Does Not Circulate

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

AUG 30 1960

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

(Joan XI, 11-17.)

Jésus bon pasteur et le bon Paroissien.

« Je suis le bon Pasteur ». Telle est, mes frères, la douce parole que N.-S.-J.-C. nous adresse en ce jour. « Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, et je donne ma vie pour mes brebis. » Touchante image de la bonté pleine de sollicitude avec laquelle Jésus le divin Maître veut conduire l'homme à sa fin! Ce n'est pas un roi précédé de l'appareil de la puissance, devant qui tout doive s'incliner en tremblant. Non... C'est un pasteur plein de tendresse qui appelle ses brebis derrière lui, qui les défend avec courage, les nourrit avec délicatesse, les soigne avec dévouement dans leurs maladies et ne recule devant aucun sacrifice pour les conserver au bercail ou les y rapporter si elles s'en éloignent. Oh! que j'aime, mes frères, à me le représenter une houlette à la main, précédant ce troupeau qui lui a coûté si cher, appelant les âmes chacune par son nom, écartant avec précaution tout ce qui pourrait les blesser.. Puis, mille fois plus soigneux que le meilleur berger de vos troupeaux, répandant derrière lui la lumière qui éclaire, la suavité qui attire, la force qui soutient. Divin pasteur, qui me connaissez si bien, qui m'aimez de toute éternité, je veux travailler à vous mieux connaître, à vous mieux aimer : je veux vous suivre, mettre mes pieds sur l'empreinte des vôtres, vous écouter enfin et donner s'il le faut, ma vie pour vous! Or, mes frères, Jésus-Christ le bon Pasteur vit dans la personne de ses ministres. Si pour vous ils doivent s'efforcer de réaliser l'idéal du bon pasteur, pour eux vous devez avoir les qualités des brebis, toujours douces et dociles, vous devez être de bons paroissiens. Ah! dois-je le dire, mes frères? être un bon paroissien est bien peu de chose aux yeux de beaucoup de personnes du monde. On dit bien : c'est quelque chose de très-honorable d'être un bon citoyen, d'être un bon père de famille. Ici, dans cette paroisse, on tient à être un bon ouvrier. C'est admirable. Mais pourquoi faire abstraction dans la vie sociale du titre de bon paroissien? Savez-vous bien qu'il a aussi sa dignité, sa valeur et sa gloire? ah! nos pères le revendiquaient et tenaient autant à être un bon paroissien, c'est-à-dire, après tout, un bon chrétien, qu'à être bon Français. Qu'est-ce donc qu'un bon paroissien, et comment le reconnaître? Eh bien, mes frères, c'est celui qui aime son église, qui aime son pasteur, qui aime les usages de sa paroisse, qui aime les œuvres de sa paroisse.

II. — Ainsi, mes frères, la première qualité d'un bon paroissien, c'est d'aimer le temple paroissial, de l'aimer préférablement à tous les autres. Il se peut faire, et pourquoi nous en plaindre, qu'il y ait d'autres temples plus spacieux, plus commodes, plus brillants, plus éclatants : mais celui-ci est mon église paroissiale; toute vieille qu'elle est, toute dégradée qu'elle puisse être par le temps, parce qu'elle est mon église paroissiale, je la préfère à toutes les autres, comme un bon fils aime sa mère préférablement à toutes les autres femmes qui peuvent revendiquer le titre de mères. Est-ce qu'il aime moins sa mère quand la vieillesse est venue graver son passage sur son front, n'est-elle pas toujours, n'est-elle pas davantage sa mère? Eh bien, mes frères, aimons notre église paroissiale... C'est dans son sein que vous avez reçu la vie surnaturelle, c'est sur son cœur que vous avez été bercés dans votre enfance, c'est sous son humble voûte que s'éteindront les derniers échos de la dernière prière qui se dira pour nous... Aimons-la donc. Faisons-lui chaque année une part raisonnable dans notre budget, et quand on fait appel à notre générosité pour l'embellir, soyons heureux et fiers de concourir à l'ornement de son autel...

III. — Aimer son pasteur. Un bon paroissien aime son curé et en général les prêtres de sa paroisse; il les respecte et il a pour eux de la reconnaissance. Nous vous appartenons, mes frères, nous sommes avec N.-S. J.-C. les très-humbles serviteurs de vos âmes. Nous vous appartenons plus qu'à personne. Je sais qu'il n'y a pas de limites, de circonscriptions, ni de frontières pour le zèle et la charité catholique; et quant à moi je me regarde volontiers comme le débiteur de tous mes frères... Toute âme marquée du sceau de Jésus-Christ a droit à mon temps, à mon sacerdoce... Mais cependant,

mes frères, je dois dire qu'avant tout je suis à vous, je vous appartiens. Vous avez sur moi des droits incontestables : vous pouvez m'appeler le jour et la nuit, vous pouvez venir dans ma demeure m'apporter la confidence de vos peines et réclamer de moi l'aumône d'un bon conseil, une parole de consolation. Nous sommes de la même famille ; vous autres, vous êtes les fils, les enfants, et nous autres prêtres nous sommes les pères, les frères aînés de cette famille nombreuse. Aimons-nous donc; ne faisons qu'un seul cœur, qu'une seul âme... Ne permettez pas qu'on touche par la médisance à votre prêtre.. Et si par malheur, chrétiens, le père qui doit toujours être la forme du troupeau venait à laisser paraître une faiblesse inhérente à la nature humaine, faites comme les fils respectueux de Noé : en arrière jetez le monteau de la charité sur cette faiblesse. Malheureux celui qui dit du mal de son père et de sa mère ! Cham a était malheureux et maudit pour avoir ri de la nudité de son père et du moment de faiblesse qui avait surpris ce noble vieillard, et vous aussi vous seriez maudits de Dieu, prenez-y garde, si vous ne respectiez pas votre père.

IV. — Aimer les usages de sa paroisse, tel est le troisième caractère du bon paroissien. Dans toute famille honorable, les usages, les traditions ont quelque chose de sacré. Le jour de la fête d'un père ou d'une mère, le jour de la naissance d'un enfant, sont des jours de fête, des jours de joie, des jours sacrés. Ces jours-là, mes frères, c'est un bonheur pour les enfants de venir à la maison paternelle. Si elle est éloignée, on arrange toutes choses de façon à pouvoir prendre part à cette fête de famille : car on se reprocherait de violer ces traditions respectables. Et nous aussi nous avons des traditions, des usages. Le dimanche est notre jour de réunion, mais particulièrement le jour de la grande réunion de famille. C'est en ce jour qu'on parle des affaires importantes, des malheurs de la semaine, des espérances de l'avenir... C'est le Dimanche qu'on rompt le pain de la fraternité, qu'on apprend ses devoirs, qu'on répare ses faiblesses, qu'on se prépare aux luttes de la vie. C'est le Dimanche qu'on recueille du cœur de son pasteur les bénédictions qu'il a puisées dans le cœur de Dieu. Ne manquez donc jamais à aucune de nos réunions du dimanche... Jamais à la messe paroissiale, jamais aux vêpres, jamais aux exercices de la Congrégation.. Et puis soyez fidèles à tous les usages de la paroisse, aimez toutes les dévotions qui y sont recommandées... Solennisez toutes les fêtes qui lui sont propres, surtout les fêtes des saints Patrons... En un mot vivez de la vie paroissiale.

V. — Enfin, mes frères, un bon paroissien aime les œuvres de sa paroisse. Il s'y intéresse, s'y associe, s'y dévoue. Nos œuvres, vous les connaissez. Ce sont nos confrèries en l'honneur du Très-Saint-Sacrement, de la très-sainte Vierge... Ce sont nos catéchismes, nos écoles, nos pauvres, nos orphelins, nos vieillards... Nos œuvres, mes frères, ce sont toutes les entreprises de zèle ou de charité que vous recommande si souvent votre pasteur... Aimez-les toutes. Que toutes aient leur part dans les libéralités de votre cœur et de votre bourse.

O mon Dieu, Pasteur des pasteurs, faites que tous ceux-ci qui croient en vous n'aient à jamais qu'un même esprit et un même cœur ! Qu'ils soient un comme vous n'êtes qu'un avec tous les élus de votre paradis ! Qu'ils restent attachés à la même foi, à la même espérance et que toujours ils soient heureux de venir comme ces jours alimenter leur charité à la même table, votre table sacrée qui est la table de la famille !

J. Deguin,
curé d'Echannay.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE (1)

CINQUIÈME JOUR

Dés significations du nom béni de la Bienheureuse Vierge.

Je vous salue, Marie ! — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce n'est point l'Ange, c'est la piété des fidèles qui a placé le nom de Marie en cet endroit. Le bienheureux évangéliste saint Luc dit d'une façon tout à fait remarquable en parlant de ce nom : « *Et le nom de cette vierge était Marie* (2). » Ce nom très-saint, ce nom très-doux, ce nom très-digne, c'est avec justice qu'il fut donné à une vierge aussi sainte, aussi douce et aussi digne. Marie veut dire mer d'amertume, étoile de la mer ; il veut dire illuminée ou illuminatrice ; il veut dire enfin reine souveraine. Or, Marie est une mer d'amertume pour les démons ; elle est l'étoile de la mer pour les hommes ; elle est illuminée ou illuminatrice pour les esprits célestes ; elle est reine souveraine pour toutes les créatures.

(1) Ce *Mois de Marie* est extrait tout entier et textuellement des Œuvres du docteur séraphique saint Bonaventure. sauf l'*Exemple* qui suit chaque instruction. — (2) Exod.

Nous devons donc considérer que Marie signifie mer d'amertume, et cela lui convient parfaitement vis-à-vis du démon. Mais remarquez comment elle est une mer, comment elle est dans l'amertume, et comment en elle est en même temps une mer d'amertume. Marie est une mer par l'affluence de la grâce en elle ; elle est dans l'amertume par la compassion qu'elle porte à son fils ; et elle est une mer d'amertume par la submersion du démon.

Considérez d'abord, mon bien-aimé, que Marie est appelée une mer par l'affluence et l'abondance des grâces qui sont en elle. Il est écrit dans l'Ecclésiaste : « *Tous les fleuves entrent dans la mer* (1). » Ces fleuves sont les dons de l'Esprit-Saint. Aussi lisons-nous dans l'Evangile de saint Jean : « *Si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive; ce que Jésus entendait de l'Esprit-Saint que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui* (2). » Tous les fleuves entrent dans la mer, puisqu'en Marie entrent toutes les grâces accordées aux saints. En effet, en elle entre le fleuve de la grâce des Anges, le fleuve de la grâce des Prophètes et des Patriarches, le fleuve de la grâce des Apôtres, le fleuve de la grâce des Martyrs, le fleuve de la grâce des Confesseurs, le fleuve de la grâce des Vierges. Tous les fleuves entrent dans cette mer, ou autrement toutes les grâces affluent en Marie. C'est pour cela qu'elle peut très-bien s'appliquer ces paroles de l'Ecclésiastique : « *En moi est toute la grâce de la voie et de la vérité ; en moi est toute l'espérance de la vie et de la vertu* (3). » Qu'y a-t-il d'étonnant si toute grâce a pris son cours vers Marie, puisque par elle une grâce aussi abondante s'est répandue sur tous les hommes ? « O Marie, dit saint Augustin, vous « êtes pleine de la grâce que vous avez trouvée « auprès du Seigneur, et que vous avez mérité « de répandre par tout le monde. »

Considérez, en second lieu, mon bien-aimé frère, que Marie, en la Passion de son Fils, a été vraiment abreuvée d'amertume, quand le glaive transperça son âme. C'est bien elle qui a pu s'écrier comme dans le livre de Ruth : « *Ne m'appelez plus Noémi, c'est-à-dire belle, mais appelez-moi Mara, c'est-à-dire amère, parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume* (4). » Noémi fut dans l'amertume, parce que ses deux fils étaient morts. Noémi belle et amère signifie Marie belle par la sanctification de l'Esprit-Saint, et amère par la Passion de son Fils. Les deux fils de Marie sont : Dieu et l'homme. Elle est mère de l'un corporellement, mère de l'autre spirituellement. C'est pourquoi saint Bernard lui dit : « Vous « êtes la mère du roi et la mère de l'exilé, « vous êtes la mère de Dieu et la mère du juge, « la mère de Dieu et la mère de l'homme ; et « comme vous êtes mère de l'un et de l'autre, « vous ne pouvez souffrir la discorde entre vos « enfants. » C'est pour cela aussi que saint Anselme s'écrie : « O confiance bienheureuse ! ô refuge assuré ! vous, la Mère de Dieu, vous êtes en même temps notre mère ! » Or, ces deux fils de Marie sont morts tous deux dans la Passion : l'un en son corps, l'autre en son âme ; l'un par les déchirements de la croix, l'autre par l'infidélité de son esprit. Et ainsi les entrailles de Marie ont été remplies d'amertume outre mesure, comme l'atteste saint Augustin, quand il dit : « Cette pieuse mère se lamentant « avec une affliction horrible, frappant sa poi- « trine affaiblie, avait accablé son cœur et ses « membres d'une telle fatigue que, défaillant « dans sa marche, c'est à peine si elle put arriver « jusqu'au lieu où Jésus-Christ fut déposé après « sa mort. » Ainsi vous avez vu comment Marie est une mer par l'abondance des dons de l'Esprit-Saint, et vous voyez comment elle est pleine d'amertume par la mort de son Fils.

Reconnaissez donc, en troisième lieu, comment Marie est une mer d'amertume pour le démon et ses anges accablés par elle, ainsi que la mer Rouge fut une mer amère pour les Egyptiens qui y furent submergés et dont il est dit dans l'Exode : « *Le Seigneur ramena sur eux « les eaux de la mer* (1). » Oh ! combien amère et redoutable fut cette mer pour les Egyptiens ! Combien amère et redoutable est Marie pour les démons ! « Les ennemis visibles, dit saint « Bernard, ne craignent pas autant une foule « innombrable de soldats qui viennent à leur « rencontre, que les puissances de l'air redou- « tent le nom, la protection et l'exemple de « Marie. Ils disparaissent et s'anéantissent « comme la cire en présence du feu, partout « où ils trouvent un fréquent souvenir, une « tendre invocation et une imitation ardente « de cette Vierge. » Ainsi vous comprenez comment Marie est une mer par l'affluence des grâces qui la remplissent, comment elle est dans l'amertume par la violence de la Passion du Seigneur, et comment elle est une mère amère par la puissance avec laquelle elle submerge le démon.

Maintenant voyons comment le nom de Marie signifie étoile de la mer. Ce nom lui convient véritablement, car pour nous elle en remplit l'office. C'est la coutume des marins qui se disposent à naviguer vers un pays quelconque de choisir une étoile dont la lumière doit leur servir de signe pour atteindre sans se tromper la contrée qu'ils ont en vue. Tel est tout à fait le ministère de Marie, notre étoile : elle guide

(1) Sap., 7. — (2) Gen., 1. — (3) In invoc. Mat. — (4) Num., 24.

(1) Ps, 88

ceux qui naviguent sur la mer de ce monde, dans le vaisseau de l'innocence ou de la pénitence, vers les rivages de la céleste patrie. C'est pourquoi le pape Innocent dit fort bien : « Par « quels moyens les vaisseaux peuvent-ils, au « milieu de tant de périls, poursuivre leur « course jusqu'aux bords de la patrie ? Je n'en « vois que deux : le bois et l'étoile, c'est-à-dire « par la foi de la croix, et par la vertu de cette « lumière que Marie, l'étoile de la mer, à donnée « au monde. » Marie peut en effet être justement comparée à l'étoile de la mer par sa pureté, par son éclat et par son utilité ; car elle est une étoile très-pure, une étoile très-radieuse, une étoile très-utile. Elle est une étoile très-pure par la sainteté de sa vie ; une étoile très-radieuse par l'enfantement de la lumière éternelle, une étoile très-utile parce qu'elle nous dirige vers les rives de la patrie.

Considérez donc d'abord, mon bien-aimé, comment Marie est une étoile très-pure par la sainteté de sa vie exempte de toute faute. Ainsi nous pouvons lui appliquer cette parole de la Sagesse : « *Elle est plus belle que le soleil, plus élevée que toutes les étoiles, et comparée à la lumière elle est plus pure* (1). » Quelques-uns disent *la première* au lieu de *plus pure*, mais chacune de ces manières de lire convient parfaitement bien à notre étoile. Marie est la première, c'est-à-dire qu'elle l'emporte sur toutes les autres étoiles. Marie est plus pure que le soleil, les étoiles et la lumière, parce qu'elle surpasse par sa dignité et sa pureté le soleil, les étoiles et toute lumière corporelle, et même toute lumière spirituelle, ou autrement toute la créature angélique dont il est dit : *Dieu sépara la lumière des ténèbres* (2), c'est-à-dire les anges fidèles des anges qui étaient tombés. Assurément Marie, comparée à cette lumière angélique, tient le premier rang et est plus pure. Elle tient le premier rang par sa dignité ; elle est plus pure par sa sainteté. C'est pourquoi saint Anselme s'écrie : « O bénie entre « toutes les femmes ! vous surpassez les anges « par votre pureté, vous surpassez les saints « par votre piété (3). » Ainsi vous voyez comment Marie est une étoile très-pure par la sainteté de sa vie. (*Miroir de la bienheureuse Vierge Marie*. Leçon III.)

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Tous ceux que Jésus-Christ à rachetés de son sang peuvent donner à Marie le doux nom de Mère; mais qui peut l'appeler ainsi avec plus de confiance et d'amour, que les vierges qui ont choisi le Fils de Marie pour leur unique époux? Aussi est-ce surtout en faveur des vierges que Marie aime à déployer toute sa sollicitude maternelle. Sainte Gertrude en est un admirable exemple. Et comment Marie n'aurait-elle pas aimé Gertrude, que notre divin Sauveur avait daigné unir à lui par un lien sacré, en lui mettant au doigt l'anneau des fiançailles ? Comment n'aurait-elle pas aimé celle dont Jésus avait pris le cœur, pour le remplacer par son Cœur adorable? Aussi, lorsque le divin Maître venait visiter son épouse bien-aimée, Marie l'accompagnait souvent, et Jésus présentait Gertrude à sa mère qu'il lui donnait pour mère et pour protectrice dans les épreuves de la vie. Quand vint pour la fidèle Gertrude le moment tant désiré d'aller enfin dans la demeure bienheureuse de son divin Epoux, Marie voulut préparer à sa fille bien-aimée une entrée triomphale dans les cieux. Accompagnée de Jésus et de saint Jean l'évangéliste, suivie d'une multitude innombrable d'esprits bienheureux, elle vint chercher Gertrude qui put la contempler, une fois encore, de ses propres yeux sur la terre, et l'emmena au ciel.

(1) Luc., 2. — (2) Eccles., 2. — (3) Joan., 7.

SIXIÈME JOUR.

Des significations différentes du nom béni de la bienheureuse Vierge (suite).

Marie, étoile très-pure, vous êtes aussi une étoile très-radieuse : c'est vous qui avez fait briller le rayon éternel en donnant le jour au fils de Dieu. C'est de cette étoile qu'il fut dit en présence d'un peuple immense : *Une étoile sortira de Jacob, et un rejeton s'élèvera d'Israël.* Ce rejeton est le fils de Dieu, qui est le rayon de Marie, notre étoile. C'est de lui que saint Bernard dit : « Le rayon ne diminue en rien la clarté de l'astre, et le fils de Marie n'altère aucunement la virginité de sa mère. » O Marie, étoile vraiment bienheureuse, étoile vraiment radieuse ! votre rayon a pénétré non-seulement le monde, mais encore le ciel ; non-seulement le ciel, mais encore l'enfer, selon que l'écrit le même saint Bernard : « Elle est, dit-il, cette étoile brillante et splen- « dide sortie de Jacob. Sa lumière illumine l'u- « nivers tout entier ; sa splendeur se répand « jusque dans les cieux et s'étend jusqu'aux « profondeurs des enfers (1). »

Voilà comment Marie est une étoile très-pure par la sainteté de sa vie ; comment elle est une étoile très-radieuse par l'enfantement du fils de Dieu.

Remarquez encore, mon bien-aimé, comment Marie est pour nous une étoile très-utile non-seulement parce qu'elle nous dirige vers la patrie céleste, mais encore parce qu'elle nous conduit à travers la mer de ce monde jusqu'à la grâce de son fils comme au port même du

(1) Hom. 2, sup. Missus est.

ciel. Ainsi elle est cette étoile qui brille de l'éclat le plus vif et guide, sans déviation aucune, les trois mages jusqu'à Jésus-Christ; elle est vraiment l'étoile dont nous avons besoin au milieu des flots de la vie présente. C'est pour cela que saint Bernard s'écrie : « Ne détournez « pas vos regards de la splendeur de cet astre, « si vous ne voulez pas être submergé par la « tempête. Si les vents de la tentation s'élè- « vent contre vous, si vous vous enfoncez au « milieu des écueils de la tribulation, regardez « l'étoile, invoquez Marie (1). » Il faut donc, mon bien-aimé, si vous voulez ne pas périr sur la mer de ce monde, il faut que vous imitiez Marie. La suivre, c'est avoir trouvé une sûreté inébranlable, selon que l'atteste le même saint Bernard : « En la suivant, dit-il, vous ne vous « écartez pas de la voie; en la priant, vous « êtes à l'abri du désespoir; en méditant sur « elle, vous demeurez étranger à l'erreur; re- « tenu par elle, vous ne tombez point; sous sa « protection, vous êtes sans crainte; sous sa « conduite, vous marchez sans fatigue; par sa « faveur, vous atteignez le but; et ainsi vous « éprouvez par vous-même combien avec raison « il est écrit : *Le nom de la Vierge était Marie.* » Marie est donc une étoile très-pure de tout péché, une étoile très-radieuse en son fils, une étoile très-utile au monde.

Après ces réflexions, il nous faut considérer que Marie signifie illuminée ou illuminatrice. Cette dénomination convient également à une si glorieuse Vierge, qui a été illuminée d'une façon admirable par la présence du Seigneur, selon cette parole de l'Apocalypse : « *J'ai vu un ange qui descendait du ciel, ayant une grande puissance, et toute la terre fut illuminée de sa gloire* (2). Le Fils de Dieu est l'Ange du grand conseil, et la terre illuminée par la gloire de Dieu est Marie, qui, après avoir été illuminée par sa grâce en ce monde, est maintenant illuminée par sa gloire dans le ciel, afin que, ornée d'une telle splendeur, elle fût illuminatrice pour la terre et le ciel. Il faut donc remarquer que Marie ainsi illuminée est illuminatrice par ses exemples, par ses bienfaits, par ses récompenses. Elle est illuminatrice par les exemples de sa vie; elle l'est par les bienfaits de sa miséricorde; elle l'est par les récompenses de sa gloire.

Voyez d'abord, mon bien-aimé, comment Marie est illuminatrice pour beaucoup par les exemples de sa vie si éclatante de lumière. C'est elle dont la vie glorieuse a donné la lumière au monde, elle dont la vie si belle éclaire toutes les églises. Elle est le flambeau allumé par Dieu, flambeau dont la splendeur devait conserver l'Eglise exempte de toutes les ténèbres de ce monde. Que cette Eglise élève donc sa voix, que l'âme l'élève également, et qu'elles disent : « *C'est vous qui allumez mon flambeau, Seigneur; éclairez mes ténèbres, ô mon Dieu* (1) ! » Le Seigneur a allumé vraiment avec éclat ce flambeau, et par ses rayons lumineux il a dissipé et il dissipe les ténèbres de nos âmes. Aussi saint Bernard, comprenant parfaitement cela, s'écrie : « O Marie! vous nous provoquez à « marcher sur vos traces par les exemples « magnifiques de vertus que nous admirons en « vous; et ainsi vous éclairez notre nuit; car « celui qui s'attache à parcourir vos voies ne « marche pas dans les ténèbres, mais il possède « la lumière de la vie. » Voilà comment Marie est illuminatrice du monde par les exemples de sa vie resplendissante.

Considérez en second lieu que Marie est illuminatrice par les bienfaits vraiment lumineux de sa miséricorde. C'est par cette miséricorde qu'un grand nombre dans la nuit de ce siècle ont été éclairés spirituellement de même qu'autrefois les enfants d'Israël le furent corporellement par la colonne de feu, selon cette parole du Psalmiste : « *Il les conduisit durant le jour avec la nuée qui marchait devant eux, et durant toute la nuit avec un feu qui les éclairait* (2). » Marie est pour nous cette colonne en forme de nuée, parce que, semblable à une nuée, elle nous protége contre les ardeurs de l'indignation divine, et nous garantit contre les feux des tentations diaboliques, en sorte qu'il convient de lui appliquer cette parole du Prophète : « *Il étendit une nuée pour les mettre à couvert du danger* (3). » Marie est aussi une colonne de feu qui nous éclaire ou plutôt qui illumine le monde entier par les bienfaits nombreux de sa miséricorde. Que ferions-nous, infortunés, ensevelis dans les ténèbres, que ferions-nous au milieu de la nuit de ce siècle, si nous n'avions devant nous un flambeau si lumineux, une colonne si resplendissante? Que ferait le monde entier s'il n'avait point de soleil? Aussi saint Bernard dit avec une grande justesse : « Otez ce soleil qui éclaire l'univers : « que deviendra le jour? Otez Marie, cette « étoile de la mer, et que restera-t-il, sinon « une obscurité qui enveloppe tout, l'ombre de « la mort, des ténèbres impénétrables (4)?» Vous le voyez donc, Marie est illuminatrice par l'éclat de sa vie; elle est illuminatrice par la splendeur de sa miséricorde. Elle est encore illuminatrice par sa gloire ravissante dont les rayons se répandent sur le ciel tout entier, comme les rayons du soleil se répandent sur tout l'univers.

(1) Ibid. — (2) Apoc., 18.

(1) Ps. 17. — (2) Ps. 77. — (3) Ps. 140. — (4) In Nativ. Virg.

Nous lisons dans l'Ecclésiastique : *Le soleil » embrasse tout dans l'effusion de sa lumière, et l'œuvre du Seigneur est remplie de la gloire de son auteur* (1). » Or, Marie est vraiment ce soleil lumineux, elle qui est belle comme la lune, brillante comme le soleil ; belle comme la lune par la grâce qui est en elle, brillante comme le soleil par la gloire dont elle est comblée. L'œuvre du Seigneur est réellement remplie de sa gloire, car l'œuvre la plus excellente de ses mains est Marie ; et de même que sur la terre elle a été remplie de la grâce du Seigneur, de même, dans le ciel, elle est remplie de sa gloire. Marie illumine donc par sa gloire, elle embrasse tout de la splendeur de ses rayons, et la clarté de sa lumière s'étend sur tous les anges et sur tous les saints. En effet, qu'y a-t-il d'étonnant que la présence de Marie éclaire le ciel, puisque toute la terre se trouve éclairée par elle. « L'univers entier, dit saint Bernard, est « illuminé par la présence de Marie ; mais l'é« clat de sa glorieuse virginité répand dans la « patrie céleste des rayons plus lumineux en« core (2). » Ainsi Marie n'est pas seulement illuminatrice par sa vie si belle, elle l'est encore par sa gloire incomparable.

Saluons donc, avec transport, cette brillante étoile dont la lumière est si douce aux regards des anges et des hommes : *Je vous salue Marie pleine de grâce.*

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Parmi les saints qui forment dans les cieux comme une glorieuse couronne pour notre divine Mère, pourquoi ne compterions-nous pas saint Nicolas de Tolentino, dont la vie ne fut qu'une oraison continuelle, et qui mourut dans les délices de la contemplation ? Sa naissance obtenue par les ardentes prières de ses parents, fut due à la puissante intercession du grand saint Nicolas, évêque de Myre. Il fut digne de son glorieux patron, et, dès l'âge de sept ans, il commença à jeûner comme lui, trois fois la semaine. Sa mortification et l'esprit de prière dont il était doué au plus haut degré le firent avancer à grands pas dans la vertu, et lorsqu'il entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, il mérita bientôt d'être regardé comme le modèle de ses frères. Plus tard, vieux et infirme, il jeûnait encore et traitait son corps avec tant de rigueur qu'il finit par tomber dangereusement malade. Alors la crainte des jugements de Dieu le saisit. Mais Marie qui, pendant toute sa vie, avait été sa consolatrice et sa force ne l'abandonna pas dans cette épreuve. Elle lui apparut visiblement, accompagnée de saint Augustin et de sainte Monique, et, jetant sur lui un regard plein de tendresse : « Ne crai« gnez rien, Nicolas, dit-elle, tout est en sûreté « pour vous ; mon Fils vous porte dans son « cœur et moi je vous prends sous ma protec« tion ; Augustin et Monique sont vos puissants « intercesseurs. » O douces et consolantes paroles ! Bienheureux ceux dont Marie se déclare ainsi la puissante protectrice !

(1) Eccles., 42. — (2) Serm. de Assumpt.

SEPTIÈME JOUR.

Ce que signifie encore le nom de Marie.

(Suite.)

Le nom de Marie veut dire encore *reine souveraine.* Or, quel nom pouvait mieux convenir à une reine aussi grande, dont la puissance s'étend au ciel, sur la terre et dans les enfers ?

Elle est, dis-je, souveraine des anges, souveraine des hommes, et souveraine des démons ; souveraine de l'ange et de l'homme dans le ciel, souveraine en ce monde, souveraine dans l'enfer.

Voyez d'abord, mon bien-aimé, comment Marie est la souveraine des anges. C'est elle qui nous a été montrée en la personne de la reine Esther, dont il est dit : « *Qu'elle s'appuyait avec grâce sur une de ses servantes, et que l'autre suivait sa souveraine, soutenant sa robe, qui traînait à terre* (1). » Par la reine Esther il nous faut entendre Marie ; ces deux servantes dont elle est souveraine et reine, sont la nature angélique et la nature humaine. Oh ! combien nous devons nous réjouir, nous infortunés, en voyant que les anges ont un souverain et une reine choisis parmi les hommes ! Oui, Marie est véritablement la souveraine des anges. Aussi saint Augustin, s'adressant à elle, lui dit : « Si je vous appelle le ciel, « vous êtes plus élevée ; si je vous nomme la « mère des nations, je vous trouve au-dessus « d'un tel titre ; si je vous proclame la souve« raine des anges, je vois que vous l'êtes de « toute manière ; si je vous dis l'image de « Dieu, je reconnais que vous méritez un tel « nom (2). » Or, l'âme humaine est la servante qui suit Marie, sa souveraine en ce monde, car elle la suit vraiment en soutenant ses vêtements, c'est-à-dire en recueillant ses vertus et ses exemples. L'ange est la servante sur laquelle Marie s'appuie dans le ciel. Elle s'y appuie en effet en s'unissant aux anges avec l'amour le plus intime ; elle s'y appuie comme une âme d'une délicatesse extrême en s'enivrant de leurs félicités ; elle s'y appuie comme remplie de tout don, en leur communiquant de sa plénitude ; elle s'y appuie enfin comme une reine toute-puissante en leur communiquant ses comman-

(1) Esther., 15. — (2) Serm. 15, de Sanct.

dements, car son empire s'étend sur tous ces esprits célestes. C'est pourquoi saint Augustin s'écrie : « Michel, le chef et le prince de toute « la milice céleste obéit à vos ordres avec tous « les esprits qui sont comme des ministres, « ô Vierge! soit en défendant les âmes fidèles « pendant qu'elles font leur demeure dans le « corps, soit en les recevant lorsqu'elles l'aban- « donnent, et surtout les âmes de ceux qui se « recommandent à vous le jour et la nuit, « ô souveraine ! » Voilà comment Marie est la reine souveraine des anges dans le ciel.

Considérez en second lieu comment elle est la reine des hommes en ce monde. C'est de cette reine qu'il est dit dans les Psaumes : « *Les yeux de la servante sont fixés sur les mains de sa maîtresse* (1). » La servante de Marie est toute âme fidèle, ou plutôt l'Eglise universelle. Les yeux de cette servante sont arrêtés sans cesse sur les mains de sa maîtresse, parce que les regards de l'Eglise, les regards de tous les hommes doivent contempler en tout temps les mains de Marie, soit pour en recevoir quelque grâce, soit pour offrir par elle au Seigneur tout le bien que nous pourrions avoir fait. C'est par les mains de cette souveraine, en effet, que nous recevons tout ce que nous possédons de grâces, et saint Bernard nous l'assure en ces termes : « Dieu, dit-il, a voulu que nous n'eus- « sions rien qui ne passât par les mains de « Marie (2). » C'est aussi par ses mains que nous devons présenter à Dieu toutes nos bonnes œuvres, selon que le même saint Bernard nous y exhorte, en disant : « Ce faible « don que vous désirez offrir, ayez soin de « l'offrir par les mains de Marie, ces mains « vraiment dignes de le faire accepter, si vous « ne voulez pas éprouver de refus (3). » C'est donc pour nous un avantage considérable, mes bien-aimés, d'avoir une telle souveraine dont les mains sont si libérales à répandre sur nous les bienfaits, et dont la puissance est si grande sur son Fils en notre faveur, que nous pouvons tous nous réfugier auprès d'elle avec sécurité. C'est pour cela que saint Anselme s'écrie : « Vous êtes la grande reine à qui l'assemblée « bienheureuse des justes rend ses actions de « grâces, et vers qui la multitude épouvantée « des pécheurs cherche un refuge. Aussi est-ce « vers vous, souveraine miséricordieuse et « toute-puissante, que je m'empresse, pauvre « pécheur, d'aller chercher un asile au milieu « de mes angoisses. » Vous voyez donc que Marie est non-seulement la reine des anges dans le ciel, mais encore la souveraine des hommes en ce monde.

(1) Ps. 122. — (2) Serm. 2, in vigil. Natal. — (3) Serm. in Nativ. Mar.

Considérez enfin comment elle est la souveraine des démons aux enfers, comment elle exerce sur eux une domination si absolue qu'il nous est permis de lui appliquer ces paroles du psaume : « *Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance : exercez votre domination au milieu de vos ennemis* (1). » Ce sceptre ou cette verge de la puissance, c'est Marie. Elle est en effet la verge fleurie d'Aaron par sa virginité, la verge qui porte des fruits par sa fécondité. Elle est la verge dont il est dit dans Isaïe : « *Il sortira une verge de la tige de Jessé* (1). » Or, cette verge est une verge de puissance tournée contre les habitants de l'enfer, sur lesquels elle domine avec un pouvoir incomparable ; et par là elle mérite à juste titre, cette souveraine si grande, d'une force si irrésistible, elle mérite que nous l'aimions, que nous lui adressions nos louanges, et que nous soyons fidèles à l'invoquer, afin qu'elle nous protège contre nos ennemis. Saint Anselme nous en donne l'exemple quand, s'adressant à cette glorieuse reine, il lui dit : « Mon cœur, ô souve- « raine admirable et vraiment grande, mon « cœur soupire après votre amour, ma bouche « désire chanter vos louanges, mon esprit am- « bitionne de vous offrir ses hommages, mon « âme aspire à vous invoquer, et toute ma « personne se place sous votre protection. » Ainsi, vous voyez comment Marie est la souveraine des anges dans le ciel, des hommes sur la terre, des démons dans les enfers. Vous pouvez donc comprendre par tout ce qui vient d'être dit, que c'est avec une convenance parfaite qu'on a interprété le nom de Marie *mer amère, étoile de la mer, illuminatrice et reine souveraine*, puisqu'elle est une mer d'amertume pour les démons pervers, l'étoile de la mer pour les hommes convertis, illuminatrice pour les anges fidèles, reine souveraine pour toute créature.

Prions, mes très-chers frères, prions avec une profonde dévotion, prions Marie et disons-lui : « O Marie, mer d'amertume ! venez-nous en aide, afin que nous nous plongions entièrement dans l'amertume de la pénitence. O Marie, étoile de la mer ! soyez notre secours, afin que notre âme s'avance sans se tromper à travers la mer de ce monde. O Marie, illuminatrice ! soyez notre protection, afin que nous soyons illuminés éternellement dans la gloire. O Marie, reine souveraine ! soyez notre appui, afin que nous marchions comme des enfants sous votre direction et sous votre empire. Nous vous le demandons par Notre-Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

(1) Ps. 109. — (2) Es. 11.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Le bienheureux Henri Suzo s'était épris d'amour pour la sagesse éternelle, et la passion avec laquelle les hommes s'attachent parfois aux créatures, n'est rien, si on la compare à l'ardeur avec laquelle Suzo s'attachait à cette épouse qu'il avait choisie. Marie, mère de la divine sagesse, incarnée pour nous, Marie, mère de Jésus, aimait Henri Suzo et le comblait de ses faveurs. Un matin qu'il la saluait comme son étoile d'amour, la reine et souveraine du Ciel, et qu'il lui chantait dans son âme un cantique délicieux, comme font les petits oiseaux pour le lever du soleil, une voix mélodieuse lui répondit intérieurement par ces paroles : *Voici Marie, l'étoile de la mer, qui se lève*. Puis, cette douce reine, se penchant avec bonté vers son enfant, lui dit : Plus tu t'attacheras amoureu- « sement à moi sur la terre, plus ton âme « m'aura poursuivie d'un amour chaste et dé- « gagé des sens, plus aussi, au jour de l'éter- « nelle clarté, tu règneras uni et attaché à mon « cœur. » Une dame de haute naissance étant tombée dans une faute grave, pleurait dans le secret de son âme, et se recommandait à Marie. La sainte Vierge lui apparut et lui dit de se confesser au frère Henri : « Vois, lui dit- « elle, c'est ce religieux qui est sous mon man- « teau. Regarde-le et tu le reconnaîtras : « adresse-toi à lui, car il est le père des mal- « heureux et il te consolera. » Un autre jour, que le saint épuisé de mortifications souffrait d'une soif ardente, il reçut des mains de Jésus et de Marie un vase plein d'un céleste breuvage, prémices des rafraîchissements que Dieu lui préparait au ciel pour récompense de ses travaux.

HUITIÈME JOUR.

Le nom de Marie convient à la bienheureuse Vierge.

Je vous salue Marie ! — Ce nom affectueux et si doux ; ce nom si gracieux et si plein de noblesse, ce nom glorieux et si digne, convient véritablement à la Vierge bienheureuse, à notre souveraine. C'est à bien juste titre qu'une vierge si pieuse a été appelée Marie, car elle renferme véritablement en elle toute la signification de ce nom, cette vierge qui fut exempte de tout vice et brillante de toute vertu. Elle est digne de s'appeler Marie, celle qui a été entièrement à l'abri des sept vices capitaux. En effet, à l'orgueil elle oppose la profondeur de son humilité; à l'envie, sa charité très-affectueuse ; à la colère, sa douceur pleine de mansuétude ; à la paresse, son activité infatigable ; à l'avarice, sa pauvreté si dénuée ; à la gourmandise, sa sobriété rigoureuse ; à la luxure, sa très-chaste virginité. Nous pouvons conclure toutes ces choses des endroits de l'Ecriture où nous trouvons le nom de Marie exprimé.

D'abord Marie a été très-profonde en humilité. C'est d'elle que parle saint Luc, quand il dit : « *Or, Marie répondit : Voici la servante du Seigneur* (1). » O humilité vraiment admirable et profonde de Marie ! C'est un archange qui lui parle et la proclame pleine de grâce ; la descente du Saint-Esprit en elle lui est annoncée, elle est choisie pour être la mère du Seigneur, elle est préférée à toutes les créatures, elle devient souveraine du ciel et de la terre, et, dans toutes ces prérogatives, elle ne trouve aucun motif de s'élever ; au contraire, en présence de tant de faveurs elle s'abaisse avec une incomparable humilité et elle dit : *Je suis la servante du Seigneur.*

Et cette humilité de Marie ne se montre pas seulement par des paroles; mais encore par des actions ; elle ne brille pas seulement dans cette magnifique réponse, mais encore dans le fait de sa purification au temple. Ce n'est pas seulement de bouche qu'elle s'abaisse comme la plus vile des servantes, mais c'est encore par sa conduite qu'elle se regarde comme une coupable pécheresse. Car c'est d'elle qu'il est dit dans l'Evangile : « *Lorsque les jours de la purification de Marie furent accomplis selon la loi de Moïse* (2), etc. » O orgueil infortuné et insensible ! O dureté superbe et malheureuse du pécheur ! Marie se soumet à la loi de la purification sans avoir encouru la moindre tache, et toi, misérable rempli de toutes sortes de péchés, tu refuses de te soumettre à la loi de la satisfaction !

Voyez maintenant, mon bien-aimé, combien Marie a été affectueuse et pleine de charité. C'est d'elle qu'il est dit dans saint Luc : « *Marie partit et s'en alla en diligence au pays des montagnes, en une ville de la tribu de Juda* (3). » Elle s'en alla, dis-je, pour visiter, saluer et servir Elisabeth. Voyez comment cette visite de la Vierge est abondante en charité. Dans le recit qui nous en est fait, le nom de Marie est prononcé quatre fois, afin de nous montrer avec plus de plénitude sa charité envers Dieu et envers le prochain. Cette charité du prochain doit exister et être entretenue par le cœur, la bouche et les œuvres. Or, Marie eut la charité du prochain en son cœur, et c'est pour cela qu'elle partit et s'en alla en toute hâte au pays des montagnes. Qui l'aurait portée à s'empresser, autant pour accomplir les devoirs de la charité sinon cette même charité qui consumait son cœur ? Nous lisons que les bergers s'en vinrent avec diligence à la crèche, que Marie s'en alla avec diligence pour rendre service, que Zachée

(1) Luc., I. — (1) Luc., 2. — (2) Luc., 1.

descendit avec diligence pour recevoir le Seigneur. Malheur donc à ceux qui n'ont aucun empressement pour les œuvres de charité ! — Marie entretenait la charité par ses paroles, car c'est d'elle qu'il est parlé en ce passage : « *Dès qu'Elisabeth entendit la voix de Marie qui la saluait* (1), etc. » La charité, dis-je, doit être en tout temps entretenue par des salutations affectueuses au prochain et par un langage plein d'amour. Ainsi l'Ange salue Marie, Marie salue Elisabeth, le Fils de Marie salue les saintes femmes qui revenaient du sépulcre, en leur disant : *Je vous salue*. Malheur à ceux qui par haine refusent le salut à leurs frères ! Malheur à ceux qui les saluent perfidement à l'exemple de Judas, qui dit à Jésus : *Maître, je vous salue!* Oh ! avec quelle douceur Marie sait offrir ses saluts ! Daignez donc, ô Marie ! nous saluer par votre grâce. Assurément elle nous saluera avec libéralité par ses bienfaits et ses consolations, si nous la saluons fréquemment par notre obéissance et nos prières. Elle nous saluera volontiers avec amour, si nous la saluons de grand cœur en lui disant : *Je vous salue, Marie.*

Enfin la charité de Marie n'existait pas seulement dans son cœur, elle n'était pas seulement entretenue par ses paroles ; elle était de plus exercée par des œuvres. C'est d'elle qu'il est dit : « *Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois* (2). » Elle demeura avec Elisabeth pour la servir et la consoler. C'est pour cela que saint Ambroise s'écrie : « Celle qui était venue pour « servir, s'appliquait à servir (3). » Marie eut en tout la charité envers le prochain ; mais elle fut par-dessus tout remplie d'amour pour Dieu, car c'est elle qui s'écrie : *Mon âme, glorifie le Seigneur* (4), etc. » L'âme glorifie ce qu'elle aime et fait éclater sa joie en ce qui fait l'objet de ses affections. L'âme de Marie a glorifié Dieu avec un respect très-profond, et a tressailli d'allégresse en lui avec une assurance inébranlable, parce qu'elle l'aima de la façon la plus excellente. C'est de cet amour que Hugues de Saint-Victor a dit cette parole bien juste : « Comme le feu de l'Esprit-Saint brûlait dans « le cœur de Marie d'une manière toute parti- « culière, la vertu de ce même Esprit opérait « des merveilles en sa chair (5). »

Considérez en troisième lieu combien fut parfaite la douceur de Marie, combien elle fut patiente à l'encontre de toute adversité. C'est à elle que Siméon adressait ces paroles que nous lisons en saint Luc : « *Cet enfant est établi pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël et pour être en butte à la contradiction, et votre âme, à vous, sera percée d'un glaive* (1). » Ce glaive désigne la Passion très-douloureuse de son Fils. Le glaive matériel ne peut tuer l'âme ni la blesser. Ainsi la passion si amère de Jésus, bien qu'elle eût transpercé de douleur l'âme de sa Mère, ne lui a point donné la mort en faisant naître la haine en elle ; elle ne l'a point blessée en y soulevant l'impatience. Marie, en effet, n'a jamais haï les meurtriers de son Fils ; jamais elle ne s'est emportée contre eux. Les autres martyrs ont été très-patients sans doute dans ce qu'ils souffraient en leur corps, mais combien plus Marie, notre martyre, fut-elle patiente dans tous les tourments auxquels son âme fut en proie ! C'est de son noble martyre que saint Jérôme dit : « Puisqu'elle a « ressenti en esprit et de la manière la plus « cruelle le glaive de la Passion de Jésus-Christ, « elle est plus que martyre (2). » O patience ! ô mansuétude admirable de Marie ! Ce n'est pas seulement tandis que son Fils était crucifié en sa présence qu'elle montra cette vertu, mais ce fut encore, lorsqu'avant le crucifiement, pendant la prédication de l'Evangile, Jésus était méprisé à cause d'elle, lorsqu'on disait, ainsi qu'il est rapporté dans saint Marc : « *N'était-ce pas là cet ouvrier, Fils de Marie !* (3) » et qu'on se scandalisait à son sujet. Sans doute Jésus-Christ est un ouvrier, mais un ouvrier qui a fabriqué l'aurore et le soleil. Hélas ! combien sont éloignés de cette vertu de la très-douce Marée ces hommes si violents, si impatients et si irascibles, ces hommes qui font ressentir si souvent les effets de leur colère à ceux qui mangent à la même table qu'eux, à ceux qui habitent la même maison et jusqu'à leurs voisins !

(1) Luc., 1. — (2) Luc., 1.— (3) Comm. in Luc., l. 2, c. 1. — (4) Luc., 1. — (5) Hug., de Mar, Virg.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Les parents d'André Corsini, durent sa naissance à l'intercession de la bienheureuse Vierge, mais il rendirent à Marie ce qu'ils avaient reçu, en lui consacrant leur fils, avant même sa naissance. Sa mère eut un songe, dans lequel il lui sembla donner le jour à un loup qui, s'étant réfugié dans une église consacrée à Marie, se trouva changé en agneau d'une merveilleuse douceur. Ce n'était pas un rêve, mais le présage de l'avenir. La jeunesse d'André se passa dans un coupable oubli de ses devoir. Mais un jour que sa mère lui reprochait avec larmes, les désordres d'une vie qui offensait Marie à qui, dès sa naissance, il avait été consacré, André touché de repentir, alla prier devant un autel de Marie, et là le loup fut changé en agneau. Il ne se releva que pour supplier le Provincial des Carmes, de l'admettre dans son monastère.

(1) Luc., 2.— (2) Epist. 10.— (3) Marc., 6.

Il revêtit la livrée des serviteurs de Marie et avança dans la vertu à pas de géant.

Marie fut toujours sa protectrice fidèle. Lorsqu'il célébra sa première messe, elle daigna lui apparaître et lui dire : « Tu es mon serviteur « fidèle, et je me glorifierai en toi. » Un autre jour elle lui envoya un ange pour le rassurer contre la frayeur que faisaient naître en son âme les lourdes charges de l'épiscopat. Enfin, ce fut elle-même qui vint l'avertir quelques jours à l'avance, du moment où Dieu l'appelait à prendre part au bonheur des élus. Heureux André, qui n'hésita pas a répondre à la grâce aussitôt qu'elle se fit entendre !

NEUVIÈME JOUR

Le nom de Marie convient à la bienheureuse Vierge (suite).

Voyez, en quatrième lieu, mon cher frère, combien Marie fut empressée et infatigable dans la pratique des bonnes œuvres. Car c'est de cette Marie qu'il est dit dans les Actes des Apôtres : « *Ils persévéraient tous unanimement dans la prière avec les femmes qui avaient suivi le Seignenr pendant sa vie et Marie, mère de Jésus* (1). » En persévérant ainsi sans se lasser dans la prière, Marie nous a donné l'exemple, il nous faut l'imiter et ne point nous rebuter. Ensuite si Marie a prié avec tant de diligence pendant qu'elle était sur la terre, comment ne priera-t-elle pas avec assiduité pour nous dans le Ciel ! Aussi saint Augustin nous excite fort bien par ces paroles à nous adresser à elle : « Implorons tous et de toutes nos forces la pro« tection de Marie, nous dit-il, afin que, voyant « les humbles hommages que nous nous em« pressons de lui rendre sur la terre, elle dai« gne, par une prière amoureuse, intercéder « pour nous dans le Ciel (2). » Mais ce n'est pas seulement dans des prières vocales, c'est encore dans les saintes méditations que Marie fut vigilante et infatigable. Nous lisons dans l'Evangile de saint Luc: « *Marie conservait le souvenir de toutes les choses et les repassait dans son cœur* (3). » Et comme la paresse n'avait en elle aucun accès, elle n'était à charge à personne: car, non contente d'exercer son esprit en de pieuses méditations, sa langue en de saintes prières, elle exerçait encore ses mains à de bonnes œuvres. C'est pour cela, ainsi qu'il a été dit plus haut, qu'elle demeura trois mois chez Elisabeth : «C'était, dit le vénérable Bède, « afin qu'elle, jeune vierge, pût offrir sans « cesse ses services à cette femme qui était « avancée en âge (4). » Hélas ! combien sont éloignés de cette vertu de Marie ces paresseux infortunés dont l'esprit, les mains, la langue sont si souvent vides de mérites.

(1) Act., 1.— (2) Hom, in Deip.— (3) Luc., 2.— (4) Serm. 35, Sanct.

Considérez cinquièmement la stricte pauvreté de Marie. C'est d'elle qu'il est parlé dans ce passage de l'Evangile où il est dit : « *Les ber« gers trouvèrent Marie et Joseph, et l'Enfant cou« ché dans une crèche* (1). » Les bergers pauvres trouvèrent Marie pauvre et l'Enfant pauvre couché dans une pauvre crèche, en un lieu misérable et non point en un palais pompeux. Sans doute cette mère si indigente se fût procuré un bon logement si ce n'eût été sa détresse profonde. Si vous pesez bien attentivement toutes ces choses, vous comprendrez clairement quelle était la pauvreté de Marie. « Voyez, dit saint « Jean-Chrysostome, combien grande est l'in« digence de Marie, et que celui qui est dans le « besoin trouve là sa consolation! » Assurément celui qui est pauvre volontairement et de plein gré à cause de Dieu, ou même celui qui l'est par la force des choses, mais avec patience ; celui-là, dis-je, peut puiser une grande consolation dans la pauvreté de Marie et de Jésus. Mais il sont loin d'une telle consolation, ces riches coupables qui en cherchent une autre toute différente. C'est pourquoi le Seigneur a dit : « *Mal« heur à vous, riches, qui avez ici-bas votre « consolation!* (2) » Je ne veux pas désespérer les riches, car ce ne furent pas seulement les pauvres bergers, mais encore les rois riches, qui trouvèrent Marie pauvre et son Fils pauvre, selon qu'il est dit dans saint Matthieu : « *Les « Mages entrant dans la maison trouvèrent l'En« fant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils « l'adorèrent; puis, ouvrant leurs trésors, ils lui « offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe* (3). » Ainsi les riches qui vinrent apporter des présents trouvèrent aussi Jésus et Marie. Les pauvres reçoivent donc la consolation de leur pauvreté ; les riches, de leur libéralité. Les pauvres sont semblables à Jésus-Christ par leur indigence, les riches le deviennent par la profusion de leurs bienfaits.

Voyez en sixième lieu combien tempérante fut la sobriété de Marie; car c'est à elle qu'il est dit : « *Ne craignez pas, Marie, car vous avez trouvé grâce* (4). » Remarquez bien cette parole : « *Vous avez trouvé grâce.* » Jamais Marie n'eût trouvé une grâce semblable, si cette grâce ne l'eût trouvée elle-même d'une tempérance parfaite dans le boire et dans le manger. La grâce et la gourmandise ne sauraient habiter en un même lieu, car il est impossible que l'homme soit agréable à Dieu par la grâce et qu'il soit ingrat envers lui par la gourmandise. C'est donc une chose excellente de chercher la

(1) Luc., 2. — (2) Hom. in Deip. — (3) Luc., 2. — (4) Luc., 6.

grâce et de fuir la gourmandise. Saint Paul dit : *Qu'il est bon d'affermir son cœur par la grâce, et non par une abondance de nourriture qui n'a été d'aucun avantage pour ceux qui en ont été les esclaves* (1). Remarquez bien aussi qu'il est dit à Marie : « *Vous concevrez dans votre sein* (2). » Jamais elle n'eût conçu dans son sein si ce sein eût été engraissé aux dépens de l'honneur de Dieu, si ce sein eût fermenté sous l'action du vin, car le sein échauffé de la sorte est bientôt la proie de la concupiscence. Ce sein qui devait porter le Dieu incarné n'a donc jamais été appesanti par le boire ni par le manger. C'est pour cela que saint Jean-Chrysostome dit : « Marie ne fut jamais une femme de bonne « chère ni adonnée au vin (3). » Hélas! combien éloignés de cette vertu de Marie sont ceux qui, si souvent dans le boire et le manger, passent les bornes de la tempérance!

Voyez enfin en dernier lieu comment la chasteté de Marie fut parfaite en sa virginité. C'est d'elle qu'il est dit : « *Le nom de la vierge* « *était Marie* (4). » Nous avons pour témoins de cette admirable chasteté l'Evangéliste, nous avons Marie elle-même, nous avons la personne de l'Ange. Elle a été chaste en sa chair virginale, selon que l'atteste l'Evangile, en disant : *Le nom de la vierge était Marie*. Plus chaste encore en son âme, comme elle nous l'atteste elle-même lorsqu'elle dit à l'Ange : « *Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme?* » Enfin elle a été d'une chasteté au-delà de tout ce qu'on peut dire dans le fruit sacré de son sein, selon que l'Ange en rend témoignage lorsqu'il dit à Joseph : « *Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie, votre épouse, car ce qui est né en elle est l'ouvrage de l'Esprit-Saint* (5). » Dès lors que la vierge Marie devient féconde par l'action du Saint-Esprit et qu'elle conçoit un fruit tout divin, sans aucun doute sa virginité ne souffre aucune atteinte d'une semblable fécondité. Au contraire, elle est glorifiée d'une manière admirable par la présence glorieuse de celui qui s'incarne. Oui, ô Marie! votre virginité a été approuvée par le fruit de votre sein, par lui elle a été consacrée, par lui ennoblie, par lui dotée et enrichie, par lui scellée et affermie. C'est pourquoi saint Augustin nous dit : « C'est « en toute vérité que nous proclamons Marie « *Vierge* et *Mère*. Sa fécondité réelle a comblé « de gloire sa virginité, et cette virginité sans « tache a exalté sa fécondité indubitable. » Saint Bernard dit aussi : « Ce que je trouve de « plus glorieux, c'est cette virginité qui prend « un nouvel éclat dans la fécondité, et cette fé-

(1) Mat., 2. — (2) Luc., 1. — (3) Hebr., 13. — (4) Luc., 1. — (5) Hom. 1, in Mat.

« condité qui tire sa gloire de la virginité (1). » Hélas! combien sont éloignés de cette vertu de Marie ceux qui ne font nul effort pour conserver la pureté, ceux qui sont ennemis de la chasteté!

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Il n'est pas de vertu plus belle que la virginité qui fait de l'homme, en quelque sorte, le rival de Dieu même. Sainte Ludgarde, étant dans le monde, avait vu plusieurs personnes d'un rang élevé, désirer l'honneur de sa main. Mais elle avait généreusement résisté à toutes les affections terrestres. Un jour cependant que son cœur était prêt de se laisser gagner par l'amour des créatures, Jésus-Christ lui apparut, lui montra son cœur blessé, dans sa poitrine ouverte par la lance, et lui défendit de rien chercher désormais hors de lui. A partir de ce moment, le monde fut pour Ludgarde, comme s'il n'existait plus, et le divin Crucifié fut le seul objet de son amour.

La sainte Vierge daigna lui apparaître, pour l'assurer qu'elle ne perdrait jamais la grâce qu'elle avait reçue de son divin Fils, et qu'au contraire, elle en recevrait des accroissements continuels. Une autre fois, Marie vint lui confier la douleur que lui causaient les hérétiques albigeois, par leurs crimes qui allaient attirer sur la terre les plus terribles coups de la vengeance de Dieu. « Pour remédier à ces maux, « lui dit-elle, il vous faut entreprendre un « jeûne de sept ans, sans autre nourriture que « du pain et de l'eau. » Ludgarde s'y offrit de très-grand cœur, et observa en effet ce long jeûne, avec un courage et une patience invincibles... Quelquefois, on la voyait s'avancer à la sainte table, conduite par Marie, et par saint Jean l'Evangeliste, et lorsque le moment de sa bienheureuse mort fut venu, Jésus, accompagné de Marie et de plusieurs autres saints, vint lui-même au-devant de son épouse bien-aimée, pour la conduire dans sa céleste demeure.

DIXIÈME JOUR.

Que la grâce de la bienheureuse Marie est vraie, immense, multiple et vraiment utile.

Je vous salue, Marie, pleine de grâce. Nous avons montré comment Marie, par l'innocence très-pure de sa vie, a mérité d'être saluée d'un salut d'amour et de bénédiction. Il nous faut maintenant faire voir comment, par l'abondance admirable de la grâce en elle, elle était vraiment digne d'être appelée *pleine de grâce.* — *Je vous salue donc, ô pleine de grâce!*

Considérons, mes bien-aimés, cette grâce si

(1) Luc., 1.

admirable de Marie. Considérons, dis-je, la vérité de la grâce de Marie, son immensité, sa multiplicité et son utilité; car la grâce de Marie est une grâce très-véritable, une grâce très-immense, une grâce très-multiple, et enfin une grâce très-utile.

Considérons donc premièrement la vérité de la grâce en Marie. *Vous avez trouvé grâce auprès de Dieu*, lui dit l'Ange. Sans doute qu'elle est véritable cette grâce qui se trouve auprès du Dieu qui est vérité. Il dit *auprès de Dieu* et non auprès du démon, car le démon offre bien la grâce d'une prospérité perfide, afin d'engager plus facilement à pécher. Aussi Holopherne, qui est la figure du démon, dit-il : « *Buvez maintenant et mangez avec joie, parce que vous avez trouvé grâce auprès de moi* (1). » Il dit *auprès de Dieu* et non auprès du monde, parce qu'auprès du monde, c'est-à-dire chez les hommes mondains, souvent il y a une fausse grâce, une fausse compassion. C'est pourquoi il est dit dans l'Ecclésiastique : « *Ne découvrez point votre cœur à toute sorte de personnes, de peur que celui à qui vous vous confiez ne vous montre une fausse bienveillance et qu'il ne médise ensuite de vous* (2).» L'Ange dit *auprès de Dieu* et non auprès des hommes, ce qui fait dire à saint Bernard : « Cherchons la grâce, mais la grâce auprès de « Dieu et non auprès des hommes; car la grâce « qui se trouve auprès des hommes, est une « grâce fausse (3).» Auprès de Dieu et non auprès de la chair, car toute la grâce de la chair est mensongère, comme la beauté et autres avantages de la chair. C'est pourquoi Salomon a dit : « *La grâce est trompeuse et la beauté est vaine* (4).» Marie, cette vierge très-grave, a méprisé la grâce perfide du démon, la grâce passagère du monde, la vaine grâce de la chair; et c'est pour cela qu'elle a trouvé auprès de Dieu une grâce pure et véritable, une grâce qu'aucun mélange étranger n'avait altérée, en sorte qu'elle pouvait s'écrier avec l'Ecclésiastique : « *Mon parfum est comme celui d'un baume très-pur et sans mélange* (5). « Ce baume de Marie, c'est l'onction de la grâce dont elle a été comblée avec une abondance sans mesure. C'est pourquoi saint Bernard, parlant sur cette parole : *l'Esprit-Saint descendra en vous* (6), dit : « Ce baume, « ô Marie! vous sera donné avec une telle effu- « sion, et il se répandra en vous avec une telle « plénitude, qu'il débordera de toutes parts « sans jamais s'épuiser (7). »

On mélange le baume avec le miel et l'huile quand on veut l'altérer. Mais assurément le baume de l'Esprit-Saint en Marie n'a subi aucun mélange, et il n'a été vicié ni par le miel des douceurs de la chair ou d'une consolation mondaine, ni par l'huile d'une vaine louange ou d'une fausse adulation. Aussi, la grâce de Marie se trouvant si véritable et si pure, saint Jérôme s'écrie : « Ce qui s'est accompli en « Marie est tout entier pureté et simplicité, tout « entier grâce et vérité, tout entier miséricorde « et justice; c'est la justice qui a brillé sur nous « du haut des cieux (1). » Que ceux donc qui désirent trouver avec Marie une grâce véritable s'approchent avec elle, pleins d'ardeur et d'empressement, de celui en qui cette grâce réside. L'Apôtre nous y exhorte quand il nous dit : « *Allons donc nous présenter avec confiance au trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde et d'y trouver le secours dans nos besoins* (2). » Remarquez bien que celui qui veut trouver, doit chercher; que celui qui veut obtenir, doit s'abaisser. Qu'il s'abaisse donc avec Marie par une humilité véritable, celui qui désire avec elle trouver une grâce véritable; car il est dit dans l'Ecclésiastique : « *Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses, et vous trouverez grâce devant Dieu* (3). » Marie, parce qu'elle s'est abaissée par une humilité très-réelle, a trouvé une grâce très-véritable, en sorte qu'elle a pu s'écrier : « *Le Seigneur a regardé mon humilité* (4). »

Voyons maintenant, mes chers frères, l'immensité de la grâce de Marie, qui lui a mérité d'être appelée *pleine de grâce*. Elle fut assurément immense cette grâce, puisqu'elle en fut remplie. Un vase d'une capacité immense ne saurait être plein, à moins que l'objet qu'il reçoit ne soit immense lui-même. Or, Marie fut un vaisseau très-immense puisqu'elle a pu contenir celui qui est plus grand que le ciel. Mais quel est celui dont la grandeur surpasse l'étendue du ciel? Sans doute, c'est celui dont Salomon a dit : « *Si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous comprendre, combien moins cette maison que j'ai bâtie?* » En effet, ce ne fut point cette maison bâtie par Salomon qui put comprendre Dieu en son enceinte, mais la maison dont celle-ci n'était que l'image. Vous êtes donc, ô très-immense Marie! plus étendue que les cieux, puisque celui que les cieux mêmes ne peuvent contenir, vous l'avez porté dans votre sein. Vous êtes plus grande que le monde, puisque celui que l'univers entier ne saurait comprendre s'est enfermé dans vos entrailles. Mais si telle a été la capacité du sein de Marie, combien plus grande est celle de son âme! Et si cette capacité si immense a été pleine de grâce, il a donc fallu que la grâce

(1) Mat., 1. — (2) Hom. in Verb. Apoc. — (3) Id. 4, in Assumpt. — (4) Judith. — (5) Eccles., 8 — (6) In Nat. Virg. — (7) Prov., 31.

(1) Eccles., 24. — (2). Luc., 1. — (3) Hom. in Nat. Virg. — (4) Epist. 10.

qui a pu remplir une si vaste capacité fût immense. Mais qui pourra mesurer cette immensité? Voilà qu'il est dit dans l'Ecclésiastique : « *Qui a mesuré la hauteur du ciel, l'étendue de la terre et la profondeur de l'abîme?* (1) » Or, le ciel, c'est Marie, tant parce qu'elle a été douée au plus haut degré d'une pureté toute céleste, d'une clarté toute céleste, et de toutes les autres vertus dans un degré tout céleste, que parce qu'elle est le trône le plus élevé du Seigneur, selon cette parole du Prophète : « *Le Seignenr a préparé son trône dans le ciel* (2). » Marie est aussi la terre, puisque c'est elle qui nous a produit ce fruit dont le même Prophète a dit : « *La terre a donné son fruit* (3). » Marie est également l'abîme par la profondeur de sa bonté et de sa miséricorde, et c'est pour cela qu'elle invoque sans cesse pour nous la miséricorde très-profonde de son Fils, comme un abîme invoque un autre abîme (4). Ainsi Marie est le ciel, elle est la terre, elle est l'abîme. Or, qui a mesuré la hauteur de ce ciel, l'étendue de cette terre, la profondeur de cet abîme? Qui, dis-je, a mesuré l'immensité de Marie, si ce n'est celui qui l'a rendue si élevée, si étendue, si profonde, non-seulement en grâce et en gloire, mais encore en miséricorde? C'est pourquoi saint Bernard, parlant spécialement de cette miséricorde, s'écrie : « Qui pourra, « ô Vierge bénie! comprendre la longueur, la « largeur, la sublimité et la profondeur de « votre miséricorde? Sa longueur s'étend jusqu'à « leur dernière heure sur tous ceux qui l'invo- « quent, elle vient en aide à tous. Sa largeur a « couvert le monde entier, et la terre en a été « toute remplie. Sa sublimité s'est élevée jus- « qu'à réparer les ruines de la cité céleste, et sa « profondeur s'est abaissée jusqu'au rachat de « ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à « l'ombre de la mort (5). »

Méditons, en troisième lieu, qu'elle a été la multiplicité de la grâce de Marie. C'est d'elle que l'Ecclésiastique a dit : « *J'ai étendu mes branches comme le térébinthe, et mes branches sont des branches d'honneur et de grâce* (6). » Le térébinthe, selon la Glose et Pline, est un grand arbre qui croît en Syrie, et dont les rameaux sont nombreux et très-étendus. Son fruit est rouge et pâle, et il répand une odeur délicieuse. Or, cet arbre élevé et qui croît en Syrie, est la bienheureuse vierge Marie, car le mot Syrie veut dire une terre arrosée. En effet, la vie entière de Marie a été vraiment arrosée par la grâce, puisque dès le sein de sa mère cette vierge a commencé à croître à la fraîcheur des eaux divines. D'ailleurs, qu'y a-t-il d'étonnant que Marie grandisse ainsi arrosée par les courants de la grâce, puisque sans cette rosée céleste il n'est aucune plante qui ne se dessèche? Et c'est pour cela qu'il est dit en saint Luc : « *Une partie de la semence ayant levé, se sécha, parce qu'elle n'avait pas d'humidité* (1). » Les rameaux de cet arbre qui sont des rameaux d'honneur et de grâce, sont les vertus, les exemples et les bienfaits de Marie. Ces rameaux nombreux sont les mérites abondants de sa grâce; ce sont ses vertus et ses exemples de chaque jour, ses miséricordes et ses bienfaits incalculables. Les oiseaux célestes, c'est-à-dire les saintes âmes, font volontiers leur demeure à l'ombre de ces rameaux, et viennent avec empressement y goûter le bonheur, en sorte qu'on peut appliquer à cet arbre cette parole de Daniel : « *Les oiseaux du ciel demeuraient sur ses branches* (2). » Oh! combien largement cet arbre, qui est la bienheureuse vierge Marie, étend ses rameaux! comme il les porte au loin! comme il les élève! Il les étend au large sur les hommes, il les porte au loin jusqu'aux anges, il les élève en haut jusqu'à Dieu. Mais comment Marie étend-elle ainsi sur tous les hommes les rameaux de ses grâces et de ses bienfaits? Saint Bernard nous le dit en ces paroles : « Marie a ouvert à tous le sein de sa miséri- « corde, afin que tous puissent recevoir de sa « plénitude : le captif la rédemption, le malade « la guérison, l'homme abattu par la tristesse « la consolation, le pécheur le pardon, le juste « la grâce, l'ange la joie, enfin la Trinité en- « tière la gloire, et la personne du Fils la « substance pour se faire homme (4). »

Maintenant le fruit de cet arbre est celui dont il est dit « *Béni est le fruit de votre sein* (5). » Ce fruit est devenu rouge par le sang qu'il a versé, et pâle par les coups de la mort. C'est pour cela que l'épouse, ou autrement l'âme sainte, s'écrie dans les Cantiques : « *Mon bien-aimé est éclatant entre tous les autres par sa blancheur et sa rougeur* (5). » Elle pourrait dire également : *Mon bien-aimé est pâle, il est rouge*. Ce fruit répand aussi, pour les âmes dévotes, une odeur délicieuse. L'apôtre saint Jean l'avait sentie lorsqu'il dit au Seigneur : « *L'odeur de vos parfums a excité en moi des voluptés toutes célestes.* » O âme! ô âme! tu es insensible à l'odeur de miséricorde exhalée par ce fruit! Oh! si tu l'avais ressentie, tu te hâterais de courir à sa suite selon qu'il est dit dans les Cantiques : « *Nous courons à l'odeur de vos parfums.* »

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Le bienheureux Hermann, tout petit enfant,

(1) II Cor. — (2) Eccles., 3. — (3) Luc., 1. — III Reg., 8. — (4) Eccles., 1. — (5) Ps. 102. — (6) Ps. 60.

(1) Ps. 41. — (2) Serm. 4. in Assumpt. — (3) Eccl., 24. — (4) Luc., 9. — (5) Dan., 4.

était bien pauvre. Il allait à l'école, mais ce qu'il aimait surtout à apprendre c'était la loi de Dieu et les bontés de Marie. Aussi, cette divine mère, ravie de son innocence, lui accorda-t-elle les faveurs les plus merveilleuses. Il n'avait que sept ans, lorsqu'elle lui apparut jouant avec le divin enfant Jésus et le petit Jean-Baptiste. Elle fit signe à Hermann qui vint, avec bonheur, partager les jeux du divin Enfant. Marie montra ensuite une pierre à Hermann, et lui dit que, toutes les fois qu'il aurait besoin d'argent pour ses vêtements et sa nourriture, il en trouverait sous cette pierre ; et, à partir de ce jour, Hermann trouva dans ce trésor de Marie tout ce dont il avait besoin. Mais là ne devaient point s'arrêter les faveurs de la divine Mère. Elle inspira à son bien-aimé Hermann d'entrer dans l'ordre des Prémontrés, se fit son guide, en quelque sorte, et lui témoigna tant d'amour, qu'elle voulut qu'il ajoutât à son nom d'Hermann celui de Joseph, son saint époux, et qu'il portât, lui aussi, Jésus entre ses bras. Sa consolatrice au milieu des souffrances, elle essuyait ses larmes, elle adoucissait ses douleurs, elle calmait ses scrupules et lui apprenait que les services rendus au prochain, pour l'amour de Dieu, sont plus agréables au souverain Maître, que l'oraison la plus sublime. Quant à Hermann, il aimait tant Marie que son nom seul le mettait en extase, et qu'il ne pouvait le prononcer sans qu'il s'exhalât de ses lèvres un parfum vraiment céleste, auquel nul parfum d'ici-bas ne saurait être comparé. (*A suivre.*)

Matériel liturgique.

A PROPOS DES PREMIÈRES COMMUNIONS

Comme voici revenir le moment des premières communions, nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici quelques remarques concernant le *costume des enfants,* les *cierges* qu'ils portent à la main, le *pain bénit* qu'on leur distribue, les différentes *cérémonies* qui s'accomplissent en ce jour, l'*ornementation* de l'église, les *cachets* ou *images* qu'on leur distribue en souvenir de ce grand acte de leur vie.

I. *Costume des enfants.* — L'habillement des petites premières communiantes consiste ordinairement en une robe blanche et un voile blanc, symbole de la candeur et de la pureté de leur âme. L'aspect de ces jeunes enfants ainsi parées de leur innocence a toujours quelque chose de singulièrement émouvant; mais il ne faut pas que l'accessoire devienne le principal, c'est pourquoi on recommandera aux mères d'éviter tout ce qui pourrait favoriser la coquetterie et distraire l'esprit des enfants; pour cela il sera nécessaire d'entrer dans les détails et de proscrire absolument les rubans de soie, les bijoux et colifichets, les montres et les chaînes en or ou en argent, les boucles étincelantes, les bracelets et les bagues, les étoffes trop claires, tant pour la robe que pour le voile; les modes qui s'éloignent trop de la simplicité et de la modestie requises surtout en ce jour. Il ne faut pas qu'une jeune communiante ressemble à une mariée. Malheureusement, les journaux de modes illustrés, si répandus aujourd'hui, même dans les campagnes les plus retirées, exploitent à leur manière cette branche de commerce et offrent à la convoitise des mères ce qu'ils appellent une corbeille de première communion. On y trouve de tout en miniature et presque rien de convenable. Il suffit de signaler à nos confrères cet envahissement de l'esprit du monde dans le sanctuaire, et dans l'acte le plus saint de la vie. Nous savons bien qu'on est forcé de compter quelquefois avec certaines exigences de fortune et de position ; telle chose convient à la ville, et telle autre serait souverainement ridicule à la campagne. Néanmoins, partout il faut proscrire absolument les coiffures en cheveux, les manches courtes, les manières de s'habiller immodestes, etc., etc. Mais tous ces avis seront donnés avec la plus grande prudence, surtout on ne doit jamais faire d'esclandre lors de l'arrivée des enfants pour la cérémonie. Nous avons vu des pasteurs, dans ce dernier moment, renvoyer des enfants, et s'aliéner pour toujours la confiance des parents. Nous ajouterons, sans craindre d'être accusé d'entrer dans des détails trop futiles, qu'il faut prévenir les enfants qu'il ne faut pas se chausser trop juste. Nous avons vu quelquefois de ces pauvres enfants souffrir tellement par suite de la coquetterie maternelle, qu'il leur était moralement impossible de se pénétrer de la grandeur de l'acte qu'ils accomplissaient. Il faut encore prévenir les mères et leur dire de ne pas déranger leurs enfants pendant le temps de la retraite, et cela sous prétexte d'essayer leurs ajustements : tous ces détails ont leur utilité. Enfin, il serait à souhaiter que chaque enfant conservât toute sa vie, comme un souvenir précieux, son voile de première communion, qui lui servirait, dans les processions du Saint-Sacrement, chaque fois qu'elle s'approcherait de la sainte table, et surtout à ses derniers moments, pour recevoir le saint Viatique, et faire sa dernière communion. Rien n'est pieux et touchant comme cet usage, qui existe dans tous les pays de foi ; du reste, cette manière de faire est tout à fait conforme à la tradition, aux rites sacrés

de l'Eglise et aux recommandations de saint Paul, qui voulait qu'aucune femme ne parût aux assemblées chrétiennes sans être voilée; telle est encore l'étiquette au Vatican pour toutes les dames qui sont appelées à communier de la main du Pape. Les personnes du monde ne devraient donc jamais s'approcher de la sainte table sans avoir au moins une voilette. Quant aux garçons, Mgr Barbier de Montault, dont le témoignage fait autorité, dit, dans son grand *Traité de la décoration des églises*, qu'ils ne devraient pas porter de brassards.

II. *Du cierge.* — Chaque enfant doit offrir un cierge de cire blanche, qu'il a coutume de tenir allumé à certains moments de la messe, et surtout pendant la rénovation des vœux du baptême. Ce cierge est très-significatif : c'est pour le pasteur un sujet de réflexions touchantes à faire à ses paroissiens. L'abbé Lobry, curé de Vauchassis, traite admirablement ce sujet, ainsi que tout ce qui a rapport à la première communion, dans ses instructions si pratiques et si bien faites, publiées chez M. Vivès. Dans certaines paroisses, nous avons été témoin d'un singulier usage, heureusement fort rare. Le cierge que porte chaque enfant est tellement beau qu'on n'ose pas l'endommager en le faisant brûler; alors qu'arrive-t-il? Au sommet de ce cierge, si respecté, on adapte, en la contournant, une mèche de cette bougie filée, appelée vulgairement queue-de-rat; et pour qu'elle ne brûle pas trop vite, on la déroule lentement, en ayant soin de l'assujettir avec une épingle. Or, le sacristain passe et repasse toutes les trois ou quatre minutes pour dérouler de nouveau la mèche, la relever et repiquer plus bas l'épingle afin que le beau cierge reste toujours intact, de sorte que les enfants, les parents, le sacristain sont préoccupés de cette chose si futile. « Ta queue-de-rat! prends garde! relève-la! » dit un enfant à l'autre. Or, ce nom seul donné à cette mèche amuse les enfants, les porte à rire, à se distraire et détourne leur attention du grand acte qu'ils accomplissent en ce jour. Dans le Poitou, on se sert assez généralement de cierges en cire; mais, pour dépenser peu et montrer beaucoup d'apparence, on emploie des cierges hauts de 50 ou 60 centimètres, ne coûtant que 50 centimes; la douille du cierge, exagérément longue, est percée jusqu'à une profondeur de 35 et 40 centimètres, et n'est formée que d'une légère couche de cire, mince comme deux feuilles de papier. Un cierge de cette nature ne dure généralement que trois quarts d'heure. La mèche, le plus souvent trop forte, fait couler la cire, qui salit et macule les habits des enfants; en se recourbant sur elle-même, cette mèche remplit l'église d'une fumée nauséabonde qui prend à la gorge; de plus, en prenant le gros bout du cierge à la main, on est exposé à l'écraser, ce qui n'arrive que trop souvent : quelles précautions à prendre et, partant, quels sujets de distraction pour les enfants!

Pour parer à tous les inconvénients qui résultent de l'emploi de ces mauvais cierges, certains industriels (qui nous débarrassera de ces gens-là?) se sont imaginé de faire, pour les processions, des cierges en tôle peinte renfermant à l'intérieur un tube garni d'une mèche alimentée par l'essence de pétrole : le remède nous semble pire que le mal. Inutile de stigmatiser cette sotte invention, aussi ridicule que mesquine et contraire à tout le symbolisme chrétien et traditionnel. Il y a manière de parer à tous les inconvénients mentionnés ci-dessus, c'est de n'employer que des cierges de bonne qualité. Au lieu de subir la mauvaise confection des ciriers de leur localité, pourquoi plusieurs curés d'une même ville ou d'un même canton ne s'associeraint-ils pas pour faire venir à frais communs, de chez un fabricant honnête et bien connu, une caisse de beaux et bons cierges? Il y aurait avantages et bénéfices certains : ils n'ont qu'à s'adresser à MM. Boin et Imbert, de Lyon, si recommandables sous tous les rapports. Là, au moins, ils seront sûrs de n'être pas trompés. Nous en parlons après expérience faite.

On dispose quelquefois dans certaines églises, derrière chaque rangée d'enfants, une barre horizontale de bois, sur laquelle sont placées des espèces de broches ou chevilles coniques destinées à placer les cierges; il est vrai que par là on soulage les enfants, et que l'on met plus d'ordre dans la distribution des cierges; mais cette manière de faire ayant déjà causé maints accidents, on a dû y renoncer. Il vaut mieux enlever complétement les cierges aux enfants et les leur remettre quand ils doivent s'en servir de nouveau. On évitera de les leur laisser en mains tout le temps d'une messe basse jusqu'à la communion, ou pendant la durée d'une instruction. On suppose trop souvent à l'enfance les forces physiques et morales de l'âge mûr; il faut calculer avec leur faiblesse.

Dans notre siècle, les idées d'égalité sont tellement à l'ordre du jour que beaucoup de curés, tant pour les cierges que pour tout l'ensemble du costume des enfants, exigent l'uniformité complète; et même, pour favoriser l'union des esprits et des cœurs, ils associent un enfant pauvre à un enfant riche. Cette manière de faire, conforme à l'esprit de l'Eglise, a beaucoup d'avantages; d'abord les parents des enfants pauvres ne sont pas humiliés; au contraire, ils sont très-flattés de cette égalité devant Dieu; ensuite, les enfants eux-mêmes,

mieux disposés, remplis de sentiments d'une charité mutuelle, n'éprouvent aucun sentiment de jalousie, ni aucune distraction, ce qui arrive presque toujours aux jeunes filles quand elles voient des enfants mieux mises qu'elles ou ayant un plus beau cierge. Ceci est basé sur une longue expérience des enfants.

Pour éviter les accidents et la saleté qui résultent du coulage de la cire, on dressera les enfants à bien tenir leurs cierges hauts et droits, et à s'éloigner suffisamment les uns des autres quand ils marchent en procession. Cette remarque est utile surtout aux petites filles, à cause de leurs voiles, si facilement inflammables. On pourra indiquer aux mères la manière de rendre ces étoffes légères à peu près incombustibles; il suffit pour cela de mélanger de la craie réduite en poudre dans l'amidon dont on se sert pour empeser.

Enfin, dans beaucoup de paroisses, les parents rachètent le cierge qui a servi à la première communion de leurs enfants, et les conservent pieusement; ce cierge leur sert à accompagner le Saint-Sacrement dans les processions publiques, et quand on porte le saint Viatique aux malades; il sert encore pour mettre entre les mains des agonisants pendant qu'on leur récite les dernières prières. Toutes ces coutumes, qui favorisent l'accomplissement des rites prescrits par l'Eglise, sont louables et méritent à juste titre d'être encouragées et proposées.

(*A suivre.*) L'abbé D'EZERVLLE,
curé de Saint-Valérien.

Nota. — A la fin de notre article sur le *Pavillon du tabernacle*, on lit cette phrase : « Le « pavillon peut être blanc ou de la couleur du « jour; mais jamais noir, vert, bleu ou jaune. » Pour éviter toute équivoque, il eût fallu dire : Le pavillon ne doit jamais être vert, du moins *habituellement*, et quand la couleur du jour ne le demande pas. La couleur habituelle, quand on n'en a qu'une, est le blanc seulement. Un missionnaire, très-versé dans les choses liturgiques, nous écrit qu'il a vu un pavillon de tabernacle blanc parsemé de points rouges, le tout en indienne (ancien morceau d'une robe de bergère), surmonté d'une large bande de drap d'or, surmontée elle-même d'un ruban rouge à fleurs bleues : il n'est guère possible de porter plus loin l'absence de goût. La convenance demande à ce que l'on ne fasse usage que d'une étoffe entièrement blanche, tout à fait convenable et neuve, de manière à ce qu'on ne la reconnaisse pas pour avoir été sur le dos de telle ou telle personne, fût-ce même la châtelaine de l'endroit. Du reste, si l'on veut se procurer des pavillons bien faits et de bon goût, il suffira d'en faire la commande aux religieuses tertiaires de Saint-Francois, à Bussières (par Aigueperse), qui se chargent aussi de remettre en état tous les vieux ornements, et même d'en confectionner de neufs.

Théologie morale

DU PROBABILISME

A PROPOS D'UN NOUVEAU SYSTÈME

(21e article.)

VIII. — Examen des douze propositions composant le système du Probabilisme à compensation (suite).

Nous avons examiné en dernier lieu la neuvième proposition du système, ainsi conçue : « Donc, en présence d'une loi dont l'existence est douteuse, il faut *toujours* prendre le plus sûr. » Nous croyons avoir démontré que cette proposition, pièce fort importante du nouveau probabilisme, a le double tort de ne point sortir logiquement des précédentes, bien qu'on lui ait donné la tournure d'une conclusion, et ensuite de renouveler la proposition condamnée de Sinnichius, qui est la formule du tutiorisme le plus rigide et le plus absolu. Le R. P. Potton prétend que la proposition suivante fait disparaître la grave difficulté pratique que nous avons signalée. Voyons donc ce que contient cette proposition.

Xe PROP. *De même que le supérieur est très-souvent excusé légitimement d'empêcher la transgression matérielle que son inférieur va commettre, de même, pour des raisons légitimes, en présence d'une loi douteuse, je serai très-souvent excusé de prendre le plus sûr, et je pourrai suivre le plus large.*

Nous avons à faire deux observations très-importantes sur cette proposition.

1° Nous repoussons d'abord ces deux premiers mots, *de même.* Le R. P. Potton fait cette question : « La parité des deux membres de notre proposition n'est-elle pas très-manifeste ? » Nous répondons négativement. Non-seulement elle n'est pas très-manifeste, mais elle n'existe absolument pas, ainsi que déjà nous avons dû le faire remarquer. Les situations sont très-différentes, elles le sont fondamentalement, essentiellement.

Lorsque le supérieur, chargé de surveiller la conduite de ses subordonnés et de les maintenir dans le devoir, voit un d'entre eux commettre de bonne foi un péché matériel, c'est-à-

dire transgresser une loi réelle, et qu'il omet néanmoins la réprimande qu'il serait régulièrement obligé de faire, parce que, pour des raisons graves, il juge qu'une admonestation entraînerait plus d'inconvénients que son silence, il est en présence, non d'une loi douteuse, mais d'une loi certaine. L'obligation qui lui incombe, en principe, de remédier au désordre, même matériel, désordre qui est d'ailleurs, non pas simplement possible et hypothétique, mais parfaitement constaté, cette obligation, disons-nous, est indiscutable. Si, accidentellement, il peut et doit même, comme il arrive quelquefois, se renfermer dans l'inaction, c'est qu'un motif sérieux, peut-être impérieux, de prudence ou de charité, ou des deux ensemble, lui permet ou lui commande de s'abstenir; c'est que, dans certains cas, il lui est moralement impossible de faire usage de son autorité. Il est vrai que les raisons pour lesquelles il tolère l'erreur de son inférieur doivent être proportionnées à la gravité du désordre, en sorte qu'il ne laisse pas se produire un grand mal pour éviter de légers inconvénients ; mais ceci n'est qu'un détail d'application du principe. Dans le cas supposé, rien n'est douteux, ni la loi, ni l'obligation qui en résulte directement, ni l'autre obligation qu'impose exceptionnellement la prudence de surseoir à l'accomplissement de la première ; tout est clair, certain et parfaitement simple.

La situation de l'agent en présence d'une loi vraiment douteuse est tout autre. L'existence de la loi elle-même étant contestée pour des raisons solides, l'obligation, qui est l'effet propre et naturel de la loi, est par cela même incertaine. L'agent n'a pas à chercher des causes de dispense pour laisser de côté l'obligation, la question qui se pose pour lui est celle-ci : une obligation réelle, c'est-à-dire certaine, découle-t-elle pour moi de cette loi douteuse? en d'autres termes : le douteux peut-il produire le certain ? Nous avons vu quelle réponse suggèrent le bon sens et la logique, et il est inutile de rentrer ici dans cette discussion. Ce que nous tenons à établir présentement, c'est la disparité absolue des cas mis en parallèle, et assimilés par le R. P. Potton dans sa dixième proposition, et c'est cette disparité qui nous paraît très-manifeste.

Il ne sert donc de rien à l'auteur d'avoir introduit dans l'exposé de son système, comme partie intégrante, le cas du supérieur dispensé momentanément, pour des raisons quelconques, de réprimander ses subordonnés dans certaines conjonctures. C'est en vain qu'il essaye de transformer ce fait particulier en un argument *a pari* à l'appui de sa théorie de l'obligation attachée à la loi douteuse, puisqu'il n'y a pas de tarité, et de ses douze propositions il en faut retrancher déjà quatre et demie, savoir, les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et la moitié de la dixième.

2° Il reste donc de la dixième proposition cette seconde partie : « Pour des raisons légitimes, en présence d'une loi douteuse, je serai très-souvent excusé de prendre le plus sûr, et je pourrai suivre le plus large. » Voilà le tempérament qui nous est offert pour nous faire accepter la rudesse et la rigueur de la proposition précédente : « En présence d'une loi dont l'existence est douteuse, il faut *toujours* prendre le plus sûr. »

Mais pourquoi donc ce tempérament qui, nous affirme-t-on devra donner « des résultats qui se rapprocheront extrêmement des décisions pratiques de saint Alphonse, » et fera ainsi passer le principe à peu près, si ce n'est tout à fait, à l'état de théorie purement spéculative? Est-ce que la liberté serait trop serrée par la neuvième proposition, et que l'on jugerait convenable, pour n'être pas trop inhumain, de lui offrir un adoucissement, en relâchant fréquemment sa chaîne? Il semble que c'est bien cela. On vient de nous affirmer dans les termes les plus péremptoires que, quelque soit le doute touchant l'existence de la loi, » il faut toujours prendre le plus sûr. » Pour le prouver, on a dit précédemment que, « si la loi se trouve exister réellement, en allant contre ce qu'elle ordonne, on la transgresse, du moins matériellement, » ce qui est vrai; et l'on a ajouté que « cette transgression est un vrai mal, que l'on est tenu d'éviter, » ce qui est faux au sens moral, comme nous l'avons démontré. Quoi qu'il en soit de la valeur de la preuve, il reste que l'on nous impose, dans tous les cas, dans toutes les circonstances, dans toutes les hypothèses imaginables, l'obligation d'observer toute loi douteuse, comme si elle était certaine et incontestable. Si vous vous récriez, en disant que cette doctrine est bien dure, que les lois obligatoires de fait vont se multiplier à l'infini, que votre liberté se trouvera surchargée de liens et d'entraves, etc., etc.; notre auteur essayera de vous calmer et de vous rassurer. En réalité, vous dira-t-il, vous ne serez pas trop à l'étroit ; car très-souvent, en présence des lois douteuses, vous aurez des raisons légitimes qui vous excuseront de prendre le plus sûr et vous permettront de suivre le plus large. Vous auriez donc bien tort de vous plaindre, et vous voyez que ma doctrine n'est pas si redoutable que vous l'avez pensé à première vue.

Mais, dirons-nous à notre théologien, lorsque je n'aurai pas la bonne fortune de rencontrer des raisons excusantes, ce qui arrivera bien quelquefois, en vertu de votre neuvième proposition, je devrai tenir la loi douteuse pour

obligatoire, à l'égal de la loi certaine. La question de fond revient obstinément, comme vous voyez. D'où faites-vous donc sortir cette obligation? Il ne pourra que nous répéter qu'en n'observant pas la loi douteuse, nous nous exposons, pour le cas où elle existerait réellement, à commettre un péché matériel. qui serait un vrai mal, que l'on doit toujours éviter. Cette affirmation dénuée de preuves est sa seule ressource. Il nous faudra alors lui rappeler que nous avons prouvé que, comme tel, le péché matériel n'est rien moralement, et qu'il est faux que l'on soit toujours obligé de l'éviter, l'accomplissement de cette prétendue obligation étant d'ailleurs impossible. Il nous restera à conclure que l'honorable Dominicain tire le certain du douteux, ce qui est illogique et attribue le caractère de vraie loi à ce qui, pour tout le monde, est une loi douteuse, et pour l'agent ne peut être pratiquement une vraie loi, manquant d'une condition essentielle à la loi, la promulgation.

La théorie nouvelle est-elle acceptable même pour les cas où des raisons légitimes excuseront de l'observation de la loi douteuse? Pas davantage. En effet, pourquoi ne sera-t-on pas tenu alors de se soumettre à la loi douteuse? Parce qu'on en sera *dispensé* ou *excusé*. Or, la dispense suppose nécessairement l'existence d'une loi ayant une force obligatoire incontestée et atteignant en réalité le sujet, qui doit à des circonstances particulières le bénéfice de l'exonération passagère de la loi, laquelle reprendra tout son empire dès que la situation sera redevenue normale. Il en est de même de l'excuse admise à raison de difficultés pratiques pouvant donner lieu à l'application transitoire du principe de droit. *Lex non obligat cum tanto incommodo*. Loin de compromettre la loi, l'excuse, comme la dispense, l'affirme et en constate l'existence. Si donc on veut bien nous dire, pour calmer nos répugnances et dissiper nos scrupules, que très-souvent, en présence d'une loi douteuse, nous aurons des raisons légitimes qui nous excuseront de prendre le plus sûr et nous autoriseront à nous mettre au large, on nous atteste par là même que la loi douteuse est obligatoire *par soi*, on retombe toujours et fatalement dans cette inévitable contradiction, que le douteux engendre le certain, et qu'une loi à laquelle manque une condition essentielle de la vraie loi, savoir la promulgation, est cependant une loi véritable, qui lie la volonté du sujet, bien que ce lien ne lui soit pas appliqué par la connaissance certaine ou la science qu'exige saint Thomas. Qu'il y ait ou non une excuse autorisant à s'affranchir de cette loi dans tel cas particulier, la question reste la même, le principe que l'on cherche à faire prévaloir est toujours celui-ci : La loi douteuse doit être tenue pratiquement pour certaine. Cette prétendue force obligatoire inhérente à la loi douteuse est, comme on le voit, le vice capital du système.

Nous avons vainement cherché en quoi cette proposition diffère de la précédente et pourquoi l'auteur a pris la peine de l'ajouter. Si la forme varie un peu, elle est absolument identique à l'autre pour le fond et quant au sens. Ce serait donc encore une proposition à supprimer pour cause d'inutilité, et comme nous en avons déjà indiqué quatre et demie qui devraient disparaître, parce qu'elles sont étrangères à la question de la loi douteuse, l'exposé du système se trouverait réduit de près de moitié. Il est vrai que, débarrassé de ces étais factices, il tomberait de lui-même.

Il nous faut donc remonter à la proposition onzième, où est posée la règle de la proportionnalité compensatrice entre les raisons qu'on peut avoir de s'affranchir de la loi douteuse, d'une part, et de la gravité jointe à la probabilité de cette loi, d'autre part.

Il était aisé de prévoir que le lecteur désirerait un éclaircissement sur l'usage de cette règle, et le R. P. Potton a voulu prévenir cette question. Après avoir dit que sa proposition douzième, identique à la onzième, lui paraît très-certaine et bien prouvée, il ajoute :

« On peut demander cependant quelles seront, en quoi consisteront, ces raisons *proportionnées*. — Nous répondrons qu'il y en a de toute espèce. On peut les classifier comme on voudra : raisons très-graves, graves, moyennes, légères, très-légères; raisons concernant l'ordre temporel et raison concernant l'ordre spirituel: raisons tirées de l'intérêt de Dieu, de l'intérêt de la communauté, de l'intérêt d'un tiers, de l'intérêt de celui qui agit, et ainsi de suite.

« On peut demander encore si ces raisons *proportionnées*, en pratique, se rencontreront fréquemment. Nous répondons que *oui*. Il arrive en effet souvent, dans la pratique, que même l'obligaton des lois *certaines*, quand elles ne sont pas bien graves, cède à des causes excusantes proportionnées. Quand la loi sera douteuse au lieu d'être certaine, la trangression devenant alors douteuse, une foule de raisons qui seraient insuffisantes contre la loi certaine suffiront contre la loi douteuse. C'est ce que chacun comprend. On s'expose très-difficilement à subir une mort certaine. Mais si la mort devient douteuse, on se montre, avec raison, moins circonspect et plus large. Si la mort devient fort peu probable, quoiqu'elle demeure en soi un mal terrible, la moindre raison est suffisante pour encourir un péril si léger et si lointain. C'est ainsi que légitimement, et sans pécher, on

peut voyager en chemin de fer, monter à cheval, aller à la chasse, s'embarquer sur mer, etc., uniquement pour se récréer et s'amuser, parce que la mort est très-peu probable. A plus forte raison sera-t-il permis de s'exposer, quand les lois dont l'infraction sera douteuse se trouveront beaucoup moins graves que la grande loi : *Non occider*. Souvent donc la seule gêne que produirait l'accomplissement de l'acte accompli douteusement(?), la seule restriction désagréable apportée, par cet accomplissement, au plaisir que l'on trouve à faire ce qu'on veut, la seule inquiétude qui résisterait pour l'esprit, si l'on devait faire attention à toutes les lois douteuses (fort nombreuses certainement), pourra suffire, très-légitimement, pour dispenser de prendre le plus sûr. Souvent aussi, il faudra des raisons plus sérieuses. *Le tout, selon les circonstances et les cas.*

« Quant au résultat final que produiront, dans la pratique, les applications successives de notre principe unique, nous estimons que, si ces applications sont faites *prudemment*, elles donneront des résultats qui se rapprocheront extrêmement des décisimes pratiques de S. Alphonse. »

Nous voyons bien que le R. P. Potton est animé du louable désir de ne pas surcharger et opprimer les consciences en multipliant les entraves à la liberté, et qu'il ne demande pas mieux que de nous mettre à l'aise à peu près autant que peut le faire saint Alphonse. L'intention est excellente ; mais il s'agit ici d'une question de principe et de doctrine, et non d'une affaire de sentiment. Voyons donc quelles sont la valeur intrinsèque et l'utilité pratique de ces raisons *proportionnées* et compensatrices.

Si de la théorie nous passons à la pratique, nous sommes immédiatement en face de sérieuses difficultés à exécution. Nous ne pourrons nous dispenser d'obéir à la loi douteuse, que si nous avons des raisons *légitimes*. Mais, pour former notre conscience dans le sens de la liberté, il nous faudra un *criterium* à l'aide duquel nous puissions juger de la légitimité de nos raisons. Quel sera-t-il ? Le R. P. Potton a le devoir de nous l'indiquer, et il essaye de le faire dans ses deux premières propositions.

XIe Prop. *Ces raisons qui dispensent de prendre le plus sûr doivent être proportionnées, d'abord à la gravité de la loi que je m'expose à transgresser, ensuite à sa probabilité.*

« C'est, nous dit l'auteur, ce que nous avons fait voir plus haut (prop. v^e), en parlant des cas où le supérieur est excusé de faire la correction fraternelle à son inférieur qui va pécher matériellement. Les mêmes remarques, les mêmes raisons, s'appliquent, avec la même évidence, au cas où le sujet doit être excusé de prendre le plus sûr, en présence d'une loi douteuse. »

Nous croyons avoir prouvé que le cas du supérieur n'a rien à faire ici, attendu qu'il est totalement et essentiellement différent de celui qu'on veut résoudre.

Le R. P. Potton ajoute néanmoins avec assurance : « Ainsi nous arrivons, sans aucune difficulté, en suivant des chemins connus de tous et regardés par tous comme très-sûrs, jusqu'à notre XIIe et dernière proposition, qui formule, sans aucune exception quelconque, la théorie du *probabilisme à compensation*, applicable à tous les cas possibles, passés, présents ou futurs, qui concernent les lois probables. »

Voyons ce qu'est cette dernière proposition d'une si grande portée, et à laquelle on attribue une puissance si merveilleuse. Nous pouvons lui réserver tout ce que nous aurions à dire sur la onzième.

XIIe Prop. *Pour agir légitimement contre une loi douteuse, il faut toujours avoir des raisons proportionnées à la gravité et à la probabilité de cette loi.*

Voici, comme on vient de nous en avertir, la formule essentielle du Probabilisme. Telle est la *compensation* que l'on déclare nécessaire entre les raisons de ne pas observer la loi douteuse, et le mal matériel possible et simplement éventuel qui résultera de l'inobservation de cette loi. Voyons donc quelle est la valeur de cette formule.

(A suivre.)

P.-F. Ecalle,
archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

PHILOSOPHIE DU DROIT

CHAPITRE TROISIÈME

DE L'OBLIGATION IMPOSÉE PAR LA CONSCIENCE DANS SES DIVERS ÉTATS.

(Suite).

118. — Corol. *Dans le conflit des droits, la supériorité de l'un sur l'autre peut être telle qu'il ne soit pas permis de s'exposer au danger probable de blesser le droit supérieur en exerçant le droit inférieur, même certain.*

Prenons pour exemple le chasseur qui voit se remuer dans un buisson quelque chose qu'il peut croire être une pièce de gibier, mais qu'il peut supposer aussi être un homme Lors même que cette seconde probabilité serait beaucoup moindre, il ne lui est certainement pas permis

de tirer, en exerçant le droit certain qu'il a de tuer le gibier. Si, au contraire, il se fût agi d'exercer un droit du même ordre c'est-à-dire de défendre sa propre vie, il aurait pu faire ce qui dans le premier cas eût été illicite. On comprend donc que les questions de ce genre ne se rapportent pas au probabilisme comme on le suppose souvent, mais au conflit des droits :

119. — Prop. 4e. *Pour constituer une obligation rigoureuse, il suffit qu'elle ait pour elle cette grande probabilité que l'on désigne communément sous le nom de certitude morale.*

Expl. — Les mots de certitute morale ont un double sens : un sens strict, suivant lequel la certitude morale exclut absolument toute crainte d'erreur, comme la certitude physique, et n'en diffère que par l'objet auquel elle s'applique. Mais, dans un sens plus large, on entend par certitude morale cette souveraine probabilité qui, sans exclure absolument toute possibilité d'erreur, permet pourtant à un homme sage d'affirmer sans hésitation. Nous soutenons que ce genre de certitude suffit pour constituer une véritable obligation ; et nous le prouvons :

A). *Par le sens commun.* Il n'est pas d'homme de bons sens qui borne son assentiment aux choses de l'ordre moral fondées sur une certitude absolue ; cette certitude, en effet, est très-rare, et celui qui l'exigerait pour croire douterait à peu près de tout. Aussi, une sorte d'instinct universel résultant évidemment de la nature raisonnable, pousse-t-il tous les hommes à ne tenir aucun compte des chances d'erreur qui ne sont appuyées sur aucun indice sérieux.

B). *Par les nécessités de l'ordre moral et social.* En effet, les relations qui forment le tissu de cet ordre, et qui sont la base des obligations morales, les relations de la famille, de la société civile, les propriétés, les contrats, la légitimité du pouvoir, ses actes, etc., ne sont connues pour la plupart qu'avec la certitude morale dont nous venons de parler. Si donc on ne voulait pas la reconnaître comme fournissant aux obligations un fondement suffisant, c'en serait fait de la société soit ecclésiastique, soit civile, de la famille, de tout l'ordre moral.

C). *Par la nature de cette certitude morale.* Bien qu'elle ne soit pas liée à la vérité par un lien nécessaire, il est évident pourtant que ce lien est réel ; et que ce qui est plus vrai est en général plus vraisemblable. D'où il suit que si on se dispensait des obligations qui sont moralement certaines, la plupart du temps, sinon toujours, on violerait des obligations réelles ; or, on ne peut sans pécher formellement, s'exposer au danger prochain de violer une obligation réelle ; donc on doit se conformer aux obligations moralement certaines.

120. — Prop. 5e. *On n'est pas tenu de se conformer à une obligation purement probable à laquelle s'oppose une probabilité sérieuse.*

Expl. — Il ne faut pas oublier que la probabilité dont il est question ici est celle qui subsiste après qu'on a pris les moyens propres à donner la certitude. Nous parlons d'une obligation qui a pour elle et contre elle des probabilités sérieuses ; et nous ne distinguons pas les divers degrés de ces probabilités ; d'abord parce que les moralistes les plus autorisés ne les distinguent pas ; en second lieu, parce que l'étude des questions morales prouve que cette graduation est la chose la plus incertaine et la plus changeante du monde. Nous ne distinguons pas non plus le cas où la probabilité contraire à l'existence de l'obligation est positive, c'est-à-dire fondée sur des raisons directes, du cas où elle est négative et basée uniquement sur l'absence de certitude en faveur de l'obligation : au point de vue de la valeur de l'obligation, ces deux cas sont parfaitement identiques (1).

121. — *Dem.* Il est dans la nature de la volonté raisonnable d'être guidée par l'intelligence ; de telle sorte que, comme l'enseigne saint Thomas, pour lier efficacement la liberté un précepte doit être l'objet d'une véritable science, c'est-à-dire d'une connaissance certaine. *Nullus ligatur per præceptum aliquod nisi mediante scientia illius præcepti.* (De verit., q. XVII, a. 3.) Or, quand il y a probabilité sérieuse pour et contre, il n'y a ni connaissance certaine ni vraie science, puisque le doute et la science diffèrent essentiellement ; donc dans ce cas, le précepte ou l'obligation, quelle qu'elle puisse être objectivement, ne lie pas la volonté, et par conséquent n'a aucune existence subjective.

Cette raison paraît si péremptoire à saint Alphonse de Liguori, le docteur de la morale, qu'il n'hésite pas à déclarer moralement certaine la doctrine d'après laquelle on peut adopter une opinion probable, dans le cas même où l'existence de l'obligation est plus probable.

122. — Du reste, les objections des probabilioristes et des probabilistes à compensation, n'ont pas une grande valeur. La plus sérieuse est celle qu'ils tirent du danger de commettre un péché matériel, danger proportionné à la probabilité de l'obligation, et que, d'après ces moralistes, la prudence et la justice ordonnent d'éviter. Mais les uns et les autres avouent que cette obligation n'est pas absolue. Les probabilioristes admettent qu'elle cesse du moment

(1) Il ne faut pas confondre cette probabilité négative, qui peut être très-sérieuse, avec le doute négatif, ainsi nommé parce qu'il ne s'appuie sur aucun motif sérieux.

que la probabilité contraire à l'obligation est plus grande ; or, cette opinion est inadmissible ; elle suppose qu'il y a une mesure fixe, accessible à tous, pour mesurer le degré des probabilités, ce qui est manifestement faux.

Les probabilistes à compensation admettent qu'on est dispensé de se conformer à une obligation probable du moment qu'on a une raison dont la gravité doit être, selon eux, proportionnée à la gravité de l'obligation, et à la probabilité de son existence ; deux quantités, que nul ne peut mesurer avec certitude et qui échappent complétement à l'appréciation du plus grand nombre des hommes. Cette impuissance générale est certainement un motif suffisant pour exempter les consciences du joug que les moralistes en question viennent un peu tard leur imposer.

123. — Corol. *La liberté conserve ses droits toutes les fois qu'on a un motif sérieux de croire soit que la loi n'existe pas, soit qu'elle ne s'étend pas au cas présent, soit que l'obligation a été déjà accomplie.*

Dans ces trois cas, en effet, l'existence présente de l'obligation n'est que probable et a contre elle une probabilité sérieuse. Par conséquent les arguments par lesquels a été démontrée la proposition précédente conservent oute leur force.

Il faut reconnaître pourtant que plusieurs moralistes, qui suivent en tout le reste les principes du probabilisme, entre autres saint Alphonse de Liguori, semblent reculer devant l'application de ces principes au cas d'un homme qui, pressé par une obligation certaine, l'a probablement, mais non pas certainement, accomplie. Mais saint Alphonse ne s'écarte en réalité de la doctrine formulée dans notre corollaire que dans deux hypothèses : lorsque la probabilité contraire à l'existence de l'obligation n'est pas sérieuse, ce que nous ne supposons pas ; et lorsque il s'agit d'un vœu pour l'accomplissement duquel on n'est pas certain d'avoir fait quoi que ce soit. Le cardinal de Lugo excepte également les dettes certainement contractées et probablement acquittées. Il n'est pas facile, dans ce cas, de sauvegarder également l'intérêt et les droits du débiteur qui a peut-être déjà payé et ceux du créancier, qui n'a peut-être rien reçu. Plusieurs moralistes résolvent la difficulté en exigeant que le premier donne au second une somme proportionnée au degré de la probabilité.

124. — Prop. 6e. *La probabilité ne saurait exempter de l'obligation lorsqu'elle porte soit sur l'injustice d'une loi, soit sur l'illégitimité de la possession d'un bien matériel.*

Dem. — 1° *On n'est pas exempté d'obéir à une loi parce qu'elle paraît probablement injuste.* Cela se prouve :

A. Par la nature du pouvoir législatif, institué pour fixer les droits et écarter les dissensions que leur incertitude ferait naître dans la société. Cette mission ne pourrait être remplie si les membres de la société se constituaient juges du pouvoir qui doit les guider et trouvaient un motif de lui désobéir dans les doutes qui rendent son autorité nécessaire.

B. L'intérêt de la société exige évidemment que le pouvoir chargé d'y maintenir l'ordre et l'unité d'action soit obéi par tous les membres, tant que ses lois ne sont pas manifestement injustes : car les inconvénients de l'obéissance à quelques lois réellement injustes sont incomparablement moindres que ceux de l'anarchie qui résulterait de la désobéissance à toutes les lois dont la justice n'est que probable.

125. — 2° *L'illégitimité probable de la possession d'un bien matériel n'est pas un motif suffisant pour en priver le possesseur.*

Cela se prouve *par la raison même sur laquelle se fonde le droit de propriété.* Il a dû être introduit pour écarter les dissensions interminables et les violences auxquelles ne pourrait manquer de donner lieu l'usage des biens matériels s'ils n'étaient pas divisés. Or, cette fin ne pourrait être obtenue s'il était permis de remettre sans cesse en question les titres originaux de la propriété et d'en dépouiller le possesseur sur de simples probabilités. Ces titres, par leur nature même, peuvent rarement donner une certitude absolue ; il n'y aurait plus de droit assuré si, pour l'ébranler, la simple probabilité suffisait.

Corol. — *La compensation occulte pour un dommage purement probable est donc illicite.*

Dans ce cas, en effet, il y a d'un côté possession de fait, et de l'autre côté il n'y a qu'une simple probabilité ; par conséquent, on doit suivre la règle établie dans la proposition précédente.

En résolvant, comme nous venons de le faire, les principales questions relatives à la conscience, nous avons terminé le premier traité, celui qui renferme les principes généraux de la morale. Nous allons maintenant passer à l'application et considérer d'abord les devoirs de l'homme envers Dieu.

R. P. Ramière, S. J.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

Les Eglises du XIe siècle à la renaissance

On voit que pendant les deux siècles écoulés depuis le commencement du XIe siècle, de grandes transformations s'étaient opérées. Cette marche calme mais fort remarquable conduisit à la plus belle période de notre histoire de l'art. Le XIIIe siècle arriva. Jusqu'à lui tout avait contribué à un élan décisif vers les plus hautes conceptions du génie architectural. Il recueillit ce noble héritage composé de tout ce que la pensée pouvait donner de plus digne à la matière qu'elle devait animer. Ce fut le gracieux de la forme uni à la majesté du symbolisme théologique. Alors on vit les places s'agrandir, se surélever; la lourdeur disparut avec le plein-cintre qui fut presque entièrement dédaigné pour l'ogive exclusivement admise. L'arc pointu devint le type partout préféré, et l'on ne construisit plus que sous son influence : le caractère général qui en ressortit fut une légèreté pleine d'élégance en même temps que de sublimité et de grandeur. Il n'est pas facile d'expliquer pourquoi on a fait depuis longtemps du mot *gothique*, donné à ce genre, le synonyme d'ogival. Beaucoup d'opinions ont été exposées sur ce point. Ce qui est certain c'est que les Goths, par ce qu'ils laissèrent de leurs constructions dans le midi de la France ou en Espagne, n'auraient jamais dû passer pour les inventeurs de ces beautés, ayant tantôt détruit les églises catholiques, et tantôt les ayant remplacées par des compositions hâtives où l'idée religieuse ne valait pas mieux que celle de l'art. Ce terme implique donc une idée fausse ; on doit l'exclure avec le sens qu'on lui a trop donné, de l'histoire qui nous occupe ce que nous venons de dire sur l'ogive montre assez que l'architecture *ogivale* porte le seul nom qui convienne au caractère des monuments qu'elle a créés. Nous allons nous occuper d'elle par rapport à la période des trois siècles qu'elle a parcourus jusqu'à l'époque dite de *la renaissance*.

VI.

DE L'ARCHITECTURE OGIVALE, DITE GOTHIQUE, DU XIIe AU XVIe SIÈCLE.

Que l'ogive ait été inspirée chez nous par une renaissance des pratiques de l'Orient; qu'elle soit d'origine européenne, et même française comme quelques-uns l'ont soutenu, ce n'est pas à quoi nous devons précisément ici nous arrêter (1). Hâtons-nous plutôt de reconnaître qu'elle constitue réellement un système architectural, ayant sa raison d'être dans une idée artistique et se posant comme première assise d'un genre nouveau. Cet art, en maintenant la simplicité naturelle et la beauté d'ensemble gardées par la méthode romane, pose régulièrement ses arcades allongées sur les chapiteaux des colonnes ou des piliers ; il fonde ainsi une imposante unité, du sol à la clef de voûte ; il communique à ces voûtes mêmes un mouvement d'élévation qui attirer la pensée vers le point culminant de ces voûtes lesquelles, vastes, profondes et soutenues par des moulures légères nommées *formerets*, semblent un ciel à part pour chaque travée. Cette heureuse innovation marqua donc un mouvement en avant dans les routes de la pratique. A quelque hasard qu'on veuille en attribuer la première idée elle n'en surpasse pas moins, par sa beauté les plus belles coupes de toute construction. La voilà destinée déjà, après s'être mariée au plein-cintre pendant toute l'époque de la *Transition*, à remplir seule toutes les conditions de l'art de bâtir : l'élégance par le svelte hardi et gracieux de ses élancements, la solidité par les points d'appui que lui donnent ses nervures, ses savantes intersections, et les divisions nombreuses qui s'y contrebattent ; et enfin la beauté symbolique par ses aspirations vers les éternelles hauteurs où tendent toutes les âmes.

Nous comprenons par ce qui précède que l'église ogivale ne sortit pas tout d'un coup de la tête d'un artiste quelconque. Ce ne fut qu'après beaucoup d'hésitations, de combinaisons réfléchies, de calculs de statique, et d'essais maintes fois réitérés, que les progrès successifs et lentement opérés finirent par faire un tout comme on peut l'admirer dans Notre-Dame de Paris et Saint-Etienne de Bourges. Mais figurons-nous un voyageur visitant pour la première fois, et sans en avoir pu admirer d'une autre époque, ces incomparables monuments qui font la gloire de nos pères, et dont nous avons encore tant de raisons de nous énorgueillir. Que demandera-t-il de plus pour la gloire de Dieu? Comme tout, dans cette enceinte sacrée, est plein de ce mystère qui plaît à l'âme, qui parle au cœur, qui élargit la pensée, qui étonne les sens, et s'empare de l'intelligence tout entière! Oui sans doute : il y a dans nos vielles cathédrales romanes quelque chose de tout cela : on sent bien que Dieu y est aussi, car c'est toujours, au fond, la même foi qui parle sous les

(1) V. *La défense de l'art ogival*, par M. de Villers, contre la prétention de M. Raoul Rochette, au *Bulletin monumental*, XII, 541 et sv.

mêmes symboles. Mais rien n'est si vaste pour le regard, si élevé pour le sentiment, si magnifique d'ensemble par la beauté de la perspective et la dignité des proportions. On voit bien, si l'on revient ensuite à comparer des basiliques plus anciennes, qu'elles n'avaient pas encore cette pureté de langage, ce grandiose des conceptions qu'on ne trouve qu'ici en des mesures si bien appropriées à l'idée de Dieu, et aux magnificences de son éternité qui sera celle de l'homme ! D'où put venir une si sublime nouveauté ? Tout simplement de l'expansion de la pensée chrétienne dont la poésie se ranima au XIIIe siècle sous le souffle régénérateur de ces génies qu'on appela saint Thomas, saint François d'Assise, saint Louis, saint Bonaventure, Vincent de Beauvais. De nouveaux détails architectoniques durent éclore sous ses inspirations de la foi que tant de beaux livres firent d'autant plus connaitre et aimer. C'est alors que cette foi, selon les paroles d'un grand archéologue de notre temps, « trouva le moyen de se transformer en pierre et de se léguer ainsi à la postérité(1). (Montalembert, *Hist. de sainte Élizabeth*, introduction, p. lxvj.) Le plein cintre paraissait, imposer une limite à la pensée et rétrécir l'espace qui s'élevait entre elle et Dieu : l'ogive au contraire, semble nous entraîner dans ses élans sans bornes vers le ciel, et comme les cryptes creusées sous toutes les églises romanes n'ont plus de but quand le grand jour se prononce, ainsi l'âme devient moins triste, elle respire la joie de Dieu vers lequel elle sent qu'elle peut aller sans entrave, et ce beau triomphe de la religion est un hommage à l'Agneau sacrifié dont les âmes se rapprochent chaque jour davantage dans la prière et la méditation. Tout cela résulte de la pureté de ces lignes majestueuses qui se dessinent dans l'intersection des voûtes, dans le svelte gracieux et imposant des piliers, dans ces contreforts à jour qui deviennent eux-mêmes au dehors et sur les flancs, une ornementation plutôt que des garanties indispensables d'une inébranlable solidité. Ajoutez à tant de sujets d'admiration ces flèches dessinées avec tant de sûreté et d'élégance, qui surmontent les nuages et dont les joyeuses volées secondent si bien les ravissantes beautés qu'elles complètent. N'oublions pas cette fenestration aux moulures élégantes, aux gracieuses broderies, aux jambages grêles et solides, lesquelles à travers des nappes de verre colorié jettent dans les nefs un jour savamment élaboré entre une clarté trop mondaine et des ombres trop épaisses qui nuiraient à l'éclat calculé de tant de beautés. Ne sont-ce pas là des conditions uniques en architecture ? Et quand on les voit si justement adaptées au mobilier sacré, à l'autel, à la chaire, aux confessionnaux, aux bénitiers, qui tous reflètent le caractère de ce majestueux intérieur, peut-on penser que tant d'habileté, tant de délicatesse dans la pensée et dans la forme ait jamais pu servir à autre chose qu'une église, et qu'une autre maison que celle de Dieu ait jamais été créée, disposée et décorée ainsi ?

Oui, l'art religieux du XIIIe siècle atteignit à l'apogée de la beauté matérielle. Il n'y eut plus rien de possible au-delà de ces types impérissables qui fleurirent sur le sol européen, et dont la France et l'Angleterre avaient rendu noblement jalouses l'Italie, l'Allemagne, et la patrie de Pélage et du Cid.

Mais il est dans les destinées des choses humaines que la décadence suive de près le point culminant des perfections acquises. Il n'y a pas loin, chez les nations, de leur plus haute gloire à une décadence prochaine ; ainsi après avoir eu leurs premières hésitations tous les arts arrivèrent peu à peu à leur meilleure période et delà passèrent à un rapide abaissement qui amena leurs infaillible declin. De même il arriva à notre plus belle architecture. Ces principes d'unité dans l'ensemble, d'exactitude et de solidité dans l'exécution, de simplicité majestueuse dans le dessin, de dignité dans la décoration sculpturale, cédèrent presque tout à coup à des variantes capricieuses qui créèrent d'audacieuses curiosités où l'esprit eut plus de part que le cœur et la mondanité que la foi.

(*A suivre*). L'abbé AUBER.

Variétés.

LES RELIQUES DU DOME D'AIX-LA-CHAPELLE

Les reliques nombreuses dont est fier le dôme d'Aix-la-Chapelle lui viennent, pour la majeure partie, de la munificence de Charlemagne, qui le fonda, et de saint Léon III, qui le consacra. Leurs enveloppes métalliques sont non moins précieuses au point de vue de l'art et de l'archéologie. Je vais essayer de décrire brièvement les unes et les autres.

La sacristie, où sont renfermées tant de richesses, est, comme le chœur de l'église carlovingienne, un élégant édifice ogival du XIVe siècle, ajouré de hautes fenêtres qui en font comme une châsse immense. Par précaution contre les voleurs, on y fait veiller, chaque nuit

un gardien armé, qu'accompagne un chien de forte taille; il a sous la main la corde d'une cloche d'alarme, au cas où un vol sacrilège serait tenté. Toute la nuit, le gaz y brûle, en sorte qu'il est impossible d'y entrer furtivement.

Au fond de la sacristie, une vaste armoire est spécialement destinée à conserver sous les verroux les objets les plus précieux par leur antiquité et leur valeur intrinsèque. Ce meuble, imposant et gracieux à la fois, date du XVe siècle. Les panneaux ont été peints à la même époque; on y observe la vie de Notre-Seigneur, celle de la Vierge et de plusieurs saints.

1. La plus ancienne pièce du trésor est le reliquaire de saint Etienne, qui date du IXe siècle. La forme est celle d'un coffret, en or, peu épais et surmonté d'un toit aigu. La face antérieure est toute constellée de cabochons, gros ou petits, ronds ou carrés, montés en bâte et juxtaposés. La crête de la toiture est également gemmée. C'est riche, mais nullement artistique.

2. Un coffret rectangulaire, en argent doré, rehaussé d'émaux, contient les reliques de saint Félix, évêque et Martyr, des saintes vierges Marine et Christine et de plusieurs autres saints que ne nomme pas l'inscription. Il date du XIe siècle.

3. Le reliquaire de saint Anastase, où l'on conserve son chef, est un ancien tabernacle byzantin du XIIe siècle. La caisse d'argent, dorée par parties, est surmontée d'une coupole et prolongée en abside. L'inscription se réfère à l'Eucharistie, preuve de la destination première.

4. La châsse des grandes reliques, en argent doré, filigrané et gemmé, est une des œuvres les plus splendides du XIIIe siècle. Sur les pentes du toit se développe la vie du Christ. A la partie inférieure sont placées les statuettes de la Vierge, des apôtres, du pape saint Léon et de l'empereur Charlemagne.

Les grandes reliques dont on fait l'ostension tous les sept ans et que contient cette châsse, sont : la chemise de la sainte Vierge; les premiers langes de l'Enfant-Jésus, que l'on dit être *les bas de saint Joseph;* le linge qui voila la nudité de Notre-Seigneur sur la Croix et que l'on pense être la chemise en grosse toile d'un soldat; un morceau de toile, imprégné de sang, dans lequel fut enveloppée la tête de saint Jean-Baptiste après sa décollation, et enfin le prépuce de Notre-Seigneur. A chaque ostension, on renouvelle les suaires de soie qui enveloppent les reliques. Les anciens suaires sont coupés par morceaux et distribués aux fidèles.

5. On conserve une relique de saint Léon III, dans une monstrance en style du XIIIe siècle.

6. Le corps de saint Espée, évêque et confesseur, repose dans une cassette en ivoire du XIIIe siècle.

Sa forme est des plus simples; on dirait un tombeau ou un autel.

7. Un vase en cristal, du XIVe siècle, renferme des reliques des onze mille vierges, compagnes de sainte Ursule.

8. Deux autres reliquaires, de la même époque, sont affectés, l'un à des reliques, inconnues l'autre à une côte de saint Etienne, roi de Hongrie.

9. Le reliquaire de la sainte Ceinture est aussi du XIVe siècle. Il est couronné par un Christ en croix et a la forme pyramidale.

La ceinture de Notre-Seigneur est une longue et étroite lanière de cuir jaune, munie à une de ses extrémités d'un sceau du moyen âge, empreint sur cire et marqué d'une effigie d'évêque; c'est donc un sceau épiscopal.

10. Dans une monstrance, en argent, doré et en forme de disque, qui date du XIVe siècle, l'étiquette indique de l'éponge du Sauveur, du bois de la Croix, des cheveux de saint Barthélemy, une dent de l'apôtre saint Thomas et un fragment d'ossement de saint Zacharie, frère de saint Jean-Baptiste.

11. Le XIVe siècle a encore fourni un reliquaire en argent doré, où, dans trois édicules gothiques, ornés de clochetons et statuettes, on vénère un morceau du Suaire du Sauveur, un ossement de saint Etienne et quelques cheveux blonds de saint Jean.

12. Le reliquaire de la Présentation, rehaussé de trois personnages : la Vierge, l'Enfant-Jésus et le vieillard Siméon, contient un bras de saint Siméon, une dent de saint Anastase et un des clous de la crucifixion de saint Pierre.

Dans un des médaillons d'émail, on voit Charlemagne à genoux, qui offre une cassette à Marie. C'est donc lui indubitablement qui a donné les trois reliques ci-incluses à l'église d'Aix-la-Chapelle.

13. La statuette de saint Pierre, qui est du XVe siècle, se fait remarquer par l'élégance des draperies et le modelé de la figure. Elle est en argent doré. Seulement les carnations, visage, pieds et mains, ont été laissées en blanc, ce qui produit un heureux effet.

L'apôtre saint Pierre est vêtu d'une tunique, ceinte à la taille et d'un manteau. D'une main, il tient une clef, et de l'autre un anneau brisé de sa chaîne de fer, qui est à Rome. Un nimbe à jour est appliqué derrière sa tête, dénudée au sommet et n'ayant conservé au front qu'une petite touffe de cheveux. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que le type traditionnel de saint Pierre a été altéré, même à Rome, jusque sur les bulles papales d'Innocent VIII et de Sixte IV. Au lieu d'une chevelure épaisse et frisée, on a

substitué sans motif un crâne entièrement dépouillé, qui est propre à saint Paul.

14. Le reliquaire de la vraie Croix est en argent doré et du xve siècle. Je n'insiste pas sur le fragment du bois sacré, car il est de très-petite dimension.

15. La tradition veut qu'une chasuble en soie bleue et de forme antique ait servi à saint Bernard. Les orfrois, où courent des rinceaux, sont rehaussés de perles.

16. La chape, dite du pape saint Léon III, mais qui ne remonte pas au-delà du xive siècle, est en velours rouge semé de roses. On a là un très-beau spécimen du genre de broderie qualifié, au moyen âge, *opus anglicanum*.

17. Les *Agnus Dei* anciens sont très-rares. Je n'en connaissais que deux : un, trouvé dans le diocèse de Mende et au nom d'Urbain V; l'autre, au musée du Vatican, datant du pontificat de Jean XXII. Le troisième m'est fourni par le trésor d'Aix et il est renfermé dans une monstrance en argent doré, œuvre du xve siècle. La face principale représente l'agneau de Dieu et au revers la figure du Christ ressuscitant.

J'ai eu la curiosité d'ouvrir la boîte et j'y ai trouvé, enveloppé dans du coton, un *Agnus* en cire jaunâtre, marqué au nom du pape Eugène IV, avec un agneau pascal, dont la tête est entourée d'un nimbe crucifère et qui tient un étendard avec une de ses pattes de devant. L'inscription en gothique carrée donne le millésime de 1432. C'est sur elle qu'on a copié l'invocation qui contourne l'agneau de la capse. J'ai tout lieu de croire que cet *Agnus* et son reliquaire sont un don de Mgr de Mérode, qui fut camérier d'Eugène IV, en même temps que chanoine d'Aix, comme le rapporte son épitaphe, qui le fait mourir en 1487 : la plaque de cuivre gravé le représente agenouillé devant la Vierge. Elle est adossée à un des murs d'une des chapelles latérales du dôme.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de S. S.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

La semaine sainte au Vatican.— Léon XIII et l'Œuvre du dimanche. — Léon XIII et la presse. — Lettre et présents du roi de Shoa au Pape. — Enregistrement des faits relatifs aux actes et aux vertus de Pie IX, en vue d'un procès futur.—Le siège archiépiscopal de Rennes et l'ambition de nos évêques.— La France dispensée de concourir à la construction de l'Eglise romaine au Sacré-Cœur.—Les *pierres du sanctuaire*. — La semaine sainte en Espagne. — Désordres en Ecosse à l'occasion du rétablissement de la hiérarchie catholique.

Paris, 20 avril 1878.

Rome. — Les conciliateurs avaient annoncé, peut-être sans beaucoup le croire, que Léon XIII célébrerait la semaine sainte avec l'assistance des cardinaux, des prélats et des chefs d'ordres religieux ayant rang dans les chapelles papales. La vérité est, que le Pape a tenu à se conformer à l'abstention pratiquée par son vénérable et glorieux prédécesseur, puisqu'aucun changement n'est survenu entre le Saint-Siège et l'usurpation, qui motive une attitude différente du Souverain-Pontife.

Léon XIII s'est donc borné à donner la sainte communion, en accomplissement du devoir pascal, aux personnes de la cour laïque et militaire, le lundi saint, et aux prélats et autres personnages de la cour ecclésiastique, le jeudi saint.

Suivant la coutume, les audiences générales du Vatican ont été suspendues depuis le dimanche des Rameaux et ne seront reprises que le jeudi d'après Pâques. Mais nous avons à parler de plusieurs audiences particulières dont les deux premières remontent à une quinzaine.

C'est en premier lieu celle que le Pape a daigné accorder à M. de Cissey, directeur de l'œuvre du dimanche, à qui il a dit entre autres choses : « Vous faites bien de réclamer, dans chaque diocèse, la direction des évêques. Sous cette direction, les fidèles ne peuvent errer. Continuez à suivre cette voie que vous trace l'Eglise, et Dieu sera avec vous. Mes bénédictions et ma bienveillance la plus entière sont complétement acquises à cette œuvre capitale, si nécessaire au salut de la France, de cette illustre nation, la fille aînée de l'Eglise, aujourd'hui si cruellement attaquée dans sa foi, frappée de si grands malheurs, et menacée de périls extérieurs.

La voix du très-saint Père, dit ici M. de Cissey, qui rapporte lui-même ces paroles, s'attendrit et ses yeux se remplirent de larmes, pendant qu'il me parlait de la France avec un tendre et saisissant intérêt dont je ne saurais reproduire la paternelle affection. « Pour sauver votre malheureuse patrie, continua le pape, il faut des apôtres. Plus que jamais il faut des dévouements apostoliques qui attirent sur leurs actions des grâces apostoliques. Votre œuvre a déjà été féconde en ces dévouements, qu'elle en soit bénie ! Je sais, ajouta encore Sa Sainteté, tout ce que vous avez fait vous-même, pour le retour de votre patrie à l'observation du jour de Dieu. Vous avez été en France, pour cette œuvre, l'apôtre de mon prédécesseur, soyez également le mien. Je renouvelle toutes les bénédictions qu'il vous a accordées, je répète tout ce qu'il a dit en votre faveur et vous continue la même protection, les mêmes encouragements. »

Dans le numéro du 7 avril de l'*Unità cattolica* de Turin, M. l'abbé Margotti, directeur de

ce journal, raconte une audience que Léon XIII venait aussi de lui accorder, et voici le principal passage de son récit : « Sa Sainteté parla de la guerre dirigée contre le Saint-Siège, du mal qui est fait aux âmes par la mauvaise presse, et des services signalés que la bonne presse rend à la religion. Mais, pour arriver à obtenir de bons résultats, il faut deux conditions, a dit le Saint-Père. La première, c'est qu'on défende les doctrines papales; la seconde, c'est que les journaux catholiques, non-seulement de l'Italie mais du monde entier, restent en parfait accord entre eux, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et la défense de la vérité catholique. C'est pourquoi, a ajouté le Saint-Père, le Vicaire de Jésus-Christ prie comme le divin Maître, afin que ces disciples restent unis avec lui et entre eux, *ut sint unum.* » Ces devoirs de la presse catholique, ainsi tracés par Léon XIII, nous essayerons toujours de les remplir de notre mieux.

Les correspondances romaines mentionnent encore plusieurs autres audiences particulières, dont l'une des plus intéressantes est celle accordée par Sa Sainteté à M. le comte Martini, ancien officier italien, aujourd'hui voué aux explorations scientifiques en Afrique. Ce savant, homme de mérite, était accompagné du R. P. Dominique, capucin, gardien du couvent de Carcassonne et chef de la mission au pays de Gallas. Ils apportaient au Pape une lettre et des présents du roi de Schoa, Ménélik, ainsi que des lettres de Mgr Massia, vicaire apostolique de l'Afrique équatoriale. Parmi les présents se trouvaient une grande croix processionnelle d'un style original, des livres sacrés et des coupes en corne de bœuf. Bien qu'eutychéen, le roi Ménélick est l'ami et le protecteur des missionnaires ; il les honore en toute rencontre, voudrait sans cesse les avoir près de lui et favorise autant qu'il le peut les progrès du catholicisme. Léon XIII s'est intéressé aux relations de M. Martini et du P. Dominique, et a dit que le seul moyen de civiliser l'Afrique était de la christianiser. A quoi serviraient les découvertes si elles n'étaient pas accompagnées de la diffusion de l'Evangile? Est-ce que les savants sont entrés dans aucune contrée de la terre sans y trouver la trace déjà ancienne des missionnaires catholiques? Dans les bibliothèques et les manuscrits de tous les couvents dont le gouvernement italien s'est emparé, il y a des trésors de science que les sociétés géographiques seront toujours impuissantes à accroître.

L'*Osservatore romano* vient de publier la note suivante :

« Une supplique revêtue des signatures d'un grand nombre de personnages du clergé de l'aristocratie et de la bourgeoisie romaine, a été présentée à S. Em. le cardinal-vicaire, à l'effet d'obtenir les autorisations nécessaires pour qu'une ou plusieurs personnes à désigner puissent s'occuper de recueillir, afin qu'ils ne viennent pas à se perdre, les documents précieux existant sur les faits remarquables qui se rattachent à la vie de Pie IX et sur ses vertus, et cela suivant le meilleur mode possible, bien qu'en forme privée, et sous réserve des droits d'un procès ordinaire, au cas où il viendrait par la suite à être instruit. »

France. — Le siège archiépiscopal de Rennes, laissé vacant par la mort du cardinal Brossais Saint-Marc, a été successivement offert par le gouvernement à Mgr Perrand, évêque d'Autun, et à Mgr Bataille, évêque d'Amiens, qui tous deux ont prié le Pape de les autoriser à refuser, ce à quoi le Pape a consenti. Telle est l'ambition de NN. SS. les évêques, sensiblement différente, on le voit, de celle qui règne dans les administrations civiles et autres. Nos évêques voient surtout la charge ; dans les emplois laïques, on voit principalement les honneurs et les profits. De là la différence dans la manière dont on les recherche et dont on les occupe.

Le projet de construire à Rome une église en l'honneur du Cœur de Jésus avait ému les membres du Comité de notre Vœu national, qui, tout en souhaitant le succès de cette nouvelle entreprise, craignaient qu'il ne fût pas possible de soutenir en même temps l'œuvre romaine et l'œuvre française. Le cardinal Guibert a fait part de ces craintes à qui de droit, et le Vatican a répondu que la France ne serait pas compromise dans l'appel fait au monde catholique pour l'église de Rome, afin de ne pas compromettre notre œuvre nationale. Lorsque cette œuvre touchera à son achèvement, les catholiques français pourront, mais seulement alors, seconder le projet romain. Tel est le résumé d'une lettre du cardinal-archevêque de Paris au Président du Comité de l'Œuvre de Montmartre; il rassurera ceux des adhérents de cette œuvre qui auraient pu également être préoccupés au sujet de la question qui est maintenant tranchée.

En même temps que cette communication, nous recevions du Comité de l'Œuvre du Vœu national, sous le titre : *les Pierres du sanctuaire*, la note suivante, que nous reproduisons avec empressement :

« Les piles de maçonnerie qui forment le gigantesque pilotis de l'édifice sont terminées.

« On construit les arcs en pierre de taille qui relieront entre elles ces colonnes et leur donneront la cohésion.

« La réunion des arcs formera la plate-forme sur laquelle reposera la basilique.

« Le Comité de l'œuvre a pensé satisfaire la piété des personnes, des familles et des associations chrétiennes qui s'efforcent de propager la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, en leur demandant d'offrir à titre d'*ex-voto* une ou plusieurs pierres qui entreront dans les fondements de l'édifice et qui contribueront à en supporter la masse. Ces pierres seront une manifestation matérielle et un symbole de l'appui qu'elles ont prêté aux débuts de cette grande et pieuse entreprise.

« Des mesures ont été prises pour que ces *ex-voto* aient une individualité précise. Chacun d'eux portera gravées les initiales des donateurs, et un registre est dores et déjà ouvert qui indique la situation exacte des blocs, au-dessus de tel ou de tel puits, dans telle ou telle couche de maçonnerie.

« Le *Bulletin* mensuel de l'œuvre publie successivement les extraits de ce registre.

« Plusieurs personnes peuvent s'associer pour offrir une pierre.

« Le succès obtenu par le premier appel que nous avons adressé à nos adhérents nous engage à donner à la souscription ainsi ouverte une plus grande publicité.

« Nous ne doutons pas que beaucoup de familles, paroisses et congrégations ne s'estiment heureuses de saisir ce moyen pour se placer pour ainsi dire à la base de l'œuvre. En le faisant, elles attireront sur elles les bénédictions que Notre-Seigneur a promises à ceux qui honoreront son divin Cœur, bénédictions qu'il répandra plus libéralement encore sur ceux qui se seront faits les propagateurs de cette dévotion, ses premiers zélateurs, et les soutiens matériels du temple, qui doit en être la magnifique expression.

Les prix des pierres sont ainsi fixés : 120 fr. pour une pierre destinée aux fondations ; 300 fr. pour une pierre destinée à la crypte. »

Espagne. — On écrit de Madrid à l'*Univers*, sous la date du 19 avril :

« S'il est une époque de l'année où l'Espagne présente une physionomie plus accentuée au point de vue de la religion et de l'art, c'est assurément pendant les jours que nous traversons.

« Madrid ferme ses théâtres pendant la semaine sainte, tout spectacle cesse, les voitures ne circulent pas les jours de jeudi et de vendredi saints, un grand silence règne dans cette ville d'ordinaire si bruyante. L'interdiction des voitures est si rigoureuse, que le roi lui-même ne sort qu'à pied ou bien il se fait conduire dans une chaise à bras, en cas d'empêchement.

« Les efforts que l'on fit, du temps de la monarchie italienne, pour supprimer cette habitude échouèrent piteusement.

« Le roi lave les pieds à douze pauvres, le jeudi saint, et les invite à sa table ; puis il parcourt à pied les stations comme tout le monde.

« Nous disons « comme tout le monde, » car il n'y a guère un Madrilène qui se dispense, ce jour, d'aller visiter, dans sept églises au moins, le *monument*, lisez : le tombeau de Jésus-Christ, orné avec beaucoup plus de magnificence que nulle part ailleurs.

« Les Madrilènes sont surtout à voir : habillées en deuil et coiffées de leurs mantilles, les femmes des grands de Castille se confondent avec les femmes des *toreros* dans cet hommage au signe de la rédemption.

« Il est vrai que la plupart des dames de l'aristocratie se tiennent aux portes des églises, quêtant pour les pauvres d'une façon qui attirerait trop l'attention en France. A côté de chaque porte des églises, non loin du bénitier, il y a une table où se tiennent deux dames au moins, trois généralement, ayant à leurs côtés une pauvresse des hospices. Sur la table, un plateau en argent. Ces dames attendent là pendant une ou deux heures les amis qu'elles ont avertis d'avance. Il n'y a pas de gentilhomme qui se dispense de donner aux dames de sa connaissance une pièce de cinq ou vingt francs au moins. On en voit qui y jettent des *onces* d'or.

« C'est le jour aussi des grandes tenues. Les hauts fonctionnaires et les chevaliers des ordres militaires parcourent la ville avec leurs costumes élégants ou bizarres.

« La presse elle-même offre un spectacle tout particulier. Les passions politiques s'apaisent, une trêve de discussions se fait, et tous les journaux, même les plus radicaux, consacrent leurs numéros de jeudi et vendredi saints, presque en totalité, à commémorer la passion de Jésus-Christ, ou à publier des compositions poétiques sur des sujets religieux empruntés aux auteurs mystiques les plus fameux.

« Le samedi saint, l'animation renaît, et, vers dix heures du matin, il n'y a pas une ville qui, par des salves que les citoyens font partir eux-mêmes de leurs balcons, n'annonce que le sacrifice est déjà accompli, et que l'Eglise a changé ses ornements de deuil et ses chants de tristesse pour les habits de fête et les chants de joie et d'allégresse. »

Ecosse. — Le *Pall Mall* nous apprend que la restauration de la hiérarchie catholique en Ecosse n'a pas été sans soulever le vieux levain antipapiste du puritanisme écossais. Samedi, à Glasgow, une copie de l'allocution du Pape a été brûlée publiquement dans le jardin de la ville. Il y avait là des milliers de personnes as-

semblées, et on a craint un instant une bataille entre les orangistes et les catholiques.

La police, prévenue, a pu maintenir l'ordre, et empêcher sans doute les fils de John Knox de casser des têtes au lieu de brûler du papier. Aussi se sont-ils rattrapés de ce chef. La copie du « discours papiste » brûlée, on en a brûlé une seconde, puis une troisième, puis une foule d'autres, au milieu des lazzis puritains. Malgré le désordre d'une pareille manifestation, il n'y a pas eu d'engagement, et les forces militaires qu'on tenait prêtes à intervenir n'ont pas été appelées.

Mais le lendemain soir un public plus nombreux encore s'était réuni devant le jardin, et, du milieu d'une foule réunie autour d'un conférencier en plein air, des provocations partirent. Il s'ensuivit une mêlée, où l'on se battit avec des armes empruntées au matériel du jardin. Il y a eu des blessures graves. Dix émeutiers ont été arrêtés.

Tout cela n'empêchera pas les protestants de continuer à clabauder contre l'intolérance des catholiques. Une fois de plus on voit ce que vaut la leur.

P. D'HAUTERIVE.

La *Revue catholique des Institutions et du Droit* paraît tous les mois en fascicules de 72 pages, et forme chaque année deux forts volumes in-8.

On y trouve traités de nombreux sujets doctrinaux appartenant aux sciences doctrinales et juridiques, et spécialement ceux qui touchent aux questions religieuses et sociales actuelles.

De précieuses communications lui permettent de reproduire mois par mois, et avant la plupart des recueils de jurisprudence, les arrêts les plus importants de la Cour de cassation, avec les annotations d'un savant magistrat de cette Cour.

Une Revue bibliographique rend compte des ouvrages de droit et d'économie sociale.

La collection de la *Revue* de 1872 à 1878 forme dix volumes qui offrent un résumé complet des principales discussions contemporaines. Chaque volume est accompagné d'une table. Le 7e volume est suivi d'une table générale des quatre premières années.

L'abonnement annuel est de 12 fr. — La collection des neuf premiers volumes est de 45 fr. (et 35 francs pour les anciens et nouveaux abonnés).

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau

INSTITUTIONES CANONICÆ

UNA CUM

LOGICA THEOLOGICA

UNIVERSI JURIS CANONICI FUNDAMENTO

AUCTORIBUS CLMIS

Rmo Do RAPH. PACETTI

PRESBYTERO ROMANO, CENSORE EMERITO EX SENIORIBUS ACADEMIÆ THEOLOGICÆ
ET OLIM PRÆSIDE COLLEGII PHILOSOPHICI IN UNIVERSITATE ROMANA

ET

Josepho FERRANTE

OLIM ANTECESSORE COMMENDATISSIMO JURIS CANONICI IN EADEM UNIVERTITATE ROMANA

1 vol. in-8. — Prix. . . . . 5 fr.

Un savant prélat romain, qui a longtemps habité la France et qui s'est occupé, d'une manière toute particulière, des études des séminaires, nous a conseillé de réunir les deux Traités annoncés ci-dessus.

Les *Institutiones canonicæ* du docte FERRANTE sont considérées, par tous les savants, comme le meilleur Traité en cette matière. Tous les successeurs de ce célèbre professeur n'ont pas cru pouvoir mieux faire que d'exposer ces leçons à leurs élèves.

La *Logica theologica* du Dr R. PACETTI, choisi, parmi quatre autres savants, par SS. Pie IX, pour régler la discipline et les études des deux séminaires romains et du lycée de l'Apollinaire, est, au jugement des hommes les plus compétents, un ouvrage éminemment utile à l'étude de la théologie et du droit canonique.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES

I

Souffrance chrétienne

(Joan., XVI, 16-22.)

I. *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ; et un peu de temps encore, et vous me reverrez, parce que je m'en vais à mon Père.* — Telles sont, mes chers frères, les paroles que Jésus-Christ, la veille de sa mort, adressait à ses disciples. Il désirait amoindrir le chagrin, que son supplice allait leur occasionner, par la promesse d'une glorieuse et prompte résurrection; et il voulait les encourager, dans les innombrables peines de leur apostolat, par l'espérance de trôner à la droite du Tout-Puissant, dans les siècles des siècles. C'est comme s'il leur avait dit : je vous envoie prêcher une doctrine à toutes les créatures ; vous ne réussirez à les convertir qu'aux prix de fatigues sans nombre et de tribulations de tout genre, et vous serez même obligés de répandre votre sang pour féconder la semence de l'Evangile ; alors, en récompense de vos labeurs apostoliques, vous viendrez occuper les places que je vais vous préparer, dans la demeure de mon Père. Mais les disciples, dont le Saint-Esprit n'avait pas encore illuminé l'intelligence, ni embrasé le cœur, ni fortifié la volonté, ne comprenaient pas le langage de leur Maître. Aussi, remarque saint Jean « se demandaient-ils les uns aux autres : que veut-il nous dire par là : encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ; et un peu de temps encore, et vous me reverrez, parce que je vais à mon Père? Ils disaient donc : que signifie cela : encore un peu de temps? nous ignorons ce qu'il veut dire. »

Beaucoup d'hommes ne comprennent pas non plus, ou ne veulent pas entendre le langage de Dieu relativement à la nécessité de pâtir pour faire son salut et mériter le ciel ; ils ne pensent pas que la conquête du divin royaume exige de robustes et persévérants efforts; ils oublient que repousser la croix, c'est rejeter la couronne ; ils se promettent néanmoins de se reposer en l'autre monde, sans se fatiguer en celui-ci ; ils se flattent de triompher dans l'éternité, sans combattre dans le temps; ils ne soupçonnent pas même ces paroles du livre de l'Imitation : « Y a-t-il rien de pénible qu'il ne faille supporter pour acquérir la vie éternelle? ce n'est pas une petite affaire de perdre ou de gagner le royaume de Dieu. » (L. III-XLVIII-4.)

Qu'il agit différemment le chrétien véritable! Il supporte volontiers les fatigues inséparables du service de Jésus-Christ ; sans doute il a des consolations, mais aussi des peines ; le miel est quelquefois remplacé par le fiel. Pourtant l'épreuve ne déconcerte pas le catholique pratiquant. Persuadé que « la vie de l'homme est une lutte incessante » contre les scandales du siècle, les attraits de la chair, et les assauts du prince des ténèbres, il ne cesse d'implorer le secours du Roi des cieux, pour être maître du champ de bataille, et s'assurer la décoration de la gloire éternelle ; il a constamment présentes à l'esprit ces paroles du Sauveur au fidèle : « Mon fils, ne perdez point courage, dans les travaux que vous avez entrepris pour moi, et ne vous laissez pas entièrement abattre par les afflictions ; mais que mes promesses vous fortifient en tout événement et vous consolent. Je suis suffisant et bon pour vous récompenser au-delà de toute mesure. Vous n'aurez pas longtemps à travailler ici-bas, et vous ne serez pas toujours dans la peine. Attendez un peu et bientôt vous verrez la fin de vos maux... Priez, souffrez courageusement les adversités ; la vie éternelle mérite bien d'être acquise par ces combats et de plus grands encore... Oh ! si vous voyiez, dans le ciel, les couronnes des saints, et dans quels ravissements glorieux sont maintenant ceux que le monde regardait autrefois avec dédain...vous vous feriez une joie de souffrir encore davantage pour Dieu. » (Imit. Christ, ch. III-XLVII.)

II. — Mais, s'écrie-t-on, « qu'il est dur, ce langage! » qui peut se résigner à le mettre en pratique ? « En vérité, reprend le Sauveur, en vérité, je vous le dis : vous pleurerez et vous gémirez, vous, pendant que le monde sera dans la jubilation. Que prouve cette réponse? Qu'il ne faut pas régler sa conduite sur celle des esclaves du siècle, dont les plaisirs coupables se transformeront en supplices infinis, mais qu'il est nécessaire de marcher sur les traces de l'Homme-Dieu, pour être admis dans son royau-

me, au nombre de ses enfants. Impossible de monter au ciel, autrement qu'à la suite du Rédempteur ! C'est indispensable d'être un de ses disciples sur la terre, pour être un de ses bienheureux dans le paradis; or, on n'est disciple du divin Maître qu'à la condition de se « renier soi-même, de porter journellenent sa croix, et de le suivre. » (Luc. IX-23.) « Le Christ, observe le Prince des apôtres, a souffert pour nous; il nous a donné l'exemple, afin que nous eussions grand soin de l'imiter. » (I Petr. II-21.) Pénétrons, en esprit, jusque dans les tabernacles éternels; considérons de l'œil de la foi, les élus qui s'y trouvent; en verrons-nous un seul boire au torrent des voluptés ineffables, sans s'être désaltéré aux eaux des tribulations terrestres? Ah ! pour tous, ce fut l'opprobre avant l'honneur, l'abaissement avant l'élévation, la peine avant le plaisir, l'adversité avant la félicité, le supplice avant le délice ! Qu'est-ce qui les rendait fermes dans les tentations, patients dans les douleurs, résignés dans les revers, forts dans la foi, inaltérables dans l'espérance? Cette promesse du Dieu de toute vérité, de toute consolation et de toute miséricorde. « Vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse sera, dès cette vie même, changée en joie, » par le témoignage d'une bonne conscience et la satisfaction du devoir accompli. Dieu le permettra ainsi, pour donner un avant-goût du céleste bonheur à tous ceux qui savent unir leurs souffrances à celles du divin Crucifié, car « il y a, suivant le bienheureux curé d'Ars, deux manières de souffrir : souffrir en aimant, et souffrir sans aimer. Les saints souffraient avec patience, joie et constance, parce qu'ils aimaient. Nous souffrons avec colère, dépit et lassitude, parce que nous n'aimons pas. Si nous aimions Dieu, nous aimerions les croix, nous les désirerions, nous nous plairions en elles, nous serions heureux, de pouvoir souffrir pour celui qui a bien voulu souffrir pour nous. Vous dites que c'est dur — non, c'est doux, c'est consolant, c'est suave, c'est le bonheur !... Seulement, il faut aimer en souffrant, il faut souffrir en aimant. »

Quel trésor de mérites nous amasserions dans ce monde, mes chers frères, et quelle moisson de gloire nous ferions sur l'autre, si, à chaque maladie qui nous visite, à chaque perte qui nous afflige, nous élevions pensées et sentiments vers Celui qui nous éprouve parce qu'il nous aime ! Loin d'être attristés, nous serions consolés: loin d'être abattus, nous serions encouragés : loin d'avoir la moindre plainte à la bouche, nous aurions mille bénédictions sur les lèvres ; nous ne chercherions pas à mordre mais à baiser la main qui nous frappe dans le temps, pour nous caresser dans l'éternité.

Une jeune chrétienne, enfermée dans un affreux cachot, poussait quelques gémissements, la veille de son supplice : Félicité lui crie le geôlier, tu te plains aujourd'hui ! demain que feras-tu, quand tu seras jetée aux bêtes féroces? — Aujourd'hui, répliqua la célèbre martyre, c'est Félicité qui souffre; demain, ce sera le Christ, qui souffrira dans Félicité, parce qu'elle souffrira pour son Dieu !

A l'exemple de cette héroïne, efforçons-nous de souffrir pour l'édification du prochain, le salut de notre âme, et la gloire du Seigneur ; et les joies de la patrie seront notre partage; alors nous ne nous rappellerons plus les chagrins de l'exil. La vue de Jésus-Christ, dans tout l'éclat de sa majesté et tout le déploiement de sa puissance, pénétrera notre cœur « d'une allégresse infinie, que personnne ne pourra nous ravir. » Ainsi soit-il.

L'abbé B.,
Auteur des *Instructions d'un curé de campagne*.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE (1)

ONZIÈME JOUR.

Utilité de la plénitude de grâces que nous admirons en Marie.

Considérons aujourd'hui, mes bien-aimés, l'utilité de la grâce de Marie. C'est d'elle qu'il est dit : « *La femme modeste et pleine de grâce trouvera la gloire* (2). » Telle est l'utilité de la grâce de Marie : elle a trouvé une gloire éternelle. Cette grâce a été d'une utilité incomparable et pour Marie et pour nous. Elle a été, dis-je, d'une utilité incomparable pour Marie, car c'est cette grâce qui l'a comblée de délices, cette grâce qui l'a rendue miraculeuse, cette grâce qui l'a couronnée de gloire. Elle l'a comblée de délices en son âme, rendue miraculeuse en son Fils, couronnée de gloire dans le ciel. En effet, Marie a été vraiment enivrée de délices dans le plus profond de son cœur ; elle a été vraiment miraculeuse dans le fruit de son sein virginal ; elle est véritablement glorieuse sous l'éclat du diadème éternel. Et ces délices dont elle surabonde en son âme, ces délices qui en font le paradis où le Dieu vivant trouve son bonheur, c'est à la grâce qu'elle en est redevable, selon cette parole de l'Ecclésias-

(1) Ce *Mois de Marie* est extrait tout entier et textuellement des Œuvres du docteur séraphique saint Bonaventure, sauf l'*Exemple* qui suit chaque instruction. — (2) Prov., 11,

tique : « *La grâce est comme un jardin délicieux et béni du ciel* (1). » Elle a été, en vérité, ce jardin délicieux du Seigneur, ce jardin comblé de bénédictions et abondant en toutes sortes de félicités spirituelles. C'est ce qui fait s'écrier à saint Bernard : « De quel autre nom que du « nom de délices appellerai-je cette splendeur « de la virginité unie au don de la fécondité, « cet éclat de l'humilité, ce rayon de la cha- « rité d'où distille le miel, ces entrailles de « miséricorde, cette plénitude de grâce, cette « prérogative de gloire toute singulière (2)? »

La grâce a rendu Marie miraculeuse en son Fils, miraculeuse en sa conception, miraculeuse en son enfantement ; car c'est un miracle qu'une vierge ait conçu, un miracle plus grand encore qu'elle ait enfanté un Dieu. Aussi est-ce avec raison qu'il lui est dit de cette grâce : « *Vous avez trouvé grâce devant Dieu ; vous concevrez dans votre sein et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus* (3). » Et à l'occasion d'un tel nom saint Bernard s'adresse ainsi à Marie : « Comprenez, ô Vierge prudente ! par « le nom même du Fils qui vous est promis, « combien grande, combien spéciale est la « grâce que vous avez trouvée devant Dieu (4).

Enfin la grâce a rendu Marie glorieuse. Aussi est-ce avec vérité qu'il est dit, selon que nous l'avons rapporté plus haut : « *La femme pleine de grâce trouvera la gloire.* » Avec quel bonheur Marie l'a trouvée, elle dont la gloire est si grande dans le monde, si incomparable dans le ciel ! Non, jamais une simple créature ne reçut une grâce aussi étonnante sur la terre, ne trouva une gloire aussi élevée auprès de Dieu. Assurément sa gloire a égalé sa grâce, car le prophète a dit : « *Le Seigneur donnera la grâce et la gloire* (5). » Mais cette grâce de Marie n'est pas seulement utile à elle-même, elle l'est encore à nous, mes chers frères, elle l'est à tout le genre humain, car cette grâce recueille les méchants, enrichit les bons, et délivre tous les hommes. Elle recueille les méchants en les arrachant au crime, elle enrichit les bons en les comblant de grâce, elle délivre tous les hommes de la mort éternelle.

Je dis donc que Marie recueille les méchants pour en faire l'objet des miséricordes célestes, pour les rendre à l'Eglise. C'est ce que nous voyons bien exprimé dans la grâce que Ruth a trouvée, alors qu'elle ramassait les épis laissés par les moissonneurs, et qu'elle dit à Booz : « *J'ai trouvé grâce devant vos yeux, o mon Seigneur* (6). » Ruth signifie celle qui voit ou celle qui s'empresse, et elle désigne la bienheureuse Vierge qui a vraiment vu dans la contemplation, et qui s'est vraiment empressée de répandre sur nous sa miséricorde. Booz signifie la vertu, et il nous marque celui dont il est dit dans les Psaumes : « *Le Seigneur est grand, et grande est sa vertu* (1). » Ruth a donc trouvé grâce aux yeux de Booz, Marie aux yeux du Seigneur, afin qu'il lui fût permis de recueillir les épis, c'est-à-dire les âmes délaissées par les moissonneurs, et de les recueillir pour les faire participer au pardon. Quels sont ces moissonneurs, sinon les docteurs et les pasteurs de l'Eglise ? Oh ! elle est vraiment grande cette grâce de Marie qui recueille, pour les offrir à la miséricorde, un nombre si considérable de ceux que les docteurs et les pasteurs ont abandonné comme incorrigibles. C'est pourquoi saint Bernard s'écrie : « O Marie ! vous embrassez et « vous réchauffez en votre sein le pécheur qui « est un objet de mépris pour le monde entier, « et vous n'abandonnez pas cet infortuné que « vous ne l'ayez réconcilié avec son juge re- « doutable (2). »

La grâce de Marie enrichit les bons de l'abondance de la grâce. Ainsi il est dit dans l'Ecclésiastique : « *L'agrément d'une femme soigneuse sera la joie de son mari, et elle répandra la vigueur dans ses os* (3). » Cette femme soigneuse c'est Marie, dont Bède loue la diligence en ces termes : « Marie était attentive à sonder les se- « crets de Dieu dans le silence et avec un cœur « toujours vigilant (4). » Quel est le mari de cette femme, sinon celui qu'elle a contenu dans son sein, celui dont Jérémie a dit : « *Le Seigneur a créé sur la terre un prodige nouveau : une femme environnera un homme en son sein* (5) ? » Les ossements de cet homme sont tous ceux qui sont forts en son corps, c'est-à-dire en son Eglise. Ces ossements, par la faveur de Marie, deviennent vigoureux sous l'onction de la grâce ; ils se remplissent, dis-je, de la vigueur de l'Esprit-Saint dont le Prophète désirait recevoir l'abondance lorsqu'il disait : « *Que mon âme soit remplie de votre divine miséricorde ; qu'elle en soit comme rassasiée et engraissée* (6) ? » Oh ! qui pourra compter combien d'âmes aidées du secours de Marie sont ainsi rassasiées et engraissées de la grâce ! ou plutôt, qui dira combien grande fut en Marie cette abondance de grâce, puisque sa faveur enrichit ainsi tant de milliers d'âmes ! Qui dira combien elle fut féconde en vertu, celle dont la demeure fut enrichie par-dessus toute créature de toute vertu sans exception ; car saint Jean Damascène nous dit : « Marie a été plantée comme un olivier fécond « dans la maison du Seigneur et enrichie de

(1) Eccles., 40. — (2) Serm. 4, in Assumpt. — (3) Luc., 1. — (4) Hom. 3, sup. missus est. — (5) Ps. 83. — (6) Ruth., 2.

(1) Ps. 146. — (2) De laud. Virg., — (3) Eccl., 26. — (4) Hom. de Sanct. — (5) Jer., 31. — (6) Ps. 61.

« son esprit ; elle est devenue le sanctuaire de « toutes les vertus (1). »

Enfin la grâce de Marie délivre de la mort éternelle tous ceux qui en sont préservés. C'est elle qui est figurée par Esther, dont nous lisons : « *Le roi l'aima par-dessus toutes les autres « femmes ; elle trouva grâce et faveur devant lui, « et il lui mit sur la tête le diadème royal* (2). » Or, cette grâce qu'Esther trouva devant le roi eut une double utilité : d'abord elle lui valut à elle le diadème royal, et ensuite elle lui servit à obtenir le salut de sa nation condamnée à mourir. Ainsi en est-il de notre Esther, de la bienheureuse Marie. Elle a obtenu une grâce si abondante que, non-seulement par elle, elle est parvenue à la couronne, mais qu'elle est encore venue en aide au genre humain voué à la mort. C'est pourquoi saint Anselme s'écrie : « Quelles actions de grâce convenables pour- « rai-je rendre à la mère de mon Dieu et de « mon Seigneur ? Par sa fécondité, j'ai été ra- « cheté de l'esclavage ; par son enfantement « divin, j'ai été délivré de la mort éternelle ; « par celui dont elle est la mère, j'ai été rétabli « dans les biens que j'avais perdus, et de l'exil « de la misère ramené à la patrie de la céleste « béatitude. »

O Mère de la grâce, rendez-nous donc des enfants de grâce ; faites que par votre grâce très-véritable nous soyons recueillis pour recevoir pardon et miséricorde, enrichis de la grâce d'une piété sincère et délivrés de la mort de la damnation. Nous vous en prions par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

André de Chio fut, entre tous, le bien-aimé de Marie. Agé de vingt-neuf ans, il fut atteint d'une fièvre violente qui le mit à deux doigts du tombeau. Il se recommanda à Marie, lui promettant de lui consacrer sa virginité, si elle lui rendait la santé. Marie accéda à sa prière, et aussitôt, revêtu d'une robe blanche, il alla publiquement prononcer le vœu qu'il avait promis de faire. Il voulait que personne dans la ville n'ignorât qu'il appartenait à la Vierge Marie ; il voulait que la blancheur de ses vêtements fît connaître à tous l'engagement sacré qu'il avait pris en son honneur. Bientôt cette robe blanche devait être empourprée des roses du martyre. Par une disposition de la divine Providence, il dût se rendre à Constantinople à une époque où les véritables serviteurs de Dieu étaient cruellement persécutés. Arrêté comme chrétien, il résista d'abord aux séductions et aux promesses de toutes sortes. Mais ce n'était là qu'un prélude. Bientôt les bourreaux se saisirent de lui et, pendant neuf jours entiers, s'acharnèrent, avec une incroyable cruauté, à tourmenter le corps de l'innocent martyr. Pour lui, au milieu de ses souffrances, il ne pensait qu'à Marie, il ne répétait que le nom de Marie, mais il le répétait sans cesse. « O Marie, venez à mon aide ! O Marie, secou- « rez-moi ! » Telle était la seule plainte qu'arrachaient à ses lèvres, les rigueurs des plus affreux tourments. Marie ne lui refusait pas le secours qu'il implorait. Chaque soir elle guérissait toutes ses blessures et lui rendait des forces nouvelles pour les combats du lendemain, jusqu'à ce qu'enfin, le glaive qui lui trancha la tête, permit à son âme bienheureuse d'aller se reposer sur le cœur de Marie.

(1) Dam., lib, 4, de Fid. orthod. — (2) Esth., 2.

DOUZIÈME JOUR.

Autres merveilles de la grâce de Marie : grâce des dons et grâce des paroles.

Je vous salue Marie, pleine de grâce. — Il nous reste encore, mes frères bien-aimés, quelque chose à vous dire touchant la grâce de la très-douce Marie. Cette grâce s'offre à nos considérations sous quatre points de vue divers : c'est la grâce des dons, la grâce des paroles, la grâce des priviléges, la grâce des récompenses.

Considérez donc d'abord en Marie la grâce des dons de l'Esprit-Saint. Marie peut, dans sa reconnaissance, en présence de cette grâce, s'écrier avec l'Ecclésiastique : « *En moi est toute la grâce de la vie et de la vérité* (1). » Qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle soit pleine de la grâce de la vie et de la vérité, puisqu'elle est la mère de celui que nous voyons rempli avec une surabondance si admirable des dons de l'Esprit-Saint, et que sur la fleur de sa virginité ce même Esprit s'est reposé avec une effusion inénarrable de ses grâces? Car Marie est ce rejeton, et le fils de Marie est cette fleur dont il est dit dans Isaïe : « *Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine ; et l'Esprit du Seigneur se reposera sur cette fleur, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété ; et il sera rempli de l'esprit de la crainte du Seigneur* (2). » En cette fleur, l'abondance de l'Esprit-Saint est vraiment admirable, car l'influence s'en fait sentir d'une manière si ineffable sur toute l'Eglise, que le bienheureux évangéliste saint Jean s'écrie : « *Nous avons tous reçu de sa plénitude la grâce intérieure pour la grâce extérieure de la loi* (3). » Mais, puisque la grâce qui s'est écoulée de cette fleur a ainsi arrosé le jardin tout

(1) Eccles., 24. — (2) Is., 11. — (3) Joan., 1.

entier, combien plus se sera-t-elle répandue sur la tige qui la portait, sur Marie? Que la Vierge s'écrie donc sans crainte : « *En moi se trouve toute la grâce de la vie et de la vérité.* » Car cette grâce de la vie et de la vérité consiste sans doute dans les sept dons de l'Esprit-Saint dont nous venons de parler. C'est par eux qu'elle s'est communiquée à Marie. La grâce de la vérité a établi Marie dans la vérité au-dessus, au-dessous, au-dedans et au-dehors d'elle-même. Elle l'a, dis-je, établie dans la vérité au-dessus d'elle-même par le don de sagesse, au-dessous par le don de conseil, au-dedans par le don d'intelligence, au-dehors par le don de science. Cette grâce a établi vraiment l'âme de Marie dans la vérité au-dessus d'elle-même en la faisant contempler sagement les choses dont elle devait jouir ; au-dessous d'elle en lui faisant prévoir avec un admirable à-propos ce qu'elle devait fuir ; au-dedans, en lui donnant une connaissance très-assurée de ce qu'elle devait croire ; au-dehors, en lui faisant discerner avec plénitude de raison ce qu'elle devait faire.

La grâce de la vie a réglé la vie de Marie dans le bien par rapport au démon, par rapport au prochain, par rapport à Dieu. Cette grâce, dis-je, a réglé la vie de Marie dans le bien par rapport au démon par le don de force, par rapport au prochain par le don de piété, par rapport à Dieu par le don de crainte. Elle a réglé la vie de Marie par rapport au démon en la portant à lui résister fortement ; par rapport au prochain en lui inspirant une bienveillance pleine de tendresse ; par rapport à Dieu en mettant en son cœur un respect accompagné de la dévotion la plus sincère. Aussi le Saint-Esprit a-t-il désigné Marie de la manière la plus juste, par cette demeure que la sagesse incréée s'est bâtie d'une façon si admirable, qu'elle a appuyée sur sept colonnes qui ne sont autre chose que les sept dons de ce divin Esprit. Celui donc qui commence à soupirer après ces colonnes de l'Esprit de Dieu, peut en contempler la beauté dans cette maison, et s'il veut en obtenir la possession, c'est là qu'il doit venir répandre ses désirs et ses prières. Celui qui poursuit de toute l'ardeur de son âme cette grâce de l'Esprit divin, montrée à nos yeux sous sept formes diverses, doit chercher la fleur de cet Esprit dans la tige qui l'a portée : c'est par la tige que nous parviendrons à la fleur, par la fleur que nous arriverons à l'Esprit qui a fixé en elle son repos. Par Marie nous nous approchons de Jésus-Christ, et par Jésus-Christ nous trouvons la grâce du Saint-Esprit. C'est pour cela que saint Bernard, s'adressant à Marie, lui dit : « Par vous, nous « avons accès auprès de votre Fils, ô Vierge « bénie, qui avez trouvé la plénitude de toute « grâce, génératrice de la vie, mère du salut, « et par vous nous sommes reçus de celui qui « nous a été donné par vous (1). »

Considérez, en second lieu, en Marie la grâce de ses paroles, dont il est dit au psaume : « *La grâce est répandue sur vos lèvres* (2). » En effet, la grâce répandue sur les lèvres de Marie a été si grande que la Vierge peut très-bien être représentée par Judith, dont il est dit : « *Il n'y a point dans toute la terre une femme semblable à celle-ci, soit pour l'air et la beauté du corps, soit pour le sens et la sagesse des paroles* (3). » En vérité, il n'est pas, il n'y a pas eu et il n'y aura jamais de femme sur qui Marie ne l'emporte par l'éclat de sa vie glorieuse, par la beauté de sa conscience si pure, et par la sagesse des paroles sorties de sa bouche si éloquente. Cette grâce attachée aux paroles que la bouche de Marie a prononcées, nous la découvrirons facilement si nous voulons recueillir soigneusement tout ce que l'Evangile nous en a conservé. Nous y trouvons sept paroles diverses qui sont comme autant de rayons d'où distille un miel plein de douceur, et qui s'échappent de ses lèvres en nous indiquant combien délicieuse était cette grâce dont il est dit au Cantique des Cantiques : « *Vos lèvres sont comme un rayon d'où distille le miel* (4). » Ces sept rayons de miel sont les sept paroles si suaves que nous lisons avoir été dites par Marie à l'Ange, à l'homme et à Dieu : deux sont adressées à l'Ange, deux à l'homme et trois à Dieu.

Les deux paroles qu'il fut donné à l'Ange d'entendre sont une parole de chasteté et une parole d'humilité. La parole de chasteté vint se placer sur les lèvres de Marie quand elle dit à l'Ange : « *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme* (5)? » Cette parole est dirigée contre les impudiques, dont les lèvres ignorent ce qui est chaste et pur, et ne savent s'ouvrir qu'à ce qui est impur, honteux et détestable. La parole d'humilité adressée par Marie à l'Ange eut lieu quand elle lui répondit si humblement : « *Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole* (6). » Et cette parole est dirigée contre les superbes et les arrogants, qui n'ont d'eux-mêmes que des sentiments élevés, et dont les lèvres ne résonnent que de paroles de jactance et de vaine gloire.

Les paroles de Marie à l'homme sont une parole de charité et une parole de vérité : une parole de charité dans la salutation qu'elle fit, une parole de vérité dans l'instruction qu'elle

(1) Serm. 2, de Adv. — (2) Ps. 44. — (3) Judith., 11. — (4) Cant., 4. — (5) Luc., 1. — (3) Id.

donna. Or, cette parole de charité adressée à l'homme eut lieu quand Marie salua avec tant de tendresse la mère du Précurseur, que l'enfant porté par celle-ci en son sein en tressaillit. Cette parole est dite contre les hommes haineux qui ne parlent jamais avec charité au prochain, ou même qui dédaignent de lui adresser la parole. Marie prononça une parole de vérité quand le vin venant à manquer, elle dit à ceux qui servaient : « *Faites tout ce qu'il vous dira* (1). » Et cette parole est une leçon pour ceux qui n'instruisent pas les autres dans le bien, mais les portent au mal et leur donnent des conseils pervers.

Enfin Marie adressa trois paroles au Seigneur, et ainsi elle s'entretint davantage avec Dieu qu'avec l'Ange et avec l'homme, puisqu'elle ne parla que deux fois avec chacun de ces derniers et trois fois avec Dieu. Hélas ! hélas ! que cet exemple crie fortement contre un grand nombre qui conversent si peu avec le Seigneur dans l'oraison, et si fréquemment avec les hommes dans des entretiens inutiles et souvent même nuisibles ! Or, Marie adressa à Dieu une parole de reconnaissance, une parole de plainte, une parole de compassion. Une parole de reconnaissance de ce qu'il avait abaissé son regard sur elle ; de plainte lorsqu'elle perdit son Fils ; une parole de compassion lorsque le vin manqua.

Cette parole de reconnaissance de Marie à Dieu eut lieu quand le Seigneur ayant abaissé ses regards sur son humilité, elle lui dit : « *Mon âme glorifie le Seigneur* (2). » Et cette parole est dirigée contre les ingrats qui, hélas ! après avoir reçu de Dieu des bienfaits nombreux et considérables, ne lui rendent que de faibles actions de grâces, et qui même se servent quelquefois de ses dons pour s'enorgueillir contre lui. Marie eut sur les lèvres une parole de plainte quand elle dit à son Fils perdu depuis trois jours : « *Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi vis-à-vis de nous ? Votre père et moi nous vous cherchions en pleurant* (3). » Et cette parole est dite contre les indévots qui ne cherchent pas Jésus avec douleur, quand, par la soustraction de la dévotion, ils l'ont perdu pendant un temps considérable. Enfin, Marie adressa à Dieu une parole de compassion quand, aux noces de Cana, elle dit à son Fils : « *Ils n'ont point de vin* (4). » Ce qui est à l'adresse de ceux qui sont sans pitié ; ceux que les défauts de leurs frères ne touchent point et qui ne s'intéressent en faveur du prochain ni auprès de Dieu, ni auprès des hommes. Et maintenant, ô Marie, notre avocate, nous avons besoin, nous aussi, que vous suggériez à votre Fils que beaucoup d'entre nous n'ont point de vin ; qu'ils n'ont point le vin de la grâce du Saint-Esprit, le vin de la componction, le vin de la dévotion, le vin des consolations spirituelles.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, tenait un rang très-élevé à la cour de l'empereur, lorsque, renonçant au monde, il entra vaillamment dans la carrière que Jésus-Christ lui-même daigna lui montrer, en lui apparaissant attaché sur la croix. Il combattit l'hérésie ; il évangélisa des peuples nombreux ; il attaqua sans crainte les mœurs corrompues, s'exposant mille fois à la haine et à la vengeance des méchants. Mais Dieu veillait sur son serviteur, et le dérobait à leurs coups. Norbert avait au ciel une protectrice bien-aimée autant que puissante. Marie était témoin de tous ses combats. La tendre dévotion que Norbert avait pour elle touchait son cœur maternel. Elle le lui prouva, en lui apportant du ciel un vêtement blanc, douce récompense et précieux encouragement, pour le serviteur de Marie. Ainsi revêtu de la main de la Mère de Dieu, après avoir longtemps désiré le ciel, il y fut appelé enfin ; et plusieurs saintes âmes le virent transporté, par les anges, dans le royaume céleste, sous l'image d'un lis d'une admirable blancheur. D'autres, ravis d'admiration, le virent monter au ciel, portant à la main la branche d'olivier, symbole de la victoire. La terre put se glorifier, ce jour-là, de donner aux Jardins célestes des fleurs chères aux regards de Dieu. Il ne tient qu'à nous de lui en faire donner encore.

TREIZIÈME JOUR.

Privilèges de Marie.

Après avoir admiré en Marie la grâce des dons et des paroles, considérez, mes chers frères, la grâce des priviléges qu'elle a reçus de Dieu.

C'est d'elle qu'il est dit : « *Vous avez trouvé grâce auprès du Seigneur ; vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous l'appellerez du nom de Jésus. Il sera grand et il sera appelé le Fils du Très-Haut* (1). » Vous voyez comment Gabriel, assurant à Marie qu'elle a trouvé grâce, ajoute aussitôt, en lui indiquant quelle est cette grâce : « *Vous concevrez dans votre sein.* » Oh ! combien grand et inconnu à tous les siècles fut ce privilège, qu'une vierge ait pu concevoir en son sein et enfanter le Fils du Très-Haut ! Nous pouvons

(1) Joan., 2.— (2) Luc., 1.— (3) Joan., 2.—(4) Luc., 2. — Luc., 1.

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

distinguer sept priviléges en Marie ; et cette faveur d'être ainsi remplie de grâces immenses, Marie seule l'a reçue de Dieu.

Le premier de ces priviléges, c'est que Marie a été par-dessus tous les hommes, pure de tout péché. En effet, dès le sein de sa mère elle fut comblée d'une grâce de sanctification si abondante que, durant le cours entier de sa vie, elle n'éprouva aucune inclination, même pour le péché véniel le plus léger. C'est pourquoi saint Bernard a dit : « Il convenait que la reine des « vierges, par un privilége de sainteté parti- « culière, passât sa vie loin de tout péché, puis- « qu'en mettant au monde le destructeur de la « mort et du péché, elle répandait sur tous « les hommes, le don de la vie et de la « justice (1). »

Le second privilège de Marie, c'est qu'elle a été remplie de grâce d'une manière plus excellente que tout le reste des hommes ; ce qui a fait dire à saint Jérôme : « La grâce n'est ac- « cordée aux autres qu'avec mesure ; mais, « pour Marie, la plénitude entière de la grâce « se répand sur elle (2). » Aussi, est-ce avec raison que le même bienheureux docteur, comparant la grâce de Marie à la grâce des anges et lui donnant la préférence, ajoute : « Nous « devons croire que la sainte et glorieuse vierge « Marie a été jugée digne des priviléges les « plus considérables de vertu, et qu'elle a reçu « une grâce admirée des anges eux-mêmes. »

Le troisième privilège de Marie, c'est qu'elle seule a été mère en conservant une virginité inaltérable. Saint Bernard exaltant cette faveur nous dit : « Marie a choisi pour elle la « meilleure part ; oui, assurément la meilleure, « car la fécondité dans le mariage est bonne, « et la chasteté est meilleure ; mais la fécon- « dité virginale, ou autrement la virginité fé- « condée l'emporte par-dessus tout le reste, et « cet avantage singulier de Marie ne passera « point à une autre, car il ne saurait lui être « ravi (3). »

Le quatrième privilège de Marie, c'est qu'elle seule est la mère tres-ineffable du Fils de Dieu, seule la Mère de ce Fils dont Dieu seul est le Père ; et ce qui remplit d'admiration outre mesure, c'est qu'un tel privilége ait été accordé à une créature. « C'est une gloire vraiment « propre à la Vierge, dit saint Bernard, une « prérogative extraordinaire qui n'appartient « qu'à Marie, d'avoir mérité d'avoir un Fils « qui est en même temps le Fils de Dieu le « Père (4) ».

Le cinquième privilège de Marie, c'est d'avoir, plus qu'aucune créature, joui de la société de Dieu de la manière la plus intime. Car ce qui n'a jamais été accordé, ce qui ne le sera jamais à personne dans toute la suite des siècles, c'est qu'elle ait, pendant neuf mois, porté Dieu dans son sein, c'est qu'elle ait nourri Dieu de son lait par un miracle sans cesse renouvelé ; c'est qu'elle ait prodigué ses soins à Dieu avec un bonheur ineffable pendant un grand nombre d'années ; qu'elle ait vu Dieu soumis à sa volonté ; qu'elle ait pu presser Dieu dans de chastes embrassements et le couvrir des baisers de son amour, comme saint Augustin nous le dit clairement en ces paroles : « Il n'est pas « étonnant, ô Marie, que le Dieu qui règne « dans les cieux, daigne trouver son bonheur « en vous, dès lors qu'il vous a été accordé « sur la terre, après l'avoir mis au monde « comme homme, de le presser tant de fois « dans vos bras aux jours de son enfance (1). »

Le sixième privilège de Marie, c'est qu'elle l'emporte auprès de Dieu en puissance sur toute créature. Ce qui a fait dire à saint Augustin : « Obtenez-nous ce qui fait l'objet de « nos demandes, excusez ce qui est de nature « à nous inspirer de la crainte ; car nous ne « trouvons personne qui soit au-dessus de vos « mérites, vous qui avez été digne d'être la « mère de notre Rédempteur et de notre « Juge (2). » Assurément, c'est un privilège considérable de l'emporter auprès de Dieu en puissance sur tous les saints, selon que le déclare le même saint Augustin : « Il n'est pas « douteux, dit-il, que celle qui a été digne « d'offrir le prix de notre délivrance, ait un « pouvoir plus grand que celui de tous les « saints dans les vœux qu'elle offre en notre « faveur. » Mais de quoi nous servirait cette puissance si grande de Marie, si elle était insensible à ce qui nous concerne ? Aussi, mes bien-aimés, devons-nous tenir pour certain et en rendre des actions de grâces incessantes, que si elle est auprès de Dieu la plus fondée en pouvoir, elle est aussi la plus empressée pour tout ce qui touche à nos intérêts, comme l'atteste le même docteur en s'adressant ainsi à la Vierge : « Nous savons, ô Marie, que seule, « vous avez pour la sainte Eglise plus de sol- « licitude que tous les saints ensemble, et que « c'est vous qui obtenez un délai aux trans- « gresseurs, afin qu'ils aient le temps de re « noncer à leurs erreurs. »

Le septième privilège de Marie, c'est qu'elle a été comblée d'une gloire plus excellente que la gloire de tous les saints. C'est pour cela que saint Jérôme dit : « La sainte Eglise de Dieu « chante sans crainte par tout l'univers, ce « qu'il n'est permis de croire d'aucun autre

(1) Epist. 174. — (2) Epist. 10. — (3) Serm. 4, in Assumpt. — (4) Serm. 2, de Annunt. Dom.

(1) Serm. 15, de Sanct. — (2) Ibid.

« saint, savoir : que Marie a été élevée en « gloire au-dessus des anges et des archanges.» Et cette faveur n'a point été accordée à la Vierge comme un don de la nature ; c'est un bienfait de la grâce qu'elle la possède. C'est un privilége vraiment glorieux pour elle, d'être après Dieu la plus élevée en gloire. C'est un privilége admirable, que tout ce qu'il y a après Dieu de plus beau, tout ce qu'il y a de plus délicieux, tout ce qu'il y a de plus délectable en la céleste patrie, soit Marie, soit en Marie ou par Marie. C'est un privilège tout à fait éclatant qu'après Dieu notre plus grande gloire et notre félicité la plus ineffable se trouvent en Marie. C'est pour cela que saint Bernard s'écrie : « Après le Seigneur, le comble « de la gloire, ô Marie ! c'est de vous voir, c'est « de s'attacher à vous, c'est de demeurer sous « le rempart de votre protection. »

Voilà donc quels sont les sept privilèges glorieux de Marie, et c'est à leur faveur que nous obtenons la vie de la grâce. Aussi, pouvons-nous adresser à la Vierge bienheureuse la prière qu'Abraham adressait à Sara : « Dites, « je vous en supplie, que vous êtes ma sœur, « afin que je sois traité favorablement à cause « de vous, et que ma vie soit conservée en « votre considération (1). » Dites, ô Marie, ô notre Sara, dites que vous êtes notre sœur, afin que Dieu nous soit favorable à cause de vous, et que nos âmes, en votre considération, puissent continuer à vivre en Dieu. Dites, ô bien-aimée Sara, que vous êtes notre sœur, afin que les Egyptiens, c'est-à-dire les démons, nous respectent, afin que dans le combat les anges s'unissent à nous à cause d'une telle sœur, afin que le Père, le Fils et le Saint-Esprit aient compassion de nous.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Saint Jean Damascène mérite d'être compté au nombre des plus illustres serviteurs de Marie. Conseiller intime du chef des Sarrasins, il profita de la liberté que lui donnait cette haute position près de l'empereur Léon l'Isaurien, pour défendre, par de vaillants écrits, le culte des saintes images, proscrit par ce tyran. Léon, pour se venger de lui et le perdre, l'accusa de trahir son maître, et fit parvenir au chef des Sarrasins des lettres dont l'écriture, imitation parfaite de celle de Jean, semblait une preuve sans réplique de la trahison du fidèle ministre. Le Sarrasin irrité, croyant que Jean avait écrit ces lettres, ordonna que l'on tranchât sur-le-champ la main coupable d'un tel crime. Mais Marie vint au secours du fidèle serviteur, à qui son dévouement pour elle et ses saintes images avait principalement attiré ce châtiment immérité. Jean se prosterne devant son autel ; il se plaint doucement à elle de ce que, désormais, il ne peut plus combattre pour elle et pour son divin Fils. Marie écoute la prière de Jean, et, daignant elle-même descendre jusqu'à lui, lui rend la main qu'il avait perdue, ne laissant, pour toute marque du passé, qu'un simple filet rouge, semblable à un bracelet délicat, qui entourait le bras, et indiquait l'endroit de la blessure. Jean Damascène se servit glorieusement de la main que Marie lui avait rendue, et les pages que traça cette main miraculeuse, ou plutôt que Marie traça par elle, feront, jusqu'à la fin des temps, l'admiration de la sainte Eglise.

QUATORZIÈME JOUR.

Récompenses de Marie.

Considérez, mes chers frères, la grâce des récompenses en Marie. Nous en avons déjà touché un mot dans le septième privilége. On peut entendre de cette grâce cette parole de l'Ecclésiastique : « *La femme sainte et pleine de pudeur est une grâce qui passe toute grâce* (1). »

Cette femme, pleine de pudeur et sainte sur toutes les autres femmes, c'est Marie, en qui chaque grâce l'a emporté sur une autre grâce ; la grâce de la gloire sur la grâce de cette vie, la grâce des récompenses dans le ciel sur la grâce des mérites en ce monde. Or, cette grâce de la béatitude de Marie consiste en sept qualités du corps et de l'âme. Car, tout corps glorifié renferme quatre qualités glorieuses : une clarté admirable, une subtilité prodigieuse, une agilité ineffable, une impassibilité inaltérable. Mais si Dieu a comblé de ces quatre faveurs les corps de tous les bienheureux, avec combien plus de magnificence en aura été gratifiée celle qui a donné le jour au Glorificateur de tous les corps ? Qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle soit dans le ciel toute resplendissante de clarté, celle dont la sainteté a jeté un éclat si lumineux sur la terre ? Aussi saint Bernard lui dit-il : « Alors que vous de- « meuriez au milieu des pécheurs, vous avez « tellement brillé devant Dieu par votre sain- « teté que seule vous avez été digne d'appro- « cher du trône du Roi éternel. » Qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle possède au plus haut degré le don de subtilité, celle que son humilité avait rendue d'une simplicité si parfaite durant sa vie ? Ce qui fait dire encore à saint Bernard : « Jamais elle n'eût été élevée au-dessus du « chœur des anges, si auparavant elle ne fût « descendue par l'humilité au-dessous de tous

(1) Genes., 12.

(1) Eccles., 26.

« les hommes. » Qu'y a-t-il d'étonnant que son agilité surpasse celle de tous les bienheureux dans le ciel, puisque sa piété a été si empressée sur la terre? Elle s'est en allée avec hâte au pays des montagnes pour en remplir les devoirs; et saint Ambroise, parlant de cet empressement plein de diligence, dit : « Où peut aller avec tant de hâte celle qui est « pleine de Dieu, si ce n'est aux lieux les plus « élevés? La grâce de l'Esprit-Saint ne souffre « pas une action languissante (1). » Enfin qu'y a-t-il d'étonnant si son impassibilité l'emporte sur celle de tous les saints, alors que sa patience et sa longanimité étaient si admirables que jamais elle n'éprouva la plus légère atteinte d'impatience ou de haine, même lorsque le glaive de douleur transperça son âme. Nous ne lisons nulle part et nous ne croyons pas que l'apparence même de la haine ou de la colère se soit jamais montrée en Marie. C'est pourquoi saint Bernard dit : « Parcourez avec soin toute « la suite de l'histoire évangélique, et si vous « trouvez en Marie quelque chose de dur, « quelque chose de sévère, ou enfin le moindre « signe de l'indignation la plus légère, alors « défiez-vous d'elle et craignez de vous en ap- « procher (2). »

Mais si telle a été la gloire du corps bienheureux de Marie, quelle sera, pensez-vous, la gloire de son âme très-sainte? L'âme bienheureuse possède trois qualités qui concourent à son bonheur : une connaissance admirable, un amour indicible et une jouissance inépuisable; ou, pour m'exprimer selon certains auteurs modernes : la vision, la jouissance et la possession. Mais de quelque manière qu'on appelle ces qualités de l'âme, il est certain qu'elles sont en Marie à un degré incomparablement plus grand que dans les autres âmes bienheureuses. En effet, si toutes ces âmes sont enivrées de félicité par la possession de ces qualités, combien plus doit l'être celle qui a conçu et donné au monde celui qui est l'auteur de toute félicité dans le ciel? Qu'y a-t-il d'étonnant que l'âme de Marie soit toute illuminée de la science la plus claire et la plus brillante, elle dont l'union à la lumière éternelle avait été si intime? Ce qui a fait dire à saint Bernard : « Elle a pé- « nétré l'abîme insondable de la sagesse divine « au-delà de ce que nous pourrions croire, « puisqu'elle a été unie à cette lumière inaccessible aussi étroitement que le peut souffrir la « condition de l'humanité en-dehors de l'union « d'une personne divine (3). » Qu'y a-t-il d'étonnant que l'âme de Marie soit plongée dans un amour inénarrable? Qu'y a-t-il d'étonnant, dis-je, qu'elle aime plus que tous les saints, elle qui a été aimée par-dessus tout? Oui, par-dessus tout, car saint Augustin dit : « Le Roi « des rois vous aime plus que tous les saints, et « en vous il associe dans l'embrassement de son « amour sa mère véritable et son épouse bril- « lante de beauté (1). » Enfin qu'y a-t-il d'étonnant que l'âme de Marie soit enivrée d'une jouissance surabondante de délices, elle qui s'est nourrie avec tant de douceur du fruit béni de son sein? Aussi le même saint Augustin nous dit : « L'âme de Marie jouit de la clarté de « Jésus-Christ, elle est toujours présente à ses « embrassements glorieux, elle le contemple « sans cesse, et, alors qu'elle demeure toujours « altérée de sa vue, elle se nourrit de lui d'une « manière inestimable (2). »

Ainsi Marie ne surpasse pas les autres saints seulement par la grâce de la vie ni par celle des mérites, mais encore par la grâce de la gloire et des récompenses. C'est pourquoi elle est parfaitement désignée par la reine Esther, dont nous lisons que, conduite à la chambre d'Assuérus, elle trouva grâce et considération devant lui de préférence à toutes les autres femmes, et que le roi plaça sur sa tête le diadème royal (3). Esther signifie celle qui est délivrée et élevée. Or, tout cela convient très-bien à Marie, dont saint Jérôme a dit : « Elle est élevée au-dessus des « chœurs des anges, afin qu'elle puisse contem- « pler la beauté et la splendeur du Sauveur « qu'elle avait aimé, qu'elle avait désiré de « toute l'ardeur de son cœur (4). » Cette reine Esther, cette bienheureuse vierge Marie a été conduite au jour de son Assomption en la chambre du roi Assuérus, du Roi éternel, dans cette chambre dont saint Augustin, parlant à la Vierge, a dit : « Vous résidez, brillante de « perles et de parures précieuses, au milieu des « délices de la demeure du Roi (5). » Conduite dans cette demeure de l'éternel repos, Marie, devenue reine, a trouvé grâce aux yeux d'Assuérus, c'est-à-dire du Roi véritable, par-dessus toutes les autres femmes, ou autrement par-dessus toutes les intelligences angéliques et toutes les âmes bienheureuses, en sorte que la grâce de Marie surpasse la grâce de tous les habitants de la bienheureuse patrie. Le Roi des rois a posé sur sa tête un diadème royal, diadème tellement inappréciable, tellement délectable et admirable, que nulle langue ne saurait en parler dignement, nul esprit en reconnaître la valeur.

Ainsi, mes bien-aimés, vous avez vu combien grande a été en Marie la grâce des dons, combien la grâce des paroles, combien la grâce des

(1) In Luc., lib. II. — (2) Serm. in Verb. Apoc. — (3) Serm. in Verb. Apoc.

(1) Serm. 35, de Sanct. — (2) Lib. de Sanct. — (3) Esth., 2. — (4) Epist. 10. — Serm. 35, de Sanct.

privilèges, et combien abondante la grâce des récompenses. Prions donc cette Vierge qui a trouvé une si grande affluence de grâces, de nous faire aussi trouver grâce auprès du Seigneur par Jésus-Christ, son Fils, qui vit et règne avec lui en l'unité de l'Esprit-Saint dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

La ville de Sienne eut la gloire de donner à Marie un de ses plus illustres serviteurs, saint François de Sienne. Avant qu'il naquît, sa mère crut, en songe, donner le jour à un lis magnifique, qui, à son tour, en produisait d'innombrables ; et, de toutes ces fleurs, elle formait une couronne qu'elle offrait à Marie. Alors lui apparaissait un vénérable pontife qui lui disait que jamais les épines du monde ne pourraient nuire au lis qu'elle portait. François, lorsqu'on versa sur lui l'eau sainte du baptême, donna des signes de joie tout extraordinaires, et ses yeux, à peine ouverts à la lumière du jour, ne cessèrent de contempler avec amour une image de Marie. Encore enfant, il se fit une loi de réciter cinq cents fois par jour la Salutation angélique ; et le temps qu'il n'était pas obligé de consacrer à l'étude, il le passait tout entier dans la maison de Dieu. Bientôt il se livra aux plus rudes mortifications, traitant son corps innocent comme une bête de somme qu'il faut habituer à porter le joug. Sa parole était de feu, et parfois un globe lumineux, symbole de son zèle et de sa doctrine, apparaissait au-dessus de sa tête pendant qu'il instruisait le peuple. Marie lui accorda mille faveurs insignes, mais, en particulier, celle d'être complétement sourd lorsque des détracteurs ou des calomniateurs lui adressaient la parole.

Lorsqu'il rendit le dernier soupir, une branche de lis naquit d'entre ses lèvres, comme pour rendre un miraculeux témoignage de sa pureté sans tache et de son amour pour Marie.

QUINZIÈME JOUR.

Qu'il y a en Marie neuf plénitudes qui représentent les plénitudes des neuf chœurs des anges dans la gloire.

Je vous salue, pleine de grâce. — Ce n'est pas assez pour l'Archange de louer simplement la grâce de Marie, il a voulu surtout nous en marquer la plénitude quand il l'a dite : *pleine de grâce.* Oh oui ! elle en est réellement pleine, et d'une plénitude parfaite. Gabriel n'avait point dit encore : « *Vous concevrez dans votre sein...;* » il n'avait point dit : « *L'Esprit-Saint viendra en vous.* » Si donc avant l'arrivée de l'Esprit-Saint, si avant d'avoir conçu le Fils de Dieu, Marie était pleine de grâce, combien plus le fut-elle après ? C'est pourquoi saint Anselme dit fort bien : « Elle a été saluée par l'Ange « mille fois pleine de grâce, elle a été remplie « de l'Esprit-Saint, elle a été comblée de la « plénitude de la Divinité. » C'est donc avec raison que Marie est dite pleine de grâce ; elle est, dis-je, pleine de l'illumination de la sagesse, pleine de l'inondation de la grâce, pleine de la possession d'une bonne vie, pleine de l'onction de la miséricorde, pleine de la fécondation d'un fruit béni, pleine de la perfection de l'Eglise, pleine des parfums d'une renommée qui répand en tous lieux sa bonne odeur, pleine de la divine gloire, pleine enfin de la jouissance de l'éternelle félicité. Contemplons en Marie ces neuf plénitudes qui nous représentent les plénitudes des neuf chœurs angéliques.

Considérons d'abord, mes bien-aimés, que Marie est pleine de l'illumination de la sagesse et de l'intelligence. C'est pour cela qu'elle peut justement être représentée par la lune en son plein, dont il est dit dans les Proverbes : « *L'homme n'est point à la maison; il s'est en allé* « *pour un voyage lointain ; il a emporté avec lui* « *un sac d'argent, et il ne doit revenir en sa de-* « *meure qu'à la pleine lune* (1). » Cet homme est celui dont Jérémie a dit : « *Le Seigneur a créé sur la terre un prodige nouveau, une femme environnera un homme dans son sein* (2). » Cette femme c'est Marie, femme seulement par sa nature, mais non par la corruption commune; c'est la mère de la vertu. Elle a environné Notre-Seigneur en son sein, elle l'a revêtu de l'habit de notre mortalité. Cet homme, si cependant, comme dit Josèphe (3), il est permis de l'appeler un homme, a dans sa demeure trois lieux distincts. En effet il est de la majesté d'un roi d'avoir ainsi en son palais une salle publique, un cénacle et un appartement privé. La salle publique est le lieu où l'on donne audience ; le cénacle, où l'on prend ses repas ; l'appartement privé, le lieu où l'on goûte le repos. Ainsi en est-il de notre Roi dont la puissance commande aux vents et à la mer : il a un lieu où il donne audience : c'est le monde ; un lieu où il prend sa nourriture : c'est l'Eglise, et c'était autrefois la Synagogue; enfin un appartement privé où il jouit du repos : c'est l'âme raisonnable. Mais hélas! cet homme, ce Seigneur des vertus a été bien éloigné de sa demeure du monde, de celle de la Synagogue, de celle de l'âme ; car le salut est bien loin des pécheurs. Cet homme n'était donc plus dans sa maison quand il a dit, en se plaignant, par Jé-

(1) Prov., 7. — (2) Jer., 31. — (3) Antiq. jud., l. 18, c, 4.

rémie : « *J'ai abandonné ma demeure, j'ai délaissé mon héritage* (1). » Il a emporté aussi un sac d'argent avec lui, car il avait caché au monde le trésor de sa miséricorde et de sa grâce. Mais voici que cet homme est revenu au jour de la pleine lune, de cette lune dont il est dit dans les Cantiques : « *Vous êtes belle comme la lune* (2). » La lune représente donc Marie, et la pleine lune, la plénitude de Marie. C'est avec justice qu'elle est comparée à la pleine lune, puisqu'elle a été pleinement illuminée par le Soleil éternel de la splendeur de la sagesse et de la vérité. C'est avec justice que son nom signifie illuminée et illuminatrice, car cette lune qui est notre flambeau a été rendue brillante de lumière par le Seigneur, et ensuite elle a éclairé le monde, selon cette parole du Prophète : « *C'est vous, Seigneur, qui allumez mon flambeau; éclairez, mon Dieu, mes ténèbres* (3). » Or, cet homme est retourné en sa maison à la plénitude de la lune, quand Jésus-Christ est venu sur la terre en se faisant homme. Oh ! que cette plénitude est véritablement admirable ! Si Marie a été remplie de la lumière de la sagesse qui lui fut communiquée par le soleil éternel avant qu'elle l'eût conçu dans son sein, combien plus en fût-elle remplie après qu'elle l'eut conçu d'une façon si merveilleuse et qu'elle l'eut reçu en elle aussi entièrement? C'est pourquoi saint Bernard, louant cette plénitude de la sagesse en Marie, nous dit : « La céleste sagesse s'est bâti une demeure en « Marie. Elle a tellement rempli son âme de sa « plénitude que la Vierge en a été fécondée « tout entière et que la chair et la virginité en « même temps ont mis au monde, revêtue d'un « corps semblable à nous, cette même sagesse « qu'auparavant son esprit seul avait conçue. »

Considérons maintenant, en second lieu, comment Marie a été pleine de l'inondation de la grâce en son cœur. Cette inondation fut telle, sa profondeur et son étendue sont si admirables, que c'est avec justice qu'elle peut être appelée une mer pleine, selon cette parole : « *Que la mer fasse entendre sa voix et sa plénitude aussi* (4). » De même que dans la mer se trouve l'assemblage des eaux, de même en Marie se trouve la réunion des grâces. C'est pourquoi il est écrit que la mer est appelée la réunion des eaux, et l'Ecclésiastique ajoute : *Tous les fleuves entrent dans la mer* (5). » Ces fleuves sont tous les dons des grâces diverses qui sont entrés en Marie, selon cette parole du Sage : « *En moi se trouve toute la grâce de la vie et de la vérité* (6). » Or, combien pleine est cette mer, combien pleine de grâce est Marie, saint Jérôme nous le montre en ces termes : « Marie, « nous dit-il, possède une plénitude véritable ; « car aux autres c'est par portion seulement « qu'on accorde les faveurs, tandis qu'en elle la « grâce tout entière s'est répandue tout d'un « coup et sans réserve (1). » Ecoutons donc maintenant cette mer si remplie dont la voix se fait entendre contre les vices. *Que la mer tonne donc et sa plénitude aussi;* que la mer qui est remplie fasse retentir sa voix; que Marie pleine de grâce fasse entendre sa parole; qu'elle tonne contre la luxure en proposant la chasteté et en s'écriant : « *Comment cela se fera-t-il, car je ne ne connais point d'homme?* » Qu'elle tonne contre l'orgueil en nous montrant son humilité et en disant : « *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* » Qu'elle tonne contre l'ingratitude par ses actions de grâces et qu'elle chante : «*Mon âme glorifie le Seigneur.* » Il est encore dit dans les Psaumes, de la plénitude de cette mer : *Que la mer avec tout ce qui la remplit, soit toute émue* (2) ! Que la mer soit émue, que Marie soit émue; qu'elle soit émue de nos soupirs et de nos pénitences ; qu'elle soit émue de nos larmes et de nos prières; qu'elle soit émue de nos aumônes et de tous les respects que nous lui rendons Qu'elle soit, dis-je, émue pleinement, afin qu'elle répande sur nous de sa plénitude. Remarquons bien ce que saint Bernard nous dit à cette occasion : « Si un vase bien rempli est « ébranlé, il se déborde facilement et il répand « ce qu'il contient ; ainsi la Vierge bienheu- « reuse, si nous l'ébranlons par nos prières, ré- « pandra ses grâces sur nous. »

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

La vertu, qui devait briller d'un si vif éclat dans le bienheureux Bonet, évêque de Clermont, fut divinement révélée dès avant sa naissance. Sa pieuse mère s'était jetée aux pieds d'un saint prêtre, pour lui demander sa bénédiction : « C'est vous qui devez me bénir, « ou plutôt c'est l'enfant que vous portez, » lui répondit cet homme, inspiré de Dieu, « car « je le vois déjà revêtu des insignes de l'épis- « copat. »

La prédiction s'accomplit. Bonet devint un évêque et un saint. Sa dévotion envers Marie lui mérita, de la part de cette bonne Mère, les faveurs les plus insignes. Une nuit qu'il était demeuré à prier dans l'église de Saint-Michel, la Reine du ciel et de la terre y parut, dans un grand éclat, accompagnée d'un nombre infini de saints et d'esprits bienheureux, qui remplissaient tout le lieu d'un concert admirable. Ils préparèrent toutes choses pour chanter la messe, et quelques-uns ayant demandé à la sainte Vierge qui serait le célébrant, elle ré-

(1) Jer., 12. — (2) Cant., 6. — (3) Ps. 17. — (4) Paal., 1, 16. — (5) Eccl., 1. — (6) Eccli., 24.

(1) Epist. 10. — (2) Ps. 95.

pondit que son serviteur Bonet était présent, et qu'il n'en fallait point d'autre. Les anges le prirent donc et le menèrent devant leur souveraine qui lui commanda, avec une douceur et une grâce infinie, d'offrir le divin sacrifice. Le saint fut revêtu des habits sacerdotaux et conduit solennellement à l'autel. Les esprits bienheureux lui servirent de ministres; la messe fut chantée avec une musique céleste, et Marie, en se retirant, laissa à son fidèle serviteur la chasuble apportée du ciel, dont on l'avait revêtu : c'était un gage de sa bienveillance et de sa tendresse pour Bonet.

SEIZIÈME JOUR.

Trois autres plénitudes de grâces en Marie.

Considérons maintenant comment Marie est remplie réellement de la possession d'une bonne vie. Nous pouvons très-bien entendre de cette plénitude cette parole du Psaume : « *La terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur* (1). » Marie est parfaitement représentée par la terre, dont il est dit dans Isaïe : « *Que la terre s'ouvre et germe le Sauveur* (2). » Qu'y a-t-il de plus humble que la terre! qu'y a-t-il de plus utile? C'est la terre qui soutient nos pas; c'est la terre qui alimente notre vie. D'où, en effet, tirons-nous la nourriture et le vêtement, le pain et le vin, la laine et le lin, et tous les objets nécessaires à la vie, si ce n'est de la terre et de ce qu'elle renferme! Qu'y a-t-il donc par conséquent de plus humble? qu'y a-t-il de plus utile? De même qu'y a-t-il de plus humble? qu'y a-t-il de plus utile que Marie? Par son humilité, elle est au-dessous de tous, et par sa plénitude, elle est la plus utile entre tous. En cette terre remplie de tous les biens, nous trouvons ce qui peut être nécessaire à la vie de notre âme. C'est pourquoi saint Bernard nous dit : « Elevez vos « regards plus haut, et voyez avec quelle ten- « dresse de dévotion Dieu a voulu que nous « honorions Marie, lui qui a placé en elle la « plénitude de tout bien, afin que si nous avons « quelque espérance, si nous recevons quelque « grâce, si nous conservons quelque chance de « salut, nous sachions que c'est à elle que nous « en sommes redevables. »

Mais de qui vient une telle plénitude ? à qui appartient-elle ? Ecoutez le Psalmiste : « *La terre et tout ce qu'elle renferme est au Seigneur.* » Et encore : « *La terre est à moi et sa plénitude aussi* (3). » Or, la plénitude de la terre consiste dans les fruits et les biens qu'elle renferme selon cette parole : « *La terre est toute remplie des biens dont vous la comblez* (4). » Or, les fruits et les biens de cette terre inépuisable ce sont : les œuvres, la conduite, les exemples et tous les divers mérites de la très-sainte vie de Marie ; car c'est de tels biens que le Seigneur l'a remplie, ainsi qu'il est dit dans l'Ecclésiastique : « *Le Seigneur a abaissé ses regards sur la terre, et il l'a comblée de ses biens* (1). » Et saint Jérôme, parlant de cette plénitude, s'écrie : « Il convenait que cette Vierge « fût enrichie de dons tels, qu'elle fût pleine de « grâce, elle qui a donné la gloire aux cieux et « Dieu à la terre ; elle qui a répandu la paix au « milieu de nous, procuré la foi aux nations, « mis un terme aux vices, établi l'ordre en « notre vie et la règle à nos mœurs (2). »

Considérons, en quatrième lieu, mes bien-aimés, comment Marie est pleine de l'onction de la miséricorde, pleine de l'huile de la piété. Nous pouvons très-bien la reconnaître en cette femme qui, ayant fermé la porte de sa maison, rassembla tous les vaisseaux qu'elle possédai et les vit se remplir d'huile d'une manière miraculeuse, ainsi qu'Elisée le lui avait prédit, en lui disant : « *Lorsqu'ils seront remplis, vous les ôterez* (3). » Or, cette femme est vraiment Marie, qui fut appelée du nom de femme par son fils, quand il lui dit : « *Femme, voilà votre fils* (4). « Les vaisseaux de cette femme, ce sont les affections, les œuvres, les désirs, les bienfaits qui dans Marie sont tous remplis de l'huile de la miséricorde ; ce qui fait dire à saint Bernard : « Il n'est pas étonnant, ô Marie, que le « sanctuaire de votre cœur soit rempli d'une « huile abondante de miséricorde, puisque « cet ouvrage inestimable de miséricorde, que le « Seigneur a prédestiné avant tous les siècles « pour notre rédemption, a été formé d'abord « en vous par le Créateur du monde (5). » Disons donc, ô mes bien-aimés, disons à Marie : « *Donnez-nous de votre huile* (6). » Demandons l'huile de la miséricorde pendant que nous sommes sur la terre, de peur que nous ne la demandions inutilement au jour du jugement.

Que cette maison dans laquelle les vaisseaux furent remplis ait été fermée, cela convient encore parfaitement à Marie, car Ezéchiel parle ainsi de cette fermeture : « *Cette porte demeurera fermée; elle ne sera point ouverte et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur, le Dieu d'Israël est entré par elle* (7). » La porte de Marie a été fermée par le sceau de la virginité. Aucun homme n'est passé par cette porte, et cette virginité est demeurée parfaitement intacte. C'est dans sa naissance miraculeuse que le Seigneur y est passé. Mais parce qu'on a ramassé chez les voisins de nombreux vaisseaux afin que l'huile fût multipliée davantage, nous pouvons par ces vaissaux entendre tous ceux

(1) Ps. 23.— (2) Is., 45. — (3)Ps. 49.— 105, — (4) Ps. 50.

(1) Eccl. 16.— (2) Epist. 18— (3) IV Reg. — (4) Joan., 16. — (5) Depr. ad Vir. — (6) Mat., 25. —(7) Ezech., 15.

qui ont participé à la plénitude de la miséricorde de Marie. Mais qui sont-ils ? saint Bernard nous le fait connaître quand il dit : « Marie a « ouvert à tous les hommes le sein de sa miséricorde, afin que tous reçoivent de sa plénitude : le captif, son rachat; le malade, la « guérison; celui qui est triste, la consolation; « le pécheur, le pardon ; le juste, la grâce; « l'ange l'allégresse ; enfin la Trinité entière, « la gloire et la personne du Fils, la substance « de la chair pour se faire homme (1). »

Considérons comment Marie est pleine de la fécondation d'un fruit divin. Nous pouvons expliquer de cette plénitude ce passage d'Isaïe: « *J'ai vu le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé, et toute la maison était remplie de sa majesté* (2). » Cette maison dans laquelle Dieu est assis sur un trône est la vierge Marie dont l'âme offrit un trône au Seigneur. O trône vraiment bienheureux ! ô trône vraiment inébranlable, selon qu'il est dit au livre des Rois : « *Votre trône est inébranlable pour l'éternité* (3). » Ce trône est sublime par l'intelligence il est élevé par l'amour. Il est sublime en présence de tout ce qui est homme, il est élevé au-dessus des hommes. Il est sublime en grâce, il est élevé en gloire. C'est donc sur ce trône de Marie, sur ce trône, dis-je, de son esprit que le Seigneur était assis, et le tabernacle de son corps était rempli de la majesté du Verbe incarné. C'est de cette ineffable plénitude que saint Ambroise a parlé, quand il a dit : « C'est « avec raison que seule elle est appelée pleine « de grâce, puisque seule elle a été mise en pos- « session d'une grâce que nulle autre n'a ob- « tenue, seule elle a été remplie de l'auteur de « la grâce (4). » O demeure vraiment heureuse d'avoir été comblée d'une fécondité si consolante ! « Oui, elle est vraiment pleine de grâce, dit « saint Bernard, celle qui a conservé la grâce « de la virginité et a acquis la gloire de la fé- « condité (5). » Ainsi, le Seigneur s'est assis par sa grâce sur le trône de Marie, et en prenant en elle notre nature, il a rempli la demeure de son corps de sa majesté. C'est pourquoi il est dit au troisième livre des Rois : « *La gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur* (6). » Et Salomon s'écria : « *Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans une nuée.* » La maison du Seigneur, qui est Marie, a été remplie de la gloire de la majesté divine par la nuée de l'humanité dont Dieu s'est revêtu ; par cette nuée, dis-je, dont il est parlé ainsi dans l'Ecclésiastique : « *Le remède à tous les maux se trouve dans l'apparition de la nuée* (7). Et encore : « *Il a été comme l'étoile du matin au milieu de la nuée.* » En effet le Verbe, après avoir pris notre nature, a été vraiment comme l'étoile qui est cachée sous la nuée.

(1) Serm. de Verb. Apoc. — (2) Is., 6. — (3) II Reg., 18. — (4) In Luc., lib. 2e c, 1. — (5) Hom. 3, sup. missus est. — (6) C. 8. — (7) Eccl., 43 et 50.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Vous tous qui êtes coupables et redoutez le tribunal du souverain Juge, écoutez l'histoire de Marie l'Egyptienne. Certes, la cause de cette pécheresse était bien mauvaise, mais une autre Marie, la Vierge immaculée, pria pour elle, et Marie, la grande coupable, ne fut pas condamnée. Oublieuse du nom qu'elle portait, Marie l'Egyptienne s'était livrée sans réserve aux désordres les plus abominables. Elle avait voulu souiller la ville de Jérusalem elle-même par ses crimes, et s'y était rendue en même temps que les pieux pèlerins qui allaient vénérer le bois sacré de la vraie croix. Un jour, elle veut, avec eux, entrer dans l'église où le bois du salut est exposé à leur vénération. Mais une main invisible la repousse. Trois fois elle s'efforce de franchir le seuil, trois fois elle se trouve honteusement rejetée au loin. Saisie de surprise, de honte et de terreur, elle recourt à la véritable Marie. Que fais-tu, ô femme impudique ? oses-tu bien implorer la Vierge des vierges? La Mère du Dieu mort sur la croix pour les pécheurs ne repousse aucun de ceux que son Fils a rachetés au prix de son sang. Marie intercède pour cette autre Marie. Jésus se souvient du lait qui l'a nourri, du sang qu'il a versé, et sa grâce descend dans ce cœur souillé, l'éclaire, le purifie, l'inonde des larmes de la pénitence, l'embrase du feu du divin amour ; et la pécheresse, convertie, traverse le Jourdain, et pendant quarante-six ans, mène au fond d'un affreux désert une vie plus céleste qu'humaine, jusqu'à ce que le bienheureux Zozime, conduit par l'Esprit Saint, vînt recueillir de sa bouche l'histoire de sa pénitence, lui donner le saint Viatique, et, aidé d'un lion qui creuse la fosse, confier à la terre ses précieuses dépouilles, en attendant la résurrection glorieuse.

DIX-SEPTIÈME JOUR.

Quatre dernières plénitudes de grâces en la bienheureuse Vierge.

Et maintenant, mes bien-aimés, voyons comment Marie a été remplie de la perfection de l'Eglise universelle. L'Eglise a eu et a encore en ses divers saints des perfections diverses et admirables, et c'est de leur plénitude que Marie semble avoir été comblée, en sorte qu'on peut justement lui appliquer cette parole de l'Ecclésiastique : *Mon partage est dans la plénitude des saints* (1). » En effet, son partage a vrai-

(1) Eccl., 24.

ment été dans la plénitude des saints, puisque dans cet admirable partage se trouve le comble de la perfection qui brille dans les saints. Aussi saint Bernard s'écrie : « C'est avec rai-« son que sa possession est placée dans la « plénitude des saints, car elle eut la foi des « Patriarches, l'esprit des Prophètes, le zèle « des Apôtres, la constance des Martyrs, la « sagesse des Confesseurs, la chasteté des « Vierges, la fécondité de ceux que les liens « du mariage ont unis, et, bien plus, la pu-« reté des anges. Car il est écrit dans l'Eccié-« siastique : *Elle sera admirée dans l'assemblée « des saints.* » Et c'est assurément parce qu'elle se plaît à habiter auprès de ceux qui sont pleins de sainteté, et non auprès de ceux qui sont remplis d'iniquité, que sa possession se trouve dans la plénitude des saints et non dans la plénitude des impies. Mais elle ne se borne pas à conserver ses richesses établies en la plénitude des saints, elle conserve les saints eux-mêmes dans leur plénitude, de peur que cette plénitude ne vienne à s'affaiblir. Elle retient leurs vertus, de peur qu'elles ne s'échappent; leurs mérites, de peur qu'ils ne périssent; les démons, de peur qu'ils ne leur nuisent, et son Fils de peur qu'il ne frappe les pécheurs. Avant Marie, il n'y avait personne qui osât ainsi retenir le Seigneur, selon que le dit le prophète Isaie : *Il n'y a personne qui invoque votre nom, personne qui se lève et vous retienne* (1).

Méditons, en septième lieu, comment Marie a été remplie du parfum d'une renommée qui répand au loin sa bonne odeur. De même qu'un champ plein de fleurs diverses contient les parfums les plus variés, de même Marie a été remplie des suaves parfums d'une sainte renommée. A cette plénitude convient parfaitement ce que nous lisons dans la Genèse : « *L'odeur qui sort de mon fils est semblable à l'odeur d'un champ plein de fleurs que le Seigneur à comblé de sa bénédiction* (2). » Ce champ, c'est Marie en qui le trésor des anges, ou plutôt tout le trésor de Dieu le Père a été caché. Heureux celui qui vend tout ce qu'il possède et achète ce champ! L'odeur parfaite de ce champ plein de fleurs, c'est la renommée parfaite de Marie, c'est son honneur intact et parfait. C'est pourquoi saint Jérôme s'écrie : « Comme elle avait « été remplie du baume d'une multitude de « vertus, un parfum très-suave émanait sans « cesse de sa personne et enivrait de délices « les esprits célestes (3). » La Vierge sainte peut aussi, en se glorifiant de la bonne odeur de sa renommée, s'appliquer ce passage de l'Ecclésiastique : « *J'ai répandu une senteur de parfum comme le cinname et comme le baume le plus précieux et une odeur comme celle de la myrrhe la plus excellente* (1). » La bonne odeur de Marie a paru extérieurement comme celle du cinname, dans ses rapports avec les hommes; comme le baume, elle s'est répandue intérieurement dans l'onction de sa piété, et comme la myrrhe, dans l'amertume des coups qu'elle reçut du ciel.

Considérons aussi, mes chers frères, comment Marie est pleine de l'éclat de la divine gloire, selon cette parole de l'Ecclésiastique ; « *L'œuvre du Seigneur est remplie de sa gloire.* » En effet, cette œuvre admirable du Seigneur n'est rien autre chose que Marie dont il est dit dans le même livre de l'Ecriture : « *L'œuvre du Seigneur est un vase admirable.* » Cet ouvrage est véritablement admirable puisque nulle part on n'a rien trouvé qui lui fût semblable. C'est pourquoi il est écrit : « *Jamais ouvrage pareil n'a été vu dans aucun royaume de l'univers.* »

Par Marie, le Seigneur possède : dans les cieux, la gloire de la réparation des anges; dans le monde, la gloire de la rédemption ; dans les limbes, la gloire de la délivrance des âmes. Il la possède par la plénitude qui est en Marie. C'est pourquoi saint Anselme s'écrie avec justice : « C'est à vous seule que je m'a-« dresse, ô ma souveraine! pour proclamer que « le monde est rempli de vos bienfaits, qu'ils « ont pénétré les enfers, qu'ils se sont élevés « au-dessus des cieux. Car, par la plénitude « de votre grâce, tous ceux qui étaient dans les « limbes se sont réjouis de leur délivrance, et « ceux qui étaient dans les cieux ont tressailli « de joie en voyant leurs ruines réparées. » Marie, l'œuvre du Seigneur, est donc pleine de sa gloire; car si, selon la parole d'Isaïe, *la terre entière est remplie de la gloire du Seigneur* (3), sans aucun doute, Marie, qui est cette terre, en est toute remplie, elle en est remplie, sans réserve, puisque la gloire divine jette en elle un aussi vif éclat. Au reste, c'est avec justice qu'on dit qu'elle a été remplie de toutes ces grâces, puisqu'elle a paru si belle aux regards de tous ceux que l'ingratitude n'avait point aveuglés, et que saint Bernard a pu s'écrier : « Oui, vous êtes pleine de grâce, car « vous êtes agréable à Dieu, aux anges et aux « hommes : aux hommes par votre fécondité, « aux anges par votre virginité, à Dieu par « votre humilité. »

Enfin considérons, en dernier lieu, comment Marie est pleine de la jouissance de l'éternelle félicité. Qui ne sait qu'elle n'a point été retranchée du nombre de ceux à qui il a été dit : *Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie*

(1) Isa., 24. — (2) Genes., 27. — (3) Epist. 10.

(1) Eccl., 24.— (2) III. Reg. 10.— (3) Is., 6.

soit parfaite (1) ? » Si donc la joie des Apôtres, la joie même de tous ceux qui règnent avec Dieu est pleine et parfaite, combien plus la félicité de la Mère de Dieu aura-t elle une plénitude accomplie? Aussi saint Jérôme, parlant de cette plénitude, nous dit: « Celle « qui est pleine de grâce, pleine de vertu, pleine « de la Divinité, ne saurait ne point posséder « pleinement la gloire de l'éternelle clarté. » Qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle jouisse dans le royaume céleste avec plénitude et surabondance de la gloire et de la fidélité, alors que dans l'exil elle a possédé la plénitude et la surabondance de la grâce? Qu'y a-t-il d'étonnant si si dans le ciel ainsi que sur la terre sa plénitude s'élève au-dessus de ce qui se trouve en toute créature, puisque c'est de cette plénitude qua toute créature tire sa force? C'est pour cela que saint Anselme s'écrie: « O femme pleine « et surpleine de grâce! c'est dans la surabon- « dance de votre plénitude que toute créature « puise sa force et sa vie. »

Ainsi, mes bien-aimés, vous voyez en Marie la plénitude brillante de la sagesse qui l'illumine, la plénitude de la grâce qui l'inonde, la plénitude de la vie qui lui fait porter des fruits abondants, la plénitude d'une miséricorde toujours secourable, la plénitude de la perfection qui se trouve en l'Eglise, la plénitude de la bonne renommée qui s'exhale comme un parfum, la plénitude si éclatante de la gloire divine, enfin la plénitude inénarrable de l'éternelle félicité.

Et maintenant, ô Vierge si riche et si abondante, rendez donc participants de votre plénitude ceux que vous voyez si pauvres et si vides, afin que nous puissions atteindre à la plénitude éternelle, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Une simplicité d'esprit, une candeur incomparable furent les vertus qui élevèrent au sommet de la perfection le bienheureux Ceilles, troisième compagnon de saint François d'Assise. Ignorant de la science qu'on apprend dans les livres, il puisait dans sa foi des moyens plus puissants que tous les raisonnements humains, pour éclairer et convaincre les âmes. Un savant théologien de l'ordre de Saint-Dominique était inquiété par une tentation pénible autant qu'opiniâtre. Il ne pouvait chasser de son esprit le doute qu'y faisait naître l'impossibilité naturelle de trouver, en même temps, dans la glorieuse Mère de Dieu, la virginité et la maternité. Gilles pour l'éclairer eut recours au seul argument dont il sait se servir. Mais il était sans réplique. Il prend la bêche dont il travaillait la terre, et frappe le sol en disant: « Marie fut Vierge avant l'enfantement: » et aussitôt une magnifique branche de lys toute couverte de fleurs odoriférantes sort de la terre aride. « Marie fut Vierge pendant l'enfantement, » Continue Gilles, et une autre branche de lys, répondant au second coup de bêche, vient se joindre à la première. « Marie fut Vierge après l'enfantement, » ajoute le saint religieux, et une troisième fois, la terre, frappée de la bêche, produit un lys de toute beauté, emblème de la virginité de Marie, et preuve touchante de ce que peut la foi unie à la simplicité, sur le cœur de notre divine Mère.

(1) Joan., 16.

Actes officiels du Saint-Siége.

—

CONGRÉGATION DES INDULGENCES

PARISIEN.

DE INDULGENTIA PRO ORANTIBUS ANTE IMAGINEM SANCTISSIMI CORDIS JESU.

Decretum. — Summus Pontifex Pius VI, per rescriptum datum Florentiæ die 2 januarii 1792, concessit Indulgentiam septem annorum, totidemque quadragenarum christifidelibus, qui cum debitis dispositionibus « Templum, Oratorium seu altare ubi sacra cordis, D. N. J. C. imago publicæ venerationi, decenti forma quæ convenit, ut moris est exposita habeatur pie visitaverint, nec non per aliquod temporis spatium juxta mentem S. S. Deum oraverint.

Hinc R. P. Ramière, Soc. Jesu, S. Congregationi Indulgentiis SSque Reliq. præpositæ infrascriptum proponit dubium :

Utrum Redemptoris imaginibus in quibus SSmi Cordis Imago extrinsecus non appareat, applicari possit concessio Indulgentiæ a sa. me. Pio VI facta pro quolibet oratione quæ fiat coram Imagine aliqua SSmi Cordis Jesu *publicæ venerationi exposita?*

Emi Patres in congregatione generali habita in palatio apostolico Vaticano die 14 decembris 1877 auditis consultorum votis, rebusque mature perpensis responderunt: *Negative.* Et facta de præmissis relatione SSmo D. N. Pio Papa IX ab infrascripto secretario in audientia habita die 12 januarii 1878, Sanctitas Sua resolutionem S. Congregationis approbavit.

Datum 12 januarii 1878.

A. Card. Oreglia a S. Stephano, Præf.
A. Panici, *secr.*

Animadversiones ex officio una cum consultoris voto. — Iam vero quid veniat nomine imaginis SS. Cordis Iesu tum ipsa verba, tum usus universalis, qui apparitionibus etiam ac revelationibus a B.

Margarita Alacoque acceptis est apprime conformis, docere satis videntur. Colligitur siquidem ex actis eiusden Beatificationis, atque ex scriptis ab ipsa superiorum iussu factis, non alio quidem modo Imaginem illam subiiciendam esse oculis Christifidelium, nisi sensibiliter sub figura cordis carnei et in pectore Imaginis Divini servatoris exterius expressa. Quoties enim B. Margarita de divini Cordis Iesu apparitione mentionem init, toties illud quibusdam adiunctis designat, ut Imaginem sub sensu cadentem necessario supponant. Ait quippe divinum illud Cor ita apparuisse ut fulgore solem vinceret, radios undequaque diffunderet, vulnere sauciatum, corona spinea sursum, et crucis signo deorsum munitum. Et ipsum Christum Dominum significasse tradit desiderium, quod ad hominum cordium duritiem emolliendam ipsorum oculis prædicti sui Cordis carnei Imago exponeretur; acceptissimun sibi futurum honorem sub hac figura redditum; uberesque se gratias honoris huiusce causa effusurum.

Quibus accedit pictam primitus tabulam, ipsa prope B. Margarita suggerente, eisdem quæ diximus emblematibus expressam adhuc asservari ad cujus plus minus norman usque ad nostra tempora cæteræ Imagines vel pictæ vel sculptæ fuerunt repræsentatæ. Nuper vero ad hanc praxim impugnandam plures christianas artes etiam colentes insurrexerunt contendentes, haud esse artis regulis conformem hanc repræsentationem SS. Cordis Iesu, et insinuare potius nituntur, ut aliæ Imagines sculpantur vel pingantur in quibus exhibeatur Christus lateris sui vulnus manu ad pectus admota ostendens, aut quolibet alio modo suum amorem manifestans. Neque inter ipsos desunt qui dictitent id et conformius etiam esse spiritui revelationum a B. Margarita acceptarum et Evangelio ubi non legitur quod Cor, sed quod latum Redemptoris fuit lancea perforatum, et ex quo constat neque in morte neque post mortem fuisse ipsius corpus divisum; ac tandem christianæ etiam veteri iconographiæ, iuxta quam latus Redemptoris dextrum, ac minime sinistrum a Longino perforatum repræsentatur.

Et cum usus in Gallia præsertim iam invalescat loco carnei Iesu Cordis Imaginem publicæ venerationi exponendi Redemptoris figuram amorem suum prædicta ratione exprimentem, Rev. P. Ramière Societatis Iesu Sacræ Congregationi relatum proposuit dubium; quo desuper Rmus P. Tosa O. P. huius S. Congreg. Consultor de sua sententia rogatus, paucis hisce verbis eam manifestat « Quidquid est de « præsumptis artis regulis, Imago quælibet, « utut pia, Salvatoris Christi in qua SSmum « ipsius Cor depictum non appareat, nec est « nec dici potest Imago SSmi Cordis Iesu. « Ergo nec est nec dici potest ornata privilegio « earum Indulgentiarum, quæ ab aliquo summo « Pontifice orantibus coram Imagine aliqua « SSmi Cordis Iesu concessæ fuerint. Ita om- « nino quæsito proposito respondendum cen- « seo. » Atque huic consultoris opinioni favere etiam videntur verba in superiori Rescripto sa. me : Pii VI adiecta *ut moris est*, quæ ad formam Imaginis ante quam est exorandum, videntur referri.

Ex quibus colliges :

I. Ad consequendam indulgentiam quam Pius VI illis concessit qui visitaverint et per aliquod temporis spatium oraverint ante imaginem SSmi Cordis Iesu, necesse esse huiusmodi imaginem extrinsecus modo sensibili apparere.

II. Venire enim sub nomine imaginis SSmi Cordis Iesu figuram sensibilem Cordis carnei, et in pectore Imaginis Divini Salvatoris exterius expressam, ceu verba ipsa innuunt atque universalis usus, qui cum revelationibus B. Margaritæ Alacoque apprime convenit.

III. Proindeque omnino reiiciendam esse illorum opinionem qui figuram SSmi Cordis Iesu aptius repræsentari putant per imaginem in qua exhibeatur Christus lateris sui vulnus ostendens, manu ad pectus admota, absque tamen sensibili cordis figura.

Etudes bibliques

L'APOCALYPSE

(20e article.)

VIe TROMPETTE, IIe CRI DE MALHEUR
(Ch. IX, 13 - 21)

Ch. IX, 13. Et le sixième ange sonna de la trompette, et j'entendis une voix *sortant* des quatre cornes de l'autel d'or qui est devant Dieu ; 14. elle disait au sixième ange qui avait la trompette : « Délie les quatre anges qui sont enchaînés aux bords du grand fleuve de l'Euphrate. » 15. Aussitôt furent déliés les quatre anges qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année, où ils devaient tuer la troisième partie des hommes. 16. Et le nombre de ces cavaliers était de vingt mille fois dix mille : -- j'entendis leur nombre. 17. Et je vis ainsi dans la vision les chevaux et ceux qui les montaient : ils avaient des cuirasses de feu, d'hyacinthe et de soufre ; et les têtes des chevaux étaient comme les têtes de lions, et de leur bouche sort du feu, de la fumée et du soufre. 18. Et par ces trois plaies fut tuée la troisième partie des hommes, par le feu, la fumée et le soufre qui sortaient de leur bouche. 19. Car la puissance de ces chevaux est dans leurs bouches et dans leurs queues, car leurs queues, semblables à des serpents, ont des têtes, et par elles ils blessent. 20. Et les autres hommes qui ne furent pas tués par ces plaies ne se convertirent pas des œuvres de leurs mains, pour ne plus adorer les démons, et les idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre ou de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher. 21. Et ils ne se convertirent ni de leurs homicides, ni de leurs opérations magiques, ni de leur fornication, ni de leurs vols.

Vers. 13. — *Une voix*, φωνὴν μίαν, *Vulg. vocem unam*, probablement dans le sens de τινα, *quamdam ;* pourtant quelques interprètes conservent à ce mot sa signification ordinaire : *une seule voix* partant des *quatre* cornes, etc., comme si saint Jean avait voulu, dit le protestant Vitringa, faire remarquer « *quatuor hæc cornua simul edidisse vocem, non diversam, sed unam eamdemque.* » — *Sortant des quatre cornes* placées aux quatre angles de l'autel, dans le double but d'être arrosées du sang des victimes et facilement saisies par les malheureux qui venaient y chercher la protection du droit d'asile. Elles étaient donc le symbole de la faveur et de la puissance divine, et l'endroit où se concentrait la sainteté de l'autel. L'autel d'où part la voix est celui-là même sur lequel ont été déposées les prières des saints (ch. VIII, 3 suiv.), signe que ces prières ont été exaucées et ont obtenu de Dieu la plaie qui va être décrite.

Vers. 14 — *Délie :* le sixième ange n'annonce pas seulement le châtiment, il l'exécute, ce que ne font pas les autres. Nous n'essayerons pas d'assigner la raison de cette différence, mais nous ne saurions admettre celle que hasarde Düsterdieck, savoir que l'auteur de l'Apocalyse a voulu tout simplement éviter l'uniformité. — *Les quatre anges.* L'article *les,* suffisamment justifié par l'incidente déterminative *qui sont enchaînés,* n'indique nullement, comme le pensent Bède et d'autres, qu'il s'agisse de quatre anges déjà connus, et de ceux précisément dont il est question au premier verset du chap. VIII. Le nombre *quatre,* symbole de l'université, s'explique par cette circonstance que les quatre anges doivent se répandre dans toutes les contrées de la terre pour faire périr la troisième partie des hommes. Comp. *quatuor plagas terræ, quatuor ventos cœli,* fréquent dans la Bible. — La plupart des interprètes, et tout récemment M. l'abbé Drach, regardent ces quatre anges comme des anges réprouvés, et les comparent soit avec l'étoile tombée du ciel (vers. 1), soit avec l'ange de l'abîme, roi des sauterelles (vers. II). A l'appui de ce sentiment, on allègue que les anges dont il s'agit sont représentés comme enchaînés, et cela sur les bords de l'Euphrate ; en outre, que l'armée qu'ils conduisent semble appartenir à l'enfer. (Comp. *Tob.* VIII, 3 ; *Apoc.* XVIII, 2, al.) Mais les bons anges aussi sont liés par la volonté de Dieu ; ils retiennent, aussi longtemps que Dieu le veut, les châtiments qu'ils ont mission d'infliger aux hommes (1). Quant à cette circonstance que les quatre anges sont enchaînés sur les bords de l'Euphrate, elle n'a aucune importance dans la question qui nous occupe ; car le nom de l'Euphrate ne vient ici que par figure et ne doit pas se prendre à la lettre. Comme, dans l'Ancien Testament, les armées ennemies du peuple de Dieu (Assyriens, Chaldéens, etc.) partaient de l'Euphrate pour dévaster Israël (comp. *Is.* VIII, 20 ; VIII, 7 ; *Jerem* XLVI, 10), l'Apocalypse nous montre les cavaliers mystérieux de la sixième trompette s'élancer aussi des bords de ce fleuve pour exterminer une partie de l'humanité. C'est ce qu'insinue l'expression consacrée, *flumen magnum Euphrates,* qui nous reporte à l'Ancien Testament (*Gen.* XV, 18 ; *Deut.* I, 7 ; *Jos.* I, 4). Rien n'empêche donc de voir ici, comme plus haut (ch. VII, 1), des bons anges.

(1) Ce qui lie les anges, dit Bossuet, ce sont les ordres suprêmes de Dieu.

Les vers. 16 - 19 décrivent l'armée amenée par les quatre anges : ni les forces de l'homme ne peuvent produire, ni les annales de l'histoire ne renferment rien d'aussi épouvantable.

Vers. 16. — *Vingt mille fois dix mille,* deux cents millions. (Comp. *Ps.* LXVII, 18 ; *Apoc.* V, 11). Ce nombre prodigieux est figuré : il indique quelque chose de surhumain. — *J'entendis leur nombre :* le voyant croit devoir expliquer à ses lecteurs comment il sait le nombre de ces cavaliers, qu'évidemment il n'a pu compter.

Vers. 17. — *Je vis aussi,* tels que je vais les décrire. — *Dans la vision* : ces mots sont ajoutés pour marquer une opposition entre ce qui précède et ce qui suit dans les symboles de la sixième trompette : ce qui précède, il l'a *entendu* ; ce qui suit il l'a *vu.* Peut-être aussi, et c'est le sentiment de Bisping et de Düsterdieck, saint Jean a-t-il voulu indiquer que les divers traits de la description doivent être pris allégoriquement, non à la letttre, et que, par conséquent, il ne faut pas penser à des cavaliers tels que nous les voyons dans les armées ordinaires. — *Ils avaient :* quelques-uns entendent *ils* des seuls cavaliers, auxquels conviennent mieux les *cuirasses ;* mais, comme tous les autres traits de la description regardent les *chevaux,* ces derniers aussi semblent désignés par le pronom ; chevaux et cavaliers étaient donc cuirassés. — *De feu, d'hyacinthe,* etc., c'est-à-dire couleur de feu, etc. : ces trois couleurs répondent évidemment aux matières vomies par les chevaux : feu, fumée et soufre. L'*hyacinthe* désigne donc un rouge sombre, tirant sur le noir. — *Les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions* : symbole de leur fureur et de leur férocité. — *De leur bouche sort du feu,* etc., par quoi ils font périr la troisième partie

des hommes. Ces matières rappellent l'enfer, fournaise de *feu* et de *soufre* (comp. *Apoc.* XXI, 8; XIV, 10; XIX, 20); et de là M. Bisping conjecture que la plaie de la sixième trompette est diabolique, comme celle de la cinquième, dont elle ne serait que l'aggravation : l'une annonce un tourment insupportable, l'autre la mort.

Vers. 19. — *La puissance* donnée à ces chevaux pour nuire aux hommes, *est dans leurs bouches et dans leurs queues :* la mort les précède et les suit.—*Leurs queues sont semblables à des serpents :* à la fureur du lion, ils unissent la ruse du serpent. — *Et par elles*, par leurs queues.

Vers. 20.— *Des œuvres de leurs mains* : De leurs œuvres mauvaises (Ewald, Ebrard, etc.); mieux : des idoles façonnées par leurs mains (comp. *Deut.* IX, 28; *Ps.* CXXXIV, 15 suiv.). — *Adorer les démons :* comp. I *Cor.* X, 20.

Vers 21. — *De leurs homicides* etc. : le meurtre, la magie, (comp. *Apoc.*, XVIII, 23; *Gal.* V, 20), la fornication et le vol étaient les crimes principaux des païens; à la fin des temps, des nations autrefois chrétiennes retourneront à l'idolâtrie spirituelle et à des mœurs toutes païennes. Ce verset rappelle ce que dit saint Paul de l'apostasie des derniers jours, d'où sortira l'Antechrist (II *Thess.* II, 3).

La vision de la sixième trompette, dont nous venons d'étudier le texte, a donné lieu aux interprétations les plus diverses. Nous nous bornerons à en rapporter quelques-unes.

La plupart des anciens commentateurs protestants l'appliquaient aux Musulmans et à leurs innombrables armées, les uns songeant surtout aux premières invasions (Sarrasins, Tartares), les autres à celles des Turcs Osmanlis. Ces derniers, durant les 207 ans de leur domination, n'auraient pas mis sur pied moins de deux cents millions de cavaliers. Ce qui sort de leur bouche est le *Coran* qui, en effet, renferme *sulfuream libidinem, fumeam falsarum doctrinarum et ignes bellorum.* Les vers. 20 et 21 doivent s'entendre alors de la décadence toujours plus profonde de l'Eglise orientale en face de l'islamisme.

La Chétardie renvoie à l'avenir, mais à un avenir peu éloigné de son temps, l'accomplissement de cette prophétie, qui annonce, dit-il, des guerres des nations et des sectes ennemies de la vraie religion, contre l'Eglise de Jésus-Christ. Sans hasarder de téméraires conjectures, il invite néanmoins ses lecteurs et il cherche lui-même à saisir dans les événements contemporains, la préparation de ces terribles catastrophes.

Cette préparation, un commentateur allemand, Füller, croit l'apercevoir dans les doctrines socialistes et communistes de notre siècle. Ces doctrines funestes sont encore enchaînées par ce qui reste d'éléments moraux et conservateurs dans les gouvernements séculiers; mais le jour viendra où il leur sera donné libre carrière, et alors le sang coulera à flots, le tiers de l'humanité sera sacrifié. La cavalerie infernale de notre vision ne serait donc autre chose que les idées perverses, les doctrines sorties de l'enfer, répandues dans le monde par un socialisme grossier, qui nie l'âme et Dieu.

Fidèle à son système, que nos lecteurs connaissent, d'Allioli applique aux Juifs la plaie de la sixième trompette. Que sont alors les deux cent millions de cavaliers? Laissons-le parler lui-même : « Le moyen par lequel Dieu donne la mort, dit-il, porte manifestement tous les caractères d'un vent mortel et pestilentiel appelé *samoum;* car il fait partir son armée des bords de l'Euphrate, et cette armée vomit une vapeur de soufre enflammée. Or, ce vent souffle ordinairement sur la Palestine, en traversant les montagnes de soufre situées près du golfe persique, dans le voisinage de l'Euphrate, et il est si désastreux, si pestilentiel, il cause si soudainement la mort, que c'est avec justice qu'il est comparé à une armée que rien ne peut arrêter, et dont les cavaliers sont couverts de cuirasses de fer, pâles et ardentes comme le soufre. Les deux cents millions de cavaliers sont dont le *samoum*, mais le *samoum* lui-même « figure les armées romaines qui s'avancèrent pour faire la guerre aux Juifs, et il signifie aussi la famine et la peste qu'elles apportèrent avec elles, et qui firent un si grand nombre de victimes. »

L'explication de Bossuet, qui voit dans les symboles de la sixième trompette, l'irruption des Perses dans l'empire romain, au temps de Valérien, semble beaucoup plus naturelle; aussi, a-t-elle été adoptée sans réserve par Bovet et, plus récemment encore, par M. Le Hir. Ce dernier l'exposait à peu près ainsi :

Peu de temps auparavant, sous le règne d'Alexandre-Sévère, Dieu avait préparé ces terribles et implacables ennemis du nom romain, en rétablissant en Orient la monarchie des Perses. Artaxercès, Persan lui-même, l'avait relevée par le meurtre de son maître Artaban, roi des Parthes, et il la laissa en mourant à son fils Sapor. Ce jeune prince, brave et puissant, avait hérité de la haine du nom Romain, et n'attendait, pour la faire paraître, qu'une occasion favorable, c'est-à-dire que le jour marqué par les décrets du ciel. La cinquième trompette a sonné, et déjà, depuis plusieurs années, les ravages des peuples du Nord causent de grands maux à l'empire. C'est le moment. La sixième trompette sonne, et Sapor, à la tête de son armée, entre en Mésopotamie. Fait prisonnier, Valérien languit plusieurs années

dans le plus humiliant esclavage. L'empire tout entier, complice de la haine de l'empereur contre les chrétiens, est enveloppé dans son châtiment ; Sapor parcourt en vainqueur plusieurs provinces et y commet des atrocités sans nombre. Mais, comme l'heure du dernier malheur n'est pas encore venue, deux généraux de Gallien le forcent à reculer. Cette retraite, toutefois, eut quelque chose d'un triomphe par la multitude des prisonniers qu'il traînait à sa suite et qu'il traitait avec une inhumanité révoltante, jusqu'à en faire égorger un grand nombre pour combler un vallon de leurs cadavres, et faciliter ainsi le passage à ses troupes.

Pour M. Bisping, — et cette interprétation a toutes nos préférences, — la sixième trompette annonce des événements qui ne doivent s'accomplir qu'aux derniers jours du monde. Quels sont ces événements ? Il est impossible de donner à cette question une réponse certaine, l'*Euphrate* et les *deux cents millions de cavaliers* étant également symboliques. La conjecture la plus vraissemblable est peut-être celle de Christiani, qui voit dans cette plaie les troubles épouvantables, les discordes sanglantes amenées dans le monde par le progrès continuel de l'impiété, préparant ainsi la voie à l'antichristianisme absolu, dans la personne de l'Antechrist.

A. Crampon,
chanoine.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE

Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques de la région annonçant sa fondation.

III. A quel autre bon résultat aboutiront nos Universités ? à moraliser les divers enseignements publics. Nous ne voulons pas signaler ici ceux qui sont en défaut par infidélité à leur mission providentielle. Nous ne dénonçons aucune catégorie d'institutions ni d'instituteurs. Nous remercions même l'Etat d'avoir formé bon nombre de professeurs éminents, qui combattent vaillamment à côté de nous, sans cesser de travailler loyalement pour lui. Notre cause est trop grande pour se défendre par une petite guerre d'allusions et de sous-entendus ; mais, constatons-le, sans application, on voit encore, dans notre France si éprouvée, de nombreux descendants de ce classique maître d'école de Vïces, qui, pendant le siége de la ville, trompa la confiance des mères en livrant ses élèves à l'ennemi. Or, de nos jours, l'ennemi, c'est l'antichristianisme, qui fait le siége de notre société, en vrai dévastateur du bon sens, de la moralité et des forces vives de la nation, c'est-à-dire de tout ce qui reconstitue l'ordre divin dans le pays et dans les âmes.

Eh bien ! que l'on donne à nos Universités catholiques le temps de grandir ! Par cette noble concurrence, la science sera régénérée et l'enseignement irréligieux mis en demeure de s'observer et de nous respecter : de s'observer, car la vue de notre attitude imposera la réserve à la sienne ; de nous respecter, car on n'attaque point à la légère des hommes qui portent des armes quand ils savent s'en servir. Alors seulement, pour toute critique impartiale, les études seront complètes, car les points de vue différents seront explorés ; des camps opposés qu'ils occupent, les tenants de la vérité et de l'erreur se répondront, et, supposé que la vérité soit encore condamnée, au moins ce ne sera point sans avoir été entendue.

Vous le voyez donc, nos très-chers frères, sur ce terrain, nous nous trouvons dans toute la vérité de nos attributions divines. Ainsi que faisaient les disciples à Jésus, *vous nous donnez le nom de maîtres, et nous le sommes réellement* (1) : Mais comme maîtres en Israël, n'était-ce point notre devoir de nous placer à la tête de l'enseignement supérieur catholique ? Ce suprême moyen de salut, pour la patrie en deuil, c'est mieux que la victoire, c'est la régénération. Nos fondations universitaires, en effet, ne seront pas seulement des réservoirs de science chrétienne, elles deviendront l'arôme qui empêchera la science profane de se corrompre : si elles disséminent les étudiants, elles fortifieront les études ; si elles diminuent l'auditoire de quelques professeurs, elles élèveront le professorat ; et l'avenir, témoin de leur influence réparatrice, les bénira comme une défense pour l'Eglise, une gloire pour la France, les bienfaitrices de tous nos enseignements, et de vrais établissements d'utilité publique.

IV. Dans quel but, enfin, voulons-nous avoir des Universités catholiques ? Pour faire monter le niveau des études ecclésiastiques et religieuses.

Par la force des choses, l'inauguration d'un tel enseignement doit produire une succession de prêtres savants. Les membres du nouveau corps professoral se recruteront très-souvent dans nos rangs et comme ils devront être gradués, aux termes de la loi, le clergé sera obligé de monter à la hauteur de ses concurrents, soit pour bénéficier de la liberté, soit pour en user avec honneur. Cette liberté, d'ailleurs, ouvre carrière aux aptitudes intellectuelles que les évêques ne pouvaient seconder jusqu'ici par des

(1) Joan., XIII, 13.

récompenses hiérarchiques. Désormais, les prêtres pieux qui ont le goût des fortes études ne seront point sans perspective encourageante dans les cadres diocésains ; ils auront leur place indiquée parmi le personnel de l'enseignement supérieur ; et, de même qu'en dehors de France, certaines provinces ecclésiastiques possèdent des prébendes à offrir aux sujets capables d'une grande culture théologique, nous, maintenant, moins limités dans les emplois à donner, nous pourrons diriger les talents spéciaux vers ces hautes chaires qui leur assurent un auditoire, beaucoup de bien à faire, et la récompense garantie par cette divine promesse : *Ceux qui furent grands dans la doctrine seront comme la splendeur du firmament* (1).

Les Universités catholiques du passé donnèrent à l'Eglise les illustres professeurs nommée Pierre Lombard, Albert le Grand, Alexandrs de Halès, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin. La même institution et la même grâce susciteront des fils dignes de ces immortels aïeux. Contribuons, nos très-chers frères, à cette propagation des esprits d'élite dans l'enseignement, et secondons, par nos libéralités aussi bien que par nos prières, la multiplication des docteurs au sein de l'Eglise ; le don le plus bienfaisant que notre piété filiale puisse lui faire, durant ses angoisses actuelles, est celui d'un grand homme de génie consacré par une grande sainteté. Sans doute, Dieu seul est capable de produire de tels sauveurs : mais ce sont nos Universités catholiques qui les prépareront.

Une des plus nobles fonctions du Verbe éternel, c'est la création et la perpétuelle distribution de la lumière. Une de nos principales grandeurs, c'est de nous associer à cette fonction. Etrange calomnie, celle qui ose accuser l'Eglise de vouloir éteindre les intelligences, de la part de Dieu qui est leur soleil ! Non, non, l'Eglise ne craint point la science de ses adversaires, parce qu'elle n'a point besoin de leur ignorance. Aussi, sur tous les chaos de doctrines qui se produisent, il lui suffit, pour sa justification, de redire cette parole du Créateur sur le chaos de l'univers : *Fiat lux*. Pourvu que la vraie lumière se fasse, en effet, l'Eglise est toujours assurée de son triomphe. Catholiques dévoués au succès de l'enseignement supérieur, vous coopérez donc à cette exaltation de votre mère, et, de même que Dieu multiplia les astres au ciel de la création, peut-être allez-vous peupler de nouveaux flambeaux le firmament de la rédemption, car *ceux qui en instruisent grand nombre d'autres dans la justice, sont comme des étoiles qui brillent dans de perpétuelles éternités* (2) : est-il possible d'accomplir une plus belle mission et un plus bel ouvrage ?

Les études religieuses de notre société gagneront, comme celles du clergé, à la nouvelle organisation : la vraie calamité du temps, en matière de foi, c'est l'ignorance de la question. Tout le monde en parle, bien peu en savent assez pour comprendre qu'ils n'en savent presque rien. Certes, c'est un grand malheur pour un pays que l'invasion universelle de la fausse science, car qu'est-ce que la falsification des monnaies en comparaison de l'altération séculaire et presque irréparable de la vérité ! Cependant, il y a un fléau plus redoutable encore que la corruption du savoir religieux, c'est l'ignorance à la fois superbe et absolue de la religion. Voilà l'extrémité où nous sommes descendus.

Mais imaginez, en France, quatre ou cinq Universités florissantes, peuplées de maîtres habiles et d'élèves nombreux ; le travail de ces vastes laboratoires de la pensée synthétisé, de temps à autre, par des revues spéciales ; l'écho de ces cours se prolongeant, par d'attachantes lectures, dans le silence des foyers ; l'apologétique historique et scientifique vulgarisée par des voix sympathiques et par des plumes autorisées ; l'attaque et la défense vidant ainsi leurs querelles, au jour le jour, sans attendre le lendemain ; plus de deux cents professeurs éminents occupés à corroborer le traité de la religion par la science, contre tant de novateurs systématiques édifiant la science sans la religion ; ce mouvement intellectuel, continué pendant cinquante ans, représente une somme de préjugés abattus et de murs de défense élevés autour de nos saintes croyances qui enchante par avance notre regard. Qu'on ne nous objecte point que les disciples manqueront aux nouvelles créations. Il y a un disciple qui ne peut leur faire défaut, c'est le peuple français, qui subira leur influence. Si les Universités refont son éducation, tout ce qu'elles auront coûté d'argent et de sueurs sera au-dessous de ce qu'elles auront produit.

Il est donc urgent, nos très-chers frères, que vous apportiez votre pierre à la fondation du nouvel édifice. Sans doute, ces établissements de la science universelle sont compliqués et dispendieux ; mais les catholiques sont capables d'héroïsme dans l'exécution de leurs desseins. Combien de cathédrales ont coûté à nos aïeux plusieurs fois la valeur du monument que nous allons bâtir ! Que dans nos quatorze diocèses unis, chaque fidèle donne seulement cinq centimes par an, que les parents acquittent cette cotisation pour les enfants, les personnes aisées pour les pauvres, les catholiques actifs pour les indifférents, et si chaque paroisse réalise pério-

(1) Dan., XII, 3. — (2) Dan., XII, 3.

diquement ce modeste contingent, notre Université aura des revenus suffisants, sans imposer à personne de trop lourds sacrifices.

Surtout ne nous laissons point détourner par notre individualité diocésaine de ce grand intérêt catholique. Notre Université sera le patrimoine indivis de tous les diocèses qui l'auront fondée et, par elle, Toulouse deviendra la patrie commune de vos étudiants. Certainement, vous préférerez les lui confier qu'à d'autres villes où l'éducation serait plus coûteuse, dont la tutelle serait moins sûre et la résidence plus éloignée. Ne calculez donc pas vos sacrifices pour votre métropole universitaire : elle s'acquittera avec usure le jour où, en lui envoyant votre fils, vous pourrez dire à celui-ci : « Mon enfant, il « y a là des maîtres chargés de nous continuer « et de nous remplacer auprès de toi. Ils dé- « montrent avec le talent ce que nous profes- « sons ici avec le cœur. En participant à leur « enseignement, va communier religieusement « à la foi de ton père et de ta mère. Aujour- « d'hui, nous te remettons croyant entre leurs « mains ; un jour ils te rendront pur et chré- « tien aux nôtres ! »

Remarquez, d'ailleurs, nos très-chers frères, que nos diocèses sont les seuls qui ne soient pas encore enrôlés dans cette croisade de la rénovation française par le haut enseignement. Epargnés par la guerre plus que nos frères du Nord et de l'Est, nous venons après eux sur les listes de cette contribution éminemment patriotique. Si nous avons eu de bonnes raisons pour nous laisser devancer, il ne nous convient pas de nous laisser surpasser. Organisons aussitôt nos dévouements, multiplions nos largesses et nos industries prosélytiques en faveur de la belle institution qu'il s'agit d'établir, n'oubliant pas que si elle est loin de nous, elle est, néanmoins, à nous et pour nous.

Les exemples capables de nous stimuler ne nous manquent pas. Est-ce que, en Belgique, toutes les villes ne se sont point constituées tributaires, dans ce même intérêt, de la ville de Louvain ? Est-ce que tous les autres diocèses de France ne se sont point groupés autour de Paris, Angers, Lille et Lyon ? Est-ce que le jour où Raymond IV, comte de Toulouse, fonda, par ordre du Pape, l'ancienne Université de ce grand centre intellectuel, les autres cités de la Guyenne et de Languedoc trouvèrent sage de s'en désintéresser ? L'isolement, de votre part, serait donc un schisme dans la charité, et toutes les indications de la Providence vous signifient qu'il faut éviter l'abstention, sous peine de manquer à l'Eglise, à vos aïeux et à vous-mêmes.

Sainte Mère de Dieu ! qui fûtes si propice à notre antique Sorbonne, dont les maîtres juraient avant de monter sur leur chaire, d'y défendre votre prérogative originelle, que ne doit pas attendre de votre protection la fondation que nous vous confions aujourd'hui, puisqu'elle se nommera : l'Université de l'Immaculée-Conception ?

Seigneur Jésus ! Prince des pasteurs et des docteurs, qui aimâtes les petits et qui nous en avez légué le soin, nous sommes quatorze pontifes sacrés par votre divine onction, en ce moment prosternés à vos pieds. L'enfance et la jeunesse de ce siècle s'attachent à nos pas pour écouter nos leçons, semblables à la foule qui vous suivait jadis au désert ; accordez-nous des dispensateurs du pain spirituel pour les nourrir, des asiles pour les abriter, l'autorité du père sur leur esprit, la puissance de la mère sur leur cœur, et avant que nous commencions notre tâche de maîtres au milieu d'eux, Maître adorable ! levez votre main sur nos têtes pour féconder nos paroles et nos propres bénédictions !

Et sera, la présente Lettre pastorale, lue au prône de la messe principale, dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le dimanche qui suivra sa réception.

Donnée à Toulouse, au lendemain de la fête de saint Thomas d'Aquin, le huitième jour de mars de l'an de grâce 1877.

† Julien-Florian-Félix, archevêque de Toulouse et de Narbonne.
† Pierre-Henri, archevêque d'Auch.
† Etienne-Emile, archevêque d'Albi.
† François, évêque de Bayonne.
† Jean-Antoine-Auguste, évêque de Pamiers.
† Pierre-Alfred, évêque de Cahors.
† Théodore, évêque de Montauban.
† Joseph-Christian-Ernest, évêque de Rodez et de Vabre.
† Victor, évêque d'Aire et de Dax.
† Joseph-Frédéric, évêque de Perpignan.
† François de Sales-Albert, évêque de Carcassonne.
† Jean-Emile, évêque d'Agen.
† Victor-César-Jean-Baptiste-Ange-Louis, évêque de Tarbes.
† Julien, évêque de Mende.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

LA PREMIÈRE EXHIBITION DU PHONOGRAPHE EN FRANCE. — L'INVENTION DU CHROMOMÈTRE.

Nos lecteurs n'ont pas oublié nos articles sur le phonographe, par exemple celui du 10 octobre 1877, et celui du 21 novembre de la même an-

née. Nous avions, dans le premier, exposé, avant que personne au monde ne l'eût fait encore, l'idée ingénieuse de M. Ch. Cros, d'obtenir sur un cylindre tournant en spirale, c'est-à-dire allant dans le sens de la longueur d'un point à un autre tout en exécutant sa rotation, des empreintes en zigzag des vibrations déterminées dans un style établi en solidarité avec le centre d'une plaque téléphonique, c'est-à-dire vibrant sous l'action d'une voix parlante ou chantante, puis de faire agir ce cylindre à son tour sur un style pareil au premier, lequel, en suivant la voie tracée d'abord, vibrera et fera vibrer, par là même, d'une manière exactement semblable, la plaque téléphonique, et fera répéter à cette plaque les paroles prononcées.

Notre article fut lu en Amérique à l'époque de son apparition, et, depuis cette époque même, un Américain, nommé M. Edisson, réussit à réaliser l'idée du *phonographe* que nous avions nous-même ainsi nommé. Pendant ce temps, M. Ch. Cros, l'inventeur de l'idée première, et par conséquent auteur premier de l'invention, travaillait à l'exécuter; mais M. Edisson l'a prévenu. M. Cros avait voulu donner à son appareil un autre nom que le nôtre, il l'avait appelé *paléophone* (voix du passé), mais M. Edisson a conservé au sien notre nom de *phonographe*.

La raison vraie pour laquelle M. Edisson a réussi avant M. Cros a été tout entière dans une idée heureuse, celle de se servir d'un cylindre portant déjà sur sa surface une raie creusée en spirale, et tapissée d'une feuille mince d'étain. L'étain gardait, dans sa substance molle, la petite rayure que faisait dessus le style solidaire de la plaque; puis il lui a suffi, pour reproduire la même vibration dans la plaque, de faire tourner le cylindre dans le sens convenable, c'est-à-dire en recommençant par le bout qu'il avait présenté d'abord à l'impression du style; le style alors était vibré à son tour en passant par les rayures en zigzag du cylindre ou plutôt de la feuille d'étain qui garnissait ces spirales, la vibration se reproduisait dans la plaque et la plaque répétait. Il faut reconnaître que M. Edisson a trouvé très à propos, pour l'exécution de son phonographe, une des matières simples gardant facilement l'impression d'un style et servant ensuite à répéter l'effet dans la plaque vibratile. La première de ces matières dont il s'est servi a été la feuille d'étain; et dans cette idée heureuse consiste le vrai mérite de cet inventeur américain.

Nous avons encore raconté dans un article subséquent comment, d'après le récit d'une feuille sérieuse d'Amérique, le phonographe avait répété diverses phrases, et parlé avec l'accent de la personne qui avait parlé d'abord, pendant qu'il était en jeu pour l'enregistrement des sons. On était incrédule.

Eh bien, M. Edisson a envoyé son appareil à Paris, et, dernièrement, dans une séance de notre Académie des sciences, qui restera célèbre, M. du Moncel l'a présenté, l'a fait jouer, et le phonographe a répété, au grand étonnement de nos académiciens, les phrases qu'on lui avait d'abord fait écrire, en parlant devant lui. L'étonnement a été si grand que plusieurs de nos savants ont cru d'abord à la présence parmi eux d'un ventriloque.

L'invention est donc réalisée de tout point : on verra et entendra à l'exposition de cette année des phonographes qui, après qu'on les aura fait tourner devant une personne qui parle ou qui chante, répéteront ensuite, quand on voudra les faire jouer, les discours ou les chants qu'ils auront fixés comme signes des vibrations sur leurs cylindres.

Donnons maintenant quelque idée d'une autre invention des plus ingénieuses et appelée à devenir des plus utiles dans le commerce, que vient de faire encore M. Ch. Cros et pour laquelle il a pris un brevet, celle du *chromomètre*. Nous serons encore, croyons-nous bien, le premier qui en aura parlé, bien qu'elle porte sur une matière de la plus haute physique, nous pourrons peut-être, en nous restreignant beaucoup, pour cette première fois du moins, en donner une idée, et puis en profiter pour inculquer à nos lecteurs sérieux quelqu'une de nos idées théoriques sur la lumière, et sur les rayons lumineux dont la lumière se compose.

Comprenons d'abord un peu l'invention dont il s'agit.

Le chomomètre, ainsi que son nom l'indique, est un appareil destiné à mesurer les couleurs, à en préciser au plus juste la nuance par un numéro. On sait que les couleurs peuvent se modifier de mille manières; il y a, par exemple, des rouges de toute nuance, depuis le rose le plus pâle jusqu'au rouge le plus foncé. Avec l'instrument de M. Ch. Cros, on pointera au juste la couleur d'une teinture, et cette couleur sera déterminée pour l'acheteur par son numéro sans autre échantillon, à toutes les distances; on saura par ce numéro ce qu'elle est, comme on sait par les mesures fournies par le thermomètre les températures exactes des jours et des heures dans les contrées diverses et les localités, sans avoir besoin d'y aller voir.

M. Ch. Cros a inventé un instrument dont nous avions déjà jeté l'idée générale dans un de nos articles sur la photographie polychroma-

tique, mais qui n'était encore, à cette époque, qu'en essai dans son atelier et qui est aujourd'hui réalisé. Cet instrument consiste dans la production de rayons, à l'aide de verres colorés, lesquels rayons produisent les nuances convenables sur le corps que l'on expérimente. En éclairant la teinture soumise à l'épreuve de cet appareil on obtient comme note de cette teinture un numéro qui la détermine avec fixité, comme le thermomètre fixe par le numéro auquel s'arrête la colonne de mercure ou d'esprit de vin le degré de la température. C'est cet appareil qui est nommé le *chromomètre*.

L'explication que donne M. Cros d'un tel résultat, est fondée sur l'hypothèse de trois couleurs primitives avec lesquelles on produit toutes les nuances. Ces trois couleurs sont, d'après lui, le vert (soit chlorure de nikel), l'orange (soit bichromate de potasse ou chlorure d'or) et le pourpre ou violet (soit chlorure de cobalt). Le rouge, le bleu et le jaune sont, dit-il, les pigments; et la théorie repose tout entière sur les principes suivants : « Les couleurs sont représentées par des fonctions elliptiques, à double période, le module est l'espèce de la couleur, l'amplitude en est le foncé. »

Nous croyons nous rappeler avoir dit, dans nos articles sur la photographie polychromatique, que nous n'admettions point cette théorie de trois couleurs primitives : il n'y a pour nous aucunes couleurs primitivès, pas plus sept, ainsi qu'on le disait dans la théorie de Newton, que trois ou tout autre nombre, les rayons colorés ne sont d'après nous que des vibrations plus ou moins rapides de l'éther, et ils se nuancent de toutes les manières, depuis la plus lente ondulation jusque la plus rapide.

Il n'y a point une ondulation éthérée qui soit plus primitive qu'une autre, mais cela n'empêche pas que, quand certaines vibrations se rencontrent, elles ne produisent des effets constants de colorations différentes, par un moyen analogue à celui qui produit les interférences, dans lesquelles, par exemple, une vibration en détruit une autre et produit l'ombre. On conçoit, en effet, que deux zigzags d'éther se rencontrent de manière à présenter leurs angles en opposition, et par là même à s'en détruire. On conçoit de même, qu'en présentant leurs angles de manière à se modifier mutuellement, elle produisent une autre couleur. Nous n'admettons donc pas, non plus, la théorie des couleurs complémentaires : toutes ces théories sont pour nous des idées ingénieuses qui ont la même utilité en optique que les théories des deux fluides en électricité pour expliquer ces catégories de phénomènes. La distinction entre le fluide positif, le fluide négatif et le fluide neutre sont des rêves qui ne correspondent point à la nature, mais qui n'en sont pas moins très-utiles pour faire comprendre aux élèves les phénomènes ; de même, les distinctions entre les rayons primitifs, les rayons dérivés, les rayons complémentaires et le reste ne sont bonnes que comme méthodes pédagogiques. Autrement elles sont des fictions qui ne reposent point dans les choses.

Il y a une matière très-utile que Descartes et Huyghens ont nommée l'éther, qui se vibre, et, de proche en proche, transmet ses vibrations avec une rapidité foudroyante. Certaines de ces vibrations sont des décharges électriques, d'autres sont des émotions magnétiques, d'autres produisent des sensations de chaleur, d'autres produisent des sensations de couleur, etc. Dans chacune de ces espèces, il y a des variantes qui font, par exemple, les diversités des couleurs, absolument comme les variantes des vibrations du son produisent les diversités de parole, de chant, de voix et de timbre.

Notre explication serait donc différente de celle de M. Cros, mais les phénomènes n'en seraient pas moins les mêmes; or, son *chromomètre* n'en serait pas moins, non plus, une excellente et très-précieuse invention comme étalon, dans le commerce, de toutes les nuances des colorations.

Le Blanc.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Léon XIII à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

Paris, 27 avril 1878.

Rome. — Lorsqu'un évêque prend possession de son siège, il écrit à ses diocésains pour leur faire connaître dans quel état religieux il prend son troupeau et quelle sera la ligne de conduite de son gouvernement. L'encyclique que le Pape adresse à l'univers catholique, lorsqu'il est élevé au trône pontifical a le même but, par rapport à l'Eglise universelle. On comprend dès lors que sa publication exige toujours un peu de temps, plus ou moins, suivant les circonstances. Grégoire XVI avait dû attendre un an et demi avant de publier sa première encyclique. Pie IX a envoyé la sienne dans le troisième mois de son pontificat. Et voici que Léon XIII publie la sienne juste deux mois après que Dieu l'a mis à la tête de son Eglise. On assure que ce retard de deux mois, relativement court, a été occasionné par des

négociations avec l'Allemagne en vue de faire restituer leur liberté religieuse aux catholiques de cet empire; mais, contrairement à ce qu'on pouvait espérer, elles n'ont amené aucun résultat.

Voici donc la parole de Léon XIII : elle consolera et fortifiera les fidèles, autant qu'elle confondra les ennemis de l'Eglise, qui avaient follement espéré que le nouveau Pape s'inclinerait devant les faits accomplis et fermerait les yeux sur les crimes de la Révolution :

« Léon XIII. — Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

A peine élevé, par un impénétrable dessein de Dieu et sans le mériter, au faîte de la Dignité Apostolique, Nous Nous sommes senti poussé par un vif désir et par une sorte de nécessité à Nous adresser à vous par lettre, non-seulement pour vous manifester les sentiments de Notre profonde affection, mais encore pour remplir auprès de vous les devoirs de la charge que Dieu Nous a confiée en vous encourageant, vous, qui avez été appelés à partager Notre sollicitude, à soutenir avec Nous la lutte des temps actuels pour l'Eglise de Dieu et le salut des âmes.

Dès les premiers instants, en effet, de Notre Pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : Nous voyons cette subversion si étendue de ces vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine; cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime; cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestines et les cruelles et sanglantes guerres; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protègent la justice; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles poussés l'un et l'autre jusqu'à cette fureur insensée qui pousse tant de malheureux à oser, à chaque instant, porter sur eux-mêmes des mains violentes; Nous voyons encore l'administration inconsidérée, la profusion, la malversation des deniers publics; comme aussi l'impudence de ceux qui commettent les plus grandes trahisons pour se donner l'apparence de champions de la liberté et de tout droit; enfin Nous voyons cette sorte de peste meurtrière qui coule intérieurement dans les membres de la société humaine, ne la laisse point reposer et lui présage de nouvelles révolutions et de funestes résultats.

Or, Nous Nous sommes convaincu que ces maux ont leur principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très-auguste autorité de l'Eglise qui gouverne le genre humain au nom de Dieu, et qui est le garant et l'appui de toute autorité légitime. Les ennemis de l'ordre public ont parfaitement compris cela; et voilà pourquoi ils ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer opiniâtrément l'Eglise de Dieu, de la rendre odieuse et haïssable par de honteuses calomnies, en la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation, d'affaiblir sa force et son autorité par des blessures toujours nouvelles, et d'abattre le pouvoir suprême du Pontife Romain, qui est ici-bas le gardien et le défenseur des règles immuables du bien et du juste. De là donc sont sorties ces lois qui ébranlent la divine constitution de l'Eglise catholique et dont Nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays; de là ont découlé et le mépris du pouvoir épiscopal, et les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique et la dispersion des Ordres religieux, et la confiscation et la vente à l'encan des biens qui servaient à entretenir les ministres de l'Eglise et les pauvres; de là encore ce résultat que les institutions publiques consacrées à la charité et à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Eglise; de là cette liberte effrénée et perverse de tout enseigner et de tout publier, quand au contraire on viole et on opprime en toute manière le droit de l'Eglise d'instruire et d'élever la jeunesse.

C'est là aussi ce qu'on a eu en vue en s'emparant du pouvoir temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife Romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

Si Nous avons rappelé cette funeste multitude de maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse qu'un si déplorable état de choses fait naître en vous par lui-même; mais c'est parce que nous comprenons qu'à la vue de cette masse de maux vous reconnaîtrez surtout combien est grande la gravité des choses qui réclament Notre ministère et Notre zèle, et avec quel soin assidu Nous devons travailler à défendre et à garantir de toutes Nos forces l'Eglise de Jésus-Christ et la dignité de ce Siège Apostolique attaquée par tant de calomnies, surtout dans les temps pervers où nous vivons.

Il est bien clair et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'appuie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice, si un amour sincère n'unit entre elles les volontés des hommes et ne règle heureusement la distinction et les motifs de leurs devoirs réciproques. Or, qui oserait le nier? N'est-ce pas l'E-

glise qui, en prêchant l'Evangile parmi les nations, a fait briller la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de superstitions honteuses et qui les a ramenés à la connaissance du divin Auteur de toutes choses et au respect d'eux-mêmes? N'est-ce pas l'Eglise qui, faisant disparaître la calamité de l'esclavage, a rappelé les hommes à la dignité de leur très-noble nature? N'est-ce pas elle qui, en déployant sur toutes les plages de la terre l'étendard de la rédemption, en attirant à elle les sciences et les arts ou en les couvrant de sa protection, qui, par ses excellentes institutions de charité où toutes les misères trouvent leur soulagement, par ses fondations et par les dépôts dont elle a accepté la garde, a partout civilisé dans ses mœurs privées et publiques le genre humain, l'a relevé de sa misère et l'a formé, avec toute sorte de soins, à un genre de vie conforme à la dignité et à l'espérance humaines? Et maintenant, si un homme d'un esprit sain compare l'époque où nous vivons, si hostile à la Religion et à l'Eglise de Jésus-Christ, avec ces temps si heureux où l'Eglise était honorée par les peuples comme une Mère, il se convaincra entièrement que notre époque pleine de troubles et de destructions se précipite tout droit et rapidement à sa perte, et que ces temps-là ont été d'autant plus florissants en excellentes institutions, en tranquillité de la vie, en richesses et en prospérité, que les peuples se sont montrés plus soumis au gouvernement de l'Eglise et plus observateurs de ses lois. Que si les biens nombreux que Nous venons de rappeler et qui ont dû leur naissance au ministère de l'Eglise et à son influence salutaire sont vraiment des ouvrages et des gloires de la civilisation humaine, il s'en faut donc de beaucoup que l'Eglise de Jésus-Christ abhorre la civilisation et la repousse, puisque c'est à elle, au contraire, qu'elle croit que revient entièrement l'honneur d'avoir été sa nourrice, sa maîtresse et sa mère.

Bien plus, cette sorte de civilisation, qui répugne, au contraire, aux saintes doctrines et aux lois de l'Eglise, n'est autre chose qu'une feinte civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples qui n'ont pas vu briller la lumière de l'Evangile; dans leur vie, on a pu apercevoir quelques faux dehors d'une éducation plus cultivée, mais les vrais et solides biens de la civilisation n'y ont pas prospéré.

Il ne faut point, en effet, considérer comme une perfection de la vie civile celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime; et on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortège honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits de l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. Ce sont là des principes erronés, pervers et faux; ils ne sauraient donc assurément avoir la force de perfectionner la nature humaine et de la faire prospérer, car *le péché fait les hommes misérables* (1); il devient, au contraire, absolument inévitable qu'après avoir corrompu les esprits et les cœurs, ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi plus tôt ou plus tard la situation et la tranquillité publiques à leur dernière perte.

Si on contemple, au contraire, les œuvres du Pontificat Romain, que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontifes Romains ont noblement et bien mérité de toute la société civile?

Nos prédécesseurs, en effet, voulant pourvoir au bonheur des peuples, entreprirent des luttes de tout genre, supportèrent de rudes fatigues et n'hésitèrent jamais à s'exposer à d'âpres difficultés; les yeux fixés au Ciel, ils n'abaissèrent point leur front devant les menaces des méchants et ne commirent pas la bassesse de se laisser détourner de leur devoir soit par les flatteries, soit par les promesses. Ce fut ce Siège Apostolique qui ramassa les restes de l'antique société détruite et les réunit ensemble. Il fut aussi le flambeau ami qui illumina la civilisation des temps chrétiens; l'ancre de salut au milieu des plus terribles tempêtes qui aient agité la race humaine; le lien sacré de la concorde qui unit entre elles des nations éloignées et de mœurs diverses; il fut enfin le centre commun où l'on venait chercher aussi bien la doctrine de la foi et de la religion que les auspices de paix et les conseils des actes à accomplir. Quoi de plus? C'est la gloire des Pontifes Romains de s'être toujours et sans relâche opposés comme un mur et un rempart à ce que la société humaine ne retombât point dans la superstition et la barbarie antiques.

Mais plût au Ciel que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ou répudiée! Le pouvoir civil n'eût pas alors perdu cette auréole auguste et sacrée qui le distinguait, que la religion lui avait donnée et qui seule rend l'état d'obéissance noble et digne de l'homme; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres qui ont été la funeste cause de calamités et de meurtres; et tant de royaumes, autrefois très-florissants, tombés aujourd'hui du faîte de la prospérité, ne seraient point acca-

(1) Prov. 14-34.

blés sous le poids de toutes sortes de misères. Nous avons encore un exemple des malheurs qu'entraîne la répudiation de l'autorité de l'Eglise dans les peuples orientaux qui, en brisant les liens très-suaves qui les unissaient à ce Siège Apostolique, ont perdu la splendeur de leur antique réputation, la gloire des sciences et des lettres et la dignité de leur empire.

Or ces admirables bienfaits que le Siège Apostolique a répandus sur toutes les plages de la terre, et dont font foi les plus illustres monuments de tous les temps, ont été spécialement ressentis par ce pays d'Italie qui a tiré du Pontificat Romain des fruits d'autant plus abondants que, par le fait de sa situation, il s'en trouvait plus rapproché. C'est en effet aux Pontifes Romains que l'Italie doit se reconnaître redevable de la gloire solide et de la grandeur dont elle a brillé au milieu des autres nations. Leur autorité et leurs soins paternels l'ont plusieurs fois protégée contre les vives attaques des ennemis, et c'est d'eux qu'elle a reçu le soulagement et le secours nécessaire pour que la foi catholique fût toujours intégralement conservée dans les cœurs des Italiens.

Ces mérites de Nos Prédécesseurs, pour n'en point citer d'autres, nous sont surtout attestés par l'histoire des temps de saint Léon le Grand, d'Alexandre III, d'Innocent III, de saint Pie V, de Léon X et d'autres Pontifes, par les soins et sous les auspices desquels l'Italie échappa à la dernière destruction dont elle était menacée par les barbares, conserva intacte l'antique foi, et au milieu des ténèbres et de la barbarie d'une époque plus grossière développa la lumière des sciences et la splendeur des arts, et les conserva florissantes. Ils nous sont attestés encore par cette sainte ville, siège des Pontifes, qui a tiré d'eux ce très-grand avantage d'être non-seulement la plus forte citadelle de la foi, mais encore d'avoir obtenu l'admiration et le respect du monde entier en devenant l'asile des beaux-arts et la demeure de la sagesse. Comme la grandeur de ces choses a été transmise au souvenir éternel de la prospérité par les monuments de l'histoire, il est aisé de comprendre que ce n'est que par une volonté hostile et une indigne calomnie employées l'une et l'autre à tromper les hommes, qu'on a fait accroire, par la parole et par les écrits, que ce Siège Apostolique était un obstacle à la civilisation des peuples et à la prospérité de l'Italie.

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde tout entier sont placées sur cette force si favorable au bien et à l'utilité de tous dont jouit l'autorité du Siège Apostolique et sur ce lien si étroit qui unit tous les fidèles au Pontife Romain, Nous comprenons que Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de conserver religieusement intacte sa dignité à la Chaire Romaine et de resserrer de plus en plus l'union des membres avec la tête et celle des fils avec leur Père.

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout et du mieux que Nous pouvons les droits et la liberté de ce Saint-Siège, Nous ne cesserons jamais de lutter pour conserver à Notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de Notre ministère et de Notre pouvoir, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Providence avaient autrefois placé les Pontifes Romains. Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par esprit de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussé à demander ce retour; mais bien par les engagements religieux du serment qui Nous lie; Nous y sommes en outre poussé, non-seulement par la considération que ce pouvoir temporel Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinement constaté que c'est la cause du bien public et du salut de toute la société humaine qui est mise en question. Il suit de là que, à raison du devoir de Notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la sainte Eglise quand il est question du pouvoir temporel du Siège Apostolique, Nous ne pouvons nous dispenser de renouveler et de confirmer dans ces lettres toutes les mêmes déclarations et protestations que Notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées, tant contre l'occupation du pouvoir temporel que contre la violation des droits de l'Eglise Romaine. Nous tournons en même temps Notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples, et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom de Dieu très-puissant, de ne pas repousser l'aide que l'Eglise leur offre dans un moment aussi nécessaire d'entourer amicalement, comme de soins unanimes, cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour étroit et d'un profond respect. Fasse le Ciel qu'ils reconnaissent la vérité de tout ce que Nous avons dit, et qu'ils se persuadent que la doctrine de Jésus-Christ, comme disait saint Augustin, est *le grand salut du pays quand on y conforme ses actes* (2)! Puissent-ils comprendre que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques dépendent de la conservation de l'Eglise et de l'obéissance qu'on lui prête, et appliquer alors toutes leurs pensées et tous leurs soins à faire disparaître les maux dont l'Eglise et son Chef visible sont affligés!

Puisse-t-il enfin en résulter que les peuples qu'ils gouvernent entrent dans la voie de la justice et de la paix et jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de gloire!

Voulant aussi ensuite maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur suprême, Nous vous engageons ici avec une affection toute particulière, Vénérables Frères, et Nous vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par votre zèle sacerdotal et votre vigilance pastorale, les fidèles qui vous ont été confiés, afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Eglise. Sur ce sujet, les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile du Vatican ayant sans cessé devant les yeux ces paroles de saint Paul : *Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde et non suivant Jésus-Christ* (3), ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption et de les condamner par des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous confirmons et renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siège Apostolique de vérité et Nous demandons vivement en même temps au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même croyance pensent et parlent absolument comme Nous. Votre devoir à vous, Vénérables Frères, est d'employer vos soins assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines et à faire pénétrer à propos dans l'esprit des fidèles les preuves de la foi catholique pour qu'elles y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font de grands efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des principes qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler ardemment à faire prospérer non-seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à rendre l'enseignement lui-même de la foi catholique entièrement semblable dans les lettres et les sciences et en particulier dans la philosophie, de laquelle dépend en partie la vraie explication des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui aplanir la voie et de la défendre contre ses assaillants, comme nous l'ont enseigné, par leur exemple et leurs écrits, le grand Augustin et le docteur angélique, et tous les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille, de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa dignité que par ces lois que le divin Auteur lui a lui-même fixées en l'instituant dans l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, en élévant à la dignité de sacrement le pacte du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Église, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants des moyens très-efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle.

Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour sa sainteté ont rabaissé ce grand sacrement au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses ; des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relâchés et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très-souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est impossible que la vue de ces misères et de ces faits déplorables, Vénérables Frères, n'excite pas votre zèle et ne vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien et à obéir aux lois de l'Eglise qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier ; car de même que d'un tronc pourri ne peuvent naître que des branches pires et des fruits malheureux, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles rejaillit par une triste contagion sur tous les citoyens et devient un mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les

fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associations qui ont été plus particulièrement instituées surtout dans ces temps-ci pour favoriser les intérêts catholiques.

Ce sont, en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de nos vœux et de nos espérances; mais comme Dieu a fait les nations du monde guérissables es qu'il a fondé son Eglise pour le salut des peuples, en promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Eglise, et dans le magistère infaillible de cette Chaire apostolique.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de clore cette lettre, Nous éprouvons le besoin de vous faire part de Notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi vous et vous unissent si parfaitement à ce Siège Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non-seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et prospère de temps meilleurs pour l'Eglise; elle procure un très-grand soulagement à Notre faiblesse, et relève aussi d'une façon heureuse Notre esprit en Nous aidant à soutenir avec ardeur, dans la difficile charge que Nous avons reçue, toutes les fatigues et tous les combats pour l'Eglise de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de vous manifester ces déclarations d'amour et d'obéissance que, dans ces commencements de Notre Pontificat, Vous, Vénérables Frères, vous avez faites à Notre humble personne et que Nous ont aussi faites tant d'ecclésiastiques et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages accomplis et par d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité, qu'ils n'avaient cessé de témoigner à Notre si digne Prédécesseur, sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage. A la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant; et à Vous, Vénérables Frères, et à tous ces fils chéris de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent Notre cœur, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, votre zèle et votre amour, ainsi que ceux des fidèles, ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur de Dieu très-miséricordieux, et à lui faire jeter un regard de bienveillance sur son troupeau et accorder la paix et la victoire à l'Eglise. Et comme nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire Nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine Immaculée des Cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, patron céleste de l'Eglise, et les saints apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels Nous recommandons Notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où Nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient pour vous et pour tout le troupeau du Seigneur, heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu qui est si bon, d'effacer les fautes que Nous avons commises et de Nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles Nous ont méritée, et cela par la vertu de ce sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la sentence portée contre Nous.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous, Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous vous accordons à vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à Nos chers fils le clergé et les fidèles de vos églises la bénédiction apostolique comme gage de Notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril de l'an 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON P. P. XIII.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU IVe DIMANCHE APRÈS PAQUES.

(Joan., XVI, 5-14)

L'Amour du monde.

« Lorsque l'Esprit-Saint sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice et touchant le jugement. » Quel est ce monde que l'Esprit-Saint doit combattre avec tant de vigueur? Ce monde, mes frères, c'est l'immense parti du mal, ce parti qui se repaît de mensonges, d'orgueil et de luxure : c'est cette partie de l'humanité qui, couverte de toutes les souillures, ne peut souffrir ni la vérité, ni la vertu... cette horde de révoltés contre Dieu qui a juré de proscrire toute autorité qui refusera de servir ses appétits. Ce monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a point voulu prier pour lui ; il l'a maudit, il sera perdu, car il est déjà condamné. La mission de l'Esprit-Saint ne consiste qu'à rendre plus éclatante sa condamnation en le convaincant touchant le péché, touchant la justice et touchant le jugement. Donc, chrétiens, si vous ne voulez être perdu avec le monde, cessez toute relation avec lui... car qui le fréquente se laisse séduire. Le monde, en effet, se dit heureux, il promet de rendre heureux. En faut-il davantage pour captiver une âme qui a été faite pour le bonheur et qui le réclame à la terre et aux cieux?

Le monde se dit heureux. Ecoutez donc plutôt... Quelle est la parole que murmure l'écho de toutes les fêtes du monde? Ah! comme on s'est amusé! comme on a ri! quelle bonne soirée! Comme on est heureux avec de joyeux amis, de gaies compagnes! Quelle musique enivrante! Quelles toilettes délicieuses! Qu'il fait bon avec le monde! Et voyez d'ici toutes les imaginations bondir... Puis le monde vient avec les mille voix dont il dispose... Il décrit ces spectacles enchantés, il analyse ces concerts ravissants, ces réunions choisies où le monde élégant et spirituel, la société, se donnent rendez-vous, ces danses joyeuses où, sans encourir le blâme de légèreté, la jeunesse bien élevée s'épanouit dans sa florissante beauté et apprend la science de la vie. Puis il se loue, il loue les étoiles de ce ciel enchanteur: chaque semaine a ses héros, pont les noms inscrits au tableau d'honneur sont promenés de cercle en cercle, de salon en salon. Et tout bas les mille sots qu'il a séduits se disent: A quand mon tour? Car le monde ne s'est pas contenté de leur sourire, il leur a promis le bonheur... le bonheur par la richesse, le bonheur par la gloire, le bonheur par le plaisir... M'accuseriez-vous de faire un tableau de fantaisie? Eh bien, mes frères, ouvrez les yeux et voyez... Pourquoi ces luttes, ces démarches pleines d'humiliations et de fatigues que s'impose l'ambitieux? C'est le prix du bonheur que lui a promis le monde... C'est le moyen d'arriver à cette place, à cet emploi où il sera heureux et satisfait. Pourquoi ces sueurs, ce travail prolongé, cette économie parcimonieuse et ridicule qui dessèche le cœur de l'avare en épuisant son corps? C'est le prix du bonheur que lui a promis le monde : c'est le moyen d'acquérir la fortune qui lui permettra d'inscrire son nom parmi les favoris du monde et les heureux de la terre... Pourquoi ce déshonneur auquel le voluptueux expose la pureté de son nom? Comment cette jeune fille qui n'ignore aucun des quolibets dont sa conduite légère a été déjà l'objet de la part de ceux qui la sollicitent aujourd'hui, comment peut-elle se décider à jeter au vent sa réputation, à sacrifier souvent son avenir, en faisant mourir sa mère de chagrin et de honte? Comment? Ah! le monde lui a dit : je te rendrai heureuse, je t'enivrerai de volupté à rendre jalouses toutes tes rivales... Et elle descend les degrés de l'abîme au fond duquel serait le bonheur... Et voilà, chrétiens, toute l'habileté du monde. Elle consiste à couvrir d'un sourire les tortures qui l'accablent, et à faire miroiter aux yeux la perspective d'un bonheur impossible... Oui, mes, frères, impossible, je l'ai dit, impossible ici-bas. Car Dieu ne l'y a point mis, et nous ne trouverons jamais dans les créatures que ce que Dieu y a mis. Gardez-vous donc de faire aucun pacte avec le monde.

Est-ce à dire, mes frères, que le monde vous laissera couler en paix une vie modeste et chrétienne? Non, chrétiens, non. Pour nous qui ne lui appartenons pas, le monde est un accusateur perfide, un juge inique, un bourreau. C'est un accusateur... Il palpe, il sonde, il attaque le cœur ; il va jusqu'à chercher le mal où il n'est pas. Ses moyens? La calomnie et le mensonge. Il faut qu'il déverse son venin sur les amis de Dieu. Vous aurez beau faire, il parlera de vous. Et que j'aime les paroles de saint François de Sales : « Laissez-le crier; que les moutons soient

blancs ou noirs, le loup fait tout ce qu'il peut pour les dévorer. » Ainsi le monde parlera de vous, dit-il à sa chère Philotée, laissez-le crier. Si vous allez à confesse et que vous y restiez longtemps, il demandera ce que vous aviez tant à raconter là, et si vous y restez peu de temps, il dira certainement que vous n'avez pas tout dit. Laissez-le parler et allez droit à votre Dieu; laissez cet accusateur perfide, ce calomniateur, et, s'il vous juge, appelez-en au tribunal de Dieu. Dieu révisera toutes ces ridicules sentences de la terre et convaincra le monde d'avoir violé la justice et d'avoir péché ; il cassera tous ces jugements sans équité... Que dira le monde ? que vous êtes insensés de le mépriser ? C'est dans son rôle et dans son intérêt... Appelez-en tout de suite. Il dira que vous êtes malheureux, que vous renoncez aux plaisirs de la terre, quand vous vous séparez de lui et que vous ne marchez pas à travers sa belle route toute fleurie ? Appelez-en au tribunal de Dieu. C'est là que se videra pour jamais la question de savoir qui a eu tort de vous ou du monde, quels seront les vrais insensés et les vrais malheureux. Nous qui sommes instruits par l'Esprit-Saint nous savons que ce seront vos juges, que ce seront les mondains. Oh! insensés que nous étions, diront-ils, nous nous sommes trompés, nous nous sommes égarés dans la voie de la perdition, et nous étions encore si malheureux ! *Ambulavimus vias difficiles* (1). Voyez donc ceux que nous regardions comme les plus malheureux, comme des fous, les voilà placés au nombre des amis et des enfants du Seigneur. Où est notre gloire ? Nos richesses, où sont-elles ? Oh! c'est nous qui nous sommes trompés : *ergo erravimus*. Donc, mes frères, si le monde vous juge, appelez-en au tribunal de Dieu. S'il vous accable, prenez patience : vous serez bienheureux.

Le monde est un persécuteur. Il tient le langage que nous trouvons dans la divine Ecriture : « Allons, disent les partisans du monde, il faut nous couronner, c'est une belle fête. Bientôt ces feuilles de la rose vont tomber une à une...» et toutes les belles fleurs sont effeuillées. « Il faut respirer leurs parfums, il faut nous couronner !... » Et, au milieu de ces paroles si douces, voici des paroles de sang : « Il faut sucer le sang des orphelins, des opprimés, des veuves dont la vertu est un reproche pour nous : *Post sabbatum vero, debilibus et orphanis et viduis diviserunt spolia* (2). Et, chose remarquable, c'est que tous les grands, voluptueux partisans du monde, étaient des hommes cruels : il n'y a pas un persécuteur de l'Eglise, il n'y a pas un homme qui ait fait des martyrs qui n'ait été un infâme voluptueux. C'est à l'heure du plaisir, c'est au milieu de ses grandes orgies que Néron faisait brûler les disciples de Jésus-Christ... Et c'est là, chrétiens, notre gloire.

Ne craignez point le monde et ne lui donnez point votre âme : *Ne des annos tuos crudeli*. Les blessures qu'il fait ne sont point dangereuses .. tandis que la coupe qu'il présente ressemble à celle qui fut offerte à Jésus-Christ sur sa croix... C'est du vin, du vin enivrant...mais il est mêlé de fiel... Mêlées de fiel sont ses richesses... Mêlés de fiel sont ses honneurs, mêlés de fiel sont ses plaisirs... *Nolite diligere mundum*. Ne l'aimez donc point et n'ayez rien de commun avec lui.

J. Deguin,
curé d'Echannay.

(1) Sap., v, 4-7. — (2) Macch., viii, 27.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

(Suite.)

DIX-HUITIÈME JOUR.

Que le Seigneur dont il a été dit à Marie : LE SEIGNEUR EST AVEC VOUS, est le Seigneur universel de toutes choses ; qu'il est très-puissant, très-sage, très-opulent, très-immuable, et que c'est à tous ces titres qu'il est avec elle.

Je vous salue, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous. — Nous avons vu plus haut comment Marie, par l'innocence très-pure de sa vie, a été justement saluée par un salut de bénédiction. Nous avons ensuite considéré comment, à cause des richesses d'une grâce très-abondante, elle a été appelée pleine de grâce. Maintenant il nous faut voir comment, par la présence toute spéciale de Dieu, le Seigneur est dit avec raison avoir été avec elle. *Le Seigneur est donc avec vous.* O glorieux Gabriel ! vous annoncez à l'illustre Marie une grande chose de ce grand Seigneur. En effet, c'est quelque chose de grand que ce qui est signifié par cette parole : *Le Seigneur est avec vous*. Mais montrez-nous combien ou comment il est avec elle? Saint Augustin, répondant en la personne de l'Ange, dit : « Le « Seigneur est avec vous, mais plus qu'il n'est « avec moi. Le Seigneur est avec vous, mais « non de la même manière qu'il est avec moi. « Il est bien vrai que le Seigneur est en moi ; « c'est lui qui m'a créé, mais c'est par vous qu'il « doit naître (1). » Le Seigneur est avec vous, ô Marie! mais quel est ce Seigneur? Quelle est sa grandeur? C'est celui qui est d'une manière générale le Seigneur de la terre et de toutes choses; d'une manière spéciale le Seigneur des hommes, d'une manière toute singulière votre Seigneur, ô Marie!

(1) Serm, 18, de Temp.

Il nous faut donc considérer, mes bien-aimés, que ce Seigneur dont il est dit : *Le Seigneur est avec vous*, est en général le Seigneur universel de tout ce qui est créé. C'est pour exprimer cette vérité que Judith a dit : « *Vous êtes le Dieu des cieux, le créateur des eaux et le Seigneur de toute créature* (1). » Et le Sage : *Le Seigneur de toutes choses l'a aimée* (2). » Et sans aucun doute il a universellement ce domaine de toutes choses, je veux dire de tout ce qui est visible et invisible. Mais ce Seigneur dont l'empire s'étend ainsi sur tout ce qui existe, a été avec Marie de telle sorte qu'il l'a rendue souveraine de tout ce qui lui est soumis, souveraine du ciel, dis-je, souveraine du monde. C'est pourquoi saint Anselme s'écrie : « O Reine du ciel et souveraine « du monde, Mère de celui qui purifie le monde, « je confesse devant vous combien mon corps « est immonde. » Mais ce Seigneur universel de toutes choses est en même temps un Seigneur très-puissant, très-sage, un Seigneur très-opulent, un Seigneur très-immuable, car un Seigneur sans puissance, sans sagesse, sans richesse, sans stabilité, ne serait Seigneur que d'une manière imparfaite ; et s'il était impuissant, insensé, pauvre et instable, il ne jouirait d'aucune considération. Le Seigneur universel est donc tout-puissant par sa volonté, souverainement sage par sa vérité, infiniment riche par ce qu'il possède en lui-même, et vraiment immuable par son éternité.

Et d'abord, mes chers frères, remarquez comment le Seigneur universel qui fut avec Marie étant tout-puissant par sa volonté, c'est avec vérité que le Prophète a dit de lui : « *Il a fait tout ce qu'il a voulu au ciel et sur la terre, dans la mer et dans tous les abîmes* (3). » Ainsi au ciel, sur la terre et dans les profondeurs de l'enfer, il n'est personne qui puisse résister à la volonté de ce puissant Seigneur, selon cette parole de Mardochée : « *Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses ont été placées sous votre empire, et il n'est personne qui puisse faire obstacle à votre volonté* (4). » Et voilà, ô Marie, quel grand, quel puissant Seigneur est avec vous ! C'est pourquoi, vous aussi, vous êtes toute-puissante avec lui, toute-puissante par lui, toute-puissante auprès de lui, en sorte que vous pouvez vous écrier avec vérité, ainsi qu'il est dit dans l'Ecclésiastique : « *Ma puissance est en Jérusalem* (5) ! » Jérusalem signifie l'Eglise qui triomphe dans les cieux, elle signifie l'Eglise qui combat sur la terre. Et en vérité la Mère très-puissante du Créateur exerce son empire dans le ciel et sur la terre. Saint Anselme reconnaît sa puissance, et il nous le dit quand il s'écrie : « Exaucez-moi, « ô Vierge très-tendre ; assistez-moi, Vierge « miséricordieuse ; aidez-moi, Vierge très-puis- « sante, afin que les souillures de mon âme « soient anéanties. » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-puissante Marie !

(1) Judith, 9. — (2) Sap., 8. — (3) Ps. 113. — (4) Esth., 13. — (5) Eccl., 24.

Voyez, en second lieu, comment ce Seigneur universel qui est avec Marie, est plein de sagesse par la vérité qu'il possède. C'est de lui qu'il est dit au livre des Psaumes : « *Le Seigneur est grand. Sa puissance est infinie et sa sagesse n'a point de bornes.* » Oh ! combien en effet est sage ce Seigneur dont rien ne saurait tromper la sagesse, ni se soustraire à son action, dont le regard embrasse ce qui est exposé au grand jour et ce qui est enseveli dans les ténèbres ! Toutes nos œuvres bonnes ou mauvaises, toutes nos paroles saintes ou profanes, toutes nos pensées, tous nos désirs, quelle que soit leur nature, le Seigneur connaît tout. Ce qui a fait dire à saint Pierre : « *Seigneur, vous savez toutes choses* (1). » Tel est donc le Seigneur qui est avec vous, ô Marie ; telle est sa sagesse ; et comme ce Seigneur infiniment sage est avec vous dans la plénitude de cette sagesse, avec lui vous êtes souverainement sage, par lui vous abondez en sagesse. Aussi avez-vous été marquée par cette Abigaïl, dont il est dit : « *C'était une femme très-prudente et fort belle* (2). » Marie était aussi prudente qu'elle était belle, en sorte que saint Anselme ne craint pas de dire : « En Marie « sont tous les trésors de la science et de la sa- « gesse. » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-sage Marie !

Considérez maintenant, mes bien-aimés, comment ce même Seigneur est un Seigneur très-opulent par les biens soumis à son empire. C'est de lui que le Prophète a dit avec vérité : « *La terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur. Oui, toute la terre et tous ceux qui l'habitent, sont à lui* (3). » Et ce n'est pas seulement la terre et toute son étendue, c'est encore le ciel et tout ce qu'il renferme, que possède le Seigneur ; car il est écrit aussi : « *Les cieux sont à vous et la terre vous appartient.* » Et encore : « *Le ciel des cieux est au Seigneur* (4). » Ainsi, le Seigneur possède en toute propriété le ciel et la terre. Les choses corporelles et les choses spirituelles, la nature entière, toute grâce, toute gloire céleste font partie de son domaine. Ses richesses sont donc immenses, selon que le dit l'Apôtre : « *Il est le Seigneur de tous ; il est riche en faveur de tous ceux qui l'invoquent* (5). » Voilà donc, ô Marie, quel Seigneur est avec vous ! voilà quelles sont ses richesses ! Et comme elles sont infinies, comme c'est avec ces trésors qu'il est avec vous, avec lui, vous êtes abondante en toute sorte de biens, et l'on peut en toute vérité vous appliquer ces paroles des Proverbes : « *Beaucoup de*

(1) Joan., 21. — (2) I Reg., 25. — (3) Ps. 23. — (4) Ps. 113. — (5) Rom., 10.

filles ont amassé des richesses, mais vous les avez toutes surpassées (1). » Agnès, Lucie, Cécile, Agathe, Catherine et une foule d'autres vierges ont amassé des trésors de vertus, de grâces, de mérites et de récompenses ; mais, ô Marie ! vous les avez toutes surpassées de la manière la plus excellente. Oh ! combien Marie est riche dans sa gloire, elle qui fut si riche dans le séjour de la misère ! Combien elle est riche dans les cieux, quand ses trésors furent tels en ce monde ! Combien elle est riche dans son âme, alors qu'elle le fut avec tant d'abondance en sa chair ! Aussi saint Bernard s'écrie-t-il : « O « Marie, vous êtes riche en toutes choses, vous « êtes riche par-dessus tous les hommes, puis- « qu'une faible portion de votre substance « donnée généreusement a suffi pour détruire « les crimes du monde entier. » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-opulente Marie !

Voyons enfin comment le Seigneur est souverainement immuable par son éternité. Nous lisons dans l'Exode : « *Le Seigneur régnera dans l'éternité et au delà* (2). » Et dans le livre des Psaumes : « *Pour vous, Seigneur, vous demeurez éternellement* (3). » Et c'est un Seigneur aussi grand, un Seigneur aussi immuable qui est avec vous, ô Marie ; et comme il y est avec sa souveraine immutabilité, c'est pourquoi vous êtes avec lui de la manière la plus immuable pour l'éternité. Vous êtes ce trône inébranlable, ce trône éternel, ce trône du Fils dont le Père a dit par le Prophète : « *Son trône sera éternel en ma présence comme le soleil, comme la lune qui est dans son plein* (4) ; il y sera éternel et véritablement éternel. » C'est pourquoi nous ne parlons pas seulement selon la vérité lorsque nous disons : « *Vous demeurez éternellement, Seigneur,* » mais nous pouvons encore nous écrier avec la même vérité : « *Pour vous, ô notre souveraine, vous demeurez éternellement.* » Et qu'y a-t-il d'étonnant que Marie soit immuable pour l'éternité en son Fils, puisque les bienfaits de cette Vierge persévèrent durant l'éternité en ses serviteurs ? Car saint Bernard a dit : « En vous, ô « Marie, les anges trouvent la félicité ; les justes, « la grâce ; les pécheurs le pardon pour l'éter- « nité. » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-immuable Marie !

Réjouissez-vous maintenant, ô Vierge ! Voilà que le Seigneur tout-puissant est de telle sorte avec vous que vous êtes toute-puissante avec lui ; le Seigneur très-sage y est de telle sorte qu'avec lui vous êtes pleine de sagesse ; le Seigneur infini en richesses, de telle sorte qu'avec lui vous êtes en possession de toute richesse ; le Seigneur très-immuable, de telle sorte que vous partagez son immutabilité. Et maintenant, ô très-puissante souveraine, venez en aide à notre impuissance sans limites ; Reine très-sage, soyez le secours et le conseil de notre folie ; Reine très-opulente, enrichissez notre indigence ; Reine très-immuable, donnez la persévérance à nos efforts défaillants en toutes sortes de biens !

(1) Prov., 31. — (2) Exod., 15. — (3) Ps. 101. — (4) Ps. 8.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Saint Pierre, moine de Clairvaux, menait une vie tellement innocente et pure, qu'il avait retrouvé sur la nature le pouvoir que le péché avait enlevé à nos premiers parents. Les oiseaux surtout aimaient à venir se reposer auprès de lui et le réjouir de leurs chants. L'un d'eux avait reçu de Dieu la mission de l'éveiller, pour le chant des matines, et, fidèle moniteur, il ne manquait jamais de venir voltiger autour de lui, et de le frapper de son aile, lorsque l'heure était venue.

Un jour qu'une douleur violente de tête allait l'obliger à suspendre son chant et à sortir du chœur, il entendit tout à coup la suave harmonie de plusieurs voix célestes qui répétaient ces paroles du Psalmiste : *J'invoquerai le Seigneur, je célébrerai ses louanges.* Ravi par la douceur de ces chants, il oublie sa souffrance et s'unit aux voix des anges pour célébrer les grandeurs de Dieu. Une autre fois, il fut favorisé d'une vision plus admirable encore. C'était au temps de la moisson, et il travaillait avec ses frères à recueillir le blé, sous les rayons d'un soleil ardent, lorsqu'il vit la très-sainte Vierge accompagnée de Marie-Madelaine et de Marie l'Egyptienne parcourir le champ, aller d'un moissonneur à l'autre, essuyer la sueur qui coulait de leurs fronts, et les fortifier par de douces paroles.

Un tel spectacle transporta saint Pierre de joie, à tel point qu'il se fût trouvé heureux de perdre la vue, pour ne plus être détourné par le spectacle des choses d'ici-bas, du souvenir d'une si belle vision.

DIX-NEUVIÈME JOUR.

Que le Seigneur dont il a été dit à Marie : LE SEIGNEUR EST AVEC VOUS, est d'une manière spéciale le Seigneur très-bon, très-juste, très-fidèle, très-illustre de la créature raisonnable, et que c'est à ces titres aussi qu'il est avec Marie.

« *Le Seigneur est notre juge, le Seigneur est notre législateur, le Seigneur est notre roi* (1). » Il est notre législateur en ce monde, notre juge après la mort, et notre roi lorsqu'il nous couronne dans les cieux. Et ce Seigneur si spécial des hommes a été avec Marie de telle sorte qu'il l'a rendue aussi notre souveraine spéciale. C'est ce qu'avait reconnu saint Bernard quand il a dit : « O vous, qui êtes notre souveraine, « notre médiatrice, notre avocate, réconciliez- « nous avec votre Fils, parlez pour nous à votre

(1) Is., 33.

« Fils, présentez-nous à votre Fils. » Mais ce Seigneur si spécial est un Seigneur très-bon, un Seigneur très-juste, un Seigneur très-véridique, un Seigneur très-illustre.

Et d'abord, mes bien-aimés, voyez comment celui qui est notre Seigneur spécial est bon par la libéralité de son infinie miséricorde. C'est de lui que le Prophète a dit : « *Seigneur, vous êtes rempli de douceur et de bonté, et vous répandez vos miséricordes avec abondance sur tous ceux qui vous invoquent* (1). » Les miséricordes du Seigneur sont abondantes dans les nombreux bienfaits temporels, spirituels et éternels dont il nous a comblés et dont il ne cesse de nous combler par la tendresse extrême qu'il nous porte. Puissions-nous n'être point ingrats envers les miséricordes si admirables de notre Dieu ! Puissions-nous envers une tendresse si éclatante être pleins de reconnaissance et nous écrier avec Isaïe : « *Je me souviendrai des miséricordes du Seigneur ; je chanterai ses louanges pour toutes les grâces qu'il nous a faites* (2) ! »

Voilà, ô Marie ! quel bon, quel miséricordieux Seigneur est avec vous ; et comme il y est avec l'immensité de ses miséricordes, vous êtes avec lui également surabondante en miséricordes, en sorte que nous pouvons en toute vérité vous appliquer cette parole d'Isaïe : « *Son trône sera établi dans la miséricorde, et il s'y assiéra dans la vérité* (3). » Marie est ce trône de la miséricorde, elle est la mère de la miséricorde, et en elle tous trouvent les consolations de la miséricorde. Nous avons un Seigneur très-miséricordieux ; nous possédons une souveraine également miséricordieuse. Les miséricordes de notre Seigneur sont abondantes sur tous ceux qui l'invoquent ; les miséricordes de notre souveraine se répandent avec une pareille abondance sur tous ceux qui l'implorent. C'est pourquoi saint Bernard a dit excellemment : « Qu'il cesse de parler de votre miséri-« corde celui qui, vous ayant invoquée dans « ses besoins, se souviendra de vous avoir « trouvée insensible (4). » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-miséricordieuse Marie !

Considérez, en second lieu, comment ce Seigneur qui est avec Marie est juste et équitable, selon que le dit si bien le Psalmiste en ces paroles : « *Le Seigneur est juste, et il aime la justice,* » et encore : « *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est plein d'équité* (5). » Sans aucun doute le Seigneur est juste en tous ses jugements, en toute cause et en toute action, ainsi qu'il est écrit encore dans les Psaumes : « *Le Seigneur est juste dans toutes ses voies* (6). » Et il est tellement juste en toute voie de la justice, qu'il ne saurait, en considération de personne, s'en écarter. Aussi est-il dit de ce même Seigneur avec vérité : « *Dieu ne fera d'exception pour personne, lui qui est le dominateur de tous, et il ne s'inquiétera pas de la grandeur de qui que ce soit, car il a créé les grands comme les petits, et il a un soin égal de tous* (1). » C'est ce Seigneur si plein de justice qui est avec vous, ô Marie ! et comme il est avec vous dans la plénitude de sa justice, avec lui vous êtes aussi souverainement juste. Vous êtes cette verge d'Aaron qui est couverte de fleurs et de fruits. Cette verge est droite, ou plutôt parfaitement droite, par la justice et l'équité ; elle est couverte de fleurs par la virginité ; elle est abondante en fruits par la fécondité. Et quelle verge serait droite, si ce n'était celle d'Aaron ? quelle âme serait juste, si ce n'était Marie ? Ce qui a fait dire à saint Bernard : « Où serait la justice, si ce n'é-« tait en Marie, de qui est né le Soleil de jus-« tice (2) ? » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-juste Marie !

Remarquez, en troisième lieu, comment ce même Seigneur est un Seigneur très-véridique par sa fidélité, et très-fidèle par sa véracité, selon que le Prophète l'atteste, en disant : « *Le Seigneur est fidèle en toutes ses paroles* (3). » Rappelez-vous donc ces discours dans lesquels il a promis la couronne aux justes, et l'enfer aux pécheurs, et sachez que le fidèle Seigneur tiendra fidèlement sa parole, qu'il accomplira fidèlement ce qu'il a avancé, ainsi qu'il le déclare dans Ezéchiel : « *C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé, et j'exécuterai ce que j'ai annoncé* (4). » Oui, sans aucun doute, ce très-fidèle Seigneur tiendra irrévocablement ce qu'il a promis : car il a dit lui-même dans l'Evangile : « *Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point* (5) ! Et ce Seigneur si fidèle est avec vous, ô Marie ! Il y est avec cettte fidélité sans bornes, et ainsi avec lui vous possédez également une fidélité sans mesure. Vous êtes cette colombe très-fidèle de Noé, qui s'est placée, médiatrice inébranlable entre le Dieu suprême et le monde submergé par un déluge spirituel. Le corbeau fut fidèle, mais la colombe garda la fidélité. Ainsi, Eve fut infidèle et devint une médiatrice de perdition ; Marie fut pleine de fidélité, et elle est une médiatrice de salut. C'est pourquoi saint Bernard a dit : « Marie a été la médiatrice fidèle qui offrit à « tous les hommes le remède du salut (6). » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-fidèle Marie !

Enfin, mes bien-aimés, voyez, en dernier

(1) Ps. 85. — (2) Is., 65. — (3) Is., 16. — (4) Serm. in Assumpt. — (5) Ps. 10-118. — (6) Ps. 144.

(1) Sap. 6. — (2) Serm. de Aquæductu. — (3) Ps. 144. (4) Ezech., 30. — (5) Mat., 13. — (6) Serm. in Verb. Apoc.

lieu, comment ce Seigneur est très-illustre par l'éclat de sa gloire. Son nom est grand, au témoignage de Jérémie qui a dit, en parlant de ce Seigneur : « *Il n'est personne semblable à vous, Seigneur ; vous êtes grand et votre nom est grand* (1). » Le nom du Seigneur est grand chez tous les peuples par la renommée et par les louanges dont il est l'objet, ainsi que nous le montre le Psalmiste, en disant : « *Que les rois de la terre et tous les peuples, que les princes et tous les juges de la terre, que les jeunes hommes et les jeunes filles, les vieillards et les enfants louent le nom du Seigneur* (2). » Mais la louange et la renommée du Seigneur ne s'étendent pas seulement à tous les peuples, elles embrassent encore tous les temps, selon cette parole du même Prophète : « *Que le nom du Seigneur soit béni maintenant et dans tous les siècles* (3). » Et non-seulement cette louange et cette renommée embrassent tous les temps et tous les peuples, mais encore elles remplissent tous les lieux du monde : car « *le nom du Seigneur est digne d'être loué depuis le lieu où se lève le soleil jusqu'à celui où il se couche.* » Tel est, ô Marie ! le glorieux Seigneur qui est avec vous ; et comme il y est avec tout l'éclat de sa gloire et de sa renommée, avec lui vous êtes aussi très-illustre et très-glorieuse. Aussi avez-vous été bien désignée par cette Ruth dont il est dit « *qu'elle soit un exemple de vertu en Ephrata, et que son nom soit célèbre dans Bethléem* (4), » c'est-à-dire dans l'Eglise. O Marie, dont le nom est si célèbre, comment ce nom pourrait-il être sans gloire, alors qu'il ne saurait être proféré pieusement sans apporter quelque avantage à celui qui le prononce ? Saint Bernard, votre serviteur, nous en est garant quand il s'écrie : « O grande, ô pieuse Marie, ô « Vierge digne de toute louange ! Vous ne sau- « riez être nommée sans embraser d'amour. « Ceux qui vous aiment ne sauraient penser à « vous sans éprouver de consolation en leurs « cœurs; vous ne pénétrez jamais le sanctuaire « d'une mémoire qui vous chérit sans y répan- « dre le parfum de douceur que le Ciel a mis « en vous (5). »

Ainsi Marie est illustre par ses vertus et ses exemples si dignes de louanges, plus illustre encore par ses miséricordes et ses inénarrables bienfaits, très-illustre enfin par les grâces et les privilèges qu'elle reçut. Qu'y a-t-il, en effet, de plus admirable que d'être vierge et mère en même temps, que d'être la mère de Dieu ? Qu'y a-t-il d'étonnant que Marie soit glorieuse dans le monde par les mille bienfaits de sa miséricorde, quand la seule faveur accordée à Théophile a suffi pour illustrer son nom ? « C'est, dit saint « Bernard, un témoignage glorieux de votre « souveraine bénignité, que ce Théophile rétabli « par vous dans son premier état. » Le Seigneur est donc avec vous, ô très-illustre Marie !

Et maintenant réjouissez-vous, ô Marie ! Le Seigneur est avec vous de telle sorte qu'avec lui, vous êtes très-miséricordieuse, que vous participez à la plénitude de sa justice et de sa fidélité ; le Seigneur est avec vous pour vous faire partager la gloire de son nom. En ce jour donc, ô très-douce Marie, par votre tendresse très-miséricordieuse, sauvez notre impiété ; très-juste Marie, sauvez notre injustice par la justice de votre équité ; très-fidèle Marie, sauvez notre perfidie par votre inébranlable fidélité ; très-illustre Marie, sauvez notre infamie par le parfum plein de suavité de votre renommée.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Geneviève, épouse du comte palatin Sigefride duc de Brabant, obtint de Dieu un fils, à la suite d'un vœu qu'elle avait fait à la bienheureuse Vierge. Au moment de la naissance de l'enfant, Sigefride était en Syrie, pour les guerres de la Croisade. A son retour, Golo, qui avait gouverné pour lui la province, voulut se venger de Geneviève dont, plusieurs fois, mais en vain, il avait tenté la vertu. Ce malheureux amena donc adroitement Sigefride à douter de la fidélité de sa sainte épouse, et bientôt lui fit croire qu'elle était coupable. Sigefride, emporté par la fureur, ordonna que l'on fit périr aussitôt la mère et son enfant. Mais les serviteurs chargés de cette exécution cruelle, furent touchés de compassion. Ils conduisirent Geneviève au fond d'une forêt et l'y abandonnèrent. La mère de Jésus, refuge des malheureux, veillait sur l'innocente et malheureuse Geneviève. Elle envoya une biche qui, plusieurs fois par jour, venait allaiter l'enfant; elle fournit des aliments à la pauvre mère et tous deux purent conserver la vie. Quelques années plus tard, Sigefride, chassant dans ces forêts, retrouva son épouse et son fils, reconnut sa trop coupable erreur, et éleva en ce lieu même un temple en l'honneur de Marie, pour perpétuer le souvenir de la protection accordée par elle à Geneviève.

VINGTIÈME JOUR.

Que le Seigneur dont il a été dit à Marie : LE SEIGNEUR EST AVEC VOUS, est avec elle d'une manière si particulière qu'elle est sa très-noble Fille, sa très-digne Mère, sa très-chaste Epouse, et sa servante toute dévouée.

Après ce que nous avons exposé, mes bien-aimés, il nous reste encore à considérer que ce Seigneur dont il est dit à Marie : *Le Seigneur est avec vous*, n'est pas seulement en général le Seigneur de tout ce qui existe, ni seulement d'une manière spéciale le Seigneur de la créature raisonnable ; mais qu'il est d'une façon

(1) Jer., 10. — (2) Ps. 148. — (3) Ps. 112. — (3) Ruth, 4. — (5) In Laud. B. Virg.

toute singulière le Seigneur du temple virginal de sa très-sainte Mère.

Remarquez en premier lieu, mes chers frères, que ce Seigneur, qui est d'une manière si particulière avec Marie, est celui dont elle est la très-noble fille. C'est de cette fille que l'on peut entendre ce que Booz a dit : « *Vous êtes bénie du Seigneur, ô ma fille, car cette dernière miséricorde que vous témoignez surpasse la première* (1). » Oui, Marie est vraiment bénie du Seigneur, du souverain Seigneur, dis-je, dont elle est la fille. O fille véritable et glorieuse du très-glorieux Roi ! vous avez été embellie intérieurement d'une grâce si abondante qu'on peut, sans crainte de se tromper, dire de vous : « *Toute la gloire de celle qui est fille du Roi, lui vient du dedans d'elle-même* (2). » C'est pour cela qu'elle a été appelée, comme la fille du Roi céleste, à régner avec une gloire sans mesure ; ce qui fait dire à saint Bernard : « Vous êtes une fille « admirable et comblée de toute grâce ; vous « êtes pleine de charmes au milieu des délices « qui vous environnent, et vous avez été élevée « à la gloire dont votre beauté était digne; vous « avez été exaltée comme un objet d'amour. » Cette fille bénie a dépassé son ancienne miséricorde par celle qui a suivi. En effet, la miséricorde de Marie envers les misérables fut grande pendant qu'elle était en ce monde, mais aujourd'hui qu'elle voit la misère infinie des hommes, elle leur en témoigne une bien plus grande par les bienfaits innombrables qu'elle répand sur eux. Aussi par l'éclat de sa première miséricorde, elle est belle comme la lune, et par la splendeur de celle qu'elle exerce maintenant, elle est brillante comme le soleil. Car, de même que le soleil l'emporte sur la lune par la grandeur de sa lumière, de même la miséricorde que Marie déploie à notre égard aujourd'hui, l'emporte sur celle qu'elle avait sur la terre. Quel est celui sur qui ne descend point la lumière du soleil et de la lune ? Quel est celui sur qui ne brille point la miséricorde de Marie ? Ecoutez ce que saint Bernard pense à ce sujet : « De même, « dit-il, que le soleil se lève indifféremment sur « les bons et sur les méchants, ainsi Marie, « étant invoquée, ne discute point les mérites, « mais elle se montre exorable à tous, pleine de « clémence envers tous ; elle compatit avec une « abondante affection aux besoins de tous (3). » Le Seigneur est donc avec vous, ô Marie! comme un père avec sa très-noble fille.

Voyez en second lieu, mes bien-aimés, comment ce même Seigneur est celui dont Marie est la très-digne Mère. C'est de lui, c'est de cette mère qu'Elisabeth a dit : « *D'où me vient ce bonheur que la Mère de mon Seigneur vienne à moi* (1) ? » Elle est Mère du Seigneur et Vierge en même temps ; elle est sa Mère vraiment digne, la Mère seule qui pût convenir à un tel Fils, la Mère à qui un tel Fils pouvait seul convenir ; la Mère qu'il n'était pas au pouvoir de Dieu de faire plus parfaite. Il pouvait créer un monde plus grand, un ciel plus élevé ; mais il n'était pas en sa puissance de créer une mère plus parfaite que la Mère de Dieu.

Mais est-ce donc seulement de Jésus-Christ que Marie est la Mère ? Non, sans doute, et il nous est doux de l'entendre. Marie est à un titre unique et particulier la Mère du Sauveur, mais elle est d'une manière générale la Mère de tous les fidèles. C'est ce qui a fait dire à saint Ambroise : « Si Jésus-Christ est le frère « de tous ceux qui croient, pourquoi donc celle « qui lui a donné le jour ne serait-elle pas « également leur Mère ? » Ainsi, mes bien-aimés, réjouissons-nous, et, dans l'ardeur de notre joie, écrions-nous : Béni soit le Frère par qui Marie est devenue notre Mère ! Saint Anselme disait à cette occasion : « O souveraine, « notre Mère, par qui nous avons possédé un « tel Frère, quelles actions de grâces pourrons-« nous vous rendre ? par quelles louanges pour-« rons-nous vous célébrer ? » Le Seigneur est donc avec vous, ô Marie ! comme un fils avec sa très-digne Mère.

Remarquez, en troisième lieu, que ce Seigneur est le même dont Marie est l'épouse très-pure. C'est de ce Seigneur aussi bien que de cette épouse que l'on peut entendre ce passage d'Osée : « *Je vous rendrai mon épouse par une alliance de justice et de jugement, de compassion et de miséricorde. Je vous rendrai mon épouse par une inviolable fidélité, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur* (2). Telle est la beauté de cette épouse. Par rapport à elle-même, elle est belle par la justice et le jugement ; par rapport au prochain, elle brille par la compassion et la miséricorde ; et par rapport à Dieu, elle se montre pleine de charmes par une inviolable fidélité. Oui, elle est belle par la justice de sa vie et par le jugement de sa conscience ; belle par la miséricorde de son amour et par les actes de sa compassion ; belle par sa fidélité à embrasser tout ce que la foi offrait de mystères à sa raison, par sa fidélité à croire tout ce qui devait s'accomplir en elle, selon cette parole : « *Vous êtes bienheureuse d'avoir cru, car les choses qui vous ont été annoncées par le Seigneur recevront en vous leur accomplissement.* » Mais cette épouse de l'Esprit-Saint, de même qu'elle était pleine de grâces dans tous les actes de sa vie, de même elle était pleine de douceur dans ses paroles, ainsi qu'il est dit dans les Cantiques :

(1) Ruth, 3. — (2) Ps. 44. — (3) Serm. in Verb. Apoc.

(1) Luc. 1. — (2) Hom. 2, sup. Missus est.

« *Vos lèvres, ô mon épouse, sont comme un rayon* « *d'où distille le miel, car le miel et le lait sont* « *sous votre langue* (1). » Oh! combien de fois ces lèvres si douces de Marie ont-elles distillé un regard plein de suavité! Le lait et le miel n'étaient-ils pas sous sa langue dans les deux réponses qu'elle fit à Gabriel? Le lait n'y était-il pas lorsqu'elle proféra cette douce parole de continence : « *Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme?* » Le miel en était-il absent, lorsqu'elle répondit d'une manière aussi délectable que le miel : « *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole?* » C'est par la suavité de ces délicieuses paroles que les cieux sont devenus par le monde entier comme une rosée qui verse le miel. Marie eut encore le miel sous sa langue dans les saintes prières qu'elle répandit en présence de Dieu; elle eut du lait sur ses lèvres dans les entretiens si pleins de charme qu'elle avait avec le prochain. Voilà donc quel était l'éclat, quelle était la douceur de cette épouse du souverain Consolateur. « Quelle est, dit saint Augustin, « cette Vierge si sainte que l'Esprit-Saint daigne « venir à elle, si belle que Dieu la choisisse pour « son épouse (2)? » Le Seigneur est donc avec vous, ô Marie! comme un époux avec son épouse brillante de beauté.

Enfin, mes bien-aimés, ce Seigneur qui est avec Marie d'une façon si intime, est celui dont elle fut la servante très-dévouée, selon qu'elle l'atteste elle-même en disant : « *Voici la servante du Seigneur.* » Marie est la servante du Père, la servante du Fils, la servante du Saint-Esprit. Et qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle soit la servante d'un pareil Seigneur, puisque le Fils de Marie est lui-même le serviteur de ce même souverain, selon l'humanité qu'il a prise en sa Mère? Car lui-même le confesse dans les Psaumes en disant : *O Seigneur! voilà que je suis vore serviteur et le fils de votre servante.* » Oh! combien elle est une servante parfaite, combien excellent est le fils de cette servante! O âme chrétienne, servante du Seigneur, devenez féconde avec Marie, mais de telle sorte que vous n'abandonniez pas l'humilité. Et pour ne pas vous enfler de la fécondité de quelque bonne œuvre, pour devenir, au contraire, plus féconde par l'humilité, tenez les yeux attachés sur l'humble servante, considérez l'humble Marie. « *Voici*, dit-elle, *que je suis la servante du Seigneur.* » Ce qui fait que saint Ambroise s'écrie : « Voyez quelle est son humilité, quelle est sa « piété : elle se dit la servante du Seigneur « alors qu'elle est choisie pour en être la mère, « et une faveur aussi inattendue ne contribue en « rien à l'exalter (3).

(1) Ose., 2. — (2) Cant., 4. — (3) Serm. 35, de Sanctis.

Le Seigneur est donc avec vous, ce Seigneur dont vous êtes la fille la plus glorieuse, la mère la plus admirable, l'épouse la plus aimable, la servante la plus humble qui fut et qui sera jamais dans toute la suite des temps. Mais, ô notre souveraine, puisqu'un Seigneur aussi grand et aussi illustre est de telle sorte et avec une telle intimité avec vous, faites qu'il soit aussi avec nous par sa grâce.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Que Marie est bonne et miséricordieuse même pour les pauvres pécheurs qui se sont révoltés contre elle! Il y avait dans la ville d'Odna un ecclésiastique nommé Théophile, qui exerçait l'office de trésorier de l'église. Il était vertueux, et, à la mort de l'évêque, le clergé et le peuple voulurent d'un commun accord l'élever à l'épiscopat. Mais l'humble Théophile se crut indigne de si hautes fonctions et refusa un tel honneur. Le démon suscita bientôt contre lui des médisants et des calomniateurs, auprès du nouvel évêque. On lui enleva sa charge et Théophile, blessé jusqu'au plus profond du cœur, résolut de se venger à tout prix. Il alla trouver un magicien qui lui promit une vengeance éclatante, et lui fit signer de son sang un écrit blasphématoire, par lequel il renonçait à Jésus-Christ et à sa bienheureuse Mère.

Le malheureux vit tout aller au gré de ses désirs, mais Marie ne l'abandonnait pas. Bientôt le remords entra dans son âme, — il pleura, il gémit, il fit pénitence et après avoir persévéré quarante jours dans le jeûne, la prière et les larmes, il obtint que Marie daignât lui apparaître.

D'abord elle lui reprocha avec sévérité son infidélité et son ingratitude, lui demandant comment il osait bien l'implorer encore, après avoir fait un tel outrage à elle et à son divin Fils. Théophile ne perdit point courage, et ses pleurs et sa confiance touchèrent le cœur de Marie. Elles lui promit d'intercéder en sa faveur. Trois jours après, Marie lui apparut de nouveau en songe et lui rapporta le billet signé de son sang, qu'il trouva, à son réveil, posé sur sa poitrine. La pénitence qu'il fit effaça son crime et il mérita plus tard d'être inscrit au nombre des saints.

VINGT ET UNIÈME JOUR.

Comment la bienheureuse Vierge Marie, après la salutation de l'ange, a visité sa cousine Élisabeth, son retour à Nazareth.

L'œuvre de Dieu sur laquelle nous avons médité jusqu'à ce jour, mes bien-aimés, est admirable; tout ce qui s'est passé est solennel, toutes les paroles prononcées sont d'une profon-

deur vraiment divine; tout y est désirable et mérite d'être contemplé dans la joie et le tressaillement du cœur; tout y est digne de la vénération la plus profonde. Ne vous lassez donc point de méditer ces choses; peut-être le Seigneur vous en découvrira-t-il de plus considérables encore.

Après le départ de l'ange, la sainte Vierge, se rappelant les paroles qu'il lui avait dites touchant sa cousine Elisabeth (1), se proposa de la visiter, afin de la féliciter et de lui rendre quelques services. Elle partit donc de Nazareth en compagnie de Joseph, son époux, pour aller en la maison d'Elisabeth, qui était distante de quatorze ou quinze milles environ de Jérusalem. Elle n'est point retardée par la longueur et la difficulté du chemin; mais elle s'avance avec hâte, car elle ne voulait point paraître longtemps en public, et elle n'était point chargée du fruit qu'elle portait dans son sein, comme il arrive aux autres femmes; le Seigneur Jésus ne fut point un fardeau pour sa mère.

Regardez donc ici comment s'avance, seule avec son époux, la Reine du ciel et de la terre; elle n'a point de monture, elle est à pied; elle n'est point environnée de gardes ni de seigneurs; elle n'a point une longue suite de femmes d'honneur ni de servantes. Mais avec elle marchent la pauvreté, l'humilité, la modestie et le cortège de toutes les vertus. Le Seigneur est avec elle, accompagné d'un entourage nombreux et honorable, mais qui n'a rien de la vanité, ni de la pompe du siècle.

Lorsqu'elle entra dans la maison, elle salua sa cousine en disant : « Je vous salue, Elisabeth, ma sœur ! » Mais celle-ci, tressaillant d'allégresse, débordant de joie, embrasée par l'Esprit-Saint, se lève, la serre tendrement dans ses bras en s'écriant hors d'elle-même :

« *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de votre sein. Et d'où me vient ce bonheur que la Mère de mon Seigneur vienne me visiter? Car aussitôt que la voix de votre salutation s'est fait entendre à mes oreilles, l'enfant que je porte en mon sein a tressailli de joie* (2). *Vous êtes bien heureuse d'avoir cru, car tout ce qui vous a été dit de la part du Seigneur recevra son accomplissement.* » Au moment où la Vierge salua Elisabeth, Jean fut rempli du Saint-Esprit dans le sein de sa mère, et sa mère en fut également remplie. Elle n'en fut pas remplie avant son fils; mais le fils, en étant rempli d'abord, en remplit sa mère, non pas en produisant par lui-même quelque effet en son âme, mais en méritant que le Saint-Esprit fît paraître en elle quelque marque de sa présence; car la grâce de cet Esprit divin brillait plus abondante en lui, et il éprouva le premier ses faveurs; et de même qu'Elisabeth vit Marie la première, ainsi son fils sentit le premier l'arrivée du Seigneur. C'est pourquoi il tressaillit d'allégresse, et sa mère prophétisa.

Voyez quelle vertu il y a dans les paroles de Marie, puisqu'à leur accent l'Esprit-Saint se communique : elle était si abondamment remplie de ce divin Esprit, qu'elle méritait d'en remplir aussi les autres.

Marie répondit à Elisabeth en ces termes : « *Mon âme glorifie le Seigneur;* » et elle acheva tout entier ce cantique de jubilation et de louange. S'asseyant ensuite, la très-humble Vierge se mit à la dernière place, aux pieds d'Elisabeth; mais celle-ci, ne pouvant le souffrir, se leva aussitôt, et la força de s'asseoir sur un siège semblable au sien. Alors Marie raconta comment elle était devenue mère, et Elisabeth l'entretint aussi des faveurs de Dieu à son égard. Ces récits les remplissent d'une joie mutuelle; elles louent Dieu des merveilles opérées en elles, lui en rendent leurs actions de grâces, et passent ainsi des jours de félicité. Notre Souveraine demeura en ce lieu trois mois environ, servant et se vouant autant qu'elle le pouvait à tous les offices de la maison avec humilité, révérence et empressement, comme si elle ne se fût point souvenue qu'elle était la mère de Dieu et la reine du monde entier.

Oh ! quelle maison, quelle chambre, quelle couche que celle où demeurent et reposent en même temps de telles mères, Marie et Elisabeth, enceintes de tels fils, Jésus et Jean-Baptiste ! Il y a eu aussi en ce lieu de glorieux vieillards : Zacharie et Joseph. — Le temps étant donc arrivé, Elisabeth mit au monde un fils, que Marie prit dans ses bras et revêtit avec empressement selon que sa position l'exigeait. Or, cet enfant fixait ses regards sur elle, comme s'il eût compris qui elle était; et lorsqu'elle voulait l'offrir à sa mère, il inclinait sa tête vers la Vierge et semblait ne trouver de plaisir qu'en elle : Marie le caressait avec bonheur, le serrait dans ses bras et le couvrait de ses baisers.

Considérez la gloire de Jean. Jamais personne au monde ne reposa dans les bras d'une telle créature. Nous trouvons en outre beaucoup de privilèges dont il fut comblé; mais je ne m'y arrête pas pour le moment.

Le huitième jour, l'enfant fut circoncis et appelé Jean. Ce fut alors que la langue de Zacharie se délia, et qu'il prophétisa en disant : *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël*, etc.; et ainsi cette maison entendit la première ces deux

(1) Luc., 1. — (2) Luc, 1.

magnifiques cantiques : *Magnificat* et *Benedictus*. Pour Marie, elle se tenait en ce moment derrière un rideau, dans un endroit à l'écart, pour n'être point exposée aux regards des personnes qui étaient présentes à la circoncision de l'enfant; elle écoutait attentivement ce cantique où il était fait mention de son Fils, et elle repassait soigneusement toutes ces choses en son cœur. Enfin, disant adieu à Elisabeth, à Zacharie, et bénissant Jean-Baptiste, elle revint à sa maison de Nazareth. Rappelez-vous encore sa pauvreté en ce retour; car elle retourne en cette maison où elle ne doit trouver ni pain, ni vin, ni aucune des choses nécessaires à la vie. Elle n'avait ni bien, ni argent. Elle est demeurée pendant trois mois, auprès de personnes qui étaient peut-être riches. Maintenant elle revient à sa pauvreté, et c'est en travaillant de ses mains qu'elle pourvoira à sa subsistance. Compatissez-lui, et embrasez-vous d'amour pour la pauvreté.

Cependant Joseph considérait de temps à autre l'état de son épouse; et il s'attristait, se troublait et lui laissait voir sur son visage l'anxiété qui l'agitait. Il détournait même les yeux de dessus elle, comme si elle eût été coupable, car il soupçonnait en elle le fruit de l'adultère. Vous voyez comment Dieu permet que les siens soient en proie aux tribulations et qu'ils soient tentés (1), pour augmenter l'éclat de leur couronne. Or, Joseph songeait à renvoyer son épouse en secret, et l'on peut dire qu'à cette occasion son éloge est écrit dans l'Evangile; car il y est dit qu'il *était un homme juste* (2), et, en effet, sa vertu était grande. On sait que c'est l'ordinaire que l'infidélité d'une épouse produise en son époux les effets les plus violents de honte, d'amertume et de fureur; mais pour lui, il se contenait vertueusement et ne voulait porter aucune accusation; il souffrait avec patience cette injure souveraine sans chercher à se venger; et, vaincu par la pitié, résolu à se séparer, il voulait au moins renvoyer son épouse secrètement.

Mais, de son côté, la Vierge ne passa pas ce temps sans avoir sa part de tribulation : elle considérait Joseph, reconnaissant son anxiété, et elle en éprouvait une inquiétude profonde; cependant elle se taisait avec humilité et cachait le don de Dieu. Elle aimait mieux être réputée une misérable que de trahir le secret du ciel, et d'avancer à son avantage quelque chose qui eût pu être considéré comme un effet de l'orgueil. Mais elle priait le Seigneur de vouloir bien lui-même apporter le remède qui les délivrerait tous les deux d'une telle angoisse.

Vous voyez combien étaient grands la tribulation et le tourment de ces époux. Mais le Seigneur vint au secours de l'un et de l'autre. Il envoya donc son ange dire en songe à Joseph, que son épouse avait conçu par l'opération de l'Esprit-Saint, et qu'il pouvait demeurer avec elle sans crainte et avec joie. Aussitôt la tribulation cessa et fit place à une consolation ineffable. Ainsi nous arriverait-il, si, dans les épreuves, nous savions conserver la patience, car Dieu, après la tempête, ramène la tranquillité. Vous ne devez point douter que, si Dieu permet que l'affliction se fasse sentir aux siens, ce ne soit pour leur avantage.

Joseph interroge alors son épouse sur les circonstances de cette conception glorieuse, et la Vierge s'empresse de satisfaire entièrement à son désir. Il renonce donc à son dessein, et demeure plein de joie avec cette épouse de bénédiction. Dès ce moment surtout, il conçoit pour elle un amour chaste qui surpasse tout ce qu'on pourrait imaginer, et lui prodigue les soins les plus vigilants. La Vierge demeure avec lui dans une confiance entière, et ils vivent heureux dans leur pauvreté.

(1) Cor. 2. — (2) Math.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Le bienheureux Jourdain de Saxe avait une dévotion singulière pour la très-sainte Vierge. Supérieur général de l'ordre de Saint-Dominique, il savait que Marie s'était chargée de diriger particulièrement le vaisseau dont il était le pilote, et sa confiance en elle lui obtenait mille faveurs précieuses. Une nuit qu'il s'était levé pour prier, il vit la bienheureuse Vierge, accompagnée de jeunes filles, traverser le dortoir et asperger les frères et les cellules avec de l'eau bénite. En passant devant la cellule d'un certain frère, elle ne l'aspergea point. Le bienheureux Jourdain, témoin de cette action, courut se jeter aux pieds de Notre-Dame et lui dit : « De « grâce, qui êtes-vous, et pourquoi n'avez-vous « pas aspergé ce frère ? Marie lui répondit : « Je suis la Mère de Dieu, et je suis venue visiter « ces frères. Je n'ai point aspergé celui-ci parce « qu'il n'est point couvert assez modestement : « dites-lui donc qu'il se couvre, j'aime votre « ordre, et ce qui, entre autres choses, m'est « surtout agréable, c'est votre habitude, quoi- « que vous fassiez ou disiez, de le commencer « et de le finir par ma louange. Aussi, j'ai « obtenu de mon Fils que personne ne puisse « longtemps rester dans votre ordre en état de « péché mortel. »

Une autre fois, le saint vit pendant l'office Marie s'avancer avec son divin Fils vers l'autel, et prendre place sur un trône préparé pour elle. De là elle regardait affectueusement les frères, et lorsqu'ils s'inclinèrent pour le *Gloria Patri*, prenant la main de son Fils, elle fit avec cette

main le signe de la croix sur eux et sur tout le chœur.

VINGT-DEUXIÈME JOUR.

De la naissance de Jésus-Christ

La fin du neuvième mois approchant, il survint un édit de l'empereur qui ordonnait le recensement de tout l'empire (1), et que chacun eût pour cela à se présenter en sa ville natale. Joseph résolut de se rendre à Bethléem, le lieu de sa naissance, et comme il savait que le temps où son épouse devait enfanter était proche, il la conduisit avec lui. Marie entreprend donc encore un long voyage, car Bethléem est à cinq ou six milles de Jérusalem. Ils mènent avec eux un bœuf et un âne, et s'avancent ainsi comme de pauvres marchands qui s'en vont en foire. Arrivés à Bethléem, comme ils étaient pauvres et que la raison qui les amenait y avait conduit beaucoup de monde, ils ne purent trouver de maison où loger. Témoignez votre compassion à Marie, et considérez cette Vierge faible et délicate, à peine âgée de quinze ans, fatiguée par une longue marche, demeurant avec confusion au milieu de cette grande foule, cherchant un lieu pour se reposer et n'en trouvant point. Tous la refusent, elle et son époux, et ainsi, ils sont forcés de s'acheminer vers un endroit couvert, où les gens du pays avaient coutume de s'abriter en temps de pluie. Joseph, qui était charpentier de son état, en ferma sans doute l'entrée comme il put.

Maintenant, remarquez tout ce qui se passe, surtout ce que j'ai intention de vous raconter; c'est la Vierge qui l'a révélé elle-même et fait connaître, selon que je l'ai appris d'un saint religieux de notre ordre, homme tout à fait digne de foi et à qui, je pense, fut faite cette révélation.

L'heure de l'enfantement divin était arrivée : c'était au milieu de la nuit du dimanche. La Vierge, se levant, s'appuya contre une colonne qui se trouvait en cet endroit. Joseph était assis, l'âme pleine de tristesse, sans doute, de ce qu'il ne pouvait offrir ce qui était convenable en pareille circonstance. Se levant donc et prenant du foin de la crèche, il l'étendit aux pieds de Marie et se retira d'un autre côté. Alors, le Fils du Dieu éternel se trouva à l'instant même transporté miraculeusement sur le foin qui était aux pieds de sa mère. Marie, s'inclinant aussitôt, le recueillit dans ses bras, et, l'embrassant tendrement, le plaça contre son cœur. Prenant ensuite le voile qui couvrait son front, elle l'en enveloppa et le mit dans la crèche. Aussitôt, le bœuf et l'âne fléchissant le genou, approchèrent leurs têtes au-dessus de la crèche et y répandirent leur haleine, comme si, doués de raison, ils eussent reconnu que cet enfant, si pauvrement vêtu, avait besoin d'être réchauffé dans une saison aussi rigoureuse. Sa mère, se prosternant, l'adora et rendit grâces à Dieu en ces termes : « Je vous rends grâces, ô Seigneur, « Père saint, de ce que vous m'avez donné votre « Fils; je vous adore, ô Dieu éternel, et vous « aussi, ô Fils du Dieu vivant et mon Fils. » Joseph l'adora de même, et prenant la selle de l'âne il en détacha les coussins, qui étaient de laine ou de bourre, et les mit auprès de la crèche, afin que la Vierge pût s'asseoir. Elle s'y plaça donc et appuya son bras sur la selle elle-même. Ainsi se tenait la Reine du monde, le visage penché sur la crèche, les yeux et le cœur entièrement fixés sur son Fils bien-aimé. Voilà ce que dit la révélation.

Après avoir découvert toutes ces circonstances à cet homme dont nous rapportons le récit, la Vierge disparut; mais l'ange demeura et lui raconta des choses merveilleuses, qu'il me redit ensuite, mais que je n'ai pas eu la précaution de retenir, ni d'écrire. — Vous avez vu la naissance de notre Prince adorable, vous avez contemplé l'enfantement de la Reine des cieux, et, dans l'un et l'autre, vous avez pu remarquer la pauvreté la plus rigoureuse, le manque d'une foule de choses de première nécessité. Le Seigneur a retrouvé cette très-haute vertu; elle est la perle de l'Evangile pour laquelle il faut tout vendre (1); elle est le premier fondement de tout l'édifice spirituel, car l'âme ne saurait monter à Dieu avec le fardeau des choses de la terre. C'est d'elle que le bienheureux François disait : « Vous saurez, mes frères, que la « pauvreté est la voie spirituelle du salut, la « nourrice de l'humilité et la racine de la per- « fection. Ses fruits sont nombreux, mais ils « sont cachés. »

Vous avez pu aussi remarquer en Jésus et en Marie, l'humilité profonde dont ils font preuve en cette naissance. Ils n'ont pas dédaigné l'étable, les animaux, le foin et tout ce qu'il y avait de misérable en cette demeure. Le Seigneur et sa sainteté glorieuse Mère ont observé, avec une perfection consommée, cette vertu dans tous leurs actes, et nous l'ont recommandée. Efforçons-nous donc de l'embrasser avec toute l'ardeur dont nous sommes capables; sans elle il n'y a point de salut, puisqu'aucune de nos œuvres, avec l'orgueil, ne saurait être

(1) Luc.

(1) Matth., 13.

agréable à Dieu. Selon saint Augustin : « L'orgueil a fait des Anges des démons, et l'humilité a rendu les hommes semblables aux anges (!). »

Le Seigneur étant né, les anges, dont la multitude était présente en ce lieu, adorèrent leur Dieu, puis s'en allèrent aussitôt trouver les bergers, qui restaient environ à un mille de là, leur annoncèrent cette naissance et leur en firent connaître le lieu. Ensuite ils remontèrent au ciel, au milieu des cantiques et des chants de jubilation, et y annoncèrent également ce dont ils avaient été témoins à tous les habitants de la patrie bienheureuse. Toute la cour céleste, transportée de joie, comme en un grand jour de fête, après avoir offert à Dieu ses louanges et ses actions de grâces, vint tout entière, suivant les rangs de sa hiérarchie, pour contempler la face du Seigneur son Dieu, et après lui avoir rendu ses hommages avec le respect le plus profond, ainsi qu'à sa mère, elle fit retentir, en l'honneur de son Maître, ses chants d'allégresse et ses cantiques d'amour. Et, en effet, quel est celui de ces esprits qui, ayant appris ce qui venait d'arriver, eût pu demeurer dans le ciel et ne pas aller visiter son Seigneur si humblement établi sur cette terre ? Non, un tel orgueil n'eût su trouver place en aucun d'eux. C'est pourquoi l'Apôtre s'écrie : « Lorsque le Seigneur eût introduit son premier-né dans le monde, il dit *Que tous les Anges de Dieu l'adorent.* » Je pense qu'il vous sera agréable de méditer ce que je viens de vous raconter des anges, de quelque manière que cela ait pu se passer en réalité.

Les bergers vinrent aussi à la crèche, adorèrent le Seigneur, et racontèrent ce que les anges leur avaient appris. Sa mère, toute pleine de prudence, conservait en son cœur tout ce qu'ils dirent de lui. Pour eux, ils s'en retournèrent comblés de joie.

Maintenant, fléchissez le genou, c'est assez avoir différé, et adorez le Seigneur votre Dieu ; offrez aussi vos hommages à sa mère, et saluez respectueusement le saint vieillard Joseph. Approchez ensuite vos lèvres des pieds de l'Enfant-Jésus, couché dans sa crèche, et priez notre Souveraine de vouloir bien vous le présenter ou vous permettre de le pendre vous-même. Placez-le entre vos bras, pressez-le contre votre cœur, contemplez avec empressement son visage, couvrez-le de vos baisers respectueux, et réjouissez-vous en lui avec confiance. Vous pouvez agir ainsi, car il est venu trouver les pécheurs afin d'opérer leur salut ; il a demeuré avec eux dans l'humilité, et enfin il s'est donné à eux en nourriture. Ainsi sa bénignité souffrira bien que vous le portiez dans vos bras ; elle ne l'imputera pas à la présomption, mais à l'amour. Cependant qu'en tout cela, le respect et la crainte ne vous abandonnent jamais, car il est le saint des saints. Rendez-le ensuite à sa mère et considérez attentivement avec quel soin, quelle sagesse elle s'occupe de ce qui le concerne, le nourrit de son lait, et lui rend tous les autres services dont il a besoin. Venez-lui en aide si vous le pouvez ; trouvez en cela votre bonheur, faites-en votre félicité, souvenez-vous d'y puiser le sujet fréquent de vos méditations ; rendez à notre Reine et à l'Enfant-Jésus tous les services que vous pouvez, et contemplez souvent cette face *sur laquelle les anges désirent reposer leurs regards.* Mais cependant que ce soit toujours, ainsi que je vous l'ai dit, avec crainte et respect, de peur que vous ne soyez rejeté ; car vous devez vous juger bien indigne de converser avec de tels personnages.

(1) Aug. de sing. doct., C. XVIII.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Louis de Gonzague devait mourir en naissant, si la bienheureuse vierge Marie ne fût venue au secours de sa mère. Les premières paroles qu'il prononça furent les noms de Jésus et de Marie. Heureux présage de la sainteté à laquelle il devait s'élever plus tard. Aussitôt qu'il put marcher, il commença à se retirer seul, en de petits coins, pour y prier Dieu avec plus de recueillement et hors des embarras du monde, et tout jeune encore, il se fit un devoir de réciter chaque jour l'office de la sainte Vierge, et le samedi il jeûnait en son honneur. Conduit par son frère à la cour du grand-duc de Toscane, Louis, au milieu des distractions du monde, continua toujours ses exercices de piété. Il prit Marie pour son avocate, se mit sous sa protection et fit vœu de garder sa virginité inviolablement. Il n'avait pas encore dix ans à cette époque. A l'âge de seize ans, il jugea que le temps était venu d'exécuter le dessein qu'il avait formé d'embrasser l'état religieux. Il s'adressa donc à Marie pour connaître l'ordre auquel il était appelé, et, pendant qu'il priait une voix miraculeuse se fit entendre qui lui disait d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Les obstacles à vaincre de la part de ses parents et du monde étaient grands, mais avec le secours de Marie, Louis de Gonzague les surmonta. Il entra dans cette sainte Compagnie, il marcha à pas de géant dans la perfection, et, parvenu en peu d'années au sommet de la vertu, il put, en rendant sa belle âme à Dieu, dire à son supérieur qui l'assistait : « Mon Père, nous nous en allons au ciel. »

Actes officiels du Saint-Siège.

—

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS UNIVERSOS CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES (1).

Venerabilibus Fratribus, Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis universis catholici orbis gratiam et communionem cum Apostolica sede habentibus,

LEO PP. XIII.

Venerabiles Fratres, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Inscrutabili Dei consilio ad Apostolicæ Dignitatis fastigium licet immerentes evecti, vehementi statim desiderio ac veluti necessitate urgeri Nos sensimus, Vos litteris alloquendi, non modo ut sensus intimæ dilectionis Nostræ Vobis expromeremus, sed etiam ut Vos in partem sollicitudinis Nostræ vocatos, ad sustinendam Nobiscum horum temporum dimicationem pro Ecclesia Dei et pro salute animarum, ex munere Nobis divinitus credito confirmaremus.

Ab ipsis enim Nostri Pontificatus exordiis tristis Nobis sese offert conspectus malorum quibus hominum genus undique premitur: hæc tam late patens subversio supremarum veritatum quibus, tamquam fundamentis, humanæ societatis status continetur; hæc ingeniorum protervia legitimæ cujusque potestatis impatiens; hæc perpetua dissidiorum causa, unde intestinæ concertationes, sæva et cruenta bella existunt; contemptus legum quæ mores regunt justitiamque tuentur; fluxarum rerum inexplebilis cupiditas et æternarum oblivio usque ad vesanum illum furorem, quo tot miseri passim violentas sibi manus inferre non timent; inconsulta honorum publicorum administratio, effusio, interversio; nec non eorum impudentia qui, cum maxime fallunt, id agunt, ut patriæ ut libertatis et cujuslibet juris propugnatores esse videantur; ea denique quæ serpit per actus intimos humanæ societatis lethifera quædam pestis, quæ eam quiescere non sinit ipsique novas rerum conversiones et calamitosos exitus protendit.

(1) Voyez la traduction française de cette encyclique, plus haut, page 58.

Horum autem malorum causam in eo præcipue sitam esse Nobis persuasum est, quod despecta ac rejecta sit sancta illa et augustissima Ecclesiæ Auctoritas, quæ Dei nomine humano generi præest, et legitimæ cujusque auctoritatis vindex est et præsidium. Quod cum hostes publici ordinis probe noverint, nihil aptius ad societatis fundamenta convellenda putaverunt, quam si Ecclesiam Dei pertinaci agressione peterent, et probrosis calumniis in invidiam odiumque vocantes quasi ipsa civili veri nominis humanitati adversaretur, ejus auctoritatem et vim novis in dies vulneribus labefactarent, supremamque potestatem Romani Pontificis everterent, in quo æternæ ac immutabiles boni rectique rationes custodem in terris habent et adsertorem. Hinc porro profectæ sunt leges divinam Catholicæ Ecclesiæ constitutionem convellentes, quas in plerisque regionibus latas esse deploramus; hinc dimanarunt Episcopalis potestatis contemptus, objecta ecclesiastici Ministerii exercitio impedimenta, religiosorum cœtuum disjectio, ac publicatio bonorum, quibus Ecclesiæ administri et pauperes alebantur; hinc effectum ut a salutari Ecclesiæ moderamine publica instituta, caritati et beneficentiæ consecrata, subducerentur; hinc orta effrenis illa libertas prava quæque docendi et in vulgus edendi, dum ex adverso modis omnibus Ecclesiæ jus ad juventutis institutionem et educationem, violatur et opprimitur. Neque alio spectat civilis Principatus occupatio, quem divina Providentia multis abhinc sæculis Romano Antistiti concessit, ut libere ac expedite potestate a Christo collata, ac æternam populorum salutem uteretur.

Funestam hanc ærumnarum molem Vobis, Venerabiles Fratres, commemoravimus, non ad augendam tristitiam Vestram, quam miserrima hæc rerum conditio per se Vobis apprime perspectum fore, quanta sit gravitas rerum quæ ministerium et zelum nostrum exposcunt, et quam magno studio nobis adlaborandum sit, ut Ecclesiam Christi et hujus Apostolicæ Sedis dignitatem, tot calumniis lacessitam, in hac præsertim iniquitate temporum pro viribus defendamus ac vindicemus.

Clare innotescit ac liquet, Venerabiles Fratres, civilis humanitatis rationem solidis fundamentis destitui, nisi æternis principiis veritatis et immutabilibus recti justique legibus innitatur, ac nisi hominum voluntates inter se sincera dilectio devinciat, officiorumque inter eos vices ac rationes suaviter moderetur. Jam vero ecquis negare audeat Ecclesiam esse, quæ diffuso per gentes Evangelii præconio, lucem veritatis inter efferatos populos et fœdis superstitionibus imbutos adduxit, eosque ad divinum rerum auctorem agnoscendum et sese respi-

ciendos excitavit; quæ servitutis calamitate sublata, ad pristinam naturæ nobilissimæ dignitatem homines revocavit; quæ in omnibus terræ plagis redemptionis signo explicato, scientiis et artibus adductis aut suo tectis præsidio, optimis caritatis institutis, queis omnis generis ærumnis consultum est, fundatis et in tutelam receptis, ubique hominum genus privatim et publice excoluit, a squalore vindicavit et an vitæ formam, humanæ dignitati ac spei consentaneam, omni studio composuit? Quod si quis sanæ mentis hanc ipsam qua vivimus ætatem, Religioni et Ecclesiæ Christi infensissimam, cum iis temporibus auspicatissimis conferat, quibus Ecclesia uti mater a gentibus colebatur, omnino comperiet ætatem hanc nostram perturbationibus et demolitionibus plenam, recta ac rapide in suam perniciem ruere; ea vero tempora optimis institutis, vitæ tranquillitate, opibus et prosperitate eo magis florruisse, quo Ecclesiæ regiminis ac legum sese observantiores populi exhibuerunt. Quod si plurima ea quæ memoravimus bona, ab Ecclesiæ ministerio et salutari ope profecta, vera sunt humanitatis civilis opera ac decora, tantum abest ut Ecclesia Christi ab ea abhorreat eamve respuat, ut ad sese potius altricis magistræ et matris ejus laudem omnino censeat pertinere.

Quin immo illud civilis humanitatis genus, quod sanctis Ecclesiæ doctrinis et legibus ex adverso repugnet, non aliud nisi civilis cultus figmentum et abs re nomen inane putandum est. Cujus rei manifesto sunt argumento populi illi, queis evangelica lux non affulsit, quorum in vita fucus quidem humanioris cultus conspici potuit, at solida et vera ejus bona non viguerunt. Haud quaquam sane civilis vitæ perfectio ea ducenda est, qua legitima quæque potestas audacter contemnitur; neque ea libertas reputanda, quæ effreni errorum propagatione, pravis cupiditatibus libere explendis, impunitate flagitiorum et scelerum, oppressione optimorum civium cujusque ordinis, turpiter et misere grassatur. Cum enim erronea prava et absona hæc sint, non eam vim profecto habent, ut humanam familiam perficiant et prosperitate fortunent, *miseros* enim *facit populos peccatum* (1); sed omnino necesse est, ut mentibus et cordibus corruptis, ipsa in omnem labem pondere suo populos detrudant, rectum quemque ordinem labefactent, atque ita reipublicæ conditionem et tranquillitatem serius ocius ad ultimum exitium adducant.

Quid autem si Romani Pontificatus opera spectantur, iniquius esse potest, quam inficiari quantopere Romani Antistites de universa civili societate et quam egregie sint meriti? Profecto Decessores Nostri, ut populorum bono prospicerent, omnis generis certamina suscipere, graves exantlare labores, seque asperis difficultatibus objicere nunquam dubitarunt: et defixis in cœlo oculis neque improborum minis submisere frontem, neque blanditiis aut pollicitationibus se ab officio abduci degeneri assensu passi sunt. Fuit hæc Apostolica Sedes, quæ dilapsæ societatis veteris reliquias collegit et coagmentavit; hæc eadem fax amica fuit, qua humanitas christianorum temporum effulsit; fuit hæc salutis anchora inter sævissimas tempestates, queis humana progenies jactata est; sacrum fuit concordiæ vinculum quod nationes dissitas moribusque diversas inter se consociavit: centrum denique commune fuit, unde cum fidei et religionis doctrina, tum pacis et rerum gerendarum auspicia ac consilia petebantur. Quid multa? Pontificum Maximorum laus est, quod constantissime se pro muro et propugnaculo objecerint, ne humana societas in superstitionem et barbariem antiquam relaberetur.

Utinam autem salutaris hæc auctoritas neglecta nunquam esset vel repudiata! Profecto neque civilis Principatus augustum et sacrum illud amisisset decus, quod a religione inditum præferebat, quodque unum parendi conditionem homine dignam nobilemque efficit; neque exarsissent tot seditiones et bella, quæ calamitatibus et cædibus terras funestarunt: neque regna olim florentissima, e prosperitatis culmine dejecta, omnium ærumnarum pondere premerentur. Cujus rei exemplo etiam sunt Orientales populi, qui abruptis suavissimis vinculis, quibus cum Apostolica hac Sede jungebantur, primævæ nobilitatis splendorem, scientiarum et artium laudem, atque imperii sui dignitatem amiserunt.

Præclara autem beneficia, quæ in quamlibet terræ plagam ab Apostolica Sede profecta esse illustria omnium temporum monumenta declarant, potissimum persensit Itala hæc regio, quæ quanto eidem propinquior loci natura extitit, tanto uberiores fructus ab ea percepit. Romanis certe Pontificibus Italia acceptam referre debet solidam gloriam et amplitudinem, qua reliquas inter gentes eminuit. Ipsorum auctoritas paternumque studium non semel ab hostium impetu texit, eidemque levamen et opem attulit, ut catholica fides nullo non tempore in Italorum cordibus integra custodiretur.

Hujusmodi Prædecessorum Nostrorum merita, ut cætera prætereamus, maxime testatur memoria temporum S. Leonis Magni, Alexandri III, Innocentii III, S. Pii V, Leonis X aliorumque Pontificum, quorum opera vel auspiciis ab extremo excidio, quod a barbaris impendebat, Italia sospes evasit, incorruptam retinuit antiquam fidem, atque inter tenebras squaloremque rudioris ævi scientiarum lumen et splen-

(1) Prov., 24, 33.

dorem artium aluit, vigentemque servavit. Testatur Nostra hæc alma Urbs Pontificum Sedes, quæ hunc ex iis fructum maximum cepit, ut non solum arx fidei munitissima esset, sed etiam bonarum artium asylum et domicilium sapientiæ effecta, totius orbis erga se admirationem et observantiam conciliaret. Cum harum rerum amplitudo ad æternam memoriam monumentis historiæ sit tradita, facili negotio intelligitur non potuisse nisi per hostilem voluntatem indignamque calumniam, ad hominum deceptionem, voce ac litteris obtrudi, hanc Apostolicam Sedem civili populorum cultui et Italiæ felicitati impedimento esse.

Si igitur spes omnes Italiæ Orbisque universi in ea vi communi utilitati et bono saluberrima, qua Sedis Apostolicæ pollet auctoritas, et in arctissimo nexu sunt positæ, qui omnes Christifideles cum Romano Pontifice devinciat, nihil Nobis potius esse debere cognoscimus, quam ut Romanæ Cathedræ suam dignitatem sartam tectamque servemus, et membrorum cum Capite, filiorum cum Patre conjunctionem magis magisque firmemus.

Quapropter ut in primis, eo quo possumus modo, jura libertatemque hujus Sanctæ Sedis adseramus, contendere nunquam desinemus, ut auctoritati Nostræ suum constet obsequium, ut obstacula amoveantur, quæ plenam ministerii Nostri potestatisque libertatem impediunt, atque in eam rerum conditionem restituamur, in qua divinæ Sapientiæ consilium Romanos Antistites jampridem collo caverat. Ad hanc vero restitutionem postulandam movemur, Venerabiles Fratres, non ambitionis studio aut dominationis cupiditate; sed officii Nostri ratione et religiosis jurisjurandi vinculis quibus obstringimur : ac præterea non solum ex eo quod principatus hic ad plenam libertatem spiritualis potestatis tuendam conservandamque est necessarius; sed etiam quod exploratissimum est, cum de temporali Principatu Sedis Apostolicæ agitur, publici etiam boni et salutis totius humanæ societatis causam agitari. Hinc prætermittere non possumus, quin pro officii Nostri munere, quo Sanctæ Ecclesiæ jura tueri tenemur, declarationes et protestationes omnes, quas sa. me. Pius IX Decessor Noster tum adversus occupationem civilis Principatus, tum adversus violationem jurium ad Romanam Ecclesiam pertinentium pluries edidit ac iteravit, easdem et Nos hisce Nostris litteris omnino renovemus et confirmemus. Simul autem ad Principes et supremos populorum Moderatores voces Nostras convertimus eosque per nomen augustum Summi Dei etiam atque etiam obtestamur, ne oblatam sibi tam necessario tempore opem Ecclesiæ repudient, atque uti consentientibus studiis circa hunc fontem auctoritatis et salutis amice coeant, Eique intimi amoris et observantiæ vinculis magis magisque jungantur. Faxit Deus, ut illi, comperta eorum quæ diximus veritate, ac secum reputantes doctrinam Christi, ut Augustinus aiebat, *magnam, si obtemperetur, salutem esse reipublicæ* (1) et in Ecclesiæ incolumitate et obsequio suam etiam ac publicam incolumitatem et tranquillitatem contineri, cogitationes suas et curas conferant ad levanda mala, quibus Ecclesia ejusque visibile Caput affligitur, atque ita tandem contingat, ut populi quibus præsunt, justitiæ et pacis ingressi viam, felici ævo prosperitatis et gloriæ fruantur.

Deinde autem ut totius catholici gregis cum supremo Pastore concordia firmior in dies adseratur, Vos hoc loco peculiari cum affectu appellamus, Venerabiles Fratres, et vehementer hortamur, ut pro sacerdotali zelo et pastorali vigilantia Vestra fideles Vobis creditos religionis amore incendatis, quo propius et arctius huic Cathedræ veritatis et justitiæ adhæreant, omnes ejus doctrinas intimo mentis et voluntatis assensu suscipiant; opiniones vero etiam vulgatissimas, quas Ecclesiæ documentis oppositas noverint omnino rejiciant. Qua in re Romani Pontifices Decessores Nostri, ac demum sa. me. Pius IX, præsertim in œcumeni Vaticano Concilio præ oculis habentes verba Pauli : « *Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi et non secundum Christum*(2), » haud prætermiserunt, quoties opus fuit, grassantes errores reprobare et apostolica censura confodere. Has condemnationes omnes, Decessorum Nostrorum vestigia sectantes, Nos ex hac Apostolica veritatis Sede confirmamus ac iteramus, simulque Patrem luminum enixe rogamus, ut fideles omnes perfecti in eodem sensu eademque sententia idem Nobiscum sapiant, idemque loquantur. Vestri autem muneris est, Venerabiles Fratres, sedulam impendere curam, ut cœlestium doctrinarum semen late per Dominicum agrum diffundatur et catholicæ fidei documenta fidelium animis mature inserantur, altas in eis radices agant et ab errorum contagione incorrupta serventur. Quo validius contendunt religionis hostes imperitis hominibus, ac juvenibus præsertim, ea discenda proponere quæ mentes obnubilent moresque corrumpant, eo alacrius adnitendum est, ut non solum apta ac solida institutionis methodus, sed maxime institutio ipsa catholicæ fidei omnino conformis in litteris et disciplinis vigeat, præsertim autem in philosophia, ex qua recta aliarum scientiarum ratio magna ex parte dependet; quæque non ad evertendam divinam revelationem spectat, sed ad ipsam potius sternere viam gaudet,

(1) Ep. 138, alias 5, ad Marcellinum n. 15. — (2) Ad Coloss. 2, 8.

ipsamque ab impugnatoribus defendere, quemadmodum nos exemplo scriptisque suis Magnus Augustinus et Angelicus Doctor, cæterique sapientiæ Magistri docuerunt.

Optima porro juventutis disciplina ad veræ fidei et religionis munimen atque ad morum integritatem a teneris annis exordium habeat necesse est in ipsa domestica societate; quæ nostris hisce temporibus misere perturbata, in suam dignitatem restitui nullo modo potest nisi iis legibus, quibus in Ecclesia ab ipsomet divino Auctore est instituta. Qui cum matrimonii fœdus, in quo suam cum Ecclesia conjunctionem significatam voluit, ad Sacramenti dignitatem evexerit, non modo maritalem unionem sanctiorem effecit, sed etiam efficacissima tum parentibus tum proli paravit, auxilia, quibus, per mutuorum officiorum observentiam, temporalem ac æternam felicitatem facilius assequerentur. At vero postquam impiæ leges, Sacramenti hujus magni religionem nil pensi habentes, illud eodem ordine cum contractibus mere civilibus habuerunt, id misere consecutum est, ut, violata christiani conjugii dignitate, cives legali concubinatu pro nuptiis uterentur, conjuges fidei mutuæ officia negligerent, obedientiam et obsequium nati parentibus detrectarent, domesticæ charitatis vincula laxarentur, et quod deterrimi exempli est publicisque moribus infensissimum, persæpe malesano amori perniciosæ ac funestæ discessiones succederent. Hæc sane misera et luctuosa non possunt, Venerabiles Fratres, vestrum zelum non excitare ac movere ad fideles vigilantiæ vestræ concreditos sedulo instanterque monendos ut dociles aures doctrinis adhibeant quæ christiani conjugii sanctitatem respiciunt, ac pareant legibus quibus Ecclesia conjugum natorumque officia moderatur.

Tum vero illud optatissimum consequetur quod singulorum etiam hominum mores et vitæ ratio reformentur : nam veluti ex corrupto stipite deteriores rami et fructus infelices germinant, sic mala labes, quæ familias depravat, in singulorum civium noxam et vitium tristi contagione redundat. Contra vero, domestica societate ad christianæ vitæ formam composita, singula membra sensim assuescent religionem pietatemque diligere a falsis perniciosisque doctrinis abhorrere, sectari virtutem, majoribus obsequi, utque inexhaustum illud privatæ dumtaxat utilitatis studium coercere, quod humanam naturam tantopere deprimit ac enervat. In quem finem non parum profecto conferet pias illas consociationes moderari et provehere, quæ magno rei catholicæ bono nostra maxime hac ætate constitutæ sunt.

Grandia quidem et humanis majora viribus hæc sunt, quæ spe et votis Nostris complectimur, Venerabiles Fratres; sed cum Deus sanabiles fecerit nationes orbis terrarum, cum Ecclesiam ad salutem gentium condiderit, eique suo se auxilio adfuturum usque ad consummationem sæculi promiserit, firmiter confidimus, adlaborantibus Vobis, humanum genus tot malis et calamitatibus admonitum, tandem in Ecclesiæ obsequio, in hujus Apostolicæ Cathedræ infallibili magisterio salutem et prosperitatem quæsiturum.

Interea, Venerabiles Fratres, antequam finem scribendi faciamus, necesse est ut Vobis declaremus gratulationem Nostram pro mira illa consensione et concordia, quæ animos Vestros inter Vos et cum hac Apostolica Sede in unum conjungit. Quam quidem perfectam conjunctionem non modo inexpugnabile propugnaculum esse contra impetus hostium arbitramur; sed etiam faustum ac felix omen quod meliora tempora Ecclesiæ spondet; ac dum eadem maximum solatium affert infirmitati Nostræ, etiam animum opportune erigit, ut in arduo, quod suscepimus, munere omnes labores, omnia certamina pro Ecclesia Dei alacriter sustineamus.

Ab hisce porro spei et gratulationis causis, quas Vobis patefecimus, sejungere non possumus eas significationes amoris et obsequii, quas in his Nostri Pontificatus exordiis Vos, Venerabiles Fratres, et una cum Vobis exhibuere humilitati Nostræ ecclesiastici viri et fideles quamplurimi, qui litteris missis, largitionibus collatis, peregrationibus etiam peractis, nec non aliis pietatis officiis, ostenderunt devotionem et caritatem illam, qua meritissimum Prædecessorem Nostrum prosecuti fuere, adeo firmam stabilem integramque manere, ut in persona tam imparis non tepescat heredis. Pro hisce splendissimis catholicæ pietatis testimoniis humiliter confitemur Domino quia bonus et benignus est, ac Vobis, Venerabiles Fratres, cunctisque Dilectis Filiis, a quibus ea accepimus, gratissimos animi Nostri sensus ex intimo corde publice profitemur, plenam foventes fiduciam nunquam defuturum Nobis, in his rerum angustiis et temporum difficultatibus, hoc Vestrum ac fidelium studium et dilectionem. Nec vero dubitamus quin egregia hæc filialis pietatis et christianæ virtutis exempla plurium sint valitura, ut Deus clementissimus, officiis hisce permotus, gregem suum propitius respiciat et Ecclesiæ pacem ac victoriam largiatur. Quoniam autem hanc pacem et victoriam ocius et facilius Nobis datum iri confidimus, si vota precesque constanter ad eam impetrandam fideles effuderunt, Vos magnopere hortamur, Venerabiles Fratres, ut in hanc rem fidelium studia et fervorem excitetis, conciliatrice apud Deum adhibita Immacula Cœlorum Regina, ac deprecatoribus interpositis Sancto Josepho Patrono Ecclesiæ cœlesti, sanctisque Apostolorum Principibus

Petro et Paulo, quorum omnium potenti patrocinio humilitatem Nostram, cunctos ecclesiasticæ hierarchiæ ordines ac dominicum gregem universum supplices commendamus.

Cæterum hos dies, quibus solemnem memoriam Jesu Christi resurgentis recolimus, Vobis, Venerabiles Fratres, et universo dominico gregi faustos salutares ac sancto gaudio plenos esse exoptamus, adpræcantes benignissimum Deum, ut Sanguine immaculati Agni, quo deletum est chirographum quod adversus nos erat, culpæ quas contraximus deleantur, et judicium quod pro illis ferimus clementer relaxetur.

Gratia Domini Nostri Jesu Christi et charitas Dei et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis, Venerabiles Fratres; quibus singulis universis, nec non et Dilectis Filiis Clero et fidelibus Ecclesiarum Vestrarum in pignus præcipuæ benevolentiæ et in auspicium cœlestis præsidii Apostolicam benedictionem amantissime impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die sollemni Paschæ, XXI Aprilis, Anno MDCCCLXXVIII. Pontificatus Nostri Anno primo.

LEO PP. XIII.

Patrologie

HISTORIENS DE L'ÉGLISE

X. — PAUL-OROSE.

I. — Les trois premiers auteurs qui, dans nos contrées latines, publièrent les annales de l'Eglise et du monde furent honorés du caractère sacerdotal. Sulpice-Sévère et Rufin étaient prêtres; Paul-Orose a le même honneur. Autrefois, chez les enfants de Dieu, comme parmi les fils des hommes, l'histoire s'écrivait à la clarté des lampes du sanctuaire : l'Occident suit le même usage, et conserve les mêmes traditions. Déjà nous avons parlé de Rufin et de Sulpice-Sévère; il nous reste à faire le tableau de Paul-Orose et de ses écrits. Paul vit le jour à Tarragone, ville d'Espagne; il florissait, dit Gennade, au déclin de l'empire d'Honorius. Sa jeunesse fut affligée par la double invasion des Goths et des priscillianistes. Blessé dans son patriotisme et dans sa foi, il résolut de quitter l'Espagne et s'embarqua pour l'Afrique; son espérance était de recueillir, dans la compagnie de saint Augustin, des consolations et des remèdes contre l'hérésie. Le doux et savant évêque d'Hippone traita l'exilé volontaire avec toute sa charité habituelle, et composa, sur sa demande, une consultation, ou monitoire, sur les erreurs de Priscillien et d'Origène. Mais un jour que son disciple, affamé de science, lui avait posé une question très-difficile sur l'origine de l'âme, saint Augustin se défiant de lui-même, crut devoir l'adresser à saint Jérôme; c'était en l'année 415. Orose se cacha donc dans la grotte de Bethléem et se tint aux pieds de Jérôme, qui lui enseignait la crainte du Seigneur. Sur ces entrefaites, Jean, patriarche de Jérusalem, réunit un concile, pour examiner l'affaire des Pélagiens; le prêtre de Tarragone y fut invité, parce qu'il savait la manière dont Célestin, affidé de Pélage, avait été entendu et condamné en Afrique. Mais l'évêque de la ville sainte, trompé par la calomnie, soupçonna Paul-Orose d'avoir tenu un langage pélagien ; ce qui fournit à ce dernier l'occasion de publier une apologie, dans laquelle il se défendait, et dénonçait l'impiété de Pélage. Orose quitta la Palestine vers le printemps de l'année 416 et retourna en Afrique : il rapportait de son voyage des reliques de saint Etienne, premier martyr; la réponse de saint Jérôme aux questions sur l'origine de l'âme, et l'égalité des fautes; et enfin les lettres de Héros d'Arles et de Lazare de Marseille, qui regrettaient la présence de Pélage à Jérusalem, où il communiquait à plusieurs personnes le venin de son hérésie. De retour à Hippone, en 416, il trouva le docteur d'Hippone écrivant son XIe livre de la Cité de Dieu. L'évêque, désirant avoir une preuve de son grand ouvrage, pria Orose de composer l'Histoire générale du monde. Avant de commencer un ouvrage d'aussi longue haleine, le prêtre désira revoir son pays d'Espagne. Les ravages des Goths ne lui permirent pas d'y aborder. Il séjourna quelque temps à Mayole, aujourd'hui Mahon, ville de l'île Minorque. De là il revint en Afrique, où il travailla à son histoire, qui fut seulement achevée en 417. L'histoire ne nous dit plus rien de Paul-Orose; mais il est probable qu'il ne survécut pas à l'empereur Honorius, mort au mois d'août 423.

II. — L'auteur nous apprend lui-même, en sa préface, dédiée à saint Augustin, quelle fut l'occasion de son Histoire universelle. « Bienheureux père Augustin, dit-il, j'obéis à vos ordres. Puisse le succès répondre à ma bonne volonté ! Vous m'aviez enjoint d'écrire contre la sotte et maligne prétention de ces hommes qui, rassemblés dans les bourgs et villages, portent le nom de païens ou de gentils : de telles gens ne pensent qu'à la terre, ne s'inquiètent jamais de l'avenir, méconnaissent et oublient le passé, et blâment toujours le présent. Ils s'imaginent que nos temps sont remplis de malheurs extraordinaires, parce que Dieu est adoré, que Jésus-Christ fait embrasser sa doctrine, et que les

idoles sont vouées à l'oubli. Vous m'aviez donc ordonné de fouiller les histoires et les fastes du monde, afin de rapporter fidèlement, autant que possible, les guerres sanglantes, les épidémies mortelles, les inondations insolites, les éruptions épouvantables, les coups de foudre désastreux, les ravages de la grêle, les parricides et autres grands crimes : en un mot, d'analyser dans un petit volume, tous les événements des siècles passés... Or, j'ai vu que les jours d'autrefois étaient aussi malheureux que les nôtres. Que dis-je? ils étaient d'autant plus malheureux qu'ils manquaient des remèdes de la vraie religion. Nos études nous ont même mené à cette conclusion évidente. La mort était avide de sang, quand la religion, ennemie de l'homicide, demeurait dans les ténèbres; toutes les fois que sa lumière éclaira le monde, la mort parut consternée; si Dieu domine, la cruauté s'arrête; dès l'instant où l'Eglise régnera seule, les guerres seront presque anéanties (Paul-Orose, Hist. Præf.). »

III.— Comme nous le voyons, Paul-Orose veut démontrer aux païens, dans son Histoire générale, que les fléaux de la terre furent autrefois égaux et même supérieurs aux calamités de son époque : c'est la thèse que saint Augustin défend lui-même dans les premiers livres de la Cité de Dieu. Mais, non content de prouver son dire à l'aide des faits, Paul confirme ses assertions sur un grand principe philosophique, que l'on appellerait justement le phare de l'histoire. Il existe, dit-il, une Providence qui gouverne les individus et les empires. Bonne et juste, elle rend à chacun selon son œuvre punissant, les uns en proportion de leurs crimes, et récompensant les autres selon leur degré de mérite. C'est donc le péché qui rend les peuples misérables, et c'est la vertu qui fait une nation bienheureuse. A chaque instant, l'histoire d'Espagne vérifie son principe, en racontant les gloires ou les humiliations des grands empires. C'est ainsi d'ailleurs qu'il le formule, au début de son premier et deuxième livres : « Personne n'ignore, je le pense du moins, que Dieu créa l'homme dans la droiture, et que le monde est poursuivi à raison des péchés de l'homme. C'est pour comprimer notre intempérance, que ce globe où nous vivons, se trouve châtié par l'enlèvement des animaux et la stérilité des campagnes. Si nous sommes créatures de Dieu, nous dépendons nécessairement de ses lois. Qui nous aimerait le plus, sinon Celui qui nous a faits ? Qui nous gouvernera mieux que celui qui nous a faits et qui nous aime ? Qui nous réglera avec plus de sagesse et de force, que Celui qui a prévu les événements, et réalisé ses desseins? Donc tout pouvoir et tout empire vient de Dieu, ceux qui n'ont pas lu le sentent, et ceux qui ont lu le reconnaissent. Si les pouvoirs viennent de Dieu, combien plutôt les royaumes, dont les autres puissances découlent ? Si toute espèce de royaume vient de Dieu, à combien plus forte raison les gros empires dont les moindres provinces relèvent ? Tel fut le royaume de Babylone, dans le principe; ensuite, celui de Macédoine; plus tard, celui de Carthage ; et enfin celui de Rome, qui subsiste jusqu'à nos jours (Ib., II, 1 ; I, 1). »

IV. — Le docteur d'Afrique avait tracé à son disciple Paul le programme d'un immense travail; et pourtant, on n'ose le redire ! Paul-Orose avait achevé son œuvre colossale en moins de deux ans. Outre les sources nombreuses qu'il dut consulter, il se trouvait en face d'une difficulté sans cesse renaissante ; il lui fallait unir la clarté à la brièveté du récit. Ainsi le demandaient et les ordres du maître et l'intérêt des lecteurs. Dans la préface de son troisième livre, Paul nous initie à sa méthode d'écrire et nous révèle ses craintes : « Dans mon livre précédent, dit-il, j'observais et maintenant je répète que d'après vos ordres, je ne pouvais détailler, en peignant les révolutions du siècle, ni tous les événements, ni toutes les circonstances : car des historiens nombreux nous ont laissé des récits, longuement détaillés sur une multitude d'événements. Ces écrivains n'ont pas le même but que moi; mais leur plume s'exerça sur les mêmes matières. Ils racontent les guerres de l'antiquité, et moi je signale les maux qui suivent ces guerres. Au reste, cette abondance, dont je me plains, me jette dans l'embarras et me cause de vives inquiétudes. Si l'amour de la concision me pousse à omettre quelque chose, l'on croira peut-être que ces faits ne m'étaient pas connus, et même qu'ils n'ont jamais existé. Si j'indique seulement les œuvres historiques, sans les exposer, le laconisme de mes impressions va me rendre obscur; et ce que je dirai ne sera point dit pour la plupart des lecteurs, d'autant plus que nous aurions mieux senti la force des choses que d'en admirer la peinture. Or, la brièveté et l'obscurité, ou comme il arrive d'ordinaire, l'obscure brièveté, tout en réveillant l'image d'une chose, nous empêche d'en sentir l'énergie. Comme je n'ignore point qu'il faut éviter ce double écueil, je m'arrangerai de manière à ne pas commettre beaucoup d'omissions, et à ne pas devenir par trop concis (Ib., III, 1). » Paul-Orose réussit dans son entreprise; car son histoire fut non-seulement approuvée dans le concile de Rome, sous le Pape Gélase, mais on y loua sa concision, et on le comprit au nombre des livres dont la lecture était nécessaire pour repousser les calomnies des païens.

V. — Les historiens de la Grèce et de Rome

commencent leurs récits au règne de Ninus fils de Bélus, roi d'Assyrie : ces idolâtres n'avaient qu'une opinion fausse sur la création du monde, et supposaient qu'avant les guerres de Ninus, le genre humain n'avait mené qu'une vie purement animale. Paul-Orose, éclairé par nos divines Ecritures, fait remonter l'histoire de la misère des hommes jusqu'au péché d'Adam. Il compte, depuis notre premier père jusqu'à la naissance de Ninus et d'Abraham, 3184 ans : cette période était inconnue aux anciens. De Ninus à César-Auguste, c'est-à-dire à la nativité de Jésus-Christ, la quarantième d'Auguste, s'écoulèrent 2015 ans : les écrivains du paganisme ont fouillé soigneusement cette partie de l'histoire. Paul-Orose se propose d'écrire les annales du monde, depuis la création du ciel et de la terre jusqu'à la fondation de Rome; de la fondation de Rome à la naissance du Rédempteur, à partir de l'ascension jusqu'à l'invasion et l'expulsion des Goths, en 417 de l'ère chrétienne.

VI. — Le prêtre d'Espagne divise son histoire générale en sept livres. Ce nombre symbolique fait sans doute allusion aux sept âges historiques de saint Augustin. Au livre premier, il imite les commentaires de Jules-César, et donne une assez longue description des trois parties géographiques du monde alors connu, nous voulons dire de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique; puis il rapporte les événements qui se sont passés dans le monde primitif, jusqu'à la fondation de Rome, sous la VIe olympiade, 414 ans après la ruine de Troie. Il raconte, dans le second livre, les gestes de la République romaine, et s'arrête à la prise de Rome par les Gaulois. Il conduit le troisième livre jusqu'à la guerre de Macédoine. Le quatrième s'ouvre à l'arrivée de Pyrrhus et nous fait assister à la ruine de Carthage. Orose montre dans son cinquième livre, que Rome s'est agrandie aux dépens de l'univers : il y parle du rétablissement de Carthage qu'il place 22 ans après sa destruction et 627 après la fondation de Rome. Dans son livre sixième, il rapporte les guerres que les Romains ont eues avec les différents peuples, comme les Gaulois, les Suèves, les Bretons, ainsi que la guerre civile entre César et Pompée. Le livre septième commence à la naissance de Jésus-Christ, arrivée 752 ans après la fondation de Rome, et se termine à l'année 417: de sorte que cette histoire renferme le récit des principaux événements qui se sont accomplis dans le monde, pendant une période de 5598 ans. Dans ce dernier livre, l'auteur remarque que l'empereur Tibère proposa, sur une relation de Pilate, de mettre Jésus-Christ au nombre des dieux. Il dit que Néron fut le premier qui décréta la peine de mort contre les chrétiens, et qui ordonna une persécution générale: ce fut par ses ordres que saint Pierre et saint Paul furent mis à mort, l'un par le glaive et l'autre par le supplice de la croix. Il ne doute pas que l'empereur Philippe et son fils n'aient été chrétiens, et qu'ils ne soient morts tous deux dans la profession du culte catholique.

VII. — Nous avons eu souvent l'occasion de feuilleter l'histoire universelle de Paul-Orose. A mesure que nous en parcourions les tableaux, nous sentions naître en nous une estime toujours croissante pour les qualités littéraires de ce prêtre espagnol: nous admirions surtout la noblesse de son style, la justesse de ses aperçus et la concision de ses récits. Quelle ne fut pas notre surprise, en voyant les maigres critiques des siècles derniers traiter notre écrivain avec un sans-façon déplorable? Si nous voulions en croire leur jugement, Paul-Orose mériterait à peine l'attention des lecteurs : il se trompe dans ses calculs chronologiques, et se montre quelquefois un peu crédule. Les anciens pensaient autrement et vengèrent d'avance la mémoire de notre historien. Le docteur d'Hippone, ainsi que l'on doit s'en souvenir, avait imposé à son disciple la tâche de confirmer, par un sommaire des événements de l'histoire, la thèse que lui-même défendait au point de vue des saintes Ecritures et de la philosophie, savoir : que l'établissement du christianisme, loin de causer des malheurs à l'Empire, ne faisait que servir à sa prospérité. Saint Augustin, comme nous devons le croire, ne se contenta pas de suggérer à Paul-Orose le plan général de son histoire: il lui fournit de plus des notes, des conseils et des encouragements. Son œuvre terminée, le prêtre la dédia à son maître. « Avec la grâce de Jésus-Christ, lui dit-il, et d'après vos ordres, j'ai raconté depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pour un intervalle de 5617 ans, les ambitions et les châtiments des hommes pécheurs, les révolutions du siècle et les jugements de Dieu, le plus brièvement et le plus simplement possible; ayant soin de distinguer, à cause des grâces que répand aujourd'hui le Sauveur, l'ère chrétienne des âges troublés par l'idolâtrie. Maintenant donc je goûte le seul fruit que je désirais : les fruits certains de mon obéissance. Pour la qualité des opuscules que vous m'avez commandés, je l'abandonne à votre jugement, vous les dédiant, si vous les mettez au jour, et me soumettant à votre sentence, si vous les détruisez (Paul-Orose, Hist., lib. VII, cap. 43). » Saint Augustin, en publiant l'histoire de Paul-Orose, lui accordait l'approbation du génie et de la sainteté. Aussi l'œuvre fut bientôt répandue : un anonyme d'Afrique, contemporain de saint Prosper, l'avait déjà lue, et dit, en son livre des pro-

messes, que Paul-Orose était un historien fort érudit. Sidoine, dressant le catalogue des écrivains ecclésiastiques, signale l'abondance du style et l'éloquence naturelle de notre écrivain. Le souverain-pontife Gélase disait : « Nous louons tous Orose, homme très-savant, qui nous est bien utile, en ce qu'il a composé, avec une concision merveilleuse, une histoire pour confondre les calomnies des païens. Cassiodore ne passe point Orose sous silence : il l'appelle l'annaliste de la religion chrétienne et du paganisme.

Nous oubliions le témoignage de Gennade. Il nous dit, en ses Ecrivains ecclésiastiques : Le prêtre Orose, espagnol d'origine, était un homme éloquent et versé dans la connaissance de l'histoire. Il écrivit, à l'adresse des ennemis du nom chrétien, et qui prétendent que la doctrine du Sauveur fit déchoir la République romaine, sept livres où, réunissant les fléaux, les misères et les guerres presque du monde entier, il montre que l'Empire, malgré ses torts, doit sa conservation au christianisme et la paix dont il jouit aux bienfaits de l'Evangile. Dans son premier livre, il fait le tableau de l'univers depuis l'Océan jusqu'aux rives du Tanaïs ; décrit le site, le nombre et le nom des lieux divers ; parle des mœurs de chaque pays, des avantages de toutes les contrées, de l'origine des guerres et de la tyrannie consacrée par le sang des peuples limitrophes. C'est ce même Orose qui, s'étant rendu près de saint Augustin pour étudier la nature de l'âme, fut envoyé à saint Jérôme et rapporta le premier de la Palestine en Occident les reliques de saint Etienne, premier martyr, dont on venait de faire l'invention. Il florissait presqu'à la fin de l'empire d'Honorius (Gennade, De script. eccl., cap. 39). »

PIOT,
curé doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

De l'architecture ogivale, dite gothique, du XIIe au XVIe siècle.

(Suite).

Sans rien changer à l'ordonnance générale d'une église, qui reste toujours dans sa forme de croix, avec sa triple nef et son émicycle absidal, on multiplia les chapelles le long des collatéraux, on donna les plus vastes dimensions aux fenêtres et aux portes occidentales, et la sculpture decorative n'eut plus de bornes dans ses prétentions à se reproduire sur tous les détails de l'édifice Chose étonnante ! cette révolution fut encore une annexe de celle qui agitait les esprits et changeait les mœurs. Les hardiesse de la pensée s'étaient relevées avec les hérésies, nées des conflits suscités par les empereurs et les rois de l'Europe contre la papauté qui défendait les immunités ecclésiastiques. La fameuse pragmatique de Bourges en prétendant confirmer celle de saint Louis qui n'avait jamais existé, émancipa les esprits de l'obéissance au Saint-Siège. Jean Hus et Wiclef mirent le comble au désordre, et la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 répandit en Europe, avec le goût de la littérature antique et les exemples flagrants des savants schismatiques honorés par les cours chrétiennes de l'Italie, des tendances à une liberté irréfléchie. Ces influences passèrent bientôt dans les masses et diminuèrent le respect des laïques pour l'autorité religieuse. Les princes en profitèrent, tant pour se venger des Souverains-Pontifes que pour s'attirer la confiance des peuples au détriment du pouvoir spirituel : imprudents qui commençaient à couver ainsi l'œuf fatal d'où devaient sortir les révolutions qui les dévorent avec nous.

Il suivit de là un bouleversement dans les habitudes architecturales, et nous ne pouvons bien le signaler ici qu'en remontant plus haut vers des notions historiques inséparables de celles que nous exposons.

Dès le commencement l'art de bâtir les édifices sacrés avait appartenu à l'Eglise : les évêques, les prêtres, puis les religieux, les chanoines enfin depuis le XIe siècle, s'étaient seuls occupés de cette œuvre importante soumise dès son berceau aux prescriptions canoniques les plus anciennes. Pour accomplir cette grande tâche devenue partout celle de la chrétienté tout entière, il fallait, avec les abondantes aumônes des fidèles de toute condition des bras accoutumés aux travaux pénibles, et jamais ils ne manquèrent à l'appel des éminents architectes chargés de la confection et de l'exécution des plans. L'histoire nous dit avec quel pieux empressement les peuples s'étaient prêtés à la construction des célèbres cathédrales de Chartres, de Poitiers, du Mans, de Bourges et de tant d'autres. On peut lire dans les chroniqueurs de ces siècles de foi que les Papes accordaient presque toujours des indulgences à ceux qui s'alliaient pour ces magnifiques travaux. C'est de là qu'étaient venues avec les progrès de l'architecture sacrée l'uniformité des plans, l'observance des symboles, et toute cette théologie sculptée qui jusqu'au XVIe siècle se posèrent comme autant d'inspirations divines, préoccupant les sommités du sacerdoce, enthousiasmant les peuples, et consignant sur la pierre et les vitraux, avec les images des corporations qui s'y étaient employées, la preuve de

cette piété dévouée et laborieuse à laquelle on eut rougi de rester étranger. Ces faits vivent pleins d'éclat dans l'histoire de ces ouvriers chrétiens dont l'existence et l'action est demeurée gravée en mille signes lapidaires sur les parois élégantes de l'extérieur des églises comme à l'intérienr des tours et des clochers. Les XIIe et XIIIe siècles portent surtout ce témoignage et, jusqu'à la Renaissance on le remarque usité encore comme une preuve du travail de chacun qui s'y faisait reconnaître au moment du salaire.

Un événement mémorable devait contribuer surtout à changer les dispositions morales de ces travailleurs qui dans leur simplicité naïve s'honoraient d'être appelés *les Logeurs du bon Dieu*. En 1314, les templiers, convaincus de crimes énormes par de nombreux et irrécusables témoignages des membres même de l'Ordre, avaient été abolis par le Pape Clément V. Philippe le Bel avait laissé les plus coupables périr du dernier supplice, et les survivants s'étaient promis une vengeance terrible et engagés par serment à rester de génération en génération les ennemis des papes et des rois. C'est l'origine des *francs-maçons* qui s'emparèrent alors, autant qu'il le purent de la direction des ouvriers employés aux églises, lesquels déjà, par une négligence dont le clergé devait trop avoir à se repentir, étaient abandonnés pour leur construction à des corporations laïques. Il fut facile à la nouvelle secte de se glisser dans les rangs de ces ouvriers ignorants, de se faire près d'eux les coadjuteurs des hérétiques et autres brouillons, et d'en faire de trop dociles adeptes de leurs pensées. Ils s'efforcèrent surtout de se les attacher par leurs grandes réussites dans l'architecture; ils mirent une activité fiévreuse à s'emparer de toutes les entreprises, et à séculariser l'architecture qui ne tarda pas à perdre son symbolisme; soit qu'en leur qualité de laïques ils en ignorassent les éléments venus de la plus haute théologie, soit qu'en la séparant de leurs travaux, ils cherchassent à leur faire perdre, en haine de l'Eglise, le sens mystique dont la disparition devait amener, au détriment de la religion et du culte, une décadence que le paganisme de ces idées sacrilèges ne manqua pas de ménager dès lors. Tel est, en réalité, le berceau des affiliations modernes, d'abord innocentes en apparence, mais tendant toujours depuis lors à se faire des complices sur le compte desquels on ne peut plus s'égarer (1).

Quoi qu'il en soit le XIVe siècle, témoin de ces menées plus ou moins obscures et hypocritement ménagées, dut aux causes multiples que nous venons d'énoncer, la singulière transformation architecturale qui se remarque dans nos églises pendant cette période et durant les deux siècles suivants. L'esthètique, dans ces façades, amples et encore majestueuses de belles proportions, disparaît sous les efforts du ciseau coupant des dentelles dans la pierre, s'exerçant à des tours de force, cherchant l'admiration des regards et ne disant rien à l'esprit. La statuaire des légendes fait place à des végétations qui parent sans enseigner, qui étonnent sans édifier, et qui remplacent par des clochetons innombrables la pureté des lignes. On voit par là quelles licences se donnèrent nos francs-maçons. Ils n'inventèrent pas l'ogive qui les avait précédés de deux cents ans, quoi qu'en ait dit un Allemand qui l'attribuait aux *bâtisseurs* de son pays en dépit de son origine française (1). Ils la gâtèrent en la dénaturant, en variant trop les angles de sa coupe primitive, et détruisant par cela même l'élégance simple et toute gracieuse de l'ogive élancée et régulière de nos plus grands architectes. Du mépris de cette forme fondamentale et de cette simplicité majestueuse qu'avait si bien secondé celles des piliers, des colonnettes groupées et des chapitaux à corbeilles délicates, il n'y avait pas loin à des tentatives audacieuses sur tous les autres détails de l'ornementation par l'architecte et le sculpteur. On se jeta donc, en innovant toujours plus, sur la construction, la décoration et l'ameublement des églises avec un laisser-aller de caprices inouïs : on travailla non plus pour Dieu et ses mystères divins, mais pour soi-même, pour sa réputation d'inventeur : enfin *on fit de l'art pour l'art* comme tant de pauvres artistes l'ont répété si souvent, et de nos jours encore, sans comprendre que ce mot renfermait l'abdication de tout génie chrétien, l'effacement de toute philosophie naturelle sans laquelle nous retombons dans le paganisme.

On devait donc y revenir et l'on y arriva. Les Grecs de Byzance, qui avaient émigré devant Mahomet II vainqueur du vieil empire où le schisme avait tant aidé à la dégradation des mœurs, s'étaient réfugiés de préférence en Italie, qui leur paraissait, grâce à l'influence des papes, la patrie privilégiée de la poésie et des arts. Ils y apportèrent leurs habitudes efféminées, leurs traditions païennes et les règles artistiques que leur haine du catholicisme avait privées de spiritualisme et d'autonomie. C'était singulièrement aider l'esprit novateur qui déjà dans cette belle contrée avait remplacé les types du moyen âge par les œuvres froides et sans caractère de l'antiquité classique. Tout s'y était ainsi rabaissé par suite des guerres

(1) Cf. Baluze, *Vie des Papes d'Avignon*, tome I.— Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, XV, 511.—Malet, *Recherches sur l'existence d'une secte révolutionnaire*, in-8, 1817, p. 39.

(1) Hallans, *l'Europe au moyen âge*, IV, 231. — Hall., *Essai sur l'architecture gothique*, p. 321.

incessantes soutenues contre l'Allemagne et la France; tous les monuments de l'ère romane et de la période gothique n'étaient plus que des ruines; on les avait relevés selon la méthode récente, et le regard étonné des voyageurs y eût cherché en vain, sauf en quelques rares spécimens, l'idéal religieux qui naguère avait fait la gloire de son architecture. La France y perdit donc beaucoup plus encore. Les fréquentes apparitions de Charles VIII et de Louis XII lors de leurs entreprises sur le royaume de Naples, établirent entre les deux pays des rapports que le paix revenue ne fit que multiplier. Ces relations nous furent funestes en ce qu'elles importèrent chez nous des goûts que fit bientôt adopter la légèreté du caractère national, et l'on perdit tout en se félicitant de ce qu'on osait appeler du nom trompeur de renaissance.

Jamais, en effet, un tel mensonge n'avait été aussi osé dans l'histoire. On abandonnait la vérité pour l'erreur, le beau pour l'insignifiant, les grandes pensées pour des idées rétrécies, le poétique du plein-cintre et de l'ogive pour le prosaïsme de la ligne droite ou perpendiculaire. Plus rien qui parlât au cœur et à l'intelligence dans l'ordonnance de ces bâtiments à fenêtres carrées, à moulures multipliées, enchevêtrées, et dans l'emploi forcé desquelles on découvrait le parti pris d'un système absolu qui ne suivait en rien les errements d'autrefois. Dans les églises, on continua les habitudes du xve siècle jusqu'au règne de Charles IX, à travers ceux de François Ier, de François II et de Henri II. Mais quand les alliances matrimoniales eurent posé des Médicis sur le trône de France, les artistes italiens les y suivirent, s'y asseyant en quelque sorte avec eux, et si quelques rares églises furent bâties en ce siècle de guerres chicaneuses, d'hérésies protégées, et de débauches officielles, on les vit personnifiées à Paris dans les types rebutants des Petits-Pères, et de Saint-Thomas d'Aquin. Ainsi osa-t-on caractériser cette prétendue *renaissance* qui, par un singulier contraste avec son nom, donna la mort à l'art chrétien; elle voulut appliquer au christianisme les principes des maîtres vantés par Pline et par Elien; les architectes ne voulurent plus que du Parthénon, les sculpteurs que des Minerve et des Jupiter; on ne chercha, on ne fit plus que de l'antique... moins le symbolisme et la beauté.

A partir de cette fatale révolution, les églises se bâtirent comme toute autre enceinte destinée à autre chose que le culte. Elles devinrent propres à tout faire : une halle, un marché couvert, une école, une réunion des notables : c'eût été tout cela pour peu qu'on eût voulu, pour l'y approprier, reléguer ailleurs l'autel, la chaire, le confessionnal et le baptistère. Hélas! ce fut aussi le signal de bien d'autres catastrophes toujours inséparables de cet affaissement religieux. Cette malheureuse époque d'une si glorieuse *renaissance* coïncida avec la dépravation morale des grands, les hideuses orgies du philosophisme, le mépris de l'autorité politique et religieuse; idées et matière se ressentirent à la fois de cet ébranlement qui brisa la machine sociale; et, quand tous ces éléments délétères eurent changé la face des temples, la société dut changer elle-même, subissant la fatale condition des édifices qu'on voit se détériorer peu à peu sans prendre pour les consolider la moindre des précautions qu'inspirerait une vulgaire sagesse. De telles causes ne furent pas pour rien dans cette effroyable révolution qui signala la fin du dernier siècle et dont nous voyons les efforts désespérés tendre aujourd'hui à une *renaissance* dont l'histoire, hélas! constatera bientôt les horribles succès.

Le plus triste résultat de cet abandon des principes conservateurs, le signe le plus indélébile de ce renversement de toute raison qui prétendait faire *renaître* en *tuant* et opposer comme meilleurs et plus dignes à l'architecture du moyen âge les édifices sans goût et sans esthétique du xvie siècle, fut sans contredit la perte du symbolisme, oublié par les nouveaux artistes secondaires dans son essence et dans son but. Tous les arts en furent privés simultanément. La peinture, si belle qu'elle fût devenue sous le pinceau de Raphaël et de son école, se fit remarquer par un réalisme qui alla jusqu'à l'effronterie : le nu triompha partout; on fit la sainte Vierge et ces nobles et saintes créatures qui l'avaient suivie jusqu'au martyre dans la pratique de ses douces et touchantes vertus, comme on faisait les déesses du paganisme et les dames lascives de la cour; les légendes des saints s'évanouirent devant les femmes galantes de Brantôme, et, comme au lieu de religieux on voyait des généraux impies et des gentilshommes déshonorés à la tête des abbayes, dont ils épuisaient les revenus en excès d'incontinence et de luxe, la forme dans tous ces travaux de la pensée l'emporta sur l'esprit; on ne fit plus d'hymnes sacrées pour honorer les plus dignes objets de l'adoration et des hommages de l'humanité; on leur préféra des odes libertines d'Horace que de jeunes fous chantèrent en des banquets parfumés; on lut avec délices les contes de Boccace et les chansons grivoises de Villon; et quand revinrent avec le charme gracieux de la poésie antique les belles et pieuses compositions de Santeuil et de Coffin, l'architecture religieuse n'en resta pas moins dans l'abjection que lui avait faite la *renaissance des arts :* c'est-à-dire qu'elle fut perdue, qu'il n'y en eut plus et qu'elle ne dut se relever et *re-*

naître qu'après trois siècles d'un sommeil qui pouvait être la mort. A ce sommeil, grâce à Dieu, devait succéder encore une vie nouvelle quand se reprirent les études du moyen âge, quand on se redemanda enfin pourquoi la religion, qui avait eu une si belle littérature, des arts si éloquents, une architecture si digne d'elle, ne retrouverait pas cette expression céleste de son existence providentielle dans un retour sincère aux pures traditions de sa vie monumentale.

Nous verrons comment s'opéra ce retour merveilleux. Mais revenons d'abord sur nos pas pour exposer des notions qui manquent à ce qui précède. Nous les avons omises à dessein pour en parler plus à l'aise sans embarrasser notre récit de ce qui pouvait lui mieux convenir plus tard.

VII

Le Symbolisme dans son origine

Quand le clergé avait la haute main sur toutes les constructions destinées au culte, il devait chercher à y exprimer la pensée divine afin d'inspirer un plus grand respect pour Dieu lui-même et pour la maison qu'on lui consacrait. Le temple de Salomon décrit au IIIe livre des Rois, la Jérusalem céleste que saint Jean nous montre au vingt et unième chapitre de l'Apocalypse, furent les premiers types de l'église matérielle, et leurs détails architectoniques, aussi bien que les riches décors qui embellissent ces grands modèles dictèrent tout d'abord la marche à suivre dans le mystérieux agencement des édifices inspirés par eux. Mais autre chose étaient les sacrifices de l'ancienne loi, autre chose celui de la nouvelle. Beaucoup d'allusions sont faites dans les Livres Sacrés à l'état futur de l'Eglise du Fils de Dieu ; mais l'accomplissement de ces innombrables prophéties, en se réalisant dans le christianisme, devenait un enseignement qu'il fallait donner aux grands et aux petits. C'est pourquoi on voulut que tout parlât, dans les assemblées des fidèles, aux regards par les images, au cœur par le sentiment des choses élevées, à l'intelligence par les rapprochements entre les vérités présentes et celles d'autrefois. De ce principe sortit le besoin de parer les temples du Dieu vivant, et d'utiliser cette parure au profit de la foi : ce fut une prédication continuelle, un livre où pouvaient lire les plus ignorants, une lettre vive qui édifiait dans les âmes la science impérissable des dogmes, de la morale et de la charité. Comment une religion toute de spiritualisme, de foi active et de zèle surnaturel eût-elle pu négliger ces moyens si persuasifs d'instruire, d'exhorter et de convertir ?

Pour donner une suite logique à nos idées sur ce point procédons historiquement, et sachons étudier la marche du langage mystérieux de ce mode d'enseignement à travers les espaces séculaires qu'il a traversés jusqu'à nous.

L'abbé Auber,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

CLAUDE BERNARD ET LES POSITIVISTES

Nous avons fait dernièrement une petite série d'articles sur Darwin, grand naturaliste anglais, chef du transformisme moderne, et nous avons fait voir, par des citations tirées de ses œuvres, qu'il n'est point athée ni matérialiste, ainsi que le prétendent nos journaux de cette triste couleur ; nous avons fait voir aussi, par ces articles, que, s'il y a un transformisme matérialiste dont la grande représentation française est notre école d'anthropologie, il y a aussi un transformisme spiritualiste et théiste dont M. Alb. Gaudry, professeur à notre *muséum* du Jardin des Plantes vient de nous donner la démonstration pratique par la publication d'un ouvrage spécial sur les *Enchaînements du monde animal durant les temps géologiques*, ouvrage dans lequel il est à la fois théiste et transformiste.

Avant que nous puissions faire connaître les choses les plus intéressantes de la grande exposition industrielle qui ne ressemble encore, pour un mois au moins, qu'à un immense bazar en train de s'emménager, nous ferons un article sur Claude Bernard, très-savant physiologiste de notre époque, qui vient de mourir, et de mourir chrétiennement, ainsi que l'ont prouvé les lettres de sa sœur et plusieurs autres contre les bruyantes assertions des journaux antireligieux qui ont prétendu que sous les tortures de l'affection douloureuse dont il mourait, il n'avait pas joui de la disposition parfaite de ses facultés.

Notre impartialité dans le jugement des faits nous met toujours en défiance contre les affirmations contradictoires des différents partis, et nous réservons notre prononcé de jugement, en matière d'opinions d'un savant qui a laissé des ouvrages, après avoir étudié quelque peu nous-même ces ouvrages, afin de fonder dessus ce prononcé de jugement. Que fut Claude Bernard par rapport aux thèses métaphysiques durant sa vie d'auteur ? Où le conduisirent ses expériences et ses méditations relativement aux

théories, malheureusement devenues si vulgaires, parmi nos lettrés depuis vingt-cinq ans, de ce positivisme dont la conséquence pratique est le matérialisme et l'athéisme ? C'est ce qu'il nous a paru important d'étudier un peu.

La question n'a, certes, qu'une importance secondaire : qu'importe, après tout, de savoir au juste, ce qu'a pensé, dans les jours où il avait pleine disposition de son intelligence, le grand physiologiste de notre époque, Claude Bernard? Cela ne pourrait avoir plus d'influence sur la réponse, que ne pourraient en avoir sur celle de la valeur des trois angles d'un triangle en géométrie toutes les réponses des hommes. Il y a vingt-cinq ans, on professait, à Constantinople, dans les écoles de géométrie les plus élevées, que la réponse à cette question sur les trois angles d'un triangle devait varier selon l'espèce du triangle. Telle était encore, à cette date, l'ignorance des géomètres turcs ; cet enseignement des écoles supérieures de Constantinople changeait-il quelque chose à la vérité absolue qui dit que *la somme des trois angles de tout triangle est égale à deux droits ?* Mais telle est aujourd'hui notre décadence en philosophie que ce n'est plus sur les vérités elles-mêmes que l'on juge les choses, mais plutôt sur les pensées des autres : on ressemble plus que jamais aux moutons de Panurge qui se jettent dans l'abîme pour suivre la foule qui s'y jette. Appliquons donc les remèdes convenables à notre temps, et prouvons, puisqu'on y attache cet intérêt, que Claude Bernard, durant sa vie d'homme mûr, disposant de toutes ses forces intellectuelles, ne fut point un positiviste, mais fût seulement un savant expérimentateur, qui ne tint aucun compte des théories des positivistes Auguste Comte, Littré, Charles Robin, Broca et compagnie.

A l'occasion des articles sur Claude Bernard, articles qui ont tous exalté ce grand savant, tous rendu le plus formel hommage à ce génie scientifique qui s'est illustré par beaucoup de découvertes, et, en particulier par celle de la glycogénie, c'est-à-dire de la fabrication du sucre dans l'économie animale, par l'organe du foie, nous avons fait une observation qui a éveillé notre attention d'une manière toute particulière : lorsque ces articles sortaient d'une source positiviste, on y faisait assez souvent à Claude Bernard le reproche de n'avoir jamais ni loué ni même nommé, dans ses œuvres, Auguste Comte, ce chef de l'école positiviste, « quoiqu'il fût son disciple. » C'était là faire un aveu qui nous frappait : pourquoi, disions-nous, Claude Bernard eût-il gardé constamment un tel silence, s'il avait été réellement positiviste ? Les intelligences de cette valeur ne taisent pas ainsi les reconnaissances qu'ils peuvent avoir envers leurs maîtres, lorsqu'il s'agit en réalité de leurs maîtres doctrinaux. Sur cette pensée, nous étudiâmes assez les œuvres de Claude Bernard pour nous former un jugement, et lorsque nous vînmes à comparer la doctrine positive, en biologie et en physiologie, d'Auguste Comte, de Charles Robin et des autres, avec celle de Claude Bernard, nous y trouvâmes de si profondes différences qu'il nous apparut que ce dernier n'avait jamais été ni positiviste ni matérialiste. Nous allons signaler seulement quelques points capitaux de divergence.

Les positivistes sont tous *organicistes*, c'est-à-dire, considèrent la *vie* comme une conséquence des organes et de leur arrangement, comme subordonnée à l'organisation ; cela se conçoit, c'est une déduction naturelle de leur matérialisme ; pour eux l'idée de force est subordonnée à celle de matière, comme l'effet à sa cause, et, par conséquent, l'état statique commande, pour eux, l'état dynamique ; il le produit ; la matière produit la force, puisque, d'après eux, elle doit produire même la pensée, qui est une des manifestations de la vie. Il faut, en effet, d'après tout matérialisme, que la matière soit la seule cause productrice des phénomènes, et, par conséquent, il ne faut pas chercher, d'après cette philosophie, d'autre source de la vie et de tout ce qui compose la vie, que l'organe matériel. Voilà bien la doctrine d'Auguste Comte, de Charles Rolin, de Littré, de Broca et de tous les positivistes ; c'est à peu près le matérialisme pur ; c'est, au moins la théorie qui entraîne pour conséquences le matérialisme et, dans leur esprit, l'athéisme, bien que cette dernière conclusion ne soit pas logique en elle-même : que ce soit la matière organisée qui engendre la vie, le sentiment, la pensée, il n'en faudra pas moins une cause première à tous ces effets, et même un ressort constant pour moteur à tous ces produits, et viendra tout de suite logiquement la nécessité de Dieu même dans le matérialisme. Mais, ces messieurs ne se piquent pas d'une grande logique, ils ne craignent pas de donner à cette maîtresse universelle de bons crocs-en-jambe, et il leur va très-bien d'associer l'athéisme à leur matérialisme. Voilà le positivisme ; et n'oublions pas de faire observer que ces mêmes esprits croient expliquer tout, dans leur physiologie, par leur organicisme, en niant les causes finales, et leur substituant, les fatalités chimiques : les yeux ne sont plus faits pour voir, les oreilles pour entendre, les mains pour saisir, l'estomac pour digérer et le reste ; mais toutes les fonctions ne sont plus que des conséquences résultant aveuglément des organes, des lois physiques et chimiques qui leur sont inhérentes. On a beau leur dire qu'il est absurde ou que l'organe produise, seul, la fonction, ou que

la fonction produise, seule, l'organe, mais qu'il faut quelque chose, outre l'un et l'autre, qui commande entre eux l'harmonie, quelque chose qui les règle et qui en soit, en résultat, la cause finale. Ils ne veulent ni de fins ni de moyens ; ils n'admettent que ce que leurs yeux voient, ils ne veulent point des nécessités sans lesquelles leur esprit comprend que ce que leurs yeux voient serait pourtant impossible.

Voyons maintenant Claude Bernard. Nous avons, de ce savant, qui vient de mourir, deux ouvrages précieux, qu'on peut même dire admirables, dans lesquels sont traités les problèmes généraux de la science physiologique à laquelle il a consacré son existence. Ce sont l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, et son *Rapport sur les progrès de la physiologie générale*. Quelle philosophie biologique professe-t-il dans ces deux ouvrages? Nous y reconnaissons la philosophie toute contraire à celle du positivisme que nous venons d'exposer. Il nous suffira d'en citer quelques phrases.

Claude Bernard reconnaît qu'il existe dans les phénomènes de la vie un déterminisme très-compliqué visant à une fin. C'est rejeter d'un seul coup tout le positivisme. « Il faut reconnaître, dit-il dans le premier des ouvrages que nous venons de citer (p. 151 et suiv.), que le *déterminisme* dans les phénomènes de la vie est non-seulement un déterminisme très-complexe, mais que c'est, en même temps, un déterminisme qui est *harmoniquement hiérarchisé*, de telle sorte que les phénomènes physiologiques complexes sont constitués par une série de phénomènes plus simples qui se détermineront les uns les autres en s'associant ou se combinant *pour un but final commun*..... Le physicien et le chimiste peuvent repousser toute idée de causes finales dans les faits qu'ils observent; tandis que le physiologiste est porté à admettre une finalité harmonique et *préétablie* dans le corps organisé dont toutes les actions partielles sont solidaires et génératrices les unes des autres..... Quand on veut donner à une propriété physiologique sa valeur et sa véritable signification, il faut toujours la rapporter à l'ensemble, et ne tirer de conclusion définitive que relativement à ses effets dans cet ensemble..... S'il fallait définir la vie d'un seul mot qui, en exprimant bien ma pensée, mît en relief le seul caractère qui, suivant moi, distingue nettement la science biologique, je dirais : la vie, c'est la *création*..... Ce qui caractérise la machine vivante, ce n'est pas la nature de ses propriétés physico-chimiques, si complexes qu'elles soient, mais bien la *création de cette machine* qui se développe sous nos yeux dans les conditions qui lui sont propres et d'*après une idée définie* qui exprime la nature de l'être vivant et l'essence même de la vie..... Quand un poulet se développe dans un œuf.... ce qui est essentiellement du domaine de la vie et ce qui n'appartient ni à la chimie, ni à la physique, ni à rien autre chose, c'est l'*idée directrice* de cette évolution vitale. Dans tout germe vivant, il y a une *idée créatrice* qui se développe et se manifeste par l'organisation. Pendant toute sa durée, l'être vivant reste sous l'influence de cette même force vitale créatrice; et la mort arrive lorsqu'elle ne peut plus se réaliser. Ici, comme partout, tout dérive de l'*idée*, qui, elle seule, *crée* et *dirige*..... c'est toujours cette même *idée vitale* qui *conserve* l'être, etc., etc. »

Nous lisons mille choses semblables dans le *Rapport sur les progrès de la physiologie générale*, mille choses qui sont parfaitement négatives du pur organicisme des positivistes. « Qu'y a-t-il de plus extraordinaire, dit-il par exemple, du développement d'un œuf, que cette création organique, à laquelle nous assistons, et comment pouvons-nous la rattacher à des propriétés inhérentes à la matière qui constitue l'œuf? C'est là que nous sentons l'insuffisance de la physiologie purement anatomique..... Quand il s'agit d'une évolution organique qui est dans le futur, nous ne comprenons plus cette propriété de la matière à longue portée. L'œuf est un *devenir*; or, comment concevoir qu'une matière ait pour propriété de renfermer des propriétés et des jeux de mécanisme qui n'existent point encore? Les phénomènes de cet ordre me semblent bien de nature à démontrer une *idée* que j'ai déjà souvent indiquée..... La matière n'engendre pas les phénomènes qu'elle manifeste; elle n'est que le *substratum*, et elle ne fait absolument que donner aux phénomènes leurs conditions de manifestation..... Quand on considère l'évolution complète d'un être vivant, on voit clairement que son organisation est la conséquence d'une loi organogénique qui *préexiste d'après une idée préconçue* et qui se transmet par tradition organique d'un être à l'autre..... Dans le canevas vital (du premier embryon) est tracé le dessin idéal d'une organisation encore invisible pour nous, qui a assigné d'avance à chaque partie et à chaque élément sa place, sa structure et ses propriétés, etc., etc. » (P. 109 et suiv.).

Nous ne pourrions mieux faire que de citer à la suite de ces extraits des œuvres mêmes de Claude Bernard les réflexions suivantes de M. Pillon, un de nos amis, qui après en avoir cité beaucoup d'autres du même savant conclut dans la *Critique philosophique* : « Les passages que je viens de citer me paraissent décisifs. Ils ne laissent pas d'équivoque. On n'a besoin d'y ajouter aucune réflexion, aucun commentaire qui les fasse parler, qui en dégage et en éclair-

cisse le sens. Le lecteur peut juger s'ils sont d'un disciple d'Auguste Comte, et si la conception qu'ils expriment reproduit celle de l'école positiviste. »

LE BLANC.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

L'encyclique et les sectaires. — Tableau synoptique de l'encyclique. — Discours du Pape au Sacré-Collège sur les mystères de Pâques et la Papauté. — Audiences. — Léon XIII et les gouvernements persécuteurs. — Ouverture de l'Exposition universelle de Paris. — Recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi en 1877. — Découverte des reliques de sainte Alpaix. — Mort de Mgr Audon, patriarche chaldéen de Babylone.

Paris, 4 mai 1878.

Rome. — Comme on devait s'y attendre, la presse sectaire, aussitôt que la lettre encyclique de Léon XIII a été publiée, s'est mise en campagne pour en diminuer, à l'aide d'habiles mensonges, l'immense importance. L'une des inventions de la secte, c'est que l'encyclique aurait été originairement rédigée sous une toute autre forme par le Pape, mais que Sa Sainteté, sur les conseils pressants de plusieurs cardinaux, l'aurait modifiée. L'*Osservatore romano*, organe officieux du Vatican, a jugé à propos d'opposer un démenti catégorique à ce racontage, auquel pourtant, croyons-nous, aucun catholique n'aurait certainement ajouté foi. Mais ces tentatives de la secte pour égarer l'esprit public sur la portée de la lettre pontificale ne font qu'en mieux montrer la force et l'opportunité.

Il est donc très-important pour les catholiques de retenir avec soin au moins la substance de ce premier enseignement officiel de Léon XIII. C'est dans ce but que l'*Unità cattolica* l'a résumé dans le tableau synoptique que voici :

L'ENCYCLIQUE EXAMINE

1° Les plaies de la société ;
2° Les causes qui les ont produites ;
3° Les remèdes qui peuvent les guérir ;
4° Les espérances de la guérison.

LES PLAIES DE LA SOCIÉTÉ SONT :

1° La négation des principes fondamentaux ;
2° La rébellion à l'autorité légitime ;
3° Le mépris de la morale et de la justice ;
4° Les discordes intestines et les guerres ;
5° L'avidité des richesses et les suicides ;
6° L'hypocrisie de la liberté et du patriotisme ;
7° La manie des révolutions toujours renouvelées.

CAUSES DE CES PLAIES :

1° Le mépris de Dieu et de l'Eglise ;
2° Les calomnies contre le Pape ;
3° Les lois injustes et impies ;
4° La guerre à l'épiscopat catholique ;
5° La dispersion des ordres religieux ;
6° Le vol des biens ecclésiastiques ;
7° La sécularisation de la bienfaisance ;
8° L'enseignement laïque et athée ;
9° La suppression du pouvoir temporel.

LES REMÈDES

1° Les vérités éternelles ;
2° Le magistère ecclésiastique ;
3° La liberté de l'Eglise ;
4° Le retour à la civilisation chrétienne ;
5° Le rétablissement de l'autorité pontificale ;
6° L'union des deux pouvoirs ;
7° L'éducation religieuse ;
8° Le sacrement de mariage ;
9° La sanctification de la famille.

LES ESPÉRANCES DE LA GUÉRISON :

1° L'union de l'épiscopat ;
2° L'amour envers le Pontife romain ;
3° Les pèlerinages à Rome ;
4° Le denier de Saint-Pierre ;
5° La dévotion à Marie et à saint Joseph.

Ce tableau, c'est toute l'Encyclique en grands traits. Il est donc aussi facile qu'utile de la graver dans son esprit.

La suspension des audiences pendant la semaine sainte n'a pas empêché le Sacré-Collège des cardinaux d'aller, le samedi saint, présenter au Saint-Père ses souhaits à l'occasion de la fête de Pâques. S. Em. le cardinal di Pietro, doyen du Sacré-Collège et carmerlingue de la sainte Eglise, a lu l'adresse, dans laquelle il était dit que, comme le Christ Jésus est ressuscité après trois cours, ainsi la Papauté, après la mort de Pie IX, est ressuscitée dans la personne de Léon XIII, malgré les vœux et les efforts de ses ennemis.

Le Saint-Père a répondu de la manière suivante :

« Ils Nous sont souverainement agréables, les sentiments que vous avez bien voulu Nous exprimer, Monsieur le cardinal, au nom de tout le Sacré-Collège, en ce très-heureux anniversaire de la sainte fête de Pâques.

« Assurément la Résurrection de Jésus-Christ, qui, une fois sorti des ténèbres du tombeau, ne meurt plus, rappelle à notre esprit la force et

la vie impérissable du Pontificat romain; et cette force et cette vie, elles lui viennent des promesses et de la perpétuelle assistance de son divin Fondateur. Les ennemis qui le combattent avec l'intention de le détruire devraient tirer au moins de l'histoire des arguments pour se convaince de l'inanité de leurs efforts. On a toujours vu, en effet, la Papauté, même dans les épreuves les plus accablantes et dans les moments les plus difficiles, sortir de la lutte plus belle et plus vigoureusement que jamais, et cela contre toute attente humaine. Et tout récemment encore, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le cardinal, tandis que le monde catholique était dans une grande perplexité par suite de la mort de Notre très-regretté prédécesseur, et à cause de l'incertitude de l'avenir, le Seigneur-Dieu très-clément a daigné, dans les secrets de sa sagesse, laquelle fait servir aux fins les plus hautes les moyens les plus faibles, pourvoir (sans aucun mérite de notre part, et en écartant tout délai) au veuvage de l'Eglise dans l'humilité de notre personne.

« Mais nous ne voulons pas pour cela Nous faire illusion, car la guerre déclarée à la Papauté dès les premiers temps de son origine se poursuit aujourd'hui encore avec une violence extrême sur toute la terre, et cette guerre est faite de la manière la plus indigne et la plus déloyale.

« Nous, cependant, les yeux élevés au ciel et confiant dans le secours divin Nous sommes prêt à soutenir la lutte pour sauvegarder les droits sacrés de l'Eglise et du Pontificat romain. Nous voulons même, si cela Nous est accordé, faire éprouver largement aux fils ingrats qui combattent la Papauté, les bienfaits et les salutaires influences de cette divine institution. Ah! plaise à Dieu que ces fils, reconnaissant enfin par tant de signes évidents la divinité de l'Eglise et du Pontificat romain, cessent de l'attaquer, et qu'ils viennent lui rendre l'hommage de leurs esprits et de leurs cœurs! Alors, avec l'immense satisfaction de notre âme, Nous pourrons embrasser ces fils éclairés et repentants! Alors, Nous pourrons espérer de voir rendue à l'Eglise cette paix qui est l'objet de Nos plus ardents désirs et de Nos vœux les plus fervents.

« C'est dans ces sentiments que Nous vous remercions, Monsieur le cardinal, vous et tout le Sacré-Collège, pour les félicitations qui Nous ont été adressées, et, dans ce saint échange d'affections, Nous faisons des vœux pour que ces jours des fêtes de Pâques apportent à chacun de vous de chères et abondantes consolations. A cette fin, Nous accompagnons Nos vœux de notre bénédiction. » — *Benedictio Dei*, etc.

Les audiences publiques au Vatican ont recommencé le jeudi d'après Pâques. Elles sont toujours extrêmement nombreuses, et Léon XIII continue de gagner les cœurs de tous ceux qui ont le bonheur de pouvoir approcher de sa personne sacrée. Il n'est pas bien difficile d'être admis à ces audiences. Mais ce qu'on n'obtient qu'avec d'extrêmes difficultés, ce sont les réceptions particulières; car Léon XIII tient à se réserver le plus de temps possible pour s'occuper des affaires générales de l'Eglise. On assure qu'il travaille chaque jour fort avant dans la nuit, et qu'il se lève de très-grand matin.

Les journaux ont récemment publié les lettres écrites par Sa Sainteté à l'empereur de Russie et au président de la Confédération suisse, pour leur notifier son avénement au trône pontifical, et leur exprimer le désir de voir les catholiques de ces Etats traités avec moins de rigueur et plus de justice. Les réponses faites au Pape, et qui ont été également publiées, n'indiquent pas qu'on puisse attendre pour le moment, de la part des gouvernements russe et suisse, aucune amélioration dans la situation des catholiques. Le Pape a aussi écrit, dans le même sens, à l'empereur d'Allemagne; mais on ne connaît pas encore sa réponse; on a toutefois des raisons de croire que cette réponse est semblable pour le fond à celles reçues de Russie et de Suisse. Ainsi le Pape, allant même au-delà de ce qu'il devait, n'a pas hésité à faire les premiers pas en vue d'amener une conciliation si désirable, à tous égards. L'attitude des persécuteurs ne fait qu'aggraver leur responsabilité, et montrer de plus en plus aux catholiques qu'ils ne peuvent rien attendre de la justice des hommes.

France. — L'exposition universelle de Paris a été inaugurée le 1er mai, bien que l'installation soit encore loin d'être achevée. Cependant les travaux n'avaient été suspendus ni fêtes ni dimanches, pas même le très-saint jour de Pâques. C'est un fait bien douloureux à rapprocher de ce qui se passe en Amérique, où tout travail est interdit le dimanche, et où l'exposition de Philadelphie a été tenue fermée les dimanches pendant les six mois qu'elle a duré. Les Américains ne passent pourtant pas pour des arriérés dans l'industrie et dans le commerce, et les exigences matérielles sont les mêmes pour eux que pour nous; ce qui prouve que ce qu'on dit ici de la nécessité du travail le dimanche est pure hypocrisie. C'est par impiété, et non par nécessité, que l'on travaille chez nous le dimanche. Cela vraiment ne porte pas bonheur à la France.

Le compte rendu de l'œuvre de la Propagation de la Foi pour 1877 vient de paraître dans le numéro de mai des Annales. Nous y voyons que les recettes se sont élevées à la somme de *six millions cent quarante-deux mille neuf cent*

vingt-six francs, quarante-six centimes. La France figure, dans ce chiffre, pour 4 millions 301.753 fr. 88 cent.; l'Asie, pour 10,433 fr. 81 c.; l'Afrique, pour 28,652 fr. 80 cent,; l'Amérique, pour 156,235 fr. 72 cent.; l'Océanie, pour 4,203 fr. 70 cent. Le reste est partagé entre les autres contrées de l'Europe, parmi lesquelles la Belgique a recueilli 384,450 fr. 60 c.; l'Allemagne, 374,365 fr. 99 cent.; et l'Italie 290,488 fr. 03 cent.

On vient de découvrir à Cudot, près de Joigny, au diocèse de Sens, le corps de sainte Alpaix, petite bergère du pays, morte en 1211, en odeur de sainteté. De son vivant même, on venait de tous les points du monde s'édifier de ses vertus et lui demander les secours de ses prières. Elle eut le don de prophétie, annonça des découvertes scientifiques, entre autres le mouvement diurne de la terre, que Galilée, devait affirmer quatre siècles plus tard. Au moment de procéder à l'érection du nouveau monument qu'on élève en son honneur, M. le curé de Cudot a voulu s'assurer s'il ne découvrirait pas trace dans son église du cercueil de la sainte. La réalité a dépassé ses espérances, et, après bien des recherches, le précieux cercueil a été retrouvé à 70 centimètres au-dessous du sol, recouvert par une grande dalle et de la maçonnerie. Personne n'y avait touché depuis 667 ans. Il a été ouvert en présence de Mgr l'archevêque de Sens, qui a pu constater, avec les heureux témoins de cette scène, que tous les ossements étaient intacts et dans un ordre parfait. Ces saintes reliques, sept fois séculaires, vont être l'objet de la vénération universelle, et de grandes fêtes se préparent pour leur solennelle translation. Cudot est un petit village offrant peu de ressources, et M. le curé fait un pressant appel aux âmes de bonne volonté pour l'aider à offrir à sainte Alpaix une châsse digne d'elle.

Turquie. — Mgr Joseph Audon, patriarche de Babylone pour le rite chaldéen, est mort à Massoul le 29 mars dernier. Nous avons eu récemment occasion de parler à nos lecteurs de ce prélat. C'est, le moment aujourd'hui de leur faire connaître les faits un peu complexes auxquels il s'est trouvé mêlé.

S. B. Mgr Audon, né en 1780, avait été nommé évêque chaldéen d'Amédéah (Kurdistan) en 1833, et élu patriarche de Babylone pour le rite chaldéen le 11 septembre 1848. A ce patriarcat de Babylone ou Bagdad, qui compte environ 12,000 catholiques sur 50,000 habitants, avait été réuni l'archidiocèse de Massoul, dont Mgr Audon était administrateur.

Ses dernières années furent très-agitées, par suite de regrettables faiblesses auxquelles il se laissa aller. Ce fut tout d'abord son refus d'adhérer aux décisions du concile du Vatican, qui eut pour conséquence d'occasionner un schisme qui ne prit fin qu'au mois de septembre 1872, époque de sa soumission.

Un peu plus tard, en 1874, profitant de la vacance de la délégation apostolique et prétextant des dispositions hostiles du gouvernement turc à l'égard du catholicisme, Mgr Audon voulut revendiquer les droits de patriarche oriental, et la juridiction sur les chrétientés du Malabar converties du nestorianisme par les délégats du Saint-Siège. Rome, en 1865, l'avait déjà déclaré déchu de tous ses droits, et néanmoins Mgr Audon sacra, en 1874, deux évêques pour les envoyer en Malabar. Pie IX adressa un Bref au vicaire apostolique de Verapoly, en 1874, pour signaler le schisme; et les chrétiens ne se laissèrent pas séduire, ils protestèrent avec leurs prêtres du rite syriaque. Le 1er septembre 1876, le Souverain-Pontife envoya une lettre encyclique à tous les prélats chaldéens, aux prêtres et aux fidèles en communion avec le Saint-Siège Apostolique, menaçant de l'excommunication majeure si, dans le délai de quarante jours, le Saint-Siège n'avait pas reçu les satisfactions désirables. Grâce à Dieu et à l'habileté de Mgr Lion, délégat de la Mésopotamie, Mgr Audon donna ces satisfactions et rappela du Malabar les deux évêques qu'il y avait envoyés.

En apprenant sa mort, la fraction néo-schismatique des Chaldéens, guidée par l'évêque intrus Cyriaque, aurait voulu profiter de la circonstance pour relever la tête. Mais Mgr Azarian, le vigilant représentant du patriarcat chaldéen près la Porte, obtint un ordre pour que le gouverneur de Massoul reconnût officiellement comme vicaire patriarcal Mgr Timothée Atar, archevêque de Mardin, qui a l'estime de tous. On pense que ce sera ce vénérable prélat qui succédera à Mgr Audon.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

Laveaux, J.-Ch. — Nouveau dictionnaire de la langue française. — Paris, 1820. 2 forts vol. in-4 rel. 12 fr

Mélanges littéraires, extraits des Pères latins, par l'abbé GORINI. — 3 vol. in-8. 12 fr

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION

(Joan., xv, 26-27; xvi, 1-4.)

Le Chrétien est le témoin de Jésus-Christ

« Lorsque le consolateur, que je vous enverrai, sera venu, il rendra témoignage de moi : et vous aussi vous en rendrez témoignage. » Ce devoir de reconnaître Jésus-Christ devant les hommes regarde tous les chrétiens et, aussi bien que les Apôtres, nous devons être ses témoins. Qu'est-ce à dire, mes frères, et que devons-nous affirmer du Christ-Jésus ? Nous devons affirmer ce qu'il est : la vérité, *ego veritas*, la sainteté *ego sanctus sum*. Nous devons publier la vérité dans tous nos discours, être apôtres ; nous devons faire éclater la sainteté dans nos actes, être des saints. L'exposition de cette double vérité fera le partage et l'objet de notre entretien.

I. Le chrétien doit être un apôtre. — Qu'est-ce qu'un apôtre, mes frères ? L'apôtre est un homme qui a été illuminé par un rayon de la lumière éternelle, qui a reçu le dépôt de la vérité avec la mission de la répandre, de la communiquer ; c'est un homme dont le cœur s'est enflammé au contact du cœur brûlant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui n'a plus d'autre ambition que d'enflammer à son tour tous les cœurs, *ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accendatur?* Un apôtre ? Mais c'est la lumière placée sur le candélabre, la lumière destinée à éclairer tous ceux qui entrent dans l'Eglise.

Or, mes frères, à des degrés divers tous les chrétiens doivent être des porte-lumières, et par conséquent tous à des degrés différents doivent être des apôtres. Ah ! sans doute, ils sont loin de posséder tous la même puissance d'illumination. A l'une appartient l'éclat du soleil ; à l'autre la lumière plus douce et plus caressante de la lune : au plus grand nombre, la modeste clarté des étoiles : mais dans le firmament de l'Eglise nous devons tous briller, *fulgebunt justi*. N'est-ce pas cette vérité que Notre-Seigneur proclamait quand il disait à ses premiers disciples : *Vos estis lux mundi*. Vous êtes la lumière du monde ? N'est-ce pas ce devoir qu'il établissait quand il s'écriait que Dieu a donné à tout homme la charge de son prochain, *mandavit unicuique de proximo suo?* Vous êtes donc apôtres, mes frères ; vous avez reçu une puissance d'illumination. Eh bien, convient-il d'étouffer la lumière sous le boisseau? Le serviteur qui n'avait point fait fructifier le talent que son maître lui avait confié ne fut-il pas dépouillé et châtié comme un criminel ? N'est-ce pas, du reste, un principe confirmé par l'expérience de chaque jour qu'une force ne vit que dans l'action ? Agissez donc, chrétiens ?

Mais comment agir, me direz-vous ? Ah ! mes frères, vous n'avez que l'embarras du choix... Voyez donc quel nuage épais de préjugés, d'erreurs, de calomnies couvre aujourd'hui comme un linceul funèbre les intelligences et les cœurs... A l'œuvre, chrétiens ! Partout faites la guerre au mensonge, partout répandez la vérité. Point de ces discussions oiseuse, violentes, passionnées qui ne font qu'amonceler les malentendus et éterniser les divisions ; mais toujours ces affirmations calmes, modérées, nettes et précises qui, lors même qu'elles sont contredites, restent comme une semence de vérité, s'emparent des esprits droits les pénètrent, vous les attachent et tôt ou tard les convertissent.

La parole, mes frères... Ah ! quelle puissance ! Quel puissance pour le mal ! L'histoire vous l'atteste. Car tous les grands crimes politiques et sociaux ont été les fils de la parole humaine. C'est avec la parole que Spartacus menait contre Rome dix mille esclaves cachés dans le cratère du Vésuve ; c'est avec la parole que Catilina trouva des bandes pour mettre le feu aux archives et désoler sa patrie dans une orgie politique ; c'est avec la parole que les tribuns du peuple, dans tous les siècles, aujourd'hui comme hier, séduisent les multitudes, irritent les pauvres, déshonorent les rois, font pâlir le règne de la loi et préparent des jours que la patrie désolée marquera par un éternel deuil. Mais aussi, mes frères, c'est avec la parole que les prophètes annonçaient les volontés de Jéhovah, c'est avec la parole que, descendant sur les rivages de la Méditerranée, ils allaient avertir les cités coupables, qu'ils s'adressaient à Tyr, à Sidon, à Ninive et à Jérusalem, c'est avec la parole qu'ils les réveillaient sur le bord des abîmes et qu'ils les faisaient tomber à genoux pour implorer dans le repentir et dans les larmes le pardon dont elles avaient besoin ! C'est avec la parole que l'apostolat catholique a promulgué la loi nouvelle ; c'est avec la pa-

role qu'il a illuminé les intelligences; c'est avec la parole qu'il a fertilisé les âmes, purifié les cœurs, renversé les idoles, épuré les mœurs, relevé les lois, les arts et les sciences, renouvelé la face de la terre. *Loquere et tu...* Parlez donc, mes frères. Loin de vous les honteuses capitulations du silence qui feraient croire que vous doutez de la vérité, de son influence. Vous êtes apôtres...

II. — Mais ce ne sera point assez, chrétiens, et Dieu exige de vous un autre témoignage plus viril, plus éclatant, plus incontestable, le témoignage des œuvres. Ce ne sont pas en effet ceux qui écoutent la loi qui seront justifiés, mais ceux qui la pratiquent... Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur! Seigneur! qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui accomplissent les commandements de Dieu. Le chrétien est le sel de la terre. Du reste, mes frères, quelle force pourraient avoir vos paroles si vous les contredisiez par vos actions? Ils ne font pas ce qu'ils disent... Ils ne diffèrent pas de nous... N'est-ce point un argument sur lequel le monde veut étayer ses vices et ses désordres? Et quand l'évidence oblige les hommes à reconnaître une vertu véritable, quand ils sont forcés de saluer un dévouement incontestable, ne savent-ils pas le présenter comme une exception? Eh bien, mes frères, enlevons au monde cette arme odieuse. Sans rechercher ses éloges, faisons éclater dans toute notre conduite la doctrine que nous prêchons et forçons les hommes à glorifier Dieu en constatant l'excellence de nos œuvres. La prudence de nos paroles, la sagesse de nos conseils, la modération de nos jugements leur prouveront que nous pratiquons la céleste doctrine de la charité; tandis que la largeur de nos aumônes, la facilité et la cordialité de nos relations attesteront que nous sommes vraiment les disciples de Celui qui s'est donné pour le salut et la Redemption de l'humanité. Mais si nous savons oublier volontiers une injure, pardonner facilement une offense, rendre spontanément le bien pour le mal, il sera prouvé que nous avons le droit de porter le nom de Celui qui pria pour ses bourreaux, leur pardonna si généreusement et ne craignit pas de les excuser. Puis, mes frères, portant partout ce parfum de sagesse, de bonté, de justice et de générosité le monde finira par s'en apercevoir. Il travaillera au fond du tombeau où l'enferment l'égoïsme et la haine, il se réveillera et nous saluerons la plus inattendue des transformations.

Oh! laissez-moi, chrétiens, espérer que cette coopération de bon exemple ne manquera jamais à la parole apostolique... Laissez-moi vous saluer comme les témoins du Christ Jésus... Laissez-moi vous donner l'assurance qu'au Ciel un jour vous recevrez à votre tour un témoignage qui suffira pour vous rendre éternellement heureux. *Qui me confessus fuerit coram hominibus confitebor et ego eum coram Patre meo.* Amen.

J. Deguin,
curé d'Echannay.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

(Suite.)

—

VINGT-TROISIÈME JOUR.

De la Circoncision et de l'adoration des Mages.

Or, le huitième jour, l'enfant fût circoncis. Deux grandes choses eurent lieu en ce jour. L'une, c'est que le nom du salut qui avait été imposé à l'enfant dès l'éternité, annoncé par l'ange avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère, a été déclaré et manifesté au monde, car on lui donna le nom de Jésus. Or, *Jésus* veut dire *Sauveur*, ce qui est un nom au-dessus de tout nom, et *il n'est pas*, dit l'apôtre saint Pierre, *d'autre nom en qui nous puissions trouver le salut* (1). La seconde chose, c'est qu'aujourd'hui, le Seigneur a pour la première fois répandu son sang pour nous. Il a voulu, sans tarder, souffrir pour nous, lui qui n'avait point commis le péché; pour nous, il a voulu dès ce jour commencer à en porter la peine. Témoignez-lui donc votre compassion et pleurez avec lui, car sans doute que ses larmes auront coulé en cette occasion. Dans nos solennités, nous devons nous réjouir beaucoup en vue de notre salut; mais nous devons aussi compatir et nous attrister profondément en vue des angoisses et des douleurs de Jésus.

Vous avez vu quelle affliction et quelle détresse il eut à souffrir dans sa naissance. Or, entre autres choses qui y contribuèrent, il y eut celle-ci : sa mère, voulant le coucher dans la crèche, fut obligée de mettre sous sa tête une pierre qu'elle plaça sans doute sous le foin. J'ai appris cette circonstance d'un de nos frères qui a vu cette pierre, et pour en conserver le souvenir, elle a été fixée dans le mur en ce lieu là. Vous croyez bien que Marie eût préféré un oreiller, si elle en eût eu un à sa disposition; mais, comme elle n'avait rien autre chose, elle se servit de cette pierre avec amertume de cœur. Je vous ai dit aussi que Jésus a versé son sang en

ce jour : en effet, sa chair reçut une incision à l'aide d'un couteau de pierre. N'y a-t-il pas lieu de lui compatir? Oui, sans doute, et vous devez également compatir à sa mère. L'enfant Jésus a donc pleuré aujourd'hui à cause de la douleur qu'il ressentit en sa chair, car il avait un corps véritable et passible comme le reste des hommes. Mais tandis qu'il pleurait, croyez-vous que sa mère ait pu contenir ses propres larmes? Elle pleura donc aussi ; et son fils, qui reposait sur son sein, voyant ses larmes, étendait ses petites mains vers sa bouche, les passait sur son visage, comme si, par ces signes, il l'eût priée de modérer sa douleur, car il voulait que celle qu'il aimait si tendrement, cessât de verser des larmes. De son côté, Marie, dont les entrailles étaient si profondément émues par la douleur et les pleurs de son fils, le consolait par ses caresses et ses paroles. Comme une personne pleine de sagesse, elle comprenait ses désirs, bien qu'il ne parlât pas encore, et elle lui disait : « Mon fils, si vous voulez que je cesse de pleurer, veuillez cesser aussi de votre côté ; je ne saurais me contenir en voyant vos larmes.» Et, par compassion pour sa mère, le fils arrêtait ses sanglots. Alors la mère essuyait ses yeux et les yeux de son fils ; elle appuyait son visage contre le sien, l'allaitait et le consolait par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Ainsi faisait-elle toutes les fois qu'il pleurait, ce qui lui arrivait peut-être comme aux autres enfants, pour montrer les misères de la nature humaine qu'il avait prise, et pour se cacher, afin de n'être point connu du démon. En effet, l'Eglise chante de lui : « Enfant, il pousse des gémissements dans l'étroite demeure de la crèche où il est placé. »

Le troisième jour, l'Enfant-Jésus se manifesta aux nations, c'est-à-dire aux Mages et aux Gentils.

Ces trois rois vinrent donc accompagnés d'une grande multitude et d'une suite honorable. Les voilà donc en présence de l'étable où est né le Seigneur Jésus. Sa mère entend du bruit et du mouvement, et elle prend l'enfant dans ses bras. Les Mages entrent dans la petite demeure, se mettent à genoux, et adorent avec respect l'Enfant-Jésus, leur Seigneur. Ils lui rendent leurs hommages comme à un roi ; ils l'adorent comme leur Maître suprême. Voyez combien grande fut leur foi. Qu'y avait-il qui les portât à croire que ce petit enfant, si pauvrement vêtu, trouvé avec une mère si pauvre, dans un lieu si abject, sans société, sans entourage, sans rien qui sentît sa splendeur ; qu'y avait-il, dis-je, qui les portât à croire qu'un tel enfant fût roi, qu'il fût le vrai Dieu ? Et cependant ils ont cru l'un et l'autre. Il fallait que nous eussions de tels chefs et de tels commencements. Ils se tiennent donc à genoux en présence de Jésus, s'entretiennent avec sa Mère, soit par interprète, soit par eux-mêmes ; c'étaient des sages et peut-être connaissaient-ils la langue hébraïque. Ils s'informent de tout ce qui a rapport à cet enfant. La Vierge le leur raconte, et ils ajoutent une foi entière à ses paroles. Remarquez bien comme ils parlent et écoutent avec respect et attention. Considérez aussi notre Souveraine : elle est émue dans ses paroles, ses yeux sont abaissés vers la terre, et elle n'ouvre la bouche qu'avec confusion ; elle ne trouve aucune joie dans les conversations ; elle n'aime point à être exposée aux regards des hommes. Le Seigneur cependant lui donna le courage nécessaire en cette grande occasion; car ces rois représentaient l'Eglise universelle qui devait être formée des nations. Contemplez aussi l'Enfant-Jésus : il ne parle pas encore, mais il montre une maturité et une gravité qui annoncent qu'il comprend ; il regarde avec bénignité ces rois, et eux trouvent en lui un bonheur ineffable, bonheur causé tant par la lumière qui remplit leur esprit, car il les instruit intérieurement et les illumine, que par le spectacle qu'ils ont sous les yeux, spectacle du plus beau des enfants des hommes (1). Enfin, après avoir goûté une profonde consolation, ils lui offrent à lui-même de l'or, de l'encens et de la myrrhe (2). Ils ouvrent leurs trésors, en tirent quelque étoffe ou quelque tapis, l'étendent à ses pieds, chacun d'eux verse dessus ces trois présents en grande quantité, surtout l'or. En effet, il ne leur eût pas été nécessaire d'ouvrir leurs trésors, s'il ne se fût agi que d'une légère offrande ; ils auraient pu facilement la prendre des mains de leurs chambellans. Ensuite ils baisèrent les pieds de l'enfant avec respect et dévotion. Qui sait si cet enfant, plein de sagesse, afin de les consoler davantage et de les affermir dans son amour, ne leur offrit pas sa main même à baiser. Toujours est-il qu'il imprima sur eux son signe et qu'il les bénit. S'inclinant donc en lui faisant leurs adieux, ils se retirèrent comblés d'une grande joie, et s'en retournèrent en leur pays par un autre chemin.

Que pensez-vous que l'on fit de cet or, qui était d'un prix si considérable? Notre Souveraine le garda-t-elle par devers soi, ou le mit-elle en dépôt ? S'en servit-elle pour acheter des maisons, des champs et des vignes? Loin de nous une telle pensée ; celle qui aime la pauvreté ne s'inquiète pas de pareilles choses. Pleine d'un zèle ardent et courageux pour cette vertu, comprenant la volonté de son fils qui l'instruisait intérieurement et lui manifestait sa pensée par des signes extérieurs, il détournait peut-être les yeux de cet or et semblait le

(1) Ps. 44. — (2) Mat., 2.

traiter avec mépris. Marie distribua en peu de jours le tout aux pauvres, et se délivra de l'embarras, soit de garder ce fardeau, soit de le porter où elle allait. Aussi elle avait si bien dépensé tout ce qu'elle avait reçu, que lorsqu'elle se présenta au temple, elle n'eut pas même de quoi acheter un agneau, afin de l'offrir pour son fils, et qu'elle dut se borner à présenter deux colombes. Ainsi, il est raisonnable de croire que l'offrande des Mages fut considérable et que Marie, par amour pour la pauvreté, la distribua aux pauvres qu'elle chérissait tendrement.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Saint Jérôme Emiliani naquit à Venise, l'an 1481. Il embrassa d'abord le métier des armes, et se laissa bientôt entraîner aux désordres, suite ordinaire des dangers de cette carrière. Mais la bienheureuse Vierge veillait sur lui. Tombé entre les mains des ennemis, il fut jeté dans une obscure prison. Les Allemands, ses vainqueurs et ses bourreaux, lui mirent les fers au cou, aux mains et aux pieds, avec un lourd boulet de marbre, ne lui donnèrent que du pain et de l'eau et lui firent mille outrages,

Dans cet état cruel, privé de tout secours humain, attendant la mort à tout moment, il se souvint de Dieu qu'il avait si longtemps oublié, de Dieu qu'il avait si grièvement offensé. Il reconnaît la justice du châtiment qu'il endure, mais tandis qu'il pleure amèrement ses fautes, tout à coup un rayon de lumière descend dans son âme. Il se ressouvient de Notre-Dame-de-Trévise, la consolatrice des affligés, le refuge des pécheurs, qu'il avait tant priée dans son enfance. Aussitôt, fondant en larmes, il la supplie d'avoir pitié du plus misérable des pécheurs et de lui obtenir de son Fils grâce et miséricorde. Il fait vœu de visiter nu-pieds son saint temple et d'y publier ses bienfaits.

A peine a-t-il prononcé son vœu, qu'au milieu d'une céleste lumière, la consolatrice des affligés lui apparaît, l'appelle par son nom, lui donne les clefs de ses fers et de son cachot, lui commande de sortir et d'accomplir fidèlement sa promesse. Elle le conduit de même à travers l'armée ennemie jusqu'aux portes de Trévise. Jérôme Emiliani accomplit son vœu, et plein de reconnaissance pour celle qui l'avait sauvé, il se mit au service de Dieu et de Marie, avec tant de zèle et d'ardeur, qu'il arriva bientôt au sommet de la perfection.

VINGT-QUATRIÈME JOUR.

Du séjour de Marie auprès de la crèche et de sa purification au temple.

Les Mages étant donc partis pour retourner en leur pays, et, toutes leurs offrandes étant distribuées, la Reine du monde se tient auprès de la crèche avec l'Enfant-Jésus et son père nourricier, le saint vieillard Joseph, et elle demeure patiemment en ce lieu, attendant le quarantième jour, comme si elle eût été une femme ordinaire et l'Enfant-Jésus un homme commun, qui fût astreint à l'observation de la loi ; mais, ne voulant d'aucune prérogative qui les distinguât, ils observaient la loi comme le reste des hommes. Ce n'est pas ainsi qu'agissent plusieurs qui, vivant en communauté, exigent pour eux des distinctions, veulent par ce moyen se faire remarquer et être considérés comme étant d'un rang plus honorable ; une vraie humilité ne s'accommode point de tout cela. Marie demeurait donc là, attendant le jour où il lui serait permis d'entrer dans le temple. Elle y demeurait pleine de vigilance et toute dévouée à la garde de son Fils bien-aimé. O Dieu ! avec quelle sollicitude et quel empressement elle s'occupait de tout ce qui le concernait, afin qu'il ne manquât de rien dans les plus petites choses ! Avec quelle révérence, quelle précaution, quelle crainte elle le touchait et fléchissait les genoux quand elle le prenait dans sa couche et l'y remplaçait, à la pensée qu'il était son Dieu et son Seigneur ! Mais aussi, avec quel joie, quelle confiance, quelle autorité maternelle elle le serrait dans ses bras, le couvrait de baisers, l'étreignait doucement contre son cœur, prenait en lui son bonheur en se souvenant qu'il était son fils ! Combien de fois considérait-elle, avec attention et amour, son visage et chaque partie de son corps sacré ! Avec quel soin, quelle attention elle enveloppait de langes ses membres délicats ! Si elle était la plus humble, elle était aussi la plus prudente des créatures. Aussi, dans tous les devoirs et dans tous les services qu'elle lui rendait, qu'il fût éveillé ou qu'il sommeillât, déployait-elle le plus grand soin, et non-seulement dans son enfance, mais alors même qu'il fût devenu plus grand. Oh ! avec quel bonheur elle le nourrissait de son lait ! Il est impossible qu'elle n'ait pas ressenti en allaitant un tel fils, une félicité inconnue aux autres mères. Quant à saint Joseph, saint Bernard dit qu'il croit que l'Enfant-Jésus lui souriait fréquemment, alors qu'il le tenait sur ses genoux.

Marie demeure donc auprès de la crèche ; demeurez-y avec elle, et réjouissez-vous souvent avec le divin Enfant, car une vertu sort de lui. Toute âme fidèle, et surtout toute personne consacrée à Dieu, devrait, depuis la naissance du Seigneur jusqu'à sa présentation, visiter au moins une fois par jour la Reine des cieux auprès de la crèche, rendre ses hommages à l'enfant et à sa mère, et méditer amoureusement leur pauvreté, leur humilité et leur bénignité.

Le quarantième jour étant arrivé, selon qu'il était marqué dans la loi (1), Marie sortit avec l'enfant et Joseph, et ils allèrent de Bethléem à Jérusalem, qui en est à cinq ou six milles, afin de paraître devant le Seigneur et de se conformer aux prescriptions de Moïse (2). Allez, vous aussi, avec eux; aidez-les à porter l'enfant et regardez attentivement tout ce qui se dit et se fait; car tout respire la dévotion la plus tendre. — Ils conduisent donc au temple du Seigneur, celui qui est le Seigneur du temple. Lorsqu'ils furent entrés, ils achetèrent deux tourterelles, ou deux petits de colombes, afin de les offrir pour lui en sacrifice, ainsi qu'il se pratiquait pour les pauvres. Comme leur indigence était grande, nous devons croire qu'ils choisirent deux petits de colombes; le prix en était moins élevé, et c'est pour cela que la loi les mentionne en dernier lieu. L'Évangéliste ne parle point de l'agneau, parce que c'est l'offrande des riches.

Ce fut alors que le juste Siméon vint dans le temple, conduit par l'Esprit-Saint, afin d'y voir le Christ du Seigneur, selon qu'il lui avait été promis. Il arrive à la hâte, et dès qu'il est en sa présence, l'Esprit prophétique le lui fait connaître; il se jette aussitôt à genoux et l'adore dans les bras de sa mère. L'enfant bénit le vieillard, et, regardant sa mère, il s'incline, montrant ainsi qu'il veut aller à lui, ce que Marie comprit, bien que surprise, et elle le présenta à Siméon. Celui-ci, le recevant dans ses bras avec transport et respect, se leva en bénissant Dieu et s'écriant: « *C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, selon la parole que vous lui en avez donnée* (3). » Ensuite il prophétisa la passion du Sauveur.

Anne la prophétesse survint aussi, et, ayant adoré l'enfant, elle parlait de lui comme le vieillard. Pour Marie, admirant toutes ces choses, elle les conservait précieusement dans son cœur. Alors l'Enfant Jésus, tendant les bras vers sa mère, lui est rendu, et ensuite tous s'avancent vers l'autel, en l'ordre que l'on voit représenté aujourd'hui par la procession qui se fait dans le monde entier. Ces deux vieillards vénérables, Joseph et Siméon, marchent les premiers, se tenant par la main et tressaillant d'une joie et d'un bonheur inénarrables. Ils chantent : « *Louez le Seigneur parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles* (4). *Le Seigneur est fidèle en toutes ses paroles* (5). *C'est ici qu'est notre Dieu, c'est ici qu'il est pour l'éternité; c'est lui qui régnera sur nous dans tous les siècles. — O Dieu! nous avons reçu votre miséricorde au milieu de votre temple* (6). »

(1) Levit., 12. — (2) Luc., 2. — (3) Luc., 2. — (4) Ps. 117. — (5). Ps. 144, — (6) Ps. 47.

Marie suit, portant Jésus, notre Roi, et Anne l'accompagne, se tenant à côté d'elle, pleine d'une joie respectueuse, louant le Seigneur avec une allégresse indicible.

C'est donc de ces personnes que se compose cette procession. Elles sont en petit nombre, mais elles représentent de grandes choses ; car il y a parmi elles toutes les conditions de la vie: des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, des vierges et des veuves. Lorsqu'ils furent arrivés à l'autel, la mère de Jésus se mit à genoux avec respect, et offrit son Fils bien-aimé à Dieu, son père, en disant: « Recevez, ô Père très-bon! votre Fils unique, que « je vous offre selon le commandement de « votre loi, parce qu'il est le premier-né de sa « Mère. Mais je vous prie, ô Père excellent, « de vouloir bien me le rendre. » Et se levant, elle le déposa sur l'autel.

O Dieu! quelle offrande est celle-ci! Il n'y en a pas eu de semblable depuis le commencement des siècles; il n'y en aura jamais. Considérez bien chaque chose : l'Enfant-Jésus demeure couché sur l'autel comme un enfant ordinaire; il jette un regard tranquille sur sa mère et les autres, et attend avec humilité et patience ce qui doit avoir lieu. Les prêtres s'approchent, et le Seigneur de toutes choses est racheté comme un esclave au prix de cinq sicles, qui était le prix commun. Le sicle était une monnaie du temps. Joseph les ayant payés au grand-prêtre, la Mère reprit avec joie son Fils. Elle reçut aussi des mains de Joseph, les oiseaux dont nous avons parlé, afin de les offrir; alors, se mettant à genoux et les tenant dans sa main, les yeux élevés et attachés au ciel, elle dit: « Recevez, ô Père très-clément, « cette offrande, ce faible présent, ce premier « don que votre petit Enfant vous offre aujourd'hui de sa pauvreté. » L'Enfant-Jésus, étendant ses mains vers les oiseaux, levait aussi les yeux au ciel, et, bien qu'il ne parlât pas encore, il les offrait avec sa mère par ses mouvements; et ensuite on les déposa sur l'autel.

Vous avez vu quels sont ceux qui offrent : la Mère et le fils. Un tel sacrifice, bien que chétif en apparence, a-t-il pu être repoussé? Non sans doute ; mais il fut porté par la main des Anges dans la cour céleste, accepté avec amour, et toute l'assemblée bienheureuse en tressaillit de joie. La Vierge sainte partit ensuite de Jérusalem et alla visiter Elisabeth, désirant voir Jean encore une fois, avant que de s'éloigner de ces contrées. Allez aussi avec elle, sans jamais l'abandonner, partout où elle ira, et aidez-la à porter l'Enfant Jésus. Lors donc qu'elle fut arrivée vers sa cousine, ce fut une grande fête, surtout à cause de leurs enfants. Ces enfants étaient aussi l'un pour l'autre l'objet d'une

joie mutuelle, et Jean, comme s'il eût été déjà doué d'intelligence, témoignait de son respect pour Jésus. Recevez aussi dans vos bras Jean-Baptiste, car cet enfant est grand en présence du Seigneur, et demandez qu'il vous bénisse. — Après être demeurés quelques jours, ils se retirèrent dans l'intention de se diriger sur Nazareth. Maintenant, si vous voulez, d'après ce que nous avons dit, vous instruire dans l'humilité et la pauvreté, vous le pouvez facilement en considérant et cette oblation, et ce rachat, et cette soumission à la loi.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Marie aime à récompenser la foi de ses enfants aussi bien lorsqu'ils s'efforcent d'honorer ses fidèles serviteurs, que lorsque leurs hommages s'adressent à elle-même. Un père et une mère, accompagnés de leur fils dans toute la fleur de sa jeunesse, se rendaient en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Une malheureuse fille qui, pendant le voyage, avait voulu en vain séduire le pieux jeune homme, l'accusa de vol, et parvint à le faire condamner. Malgré son innocence, il fut suspendu à un gibet. Mais il avait confiance en Marie, il s'était recommandé à elle, et Marie n'abandonna pas le malheureux. Ses parents, au comble de l'affliction, achèvent néanmoins leur pèlerinage, et, au retour, ils vont prier auprès du gibet de leur fils. Quel n'est pas l'étonnement de la mère, quelle n'est pas sa joie, en entendant la voix de son fils bien-aimé qui, du gibet, lui dit : « Mère, je ne suis pas mort. La bienheureuse Vierge et saint Jacques m'ont soutenu et nourri. Allez avertir le juge, et dites-lui que je suis vivant et innocent. » L'heureuse mère court à la demeure du juge qui lui répond en se moquant : « Votre fils est vivant comme cette poule et ce poulet que je mange. » Il achevait à peine qu'un miracle nouveau lui prouve la vérité du premier. La poule et le poulet reviennent à la vie et se trouvent en un instant revêtus de leurs plumes. Le coq fait entendre sa voix pour proclamer en quelque sorte la bonté de Marie envers ses serviteurs fidèles, et le jeune homme est rendu à sa mère.

VINGT-CINQUIÈME JOUR.

De la fuite du Seigneur en Egypte.

Lors donc que la Sainte Famille s'avançait vers Nazareth, ne sachant rien des desseins de Dieu sur ce retour, et ignorant qu'Hérode se préparait à faire mourir l'enfant, l'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, et lui dit de fuir en Egypte avec l'Enfant et sa mère, parce qu'Hérode voulait enlever la vie à l'Enfant (1). Joseph, se réveillant et éveillant ensuite Marie, lui raconta ce qu'il venait d'apprendre. Se levant aussitôt, elle voulut partir sans retard; ses entrailles avaient été ébranlées à cette nouvelle, et elle craignait de se rendre coupable de la moindre négligence en ce qui concernait la vie de son fils. Ils se mirent donc aussitôt en route au milieu de la nuit, et se dirigèrent du côté de l'Egypte. Considérez et méditez ce qui vient d'être dit et ce que nous allons dire tout à l'heure. Voyez comment ils emportent l'Enfant-Jésus au milieu de son sommeil, témoignez-leur votre compassion et apportez ici toute l'attention dont vous êtes capables. Vous trouverez à considérer beaucoup d'excellentes choses.

Remarquez, d'abord comment le Seigneur permet que les siens soient soumis aux persécutions et aux tribulations. C'était alors une tribulation bien grande pour Marie et Joseph, de voir qu'on cherchât l'Enfant pour le mettre à mort. Que pouvaient-ils apprendre de plus triste! C'était aussi pour eux une peine bien vive que cette fuite; car, bien qu'ils sussent que Jésus était le Fils de Dieu, leur sensibilité pouvait cependant être ébranlée, et ils pouvaient dire : « Seigneur « Dieu tout-puissant, qu'est-il besoin que votre « Fils prenne la fuite? Ne pouvez-vous le dé« fendre en ces lieux? » C'était encore pour eux un sujet d'affliction, d'être obligés d'aller dans un pays éloigné et inconnu, par des chemins difficiles, pour eux surtout qui étaient si peu propres à voyager : Marie à cause de sa jeunesse, Joseph à cause de son âge avancé, et l'Enfant lui-même qu'ils devaient emporter, n'avait que deux mois. Il fallait demeurer dans une terre étrangère, ils étaient pauvres et ne possédaient rien. Ce sont autant de sujets de douleur. Vous donc, lorsque vous êtes dans la tribulation, prenez patience, et ne vous attendez pas que Jésus vous fera une grâce qu'il s'est refusée à lui-même, et qu'il a refusée à sa Mère.

En second lieu, méditez sur la bénignité du Seigneur. Vous voyez combien promptement il est en butte à la persécution et forcé de fuir la terre où il a reçu le jour, et comme il cède à la fureur de celui qu'il est en sa puissance de perdre en un instant. C'est là une humilité profonde et une patience insigne; car il ne voulut ni rendre à son persécuteur le mal qu'il en recevait, ni lui faire de la peine, mais seulement se soustraire à ses embûches par la fuite. Ainsi sommes-nous tenus de ne point opposer de résistance à ceux qui nous font des reproches, nous reprennent, nous persécutent, mais de les supporter avec patience, de céder à leurs emportements, et, qui plus est, de prier pour eux, comme le Seigneur nous l'enseigne ailleurs en

(1) Mat., 2.

son Evangile (1). — Le maître fuyait donc devant le serviteur, et, qui plus est, devant le serviteur du démon; sa mère, jeune et d'une délicatesse extrême, le portait en la société de saint Joseph, vieillard fort avancé en âge. Ils se dirigeaient vers l'Egypte par un chemin sauvage, obscur, rempli de branchages, rude et désert, par un chemin d'une longueur considérable. On dit que les courriers mettent de douze à quinze jours à le parcourir; pour Marie et Joseph, il fallut peut-être deux mois et plus; car ils allèrent, dit-on, par le désert que les enfants d'Israël traversèrent, et où ils demeurèrent durant quarante ans. Mais comment faisaient-ils pour porter de quoi vivre, eux? Où trouvaient-ils à se retirer durant la nuit? Comment prenaient-ils leur repos? Les habitations sont rares en ce désert. Montrez-leur donc votre compassion; ils endurent une fatigue longue, pénible et difficile, tant pour eux que pour l'Enfant. Accompagnez-les et aidez-les à porter Jésus, et rendez-lui tous les services qu'il est en votre pouvoir de lui rendre. Nous ne devrions pas regarder comme une peine de faire pénitence pour nous-mêmes, quand nous voyons de tels personnages se soumettre si souvent pour nous à des fatigues aussi considérables.

Quant à ce qui se passa dans le désert durant le voyage, je ne m'y arrête pas, parce que nous n'avons aucun récit authentique sur ce sujet. Lors donc qu'ils entrèrent en Egypte, toutes les idoles de cette contrée tombèrent à la renverse, selon qu'il avait été prédit par Isaïe (2). Arrivés à une ville appelée Héliopolis, ils y louèrent une maison, et y demeurèrent pendant sept ans, comme des étrangers et des voyageurs dans la pauvreté et la gêne.

Mais ici se présente un sujet de réflexion tout à fait beau, pieux et propre à porter à la compassion. Remarquez bien ce qui suit. Pendant un si long temps, où trouvaient-ils de quoi soutenir leur vie? Comment vivaient-ils? Était-ce en mendiant? On lit de Marie qu'elle gagnait ce qui était nécessaire à son entretien et à celui de son fils, à l'aide de son fuseau et de son aiguille. Ainsi la reine du monde, véritable amante de la pauvreté, s'occupait à filer et à coudre. Jésus et Marie aimèrent la pauvreté avec passion et, sous tous, les aspects, ils lui gardèrent jusqu'à la mort une fidélité inviolable. Mais la Vierge allait-elle, elle-même, par les maisons demandant du travail et de quoi gagner sa vie? Sans doute, car il fallait bien que l'on sût, dans le voisinage, qu'elle s'employait à de tels travaux; autrement, elle eût manqué d'ouvrage, et les femmes de l'endroit ne pouvaient le deviner. Mais lorsque Jésus arriva à l'âge d'environ cinq ans, se chargeait-il lui-même des commissions de sa mère? Allait-il demander pour elle l'ouvrage qu'elle devait confectionner? Il devait en être ainsi; elle n'avait pas d'autre serviteur. Reportait-il l'ouvrage une fois terminé, et en demandait-il le prix de la part de sa mère? L'enfant Jésus, le Fils du Dieu très-haut, ne rougissait-il pas de pareilles choses, et sa mère n'était-elle point confuse de l'envoyer ainsi? Mais qu'était-ce, lorsque reportant l'ouvrage et en demandant le prix, quelque femme superbe, querelleuse et emportée, lui répondait des injures, prenait l'ouvrage, mettait l'enfant à la porte sans le payer, et qu'ainsi il s'en revenait à la maison les mains vides? Oh! combien d'outrages cuisants les étrangers ont à dévorer! Et le Seigneur n'était pas venu pour s'y soustraire, mais bien pour s'y soumettre. Qu'était-ce donc encore, si, rentrant à la maison et souffrant de la faim, comme il arrive aux enfants, il demandait du pain alors que sa mère n'avait pas de quoi lui en donner? Ces choses et autres semblables ne déchirèrent-elles pas profondément les entrailles de Marie? Elle consolait son Fils par ses paroles et cherchait à satisfaire ses besoins, selon qu'elle le pouvait; elle retranchait même ce qui était nécessaire à sa nourriture, afin de le conserver pour lui.

Vous pouvez méditer ce que je viens de vous exposer et autres sujets semblables, touchant l'enfance de Jésus; je n'ai fait que vous les indiquer. Pour vous, étudiez-les et attachez-vous-y selon que vous le jugerez à propos. Soyez petite avec le petit Enfant-Jésus, et ne dédaignez pas de faire sur lui des considérations si humbles et qui peuvent sembler puériles. Toutes ces choses donnent de la dévotion, augmentent l'amour, allument la ferveur, excitent la compassion, confèrent la pureté et la simplicité, alimentent la force de l'humilité et de la pauvreté, entretiennent la familiarité avec Jésus, établissent la conformité entre nous et lui, et élèvent notre espérance.

Nous sommes impuissants, il est vrai, à atteindre ce qui est sublime; mais ce qui est insensé en Dieu est plus sage que toute la sagesse des hommes, ce qui est faible en lui l'emporte en puissance sur toutes les forces de la terre. La méditation de pareils sujets semble aussi être de nature à abaisser notre orgueil, à affaiblir notre cupidité, à confondre notre curiosité. Voyez que de biens en découlent! Soyez donc, comme je vous l'ai dit, petit enfant avec ce petit enfant; croissez à mesure que vous le verrez croître, mais pourtant en vous conservant toujours dans l'humilité; suivez-le partout où il ira, et contemplez sa face en tout temps.

Mais revenons à notre Souveraine, que nous avons laissée en Egypte. Considérez-la dans ses

(1) Matt., 5. — (2) Ps. 19.

occupations, travaillant à l'aiguille, filant et tissant; et néanmoins elle à le soin le plus vigilant de son fils et du maintien de sa maison; elle est toujours appliquée, autant qu'elle le peut, aux veilles et à la prière. Vous donc, compatissez-lui de tout votre cœur, et remarquez que ce n'est pas du tout gratuitement, que la Reine des cieux en a obtenu l'empire. Il arrivait aussi peut-être que quelques femmes riches et bonnes, voyant sa pauvreté, lui faisaient quelques dons, qu'elle recevait avec humilité et actions de grâces.

En même temps, le saint vieillard Joseph s'emploie de son côté aux travaux de son état. Vous avez donc de toute part matière à une grande compassion. Laissez-vous y aller pendant quelque temps ; ensuite demandez la permission de vous retirer après avoir reçu à genoux la bénédiction d'abord de l'Enfant-Jésus, puis de sa mère et de Joseph, et dites-leur adieu en versant des larmes et en leur témoignant la part que vous prenez à leurs peines : ils sont bannis et ils demeurent, sans l'avoir mérité, exilés loin de leur patrie; et c'est pendant sept ans qu'il leur faudra résider en ce lieu, et y gagner leur vie à la sueur de leur front.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, fut un des plus fidèles serviteurs de Marie. Il dut à saint Pierre la guérison des blessures qui l'obligèrent à renoncer au métier des armes; il dut son changement de vie à la lecture des bons livres ; mais sa générosité à entrer dans la voie qui fait les saints, il la dut à Marie qui ne dédaigna pas de visiter son serviteur. Elle se montra à lui portant entre ses bras le divin Enfant-Jésus, et remplit ainsi son âme de consolations et de force. Aussi se hâta-t-il d'aller suspendre les armes auxquelles il renonçait, à l'autel de Marie. Puis se livrant à toutes les rigueurs de la pénitence il obtint encore, par l'intercession de cette divine Mère, les lumières admirables, qui lui permirent de composer le livre de ses exercices spirituels. Un jour qu'il récitait l'office de la sainte Vierge, il fut favorisé d'une vision merveilleuse, et put contempler, pour ainsi dire, à découvert, le mystère adorable de la Sainte-Trinité. Une autre fois, un samedi, jour qu'il consacrait particulièrement à honorer sa divine Mère, il tomba en extase et demeura dans cet état merveilleux jusqu'au samedi suivant. Qui pourrait raconter toutes les grâces qu'il obtint par le secours de cette auguste Vierge, pour lui et pour les siens? Mais à son tour, il fit tout pour la faire aimer et glorifier, et la Compagnie qu'il a fondée sous le nom du Fils est le plus ferme soutien de la gloire de la Mère.

VINGT-SIXIÈME JOUR.

Du retour du Seigneur de l'Égypte.

Sept années étant accomplies depuis que le Seigneur était en Egypte, l'ange apparut en songe à Joseph et lui dit : « *Prenez l'enfant et « sa mère et allez dans la terre d'Israël, car ceux « qui cherchaient la vie de l'enfant sont morts.* « Il prit donc l'enfant et sa mère et revint dans « la terre d'Israël. Lorsqu'il en approchait, « ayant appris qu'Archélaüs, fils d'Hérode, « régnait en ces lieux, il craignait d'aller jus- « que-là. Averti de nouveau par l'ange, il se « retira en Galilée, dans la ville de Naza- « reth (1). » Ce retour eut lieu vers la fête de l'Epiphanie, c'est-à-dire le second jour, comme on le lit dans le martyrologe.

Maintenant, appliquez-vous à ce retour du Seigneur, et remarquez qu'il y a là un sujet abondant de pieuse méditation. Revenez donc en Egypte pour y visiter l'Enfant-Jésus. Vous le trouverez peut-être hors de la maison, au milieu des autres enfants ; mais aussitôt qu'il vous apercevra, il viendra au-devant de vous ; il est plein de bénignité, d'affabilité et d'empressement. Pour vous, prosternez-vous, baisez ses pieds, prenez-le lui-même dans vos bras, et reposez-vous un peu avec lui; ensuite il vous dira sans doute : « Nous avons reçu la permis- « sion de retourner en notre pays ; c'est demain « que nous devons partir d'ici. Vous êtes arri- « vés à la bonne heure ; vous reviendrez avec « nous. » Répondez-lui vivement que vous avez une grande joie d'une telle nouvelle; que vous désirez le suivre partout où il ira ; et réjouissez-vous en vous entretenant de la sorte.

Je vous l'ai déjà dit, de pareilles considérations peuvent sembler puériles à méditer ; mais on en retire un grand profit, et elles nous amènent à des choses plus élevées. Jésus vous conduira ensuite vers sa Mère, et il lui rendra ses hommages avec empressement. Pour vous, fléchissez les genoux, faites-lui une profonde révérence ainsi qu'au saint vieillard Joseph, et reposez-vous avec eux.

Le lendemain matin vous verrez quelques excellentes femmes, et même quelques hommes venir, afin de les accompagner jusqu'aux portes de la ville, en mémoire du séjour saint et pacifique qu'ils ont fait au milieu d'eux. En effet, ils avaient annoncé dans le voisinage, plusieurs jours à l'avance, qu'ils allaient partir, car il n'était pas convenable qu'ils sortissent de ce lieu à la dérobée. Il en fut autrement, il est vrai, quand ils vinrent en Egypte; mais alors, ils craignaient pour la vie de l'Enfant.

(1) Matt., 2.

Les voilà donc en marche : Joseph précède avec les hommes, et la Vierge suit de loin avec les femmes. Pour vous, prenez l'Enfant par la main et placez-vous au milieu de cette troupe devant la Mère, car elle ne permet pas que son fils vienne après elle. Lorsqu'ils sont à la porte, Joseph ne souffre pas que ces hommes l'accompagnent plus loin. Alors, un d'entre eux, qui était riche, compatissant à leur pauvreté, appelle l'Enfant afin de lui donner quelques deniers pour les dépenses du voyage. L'Enfant rougit de les recevoir ; cependant, par amour pour la pauvreté, il tend la main, prend l'argent modestement et remercie. Plusieurs de ceux qui étaient présents lui firent aussi leurs offrandes. Il est appelé ensuite par les femmes qui font de même. La mère ne rougit pas moins que son Fils ; cependant elle remercie humblement. Vous pouvez véritablement leur compatir, en voyant que celui à qui appartient la terre et tout ce qu'elle renferme, a choisi pour lui, pour sa mère et son père nourricier, une misère si rigoureuse et qu'il a vécu dans une si grande détresse. La sainte pauvreté brille en eux du plus vif éclat, et ils nous la montrent toute digne de notre amour et de notre imitation. Enfin, après avoir offert leurs remercîments, ils disent adieu à tout le monde, et se mettent en route.

Mais comment reviendra ce Jésus, cet enfant si tendre encore? Pour moi, le retour semble encore plus difficile que la venue : quand il vint en Egypte, il était si petit qu'on pouvait le porter; maintenant il est si grand qu'il ne saurait l'être, et si petit qu'il ne saurait marcher lui-même. Mais peut-être quelqu'un de ces hommes excellents lui donna t-il ou du moins lui prêta-t-il un âne sur lequel il pût revenir. O Enfant charmant et délicat ! Roi du ciel et de la terre ! combien vous avez souffert pour nous, et comme vous avez commencé de bonne heure ! C'est bien justement que le prophète s'est écrié en parlant de votre personne : « *Je « suis pauvre et dans les peines depuis ma plus « tendre jeunesse* (1). » Vous avez pris sur vous en tout temps la détresse la plus grande, les travaux pénibles et les souffrances du corps ; vous avez eu comme de la haine pour vous à cause de nous. Assurément cette fatigue, dont nous nous occupons en ce moment, eût dû suffire pour notre rédemption.

Prenez donc l'Enfant-Jésus et placez-le sur son âne; conduisez-le vous-même fidèlement, et lorsqu'il voudra descendre, recevez-le avec joie dans vos bras, gardez-le quelques instants, au moins jusqu'à ce que sa Mère soit arrivée, car elle marche plus lentement. Alors l'Enfant ira la trouver, et ce sera pour la Mère un grand repos que de recevoir son Fils.

Ils s'avancent donc et marchent à travers le désert par lequel ils sont venus, et, pendant ce voyage, vous pourrez leur compatir, car ils goûtent peu de repos. Considérez comme ils sont fatigués et abattus par la peine, tant du jour que de la nuit. Arrivés aux confins du désert, ils y trouvèrent Jean-Baptiste, qui avait déjà commencé à faire pénitence, bien qu'il ne fût coupable d'aucun péché. On dit que l'endroit du Jourdain où Jean baptisa, est celui qui fut traversé par les Israélites quand ils vinrent de l'Egypte par ce désert, et que c'est proche de ce lieu, dans le même désert, qu'il fit pénitence. Ainsi, il est possible que l'Enfant-Jésus, passant par là, à son retour, l'ait rencontré. Considérez donc comment il les reçut avec empressement, comment, demeurant quelque temps en ce lieu, ils mangèrent avec lui les aliments grossiers dont il faisait sa nourriture ; et enfin comment, après avoir puisé ensemble une immense force d'esprit, ils lui dirent adieu. Et vous, à l'arrivée et au départ, mettez-vous à genoux devant Jean-Baptiste, baisez ses pieds, demandez-lui qu'il vous bénisse, et recommandez-vous à lui ; car cet enfant est parfait, et tout à fait admirable dès son berceau. C'est lui qui fut le premier ermite, le principe et la voie de ceux qui veulent pratiquer la vie religieuse. Il fut vierge sans la moindre tache, prédicateur illustre, plus que prophète et martyr glorieux.

La sainte famille, traversant ensuite le Jourdain, arriva à la maison d'Elisabeth, et ce fut pour tous une fête pleine de joie et d'allégresse. C'est en ce lieu que Joseph, apprenant qu'Archélaüs, fils d'Hérode, régnait en Judée, craignit, et qu'averti en songe par l'Ange, il se retira avec Marie et Jésus en la ville de Nazareth.

Voilà que nous avons ramené Jésus de l'Egypte. A son arrivée accoururent les sœurs de Marie et ses autres parents et amis, afin de les visiter. Quant à eux, ils établissent leur séjour à Nazareth, et y mènent une vie pauvre. Désormais, jusqu'à la douzième année de l'Enfant-Jésus, on ne dit plus rien de lui. On dit pourtant, et c'est une chose vraisemblable, qu'on voit encore la fontaine où le divin Enfant allait puiser de l'eau pour sa mère ; l'humble Seigneur rendait à Marie de pareils services, attendu qu'elle n'avait point d'autre serviteur que lui. Vous pouvez aussi vous représenter Jean l'évangéliste, venant dans cette demeure avec sa mère, qui était sœur de la mère de Jésus. Il avait alors cinq ans, car on lit de lui qu'il mourut la soixante-septième année après la Passion du Seigneur, et la quatre-vingt-dix-neuvième de son âge ; et ainsi, au temps de la

(1) Ps. 87.

Passion, il avait trente et un ans, alors que Jésus en avait trente-trois ou un peu plus. Comme à son retour le Seigneur avait sept ans, Jean devait en avoir cinq. Considérez-les réunis ensemble, et conversant, selon que Dieu vous l'inspirera ; c'est Jean qui, dans la suite, fut le disciple que Jésus aimait d'un amour plus intime.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Saint Ildefonse, archevêque de Tolède, naquit le 8 décembre, jour consacré à honorer l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge. Ce fut comme un présage des faveurs sans nombre qu'il devait recevoir de Marie et de la fidélité qu'il apporterait à la servir. Devenu, par sa science et sa sainteté, la lumière des églises de l'Espagne, il combattit, avec un zèle ardent, les hérétiques qui osaient attaquer la virginité de Marie, et mérita que sainte Léocadie, vierge et martyre, sortît de son tombeau en présence d'une foule immense, pour lui rendre ce témoignage : «O Ildefonse, vous avez « bien défendu la gloire de Notre Dame ! » Un jour, vers la fête de l'Assomption, le saint évêque s'étant disposé par trois jours de jeûne, se rendit à l'église accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre pour offrir le saint sacrifice, et dès l'entrée il aperçut la très-sainte Mère de Dieu assise sur le trône épiscopal, entourée d'une troupe de vierges qui chantaient admirablement bien. Alors la divine Marie, jetant sur lui un regard souverainement bon lui dit : « Approchez, serviteur de Dieu très-fidèle; re« cevez ce présent de ma main. Je vous l'ai ap« porté du trésor de mon Fils. » C'était un ornement d'une merveilleuse beauté dont elle le revêtit, lui ordonnant de s'en servir seulement aux fêtes qui seraient célébrées en son honneur.

VINGT-SEPTIÈME JOUR.

Comment l'enfant Jésus demeura à Jérusalem.

Lorsque Jésus fut âgé de douze ans, il monta à Jérusalem, selon la coutume et le précepte de cette fête qui durait huit jours. Ce divin enfant se livre ainsi aux fatigues de longs voyages, et il va honorer son Père céleste dans les fêtes qui lui sont consacrées ; car il y a un amour extrême entre le Père et le Fils. Mais celui-ci ressentait une affliction plus grande, une douleur plus acerbe, du déshonneur que son Père recevait des péchés sans nombre qui se commettaient, qu'il n'éprouvait de joie des honneurs qui lui étaient rendus en ce jour, et des pompes extérieures de cette solennité. Le Seigneur de la loi était donc le fidèle observateur de la loi, et il se tenait humblement parmi les autres comme un pauvre ordinaire.

Les jours de la fête étant terminés, et ses parents se retirant, Jésus demeura à Jérusalem. Apportez toute votre attention, et considérez-vous présente à tout ce qui se dit et se fait ; il y a là un sujet de méditation tout à fait pieux et profitable. Je vous ai déjà dit que Nazareth, où le Seigneur demeurait, est à quatorze ou quinze lieues environ de Jérusalém. Lors donc que sa Mère et Joseph, s'en retournant par des chemins divers, arrivèrent au lieu où la marche de ce jour se terminait, et où ils devaient passer la nuit, Marie, voyant que Joseph était sans Jésus qu'elle croyait avec lui, lui demande : « Où est « l'Enfant? — Je ne le sais pas, répond Joseph ; « il n'est pas revenu avec moi; je pensais qu'il « s'en était retourné avec vous. » Alors Marie, saisie d'une douleur indicible, s'écria avec larmes : « Il n'est point revenu avec moi. Je « vois que je n'ai pas bien gardé mon fils. » Et elle se mit à aller promptement par les maisons et les parcourut toutes ce soir même, avec la modestie la plus convenable, demandant à chacun s'il n'avait point vu son fils. A peine se sentait-elle, tant la véhémence de sa douleur et l'ardeur de son désir étaient grandes. Joseph la suivait en pleurant. Ne l'ayant point trouvé, jugez vous-même quel repos ils pouvaient prendre, surtout Marie qui l'aimait plus profondément encore. Bien que ses amis cherchassent à fortifier son courage, elle ne pouvait cependant se consoler. En effet, que n'était-ce point pour elle que la perte de Jésus? Considérez-la bien et ayez pour elle une compassion profonde ; son âme est dans l'angoisse, et dans une angoisse telle que, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, elle n'avait jamais rien éprouvé de semblable.

Ne nous troublons donc point quand nous sommes sous le coup des tribulations, puisque le Seigneur n'a pas épargné sa propre mère. Il permet qu'elles arrivent aux siens, et elles sont des signes de son amour. Pour nous, il est avantageux de passer par là.

Enfin Marie, se renfermant dans sa chambre, eut recours à la prière et aux gémissements. Elle s'adressa à Dieu en ces termes : « O Dieu! « Père éternel, plein de clémence et de béni« gnité, il vous a plu de me donner votre Fils, « mais voilà que je l'ai perdu ; je ne sais où il « est ; daignez me le rendre. O mon Père ! dé« livrez-moi d'une pareille amertume, et mon« trez-moi mon Fils. Regardez, ô mon Père ! « l'affliction de mon cœur, et non ma négli« gence ; j'ai agi avec imprudence, mais je l'ai « fait sans le savoir. A cause de votre bonté, « rendez-le-moi; je ne puis vivre sans lui. O « mon Fils bien-aimé ! où êtes-vous? Que vous « est-il arrivé ! Où avez-vous choisi votre de« meure? Etes-vous retourné dans le ciel vers

« votre Père ? Je sais bien que vous êtes Dieu, « que vous êtes le Fils de Dieu ; mais comment « ne m'auriez-vous pas avertie d'un pareil des- « sein? Seriez-vous alors tombé dans des em- « bûches qu'on vous aurait tendues ? Je sais « que vous êtes véritablement homme et né de « moi ; je sais que déjà Hérode vous a cherché « pour vous faire mourir, et qu'alors je vous « portai en Egypte. O mon Fils ! que votre Père « vous garde de tout malheur ! Indiquez-moi « où vous êtes, et j'irai à vous ; ou bien, reve- « nez à moi. Pardonnez-moi pour cette fois ; « jamais il ne m'arrivera d'avoir la moindre « négligence à votre égard. Je me suis rendue « coupable de quelque offense vis-à-vis de vous, « ô mon Fils ? Pourquoi donc vous êtes-vous « retiré de moi? Depuis votre naissance jusqu'à « ce jour, je n'ai jamais été séparée de vous ; « je n'ai jamais pris ni nourriture ni sommeil, « éloignée de vous ; c'est pour la première fois « que j'ai à déplorer votre absence. Me voilà « sans vous, et je ne sais comment il a pu en « arriver ainsi. Vous savez que vous êtes mon « espérance, ma vie, tout mon bien, et que je « ne puis être sans vous ; indiquez-moi donc « où vous êtes, et dites-moi comment je pour- « rai vous trouver. »

Ainsi, durant la nuit, se livrait à l'angoisse sur son Fils bien-aimé, la mère de Jésus. Le lendemain de grand matin, elle sortit de sa maison avec Joseph, et ils le cherchèrent dans les environs, car il y avait plusieurs chemins pour revenir de Jérusalem. Le jour suivant, ils parcourent d'autres chemins, le cherchant parmi leurs parents et leurs amis. En ne le trouvant point, sa Mère était plongée dans une anxiété si profonde qu'on eût dit qu'elle eût perdu tout espoir; et que rien ne pouvait la consoler. Enfin, le troisième jour, retournant à Jérusalem, ils le trouvèrent dans le temple assis au milieu des docteurs. En le voyant, Marie fut pénétrée de la joie la plus vive, et, se mettant à genoux, elle rendit grâces à Dieu en versant des larmes de bonheur. Or, l'Enfant-Jésus, apercevant sa mère, vint à elle, et elle le reçut dans ses bras, le pressa contre son sein, l'embrassa avec ivresse, colla son visage sur le sein, le tint quelques temps contre le sien, et se reposa ainsi en lui ; car, dès ce premier moment, la grandeur de sa joie l'empêchait de proférer aucune parole. Ensuite arrêtant ses regards sur lui, elle lui dit : « *Mon fils,* « *pourquoi avez-vous agi ainsi à notre égard ?* « *Votre père et moi nous vous cherchions en pleu-* « *rant. — Et pourquoi me cherchiez-vous ?* leur « répondit-il. *Il faut que je m'emploie aux* « *choses qui regardent le service de mon Père.* » Mais ils ne comprirent point cette parole. Sa Mère lui dit donc : « Mon Fils, nous allons re- « tourner en notre maison, ne voulez-vous « point revenir avec nous ? — Je ferai, reprit- « il, ce qui vous sera agréable. » Et il revint avec eux à Nazareth.

Vous avez vu l'affliction de Marie en cette circonstance ; mais que devint cet Enfant durant ces trois jours. Regardez-le attentivement : comment il se rend vers quelques-uns des lieux où l'on recevait les indigents; comment il demande avec modestie à y être reçu : comment Jésus, pauvre, mange et demeure avec les pauvres. Regardez-le assis au milieu des docteurs, les écoutant avec un visage calme, où reluit la sagesse et le respect. Il les interrogeait comme s'il eût ignoré, mais il le faisait par humilité, et aussi pour qu'ils n'eussent point à rougir, en écoutant ses réponses admirables.

Vous pouvez considérer dans ce qui vient d'être dit trois choses dignes de remarque.

Premièrement, c'est que celui qui veut s'attacher à Dieu, ne doit point demeurer parmi ses parents, mais s'en éloigner. L'Enfant-Jésus s'est séparé d'une Mère qu'il aimait tendrement, lorsqu'il voulut s'appliquer aux œuvres de son Père. On le chercha ensuite, mais on ne le trouva ni parmi ses parents, ni parmi ses amis.

Secondement, c'est que celui qui veut vivre spirituellement ne doit point s'étonner s'il sent son âme aride, s'il lui paraît qu'il est abandonné de Dieu, puisqu'il en est arrivé ainsi à la Mère de Dieu elle-même. Qu'elle ne se laisse donc point défaillir en son esprit, mais qu'il cherche avec empressement son Seigneur en persévérant en de saintes méditations et dans les bonnes œuvres, et il le retrouvera.

Troisièmement, c'est qu'on ne doit point s'attacher à son propre sentiment ou à sa volonté particulière. Le Seigneur avait dit qu'il fallait qu'il s'occupât aux œuvres de son père, et il changea de dessein, suivant la volonté de sa Mère, s'en retourna avec elle et saint Joseph, et il leur était soumis, en quoi vous pouvez encore admirer son humilité, dont nous parlerons bientôt plus abondamment.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE.

Saint Gaëtan, aussitôt après son baptême, fut offert à Marie par sa pieuse mère, pour être son serviteur perpétuel. Marie agréa cette offrande. On le reconnut bientôt aux vertus admirables qui brillèrent en cet enfant, dès son plus jeune âge. Sa compassion pour les pauvres était extrême ; il se dépouillait de tout pour eux et se faisait mendiant en leur faveur. Sa douceur, son ingénuité, sa modestie, sa tempérance et mille autres qualités qu'on voyait reluire en sa conduite le faisaient respecter et chérir de tous. Après une sainte jeunesse passée dans l'exercice des plus hautes vertus, il fut promu au sacerdoce.

Lorsqu'il célébrait la messe, il y apportait tant de ferveur qu'on l'eût pris à l'autel pour un séraphin. Un jour il reçut du ciel une faveur bien extraordinaire. Etant entré la veille de Noël dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, Notre-Seigneur se fit voir à lui, dans l'état où il était à sa naissance temporelle, et la sainte Vierge lui mit entre les mains ce cher enfant qui ne faisait que de naître; elle lui fit toucher corporellement et sensiblement la très-pure chair dont le Verbe éternel s'est revêtu pour nous. Cette vision redoubla encore l'amour que Gaëtan portait à Jésus et à Marie et fut comme un aiguillon qui l'excita sans cesse à faire de nouveaux progrès dans la vertu. Puissions-nous, nous aussi, ne dire jamais : C'est assez.

INSTRUCTION SUR LES ROGATIONS

Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.

Votre Père des cieux sait que vos cœurs ont besoin de sa grâce et vos champs de ses rosées et de son soleil, ne craignez pas de le lui dire à lui qui donne une si généreuse nourriture aux petits oiseaux et couvre le lis des champs d'une robe plus fine et plus soyeuse que les vêtements des rois. L'Eglise, votre mère, va prier avec vous en ces trois matinées de fêtes si bien mises à l'entrée du printemps, au milieu de cette jeune nature, déjà toute pleine de promesses, et riche des plus belles espérances. L'enivrante senteur de la sève récemment échappée aux rameaux des arbres, la vue des blés s'inclinant sous leurs touffes de verdure, les chants si gais des oiseaux, la vie montant de partout, n'y a-t-il pas là, de quoi mettre naturellement la prière au cœur et sur les lèvres du laboureur ? Je ne m'étonne donc pas mon cher peuple de vous voir chaque année, tout recueilli et tout empressé aux jours des Rogations. —Tout est touchant par soi-même en ces solennités champêtres où le culte sort de l'enceinte des églises pour transporter ses pompes et ses accents à travers les campagnes. Qu'elles sont belles ces exclamations de l'amour filial, ces *rogations*, comme les nomme la langue latine ces *prières* ainsi que les appellent les *litanies* filles de la Grèce païenne et venues chez nous, servir le vrai Dieu, le Dieu des hommes et des moissons ! Leur voix suppliante prend tous les tons et toutes les nuances émouvantes : tantôt elles pleurent et s'abaissent jusqu'à terre, tantôt elles chantent et s'élèvent jusqu'aux cieux, l'espérance ou la crainte les anime tour à tour ; elles veulent forcer l'attention d'en haut.

Depuis longtemps, mes frères, vous avez compris leur force et leur charme, et ma voix aujourd'hui me paraît presque inutile à votre ferveur. Cependant il est bon de parler, parfois ensemble, même de ce que l'on sait, afin d'en alimenter le souvenir et de s'en mieux pénétrer. Vous me pardonnerez donc de vous rappeler brièvement l'*origine*, le *but* et la *puissance* des Rogations.

I. *Origine.* — C'était quelque temps après les invasions barbares sur l'empire romain, alors que le laboureur n'osait plus confier à la terre des semences auxquelles manquait le temps de mûrir, avant que notre race française baptisée avec son Clovis ne fût devenue la fille du Christ et de l'Église ; la Bourgogne actuelle à cette époque, la Gaule viennoise venait d'être envahie par un peuple étranger qui, s'emparant de ses plaines, de ses coteaux et de ses villes, parut y installer avec lui tous les fléaux du ciel. Vienne, la future capitale du Dauphiné, fut surtout éprouvée. Des tempêtes soudaines se déchaînèrent sur ses remparts, des tremblements de terre secouaient violemment ses édifices, des bruits étranges troublaient le silence des nuits et des incendies inexplicables s'allumaient à chaque instant. Des spectres et des fantômes se promenaient, dans les ténèbres, et, le jour, les fauves des bois choisissaient, jusque dans les rues, des victimes que les hommes même n'osaient leur disputer. Une nuit, celle de Pâques, 467, tout Vienne était à l'église catholique avec son évêque, saint Mamert, quand tout à coup une effrayante clarté inondant toute la basilique fit pâlir la lueur des cierges. Le peuple inquiet et affolé se précipita dehors ; son grand hôtel de ville brûlait tout entier, le vent semait les flammes dans toutes les directions et menaçait jusqu'à l'église; saint Mamert y resta seul. Les larmes aux yeux, le front sur les marches de l'autel, il passa la nuit à verser de son cœur les plus ardentes prières. O prodige ! l'aube paraissait à peine et le feu au plus fort de son énergie, s'affaissa tout d'un coup et s'éteignit sous une invisible main. Emu et troublé, le peuple en foule revient à la cathédrale et semble interroger son évêque. « Dieu « soit béni, dit saint Mamert, la prière et la pé« nitence vont finir nos maux, le prodige que « vous avez vu en est le garant. Seul, ici, du« rant votre épouvante et vos vains efforts, j'ai « voué au ciel, au nom de mon peuple, des « prières publiques. »

Les paroles de saint Mamert sont acceptées par acclamation, le sénat, d'abord mal disposé, subit lui-même l'entraînement général, les trois jours d'avant l'Ascension sont choisis d'un consentement unanime pour l'accomplissement du vœu, et tout le peuple est présent au ren-

dez-vous de la prière. Les sanglots se mêlent au chant des psaumes et le Seigneur si vivement invoqué se laisse aller à la clémence. — Un quart de siècle après, chaque église des Gaules avait ses rogations, l'abstinence, le jeune la prière se mêlaient ainsi aux joies du temps pascal et le bon Dieu, heureux des sacrifices de ses enfants, les récompensait souvent par de nouveaux miracles. Les nations voisines nous imitèrent; bientôt, Rome elle-même eut ses rogations et le peuple ne cessa plus ces fêtes si touchantes et si populaires. La révolution, ce monstre destructeur, voulut les détruire, il est vrai, mais il ne les endormit qu'un instant. Elles se réveillèrent avec le génie du christianisme et reparurent encore au sein des fleurs, des chants et des joyeuses sonneries de nos campagnes. Pourquoi n'ont-elles pas ramené l'esprit de pénitence qu'elles semblent avoir laissé dans leur exil?

II. *But des Rogations.* — Le but de la création, mes frères, c'est l'*amour*. Dieu veut nos cœurs : « *Fili præbe cor tuum.* » Tourner le cœur de l'homme vers son Créateur, tel est le mobile de toute la religion; ses cérémonies, ses sacrements, ses prédications, tout converge, tout va vers ce même but. Les Rogations et leur touchant appareil continuent la même pensée, entrent dans le même concert. La petite pénitence qui les accompagne, le cri de repentir qui part de leur sein demande à Dieu l'*oubli du passé*, car c'est ce passé qui est contre nous sans cesse, et en même temps, contre la terre toujours associée à la bénédiction comme à la malédiction de l'homme. — N'avez-vous, en effet, jamais remarqué vous du moins, mes frères, qui avez déjà l'expérience de la vie, n'avez-vous jamais remarqué l'étroite relation que la Providence a mise entre la fécondité du sol et la vertu des hommes? En l'état d'innocence Adam voyait les moissons et les fruits germer et mûrir sans qu'il y mêlât sa sueur et son travail; dès qu'il eut péché, la malédiction stérilisa les entrailles de la terre : elle ne donna plus que des ronces et des buissons. Depuis, la même loi nous gouverne toujours : aux peuples coupables, les malédictions et les fléaux; aux peuples repentants et vertueux, les bénédictions et l'abondance. Ainsi que dans les nations, il se fait dans les paroisses une solidarité visible : Dieu les récompense de leurs vertus en tant que paroisses, comme il les punit de leurs prévarications. Or, mes frères, je vous le demande, jetez avec moi un regard sur notre passé, à nous paroisse, et dites-moi s'il est bien rassurant.

Il y a, se mouvant sur ce sol paroissial où nous vivons en commun, des hommes, des femmes, des vieillards, des adultes et des enfants; il y a un prêtre, des magistrats, des riches, des pauvres. Pourquoi sont-ils là, vivant tous à l'ombre du même clocher, buvant aux mêmes sources, se nourrissant des mêmes moissons? Pourquoi cette grande famille, un instant réunie entre un berceau et une tombe? n'a-t-elle pas quelque but à atteindre, quelque destinée à remplir? Dire le contraire, serait insensé. Non Dieu ne nous a pas mis ici pour le vain plaisir de nous voir nous débattre quelques heures contre les souffrances et la destruction, et nous anéantir ensuite. L'homme a une destination. — C'est ce qui fait sa grandeur. Etre intelligent, il doit toujours marcher à sa fin. Où sont dans cette paroisse, ceux qui vont à leur but, ceux qui remplissent leur mission? J'y vois des enfants qui, à douze ans, jurent sur l'Evangile de servir Dieu et qui le délaissent à quatorze! Je vois des jeunes hommes qui trembleraient d'être appelés malhonnêtes, mais qui ne craignent pas de renier leur devoir et leur Dieu; j'y vois des vieillards, le front déjà presqu'à terre, et qui osent donner à leurs maîtres le reste d'une vie qui leur échappe. Les femmes, parlerai-je des femmes? s'efforcent-elles à compenser la désertion presque totale des hommes? Et bien, les femmes elles-mêmes, en grand nombre, oublient leur Créateur et ne vont point toutes aux rendez-vous de la communion pascale. Voilà pourtant ce qu'est la paroisse dans son ensemble. Mettez-vous à la place de Dieu, et dites-moi ce que vous feriez d'un petit peuple qui vous traiterait ainsi. Sachez-le, et ne l'oubliez pas : Dieu peut épargner ici-bas l'homme coupable parce qu'il vivra par de-là le tombeau, mais les paroisses n'ont de vie que sur cette terre; c'est pourquoi la Justice n'oublie jamais de les visiter, la récompense ou la verge à la main. Bien souvent déjà, elle a passé chez nous cette Justice; vos yeux sont à peine séchés des larmes qu'elle leur a fait verser et voilà qu'elle devrait venir encore : car, de nouveau, Dieu est oublié, sa religion insultée, ses prêtres méprisés sa morale méconnue, ses bienfaits tournés en dérision. Elle viendra, armée de châtiments, si nous n'avons le courage de nous frapper la poitrine *ensemble* et de crier bien haut : « Christ, ayez pitié de nous, Seigneur, écoutez nous! Je dis *ensemble*, parce que les prières isolées des justes sont ici impuissantes... le crime est paroissial, il faut que la réparation soit paroissiale; voilà pourquoi nous vous convoquons tous, grands et petits, innocents et coupables aux jours des Rogations. Si vous obéissez à la voix de vos prêtres, comme autrefois les juifs à la parole de leurs prophètes, Dieu oubliera le passé, pardonnera nos fautes et laissera la terre nous livrer en paix, les trésors de ses entrailles.

III. — *Puissance des Rogations.* — Tout à l'heure j'affirmais de la part de Dieu, le par-

don et l'oubli du passé; le souvenir de la bonté de mon maître, sa facilité à se laisser aimer par les prières publiques, arrachait de mon cœur cette affirmation; j'avais présent à la mémoire le sublime dialogue d'Abraham et de l'ambassadeur divin allant visiter Sodome et Gomorrhe Ecoutez ce merveilleux entretien : « Les crimes de Sodome et de Gomorrhe ont crié si fort contre moi, dit le Seigneur que je vais voir s'il est temps d'en tirer vengeance. — Et quoi, Seigneur, réplique Abraham, punissez-vous donc ensemble l'innocent et le coupable... » S'il y avait cinquante justes dans ces villes ne leur pardonneriez-vous en faveur de ces cinquante justes?—Je leur pardonnerais répond le Seigneur. — Mais s'il n'y en avait que quarante-cinq.— Je ferais encore miséricorde. — Et pour quarante, Seigneur, ne la feriez-vous point?— Si Sodome et Gomorrhe renferment quarante justes, elles seront épargnées. — Ne vous fâchez pas contre moi, Seigneur, mais dites, s'il vous plaît, qu'arrivera-t-il si vous ne trouvez que trente justes? — Eh bien ma vengeance attendra. — S'ils ne sont que vingt, Seigneur? — A cause de ces vingt, je ne détruirai ni Sodome, ni Gomorrhe.— Ah! Seigneur, que je connaisse toute votre miséricorde! Si, par malheur, ils n'étaient que dix, pardonneriez-vous? — Si Sodome et Gomorrhe comptent seulement dix justes, ces dix justes suffiront à les sauver.» — Tant de condescendance confondit Abraham, il n'osa plus insister. Voilà le premier motif de notre espérance : la *condescendance* du bon Dieu qui va jusqu'à pardonner à des milliers d'âmes s'il est seulement *dix* d'entre elles qui consentent à le bien servir. — Le second motif découle du premier dont il est la conséquence. Dieu désire pardonner, mais il *veut* qu'on lui demande ce pardon. Est-ce donc, de sa part, trop grande exigence? n'est-ce pas plutôt une marque de plus de sa tendresse? La prière, tout en empêchant l'oubli, nourrit notre reconnaissance et refait à l'homme sa royauté perdue par le péché d'Adam. Oui, mes frères, l'homme qui prie est le roi de la création; à sa demande, Dieu apaise ou déchaîne des tempêtes, suspend ou précipite le cours des événements, arrête ou pousse la sève dans les arbres et le sang et la vie dans les veines des animaux; par la prière, le chrétien prend part au gouvernement du monde. « Commandez à une montagne de se jeter à la mer, elle s'y précipitera, a dit Jésus-Christ. » Les saints, en exécutant cet ordre, ont prouvé la force de la prière. Cependant il est des cas où elle n'est pas écoutée. C'est lorsqu'elle demande des bienfaits généraux et qu'elle reste particulière. — Il est des circonstances où il faut que le cri de *pardon* sorte à la fois de cent poitrines et de cent bouches; il est des heures où le Dieu de l'univers veut être adoré *publiquement* dans le temple qu'il s'est bâti lui-même, sous sa grande coupole bleue, à la lueur de son soleil, au milieu des largesses de son printemps; à cette prière-là, il a promis son oreille et son cœur : « Lorsque vous serez *réunis* deux ou trois, en mon nom, je serai au milieu de vous. » Dieu écoute la prière de deux ou trois, si nous sommes des centaines, comment ne nous écouterait-il pas? — Venez donc nombreux, mes frères, les largesses sont préparées, «*utilia occisa sunt...*» Venez aux fêtes où vous convient l'Eglise et vos intérêts; venez-y le cœur suppliant. — Les prières qui couleront de vos lèvres ne sauraient pas attendrir le ciel... Ce sont tous les saints qui vont supplier avec vous, ce sont les sollicitations les plus pressantes qui vont être répétées mille fois à ce Père qui a promis de céder sinon à son amour, du moins à nos importunités... Venez faire voir aux impies que le Dieu du ciel est encore le Dieu de la terre et qu'il est des hommes qui ne rougissent pas de lui.

L'abbé H. Pouillat.

Actes officiels du Saint-Siège.

—

CONGRÉGATION DES RITES.

GALLIARUM.

Quum Sacrorum Rituum Congregationi sequens dubium pro opportuna solutione propositum fuerit, nimirum : « Sacerdos Tertiarius Ordinis Sancti Francisci qui, nullius ecclesiæ servitio specialiter addictus, uti potest privilegio sese conformandi kalendario Franciscano pro recitatione divini Officii et Missæ celebratione, iuxta Decretum Sacrorum Rituum Congregationis diei 7 augusti 1694 : potest ne, quoad Officium et Missam, celebrare festum kalendarii suæ diœceseos, si hoc festum est magnæ devotionis, v.g. festum omnium Sanctorum diœcesis, vel Patroni civitatis natalis, prouti habetur in proprio diœcesano? Et sacra eadem Congregatio rescribendum censuit : *Negative*, nisi agatur de iis festis diœceseos quæ etiam Religiosis præfati Ordinis Minorum Sancti Francisci tenore ipso specialium Rubricarum aut Decretorum præscripta sunt.

Atque ita rescripsit die 19 Iunii 1877.

Aloisius Episcopus Sabinen. Card. Bilio
S. R. C. Præfectus
Placidus, Ralli, S. R. C. Secretarius.
Loco † Sigilli

DECRETUM

Neapolitana seu Pinnen. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Nuntii Sulpritii adolescentis e Diœcesi Pinnensi.

Postquam Rmus Dnus Canonicus Josephus Coselli Postulator constitutus Causæ prædicti Ven. Servi Dei NUNTII SULPRITII facultatem a Sanctissimo Domino Nostro PIO PAPA IX obtinuit, ut de validitate omnium Processuum in eadem Causa constructorum ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum Ordinaria absque interventu et voto Consultorum, Emus et Rmus Dnus Cardinalis Aloisius Bilio Sacræ eidem Congregationi Præfectus atque hujus Causæ Ponens in Ordinariis Comitiis hodierna die ad Vaticanum habitis, sequens Dubium discutiendum proposuit, nimirum : « *An constet de validitate Processuum tam Apostolica quam Ordinaria Auctoritate constructorum, Testes sint rite ac recte examinati, ac jura producta legitime compulsata in casu et ad effectum, de quo agitur?* » Emi porro ac Rmi Patres sacris tuendis ritibus præpositi, omnibus accurate perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuerunt : « *Affirmative, prævia sanatione Actorum Processus Ordinarii Neapolitani ad cautelam.* » Die 15 Septembris 1877.

Quibus omnibus a subscripto Secretario Sanctissimo Domino Nostro PIO PAPÆ IX fideliter relatis, Sanctitas Sua sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit et confirmavit, atque supradictam sanationem elargita est. Die 20 iisdem Mense et Anno.

A. Ep. Sabinen. Card. Bilio, S. R. C. Præf.

Loco † Signi

Placidus Ralli, S. R. C. Secretarius.

Matériel liturgique.

—

A PROPOS DES PREMIÈRES COMMUNIONS

(2e article.)

Pain bénit. — Dans beaucoup de paroisses de campagne, surtout dans celles où la première communion se fait à la grand'messe, le pain bénit se compose de petites brioches que l'on distribue aux enfants à l'instant où ils sortent de l'église. Cet usage, moyennant qu'on ne lui donne pas trop d'importance, n'est pas blâmable, mais soit pour cet objet, soit pour le cierge, le prêtre aura soin que les parents ne soient pas induits dans de grandes dépenses ; sa prévoyante charité fera en sorte que les pauvres soient aussi bien pourvus que les riches, afin qu'aucun nuage ne vienne assombrir ce jour de la première communion, qui doit être le plus beau et le plus heureux de la vie. Les marguilliers se garderont bien de troubler les enfants, en allant leur offrir quelques morceaux de pain bénit, de suite après la communion, sans même leur laisser le temps de réciter les actes; il est d'expérience que le jeûne n'a jamais incommodé les enfants, pourvu que l'on commence de bonne heure et que l'office ne se prolonge pas outre mesure.

Placement des enfants. — Un point très-important, c'est le placement des enfants dans l'église, le jour de la première communion. Attention, recueillement, ferveur dans la prière fruit de la parole de Dieu, tout dépend en grande partie de là.

D'abord quelle doit être la place des enfants de la première communion ? On devra toujours les faire placer le plus près possible de l'autel, par conséquent dans le chœur, afin de favoriser le recueillement, la prière, ce jour-là, si c'est possible, on fera disparaître du milieu du chœur le lutrin et les chantres, qui dérobent à la vue des fidèles l'autel, le tabernacle et le prêtre, et on les placera de chaque côté ; du reste, en tout temps et à la campagne surtout, il serait mieux que le milieu du chœur fût occupé par les petits enfants, qui, au lieu d'être relégués sans surveillance dans un coin où ils se dissipent, prendraient ainsi part aux chants et aux offices de l'église. Jamais les communiants ne doivent être placés face à face et vis-à-vis les uns des autres ; mais il faut que, toujours, ils aient le visage tourné vers l'autel ; cela est capital pour le recueillement et le bon ordre : autrement ils se dissipent mutuellement ; et, quand ce sont les garçons et les filles qui se trouvent ainsi placés et se regardent, l'inconvénient est encore plus grave. Ajouter qu'ils sont obligés de se tourner désagréablement pour voir le prêtre et l'autel ; rien n'est plus disgracieux, et rien n'est plus défavorable à la prière. Il est évident d'ailleurs que, pour avoir le visage tourné vers l'autel, il ne faut pas que les enfants soient placés dans les stalles, ni dans les bancs parallèles aux stalles, mais sur des petits bancs mobiles qu'on met en travers du chœur, les uns derrière les autres; et, dans ce cas, les stalles peuvent être occupées par les parents des enfants auxquels on les réserve, ce qui les flatte beaucoup. D'ailleurs des personnes étrangères à la première communion ne peuvent occuper ces stalles, sans distraire les enfants. Nous di-

rons même ici, puisque l'occasion s'en présente, que ce qui ne vaut rien pour les enfants ne vaut guère mieux pour les grandes personnes. Il est vraiment fâcheux que souvent les places du chœur soient ainsi en face les unes des autres. Cette situation n'est sans inconvénient que pour des prêtres, pour des chanoines, accoutumés au recueillement de la prière, et qui ne se laissent pas facilement distraire ; mais elle ne convient nullement pour le peuple.

Le mieux est donc d'avoir de petits bancs solides et convenables, pour asseoir les enfants. Ces mêmes bancs serviront pour les catéchismes, la confirmation, etc... Nous disons des bancs et non pas des chaises, qui sont un embarras, une cause de bruit et de dérangement pour les cérémonies ; et, dans le cas exceptionnel où on les placerait sur des chaises, ils doivent toujours se mettre à genoux par terre, et jamais sur les chaises elles-mêmes qui les laisseraient debout et comme en l'air, et leur ôteraient toute attitude religieuse et tout recueillement. Il y a plus, pour éviter tout encombrement et tout sujet de distraction, on fera bien de supprimer même les petits agenouilloirs qui gênent ordinairement la circulation et se renversent avec bruit; les enfants seront mieux et plus tranquilles à genoux, sur le pavé de l'église, qu'on aura eu soin de revêtir de vieux tapis, afin de les préserver du froid et de l'humidité. Au moyen âge, dans les églises de France, comme aujourd'hui encore à Rome, il n'y avait aucune espèce de sièges ; on se contentait, comme on le fait encore en Italie, de s'agenouiller ou de s'asseoir sur le pavé. Dans le chœur le plus étroit, on peut toujours faire tenir au moins quatre enfants de front; avec cela, l'ordre le plus parfait est possible : deux allées ou passages étant ménagés des deux côtés du chœur, les enfants viennent d'un côté, et s'en retournent de l'autre, tout cela simplement sans confusion, ni embarras d'aucune sorte.

L'expérience démontre qu'il est utile de placer ainsi les enfants dès le commencement de la petite retraite, qui précède la première communion ; cela les frappe et les intéresse davantage ; il s'habituent à entrer dans leurs bancs, à en sortir avec ordre et sans précipitation. Cette disposition permet aux prédicateurs de parler aux enfants, du sanctuaire, dans une chaise basse de catéchisme, plutôt que dans la chaire ordinaire, ce qu'ils préfèrent ordinairement. Les enfants sont plus sous les yeux du prédicateur; il voit l'effet produit sur eux par ses paroles; eux-mêmes voient dans cette disposition quelque chose de préparé tout exprès pour eux. Après chaque entretien, ils sont tout placés pour d'autres exercices, ce qui ne peut avoir lieu quand on leur parle du haut de la grande chaire. Le tabernacle, l'autel, la table de communion sont là tout près, sous la main du prédicateur, lorsqu'il doit en parler dans son discours, et enfin les curieux ne peuvent venir se promener autour des enfants, comme cela arriverait infailliblement dans la nef.

Beaucoup de prêtres font même prendre ces places aux enfants quelques jours avant la retraite, afin de les exercer d'avance aux cérémonies ; car, on a remarqué qu'un des écueils de la retraite est la répétition des cérémonies des jours de la première communion, qui se fait ordinairement la veille de ce grand jour ; or, pour cette raison, beaucoup exercent les enfants la veille de la retraite ; les places sont désignées en même temps, les actes distribués et répétés, enfin tous les avis donnés sur ce qui ne regarde que l'ordre et la décence de la cérémonie. Une fois que tout cela est terminé, la retraite commence et est tout entière consacrée aux instructions religieuses, et c'est bien peu de trois jours pour tant de choses.

Ici encore, nous rappellerons ce que nous disions dans l'article précédent : on suppose trop souvent à l'enfance les forces physiques et morales de l'âge mûr, et on les accable d'instructions prolongées, d'exercices longs et fatigants, sans se rappeler que qui trop embrasse mal étreint. On doit bien se rappeler qu'il est urgent de ne jamais occuper les enfants pendant trop longtemps, du même sujet. C'est pour eux surtout que le changement d'idées est un délassement véritable. En conséquence, pendant la retraite, on mélangera les exercices de telle sorte que le changement devienne un repos pour ces jeunes esprits si difficiles à fixer, que ces exercices ne soient pas trop longs, et que, sans sortir de la gravité d'une retraite, on sache intéresser ses jeunes auditeurs. Un bon prédicateur de retraite d'enfants est peut-être plus difficile à trouver qu'un grand orateur. Il faut avoir été pendant longtemps bon catéchiste pour savoir ce qui convient à la jeunesse, ce qui touche son cœur, excite sa reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, affermit la foi dans son âme. Nous avons assisté un jour à une retraite de trois cents enfants, dans laquelle parlaient tour à tour un des orateurs chrétiens les plus renommés et un pauvre vieux vicaire d'une paroisse voisine. A la voix de l'illustre prédicateur, tous les cœurs restaient secs, les esprits distraits ; pour eux, ces sublimes discours n'étaient qu'une langue étrangère. Mais aux simples et touchantes paroles de l'humble vicaire, tous les cœurs se dilataient, comme des fleurs à la rosée du matin, les yeux se mouillaient de larmes à ses simples exhortations au repentir du péché, à l'amour de Dieu, et plus d'un enfant, que la honte et la crainte avaient

retenu jusque là, allait à la fin de la conférence ouvrir son âme tout entière et confesser ses fautes les plus cachées à celui qui venait de lui faire entendre un langage si nouveau.

Cérémonies. — Les différentes cérémonies que devront accomplir les enfants seront toutes réduites à la plus grande simplicité, pour ne leur causer ni gêne, ni préoccupation qui soit de nature à absorber leur attention. D'abord disons qu'à la campagne, il sera mieux de ne pas leur laisser porter de gants ; comme ils n'y sont pas habitués, ils ont beaucoup de peine à les mettre et à les ôter ; c'est pour eux un continuel sujet de distractions.

On avertira les garçons de ne pas apporter leurs chapeaux à l'église, le jour de la première communion ; ils les laisseront au presbytère ou à l'école. Ces chapeaux dont ils ne savent que faire, et qu'ils craignent de salir ou de froisser, d'autant plus qu'ils sont neufs, sont pour eux une perpétuelle distraction qui les empêche d'être attentifs aux prières. On dira encore à tous les enfants d'éviter l'emploi des odeurs fortes, tant sur la tête, que dans leurs mouchoirs, et cela par raison de santé ; nous avons vu des enfants contracter des migraines tellement fortes occasionnées par ces odeurs, qu'ils étaient obligés de s'aliter après la messe, et de ne plus reparaître à l'église, de la journée. Les enfants seront suffisamment dressés à tenir haut et bien droit leur cierge allumé, sans le pencher quand ils saluent l'autel ; à marcher en procession, en regard les uns des autres, sans trop serrer les rangs ; à se présenter tour à tour à l'offrande ; à venir lentement à la sainte table pour communier, les yeux modestement baissés et les mains jointes ; à tenir la nappe de communion étendue sur leurs mains, et à s'en retourner sans précipitation, ni confusion. C'est ici surtout qu'il ne faut aucune complication dans les cérémonies, ou, pour mieux dire, il n'en faut pas du tout ; les enfants viennent d'un côté et s'en retournent de l'autre ; il y a des tables de communion où l'on peut placer de douze à seize enfants de front, ce qui est très-commode et abrège la longueur de la cérémonie. Surtout, qu'à ce moment si grave et si solennel, on n'entende pas résonner la bruyant et agaçant claquoir, comme nous en avons été témoin bien souvent aux premières communions des jeunes enfants, dans une grande cathédrale ; ces pauvres enfants, au son des claquoirs, manœuvraient avec une précision mathématique, comme un piquet de soldats ; cela causait une impression pénible et attristante ; les enfants avaient l'air de véritables automates mus par des ressorts invisibles ; le claquoir, invention toute moderne et toute française, devrait être à jamais banni de nos cérémonies religieuses, qu'il trouble et dénature.

Il est bien important d'écarter de la cérémonie tout ce qui peut être un sujet de dissipation ou de trouble pour les enfants. Dans certaines paroisses, un d'entre eux est chargé de réciter de mémoire, avant et après la communion, les actes qui y sont relatifs. Cet usage paraît avoir peu d'utilité, parce qu'ordinairement, les enfants ne se font pas assez entendre, et que d'ailleurs ils récitent ces actes comme une leçon et en tremblant ; ce qui nuit à l'effet que cette récitation pourrait produire : d'un autre côté l'enfant désigné est tout occupé de bien réciter ; l'amour-propre s'en mêle ; s'il réussit, il a de la vaine complaisance ; s'il ne réussit pas, il est troublé. Et comment pourrait-il, dans cet état, bien penser au bonheur qu'il a de recevoir Jésus-Christ ? Il vaut mieux à tous égards que le curé fasse une petite exhortation, un *fervorino*, comme disent les Italiens, avant et après la communion, dans lequel il insère ces actes. Il arrive quelquefois que, dans le petit discours qui précède immédiatement la première communion, on joint aux sentiments les plus pathétiques une apostrophe vive aux enfants, sur le malheur de faire une communion sacrilège. Nous croyons que ce n'est plus le moment de parler ce langage. Il n'est propre qu'à jeter le trouble dans les consciences timorées ou ombrageuses, et les exposer à commettre un sacrilège en les faisant communier dans le doute sur leurs dispositions ; il vaut mieux ouvrir les cœurs à la confiance et à l'amour. Certains curés font réciter les actes avant et après la communion par tous les enfants ensemble ; mais il faut pour cela les avoir exercés auparavant à les prononcer posément, à haute et intelligible voix ; l'important est de les faire arrêter tous, après les mêmes mots désignés à l'avance, afin que l'un n'anticipe pas sur l'autre ; on peut profiter de cet exercice pour leur expliquer le sens de chacun de ces actes, qu'ils pourront redire ensuite avec attention et piété, dans les communions suivantes. Dans nos courses comme missionnaire, nous avons trouvé un jour une brave et sainte femme de quatre-vingts ans qui, avant de recevoir le saint Viatique, nous demanda la permission de réciter les actes de sa première communion, ce qu'elle fit avec une piété touchante et de grands sentiments de foi qui émurent beaucoup l'assistance, d'autant plus que, pour remplir ce grand devoir, elle avait demandé qu'on la revêtît une dernière fois encore du voile de sa première communion, lequel lui servait pendant sa vie chaque fois qu'elle s'approchait de la sainte table ; ah ! qui nous rendra cette foi de nos ancêtres, et ces antiques usages !

Quelques prêtres ont encore la coutume en exerçant les enfants de leur donner ce qu'ils appellent la *communion blanche*, cérémonie qui consiste à leur faire recevoir la veille une hostie non consacrée, pour leur apprendre à se présenter, et à l'avaler de suite sans qu'elle s'attache au palais. Cet usage n'est pas sans de notables inconvénients ; nous avons remarqué qu'il est préférable de s'en abstenir,

Enfin, la veille ou mieux le matin même de la première communion, les enfants n'omettront pas d'aller demander à leurs parents, la bénédiction paternelle. Nous avons vu d'excellents effets de conversions produits dans l'âme d'un père et d'une mère, lorsque son enfant, se jetant à ses genoux, venait lui demander la bénédiction paternelle avant d'aller à la table sainte. C'est l'occasion de faire revivre ses bénédictions, si en usage autrefois parmi les familles chrétiennes, dans différentes circonstances solennelles, telles que la première communion des enfants, leur mariage, le départ pour un lointain voyage, la réception des derniers sacrements, etc. Nous ne saurions trop engager nos confrères à recommander à leurs paroissiens d'exercer sur leur famille cet acte d'autorité paternelle. Quel parti un prêtre zélé ne peut-il pas tirer de cette bénédiction des parents le jour de la première communion, pour émouvoir les âmes, et faire les recommandations les plus salutaires; mais il sera bon, afin de leur éviter tout embarras, d'indiquer à l'avance et en particulier aux parents, la manière de donner cette bénédiction.

Quant au détail des cérémonies qui se succèdent le jour de la première communion, nous avons peu de chose à en dire, car elles sont les mêmes à peu près partout. Le matin d'assez bonne heure, les garçons se réunissent au presbytère, ou chez l'instituteur, ou dans tout autre local désigné à l'avance, et les filles chez les religieuses ou dans une maison de confiance ; les uns et les autres se rendent processionnellement à l'église. On a coutume, dans certaines paroisses, de réunir les enfants dans quelque chapelle isolée, ou sous le porche, etc., et de les amener ensuite processionnellement au chœur. La messe de la première communion est toujours précédée du chant du *Veni creator ;* ensuite pendant que le prêtre dit une messe basse pour ne pas prolonger l'office, on chante solennellement au chœur les *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus Dei*, aux moments voulus. Si l'on ne devait pas chanter à la messe, on pourrait suivre l'usage de quelques églises d'Italie, où, pendant la messe, un prêtre lit en chaire l'ordinaire de la messe et le commente dans un langage proportionné à l'intelligence de ses auditeurs. On pourrait faire de même pendant les messes de la retraite préparatoire à la première communion, ou du moins faire lire aux enfants, tout haut et tour à tour, les prières correspondantes, afin de leur apprendre à suivre la messe avec fruit, ce qu'ils ignorent généralement.

Après l'évangile ou au moment de la communion, on fait une petite instruction ; nous recommandons de ne pas la faire trop longue et d'insister sur ce que cette action a de grand, de consolant, d'encourageant, plutôt que sur ce qu'elle a de terrible; en ce jour, il faut ramener les âmes, faire couler les larmes, s'il est possible, et réveiller tous les bons sentiments, même dans les cœurs les plus indifférents ; il y a des hommes qui ne viennent à la messe que ce jour-là; il ne faut pas oublier de leur adresser quelques bonnes paroles. Il convient de faire chanter pendant la communion, par un chœur exercé, quelque hymne d'église, comme le *pange lingua*, ou l'*adoro te*, etc.; rien ne remplace la beauté de ces chants liturgiques consacrés par la tradition, et prescrits par l'église. Après la messe, pour l'action de grâces, on fait réciter les actes comme nous l'avons déjà dit, mais l'on termine en chantant un des beaux cantiques de Saint-Sulpice, à refrains populaires, par exemple : *L'encens divin*... avec le beau refrain : *O pain de vie*... Ce refrain sera redit par toute l'assemblée ; c'est d'un effet saisissant. Ensuite, les enfants, au signal donné, sortent les premiers de l'église, modestement, et dans le même ordre qu'ils sont entrés. A Paris, dans la paroisse de Saint-Sulpice, a lieu une coutume bien touchante et significative ; de suite au sortir de l'église, les parents et amis entourent les enfants de la première communion, et les embrassent avec larmes et effusion, comme les tabernacles vivants de Dieu qui vient de se donner à eux pour la première fois ; il suffit d'indiquer cet usage aux parents pour le voir adopter immédiatement, tant il est conforme à la foi et aux sentiments les plus profondément gravés dans le cœur de l'homme. Dans beaucoup de pays, les enfants de la première communion, de suite après la messe et l'action de grâces, se rendent dans un local que le pasteur a préparé pour les faire déjeuner; cela se pratique même à Paris, où nous avons vu de vénérables pasteurs pousser la charité et l'esprit de foi jusqu'à servir eux-mêmes à table les enfants dont le Dieu venait de prendre possession, et qu'il avait enrichis de ses dons et nourris de sa chair et de son sang adorables. Nous conseillons cependant toujours de séparer les filles des garçons, même en ce jour où certaines religieuses par trop simples s'imaginent que tous les enfants ont changé de nature, et qu'ils sont devenus des anges; les garçons seraient sous la surveillance

du prêtre, du vicaire, ou de l'instituteur, et les filles seraient présidées par les sœurs, ou par la maîtresse d'école, ou bien par quelque personne pieuse.

Lorsque les enfants vont dans leur famille avant midi, on leur recommande d'être de retour à une heure fixe, pour assister à l'exercice du soir qui a lieu de la manière suivante : les enfants se rendent processionnellement à l'église avant le dernier coup de vêpres comme le matin, et occupent les mêmes places. Seulement, pour la prédication solennelle qui se fait en chaire après le *Magnificat* et après la rénovation des vœux de baptême, il est beaucoup mieux, quand on le peut, de faire placer les enfants dans la nef, en face du prédicateur, sur des bancs disposés à l'avance, qu'on enlève de suite après la prédication, afin de ne pas gêner la procession. C'est ici le moment de faire une bonne instruction qui pourra produire une impression profonde, car les cœurs sont bien disposés ; on peut rappeler aux enfants leurs devoirs envers leurs parents, et conjurer ceux-ci de continuer par leurs paroles, et par leurs exemples, le bien commencé dans l'âme de ces chers enfants. Quand la première communion se fait dans la quinzaine de Pâques, et qu'une grande partie de la paroisse s'y est associée en communiant le matin avec les enfants, on peut, dans le sermon du soir, faire ce que les missionnaires appellent *la proclamation des Commandements de Dieu,* avec les serments de fidélité. Voici comme les choses se passent : un ou plusieurs prêtres en chappes occupent des sièges placés sur le marchepied du grand autel, pendant que le prédicateur est en chaire ; à un moment donné, ils se lèvent tous ensemble, et, du haut de l'autel, comme du sommet d'un nouveau Sinaï, de la part de Dieu, ils proclament sa loi sainte, et lisent solennellement sur le rituel ou sur le missel, un ou plusieurs commandements de Dieu, tels qu'on les récite ordinairement : *Un seul Dieu tu adoreras*, etc... Le prédicateur reprend ces paroles, les explique brièvement, et après un développement populaire et pathétique, demande aux enfants et au peuple de jurer fidélité à Dieu et à sa loi sainte; alors tous se lèvent et d'une voix unanime, chantent ce refrain bien connu :

Nous promettons, Seigneur, de respecter tes lois,
D'imiter tes vertus et de suivre ta voix.

L'assemblée s'assied, les prêtres de l'autel se lèvent de nouveau, proclament les deux ou quatre commandemennts suivants, le prédicateur les explique, et le peuple est invité de nouveau à jurer fidélité à son Dieu. Rien n'est émouvant comme ce dialogue entre Dieu qui donne sa loi, le prédicateur qui l'explique, et le peuple qui l'acclame, mais il ne faut pas que cela languisse. Monsieur Hamon, de sainte et vénérée mémoire, a établi dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, une cérémonie à peu près semblable, qui a lieu tous les ans à vêpres, le jour de Quasimodo, avant la rénovation du baptême, pour tous les paroissiens. Nous-même, dans les missions, nous avons toujours remarqué le grand bien qui résultait de ce genre de prédication dialoguée. Que nos lecteurs nous pardonnent cette petite digression, et revenons à nos enfants.

L'instruction finie, on commence le cantique *Quand l'eau sainte du baptême...* Pendant ce temps-là, la procession s'organise pour aller aux fonts baptismaux préparés à cet effet et ornés le mieux possible ; on y place avec honneur le livre des Evangiles entre deux flambeaux allumés, les enfants tiennent à la main leurs cierges allumés, symbole de la grâce sanctifiante, qui remplit et illumine leurs âmes de ses clartés célestes ; ils avancent modestement, sans précipition ni empressement. Arrivés aux fonts, un des garçons et une fille, au nom des autres enfants, prononcent tour à tour, l'acte de renouvellement des vœux du baptême, tel qu'on le trouve dans tous les recueils des cantiques de Saint-Sulpice.

Après cela, les enfants s'approchent successivement, deux à deux, en faisant une profonde inclination avant et après, puis, plaçant la main droite sur le livre des évangiles, ou sur le missel ouvert, au commencement du canon, là où se trouve la gravure du Christ en croix, ils prononcent ensemble à voix intelligible ces paroles : *Je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, pour m'attacher inviolablement à Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Roi.*

De là, toujours au chant des cantiques, la procession se dirige vers l'autel de la sainte Vierge, qui devra être brillamment orné et illuminé; le prêtre au milieu des enfants qui entourent l'autel, leur dit encore quelques paroles touchantes et très-courtes, puis tout le monde se met à genoux pendant qu'une jeune fille au nom de ses campagnes prononce l'acte de consécration à Marie dont elle implore la protection. Enfin, pour ne pas trop prolonger cette magnifique cérémonie, le prêtre entonne le *Te Deum* qui se continue pendant que tous les enfants vont reprendre leurs places au chœur, pour y recevoir la bénédiction du très-saint Sacrement, après laquelle ils s'en vont en bon ordre au chant des cantiques : *Bénissons à jamais le Seigneur dans ses bienfaits*, etc. Dans certains diocèses, dans celui de Dijon par exemple, nous avons vu des prêtres conduire encore les enfants auprès du confessionnal tout enguirlandé pour la circonstance, et là, leur faire

prononcer un acte par lequel ils s'engagent à n'abandonner jamais le saint tribunal de la réconciliation ; franchement, cette cérémonie quoique bonne en elle-même, nous a toujours semblé être de trop ; il faut une mesure en tout même dans les bonnes choses.

(*A suivre.*) L'abbé D'EZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE

Adresse de la Commission au Saint-Père et réponse de Sa Sainteté.

Aussitôt que la lettre pastorale reproduite dans nos deux derniers numéros eut été envoyée à tous les curés des quatorze diocéses pour être communiquée aux fidèles de toute la région, la commission diocésaine, en vue de mieux assurer le succès d'une entreprise si difficile, s'empressa de prier le Souverain-Pontife de la bénir. Le Saint-Père envoya non-seulement les bénédictions qui lui étaient demandées, mais encore ses félicitations les plus élogieuses.

Voici l'adresse de la Commission diocésaine et la réponse de Sa Sainteté, telles qu'elles ont été publiées naguère par la *Semaine religieuse* de Toulouse. Ce sont deux documents trop importants dans l'histoire de l'Université catholique de Toulouse, pour que nous ne les rapportions encore pas intégralement.

Adresse de la Commission diocésaine au Souverain-Pontife.

Toulouse, 16 avril.

« Très-Saint Père,

« L'abolition du monopole injuste que s'arrogeait l'Etat sur l'enseignement supérieur et la faculté légale donnée aux universités indépendantes de se fonder, soit au nom des évêques dont la personnalité civile est désormais reconnue par nos lois, soit au nom de l'initiative privée, a créé pour les fidèles de notre patrie un impérieux devoir.

« Ils doivent prendre et ils prennent à cœur de fonder sur les divers points de la France des centres d'enseignement catholique qui, par l'étude approfondie des lettres, des sciences et du droit, à la lumière de la raison unie et soumise à la foi, portent jusqu'au cœur et dans toutes les branches de la société civile l'esprit de justice et de vérité indispensable aux nations comme aux individus, et dont l'Eglise, par l'organe infaillible de son Chef, est l'interprète institué de Dieu.

« Plusieurs universités sont déjà nées, au nord, à l'est, à l'ouest de la France, du sentiment de ce devoir imposé partout et à tous. Dans le Midi, une vaste région se trouve encore dépourvue ; elle s'étend de la Méditerranée à l'Océan, et des Pyrénées aux montagnes du centre, sur dix-sept départements ou diocèses peuplés ensemble de près de six millions d'habitants.

« Sa métropole naturelle, indiquée par l'histoire et la géographie, est la fidèle autant que noble Université de Toulouse, célèbre par son ancienne Université, l'une des premières fondées dans le monde, et dont saint Thomas dut être, d'après la parole du Pape Urbain V, et fut en réalité le docteur et le maître.

« Pour les catholiques de cette région, éveillés aussi bien par l'exemple des autres contrées que par les avertissements de leur propre conscience et ceux de l'Eglise enseignante, l'accomplissement de leur devoir particulier est arrivé à l'heure de l'opportunité. Ils le comprennent et le sentent vivement. Depuis plusieurs mois un mouvement très-sérieux appuyé sur des gages matériels considérables, s'opère en faveur de la renaissance de l'Université de Toulouse, avec l'esprit de foi qui jadis la caractérisa et demeure, plus que jamais, le salut des sociétés humaines.

« Membres du comité diocésain institué par notre vénérable archevêque pour la propagation de cette œuvre capitale, nous venons sous sa conduite, Très Saint-Père, avec lui et comme lui indissolublement unis aux enseignements da la Chaire de Pierre, tant en notre nom qu'au nom de l'association des pères de famille dont nous sommes les promoteurs et les représentants, apporter aux pieds de Votre Sainteté le respectueux hommage des sentiments de fidélité et de dévouement filial qui nous animent, et demander au Vicaire de Jésus-Christ sa bénédiction apostolique la plus large pour l'Université naissante de Toulouse et pour l'œuvre qu'elle poursuit.

« Nous voulons être et demeurer les persévérants ouvriers du travail de régénération morale de notre chère patrie, tant éprouvée par les assauts de la grande impiété révolutionnaire, mais qui garde en elle tant d'éléments de résistance et de vitalité chrétiennes.

« Nous croyons fermement que cette régénération ne peut s'opérer que par un retour général et complet à la plénitude de la foi catholique, apostolique et romaine.

« Nous croyons fermement que la justice, la morale et la vérité ont seules des droits ; que l'erreur, le mal et l'injustice n'ont aucun droit, et que tel est le fondement doctrinal sur

lequel reposent tout ordre public, toute vraie civilisation.

« Nous croyons fermement que les institutions de la société civile, comme tous les enseignements qui préparent les hommes à vivre au milieu d'elle, à s'en servir et à la diriger, doivent être conformes aux règles éternelles de la loi divine, soit naturelle, soit révélée.

« Nous adhérons d'une manière expresse et absolue au *Syllabus*, et nous nous déclarons d'avance soumis à toutes les décisions doctrinales de l'Eglise et du Souverain-Pontife. Nous les regardons l'un et l'autre comme les organes du Verbe de Dieu.

« Nous avons la résolution inébranlable de placer et de maintenir dans toute l'étendue de ces principes et de nos propres forces l'Université de Toulouse, sous la direction de nos évêques légitimes, et sous la garde permanente de l'autorité suprême du Saint-Siège.

« C'est avec ces principes et cette résolution profondément gravés dans notre âme que nous nous prosternons humblement devant le trône pontifical de Votre Sainteté et que nous la supplions de bénir nos efforts et nous-mêmes, nos familles, notre patrie, l'œuvre de l'Université catholique et tous ses bienfaiteurs, afin que cette œuvre devienne l'instrument de la Providence pour le bien des hommes et la gloire de Dieu.

« Très-Saint Père, nous sommes, avec la plus profonde vénération, une soumission entière et un filial amour, de Votre Sainteté, les enfants fidèles.

† Florian, archevêque de Toulouse; Caussette, vicaire général; Castillon, archiprêtre; Goux, curé de Saint-Sernin; Duilhé de Saint-Projet, chanoine honoraire; Albouy, curé de Saint-Pierre;

G. de Belcastel, sénateur; Victor d'Adhémar; Joseph du Bourg; Carol, président honoraire à la Cour d'appel; Gironis du Floquet; de Guillebert des Essarts; Lespinasse de Saune; Victor de Marsac; Edmond de Planat; comte Fernand de Rességuier.

—

Réponse du Souverain-Pontife :

« PIE IX, PAPE.

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

» Nous venons de recevoir l'affectueuse lettre que Nous ont adressée, de concert avec vous, nos bien-aimés fils les membres du comité diocésain établi dans votre illustre cité à l'effet d'y créer une université catholique.

« Nous avons réellement éprouvé, Vénérable Frère, une grande consolation à la vue des sentiments d'élite qui se trouvent exprimés dans cette lettre. Ils montrent d'une manière évidente la déférence absolue des membres de ce comité, soit pour l'autorité de leurs prélats, soit à l'égard du suprême magistère de notre Chaire apostolique; on y reconnaît aussi le vrai zèle dont ils entretiennent les feux dans leurs âmes et par l'inspiration duquel ils cherchent à ouvrir à leurs concitoyens les sources pures de la véritable doctrine, de telle sorte que cette institution publique, après avoir été assise sur les fondements de la vérité et de la religion, y soit à jamais soigneusement maintenue.

« Ces nobles dispositions de leurs cœurs sont dignes de tout éloge. Aussi est-ce avec une spéciale affection que Nous en avons accueilli l'expression, et Nous vous demandons, Vénérable Frère, que, parlant en notre nom, vous leur donniez à tous l'assurance de nos sentiments d'estime et d'affection; veuillez aussi leur faire connaître que Nous espérons avec une ferme confiance que les efforts de leur zèle répondront pleinement et d'une manière parfaite au témoignage des sentiments qu'ils Nous ont exprimés.

« En attendant, Nous Nous adressons du fond du cœur à Dieu, l'auteur de tout bien, et Nous le supplions qu'il daigne, du haut du ciel, les assister de sa grâce dans leurs pieux désirs, dans leurs délibérations et dans leurs démarches, et que dans sa bonté il accorde à leur œuvre de produire en abondance des fruits de salut.

« Fasse le Ciel qu'elle soit un présage de toutes ces grâces, en même temps qu'elle est un gage de notre affection, la bénédiction apostolique que Nous sommes heureux de vous donner dans le Seigneur, à vous, Vénérable Frère, et à tous ces bien-aimés fils qui Nous ont écrit, ainsi qu'à leurs familles et à tous ceux pour lesquels ils Nous l'ont demandée!

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27e jour de mai, en l'an 1877, de notre pontificat le trente et unième.

« Pie IX. Pape. »

Faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège aux membres et bienfaiteurs de l'Université de Toulouse.

Un peu plus tard, au mois d'août, le Saint-Père, voulant favoriser de plus en plus la grande entreprise toulousaine, ne se bornait plus à la bénir, il ouvrait, en faveur de tous ceux qui concouraient à sa réussite, les trésors spirituels de l'Eglise, et envoyait à Mgr Desprez le bref suivant :

« Pie IX, Pape. — *Pour en perpétuer le souvenir.*

« Pieusement et charitablement occupé de la dispensation des célestes trésors de l'Eglise, afin d'accroître les sentiments religieux dans l'esprit des fidèles et de procurer le salut des âmes;

« Désireux de voir que les maîtres, chargés d'enseigner les lois conformément à l'esprit chrétien dans l'*Athénée catholique* de Toulouse, ainsi que leurs élèves, après avoir été confirmés dans la science des saints par des secours spirituels, fassent de jour en jour de nouveaux progrès;

« Nous appuyant sur la miséricorde de Dieu tout-puissant et sur l'autorité de saint Pierre et saint Paul, ses apôtres;

« Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, qui sont ou seront directeurs, docteurs, élèves dans ledit *Athénée*, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué d'une manière quelconque à l'établissement de cet *Athénée catolique:*

« *Une indulgence plénière* pour l'article de la mort, si, vraiment contrits et s'étant confessés, ils font la sainte communion, ou si ne pouvant faire ce que dessus, ils ont soin, étant réellement contrits, de prononcer dévotement, sinon de bouche, au moins de cœur, le saint nom de Jésus;

« Egalement *une indulgence et rémission plénière de tous leurs péches*, tous les ans, aux mêmes personnes qui, étant contrites, s'étant confessées et ayant communié, visiteront, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du lendemain, leur église paroissiale, les jours des fêtes de saint Saturnin, évêque et martyr, et de saint Thomas d'Aquin, confesseur et docteur de l'Eglise, et y prieront pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise.

« De plus, nous octroyons, selon la forme usitée dans l'Eglise, *deux cents jours d'indulgence* sur les pénitences à eux imposées ou contractées par eux, de toute autre manière, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ chargés d'établir ledit *Athénée*, pour toutes les fois qu'ils se réuniront afin de s'occuper de cet établissement, pourvu qu'étant au moins contrits de cœur ils adressent à Dieu les prières dont il a été parlé plus haut.

« Nous accordons enfin que toutes et chacune de ces indulgences, rémissions de péchés et relaxations de peines puissent être appliquées, par mode de suffrage, aux âmes des fidèles de Jésus-Christ qui ont, étant uni à Dieu par la charité, fermé les yeux à la lumière du jour.

« Nonobstant toutes dispositions contraires, les présentes sont valables en tout temps, à perpétuité.

« Nous voulons aussi que les présentes lettres, ayant été transcrites ou imprimées, et ensuite signées par quelque notaire public et munies du sceau de l'autorité ecclésiastique locale, soient reçues comme serait reçu l'original lui-même, s'il était exhibé et présenté.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 24 août de l'an 1877, de Notre Pontificat le trente-deuxième.

F. Card. Asquini. »

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

—

VUE GÉNÉRALE DE L'EXPOSITION ET AVIS A LA PROVINCE A CE SUJET.

Nous nous sommes empressés de faire une première visite à la grande exposition de 1878, dès le lendemain de son onverture, et nous tenons à dire à nos lecteurs de la province et de l'étranger la vérité au sujet de cette exhibition extraordinaire des produits de l'industrie du XIXe siècle; cette vérité a été complétement dénaturée par les journaux selon les nuances diverses de leur manière de penser en politique; nous écrivons les jugements et les conseils qui vont suivre après avoir passé nous-même une journée entière à patauger dans la boue, sur les cailloux, sautant de place à autre sur les planches que les ouvriers vous laissent, çà et là, en guise de rails ways pour leurs brouettes; et cette journée était celle du lendemain de l'ouverture même, qu'on a si bien et si mal fêtée tout à la fois sur notre sol parisien. Disons d'abord un mot de la fête.

Nous nous sommes promené toute la soirée du 1er mai, et voici ce que nous avons remarqué : les rues aristocratiques n'étaient point illuminées, mais les rues démocratiques et ouvrières l'étaient de lanternes vénitiennes; les monuments publics l'étaient aussi, comme d'habitude dans les moindres fêtes, par leurs cordons de gaz allumés; mais rien absolument ne nous a rappelé les précédentes illuminations aux grandes girandoles, que nous avions admirées dans les temps de 1878 et encore un peu dans les années qui suivirent. Les Tuileries, la place de la Concorde, les jardins publics étaient sombres et déserts, souvent fermés; il n'y avait

d'animation que dans les rues pauvres et populaires. Là seulement, la fête s'annonçait par quelque signe brillant et bruyant. Ce sont surtout encore les rues à ouvriers qui sont, en ce moment, pavoisées de drapeaux; mais il faut dire aussi que beaucoup de grands hôtels qui n'avaient point illuminé, ce sont pavoisés depuis.

En ce qui est de l'Exposition elle-même, nous conseillons à tous nos lecteurs qui ont l'intention de faire le voyage de Paris pour elle, d'attendre encore un mois; c'est alors seulement qu'elle sera curieuse et dans son éclat grandiose, aujourd'hui, rien n'est prêt; ce ne sont que des encombrements de caisses qu'on ouvre et qu'on jette là : aucun agrément ne s'y trouve encore pour les visiteurs; on ne fait que s'y fatiguer inutilement et y souffrir de toutes manières. L'installation est dans son plein, voilà tout; or, qu'on se figure un palais qu'on est en train de meubler avec ses dépendances en parcs et maisons : est-ce le moment d'y faire des visites de cérémonie?

Nous n'avons remarqué que deux nations qui aient terminé l'installation de leurs produits industriels; ce sont la Chine et le Japon; leurs meubles de toutes espèces, leurs porcelaines, leurs laques, etc., sont de la plus grande beauté et du plus grand lustre. Toutes les autres sont occupées à s'installer, et, quant à ce qui est de la France, rien n'est fait, ou du moins rien n'est encore présentable des choses qui doivent être les plus intéressantes. Les galeries de l'art rétrospectif du Trocadéro étaient encore fermées, quand nous avons voulu les voir; les *aquarium* ne se montraient pas même en apparence, et ainsi de presque tous les parterres eux-mêmes qui n'étaient pas présentables. Les jacinthes de Hollande étaient flétries ou fanées; quelques rhododendrons çà et là, avec quelques rangées de juliennes ou giroflées rouges et blanches, voilà à peu près tout.

On peut nous demander dès maintenant si nous jugeons très-admirable le plan de notre exposition de cette année, occupant tout le Champ-de-Mars avec les hauteurs du Trocadéro pour annexe reliée au moyen du pont d'Iéna; nous répondrons que nous avions jugé beaucoup plus belle et plus artistique l'exposition qui avait précédé, dans sa forme elliptique, mais il faut avouer aussi qu'en raison de l'immensité qu'on a dû donner à celle-ci, il était difficile d'imaginer mieux que ce qu'on a fait. Nous allons résumer de notre mieux les conseils que nous avons tirés nous-même de notre visite prématurée, pour l'utilité de nos lecteurs de l'étranger et de la province, lorsqu'il feront le voyage de Paris pour voir cette merveille.

On a pris la base de l'étendue qui comprend l'exposition présente, au Trocadero, en sorte que ce serait à partir de ce côté, qui est la hauteur dominante, qu'il faudrait commencer la visite, mais il nous semble mieux de commencer par le sens inverse, c'est-à-dire par l'Ecole militaire, et d'aller en remontant comme dans une ascension de montagne jusqu'au Trocadéro qui est le sommet.

Nous entrons donc par l'une des portes, soit la porte qui est à l'est, soit celle qui est à l'ouest, et nous visitons, d'abord, les travaux en pleine activité des tailles de diamants, des fabrications de dentelles, des métiers à la Jacquard, des cachemires de la Compagnie des Indes, des manufactures des Gobelins, de Beauvais, d'Aubusson, des bijoux en doublé, etc., etc., qui se trouvent établis dans et sur les côtés de la grande galerie qui forme le devant de l'Ecole militaire; puis, cela vu, et c'est fort intéressant, nous prenons sur le milieu de cette galerie l'allée découverte qui partage tout le grand carré long du Champ-de-Mars en deux parties, sur le sens de la longueur, et nous admirons, sur la droite, à partir de ce côté, les façades des différentes nations, dites façades internationales; ces façades sont toutes modernes et fort coquettes; elles sont exécutées par chaque nation dans l'ordre suivant :

Pays-Bas; Portugal; Monaco et Luxembourg; Annam; Perse; Siam; Tunisie; Amérique centrale méridionale; Danemarck; Grèce; Belgique, qui est la plus belle de toutes; Suisse; Russie; Autriche; Hongrie; Espagne; Chine; Japon; Italie; Suède et Norwège; Etats-Unis; Angleterre. L'Allemagne seule ne s'y trouve point, souvenir qui restera désagréable pour nos vainqueurs du moment. Ils figurent pourtant dans le pavillon des arts.

On peut, en passant devant chacune de ces façades, s'enfoncer, vers la gauche, dans la portée qui correspond à chacune d'elles, et, dans cette excursion, en allant et revenant, visiter les produits de la nation.

Tout le long de l'allée dont nous parlons, sur la droite, se trouve la partie française de l'Exposition, qui occupe, à elle seule autant de terrain que toutes les autres nations ensemble. C'est vers le milieu, en montant dans la direction du Trocadéro que se trouvent les beaux-arts, tableaux, photographies, sculptures, etc. Cette exposition des beaux-arts n'a rien de comparable à ce que fut notre exposition artistique de 1855, on n'y trouve que quelques tableaux modernes que l'on a vus aux dernières expositions des arts; tous les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture soit française, soit étrangère, y manquent. Nous pleurions en pensant que nous les avions admirés, ces chefs-

d'œuvre, pour une fois unique dans la vie, en 1855.

Les machines occupent les galeries en longueur qui encadrent toute l'Exposition; d'un côté sont les machines françaises, de l'autre sont toutes les machines étrangères.

Maintenant, passons le pont d'Iéna, qui est élargi des deux tiers environ, et montons au Trocadéro. Mais, avant de le faire, de quitter le Champ-de-Mars et de franchir le mont, faisons une promenade en travers, le long de la grande terrasse formant la croix avec le tapis vert qui s'étend dans la direction du pont, et amusons-nous à regarder les statues colossales des diverses notions qui, en position de cariatides, semblent protéger les exhibitions de leurs produits. Ces statues, qui sont aussi nombreuses qu'il y a de nations exposantes, ne sont point mal faites; leurs figures, leurs costumes, leurs tenues indiquent assez bien le caractère ethnographique qu'elles représentent.

Le Trocadéro se montre au-dela du pont, comme une hauteur dont on fait l'ascension à droite et à gauche de la grande cascade qui orne la façade du palais; cette cascade n'a rien de très-original et n'a qu'un peu de grandiose; elle consiste dans une vasque qui n'a guère l'air que d'un vase monstre, lequel laisse déborder du demi-contour qu'il présente aux visiteurs, une nappe d'eau continue : cette nappe tombe dans un bassin; un peu plus bas, sont un grand jet d'eau et plusieurs gerbes qui sont loin d'approcher de celles des grandes eaux de Versailles; le jet d'eau, pourtant, se projette assez haut, mais n'est pas très-nourri. Autour de la grande pièce d'eau qui forme le devant du palais, sont les quatre animaux en bronze doré, dont on a tant parlé : cheval, bœuf, éléphant et rhinocéros; nous avons trouvé l'éléphant mesquin; à droite et à gauche sont des massifs de fleurs, des petites pelouses et des parcs avec petites maisons et boutiques chinoises, japonaises, tunisiennes, turques, orientales enfin.

Ces parcs sont à classer parmi les plus originales curiosités de l'Exposition; on y peut juger des usages des diverses nations qui y sont représentées par des types plus ou moins caractéristiques, soit d'architecture, soit de mœurs, soit de personnes. Les aquariums sont près de là, vers la droite, mais ne sont pas encore terminés, avons-nous dit.

Nous achevons de monter; nous entrons, par des escaliers en pierre, dans le palais; c'est là que se trouve, au centre, la grande salle des fêtes et des conférences, mais on n'en voyait encore rien. Quand nous y sommes allés, tout était fermé et occupé par des ouvriers. De chaque côté de cette grande salle, s'allonge, en demi-cercle, une galerie qui était close également, mais qui doit loger les spécimens si curieux, découverts depuis quarante ans, de l'art humain rétrospectif. C'est là que se trouveront les instruments des premiers hommes, des premières sociétés, en un mot, de l'industrie humaine à son enfance, comme on en voit des collections au musée de Saint-Germain. Nous avions hâte d'avoir à juger si, dans cette exhibition, paraîtront de nouveaux indices révélateurs d'une antiquité humaine plus considérable encore qu'on n'avait pu la supposer jusqu'à présent.

Mais le tout, répétons-nous, n'était point encore ouvert, et nous avons remis, par force, à une prochaine visite, l'étude que nous devions faire de cette partie en particulier, comme devant être la plus intéressante pour la science religieuse, qui est toujours l'objet principal de nos préoccupations dans ces articles.

Nous avons été contraint, arrivé sur la hauteur du Trocadéro, de nous contenter de jeter, en nous retournant, un coup d'œil d'ensemble, des plus agréables, sur tout ce que nous avions parcouru.

LE BLANC.

BIBLIOGRAPHIE

La Vierge Marie, d'après la Théologie, par le R. P. Petitalot. Paris, Bray et Retaux. — 2 vol. in-12.

Nous venons de parcourir ce charmant ouvrage pour notre instruction et notre édification personnelles, en ces premiers jours du mois consacré à la Reine du ciel. Sans vouloir en rendre un compte détaillé et approfondi, c'est pour nous comme un devoir de reconnaissance de le signaler et de le recommander à nos lecteurs, à cause du plaisir que sa lecture nous a procuré. Dans un cadre relativement peu étendu, l'auteur a su résumer, en un style clair, vif, agréable, tout ce que la théologie nous enseigne de plus relevé, de plus touchant et de plus pratique sur l'admirable Mère de Dieu. Les fidèles ne liront pas cet ouvrage sans en retirer de grands fruits, et les pasteurs des âmes y puiseront, pour les exercices du mois de Marie, les fêtes et les mystères de la sainte Vierge, des instructions aussi variées que solides, aussi intéressantes que fécondes.

Les Catholiques libéraux. Deuxième lettre à un publiciste, par S. Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines. Paris. Veuve Magnin et fils. — In-8.

Dans sa première lettre, l'Em. archevêque de

Malines combattait la doctrine générale du libéralisme, dont il montrait l'hypocrisie et la fausseté. Dans celle-ci, il attaque plus particulièrement le libéralisme catholique, cette dangereuse doctrine d'entre-deux inventée par des hommes soi-disant habiles, qui ne sont vraiment, non plus que leur invention, ni libéraux ni catholiques. C'est le complément nécessaire de la première lettre, que les hommes de doctrine voudront également lire et méditer.

Instruction pastorale et mandement de Mgr Besson, évêque de Nîmes, sur la Franc-Maçonnerie. Paris, Bray et Retaux. Broch. in-12, 30 centimes.

Nous applaudissons à la publication de cette instruction de l'éloquent évêque de Nîmes sous la forme d'une brochure de propagande. La Franc-Maçonnerie, qui a préparé et accompli la Révolution, ne cesse d'étendre de plus en plus ses ravages, et l'une des choses les plus urgentes à l'heure où nous sommes — Pie IX l'a souvent répété — est de la démasquer et de la faire voir au peuple telle qu'elle est : grossière et impie dans sa doctrine, ridicule dans ses rites, criminelle dans ses actes. C'est ce que fait Mgr Besson : avec quelle force et quelle netteté, nous n'avons pas besoin de le dire.

Le Cléricalisme et l'esprit moderne. Paris, Victor Palmé. — 1 vol. in-8.

Sous ce titre, M. l'abbé Edmond Chapot vient de publier les quatre discours qu'il a prêchés, pendant le dernier carême, dans l'église Sainte-Baudile, à Nîmes, et dans lesquels il montre tout ce que le *Cléricalisme* renferme de vérités, et tout ce que l'*Esprit moderne* renferme de déviations. C'est du moins ce que dit le journal l'*Union*, car nous n'avons pas lu cet opuscule.

P. D'HAUTERIVE.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Don de joyeux avénement offert à Léon XIII par les catholiques français. — Maintien de l'interdit sur le Quirinal.— Rétractation de l'ex-P. Curci. — Mort de M. Eugène Boré, supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité.— Préliminaires d'une restauration du petit séminaire de Strasbourg. — Couronnement de la Vierge de Starawies. — Lettre du Pape félicitant le clergé et les populations de la Galicie.

Paris, 11 mai 1878.

Rome. — Les offrandes des catholiques français reçues par l'*Univers* comme *don de joyeux avénement* au nouveau Pape, ont été remises à Léon XIII par M. Louis Veuillot, qui a eu l'honneur d'être reçu, la semaine dernière, en audience privée par Sa Sainteté. Le Saint-Père a chargé M. Louis Veuillot de dire en son nom, dans l'*Univers*, qu'il remerciait de tout son cœur les généreux oblateurs et qu'il leur accordait à tous sa bénédiction. La somme remise au Pape par M. Veuillot s'élevait à 74,200 francs. La souscription pour le *don de joyeux avénement* reste ouverte dans l'*Univers*.

Le roi Humbert Ier a fait supplier le Pape, assure-t-on, de lever l'interdit qui pèse sur le Quirinal, afin qu'on puisse y dresser un autel et y dire la messe, conformément au décret concédé *ab antiquo* aux maisons royales. Léon XIII a répondu qu'il maintiendrait fermement jusqu'à la fin cet interdit dont Pie IX avait frappé le palais apostolique. Ce palais, bâti avec l'or de la chrétienté, est au Pape, qui ne renonce à aucun de ses droits. Si, par suite de la violence commise en 1870, le Pape ne peut user de son droit temporel, il le maintient du moins par l'exercice de son droit spirituel que le roi ne peut lui ravir. Au nom de ce droit spirituel, l'interdit continue donc de frapper et le palais et ceux qui l'habitent.

L'ex-P. Curci a enfin rétracté, d'une manière solennelle, les malheureuses idées et les utopies qu'il avait répandues dans plusieurs de ses ouvrages. Le Pape a voulu qu'on allât encore une fois au-devant de cette pauvre brebis qui s'égarait de plus en plus. L'ex-P. Curci fut donc invité à venir à Rome, et, après un long entretien avec l'Eme cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, il a rédigé une rétractation qui a été portée au Pape. Léon XIII l'a lue et l'a quelque peu modifiée de sa propre main. Puis elle a été rapportée au P. Curci, qui n'a même pas voulu lire les modifications, mais qui s'est écrié : « Le Pape a daigné écrire ; je n'ai pas besoin de savoir, même de lire ; je n'ai qu'à signer. »

Voici cette rétractation, qui porte la date du 29 avril 1878 :

« Très-Saint-Père,

« Le prêtre Charles-Marie Curci, sachant qu'on a pris occasion de scandale de quelques-uns de ses derniers écrits et actes, ainsi que le lui ont fait observer de pieux et doctes personnages, désireux d'en écarter de son côté même l'ombre, vient se jeter aux pieds de Votre Sainteté pour déclarer qu'il adhère pleinement et sans aucune restriction, d'esprit et de cœur, à tous les enseignements et à toutes les prescriptions de l'Eglise catholique, et en particulier à tout ce que les Souverains Pontifes, et tout récemment Votre Sainteté, dans l'Encyclique *Inscrutabili*, etc., enseignent sur le pouvoir temporel du Saint-Siège. Il déplore tout chagrin que ses écrits et ses actes auraient pu causer à Votre Sainteté et à son prédécesseur, ayant toujours nourri les plus sincères

sentiments de filial hommage et de très-docile obéissance envers le Vicaire de Jésus-Christ, auquel il soumet son jugement, comme au légitime et seul juge compétent de tout ce qui appartient à la vraie utilité et au vrai avantage de l'Eglise, et au bien des âmes. Cette déclaration, il entend la faire en catholique sincère, tel qu'il a toujours été et est encore; et, tandis qu'il retire tout ce que Votre Sainteté jugerait digne de censure, il se remet pleinement entre ses mains, tout prêt à suivre partout et toujours son infaillible magistère. — Charles-Marie Curci, prêtre, m. p. »

Cette rétractation réjouira autant les catholiques qui ont prié pour l'ex-P. Curci, qu'elle exaspère les libéraux et les radicaux, lesquels se réjouissaient du scandale donné par l'illustre religieux et espéraient qu'il en viendrait à une séparation totale d'avec l'Eglise, comme fit l'infortuné Lamennais.

France. — Le supérieur des Lazaristes et des Filles de Charité, M. Eugène Boré, est mort le 3 mai, après une courte maladie, durant laquelle, grâce à son énergie, il ne voulut pas suspendre l'accomplissement de ses devoirs. Le jour même de sa mort, il recevait des Sœurs nouvellement arrivées d'Espagne. Quelques heures après, sentant la mort approcher à grand pas, il demanda lui-même les derniers sacrements, qu'il reçut avec la dévotion la plus touchante.

M. Eugène Boré était né à Angers le 15 août 1810. Il commença ses études au petit séminaire de Beaupréau et vint les terminer au collège Stanislas, à Paris. En 1827, il obtint au concours général le prix d'honneur de philosophie. Puis, après avoir servi pendant un an les cours de droit, il se livra exclusivement à l'étude des langues, pour laquelle il avait une facilité extrême. Aussi posséda-t-il bientôt tous les principaux idiomes d'Europe. Il étudia ensuite le syriaque ou l'hébreu, sous les illustres maîtres Quatremère et Sylvestre de Sacy, et en 1837, il était nommé professeur à la chaire d'arménien. L'année suivante, l'Académie des inscriptions et belles-lettres le chargeait d'une mission en Orient. Il se rendit en Perse. Catholique non moins zélé que savant orientaliste, il mit sa mission scientifique à profit pour favoriser les intérêts religieux. Il fonda des écoles catholiques dont plusieurs subsistent encore, et se fit lui-même maître d'école pour instruire les enfants dans la foi, En même temps il envoyait à l'*Univers* des correspondances qui étaient très-remarquées par l'exactitude avec laquelle elles faisaient connaître les choses et les intérêts si divers de l'Orient. Secondé dans ses travaux de zèle par le concours de MM. les Lazaristes, il ne tarda pas à s'attacher à leur institut. Après un court séjour en France, en 1843, il retourna à Constantinople, où M. Leleu, supérieur de la maison des Lazaristes de cette ville, le décida à entrer dans leur congrégation et à recevoir les saints ordres, afin de mieux répondre à sa vocation de missionnaire. Pendant la guerre d'Orient, il exerça les fonctions d'aumônier auprès de nos soldats. Quelques années plus tard, il fut rappelé à Paris par M. Etienne, supérieur général de la congrégation qui lui confia la charge de secrétaire général. Et à la mort de M. Etienne, arrivée en 1874, M. Eugène Boré fut choisi par ses confrères, pour être leur nouveau père et supérieur.

Dans les différents états de sa vie, M. Eugène Boré n'a cessé de faire paraître un grand zèle pour la gloire de Dieu, et il eut toujours une grande dévotion à la très-sainte Vierge.

Alsace-Lorraine. — On assure que Mgr l'évêque de Strasbourg a été autorisé à rouvrir son petit séminaire fermé depuis cinq ans, mais dans des conditions qui rendent cette autorisation presque illusoire...Ainsi l'on ne pourra ouvrir aucun cours dans l'établissement. On y recevra seulement des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes surveillés. Ces jeunes gens suivront les cours des établissements scolaires de la ville désignés par leurs parents. A l'intérieur de la maison, on n'aura que le droit de surveiller le travail préparatoire des classes, et de soumettre les enfants à une discipline ainsi qu'aux exercices de piété qui conviennent à des jeunes gens chrétiens.

Certes, la concession est aussi restreinte que possible, surtout si l'on ajoute qu'elle est essentiellement révocable. Cependant l'autorité diocésaine s'apprête à en tirer le meilleur parti possible, dans l'espoir que cette situation nouvelle pourra peut-être recevoir quelque amélioration.

Pologne autrichienne. — La multiplicité des faits religieux que nous avons à raconter chaque semaine ne nous a pas permis jusqu'ici de relater une cérémonie qui remonte au mois de septembre dernier, et qui pourtant a eu l'importance d'un événement national pour la nation polonaise.

Autrefois la Pologne, qui s'est donné le titre de royaume de Marie, aimait à couronner avec toute la pompe imaginable les images dites miraculeuses de sa céleste Reine. De 1717 à 1786, l'on compte vingt-six de ces couronnements. Mais, depuis cette date, l'on n'en avait plus vu un seul. Les malheurs et le deuil de la patrie disent assez pourquoi.

Cependant il y avait à Starawies, en Galicie, une statue que, d'après la légende, les anges y avaient autrefois apportée de la paroisse de Huneung, petit bourg du district de Zemlin, en Hongrie. La garde de cette statue miraculeuse, qui attirait de nombreux pèlerins, avait

été longtemps confiée aux religieux de Saint-Paul-Ermite. Depuis 1821, ce pieux office est rempli par les jésuites, qui ont établi dans ce lieu un noviciat de leur ordre.

Or, dans le cours de l'année dernière, le T. R. P. Henri Jeukowski, supérieur du couvent de Starawies, eut l'heureuse inspiration de renouveler, pour la plus grande gloire de la sainte Vierge, une tradition essentiellement catholique par le couronnement de la précieuse image dont il était le gardien. A cet effet, convoquant pour la cérémonie le pays tout entier, le clergé et l'épiscopat, *trium rituum :* latin, arménien et grec-uni, il demanda et obtint de Rome les autorisations nécessaires, ainsi que la visite de S. Exc. Mgr Jacobini, nonce apostolique à Vienne, qui s'offrit pour couronner lui-même la sainte Madone.

Le voyage de l'illustre représentant de Pie IX fut une véritable marche triomphale. Dans les villes où ils descendit, il fut l'objet d'ovations enthousiastes. Aux gares où le train s'arrêtait, les autorités, le clergé, les corporations avec leurs bannières et des masses de paysans accouraient pour lui offrir les témoignages de leur vénération. Et dans celles où il n'y avait pas d'arrêt, le nonce put voir néanmoins les paysans des environs réunis avec des bannières et de saintes images, leurs curés en tête, et tous agenouillés sur son passage, s'inclinant jusqu'à terre pour recevoir la bénédiction qu'il leur donnait de la portière du wagon.

En arrivant à Starawies, le nonce y trouva plus de trois cents prêtres des trois rites, latin, grec-uni et arménien, et un peuple innombrable, avec des bannières, des croix, des saintes images, qui couvraient à perte de vue les plaines et les collines environnantes. Toute cette foule se préparait, depuis huit jours, à la solennité du couronnement. Pendant cette octave préparatoire, le saint sacrifice avait été célébré chaque jour dans une chapelle improvisée, ouverte de tous côtés, et trois chaires avaient été élevées en plein air pour distribuer au peuple la parole de Dieu. Par ces détails on peut se faire une idée du concours des pèlerins.

Son Excellence le nonce arriva, suivi de trente calèches à quatre chevaux, contenant la noblesse de la contrée et de deux cents paysans à cheval. Sans entrer dans le détail des cérémonies du couronnement, qui se fit le 8 septembre, nous voulons signaler pourtant une circonstance des plus émouvantes. A l'Evangile, renouvelant un antique usage de leur patrie, les seigneurs polonais tirent leurs épées du fourreau, symbolisant ainsi leur dévouement à l'Eglise, pour laquelle ils sont toujours prêts à verser leur sang et à donner leur vie.

Après la cérémonie du couronnement, le nonce apostolique voulut recevoir environ soixante-dix pèlerins du diocèse de Chelm, venus pour voir le représentant du Pape. On sait que ce diocèse ne cesse de donner de nouveaux martyrs à l'Eglise et que les civilisateurs moscovites y faisaient couler encore naguère le sang à flots. On vit donc alors ces héroïques pèlerins, qui avaient bravé tous les dangers pour traverser la frontière russe, se précipiter aux pieds du nonce avec des sanglots déchirants, qui exprimaient dans une plainte éloquente tout ce que ces braves cœurs désiraient qu'il portât de leur part à Rome. Tous les habitants fondaient en larmes, le nonce lui-même succombait à l'émotion et se laissait entourer par les vénérables confesseurs de la foi, qui embrassaient ses genoux comme pour fortifier par cette étreinte leur fidélité au Pape de Rome, leur horreur pour le schisme qu'on essaye de leur imposer en violant leurs consciences et en torturant leurs corps.

Mais ce qui ne fit pas une moins grande impression, ce fut l'absence à cette fête de tous les évêques latins de la Galicie, qui voulurent laisser ainsi le premier rang après le nonce aux évêques grecs-unis. Le nonce lui-même se fit remplacer, pour les cérémonies complémentaires du lendemain, par le métropolitain grec-uni, qui entonna à la fin le *Te Deum* en latin, et donna la bénédiction également en latin. C'est là un fait qui marquera dans l'histoire de l'Eglise catholique, car il confirme et scelle solennellement l'union de ce qui reste encore de l'Eglise grecque-unie avec Rome.

Avant de quitter la Galicie, Mgr Jacobini reçut des populations de nombreux albums contenant des adresses au Pape. En les envoyant à Sa Sainteté, il les accompagna d'une lettre où il lui rendait compte de son voyage. Le Saint-Père lui répondit par la lettre suivante, dont l'importance en fait un document historique :

« Pie IX, Pape. — Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous qui, dans l'état si perplexe et si troublé des affaires religieuses, n'avons rien de plus agréable et de plus cher que la constance de la foi dans les peuples et que ses manifestations libres et publiques, Nous Nous sommes grandement réjoui, Vénérable Frère, de la lettre dans laquelle vous Nous représentiez, plus encore par des tableaux que par des descriptions, les honneurs rendus à ce Siège de Pierre en la personne de son représentant, pendant que vous parcouriez la Galicie, et où vous Nous indiquiez chacun des lieux et les divers incidents de ce voyage, en énumérant tous les membres de l'épiscopat, du clergé, de la noblesse et du peuple qui vous ont donné ces magnifiques témoignages de piété filiale. » Mais ce qui a mis le comble à notre joie, ce sont les dispositions que vous Nous si-

gnaliez chez les autorités civiles pour les intérêts catholiques, et qui attestent leur juste respect pour la religion du peuple, en montrant aussi qu'elles comprennent sagement que la faveur accordée à la religion catholique dans les pays où elle fleurit, gagne le peuple et tourne au plus grand profit de l'Etat, à la prospérité duquel contribue puissamment l'accord des deux puissances religieuse et civile. Ravi de l'événement et charmé de cette insigne gloire de notre sainte religion, Nous aurions voulu témoigner Notre joie paternelle, Nos sentiments d'actions de grâce et d'affection non-seulement à tous en général, mais encore à chacun des pasteurs sacrés et des membres du clergé séculier et régulier, ruthène, latin, arménien, à chacune des universités et des pieuses confréries, à chacun des membres de la noblesse et du peuple. Mais comme cela ne se peut, Nous vous transmettons Notre désir, Vénérable Frère, afin que vous puissiez manifester à tous, de la manière la plus convenable, Nos sentiments.

« Faites donc part à nos Vénérables Frères de Léopol, des rites ruthène, latin et arménien; à ceux de Przemysl, des rites ruthène et latin, et au vicaire apostolique de Cracovie, de la joie que Nous a causée l'éclatante et unanime manifestation du respect et de l'amour de tous pour le Saint-Siège, et qui a encore été accrue par le témoignage public que les évêques ruthènes de Léopol et de Przemysl, ainsi que leur clergé, ont voulu Nous donner de cet insigne attachement à leur union avec Nous, non-seulement en exprimant avec éloquence la piété filiale qui les anime présentement, mais aussi en affirmant le noble dessein de garder soigneusement le précieux lien de foi et de soumission qui les unit au chef suprême de l'Eglise. Ce témoignage, qui montre leur pieuse reconnaissance pour les soins paternels que Nous avons pour eux, Nous offre aussi un gage de leur future constance dans les périls croissants de chaque jour, au milieu desquels Nous ne cesserons jamais de leur porter secours.

« Certes, ce que cette heureuse et parfaite unanimité peut faire pour la gloire de l'unité catholique, on l'a vu clairement dans ces honneurs qui vous ont été rendus, en votre qualité de nonce apostolique, par cette affluence générale du peuple de divers rites accourant partout vers vous, par ce concours des évêques et du clergé, par ce cortège de la noblesse, par ces acclamations, par ces toasts de banquets, par ces illuminations nocturnes des édifices et des villes. Elles ont bien montré que toutes ces manifestations partaient d'un sentiment religieux, ces fêtes célébrées dans le sanctuaire de Starawies en l'honneur de la Mère de Dieu, dans lesquelles vous ne savez ce qu'il faut le plus admirer, ou de l'affluence des populations accourues de toutes parts, ou de l'empressement à écouter la parole de Dieu, ou du zèle religieux à suivre les saints exercices, ou de cette ardeur à recevoir les sacrements que ne décourageait pas une longue attente, et à laquelle cent prêtres ne pouvaient suffire, ou enfin de cette parfaite harmonie des divers rites dans la célébration des fêtes, encore plus significative que le reste. « L'honneur particu-« lier de la Pologne a toujours été l'intégrité « de sa foi et son absolu dévouement à ce « Siège de Pierre; » c'est pourquoi elle se souvient de la gloire et de la prospérité qui, avec la bénédiction de Dieu, lui sont échues autrefois; et, « maintenant, au milieu de l'ad-« versité, elle se sent gratifiée d'en haut d'une « vertu égale à ses malheurs. »

« Nous vous félicitons donc d'avoir pu être témoin de cette admirable glorification de notre très-sainte religion, mais nous vous félicitons bien plus encore de ce que, envoyé pour le bien et le succès des affaires de cette même religion, vous ne vous êtes pas contenté de célébrer des solennités pontificales, mais souvent aussi vous avez voulu pourvoir aux besoins des âmes par l'administration des sacrements, en mettant de côté toute considération d'aise ou même de santé, principalement quand, à la place de l'évêque épuisé et malade, vous avez conféré, sous un ciel pluvieux, la confirmation à un grand nombre de fidèles.

« Que Dieu bénisse ce pays », qu'il bénisse ses pasteurs sacrés, qu'il bénisse son clergé et son peuple, qu'il confirme leur foi, entretienne leur union, « qu'il soutienne ses forces au « milieu des difficultés, et qu'il donne à tous « un accroissement de biens surnaturels. » Et maintenant que la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons, Vénérable Frère, ainsi qu'à chacun des évêques de la Galicie et à tout leur clergé et leur peuple, soit pour tous et chacun de ceux qui nous l'ont demandée le gage de la faveur céleste.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 novembre 1877, la trente-deuxième année de Notre pontificat. — PIE IX, PAPE. »

Cette lettre a produit dans toutes les parties de la Pologne une immense impression; elle fera époque dans son histoire. Elle rendra cet héroïque peuple plus invincible encore dans la confession de la foi immortelle, et ni les ukases monovites, ni les lois prussiennes ne parviendront jamais à le séparer de Rome.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU Ve DIMANCHE APRÈS PAQUES (1).

Sur la prière.

« Prier au nom de Jésus-Christ, mes chers frères, déclare un orateur éminent, ce n'est pas seulement prononcer de bouche ce nom sacré, c'est l'invoquer et l'appeler à son aide du fond du cœur; c'est prier comme Jésus-Christ veut que l'on prie, de la manière qu'il le prescrit, d'après les règles qu'il a tracées... Loin de protéger et d'appuyer, il condamne et rejette deux sortes de prières : celles par lesquelles nous ne demandons pas ce qu'il faut, celles par lesquelles nous ne demandons pas comme il faut » (de la Luzerne). Pourquoi donc faut-il prier, et qu'est-ce que prier au nom de Jésus-Christ? C'est ce que révélera l'homélie de ce jour. Esprit de sagesse, daignez nous assister !

I. — « Jésus dit à ses disciples : En vérité, en vérité, je vous le déclare : ce que vous demanderez à mon Père, en mon nom, il vous l'accordera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. »

La première raison pour laquelle nous devons prier au nom de Jésus-Christ, c'est qu'il nous l'ordonne; d'un côté, maître de toutes les créatures, il a le droit de leur commander ce qu'il lui plaît; de l'autre, Père de tous les hommes, il désire ardemment leur salut, leur indique la prière comme moyen de le réaliser en ce monde, afin d'entrer en possession d'une joie parfaite dans le ciel. Le second motif, qui nous oblige de prier au nom de Jésus-Christ, c'est qu'il est le seul Médiateur entre l'immortel Souverain des siècles et les habitants de la vallée de larmes; il voit fléchir devant lui tout genou, dans les hauteurs des cieux, sur toute la surface de la terre, au fond des abîmes (II. Philip., II, 10) il nous offre ses plaies comme les sources uniques de notre sanctification; (Act., IV, 12); nous sommes, dit l'Apôtre, purifiés, sanctifiés, justifiés, au nom de Jésus-Christ notre Seigneur; pas de grâce ni de rémission, si ce n'est par la vertu de ce nom très-adorable; c'est le seul qui soit donné aux hommes, pour les conduire au bonheur (I Cor., VI, 11; — Act., IV, 12); Jésus se tient devant la face de Dieu, et ne cesse d'intercéder pour nous; il jouit de tant d'estime et de crédit près du Très-Haut, qu'il ne saurait manquer d'être exaucé (Heb., IV, 24; — V, 7). Siégeant à la droite de son Père, il remplit, en notre faveur, le rôle de l'avocat le plus puissant et le plus charitable, défend les intérêts de notre âme, et gagne la cause de notre salut. « En son nom, dit saint Ambroise, nous avons tout. »(Lib. III, de Virg.) N'étant de nous-mêmes que des artisans d'iniquité, nous ne méritons que le courroux de l'Éternel; nos hommages, loin de lui plaire, lui sont odieux; nos demandes, loin de lui être à cœur, lui sont à charge; nos gémissements, loin de le toucher, l'irritent; car rien n'est agréable au Seigneur que ce qui passe par son Fils; mais, jointes aux siennes et présentées par lui, nos prières sont, en quelque sorte, divines; ce n'est, à vrai dire, pas nous, c'est Jésus priant pour nous et avec nous que le Très-Haut daigne écouter. D'après saint Cyprien, nos prières n'ont d'efficacité qu'autant qu'elles sont unies à celles du Rédempteur. Quand Dieu nous prête une oreille favorable, ce n'est pas en vue de notre personne, puisque de nous-mêmes nous ne méritons rien, ne pouvons rien, ne sommes rien; mais il nous exauce par égard pour son Fils, qui a prié pour nous, avant que nous fussions en état de prier nous-mêmes.

Voilà pourquoi, mes chers frères, c'est indispensable d'implorer le divin Monarque, au nom de Jésus, le premier des princes de la cour céleste; autrement, nous n'aurons jamais la satisfaction de voir aboutir nos suppliques. Mais comment les rédiger pour qu'elles réussissent? en d'autres termes : qu'est-ce que prier au nom de Jésus-Christ?

II. — Prier au nom de Jésus-Christ, c'est croire en lui bien fermement. Qui n'a pas cette foi solide, peut prononcer des formules de supplication, pousser nombre de soupirs, verser un torrent de larmes; parviendra-t-il à toucher ce Dieu qui, lors du baptême de Jésus dans le Jourdain « fit entendre cette voix du haut du ciel : Voici mon bien-aimé Fils, en qui j'ai placé toutes mes complaisances. — Je lui ai donné tout pouvoir au ciel et sur la terre; il

(1) Une nouvelle erreur de mise en pages a fait passer, dans le dernier numéro, l'Homélie du dimanche dans l'octave de l'Ascension, au lieu de celle pour le Ve dimanche après Pâques, qui paraît seulement aujourd'hui. Heureusement qu'elle arrivera encore à peu près à temps à nos abonnés. (*Note de la Réd.*)

faut admettre la divinité de sa personne et de sa doctrine, sous peine d'être exclu de la vie éternelle. » (Joan., XVII, 3.) Sans doute, chrétiens, ce n'est pas de rigueur d'être en état de grâce pour se livrer à la prière; mais ce qui est exigé, c'est un sérieux désir de rompre avec le péché, suivant ces mots de l'Apôtre : « Quiconque implore le nom du Seigneur doit s'éloigner de l'iniquité. » (II Tim., II, 19), car oserait-on adresser une requête à l'Eternel, au nom trois fois saint de Jésus, tout en continuant à se vautrer dans la fange des vices, et en refusant de faire le moindre effort pour en sortir ? Lorsqu'on sollicite une faveur d'une personne que l'on a blessée, comment s'y prend-on pour réussir ? Ne lui témoigne-t-on pas la peine qu'on éprouve de l'avoir offensée ? ne lui demande-t-on point pardon ? ne se réconcilie-t-on pas avec elle? ne lui promet-on pas de ne plus la contrister ? Est-ce que le Créateur en mérite moins qu'une créature ? Que prétendrait-on recevoir du Père céleste, quand on a les mains ruisselantes du sang de son Fils, que l'on crucifie dans son cœur autant de fois qu'on pèche mortellement ? Est-ce là prier au nom de Jésus-Christ ? Nullement. Beaucoup de chrétiens sont malheureusement dans ce cas.

Prier au nom de Jésus Christ, c'est avoir dans ses mérites une confiance illimitée. « Allons pleins d'espoir, dit saint Paul, nous présenter devant le trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver les secours dont nous avons besoin. » (Heb., IV, 16.) Ce trône de la grâce, c'est le Rédempteur, sur qui nous devons nous appuyer en priant. « Ceux qui sont remplis de confiance... sont exaucés du Seigneur, dit un auteur apostolique... Si nous demandons une chose à Dieu, et qu'il diffère de nous l'accorder, ne nous défions pas de lui. S'il a tardé d'accomplir nos vœux, c'est peut-être seulement pour nous éprouver, ou à cause de quelque péché dont nous nous sommes rendus coupables. » (Past. Herm.) Imitons le centenier et l'hémorroïsse : leur confiance fut si grande qu'elle charma le divin Maître, qui s'empressa de sécher leurs larmes et de réjouir leurs cœurs. « *Nihil hæsitans*, observe l'Ecriture, ne soyons pas chancelants » dans notre confiance. Hélas ! faute de reposer sur un fondement inébranlable, nos supplications ne peuvent s'élever jusqu'au ciel, et retombent sur la terre ; « et c'est à nous, non pas à Dieu, qu'il faut s'en prendre, affirme un antique écrivain. » (Past. Herm.) La confiance est aussi comme un sel mystérieux ; si nos prières n'en sont point assaisonnées, elles seront insipides et rejetées.

Prier au nom de Jésus-Christ, qu'est-ce encore? C'est demander préalablement au Seigneur les choses du salut ; « c'est chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice : on doit implorer la force de s'arracher des étreintes de l'iniquité, si l'on est pécheur ; et si l'on est juste, le courage de persévérer dans la pratique de la vertu ; les intérêts éternels, il faut les soigner avant les temporels. « Lorsque vous lèverez les mains pour prier, pensez à ce que vous sollicitez du Seigneur, dit saint Augustin. N'oubliez pas que c'est le Tout-Puissant que vous invoquez ; ne lui demandez rien que de grand. N'attendez pas de lui ces choses basses que lui demandent ceux qui n'ont pas encore la foi... Voudriez-vous demander à Dieu des richesses ? Ne les accorde-t-il pas aussi aux plus scélérats des hommes, qui ne croient pas en lui ? Comment pourriez-vous donc implorer comme une grande grâce ce qu'il donne aux plus mauvais ? » — « N'y a-t-il pas, ajoute saint Grégoire de Nysse, une espèce de folie à ne prier que pour demander à l'Eternel des choses périssables ; au Maître des cieux, les richesses de la terre ; au Très-Haut, des objets futiles et abjects ; au Dieu qui nous ouvre son immortel royaume, de misérables biens qu'il faudra toujours perdre, et dont la jouissance fugitive nous expose à tant de périls ? » Je le répète, occupons-nous en premier lieu de l'âme et de la vie éternelle ; et soyons sûrs que ce qui regarde le corps et l'existence terrestre ne sera pas refusé par le Père céleste à ses enfants dévoués.

Prier au nom de Jésus Christ, qu'est-ce enfin ? C'est adopter sa manière de prier.

Notre Maître priait avec une humilité prodigieuse ; et nous, ses disciples, nous oublions trop fréquemment ces paroles inspirées : « La prière de l'homme qui s'humilie perce les nuées — le Seigneur donne sa grâce aux humbles, tandis qu'il résiste aux orgueilleux », témoins le pharisien et le publicain.

Notre Modèle priait avec une ferveur mêlée de larmes. » (Heb., V, 7.) Prie-t-on de la sorte ? Beaucoup ne méritent-ils pas cette réprimande : « Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais son cœur est loin de moi ? » Ne savent-ils point, ces tièdes, dit saint Bernard, que la prière sans ferveur n'a pas la force de monter jusqu'aux cieux ?

Le Christ priait avec un recueillement profond, genoux ployés, mains jointes, yeux baissés, visage modeste, front incliné. Que de reproches ont à se faire ici tant de chrétiens, dont les prières sont plutôt des outrages que des hommages à la Majesté des majestés !

Le Sauveur priait avec une résignation complète : « Mon Père, si c'est possible, disait-il, éloignez de moi ce calice d'amertume ; cependant que votre sainte volonté se fasse et non la mienne ! » Voilà comme il faut s'en remettre au

bon plaisir du Seigneur, relativement à ce qui nous concerne; nous devons être intimement persuadés qu'il agira toujours pour notre plus grand bien; car il sait ce qui nous est inutile ou nuisible; il n'ignore point ce qui nous est profitable ou salutaire.

Enfin, Jésus priait avec une persévérance infatigable; il passait les jours et les nuits en prières; il ne se lassait point d'adresser des vœux au ciel pour la rédemption des hommes. Cette persévérance a parmi nous trop peu d'imitateurs.

Les païens eux-mêmes ont compris qu'il faut observer certaines conditions pour être exaucé. Le prince de la poésie, dans son Odyssée, représente les prières: boiteuses, ridées, humbles, tenant les yeux baissés, et déposant, aux pieds de Jupiter, les suppliques des mortels. Au jugement dernier, les idolâtres pourront bien s'élever contre les chrétiens qui n'ont pas prié, ou se sont mal acquittés de cette obligation si douce et si fructueuse.

Résolutions. — Donc, nous dit saint Chrysostome, « que chacun de nos actes, que chaque heure de la journée soit consacrée par la prière. C'est la rosée céleste qui abreuve et féconde l'arbre de la vie spirituelle. Au moment du lever, prions; osez-vous bien jeter les regards sur le soleil, sans avoir rendu vos hommages à Celui qui vous en a donné la bienfaisante lumière? En nous asseyant à table, prions; pouvez-vous bien vous y mettre sans avoir remercié Dieu qui pourvoit à vos nécessités?... Pendant la nuit, prions, dans le but de nous défendre contre l'ennemi, qui assiège notre sommeil, et qui reculera, s'il nous voit protégés par la prière, comme le voleur fuit, en apercevant le glaive au chevet du soldat. » Oui, mes chers frères, si nous prions suivant les règles tracées dans l'instruction de ce dimanche, nous prouverons que nous affectionnons véritablement Jésus-Christ, et le regardons comme le Fils du Très-Haut, venu sur la terre pour sauver l'humanité. Alors nous serons pareillement aimés de Dieu, qui ne manquera point de faire droit à nos prières humbles, pieuses, légitimes et persévérantes; et lorsque nous quitterons le monde, ce sera pour retourner à notre Père, et tressaillir d'une allégresse éternelle, en compagnie du Sauveur et de la Reine des anges et des élus. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,

auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

(*Suite.*)

VINGT-HUITIÈME JOUR.

Du changement de l'eau en vin aux noces de Cana.

On doute, il est vrai, de qui étaient les noces qui eurent lieu à Cana, en Galilée, comme le dit Le Maître dans son *Histoire scolastique*. Figurons-nous cependant que c'étaient celles de Jean l'évangéliste, comme nous le lisons dans le prologue de saint Jérôme sur cet écrivain sacré, et où il semble le donner comme certain. Marie y assista; mais elle n'y fut pas invitée comme une étrangère; elle s'y trouva comme la première, la plus digne et l'aînée d'entre ses sœurs. Elle fut dans la maison de sa sœur comme dans sa propre maison; elle y fut comme la directrice et l'ordonnatrice de toute la noce; ce qu'on peut conclure de trois circonstances : premièrement, de ce qu'il est dit que la Mère de Jésus était là, tandis que pour Jésus et ses disciples ainsi que les autres qui y assistèrent, on raconte qu'ils y furent invités. Sa sœur, Marie Salomé, l'épouse de Zébédée, étant allée la trouver à Nazareth, qui n'est éloigné que de quatre lieues de Cana, et, lui ayant dit qu'elle voulait faire les noces de Jean, son fils, Marie s'en retourna avec elle quelques jours avant la fête, afin de tout préparer, de sorte qu'elle était déjà en la maison lorsque les autres furent invités. Nous pouvons reconclure, en second lieu, de ce qu'elle fut la première à s'apercevoir que le vin manquait; ce qui nous montre qu'elle n'était point là comme les autres convives, mais comme la personne par les mains de qui tout passait : voilà pourquoi elle sut que le vin allait manquer. En effet, si elle eût été à table, se serait-elle placée, cette mère si modeste, parmi les hommes, auprès de son Fils? Si elle eût été ailleurs, parmi les femmes, aurait-elle connu plutôt qu'une autre qu'il n'y avait plus de vin? Si elle l'eût connu, se serait-elle levée de table pour aller trouver son Fils? Tout cela paraît peu convenable; aussi est-il vraisemblable qu'alors elle n'était point à table; car on dit qu'elle aimait beaucoup à servir.

On le conclut, en troisième lieu, de ce que ce fut elle-même qui commanda aux gens qui servaient d'aller trouver son Fils et de faire ce qu'il leur ordonnerait. Ainsi, il paraît qu'elle avait en main le commandement et que tout marchait d'après sa direction; et c'est pourquoi elle se montra empressée à ce que rien ne fît défaut.

Considérez donc le Seigneur Jésus mangeant

parmi les autres comme un d'entre eux, assis à l'endroit le plus humble, et non parmi ceux qui tenaient le premier rang, ainsi que nous pouvons le conclure de ce qui vient d'être dit. Il ne voulait pas, selon la coutume des orgueilleux, occuper la première place, car bientôt il devait dire aux hommes : « *Lorsque vous serez invité à des noces, prenez la dernière place* (1) ». Or, il commença d'abord par faire avant que d'enseigner. Regardez aussi votre Souveraine, empressée, prompte et inquiète pour que tout se fasse bien, donnant ou montrant à ceux qui servent ce qu'ils doivent porter aux convives et leur faisant remarquer comment ils doivent s'acquitter de leur devoir. Lorsque, vers la fin du repas, ils vinrent lui dire : nous n'avons plus de vin à servir, elle leur répondit : « *Je vais m'occuper de vous en procurer ; attendez un peu.* » Et, allant trouver son Fils, qui était assis humblement, comme je l'ai dit, au bout de la table, près de la porte de la chambre, elle lui dit : « *Mon Fils, le vin manque, notre sœur est pauvre et je ne sais comment nous en procurer.* » Il lui répondit : « *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi?* » Cette réponse semble dure, mais elle eut lieu pour notre instruction, selon saint Bernard, qui s'exprime ainsi sur cet endroit : « Qu'y a-t-il entre vous et elle, Seigneur? N'y « a-t-il pas ce qui se trouve entre le fils et la « mère? Vous demandez ce qui la regarde de « votre part, lorsque vous êtes le fruit béni de « son sein immaculé? N'est-ce pas elle qui vous « a conçu en conservant sa pureté, et qui vous « mit au monde sans aucune atteinte à sa vir- « ginité? N'est-ce pas elle qui vous porta neuf « mois dans ses entrailles, qui vous allaita de « son lait virginal, avec qui vous descendites de « Jérusalem, et à qui vous étiez soumis? Main- « tenant, Seigneur, pourquoi donc la contristez- « vous en lui disant : *Qu'y a-t-il entre vous et « moi?* Il y a beaucoup de toute manière. Mais « déjà je vois clairement que ce n'est point avec « indignation que vous parlez ainsi; je vois que « vous ne vous proposez pas de faire rougir la « tendre modestie de la Vierge et de la Mère, « lorsque vous lui dites : *Qu'y a-t-il entre vous « et moi?* Car les serviteurs du festin viennent « à vous par son ordre, et sans tarder, vous faites « ce qu'elle vous a suggéré. Pourquoi donc, mes « frères, pourquoi le Seigneur a-t-il fait d'abord « une semblable réponse? C'est à cause de nous, « n'en doutez point, à cause de nous, qui nous « sommes convertis au Seigneur, afin que le « soin de nos parents selon la chair ne fût plus « pour nous un sujet de sollicitude, et pour que « ces empressements à leur égard ne fussent « point un obstacle à notre avancement spiri- « tuel. Tant que nous sommes au monde, il est « certain que nous sommes redevables à nos « parents ; mais aujourd'hui que nous nous « sommes renoncés nous-mêmes, à plus forte « raison, sommes-nous libres de ce qui les con- « cerne. C'est pour cela que nous lisons d'un « religieux qui vivait dans le désert, qu'ayant « reçu la visite de son frère, qui venait lui de- « mander un secours, il lui répondit de s'a- « dresser à un autre de ses frères, qui cepen- « dant n'était plus au monde. Comme celui qui « était venu, surpris d'une telle réponse, répli- « quait que ce frère était mort, « et moi aussi, « lui dit l'ermite, je suis mort également. » Le « Seigneur nous a donc très-bien enseigné ici à « ne point avoir d'inquiétude pour nos proches « selon la chair avant que la religion ne nous « en fasse un devoir, lorsqu'il a répondu à sa « Mère et à une telle mère : « *Femme, qu'y « a-t-il entre vous et moi?* » De même, dans un « autre endroit lorsque quelqu'un vint lui dire « que sa Mère et ses frères se tenaient dehors et « qu'ils demandaient à lui parler, il répondit : « *Quelle est ma Mère, et qui sont mes frères* (1)? « Qu'ils paraissent maintenant ceux qui sont « aussi humainement, aussi frivolement inquiets « de leurs parents selon la chair, que s'ils vi- « vaient avec eux et dans la même famille (2)? » Ainsi parle saint Bernard.

Marie, ne concevant donc aucune défiance d'une pareille réponse, mais présumant tout de la bénignité de son Fils, retourna vers les serviteurs de la noce, et leur dit : « *Allez trouver mon Fils, et faites tout ce qu'il vous dira.* » Y étant allés, ils remplirent d'eau, par l'ordre du Seigneur, de grands vaisseaux qui étaient là. Ensuite il leur dit : « *Puisez maintenant de cette eau, et allez-en porter au maître du festin.* » Remarquez d'abord la sagesse du Seigneur en ce qu'il fit offrir, avant tout, de cette eau à celui qui était le plus honorable. Remarquez, en second lieu, qu'il était assis loin de cet homme, puisqu'il la lui envoie comme à quelqu'un qui est éloigné. Mais, comme le maître du festin était assis à la place la plus distinguée, nous pouvons conclure que le Seigneur ne voulut point se placer auprès de lui, et qu'il choisit l'endroit le plus humble. Les serviteurs présentèrent donc cette eau changée en vin au maître du festin ainsi qu'aux autres, et ils divulguèrent le miracle, car ils savaient comment cela s'était fait ; et les Disciples de Jésus crurent en lui.

Le repas fini, le Seigneur appela Jean à part et lui dit : « *Renvoyez votre épouse et suivez-moi ; je veux vous rappeler à une union plus élevée.* » Et il le suivit.

Le Seigneur, en assistant à ces noces, a approuvé le mariage selon la chair comme

(1) Luc., 14.

(1) Mat., 12. — (2) Serm, I, in Dom. I, post Epiph.

institué de Dieu. Mais en invitant Jean à renoncer à l'union qu'il venait de former, il a donné clairement à comprendre que le mariage spirituel l'emporte de beaucoup sur le mariage corporel. Le Seigneur partit ensuite dans l'intention de s'appliquer désormais ostensiblement et à la face du monde aux choses qui concernent notre salut. Mais il voulut auparavant reconduire sa Mère en sa demeure, et, en vérité, une telle souveraine était bien digne d'un pareil honneur. Il la prit donc avec lui, ainsi que Jean et ses autres disciples, et ils allèrent d'abord à Capharnaüm, proche Nazareth, et, quelques jours après, à Nazareth même. Regardez-les pendant qu'ils sont en route. Voyez comment s'en vont ensemble la Mère et le Fils; ils s'avancent humblement et à pied, mais pleins d'amour l'un pour l'autre. Oh! qu'ils sont grands ces deux personnages! Jamais il n'en parut de semblables sur la terre. Considérez aussi les disciples qui les suivent avec respect et écoutent la parole du Seigneur; car il ne demeurait jamais oisif, mais il disait ou faisait toujours quelque chose de bien, et l'ennui ne pouvait atteindre aucun de ceux qui étaient dans une telle société.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Jean, ou si vous voulez, Bernard de Sienne, car Marie voulut que plus tard il portât ce nom, se livra dans sa jeunesse à l'étude du droit et y fit des progrès rapides. Devenu professeur, il voyait une foule nombreuse accourir à ses doctes leçons. Mais Dieu voulut l'appeler à une science plus sublime. Les yeux de Jean, fatigués par l'étude, furent atteints d'une maladie cruelle, et en peu de jours il se trouva en grand danger de perdre complétement la vue. Dans cette extrémité, Jean s'adresse à Marie et la supplie de ne pas l'abandonner. Si elle lui rend la lumière, il lui promet de se consacrer entièrement à son service. Marie exauce sa prière; il est guéri et aussitôt se rend au lieu où ses auditeurs empressés l'attendaient avec impatience. Mais ce n'est plus de la science du droit humain qu'il leur parle. « La lumière, dit-il, s'est faite dans son esprit, pendant que les ténèbres étaient répandues sur ses yeux. Le monde n'est que vanité; les lois du monde ne sont que vanité; qu'on ne s'étonne donc pas de le voir jeter sur le monde un regard de dédain, avec ces mêmes yeux que Marie lui a rendus; et si ses auditeurs l'ont suivi, alors qu'ils étaient aveugles, qu'ils le suivent plus fidèlement encore, maintenant qu'il marche à la lumière véritable. » En finissant son discours, il dit adieu au monde et alla chercher un refuge sur une montagne où croissaient des oliviers nombreux. Là il eut une vision. Une échelle, semblable à l'échelle de Jacob, lui apparut. Des esprits bienheureux descendaient et remontaient au ciel, conduisant avec eux vers Jésus et Marie une multitude de personnages vêtus de robes blanches. Peu de temps après, la vision se réalisa. Jean fonda un ordre qui prit son nom de Marie du mont des Oliviers. Les religieux portaient une robe blanche et le souverain Pontife, qui approuva cet ordre, imposa à Jean le nom de Bernard.

VINGT-NEUVIÈME JOUR.

Des douleurs de Marie pendant la passion de son divin fils.

Ce que Marie avait souffert, lorsque Jésus, à l'âge de douze ans, se sépara d'elle pendant trois jours, n'était qu'une goutte du calice d'amertume qu'elle devait épuiser un jour, pour coopérer à notre salut. Le temps de la passion de son divin Fils est arrivé. Nous avons suivi Marie dans ses joies, suivons-la dans ses douleurs.

Nous pouvons placer ici une belle méditation dont cependant l'Ecriture ne parle pas. Le mercredi, le Seigneur Jésus était à table le soir avec ses disciples en la maison de Marie et de Marthe, et sa mère prenait aussi son repas avec les autres femmes dans une autre partie de la maison.

Le repas fini, le Seigneur revint à sa mère, et, s'asseyant avec elle en un lieu à part, ils parlent, s'entretiennent ensemble, et il lui permet de jouir à son aise de sa présence dont elle devra bientôt être privée. Mais, pendant qu'ils s'entretiennent ainsi, voilà que Madeleine vient les trouver, et, s'asseyant à leurs pieds, elle dit : « Ma Souveraine, tout à l'heure j'in-« vitai le Maître à faire la Pâque avec nous, « mais il semble décidé à aller la faire à Jéru-« salem, afin de s'y faire prendre. Je vous en « prie, ne le permettez pas. » Alors Marie s'écrie : « Je vous en conjure, mon Fils, qu'il n'en soit « pas ainsi, mais faisons la Pâque en ce lieu. « Vous savez que des embûches sont tendues « pour s'emparer de vous. » Et le Seigneur lui répond : « Ma Mère bien aimée, c'est la volonté « de mon Père que je fasse la Pâque à Jéru-« salem, car le temps de la rédemption est « arrivé. C'est maintenant que va s'accomplir « tout ce qui a été écrit de moi, et que mes « ennemis me feront tout ce qu'ils voudront. »

Or, en l'entendant parler ainsi, elles furent pénétrées d'une douleur profonde; car elles comprirent bien que c'était de sa mort qu'il était question. Sa Mère lui dit donc, ayant à peine la force de proférer ses paroles : « Mon « Fils, ce que vous venez de m'annoncer m'a « remplie de terreur, et je sens mon cœur prêt « à m'abandonner. Que votre Père ait soin de « vous, car je ne sais plus que dire. Je ne veux

« point m'opposer à sa volonté ; mais s'il lui « plaisait de différer pour le moment, veuillez « l'en prier, et faisons ici la Pâque avec nos « amis. Il pourra, si tel est son bon vouloir, « pourvoir d'une autre manière à la rédemption « du monde sans que vous mouriez ; car toutes « choses lui sont possibles. »

Oh ! s'il vous était donné de voir le Seigneur pleurer en écoutant ces paroles, avec retenue et modération cependant, et Madeleine, comme si elle était ivre de son Maître, donner un large cours à ses larmes et éclater en sanglots, peut-être ne pourriez-vous vous empêcher de pleurer aussi. Pensez en quel état Marie et Madeleine pouvaient être pendant cet entretien. Le Seigneur, pour les consoler, leur dit avec tendresse: « Ne pleurez pas ; vous savez qu'il faut que « j'obéisse à mon Père ; mais tenez pour assuré « que bientôt je reviendrai à vous, et que le « troisième jour je ressusciterai. Je ferai donc « la Cène sur la montagne de Sion, selon la « volonté de mon Père. » Alors Madeleine reprit : « Puisque nous ne pouvons le retenir ici, « allons aussi, nous autres, dans notre maison « de Jérusalem ; mais je crois qu'il ne s'est ja- « mais rencontré une Pâque aussi amère. » Le Seigneur consentit à ce qu'elles fissent la Pâque dans cette maison.

Nous ne suivrons pas Jésus pendant le cours de sa douloureuse passion, nous ne nous attacherons même point aux pas de Marie, alors qu'elle s'efforçait de l'atteindre sur le chemin du Calvaire ; mais pouvons-nous ne pas nous arrêter avec elle au pied de la Croix de Jésus ? Elle était là, au pied de cette croix ! O ma souveraine, où étiez-vous ? Etait-ce seulement auprès de la croix avec votre Fils ? Là vous étiez crucifiée avec lui ; il l'était dans son corps, vous l'étiez dans votre cœur ; ses plaies étaient répandues par tout son corps et elles étaient réunies dans votre cœur. Là, votre cœur fut percé de la lance ; là il fut couronné d'épines ; là abreuvé de moqueries, d'opprobres et d'injures, rassassié de fiel et de vinaigre. O Reine, pourquoi êtes-vous allée vous immoler pour nous ? La Passion du Fils était-elle donc insuffisante si la Mère n'était crucifiée avec lui ? O cœur tout d'amour, pourquoi vous êtes-vous changé en un globe de douleur ? O ma Souveraine, je cherche à contempler votre cœur, et ce que je vois n'est point ce cœur, mais de la myrrhe, de l'absinthe et du fiel. Je cherche la Mère de mon Dieu, et je ne trouve que des crachats, des foucts et des blessures, car vous êtes tout entière changée en ces choses.

O pleine d'amertume, qu'avez-vous fait? Vaisseau de sainteté, comment êtes-vous devenu un vaisseau de douleur? Pourquoi, ô Reine, n'êtes-vous point demeurée solitaire dans votre demeure ? Qu'êtes-vous allée faire au Calvaire ? Il n'était point dans vos usages de paraître à de semblables spectacles. Comment la timidité naturelle aux femmes, comment l'horreur du crime qu'on y accomplissait ne vous a-t-elle pas arrêtée ? Pourquoi votre pudeur virginale ne vous a-t-elle pas éloignée ? Pourquoi le dégoût d'un tel lieu, la multitude du peuple, la haine du mal qui se commettait, n'ont-ils point retenu vos pas ? Pourquoi ne fûtes-vous point détournée par le retentissement des clameurs, par la rage des insensés, par l'assemblée innombrable des agents du démon ? Vous n'avez point considéré tout cela, ô Reine, parce que votre cœur, devenu étranger à tout dans son amertume, n'était plus en vous, mais tout entier dans l'affliction de votre Fils, dans les blessures de votre Unique, dans la mort de votre Bien-Aimé. Votre cœur voyait non point la multitude, mais les blessures de Jésus ; non point la presse, mais les trous des clous ; non point les clameurs, mais les plaies du Sauveur ; non point l'horreur du crime, mais la douleur de celui qui souffrait.

Mais, ô Souveraine, ainsi déchirée, transpercez vous-même nos cœurs ; renouvelez dans ces cœurs et votre Passion et celle de votre Fils? Unissez à notre cœur votre cœur percé de blessures, afin que nous soyons percés aussi des mêmes blessures. Pourquoi du moins n'ai-je pas votre cœur en ma possession, afin qu'en quelque lieu que j'aille, je puisse, ô Reine, vous considérer sans cesse crucifiée avec votre Fils? Si vous ne voulez pas me donner votre Fils crucifié, si vous me refusez votre cœur percé des traits de sa Passion, je vous en conjure, au moins accordez-moi les blessures de ce cher Fils, les injures, les moqueries et les opprobres qu'il endura, et tout ce que vous ressentîtes vous-même. Quelle mère ne s'empresserait d'éloigner d'elle et de son Fils les souffrances, s'il était en son pouvoir de les faire retomber sur son esclave? Mais si vous êtes tellement enivrée de ces douleurs que vous ne vouliez en séparer ni votre cœur, ni votre Fils, permettez au moins à mon indignité profonde de s'unir à ces ignominies et à ces plaies, et de me joindre, comme une consolation dans vos peines, à vous et à votre Fils. Oh ! quel serait mon bonheur si je pouvais seulement vous être associé dans vos tourments ! Qu'y a-t-il, en effet, de plus désirable, ô Souveraine, que d'avoir son cœur uni à votre cœur et au corps transpercé de votre Fils ? Votre cœur n'est-il pas rempli de sa grâce? Et si ce cœur est ouvert, cette grâce ne se répand-elle pas sur le cœur qui lui est uni ? Si votre Fils est la gloire des bienheureux, comment de son corps transpercé la douceur de cette gloire ne découlerait-elle pas sur le cœur

qu'il s'est associé? Je ne comprends pas qu'il puisse en être autrement; mais je crains d'être encore bien éloigné alors que je crois toucher au terme.

O ma Souveraine! pourquoi ne m'accordez-vous pas ce que je vous demande. Si je vous ai offensée, percez mon cœur pour satisfaire votre justice. Si je vous ai été fidèle, je vous demande des blessures pour récompenses. O Reine, où est votre tendresse? où est votre immense miséricorde? Pourquoi vous montrez-vous cruelle à mon égard, vous qui avez toujours été pleine de bonté? Pourquoi êtes-vous pour moi si inexorable, vous dont la douceur et la miséricorde n'ont jamais défailli? Pourquoi êtes-vous devenue si dure, vous dont les libéralités et les largesses ont été bénies dans tous les temps? Je ne vous demande ni la splendeur du soleil, ni l'éclat des astres; je ne désire que des blessures. Pourquoi donc êtes-vous si avare d'un pareil don? Ou enlevez-moi la vie du corps, ou blessez mon cœur, car je suis couvert de confusion et de honte quand je vois Jésus, mon Seigneur, tout meurtri, et vous, ma Souveraine, blessée de ses douleurs, et que je me considère, moi le plus indigne de vos serviteurs, sans le moindre tourment. Ah! je sais ce que je ferai: prosterné à vos pieds, je prierai sans interruption, avec gémissement, avec larmes; j'élèverai la voix, et mon importunité sera telle qu'enfin vous m'exaucerez. Si vous me maltraitez afin de m'obliger à me retirer, je demeurerai inébranlable, je souffrirai vos coups jusqu'à ce que j'en sois accablé, car je ne demande rien autre chose que des blessures. Si, au contraire, loin de me frapper vous me comblez de faveurs, je n'en persévérerai pas moins; je recevrai vos faveurs, et par elles mon cœur se sentira blessé d'amour. Si enfin vous ne m'adressez aucune parole, alors ce même cœur sera percé par la tristesse et l'amertume et ainsi je ne me retirerai point sans douleur.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

La très-sainte Vierge fit connaître d'une manière admirable, à saint Philippe Beniti, son désir de le voir entrer dans l'ordre des Servites. Un jour que Philippe, jeune encore, entrait à Florence dans l'église de l'Annonciation, il entendit lire ces paroles des actes des Apôtres: « Philippe, approche-toi de ce char, » et en même temps le Ciel s'ouvrit à ses regards. Il vit Marie assise sur un char d'or que traînaient une brebis et un lion, et une multitude innombrable de saints et d'esprits bienheureux suivaient la Reine du Ciel. Philippe contemplait avec admiration ce merveilleux spectacle, lorsque tout à coup un ange lui apporta de la part de Marie un vêtement de couleur sombre. La nuit suivante, une nouvelle vision vint expliquer la première, car Marie lui apparut de nouveau, et lui ordonna de se joindre à ses serviteurs. Il le fit, et entra dans l'ordre des Servites. Ses supérieurs lui permettaient souvent de se retirer à l'écart, dans une caverne, où il pouvait se livrer sans témoins à son attrait pour les mortifications les plus pénibles à la nature. Marie y fit couler, en sa faveur, une fontaine que l'on appelle encore la fontaine de saint Philippe. Un jour que, pour échapper aux hommes qui le poursuivaient malgré son humilité, il s'était retiré dans un désert où la soif le tourmentait cruellement, il frappa trois fois la terre de son bâton et l'eau jaillit avec abondance du sol desséché. Un autre jour encore, traversant les forêts et les déserts, il vit ses compagnons près de succomber à la faim; il implora la sainte Vierge et, à l'heure même, il vit devant lui le pain et l'eau nécessaires pour calmer sa faim et celle de ses frères. Enfin, au terme de sa carrière, il eut la consolation de voir Jésus et Marie repousser les accusations que l'ennemi du salut voulait élever contre lui, et rendit son âme à Dieu en prononçant ces paroles: « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. »

TRENTIÈME JOUR.

Marie après la mort de Jésus.

Le Seigneur est mort sur la croix. Toute la foule se retire, mais sa mère, accablée de tristesse, demeure en la compagnie des saintes femmes et de Jean. Ils viennent se placer au pied de la croix, contemplent leur bien-aimé et attendent que le ciel leur vienne en aide pour avoir son corps et lui donner la sépulture.

Cependant ils voient plusieurs personnes qui s'en viennent par le chemin. C'étaient Joseph d'Arimathie et Nicodème, amenant avec eux quelques-uns de leurs gens. Ils arrivaient munis d'instruments pour descendre le corps de sa croix, apportaient avec eux environ cent livres de myrrhe et d'aloès, et ils venaient pour ensevelir le Seigneur. Aussitôt tous se lèvent, saisis d'une crainte terrible. O Dieu! combien grande est l'affliction de ce jour! Mais Jean regardant attentivement, dit: « Je reconnais parmi ces hommes, Joseph et Nicodème. » Alors Marie, reprenant ses forces, s'écrie: « Béni soit notre Dieu, qui nous envoie un secours! Il s'est souvenu de nous et ne nous a pas abandonnés. Mon fils, allez à leur rencontre. » Jean s'en va donc promptement à leur rencontre, et, arrivé vers eux, ils s'embrassent en versant des larmes abondantes sans pouvoir prononcer une parole pendant plus d'une heure, par l'excès de leur compassion, de leurs sanglots et de leur amertume. Ensuite ils se dirigent vers la croix. Joseph demande quelles sont les personnes qui se trou-

vent là avec Marie, et où sont les autres disciples. Jean lui nomme les personnes présentes ; quant aux disciples, il ne peut donner sur eux aucun renseignement ; aucun d'eux n'a paru en ce lieu aujourd'hui. Nicodème s'informe aussi de ce qui s'est passé, par rapport au Seigneur, et Jean lui fait le récit de tout.

Or, lorsqu'ils furent proche du Calvaire, ils se mirent à genoux et adorèrent le Seigneur en versant des larmes. Enfin arrivés là, ils furent reçus avec respect par Marie et ses compagnes à genoux et inclinées jusqu'à terre. Eux de leur côté se prosternèrent également en pleurant amèrement, et ils demeurèrent en cette position pendant une heure. Enfin Marie leur dit : « Vous faites bien de garder le souvenir de votre Maître, car il vous aimait tendrement ; et je vous avoue qu'à votre arrivée une lumière nouvelle a semblé se lever pour moi ; nous ne savions ce que nous devions faire. Que le Seigneur vous récompense ! » Et eux répondent : « Nous déplorons de tout notre cœur tout ce qui a été fait contre notre Maître. Les impies ont prévalu contre le Juste. Nous l'eussions de grand cœur arraché à une injustice si criante, s'il eût été en notre pouvoir de le faire. Au moins nous rendrons à notre Seigneur et Maître cette faible marque de notre amour. » Se levant donc, ils se disposent à descendre de la croix le corps de Jésus.

Pour vous, considérez soigneusement et avec attention de quelle manière ils agissent, selon que je vous l'ai dit plus haut. On dresse deux échelles aux extrémités opposées de la croix ; Joseph monte sur celle qui est au côté droit et s'efforce d'arracher le clou du Seigneur. Mais il éprouve une grande résistance ; le clou est gros et long, et il est profondément enfoncé dans la croix. Aussi semble-t-il impossible de le tirer sans presser fortement la main ; mais ce n'est pas de la part de Joseph de la violence ; il agit avec amour et le Seigneur agrée tout ce qu'il fait. Ce clou arraché, Jean fait signe à Joseph de le lui remettre afin que Marie ne le voie point. Ensuite Nicodème tire celui de la main gauche et le remet de même à Jean. Après il descend et va au clou qui retenait les pieds. Pendant ce temps-là Joseph soutenait le corps de Jésus. Heureux Joseph, qui a mérité de serrer dans ses bras le corps du Seigneur ! Marie alors prend avec respect la main droite qui pendait et la porte à sa bouche ; elle la considère et la baise avec des larmes ineffables et des soupirs douloureux. Enfin le clou des pieds étant arraché, Joseph descend un peu, et tous reçoivent le corps du Seigneur et le déposent à terre. Marie reçoit la tête et les épaules sur son sein, Madeleine les pieds, ces pieds où autrefois elle avait trouvé une grâce si immense ; les autres l'environnent et tous poussent sur lui de grands gémissements ; tous le pleurent avec une amertume très-profonde, comme on pleure un fils unique.

Quelque temps après, comme la nuit approchait, Joseph prie Marie de lui permettre d'envelopper le corps dans un linceul et de l'ensevelir. Mais elle s'y opposait et disait : « *Je vous en prie, mes amis, ne m'enlevez pas si tôt mon Fils, ou ensevelissez-moi avec lui.* » Or, elle pleurait avec des larmes irrémédiables, elle contemplait les blessures des mains et du côté, tantôt l'une, tantôt l'autre ; elle considérait le visage et la tête du Sauveur, fixait ses regards sur les piqûres des épines, sur sa barbe arrachée violemment, sur sa face souillée de crachats et de sang, sur sa tête sans cheveux, et elle ne pouvait se rassasier de pleurer ni détourner les yeux.

Cependant, l'heure pressant, Jean lui dit : « Je vous en prie, ma mère, soumettons-nous à la volonté de Joseph et de Nicodème ; permettons-leur de tout disposer et d'ensevelir le corps de Notre-Seigneur ; trop de retard pourrait leur attirer quelque accusation calomnieuse de la part des Juifs.

A cette parole, pleine de reconnaissance, guidée par la discrétion, et en même temps se souvenant qu'elle avait été confiée à Jean par son Fils, Marie ne s'opposa pas davantage, et, bénissant ce même Fils elle voulut bien qu'on le disposât et qu'on l'ensevelît. Alors Jean, Nicodème et les autres commencèrent à envelopper le corps et à l'appareiller avec du linge, comme c'est l'usage chez les Juifs. Sa mère cependant tenait toujours la tête dans son sein ; elle se réserva le soin de cette partie de l'ensevelissement, et Madeleine celui des pieds. Lors donc qu'après avoir entièrement disposé le corps, on en fut arrivé là, Madeleine s'écria : « Je vous en prie, laissez-moi me charger de ses pieds, auprès desquels j'ai obtenu miséricore. » Elle les avait autrefois arrosés des pleurs de son repentir ; mais, dans ce moment, elle les lava bien plus largement dans des ruisseaux de larmes arrachées à sa douleur et à sa compassion. Elle voyait ces pieds ainsi déchirés, transpercés, desséchés et sanglants, et elle pleurait très-amèrement. Et, comme la Vérité a rendu d'elle ce témoignage, qu'elle aima beaucoup, de même elle pleura beaucoup, surtout en ce dernier devoir rendu à son Maître et Seigneur ainsi affligé, ainsi flagellé, ainsi déchiré de blessures, ainsi mort, ainsi réduit au néant. C'est à peine si son âme pouvait demeurer en son corps, tant sa douleur était immense ; d'ailleurs, vous pouvez bien penser que si elle en eût eu le pouvoir, elle serait morte volontiers aux pieds de son Seigneur. Elle ne voyait poin

de remède à son angoisse ; elle n'était point accoutumée à rendre à Jésus de semblables services ; et celui qu'elle lui rend en ce moment, c'est pour la première et la dernière fois. En le rendant, son âme s'oppresse d'amertume ; elle ne peut faire ni autant qu'elle voudrait, ni comme il conviendrait. Elle désirerait laver le corps tout entier, l'oindre, et tout disposer de la manière la plus parfaite ; mais ce n'est ni le lieu, ni le temps. Ne pouvant rien de plus, ni autrement, elle fait tout ce qui est en son pouvoir. Elle lave au moins les pieds de ses larmes, elles les essuie pieusement, les embrasse, les couvre de ses baisers, les enveloppe, les arrange avec soin, selon qu'elle peut et qu'elle sait le mieux convenir.

Le corps étant donc ainsi disposé, ils regardent Marie afin qu'elle veuille bien terminer, et ils recommencent à pleurer. Alors voyant qu'elle ne peut différer plus longtemps, elle pose son visage sur celui de son Fils bien-aimé : « O mon Fils ! je vous tiens mort contre mon sein. La séparation faite par votre mort est bien dure ; nous avons conversé ensemble autrefois avec tant de bonheur et de joie ! Nous avons vécu au milieu des hommes sans trouble et sans injure de notre part, bien qu'on vous ait fait mourir comme un coupable, ô mon très-doux Fils ! Je vous ai servi fidèlement, ô mon Fils, et vous m'avez servie de même. Mais dans ce combat si douloureux, votre Père n'a point voulu vous venir en aide, et moi, je ne l'ai pu. Vous vous êtes abandonné vous-même, par amour pour le genre humain, que vous avez voulu racheter. Elle est dure, pénible outre mesure, cette rédemption dont je me réjouis à cause du salut des hommes. Mais j'éprouve sur vos douleurs, sur votre mort, une affliction sans limites, en me rappelant que vous n'avez jamais péché, et que, sans cause aucune, vous avez terminé votre vie par un supplice si honteux et si amer. C'en est donc fait ; notre union est détruite, ô mon Fils ! Il faut que je me sépare de vous maintenant. Je vais vous ensevelir, moi, votre Mère abreuvée de douleurs. Mais ensuite où irai-je ? je vous ensevelirais bien plus volontiers si, en quelque lieu que vous fussiez, il m'était permis d'y être avec vous. Mais puisque je ne puis le faire de corps au moins je m'ensevelirai d'esprit avec vous ; le tombeau qui recevra votre corps, renfermera mon âme ; je vous l'abandonne ; je vous la recommande, ô mon Fils ! Combien est poignante cette séparation ! »

Alors, de l'abondance de ses larmes, elle lave la figure de son Fils beaucoup plus que Madeleine n'avait lavé ses pieds. Ensuite, elle essuie cette face de Jésus, baise sa bouche et ses yeux, enveloppe sa tête dans un suaire particulier et l'ajuste avec le plus grand soin ; enfin, elle le bénit de nouveau. Aussitôt tous se prosternent et l'adorent ; et, ayant baisé ses pieds, ils le prennent et le portent au tombeau. Marie tenait la tête et les épaules, Madeleine les pieds, et les autres soutenaient le corps par le milieu.

Il y avait un sépulcre proche le lieu du crucifiement, à la distance de la longueur de notre église environ. Ils l'y deposèrent respectueusement et à genoux, en versant des pleurs, poussant des sanglots et des soupirs sans cesse réitérés. Ensuite, sa mère le bénit encore, l'embrassa et demeura penchée sur son Bien-Aimé. Mais, l'ayant relevée, ils placèrent une grande pierre à l'entrée du tombeau et se retirèrent en pleurant.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Saint Dominique fut la seconde colonne qui, avec saint François d'Assise, soutint le monde et empêcha la ruine de l'Eglise. Les iniquités dont la terre était couverte attiraient la foudre de Dieu. Mais la Vierge Mère présente un bouclier, pour arrêter les traits brûlants de la colère de son Fils. Ce bouclier c'était Dominique uni à saint François. Ne nous étonnons pas si dès avant sa naissance, il apparut portant dans sa bouche une torche enflammée, ou sur le front une brillante étoile. Le feu qu'il a allumé, la lumière qu'il a fait briller, ses enfants les font brûler et briller encore. Il vit un jour la bienheureuse Vierge rassemblant tous les religieux de son ordre sous son manteau, comme une poule ses poussins sous son aile. Il la vit encore visitant ses enfants pendant leur sommeil et veillant, comme une tendre mère, pour écarter ce qui pouvait troubler leur repos. Il apprit de cette bienheureuse Vierge que, toutes les fois que nous l'implorons ici-bas comme notre avocate, elle se met aux pieds de son divin Fils pour remplir les fonctions de cette charge qu'elle accepte. Il fut enfin secouru par elle en tous ses besoins ; et quand vint le moment de sa mort, Marie assista son fidèle serviteur avec Jésus et une multitude d'esprits célestes. Comment Dominique s'attira-t-il tant de faveurs ? Surtout par la dévotion au Saint-Rosaire.

TRENTE-ET-UNIÈME JOUR.

Marie aux jours de la Résurrection et de l'Ascension du Seigneur.

Le jour du dimanche, de grand matin, le Seigneur Jésus s'en vint à son tombeau, environné du cortège glorieux d'anges innombrables, et reprenant son corps très-saint, le ressuscitant, il sortit de ce tombeau sans en ouvrir l'entrée. A la même heure, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques et Salomé, après en avoir demandé la permission à la Mère du Sei-

gneur, se mirent en route avec des parfums pour aller au lieu de la sépulture. Pour Marie, elle demeura à la maison et y priait en ces termes : « Père tout clément, Père très-pieux, comme vous le savez, mon Fils est mort attaché à la croix, entre deux voleurs, et moi, je l'ai enseveli de mes mains. Mais, Seigneur, votre puissance peut me le rendre sain et sauf. Je conjure donc Votre Majesté de ne pas différer plus longtemps. Pourquoi tarde-t-il autant à venir me trouver? Accordez-le moi, je vous en supplie; mon âme ne peut goûter aucun repos qu'elle ne le voie. O mon très-doux Fils, qu'êtes-vous devenu? Que faites-vous? Pourquoi tant de retard? Je vous en prie, ne différez pas plus longtemps de me faire jouir de votre présence; vous m'avez dit (1) : « *Je ressusciterai le troisième jour.* » N'est-ce pas aujourd'hui le troisième jour, ô mon Fils? Ce n'est pas hier, mais avant-hier, qu'a eu lieu ce grand jour, ce jour d'amertume profonde et de calamité, de ténèbres, d'obscurité et de séparation, ce jour de votre mort. C'est donc aujourd'hui le troisième jour, ô mon Fils! Levez-vous donc, ô ma gloire! Revenez, vous qui êtes tout mon bien. Sur toute chose, je désire vous voir; votre départ m'a si cruellement contristée, que votre retour me console ! Revenez donc, mon bien-aimé; venez, mon Seigneur Jésus; venez, mon unique espérance, ô mon Fils, venez! »

Pendant qu'elle priait ainsi et versait des larmes de tendresse, voilà que tout à coup le Seigneur Jésus apparaît, revêtu d'habits d'une blancheur éclatante et avec un visage serein. Il est brillant de beauté, glorieux et plein de joie; et, s'approchant de Marie, il lui dit : « *Salut, ma vénérable Mère.* » Elle, se tournant aussitôt, s'écrie : « *Est-ce vous, mon Fils Jésus?* » Et elle se prosterne et l'adore. Jésus lui dit : « *C'est moi, ma très-douce Mère; je suis ressuscité, et me voici encore avec vous.* »

Alors ils se lèvent tous deux, et Marie, versant des larmes de bonheur, l'embrasse. Elle colle son visage sur le sien, elle le presse avec amour et se repose tout entière sur lui; et, de son côté, il la soutient avec joie. Ensuite, s'étant assis l'un proche de l'autre, elle considère avec empressement et avec ardeur le visage de ce cher Fils et les cicatrices de ses mains, et elle s'informe, à chacune de ses blessures, si toute douleur s'est éloignée de lui. « Ma vénérée Mère, lui dit-il, toute souffrance a disparu; j'ai vaincu la mort, la douleur et toutes les angoisses; je n'ai plus rien à souffrir désormais. » Et Marie de s'écrier : « Bénit soit votre Père qui vous a rendu à mon amour ! Que son nom soit loué et exalté; qu'il soit glorifié dans tous les siècles ! »

Ils demeurent donc ensemble, s'entretiennent avec une allégresse mutuelle, font tous les deux la Pâque avec bonheur et amour, et le Seigneur Jésus raconte à sa Mère comment il a délivré son peuple de l'enfer, et tout ce qu'il a fait pendant ces trois jours.

Mais Jésus, au milieu de ces douces effusions, n'oubliait pas les saintes femmes qu'un ardent amour pour lui avait, pendant ce temps, conduites à son tombeau. Il voyait leur douleur en ne le trouvant point; il voyait Marie-Madeleine hors d'elle-même et dans l'impossibilité de recevoir et de comprendre les paroles de consolations que lui disaient les anges, et ce bon Maître ne pouvait pas plus longtemps se refuser à son amour. Jésus rapporte donc à sa Mère ce qui se passe, et lui dit qu'il veut aller consoler Madeleine, ce que sa Mère agrée de tout son cœur en lui disant : « Mon Fils béni, allez en paix et consolez-la; elle vous aime beaucoup, et elle a été profondément attristée de votre mort. Mais souvenez-vous de revenir vers moi. » Et l'embrassant, elle le laissa partir.

Marie devait revoir, encore bien des fois, son divin Fils, avant le jour de son ascension glorieuse, quoique le Saint Evangile ne nous le dise pas : mais nous savons que les apôtres aimaient à se réunir autour de la Mère du Sauveur, et lorsqu'il daigna leur apparaître dans le Cénacle, au même jour de sa résurrection, Marie était au milieu d'eux.

Quel bonheur pour elle de jouir de la présence de son Fils et de voir les transports de joie que cette divine présence apporte aux saintes femmes et aux fidèles disciples. Comme elle remarque chaque chose avec une félicité indicible! Comme elle prend familièrement place auprès de son Fils! Comme elle le sert avec bonheur et selon qu'il convient! Le Seigneur Jésus reçoit volontiers tous les services qu'elle s'empresse de lui rendre, et l'honore de la façon la plus respectueuse en présence de ses disciples.

Enfin, le quarantième jour étant venu, *Jésus sachant que l'heure est arrivée où il doit passer de ce monde à son Père, comme il avait aimé les siens il les aima jusqu'à la fin.* Il vint donc à ses disciples, qui étaient enfermés dans le Cénacle, sur la montagne de Sion, avec sa Mère et les autres, leur apparut et voulut, avant son départ, manger encore avec eux, en signe de joie et de l'amour dont il leur laissait le souvenir.

Pendant ce dernier repas, il donne à ses apôtres ses dernières instructions et leur fait ses dernières promesses.

Que dirai-je de sa Mère assise à table auprès de lui et qui l'aimait par-dessus tous les autres d'une affection si intense? Croyez-vous qu'à ces paroles du départ de son Fils, la tendresse de son amour ne fut pas ébranlée et profondément

émue? qu'elle n'inclina point sa tête sur son Fils et ne se reposa point sur sa poitrine? Si Jean l'a fait durant la Cène, avec combien plus de raison pouvez-vous croire qu'elle agit de même? Elle le priait en soupirant et versant des larmes, et lui disait : « Mon Fils, si vous voulez vous en aller, emmenez-moi avec vous. » Mais le Seigneur lui répondit en la consolant : « Je vous en prie, ma Mère bien-aimée, que mon éloignement ne vous cause point de douleur, car je m'en vais à mon Père. Pour vous, il est nécessaire que vous demeuriez encore quelque temps afin d'affermir ceux qui croiront en moi : je viendrai ensuite à vous et je vous emmènerai dans ma gloire. » — « Mon Fils bien-aimé, reprit Marie, que votre volonté soit faite. Non-seulement je suis prête à demeurer, mais encore à mourir, s'il le faut, pour les âmes à qui vous avez sacrifié votre vie; seulement je demande que vous vous souveniez de moi. »

Le Seigneur la consolait donc ainsi que ses disciples, Madeleine et les autres, en leur parlant ainsi : « Que votre cœur ne se trouble point et soit sans crainte; je ne vous laisserai point orphelins; je m'en vais et puis je reviendrai à vous, et je serai toujours avec vous. » Enfin, il leur commanda d'aller sur la montagne des Oliviers, parce que c'était en ce lieu qu'il voulait s'élever au Ciel, et il disparut. Sa Mère et tous les autres partirent aussitôt pour cette montagne, qui est à environ un mille de Jérusalem, et là il leur apparut de nouveau. Voilà comment vous avez en ce jour deux apparitions. Alors il embrassa sa Mère en lui disant adieu, et sa Mère l'embrassa très-tendrement. Les disciples, Madeleine et tous les autres, se prosternant, baisèrent ses pieds, mais Jésus releva ses Apôtres et les embrassa avec amour.

Regardez-les bien en ce moment, et voyez tout ce qui se passe. N'oubliez pas non plus d'arrêter vos regards sur les saints Pères ici présents, quoique d'une manière invisible, et de remarquer comme ils contemplent Marie avec bonheur et respect; combien ils bénissent avec amour celle par qui ils ont obtenu un bienfait si grand; comme ils considèrent ces guerriers glorieux; ces chefs de l'armée divine que le Seigneur a choisis entre tous, pour combattre et pour vaincre le monde entier.

Enfin, tous les mystères étant accomplis, le Seigneur Jésus commença à s'éloigner de cette assemblée en s'élevant à travers les airs, et à monter par sa propre vertu. Aussitôt sa Mère et tous les autres se prosternèrent contre terre. Marie s'écriait : « Mon Fils bien-aimé, souvenez-vous de moi. » Et elle ne pouvait contenir ses larmes à cause de son départ. Cependant elle éprouvait d'un autre côté une joie extrême, en voyant son Fils s'avancer si glorieusement vers les Cieux. Les Apôtres disaient de même : « Seigneur, nous avons tout abandonné à cause de vous, ne nous oubliez pas. » Et lui, les mains élevées, le visage serein et plein de félicité, la tête couronnée à la manière d'un roi, revêtu d'ornements splendides, était porté triomphalement vers les Cieux. Il les bénit, en disant : « Soyez fermes et agissez avec courage; je serai toujours avec vous. »

Or, le Seigneur Jésus s'éleva visiblement pour la consolation de sa Mère et de ses disciples, mais aussitôt qu'un nuage brillant l'eut dérobé à leurs yeux, il leur envoya ses anges, pour les consoler de son départ et les fortifier. Marie pria humblement les Anges de les recommander tous à son Fils. Et les Anges, s'inclinant jusqu'à terre, reçurent avec joie cette prière. Les Apôtres, Madeleine et tous les autres s'exprimèrent comme Marie. Alors les Anges ayant disparu, ils s'en retournèrent tous à la ville et demeurèrent sur la montagne de Sion, attendant, selon le commandement qu'ils en avaient reçu du Seigneur.

(1) Mat., 27.

UNE FLEUR POUR LA COURONNE DE MARIE

Ce n'est pas sur la terre, c'est vraiment dans le ciel que la bienheureuse Françoise Romaine semble avoir habité, dès sa vie mortelle. Malade, elle eut pour médecin saint Alexis; se rendant en pèlerinage à Assise, elle eut saint François lui-même pour compagnon et pour guide. L'archange Gabriel lui montra le ciel et les enfers. L'Esprit céleste qui était son gardien se fit voir à elle en compagnie d'un de ses fils que la mort lui avait ravi, et lui révéla qu'il était du chœur des Archanges. A partir de ce jour, il se montra toujours visible à ses regards, plus brillant que le soleil dans toute sa splendeur. Elle récitait en la présence de l'Ange l'office de la très-sainte Vierge, et son fidèle gardien secouant sa tête puissante dont le seul mouvement lançait la foudre, éloignait les démons qui voulaient la troubler. Se laissait-elle aller à quelque imperfection, l'ange semblait rougir de honte en sa présence, et quelquefois même sa main la poussait par un soufflet. Que de fois la sainte Vierge ne daigna-t-elle pas la visiter, et répandre par sa douce présence les joies du ciel dans l'âme de Françoise! Que de fois ne lui montra-t-elle point le divin Enfant Jésus, lui permettant de le couvrir de ses baisers et de le porter entre ses bras! Ce divin Sauveur lui-même semblait s'ingénier à satisfaire tous les pieux désirs de sa servante et se montrait à elle tantôt comme au jour de sa naissance, dans la crèche de Bethléem, tantôt comme au temps de sa passion, tantôt encore

comme il est maintenant, régnant dans sa gloire.

O heureuse Françoise qui a tant aimé Dieu et tant mérité son amour!

Salut! Vierge des vierges, étoile du matin, remède véritable des crimes les plus infâmes, consolatrice des hommes en proie au malheur, ennemie irréconciliable du péché.

Reine de ceux qui règnent, Vierge immaculée, Mère unique entre les mères, vous avez mis au monde un Fils, et l'on vous appelle le palais sacré du Seigneur : versez donc sur nous les secours abondants du ciel.

Vous avez mérité d'être nommée la source de la miséricorde et la Mère de la grâce, car vous avez conçu le Roi suprême de gloire, vous lui avez donné la vie, et vous avez offert au monde l'auteur de tout pardon.

La vie, la voie, la vérité est sortie de la terre, et votre virginité est demeurée sans tache, car votre humilité vous a rendue digne d'être choisie de Dieu lorsqu'il se revêtit de notre chair.

INSTRUCTION POUR L'ASCENSION

Videntibus illis, elevatus est.
Il s'éleva en leur présence.

MES FRÈRES,

Quel est celui qui donne ce grand spectacle au monde? C'est l'aimable Jésus, le crucifié du Calvaire, le vainqueur de la mort, qui retourne vers son Père, dans le lieu de son repos et de sa gloire. — *Ascendo ad Patrem meum.* Et c'est bien à lui qu'il appartient d'entrer le premier dans ce royaume qu'il est venu conquérir aux hommes, et dont il a lui-même montré le chemin en nous donnant l'exemple des vertus et des devoirs qui doivent nous y conduire. *Exemplum dedi vobis.*

Ouvrez-vous, portes éternelles, ouvrez-vous! Le Lion de la tribu de Juda rentre en vainqueur dans Sion; le Roi pacifique a remporté la victoire sur la mort; il emmène captive la captivité elle-même, *captivam duxit captivitatem.* Fut-il jamais pareil spectacle? Tel un guerrier ramène dans sa capitale les débris de sa vaillante armée. Couvert des lauriers de la victoire, ainsi le Sauveur du monde entraîne après lui un immense cortège de nobles prisonniers qu'il fait participer à son triomphe. Le jour de la délivrance est arrivé : les patriarches, les prophètes, les justes de l'ancien testament viennent rehausser la gloire du divin triomphateur, et donner, aux générations futures, l'assurance que désormais le Ciel est ouvert, non point pour Jésus-Christ seul, mais pour tous ceux qui croiront et espéreront en lui.

Christus scandens in æthera,
Mortis fregit potentiam;
Sedens Patris in dexterâ,
Jugem parat lætitiam (1).

Chrétiens, ne nous bornons pas à contempler ce mystère proposé à notre vénération; entrons dans l'esprit de l'Eglise. Le départ de Jésus-Christ doit nous réjouir loin de nous attrister, car c'est une gloire pour les soldats de savoir leur chef à l'honneur. Nous dirons 1° que Jésus-Christ, montant au Ciel, nous montre le chemin qui y conduit; 2° que cette espérance du Ciel nous soutient dans les épreuves et les combats de la vie présente.

I. — J'ai dit : Jésus-Christ nous montre le chemin du Ciel. C'est une tradition constante, que le divin Sauveur, en quittant la terre, imprima sur le rocher la trace de ses pieds. Il semble par là avoir voulu nous dire, avec un prophète de l'ancienne loi, que si nous voulions arriver au ciel, il fallait suivre la voie que lui-même a bien voulu nous tracer : *Hæc est via, ambulate in ea.*

Il est donc vrai, mes frères, Jésus-Christ n'est arrivé à la gloire de la résurrection qu'en passant par les ignominies du Calvaire, et le triomphe du quarantième jour a été le couronnement des souffrances du jardin de Gethsémani. A l'endroit même où l'ange l'avait consolé quand se présentait à lui le calice de la Passion, les anges viennent aujourd'hui lui former le plus brillant des cortèges : il s'élève en vainqueur de la montagne des oliviers où quelque temps auparavant ses ennemis l'avaient garotté, et il montre sa puissanse de Dieu là même où il avait ressenti les angoisses et les faiblesses de l'agonie comme le dernier des mortels.

Quoi de plus propre à nous instruire?

Et puisque le fils de Dieu n'est entré dans sa gloire que par le chemin de la douleur, une route tout opposée à celle-là, ne pourra nous conduire au terme où il est parvenu lui-même. « Si nous souffrons avec lui, nous serons glorifiés avec lui. »

D'ailleurs, son enseignement à ce sujet ne comporte aucune équivoque. « Si quelqu'un veut venir après moi, dit-il, qu'il se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. » Vous le voyez, mes frères, il nous montre de la manière la plus évidente, qu'on ne peut le suivre sur le chemin de la gloire qu'après l'avoir accompagné dans le chemin du combat; qu'on ne peut avoir part à ses consolations, si l'on n'a partagé ses ennuis et ses peines; qu'on ne peut aller au ciel après lui, si, comme lui, on n'est d'abord monté sur la croix. *Tollat crucem suam.*

(1) Prose de l'Ascension (propre de plusieurs diocèses).

Et croyons-nous être traités plus favorablement que le fils de Dieu? Non, non, mes frères il nous promet son royaume, et certainement il nous l'accordera à la condition que nous marcherons sur ses traces. *Dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus regnum.* Et comment Dieu le Père en a-t-il disposé pour son Fils? Ecoutez, les temps sont accomplis. Le Verbe éternel descend du ciel en terre; sa naissance est obscure, sa mère est une vierge inconnue dans Israël; il vient au monde au milieu d'une nuit d'hiver. Dans une étable abandonnée. Pour échapper à la mort, il est transporté dans un pays étranger, où il vit jusqu'à l'âge de sept ans, exilé loin de sa patrie. Quel mal a fait cet enfant, pour être ainsi persécuté? Pendant toute sa vie cachée, il gagne péniblement son pain à la sueur de son front; il travaille du métier de son père nourricier, maniant de vulgaires outils comme le dernier des hommes.

Qui nous dira maintenant les persécutions qu'il eut à subir pendant trois ans, insulté, poursuivi, calomnié par ses ennemis, quoiqu'il passât au milieu d'eux en faisant le bien. Il y a quelques semaines, l'Eglise nous a montré le jardin des olives, le prétoire de Caïphe, le jugement de Pilate, la flagellation et les opprobres d'une nuit passée au milieu d'une soldatesque brutale; la montagne du Calvaire et la croix du Golgotha. Pouvez-vous en douter maintenant, mes frères? Oh! oui, la voie de la souffrance est la seule qui vous mènera au Ciel. *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.*

Soyez donc animés de l'esprit de Jésus-Christ; imitez sa douceur, sa charité, sa résignation, son humilité, son amour de la croix, afin que vous ayez quelque ressemblance avec ce divin modèle. *Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui.*

Dès longtemps avant Jésus-Christ et depuis le commencement du monde, elle existait cette obligation de souffrir pour arriver au bonheur. Et quels sont ceux qui l'accompagnent aujourd'hui? ce sont nos premiers parents qui, par une longue pénitence, ont acheté la gloire dont ils vont jouir. Ce sont les patriarches de l'ancienne loi qui, au milieu d'un monde déjà pervers, se firent violence pour mener une vie sainte. Ou encore des prophètes qui furent persécutés par les princes auxquels ils reprochaient leurs désordres, ou par les peuples dont ils condamnaient les désobéissances et qu'ils rappelaient à la pratique de leurs devoirs. Enfin ce sont les justes qui, dans toutes les conditions, et avant que le Sauveur ne leur en eût donné l'exemple, ont combattu le bon combat, ont vaincu tous les obstacles, ont triomphé de toutes les difficultés, et qui ont porté leur croix avec une persévérance d'autant plus méritoire, qu'ils n'avaient pas de modèle devant les yeux. Après cela, allons donc encore nous plaindre, nous qui avons vu Jésus-Christ porter sa croix et monter au Calvaire. *Hæc est via, ambulate in ea.* Oui, il nous a montré le chemin; marchons sur ses traces; bénissons cet aimable Sauveur de nous avoir tracé la voie. Suivons ce guide fidèle. Nous ne saurions nous égarer à sa suite : il nous le dit lui-même. « Celui qui vient après moi ne marche point dans les ténèbres, car, je suis la voie, la vérité et la vie. » Cette espérance nous soutiendra dans les épreuves de la vie présente, comme nous allons le voir.

II. — Il est rapporté dans l'histoire qu'un jeune général d'armée, voyant ses troupes découragées, et désespérant presque de les conduire à la victoire, usa du stratagème suivant pour relever leur courage abattu. Du sommet des Alpes, il dominait les riches plaines de l'Italie, et leur montrant ces campagnes verdoyantes, ces heureuses cités, ce soleil si beau, ce ciel si pur, leur promettant un riche butin avec la paix et le repos, il fit naître l'enthousiasme dans l'âme de ses soldats. Son armée, comme un seul homme, vola à la victoire, et quelques jours plus tard, nos annales militaires enregistraient les hauts faits d'armes d'Arcole et de Lodi.

Et nous aussi, nous sommes les soldats du Christ; nous avons des ennemis, souvent bien redoutables à combattre; nous avons un royaume à conquérir, un ciel à gagner. Lorsque nous sommes découragés, regardons en haut, pensons aux biens qui nous sont réservés, à la gloire qui nous est destinée.

Et ce n'est pas seulement une gloire d'un jour qui nous attend, mais c'est une gloire éternelle; ce n'est pas à la mort que nous allons, mais c'est à l'immortalité bienheureuse. *Ad immarcessibilem gloriæ coronam.*

N'est-ce pas l'espérance du Ciel qui, de tout temps, a fait de si grands saints? Je sais que mon rédempteur est vivant, s'écriait le saint homme Job, et que je le verrai un jour. Cette pensée fait toute ma consolation dans mes peines, et fortifie l'espérance que je possède au fond de mon cœur. *Reposita est hæc spes mea in sinu meo.* C'est aussi cette espérance qui soutenait les Machabées au milieu des plus cruels tourments : elle leur inspira ce courage héroïque qui étonna les tyrans eux-mêmes. *Peto, nate,* disait la mère au plus jeune, *ut aspicias ad cœlum.* C'est elle encore qui donna aux apôtres cette fermeté qui leur faisait annoncer Jésus-Christ à toutes les nations, et l'annoncer au péril de leur vie; c'est elle enfin qui inspira aux martyrs cette force qui leur faisait mépriser les menaces de leurs juges et se rire de leurs condamnations.

Aussi, quand nous éprouvons les misères de

la vie présente, et que nous sommes découragés par la longueur de nos maux, ranimons-nous par la pensée du Ciel, et disons avec l'Eglise : Voilà ce qui me console. Il est vrai que je n'attends en ce monde que des croix et des peines; mais comme à la vie présente en succédera une meilleure, heureux par avance, ici-bas, du bonheux que j'attends dans le Ciel, je puis dire, avec saint Paul, que je suis rempli de joie au milieu de mes tribulations : ici le combat, là-haut la victoire, ici-bas le travail, là-haut la récompense.

Pères de famille, c'est surtout à vous que je m'adresse! Pourquoi tant d'indifférence de nos jours, parmi les hommes? Ah! c'est qu'on ne pense plus au Ciel : on ne travaille que pour la terre, on ne s'occupe que de ses intérêts temporels. Eh bien, je ne crains pas de l'affirmer, c'est l'espérance de la vie future qui explique les vertus qui nous restent encore. C'est la pensée du Ciel, époux sans religion, qui soutient votre femme dans la pratique de ses devoirs si pénibles.

C'est la pensée du ciel qui conserve l'innocence dans l'âme de votre jeune fille, et qui lui donne le courage nécessaire pour résister aux séductions du monde et aux entraînements du siècle. C'est enfin cette pensée de la vie future qui adoucit notre peine au souvenir de ceux que nous pleurons. Là, nous nous reverrons, parents chéris, amis de notre jeunesse, compagnons de nos travaux, frères et sœurs qui preniez vos ébats joyeux avec nous, au foyer parternel; alors nous nous écrierons pleins d'allégresse : *Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum!*

O jeunesse qui vous bercez d'espérances, écoutez la voix d'un ami qui voudrait vous conduire au Ciel. Il y a quelques années, et moi aussi, je me figurais, dans un avenir prochain, une existence de bonheur.

Hélas! c'était une illusion qui a passé comme une vision de la nuit. J'étais aux portes du tombeau il y a dix ans à pareille époque; j'avais des frères et sœurs que j'aimais autant que moi, la mort me les a ravis. J'ai prêté la voix aux bruits confus qui se croisaient de toute part, et je n'ai entendu que plaintes, soupirs et bruits de guerre. J'ai vu la veille, des princes assis sur le trône, et, le lendemain, le flot du temps les avait renversés.

J'en ai demandé la raison au monde, et le monde ne m'a rien répondu. J'ai consulté la religion, et cette céleste consolatrice m'a révélé ce mystère de la souffrance : c'est que nous n'avons pas ici-bas de demeure permanente; ce qui nous est réservé est encore à venir, c'est le Ciel, ce beau Ciel dont la pensée adoucit toutes peines, calme toutes les douleurs, et fait triompher de toutes les difficultés.

Jeunes enfants, qui vous préparez à la première communion, ce partage vous est réservé dans quelques jours. Quelle belle part vous aurez dans l'héritage du Seigneur! Conservez-la longtemps, une fois que vous la posséderez; ce sera pour vous un commencement de Paradis, car le Ciel est un jour de première communion qui ne finit jamais.

Et nous, mes frères, ne ferons-nous donc rien pour le gagner? Ne nous imposerons-nous donc aucun sacrifice pour le mériter? C'est un royaume il faut le conquérir, c'est une couronne, il faut la gagner, c'est une récompense, il faut travailler pour l'obtenir.

Aidez-nous, ô divine Marie, vous que nous félicitons d'être l'habitante des cieux. Grâce à vos prières, à votre secours, aux soins de votre tendresse maternelle, nous arriverons au terme tant désiré pour y être heureux à jamais avec vous et Jésus. CH. JEANSON.

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DE L'INDEX

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII Sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ eorumdemque proscriptioni, expurgationi ac permissioni, in universa Christiana republica præpositorum et delegatorum, habita in palatio apostolico Vaticano die 8 Aprilis 1878, damnavit et demnat, proscripsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit et mandat quæ sequuntur opera :

Earle Carolus Jaonnes, B. A. : *The Spiritual Body*; latine *Corpus spirituale ; The Forty Days;* latine : *Quadraginta dies*. Londini, 1876.

Brière Abbé (sub falso nomine Georgii Perdrix) : *Le vrai mot de la situation présente*. Paris, 1877.

— *Lettre adressée à monsieur l'abbé Pouclée*, official diocésain de Chartres.

Bernardo (di) Domenico : *Il divorzio considerato nella teoria e nella pratica*. Vol. unico. Palermo, 1875.

Cerruti Giuseppe, canonico penitenziere della cattedrale di Novara : *La Chiesa cattolica e l'Italia, storia ecclesiastica e civile, della venuta di San Pietro, principe degli Apostoli, a Roma sine*

all' anna 30 *del fortunoso Pontificato di Pio IX.* Vol. I. II. Torino, tipografia Cavour, 1877, (Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.)

Minghetti Marco : *Stato e Chiesa.* Ulrico Hoepli editore. Milano, 1878.

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta opera damnata atque proscripta, quocumque loco, et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur sub pœnis in Indice librorum vetitorum indictis.

Quibus Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII per me infrascriptum S. I. C. a secretis relatis, Sanctitas Sua decretum probavit, et promulgari præcepit. In quorum fidem, etc.

Datim Romæ, die 9 aprilis 1878.

ANTONIUS, card. DE LUCA, Præfectus.

Fr. Hieronynuis Pius Saccheri, Ord. Prœd. S. Ind. Congreg. a secretis.

Loco † sigilli.

Die 26 aprilis 1878, ego infrascriptus magister Cursorum testor supradictum Decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.

Philippus Ossani,
Mag. Curs.

Matériel liturgique.

A PROPOS DES PREMIÈRES COMMUNIONS

Ornementations. — Rien ne contribue tant à attirer les fidèles aux cérémonies religieuses, que l'éclat extérieur dont on sait les environner, et rien aussi ne fait plus d'impression sur les peuples. Il est donc de la plus grande importance que l'église, le sanctuaire, les autels soient non-seulement parfaitement propres, mais magnifiquement ornés, autant que la pauvreté des paroisses le permettra. Au reste, il n'est pas nécessaire pour cela d'être riche : la verdure des champs, les fleurs, les feuilles de lierre, les branches de pin ou d'autres arbres, les draps blancs suffisent à bien des embellissements, et il n'y a pas de si pauvre village où ces richesses-là n'abondent, avec du papier blanc des guirlandes de mousse, on fait des merveilles : avec un peu d'or battu, on dore tout un autel, tout un sanctuaire.

On fait aussi très-facilement, et à bon marché, de petits oriflammes blancs, avec des étoiles d'or en papier dont l'effet est admirable. Nous avons vu dans plusieurs paroisses des guirlandes à l'autel, à l'entrée de l'église, dans tout le sanctuaire, et même dans la nef, de pilier en pilier, qui produisaient très-bonne impression.

Dans certaines localités, on pourrait dresser, comme ornement, des pins et en revêtir le tronc et la tige avec des serviettes et des draps entrelacés de guirlandes et de verdure. Dans les moments libres qui se trouvent entre les différents exercices de la retraite, on peut occuper les petites filles à tresser des guirlandes de verdure, tandis que les garçons nettoient et ràtissent les allées à l'intérieur.

Nous signalerons l'époque des premières communions comme particulièrement désastreuse pour les antiquités et les objets d'art qui se trouvent encore dans certaines églises; voici comment les choses se passent; les enfants se mettent à nettoyer, et à récurer au sablon tous les objets et ustensiles d'église qui leur tombent sous la main, chandeliers, bénitiers, plateaux, encensoirs, lampes, vases de toute espèce ; or, parmi ces objets, il s'en trouve quelquefois qui, à cause des ciselures ou des inscriptions qui les décorent, méritent des soins plus attentifs; nous avons vu de beaux plateaux en cuivre frappé et repoussé, avec figurines, des plats à quêter du XVIe siècle, qui étaient chargés de figures en relief et d'inscriptions fort curieuses, être très-endommagés à la suite des récurages successifs que leur ont infligé des bonnes femmes et des fillettes de village; les inscriptions en étaient devenues illisibles, et les figurines étaient à peine accusées par quelques lignes. Il existe encore en ce genre des choses fort dignes d'être conservées, des lampes et des chandeliers ornés de beaux dessins; mais il faut les traiter avec le respect que mérite l'antiquité. Pourquoi les évêques, dans leur visite, ne signaleraient-ils pas ces objets à l'attention de messieurs les curés ? Chaque évêché devrait avoir un musée diocésain pour les objets antiques, et en outre, dans lequel seraient signalés tous les objets d'art et d'archéologie que possède le diocèse afin d'en garantir la conservation.

Des cachets ou images de première communion. — Ces images sont le seul vestige qui nous reste des billets que l'on distribuait autrefois aux fidèles, pour attester qu'ils avaient rempli le devoir de la communion pascale; ce billet, orné d'une petite vignette et des armoiries de l'église dans laquelle on le distribue, est encore en usage à Rome. Les grandes images que nous donnons en France, comme souvenir de la première communion, sont accueillies partout avec joie, et conservées dans les familles avec un religieux respect; c'est pourquoi, il serait bien important que ces images, sans être des gravures bien fines, fussent au moins convenables, et en rapport avec les principes liturgiques. Or, c'est souvent le contraire qui a lieu :

ici, on représente un prêtre escorté de deux enfants de chœur en aubes, portant des flambeaux, ayant leurs calottes rouges sur la tête, et cela à l'autel, devant la sainte Eucharistie, pendant qu'on fait communier les enfants; tout à côté, un magnifique suisse, tout de rouge habillé, dresse fièrement une tête superbement ornée d'un beau chapeau galonné et couronné d'une plume, tout cela devant le Saint-Sacrement, et au moment le plus auguste du saint sacrifice; quelquefois, on fait figurer sur le tabernacle, le Saint-Sacrement exposé dans l'ostensoir pendant que le prêtre donne la sainte communion, et le prêtre lui-même, quelle tournure lui donne-t-on, avec sa longue queue de soutane qui balaye la dalle du sanctuaire et embarrasse les enfants de chœur! Quelle figure a-t-il? Quelle pose! il semble que l'on ait pris à tâche de ridiculiser le clergé; de plus, examinez l'autel que représente la gravure : il est presque nu, sans pavillon sur le tabernacle; de longues souches lançant à perte de vue dans les airs leur maigre flamme, nous demandons s'il est possible de pousser plus loin l'absence des lois liturgiques et du bon goût? Tout cela est froid, mort, ridicule, indigne de l'Eglise, de la piété catholique, et a besoin d'une réforme sérieuse; espérons que la société de Saint-Jean, s'occupera de cette question dont elle a déjà été saisie, et qui mérite toute son attention; il s'agit de traiter ou mieux de représenter dignement le plus grand, le plus auguste de nos sacrements, et d'en donner une haute idée. Si l'on possédait une gravure bien faite, en la remettant aux enfants, on pourrait la leur expliquer dans tous ses détails, ce qui les intéresserait beaucoup, et contribuerait puissamment à graver profondément dans leur âme, le souvenir de ce grand jour. Les commerçants qui font argent de tout, mettent en circulation des bracelets, des bagues, et même des broches gravées aux images de la communion, et portant un calice surmonté d'une hostie, etc., ces innovations ne nous paraissent ni heureuses, ni convenables; une belle gravure bien encadrée, que l'enfant placera sur son prie-Dieu, ou bien au chevet de son lit, et devant laquelle il fera sa prière, convient beaucoup mieux à tous égards.

Avant de terminer ce que nous avons à dire sur la première communion, qu'on nous permette encore une dernière remarque. Nous avons été témoin d'une ignoble coutume qui s'est introduite dans quelques paroisses des environs de Paris. Le jour de la première communion, après la cérémonie, les parents vont individuellement remercier leur pasteur, et déposent sur la table quelques pièces de monnaie. Ne serait-il pas facile d'engager les paroissiens à changer ce mode d'offrande : à la remettre aux enfants qui la déposeraient dans le plat au moment de l'offrande à la messe. Dans les paroisses un peu civilisées, les enfants se cotisent pour faire un présent à leur pasteur. Ceci du moins est plus honorable et ne ravale pas le caractère du prêtre au point d'en faire pour ainsi dire un marchand d'instructions religieuses. Car, en faisant cela, les parents veulent reconnaître les soins qu'a pris le curé de leurs enfants. Un pasteur des âmes ne saurait consentir pour vivre, à laisser avilir son caractère. Dans les paroisses bien inspirées, on offre au prêtre des objets qui peuvent aussi servir à l'église, des tapis, des flambeaux, une statue de la sainte Vierge ou de saint Joseph, ou bien encore des éditions illustrées de la Bible, de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

Théologie morale

DU PROBABILISME

A PROPOS D'UN NOUVEAU SYSTÈME.

VIII. — Examen des douze propositions composant le système du probabilisme a compensation *(suite)*.

Après nous avoir affirmé d'une manière absolue que, en présence d'une loi douteuse, il faut toujours prendre le plus sûr, le R. P. Potton, qui nous avait promis des adoucissements pratiques très-considérables à ce principe si rigoureux, nous a exposé quelles raisons, selon lui, pourront être proportionnées à la gravité et à la probabilité de la loi douteuse, et nous autoriseront à ne pas en tenir compte, attendu que les avantages qui résulteront pour nous de l'inobservation de cette loi *compenseront* le mal matériel qui s'ensuivra. Nous lui avons donné la parole, en citant son texte, afin d'être bien sûr de ne pas fausser ou exagérer sa pensée. Nous avons maintenant à voir quelles sont la valeur intrinsèque et l'utilité pratique de ces raisons *proportionnées* et compensatrices.

Tout d'abord, il nous semble que le désir de conquérir des adhésions entraîne bien loin notre théologien. Après avoir posé son principe rigide de l'obligation absolue de prendre *toujours* le parti le plus sûr en présence d'une loi douteuse, le voici qui nous affirme gracieusement que *souvent* la seule gêne qu'imposerait l'acte conforme à la loi douteuse, la seule restriction désagréable apportée au plaisir de faire ce qu'on veut, le seul ennui d'avoir à s'occuper des nombreuses lois douteuses, pourra suffire très-légitimement pour nous dispenser du plus sûr. C'est bien là ce que nous avons lu, que devient donc alors l'obligation? Vous me dispensez de votre loi douteuse, parce qu'elle me gêne, parce qu'elle m'ôterait la satisfaction de

faire ma volonté. Mais est-ce que toutes les lois n'entravent pas la liberté et ne privent pas le sujet du plaisir d'agir à sa guise ? Qu'est-ce donc qu'une loi qui cesse d'être obligatoire dès qu'elle ennuie? Et est-elle encore la règle et la mesure de nos actes, comme l'appelle saint Thomas? Si vous la traitez ainsi, la loi n'est plus, selon les diverses définitions, *rationis practicæ ordinatio obligans*, etc.; ni *præceptum superioris communitati impositum*, etc.; elle perd ce qui la caractérise essentiellement, la vertu d'obliger. Je sais bien que vous ne m'accordez pas pareille licence dans tous les cas, c'est seulement *souvent* qu'il en sera ainsi ; restriction d'ailleurs très-large. Mais, dans ces cas nombreux, vous annulez en fait la loi que vous avez affirmée en principe, et précisément parce qu'elle produit son effet naturel et nécessaire. C'est, sans doute, lorsque l'objet de la loi n'est pas bien grave, que vous m'autorisez à répudier l'obligation. Pourquoi maintenez-vous donc cette obligation quand l'objet de la loi a plus d'importance? Que la loi commande *sub levi* ou *sub gravi*, elle est la loi : comme telle elle atteint et lie le sujet, et elle règle sa volonté en restreignant sa liberté. Et si vous me mettez ainsi à l'aise à l'égard de la loi douteuse, tout en proclamant qu'elle a une certaine force obligatoire, pourquoi me refusez-vous la même faculté devant une loi certaine, au moins lorsque l'effet n'a pas une gravité réelle, ce qui se rencontrera *souvent ?* Car, vous l'avez reconnu, la loi, même certaine, cesse d'obliger, quand son observation entraîne des inconvénients, des incommodités proportionnées à son importance. Comment vous tirerez-vous de là? — Ainsi donc, dans le cas supposé, bien que la loi soit déclarée obligatoire, la compensation dont l'on nous permet d'user supprime l'obligation de la loi douteuse, et il se trouve qu'en prétendant faire de la compensation, on anéantit purement et simplement la loi que l'on a cherché à maintenir en principe au prix de tant d'efforts.

Si le R. P. Potton veut bien accorder la plus grande latitude lorsque la loi n'a pas une vraie gravité, il exige des raisons sérieuses de dispense, quand la loi douteuse est plus grave. Alors nous voyons apparaître des difficultés inextricables qui rendront illusoires ses bonnes intentions. En effet, me trouvant en présence d'une loi douteuse un peu importante, je dois d'abord, conformément au principe du nouveau système, tenir cette loi pour certainement obligatoire en fait. Cependant, j'aurai bien du malheur, comme on me l'assure, si je ne rencontre pas quelque raison qui m'affranchisse de l'obligation résultant de cette loi. J'examine, et j'en vois venir une, deux, trois, peut-être davantage. J'éprouve déjà quelque soulagement. Mais voici la règle de la proportionnalité compensatrice qui se dresse devant moi. Ma conscience me crie que, pour être légitime, mes raisons « doivent être proportionnées, d'abord à la gravité de la loi que je m'expose à transgresser, ensuite à sa probabilité. » Pour connaître exactement les termes de la proportion, je suis donc obligé de peser et d'examiner avec le plus grand soin trois choses, savoir, d'un côté, la valeur intrinsèque et relative de mes raisons, premier terme; de l'autre, la gravité de la loi, d'une loi douteuse, entendez bien, par rapport à l'ordre public, et aussi la probabilité de l'existence de cette loi, qui constituent ensemble le second terme. Si je ne parviens pas à déterminer l'importance réelle de chacune de ces choses, il ne me sera pas possible d'établir la proportion.

Mais suis-je donc assez instruit, et surtout assez désintéressé, pour faire exactement ces appréciations si délicates? Un vrai savant, un homme de grande expérience qui se tiendrait dans la pure spéculation, serait embarrassé : si je n'ai qu'une intelligence médiocre et une instruction commune, comment me tirerai-je d'affaire, en jugeant dans ma propre cause ?

Tout d'abord la question de la gravité de la loi me troublera. Je ne pourrai pas la résoudre en considérant la seule importance intrinsèque de l'objet, dont il me serait déjà difficile de juger ; mais, pour me rendre bien compte de l'acte accompli contrairement à cette loi, il me faudrait savoir si le supérieur, supposé qu'il ait voulu me lier par la loi dont l'existence est discutée, a bien voulu m'imposer une obligation grave, puisque je sais que, même quand la matière est réputée considérable, le législateur peut n'obliger que *sub levi :* par exemple, les clercs engagés dans les ordres sacrés sont tenus sous peine de péché mortel à la récitation de chaque heure du bréviaire, et les religieuses, même approuvées par le Saint-Siège, ne commettraient qu'une faute vénielle en omettant sans raison légitime les mêmes parties de l'office, auxquelles elles pourraient certainement être astreintes *sub gravi*. Mais comment parviendrai-je à démêler l'intention du supérieur sous ce rapport, lorsque je ne sais pas même s'il a eu, sur le point contesté, une intention quelconque ? Je suis donc dans l'impossibilité absolue de peser la gravité d'une loi douteuse.

Que dirai-je de la probabilité de la loi ? D'autres l'ont discutée longuement, et peut-être vivement ; toutes les raisons pour et contre ont été apportées, et je n'en imagine pas de nouvelles : le sujet est épuisé, et tout le monde en est resté au même point. On veut que je prononce si la loi est plus ou moins probable, et, en effet, d'après le système, je dois décider moi-

même, puisqu'il faut que je forme ma conscience sur la comparaison que je ferai de mes motifs de ne pas observer la loi douteuse avec les titres invoqués en sa faveur. Mais, si d'un côté on affirme que la plus grande probabilité est pour la loi, de l'autre on prétend qu'il est bien moins probable que la loi existe réellement, et les raisons apportées des deux parts me paraissent sérieuses. Je ne sais pour qui me déclarer, et quand bien même je me sentirais fortement incliné à préférer l'une des deux solutions, je n'ignore pas que la différence de probabilité est souvent une chose très-relative, celui-ci étant plus fortement impressionné par des raisons qui ne font qu'une faible impression sur celui-là. Or, pour résoudre la question qu'on me pose, il me faudrait dire au juste quel est le degré de probabilité, et je me vois dans l'impossibilité de le faire exactement.

Passant à la valeur des raisons que je pense avoir de ne point me conformer à la loi douteuse, je me sens pris de la même hésitation. Que sont en elles-mêmes ces raisons? Deux réponses données par deux personnes sur ce point ne seraient probablement pas concordantes, attendu que ces personnes pourraient être diversement impressionnées. De plus, suis-je bien en état de décider moi-même, étant intéressé directement dans cette affaire? Lorsque je trouve trop onéreuse une loi certaine, et que je me crois dans le cas de m'appliquer le principe : *lex non obligat cum tanto incommodo,* j'ai à prendre bien garde de ne pas m'exagérer la force de mes motifs. Je serai bien plus exposé encore à faire pencher trop complaisamment la balance du côté de la liberté, si la loi est douteuse, en sorte que je ne serai jamais sûr d'avoir rencontré juste.

Et pourtant, en vertu de la règle qui m'est donnée, je ne puis former ma conscience qu'en établissant la proportion requise, c'est-à-dire en faisant une estimation comparative exacte et précise, de laquelle résulte une vraie *compensation* ou équivalence entre mes raisons de ne point tenir compte de la loi douteuse et le mal matériel éventuel, hypothétique, qui pourra s'ensuivre. Et je n'ai pour cela que des éléments indécis et flottants. D'un côté se présentent la gravité et la probabilité de la loi, composant ensemble le premier terme; le second terme comprend les raisons que j'aurais de me comporter comme si la loi n'existait réellement pas : mais ni l'un ni l'autre terme ne m'est exactement connu, et le moindre écart peut renverser la proportion. Me voici, sur le point pratique de l'observation de la loi, comme sur le point spéculatif de l'existence même de cette loi, dans un doute dont je ne sais comment sortir. Ma conscience ne se forme pas, et je dois alors logiquement m'abstenir ou prendre le plus sûr; ou plutôt le R. P. Potton venant, au milieu de mes incertitudes, m'affirmer que je suis tenu d'éviter même le péché matériel devant résulter de l'inobservation de la loi, supposé qu'elle existe de fait, je n'ai d'autre ressource que de me précipiter dans le tutiorisme, en prenant le parti le plus sûr et en renonçant à la compensation que le respectable auteur avait bien voulu m'offrir, lorsqu'il m'imposait son principe de l'obligation de la loi douteuse, puisque je ne puis parvenir à fixer les termes de la proportion qui est la base de cette compensation ; en sorte que le tutiorisme, qui est doctrinalement le fond du système, comme nous l'avons démontré, deviendra aussi la seule solution pratique possible.

L'auteur lui-même pousse à cette conclusion. Voici ce qu'il dit dans sa première brochure : « Si la cause excusante, toute réelle qu'elle soit, n'est cependant pas pleinement suffisante pour compenser tout le dommage que renferme le danger de transgresser matériellement telle loi, il y aura alors un péché plus ou moins grave, selon que la cause excusante s'éloignera plus ou moins du degré qu'elle devrait avoir pour suffire parfaitement. Telle cause excusante qui était pleinement suffisante pour excuser la transgression de telle loi affectée de telle quantité de doute, ne suffira plus entièrement, si l'existence de cette loi devient un peu moins douteuse ou est trouvée un peu plus probable. Toutefois, si le déficit est léger, si la compensation ne s'écarte pas beaucoup de la parfaite égalité, le péché ne sera pas grave, mais léger. Bien que, dans la pratique, il soit très-difficile de saisir et de mesurer exactement ces différences, il en est cependant ainsi en réalité, et cet examen plus subtil entre dans la parfaite analyse de la question présente. En effet, la transition d'un grand péché à la pleine licéité de l'acte ne se fait pas tout d'un coup, comme si cette distance considérable était franchie d'un seul bond; mais il y a le plus souvent des degrés intermédiaires; de même que, entre une blessure qui ôte instantanément la vie et la parfaite santé du corps, il y a place pour d'innombrables blessures plus ou moins graves ou légères et dont chacune a son degré dans la gravité réelle, quoiqu'il soit pratiquement fort difficile de distinguer entre eux les degrés qui se touchent. »

Le R. P. Potton a donc constaté, comme nous, la difficulté pratique que présente l'application du système, et il a essayé de la résoudre. Voyons donc s'il y est parvenu. Oubliant un des éléments du problème, celui de la probabilité de la loi, qui a pourtant son importance, il formule ainsi l'objection qu'il prévoit :

« Votre principe (dira-t-on) est trop vague, trop indéterminé, et par suite il faut le rejeter. Qui donc, en effet, pourrait peser, avec quelque certitude : 1° la gravité des lois probables dont on redoute l'infraction, et 2° la valeur des causes excusantes, si variées, qui sont nécessaires, suivant vous, pour quitter la voie étroite du plus sûr ? Et par suite, qui pourrait dire si, dans tel cas particulier, ces raisons étant vraiment *proportionnées*, il sera permis de prendre le plus large ? »

Voici sa première réponse : « A cette objection nous répondons : 1° Que la facilité d'appliquer tel ou tel système n'est pas du tout un signe qu'il soit vrai. Le système le plus facile, pour la théorie et pour l'application, c'est celui qui consiste à dire : « Chacun peut toujours faire ce qu'il veut. » Ce système, cependant, doit-il être tenu pour le meilleur? Quand on considère d'un coup d'œil : 1° que la gravité des lois douteuses varie à l'infini; 2° que la probabilité de leur existence varie à l'infini; 3° que la difficulté de leur accomplissement varie à l'infini : est-ce une chose surprenante, que l'application des principes à des cas variés à l'infini soit délicate et difficile?

Cette réponse ne nous met guère à l'aise. Nous y voyons bien une constatation nouvelle de la difficulté, pour ne pas dire de l'impossibilité pratique du système, mais ce n'est pas une solution. L'auteur convient donc que ceux qui adopteront sa doctrine auront grand'peine à se tirer d'affaire lorsqu'ils essayeront d'en user. C'est, il faut bien le reconnaître, une singulière manière de la recommander.

Pour atténuer la force de l'argument tiré de l'impossibilité réelle d'appliquer son système, le R. P. Potton affirme que le probabilisme scolastique présente des difficultés qui ne sont pas moindres. « Et le système, dit-il, qui prétend comprendre sous *deux* solutions *uniformes*, ni plus ni moins, tous ces cas variés à l'infini, n'est-il point, par cela seul, un système plus que suspect, et qu'il faut rejeter *a priori?* » Et plus loin : « Notre théorie n'est pas aussi difficile à appliquer que celle du P. Gury, dans laquelle (sans parler des graves difficultés contenues dans l'article 3 du ch. IV de son *Traité de la conscience*), il est impossible de savoir quels sont les cas où l'on peut suivre la voie large du *moins probable*, et quels sont les cas où, tout d'un coup, il faut embrasser la voie extrêmement étroite du *plus sûr*. »

Nous avons déjà vu plusieurs fois ce reproche de confusion adressé au P. Gury par son adversaire, qui le lui fait uniquement parce que lui-même s'obstine à confondre ces deux choses essentiellement distinctes : la validité certainement obligatoire des actes que l'on accomplit, et la simple licéité d'un acte en présence d'une obligation douteuse. Dans le premier cas, la loi est parfaitement certaine; dans le second, elle est contestée pour de bonnes raisons. La première hypothèse est absolument étrangère au probabilisme, et le P. Gury l'a discutée pour déblayer le terrain et empêcher la confusion où est tombé son contradicteur, malgré la parfaite clarté des explications. La seconde est l'objet même du Probabilisme. En la traitant, on demande si, lorsqu'il s'agit *uniquement* de la licéité ou honnêteté des actes, il est permis en présence d'une loi douteuse, de suivre l'opinion sérieusement probable qui favorise la liberté. La question est posée dans les termes les plus nets, et il semble qu'il faille être ou très-prévenu ou fortement distrait pour ne pas la comprendre. On répond, en s'appuyant sur les raisons que nous avons développées en établissant la doctrine du Probabilisme, que, toutes les fois que l'on est dans la situation supposée, la loi n'oblige pas, parce que pour l'agent elle n'est pas une vraie loi et qu'à cet égard sa liberté reste entière. Si l'on veut alors prendre le plus sûr, c'est-à-dire exécuter la loi comme si elle était certaine, afin d'aller au plus parfait, on fera une chose louable, mais facultative et non obligatoire. Tel est le système dans toute sa simplicité. Nous n'avons pas à faire, avec des éléments essentiellement variables et souvent insaisissables, le calcul compliqué qu'exige de nous le R. P. Potton, pour arriver à établir la proportion entre les raisons que nous pensons avoir de ne pas observer la loi douteuse, d'une part, et ensemble la gravité et la probabilité de cette loi, d'autre part, la loi douteuse étant mise, en fait, sur le même pied que la loi certaine, ce qui est contre nature. Les embarras que le respectable dominicain a vus dans le Probabilisme scolastique n'existent pas ailleurs que dans son imagination, et il a cru les apercevoir dans le système qu'il attaque, nous sommes bien forcé de le redire, sans vouloir blesser notre contradicteur, parce qu'il n'a pas suffisamment compris la doctrine qu'il combat. Nous avons prouvé, au contraire, en examinant les douze propositions dans lesquelles il a condensé le *Probabilisme à compensation*, que le nouveau système, basé sur de faux principes, jette dans des difficultés pratiques inextricables. Le lecteur partagera, sans doute, notre avis.

Le R. P. Potton paraît croire, de son côté, que le système dont il s'est fait l'ardent zélateur aurait encore besoin de quelques perfectionnements pour être clair et complet. Il nous le dit avec une candeur et une modestie dont nous sommes charmé et que l'on appréciera justement. Il s'exprime ainsi :

« Notre proposition douzième n'est pas du

tout *le dernier mot* de la théorie du *probabilisme à compensation*. Elle en est au contraire *le premier*. Elle énonce seulement le principe générateur, sur lequel il faut avant tout tomber d'accord. Une fois ce premier principe reconnu très-exact et très-certain, il sera temps de passer aux principes secondaires qui sortiront du premier, ou qui s'adjoindront au premier, et qui serviront à préciser ce qu'il présentait de trop vague. — Lorsque les probabilistes ont démontré (pensent-ils) que *lex dubia est lex nulla*, leur théorie est-elle terminée? Non, vraiment : il suffit, pour en être sûr, de lire, dans le P. Gury, l'article III, composé de sept règles et de sept *quæsita*, ayant pour but de déterminer comment on doit faire l'application des règles générales aux principaux genres de cas. »

Ici nous interrompons le contradicteur pour lui dire que ces règles ne sont autre chose que des axiomes de droit extraits du *Corpus juris*, dont la portée est absolument générale, et qui étaient universellement reçus bien avant que l'on eût pensé à formuler une théorie quelconque touchant la loi douteuse. Ces règles ne font pas plus partie du Probabilisme que de tout autre système, mais elles servent à guider dans l'usage de cette doctrine. Nous avons prouvé que la théorie du Probabilisme est renfermée tout entière dans cette unique proposition : « Lorsque l'honnêteté d'une action est seule en cause, il est permis de suivre l'opinion favorable à la liberté, si elle est solidement probable. » C'est on ne peut plus simple et plus clair. On n'est donc pas fondé à prétendre que ce système est aussi compliqué que celui qu'on voudrait lui substituer. — Reprenons la citation :

« De même en est-il pour nous. — Mais, tant que notre premier principe n'est pas admis, il serait peu prudent d'essayer d'aller beaucoup plus loin. Il est, en effet, bien probable qu'en s'éloignant de la généralité du principe pour descendre vers des solutions plus restreintes, on trouverait moins de lumière. On arriverait donc peut-être, plus d'une fois, à des conclusions moins exactes ou moins sûres, et, par suite, on s'exposerait à voir le premier principe compromis, dans l'opinion de plusieurs, par des conséquences douteuses ou erronées, dont ils attribueraient (bien à tort) l'incertitude ou la fausseté au principe fondamental, tandis que l'erreur serait dans les applications moins évidentes ou moins légitimes d'un principe toujours vrai. Nous ne sommes point assez simple pour penser que, notre premier principe étant admis, on verrait s'évanouir, à l'instant même, tous les doutes difficiles auxquels la probabilité des opinions donne naissance. Il serait puéril de le croire. Mais, cependant, nous estimons que l'admission de notre principe serait d'une utilité vraiment considérable. Elle ferait disparaître d'un seul coup une foule de discussions inextricables, impossibles à éviter, tant que la question demeure mal posée; et, de plus, elle aiderait notablement les théologiens prudents et perspicaces à donner aux cas particuliers des solutions mieux fondées, plus précises et plus certaines. »

Nous ne comprenons pas la prudence comme le R. P. Potton. Il nous semble que, pour assurer le triomphe de son système, il lui importait grandement de nous le présenter dans toute son ampleur et de n'y point laisser la moindre lacune. Pourquoi craint-il de faire dès maintenant l'application de son principe et s'expose-t-il au hasard de le voir appliquer par d'autres contrairement à ses vues? La vérité et la bonté d'un principe de morale se prouvent de deux manières, savoir par des raisons intrinsèques, qui sont toujours un peu abstraites, et par des applications pratiques, à l'aide desquelles on rend ces raisons sensibles et palpables. Pour notre part, si nous avions à produire une doctrine nouvelle, nous ne voudrions en rien retenir, même provisoirement, afin que chacun pût porter sur elle un jugement d'ensemble et se faire même une opinion définitive. Mais, quelques développements que notre auteur puisse ajouter plus tard à son exposé, nous avons examiné d'assez près son principe pour être assuré qu'il ne parviendra jamais à corriger le vice du système.

Pour abréger, nous laissons les quelques pages qui restent de la brochure, n'y découvrant rien de nouveau. Tout ce que nous aurions à leur opposer a déjà été dit surabondamment.

En résumé, en ce qui regarde spécialement le R. P. Potton, nous croyons avoir établi ces trois choses : 1° Qu'il n'a pas ébranlé le Probabilisme scolastique, dont nous avons fait la démonstration; 2° qu'il a donné pour base au *Probabilisme à compensation* des principes faux; 3° que la fausseté rationnelle du système est confirmée par les impossibilités pratiques. — On ne pourrait exiger davantage.

Nous nous sommes occupé jusqu'ici à peu près exclusivement de l'exposé de la doctrine nouvelle tel que nous l'offrait l'adversaire du Probabilisme scolastique. Il nous a fallu le suivre pas à pas, nous trouvant enchaîné à sa brochure et absolument privé de la liberté de nos mouvements. De là, forcément, un certain manque d'ensemble et d'ampleur. On se rappelle que le R. P. Potton nous a présenté comme ses précurseurs, MM. Manier et Laloux, dont il invoquait le patronage. Si le principe est le même, ces théologiens n'avaient pas tout

à fait la même manière de le faire valoir. Nous n'avons pas dessein de recommencer pour eux ce que nous avons fait pour leur successeur; mais il nous paraît utile de résumer et de coordonner rapidement, dans une appréciation générale, les arguments épars dans notre réfutation, ajoutant, au besoin, ceux qui n'y auraient pas trouvé place. C'est ce que nous allons faire aussi brièvement que possible, et ce sera la fin de notre travail.

(*A suivre.*) P.-F. ÉCALLE,
Archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE

FACULTÉ DE DROIT

Concours pour l'admission des professeurs.

Suivant ce qui avait été décidé dès le premier jour où il avait été question de créer à Toulouse une université catholique, les mandataires des évêques fondateurs s'occupèrent premièrement de l'organisation de la Faculté de Droit. C'est ainsi qu'on avait déjà procédé, nous l'avons vu, à Lille, à Paris, à Angers et à Lyon. L'organisation d'une Faculté de Droit est en effet celle qui offre le moins de difficultés; il est donc naturel de commencer par le plus facile. Seule, l'Université de Poitiers a commencé par la Faculté de Théologie.

Mais à Toulouse, contrairement à ce qui s'est pratiqué ailleurs, il fut décidé que l'admission aux chaires aurait lieu et par voie de choix et par voie de concours. Le programme arrêté à cet effet est intéressant à connaître. En voici les articles :

« I. — Les évêques fondateurs prononceront tout d'abord sur l'admissibilité des candidats, au point de vue doctrinal et religieux.

« II. — Ils désigneront, en second lieu, parmi les docteurs en droit reconnus admissibles, ceux qui, à raison de leur notoriété ou des services rendus dans l'enseignement, la magistrature, le barreau, seront dispensés de toute épreuve préalable.

« III. — Les autres candidats docteurs en droit auront à subir les épreuves suivantes :

« 1° Une dissertation écrite sur le Code civil français. Le sujet sera tiré au sort; les candidats auront six heures pour le traiter, sans autre livre que le Code civil;

« 2° Une leçon d'environ trois quarts d'heure sur le droit romain; sujet également tiré au sort; préparation de vingt-quatre heures;

« 3° Une leçon sur une des parties spéciales du droit, que le concurrent désire plus particulièrement professer; question tirée au sort; quatre heures de préparation.

« IV. — Le jury pourra, s'il le juge à propos, adresser des questions au candidat sur les principes généraux de la science du droit et sur la spécialité que celui-ci aura choisie.

« V. — Le jury se composera de six membres au moins, pris dans les Facultés libres de droit déjà existantes, et parmi les jurisconsultes éminents du Sud-Ouest; il sera présidé par un des évêques fondateurs.

« VI. — Les membres du jury fourniront leurs notes sur le résultat des épreuves subies, et surtout les aptitudes particulières des candidats; NN. SS. les évêques prononceront sur les admissions définitives.

« Les membres des diverses commissions diocésaines, pour la fondation de l'Université libre de Toulouse, pourront assister aux séances d'examen. »

En conséquence de ces dispositions, que nous nous abstiendrons d'apprécier, un premier concours pour le recrutement des professeurs a eu lieu, la dernière semaine de septembre, dans les salles de théologie et de philosophie du grand séminaire. Le jury d'examen était composé comme il suit :

Mgr Bourret, évêque de Rodez, ancien professeur de droit canonique à la Sorbonne; le R. P. Caussette, délégué général de NN. SS. les archevêques et évêques du Sud-Ouest; M. de Bellomayre, conseiller d'État; M. Carol, président honoraire à la cour d'appel de Toulouse; M. Saturnin Vidal, avocat, ancien député de l'Ariège à l'Assemblée nationale et futur doyen de la Faculté catholique; M. Firmin Boutan, ancien avoué à la cour, président de l'Académie de législation, et M. Auguste Albert, avocat à Toulouse.

Quatre jours ont été consacrés aux épreuves. Le résultat n'en a pas été publié. Probablement qu'il se trouve, au moins en partie, dans le tableau suivant des cours et professeurs, qui fut affiché et communiqué aux journaux, lorsque fut venu le moment d'annoncer l'ouverture de la Faculté :

Année scolaire 1877-78.
Premier semestre.

« Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de la Faculté, rue de la Fonderie, 3, le 25 octobre courant, et clos le 15 novembre prochain.

« Les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre, seront admis à s'inscrire jusqu'à la fin de cette session.

« Les cours ouvriront le vendredi 16 novembre.

Jours et heures des cours.

« *Philosophie du droit.* — Le R. P. Ramière, de la compagnie de Jésus : lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures du soir.

« *Droit canonique.*—Le R.P. Desjardins, de la

compagnie de Jésus : jeudi à 8 heures du soir.

« 1re *année.* — *Code civil*, M. Saturnin Vidal, doyen : lundi, mercredi, vendredi, 8 heures et demie du matin. — *Droit romain*, M. Sabaté : mardi, jeudi, samedi, à 8 heures et demie du matin. — *Droit criminel*, M. Salvagnac : mardi, jeudi, samedi, à 1 heure du soir.

« 2e *année.* — *Code civil*, M. Bézy : mardi, jeudi, samedi, à 2 heures et demie du soir. — *Procédure civile*, M. Boutan : lundi, mercredi, vendredi, à 1 heure du soir. — *Droit romain*, M. Salivas : lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures et demie du matin. — *Economie politique*, M. de Peyralade : mardi, samedi, à 4 heures du soir.

« 3e *année.* — *Code civil*, M. Passama : mardi, jeudi, samedi, à 8 heures et demie du matin.— *Droit commercial*, M. Albert : lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures et demie du matin. — *Droit administratif*, M. Touzaud : mardi, jeudi, samedi, à 1 heure du soir.

« 4e *année. Doctorat.* — *Droit des gens*, M. Dourdin : lundi, vendredi, à 10 heures du matin. — *Histoire du droit et droit coutumier*, M. Estève : lundi, mercredi, vendredi, à 2 heures et demie du soir. — *Pandectes*, M. Sabaté: mercredi, à 10 heures du matin.

« Il est fait chaque semaine deux conférences préparatoires aux examens pour les étudiants de chaque année. Ces conférences auront lieu sous la direction de MM. Peyralade, Dourdin et Pandelé, professeurs suppléants.

« Des conférences d'apologétique chrétienne seront faites pour les étudiants de la faculté, par MM. les abbés Duilhé de Saint-Projet et Lézat. Une affiche ultérieure fera connaître les jours et les heures de leurs cours.

« Un décret du 26 mars 1877, applicable aux étudiants qui commenceront leurs études de droit, a compris l'enseignement du droit criminel dans les cours de première année. Les étudiants qui commenceront leur seconde année d'études restent soumis aux règlements antérieurs. et devront par conséquent, comme les étudiants de première année, suivre le cours de droit criminel.

« Le cours de philosophie du droit est obligatoire pour les élèves de première année.

« Les jeunes gens qui aspirent au brevet de capacité devront suivre les cours de code civil première et deuxième année, ainsi que les cours de procédure civile et de législation criminelle.

« Pour être admis à prendre sa première inscription, chaque étudiant devra produire : 1° son acte de naissance ; 2° son diplôme de bachelier ès lettres ou le certificat d'admission à ce grade ; 3° s'il est mineur, le consentement de son père, de sa mère ou de son tuteur.

« Pour prendre les inscriptions de 2e, 3e ou 4e année, chaque étudiant devra justifier en outre : 1° qu'il a pris soit devant une des facultés de l'Etat, soit devant une faculté libre, les inscriptions antérieures; 2° qu'il a subi devant une de ces facultés les examens exigés par le règlement des facultés de l'Etat pour être admis aux cours de 2e, 3e ou 4e année.

« Il devra produire un certificat de bonne conduite et d'assiduité. »

Ce programme était signé du doyen de la Faculté, M. Vidal, et portait le *vu* du R. P. Caussette, le délégué général des évêques.

Les deux chaires de philosophie du droit et de droit canonique, qui tiennent si justement la tête du programme, sont en plus de celles qui se trouvent dans les facultés de l'Etat. Elles comblent une regrettable lacune dans l'enseignement supérieur et sont confiées à deux maîtres éprouvés.

Les conférences apologétiques sur les harmonies de la foi chrétienne avec les dernières évolutions des sciences naturelles et des sciences historiques ont été créées pour servir de pierre d'attente aux facultés de théologie, des lettres et des sciences, qui doivent être successivement et incessamment organisées.

P. D'HAUTERIVE.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION : LA GRAPHOLOGIE

Les six grands tableaux de graphologie exposés dans la classe VIIe de l'exposition française, section de l'enseignement, sont une des grandes originalités de notre exposition, au point de vue de la science pédagogique. Ces tableaux de 1m 10 de largeur sur 0m 90 de hauteur, donnent, imprimé en noir, le texte qui explique la classification principale des différentes écritures, et en rouge, les autographes qui ont été choisis pour types des classes et familles, des groupes en un mot, qui forment les divisions du système.

Qu'entend, d'abord, par *graphologie*, l'abbé Jean-Hippolyte Michon, l'inventeur et l'imperturbable propagateur de ce système? Expliquons-le.

On sait que Lavater et les autres physionomistes ont cherché depuis longtemps à conjecturer les propriétés de l'être intérieur des personnes humaines, sur les signes qu'elles en fournissent elles-mêmes dans leur extérieur, principalement sur les signes mobiles que peuvent modifier les manifestations de ces propriétés intérieures. Il est évident que l'une des catégories de ces signes consiste dans la manière graphique de former les lettres, les mots, les lignes dans les pages, et d'arranger les pages

elles-mêmes. Si donc les extérieurs physionomiques des individus sont des indices de ce qu'est l'homme qui les manifeste, la graphologie, en concentrant ses études sur la formation des lettres, etc., doit arriver à découvrir certains indices de la vérité fondamentale qui sert de germe à ces signes, et qui est la personne morale.

Ce principe est incontestable en théorie, et il s'ensuit que la graphologie n'est point une de ces sciences occultes qui ne reposent que sur des jugements sans fondement basés seulement en superstitions ou en indications fortuites. Oui, la graphologie, en invoquant pour éléments de son jugement, les variantes des coups de plume dans la composition des manuscrits, est une science qui repose sur une base solide et fondée. Pour la nier, ainsi établie en généralité, il faudrait nier un des axiomes les plus évidents de la nature humaine, à savoir, que la partie visible de l'être qui exprime la partie invisible ne saurait rien dire sur les mouvements de cette seconde partie.

M. Michon a concentré toutes ses études sur ce point, et on ne peut lui refuser de se présenter armé d'un ensemble de signes graphiques qu'il a constaté, par sa longue et consciencieuse expérience, correspondre à des qualités de l'être intérieur.

C'est donc une science nouvelle que la graphologie, et il faudrait s'élever contre la raison et le bon sens pour le nier absolument.

Mais nous distinguons dans cette science deux buts différents, dont l'un est positif, et dont l'autre ne saurait jamais être, à notre avis, que conjectural, bien qu'il soit assez régulièrement atteint par le maître et par les disciples faisant partie de l'école qu'il a fondée.

Le premier de ces résultats consiste dans des règles fixes, à l'aide desquelles on peut établir l'authenticité des manuscrits et découvrir les faux en fait de testament et autres matières judiciaires de cette catégorie. On juge, dans ce cas, par une étude comparée de la pièce soumise à l'examen et d'autres pièces fournies comme termes de comparaison, et, l'examen ayant été atteint par rapport à la formation des lettres, des jambages, des liaisons, la tenue des lignes et des constructions des pages, on reconnaît assez facilement, si l'on suit bien les règles données par le maître, si l'écriture du manuscrit est exactement celle de la personne, ou n'est que l'imitation d'un faussaire.

L'autre but ne peut, selon nous, que consister en conjectures, bien que l'abbé Michon tienne à affirmer, ce qui pour nous est une faute, que les indications graphologiques sont également formelles et positives.

Il prétend, en effet, deviner à coup sûr les qualités et les défauts de la personne morale, à l'inspection de son graphisme : il prétend s'apercevoir, avec évidence, des changements qui se sont opérés dans les habitudes de la personne ; il prétend lire avec certitude dans les lignes les bonnes et les mauvaises propensions.

Nous ne nions point qu'il ne puisse souvent tomber juste dans ses horoscopes, mais nous n'admettons point qu'il ne doive pas parfois se tromper et que ses divinations puissent dépasser la conjecture; nous pensons qu'il fait tort à sa science elle-même en s'oubliant jusqu'à cette exagération.

De plus, bien que nous la soutenions comme solidement fondée en théorie, puisque autrement il faudrait nier les enchaînements intimes qui s'établissent toujours, dans l'être humain, entre l'âme et le corps, entre les qualités morales et tout ce qui sert à les exprimer, par conséquent entre la plume du scripteur et l'esprit du scripteur lui-même, nous croyons aussi que ces indices sont tellement délicats le plus souvent, tellement imperceptibles que peu de personnes seront assez fines, assez subtiles de l'œil pour les bien préciser; et que, très-souvent, à moins d'une souplesse inouïe dans l'observation des détails, on sera exposé à se tromper dans les jugements. Nous avons, nous-même, suivi assez régulièrement les explications de l'abbé Michon, avons même quelque peu essayé d'appliquer ses règles, et nous nous sommes reconnu impropre à cette divination. Mais nous avouons bien volontiers que nous sommes une nature tellement généralisante, que cette observation sur nous-même ne doit en rien peser sur la balance.

Nous avons encore un autre reproche à faire à cet inventeur : c'est qu'il est trop concentré dans la méthode qu'il a inventée et qu'il préconise. Pourquoi n'admettrait-il pas, comme richesse de plus, certains indices fournis par d'autres graphologues? Il n'admet rien de ce qui ne vient pas de lui. Son système, pourtant, ne perdrait rien à de telles admissions; il ne ferait que florir et fructifier davantage. M. Michon a décidément le défaut de tous les inventeurs, qui ont la manie de rejeter tout ce qui ne vient pas d'eux, et de se nuire à eux-mêmes, devant le sens commun, par leur exclusivisme et par le défaut de largeur de leurs idées. Ils sont, à peu près tous, spécialistes, défaut énorme ! Le génie et l'esprit ne peuvent vraiment exister que dans l'encyclopédisme, qui syncrétise, éclectise, et ne rejette rien de ce qui peut lui servir, ou plutôt servir à la vérité.

Il nous faut maintenant donner quelques idées de la méthode et des signes indicateurs que M. Michon professe à ses élèves dans son journal *la Graphologie*, et dans un grand *Dictionnaire des notabilités de la France jugées par leur écriture*, qu'il publie en ce moment, et dont une première livraison a déjà paru. Nous trouvons,

dans cette livraison, qui est très-intéressante, à titre d'*introduction*, un *Abrégé du système de graphologie*, qui va nous servir pour satisfaire la curiosité de nos lecteurs.

« L'écriture rend, dit-il, les facultés; les instincts; la nature; le caractère; l'esprit; les aptitudes; les goûts; les passions; et, par voie de résultantes, les forces et les faiblesses de l'âme. »

I. Les facultés : il y a cinq grands groupes intellectuels :

1° Les intuitifs purs : signe graphique : lettres non liées dans les mêmes mots, ex. le graphisme de Chateaubriant;

2° Les intuitifs un peu déductifs; signe graphique : lettres non liées parmi lesquelles se trouvent quelques lettres liées, ex. Ampère;

3° Les équilibrés; signe graphique : à peu près autant de lettres liées que de lettres non liées;

4° Les déductifs un peu intuitifs; signe graphique : lettres liées entre elles avec mélange de lettres non liées, ex. Jules Simon;

5° Les déductifs purs; signe graphique : toutes les lettres liées entre elles, ex. Mazarin.

Il y a quatre grands groupes d'organisations affectives :

1° Sensibilité faible; signe graphique : inclinaison de l'écriture très-légèrement marquée, ex. Thiers;

2° Sensibilité vraie, nettement marquée; signe graphique : inclinaison de l'écriture bien marquée et constante dans toutes les lettres, ex. Mme de Maintenon;

3° Sensibilité extrême; signe graphique : inclinaison excessive de l'écriture;

4° Sensibilité contenue; signe graphique : certaines lettres se redressant au milieu de l'écriture, ex. George Sand dans sa première manière.

Il y a un groupe de volontés faibles; signe graphique : de petites barres au *t* minuscule finissant très-finement, et quelquefois des *t* non barrés, ex. Louis XVI.

Il y a six groupes de volontés fortes :

1° Résolution; signe graphique : des traits durs terminés carrément en massue;

2° Persistance; signe graphique : ligne droite avec un mouvement rectiligne, rigide, ex. le cardinal Régnier;

3° Entêtement; signe graphique : lettres anguleuses à leur base;

4° Obstination; signe graphique : les *f* et les *t* barrés en retour;

5° Ténacité; barres recourbées en croc, ex. Buonaparte;

6° Opiniâtreté; signe graphique : la barre épaisse, carrée d'abord, aiguë ensuite et fortement descendante.

Arrêtons-nous là; ce petit échantillon suffit pour donner l'idée générale du système. Les instincts, la nature, le caractère, l'esprit, les aptitudes, les goûts, les passions, ont chacun une série de subdivisions avec leurs signes graphiques.

L'auteur a établi, d'abord, dans ce qu'il a nommé la *graphologie philosophique*, les bases rationnelles de la théorie; il a ensuite établi sa *physiologie graphique :* c'est là qu'il a exposé une multitude d'observations plus ou moins ingénieuses sur tout ce qui se fait remarquer dans les écritures : sur le trait; sur la courbe et l'angle; sur la direction des lignes; sur le trait isolé; sur le point : sur le crochet rentrant; sur les fioritures; sur le croc ou harpon; sur les barres en retour; sur les lettres hautes et basses; sur la verticalité et l'inclinaison des lettres; sur les lettres fines, pâteuses, renflées; sur les lettres et les mots tassés ou espacés; sur les mots grossissants, ou diminuants, qu'il nomme gladiolés, etc. Puis, il termine par un abrégé de sa classification graphologique, dont nous venons de donner un petit aperçu en résumant seulement son traité sur l'art de conjecturer les *facultés* au moyen des signes que fournit l'écriture.

M. Michon commence son dictionnaire par une histoire de la graphologie et par une étude pleine d'intérêt sur l'écriture des Français depuis l'époque mérovingienne.

Laissons maintenant le lecteur à sa fantaisie, pour visiter, s'il le veut ou s'il le peut, cette curiosité de la graphologie à l'exposition, et rappelons-lui que cette science a au moins une utilité positive, incontestable, qui est celle d'arriver à la découverte des faussaires. Déjà M. Michon en a fait preuve en se prononçant sur des faux, et entraînant des tribunaux et des cours à rendre des jugements ou arrêts conformes à ses démonstrations.

LE BLANC.

PIE IX

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE.

I

Le 13 mai 1792, naquit à Sinigaglia, dans la marche d'Ancône, un enfant qui reçut au baptême les prénoms de Jean-Marie et qui devait occuper, pendant plus de trente années, la chaire de saint Pierre sous le nom de Pie IX. Sinigaglia, sa patrie, avait été fondée par les Gaulois : elle gardait encore, dans son nom même, le souvenir de la race qui l'avait fondée et de la tribu qui lui avait donné son sang. On aime beaucoup, de nos jours, à étudier les questions mystérieuses de la nature au point de vue de la science. Il est fort possible que, par le canal de soixante générations, une goutte de de sang gaulois soit parvenu jusqu'à Jean-Marie. Ceux

qui ont vu Pie IX ont pu reconnaître, dans sa physionomie physique et morale, plus d'un trait de la race française ; ceux qui ont entendu parler son cœur savent encore mieux quelle sympathie il nourrissait pour cette grande et malheureuse nation. C'était un Français né en Italie, et s'il restait Italien, il appartenait sous plus d'un rapport à la France.

Les prénoms de l'enfant, relevés sur le registre des actes de baptême, sont : Jean-Marie-Jean-Baptiste-Pierre-Pelegrin-Isidore. Jean et Marie marquent l'amour ; Isidore, la science ; Jean-Baptiste, la pénitence ; Pierre, l'autorité ; Pelegrin rappelle une vérité commune à tous les hommes, qu'ils sont pèlerins sur la terre. L'enfant devait justifier, dans une mesure remarquable, tous ces prénoms, par ses vertus ; il devait surtout illustrer les deux premiers Jean et Marie : il sera l'apôtre de l'amour et le père, ce n'est pas assez, *la mère* de son siècle.

Les parents de l'enfant, Jérôme Mastaï-Ferretti et Catherine Sollazzi, étaient de vieille souche et portaient la couronne comtale. Originaires de Crema en Lombardie, les Mastaï étaient venus, au xve siècle, s'établir à Sinigaglia et s'y distinguaient, depuis quatre cents ans, par les services publics et les vertus. Le nom de Ferretti, accolé au nom de Mastaï, provenait d'une alliance avec le dernier rejeton de cette famille. Mais, si vénérables que furent les deux familles, le plus grand lustre de leur histoire devait jaillir du berceau de Jean-Marie.

La piété s'est plu à noter que Jean-Marie vint au monde dans le cours du mois de mai. La comtesse Mastaï nota elle-même la circonstance, et, en pieuse mère, ne se contenta pas de donner, à son jeune fils, le nom de Marie, elle voulut encore le consacrer à la reine des Anges. « Un jour, dit un biographe du Pontife, agenouillée devant une statue de Notre-Dame des douleurs, elle éleva son enfant dans ses bras : « O Marie ! s'écria-t-elle, soyez sa mère comme vous l'avez été pour son patron, le disciple bien-aimé de votre doux Jésus ! Je vous le consacre, je vous le donne sans partage. » Que de fois n'a-t-elle pas dû vous répéter cette solennelle consécration ! Que de fois n'a-t-elle pas dû essayer de la faire dire à son petit enfant, surtout dans les grandes occasions, lorsque, par exemple, faisant avec lui le pieux pèlerinage de Lorette, situé tout proche de leur demeure, ils priaient ensemble, agenouillés au pied de l'image miraculeuse ! Pie IX lui-même a révélé plus tard au monde entier avec quel soin pieux sa bonne mère tâchait de remplir son cœur d'amour et de confiance envers la Reine du Ciel. « Depuis les jours de Notre Enfance, dit-il dans sa lettre apostolique du 2 février 1849, Nous avons employé tous nos soins à vénérer la bienheureuse Vierge Marie avec toute la piété et la dévotion dont notre cœur était capable, à lui témoigner constamment notre amour le plus sincère, et à accomplir ce qui Nous paraissait devoir augmenter sa gloire, propager son culte et donner un nouvel éclat à ses solennités (1). »

La date de cette naissance, 1792, appelle ainsi quelques réflexions, à propos d'un enfant qui sera pape. Comment ne pas remarquer cette date ! « En 1792, dit Louis Veuillot, la France venait de briser officiellement avec Rome et se préparait à briser avec le christianisme. La religion avait subi les calomnies de la science, les injures de l'esprit, on allait l'achever par la hache ; elle était au pied de l'échafaud, elle y montait ; Robespierre préparait le discours qui devait créer un nouveau culte, quelques bourreaux secondaires en organisaient les pompes, d'autres aiguisaient les poignards de septembre. Il y avait de quoi prédire la ruine totale du catholicisme : on n'y manqua point. L'impiété marchait à pas de géant, s'appuyant de la haine de tous les pays d'hérésie, de l'apostasie ou de l'avilissement de tous les catholiques. Triomphante chez nous, elle triomphait dans l'Europe entière. Le torrent avait passé par dessus les montagnes et par dessus les armées, tuant les hommes, renversant les temples, infectant ce qu'il ne détruisait pas. Le pape Pie VI mourut en prison, la main sanglante de la République plomba son cercueil captif. Pie VII lui succéda dans l'exil et parut le dernier de cette dynastie éternelle, lorsqu'on le vit aux mains d'un ennemi plus perfide que la République elle-même. Les gendarmes qui l'enlevèrent sans résistance de son palais et de sa ville, se dirent entre eux : « C'est le dernier pape ; il n'y en aura plus. » Le monde garda le silence. La captivité du pontife ne fit point tressaillir les peuples ; on eut peur, ce fut tout. Napoléon, excommunié, disait à Canova : « J'ai trente millions de sujets, huit à neuf cent mille soldats, cent mille chevaux. J'ai gagné quarante batailles ; à Wagram, j'ai tiré cent mille coups de canon. » Il écrivait que l'excommunication ne faisait pas tomber les armes des mains des soldats ; il se moquait de l'excommunication. Cinq cardinaux se faisaient les agents de ses violences et de ses ruses auprès du pape prisonnier, et lorsque Pie VII, mourant, arrivait à Fontainebleau pour y subir de nouveaux outrages, il n'y rencontrait que des perfides et des geôliers. Quelle défaite ! Quelle profondeur d'abaissement et de misère ! Ceux qui, dans le secret de leurs âmes pleines de lâches terreurs, gardaient quelques souvenirs des commandements divins auxquels ils n'obéissaient plus et des promesses divines qui semblaient faillir, ne

(1) L'Abbé Gillet, *Pie IX, sa vie, ses actes, d'après les documents étrangers*, p. 5.

durent-ils pas à ce coup, croire et proclamer que c'en était fait, qu'ils s'étaient trompés, que Dieu ne leur avait point donner la vérité éternelle, puisqu'après dix-huit siècles l'Evangile se dissolvait sous le souffle de l'homme, comme tout autre des systèmes vains que l'homme a forgés (1)!

Dans ces temps troublés, Jérôme Mastaï et Catherine Sollazzi s'appliquaient à donner à leurs enfants, une éducation forte qui les préparât à la bonne comme à la mauvaise fortune, et leur permît de faire honorablement face à toutes les incertitudes de l'avenir. Une discipline sévère et tendre, de très-solides études leur paraissaient le moyen d'atteindre, avec le concours de la bonne volonté, cet honorable but. Dieu avait donné, aux époux Mastaï, outre Jean-Marie, trois garçons et plusieurs filles. Pour sa part, la comtesse s'était fait un devoir d'inspirer à tous l'amour de Dieu et du prochain, science qui lui paraissait, avec raison, au dessus de toute science. Dans sa ferveur chrétienne, elle savait qu'en faisant de bons chrétiens, elle mettrait ses enfants à la hauteur de toutes les situations.

L'honneur d'un nom sans tache, une droiture d'esprit qu'aucune considération ne devait jamais faire fléchir, une bonté de cœur qu'aucune épreuve ne saurait ébranler: tels furent les principes que Jean-Marie puisa dans la maison de son père. Il faut y ajouter un amour profond et inaltérable pour la prospérité de la patrie, qui était, depuis des siècles. un des apanages de la famille Mastaï. Comme tant d'autres, le futur pape était un portrait vivant de sa mère ; il reçut en particulier d'elle cette bonté pénétrante, cette douceur angélique qui lui gagna constamment tous les cœurs. Ce fut elle qui, après l'avoir placé sous le patronage de la Vierge et l'avoir consacré à son service, lui inspira, pour la Mère du Sauveur et des hommes, cette profonde dévotion, qui devait exercer, plus tard, une influence pour ainsi dire miraculeuse sur toute sa vie et produire, pour toute la chrétienté, des fruits inappréciables de salut. Ce fut elle encore qui éveilla dans son cœur ce zèle pour la maison de Dieu, cet amour pour l'Eglise, ces touchants sentiments de vénération pour le Vicaire de Jésus-Christ, qui devaient ouvrir à l'enfant devenu lévite les portes du sanctuaire, faire de lui un homme apte à soutenir toutes les luttes, plus tard offrir à l'univers cet incomparable vieillard, qui est devenu, de nos jours, le soutien du monde catholique, le docteur inspiré de Dieu, le gardien vigilant et incorruptible de l'épouse de Jésus-Christ.

Jean-Marie avait à peine sa septième année, qu'il s'associait déjà, par la prière, aux douleurs de l'Eglise. La révolution française avait envahi l'Italie. Le pape Pie VI, vieillard de quatre-vingt-un ans, enlevé de Rome pendant la nuit, était traîné de ville en ville, captif du Directoire. A cette nouvelle la comtesse Mastaï fit ajouter à la prière, qui se disait tous les jours en commun, pour le pape prisonnier, un *Ave Maria* et un *Pater*. Jean-Marie s'associait à ces prières avec ferveur; mais leur récitation éveillait, dans son âme, une foule de perplexités précoces, et de pressantes questions.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

(1) LOUIS VEUILLOT, *Mélanges*, 1re série, t. III, p. 311.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Pape à l'administrateur apostolique de la Valachie, et détails satisfaisants sur cette mission. — Etat des rapports entre le Saint-Siège et l'Allemagne. — Conférence au séminaire français sur l'importance de l'archéologie au point de vue de l'histoire ecclésiastique. — Le centenaire de Voltaire à Paris et à Leipsick. — Décret du gouvernement de Connecticut prescrivant de célébrer le vendredi saint par le deuil et la pénitence.

Paris, 18 mai 1878.

Rome. — *L'Osservatore romano* nous donne d'intéressants détails sur l'audience privée que le pape a accordée, le 14 de ce mois, à Mgr Paoli, évêque de Nicopolis et administrateur apostolique de la Valachie, en résidence à Bucharest. « Le Saint-Père, dit le journal romain, daigna retenir longtemps le vénérable prélat, s'informant minutieusement de l'état de sa mission, des œuvres entreprises par le vaillant évêque, et particulièrement de la formation du clergé indigène, qu'il poursuit avec succès depuis huit ans; des difficultés créées dans ces pays par la guerre actuelle et des relations de l'Eglise catholique avec le gouvernement roumain. En apprenant que ce gouvernement, non-seulement laisse aux catholiques pleine liberté, mais encore favorise l'évêque dans ses œuvres, le Saint-Père manifesta sa haute satisfaction, de même que sur tous les autres points, encourageant l'évêque à continuer à travailler avec ardeur, comme il le fait, cette partie du champ évangélique. Il est à remarquer que l'évêque, ayant tracé certaines parties de son exposé avec des couleurs un peu noires, le Saint-Père, entendant après cela qu'à Bucharest, les écoles tenues par les excellentes sœurs de Sainte-Marie sont fréquentées par environ six cents élèves, et les écoles ouvertes dans la demeure même de l'évêque, par près de cinq cents jeunes gens, s'écria tout joyeux : « Et avec de tels éléments de prospérité, on perdrait courage! Marchez plutôt en avant avec votre énergie, qui parviendra à ranimer l'esprit catholique dans ce peuple. »

On reparle des négociations entamées entre

le Saint-Siège et l'Allemagne, en vue de rendre aux catholiques de cet empire la liberté de pratiquer leur religion, Ces négociations traînent en longueur, et rien ne fait encore prévnir qu'elles puissent arriver de sitôt à un résultat sérieux. Le gouvernement allemand parait ne poursuivre ici que son intérêt, et ne vouloir la paix avec les catholiques que s'il a besoin des catholiques pour faire la guerre. Quoi qu'il en soit, le Saint Siège se tient sur la voie droite de la vérité et de la justice, et toutes les ruses de son adversaire viendront échouer contre sa fermeté, comme le montre la marche des faits. Ainsi quelques ecclésiastiques ayant continué à recevoir de l'Etat les allocations accoutumées, ce qui, rapproché de la loi prussienne du 22 avril 1875, pouvait être considéré comme un acquiescement aux lois condamnées par l'Eglise, le cardinal Caterini, préfet de la congrégation du concile, a écrit à ces prêtres pour leur enjoindre, sous peine d'encourir les censures *ipso facto*, de déclarer qu'ils n'ont point adhéré aux lois condamnées par l'Eglise; ou, si l'adhésian avait eu lieu, de renoncer complétement à toute allocation qu'ils recevraient de la part de l'Etat, et cela dans un délai de quarante jours, à partir de la date que porte la lettre, c'est-à-dire à dater du 25 avril. Ainsi le Saint-Siège ne tolère pas même l'apparence d'une concession, qui serait une infraction au droit. Au milieu de l'affaisement universel, c'est une attitude qui réconforte et qui fait aimer encore plus l'Eglise.

Nous avons rapporté naguère le compte rendu de la première conférence sur l'archéologie sacrée, faite au séminaire français, par M. le commandeur de Rossi. Cette première conférence traitait de l'objet même de l'archéologie. L'illustre savant a fait depuis une seconde conférence, dans laquelle il a montré l'importance de l'archéologie au point de vue de l'histoire ecclésiastique. Nos lecteurs nous sauront gré, croyons-nous, de leur en donner également ici le résumé.

M. de Rossi partage en deux catégories les monuments qui projettent leur lumière sur l'histoire de la primitive Eglise, savoir les monuments privés et les monuments publics ou historiques proprement dits.

Les premiers révèlent l'admirable développement de la religion chrétienne au temps de la persécution. Les auteurs profanes eux-mêmes étaient surpris et effrayés du grand nombre des chrétiens : *ingens multitudo*, disait Tacite. Pline écrivait à l'empereur qu'il y en avait partout, que, d'ailleurs, c'étaient d'excellents citoyens. Les écrivains ecclésiastiques ne tiennent pas un autre langage. Tertullien affirmait à la fin du IIe siècle, que les chrétiens avaient tout envahi et qu'ils ne laissaient aux païens que leurs temples. Or, ces assertions historiques sont pleinement confirmées par les monuments de l'archéologie. La seule ville de Rome, avec ses dix mille inscriptions et ses 70 kilomètres de catacombes, montre que la société chrétienne était déjà immense dans ses dévoloppements au commencement du IIIe siècle.

Quant aux monuments historiques, l'illustre conférencier a exposé : 1° leur importance en eux-mêmes; 2° leur importance au point de vue topographique; 3° leur importance pour faire connaître les rapports entre la société civile et la société chrétienne.

Nous choisissons un seul exemple parmi ceux qu'a allégués M. le commandeur de Rossi pour établir l'importance des monuments susdits, considérés en eux-mêmes. A Porto, qui est un des plus anciens évêchés suburbicaires de Rome, on a trouvé une inscription portant le nom de *Linus*, le premier successeur de saint Pierre. Cette inscription confirme les données historiques, d'ailleurs assez rares et assez obscures, sur ce célèbre personnage.

La place occupée par certains monuments est aussi de la plus haute valeur en archéologie. Dans la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée, deux fragments de colonnes confirment le récit des historiens sur le lieu et le genre de martyre qu'ont subi ces deux saints. Le premier fragment représente le martyre de saint Achillée, tel qu'il est rapporté par les auteurs, l'autre fragment, bien que très-mal conservé, ne peut que représenter le martyre de saint Nérée. Dans le cimetière de Sainte-Domitille, acheté par Mgr de Mérode, on a rencontré le portrait de cette sainte, qui était nièce de l'empereur Dioclétien. Or, on savait, par le *Liber pontificalis*, que plusieurs chrétiens de la famille impériale avaient souffert les derniers tourments; en effet, les fouilles opérées dans ce même cimetière de Domitille ont amené la découverte de plusieurs inscriptions chrétiennes contenant les noms des parents de l'empereur Sabinus. Voilà donc la confirmation éclatante des affirmations du *Liber Pontificalis* et la preuve des progrès du christianisme jusque dans les premières classes de la société.

Enfin, les monuments de l'archéologie sacrée ont une importance spéciale pour déterminer les rapports de la société chrétienne avec l'Etat. Un problème, d'abord insoluble, avait été soulevé par la critique contemporaine. Elle ne savait comment concilier la persécution dirigée contre l'Eglise avec certains droits et privilèges que l'Etat laissait à la société chrétienne. On sait par exemple que les chrétiens étaient admis à posséder non-seulement comme citoyens, mais en tant que société ou corps moral juridiquement reconnu. Or, voici qu'une grande inscription trouvée à Civita-Lavinia atteste l'existence

de sociétés funèbres reconnues et approuvées par l'Etat, avec la faculté expresse d'acquérir, de posséder, de tester. Les chrétiens étaient donc protégés par les lois en tant que formant des sociétés funéraires s'occupant de la sépulture des fidèles, et en même temps ils étaient persécutés, frappés à mort comme pratiquant une religion défendue. Ce fait explique également les contradictions apparentes que l'on retrouve dans le récit des actes des martyrs. On y voit, en effet, les fidèles recueillant les restes de leurs frères, emportant avec soin leurs corps, imprégnant des linges de leur sang précieux et ne laissant rien perdre de ce qui leur avait appartenu. Ils accomplissaient ce devoir en présence du peuple et des bourreaux; ils étaient donc autorisés à le remplir. On conçoit d'ailleurs que l'autorité qui frappait les martyrs devait pourvoir aussi à le mettre à l'abri de la haine aveugle de la multitude.

France. — Il y a bien deux ans déjà que les libres-penseurs commençaient à parler de la célébration du centenaire de Voltaire, mort le 30 mai 1778. Dans ces derniers temps, divers comités se sont organisés pour solliciter des adhésions à cette fête et surtout recueillir des souscriptions destinées à en couvrir les frais. On voulait faire de ce centenaire tout à la fois une fête nationale et une insulte à la fois catholique. L'entreprise ne marchait pas toute seule, et ceux qui en avaient pris l'initiative n'étaient guère d'accord, chacun voulant avant tout en faire une réclame à son profit. L'argent non plus ne venait pas. Vainement avait-on écrit à tous les conseils généraux et à tous les conseils municipaux de France pour les presser de consacrer à l'honneur de Voltaire l'argent des contribuables: quelques milliers de francs seulement avaient été votés dans ce but. En y ajoutant les maigres offrandes des souscripteurs, on était déjà parvenu, paraît-il, à centraliser environ vingt-cinq mille francs. Mais c'était déjà trop de succès et surtout trop d'audace de le part des organisateurs de cette fête exécrable. Nous prendre notre argent pour fêter, sur le sol de France et sous nos yeux, Voltaire, qui étant né Français avait renié la France, s'était réjoui de ses malheurs, et avait injurié ses enfants et souillé ses gloires! Aussi un mouvement formidable de réprobation n'a-t-il pas tardé de se dresser en face du mouvement factice d'adhésion. De toutes parts les vrais Français ont voulu faire connaître au peuple celui que ses prétendus amis l'invitaient à fêter. La chose n'était pas difficile. On n'avait qu'à ouvrir ses livres et à transcrire ses paroles. C'est ce qu'on a fait, et Voltaire est apparu alors tel qu'il est, très-laid et très-vil. Ses amis ne sont pas contents; ils auraient voulu que le gouvernement empêchât de montrer tout sur leur héros. Mais le gouvernement ne le pouvait ni ne le devait. Le centenaire va donc faire à Paris un beau fiasco. Mais on assure qu'à Leipsick les fêtes seront brillantes Les Prussiens doivent bien cela à Voltaire.

Etats-Unis. — Les journaux américains nous apportaient il y a quelques jours un décret qui tranche tellement avec les idées trop généralement reçues aujourd'hui en France, que nos lecteurs nous sauront gré de le reproduire ici en entier. C'est le gouverneur du Connecticut qui parle:

« Pour reconnaître humblement notre dépendance envers le maître souverain de toutes les nations, j'ai arrêté que vendredi, 19 du mois d'avril, sera un jour de jeûne et de prière. J'exhorte instamment les habitants de cet Etat à observer ce jour solennel, parce qu'il s'agit ici non-seulement d'une coutume louable, mais encore de l'accomplissement d'un devoir religieux, de bannir pendant ce jour toute idée de plaisir, de travail ou de lucre, de rentrer sérieusement en eux-mêmes, d'examiner leur conscience, d'apprendre à se connaître eux-mêmes.

« Je désire que l'on se soumette volontairement au jeûne, afin d'apprendre ainsi comment la faim est dure à ceux qui, dans ces temps si tristes et si malheureux, manquent de tout et souffrent de la faim; que l'on invoque le ciel, qu'on le prie de rendre les saisons propices aux travaux de nos laboureurs, afin que nos terres ne soient point privées de moissons au temps de l'automne; enfin, que tous unis de cœur, tant dans nos familles que dans nos temples, nous nous confessions avec un véritable esprit de pénitence, et que, récitant des litanies et des supplications, nous nous tournions vers le Seigneur qui aura pour nous de la miséricorde, vers notre Dieu qui nous pardonnera généreusement.

« Donné de ma main sous le sceau de l'Etat, à Hartfort, le 5 avril de Notre-Seigneur 1878. et de l'indépendance des Etats-Unis le cent-deuxième. » Signé: Richard D. Hubbard, gouverneur. Par ordre de Son Excellence, Dwight Morris, secrétaire d'Etat.

Quel exemple pour tous les détenteurs de l'autorité publique! Mais aussi quelle leçon pour tous nos libéraux de France, qui ne manqueraient pas d'accuser d'attentat contre la liberté de conscience le Président de la République, s'il osait adresser à la nation un semblable appel!

P. d'Hauterive

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE

POUR LA SOLENNITÉ DE LA PENTECOTE

MES CHERS FRÈRES,

La solennité de la Pentecôte nous représente vivement les tendresses du Seigneur. L'Esprit-Saint, procédant du Père et du Fils par voie d'amour, descend sous la forme de langues de feu. Ces merveilleuses flammes, enluminant la tête des apôtres, sont l'image des flammes bien plus ardentes, qui s'élèvent dans leur cœur, et projettent leur éclat jusqu'au pied du trône de l'Eternel. Or, l'amour de Dieu pour l'homme ne pouvant se payer que par l'amour de l'homme pour Dieu, c'est nécessaire de produire, d'aviver et de conserver, en soi-même, un sentiment si légitime, si noble et si suave : mais de quelle manière et dans quel but? C'est ce que nous méditerons, après avoir imploré l'assistance du Saint-Esprit, par l'entremise de la Reine des cieux. *Ave Maria...*

I. — « Si quelqu'un m'aime, dit le Sauveur, il gardera ma parole. » Voilà le trait auquel on reconnaît si vraiment on affectionne le Maître du ciel et de la terre. Ce serait insuffisant de s'écrier : mon Dieu, je vous chéris par-dessus toutes choses — si l'on ne pouvait ajouter : et j'exécute vos ordonnances. On ne saurait être agréable au Très-Haut, par la récitation de l'acte de charité, si l'on n'y joignait la pratique de la vertu. Impossible de plaire à l'Eternel par un beau langage, si l'on menait une vilaine conduite : « ce n'est pas, nous assure Jésus-Christ, non, ce n'est pas celui qui se contente de dire : Seigneur! Seigneur! qui entrera dans le royaume des cieux; c'est uniquement celui qui fait la volonté de mon Père » (Matth., VII, 21), volonté manifestée par ses préceptes et ceux de l'Eglise.

« Comment osent-ils prétendre, » demande saint Augustin, « qu'ils aiment Dieu, ceux qui détestent ses lois? Peut-il dire : j'aime le Souverain, celui qui dédaigne ses ordres? » (In ep. 20.) Est-il en droit d'affirmer qu'il a de l'affection pour le céleste Monarque, celui qui a du mépris pour ses commandements? Point du tout, répond le Sauveur : « celui qui ne m'aime pas ne garde pas ma parole, cette parole qui n'est pas de moi, mais du Père qui m'a envoyé. » Cela, mes chers frères, est de toute évidence. Nous fierions-nous à un homme, chantant mille refrains de tendresse en notre honneur, mais bornant là toutes ses marques d'attachement? Non; malgré ses protestations d'amour, nous le taxerions d'hypocrite, qui nous aime en apparence et point en réalité, vu qu'il ne cesse de repousser nos remontrances ou nos ordres, et tient à faire ce qu'il sait nous être nuisible ou odieux. Examinons-nous au flambeau de ce principe, et écoutons ce que nous dit le Créateur de l'univers : matin et soir, vous prosternez-vous en ma présence, et m'adressez-vous vos hommages et vos remercîments? Si oui, vous gardez ma parole et vous m'aimez; si non, vous ne la gardez pas et ne m'aimez point — *Qui non diligit, manet in morte;* mort spirituelle à votre âme en ce monde; et, si vous ne changez, mort éternelle dans l'autre!

Avez-vous horreur des imprécations, des malédictions et des blasphèmes? Si oui, vous gardez ma parole, et vous m'aimez; si non, vous ne la gardez pas, et ne m'aimez point — mort spirituelle à votre âme en ce monde; et, si vous ne changez, mort éternelle dans l'autre!

Vous abstenez-vous scrupuleusement de profaner le saint jour du dimanche? Si oui, vous gardez ma parole, et vous m'aimez; si non, vous ne la gardez pas, et ne m'aimez point — mort spirituelle à votre âme en ce monde; et, si vous ne changez, mort éternelle dans l'autre!

Fuyez-vous le mal que je défends, et pratiquez-vous le bien que je prescris, par tous les autres articles du Décalogue? Ecoutez-vous l'Eglise revêtue de mon autorité et parlant en mon nom? Si oui, vous gardez ma parole, et vous m'aimez; si non, vous ne la gardez pas et ne m'aimez point — mort spirituelle à votre âme en ce monde; et, si vous ne changez, mort éternelle dans l'autre! Telle est, chrétiens, la voix qui retentit au fond de notre conscience : ah! n'y soyons jamais sourds, de crainte d'exaspérer le Seigneur; empressons-nous de nous conformer, en tous temps et lieux, à ses défenses et à ses ordres; et de précieuses faveurs seront la récompense de notre persévérante docilité.

II. — « Celui qui m'aime, nous affirme le Rédempteur, sera pareillement aimé de mon Père, et nous viendrons à lui, pour y établir notre demeure. » Si le fils d'un monarque terrestre nous annonçait qu'en vue de rémunérer notre amour et notre fidélité, non-seulement il daignerait, en compagnie de son père, nous rendre visite sous notre humble toit, mais que les deux pousseraient la condescendance jusqu'à fixer chez nous leur domicile, ne serions-nous point ravis d'honneur et transportés d'allégresse? Eh bien! quand nous sommes en état de grâce, le Roi du ciel et l'héritier de sa couronne élisent leur séjour non pas dans notre habitation, mais dans notre cœur, deve-

nant ainsi le trône de la gloire et le sanctuaire de la divinité. Quoi de plus grand, de plus admirable, de plus suave? *Nimis honorati sunt amici tui, Deus;* ô Seigneur! comme vous honorez vos amis! Les flammes, dont vous brûlez pour eux, et celles dont ils brûlent pour vous, leur sont infiniment préférables à tous les diamants de la terre.

Premier avantage. — Le choix de la demeure fait par le Père et le Fils dans le cœur de ceux qui les aiment; — *deuxième avantage* : l'effusion des grâces et l'abondance des dons : « Je vous ai dit ces choses, pendant que j'étais avec vous, continue Jésus-Christ; mais le Consolateur, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera tout, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit. » Le Saint-Esprit, survenant en nous, mes chers frères, nous transforme à l'instar des apôtres, fait de nous des hommes tout différents, renouvelle la face de notre âme. Oui, chrétiens, quand nous sommes de bonne volonté, et que nous éloignons les obstacles, le Saint-Esprit nous donne le don de sagesse, qui nous fait dédaigner les biens de la terre et ambitionner ceux du ciel. Il nous procure le don de l'intelligence, qui nous éclaire sur les dogmes du christianisme, les mystères de la foi, les vérités de la religion. Il nous accorde le don de conseil, qui nous apprend à rechercher et à choisir ce qui contribue davantage à la gloire de Dieu et à la sanctification de notre âme. Il nous communique le don de science, qui nous montre la route à suivre et les périls à éviter, pour sortir de l'exil et regagner la patrie. Il nous présente le don de force, qui nous aide à triompher de toutes les difficultés du salut. Il nous offre le don de piété, qui nous rend le joug du Seigneur si suave, et son fardeau si léger. Il nous inspire la crainte de Dieu, qui nous empêche de contrister le plus tendre des pères.

De tout cela, chrétiens, qu'en résulte-t-il? *Un troisième avantage* : la sérénité de l'âme, suivant ces mots : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix; je ne vous la donne pas comme le monde la donne; que votre cœur soit sans trouble et sans inquiétude. » La paix du Sauveur est véritable; rien n'agite ceux qui la possèdent; ils sont modérés dans les plaisirs, et résignés dans les peines : les jeunes Hébreux chantaient dans la fournaise de Babylone. « Je souffre, disait l'Apôtre, mais je ne suis pas confondu; je surabonde de joie dans mes tribulations. » — La paix du monde n'est qu'apparente : ceux qui se flattent de l'avoir semblent heureux, mais ne le sont pas; trop souvent le calme brille sur leur front, tandis que le trouble enténèbre leur esprit; maintes fois le contentement illumine leur visage, pendant que le remords déchire leur conscience.

La paix du Christ est inébranlable. On m'a dépouillé de ma fortune, disait un saint, mais on ne m'a pas ravi mon Dieu; tant que je le posséderai, je serai suffisamment riche. — La paix du siècle est branlante; elle succombe au moindre souffle de la disgrâce. Un illustre poëte l'a dit en ces vers :

Toute votre félicité,
Sujette à l'instabilité,
En moins de rien tombe par terre,
Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité. (CORNEILLE).

Résolutions. — Efforçons-nous donc, mes chers frères, d'acquérir la paix de Jésus-Christ : « Si vous m'aimiez, déclare-t-il à ses apôtres, vous vous réjouiriez de ce que je m'en vais à mon Père, parce que mon Père est plus grand que moi. » C'est comme s'il leur avait dit : dans quelques heures, je serai séparé de vous par la mort; mais, après ma résurrection, je reviendrai vers vous; le supplice le plus affreux m'attend; c'est peu de chose en comparaison de la gloire réservée, dans le ciel, à mon humanité; la magnificence dont je brillerai près de mon Père sera si grande, que j'embrasse volontiers toutes les souffrances imaginables. Vous devriez donc vous réjouir à la vue du bonheur que votre Maître est sur le point d'acquérir. — « Souffrons avec Jésus-Christ, nous recommande saint Paul, et nous serons glorifiés avec lui. » (Rom., VIII, 17). Pour cela, chrétiens, la lutte est nécessaire; nous avons à combattre un ennemi d'autant plus redoutable qu'il est invisible; mais rappelons-nous que le Sauveur nous a prédit la chose, afin que nous croyions, lorsqu'elle serait arrivée; n'oublions pas que le prince de ce monde a beau venir assiéger notre âme, il n'aura point de pouvoir sur elle, si nous aimons véritablement et implorons fermement notre Libérateur invincible; non, jamais l'infernal tyran ne pourra prendre d'assaut notre cœur, si nous faisons ce que notre Père céleste nous a ordonné; et, avec la grâce du Saint-Esprit, que nous ne cesserons d'invoquer, nous remporterons la victoire dans le temps, et obtiendrons la couronne dans l'éternité. Ainsi soit-il.

UN CURÉ DE CAMPAGNE.

INSTRUCTION SUR LES DEVOIRS DES FIDÈLES

AU TEMPS DES ORDINATIONS

Nous devons toujours prier, nos besoins le demandent, notre cœur le veut, le ciel l'ordonne. *Oportet semper orare.* La prière est le souffle de l'âme l'atmosphère de sa vie, l'unique élément de sa force et de sa puissance : *Petite et accipietis.* Il nous faut donc, sous peine de dépérissement et de mort, nous tenir continuellement dans ce milieu nécessaire à notre existence spirituelle. *Clama, ne cesses.* Ne cessez jamais de prier, tel

est le précepte divin. Cependant il est, dans le cours des années, des époques et des circonstances où la prière habituelle ne suffit plus. Il faut au cœur des élans nouveaux, à la bouche des accents plus hauts et plus suppliants : *quasi tuba, exalta vocem tuam.* Que les prières retentissent et se mettent au ton des instruments les plus sonores, qu'elles portent leurs éclats jusque dans les cieux!

Ces époques solennelles, mes chers frères, sont celles où le père du diocèse, le grand pasteur de nos âmes, va prendre de l'élite de son troupeau ceux que Jésus-Christ a marqués d'avance du signe de son sacerdoce, et les consacrer prêtres pour l'éternité, *sacerdos in æternum.*

Le moment est sublime et terrible à la fois, car il faut que ces hommes — ce ne sont encore que des hommes — qui vont se prosterner, le front sur le pavé du sanctuaire, se relèvent changés en des anges. Il le faut ; autrement, malheur à eux, et à vous aussi, peuple chrétien, malheur ! Le prêtre ne peut ni se perdre, ni se sauver tout seul : *positus est in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel.* Il le faut ! mais y pouvez-vous quelque chose?

Il est dit aux livres anciens que Dieu donnait à son peuple les sciences qu'il lui demandait. Il n'a point changé. Demandez-lui de saints prêtres, des prêtres de résurrection, et il vous en donnera. Si vous en vouliez d'autres, des prêtres de ruines, vous en auriez aussi. Les rois se changent, à sa volonté, en instruments de vengeance ou de miséricorde, et c'est par les pasteurs qu'il sauve ou perd les peuples et les paroisses. Vous comprendrez aisément ces vérités lorsque vous saurez le *rôle immense* du sacerdoce, et vous ne refuserez pas vos prières à ceux qui en doivent être revêtus ces jours-ci, quand elles vous paraîtront également commandées et par votre devoir et par vos intérêts.

I. *Rôle du sacerdoce.* — Dire la place qu'occupe le sacerdoce sur la terre, ce serait dérouler l'histoire du monde, car Dieu a tout fait pour sa gloire, et sa gloire, ici-bas, c'est le sacerdoce à qui il a confié le pouvoir de *sacrifier*, d'*absoudre* et de *consacrer*, ces trois manifestations de la divinité sur la terre.

Sacrifier. — Un sage d'avant le christianisme, qui souvent passait ses nuits en la contemplation des œuvres de Dieu, s'écria un jour, en voyant toutes ces sphères se mouvoir en s'inclinant vers un centre inconnu : « Ou je ne m'y connais pas, ou la nature entière n'est qu'un grand acte d'adoration ! » Ce philosophe disait vrai. Oui les mondes font, à leur manière acte d'hommage au grand *souverain;* mais cela ne *lui* suffit pas, il a voulu, au sein de la création, un être intelligent et libre, résumé de toutes les vies éparses çà et là ; qui recueillît cet harmonieux ensemble d'hommages et les répétât au Maître par une prière sortie du cœur. Cet être, c'est l'homme. A ce seul titre, il pouvait être pontife au sein de l'univers, tant que dura son innocence ; mais après qu'il fut déchu et que ses passions l'eurent descendu de son haut rang, il n'était plus digne d'offrir à Dieu le tribut de l'univers. Il fallut choisir une race épurée, race au sang pur et au cœur vierge, qui se chargeât de sacrifier au nom de l'humanité coupable. De là, naquirent ces hommes placés par tous les peuples entre le ciel, et la terre au-dessous de Dieu, mais au-dessus des autres hommes. — Déjà très-grands avant Jésus-Christ, ils ont pris, depuis, aux yeux de tout vrai chrétien des proportions telles que le anges eux-mêmes doivent en être jaloux. A eux incombent la charge et l'honneur du seul vrai sacrifice, du seul qui cache au ciel les laideurs de la terre, du seul qui abrite les hommes coupables et retienne les colères de Dieu. Un jour, cet ouvrier divin, délaissé de sa créature ingrate, se repentit d'avoir fait l'homme. Que de fois depuis les jours de Noë il eût fait la même plainte sans la Victime que lui offre le prêtre ! Et il y a des hommes qui travaillent à constituer des sociétés sur la ruine de la religion, qui veulent fonder des nations et en bannir le prêtre ! Les insensés ! Ne savant ils donc pas que la raison d'être du monde, c'est le prêtre et le sacrifice, qu'eux seuls en sont l'âme? Otez-les, et le monde ne sera bientôt plus qu'un palais vide, un cadavre fait pour la dissolution.

Absoudre. — Pontifes de la création, les prêtres en sont aussi les médecins. Semblables à ces oiseaux divinisés, chargés de défendre l'Egypte contre les reptiles du désert, ils ont la garde du cœur humain, du sanctuaire de l'âme, où le mal, sans eux, ferait des ravages d'autant plus alarmants qu'ils seraient irréparables. Comment le pécheur ne s'alarmerait-il pas, en effet, s'il n'y avait pas un médecin contre son mal? Comment ne désespérerait-il pas s'il n'était jamais sûr du pardon de son Dieu? Il faut un apaisement à sa conscience troublée, un remède à sa maladie et un remède qui aille jusqu'à la racine du mal. Et qui l'a, ce remède? Sont-ce les rois? Sans doute leur puissance et leur appareil peuvent imposer : ils ont, contre le crime, des soldats, des tribunaux, des juges, des exécuteurs des hautes œuvres ; ils peuvent punir le criminel, mais le faire se repentir, étouffer ses inclinations, jamais! Le bourreau, en abattant la tête, n'a fait qu'ouvrir à l'âme la porte d'une prison où elle rentrerait encore volontiers peut-être, s'il lui était permis de mouvoir le bras du cadavre qu'elle a laissé, afin d'en accabler le bourreau qui n'a rien pu contre

la racine du mal. — Le prêtre seul peut dire au coupable « je t'absous, » et chasser tout le mal du cœur et de la conscience.

Consacrer. Etre le pontife et le médecin de la création tout entière, voilà, certainement, bien de la grandeur. Toute celle du prêtre n'est pourtant pas là. Dieu s'est montré magnifique en créant ses soleils, ses anges et ses hommes; la puissance qu'il a déployée nous éblouit. Cependant son œuvre n'était pas couronnée, il restait à faire l'*homme-Dieu*, à créer Jésus-Christ sur la terre. Le Maître l'a fait une fois, puis il a laissé à un homme le secret de cette merveille. Le prêtre, maintenant, peut seul enfanter l'homme-Dieu. Mis au même rang que Marie, Dieu attend son ordre pour venir. « *Fiat mihi secundum verbum tuum* », avait dit la Vierge. « *Hoc est enim corpus meum* », répète le prêtre, et Jésus-Christ vient. Cinq mots ont fait le miracle. Le prêtre l'a voulu, Jésus-Christ est là; mais il est enchaîné sous les voiles eucharistiques. Il n'ira qu'où le prêtre l'a voulu porter. Cet homme étonnant tient le Dieu de la création, et lui seul peut le mettre en communication avec son œuvre; le maître est esclave de son serviteur. La vie du monde est entre les mains du prêtre.

Tel est, mes frères, le pouvoir admirable du prêtre, et ce prêtre, demain si grand, est encore aujourd'hui l'un de vous...

II. — Avant de le transformer, l'Eglise demande vos prières ; votre devoir et vos intérêts ne sont-ils pas d'accord avec elle ?

Votre devoir. — Vous portez au front une double couronne : la couronne de l'humanité, c'est-à-dire l'intelligence; la couronne du christianisme, c'est-à-dire le baptême. Vous êtes hommes, vous êtes chrétiens.

Hommes, vous devez à Dieu de coopérer à l'établissement de sa gloire, ici-bas, et vous ne pouvez vous désintéresser de cette flatteuse mission, sans vous avilir. Sans doute, si le Créateur l'eût voulu, il eût pu se passer de votre concours, et tout régir à sa volonté. Il a mieux aimé autrement associer l'homme à son œuvre et grandir sa créature. Faut-il abdiquer cette gloire ? Sans doute, mes frères, l'expérience de tous les jours le prouve : il est des malheureux qui mettent leur amour-propre à lutter contre Dieu, comme s'ils espéraient le vaincre et l'abattre. Mais ce ne sont que des monstres. Tout homme intelligent doit comprendre qu'il vaut mieux être avec Dieu que contre lui. Il se fera donc l'instrument docile de son Créateur, et ne résistera point à sa volonté.

De quelle manière l'homme peut-il devenir l'auxiliaire de Dieu, lui, faible, si soumis à toutes les influences des éléments et de la destruction? De quelle manière? mais de celle dont David terrassait Goliath ; de celle dont saint Paul, lorsqu'il se vantait de tirer sa force de ses infirmités : *cum infirmor, tunc potens sum*, la prière en un mot. — Voilà vos devoirs généraux en tant que hommes, ceux du *chrétien* sont bien plus pressants.

S'il est vrai, comme vous l'avez dû comprendre, dès les premiers développements de cet entretien, que le prêtre occupe dans la société la place importante que nous lui avons assignée, le choix de sa personne ne peut être indifférent à aucun chrétien. L'abstention serait coupable ici, parce qu'il s'agit de la vie même de la société chrétienne. Aussi l'Eglise fait-elle le plus pressant appel à tous ses enfants : les vierges de ses cloîtres se couvrent de cilices, ses religieux prient en se frappant la poitrine, et tous les fidèles sont conviés au jeûne et à l'abstinence. Tout cet appareil, mes frères, indique la gravité de l'acte qui va s'accomplir, acte grandiose entre tous ceux de la terre, car Dieu va, pour ainsi dire, abdiquer sa puissance entre les mains d'un homme, et cet homme sera ce que l'auront fait nos prières. Il pourra dissiper le don de Dieu, où le communiquer à ses frères. Quelle terrible responsabilité ! Oh ! mes frères, priez pour que ce pauvre prêtre soit un serviteur fidèle, il est de votre sang, votre frère en Jésus-Christ. Aurez-vous le courage de l'abandonner au jour si redoutable de son ordination? — Ah ! si votre devoir ne suffisait pas à vous convaincre, écoutez encore la voix de vos

Intérêts. — Un mercenaire infidèle dans une maison, un loup furieux dans une bergerie, une lionne affamée au milieu d'un groupe de jeunes enfants, ce ne sont que de faibles images d'un mauvais prêtre au sein d'une paroisse. Le mercenaire n'en veut qu'à la fortune, le loup et la lionne qu'à la vie du corps. Le prêtre infidèle tue les âmes par milliers : les jeunes gens grandissent sans respect et sans frein, les adultes doutent de la religion dont ils méprisent le ministre, et leur foi s'éteint et périt. Les petits enfants ne trouvent pas le bon pasteur qui leur rompe avec amour le pain de la piété : « *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* » Sans doute, la religion ne dépend pas de ses ministres : ils seraient tous mauvais, qu'elle n'en serait pas moins divine. Mais les faibles ne savent pas distinguer. Ils trouvent le scandale et tombent là où ils devraient peut-être voir la divinité d'une religion qui se soutient seule malgré ses serviteurs. Voilà le mal du présent, celui de l'avenir est plus terrible encore. — Qu'elles sont profondes les traces malheureuses laissées par le mauvais prêtre ! Un saint peut lui succéder, et les âmes ne viendront pas, elles se défieront de lui. Le sang des martyrs devra passer sur ces ruines, et sera

peut-être lui-même impuissant à les refaire. — Vous le voyez, frères bien-aimés, il y va de votre salut et de celui de vos enfants. Vous pouvez empêcher ce malheur par vos prières, Dieu l'a voulu dans sa miséricordieuse tendresse. L'Eglise, votre Mère, vous le demande, vos intérêts les plus graves vous le prescrivent, et si je puis, moi, votre pasteur, plaider un peu la cause de ceux qui seront nos frères dans le sacerdoce, je vous en conjure, faites ces jours-ci pour eux et pour moi une prière et un sacrifice. Un mauvais prêtre est si malheureux ! Il eût été un ange, il devient un démon ; l'enfer seul est assez bas pour mesurer sa décadence. Oh ! mes frères, encore une fois, priez, afin que Dieu n'ait que des pasteurs à la tête de son troupeau. Ainsi soit-il. H. Pouillat.

SECONDE RETRAITE

POUR LES PREMIERES COMMUNIONS

INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE.

(Troisième dimanche avant les premières communions.)

SUJET : Les parents doivent attacher une grande importance à la première Communion de leurs enfants ; manière dont les enfants doivent se préparer à ce grand acte.

Texte.—*Habebitis hunc diem in monimentum...* Vous conserverez du jour dont je vais vous parler un souvenir solennel. (*Exode, chapit.* XII *vers.* 14.)

Exorde. — Frères bien-aimés, vous le savez, depuis un certain temps, nous disposons plusieurs des enfants de cette paroisse à faire leur première communion... La première communion ! Jour solennel et béni entre tous les jours de notre vie !... S'approcher pour la première fois de la table sainte ! mais c'est entrer en quelque sorte, que dis-je, en quelque sorte ? c'est entrer véritablement dans la possession pleine et entière de la vie chrétienne...

Chez les anciens Romains, dans les temps où les mœurs étaient fortes, dans la famille puissante et bien conservée, on initiait l'enfant par une cérémonie presque religieuse à devenir un vrai citoyen, un véritable défenseur de sa patrie... Tous ses parents se réunissaient autour de lui, on lui enlevait un ornement d'enfant qu'on appelait la *bulle d'or* ; on le vêtissait de la robe des hommes faits, et cette cérémonie voulait dire : « Désormais, mon jeune ami, tu n'es plus un enfant (1)... »

Ah ! parents qui m'écouez, et vous, chers enfants, qui devez, dans quelques jours, faire votre première communion, comme elle est plus noble, plus grande et plus sainte, la cérémonie qui vous attend !... Ce jour-là, on vous donnera le pain des forts, Jésus-Christ lui-même en venant dans votre âme vous dira : « Non, tu n'es plus un enfant ; mais, désormais, pour moi, tu es un frère, un ami... Vois-tu comme nous allons nous unir cœur à cœur, l'âme avec l'âme.

Proposition. — Je voudrais, frères bien-aimés, vous rappeler à tous le souvenir sacré de ce jour, où pour la première fois, nous nous sommes unis à Jésus-Christ, ici même, à cette table sainte que vous apercevez... Mais non ; je parlerai d'autre chose ; et, en vous annonçant que bientôt, plusieurs de vos enfants seront admis à la Table sainte, je vous dirai que : *Premièrement*, les parents doivent attacher une extrême importance à la première communion de leurs enfants ; puis, *en second lieu*, je répéterai à ces chers enfants la manière dont ils doivent se préparer à ce jour si grand et si solennel.

Première partie. — Tous, frères bien-aimés, vous avez entendu parler du vénérable curé d'Ars, l'abbé Vianney. Un saint qui vécut de nos jours, qui opéra plusieurs miracles, et que, bientôt, nous l'espérons, la sainte Eglise placera sur ses autels... Ce pieux enfant fit sa première communion, dans ces jours néfastes, dans ces temps d'impiété, dont vous avez sans doute entendu parler... Les églises étaient fermées ; les cloches arrachées à nos édifices sacrés avaient été transformées en canons ; les prêtres avaient été ou bannis ou massacrés... Quelques-uns cependant, recueillis par des familles chrétiennes, errant dans les villages, changeant d'asile chaque nuit, étaient demeurés pour assister les malades, pour encourager, pour consoler les âmes qui avaient la foi, et surtout pour instruire les enfants, et les préparer à ce grand acte, qu'on appelle la première communion... La mère du jeune Vianney, désirant vivement que son fils, âgé de douze ou treize ans, s'approchât de la table sainte, le conduisait tantôt dans une grange, tantôt dans une ferme isolée, afin que ces pauvres prêtres proscrits, pussent instruire ce cher enfant, et le préparer à recevoir la sainte communion. Quel âge a votre enfant ? lui demandait un jour un de ces prêtres courageux. — Mon père, il a onze ans, il ne s'est pas encore confessé. Viens, mon petit ami, je veux te donner l'absolution. L'enfant, qui devait devenir le saint dont je vous ai parlé, l'enfant s'agenouillait dans le coin d'un hangar et le prêtre assis sur une botte de paille, lui donnait l'absolution !... Et, pendant ce temps, sa mère agenouillée, épanchait son âme devant Dieu, en priant avec ferveur. Et vous, ange gardien de cet enfant qui devait un jour convertir tant d'âmes, que votre joie fut grande !...

Peu de jours après, au temps des fauchaisons,

(1) Conf. *les Césars* de M. de Champagny.

plusieurs voitures de foin dissimulaient aux persécuteurs la porte du hangar, transformé en chapelle ; le jeune Vianney et d'autres enfants encore s'approchaient pour la première fois de la Table sainte ; leurs pieuses mères s'associaient à ce grand acte, attiraient sur leurs chers enfants, les bénédictions du Seigneur !... Heureux, serions-nous si nous, prêtres, nous rencontrions cette même piété dans toutes les mères !... J'ai voulu, frères bien-aimés, par ce trait, si longuement raconté, vous montrer quelle importance vous devez attacher à la première communion de vos enfants.

Hélas ! vous qui m'écoutez, vous n'avez pas à craindre les mêmes dangers que la mère du saint curé d'Ars ; grâces à Dieu, nos églises sont ouvertes, vous pouvez y venir en liberté. Assistez donc, je vous prie, autant que les devoirs de votre condition pourront vous le permettre, assistez aux exercices qui doivent préparer vos enfants au grand jour de la première communion ; vous tous, parents, amis, voisins de ces chers enfants, aidez-moi à les bien disposer à cet acte solennel... Pour vous surtout, parents, il s'agit de vos intérêts éternels, et même de ces consolations que vos enfants peuvent vous procurer sur la terre... Oui, il s'agit de vos intérêts éternels... Si nous, prêtres, nous sommes responsables, devant Dieu, de l'âme de ces chers enfants, de la manière dont nous leur avons appris à connaître le Sauveur Jésus, à comprendre combien furent grands sa miséricorde et son amour envers nos pauvres âmes ; si quand la mort aura couché notre corps dans le cercueil, l'une des premières questions que nous adressera le Juge suprême sera celle-ci : « Qu'as-tu fait des petits enfants que je t'avais confiés ? Vous aussi, vous aurez à répondre à une question semblable !... Pères et mères, vous dira-t-on, qu'avez-vous fait de ce fils, de cette fille ? Avez-vous, vraiment autant qu'il était en votre pouvoir, par vos exemples et par vos conseils, aidé le prêtre à les disposer à ce grand acte de la première communion, duquel dépend presque toujours leur salut éternel ?... Frères bien-aimés, pour vous comme pour moi, cette question sera bien sérieuse, et je me demande comment nous y répondrons !...

Faut-il maintenant vous dire que si vos enfants se préparent bien à leur première communion, ils seront ici-bas votre consolation. L'enfant qui fait bien sa première communion ; mais c'est un ange dans la famille, un modèle d'édification... Voyez donc avec quelle exactitude il dit ses prières du matin et du soir ! Il ne demande qu'une chose, pour peu qu'il soit soutenu par l'exemple de sa famille : fréquenter l'église, assister aux offices le dimanche, et communier au moins le saint jour de Pâques... Mais aussi je le redis, pères et mères, tant qu'il gardera ces sentiments dans son cœur, tant qu'il sera docile aux saints enseignements que nous lui aurons donnés au nom du Sauveur Jésus, soyez-en sûrs, ce petit garçon sera un fils docile et obéissant, cette petite fille sera pieuse, modeste, sage et conservera toujours dans son âme l'empreinte ineffaçable que Jésus y a marquée...

Seconde partie. — Quant à vous, mes chers enfants, ah! quelle importance aussi vous devez attacher au jour de votre première communion! J'ai tort, mes frères! je devrais encore ici m'adresser à nous tous, me dire à moi-même et à vous : Quelle importance avons-nous attachée au jour de notre première communion ?... Ce devrait être pour nous un anniversaire solennel et sacré !... En est-il ainsi ? Et, si je demandais à plusieurs d'entre vous : Pendant quel mois, et surtout quel jour avez-vous eu le bonheur de recevoir pour la première fois la sainte Euchasaitie? En est-il beaucoup qui pourraient répondre avec vérité : non je n'ai pas oublié le jour sacré où pour la première fois, Jésus-Christ s'est donné à moi... Jour trois fois saint, où j'ai reçu son corps, son sang, son âme et sa divinité, non, tu n'es pas oublié, tu vis à toujours dans ma mémoire ! C'était tel jour, tel mois, telle année !... et je n'oublie jamais de célébrer en recevant la sainte communion, ce pieux anniversaire !...

Mais non ; nous n'y pensons pas... Venez donc, ô saint Charles Borromée, nous apprendre comment nous devrions solenniser ces doux anniversaires... Eh bien, mes enfants, cet admirable prélat, qui était archevêque de Milan, se rappelait chaque année, pour remercier Dieu, la grâce de son baptême et celle de sa première communion... Ceux qui ont écrit son histoire nous apprennent que c'était pour lui un bonheur d'aller, chaque année, au jour de son baptême, s'agenouiller au pied des fonts sacrés, où l'eau de cet auguste sacrement avait coulé sur son front, et l'avait rendu chrétien... Mais son bonheur était plus grand encore, quand il célébrait la sainte Messe à l'autel où se trouvait le tabernacle duquel Jésus était sorti pour se donner à lui au jour de sa première communion....

Enfants, vous comprenez bien !... Ce jour de votre première communion sera à jamais pour vous un jour mémorable... ce sera un souvenir, une époque ineffaçable dans votre vie !... Que si vous aviez jamais le malheur de l'oublier, pauvres chers amis, pauvres chers enfants, je vous en plaindrais d'avance... Il ne faut pas que ce soit seulement le petit livre ou l'image, que nous vous donnerons, qui vous rappelle

le souvenir de ce grand jour... Non, non; il faut que ce soit la foi, l'amour que notre bon Jésus vous aura témoigné, qui rendent à tout jamais vivant et ineffaçable dans vos âmes le jour, l'heure, la minute où vous aurez eu le bonheur de recevoir cet adorable Sauveur pour la première fois...

Maintenant un mot encore, mes chers enfants... Je vous vois assez souvent au catéchisme pour vous dire qu'il faut vous préparer à recevoir la sainte communion avec des sentiments de foi, d'humilité, de confiance et d'amour; mais je tiens à dire devant vos bons parents, qui m'entendent, qu'il faut vous disposer à ce grand acte par l'obéissance et la soumission... Non; plus de ces caprices, plus de ces insolences qui parfois désolent vos pères et vos mères... C'est bien convenu... Voyez donc, Jésus-Christ, qui bientôt se donnera à vous, a daigné, lui, s'humilier et s'abaisser!... Il était, dit l'Evangile, soumis à la sainte Vierge et à saint Joseph... Jamais enfant ne fut plus docile, plus soumis, plus obéissant... Admirable vierge Marie, initiée à ces nombreux mystères d'amour que votre divin Fils venait accomplir sur cette terre, vous osiez à peine lui commander; et cependant, anges du ciel, vous seuls pourriez nous dire comment Jésus obéissait à la chaste vierge Marie sa mère... Et vous, chaste et pieux Joseph, son père nourricier, vous qui, par votre travail, avez gagné son pain de chaque jour, vous qui avez pris tant de fois Jésus dans vos bras, qui l'avez assis sur vos genoux, comme nos parents nous assoient, quand nous sommes tout petits enfants; ce roi du ciel, ce Jésus qui commande à la terre, n'était-il pas pour nous le fils le plus docile et le plus obéissant?...

Voilà, mes enfants, une des vertus de Jésus que vous pouvez imiter... Que vos parents vous trouvent obéissants, soumis et dociles... Qu'on s'aperçoive dans la paroisse tout entière que vous vous préparez à votre première communion, et que vous comprenez bien les dispositions qu'il faut apporter à cette action sainte, qui, pour la plupart d'entre vous, décidera, vous entendez bien, qui décidera de votre bonheur ou de votre malheur pour l'éternité...

Péroraison. — Nous lisons dans la sainte Ecriture, que les guerriers habiles, qui entouraient le trône de Salomon, maniaient le glaive aussi adroitement de la main gauche que de la main droite. Je voudrais également que cette instruction frappât en quelque sorte des deux côtés; qu'elle vous apprît à vous, pères et mères, les devoirs que vous avez à remplir pour disposer vos chers enfants à la première communion, la nécessité de prier pour eux, de leur donner le bon exemple... Heureux serais-je, si quelques-uns d'entre vous se déterminaient à les accompagner à la table sainte... D'un autre côté, je voudrais, mes chers petits amis, qui vous disposez à recevoir bientôt notre divin Sauveur, vous inspirer des sentiments de foi, de piété, d'amour, afin de vous préparer de plus en plus à cette union de vos âmes avec notre divin Sauveur... hers Cenfants, vous, du moins, vous me comprendrez, pendant les jours qui vous séparent encore de ce bonheur si vivement désiré, nous prierons ensemble... Chaque matin, vous assisterez à la sainte Messe, vous écouterez avec recueillement les instructions qui vous seront données... N'oubliez pas de vous recommander à la vierge Marie, à vos anges gardiens, à vos saints patrons; préparez-vous d'avance à suivre pieusement les petits exercices de la retraite, qui doivent vous disposer à votre première communion... Si vous le faites; si vos parents surtout m'aident et m'assistent dans cette tâche, à la fois très-douce et très-sérieuse, vous ferez une bonne première communion, la paroisse tout entière sera édifiée... et vous-mêmes serez placés dans cette voie, qui doit vous conduire au ciel, si vous la suivez avec fidélité..... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis.

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

Notre-Seigneur Jésus-Christ est le grand objet du culte catholique : il est le centre de toute la religion, son âme, faut-il dire, et son principe vital. Sans lui, nos temples ne seraient que des palais vides et déserts, nos hymnes n'auraient pas de sens et nos réunions chrétiennes seraient ridicules. Avec lui, avec l'Eucharistie, tout s'éclaire, tout s'anime, tout s'harmonise, les pierres du sanctuaire font elles-mêmes leur partie dans ce concert de la foi. Aussi l'Eglise ne néglige-t-elle aucune occasion de nous mettre en contact avec ce foyer de lumière et de vie. Afin de mettre à notre disposition la plénitude même des trésors de grâce et de vérité qui sont en lui, elle nous propose tour à tour chacun des mystères du Christ Jésus, sa naissance et sa mort, sa passion douloureuse et sa glorieuse Ascension... Puis, quand se lève une de ces heures néfastes où l'enfer semble triompher, une de ces heures où les âmes s'agitent dans l'épouvante, elle ouvre un sanctuaire réservé dont les générations précédentes chantaient les magnificences sans oser franchir le seuil : elle en étale tous les trésors et là, comme dans un abri assuré,

elle rassemble tous ses enfants surpris et enchantés de la sagesse prévoyante de leur mère. Ce sanctuaire où l'Eglise nous invite à nous réfugier au milieu de la tourmente actuelle est le cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là qu'elle appelle toutes les âmes menacées par l'étreinte mortelle de l'égoïsme et du sensualisme contemporains. C'est au contact de son amour qu'elle veut les réchauffer et les purifier. « Nous ne désirons rien tant, disait le saint pontife Pie IX (1), nous ne désirons rien tant que de voir les fidèles honorer, sous le symbole de son très-saint cœur, la charité de Jésus-Christ dans sa passion et dans les institutions de l'Eucharistie, faire chaque jour leurs délices de ces souvenirs et en renouveler sans cesse la mémoire. » Mais aujourd'hui comme toujours l'Eglise nous arrête et, comprimant l'élan de nos cœurs, nous dit avec l'Apôtre : Que les hommages de votre foi soient raisonnés! que votre piété soit éclairée! Etres raisonnables, sachez ce que vous faites et pourquoi vous le faites. Aussi, chrétiens, avant de vous dire la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, voulons-nous vous en préciser l'objet, les motifs et les avantages.

I. — OBJET DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR.

Selon la doctrine de l'Eglise, dans la personne de Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine sont substantiellement et inséparablement unies. Bien plus, la divinité, étant une et indivisible, se trouve tout entière dans toutes et chacune des parties qui constituent l'humanité du Sauveur. Parfaitement unies, ces deux natures sont néanmoins complétement distinctes : elles subsistent en Jésus-Christ sans aucun mélange ni confusion. Mais distinctes sans être séparées, elles n'existent exclusivement l'une de l'autre dans aucune partie de l'unique personne qu'elles forment en Notre-Seigneur.

De ces principes, il est facile de conclure que ce n'est que par une opération purement intellectuelle que, séparant le cœur physique et matériel de Notre-Seigneur Jésus-Christ du reste de son humanité, nous le prenons pour faire l'objet d'un culte distinct et d'un amour à part.

Mais, d'un autre côté, pourquoi l'attention ne pourrait-elle, en Jésus-Christ, se fixer spécialement, soit sur la nature divine, soit sur la nature humaine, soit sur quelque partie isolée de sa personne sacrée? Ah! sans doute, si nous prétendions adorer son humanité, abstraction faite de sa divinité, ou sa divinité, abstraction faite de son humanité, nous mériterions justement la qualification de rêveurs et même d'hérétiques. Mais qui jamais parmi les catholiques a prétendu semblable chose? Nous, fidèles à la doctrine des Pères, nous prenons le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et, le considérant dans son union réelle avec la divinité, nous le proclamons le cœur du Verbe, le cœur d'un Dieu et nous nous prosternons devant lui en l'adorant. Puis, d'après toutes les idées reçues parmi les hommes et sanctionnées par toutes les langues, saluant en lui l'organe principal de l'âme humaine de l'Homme-Dieu, l'organe de sa divinité, nous lui apportons en tribut tout l'amour dont notre propre cœur est capable.

Le cœur n'est-il pas, en effet, l'organe le plus noble et le plus délicat du corps humain? N'est-ce pas au cœur que se porte tout le sang? N'est-ce pas du cœur qu'il va animer tout le reste du corps pour revenir et partir de nouveau sans interruption jusqu'à la mort? Noble fonction qu'il a remplie dans la personne de Notre-Seigneur, comme il la remplit dans les nôtres et qui lui a permis d'être la source sacrée de ces flots réparateurs qui, du haut du Calvaire, ont purifié l'humanité de toutes ses souillures!

Mais le cœur n'a pas que des fonctions physiques à remplir. Au même titre que tous les autres organes corporels, il est l'instrument de l'âme. C'est par lui que l'âme exerce la plus sublime de ses facultés, la faculté d'aimer.

Elle pense par le cerveau et en union avec le cerveau, elle sent par les nerfs, qui s'étendent dans tous nos sens; mais c'est par le cœur, et par le cœur seul, qu'elle aime. Le cœur, d'après Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, le cœur est le siège et l'organe de toutes les affections bonnes ou mauvaises. Plus qu'aucun autre organe, il participe au bien et au mal moral qui font la gloire ou le déshonneur de l'âme humaine; plus qu'aucun autre, il porte la responsabilité de la vertu ou du vice. Aussi, avoir bon cœur, c'est être bon; avoir mauvais cœur, c'est être mauvais. Avoir du cœur, c'est être généreux, dévoué; n'avoir pas de cœur, c'est être égoïste. Le cœur, en un mot, c'est l'homme. L'homme ne vaut que par le cœur. C'est par le cœur que les hommes s'estiment et s'apprécient; qu'ils plaisent ou déplaisent à leurs semblables. Les qualités du cœur! Mais voilà le charme qui nous séduit et nous attire. Un bon cœur gagne la confiance et l'affection. Et qu'est-ce qu'un bon cœur, sinon un ensemble de sentiments délicats, nobles et élevés, qui honorent la nature humaine et la rendent vraiment belle, vraiment aimable. C'est à la lumière de ces grands principes qu'il faut examiner le rôle du cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans tous les actes de sa

(1) *Bref à l'évêque de Nantes*, 27 septembre 1876.

vie. Ah! tout est adorable dans la personne de l'Homme-Dieu; mais s'il y a une distinction, un choix à faire, elle revient de droit à cet organe prépondérant de son très-divin et très-ineffable corps qui a été et qui reste l'organe vivant de son amour.

Dévotion nouvelle! dira-t-on. Oui, dévotion nouvellement épanouie dans toute sa beauté, mais dévotion vieille de dix-neuf siècles, vieille comme le culte de Notre-Seigneur. L'Eglise catholique ressemble à un riche parterre planté des fleurs de toute saison. Elles naissent au printemps, mais chacune fleurit à son heure, selon les besoins du moment. Ainsi des dévotions catholiques. Toutes sont nées avec la foi; toutes croissent et se développent selon le rôle qu'elles sont appelées à remplir; chacune fleurit à son heure. Dieu a réservé les trésors du Sacré-Cœur pour répondre aux besoins des derniers jours. Remercions-le de sa prévoyance et saluons ce cœur qui a tant aimé les hommes, en lui disant avec saint Bernard : « O très-doux Jésus! que vous renfermez de richesses dans votre Sacré-Cœur! Se peut-il que les hommes ne soient que médiocrement touchés de la perte qu'ils font par l'indifférence et par l'oubli qu'ils ont pour ce cœur adorable? Pour moi, je ne veux rien oublier pour le gagner et le posséder : je lui consacrerai désormais toutes mes pensées; ses sentiments et ses désirs seront les miens; enfin je donnerai, je sacrifierai tout pour acheter ce trésor : *Bonus thesaurus, bona margarita, cor tuum, bone Jesu, dabo omnia, omnes cogitationes et affectus mentis commutabo et comparabo illum mihi.*

« Mais qu'est-il besoin de l'acheter, continue ce saint docteur, puisqu'il est véritablement à moi, puisqu'il est à mon chef, et ce qui est au chef n'appartient-il pas aussi à tous les membres? Ce Sacré-Cœur sera donc désormais, et le temple où je ne cesserai de l'adorer, et la victime que je lui offrirai sans cesse, et l'autel où je ferai mes sacrifices, sur lequel le même feu du divin amour dont son cœur brûle consumera le mien. Ce sera dans ce Sacré-Cœur que je trouverai, et un modèle pour régler les mouvements du mien, et un fonds pour m'acquitter de tout ce que je dois à la justice divine, et un port assuré, où, à l'abri des tempêtes et des naufrages, je dirai avec David : J'ai trouvé mon cœur pour prier mon Dieu; oui, je l'ai trouvé ce divin cœur dans l'adorable Eucharistie, en y trouvant le cœur sacré de mon ami, de mon frère, de mon roi, de mon rédempteur... Allons, mes frères, entrons dans cet aimable cœur pour n'en sortir jamais. »

J. Deguin,
curé d'Echannay.

Actes officiels du Saint-Siège

—

CONGRÉGATION DES INDULGENCES

GENEVEN.

Super nonnullis operibus injunctis, rite peragendis

Die 12 *Januarii* 1878.

Decretum. Gaspar Mermillod Episcopus Hebron et Vicarius Apostolicus Genevensis infrascripta dubia ad hanc S. Congregationem Indulgetiis Sacrisque Reliquiis præpositam transmisit :

1. Utrum, nisi aliud expresse habeatur in indultis, Indulgentiæ lucrandæ incipiant a media nocte, an vero a primis Vesperis ?

2. Utrum si quis utens recenti privilegio confessionem et communionem pridie eius diei peragat, cui affixa est Indulgentia, etiam reliqua opera præscripta pridie fieri, adeoque pridie Indulgentia lucrifieri possit?

3. Utrum si eidem pio operi, quod a fidelibus iterari non potest variis titulis Indulgentiæ adnexæ sunt, possint omnes lucrifieri ?

Emi Patres in Congregatione generali habita in Palatio Apostolico Vaticano die 14 Decembris 1877 auditis consultorum votis, rebusque nature perpensis responderunt : Ad primum — *A media nocte ad mediam noctem.*

Ad secundum. — *Negative.*

Ad tertium — *Affirmative, dummodo opera iniuncta vere iterari nequeant, vel non soleant sicuti confessio, nisi sit aliunde necessaria* (1).

Et facta de præmissis relatione SSmo D. N. Pio PP. IX ab infrascripto Secretario in Audientia habita die 12 Januarii 1878, Sanctitas Sua resolutionem S. Congregationis approbavit. Datum Romæ ex Secretaria eiusdem S. C. die 12 Januarii 1878.

A. Card. Oreglia a S. Steph. Præf.
A. Panici Secr.

Votum Consultoris. *Quoad primum dubium.* Consultor observavit quod in Decretis sive Brevibus aut clausula habetur : « *A primis Vesperis usque ad occasum solis,* » aut hæc clausula omissa est. Si clausula adest, sensus manifestus est et explicatione non indiget ; si vero illa clausula non habetur, tunc Indulgentiæ non incipiunt a primis vesperis, sed a die naturali. Non inutiliter illa clausula apponitur aut omittitur, sed ex ratione propter diversitatem temporum. Aliquando pro diebus, qui non habent primas vesperas, v.gr. feriæ quadragesimales, Indulgentia conceditur simpliciter dicendo : « feria IV in capite ieiunii. » Tunc igitur Indulgentia lucranda incipit a die naturali.

Sed hic iterum quæstio est quando incipiat dies naturalis, sive an dies naturalis comprehen-

dat totum tempus 24 horarum a media nocte usque ad mediam noctem, an vero tantum tempus, quo sol illucescit. Quæstio decisa videtur decreto 3 Iulii 1754, quod legitur apud Prinzivalli sub num. 214. Ibi dicitur, *diem naturalem ab ortu solis incipere*

At vero ex actibus, qui in Archivio S. C. Indulg. servantur, manifesto constat, Emos Cardinales in Congregatione habita die præcedente declarasse, *diem naturalem a media nocte* incipere; cumque nullum vestigium habeatur Summum Pontificem a voto Eminentissimorum Cardinalium recessisse, sed e contra verbis expressis dicatur : « Sanctitas Sua votum Sacræ « Congregationis benigne approbavit; » concludendum videtur, in redactione decreti errorem fuisse illapsum et restituendum esse textum, dicendo, diem naturalem a media nocte incipere.

Si dicitur : « *Ab ortu solis*, » tunc qui mane surgunt velociter ad horam crepusculi vel auroræ, et orationi ac meditationi incumbunt, vel post solis occasum adhuc preces fundunt, plurimas Indulgentias lucrari non possunt, et qui septentrionales plagas incolunt, ubi hieme nox fere nunquam sole interrumpitur, quasi nullas Indulgentias acquirunt. Unde oportet ut a decreto apud Prinzivalli publicato recedatur, et iuxta votum Emorum anni 1754 dicatur : diem naturalem a media nocte incipere.

Quoad secundum dubium quæ sequuntur innuit Consultor idem ; nempe in una Briocen. diei 29 Maii 1841 quæsitum fuit : « 4. Intra « quotas horas diei ipsius vel diei pridianæ « recitari debeant preces a Summo Pontifice « præscriptæ ad lucrandam Indulgentiam « plenariam ? » Et responsum fuit : « Intra idem tempus designatum pro Indulgentiarum acquisitione. » Ergo si pro tempore acquisitionis assignatum fuit tempus a primis vesperis usque ad occasum solis, eo tempore preces recitandæ et alia opera iniuncta adimplenda sunt; si vero dies naturalis designatus est, a media nocte eadem opera facienda sunt, etiam si per recentes concessiones permittatur, ut confessio et communio die festum præcedente fieri possit; nam circa opera iniuncta nihil declaratum, nihil immutatum est. Si Episcopus Hebron. loco dubii supplicasset, ut qui die festum præcedente mane confessionem et communionem peragunt, etiam alia opera ad lucrandam Indulgentiam præscriptam peragere possent, eius preces commendatione essent dignæ ; nam sæpe eædem rationes, quæ militabant pro confessione et communione die præcedente iam ad lucrandam Indulgentiam valida, militant etiam pro aliis operibus iniunctis. Sic e. gr. in regionibus, ubi pauci sunt Sacerdotes una tantum Missa dicitur, cui multi intervenire non possunt et si Ecclesia longe distat, non poterunt eam visitare. Deinde confessio et communio sunt semper conditiones principaliores : unde si partes principaliores iam pridie fieri possunt, æquum videtur, ut etiam minus principales quasi eas concomitantes simul fieri possint.

Tenendum tamen semper, absque ulteriore concessione, alia opera præter confessionem et communionem præscripta non posse anticipari.

Quoad tertium dubium. Animadvertit Consultor, auctores, qui de re scripserunt, abiisse in diversas opiniones, sed recentioribus fretus decretis S. Congregationis Indulgentiarum, quamvis propositum dubium sit satis grave, censuit enodari posse. Proindeque biffariam divisit quæstionem, loquens in prima parte de Indulgentiis plenariis, in secunda de partialibus.

De Indulgentiis plenariis pluries eodem die lucrandis. S. Alphonsus, innuit Consultor, ad rem ait *Theol. mor. lib.* 6. *n.* 534 *sub* 12 : « Possunt uno eodemque opere plures Indulgentiæ diversis viis concessis lucrifieri, si opus « sit æque utile ad finem utriusque Indulgentiæ nec sit iterabile intra idem tempus v. gr. « ieiunium, vel communio. »

Et idem Laymann *l.* 5. *tr.* 7. *c.* 6. *n.* 6. qui autumaverat opus duplicare debere ad lucrandam duplam Indulgentiam, tamen subdit : « Excipe nisi tale opus sit, quod eadem die re« peti non possit vel certe non soleat; ut si tali « die ieiunantibus vel sacram Eucharistiam « accipientibus, plures indulgentiæ ob diversas « causas vel occasiones ab eodem aut diversis « Pontificibus concessæ, sint semel in eo die « ieiunans vel communicans... omnes Indul« gentias lucraturus est, sicut recte docent « Corduba, Coninchius. »

Sententia haec, quam probabilem dixerunt Suarez et Salmaticenses, hodie certa videtur ex decreto S. C. Indulg. in una Briocen. *diei* 29 *Maii* 1841 ubi ad dubium « An eodem die « lucrari possint plures Indulgentiæ plenariæ, « quando pro unaquaque præscripta est per« ceptio divinæ Eucharistiæ » responsum est : *Affirmative, servatis tamen respective aliis appositis conditionibus.* Igitur cum Communio eodem die iterari non possit, una sufficit pro diversis Indulgentiis plenariis lucrandis, quæ alias S. Communionem requirunt.

Cum decreto modo allato aliud concordat in una Meclinien. *diei* 10 *Maii* 1844. In ea quæsitum fuit : « An Sacerdos qui Missam celebrat « e. gr. pro defuncto, eidem applicat Indul« gentiam plenariam Altaris privilegiati, po« test eodem die vi communionis in Missæ sa-

« crificio peractæ lucrari aliam Indulgentiam « plenariam vel sibi vel defunctis applicabilem, « si ad hanc lucrandam præscribitur S. Com- « munio? responsum fuit : » *Affirmative*.

Theodorus a Spiritu Sancto quærit : An saltem pluries eodem die obtineri queat Indulgentia plenaria concessa hac clausula : *quoties id egerint, vel quoties Ecclesiam visitaverint, toties plenariam*? Et ipse auctor etiam in hoc casu, qui maxime die 2 Augusti propter Indulgentiam dictam Portiunculæ sive « del perdono » locum habet, negativam sententiam tenet. Attamen hodie circa hanc quæstionem omne dubium remotum est decreto S. C. Indulg. *diei* 12 *Iulii* 1847. Nam in una Valentinien. quæsitum est. « An visitantes Ecclesias Ordinis S. « Francisci die 2 Augusti lucrentur Indulgen- « tiam plenariam *toties quoties* in ea ingredien- « tur et parumper ibi orent? Et an requiratur « ut Communio fiat in eadem Ecclesia? » Et responsum est : *Affirmative ad primam partem, negative ad secundam*.

Ergo ex decretis S. C. Indulg. fit certum unam S. Communionem sufficere ad lucrandas plures indulgentias etiam plenarias, quia Communio iterari non potest.

Attamen quæritur an dici possit de confessione et ieiunio quod dictum est de Communione.

Confessio iterari debet eodem die, ab eo qui post confessionem in lethale decidit, nondum adimpletis præscriptis oneribus. Dempto hoc casu, iterari non debet confessio eodem die ad lucrandam indulgentiam, quia onus valde grave esset et sæpe etiam nocivum dicunt Salmaticenses. Iuxta varia S. C. Indulg. decreta, confessio fieri potest, vel ipso die, cui assignata est indulgentia, vel die præcedenti; imo qui usum habeat peccata confitendi omni hebdomada, omnes lucrari potest indulgentias per hebdomadam occurentes. Quod privilegium extensum fuit etiam pro illis qui, penuriâ confessorum, confitentur peccata omni altera hebdomada.

Ieiunium unum ad lucrandas plures indulgentias sufficere, ait S. Alphonsus, quia eodem die iterari nequit.

Brevem orationem pariter sufficere ad plures lucrandas Indulgentias ait Consultor, quoniam a S. Sede præscribitur ut preces pro Ecclesia, pro pace, etc. fundantur, quia dicatur quales et quot preces dicendæ sint. Quamvis nonnulli auctores censeant brevem orationem non sufficere eo quod oratio notabiliter modica non est proportionata ad Summi Pontificis intentum, illos Consultor refutavit adiiciens rationem agendi Pauli III, qui visitantibus aliquam Ecclesiam societatis Iesu certa die a Præposito Generali designanda, et ibi Orationem Dominicam et Angelicam recitantibus, Indulgentiam plenariam concessit. Et ideo si quis ex quinque titulis Indulgentiam plenariam lucrari vellet, pro quibus comparandis oratio præscribitur, oneri satisfaceret si quinquies unum Pater et Ave diceret.

Eleemosyna parva pro pauperibus sufficere videtur ad plures lucrandas indulgentias, quia etiam modica eleemosyna dividi potest in plures minimas partes. Excipe si in Brevi dictum fuerit : *quantum pro sua cuique facultate visum fuerit;* seu : *eleemosynam pro posse distribuant :* tunc divites largiorem eleemosynam dare debent.

Visitatio Ecclesiæ vel Oratorii eodem die repeti potest, quoties conditio visitandæ Ecclesiæ ad lucrandas indulgentias plenarias apposita fuit.

De indulgentiis partialibus. Præmittendum est, ait Consultor, ad partiales acquirendas Indulgentias, minus requiri, quod ad lucrandas plenarias. Quapropter raro præscribitur Confessio, Communio, et ieiunium; quod si etiam pro partialibus indulgentiis præscribantur, valent quæ parte præcedenti innuimus.

Pro refutandis variis sententiis quoad Indulgentias plenarias, uti sumus, ait Consultor, variis recentioribus S. C. Indulg. resolutionibus. Quum nulla adsit authentica solutio quoad indulgentias partiales, recurrendum est ad certas regulas communiter acceptas pro interpretatione.

Regula 1. « *Indulgentiæ sive indulgentiarum concessiones interpretandæ sunt iuxta mentem concedentis.* » Veram esse regulam haud dubitatur; attamen in praxi parum iuvat; nam mens sive intentio cognosci nequit nisi externe verbis aut factis manifestetur. Quod fieret si in Regulis Cancellariæ aliquid circa indulgentias præscribitur, aut si Summus Pontifex certam praxim constanter sequitur.

Regula 2. « *Indulgentiæ sunt large interpretandæ, cum sunt gratiæ.* » S. Alphonsus hanc constituit regulam *l.* 6. 534 *n.* 3. quam non pauci sequuntur. Iuxta autem Bonacina *disp.* 6. *q.* 1. *punct.* 7. *n.* 3 *et* 4. tam potestas Indulgentiarum, quam earum quantitas et duratio large sunt interpretandæ, quia conceduntur ad bonum Ecclesiæ, et salutem animarum, et nemini præiudicium inferunt. Sed verborum sensus semper est servandus iuxta adagium : *Indulgentiæ tantum valent quantum sonant.*

Regula 3. *Indulgentiarum concessioni respondere debet causa rationalis sive proportionata.* » Ad rem Bonacina *disp.* 6 *q.* 1. *punct.* 4. *n.* 3. ait : « In quolibet pio actu inveniri posse iu- « stam causam ad concedendam indulgentiam,

« consequenter validam esse Indulgentiarum « concessionem factam a Summo Pontifice per « quodcumque opus etiam levissimum, ut si « concedatur indulgentia plenaria recitanti ora- « tionem Angelicam et Dominicam. Ratio est, « quia Summus Pontifex iustam respexit cau- « sam in concedendo pro levi opere Indulgen- « tiam... tum quia esperientia constat, plena- « rias Indulgentias aliquando pro levissimo « opere concedi, ut pro Dominica et Angelica « oratione : consuetudo autem non facile dam- « nanda videtur; tum quia, sicut Deus per « minimum contritionis actum æternam pœnam « condonat, ita etiam condonare potest reatum « pœnæ temporalis per quemcumque actum « præscriptum ad consequendam Indulgentiam : « tum quia frustra concederetur Indulgentia, « si ad ipsarum valorem et consecutionem « necessarium esset opus æquivalens et æqui- « pollens Indulgentiæ, quæ conceditur. Quid « enim operaretur Indulgentia, si ad consecu- « tionem Indulgentiæ v. gr. 20 dierum, tale « pium opus requireretur, quod remissionem « tantæ pœnæ mereatur, quanta per 20 dies « lucrata esset? »

Regula 4. « *Summus Pontifex cum Indulgentiam concedit, ex plena scientia agit et vult, ut Indulgentia habeat suum effectum. Nec sua concessione Prædecessorum suorum Indulgentias revocasse credendus est, nisi hoc expresse dicat.* » Quamvis optimæ sint regulæ, auctores pluries male eas applicuerunt. Nam Theodorus a Sp. sancto, Suarez et Paulus, non obstantibus his regulis, censuerunt uno eodemque opere, *quamvis non iterabili* uti Confessione, Communione et ieiunio, non posse acquiri plures Indulgentias plenarias, quia si illa opera bona sunt proportionata ad unam Indulgentiam plenariam, iam non sunt ad lucrandas plures plenarias. Sed S. Sedes usa est maiori largitate declarans, ut supra dictum fuit, quod eodem die, imo eadem Communione et Confessione, sive eodem ieiunio acquiri possint plures Indulgentiæ plenariæ, cæteris impletis conditionibus : et si dum ageretur de Indulgentia plenaria benignior et largior sententia ex parte S. Sedis prævaluit, profecto dum agitur de indulgentiis partialibus larga interpretatio locum habere debet. Eo quod inter diversas Indulgentias partiales numquam est magnus proportionis defectus : quia sive sit Indulgentia unius anni, sive mille annorum semper sunt Indulgentiæ partiales : unde videmus quod Sixtus IV recitantibus tertiam partem rosarii 5 annos, Innocentius VIII vero 60 millia annorum toties quoties concessit.

Paulus, Suarez et Filluccius negant eodem opere pio posse acquiri plures partiales Indulgentias ; sic fidelis nequiret eodem opere lucrari Indulgentiam 40 dierum, si unus Pontifex 20 dierum et alter Pontifex pariter 20 dierum eidem pio operi concesserint. Quæ opinio nimis rigida est et regulam adversatur, qua innuitur Indulgentiam large esse interpretandam.

Etenim si Indulgentiæ partiales non accumulantur, plurimæ Indulgentiæ inutiles fiunt. Deprehenditur enim ex Summario Indulgentiarum Confraternitatis S. Rosarii approbatum ab Innocentio XI cap. III : 1° Concedi Indulgentiam 40 dierum recitantibus tertiam rosarii partem ; 2° iisdem recitantibus tertiam partem rosarii Indulgentiam 5 annorum ; 3° iisdem recitantibus tertiam partem toties quoties 60 millia annorum. Ast si quis recitando tertiam Rosarii partem lucretur toties quoties 60,000 annos Indulgentiarum, quomodo Rosarium recitabit cum intentione lucrandi 40 dies Indulgentiarum? Nonne aliæ inferiores Indulgentiæ inutiles videbuntur?

Proinde probabilior videtur sententia, *uno eodemque actu pio vel eadem Oratione posse fideles plures Indulgentias partiales ex diversis titulis concessas lucrari.*

Opinio contraria gravissimorum auctorum facile explicatur cum nuperrimis decretis superallatis ; ex quibus conspici datum est hodie mitiorem evasisse praxim Ecclesiæ.

Ex quibus resolutionibus colliges :

I. Quoties deerit in decretis aut brevibus indulgentiarum clausula, quæ aliter rem limitet, tempus, quo indulgentias quis lucrari potest esse integrum diei naturalis spatium, idest a media nocte ad mediam noctem.

II. Quamvis ex indulto S. Sedis liceat aliquando confessionem et communionem peragere pridie eius diei, cui affixa sit indulgentia, non licere tamen, absque ulteriore concessione, preces recitare, aliaque perficere opera iniuncta, neque indulgentiam lucrifieri posse ante tempus pro indulgentia lucranda designatum.

III. Proinde si indultum pontificium determinet quod indulgentiam lucrari quis nequeat intra spatium diei naturalis, sed a primis vesperis usque ad occasum solis, infra hoc tempus preces recitandæ, inuinctaque opera perficienda erunt.

IV. Christifideles, servatis aliis conditionibus posse cunctas lucrari indulgentias adnexas variis titulis eidem pio operi, quod iterari nequeat aut non soleat, dummodo opus quod iterari non solet alioquin necessarium non fiat.

V. Hinc etsi una communio unumque ieiunium, quæ eodem die iterari nequeunt, unaque confessio quæ iterari non solet, sufficiant ad plures lucrandas indulgentias, tamen confessio iterari debet ab eo qui, nondum præscriptis oneribus adimpletis, in lethale inciderit.

XI. Quocumque pio opere, etiam levissimo plures lucrifieri posse indulgentias partiales et

plenarias : nam sicut Deus æternam condonat pœnam per minimum contritionis actum, sic Summus Pontifex pœnæ temporalis reatum condonare potest per opus quodlibet a se præscriptum pro lucranda indulgentia.

VII. Frustraneas enim evadere indulgentias, quatenus ad earumdem valorem et consecutionem requireretur opus æquipollens eisdem indulgentiis ; tunc enim opus præscriptum pœnæ temporalis remissionem mereretur, nihilque indulgentiæ operarentur.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

—

Eglises. — Affiches apposées sur les murs ou portes des églises. — Lacération. — Droits respectifs du curé, du maire et du Conseil de fabrique (1). — Affiches sur les murs ou portes des presbytères.

L'apposition des affiches sur les murs ou sur les portes des églises est un des plus graves abus contre lesquels nous nous élèverons toujours avec force, car il semble vouloir prendre des proportions vraiment scandaleuses. Un maire veut-il porter un fait à la connaissance de ses administrés ? C'est à la porte de l'église, quelquefois même sous le porche, qu'il donne ordre de fixer son placard. Paraît-il un décret annonçant des élections législatives ou municipales? Patientez quelques jours et vous ne tarderez pas à voir les murs et portes de nos temples tapissés de papiers de toute couleur et de toute dimension. On dirait que la maison de Dieu vient d'être subitement transformée en théâtre où l'on n'entre qu'après avoir pris connaissance de la pièce qu'on y doit jouer. Ce n'est plus tolérable. Aussi croyons-nous devoir de nouveau faire appel au zèle de MM. les Curés et des Conseils de fabriques pour faire disparaître, le plus tôt possible, les divers usages qui existent sur ce point dans leurs paroisses. Ils le peuvent et ils le doivent. En effet, dit M. l'abbé Téphany (2), de pareils usages ne peuvent s'établir, comme ils ne peuvent être tolérés que par la faiblesse ou l'indifférence du chef spirituel de la paroisse. S'il a le sentiment de ce qu'il doit à son église et à son caractère sacerdotal, il les empêchera de s'introduire ou il les rompra, sans bruit, s'ils existent. » Au nom du respect dû au lieu saint, nous conjurons surtout nos confrères d'user de leurs droits incontestables. Qu'ils agissent néanmoins avec sagesse pour ne pas s'exposer inutilement, en plusieurs circonstances, à soulever des difficultés de nature peut-être à leur causer des ennuis qu'il est presque toujours en leur pouvoir d'éviter.

Les règles que nous avons déjà tracées et développées dans la *Semaine du Clergé* (tome VIII p. 1106) méritent d'être sommairement rappelées dans l'intérêt de ceux de nos lecteurs qui ne possèdent pas la collection complète de cette revue. Les voici sans commentaires :

1° S'il existe un arrêté municipal, *régulièrement pris et publié*, indiquant que les affiches *émanant de l'autorité* seront apposées sur les murs ou sur les portes de l'église, le Conseil de fabrique doit protester, mais s'abstenir de toute lacération. Il peut seulement s'adresser à l'évêque qui invitera le préfet à réformer l'arrêté du maire de la commune.

2° S'il n'existe point d'arrêté municipal, le Conseil de fabrique a le droit, en principe, de s'opposer à tout affichage, *même d'actes officiels*, sur les murs ou sur les portes de l'église. En pratique, cependant, il vaut mieux s'adresser à l'évêque qui, par l'intermédiaire du préfet, obligera l'autorité municipale à se conformer à la loi.

3° Le Conseil de fabrique conserve, dans toute hypothèse, le droit de faire enlever toute affiche d'intérêt privé, placée sans sa permission, même par l'ordre du maire, sur les murs ou sur les portes de l'église.

4° Les *seules* affiches dont on doive tolérer l'apposition sur la principale porte de l'église sont celles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique (1) et celles relatives aux demandes de concession de bancs ou de places dans l'église (2), encore même convient-il de placer, en cet endroit, un cadre ou tableau destiné à les recevoir (*Circul. minist.* 25 *juin* 1850).

5° Enfin, le meilleur moyen de concilier tous les intérêts consiste à élever sur la place même de l'église, lorsqu'il n'existe point d'autre endroit plus favorable à la publicité, un poteau ou pilier sur lequel on placerait un tableau destiné à recevoir les affiches.

Admises et professées par les meilleurs jurisconsultes, notamment par M. Bost, dans son excellente *Encyclopédie des Conseils de fabriques* (3), ces règles sûres et pratiques serviront aux administrateurs des paroisses pour les diriger dans leur conduite, toutes les fois que l'occasion se présentera. Est-ce à dire que tous les tribunaux les aient consacrées? Non. Nous

(1) *Semaine du Clergé*, VIII, p. 1106. — (2) *Guide pratique de l'Administration temporelle des paroisses*, tome II, p. 282.—2 vol. in-8, 12 fr. chez M. Vivès.

(1) Loi du 3 mai 1841, art. 6, 15 et 21.— (2) Décret du 30 déc. 1809, art. 69. — (3) 1 fort vol. in-8 grand raisin, 750 pages, *franco*, 10 fr. — Rue des Saints Pères, 12, Paris. —Voir ce que nous avons dit de cet ouvrage, pour le faire connaître à nos lecteurs, dans la *Semaine du Clergé*, tome X, p. 1242.

en avons la preuve dans le jugement du tribunal de police de Doudeville, du 12 janvier 1855, que nous avons déjà rapporté (*Semaine du Clergé*, VIII, p. 1107), et dans le jugement suivant prononcé le 9 juillet 1877 par le tribunal correctionnel de Charleroi (Belgique).

Une affiche annonçant un concert au profit d'une œuvre charitable et placardée sur les murs d'une église de Fontaine-l'Evêque, avait été déchirée par un habitant de cette commune. Traduit pour ce fait devant le tribunal de police, le prévenu fut condamné à 5 francs d'amende.

Sur son appel, le tribunal correctionnel de Charleroi prononça, le 9 juillet 1877, le jugement ci-après :

« Attendu que l'article 45 de l'ordonnance de police de Fontaine-l'Evêque, du 1er mars 1840, indique comme endroits ordinaires pour le placement des affiches les murs des églises de la ville;

« Attendu que cette ordonnance a été rendue conformément à l'article 78 de la loi communale du 30 mars 1836 ; « *qu'elle n'a été l'objet d'aucun recours* » et qu'elle ne fait « *aucune distinction* » entre les affiches émanant de l'« *autorité publique* » et « *celle des particuliers ;* »

« Attendu que les nécessités de la police et d'une bonne administration exigent que les affiches « *privées* » ne restent pas sans réglementation et sans protection ;

« Attendu enfin qu'en désignant une église, c'est-à-dire « *un édifice public,* » dans la partie qui longe la voie publique pour le placement d'affiches de cette catégorie, dont l'apposition, comme dans l'espèce, « *ne porte pas atteinte* » à l'exercice du culte ou « *au respect qui lui est dû,* » une ordonnance de police ne contrevient *ni à la loi ni aux droits d'autrui;* »

« Par ces motifs ; — Confirme. »

Ce jugement peut avoir quelque valeur en Belgique où il a été rendu, mais il nous paraît de toute évidence, comme le fait observer le *Correspondant des Justices de paix* (*avril* 1878, p. 374), auquel nous l'avons emprunté, qu'il ne pourrait manquer d'être réformé, s'il avait été rendu en France, car il consacre une doctrine déplorable et est en opposition formelle avec la jurisprudence admise par tous les auteurs et par le plus grand nombre des tribunaux.

A l'appui de ce que nous avons dit ci-dessus, relativement à la lacération des affiches d'intérêt privé, nous aurions désiré pouvoir placer sous les yeux de nos lecteurs le texte d'un jugement rendu, il y a peu de temps, par le tribunal de Villefranche (Rhône), et confirmé par la cour de Lyon, duquel il résulte clairement que tout curé ou vicaire qui déchire une affiche d'élection placardée sur les murs de l'église n'use pas seulement de son droit, mais accomplit son devoir. Nous le publierons, dès qu'il nous aura été communiqué, car nous n'en avons eu connaissance que par de courtes analyses publiées dans divers journaux.

Puisque la question des affiches est à l'ordre du jour, essayons de résoudre une difficulté non moins pratique que les précédentes.

Un maire peut-il ordonner d'apposer les placards de l'autorité sur les murs ou portes du presbytère de sa commune? Les particuliers, notamment les candidats aux élections, peuvent-ils, malgré le curé, placarder des affiches sur ces mêmes édifices?

Notre solution ne peut qu'être négative. Le presbytère, en effet, est un immeuble dont le curé ou desservant a la jouissance *entière* et *exclusive*. Que la commune en soit ou non propriétaire, elle ne peut en distraire, de sa propre autorité, la plus petite partie, sous prétexte qu'elle en a besoin. Son devoir, au contraire, est de s'opposer, par tous les moyens auxquels les lois lui permettent de recourir, à toute usurpation dont se rendraient coupables les particuliers à l'égard du pasteur de la paroisse. De son côté, ce dernier est tenu rigoureusement, conjointement avec le Conseil de fabrique, de veiller à ce qu'il ne soit fait au presbytère aucune espèce de servitude, même par la commune. Or, l'apposition des affiches sur les portes ou murs du presbytère y occasionne toujours quelque dégradation. De plus, elle constitue, selon nous, une vraie servitude et une atteinte au droit de jouissance *entière et exclusive* du curé ou desservant. Qui, en effet, oserait prétendre que ce dernier est parfaitement libre chez lui, s'il est obligé de supporter, sous les fenêtres de sa chambre, une réunion plus ou moins considérable d'individus, lesquels peuvent, à l'occasion des écrits ou imprimés dont ils prennent connaissance, se laisser aller à des propos peu convenables, à d'interminables et bruyantes discussions, peut-être même parfois à des indiscrétions impardonnables, etc.? Une pareille proposition ne saurait être soutenue. C'est pourquoi nous disons que le devoir de tout curé est, en principe, de ne pas laisser s'établir dans sa paroisse un usage qui est de nature à susciter, en maintes circonstances, des inconvénients plus sérieux qu'on ne pourrait le supposer tout d'abord.

Un maire ne peut donc publier un arrêté ordonnant d'apposer les placards de l'autorité sur les murs ou portes de la maison curiale, dont il ne peut disposer qu'autant qu'il y aurait été formellement autorisé par l'autorité supérieure, c'est-à-dire par l'évêque et le préfet. On nous objectera peut-être que le presbytère appartient à la commune? En admettant qu'il en

soit ainsi et qu'il ne puisse y avoir contestation sur ce point, notre réponse est celle que nous avons déjà donnée en parlant des églises dont la nue-propriété peut appartenir à la commune, mais dont la libre et entière administration est confiée au Conseil de fabrique, chargé par la loi de pourvoir à ses réparations et à son entretien (1). Il en est de même des presbytères.

En pratique, nous conseillons à MM. les curés et fabriciens de s'en tenir aux règles de conduite déjà tracées plus haut, quand il a été question des placards de l'autorité apposés sur les murs des églises.

Quant aux particuliers, il est hors de doute qu'ils ne peuvent, en aucun cas, serait-ce même à l'occasion des élections législatives ou municipales, placarder leurs affiches sur les presbytères, sans l'autorisation du curé ou du Conseil de fabrique, pas plus qu'ils n'auraient le droit de les apposer sur une maison quelconque, sans le consentement du propriétaire. Le curé ou les fabriciens peuvent donc, à notre avis, s'ils le jugent à propos, interdire toute apposition d'affiches d'intérêt privé sur les murs ou portes du presbytère et même enlever ou lacérer celles qui y auraient été placées, malgré eux.

Tel est notre sentiment sur cette question qui est, croyons-nous, traitée et résolue pour la première fois.

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

(1) *Traité pratique de la Police du culte*, 5e édit., p. 217. — Vivès, Paris.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

VII

Le Symbolisme dans son origine.

(*Suite*).

Ce qui frappe le plus les hommes ce sont les objets qui se gravent le mieux dans l'imagination, l'une des plus belles qualités, sans contredit, de notre intelligence. Les bêtes n'ont que la mémoire avec une certaine dose de raison que nous nommons instinct. Avec un surcroît d'intelligence qui implique le jugement, c'est-à-dire la faculté d'établir des points de comparaison entre les objets sensibles ou purement spirituels, nous devions avoir en plus l'imagination, reflet dans notre âme des choses connues par les sens, et même, très-souvent aussi, aptitude à créer pour l'esprit des relations entre le connu et l'inconnu, entre le fini et l'infini. L'homme le plus idiot a de ces images qui se croisent dans son cerveau et s'y empreignent plus ou moins selon la fixité ou la mobilité plus ou moins prononcée de ses idées. Pour se faire comprendre de lui, les signes sont souvent plus efficaces que la parole : c'est tout le système de l'immortel abbé de l'Epée s'adressant à ses sourds-muets d'abord par des signes très-simples, et compliquant ceux-ci graduellement d'autres signes , selon que leur application s'en faisait mieux dans l'entendement de ses intéressants élèves. Cette notion est aussi ancienne que le monde. Un homme qui voulait se faire entendre de loin par un autre suppléa par des signes à l'insuffisance de sa voix; il dut aussi seconder les efforts de sa mémoire ou son impuissance à travers l'éloignement par des messages, ce qui suppose tout d'abord une sorte d'écriture qui dut se tracer primitivement par des représentations graphiques des objets, comme en le voit encore sur les obélisques de l'Egypte.

Mais il y a plus : ce fut certainement Dieu lui-même qui le premier enseigna aux hommes la valeur des signes. Ne voyons-nous pas Caïn marqué, après son fratricide, d'une empreinte mystérieuse qui devait le soustraire à la vengeance des hommes? (1) Dès ces premiers jours du monde, nos premiers pères avaient trouvé des signes très-expressifs dans les noms propres donnés aux membres de la première famille, et cet usage se perpétua jusqu'aux derniers temps de l'histoire des Juifs : ces noms, outre ce qu'ils eurent souvent de prophétique et de capable par-là même d'inspirer une conduite conforme aux desseins de la Providence, exprimaient encore, par une méthode tout élémentaire, les qualités et aptitudes de ceux qui les recevaient et furent tous tirés ou des qualificatifs de la langue parlée ou de certaines analogies prises du règne animal, comme les conquérants du nouveau monde l'observèrent chez les Mexicains. *Adam* fut l'*homme rouge* d'après son origine terrestre ; Ève devint la *mère des vivants*; Caïn exprime comme premier-né la joie des parents qui le *possèdent* comme un trésor; Abel deviendra pour sa mère un premier exemple des déceptions de cette vie, car c'est *une vanité* de plus. Noé devient le *consolateur* du monde. Jacob sera celui qui *supplante*, et l'avenir autorisera cette dénominatian. Voici en d'autres des ressemblances avec certains animaux pour les qualités qu'on y préfère : Rachel devient une *brebis*, Nohetra une *couleuvre*, Caleb un *chien*, Séphora un *oiseau*. Ainsi le Sauveur changea le nom du prince des Apôtres quand il lui donna la conduite de son Eglise : de Simon, l'*homme docile* et *obéissant*, de *Barjona*, le *fils de la colombe*, le disciple doux et timi de jusque là, il fait Céphas, *Pierre*, l'homme de la résistance et de la force,

(1) Posuitque Dominus Caïn signum ut non intertificeret eum omnis qui invenisset eum. (Genes., IV, 15.)

le fondement de l'édifice spirituel que le Maître est venu fonder.

On trouve mille applications de ce système dans les pages toujours inspirées des livres saints.

Les païens qui, dans leur ensemble, n'étaient qu'une branche violemment séparée de la famille primitive, eurent donc aussi l'usage de ce langage figuré. C'est d'eux que nous est venu le mot *symbole*, τὸ σύμβολον, une note, un signe, dans son sens propre et originel, et, comme une *note*, un *signe* supposent nécessairement un rapport établi entre eux et quelque autre chose, le même mot agissant selon la force de sa composition (Ξύν-Βάλλω), en est venu à signifier à la fois tout ce qui existe par l'agrégation de deux éléments de nature sympathique : c'est un phénomène philologique observé dans toutes les langues dès leur berceau. Ainsi σύμβολον put exprimer un *avis* donné à quelqu'un, un *présage* d'un événement à venir. Cà été encore une tessère d'ivoire ou de bois dont l'usage fut si commun et si varié chez les Romains, et qui dans la Grèce même avait servi de marque de ralliement aux sectes philosophiques, dont les secrets n'étaient donnés qu'aux initiés d'une certaine valeur (1). De là à un *sceau* ou *cachet*, il n'y avait qu'une distance imperceptible, et comme ces cachets servaient de signes de reconnaissance et conservaient les conventions sociales, ils furent aussi des symboles : τὸ σύμβολα. Ainsi fut donné son nom au *symbole* des apôtres dont chaque article contenait un dogme de la foi à laquelle les chrétiens durent se reconnaître, comme à un mot d'ordre auquel désormais et toujours ils devraient se rallier. Et ce mot fut pris bientôt dans l'acception de signe extérieur, et doit se définir quant à notre objet : « la représentation allégorique d'un principe chrétion sous une forme sensible. » C'est la définition qu'en donnait Hugues de Saint-Victor au douzième siècle. Le symbolisme est donc l'application de ce moyen dans l'enseignement de la doctrine chrétienne. La science qui apprend à créer ce moyen, à l'employer, à le discerner et à le comprendre dans les arts du dessin est la *symbolistique* : c'est elle dont nous avons à nous occuper ici puisqu'elle est une portion très-curieuse de l'archéologie sacrée, et que sans elle on ne comprend rien ni à l'Ecriture, ni aux Pères de l'Eglise, ni aux peintures et sculptures de nos monuments religieux, ni à la théologie qui en inspira le spiritualisme.

Voyez-vous d'après cette simple notion comme la plupart des architectes sont mal venus à nous entreprendre des églises dont ils n'ont jamais étudié ni apprécié l'esthétique ; et comment le prêtre, à qui son église importe par dessus tout, et avant lui l'évêque chargé de maintenir les droits de Dieu et de son diocèse, ne pourraient sans manquer à leur caractère sacré, laisser une main inhabile et un esprit incompétent s'adapter à une œuvre que l'antiquité catholique a toujours marquée au coin de la science et de la sainteté chrétienne?

(1) Jamblique, de Vita Pithagoræ, lib. II, c, 28.

VIII

Le Symbolisme jusqu'au XIIe siècle

Ces *symboles* dont les chrétiens eurent besoin tout d'abord pour communiquer entre eux sans se trahir devant les ennemis de leur foi ne furent pas seulement usités dans leurs relations sociales. On devait les aimer aussi partout où cette foi devait s'enseigner, partout où les âmes s'assemblèrent pour prier d'un même cœur. Quand on avait les espérances laissées par un Dieu mort sur la croix, quoi de plus naturel que la croix mystique dont on se marquait soi-même sur la poitrine et sur le front par un geste connu aux seuls membres de la famille? Quand on avait lu dans l'Apocalypse l'immolation de l'agneau sans tache (1) et qu'on savait très-bien qu'il était le symbole du Sauveur sacrifié pour les hommes, comment ne l'aurait-on pas adopté comme un signe touchant à graver sur l'autel où se renouvelait le Sacrifice de chaque jour? Voilà de quelle façon les signes soit très-simples d'abord, soit un peu plus compliqués ensuite, parurent sur les parois des catacombes et sur les tombeaux qu'on y recélait. Une croix grecque flanquée à droite et à gauche de l'*alpha* et de l'*oméga*, ou bien ces mêmes signes entrelacés; puis sur ces mêmes sépultures une palme, une colombe suffisent à symboliser les saintes croyances de l'autel, ou le martyre souffert pour J.-C., ou l'innocence de l'âme qui s'est envolée. La peinture s'y borne à quelques représentations d'abord aussi énigmatiques, aussi obscures que possible du Christ et de sa sainte Mère, tantôt sous les traits d'Orphée jouant du luth ou d'une dame romaine remarquable par la dignité de sa pose et de son regard levé au ciel ; tantôt sous ceux d'un pasteur entouré de ses brebis, ou d'une mère sur les bras de laquelle repose un enfant. Ou bien c'est Noé lâchant la colombe de l'arche vers le monde encore submergé, Jonas abrité sous le lierre miraculeux, ou vomi par la baleine, Plus tard, il est vrai, le peintre dissimule moins dans ces souterrains accessibles à tous, le sens des mystères chrétiens. Quand la croix eut triomphé avec Constantin, les cimetières sanctifiés par tant de martyrs ne cessent

(1) Apoc. v. 6.

pas d'être honorés par le culte ; on les embellit d'images plus évidentes: Les épisodes du nouveau Testament s'y rapprochent plus vifs des traits prophétiques de l'ancienne Loi; des fleurs symboliques s'y épanchent au milieu des lions et des oiseaux variés. Daniel, dans la fosse avec ses fauves apprivoisés subitement, n'y est pas loin du Sauveur multipliant les pains. Tout cela avait sa signification évidente, et les moindres difficultés en étaient déjà résolues dans le *Clavis scripturarum* de saint Méliton, évêque de Sardes, mort à la fin du second siècle (1).

Telles furent donc les catacombes et le symbolisme qu'on y appliqua. Ce sont elles qui donnèrent, quand fut venue la liberté de l'Eglise, l'idée de ces belles cryptes que toute l'époque romane ajouta à ses basiliques et dans lesquelles on déposa aussi soit les reliques des martyrs et autres saints, soit les sépultures des évêques et des grands. Parfois ces églises souterraines furent remarquables par leurs dimensions qui ne différèrent que très-peu de celles de l'église supérieure.

Nous ne doutons pas qu'il ne faille laisser remonter jusqu'à ce temps les premiers spécimens de la sculpture religieuse. Nous en avons trouvé de timides ébauches sur les sépultures des catacombes : c'était assez pour développer bientôt dans les édifices publics les essais que nous voyons encore sur quelques murs des rares survivants de ces siècles presque effacés : il n'était guère possible, en effet, qu'on ne cherchât point au plus tôt à s'exprimer par cet art si cultivé chez les Romains, et que leur luxe n'avait pas manqué de transporter dans leurs riches villas de l'Italie, de la Germanie et de la Gaule. Ne voyait-on pas aux frontons et aux corniches de leurs temples les têtes de bœufs et de béliers dont ils faisaient le principal objet de leurs sacrifices idolâtriques ? Les chrétiens pouvaient les leur emprunter d'autant mieux que sans doute ils avaient été pris d'abord de l'ancien temple de Salomon (2). De là à une ornementation sculpturale plus généralisée il n'y avait qu'un pas. Si les preuves sont rares que l'art ne tarda pas à franchir ce premier pas, on en remarque cependant en plusieurs monuments des quatrième et cinquième siècles. Ainsi au baptistère Saint-Jean de Poitiers, les poissons, figure du baptême et type mystique du Sauveur, nagent sur les ondes sculptées des chapiteaux du sanctuaire. Les symboles observés dans les cryptes de Jouarre et qui ne remontent guère moins haut, se mêlent, sur une surface d'ordre composite, à l'acanthe, dont la vertu émolliente signifie la douceur ; à la feuille de fougère, symbole de l'humilité solitaire ; à celle du chêne qui exprime la force et la durée, par conséquent l'immortalité ; et à beaucoup d'autres qui, faciles à rendre par une imitation alors plus ou moins réussie, sont choisies de préférence par des sculpteurs peu habiles, mais n'ont pas moins leur vie symbolique, aussi bien que les animaux de diverses nature, et les oiseaux dont chacun à sa signification spéciale que nous aurons souvent à observer. Toutes ces choses se rencontrent encore çà et là dans les débris de nos monuments primitifs, et ont avec le laurier, la rose, la palmette, le dragon et autres animaux, leur origine dans les catacombes où l'art chrétien semble les avoir représentés dès le commencement des persécutions.

Il est intéressant de chercher la filiation des idées symbolistiques depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'au douzième, où une extension considérable leur fut donnée par des causes qu'il sera bon aussi d'étudier. Ce qu'on peut observer tout d'abord, c'est que pas un des sujets primitifs n'a été abandonné à aucune des périodes suivantes. Seulement, à mesure que les études théologiques progressèrent par une attention plus studieuse aux écrits longtemps inconnus des Pères et des écrivains ecclésiastiques, le langage de l'art se développa toujours plus dans notre architecture et témoigna toujours d'une étroite parenté entre le passé et le présent, laquelle se trouve incontestablement dans tous les détails de la liturgie : dans les cérémonies du saint-sacrifice, par exemple, dans les habitudes des assemblées religieuses, dans la forme et la matière des sacrements, dans l'usage de l'encens, de l'eau bénite et de bien d'autres choses dont le sens mystique s'est glissé dans les périodes intermédiaires pour arriver jusqu'à nous. L'architecture et sa décoration symboliques furent toujours inséparables, et chacune d'elles a toujours eu son expression philosophique également pleine d'éloquence et de profondeur. Ce n'est que parce qu'on avait déjà trouvé un sens au monument lui-même dans son orientation normale imposée par les Constitutions apostoliques, dans la déviation de son axe, aussi ancienne que la liberté de l'Eglise, dans sa triple fénestration absidale et dans sa forme de croix qui ne remonte pas moins haut : c'est par toutes ces causes que ces mêmes monuments, ayant à se parer des richesses d'un art plus ou moins développé, se virent couverts avec plus ou moins de profusion de motifs peints ou sculptés dont il est impossible de ne pas vouloir se préoccuper.

Voyons maintenant comment cet art, une fois acquis, de signifier des pensées purement mys-

(1) Ce curieux ouvrage dont on n'avait que des manuscrits a été édité par le cardinal Pitra dans le 2e et 3e vol. de son *Spicilegium Solesmense*. Paris, Didot, 1852-1855.

(2) V. Reg. III, 7. — Montfaucon, *Antiquité expliquée*, monuments romains.

tiques et des idées abstraites, le champ dans lequel elles pouvaient croître reçut, après avoir été longtemps si restreint, des proportions si vastes et si fécondes.

Ce fut l'œuvre des Pères et des Docteurs de l'Église, noms donnés à de grands génies, à la belle et magnifique intelligence, qui virent dans toutes les merveilles visibles de la création autant d'objets destinés par la Providence créatrice à nous faire comprendre les choses invisibles et à nous élever jusqu'à elles. Ouvrez les pages des apologistes, saint Justin, Athénagore, Tertullien, Lactance et d'autres qui illustrèrent les deux ou trois premiers siècles, vous les verrez introduire dans leur langage l'art d'élever les choses naturelles à la hauteur de véritables symboles; pour eux le dimanche est le jour des réunions saintes et de prière, parce qu'il rappelle la création du monde et la résurrection du Sauveur, le baptême est une lumière autant qu'une purification. On arrive plus tard à travers les rangs pressés des écrivains ecclésiastiques, et de siècle en siècle jusqu'à ceux où, après les obscurités qui suivirent les passagères lueurs du règne de Charlemagne, une *renaissance* véritable se fit dans les lettres et dans les arts sous les merveilleux auspices de saint Bernard et de Philippe-Auguste, de saint Thomas et de saint Louis IX.

Nous ne savons guère ce que fut l'architecture de ce long intervalle entre le quatrième siècle et le douzième que par des spécimens aussi rares que mal conservés. C'est à peine si l'on peut retrouver dans quelques vieux monuments, refaits en grande partie, quelques traces de cette longue époque de six à sept cents années, à peu près cachées comme des débris informes aux murs ou aux fondements de ces églises rebâties dans la suite. Ce n'est guère que dans les cryptes de ces enceintes renouvelées qu'on lit couramment les pages de ce livre mystérieux d'une histoire à peu près inconnue. Mais là du moins apparaissent des témoignages d'une vie dont on saisit, pour ainsi dire, les battements successifs. La construction est massive, la sculpture hésitante, les sujets, tout en exhibant le caractère des symboles variés, demeurent encore dans une expression des plus simples. On n'y voit pas encore de sceau légendaire ou historique; l'allégorie ne s'y présente que sous la forme des végétaux de la contrée, ouvrés par des mains inhabiles dont on voit mieux l'intention que le talent, mais qui prouvent clairement que ces temps obscurs tenaient à symboliser l'enseignement des saintes doctrines. S'il reste parfois dans les souterrains sacrés des fragments de peintures, de fresques, ou, ce qui est fort rare, de mosaïques, on doit les regarder comme des témoins précieux et de l'art à cette époque, et du soin qu'on avait toujours de parler aux yeux et à l'âme par ces images aujourd'hui malheureusement détériorées et qu'on ne peut garder avec trop d'intérêt. C'est vers les septième et huitième siècles que commença à s'épanouir plus fermement la sculpture destinée à cet enseignement élevé. Alors on ne craignit plus d'aborder les histoires des saints : elles commencèrent à se dessiner sur les chapitaux, d'abord un peu plates mais bientôt atteignant la ronde bosse. Les draperies furent d'abord roides et sèches, saccadées et dures, manquant de souplesse et de moelleux; les animaux étaient plus ou moins dans la nature, reconnaissables à quelques traits seulement. Les lions, par exemple, se jugent mieux par la face hideuse, la queue démesurée et les griffes menaçantes que par les formes exactes; ce qui les fait peu différer de certains chiens, des léopards et des chats. Au reste c'est à cette époque qu'en généralisant par le ciseau les apparitions de ces monstres équivoques, on arrive à ces natures hybrides si curieuses par l'assemblage de leurs apparences fantastiques, et toutes prenant leur rang parmi les idées morales et revêtant un symbolisme qui fait alors une intéressante partie de l'enseignement public. C'est de l'Orient que nous vinrent en grand nombre ces images capricieuses nées de légendes forgées par la fertile imagination de ces lieux poétiques, mais toujours significatives, et qu'il faut bien nous garder de dédaigner dans l'étude de notre iconographie. La syrène, souvent reproduite, avoisine le sphinx et le griffon, et tous trois rappellent le caractère de Jésus-Christ, auteur du Baptême et plein de vigilance pour la garde de l'Église et des âmes. Ces trois animaux si fantastiques et dont les similaires anciens ne sont plus connus, figurent dans le Lévitique au nombre de ceux déclarés impurs (1) et dont il fallait bien, par conséquent, que le peuple juif eût connaissance, aussi bien que la chauve-souris, symbole de l'idôlatrie, et qu'il lui est également défendu de manger. Que si l'on objecte l'attribution de ces idées à leur rapprochement avec Jésus-Christ, nous prierons d'attendre que nous puissions expliquer ce que nous appellerons le *système d'opposition*, d'après lequel on voit souvent dans le même objet deux applications opposées, selon qu'il est pris dans un bon ou mauvais sens indiqué par son application même.

Le dragon a aussi sa célébrité dans l'imagérie chrétienne de ces premiers temps. Quant à son image elle nous vint de la mythologie scandinave, et pour ses attributs et son rôle spécial, il se trouve avec la signification du démon dans

(1) Levit. XIII, 20.

l'Apocalypse où il reparaît souvent et d'où il passa en beaucoup de scènes légendaires (1).

Nous renvoyons, pour beaucoup de renseignements plus étendus sur chacun des objets symboliques dont nous ne pouvons parler ici, à la table générale de notre *Histoire du symbolisme* (2) avec laquelle on pourra recourir à tous les détails qui complètent l'enseignement de cette science. Parlons maintenant, quant à la sculpture de son éclat aux temps dont nous nous occupons.

L'abbé Auber,
Chanoine de Poitiers, historisgraphe du diocèse.

Variétés.

LES ACTES PUBLICS DE LA VIE DU PAPE

Le Pontifical.

1. — On nomme *pontifical* la messe célébrée pontificalement par le souverain Pontife. Trois fois l'an seulement, le Pape chante la messe dans la basilique Vaticane, à l'autel majeur, qui lui est spécialement réservé, pour les fêtes de Noël, de Pâques et de saint Pierre. Extraordinairement, il célèbre encore la messe au même endroit à l'occasion de son couronnement et des canonisations,

2. — Voici en détail les pompes de cet imposant et magnifique cérémonial.

L'aurore est annoncée par une salve de quatorze coups de canon tirée au château Saint-Ange, où l'on arbore immédiatement les bannières pontificales. Ce sont de grands étendards, flottant au vent et en tapisserie de haute lisse ou en toile peinte, attachés avec des cordes peintes en jaune, à des mâts élevés plantés sur les deux bastions antérieurs de Saint-Mathieu et de Saint-Jean. L'une de ces bannières, toutes les deux à fond rouge, représente, celle de droite, les armes du pape régnant et l'autre celles des Etats du Saint-Siège, c'est-à-dire un pavillon et deux clefs en sautoir.

3. — A huit heures du matin, les carabiniers à cheval et les dragons pontificaux s'échelonnent le long des rues aboutissant au pont Saint-Ange et à la basilique de Saint-Pierre, afin de maintenir l'ordre parmi la foule des personnes et des voitures qui s'y pressent.

Les voitures des cardinaux, des prélats, des ambassadeurs et autres personnages de distinction sont seules admises à passer par le pont Saint-Ange. Ces carrosses sont ceux que l'on nomme *de gala :* ils étincèlent d'or, de pourpre et de riches harnachements armoriés. Les autres voitures doivent faire le tour par la *Lungara*.

(1) Apoc. XII, 3. — (2) A la fin du IVe volume.

A huit heures et demie, la garde palatine, les grenadiers et les suisses arrivent à la basilique pour former la haie sous le portique et dans la grande nef, depuis la statue équestre de Constantin jusqu'à celle de Saint-Pierre.

La musique militaire se tient à l'entrée du portique pour jouer quand le Pape passera et franchira le seuil de la grande porte.

Le jour de Pâques, tous les soldats portent à leur coiffure, casque, bonnet à poil ou shako, une petite branche de buis vert, en signe d'allégresse et de retour du printemps.

4. *Disposition de la basilique.* — La chapelle papale se tient à neuf heures précises.

Lors des canonisations, la façade est décorée d'un grand étendard représentant le nouveau saint triomphant au ciel. Au-dessus des portes sont dressées de grandes toiles où l'on voit quelques-uns des miracles opérés par le saint et des inscriptions latines, invitant les fidèles à venir prier celui dont le culte public et universel va être officiellement proclamé.

Pour la fête de saint Pierre, des festons de buis, entremêlés de rubans d'or, pendent au portique, où sont également appendues les armoiries suivantes, qui sont, de gauche à droite, celles de l'Etat pontifical, du cardinal-archiprêtre de la basilique, du Pape, qui se trouve ainsi au milieu, du sénat et du chapitre.

Au milieu de l'arcade centrale, on remarque un globe de verdure, qui figure le monde conquis par la foi catholique de Rome, suivant cette belle expression du poëte :

Quidquid non possidet armis, relligione tenet.

C'est dans le même sens que les empereurs du saint Empire Romain inscrivaient sur leur sceau :

Roma caput mundi regit orbis frena rotundi.

Les pilastres et la frise de la grande nef sont couverts de tentures de damas rouge aux armes d'Alexandre VII, qui fut pape de 1655 à 1667. Son écusson se blasonne : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur au chêne d'or*, qui est de la Rovère ; *aux 2 et 3, de gueules à une montagne à six coteaux d'or, surmontée d'une étoile de même*, qui est Chigi.

A Noël, on ne met qu'une *demi-parure*, autrement dit, les bandes de damas galonné d'or ne dépassent pas la moitié de la hauteur des pilastres. Ces tentures sont toujours de couleur rouge, qui est la couleur propre aux souverains pontifes et aux basiliques majeures.

Aux canonisations, la basilique est tendue avec plus de magnificence encore. Des draperies pendent aux arcades, des tableaux peints sont espacés de distance en distance avec des inscriptions et des armoiries. L'ornementation est complétée par un luminaire qui court sur les frises et rehausse les candélabres, les lustres et

les appliques. On y compte généralement plusieurs milliers de cierges.

La travée qui précède la chapelle du saint sacrement est occupée par des bancs recouverts de tapis et destinés au sacré Collége. Deux portières armoriées sont attachées à la grille, afin de clore la chapelle, quand le pape passera devant, après la messe, sans s'arrêter.

La vénérable statue de saint Pierre, dont les fidèles baisent dévotement le pied, reçoit au doigt annulaire un anneau dont le chaton offre un rubis entouré de brillants.

Le 29 juin, le jour du couronnement et aux canonisations, on ajoute à la main une clef ornée de pierres précieuses et un costume pontifical complet. Ainsi la statue de bronze est vêtue en pape, c'est-à-dire coiffé de la tiare et parée de l'aube, de l'étole, du cordon, de la croix pectorale et du pluvial de soie rouge brodé d'or, agrafé sur la poitrine avec un pectoral d'or serti de pierreries.

Devant elle brûlent une lampe et quatre cierges portés par des chandeliers de métal doré et de bronze, don de Sa Sainteté Pie IX et du cardinal Mattei, dernier archiprêtre de la basilique.

Saint Pierre est assis sur un siège à dossier arrondi et brodé d'or. Sur sa tête est suspendu un dais, duquel descend une tenture. L'un et l'autre étaient, avant 1870, en brocart rouge, tissé aux insignes de l'apôtre et de la basilique, qui sont le pavillon, la croix et la mitre ; mais on a établi depuis une décoration fixe en bois doré et en mosaïque rouge et or.

La garde palatine occupe la nef sur deux rangs, de la grande porte à la confession.

5. *Confession.* — Sur la balustrade de la confession, huit cierges décorés de feuilles de clinquant sont allumés et portés par des chandeliers dorés aux armes de Grégoire XIII : *de gueules, au dragon issant d'or*, qui est *Buoncompagni*. La grille de la confession est ouverte et l'on aperçoit, au-dessus du tombeau du prince des apôtres, la cassette de vermeil ciselé qui contient les palliums destinés aux archevêques et primats. La niche ou ouverture cintrée de la confession est garnie extérieurement d'un vaste cadre d'argent ciselé, que rehaussent des pierres précieuses. A droite est encastré dans ce cadre un ancien tableau, peint sur bois, aux effigies de saint Pierre et de saint Paul et que l'on croit, à Rome, être le même que présenta saint Sylvestre à Constantin, après l'apparition des saints apôtres à cet empereur.

Le jour de saint Pierre, l'huile des cent lampes qui brûlent constamment devant le corps de l'apôtre est remplacée par de la cire et d'énormes bouquets de fleurs naturelles, fournies par les jardins du Vatican, recouvrent la balustrade ou s'alignent devant la confession. Autrefois, des pétales de fleurs, habilement disposés de manière à former des dessins variés, étaient répandus sur le sol. On y a substitué un riche tapis tissé de fleurs brillantes et offert par le sénat, qui l'a acheté à l'Exposition de Londres. Un autre tapis descend les marches du double escalier qui mène au tombeau. Il a été brodé par les princesses romaines Borghèse, Salviati, Tornolia, Massimo, Colonna, Altieri, Chigi, Lancellotti, Rospigliosi, Ruspoli, Spinola, qui ont marqué chaque degré à leurs armes.

A l'entrée de la confession, au haut du palier, est un groupe en métal doré, représentant saint Pierre qui reçoit les clefs des mains du Sauveur. Il est accompagné de deux vases d'argent garnis de fleurs, don du banquier Feoli. On y lit cette inscription :

Apostolis præstitibus et tutelaribus
Petro et Paulo
Crateras ex argento solido binas
Augustinus Feoli donat.
Die III. non. inn. an. Chr. MDCCCLIV
Mario. Matteio. card. archip.
præf. oper. Vatic.
Bened. Pomponius. tabellio.
donationem. descripsit
et. recognovit.

6 *Tribunes.* — A droite et à gauche, des tribunes basses et en plan incliné s'enfoncent dans les transepts. Elles sont garnies, en avant, de damas rouge et, sur les côtés, ainsi qu'en arrière, de tapisseries historiées. Des banquettes y sont alignées pour les dames, vêtues de noir et voilées, qui ont obtenu la faveur d'y être admises par billets de Mgr le majordome. Des carmériers de cape et d'épée font les honneurs de ces tribunes.

En avant et sur les côtés de la confession, sont des places réservées aux ecclésiastiques en manteau noir et aux laïques en habit et pantalon noirs.

7 *Autel papal.* — Le maître-autel, où le Pape seul peut célébrer, est garni sur ses deux faces d'un riche parement brodé d'or. Ce parement se renouvelle à chaque canonisation.

Le parement qui sert aux fêtes de Noël, de Pâques et du couronnement, a été exécuté sur les dessins de Jérôme Mariani et aux armes de Clément XIII (1758), qui se blasonnent : *écartelé : au 1, de gueules à la croix d'argent; aux 2 et 3, d'azur à la tour donjonnée d'argent, ajourée et maçonnée de sable; au 4, d'argent, à trois barres de gueules; sur le tout, d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable.* On estime ce travail remarquable 14,000 écus (74,900 francs).

Le parement de soie rouge, affecté à la Saint-

Pierre, a été brodé par Salandri et offert à la basilique, le 29 juin 1746, pour la canonisation des saints Camille de Lellis, Joseph de Léonisse, Pierre Regalati, Fidèle de Sigmaringen et Catherine Ricci. Aux extrémités sont les armes de Benoît XIV : *palé d'or et de gueules*, qui est Lambertini. Ce parement, vraiment extraordinaire à cause de ses forts reliefs d'or qui lui donnent l'aspect d'une sculpture, a coûté 14,000 écus (75,100 francs).

Sur l'autel sans gradin sont rangés une croix, accompagnée des statuettes de saint Pierre et de saint Paul en cuivre ciselé et doré (1692), et six chandeliers d'inégale hauteur, les moins élevés aux extrémités, le tout d'argent doré. Le septième chandelier se place derrière la croix.

La croix, plaquée de lapis-lazuli et deux des chandeliers, incrustés de cristal de roche gravé, ont été exécutés, en 1581, sur les dessins de Michel-Ange par Antonio Gentile : ils ont coûté 57,000 écus (294,950 francs) et sont un don du cardinal Farnèse, dont on y voit les armes : *d'or, à six fleurs de lis d'azur posées trois, deux et une*. Les quatre autres ont été faits sur le même modèle par le chevalier Bernin, en 1620, sous le pontificat d'Urbain VIII, dont ils portent les armes : *d'azur, à trois abeilles montantes d'or, posées deux et une*, qui est Barberini. Des rubans de clinquant ornent les cierges, ce qui est particulier aux pontificaux du Pape et ne peut se reproduire ailleurs.

La nappe est en lin très-fin et damassé. Il n'y a pas de dentelles à la partie antérieure, mais des dentelles d'or très-hautes aux extrémités pendant de chaque côté.

Le marche-pied est entièrement garni de velours rouge, galonné et frangé d'or. Les autres marches sont couvertes d'un précieux tapis à fleurs et le presbytère tout entier d'un tapis vert uni.

Deux magnifiques candélabres, de bronze doré, œuvre du célèbre Antoine Pollaiuolo et provenant du tombeau de Sixte IV (1493), sont posés sur la plus haute marche de l'autel. Les statuettes dont ils sont ornés représentent les prophètes Osias, Amos, Jonas, Joël, Abdias, Michée et les sibylles d'Egée, de Samos, de Tivoli, de Delphes, de Lybie et d'Erythrée.

8. *Crédences.* — Trois crédences sont dressées près des colonnes du baldaquin. On nomme *crédence* une table quadrangulaire, supportée par quatre pieds et enveloppée de tous côtés d'une nappe blanche. On y dépose les vases sacrés, ustensiles, linges et autres objets à l'usage du célébrant et de ses ministres.

La première crédence sert exclusivement au sacriste du Pape, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et évêque *in partibus* de Porphyre. Elle contient :

Un grand calice d'argent;

Aux extrémités, deux aiguières également d'argent;

En avant, le calice orné de brillants, avec lequel le Pape célèbre;

Un troisième calice, plus petit et de style gothique, destiné aux ablutions que prend le Pape après la communion;

Deux autres calices d'argent pour l'ablution de ceux qui communient au trône;

Une patène d'or, pour transporter l'hostie consacrée de l'autel au trône;

Une *astérisque* ou étoile d'or, pour couvrir l'hostie quand le sous-diacre apostolique la porte solennellement au trône;

Le chalumeau d'or pour la communion du Pape sous l'espèce du vin. Il se compose de trois tuyaux juxtaposés, celui du milieu étant plus long. En haut est un godet où se verse l'eau pour le purifier;

Une cuillère d'or, pour mesurer l'eau qui se met dans le calice;

Une coupe d'argent doré, pour faire l'épreuve du vin et de l'eau;

Une boîte d'argent doré contenant les hosties.

Deux burettes en cristal, montées en filigrane d'or, avec leurs plateaux d'argent doré. L'une est remplie de vin et l'autre d'eau, fournis par le palais apostolique;

Un voile huméral, de la couleur du jour, que l'on met sur les épaules de Mgr le sacriste, chaque fois qu'il remplit quelque fonction à l'autel;

Un autre voile huméral;

Un grémial en lin, à dentelle d'or, qui s'étend sur les genoux du Pape, chaque fois qu'on lui lave les mains;

Une bavette en lin, avec dentelle d'or tout autour, pour attacher au cou du sous-diacre.

Quatre plateaux d'argent doré, avec des essuie-mains pliés;

Un pupitre d'argent doré pour le missel;

Cinq missels manuscrits, couverts de housses de brocart, de la couleur du jour : le premier pour le Pape, le second pour le diacre de l'évangile et les autres pour l'épître et l'évangile en latin et en grec;

Une grande bourse contenant le corporal déplié et deux purificatoires.

Les objets énumérés ci-dessus appartiennent tous, sans exception, au trésor de la chapelle Sixtine. Ils sont recouverts d'un riche voile, de la couleur du jour et brodé d'or.

La seconde crédence avoisine la précédente et est affectée au seul cardinal diacre de l'évangile.

Les acolytes y placent leurs cinq chandeliers d'argent, les deux autres étant sur la crédence de Mgr le sacriste.

On y voit, en outre : deux burettes pleines d'eau et de vin, avec leur bassin;

Une aiguière et son bassin;

Quatre plateaux avec des essuie-mains pliés.

Ces divers ustensiles d'argent doré appartiennent au cardinal-diacre.

La troisième crédence est placée au côté de l'évangile. Elle est réservée au boutilier du Pape qui y met:

Quatre grands bassins dorés;

Quatre grands flacons dorés et quatre petits, pleins d'eau chaude ; le tout couvert d'un linge plissé;

Deux bassins dorés, pour laver les mains du Pape;

Quatre plateaux à pied, pour présenter les essuie-mains;

Un voile huméral de la couleur du jour, bordé d'argent, destiné à celui qui lave les mains au Pape;

Une cassette d'argent, avec quatre flacons de cristal, pleins de vin et d'eau;

Deux bassins dorés, pour laver les vases sacrés;

Une coupe dorée, pour essayer l'eau et le vin;

Deux soucoupes, avec du vin et de l'eau ;

Des serviettes pour essuyer les vases sacrés, après qu'ils ont été lavés.

Le tout appartient au palais apostolique et est recouvert d'un grand voile.

Sous la crédence est un réchaud allumé pour réchauffer l'eau au besoin. Du côté de l'épître est un autre réchaud, où le thuriféraire prend avec une pincette les charbons embrasés nécessaires pour l'encensement et où il les remet, l'encensement terminé.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de S. S.

Biographie.

PIE IX

II

La vie humaine, dans la première période de son développement ne présente pas encore le relief de la personnalité. Sans doute, elle traduit toujours en actes, les pensées et les sentiments du sujet; mais, les peines et les sentiments qu'il exprime, le jeune homme les a reçus de Dieu ou de ses maîtres : il n'est guère qu'un miroir réverbérateur et son mérite est surtout dans sa fidélité. A mesure qu'il avance dans la vie, sa part d'action grandit; il reçoit certainement toujours du dehors, mais ce qu'il reçoit, il le transforme par sa propre initiative et le marque à son effigie : tout à l'heure, il était cire molle et prenait toutes les impressions, maintenant il est comme un marteau et lui présentât-on du fer, il le comprime assez fortement pour lui imprimer sa force. La prépondérance, plus ou moins accentuée de l'action externe ou de la réaction interne, détermine le caractère de l'homme; son existence en est la résultante; et si l'on tient compte de l'apport de grâce que Dieu met dans toute vie pour éclairer et fortifier le concours des actions humaines, on aura, de cette vie d'homme, une parfaite intelligence.

Bien entendu, le vrai mérite et la réelle grandeur est toujours dans la force personnelle. Peu d'hommes peuvent se frayer, sans péril, de nouvelles voies ; la plupart, pour atteindre la perfection qui leur est possible, doivent suivre les sentiers battus : ils constituent l'immense multitude. Ceux qui s'élèvent au-dessus de la foule, se distinguent par leur personnalité propre, par ce trait incommunicable qui les fait ce qu'ils sont et empêche de les confondre avec aucun autre. Il y a, dans cette originalité, quelque chose de si brillant et de si flatteur, que, d'une certaine façon, elle constitue par elle-même le mérite. Etudiez la vie la plus belle que vous puissiez imaginer, une vie où brillent le talent, la sensibilité, l'imagination, l'exactitude au travail, la fidélité au devoir, si, cependant, à travers la série d'œuvres méritantes, vous découvrez que ce n'est pas dans l'esprit du personnage qu'en a germé la résolution, c'en est fait à vos yeux de sa plus belle gloire : il pourra mériter votre estime, jamais votre admiration; il vous causera une satisfaction, jamais il n'inspirera d'enthousiasme.

A cette différence de sentiment qui règne entre la création et l'imitation, la dépendance et l'indépendance, nous devons assigner deux causes : la première est une inclination naturelle qui nous fait nécessairement admirer le génie, qui nous enivre de bonheur à la vue de son incommunicable beauté, qui nous étonne et nous confond en présence de la force créatrice. Chose étonnante ! le travail, c'est-à-dire ce qui nous appartient réellement en propre, ce qui est un acte de notre volonté, la seule chose où nous ayons un véritable mérite et qui ne soit pas un don de la nature, le travail, pour utile, pour méritoire qu'il soit, n'obtient jamais de nous le même degré d'admiration que la fécondité d'une pensée propre et d'une main qui fait éclater, en se jouant, sa puissance ; et cette observation s'applique aux actes les plus communs de la vie, aux sentiments les plus

spontanés et par là même les plus vrais du cœur. Mais cet enthousiasme naturel pour tout ce qui semble révéler une puissance créatrice, n'est pas la seule cause de nos sympathies pour l'originalité ; il en existe une autre dans la nature même de cette force, de telle sorte que ce n'est pas seulement une illusion du préjugé ou de l'orgueil. Si ce qui est original est beau, c'est d'autant plus beau que c'est plus puissamment original. Le beau, le vrai, le grand, dans la pensée comme dans les actes, consistent à ne relever que de Dieu nous éclairant par l'illumination intérieure, ou nous dirigeant par l'action légitime et limitée de l'autorité. Plus on restreint l'action des intermédiaires, plus on est *soi;* plus on est soi, en restant soumis à Dieu d'une manière absolue, plus on acquiert, dans une dépendance parfaite, une grandeur naturelle qui nous prédestine à occuper les grandeurs d'institution ou à nous en passer sans déchoir.

Nous avons déjà reconnu, dans les premières années de Pie IX, cette divine harmonie. Nous allons maintenant, en suivant le cours de sa carrière, reconnaître, dans son action grandissante, une réponse de plus en plus fidèle à la vocation de la Providence. Croire que Dieu le montrera au monde dans la majesté de la tiare, en improvisant son exaltation, serait une folie. Il faut voir comme Dieu prépare, avec un soin délicat, l'élu de sa droite; et en attendant sa manifestation, voir, comme l'élu, durant la période de sa vie cachée, s'attempère, sans le savoir, à cette préparation d'En-Haut,

Voici, d'après les registres authentiques de la curie Romaine, la date précise des ordinations de S^r^o Mastaï. Sauf la tonsure, qui lui fut conférée à Volterra, pendant son séjour au collège de cette ville, il franchit, dans la Ville éternelle, tous les autres degrés de l'ordre sacerdotal. Le 5 janvier 1817, ayant satisfait aux examens, il reçut les quatre ordres mineurs; le 20 décembre 1818, ayant satisfait aux examens, aux actes de publication légale, et justifié d'un patrimoine, il fut, au sortir d'une retraite pieuse, ordonné sous-diacre; le 6 mars 1819, il était ordonné diacre; et, le 10 avril 1819, il fut promu au sacerdoce. Tous ces ordres lui furent conférés, non à l'ordination générale, mais *privation*, en vertu d'une autorisation de l'ordinaire, par l'archevêque d'Iconium, à la chapelle du palais Doria, au Corso.

Avant d'être ordonné prêtre, Jean-Marie avait accordé, à sa ville natale, les prémices de sa vocation. Le prince Odescalchi, préfet de la cour pontificale, le même qui plus tard troqua la pourpre du cardinal contre le bure du jésuite, évangélisait alors la ville de Sinigaglia. Le cardinal s'adjoignit comme catéchiste le jeune aspirant au sacerdoce, dont le zèle fructueux, dès ce premier essai, inonda de consolation le cœur de sa pieuse mère.

Prêtre, Mastaï vint s'établir, comme professeur et aumônier, à l'orphelinat de Tata-Giovanni, qu'il avait souvent visité, étant laïque, comme bienfaiteur bénévole. Dans l'Etat pontifical, les orphelins sont réputés enfants du souverain Pontife et traités comme tels : le futur Pie IX continuait son apprentissage, en prenant les œuvres, à la racine.

Nous donnerons ici quelques détails sur l'hospice du Tata-Giovanni.

Pour opérer de grandes et utiles choses en faveur des hommes, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir des moyens puissants, un génie supérieur, de fortes ressources, il suffit de sentir brûler en son âme le feu de la charité qui s'enflamme au foyer de la religion. Un pauvre artisan entièrement idiot, comme le fut Jean Borgi, réussit à fonder il y a cinquante ans une institution belle entre toutes, pour l'éducation des orphelins abandonnés. Il voyait des troupes de jeunes garçons errer dans le ville, à peine vêtus et chaussés, grandissant dans le vice et l'oisiveté ; quelques-uns étaient orphelins, d'autres délaissés par leurs parents. Il les recueillit chez lui, et, au moyen de quelques aumônes, les habilla et les envoya en apprentissage chez des fabricants de la ville, afin de leur procurer par le travail des moyens d'existence. De généreux bienfaiteurs ne tardèrent pas à le seconder de leurs conseils et de leurs bourses; entre autres D. Michel di Pietro, depuis illustre cardinal, qui loua pour lui un appartement dans la rue Giulici et lui assigna trente écus par mois, ce qui permit d'élever à quarante le nombre des orphelins. Borgi les appelait ses enfants et ceux-ci réciproquement le saluaient du titre filiale de *papa* d'où vint à l'institution le non de *Tata-Giovanni* (Papa-Jean). Pie VI, dont le cœur était si généreux, fut le principal protecteur de Borgi ; il lui acheta la maison dans laquelle il était en location et le traitait très-amicalement, ainsi que ses orphelins, auxquels il donna souvent de sa propre main de l'argent, dans la sacristie du Vatican.

Bien que papa Jean fût illettré, il sentait la nécessité de l'instruction, et fit enseigner à ses enfants la lecture, l'écriture, l'arithmétique par un certain François Cervetti. Mais, comme Jean était rude et grossier en ses manières, bien que charitable, leurs caractères ne purent s'accorder et Cervetti le quitta pour fonder un autre refuge d'orphelins, dit de l'Assomption de la Vierge, qui, en 1812, fut réuni à l'hospice de Tata-Giovanni. Borgi mourut d'apoplexie le 28 juin 1798, âgé de 66 ans. Si l'asile des orphelins n'eût pas été une œuvre de Dieu, le tourbillon révolu-

tionnaire l'eût sans doute emporté, puisque sous la nouvelle forme de gouvernement, il lui manquait ses cardinaux et ses prélats protecteurs, et que les esprits agités pensaient à toute autre chose qu'aux œuvres de bienfaisance. L'avocat Bélisaire Cristocloti, devenu plus tard cardinal, se chargea de la maison pieuse, la transféra à Saint-Nicolo-di-Tolentino, où il mit tout en bon ordre et organisa les travaux intérieurs, pensant que, dans les circonstances présentes, il n'était pas prudent de laisser aller les enfants dans les ateliers de la ville. Le pape, rendu à Rome, le couvent de San-Nicolo retourna aux Augustins et les orphelins furent mis à Saint-Sylvestre, au Quirinal, sous la direction des Pères de la compagnie de la Foi. De Saint-Sylvestre ils allèrent au bourg Sainte-Agathe, ensuite au palais de Ravenne, enfin à la Madone-des-Monts, dans la maison des catéchumènes, où ils ne restèrent pas longtemps, parce que Pie VII, ayant rétabli ces derniers, accorda aux orphelins l'église de Saint-Anne-des-Menuisiers et une partie du couvent des Salésiennes.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

BIBLIOGRAPHIE

Le Guide pratique de l'administration temporelle des paroisses au double point de vue civil et canonique, par M. l'abbé Joseph-Marie TÉPHANY, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper. Paris, Louis Vivès, rue Delambre, 13.

Voici un ouvrage qui manquait en France : un livre sur l'administration temporelle des paroisses, au double point de vue civil et canonique.

Beaucoup de livres ont été écrits sur ce sujet, au point de vue purement civil, mais cela ne suffisait pas. Si les administrateurs des paroisses sont obligés de connaître et de subir les prescriptions de nos lois civiles concernant les fabriques, ils doivent aussi connaître et suivre, autant qu'ils le peuvent, les dispositions de la législation ecclésiastique touchant ces établissements. Grâce à l'ouvrage que nous annonçons, on pourra désormais avoir, en cette matière, la connaissance suffisante de cette législation qui marche toujours, en cet ouvrage, à côté de la jurisprudence de l'Etat.

Pour remplir heureusement une telle lacune il fallait une science étendue du droit canonique : M. l'abbé Téphany nous fournit la preuve de cette science dans son livre qui est une mine précieuse d'enseignements puisés dans les meilleurs canonistes. Non-seulement l'auteur possède à fond la connaissance des lois de l'Eglise, il a de plus le rare talent de les amener et de les disposer avec à propos et avec ordre. Pour éviter la monotonie et la fatigue dans l'étude d'un livre aussi sérieux, il procède souvent par questions et réponses, méthode préférable, en pareille matière, à l'exposition ordinaire. De plus, le lecteur, est de temps en temps reposé par des réflexions pratiques, répandues çà et là au milieu des textes arides de lois qui remplissent nécessairement *le Guide de l'administration des paroisses*. Ces réflexions toujours pleines de justesse, parfois aimablement piquantes, sont faites dans le style facile et agréablement coloré que l'on aime dans l'écrivain de la vie de Mgr Graveran et de Mgr Sergent. En deux mots, le nouvel ouvrage de M. le chanoine Téphany, complet au point de vue civil et canonique, est on peut le dire *un épi plein*, où l'on est surpris de trouver condensée, dans un cadre d'environ onze cents pages, la moisson la plus riche et la plus abondante ; aucune des questions qui intéressent les fabriques ; rien de ce qui peut en guider les administrateurs dans leur gestion n'y a été omis. Au courant des modifications auxquelles notre jurisprudence condamne ces établissements, l'auteur les a soigneusement signalées, de sorte que le livre qu'il publie aujourd'hui est, à cet égard encore, plus complet que ceux de ses devanciers.

Un autre avantage précieux dans ce livre, c'est la science pratique que l'on y trouve jointe à la science des principes. On voit que l'auteur est un *homme d'affaires*, en même temps qu'un écrivain érudit ; on ne fait point un pas dans l'étude des questions qu'il traite sans rencontrer l'ancien secrétaire général de l'évêché de Quimper, le prêtre qui a *manié* et *remanié*, pendant de longues années, toutes ces questions au point de vue administratif. Il parle non-seulement de ce qu'il a lu, mais aussi de ce qu'il a *touché de ses mains*.

Dans sa préface, M. Téphany dit qu'il écrit son livre *dans le double but d'occuper sérieusement ses loisirs et d'être utile*. Nous pouvons lui assurer qu'il l'a atteint. Il a composé une œuvre éminemment sérieuse, qui demeurera et lui fera grand honneur. Cette œuvre sera utile : telle qu'il l'a faite, c'est un vrai service rendu d'abord à la sainte Eglise, dont il rappelle les enseignements trop longtemps méconnus ou oubliés, et ensuite à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont à s'occuper de l'administration temporelle des paroisses.

Nous félicitons le chanoine laborieux qui, pro-

fitant de *la vie tranquille de méditation et d'étude* que la Providence lui a ménagée après de longues années passées dans le maniement des affaires administratives, met au jour *des productions préparées et mûries dans sa stalle canoniale* (1), tantôt sous forme de livres d'une érudition de bon aloi, tantôt sous forme de biographies où il retrace, avec un charme qui entraîne, les vertus et les talents des pieux évêques qui ont illustré le siège épiscopal de Quimper.

Nous félicitons le docte chanoine de donner l'exemple de l'étude approfondie des canons de l'Eglise, trop peu cultivée parmi nous depuis les désastres de notre grande Révolution. Les notions toujours sûres, abondamment semées dans ses ouvrages, feront désirer au prêtre de pénétrer plus avant dans ce sanctuaire d'une science qu'il doit connaître sous peine de manquer à plusieurs de ses devoirs.

Maintenant, veut-on savoir quel est le plan du *Guide de l'administration des paroisses?* Il est fort simple et tout naturel. Le livre n'est qu'un commentaire, article par article, du décret du 30 novembre 1809, auquel l'auteur a ajouté les documents qui complètent ou modifient ce décret. A la manière dont chaque question est traitée, au développement qui lui est donné, on reconnaît le *praticien* qui sait, d'après son expérience, ce qui doit être brièvement ou longuement exposé. C'est ainsi qu'il donne de larges proportions aux questions des dons et legs, de l'aliénation des biens ecclésiastiques, des cimetières, des travaux de construction et de reconstruction des églises, des fondations, etc. Ce dernier chapitre, qui renferme environ soixante pages, est le résumé le plus substantiel que nous connaissions sur ce point d'un usage quotidien et d'une importance majeure...

La troisième partie de l'ouvrage, intitulée *questions diverses*, offre un intérêt tout particulier. M. l'abbé Téphany a fait entrer des sujets qui n'avaient pas pu trouver place dans le cadre général de son livre; par exemple : les affiches — l'appel comme d'abus — les cérémonies religieuses à l'intérieur des églises — les élèves ecclésiastiques dispensés du service militaire — l'horloge des églises — les emblèmes maçonniques aux enterrements — les revenus des bénéfices vacants — la police des églises — les processions — la profession de foi de Pie IV exigée des chanoines, curés et recteurs amovibles — le traitement des divers membres du clergé — les cloches, etc., etc.

La quatrième partie se compose de lois, ordonnances, circulaires relatives aux matières traitées dans l'ouvrage. En tête on lit le texte du concordat de 1801, les articles organiques et la réclamation du Saint-Siège contre ces articles. Les jeunes prêtres, dont la bibliothèque est nécessairement restreinte, seront heureux d'y trouver ces pièces essentielles qui devraient entrer dans tous les traités de l'administration des fabriques.

L'ouvrage se termine par un appendice sur les associations religieuses et les aumôniers des hospices civils et des asiles d'aliénés.

Cette aride table des matières, ainsi que les réflexions qui la précèdent, ne sauraient donner une juste idée de l'œuvre de M. l'abbé Téphany, qu'il faut lire et étudier pour en apprécier tout le mérite et les richesses qu'elle contient. Au reste, on connaît déjà le *Traité des dispenses matrimoniales* : c'est un livre classique dans la matière ; nous ne craignons pas de l'avancer, on en dira autant du *Guide de l'administration des paroisses*, dès qu'il sera connu.

(1) Discours de Mgr l'évêque de Poitiers au sacre de Mgr Gay, évêque d'Anthédon.

Le Pénitent breton Pierre de Kériolet, par Hippolyte Le Gouvello. Paris, Bray et Retaux. 1 vol. in-12.

Quoiqu'il existât déjà plusieurs vies du célèbre P. de Kériolet, M. Hippolyte Le Gouvello a jugé à propos d'en rédiger une nouvelle, et tous ceux qui la liront ne pourront que le féliciter et le remercier. Les anciennes biographies du Pénitent breton sont, en effet, très-défectueuses à plusieurs égards. Les unes manquent totalement de méthode et d'ordre. Les autres sont notablement trop brèves. M. Hippolyte Le Gouvello, empruntant aux unes et aux autres leurs matériaux, et les complétant par ses recherches personnelles, a disposé le tout dans l'ordre chronologique et a fait ainsi, à proprement parler, la première vraie histoire de Pierre de Kériolet. L'intérêt qui s'attache à cette histoire extraordinaire est ainsi rendu plus vif et plus entraînant.

Toutefois, loin d'en conseiller la lecture à tout le monde, il y a des personnes auxquelles il convient de l'interdire absolument, nous voulons parler des jeunes gens et des jeunes filles. Et cela, à cause d'un certain nombre de faits rapportés dans la première partie de l'ouvrage. Peut-être l'auteur aurait-il pu glisser sur certains détails, qui positivement doivent faire éloigner son livre de beaucoup de mains.

A part cette réserve, le livre est excellent de tous points, bien écrit, instructif, édifiant. Il porte en tête une lettre de félicitations de Mgr l'évêque de Vannes à l'auteur.

P. D'HAUTERIVE.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

—

Consécration épiscopale du cardinal Borromeo par le Saint-Père. — Audience solennelle de M. de Gabriac, nouvel ambassadeur près le Saint-Siège. — Autres audiences : à un envoyé extraordinaire du sultan — à une députation de catholiques anglais. — Création d'une commission cardinalice concernant les ecclésiastiques italiens pouvant être éventuellement appelés à la dignité épiscopale. — Envoi de 45,000 francs par le Saint-Siège aux victimes de la famine dans l'Inde. — Le millénaire de sainte Solange. — Le centenaire de Voltaire au Sénat. — Le deuxième congrès des catholiques portugais.

25 mai 1878.

Rome.—Une des plus imposantes fonctions du culte catholique s'est accomplie le 19 de ce mois à la chapelle Sixtine : Léon XIII y a consacré, archevêque, le cardinal Borromeo, avec le titre d'Adana, *in partibus infidelium*. La cérémonie a commencé à huit heures du matin, en présence de huit cardinaux, de plusieurs évêques, des chanoines de la basilique Vaticane, dont le cardinal Borromeo était archiprêtre, des prélats de la Cour, des chefs d'Ordres religieux, enfin des officiers de la garde noble et des Suisses. Le silence de toute l'assistance était complet, « Seule, la voix du Pape, dit le correspondant romain du *Monde*, retentit claire, accentuée, ayant des modulations qui signalent le sens profond et mystérieux des paroles liturgiques. Aux parties chantées de la messe, la voix du Saint-Père est grave, harmonieuse, facile ; il appuie d'un geste plein de dignité les grandes prières et les enseignements solennels du Pontifical. Les chantres de la chapelle Sixtine, à leur tour, font entendre leurs voix incomparables. Il n'y a pour les accompagner ni orgue, ni instruments de musique ; mais la voix humaine dans toute sa perfection produit les effets les plus ravissants. » Après que le nouvel évêque eut reçu la mitre des mains du Pape, il a parcouru les rangs de l'assistance, la crosse à la main, répandant ses premières bénédictions. Puis le Pape l'a fait asseoir sur son propre trône, et debout à son côté, a entonné le *Te Deum*. « Que le Pape paraissait grand, s'écrie le correspondant déjà cité, lorsque, rendant à la dignité épiscopale un suprême témoignage de vénération, il l'installait sur le siège d'honneur qu'il quittait pour se tenir debout à la droite ! Que sa paternité semblait douce, quand il pressait sur son cœur l'évêque de sa main ! Et lui, qui bénit l'univers entier, il recevait avec respect la bénédiction de celui qu'il venait d'élever au rang des pontifes ! »

Le soir et le lendemain, les jeunes gens romains de la Société des Intérêts catholiques ont célébré, par le chant du *Te Deum* et une séance académique de musique et de poésie, l'élévation de leur éminent protecteur, le cardinal Borromeo, à la dignité archiépiscopale.

Le 20, S. Exc. M. le marquis de Gabriac, le nouvel ambassadeur de France près le Saint-Siège, a été reçu en audience solennelle par le Souverain-Pontife, à qui il a présenté ses lettres de créance.

Une autre audience solennelle avait été accordée, le 15, à S. Exc. Bedras-Effendi-Kujumgian, l'envoyé extraordinaire du sultan auprès de Léon XIII pour le féliciter de son exaltation au trône pontifical. Cet envoyé, on le pense bien, est catholique : il appartient à l'Église arménienne. L'*Osservatore romono*, a donné de la réception qui lui a été faite le compte rendu suivant, qu'on lira avec intérêt :

« Son Excellence s'est rendue au Vatican vers midi, et, à l'entrée des appartements pontificaux, elle a été reçue par deux camériers secrets de cape et d'épée qui l'ont accompagnée jusqu'à la salle dite de la Chapelle, d'où, après quelques instants, Son Excellence a été introduite par Mgr le maître de chambre dans la salle du Trône où l'attendait Sa Sainteté.

« L'envoyé extraordinaire était accompagné de son fils, Obannès-Bey, attaché à la mission impériale à titre de secrétaire.

« S'étant approchée du trône pontifical et ayant rendu à Sa Sainteté les honneurs qui lui sont dus, Son Excellence a prononcé un bref discours dans lequel elle a exposé au Saint-Père le but de sa mission, à savoir de présenter à Sa Sainteté les félicitations de S. M. le sultan pour son exaltation au trône pontifical. En même temps Son Excellence a exprimé les sentiments qui animent son souverain envers la personne sacrée du Saint-Père. L'envoyé extraordinaire a parlé aussi de la protection accordée par Sa Majesté Impériale à ses sujets catholiques ; enfin il a déposé au pied du trône pontifical, l'expression de la consolation toute spéciale qu'il éprouvait dans l'accomplissement de sa mission, puisque cette mission lui permettait d'offrir à Sa Sainteté l'hommage de sa filiale piété et de recevoir la bénédiction apostolique.

« Sa Sainteté a répondu aux sentiments exprimés par l'envoyé extraordinaire en témoignant de sa haute satisfaction pour la mission qu'il était venu remplir. Elle l'a remercié des vœux qu'il lui avait adressés, au nom de son souverain, pour la prospérité du pontificat, et, en retour, le Saint-Père a fait des vœux non moins sincères pour la prospérité de Sa Majesté le sultan. Sa Sainteté a également remercié l'envoyé extraordinaire pour la protection et la liberté accordée aux catholiques de l'empire turc. En même temps, le Pape a exprimé l'espoir de voir cette protection non-seulement

conservée, mais accrue, ce qui, a-t-il dit, ne peut qu'être utile à l'empire ottoman. Quant au personnage choisi pour accomplir cette mission, le Saint-Père a dit qu'il en était particulièrement satisfait, parce que, au dévouement qu'il professe envers l'Eglise d'une manière notoire, il ajoute aussi la splendeur des vertus qui l'ont fait juger digne de siéger dans les conseils de son souverain.

« Le discours de l'envoyé extraordinaire et la réponse de Sa Sainteté ont été prononcés en langue française.

« Lorsque le Saint-Père eut cessé de parler, les personnages qui entouraient le Pontife ont été invités à quitter la salle, et Sa Sainteté est restée seule pendant quelques instants en colloque privé avec S. Exc. l'envoyé extraordinaire.

« Enfin S. Exc. a été accompagnée, avec le cérémonial d'usage, jusqu'à la porte des appartements pontificaux, et, de là, elle est allée présenter ses hommages à S. Em. le cardinal Franchi, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, lequel l'a reçue avec tous les honneurs dus à sa haute mission. »

Entre diverses autres audiences, nous signalerons encore celle que le Pape a bien voulu accorder à une députation d'environ cent personnes représentant l'Union catholique de la Grande-Bretagne. A l'adresse en langue latine, que le président, lord Denbigh, a lue au nom de toute la députation, le Saint-Père a répondu en exprimant sa vive satisfaction pour l'élan admirable qui conduit au Vatican des catholiques de toutes les parties du monde. Rappelant ensuite le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre et en Ecosse, le Pape a exprimé l'ardent désir de voir bientôt les bons catholiques ramener dans le sein de l'Eglise, par leur apostolat, leurs frères égarés, afin qu'ainsi l'Angleterre mérite de nouveau son titre le plus ancien et le plus glorieux : celui de terre des saints.

On se rappelle que Léon XIII, dans sa première allocution aux cardinaux, les avertissait qu'il demanderait en toute circonstance leur concours pour le gouvernement de l'Eglise. Déjà nous avons fait connaître la commission de cardinaux nommée par Sa Sainteté pour l'administration du Denier de Saint-Pierre. Par billet du secrétariat d'Etat en date du 14 mai, Léon XIII vient de créer une nouvelle commission de cinq cardinaux qu'il a chargés de recueillir les informations les plus sûres et les plus exactes sur les ecclésiastiques d'Italie auxquels, le cas échéant, pourrait être conférée la dignité épiscopale. Ces cinq cardinaux sont les EEmes Bilio, Panebianco, Ferrieri, Franchi et Giannelli. Par un autre billet du secrétariat d'Etat, l'*auditeur* de Sa Sainteté, Mgr Latoni, a été nommé secrétaire de cette commission.

Malgré ses ressources financières plus que minimes, le Vatican sait trouver dans sa charité de quoi venir au secours de toutes les infortunes. Le plus souvent ses générosités ne sont connues que des assistés. Nous apprenons toutefois que la Congrégation de la Propagande, qui, au mois de septembre dernier, avait déjà envoyé dans les Indes un premier secours de 25,000 fr. pour les victimes de la famine, vient de faire un nouvel envoi de 20,000 fr.

France. — Pendant six jours, du 7 au 12 mai, les populations du Cher, de l'Indre, du Nivernais et d'autres provinces n'ont cessé d'affluer à Bourges pour célébrer le millénaire de sainte Solange, patronne du Berry. Cette solennité avait été annoncée par Mgr le prince de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, dans son mandement du carême. Et tous ceux qui, ayant entendu son appel, ne se sont pas trouvés empêchés par d'impérieuses nécessités, se sont empressés d'accourir. On estime le nombre des pèlerins, dans la seule journée du 12, fête du millénaire, à plus de cent mille. Les 7, 8 et 9, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron et vicaire apostolique de Genève, avait préparé à la grande solennité, par son apostolique parole, les premiers arrivés. Le 10, Mgr Dabert, évêque de Périgueux et enfant du pays, avait présidé la fête à Sainte-Solange même, berceau de la patronne, et parlé dans toute l'effusion de son cœur. Le même jour, Mgr l'évêque de Limoges avait fait le panégyrique de la sainte dans la cathédrale de Bourges. Le lendemain, 11, Mgr l'évêque du Mans avait célébré à son tour la virginité et le martyre de sainte Solange. Après une telle préparation, la journée du 12 a été, comme elle devait être, une des plus belles manifestations religieuses qu'on puisse voir. Dix évêques étaient présents, et à leur tête on voyait le vénérable cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. Inutile de dire que toute la ville était ornée de fleurs et de feuillages et pavoisée d'étendards portant le chiffre de la sainte. A toutes les messes du matin, le Pain eucharistique a été abondamment distribué. A la messe solennelle, chantée par le cardinal Donnet, Mgr Mermillod a développé le triple caractère de la fête célébrée à Bourges, caractère religieux, caractère national, caractère populaire. Il a trouvé une similitude entre le peuple juif, rempart de l'arche sainte, et le peuple français, donnant ses saintes bergères, les Geneviève, les Jeanne d'Arc, les Solange, les Germaine Cousin, comme un bouclier puissant. Le défilé de la procession, dans l'après-midi, a duré quatre heures, et bien qu'aucune troupe ne figurât au cortège, l'ordre et le recueillement

ont été parfaits. Le soir, la ville tout entière était illuminée, excepté ses monuments publics, par défense de M. le maire.

La question du centenaire de Voltaire a été portée au Sénat par Mgr Dupanloup. Le ministre de l'intérieur ayant écrit quelques jours auparavant, au conseil municipal de Paris, que les pouvoirs publics ne pouvaient être associés à la célébration de ce centenaire, Mgr Dupanloup s'est borné à parler du livre imprimé à cette occasion, et dans lequel on a condensé tout ce qui se trouve de plus injurieux à la religion dans toutes les œuvres de Voltaire. L'éminent évêque aurait voulu que le gouvernement s'opposât à la diffusion de ce livre abominable, puisque la loi interdit la publication et la vente des ouvrages où la religion est outragée. Mais M. le garde des sceaux en a jugé autrement, et il a répondu que l'autorité laisserait librement circuler cet affreux libelle, destiné, dans la pensée de ses compilateurs, à « remplacer le catéchisme » et à « vider les églises. » C'est égal, la célébration de son centenaire n'aura pas été favorable à Voltaire. Il lui était avantageux de n'être pas connu, et cette entreprise l'a fait connaître. Tant mieux!

Portugal. — Du 25 avril ou 3 mai, les catholiques portugais ont tenu leur deuxième congrès à Braga, la cité primatiale des Eglises d'Espagne, que ses souvenirs chrétiens ont fait surnommer la Rome portugaise. Lisbonne, Porto, Lamego, Borcellos, Guimaraès, Murça Gallogos, Proença-a-Nova, Soutello, Rendufe, Ruaes, Louzado et beaucoup d'autres villes y étaient représentées par de nombreux délégués. Les travaux des sessions privées ont été si nombreux qu'on n'a pu en lire tous les résultats dans les séances publiques. Mais la principale question dont le congrès s'est occupé est l'éducation chrétienne. M. Santos Monteiro, chanoine de Lamego, orateur illustre, après en avoir tracé le plan, et montré combien l'éducation qui se donne dans la famille et dans les écoles en est éloignée, a ajouté : « Il y a des hommes, il y a des femmes, qui renoncent aux joies de la famille pour se consacrer exclusivement aux intérêts sociaux par l'éducation de la jeunesse. Voilà ceux qui veulent, qui peuvent bien éduquer. Ne nous faisons pas illusion : si l'éducation doit se régénérer en Portugal, la régénération doit venir de là. »

M. le comte de Samodàes, ancien ministre d'Etat et pair du royaume, s'occupant de la même question, a sagement distingué l'éducation et l'instruction. L'éducation, a-t-il dit en substance, est la culture de l'âme et du corps en vue d'une fin temporelle, le bonheur en ce monde, et d'une fin éternelle ou la béatitude du Ciel. Ceux-là donc se trompent étrangement qui ne donneraient à l'homme qu'une vaine et stérile instruction, négligeant l'âme et ses destinées immortelles. L'instruction seule, a-t-il ajouté, est plus nuisible qu'utile. C'est elle, cette instruction sans principes, qui alimente la tourbe des journalistes et des écrivains de nos jours. Et, en vérité, il faut que le bon sens public soit descendu bien bas, pour qu'on en vienne à débiter, gravement et sans se lasser, des mensonges, des absurdités, des platitudes que n'auraient pu endurer nos pères plus chrétiens et plus raisonnables que nous. Supprimons ou du moins évitons ces écoles sans Dieu, et la mauvaise presse trouvera moins à se recruter.

Sur l'éducation primaire, le même orateur a fait l'historique de l'Institut des Pères des Ecoles chrétiennes, fondé par le vénérable abbé de La Salle, et invité le congrès à favoriser sa diffusion dans les grands centres du Portugal, pour de là se répandre dans le reste du pays. « Ne craignons rien des pouvoirs publics, a dit en terminant l'éminent orateur. Le gouvernement ne pourra, s'il veut s'honorer, que louer une œuvre qui produira d'aussi bons résultats. Faisons de nos enfants des chrétiens, et soyons sûrs qu'ils seront dès lors les meilleurs citoyens. »

Ouvert sous la présidence de l'archevêque de Braga, le congrès catholique n'a eu garde d'omettre de demander, dès le commencement de ses travaux, la bénédiction du Saint-Père ; et, avant de les clore, il lui a envoyé une adresse exprimant les plus vifs sentiments de respect, de soumission et d'inviolable dévouement.

Ce deuxième congrès va nécessairement accentuer le mouvement catholique inauguré par le premier, tenu à Porto. Et le branle une fois donné, les congrès se succéderont toujours plus efficaces pour la défense des droits et de la liberté de l'Eglise en Portugal, qui redeviendra ainsi véritablement ce qu'il mérita autrefois d'être appelé, le royaume très-fidèle.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU Ier DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, VI, 36-42.)

Le Jugement téméraire.

« Jésus dit à ses disciples : « Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est plein de miséricorde. Ne jugez point et vous ne serez point jugés : ne condamnez pas et vous ne serez pas condamnés. » Ainsi parlait le divin Maître. Soyez miséricordieux comme votre Père céleste, miséricordieux envers tous les hommes ; car Dieu fait luire son soleil sur le juste et sur le pécheur, il n'écarte personne de son cœur. Soyez miséricordieux en tout ; car toutes les nécessités de notre prochain sont des dettes pour chacun de nous. Puis, particularisant cette touchante doctrine, il signale à notre attention le jugement téméraire... Le jugement téméraire, mes frères ! Quelle sagesse ! N'est-il pas l'un des ennemis les plus dangereux de la charité fraternelle? Ah ! vous le savez par votre expérience. le jugement téméraire est le germe d'une multitude d'autres péchés : c'est un fléau universel. Etudions donc aujourd'hui attentivement sa nature, et faisons en sorte de l'éviter soigneusement à l'avenir.

Le jugement téméraire peut consister en deux choses, ou à croire trop facilement les faits désavantageux au prochain, ou à interpréter trop légèrement ses actions. On croit le mal sur un simple aperçu, qu'on ne se donne pas la peine d'approfondir ; le plus souvent sur un ouï-dire, que l'on ne se soucie pas et que l'on craindrait peut-être de vérifier. Très-difficile à persuader quand il s'agit du bien, on est crédule à l'excès quand il s'agit du mal.

Ce qui est plus criminel encore et peut-être plus commun, c'est la liberté qu'on se donne d'interpréter les faits au gré de sa malignité. C'est ainsi que les Juifs attribuaient la vie austère de saint Jean à la possession du démon, et la vie commune que menait Jésus-Christ à l'amour des plaisirs et des pécheurs. A cet égard, on pèche de deux manières : ou en jugeant les actions par les hommes, ou en jugeant les hommes par les actions, et en attribuant à une irrémédiable dépravation ce qui peut être l'effet de l'ignorance, de la surprise ou de la faiblesse. La prétention la plus ordinaire, souvent la plus mal fondée, mais toujours la plus dangereuse, c'est de se connaître en hommes. On se pique de démêler habilement le caractère, de décider avec certitude sur des rapprochements arbitraires de gestes, de paroles, d'actes souvent échappés au hasard, quels sont les principes, les mœurs, les inclinations, la conduite, les projets d'autrui. On érige dans son esprit un tribunal où le prochain est cité, jugé, condamné avec aussi peu d'équité que d'autorité, avec autant de légèreté que de présomption. (De la Luzerne.)

Mais, pour apprécier comme il faut une prétention injuste et condamnée, remontons, mes frères, jusqu'à la source, aux principes des jugements téméraires. Généralement, chrétiens, ils proviennent de l'une de ces trois causes. Dans les uns, c'est l'envie. Jaloux d'une vertu qui offusque, d'une réputation qui importune, d'une élévation qui irrite, on se dédommage du chagrin qu'elles produisent, par le plaisir qu'on ressent à les rabaisser. Dans d'autres, c'est l'orgueil. D'abord, la censure est une sorte de supériorité que l'on exerce ; ensuite on se compare intérieurement à celui que l'on déprime : on se glorifie d'être meilleur que lui. Dans quelques-uns, enfin, c'est le désir d'excuser ses vices et d'en diminuer à ses propres yeux la grièveté par le nombre de ceux qui y sont sujets. C'est le criminel qui se flatte d'échapper à la condamnation ou de l'adoucir en multipliant ses complices. (De la Luzerne.)

Si, des causes du jugement téméraire, vous descendez à ses effets, vous en découvrirez encore plus clairement le vice. Qui pourrait calculer tout ce qu'il y a d'odieux en lui et tous les maux qu'il a produits dans le monde? Combien d'éloignements, d'inimitiés, de haines, de calomnies, de querelles, de guerres, n'ont pas eu d'autre origine ! Que de fois il a suffi d'un jugement téméraire pour amener le refroidissement des amitiés les plus anciennes, la division des familles les plus unies, la séparation des mariages les mieux assortis, la dissolution des sociétés les mieux cimentées !

Mais je vous entends me dire : voulez-vous donc que nous pensions bien de tout le monde et que nous tenions tous les hommes pour

justes et honnêtes? Comment nous préserver dès lors des pièges des méchants, qui usent de toute leur habileté pour nous faire du tort?

Observez d'abord, mes frères, que je n'ai jamais voulu pousser les choses à cet excès. Il y a des actions manifestement mauvaises, d'après lesquelles nous pouvons, sans témérité, juger une personne et contre laquelle la prudence non-seulement nous permet, mais nous ordonne de nous tenir en garde. D'autre part, quand il s'agit d'assurer nos biens, notre personne et notre vie, nous pouvons user de précautions, sans supposer positivement d'ailleurs le prochain mal intentionné, mais en supposant cependant qu'il pourrait l'être, bien que nous ne le jugions pas tel. Ce n'est pas juger témérairement, mais c'est craindre prudemment, et nous tenir en garde contre les dommages qui pourraient nous être faits. Les relations de tout genre entre les hommes, leur dépendance mutuelle, leurs devoirs sociaux réciproques les forcent à se connaître, à s'étudier, à se juger les uns les autres. Si c'est une obligation de rechercher les bons, de s'éloigner des méchants, c'est une nécessité de les discerner. Environné de toutes parts de corrompus et de corrupteurs, comment me garantirai-je de leurs conseils, de leurs exemples, de leurs pièges, s'il ne m'est pas permis de les observer et de porter sur eux un jugement défavorable? Non, chrétiens, ce n'est point cela que N.-S. nous a défendu quand il a dit : *Nolite judicare...* Car lui-même nous a mis en garde contre les faux prophètes qui savent dissimuler leur perversité sous les apparences les plus honnêtes. La charité ne saurait interdire ce que prescrit la prudence. Du reste, ces deux vertus se concilient parfaitement, quand on considère que la charité défend, non le jugement sage et raisonnablement motivé de nos frères, mais le jugement téméraire. La prudence se réunit ici à la charité pour le prescrire.

Ajoutons encore, mes frères, pour compléter cette instruction pratique, que c'est un devoir encore plus qu'un droit, pour ceux que la Providence a chargés d'une supériorité quelconque, de connaître ceux qu'elle leur a subordonnés et de juger leurs personnes et leurs actions. Pères et mères, maîtres et maîtresses, non-seulement vous pouvez, mais vous devez, en observant du reste toutes les règles de la prudence, connaître, étudier et juger vos enfants et vos serviteurs... Dieu nous impose, à nous pasteurs, la même obligation pour chacun des membres de la nombreuse famille qu'il nous a confiée. Mais rassurez-vous, chrétiens, vous n'avez rien à craindre de nos jugements. Toujours inspirés par un intérêt véritable pour vos âmes, ils tendront à votre bonheur ici-bas et dans l'éternité.

Hors de ces circonstances, mes frères, la charité doit nous rendre industrieux pour trouver des raisons de ne point juger le prochain ou de le juger favorablement.

Il sera toujours plus avantageux de porter nos regards sur nous-mêmes et sur nos propres défauts. Jugeons-nous, afin d'échapper au jugement de Dieu. *Si nosmetipsos judicaremus, nos utique judicaremur...* Sévérité pour nous, indulgence pour les autres, que ce soit notre devise! Ce sera notre salut; car le Seigneur a dit : *In quo judicio judicaveritis, judicabimini;* et encore : *Qua mensura mensi fueritis, remetietur et vobis.* Soyons donc miséricordieux, afin que notre Père céleste nous fasse à son tour miséricorde!

J. Deguin,
curé d'Echannay.

SECONDE RETRAITE

PRÉPARATOIRE

AUX PREMIÈRES COMMUNIONS

PREMIÈRE INSTRUCTION

(Lundi.)

SUJET : Amour avec lequel Notre Seigneur attendait la Samaritaine, modèle de l'amour avec lequel il attend les enfants.

Texte : *Jesus ergo fatigatus ex itinere sedebat...* Jésus, fatigué du chemin qu'il avait fait, se reposait, attendant une pécheresse... (*Saint Jean, chapit.* IV, *vers.* 6.)

Exorde. — Mes chers enfants, comme je vous l'avais annoncé, ce soir même, commence la petite retraite qui doit vous disposer à bien faire votre première communion... Elle a pour but de rendre vos âmes pures et belles devant Dieu, et de vous inspirer la résolution d'être à tout jamais fidèles à ce bon Jésus, qui, dans quelques jours, se donnera à vous...

Vous êtes bien jeunes encore!... Et cependant, dites-moi, mes petits amis, en est-il un seul, une seule parmi vous, qui, la main, là sur son cœur, pourrait se dire : Je n'ai jamais commis de mal, ni dans mes paroles, ni dans mes pensées, ni dans mes actions... Non, je n'ai jamais offensé le Bon Dieu. Ah! nos anges gardiens, ces témoins qu'on ne saurait corrompre, se dresseraient contre nous; ils diraient au Juge suprême que nous avons menti, qu'ils ont vu toutes nos actions, comme toutes nos pensées, et que, dans plus d'une circonstance, nous les avons contraints à rougir et à détourner la tête. Et c'est vrai, mes enfants, c'est l'histoire de la

pauvre misère humaine, tous, nous avons péché; tous nous avons besoin de la miséricorde du Bon Dieu. A tous, le pardon est nécessaire, et même les âmes les plus justes, les saints les plus éblouissants, n'ont été sauvés que par la grâce et la miséricorde de notre bon Sauveur...

Seule, ô très-sainte vierge Marie, vous avez été pure, intacte, exempte de tout péché! O miroir sans tache! lis brillant, Vierge immaculée, que vous dirai-je encore?... Vous seule, mieux que nos tabernacles les plus pompeux, mieux que nos ciboires les plus riches, avez été un sanctuaire digne de Jésus... O notre mère, comme nous vous aimons, comme nous vous bénissons, comme nous vous félicitons de toutes ces grâces que vous avez reçues!.. C'est donc sous votre protection si douce, si suave, si miséricordieuse, que moi et ces chers enfants entreprennent ces pieux exercices. Ma mère, j'en suis sûr, vous êtes si bonne que vous nous bénirez tous...

Proposition et division. — Pour commencer, mes chers enfants, je vais vous raconter simplement une de ces belles histoires contenues dans l'Evangile; vous la retiendrez bien, et vous profiterez, je l'espère, des petites réflexions que j'y ajouterai...

Première partie. — Je vous regarde, mes amis, je lis dans vos yeux... Vous pensez que je vais vous raconter l'histoire si connue de l'enfant prodigue; vous dire que, comme lui, vous avez abandonné ce Père que vous avez au ciel, que contrits et repentants, vous voulez, avant de recevoir Jésus, vous jeter avec une douce confiance et un sincère repentir dans les bras de notre Père à tous. Déjà, j'entends vos petits cœurs tressaillir, et vos voix répéter avec moi : « Pardonnez-moi, mon père, parce que j'ai péché... » C'est bien! mes enfants, du fond de ce tabernacle Jésus-Christ, qui vous voit, sourit à ces bons sentiemnts...

Et pourtant, ce n'est pas mon histoire... Celle que je vais vous raconter est également un témoignage de l'amour de Jésus pour nous, pauvres pécheurs. C'est l'histoire d'une femme pécheresse envers laquelle le Sauveur Jésus s'est montré bien clément et bien miséricordieux. On l'appelle la Samaritaine, parce qu'elle habitait les environs de Samarie, ville éloignée à peu près de vingt lieues de Jérusalem. Pour parvenir en cet endroit, notre auguste Sauveur avait fait une longue route. Fatigué du voyage, il se reposait, accoudé sur un puits!... Aimable Rédempteur, fatigué d'attendre tant de chrétiens, je vous vois, en quelque sorte, accoudé aussi sur la coupe sacrée que renferme cet auguste tabernacle!... Patience, ô bon Sauveur, bientôt ces chers enfants iront vous trouver, avec une âme pure, un cœur bien préparé!... Donc il était là. Lui, le maître de l'univers, le Créateur du ciel et de la terre, fatigué du chemin qu'il avait fait, comme vos pères le sont après une longue journée de travail!... Il attendait : quoi?... Une âme, qu'il voulait sauver!... Oh! mes enfants, disons-lui tous ensemble : « Adorable Jésus, comme vous êtes bon!... » Elle vint, cette pauvre pécheresse; il l'accueillit avec bonté, il l'instruisit avec douceur, sa clémence ineffaçable lui pardonna toutes ses fautes, et la Samaritaine, reconnaissante, publiait partout la miséricorde de Jésus, et devenait un missionnaire écouté, dans le pays qu'elle habitait...

Chers petits amis, Jésus-Christ aussi vous attend, pendant cette retraite, il aura les yeux fixés sur vous, et du fond de son tabernacle, il lira dans vos cœurs; ne l'oubliez pas... Il verra quelles sont vos dispositions... Le cœur élargi par l'amour, les mains pleines de grâces, il vous dira comme à la Samaritaine : « Sachez donc, le don qui vous est offert, la grâce qui vous attend; faites tous vos efforts pour vous en montrer dignes. »

Seconde partie. — Vous comprenez, mes chers enfants, par cette simple histoire, ce que c'est qu'une retraite préparatoire à la première communion. C'est bien mieux encore; c'est Jésus nous invitant, nous suppliant de venir à lui; nous attendant avec plus d'amour encore qu'il n'attendait cette femme de Samarie... Tenez, une histoire qui vous servira de comparaison... Dans nos départements que longe l'Océan, la plupart des habitants s'embarquent et vont plus ou moins loin se livrer les uns à la pêche de la morue, les autres à celle de la sardine et du hareng ou d'autres poissons. Mais, ces braves marins ont des femmes qui les chérissent, des enfants qui les aiment, et quand arrive le jour désiré du retour, vous verriez des familles entières, les bras largement étendus, embrasser avec transport, arroser de larmes de tendresse et d'affection, ce père, cet époux, pour lequel on avait prié chaque matin et chaque soir, et dont on désirait si vivement la présence. Mes bons petits amis, jetons ensemble nos regards vers l'autel, il nous aime plus, oui, il nous aime incomparablement davantage, ce Dieu qui nous attend là, devant cette lampe brûlante. Oui, je le répète, il nous aime plus que jamais époux n'aima son épouse, plus que jamais père n'aima son enfant... Voyez-vous, les affections de nos parents, de nos amis, ont des bornes, celle qu'il a pour nous est immense, infinie. Ces croix que vous apercevez vous le prouvent, et, dans quelques jours, ce tabernacle, s'ouvrant, vous le dira mieux encore... Donc, il vous attend...

Ce n'est pas assez, mes enfants, je le répète, il vous invite, il vous supplie de venir à lui...

Attendre quelqu'un, c'est se disposer à l'accuillir quand il viendra vous visiter... Mais l'inviter!... c'est désirer qu'il vienne ; c'est soupirer après sa présence. O Jésus, c'est donc vrai, que vous invitez ces chers enfants, que vous nous invitez tous à nous unir à vous... Ecoutez sa réponse : *Venite ad me.* Venez à moi. Que nous allions à vous, adorable Sauveur, et qui sommes-nous donc pour mériter une telle faveur? « N'importe, venez, venez toujours... »

Je m'arrête, mes enfants... Voilà comme Jésus est bon ; voilà l'amour et la miséricorde qu'il témoigne aux hommes; tant pis pour ceux qui ne l'aiment pas, qui ne comprennent pas son cœur ! Quant à vous, tâchez, du moins pendant ces jours de la retraite, de lui dire souvent : Oui, mon Jésus, je vous aime ! Efforcez-vous surtout de vous tenir bien recueillis et respectueux en sa présence. Un jour, un noble jeune homme, un juif qui vit encore, qui depuis s'est fait religieux, et qu'on appelle Alphonse de Ratisbonne, visitait une de ces belles églises de la ville de Rome. La sainte Vierge daigna se manifester à lui; une joie, qui n'était pas de la terre, inonda son âme; baigné de larmes, il disait à ceux qui l'éveillèrent de cette douce extase, où l'apparition de la divine Mère de Jésus l'avait plongé : « Elle ne m'a pas parlé. Non, elle ne m'a pas parlé, mais j'ai tout compris. » Mes enfants, Jésus-Christ ne vous parle pas non plus du sein de ce tabernacle; mais il vous voit, il vous attend; mieux encore, comme je le disais, il vous invite, il vous presse de vous unir à lui... La voix n'a pas retenti à vos oreilles, mais dites-moi, chers enfants, après tant de grâces reçues, ne pourriez-vous pas, en frappant sur votre petit cœur, dire aussi : Il ne m'a pas parlé, mais j'ai tout compris...

Péroraison. — Il ne vous a pas parlé, mais vous avez tout compris. Vous le croyez peut-être... Eh bien! non, jamais, petits amis, jamais, je le répète, vous entendez bien, vous ne l'oublierez pas, jamais nous ne comprendrons l'immense amour de Jésus pour nos âmes... Nous en dirons quelques mots dans les instructions suivantes. Mais imaginez un puits, dont la source donne toujours, et ne tarit jamais, c'est, mes enfants, une image encore bien imparfaite de l'amour et des bienfaits du bon Dieu pour nous... Mes enfants, en vous parlant de notre bon Jésus, j'allais presque oublier de vous dire que nous sommes en retraite. Vous vous en souviendrez mes chers enfants; vous prierez bien ce soir, vous prierez bien demain matin, vous assisterez à la sainte Messe avec piété, n'est-ce pas? C'est bien votre intention de donner ce témoignage d'amour, cette consolation, non pas à moi, mais à ce doux Sauveur Jésus, qui dans quelques jours, viendra dans vos âmes. Oui, vous l'aimez tous, oui, tous vous désirez faire une bonne première communion... C'est bien, mes chers enfants... Oh!... Ainsi soit-il...

DEUXIÈME INSTRUCTION

(Mardi.)

SUJET : Histoire du mauvais riche; quelques réflexions sur le but, sur la fin pour lesquels Dieu nous a placés sur la terre.

Texte.—*Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno...* Le mauvais riche mourut à son tour et fut enseveli, ou, pour mieux dire, fut condamné aux supplices de l'enfer. (*Saint Luc, chap. XVI, vers.* 22).

Exorde.— Mes chers amis, je voudrais, autant que possible, imiter notre bon Sauveur Jésus-Christ... Il aimait beaucoup les enfants de votre âge, à cause de leur candeur, de leur innocence... Ah! si votre cœur est bien pur, si vous avez fait une bonne confession générale; si vous vous préparez bien, en assistant pieusement à la sainte Messe, en priant avec attention, il vous aimera, comme il aimait ces enfants, que leurs mères jetaient, pour ainsi dire, dans ses bras... Oui, je le répète, je voudrais, moi qui suis son prêtre, son représentant dans cette paroisse, pouvoir vous aimer comme il vous aime... Mais non, jamais, mon cœur, fût-il vaste comme cet immense océan, dont on vous a parlé à l'école, n'atteindrait jamais la grandeur du cœur de Dieu, et ne saurait approcher de l'immensité de l'amour qu'il vous porte, mes enfants, mais qu'il vous porte à tous, même au plus petit, au plus ignorant d'entre vous...

Pour instruire les enfants et les fidèles qui le suivaient, je vous l'ai dit hier, notre bon Jésus racontait des paraboles et des histoires, lesquelles contenaient toujours de salutaires enseignements... Eh bien, mes bons amis, pendant cette petite retraite, ce sera, en quelque sorte, Jésus-Christ qui vous parlera... Je vous dirai quelques-unes des histoires qu'il racontait...

Aussi il faudra les écouter avec respect, avec attention, et en faire votre profit...

Proposition. — Aujourd'hui, nous vous parlerons du mauvais riche... C'est une idée singulière!... Car enfin, mes enfants, vous n'êtes pas mauvais, je pense, et ce qui est certain, c'est que vous n'êtes pas riches... Vos parents peuvent l'être... mais quant à vous, vous ne possédez rien... Et pourtant, nous trouverons dans l'histoire de ce riche maudit, l'instruction de ce matin, et celle de ce soir...

Division. —Pour ce matin, je me contenterai, *premièrement*, de vous raconter, après notre divin

Sauveur, l'histoire de ce mauvais riche ; *secondement*, j'ajouterai, à cette occasion, quelques réflexions sur le but, sur la fin pour lesquels Dieu nous a placés sur cette terre...

Première partie. — Jésus-Christ, ce prédicateur sublime, que les Juifs écoutaient trop peu, et que nous autres chrétiens n'écoutons pas toujours assez, racontait un jour à la foule qui l'environnait, l'histoire suivante : « Il existait un homme riche, couvert d'habits dans lesquels la pourpre s'unissait au lin le plus pur et le plus blanc ; cet homme avide des joies de ce monde, ne rêvait que festins et faisait chaque jour les repas les plus succulents... Mais à sa porte, vivait un pauvre infirme, appelé Lazare ; ce mendiant, couvert d'ulcères, et atteint d'infirmités qui l'empêchaient de se livrer au travail, tendait à cet heureux du monde une main suppliante... On détournait la tête, on n'avait nulle compassion de sa misère. On donnait aux chiens, à certains animaux favoris, les restes du repas, dont le pauvre Lazare se serait largement contenté, et qu'il eût sans doute partagé avec sa pauvre famille !... Hélas ! plus compatissants que *leur maître*, les chiens venaient, par leurs caresses, consoler le pauvre, et lécher ses ulcères...

Oh ! mes bons petits amis, n'ayons jamais le cœur dur envers les pauvres ; car Dieu nous punirait. Vous allez le comprendre, si vous écoutez bien la suite de cette histoire... La mort, qui, pour les riches comme pour les pauvres, arrive implacable, la mort, qui nous fauchera tous un jour, comme on fauche les luzernes au printemps ; la mort arriva pour le riche, comme elle était arrivée pour Lazare... Et comme nous ne sommes pas des animaux, comme Dieu nous a donné à tous une âme créée à son image, et qui ne doit jamais mourir, écoutez bien ce qui suivit la mort du riche et du pauvre... Leurs âmes parurent toutes deux au tribunal de Dieu. « Lazare, dit le Juge suprême, au pauvre qui venait de mourir, sur la paille peut-être et dans le dénûment le plus complet, tu as souffert sur la terre, mais, tu as supporté, avec résignation, la pauvreté, les épreuves de la vie ! Viens, mon ami, va aux limbes dans le sein d'Abraham, en attendant que Jésus t'ouvre le ciel. » Le riche, aussi mourait, peut-être dans la même semaine, notre Sauveur ne le dit pas. Sans doute d'habiles médecins avaient essayé de prolonger ses jours, son corps gisait, inanimé, sur un lit moelleux, enveloppé de splendides rideaux... Dois-je ajouter qu'au cimetière on lui préparait peut-être un magnifique caveau ; le marbre allait le recouvrir, et je ne sais quelle inscription pompeuse on allait inscrire sur sa tombe... O vanité, vanité, mes chers enfants, que tous ces honneurs humains ! l'âme de ce riche avait déjà paru devant Dieu, et c'est Jésus lui-même qui nous apprend que le Juge suprême avait prononcé à son sujet cette sentence terrible : « Malheureux, va brûler en enfer... » Ce soir, mes amis, nous continuerons cette histoire ; je voudrais ce matin tirer de la portion que je vous ai racontée, un enseignement sérieux, grave, dont je désire que vous conserviez à tout jamais le souvenir... Cet enseignement, mes enfants, cet enseignement, auquel j'attache tant d'importance, le voici...

Seconde partie. — C'est que le bon Dieu ne nous a pas créés et mis au monde pour nous amuser, pour nous divertir... Arrière ces misérables qui se considèrent comme des brutes sans âme et sans raison... Tous vous connaissez cet animal immonde, qu'on nourrit seulement pour l'engraisser. Ça mange, ça boit, ça dort, et puis à un moment donné, son maître lassé de le nourrir, lui plonge un couteau dans la gorge... O Dieu, qui nous avez rachetés, ô Dieu qui voulez nous nourrir de la sainte Eucharistie, dites bien à ces enfants que leur part est plus belle, leur sort plus élevé, leur destinée plus noble...

Oui, mes enfants, nous sommes placés sur cette terre pour aimer le bon Dieu, pour l'adorer, pour le servir ; et c'est pour avoir oublié ces devoirs que le mauvais riche souffrira en enfer pendant l'éternité tout entière. Voyez en effet, mes chers amis, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne dit pas que le mauvais riche était un voleur, un ivrogne, un libertin. Etait-ce un jureur, un hypocrite, un avare, un menteur?... Je l'ignore... Ce que je sais seulement, ce que vous devez savoir vous-mêmes, pour vous en souvenir toute votre vie, c'est que cet homme, tout riche qu'il était, avait oublié la fin, le but pour lequel Dieu l'avait créé et mis au monde. Le voyez-vous, insouciant de ses destinées éternelles, se faisant sur cette terre une sorte de paradis, qui, hélas ! devait durer moins longtemps, que celui qui nous attend là-haut dans le Ciel... Il habite une belle maison ; il est richement vêtu, chaque jour il réunit à sa table de nombreux amis ; on boit, on chante, on joue !.. Pauvre Lazare, reste à la porte, ne viens pas, par ta présence, troubler la joie des conviés... Anges du bon Dieu, vous assistiez à ce spectacle, vous bénissiez le pauvre infirme, dont vous alliez bientôt porter l'âme dans le sein d'Abraham, et ce riche sans foi, sans cœur, sans compassion pour son prochain, allait bientôt faire un tison d'enfer !.....

Mes enfants, tout petits que vous êtes, vous avez un but, vous avez une fin, pour laquelle Dieu

vous a créés... Oh ! je ne veux pas vous redire ici la réponse du catéchisme, que je vous ai plus d'une fois répétée. Une question seulement?... Voulez-vous sauver vos âmes?... Oui ou non ?... Eh bien, il ne faut pas, comme le mauvais riche, ne vivre que pour la terre, vous complaire dans ces vêtements, dans ces aises de la vie que peuvent vous procurer vos bons parents... Il faut bien vous dire à vous-mêmes : j'ai une âme immortelle, je veux la sauver, quoi qu'il m'en coûte. Par le Baptême, Jésus-Christ m'a fait chrétien ; depuis, je l'ai plus d'une fois offensé, j'espère qu'il me pardonnera, car je ferai tous mes efforts pour mériter sa miséricorde; puis j'irai avec confiance le recevoir à la table sainte, en lui disant : faites-moi la grâce, ô mon Sauveur, de n'oublier jamais que vous m'avez placé sur cette terre pour vous connaître, vous aimer, vous servir et vous posséder à jamais dans le ciel.....

Enfants bien-aimés, si telles sont vos dispositions, si ce sont là véritablement les sentiments qui vous animent, si vous comprenez bien que votre Baptême, l'instruction que nous vous avons donnée et toutes les grâces que vous avez reçues jusques ici n'ont qu'un but, celui de vous conduire au Ciel... je le répète, si vous comprenez bien, que même la première communion à laquelle vous vous préparez doit vous disposer à mieux connaître, à aimer davantage, à servir avec plus de fidélité le Dieu de vos pères, le Dieu de vos mères, le Dieu qui nous a tous créés pour le posséder un jour dans les joies ineffables du Paradis, eh bien! vous ferez votre première communion comme des petits saints, comme des anges.

Péroraison. — J'allais dire : *Ainsi soit-il*, et certes, ce mot eût été bien placé après le vœu que je viens d'exprimer; mais vous êtes si pieux, si attentifs, que je ne veux point vous laisser partir, sans vous raconter un trait que j'emprunte à la vie d'une bonne et digne sainte... Ecoutez bien, petites filles ; puis la main sur le cœur, vous direz ce que vous auriez fait à sa place.

Un jour, notre divin Sauveur daigna se montrer à sainte Catherine de Sienne, enfant sainte, pieuse, qui communiait avec la ferveur qu'auraient les anges, s'il leur était permis de vous recevoir, ô Dieu de l'Eucharistie!... On eût dit, mes enfants, à voir l'épreuve à laquelle il la soumit, qu'elle venait de lire ou d'entendre comme vous l'histoire du mauvais riche ; il présenta à cette jeune fille deux couronnes, l'une composée de roses et des fleurs les plus odorantes, l'autre hérissée de pointes et d'épines, dont la vue seule faisait frémir... Ma chère petite fille, lui dit-il, laquelle de ces deux couronnes vas-tu choisir ? — Ah ! Dieu de mon âme, s'écria la pieuse enfant, je choisis la couronne d'épines sur cette terre, afin d'avoir celle de roses là-haut dans le ciel !

Eh bien ! mes chers enfants, souvenons-nous bien, nous aussi, que, pour être bon chrétiens, il nous faudra souffrir quelque peu sur cette terre. Et même pour nous préparer à notre première communion, nous devrons être sages; éviter la dissipation, nous exciter au regret de nos fautes. Chers petits amis, ce sera votre couronne d'épines dimanche, elle deviendra une couronne de roses. Ah ! cette charmante couronne devra être une couronne de belles roses blanches, symbole de la pureté, de l'innocence de vos âmes... Puissiez-vous la conserver toujours et la porter pure et immaculée là-haut, dans le ciel... Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

(Mercredi. — Pour la visite au Saint-Sacrement.)

SUJET : Obligation pour nous de visiter le Saint-Sacrement; ce devoir est facile.

Texte. — *Protexit me in abscondito tabernaculi sui.* Il m'a protégé du fond de son tabernacle. (*Psaume* XXVI, *vers.* 5.)

Exorde. — Je vous ai dit, mes enfants, que, pendant cette retraite, nous ferions tous les jours une petite visite au Saint-Sacrement... Le Saint-Sacrement!... Vous ne l'ignorez pas, mes chers enfants, c'est Jésus-Christ présent, en vérité et réellement, sous la forme de la sainte hostie, dans ce tabernacle, devant lequel vous voyez brûler cette lampe, qui ne s'éteint ni le jour, ni la nuit... Répétons d'abord ensemble, lentement et posément l'acte de foi qui précède la sainte communion... « O Jésus! fils du Dieu vivant, je crois que vous êtes réellement présent, sur cet autel, et que bientôt j'aurai le bonheur de vous recevoir tout entier dans la sainte Eucharistie; oui, je recevrai votre corps, votre sang, votre âme et votre divinité ; en attendant, ô roi désiré de mon cœur, je vous visite et je vous adore... »

Proposition et division. — Je voudrais, mes enfants, vous bien faire comprendre: *Premièrement*, que c'est un devoir pour nous, quand nous le pouvons, de visiter notre divin Sauveur ; *Secondement*, que ce devoir est doux et facile à remplir.

Première partie. — Dites-moi, mes bons petits amis, que pensez-vous des Juifs qui ont crucifié notre adorable Sauveur?... Les misérables!... Jésus vivait au milieu d'eux ; ils étaient les témoins de ces miracles, les objets de son amour, et cependant, ils n'avaient pour lui que de l'ingratitude et du mépris!... Le cœur bondit,

l'âme indignée se soulève, en voyant ces ingrats insulter, calomnier et traîner, jusque sur la croix ce Sauveur, qui s'était montré si bon pour eux. C'était la nation qu'il aimait le mieux, le peuple qu'il s'était choisi ; il avait voulu vivre au milieu d'eux, y prêcher sa doctrine !... Oh ! comme il pouvait dire avec vérité, en contemplant Jérusalem : « Tu étais ma ville de prédilection ; combien de fois ai-je voulu ramasser tes enfants, comme la poule rassemble ses petits poulets sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu ! Ville ingrate, c'est fini, je t'abandonne (1). »

Oh ! mes chers enfants, hélas ! ce prodige d'ingratitude à l'égard de notre adorable Sauveur se reproduit chaque jour, et je pourrai dire à chaque minute !... La tendresse qu'il porte à nos âmes, le désir qu'il a de nous sauver le rendent en quelque sorte prisionnier sur cet autel. Qui donc pense à lui ? Qui donc vous adore, ô Jésus du tabernacle... Ah ! du moins, vous, mes enfants, pendant ces jours, pensez souvent à lui ; soyez bien respectueux en sa présence... Voyons, si un roi, un prince, un riche, un puissant de ce monde, daignait, par amour pour vous et uniquement pour votre avantage, venir habiter ce village, oseriez-vous vous montrer insensibles à tant de bonté ? Ne sentiriez-vous pas, qu'il est juste de lui témoigner votre reconnaissance, et que c'est pour vous un devoir de penser à lui, d'aller le visiter ?... Eh bien ! mes chers enfants, pour qui Jésus-Christ, le Roi du ciel, le Fils éternel du Père tout-puissant, pour qui est-il là dans ce tabernacle ?... O doux Seigneur Jésus, daignez vous-même nous le dire ? Ecoutez sa réponse ; elle est vraie, mes bons petits amis, aussi vraie que si elle vous était transmise par un des anges qui, sans que vous les aperceviez, environnent cet auguste tabernacle : « Chers enfants, vous dit-il, je suis ici pour vous, je vous bénis ; je me réjouis de m'unir dans quelques jours cœur à cœur avec vous. » Et c'est vrai, il est là, lui, l'enfant de la douce Vierge Marie, il vous regarde, il vous voit, il vous aime, il vous attend, à genoux devant lui, mes enfants, disons-lui tous, et du fond du cœur : « Loué, béni, adoré, soyez-vous, ô Jésus, dans le très-saint Sacrement de l'autel. »

Seconde partie. J'ai ajouté que cette obligation de visiter notre divin Sauveur dans le Saint-Sacrement devait être douce à nos cœurs, et qu'elle était facile à remplir... Continuons la comparaison que je faisais tout à l'heure et que vous avez dû bien comprendre tous... Si le chef de l'Etat avait établi dans ce village un seigneur riche et puissant, pour vous fournir de l'argent toutes les fois que vous en demanderiez ; supposons qu'il serait chargé de pourvoir à votre nourriture, de vous donner des vêtements, de prendre soin de vous dans vos maladies, et pour tout résumer en un mot, ce seigneur serait obligé de satisfaire, sans jamais vous opposer aucun refus, tous les désirs légitimes qui peuvent nous rendre heureux sur cette pauvre terre... Serait-il nécessaire, mes enfants, de nous commander de le visiter ; Oh ! non, nous serions tous les jours à sa porte. Eh bien, Jésus-Christ a voulu, dans son immense miséricorde, demeurer dans chacun de nos villages, se mettre à notre disposition... Il accorde à ceux qui le visitent, même les faveurs temporelles nécessaires à leur salut, mais surtout ce sont les grâces dont notre âme a besoin, qu'il nous verse largement : la force pour résister aux tentations, la lumière pour bien comprendre les vérités du catéchisme. Ces secours surnaturels, ces bonnes dispositions, dont vous avez tant besoin en ce moment, pour vous préparer à vous approcher pour la première fois de la table sainte, agenouillés au pied de ce tabernacle, demandez-les-lui avec confiance, il donnera à vos âmes la santé, en vous accordant un pardon de plus en plus complet de vos fautes ; il vous couvrira d'une robe d'innocence. Visitons-le donc, pendant ces jours du moins, avec un pieux respect. Le visiter doit être pour nous, en ce moment, une douceur, une consolation...

Je veux, mes enfants, ajouter encore une observation, dont je désire que vous conserviez bien le souvenir, c'est qu'il est facile, très-facile, avec un peu de bonne volonté, de visiter chaque jour, et même plus d'une fois notre Sauveur dans l'adorable Sacrement..... Sans doute, quand on peut, comme nous le faisons en ce moment, venir se prosterner véritablement en corps et en âme au pied de cet autel, la visite que nous rendons à Jésus est en quelque sorte plus méritoire ; mais on peut dans certaines circonstances suppléer à cette visite. Sainte Catherine de Sienne, très-occupée par ses parents, sainte Zite, pauvre servante, ne pouvaient tous les jours se rendre à l'église pour vous visiter, ô Dieu de l'Eucharistie ! Cependant, elles étaient presque continuellement en votre présence ; au milieu de leurs occupations, elles pensaient à vous, et souvent de leur cœur jaillissait cette aspiration : « Loué et adoré soit Jésus dans le Saint-Sacrement de l'autel. » En passant devant une église, en apercevant un clocher, elles envoyaient, pour ainsi dire, leur cœur se prosterner devant vous. Et ces visites, mes enfants, qu'on peut faire au milieu de ses travaux, du sein de la campagne, ne sont pas les moins agréables à Jésus.

Péroraison. — Tenez, encore un petit con-

(1) Saint Mathieu, chap. XXIII, vers. 36.

seil, dans ces jours, où vous vous préparez à la première communion, chaque soir, après vous être recommandés à la sainte Vierge, et avoir fait le signe de la croix sur votre cœur, tournez-vous en esprit vers cet autel, et avant de vous endormir, que votre âme fasse une petite visite à ce Jésus qui vous attend....

C'était la pratique de plusieurs âmes pieuses, dont plus tard je vous raconterai l'histoire. Un trait seulement en finissant cette petite visite. Nous lisons dans la vie de saint François-Xavier, qu'il se logeait le plus près qu'il pouvait des églises, et couchait même souvent dans les sacristies..... Il se glissait ensuite au milieu de la nuit devant le Saint-Sacrement pour l'adorer et pour faire sa prière..... Après avoir longtemps prié, s'il se trouvait accablé de lassitude et pris par le sommeil, il se couchait sur les degrés de l'autel, et prenait là un peu de repos aux pieds de Notre-Seigneur..... Quel repos ! mes enfants : puisse votre sommeil de ce soir ressembler au repos de ce grand saint !..... Vous le savez, pour l'œil divin du Sauveur, il n'y a pas d'obstacle, il vous verra, il vous bénira, de votre côté vous penserez à lui, et vous vous endormirez, je l'espère, avec de douces et saintes pensées..... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis.

Dévotions catholiques.

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

II. — NATURE DU CULTE RENDU AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Le culte du Sacré-Cœur, tel qu'il se dégage des principes théologiques que nous avons exposés plus haut et des révélations aujourd'hui incontestables de la bienheureuse Marguerite-Marie, est un culte d'adoration et un culte de réparation. L'adoration est due à son excellence infinie, au rôle prépondérant qu'il a joué dans le mystère de notre rédemption. La réparation nous est imposée par le spectacle de l'ingratitude que Notre-Seigneur Jésus-Christ reçoit de la part de tous les hommes. Mais écoutez-le plutôt préciser lui-même la nature des hommages qu'il attend de nous.

C'était pendant l'octave de la fête du Saint-Sacrement, le 16 juin 1675, la bienheureuse était à genoux devant la grille du chœur, dans la chapelle de la Visitation de Paray-le-Monial. Elle venait de recevoir « des grâces excessives de l'amour de Notre-Seigneur, » et, les yeux fixés sur le tabernacle, elle se sentait pressée extraordinairement de rendre à son Sauveur amour pour amour, lorsque tout à coup Notre-Seigneur lui apparut sur l'autel.

Alors, lui découvrant son cœur : « Voilà, dit-il, ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ; et, en reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitudes par leurs irrévérences et sacrilèges, et par les froideurs et mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est plus pénible, ajouta le Sauveur avec un accent qui alla au cœur de la bienheureuse, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés. » Alors il lui demanda de faire établir dans l'Eglise une fête particulière pour honorer son divin Cœur : « C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur, en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable pour les indignités qu'il a reçues. »

« Un jour (1), dit encore la bienheureuse, un jour que le Saint-Sacrement était exposé, je me sentis retirée au-dedans de moi-même par un recueillement extraordinaire de tous mes sens et de toutes mes puissances. Jésus, mon doux Maître, vint à moi tout éclatant de gloire, avec ses cinq plaies, brillantes comme cinq soleils. De cette sainte humanité sortaient des flammes de toutes parts, mais surtout de son adorable poitrine, qui ressemblait à une fournaise, laquelle s'étant ouverte à mes regards, me découvrit son tout aimable Cœur, qui était la vive source de ces flammes.

« Il me fit connaître en même temps les merveilles ineffables de son pur amour, et jusqu'à quel excès il avait porté cet amour envers les hommes. Il se plaignit de leur ingratitude, et me dit que cette peine de sa Passion lui avait été plus sensible que ses autres souffrances. S'ils usaient de retour à mon égard, ajouta-t-il, ce que j'ai fait pour eux paraîtrait peu de chose à mon amour. Mais ils n'ont pour moi que de la froideur, et ils ne répondent à mes empressements que par des rebuts. Toi, du moins, ma fille bien-aimée, donne-moi la consolation de suppléer à leur ingratitude autant que tu le pourras. »

Enfin le 27 décembre 1686, le jour de fête de saint Jean l'Evangéliste, au moment où elle venait de communier, Notre-Seigneur lui révéla les mystères de son divin Cœur et ce qu'il attendait encore des hommes.

« Le Cœur de Jésus me fut représenté, dit-elle, comme dans un trône formé de feu et

(1) M. Bougaud pense que cette vision eut lieu en 1674, le premier vendredi du mois de juin. (Vie de la B. M. Marg., 207).

de flammes, rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme un cristal. La plaie qu'il reçut sur la croix y paraissait visiblement. Il y avait une couronne d'épines autour de ce cœur sacré et au-dessus une croix qui y semblait plantée.

« Mon divin Maître me fit entendre que ces instruments de sa Passion signifiaient que l'amour immense de son Cœur pour les hommes avait été la source de toutes ses souffrances ; que dès le premier instant de son Incarnation tous ces tourments lui avaient été présents, et que, dès ce premier moment, la croix fut, pour ainsi dire, plantée dans son Cœur, qu'il accepta dès lors toutes les douleurs que sa sainte humanité devait souffrir pendant le cours de sa vie mortelle comme aussi tous les outrages auxquels son amour pour les hommes l'exposait jusqu'à la fin des siècles, en demeurant avec eux dans le Saint-Sacrement.

« Et Jésus ajouta : J'ai une soif ardente d'être honoré et aimé des hommes dans le Saint-Sacrement ; et cependant je ne trouve presque personne qui s'efforce selon mon désir de me désaltérer en usant envers moi de quelque retour. »

Sœur Marguerite-Marie nous dit que cette plainte amoureuse du Sauveur lui perça l'âme. Restera-t-elle sans écho dans la nôtre ? Ce serait une monstruosité. Car jamais l'ingratitude envers Dieu ne s'est étalée avec autant de cynisme que de nos jours. Jadis l'incrédulité se renfermait dans l'ombre discrète et dans les disputes des écoles philosophiques. Un peu plus tard elle est descendue parmi les riches et les grands, et longtemps elle a paru le partage de leur éducation. Puis on l'a vue se populariser parmi les classes moyennes. Aujourd'hui l'incrédulité est dans le cœur des masses populaires, le blasphème sur toutes les lèvres. Jésus-Christ, le plus aimable des hommes, en est devenu le plus odieux : partout on conteste sa personnalité historique, son origine, sa puissance, ses miracles, sa divinité, son existence même ; on foule aux pieds ses commandements, on se rit de ses menaces, on tient peu compte de ses promesses; et, le regardant face à face, à travers la tombe et la mort, on résiste en lui disant que l'enfer n'est qu'un mot, que le ciel n'est qu'un rêve, l'éternité un pur néant! O mon divin Sauveur! comme votre Cœur doit souffrir en voyant cette haine stupide si injustifiée! Comme il doit souffrir en voyant les hommes si indifférents, si oublieux de toutes vos générosités! Comme il souffre chaque dimanche, comme il souffre au retour de nos grandes solennités, comme il souffre à Pâques! Triste époque que la nôtre! On pourra la caractériser en l'appelant : l'époque de dégoût de Dieu. On fuit l'autel, on fuit l'Eucharistie. La jeunesse l'appréhende, les hommes de l'âge mûr s'en éloignent; beaucoup de de femmes les imitent, et la plus grande partie des chrétiens de nos jours ne sont plus chrétiens que de nom! Un jour, saint François d'Assise, le front pâle, les yeux pleins de larmes, le cœur gonflé par les sanglots, parcourait les villes et les campagnes de l'Ombrie en s'écriant avec désolation : « L'amour n'est pas aimé! L'amour n'est pas aimé! » Revenez donc, grand saint, et, parcourant ce monde du dix-neuvième siècle, jetez à tous les échos cette parole plus vraie que jamais : Non, l'amour n'est pas aimé!

Que sont devenus, en effet, ces respects affectueux, cette tendresse réservée dont nos pères se plaisaient à entourer le Dieu de l'Eucharistie? Ne pourrions-nous pas avec raison redire, en pleurant, ces paroles que notre grand poëte met sur les lèvres du religieux Abner :

Que les temps sont changés!.....
. . . . . .
D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps, nous retracer quel-
[qu'ombre :
Le reste, pour son Dieu, montre un oubli fatal :
Ou même, s'empressant aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux mystères,
Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs
[pères.

Sainte Gertrude, si connue pour sa dévotion au Sacré-Cœur, était malade et elle voyait, avec un grand regret de ne pouvoir les suivre, ses sœurs aller à l'église pour assister au sermon. « Ah! mon très-cher Seigneur, disait-elle en gémissant, comme j'irais de bon cœur au sermon, si je n'étais pas malade! — Veux-tu, ma bien-aimée, que je te prêche moi-même? lui répondit aussitôt Notre-Seigneur. — Très-volontiers, reprit naïvement Gertrude. » Jésus inclina l'âme de Gertrude vers son Cœur sacré, et elle y discerna bientôt deux battements très-doux à entendre.

« L'un de ces battements, lui dit Jésus, opère le salut des pécheurs : l'autre la sanctification des justes. Le premier parle sans relâche à mon Père, afin d'apaiser sa justice et d'attirer sa miséricorde. Par ce même battement, je parle à tous les saints, excusant auprès d'eux les pécheurs, avec l'indulgence et le zèle d'un bon frère et les pressant d'intercéder pour eux. Ce même battement est l'incessant appel que j'adresse miséricordieusement aux pécheurs eux-mêmes, avec un indicible désir de les voir revenir à moi, qui ne me lasse pas de les attendre.

« Par le second battement, je dis continuellement à mon Père, combien je me félicite d'avoir donné mon sang pour racheter tant de justes, dans le cœur desquels je goûte des joies sans nombre... » Et nous, chrétiens, accordons notre

cœur sur le cœur du divin Maître. Pleurons avec lui les fautes des pécheurs, et chantons ensemble la courageuse persévérance des justes. Puis, si nous craignons de ne pouvoir suffire à cette grande tâche, allons à lui avec confiance, et il ne nous refusera pas son appui. Un jour, tenant son divin Cœur dans ses mains, Jésus le présenta à sainte Gertrude et lui dit : « Vois mon très-doux Cœur, l'harmonieux instrument dont les accords ravissent la Trinité sainte! Je te le donne : et, comme un serviteur fidèle et empressé, il sera à tes ordres, pour suppléer à tes impuissances. Use de mon Cœur : et tes œuvres charmeront le regard et l'oreille de Dieu. »

J. Deguin,
curé d'Echannay.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Eglise. — Chemin de ronde. — Cloture. — Droits du Maire.

Un passage servant de chemin de ronde autour d'une église peut-il, par ordre du Maire, être fermé au moyen d'une claire-voie destinée à interdire l'accès au public, lorsque cette mesure a été reconnue nécessaire par la Curé, le Conseil de Fabrique et le Conseil municipal ?

Cette question a été résolue affirmativement dans les circonstances suivantes :

M. le Maire de la commune de Douzillac (Dordogne), d'après l'avis unanime du Curé de sa paroisse, du Conseil de Fabrique et du Conseil municipal, avait fait clôturer, au moyen d'une claire-voie, un passage servant de *chemin de ronde* autour de l'église. Le sieur L..., habitant de Douzillac, se pourvut contre cette mesure, à la fois auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Ministre des Cultes.

Voici les lettres que ces deux ministres écrivirent à M. le Préfet de la Dordogne, en réponse à cette réclamation.

1° *Ministre de l'Intérieur.* — 19 *mars* 1877.

« Monsieur le Préfet, j'ai reçu les renseignements que vous m'avez adressés, au sujet de la réclamation par laquelle le sieur L... se plaint que l'administration municipale de Douzillac ait fermé un passage situé autour de l'église.

« Par lettre de ce jour, je réponds au sieur L... qu'il n'existe pas de chemin public autour de l'église, mais un simple chemin de ronde dont le Maire a pu ordonner la fermeture dans un but de convenance et de salubrité publique. J'informe, en conséquence, le pétitionnaire que l'Administration supérieure ne saurait donner suite à sa réclamation. »

2° *Lettre de M. le Ministre des Cultes.* — 7 *juin* 1877.

« Monsieur le Préfet, le sieur L..., habitant de Douzillac, a adressé à mon prédécesseur au Ministère des Cultes, contre M. le Desservant de cette paroisse, une plainte dans laquelle il invoquait trois griefs : 1o ....., 2°...., 3° la fermeture par une double claire-voie du passage existant autour de l'église et servant de chemin de ronde. »

(Après avoir écarté les deux premiers griefs, M. le Ministre ajoute :)

« Je remarque que la fermeture a été effectuée par les soins de l'autorité municipale, selon les désirs du Conseil de Fabrique et du Desservant, après un avis entièrement favorable du Conseil municipal. Dans ces circonstances, M. le Ministre de l'intérieur a cru devoir, par une décision du 19 mars dernier, approuver cette mesure de police, attaquée devant lui par le sieur L.... Je ne puis, en ce qui me concerne, qu'adhérer à sa décision, qui est fondée sur de graves considérations de convenance et d'intérêt public. »

Ces deux décisons consacrent, de tout point, la doctrine émise par tous les auteurs, notamment par M. Bost, dans son *Encyclopédie des Conseils de Fabrique*, p. 281, où il est dit : « Les processionnaux ou les *chemins de ronde* ne font point partie de la voie publique. Les riverains n'ont sur ces terrains ni droit de vue ni droit de passage. C'est ce que le Tribunal civil de Melun a décidé par un jugement du 26 février 1838, que la Cour de Paris a confirmé par arrêt du 17 août 1839. »

Fabriques. — Maire membre de droit. Paroisse composée de plusieurs communes ou sections de communes. — Maire condamné pour interruption du culte et outrage public a un ministre de la religion.

1° *L'art. 4 du décret du 30 décembre* 1809, *qui confère le titre de membre de droit de chaque Conseil de Fabrique au maire du* chef-lieu de la cure ou succursale, *n'ayant pas fixé la signification du mot* chef-lieu, *il faut interpréter cette expression d'après les circonstances. En principe, cependant, on désigne sous le nom de* chef-lieu de paroisse *la commune ou section de commune où se trouvent l'église et le presbytère, alors même que ces édifices seraient seulement en voie de construction.*

2° *Est éligible aux fonctions de maire et conséquemment de membre de droit du Conseil de Fabrique de sa paroisse un individu condamné pour port d'armes prohibées, pour interruption à l'exercice du culte catholique et pour outrages publics envers un ministre de la religion.*

I. — La première solution résulte de la lettre suivante adressée à M. le Préfet de la Seine par

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes :

Paris, le 23 mars 1875.

« Monsieur le Préfet, la cironscription de la succursale des Quatre-Chemins, érigée par un décret du 19 décembre dernier, a été formée au moyen de territoires empruntés aux deux communes d'Aubervilliers et de Pantin.

« Dans cet état de choses, vous vous êtes préoccupé de la question de savoir lequel des deux maires doit faire partie du Conseil de fabrique de la nouvelle paroisse qui, en raison du chiffre de la population, sera composée de neuf membres, non compris les membres de droit. Vous me demandez, en conséquence, des instructions à cet égard.

« La solution de la question résulte de l'art. 4 § 2, du décret du 30 décembre 1809. « Seront membres de droit, porte cet article,... 2° le maire du *chef-lieu* de la cure ou de la succursale. »

« En se servant des termes « *chef-lieu de la cure ou succursale* », le législateur a évidemment prévu le cas où la circonscription paroissiale se compose de plusieurs communes ou de sections de divers communes ; mais il ne s'est pas expliqué sur la signification qu'il faut attribuer, dans cette hypothèse, au mot *chef-lieu*. Son silence sur ce point s'explique, du reste, facilement.

« Il n'est pas possible, en effet, de fixer *a priori* et d'une manière invariable le sens de cette expression. Le plus souvent, sans doute, la commune chef-lieu de la paroisse est celle où se trouvent l'église et le presbytère, et, par suite, le centre de réunion des habitants appelés à remplir leurs devoirs religieux. C'est là, en effet, que sont les intérêts les plus importants du groupe paroissial ; mais, dans l'espèce que vous proposez, monsieur le Préfet, on ne saurait se déterminer d'après cette considération, puisque l'édifice affecté à la célébration du culte n'est qu'une église provisoire appartenant à un particulier, et mise, pour ce service, à la disposition du desservant.

« Dans cette situation, la seule raison de décider me paraît devoir être le chiffre de la population.

« J'estime dès lors qu'il y a lieu d'appeler à faire partie du Conseil de fabrique, comme membre de droit, le maire de la commune qui a fourni à la nouvelle succursale la section la plus populeuse. Ce résultat sera d'ailleurs parfaitement conforme à l'équité, car c'est cette section qui représente, à tous les points de vue, l'intérêt paroissial le plus considérable.

« *P. S.* La solution qui précède doit être modifiée par suite de renseignements nouveaux qui viennent de me parvenir.

« Il résulte de ces renseignements : 1° que l'église définitive de la paroisse des Quatre-Chemins est en voie de construction sur le territoire de Pantin ; 2° qu'il n'existe entre les deux sections de communes qui forment le territoire de la paroisse qu'une différence de cinquante âmes environ. Dans ces circonstances, je n'hésite pas à penser que c'est le maire de Pantin qui doit faire partie, comme membre de droit, du Conseil de Fabrique de la succursale des Quatre-Chemins. »

II. — A la suite de cette décision ministérielle, nous croyons devoir insérer un arrêt important du Conseil d'Etat, en date du 27 avril 1877, qui déclare *éligible aux fonctions de maire, et conséquemment de membre de droit du Conseil de fabrique de sa paroisse, un individu condamné à 15 jours de prison pour port-d'armes prohibées et de nouveau à 15 jours de prison et 50 francs d'amende pour interruption du culte catholique et outrage envers un ministre de la religion.* « Cet arrêt, dit M. de Champeaux, prouve une fois de plus combien notre législation civile est défectueuse au point de vue de la protection du culte et de la plus simple morale. » En voici le texte.

« Le Conseil d'Etat.....

« Vu l'extrait du casier judiciaire du sieur Antonini, duquel il résulte que le sieur Antonini a été condamné le 28 février 1866, à quinze jours de prison pour port d'armes prohibées ; et de nouveau, le 4 novembre 1875, à quinze jours de prison et 50 francs d'amende pour interruption du culte catholique et outrage public envers un ministre de la religion ;

« Vu la loi du 5 mai 1855, celle du 14 avril 1871 et celle du 12 août 1876 ;

« Vu le décret du 2 février 1852 ;

« Considérant que, d'aucune disposition de loi ne résultait pour le sieur Antonini l'incapacité d'être élu, à raison des condamnations par lui encourues et ci-dessus rappelées ; que, dans ces circonstances, c'est à tort que le Conseil de préfecture a annulé son élection comme maire de la commune d'Avapessa... ;

« Décide :

« L'arrêté du Conseil de préfecture d'A..... est annulé. »

—

INHUMATIONS OU EXHUMATIONS. — SALAIRE DU FOSSOYEUR. — CONTESTATIONS. — COMPÉTENCE.

—

Qu'il existe ou non un tarif spécial de frais d'inhumation ou d'exhumation, le juge de paix est compétent pour résoudre les difficultés qui peuvent s'élever à ce sujet entre un fossoyeur et celui qui a réclamé ses services. Le jugement doit être limité au cas particulier du procès et ne contenir aucune disposition générale ou réglementaire.

Ainsi jugé par arrêt de la Cour de cassation, du 21 mars 1876. Les circonstances de l'affaire sont suffisamment indiquées dans le jugement suivant du juge de paix de Villefranche (Rhône), du 29 novembre 1875, qu'on essaya de faire casser pour excès de pouvoir et pour violation prétendue du principe de la séparation des pouvoirs.

« Attendu, est-il dit, qu'il résulte des faits de la cause et des explications des parties qu'en 1874 Arnaud-Coffin a fait ériger dans le cimetière de Rivolet un riche mausolée destiné à recevoir les cendres de sa famille ; que, dans le courant du mois d'octobre de la même année, Duchamp, alors fossoyeur, a procédé à l'exhumation des restes des quatre membres de la famille Arnaud-Coffin, et à leur translation dans le mausolée dont il s'agit ; que, peu de jours avant le commencement de ces travaux, Duchamp a reçu d'Arnaud-Coffin 8 quartes de vin, soit 96 litres, dont 2 quartes ou 24 litres pour sa quête annuelle, et 6 quartes ou 72 litres, sur son salaire de fossoyeur, en payement duquel Duchamp réclame aujourd'hui à Arnaud-Coffin la somme de 100 francs pour solde ;

« Attendu, sur l'évaluation de ce salaire, qu'il n'existe dans la commune de Rivolet aucun règlement fait en conformité du décret du 23 prairial an XII, et fixant les droits dus au fossoyeur pour les exhumations ; qu'en l'absence de ce document, il y a lieu, suivant les principes posés dans les art. 1135 et 1159 du Code civil, de s'appuyer sur l'usage et sur les règles admises dans les communes voisines ;

« Attendu que ces règles se trouvent dans le règlement fait par l'autorité municipale de la commune de Villefranche, chef-lieu du canton, le 4 juin 1874, approuvé le 20 dudit mois, qui taxe les frais dus au fossoyeur à la somme de 12 francs pour chaque exhumation ;

« Attendu qu'en faisant application de ce tarif à la cause actuelle, il en résulte qu'Arnaud-Coffin doit compte à Duchamp de la somme de 48 francs pour les quatre exhumations, dans la commune de Rivolet, de laquelle il faut déduire la somme de 21 fr. 60 à laquelle nous estimons les 6 quartes ou 72 litres de vin précités, reçus par Duchamp sur son salaire de fossoyeur, etc. »

L'arrêt de la Chambre des requêtes, chargée d'examiner le pourvoi formulé contre le précédent jugement, est ainsi conçu :

« La Cour ;

« Sur le moyen unique, tiré de l'excès de pouvoir et de la violation prétendue du principe de la séparation des pouvoirs, des lois des 16-24 août 1790, 3 septembre 1741, 16 fructidor an III et de la loi du 25 mai 1838, art. 15 ;

« Attendu que, surtout en l'absence d'un tarif municipal des exhumations dans la commune de Rivolet, le juge de paix, en évaluant, d'après des circonstances et des documents analogues qu'il lui appartenait d'apprécier, le salaire dû au fossoyeur dans un cas particulier et en statuant sur une contestation purement individuelle, sans aucune disposition générale ou réglementaire, a fait acte de juge et non pas un acte d'administration ; que, par suite, il n'a pas commis d'excès de pouvoir et n'a violé ni le principe, ni les lois invoquées ;

« Rejette...

Cette décision nous paraît importante à recueillir, parce qu'elle peut, croyons-nous, trouver son application, toutes les fois que, les tarifs d'oblation du diocèse étant incomplets, ce qui arrive souvent, il y a lieu de résoudre des difficultés servenues entre les serviteurs d'église ou les membres du clergé et les particuliers qui ont réclamé d'eux quelque service.

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

Patrologie

HISTORIENS DE L'ÉGLISE

XI. — M.-A. CASSIODORE.

I. Magnus-Aurèle Cassiodore était issu d'une noble famille de Calabre. Principal ministre de Théodoric, roi des Goths, il gagna la confiance du prince, prit part à la réforme des lois, et remplit l'Italie de ses bienfaits. On le nommait consul en 514. Sous les rois Athalaric, Théodat et Vitige, il exerça la charge de préfet du prétoire. Après la chute du dernier monarque, il se dégoûta des vanités du monde, dit adieu à ses amis, et retourna dans le lieu de sa naissance pour y faire bâtir son monastère de Viviers : on était alors à l'année 540, et Cassiodore était âgé de 70 ans. Le noble vieillard nous a laissé lui-même, dans son Institution aux lettres divines, une peinture ravissante de son désert de Calabre. « Les ressources de Viviers, dit-il à ses moines, vous engagent à faire beaucoup de préparatifs pour la réception des pauvres et des étrangers. Vous avez effectivement des jardins arrosés, et la rivière Pellène, riche en poissons. Le volume de ses eaux ne saurait vous inspirer ni des craintes, ni du mépris. L'art en règle le cours, de manière qu'il suffit à désalterer vos parterres et à faire tourner vos moulins. Près de là, vous avez la mer, qui vous offre une pêche abondante. Si vous le voulez, vous pouvez mettre votre poisson dans des viviers ; car, grâce à Dieu, nous lui avons fait creuser des réservoirs, et même des cavernes

sous la montagne, afin qu'il soit libre de jouer en plein air, ou se refugier dans les flancs de la terre. Nous avons aussi fait préparer des bains pour le soulagement des malades; nos piscines reçoivent des eaux tellement limpides que l'on peut y désalterer ses lèvres, et y baigner ses membres. Votre monastère est de nature à exciter l'envie des autres, et à combler tous vos justes désirs. Mais, comme vous le savez, ces agréments temporels n'excluent point en vous l'espérance des biens futurs : ceci passe et cela demeure éternellement (M.-A. Cassiod., Inst., cap. 29). » La plus grande richesse du monastère de Cassiodore était sa bibliothèque. L'illustre fondateur avait acheté, dans toutes les provinces, les manuscrits les plus précieux ; chaque jour, il en augmentait le nombre par le travail de ses copistes. Ces ouvriers littéraires étaient pourvus de lampes mécaniques, qui s'alimentaient d'elles-mêmes, et fournissaient une lumière perpétuelle; ils avaient de plus, pour mesurer les heures, une horloge solaire, et une autre à l'eau.

II. — La bibliothèque de Viviers renfermait, dans l'une de ses cases, les historiens de l'Eglise, et les chroniqueurs du passé.

« Nous avons, dit Cassiodore, nous avons, après les traités des docteurs, les divers annalistes de l'ère chrétienne qui, marchant avec une gravité toute sainte, font un récit très-lumineux et très-authentique des révolutions du monde et de la succession des royaumes. En lisant les faits ecclésiastiques et les événements du siècle, il faut que l'on élève son âme vers les cieux ; car ici rien n'est l'effet du hasard, rien ne dépend du faible empire des dieux, quoi qu'en aient pensé les idolâtres : vous rapporterez tout, comme il est juste, à la volonté du Créateur. C'est ainsi qu'agissait Josèphe, le Tite-Live des Grecs, l'auteur des Antiquités judaïques. Cet ouvrage est d'une telle étendue que notre père Jérôme, écrivant à Lucinus, disait n'avoir pu le traduire à cause de l'abondance des matières. Pourtant, comme Josèphe se recommande par la hauteur de ses idées et la multitude de ses renseignements, nous avons imposé à des amis la lourde tâche de faire passer ses vingt-deux livres en latin. Nous avons ajouté à ce premier travail sept livres d'un style admirable, et du même écrivain, sur la captivité des Juifs. La version en est attribuée à Jérôme, à Ambroise ou à Rufin : ces noms promettent à eux seuls une élocution brillante. Vous lirez ensuite l'histoire de l'Eglise composée en grec par Eusèbe et partagée en dix livres : Rufin la traduisit en son histoire de onze livres, et y ajouta les siècles suivants. Chez les Grecs, après l'histoire d'Eusèbe, l'on vit Socrate, Sozomène et Théodoret compléter l'œuvre de l'évêque de Cesarée. Nous avons commandé la version de ces trois historiens à Epiphane, homme plein de science ; et, grâce à Dieu, nous avons divisé ce travail en douze livres. Dorénavant la Grèce éloquente ne se vantera plus de posséder un trésor dont nous serions privés. Orose, le chroniqueur des temps du christianisme et de l'idolâtrie, est également sous votre main, si vous voulez le lire. Marcellin a rédigé quatre livres sur le caractère des temps et la situation des lieux ; c'est un bon ouvrage, qui parcourt brièvement sa carrière, et que je laisse à votre disposition. Les chroniques sont la table de l'histoire et le memento du passé. Eusèbe en écrivit une en grec ; Jérôme la mit en langue latine et la conduisit jusqu'à son temps. Marcellin d'Illyrie, dont nous venons de parler, fut le continuateur de Jérôme et d'Eusèbe. L'on dit qu'il fut chancelier de Justinien encore patrice ; mais, pour lui rendre un service plus signalé, il fit, à l'aide du ciel, la chronique des événements de l'Empire, à dater du règne de Théodose jusqu'aux victoires de Justinien : il avait consacré ses services aux princes, et il consacra plus tard son amour à la patrie. Saint Prosper fit aussi une chronique depuis Adam jusqu'au sac de Rome, sous le règne de Genséric. Vous trouverez peut-être encore d'autres historiens : le temps, qui amène sans cesse de nouveaux événements, fournit aux écrivains un thème toujours nouveau (De Inst., cap. 17). »

III. — L'on s'imaginerait peut-être, et quelques-uns l'ont pensé, que l'Histoire tripartite déposée sur les rayons de la bibliothèque du monastère de Viviers, fut l'œuvre exclusive d'Epiphane, le savant ami de Cassiodore. Ce serait une erreur. Les Institutions aux Lettres divines, que nous venons de citer, nous apprennent, il est vrai, que le savant Epiphane traduisit, du grec en latin, les trois histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret. Mais ce fut là tout son rôle. Cassiodore s'empara de cette version, fit un parallèle entre les divers auteurs, choisit le témoignage de celui qui avait le mieux exposé telle affaire, puis fondit en un seul corps d'histoire les divers récits de la triade des Grecs. Lui-même nous donna ces renseignements, avec quelques autres, dans sa préface à l'Histoire tripartite :

« Il est fort important, nous dit-il, de mettre en tête de son ouvrage une préface qui dévoile le plan de l'auteur. Quel avantage d'y apprendre la nature des matières, et de ne pas s'exposer à des mécomptes ! Cette histoire ecclésiastique, qui offre beaucoup d'intérêt à la généralité des chrétiens, fut, de l'aveu de tout le monde, admirablement composée par trois écrivains de la Grèce, savoir : par Théodoret, vénérable évêque, par Sozomène et Socrate, deux hommes

fort éloquents. Epiphane le Scolastique les ayant fait passer dans la langue latine, nous avons cru nécessaire de comparer leurs témoignages, et de les réunir en faisceau, de manière à faire une seule histoire avec ces trois historiens. Il sera bon de l'observer : ces savants nous ont raconté les événements qui se sont passés depuis Constantin, de sainte mémoire, jusqu'à Théodore le Jeune, d'auguste souvenir. Après avoir lu et relu leurs récits, avec la plus scrupuleuse attention, nous nous sommes aperçu qu'ils avaient traité les mêmes sujets d'une manière plus ou moins claire et détaillée ; si bien que tantôt l'un, tantôt l'autre mérite la palme sur un article. Nous avons donc pensé qu'il fallait faire un choix parmi ces historiens, et donner des extraits avec le nom de leur auteur. Vous pouvez lire sans crainte notre travail, si le Seigneur vous fait la grâce de le rencontrer un jour : en gravant au fond de votre mémoire les faits que contiennent nos douze livres, vous y trouverez beaucoup de lumière et de profit. D'ailleurs, de crainte que la confusion n'engendre du trouble, nous mettrons un titre à chaque division de notre ouvrage : ce titre fera connaître d'avance ce que renferme chaque numéro (Cassiod., Hist. tripart., præfat.). »

IV. — Ainsi qu'on a dû le voir, Cassiodore partagea son Histoire tripartite en douze livres. Dans le premier, il rapporte l'épître dédicatoire de Sozomène à l'empereur Théodore, le chapitre où l'historien de Constantinople se demande pourquoi les Gentils se convertirent plus aisément que les Juifs, et enfin la préface où le même auteur nous révèle l'intention et le plan de son histoire de l'Eglise. Puis il raconte ce qui s'est passé depuis l'apparition de la croix à Constantin jusqu'à l'indiction du concile de Nicée. Le second livre s'ouvre avec l'assemblée générale des évêques, en 327, et s'arrête à la déposition d'Eustathe, patriarche d'Antioche. Le troisième commence à la conversion des Indiens et des Perses, pour finir à la mort de Constantin. Le quatrième et le cinquième renferment l'histoire de saint Athanase et de son époque. Au sixième, l'on voit le tableau de l'Eglise, sous l'empire de Julien l'Apostat. Dans le septième et le huitième, histoire des empereurs Jovien, Valentinien et Valens. Le neuvième fait la peinture des règnes de Gratien et de Théodose. Dans le dixième, l'on rapporte ce qui s'est passé dans l'Eglise, au temps des empereurs Honorius et Arcadius. Théodose le Jeune est l'objet du onzième livre. Le douzième et dernier part de la naissance de Valentinien, fils de Placidie, et se termine, comme l'histoire de Socrate, à la deuxième année de la trois-cent-quinzième olympiade, au dix-septième consulat de l'empereur Théodose.

V. — Cassiodore nous a laissé une autre histoire, mais extrêmement abrégée, sous le nom de Chronique. Il dédia cet opuscule à Théodoric qui, ayant été revêtu du consulat romain, désirait connaître tous les personnages dont se composait la liste de ses prédécesseurs. « Vous qui réglez tout avec une profonde sagesse, disait l'historien au prince, vous voulez que je mette en ordre la galerie des consuls : de sorte qu'après avoir marqué une année de votre illustre nom, vous cherchez à rendre aux fastes de Rome leur intégrité primitive. Docile à vos ordres, j'ai secoué la poussière des manuscrits, pour donner à mon œuvre toute l'autorité de l'histoire. Maintenant votre esprit, embrassant d'un coup d'œil tous les faits mémorables, se fera plaisir d'apprendre en peu de mots l'histoire générale du monde (Cassiod., Chronic., præfat.).» Cassiodore nous met d'abord en présence des rois assyriens, qui occupèrent le trône pendant 852 années. Ninus, le premier, était contemporain du patriarche Abraham. Ce fut sous le règne d'Ascade que Moïse reçut la loi divine sur le mont Sinaï ; et du temps d'Amynthe, son successeur, que Josué partagea entre les tribus juives la province de Palestine. L'auteur passe ensuite aux rois latins. Il nous indique le nom et la durée du règne de chaque prince depuis Latinus jusqu'à Numitor. A ces derniers succèdent les rois romains, savoir Romulus, Numa Pompilius, Tullus Hostilius, Ancus Martius, Tarquin l'Ancien, Servius Tullius et Tarquin le Superbe. Là commence, avec Junius Brutus et Tarquin Collatin, la longue série des consuls romains, sous la République et sous l'Empire. L'historien compte quarante-huit empereurs depuis Jules-César jusqu'à Anastase. Il s'arrête au consulat d'Eutharic, qui avait épousé Amalasonthe, fille de Théodoric.

Cassiodore fait, en terminant sa chronique, la récapitulation suivante : « Suivant la chronique d'Eusèbe et de saint Jérôme, il y a, depuis Adam jusqu'au déluge, 2242 ans. Du déluge à Ninus, premier roi des Assyriens, 899 ans. De Ninus à Latinus, 852 ans. De Latinus à Romulus, 457 ans. De Romulus à Brutus et Tarquin, les deux premiers consuls, 240 ans. D'après Tite-Live, Aufidius Bassus, le Canon pascal de Victorius et le témoignage d'historiens dignes de foi, il y a de Brutus et Tarquin au consulat de Théodoric, 1031 ans. De la sorte, en additionnant toutes les années du monde jusqu'à votre consulat, nous aurons pour total 5721 ans (Cassiod., Chronic., epilog.). »

VI. — Nous ne savons en quelle année Cassiodore publia son Comput pascal. Ce qui paraît certain, c'est qu'il n'avait pas encore vu le jour

en 562, quand notre écrivain donnait la nomenclature de ses œuvres : car il n'en dit rien. Il y enseigne les moyens de trouver, pour chaque année, l'indiction, l'épacte, le nombre d'or, les concurrents et le jour de Pâques. Dans ce calcul, il commence l'ère chrétienne à l'incarnation du Seigneur et non point à sa naissance. Il devance ainsi d'un an l'ère chrétienne, qui a la nativité de Jésus-Christ pour point de départ.

VII. — L'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, reflète, dans le monde de son âme, les opérations de la Trinité divine. Comme le Père, il agit au dedans et au dehors ; comme le Fils, il pense et parle ; comme l'Esprit-Saint, il aime. Mais rarement les trois facultés d'un personnage s'élèvent à la même hauteur. Les uns sont doués d'une énergie particulière, qui les prépare au commandement ; les autres brillent surtout par l'éclat de leur intelligence ; les derniers se distinguent par les qualités du cœur. Par une exception assez extraordinaire, Cassiodore fut l'un des hommes les plus accomplis de son temps. Consul et préfet du prétoire, chancelier de Théodoric et sénateur de Ravenne, il montra, dans ces fonctions diverses, une telle capacité administrative qu'il se fit admirer des princes et bénir des populations. Il pouvait réclamer, en toute justice, une partie des gloires qui s'attachent au règne de Théodoric. D'autre part, quelle profondeur, quelle variété de connaissances dans cet homme d'Etat ! Il nous a laissé un programme complet des lettres divines et humaines. Ajoutant l'exemple au précepte, il commente le livre entier des Psaumes, le Cantique des cantiques, les Epitres de saint Paul et l'Apocalypse. Enfin, il résume l'enseignement des livres sacrés dans son Mémorial des saintes Ecritures. Sa philosophie s'épanouit dans un livre sur la raison de l'âme. Il composa, à l'intention de ses moines, un traité sur les arts libéraux ; et, à 93 ans, il rédigeait un excellent livre sur les règles de l'orthographe. Mais Cassiodore s'illustra principalement dans ses œuvres historiques. Ses douze livres de Variétés renferment tous les documents de sa vie politique. Son Histoire des Goths, qui est perdue, et dont l'évêque Jornandès nous a conservé une analyse, jetait une vive lumière sur l'origine mystérieuse des Goths. Sa Chronique fait un agréable tableau des plus grands événements du monde. L'Histoire tripartite de l'Eglise dénote l'écrivain exact et le critique judicieux. Enfin ce savant émérite, fatigué des grandeurs humaines, renonce à tout, sauf à son amour des lettres, et va s'ensevelir dans le monastère de Viviers. Là, choisissant l'humilité pour guide, il monte l'échelle des vertus et couronne une vie glorieuse par une sainte mort. Encore une fois, Cassiodore fut le privilégié des rois, l'ami des sciences et l'un des chefs-d'œuvre de la grâce.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE

Son Inauguration.

Pendant que se poursuivait l'organisation de la Faculté de Droit, comme il a été raconté précédemment, les comités diocésains se formaient, l'Association des pères de famille s'étendait de toutes parts, et quelques mois avaient suffi pour obtenir un capital de plus de deux millions, avant même que tous les diocèses unis aient pu prendre part à l'œuvre commune.

En même temps, les évêques fondateurs, — indépendamment de cette première souscription, qui en présageait d'autres encore plus abondantes, — avaient mis toute leur sollicitude à préparer des revenus annuels pour assurer, avec les rétributions scolaires, l'avenir de l'université naissante.

Le jour vint enfin où l'on allait voir le premier résultat de tant d'efforts et de sacrifices.

Suivant l'annonce qui en avait été faite, le 15 novembre, la Faculté de droit était inaugurée et ouvrait ses cours.

Ce fut une solennité que n'oublieront pas ceux qui en ont été témoins. Dès avant l'heure fixée pour la cérémonie, la vaste salle de l'hôtel de la Fonderie, transformée en chapelle et décorée pour la circonstance, avait peine à contenir la foule immense qui avait voulu manifester ses sympathies en faveur de l'œuvre naissante. « La véritable Toulouse, c'est-à-dire celle qui perpétue ses belles et glorieuses traditions, lisons-nous dans l'*Echo de la Province*, était là, rangée en présence de l'autel du Dieu vivant, sous les yeux de huit pontifes et de trois ou quatre cents prêtres, affirmant ainsi les croyances et les principes dont la cité palladienne sait la puissance régénératrice et l'étonnante fécondité.

« En avant de l'autel avait pris place Mgr l'archevêque de Toulouse, et, auprès de Sa Grandeur, NN. SS. Ramadié, archevêque d'Albi ; Dubreuil, archevêque d'Avignon ; Forcade, archevêque d'Aix ; Bourret, évêque de Rodez ; Legain, évêque de Montauban ; Goux, évêque de Versailles, et Caraguel, évêque élu de Perpignan.

« A droite de l'autel on distinguait MM. le général de Salignac-Fénelon ; de Behr, préfet

de la Haute-Garonne; Charles de Saint-Gresse, premier président; Vaulazé, procureur général; le vicomte Toussaint, maire de Toulouse, et ses adjoints; de Bégouen, trésorier général; Viguier, intendant militaire; Sabatier, secrétaire général de la préfecture; M. Désarnants, président de chambre; le président Carol et beaucoup d'autres magistrats.

« A gauche de l'autel étaient les professeurs, revêtus de leurs magnifiques costumes.

« Les vicaires généraux, le chapitre de la métropole, les curés de la ville, entouraient les membres du comité de l'Université catholique... »

La cérémonie commença par la bénédiction des locaux, faite par Mgr Desprez.

Mgr Ramadié, archevêque d'Albi, célébra ensuite la messe pontificale.

Lorsqu'elle fut terminée, Mgr l'archevêque de Toulouse prononça une courte allocution, toute remplie de traits délicats et de rapprochements heureux. Sa Grandeur appliqua à l'Université naissante les paroles de l'ange Gabriel annonçant à Zacharie les destinées de Jean-Baptiste, et montra que, comme le Précurseur, elle était appelée à préparer au Seigneur un peuple parfait.

Cette allocution achevée, les professeurs, leur doyen en tête, sont allés se ranger autour de l'archevêque de Toulouse, et ils ont prêté entre ses mains le serment prescrit par les saints canons, en prononçant la profession de foi de Pie IV, avec les additions récemment faites par Pie IX.

Après cette cérémonie émouvante, le R. P. Caussette, en sa qualité de délégué général des évêques fondateurs, a pris à son tour la parole, et, dans un magnifique discours, l'éminent religieux a exposé *ce que n'est pas* le dessein de l'Université catholique de Toulouse, laquelle ne nuira pas au progrès et ne fera pas de politique; puis *ce qu'elle est*, voulant ressusciter un passé glorieux pour Toulouse et préparer l'avenir de la France en lui donnant des hommes chrétiens et une science chrétienne.

Les évêques ont ensuite placé l'Université catholique de Toulouse sous la protection de la Vierge immaculée et celle de saint Thomas d'Aquin. Et tout étant ainsi achevé, ils ont donné simultanément la bénédiction aux assistants, qui se sont retirés émus et pleins de confiance dans l'avenir de l'œuvre qu'ils venaient de voir inaugurer.

P. D'HAUTERIVE.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A L'EXPOSITION. — TROISIÈME VISITE : PROGRÈS ; LE PRINCE DE GALLES; LES TABACS; L'ART RÉTROSPECTIF ; LES AQUARIUMS.

Nous avons fait une troisième visite à cet immense bazar, et nous avons constaté de grandes améliorations : les allées avaient été sablées; on s'y promenait avec beaucoup moins de fatigue; on y trouvait aussi beaucoup plus de confortable : des sièges de toutes formes, en bois, en osier, en métal, invitaient au repos les visiteurs fatigués; les établissements indispensables y manquaient moins, quoique beaucoup encore; les horloges commençaient à y donner l'heure; les parterres avaient fait un peu de toilette; les caisses avaient disparu en partie; l'aménagement avait fait des progrès, quoiqu'il restât encore énormément à faire. Mais nous n'avons pu, bien qu'avec une journée presque entière d'observations, y découvrir grand'chose qui appelât véritablement notre intérêt et notre étude. Nous continuons toujours à penser que le choix et l'arrangement étaient plus propices à l'examen dans les expositions précédentes, notamment dans l'exposition en forme ovalaire de 1867. Mais il nous faut aussi répéter que l'immense étendue de celle-ci contribue, pour presque tout, à cet embarras qu'éprouve l'esprit pour y faire des observations claires et précises.

L'étalage, sous une sorte de dais de forme presque ronde, des cadeaux indiens qu'a reçus le prince de Galles dans son grand voyage aux contrées qu'arrosent l'Indus et le Gange, est d'une richesse extraordinaire; il se présente vers le milieu de la galerie qui traverse le Champ-de-Mars, derrière cette grande terrasse qui renferme les statues allégoriques des diverses nations, dont nous avons parlé. Ce ne sont, sur ces cadeaux indiens, que perles fines et diamants de grandeur merveilleuse. Une couronne admirable se présente en avant, posée sur un morceau de velours d'une égale richesse; puis on fait le tour, en voyant étalés des armes à feu, des poignards, des coffrets, des tabatières, des vases originaux, des coupes, des plats, etc., etc., tous objets ornés à qui mieux de brillants et d'or; c'est le luxe oriental dans toute sa splendeur. Mais, en voyant cette collection, qui vaut peut-être une centaine de millions, nous nous disions : Qu'est-ce que tout cela? pas un ustensile véritablement utile; nous n'en donnerions pas grand'chose, certes, s'il s'agissait d'une appréciation au point de vue de notre usage, et n'est-il pas déplorable que, dans ces pays où tant d'individus sont misérables, les riches pachas et vice-rois accumulent et immobilisent dans leurs palais des valeurs

qui y dorment depuis des siècles, tandis qu'un seul de ces gros brillants qui les distinguent représente ce qui suffirait pour la vie de plusieurs millions de misérables, si cette valeur était mise en circulation ?

En montant au Trocadéro, nous avons remarqué un échantillon très-curieux de notre manufacture nationale des tabacs. De petits jardins qui garnissent le pavillon sont plantés de pieds de tabac de belle venue, et le pavillon lui-même contient des femmes occupées à servir des machines qui fabriquent elles-mêmes les paquets de tabac de 50 centimes et des cigarettes; nous n'y avons pas vu des fabriques de cigares, mais une des ouvrières nous a dit que les cigares se font à la main, comme on fait aussi à la main quelques espèces de cigarettes en tabac étranger, quoiqu'on pût les faire faire aussi à la mécanique.

On peut donner une idée du fonctionnement des machines à paquets de tabac à fumer et à cigarettes. Le tabac à fumer est apporté en masses tout haché, comme on ferait de la laine ou du coton brut; les ouvrières en prennent des poignées qu'elles mettent dans un moule, sur lequel l'une d'elles a préalablement fixé et replié l'enveloppe en papier, coupée de grandeur convenable; elles retournent le moule et le fixent dans un étui posé sous une petite presse carrée qui s'enfonce dedans et qui bourre le tabac; puis elles renversent le moule, replient le papier de l'enveloppe, font repasser le tout sous le foulon, et le paquet est fait. Mais alors, il faut vérifier s'il n'est pas un peu trop lourd ou un peu trop léger. Les ouvrières portent les paquets et les posent les uns à la suite des autres dans une rainure de grandeur; là, ils sont saisis par une machine qui porte une balance, sont posés par elle sur le petit plateau et sont pesés; s'ils sont trop légers, une petite déclanche les fait tomber à droite; s'ils sont trop lourds, une autre déclanche les fait tomber à gauche. Quant à ceux qui pèsent le poids exact, ils sont lancés en avant et vont se ranger dans un panier, duquel ils ne sont retirés que pour être vendus. Tout ce travail se fait avec une rapidité prodigieuse.

Pour les cigarettes, la petite machine développe une bande de papier de la largeur convenable, enroule sur une baguette de fer ce qu'il en faut pour faire une cigarette, puis le retire, ce qui donne un petit tube de papier creux, car le papier est fixé légèrement à la colle par la machine elle-même. La machine transmet ensuite le tube de papier quelques centimètres plus loin et en présente le bout à un petit rouleau de tabac qu'elle fait entrer dedans. C'est la machine qui a elle-même mis le tabac en rouleau. La cigarette est ainsi terminée, puis jetée dans une corbeille. Travail encore très-rapide. Ces machines ingénieuses ne fonctionnent que depuis un an.

Nous ne pouvons pas encore parler à nos lecteurs de l'art rétrospectif, c'est-à-dire des restes archéologiques des industries primitives de l'humanité. Les galeries du palais du Trocadéro qui doivent les contenir ne sont point terminées et ne paraissent pas près de l'être. Nous avons appris seulemet que, par suite de divergence d'opinions sur l'antiquité de la race humaine, MM. Bertrand et de Mortillet, l'un directeur et l'autre sous-directeur du musée de Saint-Germain, n'ont pu s'entendre et feront leurs deux expositions à part. M. de Mortillet, qui croit fermement à l'homme anté-historique, composera la sienne dans un pavillon des bords de la Seine, au bas du Trocadéro, à l'aide de prêts que lui font ses amis et des anciennetés qu'il possède lui-même. M. Bertrand garde pour son exposition, qu'il composera sans doute, en grande partie, des objets conservés au musée de Saint-Germain, les deux galeries du palais du Trocadéro. Nous aurons donc deux expositions de l'art rétrospectif, et nous en parlerons après les avoir sérieusement étudiées.

Enfin, disons tout le possible pour le moment sur les *aquariums*. Il y en aura deux : l'aquarium marin et l'aquarium d'eau douce. Le premier sera situé au bas du Trocadéro, sur la partie du quai qui se trouve comprise dans la largeur de l'Exposition; on peut à peine encore en découvrir la place.

Quant à l'*aquarium* d'eau douce, il vient d'être ouvert au public, quoiqu'il soit encore presque dépourvu d'eau, et par conséquent de poissons. Nous l'avons visité; voici son genre de construction :

On a pris pour le faire, au-dessous de la galerie du palais nouveau du Trocadéro que l'on a à sa droite lorsqu'on le regarde en face, une étendue assez vaste de terrain; on a creusé, dans cette étendue, une sorte de rivière qui circule sans uniformité et revient sur elle-même. Les îlôts ou chaussées qui séparent les circonvolutions les unes des autres sont en forme de rocailles et solidement construites en ciment, afin que les eaux ne puissent s'infiltrer de l'une dans l'autre, et que les visiteurs qui se promèneront dans le fond soient à couvert de tout égouttement. La lumière du jour éclaire très-bien la surface du lit qui sera plein d'eau, et, sous la terre, les rocailles de refend sont garnis presque partout de glaces sans tain qui laisseront voir très-bien les poissons. Ces poissons, du reste, préfèrent toujours venir nager près des vitres, probablement parce que la foule des promeneurs qui passent devant et qui s'unissent pour les regarder les amuse. Quand

nous avons visité cet aquarium, qui sera magnifique, par suite de son étendue, on commençait à y faire passer l'eau qui doit le remplir. Des conduits, partant du réservoir où se déverse la grande cascade, sont ménagés à hauteur convenable pour y amener les eaux.

Nous nous sommes promené le long des voûtes en rocailles, imitant la nature, qu'on a réservées sous terre, à côté de la rivière et même sous certaines parties de la rivière. Il y avait déjà des compartiments qui étaient pleins d'eau et qui renfermaient des poissons vivants. On y voyait de belles carpes, des tanches, des perches, qui s'ébattaient à leur aise. Certaines parties vitrées par dessous et servant de toit aux promeneurs renfermaient des troupeaux de goujons qui nageaient en file au-dessus de la tête de ces promeneurs. Nous en verrons beaucoup d'autres plus tard, puisque l'aquarium n'est pas encore fini : on travaillait sans cesse, quand nous l'avons vu, à solidifier et à étancher les fissures des vitres.

On se promènera assez longtemps dans ces galeries rocailleuses, où l'on jouira de la fraîcheur; ces galeries sont spacieuses; elles pourront contenir des foules, qui verront, tout à l'entour, les habitants des eaux s'ébattre en liberté dans leur élément. Ce sera fort curieux, très-joli et très-agréable, surtout aussitôt qu'on aura planté dans les interstices de ces rochers les végétaux qui peuvent y réussir. Pour éviter les encombrements, on a eu soin de ménager plusieurs entrées et plusieurs sorties, dont les escaliers de descente et de retour à la lumière sont en rochers, imitant aussi bien que possible la nature sauvage.

Voilà ce que, dans cette troisième visite, nous avons remarqué de plus intéressant. Nous avons cherché l'art religieux, mais nous n'en avons trouvé encore que peu de spécimens. Nous avons rencontré pourtant une chaire belge, en bois sculpté, qui est remarquable; des tableaux religieux, en assez grand nombre; des draps d'or, de velours, de soie, pour ornements d'église, etc. Mais nous renvoyons à une autre étude les observations que nous aurons sans doute à présenter sur cette partie des choses exposées.

LE BLANC.

LES ACTES PUBLICS DE LA VIE DU PAPE

Le Pontifical.

(*Suite.*)

9. *Trône.* — Le trône papal est dressé en face de l'autel; il est élevé de plusieurs degrés qu'orne un tapis rouge et abrité par un dais de velours rouge, galonné, frangé d'or et armorié aux armes du pape régnant.

Du dais descend un dossier, également en velours rouge, recouvert en partie d'une étoffe de la couleur du jour : soie rouge lamée d'or, pour la saint Pierre; drap d'argent, semé de fleurs d'or, pour Noël, Pâques et le couronnement. La même étoffe, mais unie, recouvre le siège pontifical, dont le sommet élevé et arrondi par le haut rappelle les sièges que l'on voit dans les catacombes et sur les sarcophages. C'est le vrai type de la *cathedra* prescrite par le cérémonial des évêques.

Une grande tenture en velours cramoisi, fourré de soie rouge fleuronnée d'or, rehaussée de crépines d'or et de torsades, clôt la basilique à l'occident, à la courbure de l'abside, pour ne pas donner au presbytère un développement inutile.

10. *Bancs.* — A droite et à gauche du trône, des bancs recouverts d'étoffe verte sont destinés aux patriarches, archevêques et évêques assistants au trône pontifical.

Les bancs, garnis de tapis à rinceaux, sont affectés, du côté de l'épître, aux cardinaux-évêques et aux cardinaux-prêtres; du côté de l'évangile, aux cardinaux-diacres. Les caudataires, en soutane violette et *cotta*, s'assoient sur le marchepied.

Au bout du premier banc, se dresse le trône de Tierce, qui se compose de plusieurs degrés avec tapis rouge, d'un haut siège à couverture de soie blanche ou rouge lamée d'or et d'un dossier de velours rouge armorié, orné au milieu d'une bande de soie de la couleur du jour.

Derrière le banc des cardinaux-évêques, sont le banc destiné aux évêques non assistants au trône et quelques places réservées aux étrangers. Derrière celui des cardinaux-diacres, un premier banc pour les prélats de *fiocchetti* et les protonotaires apostoliques, un second pour les généraux et procureurs généraux des ordres religieux, le prédicateur et le confesseur du Palais apostolique.

Du même côté, s'élèvent des tribunes, ornées de damas rouge, pour les souverains et les princes, ainsi que les ambassadeurs des diverses puissances.

Une tribune spéciale est affectée à l'état-major de l'armée pontificale.

Une autre tribune, fermée par une grille dorée et tendue de damas rouge, est adossée à un des piliers de la coupole, du côté de l'évangile, et occupée par le chœur des chantres pontificaux qui y exécutent, sur des livres entièrement copiés à la main, des morceaux de chant grégorien ou de musique *alla Palestria,* sans accompagnement d'orgue ni d'instruments d'au-

cune sorte. Ces musiciens sont une trentaine environ : ils se répartissent en quatre catégories : *soprani* naturels ou artificiels, *contralti*, ténors et basses.

11. *Cortège.* — L'entrée dans la basilique de saint Pierre ne se fait pas toujours avec la même solennité. Ainsi, pour abréger, Pie IX, aux fêtes de Noël et de Pâques, descendait d'une manière privée, avec sa maison, par l'escalier secret du Vatican, qui aboutit à la chapelle du Saint-Sacrement, et venait s'habiller au bas de la grande nef, dans la chapelle de la *Pietà*, fermée par des tentures rouges et transformée en salle des parements. C'est là seulement qu'il montait sur la *sedia*, ayant réservé toutes les pompes du cérémonial pour le couronnement, les canonisations et la Saint-Pierre.

Le jour du couronnement, le Pape étant arrivé sous le portique de saint Pierre, descend de la *sedia* et va s'asseoir près de la porte sainte, sur un trône surmonté d'un dais. Les cardinaux occupent les bans de chaque côté. Le cardinal archiprêtre de la basilique adresse un compliment au Pape pour lui exprimer sa joie de son élection, et lui demande qu'il daigne admettre au baisement du pied le chapitre et le clergé de la basilique, y compris son séminaire, ce qui a lieu immédiatement.

Aux canonisations, la procession, semblable à celle de la Fête-Dieu, comprend tout le clergé régulier et séculier, suivi des basiliques mineures et majeures. On y porte un étendard figurant le nouveau saint et le Pape suit sur la *sedia*, un cierge à la main. Cette procession part de la porte de bronze du palais et traverse la place de Saint-Pierre, à l'endroit où commence le portique, puis entre à la basilique par le côté opposé.

Pour l'ouverture d'un concile général, le Pape descend sous le portique et fait son entrée à pied, à cause du Saint-Sacrement exposé à l'autel papal.

Voici le cérémonial prescrit pour l'entrée solennelle :

Le matin de la fête, le Pape quitte son appartement vers huit heures et demie et se rend en soutane blanche, rochet et mosette, à la salle de la *falda*, où il prend cet ornement. Ainsi vêtu et précédé du prince assistant au trône, du sénat romain et de la prélature, il passe à la salle des parements, où se trouvent également les cardinaux, vêtus de la soutane et de la *cappa* rouges, à moins qu'une plus grande solennité ne comporte dès lors les ornements sacrés ou que le trajet soit très-court. Les deux cardinaux-diacres assistants l'aident à revêtir l'amict, l'aube, le cordon, l'étole de soie blanche ou rouge et le manteau de même couleur, fixé sur la poitrine au moyen d'une agrafe précieuse. Le Pape ne monte sur la *sedia* et n'est coiffé de la mitre ou de la tiare que dans la salle ducale.

Le sous-diacre apostolique, auditeur de Rote, prend la croix papale et s'agenouille devant Sa Sainteté. Quand le préfet des cérémonies a prononcé l'*Extra*, il se lève, et aussitôt commence la procession qui traverse les salles ducale et royale et descend à la basilique vaticane par l'escalier royal. Elle défile dans cet ordre :

Deux suisses, avec le casque et la cuirasse de fer, la hallebarde sur l'épaule.

Les procureurs du palais apostolique, en soutane, ceinture et chape noires.

Les procureurs généraux des divers ordres relgieux, chacun avec l'habit de son ordre.

Le confesseur du palais, de l'ordre des servites, et le prédicateur apostolique, de l'ordre des capucins.

Les *Bussolanti* ou huissiers, en soutane violette et chape de laine rouge, à chaperon d'hermine ou de soie rouge, suivant la saison.

Les chapelains du commun, portant les mitres précieuses et les tiares. Ils ont la soutane violette, la chape de laine rouge et le chaperon de soie rouge ou d'hermine, selon qu'on est en été ou en hiver.

Les tiares sont au nombre de trois. La première, donnée par Napoléon Ier à Pie VII, pèse huit livres et vaut 234,922 francs. La deuxième offerte à Sa Sainteté Pie IX, par la reine d'Espagne, Isabelle, est estimée 53,500 francs. La troisième, don de la garde palatine à Pie IX, a coûté 21,000 francs. Le joaillier du Palais apostolique, en habit noir, l'épée au côté, se tient près des tiares.

Escorte de la garde suisse cuirassée. Les chapelains d'honneur et secrets, en soutane et ceinture violettes, chape de laine rouge à chaperon de soie rouge ou d'hermine, selon le temps.

Le Procureur général du fisc et le commissaire de la révérende chambre apostolique, en soutane violette à queue, chape violette de laine à chaperon de soie rouge pour l'été et d'hermine pour l'hiver.

Les avocats consistoriaux, en soutane et ceinture noires, chape violette à chaperon de soie rouge l'été, d'hermine l'hiver.

Les camériers d'honneur et secrets, en soutane violette et chape de laine rouge, à chaperon de soie rouge ou d'hermine, selon la saison.

Le premier chœur des chantres de la chapelle papale, en soutane violette, *cotta* et aumusse de vair, doublée de soie rouge.

Les prélats domestiques : sous-diacre (chanoine de Sainte-Marie-Majeure) ; diacre (chanoine de Saint-Pierre); prêtre assistant (cha-

noine de Saint-Jean de Latran) des chapelles papales; référendaires de la signature; abréviateurs du parc majeur; votants de la signature; clercs de la révérende chambre apostolique; tous en soutane violette; rochet et *cotta*. Ils sont accompagnés des curseurs pontificaux, en *soprana* violette et la masse d'argent au bras.

Le maître du sacré palais apostolique, de l'ordre des dominicains, dans son costume régulier, accompagné de l'avant-dernier auditeur de Rote, en soutane violette, rochet et *cappa* violette, retroussée, à chaperon de soie rouge ou d'hermine, selon le temps.

Les auditeurs de Rote, accompagnés chacun d'un chapelain en soutane et manteau noirs.

Un chapelain secret en soutane violette et chape de laine rouge, à chaperon de soie rouge ou d'hermine, portant la tiare pontificale; autre chapelain secret portant une mitre précieuse. La tiare date du pontificat de Grégoire XVI et est estimée 9,000 francs.

Le maître du saint Hospice, en costume princier, jabot de dentelle, l'épée au côté et suivi de son gentilhomme et de son chapelain, en manteau noir.

Un votant de la signature, en soutane violette, rochet et *cotta*, balançant l'encensoir fumant.

La croix pontificale, portée par le sous-diacre apostolique, qui est le plus jeune des auditeurs de Rote, en soutane violette, rochet, aube et tunique de soie rouge pour la Saint-Pierre, de soie blanche brodée d'or pour les autres pontificaux, entre sept chandeliers, à cierges ornés de clinquant, tenus par sept votants de la signature, en soutane violette, rochet et *cotta*. Deux huissiers de la verge rouge, ainsi nommés à cause de leur insigne.

Les pénitenciers de la basilique de saint Pierre, en aube, chasuble blanche ou rouge et barrette noire, précédés de deux clercs en soutane violette, et *cotta*, qui portent leurs baguettes au milieu de bouquets de fleurs. Ces clercs appartiennent au séminaire du Vatican.

Les abbés généraux des ordres monastiques, avec le pluvial blanc ou rouge uni et la mitre de lin, frangée de rouge. Mgr le commandeur de l'archihôpital de Saint-Esprit *in Saxia*, en soutane violette, rochet, croix pectorale, pluvial blanc ou rouge également uni et mitre de lin: il est assisté de son chapelain, en manteau noir.

Les évêques, archevêques, primats et patriarches, en soutane violette, pluvial blanc ou rouge uni, et mitre de lin frangée de rouge, accompagnés chacun d'un chapelain en manteau noir.

Les cardinaux-diacres en soutane rouge, rochet, dalmatique blanche ou rouge brodée d'or, et mitre de damas blanc frangée de rouge.

Les cardinaux évêques, en soutane rouge, rochet, pluvial blanc ou rouge uni, fixé à la poitrine per un fermail d'or, rehaussé de trois pommes de pin en perles, et mitre de damas blanc frangée de rouge.

Chaque cardinal est accompagné de sa maison qui se compose d'un caudataire en soutane violette, cotta et écharpe blanche pour tenir la mitre; du gentilhomme qui porte la barrette rouge et, aux canonisations, une torche allumée, et du camérier qui a au bras le mantelet et la mozette rouge du cardinal. Aux cononisations, le doyen des domestiques tient à la main le chapeau parasol.

Les conservateurs et sénateur de Rome, en costume de gala, escarpins noirs à rosette de soie rouge, bas blancs, soutane de soie rouge, manchettes de dentelles, ceinture de soie rouge à glands d'or, toge de drap d'or à revers et doublure de soie rouge, large col blanc plissé couvrant le col rouge de la toge, toque de velours noir à glands d'or.

Le sénateur, comme marque distinctive, porte une chaîne d'or au cou, à laquelle pend une médaille d'or à l'effigie du Pape.

Mgr le vice-camerlingue de la sainte Eglise, en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée, à chaperon d'hermine l'hiver, l'été, de soie rouge; il est à la droite du prince assistant au trône, en habit noir. Tous deux sont accompagnés de leur cour.

Deux auditeurs de Rote, ministres de la *falda*, en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée, à chaperon d'hermine ou de soie rouge, suivant la saison.

Deux cardinaux-diacres assistants, en soutane rouge, rochet, dalmatique blanche ou rouge brodée d'or et mitre de damas blanc frangée de rouge. Ils ont au milieu d'eux le cardinal diacre de la messe.

Le préfet des cérémonies apostoliques, en soutane violette, rochet et *cotta*; maître des cérémonies dans le même costume. Les cérémoniaires pontificaux ont obtenu le privilège du rochet de Pie IX, à l'occasion du centenaire de saint Pierre, en 1867.

Le Pape, en aube, étole blanche ou rouge, manteau de la couleur du jour brodé d'or, porté sur la *sedia gestatoria* par douze palefreniers du palais, vêtus de damas rouge armorié, entre les deux éventails à plumes d'autruche, occlées de plumes de paon, tenus par deux camériers secrets; il est sous un dais flottant de soie blanche ou rouge brodée d'or, dont les hampes sont données successivement aux référendaires de la signature, en mantelet violet, au collège germanique, etc.

Sa Sainteté, mitre ou tiare en tête, selon l'occurrence, bénit de la main droite. Elle est escortée de sept suisses, en cuirasse et l'épée sur l'épaule, pour représenter les sept cantons catholiques de la Suisse, ainsi que des massiers du palais, la masse au bras, et de dix gardes-nobles, l'épée au poing.

L'état-major de la garde suisse, en grand uniforme de gala : bottes vernies et éperonnées à l'écuyère, culotte blanche, habit rouge galonné d'or, baudrier bleu et or en sautoir, gants de peau, casque doré à aigrette blanche et crinière flottante, épée au poing.

Un auditeur de Rote, chargé de la mitre, entre deux camériers secrets.

Le valet de chambre du Pape et un *scopatore* secret, en soutane violette et habit de laine violette, à manches pendantes de velours rouge.

La haute prélature; l'auditeur général de la chambre apostolique; le trésorier général de la chambre; le majordome de Sa Sainteté; le collège des protonotaires apostoliques; tous en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée, à chaperon rouge ou d'hermine, selon la saison.

Les généraux des ordres religieux, avec le costume de leur ordre respectif : dominicain, franciscain, augustin, carme, servite, minime, mercédaire, capucin, trinitaire.

Les camériers de cape et d'épée, en culotte courte, manteau noir, fraise au cou et chaîne d'or sur la poitrine.

(*A suivre.*) X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de S. S.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Pape à une députation de la Société romaine pontificale d'archéologie. — Célébration du centenaire de Voltaire. — Les couronnes offertes à Jeanne d'Arc. — Condamnation des tyrannaux de Genève par le tribunal fédéral, dans l'affaire des immeubles confisqués à des propriétaires catholiques. — Horrible sacrilège à Chêne-Bourg, commis par les ordres du gouvernement génevois. — Profanation de l'église de Meinier. — Eclatante victoire électorale des jurassiens sur leurs bourreaux.

1er juin 1878.

Rome. — Comme au temps glorieux de Pie IX le bien-aimé, le Vatican ne cesse d'être témoin, chaque jour, d'audiences nouvelles prodiguées avec une bonté qui se dépense constamment sans s'épuiser jamais. La seule dont il nous soit possible de parler aujourd'hui est celle que Léon XIII a accordée, samedi dernier, à une députation de la Société romaine pontificale d'archéologie. C'est l'Eme cardinal di Pietro, protecteur, qui l'a présentée, et le Saint-Père l'a accueillie, dit l'*Osservatore romano*, avec une grande bienveillance. En exprimant son vif désir d'accroître l'œuvre très-importante accomplie par l'Académie, le Saint-Père a déploré que la pénurie où se trouve présentement le Saint-Siège ne lui permît pas de concourir au progrès des études archéologiques et à la prospérité de l'Académie dans la mesure que lui ferait désirer son goût pour cette société, goût manifesté par lui lorsque, comme camerlingue, il en était le protecteur. Le Saint-Père a daigné pourtant ajouter qu'il ne cesserait pas d'aider aux travaux académiques autant que cela lui serait possible ; et à ce propos, le cardinal di Pietro ayant dit combien il était regrettable que l'Académie ait été obligée, faute de fonds, de suspendre la publication de ses *Annales*, Sa Sainteté, après avoir demandé avec une grande bienveillance et reçu du secrétaire perpétuel, baron Visconti, tous les éclaircissements nécessaires, a encouragé l'Académie à poursuivre la très-utile entreprise de l'impression de ses actes, daignant promettre que le secours de sa souveraine munificence ne manquerait pas pour cela. Finalement le Saint-Père a daigné bénir la députation, qui s'est retirée pour faire visite au cardinal Franchi, emportant de son audience les impressions de la plus vive reconnaissance pour la bienveillance de Sa Sainteté.

France. — Le centenaire de Voltaire est donc arrivé jeudi dernier, jour de l'Ascension. Les catholiques et les libéraux ont montré, ce jour-là, ce qu'il sont les uns et les autres. Du côté de Voltaire, insulteur de Dieu, insulteur de la France, insulteur du peuple, on a vu se ranger avec tapage tout le camp libéral et radical. Inspirés par leurs évêques, qui ont prescrit partout des prières de réparation, les catholiques se sont réfugiés plus nombreux que jamais dans les églises pour faire amende honorable devant Dieu, et le supplier de détourner ses yeux de l'outrage qui lui était fait et d'avoir pitié de la France, mais il convient d'entrer dans quelques détails.

On sait que l'une des formes de la protestation des catholiques contre le centenaire de Voltaire devait être une démonstration en l'honneur de Jeanne d'Arc, morte en ce même jour. Partout des souscriptions s'étaient organisées pour lui offrir des couronnes. Ces couronnes devaient être envoyées à Paris, et déposées privément au pied de sa statue de la place des Pyramides. Or, le 28, M. le préfet de police fit prévenir le comité de Jeanne d'Arc, composé de dames de toutes les conditions, qu'en exécution d'une décision du gouvernement, il prenait les dispositions nécessaires pour empêcher tout dépôt, même isolé, de fleurs et de couronnes au-

tour de la statue de Jeanne d'Arc. Effectivement, toute la journée du 30, des sergents de ville furent placés près de la statue pour en empêcher l'accès, et pas une fleur ne put être offerte, le jour anniversaire de sa mort, à la libératrice de la France.

Suisse. — Une grave décision vient de donner, pour la première fois depuis que dure la persécution, tort aux persécuteurs et raison aux persécutés. On se rappelle que les catholiques du canton de Genève possédaient naguère plusieurs établissements de charité et que le gouvernement, après avoir chassé les religieuses qui en faisaient le service, ne craignit pas, pour s'emparer des immeubles où ces établissements avaient été installés, et qui étaient la propriété de plusieurs Anglais et Français, de faire une loi toute de circonstance et applicable à ce cas unique. Puis il prit possession de ces immeubles et les affecta à divers services publics.

Cependant les propriétaires firent opposition devant le tribunal fédéral, accusant le gouvernement de Genève d'avoir violé, à leur détriment, les traités entre la Suisse et l'Angleterre d'une part, entre la Suisse et la France d'autre part, et la constitution cantonale, qui interdit la confiscation générale des biens, garantit l'inviolabilité de la propriété, établit la séparation du pouvoir judiciaire des pouvoirs législatif et exécutif, enfin statue que nul ne peut être distrait de son juge naturel et qu'il ne pourra être établi des tribunaux exceptionnels ou extraordinaires.

Le procès dura dix-huit mois. Le jugement qui y mit fin est du 19 avril dernier. Aux termes de ce jugement, la loi de circonstance, en vertu de laquelle le gouvernement de Genève s'était emparé des immeubles dont il s'agit, est annulée comme inconstitutionnelle, et les parties sont renvoyées à porter devant le juge civil compétent les questions de propriétés litigieuses entre elles, tous droits réservés.

Ce jugement ne donne pas tout ce qu'on aurait été en droit d'attendre, partout ailleurs que sous un gouvernement sectaire ; mais il donne ici presque plus qu'on espérait, tant on y est habitué au déni de toute justice à l'égard des catholiques. Il est vrai, que si le tribunal fédéral eût jugé différemment, il n'y aurait plus eu une seule propriété particulière qui ne pût être confisquée. Quoi qu'il en soit, ce jugement est un grave échec pour le gouvernement génevois et une victoire réelle pour les catholiques. Le gouvernement pourra encore, à l'aide de ses roueries habituelles, retarder le moment de vider les lieux sur lesquels il a mis criminellement la main, mais, finalement, il faudra qu'il en sorte et les rende à leurs propriétaires.

Furieux de cette déconvenue, le gouvernement de Genève n'a pas tardé de s'en venger sur les catholiques d'une manière atroce. La paroisse de Chêne-Bourg est la première où le culte schismatique a été établi, et il y a longtemps qu'il n'y avait plus à y prendre ni église ni presbytère, ni maison d'école, ni hôpital. Les catholiques s'y réunissaient, comme en tant d'autres paroisses, dans une grange transformée en chapelle. Cependant c'est à Chêne-Bourg que les chefs du gouvernement résolurent de donner cours à leur rage. Il faut dire que cette petite ville est la patrie de l'un de ces chefs, le trop célèbre M. Héridier. Le 3 avril donc, pendant que le Saint-Sacrement était exposé dans la chapelle, les commissaires du gouvernement et le substitut du procurer général, accompagnés d'une forte escouade d'agents de police et de gendarmes, firent tout à coup irruption dans la demeure du curé d'abord puis dans la chapelle, et emportèrent tous les objets religieux qu'ils y trouvèrent, qu'ils fussent à l'usage particulier du curé et du vicaire ou qu'ils fussent à l'usage de la chapelle. Ils emportèrent jusqu'à l'ostensoir et juqu'au ciboire, dont le vicaire obtint pourtant de retirer les saintes espèces. Qu'on juge de l'horreur et de l'épouvante des fidèles qui étaient présents !

A cet acte de véritable vandalisme, le gouvernement de Genève a ajouté, huit jours après, un acte d'incomparable hypocrisie. Pour colorer son vol nouveau des apparences de la justice, il a fait mettre en état d'arrestation le curé de Chêne, vénérable vieillard de soixante-dix ans, qui exerce depuis quarante ans le saint ministère dans cette localité, en l'accusant d'avoir volé dans l'ancienne église les objets qu'on lui avait dérobés. Or, ces objets, comme des écrits produits par le curé en font foi, ont été achetés en partie par lui et par ses paroissiens, et en partie donnés par le diocèse de Versailles. Après cinq jours de détention préventive, il a été mis en liberté au prix d'un cautionnement de 10,000 fr. On s'attend à un jugement inique, qui, peut-être, sera aussi cassé un jour.

Tout cela n'a pas suffi pour apaiser la bile des tyrannaux de Genève. Ils se sont offert en plus la profanation d'une nouvelle église, celle de Meinier, en y installant, toujours sous la protection de la police et des gendarmes, le culte schismatique. L'apostat, venu de Genève pour la circonstance, y est ensuite retourné, vu qu'il n'y a pas un seul schismatique à Meinier.

Les tyrannaux de Berne ne sont pas plus heureux, pour le moment, que ceux de Genève.

C'est le peuple jurassien qui vient de se prononcer avec énergie contre ces derniers. Aux élections qui ont eu lieu, le 5 mai, dans le canton de Berne, pour le renouvellement du grand Conseil, tous les districts catholiques ont fait passer, à une écrasante majorité, la liste des candidats conservateurs. C'est un des plus beaux triomphes que le Jura ait jamais eu à enregistrer. Tous les gros bonnets du radicalisme sont restés sur le carreau. Pour les persécuteurs, c'est un effondrement, un aplatissement complet. Mais tous les districts du canton de Berne ne sont pas catholiques, et c'est pour cela que la majorité reste encore au parti libéral dans le grand Conseil. Mais cette majorité est fortement affaiblie, puisqu'on estime que le parti conservateur a gagné environ 50 sièges, et qu'ainsi lui-même se trouve doublé en force. Le grand Conseil bernois se compose actuellement de 110 à 112 conservateurs, et de 140 libéraux au plus. Dans ces conditions, on peut espérer voir bientôt s'ouvrir pour tout le canton et en particulier pour le Jura, une ère de justice et de réparation. Honneur à ceux qui, par leur énergie, ont su la préparer !

Russie. — Le *Monde* a récemment publié une série d'importants documents diplomatiques concernant les rapports du gouvernement russe avec le Saint-Siège. Ces documents lui avaient été communiqués par un de ses correspondants et l'on pouvait jusqu'à un certain point douter de leur authenticité. Mais, comme ils ont été reproduits ensuite par plusieurs journaux, et que le Saint-Siège n'a élevé à leur sujet aucune réclamation, on peut désormais les tenir pour vraiment authentiques.

Le premier de ces documents est une lettre circulaire du cardinal Siméoni, secrétaire d'Etat, en date du 28 octobre 1877. On y apprend que Pie IX, en présence de l'horrible persécution dont les catholiques de l'empire russe et surtout de la Pologne sont victimes, et de l'inanité de ses tentatives pour la faire cesser, avait résolu, pour l'accomplissement de son ministère apostolique, de se plaindre publiquement de la Russie dans le consistoire de juin dernier, et d'adresser en même temps, aux évêques, au clergé et aux fidèles opprimés, des paroles de louange, de consolation et d'encouragement. Mais, par prévenance, le Saint-Père voulut que le chargé d'affaires officieux de la Russie près le Saint Siège fût informé de cette résolution, afin que son gouvernement épargnât au Pape, s'il le voulait, de recourir à la mesure indiquée, en remédiant au moins aux maux les plus extrêmes dont l'Eglise, dans les domaines du czar, supporte le poids. L'agent officieux de la Russie, M. le prince Ouroussof, en réponse à cet avis, manifesta le désir que Sa Sainteté n'exprimât point de plaintes publiques contre le gouvernement impérial, mais qu'elle adressât de préférence ses réclamations par la voie diplomatique, le prince donnant plutôt à espérer que, sur ce terrain, on pourrait obtenir quelque avantage en faveur de l'Eglise catholique de Russie.

Cette réponse ayant été rapportée au Saint-Père, Sa Sainteté ne refusa pas d'ajourner pour quelque temps la mesure à laquelle Elle s'était décidée. Et, conformément au désir de l'agent russe, il fut rédigé, pour être remis au prince Gortschakoff, un mémoire contenant les principaux points relatifs aux souffrances de l'Eglise dans l'empire de Russie et dans le royaume de Pologne. Voici ce mémoire, qui constituera l'un des plus impérissables monuments de l'histoire de l'Eglise en Russie et en Pologne :

« *Principales injustices dont souffre l'Eglise catholique en Russie et en Pologne.*

« I. L'interdiction, renouvelée sous les peines les plus sévères, de la libre communication des évêques et des fidèles de ces Eglises avec le Souverain-Pontife.

« Le Saint-Siège, dans cette occasion comme dans d'autres circonstances analogues, se voit contraint de faire observer combien la loi qui défend au clergé et au peuple catholique de communiquer librement avec le Pontife romain, est subversive de la constitution divine de l'Eglise catholique et quelle injure elle fait au Saint-Siège lui-même. Cette loi, au sens du gouvernement impérial, considère le Souverain-Pontife comme une autorité étrangère à la Russie et à la Pologne, et veut lui attribuer un caractère uniquement politique. Le Pape, comme chef suprême de la religion catholique, n'est étranger sur aucun point du monde ; car il a, d'institution divine, le devoir d'étendre partout ses paternelles sollicitudes, de telle sorte que ses fils, de quelque pouvoir civil qu'ils dépendent, ont pleinement le droit de recourir librement dans leurs besoins spirituels au Père commun.

« On ne nie point qu'à une époque où prévalurent les doctrines condamnées du fébronianisme, les souverains, grâce aux menées des ennemis de l'Eglise catholique et croyant à tort fortifier leur propre autorité, n'aient adopté de pareilles lois ; mais ensuite, l'expérience les ayant désabusés et certaines passions s'étant calmées, tous les princes reconnurent que ces lois étaient déraisonnables et laissèrent les fidèles libres de correspondre avec le Souverain-Pontife. Il est nécessaire aussi de remarquer que ces lois n'arrivèrent jamais jusqu'à empêcher les fidèles de communiquer avec une absolue liberté en toutes les matières qui sont strictement de conscience et jusqu'à les priver

de recevoir directement sur ces matières les directions du Tribunal de la S. Pénitencerie, établi spécialement à cet effet.

« D'après cela, chacun peut imaginer de quelles angoisses sont déchirées les consciences des catholiques vivant dans les vastes contrées de la Russie et de la Pologne, se trouvant dans cette dure position d'être forcés de découvrir à d'autres les secrets les plus cachés de leur conscience ou, en gardant le silence, de rester privés des secours nécessaires à la tranquillité et au repos de leur esprit.

« II. Le décret, remis récemment en vigueur, du 30 novembre 1843, relatif aux séminaires, par lequel ces établissements sont soustraits de fait à la juridiction des évêques et assujettis aux dispositions du Gouvernement, tant pour la réglementation de la discipline que pour celle de l'enseignement doctrinal.

« La direction de ces mêmes séminaires a été confiée à un conseil de professeurs dont deux sont *laïques* et non catholiques. Cette réglementation imposée de nouveau aux séminaires, outre qu'elle est contraire aux dispositions du saint Concile de Trente, est en opposition avec les articles du Concordat de 1847.

« Nombreux sont les maux qui peuvent dériver de cette réglementation. Les séminaires soustraits à la direction épiscopale, les laïques et les non-catholiques introduits dans ces maisons à titre de professeurs de langue et de littérature russe, les jeunes gens sont détournés des études sacrées, des études principales, pour donner la meilleure partie du temps à ces travaux secondaires. Ils peuvent être écartés de l'ordination, quoique dignes sous tous les rapports, par une simple déclaration de cette sorte de professeurs, qui ont la faculté d'inspecter tout ce qui concerne la discipline et l'éducation des clercs, de faire éloigner les ecclésiastiques les plus zélés et de pervertir l'esprit des jeunes gens. A cela vient s'ajouter qu'il est interdit d'entrer au séminaire sans l'assentiment de l'autorité civile, qui n'est pas très-facile à le donner, et que le subside accordé en échange des biens confisqués est extrêmement minime et de beaucoup inférieur aux premiers besoins même d'un petit nombre d'élèves.

« Toutes ces dispositions auront pour conséquence la diminution des séminaires, sinon leur complète destruction.

« III. Ensuite, l'instruction religieuse est entièrement soustraite aux évêques, au préjudice du culte catholique et de l'autorité ecclésiastique.

« En général, elle est exclue des écoles et restreinte aux églises. On n'autorise pas d'écoles et d'institutions catholiques. Au lieu de cela, des circulaires confidentielles prescrivent que l'instruction des paysans ne soit pas confiée aux catholiques, que la langue polonaise et le catéchisme polonais soient éliminés des écoles, et les ministres non catholiques organisent des écoles rurales dans l'intérêt de la nationalité et de la religion russe. On permet, en outre, la fondation d'une académie de théologie non catholique à Wilna, pour aider à la propagation du schisme, dans le temps même où des ordonnances du Gouvernement autorisent l'occupation par des non-catholiques de douze chapelles et d'une église paroissiale catholique, dans le diocèse de Minsk. Afin de rendre silencieux et muets les temples sacrés, on enlève aux curés et aux prêtres la liberté de la prédication divine, en leur interdisant de prononcer d'autres Instructions que celles qui sont extraites des manuels publiés et autorisés par le Gouvernement, et l'on prescrit enfin la règle à suivre pour la censure des instructions composées par les curés, règle qui se traduit pratiquement en ceci que les écrits de cette nature, après avoir subi la révision des membres du Consistoire, doivent être approuvés par le gouverneur civil de la province et ensuite soumis à l'évêque et prononcés sous sa responsabilité personnelle.

« IV. L'ukase du 27 décembre 1861 (8 janvier 1862), en vertu duquel a été établie une Commission des cultes et de l'instruction publique dans le royaume de Pologne, est également en opposition ouverte avec les principes fondamentaux de l'Eglise catholique et avec les conventions solennelles du Concordat.

« Par cet ukase et spécialement dans la partie qui regarde les cultes, ont été dépassées de beaucoup les bornes du pouvoir civil, puisque toutes les dispositions qu'elle contient se rapportent aux personnes et aux choses religieuses et sacrées, et que, sur les unes et les autres, examine, juge et décide la Commission, composée d'hommes appartenant à diverses religions, Commission qui reçoit l'autorité qu'elle exerce non de l'Eglise, mais de l'Empereur.

« Par cette même loi, on bouleverse le régime, le gouvernement et l'administration de l'Eglise et de la discipline ecclésiastique : car on envahit en certains points ce qui est réservé à la suprême autorité du Souverain-Pontife sur toute l'Eglise catholique et on usurpe en beaucoup d'autres la juridiction des évêques, qui doivent l'exercer sur leurs troupeaux respectifs dans les limites marquées par les saints canons. Examinant, en effet, par manière d'exemple, l'article 8, il est facile de voir comment on est allé jusqu'à assujettir à la Commission gouvernementale les rapports ou affaires du clergé avec le Saint-Siège, de telle sorte qu'il ne reste aux évêques guère autre chose que d'exercer les fonctions sacrées, d'ad-

ministrer les sacrements et d'employer les censures, sauf le recours à la Commission du gouvernement. En ce dernier point, l'Eglise a cependant déjà pourvu, par sa propre constitution, au cas de celui qui se croit injustement frappé par les sentences de son évêque, en l'autorisant à en appeler dans les formes prescrites à l'autorité supérieure, dont le dernier degré est le suprême jugement du Siège apostolique.

« Le même ukase viole aussi le Concordat. Il suffit, en effet, de jeter un regard, entre autres choses, sur les attributions de la Commission et sur celles du Collège ecclésiastique, dit catholique romain, pour se convaincre que c'est la Commission avec ses ramifications diverses qui examine, juge et décide sur les matières de discipline ecclésiastique, lesquelles de droit propre, et d'après le Concordat, appartienent à l'évêque.

« A l'évêque, prenant l'avis de son Conseil, appartient encore, selon le même Concordat, le jugement sur les plaintes portées contre les ecclésiastiques pour les chefs y indiqués. Et l'ukase, non-seulement supprime cette disposition, mais va encore plus loin en ordonnant que toutes les plaintes, quelles qu'elles soient, portées contre les ecclésiastiques soient jugées par la Commission d'après le Code pénal pour les délits qu'il a prévus et qui ont été commis dans l'accomplissement des devoirs dépendant de leur vocation.

« V. L'administration des diocèses et l'autorité de juridiction ont été particulièrement troublées par l'ukase du 14 (26 décembre 1865) et par le règlement qui s'y rattache, tous deux relatifs à l'organisation du clergé séculier et aux biens de l'Eglise catholique en Pologne. Par eux, en effet, a été complétement bouleversée l'organisation des chapitres cathédraux, des églises collégiales, des bénéfices, des paroisses et du patrimoine même de l'Eglise. Celui-ci est de fait absorbé par le Gouvernement et en échange un titre de rente perpétuelle est constitué au clergé ; les églises collégiales et d'autres bénéfices sont supprimés ; le collégiale de Kielce est arbitrairement érigée en cathédrale ; un nouveau règlement est introduit dans les collèges de chanoines, les paroisses enfin sont classées contrairement aux dispositions canoniques, et l'on impose aux Evêques de ne nommer dans ces paroisses ni les titulaires, ni les administrateurs sans l'exprès consentement de la Commission des cultes.

« Cet ukase est extrêmement pernicieux, car il détruit l'organisation même de l'Eglise. C'est de là que proviennent les difficultés sur les nominations des vicaires capitulaires et les probabilités qui en résultent d'illégitimes intrusions ; de là, l'affaiblissement et l'état déplorable des chapitres cathédraux, maintenant réduits à l'ex trémité et presque éteints ; de la, les difficultés et souvent l'impossibilité de pourvoir les paroisses, l'exclusion de prêtres zélés des offices ecclésiastiques et, par là même, la collation de ces offices à de moins dignes.

« VI. Au préjudice de l'autorité des évêques et de la liberté du culte, il est défendu aux catholiques, par ordonnance du Gouvernement, de faire les processions en-dehors de leurs églises ; on ne permet pas aux ecclésiastiques de donner les exercices spirituels dans toutes leurs églises, mais seulement dans les villes de district et avec l'autorisation du gouverneur militaire du lieu ; on défend aux prêtres de s'absenter de leur propre paroisse sans la permission expresse, délivrée par écrit, de l'autorité civile, fût-ce pour aller se confesser ; on interdit aux plus zélés d'entre eux de venir en aide à leurs confrères dans les solennités où se produit un grand concours de fidèles, dans les missions, dans l'administration des Sacrements, et de plus ils sont notés comme fanatiques et ennemis de la religion dominante, et à ce titre exclus des bénéfices plus importants et des dignités ; et finalement les nominations aux fonctions ecclésiastiques sont réglées de façon à être à peu près toutes soumises à l'autorité du Gouvernement.

« VII. La prédication ensuite est entravée par beaucoup de difficultés. Elle est sévèrement interdite en-dehors des églises, souvent trop étroites pour la grande affluence du peuple. Il n'est pas permis, sans encourir des peines graves, de parler d'aucun des dogmes et vérités catholiques que la censure gouvernementale a exclus des catéchismes. Les prêtres ne peuvent enseigner le catéchisme que dans les églises paroissiales ; et ainsi cette œuvre de suprême nécessité est rendue difficile et moins profitable, car les enfants ont souvent à franchir de grandes distances pour venir à l'église, ce qui ne leur est pas toujours possible, surtout dans la mauvaise saison.

« VIII. Par un ukase enfin du 28 novembre 1875, communiqué aux Ordinaires par le Collège C. R. de Saint-Pétersbourg le 3 du mois de décembre suivant, et remettant en vigueur une disposition abrogée en 1862, il est défendu aux prêtres d'entendre la confession d'une personne inconnue, ou appartenant à une autre paroisse, sans une attestation constatant qu'elle est catholique, attestation qui doit être renouvelée chaque fois que cette personne a recours au saint ministère. Il suffisait primitivement que ce certificat émanât du curé ; mais plus tard, dans la Lithuanie spécialement et dans les provinces adjacentes, il a dû être donné par

l'autorité civile ; et, par cette mesure, l'on a rendu au peuple très-difficile et très-pénible l'usage des Sacrements.

« IX. Et sans parler de tant d'autres lois anticatholiques, mentionnons encore celle dont un édit du gouverneur général de Varsovie, en date du mois d'octobre 1875, impose la rigoureuse observation, et par laquelle il est défendu, sous peine de destitution, aux ecclésiastiques catholiques, de baptiser les enfants nés de mariages mixtes, même sur la demande des parents, et d'admettre à la communion quiconque aura une fois communié selon le rite grec. Cette loi est extrêmement outrageante pour la religion catholique, parce qu'elle tend à détacher d'elle les catholiques par le moyen même des Sacrements.

« X. En outre, par une injustice manifeste et au détriment de la religion catholique, on maintient, à l'heure présente, en exil, Mgr Felinsky, archevêque de Varsovie ; Mgr Rzewuski, son vicaire général ; Mgr Borowsky, évêque de Luck et Zitomir ; Mgr Krasinski, évêque de Wilna ; et beaucoup d'autres ecclésiastiques (qui, le plus souvent, sont même dans l'impossibilité de s'approcher des Sacrements), lesquels ne sont coupables que d'avoir correspondu avec le Saint-Siège ou de n'avoir pas obéi à l'autorité civile dans des choses contraires à la religion et à leur conscience. Et ici, sans parler de tant d'autres faits, nous voulons en rappeler un vraiment extraordinaire, inouï dans les annales de l'Eglise, et qui démontre quel compte fait le gouvernement impérial de l'autorité des évêques et même des principes fondamentaux de la religion catholique. Un acte du Gouvernement décréta que le susdit archevêque de Varsovie fût privé de toute juridiction épiscopale dans le diocèse. Il défendit à chacun des membres de son troupeau de communiquer avec lui, et il décida que Mgr Rzewuski, son suffragant et son vicaire général, prendrait les rênes à sa place, comme administrateur du diocèse. Le Saint-Père, instruit d'une mesure si inattendue, ne put se dispenser d'exprimer à ce sujet les plaintes les plus vives, le 24 avril 1864, au Collège Urbain de la Propagande, où il s'était rendu pour vénérer les reliques de saint Fidèle de Sigmaringen et pour assister à la publication de deux décrets de la S. Congrégation des Rites.

« XI. On laisse ensuite vacants les sièges épiscopaux de Plosk et de Samogitie et de tant de suffragants qui devraient exister aux termes du Concordat ; pour la vaste étendue des diocèses qui forment les deux provinces ecclésiastiques de Varsovie et de Mohilew, il n'y en a que deux, qui sont ceux de Plosk et de Samogitie. Ont été en outre arbitrairement supprimés, quatre diocèses : 1° celui de Kamenetz, en 1866 ; 2° celui de Podlachie, en 1867 ; 3° celui de Minsk, en 1869. Ce dernier siège fut réuni à celui de Wilna et donné à administrer au prêtre Zylinski, qui en prit le gouvernement en fait, et le conserve encore présentement, sans autorisation du Saint-Siège. Le Saint-Père, ne pouvant tolérer davantage que l'intrus Zylinski continue à faire la désolation des deux diocèses, demande son éloignement : autrement il se verra dans l'obligation de procéder contre ledit intrus, selon toute la rigueur des lois canoniques.

« XII. En 1875, au moyen d'un ukase du synode de l'Eglise dominante, le diocèse grec-uni de Chelm fut supprimé et converti en une éparchie schismatique. Le monde entier ne connaît que trop aujourd'hui les funestes circonstances qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent ce douloureux événement. Il n'ignore pas davantage que, dès qu'eurent pris fin la pression violente et la terreur extrême sous laquelle se consomma le schisme de l'église de Chelm (la dernière église unie qui restât dans tout l'empire russe), les populations de ce diocèse élevèrent la voix pour se déclarer absolument catholiques fidèles, soumises au Pape, successeur de saint Pierre ; par leurs protestations, elles enlevèrent toute valeur aux adresses collectives présentées à S. M. l'Empereur, adresses pour lesquelles elles n'avaient jamais donné aucun mandat ; et elles affirmèrent qu'elles avaient été attirées dans un piège et trahies par le clergé substitué au véritable clergé catholique, lequel presque tout entier avait été éloigné, comme un grave obstacle à ces prétendues adresses.

« D'après cela, il est facile de comprendre combien est déplorable et périlleuse pour la foi catholique la condition actuelle des Grecs-Unis de Chelm. Assujettis au schisme par la violence dans tous les actes de la vie publique et officielle, ils ne peuvent professer la foi qu'ils conservent intacte dans leur conscience : privés presque complétement, ou par la déportation ou par l'exil, des prêtres héroïques qui n'ont point voulu adhérer au schisme, ils manquent des secours nécessaires du ministère sacerdotal ; car il ne peuvent, d'aucune manière, se résoudre à recourir, dans leurs besoins spirituels, au nouveau clergé schismatique qui leur a été imposé. Ces faits, que nul prétexte politique ne pourrait justifier, ont tellement affligé le cœur paternel de Sa Sainteté, qu'Elle fait à ce sujet les plus hautes réclamations et protestations, et qu'en même temps elle demande que l'on mette fin, dans l'infortuné diocèse de Chelm, à un état de choses souverainement perni-

...cieux au bien spirituel de ces bons et fidèles catholiques.

«XIII. La condition du clergé régulier en Russie et en Pologne est profondément triste. A toutes les différentes lois au moyen desquelles les religieux ont été arrachés à la dépendance de leurs supérieurs, lois qui firent le recensement des couvents et qui les supprimèrent, qui confisquèrent les biens et dispersèrent les religieux, s'ajoute l'ukase du 27 octobre (8 novembre 1864), relatif à la suppression ou à la fermeture presque totale des couvents d'hommes et des monastères de femmes dans le royaume de Pologne ; la spoliation de leurs biens adjugés à l'Etat et l'assujettissement des religieux et des religieuses des couvents et des monastères encore subsistants, à la juridiction ordinaire des évêques. Ces lois, outre qu'elles dérobent et usurpent l'autorité du Saint-Siège et tendent à la désorganisation et à la dissolution de toutes les communautés religieuses catholiques, sont en opposition formelle avec les traités et avec les promesses plusieurs fois répétées du gouvernement impérial.

« C'est en vertu de ces lois que, par un décret du général Berg, en date du 16 décembre 1864, a été supprimée la Congrégation des Sœurs de Saint-Félix, tandis que, par un autre décret du même général, du 10 du même mois, étaient supprimés cinq couvents de Basiliens existant en Pologne. Enfin, par un édit très-récent, émané du synode de l'Eglise dominante, le 22 janvier de la présente année, ont été livrés aux moines schismatiques de Saint-Nicolas, l'église et le couvent avec ses dépendances, qui appartenaient autrefois aux Carmes, dans la ville de Bialyniczea, gouvernement de Mohilew; de telle sorte qu'une population de 2,000 âmes est restée sans église et sans prêtres.

« XIV. Le nouvel ukase pour l'introduction de la langue russe dans le culte supplémentaire, introduction déjà décrétée dans les diocèses de Wilna et de Minsk, et étendue dès le commencement de janvier 1876 aux diocèses de Luck et Zitomir et de Kamenietz, n'a pas moins lésé les droits et l'autorité du Saint-Siège. Un ukase de 1848 prohibait l'usage de la langue russe pour tous les cultes autres que le culte grec schismatique ; cet ukase a été abrogé en 1869, et l'usage de la même langue a été déclaré libre. Or, comme c'était l'intention du gouvernement impérial que l'on adoptât cette langue, il en vint donc à la prescrire. Mais la ferme résistance que l'on rencontra chez les évêques et chez les fidèles engagea le Gouvernement à employer le moyen peut-être le plus efficace pour l'imposer : il s'adressa au Saint-Siège pour obtenir son concours; cela se passait dans les années 1872 et 1873. Le Saint-Siège, après de longues discussions, ne voulut prendre aucune détermination sur une affaire aussi grave, sans connaître préalablement les renseignements et l'opinion des divers Ordinaires diocésains; ensuite il demanda avec instance que la rigoureuse interdiction de communiquer avec les sujets catholiques de la Russie fût levée.

« Le gouvernement impérial ne crut pas devoir poursuivre ces négociations avec le Saint-Siège, et cette fois recourut au parti d'imposer la langue russe dans le culte supplémentaire; il commença par les diocèses des provinces occidentales de l'empire, dans l'espérance d'y trouver une moindre résistance. Pour obtenir avec plus de facilité ce résultat, il recourut, l'année dernière, à un nouveau moyen, c'est-à-dire à celui de nommer deux visiteurs diocésains, limités pour le moment aux diocèses de Minsk et de Wilna. Il résulte des instructions qui leur furent données par Zylinsky, l'administrateur intrus de Wilna, que le but direct de ces nouveaux agents est de propager, le plus possible, l'usage de la langue russe dans le culte catholique. Mais un autre but, peut-être plus indirect et plus caché, est d'abaisser l'autorité des évêques sur les diocèses, et d'altérer la hiérarchie sacrée, en accordant aux visiteurs diocésains une juridiction, des droits et des honneurs quasi-épiscopaux. De toute façon, cette institution blesse hautement l'autorité des pasteurs, et elle est contraire aux lois fondamentales de l'Eglise, qui n'admet point d'autre juridiction légitime que celle qui dérive directement ou indirectement du Souverain-Pontife.

« Le Saint-Père, en l'année 1867, réprimanda solennellement le Collège catholique romain de Saint-Pétersbourg, à raison de son ingérence dans les affaires spirituelles des diocèses. Le gouvernement impérial ayant depuis introduit des modifications dans l'organisation dudit Collège, Sa Sainteté, par une lettre encyclique, du 2 mars 1875, adressée aux évêques, et communiquée au Gouvernement lui-même, déclara que le Collège C. R. pouvait être *toléré*, à condition qu'il bornât son action aux affaires purement matérielles de l'administration.

« Mais nonobstant cette défense expresse, le Collège continue à s'immiscer comme précédemment, dans les affaires spirituelles des diocèses, rien n'étant aussi commun que les notifications faites par son intermédiaire des décrets du gouvernement hostiles à l'Eglise. Par conséquent, sur ce point encore, on appelle l'attention du gouvernement impérial pour que l'ingérence du Collège soit restreinte aux questions seulement administratives et matérielles, et

afin que le Saint-Siège ne soit pas forcé à condamner de nouveau cette institution. »

Ce mémoire fut remis à l'agent russe pour être envoyé, nous l'avons déjà dit, au prince Gortschakoff, chancelier de l'empire de Russie. Le lecteur a pu remarquer avec quel soin on s'était appliqué à contenir les justes et naturels sentiments d'indignation que doivent inspirer à toute âme bien née les faits et les actes que l'on y mentionne. A ce mémoire était jointe une note du cardinal Siméoni pour le chargé d'affaires, dans laquelle il était dit que si le souverain Pontife, par un dernier égard pour l'Empereur, avait consenti à ne pas recourir, en ce moment, à des mesures si douloureuses, il devrait irrémissiblement le faire dans le cas où Sa Majesté n'apprécierait pas ce trait de délicatesse.

Une si grande longanimité et de tels égards permettaient d'espérer que, si l'on continuait de ne pas faire droit aux réclamations du Saint-Siège, tout au moins on les accueillerait avec courtoisie. Quelle ne fut donc pas la surprise du Saint-Père et de tous ceux qui avaient été mêlés à ces négociations, lorsqu'on apprit que deux semaines après la remise des susdits documents au chargé d'affaires, il les avait rapportés au cardinal-secrétaire d'Etat, en déclarant que son gouvernement n'étant pas habitué à subir la censure de qui que ce soit, il ne se croyait pas autorisé à transmettre les pièces en question à la chancellerie impériale. Vainement le cardinal-secrétaire d'Etat appela l'attention de l'agent russe sur l'acte qu'il allait commettre, acte inqualifiable et sans précédent dans l'histoire de la diplomatie, comme aussi sur les conséquences bien tristes qui en dériveraient et qu'il n'avait peut-être pas suffisamment calculées ; il resta inflexible, prenant sur lui toute la responsabilité de sa démarche, et se livrant même à des provocations et à des menaces.

Ces procédés ayant été portés à la connaissance du Souverain-Pontife, Sa Sainteté donna ordre d'écrire au chargé d'affaires que tous rapports entre le Saint-Siège et lui étaient rompus, et que même il ne serait plus reçu par le Pape ni son secrétaire d'Etat, s'il ne faisait auparavant une réparation convenable. L'agent russe quitta Rome sans se présenter au Vatican.

Cependant le Saint-Siège tenait à savoir comment le gouvernement de Saint-Pétersbourg appréciait la conduite de son agent. Il le fit donc interroger à ce sujet par l'intermédiaire d'un gouvernement ami, et apprit qu'effectivement, d'après le jugement porté par le chargé d'affaires sur les documents qui lui avaient été remis, il avait reçu l'ordre de les rendre. Il était impossible au gouvernement de Saint-Pétersbourg d'agir avec une plus grande légèreté, que de prendre une pareille décision sur la parole d'un simple agent officieux. Mais ce procédé, méprisant à l'égard du Saint-Siège est tout à fait en harmonie avec la conduite habituelle du gouvernement russe envers l'Eglise.

A partir de ce moment, les relations officieuses qui existaient précédemment entre le Vatican et Saint-Pétersbourg sont demeurées rompues. La lettre prévenante que Léon XIII a écrite à l'empereur Alexandre lors de son avénement au trône pontifical ne paraît pas devoir amener un rapprochement, et tout fait croire que le Czar ne se départira pas envers le royaume de Pologne et envers l'Eglise d'une conduite qui est dans la tradition de l'empire.

Le *Czas* du 15 mai nous apprend, en effet, que la persécution des Uniates en particulier, loin de se calmer, ne fait que devenir de plus en plus rigoureuse.

En attendant que Léon XIII fasse entendre les plaintes publiques que la mort à glacées sur les lèvres de Pie IX, Sa Sainteté vient de faire adresser à l'intrus Zilynski, par la Congrégation du Concile, dont il est parlé plus haut, un monitoire aux termes duquel ce prêtre révolté est sommé d'abandonner, dans un délai de quarante jours, la charge dont il s'est illégalement emparé, et de réparer, au moyen d'une déclaration publique, le scandale qu'il a donné par ses actes et ses paroles. De plus, les Eminentissimes Pères de la Congrégation notifient à l'intrus Zilynski que l'institution des visiteurs diocésains, établie sur ses conseils et par ses soins, est absolument condamnée par l'autorité suprême, et ils lui ordonnent enfin d'en aviser les prêtres Ferdinand Senezykowski et Jean Jurgiewicz, et de les avertir de se démettre sans retard de la charge qui leur a été témérairement confiée, s'ils ne veulent pas encourir avec lui la sévérité des peines canoniques.

Si douloureuse que soit leur situation, les catholiques de Pologne et de Russie peuvent tout au moins conserver l'assurance que leur nouveau Père du Vatican ne les abandonnera pas.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU IIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, XIV, 16-24.)

Communion fréquente.

En cette fête de l'immortel Roi des siècles, mes chers frères, les édifices sacrés sont dans la splendeur; la chapelle du hameau tend à éclipser le sanctuaire du village, et l'église du bourg ambitionne d'égaler la cathédrale de la ville. De poétiques autels se dressent sur les places, et de gracieux arbustes ombragent les chemins; des processions de gloire sillonnent les rues, et des chants de triomphe retentissent dans les airs. Ce déploiement de magnificence est agréable à Jésus-Christ; mais il éprouve plus de plaisir à siéger sur le trône de nos cœurs que sur le gradin de nos reposoirs : c'est ce que nous insinue la lecture évangélique de ce jour.

I. — « Un homme prépara un grand festin, auquel il invita beaucoup de monde; et, à l'heure du repas, il envoya son serviteur dire aux conviés de venir, parce que tout était prêt. »

Reconnaissons ici, mes chers frères, l'institution du sacrement adorable, que nous sommes tous obligés de recevoir. Cet homme représente le Fils de Dieu qui, pour nous arracher à l'enfer et nous introduire dans le ciel, daigna prendre un corps et une âme semblables aux nôtres. Ce grand festin, c'est la très-sainte Eucharistie, merveille des merveilles, comble des bienfaits, chef-d'œuvre de la puissance divine, invention la plus sublime de la sagesse incréée. Sur la table de ce banquet mystique sont servis le froment, des élus, le pain des anges, le vin des vierges, le corps, le sang, l'âme et la divinité du Maître du ciel et de la terre; si bien qu'après avoir dignement communié nous pouvons répéter le mot de l'Apôtre : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » (Galat., III, 20.) Le Sauveur vous engage fortement à goûter la manne eucharistique : « Venez à moi, s'écrie-t-il, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous restaurerai, *et ego reficiam vos.* » (Matth., XI, 28.) Il vous renouvelle l'invitation par l'organe du prêtre, son serviteur; il l'envoie vous dire de sa part; la nappe est mise, le tabernacle, ouvert, le ciboire, dévoilé; l'hostie consacrée; tout est prêt, venez.

II. — Mais que de chrétiens imitent ces invités, qui répondirent à l'affection par l'indifférence, et à l'honneur par l'injure. En effet, « tous à l'envi commencèrent par s'excuser. Le premier dit: J'ai acheté une maison de campagne; il faut que j'aille la voir; je vous prie de m'excuser. Un second dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je vais en faire l'essai; je vous prie de m'excuser. Un autre dit : Je viens de me marier, je ne puis y aller. »

Voilà, certes, la manière d'agir d'un grand nombre de catholiques : ils n'ont d'estime que pour les biens qu'ils peuvent voir et toucher; ils ne soupirent aucunement après des richesses invisibles et impalpables; ils s'abandonnent à un fou rire ou à une colère insensée, quand on leur dit : La chose la plus désirable, c'est la grâce sanctifiante; « que sert de gagner le monde entier, si l'on a le malheur de perdre son âme? — Amassez-vous des trésors dans le ciel, où le ver ne saurait les piquer; ni la rouille, les ronger; ni le voleur les ravir. » Au lieu de s'acheter, avec la monnaie des bonnes œuvres, une demeure dans le paradis, ces indifférents préfèrent acquérir une maison de campagne, qu'il faudra quitter bientôt, pour « entrer dans la maison de leur éternité, » et, comme ils n'ont jamais réfléchi à cette dernière, elle sera horrible pour eux. Loin de porter le joug suave du Seigneur, ces malheureux le foulent aux pieds; leurs bêtes de somme agissent-elles de la sorte à leur égard? non; prennent-ils leçons sur elles? point du tout; ils ne craignent pas de profaner le dimanche par les travaux des champs; au grand scandale du public, vu qu'il n'y a pas urgence, ils vont et viennent avec leurs attelages, par toutes les rues de la localité et tous les chemins de la campagne. On a beau leur certifier qu'ils succomberont sous le poids des malédictions divines, on ne parvient pas à les convertir; ils ne croient aux châtiments que lorsqu'ils en sont frappés. Des hommes dévorés de la faim et de la soif des honneurs, des richesses et des voluptés de la terre, quelle saveur trouveraient-ils aux choses du ciel? comment prendraient-ils goût aux aliments de l'âme? On ne peut que gémir sur leur éloignement de l'église, et leur aversion pour la manne du tabernacle; et il faut conjurer le Tout-Puissant d'amollir leurs cœurs plus durs que le bronze, et plus froids que la glace : faute de quoi, ils seraient impitoyablement bannis du céleste royaume.

III. — Moins criminels sont ceux qui ne veulent pas communier, parce qu'ils sont, disent-ils, trop grands pécheurs pour oser recevoir le Dieu de sainteté. — Mais qu'ils réfléchissent à ces mots : « Le serviteur, étant revenu, raconta l'affaire à son maître ; alors le père de famille, courroucé, dit à son serviteur : Allez aussitôt sur les places publiques et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les infirmes, les aveugles, et les boiteux. »

Qu'est-ce à dire, mes chers frères? l'indigence, la maladie, la cécité, le boitement, sont les défauts du corps, figurant ceux de l'âme, savoir : les péchés. Or, dans quel but l'évangéliste mentionne-t-il que les victimes de ces misères n'en furent pas moins introduites dans la salle du festin? Pour nous assurer que nous y serons admis pareillement, après avoir lavé nos souillures dans la piscine du sacrement de la réconciliation; c'est ce que l'Apôtre nous commande au nom de Jésus-Christ : « Que l'homme, dit-il, ne goûte pas ce pain, et ne boive pas ce calice avant d'être bien éprouvé lui-même et d'avoir reçu le pardon de ses iniquités; — autrement, il se rendrait coupable du corps et du sang du Seigneur, mangerait son jugement, et boirait se condamnation. »

Du reste, vous connaissez tous l'indispensable obligation de recevoir dignement son Créateur, au moins à Pâques, et cette sentence formulée, par le Rédempteur lui-même, contre les rebelles : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous; » pour vous, point de place au banquet de l'éternité! « *Nemo virorum illorum... gustabit cœnam meam.* » Plusieurs donc de mes paroissiens n'ayant pas accompli le devoir pascal, je les conjure de s'en acquitter; pendant cette octave du très-saint Sacrement.

IV. — Communier une fois l'année, c'est le moins qu'on puisse faire. Personnes de foi pieuse ou de bonne volonté, je vous exhorte le plus vivement possible à réjouir votre âme, par la réception fréquente du Dieu de votre première communion; je vous adresse, sous ce rapport, l'appel le plus chaleureux; car, je le sais, Jésus-Christ brûle de visiter souvent le temple de votre cœur, où c'est pour lui un délice de se reposer; je ne l'ignore point, ce suave Pasteur veut que son remplaçant pousse, en quelque sorte, les brebis à la table angélique, tous les mois, tous les quinze jours, toutes les semaines : c'est ce qu'insinue la fin de la parabole sacrée : « Seigneur, dit le domestique, j'ai fait ce que vous m'aviez ordonné, il y a encore de la place. — Allez, répliqua le maître, dans les chemins et le long des haies, et pressez les gens d'entrer, pour que ma maison se remplisse, car je vous certifie que nul de ceux que j'avais invités ne sera de mon festin. »

Je suppose, pieux fidèles, qu'un médecin très-habile, en qui vous auriez une confiance illimitée vous dise : l'aliment, que je vous présente vous est indispensable; si vous négligez de le prendre, vous tomberez vite en une faiblesse, qui vous traînera dans la fosse; mais si vous avez soin d'en faire usage, vous recouvrerez immanquablement une verdeur, qui vous assurera de vieux ans : vous ne manquerez pas, j'en suis certain, de bénir semblable recette. Or, quel est ce médecin, mes chers frères? n'est-ce pas le Sauveur? quelle est cette nourriture? n'est-ce pas l'Eucharistie? quels effets produit-elle en ceux qui la reçoivent pieusemennt et fréquemment? le contentement et la paix de la vie présente, gage et avant-goût de la gloire et de la félicité de la vie future : « *Habet vitam æternam.* »

Ah! prenez la noble et précieuse résolution de vous approcher de la table des anges, sinon chaque mois, du moins aux principales fêtes : « C'est très-profitable, dit saint Basile, de communier tous les jours, et de se nourrir du corps et du sang de Jésus-Christ, puisqu'il fait lui-même cette déclaration : Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. » — « Les premiers chrétiens communiaient tous les jours, observe un illustre auteur; on ne communie jamais trop souvent, quand ou communie bien, et l'on communie toujours bien, quand auparavant on se confesse avec soin, et quand on a une véritable bonne volonté de demeurer fidèle au bon Dieu. » (Mgr de Ségur.) Lisez le chapitre III du IVe livre de l'Imitation, et vous verrez quelles grâces découlent de la fontaine eucharistique, sur les âmes ferventes. Citons, pour terminer, cette édifiante anecdote : dans une réunion de militaires à la cure de Saint-Laurent de Paris (1878) le génral Bernel prononçait ces paroles : « Etant colonel en garnison à Montpellier, je fus, avec ma femme, invité à dîner chez Mgr l'évêque. Après le dîner, j'eus un entretien avec lui. Je lui avouai que je n'avais pas encore fait ma première communion. Le prélat se chargea de me faire donner l'instruction nécessaire, et m'offrit de me faire faire ma première communion à sa campagne. Ce jour-là, je pris la résolution de communier tous les jours de ma vie; je n'y ai jamais manqué, grâces à Dieu! et j'attribue à mes communions le succès, que Dieu me donne dans les bonnes œuvres que j'entreprends. Je voudrais pouvoir découvrir mon secret à tout le monde, afin de porter les autres à faire de même. Et que faut-il pour cela? être en état de grâce. Mais n'est-il pas convenable de vivre en état de grâce? Et si, par hasard, on a fait une faute, le tribunal de la pénitence n'est-

il pas là, n'ayant été établi que pour cela? Grande erreur de croire que l'on fait mieux une chose, parce qu'on la fait rarement. »

Pendant que ce général parlait ainsi, un colonel en retraite dit tout bas à son voisin : « Le général n'est pas seul à faire ce qu'il dit ; je fais comme lui chaque matin. »

« Dans ce cas, répond le voisin, nous sommes trois, car je fais de même, et j'espère bien que le nombre augmentera. »

Ce langage et cet exemple valent un livre sur le sujet qui nous occupe. Ah ! Seigneur, puissiez-vous compter de tels chrétiens dans ma paroisse ! Ainsi soit-il.

L'abbé B.,

Auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES

SECONDE RETRAITE

POUR DES PREMIÈRES COMMUNIONS

QUATRIÈME INSTRUCTION

(Pour la visite à la sainte Vierge, le jeudi.)

SUJET : Explication des paroles de l'Ange.

TEXTE. — *Ave, gratia plena, Dominus tecum.* Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous... (*S. Luc*, chap. I. vers. 18.)

EXORDE. — Mes chers enfants, après notre visite à Jésus-Christ présent dans la sainte Eucharistie, nous allons parler de sa sainte Mère, et faire aussi une petite visite à cette auguste Vierge, qui nous l'a donné... Saint Bonaventure, qui, dès son enfance, eut la plus tendre dévotion pour cette divine Reine du ciel, disait ces paroles remarquables que vous allez bien comprendre et sur lesquelles j'appelle votre attention : « Lorsque des marins ou des navigateurs veulent voyager vers un point, ils ont besoin de s'orienter sur un astre, sur une étoile, dont la lumière les conduit et les dirige vers le but qu'ils se sont proposé... » Tous, mes chers amis, en ce moment, vous avez un but, vous désirez l'atteindre : c'est de bien faire votre première communion, afin d'arriver un jour au ciel ; eh bien ! la sainte Vierge, par sa puissante intercession, par les grâces qu'elle vous obtiendra, sera l'étoile qui vous conduira vers ce but désiré... Douce Mère de Jésus, oui, c'est de tout leur cœur, que ces chers enfants se recommandent à vous, et vous supplient de leur obtenir de votre divin Fils, les grâces dont ils ont besoin...

PROPOSITION. — Dans ces courtes instructions, qui seront réellement des visites à la sainte Vierge, nous méditerons, nous chercherons surtout à bien comprendre, cette belle prière qu'on appelle la Salutation angélique ou l'*Ave Maria*. Vous savez qu'elle se compose *premièrement* des paroles de l'Ange, *secondement* de celles de sainte Elisabeth, et *troisièmement* de celles que l'Eglise y a ajoutées... Nous allons aujourd'hui nous occuper seulement des paroles de l'Ange...

Voyez-vous, mes enfants, un prince du ciel, l'Archange Gabriel, député par la sainte Trinité pour saluer de sa part l'humble fiancée de saint Joseph : « Je vous salue, lui dit-il, ô pleine de grâces !... Vous n'ignorez pas que généralement on salue surtout ceux que l'on connaît, que l'on aime, et que l'on respecte. Archange Gabriel, vous connaissez donc cette jeune Vierge que vous venez saluer avec tant de respect, et à laquelle vous donnez un titre si honorable ? Ce n'est point en mon nom, répond l'Archange, que je la salue : de plus haut viennent pour elle ces hommages et ces marques de respect !... C'est Dieu le Père, qui m'a envoyé vers elle, comme vers une fille bien-aimée : c'est Dieu le Fils, qui désire la choisir pour mère ; c'est Dieu le Saint-Esprit, qui la prend pour son épouse chérie, et je suis venu de leur part, comme un ambassadeur qu'un grand prince chargerait d'une mission près d'une princesse... Je n'ai fait que répéter leurs paroles. Et l'Archange dit vrai, mes enfants !... O Marie, ô notre reine, ô notre patronne, quelle gloire pour vous dans cette salutation ; nos cœurs s'en réjouissent pour vous... Oui, nous vous saluons non-seulement avec l'Archange, mais avec les trois personnes divines, ô vous qui êtes remplie de grâces, *Ave, Maria, gratia plena.*

Je ne m'étonne plus que les saints aimaient si souvent à répéter avec joie et avec piété, ces paroles à la louange de Marie... Saint Bonaventure et d'autres encore, ont composé de longues hymnes dont chaque verset commence par ces mots : — Je vous salue, Marie. — Saint Bernardin de Sienne avait à peine votre âge, mes enfants, que la répétition de cette prière faisait ses délices ; chaque matin, il quittait la ville pour se rendre de bonne heure à un petit oratoire dans lequel se trouvait une image de la sainte Vierge. — Où vas-tu donc, lui disaient les enfants de son âge ? — Ah ! leur répondit-il, d'un air mystérieux, je vais visiter une amie que j'aime beaucoup ! — On le fit surveiller, on crut qu'il s'agissait d'une visite suspecte, mais on le trouva à genoux devant l'image vénérée de Marie, et répétant avec des larmes de tendresse : « Je vous salue, ô pleine de grâces ; *Ave, Maria, gratia plena.* » Bonne Mère de Jésus, vous accueilliez en souriant les hommages de ce pieux enfant, vous l'avez béni, vous en avez fait un apôtre et un saint... Aussi, sa confiance

en la sainte Vierge était telle, qu'il disait dans ses sermons : « J'ai été toute ma vie dévoué à la bienheureuse Vierge, je suis né le jour de sa Nativité, j'ai été baptisé ce même jour, et elle m'obtiendra la grâce de m'envoler également au ciel le jour de sa Nativité ». Pieux missionnaire, votre désir fut exaucé, et là-haut, avec les Anges et les saints vous saluez, vous saluerez pendant l'éternité la Vierge que vous avez tant aimée...

Mais j'oubliais de vous expliquer ces autres paroles de l'ange : « *Le Seigneur est avec vous* ». Vous savez tous que ces mots : *pleine de grâces*, signifient que la sainte Vierge a été la plus parfaite de toutes les créatures, celle sur laquelle les faveurs du bon Dieu se sont répandues avec plus d'abondance. Mais, n'oublions pas, mes enfants, qu'elle fut aussi incomparablement la plus fidèle à correspondre aux grâces qui lui furent accordées... De même, si vous répondez bien à la faveur que Dieu vous prépare, votre fidélité attirera de jour en jour sur vous des grâces plus abondantes.

Oui, Marie dirons-nous avec l'Ange : « Le Seigneur est avec vous. » Avec vous est Dieu le Père, qui avant tous les siècles vous a choisie, non-seulement pour être la Mère de Jésus, mais notre mère à tous !... Avec vous est le Fils, qui va prendre un corps et une âme dans votre chaste sein ! Avec vous est le Saint-Esprit, qui vous comblera de ces grâces abondantes, que vous déverserez sur nous pauvres pécheurs !... Et nous pourrions, nous, mes enfants, ajouter encore : Oui, auguste Marie, le Seigneur est avec vous, dans cette pauvre étable de Bethléem, où vous l'avez emmailloté de langes... Le Seigneur est avec vous, quand vous l'emportez dans vos bras en Egypte pour éviter la fureur d'Hérode... Le Seigneur est avec vous dans la pauvre demeure de Nazareth... Le Seigneur est avec vous et vous êtes avec lui jusque sur le Calvaire... Le Seigneur est avec vous, le jour où il institue la sainte Eucharistie... Oh ! mes enfants, qu'elle fut sainte et fervente la première communion de la Vierge Marie... Auguste Mère de Jésus, obtenez-nous la grâce, le jour où nous aurons le bonheur de le recevoir pour la première fois, que le Seigneur soit réellement avec nous, et que nous soyons véritablement avec lui, ce jour-là et tout le temps de notre vie... Ainsi soit-il...

—

CINQUIÈME INSTRUCTION

(Jeudi à la prière du soir.)

SUJET : Suite de l'histoire du mauvais riche ; il y a un enfer.

TEXTE.— *Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe, et Lazarum in sinu ejus.* Le mauvais riche, plongé dans les flammes, aperçut Abraham de loin et Lazare reposant près de lui.... (*Saint Luc*, chap. XVI, vers. 23.)

EXORDE. — Mes chers enfants, nous allons, ce soir, achever l'histoire du mauvais riche, puis faire quelques considérations pour nous préserver tous du malheur qui est devenu à tout jamais son partage. Pas d'illusion, mes chers amis... Réfléchissons sérieusement, pour vous et pour moi, la circonstance dans laquelle nous nous trouvons est bien importante et bien solennelle.... Dieu me jugera, moi, qui vous parle, il me demandera ce que j'ai fait pour vous disposer à bien faire votre première communion. Les as-tu instruits selon ton pouvoir, ces chers enfants, me dira-t-il, as-tu prié pour eux ? Les as-tu recommandés chaque jour, à la sainte messe, au Rédempteur de leurs âmes? Et quand, au confessionnal, ils sont venus avouer humblement leurs fautes, épancher leur âme dans la tienne, leur as-tu parlé de la miséricorde de Jésus, de la douce et puissante protectrice qu'ils avaient dans la vierge Marie? Si tu ne l'as pas fait, prêtre, tu n'as pas rempli ton devoir!

Vous aussi, chers enfants, vous serez interrogés un jour; chaque heure, je ne dis pas assez, chaque minute de ces pieux exercices doit vous apporter une grâce, une lumière, une bonne inspiration... A chacun de vous Dieu dira au jour de ce jugement particulier que tous nous devons subir : — As-tu assisté avec recueillement aux exercices de la retraite? As-tu écouté avec attention, as-tu cherché à bien comprendre les vérités qu'on t'enseignait? As-tu, comme on te l'avait si souvent recommandé, prié la sainte vierge Marie? — As-tu? Mais pourquoi multiplier ces questions ; oui, mes bons amis, vous aurez à répondre de la manière dont vous ferez cette retraite, de laquelle dépend pour vous une bonne ou mauvaise première communion....

PROPOSITION.— Mon Dieu ! voyez, mes enfants, comme je m'égare... J'ai tant de plaisir à causer avec vous; j'allais presque oublier notre histoire du mauvais riche... Eh bien ! non, je vais vous en dire la fin ; elle vous confirmera une vérité affirmée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, auquel tant de gens de nos jours ne pensent pas, mais que vous, je l'espère, vous n'oublierez jamais.....

DIVISION. — *Premièrement*, supplices éprouvés par le mauvais riche en enfer; *secondement*, ce que nous devons faire pour éviter ce malheur éternel. Ah! que cette instruction est sérieuse! je vous la signale comme l'un des sujets les plus importants de cette retraite, non point pour vous épouvanter, mais pour vous bien

montrer combien Dieu a été jusqu'ici bon et miséricordieux à votre égard.....

Première partie.—Notre-Seigneur Jésus-Christ disait donc à la foule qui l'écoutait : « Ce mauvais riche, si dur envers le pauvre Lazare, vint à mourir, son âme fut transportée en enfer. » Là, privé de cette vue du bon Dieu, de cette compagnie des anges et des saints qui doivent faire notre bonheur pendant l'éternité tout entière, le pauvre malheureux se tordait dans les flammes brûlantes. Dieu permit qu'il aperçût ce commencement de félicité que les âmes justes éprouvaient dans cette sorte de salle d'attente, dont je vous ai parlé, et qu'on appelait les limbes.... De même qu'on se connaît dans cette vie, de même aussi, mes chers amis, nous nous connaîtrons tous dans l'autre monde.... Le mauvais riche reconnut donc Lazare, ce pauvre Lazare, qui avait mendié si souvent à sa porte, et sur lequel il avait tant de fois jeté des regards de mépris.... Mais quelle différence !... Et comme leur sort était changé !... Les festins, les joies avaient, pour le mauvais riche, été remplacés par des douleurs et des tourments sans fin. Tandis que, pour le mendiant Lazare, à la pauvreté, aux humiliations bien supportées, avaient succédé un bonheur, une gloire qui ne finiront jamais !...

Oh ! mes enfants, le voyez-vous ce misérable mauvais riche, comme tous les damnés, supportant un double supplice, souffrant de ses propres douleurs, et souffrant encore de la jalousie que leur inspire le bonheur des saints. De ces brasiers, dans lesquels il se tord, il voit Lazare près d'Abraham. « Saint patriarche, dit-il, ayez pitié de moi ; je brûle dans ces flammes, envoyez, je vous prie, Lazare, jeter un peu d'eau sur ma langue, car je suis cruellement tourmenté... » Que dis-tu, malheureux, est-ce que Lazare est ton serviteur? Si tu lui avais commandé pendant qu'il vivait sur la terre, sans doute, il t'aurait obéi ; mais aujourd'hui les conditions sont changées, tu lui as refusé du pain, alors qu'il mendiait à ta porte, pauvre infortuné ; réclame maintenant une goutte d'eau, tu fus sans pitié sur la terre, on sera sans pitié pour toi, elle te sera refusée pendant l'éternité tout entière !.... Non, non, patriarche Abraham, n'envoyez pas Lazare soulager ce misérable; la justice de Dieu, toujours équitable, l'a condamné au supplice qu'il mérite !... Il est là, qu'il y brûle, qu'il y souffre pendant l'éternité...

Et Jésus-Christ, mes chers enfants, Jésus-Christ, la bonté, la douceur, la miséricorde incarnée, nous apprend lui-même qu'il en fut ainsi ; car il ajoute que le patriarche Abraham répondit : « Riche au cœur dur, pendant que tu vivais sur cette terre, tu as joui de toutes tes aises ; tu as méprisé les pauvres. As-tu, un seul instant, pensé au bon Dieu qui t'avait créé, pour l'adorer, le bénir et le remercier? Non, misérable, reçois ton châtiment !... Quant à toi, bon Lazare, jouis de la récompense que le Dieu éternel et souverain a préparée pour la vertu.....

Voilà donc, mes enfants, où conduit, d'après la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, car ce n'est pas moi qui vous parle en ce moment, voilà donc où conduit le péché ! En enfer... c'est-à-dire dans un lieu où nous souffrirons à jamais; vainement, comme le mauvais riche, nous réclamerons un soulagement ; la miséricorde de Dieu, si grande pour nous pendant que nous vivons sur cette terre, sera fermée comme une barrière. Impossible d'en ouvrir la serrure, si nous avons le malheur de tomber dans cet abîme ; même une goutte d'eau, même l'ombre d'un soulagement ne nous sera pas donné, et nous répéterons pendant l'éternité avec le mauvais riche : « Oh ! que je souffre au milieu de ces flammes. *Crucior in hac flamma.* »

Seconde partie.—Mes chers petits amis, comme elle est triste et lamentable, cette histoire que je vous raconte !... Il faut pourtant vous la dire jusqu'au bout : « Père Abraham, disait le mauvais riche, vous avez raison ; j'ai eu mes aises sur la terre, Dieu est juste en me punissant. Mais, j'ai des frères, qui vivent encore ; envoyez-leur Lazare ou quelque autre, afin qu'en vivant saintement, ils évitent le malheur dans lequel je suis tombé. — Et le patriarche Abraham répondait : — Non, non, ils ont les commandements de Dieu, les enseignements des prophètes : cela doit leur suffire. — Oh ! père, poursuivait le mauvais riche, la résurrection d'un mort, les paroles qu'il leur adresserait, les disposerait mieux à se convertir. — Que dis-tu, pauvre infortuné ? répondait le père des croyants, Abraham ; s'ils négligent les commandements de Dieu, s'ils ne saivent pas sa loi, s'ils n'écoutent pas les prophètes, ni Lazare lui-même, ni un mort ressuscité ne saurait les convertir !...

Pauvres chers enfants, je ne sais dans quel milieu vous avez à vivre... quels propos vous entendrez, quelles passions chercheront à étouffer la foi dans vos âmes ! Mais, écoutez bien, écoutez bien mon serment, celui-là est permis, il doit graver... comme le burin grave sur le cuivre, dans vos âmes une vérité, que vous n'oublierez jamais... Mon serment, le voici : J'en jure sur la parole de Jésus, il y a un enfer où les méchants sont punis, tous les doutes et les ricanements des impies n'éteignent pas, n'éteindront jamais ces flammes où la justice de Dieu les attend... Le mauvais riche aurait désiré qu'on envoyât sur cette terre quelque ressuscité pour affirmer à ses frères, à ses amis,

cette vérité que lui-même avait méconnue; précaution inutile, dit le Sauveur Jésus... Ceux qui ne croient pas aux saintes vérités que la religion nous enseigne, ne croiraient pas davantage quand ils verraient les miracles les plus évidents et les plus palpables. Et pourquoi? Ah! mes enfants, c'est que la foi est un don du bon Dieu qui nous est donné au Baptême, qui est grossi, développé en nous, quand nous avons le bonheur de bien faire notre première communion ; mais, une fois perdue, non, sans la grâce du bon Dieu, les plus grands miracles opérés sous nos yeux ne sauraient faire renaître en nous ce bienfait inestimable de la foi, ce don précieux, cette vertu si douce et si consolante dans nos âmes.

Je me rappelle, à ce sujet, une bien touchante histoire, mais je vous la raconterai seulement dans l'Instruction suivante... Vous voyez, mes enfants, je tiens à vous bien pénétrer de cette vérité, vous voyez que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même nous apprend qu'il y a à la fois un paradis et un enfer... Les impies disent parfois : Un enfer ? mais il n'y en a point, personne n'en est revenu ! Pauvres incrédules, quand il serait vrai que personne n'est revenu de l'enfer, la parole de Jésus-Christ devrait nous suffire... Mais est-il bien vrai que personne n'ait quitté l'enfer pour venir dire aux vivants : je souffre, et je suis damné !... Un jour, deux officiers russes plaisantaient sur cette vérité, incrédules et impies tous les deux, la main dans la main ils se donnaient sérieusement leur parole d'honneur, que si quelque chose existait après la mort, ou pour me servir de leurs expressions, que si *quelque chose existait de l'autre côté du rideau*, le premier reviendrait en avertir l'autre. Peu de jours après, l'un des deux, tué par un boulet, à trois cents lieues de Moscou, apparaissait soudain à son ami... Debout, pâle, la main droite sur sa poitrine, il lui disait : « Oui, il y a un enfer, et j'y suis. » Vous entendez bien, mes enfants : « Il y a un enfer, et j'y suis »... Voilà les paroles dites par quelqu'un qui « en est revenu (1). »

Péroraison. — Mes petits amis, une autre histoire racontée par un digne prélat, Mgr de Ségur, et qui se porte, en quelque sorte, comme garant de la véracité... Une femme qui vit encore, dit-il, était restée veuve très-jenne; mondaine, légère, ayant de la fortune, elle pouvait se livrer à toutes sortes de plaisirs... Un jeune lord anglais, un de ces millionnaires qui ne connaissent pas leur fortune, et dont la conduite n'était rien moins qu'édifiante, la fréquentait assidûment. Une nuit après avoir soufflé sa chandelle, elle remarqua je ne sais quelle lumière sinistre, étrange, qui éclairait de temps en temps sa chambre. L'effroi la saisit; tout à coup la porte du salon s'ouvre lentement, et elle reconnaît, à la lumière des rayons infernaux qui éclairent son visage, le jeune lord complice de ses désordres qui lui apparaît tout à coup... Avant qu'elle n'eût pu lui dire un seul mot, il lui saisissait le bras gauche, y laissait une empreinte brûlante, comme celle que laisserait sur vos mains un charbon ardent; et il lui disait ces paroles sinistres : « Oui, il y a un enfer. » Etait-ce un rêve ?... Mais non, à l'heure même où cette terrible apparition avait lieu, les domestiques de ce millionnaire l'avaient relevé mort sous la table, à la suite d'une orgie!... Et Dieu avait permis qu'il vînt annoncer cette effrayante verité à la jeune veuve dont je vous parlais. L'impression de cette main brûlante resta sur le poignet de la jeune femme. Pour en dissimuler les traces, elle portait un bracelet d'or...

Vous voyez, mes enfants, qu'il y a un enfer, que Dieu permet parfois qu'on en revienne pour instruire les vivants ; mais la parole de Jésus doit nous suffire. Ah! si nous voulons tous éviter ce lieu de tourments, ce sort effrayant, devenu le partage du mauvais riche et de tant d'autres pécheurs, faisons bien cette petite retraite : recommandons-nous avec piété à la sainte Vierge Marie, et préparons-nous à faire notre première communion avec les meilleures dispositions possibles. O Jésus, ô Dieu du tabernacle, vous lisez dans le cœur de ces chers enfants. C'est bien là les sentiments qui les animent. Daignez, ô adorable Sauveur, rendre, par votre grâce, ces bonnes dispositions de plus en plus sincères, et les préparer vous-même à faire saintement le grand acte auquel ils se disposent... Ainsi soit-il.

(1) Opuscule de Mgr de Ségur *sur l'Enfer*.

—

SIXIÈME INSTRUCTION

Pour le vendredi matin (après la messe).

SUJET : Le péché mortel est un acte de révolte contre Dieu ; un acte d'ingratitude envers sa bonté.

TEXTE. — *Quam bonus, Israël, Deus.* Oh! mes enfants, que Dieu est bon, disait le prophète David, et il ajoutait : surtout pour ceux qui ont le cœur pur. (*Psaume* LXXII, vers. 1.)

EXORDE. — Mes chers enfants, le bon Dieu met quelquefois dans les créatures comme un reflet, comme un écoulement de ses perfections infinies... Oh! s'il m'était permis de me servir d'une comparaison toutesimple, que vous com-

prendriez, je dirais : lorsque le pain est trempé dans le vin, il en prend en quelque sorte la couleur et le goût; ainsi, quand certaines âmes se sont bien unies à Jésus, elles rappellent d'une manière saisissante, sa bonté, son amour, son dévouement...

Saint Vincent de Paul, après un long entretien, pendant lequel il avait pu admirer les douces qualités de saint François de Sales, saisissait un crucifix en rentrant dans sa chambre, et disait, en versant des larmes de tendresse : « O mon Dieu, que vous devez être bon, puisque François de Sales, qui n'est lui-même que votre serviteur, est si bon!... »

Oui, mes enfants, ce Dieu qui, après demain, se donnera à vous est bon, mais bon, d'une bonté infinie. Comprenez-vous bien, d'une bonté sans bornes, sans limite... Vos chers parents vous aiment, vous le comprenez par les soins qu'ils ont pour vous. Eh bien, cette tendresse et cette affection, c'est le bon Dieu qui l'a mise dans leur cœur; elle n'est rien comparée à celle que vous porte le Dieu qui vous a créés, le Sauveur qui vous a rachetés et qui bientôt se donnera à vous dans la sainte Eucharistie!...

Proposition.—Mes chers enfants, cette grande bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'immense amour qu'il nous porte doivent nous faire mieux comprendre la malice du péché, et nous inspirer une vive douleur et un sincère regret de ceux que nous avons commis... Ce matin donc nous allons examiner la malice du péché; ce soir, nous parlerons de la contrition. Mais, n'oubliez pas, mes bons petits amis, que, pour saisir l'importance des vérités que je vous enseigne, comme pour vous disposer à bien faire votre première communion, vous avez besoin d'être recueillis, de prier avec ferveur notre divin Sauveur présent dans ce tabernacle, et d'invoquer la puissante protection de l'auguste vierge Marie...

Division.—Pour comprendre la malice du péché, il suffira, mes enfants, de vous montrer que, *premièrement*, il est un acte de révolte contre Dieu; *secondement*, un acte d'ingratitude envers sa bonté.

Première partie.—Un saint missionnaire (1), voulant montrer la malice du péché mortel, disait : « Mais c'est un monstre; mêlez le venin de la vipère avec l'infection de la peste, l'odeur la plus fétide avec l'écume des dragons; donnez à cet ensemble l'aspect le plus repoussant, et vous n'aurez qu'une idée bien imparfaite de ce monstre qu'on appelle le péché... »

Pour vous faire comprendre, mes enfants, ce que c'est que le péché, comment nous devons le regretter, je n'insisterai point sur ces pensées effrayantes et terribles, je vous raconterai simplement l'histoire de l'Enfant prodigue; vous la comprendrez, j'espère... Voyons... Voici comment Notre-Seigneur Jésus-Christ la raconte (1)... Un homme avait deux fils, le plus jeune va trouver son père et lui dit : « Donnez-moi la part de fortune qui me revient. » Le père consentit à ce partage, peu de jours après, celui que nous appelons l'Enfant prodigue, s'en allait dans des pays lointains... Là, le pauvre jeune homme, vivant dans la débauche, dépensait bien vite son avoir, il tombait dans la misère; obligé pour vivre de se faire domestique, il entrait au service d'un maître dur et barbare, qui l'envoyait garder les pourceaux. Dans l'instruction de ce soir, je vous dirai, mes enfants, la suite de cette histoire.

Pauvre Enfant prodigue, comme tu es vraiment l'image du pauvre pécheur. Voyez-vous, mes chers petits amis, ce fils élevé avec tendresse, entouré de sollicitude et de soins; rien ne lui manque. Mais, l'autorité de son père lui pèse, les passions se sont emparées du meilleur de son cœur, il veut être libre : — « Père, dit-il, vous grondez toujours. — Mais, mon ami, c'est pour ton bien, c'est parce que je t'aime. — Il n'importe, j'aime mieux m'éloigner de vous; vos reproches m'importunent, je ne me sens plus disposé à vous obéir... — Et, plein d'audace, la révolte dans le cœur, il ramassait à la maison tout ce qui pouvait lui appartenir. Misérable révolté, va, cours à ta perte!...

Mes chers petits amis, c'est bien notre histoire. Dieu, c'est notre père, il nous a comblés de vie. Votre santé, votre raison, votre intelligence, l'usage de votre langue, de vos bras, de vos jambes, de tous vos membres enfin, qui vous les a donnés?.. Je vous regarde, répondez en toute sincérité, du fond de votre cœur, ne sont-ce pas là des bienfaits du bon Dieu? Or, dites-moi, n'avons-nous pas, comme l'Enfant prodigue, trouvé que le bon Dieu était un père trop exigeant et trop grondeur, «Dis tes prières le matin et le soir, disait-il; ne jure pas; sois bien recueilli à l'église; obéis à tes père et mère; enfant, sois honnête envers les vieillards, souviens-toi que ton ange gardien t'accompagne partout, et que, moi-même, je lis au fond de ton cœur. Sois donc modeste dans tes actions, chaste et réservé dans tes pensées. » Et nous, mes bons petits amis, abusant trop souvent de cette raison que Dieu nous a donnée, de cette liberté qu'il nous laissait, nous avons méconnu ses commandements, nous nous sommes révoltés contre son autorité! Oui, je le dis devant Dieu, devant ce Jésus qui doit bientôt se donner

(1) Saint Léonard de Port-Maurice, *passim*.

(1) Saint Luc, chap. xv, vers, 6 et suivants.

à vous, toutes les fois que nous avons péché, nous nous sommes révoltés contre Dieu. Et ici, mes enfants, ne nous faisons point illusion. Se révolter contre Dieu, en commettant le péché, c'est quitter le chemin qui devait nous conduire au paradis, c'est marcher en ligne droite vers l'enfer. Ou nous serons les enfants du bon Dieu, ou nous deviendrons les esclaves de Satan; pas de milieu, il faut que nous soyons à l'un ou à l'autre, et si, par le péché, nous avons eu le malheur de nous donner à Satan, n'oublions pas que, pour nous, pendant ces jours, les trésors de l'amour et de la miséricorde du bon Dieu nous sont largement ouverts.

Seconde partie. — J'ai ajouté que le péché était un acte d'ingratitude envers Dieu... Vainement le pauvre père de l'Enfant prodigue avait essayé de retenir son fils... Pauvre cher enfant, lui avait-il dit, tu es bien jeune encore, loin de ton, père que vas-tu devenir? Reste près de moi; tu étais si heureux, mon affection te réserve des faveurs plus grandes encore... Et le malheureux, ajoutant l'ingratitude à la révolte, restait insensible à cet appel du cœur. Et sans verser une larme, il s'en allait, loin, bien loin, dans des régions où la misère et la honte l'attendaient !... Pourrai-je, mes chers amis, vous faire bien comprendre que c'est là notre histoire, à nous tous pauvres pécheurs?... Laissons de côté pour un moment ce qui se passe autour de nous; oublions même, s'il en est besoin, nos parrains et marraines, nos pères et nos mères... Mais non, mes enfants, ne les oublions pas, au contraire, prions pour eux, car ils sont bien à plaindre s'ils n'ont plus la foi. Mais nous, dites-moi, que nous avait fait le bon Dieu quand nous l'avons abandonné. — Petit jureur, petite indécente, jusques ici que t'ai-je fait; cherche bien, en quoi t'ai-je contristé, en quoi t'ai-je fait de la peine, et toi, pourtant, sans égard pour mon amour, ingrat, tu m'as abandonné, et, loin de moi, pauvre enfant, tu n'as guère trouvé que les remords, la douleur et la peine.

Et c'est vrai, mes enfants, quand nous offensons le bon Dieu, nous sommes des ingrats, et si légères que soient nos fautes, nous devrions les regretter profondément... Mon Dieu, je me rappelle à ce sujet la délicatesse de conscience d'un saint. Peut-être vous en ai-je déjà parlé, mais, ce trait, pouvant vous être utile, je veux vous le rappeler en ce moment... Saint Louis de Gonzague n'a jamais, mes enfants, pendant le cours, de sa vie, offensé le bon Dieu d'une manière grave. Cependant quand il fut question de faire sa première communion, et longtemps après encore, vous l'eussiez vu, lorsqu'il s'approchait du tribunal de la pénitence, verser des larmes et regretter vivement deux fautes assez légères, qu'il avait commises dans sa plus tendre enfance... A peine âgé de sept ans, il avait pris, pour s'amuser, un peu de poudre aux soldats de son père. Puis, à ce même âge, il avait répété sans les comprendre quelques expressions grossières qu'on avait prononcées devant lui... Voilà tout... Ah ! si nous n'avions que des fautes semblables à nous reprocher, mes chers petits amis, comme nous serions heureux, comme nous ferions une bonne première communion...Mais, hélas ! ils sont plus grands, plus nombreux, les péchés que nous avons commis, et cependant, dites-moi, les regrettons-nous comme ce saint a regretté des fautes qui n'étaient que des petits péchés véniels?

Pauvres enfants, malgré l'appel de notre Père qui est aux cieux, quoique nous sachions sa défense, en vain, vous le savez, sa voix parlant par la voix de notre conscience, nous disait : « Mon enfant, ceci est mal, garde-toi de le faire... » Comme l'Enfant prodigue, nous nous sommes révoltés contre cette autorité si douce, et contre cette voix si paternelle, Oui, pauvres pécheurs, nous sommes à l'égard du bon Dieu des révoltés et des ingrats; il faut bien le savoir, et nous en humilier profondément...

Péroraison. — Et pour nous excuser, mes chers enfants, n'alléguons point notre jeunesse. Quand nous avons reçu le saint Baptême, Dieu nous a donné la foi, l'espérance et la charité. Et ce qui montre que nous sommes responsables de nos actes devant Dieu, que nous avions assez d'intelligence pour savoir que nous l'offensions, c'est que nous nous sommes cachés pour faire le mal. Nous avons évité le regard de nos parents; nous n'aurions pas voulu que le prêtre qui nous faisait le catéchisme, nous entendît mentir ou jurer. Comme nous aurions rougi, s'il avait été témoin de certains petits vols ou d'autres actes peut-être plus honteux encore... Et pourtant, le bon Dieu était là, notre ange gardien nous voyait; aucune de nos actions, aucune même de nos pensées ne pouvait lui échapper... Oui, mes enfants, si jeunes que nous soyons, nous sommes coupables, nous devons regretter nos fautes, nous bien exciter à la contrition, et implorer la miséricorde du bon Dieu. En disant la sainte Messe, je vais penser à vous; d'un autre côté, vous prierez le bon Dieu de tout votre cœur, qu'il daigne vous pardonner de plus en plus les fautes que vous avez commises. Il faut que tous vous fassiez votre première communion comme de petits anges... Voyons, c'est bien votre désir, n'est-ce pas... Mais votre désir à tous... Priez bien, mes enfants, et le bon Dieu vous accordera cette grâce... Ainsi soit-il.

SEPTIÈME INSTRUCTION.

Vendredi (pour la visite au Saint-Sacrement).

SUJET : Nous devons visiter le très-saint Sacrement avec une foi vive et un profond respect.

TEXTE. — *Ego dormio, et cor meum vigilat.* Je dors et mon cœur veille. (*Cantiq.* chap. v, vers. 2).

EXORDE. — Mes chers enfants, l'Esprit-Saint nous représente une âme éprise de l'amour divin, s'occupant, même pendant le sommeil, du Dieu qui fait l'objet de son affection, après lequel elle soupire... Le corps était endormi, il est vrai, mais le cœur veillait, et cette âme si pleine de tendresse pour son Dieu, était bercée par des rêves qui lui rappelaient le ciel, et les douces jouissances qui l'attendaient là-haut... Adorable Jésus, aux pieds duquel nous sommes en ce moment, oh ! nous désirons, surtout pendant ces jours, que votre doux souvenir soit présent à nos cœurs et le jour et la nuit... Faites aussi que notre cœur veille, que nos pensées s'occupent de vous, alors même que nos corps dormiront.

Mes chers petits amis, si vous avez été bien fidèles à la recommandation, que je vous faisais hier, de penser, avant de vous endormir, au Dieu qui doit bientôt se donner à vous ; si vous avez envoyé votre âme l'adorer, lui demander sa bénédiction, eh bien, vous pouvez dire aussi : mon corps était plongé dans le sommeil, mais mon âme veillait près de Jésus. *Ego dormio, et cor meum vigilat.*

PROPOSITION. — Hier, mes enfants, je vous disais que visiter Notre-Seigneur dans le tabernacle, était pour nous un devoir, mais un devoir doux et facile. Mon intention est de vous dire comment nous devons le visiter. Demain, nous parlerons des intentions que nous devons nous proposer en le visitant.

DIVISION. — Je réduis à deux les dispositions que nous devons apporter dans nos visites au Saint-Sacrement : *Premièrement*, une foi vive ; *secondement*, un profond respect.

Première partie.— Une foi vive à la présence réelle de Jésus dans cet adorable Sacrement... La foi, mes chers enfants, est un don du bon Dieu ; il faut lui demander ce don avec instance dans nos prières ; le supplier de bien pénétrer nos âmes de cette vérité : Jésus est là, dans le saint tabernacle, il me voit, il m'aime, il désire s'unir à moi !... Et qu'importent ici les ricanements des impies, les doutes des mauvais chrétiens ? Oui, adorable Sauveur, avec les saints, avec les plus illustres savants, nous croyons à votre présence sous le voile de la sainte hostie. Vous désirez le voir, disait saint Jean-Chrysostome aux fidèles de son temps ; mais non-seulement vous le voyez, vous le touchez, vous le sentez quand il se donne à vous... Nous lisons dans la vie de sainte Colette, qu'elle ne pouvait se lasser de contempler la sainte hostie lorsqu'on exposait publiquement le Saint-Sacrement... Une autre amante du Sauveur, sainte Marguerite, fille d'un roi de Hongrie, après avoir communié, tenait elle-même de ses mains royales, la nappe devant ceux qui communiaient après elle. Et pourquoi donc, ô bon Jésus, cette noble dame s'abaissait-elle à cet excès d'humilité ?... S'abaisser !... Non, mes enfants, elle considérait cette fonction comme un honneur. C'était, disait-elle, afin de pouvoir contempler plus longtemps Jésus dans la sainte hostie. Faut-il vous citer encore l'exemple de saint Louis ? Une hostie consacrée avait été achetée par un juif à une pauvre femme. Ce misérable s'acharnait sur ce pain divin, comme ses ancêtres s'étaient acharnés autrefois sur le corps de Notre-Seigneur, lorsqu'ils le couvrirent de blessures, le clouèrent sur la croix et percèrent son côté d'une lance cruelle. Mais, ô prodige ! A chaque coup de canif dont il frappait la sainte hostie, un sang vermeil jaillissait... On fut trouver saint Louis : « Venez, lui disait-on, voir un miracle qui prouve, de la manière la plus évidente, la présence de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie. » Et le saint roi répondait : « Je n'irai pas contempler la merveille dont vous me parlez, car je crois fermement à la présence de Jésus sous la sainte hostie. » Je pourrais encore, mes chers enfants, vous citer beaucoup d'autres exemples, mais à quoi bon ?... Vous savez bien, et vous croyez du plus intime de votre cœur, que le doux Sauveur de nos âmes, le Fils du Père éternel, celui qui prit un corps et une âme pour nous dans le sein de la Vierge Marie, est ici présent. Adorons-le, mes enfants, du plus profond de nos cœurs, répétons ensemble trois fois en chantant lentement et posément ces paroles : « *Adoremus in æternum sanctissimun sacramentum.* Adorons à toujours le très-saint Sacrement...

Seconde partie. — J'ai ajouté, mes enfants, qu'il fallait visiter notre divin Sauveur avec un profond respect, c'est-à-dire nous tenir avec un pieux recueillement en sa présence. Evitons, à l'église, non-seulement la dissipation, mais, de plus, certaines postures peu convenables ou des conversations inutiles...Si un prince, un roi, un grand de ce monde daignait vous admettre en sa présence, malgré la légèreté de votre âge, ne feriez-vous pas tous vos efforts, pour être dignes et convenables devant lui? O Dieu de l'Eucharistie ! que sont donc tous les puissants de la terre, si l'on ose les comparer à vous, moins que l'insecte que nous écrasons, plus faibles que la fourmi que nous foulons à nos pieds !... O Dieu du tabernacle ! d'un mot, vous pouvez

tous nous faire rentrer dans le néant, un seul acte de votre toute-puissance, puis ce serait fini... Mais nous savons que vous êtes aussi miséricordieux que puissant, et dans les visites que nous vous ferons, ô Jésus, aidés de votre grâce, et de la protection de votre sainte Mère, nous nous efforcerons d'unir le respect à l'amour, la dévotion à la confiance... Nous lisons, mes enfants, dans la vie d'un pieux et saint personnage, le vénérable frère François de l'Enfant-Jésus (1), que sa dévotion pour l'auguste sacrement de nos autels était extraordinaire; il se tenait en sa présence avec un respect si profond, que ceux qui le contemplaient, s'imaginaient qu'il voyait Jésus-Christ face à face et sans voile.—Frère, lui disait-on, pourquoi ne passez-vous jamais devant une église sans y entrer, si vous le pouvez, ou du moins sans donner des marques de recueillement?—Il répondait en souriant: Que voulez-vous, un ami ne passe pas devant la porte de son ami sans le saluer, ni sans le visiter, s'il le peut. Comment voir la demeure d'un bienfaiteur qui nous a comblés des faveurs les plus immenses, sans se sentir pressé de lui témoigner notre reconnaissance?.. Eh bien, mes enfants, souvenez-vous-en toujours, Jésus-Christ est votre ami, il est votre bienfaiteur... Mon Dieu ! je ne dis pas assez, dans deux jours, il quittera ce tabernacle pour se donner à vous! soyons donc fidèles à le visiter, et que la pensée de sa présence nous inspire des sentiments de dévotion et de respect.

Péroraison. — Je finis, mes enfants, cette petite instruction, en vous renouvelant la recommandation d'être bien modestes, et bien recueillis à l'église, de fuir la dissipation, et d'éviter, devant Jésus-Christ qui nous voit, non-seulement les discours, mais jusqu'aux pensées qui pourraient vous distraire. Terminons cette visite par la récitation lente et bien réfléchie des actes qui précèdent le sainte communion. (*Suivent les actes d'avant la communion.*) Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis.

INSTRUCTION
POUR LA
FÊTE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

Inter natos mulierum non surrexit major Johanne Baptista.

Qui oserait contredire cette parole sortie de la bouche même de la vérité? Et cependant qu'y a-t-il de si séduisant en la vie sauvage, courte et pénitente de saint Jean-Baptiste? Le cœur humain aime les assemblées nombreuses, les plaisirs émouvants, le faste et la pompe; porter le front haut se faire suivre de courtisans, tout occuper de sa renommée, vivre et mourir pompeusement, voilà ses rêves d'ambition, toutes ses idées de *grandeur*.

Y a-t-il donc deux sortes de grandeur? Oui, mes frères, il a la grandeur selon l'*homme* et la grandeur selon *Dieu*. L'*une* faite d'oripeaux, de bruit et de clinquant, vide et soufflée ; l'*autre* pleine, forte appuyée sur la grâce, parée de vertus, survivant à la mort. — Les âmes communes cherchent la première ; soit parce qu'elles sont vaines et légères, ainsi que le dit l'Esprit-Saint, soit par le besoin inné de se faire au moyen de choses extérieures, une gloire qu'elles ne trouvent plus en elles-mêmes. Les grandes âmes, au contraire, dédaignent ces vêtements d'emprunt, ces mirages éphémères, elles voient les choses par le côté noble et réel, elles les estiment à leur vraie valeur, et les mesurera à leur durée. Pour elle, la vraie *grandeur*, c'est celle que rien ne dépasse, qui survit à la tombe et vient, sans s'évanouir, se présenter devant Dieu.

Telle fut celle de saint Jean-Baptiste, lui dont l'ange fait cet incomparable éloge : « Il sera grand *devant* le Seigneur. » Etre *grand devant* les hommes, c'est peu de chose, car les hommes se trompent et sont trompés; mais être *grand devant* Dieu, n'est-ce pas le comble du mérite et de la gloire? Le fils de Zacharie peut donc être appelé le plus grand des enfants des hommes, lui le chef-d'œuvre de la nature et de la grâce unies pour le couronner des plus beaux *privilèges* et des plus sublimes *vertus*.

I. Privilèges.—Ses privilèges sont semés à profusion le long des pages évangéliques, les anges, l'Esprit-Saint, Jésus-Christ lui-même les ont détaillés un à un. Ils n'ont pas encore su que les prodiges commencent en son honneur; Zacharie son père est déjà vieux; Elisabeth sa mère a passé le temps de la fécondité ; n'importe, dit l'ange, il vous naîtra un fils que vous nommerez *Jean*, et vous connaîtrez la joie et les tressaillements de l'allégresse. Zacharie veut douter; Gabriel, l'envoyé de Dieu, paralyse la langue de l'incrédule. Les miracles continuent : Avant que nous naissions, formés d'un germe corrompu, nous sommes soumis à la malédiction originelle; le sang de nos membres n'est pas pur, l'*Esprit* fécondant de la création ne règne pas sur notre âme, c'est le démon, c'est Satan qui occupe cette place usurpée. Il n'en sera pas ainsi chez le saint précurseur. La Vierge d'Israël, la Reine d'entre toutes les femmes, a

(1) Confer Saint-Jure, *Connaissance de Jésus-Christ* (2e volume).

franchi les collines de Nazareth, elle salue sa cousine la radieuse Elisabeth, et sa voix fait tressaillir la mère et l'enfant ; un nouveau miracle s'accomplit : Satan a reconnu sa souveraine, il n'ose rester plus longtemps en sa présence, et s'enfuit, laissant à l'Esprit de Dieu la liberté de commencer son œuvre ; Jean-Baptiste est purifié dès le sein de sa Mère. Que sera donc cet enfant merveilleux, objet de tant de prodiges. A peine le fils d'Elisabeth eut-il vu le jour que la nouvelle s'en répandit de tous côtés, les parents et les amis affluèrent et félicitaient les heureux époux. — « Quel nom leur donnerez-vous? » demandaient les plus empressés. — « Il s'appellera *Jean*, » répondait Elisabeth. — « Mais il n'y a personne de ce nom dans votre famille; interrogeons son père, il ne le nommera point ainsi. » Et Zacharie encore muet, écrivait sur des tablettes : « Jean sera le nom de mon fils. » Puis sa langue se délia et se mit à chanter des actions de grâces. Frappés de tant de miracles, tous les habitants de ces contrées se regardaient avec étonnement et se demandaient les uns aux autres : « *Qui putas, puer iste erit?* » L'éclat extraordinaire d'une telle naissance présageait un homme extraordinaire. « Que serait-il? » se disait-on. A ce moment, l'Esprit prophétique, s'emparant de Zacharie, satisfit à la curiosité de la foule : « Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël... » Puis, ramenant ses yeux du ciel à son enfant : « et toi, » lui dit-il, « toi, mon enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut, tu iras devant le Seigneur éclairant les sentiers qu'il doit parcourir. « *Et tu puer, propheta Altissimi vocaberis, præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus.* »

Préparer les voies du Seigneur, courber les fronts devant lui, annoncer sa venue, le reconnaître et le désigner à la foule, telle est la mission de cet enfant. Comment donc l'appeler? Jésus-Christ lui-même va nous répondre : « Qu'êtes-vous allés voir au désert!... un roseau agité par le vent!... un homme mollement vêtu?... un prophète? oui, je l'envoie, c'est un prophète, plus même qu'un prophète, car c'est de lui qu'il est écrit : « *Ecce ego mitto angelum meum qui præparabit viam meam ante te.* » De l'aveu même de Jésus-Christ, Jean-Baptiste est un *ange*, il en a la pureté, l'ardeur, la mission; courrier divin, il prend place avec, peut-être même avant, les Gabriel et les Raphaël; ils annoncèrent le Messie; lui le découvre et le sacre aux yeux des hommes.

Ici, mes frères, nous touchons le point culminant de la gloire humaine : un homme va voir non-seulement la création, mais le roi même de la création, à ses pieds. La scène se passe sur les bords du Jourdain où le peuple d'Israël tout ému reçoit le baptême de pénitence des mains de Jean : tout à coup le baptiseur s'arrête et tressaille comme il tressaillit étant encore au sein de sa mère : le disciple a pressenti son maître, l'homme a deviné son Dieu : « Je ne vous baptiserai pas, Seigneur ; non, jamais !... suis-je donc digne de dénouer même le cordon de vos souliers? à vous de prendre mon rôle, à moi de me jeter à vos pieds... Peuple d'Israël, voici, voici l'Agneau de Dieu, Celui qui efface les péchés du monde. » Tu te défends en croix, ô saint précurseur, — il le faut... l'Agneau de Dieu est à genoux, verse l'eau sur sa tête. Jean-Baptiste le fait et pendant ce sacre inouï le ciel lui-même en proclamant la grandeur du baptisé au roi, nous apprend assez quelle est la gloire de son *Samuel*. — Si d'ailleurs nous la voulions mesurer cette gloire, une parole incontestable nous suffirait, cette parole est celle-là même que j'ai prononcée la première ici devant vous : « *Inter natos mulierum, non surrexit major Joanne Baptista.* » — Cet éloge est le sceau de tous les privilèges. Il ne reste plus à la parole humaine qu'à montrer l'autre aspect des grandeurs de saint Jean-Baptiste, nous voulons dire sa correspondance à la grâce, ses héroïques vertus.

II. Vertus. — Courrier de Dieu, messager du Messie, le premier trait de la vertu de saint Jean est sans doute le zèle et l'ardeur. « *Lucerna ardens et lucens ;* » la vérité, il ne la cache jamais; les cœurs, il ne les flatte point, peu lui importe ce qu'il y perdra : la considération et la vie lui sont également indifférentes; les éloges, il les repousse. « Il en est un parmi vous, bien plus grand que moi, dit-il aux Juifs. Je baptise dans l'eau, *lui* vous baptisera dans l'Esprit-Saint. » « Etes-vous le Christ, lui demandent les envoyés de la synagogue? — Non, non, je ne le suis pas. — Seriez-vous Elie? — Non plus. — Etes-vous prophète? — Pas davantage. — Et qu'êtes-vous donc? » Pressé de répondre, il le fait avec la plus héroïque humilité : « Ce que je suis? très-peu de chose : « *vox clamantis in deserto,* » une voix, une voix criant au désert. Or, savez-vous, mes frères, à quel moment et à quels hommes il faisait cette étrange déclaration? C'était au moment où les foules l'acclamaient avec enthousiasme, où les rois eux-mêmes s'effrayaient de sa parole ; les hommes qui l'interrogeaient étaient des princes, des prêtres, les premiers d'entre les Juifs ; il n'avait qu'un mot à dire, pas de mensonge, et la synagogue venait lui faire hommage, le peuple se prosternait à ses pieds et le proclamait son Messie, son libérateur ; mais ce mot, il ne le dit pas, domptant la plus terrible des tentations, préférant à tous les honneurs la gloire d'être fidèle à son Dieu.

Quelle leçon à notre vanité! Que le précurseur ne se veuille laisser prendre pour le Messie, on le comprend, mais pourquoi s'abaisser aussi bas, pourquoi ne se point parer de ses titres légitimes? Il est prophète, pourquoi ne l'avoue-t-il pas? il est plus que prophète; pourquoi se met-il au-dessous d'Elie? pourquoi se compare-t-il à un souffle qui passe sans laisser de trace à un vain bruit sans écho,—son devoir le veut. Il est venu exalter le maître et se diminuer lui, le serviteur : « *Illum opertet crescere, me autem minui.* »

Retournons ces paroles, et nous verrons la distance qui nous sépare de saint Jean-Baptiste. Il cherche l'abaissement, l'obscurité, et nous? Ah! mes frères, je n'ose ici pénétrer au cœur de personne, pas même dans le mien. Ce que nous voulons, nous, c'est abaisser les autres afin de nous élever; nous ne souffrons pas les louanges qui ne nous viennent pas, nous ne permettons de brûler de l'encens que sur nos autels, et lorsque nous trouvons des admirateurs, avec quelle complaisance nous les encourageons, comme nous savons prolonger le plaisir égoïste! Qu'aujourd'hui donc nous soit un jour de salutaire confusion, puisque le plus grand des enfants des hommes a méprisé tout ce que nous recherchons et embrassé tout ce que nous fuyons le plus ici-bas, l'humilité et *la mortification* qui en est la mère et la sauvegarde.

Oh! qu'il avait bien le droit, cet homme mortifié, de jeter aux échos de la solitude son invariable avertissement : pénitence! pénitence! lui qui ne portait qu'un vêtement de peau d'animal retenu par une ceinture de cuir, se nourrissait de miel sauvage et de sauterelles, ne buvait jamais que l'eau du torrent et se reposait sur la terre nue. Aussi sa parole était-elle écoutée et sa vie admirée de Jésus-Christ lui-même. «Qu'êtes-vous allés voir au désert?» disait-il aux foules assemblées, « avez-vous trouvé un homme mollement vêtu, un voluptueux?... Non, il portait la livrée de la mortification, les marques de la pauvreté, vous avez rencontré un homme mort aux plaisirs et à la volupté. » Tel était le héraut de la pénitence. De là, sa force à prêcher la vérité; de là, son énergie à réprouver le mal. Que lui importent les flatteries humaines, la privation de la liberté, la mort même; il s'y attendait. Quand, en effet, on ne vit pas pour ce monde, que l'on ne s'inspire que du sentiment du devoir et de la gloire de Dieu, qu'est-ce qui pourrait lier la langue et enchaîner l'action? Aujourd'hui, en ce temps de concessions et de lâches condescendances, peut-être ne comprend-on plus cette noble indépendance, ces caractères fermes et virils, on ne veut plus que ménagements, c'est-à-dire une vérité diminuée qui permette au vice de vivre à l'aise sous le manteau de la vertu. Du temps de Jean-Baptiste, c'était la même chose : les Juifs aussi voulaient être ménagés, mais le précurseur ne craignait pas de leur dire : «Allons, race de vipères, faites pénitence.» Hérode aussi voulait être ménagé; mais Jean lui reprocha publiquement son incestueuse liaison. Le tyran crut le punir en le faisant décapiter, et il ne fit que couronner le premier martyr volontaire de Jésus-Christ. Après une aussi grande vie, il ne fallait rien moins qu'une grande mort.

Conclusion. — Un mot encore, mes frères, et je termine : « Depuis les jours de saint Jean-Baptiste, le royaume des cieux souffre violence, les forts seuls l'emportent d'assaut : « *A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.* — Voulez-vous donc aller au ciel, combattez vos passions, combattez les maximes du monde, ne craignez pas de dire la vérité. Qu'est cette vie périssable, avec ses déceptions et ses amertumes? Sait-elle le sacrifice de nos espérances éternelles, peut-elle être suave ou parallèle comme la gloire des saints et les palmes de la vie future. Courage donc, demain ce sera fini; que notre vie soit pleine comme celle de saint Jean-Baptiste et bientôt nous serons plus grands qu'il n'était sur la terre, car le plus petit du royaume des cieux est au-dessus de lui : « *Qui autem minor est, in regno cœlorum major est illo.* »

L'abbé H. Pouillat.

Dévotions catholiques

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

III. — PRATIQUE DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-COEUR.

Aux termes mêmes de la première révélation faite à la Bienheureuse Marguerite-Marie, le Cœur de Jésus « passionné d'amour pour les hommes » tentait au XVIIe siècle un suprême effort pour arracher le monde à l'abîme de la perdition. Il voulait lancer sur les foules les flammes de son amour et essayer enfin si, en leur révélant ses secrets les plus intimes, il parviendrait à fondre les glaces de l'indifférence qui s'amoncelaient dans les peuples chrétiens. Blessée au cœur par le protestantisme et le jansénisme, l'Eglise catholique, en France surtout, par son état de langueur, rappelait involontairement à la mémoire ces grands arbres jadis vigoureux qui commencent à souffrir et n'élèvent plus vers le ciel que des branches découronnées et un feuillage de plus en plus rare. Il lui fallait une rosée plus féconde, un soleil plus ardent. Aussi, dit la Bienheureuse: « Le

Sacré-Cœur m'est représenté comme un soleil brillant d'une éclatante lumière dont les rayons tout ardents donnent à plomb sur mon cœur. » Touchante image de l'influence surnaturelle que le Cœur sacré de Jésus devait exercer sur les âmes! Car s'il est vrai de dire qu'au retour du printemps, tout dans la nature, même ce qui n'est pas en rapport immédiat avec ses rayons fécondants, subit l'action bienfaisante de l'astre du jour, il l'est bien davantage d'assurer que, dans le monde surnaturel, tout se ressentira de l'influence du soleil divin, tout, même les âmes qui tenteraient de s'y soustraire. Mais n'est-il pas incontestable que celles qui entreront en relations plus intimes avec lui recueilleront les principaux avantages et s'épanouiront dans la plus merveilleuse fécondité surnaturelle? Ainsi sur un coteau bien exposé mûrit un raisin choisi et dans la plaine féconde jaunissent les épis d'un froment sans rival. Que faut-il donc faire pour ne rien perdre de la douce influence du Sacré-Cœur? Que faut-il faire pour répondre à ses désirs? Que demande Notre-Seigneur aux âmes disposées à suivre ses impulsions? Quels sont en un mot les actes du culte spécial qu'il réclame pour son Cœur? Jamais sujet ne fut aussi facile à traiter. Car il a réglé lui-même toute la liturgie publique et privée du Sacré-Cœur. Mais pour garder dans l'exposition que nous devons en faire l'ordre et la clarté désirables, nous grouperons tout ce que nous avons à en dire sous deux titres généraux; les choses et les actes qui seront, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la matière et la forme du culte rendu au Sacré-Cœur.

I. — Notre-Seigneur a demandé tout d'abord une fête, un temple, une image spécialement dédiés à son divin Cœur.

Une fête.... « Je te demande, disait-il à la Bienheureuse Marguerite-Marie dans sa révélation du 16 juin 1675, je te demande que le premier vendredi d'après l'Octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur, en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour les indignités qu'il a reçues (1). » Représentons-nous cette humble vierge recueillie, attentive, heureuse. A peine, si étonnée d'une telle mission, car qui était-elle pour établir une fête dans l'Eglise? à peine s'il lui échappe un mot : « Mais, Seigneur, comment ferais-je? » A quoi Notre-Seigneur lui répondit de s'adresser à ce serviteur de Dieu, au R. Père de la Colombière, qui lui avait été envoyé « précisément pour l'accomplissement de ce dessein. »

Elle s'adressa, en effet, à ce saint religieux dont le nom est à jamais inséparable du sien. Ce vénérable prêtre lui demanda par écrit le récit de ses révélations, et, après avoir examiné sérieusement toute chose, éclairé d'en haut, il lui déclara que cette révélation venait du Ciel et qu'elle pouvait s'y confier. Rassurée ainsi, Marguerite-Marie n'hésita plus. Elle s'agenouilla devant le divin Cœur de Jésus, se consacra à lui solennellement, et lui rendit le premier et un des plus purs hommages qu'il recevra jamais sur la terre et au Ciel. Le vénérable Père de la Colombière voulut se joindre à elle, et il se consacra, lui aussi, au Cœur de Jésus. C'était le vendredi 21 juin 1675, lendemain de l'Octave du Saint-Sacrement, le jour même qui venait d'être désigné par Notre-Seigneur pour être à jamais le jour de fête de son Cœur adorable. Il recevait ainsi, dans la personne d'un saint prêtre et d'une humble vierge, les prémices de ces adorations que l'humanité allait bientôt lui rendre (1).

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1685. La Bienheureuse était alors maîtresse des novices. Le vendredi après l'Octave du Saint-Sacrement, elle se hasarda, après un ensemble de péripéties qu'il ne rentre pas dans notre plan de raconter, elle se hasarda, dis-je, à attacher à l'autel du noviciat une petite image du Sacré-Cœur faite avec de l'encre.

Le 20 juillet suivant, jour de sa fête, les novices voulant lui faire plaisir en entrant dans ses intentions dressèrent, dans un petit réduit sous l'escalier qui conduisait à la tour, un autel qu'on orna de roses et sur lequel on plaça la petite image qui était au noviciat. Avec le consentement de la mère Melin, les novices avaient employé une partie de la nuit à cette œuvre. Sur les neuf heures, après Prime, la Bienheureuse se rendit au noviciat. On l'entraîna sans mot dire au petit oratoire. Elle fut à la fois surprise et ravie. Elle remercia ses chères novices de la joie qu'elles lui faisaient. Puis, se prosternant devant cette image et les faisant prosterner avec elle, elle se consacra publiquement au divin Cœur. Chacune des petites novices se consacra à son tour.... Après-midi, Marguerite-Marie réunit de nouveau ses novices autour de ce petit autel. L'ardente sœur Verchère, l'ayant entendue exprimer le désir de voir toute la communauté offrir ses hommages au divin Cœur alla trouver les sœurs qui se promenaient au jardin et les conjurait de venir offrir aussi leurs hommages au Cœur de Jésus. Elle fut mal reçue et vint dire à la Bienheureuse que les sœurs ne pouvaient pas venir : « Dites plutôt, reprit vivement Marguerite-Marie, qu'elles ne le veulent pas; mais le Sacré Cœur les y fera bien rendre. »

(1) Mémoire de la B. H., 355.

(1) Bougaud, Vie de la B. H. Marguerite, 220.

Elles s'y rendirent en effet, et le 7 septembre 1688, le culte du Sacré-Cœur prenait publiquement possession du monastère de Paray. On venait d'achever la construction de la chapelle votée d'enthousiasme le jour où les religieuses, sur l'invitation de sœur Marie-Madeleine, représentant jusqu'alors l'opposition à la dévotion nouvelle, s'étaient consacrées au Sacré-Cœur. « Tous les curés de la ville et des paroisses voisines, accompagnés d'une grande foule, se rendirent d'abord à l'église paroissiale, puis vinrent processionnellement dans notre enclos. Il était une heure après-midi et la cérémonie dura deux heures (1).

Quelques mois après, le 4 février 1689, premier vendredi du mois, M. Bouhier, supérieur de la Visitation de Dijon, célébra sur l'autel qui se trouve actuellement dans la chapelle Sainte-Anne de cette même ville, la première messe qui ait été dite dans l'Eglise catholique en l'honneur du Cœur de Jésus. La mère Desbarres, supérieure de Dijon, s'était, d'après les avis venus de Rome même, adressée à l'évêque de Langres pour le supplier de vouloir bien permettre qu'on célébrât publiquement la fête du Sacré-Cœur, non-seulement dans le monastère de Dijon, mais dans tout le diocèse. L'autorisation fut accordée et l'inauguration publique et solennelle eut lieu après Pâques dans l'église de la Visitation. M. de Brienne, évêque de Coutances, avait déjà permis, le 25 janvier 1688, dans tout son diocèse, la célébration des fêtes des Cœurs de Jésus et de Marie. M. de Grammont, archevêque de Besançon, ordonna en 1694 que la messe propre du Sacré-Cœur de Jésus fût insérée dans le missel du diocèse. Le 3 décembre 1718, M. de Villeroy, archevêque de Lyon, prescrivit pareillement dans tout son diocèse la célébration de la fête du Sacré-Cœur.

Cependant les sollicitations affluaient à Rome et le Souverain-Pontife autorisait, le 30 mars 1697, la fête des cinq plaies de Notre-Seigneur, sans rien dire de celle du Sacré-Cœur. Ce ne fut qu'en 1732, après le miracle de Marseille, qu'une confrérie du Sacré-Cœur fut établie dans la capitale du monde catholique. Enfin trente-trois ans plus tard, le 26 janvier 1765, la Congrégation des Rites, dans un décret resté à jamais célèbre, crut devoir acquiescer aux prières de la plupart des évêques de Pologne et de l'archiconfrérie romaine, se réservant à délibérer sur l'office et la messe du Sacré-Cœur, avant de les approuver, comme ils doivent l'être. Clément XIII approuva ce rescrit le 6 février 1765.

Le 17 juillet suivant, les évêques de France, réunis en assemblée générale, sur le désir que leur en témoigna la pieuse reine de France Marie Leckzinska, décidèrent que la fête du Sacré-Cœur serait établie dans tous les diocèses où elle n'existait pas encore, et ils en écrivirent à leurs collègues qui n'assistaient pas à la réunion. C'est à partir de cette époque que la fête du Sacré-Cœur fut généralement célébrée en France. En quelques endroits, elle s'établit avec peine. A Paris, les marguilliers de la paroisse Saint-André-des-Arts luttèrent contre leur curé pour empêcher la célébration, et, chose plus triste à dire, mais qui montre parfaitement jusqu'à quel point l'esprit janséniste s'était emparé de la société, ils trouvèrent un appui dans le Parlement de Paris, qui, par un arrêt du 11 juin 1776, défendit de célébrer la fête. Mais Dieu n'a pas besoin d'autorisation pour agir. Malgré toutes les contradictions, la dévotion au Sacré-Cœur s'installa dans le monde, et aujourd'hui il n'est pas de hameau où elle ne soit pratiquée. Notre-Seigneur a obtenu la fête de son divin Cœur. Célébrons-la donc, comme il l'a dit, *en communiant ce jour-là et en lui faisant réparation d'honneur, par une amende honorable pour les indignités qu'il a reçues.*

2° Notre-Seigneur veut un temple spécialement dédié au culte de son Sacré-Cœur. La Bienheureuse Marguerite-Marie par deux fois avait écrit à la mère Saumaise pour lui communiquer les ordres du divin Maître (1). N'ayant reçu aucune réponse, elle prend la plume une troisième fois, le 12 août 1689, pour s'excuser de la hardiesse qu'elle avait prise, ou s'affliger si ses lettres s'étaient perdues. Sous l'empire de cette crainte elle rédigea la déclaration suivante :

Vive † Jésus

Août 1689.

« Le Père éternel voulant réparer les amertumes et angoisses que l'adorable Cœur de son divin Fils a reçues dans la maison des princes de la terre, parmi les humiliations et outrages de sa passion, veut établir son empire dans le cœur de notre grand monarque, duquel il se veut servir pour l'exécution de son dessein, qui est de faire faire un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur, pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la Cour. »

. . . . . .

Elle écrivait, le 17 juin, à la mère de Saumaise : « Voici ce que m'a dit le divin Maître : Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur, — parlant de notre roi — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de sa sainte enfance, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à

(1) Rel. contemp., p. 282.

(1) La 1re lettre est du 23 février 1689 ; la deuxième du 17 juin 1689.

mon Cœur adorable qui veut triompher du sien et, par son entremise, de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis. »

Louis XIV fut-il informé des désirs exprimés par Notre-Seigneur ? Il est difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, ces tendres et magnifiques avances du Sacré-Cœur ne furent pas entendues. Louis XVI, dans sa prison, promit d'accomplir les volontés divines : mais alors il ne parlait plus au nom de la France, et c'était à la France personnifiée dans son chef que Notre-Seigneur s'était adressé. En 1792, la France vivait dans la Convention. Sous la restauration, Jésus renouvela ses sollicitations et plusieurs fois fit connaître ses désirs à une sainte religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, qui vivait au couvent des Oiseaux, sœur Marie de Jésus. Le 21 juin 1823, écrit le R. P. Ronsin, confesseur de cette sainte fille, il lui fut dit en termes formels : « La France est « toujours bien chère à mon divin Cœur et elle « lui sera consacrée. Mais il faut que ce soit le « roi lui-même qui consacre sa personne, sa « famille et tout son royaume à mon divin « Cœur ; et qui lui fasse, comme je l'ai déjà « dit, élever un autel, ainsi qu'on en a élevé un, « au nom de la France, en l'honneur de la « sainte Vierge. »

Les rois sont partis pour l'exil, sans avoir répondu à l'appel du Seigneur. Le peuple, ce roi impersonnel si adulé de nos jours, est en train de bâtir le Sanctuaire du Sacré-Cœur. Espérons qu'à mesure que s'élèvera le monument votif de Montmartre le culte de réparation et d'amour qu'il demande depuis deux siècles s'établira dans tous les cœurs français et qu'au jour de la dédicace nous comtemplerons la réalisation des promesses divines.

« Je prépare toutes choses, disait Notre-Seigneur : la France sera consacrée à mon divin Cœur et toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. La foi et la religion refleuriront en France par la dévotion à mon divin Cœur. »

J. Deguin,
curé d'Echannay

Patrologie

—

HISTORIENS DE L'ÉGLISE

XII. — HUGUES de SAINTE-MARIE.

I. — Depuis la mort de Cassiodore, en 575, jusqu'à la fin du XIe siècle, où florissait Hugues de Sainte-Marie, l'Occident ne vit paraître aucune histoire générale de l'Eglise. Mais, au défaut de la lumière du soleil, le monde d'alors fut éclairé par une constellation de nombreuses étoiles. Deux sortes d'écrits signalèrent cette période encore plus malheureuse qu'ignorante : les uns nous racontent en détail les évènements ecclésiastiques d'une province; d'autres crayonnent, mais en abrégé, l'histoire générale de la civilisation chrétienne.

Les historiens marchent sous la bannière de saint Grégoire de Tours, père des annales de la France. Bientôt le vénérable Bède va nous décrire les origines religieuses de l'Angleterre, et Paul Winfrid nous déroulera le tableau des Lombards. Eginhard compose la vie de Charlemagne. Anastase le Bibliothécaire publie et augmente la liste des pontifes romains. Flodoard nous rapporte les traditions des évêques de Reims. Luitprand de Crémone introduit le jour au sein des antiquités de l'Allemagne, et Widikind éclaire les commencements du peuple saxon. Richer de Saint-Remy, Roricon, Aimoin, enregistrent les exploits des Français. Adémar les suit. Raoul-Glaber recueille, en cinq livres, les mémoires de son temps. C'est à Guillaume Calculus et à Guillaume Apulus, que nous devons l'Histoire et les Gestes des Normands. La Sicile trouve Geoffroy Malaterra pour conserver ses souvenirs, et Guillaume de Poitiers grave les victoires de Guillaume le Conquérant. Guibert de Nogent complète la galerie des historiens, par son fameux ouvrage, intitulé : *Gesta Dei per Francos*.

La liste des chroniqueurs est immense. Nous devons remarquer avant tout les noms de saint Isidore de Séville de Fréculphe, de saint Adon, de saint Radbod, de Benoît de Saint-André, de saint Godard, d'Odoranne, d'Herman-Contract, de Berthold, de Marian-Scot, de Hugues de Flavigny, de Sigebert de Gemblai, de Jean, auteur des chroniques de Bèze et de Saint-Bénigne de Dijon.

Ce simple coup d'œil jeté sur les historiens et les chroniqueurs du siècle de fer, nous démontre victorieusement que le flambeau de la Clio chrétienne ne s'éteignit jamais au sein de l'Eglise, espèce de tente que Dieu a placée dans le soleil.

II. — Au commencement du moyen âge, Hugues de Sainte-Marie, ainsi appelé du nom d'un village appartenant à son père, et où était une église dédiée à la sainte Vierge, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et s'y rendit célèbre. C'est presque tout ce que nous savons de la vie et des actions de cet auteur, qui ne nous est connu que par son nom, sa profession et ses écrits. Le plus considérable de tous par la solidité et l'exacti-

tude est son traité de la Puissance royale et de la Dignité sacerdotale, que Baluze a imprimé dans le recueil des anciens monuments. Hugues l'adressa à Henri Ier, roi d'Angleterre, par un prologue ou préface qu'il mit à la tête. Le dessein de l'auteur est d'apaiser les disputes qui divisaient les deux puissances, et de combattre l'erreur de ceux qui, croyant savoir ce qu'ils ignoraient, renversaient l'ordre établi de Dieu. (Histoire littéraire de la France, X, 285.)

III.—Un autre écrit de Hugues de Sainte-Marie, plus considérable par le volume, est son histoire ou sa chronique, intitulée : *Chronicon* de Hugues, moine de Fleuri. Elle est dédiée à Adèle, comtesse de Chartres, de Blois et de Meaux, qui cultivait les lettres et avait la réputation de femme savante. « Il est bien juste, lui dit l'auteur, il est bien juste, sérénissime princesse, que je vous offre cet ouvrage préférablement à tout autre ; à vous qui êtes la plus distinguée de notre siècle, par votre naissance et par votre vertu, et qui relevez l'éclat de votre rang par l'amour que vous avez pour les lettres. » Ainsi parle l'historien, dans la préface de son premier livre. L'épilogue de l'œuvre renouvelle la dédicace de l'histoire entière, et résume en peu de mots les matières qui y sont traitées : « Vénérable comtesse, dit le moine bénédictin, c'est après avoir été encouragé par vos sentiments libéraux, que, semblable à l'abeille, j'ai cueilli le miel sur diverses fleurs, c'est-à-dire que j'ai puisé mes renseignements chez les anciens historiographes. Dans un seul volume, je vous ai raconté les noms et les actes de tous les empereurs et pontifes romains ; je vous ai appris de même que les catholiques ont reçu, après les apôtres, le pouvoir de gouverner les églises, dans les lieux les plus célèbres. J'ai décrit les graves persécutions que l'Eglise primitive dut endurer par amour du Sauveur, et vous ai fait voir le parterre des confesseurs qu'elle a produits au sein de la paix. Je vous ai chanté les exploits des grands hommes de la Gaule et des autres nations, depuis le troisième âge du monde jusqu'à la mort de l'empereur Charlemagne. J'ai dit en peu de mots pourquoi il faut condamner les blasphèmes des hérétiques, et comment l'on peut aisément les réfuter. J'ai eu soin également de noter les misères que le peuple juif eut à souffrir pour ses crimes. et de quelle manière sa dispersion dans l'univers servit à répandre le règne du christianisme. Mon œuvre si sommaire et si élevée, je me suis bien gardé de l'offrir à des princes illettrés, qui méprisent les études : je vous l'ai consacrée à bon droit, pour que, soutenue par le prestige de votre nom, elle puisse défier les outrages d'une postérité hostile. Désire-t-on connaître la splendeur de votre race ? Vous êtes fille de Guillaume, ce fameux chef des Normands, et roi d'Angleterre, de ce prince qui a su conquérir un royaume par son habileté. Aucun roi de notre temps n'a été plus sage, plus heureux et plus modéré que lui (Epil.). »

IV. — D'après ce qu'on vient de lire, Hugues ourdit sa trame historique, suivant la méthode de ses devanciers. Toutefois, il introduit un nouvel élément dans ses annales. La période du moyen âge s'illustra avant tout par ses travaux de théologie. Ce fut alors que l'on analysa les anciens Pères, et que l'on imprima à ses œuvres la forme synthétique d'Aristote. Fidèle au mouvement intellectuel de la société contemporaine, Hugues raconta pour dogmatiser. Son principal objet était d'instruire des grands mystères de la foi, ce qu'il exécute en habile théologien. Il ne parle d'aucune hérésie qu'il ne la réfute, mais avec beaucoup de précision. Souvent même, en exposant une erreur, il la détruit : ce qu'on peut observer surtout dans ce qu'il rapporte de Pélage et de ses sectateurs. Cependant, à la fin de son histoire, à partir du règne de Maurice, l'auteur, voyant que ces discussions théologiques, bien que fort abrégées, ne laissaient pas d'allonger ses récits, en risquant de fatiguer ses lecteurs, crut devoir modifier son programme, et n'user désormais, comme il le dit lui-même, que du style historial.

V. — Hugues de Sainte-Marie publia deux éditions différentes de son manuscrit. La première, dont le manuscrit, sans doute original, ne se trouve qu'à la bibliothèque des anciens rois, divise ses matières en quatre livres. Dans une espèce de préambule, l'auteur nous avertit qu'il ne fait remonter ses récits qu'au troisième âge du monde, et qu'il omet plusieurs événements rapportés par Moïse. Le titre du premier livre, porte que Hugues de Sainte-Marie, bénédictin, a composé cette histoire l'an 1109. Mais il ne la conduit toutefois que jusqu'à Louis le Débonnaire, dont il ne dit rien. On aurait tort de regarder cette chronique de Hugues comme une sorte de compilation faite sans art et sans goût. Le moine avait, dans la bibliothèque de son monastère, les principaux historiens et les écrits nécessaires à ses vues ; il s'appliqua à les lire, à les comparer ensemble, et à exprimer ce qu'il nomme le suc de la vérité. S'il fait des extraits, il les fait en habile historien, qui sait les placer à propos, et se les approprier. Il paraît qu'il avait sous les yeux Eutrope, Justin, Orose, Grégoire de Tours, Eginhard, Paul Winfrid, Aimoin, et plusieurs autres mémoires qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Ce qui fait, comme le remarque l'éditeur, qu'on trouve dans son histoire beaucoup de choses intéressantes, qui n'avaient point

été écrites avant lui, ou se rencontraient seulement dans quelques rares manuscrits.

VI. — A peine le moine bénédictin avait-il publié son œuvre qu'il faisait l'heureuse rencontre des ouvrages d'Anastase le Bibliothécaire. Ce savant, qui fit passer en latin diverses productions de la Grèce, avait traduit et combiné ensemble les trois chroniques différentes de saint Nicéphore, de Georges Syncelle et de Théophane. La chronographie tripartite d'Anastase renferme l'histoire du monde depuis la création jusqu'au règne de Léon l'Arménien. Hugues nous apprend, dans la préface de son sixième livre, que la lecture de cet ouvrage, dont il estime les qualités, lui apprit beaucoup de choses inconnues, principalement sur la période qui s'écoula de l'empereur Maurice à Michel, successeur de Nicéphore. Cette précieuse découverte engagea sans doute notre auteur à refondre son premier travail, et à le donner sous la forme que nous lui voyons dans la plupart des manuscrits, et dans l'édition de Munster. Ainsi retouchée, l'histoire de Hugues se partage en six livres, au lieu de quatre; mais, sauf quelques retranchements et plusieurs additions, c'est le même fonds, le même ordre et le même style. Hugues dédia sa seconde œuvre à la comtesse Adèle, comme il avait fait de la première.

Le premier livre comprend un abrégé de l'histoire des Juifs jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ. L'écrivain y parle des anciennes monarchies qui se sont succédé, pendant ce long intervalle, jusqu'à la mort de Jules-César. Il fait connaître tous les monarques qui ont régné, en commençant par Ninus, roi des Assyriens. Les grands hommes du paganisme y trouvent leur place, et la fable n'y est pas oubliée, quoique l'auteur n'en fasse mention que pour remplir son cadre. Le second livre, précédé d'une longue préface, contient l'histoire des Scythes, des Amazones et des Parthes. Dans le troisième, Hugues nous donne la suite des empereurs romains, depuis Auguste, sous lequel Jésus-Christ vint au monde, jusqu'à Domitien. Il rattache au règne de chaque empereur les papes, les hommes apostoliques, les persécutions, les martyrs, les confesseurs, les docteurs, les hérésies, les conciles; et il suit la même méthode dans les livres suivants, qui sont tous distingués par des préfaces particulières. Il commence à parler de la monarchie française, dans son cinquième livre; c'est pourquoi, dans son préambule, il donne la description des Gaules, comme il avait reproduit celle de l'Italie, d'après Paul-Diacre, dans la préface du troisième livre. Il conduit son histoire jusqu'au règne de Charles le Chauve.

VII. — Le cours de patrologie édité par M. l'abbé Migne ne nous donne, dans leur entier, ni la première édition de Hugues, ni la seconde : il se borne à de simples extraits que Pertz lui fournit, dans ses monuments de l'histoire germanique. Cette lacune nous empêchera de juger l'histoire ecclésiastique du moine de Saint-Benoît-sur-Loire. L'auteur de l'histoire littéraire de la France, qui semble avoir lu la double édition de la chronique de Hugues, nous dit: «Hugues de Sainte-Marie est un auteur estimable, et qui mérite une attention singulière par rapport à son traité des deux puissances... Les autres ouvrages du même auteur ont aussi leur mérite, en particulier son histoire dédiée à la comtesse Adèle. L'abbé Langtet du Fresnoy convient lui-même qu'elle est utile pour les bas siècles de l'Eglise et de l'Empire. Sa petite chronique, depuis l'an 996 jusqu'en 1109, publiée par Duchêne, est courte mais bien digérée, au jugement de M. l'abbé le Gendre; elle contient en peu de mots beaucoup de choses, et est bien écrite. Son style n'a pas la pureté des auteurs de la bonne latinité, mais il est clair et concis. »

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

VIII

Le Symbolisme jusqu'au XIIe siècle

(*Suite.*)

Quoique assez mal traitée par le ciseau sous les deux premières races de nos rois, la figure humaine se façonne cependant en avançant vers la bonne époque où nous la verrons si pleine de divers caractères et de tous les sentiments qui vivent dans notre nature. En attendant, on reconnaît en elle un type général évidemment calqué sur le *facies* des populations mêlées des différentes races où le Gaulois et le Romain semblent avoir disparu sous le caractère plus prononcé des races germaniques qui les avaient remplacés presque absolument. Ce sont des figures allongées qu'encadrent souvent de longues tresses de cheveux ouvragés avec prétention, et d'où ressortent à fleur de front des yeux ronds et saillants, quelquefois ornés d'une prunelle noire composée élémentairement d'un morceau de charbon ou de jais qu'encadre un ovale uniformément ouvert en manière de sourcils. Ce type est presque unique et se rencontre le même dans la bien plus grande partie des personnalités qu'il affecte. Il est curieux à présent, parce qu'on y voit la réalité plastique de l'espèce humaine dans ces guerriers à l'air peu avenant et qui devaient préparer énergiquement l'effet des invasions militaires au sein des populations douces et plus commodes de la Gaule. On voit donc que dans ces traits mêmes était une

intention de faire du symbolisme. On peut encore les étudier facilement aux corniches des façades carlovingiennes. On les a placées souvent alternant, sous le nom de modillons ou de têtes plates, avec des têtes d'animaux, des fleurs, des vases, et mille autres motifs d'un faire assez équivoques, paraissant choisis parmi les plus faciles à traiter. Il y a pourtant, dans cette réunion de sujets, en apparence hasardée, un projet très-suivi, un dessein très-arrêté de parler à l'esprit. Ce moyen se perfectionnera dans la suite, et nous pourrons en exposer plus au long la théorie et la synthèse.

Nous venons d'assister à l'enfance du symbolisme et de l'art qu'il devait vivifier. Les progrès furent lents de cette méthode de parler à l'intelligence par le sens de la vue, parce que les guerres incessantes de cette longue période historique empêchèrent l'essor et comprimèrent les moyens. Diverses causes, que nous avons eu hâte d'indiquer, déterminèrent au XIIe siècle une extension des plus heureuses dans les théories architecturales, et le symbolisme suivit leur élan pour en compléter la vie et ajouter à l'art plastique des magnificences que rien ne devait surpasser.

IX

Le Symbolisme du XIIe au XVe siècle.

Nous avons remarqué qu'au XIe siècle, une véritable renaissance s'était faite dans l'art chrétien par la reconstruction des églises. Chaque village voulait relever la sienne. Les blanches murailles des paroisses, des abbayes et des évêchés paraient les villes et les campagnes. C'est ce qu'observa le bénédictin Radulphe Glaber qui assista à cette régénération dont il parle avec tant de bonheur (1). Alors on s'exerça naturellement plus à la sculpture, qui fit de veritables progrès; on ne crut pas pouvoir édifier des églises sans orner leurs façades d'histoires saintes et de mystérieux emblèmes que nous lisons encore avec tant d'intérêt sur la plupart d'entre celles qui nous sont restées. C'eût été peu, en effet, de se contenter des lignes tracées par l'architecte; la part de l'imagerie devait venir, et, sur ces pierres taillées avec soin, elle jettera les multiples reproductions des conceptions les plus savantes. Mille impressions grossières, mais variées de formes, mille figures expressives se penchèrent sur le passant qui ne s'y intéresse plus aujourd'hui, faute de les comprendre, mais qui, s'il eût vécu au temps de leur apparition, aurait compris leur langage et accepté toutes leurs leçons. Là reposent en des actions diverses des têtes que nous avons déjà signalées, tantôt groupées, tantôt alternées, résumant dans un espace amoindri beaucoup plus qu'elles ne semblent dire, et avec leurs couronnes, leurs gueules ouvertes, leurs yeux saillants et leurs dents allongées, leurs nudités complètes ou leurs draperies économisées indiquent aux différentes classes de ce monde leurs titres à la gloire du Très-Haut et les passions mauvaises qui en éloignent.

Mais tout cela n'est encore qu'à l'état de tâtonnement et d'incertitude. L'expression artistique vient d'éclore : elle est bien plus indécise que la pensée, déja aussi vieille que le christianisme, et qui ne s'est ni affaiblie, ni perfectionnée comme l'art, parce que, durant le sommeil forcément imposé à celui-ci par trois siècles de persécution et six ou sept autres de dévastation et de barbarie, la science symbolistique ne vivait pas moins dans les écrits des Pères et des Docteurs. Aussi l'affranchissement se fait vite. L'art, à peine libre de reparaître, s'exerce avec un zèle qui semble se dédommager de ses trop longues entraves, et se trouve bientôt capable de reproduire, par des images d'une perfection progressive, tout ce que la science théologique va lui demander à l'appui de ses catéchèses. A mesure que le XIe siècle s'avance, le *faire* est meilleur, le ciseau plus assuré, l'œuvre plus délicate et plus fine, de sorte qu'à l'époque où cette période fait sa jonction avec la suivante, ce XIIe siècle si beau, si esthétique, si pittoresque de formes visibles et si profond de spiritualisme, s'est peu à peu manifesté, et ne marche plus, dès ses premières années, qu'à la conquête assurée des plus réelles beautés de la forme et de l'esprit.

C'est cette élévation de la pensée, n'en doutons pas, qui, tout en donnant une merveilleuse fermeté aux entrelacs, aux contours et aux poses, va plus loin dans le mysticisme qui lui inspire alors l'élancement de l'arcade caractéristique, exhausse sa pointe et donne une physionomie nouvelle aux portiques et aux voûtes. Et quand la transformation est achevée par l'application devenue générale de ce principe qui distingue enfin complètement le christianisme des croyances païennes; quand la religion de l'Europe catholique a trouvé son art religieux propre et exclusif, l'iconographie s'inspire à son tour, par un docile abandon, des joies triomphales de l'Eglise : célébrant par ses ogives et ses rosaces lumineuses la venue de cette souveraine période, elle exalte dans un même enthousiasme la victoire assurée de la société moderne sur le monde antique; elle devient autonome, et, comme si elle surgissait des catacombes, ses images reprennent leur

(1) *Loc. supra cit.*

place voulue dans le grandiose ensemble de constructions sacrées d'où elles ne disparaîtront encore, hélas! qu'à l'approche de cette nouvelle barbarie dans laquelle, quatre siècles après, le protestantisme s'efforcera de tout étouffer.

Quand toutes ces beautés eurent été vulgarisées, on ne tarda pas à donner une excellente statuaire. On vit les incomparables façades de Chartres, de Reims, d'Amiens, de Poitiers se couvrir harmonieusement de personnages innombrables superposés en des ogives concentriques, prendre leurs rôles dans les grandes actions de la vie chrétienne, assister, autour du Sauveur, au jugement dernier de la race humaine, à la résurrection des morts, à la glorification des justes et à l'éternelle condamnation des perdus. Tout alors devient magnifique aux regards stupéfaits du spectateur. Quelle majesté dans cette gravité des saints et des martyrs, dans cette humble douceur des vierges,dans ce calme des docteurs assis et méditant la loi dont ils sont les glorieux interprètes, dans ces solitaires dont tout l'ensemble traduit la paix de la prière et du silence. Et quelle pureté de dessin, quelle noblesse des draperies, quel naturel dans ces fleurs et ces guirlandes, quel enseignement dans ces détails de l'ameublement et des costumes! Il semble qu'on va s'élancer avec ces anges aux ailes élevées vers le ciel même quand ils touchent la terre et combien donnent à réfléchir ces laideurs cruelles tour à tour méchantes ou orgueilleuses, tristes ou sarcastiques, imprimées à des faces de démons grimaçants! Et quels contrastes avec ces gracieuses expressions de beauté, de joie ou d'innocence que d'autres offrent à notre admiration comme types aimables de nos consolations ou de nos espérances!

Car se sont toutes ces formes si diverses et très-souvent opposées qui se rencontrent sur les chapiteaux, ou aux clefs-de-voûte et plus souvent encore sur les modillons qui courent sous les corniches et les entablements, au-dehors et à l'intérieur des édifices, pour y former une longue série des sujets dont l'éloquence, longtemps méconnue, étonne maintenant et ravit quiconque les observe et les médite. On comprend du reste que *modillon* signifie *petit modèle*. C'est, en effet, un raccourci et un diminutif de grandes scènes dont le résumé suffisait aux bons entendeurs du moyen âge pour rendre toute une suite de pensées instructives. Les premières constructions avait laissé paraître en-dehors de leurs murs, les extrémités des poutres qui soutenaient la charpente supérieure. Ces appendices assez disgracieux, déplurent à l'œil et on les sculpta pour les rendre plus supportables : de là il n'y avait pas loin à cet autre genre de poutres factices, soutenant en apparence toute la portée d'une moulure continue à la naissance des voûtes ou des fenêtres. Mais ce ne furent plus que des parures ingénieuses qui ne servirent plus à supporter un étage, mais à établir une véritable ornementation sculpturale. On profita de ce moyen pour enrichir les parois d'une foule de sujets représentant ou des vertus, ou des vices, ou des ensembles historiés, où quatre ou cinq modillons, et souvent plus, formaient des scènes variées qui se lisaient très-bien par la liaison que l'esprit excercé établissait facilement de l'un à l'autre. Là se reproduisaient toutes les passions de l'âme, tout ce qu'elle pense et peut vouloir, le bien, le mal, les occupations de la vie, les états multiples de la société chrétienne, et cette activité incessante qui agite l'homme ici-bas comme dans un chemin qui le mène à l'éternité par les mille embranchements où il s'engage. On n'avait pas encore songé alors, comme nos libres-penseurs d'aujourd'hui, à séparer l'Eglise de l'Etat, le christianisme de la politique, les droits de l'homme de ses devoirs, Dieu du gouvernement de ce monde; et partout apparaissait, sous des traits devenus pour le philosophisme actuel un mythe ridicule, les leçons de la foi en images, tout empreintes d'originalité piquante et d'austères avertissements. La nature entière était convoquée avec ses trois règnes sur ce théâtre où ils étaient allégorisés, où tout prenait *un corps*, *un esprit*, *un visage*, attirant l'attention par la curiosité, retenant l'intelligence par le coloris des idées, et popularisant, pour les plus simples de la foule, le plus haut enseignement qui ait jamais existé.

Cherchez dans le paganisme des efforts analogues : vous n'en trouverez pas trace. Tout s'y borne à des conceptions générales, à de grands effets d'ensemble. Il ne pouvait être donné qu'à la vérité, parce qu'elle vient de Dieu et nous reporte sans cesse à lui, de se rapetisser jusqu'aux humbles détails pour élever l'homme à la hauteur.

Le symbolisme ne manqua pas plus à la statuaire qu'à la sculpture proprement dite, car nous appliquons le premier de ces termes à la reproduction plastique de l'homme et des animaux, et le second à *la taille* de tous les objets qu'on pouvait imposer à la pierre comme nous venons de le voir pour les modillons et les autres ornements donnés à toutes les surfaces de l'édifice. Le sculpteur est toujours un ornementiste ou un imagier. — Mais il est statuaire quand il exécute des scènes animées où l'humanité a son rôle, et c'est là que se révèle partout, dans la pose, le geste, le regard et toute l'intention des personnages, la noblesse du caractère dans un ouvrier dont l'on devine la valeur à tout

ce qui a jailli de ses instruments. Ces caractères sont surtout ceux des XIIIe et XIVe siècles. Depuis les croisades qui nous avaient apporté la statuaire byzantine aux draperies plus amples, quoique encore un peu épaisses, avec un grand luxe de passementeries ornées de bordures et de perles, un progrès sensible s'était fait. Si l'on compare ces œuvres précédentes, on trouve jusqu'à la fin du XIIe siècle, que l'artiste, abandonnant ces traditions étrangères, donne à sa statuaire un caractère national, il suit la marche ascensionnelle de l'architecture, et arrive à une imitation plus heureuse des formes naturelles; les costumes sont plus français, les physionomies sont dignes et gracieuses. Malheureusement, ces avantages s'épanouissent aux dépens des caractères surnaturels qui rendaient plus visible le symbolisme de la grandeur spirituelle. On sent, en rapprochant les œuvres du XIIIe siècle, qui nous légua nos plus majestueuses cathédrales, de celles du XIIe, que, si l'église est plus belle, la statuaire plus séduisante, il y a, dans celle-ci, moins de pensée, moins de profondeur intime. On ne s'en dédommage que par le développement, pour ainsi dire, sans limites, donné au plan général de l'iconographie, où le symbolisme déroule toutes ses ressources avec une ravissante prodigalité des plus hautes doctrines. Voyez les splendides façades des basiliques les plus renommées : là on admire surtout ces grandes formes de la vie humaine posées sur des bases où se tordent sous leurs pieds victorieux les hideux symboles des péchés; ces médaillons où s'inscrivent les mille allégories des vices et des vertus; cette belle flore qui court s'épanouissant aux corbeilles des colonnes, ou aux gorges des arcades ogivales, ces myriades d'animaux jouant leurs rôles divers dans cette création du génie terrestre; étudiez ces livres aux pages naguère oubliées, aujourd'hui revivant pour nous avec leur langage mieux compris; c'est la floraison de ce vaste champ de l'architecture dont la moisson va se lever bientôt sous nos yeux dans le dénombrement de leurs mystiques significations.

C'est donc une des plus ingénieuses inventions du christianisme d'avoir, sans inspiration aucune de l'art antique, formulé sur les monuments l'histoire du peuple de Dieu, la doctrine dogmatique et morale que nous enseigne l'autorité apostolique, les rites de nos cérémonies sacrées, et cette innombrable foule d'allégories qui exposent tout cet ensemble d'idées surnaturelles avec une précision d'où ressortent clairement une théorie convenue et des règles déterminées. Où avait-on, avant l'art chrétien, trouvé à démontrer ainsi une série éloquente de devoirs, une école de vertus, des promesses éternelles auxquelles le monde ne croyait plus, et qu'on n'aurait pu préconiser sans se condamner soi-même ? Un tel livre, gravé au frontispice, dans les parvis, à l'intérieur de nos temples reproduisait à l'œil de l'intelligence ce que l'œil de la chair ne pouvait pas toujours lire dans les prophètes, les évangélistes et les docteurs; et il le fait avec une merveilleuse entente du sens mystique des sujets sacrés, des besoins du cœur de l'homme, et de l'harmonie nécessaire entre ces monuments de divers styles et l'iconographie qui leur va le mieux.

Nous ne pouvons qu'esquisser ici très-rapidement ces merveilles de pierre et leur salutaire influence sur les esprits auxquels la philosophie du moyen âge les destinait. C'est une étude aussi intéressante que nécessaire d'apprendre quel sens il faut donner à ces mille figures multipliées à l'infini dans toutes les œuvres architecturales du moyen âge. A lui seul le symbolisme a inspiré une foule de livres les plus attrayants et que nous avons voulu expliquer dans un livre spécial (1) auquel nous devons encore renvoyer et où nous croyons que rien ne manque d'essentiel pour faire juger prudemment de la valeur des théories employées, et de l'action qu'elles durent avoir sur les masses.

Car on ne doit pas ignorer que, dans ces siècles de foi où la lecture était impossible au plus grand nombre, ces symboles peints ou sculptés sur les murailles des églises n'étaient point lettre morte pour la foule; ils étaient, au contraire, les *illustrations*, comme on dirait aujourd'hui, des prédications populaires données par le clergé, sur le dogme ou la morale, sur l'hagiographie ou l'histoire. Voilà pourquoi, à mesure que l'instruction se développa, on vit le symbolisme s'étendre et s'emparer de toutes les ressources de l'art, de la grammaire et de la théologie.

Vers la seconde moitié du XIIe siècle, un mouvement très-marqué se manifesta aussi bien dans le symbolisme que dans l'architecture. Les études firent, dans ce sens, un pas immense qui leur fit franchir les bornes posées jusque là. Un langage inusité, des néologismes ingénieux et devenus nécessaires signalent à nos réflexions la littérature nationale qui devient toute empreinte de symbolisme : sur la tombe de Frédéric, évêque de Liége, mort en 1123, on écrit ces deux vers :

Clauditur hâc tumba simplex sine felle colomba
Quæ nobis vivam referebat pacis olivam;

Un autre évêque du XIe siècle, saint Méliton, qui avait composé une curieuse compilation de ce qu'on savait de son temps sur le symbolisme, des trois règnes de la nature, fut étudié avec plus de soin que jamais et trouva des commen-

(1) *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, que nous avons plusieurs fois indiquée dans le cours de ces *Etudes*.

lateurs dont la lecture fait le charme des hommes qui comprennent cette partie de la science ecclésiastique; on voit bien à les lire que le mysticisme l'emporte alors dans l'estime commune, et les plus savants ne dédaignent pas cette trace de lumière, car ils sont encore connus sous les plus honorables noms : ce sont Alain le Grand, Garnier de Rochefort, Pierre le Chantre, Pierre de Capoue, Thomas de Cantimpré, grandes intelligences formées dans l'école toute récente de Clairvaux. Pierre de Réga, autre symboliste de haute valeur, invente alors le mot *mystiære* (au lieu de *mystiæ significare*) pour rendre plus succinctement cet art de parler à la pensée et d'exposer par un seul mot les interprétations dont le retour devenait plus habituel que jamais; on trouve l'emploi de ce mot encore assez fréquent dans Hugues de Saint-Victor. Il y revient souvent dans son *Miroir des mystères de l'Eglise* (1), et le rend tout à fait synonyme de *significare*, *exprimere*, *ostendere*.

L'abbé Auber,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION : LE MICROPHONE.

Nous sommes toujours à attendre que l'Exposition se complète en clarté plus encore qu'en plénitude pour attaquer avec fruit les énigmes qu'elle renfermera dans son petit univers, présenté par l'industrie en miniature du grand. Aujourd'hui, faisons connaître un nouvel instrument qui vient d'être mis sous les regards et sous les oreilles de nos académiciens, par M. Du Moncel, et qui figurera très-bien à cette exposition comme une des curiosités les plus nouvelles, dans la section de la télégraphie.

Il s'agit du *microphone* de M. Hugues. Qu'est-ce que cela? Le nom le dit: c'est une variante importante du *téléphone*, qui grossit les sons pour l'oreille, comme le microscope grossit les objets pour les yeux.

C'est à l'aide du microscope que la science des micrographes a pu étudier la nature dans le domaine invisible de ses infiniment petits; et c'est aussi à l'aide du microscope que la science des astronomes a pu l'étudier dans ses infiniment grands ; car un télescope n'est, au fond, qu'un microscope par lequel est grossie pour l'œil la petite image que l'astre nous donne de lui-même par réflexion ou par réfraction au foyer d'un miroir ou d'une lentille. Le télescope ou la lunette ne donnent que l'image, et c'est le microscope, à l'aide duquel l'œil de l'observateur l'observe, qui la grossit et lui en montre les détails. C'est donc le microscope qui est le vrai moyen d'observation de l'immensité des cieux aussi bien que des richesses invisibles des règnes de la nature terrestre?

On peut conclure de cet aperçu général que l'invention d'un miscroscope phonique ou d'un microphone, qui rendra perceptibles pour l'oreille les sons tellement faibles qu'elle ne peut les entendre par elle-même pourra rendre à la science des choses qui se perçoivent par l'oreille les plus grands services, et, d'autre part, être extrêmement utile à l'industrie pour rendre perceptibles des sons qui ne le seraient jamais, en l'absence de l'instrument, soit à cause de leur faiblesse intrinsèque, soit à cause de leur éloignement.

Tel est l'idée générale et l'importance également générale du *microphone* de M. Hugues.

Maintenant laissons parler M. Du Moncel devant notre Académie des sciences :

« Depuis l'invention du téléphone, dit-il, on s'est efforcé de perfectionner cet instrument au point de vue de l'augmentation des sons reproduits; mais on n'a pas obtenu jusqu'ici de résultats bien supérieurs à ceux qu'avait obtenus M. Bell lui-même. Dernièrement, cependant, M. Hugues, l'ingénieux inventeur du télégraphe imprimeur employé sur nos lignes, a fait faire un grand pas à la question, et, grâce à un système de transmetteur extrêmement simple, auquel il a donné le nom de *microphone*, les sons les plus faibles peuvent être non-seulement rendus par le téléphone, mais encore avec une amplification notable. Ainsi les battements d'une montre, les légers frottements, les mouvements d'une mouche enfermée dans une boîte, la parole exprimée à voix presque basse devant l'appareil et même à une certaine distance de lui, peuvent être perçus dans le téléphone sans qu'il y ait besoin de l'appliquer contre l'oreille.

« Ce système est fondé sur ce principe, que si un contact électrique est établi entre deux corps médiocrement conducteurs, très-légèrement appuyés l'un sur l'autre, les sons qui sont produits dans le voisinage de ce contact peuvent être transmis par le téléphone, et si l'on dispose ce contact de manière que l'une des pièces puisse se déplacer avec la plus grande facilité, on en fait un microphone, c'est-à-dire un amplificateur des sons.

« Pour obtenir ce résultat, on adapte l'un au-dessus de l'autre, sur une mince planchette verticale, de 6 centimètres de largeur environ, deux petits prismes de charbon de cornue d'environ 1 centimètre d'épaisseur et de largeur et de 18 millimètres de longueur, dans lesquels sont percés l'un en dessus, l'autre en dessous, deux trous de 4 millimètres de diamètre, qui

(1) Cap. I et VII.

servent de crapaudines à un crayon de charbon taillé en pointe émoussée par les deux bouts et de 3 centimètres et demi de longueur. Ce crayon appuie par une de ses extrémités dans le trou du charbon inférieur et balotte dans le trou supérieur, qui ne fait que le maintenir dans une position plus ou moins rapprochée de la position d'équilibre instable, c'est-à-dire de la verticale. En imprégnant ces charbons de mercure par leur immersion, à la température rouge, dans un bain de mercure, les effets sont meilleurs, mais ils peuvent se produire sans cela. Les deux prismes sont munis de contacts métalliques, qui permettent de les mettre en rapport avec le circuit d'un téléphone ordinaire dans lequel est interposée une pile Leclanché de trois ou quatre éléments.

« Pour faire usage de l'appareil, on place la planche, sur laquelle est fixée rectangulairement la planchette servant de support au système, sur une table, en ayant soin d'interposer entre celle-ci et la planche plusieurs doubles d'étoffe disposés de manière à former un coussin. Alors il suffit de parler devant ce système pour qu'aussitôt la parole soit reproduite dans le téléphone, et si l'on place sur la planche support une montre ou une boîte dans laquelle une mouche est renfermée, tous les mouvements sont entendus dans le téléphone à une distance de 10 à 15 centimètres de l'oreille. L'appareil est si sensible que c'est à voix peu élevée que la parole s'entend le mieux, et on peut encore l'écouter à 40 centimètres de l'oreille. M. Crookes, qui a bien voulu me communiquer ces renseignements et établir le petit modèle que je présente à l'Académie, expose ainsi les expériences qu'il a faites avec cet instrument, tout grossier qu'il est :

J'ai pu, dit-il, entendre distinctement tous les mots d'une lecture quand, étant dans mon salon, mon fils lisait au laboratoire dans un livre, à 1 pied de distance de l'instrument. En plaçant devant les charbons une boîte dans laquelle était renfermée une mouche, je pouvais en suivre dans le téléphone tous les mouvements; c'était comme la piétinement d'un cheval. Une montre placée sur la planche support de l'appareil donnait un son remarquable ; on pouvait entendre le défilement des rouages, les battements du balancier et même le bruit particulier du métal. Quelques précautions sont toutefois à prendre pour obtenir les meilleurs résultats : ainsi l'appareil ne doit pas être posé directement sur la table, afin de le soustraire aux vibrations étrangères qui pourraient résulter de mouvements insolites communiqués à la table; on doit, à cet effet, le poser sur des mouchoirs repliés ou sur de la ouate. La position du crayon de charbon doit aussi être réglée : il doit appuyer en un point du rebord du trou supérieur ; mais l'expérience seule peut indiquer la meilleure position, et, pour la trouver, on peut employer avantageusement la montre. Quand on a le téléphone à l'oreille, on place le crayon dans diverses positions jusqu'à ce qu'on ait trouvé celle donnant le maximum du son. Je crois cette découverte destinée à attirer à un haut degré l'attention. »

« On est souvent obligé d'opérer ce réglage pendant le cours d'une expérience, surtout quand les charbons ne sont pas mercurisés, car les secousses données à la table par les personnes qui l'entourent déplacent très-facilement les points de contact et provoquent des bruissements souvent très-forts. Il est probable que cet inconvénient disparaîtra quand l'appareil sera plus perfectionné.

« Il me reste maintenant à indiquer les expériences qui ont conduit M. Hughes aux résultats importants que nous venons d'exposer, et je les résume d'après la note qu'il vient de m'adresser.

« Considérant que la lumière et la chaleur peuvent modifier la conductibilité électrique des corps, M. Hughes s'est demandé si des vibrations sonores transmises à un conducteur traversé par un courant ne modifieraient pas aussi cette conductibilité en provoquant des tassements et des écarts des molécules conductrices, qui équivaudraient à des raccourcissements ou à des allongements du conducteur ainsi impressionné. Si cette propriété existait réellement, elle devrait permettre de transmettre les sons à distance, car de ces variations de conductibilité devraient résulter des variations proportionnelles de l'intensité d'un courant agissant sur un téléphone. L'expérience qu'il fit sur un fil métallique tendu n'a pas répondu toutefois à son attente, et ce n'est que quand, le fil s'étant rompu, les deux bouts furent rapprochés l'un de l'autre, que les sons se firent entendre. Il devint dès lors manifeste, pour M. Hughes, que les effets qu'il prévoyait ne pouvaient se produire qu'avec un conducteur divisé, et par suite de contacts imparfaits.

« Il rechercha alors quel était le dégré de pression le plus convenable à exercer entre les deux bouts rapprochés du fil pour obtenir le maximum d'effet, et pour cela il effectua cette pression à l'aide de poids. Il reconnut que, quand elle était légère et qu'elle ne dépassait pas celle de 1 once par pouce carré au point de jointure, les sons étaient reproduits distinctement, mais d'une manière un peu imparfaite; en modifiant les conditions de l'expérience, il put s'assurer bientôt qu'il n'était pas nécessaire, pour obtenir ce résultat, que les fils fussent réunis bout à bout et qu'ils pouvaient être placés côte à côte sur une planche ou même séparés (mais avec addition d'un conducteur posé en croix sur eux), pourvu qu'une pression légère et constante pût les réunir métalliquement. Il essaya alors différentes combinaisons de ce genre présentant plusieurs solutions de continuité, et une chaîne d'acier

lui fournit d'assez bons résultats ; mais les légères inflexions, c'est-à-dire le timbre de la voix, manquaient, et il dut chercher d'autres dispositions. Il essaya d'abord d'introduire aux points de contact des poudres métalliques : la poudre de zinc et d'étain, connue dans le commerce sous le nom de *bronze blanc*, améliora beaucoup les effets obtenus ; mais ils n'étaient pas stables à cause de l'oxydation des contacts, et c'est en essayant de résoudre cette difficulté, ainsi qu'en cherchant la disposition la plus simple pour obtenir une pression légère et constante sur ces contacts, que M. Hughes fut conduit à la disposition des charbons mercurisés décrite précédement (1), laquelle donna les effets maxima.

« Dans ces conditions, le crayon appelé à fournir les contacts est dans une position tellement voisine de celle de l'équilibre instable, que les moindres vibrations peuvent l'influencer et faire varier la pression très-légère qu'il exerce à l'état normal sur le bord du charbon supérieur contre lequel il est posé. Il en résulte alors un effet analogue à celui produit dans le système d'Edison, mais avec cette différence que les variations de résistance qui résultent des vibrations sont infiniment plus accentuées que les différences d'amplitude de ces vibrations elles-mêmes, et c'est ce qui produit précisément l'accroissement d'énergie des sons produits. L'importance de l'effet obtenu dépend aussi, d'après M. Hughes, du nombre et de la perfection des contacts, et c'est sans doute pour cela que certaines positions du crayon, dans l'appareil qui a été décrit plus haut, sont plus favorables que d'autres. Pour concilier les résultats de ses expériences avec les idées qu'il s'était faites, M. Hughes dit que, dans les conducteurs homogènes, de dimensions finies, les effets produits aux deux inflexions inverses de la vibration, étant de sens contraire et égaux, doivent se compenser, mais que, si le conducteur présente en l'un de ses points une conductibilité imparfaite, cette compensation n'existera plus, et les vibrations sonores pourront déterminer les variations alternatives de conductibilité dont il a été parlé.

« M. Hughes prétend avoir pu transmettre par ce système les sons les plus minimes à une distance de 100 milles, mais il ne dit pas si c'est par l'intermédiaire d'une bobine d'induction (1).

« Le charbon n'est pas la seule substance qu'on peut employer à composer l'organe sensible de ce système de transmetteur; M. Hughes a essayé d'autres substances et même des corps très-conducteurs, tels que les métaux. Le fer lui a donné d'assez bons résultats, et l'effet produit par des surfaces de platine dans un grand état de division a été égal, sinon supérieur, au charbon mercurisé. Toutefois, comme avec ce métal on rencontre alors plus de difficulté dans la construction des appareils, il donne la préférence au charbon qui, comme lui, jouit de l'avantage de l'inoxydabilité. »

Nous cherchons pour nos lecteurs, dans l'Exposition, les choses véritablement curieuses ; à quoi bon leur faire perdre le temps à lire des descriptions de beaux meubles, de beaux tapis, de tout ce qui alimente le luxe, et est alimenté par cette plaie des nations ? Ce qui nous intéresse, et eux également, présumons-nous, ce sont les découvertes de la science, surtout en applications industrielles, et les outillages dont tout le monde peut tirer profit.

Tel est le but que nous viserons toujours dans ces comptes rendus.

LE BLANC.

(1) Voici ce que dit M. Hughes relativement à cette disposition : « Le charbon, en raison de son inoxydabilité est un corps précieux pour ce genre d'applications; en y alliant le mercure, les effets sont beaucoup meilleurs. Je prends pour cela le charbon employé par les artistes pour leurs dessins; je le chauffe graduellement au blanc et le plongeant ensuite tout d'un coup dans le mercure, ce métal s'introduit instantanément en globules dans les pores du charbon et le *métallise* pour ainsi dire. J'ai essayé aussi du charbon recouvert d'un dépôt de platine ou imprégné de chlorure de platine, mais je n'ai pas obtenu un effet supérieur à celui que j'obtenais par le moyen précédent. Le fusain, chauffé à blanc dans un creuset de fer contenant de l'étain et du zinc ou tout autre métal s'évaporant facilement, se trouve également *métallisé*, et il est dans de bonnes conditions si le métal est à l'état de grande division dans les pores de ce corps, ou s'il n'entre pas en combinaison avec lui. Le fer introduit de cette manière dans le charbon est un des métaux qui m'a donné les meilleurs effets. Le charbon de sapin, quoique mauvais conducteur, acquiert de cette manière un grand pouvoir conducteur. »

(1) M. le professeur Hughes a fait savoir depuis à M. Du Moncel que « l'introduction dans le circuit de son transmetteur d'une bobine de 6 centimètres seulement de longueur permet de faire parler un téléphone Bell assez haut pour être entendu de tous les points d'une vaste salle et d'une manière plus intelligible et plus forte que sur le phonographe. »

Biographie.

PIE IX

(*Suite.*)

C'est dans ce local, assez mal adapté à sa destination, qu'est placé l'hospice de *Tata-Giovanni*; on y admet les enfants romains pauvres et abandonnés, suivant la règle du fondateur : et vraiment l'on ne peut assez admirer combien la seule charité inspira de prudence à un homme inculte qui ne demandait et ne recevait pas fa-

cilement des conseils. Les enfants occupent six chambres nommées de Saint-Joseph, de Saint-Philippe, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Stanislas, des Saints-Camille et Louis. Comme tout est simple dans cet institut, les jeunes gens eux-mêmes les plus sages, les plus âgés, président les chambres, et, mieux instruits que les autres, leur enseignent les premiers éléments de la science. De bons prêtres ou de pieux laïques viennent souvent, le soir, distribuer l'aumône de l'instruction, et il en est aussi qui enseignent les principes d'ornementation et de géométrie, connaissances fort importantes pour de jeunes artisans. Mais par-dessus tout on s'attache à former leur cœur par l'enseignement religieux et par de solides pratiques de piété qui font croître les élèves sous les plus heureuses espérances, parce que, quand la foi a poussé de profondes racines au fond de l'âme, elle y fait fructifier toutes les vertus chrétiennes et sociales (1).

L'idée de se consacrer à cet établissement charitable était tellement arrêtée dans l'âme de Giovanni-Maria, qu'il voulut dire sa première messe dans l'église de l'hospice. Le jeune comte avait, pour prêtre assistant, son oncle, le chanoine Paulin Mastaï. L'assistance se composait de quelques parents et de la petite troupe d'orphelins, présidés par leur directeur, Don Horace. Une dispense du souverain Pontife avait été nécessaire pour chacune des ordinations, car la terrible maladie reparaissait encore de temps à autre. La dispense pour la prêtrise n'avait été accordée qu'à la condition que toujours l'ordinand aurait, pour l'assister à l'autel, un second prêtre, lorsqu'il célébrerait les saints mystères. A quelque temps de là, Jean-Marie fut reçu en audience par le Pape : il supplia le Pontife de retirer cette clause de la dispense, assurant que, vu l'état actuel de sa santé, il n'y avait à craindre aucun accident, et, par conséquent, aucune profanation des saints mystères. Pie VII lui tendit la main : « Oui, » dit-il, « je vous dispense de cette clause ; car, comme vous, j'ai l'inébranlable espérance qu'à l'avenir le mal ne reparaîtra plus. » C'était, par le fait, une prophétie. Le jeune prêtre n'eut plus aucun accès d'épilepsie. L'affreux mal n'avait servi qu'à confirmer la vocation chancelante du jeune homme et à le diriger vers le sacerdoce : le but atteint, le mal devait disparaître.

La vie de Mastaï à l'hospice des Orphelins est une vie d'humilité et de charité. Les seuls incidents à y noter, c'est que le sous-directeur se fit affilier au tiers-ordre de saint François d'Assise, l'amant passionné de la pauvreté, et qu'il fut, en 1823, agrégé à l'Académie poétique des Arcades sous le nom de Cléomède, nom singulièrement prophétique, puisqu'il signifie : *Homme célèbre par l'empire*. A cette date, la prévision pouvait sembler dérisoire : à quoi peut arriver l'homme qui, par choix, se fait directeur de bambins sans père ni mère? D'autant que l'abbé Mastaï se donnait tout entier à ses fonctions. Par une innovation, où l'on reconnaît le goût de l'académicien, il introduisit dans les classes, la géométrie et le dessin, deux études toujours profitables aux pauvres ouvriers. Par une autre résolution, où l'on voit la sagesse de sa direction, il sut augmenter le nombre de métiers à apprendre, et voulut que les orphelins fussent toujours mis en apprentissage au dehors, autant que possible dans les meilleurs établissements. A part ces innovations heureuses, aucun trait saillant dans cette existence prédestinée bientôt à toutes les grandeurs : c'est simple et gracieux comme une idylle ; c'est surtout édifiant comme une vie de saint, car enfin, combien d'hommes, en ce moment, au lieu d'attendre les desseins de Dieu, se poussent eux-mêmes, parviennent par l'intrigue, et, parvenus, ne laisseront voir que leur misère. Dieu s'entend mieux à faire des puissances.

Comme suppléant du chanoine Horace, Mastaï habitait Tata-Giovanni. De nos jours, on montre encore la pauvre petite cellule qui lui servait tout à la fois de salle de travail et de chambre à coucher. Un lit, une table, un fauteuil et deux chaises en formaient tout l'ameublement.

(*A suivre.*)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

(1) MORICHINI, Des institutions de bienfaisance à Rome, p. 116 de la traduction Bazelaine.

BIBLIOGRAPHIE

Les Trois Couronnes. — Nouveau recueil de quarante-quatre cantiques à une, deux et trois voix, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium, par M. ALOYS KUNC, chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, maître de chapelle de la métropole de Toulouse, directeur de la *Musica sacra*, etc. Un beau et fort volume, grand in-8° jésus. — Prix net et *franco* : 10 fr. (1).

Le chant des cantiques tient dans les cérémo-

(1) L'auteur veut bien faire sur ce prix une diminution de 2 fr. en faveur des abonnés de la *Semaine du Clergé* qui s'adresseront directement à lui, *rue Vélane*, 3, *à Toulouse*, pour lui demander son ouvrage.

nies religieuses une place trop considérable pour ne pas attirer la sérieuse attention de ceux qui les président. En permettant l'usage de ces chants en langue vulgaire, l'Eglise a nécessairement voulu qu'ils concourussent à l'instruction et à l'édification des fidèles. Mais combien peu, surtout parmi les nombreux cantiques publiés dans ces derniers temps, atteignent ce but! Combien même qui vont directement à l'encontre ! Qui n'a entendu avec tristesse de ces cantiques dont la platitude des paroles le disputait à la banalité des mélodies! ou dont la poésie et la musique paraissent avoir été copiées sur des couplets de vaudeville et des airs de contredanse!

Rien de semblable certes dans les cantiques que nous annonçons. Le seul nom de l'auteur en est la meilleure garantie. M. Kunc est un de ceux qui ont le plus contribué à la restauration du chant liturgique et de la musique religieuse, par ses écrits et ses compositions de tout genre. Il nous suffira de citer parmi ces dernières le cantique : *Pitié ! mon Dieu !* qui retentit dans tous nos pèlerinages, et l'*Oremus pro Pontifice nostro*, qui, franchissant les limites de la France, se chante aujourd'hui dans l'univers catholique tout entier. En entendant ces accents émus et suppliants, il n'est personne qui ne sente que c'est là le vrai langage de l'Eglise militante si pleine, dans nos temps troublés, de foi, de confiance et de résolution. Pour le trouver et l'écrire, il a fallu à l'auteur plus qu'une âme de poëte et d'artiste, il lui a fallu une âme de chrétien.

Nous nous attendions donc, en ouvrant *les Trois Couronnes*, à y trouver la même inspiration élevée, noble, pieuse. Nous n'avons pas été trompé.

Les paroles respirent tout à la fois la piété la plus tendre et la foi la plus vive. La pureté doctrinale en est telle que souvent on y retrouve les expressions mêmes et jusqu'aux formules, sans aucun changement, de nos professions de foi et de nos symboles. Ecrites au milieu des combats de l'heure présente, elles en reflètent toutes les sublimes ardeurs, et font naître dans l'âme les plus généreuses émulations.

Quant aux mélodies, elles s'adaptent aux paroles avec une grande vérité, et en mettent vivement en relief la force et la douceur. C'est même dans les mélodies, il n'y a pas à hésiter à le dire, que gît le mérite suréminent des *Trois Couronnes*. C'est ici que M. Kunc ajoute au travail déjà si parfait de son crayon la puissance de sa palette ; ici qu'il s'empare de l'âme humaine et la fait tour à tour haïr et aimer, maudire et adorer, gémir et prier.

On pourrait croire que M. Kunc, pour arriver à ce résultat, qui est le triomphe de l'art, a recours à des combinaisons musicales compliquées et d'une exécution difficile. Il n'en est rien. La musique des *Trois Couronnes* est, au contraire, d'une merveilleuse simplicité et d'une étonnante facilité d'exécution.

Grâce à cette facilité, les nouveaux cantiques de M. Kunc seront bientôt chantés, comme leurs aînés, jusque dans l'église des plus modestes villages.

Ce qui contribuera encore à rendre ce recueil populaire, c'est qu'il renferme des cantiques pour toutes les principales fêtes et principales circonstances de l'année chrétienne, en particulier pour les mois de Marie, du Sacré-Cœur et de saint Joseph, pour les premières communions et pour les pèlerinages. Il s'y trouve même plusieurs splendides compositions pour les cérémonies de Prise de Voile et de Profession religieuse.

Un brillant succès est donc assuré à ce magnifique ouvrage, qui sera un régal pour tous les *dillitanti* et une incomparable ressource pour MM. les curés. Nous ne doutons même pas que, une fois connu, beaucoup de familles voudront le placer sur le piano du salon.

P. D'HAUTERIVE.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Deux discours du Pape : aux pèlerins allemands ; — sur le centenaire de Voltaire. — Léon XIII préside la séance de la Société d'archéologie chrétienne. — Retour sur le centenaire de Voltaire en France. — Appels pour l'érection de deux monuments à Jeanne d'Arc. — Le centenaire de Voltaire en Italie. Sectaires et Catholiques. — Deux attentats contre la vie de l'Empereur Guillaume. — La cause du mal et son remède.

8 juin 1878.

Rome. — Nous avons la joie de pouvoir offrir aujourd'hui à nos lecteurs un véritale régal: deux magnifiques discours de Notre-Saint-Père le Pape Léon XIII !

Le premier de ces discours, en date, a été adressé, le 23 mai, aux pèlerins allemands. Ces pèlerins, au nombre d'environ cent cinquante, ayant à leur tête M. le baron Félix de Loë, qui a souffert pour la foi les prisons prussiennes, se trouvaient à Rome depuis quelques jours. Le Pape les a reçus dans la salle du Trône; il était accompagné, suivant la coutume, de plusieurs cardinaux et prélats. Le baron de Loë a lu, au nom de l'assistance, une adresse qui renfermait à la fois des félicitations à Léon XIII pour son exaltation au souverain-pontificat, et des serments d'invincible fidélité. Sa Sainteté a répondu en ces termes :

« Il Nous est souverainement agréable de vous voir et de vous parler, fils bien-aimés, vous qui, partant des lointaines régions de l'Allemagne, avez pris le chemin de Rome pour y vénérer le Vicaire du Christ, et pour Nous témoigner vos sentiments de filial respect et de pleine obéissance. En vérité, il jaillit de vos propres paroles, de votre aspect même, un rayonnement de la foi et une ardeur pour la religion qui remplissent en même temps notre âme de joie et d'admiration nos ennemis, et qui présagent à votre patrie des temps meilleurs.

« Nous traversons, en effet, des temps mauvais, et la guerre cruelle qui, presque partout, est faite à l'Eglise et à son chef visible met en péril le salut éternel des fidèles.

« Mais tandis que Nous déplorons amèrement cette inique condition des choses et des temps, Nous vous félicitons de toute notre âme, fils bien-aimés, et Nous rendons grâces à Dieu de ce qu'il vous a assistés de sa présence, soutenus de sa force et remplis de courage, pour combattre en faveur de la religion et de la foi de vos pères.

« En même temps, Nous vous exhortons, vous et vos compagnons, à ne pas vous laisser vaincre ou briser, confiants dans le Seigneur, ni par la violence, ni par la prolongation des maux, bien convaincus, bien assurés que les oppositions mêmes contribuent, contre toute espérance humaine et par l'action divine, à la gloire et à l'accroissement de l'Eglise. Nous avons lieu de Nous réjouir que cela se soit heureusement justifié en vous. Il est, en effet, connu de tous combien, par suite du combat, la vigueur de votre foi s'est accrue, combien ont grandi la constance des esprits, la ferveur de la charité, l'obéissance à l'autorité et aux lois de l'Eglise, la vénération et l'amour envers le Pontife romain.

« Persévérez donc, fils bien-aimés; et cette foi enracinée dans vos âmes, que jusqu'ici vous avez hautement et constamment professée, conservez-la intacte jusqu'à votre dernier soupir. Veillez avec le plus grand soin à l'éducation chrétienne de la jeunesse, éloignez-la des pâturages empoisonnés, c'est-à-dire de ces écoles où la foi et les mœurs sont en péril. Suivez en un mot, en toutes choses, le genre de vie qui convient à de fidèles et vaillants disciples de Jésus-Christ, zélés pour la religion. Persévérez, sans plier jamais sous le labeur. L'aide du Siège apostolique ne vous fera point défaut, et Nous vous assisterons, comme notre Prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, de notre affection, de notre autorité et de nos conseils.

« Puisse le Seigneur Dieu, touché de votre fermeté et des œuvres de votre foi, donner à l'Eglise une ère de tranquillité ! Puisse s'accomplir ce bien si désirable que les esprits mêmes qui sont aujourd'hui hostiles à l'Eglise viennent à ressentir sa puissance, malgré leur résistance à reconnaître sa divinité et à jouir de ses bienfaits.

« Et, pour que ces désirs se réalisent, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à toute l'Allemagne la bénédiction apostolique, suppliant Dieu de répandre sur tous l'abondance des dons célestes. « *Benidictio Dei*, etc.

L'autre discours a été adressé par Léon XIII aux membres de la Fédération Pie, qui s'étaient rendus devant le Pape, le jour de l'Ascension, pour protester contre le centenaire de Voltaire, célébré à Rome par les sectaires avec encore plus d'impiété qu'à Paris. On sait que la Fédération Pie se compose des présidents et secrétaires des grandes sociétés catholiques de Rome qui sont au nombre de neuf. Les fidèles de Rome se trouvaient ainsi tous représentés par leurs chefs. Une courte mais énergique adresse été lue par M. le comte Alexandre Cardelli, président de la Fédération Pie, puis le Saint-Père a répondu de la manière suivante :

« Nous éprouvons une bien vive satisfaction, en voyant réunie dans cette salle une portion si nombreuse de nos fils qui, unis entre eux, non-seulement par les liens ordinaires de la charité, mais par ceux d'associations particulières, déploient leur activité à servir la gloire de Dieu, les intérêts de l'Eglise, le bien des âmes.

Il Nous est doux d'accueillir les sentiments, que vous venez de Nous exprimer, de dévouement très-fidèle, d'inébranlable attachement à notre personne; et il Nous est plus doux encore de les accueillir en ce jour solennel consacré à l'Ascension de Jésus-Christ au ciel. Mais un jour si beau, dans lequel l'Eglise devrait, avec tous ses enfants, tressaillir de sainte allégresse pour le triomphe glorieux de son divin époux, ce jour, hélas! est profané par les honneurs publics qu'au sein d'une nation catholique on rend à Voltaire, à l'ennemi acharné de Jésus-Christ et de son Eglise.

« On ne peut nier, très-chers fils, que fêter des hommes tels que Voltaire, contempteur de la foi et du divin Auteur et Consommateur de cette foi, hommes sans morale et sans dignité, c'est un fait qui révèle clairement à quel excès d'abaissement notre époque est descendue et combien rapidement elle court à sa ruine. Le pays qui a donné naissance à Voltaire est aujourd'hui le théâtre de ces honneurs. Mais il faut dire, à la gloire de cette nation, que, de tous les points de son territoire ils s'est élevé un cri puissant et indigné de désapprobation. Sous l'impulsion de ses évêques et de la presse catholique, il s'y fait partout, avec une émulation généreuse, des

actes solennels de réparation et d'amende honorable.

« Toutefois, cette œuvre réparatrice ne regarde pas seulement les catholiques de France, mais ceux du monde entier; car, dans les honneurs rendus à Voltaire, c'est la foi, la conscience et la piété chrétienne de tous les croyants qui sont outragées. Les principes et les enseignements de Voltaire n'ont pas échu, comme un triste héritage, à la seule France, mais partout ils se sont répandus, et ont produit partout les fruits les plus amers d'incrédulité. Il appartient donc à tous les catholiques de protester par les œuvres et par les paroles contre une entreprise aussi imprudente. Cela vous convient surtout à vous, Romains; votre Rome est le centre de la divine religion de Jésus-Christ, à laquelle une guerre si violente a été faite par Voltaire, ce coryphée, ce porte-étendard de l'incrédulité moderne; votre Rome est le siège du Vicaire de Celui contre lequel cet impie a lancé les plus horribles blasphèmes.

« Il était donc bien juste, très-chers Fils, que votre religion offensée vous excitât à repousser courageusement l'outrage. Et, suivant l'impulsion généreuse de votre cœur, vous l'avez déjà fait, vous le faites aujourd'hui encore en notre présence, et vous le ferez toujours par la confession franche et ouverte de votre foi au milieu d'un monde incrédule, et par l'exercice constant des bonnes œuvres auxquelles vous vous êtes noblement voués. Nous, avec l'autorité du Pontife et l'amour du Père, Nous vous engageons à persévérer et Nous vous encourageons à procurer chaque jour davantage, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, la gloire de Dieu et le salut de vos frères, à l'encontre même des difficultés très-graves que vous suscite souvent l'ennemi. Vous rendrez de la sorte un service signalé à la société civile elle-même, qui n'a pas de plus grand péril à craindre que celui de s'éloigner de Jésus-Christ et de ses divins enseignements.

« Notre aide, notre conseil ne vous feront jamais défaut, fils bien aimés, et comme gage de notre bienveillance et de notre affection, Nous vous accordons, à vous et à tous ceux qui appartiennent à vos Sociétés, la bénédiction apostolique. Puisse-t-elle fortifier votre foi, vous soutenir dans l'exercice des œuvres chrétiennes et faire prospérer de plus en plus vos saintes institutions. » *Benedictio Dei*, etc.

Les correspondances de Rome nous donnent d'intéressants détails sur une audience que le Pape a accordée, le 2 juin, à la commission d'archéologie chrétienne, dont M. le baron Visconti est président, et M. de Rossi secrétaire. Cette audience, qui a eu lieu dans la chambre même de Sa Sainteté, a présenté tout le caractère d'une conférence. Après avoir entendu successivement la lecture d'un mémoire de M. de Rossi et les dissertations des membres de la commission Léon XIII a traité en érudit et en Pape le sujet de l'archéologie sacrée ; il a loué la généreuse initiative de Pie IX, lequel, en encourageant les travaux de cette science, avait rendu de si grands services au dogme et à la liturgie ; il a affirmé son dessein de poursuivre énergiquement les recherches archéologiqes dont l'intérêt est universel ; il a donné son avis sur le mode à employer et a invité l'architecte de la commission à lui apporter un devis des dépenses que nécessitent les fouilles, notamment celles commencées par Mgr de Mérode dans les catacombes de Sainte-Pétronille. S'adressant en particulier à chacun des membres de la commission, le Saint-Père a trouvé des paroles de louange et d'affabilité, d'encouragement et de bénédiction. La séance avait duré plus de deux heures, et les archéologues se sont retirés emportant le souvenir d'une dissertation scientifique présidée par un Pape, ce qui ne s'était pas vu depuis les règnes de Léon X et Benoît XIV.

France. — Nous ne savons par suite de quelle négligence ou de quel accident le dernier numéro de ce journal ne contient qu'une très-faible partie de notre chronique sur le centenaire de Voltaire. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir consigner ici en deux mots les quelques faits que nous y racontions avec de sobres détails.

A Paris, les libres-penseurs ne se sont pas trouvés d'accord sur la manière dont ils voulaient célébrer leur héros. Ils se sont en conséquence partagés en deux bandes, dont l'une s'est réunie au théâtre de la Gaîté, avec M. Victor Hugo, et l'autre au Cirque de la place du Château-d'Eau, avec M. Ménier, le chocolatier. Au reste, sauf les nuances, l'orgie d'impiété a été la même dans l'une et l'autre de ces réunions. A la Gaîté, M. Hugo a comparé Voltaire à Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'a montré souriant parmi les étoiles. Au Cirque, les étudiants des Facultés de l'Etat sont venus avec une bannière portant cette inscription : *Ecrasons l'Infâme.*

Dans un autre local, à un dîner de francs-maçons, le soir du 30 mai, on a toasté à la destruction de toute religion.

A Orléans comme à Paris, il a été défendu par l'autorité de porter des couronnes à la statue de Jeanne d'Arc.

A Amiens, la municipalité a célébré publiquement, aux frais des contribuables, le centenaire de Voltaire.

Les catholiques n'ont pu opposer à ce déluge d'impiétés que leurs prières. De tous côtés on signale que les églises, ce jour-là, étaient excep-

tionnellement remplies de fidèles qui venaient y faire amende honorable à Notre-Seigneur. La chapelle provisoire du Vœu national, en particulier, n'a pas désempli de toute la journée. A neuf heures, une députation de sénateurs et de députés, au nombre de plus de cinquante, ont assisté à la messe solennelle, et presque tous se sont approchés de la Sainte-Table.

Les très-nombreuses couronnes envoyées de toutes les villes de province à Paris pour être déposées au pied de la statue de Jeanne d'Arc, et parmi lesquelles il y en a qui sont extrêmement riches et de véritables objets d'art, ont été portées à Domrémy par Mme la duchesse de Chevreuse, qui les a fait déposer dans l'église et dans la maison de Jeanne d'Arc. Ces couronnes ne remplissaient pas moins de cinquante caisses. Mais là aussi il a été défendu par l'autorité de faire aucune manifestation et démonstration en l'honneur de la libératrice de la France.

Le centenaire de Voltaire, insulteur de Dieu et de Jeanne d'Arc, a amené deux conséquences qu'il n'était pas malaisé de prévoir. En réparation des insultes faites à Dieu, les offrandes pour la construction de l'église du Vœu national à Montmartre ont pris un nouvel essor. En réparation des insultes adressées à Jeanne d'Arc, Mgr le cardinal-archevêque de Rouen et Mgr l'évêque d'Orléans vont élever dans ces deux villes, avec le concours de tous les Français, auxquels ils font appel, deux monuments dignes de la vierge lorraine.

Italie. — Les sectaires italiens ont emboité le pas aux sectaires français pour la célébration du centenaire de Voltaire. Dans les principales villes, il y a eu comme à Paris des réunions qui ont été l'occasion d'attaques furieuses contre l'Eglise et ses chefs. On ne pouvait célébrer autrement Voltaire. A Rome, un grand nombre de députés ont envoyé des télégrammes d'adhésion aux comités de Paris. La franc-maçonnerie a tenu dans son temple une séance *solennelle*, à laquelle assistaient plus de cent FF., plusieurs *vénérables* et une trentaine de femmes libres. Le syndic de la ville a cédé gracieusement le théâtre Argentina pour une réunion de jour, et le soir, le théâtre Apollo pour la représentation de *Zaïre*. Les journaux de la secte nous apprennent qu'à cette représentation s'étaient donné rendez vous les francs-maçons, et qu'on reconnaissait à leurs insignes les *vénérables*, hommes et femmes. Les députés y étaient si nombreux qu'on aurait pu se croire à la Chambre. La municipalité était au complet, et la cour elle-même était représentée par plusieurs messieurs et dames dont en donne les noms. Tout ce public d'étrangers, accourus à Rome pour tâcher d'y saper la religion par sa base, a crié avec rage : *Vive Voltaire!* au moment où sa statue a été couronnée par le principal acteur. Suivant la remarque d'un de leurs journaux, la *Riforma*, pour eux, ce cri *Vive Voltaire!* symbolise la victoire de l'humanisme(!) sur la divinité. »

De leur côté, les catholiques d'Italie ont fait comme ceux de France, auxquels ils se sont unis au moyen de lettres d'adhésion écrites par tous les comités et toutes les associations qu'ils ont dans les différentes villes de la péninsule, au journal l'*Univers*, choisi pour être leur intermédiaire. Dans les exercices du mois de Marie, suivis comme ils ne l'avaient peut-être jamais été, Notre-Seigneur a été vengé des insultes et des blasphèmes de Voltaire, et le psudo-ami du peuple a été mis dans son honteux déshabillé sous les yeux des populations. A Rome, de l'avis du Pape et sur la proposition du clergé, les trois derniers jours du mois de Marie et la communion générale du 30 mai ont été offerts en réparation des outrages faits à Dieu par ses ennemis.

Allemagne. — En moins d'un mois, l'empereur et roi Guillaume a été l'objet de deux tentatives d'assassinat de la part d'individus reconnus pour appartenir au parti socialiste. Le premier assassin a déchargé plusieurs coups de pistolet sur l'empereur sans l'atteindre ; le second a tiré deux coups de fusil sur l'empereur, qui a reçu au moins une quarantaine de grains de plomb et de chevrotines dans les épaules, le dos, la tête et un poignet. Les deux assassins ont été immédiatement saisis et remis entre les mains de la justice. Le dernier, qui a tenté de se tuer après avoir tiré sur l'empereur, aurait avoué qu'il faisait partie d'un complots. On a arrêté, tant à Berlin que dans d'autres villes, un grand nombre d'individus suspects. Quoi qu'il en soit, l'émotion est très-grande en Allemagne. Après le premier attentat, le gouvernement avait aussitôt présenté à la Chambre une loi contre les socialistes, mais la majorité l'avait repoussée. La session a été aussitôt déclarée close. L'empereur voit bien d'où vient le mal, et il a déclaré *qu'avant toute chose*, « il est essentiel que le peuple ne perde pas le sentiment religieux. » Rien de plus vrai. Mais il est non moins essentiel que le sentiment religieux soit dans le cœur de ceux qui gouvernent.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU III. DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, xv, 1-10.)

—

Bonté de Jésus-Christ pour les pécheurs.

« Les publicains et les pécheurs s'approchaient de Jésus pour l'entendre... et les pharisiens en murmuraient. Alors il leur proposa cette parabole : Qui d'entre vous, dit-il, s'il a cent brebis et qu'il en perde une, ne laisse dans le désert les quatre-vingt-dix-neuf autres pour courir après celle qui est perdue? Et, quand il l'a retrouvée, ne la met-il pas, plein de joie, sur ses épaules, puis, de retour à la maison, n'assemble-t-il pas ses voisins et ses amis pour leur dire : Félicitez-moi, car j'ai retrouvé ma brebis égarée?... Ainsi, je vous le dis, il y a grande joie dans le ciel parmi les anges de Dieu pour un seul pécheur qui fait pénitence. »

Sur ce récit, mes frères, je remarque deux choses importantes. La première, c'est que les pécheurs s'approchent de Jésus, avec confiance : bel exemple que je veux proposer à tous les pécheurs de cette paroisse. La seconde, c'est que le bon pasteur, et je dirai, le bon père, la bonne mère, le vrai chrétien, doivent courir après les brebis égarées : touchante mission que je veux rappeler à tous les fidèles qui m'entendent. Reprenons.

I. — Le premier pas à faire pour se délivrer des infirmités qui affligent le corps est de s'adresser au médecin qui les guérit. Ainsi, chrétiens, pour chasser de son âme les maux qui l'infectent, il faut commencer par aller à Celui qui seul a entre ses mains la guérison. C'est l'exemple que nous donnent les publicains et les pécheurs dont il est question dans notre Evangile. Ils étaient dans cet état si commun parmi nous, où l'on a perdu l'innocence, mais non la foi ; où l'on n'a plus la grâce, mais où on la regrette; où l'on n'est plus vertueux, mais où l'on nourrit le désir de le redevenir. Ce sentiment de religion est un dernier fil par lequel on tient à Dieu. Heureux celui qui, sur les routes ténébreuses où le vice l'a égaré, a conservé ce fil protecteur! Il pourra, s'il veut s'en servir, retourner sur ses pas et regagner les lumineux sentiers de la justice... O vous, qui comme ces publicains et ces pécheurs, vous êtes jetés dans ce torrent d'iniquités qui entraîne tant de monde à la perdition, mais qui regardez comme eux, avec regret, le rivage dont vous êtes tombés, et qui, en goûtant la fatale douceur du crime, en sentez en même temps les remords, approchez-vous comme eux de Jésus-Christ; comme eux cherchez à entendre sa voix. Près de lui se dissipera le charme du péché... Près de lui, vos désirs deviendront des résolutions : vos essais, des efforts ; vos remords, un repentir.

S'approcher de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est d'abord se rendre aux instructions qu'il nous fait donner par son Eglise et où il nous parle par la voix de ses ministres. C'est ensuite s'adonner aux pieux exercices que la religion commande ou conseille, à la prière, à la méditation, à la lecture ; fréquenter le saint sacrifice, les offices publics. Pécheurs, qui avez abandonné la voie de Dieu, n'abandonnez pas du moins les saintes pratiques qui peuvent vous y ramener. Quand vous n'en éprouveriez pas encore les salutaires effets, gardez-vous pour cela de les quitter. Il y a des semences qui restent plus d'une saison dans la terre et qui germent lorsqu'on avait cessé de l'espérer. Mais que pouvez-vous attendre d'un champ qui n'a pas été ensemencé? Le faible rejeton, né au milieu des ronces et des épines, près sans cesse d'en être étouffé, croit quelquefois sous leur ombre, et, parvenu à les surmonter, finit par les dessécher et les faire disparaître. Ainsi, le germe précieux du salut que vous portez dans votre âme, pourra, si vous l'entretenez par quelque culture, se développer doucement, et, malgré les plantes vicieuses qui s'opposent à son accroissement, s'élever par degré et arriver un jour au point de les dominer : et après les avoir étouffées sous son ombre, finir par vous donner des fruits abondants.

Il y a, dit un judicieux prélat, sur l'usage des pieux exercices par les pécheurs, deux abus contraires à éviter : de les croire inutiles, ou de leur attribuer trop de vertu. D'un côté, nous voyons des pécheurs s'autoriser de quelques pratiques pieuses, qu'ils n'ont pas abandonnées, pour différer leur conversion ; se persuader que ces dévotions réparent les fautes qu'ils

commettent journellement ou du moins leur assurent la grâce de s'en repentir un jour. Grossière et funeste illusion! Zachée et la Magdeleine agirent-ils ainsi? D'autre part, nous rencontrons des pécheurs qui, effrayés du triste état de leur âme, abandonnent tous les actes extérieurs de la religion et semblent préjuger les arrêts de la justice divine. Autre exagération... Pourquoi, chrétiens, vouloir vous dérober ainsi à la vue du Seigneur? Savez-vous s'il n'aura pas pour vous les attentions dont il favorisa Zachée? Continuez donc de vous approcher de lui avec respect sans doute, mais avec confiance aussi.

II. — Mais le divin Pasteur ne se contente pas d'accueillir les brebis égarées, il court à leur recherche. Touchant exemple qui ne regarde pas seulement les pasteurs des âmes, mais tous les bons chrétiens! Dieu, en effet, nous a tous chargés de l'âme de nos frères : « *Mandavit unicuique de proximo suo.* » Il veut que nous les aidions constamment de nos exemples, de nos conseils et surtout de nos prières... Il veut que nous soyons industrieux pour remplir les devoirs de la charité spirituelle, que nous sachions nous imposer les plus grands sacrifices pour sauver les âmes et qu'à son exemple, nous ne cessions de travailler à rendre au bercail de plus en plus désert les brebis mal inspirées qui l'ont abandonné. Oui, chrétiens, tout en désertant le péché, Dieu veut que nous conservions pour les pécheurs des sentiments vraiment fraternels. Il veut que nous prions pour eux. Les prières des justes attirent, sur ceux qui ne le sont pas, la grâce de la conversion. « N'est-ce pas aux vœux de saint Etienne et de sainte Monique que l'Eglise a dû ses deux plus grandes lumières. Paul et Augustin! Et vous, mes frères, qui avez le bonheur d'être aujourd'hui croyants et vertueux, qui suivez Jésus-Christ avec amour et fidélité, pourriez-vous dire que vous ne devez pas ces précieux avantages à la prière de quelques bonnes âmes qui voulurent bien s'occuper de vous?

Un autre devoir envers les pécheurs est de les tolérer, de les traiter avec douceur, de ne point avoir l'air ni la dure prétention de les exclure de la société des fidèles. Et quel est donc le simple fidèle qui croirait avoir droit de rejeter ceux que Dieu lui-même supporte? Qui vous dit que cet homme aujourd'hui pécheur n'est pas destiné par la Providence à devenir bientôt un vase d'élection? Peut-être est-il appelé à une plus haute sainteté que vous : Supportons donc les pauvres pécheurs et travaillons à les convertir. Par le spectacle de nos vertus donnons-leur l'horreur des vices auxquels ils sont soumis... Puis, quand nous aurons gagné leur confiance, sachons leur donner à propos un bon avis, un sage conseil, une prudente exhortation, « *Fratres*, vous dirai-je avec saint Paul, *etsi præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu levitatis, considerans te ipsum, ne et tu tenteris* (1). Et vous aurez été l'artisan d'une grande joie. Le pécheur sera dans la joie : son âme, débarrassée du poids honteux de ces désordres passés, délivrée des liens qui l'enchaînent au vice, tranquillisée sur les obscurités de l'avenir, son âme sera heureuse, et du passé dont elle est échappée, et du présent qu'elle possède sans trouble, et de l'avenir qu'elle attend avec confiance. Il sera heureux aussi le pasteur dont les prières ont été enfin exaucées. Heureux sont les fidèles qui s'assemblent avec empressement autour du nouveau prosélyte, qui le félicitent d'être revenu partager le bonheur dont ils jouissent et s'unissent à lui pour rendre grâces à Dieu.

Mais le ciel lui-même s'unira à la joie de la terre. La conversion d'un pécheur est pour les esprits bienheureux la source d'un nouveau bonheur : c'est un nouvel objet à leurs cantiques. Pécheurs, qui m'entendez, il est en votre pouvoir de donner cette joie au ciel et à la terre, à vous et à votre Dieu... Vous ne serez pas assez cruels pour l'empêcher d'éclore et j'aime à croire que bientôt le Seigneur Dieu embrassera de nouveaux prodigues et qu'il dira aussi : « Mon fils était perdu et il est retrouvé ; réjouissons-nous.

J. DEGUIN,
curé d'Echannay.

SERMON
POUR LA FÊTE DE LA VISITATION
Entretien sur la Grâce.

Maria, in diebus illis, abiit in montana...
En ces jours-là, Marie s'en alla au pays des montagnes.

A l'exemple de la Vierge Marie, quittons, aujourd'hui, la plaine et montons un instant sur les sommets. Il est bon, frères bien-aimés, que votre pasteur, imitant l'aigle des Ecritures, vous apprenne à planer de temps à autre dans les airs, au sein d'une atmosphère sereine, plus près du foyer de la lumière et de la vie. Là, l'être se dilate, s'épanouit et prend mieux possession de sa grandeur.

S'il était ici quelque auditeur paresseux ou sujet au vertige, qu'il ne craigne rien; la route où nous allons marcher ne fatigue pas les membres et n'agite point le cœur. Elle est toute spirituelle. Je prie seulement votre attention de m'accompagner; le voyage sera tout à mes frais.

Il y a en nous, mes frères, toute une région, la plus belle et la plus noble de notre être, qui reste souvent dans l'obscurité et fixe très-peu notre attention. A tort, cependant, car elle est

une terre sainte et féconde, la rosée du ciel y tombe nuit et jour; là, coulent des flots de lumière, et il s'y passe de merveilleux phénomènes. C'est par cet endroit que l'œil de Dieu vient jusqu'à notre âme, c'est sur se sol privilégié que repose l'extrémité de l'échelle où Jacob voyait les anges de Dieu monter et descendre sans cesse de la terre au ciel et du ciel à la terre. Cette région s'appelle, le pays du surnaturel, le royaume de la *Grâce*. La fête d'aujourd'hui nous invite d'elle-même à la visiter. En y allant nous ne ferons que nous porter au-devant de Jésus et de Marie, puisque c'est le point par où, chaque jour, ils abordent chez les chrétiens. Saint Jean et sainte Elisabeth nous apprendront quel accueil nous devons faire à de tels visiteurs.

En route, donc, et daigne la Vierge bénie être notre guide et notre étoile.

Nous jetterons d'abord un coup d'œil général sur la *grâce*, puis nous étudierons sa manière d'*opérer;* enfin nous verrons comment nous devons nous prêter à sa divine *action*.

I. — Nos pères l'ont remarqué depuis bien longtemps, nous-mêmes, nous le sentons, trop vivement quelquefois, l'homme est un être à double nature, l'une qui le courbe vers la terre et semble le confondre avec le reste des animaux; l'autre qui le redresse au-dessus de ce qui l'entoure et l'emporte bien haut dans les domaines de la pensée. La première s'appelle la nature *animale*, l'autre, la nature *spirituelle*. Dieu, en les mariant ensemble, par une alliance auguste qui rappelle à l'esprit l'union de l'épouse et de l'époux, eût pu les doter, l'une et l'autre, d'une fortune égale à leur puissante capacité. Il eût pu, en prenant ces *deux vies* animées d'un même souffle, les faire si fortes, si vigoureuses, les élever si haut, que l'homme fût couronné de tous les dons de la nature. Il a fait mieux. Au-dessus de ces deux vies nécessaire à la composition de l'homme, il en a placé, en couronnement, une *troisième*, étrangère à notre nature, tirée de son propre sein, un instant exilée ici-bas, mais destinée à retourner au ciel, en y emportant l'homme devenu sa proie et son heureuse conquête. C'est la *grâce*, vraie *vie*, puisqu'elle en présente toutes les conditions.

A la vie ordinaire, il faut une source d'où elle sorte pleine d'espérances et d'avenir; la grâce jaillit toute vivante des eaux du baptême et ne meurt plus que de la main d'un bourreau. A la vie ordinaire, il faut une respiration, un aliment aérien qu'elle puise en l'atmosphère qui l'environne; l'autre vie aussi demande à respirer, mais l'air de la terre ne lui suffit pas; fille du ciel, il lui faut l'air de la patrie; il lui vient à toute heure par la prière. Pourvue de ces deux éléments essentiels : *l'existence* et la *respiration*, la vie ordinaire se développe par la nourriture; la vie surnaturelle suit la même loi, les sacrements sont sa pâture; sans eux elle languit et meurt, de même que ce corps privé d'aliments s'étiole, s'affaisse et tombe.

Là ne s'arrête pas toute leur analogie : faites à l'image l'une de l'autre, comme la vie naturelle, la vie surnaturelle à ses défaillances, ses morts, ses résurrections. Le péché mortel la tue, le repentir la ressuscite; les fautes vénielles la font défaillir, la constituent dans un véritable état de maladie. A son début, disent les médecins, une maladie est *aiguë;* que l'on diffère de la médicamenter, elle s'acclimate en nous, s'installe, prend racine et devient *chronique*. Les remèdes, alors, épuisent à la combattre toutes leurs vertus, et doivent souvent lui céder le terrain. Dès que le péché véniel est commis, la maladie de l'âme en est à sa période *aiguë;* le médecin peut encore facilement la dominer, bientôt ses chances de succès diminueront; que le mal soit laissé à lui-même un plus long temps, l'état *chronique* se déclarera, et malheur à nous ! Cette situation nouvelle prend un nom effrayant, la *tiédeur*. « J'aimerais mieux, disait Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous voir complétement froids que de vous trouver ainsi *tièdes*, car vous me faites bondir le cœur de dégoût. »

II. — *Comment cette vie de la grâce agit-elle en nous?*

Depuis la chute de nos premiers parents, nos forces spirituelles ont tant diminué que, livrés à nous-mêmes, nous serions impuissants en face de nos devoirs. Je dis *diminué*, car, de notre ancienne opulence, il nous reste encore quelque chose. Notre *liberté*, bien qu'inclinée au mal, existe toujours; elle n'est plus la reine obéie des passions, mais elle n'en est pas tout à fait l'esclave asservie. Si elle ne doit pas tenir l'orgueilleux langage du poëte, païen : « *Det vitam, det opes, æquum sui animum ipse parabo,* » elle ne saurait pas sans cesse se courber sous les lois du fatalisme et se laisser emporter sans résistance au courant du mal et du désespoir.

Quand elle est prête à plier sous le fardeau du devoir, une sœur arrive, lui tend la main; à elles deux, elle peuvent tout. Cette amie est la force de Dieu même, la *grâce*, envoyée du ciel au secours de notre faiblesse. Il ne la faut pas confondre avec les autres dons de Dieu, grâces naturelles que sa main nous verse chaque jour et qui seraient encore nommées des bienfaits. La vie de la grâce, comme toute les vies supérieures, absorbe ce qui est au-dessous d'elle et le transforme en sa propre substance; ses actions ne sont plus des actions humaines, ce sont des actions divines; le ciel pourra récompenser la dernière d'entre elles. Une comparaison toute simple vous expliquera notre pensée : Découronnez de son branchage inutile un arbre aux fruits rabougris et sauvages, fendez ses rameaux dénudés, insérez-y des tiges vigoureuses prises

sur la sève riche et franche d'une plante de même famille; qu'arrivera-t-il ? La vieille sève, en passant par ce nouveau milieu, en prendra la force et les vertus, et donnera des fruits opulents et savoureux. Ainsi fait la grâce. Notre nature viciée se regénère à son contact, se pénètre de sa force, et produit l'héroïsme chrétien, la sainteté. Sujets à cette divine et douce influence, nous ne la sentons pas, il est vrai; mais à cause de cela, devons-nous la nier? Nous nierions donc aussi et les années qui passent insensiblement sur nos fronts, et les renouvellements quotidiens qui se font dans nos membres à notre insu. L'action de la nature se derobe à nos sens, comment une action surnaturelle ne leur échapperait-elle pas? Un jour viendra cependant où tout ce travail caché se manifestera en lumière et en félicité; la grâce comme une semence longtemps cachée dans nos âmes, s'épanouira en gloire dans les cieux.

Telle est la grâce, cette participation à la vie intime de Dieu même. Elle prend mille noms et aucun ne comprend toutes ces richesses : les Ecritures et les Pères la nomment : « *semence*, *adoption*, *vie* divines, *sceau*, cachet du père gravant tous ses traits sur notre âme transfigurée et déiforme. » De là l'incomparable beauté d'une âme en état de grâce, beauté toute intime que Dieu contemple et montre à ses anges avec délices; de là : la grandeur trop méconnue ou trop oubliée du chrétien, « fils adoptif du Père, frère cohéritier de Jésus-Christ, un autre Jésus-Christ, ou plutôt un seul Christ avec Jésus-Christ; du chrétien, temple vivant de l'*Esprit-Saint* qui l'anime comme une *seconde* âme supérieure à la première de toute la supériorité du Créateur sur sa créature.

Respectez donc, mes frères, cette incomparable vie et ne la négligez plus à l'avenir. L'autre, celle que vous estimez est méprisable et caduque, le temps l'emporte et la mort la dissipe, malgré tous vos soins et vos pleurs; la vie de la grâce, elle, ne meurt pas de vieillesse, un suicide, une mort volontaire la peuvent seuls détruire; mais qui de vous voudrait périr ainsi de sa propre main ?

III. — Déjà au début de cet entretien, nous avons touché, d'un mot, la manière dont la grâce nous visite. Les sacrements, avons-nous dit, voilà le canal par où elle coule; mais, parmi tous les sacrements, il en est un qui nous la livre à flots plus impétueux; que dis-je à flots? il nous apporte la source même de la grâce, *l'homme-Dieu, Jésus-Christ*, et nous le sert comme un aliment. Ni saint Jean-Baptiste, ni sainte Elisabeth n'eurent pareille bonne fortune. Jésus se contenta de les visiter ensemble une seule fois, mais il n'entra point en eux, ne mêla point sa vie à la leur, et pourtant quel accueil plein de reconnaissance ne reçut-il pas de ces deux personnages!

Elisabeth s'enfonce dans la plus profonde *humilité*, « *Unde venit?* » D'où vient que la mère de mon Sauveur vienne à moi ; qui suis-je? » Saint Pierre aussi plus tard dira : *Exi a me, quia homo peccator sum Domine.* « Eloignez-vous de moi, mon Dieu, je suis un pécheur. » Et le centenier : *Domine, non sum dignus.* « Seigneur je n'en suis pas digne, n'entrez pas dans ma maison ; » toutes les belles âmes qu'approchera Jésus tiendront le même langage. Que sommes-nous, en effet, pour que le Maître vienne jusqu'à nous, que le Sauveur s'abaisse jusqu'à sa créature? Sainte Elisabeth se le demande aussi; elle ne trouve d'autres motifs que nos *misères* et la *bonté* du Sauveur. Mais que ces motifs sont consolants! Il est donc vrai, ô mon Dieu, plus nous sommes malheureux, plus nous nous mettons bas, mieux vous descendez vers nous! Courage donc, pauvres pécheurs, couchés dans la boue; courage, chers délaissés, dites à la *miséricorde* que vous n'êtes pas dignes d'elle, et elle viendra, elle vous prendra dans ses bras, vous pressera sur son sein et vous serez sauvés par l'*humilité*.

Suffit-il d'être humble à l'approche de Jésus? Pour être sauvé, oui, peut-être. Pour faire à ce Dieu d'amour le plaisir que nous lui devons, nous ne croyons pas que ce soit assez. *Sitit sitiri;* « il a soif d'être *désiré*. » Voyez saint Jean, dès qu'il a senti la venue de l'agneau, l'impatience le prend, il bondit dans sa prison et voudrait en rompre les parois, tant il désire, tant il a soif de son Sauveur. Qu'il soit votre modèle, ô chères âmes que Jésus visite par la communion! Comme lui, soyez altérées de la présence de votre époux que vos yeux le cherchent à l'avance dans son tabernacle, qu'ils frémissent de joie lorsque le prêtre lui ouvre la porte, que tous vos sens tressaillent quand il approche de vos lèvres et va vous toucher la langue et le cœur. Son amour veut de l'*ardeur;* pourquoi lui en refuserez-vous? Il est beau, il est aimant; il est généreux : vous l'obligerez en demandant, car ce doux ami met à donner le même plaisir que nous trouvons à recevoir. Ses largesses ne l'appauvrissent pas! n'est-il pas le roi des rois, « *Rex regum, Dominator dominantium;* » nos exigences ne le fatiguent point : « tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour nous ; tout ce qu'il a nous appartient. » Il l'a dit, son apôtre l'a répété, n'hésitons donc plus, allons à la source d'eau vive, trempons-y nos lèvres, désaltérons-nous. Au retour, nous chanterons avec Marie, le cantique de l'action de grâce, et nous le continuerons pendant l'éternité, selon les promesses que le Seigneur a faites à nos pères dans la foi. *Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in sæcula.* Ainsi soit-il.

L'abbé H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES

SECONDE RETRAITE

POUR DES PREMIÈRES COMMUNIONS.

—

HUITIÈME INSTRUCTION.

Vendredi. (Visite à la sainte Vierge).

SUJET : Explication des paroles que sainte Elisabeth dit à la sainte Vierge.

TEXTE. — *Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesu.* Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.

EXORDE. — Hier, mes enfants, dans notre petite visite à la sainte Vierge, nous parlions, si vous vous en souvenez, de l'honneur que Dieu lui avait fait en lui envoyant l'Archange Gabriel pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation... En effet, l'ambassadeur divin lui disait, au nom du Père tout-puissant : je vous salue Marie, parce que vous êtes ma Fille bien-aimée; puis, prenant la parole au nom du Fils, il répétait : je vous salue Marie, et je désire que vous soyez ma Mère. Enfin, représentant, le Saint-Esprit, il redisait encore : je vous salue Marie, comme une Epouse bien-aimée... Douce mère de notre Rédempteur, du Dieu qui mourut pour nous sur le Calvaire, de cet adorable Sauveur, qui est là dans ce tabernacle, j'essayais de faire comprendre à ces chers enfants, combien ce salut, apporté, au nom de l'auguste Trinité, était honorable pour vous.....

PROPOSITION. — Nous allons, mes chers petits amis, continuer l'explication de l'*Ave Maria*... l'Archange Gabriel avait annoncé à la sainte Vierge, que sa cousine, sainte Elisabeth, allait devenir la mère de saint Jean-Baptiste, qui devait être le précurseur de notre divin Sauveur... Marie, toujours charitable, s'empressa d'aller visiter sa parente et de lui offrir ses services... C'est alors que, éclairée par l'Esprit divin, sainte Elisabeth prononça les paroles qui forment la seconde partie de la salutation angélique, et, sur lesquelles nous allons nous arrêter quelques instants...

Dès que l'auguste Mère de Jésus fut en présence de sainte Elisabeth, cette dernière s'écria : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, le fruit de vos entrailles est béni. » Elle ajouta même : « Et d'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne me visiter?... Car, votre voix, ô Marie, avait à peine frappé mon oreille, que j'ai senti tressaillir de joie, l'enfant que je porte en mon sein. Que vous êtes heureuse d'avoir cru à la parole de l'ange, oui, toutes les merveilles qui vous ont été annoncées auront leur accomplissement ! » C'est alors, mes enfants, que le sainte Vierge, dit ce beau cantique, chef-d'œuvre d'humilité et de reconnaissance, qu'on appelle le *Magnificat*...

Mais revenons à la prière qu'on appelle la salutation angélique... Vierge sainte, oh ! oui, comme le disait la mère de saint Jean-Baptiste, vous êtes bien la femme bénie entre toutes les femmes, et, ainsi que vous le reconnaissiez vous-même, celui qui est tout-puissant a opéré en vous de grandes choses...

Mes enfants, ces grandes choses, essayons de nous en faire une idée... La sainte Vierge a été la plus sainte, la plus parfaite, de toutes les créatures ; il y a plus, à elle seule, elle réunit plus de sainteté, plus de perfections que tous les anges et les élus qui sont au ciel...— Ah ! comprenez-vous bien? Les anges sont beaux, les saints apôtres sont bien élevés dans le ciel, et ces glorieux martyrs, qui ont versé leur sang plutôt que de commettre un péché mortel, étincellent là-haut, d'une gloire que nous ne comprenons pas... Prenez, mes enfants, toutes leurs couronnes et avec toutes les fleurs qui les composent, foi, espérance, amour, humilité, chasteté, modestie, vous ne formerez pas une couronne semblable à celle que Marie porte au front... Oui, douce mère de Jésus, vous êtes, une femme bénie entre toutes les femmes... Salut donc, ô la reine de nos cœurs, l'amour de nos âmes, le très-douce protectrice, sur laquelle nous voulons nous appuyer pour faire une bonne et sainte première communion...

Un jour, mes enfants, pendant le temps que notre bon Sauveur, vivant sur la terre, semait les miracles et les bienfaits sur son passage, il venait de donner de précieux enseignements... Il y a plus, il venait de guérir un possédé, que le démon rendait muet, comme il cherche souvent, le malheureux ! à rendre muets certains pécheurs au tribunal de la Pénitence, en leur inspirant, je ne sais quelle honte, qui les empêche de faire des aveux complets ! (1)...Vous, j'espère bien que ce maudit ne vous a pas fermé la bouche, et que tous avez fait avec la sincérité la plus grande votre confession générale... Mais continuons notre histoire...Donc, lorsque Jésus eut chassé le démon qui rendait cet homme muet, une femme éprise d'admiration pour ce miracle, admirant les belles vérités que disait votre Fils, parut envier votre sort, ô douce Vierge Marie, et s'adressant à Jésus : — « Heureuse, lui dit-elle, la mère dont vous êtes le Fils, heureux le sein qui vous a nourri ! » Eh bien ! mes enfants, cette acclamation de la pieuse femme de l'Evangile, est celle de la sainte Eglise tout entière... Nous nous unissons à elle, à sainte Elisabeth, à l'archange Gabriel;

(1) Voir saint Luc. chap. XI, vers. 27 et ceux qui le précèdent.

mieux encore, nous nous unissons à l'adorable Trinité, quand nous disons, à l'auguste Marie, devenue aujourd'hui la Reine du ciel : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes...*

Faut-il, maintenant, mes enfants, vous expliquer que le fruit de Marie, notre deux Sauveur Jésus, qui prit en elle la nature humaine, est digne de bénédiction... Il est appelé fruit, mes enfants, parce que, la chaste Marie, l'a produit comme l'arbre produit un fruit... La sève s'empare d'un arbre, il fleurit, il devient fécond ; puis son fruit tombe lorsqu'il est mûr sans lui causer aucune blessure ; ainsi, la grâce, enveloppant Marie comme une sève divine produisit en elle ce fruit béni, il grandit près du cœur de sa chaste mère, il daigna demeurer neuf mois, dans ce temple, sanctuaire plus digne de lui que nos plus splendides cathédrales, que nos plus riches tabernacles!... Puis, au moment fixé par la Providence, il quitta ce sanctuaire comme le fruit se détache de l'arbre qui l'a porté, sans blesser en rien la chasteté de son auguste mère... O douce Marie, oui, le fruit de vos entrailles est béni, et vous soyez bénie de nous l'avoir donné.

Une histoire, mes enfants, et je termine; je voudrais vous inspirer un profond respect pour l'auguste Mère de Jésus... Ce que vous deviendrez, je l'ignore; la seule chose que je puisse affirmer, c'est que si jamais vous injuriez la sainte Vierge, si jamais vous proférez des blasphèmes contre elle, vous serez punis... Il semble, mes enfants, que Jésus-Christ, comme un bon fils, se montre plus porté à pardonner les insultes qu'on lui fait, que celles qu'on ferait à sa mère... Un jour dans un hôtel, trois ou quatre libertins se mirent à lancer de fades plaisanteries, sur la divine Mère de Jésus, mais, dit un historien qui avait été témoin de ce fait, leur punition ne se fit pas attendre, elle fut prompte et terrible, car ils moururent presque sur-le-champ d'une manière effrayante. Le maître de l'hôtel, qui avait souffert leurs propos, devint lui-même un exemple de la manière dont Dieu châtie ceux qui ne savent pas respecter assez son auguste mère (1)... Donc, mes enfants, que la sainte Vierge soit toujours pour vous, une mère aimée, une femme à jamais bénie, et que béni soit aussi Jésus, le fruit de ses entrailles... Ainsi soit-il.

—

NEUVIÈME INSTRUCTION

(Vendredi à la prière du soir.)

SUJET. — Retour de l'Enfant prodigue ; sa réconciliation avec son Père.

TEXTE. — *Pater, peccavi in cœlum et coram te...* Mon Père, j'ai péché contre le ciel et en votre présence. (S. Luc, c. XV, vers. 21.)

(1) *Apud* Marchand, *Jardin des Pasteurs*,

EXORDE. — Je vous ai dit ce matin, mes chers enfants, que le péché était un acte de révolte et d'ingratitude envers ce bon père que nous avons aux cieux, envers ce doux Jésus qui doit bientôt se donner à vous. Et j'ai ajouté que, tout jeunes encore, nous pouvions être coupables, bien coupables, et avoir mérité, déjà plus d'une fois, de brûler dans les flammes éternelles de l'enfer... Y avez-vous pensé?...

Faut-il vous redire de nouveau cette histoire que nous racontait un pieux missionnaire, qui en avait été témoin, et qui montre que, de bonne heure, on peut commettre des fautes très-graves... Une petite fille, âgée de six ans, appartenant à une famille noble et chrétienne, étant tombée malade, demandait avec instance à se confesser. — Vois-tu, disait-elle à la bonne qui la servait, si je venais à mourir, sans m'être confessée ; j'irais en enfer. — Mais non, répondait la bonne ; mon enfant, vous dites bien vos prières, vous vous recommandez chaque jour au petit Jésus et à la bonne Vierge, oh ! vous deviendriez un ange du paradis. — Un ange, fit l'enfant en secouant la tête, non, non, j'ai un trop gros péché.—Quel est donc ce gros péché, mon enfant? — Ecoute, je vais te le dire... Te souviens-tu qu'on a trouvé mon petit frère noyé, il y a deux mois... Eh bien, c'est moi qui l'avait poussé dans l'étang; j'étais jalouse, je trouvais que maman l'embrassait trop souvent; tu vois bien que si je venais à mourir avec un tel péché, je serais damnée. — Cette petite fille avait peut-être raison, et, mes chers enfants, si la plupart d'entre vous étaient morts avant leur confession générale, peut-être aussi, seraient-ils, à l'heure où je vous parle des réprouvés, qui maudiraient Dieu pendant l'éternité tout entière... Comme c'est grave et sérieux, mes enfants !...

PROPOSITION.—Mais loin de là, voici qu'au contraire, la miséricorde du Seigneur veut vous couvrir comme un large manteau... Sans doute, nous l'avons offensé... Mais il veut nous pardonner ; il veut plus encore ! Après-demain, par la sainte communion, Jésus s'unira à nous, le cœur contre le cœur, l'âme contre notre âme... Continuons donc ce soir l'histoire du pauvre enfant prodigue, et si nous l'avons imité dans sa révolte, proposons-nous de suivre aussi son exemple par nos regrets et notre repentir.

DIVISION. *Premièrement*, retour de l'Enfant prodigue. *Secondement*, sa réconciliation avec son Père.

Première partie. —Nous disions ce matin, que l'Enfant prodigue, une fois maître de son bien était allé loin, bien loin de son père... Dans ce pays inconnu, il dépensa en se livrant à la débauche tout l'argent qu'il avait emporté...

Ses trésors furent bien vite épuisés; puis il tomba dans la pauvreté la plus grande... Après avoir mendié, il devint, vous le savez, l'esclave d'un maître qui le faisait garder ces animaux immondes, qu'on appelle des pourceaux... Alors, rentrant en lui-même, il eut un mouvement de repentir... Malheureux que je suis, s'écriait-il, je meurs ici de faim, tandis qu'il y a dans la maison de mon père des serviteurs qui ont tout en abondance... Oh! je ne peux plus y tenir, je me lèverai, j'irai trouver mon père, et je lui dirai : daignez me pardonner, car j'ai péché contre le ciel et contre vous... Il suivit cette bonne inspiration; son Père, qui l'aimait toujours, l'accueillit avec tendresse, le pressa contre son cœur et lui rendit sa robe d'innocence...

Pourrai-je, mes chers enfants, vous bien faire comprendre, que cette histoire est la nôtre, et que, après avoir eu le malheur de nous révolter contre Dieu, nous devons aussi revenir, nous jeter dans ses bres et réclamer notre pardon... Faut-il vous répéter encore la beauté de notre âme quand nous sortons des fonts du Baptême... La robe blanche dont vous serez revêtues, cette couronne qui ornera votre front, cet ensemble d'une toilette si modeste et si virginale, que vous porterez au jour de votre première communion,n'est qu'une image bien imparfaite de la blancheur, de la pureté, de l'innocence de nos âmes après notre Baptême... Mais, quand nous nous livrons au mal, quand nous sommes devenus jureurs, désobéissants, menteurs, oh! ce trésor de l'innocence est perdu!... Comme l'enfant prodigue, nous sommes ruinés, le froid, la misère est dans nos pauvres âmes... Presque plus rien de bon en nous; à l'école, nous sommes paresseux; à l'église, nous sommes dissipés... Nos parents nous trouvent parfois rebelles et gourmands; dans nos entretiens avec nos camarades, que de paroles, peut-être, qui font rougir nos anges gardiens... Et c'est pourtant là, que, sous la miséricorde du bon Dieu, notre pauvre âme se plairait, elle aimerait le mal, elle s'y vautrerait comme certains animaux se roulent dans la fange!... Et nous en viendrions, nous aussi, comme l'enfant prodigue, à envier la nourriture des pourceaux... Chères petites âmes, pour lesquelles Jésus-Christ est mort, et qu'il veut sauver, ah! dites bien : J'étais plus heureux quand j'étais innocent, je me lèverai donc, j'irai trouver mon père, celui qui, pour moi, tient la place du bon Dieu, je lui dirai : « Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché : J'avouerai toutes mes fautes, je les regretterai du plus profond de mon cœur, il me bénira, il me pardonnera; Dieu, mon père du ciel, me pressera contre son cœur et je redeviendrai son enfant... Oui, chers petits amis, il en sera ainsi, mais il faut que le regret de vos péchés soit vrai, votre contrition sérieuse, et vos bonnes résolutions sincères...

Seconde partie. — Mais, une faveur plus grande encore vous est réservée, poursuivons l'histoire de l'enfant prodigue... Son père l'attendait; et, dès que ce bon vieillard le vit venir, il courut à sa rencontre, l'arrosa des larmes de sa tendresse : « C'est toi,mon enfant. lui dit-il, viens, je te pardonne, je te bénis, je te rends toute mon affection!... » Puis, pour mieux célébrer le retour de ce fils qu'il n'avait pas cessé d'aimer, il ordonnait de tuer le veau gras, de célébrer un festin solennel ; il y avait un grand concert, une grande réjouissance dans toute la maison : « Cher ami, disait le père, quel beau jour pour moi, je te croyais mort, et tu es ressuscité, je te pensais perdu, et te voilà retrouvé... » Les serviteurs, eux-mêmes, s'empressaient autour du pauvre enfant prodigue, et tous, le félicitaient de son retour...

Cette joie, mes enfants, n'est que l'image imparfaite de celle qu'éprouvera le cœur de Dieu, le cœur de vos anges gardiens, si dimanche prochain vous faites tous une bonne première communion. Non-seulement le bon Dieu vous aura pardonné vos fautes ; non-seulement, il vous aura rendu sa grâce et comblés des témoignages de son amour; mais, en son nom, on vous revêtira de cette tunique d'innocence... Pour mieux fêter votre retour, pour vous initier d'une manière plus complète à la vie chrétienne, ce ne sera pas seulement le veau gras qu'on tuera, c'est Jésus, qui descendra sur cet autel, et qui, du sein de son tabernacle, viendra se donner tout entier à vous, et fêter votre retour... Il y aura une grande fête dans cette église; vos parents, vos amis s'y réuniront, plusieurs de vos mères chercheront peut-être à partager votre bonheur... Les autels seront ornés de nos plus belles fleurs; moi-même je vêtirai les plus riches ornements; l'église redira vos chants les plus solennels... Vos sœurs et d'autres jeunes filles nous feront entendre leurs plus beaux cantiques... Oh! oui! ce sera une belle fête dans notre chère église et dans tout le village... Eh bien, cette fête ne sera rien à côté de la fête du ciel...

Les anges amis de votre ange gardien, et ils s'aiment tous, voyez-vous, mes enfants, les anges; ils se connaissent, ils s'aiment et ils s'aimeront comme de bons frères, pendant l'éternité tout entière!... Ainsi, en sera-t-il de nous, si nous avons le bonheur d'être des élus, des prédestinés. Donc, les anges amis de votre ange gardien lui demanderont pourquoi il paraît si joyeux... Votre ange gardien répondra : « Je suis heureux, parce que, la jeune âme que

Dieu a confiée à ma garde se dispose le mieux qu'elle peut à bien communier pour la première fois. — Mais toi, bon ange, tu ne dis rien, tu as l'air triste et désolé? — Ah! je comprends, le pauvre petit enfant dont tu es chargé, sans être précisément un Judas, ne comprend pas assez le grand acte auquel il se prépare!... Cette petite fille s'occupe plus de la toilette qui devra l'orner que des bonnes dispositions qui devraient embellir son âme?... Ce petit garçon n'attache pas assez d'importance à la contrition, au regret de ses fautes; on ne peut pas dire de lui, comme on le disait de l'enfant prodigue, qu'il est véritablement contrit et repentant... Ange gardien de ces enfants, je comprends votre douleur, et j'ajouterai même que je la partage...

Enfin, mes chers petits amis, l'Enfant prodigue, une fois rentré en grâce avec son père, resta à tout jamais fidèle, il n'abandonna plus ce foyer de la famille, ces lieux qui l'avaient vu naître... Il faut, nous aussi, après que le doux Jésus nous a pardonné toutes nos fautes, lorsqu'il nous aura fait l'insigne faveur de se donner à nous, il faut que nous jurions de lui être fidèles, de ne plus abandonner son service, et d'observer avec exactitude ses divins commandements, et ceux de la sainte Eglise... « Enfant, disait un saint évêque à une jeune personne qu'il disposait au Baptême et à la première communion, vous serez fidèle au bon Dieu, n'est-ce pas? — Oh! oui, mon père, répondait avec émotion la jeune fille, toujours, toujours, je ne le quitterai jamais, je serai à son doigt comme cette bague que tu portes sans cesse (1)!...

Mes chers enfants, je vous regarde tous, et je vous demande aussi serez-vous désormais bien fidèles à servir le bon Dieu? Serez-vous, en quelque sorte, comme des anneaux toujours à son doigt; s'il en est parmi vous qui me laissent quelque espérance, il en est d'autres aussi au sujet desquels je ne suis point sans alarmes...

Péroraison. — Allons, mes enfants, quittons ces idées tristes, il serait bien malheureux et bien ingrat, celui ou celle d'entre vous qui ne se disposerait pas de tout son cœur à faire une bonne première communion... Je veux encore, ce soir, vous raconter une histoire, je l'emprunte à la vie des saints martyrs. Sainte Perpétue, jeune femme appartenant à une famille distinguée, fut arrêtée pour la Foi. Vainement, son père, sa mère employèrent tous les moyens pour la porter à renier, ne fût-ce qu'en paroles, notre divin Sauveur... Son père lui baisait les mains, il se jetait à ses pieds. — Ma fille, lui disait-il, ayez pitié de moi, épargnez mes cheveux blancs, épargnez l'enfance de votre fils, sacrifiez aux dieux. — Père, répondait la sainte, je n'en ferai rien. — Et, peu de jours après, elle mourait sous le glaive du bourreau, mais ce n'est pas cette histoire que je voulais vous raconter, c'en est une autre... Cette sainte avait perdu un frère, nommé Dinocrate; ce pauvre petit enfant était mort à l'âge de sept ans dévoré par un cancer... Vous voyez, mes enfants, et vous le savez déjà que la maladie ne nous laisse pas vieillir tous, et que plusieurs meurent avant d'avoir eu le bonheur de faire leur première communion... Remercions donc bien le bon Dieu qui daigne nous accorder cette faveur... Continuons notre récit... Dans une vision que j'eus lorsque j'étais au cachot, dit sainte Perpétue, je vis mon petit frère Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux; il était dévoré d'une grande soif, il avait le visage crasseux, le teint pâle et portant encore les traces de l'ulcère qui avait causé sa mort... Une immense distance nous séparait. — La sainte se disposant à subir le martyre était en quelque sorte dans le ciel, et l'âme de son petit frère en purgatoire. — Près de lui, ajoute-t-elle, était un bassin rempli d'eau, ce cher petit se penchait vainement, il ne pouvait y boire.., Je m'éveillai, je connus que mon frère était dans la peine, et je priai pour lui, persuadée que je pouvais le soulager... Peu de jours après, en effet, je le vis brillant, couvert de riches ornements, et se rafraîchissant à une source d'eau vive; je connus alors que Dieu avait exaucé mes prières et que mon petit frère était dans le paradis. »

Mes chers petits amis, faisons-nous encore l'application de cette histoire, vous êtes s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, dans une sorte de purgatoire, vous désirez un bonheur qui vous attend, mais dont vous ne jouissez pas encore, vos âmes soupirent après la sainte Eucharistie... Il est là, dans le saint tabernacle, il nous voit, il nous entend, il nous bénit ce Dieu que nous recevrons bientôt?.. Douce et sainte vierge Marie, ah! nous vous en conjurons, soyez pour nous, ce que fut sainte Perpétue pour son frère, une amie, une sœur, une mère, obtenez-nous l'innocence du cœur nécessaire pour que nous puissions bientôt nous désaltérer à cette source d'eau vive, qu'on appelle la sainte Eucharistie... Ainsi soit-il.

(1) Mgr Dupuch, évêque d'Alger. — Annales de la Progation de la Foi.

—

DIXIÈME INSTRUCTION

(Vendredi, visite au Saint-Sacrement.)

SUJET : Nous devons avoir un ardent désir de recevoir Jésus-Christ.

Exorde. — Mes chers enfants, nous sommes en présence de Jésus-Christ, recueillez-vous bien,

adorons-le ensemble du plus profond de notre âme... O Jésus, qui demain viendrez habiter nos cœurs, nous vous saluons comme le fils du Père éternel, comme l'enfant chéri de la Vierge Marie, nous vous adorons comme notre Dieu, nous vous aimons comme notre Sauveur, comme un bienfaiteur après lequel nos âmes soupirent. O Dieu de l'Eucharistie, si bon pour nous, nous regrettons vivement de vous avoir offensé, nous voulons vous être fidèles à toujours... Ce sont bien là vos sentiments, n'est-ce pas? mes chers enfants. Eh bien! répétez encore avec moi, et de tout votre cœur, cette protestation d'amour à l'égard de notre auguste Rédempteur...

Écoutez bien, je vais vous raconter l'histoire d'une petite sainte qu'on vénère en Pologne, qui s'appelle la bienheureuse Imelde, et qui mourut en prédestinée, après avoir fait sa première communion... A l'âge de douze ans, peut-être plus jeune encore, elle s'était donnée tout entière à Jésus-Christ... Entendant parler, soit au catéchisme, soit par les religieuses qui l'élevaient, du bonheur qu'on éprouvait à recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte communion, son âme soupirait ardemment après cette faveur; elle manifestait le plus ardent désir de s'unir cœur à cœur, âme à âme, avec notre auguste Sauveur...—Mon père, disait-elle à son confesseur, je voudrais bien communier. — Vous êtes trop jeune encore, lui répondait son confesseur, plus tard, mon enfant. — Puis, s'adressant aux pieuses maîtresses qui l'instruisaient. — Quand donc, disait-elle, aurai-je le bonheur de recevoir Jésus dans la sainte communion? — Et celles-ci lui répondaient. — Encore un peu de temps, mon enfant, mais aimez toujours le bon Dieu, et bientôt vous jouirez de cette faveur. — Et à chaque fête, cette petite fille, pure comme un ange, renouvelait ses instances... Un jour de l'Ascension, dit l'auteur qui nous a transmis son histoire, la petite Imelde alla se placer non loin de la table sainte, afin de s'unir de cœur aux sœurs qui devaient recevoir la sainte Eucharistie; elle pleurait d'amour, elle gémissait de se voir privée d'un tel bonheur... Mais notre bon Jésus, qui jamais ne se laisse vaincre en amour admirait, du fond du saint ciboire, cette jeune âme si désireuse de le recevoir... Tout à coup, la coupe sacrée s'ouvre, une hostie s'en échappe, elle vole au milieu des airs, et, traçant un sillon lumineux, elle vint se placer sur la tête de la pieuse enfant!... Le prêtre, témoin de ce prodige, comprit qu'il avait trop longtemps différé de donner la sainte communion à cette âme si bien préparée... Humblement prosternée l'enfant eut, ce jour là même, le bonheur de faire sa première communion. Quelle ferveur dans sa reconnaissance, quelle ardeur dans son amour; ô Dieu de l'Eucharistie, vous qui aimez tant les âmes saintes, vous avez voulu qu'après avoir joui du banquet eucharistique, cette jeune âme allât dans le ciel partager les délices dont jouissent les prédestinés... En effet, mes enfants, aussitôt après avoir fait sa première communion, la jeune fille dont je vous parle, allait faire son action de grâce au ciel (1).

Partie unique. — Cette histoire, que je vous ai racontée longuement, mes enfants, qui m'a paru vous intéresser, vous montre la principale disposition avec laquelle nous devons visiter notre divin Sauveur, un ardent désir de nous unir à lui... Pourriez-vous me dire quel est le plus grand supplice des damnés dans l'enfer? C'est d'être séparé de Dieu pendant l'éternité... Les autres supplices des réprouvés ne sont rien à côté de cette privation... Une comparaison bien simple va vous le faire comprendre... Aimeriez-vous mieux avoir au bras un abcès qui vous ferait souffrir, ou bien être aveugle pendant tout le temps de votre existence. Oh! je sais d'avance votre réponse... Eh bien! mes enfants, les flammes de l'enfer, les brasiers, dans lesquels se tordent les réprouvés sont à peine comme un léger mal, comparé à la privation de la vue, si on les met en regard, de cette séparation éternelle d'une âme qui ne verra jamais Dieu, la lumière, la joie, le bonheur qui devaient être son partage pendant l'éternité.

S'il en est ainsi, vous devez voir, mes chers petits amis, que le plus grand bonheur des saints, c'est de voir, c'est de contempler le bon Dieu dans le ciel, c'est d'avoir avec lui cette union intime qui durera l'éternité tout entière... Dire que Jésus, dans sa miséricorde et dans son amour, a voulu nous donner, d'en bas un avant-goût de ces délices! Ah! il faut comprendre ce bonheur, le sentir, le désirer vivement; et voici pourquoi, nous devons visiter le Saint-Sacrement avec un ardent désir de nous unir à Jésus... Donc, prosternons-nous tous, en ce moment au pied du saint tabernacle, et répétons en présence de Jésus-Christ qui nous voit et qui nous entend, qui, demain doit se donner à vous, un acte de désir de le recevoir, tous, dites lentement, en pesant le sens des paroles : — Agneau de Dieu, mon unique bien, vous m'invitez d'aller à vous; n'est-ce pas le comble du bonheur de vous recevoir? mon âme languit sans vous, elle soupire après vous, elle veut s'unir à vous pour ne plus s'en séparer. — C'est bien, mes enfants, répétons-le encore une fois, Jésus nous entend, il nous

(1) Conf. Saint-Jure, Connaissance et amour de Jésus-Christ.

aime, il se plait à voir dans nos âmes ce pieux désir : Agneau de Dieu, etc...

Péroraison.—Certes, nous ne devons pas nous attendre à ce qu'il opère en notre faveur un prodige, comme celui qu'il a opéré en faveur de la pieuse sainte, dont je vous parlais en commençant; mais nous pouvons espérer avec confiance que, si nous désirons vivement le recevoir, et surtout que si nous apportons à la sainte communion tous les sentiments de foi, de piété et d'amour qui animaient la bienheureuse Imelde, il nous bénira comme il l'a bénie... Une histoire encore. Du temps de sainte Thérèse, vivait dans une ville nommée Avila, une pieuse paysanne qui, ayant fait une bonne première communion, avait conçu pour notre divin Sauveur, présent dans la sainte Eucharistie, la dévotion la plus tendre... L'évêque, touché de sa piété lui avait accordé la permission d'établir sa demeure dans une tribune voisine de l'église. Elle s'y enfermait, afin de vivre continuellement en présence de l'adorable sacrement, elle appelait Jésus-Christ son voisin et tous ceux qui le visitaient étaient surpris des lumières et des grâces dont Dieu avait favorisé cette pauvre paysanne (1).

Ainsi, mes enfants, ce divin Sauveur, que nous visitons, qui est là présent dans ce saint tabernacle, qui, je le répète (et on ne saurait trop le redire), du fond de son tabernacle, nous voit, nous bénit, nous accordera, à nous simples enfants, toutes les grâces dont nous avons besoin, si nous lui donnons bien nos cœurs, si nous nous approchons de lui avec une foi vive, un ardent amour et un grand désir de le recevoir... O Jésus de l'Eucharistie, daignez accorder à ces chers enfants, ces grâces que nous vous demandons avec instance... Ainsi soit-il...

—

ONZIÈME INSTRUCTION

Pour le Samedi (après la messe.)

SUJET : Dévouement de Jésus-Christ pour nous ; vœux qu'il a formés pour notre persévérance.

Texte : *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* On ne saurait, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, témoigner un plus grand amour à ses amis que de donner sa vie pour eux. (*St. Jean*, chap. xv, vers. 13.)

Exorde.—Aujourd'hui, mes chers enfants, nous nous occuperons de l'amour que Jésus-Christ nous a témoigné, afin de bien graver à tout jamais dans nos cœurs deux pensées importantes : l'horreur du péché, puis la résolution d'être à jamais fidèles au Dieu de notre première communion.

Pour vous intéresser et me faire mieux comprendre, je vais vous citer un trait de dévouement accompli le dix-neuf septembre mil huit cent soixante-dix-sept. Voici cette histoire. Vers deux heures de l'après-midi, cinq petits enfants sortaient d'un château, pour aller se promener à l'ombre des charmilles dans les allées d'un parc. Une religieuse du Bon-Secours, appelée sœur Simplice, les accompagnait. Arrivés à l'extrémité d'une grande avenue, ils aperçoivent un gros chien noir, le poil hérissé, et qui les fixait d'un œil sinistre. Ce chien avait la rage... La sœur comprend le danger : — Fuyez, mes enfants, leur dit-elle, fuyez vite.—Et elle-même, au lieu de fuir, court au-devant de la bête furieuse, qui se précipite sur elle, la mord et la déchire!... Ce fut une lutte horrible, la pauvre sœur n'avait rien pour se défendre contre ce féroce animal, et, voulant à tout prix l'empêcher de se jeter sur les enfants, elle saisit de ses deux mains, ses mâchoires baveuses. —Quittez la route, crie-t-elle aux enfants, pour que le chien ne vous voit plus.—Et, sans songer aux morsures qu'elle reçoit, ne s'occupant que de ces pauvres petits qu'on a confiés à sa garde : « Mon Dieu, s'écrie-t-elle, donnez-moi la force qui me manque. » Elle saisit dans ses bras le chien furieux, et celui-ci dompté par tant de courage, renonce au combat et s'enfuit. Alors, sœur Simplice regarde ses mains sanglantes; la bête enragée lui avait fait dix-sept morsures, la pauvre sœur ne survécut pas longtemps à cet acte de dévouement, le quinze du mois d'octobre elle expirait dans toutes les douleurs de la rage, et pourtant résignée comme une sainte et son dernier vœu était celui-ci : — Mon Dieu! faites que ces chers enfants, pour lesquels je me suis dévouée, demeurent à tout jamais bons chrétiens! Puis, à trente ans, sans regretter nullement son sacrifice, elle expirait dans la paix du Seigneur (1).

Proposition.—A la manière dont vous m'avez écouté, j'ai vu, mes bons petits amis, que ce trait vous avait intéressé ; eh bien, nous allons en faire l'application, à l'amour que nous a témoigné notre adorable Sauveur.

Division.—Nous allons voir, *premièrement* qu'il nous a témoigné le même dévouement ; *secondement*, qu'il a formé pour nous les mêmes vœux...

Première partie.—Faut-il vous rappeler, mes enfants, que le diable, que Satan auquel nous avons renoncé le jour de notre baptême, est une bête plus dangereuse pour nos âmes, qu'un

(1) Voyez *les Merveilles divines dans la sainte Eucharistie*, par le P. Rossignoli. XVIIIe Merveille.

(1) Voyez dans la Semaine religieuse du Berry, numéro du 27 octobre 1877, le récit émouvant publié sous ce titre : Une Martyre de la Charité.

chien atteint de la rage ne le serait pour nos corps... Voulant nous préserver de ces cruelles morsures, écoutez ce qu'a fait pour nous le Fils de Dieu, ce doux Jésus, dont on nous a parlé tant de fois, et dont nous ne comprendrons jamais, que dans le ciel, l'adorable dévouement. Laissons de côté la pauvre étable de Bethléem dans laquelle il a daigné naître pour nous ; ne parlons même pas de l'atelier de saint Joseph où, modèle des ouvriers, Jésus travaillait comme devront travailler les plus humbles, les plus petits d'entre nous... Parlons de sa Passion... Le prophète David, en nous en traçant d'avance le tableau, nous représente ce bon Sauveur environné par les Juifs, ou, pour parler plus exactement, par les démons qui les excitaient, comme par autant de chiens atteints de la rage. C'est nous, mes enfants, qui devions être les victimes, puisque c'étaient nous qui avions péché... Mais Lui, comme cette bonne sœur dont je vous parlais, il s'est précipité à la rencontre du monstre, en nous disant :—Fuyez, mes enfants, moi je veux vous sauver.—On l'arrêta au jardin des Oliviers, après plusieurs heures d'agonie ; Judas osa, sur sa joue, déposer le baiser d'un traître... Oh! mes chers amis, demain, en le recevant dans la sainte Eucharistie, vous effacerez, n'est-ce pas? par votre ferveur et votre amour, les traces de ce baiser perfide !... Et quand il vous dira à la table sainte : « Mon ami, pourquoi es-tu venu ici ? » Oh ! chacun de vous répondra : « Seigneur, ce n'est pas pour vous trahir, mais pour vous témoigner mon amour... »

On le chargea donc de chaînes, on le conduisit chez Caïphe ; un domestique, un valet du grand-prêtre, osa lui donner un soufflet !... Pendant la nuit, des soldats, des bourreaux en firent leur jouet, ils le couvrirent de la bave infâme de leurs crachats, et les verges de la flagellation, déchirant tout son corps, lui firent de bien cruelles morsures, et tout cela, mes enfants, ne l'oubliez pas, c'était pour nous arracher à la fureur de Satan, ce maudit qui nous convoitait comme une proie... Le lendemain, vendredi matin, Pilate, trop faible, le condamna à être crucifié. Alors, ces chiens, dont parle le prophète, ces Juifs furieux et pleins de rage le conduisirent au Calvaire chargé de cette croix pesante sur laquelle il allait mourir (1); ses épaules étaient meurtries par les coups ; le sang ruisselait de sa tête couronnée d'épines... On le cloua sur ce gibet infâme. Le sacrifice de sœur Simplice avait du moins été apprécié par la famille des enfants pour lesquels elle s'était dévouée, mais, quant à notre bon Sauveur, à peine quelques âmes compatissantes, en très-petit nombre : la bonne Vierge, saint Jean, sainte Marie-Madeleine, et quelques femmes pieuses, lui témoignèrent quelques preuves d'affection ; les autres, comme des chiens furieux, mirent je ne sais quel infernal acharnement à l'insulter, à le tourmenter jusqu'à l'heure de son agonie.

Quand l'animal furieux quitta la sœur Simplice, elle avait dix-sept morsures... Vous seule, ô Vierge sainte, ô mère désolée, pourriez nous dire le nombre des plaies qui couvraient le corps de votre auguste Fils lorsqu'on le descendit de la croix pour le mettre au tombeau. Eh bien ! je le répète encore, mes chers enfants, c'était par dévouement pour nous, pour nous préserver de l'enfer, pour nous arracher aux griffes de Satan que l'adorable Jésus avait daigné se livrer aux morsures de ce monstre infernal... Ah ! s'il en était un seul parmi vous qui eût le malheur de ne pas comprendre l'amour, l'affection que nous devons à notre auguste Rédempteur, je lui dirais : « Mon petit ami, vous êtes un ingrat. Attendons qu'en vous l'intelligence et le cœur se développent, puisque vous ne comprenez pas la Passion du Sauveur, vous n'êtes pas encore capable de faire votre première communion. »

Seconde partie. — Vous voyez, mes enfants, combien le dévouement que notre divin Sauveur nous a témoigné est supérieur à celui de cette sœur héroïque. Or, en mourant, ce divin Rédempteur de nos âmes formait pour tous les hommes et particulièrement pour vous, mes petits amis, le même vœu que sœur Simplice. — Mon Père, disait-il, faites que ces chers enfants, pour lesquels je me dévoue, nous soient toujours fidèles. — Mais parlons encore d'un autre témoignage de dévouement... car je n'ai pas tout dit, vous allez facilement le comprendre... Si Jésus-Christ avait borné son amour et son affection pour nous à mourir seulement sur la croix, à se livrer à la fureur et à la rage des Juifs, c'eût déjà été beaucoup... et cela seul mériterait de notre part une immortelle reconnaissance. Mais là ne s'est pas arrêté son dévouement... vous le savez bien? Quel est, dites-moi, le sacrement que vous vous proposez de recevoir? — La sainte Eucharistie. — Et qu'est-ce donc que ce sacrement? — N'est-ce pas Jésus, le bon Jésus, le très-doux Sauveur de nos âmes, se donnant à nous tout entier... Ah! pour nous procurer ce bonheur, pour nous donner cette marque de dévouement, adorable Rédempteur, vous êtes aussi exposé aux morsures de certaines âmes atteintes de la rage du péché, de la fureur du sacrilège !... Oui, mes enfants, on a vu des hérétiques, comme des chiens furieux, brûler et fouler aux pieds la sainte hostie qui contenait Jésus, on a vu des

(1) *Quoniam circumdederunt me canes multi* (Psaume XXI, ver. 17).

Juifs la frapper à coups de canif, un sang vermeil en sortait, et ce miracle, loin de les convertir, redoublait leur fureur et leur rage...

Mais surtout, mes enfants, on a vu, on pourrait voir encore, de pauvres petites âmes ne se pas bien disposer à leur première communion, s'approcher de notre divin Sauveur sans les dispositions requises, et n'aller le recevoir, comme Judas, que pour le livrer à Satan. Quel malheur, mes bons petits amis!... Et pourtant, Jésus en voulant rester à jamais dans le saint tabernacle a prévu ces morsures cruelles, ces insultes sacrilèges; il a voulu s'y exposer par amour et par dévouement pour nous. Sa science infinie connaissait tout, il savait que nous avions besoin de lui, de sa présence là, dans vos cœurs; il vous connaissait tous par vos noms, il fixait lui-même le jour où vous le recevriez pour la première fois. Il voyait vos bonnes dispositions, il se disait : — Ces chers enfants ne seront pas des Judas, au lieu d'une morsure cruelle, je ne recevrai de leur part que des embrassements d'amour. — N'est-il pas vrai, mes chers enfants, qu'il en sera ainsi, et que tous, demain, vous ferez une bonne première communion?...

Péroraison. — Je veux, mes enfants, en terminant, vous raconter l'histoire d'une bonne petite sainte, c'est sainte Marie-Madeleine de Pazzi. On raconte que dès l'âge de sept ans, elle se privait parfois de son repas pour donner sa nourriture aux pauvres... Elle aimait à apprendre le *Notre Père* et d'autres prières aux petites filles de son âge... Un jour même, elle fit emmener chez ses parents une jeune villageoise ignorante, afin de la disposer elle-même à la première communion. Pourtant, elle-même était trop jeune encore; elle n'avait pas eu le bonheur de recevoir la sainte Eucharistie... Ce fut à l'âge de dix ans qu'elle jouit de cette faveur, et Jésus-Christ, en descendant pour la première fois dans cette âme virginale, pouvait lui dire : — Vous êtes toute belle, ma petite amie, il n'y a aucune tache en vous! — Souvent, bien souvent, cette chère sainte s'approchait depuis du sacrement de l'Eucharistie; c'était toujours avec une nouvelle ferveur. « O amour, disait-elle, en parlant de notre divin Sauveur, personne ne vous connaît bien, et personne ne vous aime comme vous méritez de l'être. » Elle mourut, jeune encore, faisant aux religieuses qui l'entouraient une recommandation que je veux vous faire aussi, mes enfants, en terminant cette instruction : « Aimez Jésus Christ de tout votre cœur, soyez fidèles à le prier, et mettez en lui seul toute votre confiance »... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

La Fête du millénaire de sainte Solange.

DISCOURS DE Mgr MERMILLOD.

Scit enim omnis populus... mulierem te esse virtutis. C'est par ce texte de Ruth que, dès le début, l'orateur résume et illumine tout son discours. Pourquoi, dit-il, parler encore, après toutes les voix éloquentes que vous avez entendues, en présence de l'éminent cardinal dont la venue parmi vous est, à elle seule, un magnifique témoignage, après les évêques de Périgueux, du Mans et de Limoges, après votre illustre métropolitain, en face de cette pompe et de cette assistance dont le seul spectacle parle plus haut que toute parole et défie toute éloquence? Cependant je n'ai point refusé de parler une dernière fois, malgré toutes ces raisons de me taire, car une dernière fois il me semble opportun de proclamer avec plus de force encore que cette fête incomparable a pris et garde un triple caractère; que c'est une fête religieuse, que c'est une fête nationale, que c'est la fête du peuple.

C'est une fête religieuse, car c'est la glorification d'une sainte, et qu'est-ce qu'un saint? Tout saint reproduit Adam dans sa splendeur première, alors qu'il avait le sceptre dominateur de deux forces, son âme gouvernant ses sens pour le porter à Dieu, et son âme dominant le monde pour le garder à Dieu. Jésus-Christ, créant un saint, lui communique cette double puissance, et ainsi s'explique la mystérieuse et extraordinaire influence des saints dans le monde et sur le monde. Telle fut sainte Solange dont on peut dire que la vie se résume en ces trois mots: Bethléem, Nazareth, le Calvaire. Bethléem, c'est sa naissance pauvre dans une pauvre chaumière des plaines du Berry, avec leurs modestes horizons, qui pourtant promettent tout, image de notre bergère dont la naissance semblait devoir borner à son hameau la vie et l'influence, mais qui vit, après mille ans, plus triomphante et plus belle aux yeux et dans le cœur de tout un peuple ravi. Nazareth, ce sont les quelques années de son humble vie de bergère, qu'on pourrait, comme les trente années de Jésus-Christ à Nazareth, résumer en deux mots : elle priait et travaillait. Au foyer, comme dans les champs, pour elle, tout était une vision de Dieu. Aussi était-elle armée pour la résistance, quand vint la séduction. Un brillant gentilhomme la rencontre : il s'en éprend et lui offre sa fortune, son amour et sa main. Mais comment pourrait-elle accepter, étant dès lors fiancée à Jésus-Christ! Elle refuse et il use de violence; mais, pendant qu'il la saisit et l'emporte sur son coursier, elle, puisant en Dieu une vigueur surnaturelle, se

soustrait à la brutale étreinte, court rapide vers son troupeau et meurt à genoux, offrant à Dieu sa tête virginale que d'un coup de son épée a tranchée son barbare séducteur. C'est alors que, comme saint Denis, comme sainte Valérie, la première martyre des Gaules, Solange prend sa tête dans ses mains et la porte sur l'autel de l'église du village, en jetant à son époux céleste le triple cri que plus tard poussera aussi Jeanne d'Arc sur son bûcher de Rouen : Jésus! Jésus! Jésus!

Ah! oui, c'est bien la fête religieuse puisque c'est la glorification de la piété modeste et de la pureté virginale dominant les vulgaires abaissements de la chair, le triomphe des saintes noblesses de l'âme contre les séductions et les menaces. Enlevée sur les deux ailes de la pureté et du martyre, Solange a pris son âme, elle se réfugie près du tabernacle et emporte son honneur dans les splendeurs de Dieu. Grâce au ciel, ce refuge béni est toujours debout! Voilà pourquoi aujourd'hui se souvenant des sermens de leur sacre, lorsqu'ils ont promis de ne se laisser vaincre ni par les séductions, ni par les menaces dans la défense de la pureté et de la vérité, les évêques sont venus, témoignant par leur présence que l'Eglise n'a jamais failli à son devoir sacré. Voilà pourquoi elle acclame aujourd'hui, dans une solennité religieuse, cette victoire de la virginité et du martyre, cette suave bergère qui, dans l'indomptable fidélité de son cœur virginal, a su redire ou plutôt réaliser ce cri de la foi triomphante : *Potius mori quam fœdari!*

C'est une fête nationale. L'apostolat des saints ne finit pas avec leur vie, et leurs ossements prophétisent. Voyez le Berry. Depuis mille ans, il a gardé le fidèle souvenir de sa jeune sainte. A la fin du neuvième siècle, c'est le thaumaturge des Gaules, le glorieux saint Martin, qui, s'inclinant pour ainsi dire devant sainte Solange, lui cède l'honneur de donner désormais son nom au village qui jusque-là s'était appelé Saint-Martin. Le seizième siècle traçait sur les murailles de l'hôtel de ville de Bourges la figure de la bergère martyre. Aux siècles suivants, on voit le clergé, les échevins et le peuple fidèles aux pèlerinages comme aux processions en son honneur; et au lendemain du concordat, voici que Mgr de Mercy et Mgr de Villèle s'empressent à retrouver les reliques de la sainte et à relever l'éclat de son culte. Mais que dire avec lequel des temps contemporains et du zèle pieux l'éminent archevêque de Bourges a fait son œuvre, pour ainsi dire, de la complète restauration du culte cher à son peuple? Ainsi mille ans ont passé pendant lesquels dynasties et peuples ont eu leurs gloires et leur décadence; seul, le souvenir de Solange a dominé ces chutes formidables; seul il reste debout, et aujourd'hui le culte de la sainte est vivant, gardé par toutes les familles du Berry qui chante sa patronne avec les accents d'une foi qui se renouvelle avec plus d'ardeur, bien loin d'être près de s'éteindre.

Oui, malgré les troubles de l'heure présente, malgré les agitations et les angoisses, malgré certaines menaces peut-être, le pontife de Bourges a eu raison de croire au cœur de Solange comme au cœur de son peuple. Fort de cette alliance, il n'a pas craint de vous convoquer à ces grandes solennités du millénaire, et vous y avez répondu de telle sorte qu'il n'est point de plus éloquent témoignage que cette fête est vraiment nationale. Aussi bien ne sait-on pas que le Berry n'est pas une province isolée? On l'a dit justement : c'est le cœur de la France. Et n'est-il pas vrai dès lors de dire que la France avec vous est ici tout entière, acclamant l'une de ces humbles filles qui marquent dans son histoire bien mieux que ne le firent chez d'autres peuples les plus glorieux et les plus fiers conquérants? Vous le dirai-je. Il me semble parfois que, dans les temps actuels, la France reproduit la mission du peuple juif aux époques antérieures à Jésus-Christ. Dieu ne s'est-il pas servi des bergers pour en faire les fondateurs et les libérateurs de son peuple? Les patriarches étaient des pasteurs. Moïse et David furent enlevés à leurs troupeaux pour guider Israël. Pourquoi ne dirais-je pas, au risque de paraître ingénieux, que si la France a été sauvée, non par des bergers, mais par des bergères, c'est qu'elle semble être le cœur de l'Eglise, puisque Rome en est la tête. Oui, depuis son berceau, lorsque sainte Geneviève présidait pour ainsi dire à sa fondation, jusqu'à sainte Solange, au IXe siècle, jusque Jeanne d'Arc, suscitée des champs de la Lorraine pour être la libératrice de son pays, jusqu'au XVIe siècle et à sainte Germaine de Pibrac, jusqu'au XVIIe siècle et à Marguerite-Marie, devenant la Jeanne d'Arc du Sacré-Cœur, ne semble-t-il pas que Dieu se plaît à faire comme circuler le surnaturel dans la fondation, la perpétuité et le relèvement de la France par la main de modestes bergères ?

Dieu, par suite, ne veut-il pas, — ce que nous devons espérer, — que la France soit dans le monde la bergère qui garde les deux agneaux les plus immolés : la vérité et le droit; la justice et la charité? Aussi vous avez compris le caractère national et patriotique de cette fête, et votre vieille basilique a tressailli en voyant, après dix siècles, elle qui a abrité des princes et des foules considérables, en voyant sous ses voûtes un peuple plus nombreux qu'elle n'en reçut jamais; elle se trouve maintenant trop étroite, malgré ses proportions gigantesques; ses nefs s'élar-

gissent et ses murailles se dilatent, et voici que la cité de Bourges tout entière se décore comme une basilique et se transforme comme en une vaste cathédrale de fleurs, de verdure, de colonnes de roses blanches et pourpre, qui va redire à tous, lorsque les ossements de la bergère traverseront ses vastes nefs ouvertes sous le ciel : Oui, c'est la patrie qui se lève, la France pour chanter sa fille, le Berry pour acclamer sa patronne, car elle est la gloire de la cité et l'honneur du peuple : *Gloria Israel, honorificentia populi nostri.*

C'est une fête populaire. — Oui, c'est bien la fête du peuple. Il y a encore en France un vrai peuple, dont les racines plongent dans le baptistère de Reims et dont le cœur palpite sous tous les souffles chrétiens. C'est le peuple qui trouve dans ses entrailles fécondes ces phalanges de vierges servantes des pauvres et ces bataillons de prêtres dévoués à servir dans la pauvreté, sous l'impopularité et l'outrage, le grand service de Dieu et des âmes. Mais, hélas! ce peuple subit toutes les attaques, les souffles empestés cherchent à lui ôter son Dieu, ses saints, ses souvenirs et ses espérances. On voudrait lui jeter la tête dans le doute, les pieds dans le travail et le cœur dans la haine. Aussi, lorsque Pie IX, il y a quelques années, béatifiait la pauvre bergère de Pibrac, il disait : « Je suis heureux d'élever sur les autels cette humble enfant. C'est une réponse à ceux qui veulent donner au peuple la fausse science du doute et les convoitises malsaines. » Ainsi en est-il de Solange. N'est-elle pas comme une grande lumière qui indique aux populations la source des grandes joies chrétiennes, en même temps qu'elle redit à tous les charmes ineffables et les saines vigueurs de la vie des champs.

A ce moment, Mgr Mermillod fait une exquise peinture des champs et des rapports que l'âme fidèle y entretient avec Dieu, dans le calme d'une vie qui se repose tout entière en Lui. Par contre, il dit ce que sont devenues les villes sous l'influence de doctrines désastreuses et d'exemples corrupteurs. C'est au point, s'est-il écrié, qu'un auteur anglais, usant d'une hyperbole que je ne ratifierais pas, mais qui s'excuse, a pu dire que c'est le diable qui a fait les villes, mais que c'est le bon Dieu qui a fait les campagnes. Ce qui est incontestable, c'est que, parmi les modernes, bien des statisticiens ont poussé le cri d'alarme, en constatant, avec le décroissement constant de la population, le constant envahissement des villes, de telle sorte qu'on entrevoit parfois le moment où, comme on l'a dit, il ne restera de bras que pour l'émeute, il n'y en aura plus pour l'agriculture. Bourges, aujourd'hui, nous offre heureusement d'autres perspectives; car, c'est la campagne tout entière qui est devenue la ville, ou plutôt l'un et l'autre peuples sont aujourd'hui confondus dans un même sentiment. Oui, aujourd'hui comme autrefois, le vrai peuple est fidèle à son pèlerinage : il va sur les bords de l'Ouatier, où paissaient les brebis de Solange, sur le champ du martyre, et, après avoir chanté la bergère, récité le chapelet, ses robustes paysans et ses gracieuses filles cueillent quelques fleurs et quelques brins d'herbes; il les emportent dans leurs foyers comme des reliques protectrices et ils gardent dans leur cœur ce parfum fortifiant de la piété, qui est pour eux le courage du travail, l'honneur de la vie et l'espérance du Ciel. Non, ces pèlerins n'iront pas grossir les bataillons de l'émeute, et ils ne se feront point les destructeurs des fortunes, car ils possèdent la vraie richesse et connaissent la vraie joie. N'ont-il pas comme Solange l'Eglise pour mère, Jésus-Christ comme trésor et le Paradis pour espérance? Aussi, dans quelques heures, quand les reliques de leur sainte sortiront de cette cathédrale, tous s'inclineront sur leur passage, et nous verrons que la vieille alliance de l'Eglise et du peuple n'est pas brisée; mais qu'il suffit d'un ossement qui traverse les siècles pour faire revivre l'indissoluble union du peuple et de l'Eglise, qui ne s'est jamais mieux affirmée que dans ces fêtes éminemment populaires. O Solange, dirons-nous donc en terminant, regardez sur nous et sur ce peuple, et vous, Seigneur Jésus, qui avez fixé votre demeure dans les cœurs purs, accordez-nous de marcher sur les traces de sainte Solange, votre vierge et martyre, afin de comprendre mieux encore, à son exemple, que servir Dieu, c'est régner! (*Univers.*)

Dévotions catholiques.

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

IV. — Pratique de la dévotion au Sacré-Cœur (suite).

Une fête, un temple, une image spéciale, telles sont les trois choses sensibles par lesquelles Notre-Seigneur veut nous voir affirmer notre dévouement à son Sacré-Cœur. Mais à ces démonstrations extérieures il veut que nous unissions quelque chose de plus intime; il veut que nous le recevions fréquemment dans son divin sacrement, que nous l'y recevions surtout le premier vendredi de chaque mois et que chaque semaine dans la nuit du jeudi au vendredi nous passions une heure à veiller avec lui. La fréquente communion, la communion du premier vendredi de chaque mois, l'heure sainte, voilà ce qu'il demandait à la bienheu-

reuse Marguerite-Marie ; voilà ce qu'il attend de toute âme généreuse. Ecoutez plutôt :

— Ma fille bien-aimée, lui disait-il, donne-moi la consolation de suppléer à l'ingratitude des hommes autant que tu le pourras.

« Et comme je lui remontrais, dit l'humble religieuse, mon impuissance, il me répondit : Tiens, voici de quoi suppléer à tout ce qui te manque. Et en même temps son divin Cœur s'étant ouvert, il en sortit une flamme si ardente, que je pensai en être consumée. J'en fus toute pénétrée, et je ne la pouvais plus soutenir ; je lui demandai d'avoir pitié de ma faiblesse : Je serai ta force, me dit-il avec bonté ; ne crains rien. Mais sois attentive à ma voix et à ce que je te demande pour te disposer à l'accomplissement de mes desseins.

« Premièrement, tu me recevras dans la sainte Communion, autant que l'obéissance te le permettra, quelque mortification et humiliation qu'il t'en doive arriver ; ce sont là des gages de mon amour.

« Deuxièmement, tu communieras en outre tous les premiers vendredis de chaque mois.

« Troisièmement, toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette tristesse mortelle que j'ai bien voulu ressentir au Jardin des Olives ; et cette participation à ma tristesse te réduira à une espèce d'agonie plus rude à supporter que la mort. Tu m'accompagneras dans cette humble prière que je présentai alors à mon Père parmi toutes mes angoisses ; et pour cela tu te lèveras entre onze heures et minuit, et tu demeureras prosternée avec moi pendant une heure la face contre terre, tant pour apaiser la colère divive en demandant miséricorde pour les pécheurs, que pour honorer et adoucir en quelque façon l'amertume que je sentis alors de l'abandon de mes Apôtres, ce qui m'obligea de leur reprocher qu'ils n'avaient pu veiller une heure avec moi. Pendant cette heure-là, tu feras ce que je t'enseignerai. »

I. — La communion fréquente. — Il serait tout superflu de démontrer qu'il entre dans les intentions de Notre-Seigneur, que son plus cher désir est de nous voir communier souvent. Car nous avons sa parole authentique ; nous avons les appels réitérés de l'Eglise qui nous présente le pain eucharistique comme le remède quotidien de nos quotidiennes défaillances ; nous avons la doctrine et l'exemple des saints qui nous disent avec saint François de Sales : « Communiez souvent et le plus souvent que vous pouvez avec le conseil de votre directeur. » Les lièvres deviennent blancs dans nos montagnes en hiver, parce qu'ils ne voient et ne mangent que de la neige ; ainsi à force d'adorer et de manger celui qui est la beauté, la bonté et la pureté mêmes, dans cet auguste sacrement, vous perdrez insensiblement toutes vos taches, vous deviendrez chaque jour plus pieux. Donc, en nous conformant toujours à la sainte loi de l'obéissance, accourons le plus souvent possible à la table du Seigneur sans perdre toutefois jamais de vue ces trois observations d'un pieux auteur. « Considérez, dit-il, 1° que la vie doit être conforme à cette divine nourriture, ou qu'il s'en ferait un étrange abus ; 2° qu'il s'en faut toujours approcher avec plus de respect et un plus parfait amour, ou elle dégénérerait en coutume jusqu'à se faire sans foi, sans sentiment et d'une manière toute brute ; 3° qu'il faut tâcher de conserver tout ce jour la mémoire de cette sainte action, ou il ne s'en verra aucun effet là-dessus. Menez-vous donc devant Dieu et interrogez votre conscience. Voyez, si en fréquentant les sacrements vous ne menez pas une vie toute animale, si vous n'y allez point par je ne sais quelle coutume, et s'il ne serait pas vrai, qu'après la communion faite vous n'y pensez pas plus durant la journée que si votre communion avait été un songe et une rêverie. Coupez court à ce désordre et, sans abandonner la communion, faites en sorte de quitter au plus tôt cette tiédeur qui finirait par vous conduire à un état plus dangereux.

II. — La communion du premier Vendredi de chaque mois. — Une pieuse association, l'Apostolat de la prière, qui compte aujourd'hui ses membres par millions, en a fait la base de ses statuts. C'est donc une excellente chose de prendre rang dans cette armée de la prière et de la réparation, dans cette ligue des cœurs chrétiens unis au cœur de Jésus pour le triomphe de l'Eglise et le salut des âmes. Mais si les circonstances n'ont pas encore permis de le faire qui empêche de s'imposer, pour la gloire du Sacré-Cœur, cette communion mensuelle qu'il a pris la peine de réclamer lui-même ? La communion de tous les mois, dit saint Liguori, ne doit être refusée à personne, pourvu qu'il soit en état de grâce, et on doit la recommander à tous les chrétiens. Car la divine Eucharistie est la nourriture fondamentale de l'âme humaine ; elle est le principe de la force, le soutien de la faiblesse et le meilleur préservatif contre les tentations. C'est donc encore plus notre intérêt que celui de sa gloire que Notre-Seigneur poursuit en nous demandant cette communion de tous les mois. Il sait mieux que nous ce qu'il nous faut. Sans raisonner faisons donc ce qu'il nous dit. Ah ! chrétiens, on peut l'affirmer sans crainte d'exagération, une des principales causes de l'indifférence religieuse est due à la rareté des communions. L'esprit chrétien s'en va ; l'homme abandonné à lui-même se laisse aller au courant de l'iniquité,

les nuages des passions obscurcissent l'intelligence et l'homme devient incrédule ; il semble croire que son incrédulité est le fruit du raisonnement, mais il se trompe, c'est la conséquence d'une erreur pratique dans la vie ; c'est l'effet de la faim surnaturelle... S'il avait été fidèle au Dieu de l'Eucharistie, il se serait conservé fort et pur : jamais la lumière divine ne lui eût manqué et la foi se serait conservée dans son cœur, comme une lampe mystérieuse éclairant les ténèbres de ce monde. Communions donc le premier vendredi de chaque mois. Mais pour répondre pleinement aux désirs de Notre-Seigneur, pour être en état d'accomplir parfaitement cette mission réparatrice, ne négligeons rien pour nous préparer à la communion. Il faut que le profond respect, l'amour ardent, la tendre dévotion, la foi vive avec lesquels nous communierons désormais en ce jour soient une preuve du désir sincère que nous avons de réparer, s'il est possible, la froideur, l'irrévérence, et faut-il le dire, l'incrédulité avec lesquelles tant de gens ont communié. Touchés d'un sensible regret de voir Jésus-Christ si peu aimé et même si maltraité dans l'adorable Eucharistie, il faut le recevoir comme un Dieu irrité que nous voulons apaiser, comme un Sauveur rebuté que nous prétendons gagner, comme un époux outragé que nous voulons désormais parfaitement aimer.

III. — Enfin Notre-Seigneur demande que, dans la nuit du jeudi au vendredi de chaque semaine, de onze heures à minuit, on passe avec lui une heure dans l'adoration et la prière. C'est ce qu'on appelle avec raison la pratique de l'heure sainte. Elle est particulièrement destinée à honorer l'agonie du Jardin des Olives.

Pendant cette heure, il faut méditer sur les peines qui vinrent accabler le Sacré-Cœur du divin Maître et considérer combien son amour l'a porté à souffrir pour nous. Il ne faut pas s'y présenter dans le dessein d'y goûter des consolations sensibles ; plus on y souffrira, plus on aura de conformité au Sacré-Cœur de Jésus délaissé par son Père. Pour ceux qui ne savent pas méditer nous allons transcrire ou plutôt résumer une belle méditation écrite par un auteur du XVIIe siècle, pour servir d'occupation pendant l'heure sainte. Sa simple lecture pourra donner une idée des sentiments auxquels il faut abandonner son cœur pendant cette heure d'adoration.

« Sortez, fille de Sion, pour voir votre roi sur le trône de sa gloire, couronné du diadème que sa mère lui a donné au jour de ses noces et de la joie de son cœur. Sortez de vous-mêmes et de ces pensées basses et terrestres que la chair et le sang vous inspirent ; mettez-vous aux pieds de Jésus crucifié, son trône royal est sa croix, son diadème est la couronne d'épines et le jour de la joie de son cœur est le jour de sa Passsion et de ses opprobres. C'est aussi le jour de ses noces, parceque c'est le jour qu'il a fait alliance avec son Eglise. C'est le midi de son amour et c'est ce qui vous doit engager à lui témoigner le vôtre. Voici les témoignages extérieurs d'amour et de dévotion envers Jésus crucifié.

I. — Le premier témoignage est de le regarder. — *Aspicient ad me quem confixerunt.* (Zach., XXII, 10). Mais il faut que cette vue ne soit pas sans discernement mais d'un homme sage et chrétien qui regarde le plus grand mystère de sa religion et la cause de son salut. « Ma fille, dit un jour Notre-Seigneur à sainte Gertrude, qui regarde amoureusement le crucifix durant sa vie, le crucifix le regardera favorablement à sa mort, pour la lui donner heureuse : c'est ce que fait en nous la vue de Jésus crucifié ».

Il faut donc le regarder : 1° avec une foi vive, croyant que celui que nous voyons en cet état est notre Créateur et notre Sauveur... 2° Avec une confiance entière. « *Misericordia mea et refugium meum, protector meus et liberator meus et in ipso speravi...* » 3° Il faut le regarder d'un regard assuré prenant Jésus crucifié pour notre bouclier, contre tous les traits de l'enfer, pour notre appui inébranlable contre toutes nos faiblesses. « *Ecce Deus meus Salvator, fiducialiter agam in eo.* » 4° Il faut le regarder avec amour. O mon Sauveur que l'amour est puissant et qu'il a fait dans votre cœur une profonde plaie, puisqu'il vous a réduit en un état si pitoyable ! 5° Il faut le regarder avec admiration. L'immortel endure la mort... Un homme-Dieu est un homme de douleur.... L'Eternel voit sa vie finir... *Obstupescite cœli super hoc* ! 6° Il faut le regarder avec contrition. Veisez, mes yeux, des torrents de larmes et que mes paupières ne se lassent point, afin que je pleure continuellement l'horrible crime d'avoir fait mourir le Juste ! « *Plange quasi virgo plebs mea ; ululate pastores in cinere et cilicio, quia in te occisus est Salvator Israel.* » 7° Il faut le regarder avec crainte. Car si l'on traite ainsi le bois vert que fera-t-on au bois sec ? O mon Dieu, j'ai été saisi de crainte a la vue des jugements que vous avez exercés sur la personne de votre fils. « *Ad judicia tua timui.* » 8° Il faut le regarder avec dessein d'imiter ses vertus. Quand nous sentons notre courage faiblir et les forces nous manquer, regardons notre Sauveur en Croix, considérons ses souffrances et sa posture, écoutons les paroles qu'il nous dit au cœur et espérons de ce regard un secours merveilleux. 9° Il faut regarder Jésus en croix

avec des demandes et des supplications. Car il est là sur le trône de ses libéralités. « *Respice in me et miserere mei, quia unicus et pauper sum ego.* » 10° Enfin nous devons regarder Jésus crucifié avec constance et persévérance. O mon Jésus ! Comment pourrais-je vous perdre de vue un seul moment et donner un seul regard à la créature ? Mon âme est votre épouse et sa place est sur votre trône, à vos côtés.

II. — Le second témoignage est de l'adorer. Imitons les anges que saint Jean entendit chanter ce cantique : Il est très-raisonnable que nous rendions toute sorte d'honneurs, de gloire et de louanges à l'Agneau qui a été mis à mort, que nous célébrions sa force, sa sagesse et sa divinité.

III. — Le troisième témoignage est de le baiser. 1° En esprit de soumission, l'assurant de notre entière et fidèle soumission. 2° Par sentiment d'adoration, pour prendre l'esprit de son humilité, de sa patience, etc. 3° Pour lui faire une transfusion de notre âme afin qu'il la purifie et la transforme.

IV. — Le quatrième témoignage est de la porter sur soi. Il est permis, dit le pape Nicolas aux Bulgares de baiser la croix en signe d'amour et de la porter en signe de mortification.

V. — Le cinquième témoignage est de faire le signe de la croix. Faisons-le avec une foi vive de la vérité du mystère qu'il nous rappelle, avec une confiance inébranlable en sa vertu, et un amour sincère pour celui qui a daigné mourir en croix pour nous.

VI. — Le sixième témoignage est de faire des conventions de cette sorte. Autant de fois, mon Sauveur, que je formerai le signe de la croix, que je regarderai, ou que je baiserai votre image, ou la croix que je porte, ou que je ferai quelque aspiration sur vos douleurs, ou que je lèverai les yeux ou les mains au ciel, je prétends entrer dans toutes les gloires que vous avez procurées à votre Divinité, dans tous les honneurs que vous avez acquis à votre sainte Humanité et dans tous les biens de la grâce et de gloire que vous avez mérités aux hommes. Je désire avec vous et en vous, offrir un holocauste de souveraine glorification à mon Dieu... un sacrifice de propitiation pour tous les péchés des hommes... un sacrifice d'action de grâces pour tous les bienfaits que vous répandrez chaque jour sur nous. Je sais que c'est par l'amour qui réside en votre Sacré-Cœur que vous avez épuisé toutes les industries de votre amour pour moi et je veux affirmer jusqu'à mon dernier soupir que vous avez triomphé du mien. Je prétends que tous ses battements, ses soupirs, ses affections, etc., soient autant de signes par lesquels je vous manifeste mon amour. — Loué et aimé soit à jamais le Sacré-Cœur de Jésus !

J. Deguin,
curé d'Echannay.

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(1er article.)

C'est une maxime de droit naturel que celui qui profite des avantages que peut offrir une institution doit en supporter les charges. Ce principe est confirmé par l'autorité de la sainte Ecriture, spécialement en ce qui touche l'apostolat et les établissements ecclésiastiques qui en ont été la conséquence. A ce sujet la doctrine de saint Paul est formelle : « Que celui qui reçoit l'instruction ne manque pas d'assister de tous ses biens celui qui se charge de l'instruire (Gal., VI, 6). » Et ailleurs : « Le Seigneur a disposé que ceux qui annoncent l'Evangile vivront de l'Evangile (I Cor., IX, 14). »

Ainsi les premiers fidèles et les générations qui leur ont succédé ont dû pourvoir et ont effectivement pourvu à toutes les charges qui résultèrent de l'établissement du christianisme, non-seulement quant à la sustentation et à l'entretien du clergé, mais encore quant aux dépenses nécessitées par ce que nous appelons aujourd'hui le matériel du culte. Toutefois avec le temps les situations ont changé, et par suite les obligations imposées aux fidèles sont devenues moins rigoureuses. L'Eglise, en recueillant des libéralités nombreuses, provenant de la munificence de ses enfants, a été à même d'assurer à chaque chrétienté, le personnel et le matériel nécessaires ; les bénéfices ont été créés et, de droit commun, les dépenses réclamées par le matériel ont été mises à la charge des bénéficiers.

En même temps, sur tous les points du monde chrétien, de nouvelles ressources au profit des pauvres des églises et des institutions ecclésiastiques se sont révélées. Il a fallu prendre des mesures pour en assurer le légitime emploi, et cette responsabilité a pesé sur les titulaires ecclésiastiques dans la juridiction desquels rentrait l'administration desdites ressources. Il s'ensuivra pour les membres du clergé séculier et régulier une sollicitude temporelle plus ou moins étendue embrassant parfois des détails infinis, et rencontrant toutes les difficultés inhérentes aux propriétés et aux propriétaires.

Qu'on saisisse bien ici notre pensée ! Nous ne

venons pas ratifier les prétextes odieux allégués par les spoliateurs du clergé, par les envahisseurs des biens ecclésiastiques qui prétendirent rendre un service à l'Eglise en la débarrassant du soin de régir d'importants immeubles. Nous souhaitons, au contraire, que l'Eglise en France retrouve les dotations stables et immobilières, et elle les retrouverait infailliblement, si toute liberté était laissée aux fidèles de suivre l'impulsion de leur foi et de leur charité.

Mais, en fait, certains bénéficiers voulurent, surtout durant la période du moyen âge, s'affranchir autant que possible de la sollicitude que leur imposait l'administration de leurs biens, et, à cet effet, ils traitèrent avec des laïques, ils leur transportèrent leurs droits, même comme décimateurs, avec les charges correspondantes, savoir l'entretien et la réparation des églises et autres de même nature, selon les circonstances des temps et des lieux. Telle est, selon nous, l'origine de l'admission de l'élément laïque dans la gestion du temporel des églises.

On voit tout de suite les conséquences de ce système. La spéculation et la cupidité laïques engendrèrent des résultats désastreux. Dans certaines contrées, les biens ecclésiastiques, furent comme envahis et sécularisés; les charges irrégulièrement acquittées, surtout aux époques de troubles et de guerre ; et à la longue le titre de propriétaire fut substitué à celui de détenteur précaire, grâce à certaines apparences.

Un exemple fera mieux sentir la justesse de notre observation. Cette année même, en compulsant de vieux parchemins, l'auteur de ces lignes mettait la main sur un bail consenti par le chapitre de l'église Saint-Aignan d'Orléans, à la fin du XVIe siècle pour *trois cents ans ;* à l'heure qu'il est ce bail n'est point expiré. Il avait pour objet des terres d'alluvion formées par la Loire sur la rive gauche, à peu de distance de la ville, et d'assez grande étendue. Un bail de trois cents ans! Se figure-t-on toutes les péripéties qui peuvent se produire durant un pareil laps de temps ? Le bailleur, c'est-à-dire le chapitre demeurait sans doute ; chaque année il avait à veiller au payement du fermage ; mais le chanoine chargé de ce soin a nécessairement changé nombre de fois; des erreurs, des négligences n'étaient point impossibles. Une omission faite plusieurs fois pouvait devenir la cause d'un oubli préjudiciable aux intérêts du chapitre. Du côté du fermier, en combien de mains la jouissance a-t-elle dû passer, se diviser, se subdiviser ? Par suite, quelle difficulté pour les recouvrements, et quelle facilité pour certains débiteurs de rester inconnus ou inaccessibles ! Comment arriver à les contraindre d'accomplir leurs obligations ?

En thèse générale, les baux à long terme pouvaient donc compromettre la propriété ecclésiastique, et c'est ainsi que les conciles en ont jugé, comme nous le verrons plus loin. Cependant, à la révolution, au moment de la main-mise nationale sur les biens des églises, les baux à long terme, ceci justifie d'ailleurs ce que nous venons de dire, ont eu pour effet de soustraire certains immeubles à la saisie, les fermiers passaient dans l'opinion pour être propriétaires. Nous en connaissons un exemple notable.

Longtemps avant 1790 un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans avait été consenti au profit d'un cultivateur pour le fermage être chaque année payé à la fabrique d'une église paroissiale appartenant alors au diocèse de Sens, aujourd'hui du diocèse d'Orléans. Durant la tourmente révolutionnaire, l'honnête fermier se tint coi, il attendit l'avenir. Lorsque l'orage fut passé, il vint trouver le curé de la paroisse, versa entre ses mains les fermages arriérés, et il continua sa jouissance. Il fut aisé au curé de reconnaître l'exactitude des faits et de fixer l'époque à laquelle le bail expirerait, pour ensuite songer à une location plus avantageuse; ce qui a été réalisé. Actuellement l'église dont il s'agit possède un immeuble d'une certaine valeur, et elle peut acquitter les charges et services religieux dont il a été primitivement grevé. Par circonstance, le bail emphythéotique a été un principe de salut.

Le fait que nous venons de raconter prouve combien il était nécessaire, au rétablissement de l'ordre et durant les années qui ont suivi, de rechercher sans retard les épaves, laissées ou oubliées par la révolution. Rien n'eût été plus facile que de constituer l'état des biens appartenant à chaque église au moment de la saisie, et l'état des biens réellement aliénés. Il y a eu, au milieu d'une opération aussi gigantesque que la vente des biens dits nationaux, des erreurs, des oublis, des faits d'incurie et d'improbité qu'il eût été très à propos de relever et de constater dans l'intérêt des églises conservées, puisque les décrets du gouvernement, portés en conséquence du concordat, prescrivaient la restitution des biens non aliénés. Ce devoir incombait aux évêques nommés en 1802 et les années suivantes : le serment de conserver les biens de leur église, prêté au jour de leur sacre, venait à l'appui. Malheureusement rien n'a été fait, et c'est ainsi que l'Eglise, en France, a fini par perdre les dernières ressources provenant de la piété de nos ancêtres.

Même aujourd'hui il serait temps encore de revendiquer certaines propriétés. Car quel que

soit le temps écoulé, celui qui détient un immeuble dont ses auteurs ne jouissaient que comme fermiers ne peut pas changer le titre primitif. Aux termes de l'article 2236 du code civil, le fermier, le dépositaire, l'usufruitier, et tous autres qui détiennent précairement la chose du propriétaire ne peuvent la prescrire. D'autre part les nombreux actes administratifs, portant envoi de possession au profit des églises d'anciens biens ecclésiastiques, et notamment de biens celés au domaine, démontrent combien de ressources il eût été et il serait possible encore de recueillir, si l'on voulait s'en donner la peine.

Si l'on demande quelle a pu être la cause du peu de soin pris au commencement de ce siècle à l'endroit des épaves dont nous parlons nous la trouvons principalement dans les idées fausses que la révolution avait accréditées, notamment que la main-morte devait être absolument éteinte. Ce n'était certainement pas la pensée du Saint-Siège ; de plus, quelles que fussent les tendances des hommes du jour, les actes du gouvernement ne concordaient point, et heureusement, avec un système aussi radical.

Sans doute, surtout dans les premières années, il aurait fallu opérer avec discrétion, éviter de donner lieu à des alarmes. Nous croyons qu'il eût été possible de prendre de simples renseignements, soit dans les archives des préfectures, et dans les procès-verbaux, d'adjudication des bien ecclésiastiques, soit auprès des anciens bénéficiers. On aurait mis le temps nécessaire ; et, ne fût-ce qu'au point de vue historique, le travail, s'il eût été fait, offrirait tout à la fois intérêt et utilité. Nous sommes vraiment stupéfait de l'ingénuité avec laquelle le clergé concordataire s'est mis à l'œuvre, sans daigner en quelque sorte jeter un regard vers le passé, sans songer aux débris de l'ancien temporel des églises qu'il était si opportun de sauver.

Nous ne regrettons pas les détails qui précèdent, et nous estimons que le lecteur bienveillant nous en saura gré ; cependant nous nous sommes écarté quelque peu du sujet principal ; il faut maintenant y revenir.

(*A suivre.*)

VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Patrologie

HISTORIENS DE L'ÉGLISE

XIII. — ORDÉRIC-VITAL.

I. — Ordéric, ou Ordric, surnommé Vital, naquit en Angleterre le 16 février de l'an 1075. Sa famille était originaire d'Orléans, et avait suivi Roger de Montgoméry au-delà de la Manche. Lui-même, à la fin de son Histoire ecclésiastique, nous raconte ainsi quelques particularités de son existence :

« Cassé de vieillesse, épuisé par les maladies, j'ai hâte de finir ce livre : des raisons de diverses natures justifient pleinement mon désir. Car il y a soixante-sept ans que je sers Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et, pendant, que je vois les grands de la terre accablés de toutes sortes de revers, je jouis, grâce à Dieu, de cette paix qu'enfantent l'obéissance et la pauvreté. Voilà Etienne, roi des Anglais, qui gémit au fond d'un cachot ; Louis, roi de France, est accablé d'ennuis au sujet de son expédition contre les Goths et les peuples de Gascogne ; la chaire de Lisieux est vacante et je ne sais quand elle sera occupée. Quoi plus dire ? Dans ces conjonctures, ô Dieu tout-puissant, j'élève ma voix jusqu'à vous, et vous supplie d'avoir pitié de moi, selon l'étendue de votre miséricorde. Souverain Roi, je vous rends grâce de ce que vous m'avez créé par amour, et de ce que vous avez disposé de mes années selon votre bon plaisir. Vous êtes mon roi, mon Dieu ; je suis votre serviteur, le fils de votre servante, et je vous ai servi, d'après la mesure de mes forces, dès les premiers jours de mon existence. Je fus baptisé le samedi de Pâques, à Attingesham, bourg de l'Angleterre, situé sur la grosse rivière de Saverne. C'est là que, par le ministère du prêtre Oldric, vous m'avez régénéré dans l'eau et le Saint-Esprit, et que vous m'avez imposé, le nom de ce prêtre, mon parrain. A cinq ans, je fus envoyé aux écoles de la ville de Scrobesbury : c'est là que je vous offris les prémices de ma cléricature dans l'église des saints apôtres Pierre et Paul. Un ecclésiastique estimable, du nom de Signard, me forma, cinq années, à l'étude des lettres, au chant des psaumes et des hymnes, et m'y communiqua toutes les autres connaissances nécessaires. Sur ces entrefaites, vous avez élevé en gloire cette basilique baignée par la Mole, et qui était une propriété de mon père. La dévotion du comte Roger y fit construire un monastère vénérable Vous n'avez point voulu m'y laisser plus longtemps combattre dans les rangs de la sainte milice, dans la crainte que le voisinage de ma famille ne vînt, comme c'est l'usage, créer des obstacles à votre serviteur, et que l'affection naturelle de mes parents ne m'empêchât d'observer fidèlement votre loi. C'est pourquoi, ô Dieu plein de gloire ! vous qui jadis faisiez sortir Abraham de son pays, de la maison de son père et de la compagnie de ses proches, vous avez aussi suggéré à mon père Odélery,

la pensée de renoncer entièrement à son fils, pour vous le consacrer sans réserve. Il me confia donc au moine Rainald nous pleurions l'un et l'autre. C'était par amour pour vous qu'il me destinait à l'exil; et depuis je n'ai jamais vu mon père. Jeune comme je l'étais, je n'osai faire la moindre résistance; mais j'obéis en toute chose, parce qu'il me promettait en votre nom, que, si j'étais moine, je posséderais le paradis après ma mort, en compagnie des âmes innocentes. Cette convention passée entre vous et moi, grâce aux paroles de mon père, je quittai ma patrie, ma famille, ma parenté, mes connaissances et mes amis. Ils me firent leurs adieux en versant des larmes et en me recommandant à vous, ô notre souverain Maître! Daignez agréer ces prières, et m'accorder, dans votre indulgence, ce qu'ils demandaient en ma faveur, ô doux Roi des armées.

« J'avais dix ans quand je traversai le détroit Britannique. Exilé dans la province de Normandie, j'étais ignoré de tous et ne connaissais personne. A l'exemple de Joseph en Égypte, j'entendais une langue que je n'avais point apprise, Toutefois, moyennant les secours de votre grâce, je n'ai trouvé auprès de ces étrangers que des marques de douceur et de franchise. Le vénérable Mainier, abbé du monastère d'Ouche, me reçut au nombre de ces religieux, et m'inposa la tonsure cléricale, le onze des calendes d'octobre. L'on me donna, dans cette circonstance, le nom de Vital, parce que celui d'Oldéric sonnait mal aux oreilles des Normands: l'on célébrait en ce jour la fête de saint Vital, l'un des compagnons de saint Maurice. J'ai passé sous son aile, cinquante-six ans, dans ledit monastère, où je fus aimé et honoré de tous les frères bien au-délà de mes mérites. J'ai travaillé la vigne de Sorech, en compagnie de mes amis, en supportant la chaleur, la froidure et le poids du jour; et j'attends, parce que vous êtes fidèle, le denier dont vous êtes convenu avec les ouvriers. J'ai honoré, comme mes pères et mes maîtres, six abbés qui ont tenu votre place, Mainier, Serlon, Roger, Guarin, Richard et Ranulphe. Ces hommes se sont succédé légitimement au monastère d'Ouche, ont veillé sur moi et sur les autres, comme devant rendre compte de leur administration; nous ont prodigué tous les soins de l'intérieur et de l'extérieur; nous ont enfin procuré, par votre assistance, ce qui était nécessaire à notre vie. Aux ides de mars, lorsque j'avais seize ans, sur les instances de Serlon, je fus ordonné sous-diacre par Gislebert, évêque de Lisieux. Le même abbé Serlon, nommé évêque de Séez m'imposa l'étole de diacre. Quand j'eus trente-trois ans, Guillaume, archevêque de Rouen, me chargea, le douze des calendes de janvier, du fardeau de la prêtrise. Le même jour il ordonna deux cent quarante-quatre diacres et cent vingt prêtres avec lesquels je montai à l'autel, consumé par les flammes du Saint-Esprit et voilà trente-trois ans que je remplis fidèlement les devoirs de mon ministère avec toute l'allégresse de mon esprit. (Ordéric. Vital., Hist. eccle., liv. XIII, cap. XXII.) »

II.— Un homme du siècle n'eût pas manqué de faire ici quelque mention de ses œuvres littéraires; Ordéric Vital garde le plus profond silence sur son histoire ecclésiastique. Il loue tout le monde, excepté lui. Voilà bien l'esprit du moyen âge, qui avait appris de la bouche du Maître qu'il faut être doux et humble de cœur. Cependant l'historien, dans le prologue de son ouvrage, hasarde un petit nombre d'observations pour nous faire connaître les sources qu'il a consultées, l'occasion qui lui a mis la plume à la main, le plan qu'il voulait suivre dans ses Annales, et enfin les personnes qui lui ont imposé cette tâche.

C'est d'abord l'abbé Roger, qui lui a fait un devoir d'écrire les traditions du monastère d'Ouche, et les événements contemporains de l'Eglise, ou de l'Etat. Une telle entreprise effrayait l'humilité du moine: « Nos devanciers, dit-il, s'exhortaient mutuellement à ce travail; mais aucun d'eux n'eut le courage de le commencer. L'on aima mieux se taire que parler; jouir du repos, que s'exposer à des ennuis dévorants pour rechercher les faits d'autrefois. Tout le monde aurait lu avec plaisir l'histoire de ses abbés, de ses frères, des commencements de son monastère qui, après avoir été fondé par des personnes aussi dévouées que pauvres, reçut beaucoup d'accroissement, grâce à la sollicitude de nos pères. Mais aucun religieux ne voulut s'assujettir aux lois qui s'imposent à l'écrivain, lorsqu'il se met en devoir d'écrire ou de dicter un livre. Enfin, moi, qui suis arrivé depuis dix ans, des confins de la Mercie; moi, étranger et barbare, mêlé à des hommes de science, je me vois obligé, par un ordre de la Providence, à raconter aux Normands les actions de leurs ancêtres (Hist. eccle., lib. V, in principio). » Ordéric, après avoir composé son Histoire par obéissance, la soumit, quand elle fut terminée, à Guérin des Essarts, second abbé de son monastère, en le priant d'en retrancher les détails superflus, d'en corriger les points défectueux et de lui donner l'autorité de sa judicieuse approbation.

III. — Ainsi Vital fit son Histoire, comme il opérait ses autres bonnes œuvres, c'est-à-dire par obéissance. La vertu l'avait armé pour cette entreprise laborieuse, et c'est encore la vertu qui dirigea ses veilles et ses travaux. Quelle franchise il se propose de mettre dans ses

récits! Prêtons l'oreille aux confidences de sa plume. « Je veux, dit-il, comme un simple enfant de l'Eglise, exposer loyalement les affaires ecclésiastiques; je veux, à l'exemple de nos anciens Pères, et suivant la mesure de mes forces, étudier et rapporter les faits modernes du christianisme. C'est pour cela que je donne à mon opuscule le titre d'histoire ecclésiastique. Bien qu'il n'entre pas dans mes vues d'enregistrer ce qui se passe en Egypte, en Grèce ou à Rome, ni d'autres choses qui ont d'ailleurs leur importance, parce que mes vœux m'obligent pour toujours à la clôture; toutefois, avec l'aide de Dieu, je veux apprendre à la postérité, dans mes tableaux simples et véridiques, tout ce que j'ai vu moi-même, ou appris dans les régions du voisinage. J'ai la ferme confiance en examinant le passé, qu'il se lèvera plus tard un historien plus habile que moi à fouiller les divers événements du monde; et que peut-être il trouvera dans mes notes, et dans celles de mes semblables, des choses qu'il insérera dans ses annales, pour l'édification des hommes à venir (H. Prol.). »

IV. — Le principal but d'Ordéric n'était pas de composer une histoire générale de l'Eglise ni du monde: il n'avait pensé d'abord, et sur les instances de l'abbé Roger, qu'à décrire la restauration de son monastère d'Ouche. Le moyen âge nous fournit plusieurs exemples de ces moines qui plaident pour leur couvent. Pour ne pas sortir de notre diocèse de Langres, nous avons les deux chroniques de Bèze et de Saint-Bénigne de Dijon. Ces livres, qui ont mérité les honneurs de l'impression, s'attachent particulièrement à nous instruire de l'origine, des progrès et des vicissitudes d'une maison religieuse; mais, comme tout est dans tout, et que les événements publics ont du retentissement jusqu'au fond du désert, le chroniqueur d'une simple abbaye se voit forcé, par la nature même des choses, à sortir de son cadre particulier pour voguer à pleine voiles sur l'océan de l'histoire générale. Aussi les chronistes de Bèze et de Saint-Bénigne, outre les documents qu'il nous donnent sur leur monastère, nous ont laissé de belles pages sur l'histoire du diocèse de Langres, sur la province de Bourgogne, sur le royaume de France et même sur les affaires de l'Eglise. Ordéric ne suivit pas une autre marche. Il nous récite la vie de saint Evroul, le fondateur de son abbaye; bénit la mémoire des rois Chilpéric et Sigebert, dont les libéralités augmentèrent la maison naissante; déplore les calamités qui tonbèrent sur la communauté, au moment de la guerre des rois de France contre les Normands, vers l'année 950; hante la résurrection de son ordre, que les ducs de Normandie prennent sous leur défense, d en 1050; et nous apprend enfin que l'abbé Mainier rebâtit l'église du monastère. Il nous dit que l'on comptait au nombre des bienfaiteurs de cette abbaye le roi Guillaume le Conquérant, Mathilde de France, sa femme, Guillaume de Bos, doyen de Bayeux, et l'archevêque Lanfranc. Puis, tout en recueillant les traditions de Saint-Evroul, il fait des digressions sur les bons et mauvais princes du siècle, compare le présent au passé, et finit par écrire une histoire universelle.

V. — Bien que renfermé dans son cloître, le moine d'Ouche était assez au courant des affaires de ce monde. Une bibliothèque d'historiens, tant anciens que nouveaux, lui ouvrait une mine de matériaux pour ses Annales. Moïse et Daniel, avec les autres écrivains sacrés, lui faisaient l'histoire du peuple de Dieu. Le Phrygien Darès, et Trogue-Pompée, ainsi que d'autres auteurs profanes, lui retraçaient les révolutions du paganisme: Hégésippe, l'Africain, Eusèbe, saint Jérôme, Rufin, le sophiste Iber, Paul-Orose, saint Isidore de Séville, l'Anglais Bède, Cassiodore, Paul de Cassin, l'initiaient à la connaissance des faits ecclésiastiques. Dudan et Guillaume Calculus le guident pour la composition de son troisième livre; Foucher de Chartres et Baudry de Dol lui fournissent les éléments de la première croisade. Mais, chose digne de remarque, Ordéric, pour avoir accordé trop de confiance aux témoignages des hommes sur les temps antiques, glisse assez souvent, sur le terrain de la légende; nous rapporte-t-il, au contraire, les faits de son époque, il se montre historien plein de grâce et de vérité. Ce sont les autres qui mentent pour lui. La même chose était déjà arrivée à saint Grégoire de Tours.

VI. — Ordéric-Vital divise son Histoire ecclésiastique en trois parties, dont la première a deux livres, la seconde quatre et la dernière sept.

Ire Partie. L'auteur nous y crayonne, mais à grands traits, l'histoire des principaux événements qui se produisirent sur le théâtre du monde politique et religieux, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1140. Son étude sur la vie du Sauveur est empruntée à la concordance des quatre évangélistes, dont il concilie assez heureusement les divers passagss, Ensuite il donne la liste des empereurs romains, à partir de Tibère; des rois de France et d'Angleterre, des ducs de Saxe, de Bourgogne et de Nornamdie, des papes, à commencer par Saint-Pierre, pour finir à Innocent II, qui fut élu en 1130. A propos de l'origine des églises de Jésus-Christ, Vital consacre une notice fort détaillée aux douze apôtres, ainsi qu'aux disciples Barnabé, Marc, Luc, Martial de Limoges. Il est à regretter que, dans ces deux premiers livres, l'on retrouve les fables des Récognitions, faussement attri-

buées au pape saint Clément; des extraits du prétendu Méliton; des témoignages empruntés aux décrétales apocryphes des six premiers siècles; et finalement la légende trop merveilleuse de saint Martial.

IIe Partie. Les quatre livres suivants contiennent les exploits des Normands en France, en Angleterre, dans la Pouille; les fondations des divers monastères, la suite et les actions principales des évêques et des abbés de presque toute la Normandie, avec d'autres événements remarquables arrivés sous le règne de Guillaume le Bâtard, ou le Conquérant. A la fin de cette seconde partie, Vital raconte avec plaisir, et par là même assez longuement, les annales de son monastère d'Ouche : donnant la vie de saint Evroul, les noms des abbés qui ont depuis gouverné l'abbaye, et rappelant la mémoire de tous les bienfaiteurs de cette maison. Il demande pardon à ses lecteurs de les avoir entretenus aussi longtemps des affaires intérieures de sa communauté, et proteste que son but, en agissant de la sorte, fut d'engager ses frères à ne jamais oublier dans leurs prières, l'âme et les libéralités de leurs fondateurs.

IIIe Partie. Elle se compose de sept livres. Après une liste des rois de France, depuis Pépin jusqu'à Henri Ier, et quelques détails sur les principales révolutions de ce royaume, Ordéric nous y présente l'histoire des démêlés de l'empereur Henri IV avec le pape saint Grégoire VII; il ajoute le récit des entreprises de Robert Guiscard, duc de la Pouille, contre l'empire de Constantinople. De là, l'auteur revient en Normandie, raconte la mort de Guillaume le Conquérant et de Mathilde, son épouse, et parcourt ensuite les règnes des trois fils de ce monarque. Dans ces narrations, il mêle à diverses reprises l'histoire de la première croisade, dont une partie occupe tout le neuvième livre. Il parle aussi du roi de France, Philippe Ier, sur la mort duquel il raconte des particularités qui ne se rencontrent point ailleurs. Suivent les démêlés de Louis le Gros avec Henri Ier, roi d'Angleterre; les victoires remportées par Alphonse, roi d'Aragon, sur les Maures; le schisme d'Anaclet, et autres événements remarquables. L'ouvrage finit par une relation des guerres de l'impératrice Mathilde, comtesse d'Anjou, et d'Etienne de Blois, au sujet du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie. L'auteur revit et retoucha son ouvrage après l'avoir achevé ; ce qui est manifeste par divers endroits des premiers livres, où il rapporte des époques qui correspondent au terme de son travail, auquel il consacra vingt-trois ans de labeur.

VI. — Des critiques ont jugé trop sévèrement l'Histoire ecclésiastique d'Ordéric-Vital. On rencontre, dit l'un d'eux, quelques pièces de vers latins dans les treize livres du moine d'Ouche; elles sont, comme toute la poésie de ces temps barbares, au-dessous du médiocre. Il est fâcheux que l'auteur n'ait eu à sa disposition que peu de bons documents. Aussi trouve-t-on beaucoup d'inexactitudes et nulle discussion, aucune critique dans ses Annales, d'ailleurs mal classées. Le style est celui du temps, souvent plat et quelquefois emphatiques. «Mais l'histoire littéraire de la France, modifie ce jugement inique. Distinguant entre les faits anciens et les faits modernes, dont Vital s'est constitué rapporteur, elle avoue que le défaut de critique, assez commun chez les écrivains de ce temps, fit adopter au moine, sur les origines du christianisme, des pièces connues et mauvaises; ces fables, qui déparent ses deux premiers livres, ne se retrouvent plus dans le reste de son œuvre qui a tous les caractères d'authenticité, et forme l'un des trésors historiques les plus riches que nous ayons, tant à l'égard de la Normandie et de l'Angleterre, que par rapport à la France. L'Histoire littéraire ne montre aucun mépris pour les poésies historiques de Vital, ni pour les épitaphes de personnes illustres, ou de celles que l'amitié lui avait rendues chères; elle nous fait même pressentir qu'elle les regarde comme l'un des ornements de ses récits. Au lieu de l'accuser d'avoir consulté un petit nombre de bons documents, elle le loue de ce qu'il rapporte les originaux des actes, tels que les diplômes, les résultats des assemblées ecclésiastiques, des lettres, des discours prononcés en des occasions importantes. Loin de dénigrer le style de l'historien, elle admire la rectitude de son jugement; ses réflexions pleines des lumières du bon sens et de la religion la mieux épurée; ses portraits qui, au coloris près, égalent les plus beaux de l'antiquité. Elle avoue qu'Ordéric-Vital ne suit pas de méthode dans le contexte de son histoire, et pèche assez souvent contre la chronologie; mais elle jette une partie de ces fautes sur Duchesne, qui publia une édition très-défectueuse de l'histoire ecclésiastique, composée par le moine de Saint-Evroul.

PIOT
curé-doyen de Juzennecourt.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

ENCORE LA GRAPHOLOGIE A L'EXPOSITION : EST-ELLE UNE VRAIE SCIENCE?

Les exercices graphologiques sur les lettres qu'on reçoit de se sconnaissances font l'amusement innocent des salons, et en particulier des ecclésiastiques. Nous n'avons guères connu que des

évêques et des prêtres pour s'occuper beaucoup de graphologie. Les premiers promoteurs de cette science furent, paraît-il, l'abbé Flandrin et le père Martin. Elle fit la récréation autrefois, à notre su, de l'évêque de Beauvais qui vient de mourir et de ses grands-vicaires; elle est pratiquée, aujourd'hui par plusieurs prêtres de nos amis, parmi lesquels nous en nommerons un plus loin; et M. H. Michon, qui s'en est fait le popagateur infatigable, après l'avoir fixée en une sorte de grammaire, est lui-même un abbé. Ces considérations justifient suffisamment l'insistance avec laquelle nous y revenons dans une revue destinée aux ecclésiastiques comme l'est celle-ci.

M. le directeur de la *Semaine du clergé* nous a transmis, à ce sujet, la lettre suivante de celui-là même que nous avons cru devoir appeler l'inventeur de cette science, et dont nous avons signalé, dans le numéro du 22 mai de cette sixième année, les tableaux exposés dans la classe VII de l'Exposition. Cette lettre vaut la peine d'être publiée in-extenso et mérite une réponse.

« Monsieur le directeur,

« Un article inspiré par un sentiment tout bienveillant et dont je dois d'abord remercier l'auteur, vient d'être publié dans votre journal la *Semaine du clergé* par M. Le Blanc, sur les tableaux de graphologie que j'ai envoyés à la classe VII de l'Exposition.

« L'auteur reconnait qu'on ne peut me refuser de me présenter armé d'un ensemble de signes graphiques que j'ai constatés (1), par ma longue et consciencieuse expérience, correspondre à des qualités de l'être intérieur, et il conclut logiquement : « *C'est donc une science nouvelle que la graphologie, et il faudrait s'élever contre la raison et le bon sens pour le nier absolument.* »

« Voilà qui est très-clair. La science graphologique existe; impossible de la nier sans blesser la raison et le bon sens. Or, cette science consiste dans la découverte des signes graphiques — c'est-à-dire des façons particulières d'écrire, — que l'expérience a démontré correspondre aux qualités de l'être intérieur. La graphologie est donc vraie en raison, puisqu'elle est vraie en expérimentation. Telle est l'opinion de l'auteur de l'article.

« Mais, trois lignes plus bas, le voilà qui affirme que la graphologie *ne peut que consister en conjectures* (1).

« La graphologie n'arrive qu'à des conjectures après qu'il a été établi qu'elle est une science que l'on ne saurait nier sans s'élever contre la raison; voilà donc une science qui est purement conjecturale et qui, radicalement, n'est pas une science (2).

« L'auteur revient sur ses affirmations : « Nous la soutenons (la graphologie) comme solidement fondée en théorie, autrement il faudrait nier les enchaînements intimes qui s'établissent toujours entre l'âme et le corps. » A merveille ! mais comment une science est-elle vraie en théorie, et n'est-elle que conjecture dans l'application (3) ?

« Si l'auteur avait dit : M. Michon a découvert une science nouvelle, que nous sommes forcés de reconnaître comme fondée en théorie, mais il applique mal sa science; et, quand il passe de la théorie à la pratique, il ne sait pas en démontrer la vérité, ses jugements portent à faux; ce serait alors logique.

« Mais établir que la science existe, qu'elle est fondée en théorie, et ensuite établir que cette science vraie n'aboutit qu'à de pures conjectures, voilà, à mes yeux, une contradiction tellement flagrante qu'il m'est impossible de me l'expliquer, la conjecture étant précisément la négation de la science (4). La science trouve; et quand elle a trouvé, cette chose trouvée n'est plus qu'une conjecture, voilà ce que vos lecteurs n'admettront pas plus que moi (5).

« Il n'y a pas d'argumentation au monde qui puisse faire accorder les termes d'une telle exposition. Selon moi, il fallait dire : M. Michon n'arrive qu'à des conjectures, donc la graphologie n'est pas une science. C'est la seule conclusion à tirer. Mais affirmer la graphologie vraie comme science et fausse comme application, il faut reconnaître que c'est étrange (6).

« Je pense que l'auteur de l'article a voulu dire que, dans l'application, je puis quelquefois me tromper. C'est tout autre chose. Il est certain que si j'observe mal, trop rapidement la ligne graphique, je fais une mauvaise application. Mais cela va tout seul, quel est le savant, en chimie, en histoire naturelle qui ne se trompe

(1) Notre manuscrit portait : « M. Michon a concentré toutes ses études sur ce point, et on ne peut lui refuser de se présenter armé d'un ensemble de signes graphiques qu'il a constatés, dit-il, par sa longue et consciencieuse expérience, correspondre à des qualités de l'être intérieur. » On avait oublié, dans la composition typographipue, le mot *dit-il*, qui était mal formé.

(1) Pas sur tous les points; relisez l'article.

(2) Nous allons faire observer plus loin qu'il n'est pas de science dans l'humanité qui ne renferme des parties conjecturales; c'est ce qui a lieu même pour les mathématiques.

(3) Nous allons l'expliquer.

(4) Cela n'est pas exact, on va le comprendre.

(5) La science trouve des choses certaines ou des choses probables qui ne sont que des conjectures; le bon sens ne confond pas l'un avec l'autre.

(6) Ces assertions manquent des distinctions utiles sans lesquelles on n'arrive point à la vérité : on le comprendra par notre réponse.

pas, en appliquant mal les règles certaines de la science (1)?

« Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Directeur, d'accueillir ces quelques lignes avec bienveillance dans votre journal.

« Je puis accepter très-bien qu'on déclare que la graphologie n'est pas une science, qu'elle n'a aucune valeur (2). C'est le droit de tout écrivain d'y croire ou de n'y pas croire. L'école graphologique est aujourd'hui fondée dans toute l'Europe; et elle ne s'est fondée si rapidement qu'en raison de la rigoureuse application des signes découverts par l'auteur du système, faite par tous ceux qui ont voulu sérieusement expérimenter. Mon but n'est donc pas d'élever une polémique sur la vérité ou la fausseté de ma science, mais de réclamer contre une contradiction flagrante, qui a échappé à un esprit pourtant supérieur, et qui, sans s'en douter, je pense, est ailé au-delà de sa pensée, détruisant d'un côté ce qu'il venait d'élever de l'autre (3).

« Veuillez agréer toutes mes salutations et tous mes remercîments sincères.

J.-H. Michon. »

Réponse.

L'auteur de cette lettre ne s'attache point à soutenir le bien fondé de sa science, la *graphologie;* il n'argumente que contre la logique de l'article que nous avions fait sur cette science à l'occasion des six tableaux qui en sont exposés. C'est donc nous seul qu'il attaque en prétendant démontrer que nous nous sommes mis en contradiction avec nous-même, en sorte qu'il eût été, paraît-il, plus satisfait que nous eussions tout simplement nié la graphologie comme science sérieuse.

Eh bien, nous ne sommes pas allé à ce dernier excès de négation, parce que, en cela, nous aurions été injuste, et d'ailleurs nous avons borné la compétence de la science graphologique à la simple conjecture dans une partie de son domaine, et cela surtout quand on la considère dans son application, parce qu'autrement nous aurions été flatteur, ce qu'il nous répugnerait d'être autant que d'être injuste.

Oui, la *graphologie* est une science sérieuse, quoique en partie conjecturale. En voici les raisons :

1° Elle repose sur un principe qui est incontestable, qui est certain, qui est même absolu; le principe qui consiste à dire que l'être intellectuel et moral de l'homme se manifeste par tous les signes matériels que fournissent ses organes, par sa physionomie, par ses mouvements, par ses gestes, par ses allures, etc., etc., et, par conséquent aussi, par les formations du graphisme qui restent fixées dans son écriture.

Ce principe est absolu en théorie, et suffirait déjà pour mériter à la graphologie la qualification de science sérieuse.

2° Cette science fournit, par ses fines analyses, aux experts des manuscrits, des moyens positifs de reconnaître leur authenticité ou leur fausseté. Un faussaire peut souvent avoir imité très-bien l'écriture d'une personne d'une manière générale et de telle sorte que les yeux ordinaires, qui ne seront point des yeux de graphologue, prendront l'imitation pour l'original lui-même; mais si vous soumettez la pièce à l'examen d'un graphologue, en lui donnant pour objet de comparaison un modèle d'écriture vraie de la personne, il arrivera, à peu près toujours, qu'en suivant la méthode graphologique fournie par M. H. Michon, ce graphologue constatera qu'un plus ou moins grand nombre de petits traits de plume auront été soit oubliés, soit ajoutés, soit formés d'une manière différente par l'imitateur, et, par suite, qu'il reconnaîtra le faussaire, lorsque personne ne s'en serait douté. N'est-ce pas encore là un côté par lequel la graphologie se présente comme une science très-sérieuse et même très-utile dans l'application et la pratique?

3° M. H. Michon aurait pu, s'il avait eu, comme nous l'avons dit, plus de largeur dans l'esprit, ajouter à ces deux premiers titres, qui font de sa science une vraie science, un troisième titre qui l'aurait rendue plus scientifique encore; ce serait le système du P. Martin, dont il parle dans son dictionnaire, système qui n'est pas très-étendu, puisqu'il se borne à deviner, par les formes des lettres, le tempérament du scripteur et à tirer ensuite des déductions, qui sont presque toujours vraies, sur son caractère et sa nature. On ne se trompera presque jamais, en effet, sur la description qu'on pourra donner, avec un peu d'esprit, d'une personne morale, si l'on s'est aperçu qu'elle est nerveuse, sanguine, bilieuse, lymphatique, etc. Ce système est appliqué à notre connaissance, avec beaucoup de succès, par M. l'abbé Jaunay, prêtre de Saint-Philippe du Roule, et élève, en graphologie, du P. Martin. Si M. Michon avait introduit dans sa méthode, qui est très-développée, cette méthode restreinte, fondée sur la division des tempéraments, il aurait enrichi la science d'un petit nombre de jalons de repère qui lui auraient été d'un grand secours et qui lui auraient valu, à nos yeux, un titre de plus pour lui mériter d'être qualifiée de

(1) Les règles certaines, je l'accorde; mais les règles qui ne sont que plus ou moins probables, je le nie.

(2) Elle est une science et n'est pas sans valeur; mais, en fait de divination des propriétés morales, elle ne donne lieu qu'à des conjectures plus ou moins probables qui peuvent se trouver fausses, quelque habile qu'on suppose le graphologue dans l'application.

(3) Cette accusation de manque de logique et de contradiction est celle à laquelle nous sommes le plus sensible, nous y répondrons avec une fermeté qui ne fera pas tort à la bienveillance.

scientifique; il aurait aussi fait preuve d'une raison plus vaste qu'il ne l'a fait en s'enfermant dans son exclusivisme. L'ancienne physiologie avait adopté, en effet, cette division des tempéraments en cinq ou six catégories, et, en devenant vieille, elle a bien perdu ses droits à la mode, mais les a-t-elle perdus pour cela, à la vérité, du moins dans tous ses points? N'est-il pas toujours admissible qu'un tempérament dit *sanguin*, dans lequel le sang domine, engendrera en général, un caractère vif, pétulent, mais bon pour le fond? Qu'un tempérament physique, dans lequel domine la lymphe et qu'on peut nommer lymphatique, engendrera en général la morosité et la mollesse? Qu'un tempérament dans lequel la bile a le dessus, produira presque toujours, par l'influence du physique sur le moral, la tendance à la colère et à l'acrimonie? Qu'un tempérament nerveux rendra ordinairement l'âme qui l'habitera fantasque, bizarre, capricieuse? Et ainsi des autres? Ce seraient donc là autant d'appuis à caractère scientifique que le système créé par M. Michon aurait de plus. Il les a rejetés; c'est donc lui-même ici qui nous défend d'invoquer ce troisième titre formel qu'aurait eu sa graphologie à la prétention d'être une science.

4° Quant aux déductions qu'on voudra tirer du graphisme aux propensions morales de la personne qui a écrit; si l'on prétend arriver, par l'étude des signes tracés, à une certitude complète, quel que soit le système graphologique que l'on emploiera, nous ne saurions nous ranger parmi les soutiens d'une pareille thèse; et nous disons de tout système de graphologie, que, pour ne pas mériter qu'on le tourne en ridicule, il doit se borner à se donner pour simplement *conjectural* en ce sens qu'il donnera à penser des choses qui seront souvent vraies, mais qui pourront aussi être fausses à la rigueur, quelle que soit l'habileté du graphologue. Mais cela va-t-il à refuser à la graphologie, la qualification de science? Nullement.

Il y a, en effet, dans toutes les sciences trois parties : 1° Les principes absolus qui en font des sciences sérieuses; tels sont, en géométrie, les axiomes, vérités évidentes par elles-mêmes; or, pas une science n'existe sans avoir ses axiomes; c'est la première condition du caractère scientifique; 2° Les déductions évidentes de ces axiomes, qui sont encore des certitudes, quoique du second ordre; et 3° les conjectures plus ou moins probables, qui sont appelées à devenir un jour soit des certitudes ou presque certitudes, par suite de l'expérience, soit des erreurs constatées, soit des assertions douteuses.

Par exemple : l'astronomie de Copernic qui faisait mouvoir la terre au lieu du soleil, resta pendant longtemps conjecturale; elle garda ce caractère jusqu'à ce que les observations, venant se superposer les unes aux autres, finirent par l'élever incontestablement à l'état de certitude. Il y a mieux : cette astronomie, telle qu'elle sortit des études de Copernic, renfermait beaucoup de conjectures qui étaient erronées et qui ont été reconnues certainement fausses; tels étaient les épicycles, qui furent repoussés assez promptement par la loi des ellipses du grand Képler.

Toutes les sciences en sont là; encore aujourd'hui, l'astronomie stellaire, la mécanique céleste de Laplace, la géologie, l'archéologie, la paléontologie, la physiologie, la médecine, et toutes leurs sœurs, sont remplies de conjectures scientifiques, qui deviendront un jour, par les progrès de l'esprit méditant ces questions, et par l'observation, soit des vérités, soit des erreurs certaines.

Est-ce que cette partie *conjecturale*, qui est la plus vaste assurément dans toute science, doit empêcher le bon sens de la qualifier de science? les mathématiques elles-mêmes, qui sont les plus exactes de toutes les sciences, ne conduisent pas, en tout ce qui est de leur ressort, à la certitude : n'y a-t-il pas le calcul des probabilités qui ne saurait donner que des probabilités plus ou moins grandes? cette invention du grand Pascal ne serait-elle pas scientifique?

Voici donc la vérité sur la graphologie en tant qu'ayant la prétention de deviner les caractères, les qualités et les défauts, ou au moins, les propensions morales, sur les signes graphiques des écritures.

C'est une *science;* elle est arrivée, sur ce point, à poser des règles qui, le plus ordinairement ne trompent pas dans l'application, mais ne conduisent et ne pourront jamais conduire qu'à des conjectures, attendu qu'il se trouvera toujours des cas, plus ou moins rares, où ces règles seront en défaut; elles seront, dans ces cas, en défaut pour deux raisons : 1° par la faute du graphologue, qui, avec toute l'adresse possible, les appliquera mal, comme nous le dit l'inventeur lui-même dans sa lettre; et toujours cette mauvaise chance restera plus ou moins, parce qu'elles exigeront alors une finesse d'observation qui dépasserait la puissance humaine; 2° par elles-mêmes, attendu qu'il s'agit ici d'initiatives individuelles infiniment variées, d'habitudes prises très-variées aussi, et des libertés morales de l'individu qui se façonne à la longue et façonne son écriture si capricieusement par un instinct mélangé de spontanéité, qu'il est impossible que ces règles prévoient tous les cas sans exceptions possibles; ces règles ne peuvent qu'énoncer des généralités avec possibilité d'exceptions; or, il suffirait en rigueur,

de la possibilité d'une seule exception pour réduire les déductions qu'on en peut tirer à la *conjecture*.

M. Michon a pour lui l'expérience, nous sommes loin de le lui contester; mais nous avons aussi quelque peu d'expérience : or, il nous est arrivé plus d'une fois, par exemple, de constater qu'un homme dont les lettres sont liées entre elles dans son écriture comme celles de Mazarin, loin d'être un logicien, selon la règle générale, était, au contraire, un intuitif de première qualité et de même pour les autres signes graphiques. Il n'est pas possible de poser des règles absolues dans le domaine des manifestations de la pensée, qui est aussi le domaine du libre, de l'imprévu et de l'imprévoyable. Mille choses qui échappent à la finesse de l'observateur pourront s'introduire et faire varier les formes du graphisme, sans que les propriétés mêmes de l'individu soient modifiées : les états maladifs si divers qui affectent notre nature et la rendent parfois si bizarre, une digestion pénible, un peu d'ivresse, un abus de substances narcotiques, comme le tabac, l'opium, le haschich, un événement inattendu, heureux ou malheureux, ne peuvent-ils pas imprimer à l'écriture le signe d'un défaut que la personne n'aura pas, en place d'une qualité qu'elle a? et de là erreur nécessaire de la part du plus habile observateur.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'une graphologie attentive, tout en gardant cette crainte perpétuelle d'elle-même, pourra se faire des règles générales qui ne la tromperont presque jamais; à ce point de vue comme à celui de l'étude comparée des manuscrits, la graphologie est une vraie science; et M. Michon rend service à l'humanité en la propageant.

Nous devons dire qu'au moment même où nous terminions cet article, nous recevions une nouvelle lettre de M. Michon lui-même, dans laquelle il nous disait se trouver satisfait de ce que nous faisons à sa science nouvelle, l'honneur d'une place au panthéon des autres sciences, dont il reconnaît qu'une partie de ce qu'elles donnent est toujours plus ou moins *conjecturale*.

En définitive donc, nous sommes d'accord comme finissent par l'être toujours les esprits qui se mettent d'accord avec le bon sens.

LE BLANC.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Pape aux pèlerins espagnols. — Léon XIII et la Société de Saint-François-Régis à Rome. — L'audience du Pape à l'ex-P. Curci. — Réformes dans la prélature romaine. — La quatrième conférence de M. de Rossi sur l'archéologie. — Jubilé du Séminaire de Santa-Chiara. — Assemblée générale annuelle de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers ; compte rendu sommaire. — Chemin de la Croix pour les malades. — Pénible situation religieuse du diocèse de Minorque.

15 juin 1878.

Rome. — Les pèlerins espagnols qui s'étaient rendus à Rome pour porter au nouveau Souverain-Pontife les hommages de leur catholique patrie ont été reçus par Sa Sainteté le 27 mai. Le journal la *Fé*, de Madrid, rend compte de cette audience de la manière suivante :

« Tous les pèlerins se prosternèrent devant Léon XIII aussitôt leur entrée. Ayant demandé la permission au Saint-Père, le directeur de l'académie de Marie, président du pèlerinage, prononça un court discours en latin, félicitant le Saint-Père pour son élévation au Siège apostolique, en lui demandant la bénédiction pour tous les pèlerins, pour les membres de l'académie mentionnée et pour l'Espagne entière, afin qu'elle revienne au plus tôt à l'unité de la foi catholique.

« Le Saint-Père, attendri jusqu'aux larmes en écoutant quelques-unes des phrases affectueuses qu'on lui adressait, répondit en italien par un autre discours, bref aussi, où il témoigna son attachement spécial envers les Espagnols, faisant grand éloge de leur constance dans la foi, où ils savent se maintenir fermes et unis, malgré l'impiété qui règne partout. Il loua la piété des Espagnols envers l'Imaculée-Conception, dont la croyance, dit-il, était comme de foi en Espagne avant la définition dogmatique. Il exprima en même temps ses regrets de ne pouvoir s'entetenir plus longtemps avec ses chers Espagnols, étant attendu par des centaines de pèlerins. L'audience dura cependant vingt-huit minutes.

« En prenant entre ses mains le magnifique album qui lui fut présenté, il le feuilleta et dit qu'il aurait du plaisir à trouver là les sentiments que lui exprimaient par écrit des milliers d'Espagnols qui n'avaient pas pu le visiter personnellement. Il s'entretint ensuite avec quelques pèlerins, en leur accordant des grâces qu'ils demandaient, ou en bénissant les chapelets ou médailles qu'ils portaient. Sa Sainteté donna une preuve de son amour pour l'Espagne. Un officier du régiment de Luchana s'étant agenouillé à ses pieds, en disant qu'il appartenait à un corps qui était allé à Rome pour la restauration du Saint-Siège, le Saint-Père lui mit affectueusement la main sur la tête, lui demanda des nouvelles de son bataillon et lui donna la bénédiction pour lui et ses camarades. »

Mgr l'évêque d'Urgel accompagnait les pèlerins, qui ont déposé aux pieds de Sa Sainteté des

offrandes s'élevant à la somme de vingt-cinq mille francs.

Le 10 juin, le Saint-Père a reçu en audience spéciale les curés des cinquante paroisses de Rome et les délégués laïques de chacune de ces paroisses, qui, tous ensemble, composent la Société de Saint-François-Régis, laquelle a pour but, comme on sait, la légitimation des mariages. Cette société, en effet, s'emploie à procurer par tous les moyens en son pouvoir et, au besoin, par des secours pécuniaires, l'accomplissement de tous les actes requis soit pour faire bénir l'union qui n'avait pas été contractée devant l'Eglise, soit aussi pour la régularisation des formalités civiles, autant pour les époux que pour les enfants qui ne seraient pas reconnus par la loi. Or, le pape Léon XIII, qui, dès le commencement de son pontificat, s'est vivement intéressé à toutes les œuvres catholiques de Rome, a fait parvenir dernièrement à la Société de Saint-François-Régis un généreux subside pour l'aider à poursuivre, avec tout le zèle possible, l'œuvre réparatrice dont elle s'occupe et à laquelle Sa Sainteté attache la plus haute importance. Et c'est pour remercier le Souverain-Pontife de cet acte de générosité, et en même temps pour lui exposer les résultats obtenus jusqu'ici, que les membres de la Société de Saint-François-Régis ont demandé et obtenu l'audience dont nous parlons. Ils ont été présentés au Saint-Père par Mgr Senti, vice-gérant de Rome, qui a exprimé les sentiments de gratitude et de dévouement de l'assistance. Sa Sainteté a exprimé à son tour la vive satisfaction qu'elle avait éprouvée en recevant le rapport que le vice-président lui avait déjà présenté dans une autre audience particulière, à l'effet d'exposer les résultats qu'a obtenus et ceux que poursuit encore la Société de Saint-François-Régis. Le Pape a dit aussi qu'il plaçait cette société parmi les premières et les plus importantes de toutes celles qui existent à Rome, car si les autres s'occupent de pourvoir au bien des individus, celle-ci a pour objet la famille, qu'elle rétablit dans la grâce de Dieu, lui assurant ainsi la paix et les plus précieuses bénédictions. Aussi le Saint-Père n'a-t-il pas hésité à se déclarer prêt, en toutes circonstances, à subvenir aux besoins de la Société de Saint-François-Régis, afin qu'elle puisse poursuivre avec zèle et constance le noble but qu'elle s'est proposé.

L'ex-P. Curci a été enfin reçu par le Pape. L'audience s'est prolongée au-delà d'une heure, et tout porte à croire que, touché de l'accueil paternel dont le Saint-Père l'a honoré, M. l'abbé Curci saura réparer, par la plénitude et la constance de sa soumission, le scandale qui s'était fait à son sujet. Il est certain, d'ailleurs, qu'avant d'être admis à l'audience pontificale, M. l'abbé Curci a rempli les deux conditions que le Pape lui avait imposées, savoir : une retraite spirituelle et une lettre de regret au supérieur général de la Compagnie de Jésus.

On assure qu'il se prépare, dans le personnel de la prélature romaine, un vaste mouvement, à l'effet de réaliser l'utile réforme projetée par Léon XIII, et qui a pour but d'assigner des occupations durables aux prélats qui s'en trouvent privés depuis les événements de 1870. Déjà la commission cardinalice, spécialement chargée de pourvoir à l'exécution de ce projet, a décidé, avec l'approbation du Saint-Père, que le collège des auditeurs de la Rote aura à s'occuper des causes matrimoniales qui, jusqu'ici, étaient soumises directement à la Congrégation du Concile ou à la Pénitencerie. Il s'agit aussi de réorganiser la congrégation dite du petit Concile (*concilietto*) que fonda le pape Benoit XIV, dans le but de faire examiner les rapports des évêques dans leur visite *ad sacra limina*, et de rédiger les réponses à ces rapports avec les observations qu'ils comportent. Ainsi l'on voit déjà avec quel zèle éclairé Léon XIII sait pourvoir aux intérêts de l'Eglise et justifier le titre de *lumen de cœlo* par lequel les catholiques l'ont tant salué dès son avénement au pontificat.

M. le commandeur de Rossi a donné au séminaire français, le dernier dimanche de mai, sa quatrième conférence sur les catacombes. S. Em. le cardinal Pitra y assistait, ainsi que Mgr Fonteneau, évêque d'Agen, qui se trouvait à Rome. La thèse développée par l'illustre archéologue a été celle-ci : Les monuments chrétiens des premiers siècles prouvent la fixité de notre croyance aux dogmes de la religion chrétienne, tellement a conclu M. de Rossi, qu'il existe une grande théologie monumentale; par ses découvertes multipliées, l'archéologie est devenue un vrai *locus theologicus*, dont nous possédons enfin la clef.

A propos du séminaire français, nous ajouterons que cet établissement a célébré, le jour de la Pentecôte, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. La solennité de la Pentecôte a tout spécialement contribué à la splendeur de cet heureux jubilé ; on célébrait en effet, tout à la fois, une fête de consolants souvenirs et une fête de patronage, car on sait que la direction du séminaire français est confiée aux Pères de la Congrégation du Saint-Esprit. Cette double fête s'est encore trouvée rehaussée par la présence de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, arrivé à Rome quelques jours auparavant.

France.— L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a tenu, du 4 au 9 juin, à Paris, son assemblée générale annuelle. Il n'a été publié que de très-courts comptes rendus des séances,

insuffisants pour faire connaître, autant que le public l'aurait désiré, l'importance des travaux qui les ont remplies. Ces séances ont été présidées tour à tour par M. le comte Albert de Mun, secrétaire général de l'Œuvre, par Mgr Pie, évêque de Poitiers, par Mgr le coadjuteur de Paris et Mgr le coadjuteur de Bordeaux. Elles étaient suivies par un très-grand nombre de membres, plus de 500, et par des étrangers de distinction venus principalement d'Autriche, d'Angleterre et d'Allemagne. Suivant la coutume, elles étaient ouvertes et closes par la prière.

Le rapport sur le développement de l'œuvre pendant l'année écoulée a constaté qu'une centaine de comités et autant de cercles ont été créés depuis la dernière assemblée générale.

Dans la seconde séance, le comte de Mun, frère aîné du député, a montré la tendance du Comité de Paris, qu'il préside, à entamer la propagande d'associations professionnelles chrétiennes, et a fait applaudir le courage qu'il faut aux ouvriers pour braver les persécutions que leur attire la profession de la foi chrétienne. Le secrétaire général s'est associé à cet hommage et a demandé qu'il soit étendu à ceux des membres de l'œuvre qui ont éprouvé sur plus d'un point, au cours de cette année, des persécutions semblables et venant malheureusement de plus haut lieu.

On a entendu, dans cette même séance, Mgr l'évêque de Poitiers, qui a tout d'abord rappelé les règles de l'apostolat laïque, en commentant cette parole de l'Evangile : *Je me suis sanctifié moi-même, afin qu'eux-mêmes soient sanctifiés dans la vérité.* Puis il a promis à l'œuvre la bénédiction de tous les évêques de France, à condition qu'elle continuera à se montrer toujours non-seulement soumise à l'Eglise, mais vraiment enthousiaste de sa doctrine sociale. L'illustre orateur a terminé en rappelant les règles des anciennes chevaleries, dont l'assistance journalière à la messe était la première. Il a montré que si l'ouvrier s'associe au Sacrifice de la Rédemption par ses labeurs journaliers, l'homme de condition libre doit au moins s'y associer par le premier acte de la journée et par des œuvres d'abstinence.

Une séance tout entière a été consacrée à l'intervention directe de l'œuvre des Cercles dans la réforme économique que réclame la classe ouvrière. Cette réunion de chefs d'industries de toutes les régions de la France, de grands personnages étrangers, d'ingénieurs de l'Etat, d'économistes, des notabilités du dévouement chrétien formait une assemblée peut-être sans égale par sa compétence comme par son unité de sentiments, pour l'étude de cette question grave entre toutes à l'heure présente.

Une autre importante question qui paraît s'être imposée des premières aux patrons chrétiens est celle du respect du repos de l'ouvrier les dimanches. Dans nombre de villes industrielles se sont formées, autour des Comités de l'œuvre, des commissions, les unes de chefs d'industrie et les autres de patrons de corps d'état, pour éclairer et appuyer l'action de l'Œuvre en faveur de la classe ouvrière. Bientôt semblable mouvement s'étendra aux conditions agricoles.

La dernière séance a été remplie par un magnifique discours de M. de Mun, secrétaire général de l'Œuvre, et par une émouvante allocution de Mgr le coadjuteur de Paris. M. de Mun a montré dans les cercles catholiques d'ouvriers la force sociale qui bientôt restaurera la France. L'allocution de Mgr de Larisse se résume dans cette parole de saint Augustin, dont il a fait application à nos sociétés contemporaines : « Tant que je ne suis pas arrivé à Jésus-Christ, je n'ai pas trouvé le remède. »

L'assemblée a consacré son dernier jour de réunion à des exercices religieux. C'était le jour de la Pentecôte. Le matin, une messe d'action de grâces, à la chapelle provisoire du Vœu national, confirmait leur zèle par la sainte communion. Le soir, tous les membres de l'œuvre, venus de province, se retrouvaient à Notre-Dame, avec les Cercles de Paris, bannières déployées, pour entendre la grave et forte parole de Dom Guépin, bénédictin de Solesmes, et recevoir la bénédiction du Pape et du Saint-Sacrement.

— Le R. P. Bénigne de Janville, ministre provincial des franciscains de la Stricte Observance ou Récollets, vient de communiquer à la presse religieuse, sous ce titre : *Chemin de la Croix pour les malades*, la note suivante :

« Notre Révérendissime Père ministre général nous donne connaissance d'une nouvelle faveur accordée par le Souverain-Pontife :

« Il s'agit de l'exercice du Chemin de la Croix pour les malades.

« A ceux qui seraient atteints d'une maladie si grave qu'ils se trouveraient incapables de réciter les vingt *Pater... Ave.. Gloria*, en vertu d'un bref de notre Saint-Père le Pape Pie IX, du 18 décembre 1877, qui lui donne le pouvoir de commuer ces obligations, le Père général permet de les remplacer par un acte de contrition ou par le verset : *Te ergo quæsumus tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.* « Nous vous en supplions, Seigneur, secourez vos serviteurs, que vous avez rachetés par votre sang précieux. »

« Dans la prévision qu'elles seraient faites, nous avons adressé à notre révérendissime ministre général les questions suivantes. Sa Paternité leur a donné une réponse authentique :

« 1° Les crucifix indulgenciés déjà pour le

Chemin de la Croix ont-ils besoin d'une nouvelle bénédiction pour jouir du bénéfice de la commutation?

« Non, parce que la faveur est accordée aux malades; elle n'affecte ni les crucifix, ni les prêtres qui ont le pouvoir de les bénir.

« 2° Nos directeurs du tiers-ordre et les autres prêtres qui ont reçu le pouvoir d'indulgencier les crucifix pour les chemins de la Croix doivent-ils obtenir de nouveaux pouvoirs pour avoir la faculté d'enrichir ces crucifix des prérogatives réservées aux malades?

« Non, pour la même raison.

« 3° Suffit-il de réciter une seule fois cet acte de contrition ou ce verset pour gagner les indulgences du chemin de la Croix?

« Oui.

« 4° Un malade peut-il faire plusieurs fois ce chemin de la Croix en vingt-quatre heures, le soir et la nuit?

« Oui.

« 5° Est-il nécessaire que le malade tienne le crucifix dans sa main?

« C'est bien, mais il suffit qu'il l'ait devant les yeux?

« 6° Faut-il un crucifix pour chaque personne malade?

« Oui, à moins qu'on ait obtenu la faveur d'avoir un crucifix indulgencié pour tous les membres de la famille, de la maison ou de l'établissement... »

Minorque. — Cette île forme un diocèse qui porte aussi le nom de Minorque, lequel appartient, depuis la fin du XVIIIe siècle, à la province ecclésiastique de Valence (Espagne). Le catholicisme y est à peu près seul professé. Mais le protestantisme fait de très-grands efforts pour s'y implanter, à la faveur de la misère qui a suivi la guerre d'Espagne. Cette misère est extrême. Les habitants sont en grande partie ruinés. Les églises ont été pillées en 1873 par les révolutionnaires, qui en ont enlevé tout ce qui avait de la valeur pour en faire de la monnaie. Trois ostensoirs seulement ont échappé, dans toute l'île, à leurs mains sacrilèges. Les églises maintenant les mieux partagées ont des vases sacrés en métal et des chandeliers de bois.

Quelques familles jouissant encore d'un peu d'aisance se sont chargées de l'hôpital et de deux écoles gratuites. Les prêtres y donnent l'enseignement à environ sept cents enfants. Mais qu'est-ce que cela à côté des onze écoles gratuites fondées par les protestants! Il est vrai que ces dernières sont peu fréquentées; mais elles sont une tentation pour les indifférents et les faibles, et il y en a de temps en temps qui succombent.

Les prêtres font ce qu'ils peuvent pour contrebalancer l'œuvre hérétique; mais, faute de ressources, leurs efforts n'ont que peu de résultats. Il n'ont pas même de rétribution de messes, et les mariages, ainsi que les enterrements, se font à peu près tous gratuitement, toujours par suite de la misère publique. Ils ont toutefois réussi à établir diverses associations, entre autres la communion réparatrice et l'adoration perpétuelle. Il y a 6,000 personnes enrôlées dans cette dernière, mais les moyens ne permettent pas de faire les exercices qu'il faudrait; cependant, avec beaucoup de peine, on est parvenu à fournir la cire pour exposer le Saint-Sacrement deux heures par jour. Cette cérémonie a lieu à tour de rôle dans chaque église; mais, comme il y en a huit qui sont sans ostensoir, il faut l'emprunter à une association religieuse.

Malgré cette situation si affligeante du présent, l'énergique initiative de l'évêque, Mgr Mercader y Arroyo, permet d'espérer une prochaine restauration de l'esprit religieux sur ce sol éprouvé.

P. D'HAUTERIVE

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

LA SOURCE ET LES ATTRAITS

SOUVENIRS D'UNE PREMIÈRE COMMUNION

ENTRETIENS MORAUX ET PIEUX D'UN MAITRE AVEC SON ÉLÈVE, AVANT, PENDANT ET APRÈS

Par M. l'abbé LE NOIR

1 volume in-18. — Prix. . . . . 2 fr. (*franco*, par la poste 2 fr. 50).

Toute demande de 12 exemplaires aura droit à 2 exemplaires en plus donnés gratuitement. Les demandes de 24 exemplaires auront droit à 6 exemplaires, c'est-à-dire qu'on recevra 30 exemplaires et qu'on n'en payera que 24.

Anquetil.— Précis de l'Histoire universelle. — Edition Janet et Cotelle. 8 vol. in-8. 16 fr.
— Edition Dabo, 1821. 12 vol. in-12. 10 fr.
Auton Jean (d'). — Histoire de Louis XII. — Paris, 1615. 1 vol. in-4. rel. 5 fr.
Banier (l'abbé). — La mythologie et les fables expliquées par l'histoire. — Paris, 1740. 3 vol. in-4 rel. 15 fr.
— 8 vol. in-12 rel. 10 fr.
Baguol. — Atlas historique et pittoresque, ou Histoire universelle disposée en tableaux synoptiques embrassant à la fois les faits politiques et religieux, littéraires et artistiques, et illustrée de cartes et de planches, continuée par J.-H. Schnitzler. — Strasbourg, 1860. 3 vol. in-fol. 40 fr.
Barre. — Histoire générale d'Allemagne. — Paris, 1748. 9 vol. in-4 rel. en 10. 40 fr.
Barruel. — Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme. — Hambourg, 1799. 5 vol. in-8 rel. 15 fr.
Barruel Beauvert (le comte de). — Lettres sur quelques particularités secrètes de l'Histoire, pendant l'interrègne de Bourbons. — Paris, 1815. 3 vol. in-8. 10 fr.
Bausset (de). — Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du Palais et sur quelques événements de l'Empire depuis 1805 jusqu'en 1816, pour servir à l'histoire de Napoléon.— Paris, 1828-29. 4 vol. in-8. rel. 16 fr.
Beauchamp (De). — Histoire de la campagne de 1814 et de la restauration de la monarchie française. — Paris, 1815. 2 vol. in-8. 6 fr.
Beauchamp (Alp. de). — Mémoires secrets et inédits sur les campagnes d'Egypte et de Russie, etc. — Paris, 1825. 2 vol. in-8 4 fr.
Bégin (Emile). — Histoire de Napoléon, de sa famille et de son époque. — Paris, 1854. 5 vol. in-8. 14 fr.
Bossuet. — Abrégé de l'Histoire de France. — 1 vol. in-8. 4 fr.
Botta. — Histoire d'Italie, de 1789 à 1814. — Paris, 1824. 5 vol. in-8 br. 15 fr.
Botalla. — Histoire de la Révolution de 1860 en Sicile. — 2 vol. in-8. 6 fr.
Bouilleveaux. — Moines du Der, avec notes historiques. — Paris, 1845. 1 vol. in-8. 4 fr.
Bournisseaux. — Histoire de Louis XVI. — Paris, 1829. 4 vol. in-8. rel. 10 fr.
Bréant. — Histoire universelle. — Paris, 1850. 3 vol. gr. in-8. 10 fr.
Buchon. — Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France, avec notes et notices, XVe et XVIe siècles. — Paris, 1838. Panthéon littér. 2 vol. in-4. 6 fr.
Burette. — Histoire de France, depuis l'établissement des Francs dans la Gaule jusqu'en 1830, enrichie de 500 dessins par J. David — Paris, 1840. 2 vol. gr. in-8. dem.-rel. chagr. 20 fr.
Bussière (Bon.). — Histoire de la ligue formée contre Charles le Téméraire. — 1 vol. in-8. 2 fr.
Capefigue. — Charlemagne. — Paris, 1842. 2 vol. in-8. 5 fr.
— L'Europe depuis l'avénement du roi Louis Philippe. — Paris, 1846. 10 vol. in-8. 15 fr.
Cæsaris Julii. — Rerum ab se Gestarum comment. — 1643. 1 vol. in-fol. rel. 8 fr.
Chalcondile. — Histoire des Turcs, traduite par *B. de Vigenere*, avec la continuation jusques à présent par **Artus Thomas,** Sr d'Embrun. Suivie de plusieurs descriptions des accoustremens, tant des magistrats et officiers de la Porte de l'Empereur des Turcs, que des peuples assujectis à son Empire. — Paris, 1620. 1 vol. de plus de 1,200 p. In-fol. rel. (nombreuses figures).
Chateaubriand. — Etudes historiques. — Paris, Pourrat frères, 1836. 4 vol. in-8 dem.-rel. 14 fr.
Colson. — De la Pologne et des cabinets du Nord. — Paris. 1841. 3 vol. in-8 8 fr.
Condé. — Mémoires de Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'Histoire de M. de Thou. — Londres et la Haye, 1743. 6 vol. in-4. rel. 18 fr.
Cousin.—La Jeunesse de Mme de Longueville. — Paris, 1853. 1 vol. in-8. rel. 4 fr.
Crétineau-Joly. — Bonaparte, le Concordat de 1801 et le cardinal Consalvi. — 1 vol. in-8. 4 fr.
Crevier. — Histoire des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Constantin. — Paris, Didot, 1828. 9 vol. in-8. 35 fr.
— Paris. 6 vol. in-8, rel. 30 fr.
Daniel S. J. — Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules. Nouvelle édition revue par l'auteur, augmentée du journal historique de Louis XIII et de Louis XIV; enrichie de cartes géographiques et de plusieurs médailles authentiques. — Paris, 1722. 7 vol. in-4 35 fr.
— Paris, 1751. 12 vol. in-12 rel. 25 fr.
Eyzaguirre (l'abbé). — Histoire du Chili. — Paris, 1855. 3 vol. in-8. 8 fr.
Feller.— Recueil des représentations, protestations et réclamations faites à S. M. I. par les représentants des Etats des dix provinces des Pays-Bas. — 1787. 18 tomes, 6 gros vol. in-8 rel. 20 fr.
Ferguson. — Histoire des progrès et de la chute de la République romaine, trad. de l'Anglais. — Paris, 1791. 7 vol. in-12, rel. 8 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU IVe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.
(Luc., v, 1-11.)

Parole de Dieu.

Quelle jouissance pour les prédicateurs, mes frères, et quel avantage pour les chrétiens, si les enseignements du dogme et les règles de la morale étaient écoutés et pratiqués, en tout temps et en tout lieu ! La face de la terre serait bien vite renouvelée, et le monde ressemblerait au ciel. Puisse notre homélie sur la parole de Dieu nous exciter à l'entendre avec une assiduité respectueuse, et à l'observer avec un courage persévérant !

I. — Jésus stationnant sur le bord du lac de Génésareth, la foule se précipita vers lui pour entendre la parole de Dieu. »

Le voyageur, surpris par la nuit la plus noire, est forcé de s'arrêter jusqu'à la réapparition du jour; s'il veut aller en avant, il s'éloignera du terme de sa course, heurtera contre la pierre, roulera dans le ravin, tombera dans le précipice. Il ne peut continuer sa marche, en toute sécurité, qu'à l'aide d'une lumière.

Nous ne sommes tous ici-bas que des voyageurs ; le but de notre voyage et la fin de notre fatigue, c'est la maison de l'éternité et le séjour du repos. De profondes ténèbres dérobent le chemin qui nous y mène ; sans un flambeau guidant nos pas, jamais nous ne pourrions arriver à notre destination ; ce flambeau conducteur, quel est-il? la parole de Dieu, répond le Psalmiste (CXVIII) ; c'est nécessaire de marcher à sa lueur pour parvenir au ciel.

Non-seulement la parole divine éclaire, mais de plus elle nourrit. Quiconque s'obstinerait à refuser tout alimant finirait bientôt par choir dans la fosse. Si le corps, privé du pain matériel, languit et meurt, l'âme privée du pain spirituel passe de la vie de la grâce à la mort du péché. C'est donc indispensable de goûter la nourriture de la parole de Dieu, pour être à même de pénétrer dans la terre des vivants. Que d'hommes sont d'un avis tout opposé ! Les uns se groupent au pied de la chaire évangélique, « non pour s'instruire, non pour s'édifier, mais par curiosité, par passe-temps, peut-être par malignité. » (De la Luzerne.) Les autres méprisent doctrine et prédicateur, et ne connaissent ni dimanche ni solennité. Ne savent-ils pas que nous tenons nos pouvoirs de celui qui a reçu toute puissance au ciel et sur la terre? comme le laisse entendre ce passage :

II. — « Il aperçut deux barques arrêtées au bord du lac, et d'où les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets ; il monta donc dans l'une de ces barques, qui appartenait à Simon, et le pria de s'éloigner un peu du rivage ; puis, s'étant assis, il instruisait le peuple de dessus la barque. »

D'après les saints docteurs, la multitude représente l'humanité, la barque est l'image de l'Eglise ; Simon Pierre en doit tenir le gouvernail. Le divin Maître entre dans la nacelle de cet apôtre pour nous faire comprendre que l'Eglise est gardienne de la science du salut, que son chef suprême ici-bas c'est le souverain-pontife, qu'il faut croire ce qu'il ordonne, et réprouver ce qu'il condamne, vu qu'il est infaillible dans les choses concernant la foi et les mœurs, et qu'enfin « celui qui n'écoute pas cette Eglise, avec laquelle le Rédempteur a promis de rester jusqu'à la fin des siècles, doit être regardé comme un idolâtre et un publicain. » Conséquemment, ce n'est point dans les pages d'une brochure voltairienne, ni dans les feuillets d'un livre romanesque, ni dans les colonnes d'une gazette blasphémante, ni sur les tréteaux d'un théâtre obscène, ni dans les temples du schisme ou de l'hérésie ; non, ce n'est point là qu'on apprend les vérités à croire et les obligations à remplir afin d'opérer la sanctification de son âme, et de monter dans le séjour du bonheur. Les leçons du salut et de la félicité se recueillent sur les lèvres et dans les écrits des envoyés de l'Eternel. Le prêtre agit au nom de l'évêque en communion avec le pape, vicaire du Christ sur la terre ; de sorte que se montrer docile ou rebelle à la voix du prédicateur légitimement autorisé et dûment approuvé, c'est faire l'honneur ou l'affront à Jésus lui-même : « La doctrine enseignée par moi, dit-il, n'est point ma doctrine, mais celle de mon Père, qui m'a envoyé;— qui écoute mes prédicateurs m'écoute, qui les méprise me méprise, moi et celui qui m'a envoyé. » (Joan., VII, 16 ; Luc., X, 16.)

« Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les juges, observe le grand Bossuet, vous jugera, au dernier des jours ; et si vous n'en sortez plus chrétiens, vous en sortirez plus coupables. » (Serm. t. IV.)

III. — Si l'on assistait aux instructions avec un esprit attentif, un cœur loyal, une volonté généreuse, qu'en résulterait-il ? La réponse paraît se lire dans ces mots : « Dès qu'il (le Sauveur) eut cessé de parler, il dit à Simon : Avancez au large, et jetez vos filets pour pêcher. Maître, répliqua Simon, nous avons travaillé

toute la nuit, sans rien prendre ; néanmoins, sur votre parole, je jetterai les filets. Les ayant donc jetés, ils prirent une si grande quantité de poissons, que leurs filets se rompaient. Alors ils firent signe à leurs compagnons, qui étaient dans l'autre nacelle, de venir les aider ; ils y vinrent, et remplirent tellement les deux barques qu'elles étaient près de couler à fond. »

Les ministres des autels sont des pêcheurs d'hommes. Parmi ces derniers, beaucoup sont plongés dans l'abîme de l'iniquité ; les discours tombant sur l'auditoire, du haut de la chaire de vérité, sont comme les filets jetés au milieu des eaux du fleuve ; des gens venus à l'église avec une intention perverse, l'orateur le plus éloquent ne réussit pas à les prendre ; mais lorsque des hommes de bonne volonté s'approchent de la tribune sacrée, pour recueillir les oracles qui s'y rendent, ils trouvent le flambeau dissipant les ténèbres de l'intelligence, et fondant la glace du cœur ; et le chef d'une paroisse est obligé d'appeler des confrères à son aide, car seul il ne pourrait retirer, du gouffre des vices, la multitude des personnes désireuses d'en sortir : c'est ce qui arrive en temps de mission ou à l'époque d'un jubilé, car, dit le saint abbé de Clairvaux, « ces âmes, où retentit la parole divine, d'abord elle les remue, les effraye, les condamne ; bientôt, si elles se montrent dociles, elle les ranime, les touche, y répand la chaleur, la lumière et la vie ; elle en ôte les souillures. La divine parole est pour nous un aliment, une armure, un baume versé sur nos plaies ; elle assure notre repos, notre résurrection, notre perfectionnement... Quoique morts par le péché, si vous écoutez la voix du Fils de Dieu, vous vivrez ; sa parole est esprit et vie. Si votre cœur est endurci, rappelez-vous ce que dit l'Ecriture : il enverra sa parole, et il amollira cette dureté. (Ps. CXLIX). Si vous êtes tièdes, ne vous éloignez point de la parole de Dieu, et elle vous enflammera, car elle est un feu consumant... Ecoutez religieusement ce que le Seigneur notre Dieu vous dit au fond du cœur. »

Résolutions. — Que dit-il ? « Heureux qui, prêtant une oreille attentive à la parole de Dieu, l'exécute avec une fidélité scrupuleuse ! » C'est pourquoi, mes chers frères, soyons avides d'entendre la prédication de l'Evangile, et jaloux d'en faire la règle de notre conduite. Au lieu de murmurer contre elle, ou de la tourner en ridicule, quand elle nous adresse des reproches ou flétrit nos désordres, soyons pénétrés d'une crainte salutaire comme les témoins de la pêche miraculeuse. A l'exemple de Simon-Pierre, jetons-nous aux pieds de Jésus, pour lui dire, en toute sincérité : Seigneur, je mérite que vous vous éloigniez de moi, car je suis un pécheur misérable ; cependant, Père des miséricordes et Dieu des consolations, daignez oublier des fautes que je déplore dans l'amertume de mon âme, et que j'éviterai moyennant le secours de votre grâce !

Si nous parlons et agissons de cette manière, si nous portons notre croix et suivons notre Sauveur, nous aborderons au rivage de l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,
Auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES

SECONDE RETRAITE

POUR LES PREMIÈRES COMMUNIONS.

TROISIÈME JOUR DE LA RETRAITE

DOUZIÈME INSTRUCTION

Samedi (Visite à la sainte Vierge).

SUJET : Nous mettre sous la protection de la sainte Vierge maintenant et à l'heure de notre mort.

Texte. — *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ...* Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, etc.

Exorde. — Mes chers enfants, oui, je vous l'ai déjà dit et redit... la sainte Vierge est pour nous la mère la plus tendre, l'amie la plus dévouée, la protectrice la plus puissante, et nous pouvons avec confiance placer sous sa tutelle bien-aimée le jour de notre première communion... Qu'ai-je dit?... le jour de notre première communion !... O douce Mère de Jésus ! ô Reine du paradis ! c'est notre vie tout entière, ce sont nos jours, nos nuits... chaque heure, chaque minute que nous aurons à passer sur cette terre, qui doivent être confiés à votre protection maternelle... Vierge bénie, faites-nous donc la grâce de nous aimer comme vous ont aimée les saints !...

Mais, chers petits amis, pour plaire à la sainte Vierge, pour être vraiment ses serviteurs, pour acquérir des droits assurés à sa protection, il faut être en état de grâce, regretter vivement ses péchés... Disons-lui donc tous ensemble dans cette visite, qui touche de si près au jour solennel de notre première communion : Oui, Vierge sainte, nous regrettons profondément d'avoir offensé votre divin Fils !... Hélas ! nos péchés ont été la cause de ses tourments et la source de vos larmes... *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort...*

Proposition et division. — Si je vous demandais d'où viennent ces paroles, vous me répondriez : ce sont celles que l'Eglise a ajoutées à la salutation de l'ange... Il était bon, en effet, mes enfants, il était utile surtout pour le salut de nos âmes que, après en avoir redit ce salut de l'ange qui l'honore, et les paroles de

sainte Elisabeth, qui la félicitent de sa haute dignité de Mère de Dieu, il était bon, dis-je, que la sainte Eglise ajoutât quelques mots d'invocation et de prière par lesquels, chaque jour, nous nous plaçons sous l'auguste protection de cette Reine du ciel... Ah ! mes enfants, que ces paroles, comme toutes celles que l'Eglise nous met à la bouche quand il s'agit de Dieu et de sa sainte Mère, sont belles !... Essayons de bien en comprendre le sens... Répétons ensemble, encore une fois, lentement et avec intelligence, celles dont je vais vous parler : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous *maintenant* et à l'*heure de notre mort*.....

Première partie. — Avez-vous bien compris ce que signifie, surtout pour vous, pendant ces jours, ce mot : *Maintenant?*... Pour les autres chrétiens, il marque le besoin que nous avons à chaque heure de la protection de la très-sainte Vierge... Mais pour vous, qui vous disposez à faire demain votre première communion, il me semble que ce mot *maintenant* renferme des idées plus énergiques, des besoins plus pressants encore...

Il est raconté, dans l'*Histoire de l'Eglise*, qu'une jeune fille, qui est devenue une sainte, une martyre, sainte Justine, exposée à un grand péril, se réclamait à la divine Mère de Jésus, et lui disait : Priez pour moi *maintenant*, sainte Mère de Dieu, *maintenant* surtout que j'ai un immense besoin de votre assistance... La sainte Vierge vint à son secours, la pieuse fille reçut les grâces dont elle avait besoin... Et la preuve, mes enfants, c'est qu'elle est aujourd'hui une sainte que l'Eglise entière honore comme vierge et martyre.

Mes chers enfants, je vous regarde... Je me dis : Comme ce mot *maintenant* est bien le mot qui leur convient !... Quelles sont vos pensées?... que voulez-vous?... que désirez-vous?... quelle faveur vous attend demain?... De quelle grâce avez-vous besoin *maintenant* pour bien vous disposer à cette faveur?... Dites donc tous ensemble, et du fond du cœur : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous *maintenant;* maintenant que nous nous préparons à l'acte le plus solennel de notre vie, et qui peut-être décidera de notre éternité tout entière.

Mes enfants, à chaque heure, à chaque instant, nous avons besoin de la protection de la sainte Vierge... Souvent nous ignorons, ô douce Marie, les dangers que nous courons, les périls qui nous menacent; mais vous, comme une bonne mère, vous savez les écarter, les éloigner de nous. Un spectacle bien touchant, mes chers petits amis, se reproduit plus d'une fois chaque année, soit dans nos ports qui bordent l'Océan, soit dans d'autres villes qui longent la Méditerranée... Supposez que vous êtes à Marseille... Apercevez-vous sur un rocher très-élevé et qui, de loin, domine la ville et les flots ; apercevez-vous, dis-je, un édifice couronnant le point le plus élevé de cette montagne?... C'est une chapelle ; elle est dédiée à la sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de la Garde... Si vous visitiez l'intérieur de cette chapelle, vous y verriez de petits navires suspendus, des inscriptions nombreuses, gravées les unes sur le marbre, les autres sur l'argent. Que disent ces inscriptions ? Que la sainte Vierge a exaucé de pauvres marins, alors que les flots menaçaient de les engloutir. Hier, aujourd'hui peut-être, cent matelots gravissent la pente escarpée qui conduit à ce sanctuaire; ils viennent remercier la douce Mère de Jésus... Qu'est-il donc arrivé?... Il y a quelques jours à peine, ces pauvres pêcheurs ont été assaillis par une tempête ; leurs barques allaient s'engloutir... Au milieu de leur effroi, ils ont dit : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous maintenant, *maintenant* que nous sommes en danger, *maintenant* que nous avons un si pressant besoin de votre secours. Douce Mère de Jésus, vous qu'on n'invoque jamais en vain, vous êtes accourue à leur secours... Etoile de la mer, vous les avez préservés du naufrage... Après avoir embrassé à la hâte, et en pleurant, leurs femmes, leurs enfants, ils vont s'acquitter à votre sanctuaire du vœu qu'ils ont fait au moment du danger...

Chers enfants, la pauvre vie que nous avons à passer sur cette terre est exposée aussi à beaucoup d'orages, à beaucoup de tempêtes ; notre innocence, notre vertu, les passions, les mauvaises compagnies, les occasions dangereuses, chercheront bien vite à les engloutir; notre âme, c'est pour ainsi dire une barque que Satan et les mauvais anges s'efforceront de submerger, de faire disparaître dans la mer ; voilà pourquoi, chaque jour, nous aurons besoin de dire à la sainte Vierge : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous *maintenant*. Hélas ! il faudrait le lui dire à chaque heure et presque à chaque minute !...

Seconde partie. — Il me reste à vous dire un mot sur ces autres paroles : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous à l'heure de notre mort... Pourquoi donc, ô Vierge sainte, vous adressons-nous cette prière? Pourquoi saint Jean de Dieu, saint Philippe de Néri, et tant d'autres élus qui furent vos fidèles serviteurs, exprimaient-ils si souvent ce désir : « Mère de la grâce divine, soyez-nous propice à l'heure de la mort? » C'est que, mes enfants, si l'instant de la première communion est sérieux, le moment de la mort est plus solennel encore. C'est lui qui décide, sans retour, de notre éternité ; si nous tombons à droite, nous y sommes pour toujours ; mais si l'arbre tombe à gauche,

dit notre divin Sauveur, il y restera pendant les siècles des siècles... Ah! c'est alors surtout que nous avons besoin que la puissante Mère de notre divin Sauveur nous aide et nous assiste... Ce n'est pas en vain qu'elle est appelée la *Porte du ciel*, et je ne crois pas qu'on pourrait citer un seul des bienheureux qu'elle n'ait assisté à ce moment suprême...

Voyez-vous, cet humble religieux appelé saint Antoine de Padoue, toute sa vie il fut un serviteur dévoué de la douce Vierge Marie. Il va mourir; déjà on lui a donné ces augustes sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction, que tout bon chrétien doit recevoir avant de paraître au tribunal de Dieu... Il récite avec les religieux qui l'environnent les sept psaumes de la pénitence. « Frères, dit-il aux amis qui l'entourent, ce n'est pas assez; aidez-moi à réciter une petite prière en l'honneur de la Vierge Marie... » Les frères s'unissaient à lui et redisaient tous ensemble : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour lui maintenant et à l'heure de sa mort. » Sainte Marie, Mère de Dieu, vous avez accueilli cette prière, et vous avez adouci pour votre serviteur les angoisses de la mort... Je pourrais, mes enfants, vous citer la mort de sainte Marie d'Oignies et celle de beaucoup d'autres saints encore, qui furent assistés d'une manière toute particulière par la sainte Vierge à leurs derniers moments; mais je serais trop long...

Péroraison. — Vierge sainte, en terminant cette visite, avant de quitter votre autel, nous voulons répéter encore une fois ces paroles : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous *maintenant*. Maintenant que nous avons besoin d'une foi vive, d'une humilité vraie, d'une contrition sincère, et de tant d'autres dispositions qui nous manquent pour recevoir dignement votre divin Fils... Oui, bonne Mère, priez pour nous *maintenant*... Obtenez-nous à tous la grâce si importante de faire une bonne première communion; priez pour nous *maintenant*, demain et plus tard encore, afin que nous prenions de bonnes résolutions, et que nous sachions nous y montrer fidèles... Sainte Marie, Mère de Dieu, nous voulons être vos enfants, priez donc pour nous maintenant, demain, toujours et surtout à l'heure de notre mort.. Ainsi soit-il.

TREIZIÈME INSTRUCTION

TROISIÈME JOUR DE LA RETRAITE

Samedi (à la prière du soir).

SUJET : Nécessité de la prière; comment faut-il prier.

Texte. — *Sine me nihil potestis facere...* Sans mon aide, sans mon secours, sans ma grâce, dit Jésus-Christ, vous ne pouvez rien faire.

Exorde. — Mes chers enfants, je voudrais, en commençant notre petite instruction de ce soir, vous donner encore quelques détails sur cette bonne sœur Simplice, dont je vous parlais ce matin. C'était, non loin de la ville de Bourges, que lui était arrivé le triste accident que je vous ai raconté... Elle se fit reconduire à Paris dans la maison des religieuses du Bon-Secours.

Elle voulait, disait-elle, mourir au milieu de ses sœurs... C'est une maladie terrible et douloureuse par la rage!... Cependant elle supporta les accès avec une patience héroïque... Bon Sauveur Jésus, votre grâce la soutenait; votre exemple l'encourageait... Dans une des crises les plus violentes, peu d'heures avant de mourir, elle s'agenouilla sur son lit... Les bras étendus en croix, elle fit cette prière sublime : « O mon Dieu, faites que les enfants pour lesquels je meurs soient de bons chrétiens!.... Mon sacrifice est fait. Je ne vous retire rien de ce que je vous ai donné..... Ce serait à recommencer, je mourrais de nouveau pour ces chers enfants, car je les aimais tant. »

Mes chers petits amis, c'est dans le cœur de Jésus, que sœur Simplice avait puisé ces admirables sentiments; lui aussi, quand victime de ces misérables Juifs, de ces chiens furieux, qui semblaient s'abreuver de son sang, lui aussi, il ne regretta rien, et, quand, inclinant sa tête pour mourir, il prononça cette parole solennelle : « Tout est consommé, » il n'avait qu'un désir, c'était que tous nous fussions de bons et fidèles chrétiens. « Père, semblait-il dire à Dieu, mon sacrifice est fait, je ne vous retire rien de ce que je vous ai donné; ce serait à recommencer, que je mourrais de nouveau pour tous les hommes, et particulièrement pour ces chers petits enfants qui, un jour, auront le bonheur de me recevoir. » Et cela est si vrai, mes enfants, qu'il l'a répété plus d'une fois à quelques âmes justes et prédestinées. Un jour il disait à sainte Thérèse : Ma fille, j'ai tant d'affection pour toi que, ne fût-ce que pour toi seule, j'aurais souffert le suplice de la croix. Ces paroles, mes petits amis, réfléchissez, rentrez bien dans vos cœurs, et vous verrez qu'il les répète à chacun de vous.

Proposition. — Pour répondre à tant d'amour, mes enfants, pour ne pas imiter l'ingratitude de tant d'autres, je voudrais que, ce soir, nous prissions tous ensemble une résolution bien importante; ce serait d'être bien fidèles, non pas aujourd'hui seulement, non pas demain, ou les quelques jours qui suivront votre première communion, mais tout le temps de notre vie, d'être bien fidèles, dis-je, à prier le bon Dieu... Cette résolution, prise sérieusement et exécutée

avec fidélité, attirerait sur nous non-seulement la faveur de nous approcher dignement demain de la table sainte, mais encore celle de persévérer dans nos bons sentiments....

Division. — Voyons donc, ce soir, mes enfants, *premièrement*, la nécessité de la prière ; *secondement*, les dispositions que nous devons apporter à la prière...

Première partie. — La prière, vous ne l'ignorez pas, mes enfants, c'est, comme le dit le catéchisme, une élévation de notre âme vers le bon Dieu, pour l'adorer, lui demander ses grâces et le remercier de ses bienfaits... Comme c'est bon de la part de Dieu, et que c'est honorable pour nous, pauvres pécheurs, qu'il nous soit permis de le prier, qu'il daigne descendre jusqu'à nous, ou nous élever jusqu'à lui.... On a beaucoup vanté la complaisance d'un empereur païen, descendant de cheval au moment où il traversait une ville, environné d'un cortège brillant, pour écouter la demande d'une pauvre veuve... On parle aussi de l'extrême bonté de saint Louis, roi de France. Ce grand prince, après avoir entendu la sainte messe, s'asseyait au pied d'un chêne que l'on montre encore à Vincennes, et l'un de ses officiers criait à la foule : « Que les pauvres, les petits, les veuves et les orphelins s'approchent sans crainte ; le roi va les écouter, et accueillir leur demande ! » C'était beau, en effet, mes chers enfants, c'était digne de la piété de cet illustre monarque...

Pourtant, qu'est-ce que tout cela comparé à la bonté que Dieu nous témoigne, quand il daigne nous permettre de le prier !...Voyez-vous ce grand Maître, ce Souverain du monde, penchant son cœur bien bas, vers sa pauvre petite créature, comme un père s'incline pour écouter son petit enfant qui lui parle !. « Venez, petits et grands, venez justes et pécheurs, dit Jésus-Christ dans son Evangile, vous serez bien accueillis, tout ce que vous demanderez à mon Père, il vous le donnera. Et, comme saint Louis assis sous le chêne de Vincennes, le Dieu tout puissant attend chacun de nous, disposé à accueillir nos vœux, à faire droit à nos demandes... Je le répète, comme c'est beau, mes enfants, comme cette pensée est consolante, et doit tous nous encourager... Vous avez besoin de saintes dispositions, pour faire demain une bonne première communion, demandez-les avec confiance ; l'oreille du bon Dieu est là, tout près de votre cœur : elle entendra tous vos désirs, elle les exaucera, et, plus tard, sachez-le bien, si vous devenez infidèles, ce serait uniquement parce que vous n'auriez pas demandé, car Dieu sera toujours le même, toujours disposé à bien accueillir vos prières...

Mais, souvenez-vous-en bien, mes enfants, souvenez-vous toujours de la parole que je vais vous dire, la prière nous est nécessaire, indispensable; sans elle, on ne saurait ni obtenir la grâce, ni surtout la conserver longtemps dans son cœur... On dit qu'un vieux pêcheur se présenta un jour dans la cellule d'un abbé... Il portait un seau d'eau, duquel il tira un superbe poisson, dont il voulait faire présent aux religieux... Ce poisson, se tournait, se tordait sur le plancher, et bientôt il finit par expirer : Pauvre bête, s'écria l'un des frères, on voit que, pour vivre, il te faut l'eau qui est ton élément. Ainsi, ajouta l'abbé, nos âmes ont absolument besoin de la prière pour vivre devant Dieu. Encore une comparaison que vous allez bien comprendre. Dites-moi, mes enfants, un oiseau dont on aurait coupé les ailes pourrait-il prendre son essor à travers les airs? Non, dites-vous, il serait facile à un oiseau de proie de s'en emparer... C'est encore l'image de notre âme sans la prière ; une fois qu'elle a cessé de prier, c'est comme une colombe qui n'aurait plus ses ailes, impossible à elle de s'élever vers le ciel ; et le démon, ce sinistre épervier, s'en empare facilement... Oui, je le répète, la prière nous est indispensable, nous ne pouvons nous sauver, sans que Dieu nous tende la main, notre âme ne peut s'envoler au ciel sans qu'il la soutienne; or, c'est par la prière, et par la prière seulement, que nous obtenons les secours dont nous avons besoin...

Seconde partie. — Vous savez tous, mes enfants, quelles conditions doit avoir la prière?.. Et si je vous faisais de nouveau cette question : Comment faut-il prier? Vous me répondriez comme le catéchisme : Il faut prier avec confiance, avec dévotion, avec persévérance. Avec confiance, j'ouvre l'Evangile, j'y lis qu'un pauvre malade, couvert de la lèpre, s'adresse à notre divin Sauveur en lui disant : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. » Jésus étend la main, le touche et prononce ces paroles: « Eh bien ! je le veux, soyez guéri, » et le lépreux recouvrait la santé... Ainsi, mes enfants, si, dans les tentations qui nous surviendront, au milieu des occasions dangereuses, où peut-être nous aurons à vivre, nous avons recours à Dieu avec confiance, si nous lui disons avec vérité : « O Dieu de ma première communion, je désire à tout jamais vous rester fidèle si vous voulez, vous pouvez m'accorder cette grâce, » Jésus étendra sur vous sa main puissante, et vous resterez de bons chrétiens.... Mais, qu'est-ce que prier avec dévotion, c'est, mes enfants, se rappeler que c'est à Dieu même que l'on parle, se tenir avec respect devant lui, penser aux demandes qu'on lui adresse, et faire tous ses efforts pour éviter les distractions... Voyez-vous ce pieux jeune homme, à peu près de votre âge, s'agenouillant le matin et le soir... Quel recueil-

lement, quelle modestie !... Souvent encore, dans la journée, il élèvera son cœur vers Dieu par la prière... C'est saint Louis de Gonzague; et, quand son directeur lui demandera s'il a eu des distractions pendant la prière, il pourra répondre avec vérité qu'il n'en a pas eu, pendant toute sa vie, le temps que durait la récitation d'un Ave Maria... Mais nous, mes enfants, nous tournons la tête, et demain peut-être, pendant la sainte Messe, s'en trouvera-t-il plus d'un et plus d'une qui penseront plutôt à leur toilette ou à celle des autres qu'au Dieu qu'ils se prépareront à recevoir...

Toutes ces pensées sont bien sérieuses, mes enfants, je vois cependant avec plaisir, que vous les écoutez avec attention... Je vais donc vous citer un petit trait de la vie de saint Bernard, qui vous fera sourire, mais sourire seulement, car nous devons éviter la dissipation... Un jour donc, saint Bernard, voyageait avec un homme de la campagne. — Aimez-vous bien le bon Dieu ? demanda le saint à ce dernier. — Oui, je m'en flatte, et je l'aime de tout mon cœur. — Le priez-vous avec dévotion? — Oh oui ! jamais je n'ai de distraction. Saint Bernard comprit que ce brave homme était dans l'erreur, qu'il ignorait peut-être ce que c'était qu'une distraction, et voici l'expédient qu'il prit pour l'instruire. — Eh bien ! lui dit-il, si vous me récitez seulement le *Notre Père* avec attention, et en ne pensant qu'à Dieu seul, je vous donnerai le cheval sur lequel je suis monté. — Le paysan accepta, mais à peine était-il arrivé au milieu de cette courte prière que, se tournant vers le saint, il lui dit : — Me donnerez-vous aussi la bride ? — Ni l'un ni l'autre, répliqua saint Bernard. — Cet homme comprit alors ce que c'était qu'une distraction... Et, en effet, remarquez, mes enfants, que bien souvent lorsque nous nous adressons à Dieu, nous pensons à toute autre chose qu'aux paroles que nous lui adressons... Il faut prier avec persévérance; ici, mes enfants, nous avons l'exemple de notre Sauveur; ne semble-t-il pas qu'au moindre désir qu'il exprimait à son Père, le fils de Dieu fait homme méritât d'être exaucé. Eh bien, transportons-nous ensemble au Jardin des Oliviers, le soir qui précéda cette cruelle passion, qu'il allait souffrir pour expier nos fautes et nous témoigner son amour... Il passe une première heure en prière, demandant la soumission à la volonté de son Père... Etait-il exaucé ?... Je l'ignore, je sais seulement une chose, c'est qu'il employa une seconde heure à réclamer cette même faveur, et que ce ne fut qu'après la troisième qu'il se sentit exaucé... Il voulut nous montrer par là que nous devions, nous aussi, mettre de la persévérance dans nos prières.

PÉRORAISON. — Mes enfants, cette instruction est longue peut-être, et pourtant, ce soir surtout, je ne veux pas vous fatiguer. J'ai voulu seulement vous indiquer qu'une des résolutions que le bon Dieu réclamait de vous pendant que vous êtes en état de grâce, et en échange de la faveur qu'il vous accordera demain, c'était celle de lui être fidèles. Or, en vous parlant de la prière, je désire vous faire bien comprendre que le moyen le plus sûr d'obtenir cette grâce de la fidélité, c'est de ne jamais oublier ce devoir... Une pieuse enfant qui, plus tard, fut une reine de France, Marie Leczinska (1), avait de bonne heure un goût prononcé pour la prière... Quand elle entrait dans les lieux saints, nous dit son historien, c'était avec un profond respect; elle s'y tenait avec recueillement; elle priait avec ferveur. Dès l'âge de huit ans, elle ne comprenait pas qu'il y eût des hommes assez ingrats pour ne pas aimer Dieu, et se servir de ses bienfaits, pour l'offenser... « C'est sans doute, disait-elle un jour, qu'ils ne savent pas tout ce que Dieu a fait pour nous... On devrait bien le leur dire... » Inutile d'ajouter que cette pieuse princesse fit sa première communion comme un ange, vécut toujours en bonne chrétienne, et mourut comme une sainte. Eh bien, mes enfants, vous savez tout ce que Dieu a fait pour vous... Rappelez-vous ses bienfaits, ce soir, avant de vous endormir; faites demain votre première communion comme le feraient les anges, s'il leur était permis de jouir de cette faveur; proposez-vous, en restant fidèle à la prière de vivre toujours en bons chrétiens. Allez maintenant, mes chers enfants; que vos anges gardiens veillent sur vous avec plus de soin encore pendant cette nuit; que Jésus, du fond de son tabernacle, daigne vous bénir pendant que moi-même je vais vous donner la bénédiction la plus tendre... Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

V. — AVANTAGES QUE PROCURE UNE VÉRITABLE DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Pour rechercher la perfection, il faut nécessairement en avoir l'idée, l'avoir contemplée, l'avoir aimée. Car, si un édifice matériel ne se bâtit que d'après le plan conçu par l'architecte, une action vertueuse ne se pratique point par hasard et sans dessein. Dieu lui-même ne fait rien que sur l'idée qu'il a conçue. A plus forte raison l'homme ne pourra-t-il bâtir l'édifice solide d'une vie chrétienne que sur un plan bien connu : il lui faut un modèle, un modèle parfait, s'il veut réaliser quelque chose de parfait. Eh bien, où trouvera-t-il ce modèle, sinon dans

(1) Vie de cette princesse, par l'abbé Proyart, livre Ier.

le cœur de Jésus? Notre-Seigneur n'est pas seulement un modèle de perfection, il est l'unique modèle de la perfection; son cœur est la source des vertus de tous les saints; c'est à sa lumière que tous les prédestinés ont allumé leur flambeau, dit saint Macaire. Il est le maître des vertus. C'est en lui seul qu'elles brillent de tout leur éclat : car seul il est impeccable et par la lumière de la gloire qui lui est naturelle, et par la grâce de l'union qui lui est personnelle, et par la sainteté incréée qui lui est essentielle. En lui seul elles sont dans leur plus beau jour, soit parce qu'il les a précédées dans un souverain degré de perfection, soit parce qu'il les a exercées de la manière la plus sublime, soit parce qu'il les a liées à la personne d'un Dieu, attachées à son cœur, unies à la source de la gloire et de la grâce, couvertes des rayons de ses adorables perfections. En lui seul, nous les trouvons dans leur plus noble emploi; car elles gouvernent les actions d'un Homme-Dieu. En lui seul, elles sont dans leur plus haut prix, parce que, revêtu comme il l'est de tous les ornements de la grâce, il n'a fait aucune action, durant sa vie mortelle, qui ne fût d'un mérite et d'une valeur infinis. En lui seul, enfin, ses vertus sont dans leur plus grande force. C'est en lui surtout qu'elles causent toutes leurs séductions, et je ne m'étonne pas si le P. Lefèvre, l'un des premiers compagnons de saint Ignace, voulant porter l'un de ses amis à la vertu, le pria de méditer durant quelques jours ce peu de mots : « Jésus-Christ est pauvre et je veux être riche et opulent; Jésus-Christ a faim et je veux faire bonne chère; Jésus-Christ est tout nu sur la croix et je veux être richement vêtu; Jésus-Christ passe toute sa vie dans les travaux et je veux vivre dans les délices. » Non, rien de plus naturel que ce phénomène dont parle saint Paul dans sa seconde épître aux Corinthiens : En contemplant à découvert la gloire du Seigneur Jésus, nous subissons une transformation qui imprime en nous son image (1). Il nous serait donc facile de démontrer, par la force de la raison, que les relations intimes qu'une âme entretient avec Jésus-Christ dans la dévotion à son Cœur sacré auront pour infaillible résultat de la transformer en la beauté du Fils unique du Père, selon ce que saint Jean-Chrysostome affirmait de saint Paul : *cor Pauli, cor Christi.* Il nous charme davantage d'apprendre cette vérité de la bouche de Notre-Seigneur, en l'entendant proclamer par tous ceux qui ont vécu avec lui dans la plus parfaite intimité.

Donnons d'abord la parole à l'apôtre du Sacré-Cœur, à la bienheureuse Marguerite-Marie. « Que ne puis-je, écrivait-elle au R. P de la Colombière, raconter à tout le monde ce que je sais de cette aimable dévotion et découvrir à toute la terre les trésors de grâce que Jésus-Christ enferme dans son cœur. Je vous en conjure, mon révérend Père, n'oubliez rien pour l'inspirer à tout le monde. Jésus-Christ m'a fait connaître d'une manière à n'en point douter, qu'il voulait établir partout cette dévotion, et par elle se faire un nombre infini de serviteurs fidèles, de parfaits amis, des enfants parfaitement reconnaissants.

« Je ne sache pas qu'il y ait nul exercice de dévotion dans la vie spirituelle qui soit plus propre pour élever en peu de temps une âme à la plus haute sainteté et pour lui faire goûter les véritables douceurs qu'on trouve au service de Dieu. Oui, je le dis avec assurance, si l'on savait combien cette dévotion est agréable à Jésus-Christ, il n'est pas un chrétien, pour peu d'amour qu'il eût pour cet aimable Sauveur, qui ne la pratiquât d'abord.

« Faites en sorte que les personnes religieuses l'embrassent : car elles en tireront tant de secours qu'il ne faudrait point d'autre moyen pour rétablir la première ferveur et la plus exacte régularité dans les communautés les moins bien réglées, et pour porter au comble de la perfection celles qui vivent dans la régularité.

« Mon divin Sauveur m'a fait entendre que ceux qui travaillent au salut des âmes, auront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis et travailleront avec un succès merveilleux, s'ils sont pénétrés eux-mêmes d'une tendre dévotion à son divin Cœur.

« Pour les personnes séculières, elles trouveront par ce moyen tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leurs familles, le soulagement dans leurs travaux et les bénédictions du ciel dans toutes leurs entreprises. C'est proprement dans ce cœur sacré, qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant leur vie et principalement à l'heure de la mort. Ah! qu'il est doux de mourir, après avoir eu une constante dévotion au Sacré-Cœur de celui qui doit nous juger!

« Enfin il est visible qu'il n'est personne au monde qui ne ressentît toute sorte de secours du Ciel, s'il avait pour Jésus-Christ un amour aussi parfaitement reconnaissant, tel qu'est celui qu'on lui témoigne par la dévotion à son Sacré-Cœur. »

« Ah! que de bonheur pour vous, écrivait-elle encore le 23 février 1689 à la Mère de Saumaise, que de bonheur pour ceux qui contribuent à promouvoir le culte du Sacré-Cœur! Ils s'attirent par là l'amitié et les bénédictions éternelles de cet aimable Cœur et un puissant protecteur pour notre patrie. Il n'en fallait pas un moins puissant pour détourner le fiel et la sévérité de la juste colère de Dieu pour tant de crimes qui se commettent. » Elle ajoute : « Mais

(1) II Cor., III, 8.

j'espère que ce divin Cœur s'y rendra une source inépuisable de miséricorde. Il ne veut établir son règne parmi nous, que pour nous accorder plus abondamment ses précieuses grâces de sanctification et de salut. »

« Il régnera, cet aimable Cœur, malgré Satan et ses suppôts! écrit-elle à la même, le 17 juin 1689. Mais de pouvoir vous exprimer les grandes grâces et bénédictions que cela attirera sur ceux qui lui procureront le plus d'honneur et de gloire, c'est ce que je ne peux dire en la manière qu'il me l'a fait comprendre. Il m'a donc fait voir la dévotion de son divin Cœur comme un bel arbre qu'il avait destiné de toute éternité pour prendre son germe et ses racines au milieu de notre institut, pour étendre ensuite ses branches dans les maisons qui le composent, afin que chacun en puisse cueillir les fruits à son gré et selon son goût. Mais il veut que les filles de la Visitation distribuent avec abondance les fruits de cet arbre sacré à tous ceux qui désireront d'en manger, voulant, par ce moyen redonner la vie à plusieurs, en les retirant du chemin de la perdition, et ruiner l'empire de Satan dans les âmes, pour y établir celui de son amour. »

Puis dans sa déclaration du mois d'août 1689, parlant des avantages que le roi de France recevra de son zèle pour le culte du Sacré-Cœur, elle dit : « C'est par ce divin Cœur qu'il lui veut départir les trésors de ses grâces de sanctification et de salut, en répandant ses bénédictions sur toutes ses entreprises, en donnant un heureux succès à ses armes et en le faisant triompher de la malice de ses ennemis. »

Toutes ces promesses si formelles n'étaient-elles pas contenues en germe dans les ardentes exhortations que nous faisaient depuis longtemps toutes les âmes vraiment dévouées au Cœur de Notre-Seigneur? « Tâchez, dit le dévot Jean Lambert, de l'ordre des chartreux, tâchez de vous exciter à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, qui est une source abondante d'amour et de miséricorde, et pratiquez-la avec soin.

« Unissez-vous à ce Cœur divin avec amour et entrez-y en esprit. Que ce soit par lui que vous demandiez les grâces que vous voudrez obtenir et par lui que vous offriez à Dieu vos saints exercices; car ce Cœur divin est le trésor de toutes les grâces et la porte par où nous devons aller à Dieu et par où Dieu vient à nous. »

« Ne manquez pas, dit à son tour le vénérable Louis de Blois, d'offrir vos bonnes œuvres et vos exercices de piété au très-doux et très-sacré Cœur de Jésus, afin qu'il les purifie et les perfectionne. Car ce Cœur plein d'amour et de tendresse se plaît à cela, et il aspire toujours à perfectionner en vous souverainement ce qu'il y a d'imparfait. »

« C'est dans cet adorable Cœur, dit le cardinal Pierre Damien, que nous trouvons toutes les armes propres à la guérison de nos maux, les recours les plus puissants contre les assauts de nos ennemis, toutes les consolations, toutes les délices propres à combler notre âme de joie : *Cor Christi cœleste gazophilacium et œrarium est.*»

Mais si, désertant le domaine de la spéculation, nous interrogions l'histoire et lui demandions ce qu'elle sait sur la protection accordée par le Sacré-Cœur à ses fidèles serviteurs, que de touchants récits nous aurions à transcrire! Marseille se lèverait et nous dirait comment elle fut sauvée de la peste par la protection du Sacré-Cœur ; elle nous crierait par la bouche de son saint évêque : « Annoncez à toutes les nations, même les plus barbares, la gloire, la puissance et les miséricordes infinies du Sacré-Cœur de Jésus, qui vient d'opérer des prodiges en notre faveur et qui a fait enfin succéder la joie aux longues calamités que nous avons souffertes (1). » Les malades nous raconteraient comment le Sacré-Cœur leur a rendu la santé, les affligés nous diraient comment il les a consolés ; les pauvres comment il les a nourris, les pécheurs comment il les a convertis. L'Eglise et la société, par la bouche du grand pontife, Pie IX, nous assureraient qu'elles n'ont plus d'espoir que dans le Sacré-Cœur de Jésus, et que lui seul peut guérir tous leurs maux (2). Propageons donc partout cette dévotion : elle sera le salut du monde.

J. DEGUIN,
curé d'Echannay.

Matériel liturgique.

DU TABERNACLE

On appelle tabernacle, *tabernaculum*, le petit édicule placé au milieu d'un autel, et destiné à renfermer la réserve eucharistique. Cette dénomination lui vient de ce que, au moyen âge, sa forme générale était celle d'une *tente*, en souvenir du tabernacle des Hébreux construit par l'ordre de Dieu; mais le nôtre est bien plus glorieux, puisqu'on y renferme la présence corporelle de Jésus-Christ. Le tabernacle! que ce mot dit de choses! C'est bien là que les deux Testaments viennent se confondre et s'unir; c'est la tente, le pavillon du Roi des rois; c'est l'arche sainte, le vaisseau mystérieux que les anges environnent par respect, et qui renferme Celui qui a créé le monde et que le monde entier ne peut contenir.

Primitivement, le Saint-Sacrement était conservé, pour les malades en particulier, dans des colombes ou des calices d'or et d'argent suspendus sous la voûte du *ciborium*, au-dessus de l'autel. On conservait aussi l'Eucharistie dans

(1) Mandement du 26 septembre 1721.

(2) Paroles de Pie IX au R. P. Chevalier, supérieur des missionnaires du Sacré-Cœur.

une riche armoire pratiquée dans le mur de l'abside, au fond du chœur, comme on peut le voir maintenant encore à Rome, dans la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. Cette niche ou armoire s'appelait *armarium*, *custodia*, *repositarium*, *conditorium*. On avait aussi des tabernacles faits en forme de *tours;* cette tour, *turris*, était ordinairement en argent. Mais quoi qu'il en soit de la pratique des différentes églises, il n'en est pas moins certain que, partout et toujours, on a conservé sur l'autel, ou près de l'autel, le corps adorable de Jésus-Christ : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus...* Aujourd'hui, c'est *toujours* dans le tabernacle qu'il est conservé.

Sans nous arrêter davantage à la question historique, nous allons dire, au sujet du tabernacle, quels doivent être sa *destination*, — *sa matière*, — *sa forme* — *sa place*, — *sa décoration*, — *son isolement*, — *sa fermeture*, — et enfin sa *bénédiction*.

1° *Sa destination.* — La destination du tabernacle est uniquement de renfermer la réserve eucharistique, et rien autre chose. Le tabernacle doit être *ab omni alia re vacuum*, dit expressément le Rituel Romain (de S. Euch. sacram.). Par conséquent, on ne doit pas même y laisser les autres vases sacrés quand ils ne renferment pas actuellement les saintes espèces. Dès lors on ne peut mettre dans le tabernacle ni la relique de la vraie croix, ni les reliques des saints, ni les vases des saintes huiles, ni les ablutions des deux premières messes du jour de Noël, ni le petit vase destiné à purifier les doigts du prêtre lorsqu'il a distribué la communion hors de la messe, en un mot, rien autre chose que la sainte réserve.

In tabernaculo SS. Sacramenti esse non debent vasa sacrorum oleorum, vel reliquiæ, vel aliud. (Ex decreto S. Cong. R. 3 maii 1693.) Telle est la destination stricte et tout à fait spéciale du tabernacle.

2° *Sa matière.* — Régulièrement, le tabernacle doit être en bois doré à l'extérieur, *Tabernaculum*, dit la sacrée Congrégation des évêques (26 octobre 1575), *debet esse lignеum, extra deauratum*. Cette matière est prescrite en vue de la préservation des saintes espèces. Le respect que l'on porte au Saint-Sacrement veut que le tabernacle soit aussi riche que possible. Saint Charles, *Instr. fabr. eccl.*, l. I, c. 13, souhaitait que, dans les principales églises, le tabernacle fût d'une matière riche, *e laminis argenteis, aut æneis iisdemque inauratis, aut e marmore pretiosiori*, et qu'il fût orné de sculptures ou reliefs, *piis mysteriorum passionis Christi Domini imaginibus exsculptum*, etc. Le tabernacle de Saint-Pierre de Rome est en bronze doré; il a la forme d'un petit temple circulaire, dont la corniche est soutenue par des colonnes corinthiennes en lapis-lazzuli; celui de Saint-Jean de Latran étincelle de pierres précieuses; enfin, à Rome et dans toutes les églises d'Italie, on voit un grand nombre de tabernacles faits des marbres les plus précieux et les plus rares. Dans ce cas, c'est-à-dire quand le tabernacle est en marbre ou en bronze, pour mettre les saintes espèces à l'abri de l'humidité, saint Charles recommande d'en garnir l'intérieur d'un autre tabernacle en bois de peuplier, dont les parois, même la paroi de la base, ne soient pas en contact avec le tabernacle extérieur; on évitera d'employer le bois de noyer ou de chêne. Pour les autres églises qui ne peuvent pas avoir un tabernacle d'une grande richesse, saint Charles prescrivait qu'on le fît au moins en bois doré, sculpté et orné de reliefs, *e tabulis politeelaboratis, et religiosarum ut supra imaginum sculptura ornatis, iisdemque inauratis.* Ainsi, règle générale, le tabernacle sera d'une matière aussi précieuse que possible; il faut en éloigner avec soin le carton-pierre, la fonte, le fer, les moulures en plâtre doré, figurines appliquées, et tous les autres produits plus ou moins mesquins et vulgaires de l'industrie moderne. Sa matière sera le bois doré, la pierre rehaussée de couleurs et d'or, le marbre ou le bronze doré. Qu'eût dit saint Charles, si zélé pour la décoration de la maison de Dieu, s'il eût trouvé dans certaines églises des tabernacles en osier tressé, ayant la forme et toute l'apparence de mannequins? C'est cependant ce que l'on trouve dans une contrée de la France; les tabernacles d'un grand nombre de campagnes ne sont pas beaucoup plus riches; sans doute les ressources font défaut, mais il faut dire aussi que la piété catholique ne porte pas assez son attention de ce côté-là; avec l'argent qu'on dépense à acheter des fleurs en papier, des chapes inutiles, des habits de suisse ridicules, des chemins de croix de pacotille, et une foule d'autres choses, ne pourrait-on pas édifier un autel et un tabernacle un peu moins indignes de Celui qui vient y habiter par amour pour nous? Il conviendrait que toutes les richesses du sanctuaire se résumassent dans le tabernacle, afin que le fidèle, l'indifférent, et l'hérétique même, foulant le pavé de l'église, s'aperçussent dès l'abord que là se trouve la raison de l'édifice tout entier, que là doivent monter toutes les prières, que là réside le Saint des saints.

3° *Sa forme.* — La forme la plus ordinaire du tabernacle est une caisse rectangulaire, sans ailes, avec une coupole au sommet. Cette coupole se termine par une statuette du Christ ressuscitant ou triomphant comme à Saint-Jean de Latran, ou par une petite croix; mais dans ce cas, cette petite croix ne suffit pas pour la

célébration de la messe; il faut un autre crucifix plus grand, placé par derrière, au milieu des chandeliers. (Décret du 16 juin 1663.) La coupole peut encore être disposée de manière à servir de base au grand crucifix requis pour la messe, c'est ce qui a lieu ordinairement. Quelquefois elle est mobile et s'enlève à volonté, pour faire place à l'exposition qu'on ne doit jamais y laisser à demeure; c'est une invention maladroite qui dénature le sens des choses et les significations liturgiques. Aujourd'hui les architectes font des tabernacles en pierre taillée et les surmontent presque toujours d'une exposition également en pierre, qui fait corps avec le tabernacle lui-même; c'est gênant et contraire aux règles liturgiques; l'exposition, n'étant destinée qu'au Saint-Sacrement, est essentiellement mobile; et puis, dans ce cas, comment disposer le pavillon qui doit envelopper et recouvrir le tabernacle tout entier? Il ne faut pas non plus que le tabernacle soit trop grand, ni trop petit; trop grand, il empêcherait de voir le prêtre à l'autel, si le chœur était derrière; on évitera également qu'il soit monté trop haut ou qu'il avance sur la table de l'autel. Ce serait tomber dans l'excès contraire que de ne pas donner au tabernacle la dimension convenable. Les tabernacles romains sont, en général, plutôt bas qu'élevés et proportionnés aux autels. Il est bien important de disposer le tabernacle de manière à ce que le prêtre puisse en ouvrir facilement la porte et prendre le saint ciboire sans l'aide d'un escabeau, dont l'emploi est toujours gênant et plus ou moins embarrassant. La porte du tabernacle est ordinairement carrée; on la place de manière à ce que, s'ouvrant tout entière et fixée sur un côté, elle ne gêne nullement la main ou le bras du prêtre qui prend la sainte Eucharistie. Il faut éviter de mettre au tabernacle une porte à deux battants. On voit aussi quelquefois des portes circulaires rentrant sur elles-mêmes; elles sont contraires aux usages anciens. La porte peut bien, si l'on veut, être ciselée à jour, mais alors un voile doit être placé à l'intérieur. (S. C. R. 13 septembre 1806.) Saint Charles recommande de fixer solidement le tabernacle à l'autel ou aux gradins. Dans la plupart des campagnes, les tabernacles ont trop de ressemblance avec une boîte vulgaire; on peut facilement dissimuler cette forme peu avantageuse, à l'aide d'un petit couronnement ou d'une petite coupole mobile servant de piédestal au crucifix; cela donne davantage de grâce au pavillon qui recouvre le tout. Est-il nécessaire d'ajouter que les ferrures de la porte du tabernacle dans certaines églises humides ont quelquefois besoin d'être huilées? Nous avons entendu une porte de tabernacle qui grinçait sur ses gonds, absolument comme une porte de prison, pendant que la clef criait dans la serrure; ce réalisme a quelque chose qui fait mal à entendre, pour les étrangers surtout, dont l'oreille n'est pas habituée à ce bruit insolite. — La forme du tabernacle exclusivement destiné au reposoir du jeudi saint, dit Mgr Barbier de Montault, est différente de celle du tabernacle ordinaire; c'est plutôt une urne, portée sur quatre griffes, avec une porte ouvrant en avant ou en haut et un couvercle qui va en diminuant à la partie supérieure. A Rome, on le fait en bois sculpté, doré, complétement ou par endroits seulement. A la partie antérieure est représenté un pélican avec sa piété et sur le couvercle est couché un agneau pascal, ou placée une croix avec les instruments de la Passion.

4° *Sa place.* — Le tabernacle se place dans la chapelle du Saint-Sacrement, dans les grandes églises; au maître-autel, dans les églises paroissiales. « Tabernaculum SS. Sacramenti in cathedralibus non debet esse in altari majore, propter functiones pontificales, quæ fiunt versis renibus ad altare; in parochialibus et regularibus debet esse regulariter in altari majori tanquam digniori. » (*S. C. Episc.*, 10 febr. 1573 et 29 nov. 1534.) D'après ce décret, on agirait selon l'esprit de l'Eglise, en enlevant le Saint-Sacrement du tabernacle du maître-autel, les jours de confirmation et dans les circonstances analogues. Dans les églises paroissiales, c'est un abus et un manque de respect de conserver le Saint-Sacrement à un autel latéral, par exemple, à l'autel de la sainte Vierge, comme cela se pratique communément; cette place n'est pas assez digne. D'ailleurs, même dans une cathédrale, un curé n'est pas libre de placer le Saint-Sacrement là ou il veut, mais bien à un autel désigné par l'évêque (S. C. R. 21 juillet 1636.) D'après une récente circulaire de la Congrégation des Rites, il n'est plus permis de conserver le Saint-Sacrement dans une custode placée dans le mur à droite de l'autel ou à gauche. Il paraît que cet usage s'était introduit dans quelques églises ou chapelles des Pays-Bas. La sacrée Congrégation le désapprouve en ces termes : « Quod vero attinet ad custodiam Sanctissimi Sacramenti, eadem sacra Congregatio, Sanctitatis Suæ nomine, omnino prohibet illud alio in loco servare, præter quam in tabernaculo in medio altaris posito. (Lettre à l'archevêque de Malines, 21 août 1863.)

Elle autorise également l'évêque, en cours de visite ou autrement, à supprimer les tabernacles suspendus en l'air, comme c'était l'usage au moyen âge. (10 Jun. 1602, in *Egitanien.*)

5° *Sa décoration*, intérieure et extérieure. — Cette double décoration est prescrite et dési-

gnée par le décret de 1575, déjà cité : « Tabernaculum regulariter debet esse ligneum, *extra deauratum, intus vero aliqua panno serico decenter contectum.* » (Sacra Cong. Episcop., 26 oct. 1575.) Entrons dans les détails pratiques, et précisons les choses.

D'abord pour ce qui est de la *décoration extérieure*, inhérente au tabernacle lui-même, bien qu'il doive être recouvert du pavillon liturgique, on le dore entièrement au dehors, afin de le rendre éclatant. Le tabernacle se décore d'emblèmes relatifs à l'Eucharistie, gerbe, épis, raisins, etc., ou d'anges adorateurs. On y voit aussi de pieuses inscriptions. A Rome, la porte est toujours riche comme matière et travail. On la fait en argent, doré et émaillé, ou en métal doré : on y représente la Cène, le bon Pasteur ou autres sujets pieux, un pélican, une croix, un calice surmonté d'une hostie. A Rome, la chapelle du Saint-Sacrement, dans les grandes églises, est toujours la plus ornée de toutes. Hélas! combien en France, malgré tous les progrès accomplis, sommes-nous éloignés de ce respect dû au Saint-Sacrement! L'évêque d'Orléans signalait avec douleur cet état de choses dans un discours prononcé par lui, à Paris, en faveur des pauvres églises de campagne : « Rien ne peut vous donner une idée, disait Monseigneur, de l'état dans lequel se trouve tout ce qui tient au saint sacrifice de la messe et au saint sacrement de l'autel, dans la plupart des campagnes... non, rien ne peut vous donner une idée de l'état déplorable, effroyable, ignominieux dans lequel se trouve l'Eucharistie. J'ai vu des protestants, qui ne croient pas à l'adorable Eucharistie, mais qui savent que nous y croyons : je les ai vus stupéfaits en considérant ces autels déshonorés, ces sanctuaires abjects, ces tables de communion tombant de vétusté; ces saints ciboires, ces calices ternis et livides, etc... Et les tabernacles mêmes où repose le Dieu vivant, je n'hésite pas à dire que j'en ai vu, que j'en ai vu beaucoup, où une femme du monde craindrait de déposer, pour quelques moments, les parures de sa vanité.... O éternel Roi des siècles, voilà comment on vous traite!..... Eh bien, je le dirai dans toute la franchise de ma parole et de mon ministère, à ces personnes du monde, à ces âmes pieuses, dont la piété paraît quelquefois si fervente, et dont la religion est au fond quelquefois si médiocre; qui n'ont jamais rien fait de grand, de sérieux, qui n'ont jamais su rien retrancher de leur luxe, pour le Dieu qu'elles adorent; je le leur dirai : tant que vous ne traiterez pas le Saint-Sacrement mieux que vous ne le faites tant que vous laisserez le corps et le sang de Jésus-Christ dans des tabernacles dont rien ne révèle la gloire aux regards des peuples, tant que vous n'offrirez rien de généreux pour tant de pauvres églises, tant de pauvres tabernacles où Jésus-Christ languit délaissé, Dieu ne vous bénira pas! Vous resterez, comme vous l'êtes depuis soixante années, suspendus aux penchants des abîmes; vous irez de révolution en révolution. » Ces reproches sévères ne sont malheureusement que trop mérités. Quant à la *décoration intérieure*, le tabernacle, selon la teneur du décret de 1575, doit être entièrement tapissé d'une étoffe de soie; cette étoffe sera blanche par convenance et pour se conformer à un usage général, parce que telle est la couleur liturgique du Saint-Sacrement. Benoît XIII, toujours précis jusque dans les moindres détails, indique la manière de tapisser le tabernacle : « La chambre intérieure sera revêtue de toutes parts, y compris le plancher et la porte, d'une riche étoffe blanche; le damas est préférable au taffetas qui se déchire facilement. Il sera bien tendu et cloué avec des clous à tête dorée, sous lesquels sera un passement de soie. Il ne faut pas coller ce damas, parce que souvent la colle attire les vers. » On se gardera bien de revêtir l'intérieur du tabernacle de papiers à tapisserie, tant riches soient-ils, ce que nous avons vu quelquefois.

Certains tabernacles de la renaissance appuyés à des rétables de bois sont beaucoup plus grands qu'il ne faut; pour en faciliter la surveillance au point de vue de la propreté, il convient alors d'en limiter la profondeur; pour cela, on introduit dans ce grand tabernacle un autre tabernacle de la grandeur et de la profondeur voulues, que l'on tapisse de soie blanche comme il est dit ci-dessus.

La coutume romaine requiert encore en avant de la porte, au dedans, un rideau de soie blanche, qui glisse, à l'aide d'anneaux, sur une tringle, ou est fixe et se partage en deux, au milieu, de façon qu'en ouvrant la porte, l'œil ne puisse aucunement apercevoir le ciboire. Le lecteur peu initié aux pratiques de l'Eglise romaine se demandera peut-être pourquoi tous ces voiles, toutes ces tentures sur le tabernacle, sur le saint ciboire, devant la porte du tabernacle? Nous lui répondrons que c'est une pratique commune à tous les peuples, depuis la plus haute antiquité, de témoigner leur vénération pour les personnes ou pour les choses, par le soin avec lequel on les recouvre et les abrite; c'est pour cette raison que la liturgie prescrit encore de donner à l'autel du Saint-Sacrement un abri spécial, indépendamment de la voûte de l'église; dans les basiliques, cet abri consistait en un petit édifice porté sur quatre colonnes de

marbre, appelé *Ciborium;* aujourd'hui, il est prescrit de le remplacer par un dais, nous en parlerons en temps et lieu. Dans l'intérieur du tabernacle, pour recevoir le saint ciboire, on étend un corporal bien blanc, qu'il est bon de renouveler de temps à autre; nous en avons vus qui, souvent, par leur usure et leur couleur, avaient acquis des droits à la retraite, n'ayant pas été changés depuis nombre d'années. On pourrait aussi, disent quelques auteurs, se servir d'une pale en place de corporal, mais la pale ne nous paraît pas assez large ; la pale française surtout, avec son carton, serait très-incommode. Néanmoins, si on en fait usage, comme souvent elle est garnie de soie d'un côté, on aurait soin de mettre ce côté en dessous.

(*A suivre.*) L'abbé D'EZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

Théologie morale

DU PROBABILISME

A PROPOS D'UN NOUVEAU SYSTÈME.

(23e article.)

IX. — Résumé et appréciation générale du Probabilisme à compensation.

Le R. P. Potton nous a dit que, si l'idée du *Probabilisme à compensation* a germé spontanément dans son esprit, il a eu la satisfaction de trouver cette doctrine formulée et explicitement enseignée dans le *Compendium philosophiæ* de M. Manier et dans le *Tractatus de actibus humanis* de M. Laloux. Il est très-vrai que le système des trois auteurs est le même quant aux principes. Le R. P. Potton n'a guère sur ses devanciers que l'avantage d'avoir imaginé une prétendue parité entre l'obligation qui incombe au supérieur de prévenir et de réprimer le péché matériel commis de bonne foi par ses subordonnés, et l'obligation qui s'imposerait, à son avis, d'éviter le péché matériel pouvant résulter de la violation de la loi douteuse. Nous avons démontré que cette parité n'existe pas, et que le supérieur qui fait là une apparition si inattendue, comme une sorte de *deus ex machina*, doit être poliment éconduit et mis hors de la question. Ce qui reste de l'exposé fait par le respectable dominicain n'est au fond que le système des deux vénérables sulpiciens, auquel il a donné, en s'emparant d'une expression de M. Laloux, le nom de *Probabilisme à compensation*, et qu'il faudrait appeler plus justement le *tutiorisme absolu.*

Ayant été forcé de nous occuper jusqu'ici presque exclusivement de la brochure du R. P. Potton, qu'il nous a fallu examiner dans son ensemble et dans ses détails, nous croyons devoir achever notre tâche par un résumé et une appréciation générale de la doctrine que nous avons combattue, en laissant de côté, autant que possible, les personnes de ses défenseurs.

Voici la formule exacte du nouveau système :

La loi douteuse n'est pas dépourvue de toute force obligatoire et n'a pas la même vertu d'obliger que la loi certaine ; mais elle oblige plus ou moins strictement, selon qu'elle est plus ou moins connue. Par conséquent, une cause qui n'excuserait pas de l'observation d'une loi certaine suffit quelquefois pour excuser l'observation d'une loi incertaine, pourvu qu'elle soit proportionnée au péché matériel qui résultera de la violation de cette loi, de telle sorte que le bien que l'on se propose en s'affranchissant de la loi douteuse, compense le mal de la transgression matérielle, que l'on est tenu d'éviter.

Tout le *Probabilisme à compensation* est renfermé dans cet énoncé.

Ce système offre les inconvénients suivants, tous très-considérables :

1° La nécessité imaginaire de substituer une doctrine nouvelle à toutes celles qui ont eu cours jusqu'ici touchant la probabilité repose sur une confusion très-grave.

Il faut, disent nos auteurs, une règle universelle servant à résoudre tous les cas dans lesquels on se trouve en présence de la probabilité.

Or, selon eux, les probabilistes n'ont pas su trouver cette règle, et leur principe : *Lex dubia non obligat*, leur paraîtrait à eux-mêmes insuffisant, puisque, dans certaines conjonctures, se voyant dans l'impossibilité de l'appliquer sans arriver à des conséquences fâcheuses, inadmissibles et réprouvées par l'Eglise, ils l'abandonnent, pour affirmer que, par exception, on doit prendre alors le parti le plus sûr : par exemple, lorsqu'il s'agit de la validité des sacrements, ou des choses qui sont de nécessité de moyen pour le salut, ou les intérêts d'autrui. Dans ces circonstances, disent les nouveaux docteurs, le principe du Probabilisme n'est pas applicable, et les probabilistes en conviennent, puisqu'ils y renoncent. Donc, concluent-ils triomphalement, les probabilistes avouent l'insuffisance de leur principe, et ils en reconnaissent, dès lors, implicitement la fausseté.

Nous n'avons qu'à répéter ici ce qu'il nous a fallu rappeler plusieurs fois dans le cours de notre discussion. L'objet du Probabilisme scolastique est on ne peut plus clairement défini. Il s'occupe uniquement de la licéité de l'acte

accompli sans égard à la loi douteuse. Sa formule est celle-ci : *Lorsque l'honnêteté d'une action est seule en cause, il est permis de suivre l'opinion favorable à la liberté, si elle est solidement probable.* Le système entier est contenu dans cette proposition, il n'y a rien au-delà. Le principe est universel et s'applique à tous les cas et à tous les actes du même genre, c'est-à-dire à ceux où la seule honnêteté de l'action est discutée : aucun n'en est excepté.

Cependant les adversaires du Probabilisme l'ont représenté comme un système très-compliqué et enchevêtré. Le P. Gury a énoncé et prouvé les deux propositions suivantes : « Il n'est pas permis de suivre une opinion faiblement probable, en laissant de côté la plus sûre. » — « Il est permis de suivre une opinion très-probable, et même la plus probable, en laissant de côté la plus sûre, lorsqu'il s'agit uniquement de l'honnêteté de l'action. » La première de ces propositions est la contradictoire de celle-ci : « En général, lorsque nous accomplissons une action en nous appuyant sur une probabilité intrinsèque ou extrinsèque, quelque faible qu'elle soit, pourvu que nous ne sortions pas des limites de la probabilité, nous agissons toujours prudemment. » Cette proposition est la formule du laxisme, et elle a été condamnée par Innocent XI (1). Celle que lui a opposée le P. Gury est une simple conséquence de l'unique proposition du Probabilisme, qui exige, pour que l'on agisse prudemment en présence d'une loi douteuse, si d'ailleurs il s'agit uniquement de l'honnêteté de l'action, que l'opinion favorable à la liberté soit *solidement* probable.

La seconde proposition du P. Gury est pareillement la contradictoire de cette autre : « Il n'est pas permis de suivre, parmi les opinions probables, même celle qui est très-probable. » Cette dernière contient le tutiorisme absolu, condamné par Alexandre VIII (2). La proposition opposée du P. Gury est encore une conséquence nécessaire de la formule du Probabilisme, puisque, s'il est permis de suivre une opinion *solidement* probable en faveur de la liberté, laquelle peut avoir contre elle une opinion aussi probable, et même un peu plus probable, il est licite, à bien plus forte raison, de suivre l'opinion *très-probable* qui se prononce dans le même sens.

C'est donc à tort que l'on a considéré les deux propositions précédentes comme des pièces du système. Elles lui appartiennent, sans doute, mais en leur qualité de conséquences ou de corollaires. Si l'unique proposition qui est à elle seule toute la doctrine du Probabilisme est vraie, celles-ci sont vraies aussi, parce qu'elles en découlent logiquement; voilà tout. On peut les retrancher sans mutiler aucunement le système, mais il était utile de les ajouter puisqu'elles répondent à deux erreurs, dont l'une est l'application exagérée et fausse du principe du Probabilisme, et l'autre en est la négation.

Où nos auteurs se sont déplorablement trompés, c'est lorsqu'ils ont voulu faire aussi entrer dans le Probabilisme la première proposition du P. Gury. Elle est ainsi conçue : « Il n'est pas licite de suivre une opinion probable, ni même la plus probable, en laissant la plus sûre, toutes les fois qu'il y a obligation absolue d'atteindre efficacement une fin déterminée, que l'usage d'un moyen probablement insuffisant mettrait en danger. Il faut donc, dans ce cas, suivre l'opinion la plus sûre. » M. Laloux affirme que les probabilistes oublient leur principe dans certains cas spéciaux, et le R. P. Potton a essayé très-longuement de prouver que le P. Gury se contredit et va du Probabilisme au tutiorisme sans justifier ces évolutions inconséquentes, qui trahiraient l'embarras où le jette l'application du système. La grande preuve du critique, et il y insiste très-complaisamment, est le rapprochement et la comparaison qu'il fait de la proposition qui précède avec les trois autres, et il répète plusieurs fois que l'illustre théologien a tout brouillé, parce que, « ayant entre les mains une théorie défectueuse, il n'a pu, malgré ses efforts et ses talents, l'étayer par de bonnes preuves, et lui donner la solidité et la clarté qui n'appartiennent qu'aux théories pleinement vraies (1). »

Nous avons démontré avec la dernière évidence que la première proposition du P. Gury, que nous venons de reproduire, est tout à fait en-dehors du Probabilisme et n'a rien de commun avec lui. Il ne s'agit pas, dans cette proposition, du parti que l'on peut ou doit prendre en présence d'une loi douteuse, lorsque la seule licéité ou honnêteté de l'action est en cause, ce qui est le propre et unique objet du Probabilisme, mais de la ligne de conduite à suivre en face de l'obligation absolue d'atteindre *efficacement* une fin déterminée, ayant d'ailleurs le choix entre un moyen dont l'emploi assure l'obtention de cette fin et un autre qui n'y conduit que probablement. Ce qui est alors en question, ce n'est plus la licéité de l'acte, mais sa validité, et la loi qui impose cette validité, si elle est possible, n'est pas douteuse, mais certaine. Si le P. Gury avait prétendu décider ces deux genres de cas par le même principe, il serait tombé, en effet, comme on le lui re-

(1) Décret. 2 mart. 1679. — (2) Décret. 7 décemb. 1690.

proche sans raison, dans une confusion qui l'aurait conduit fatalement à se contredire; mais il s'en est bien gardé, et c'est précisément afin de dégager la question du Probabilisme de tout ce qu'on aurait pu avoir l'idée d'y introduire indûment, à cause d'une certaine ressemblance dans les termes, qu'il a voulu traiter tout d'abord et décider la question de la validité des actes obligatoires en présence de moyens dont les uns sont certainement efficaces et les autres ne le sont que probablement. Parce que nos auteurs n'ont pas vu cela, parce que, il faut bien le dire, ils n'ont pas compris la théorie du Probabilisme, ils ont prétendu être plus perspicaces et plus habiles, et englobant dans le système des questions essentiellement différentes, qui ne peuvent être résolues par le même principe, ils ont annoncé une théorie nouvelle, fondée sur la confusion même qu'ils reprochaient injustement au docte jésuite. Le R. P. Potton particulièrement a promis de tout simplifier, et, chose assez piquante, pour arriver à la simplicité il a substitué une série de *douze* propositions à l'unique proposition qui est la vraie formule du Probabilisme.

Nous voyons par là ce que devient la prétention de débarrasser la théologie d'une doctrine obscure et contradictoire, pour la doter d'un système clair et logique.

2° *Le Probabilisme à compensation* n'a d'autres fondements que des principes absolument faux. Le premier de ces soi-disant principes affirme qu'une obligation certaine est attachée à la loi dont l'existence même est incertaine. « La loi douteuse, écrit-on, n'est pas dépourvue de toute force obligatoire et n'a pas la même vertu d'obliger que la loi certaine, mais elle oblige plus ou moins strictement, selon qu'elle est plus ou moins connue. » C'est, comme on le voit, la contradiction formelle du principe fondamental du Probabilisme : *Lex dubia non obligat.* Nous croyons avoir présenté une démonstration péremptoire de notre principe. Nous ne la recommencerons pas ici, et quelques observations suffiront sur ce point.

Les partisans de la doctrine nouvelle semblent avoir oublié toutes les règles de la logique, qui veut que les conséquences soient renfermées dans les principes, et celles dont ils ont besoin pour construire leur système, ils les tirent du néant, ne pouvant les extraire de vérités préexistantes bien prouvées.

Ils commencent par nous donner pour certaine l'obligation de la loi douteuse. Nous avons cru jusqu'ici, comme l'enseignent tous les métaphysiciens, que la cause efficiente est le premier principe productif de l'effet, que sa vertu est proportionnée à l'effet à produire, et qu'elle produit cet effet par sa propre forme, lui conférant ainsi son caractère essentiel (1). Par suite, l'effet essentiel, *effectus per se*, est quelque chose qui émane d'une autre chose comme de son principe productif, et il participe à la nature de ce principe (2). Cette origine suppose que l'effet est contenu dans sa cause et ne la dépasse ni en étendue, ni en perfection. Ceci est du pur sens commun et de la plus limpide évidence. Appliquant ces données générales à la loi, qui est la cause efficiente de l'obligation, et à l'obligation, qui est l'effet propre et essentiel de la loi, nous disons qu'il ne peut sortir de la loi une obligation qui diffère d'elle essentiellement et la dépasse en nature, en vertu et en étendue, tout comme une souris ne saurait engendrer un éléphant. Par conséquent, la loi certaine donne naissance à une obligation certaine, et l'on ne peut attribuer à la loi douteuse d'autre effet qu'une obligation douteuse, laquelle n'est pas une obligation réelle, pas plus que la loi douteuse n'est une vraie loi.

Tout cela est aussi clair que cette proposition d'arithmétique : « Deux et deux font quatre. » Mais nos modernes docteurs ne l'entendent pas ainsi, et ils nous disent sans sourciller : « Si la loi douteuse n'a pas la même vertu d'obliger que la loi certaine, elle n'est cependant pas dépourvue de toute force obligatoire, et elle oblige plus ou moins strictement, selon qu'elle est plus ou moins connue. » Ils ne se contentent pas d'affirmer que, la loi douteuse étant probable, elle oblige probablement. Cela ne ferait pas leur affaire, et ils n'auraient pas pris la plume pour écrire cette chose si simple, qui ne pouvait servir de base à un nouveau système. Ils nous disent absolument : La loi douteuse oblige. Ils veulent bien accorder que l'obligation qu'ils lui attribuent est moins stricte que celle qui est attachée à la loi certaine; mais, selon eux, elle oblige, et ils tiennent cela pour assuré. Ce qui revient à dire : L'incertain produit le certain. Cela est irrationnel; nous dirons même, sans vouloir offenser personne, et ne jugeant que la doctrine : Cela est absurde.

Si le négatif ne peut engendrer le positif, du moment que le doute sérieux qui tombe sur la loi est la négation de la certitude, il n'en peut sortir une obligation certaine. Nos adversaires comprenant bien que, s'ils laissent passer cette notion du doute, leur thèse s'écroule, ils nous la contestent et veulent absolument la transporter à l'ignorance, en affirmant qu'il y a du positif dans le doute. « L'ignorance, disent-ils, est une nuit épaisse, c'est la négation et l'absence de la lumière, tandis que le doute est une lu-

(1) *De la théorie du Probabilisme*, p. 8. — (2) Voir Polman, *Breviar. theol. De causis.*

mière pâle, qui projette des rayons tremblants. » Ils font ainsi du doute une partie de la certitude, et ils infèrent de là que, si la loi certaine produit entièrement l'obligation, il doit résulter aussi de la loi douteuse une obligation moindre, mais aussi certaine que la lumière pâle et proportionnée à son degré. Volontiers nous dirons avec eux que l'obligation est aussi certaine que la lumière contenue dans le doute. Or, ajoutons-nous, dans le doute, il n'y a pas du tout de lumière touchant la certitude de la loi, et nous l'avons prouvé. Donc il est impossible de tirer une obligation quelconque, ni entière ni partielle, de la loi douteuse.

L'idée que nos auteurs se font du doute les entraîne dans une confusion étrange. Il est tout simple qu'une loi ne peut obliger que si elle est une vraie loi. Or, tous les théologiens, tous les canonistes, tous les jurisconsultes ne considèrent comme vraie loi que celle qui est promulguée, soit que la promulgation entre dans l'essence même de la loi, comme nous le pensons, soit qu'on en fasse seulement une condition *sine qua non*. C'est par la promulgation, et uniquement par là, que la loi, qui en est un lien, atteint le sujet, lui est appliquée et le lie effectivement. La loi sérieusement douteuse est-elle promulguée? Non, évidemment, puisqu'elle n'est pas notifiée et que le sujet n'en a pas la connaissance requise, c'est-à-dire la connaissance certaine que saint Thomas appelle la science : « *Nullus ligatur per præceptum aliquod, nisi mediante scientia illius præcepti... Præceptum non ligat nisi per virtutem scientiæ.* » Ce sont les propres paroles du saint Docteur (1). Nous avons fait valoir en son lieu la force de cet argument.

Que répliquent à cela les adversaires? Ils répondent que saint Thomas emploie, avec le mot *scientia*, celui de *notitia*, ce qui prouverait, selon eux, qu'il les tient dans cet endroit pour synonymes et équivalents. Or, prétendent-ils, le doute est une connaissance, *notitia*, et cette connaissance de la loi, au témoignage de saint Thomas, suffirait pour créer l'obligation.

Nous avons prouvé, par des textes très-clairs où l'Ange de l'Ecole met en opposition la science et le doute, que cette interprétation fantaisiste, condamnée par le bon sens, est absolument contraire à sa pensée. Le doute renferme, il est vrai, une connaissance, mais ce n'est pas celle de la loi. Ce qui est connu, dans le cas d'une loi douteuse, ce n'est pas la loi, puisqu'on ne peut affirmer ni qu'elle existe, ni qu'elle n'existe pas; c'est la simple possibilité de la loi. Si elle n'existe vraiment pas, elle ne peut être un objet de connaissance; si elle existe de fait, on ne le sait pas, on l'ignore; la seule chose qui apparaisse, c'est que rien ne répugne à l'existence de cette loi. Quant à la loi elle-même, si elle n'est pas connue certainement, elle est ignorée comme vraie loi, et eût-elle été réellement portée, elle est plongée dans « la nuit épaisse » qui constitue l'ignorance.

Nos nouveaux théologiens ont fait des efforts prodigieux pour altérer ces notions si claires, et ils n'ont pas même réussi à faire sortir de leur erreur une « lumière pâle projetant des rayons tremblants. » Leur idée de doute peut avoir, à première vue, quelque chose de spécieux, le moindre examen la fait évanouir et il n'en reste pas la plus légère trace.

En traitant la question du Probabilisme, il ne faut jamais perdre de vue deux choses entre lesquelles il existe une constante corrélation, savoir la loi et la liberté, nous devrions même dire : la liberté et la loi, puisque, la seconde dirigeant la première dans son exercice, elle la présuppose. Saint Thomas s'est bien gardé de les isoler, et il nous explique avec une sorte d'insistance que la loi est la règle et la mesure des actes humains, lesquels sont accomplis, non-seulement volontairement, mais librement. Dans la théorie que nous combattons, un des deux termes est trop oublié. Si l'on parle encore de la liberté, ce n'est plus guère que pour mémoire, et, en fait, elle est sacrifiée. On perd de vue cette vérité importante, que la liberté a sur la loi une priorité de raison qui lui donne le droit de ne se soumettre qu'à bon escient. L'axiome de jurisprudence : *Melior est conditio possidentis* est un principe de droit naturel. La liberté reste en possession tant que la loi ne vient pas la déposséder légitimement, et la dépossession ne peut se faire qu'en vertu d'un titre valable et incontestable, c'est-à-dire certain. La liberté reste armée de son titre, tant que la loi n'en présente pas un qui soit supérieur et la contraigne à s'incliner. Si la loi est certaine, elle prévaut évidemment, parce qu'elle est plus forte, et la liberté doit céder. Si la loi n'est que probable, ou douteuse, quel titre peut-on invoquer en sa faveur, sinon la seule probabilité? Si vous dites à la liberté : Voilà une loi probable, devant elle tu dois t'effacer; la liberté vous répondra justement : Je suis tenue de m'effacer devant une vraie loi, devant la loi certaine, mais la loi probable n'a que probablement le droit d'exiger ma soumission, et moi, dans cette situation, je m'appuie sur le fait de la possession qui est en ma faveur et m'autorise à ne point abdiquer jusqu'à ce que vous établissiez d'une manière certaine le droit supérieur de la loi; et vous ne pourrez le faire qu'en démontrant son existence. Je reste dans cette position, prêt à l'abandonner lorsque vous aurez fourni la preuve que je demande et qui est à votre

(1) Voir Polman, *Breviar. theol. De causis.*

charge. — Cette attitude est parfaitement correcte et ne déroge aucunement au respect dû à la loi, puisque son autorité et sa puissance sont très-formellement reconnues.

Il est facile de comprendre combien doit être inexact un système qui fait ainsi abstraction de la liberté dans une question portant tout entière sur la concurrence entre la loi et la liberté, et qui doit aboutir à déterminer leurs positions et leurs droits respectifs.

Si l'on allègue que les raisons excusantes que l'on veut bien admettre pour dispenser de la loi douteuse rétablissent l'exercice de la liberté, nous répondrons que cela n'a lieu qu'accidentellement, et qu'en principe, on refuse tout droit à la liberté en présence d'une telle loi, en sorte que notre observation demeure dans toute sa force.

(*A suivre.*) P.-F. Ecalle,
Archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Subventions communales. — Indemnité pour célébration d'une seconde messe. — Insuffisance des revenus de la fabrique. — Concours obligatoire de la commune. — Taux de l'indemnité a accorder. — Droits de la fabrique.

Lorsqu'un évêque a prescrit ou régulièrement autorisé la célébration d'une seconde messe, les dimanches et jours de fête, dans une paroisse de son diocèse, la fabrique est tenue d'allouer au curé ou desservant une indemnité pour le rémunérer de ce second service. Dans le cas où la fabrique serait dépourvue de ressources, cette dépense retombe à la charge de la commune.

Longtemps contraversée, la question de savoir si l'indemnité à accorder au curé ou desservant d'une paroisse pour le rémunérer du second service fait par lui, les dimanches et jours de fêtes, en vertu d'une prescription ou d'une autorisation régulière, constitue ou non une dépense obligatoire pour la fabrique, et subsidiairement pour la commune, a été enfin résolue dans le sens de l'affirmative par le Conseil d'Etat, le 22 juin 1877. Son arrêt est ainsi conçu :

« Le Conseil d'Etat...

« Vu la requête présentée par la commune de Dalou, représentée par son maire à ce dûment autorisé ; ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, le 22 février 1877, et tendant à ce qu'il plaise audit Conseil annuler, pour excès de pouvoirs, un arrêté du Préfet du département de l'Ariège, en date du 6 décembre 1876, inscrivant d'office au budget de la commune, pour l'exercice 1877, une somme ne 202 fr. 45 pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la fabrique résultant du compte des recettes et dépenses de l'année 1875 ;

« Attendu que le déficit, constaté dans les comptes de la fabrique, pour l'année 1875, provient de ce qu'une somme de 200 fr. est portée en dépense pour honoraires d'une seconde messe, approuvée par l'évêque ; que les communes, en cas d'insuffisance des ressources des fabriques, ne sont tenues de pourvoir qu'aux dépenses obligatoires desdites fabriques, telles qu'elles sont énumérées à l'art. 37 du décret du 30 décembre 1809 et que la dépense d'une messe est une dépense facultative, ne rentrant pas dans les prévisions de l'art. 37 précité du décret du 30 décembre 1809, et à laquelle, dès lors, la commune ne saurait être tenue de subvenir, au lieu et place de la fabrique ;

« Vu l'arrêté attaqué;

« Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée de la requête ; lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 8 mai 1877, et tendant au rejet de ladite requête, par le motif que la dépense relative à la célébration d'une seconde messe, régulièrement ordonnée par l'autorité diocésaine en raison de circonstances spéciales rentrait dans les dépenses prévues par l'art. 37 du décret du 30 décembre 1809, auxquelles les communes sont tenues de subvenir, d'après l'art. 92 du même décret, en cas d'insuffisance des ressoures des fabriques ;

« Vu. . . . . .

« Considérant que, aux termes de l'art. 92 du décret du 30 décembre 1809 et de l'art. 30 de la loi du 18 juillet 1837, lorsque les revenus des fabriques sont insuffisants pour pourvoir aux dépenses du culte, telles qu'elles sont énumérées dans l'art. 37 du décret précité du 30 décembre 1809, les communes sont tenues de suppléer à cette insuffisance des revenus des fabriques ;

« Considérant que le budget arrêté par le Conseil de fabrique de l'église de Dalou, pour l'année 1875, se solde par un déficit de 202 fr. 45; que la commune n'allègue pas que les recettes aient été incomplétement évaluées; que si le Conseil municipal a contesté la nécessité de la dépense d'une seconde messe pour le service du culte, ses observations, ont été soumises à l'évêque de Pamiers qui a prononcé, conformément à l'art. 96 du décret du 30 décembre 1809; qu'ainsi, toutes les dépenses du budget rentraient dans les frais nécessaires au service du culte prévus par l'art. 37 du décret du 30 dé-

cembre 1809, auxquels la commune était tenue de pourvoir, en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique; que, dès lors, en inscrivant d'office au budget communal la somme nécessaire pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la fabrique, après que le Conseil municipal, régulièrement mis en demeure, avait refusé de la voter, le Préfet n'a fait qu'user des pouvoirs qui lui appartenaient en vertu de l'art. 39 de la loi du 18 juillet 1837;

« Décide :

« Art. 1er. — La requête de la commune de Dalou est rejetée.

« Art. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'intérieur. »

La question ainsi résolue par le Conseil d'Etat, dans un sens véritablement conforme aux intérêts religieux, était, avons-nous dit, depuis longtemps controversée. En effet, le *Journal des Conseils de fabriques* (1842-43, p. 316) soutenait qu'aucune obligation légale n'existant à l'égard de l'indemnité à accorder au curé ou desservant, pour le rémunérer du second service fait par lui, le dimanche ou tout autre jour de fête obligatoire, cette indemnité doit être à la charge, soit de la fabrique, soit de la commune, selon que l'établissement de la seconde messe a été demandé par le Conseil de fabrique ou par le Conseil municipal. Si même, ajoutait-il, ce sont des habitants qui ont seuls et individuellement réclamé ce binage particulier, et que ni la fabrique ni la commune ne consentent à se charger du payement de l'indemnité d'ailleurs légitimement due au desservant, cette indemnité ne peut être recueillie et acquittée qu'à l'aide de souscriptions volontaires et individuelles.

Quant aux ministres de l'intérieur et des cultes, leurs solutions n'ont pas toujours été uniformes. Dans le sens de l'Arrêt du Conseil d'Etat ci-dessus rapporté, nous citerons deux décisions ministérielles, en date des 30 avril et 26 novembre 1869. Dans le sens contraire, nous ne connaissons qu'une lettre adressée, le 19 mars 1875, par monsieur le ministre des cultes à M. le ministre de l'intérieur.

Ces décisions sont ainsi conçues. Nous les transcrivons intégralement sans commentaires, parce qu'elles méritent d'être consignées dans la *Semaine du Clergé*.

1°. — *Lettre de M. le ministre des cultes à M. le ministre de l'intérieur.*

Paris, le 30 avril 1869.

« Monsieur le ministre et cher collègue, M. le Préfet de l'Ariège a appelé récemment votre attention sur les difficultés que soulève dans ce département l'obligation imposée aux communes de pourvoir à l'insuffisance des revenus des fabriques.

« Il signale notamment un certain nombre de localités dans lesquelles l'autorité diocésaine a cru devoir, à raison de la disposition topographique de la paroisse, prescrire la célébration d'un double service, pour donner à chacun le temps et le moyen d'assister aux offices. En vue d'indemniser le desservant de ce service ainsi prescrit dans un intérêt religieux, les fabriques de ces paroisses lui alloueraient une indemnité annuelle qui aurait pour conséquence de rompre l'équilibre de leur budget et les mettrait dans la nécessité de recourir à la commune.

« M. le Préfet de l'Ariège demande si une pareille indemnité constitue une dépense purement facultative, ou si elle présente un caractère obligatoire de nature à justifier une demande de concours des communes.

« Avant de répondre à cette question, Votre Excellence a bien voulu me communiquer, le 16 avril courant, la lettre de M. le Préfet de l'Ariège pour me mettre à même d'exprimer mon avis.

« Aux termes des art. 37 et 92 du décret du 30 décembre 1809, combinés avec l'art. 30, § 14, de la loi du 18 juillet 1837, les communes sont tenues de pourvoir à l'insuffisance des revenus des Fabriques justifiée par leurs comptes et budgets. Les dispositions de ces articles sont rigoureuses et absolues. Il en résulte que toute Fabrique, dont le budget régulièrement dressé et revêtu de l'approbation diocésaine, en exécution de l'art. 47 du décret précité du 30 décembre 1809, se solde par un déficit, peut recourir à la commune et réclamer son concours. Le Conseil municipal n'a que deux moyens de se soustraire à l'obligation qui lui est imposée en pareil cas, de venir en aide à l'établissement religieux.

« D'une part, il peut contester, d'une manière générale, la nécessité du concours de la commune (article 93 du décret de 1809). La délibération, qu'il prend à cet égard, doit être adressée au Préfet, qui la communique à l'Evêque diocésain pour avoir son avis. Si les autorités reconnaissent, d'un commun accord, que les objections du Conseil municipal ne sont pas fondées, il n'y a pas lieu de tenir compte de l'opposition qu'il a manifestée, et, en cas de refus persistant, la somme nécessaire est inscrite d'office au budget communal, par décret, si le revenu de la commune est de cent mille francs et au-dessus, et, par arrêté du Préfet, en conseil de Préfecture, si ce revenu est inférieur à ce chiffre (art. 39 de la loi du 18 juillet 1837). C'est dans le cas seulement où l'Evêque et le Préfet seraient d'avis différents qu'il doit en être référé, soit par l'un, soit par l'autre, au Ministre des cultes.

« D'autre part, il est loisible au Conseil mu-

nicipal, par application de l'art. 96 du décret de 1809, de demander une réduction sur quelque article de dépense de la célébration du culte. Sa délibération, contenant la demande de réduction avec motifs à l'appui, est soumise à l'Evêque, qui prononce. Dans le cas où la décision épiscopale est contraire à la demande du Conseil municipal, celui-ci peut l'adresser au Préfet, à qui la faculté est laissée de transmettre toutes les pièces au Ministre des cultes, pour être statué par décret impérial rendu en Conseil d'Etat (art. 97 du décret de 1809).

« Ces diverses formalités, sagement exigées par le législateur, garantissent également les intérêts religieux et communaux. Elles permettent de statuer dans chaque espèce, suivant les circonstances et en pleine connaissance de cause. Les conseils municipaux du département de l'Ariège peuvent y recourir, s'ils le jugent convenable, et contester le caractère obligatoire de l'indemnité allouée à divers desservants à raison d'un double service prescrit dans leur église par l'autorité épiscopale.

« En ce qui me concerne, j'incline à penser, comme M. le Préfet de l'Ariège, qu'il ne s'agit pas, en pareil cas, d'un supplément de traitement destiné purement et simplement à améliorer la position du titulaire ecclésiastique, auquel il est concédé et dont la dépense est essentiellement facultative, mais d'une indemnité présentant un caractère obligatoire à titre de rémunération d'un service ordonné par l'Evêque et nécessité par l'intérêt religieux de la paroisse.

« J'ai l'honneur, etc. »

2° — *Lettre de M. le Ministre de l'intérieur à M. le Préfet de l'Ariège.*

Paris, le 26 novembre 1869.

« Monsieur le Préfet, Mgr l'Evêque de Pamiers a prescrit, dans plusieurs paroisses de son diocèse, la création d'un second service religieux, les dimanches et jours de fête, afin de donner à tous les fidèles le temps et le moyen d'assister aux offices. Les Fabriques allouent aux desservants, pour les rémunérer de ce service, une indemnité annuelle de 200 francs qui met souvent ces établissements dans la nécessité de réclamer le concours des communes. Vous avez demandé si cette indemnité doit être considérée comme un supplément de traitement destiné à améliorer la position du titulaire ecclésiastique auquel il est accordé, et si, par suite, elle ne constitue pour les Fabriques qu'une dépense facultative, ou si, au contraire, elle présente un caractère obligatoire à titre de rémunération d'un service ordonné par l'Evêque et rendu nécessaire par l'intérêt religieux de la paroisse, caractère permettant d'exiger une subvention des communes, en cas d'insuffisance des ressources des Fabriques.

« C'est en ce dernier sens, monsieur le Préfet, que la question me paraît, ainsi qu'à M. le Ministre de la justice et des cultes, devoir être résolue, à raison des circonstances particulières qui ont fait instituer un double service religieux dans le diocèse de Pamiers, et qui consistent notamment dans la disposition topographique des habitations, dans leur éloignement souvent très-grand de l'église, dans la difficulté des chemins d'un pays montagneux, enfin, dans l'impossibilité de laisser sans défense ou de confier à des enfants et à des vieillards, pendant plusieurs heures, des fermes isolées. M. le Ministre des cultes fait d'ailleurs remarquer, avec raison, que la création de vicariats, en admettant que le personnel du clergé diocésain fût assez nombreux pour permettre de recourir à cette mesure, imposerait aux communes une charge plus onéreuse que l'indemnité allouée aux desservants. »

3°. — *Lettre de M. le Ministre des cultes à M. le Ministre de l'intérieur.*

Paris, le 19 mars 1875.

« Monsieur le Ministre et cher Collègue, M. le Préfet de Tarn-et-Garonne a fait connaître à votre département que l'église de Corbarieu étant insuffisante pour les besoins de la population, Mgr l'évêque de Montauban a cru devoir autoriser la célébration d'une seconde messe qui a lieu tous les dimanches, depuis deux ans, et fixer à 200 francs l'indemnité annuelle à payer au desservant. Mais le Conseil municipal a refusé, dès l'origine, de voter cette dépense, et il paraît disposé à persister dans sa résolution.

« Dans ces circonstances, M. le Préfet demande s'il n'y aurait pas lieu de considérer l'indemnité de la seconde messe comme une dépense communale obligatoire, et s'il ne serait pas, par suite, fondé à l'inscrire d'office au budget de la commune; il exprime le désir que la question soit résolue de concert par nos deux administrations.

« En communiquant à l'administration des cultes la lettre de cet administrateur, votre prédécesseur, Monsieur le Ministre et cher Collègue, a émis l'avis que les frais de célébration d'une seconde messe ne constituent, en principe, pour les communes, qu'une dépense facultative, qui ne saurait, dès lors, être inscrite d'office au budget par l'autorité supérieure. Il a annoncé en même temps l'intention d'écrire en ce sens à M. le Préfet de Tarn-et-Garonne. Toutefois, il a cru devoir préalablement demander si cette manière de voir est partagée par mon département.

« D'après l'exposé de M. le Préfet de Tarn-et-Garonne, l'église de Corbarieu est trop petite pour contenir tous les habitants qui veulent assister à l'office divin. L'ordonnance épiscopale qui a autorisé la célébration d'une seconde messe tous les dimanches a eu, dès lors, pour objet de donner satisfaction, non à un simple désir de convenance ou de commodité plus grande, mais à une véritable et impérieuse nécessité. Dans cet état de choses, il deviendrait indispensable ou d'agrandir l'église, ou d'établir à Corbarieu un vicaire pour assister le desservant dans l'exercice du ministère pastoral.

« Dans le premier cas, la commune aurait à supporter une dépense considérable, qui lui incomberait en raison de l'impossibilité où se trouve la Fabrique d'y pourvoir.

« Dans le second cas, l'établissement du vicariat ferait peser sur elle une charge plus lourde que celle qu'entraînerait le payement de l'indemnité de seconde messe. Il semble donc qu'il y a pour la commune de Corbarieu un intérêt réel à accepter cette dernière dépense, qui est de toutes la moins élevée.

« Je reconnais volontiers, monsieur le Ministre et cher Collègue, que les frais de la seconde messe autorisée par Mgr l'évêque de Montauban ne présentent pas, pour la commune de Corbarieu, le caractère de dépense obligatoire, et que si la commune, méconnaissant ses véritables intérêts, continue à refuser de la voter, il ne sera pas possible de l'inscrire à son budget; mais alors, les autorités diocésaine et départementale devront se concerter pour assurer le service du culte dans la paroisse, soit au moyen de l'établissement d'un vicaire, soit par l'agrandissement de l'église.

« En cas de refus ou d'inaction de la commune, la Fabrique serait parfaitement fondée à poursuivre l'exécution de cet agrandissement, sauf à l'administration départementale à provoquer les mesures nécessaires pour mettre la dépense à la charge de la commune, conformément aux articles 92 et suivants du décret du 30 décembre 1809.

« Je vous serai obligé, Monsieur le Ministre et cher Collègue, de vouloir bien prier M. le préfet de Tarn-et-Garonne d'appeler l'attention du Conseil municipal de Corbarieu sur les conséquences possibles de sa résolution en ce qui concerne l'indemnité de 200 francs dont il s'agit. »

Cette doctrine, on l'a vu, ne pouvait être sanctionnée par le Conseil d'Etat, dont la sage et équitable jurisprudence, dit le *Journal des conseils de Fabriques*, vient apporter un puissant élément de solution à la question des suppléments de traitement. Elle permettra, en effet, de mettre à la charge des Fabriques et subsidiairement à celle des communes, selon les cas, sous forme d'indemnité pour seconde messe, ces suppléments de traitement, si souvent contestés par les conseils municipaux, et de faire de cette dépense essentiellement facultative une dépense rigoureusement obligatoire.

Reste maintenant à élucider la difficulté suivante :

Puisque l'obligation d'allouer une indemnité au curé ou desservant, en raison de la seconde messe par lui célébrée, tous les dimanches et jours de fête obligatoire, incombe légalement à la Fabrique, celle-ci est-elle libre d'allouer une somme quelconque au desservant, 300 francs, par exemple? — Si le conseil de Fabrique n'a pas de ressources suffisantes pour payer la somme par lui allouée annuellement, la commune peut-elle n'inscrire à son budget qu'une partie de ladite somme, sous prétexte que, dans plusieurs autres paroisses, on ne donne au curé ou desservant, pour le rémunérer de son second service, que 150 francs ou 200 francs?

Nous ne connaissons aucune loi ni aucun décret fixant l'indemnité à allouer aux curés ou desservants pour seconde messe par eux célébrée, les dimanches et jours de fêtes obligatoires, en vertu d'une ordonnance ou d'une autorisation de l'évêque diocésain. La Fabrique est donc complétement libre d'inscrire sur son budget telle ou telle somme qu'il lui plaît de voter en faveur du pasteur de la paroisse, de même qu'elle a toute faculté d'augmenter ou de diminuer à son gré le salaire des divers serviteurs d'église ou des prédicateurs, le traitement des vicaires, etc., sauf, bien entendu, l'approbation de ces décisions par l'autorité supérieure, conformément au décret du 30 décembre 1809. Cette solution nous paraît incontestable.

Dans le cas où la Fabrique ferait appel à la commune, parce que ses revenus sont insuffisants, le Conseil municipal n'est nullement en droit, à notre avis, d'inscrire au budget communal une somme inférieure à celle qui a été déjà votée par la Fabrique. Il peut seulement, par application de l'art. 96 du décret de 1809, demander une réduction sur quelque article de dépense de la célébration du culte, v. g. sur l'article de la célébration de la seconde messe du dimanche et des jours de fêtes obligatoires. Sa délibération contenant la demande de réduction, avec motifs à l'appui, est soumise à l'évêque qui prononce. Toute question intéressant le service paroissial et la dignité du culte ne peut être tranchée que par l'évêque. Dans le cas où la décision épiscopale serait contraire à la demande du Conseil municipal, celui-ci peut, conformément à l'art. 97 du décret pré-

cité de 1809, l'adresser au Préfet, à qui faculté est laissée par le législateur de transmettre toutes les pièces au Ministre des cultes, pour être statué par décret rendu en conseil d'État. — Si l'évêque et le préfet sont d'accord, il n'est nullement besoin d'un décret pour trancher la question, et, dans le cas où les autorités diocésaine et départementale seraient d'avis que telle ou telle allocation, relative à une dépense du culte, doit être inscrite d'office au budget de la commune, celle-ci n'a pas de recours auprès du ministre qui ne peut réformer la décision préfectorale, à moins qu'il n'y ait eu excès de pouvoir. (*Arrêts du Conseil d'État, des* 10 *avril* 1860 *et* 11 *juillet* 1857.)

Nous ne saurions trop exhorter nos lecteurs à prendre bonne note des décisions que nous venons de faire connaître, parce qu'elles pourront leur être, le cas échéant, d'une très-grande utilité.

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

VARIÉTÉS

FAUT - IL DIRE CLÉMENT D'ALEXANDRIE, OU SAINT CLÉMENT D'ALEXANDRIE?

La librairie Hachette et Cᵉ nous adresse un prospectus pour nous annoncer la seconde édition d'un Dictionnaire des Antiquités chrétiennes, par M. l'abbé Martigny, chanoine de Belley, associé correspondant de la Société des antiquaires de France.

Dans sa première édition, l'auteur attribuait constamment à Clément d'Alexandrie la qualification de saint. Quelques personnes, adonnées aux études de l'histoire ecclésiastique, lui en manifestèrent de l'étonnement. Le chanoine, toutefois, sans vouloir dirimer la controverse, garda son opinion favorable à la sainteté du catéchiste d'Alexandrie, donnant les raisons qui expliquent et excuseront, s'il le faut, ses préférences.

Ces raisons, les voici : l'antiquité ecclésiastique a rendu d'honorables témoignages aux vertus de ce grand homme ; l'on ne voit pas qu'aucun des anciens Pères de l'Eglise ait infligé le moindre blâme à sa doctrine ; le martyrologe d'Usuard, dont la leçon a été répétée par plusieurs autres, fait lire au 4 décembre : « A Alexandrie, de saint Clément Alexandrin, qui eut la plus grande vogue dans l'école des lettres divines; » le Père Sollier, de la Société des Bollandistes, exprime le regret qu'il ait été rayé du martyrologe romain par Baronius; le savant Pape Benoît XIV se borne à constater, dans sa préface au même martyrologe romain, qu'il n'y avait pas d'assez fortes raisons pour y rétablir le nom de ce docteur; enfin, notre *judicieux* Tillemont, articule relativement à cette question, des faits dont il est bon de tenir compte pour la solution désirée : « Nous avons dit, écrit-il, que sa feste estoit marquée le 4 de décembre dans plusieurs martyrologes, et quoique son nom ne se lise pas dans le romain de Baronius, cela n'a pas empesché que l'on ait cru pouvoir tirer divers endroits de ses écrits pour les mettre dans l'office de l'Eglise de Paris, en lui donnant mesme le titre de saint. Et on assure que, quoiqu'on eust témoigné d'abord à Rome en être surpris, on céda aussitôt à l'autorité d'Usuard et on trouva étrange que Baronius ne l'eut pas mis dans le sien, celui d'Usuard ayant esté longtemps le martyrologe ordinaire de l'Eglise, et l'estant encore en divers endroits. » (Tillemont, Mém. d'hist. eccl., t. III, p. 195.) »

Nous aurions beaucoup d'observations à faire sur les motifs allégués par M. le chanoine de Belley; mais il convient mieux d'établir d'abord notre thèse, sauf à refuter ensuite les objections qui resteraient encore debout.

La Cour de Rome a-t-elle jugé contradictoirement si la qualité de saint doit être attribuée, ou non, à Clément d'Alexandrie? Quels furent les motifs de la sentence?

I. — La réforme du martyrologe romain se fit d'abord sous le pontificat de Grégoire XIII. Baronius, dans la commission chargée de ce travail, ne crut pas devoir conserver dans les dyptiques de l'Eglise le nom de Clément d'Alexandrie ; et il justifia surtout son opinion, en invoquant le décret où le Pape Gélase range les œuvres du Catéchiste parmi les livres apocryphes. Le Pape Urbain VIII, en corrigeant le même martyrologe, maintint la décision du cardinal Baronius. Dans le temps où Benoît XIV se préparait à donner lui-même une nouvelle édition, corrigée et augmentée, du martyrologe romain, diverses personnes supplièrent ce pape d'inscrire au 4 décembre le nom de Clément d'Alexandrie. « Plusieurs savants modernes, » dit-il, en sa Lettre apostolique au roi de Portugal, « voyaient avec peine qu'on eût oublié dans le martyrologe un homme aussi recommandable par sa piété que par sa science. Au moment où nous sommes occupé de cette nouvelle édition, ce sujet de controverse ne pouvait être laissé dans l'ombre. C'est pourquoi, au milieu des soins de la charge apostolique qui nous accablent, nous avons cru devoir entreprendre la cause de Clément d'Alexandrie, et rechercher les témoignages que lui rendent, dans leurs écrits, les auteurs ecclé-

siastiques soit anciens, soit modernes (Lettre apost. XIX). »

Benoît XIV, après avoir examiné toutes les raisons qui sembleraient militer en faveur de Clément l'Alexandrin, tire la conclusion suivante : « Ces motifs ne sont pas assez puissants pour nous faire entrer dans le sentiment de ceux qui voudraient que l'on inscrive son nom au martyrologe romain. Nous allons donner nos raisons, non pour porter atteinte à la gloire de Clément d'Alexandrie, mais pour faire voir les sérieuses difficultés qui nous empêchent de placer son nom dans le martyrologe, quoi qu'on puisse dire d'ailleurs de ses lumières et de ses vertus (Ib., XXV). »

En énumérant l'une de ses raisons convaincantes, le docte pontife dit : « Dans cet état de la question, aucun homme sage n'hésitera à déclarer que ce nom ne peut être inscrit dans les fastes sacrés (Ib., XXX). »

Il termine ainsi sa controverse : « C'est pourquoi Nous ne pouvons embrasser l'opinion de ceux qui blâment, avec une souveraine injustice, les hommes très-estimables que Grégoire XIII avait chargés de corriger le martyrologe romain, et dont on peut voir les noms dans notre ouvrage cité plus haut. Ils ne sont nullement répréhensibles d'avoir omis le nom de Clément, quoique le martyrologe d'Usuard en fît mention ; car telle est la force des arguments que nous avons apportés, qu'ils suffisent et pour infirmer le témoignage d'Usuard, et pour justifier de tout reproche et de toute critique l'édition corrigée du martyrologe romain (Ib., XXXVI).»

De tout ce qui précède, il résulte que le nom de Clément d'Alexandrie fut rayé du martyrologe romain par Grégoire XIII, Urbain VIII et Benoît XIV, seuls juges compétents dans cette matière ; que le jugement des Souverains-Pontifes, et notamment celui du dernier, ne fut porté qu'après une longue et laborieuse enquête ; que, non content de dire, par manière de doute, qu'il n'avait pas trouvé d'assez fortes raisons pour rétablir le nom du catéchiste dans le martyrologe, Benoît XIV affirme, au contraire, fort nettement que « ce nom ne peut être inscrit dans les fastes sacrés ; » qu'en conséquence, il défend d'inquiéter la mémoire de ces hommes estimables qui, sous Grégoire XIII, ont supprimé l'éloge de Clément d'Alexandrie, tel qu'Usuard l'avait inséré, de son chef, dans son martyrologe, à la date du 4 novembre ; que la sentence de Benoît XIV, promulguée dans une Lettre apostolique, et imprimée en tête du martyrologe romain, doit faire loi dans l'Eglise ; et qu'il n'est point permis d'appeler saint un personnage auquel la puissance ecclésiastique a refusé positivement cet honneur.

L'église de Paris a donc eu tort d'employer, pour son bréviaire, des leçons tirées des œuvres de Clément d'Alexandrie, et de donner même au Catéchiste le nom de saint. Le *judicieux* Tillemont ne fait pas preuve de jugement, lorsqu'il semble approuver la révolte des liturgistes parisiens contre le Saint-Siège ; et ce qu'il nous rapporte de Rome, au sujet de cette affaire, a toute l'apparence d'un véritable roman.

Puisque Rome a parlé, la cause est finie. Mais il ne sera point inutile de rappeler les considérants de la Cour romaine. Ce travail nous démontrera, entre autres choses, que l'obéissance à la voix de l'Eglise est le plus court chemin pour arriver à la raison.

II. — Le pape Benoît XIV, et c'est lui-même qui nous l'apprend, justifie sa sentence d'exclusion contre Clément d'Alexandrie par les trois raisons suivantes : il n'est pas facile de connaître les vertus du célèbre catéchiste, parce que l'histoire est à peu près muette à son sujet ; d'ailleurs, il n'a jamais reçu, dans les églises d'Orient, les honneurs d'un culte public, et, dans l'Occident, son nom figure pour la première fois au martyrologe d'Usuard ; enfin les écrits de ce grand homme renferment certainement des erreurs, et rien ne prouve, d'une façon péremptoire, que ces erreurs ne soient pas de lui.

1° Clément vivait au commencement du IIIe siècle de l'Eglise ; il suivit les leçons de Pantène, qui enseignait la philosophie du Portique, avant d'embrasser la religion chrétienne ; il eut Origène pour disciple. Il fut prêtre d'Alexandrie et chargé de la célèbre école de cette ville. On ignore d'ailleurs le lieu de sa naissance, le genre de sa vie et l'époque de sa mort.

Il est vrai : des auteurs anciens rendirent hommage, non-seulement à la profondeur de sa science, mais encore à la beauté de ses mœurs. Eusèbe Pamphile, qui florissait dans la première moitié du IVe siècle, cite un passage d'une lettre de saint Alexandre, évêque de Jérusalem, à Origène, où le titre de saint est donné à Clément : « Nous reconnaissons, » dit-il, « pour nos Pères, les bienheureux qui nous ont frayé le chemin... et saint Clément, notre maître, qui nous a été d'un grand secours (Euseb., Hist. Eccl., VI, 15). » Saint Jérôme, dans son ouvrage des hommes illustres, qu'il composa vers la fin du IVe siècle, recueille des éloges à peu près semblables, donnés à Clément par le même saint Alexandre. Voici ses propres paroles : « Mes seigneurs et mes frères, je vous ai envoyé ces écrits par le bienheureux prêtre Clément, homme illustre et recommandable. » Théodoret, fort renommé au Ve siècle, appelle Clément un homme saint

(Fabulæ Hæretic., I, 6). Ce témoignage est confirmé par la Chronique pascale, dont l'auteur s'exprime ainsi : « Clément, très-saint prêtre de l'église d'Alexandrie. » Saint Maxime, moine de Constantinople, dont l'époque remonte au VIIe siècle de l'Eglise, cite un fragment du Livre de la Providence, qu'il attribue « à Clément, très-saint prêtre d'Alexandrie (tom. II, p. 144). » Jean Damascène, écrivain fort célèbre du VIIIe siècle, dans le Traité des deux volontés du Christ, honore aussi Clément du nom de bienheureux. Divers écrivains modernes ont renouvelé ce panégyrique des anciens.

Ces témoignages auraient sans doute une grande valeur, si l'on pouvait démontrer que la dénomination de saint, dans les premiers temps de l'Eglise, n'avait pas été plutôt attachée à la profession de la foi chrétienne qu'à la pureté des mœurs. « C'est pourquoi, dit Benoît XIV, nous avons prouvé, au livre IV de la Canonisation des saints, que le seul titre de saint ne suffit pas pour qu'on doive honorer d'un culte religieux les corps que l'on retire des catacombes, puisque comme nous venons de l'observer, la primitive Eglise ne voulait indiquer par ce mot de saints, ni la sainteté de la vie, ni le martyre enduré pour le nom de Jésus-Christ, mais seulement l'intégrité de la foi qui était commune à tous les fidèles.» Benoît XIV appuie son dire sur un passage de Sponde, l'abréviateur des annales de Baronius : « Autrefois, dit cet historien, les noms de chrétien et de saint se mettaient l'un pour l'autre, comme on le voit dans saint Paul, dans saint Luc, et plus tard dans saint Ignace, saint Polycarpe, Philon, Tertullien et d'autres encore. Enfin l'usage a prévalu dans l'Eglise de réserver le nom de saint pour ceux en qui l'on voyait briller une sainteté plus éminente et plus éprouvée (Ann. 43, 4). »

Ainsi, en droit, nous pouvons considérer les textes cités plus haut comme des expressions laudatives, et non pas comme un jugement sur la sainteté de Clément d'Alexandrie. L'on dit encore aujourd'hui un saint évêque, sans prétendre pour cela le canoniser.

2° Les faits, du reste, viennent corroborer notre sentiment. Malgré tous les hommages dont la mémoire de Clément fut l'objet, dès le principe, l'on ne voit pas que cet illustre philosophe ait jamais reçu, dans les contrées orientales, les moindres honneurs d'un culte public. En vain dira-t-on qu'il est mort avant le temps où la coutume s'est établie, dans l'Eglise, d'honorer les glorieux confesseurs du Christ. Cette coutume, il est vrai, n'a commencé en Orient et en Occident, qu'au IVe siècle : les érudits en conviennent, et Benoît XIV le prouve, en son livre de la canonisation (I, v, 3). Mais tout le monde le sait, les premiers fidèles étaient dans l'usage de rendre des hommages publics, même aux simples confesseurs, qui s'étaient endormis dans le sein de Dieu, et de témoigner ainsi la haute estime qu'ils avaient conçue de leur éminente sainteté, quoique l'Eglise n'eût pas encore tracé de règles, ni institué de rites solennels à cet effet.

Chose assez bizarre ! Clément d'Alexandrie, qui n'avait pas eu le bonheur d'être prophète en son pays, se vit un jour inscrit dans les martyrologes d'Occident.

C'est en vain que l'on chercherait dans les prédécesseurs d'Usuard, une mention de Clément d'Alexandrie : les martyrologes de saint Jérôme, du vénérable Bède, de Florus, de Rhaban-Maur, de saint Adon gardent, à l'endroit du catéchiste le silence le plus profond. Mais, à partir du moine de Saint-Germain, quelques martyrologes font l'éloge de Clément, tandis que les autres s'en abstiennent. Le savant du Sollier affirme donc qu'Usuard est le premier qui ait placé le nom de Clément dans son martyrologe; et le pape Benoît XIV regarde ce sentiment comme très-probable. Effectivement, dans le prologue qu'il adresse à Charles le Chauve, le moine avoue ingénuement qu'il a enrichi son livre de plusieurs noms de saints qui manquaient dans les martyrologes antérieurs : « Si l'on trouve, dit-il, dans cet ouvrage, des augmentations et des changements à ce que j'ai emprunté ailleurs, on pourra reconnaître que c'est le résultat de mes actives et patientes recherches. »

Maintenant le seul témoignage d'Usuard sera-t-il décisif dans l'espèce ? Assurément non. La science, d'ailleurs incontestable de l'auteur, n'a-t-elle pas trébuché, en s'aventurant dans des sentiers que n'avaient point frayé les traditions antérieures ? Usuard commet des erreurs évidentes, à propos de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie; pourquoi serait-il infaillible, le 4 décembre, pour sa légende de Clément d'Alexandrie ? D'ailleurs qui l'avait investi du pouvoir de faire ou de défaire les saints ? Mais, dira-t-on, l'Eglise romaine adopta son martyrologe, et lui donna une véritable sanction. Il ne faut pas jouer ici sur les mots. Il est vrai : le livre d'Usuard fut d'abord lu dans les monastères de Bénédictins, et introduit dans les autres églises; Rome le laissa passer, et même chez elle, cette tolérance et, si l'on veut, cette faveur équivaudrait-elle à une approbation ? Qui oserait le dire ? Le jour que le martyrologe d'Usuard reçut, après corrections, la marque officielle de l'Eglise, il changea son nom en celui de martyrologe romain : et ceci n'eut lieu que sous le pontificat de Grégoire XIII.

Voyez un peu comment raisonnent les adversaires de la papauté. Pour défendre la cause de Clément d'Alexandrie, l'on invoque le témoignage d'Usuard. Comme l'autorité de l'écrivain peut devenir suspecte, on lui donne gratuitement pour appui l'autorité même de Rome : si bien qu'il faudrait écouter le pape quand il n'a rien dit, et qu'il sera permis de lui désobéir quand il aura parlé.

PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION, QUATRIÈME VISITE : LA FABRIQUE DE GLACE DE M. RAOUL PICTET ; L'EXPOSITION CHINOISE ET JAPONAISE ; LA SALLE DES FÊTES DU TROCADÉRO ET SON ORGUE MONSTRE.

Notre grande Exposition n'est pas une chose facile à étudier; elle est tellement immense qu'elle devient un pêle-mêle inextricable pour le visiteur qui y cherche les choses vraiment intéressantes. On peut en juger par les articles que font sur elle tous les grands journaux depuis qu'elle existe; ces articles ne sont eux-mêmes qu'un affreux salmigondi duquel ne se détache aucune curiosité particulière. Les auteurs de ces articles n'ont pu encore y faire rien remarquer d'important : les nouvelles inventions y sont perdues dans une sorte de vaste forêt au sein de laquelle on marche indéfiniment sans que l'œil s'arrête sur ce qui devrait être étudié. Le commun, qui se voit aussi bien tous les jours de l'année sur les boulevards de Paris, au Palais-Royal et sur les montres de tous les magasins, y forme un spectacle tellement éblouissant que l'on est sans cesse empêché par cet épanouissement brillant de faire attention au solide et au vrai curieux. Nous avons dit que c'était, pour tous ces produits, les progrès scientifiques et industriels, que nous voulions faire connaître; pour atteindre notre but, nous aurons de la peine, mais nous ne l'en viserons pas moins jusqu'à la fin.

Dans notre quatrième visite, nous avons remarqué les trois choses dont les titres sont mis en tête de cet article, et c'est à ces trois choses que nous allons le borner.

I. — On se rappelle les explications que nous avons données, dans le numéro du 6 mars de cette année, sur les moyens par lesquels M. Raoul Pictet, de Genève, était parvenu, pour la première fois, à liquéfier et même à solidifier les gaz dits jusqu'à présent incoercibles, tels que l'hydrogène, le plus incoercible de tous. Le même M. Pictet n'a pas de peine, comme on le pense bien, à solidifier l'eau, c'est-à-dire à la transformer en glace. Il a exposé une machine qui fonctionne à la vapeur, à l'entrée même de l'exposition du côté de l'Ecole militaire, c'est-à-dire au bas, le long de la galerie que l'on appelle la galerie du travail. Cette machine fabrique vingt-quatre mille kilogrammes de glace par jour. Les glaçons en sortent par masses d'environ un mètre de longueur, sur 25 ou 30 centimètres de largeur et 10 centimètres d'épaisseur. Ce sont des boîtes de métal qui ont été d'abord remplies d'eau pure et bien fermées comme les boules d'eau qu'on met sous les pieds des voyageurs dans les wagons des chemins de fer. Ces boîtes, ainsi remplies, sont passées par un réfrigérant établi dans la cave; quelques minutes de séjour dans ce réfrigérant suffisent pour transformer en glace l'eau qu'elles contiennent : alors on les retire; mais leur contenu, à l'état de glace, adhère à ce moment, d'une manière si forte, aux parois qu'on ne pourrait l'en faire tomber en ouvrant le couvercle qui est à l'une des extrémités; pour pouvoir faire sortir ce bloc de glace, on plonge la boîte dans un bain d'eau chaude, qui, en échauffant la paroi, fait fondre un peu de glace tout à l'entour du bloc, et, au bout d'un instant de plongement dans ce bain, il suffit de retirer la boîte et de la renverser, le côté de son ouverture en bas, pour que le bloc de glace moulé dans la boîte se détache de lui-même et tombe. On le met alors debout à la suite de la rangée qui devient le magasin de la glacière.

Mais comment M. Raoul Pictet parvient-il à entretenir son réfrigérant à une température assez basse pour qu'il enlève aussi rapidement le calorique de l'eau qui remplit la moule à glace : c'est ce qu'il obtient sans cesse avec de l'acide sulfureux anhydre, c'est-à-dire débarrassé d'eau ou asséché. Cet acide est déterminé à se vaporiser par une pompe à air allant à la vapeur, et faisant le vide autour de sa masse. Cet acide, pour se vaporiser, enlève à l'eau le calorique dont elle est munie tant qu'elle reste à l'état liquide; c'est l'acide sulfureux passant à l'état de vapeur dans le réfrigérant qui agit assez rapidement sur les vases remplis d'eau pour transformer subitement leur contenu en glace. Ensuite le même acide vaporisé repasse à l'état liquide pour être bientôt revaporisé et produire, en se revaporisant de nouveau, le même effet. S'il n'y avait aucune déperdition dans le circuit, le problème du mouvement perpétuel serait résolu, et la glace serait fabriquée gratis, sauf les frais de premier établissement; or, il y a une perte qui n'est pas grande, mais qui est sensible et qui fait que la glace ne se fait pas pour rien.

Comment l'acide à l'état de vapeur est-il ramené à l'état liquide? Ce résultat se produit sans cesse par un second compartiment de la pompe à air, qui fait l'effet de pompe à compression, rend l'air ordinaire à l'acide, lequel air renferme du calorique, rend par là même ce colorique à l'acide vapeur, et le fait descendre à l'état liquide pour recommencer à agir de la même manière dans un nouveau circuit.

Tels sont les secrets scientifiques de la machine Raoul Pictet, qui fabrique vingt-quatre mille kilogrammes de glace par jour.

II. — Nous avons monté ensuite, le long de l'allée des façades des nations, et nous nous sommes arrêté devant les façades chinoise et japonaise.

La façade chinoise représente, dit-on, un morceau d'une des quatre enceintes de Pékin; espèce de gros mur peint en carrelage d'ardoises, du moins pour la couleur : fenêtre en treillage d'un gris bleu; et haute porte à battant de forte charpente et à bouts de poutres rondes peints en rouge de sang; comme ornements, groupes de poupées dorées représentant des soldats et deux grands dragons ailés tenant dans leurs gueules, l'un un sabre et l'autre un étendard. Au haut du mur court une bande de chimères; enfin clocheton étageant ses toits à bords retroussés, et couronnant la construction.

La façade du Japon n'est pas moins curieuse : barrière de charpente massive; de chaque côté sur le mur, cadres peints représentant un plan de Tokio, capitale du Japon, et une carte du pays. Devant, un joli jardinet orné de vases bleus avec deux fontaines de porcelaine en forme de fleurs, versant des filets d'eau par les pétales et la corolle.

Ces façades indiquent bien, tout d'abord, le genre, si différent du nôtre, de l'extrême Orient. Fantaisie nous a pris de faire l'excursion des deux expositions; nous avons parcouru pour commencer l'exposition chinoise, et, après l'avoir suivie jusqu'à la galerie des machines étrangères qui la termine, nous sommes revenu à notre allée des nations par l'exposition du Japon, en la suivant dans le sens inverse de la première.

La Chine et le Japon, qui en est la grande île, sont deux pays bien différents: ils diffèrent à peu près entre eux de la même manière que diffèrent, en Europe, les Iles Britanniques du continent, les Anglais des Français par conséquent. Les goûts sont aussi différents. Si chez nous, en France, règnent le bon goût et l'élégance, tandis que chez nos voisins les insulaires règnent surtout le grave et le solide, il convient de parler de même de la Chine par rapport au Japon et du Japon par rapport à la Chine.

En Chine, c'est la recherche extrême, l'élégance, le luxe. Rien n'est brillant comme les soieries de cette vaste contrée; nos soieries de Lyon nous ont paru avoir de la pâleur près de celles de la Chine; on n'imagine pas la beauté de ces châles, l'élégance extrême de ces éventails en plumes blanches, la recherche de ces dessins; c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus beau en soieries et en couleurs. Meubles d'un éclat incomparable, qui efface à notre œil tout ce que l'Exposition possède de plus beau. En vérité les Chinois, qui sont là dans leur costume national, doivent être orgueilleux de leurs étalages.

Les Japonais y sont aussi, mais on sait qu'ils ont, depuis peu, accepté nos costumes européens, aussi n'y diffèrent-ils, de ce que nous paraissons être en Europe, que par les types de leurs figures mongoles; ils sont vêtus comme nous, c'est la première fois qu'ils se présentent ainsi; à l'Exposition précédente, ils portaient leur costume national; quant aux Chinois, ils n'ont rien changé à leur tenue; ils ont toujours la longue queue à leur chevelure, la robe noir, sorte de blouse, les babouches et le reste.

L'exposition chinoise est donc ce que nous avons dit; elle se distingue par la plus exquise élégance et par le luxe le plus recherché; et l'exposition japonaise par le sérieux de son génie, le solide, le grave. Sauf les porcelaines, dont la collection japonaise nous a paru l'emporter par le ton général, qui a plus de blanc, sur l'exposition chinoise, qui est moins variée et plus concentrée dans le bleu, tout nous a paru bien supérieur en Chine pour le brillant et pour la recherche. Cependant nous ne serons que justes, ce nous semble, en disant que, dans cet extrême Orient, à part les couleurs des fonds qui sont d'un brillant inimaginable, tous les dessins, soit sur étoffes, soit sur porcelaines, soit en boiseries sculptées, soit sur bronzes, affectent bien plutôt la pure fantaisie que l'art véritable. C'est chez nous autres, Français, surtout, qu'on reconnaît en tout la poursuite du grand art dont les pères furent les Grecs et les Romains. Il suffit de comparer un beau vase de Sèvres aux dessins si élégants, si bien finis, avec le plus beau des vases chinois et japonais, pour saisir aussitôt la différence qui les distingue; à Sèvres, le grand art apparaît dans sa beauté; sur les céramiques de la Chine et du Japon, ce n'est que la bizarrerie. Il en est de même des sculptures sur bois, qui sont pourtant magnifiques en Chine et surtout au Japon.

Nous avons remarqué, dans ces expositions de l'extrême Orient, quelques croix, mais en fort petit nombre; elles y figurent comme pour dire aux chrétiens de l'Europe : voyez le peu

de progrès que le christianisme a fait dans ses contrées si vastes; il y en a pourtant des traces; ces croix en ivoire, en métal en sont des preuves, mais en même temps qu'elles y attestent son existence, leur petit nombre y atteste aussi sa rareté, et fait appel à nos missionnaires de l'Europe au nom de la civilisation de ces pays.

III. — Nous avons assisté à la répétition du premier concert qu'on ait donné dans la salle des fêtes du Trocadéro, salle immense en forme de rotonde, qui occupe tout le dôme central du palais, et la plus grande que nous ayons jamais vue. Le palais lui-même est loin d'être un chef-d'œuvre d'architecture; il ressemble à certains anciens palais indiens des bords du Gange; on a visé, dans la construction, à l'économie et, sous ce rapport on eu raison; mais il n'a rien du genre brillant de nos pères, qu'on a appelé improprement le gothique; il se rapprocherait davantage de l'art grec à colonnades. Pour la salle, dans son intérieur, c'est un cirque magnifique propre à loger plus de spectateurs qu'aucun de ceux qu'on a construits jusqu'à ce jour dans notre capitale. Ce cirque est sobrement et richement orné de dorures, mais la plus belle chose qui le distingue, c'est son orgue.

Cet orgue est de M. Cavaillé-Coll; il était d'abord destiné à l'église Notre-Dame-d'Auteuil, et la partie principale de ce gigantesque instrument est encore l'orgue lui-même de l'église d'Auteuil, qui en occupe la partie centrale et contient quarante-huit jeux distribués en trois claviers et un pédalier complet, le tout comprenant ensemble 3,210 tuyaux. Les compléments qu'y a ajoutés le constructeur pour l'adapter à la salle du Trocadéro sont : 1° une pédale complémentaire qui a pour but de mettre la sonorité de l'instrument en rapport avec les proportions de la salle; cette pédale mesure trente-deux pieds, comprend dix jeux de la plus grande dimension et 300 tuyaux; 2° un quatrième clavier de sol, à forte pression, avec dix jeux et 560 tuyaux.

L'ensemble comprend donc 70 jeux mis en action par 72 registres, quatre claviers à mains, un pédalier et 21 pédales de combinaison. Le nombre total des tuyaux est de 4,070, dont les plus grands sont hauts de trente-deux pieds.

L'organiste fait face au public devant un meuble isolé en console en avant de l'orgue. La transmission des mouvements des claviers et du pédalier s'opère au moyen de moteurs pneumatiques qui permettent à l'organiste de jouer à la fois les quatres claviers comme il ferait le clavier d'un piano.

La soufflerie alimentaire à diverses pressions est placée sous l'orgue avec des réservoirs régulateurs; elle sera provisoirement manœuvrée par des hommes, et plus tard mise en jeu par un moteur mécanique.

Le buffet de l'orgue est large de quinze mètres, profond de six mètres, haut de dix-huit mètres.

La grande façade de l'instrument se compose de six tourelles et de cinq plates-faces garnies de soixante et onze tuyaux en étain, dont les grands mesurent 32 pieds.

Deux escaliers tournants, établis derrière les grandes tourelles, donnent accès aux cinq étages de l'orgue et permettent de visiter toutes les parties.

L'orgue de M. Cavaillé-Coll présente dans sa composition de nombreux éléments nouveaux de sonorité qui en font une merveille pour la puissance et la variété de timbre.

LE BLANC.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Discours du Saint-Père aux officiers de l'ancienne armée pontificale. — Autre discours du Saint-Père aux élèves réunis du séminaire Romain et du séminaire Pie. — Les électeurs municipaux catholiques à Rome. — Nomination de M. l'abbé Hasley, à l'évêché de Beauvais; de M. l'abbé Ducellier, à l'évêché de Bayonne; de M. l'abbé Boyer, comme coadjuteur de Mgr l'évêque de Clermont-Ferrand.— Les deux affaires de Champoly et de Planfoy. — Sentiment de la science médicale sur les opérations césariennes. — Défaite des catholiques belges aux élections partielles pour le Parlement. — Congrès de la jeunesse catholique de Madrid.

22 juin 1878.

Rome. — Voici encore deux nouveaux discours de N. S. P. le Pape Léon XIII. Non plus qu'au temps de Pie IX, l'enseignement pontifical ne manquera pas au peuple chrétien.

Le premier de ces discours a été prononcé dans la circonstance que voici. Le Saint-Père recevait en audience solennelle, le 6 juin, les officiers de l'ancienne armée pontificale. Ils avaient à leur tête le noble général Kanzler, ainsi que les généraux de Courten et Zappi, venus tout exprès à Rome pour la circonstance. On remarquait aussi, parmi les officiers venus de l'étranger, plusieurs anciens zouaves et, entre autres, M. Henri Viart qui, après les événements de 1870, s'est enrôlé dans la sainte milice ecclésiastique. Après que le général Kanzler eût exprimé les sentiments d'inviolable fidélité de l'assistance, Sa Sainteté a répondu par le discours suivant :

« Maintes fois, dans les années passées, Nous avons eu la satisfaction de voir dans cette même salle les officiers de l'armée pontificale s'approcher du trône de notre regretté et glorieux prédécesseur Pie IX, afin de déposer à ses pieds l'hommage de leur dévouement et de leur inaltérable fidélité à la défense du Saint-Siège.

« Par la disposition et les impénétrables desseins de la divine Providence, Nous devons Nous-même aujourd'hui accueillir, ici réunis, tant d'illustres défenseurs du Siège apostolique; Nous devons entendre à notre tour, de la bouche du ministre des armes, leur digne général, les protestations réitérées de leur sincère attachement à l'Eglise, à la Chaire de saint Pierre, à notre humble personne.

« Nous ne saurions assez exprimer par des paroles la très-vive satisfaction que Nous éprouvons en ce moment et, du fond du cœur, Nous rendons grâces à Dieu de ce que, au milieu de tant d'exemples de déloyauté par lesquels les serments les plus sacrés sont violés en nos jours si facilement, Il vous a donné la force de conserver vivant dans vos cœurs le sentiment de l'honneur et du devoir au point de mériter, en tant de circonstances, les bénédictions des catholiques, l'admiration et l'estime des ennemis eux-mêmes.

« Nous sommes heureux également de vous adresser aujourd'hui nos paroles de louange et de vous encourager à demeurer fermes dans vos résolutions et à vous maintenir fidèles au glorieux drapeau que vous avez déployé. C'est bien justement que j'ai dit glorieux drapeau, car il n'est pas de cause plus belle et plus sainte que la défense des droits sacrés de l'Eglise et de son auguste Chef; il n'est pas de gloire plus brillante que celle de maintenir bien haut l'honneur de ce saint étendard. En défendant la Papauté, vous défendez une des institutions divines les plus providentielles; en défendant la Papauté vous servez de soutien et d'appui à cette condition de Souverain que la divine Providence a donnée au Chef de l'Eglise pour l'indépendance de son autorité; en défendant la Papauté, vous contribuez à ce qu'elle puisse répandre dans le monde entier son action bienfaisante et salutaire.

« Ah ! plût à Dieu que les régisseurs des peuples, avertis aussi par les derniers événements et les attentats qui viennent de se produire, fussent enfin convaincus de cette influence bienfaisante de l'Eglise et de la Papauté pour l'avantage et le bien-être des nations, et que, rendant au Chef de la catholicité sa pleine liberté et son indépendance, ils préparassent de meilleurs destins aux peuples qui sont leurs sujets ! Mais, hélas ! la guerre contre l'Eglise se poursuit toujours implacable. On refuse à l'Eglise cette pleine indépendance à laquelle elle a tout droit, comme société parfaite ; l'Eglise, qui est une institution divine, de par les lois humaines et l'Etat, on la veut dépendante et esclave.

« En de telles conditions, Nous devons adorer profondément les desseins de Dieu et Nous soutenir en même temps par la pensée que le Seigneur des miséricordes veille avec amour au bien de son Eglise, et que l'heure où son secours semble le plus éloigné est peut-être celle où il est le plus proche.

« A vous, cependant, glorieux champions du droit et de la justice, nous dirons, en terminant, persévérez, demeurez fidèles à vos devoirs ; qu'il n'arrive jamais, dans le cours de votre vie, qu'un seul acte puisse ternir l'honneur de votre carrière. S'il plaît à Dieu d'abréger les jours de l'épreuve, en nous accordant des temps meilleurs, vous vous trouverez à votre poste, prêts à défendre les droits sacrés de l'Eglise; que s'il en dispose autrement, vous aurez la consolation d'avoir supporté l'infortune avec Nous, et d'avoir partagé avec Nous le même sort.

« Dans ces sentiments, Nous vous bénissons, vous et tous ceux qui vous sont subordonnés, avec la certitude que cette bénédiction vous fortifiera et vous animera dans ce sentiment de religion et de fidélité qui est pour vous un si grand honneur. » — *Benedictio Dei*, etc.

N. S. P. le Pape, recevant, le 13 juin, les élèves du séminaire romain (séminaire diocésain) et ceux du séminaire Pie (destiné à tous les jeunes ecclésiastiques de l'Italie), leur a adressé, en latin, cet autre magnifique discours :

« Combien aujourd'hui notre âme éprouve de joie et de consolation par votre présence, jeunes gens bien-aimés, Nous ne pouvons assez l'exprimer et le dire par des paroles. En effet, comme la jeunesse studieuse Nous a été toujours et particulièrement à cœur, surtout celle qui, grandissant en vue de l'Eglise, est instruite dans les vertus chrétiennes, dans les lettres et dans les sciences, et comme pendant plus de trente années Nous avons vécu constamment et volontiers au milieu des jeunes élèves du Séminaire de Pérouse, Nous souhaitions extrêmement, après que, par un dessein de Dieu, Nous avons été élevé à la Chaire de Pierre, de vous voir, vous aussi, présents et de vous adresser la parole, ô rejetons nouveaux de l'Eglise, germes élus des prêtres. De l'un et l'autre séminaires, Romain et Pie, fondés par la prévoyance des Papes et jouissant du nom et de la tutelle des Pontifes, vous avez été conduits ici par le très-noble cardinal, précédés de vos directeurs et de vos maîtres, et vous vous êtes assemblés afin de donner un témoignage manifeste de votre respect filial envers Nous et le Siège Apostolique. Or, l'un et l'autre séminaire nous sont, pour des causes spéciales, très-agréables.

« Pour ce qui touche au Séminaire Romain, Nous ne pouvons en vérité ne pas vous aimer d'un amour paternel, vous, généreuse race et

progéniture des hommes les plus remarquables qui, à chaque âge, sortirent de votre sein et ennoblirent la Ville ; vous, très-joyeuse espérance, du clergé romain et sa pépinière toujours renaissante. — Il y a plus : la mémoire du passé Nous enchaîne à vous : Nous aimons en effet à Nous rappeler que plusieurs personnes de notre maison, surtout dans le siècle passé, demeurèrent parmi vous, et ce n'est pas sans larmes que Nous vient le souvenir de Notre très-cher frère Ferdinand, jeune homme d'un caractère éminent et élève dans votre séminaire, que sous le pontificat de Pie VIII, alors qu'il avait à peine quinze ans, Nous eûmes, hélas! la douleur de voir ravi par une mort cruelle, et dont les ossements reposent dans votre église, à la chapelle de la Bienheureuse Vierge, sous une inscription commémorative. — Nous nous plaisons aussi à Nous rappeler à l'esprit les heureux temps où, dans la première fleur de la jeunesse et avant le combat spirituel et la lutte d'études engagés entre l'Athénée grégorien et le Romain, Nous sommes venus fréquemment dans la maison du séminaire, afin d'assister aux épreuves publiques et solennelles que les élèves élus pour cet objet soutenaient avec tant de courage et d'animation.

« Nous ne vous aimons pas moins, élèves du séminaire Pie, vous que notre prédecesseur, de sainte mémoire, Pie IX, par un conseil certainement providentiel, réunit de toutes les villes des Etats pontificaux dans Rome, afin que, bien formés à la piété et aux sciences dans le centre même de l'Eglise catholique, vous reveniez dans votre patrie pour y répandre partout la semence des bonnes doctrines et l'odeur des vertus. C'est une Œuvre excellente qui, tout en pourvoyant aux besoins de chacune des églises et en servant à en augmenter le bien et la gloire, transmettra à la postérité le nom de Pie IX, comblé de la plus noble gloire. Malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis son érection, cet Institut n'a pas manqué de bienfaits illustres et de fruits très-salutaires, dont presque tous les diocèses ont ressenti les bons effets.

« C'est donc mu par une bienveillance particulière envers l'un et l'autre séminaire que Nous vous adressons la parole, désirant avec ardeur et demandant instamment que votre instruction dans le séminaire, complète et tout à fait accomplie, soit exemplaire. C'est en effet ce que demandent la dignité des ministres sacrés, le nom et la gloire du clergé romain, enfin la condition des temps où nous sommes, dans lesquels un immense torrent d'erreur et la lèpre empestée de la corruption grandissent de toutes parts.

« Il faut donc travailler d'abord à ce que l'esprit de chacun soit mûrement formé à la piété, à ce qu'il pratique la vertu et à ce qu'il entreprenne et garde dès l'adolescence ce genre de vie, par lequel il sera capable de remplir les saintes charges des prêtres. — Ensuite, comme il est requis, peut-être plus que jamais, une grande habileté littéraire, une grande étendue et une grande profondeur de science, soit sacrée, soit profane, dans les ministres de l'Eglise, il importe extrêmement que les jeunes gens qui doivent être élevés dans le séminaire, s'attachant aux exemples et suivant les traces des meilleurs écrivains, cultivent leur esprit par l'étude des humanités et se forment à une bonne méthode de parler et d'écrire.

« En outre, il est nécessaire que vous donniez vos soins à la philosophie, sur laquelle la solidité et la bonne méthode des autres sciences s'appuient, et que vous l'appreniez selon la méthode très-bien appropriée et les principes très-sûrs que les maîtres les plus renommés de la sagesse chrétienne, et surtout le Docteur Angélique, ont adoptés et ont laissés en exemple à la postérité.

« Enfin, il faut que vous vous abreuviez des sciences théologiques et de la science du droit, au point que, pour démontrer les vérités de la foi catholique, pour défendre les droits de l'Eglise et pour réfuter dans l'occasion les erreurs, elles vous fournissent des armes invincibles.

« Mais, à cause de la docilité de votre esprit et de votre singulier respect envers l'autorité pontificale, Nous avons la confiance que vous acquerrez heureusement toutes ces qualités, surtout puisque nous savons que vous, ô très-noble cardinal, qui présidez à l'un et à l'autre séminaire avec le pouvoir de vicaire, vous dirigez et favorisez parfaitement la bonne éducation de la jeunesse. — Or, autant qu'il est en Nous, Nous exhortons chacun des directeurs et maîtres, afin que, réunissant ensemble leurs forces et leurs conseils pour le salut et la garde de la religion, pour la gloire du clergé romain, pour l'accroissement des lettres et des sciences, ils mènent l'éducation de cette jeunesse choisie au but que Nous souhaitons.

« Voilà ce que Nous avions, bien-aimés jeunes gens, à vous dire en peu de paroles. — En attendant, comme l'augure des dons de Dieu et le gage de notre amour paternel envers vous, Nous accordons, du plus profond de notre cœur, la bénédiction apostolique à tous et à chacun des directeurs, maîtres et élèves. »

Des élections municipales, pour le renouvellement de douze conseillers communaux et de trois conseillers provinciaux sortants, ont eu lieu dimanche dernier. Les catholiques, ainsi que nous l'avons annoncé, avaient été autorisés à y prendre part. Malheureusement, là comme partout ailleurs, le défaut d'entente et l'indiscipline des conservateurs ont donné à leurs adver-

saires une victoire presque complète. Deux candidats seulement de la liste catholique ont pu passer; ce sont les princes D. Placido Gabrielli et D. Camillo Aldobrandini. Si faible que soit ce succès, il suffit néanmoins à montrer que les catholiques, s'ils le voulaient et s'entendaient, pourraient avec la plus grande facilité écarter des urnes tous les révolutionnaires. Ils ne s'entendent pas, puisque certains de leurs candidats n'ont obtenu que 3,200 voix, quand d'autres en ont eu 4,818. Ils ne veulent pas, puisque sur 21,188 électeurs inscrits, il n'y a eu que 10,121 votants. Or, le maximum des votants révolutionnaires étant de 6,396, il s'ensuit qu'il devrait se trouver environ 13 à 14,000 votants catholiques; car on sait que parmi les révolutionnaires, ceux-là seuls ne sont pas au scrutin qui en sont absolument empêchés. Contre les 6,000 voix révolutionnaires, on aurait donc dû extraire des urnes au moins 12 à 13,000 voix catholiques. Outre le défaut d'entente et le peu de volonté, diverses autres causes, paraît-il, ont contribué à cet insuccès. Ainsi il y aurait une catégorie de doctrinaires qui n'iront au scrutin que si l'autorité ecclésiastique le *commande* expressément. Et d'un autre côté, des actes de violence exercés dans diverses sections sur des ecclésiastiques et des jeunes gens des sociétés catholiques auraient excité une panique qui a retenu chez eux bon nombre de *prudents* retardataires. Maintenant que les catholiques se savent positivement de beaucoup les plus nombreux, il faut espérer qu'aux prochaines élections ils comprendront et feront mieux leur devoir, et que Rome finira par obtenir ce qui a déjà été obtenu par plusieurs villes d'Italie : une municipalité chrétienne et capable de sauvegarder sérieusement les intérêts des administrés.

France. — Par décrets du président de la République en date des 4 et 8 juin :

M. l'abbé Hasley, curé de Saint-Ouen, à Rouen, est nommé à l'évêché de Beauvais, vacant par le décès de Mgr Gignoux.

Et M. l'abbé Ducellier, vicaire général de Bayeux est nommé à l'évêché de Bayonne, en remplacement de Mgr Lacroix, dont la démission est acceptée.

M. l'abbé Hasley (François-Edouard) est né le 11 mai 1825, à Sainte-Mère Eglise (Manche). Il fit ses études à Rouen, fut ordonné prêtre le 2 juin 1849, précepteur du fils de M. le marquis de Neuville, puis secrétaire de Mgr Blanquart de Bailleul (1852), qu'il suivit dans sa retraite à Versailles. C'est pendant son séjour dans cette ville, en 1867, que le cardinal de Bonnechose, ayant obtenu dispense de Rome, le nomma chanoine titulaire de Rouen. A la mort de Mgr Blanquart, M. Hasley alla prendre ses fonctions de chanoine à Rouen, fut nommé théologal, membre de la commission de l'examen des livres et des conférences ecclésiastiques. Il était curé de Saint-Ouen depuis 1876.

M. l'abbé Ducellier est né en 1832, au diocèse de Bayeux. Il a été ordonné prêtre en 1857. La même année, il devint secrétaire particulier de Mgr Didiot, évêque de Bayeux et Lisieux, puis chanoine titulaire en 1864, et vicaire général en 1865.

D'autre part, on lit dans la *Semaine religieuse* de Clermont-Ferrand :

« Il y a quelque temps, Mgr l'évêque exprimait au Souverain-Pontife et au gouvernement français le vœu d'être assisté, dans sa charge pastorale, par un coadjuteur. Il vient d'être donné satisfaction au vœu du vénérable prélat. Nous apprenons la nomination de M. l'abbé Boyer, doyen de la Faculté de théologie d'Aix, en qualité de coadjuteur de l'évêché de Clermont, avec future succession.

« Pressentie depuis quelques jours, cette nomination sera accueillie à Clermont et dans le diocèse avec une faveur d'autant plus vive, que déjà la renommée avait porté jusqu'à nous la connaissance des qualités éminentes qui distinguent le prêtre appelé à entrer en partage de toutes les sollicitudes de Mgr Féron, pour le troupeau qu'il n'a cessé, pendant plus de quarante ans, de gouverner avec une sagesse et une bonté devenues proverbiales.

« M. l'abbé Boyer est originaire de Saône-et-Loire, il est âgé de quarante-six ans. »

Les tribunaux viennent de prononcer, sur les deux affaires dites de Champoly et de Planfoy, des jugements qui montrent une fois de plus jusqu'à quel point les journaux radicaux poussent la rage et la mauvaise foi contre le clergé. Il y a quelques semaines, dans ces deux communes sont mortes deux femmes qui étaient enceintes, et sur lesquelles, en l'absence du médecin mandé et qui n'arrivait pas, l'opération césarienne a été pratiquée par deux hommes exerçant quelque peu la profession de boucher. Or, à entendre les journaux rouges, c'étaient les curés de ces deux communes qui avaient commandé, malgré la résistance des familles, la terrible opération, et cela avant que les femmes fussent mortes. La manière dont ils racontaient cela ne peut être rapportée ici ; mais ils n'épargnaient rien pour rendre exécrables tous les curés et faire croire à leurs lecteurs que ce serait une bonne action de les détruire. Cependant, les enquêtes ont établi que les deux curés étaient restes si étrangers à ces deux faits, qu'ils n'en avaient eu connaissance qu'après leur accomplissement. Il a été établi, en outre, que les deux femmes étaient mortes depuis plus d'une heure, lorsque le fer les a touchées. Et, enfin, que les opérations n'ont été faites que sur les instances des deux familles. Toutefois, comme la loi interdit à ceux qui n'en ont pas

le droit l'exercice de la médecine et de la chirurgie, même sur des cadavres, les juges ont dû en faire application aux deux opérateurs, qui ont été condamnés à une faible amende.

Ces jugements équivalent à des acquittements. Il est néanmoins regrettable que des hommes, qui n'ont obéi qu'à un sentiment d'humanité en faisant ce qu'ils ont fait, et auxquels le ministère public n'a pu s'empêcher, tout en requérant contre eux, de rendre hommage, en aient été frappés. Ils pourraient, d'ailleurs, détourner de leur devoir des personnes peu instruites ou craintives qui se trouveraient, à l'avenir, dans le cas de ces deux hommes. C'est pourquoi nous rapporterons le fragment suivant qui a été cité à cette occasion, et qui est extrait du *Dictionnaire des Sciences médicales* du savant Gardien, article *Gastrohystérotomie:*

« ... Dans le cas même où l'on doute si l'enfant est vivant, on ne doit pas négliger d'opérer immédiatement après la mort de sa mère ; puisqu'il n'y a aucun danger à courir pour les femmes, il vaut mieux en ouvrir infructueusement un grand nombre que de laisser périr un seul enfant pour avoir négligé d'opérer ou pour ne l'avoir pas fait à temps ; car, s'il était encore vivant, on pourrait imputer sa mort à celui qui aurait omis de faire la gastrohystérotomie dans cette occasion : *Quem dum potuisti servare, non servasti, illum occidisti.*

« On compromet son existence si, avant d'y recourir on cherche à s'assurer du décès de la mère par diverses épreuves.

« Il faut instruire le vulgaire que l'on doit ouvrir les femmes qui meurent avant d'accoucher. Les préjugés dont sont imbus l'époux qui survit, ainsi que les assistants, peut les porter à cacher la grossesse, ou à faire une fausse déclaration sur son terme, pour éviter l'ouverture du cadavre, qui leur répugne. Si l'espoir de conserver l'enfant était le seul motif qui engage de pratiquer cette section, on ne devrait guère y recourir avant six mois révolus (de grossesse). On est généralement d'accord que cette époque est la première où l'on puisse admettre que le fœtus est né viable. Mais, dans la religion chrétienne, ce motif n'est pas le seul qui porte à ouvrir une femme enceinte qui vient de périr. On se propose encore par cette opération d'assurer le salut éternel des enfants, qui, sans cela, mourraient sans avoir reçu le baptême. Or, le plus léger signe de vie, quels que soient leur imperfection et leur défaut de viabilité, suffit pour leur procurer ce bienfait céleste. On doit donc opérer immédiatement après le décès des femmes présumées mortes avant d'accoucher, car si l'enfant ne périt pas en même temps que sa mère, il ne peut lui survivre longtemps. »

Ainsi, devant la science médicale comme devant la théologie, c'est un devoir *sous peine de meurtre volontaire,* de pratiquer l'extraction de l'enfant du sein de sa mère morte. Ajoutons qu'en droit romain, la loi Regia, attribuée à Numa, prescrivait l'opération césarienne dans ce dernier cas. Une ordonnance royale de 1749 la rendait également obligatoire en Sicile, sous peine de mort pour le médecin.

L'assemblée générale annuelle des catholiques a tenu ses séances à Paris la semaine dernière. Le défaut de place nous force à en renvoyer le compte rendu à notre prochaine chronique.

Belgique. — Des élections ont eu lieu le 11 juin, pour renouveler par moitié le Sénat et la Chambre des représentants, et élire, en plus, 4 sénateurs et 8 députés pour des sièges nouvellement créés. La lutte a été vive. Les catholiques, qui avaient depuis longtemps la majorité dans les deux Chambres, l'ont perdue. Les libéraux ont maintenant, assure-t-on, 6 voix de majorité au Sénat et 10 voix à la Chambre. La défaite des catholiques est due en grande partie au ministère, qui était, c'est tout dire, catholique-libéral. Seuls, et comptant sur eux et sur Dieu, les catholiques triompheront de nouveau aux élections prochaines, et alors ils ne souffriront plus à leur tête les politques amphibies. Le catholicisme libéral, tué au point de vue religieux, l'est désormais au point de vue politique.

Déjà le ministère libéral est constitué. C'est M. Frère-Orban qui a été chargé, comme on s'y attendait, de le composer. On ne sait pas encore quelle marche il suivra, ni même s'il conservera sa majorité.

Espagne. — Le congrès de la la jeunesse catholique de Madrid a clôturé sa session par une communion générale et une fête académique présidée par le cardinal-archevêque de Compostelle. Plusieurs membres nouvellement admis y ont fait leur profession de foi. Un jeune membre, qui passe pour être le Castelar des catholiques, M. Godro, a prononcé un discours remarquable sur la mission de ces associations qui n'est autre, d'après l'orateur, que de combattre le scepticisme dans la science comme dans l'art, montrant combien est funeste cette erreur, malheureusement trop répandue, qui prétend séparer la raison de la foi, les vérités scientifiques des vérités révélées, l'homme de Dieu. La séance s'est terminée par la lecture de poésies et par une éloquente allocution du cardinal-archevêque.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

Ciceronis — Opera omnia. Cum adnotat. crit. variet. LAMBINIANA, GRÆVIO CARATONIANA, ERNESTINA, BECKIANA, etc. Edidit ORELLIUS. — Turici, 1828, 7 vol. in-8. 60 fr.

Cicéron. — Œuvres, avec l'histoire de sa vie. Texte et traduction.—Edit. Panckoucke. 31 vol. in-8. 80 fr.

Ciceronis. — Orationes ex recensione JOAN, GRÆVII, cum ejusdem animadversionibus, et notis integris HOTTAMANNI, LAMBINI, URSINI, MANUTII ac selectis aliorum. —Amstelodami, typ. Blaew, 1698-99. 6 gros vol. in-8 rel. pl. parchem. 50 fr.

— Epistolæ ad familiares. Trad. et notes par l'abbé PREVOST. — Paris, 1747. 5 vol. in-12 rel. 8 fr.

— Epistolæ ad Atticum, ad Quintum fratrem, ad Brutum, et quæ vulgo *ad familiares* dicuntur. Texte avec traduction allemande et notes. — 9 vol. in-8 rel. 30 fr.

— Orationes selectæ, opera et studio CHRISTOPH. WAHL, interpretatione ac notis illustratæ. — Turnoviæ, 1854. 3 vol. in-12 rel. 6 fr.

Claudien. — Œuvres complètes. Texte et trad. — Paris, Panckoucke. 2 vol. in-8 rel. 8 fr.

Colin-d'Harleville.— Œuvres, contenant son théâtre et ses poésies. — Paris, 1828. 4 vol. in-8. 12 fr.

Colletta. — Histoire du royaume de Naples, trad. de l'italien. — Paris, 1835. 4 vol. in-8. 16 fr.

Condillac. — Œuvres complètes. — Paris, 1798. 23 vol. in-8 rel. pl. 50 fr.

Constantini Roberti. — Lexicon græco-latinum. — Colonniæ Allobrog. 1592. 2 tom. 1 fort vol. in-fol rel. 25 fr.

Corneille Pierre. — Œuvres complètes. — Paris, Chaix. 7 vol. in-8. 18 fr.

Cornelius Nepos. — De vita excellentium imperatorum. — Portraits et vig. Paris, 1745. 1 vol. in-12 rel. 3 fr.

Daneti Abbatis S. Nicolai Verdun. — Magnum Dictionarium latinum et gallicum ad pleniorem planioremque scriptorum latinorum intelligentiam. — Lugduni, 1712. 1 vol. gr. in-4 rel. 10 fr.

— Dictionarium antiquitatum Romanarum et Græcarum. In usum Delphini. — Lut. Paris, 1698, 1 vol. in-4 rel. 10 fr.

Dangeau (marquis de). — Journal contenant beaucoup de particularités et d'anecdotes sur Louis XIV, sa cour, etc.; avec des notes historiques et critiques par Mme DE GENLIS. — Paris, 1817. 4 vol. in-8. 20 fr.

Delille. — Œuvres, avec les notes de PARSEVAL-GRANDMAISON, FELETZ, etc. — Paris, Lefèvre, 1838. 1 vol. gr. in-8 rel. 15 fr.

Delille. — Œuvres.— Bruxelles, 1819. 5 vol. in-8. 20 fr.

— Edit. avec notes. — Paris, Lefèvre, 1833. 3 vol. gr. in-8 rel. avec grav. 25 fr.

— Edit. avec notes et imitation des poëtes les plus estimés. — Paris, 1835. 6 vol. in-8. 20 fr.

Desbillons. — Fabulæ Æsopœ. — Paris, *Barbou*, 1769. 1 vol. in-12 rel. pl. doré s. tr. 5 fr.

Destouches. — Œuvres dramatiques. — Paris, 1820. 6 vol. in-8. 15 fr.

Dictionnaire de l'Académie française. — *Sixième édition.* Imprimerie Didot; avec supplément imprimé chez Renouard. 3 vol. in-4 rel. pl. 40 fr.

Dictionnaire de l'Académie française. — Nouvelle édition. — Nîmes, 1778. 2 vol. in-4 rel. pl. 10 fr.

Dubois-Fontanelle. — Cours de belles-lettres. — Paris, 1813. 4 vol. in-8 rel. 12 fr.

Duclos, de l'Académie française. — Œuvres complètes. — Paris, 1808. — 7 vol. in-8. 30 fr.

Du Pont. — L'art de la guerre, poëme en dix chants. — Paris, Didot. 1 vol. in-8. 4 fr.

Duval-Alexandre. — Œuvres complètes. — Paris, 1822. 8 vol. in-8. 20 fr.

Ecrivains de l'histoire d'Auguste. Texte et trad. — Paris, Panckoucke. 3 vol. in-8 rel. 12 fr.

Euripidis — Tragediæ (grec seul). — Basil. 1551. 2 vol. in-12 rel. dos chagrin. 8 fr.

Faber Basil. — Thesaurus eruditionis scholasticæ omnium usui et disciplinis omnibus accommodatus, post celeberrimorum virorum BUCHNERI, CELLARII, GRÆVII operas, et adnotationes multiplices STUBELII et JO. MATH. GESNERI curas iterum recensitus, emendatus, locupletatus. — Francof. et Lipsiæ, 1749. 2 vol. in-fol. rel. 15 fr.

Fénelon. — Aventures de Télémaque. — Paris, 1832. 2 vol. in-8. 5 fr.

Filassier (l'abbé). — Eraste ou l'Ami de la jeunesse, entretiens familiers sur les connaissances humaines, et particulièrement sur la logique, la morale, l'histoire de la religion, la mythologie, la physique générale et particulière, l'astronomie, l'histoire naturelle, etc., etc. (orné de 2 cartes et 16 planches, représentant 172 sujets). — Paris, 1828. 2 vol. in-8 rel. 8 fr.

Fleury (l'abbé). — Œuvres. — Paris, Panthéon litt. 1854. 1 vol. grand in-8. 8 fr.

Foy (Le général). — Discours, précédés d'une notice biographique par TISSOT. — Paris, 1826. 2 vol. in-8. 8 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU Ve DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Matth., v, 20-24.)

La Justice des pharisiens.

« Jésus dit à ses disciples : Je vous déclare que si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » Que manquait-il donc, mes frères, à la justice des scribes et des pharisiens ? On pouvait, sans exagération, les regarder comme des modèles de fidélité à la loi, et certes il n'y avait point d'Israélite qui ne se fût cru parfait s'il leur eût ressemblé. Dieu cependant ne les juge pas avec autant d'indulgence ; ils lui semblent même si défectueux qu'il n'hésite pas à fermer l'entrée du royaume des cieux à qui ne sera pas plus juste qu'eux. Que manquait-il donc à leur justice ? Il lui manquait trois choses : 1° Elle était trop extérieure; c'était un corps sans âme; 2° Elle était minutieuse, occupée d'une multitude d'observances inutiles, et pleine de négligence pour des points essentiels; 3° Elle était hypocrite, occupée de capter l'approbation des hommes, sans souci de plaire à Dieu. Reprenons.

1° Les pharisiens faisaient consister toute la vertu dans l'observation extérieure des préceptes. Ils comptaient pour rien les motifs de l'observation, et, pourvu qu'ils ne manquassent pas aux pratiques ordonnées, ils se croyaient irréprehensibles. Ainsi, ils alliaient aux observances que prescrivait la loi, tous les vices qu'elle condamnait; aux actes d'humilité les pensées de l'orgueil; aux jeûnes fréquents la sensualité ; aux aumônes abondantes, la rapine et l'injustice; aux œuvres de charité, le mépris des autres hommes. Or, c'est en esprit et en vérité que l'on doit adorer Dieu. Loin de pouvoir remplacer le culte intérieur, le culte extérieur n'est prescrit que pour l'établir, l'étendre, le soutenir et l'animer. Il n'y a pas une de ses pratiques qui ne soit l'exercice de quelque vertu, qui n'ait pour objet de la fomenter. La prière qui est l'expression de la piété, est en même temps son aliment. Les fêtes, en retraçant les bienfaits de Dieu, excitent la reconnaissance. Les cérémonies, qui rappellent notre esprit à Dieu, portent notre cœur à l'adorer. Les jeûnes rappellent le devoir de la mortification et le font pratiquer. Les œuvres de bienfaisance qu'exerce la charité en resserrent le lien. Le culte intérieur, en un mot, est au culte extérieur ce que l'âme est au corps. Otez au culte matériel le sentiment qui le vivifie, il ne restera plus qu'un cadavre inanimé et bientôt rempli de corruption. Telle était la religion des pharisiens. N'est-ce pas aussi celle de beaucoup de chrétiens? Combien en est-il qui se piquent de régularité, qui font consister toute leur perfection à remplir les devoirs extérieurs que la loi commande et qui ne s'occupent nullement de ce qu'elle ordonne bien plus impérieusement : de réformer leur humeur, de redresser leurs inclinations, de plier leurs habitudes, de réprimer leurs passions? Combien de personnes usurpent la réputation de dévotes, par une certaine assiduité dans les temples, que l'on voit, hors de là, vaines, sensuelles, aigres, médisantes, emportées? On se ferait scrupule du plus léger manquement à des exercices de dévotion ; on n'a aucun remords de ses nombreux défauts. Ne semblerait-il pas que la piété peut exister sans les vertus? Sortons, chrétiens, de cette illusion funeste, qui nous perdrait comme elle a perdu les pharisiens et nous mériterait, de la part du divin Maître, les malédictions sous lesquelles il les a pour toujours écrasés... Toutefois gardons-nous de croire que les actes extérieurs sont proscrits et inutiles. Ce sont les feuilles qui appellent et entretiennent la sève de la foi et de la charité Respectons-les, mais ne nous en contentons pas.

2° Les pharisiens faisaient consister la justice dans des pratiques minutieuses et frivoles, en négligeant sans scrupule les grands préceptes de la religion. Ainsi, mes frères, et c'est avec des larmes qu'il nous faut le dire, ainsi voyons-nous des âmes véritablement pieuses, mais abusées par le désir même de la perfection, la chercher où elle n'est pas et la manquer par les efforts qu'elles font pour la trouver. N'espérant pas les réduire, le démon cherche à les égarer. Il met devant leurs yeux des moyens de perfection apparents après lesquels leur ardeur pour le bien les fait courir précipitamment. Chaque jour voit ajouter de nouvelles pratiques aux anciennes. On se jette dans une multitude de dévotions plus affectueuses que solides : on s'entoure des reliques les moins authentiques; on court après les indulgences les plus équivoques ; on se fait des devoirs, des besoins, d'une quantité de choses inutiles et par là même dangereuses : car si les exercices d'une piété éclairée procurent de grands avantages, les vaines pratiques d'une

piété abusée entraînent beaucoup d'inconvénients. Elles altèrent la paix de l'âme.... Elles nuisent bientôt aux obligations essentielles soit par le temps qu'elles consument, soit par l'affection qu'elles absorbent. Puis trop souvent elles engendrent l'orgueil. Quelquefois on se jette dans des voies de salut extraordinaires, parce qu'on dédaigne la route battue. Presque toujours, à la vue de la multitude d'œuvres auxquelles on s'applique, on finit par se persuader qu'on vaut mieux que les autres. Que de Marthes autour de nous! Inquiètes d'une multitude de choses, elles oublient qu'il n'en est qu'une absolument nécessaire. Non, ce n'est pas de faire beaucoup, qui rend parfait, c'est de bien faire ce que l'on doit. Chrétiens, et vous surtout, chrétiennes, mes sœurs, c'est dans le cercle étroit de vos obligations, qu'est circonscrite la perfection que vous cherchez : c'est là que vous la trouverez. L'exercice soutenu des vertus, la pratique non interrompue des devoirs, l'assiduité aux fonctions prescrites, voilà tout le secret des saints. Continuez donc l'usage des exercices de piété ; mais choisissez-les, et bornez-les. Choisissez ceux qu'autorise l'usage général de l'Eglise ; bornez-les à un petit nombre qui ne vous détourne pas de vos devoirs. De la sorte, vous éviterez le second reproche adressé aux pharisiens.

3° La justice des pharisiens était hypocrite. Ils ne s'embarrassaient pas d'être bons, ils voulaient le paraître. Ils recherchaient, non le mérite devant Dieu, mais la réputation parmi le peuple. Ils travaillaient à usurper les éloges et les respects, ils ne faisaient rien pour les mériter. Les insensés! s'ils parvenaient à séduire les hommes, espéraient-ils aussi tromper Dieu? Si on croit en lui, comment peut-on imaginer de l'abuser? Si on n'y croit pas, pourquoi tout cet étalage de piété si assujettissant et si pénible? Et l'hypocrite peut-il même espérer de tromper constamment le monde? Le monde, qui soupçonne toujours l'hypocrisie, même où elle n'est pas, ne finira-t-il pas bientôt par la découvrir où elle est? Voyez tous les yeux dont vous êtes environné observer toutes vos démarches : et jugez si vous pourrez leur en cacher quelqu'une. Voyez, lorsqu'une faiblesse échappe à quelque homme pieux, la joie maligne des libertins qui se flattent de l'avoir démasqué ; et osez croire qu'ils auront plus d'indulgence pour vos vices... L'hypocrisie, haïe du ciel, méprisée de la terre, est tout à la fois une extravagance, une bassesse et un crime. Gardez-vous donc du levain des pharisiens qui est l'hypocrisie.

Sans doute, il est à propos et Notre-Seigneur désire que les hommes voient vos bonnes œuvres, afin d'en être édifiés, et, sans publier sur les places publiques le bien que l'on fait, il est utile que le monde le connaisse, afin qu'il lui serve d'exhortation à glorifier Dieu. Mais il faut bien prendre garde de tomber dans l'affectation. La vraie piété n'affecte rien. Elle ne désire ni ne craint d'être connue. Uniquement occupée de plaire à Dieu, elle ne court pas après les louanges des hommes. Elle ne s'offense pas de leur mépris et ne s'enfle pas de leur estime. Elle fait le bien en particulier comme en public, comme il se présente à faire. Sans se montrer, sans se cacher non plus, elle se laisse apercevoir. Exacte sans rigorisme, vertueuse sans prétention, bienfaisante sans ostentation, elle édifie, et par ce que l'on voit de sa conduite, et par ce que l'on n'en voit pas (1).

Travaillez donc chaque jour à vous rendre vraiment dignes du nom de juste, en purifiant de plus en plus vos intentions, en réglant avec sagesse toutes vos actions et en présentant toujours aux yeux des hommes une vertu solide et incontestable. C'est le seul moyen d'entrer dans le royaume des cieux.

J. Deguin,
curé d'Echannay.

INSTRUCTION

pour la Fête de N.-D. du Carmel.

Caput tuum ut Carmelus et comæ capitis tui sicut purpura regis.

Votre tête est belle comme le Carmel et les tresses de votre chevelure resplendissent comme la pourpre des rois.

Au propre et au figuré, ces paroles des textes sacrés désignent admirablement la *dame* du Carmel, la Vierge Marie. Le Carmel, en effet, est la reine des collines de Judée, la riche végétation de ses cimes ondule comme une *chevelure* au souffle de la brise, ses flancs chargés de verdure s'inclinent vers la mer, pendant que ses pieds puisent dans un sol imprégné de sel et de rosée une fraîcheur continue. Les écrivains juifs le font souvent entrer dans leurs comparaisons, et les prophètes ne le pouvaient oublier à propos de la *Vierge* à venir. Ne devait-elle pas être, elle aussi, la reine et la plus féconde, des filles de la Judée! Sa tête ne touchera-t-elle pas au ciel, et ne sortira-t-il pas de son sein le plus superbe rejeton de la race humaine! Salomon le savait bien. Sans nul doute, son style

(1) Cf. de La Luzerne, *Sur l'Evang. du Ve Dim. après la Pentecôte*.

imagé, ses fortes expressions saluaient d'avance la mère du Messie, l'union de Marie avec le fils du Père. Il pressentait cette *aurore* qui devait mettre des siècles à se lever, et peut-être que l'enthousiasme du grand roi enfantait déjà des serviteurs à Marie! Toujours est-il que, peu de temps après la mort de Salomon, neuf cents ans avant la venue de Jésus, un homme est à genoux, priant sur le sommet du Carmel; près de là se tient son disciple. Regarde, lui dit-il, ce qui se lève du côté de la mer. — Elisée lève les yeux et voit un léger flocon de brouillard qui se dilate, s'épanouit et couvre en un instant toute la contrée d'une pluie attendue depuis trois mois.

Cette *nuée*, dit Elisée à son disciple, est l'image de la Vierge, dont sortira la rosée qui doit laver les crimes d'Israël.

De ce jour, le Carmel fut le rendez-vous des serviteurs de Marie. Là se formèrent ses premiers chevaliers, là se bâtit son premier sanctuaire; de nombreuses cellules se groupèrent tout autour; jour et nuit on chanta les louanges de la Vierge-Mère, on composa des épithalames en attendant la venue de la fiancée. Quand elle parut, belle comme l'astre des nuits, brillante comme le soleil, majestueuse comme une armée en bataille, elle trouva pour l'accueillir un groupe d'amants qui joignit ses louanges aux hymnes des chœurs angéliques. Souvent, nous dit la tradition qui a conservé ces détails, Marie, durant sa vie mortelle, visita sa chère montagne et s'y récréa dans les douces joies d'une famille qui grandissait sans cesse à l'odeur de ses vertus: « *In odorem unguentorum tuorum currimus.* » L'ordre des Carmes ne disparut point de ce monde avec sa Reine; pénétré du parfum qu'elle lui avait laissé, il se développa et se répandit bientôt par tout l'univers, semblable à ces petits nuages d'encens qui se forment sur une cassolette au pied de l'autel, et envahissent en quelques instants les vastes nefs des plus grandes basiliques.

Un jour, les confrères du Carmel, cherchant toujours des amants à leur souveraine, trouvèrent sur le sol anglais un jeune homme d'une angélique piété. Il s'appelait Simon Stock, et n'avait jamais connu d'amour que celui de Marie. Il devint général des Carmes.

Sous Louis IX, roi de France, et Innocent, pontife de Rome, notre aimable Mère, toujours pleine d'amour et de faiblesse pour ses enfants, lui donna le *scapulaire* de Notre-Dame du Carmel. « Tiens, lui dit-elle dans une apparition, puisque tu veux tant un gage de mon amour, prends cet habit de laine ; ceux qui le porteront saintement et mourront dans ces plis n'iront point en enfer. »

L'heureux Simon publia sa faveur sans perdre de temps, et, depuis la bergère jusqu'aux rois, tous voulurent du *saint habit*, que l'on rendit aussi commode que possible en le réduisant à la petite dimension où nous le voyons aujourd'hui.

Depuis, l'empressement à le revêtir n'a point discontinué. Il s'explique par la protection toute spéciale que *Marie* lui *doit* et lui *donne!*

Je dis lui *doit* à cause de sa promesse; à cause aussi de son *cœur* de mère. Une mère ordinairement donne son meilleur et son plus fort amour à l'*aîné* de ses fils; soit parce qu'il est sa *première* affection maternelle, la première effusion vivante de sa chair et de son sang, soit parce qu'il a le premier murmuré à l'oreille de la femme un nom que ne lui avait donné personne, soit peut-être pour ces deux raisons réunies et d'autres qui nous sont inconnues. Et les fils du Carmel, sont les fils aînés de Marie!

Une mère ne donne une tunique spéciale qu'au plus chéri de ses enfants. Nous en voyons une à Jacob, aussi comme Rebecca l'aimait! une à Joseph, comme le vieux Jacob l'idolâtrait, son Joseph! une, enfin, à Notre-Seigneur. Marie elle-même l'en avait revêtu, est-ce à moi de vous dire combien elle aimait son Jésus! En nous donnant à nous aussi une *tunique*, le scapulaire du Carmel, ne semble-t-elle pas nous mettre au rang de Jésus, nous confondre avec lui dans un même amour!

Les grâces, les faveurs accordées au scapulaire, qui les connaît, hors les habitants des cieux, quelle bouche humaine les pourrait énumérer? Tantôt ce sont des soldats préservés des balles ou résistant à toutes les blessures jusqu'à ce qu'un prêtre les vienne absoudre de leurs péchés; tantôt ce sont des victimes échappant aux flots ou aux incendies, toujours des âmes pécheresses arrachées à l'enfer, témoin l'histoire d'un jeune homme de Pérouse racontée par saint Liguori. « Ce malheureux, par billet « signé de son sang, promit son âme au démon « s'il lui procurait une honteuse jouissance. « Dès qu'il l'eût obtenue, le démon le conduisit « sur le bord d'un puits et lui commanda de s'y « jeter, le menaçant en cas de refus, de le trai- « ner corps et âme en enfer. L'infortuné monte « sur le puits, mais se recule aussitôt, épouvanté « de mourir, et dit à son bourreau de le préci- « piter lui-même, car le courage lui manque. — « Ôte ton scapulaire, et je t'y jetterai, répond le « maudit. — A cette parole, le jeune homme re- « connaît la protection de Marie et repousse « toutes les instances du démon, qui dut se reti- « rer plein de confusion. En reconnaissance, « de cette faveur, le jeune pécheur se convertit, « fit inscrire le miracle en un tableau et le sus- « pendit en ex-voto près de l'autel de Sainte- « Marie-la-Neurée, à Pérouse (Saint Lig., Vert

« de Marie). » A ce fait, nous pourrions en joindre des millions. Nous ne le ferons pas, car il est permis à chacun d'expérimenter l'efficace du scapulaire et de voir si Marie tient toujours la promesse faite à ses enfants.

Plus tard, le Pape Jean XXII reçut du Ciel une assurance non moins consolante que la faveur révélée au bienheureux Simon Stock. La sainte Vierge lui promit de ne pas laisser dans le purgatoire ses serviteurs carmélites au-delà du *samedi d'après leur mort*. Ainsi, sans compter les indulgences innombrables dont les Papes comblent les associés de cette confrérie, il est sûr que ceux qui auront porté le saint scapulaire et mourront sous ce vêtement n'iront point en enfer; il est à *peu près* sûr aussi qu'ils seront délivrés du purgatoire le samedi qui suivra leur décès. Il n'y a point de *conditions* à la première grâce. Pour la seconde, il faut conserver la chasteté propre à son état, réciter le petit office de la sainte Vierge si l'on sait lire; et, dans le cas contraire, s'abstenir de gras les mercredi et samedi de chaque semaine.

Voilà certes des motifs à gagner les plus lâches et les plus récalcitrants.

N'allez cependant pas vous persuader que le port de cet habit suffise à vous sauver. Ce serait bien mal connaître et nos intentions et l'esprit de l'Eglise. La grâce du bon Dieu peut *seule* garder nos cœurs dans la vertu ou les changer en assurant le repentir à nos derniers moments. Le scapulaire ne saurait opérer le même résultat; dire le contraire serait aller contre les enseignements de l'Eglise et de la raison. — Quelle est donc sa vertu spéciale? Sa vertu est semblable à celle de la tunique du fils de Rebecca; elle tient sans cesse les yeux de la mère attachés sur le fils. Comprenez-vous maintenant comment le pécheur ne peut périr, vêtu de cet habit de grâce? Marie le suit partout du regard et Marie est la mère de ce pécheur! Elle ferait plutôt des miracles que de le laisser tomber en enfer sous ses yeux. Est-ce à dire que sous cette livrée nous puissions impunément nous livrer à nos passions? Gardez-vous de le croire, mes très-chers frères; si nous ne pouvons nous damner sous son égide, le mépris ou l'indifférence nous le ferait repousser avant de mourir. Quand Esaü ou le pécheur en est couvert, il répand une odeur désagréable. Ce n'est que sur les épaules de Jacob ou du juste qu'il exhale un parfum tout plein de fécondité pour le salut. Marie, en nous le donnant, a voulu nous fournir un moyen facile de rester et de mourir dans la justice; car, sous les livrées d'une telle reine, quel ennemi oserait nous attaquer, à moins que nous ne le voulions, et qui oserait *vouloir* profaner les livrées de Marie? Quand donc la tentation vous pressera, mettez la main à votre scapulaire, songez à *celle* qui vous l'a donné, et vous ne pécherez pas.

Ainsi soit-il.

L'abbé H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES

SECONDE RETRAITE

POUR DES PREMIÈRES COMMUNIONS.

QUATORZIÈME INSTRUCTION

Le dimanche de la Première Communion
(à la prière du matin).

SUJET : Effets que produit la sainte communion dans les âmes bien disposées.

Exorde. — Mes chers enfants, je ne veux pas vous fatiguer, ce matin... Hier soir, ou plutôt, hier, à la visite du Très-Saint-Sacrement, je vous disais qu'une excellente disposition pour s'approcher de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'était un ardent désir de le recevoir... Oh ! ce désir, je suis persuadé qu'il vit dans vos cœurs !... Hier soir, vous avez pensé à Jésus avant de vous endormir, peut-être même, en est-il parmi vous que cette pensée a éveillés pendant leur sommeil, et qui ont été, en quelque sorte, bercés par des rêves de bonheur et d'amour !...

Mais, ce qui est certain, c'est que tous, en vous éveillant ce matin, vous avez pensé au bonheur qui vous attendait... Vous n'ignorez pas, mes enfants, et votre catéchisme vous l'a appris, que non-seulement, il faut se disposer à la sainte communion par des actes de désir, mais aussi par des actes de foi, d'humilité et d'amour... Des actes de foi, en croyant fermement, que celui que nous recevrons dans quelques heures, caché sous le voile de la sainte hostie, c'est bien Jésus-Christ, notre divin Sauveur, la seconde personne de la sainte Trinité, le fils de la vierge Marie, ce même Rédempteur, qui, ayant pris un corps et une âme, est mort pour nous sur la croix... Des sentiments d'humilité et de respect ; ah ! si sainte Elisabeth quand elle fut visitée par la sainte Vierge s'écria : — Qui suis-je donc, pour que la Mère de Dieu daigne me visiter? quel honneur pour moi ! — Ainsi nous, mes enfants, nous qui ne serons pas seulement visités par la sainte Vierge, mais, qui allons être nourris de la chair sacrée de son auguste Fils, nous devons dire aussi : — Qui suis-je donc, pour que Jésus-Christ, le Roi du ciel, daigne visiter ma pauvre âme ! — Vous comprenez également, que nous devons faire des actes d'amour... Jésus-Christ vient à nous de tout son cœur, allons aussi à lui de tout notre cœur...

Proposition et Division. — Je veux, ce ma-

tin, mes enfants, pour vous encourager et exciter de plus votre confiance, vous expliquer, en peu de mots, les effets d'une bonne communion... Vous les connaissez, c'est, dit le catéchisme : *Premièrement*, de nous unir à Jésus-Christ ; *Secondement*, de nourrir notre âme en entretenant et en augmentant en elle la vie de la grâce ; *Troisièmement*, de modérer la violence de nos passions ; *Quatrièmement*, de déposer dans nos corps le germe de la résurrection bienheureuse... Un mot seulement sur chacun de ces effets.

Premièrement. — Qu'est-ce que s'unir à Jésus-Christ par la sainte communion, c'est ne former avec lui qu'un seul cœur, qu'une seule âme... Voyez l'apôtre saint Paul, il venait, sans doute, de dire la sainte Messe et de communier, quand il s'écrie dans une sorte d'enthousiasme : Je ne vis plus, non, c'est Jésus-Christ qui vit en moi... Nous ne faisons avec lui qu'un seul... Une comparaison, que j'emprunte à un saint docteur vous fera comprendre, mes enfants, cette vérité... Imaginez deux morceaux de cire fondus ensemble ; ils n'en forment plus qu'un seul... La chaleur du feu aura produit cette union ; ainsi, par la sainte communion, nos âmes se fondent, s'unissent tellement à celle de Jésus, qu'elles n'en forment, pour ainsi dire, qu'une seule ; et ce prodige est opéré par l'amour... Aussi, je vous citais hier, l'histoire de la bienheureuse Imelde, qui, au jour de sa première communion, s'était unie d'une manière tellement intime au Dieu de l'Eucharistie, que, ne pouvant s'en séparer, elle était allée consommer cette union dans le ciel... Oh ! que d'âmes pieuses, que de saints et de saintes, après avoir communié comme des anges, pouvaient redire avec vérité les paroles de saint Paul : — Je ne vis plus, c'est Jésus-Christ qui vit en moi ! — L'une de ces saintes amantes de Jésus, après s'être nourrie du pain des anges, fut un matin ravie en extase ; Notre-Seigneur Jésus-Christ se présenta à elle... Il lui prit son cœur de sa main sacrée, le plaça dans la plaie de son divin côté, et l'unit à son propre cœur, de manière à n'en faire qu'un seul... Mes enfants, la même chose se passera aujourd'hui entre vous et Jésus d'une manière mystérieuse ; donnez-lui bien vos cœurs, et il les unira au sien... Voilà comment le premier effet de la sainte communion est de nous unir à Jésus-Christ...

Secondement. — Le second effet de la sainte communion est de nourrir notre âme. Vous savez comment sont nourris nos corps ? Le pain et les autres aliments que nous prenons, descendent dans notre estomac ; là ils se transforment en une substance, qui, se mêlant à notre sang, qui le rend plus riche, plus vermeil, et lui donne la propriété d'entretenir la vie dans tous nos membres, en circulant dans notre corps... Si, nous cessions de prendre la nourriture, bientôt nous tomberions en faiblesse, et, au bout de quelques jours, ce serait la mort... Eh bien ! mes enfants, la sainte Eucharistie, c'est-à-dire une bonne communion, produit sur nos âmes les mêmes effets... La vie de notre âme, vous le savez, c'est la grâce sanctifiante, qui, pénétrant toutes nos actions, comme le sang pénètre dans tous nos membres, rend ces actions, vivantes et méritoires devant Dieu ; la présence de Jésus, augmente et entretient en nous cette vie divine... Et il est vrai de dire, que l'Eucharistie est la nourriture de nos âmes, comme le pain et le vin sont celles de nos corps.

Troisièmement. — Un autre effet d'une communion bien faite, c'est de fortifier notre âme contre les tentations et de modérer la violence de nos passions. Un jour, de jeunes seigneurs, c'est-à-dire des hommes distingués et puissants, s'étant mis sous la conduite de saint Bernard, étaient tout étonnés de se sentir comme transformés. — Père, lui disaient-ils, comment la grâce du bon Dieu a-t-elle produit un pareil changement dans nos âmes ?... L'orgueil nous tyrannisait, nous étions sensuels, gourmands, portés au libertinage, et voici que le calme est rentré dans nos âmes, il semble que notre nature soit changée, nous ne ressentons presque plus les tiraillements de toutes ces passions ! — Et le saint leur répondait en souriant : — Remerciez le Seigneur, mais ne soyez point surpris, la sainte communion, la présence de Jésus dans les cœurs produit presque toujours ces heureux effets. Jésus présent dans la sainte Eucharistie, calme dans nos âmes ces sentiments que les passions soulèvent comme des flots agités. — Chers enfants, je voudrais que la sainte communion, que vous allez faire pour la première fois, produisît en vous tous de pareils effets, qu'on pût dire : Cet enfant était menteur, il était porté à la désobéissance, aujourd'hui, il est vrai dans ses paroles, soumis à ses parents... Cette petite fille était pleine de vanité, légère, étourdie, aujourd'hui comme elle est sage et modeste... Et votre ange gardien répondrait, j'en suis sûr, comme saint Bernard : — N'en soyez pas surpris, c'est l'effet d'une bonne première communion !

Quatrièmement. — Enfin, le catéchisme nous apprend que la sainte communion dépose dans nos âmes le germe de la résurrection glorieuse... Mes enfants, qu'y a-t-il d'étonnant, que le Dieu que vous allez recevoir, produise toutes ces merveilles ? Pendant qu'il vivait sur la terre ; une pauvre femme malade depuis longtemps, s'approcha de lui comme à la dé-

robée. Elle se disait : « Si je peux seulement toucher la frange de son vêtement, je serai guérie ; » et sa foi était récompensée par un miracle... Vous, mes chers petits amis, ce n'est pas seulement la frange des habits du Sauveur, que vous toucherez, c'est lui-même qui se donnera à vous, qui viendra dans vos corps ; si petite qu'elle soit, il y aura désormais dans votre sang, une parcelle de son sang ; et si vous êtes fidèles, cette parcelle n'empêchera pas, sans doute, vos corps de subir un jour cette loi de la pourriture, qui pèse sur nous tous ; mais comme une étincelle qu'on cache sous un monceau de paille, afin de conserver comme une semence de feu, ainsi la sainte communion que vous aurez reçue, se développant à la fin du monde comme un germe béni, fera ressusciter vos corps pour la vie éternelle...

Puisse, mes enfants, la sainte Eucharistie que vous allez bientôt recevoir, produire en vous ces heureux effets, et vous unir à Jésus-Christ, non seulement pour aujourd'hui, mais pour votre vie et pour l'éternité tout entière.... Ainsi-soit-il.

—

QUINZIÈME INSTRUCTION.

Le dimanche après l'Évangile.

SUJET : Les plus beaux jours de notre vie sont ceux que la religion sanctifie ; la religion est aussi pour nous la source des joies les plus douces, des émotions les plus saintes.

Texte. — *Hæc est dies quam fecit Dominus ; exultemus et lætemur in ea...* — Voici le jour que le Seigneur a fait; livrons-nous à la joie et à l'allégresse.

Exorde. — Frères bien-aimés, que je suis heureux de vous voir, ce matin, réunis en si grand nombre pour la cérémonie de ce beau jour !... Oui, on nous l'a dit souvent, la première communion, et surtout une première communion bien faite, fait époque dans la vie du chrétien... J'en atteste votre propre expérience, les sentiments qui vous ont amenés dans cette enceinte sacrée, les émotions que vous éprouverez, celles que vous avez déjà éprouvées dès le commencement de cette belle solennité... Hommes, nous vous avons vu vieillir, au milieu des luttes et des épreuves de la vie... Peut-être même, hélas ! par suite d'une funeste insouciance ou d'une lâcheté coupable, avons-nous méconnu nos devoirs de chrétien... Cependant, la main sur votre cœur, dites-moi, si en contemplant cette place, dans laquelle, aujourd'hui peut-être votre enfant est assis, en vous rappelant, et votre blanche écharpe, et la médaille de la douce vierge Marie, et ce chapelet, qui, comme un pieux bracelet, entourait votre bras, vous n'éprouvez rien, si rien ne se réveille en vous ?... En ce cas, frères bien-aimés, vous seriez bien à plaindre...

Et vous, filles, femmes ou mères qui m'écoutez, c'est bien là, n'est-ce pas, les places où vous étiez assises au jour de votre première communion ?... Vous revoyez-vous, jeunes et fraîches, belles et modestes comme des anges, vous revoyez-vous, ornées d'une couronne, couvertes de longs voiles, et portant cette chaste et virginale toilette d'une première communion... Ah ! sans doute, il en est parmi vous, qui ont gardé précieusement la mémoire de ce beau jour... Mais s'il en étaient qui eussent eu le malheur de l'oublier, je les défie de ne pas s'en ressouvenir aujourd'hui, et de ne pas porter un regard de regret vers le bonheur et les douces émotions de ce saint jour de leur première communion.

Souvent, mes frères, l'Eglise, quand elle célèbre la fête de Pâques, répète ces paroles : — Voici le jour que le Seigneur a fait; il doit être pour nous un jour de bonheur et d'allégresse (Psaume 117, vers 24). Pourquoi donc vous exprimer ainsi, ô sainte Eglise, ma mère ! le Seigneur ne fait-il pas tous les jours? n'est-ce pas lui qui nous les donne, ne lui appartiennent-ils pas tous?... Ah ! c'est que le jour de la résurrection du Christ devait être béni entre tous, comme apportant à Jésus-Christ la gloire, le triomphe, aux hommes la foi, le bonheur, la confirmation de leurs espérances... Enfants bien-aimés, c'est aussi aujourd'hui un jour que le Seigneur a fait, en quelque sorte, spécialement pour vous... Ce jour doit à la fois contribuer à la gloire du Dieu de l'Eucharistie, car, vous le recevrez, je l'espère, avec de saintes dispositions; de plus, ce jour, comblera vos désirs, et fortifiera vos espérances. Soyez donc pénétrés d'une douce joie et d'une pieuse allégresse. *Hæc dies*, etc.

Proposition et division. — Frères bien-aimés, je voudrais, tout en m'adressant à ces chers enfants, faire quelques réflexions, qui pourraient nous être utiles à tous... Essayons : *Premièrement*, les plus beaux jours de notre vie sont ceux que la religion sanctifie ; *secondement*, c'est la religion encore qui nous procure les joies les plus douces, les émotions les plus saintes...

Première partie. — En est-il parmi vous, qui, appelés par le sort, à servir notre France sous les drapeaux, aient parcouru ces vastes déserts qui bordent l'Algérie française... Partout on n'aperçoit que le sable brûlant, de petits arbres rabougris et presque desséchés, ne donnant aux pauvres soldats qu'un ombrage insuffisant. Il faut faire quinze lieues, et quelquefois parcourir une distance beaucoup plus grande, pour trouver ce qu'on appelle une *oasis*, c'est-à-dire une source d'eau fraîche environnée d'un bosquet verdoyant, à l'ombre duquel on peut se

reposer... Les courses à travers ce désert pourraient être comparées à nos existences sur cette terre. Hélas! les jours de vrai bonheur sont peut-être encore plus clair-semés dans la vie que les oasis au milieu de ces sables brûlants... Je les cherche, ces jours, les cinq doigts de la main suffiraient presque à les compter. Sans doute, c'est un beau jour pour ces époux chrétiens, celui où, après s'être pieusement préparés à recevoir le sacrement du mariage, ils viennent au pied de cet autel, mettre leur affection mutuelle sous la protection de Dieu, et se jurer l'un à l'autre une fidélité et un amour constants... N'est-ce pas, c'est la religion qui nous donne ce beau jour... Car dites-moi, pourrait-on appeler beau jour celui d'une union que ne sanctifieraient pas les bénédictions de l'Eglise... Non, mille fois non... Elle est plus heureuse encore, la jeune fille, le jour, où se dépouillant des parures et des vanités de ce monde, elle vient consacrer à Dieu sa jeunesse, sa vie tout entière... Qu'elle soit destinée à instruire les enfants, à soigner les vieillards, à panser les malades, que lui importe, pourvu qu'elle se donne et se sacrifie au Dieu qui l'a choisie... Noble épousée du Sauveur Jésus, elle est belle pour toi cette fête; comme ton cœur virginal palpite avec amour... Or, frères bien-aimés, c'est encore la religion qui préside à ce beau jour... Vous montrerai-je, le jeune lévite, se prosternant aux pieds de son évêque, et en recevant la consécration qui l'élève au sacerdoce, oh! oui, c'est un beau jour aussi. Mais, je le redis encore, c'est la religion, c'est la grâce de Dieu qui rend ces jours si beaux...

Mes chers enfants, voici que brille en ce moment pour vous un beau jour, ce jour de la première communion, beau entre tous les jours, puisqu'on l'appelle le plus beau de la vie... Ecoutez à ce sujet une histoire, souvent répétée, mais qui n'en est pas moins frappante... Un jour, c'était je crois en 1804. Etait-ce au palais des Tuileries, à Paris.... Etait-ce à Versailles ou ailleurs?... je ne sais... Plusieurs officiers supérieurs se trouvaient réunis autour du premier des Napoléon. Ja ne sais comment un hasard de conversation amena la question suivante. — Quel a été pour chacun de nous le plus beau : jour de la vie? — Et parmi ces généraux, tous illustres, ornés de décorations, chamarrés de croix, l'un disait : — C'est le jour où j'ai remporté telle victoire. — Un autre ajoutait : — C'est celui où j'ai été nommé maréchal de France... L'empereur les écoutait, grave et silencieux. — Et vous, sire, lui demandaient ces généraux, vous avez eu tant de beaux jours dans le cours de votre existence, qu'il vous serait difficile de dire celui qui fut le plus beau. Consul, empereur, victorieux sur vingt champs de bataille, vous seriez embarrassé pour dire lequel de ces jours fortunés vous a souri davantage et rendu le plus heureux. — Et Napoléon, souriant, répondait aux officiers qui l'entouraient, en pesant sur chaque parole : — Mes amis, le plus beau, le plus heureux jour de ma vie, a été celui de ma première communion. — Et cette même parole, il la redisait encore, lorsque plus tard il était prisonnier à Sainte-Hélène... Mes chers enfants, comme le vieil empereur, n'oubliez jamais le jour de votre première communion; et, comme lui, quel que soit l'avenir que le ciel vous destine, considérez-le toujours comme étant le plus beau, le plus heureux de votre vie.

Seconde partie. — J'ai ajouté que notre sainte religion était pour nous la source des joies les plus vraies, des émotions les plus douces. Frères bien-aimés, si nous voulions réfléchir un moment, secouer cette indifférence, qui dessèche notre cœur, et nous fait oublier nos intérêts du ciel: si nous voulions un instant élever nos pensées au-dessus de cette avarice, qui nous colle, qui nous cramponne pour ainsi dire aux biens ou aux plaisirs de la terre; ah! nous comprendrions combien nous sommes ingrats et mal inspirés, quand nous méconnaissons la religion, quand nous dédaignons d'accomplir les devoirs qu'elle nous impose... Il en est peut-être plusieurs parmi nous qui n'ont conservé, que des débris de foi, qu'un faible reste des pratiques chrétiennes... Et cependant, ces simples débris sont encore, je vous l'affirme, pour eux la source des joies les plus pures, les plus innocentes qu'ils puissent goûter ici-bas... Pourquoi, cette joie, qui rayonne sur vos fronts au jour de nos grandes solennités chrétiennes. Parés de vos plus beaux habits, je vous ai vus, le jour de Noël, venir avec votre famille adorer l'enfant de Béthléem...Je vous ai entendus, au jour de Pâques, chanter avec nous les *Alleluia* par lesquels nous célébrons la résurrection du Sauveur. Je vous ai suivis au sortir de l'église, vous étiez heureux de vous trouver au milieu de vos enfants; le repas de famille était plus gai; je ne sais quel atmosphère de bonheur semblait y présider. Ces jours n'étaient-ils pas véritablement pour vous des jours de joie, des jours de fête... Ah! frères bien-aimés, comme ces fêtes sont incomparablement plus belles, et la source d'une joie plus profonde, pour ceux qui ont le bonheur d'être de bons et parfaits chrétiens!...

Et pour ne parler que de la cérémonie qui nous réunit en ce moment... Dites-moi, n'êtes-vous pas tous heureux, en contemplant ces chers enfants assis dans ces places d'honneur, et dans l'âme desquels le Dieu de l'Eucharistie va bientôt se reposer... Je défie, même le moins

religieux d'entre vous, même celui pour lequel ces chers enfants sont inconnus et étrangers, d'assister avec indifférence à cette belle solennité, et de ne pas éprouver, je ne sais quelle joie, mêlée peut-être de regrets, quand il les verra, dans un instant, s'approcher de la table sainte!... Et que dirais-je donc, des parents, voyez-vous le parrain et la marraine, le père et la mère, toute une famille émue jusqu'aux larmes, et les yeux fixés, sans pouvoir les en détache, sur ce fils chéri, sur cette fille bien-aimée... Mais leur joie, leur bonheur égalent presque celui de ces chers enfants, et cette joie, si douce, si innocente, c'est, je vous l'ai dit, notre sainte religion qui nous la procure...

J'ai ajouté, frères bien-aimés, qu'elle était aussi pour nous la source des plus douces émotions, vous allez facilement le comprendre... Transportons-nous en esprit dans la famille de ces chers enfants. Nous sommes à la soirée d'hier, peu d'instants avant l'heure du sommeil... Voyez-vous, ce petit garçon, cette jeune fille? Ils se prosternent aux pieds de leurs parents! — Et pourquoi?.. Ecoutez leurs paroles... Mon père, ma mère, disent-ils, je vous demande pardon de toutes mes désobéissances, de toutes les peines que j'ai pu vous causer; oh! après ma première communion, je me propose d'être plus docile, de mieux reconnaître votre amour et toutes les bontés que vous avez eues pour moi! — Et le père, la mère, émus de cette démarche de leurs enfants leur pardonnaient, les relevaient avec tendresse, les embrassaient avec transport, et de douces larmes peut-être s'échappaient de leurs yeux!... Et, ce matin, quand ces chers enfants vous ont prié de les bénir encore, dites-moi, pères et mères, est-ce que vous n'avez pas senti votre cœur frapper, en quelque sorte, plus fortement dans votre poitrine. Or, frères bien-aimés, dites-moi, si ce ne sont pas là les émotions bien douces, les plus saintes que peuvent éprouver le cœur d'un père et d'une mère. Sainte religion du Sauveur Jésus, c'est encore à vous que nous en sommes redevables...

Péroraison. — Que de considérations encore, frères bien-aimés, j'aurais à vous faire pour vous montrer, que la religion serait pour nous une source de joie et de bonheur, si nous avions le courage d'observer avec fidélité les devoirs qu'elle nous impose!.. Mais, je pense à ces chers enfants, et je ne veux pas plus longtemps retarder leur attente... Soupirez, chers enfants, après la venue du Dieu qui, dans quelques instants, va se donner à vous... Il aime ces pieux élans, ces ardents désirs du cœur... On raconte qu'un saint (1), le bienheureux François de l'Enfant-Jésus, ne pouvait presque se contenir lorsqu'il voyait venir pour lui le moment de la sainte communion. « Que le temps me dure, disait-il, d'aller recevoir ce pain des anges au banquet sacré!...» Et, chaque fois qu'il entendait l'heure... « Allons, courage, disait-il, il n'y a plus que six heures, que cinq heures, que quatre... trois... deux... une!.. Allons, allons, s'écriait-il, nous y voici. Je vais enfin recevoir mon Créateur, mon Sauveur, mon Jésus, mon tout, quel bonheur! »

Ce sont bien là vos sentiments, mes chers enfants!.. eh bien, oui, l'instant solennel approche; dans quelques minutes vos désirs seront satisfaits, ce tabernacle s'ouvrira, Jésus quittera la coupe sacrée, et il descendra dans vos âmes!... Oh! quand vous le posséderez, après avoir satisfait vos sentiments pieux d'adoration, de reconnaissance et d'amour, n'oubliez pas de le prier, pour ce bon père, pour cette tendre mère, pour tous ceux que vous aimez, afin qu'un jour, il nous fasse la grâce d'être tous réunis « à cette fête », plus belle encore que celle de ce jour, qu'on appelle le Paradis ou l'éternité bienheureuse..... Ainsi, soit-il.

—

SEIZIÈME INSTRUCTION.

Dimanche, aux vêpres (avant la rénovation des vœux du Baptême).

SUJET : Ce que les enfants ont été, ce qu'ils sont, que deviendront-ils?

Texte. — *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus.* Bénis le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi exalte son saint nom (1). (*Psaume CII.*)

Exorde. — Mes frères, comblé des bienfaits du Seigneur, le saint roi David s'écriait dans les transports de sa reconnaissance : « Bénis le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi exalte son saint nom; loue le Seigneur, ô mon âme, et garde-toi d'oublier jamais ses bienfaits. C'est lui qui te pardonne tes fautes, qui a guéri tes infirmités, lui qui t'environne de sa miséricorde et de ses grâces; c'est lui qui comble tes désirs, en versant sur toi tous ses biens... Bénis donc le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi exalte son saint nom. »

Comme cet hymme de la reconnaissance vous convient en ce jour, à vous, jeunes enfants que, ce matin, Jésus-Christ a pour la première fois nourris de sa chair sacrée!.... Quel beau jour! Quels doux souvenirs il devra laisser dans vos cœurs!... Dès l'aurore, votre âme impatiente soupirait après ce bonheur qui vous était promis.... A l'heure du saint sacrifice, vous êtes venus vous asseoir dans ces places d'honneur.

(1) Cette instruction a été publiée déjà dans la *Semaine du Clergé* (1re année), mais comme elle fait partie de cette seconde retraite, nous avons cru devoir le rééditer ici, afin de réunir ensemble toutes les instructions qui la composent.

Puis, quand le moment solennel fut arrivé, vous êtes allés deux à deux vous agenouiller à la table sainte; et là, Jésus-Christ, s'est donné à vous tout entier dans la sainte Eucharistie; vous avez reçu son corps, son sang, son âme, sa divinité..... Heureux enfants! Ah! oui, vous avez compris la grandeur de ce bienfait; votre âme en bénit le Seigneur, et tout ce qui est en vous exalte son saint nom.

Et vous, chrétiens, vous les pères, les mères, les parents de ces enfants, ce jour a été aussi pour vous un jour de bonheur. Comme vos yeux, ce matin, se fixaient sur ce fils chéri, sur cette fille si tendrement aimée! Vos regards ne pouvaient s'en détourner; vous partagiez sa joie et ses émotions les plus douces!

Enfin, vous tous, fidèles, accourus en si grand nombre dans cette église, vous avez éprouvé quelque chose de ce bonheur; ce jour vous en rappelait un que vous n'avez jamais oublié, celui où vous-mêmes vous étiez assis à la place où sont ces enfants. Jour précieux, jour de pur bonheur entre les jours de votre vie!... Ce souvenir peut-être a attendri votre cœur et fait couler vos larmes. Oui, tous, nous avons été comblés des bienfaits du Seigneur. Que nos âmes donc bénissent aussi le Seigneur, et que toutes exaltent son saint nom. *Benedic, anima mea*, etc.

Proposition. — Je me propose, mes chers enfants, de joindre quelques réflexions courtes et simples aux enseignements que tant de fois nous avons donnés au catéchisme. Votre modestie, votre recueillement me répondent que vous les écouterez avec une religieuse attention.

Division. — Je voudrais vous dire, qu'après la grâce que vous avez reçue ce matin, vous devez être reconnaissants et fidèles... Reconnaissants?... Mais c'est pour vous un devoir sacré; il nous suffira, pour bien vous le faire comprendre, d'examiner, ce que vous avez été jusqu'ici, et ce que vous êtes maintenant, ce sera la première partie. Fidèles!... Ah! la fidélité, c'est une des résolutions que vous prenez en ce beau jour... Pour la confirmer nous tâcherons de savoir ce que vous serez un jour; ce sera la seconde partie.

Ce que vous avez été, ce que vous êtes, ce que vous serez un jour? Trois pensées sur lesquelles je veux m'arrêter un instant.

Première partie. — Ce que vous avez été? — Il y a douze, treize, quatorze ans, vous n'étiez qu'un petit enfant qui venait de naître. Dieu vous avait donné l'existence, mais vous étiez souillés de la tache originelle; vos parents chrétiens s'empressèrent de vous apporter dans cette église pour y recevoir le baptême. Vous sortiez donc purifiés de la tache originelle, couverts d'une robe d'innocence, les enfants de Dieu: et votre mère, à votre retour, embrassait un ange.

Vous avez grandi, la raison, cet autre don de Dieu, s'est développée en vous. Mais, dites-moi? chers enfants, quel usage en avez-vous fait!...

Avons-nous toujours, avons-nous longtemps gardé cette robe d'innocence que nous avions reçue au Baptême? Je ne veux rien exagérer; sans doute, il en est parmi vous, sur lesquels des mères pieuses ont veillé avec sollicitude, et que leur tendresse a préservés des plus funestes influences du mal. Mais, hélas! n'est-il pas vrai aussi pour plusieurs d'entre nous, que les mauvaises compagnies, les passions naissantes, de tristes exemples peut-être, ont bien vite incliné notre volonté vers le mal!... Le mensonge, les jurements, l'orgueil, la vanité, l'impureté et d'autres vices encore se sont précipités dans notre âme, comme on voit les oiseaux de basse-cour se précipiter dans une maison dont on a laissé les portes ouvertes. Bons parents; ah! oui, bien des fois, nous vous avons désobéi, répondu sans respect; nous avons méconnu vos soins, votre tendresse, votre amour. Que de fois, nous avons désolé votre cœur par nos exigences, nos caprices, par notre paresse et nos mauvais penchants.... Mes enfants, vos parents vous ont pardonné, oh! soyez-en sûrs, de leur part tout est oublié. Ils vous aiment plus qu'ils ne vous ont jamais aimés.... Mais n'avons-nous pas aussi été ingrats, envers un autre père, notre père qui est au ciel?... Lui qui nous avait donné la vie, rendu l'innocence, accordé la raison, nous avons blasphémé son saint nom, méprisé ses commandements, négligé de le prier... Mais pourquoi m'arrêter sur ce point?... Lui aussi, il vous a pardonné, il a tout oublié, il vous aime plus qu'il ne vous a jamais aimés... Voilà donc, mes enfants, ce que vous avez été jusqu'aux quelques jours qui ont précédé votre première communion, des enfants pécheurs, ingrats envers leurs parents, rebelles envers Dieu, leur père et leur Créateur.... Remerciez donc le Seigneur qui, dans sa miséricorde, vous a tirés de cet état et vous a pardonné vos fautes.

Voyons maintemant ce que vous êtes?— Quel heureux changement s'est opéré en vous! Aujourd'hui, tous nous vous regardons avec admiration, avec respect; car vous êtes les amis de Dieu. Oui, mes enfants, ce grand Dieu qui règne au ciel, qui fait souffler les vents, gronder le tonnerre, croître et mûrir les moissons; ce grand Dieu qui commande à tout l'univers (qui aujourd'hui encore, fait briller le soleil dans un ciel sans nuage, comme pour rendre cette cérémonie plus belle); ce grand Dieu, vous êtes ses amis, il vous a fait asseoir à sa table, il a fait alliance avec vous, il vous regarde avec amour. (Vous connaissez la source qui se trouve près de cette

église; en vous penchant, vous voyez son eau pure et limpide réfléchir votre image; ainsi Dieu, en contemplant votre âme, y retrouve ses traits, parce que rien n'en trouble la pureté.) Amis de Dieu, les saints ont les yeux sur vous, votre ange gardien se tient à vos côtés avec respect. Comme il est heureux, comme il vous aime davantage, comme il est fier d'avoir sous sa tutelle une âme devenue l'amie de Dieu!...

Mais, il y a plus, vous êtes les temples de Jésus-Christ. Ce matin il est descendu dans votre cœur; il y reste, c'est la demeure, c'est le sanctuaire qu'il s'est choisi. Admirable miséricorde! prodigieuse tendresse de ce Sauveur bien-aimé!... Comment pourrai-je, ô mes enfants, vous faire bien comprendre ma pensée, vous dire l'honneur que vous avez reçu? Comment vous avez été sanctifiés, consacrés au Seigneur!.... Voyez cette église qui semble élever ses colonnes et ses voûtes jusque vers le ciel, cette église si belle avec ces guirlandes de verdure et ces ornements de fête... Jésus-Christ l'aime, puisqu'il y reste le jour et la nuit.... Il vous aime davantage, vous êtes plus à ses yeux!... Considérez ce tabernacle placé au milieu de cet autel, les plus beaux ornements le décorent, l'on marie son éclat à celui des plus riches couleurs pour l'embellir; à l'intérieur, il est revêtu de soie... Ce n'est pas assez dire encore; ouvrez ce tabernacle, considérez l'auguste ciboire où Jésus-Christ repose. Il est de l'argent le plus pur, et l'or à l'intérieur vient rehausser sa beauté!... Eh bien! chers enfants, vous êtes plus précieux, plus chers, plus sacrés au cœur de Jésus!... Vous êtes pour lui un sanctuaire plus doux, plus agréable, où il repose avec plus de délices!... Si riches que soient nos tabernacles, si précieuses que soient nos coupes sacrées, elles ne peuvent pas lui dire : Bon Jésus, je vous aime; et vous, vous avez pu le lui dire, vous le lui avez dit souvent dans cet heureux jour!... J'avais donc raison de dire que vous êtes les amis de Dieu, les temples chéris de Jésus-Christ. Ah! vous comprenez, sans doute, que tant d'honneur, de joie, de bonheur, vous obligent à témoigner à cet amoureux Sauveur votre reconnaissance. O mon âme! oui, bénis le Seigneur, etc. *Benedic, anima*, etc.

Seconde partie.— Essayons de chercher ce que vous serez un jour, afin de vous fortifier dans la résolution d'être fidèles.

Ce que vous serez, mes enfants?... Peut-être en nous sera-t-il pas aussi facile de répondre à cette question qu'aux deux qui l'ont précédée... Ce que vous serez... Dieu le sait, mais si nous nous adressons à lui, il ne nous le dira pas. L'avenir est un secret qu'il s'est réservé... Si nous le demandons à nous-mêmes?... Ah! sous la douce impression qui vous domine, encore tout rayonnants du bonheur que vous avez goûté ce matin, vous n'hésiterez pas à répondre : « Oui, nous serons bons chrétiens, oui, nous serons fidèles à Dieu; et j'entends chacun de vous me dire ces paroles :

Plutôt que de souiller ma robe d'innocence
Et d'outrager le Dieu qui m'a daigné nourrir,
Cieux, soyez-en témoins, terre, écoute en silence!
J'aimerais, j'aimerais cent fois mieux mourir.

Beaux sentiments, consolantes résolutions!... Pourquoi faut-il qu'une triste expérience nous empêche de trop nous y confier!... Hélas! chers enfants; déjà nous en avons vu plusieurs, heureux comme vous l'êtes, pleins de ferveur comme vous, et comme vous aussi, animés des meilleurs sentiments, ne pas rester longtemps fidèles aux grâces de la première communion, et abandonner, les ingrats! après un temps, hélas! bien court, le Dieu qui s'était donné à eux... Adorable Jésus, ah! que ce cruel abandon a désolé votre cœur... Vous, non sans doute, il n'en sera pas ainsi... Mais, tout en comptant sur vos bonnes résolutions, nous ne sommes pas sans alarmes pour l'avenir...

C'est donc à vous, pères et mères de ces enfants, que nous oserons demander ce qu'ils seront un jour; vous seuls, pouvez nous le dire... Oh! je le sais, mes frères, il y en a un bon nombre parmi vous qui aiment la religion, qui savent qu'elle seule peut rendre une fille sage, un enfant soumis, et ceux-là, sans doute, se feront un devoir de cultiver les heureuses dispositions dans lesquelles sont leurs enfants; ils écarteront d'eux les mauvais exemples; ils les laisseront sanctifier le dimanche; ils veilleront à ce qu'ils assistent aux offices, et ce sera même pour eux un bonheur de les y accompagner... Mais, n'en est-il pas aussi quelques-uns auprès desquels la piété, la foi de ces jeunes enfants ne trouvera pas l'appui, l'aide, les exemples dont elle aurait besoin, qui verront avec indifférence ces bonnes dispositions s'évanouir et se perdre?... N'en est-il pas qui, n'ayant pas le bonheur d'être bons et parfaits chrétiens, ne sauront pas apprécier assez tout ce qu'il y aurait de douceur et de consolations pour leurs enfants, dans la conservation de cette foi vive, de ces bons sentiments qui les animent en ce jour... Et si, par malheur, il se rencontrait des parents assez mal inspirés pour eux-mêmes détourner leurs enfants de la pratique de la religion et pour les persécuter dans l'accomplissement de leur devoirs!... oh! alors, Esprit-Saint, Esprit de force qui avez soutenu le courage des martyrs en face des bourreaux, venez aussi soutenir ces pauvres enfants, et les rendre fermes contre tous les obstacles... Mais non, pères et mères, il n'en est pas de ce genre parmi vous?... Car, quel père serait-il assez insensé, pour cher-

cher à ébranler la foi de son fils?... Quelle mère serait assez dénaturée, pour détruire dans l'âme de sa fille les salutaires impressions de la religion?... Infortunés! que de douleurs ils se préparent, que d'amères déceptions leur réserve l'avenir!...

Mais non, je le répète avec confiance, il ne se trouvera point parmi vous de ces parents aveugles et insensés, et j'entends même les moins religeux d'entre vous me dire : Non, je ne contrarierai pas mon enfant dans tout ce qui concerne la religion, je le laisserai libre!... Entendons-nous, mes biens chers frères... Vos enfants sont jeunes, ils vous aiment, c'est sur vous qu'ils jettent les yeux... Votre exemple pèsera sur leur inexpérience de tout son poids... Votre enfant sera-t-il libre d'assister à la sainte Messe le dimanche, quand il vous verra si facilement négliger ce devoir?... Sera-t-il libre de sanctifier le jour du Seigneur, quand il vous verra vous-mêmes travailler ce saint jour, et quand peut-être vous-mêmes lui commanderez de le faire?... Sera-t-il libre d'aimer, d'estimer, de pratiquer la religion, s'il voit que vous n'avez pour elle aucune estime, et que vous ne la respectez, ni dans votre conduite, ni dans vos discours? Votre fils pourra-t-il rester chrétien, votre fille pourra-t-elle demeurer sage, sous la funeste influence des mauvais exemples ou des compagnies perverses. Non, non, vos enfants ne seront plus libres; leur jeunesse, leur inexpérience a besoin d'appui, et ce sera votre exemple, quel qu'il soit, qui fera pencher la balance... Ainsi donc, pour savoir ce que seront vos enfants, il suffit de savoir ce que vous voulez être vous-mêmes... Oh! pères et mères, nous n'en doutons pas en ce jour, si beau pour vous, en ce jour où vous êtes heureux du bonheur de vos chers enfants; oui, vous vous proposez de leur donner tous les bons exemples qu'ils peuvent attendre de vous; vous prierez fidèlement; et en vous voyant vous agenouiller le matin et le soir, devant notre Père du ciel, ils seront fidèles, eux aussi, à dire leurs prières; vous sanctifierez le dimanche. Ce sera pour vous un bonheur d'assister à la Messe, et vos enfants seront fidèles à vous y accompagner... Conservez en eux les fruits de la première communion ce sera pour vous un devoir sacré...

Ecoutez, en terminant, une comparaison, une histoire... On raconte qu'un roi, qu'un prince puissant avait un fils qu'il aimait tendrement. Obligé de partir pour des provinces lointaines, et ne pouvant emmener cet enfant, encore trop jeune, il le confie à un de ses amis : « Je vous remets, lui dit-il, ce que j'ai de plus cher veillez sur mon enfant, gardez-le soigneusement; vous savez que j'ai de nombreux ennemis, ils chercheront à s'en emparer, à le faire périr. Déjouez leurs embûches, démêlez leurs pièges, écartez de lui les dangers, vous m'en répondrez. C'est à votre fidélité que je le confie. » Il dit, et part pour ses contrées éloignées. Mais, ô noir-cœur, ô perfidie! Cet ami, auquel ce prince avait confié ce qu'il avait de plus cher, était un misérable traître, qui livra sur-le-champ l'enfant confié à ses soins, commis à sa fidélité, qui le livra, dis-je, aux plus cruels ennemis de son prince. Ces ennemis s'en emparent avec une sorte de rage, ils l'humilient, ils l'avilissent, et le font cruellement mourir... Quelle infamie! Qu'il fut coupable, le perfide qui trahit ainsi la confiance de son roi!... Quels châtiments ne méritait-il pas!... Eh bien! mes frères, eh bien! pères et mères qui m'écoutez, ce roi, ce prince, c'est mon Sauveur, c'est Jésus-Christ; ne pouvant veiller tous les jours d'une manière visible, sur votre enfant, voici qu'il va ce soir le remettre entre vos mains, le confier à votre amour, comme un dépôt sacré... Oh! gardez-le bien, cet ami, cet enfant bien-aimé du Sauveur Jésus!... De nombreux ennemis le menacent, les mauvaises compagnies, les exemples pervers, les passions naissantes chercheront à l'avilir, à dévorer le meilleur de son âme et à tuer dans son cœur l'innocence et la foi... Et vous, vous prêteriez les mains à une pareille lâcheté! vous livreriez vous-mêmes votre enfant à ses cruels ennemis!... Non, non, jamais! ce serait une trahison trop noire, votre cœur se refuse à une pareille perfidie,..

Péroraison. — Vous serez donc fidèles, mes chers enfants, oui, vous serez de bons et fervents chrétiens. Dieu vous le commande, vos parents le désirent, ils veulent vous soutenir et vous aider. Et vous-mêmes, n'est-ce pas en ce moment le vœu le plus ardent de vos cœurs?... Oui, c'est la grâce que tous vous demandez à Dieu. Oui, ce sont les sentiments qui vous animent... J'en prends à témoin ce bonheur que vous avez goûté ce matin, cette joie si douce qui inonde vos cœurs, j'en prends à témoin la démarche solennelle que vous allez faire... Vous allez, la main sur les saints Evangiles, là, près de ces fonts sacrés, où vous êtes devenus chrétiens, vous allez jurer haine à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, amour éternel à Jésus-Christ... Ces promesses faites autrefois en votre nom vous allez vous-mêmes les renouveler, les ratifier sous les regards de vos parents, de vos amis qui vous entourent; sous les regards de vos parrains et marraines, et de toute cette pieuse assistance, qui vous contemple avec une religieuse émotion.,. Vous allez les renouveler sous les regards de vos anges gardiens, qui les recueilleront, et les transcriront dans le ciel. Puissent ces promesses, être fidèlement gardées, et ces serments être sans repentir!...

Et maintenant, mes frères, une dernière réflexions et je termine. Nous lisons, dans l'histoire, que plus d'une fois, lorsque deux armées étaient en présence, avant de livrer le combat, le général, pour raviver l'ardeur de ses soldats, pour mieux s'assurer de leur dévouement et de leur fidélité, les faisait renouveler leurs serments. Un autel est dressé au milieu du camp, on y dépose l'étendard de la patrie, une immense ceinture de guerriers l'environne ; chaque soldat s'avance, et la main levée sur ce signe sacré de l'honneur national, il jure de mourir plutôt que de l'abandonner jamais. Serment solennel prêté devant ses compagnons d'armes, honte à lui s'il venait à l'oublier... honte à lui, si trop lâche au moment du combat, fuyant la mêlée, il jetait ses armes, désertait son drapeau... Oui, honte à lui, la loi le punirait de mort!... Eh bien, chers frères nous aussi, avant de commencer les luttes sérieuses de la vie, au jour de notre première communion, nous avons prêté serment... Comme ces enfants, la droite étendue sur les fonts sacrés du Baptême, nous avons juré haine au démon, fidélité à Jésus-Christ... Nous avons promis de suivre le drapeau chrétien, de ne l'abandonner jamais! Au moment du combat, nous sommes-nous toujours souvenu de nos promesses?... N'avons-nous jamais violé notre serment? Avons-nous suivi constamment ce chef que nous avions juré de suivre?... Pensons-y, frères bien-aimés, et dans ce jour, dans cette belle cérémonie qui nous rappelle à tous les engagements sacrés, renouvelons du fond du cœur la promesse d'être à Jésus-Christ. Oui, soyons à Jésus-Christ, au Dieu de notre première communion, au Sauveur de nos âmes : soyons à lui à la vie, à la mort; soyons à lui dans le temps et dans l'éternité... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis,

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DU CONCILE.

ADSCRIPTIS SEU INCARDINATIONIS

Die 25 augusti 1877

Compendium Facti. — Ioannes Bertoldi e Diœcesi T. sub exitu anni 1875 Summum Pontificem, quo sospite lætamur, adivit supplici libello, quæ sequuntur exponens. Episcopum E. paratum fuisse recipere eumdem in sua Diœcesi, quatenus Sanctitas Pii IX eidem indulsisset ut in albo Clericorum illius Diœcesis adscribi posset et ad ordines sacros inibi promoveri. Quam gratiam instanter petiit, eo consilio ut, ait ille, animarum bono, facilius incumberet. Supplicem libellum quum S. C. C. recepisset, sententiam Archiepiscopi T. nec non Episcopi E. hac super re sollicita expoposcit. Mandatis morem gerens Archiepiscopus T. retulit, quæ in compendium subnectuntur. Iuvenis de quo agitur, ait Ordinarius anno 1873, habitum induit clericalem; dein meum Seminarium ingressus philosophiæ studio incubuit; sed male se gessit tum quoad studium tum quoad virtutes clericales. Quas ita posthabuit, ut Rector, et spiritualis director, haud bene de eo sperarent futurum talem, qui Ecclesiæ Christi prodesset. Quinimo ait Rector, iterum de hoc rogatus se se pro certo habere iuvenem veræ vocationis ad statum Ecclesiasticum omnino expertem fuisse, satiusque agere si vestes exueret sacras, arti profanæ sese mancipando.

Verumtamen minis lacessitus a Clerici patre litteras eidem testimoniales concessit Rector; in quibus ne verbum quidem neque de moribus, neque de vera vocatione ad ecclesiasticam militiam fecit.

Quæ sequuntur autem, hoc super negocio, retulit Episcopus E. « Hic (Joannes Bertoldi) exeunte « mense Aprili u. p. una cum suo genitore « se sistit Rectori mei Seminarii Clericorum « expostulans locum sibi fieri inter ejusdem « alumnos.... Exhibuit deinde attestationem « Rectoris Seminari Archidiœcesis T. de mo- « ribus et vita illuc ducta. Testimoniales in- « super adduxit proprii Parochi et Sindaci, « qui unanimiter bona et laudabilia de ipso « testificabantur. Parochi finitimi et Sacerdotes « sui domicilii data occasione confabulandi cum « Ecclesiasticis meis, bonum quoque de codem « testimonium protuleruut : atque in Solemni « Consecratione novæ Ecclesiæ Parochialis.... « compositum, promptum ac devotum eum vidi « in sacris cæremoniis. Archipresbyter.... cujus « sacris functionibus inservit, eum quoque litte- « ris testimonialibus commendavit. Tandem a « Superioribus mei Diœcesani Seminarii per « biduum scriptis et verbis de philosophicis di- « sciplinis examinatus satisfecit, probavitque se « in Theologicis institutionibus proficere posse.. « Propterea in opinionem veni hunc Joannem « Bertoldi, bonum clericum et Sacerdotem eva- « dere posse, ac meæ Diœcesi utilem, et si a « Diœcesi suæ originis excardinaretur ipsum « libenter exciperem. »

In hac prælatorum contradictione, sub die 8 Januarii 1876 commissum fuit Archiepiscopo T. ut *magis precise referret, quibus de causis orator dimissus fuerit a Seminario et ex albo clericorum*. Peculiares rationes tunc ipse deduxit, quæ mox erunt enucleandæ; iisdemque perspectis, sub die

14 subsequentis Februarii ita fuit Oratori responsum: *Recurrat ad proprium Archiepiscopum et stet ejusdem mandatis, idque notificetur ipsimet Archiepiscopo.*

Attamen mense Novembris ejusdem anni 1876 retulit Archiepiscopus T. Clericum Bertoldi nedum habitum clericalem dimisisse, sed studiis theologicis operam navare, eidem ansam præbente Episcopo E. qui ejusmodi studiorum experimenta a suis examinatoribus excipi consentiebat.

Disceptatio synoptica.

Archiepiscopi T. defensio. Ordinarius iste ut rationem porrigeret quoad juvenis Bertoldi expulsionem a Seminario, exquisita prius relatione a Directore Spirituali, et a nonnullis Convictoribus, hæc retulit. Juvenem Bertoldi, quamdiu in Seminario vitam deguit, sese exhibuisse Superioribus et condiscipulis despoliatum omnino pietatis spiritu, docilitate et reverentiâ erga superiores eosdem, quorum monita modo visibili aspernabatur. Ad studium nullam prætulisse propensionem, in verbis licentiosum sese exhibuisse, gulæque vitio ita indulsisse ut sæpe alios etiam excitaret ad hoc vitium, repetens, quod olimde grege Epicuri Poeta amicis cecinit « *post mortem nulla voluptas.* » Spiritu ecclesiastico caruisse, et ipsis condiscipulis ita gravem fuisse ut omnes de ejus expulsione gauderent. Retulit etiam idem Ordinarius parentes ad Sacerdotium adigere juvenem invitum ut nobilitatem et lucrum propriæ familiæ captarent. Alio epistolio S. Congregationem exoravit ut prudentiæ Ordinariorum relinqueret judicium ferre quinam promovendi, quique ab Ecclesia arcendi. Vilesceret enim Episcoporum dignitas quatenus facili modo indociles clericos recipi juberet S. Congregatio in aliena Diœcesi. Nam Tridentinum reliquisse videtur Ordinariis ultimum ferre judicium his in adjunctis *Sess.* 23 *cap.* 1 *de Ref. discolos et incorrigibiles et malorum morum seminatores acriter punial* (Episcopus) *eos etiam si opus fuerit, expellendo.* Quod si expulsi reciperentur in alia Diœcesi, et ad ordines promoverentur, ecclesiastica disciplina eluderetur; ut sæpe accidit. Nam crebro indociles juvenes ab una expulsos et ab alia exceptos Diœcesi, post S. Ordinationem domum paternam repetentes, Ordinarius, qui indignos censuerat tolerare cogitur ne majus eveniat malum.

Episcopi E. defensio. — Suam iste dum propugnaret agendi rationem, causam Clerici protuitus insimul est. Injuria, ait, interciperetur juveni via ad sese ecclesiæ ministerio mancipandum; eo quod mores ejus laudabiles, et necessaria dispositio ad statum ecclesiasticum amplectendum per testimonios fide dignos satis probati fuerint. Rector enim Seminarii a quo juvenis expulsus fuerat, testificavit : toto tempore quo in Seminario mansit numquam occasionem porrexisse querimoniis quoad bonos mores; dum sese exhibuisset qualiter juvenem decet honestum. Rector alter protulit quoad studium; eumdem clericum philosophiæ primum annum implevisse, et suffragia tulisse quæ satis fuerunt ut ad secundum promoveretur annum; in quo regulariter scholis adfuit.

Parochus ejusdem asseruit quod per totum vacationum autumnalium tempus numquam causam dederit ut aliqua in re objurgaretur.

Adstitit ecclesiasticis functionibus, et spem intulit dignum fore ecclesiasticum. Religiosus Capuccinus insuper obtestatus est juvenem clericum unius anni spatio ad Sacramentum pœnitentiæ semel in mense accessisse. Et antecessor Seminarii Diœcesis E. autumavit se reperiisse in juvene clerico attentam sedulitatem, profectum et sufficientem capacitatem pro duobus vicibus, quibus examini subjectus fuit quoad disciplinas Theologicas.

Quapropter, prosequebatur Episcopus, quum omnis via interciperetur eidem juveni in propria Diœcesi, haud absonum visum est ut pater filii desiderium obsecundaret dando operam ut ille et studium theologicum coleret, et in aliena Diœcesi servitio Ecclesiæ incumberet. Et dum id pater præstaret neque Archiepiscopo, neque Ecclesiæ legibus irrogavit injuriam : quia tam adscriptio filii in clerum, quam illius promotio ad sacros Ordines, non ab eorum voluntate dependent, sed a potestate Ordinarii, in cujus Diœcesi foret recipiendus. Cæterum neque mirandum quod adhuc clericalem habitum deferat Joannes Bertoldi, quia pendente recursu ad Summum Pontificem nihil est in rerum statu innovandum ex *Cap. dilectus* 5 *de appellat.*

Præterea opus inutile aggredi videtur Archiepiscopus dum contendere nititur ne Joannes in aliena Diœcesi recipiatur, postquam e proprio Seminario, absque ulla spe, eumdem repulit. Non est enim in sua facultate præpedire quod juvenis etiam independenter a propria familia, domicilium alio transferat « *nihil est impedimento* (*ait l.* 31 *ff. ad municipal.*) *quominus quis ubi velit habeat domicilium, quod ei interdictum non sit* — ; atque *in leg. placet* 3. *et leg.* 4 *ff. eod. tit.* « ibi » *placet etiam filium familias domicilium habere posse, non utique ibi, ubi pater habuit, sed ubicumque ipse domicilium constituerit.* »

Probe insuper a Canonistis traditur quod ne clericus quidem Episcopi licentia indiget ut

domicilium alibi transferat Barbosa *de Officio et Potestate Episcopi p.* 2 *all.* 4 *n.* 41, *Passerinus in* 6 *decretat. de temp. ordinat. art.* 2 *n.* 31 — *hoc primo statuendum est, nullius licentiam per se esse necessariam ad mutandum domicilium; unde est quod clericus non indiget sui Episcopi licentia ad hoc ut ad aliam Diœcesim se transferat; et sic clericus pro sua libertate vere et valide acquirit domicilium in aliena Diœcesi, ad quam se transtulit.* »

Ideo quum clericus joannes jam voluntatem pandidisset de suo domicilio in Diœcesi E. traducendo, inutiliter Archiepiscopus obstat, quominus S. C. C. excardinationem concedat. Eo quod domicilium mutando sponte sua et ex ipsa dispositione legis fit subditus illius Episcopi in cujus Diœcesi domicilium constituit. Scitum enim in jure est domicilium ex animi declaratione mox acquiri in alieno loco in quem quisquam se transtulit; Passerinus *cit. tit. de tempor. ordin. art.* 2 n. 29 « ibi » *quum domicilium acquiratur animo et libertate acquirentis, hinc statim ac in instanti, in quo quis se confert ad aliquem locum animo perpetuo ibi manendi, acquiritur ibi domicilium* — unde etiam post legitime contractum domicilium licite potest ab ordinario loci in sacram adscribi militiam, cum idem auctor subsequenti num. 31 concludit « ibi » *nulla est limitatio per se et formaliter admittenda, quod Episcopus ratione domicilii potest clericum quemcumque ordinare, et non prohibetur id facere ex lege prohibente ordinare alienum subditum, quia clericus quicumque ratione domicilii acquisiti in Dioecesi fit subditus ejus Episcopi.*

Archiepiscopi querelam basi destitutam, injustam atque arbitrariam esse ait Episcopus E. Quoae primam notam asseruit iste nec clericum Joannem se requisivisse ut in suum clerum adscriberet : nec eumdem excipere promisit, nisi post legitimam excardinationem, nec inobedientiam ejus confovit, quia jam Bertoldus ad S. Sedem confugerat. Quoad secundam notam contendit a jure commune laud esse velitum laicos ad clericatum assumere etsi non diœcesanos, dummodo sint *regulariter liberi* et ecclesiæ necessitas id postulet. Quoad tertiam notam denique eamdem ex hoc desumpsit quod nequeat Episcopus obsistere, quominus suus Diœcesanus studiis etiam sacris incumbat ; et quominus, postquam ex sua diligentia et studio laudabilia morum et peritiæ in sacris disciplinis rerum testimonia, a clementia summi Pontificis imploret in aliena Ciœcesi adscisci ut ad ordines promoveatur, dum a propria repellitur.

Sic expositis rationum momentis ab utroque Ordinario in supposita quæstione adductis, propositum fuit enodandum.

Dubium

An et quomodo annuendum sit precibus Oratoris Bertoldi in casu.

Resolutio. Sacra C. Concilii sub die 24 Augusti 1870, re ponderata, censuit respondere :

Affirmative, exhibita prius ab Oratore in Cancellaria Curiæ E. probatione se transtulisse domicilium in eadem Diœcesi E. ac facta promissione jurata se in eadem Diœcesi permansurum.

EX QUIBUS COLLIGES

I. Ut quis vere acquisivisse domicilium dici possit, animum pandere debere se perpetuo mansurum illo in loco in quo actualiter suum transtulerit domicilium.

II. Ideoque in themathe S. C. Congregationem imposuisse (ad hoc ut animum perpetuo manendi in Diœcesi E. clare pateret) quod clericus probationem exhiberet de translato domicilio, et jurejurando adpromitter et se perpetuo mansurum in illa Diœcesi, ceu jubet *Constit. speculatores.*

III. Quapropter domicilium hujusmodi ab eo non acquiri qui licet ad alium locum se transtulerit cum tota familia atque suppellectili ibique majorem bonorum suorum partem habeat et per longissimum tempus inhabitet; animum tamen ibi perpetuo manendi non pandiderit.

IV. Etiam clericum, absque sui Episcopi licentia, posse proprium domicilium, *valide* constituere in aliena Diœcesi, quamvis *illicite* id ageret præcipue si in prima Diœcesi ordinatus fuisset titulo beneficii residentiam quærentis, aut alicui Ecclesiæ vel loco pio adscriptus inserviret.

V. Ideoque posse Episcopum quemlibet ordinare clericum ratione domicilii, neque per se et formaliter prohiberi ex lege prohibente ordinare aliorum subditum : quia clericus quicumque ratione domicilii acquisiti in Diœcesi fit subditus ejus Episcopi, et ad ordines promoveri queit (1).

(1) Convenit Barbosa et Passerinus posse Clericum, pro sua libertate, acquirere valide domicilium in aliena Diœcesi, absque licentia Episcopi sui : ast Ordinario eidem remanet jus agendi et revocandi clericum istum, quatenus præditus fuit beneficio residentiæ. Nam quamvis *valide* agat qui domicilium mutat, dum alicubi ex lege alicujus virtutis habitare tenetur, *illicite* id perageret. Sicut illicite ageret Episcopus qui ratione domicilii, recenter acquisiti, clericum ordinaret sibi antea ignotum; quin testimonium prius quæreret de istius vita, moribus, natalibus et de ejusdem sufficientia. Ex jure tandem potest Episcopus Ordinator interdicere sacrorum exercitium clericis ecclesiæ adscriptis, eo inscio recedentibus, aiente Tridentino *Sess.* 23 *cap.* 16. « *Quod si locum inconsulto Episcopo deseruerit* (clericus adscriptus) *ei Sacrorum exercitium interdicatur.* »

LA PHILOSOPHIE DU DROIT

—

PROGRAMME DU COURS DE PHILOSOPHIE DU DROIT PROFESSÉ A LA FACULTÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE.

(Suite.)

127. — Quand, des principes généraux de la morale et du droit, nous passons aux droits et aux devoirs particuliers, ceux que nous rencontrons en première ligne sont manifestement les droits de Dieu et les devoirs qui nous lient essentiellement à ce premier principe et à cette fin suprême de tout notre être. L'ensemble de ces droits et de ces devoirs constitue la partie essentielle de la Religion. La Religion, en effet, comme son nom l'indique (*religio a religando*), est l'ensemble des liens qui unissent l'homme à Dieu. Elle peut être considérée sous deux aspects : objectivement, du côté de Dieu, et subjectivement, du côté de l'homme. Considérée objectivement, elle est l'ensemble des moyens par lesquels Dieu se fait connaître à l'homme et le conduit à la fin pour laquelle il l'a créé : ces moyens sont de trois sortes : des dogmes à croire, des devoirs à remplir, des secours à recevoir. Considérée subjectivement, la religion est la vertu qui dispose l'homme à honorer Dieu et à prendre les moyens nécessaires pour arriver à la fin en vue de laquelle il l'a créé.

On voit par ces définitions, que la Religion et la morale sont inséparables; et que, suivant l'aspect sous lequel on les considère, on peut les voir renfermées l'une dans l'autre. D'un côté, la Religion prise dans son sens le plus large, renferme la morale qui en constitue la seconde partie; d'autre part, les devoirs strictement religieux, à savoir les devoirs envers Dieu, constituent la première partie de la morale spéciale, celle-là même qui va faire la matière du présent traité.

Cette étude ne serait pas complète si à ces devoirs de l'homme envers Dieu nous ne rattachions ceux dont l'homme lui-même est l'objet: puisqu'il ne peut être ordonné par les premiers à l'égard de Dieu sans être obligé de maintenir cet ordre dans toutes les parties de son être. L'exposé de ce second ordre de devoirs prouvera que, s'il diffère du premier par sa matière, il s'identifie avec lui par son caractère religieux.

Nous allons donc diviser ce traité en deux chapitres : dans le premier, nous exposerons les devoirs qui ont Dieu pour objet immédiat; dans le second, ceux qui ont pour objet l'homme lui-même.

CHAPITRE PREMIER.

Devoirs de l'homme envers Dieu ou religion naturelle.

128. — Nous donnons à cette première classe de devoirs le nom de *religion naturelle*, pour nous conformer à l'usage; mais nous préférerions le nom de *religion essentielle*, qui donnerait moins de prise à la dangereuse erreur que le rationalisme cache sous l'ambiguïté de la première de ces deux appellations. Les mots religion naturelle peuvent, en effet, être pris dans un sens positif ou dans un sens exclusif; ils peuvent signifier religion fondée sur la nature, ou religion qui exclut tout élément surnaturel. Dans ce second sens, il n'y a pas de religion naturelle; puisque Dieu ayant librement décrété de s'unir à l'homme par des rapports absolument supérieurs aux forces et aux exigences de la nature, il est impossible à l'humanité d'aller à lui par une autre voie et de lier avec lui des rapports purement naturels. Mais en contractant avec sa créature ces liens d'un ordre supérieur, Dieu n'a pu détruire ceux qui résultent des conditions essentielles soit de son être divin, soit de l'être créé. Tous les devoirs qui eussent été imposés à l'homme s'il eût été constitué dans l'état de pure nature subsistent donc dans l'ordre surnaturel; et, par conséquent, toute la partie de la philosophie morale qui comprend ces devoirs conserve toute son utilité, alors même qu'elle est devenue incapable de conduire l'homme à sa perfection, à moins d'être complétée par la théologie morale. En donnant à cette partie le nom de religion naturelle, nous entendons ces mots dans le second sens; et, loin de conniver à l'erreur que le premier sens implique, nous nous ferons un devoir de la réfuter, lorsque, après avoir trouvé dans la nature de Dieu et dans la nature de l'homme, le double fondement de la religion naturelle, nous étudierons ses relations avec la religion révélée. Il ne nous restera plus ensuite qu'à indiquer les principaux devoirs qui constituent cette partie essentielle du culte divin.

ARTICLE PREMIER.

FONDEMENTS DE LA RELIGION ESSENTIELLE.

129. Prop. 1re.— *Les prérogatives aussi bien que les infirmités de la nature humaine établissent la nécessité de la Religion.*

Dém. 1° Les plus glorieuses prérogatives de la nature humaine sont l'intelligence et la volonté raisonnables, par lesquelles l'homme est incomparablement supérieur aux animaux, incapables de s'élever au-dessus de la connaissance et de la recherche des choses sensibles. Or, ces deux facultés supérieures de l'homme ne peuvent trouver que dans la Religion leur com-

plet développement et leur pleine satisfaction. En effet, le propre de l'intelligence raisonnable est de rechercher, derrière les phénomènes accidentels et passagers, la réalité essentielle et immuable, et de remonter des effets aux causes. Elle ne peut donc acquérir son complet développement que lorsqu'elle arrive à connaître cette réalité vraiment essentielle et absolument immuable, qui contient en elle-même la raison de toutes les essences; cette cause première d'où émanent toutes les causes secondes et tous leurs effets; or cette réalité suprême et cette cause première n'est autre que Dieu, objet de la Religion. Donc l'intelligence ne pourra trouver son complet développement et sa pleine satisfaction que dans la parfaite connaissance de ce divin objet.

D'un autre côté, le propre de la volonté raisonnable est le pouvoir d'aimer tout bien; et comme tout pouvoir est accompagné d'une tendance, cette faculté ne peut-être pleinement rassasiée que par un objet dont la bonté renferme toute bonté et dont la possession ne laisse plus rien à désirer. Or, le Bien qui renferme toute bonté, duquel tout bien émane, et dont la possession rassasie tous les désirs n'est autre que l'être souverain, la cause première, la fin dernière, l'objet suprême de la Religion, Dieu. Donc la volonté raisonnable aussi bien que l'intelligence, c'est-à-dire les plus glorieuses prérogatives de la nature humaine font de la Religion son plus essentiel besoin.

130. 2° A ces glorieuses prérogatives s'unissent dans notre nature de graves infirmités, auxquelles la religion peut seule apporter un remède efficace. Ces infirmités résultent de la lutte entre les tendances essentielles qui nous portent vers des objets présentement incompatibles : vers le devoir et le plaisir, vers le bien absolu et le bien relatif, vers la perfection de nos facultés raisonnables et la satisfaction de nos appétits sensibles, vers les avantages personnels et le bien général. Comme il nous est aussi impossible de nous défaire de ces inclinations que de les satisfaire simultanément, elles tirent notre volonté en sens contraires, et se livrent dans notre intérieur des combats où les instincts inférieurs plus violents l'emportent le plus souvent sur les instincts supérieurs et les asservissent.

La Religion seule rétablit l'équilibre et rend à la volonté sa liberté et sa force, en assurant la plénitude du bonheur à ceux qui auront accompli la perfection du devoir; en nous montrant en Dieu le souverain bien absolu, identique au souverain bien relatif; et en garantissant, au terme de l'épreuve présente, l'accord parfait des jouissances sensibles et des satisfactions spirituelles, de la félicité de chacun avec la félicité de tous.

131. — Corol. 1. *En-dehors, de la Religion il n'y a ni vraie probité, ni vrai bonheur, ni vrai progrès.*

1° La *probité* est la disposition à respecter tous les droits; elle ne saurait donc se rencontrer chez l'homme qui renverse le fondement de tous les droits et qui les méprise tous dans ce qu'ils ont de plus sacré. C'est ce que fait l'homme sans religion; puisque les droits de Dieu qu'il méprise comprennent, avec un degré de perfection infiniment supérieur, tous les droits que peuvent posséder les hommes, droits de justice, de reconnaissance, de dignité, etc. ; et sont le fondement nécessaire de tous ces droits.

2° Le *bonheur*, suivant la belle parole de saint Augustin, consiste à aimer ce que l'on doit et à posséder ce que l'on aime. Ces deux conditions ne peuvent être réalisées complétement dans la vie présente; et c'est pour cela que le parfait bonheur n'est pas de ce monde; mais on peut se rapprocher du bonheur dans la mesure de la perfection avec laquelle on réalise la première de ces conditions et de l'assurance qu'on acquiert de réaliser un jour la seconde : or, la Religion seule nous fait aimer ce que nous devons, à savoir le souverain bien ; et nous donne l'assurance de le posséder. Donc, en-dehors d'elle, il n'y a pas de vrai bonheur.

3° Le vrai *progrès* de l'homme consiste dans la marche vers la vraie perfection. Il résulte donc de deux conditions : de la connaissance précise du but, et de la tendance qui en rapproche. Or la Religion seule montre à l'homme son vrai but et la vraie perfection de sa nature raisonnable, dans la pleine connaissance de la Vérité suprême, et dans le parfait amour du souverain Bien ; seule aussi elle donne à l'homme les secours nécessaires pour surmonter es obstacles qui nous éloignent de cette perfection. En-dehors de la religion, au contraire, la perfection n'est pour l'homme qu'une idée vague ; et, par conséquent, les deux conditions du progrès lui font défaut : n'ayant pas devant lui un but qu'il soit certain d'atteindre, il est dépourvu de la force nécessaire pour le poursuivre et pour surmonter les obstacles qui s'en éloignent. Le vrai progrès lui est donc impossible.

132. — Prop. 2e. — *Les attributs de Dieu exigent qu'il oblige la créature raisonnable à lui décerner un culte religieux.*

Expl. — Le culte, comme l'honneur, dont il est la forme la plus solennelle, est l'expression

de l'estime et la reconnaissance extérieure de l'excellence. Comme l'estime peut avoir pour objet différents genres d'excellence, il y a aussi différents genres de culte. Les principaux sont le *culte civil* qui a pour objet la souveraineté civile, la seconde majesté, et le *culte religieux* qui s'adresse à la majesté divine, envisagée soit directement en elle-même (*culte de latrie*), soit dans les créatures qu'elle associe à ses prérogatives (*culte de dulie*).

Dem. A. — Cette proposition a déjà été équivalemment prouvée dans le premier traité (30) où nous avons trouvé, dans la nécessité que Dieu éprouve d'aimer infiniment son infinie bonté, la raison de l'obligation qu'il impose nécessairement à toutes les volontés raisonnables de s'attacher à cette bonté souveraine par un souverain amour. Cet amour, en effet, est le principal hommage que le Bien souverain attend de ses créatures et le principe de tous les autres hommages qu'elles peuvent lui rendre. Toute la Religion est donc renfermée, du côté de Dieu comme du côté de l'homme, dans l'amour de la bonté divine. Considérée objectivement, du côté de Dieu, elle consiste dans les communications de l'amour divin, qui en se manifestant à l'homme, en le dirigeant vers sa fin, et en l'aidant à la poursuivre, crée les trois éléments de la religion, les dogmes à croire, les devoirs à pratiquer, les secours à demander et à recevoir. Subjectivement et du côté de l'homme, la religion n'est autre chose que l'acceptation de l'amitié divine par la volonté libre. La charité, en effet, n'est pas seulement le premier de tous les devoirs et la plus excellente de toutes les vertus, mais elle renferme toutes les vertus et implique la détermination à remplir tous les devoirs (95).

B. — Nous pouvons confirmer cette première preuve générale par la considération détaillée des attributs de Dieu, qui tous concourent à établir la nécessité de la religion.

Ces attributs sont de deux sortes : les attributs absolus qui se rapportent à l'être divin, et les attributs relatifs qui se rapportent à l'action divine; et, comme l'action divine elle-même, ces derniers peuvent avoir pour terme Dieu ou les créatures, être, dans ce sens, intérieurs (*ad intra*) ou extérieurs (*ad extra*).

Or, il n'est pas un seul de ces attributs qui ne démontre la nécessité indispensable de la religion :

1° Les attributs absolus : la nécessité de Dieu, son éternité, son immutabilité, son immensité, son unité, son infinie perfection, en élevant l'être divin infiniment au-dessus de tout être, le rendent infiniment digne de l'estime souveraine et du culte religieux de tout ce qui est capable de discerner la véritable excellence.

2° Les attributs relatifs, (*ad intra*), qui ont Dieu même pour terme, sont ceux qui constituent en quelque sorte sa religion et qui offrent à la nôtre un parfait modèle : son intelligence infinie qu'il applique tout entière à la connaissance de sa vérité infinie ; son immense amour qui embrasse éternellement son infinie bonté. Doués de facultés semblables, nous ne pouvons reculer devant la glorieuse obligation d'en faire un semblable usage.

3° Cette obligation nous est rigoureusement imposée par les attributs relatifs (*ad extra*) qui ont les créatures pour terme : par la sagesse divine qui ne permettait pas à Dieu de nous créer pour une autre fin que pour lui-même ; par la puissance divine qui, après nous avoir créés, nous conserve à chaque instant, concourt à tous nos actes, et ne peut s'empêcher de rapporter à Dieu lui-même son action : par la sainteté divine qui hait essentiellement et infiniment toute déviation de l'ordre moral; par la justice divine qui exige que l'ordre lésé soit réparé ; par la bonté divine elle-même qui n'aimerait pas réellement les créatures libres, si elle n'exigeait pas qu'elles employassent leur liberté à l'acquisition du souverain Bien.

Donc on ne peut nier la nécessité de la religion sans nier du même coup tous les attributs de Dieu.

133. Corol. 1er. — *Ni la souveraine grandeur ni la souveraine bonté de Dieu ne sauraient le rendre indifférent aux hommages et aux offenses de ses créatures.*

Nous venons de démontrer que ces divins attributs imposent au contraire à Dieu la nécessité d'exiger les hommages de ses créatures ; ils sont donc absolument incompatibles avec l'indifférence que les déistes attribuent à Dieu par la plus déraisonnable de toutes les méprises. Ils assimilent Dieu à un homme placé dans une situation tellement élevée que l'importance de ses fonctions, et la splendeur de son opulence ne lui laissent ni le loisir de s'occuper des intérêts inférieurs, ni l'envie de venger quelques menus larcins. Rien de plus absurde qu'une semblable assimilation, puisque la grandeur de Dieu ne l'empêche pas de voir les moindres détails aussi distinctement que s'ils étaient l'objet unique de sa pensée ; et que sa bonté infinie, absolument identique avec son infinie sainteté, ne peut séparer les intérêts des hommes des intérêts de sa gloire. Cette infinie bonté le portera sans doute à fournir à sa créature les moyens de marcher dans la voie de la justice et à y revenir quand elle s'en sera écartée ; mais

l'indifférence à l'égard de la justice et de l'iniquité, loin d'avoir rien de commun avec cette bonté infinie, en serait au contraire la destruction.

134. *Corol.* 2e.—*Il est également déraisonnable de voir une marque de l'indifférence de Dieu dans la liberté qu'il donne à l'homme et dans la patience avec laquelle il en supporte les abus.*

Loin d'infirmer la nécessité de la religion, la liberté de l'homme est une condition de la gloire qu'elle doit procurer à Dieu, et du mérite qui doit résulter pour nous de son exercice. On peut en dire autant de la patience avec laquelle Dieu supporte l'abus de cette faculté et la violation des devoirs que la religion impose. L'accomplissement de ces devoirs serait incomparablement moins glorieux pour lui et moins méritoire pour nous, si les transgressions étaient immédiatement châtiées. Dieu ayant l'éternité pour récompenser et pour punir, il lui plaît de laisser à notre liberté le temps toujours si restreint de l'épreuve pour se déployer tout entière soit dans le bien, soit dans le mal; *Patiens quia æternus.*

135. Corol. 2e. — *L'indifférence religieuse aussi attentatoire aux droits de Dieu qu'à la dignité de la nature humaine, et aux intérêts individuels qu'aux intérêts sociaux, est à la fois un grand crime et une insigne folie.*

1° *Elle est attentatoire aux droits de Dieu :* car c'est professer pour ces droits souverains un souverain mépris que de ne pas même les juger dignes d'examen. L'indifférence religieuse enlève à Dieu pratiquement son autorité comme premier principe et sa dignité comme fin dernière; elle rend vaines ses lois, ses menaces et ses promesses; elle fait tout ce qu'il est possible à une créature de faire pour que Dieu ne soit pas son Dieu.

2° *Elle est attentatoire à la dignité de la nature :* puisque, en renonçant à l'infini qui est l'objet de la Religion, elle prive les plus nobles facultés de l'homme de leur aliment indispensable; toutes les sciences de leur lumière, toutes les vertus de leur stimulant et de leur idéal, les aspirations les plus élevées et les plus profondes de leur satisfaction.

3° *Elle est attentatoire aux intérêts individuels :* puisque dans la Religion dont elle détruit l'empire, se trouve la sanction nécessaire de la loi morale, qui seule empêche l'égoïsme de chercher son avantage dans la lésion des intérêts d'autrui.

4° *Elle est attentatoire aux intérêts sociaux :* puisque, en-dehors de la Religion, il n'y a pas de motif universellement efficace, capable d'inspirer aux membres de la société ce respect des droits et cette soumission au devoir qui sont les biens nécessaires de la société.

5° *L'indifférence religieuse est donc un grand crime :* ce qui constitue le crime et ce qui en mesure la gravité, c'est la violation des droits et la lésion des intérêts. S'il est donc vrai, comme nous venons de démontrer, que l'indifférence religieuse viole les droits les plus sacrés et lèse les intérêts les plus graves, elle est indubitablement un grand crime.

6° *Elle est en même temps une insigne folie.* La sagesse consistant à choisir la fin la plus digne des tendances de la volonté raisonnable, il n'y a pas de folie comparable à celle qui porte l'homme à abdiquer la seule fin capable de satisfaire ses tendances les plus essentielles et à chercher dans des objets finis le rassasiement du besoin de l'infini qui fait la gloire et le tourment de l'âme humaine. L'aliéné qui, faute de pouvoir calculer la portée de ses actes, échangerait de l'or contre de la poussière, et se jetterait les yeux fermés dans un précipice, serait incomparablement moins déraisonnable que l'homme dont l'indifférence à pour résultat de sacrifier les biens de l'éternité pour tourner toutes ses préoccupations vers les choses du temps, et qui croit supprimer, en les tenant pour non avenues, les menaces de la justice divine.

(*A suivre.*) R. P. Ramière, S. J.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

—

A L'EXPOSITION, CINQUIÈME VISITE. — LES LEUX MUSÉES DE L'INDUSTRIE PRIMITIVE OU DES ANTIQUITÉS ANTHROPOLOGIQUES.

Aussitôt qu'on a ouvert au public la première galerie du palais du Trocadéro, nous nous sommes empressé d'aller la visiter. Cette galerie en occupe toute l'aile gauche; celle de l'aile droite doit contenir des curiosités étrangères du même genre à peu près, et en particulier des scènes ethnographiques dont les personnages sont des manequins de grandeur naturelle, à l'air vivant, et au costume du pays.

La galerie de l'aile gauche que nous avons visitée présente dans la première salle, des haches en pierres taillées par éclats, dont quelques-unes sont encore emmanchées, des haches en pierre polie, un magnifique polissoir, etc. Les salles suivantes sont garnies de restes antiques de l'industrie humaine, la plupart en bronze, des époques romaines et gallo-romaines, du moyen âge, enfin des xve, xvie, xviie et xviiie siècles. On y voit beaucoup d'anciens manuscrits, dont la plupart sont des bré-

viaires, des bibles, des livres de piété; la salle du XVe siècle possède un des sept exemplaires qui restent de la première impression de la bible par Gutenberg; c'est admirable, comme luxe, conservation de l'encre et du parchemin, etc.; mais ce sur quoi nous entendons aujourd'hui appeler l'attention de nos lecteurs, c'est uniquement la salle n° 1, toute consacrée à une exposition des restes de notre primitive industrie.

Avant de commencer, disons franchement ce qui nous a frappé tout d'abord. Nous étions entré dans cette salle, armé d'un crayon et d'un petit cahier sur lequel nous avions le projet d'écrire quelques notes, soit quelques expressions particulières devant servir de point de rappel à notre mémoire; aussitôt un gardien est venu nous surprendre et nous inviter à remettre notre cahier et notre crayon dans notre poche. « Et pourquoi donc? » lui avons-nous dit avec l'accent le plus sincère de la surprise « Il est défendu de prendre des notes, nous a-t-il répondu. « Je demande la raison d'une aussi ridicule défense? » ai-je repris avec le même étonnement. « Beaucoup d'exposants, m'a-t-il dit, sont des particuliers; ces particuliers exigent que l'on ne puisse prendre des notes devant les musées qu'ils exposent; chacun doit loger dans sa mémoire ce qu'il veut ne pas oublier; tant pis pour ceux qui n'ont pas la mémoire suffisante! » « Digne échantillon, ai-je répondu en cachant mon crayon et ma feuille de papier, de la sottise de notre époque! »

Voilà des gens qui exposent, dans l'intérêt de la science et de l'industrie, des objets curieux, et qui exigent, pour exposer ces objets, qu'on ne puisse pas même en garder les noms! Voilà de beaux savants, de jolis logiciens! Exposer pour la vulgarisation de la science, mais à la condition que les moyens soient ôtés à l'observateur sérieux de tirer un profit durable de ses observations. Jamais, en aucun siècle, ne s'étala pareille petitesse et pareille sottise, excepté de la part de certains ouvriers égoïstes de bas étage qui exploitaient certains secrets de métier dont ils tenaient à se réserver l'exploitation et le monopole. C'est aussi la première exposition qui nous ait révélé tant de petitesse: toujours nous avions pris quelques notes et jamais on ne nous avait fait la moindre observation à ce propos. Nous allons tombant de petitesses en petitesses, de contradictions en contradictions. Où nous arrêterons-nous?

Voici un autre exemple des monstruosités que nous révèle la même exposition: M. l'abbé Michon, l'inventeur et l'exposant des tableaux graphologiques dont nous avons parlé, va passer tous les jours une heure ou deux devant son exposition et explique avec complaisance, aux personnes qui le désirent, le système qui est représenté par ces tableaux. Nous l'y avons rencontré donnant son explication à un groupe de passants qui s'étaient arrêtés pour recevoir de lui-même une idée de sa science nouvelle: bientôt un gardien vint gourmander l'exposant; sur l'observation, dit-il, que lui avait faite, au sujet de ce groupe de personnes arrêtées, un des inspecteurs de l'Exposition qui venait de passer par là, il lui avait recommandé de faire circuler!... Conçoit-on pareille police, pareille sottise? Les objets exposés ne sont-ils pas exposés pour que le public puisse les regarder à son aise, et écouter également à son aise les explications que l'exposant lui en donnera? Nouvelle preuve de la bêtisse de notre époque. L'observation que nous faisons là a d'autant mieux son application que les salles de la classe VII, consacrées à l'enseignement secondaire, où se rencontrent les tableaux graphologiques sont, pour tout le reste des choses qui y sont exposées, des plus désertes et sont fort heureuses, à notre avis, de voir de temps en temps, se former un petit groupe de curieux pour écouter M. Michon.

Revenons à notre sujet : les expositions anthropologiques.

Nous disons *les expositions* et non *l'exposition :* c'est qu'en effet ce qui devrait être réuni a été divisé, autre défaut énorme de notre Exposition de 1878, qui se manifeste en beaucoup de points, et qui, comme on va le comprendre, est tellement éclatant dans celui-ci, qu'il rend, sous ce rapport particulier, cette exposition ridicule.

On sait que notre premier musée des industries primitives de l'humanité est celui de Saint-Germain; c'est là qu'on peut étudier avec méthode les questions de la préhistoire, depuis les reliques trouvées dans le miocène, à Thenay, par M. l'abbé Bourgeois, jusqu'aux instruments de pierre polie et de bronze des temps voisins des époques historiques ou qui les commencèrent. Or, le musée de Saint-Germain a deux chefs, dont l'un est M. Bertrand, directeur, et l'autre M. de Mortillet, sous-directeur. M. Bertrand ne croit point à la préhistoire, ou du moins n'y croit pas assez; il n'a point, de son propre aveu, sérieusement étudié la question, et ne s'en tient pas, comme il le devrait peut-être, à une sage indifférence sur des problèmes qu'il n'a point creusés; il va jusqu'à nier *à priori* les solutions qu'on en donne, pour rester dans une conformité plus ou moins parfaite avec les chronologies usuelles. M. de Mortillet, au contraire, s'occupe spécialement de la question préhistorique et croit, peut-être avec excès de son côté, à une antiquité prodigieuse de l'homme, en tant qu'attestée par les reliques de ses industries primitives. Nous pensons qu'il va

trop loin dans ce sens, mais nous ne pouvons pourtant résister à certaines preuves, qui nous paraissent incontestables, d'une antiquité humaine considérable.

Mais de cette divergence d'opinion des deux directeurs du musée de Saint-Germain est née la division si éclatante et si malheureuse pour notre exposition anthropologique sous le rapport des reliques de nos industries primitives. Il est évident, tout d'abord, que l'on devait faire de tout ce que pouvaient fournir, dans cet ordre, tous les musées particuliers et publics, une belle exposition classée méthodiquement, en associant tout ce qui était le plus antique, à partir des silex de M. l'abbé Bourgeois, et, à la suite, par ordre de dates d'après les conjectures probables, tout ce qui se serait rapporté aux époques subséquentes, en prenant tantôt dans le musée de Saint-Germain, tantôt ailleurs; on aurait fait, de la sorte, une exposition impartiale et profitable à toutes les études et à tous les systèmes. Les uns en auraient tiré des preuves pour l'antiquité de la race humaine, les autres en auraient pu tirer des preuves contre cette antiquité; chacun aurait été satisfait, et la vérité aurait fini par se faire jour.

Est-ce là ce qui a été fait? Nullement. Ces deux messieurs, Bertrand et de Mortillet, ont d'abord fait chacun leur exposition : celle de M. Bertrand est dans la salle n° 1 de l'aile gauche du Trocadéro, dont nous avons déjé parlé; celle de M. de Mortillet a été établie, grâce aux peines considérables qu'il s'est données avec M. Broca, le président de la Société d'anthropologie, dans une annexe à laquelle on arrive, par un pont et un mesquin escalier, vers la droite du jardin du Trocadéro, quand on tourne le dos au palais; cette exposition se trouve dans un bâtiment improvisé pour aller sur le quai de Billy.

Voilà donc déjà la division, où l'on devait mettre l'unité.

Ce n'est pas tout : dans chacune de ces expositions, considérées en elles-mêmes, l'unité n'est pas même obtenue ; et ce défaut n'est pas né des organisateurs, il a été introduit malgré eux : ce sont les exposants particuliers qui ont mis pour condition du prêt de leurs richesses, qu'on ne les disséminerait pas dans le tout pour les assujettir à un ordre d'ensemble, mais qu'on laisserait en son particulier, dans son intégrité, chacune de leurs collections. Cette condition égoïste a été posée avec tant de rigueur par les exposants qu'on a dû y faire droit, et qu'il en résulte un désordre qui rend dans ces expositions l'étude scientifique à peu près impossible.

Ajoutez à cela la défense, qu'ont faite les exposants de porter à la main du papier et un crayon : vous avez dès lors, dans une exposition qui devrait être donnée au profit de la science, un vrai salmigondi dans le genre des débris épars que présente la nature, et qu'il faut remettre en ordre par soi-même, comme si on refaisait la science à soi seul.

Nous ne sommes donc pas exagéré dans notre sévérité à l'égard de l'Exposition française de 1878, quand nous la critiquons. N'y eût-il que ce défaut d'unité et d'ordre qui se rencontre souvent chez elle, et cette police étrange dont nous avons donné l'exemple, laquelle y impose aux exposants et aux visiteurs des gênes considérables, elle mériterait, à coup sûr, les critiques de la sagesse et de l'impartialité.

Où convient-il de chercher la première origine des défauts que nous signalons? Elle est dans la décadence même de notre époque au point de vue de la science et de l'art, nous voulons dire de la science spéculative et de l'art généralisateur. On s'est trop jeté de passion dans l'expérience et dans l'observation; on a oublié la logique même qui doit présider à tout, et l'on a fini par perdre son esprit dans le détail. L'expérience est toujours éparse ; ce n'est que la métaphysique des sciences qui les unifie ; à force de s'adonner aux expérimentations, on s'est disséminé dans les labyrinthes de la petite bête et on a perdu le véritable nœud de la science sérieuse, qui est l'unification des choses.

Nous tâcherons pourtant, dans d'autres études, de tirer parti de cette vaste macédoine pour la science et pour l'art, au bénéfice de nos lecteurs.

Le Blanc.

VARIÉTÉS

FAUT-IL DIRE CLÉMENT D'ALEXANDRIE OU SAINT CLÉMENT D'ALEXANDRIE?

(Suite et fin.)

3° Nous l'avons vu, dans le précédent article : le pape Benoît XIV refusa, malgré les demandes qui lui en avaient été faites, de placer le nom de Clément d'Alexandrie sur les tablettes de son martyrologe romain; et il justifia son refus par ces raisons que la vie du célèbre catéchiste n'est point assez connue, pour que l'on y trouve des témoignages convainquants de sa sainteté; ensuite que l'écrivain n'a jamais été l'objet d'un culte dans les églises orientales, et que son nom a figuré pour la première fois, en Occident, sur le martyrologe d'Usuard.

Une troisième et dernière raison de Benoît XIV, c'est que les livres de Clément d'A-

lexandrie renferment des erreurs certaines; et que ces erreurs lui appartiennent probablement.

Le décret par lequel le pape Gélase détermine le nombre des livres que l'Eglise regarde comme canoniques, ou apocryphes, s'exprime au numéro 5 de la manière suivante : *Opuscula alterius Clementis Alexandrini, apocrypha.* Le mot *alterius* embarrasse quelques traducteurs. Ces hommes s'imaginent que le pape Gélase fait allusion à un autre Clément d'Alexandrie, sur lequel ils rejetteraient volontiers l'anathème qui pèse sur les livres du catéchiste, maître d'Origène. Mais, en lisant le décret, l'on s'aperçoit bien vite que l'on veut distinguer ici. Clément d'Alexandrie d'un autre Clément, auquel l'on attribuait le livre de l'Itinéraire de saint Pierre, ou les Recognitions, œuvre qui figure elle-même parmi les apocryphes. De la sorte, il faudrait ainsi traduire le passage qui concerne notre célèbre catéchiste : Apocryphes, les ouvrages d'un autre Clément qui était d'Alexandrie.

Mais quelle est, dans le décret de Gélase, la portée du mot apocryphe? Après examen de la liste des ouvrages condamnés, nous avons vu que cette qualification s'interprète de trois manières différentes. Apocryphe signifie d'abord que l'on ne doit pas mettre tel livre dans le canon de l'Ecriture sainte; par exemple, le Pasteur, qu'on lisait d'abord dans les assemblées chrétiennes. Assez souvent le même terme désigne des ouvrages supposés : l'Evangile de Barnabé, la Révélation de saint Paul, le Testament de Job. Enfin, cette locution d'apocryphe s'attache aux erreurs de certains livres, comme l'histoire d'Eusèbe, les écrits de Tertullien, de Lactance, d'Arnobe, de Cassien et d'autres.

Les œuvres de Clément d'Alexandrie ne furent jamais lues, que nous sachions du moins, dans la réunion publique des chrétiens; elles nous offrent d'ailleurs toutes les garanties possibles d'authenticité. Le décret de Gélase, en les déclarant apocryphes, avait donc pour but d'en signaler les erreurs contre la foi : aussi mêle-t-il le nom de Clément à ceux des écrivains inexacts comme Lactance, ou hérétiques comme Tertullien.

Une telle censure paraîtra sans doute bien étonnante aux lecteurs des livres de saint Jérôme Ce docteur, qui n'avait point l'habitude de pactiser avec l'erreur, nous dit, dans une notice consacrée à la personne de Clément d'Alexandrie : « Ses livres jouissent de la plus belle réputation, et sont remplis d'une érudition et d'une éloquence qu'il a puisées dans les divines Ecritures et dans les monuments de la littérature profane (De Vir. illust., c. XXXVIII). » Il parle de même dans sa lettre à l'orateur. Magnus.

Pour bien comprendre, et mieux excuser, la réticence de saint Jérôme, il faut se rappeler à quel point de vue il s'était placé, quand il composa son livre des hommes illustres, ou des écrivains ecclésiastiques. Son dessein, comme il l'avoue lui-même, était d'opposer les auteurs chrétiens aux auteurs profanes, en faisant voir que la gloire littéraire habitait dans l'Eglise aussi bien que dans le monde païen. Saint Jérôme, pour ne pas manquer son but, se borna donc à louer l'ensemble des ouvrages chrétiens, sans relever les imperfections de détail : il faisait un éloge et non pas de la critique. Voilà pourquoi il ne dit rien, et n'avait même rien à dire, des inexactitudes de Clément. Il suit une méthode semblable dans sa biographie d'Origène, qu'il appelle un immortel génie; et pourtant Origène fut condamné un jour par l'autorité de l'Eglise.

Quand les Pères de l'Eglise défendent un auteur contre les ennemis du dedans, ou du dehors, il ne faut point exiger d'eux qu'ils révèlent les faiblesses de leurs clients. Mais, s'ils interprètent un ouvrage pour instruire les amis de la vérité, ils doivent, en conscience, signaler les ombres qui feraient tache au tableau.

La critique ancienne et moderne n'a point manqué de remplir ce devoir, à l'occasion des livres de Clément d'Alexandrie.

Avant le décret de Gélase, Rufin découvrait déjà de graves erreurs dans les écrits du catéchiste. Il est vrai qu'il en rejetait toute la responsabilité sur les hérétiques, qui ne craignaient pas d'altérer les ouvrages des anciens; mais nous verrons plus loin ce que vaut ce moyen de défense. Quoi qu'il en soit, voici le passage de Rufin : « Clément d'Alexandrie, prêtre et maître des catéchistes de cette église, exalte, dans presque tous ses livres, la gloire et l'éternité communes des trois Personnes divines; et pourtant nous trouvons çà et là, des passages où il est dit que le Fils de Dieu est une créature. Est-il croyable qu'un si grand homme, qu'un auteur d'ailleurs si orthodoxe et si érudit, eût épousé des sentiments tout contraires, et qu'il ait couché dans ses livres, touchant la divinité, des choses qu'il n'est pas permis de croire, ni même d'écouter (Ruf., De alterat. lib. Origenis)? »

Dans son Etude des lettres divines, Cassiodore juge en ces termes les commentaires de Clément d'Alexandrie, sur les épîtres canoniques : « Clément, prêtre d'Alexandrie, qu'on appelle aussi le Stromate, a expliqué en langue grecque plusieurs endroits des épîtres canoniques, c'est-à-dire de la première épître de saint Pierre, de la première et de la seconde de saint Jean, et

de celle de saint Jacques. Il y a, dans ces commentaires, des vues profondes, mais aussi des choses hasardées. Nous les avons fait traduire en latin, en ayant soin de retrancher les endroits dangereux, afin que l'on pût sans aucune crainte venir y puiser une saine doctrine (Cassiod. De Inst. divin. litter., II, c. VIII). »

Photius nous rapporte que l'on attribuait à Clément l'Alexandrin des ouvrages sur la Pâque, sur le jeûne, contre la médisance, sur les canons ecclésiastiques, et contre l'erreur de ceux qui imitent les Juifs ; mais qu'il eut seulement en rencontre les Hypotyposes, le Pédagogue et les Stromates du même auteur. Il porte un jugement très-avantageux du Pédagogue, dont la doctrine lui paraît orthodoxe, et le style aussi grave que fleuri. Les Stromates, en certains endroits, enregistrent des opinions malsaines; mais beaucoup moins que les Hypotyposes. Ce dernier ouvrage contenait une explication analytique de certains passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. « Une partie de ce travail, dit Photius, est un commentaire orthodoxe, mais, dans l'autre partie, l'on se heurte contre des fables et des impiétés. L'écrivain affirme que la matière est éternelle et que les idées sont soumises à la fatalité ; il compte aussi le Fils de Dieu parmi les créatures. Il admet encore l'émigration des âmes, suppose l'existence de plusieurs mondes fantastiques avant la création d'Adam. Il fait sortir Eve du premier homme, non point suivant le récit de nos Ecritures, mais d'une façon obscène et impie. Il suppose également que les démons entretinrent un commerce charnel avec les femmes, dont ils eurent des enfants. Il avance que le Verbe ne prit pas notre chair, sinon en apparence. Il imagine deux Verbes dans le Père; l'inférieur s'est montré au monde. Encore n'est-ce pas lui. L'auteur écrit en effet : Le Fils partage le nom du Verbe avec le Verbe du Père. Ce n'est pas ce Fils qui s'est fait chair, non plus que le Verbe du Père. C'est une force, c'est une puissance de Dieu qui sembla s'échapper du Verbe, se fit âme et pénétra dans le cœur des hommes. Clément essaye de donner un corps à ces rêves, en les appuyant sur l'Ecriture sainte. Il invente mille autres blasphèmes du même genre, lui, dis-je, ou une autre personne qui parlerait en son nom : et ces blasphèmes font la matière de huit livres. L'écrivain, comme agité par la folie, revient à tout propos, et sans ordre, sur ces songes qu'il essaye d'appuyer sur les Ecritures. Le but des Hypotyposes était de commenter la Genèse, l'Exode, les Psaumes, les Epîtres de saint Paul et les Epîtres canoniques, ainsi que le livre de l'Ecclésiastique. Clément se donne pour disciple de Pantène (Photius, Bibl. codd. 109, 110 et 111). »

Les critiques modernes partagent l'opinion des Rufin, des Cassiodore et des Photius. Nous ne citerons que les plus illustres représentants de la critique aux derniers siècles.

Le P. Petau reproche à Clément d'enseigner « que le Fils, par sa nature, approche du Dieu tout-puissant; ce qui tient des erreurs de Platon et d'Arius (Dogm. theol., t. II, lib. I, c. IV; § 1). » Aubert le Mire, en parlant du Pédagogue et des Stromates, déclare « qu'on y lit plusieurs propositions sentant l'erreur (Bibl. eccl. Fabricii, c. XXXVIII, p. 112). » Auparavant la même sentence avait été portée par Bellarmin qui, dans sa controverse avec les hérétiques, s'était livré à une étude profonde et à un sévère examen des œuvres de Clément. « Ce remarquable auteur, dit-il, présente certaines propositions sentant l'erreur et nous les avons signalées dans nos traités de controverse... Ont-elles été glissées là par les hérétiques, selon la pieuse croyance de plusieurs, ou bien faut-il les attribuer à la fragilité humaine, c'est ce que nous ignorons. (De Scriptor. eccl.). »

Les partisans du fameux catéchiste d'Alexandrie mettent tout en œuvre pour le justifier, ou, du moins pour atténuer ses fautes. Le Nourry, qui a fait une longue et savante dissertation sur la vie et les œuvres de Clément, cherche à donner un sens orthodoxe aux passages incriminés de l'auteur dont il publie les livres. Il peut réussir, quand la phrase du philosophe chrétien est simplement louche; mais que faire devant des textes ouvertement erronés? Ellies Dupin, qui est plein de miséricorde pour les hommes condamnés par l'Eglise, avoue pourtant que l'Alexandrin est tombé dans de lourdes bévues; mais il prétend que l'écrivain est excusable, parce qu'il composa ses ouvrages avant d'être suffisamment instruit des vérités du christianisme. Il est difficile d'admettre des péchés d'ignorance dans l'un des premiers savants de l'Eglise. D. Cellier aime mieux dire, à la décharge de Clément, que ses œuvres, irréprochables d'abord, furent altérées dans la suite par la main des hérétiques : c'était, comme on l'a vu, le sentiment de Rufin. Cette hypothèse n'a rien que de vraisemblable, surtout chez les Grecs; mais elle aurait besoin de preuves. D. Calmet ajoute qu'il est impossible de juger des livres qui n'existent plus. C'est vrai pour les Hypotyposes. Mais Photius les a lues et les condamne. Le Pédagogue et les Stromates existent encore, et n'ont pas trouvé grâce devant la critique. Les Bollandistes ne veulent pas que le décret de Gélase atteigne Clément d'Alexandrie, mais un autre Clément de la même ville. Nous avons dit plus haut, que cette explication ne peut se soutenir : il est évident que le terme d'*autre* a pour but de distinguer le catéchiste

d'Alexandrie, de Clément, l'auteur supposé des Récognitions. Enfin Jean-Baptiste Poza, tout en confessant que le décret de saint Gélase frappe l'auteur des Stromates, voudrait nous faire entendre que ce Pape a seulement eu l'intention d'interdire la lecture des livres de l'Alexandrin, dans les assemblées publiques, où les fidèles les auraient confondus avec les écrits inspirés de la Bible. Une pareille supposition serait peut-être acceptable, s'il était prouvé qu'on lisait Clément d'Alexandrie au milieu des cérémonies du culte, et s'il était bien avéré que le mot apocryphe désigne uniquement des ouvrages non canoniques.

Donc, en résumé, les écrits de Clément d'Alexandrie contiennent des erreurs manifestes; et l'on ne saurait prouver que ces erreurs ne lui appartiennent pas, ni que le décret du Pape saint Gélase n'ait pas eu le dessein de les frapper. Ce qui fait justement dire à Benoît XIV : « Quiconque réfléchira mûrement et sans partialité à ce que nous venons de dire se verra contraint d'avouer que la doctrine de Clément d'Alexandrie est au moins douteuse et suspecte, et que ses partisans sont obligés de se mettre l'esprit à la torture, de chercher toutes sortes d'explications, d'échappatoires, de distinctions, pour empêcher qu'on ne le juge avec trop de sévérité. Or, dans cet état de la question, aucun homme sage n'hésitera à déclarer que ce nom ne peut être inscrit dans les fastes sacrés. (Ib., xxx.) »

C'est le dernier mot de l'affaire. Aussi dirons-nous, avec le même Benoît XIV, qu'un écrivain judicieux aurait de la peine aujourd'hui à donner le nom de saint à Clément d'Alexandrie; et, si cela lui arrivait, il ne tarderait pas à s'en excuser, à l'exemple du P. Combefis qui, au tome II de la *Bibliothèque de la Prédication*, page 9, demande pardon d'avoir quelquefois honoré Clément du titre de saint.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Supplique au Saint-Père pour le prier d'ordonner l'examen canonique des vertus de Pie IX. — Compte rendu sommaire de l'Assemblée générale des catholiques de France : discours d'ouverture de M. Chesnelong; — Œuvre du Denier de Saint-Pierre par cotisation; — Projet de congrès des représentants de la science catholique; — Allocution de Mgr Richard; — Œuvre ayant pour objet le culte du Très-Saint-Sacrement. — Œuvre de l'hospitalité; — Les Livres de raison; — Allocution de Mgr Grandin.

29 juin 1878,

Rome. — L'*Osservatore cattolico*, de Milan, vient de publier, dans l'un de ses derniers numéros, l'importante pièce qui suit, et qu'on lira avec autant d'intérêt que de joie. C'est une supplique adressée au Souverain-Pontife, pour prier Sa Sainteté d'ordonner l'examen canonique des vertus de Pie IX le Grand et le Bien-Aimé, en vue de l'introduction de sa cause de béatification. Voici la traduction française de cette supplique :

« Très-Saint-Père,

« La Providence, qui dispose tout avec sagesse et gouverne tout avec amour, n'a jamais permis que l'Eglise traversât des temps marqués par des épreuves spéciales sans lui donner des hommes qui, par les qualités éminentes de l'esprit et du cœur, en défendissent allègrement la sainte cause en soutenant les principes dont le dépôt lui appartient et en l'aidant à sauver, par son ministère, la société, laquelle, séparée de l'Eglise, doit nécessairement périr. L'expérience que nous subissons depuis plusieurs lustres, comparée aux épreuves du passé que nous rapporte l'histoire, montre que l'Eglise se trouve actuellement en de telles conditions que jamais, peut-être, on n'en vit de pareilles; — soit par la nature de la guerre qui lui est faite, puisque ses ennemis ne s'attaquent plus à tel ou tel de ses dogmes, mais, renversant le principe de l'autorité, méconnaissent le magistère divin de l'Eglise, en méprisent les lois avec un indifférentisme cynique, et se vantent de vouloir se soustraire entièrement à sa maternelle influence; — soit par la forme de cette guerre, puisque sous les titres spécieux d'émancipation du peuple, d'exigences cléricales, de progrès, de lumières, de civilisation, de liberté, s'accomplissent injustices et scélératesses de toute sortes contre l'Eglise, se corrompent les mœurs, se relâchent les liens qui unissent religieusement les membres de la société, en ravageant le sanctuaire de la famille, qui en est l'élément, et tout cela pour passer insensiblement et sans s'arrêter jamais dans ce mouvement en arrière de l'ignorance à la barbarie; — soit par les proportions immenses de cette guerre, puisque, en abusant des découvertes modernes, on propage dans le monde, avec la rapidité de l'eclair, les idées nées du désordre et proclamées par la Révolution.

« Mais l'homme providentiel, nécessaire pour s'opposer à tant de calamités, était préposé dans la personne du grand Pontife Pie IX. Et nous vous supplions, Très-Saint-Père, de nous permettre de vous exposer ce que notre cœur nous dicte à son sujet, avec une obéissance pleine et aveugle, avec une humble soumission envers vous et ce Saint-Siège, de qui

nous voulons toujours et en tout dépendre docilement, comme de vrais fils.

« Doué d'une volonté disposée à tout ce qui est bien et d'un cœur généreux et extrêmement sensible, toujours doux et en même temps ferme à soutenir les droits de la vérité et de la justice, il sut résister, comme un roc immobile, contre le torrent impétueux de l'iniquité et de l'incrédulité, qui va grossissant depuis un siècle et menace le monde d'un cataclysme universel ; il sut résister avec une poitrine de bronze au choc des violences et des attentats les plus puissants ; il se plaignit en face du monde, avec cette parole si franche, qui, dans la bouche du seul Vicaire de Jésus-Christ peut retentir avec tant de puissance et d'efficacité des erreurs qui portaient le ravage dans la famille et les institutions civiles : il parla, sans aucune considération humaine, en père et en maître que ne sauraient retenir de vains égards pour le rang ou la puissance, au clergé, au peuple, aux princes, tantôt en instruisant, tantôt en avertissant, et aussi en menaçant.

« Entouré d'abord d'hypocrites artifices, bientôt de violences ouvertes, méconnu par l'assemblée des enfants de ténèbres qui désespéraient de pouvoir le réduire et l'entraîner à leurs desseins pervers, il devint pauvre et sans puissance, selon la sagesse humaine, mais ne s'arrêta pas d'un pas dans cette noble voie, qui montre bien qu'il ne plaçait déjà pas à ce moment sa confiance dans les enfants des hommes, en qui n'est pas le salut, mais dans la Vierge immaculée, dans son Epoux très-pur, et dans le cœur de Celui qui, ayant daigné se le choisir pour vicaire, l'avait enrichi de grâces au point d'en faire sa vivante et fidèle image.

« Aussi, par sa confiance très-ferme dans les secours du Ciel ; par sa correspondance fidèle et généreuse à ses grâces, il alla toujours en avant, marchant comme un géant vers la perfection, en dévorant les amertumes, en soutenant les infortunes, en supportant les spoliations et dommages de toutes sortes avec ce calme imperturbable et cette paix sereine de l'esprit, qui, s'étant maintenus dans tous les instants de sa vie si traversée, doit paraître un indice assuré de sainteté, puisque c'est en Dieu seul qu'elle peut trouver son principe.

« Pour peu que l'on considère la vie de l'immortel Pie IX, sa conservation prodigieuse au milieu de tant de dangers et de tant d'ennemis, la durée de son pontificat unique dans l'histoire, et dont Dieu s'est servi, on peut le dire sans crainte de se tromper, pour faire paraître un signe visible de sa providence paternelle, dans le but de donner courage et confiance aux bons et de contraindre les méchants de confesser que Dieu est un père patient qui les supporte et les attend, afin de n'être pas obligé à agir envers eux en juge. Pour peu que l'on considère ses actes, qui suffiraient à illustrer la vie de nombreux pontifes, et qui furent accomplis au milieu de tant d'angoisses d'esprit, on doit confesser que Pie IX exerça les vertus théologales et morales à un degré si élevé qu'il mérita d'être proposé comme modèle et d'être vénéré comme saint.

« Et déjà ce sentiment se manifestait à son sujet lorsque tous étaient spontanément disposés à confesser la nécessité d'une force surnaturelle pour qu'un homme éprouvé par tant et de si graves calamités, parvenu à un âge si avancé, se maintînt toujours calme et serein, lorsque tous étaient disposés à reconnaître la main invisible de la Providence, qui faisait affluer vers lui, non sans prodige assurément, ces trésors qu'il répandait avec une charité de saint et sans limite, pour adoucir les misères de tous ; lorsque catholiques et hétérodoxes, bons et mauvais, les uns par amour, les autres peut-être par curiosité, demandaient à le voir, et que nul ne le quittait sans être frappé de cette auréole de sainteté qui brillait en lui, de sorte que le voir et l'entendre furent pour beaucoup un moyen efficace de conversion.

« Mais ce sentiment se développa avec plus de vivacité et d'ardeur quand il plut à Dieu d'appeler Pie IX à l'éternel repos. On peut dire qu'un cri universel se fit entendre alors : *Nous avons un protecteur au ciel ; Pie IX est un saint ;* aussi, on vit partout la persuasion unanime qu'il n'avait pas besoin de nos suffrages, mais nous de son patronage. Alors parut chez tous le désir d'avoir quelque objet, si modique fût-il, lui ayant appartenu, pour le conserver comme relique, symbole de grande espérance, et gage, pour ainsi dire, de l'assurance qu'on aurait un jour de le vénérer sur les autels.

« Un sentiment aussi spontané, aussi prompt et aussi universel porte avec lui le caractère de la vérité, puisqu'il ne peut s'expliquer, semble-t-il, sans le concours de la Providence divine, qui le répand dans les fidèles, comme si Dieu avait voulu démontrer, par l'expérience d'un nouveau saint, que les persécutés pour la justice sont ses préférés, et que les tribulations supportées avec un cœur résigné deviennent une semence de gloire. Et déjà il semble que Dieu a daigné confirmer ce sentiment et montrer qu'il lui est agréable en accordant des grâces demandées, après la mort de Pie IX, par l'intercession de son serviteur fidèle, et c'est une chose maintenant certaine que des personnes de tout ordre, de toute condition, recourent dans leurs besoins à Pie IX par des exercices privés de piété, étant pleinement persuadées qu'elles s'adressent à un saint.

« Mais tout cela ne peut se faire jusqu'à présent que d'une façon privée, et personne n'oserait s'arroger le droit de prononcer une sentence et d'émettre une déclaration formelle concernant les vertus héroïques et la sainteté du serviteur de Dieu; on sait bien que cela est réservé à l'autorité suprême de l'Eglise. A part ces motifs, il importe, Très-Saint-Père, que, par un mouvement spontané et comme interprètes de nos fils en Jésus-Christ, avec lesquels, nous le reconnaissons, nous sommes aussi devant vous fils, disciples et brebis du mystique bercail, il importe que nous recourions à vous, Père, Maître et Pasteur suprême, et que nous vous présentions d'humbles suppliques afin que vous daigniez ordonner l'examen des vertus de votre illustre et saint prédécesseur.

« Le procès canonique pourrait être suivi (nous l'espérons) de l'introduction de la cause de la béatification. Pie IX eut la gloire d'élever aux honneurs des autels des phalanges de saints; l'Eglise militante s'embellit ainsi d'un nouvel éclat, et l'Eglise triomphante y trouva une nouvelle splendeur. Vous, Très-Saint-Père, son digne successeur, vous aurez la consolation et l'honneur d'exalter à la face du ciel et de la terre cet homme à qui le ciel et la terre sont redevables. Sans doute, les actes illustres de votre pontificat seront nombreux. Votre élection providentielle à la Chaire suprême, les belles qualités de votre esprit et de votre cœur, la science et les vertus dont vous êtes orné, tout nous est un garant que le Ciel vous accordera à vous aussi une assistance spéciale, pour le plus grand avantage et pour l'honneur de l'Eglise catholique.

« Mais l'acte que nous sollicitons, ô Très-Saint-Père, sera certainement un de ceux dont la mémoire sera particulièrement précieuse ou immortelle; le Ciel même vous saura gré de lui avoir donné une nouvelle couronne, et le monde entier vous bénira, puisque, lui procurant par votre autorité un nouveau protecteur en Pie IX, vous l'aiderez ainsi à s'acquitter des grands devoirs de reconnaissance, d'affection et de respect dont il faisait profession à l'égard de Pie IX. La béatification de Pie IX, sera en outre, selon nous, une glorification spéciale du Pontificat romain; elle fera connaître d'une manière plus éclatante que ce Pape invincible, en soutenant la dignité, les prérogatives et les droits de sa charge, n'obéissait point à des tendances humaines ni à des conseils peu sages, mais à la lumière du Ciel et à la vertu intérieure de l'Esprit-Saint.

« Plaise donc à Dieu, et qu'il vous plaise, Très-Saint-Père, qu'autorisés par votre infaillible parole, nous puissions nous prosterner publiquement devant l'image du Père très-aimé que nous admirons comme un martyr par la patience, un confesseur par la fermeté, un apôtre par la charité, un ange par la vie; plaise à Dieu, et à vous-même, que nous puissions publiquement et solennellement l'appeler saint; et que nous ayons un argument irréfragable pour démontrer aux âges futurs que nous étions dans le vrai lorsque, au milieu des traverses, des angoisses, des ingratitudes de cette époque rebelle, nous avons, comme des fils sincères et fidèles à l'Eglise, considéré Pie IX comme une bénédiction, un trésor donnés par Dieu à l'Eglise, à l'Italie et au monde entier.

« Nous vous supplions, Très-Saint-Père, de nous accorder cette faveur par l'amour de la Vierge immaculée, à laquelle Pie IX était si cher; nous implorons cette grâce dans le mois où cette Mère très-douce est honorée et invoquée spécialement par le monde entier; et dans le jour d'heureuse mémoire, où un autre Pie, grand lui aussi et chéri de la Vierge Marie l'a couronnée en la saluant du titre d'Auxiliatrice des chrétiens.

« Père saint, exaucez-nous, vous qui seul en avez le pouvoir. En attendant, disposés à recevoir, à vénérer et approuver votre détermination, quelle qu'elle soit, nous nous prosternons pour baiser vos pieds très-saints, et nous vous prions de daigner nous accorder votre bénédiction apostolique, à nous et aux troupeaux confiés à notre sollicitude.

» De Votre Sainteté,
les très-humbles, très-dévots et très-obéissants serviteurs et fils,

Dominique-Augustin, patriarche de Venise; — Louis, cardinal Canossa, évêque de Vérone; — Jean-Antoine Farina, évêque de Vicence; — Frédéric Manfredini, évêque de Padoue; — Frédéric M. Zinelli, évêque de Trévise; — Conrad M. Cavriani, évêque de Ceneda; — Sauveur Bolognesi, évêque de Bellune et Feltre; — Pierre Cappellari, évêque de Concordia; — Jean Berengo, évêque d'Adria.

« Venise, du séminaire Patriarcal,
le 24 mai 1878. »

France. — L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers venait à peine de clore les travaux de son assemblée générale, dans la grande salle de la Société d'horticulture, à Paris, lorsque les Comités catholiques se réunirent en Congrès dans le même local, pour s'y occuper de toutes les questions religieuses et sociales que la marche des événements et des idées met à l'ordre du jour.

Le président du Congrès était, cette année, M. Chesnelong, sénateur.

Séance du mardi 11 juin. — Mgr Richard, coadjuteur de Paris, — ayant à ses côtés Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert et Mgr Ordonez, évêque de Rio Bamba, qui, de l'Equateur, a dû se refugier en France, après avoir été persécuté pour la foi,— occupait le fauteuil de la présidence d'honneur de cette première réunion, à laquelle assistait une foule nombreuse, composée des catholiques les plus éminents de toute la France.

Suivant l'usage, après la prière, la pensée du congrès s'est tout d'abord tournée vers le Pape, à qui le télégramme suivant a été aussitôt envoyé:

« Très-Saint-Père,

« L'Assemblée catholique réunie en ce moment à Paris, au début de ses travaux, se prosterne aux pieds de Votre Sainteté et lui offre humblement l'expression de son amour filial et de son inaltérable dévouement. Elle la supplie de vouloir bien lui accorder la bénédiction apostolique. »

M. Chesnelong a pris alors la parole pour le *discours d'ouverture*. L'éminent orateur a commencé par poser en principe que c'est notre devoir d'aimer notre temps comme notre pays, puisque c'est par la volonté de Dieu que nous sommes dans ce point du temps comme dans ce point de l'espace. Il est vrai que l'heure présente est menaçante; mais n'est-elle pas aussi pleine d'espérances ? C'est sous ces deux aspects que l'illustre président du Congrès a dépeint le moment où nous sommes. Le bien est sous nos yeux, a-t-il dit ; il est dans l'union de l'épiscopat au siège de Pierre et dans l'union du clergé à l'épiscopat; il est dans toutes ces œuvres du dévouement laïque qui fleurissent sous nos yeux, dans les établissements catholiques d'instruction primaire secondaire et supérieure, dans les cercles catholiques d'ouvriers, enfin dans ce congrès. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusion. Si le bien se multiplie, le mal aussi progresse. La négation de Dieu, qui ne se trouvait que dans de rares bouches, retentit aujourd'hui dans les foules. L'impiété a osé célébrer naguère l'homme qui avait été dans sa vie le plus ennemi de Dieu et de sa patrie. Dans l'espoir toujours poursuivi de biffer Dieu, elle a mis dans son programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat, séparation qui pour elle signifie écrasement, par l'Etat, de l'Eglise, organe de Dieu en ce monde. Ne nous effrayons pas de la haine que nous témoignent nos ennemis. Combattons-les sur tous les terrains où ils portent la lutte, principalement aujourd'hui sur ceux du dévouement au peuple et de l'instruction. Et si nous faisons notre devoir, Dieu fera le reste, et il le fera bien. — Inutile de dire que de chaleureux applaudissements ont souvent interrompu l'orateur.

La parole a été ensuite donnée à M. le comte Gaston Yvert, pour la lecture du rapport sur l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre par cotisation*, organisée à Paris depuis deux ans, qui fonctionne déjà dans plusieurs paroisses, mais qui doit s'étendre encore en raison des besoins plus pressants du Saint-Siège. Lors des fêtes de mai et juin de l'année dernière, le comité de cette œuvre avait déjà pu envoyer au Souverain-Pontife une somme de 25,000 francs. Il en a envoyé une autre comme don de joyeux avénement à notre Saint-Père le pape Léon XIII, qui daigne approuver l'œuvre, comme l'avait approuvée Pie IX. Au 31 décembre 1877, le gouvernement usurpateur avait déjà fait vendre à son profit 125,600 lots de biens ecclésiastiques, qui ont produit une somme de 522,547,338 francs. Or, la spoliation et les ventes continuent ; c'est donc un devoir pour les catholiques de reconstituer par leurs offrandes le budget pontifical nécessaire au gouvernement de l'Eglise. En conséquence, au nom du comité, M. le comte Yvert a proposé à l'Assemblée, qui les a adoptées, les deux motions suivantes:

1° Les catholiques sont invités à concourir au Denier de Saint Pierre par leurs cotisations.

2° Ils sont invités à faire ériger des statues de saint Pierre dans toutes les églises.

L'assemblée a ensuite entendu M. de Margerie, doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique de Lille, qui a donné lecture d'un rapport sur un *Projet de congrès des représentants de la science catholique* pour toute la France. Cette pensée a d'abord germé à Lille, il y a un an, dans l'assemblée générale des comités catholiques de la province. Depuis elle a mûri, et l'orateur a exprimé l'espoir qu'elle pourrait se réaliser l'année prochaine, ou au plus tard en 1880. Le rapporteur a exposé tout à la fois le caractère de l'œuvre à entreprendre et les moyens d'y aboutir. D'accord sur le *Credo*, a-t-il dit, la communauté des principes et du but nous convie à la communauté de l'étude et du travail. La dernière grande conquête de l'Eglise, la fondation des Universités catholiques, nous encourage à donner une application plus large à ces idées. Laissant de côté les joûtes littéraires, la réunion des savants catholiques aurait pour objet une œuvre essentiellement apologétique, à savoir, un ensemble de réponses absolument et scientifiquement décisives aux mille erreurs que répandent ceux qui, au nom d'une prétendue science, s'attaquent aux vérités de la religion, de l'histoire, de la philosophie, des lettres et des arts. Mais afin de ne pas s'exposer à défendre l'orthodoxie par des arguments

hétérodoxes, la commission du congrès s'associerait des théologiens. En terminant, M. de Margerie a proposé à l'Assemblée, qui les a accueillis par des applaudissements, les deux vœux que voici :

1° L'assemblée émet le vœu que la commission déjà formée à Lille conserve la direction de l'Œuvre.

2° Elle émet le vœu qu'une commission d'études se forme dans les principaux centres intellectuels de France et se mette en rapport avec le Comité de Lille.

A la prière de M. Chesnelong, Mgr Richard a clos cette première séance par une courte mais chaleureuse allocution. Sa Grandeur, après avoir remercié l'assemblée des efforts qu'elle fait pour rendre à la société la vie chrétienne, a dit en substance : Vous avez compris que nous devons retourner à la doctrine de l'Eglise, si nous voulons nous débarrasser de nos maux. Vous répondez ainsi à l'appel de Léon XIII, qui exprime le désir, dans son encyclique, que ses enfants travaillent courageusement à la préparation d'un grand siècle chrétien.

Les trois évêques présents ayant ensuite donné à l'assistance leur bénédiction, chacun s'est retiré, emportant dans son cœur plus de lumière et une nouvelle ardeur pour la sainte cause de N.-S. Jésus-Christ.

Séance du mercredi 12 juin. — Présidence honoraire de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert (Canada). A l'ouverture de la séance, M. Chesnelong donne lecture du télégramme suivant, en réponse à celui qui avait été adressé la veille au Saint-Père :

« Le Saint-Père a été vivement touché du télégramme qui lui a été envoyé au nom de l'assemblée des catholiques réunis à Paris, et il accorde du fond du cœur la bénédiction demandée. — Cardinal Franchi. »

Après que les applaudissements provoqués par la lecture de ce télégramme eurent cessé, la parole a été donnée au rapporteur chargé d'indiquer les progrès réalisés depuis un an par les *Œuvres ayant pour objet le culte du Très-Saint-Sacrement*. Ce rapport, écrit par un de nos magistrats les plus distingués, est un vrai chef-d'œuvre. Il est divisé en trois parties. Dans la première, le rapporteur traite de l'adoration diurne et nocturne du Très-Saint-Sacrement ; dans la seconde, il examine les manifestations eucharistiques ; dans la troisième, il signale les œuvres de zèle eucharistique.

Un mot d'abord sur l'adoration diurne et nocturne.

Dans 63 diocèses sur 85, l'Adoration diurne est régulièrement instituée. Dans 6 diocèses, l'Adoration ne cesse ni de jour ni de nuit, et bientôt, dans un an peut-être, cinq nouveaux diocèses, Agen, Laval, Coutances, Arras et Avignon, auront le même privilège.

Le diocèse de Nancy est le premier qui ait été doté de l'Adoration diurne et nocturne. La première, la plus française et aussi la plus eucharistique.

A Besançon, l'Adoration de jour et de nuit vient d'être tout récemment établie.

Après avoir parlé de l'Adoration, le rapporteur parle des Adorateurs.

A Paris, ce sont les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui consacrent le plus de nuits à l'adoration du Très-Saint-Sacrement. Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul passent quatre cent onze nuits. Les Cercles catholiques d'ouvriers, les Cercles de la jeunesse et les Patronages d'apprentis consacrent trente-quatre nuits.

Si les ouvriers de Paris sont de fervents adorateurs, ceux de Lille, de Tourcoing et de Roubaix marchent vaillamment sur leurs traces. A Lille, 650 nuits d'adoration ont été retenues par les ouvriers. On comptait jusqu'à 40 hommes par nuit à Lille, et 100 à Roubaix.

Les étudiants catholiques viennent après.

A la chapelle de la Sorbonne, deux nuits ont été exclusivement d'étudiants. A Lille, les professeurs de l'Université catholique se réservent le service de nuit ; à Angers, 20 étudiants, avec un professeur à leur tête, ont formé la première compagnie d'adorateurs nocturnes.

Pendant le récent veuvage de l'Eglise, les Adorateurs ont redoublé de zèle. A l'heure où le Conclave délibérait, la France priait à Angers, à la Roche-sur-Yon, à Chartres, à Avignon, à Paris.

Hier encore, pendant la nuit du 29 au 30 mai, les adorateurs de Notre-Dame des Victoires et du Cercle des ouvriers de la rue de Montreuil étaient en prières.

Quand reviennent, chaque année, les fêtes païennes du carnaval, la France tout entière s'agenouille au pied de nos autels. Des nuits d'adoration sont passées à Poitiers, à Bordeaux, à Arras, etc., dans les patronages d'apprentis de Paris (Maison de Nazareth), de Lille (Patronage Saint-Vincent-de-Paul), etc., etc. A Notre-Dame-de-Nazareth, 40 apprentis donnent tous les ans à l'Adoration la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Le mouvement adorateur tend de plus en plus à se propager. Les œuvres paroissiales le favorisent singulièrement. Toutes les paroisses d'Aix, d'Aire, de Beauvais, de Saint-Brieuc, presque toutes celles de Périgueux ont à toute heure du jour des adoratrices. Derrière ces adoratrices, il y a les réserves des confréries du Très-Saint-Sacrement.

Les œuvres paroissiales ne suffisent pas à la ferveur des catholiques.

A Paris, pas un quartier ne sera bientôt privé de son centre d'adoration. Avenue Friedland, à la chapelle des Passionnistes, l'œuvre d'un vendredi mensuel englobe des hommes qui prélèvent la dîme d'un jour sur le temps qu'ils doivent consacrer à leurs affaires. Rue de Vaugirard, chez les PP. Maristes, trois jours par semaine sont donnés à l'adoration. 500 adoratrices et 200 adorateurs donnent 13,000 présences par an. Dans la chapelle de Marie-Auxiliatrice, 80 ouvrières du faubourg Montmartre sont agrégées à une œuvre analogue. Le faubourg Saint-Jacques possédera bientôt une institution du même genre.

En province, point de diocèses où ne prospèrent des œuvres analogues. Aussi peut-on dire hardiment que la France est le pays où le Saint-Sacrement est le plus honoré.

Un mot maintenant sur les manifestations eucharistiques.

Au premier rang il faut placer les processions de la Fête-Dieu. Eh bien! ces processions revêtent d'année en année une plus grande splendeur. A Angers, l'Université catholique a fait ériger un reposoir de pierre pour témoigner de la fermeté et de la solidité de sa foi. A Issy, il n'est pas un front qui ne se soit découvert sur le passage de la procession. Même respect à Belleville, à Montrouge, à Ménilmontant, à Passy, etc.

Faut-il rappeler cette manifestation de Notre-Dame de Paris, où six hommes marchant de front faisaient de l'*Adoremus*, le cri même de la patrie?

Les pèlerinages sont, eux aussi, de grandes manifestations eucharistiques! En quoi diffère, en effet, le pèlerin du touriste? N'est-ce pas en ce qu'il communie aussitôt qu'il arrive à l'étape?

Quelques chiffres attesteront la ferveur de nos pèlerins: A Notre-Dame de Lourdes, on compte par an environ 200,000 communions. A Notre-Dame-des-Victoires, 140,000. A Notre-Dame de Fourvière, 140,000 aussi. A la chapelle du *Gesu*, à Paris, 125,000. A Notre-Dame de la Délivrande, 40,000. A la chapelle provisoire, du Sacré-Cœur, à Montmartre, 35,000. A Paray-le-Monial, 32,000. A Ars, 20,000, etc.

Il est impossible de donner la statistique complète des communions de chaque diocèse. Il est des villes où ce chiffre est incalculable. Telle paroisse de Roubaix compte par an 350,000 communions; telle paroisse de Paris, 140,000, etc.

Aux œuvres eucharistiques se rattache l'Œuvre de la Première-Communion, dirigée par M. l'abbé Roussel. Tous les ans, 240 enfants font leur première communion dans cet admirable établissement. Une œuvre analogue, fondée à Vaugirard par le P. Olivaint, de sainte mémoire, prépare tous les ans 150 jeunes filles à la première communion.

La consécration des vocations ecclésiastiques est la grande préoccupation du moment. Dans l'intervalle entre la première communion et la réception des ordres mineurs, hélas! que de flammes souvent éteintes! Des alumnats ont été fondés dans beaucoup de diocèses pour recueillir et abriter les jeunes enfants qui se sentent appelés au sacerdoce. Entre tous ces alumnats, le rapporteur recommande celui d'Alger, qu'alimentent les diocèses de Rodez, de Mende, d'Albi et de Viviers. Là se trouvent 50 enfants qui ne retournent dans leur pays qu'une fois, et cela pour distribuer la sainte communion à leurs parents. Ne désespérons pas du recrutement apostolique, si les œuvres eucharistiques le protègent!

En terminant, le rapporteur émet le vœu que tous les catholiques prêtent leur concours le plus complet aux œuvres et aux manifestations catholiques, et ce vœu est acclamé par l'assemblée.

M. le baron de Livrois a ensuite entretenu l'assemblée d'une œuvre de création récente à Paris, l'*Œuvre de l'hospitalité*. Nous disons récente à Paris, car elle existe à Marseille depuis déjà plusieurs années. M. de Livrois ayant été l'un des principaux fondateurs de cette œuvre, il était mieux à même que personne de la faire connaître. Il a, en effet, raconté d'une manière très-intéressante les obstacles de tout genre que l'œuvre parisienne a rencontrés; mais enfin, par la grâce de saint Joseph et de ses deux autres patrons, saint Vincent de Paul et saint Benoît Labre, elle les a surmontés, si bien qu'elle pouvait inaugurer, le 2 juin dernier, le modeste local où deux dortoirs, pouvant contenir 45 lits chacun, attendent les clients de cet établissement, destiné à recueillir les vagabonds. Dès le premier jour, 3 hôtes se présentaient; le lendemain il y en avait 7, le surlendemain 18, puis 26, puis 37. Et où s'arrêtera-t-on? Donc il faut venir en aide à cette œuvre qui, à peine fondée, prospère de telle sorte, au point de vue des charges qui lui incombent. M. le baron de Livrois cite d'ailleurs des traits bien touchants de générosité, des dons de 5 francs à côté d'autres de 500 fr. et de 1,000 fr., et des envois en nature faits par des magasins, qui ont fourni des lits et des couvertures. Ces détails sont très-applaudis, et nul doute qu'ils n'excitent la générosité des catholiques pour une œuvre qui en est si digne.

M. Charles de Ribbe, qui a succédé à M. de Livrois, a parlé du sujet dans lequel il s'est

rendu maître, c'est-à-dire des *Livres de raison*. Il a raconté par suite de quels événements il avait été amené à étudier la famille, et a indiqué le mobile et la philosophie de ses travaux. M. de Ribbe a mis douze ans à recueillir les dossiers qui lui ont permis d'écrire ses excellents livres; il a fouillé les armoires de tout le pays d'Aix, il a dépouillé les archives de plusieurs dynasties de commerçants provençaux, et c'est grâce à cette étude persévérante qu'il a pu formuler ce qu'il appelle excellemment « la loi de formation des familles. » Un nouveau volume nous fournira prochainement le résultat de ces recherches. De plus, sur les indications de M. de Ribbe, la maison Mame imprime en ce moment des modèles de « livres de raison », destinés aux pères de famille chrétiens, qui voudront s'en aider pour reprendre des habitudes qu'on n'aurait jamais dû perdre.

Quelques mots de Mgr Grandin ont clôturé cette seconde séance. L'évêque missionnaire a parlé de ses ouailles sauvages avec l'émotion d'un père. En France, a-t-il dit, chaque œuvre a des bras pour la fonder et la soutenir. Mais, dans mon pauvre diocèse, il faut que l'évêque soit à lui seul instituteur, institutrice, et si je puis le dire, mère de famille. Avant d'être converties, les sauvagesses ne connaissent, en effet, rien des devoirs de l'épouse et de la mère. Mais il faut leur rendre cette justice, qu'une fois instruites dans notre foi, elles feraient honte à beaucoup de femmes civilisées; car, chaque fois que je suis revenu en France, j'y ai toujours trouvé baissé le niveau de la moralité. Or, l'aumône ayant le pouvoir de relever celui qui la fait, que la France multiplie ses générosités, et elle se sauvera en même temps que les infortunés qu'elle assistera. Et, ayant donné sa bénédiction aux assistants, la deuxième séance fut close.

Le compte rendu des trois dernières séances est renvoyé à la prochaine chronique.

P. D'HAUTERIVE.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50

Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

LA

SAINTE FAMILLE

JÉSUS-CHRIST NOTRE-SEIGNEUR; LA TRÈS-SAINTE VIERGE MARIE, MÈRE DE DIEU, ET SON TRÈS-DOUX ET VIRGINAL ÉPOUX, SAINT JOSEPH

OUVRAGE COMPOSÉ EN LATIN

Par le R. Père PIERRE MORALÈS, de la Compagnie de Jésus

ET TRADUIT EN FRANÇAIS

Par M. l'abbé BÉNAC, premier aumônier du collège Chaptal

3 vol. in-8. — Prix . . . . . 15 fr.

LEÇONS

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

ET DE DROIT NATUREL

SELON LES PRINCIPES DE SAINT THOMAS

PROFESSÉES A L'INSTITUTION NOTRE-DAME DE RETHEL

Par M. l'abbé CHAMPENOIS

CHANOINE HONORAIRE DE REIMS

OUVRAGE RÉPONDANT AU PROGRAMME DU BACCALAURÉAT

2 volumes in-12. — Prix. . . . . 6 fr.

Elbel Ord. Min. — Theologia moralis Decalogalis et Sacramentalis tripartita per modum conferentiarum, casibus practicis applicata et illust. — Aug. Vindel., 1748 55, 8 vol. in-12 rel. 20 fr.

Etudes de Théologie, de Philosophie et d'Histoire publiées par les PP. C. Daniel et J. Gagarin de la Soc. de Jésus. 1re série. — Paris, 1857. 3 vol. in-8. 9 fr.

Fabri S. J. — Summula theologica. — Lugd., 1669. 1 vol. in-4 rel. 10 fr.

Fernandez de Moure. — Examen theologiæ moralis, medullam omnium casuum conscientium complectens. — Rothomagi, 1630. 1 vol. in-12 rel. 3 fr.

Forbesii Joan. — Instructiones historico-theologicæ de doctrina christiana. — Genevæ, 1700. 1 vol. in-fol. rel. 10 fr.

Gamachehæi Doct. Sorbon. — Summa theologica. — Paris. 1627. 3 vol. in-fol. rel.

Genetto. — Theologia moralis. — Colon., 1706. 2 vol. in-4 rel. 8 fr.

Genoude (de). — La Raison du Christianisme, ou Preuves de la vérité de la Religion. — Paris, 1834. 7 vol. in-8. 16 fr.
— Paris, 1841. 4 vol. in-8. 12 fr.
— 6 vol. in-12. 10 fr.
— Paris, 1836. 3 vol. in-4 rel. 14 fr.

Georgio Roman. — Doctrina theologica de legibus, peccatis et peccatorum pœnis conscripta. — Vindobonæ, 1767. 1 vol. in-12. 2 fr.

Gervasio Ord. Capuc. — Cursus theologicus in quo omnes materiæ theologicæ, tam speculativæ quam practicæ, imo et controversisticæ cum varietate sententiarum continentur. — Solodori, 1689. 6 vol. in-12 rel. 10 fr.

Giribaldi Cleric. Reg. Barnarb. — Universæ moralis Theologiæ juxta sacros canones, censuramve SS. Pontificum quoad diversas propositiones. — Venet., 1749. 3 vol. in-fol. rel. 25 fr.

Gonzalez S. J. — Theologiæ moralis Fundamentum, id est Tractatus theologicus de recto usu opinionum probabilium. — Antverp., 1693. 1 vol. petit in-4 rel. 10 fr.

Gorizia Ord. Min. — Epitome theologiæ moralis. — Lugd., 1825. 1 vol. in-4. 6 fr.

Gorres. — La mystique divine, naturelle, et diabolique, traduite par Ch. Sainte-Foi. — Paris Poussielgue. — 5 vol. in-12 rel. 12 fr.

Gousset. — Justification de la théologie de saint Liguori. — Besançon, 1832. 1 vol. in-8. 3 fr.

— La Croyance générale de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie. — Paris, 1855. 1 vol. in-8. 3 fr. 50.

Guillemineot S. J. — La Sagesse chrétienne, ou Principales vérités du Christianisme établies sur les principes propres de la sagesse. — Paris, 1682. 1 vol. in-4 relié. 6 fr.

Habert Lud. — Theologia dogmatica et moralis, ad usum Seminarii Catalaunensis. — Paris, 1736. 7 vol. in-12 rel. 12 fr.

Hamel (Du). — Theologia speculatrix et practica, juxta SS. Patrum dogmata pertracta et ad usum scholæ accommodata. — Paris., 1690. 7 vol. in-8, rel. 20 fr.

Herincx Ord. Min. — Summa theologica scholastica et moralis. — Antverp., 1660. 2 vol. in-fol. reliés. 20 fr.

Hertzig S. J. — Manuale Confessarii, seu methodus compendiosa, munus confessarii, rite obeundi, etc. — Tyrnaviæ, 1744. 2 vol. in-12 rel. en 1. 3 fr.

Hooke. — Religionis naturalis et revelatæ principia methodo scholastica digesta in usum Academicæ juventutis. — Paris., 1754. 2 vol. in-8. 6 fr.

Houtteville. — La Religion chrétienne prouvée par les faits, avec un discours historique et critique sur la méthode des principaux auteurs qui ont écrit pour et contre le Christianisme depuis son origine. — Paris, 1722. 1 vol. in-4 relié. 4 fr.
— Paris, 1741. 3 vol. in-4 rel. pl. 12 fr.

Humberti. Ord. Præd. Expositio super regulam S. Augustini, recenter ex suis scriptis et S. Thomæ doctrina aucta a Vinc. Villart. — Montibus, 1646. 1 vol. in-4 rel. 5 fr.

Institutiones theologicæ compendiosæ, ad usum seminarii Pictaviensis. — Pictavii, 1723. 6 vol. in-12 rel. 6 fr.

Institutiones theologicæ compendiosæ, ad usum seminarii Tolosani, juxta animadversiones a nonnulis theologis romanis propositas, emendatæ. Editio nova. — Tolosæ, 1835. 6 vol. in 12. 10 fr.

Jamin. — Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps. — Bruxelles, 1773. 1 vol. in-12. 2 fr.

Jansenismo (De). Varia. — Paris., 1709. 2 vol. in-4 rel. 8 fr.

Jonnes Episcop. Castor. — Amor pœnitens, sive de divini amoris ad pœnitentiam necessitate et recto-clavium usu. — Embriæ, 1685. 2 vol. in-8 rel. 5 fr.

Joliot. — Sacramentaire des pasteurs, tiré des Saintes Ecritures, etc. — 3 vol. in-4, rel. en 1. 6 fr.

Joly de Choin. — Instructions sur le Rituel. — Lyon, 1778. 3 vol. in-4 cart. 10 fr.
— Besançon, 1819. 4 vol. in-8 rel. 8 fr.
— 3e édition mise en concordance avec le droit civil actuel, par Gousset. — Besançon, 1828. 6 vol. in-8. 10 fr.

Juenin Orat. — Commentarius historicus et dogmaticus de sacramentis in genere et specie. — Lugduni, 1711. 1 vol. in-fol. 7 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU VIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Marc, VIII, 1-9.)

Attachement à Jésus-Christ.

Le Fils du Très-Haut, mes chers frères, daigna venir en ce lieu d'exil et de tristesse, pour invite les hommes à le suivre dans le sentier menant au séjour de la gloire et de la félicité. Comment faut-il répondre à l'appel du Maître, et quelle sera la récompense du serviteur? tel sera le partage de l'instruction présente.

I. « Jésus, étant suivi d'une grande foule, qui n'avait pas de quoi manger, appela ses disciples, et leur dit : J'ai pitié de cette multitude de gens; car, il y a déjà trois jours qu'ils m'accompagnent, et n'ont rien à manger, et si je les renvoie chez eux à jeûn, ils tomberont en défaillance sur le chemin, parce que plusieurs sont venus de loin. »

Admirons la bravoure, la confiance et la persistance de ce peuple. Bien qu'il faille quitter affaires, plaisirs, parenté, ménage, pays; subir des fatigues et des privations de toute espèce, ils ne balancent pas une minute, sacrifient tout au désir de marcher sous l'étendard du grand prophète, et les voilà rangés autour de lui, en un clin d'œil. — Les imprévoyants! va-t-on dire; ils ne prennent pas de provisions de bouche et de couvertures pour la nuit! Que mangeront-ils? que boiront-ils? comment se garantiront-ils des fraîcheurs nocturnes? Ils s'aperçoivent pourtant que le Sauveur et ses disciples se dirigent vers une solitude, où l'on ne saurait se procurer les choses de première nécessité. — Qu'importe! se reposant de tout sur la Providence, ils n'ont qu'un souci: « chercher tout d'abord le royaume du Ciel et de Dieu; persuadés que tout le reste leur sera donné par surcroît; » ils continuent, malgré le jeûne le plus sévère, à prêter un esprit attentif et un cœur docile à « la parole qui sort de la bouche du Seigneur, » et entretient la vie de l'âme, et ils ne consentent à se retirer que sur l'ordre de Jésus-Christ.

Notre attachement au divin Maître est-il, comme celui de cette multitude, généreux, confiant, persévérant? Pour travailler à l'édifice de notre sanctification, j'en conviens, ce n'est pas nécessaire, à moins d'une vocation toute spéciale, de nous dépouiller de notre avoir, et de nous enfoncer dans le désert. « On peut, remarque saint Chrysostome, se sauver dans le monde, ainsi que dans la retraite; le mot ne fait rien à la chose; et comme, dans la retraite, on court risque de se perdre, quand on n'y apporte que de la négligence dans le service du Seigneur, de même on franchira tous les écueils du siècle, en vivant au milieu des villes, lorsqu'on y vit dans une rigoureuse vigilance sur soi-même. » Non, l'éternel ne nous dit point: Partez pour la Thébaïde — mais: « Reniez-vous vous-mêmes, portez votre croix tous les jours, marchez sur mes traces » (Luc., IX-23), alors je vous reconnaîtrai pour mes disciples. Écoutons-nous cet ordre, mes chers frères? repoussons-nous les imaginations malséantes? rejetons-nous les pensées libertines, refoulons-nous les désirs pervers? luttons-nous contre les appétits dégradants, nous interdisons-nous les actes criminels? en deux mots, fuyons-nous le vice, malgré l'inclination qui nous y entraîne, et nous attachons-nous à la vertu, en dépit de la répugnance qu'elle nous inspire? Hélas! pour pratiquer un tant soit peu de bien, plusieurs ne font pas le plus mince effort; au lieu de combattre en valeureux soldats du Christ, ils s'esquivent en lâches déserteurs du devoir. — D'autres, il est vrai, ne refusent pas de servir le Seigneur, mais à condition que ce service ne les gêne absolument en rien; pour eux, les affaires du temps l'emportent sur celles de l'éternité, les choses du monde ont la préférence sur celles du paradis, le bien-être du corps prime la félicité de l'âme. Ils ne se confient presque point en la maternelle et suave Providence: aussitôt levés, courir sans prière à la campagne ou à l'atelier, manquer les offices et travailler le dimanche, bien que le firmament soit d'azur des semaines entières, c'est leur vieille et favorite habitude; et nous les entendons dire pour se disculper: Quand les récoltes sont bonnes à prendre, il faut les rentrer, n'importe quel jour et quelle heure; du reste, on trouve plus facilement des voitures et des aides. Voilà comment ils mettent leur confiance en Dieu.—Il en est aussi, dont la conversion ne dure pas même la quinzaine pascale; après avoir goûté la manne du tabernacle, ils reviennent aux oignons de l'Égypte. Si nous sommes de ces inconstants, ce passage de saint Jean-Bouche d'Or nous regarde: « Il faut de la force pour persévérer... il faut combattre... sans re-

lâche, afin de ne pas s'écarter de ce chemin droit, où l'on ne marche qu'à travers les obstacles, tant il est resserré, difficile. C'est la volupté, qui vient s'offrir à nos yeux, multipliant ses aspects enchanteurs pour nous séduire et nous corrompre. C'est l'amour profane, qui se glisse dans nos âmes, la richesse qui nous tente, la mollesse qui nous énerve, la tiédeur qui nous jette dans le relâchement, la fausse gloire qui nous sourit pour nous tromper, la colère qui nous emporte: ces passions diverses se présentent sous des formes si agréables, se déguisent sous des couleurs si charmantes, qu'avec la fragilité de notre nature il devient très-facile de se laisser surprendre... Ainsi, pour peu que vous redoutiez la gêne et le travail, vous êtes bientôt rendus... et la couronne vous échappera. »

Mais, dans le cas contraire, la récompense vous est assurée, dès la vie présente et pour la vie future.

II. Les apôtres ayant dit : « comment pourrait-on, dans ce désert, trouver assez de pain pour donner à manger à tant de monde? — Combien, leur demanda le Sauveur, avez-vous de pains? Sept, répondirent-ils. Alors il commanda au peuple de s'asseoir sur la terre ; et prenant les sept pains et rendant grâces à Dieu, il les rompit et les donna à ses disciples pour les distribuer ; et ils les distribuèrent à la foule. Ils avaient encore quelques petits poissons ; il les bénit, et les fit pareillement distribuer. Tous ceux qui étaient là mangèrent, et furent rassasiés ; et l'on remporta sept corbeilles pleines de morceaux, qui étaient restés ; or, ceux qui avaient mangé étaient au nombre d'environ quatre mille. »

Comme ce miracle fait éclater la bonté du Seigneur envers ceux qui s'attachent à lui! Dès ce monde, il leur donna des preuves de sa bienveillance; mais toutes ces marques de tendresse ne sont pas même une gouttelette des délices qu'il leur prépare, dans la résidence de sa majesté. « Le chrétien, docile à la loi de Dieu, jouit ici-bas du bonheur que les anges goûtent dans le Ciel, dit un archevêque illustre ; que sera-ce dans le séjour des immortelles récompenses promises à la fidélité? » (Chrysost.)

Pourtant nombre de justes, va-t-on m'objecter, se nourrissent d'un pain détrempé dans leurs larmes, et Dieu ne prend pas soin, comme on veut bien le dire, de ses dévoués serviteurs et de ses intimes amis.

Cela paraît être de la sorte, répondrai-je, mais ne l'est pas en réalité. « Je fus jeune, assure le Psalmiste, et je suis âgé maintenant ; jamais je ne vis le Seigneur abandonner le juste, ni les enfants de ce dernier réduits à mendier leur pain. — Heureux tous ceux qui craignent le Seigneur, et qui marchent dans ses sentiers ! » (Ps. XXXVI, 25 CXXVII, 1.)

« Voyez Joseph dans l'esclavage, loin de sa famille et de sa patrie, vendu à des barbares, prisonnier en Egypte, accablé par la calomnie; il est libre jusque dans les chaînes, affirme un docteur célèbre, il y est heureux; ses disgrâces, loin de troubler son bonheur, n'ont servi qu'à le rendre plus éclatant. Considérez le larron sur la croix, Madeleine aux pieds du Christ ; au moment où la pénitence entra dans leur âme, ils devinrent heureux.» (Saint Chrysost.) « Quel est, demande un saint missionnaire, quel est celui qui, sous le coup du malheur, s'irrite et s'emporte davantage, se désespère et blasphème?... Qui sont ceux qui se laissent aller à un désespoir insensé au point, comme c'est arrivé quelquefois, de se jeter dans un puits ou dans une rivière, ou de se détruire? Quels sont-ils? ne sont-ce pas les pécheurs?... La chose n'a pas lieu pour une personne pieuse. La même disgrâce, qui fait une blessure si amère au cœur d'un pécheur, et le tourmente pendant des mois et des années, se fera sentir aussi à une âme vertueuse, je ne le nie pas; mais, dès le premier entretien avec son confesseur, dès la première réception de la très-sainte Eucharistie, suivant son habitude de communion toutes les semaines, après une fervente prière à la sainte Vierge, son avocate, cette personne voit sa plaie se fermer au bout de quelques jours... Un religieux, étant allé consoler deux personnes, une mère et sa fille, à l'occasion d'une grande infortune, les trouva dans une chambre occupées à pleurer. La fille était jeune, mariée depuis peu ; elle avait été élevée dans un monastère bien fervent, et s'y était formée à une vie réglée. La mère était une femme mondaine, ne suivant guère les principes de la piété chrétienne, n'ayant jamais songé qu'à ses vanités et à ses amusements. Le religieux employa toutes les ressources qu'il put imaginer, pour les relever de leur abattement, leur rappelant, entre autres choses, la passion cruelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les douleurs de la très-sainte Vierge. A ces mots, la mère le regardant avec ironie : la belle consolation! lui dit-elle, cela est bon pour des moines et des nonnes. La fille, au contraire, vertueuse comme elle l'était, se calma, et, grâce à l'exercice de la prière, en peu de jours elle recouvra la paix du cœur. La malheureuse mère, qui n'avait presque pas la crainte de Dieu, à force d'envenimer sa douleur, par ses réflexions et ses longues veilles, en devint folle, au bout de quelques mois, et mourut dans cet état, martyre du démon, et n'ayant recueilli aucun mérite de son chagrin. » (Saint Léonard, a P. M.)

La meilleure résolution que nous puissions prendre aujourd'hui, chrétiens, c'est d'imiter non pas la mère, mais la fille; et le Dieu des consolations et des miséricordes ne nous délaissera point sur la terre, et nous réjouira dans le Ciel. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,
Auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES

SECONDE RETRAITE

POUR DES PREMIÈRES COMMUNIONS.

DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION.

Dimanche (pour la consécration à la sainte Vierge.)

SUJET : Ce que les enfants devront promettre à la sainte Vierge; ce qu'ils peuvent attendre de sa protection.

TEXTE. — *Laudabo nomen tuum assidue et collaudabo illud in confessione.*

Vierge sainte, je redirai souvent votre nom; il sera l'objet de mes louanges et de mes chants. (*Eccl.*, ch. LI, vers. 51.)

EXORDE. — Mes frères, il est d'usage dans les pays chrétiens... et grâce à Dieu, cet usage s'est encore conservé dans plusieurs contrées de notre France... il est d'usage, dis-je, que lorsqu'un vaisseau s'embarque pour faire une longue traversée, on le place sous la protection de la vierge Marie, qui n'est pas en vain appelée l'Etoile de la mer... La plupart des marins ont communié le matin dans quelque chapelle de la Vierge... Leurs femmes, leurs enfants les accompagnaient à la table sainte; ils vont maintenant les suivre jusqu'au bord de ce navire, qui, pendant des mois entiers, sera leur unique demeure... Vents, soyez-leur propices, vaste Océan, ne deviens pas leur tombeau !... Les adieux se font au milieu des larmes... Mais ce qui conserve l'espérance dans les cœurs vaillants de ces pieuses épouses, c'est que le chiffre de Marie, balancé par une douce brise, semble mieux que le pavillon national, couvrir et protéger le navire... Partez donc, chers époux, partez, pères ou enfants chéris, et que la sainte Vierge vous ramène sains et saufs dans nos bras... Et s'arrachant aux étreintes de ceux qu'ils aiment, déjà les matelots sont à leur poste; on lève l'ancre, le vaisseau se balance majestueux sur les vagues, et mille voix à la fois, font entendre ce chant d'espérance : *Ave Maris stella, Dei Mater alma.* Salut, étoile de la mer, puissante Mère de Dieu.

PROPOSITION. — Mes chers enfants, vous allez aussi entreprendre un voyage qui offrira ses dangers... combien durera-t-il ?... Je l'ignore... Vingt ans, cinquante ans, moins ou davantage ?... Dieu seul le sait. Mais si courte que soit notre vie, c'est toujours une mer semée d'écueils, et nous devons, comme les marins, dont je vous parlais, mettre sous la protection de la divine Mère de Jésus, les jours que nous aurons à passer sur cette terre.

DIVISION. — Voyons donc, mes enfants, *premièrement*, ce que vous devez offrir et promettre à la sainte Vierge, en allant tout à l'heure au pied de son autel, vous consacrer à elle; *en second lieu*, nous dirons ce que nous devons attendre de sa protection, si nous lui sommes fidèles...

Première partie. — Frères bien-aimés, une coutume pieuse qui subsiste encore dans certaines familles chrétiennes, c'est de dédier, de vouer à la sainte Vierge les enfants, dès après leur Baptême, et comme signe de cette consécration, au retour des fonts sacrés, les mères suspendent au cou de ces chers petits, une médaille de la vierge Marie, médaille qu'ils ne devront jamais quitter, et qui reposera sur leur cœur, même lorsque la mort les aura couchés dans le cercueil... Parfois même, des enfants ont été ainsi consacrés à Marie, dès avant leur naissance; saint François de Sales, sainte Thérèse, et bien d'autres encore... Voyez-vous cette noble dame, prosternée au pied de l'image de Marie, la suppliant avec ferveur ?... Que vous demande-t-elle donc, ô divine Mère de Jésus? — Que je prenne sous ma protection l'enfant qu'elle porte dans son sein. — Bonne Mère ! sans doute vous l'exaucerez ? — Oui, et son fils deviendra le patron de la jeunesse, il sera honoré dans toute l'Eglises, sous le titre de saint Louis de Gonzague. — Qu'il serait à désirer que toutes les mères suivissent ce pieux usage !...

Chers enfants, si vos mères ne vous ont pas déjà consacrés à la sainte Vierge, vous du moins, voici que vous allez librement et volontairement la choisir pour votre patronne, et vous mettre sous sa protection... Mais, qu'allez-vous donc lui offrir, et surtout qu'allez-vous lui promettre ?...

Vous allez lui offrir la foi vive, qui existe en ce moment au fond de vos cœurs... Vous allez lui offrir les sentiments d'amour dont vos cœurs sant pénétrés pour son divin Fils; vous tressaillez encore de bonheur, en vous rappelant que ce matin, il vous nourrissait de sa chair adorable... Vous allez lui offrir l'innocence que vous avez recouvrée, les pieux désirs, les doux sentiments, les saintes émotions de ce beau jour; vous allez déposer à ses pieds les résolutions que vous avez prises, et particulièrement celles d'être fidèles aux vœux de votre Baptême.

Mais, chers enfants, pour que votre consécra-

tion à la sainte Vierge soit agréable à cette divine Mère de Jésus, il faut aussi qu'elle soit accompagnée de promesses sérieuses et de résolutions sincères... Vous proposez-vous bien d'être fidèles à la prier tous les jours de votre vie? Avez-vous l'intention vraie de marcher sur ses traces, d'imiter ses vertus? Oh! s'il en est ainsi, allez avec confiance vous agenouiller au pied de son autel; elle accueillera vos promesses, je vous l'assure. Que si, comme tant d'autres l'ont déjà fait, vous allez vous mettre sous sa protection, sans avoir l'intention de dire fidèlement vos prières, de sanctifier le dimanche, de remplir exactement vos devoirs de chrétien; si, ce qu'à Dieu ne plaise, il en était parmi vous, jeunes filles, qui soupirassent en quelque sorte d'avance après les jours où elles pourront fréquenter certaines assemblées mauvaises, et secouer les lois de la pudeur... Oh! alors, qu'elles éteignent le cierge qui brûle à côté d'elles, qu'elles demeurent à leur place, et qu'elles n'aillent pas rendre à la Mère de Jésus, un hommage menteur et dérisoire!...

Seconde partie. — Mais non, chers enfants, nul d'entre vous, ne conserve dans son cœur, de ces arrière-pensées... Vous aimez la sainte Vierge... et c'est bien du fond du cœur, que vous allez la supplier de vous prendre sous sa tutelle... Eh bien! de son côté, elle se montrera pour vous une conseillère, une protectrice, une véritable mère.

Une conseillère?... C'est-à-dire qu'elle versera dans vos âmes une douce lumière, qui vous guidera dans les circonstances les plus importantes, les plus délicates de votre vie... Enfants, vous l'éprouverez plus tard!... Il est de ces moments dans la vie, où notre âme est comme en balance entre le bien et le mal... Dans un plateau, les mauvais conseils, les passions naissantes, la séduction, le charme des occasions pèsent d'un bien lourd poids... De l'autre côté, un reste de foi, de modestie, et peut-être la conscience alarmée, ne forment souvent qu'un impuissant contre-poids... Irai-je ou n'irai-je pas dans ces assemblées profanes, dans lesquelles si souvent la modestie est outragée?... Continuerai-je encore à remplir mes devoirs religieux, quand je vois tant d'autres les omettre?... Pauvre âme, si tu es abandonnée à toi-même, sois-en sûre, le plateau du mal l'emportera dans la balance... Mais, prosterne-toi aux pieds de la vierge Marie; cette douce amie te conseillera sur ce que tu dois faire, et le plateau du bien finira par l'emporter... C'est grâce à cette inspiration, que sœur Louise de la Miséricorde, et tant d'autres, ont pu demeurer sages, dans les occasions les plus séduisantes... C'est grâce aux lumières intérieures versées par cette sainte conseillère, que sainte Catherine de Sienne, sainte Colette et des milliers de religieux et de religieuses ont pu suivre, malgré de grands obstacles, la vocation à laquelle Dieu les appelait...

Elle sera pour vous une protectrice, comme elle le fut pour tous ceux qui l'ont invoquée... A quoi bon vous rappeler l'histoire de sainte Justine, de saint Thomas d'Aquin?... Vous avez éprouvé les effets de cette puissante protection, ô glorieux saint Bernard; vous pouvez en parler avec connaissance... Assailli par une violente tentation, vous avez eu recours à l'auguste patronage de Marie, c'est elle qui vous a inspiré la pensée de vous plonger dans l'eau glacée pour déjouer les ruses de Satan... Aussi, vous nous dites dans vos pieux écrits : « Au moment du danger, regardez l'étoile, invoquez Marie, et vous serez sauvés. »

Mais, chers enfants, si vous priez bien la sainte Vierge, si vous êtes fidèles aux promesses solennelles que vous allez lui faire, elle sera pour vous plus encore qu'une conseillère, plus encore qu'une patronne, elle sera pour vous une mère, et vous serez ses enfants... Elle sera pour vous une mère, qui non-seulement sauvegardera votre âme de toutes les mauvaises passions, mais qui, de plus, y fera croître la foi, l'espérance, la charité, la modestie, et toutes les plus belles vertus. Inutile de revenir sur des instructions que nous vous avons données plus d'une fois...

Péroraison. — Frères bien-aimés, laissez-moi vous dire en finissant que non-seulement vos enfants, mais tous, nous avons à prendre quelque chose dans ces simples réflexions qui viennent d'être faites sur le culte de la sainte Vierge... En effet, n'avons-nous pas, comme ces chers enfants, besoin de nous consacrer à elle, de nous placer sous sa douce et forte protection, et de lui recommander l'affaire si importante de notre salut?...

Maintenant, mes enfants, un petit trait d'histoire et je termine... J'ai lu dans un pieux auteur, qu'un négociant d'Alexandrie, chrétien recommandable par ses vertus, avait une femme et une jeune fille, également fidèles à Dieu et à tous les devoirs que la sainte religion nous impose... Un jour, les besoins de son commerce appelèrent cet homme dans une ville très-éloignée, nommée Constantinople... Déjà il était monté sur le navire, quand sa femme, lui faisant ses adieux: — A qui donc, cher époux, lui dit-elle, vous recommandez-nous, votre fille et moi? — A la toute-puissante Mère de Dieu, répondit le négociant d'un ton solennel, oui, c'est entre les mains de cette souveraine, de cette protectrice trois fois chérie que je vous confie, soyez-en sûres, elle veillera sur vous jusqu'à mon retour... La mère et la jeune fille retournent à la

maison. Là, se trouvait un serviteur qu'on avait cru dévoué; mais à peine son maître fut-il parti que, tenté par le démon de l'avarice, il résolut de tuer ses maîtresses pour s'emparer de leur fortune... Une nuit donc, il s'arme d'un couteau, se dirige en silence vers la chambre où la mère et la fille reposaient d'un sommeil tranquille... Vierge Marie, arrêtez, je vous prie, ce forcené. Ces douces créatures ont été placées sous votre protection, oh! ne permettez pas qu'il leur arrive aucun mal... Et de fait, ce misérable, frappé d'aveuglement, cloué en quelque sorte sur le sol, ne pouvait ni reculer ni avancer... On fut obligé de venir à son secours, il avoua son crime, et fut puni comme il le méritait... Tant il est vrai, s'écrie le pieux auteur auquel j'emprunte ce récit, qu'on est en sûreté lorsqu'on est sous la protection de la vierge Marie (1)...

Allez donc, enfants bien-aimés, vous prosterner au pied de son autel, vous consacrer à son service, vous mettre sous la protection de cette auguste Reine du ciel... En finissant les exercices de ce beau jour, chers enfants, comme le négociant dont je vous parlais, c'est à la Vierge Marie que je vous confie, c'est entre ses bras que je vous laisse... Enfants chéris, soyez-lui bien fidèles; et vous serez en sécurité, car elle veillera sur vous, aujourd'hui, demain et tous les autres jours de votre vie... Ainsi-soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis.

—

DIX-HUITIÈME INSTRUCTION.

Le lendemain des premières communions (après la Messe d'actions de grâces).

SUJET : Comment des enfants doivent témoigner leur reconnaissance, pour le bienfait de leur première communion.

Texte : *Benedic, anima mea, Domino.*— Bénis le Seigneur, ô mon âme. (*Ps.* 102. vers. 1er).

Mes enfants, quelques mots encore, ce matin, avant de vous renvoyer au sein de vos familles... Moïse disait aux Hébreux : « Lorsque vous aurez mangé et que vous serez rassasiés d'une nourriture délicieuse, n'oubliez pas de bénir le Seigneur, qui vous a introduits dans la terre qui produit ces aliments précieux (1)... » Chers enfants, je redis ces mêmes paroles, c'est à vous qu'elles s'adressent... Vous avez reçu hier, dans la sainte Eucharistie, une nourriture céleste : faut-il vous répéter que Jésus-Christ s'est donné tout entier à vous?... Mais non, vous ne l'avez pas encore oublié, j'ai même l'espérance que vous ne l'oublierez jamais... Seulement, j'ajouterai avec Moïse : souvenez-vous toujours du lieu où vous fut donné cet aliment divin; souvenez-vous avec quel amour, notre adorable Sauveur s'est livré tout entier à vos jeunes âmes, ici dans cette église, qui devra toujours vous être chère.

Tenez; une histoire que vous connaissez tous... Elle est tirée de l'Evangile, plusieurs d'entre vous pourraient peut-être la réciter par cœur, c'est le miracle de la multiplication des pains... Cette histoire vous dira, mes enfants, quels sentiments doivent désormais vous animer. C'était sur une montagne déserte; une foule, immense depuis plusieurs jours, suivait notre adorable Sauveur pour entendre ses divines leçons... Ému de tendresse et de pitié au spectacle de leur foi, et craignant que plusieurs ne vinssent à tomber en défaillance, faute de nourriture, Jésus s'adresse à l'un de ses Apôtres. — Philippe, lui dit-il, où pourrons-nous acheter assez de pain pour nourrir cette immense multitude? — Maître, répondit l'Apôtre, quand nous en achéterions pour deux cents pièces d'argent, cela ne suffirait pas! — Et saint André ajoute : — Il y a bien parmi eux un jeune homme qui a cinq pains d'orge et deux poissons; mais qu'est-ce que cela pour nourrir tant de personnes? — Il n'importe, dit Jésus, faites-les asseoir... Et environ cinq mille hommes s'assirent sur le gazon qui couvrait la montagne. Notre divin Sauveur prit donc les pains, rendit grâces à Dieu, et les fit distribuer à cette multitude... Il agit de même à l'égard des poissons; tous en reçurent selon leur volonté, et lorsqu'ils furent rassasiés, il se trouva encore de quoi remplir plusieurs corbeilles... Eprise d'admiration, pénétrée de reconnaissance, cette foule s'écriait : « C'est vraiment le Messie qui devait venir... Et ils prirent la résolution de s'emparer de sa personne et de le proclamer roi.

Mes enfants, c'est une nourriture plus merveilleuse, qui vous a été distribuée hier... C'est Jésus-Christ lui-même, qui s'est multiplié, qui s'est donné tout entier à chacun de vous; vous avez pu dire aussi en éprouvant la douceur de sa présence : Oui, c'est bien le Dieu que nos cœurs désiraient. Mais, votre reconnaissance, est-elle allée jusqu'à le choisir et le vouloir pour roi?... Je ne sais... Et cependant, mes enfants, il faut que Jésus-Christ, soit désormais votre roi... Les cinq mille hommes qui avaient été nourris au jour de la multiplication des pains, voulaient le faire roi, mais d'une royauté terrestre, voilà pourquoi notre divin Sauveur se cacha, dit l'Evangile, et ne voulut point céder à leur désir... Mais la royauté qu'il veut posséder dans nos âmes est une royauté toute intérieure... Celle-là, non-seu-

(1) Jean Moschus, *Pré spirituel.* — (2) *Deutéronome*, ch. VII, vers. 10.

lement il ne la fuira pas ; mais il la désire, il la réclame, il y a des droits...

Enfants, désormais deux chemins vont s'ouvrir devant vous, deux chefs vont vous engager à suivre leur étendard... Ce Satan, cet ange maudit, auquel vous avez si solennellement renoncé hier, essayera, dès aujourd'hui peut-être, de reprendre l'empire sur vos âmes... Il empruntera la voix d'un ami, celle de vos parents peut-être, pour faire retentir à vos oreilles ses maximes infernales, auxquelles vous avez aussi renoncé. — Enfants, vous dira-t-il, votre première communion est faite, vous voilà bien débarrassés. — Cela vous surprend ; mais nous avons entendu plus d'une fois des pères, et j'ajouterai des mères, tenir ce langage !... De qui ?... De quoi ?... Veuillez me le dire, je vous prie ?... Oui, si vous avez bien fait ce grand acte, vous êtes débarrassés de vos fautes, délivrés du joug de Satan !... Mais, si par ce mot *débarrassés*, l'on entend que vous êtes quittes désormais de l'obligation de dire vos prières, d'assister à la sainte messe, de remplir vos devoirs de chrétien... non, non, enfants, je l'affirme ici devant Dieu, je le jure sur l'avenir éternel de vos âmes, vous êtes attachés à Jésus-Christ, par le lien le plus fort, par un lien qu'un cœur honnête ne saurait jamais oublier, par le lien des promesses que vous avez faites hier, par celui de l'immense bienfait dont vous avez été comblés !...

Arrière, encore un coup, Satan, et que Jésus soit notre Père... A lui doivent appartenir désormais, et notre intelligenee, et notre volonté. Croyez toujours fermement, mes enfants, les vérités qui vous ont été enseignées, et quand vous entendrez des misérables, nier les dogmes de notre foi, plaisanter sur notre divin Sauveur et sur sa sainte Mère, railler les pratiques de notre sainte religion, soyez fermes, tournez le dos à ces blasphémateurs, à ces impies... Ne les écoutez pas, car bientôt vous deviendriez comme eux... Dieu vous retirerait le don de la foi, et votre intelligence obscurcie deviendrait semblable à celle de certaines brutes que vous connaissez, et finirait par tomber dans les plus épaisses ténèbres.

Comme votre Roi, Jésus-Christ à droit aussi à l'hommage de votre volonté... Vous savez ce qu'il réclame de vous... A genoux le matin et le soir devant votre Père du ciel ; chaque matin soyez fidèles à l'invoquer, ne vous couchez jamais, sans vous être prosternés devant lui... Respect à son nom trois fois saint ; que nulle parole de jurement ou de blasphème ne s'échappe de vos lèvres... Les dimanches, assistance au saint sacrifice de la Messe, cessation du travail ; c'est le jour du Seigneur, il lui appartient ; il ne faut pas le lui voler, cela nous porterait malheur... Soyez des enfants soumis et respectueux envers vos parents... Enfin, évitez le mensonge et l'injustice, que la chasteté et la modestie règlent vos pensées, vos paroles et vos actions... Je le répète, mes enfants, soyez fidèles à remplir tous ces devoirs et d'autres encore que vous connaissez ; alors vous pourrez dire : Jésus-Christ est mon roi, j'ai promis au jour de ma première communion de suivre son étendard, je l'ai juré, oui, je lui serai fidèle. »

Mères, qui m'écoutez, en remettant entre vos mains ses chers enfants, c'est à votre amour, c'est à votre foi, c'est à votre cœur de chrétiennes que je les confie... Cultivez précieusement les bons sentiments dont ils sont animés, développez-les encore et par vos exemples et par vos leçons. Si vous agissez ainsi, soyez-en sûres, Dieu vous bénira, ils feront votre joie sur la terre et seront un jour votre couronne dans le ciel... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Vauchassis.

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DES INDULGENCES

IANUEN.

SUPER TRANSLATIONE INDULGENTIARUM.

Die 14 Decembris 1877.

Decretum. Quamvis circa translationem Indulgentiarum pro casibus translationis festorum, quibus tributa fuit Indulgentia lucranda ab illis qui in decursu diei Festi Ecclesiam visitaverint, jam a S. Congregatione Indulgentiarum responsa et decreta prodierint, quæ certam normam præbent ; tamen pro variis circumstantiis quædam dubia adhuc supersunt.

Certum est quod translato festo solo per accidens id est quoad officium et Missarum infra annum non transfertur Indulgentia festivitati adnexa, utpote constat ex Decreto diei 16 Septembris 1741 per responsum *translato festo unice quoad officium, non transfertur Indulgentia tali Festo concessa*, idque recentius confirmatum et præsertim sancitum fuit per Decretum Urbis et Orbis sub die 9 Augusti 1852.

Pariter certum est quod cum transfertur Festum quoad solemnitatem et exteriorem publicam celebrationem, transfertur et Indulgentia eidem festo concessa, etiamsi non transferatur officium cum Missa, ut patet ex prædicto decreto die 9 Augusti 1852, et ex responsione S. Congregationis Indulgentiarum 11 Augusti 1862.

Sed non constat de decisione, quoad transferendam indulgentiam, simul cum Festo, quando festum cui annexa est indulgentia transferri debet in perpetuum et assignari fixe ad aliam diem. Utrum nempe, translato festo, in perpetuum simul transferatur Indulgentia etsi festum celebretur sine solemnitate et sine externa publica functione. Insuper dubium est circa diem quo attributa sit Indulgentia in diversis Provinciis et Cœnobiis quando festum ad occurrentiam alterius festi altioris vel majoris dignitatis sit assignatum vel assignandum ad varias distinctas dies.

Cum autem Indulgentiæ plenariæ festis tributæ in Kalendariis Cappuccinorum adnotari soleant, et consuetudo sit eas adscribendi tantum unicuique diei, quo festum assignatum est pro Provincia, nulla facta exceptione quoad illos Conventus, qui festum habent assignatum et perpetuo celebrant alia die, Pater Clementinus ab Ulmeta, Provinciæ Januensis Cappuccinorum alumnus et Kalendarii extensor, ut certior factus in adnotandis Indulgentiis in Kalendario, ab erroris periculo se eximere valeat, subsequentia dubia de licentia sui Superioris Provincialis Sacræ Congregationi Indulgentiarum humillime exponit et supplicibus precibus eorumdem solutionem petit.

I. Utrum translato festo in perpetuum in perpetuo ad aliam diem sive ex speciali decreto S. C. R. sive ex præscripto Rubricarum assignato, simul ad eamdem diem iterum festo assignatam transferatur Indulgentia eidem festo concessa, licet festum celebretur sine solemnitate et publica functione.

Et quatenus affirmative.

II. Utrum eadem translatio Indulgentiæ fiat, tam in casu, quo translatio perpetua festi sit pro toto Ordine, quam in casu perpetuæ translationis festi pro sola Regulari Provincia?

III. Cum festum assignatum est ad quamdam diem pro provincia, et in aliqua Diœcesi, vel in aliquo Cœnobio, ob occurrentiam alterius festi præferendi, translatum sit et perpetuo assignatum ad aliam diem, utrum Indulgentia festo tributa adscribenda sit pro singulis Cœnobiis ad diem quo unumquodque festum celebrat, vel potius sit retinenda tamquam lucrabilis in omnibus Cœnobiis, eadem die assignata pro Provincia, dummodo tamen exceptio non sit facienda ratione solemnitatis vel externæ publicæ celebrationis?

IV. Quando aliquod festum ex novo indulto Kalendario adjungendum eo quod impediatur in die propria, ad sequentem primam diem liberam transferri et assignari debet, si ei concessa sit Indulgentia, utrum hæc adscribenda sit diei quo festum assignatur fixe in Provincia, et quoad omnia Provinciæ Cœnobia, quamvis non in omnibus festum eadem die locum habeat?

V. Utrum Indulgentiæ tributæ alicui festo pro universis fidelibus cum conditione visitandi Ecclesias determinatas Regularium, lucrari possint ab omnibus Christifidelibus, etiamsi ejusdem festi celebratio cum Indulgentia alia die in Diœcesi locum habeat?

Emi Patres in Congregatione generali habita in Palatio Apostolico Vaticano die 14 Decembris 1877, auditis Consultorum votis, rebusque mature perpensis, responderunt :

Ad primum et secundum *Affirmative.*

Ad tertium, quartum et quintum, *affirmative juxta modum, nempe Indulgentia semel tantum a singulis respective lucrari potest.*

Et facta de præmissis relatione SSmo D. N. Pio PP. IX ab infrascripto Secretario in audientia habita die 12 januarii 1878 Sanctitas Sua resolutionem S. Congregationis approbavit. Datum Romæ ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ die 12 januarii 1878.

A. Card. Oreglia A S. Stefano, Præf.
A. Panici, *Secret.*

Animadversiones ex officio. Ut consuleretur (ex officio animadversum fuit) in perpetuum translationi Indulgentiarum quoties festivitates, quibus illæ adnexæ fuerant, translatæ fuissent, S. C. Indulgentiarum decretum generale a SSmo impetrandum curavit sub die 16 Februarii 1852. Quo decreto mandatur locum esse translationi Indulgentiarum *quoties transferatur solemnitas tantum et externa celebratio. Cum vero transfertur tantum officium cum Missa, non autem solemnitas et exterior celebratio festi, Indulgentiarum nullam fieri translationem.* »

Nonnullis postea circa hanc rem obortis difficultatibus S. C. Indul. die 11 Augusti 1862 respondit « *Decretum praedictum intelligendum esse de omnibus festis rite translatis* ». Et die 9 Augusti 1864 respondit « *Indulgentiam acquiri a Christifidelibus die fixa et rite constituta in sua Diœcesi a Regularibus Ordinibus die rite constituta in suo Kalendario, ab omnibus qui sodalitati nomen dederint, quæ ad regularem ordinem attineat Indulgentiam acquiri, die rite constituta in Kalendario Diœcesis, vel in Kalendario ordinis, si istiusmodi privilegio gaudeant non tamen in utraque die.*

Jamvero evenire potest ut festum aliquod, quod celebratur sine solemnitate et sine externa publica functione, *fixe in perpetuum transferatur* ad aliam diem quoad *officium et missam*, in quo casu dubium esse potest utrum transferatur simul indulgentia. Si enim spectentur verba *generalis Decreti*, videtur non habere locum hæc translatio, cum non translata sit *solemnitas exterior*, quæ non existit, sed solum *officium et*

Missa, quod juxta decretum, nihil facit ad translationem Indulgentiæ. E contra dici posset, quod in hoc casu, cum translatum sit *officium et Missa*, translatum est totaliter festum et translata fuisset etiam solemnitas exterior si existeret; et proinde applicari posset responsio 11 Augusti 1862 : « *Decretum prædictum intelligendum esse de omnibus festis; rite translatis* » nec non alia 29 Augusti 1864 cum verificetur *die fixa et rite constituta* in perpetuum pro festo.

Præterea secundo in diversis cœnobiis et Provinciis Ordinum Regularium festa eorumdem sanctorum possunt assignari *fixe et in perpetuum* ad varias distinctas dies ob occurrentiam alterius festi altioris ritus. Hæc assignatio utrum secum ferat translationem Indulgentiæ, præter rationes allatas, dubitari etiam potest ex eo quod cum definitum sit « *Indulgentiam acquiri ab Ordinibus regularibus die fixa et rite constituta in suo Kalendario* » quæri posset utrum pro Kalendario Ordinis accipienda sint Kalendaria uniuscujusque cœnobii, vel potius Kalendarium quod præcipitur pro universa Provincia vel Ordine.

Quintum dubium desumptum est ex resolutione diei 29 Augusti 1864; qua definitur Indulgentiam acquiri *die fixa et rite constituta* in Kalendario Diœcesis, Ordinis, etc. Cum enim in hac responsione agatur de unica Indulgentia semel acquirenda in diebus a respectivo Kalendario designatis, concessa pro eodem festo, non videtur in eadem responsione inclusus casus qui in dubio proponitur. Cum enim pro festo ex, gr. alicujus sancti in Kalendario diœcesano injuntur visitatio cujuscumque Ecclesiæ vel Oratorii publici et pro eodem festo ejusdem sancti in alia die juxta Kalendarium Ord. Reg. injungitur visitatio Ecclesiæ Regularium, videntur duæ Indulgentiæ, ac proinde in *utraque die* lucrabiles; cum ambæ distincta opera injuncta requirant, nempe prima visitationem cuiuscumque, altera visitationem ecclesiæ determinatæ.

Votum Consultoris. Observavit Consultor Indulgentias in Sanctorum festis pro utilitate Christifidelium concedi; quapropter necesse esse, ad fructum ex illis consequendum spiritualem, ut certo innotescant dies, in quibus festum celebratur in Ecclesia, pro eisdem lucrandis Indulgentiis, designata. Quatenus autem festum aliquod celebretur absque officii et Missæ recitatione de Sancto, cujus recurrit solemnitas; et quatenus recitatio Missæ et officii respectivi ad aliam transferatur diem; id parum finis interest pro quo Indulgentiæ concessæ fuere. Proinde S. C. Indulgentiis et Reliquiis præposita sub die 9 Augusti 1862 prudenter Sanctissimo Patri consilium dedit ut declararet quod Indulgentiæ lucrantur « *eo die, quo festa hujusmodi vel quoad solemnitatem tantum et externam celebrationem (non tamen quoad officium et Missam) in aliquibus ecclesiis, publicisque oratoriis, sive in perpetuum, sive aliqua occasione, sive ad tempus, eoque durante legitime transferuntur.* »

Qua constituta maxima, ego propositis dubiis, ait Consultor, responderem :

Ad 1. Affirmative.

Ad 2. Affirmative ad utrumque.

Ad 3. Affirmative pro omnibus cœnobiis, in die qua festum celebratur.

Ad 4. Affirmative in die pro singulis respective cœnobiis assignato.

Ad 5. Indulgentia lucranda quo die festum in qualibet Ecclesia celebratur.

Matériel liturgique.

DU TABERNACLE

(2e article.)

6° *Son isolement*, — L'isolement du tabernacle, comme nous l'entendons ici, consiste en ce que d'abord, dans chaque église, même dans les cathédrales et grandes basiliques, il ne doit y avoir *qu'un seul* tabernacle renfermant la sainte Eucharistie, afin de ne pas diviser les hommages de ses adorateurs; et ensuite, en ce que, à part les prescriptions liturgiques, il ne doit rien y avoir ni *dessus*, ni *dessous*, ni *devant*. Et d'abord, la réserve eucharistique ne peut se faire qu'à un seul autel; ceci est formellement prescrit et résulte de la pratique de Rome et du décret suivant : « *SS. Eucharistiæ Sacramentum asservandum est uno tantum in loco cujuscumque ecclesiæ, in qua custodiri debet, potest, aut solet.* » (*S. Congr. Episcop.*, 13 oct. 1620). Dès lors, il devient inutile d'avoir plusieurs tabernacles. Telle est la remarque que fit un jour Pie IX à un artiste français qui lui montrait un plan d'église où chaque autel avait son tabernacle.

Toutefois, dit Mgr Barbier de Montault, auquel nous faisons de fréquents emprunts, et dont la doctrine toujours si sûre nous a guidé pour la rédaction de cet article, on tient en réserve à la sacristie un tabernacle pour le cas où le Saint-Sacrement devrait être transporté à un autel autre que celui où il est habituellement. Ce tabernacle servira également pour la réserve, le jeudi et le vendredi saints et les jours où on serait obligé de l'ôter de l'église, comme réparations, soutenances de thèses théologiques, etc., ainsi qu'il se pratique à Rome, et toutes les fois qu'une cérémonie extraordinaire demande à ce qu'on le transfère dans une

chapelle écartée, tant il importe de nourrir et d'accroître chez les fidèles le culte de ce mystère adorable. On ne peut faire valoir aucune bonne raison pour conserver le Saint-Sacrement à deux autels différents; d'ailleurs on n'est admis à en faire valoir aucune, car jamais à Rome on n'a permis, et jamais on ne permettra de faire autrement, c'est un principe dont on ne se départira jamais.

Nous avons ajouté qu'il ne doit rien y avoir ni *dessus*, ni *dessous*, ni *devant* le tabernacle. *Rien dessus.* Il est interdit de placer sur le tabernacle rien autre chose qu'un crucifix : on en écartera donc les images des saints, statues et même les reliques, à plus forte raison les fleurs, pour lesquelles le tabernacle servirait comme de base. « An toleranda vel eliminanda sit consuetudo, quæ in dies invalescit, superimponendi sanctorum reliquias, pietasque imagines tabernaculo, in quo augustissimum Sacramentum asservatur, ita ut idem tabernaculum pro basi inserviat? Assertam consuetudinem tanquam abusum eliminandum omnino esse. » (*Sac. Cong. Rit., Decretum generale*, 3 *april.* 1821).

Le Pape Pie IX, allant à sa promenade habituelle en 1868, fit arrêter son carrosse à la porte du monastère des *Sœurs réparatrices* qui sont d'origine française; après avoir prié dans la chapelle, il entra dans la sacristie et dit doucement à l'aumônier : « Le Pape doit vous apprendre un des canons des rites sacrés que vous semblez ignorer ; il est défendu de placer aucun simulacre au-dessus du tabernacle, excepté la croix qui en est comme le couronnement. » Il paraît que Sa Sainteté avait remarqué sur le tabernacle qui renfermait le Saint-Sacrement, une image ou une relique de saint. En cela, ajoute la chronique romaine, les bonnes religieuses qui ont tant de peine à s'assouplir au romain, n'avaient probablement voulu que se conformer à ce qu'elles avaient vu pratiquer dans leur pays natal. On ne peut pas même exposer sur le tabernacle le bois de la vraie croix. (S. C. R., 31 mars 1821 ; 12 mars 1836.)

Rien dessous. Saint Charles, Benoit XIII et tous les liturgistes s'accordent à défendre qu'on pratique dans l'autel au-dessous du tabernacle un tiroir ou une ouverture, pour loger quoi que ce soit, pas même les vases sacrés et les ornements. Quand même la plus stricte propreté règnerait dans ces tiroirs, il y aurait encore oubli du sentiment religieux à ne considérer l'autel, et surtout l'autel du Saint-Sacrement, que comme un meuble. Combien, à plus forte raison, ne doit-on pas en faire le réceptacle de toutes les ordures, et de tous les débris de choses cassées et hors d'usage. Ne supprimera-t-on jamais, dit le P. Valery, ces armoires, ou plutôt ces chenils ménagés dans les flancs de l'autel? Faut-il que l'endroit le plus sale et le plus hideux, soit précisément au-dessous du tabernacle? Là se trouvent amoncelés pêle-mêle les chandeliers cassés, les bouts de cierges, les souches brisées, l'huile pour la lampe, les vieilles statues, tous les débris de choses sacrées, et tout ce qu'il importe de soustraire à la vue; il semble que là se trouve la décharge générale de toutes les immondices de l'église : on y entasse encore les tapis, les cadres de dais; dans la plupart des campagnes que nous avons visitées, le dessous et le derrière de l'autel du Saint-Sacrement n'ont pas d'autre destination; c'est déplorable; il faudrait que l'on prît la résolution de faire immédiatement disparaître du sanctuaire, d'abord tous les objets hors de service, et ensuite tout ce qui ne sert pas *hic et nunc*, et que les évêques en cours de visite pastorale fissent condamner à jamais ces placards.

Rien devant. Il n'est pas permis non plus de placer devant le tabernacle, de manière à le cacher en partie, un vase de fleurs qui ferait disparaître l'image pieuse sculptée sur la porte et distrairait les fidèles, ou même un reliquaire, afin que le culte du Saint-Sacrement ne souffre point de la vénération par laquelle on honore les saintes reliques. (*Sac. Rit. Congr.*, 6 *sept.* 1745.)

La Congrégation autorise cependant un vase au-dessous de la porte : « An ante ostiolum tabernaculi Sanctissimi Sacramenti retineri possit vas florum, vel quid simile, quod prædictum occupet ostiolum cum imagine Domini nostri in eodem insculpta? Negative, posse tamen in humiliori et decentiori loco. » (*Sac. Rit. Congr., in una Congreg. Montis Coronæ ad X*, 22 *jan.* 1701.)

D'après ces principes, on comprendra qu'il ne faut pas donner aux canons d'autel des proportions telles que le tabernacle se trouve entièrement dérobé à la vue des fidèles. L'engouement du gothique en a fait placer partout sans discernement depuis plusieurs années : cadres gothiques pour les canons d'autel, reliquaire gothique, tabernacle gothique avec clochetons, tourelles, tout cela se trouve mêlé à d'autres genres d'architecture sans aucune idée des convenances de l'art et surtout des règles liturgiques. D'après le décret ci-dessus, on comprendra aussi pourquoi les rubriques ne permettent pas de laisser les canons sur l'autel en-dehors de la messe, pendant les vêpres et autres offices ; c'est ce qui a lieu cependant dans beaucoup de paroisses, où l'on s'imagine apparemment qu'ils doivent servir à l'ornementation de l'autel, tout cela au détriment du respect dû au Saint-Sacrement.

La vue du tabernacle est encore dérobée souvent par les autels provisoires du mois de Marie qu'on place au milieu du chœur ou de la nef, juste en face du maître-autel ; et aussi par ces immenses estrades que les prédicateurs font élever au milieu de l'église, pour les cérémonies de la mission; alors c'est un désarroi complet, tout est sacrifié au désir d'attirer un nombreux auditoire; l'autel du Saint-Sacrement ne compte plus, nul n'y prend garde ; la lampe elle-même est supprimée, parce qu'elle gêne les cérémonies; que de fois nous avons été témoins de ces choses; c'est dans ce cas surtout que l'on devrait transférer la sainte réserve à une chapelle latérale, avec tout le respect que mérite un si auguste sacrement. Donc rien devant le tabernacle : ni reliques de saints, ni vases de fleurs, ni cartons d'autel placés à demeure, ni autels provisoires.

7° *Sa fermeture et sa clef.*— Le tabernacle doit fermer à clef, et la serrure doit être solide et en bon état. « Curare porro debet (parochum) ut perpetua aliquot particulæ consecratæ... conserventur in tabernaculo *clave obserato.* » (*Rit. Rom. de Euch.*) « Sacramentum Eucharistiæ... in ecclesia, sub *sera et fida custodia* diligenter servate. » (*Pontif. Rom.*) « Tabernaculum, ubi custoditur, *diligentissime et fidis clavibus obseratur.* » (*Cœrem. Episc., l. I, cap.* 6.) La prescription est formelle et précise. Sans avoir une serrure trop grosse, ce qui serait inconvenant, on se méfiera de ces serrures de pacotille sans résistance et très-faciles à ouvrir avec n'importe quelle clef. La clef ne devra pas non plus être trop grosse, ni trop petite; il faut que le prêtre, ayant les doigts joints, puisse la saisir et la tourner dans la serrure, surtout par les temps de grand froid, où les mains n'agissent pas facilement. De temps à autre, quelques gouttes d'huile dans la serrure en faciliteront le jeu. Il est louable que la clef soit en argent, du moins elle doit être en métal doré ou argenté; il faut qu'on puisse toujours la distinguer d'une clef vulgaire. C'est un bon usage d'en orner la poignée avec un gland en fil d'argent ou de soie, ou avec un ruban qu'on renouvellera de temps en temps, ou avec une petite chaîne d'argent terminée par une petite croix.

Mais il ne suffit pas de bien fermer le tabernacle, il faut encore en garder soigneusement la clef; ce soin et ce droit appartiennent au curé personnellement, de préférence, au prêtre sacristain ou au chapelain. « Claves tabernaculi nec relinqui debent in sacristia, nec a laico servari, sed a solo sacerdote. » (*Sac. Cong. Rit.*, 22 *sept.* 1533.) « Monialibus non committitur clavis tabernaculi SS. Sacramenti, sed penes eum sacerdotem esse debet, ad quem expectat cura illud administrandi. » (*Sac. Cong. Concilii*, 12 *jun.* 1694.) Parmi les animadversions faites, en 1863, à une communauté religieuse, sur ses constitutions, se trouve celle-ci : « Non expedit ut in constitutionibus mentis fiat de retinendis a sororibus tabernaculi clavibus, illæ enim ab aliquo presbytero asservari debent.» « Ad parochum private et capellanum competit jus retinendi clavem tabernaculi. » (*Sac. Congr. Concilii* 14 *nov.* 1633.) « Clavem tabernaculi private et exclusive ad parochum pertinere, non obstante contrario statuto et quacumque consuetudine. » (*S. C., in Aurentana*, 15 *jun.* 1689.) Le quatrième concile de Latran a décrété des peines très-sévères contre ceux qui se rendraient coupables de négligence à garder soigneusement la clef du tabernacle. Enfin, la Congrégation des évêques et réguliers a adressé aux évêques une circulaire très-détaillée qui leur donne l'ordre suivant : « Votre Seigneurie devra publier un édit, une notification, qui seront affichés dans les sacristies, et, avec les plus fortes expressions, recommander, ordonner aux curés chargés de la garde des tabernacles de conserver les clefs ou de les placer en lieu sûr en les mettant sous une autre clef. Désormais, s'il y a vol des vases sacrés, sans effraction, par l'incurie et la négligence des curés qui auront laissé les tabernacles ouverts, ou bien les clefs à la serrure ou à la sacristie, ou dans tout autre lieu où les voleurs auront pu les prendre commodément, on procédera contre les curés à l'exécution de la décrétale *De Custodia Eucharistiæ*, etc... » (Janvier 1724.) Aucun point de discipline n'est plus fortement établi.

Ainsi, la clef du tabernacle doit être gardée par le curé de l'église, ou bien déposée *sous clef* dans une armoire de la sacritie, ainsi que l'a prescrit la sacrée Congrégation des évêques et réguliers. Le cardinal Orsini (Benoît XIII) a inséré cet article dans son quatrième synode de Bénévent : « Inanc illorum exprobamus parochorum studium qui aquam baptismalem, SS. Eucharistiam et sacra olea sub fida clavium custodia servant ; claves inde ipsas obvias quibusvis faciunt et communes. In armariolis enim, quæ passim per totum diem reserata conspiciuntur, ubi calicis vel minutia asserventur, pendulas linquunt, sacristæ reliquorumque laicorum arbitrio servituras. Ne ergo, ut usquam evenit, quod ecclesia et christiano populo datum est ad salutem, maleficorum manus, diabolo operante, ad perniciem abutatur, claves ipsius parochi cæterique ecclesiarum rectores caute diligentesque apud se omnino retineant et ne clerico quidem ministro illas ullo modo committant. » Cette recommandation est d'autant plus utile que, de nos jours surtout, beaucoup d'employés d'église sont rien moins que sûrs et fidèles ; d'autre

part, nous savons que les sociétés secrètes ne reculent devant aucun sacrifice pour se procurer des hosties consacrées afin de les profaner : à nous donc de veiller avec le plus grand soin et la plus grande diligence.

Les journaux racontaient, l'an passé, un fait bien triste qui s'est passé dans une paroisse de Belgique. Là, comme chez nous, on a sans doute la fâcheuse habitude, quand on prépare ce qu'il faut pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement, de placer sur l'autel les objets nécessaires à cette fonction, y compris la clef du tabernacle (ce qui ne devrait jamais se faire). Or, toutes choses étant ainsi préparées, et personne ne se trouvant alors à l'église, une bande de gamins s'y introduisit, et l'un d'eux, ancien enfant de chœur, renvoyé pour cause d'insubordination, propose aux autres de les faire communier absolument comme fait le prêtre à la messe. La chose est acceptée : le vaurien monte à l'autel, prend la clef, ouvre le tabernacle, en tire le saint ciboire, et le vide en faisant communier ses camarades. Cette horrible profanation n'aurait certainement pas eu lieu si la clef n'eût pas été sur l'autel. Avant comme après une cérémonie, on ne doit donc jamais laisser la clef du tabernacle sur l'autel. Beaucoup de curés sont trop confiants, et laissent toujours à l'église la clef de leur sacristie; rien n'est facile comme de la découvrir, et d'entrer pour se procurer ensuite toutes les autres clefs. On devrait aussi fermer les grilles du sanctuaire et du chœur de suite après les offices; ordinairement tout cela reste ouvert et à l'abandon.

8° *Sa bénédiction.* — Le tabernacle doit être bénit. Or, cette bénédiction ne peut être donnée que par l'évêque, parce qu'elle compte parmi les *bénédictions épiscopales*. Un simple prêtre ne peut s'en servir, qu'autant que le Saint-Siège lui en a accordé le pouvoir, l'Ordinaire n'ayant pas le droit de déléguer à cet effet. Cette bénédiction se trouve dans le *Pontifical Romain*.

Enfin, ajoutons que les anciens tabernacles hors de service ont droit au respect, et qu'il faut éviter de les faire servir à des usages profanes. Ces tabernacles sont quelquefois ornés de sculptures sur bois qu'on peut encore utiliser.

En tout cas, on pourra toujours le placer dans un endroit convenable, que tout curé soigneux fera bien d'aménager, pour y placer par ordre les objets d'église hors de service, tels que vieux livres, statues anciennes, bahuts, cadres antiques, etc.; ce sera le moyen de conserver beaucoup de choses qui ont encore une certaine valeur, et qu'on regrette toujours d'avoir détruites sans discernement.

F. D'EZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

DU PROBABILISME

(24e article.)

IX. — RÉSUMÉ ET APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROBABILISME A COMPENSATION (suite).

Nous continuons d'exposer les inconvénients qu'offre le nouveau système de Probabilisme.

3° On essaie de prouver le principe fondamental du *Probabilisme à compensation* par cet autre prétendu principe, savoir que l'on est obligé d'éviter même le péché purement matériel et simplement possible. Cela est supposé dans la thèse de M. Manier, M. Laloux l'affirme et le R. P. Potton s'efforce de le prouver. Ces trois auteurs attribuent donc au péché matériel, ou, pour parler plus clairement, à la simple matière du péché, une réalité dans l'ordre de la moralité, un être moral. Ils contredisent ainsi ce principe absolu de métaphysique, que la matière n'est rien sans la forme, qui lui donne son être réel et détermine le genre et l'espèce auxquels cet être appartient. En effet, si l'on est tenu d'éviter le péché matériel, comme ils le prétendent, c'est apparemment parce qu'il est quelque chose; autrement, comment pourrait-on l'éviter? Or, voici que, sa propre forme manquant, c'est-à-dire le défaut de conformité avec une loi réelle, puisque la loi douteuse est nulle, cette matière de péché va devenir un vrai péché, ou bien existant sans forme, ou bien recevant son être moral d'autre chose que sa forme; ce qui, dans l'un et l'autre cas, serait une absurbité manifeste.

Quoi qu'il en soit de l'objectivité de la loi qui n'est pour nous que probable ou douteuse, l'acte qui peut-être est interdit ne saurait avoir moralement l'être propre au péché. S'il n'y a point de loi en réalité, on n'aperçoit pas même une matière de péché à laquelle puisse s'appliquer la forme. Si la loi douteuse existe en fait l'acte prohibé peut bien être une matière de péché, mais la forme est absente, cette forme qui consiste dans le défaut de conformité avec la loi, puisque, en droit, la loi sur laquelle porte le doute est nulle pour l'agent, lui étant inconnue, attendu qu'elle n'a pas reçu, par rapport à lui, la promulgation qui la lui aurait appliquée.

Comment peut-on être tenu d'éviter le péché matériel, lorsque l'alternative qui se présente est celle-ci : ou bien la matière même du péché

n'existe pas, ou bien, si elle existe comme matière, elle n'a pas d'être moral, par défaut de forme, c'est-à-dire, elle n'est rien? Nous ne savons quelle réponse feraient nos adversaires à la question ainsi posée.

Nous avons prouvé, en outre, que, dans la pratique, il est souvent tout à fait impossible de se garantir du péché matériel, même connu. Cette constatation du fait met le droit dans une plus grande lumière et montre clairement que la prétendue obligation que l'on veut nous imposer est purement imaginaire.

4o Nous ne voyons pas quelle raison a fait donner au nouveau système le nom de *Probabilisme à compensation* ; car ce n'est, en réalité, que le tutiorisme le plus absolu.

La base de cette théorie est la proposition suivante: « La loi douteuse n'est pas dépourvue de toute force obligatoire.» Donc quel que soit le degré de probabilité de cette loi, l'obligation est affirmée. La loi obligera plus ou moins strictement, selon qu'elle sera plus ou moins connue, mais elle obligera toujours. Nous n'avons pas à argumenter pour prouver que la doctrine nouvelle aboutit à cette conséquense, ses partisans eux-mêmes nous disent cela textuellement, s'appuyant sur cette raison, que la connaissance de la loi produit l'obligation, et que entre ces deux choses, qui sont l'une la cause et l'autre l'effet, il y a une exacte proportion. Ils ajoutent faussement que le doute est une vraie connaissance, est ils tirent cette conclusion, que la loi douteuse oblige au *pro rata* du doute.

Qu'est-ce à dire, sinon que la loi la moins probable, celle qui n'a pour elle qu'une très-faible probabilité, oblige encore? Car, si l'on admet que le doute est une vraie connaissance, on peut et on doit invoquer en faveur de la loi très-peu probable un certain doute, par conséquent on a de cette loi une certaine connaissance, par conséquent encore cette loi produit une certaine obligation, et quelque faible que soit cette obligation, elle est très-réelle, tout aussi réelle que si elle était beaucoup plus grave. Il ne peut donc être permis de suivre l'opinion contraire à la loi et favorable à la liberté, quelle que soit sa probabilité, lors même qu'elle serait très-probable, et en se prévalant de cette opinion, on commettrait au moins un péché véniel, et même pourquoi le péché ne serait-il pas mortel, si l'objet de la loi présumée était grave? Nous voici conduit à l'application de la proposition de Sinnichius, condamnée par Alexandre VIII : « Il n'est pas permis de suivre, parmi les opinions probables, même celle qui est très-probable. » Cette proposition est la formule du tutiorisme absolu. Si tout le système revient à cette proposition proscrite au moins comme téméraire, malsonante et erronée, nous sommes en droit de conclure que ces qualifications atteignent le système lui-même, qui est non-seulement renversé par le raisonnement, mais frappé par la suprême autorité doctrinale.

Nous n'ignorons pas que nos modernes probabilistes (lisons plutôt *tutioristes* et même *rigoristes*), entrevoyant l'aboutissement logique de leur théorie, se flattent d'arriver, en fait, à peu près aux résultats pratiques où conduit le Probabilisme scolastique, et cela au moyen des causes excusantes proportionnées. Mais, comme on le voit très-clairement, ces causes excusantes sont extrinsèques, accidentellles, et elles ne constituent que des exceptions qui, toutes nombreuses qu'on les suppose, laissent subsister le principe sans en affaiblir la force rationnelle. Lors même qu'à force de souplesse et d'adresse on parviendrait à nous soustraire, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur mille à l'application pratique du principe, il ne sera pas plus vrai intrinsèquement dans tous les cas, et une fois sur mille, en fait, on entravera indûment la liberté toujours liée en droit. Cette fois-là sera encore de trop, puisque, dans ce cas, je serai illégitimement enchaîné et je subirai une véritable tyrannie.

5° M. Manier invoque tout particulièrement le sens commun en faveur de son principe. Il prétend que tous les hommes, ou à peu près, sont persuadés qu'en présence d'une loi douteuse il n'y a pas d'autre parti à prendre que de s'y conformer, si l'on n'en est pas excusé par quelque raison assez grave, et que les plus ignorants se déterminent alors d'après les circonstances. Il présente ainsi son argument : « On ne peut nier que les hommes même les plus dépourvus d'instruction possèdent une certaine règle d'après laquelle ils se déterminent à agir lorsqu'ils doutent de l'existence d'une loi. En effet, parce qu'il n'est personne qui ne se trouve très-fréquemment jeté dans le doute spéculatif touchant l'existence d'une loi, la souveraine sagesse de Dieu et sa providence exigeaient qu'il donnât à chaque homme une règle à l'aide de laquelle on pût agir correctement et sagement dans cet état de doute. Et de fait l'expérience démontre que les ignorants eux-mêmes ne sont pas incapables de prendre une détermination régulière quand ils doutent de l'existence d'une loi. Quoique leur simplicité ne leur permette pas de répondre aux arguments subtils à l'aide desquels se combattent les probalioristes, ils n'ignorent cependant pas à quel parti ils doivent s'arrêter dans tel au tel cas, car alors ils se déterminent tantôt à agir, tantôt à s'abtenir, à raison des circonstances, et, après que l'acte est accompli, ils savent parfaitement

s'ils ont bien ou mal agi, s'ils ont fait ou non ce que leur prescrivaient la droite raison et la conscience. Donc tous les hommes possèdent une certaine règle selon laquelle ils se déterminent dans le doute spéculatif de l'existence d'une loi (1). »

Nous reproduisons ici dans ses termes propres cet argument, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de le rencontrer dans notre discussion contre le R. P. Potton, qui paraît seulement l'indiquer, sans y insister.

Il nous semble que l'auteur flatte beaucoup le commun des hommes, en attribuant à tout le monde la faculté de se former régulièrement la conscience dans le doute spéculatif touchant l'existence d'une loi. L'expérience nous fait constater, au contraire, que, dans ce cas, le doute pratique persévère chez ceux qui ne peuvent recourir aux lumières d'autrui, et que la plupart sont en proie à une anxiété dont ils ne savent et ne peuvent pas sortir par eux-mêmes. S'ils ne prennent par le parti le plus sûr, ils ne se croient pas généralement excusés par les circonstances ; mais, parce qu'ils ont agi sans avoir la certitude morale de l'honnêteté de leur action, la conscience leur reproche cette détermination défectueuse, ils craignent avec raison d'avoir mal fait, et ils accusent comme un péché l'acte accompli dans ces conditions. Ce n'est pas qu'ils pensent que la loi douteuse ait une certaine force obligatoire; cette question ne se présente pas même à leur esprit. Ils ignorent ce que c'est que le péché matéreil, et on les étonnerait beaucoup en leur affirmant qu'on est tenu d'éviter ce péché même comme tel. Ils n'ont pas examiné davantage si les circonstances les autorisaient à tenir cette loi pour non obligatoire en fait, bien qu'elle le fût en droit. Ils étaient dans un doute plus pratique encore que spéculatif pour eux, les principes réflexes, à l'aide desquels ce doute aurait pu être dissipé, leur sont inconnus, ils ont agi avec la crainte de mal faire : voilà ce qui constitue leur péché, lors même que la loi n'existe réellement pas. Ce qui se rencontre chez tous les hommes, c'est le *dictamen* général de la conscience, qui dit clairement à tous qu'il faut s'abstenir de tout ce qui est mal et ne se permettre que ce qui est connu comme honnête et licite, et parce que beaucoup sont incapables d'analyser et de raisonner chaque cas embarrassant, et qu'alors ils agissent à l'aventure, acceptant implicitement le péché, s'il y a péché, ce même *dictamen* leur fait voir qu'ils ont blessé la vertu de prudence, qui est la grande et universelle régulatrice des actes humains. Nous ne découvrons pas autre chose dans la conduite des gens dont il est question ; ils n'ont sûrement pas la plus vague perception, le plus léger soupçon du prétendu principe de la force obligatoire des lois douteuses, de la nécessité d'éviter le péché purement matériel et de la théorie des causes excusantes proportionnées.

De cette ignorance du vulgaire incapable de se former la conscience d'après des principes clairs dans les cas de doute pratique, et de la persuasion générale où sont la plupart des hommes qu'ils pèchent en ne prenant pas le parti le plus sûr, lorsqu'une action leur apparaît comme peut-être interdite, M. Manier a voulu faire assez habilement, mais trop facilement, une sorte de suffrage du sens commun en faveur de son système. Si on lui accordait que sa doctrine a pour elle ce suffrage, on arriverait à des conséquences étranges.

Nous avons vu que les principes du Probabilisme scolastique ont été enseignés très-explicitement par saint Thomas, puisque nous avons exactement et largement rempli notre engagement de ne rien avancer dans notre démonstration sans le prouver par l'autorité de ce grand théologien. Or, le Docteur Angélique n'a pas inventé ces principes, qui avaient cours de son temps et avant lui dans l'Ecole. Il est vrai qu'à cette époque le Probabilisme n'existait pas comme système, parce que la question de la valeur de la loi douteuse n'avait pas encore été soulevée, comme tant d'autres qui, depuis, ont donné naissance à des théories que l'on ne pensait pas alors à discuter ; mais, nous le répétons, le fond était connu, on admettait les principes, et ce qu'on ne rencontre pas à ce moment, c'est la doctrine contraire du tutiorisme. Depuis que la question a été posée formellement, et ce n'est pas d'hier, puisqu'elle est déjà vieille de près de trois siècles, la grande et très-grande majorité des théologiens s'est prononcée dans le même sens que saint Liguori. Il est vrai que bon nombre d'auteurs français se sont déclarés probabilioristes, et même tutioristes, s'attribuant le droit d'avoir une doctrine particulière sur ce point, comme sur d'autres d'une extrême importance, où ils sont tombés dans des erreurs que tout catholique est tenu aujourd'hui de réprouver; mais tous nos théologiens ne se sont pas laissé entraîner, et ceux des autres nations, qui étaient en rapport plus directs et plus intimes avec le Saint-Siège, n'ont pas partagé les idées qui avaient cours dans notre pays, et si l'on voulait compter les suffrages favorables ou contraires on constaterait que le Probabilisme à toujours été la doctrine commune, et l'on citerait les plus grands noms parmi ses adhérents et ses défenseurs. La France elle-même est maintenant d'accord avec les autres pays, et les dissidents pourraient être

(1) *Comp. Philosophiæ*, tom. III, pag. 194, n° 137.

facilement comptés et ne composeraient pas une phalange imposante. Or, si le Probabilisme avait contre lui le sens commun, il suivrait de là que tous les théolégiens qui l'ont professé expressément, et tous ceux qui, avant eux, en ont admis les principes, n'avaient pas le sens commun, au moins sur ce point. Et si l'on prend l'assertion de M. Manier dans toute l'étendue qu'il a voulu lui donner, cette grave accusation ira frapper plus loin encore que le camp probabiliste, puisque les probabilioristes accordent que souvent la loi douteuse est dépourvue de force obligatoire. Les tutioristes mitigés eux-mêmes, en reconnaissant qu'il est licite de suivre l'opinion favorable à la liberté quand elle est très-probable, reconnaissent que la loi douteuse peut encore quelquefois ne pas obliger, et, par là même, ils nient le principe de M. Manier et de ses partisans, qui affirment que cette loi n'est *jamais* dépourvue de la vertu d'obliger, et que l'on est *toujours* tenu de prendre le parti le plus sûr en présence d'une loi de cette nature. Il faudra donc réserver la jouissance du sens commun aux seuls tutioristes rigides, dont le système est résumé dans la proposition de Sinnichius condamnée par Alexandre VIII, système qui, nous l'avons vu, est identique pour le fond à celui du *Probabilisme à compensation.* Le sens commun deviendra alors le partage exclusif des partisans d'une doctrine réprouvée, et, comme actuellement personne ne voudrait prendre pour son compte la proposition susdite dans les termes dont a usé son auteur, nos modernes théologiens, qui nous donnent l'équivalent sous une autre forme, pourront seuls se flatter d'avoir le sens commun. Or, un sens commun qui ne se trouve plus que dans quelques personnes trop privilégiées est bien maigre, réduit au-delà de toute imagination et infiniment peu commun.

Ceci est déjà bien grave. Ce qui l'est plus encore, c'est que l'assertion dont nous examinons la valeur atteint l'Eglise elle-même. Cette maîtresse infaillible de la vérité, qui a tant de fois pris la défense de la raison et du sens commun, même dans l'ordre des vérités naturelles, après avoir accepté les principes sur lesquels repose le Probabilisme, laisserait s'accréditer depuis trois siècles une doctrine morale contraire au sens commun, sans la proscrire, sans même avertir les fidèles de s'en défier. Elle aurait ainsi manqué à sa mission par une incurie inexplicable, qui serait un démenti de la promesse que lui a faite Jésus-Christ de l'assister continuellement par l'Esprit divin, pour lui faire discerner sûrement l'erreur à bannir et la vérité à propager! Comment cela se comprendrait-il?

Bien plus, l'Eglise ne se serait pas contentée de ne pas signaler l'erreur, elle l'aurait même implicitement approuvée et recommandée. On sait, en effet, avec quel soin extrême, avec quelle sévérité rigoureuse sont examinés les écrits des saints personnages qui paraissent dignes du suprême honneur de la canonisation. Saint Alphonse de Liguori, le plus illustre représentant du Probabilisme scolastique, est sorti victorieusement de cette épreuve redoutable. Le Saint-Siège a déclaré que ses livres ne contiennent absolument rien qui soit digne de censure, et, tout récemment, ce théolégien, déjà mis au rang des saints et placé sur les autels, a été décoré du titre insigne et rare de docteur de l'Eglise. Et pourtant il a combattu le principe du *Probabilisme à compensation*, lequel, au dire de M. Manier, est une vérité de sens commun. En lui accordant de si grands et exceptionnels honneurs, et en prononçant un jugement doctrinal si favorable sur ses ouvrages, dont la partie la plus saillante est le *système moral,* ou l'exposé et sa démonstration du Probabilisme scolastique, l'Eglise a donc appuyé indirectement de son autorité souveraine une théorie que M. Manier prétend répugner au sens commun. L'Eglise en opposition avec le sens commun, c'est ce que nous n'aurions jamais soupçonné, et une affirmation qui mène directement à cette conclusion est une insoutenable et insupportable énormité, contre laquelle se dresse le vrai sens commun.

P.-F. Ecalle,
Archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

(*A suivre.*)

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(2e article.)

L'intervention des laïques dans la question du temporel des églises remonte, selon nous, aux contrats en vertu desquels les titulaires ecclésiastiques concédaient à des laïques, et souvent aux seigneurs féodaux, la jouissance des droits et immeubles affectés à leurs bénéfices. Nous ne voudrions pas affirmer que, à certaine époque, ces contrats aient été exempts de simonie. N'était-ce pas un moyen, en effet, de rémunérer le seigneur qui, en vertu du droit de patronage, avait nommé tel ou tel bénéficier? D'autre part, dans tous les temps, les biens ecclésiastiques furent l'objet des convoitises séculières; s'il n'était pas toujours possible de les envahir, il était du moins facile d'en avoir la jouissance à des conditions avantageuses, grâce au désintéressement du clergé

et à son éloignement pour toute sollicitude temporelle.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise s'est opposée de toutes ses forces à ce système, comme le prouve la constitution de Grégoire X dans le second concile général de Lyon (1274), insérée dans le Sexte, titre IX *de Rebus Ecclesiæ non alienandis*, dont suit la traduction :

« Par ce présent édit, très-sérieusement délibéré, nous défendons à tous les prélats et à chacun d'eux de soumettre, subordonner et confier aux laïques leurs églises, leurs biens immeubles et leurs droits, sans le consentement du chapitre et sans l'autorisation spéciale du Siège apostolique. Ils ne doivent point concéder leurs biens et leurs droits par emphytéose, ou par toute autre aliénation dans la forme et les cas permis par le droit (civil); ni stipuler, reconnaître et confesser qu'ils tiennent ces biens de la volonté des laïques considérés comme leurs supérieurs ; ni au profit des dits laïques, faire aveu, selon l'expression vulgaire reçue en certaines contrées; ni enfin constituer à perpétuité, ou pour un temps considérable, des laïques comme patrons ou avocats des églises ou de leurs biens.

« Tous les contrats, même munis de la sanction du serment ou de toute autre solidité, s'il en est passé portant semblable aliénation, sans les consentement et autorisation ci-dessus exigés, nous décrétons qu'ils sont destitués de toute valeur, ainsi que tout ce qui s'en est suivi, de telle façon qu'ils ne peuvent conférer un droit quelconque, ni même préparer une cause de prescription.

« Et néanmoins nous déclarons suspens *ipso facto*, pour trois ans, de leur office et administration, les prélats qui auraient agi contrairement à nos dispositions; et même les clercs qui, sachant qu'il a été entrepris quelque chose contre la défense ci-dessus, auront négligé de dénoncer le fait au supérieur, nous les déclarons suspens pour trois ans, quant à la perception des fruits des bénéfices qu'ils possèdent dans l'église ainsi lésée.

« Quant aux laïques qui, jusqu'à ce jour, ont contraint les prélats, les chapitres ou d'autres personnes ecclésiastiques à faire les opérations ci-dessus, à moins que, après monition convenable, ils ne rapportent le titre extorqué par la violence ou la crainte, et qu'ils abandonnent et rendent à leur liberté les églises et les biens ecclésiastiques qui leur auront été ainsi livrés, qu'ils soient frappés d'une sentence d'excommunication, quel que soit leur état ou condition, ainsi que ceux qui, par la suite, contraindraient les prélats et les mêmes personnes à faire chose semblable.

« De plus, au sujet des contrats passés jusqu'à ce jour, avec les permission et consentement ci-dessus requis, et de ceux qui pourraient être conclus à l'avenir, les laïques n'usurperont quoi que ce soit au-delà de ce qui leur est permis par la nature même des contrats, et eu égard aux conditions stipulées. Ceux qui agiront autrement, encourront par le fait seul, une sentence d'excommunication, à moins qu'après légitime monition, ils n'aient renoncé à pareille usurpation, et restitué ce qu'ils auront usurpé; et même à partir de leur résistance, on procédera librement à l'effet de soumettre leur territoire, si cela est nécessaire, à l'interdit ecclésiastique. »

Ce texte, joint aux considérations présentées ci-dessus, nous fait toucher du doigt en quelque sorte les phases diverses que la propriété ecclésiastique a eu à traverser. Nonobstant les dispositions canoniques, le temps a fini par couvrir, nous ne disons pas consacrer, de véritables abus, grâce surtout à l'immixtion de l'autorité séculière dans les questions du temporel des églises. C'est ainsi que nous voyons par exemple les dîmes, d'institution évidemment religieuse, passer dans les mains de laïques qui, à ce titre, étaient obligés de pourvoir à l'entretien et à la réparation des églises, et qui, trop souvent, y pourvoyaient le moins possible.

Et non-seulement les décimateurs étaient tenus de réparer et même de reconstruire, le cas échéant, le chœur des églises, sans qu'il puissent assujettir la fabrique et les habitants d'y contribuer en rien; mais encore de fournir les calices, ornements et livres nécessaires, en cas d'insuffisance des revenus fabriciens. Nous disons le chœur des églises paroissiales, l'entretien, les réparations et reconstructions de la nef demeurant à la charge des fabriques et des habitants. Cette distinction entre le chœur et la nef était propre à la France; car, de droit commun, l'entretien de toute l'église, incombe au bénéficier. Or, parmi les décimateurs, se trouvaient souvent des laïques, propriétaires de dîmes, dites *inféodées*. On peut consulter sur ce point la *Collection de décisions et de notions relatives à la jurisprudence*, par Denisart, 1775, aux mots *Bénéficier*, *biens d'église*, *décimateur*, *dîme*, etc...

De plus, quand les ressources provenant soit du bénéficier, soit des décimateurs, venaient à manquer, les dépenses relatives au culte devaient tomber à la charge des paroissiens, et ceux-ci représentés alors par un syndicat, avaient titre et qualité pour surveiller l'emploi des deniers. Nous touchons là au principe générateur des administrations dites fabriciennes, principe de droit naturel que la législation canonique n'a jamais contesté, du moment que juste subordi-

nation à l'autorité ecclésiastique est reconnue et observée.

Aussi, indépendamment des circonstances sus-indiquées, nous voyons, dans les annales de l'Eglise, et dès le quatorzième siècle, apparaître les marguilliers ou proviseurs, *matricularii seu provisores*. Le concile de Paris, tenu en 1346, veut que les créances et les legs appartenant à l'église soient déposés dans une caisse dont une clef sera gardée par le doyen de la chrétienté, archiprêtre ou curé, et l'autre par les marguilliers ou proviseurs. En 1440, le concile de Frisingue, en Bavière, dispose que, dans chaque paroisse, le curé se fera assister de deux de ses paroissiens les plus honorables, que chacun d'eux possédera une clef et le curé une troisième pour recueillir et conférer diligemment tout ce qui proviendra de la dévotion des fidèles pour la fabrique de l'église, le luminaire et autres besoins. En 1549, un concile de Mayence statue que, à l'avenir, le soin de la fabrique ou l'administration temporelle d'une église, ne sera point confié à des laïques seuls, mais que cette sollicitude incombera au curé assisté de quelques laïques, de telle manière cependant que le curé ne soit point surchargé par suite du travail concernant le recouvrement des revenus et la gestion du temporel. Lesdits laïques doivent, au moins une fois par an, justifier de ce qu'ils ont reçu et dépensé par devant le curé et autres personnes députées à cet effet.

Enfin, quoique le concile de Trente n'ait rien prescrit quant à l'organisation des conseils de fabrique, il reconnaît en fait l'intervention des laïques dans la gestion du temporel des églises, et cette reconnaissance du fait emporte ici approbation et confirmation de la pratique existante. « Les administrateurs, dit-il, tant ecclésiastiques que laïques, de la fabrique d'une église, d'un hôpital, d'une confrérie, etc., sont tenus de rendre compte de leur administration ordinaire, nonobstant toutes coutumes et privilèges contraires; *administratores tam ecclesiastici quam laici fabricæ cujusvis ecclesiæ, hospitalis, confraternitatis*, etc., *singulis annis teneantur reddere rationem administrationis ordinario, consuetudinibus et privilegiis quibuscumque in contrarium sublatis* (Sess. XXII, chap. IX, *de Reform.*). »

Le concile ajoute que, si, dans l'acte d'érection d'une église, ou la constitution de sa fabrique, il a été expressément stipulé que le compte annuel serait rendu devant des personnes déterminées ; ou si, en vertu de la coutume ou d'un privilège, ledit compte doit être ainsi rendu ; le concile, disons-nous, prescrit que l'ordinaire soit adjoint aux députés chargés de recevoir le compte, sous peine pour les administrateurs de ne pas se libérer. Cette clause est digne de remarque, d'abord en ce qu'elle témoigne du respect de l'Eglise pour les intentions des fondateurs, et ensuite de sa volonté quant à soumettre la gestion des administrateurs soit ecclésiastiques soit laïques au contrôle de l'évêque.

De ce qui précède nous concluons que l'existence de conseils institués près des curés pour concourir à l'administration du temporel des églises est légitime, pourvu que ces conseils aient une organisation approuvée par l'autorité ecclésiastique, et que leur gestion soit soumise au contrôle de l'ordinaire. Nous disons *organisation* en général, même sans revendiquer soit pour le curé, soit pour l'évêque, le choix exclusif des administrateurs ; il nous semble que l'esprit de l'Eglise est de laisser ici une grande latitude ; nous nous fondons sur la clause insérée dans le chap. IX de la session XXII du concile de Trente, car si le concile ne veut pas déroger à la coutume en vertu de laquelle le compte annuel doit être rendu même à des laïques, pourvu que l'ordinaire leur soit adjoint ; il entend respecter également la coutume en vertu de laquelle un conseil de fabrique serait constitué, quant aux choix des personnes, sans la participation directe de l'autorité ecclésiastique, pourvu que pareil régime soit admis ou au moins toléré par ladite autorité.

Sans doute des abus ne sont point impossibles ; nous en avons la preuve dans les entraves suscitées au clergé en Amérique par les conseils dits *Trustees*. Le concile plénier de Baltimore, tenu en 1852, a été contraint de porter le décret suivant :

« Nous avertissons les prêtres qui administrent des églises dont le titre a été livré aux évêques de ne point constituer des fabriciens sans l'autorisation des évêques, et de ne point permettre qu'il en soit élu par les fidèles, de peur qu'il n'en résulte quelque entrave pour la libre administration de ces églises. »

Les prétentions de ces conseils laïques sont allées jusqu'à réclamer une sorte de droit de patronage, c'est-à-dire la nomination des ecclésiastiques, chargés d'exercer le saint ministère. Le premier concile provincial de Baltimore, célébré en 1829, a fait justice de ces prétentions par un sixième décret, dont la sacrée Congrégation de la propagande a néanmoins limité le sens et la portée, en faisant remarquer que si, jusqu'à ce jour *hactenus*, le droit de patronage n'existait pas dans la province de Baltimore, on ne pouvait pas l'empêcher et l'interdire à l'avenir, le cas échéant (1).

(1) *Concilia provinc. Baltimori habita ab anno* 1829 *ad ann.* 1849, Baltimore, Murphy, p. 65 et 75.

On conçoit d'ailleurs les difficultés propres aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, difficultés naissant du courant d'idées auquel les individus et les corporations obéissent, sous l'empire d'une liberté illimitée d'association, de la pratique constante du système électif et de la prépondérance du nombre en toute occasion. C'est ce qui explique la restriction insérée dans le décret du concile de 1852, où il est question seulement des églises « dont le titre a été livré aux évêques; » car, outre ces églises, il y en a d'autres dont les corporations retiennent non-seulement l'usage mais encore la propriété, et pour l'administration desquelles les fabriciens constitués par la corporation ne sont pas néanmoins rejetés par le concile.

(*A suivre.*) VICTOR PELLETIER,
chanoine de l'Eglise d'Orléans.

PHILOSOPHIE DU DROIT

PROGRAMME DU COURS PROFESSÉ A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE.

(suite).

136. — *Corol.* 3e. — *Le positivisme qui, pour se défaire de la religion, supprime les problèmes que la religion seule peut résoudre, est le plus criminel attentat dont la raison humaine se soit jamais rendue coupable, soit à l'égard de son auteur soit à l'égard d'elle-même.*

Ce système, qui est éclos il y a cinquante ans, du cerveau d'un homme atteint d'aliénation mentale vers l'époque même où il le concevait, est le dernier terme du progrès à rebours qu'accomplit la raison humaine depuis qu'elle a rejeté la vérité catholique. C'est la suprême négation, à laquelle la logique de l'erreur a graduellement poussé les esprits qui refusaient d'accepter la complète affirmation appuyée sur l'autorité divine. Toutes les solutions du problème de la destinée humaine avaient été successivement essayées et reconnues insoutenables. De négation en négation, la philosophie sécularisée était arrivée au système de Hégel, affirmant l'identité de l'être et du non-être, et plaçant la destinée de l'homme et de toutes choses dans un perpétuel devenir. Il semblait que l'erreur ne pouvait aller plus loin; et pourtant cette solution, laissant subsister le problème, dont elle était bien loin de dissiper la formidable obscurité, n'ôtait pas à la vérité toute prise sur les intelligences. Le positivisme va bien plus loin; non-seulement il nie la vraie solution du problème, mais il nie l'existence même du problème. Il supprime toutes les questions d'origine et de fin, et réduit toute la science à l'étude des faits et de leurs lois.

D'après ce système, l'histoire intellectuelle de l'humanité se partage en trois périodes : la période théologique durant laquelle la raison cherche dans des puissances supérieures au monde l'explication des phénomènes sensibles. La période métaphysique, durant laquelle on cherche cette explication dans des principes *à priori*, éternels et immuables; enfin la période positive, durant laquelle on renonce à la recherche de tout principe supérieur aux choses, et on se contente d'analyser les phénomènes pour en trouver les lois, à l'aide de l'induction. L'examen le plus superficiel suffit pour faire toucher au doigt l'absurdité et la perversité de ce système.

137. — 1° *C'est d'abord le renversement radical de toute religion;* puisque, en supprimant les problèmes que la religion est destinée à résoudre, il lui ôte sa raison d'être. Les positivistes eux-mêmes remarquent que l'athéisme est encore, dans un sens, un système religieux, puisqu'il se donne comme la vraie solution de la question religieuse. Pour eux, ils se défendent fièrement d'être athées, puisqu'ils affectent de ne point faire à la question religieuse l'honneur de la poser. Cependant il suffit de lire leurs écrits pour se convaincre que cette prétention est pure hypocrisie. M. Littré reproche à M. Stuart-Mill, le chef du positivisme anglais, de considérer l'existence d'une cause première comme une question ouverte : et M. Mill lui-même qui, durant sa vie, n'avait point osé nier ouvertement cette vérité fondamentale, a déclaré dans ses mémoires posthumes que, dès son enfance, il avait appris de son père à considérer la croyance en Dieu comme la plus absurde et la plus immorale des superstitions.

Il n'y a pas plus de franchise dans la prétention affichée par les positivistes de demeurer en-dehors de l'école matérialiste. N'admettant aucune substance spirituelle, et considérant tous les actes de l'homme comme le produit de ses organes, ils professent en réalité le plus grossier matérialisme; et ils ne diffèrent du matérialisme vulgaire que par la prétention absurde de ne pas même admettre une substance matérielle comme sujet des phénomènes physiques.

2° *Ce système renverse également toute morale* soit spéculative, soit pratique. La morale spéculative à pour but de fournir à l'homme les règles qu'il doit suivre pour faire le bien, et la morale pratique consiste à agir d'après ces règles. Or, l'homme n'agit jamais que pour atteindre un but; et il ne recherche les fins prochaines qu'en vue de la fin dernière. Donc lui interdire de se préoccuper du but dernier de la vie, c'est lui ôter, avec la seule regle propre à lui faire discerner le bien du mal, le seul motif qui puisse le porter à fuir le mal et à faire le bien.

3 *Le positivisme donne un audacieux démenti à*

tout le passé de l'humanité, puisque la raison humaine n'a cessé depuis qu'elle existe de chercher la solution du problème de la destinée. Il est notoire que les plus grands esprits sont ceux qui ont été les plus préoccupés de cette question. D'après les positivistes, la position même de la question serait une grave erreur ; et la préoccupation, qui avait été jusqu'à ce jour considérée comme le signe de la sagesse, ne serait qu'un acte de folie.

4° *Il mutile la raison et détruit la science.* L'œuvre propre de la raison est de se rendre raison des choses; aussi la science qui est le résultat de cette œuvre est-elle justement définie : la connaissance des choses par leurs raisons. Or, les objets qu'étudie la raison, et dont elle cherche à acquérir la science, se présentent à elle sous deux aspects principaux : ils sont et ils agissent; elle ne peut donc en avoir la science, qu'autant qu'elle connaît la raison de leur être et de leur action ; qu'elle sait pourquoi ils sont et pourquoi ils agissent, d'où ils viennent et ils tendent. De là il suit évidemment qu'interdire à l'intelligence humaine de se poser, à propos d'elle-même et de tous les autres objets de ses études, les questions d'origine et de destinée, c'est lui interdire toute science et lui recommander de se détruire elle-même.

Plus on étudie ce monstrueux système, plus on s'étonne qu'il ait pu séduire un seul homme jouissant de l'usage de sa raison ; mais ce triste phénomène s'explique par la nécessité logique, qui, à un moment donné, met l'homme égaré en demeure de choisir entre l'erreur complète, qui est l'absurde et le retour à la complète vérité. L'esprit humain est arrivé à un de ces moments critiques ; et c'est pour cela que la plus antirationnelle de toutes les erreurs est celle qui exerce aujourd'hui, sur les intelligences dévoyées, un plus grand pouvoir de séduction.

Remarquons pourtant que l'absurdité palpable du positivisme a contraint son auteur lui-même, M. Auguste Comte, à se donner un solennel démenti, en employant à créer une religion dont il s'était fait le pontife les dernières années d'une vie passée tout entière à détruire la possibilité même de la religion.

ARTICLE SECOND.

RAPPORTS DE LA RELIGION ESSENTIELLE ET DE LA RELIGION RÉVÉLÉE.

138. — Opposée, ce semble, sur tous les points au positivisme, mais d'accord pourtant avec lui dans son hostilité contre la religion révélée, l'école de la religion naturelle, dont M. Jules Simon s'est fait l'organe, voile cette hostilité sous de spécieux sophismes qu'il importe de démasquer. Elle fonde tous ses raisonnements sur deux suppositions dont il va être facile de démontrer la fausseté ; elle suppose d'abord que la religion naturelle répond seule aux exigences de la nature, tandis que la religion révélée est en-dehors de la nature et ne repose que sur une hypothèse dont la raison a le droit de ne tenir aucun compte. Elle considère en conséquence ces deux religions comme distinctes et opposées l'une à l'autre ; et, en les comparant, elle attribue la supériorité à la religion naturelle. Nous aurons renversé par la base toute cette théorie et établi les vrais rapports de la religion essentielle avec la religion révélée, si nous montrons que ces deux suppositions sont contraires à la nature de l'homme, et à l'idée de la religion révélée.

139. — Prop. 1re. — *Loin que la religion dite naturelle soit plus conforme à la nature de l'homme, elle est manifestement incapable de répondre aux exigences de cette nature dans son état présent.*

Expl. — Nous nous accordons avec les adversaires que nous combattons en ce moment à considérer ce qu'ils nomment la religion naturelle comme l'ensemble des rapports de l'homme avec Dieu, que la raison peut déduire évidemment de la nature de Dieu et de la nature de l'homme. D'après nos adversaires, ces rapports sont pleinement suffisants pour répondre aux exigences de la nature; d'après nous, ils sont absolument insuffisants ; et nous le prouvons à la fois par l'expérience la plus universelle et la plus constante, par la considération de l'état présent de la nature humaine, et par les raisonnements mêmes de nos adversaires.

Dém. A. — L'expérience universelle du genre humain démontre que nulle part la religion naturelle ne suffit à remplir les trois parties de la mission que la religion doit remplir à l'égard des âmes; ni parmi les peuples civilisés ni chez les nations barbares, on ne rencontre un groupe d'hommes tant peu considérable, que la religion naturelle éclaire sur les *vérités* à croire, guide dans la pratique du *devoir*, et mette par le *culte* en rapport avec la divinité.

Chez les peuples barbares, ces trois fonctions sont plus ou moins imparfaitement remplies par des religions qui s'imposent, non pas au nom de la raison, mais par l'autorité d'une révélation supposée; et chez les peuples civilisés, en-dehors de ceux qui refusent d'admettre la révélation véritable, on ne rencontre que la négation, la contradiction et le doute.

B. — Ce qu'atteste l'expérience universelle du présent, est attesté également par l'expérience constante du passé. Depuis que le monde existe, il ne s'est pas rencontré une seule société, pas un peuple, pas une ville, qui ait établi avec la divinité des rapports fondés uniquement sur la

raison. Ce fait incontestable renverse manifestement la théorie de la suffisance de la religion naturelle : car on ne peut, sans contradiction, déclarer suffisant à la nature ce qui, depuis que la nature existe, ne lui a jamais suffi.

C. — La considération de l'état présent de la nature humaine, en expliquant les résultats de l'expérience et le témoignage de l'histoire, achève de démontrer la fausseté de la théorie que nous réfutons.

Il faudrait, en effet, ignorer complétement la nature humaine pour ne pas reconnaître la vérité palpable des faits suivants :

Premier fait : Les hommes sont incapables d'arriver sans le secours de l'enseignement à la connaissance complète de la vérité religieuse et morale.

Second fait : La plupart des hommes, même avec l'aide de l'enseignement, sont hors d'état d'acquérir une connaissance scientifique de cette vérité.

Troisième fait : Ceux dont l'intelligenee serait capable d'acquérir cette connaissance en sont le plus souvent empêchés par mille obstacles.

Quatrième fait : Le très-petit nombre pour lequel les facilités extérieures viennent en aide à la capacité intellectuelle, ne peuvent arriver à la connaissance scientifique de la philosophie religieuse qu'à l'âge où l'intelligence est pleinement développée.

Cinquième fait : Les passions, dont le développement coïncide avec celui de la raison, opposent un violent obstacle à l'étude et à l'acceptation de la vérité religieuse et morale très-gênante pour elles.

Sixième fait : La nature humaine, dans son état présent, étant plus violemment portée vers le plaisir que vers le devoir, la propagande de l'erreur qui favorise le plaisir a et aura toujours plus de succès auprès des masses, que la propagande de la vérité plaidant la cause du devoir.

De ces faits incontestables, il résulte évidemment que la religion naturelle, laquelle n'a d'autre moyen de propagation que la démonstration rationnelle : 1° ne pourrait pas être connue de l'immense majorité des hommes; 2° qu'elle ne pourrait être connue suffisamment d'aucun d'entre eux à l'origine de la vie raisonnable, c'est-à-dire à l'âge où son influence est plus nécessaire pour former le tempérament moral ; 3° qu'elle ne serait jamais connue avec une pleine certitude, ni sans mélange de beaucoup d'erreurs, causées par les nuages que les passions font monter à l'intelligence. Et par conséquent la religion naturelle est absolument incapable de remplir la première fonction de la religion, l'enseignement de la vérité.

Il serait facile de démontrer, à l'aide d'un raisonnement analogue, l'insuffisance de la religion naturelle, au point de vue de l'accomplissement du devoir. Car la volonté humaine est aussi incapable d'éviter le mal, si elle est livrée à ses seules forces, que l'intelligence abandonnée à elle-même est incapable d'éviter l'erreur.

Quant à la troisième fonction de la Religion, qui est le culte proprement dit, les partisans de la religion naturelle reconnaissent eux-mêmes son essentielle insuffisance. « Disons-le sans détour, écrit M. Jules Simon (*Religion naturelle*, p. 377), c'est ici que la religion naturelle ne donne pas à l'humanité tout ce que l'humanité lui demande : car inventer un culte, cela ne se peut : et nier l'utilité d'un culte cela ne se peut davantage. » Cet aveu n'empêche pas le nouveau révélateur de la religion naturelle de conseiller à ses disciples la prière du matin et du soir, l'examen quotidien de conscience, la pénitence pour les fautes, *proportionnelle*, et non pas *proportionnée* à la gravité des fautes; mais à la réserve extrême avec laquelle il donne les conseils de vie intérieure, on voit qu'il ne s'attend pas à être pris au sérieux par ses lecteurs.

(*A suivre.*) R. P. Ramière, S. J.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION : SIXIÈME VISITE — LE MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE ET CELUI DE L'AILE DROITE DU TROCADÉRO — L'AQUARIUM MARIN.

Nous nous plaignions avec amertume, dans notre dernier article, de la défense qui était faite aux visiteurs des salles de l'aile gauche du palais du Trocadéro, de porter seulement un crayon et une feuille de papier pour y pouvoir inscrire quelques noms servant d'aide-mémoire. Nous comprenons qu'on ait mis, dans ces salles, ces petites recommandations ministérielles, par lesquelles il est interdit de prendre copie des dessins de manière à en pouvoir faire des reproductions pour la publicité, et qu'il soit enjoint aux gardiens de ne point laisser poser, avec un crayon, devant les objets, pour en prendre de véritables copies, travail qui exige toujours de vraies séances; mais il y a loin de là à laissser écrire seulement quelques mots en passant avec rapidité; et, en l'entendant de la sorte, ce qui est bien facile pour la surveillance, nous maintenons pleinement notre réclamation.

Nous avons visité, dans notre dernière promenade au Trocadéro, l'exposition d'anthropologie proprement dite de MM. Broca, Bertillon, de Mortillet et des autres professeurs de l'école anthropologique, laquelle exposition fait, comme nous l'avons dit, bande à part avec celle de M. Bertrand dans les galeries mêmes du

Trocadéro. Là, nous avons pu nous servir de notre crayon, et prendre rapidement quelques notes : on ne nous en a fait aucune observation, bien que nous ayons été facilement observé par les surveillants. Nous retirons donc, ainsi que nous y oblige la bonne foi, notre critique en ce qui concerne ces messieurs de l'école d'anthropologie : ils ont compris, ceux-là, les conditions de la vulgarisation de la science et de l'industrie : justice soit rendue à chacun, selon ses œuvres.

Nous nous sommes empressé de jeter un coup d'œil sur la galerie de l'aile droite du palais, qui venait d'être ouverte : cette galerie se compose de plusieurs salles qui font bien pendant, par la nature des objets qu'elles contiennent, aux salles de la partie à gauche, dont nous avons dit un mot. Ce sont des objets appartenant, en général, à des catégories semblables, mais qui, au lieu de faire partie de nos propres richesses nationales, au moins en grande majorité, peuvent donner une idée des richesses des autres nations en choses antiques.

Les expositions auxquelles le temps nous a permis de nous arrêter le mieux sont celles des pays du nord de l'Europe, de la Finlande, de la Suède, de la Laponie. Ces nations s'appliquent à l'industrie ethnographique des mannequins à figures de cire. On y est très-habile dans cet art, dont le mérite est de bien imiter la nature. Rien de plus curieux que ce qu'elles nous présentent, et cela est curieux surtout par l'air religieux, par le sérieux de la foi, par la poésie divine de la prière qui en fait le caractère principal.

Ici, vous apercevez l'intérieur simple et propre d'un artisan de la Finlande, d'un charpentier, par exemple : la scène se passe le matin du dimanche : le patriarche de la famille fait, avec le sérieux le plus admirable de la foi du charbonnier, la prière en famille : la mère, le garçon et la fille, bons à marier, sont là, les petits frères et les petites sœurs aussi : on voit un petit garçon qui frappe joliment sa poitrine en disant son « par ma faute, par ma très-grande faute. » Tous sont recueillis d'une manière qui vous enchante chez ces paysans de la Finlande. Les figures en cire sont parfaitement naturelles ; les costumes le sont également. Les personnages ne sont point à genoux pendant qu'ils font ainsi la prière du dimanche matin ; ils sont assis dans une position facile qui prête au recueillement; les enfants sont plutôt debout près de la mère, à moins qu'ils ne soient assez petits pour être portés dans ses bras. Les visiteurs s'arrêtent en foule devant ces jolies représentations ethnographiques auxquelles il manque le mouvement, mais dont la pose est si naturelle que l'imagination, dès qu'elle s'y arrête, y ajoute, sans s'en apercevoir, le mouvement lui-même, et croit que tout est vivant. Merci, mille fois merci à ces nations du Nord de nous avoir ainsi édifiés en nous donnant à admirer leurs mœurs intimes et simples. Oh ! quelle force incompréhensible est dans l'âme de l'homme, pour réunir de la sorte les familles dans un même esprit de prière et de foi devant une puissance que les yeux du corps ne voient point !

Voici, dans la Finlande encore, une jeune fille nubile, joliment mise en son costume national, qui chante dans la montagne, au milieu des pins couverts de givre, un couplet en finlandais, dont voici une traduction française :

Écoute le sapin,
Son langage est austère;
Mais son abri divin
Protège la chaumière.

La Laponie expose une cabane de Lapons, avec le renne, le traîneau et le reste, plongés dans les frimas et les glaces. La Suède expose des bosquets d'arbres verts avec de petites scènes champêtres qui, dans leur gaîté même, ne perdent rien du sérieux et du calme de la foi. Comme ce sont les nations elles-mêmes qui nous montrent toutes ces choses, on doit les regarder comme représentant, au plus juste, les mœurs du pays. Viendrait-il jamais à l'esprit des artistes de nos contrées sceptiques de représenter des scènes françaises ayant ces caractères ?

Voici, par exemple, une maison où l'on vient de perdre un tout petit enfant dans son berceau : la mère est là, qui se jette à genoux et embrasse le petit ange qui vient d'expirer dans sa petite couche ; à côté d'elle, est la petite sœur vagissant dans un autre berceau, et toute la famille est dans une désolation pieuse et résignée devant une mort qui n'est évidemment pour tous les témoins de la scène qu'un sommeil.

Nous avons passé devant ces jolies choses de grandeur naturelle, que nous ne serions plus capables de faire dans nos pays, un temps assez long, que nous n'avons point mesuré, et, voyant qu'il se faisait tard, nous avons jeté seulement un coup d'œil rapide sur les autres musées de cette aile droite du Trocadéro, en particulier, sur le musée de l'Egypte antique, que venait d'inaugurer quelques instants auparavant, M. Teisserenc de Bort, accompagné de M. Ferdinand de Lesseps. Ce musée curieux a pour but de donner une idée, aussi exacte que possible, des mœurs de l'ancienne Egypte, de cette Egypte d' « il y a environ six mille ans, » est-il écrit sur les pancartes. Puis, nous nous sommes hâté d'aller voir ce que devenait cet aquarium

marin, que nous n'avions point encore vu, et dont on parle depuis si longtemps.

L'aquarium marin est situé sur le quai, le long de la Seine, rive droite, du côté du Trocadéro, parallèlement à l'exposition d'agriculture; quand on entre par la porte de Chaillot, et qu'on suit la galerie agricole, on le trouve à sa droite, tout à fait sur le bord de la Seine. Cet aquarium consiste en compartiments à aire de sable, lesquels sont exposés au grand jour par le haut du côté du fleuve; tous doivent être remplis d'eau de mer, et tous garnis de rocailles cimentées, excepté par la face du dedans le long de laquelle les visiteurs se promènent, ou plutôt se proméneront, car l'établissement ne fait que commencer à se montrer. Les compartiments sont des carrés assez vastes, qui sont en grand nombre et le long desquels on marche longtemps. Ils sont fermés, du côté du public, à la fuite des eaux, par des glaces. De tous ces compartiments, il n'y en a encore que quelques-uns qui soient remplis d'eau de mer. On en apporte tous les jours, et elle tombe, du réservoir, où on la jette sans doute, par des conduites qui n'en débitent pas une grande quantité, et qui, par là même, n'emplissent que très-lentement les compartiments. Dans presque tous, elle était versée ainsi en un mince filet; et quelques-uns seulement étaient déjà remplis, lorsque nous avons fait notre visite. Il va sans dire que, dans tous les réservoirs qui étaient en train de se remplir, on ne voyait encore aucun poisson. Dans ceux qui étaient déjà pleins, et il y en avait fort peu, nous avons vu quelques petits poissons de mer de couleur verte et paraissant très-animés. Nous y avons vu aussi, dans un réservoir seulement, quelques homards. Les seuls produits marins qui y soient encore, et dont on puisse parler, sont des huîtrières. C'est par là qu'on avait commencé, et l'on avait même rempli, dans ce but, deux ou trois réservoirs dès le début, sans doute.

Ces huîtres sont de toutes les espèces et de tous les âges; depuis le naïssin jusqu'à l'huître de trois ou quatre ans, qui alors devient très-belle. Ce sont surtout les huîtres d'Arcachon que nous avons remarquées. Il n'y en a pas, non plus, beaucoup d'autres. Ces huîtres, sont d'abord toutes petites; elles ressemblent à de petits œils qui sont attachés sur des pierres, des tuiles, des fragments de poterie, etc. C'est alors un fouillis auquel on ne ferait guère attention si l'on était en mer. Au bout d'un an, elles deviennent jolies, très-régulières et grosses à peu près comme la moitié d'un pouce masculin. A deux ans, elles deviennent de petites huîtres qu'on pourrait déjà manger, et qui, rangées comme elles le sont sur le fond du sable, ressemblent à des huîtres d'Ostende. A trois ans, celles que nous avons vues étaient devenues très-belles.

Telles sont les seules choses curieuses que présentent jusqu'à présent les compartiments de l'aquarium marin. Il est probable que tous vont enfin se remplir, et que, désormais, on y pourra satisfaire sa curiosité.

LE BLANC.

Biographie

PIE IX

(Suite.)

Il prenait aussi ses repas à l'orphelinat et mangeait d'habitude avec les fonctionnaires, après avoir présidé le repas des enfants. Mais, pendant les vacances de Pâques et d'automne, soit qu'on restât à la maison, soit qu'on allât en promenade, il s'asseyait toujours au milieu de ses orphelins, les servait lui-même et mangeait souvent avec eux dans le même plat et buvait dans le même gobelet.

Il faisait la classe à l'orphelinat; on eût entendu voler une mouche quand Mastaï enseignait au milieu de ces petits bambins, d'habitude si turbulents. Du plus loin qu'on apercevait le jeune maître, le silence se rétablissait spontanément. Il était, du reste, tellement pieux, son cœur était si rempli de l'amour du bon Dieu, il était ensuite tellement clair et intelligible dans ses démonstrations, puis il avait la parole si facile, qu'on conçoit aisément l'attention de ses petits élèves quand il leur expliquait les vérités chrétiennes, ou quelqu'un des commandements de Dieu, tout cela parsemé de traits historiques qu'il puisait dans la vie du Sauveur, dans celle des patriarches, des prophètes ou des autres saints (1).

Bien que Mastaï ne fût là qu'en second, il avait cependant toute l'autorité effective. Avec un directeur de ce caractère, avec un prêtre si plein de cœur et d'esprit, on ne peut pas douter que la maison ne fût en bon allage et que chaque orphelin ne s'y vît comblé d'attentions, comme s'il eût été seul objet de la sollicitude paternelle. Le sous-directeur était l'homme des propos heureux et des touchantes sympathies. Non-seulement il procurait le nécessaire à ses enfants; mais tout ce qu'il recevait d'argent de ses parents était employé jusqu'au dernier centime à leur bien-être. Tantôt il leur payait de beaux vêtements tout neufs et bien chauds; tantôt il couvrait les dépenses d'une joyeuse partie de plaisir; tantôt aussi, lorsque l'un d'eux quittait la maison, il pourvoyait à son place-

(1) GILLET, *Pie IX, d'après les documents étrangers*, p. 31.

ment dans le monde et aux frais de son premier établissement. « Je ne puis mieux placer mon capital, » disait-il, « et quels intérêts pourrait-il donc bien me rapporter qui fussent plus beaux que ceux que je touche : je vois la joie bruyante et j'entends les éclats de rire de mes petits orphelins, de ces pauvres enfants qui, du berceau à la tombe, semblaient uniquement destinés à la douleur et à la peine. »

Un ancien élève de l'établissement, le cordonnier Toccacelli, va nous raconter comment Mastaï s'éloigna de ses chers orphelins : « C'était, dit-il, un beau soir d'été. Il y avait sept ans que l'abbé Mastaï était notre père à l'hospice et il allait nous quitter. Nous l'ignorions encore, et pourtant le moment de la séparation était proche. Pendant le souper, il ne proféra pas une parole. Cela avait été remarqué. Après avoir récité les grâces, nous allions quitter la table. Il nous fit un signe de nous rasseoir, puis il nous communiqua la triste nouvelle. Un vrai cri de douleur éclata d'un bout de la salle à l'autre. Nous étions là au nombre de cent vingt-deux, petits et grands, et pas un qui ne pleurât à chaudes larmes. Tout à coup tous ensemble nous nous levâmes pour courir dans ses bras. Les uns lui baisaient les mains, les autres s'attachaient à ses habits; ceux qui ne pouvaient l'approcher l'appelaient des noms les plus tendres; et tous le conjuraient de ne pas nous abandonner. Il fut lui-même si touché de notre désespoir qu'il se prit à pleurer; il pressa sur son cœur ceux qui étaient les plus proches : « Je n'aurais jamais cru, » dit-il, « que notre séparation serait aussi douloureuse. » Puis il se dégagea de nous et monta vivement dans sa chambre. Il essaya bien de fermer la porte, mais il ne put y parvenir, car nous étions tous là et nous voulions entrer. Cette nuit-là, personne ne se coucha. Nous demeurâmes tous dans la chambre de l'abbé Mastaï et lui, nous adressait d'ineffables paroles et cherchait à nous calmer et à nous consoler. Il nous recommanda d'être laborieux, d'être obéissants envers son successeur; il nous dit de remplir toujours tous nos devoirs avec joie et de rester toujours soumis aux décrets de la Providence..... Puis, à la pointe du jour, nous entendîmes rouler une voiture qui s'arrêta à la porte. Elle venait nous enlever notre bienfaiteur... Une heure plus tard nous étions orphelins pour la seconde fois. »

Le motif de cette séparation douloureuse est que Jean Mastaï partait pour le Chili, comme auditeur de nonciature. Dieu, qui lui avait donné, dans l'asile des orphelins, quatre années de douce paix, l'appelait, par de là les mers et les pampas, jusqu'aux extrémités du monde, pour le service de son Eglise. Ainsi, autrefois, les légats du Saint-Siège quittaient leur monastère, serraient avec une corde leur robe de bure, et s'en allaient traiter, avec toutes les puissances, les affaires de la papauté. C'était ici, pour le futur pape, le commencement plus direct du noviciat apostolique.

Au printemps de 1823, don Cicufuegos, chanoine de Santiago, arrivait à Rome comme ambassadeur de la république du Chili. Le Chili venait de se séparer de l'Espagne; il demandait à régulariser, avec Rome, les affaires religieuses. Cette demande était trop juste pour ne pas être prise en sérieuse considération. Le gouvernement pontifical désigna comme nonce Jean Muzi, alors auditeur à Vienne, qu'il éleva à la dignité d'archevêque de Philippe, *in partibus*, et dépêcha avec le titre de délégat apostolique pour le Chili et les Etats voisins de l'Amérique du Sud. Muzi avait rempli, à Tata-Giovanni, des fonctions analogues à celles de Mastaï; il demanda Mastaï pour auditeur et conseiller d'ambassade, et prit, pour secrétaire, l'abbé Sallusti. La mère du jeune auditeur, la comtesse Catherine, épouvantée d'un si long voyage, pria Pie VII d'en exempter son fils. Le Pontife la rassura par une lettre autographe et quand Jean-Marie prit congé du Pontife, Pie VII lui dit : « La comtesse votre mère a écrit, au secrétaire d'Etat, pour tâcher d'empêcher votre départ; je lui ai moi-même répondu et je lui ai donné l'assurance que vous reviendriez sain et sauf de cette mission. » C'était la seconde prophétie que Pie VII faisait à son futur successeur, et, comme la première, elle devait se réaliser.

Le 3 juillet 1823, les envoyés pontificaux partirent pour Gênes où ils devaient s'embarquer. Des retards d'embarquement leur permirent d'apprendre à Gênes, l'incendie de Saint-Paul-hors-les-Murs et la mort de Pie VII : ce dernier événement les obligeait à prolonger leur séjour pour le renouvellement de leurs pouvoirs. L'élection de Léon XII, leur apporta ce renouvellement, avec cette mention du pape sur l'abbé Mastaï : « qui nous est personnellement connu. » A Gênes, par suite d'un malentendu, les envoyés pontificaux durent demander l'hospitalité à l'archevêque : c'était le cardinal Lambruschini, celui-là même qui se trouvera, plus tard, en ballottage de scrutin, avec Pie IX et dont Pie IX abandonnera complétement la ligne politique. Enfin le 5 mai 1824, le brick *l'Héloïse* emporta les voyageurs.

La traversée eut lieu d'abord dans de bonnes conditions. Mais, à la hauteur de Majorque, s'éleva une violente tempête. Le brick ne put atteindre qu'avec beaucoup de peine, le port de Palma pour y chercher un refuge. Ce fut le commencement d'une longue suite de mécomptes.

A peine le navire eut-il jeté l'ancre, que les autorités de l'île, lui imposaient vingt jours de quarantaine, sous prétexte qu'il avait navigué dans des parages désolés par la peste; puis, contrairement à tout droit, elles se firent remettre les papiers du bord. Il fut constaté que la délégation pontificale était envoyée pour entrer en relations avec un peuple qui venait de s'affranchir du joug de l'Espagne, et le délégué apostolique fut cité devant les tribunaux. Le mal de mer avait cruellement fatigué le jeune Mastaï, et cependant il fallut se lever et suivre Mgr Muzi. A peine étaient-ils débarqués qu'on les enferme pendant quatre jours dans les cellules du Lazaret : on craignait, disait-on, qu'ils n'apportassent la peste.

Enfin, le 17 octobre, ils furent entendus ainsi que l'abbé Sallusti, et bien des jours se passèrent encore avant qu'on leur permît de continuer leur route. Encore n'obtinrent-ils ce résultat que par la bienveillante intervention de l'archevêque et du consul sarde.

Dans la matinée du 20 septembre 1870, Pie IX racontait, au corps diplomatique, cet incident. « Je me souviens, dit-il, que lorsque je suis allé au Chili, la France était en guerre avec l'Espagne pour le rétablissement de Ferdinand VII. Le bâtiment sur lequel j'étais, s'arrêta à Palma, dans les îles Baléares. Les autorités espagnoles le retinrent sous prétexte qu'on ne pouvait aller au Chili sans la permission des Cortès. On me mit tout simplement en prison : c'est alors que je compris la nécessité de l'indépendance du Pape. Du bateau on m'envoyait chaque jour une ration de vivres, mais ni lettres, ni journaux, ni correspondances d'aucune sorte. Je fus initié dans cette occasion aux petites fourberies des prisonniers mis au secret. Nous mettions nos billets dans de la mie de pain, et c'est ainsi que j'appris la victoire du duc d'Angoulême au Trocadéro. Après ce fait d'armes qui entraîna leur ruine, les insurgés espagnols ne songèrent plus au pauvre chanoine, et on nous laissa partir. »

Le voyage continua au milieu des dangers. Le 28 octobre, on franchissait le détroit de Gibraltar. Avant d'arriver aux îles du Cap-Vert, il fallait subir une perquisition de pirates. Au-delà de la Ligne, les voyageurs rencontraient un négrier, chargé de sa cargaison d'esclaves et découvraient, dans les brumes, l'île de Sainte-Hélène où était mort, en 1821, Napoléon. Avant d'aborder, on essuya une terrible tempête, pendant laquelle un coup de vent jeta à la mer le maître-pilote. Enfin le jour de l'an, l'*Héloïse* après avoir touché à Montévidéo, débarquait à Buénos-Ayres.

De Buénos-Ayres à Santiago du Chili, le voyage se fit à travers les pampas. Courir tout le jour sous un soleil ardent, au milieu des plaines desséchées ; risquer en route d'être massacré par les Indiens sauvages, ou dévorés par des bêtes fauves pendant le sommeil ; manquer d'eau pour étancher sa soif et de nourriture pour apaiser sa faim ; coucher dans des cabanes fétides, habitées par des milliers d'insectes venimeux, ou bien en plein air, sous ce ciel qui verse incessamment des rosées abondantes et malsaines ; telle est la vie des pampas ; telle fut pendant près de trois mois la vie de Mastaï. Mais avec quelle douceur, quelle patience, quelle gaieté il supportait toutes les privations et affrontait tous les dangers de cette longue traversée des plaines !

Ses compagnons ont conservé le souvenir de sa bonne humeur inaltérable et de ses bons mots. C'est lui qui soutenait le courage des faibles, et qui contribuait le plus par sa prévoyance et son activité, à multiplier les moyens de sécurité et à tempérer les rigueurs de ce long exil (1).

En-dehors de ces distractions, la seule joie des voyageurs était de rencontrer une ville habitée par des chrétiens, de se reposer de leurs fatigues et d'offrir le saint sacrifice. C'est ainsi qu'ils traversèrent Rosario, Cordora et Mendoza. Puis il fallut franchir, au milieu d'innombrables dangers, les défilés des Andes et entrer dans ce qu'on appelle le paradis de l'Amérique méridionale. Enfin le 6 mars, c'est-à-dire huit mois après leur départ de Rome, cinq mois après avoir quitté Gênes, deux mois après avoir débarqué sur le continent américain, les voyageurs arrivèrent à Santiago, la belle capitale du Chili. L'abbé Mastaï et ses compagnons remercièrent du fond du cœur, le bon Dieu de sa protection pendant ce long et si périlleux voyage.

La légation était arrivée au prix d'immenses fatigues ; cependant les travaux ne faisaient que commencer. Le peuple accueillit avec enthousiasme les représentants du Pontife romain ; il n'en fut pas de même des gros bonnets de la république. A la vérité des députés avaient sollicité spontanément l'envoi des ambassadeurs; mais, comme il arrive souvent dans les pays soumis au régime parlementaire, à force de vouloir examiner les choses de près, on les brouille et l'on arrive par la confusion des langues, à la confusion des idées, à l'oubli de la conscience, des convenances et du droit. C'est ainsi qu'avant même l'arrivée de la nonciature, on avait décrété qu'elle n'aurait qu'une durée provisoire. Après leur arrivée, et le premier quart d'heure de bonne grâce passé, on ne vécut plus que de tracasseries. Sallusti, qui a écrit la relation de ce voyage, fut comme se-

(1) *Pie IX*, par Félix Clavé.

crétaire, si mal logé, qu'il dut établir son bureau dans un corridor. Le gouvernement après s'être spontanément engagé à couvrir tous les frais de la légation, non-seulement ne remplit pas cette clause, mais il laissa souvent les envoyés manquer du nécessaire. La seule vérification des pouvoirs dura trois mois, et le congrès alla jusqu'à manifester au délégué apostolique une méfiance injurieuse sur la valeur de ses pouvoirs. Lorsque Mgr Muzi accorda aux prêtres que la révolution avait chassés de leurs couvents l'autorisation de changer leur habit religieux contre l'habit du prêtre séculier, et de rester dans le monde, les autorités républicaines lui contestèrent le droit de prendre une pareille décision. Et ainsi de suite : toutes les négociations étaient entravées par le même mauvais vouloir. Le radicalisme s'était rendu maître de la république du Chili : elle ne possédait pas assez de calme et de sagesse pour pouvoir traiter des affaires de l'Eglise. Pendant neuf longs mois, Mgr Muzi fit face à cette tâche si laborieuse et toute de patience. Mais alors il crut en avoir fait assez. Rester plus longtemps, lui paraissait une atteinte à la dignité du Saint-Siège : il demanda ses passe-ports.

Si un concordat avait pu être conclu avec le Chili, il est fort probable que le Pérou, le Mexique et la Colombie y eussent adhéré, et, pour cette éventualité désirable, la légation avait reçu pleins pouvoirs. Quoique l'insuccès parût certain, on voulut, du moins, tenter l'entreprise. Ici se place une anecdote :

« Un jour, dit Villefranche, Mastaï se rendant de Valparaiso à Lima, il fut surpris par une violente tempête, le bâtiment qui le portait allait se briser sur des rochers, quand une barque montée par quelques nègres, sous la conduite d'un pauvre pêcheur, nommé Bako, put venir à son secours, monta sur la goëlette, et, remplaçant le pilote, il dirigea si bien l'embarcation, grâces à la connaissance qu'il avait de ces parage, qu'il la fit entrer dans le petit port d'Arien. Le lendemain l'abbé Mastaï-Ferretti alla remercier son sauveur, qui habitait avec sa famille une petite cabane au bord de la mer. Il lui laissa, en reconnaissance, une bourse contenant quatre cents piastres (2,152 fr.). Il ne crut pas s'être acquitté par là. Toujours il se souvint de Bako, et, devenu souverain Pontife, il lui envoya son portrait avec une somme égale à la première. Mais, alors le pauvre pêcheur s'était enrichi. Les piastres de l'abbé avaient fructifié dans les mains de Bako. Profondément reconnaissant à son tour, Bako employa celles qui lui étaient envoyées de Rome en aumônes qu'il distribua au nom de Pie IX; il plaça l'image vénérée du Pontife dans une chapelle qu'il fit construire au sommet de son habitation, et qui domine la mer. Là, le vieux Bako se plait à raconter son bonheur au voyageur qui s'agenouille et prie pour Pie IX et pour l'Eglise (1). »

Ces tentatives d'arrangement avec les républicains frais pondus de l'Amérique méridionale, exercèrent beaucoup la vertu et l'esprit souple de l'abbé Mastaï. Dans les épreuves, il encourageait son chef; dans les essais, il s'ingéniait à dresser des protocoles, des projets de convention, des rapports. Quand les affaires de la légation ne réclamaient pas ses soins, il prêchait, confessait et faisait des catéchismes. En racontant les services funèbres, célébrés au Pérou, à l'occasion de la mort de Pie IX, les feuilles publiques nous disaient récemment qu'on avait recherché, avec une avidité pieuse, la maison où il avait fait son séjour; on rappelait, en même temps, qu'il avait tenu, comme parrain, sur les fonts baptismaux, le fils d'un colonel de l'armée.

(*A suivre.*)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Séance solennelle de l'Académie des Arcades en l'honneur de S. S. Léon XIII. — Mgr Spaccapietra au Vatican; les catholiques et les schismatiques de l'Orient. — Troisième séance de l'Assemblée des catholiques : Œuvre de Notre-Dame de Sion en Terre-Sainte ; — *Les Convulsions de Paris;* — Introduction de l'enseignement agricole dans les écoles; — Enseignement professionnel pour le commerce ; — Allocution de Mgr l'évêque de Versailles. — L'aumônerie militaire en Espagne.

6 juillet 1878.

Rome. — Dans un délicieux jardin, appelé Parrasio, situé au pied du mont Janicule, près de l'endroit où le prince des apôtres a conquis Rome par la vertu de la croix, les académiciens de l'Arcadie, à qui appartient ce jardin, ont célébré, le 18 juin dernier, par une séance solennelle de poésie et de musique, les gloires de la prodigieuse élévation de Léon XIII à la chaire de saint Pierre. Une circonstance spéciale ajoutait encore à l'intérêt de la belle séance des Arcades : c'est que le Pape Léon XIII avait appartenu, comme cardinal, sous le nom grec de Neandro Ecateo, à cette Académie célèbre, qui le salue maintenant sous le titre de *Pastor Maximus*, et qui voit en lui le protecteur éclairé, le vrai Mécène de la littérature, de même que son homonyme Léon X le fut pour les beaux-arts. Ce sont ces pensées mêmes que Mgr Cicco-

(1) *Pie IX, sa vie, son histoire*, p. 12.

lini, récemment nommé camérier secret participant, a exposées, en forme de prologue, au début de la séance dont nous parlons. Cette séance était présidée par S. Em. le cardinal Guidi, évêque de Frascati, et on remarquait parmi les assistants, au nombre de plus de mille, S. Em. le cardinal Franchi, S. Ex. M. le marquis de Gabriac, ambassadeur de France près le Saint-Siège, plusieurs évêques et beaucoup de prélats de la cour pontificale.

Le discours d'ouverture proprement dit a été lu par le président, l'Em. cardinal Guidi, qui a exposé d'une manière magistrale, les événements providentiels qui ont précédé, accompagné et suivi l'élection de Léon XIII, les espérances que sa glorieuse exaltation a inspirées aux catholiques, et les premiers gages de sagesse et de force que le nouveau Pontife a déjà donnés à l'appui de ces espérances. C'est également de ces faits que plusieurs poëtes se sont inspirés pour leurs compositions. L'un d'eux, M. l'abbé Henri Calhiat, a rappelé les gloires du pêcheur de Galilée devenu pêcheur d'hommes, et il les a admirablement rapprochés de celles de Léon XIII, qui, de chasseur ardent qu'il était dans sa jeunesse, s'est vu transformé par la grâce en chasseur d'âmes. D'autres enfin ont chanté, dans la langue de Virgile et dans la langue de Dante, les triomphes immortels du Lion de Juda, les promesses indéfectibles qui assurent la perpétuité de ces triomphes, les prérogatives du maître de la vérité, en un mot tout ce que pouvait inspirer de sublime en un tel lieu celui qui était l'objet de ce magnifique tribut de vénération et d'amour.

La séance s'est terminée au son des joyeuses fanfares qui accompagnaient l'hymne triomphal où des voix enfantines acclamaient « le grand Léon, défenseur du troupeau fidèle contre le dragon et les loups. »

Le Saint-Père a plusieurs fois reçu dans les derniers jours de juin, le vénérable archevêque de Smyrne, Mgr Spaccapietra, qui lui a donné, sur la situation des catholiques en Orient, les détails les plus intéressants. Vrai Père et Pasteur de tous les fidèles, Léon XIII a appris avec une satisfaction extrême que les catholiques de la Syrie en particulier se distinguent par la fermeté de leur foi, par l'ardeur de leurs œuvres, et cela malgré les nombreux périls de corruption dont ils sont circonvenus, soit à cause du mauvais exemple des schismatiques, soit par suite du colportage des publications impies et immorales qui arrivent surtout de France ; car on sait que la langue française est très-répandue en Syrie. A ces périls, les prêtres et les religieux de la Syrie, guidés en cela par l'exemple de leur infatigable archevêque, opposent l'apostolat de la prédication, qui se fait à Smyrne en cinq langues différentes, et, le plus souvent, sous forme de conférences dont l'attrait produit les meilleurs résultats. A la dernière solennité de Pâques, Mgr Spaccapietra a pu constater que sur les quinze mille catholiques qui se trouvent à Smyrne, deux cents à peine n'ont pas accompli le devoir pascal.

Mais autant ces consolantes nouvelles ont réjoui le cœur du Saint-Père, autant il a été affligé en apprenant les difficultés presque invincibles qui s'opposent à la conversion des schismatiques. L'une de ces difficultés est de détruire les préjugés des Orientaux qui, depuis l'époque des croisades, considèrent l'Eglise de Rome comme une usurpatrice, et pour lesquels le schisme et la patrie se confondent en un même sentiment. Il y a aussi, au point de vue religieux, la difficulté plus grande encore qui provient de leur habitude invétérée dans le sacrilège. Ils commettent l'horrible profanation dont parle saint Paul, et chaque fois qu'ils reçoivent l'Eucharistie, on peut dire qu'ils mangent leur propre condamnation. Pour eux, la confession est devenue une pure comédie. Ils s'y rendent par groupes et l'absolution leur est donnée en bloc, après que le prêtre et l'assistance ont déclaré ensemble que *les pechés nouveaux sont à peu près les mêmes que les péchés passés*. Puis, sans préparation aucune, la communion est distribuée aux adultes aussi bien qu'aux enfants en bas âge. Un schismatique se trouve-t-il en danger de mort, le prêtre lui *envoie* le plus souvent l'Eucharistie par un commissionnaire quelconque. Si, d'ailleurs, le prêtre se rend auprès du moribond, il a soin de déclarer tout d'abord que la confession auriculaire n'est point nécessaire. Si, enfin, le prêtre ou son envoyé arrive trop tard, le pain eucharistique est déposé quand même dans la bouche du mort. Voilà ce que sont devenus les plus grands sacrements de l'Eglise entre les mains des schismatiques ! Aussi s'explique-t-on la malédiction terrible qui pèse sur eux et l'extrême difficulté qu'il y a de les amener à un sincère repentir. Pendant qu'il était en Amérique, Mgr Spaccapietra ne voyait, pour ainsi dire, pas se passer de semaine sans avoir la joie de recevoir l'abjuration de quelque protestant. En Orient, au contraire, c'est à peine s'il peut compter le nombre des conversions par celui des années de son épiscopat.

Cette perversion des soi-disant communautés chrétiennes de l'Orient révèle l'une des principales causes de la décadence des populations de ces contrées, comme aussi de l'intérêt que témoigne la Russie, non pas envers les vrais chrétiens, mais envers les communautés schismatiques. Elle sait bien qu'en accordant à ces communautés une protection officielle, elle les

aidera à répandre de plus en plus l'affreuse corruption qui les ronge et à bannir de l'Orient le catholicisme. Cela explique, d'autre part, pourquoi les catholiques préfèrent encore le régime arbitraire de la Turquie à celui de la Russie, qui serait pour eux systématiquement oppressif. Sous le gouvernement turc, ils n'ont pas, il est vrai, la certitude de voir leur liberté respectée et d'être traités selon la justice; mais, au milieu du chaos général, ils peuvent encore agir et obtenir parfois des réparations qu'ils attendraient en vain de la diplomatie; tandis que si la Russie venait à exercer sur eux une influence directe, ils auraient la certitude de subir, sans remède, la plus détestable tyrannie.

France. — Voici la suite du compte rendu de l'assemblée générale des comités catholiques.

Séance du jeudi 13 juin. — Présidence honoraire de Mgr Goux, évêque de Versailles.

Le premier rapporteur que l'assemblée a entendu dans cette troisième séance est M. l'abbé Decormis, qui l'a entretenue de l'*Œuvre de Notre-Dame de Sion en Terre-Sainte*. Il y a vingt ans, a dit en substance le rapporteur, quatre religieuses françaises arrivaient à Jérusalem pour s'occuper de l'éducation des jeunes filles de la Terre-Sainte. Quelques années après, le R. P. Ratisbonne installait ces religieuses dans un local situé sur les ruines de l'*Ecce-Homo*. Le couvent de Notre-Dame de Sion et le sanctuaire qui y est annexé sont aujourd'hui complétement terminés. A côté de ce sanctuaire se trouve l'orphelinat de Notre-Dame de Sion. Vingt religieuses y instruisent plus de 120 enfants internes. Ces enfants viennent surtout du Liban. Près de l'orphelinat est établi un demi-pensionnat gratuit pour les jeunes filles israélites. Les aptitudes de ces jeunes filles sont particulièrement remarquables. Les religieuses de Notre-Dame de Sion tiennent aussi un dispensaire gratuit.

Un autre établissement qui rend non moins de services est celui de Saint-Jean in Montana, situé à une heure et demie de Jérusalem. Cet établissement était originairement destiné aux malheureux enfants du Liban, à la suite des massacres de 1860. Maintenant il abrite une quarantaine de jeunes filles internes. L'air est beaucoup plus pur à Saint-Jean in Montana qu'à Jérusalem. Quant à l'éducation, elle porte des fruits très-consolants. Déjà un certain nombre d'enfants se sont mariées, et d'autres sont devenues religieuses.

Le R. P. Ratisbonne a complété son œuvre par la fondation d'une école d'arts et métiers pour les jeunes garçons. Cette école est installée provisoirement dans l'intérieur de Jérusalem. Déjà plus de cinquante enfants ont été admis : ils sont pleins d'ardeur et animés d'un excellent esprit. Un des anciens élèves vient d'être reçu novice chez les RR. PP. Franciscains. Tous les jours de nouvelles demandes arrivent au R. P. Ratisbonne. Pour y satisfaire, on a décidé de transporter l'école hors de Jérusalem. A cet effet, un vaste terrain a été acheté à un quart d'heure de la ville, hors de la porte de Jaffa. Déjà le mur d'enceinte, qui a 180 mètres de longueur sur 3 mètres de hauteur, est élevé; mais c'est tout. On est obligé d'attendre de nouvelles ressources pour terminer les constructions.

En terminant, le pieux rapporteur à fait appel à la charité française, et cité les paroles suivantes du R. P. Ratisbonne : « La croisade des œuvres de charité fera plus que celle des bataillons armés; la charité sera plus forte que la mort, et, au moment où l'islamisme s'affaisse sous le poids de sa pourriture, l'Eglise de Dieu se relèvera en Orient par les œuvres de charité. »

M. le baron de Chamborant de Périssat, qui a succédé, a eu l'ingénieuse idée d'appeler en témoignage contre les idées, les œuvres et les hommes de la Révolution, un écrivain qui n'est pas des nôtres, bien que ses dernières productions semblent l'avoir mis assez avant sur le chemin de la vérité. C'est dans le livre : *les Convulsions de Paris*, que M. de Chamborant est allé chercher ce témoignage et, entrant lui-même avec une noble indignation dans le sujet qui fait le fond de ce livre, il en a exposé à grands traits le caractère, la méthode, la valeur, afin d'en tirer la leçon qui s'en dégage. Cette leçon, pour la résumer en quelques mots, c'est que la Révolution est la source de tout mal et que le catholicisme est la source de tout bien. Mais, pour la faire éclater à tous les yeux, M. de Chamborant a abondamment puisé dans le livre qui lui servait de thème. Il a commenté avec une singulière énergie et une véritable éloquence les aveux qui se mêlent naturellement au récit des faits monstrueux qui, sous la Commune, ont déshonoré notre pays. Il a montré les bandits, excités à l'assassinat par ces lettrés révolutionnaires, dont le chef, hier encore, faisait applaudir, sur les planches d'un théâtre, les doctrines dont les horreurs de la Commune sont la conséquence necessaire, et il les a flétris pour jamais au nom même de cette complicité.

Toutefois, en recommandant à l'attention et aux suffrages des catholiques le livre de M. Maxime du Camp, M. de Chamborant a fait de justes réserves sur une page malheureuse, où l'auteur met en parallèle les bandits de la Commune et les combattants de la Ligue. Ce

parallèle me blesse, s'est écrié l'orateur, car si la Commune a été l'aboutissement logique des plus criminelles doctrines, le mouvement de la Ligue, dégagé de certaines violences que les mœurs du temps expliquent, avait pour but et a eu pour résultat de maintenir la France dans la foi catholique, et plût à Dieu que, sur ce point, nous n'eussions pas dégénéré ! A ce propos, l'orateur a parlé de la propagande impie que fait une presse déshonorée, et il a terminé en démontrant la nécessité de combattre sans relâche l'incessante action révolutionnaire, et pour cela, de se séparer enfin des hommes qui croient qu'on peut faire de la révolution à dose modérée, comme si l'expérience ne nous disait pas que ces modérés, qu'ils le veuillent ou non, sont tôt ou tard fatalement enrayés jusqu'au bout dans l'engrenage révolutionnaire.

La parole a été ensuite donnée à M. Louis Gossin. L'orateur a demandé que l'*enseignement agricole fût introduit dans nos écoles*. Pour motiver son *postulatum*, il a insisté sur les dangers que fait courir à la religion, à la société et à la patrie, l'émigration « rapide » des campagnes vers les villes. Cette émigration a été provoquée par Louis XIV : le grand roi invita les « villes de province » à passer six mois de l'année à Paris. Il résulta de cette désertion des maux incalculables. Les paysans en vinrent à imiter leurs seigneurs, et comme eux quittèrent la campagne pour prendre rang parmi les habitants des villes.

Eh bien ! il est de toute nécessité d'enrayer ce mouvement. Mais, pour cela, il faut, ainsi que l'a dit Mgr Turinaz, prêcher l'agriculture. L'empereur Auguste, voulant régénérer l'agriculture de son époque, pria Virgile de la chanter. Virgile obéit, et ses *Géorgiques*, répandues dans les écoles, devinrent une sorte de manuel agricole. Agissons de même. Popularisons l'agriculture; que le prêtre et l'instituteur se consacrent à cette tâche !

En favorisant l'enseignement agricole, les catholiques se conforment d'ailleurs à l'esprit et aux traditions de l'Eglise. Voyez notre Sauveur : pendant son séjour sur la terre, n'a-t-il pas consacré, pour ainsi dire, l'agriculture ? Suivant une ancienne tradition, il faisait des jougs de bœufs et des charrues; toutes ses paraboles sont empruntées aux travaux agricoles; et la première fois qu'il apparaît après sa résurrection, c'est sous la figure d'un jardinier. Voyez les moines du moyen âge ! Ce sont eux qui ont défriché l'Europe. Et aujourd'hui, les Frères des écoles chrétiennes, non contents d'avoir fondé à Beauvais une école professionnelle d'agriculture, vont prochainement créer auprès de Paris une école d'horticulture.

M. Louis Gossin a exprimé en terminant le vœu qu'une place soit faite, le plus tôt possible, à l'enseignemant agricole dans les écoles primaires, secondaires et professionnelles.

L'honorable orateur venait à peine de terminer son discours, qu'un membre du Congrès, M. Prosper Blanchemin, demandait la parole. D'une voix émue, M. Blanchemin a donné à l'Assemblée quelques renseignements complémentaires que M. Gossin avait soigneusement cachés. Il a rappelé que M. Gossin n'est pas seulement un de ces conférenciers qui font de l'agriculture en France, mais un praticien, et un de nos plus savants praticiens. C'est lui qui, de concert avec M. de Tocqueville, et le Frère Menée, des Ecoles chrétiennes, a créé cet institut agronomique de Beauvais, qui a donné à l'agriculture l'essor que l'on sait. Je suis, a dit en terminant M. Blanchemin, un des plus anciens élèves de M. Gossin, et je suis heureux de pouvoir rendre ici hommage à mon maître !

Cet incident a vivement impressionné l'auditoire, qui, par ses applaudissements répétés, a montré combien ce touchant acte de reconnaissance lui allait au cœur.

Après l'enseignement agricole, est venu l'*enseignement professionnel pour le commerce*. C'est M. Aubry, ancien député des Vosges, dont la compétence est bien connue, qui s'est chargé de traiter cette question, en montrant quels sont les rapports qui doivent exister entre la religion et l'enseignement professionnel destiné au commerce. Il a commencé par dire ce que c'est que le commerce, et il en a montré la véritable mission, qui est de concourir au règne de Dieu sur la terre, en subordonnant la matière à l'homme, et l'homme à la bonne foi.

Ensuite, ayant signalé ce que nos rois et nos évêques ont fait pour garantir l'exercice du commerce, M. Aubry a jeté un coup d'œil sur ce qu'on appelle aujourd'hui « l'enseignement professionnel. » Cet enseignement, a dit l'éminent rapporteur, semble avoir en tout pays pour unique programme, ceci : « Etendre la surface des études primaires en faveur des jeunes gens qui se destinent au commerce, prolonger leur gymnastique intellectuelle et augmenter leur capacité scientifique. » Or, ce programme, a déclaré M. Aubry, ne correspond à aucune convenance pratique. Les aptitudes spéciales et la profession du commerce ne s'acquièrent réellement que de deux façons : ou par la tradition, ou par le stage. L'enseignement scientifique, tel qu'il est distribué dans les prétendues écoles professionnelles, n'inculque aux élèves aucune des notions que communiquent soit les traditions de famille, soit un noviciat régulier. Voilà pour les critiques de détail.

Mais l'erreur capitale de l'enseignement soi-disant commercial consiste à écarter ou à res-

treindre les seules notions vraiment supérieures c'est-à-dire religieuses, morales, philosophiques qui sont indispensables à la profession commerciale.

En terminant, l'éminent rapporteur a formulé les vœux suivants :

1° Fonder en France une institution modèle d'enseignement primaire, supérieur et professionnel pour les jeunes gens catholiques qui se destinent aux carrières commerciales ;

2° Diviser cet enseignement en groupes correspondant aux diverses convenances de le profession commerciale ;

3° Confier la direction de cette institution à des congréganistes;

4° Réclamer sans relâche des pouvoies publics ce qui est le droit de tous les pères de famille, à savoir l'égale répartition des deniers publics entre tous les établissements d'instruction, parmi lesquels ceux qui répondent le mieux aux justes sollicitudes des parents sont jusqu'ici presque toujours sacrifiés aux établissements de l'État.

De chaleureux applaudissements ont souvent interrompu la lecture de ce rapport, l'un des plus remarquables de la session. M. Chesnelong en a pris occasion de recommander en passant l'admirable école de la rue Saint-Antoine, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, et il l'a proposée à bon droit comme un modèle que les fondateurs de l'enseignement professionnel devront imiter.

Avant la clôture de la séance, Mgr l'évêque de Versailles a bien voulu adresser à l'auditoire quelques paroles d'édification. L'éloquent prélat s'est déclaré édifié par tous les travaux et toutes les œuvres dont il venait d'entendre le récit. Il voudrait donc se taire; pourtant il aujoutera quelques mots en vue de la lutte qui continue et pourra même devenir plus ardente entre l'Eglise et la Révolution. Il faut s'attendre à tout, a-t-il dit. On viendra tout contester ; on voudra que le prêtre se rabaisse au rôle de fonctionnaire; on fera tout pour le chasser de l'école et pour lui arracher l'âme des enfants. Eh bien ! il est nécessaire que nous nous armions pour défendre nos droits et pour protéger les âmes. D'ailleurs, nous ne lutterons pas sans espoir. Le monde, a dit un penseur, est sujet à la lutte, mais, en définitive, il appartiendra à celui qui l'aura le plus protégé et le plus aimé. Or, qui a plus aimé, plus protégé la société que l'Eglise? Quand le monde sera fatigué d'avoir roulé dans la servitude, il reviendra à l'Eglise, et alors, ce sera l'heure des embrassements ineffables. Continuez de travailler pour que ce jour soit proche! Vous êtes les apôtres de la charité, persévérez dans votre apostolat : je le bénis et je vous bénis.

Espagne. — Pendant les débats du budget de la guerre au Congrès espagnol, le général Reina, au nom du gouvernement, a déclaré à la Chambre que la création d'un séminaire pour les aumôniers de l'armée était devenue indispensable. Un grand nombre de jeunes gens aspirant au sacerdoce pourront y faire leur éducation ; car il ne faut pas oublier que l'armée compte quatre-vingt-dix régiments, cent et quelques bataillons de réserves, sans compter les armées de Cuba, de Porto Rico et des Philippines.

Le général Reina croit que ce séminaire est appelé à fournir non-seulement de bons théologiens et canonistes, mais des prêtres qui sachent un peu de chirurgie ; car l'aumônier a souvent besoin, en même temps qu'il apporte les secours spirituels, de panser une blessure ou de lier une artère. Le général désire qu'ils aient aussi quelques notions du droit des gens.

Les bureaux de l'aumônerie militaire devront être desservis à l'avenir par des aumôniers de l'armée, et non par des fonctionnaires laïques.

Des places de chanoines seront réservées comme récompense au terme de leur carrière aux aumôniers de l'armée. Deux de ces prébendes seront attachées à la chapelle royale.

En face des tracasseries et des haines dont nos aumôniers militaires sont poursuivis par les radicaux de France, il est intéressant d'enregistrer les réformes que le gouvernement espagnol compte apporter à ce service, qu'il juge avec raison indispensable.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50

Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU VIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Matth., VII, 15-21.)

Les mauvaises compagnies.

Attendite a falsis prophetis : Les faux prophètes que l'Evangile d'aujourd'hui signale à notre vigilance, sont assurément et surtout les apôtres des mauvaises doctrines, les hérétiques, les philosophes révolutionnaires, les libre-penseurs, qui viennent sous la peau de l'agneau semer la mort dans le bercail de l'Eglise. Quel est celui d'entre vous qui n'a pas entendu leur voix hypocrite? A quin'ont-ils pas offert d'améliorer son sort? On les trouve partout aujourd'hui... Ils sont installés au bureau du mauvais journal, à la table du cabaret; ils font le commerce, représentent les compagnies d'assurances, encombrent toutes les administrations... *Attendite.* Prenez donc garde...

Mais n'y a-t-il que cette race de faux prophètes? N'est-ce pas un faux prophète, cet enfant corrompu avant l'âge qui pervertit si habilement les enfants les mieux élevés? Ne sont-ce pas des faux prophètes, ces filles sans pudeur et sans retenue qui débauchent les jeunes gens sérieux et pervertissent les jeunes filles honnêtes? Ne sont-ce pas des faux prophètes, ces hommes immoraux dont les mauvais exemples empoisonnent la jeunesse et promènent le désordre dans tout un canton? Ne sont-ce pas des faux prophètes ces femmes sans mœurs, occupées sans cesse à décrier celles qui refusent de les imiter, ces femmes qui cherchent à étouffer les remords de leur conscience dans la corruption des autres? Oui, mes frères, ce sont là de faux prophètes et des plus dangereux. Prenez garde : et défiez-vous des mauvaises compagnies. Celui qui veut bien vivre, doit choisir ceux qu'il fréquente.

I. — L'Esprit-Saint l'a dit : Celui qui se fait l'ami des insensés leur deviendra semblable, *Amicus stultorum, similis efficietur* (1). Il pourra bien entendre les sermons des plus célèbres prédicateurs : mais cela ne l'empêchera pas de continuer d'être vicieux : car les exemples font plus d'effet que les paroles. La familiarité avec les gens vicieux, disait saint Augustin, est comme un crochet qui nous attire à partager leurs vices. Fuyons, ajoutait-il, les amis dangereux, de crainte que leur commerce habitue ne nous donne avec eux une ressemblance de mœurs (1).

Vous serez tel, disait Platon, que la société que vous fréquentez. Et saint Jean-Chrysostome ajoute en commentaire que, pour connaître quelles sont les mœurs d'un homme, il suffit d'observer les gens qu'il fréquente, parce que l'amitié ou nous trouve semblables d'avance, ou nous rend semblables à ceux que nous prenons pour amis. Et cela pour deux raisons, dit saint Liguori : la première, c'est que, pour plaire à son ami, on cherchera à l'imiter; la seconde, c'est que l'homme est porté par sa nature à faire ce qu'il voit pratiquer. Le psalmiste l'avait déjà dit en parlant des anciens Israélites : Ils s'allièrent avec les nations et apprirent à pratiquer leurs œuvres : *Commixti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum* (2).

Et comment, en effet, disait saint Ambroise, des amis dépravés pourraient-ils vous donner à sentir le parfum de la chasteté, lorsqu'eux-mêmes exhalent par tous leurs pores la fétide odeur de l'impudicité? Comment ceux qui vivent sans religion pourraient-ils vous donner le goût des choses saintes? Comment pourraient vous apprendre le respect des lois divines ceux qui ont perdu toute retenue, toute pudeur? Oui, dit le Sage, celui qui touche à de la poix sera souillé, et celui qui fréquente les superbes deviendra lui-même orgueilleux : *Qui tetigit picem inquinabitur abea, et qui communicaverit superbo, induet superbiam* (3). Fuyons donc comme la peste, dit saint Liguori, la familiarité des gens vicieux.

J'ai dit : *fuyons la familiarité*, c'est-à-dire, évitons de fraterniser avec eux, de manger, de converser fréquemment avec eux, d'entretenir des relations suivies. Car, de n'avoir avec eux aucun rapport absolument, cela est impossible, dit l'Apôtre, à moins de sortir de ce monde (4). Mais ce qui est possible toujours, c'est de n'avoir avec eux aucune familiarité.

II.—De toutes les fréquentations, mes frères, la plus dangereuse est, sans contredit, la fréquentation des jeunes gens de différent sexe. Trop complaisamment tolérées par des parents imprudents ou aveugles, ces relations sont la source d'assez de malheurs pour que nous prenions la liberté de vous

(1) Prov., XIII, 20.

(1) Psalm. CV., 35. (2) Eccli., XIII,, 1. (3) I Cor., V, 10. (4) Prov., XIII, 20.

les signaler en vous invitant à employer toute votre influence pour les faire disparaître quand elles n'ont aucun motif sérieux, et pour les surveiller attentivement lorsqu'elles sont occasionnées par la conclusion d'un mariage prochain. Faut-il vous rappeler la légèreté de la jeunesse, la rapidité avec laquelle deux cœurs s'éprennent l'un de l'autre, la facilité avec laquelle l'affection d'abord honnête dégénère en familiarité déplacée, la familiarité en désordre et le désordre en déshonneur? Hélas! chrétiens, vous le savez mieux que personne, la jeunesse ressemble à un roseau desséché que la plus légère étincelle suffit pour enflammer... Le cœur d'un jeune homme, le cœur d'une jeune fille! mais c'est une matière essentiellement délicate, dont la moindre imprudence peut amener l'explosion... Vous savez tout cela, pères et mères, et par votre faiblesse vous vous faites trop souvent les complices des pires ennemis de vos enfants. Vous reste-t-il bien le droit de vous plaindre? Oh! laissez-moi vous conjurer, par tout ce que vous avez de plus cher et de plus sacré, laissez-moi vous supplier de veiller sur vos enfants, de les préserver contre les mauvaises rencontres, de les défendre contre toutes les séductions semées sous leurs pas imprudents.

Et vous, jeunes gens, permettez-moi de vous adresser les sages avis de saint François de Sales. « Aymez un chacun, » disait ce grand docteur, « d'un grand amour charitable; mais « n'ayez point d'amitié qu'avec ceux qui peu- « vent communiquer avec vous de choses ver- « tueuses... L'amitié fondée sur la communi- « cation des plaisirs sensuels est toute grossière « et indigne du nom d'amitié : comme aussi « celle qui est fondée sur des vertus frivoles et « vaines; parce que ces vertus dépendent aussi « des sens. Quand ces amitiés, » continue le saint docteur, « se pratiquent entre gens de « divers sexes et sans prétention du mariage, « elles s'appellent amourettes... Or, par icelles « les cœurs des hommes et des femmes demeu- « rent pris, engagés et entrelacés les uns avec « les autres en vaines et folles affections... Et « bien que ces sottes amours vont ordinaire- « ment fondre et s'abysmer en des charnalitez « et lascivetez fort vilaines, si est-ce que ce « n'est pas le premier dessein de ceux qui les « exercent, autrement ce ne serait plus amou- « rettes, ains impudicitez manifestes. Il se pas- « sera même quelquefois plusieurs années sans « qu'il arrive entre ceux qui sont atteints de « cette folie, aucune chose qui soit directement « contraire à la chasteté du corps, iceux s'ar- « rêtant seulement à détremper leurs cœurs en « souhaits, désirs, soupirs, mugueteries et au- « tres telles niaiseries et vanités, et ce pour di- « verses prétentions... Les uns n'ont autre des « sein que d'assouvir leurs cœurs à donner et « recevoir de l'amour... Les autres se laissent « aller à cela par vanité, leur estant advis que « ce ne soit pas peu de gloire de prendre et lier « des cœurs par amour... D'aucuns sont portés « et par leur inclination amoureuse et par la « vanité tout ensemble... Ces amitiés sont toutes « mauvaises, folles et vaines : mauvaises, d'au- « tant qu'elles abboutissent et se terminent en- « fin au péché de la chair... folles parce qu'elles « n'ont ny fondement, ny raison : vaines, « parce qu'elles ne rendent aucun profit, ny « honneur, ny contentement. Au contraire, « elles perdent le temps, embarrassent l'hon- « neur sans donner aucun plaisir... Bref ces « amourettes bannissent non-seulement l'amour « céleste, mais encore la crainte de Dieu, éner- « vent l'esprit, affaiblissent la réputation... « c'est la perte des cœurs. »

Gardez-vous donc avec soin de tous ces faux prophètes qui viennent à vous, la flatterie sur les lèvres... D'ordinaire cette peau d'agneau ne recouvre que des loups sans cœur et sans pitié, qui, leurs passions satisfaites, se riront de votre simplicité et se glorifieront de votre déshonneur. Ne perdez jamais de vue la parole de saint Jacques : L'amitié de ce monde est ennemie de Dieu... Et ne fondez désormais vos relations que sur la loi et la crainte de Dieu. Ainsi soit-il.

J. Deguin,
curé d'Echannay.

FÊTE DE SAINT PIERRE ÈS LIENS

(1er Août).

Autrefois, à pareil jour, nos anciens peuvent s'en souvenir, de grand matin il y avait foule dans notre église de village. Aucun couple de moissonneurs ne manquait au rendez-vous; et tous, déposant à la porte faulx et faucilles, venaient assister à la sainte Messe, pour y prier Dieu, par l'intercession du glorieux saint Pierre, de leur donner une bonne moisson et, avec elle, le pain de chaque jour. Telle était la franche piété de nos pères. Dans ces temps-là, même pendant la semaine, l'Eglise parfois était comble, et de nos jours, même le dimanche, parfois elle est presque vide.

Sans plus insister sur une différence, ni sur tant d'autres signes du relâchement général, demandons-nous à quoi tient celui-ci : serait-ce par hasard, à ce que vous aussi, mes frères, vous vous laisseriez entamer par certaines idées courantes, qui tendent à brouiller ensemble les deux choses les mieux faites pour s'entendre, la religion et le travail? Bientôt se présentera

l'occasion de dissiper tout malentendu sur ce point ; passons donc à quelque autre source du mal. Ainsi, ce mal tiendrait-il à ce que vous ne craindriez pas assez que la religion, se lassant de votre indifférence, ne passe à d'autres, et ne se fasse enfin apprécier de vous par son absence ? C'est là une menace que Dieu fait lui-même dans ses livres saints; est-ce à vous qu'elle s'adresse? Il vous importe de l'examiner.

Justement, dans un tel examen, saint Pierre ès liens peut très-bien nous renseigner par son propre exemple ; non, certes, qu'il ait été dans le même cas que vous, cette divine religion que vous oubliez tant, lui, qui en était le chef, l'avait prêchée intrépidement, prêchée à ous; peu après, il devait mourir pour elle, et déjà pour elle il était en prison. Il n'en est pas moins vrai que, par un aveuglement très-innocent qui lui survint alors, il peut en guérir beaucoup d'un aveuglement très-coupable.

Saint Pierre était donc en prison ; il y était attaché avec deux chaînes et gardé par quatre soldats; soudain entra un ange pour le délivrer (Act. XII. 9). Cet ange toucha les chaînes et elles se brisèrent; il toucha le prisonnier et il s'éveilla; il lui dit de se vêtir, et il se vêtit; il lui dit de se chausser, et il se chaussa; et Pierre, qui voyait et faisait tout cela, croyait que c'était un rêve et une illusion. L'ange lui dit de le suivre, et il le suivit ; ils passèrent la première et la seconde garde, et personne ne leur barra le chemin; ils arrivèrent à une porte de fer, et cette porte s'ouvrit d'elle-même ; ils traversèrent une partie de la ville, puis cheminèrent dans la campagne. Et Pierre en était encore à croire que tout cela n'était que purs fantômes de son imagination. *Nesciebat quia verum est quod fiebat per angelum.* Mais pour que Pierre se désabusât et finît par croire à ce qu'il voyait, que fit l'ange? Il se retira, disparut, et, à l'instant même, Pierre reconnut que l'ange était véritablement un ange, un céleste libérateur.

Mes frères, cette histoire serait-elle un peu la vôtre? Tant que la religion est là, vous prodiguant ses secours, ses lumières, ses consolations, combien peut-être n'en est-il pas qui se disent : A quoi bon tout cela? S'il en résultait de travailler, gagner de l'argent, faire fortune, à la bonne heure ! Voilà qui se sentirait, se palperait. Mais tant de choses à croire et à pratiquer ne peuvent être que pures imaginations, songes creux; quant à ceux qui nous les prêchent, c'est déjà bien assez que nous leur laissions faire leur métier, qu'ils ne viennent donc pas nous déranger dans le nôtre. » Ah ! dirai-je à ceux qui parlent ou pensent ainsi, vous y voilà bien ; comme saint Pierre, mais en un tout autre sens,vous vous trompez sur ce que vous voyez, et les plus précieuses faveurs du ciel ne vous semblent être qu'illusions et rêveries... Si pour détromper saint Pierre, l'ange le quitta; pour vous détromper vous-mêmes, prenez garde que ne vous quitte aussi, non plus seulement un ange, mais toute cette divine religion, que vous méconnaissez tant ! Quand vous seriez délaissés par elle, et qu'enfin vous comprendriez qu'elle vous offrait les seuls biens véritables, que ses prêtres n'étaient au milieu de vous que pour votre bonheur et votre vraie liberté, vous ne pourriez que vous écrier: Ah ! maintenant, et nous n'en pouvons plus douter, le Seigneur alors nous protégeait. *Nunc scio vere quia misit Dominus angelum suum...* En cela vous parleriez comme saint Pierre, mais avec la différence que ce que saint Pierre disait dans l'excès de sa joie et de sa reconnaissance, vous, vous le diriez dans l'excès de la douleur, et d'une douleur sans remède.

Et qu'on soit ainsi exposé à apprécier la religion par sa disparition, bien des circonstances actuelles indiqueraient que c'est là un danger plus rapproché qu'on ne pense. Du reste, ainsi; que je vous le disais en commençant, Dieu lui. même en menace souvent dans ses livres saints- en voici une preuve; c'est par elle que je finist

Un jour, Dieu commanda au prophète Jérémie d'aller à l'atelier d'un potier, lui disant que lorsqu'il aurait vu ce que faisait ce homme, il saurait pourquoi il était envoyé vers lui. Le prophète y alla, et trouva le potier travaillant sur sa roue. Se mettant alors à l'observer en son travail, il vit que d'abord il faisait un vase d'argile très-poli, lequel s'étant déformé entre ses mains, il le brisa, et, comme irrité contre lui, il le pétrit de nouveau, et, le remettant sur sa roue, il en fit un vase tout différent du premier. Dieu alors parla au prophète, et lui dit : « De même que le potier tient entre ses mains l'argile, dont il fait et défait des vases ; ainsi moi, dans mes mains, je tiens le monde, et peux y faire et défaire ce que je veux. Va à Jérusalem, raconte ce que tu as vu; dis leur à tous que ce premier vase si poli que faisait le potier, c'est le royaume d'Israël; ce royaume si aimé, si favorisé de moi, et qui par sa rébellion m'a éclaté entre les mains... Dis à ce royaume que s'il veut se convertir, je reviendrai sur ma détermination ; mais que s'il persiste dans son impiété, je donnerai un tour de roue et ferai un autre vase. »

Mes frères, sans présomption aucune, je puis croire que Dieu m'ordonne de vous dire la même chose, et de vous crier à tous : Prenez garde ! Si vous continuez dans vos égarements, Dieu donnera un tour de roue, et ses bénédictions passeront à d'autres. — Bien plutôt, re-

venez à lui de tout votre cœur, et alors vous apprécierez sa sainte religion, non par les regrets de son absence, mais par les fruits salutaires de sa douce influence.

L'abbé POIRET.

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DU CONCILE.

DUBIA SUPER MATRIMONIO.

DIE 15 DECEMBRIS 1877

PER SUMMARIA PRECUM.

Reverendissimus Episcopus M. literis S. C Congregationi datis die 30 Aprilis volventis anni, quæ sequuntur exposuit : I. In Sabaudia « haud in praxim deducta est Bulla *Dèi misera-* « *tione* felic. record. PP. Benedicti XIV. Vi « hujusce Constitutionis, nefas est conjugibus « novas inire nuptias nisi post duas conformes « sententias in duabus diœcesibus latas de im- « potentia relativa et perpetua. Petitur an to- « lerari possit consuetudo permittendi novas « nuptias post unam sententiam, an vero ne- « cesse sit prædictæ constitutioni simpliciter « stare ? 2. Lex civilis gallica non agnoscit « impedimentum impotentiæ, ita quod mulier, « quæ vult Ecclesiæ legi obtemperare atque « discedit a viro, vi auctoritatis publicæ coga- « tur permanere in domo viri. Unde petitur « quænam esse debeat agendi ratio Episcopi, « Parochi et Confessarii erga impotentes, qui « non separantur ab invicem. »

Disceptatio synoptica

EA QUAE CONSUETUDINI FAVENT. Ad primum igitur, quod spectat dubium, consuetudo, quæ in Sabaudia contra benedictinam constitutionem jamdiu inolevit, toleranda videtur. Neminem etenim fugit consuetudini tantam esse vim, ut ipsa quamcumque humanam legem destruere valeat *cap. ult de consuet.* Quod si hæc de longæva consuetudine suis numeris absoluta dici queit, a fortiori dicendum est de consuetudine immemorabili, quæque ex se sola habet vim supremæ legis et potestatis ut notat *Trobat. de effect. immemorab. quæst.* 12 *art. ult. num.* 162. *Gratian. discept. forens cap.* 572 *num.* 11 *Rota decis.* 29 *num.* 1 *et seqq, part.* 7 *rec.* adeo ut illam pro se habens dicatur habere totum id quod ex justitia, vel gratia potest concedere vel imperator, vel summus Pontifex ad notata per *Bald. in leg. De quibus ff. de reg. jur. Gratian. loc. cit. cap.* 378 *num.* 19 *Rota decis.* 393 *num.* 4 *et* 5 *part.* 19 *recent.* Atqui in facto est consuetudinem, de qua agitur immemorabilem esse ; siquidem de ejus origine nullum exstat vestigium et ipsius Constitutionis publicationem longe exsuperat. Ergo sustinenda videretur.

Neque dicatur consuetudinem hanc abolitam fuisse ab eomet Pontifice in recitata Constitutione prouti facile patet ex §. 46 — ibi — « Demum volumus, ac decernimus præsentes « literas semper firmas, validas, et efficaces « existere... Non obstantibus præmissis, ac « constitutionibus, et ordinationibus apostoli- « cis necnon quibusvis etiam juramento, con- « firmatione apostolica vel quavis firmitate alia « roboratis statutis et consuetudinibus... » Siquidem primo refert Episcopus ipsam Constitutionem in actu numquam fuisse traductam. Atque tradunt Doctores decennii lapsum satis esse ad præscribendum legem, statutam, aut constitutionem, quæ non fuerit ab initio recepta *Cephal. cons.* 130 *lib.* 1, *Suarez de Leg. lib.* 5 *cap. ult.* secundo quia a publicatione prædictæ Constitutionis, a die nempe 18 Maii 1743 plusquam centum anni effluxi sunt. Jamvero scitum in jure est centenariam æquiparari immemorabili ipsamque apostolicum inducere beneplacitum juxta Rota *decis.* 624 *num.* 8. *coram Olivatio* « ibi — « Spatio enim centenariæ, cursuque « ætatis tam prolixo... Beneplacitum Aposto- « licum inducitur, et intercessisse præsumi de- « bet, quamvis non probatum. » Omnibus igitur rite perspectis concludendum videtur quod consuetudo in themate non modo toleranda, sed et pro lege esset habenda.

EA QUÆ CONTRA CONSUETUDINEM PROSTANT. Ex adverso vero perpendendum est, quod lex de duplici sententia conformi super dissolutione matrimonii dirimenti impedimento initi, a Benedictina Constitutione primum invecta fuit, proindeque in hoc articulo immemorabilis consuetudo neutiquam dari aut allegari valet. Revera impossibile est immemorabilem existere potuisse antequam recitatæ Constitutionis dispositio superveniret, quia cum eo tempore istiusmodi lex nondum in orbe catholico fuisset introducta, non intelligitur quomodo nasci potuerit consuetudo, seu præscriptio super ea; quod enim natum non est præscribi nequit, nec valet immemorabilis allegari quoad ea quæ superveniunt de novo, ut tradit *Rota coram Puteo decis.* 150 *num.* 2 *vers. immo lib.* 1. *in correctis, et coram Bicchio decis.* 386 *num.* 32.

Multoque minus immemorabilis desumi posset a publicatione ipsiusmet Constitutionis, quia dato initio non amplius datur immemorabilis, sed solum centenaria. Ista autem nec minus valet allegari primo propter ipsius irrationabilitatem. Hujusmodi enim dijudicandæ sunt consuetudines, quæ tendunt, ut eos ipsos abusus iterum gignant ad quos compescendos lata lex

fuit. Audiatur sane *De-Angelis* in neoterico opere *prælection. Juris Canon. tom.* 1. *tit.* 4 *num.* 12 — ibi — « Nam si præexistens con-« suetudo, abolita est ut corruptela vel in fu-« turum enascens consuetudo, abusibus det lo-« cum vel iisdem, vel aliis, propter quos « abolita fuit tum profecto inolescere nequit; « equidem propter defectum rationabilitatis, « quæ prima est, et essentialis prærogativa « consuetudinis. » Atqui Constitutionem Benedictinam ad abusus compescendos edita fuisse vix § 1. legenti patet — ibi — « Ad commissum « pastoralis officii munus pertinere dignosci-« mus subnascentes ex infernalis hostis astutia, « et hominum malitia abusus quibus et anima-« rum saluti pernicies, et Sacramentis eccle-« siæ injuria infertur, radicitus evellere... » Ergo nullimode ipsa valet allegari. Eo vel fortiussecundo quia decretum irritans quo ipsa extat munita adeo irritat omnem contrarium actum, ut non permittat ullo tempore aliquam inchoari posse consuetudinem, vel præscriptionem etiam centenariam, ut communiter affirmant *Card. de Luca de Jurisdict. disc.* 93 *num.* 7 *et* 8, *Pignat. cons.* 134 *num.* 16 *tom.* 1, *Garz. de Benef. par.* 5 *cap.* 4 *num* 179 *et seq.*, *Rota decis.* 317 *num.* 12 *et seqq. part.* 16, et *decis.* 22 *num.* 18 *et decis.* 192 *part.* 18 *rec.* Per hujusmodi enim decretum Pontifex non modo existentes immemorabiles destruit, *Riton. Discept. Eccl.* 22 *n.* 16 verum etiam consuetudini futuræ resistere vult, eamque abrogare, *Rot. coram Celso decis.* 200 *num.* 6 *coram Merlino*, *decis* 814 *num.* 6, *in Rec. decis.* 574 *num.* 27 *parte* 4 *tom.* 3, *et decis.* 217 *num.* 6 *part.* 7. Jamvero præfatam constitutionem decreto irritanti esse munitam patet præ ceteris ex § 16 ubi legitur: « Sublata eis (indicibus ordinariis et delegatis, « etc.) et eorum cuilibet quavis aliter judi-« candi, et interpretandi facultate et auctoritate, « ubique judicari et definiri debere, ac irritum, « et inane, si secus super his a quodam, quavis « auctoritate scienter vel ignoranter contigerit « attentari, » Hisce igitur breviter attentis perfacile evinci videtur quod consuetudo in themate veluti abusus et juris corruptela esset abroganda, et Constitutio *Dei Miseratione* in actu modo traducenda.

Ad secundum dubium descendens certum est, ex communi Canonistarum et Theologorum doctrina, quod declarata ad tramites juris matrimonii nullitate, haud amplius conjuges maritalis vitæ consuetudine uti valent. Quare possent remoto periculo peccandi simul cohabitare habentes si invicem tam quam frater et soror, quemadmodum antiqui Ecclesiæ canones exoptarunt, *cap.* 4 *de frigid. et maleficiat.* non vero carnalem copulam pertentare. Hinc prolata duplici sententia conformi super matrimonii nullitate præ oculis habita animarum salute prudentiæ erit parochi, confessarii, et Episcopi innocenti mulieri coactæ a civili lege cum prætenso viro cohabitare ea suggerere remedia, quæ ipsi in casibus particularibus magis in Domino expedire judicabunt.

Hisce breviter delibatis remissum fuit decernere EE. PP. sapientiæ et prudentiæ quid propositis dubiis esset respondendum.

RESOLUTIO

Sacra C. Concilii sub die 15 Decembris 1877 causam ponderavit et respondit:

Ad 1. *Servandam esse Constitutionem Benedicti XIV.*

Ad 2. *Vivant uti frater et soror; quod si id fieri non possit sine peccati periculo separentur omnino.*

EX QUIBUS COLLIGES.

I. Consuetudinem neqne dici neque allegari posse uti immemorabilem quoad ea quæ superveniunt de novo et in quibus initium datur; sed in istis ad summum allegari posse centenariam.

II. In themate consuetudinem haud posse censeri immemorabilem; eo quod præcedere non potuerit dispositionem Constitutionis Benedictinæ, et super ea præscriptionem inducere antequam promulgaretur in orbe catholico.

III. Defectum rationabilitatis, quæ prima est et essentialis prærogativa consuetudinis, efficere ut nequeat induci consuetudo quæ abusibus locum præbeat vel iisdem propter quos abolita fuit vel aliis novis quibuscumque.

IV. Omnem præter dubitationem positum esse Constitutionem *Dei Miseratione* latam fuisse ad radicitus evellendos abusus *subnascentes ex infernalis hostis astutia* et hominum malitia; quibus et animarum saluti pernicies et sacramentis Ecclesiæ injuria infertur.

V. Constitutiones pontificias, quæ, *decreto* irritanti muniuntur nedum destruere præexistentes immemorabiles consuetudines, verum etiam omnem irritare contrarium actum; ita ut neque inchoari permittant consuetudinem.

VI. Constitutionem *Dei miseratione decreto irritanti* muniri facile deprehendi, precipue ex ipsius Constitutionis verbis *sublata eis* (judicibus nempe ordianriis et delegatis) *et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate.*

VII. Quapropter ut damnabilem abusum rejiciendam esse consuetudinem in themate: qua fit ut post unam sententiam super impedimento impotentiæ liceat partibus ad novas nuptias transire (1).

(1) Benedictus XIV sua Constitutione, cujus initium, *Dei miseratione*, voluit omnino protueri sanctitatem et indissolubilitatem matrimonii contra judices qui temere aut inconsiderate hujsmodi ligaminis vincula facile infringe-

Théologie morale

DU PROBABILISME

A PROPOS D'UN NOUVEAU SYSTÈME.

(25e et dernier article.)

IX. — Résumé et appréciation générale du Probabilisme à compensation.

(Suite et fin.)

6° Non-seulement le nouveau système n'a aucun fondement rationnel et logique, mais lors même que l'on voudrait l'adopter en théorie, on serait arrêté dans la pratique par d'insurmontables obstacles. Nous les avons fait ressortir précédemment, il suffit de les rappeler ici.

Celui qui voudrait se conduire d'après les principes du *Probabilisme à compensation*, et user du bénéfice des causes excusantes proportionnées, aurait, dans chaque cas particulier, à faire un travail très-compliqué. Il lui faudrait établir une équation avec des éléments très-difficiles à apprécier et où l'inconnu domine. Il devrait d'abord déterminer la gravité ou importance d'une loi qui probablement n'existe pas, et comme cette gravité dépend en grande partie de l'intention du supérieur, par quoi jugera-t-on de cette intention, lorsqu'on ignore s'il a eu une intention quelconque par rapport à la chose dont il s'agit? Vient ensuite le degré de probabilité de la loi, probabilité intrinsèque et extrinsèque. La première est très-variable, parce qu'elle se réduit en grande partie à une question d'appréciation, et des théologiens également recommandables et instruits peuvent différer très-sensiblement sur ce point. Comment veut-on que le vulgaire s'arrête à une décision nette là où les hommes les plus compétents ne réussissent pas à se mettre d'accord? Quant à la probabilité extrinsèque, on ne peut l'établir sans faire un recensement complet et une classification exacte des auteurs qui ont traité de la question à résoudre actuellement, supposé qu'elle ait été déjà discutée, et même pour arriver à un résultat aussi juste que possible, il faudrait faire entrer en compte le mérite et la valeur de chaque auteur. Qui aura les connaissances requises jointes au loisir et au courage nécessaires pour établir cette statistique? Et d'ailleurs sera-t-il toujours possible de suspendre la détermination à prendre jusqu'à ce que l'on ait dressé les deux listes raisonnées des théologiens qui se sont prononcés pour et contre? Et pourtant ces deux choses, la gravité et la probabilité de la loi doivent composer ensemble le premier terme de l'équation.

Le second terme comprendra les causes excusantes, dont il faudra peser avec soin la gravité, pour voir si elles sont proportionnées aux deux choses renfermées dans le premier terme, et c'est seulement quand elles feront contrepoids que l'on sera autorisé à s'en prévaloir pour se dispenser d'observer la loi douteuse, parce qu'alors, selon le système, le mal du péché matériel (qui est douteux), sera compensé par les avantages résultant pour l'agent de l'affranchissement d'une loi plus ou moins gênante. Qui sera chargé de déclarer l'équivalence? L'agent lui-même, rarement assez instruit pour faire cette estimation, et jamais assez désintéressé pour être assuré de ne pas faire pencher indûment la balance de son côté, en sorte que son jugement ne lui inspirera pas à lui-même une confiance suffisante pour former sa conscience et la délivrer de toute crainte de mal agir, et par conséquent de pécher, en laissant de côté la loi douteuse.

Si, comme le dit le R. P. Potton, « la facilité d'appliquer tel ou tel système n'est pas du tout un signe qu'il soit vrai, » on peut bien moins encore invoquer en faveur d'une théorie morale des difficultés pratiques telles qu'elles constituent une réelle impossibilité morale, et nous tenons cette impossibilité pour une preuve de la fausseté de la doctrine, attendu qu'il s'agit ici d'une question appartenant à la loi naturelle, et qu'il n'est pas admissible que cette loi ait des parties qui soient ordinairement impraticables et toujours d'une observation très-difficile.

7° Ajoutons cette considération, qui s'applique à tous les systèmes tendant à rendre obligatoire la loi douteuse, quels que soient les arguments produits pour amener cette conclusion.

La liberté de l'homme ne peut être réglée, restreinte et entravée, que par un supérieur possédant, non-seulement une autorité directive, mais le pouvoir législatif, et c'est par de vraies lois qu'il exerce sa prérogative, c'est-à-dire en faisant connaître authentiquement sa volonté à ses subordonnés, par une promulgation qui ne laisse pas de place à l'incertitude et qui trace nettement son devoir à l'inférieur. Quand donc l'existence d'une loi est révoquée en doute pour de bonnes raisons, lors même que le supérieur aurait eu l'intention de porter cette loi, qui serait *in actu primo*, elle n'aurait pas sa pleine existence, elle ne serait pas *in*

baut. Quapropter præter alias complures solemnitates ad hoc præscriptas quoad processum ordinandum adjecit : p. 11. « *Instructo autem in hunc modum judicio, si secunda sententia alteri conformis fuerit, hoc est si un secunda æque ac in prima nullum atque irritum matrimonium judicatum fuerit, et ab ea pars, vel Defensor pro sua conscientia non crediderit appellandum, vel appellationem interpositam prosequendam minime consuerint, in potestate et arbitrio conjugum sit novas nuptias contrahere.* »

actu secundo, c'est-à-dire qu'elle n'atteindrait pas le sujet et ne lui serait pas appliquée, ne lui étant pas notifiée et promulguée.

Voici la conséquence. Celui qui, sans être certain lui-même de l'existence d'une loi, affirme qu'elle n'est pas dépourvue d'obligation et qu'on est tenu de s'y soumettre comme si elle était réelle, à moins d'en être dispensé par des causes excusantes et suffisantes, celui-là érige en loi ce qui n'est pas en droit la loi, et il se fait législateur. C'est un acte d'usurpation commis envers le supérieur, qui n'a point délégué le pouvoir de faire des lois à sa place, et qui ne peut vouloir obliger que par de véritables lois; c'est, de plus, un attentat dirigé contre la liberté de l'inférieur, qui n'est tenu d'incliner sa volonté que devant la volonté de son supérieur légitime. Le confesseur ne peut faire cela dans les cas particuliers sans excéder. Le théologien qui pose en principe que la loi douteuse oblige comme une loi certaine, consentant seulement à atténuer plus ou moins la gravité de l'obligation, tombe dans le même excès, avec cette différence, que, sa doctrine tendant à transformer en vraies lois toutes les lois seulement probables, il se substitue pour la généralité des cas douteux à toutes les autorités jouissant de pouvoir législatif, et prétend faire peser sur tous leurs sujets un joug qu'elles-mêmes ne leur imposent pas et ne pourraient leur imposer, puisqu'elles ne sauraient déposséder la liberté sans titre légitime. C'est une ingérence irrespectueuse pour l'autorité et tyrannique envers les subordonnés. Ce caractère ne peut pas recommander un système.

X. — Conclusion.

M. Laloux a mis une certaine pétulance dans son attaque dirigée contre le Probabilisme, et son ardeur, troublant son jugement, l'a entraîné à des qualifications excessives et absolument injustifiables. Que faut-il penser, demande-t-il, du Probabilisme proprement dit, ou du principe général des probabilistes : *La loi douteuse n'oblige pas?* » Il répond : « On doit rejeter ce principe : 1° parce qu'il est faux en soi ; 2° parce qu'il est condamné et universellement réprouvé dans un grand nombre de ses applications nécessaires ; 3° parce qu'il est périlleux dans ses conséquences. » Si le R. P. Potton est moins rigoureux dans les termes, son appréciation ne s'éloigne guère de celle-là pour le fond.

Nous avons prouvé : 1° Que le principe du Probabilisme, admis par saint Thomas, est vrai et parfaitement rationnel; 2° Que ce principe n'a jamais été condamné dans ses applications nécessaires et logiques, qu'il a été faussement appliqué dans les propositions censurées par le Saint-Siège, et que, de plus, l'Eglise en a formellement autorisé l'enseignement, par le jugement favorable qu'elle a porté sur la doctrine de saint Alphonse de Liguori ; 3° Qu'on lui attribue à tort des conséquences périlleuses, attendu que ce principe sainement entendu n'est autre qu'un axiome de droit naturel qui a pris place dans le droit positif.

Puisque le professeur que nous avons nommé a pensé qu'il existe un système moral digne d'un jugement si sévère, nous renvoyons toutes les qualifications dont il a usé au *Probabilisme à compensation*, et nous croyons avoir démontré qu'il les mérite toutes. Nous voulons bien adoucir les termes ; mais, si nous ne nous abusons étrangement, il résulte de nos arguments et de nos explications : 1° Que le principe du *Probabilisme à compensation : La loi douteuse a une certaine force obligatoire*, est faux ; 2° Que ce système aboutit *nécessairement* au tutiorisme absolu réprouvé par l'Eglise et que les applications signalées par nous doivent être rejetées ; 3° Qu'il tend à renverser l'ordre de la société et introduit la confusion dans les consciences, conséquences évidemment périlleuses et de plus inévitables.

Par conséquent, le nouveau système de Probabilisme, qui n'a, en réalité, de la chose que le nom, est inadmissible, et la prétention de le substituer au Probabilisme scolastique ne saurait aboutir. Les trois auteurs qui s'en sont déclarés les patrons et les propagateurs, ont fait certainement tout ce qu'ils pouvaient pour l'accréditer, mais le talent et l'habileté, qui peuvent bien rendre une doctrine plus ou moins spécieuse, ne sauraient en faire disparaître le vice radical de la fausseté, si elle en est affectée, ni lui donner l'exactitude qui lui manque.

XI. — Appendice.

Quelque peu fondé en raison que soit le *Probabilisme à compensation*, on a essayé, çà et là, d'en faire pénétrer le principe dans l'enseignement. L'adoption du *Compendium* de philosophie de M. Manier a beaucoup contribué à ce résultat, qui recommande médiocrement cet ouvrage. Mais, parce que la base de ce système paraissait à quelques-uns très-faible par elle-même, ils ont cherché à la fortifier, en l'étayant de la théorie de l'acte à double effet faussement appliquée.

La théologie enseigne que, si une cause doit produire simultanément ou conséquemment deux effets, l'un bon et l'autre mauvais, il sera permis, pour des raisons proportionnellement graves, de poser cette cause, ayant directement en vue l'effet avantageux et permettant seulement l'effet fâcheux, qui surviendra *præter intentionem*, de telle sorte que l'agent ne sera pas formellement l'auteur de ce dernier, son

acte n'en étant que la cause indirecte, ou, si l'on veut, simplement occasionnelle.

Parce qu'il est question ici de raisons *proportionnellement graves* qui autorisent à permettre la survenance de l'effet mauvais en voulant positivement et directement le premier effet qui est bon, et que les défenseurs du *Probabilisme à compensation* exigent, pour permettre de s'affranchir de la loi douteuse, des raisons *proportionnées* à la gravité du péché matériel, d'une part, et d'autre part à la gravité et à la probabilité de la loi ; on s'est imaginé qu'il existe une connexité nécessaire entre la vieille théorie des théologiens et le système du nouveau Probabilisme. Pour nous, nous ne voyons pas par quel effort de logique on pourrait rattacher à la question du Probabilisme la décision touchant l'acte à double effet, ou le volontaire indirect, qui n'a absolument rien de commun avec elle. Il n'est pas besoin de beaucoup réfléchir pour s'en convaincre.

1° Le volontaire indirect existe lorsque deux effets doivent résulter d'un même acte, l'un bon, que l'on a en vue, l'autre mauvais, que l'on permet seulement, et ils sont tous les deux positivement prévus. — Dans le doute touchant l'existence de la loi, un seul effet peut suivre de l'inobservation de cette loi douteuse, savoir le péché matériel, et encore ce péché, même en tant que matériel, est lui-même hypothétique et douteux, puisqu'il ne se rencontrera que si la loi existe de fait.

2° Dans l'hypothèse du volontaire indirect, si l'on considère l'effet fâcheux en lui-même, on voit qu'il est interdit formellement par une loi dont l'empire n'est que suspendu à raison de circonstances exceptionnelles et passagères. — On ne peut en dire autant de l'effet possible dans l'hypothèse du Probabilisme, puisque l'on n'est pas en droit d'affirmer l'existence d'une loi qui l'interdise, et que, par conséquent, l'agent reste libre de poser la cause d'où il sortira peut-être, et cela non pas seulement dans telle conjecture particulière, mais tant que l'existence de la loi ne sera pas démontrée.

3° Dans le cas du volontaire indirect, il faut de toute nécessité, pour agir licitement, avoir des raisons qui autorisent, non pas à vouloir l'effet fâcheux, ce qui ne saurait jamais devenir licite, mais à le permettre simplement, la volonté se tenant dans un état négatif à l'égard de cet effet, qui ne sera plus alors pour l'agent qu'un mal matériel non imputable. De plus, les raisons qui feront rechercher l'effet bon et avantageux devront être proportionnées à l'importance de l'effet mauvais, c'est-à-dire à la gravité du mal matériel ; car il est évident que l'on n'agirait pas sagement et prudemment, si, pour le seul plaisir de faire sa volonté, ou en vue d'un léger avantage, on exposait le prochain à un grave péril de l'âme ou du corps. — Nous avons prouvé qu'une loi douteuse n'enchaîne aucunement la liberté, puisqu'elle n'est point appliquée comme lien à l'agent, qui n'en a pas la connaissance certaine ou la science. Loin donc qu'il ait besoin de raisons *proportionnées* à la gravité d'un péché matériel, gravité que l'on n'est pas d'ailleurs en mesure d'apprécier, puisque ce péché est probablement nul, il lui est loisible de se déterminer dans le sens opposé à la loi possible par cette seule raison, que l'acte accompli dans de telles conditions n'est pas prohibé, puisque tout se réduit à cette unique question : Tel acte est-il défendu ou reste-t-il permis? et que, dès lors que l'on n'établit pas l'existence d'une vraie loi ou d'une loi certaine qui le prohibe, il doit être tenu pratiquement pour licite.

Les différences que nous venons d'indiquer sont essentielles et font voir que l'on est bien mal fondé à appeler au secours du *Probabilisme à compensation* la théorie de l'acte à double effet.

Ici encore on a été jeté par une confusion dans l'erreur que nous signalons. Outre qu'on s'est laissé séduire par les *raisons proportionnées* qui interviennent dans les cas de l'acte à double effet, et auxquelles on fait jouer un rôle qui ne leur appartient pas dans le système du pseudo-probabilisme, on a considéré faussement comme premier effet, et comme l'effet voulu, l'acte même accompli en opposition avec la loi douteuse, et comme second effet permis le péché matériel possible, qui consisterait dans l'inobservation de cette loi. On a dit : L'usage de ma liberté est un effet bon, que je veux ; le péché matériel est l'effet mauvais que je permets. On n'a pas vu que l'usage de la liberté n'est pas proprement un effet, mais que cet acte est la cause même d'où résulte le péché matériel, si toutefois la loi contestée existe vraiment. Là où ne se trouve en réalité qu'un effet, on en a vu deux, en faisant, à tort, de la cause l'effet premier et direct. C'est cette confusion qui a fait naître l'idée très-peu heureuse d'assimiler à la théorie du volontaire indirect celle de la probabilité, pour essayer de démontrer la seconde par la première ; ce qui est absolument impossible, attendu qu'il n'y a entre elles aucun rapport.

Sans aller aussi loin, le R. P. Potton avait indiqué cette prétendue ressemblance. A propos de sa douzième proposition ainsi conçue : Pour agir légitimement contre une loi douteuse il faut toujours avoir des raisons proportionnées à la gravité et à la probabilité de cette loi, » il dit dans sa brochure française : « L'application de notre règle n'est pas plus difficile que l'ap-

plication de la règle générale, donnée par tous les théologiens, pour résoudre les cas, très-fréquents et absolument innombrables, que l'on appelle *De voluntario indirecto*. Là, en effet, comme dans notre théorie, il faut peser d'un côté le mal, ou certain ou probable, que l'action *à double effet* devra produire, et de l'autre côté le bien, ou certain ou probable, que cette même action enfantera; là, comme dans notre théorie, il faut comparer les uns aux autres des avantages et des inconvénients des ordres les plus disparates, et décider, en dernière analyse, comme dans notre théorie, qu'il y a, ou qu'il n'y a pas, des raisons *proportionnées*, ou suffisantes pour agir. Cette difficulté d'application, incontestable, prouve-t-elle quelque chose contre la théorie *du volontaire indirect*, telle que les théologiens l'exposent? Non, sans doute; donc elle ne prouve rien non plus, rien, absolument rien, contre nous (1). » L'auteur se borne ici à une simple comparaison. On s'est emparé de sa pensée pour assimiler complétement deux théories étrangères l'une à l'autre et les combiner ensemble, afin de perfectionner et de fortifier un système où l'on apercevait des incohérences et dont on sentait la faiblesse. On n'a réussi qu'à y introduire un défaut de plus, en essayant d'y souder une partie hétérogène qui ne pouvait absolument pas se prêter à l'alliage. Ce procédé était impuissant pour faire disparaître le vice radical de la théorie.

Nous n'avons parlé de cette modificaton que d'après un exposé verbal qui nous en a été fait. Bien que nous pensions l'avoir exactement saisi et bien compris, nous aurions préféré avoir un texte dans lequel la doctrine eût été fixée de façon à être examinée dans ses termes propres et à loisir. Il se peut que le système du *Probabilisme à compensation* ait encore subi d'autres retouches; mais, nous en avons l'assurance, quelques efforts que l'on fasse, on ne parviendra pas à le guérir de l'infirmité originelle qui lui vient de son principe. Le génie lui-même ne saurait faire que le faux devienne le vrai.

P. S. — Voulant, avant tout, être sincère et juste, nous devons, en terminant notre travail, rectifier une erreur de fait que nous avons constatée après l'avoir commise de la meilleure foi du monde. En exposant la doctrine de M. Manier touchant la loi douteuse, nous avons dit que nous avions cru remarquer chez cet auteur quelque penchant pour les opinions hasardées, et, à l'appui de ce jugement, nous lui avons attribué, comme contenues presque textuellement dans son *Compendium* de philosophie, les propositions ontologiques condamnées par le Saint-Siège. Nous n'avions pas alors son ouvrage sous la main. Nous l'étant procuré depuis, nous avons tenu à vérifier l'exactitude de cette allégation, et nous nous sommes aperçu que notre mémoire nous a mal servi dans cette circonstance. C'est dans le manuel de philosophie de M. Brancherau, un autre sulpicien, que nous avions trouvé ces propositions. L'examen que nous en avons fait remonte à dix-huit années, et il n'est pas étonnant que nos souvenirs aient pu se brouiller un peu sur ce point, d'autant plus facilement que les deux ouvrages, qui traitent des mêmes matières et ont le même nombre de volumes, ne sont pas signés. Nous restituons donc à leur auteur ces propositions pour en décharger M. Manier, qui en est innocent. D'ailleurs, cette erreur purement matérielle n'intéressait en rien la discussion que nous avons engagée contre le système professé par l'honorable sulpicien sur la question de la loi douteuse, et nous n'avons à retirer ni atténuer, aucune de nos appréciations portant sur sa doctrine.

(Fin.) P.-F. ECALLE,
Archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

(1) *De la théorie du Probabilisme*, page 28.

LES ACTES PUBLICS DE LA VIE DU PAPE

—

Le pontifical.

(*Suite*).

12. *Entrée*. — Aussitôt que le Pape paraît sur le seuil de la grande porte de bronze, où l'attend le chapitre, les chantres de la basilique de Saint-Pierre, selon leur privilège, en soutane violette et *cotta*, exécutent en musique ce motet : « *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* »

La fanfare de la garde noble se fait entendre après le motet, du haut du portique.

Au fur et à mesure que le cortège passe devant la chapelle du Saint-Sacrement, chacun se découvre et s'agenouille.

Les Cardinaux et la Prélature se rendent aux places qui leur sont assignées; le prince assistant au trône se tient debout à la droite du Pape, le sénat monte sur le premier degré du trône, les *bussolanti* et les camériers secrets se groupent sur les marches latérales de l'autel, le joaillier range les mitres et les tiares sur la table de l'autel en avant des chandeliers et reste auprès pour les garder, le Sous-Diacre pose la croix pontificale au côté droit de l'autel, la garde-noble ferme l'enceinte depuis l'autel jusqu'aux bancs des Cardinaux, et la garde suisse entoure la confession.

Le jour du couronnement, le cérémonial admet ici une variante importante.

Après avoir adoré le Saint-Sacrement exposé, le Pape remonte sur la *sedia* et est conduit à la chapelle de Saint-Grégoire, dont l'emplacement correspond à l'ancienne sacristie. Là est un trône, ainsi que les bancs pour les cardinaux et ceux qui ont rang aux chapelles. Le Pape, étant descendu de la *sedia*, s'agenouille à son prie-Dieu, reprend la mitre et monteàson trône, où commence la cérémonie de l'obédience.

L'obédience terminée, le sous-diacre apostolique vient avec la croix se placer au pied du trône. Le Pape quitte la mitre, se lève et donne la bénédiction solennelle. Il se rassied et prend la mitre. Alors les domestique des cardinaux entrent dans la chapelle, leur enlèvent la *cappa* et leur mettent les vêtements propres à leur ordre, le pluvial aux évêques, la chasuble aux prêtres, et la dalmatique aux diacres. Les évêques et abbés prennent également le pluvial et la mitre. Mais ce changement n'a lieu qu'au cas où les ornements sacrés n'auraient pas été pris avant le départ.

Le Pape s'étant levé, entonne Tierce et s'habille, comme aux pontificanx ordinaires. Quand il a revêtu tous les ornements, la procession s'avance vers le maître-autel, à ces paroles du premier cardinal-diacre : *Procedamus in pace*, auxquelles le chœur répond : *In nomine Christi, Amen.* Il tient alors comme insigne de sa dignité la férule, qu'il ne prend que dans quelques circonstances déterminées. La *férule* du premier cardinal-diacre est un bâton en bois couvert de velours rouge, long d'un mètre environ et garni de deux pommes d'argent aux extrémités, à l'une desquelles pend un double cordon de soie terminé par un gland. La *férule* actuelle date de 1747; sur un des pommeaux sont gravées les armes de Benoît XIV, et sur l'autre *Prior diaconorum cardinalium*. Cet insigne symbolise l'autorité.

Le Pape est monté sur la *sedia* et abrité par un dais que tiennent au-dessus de se tête les référendaires de la signature. Il est immédiatement précédé par un maître des cérémonies portant un coussin de soie où sont des étoupes et accompagné d'un clerc de la chapelle avec un cierge allumé. Dès que le Pape est sorti de la chapelle Clémentine, ce clerc allume les étoupes, qu'un second maître des cérémonies tient au bout d'un bâton argenté. Celui-ci, s'agenouillant, chante, tourné vers le pape : *Sancte pater, sic transit gloria mundi*, ce qu'il répète deux fois de la même manière devant la statue de saint Pierre et en passant devant la chapelle des saints Processe et Martinien.

13. *Obédience.* — Le Pape étant assis et coiffé de la mitre de drap d'or, le chœur chante un motet harmonisé par Palestrina, à quatre voix. Le jour de saint Piere, telles sont les paroles : *Tu es Pastor ovium, princeps apostolorum, tibi traditæ sunt claves regni cœlorum.*

Aux autres fêtes, le motet est l'antienne de Pâques *Hæc dies quam fecit Dominus.*

Les cardinaux, conduits par un maître des cérémonies, viennent successivement, tenant leurs mitres par les fanons, baiser la main du Pape cachée sous le manteau, puis ils saluent le Pape, ainsi que les cardinaux-diacres assistant debout jusqu'à la fin de l'obédience du Sacré-Collège.

Aux cardinaux, qui s'asseoient alors sur leurs bancs, succèdent les patriarches, les archevêques et évêques qui, après une génuflexion, baisent le genou du Pape. Ils sont suivis du commandeur du Saint-Esprit, des abbés mitrés et des pénitenciers de la basilique, qui, après une triple génuflexion, ne baisent que le pied.

14. *Canonisation* — Aux canonisations, l'obédience se fait au trône majeur. Elle est suivie immédiatement de la proclamation solennelle des noms des nouveaux saints.

L'Eminentissime cardinal procureur de la canonisation, accompagné d'un cérémoniaire apostolique et d'un avocat consistorial, s'avance au pied du trône. L'avocat agenouillé s'adresse en ces termes à Sa Sainteté :

« *Beatissime Pater, reverendissimus Dominus cardinalis N. N. hic præsens, instanter petit per Sanctitatem Vestram catalogo sanctorum Domini nostri Jesu Christi adscribi, et tamquam sanctos ab omnibus christifidelibus pronunciari venerandos beatos N. N...* »

Le secrétaire des Brefs *ad principes*, qui se tient au trône, répond en latin, au nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux et sur les miracles par lesquels le Seigneur a fait éclater la gloire dont ils jouissent, exhorte néanmoins l'assistance à implorer les lumières d'en haut pour le chef de l'Église, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtres Pierre et Paul et de toute la cour céleste.

A ces mots, les postulateurs retournent à leurs places. Deux chapelains chantres entonnent les litanies des saints. Le peuple répond à chaque invocation.

Les litanies terminées, les postulateurs reviennent devant le trône et l'avocat répète la formule, en y ajoutant à *instanter* le mot *instantius*. A quoi le prélat secrétaire répond, au nom de Sa Sainteté, qu'elle veut qu'on implore par de nouvelles prières l'assistance de l'Esprit-Saint, source de sainteté et de lumière.

Après le départ des postulateurs, le Souverain-Pontife s'agenouille sur son prie-Dieu et

reste en oraison depuis le moment où le premier des cardinaux-diacres dit : *orate* jusqu'à ce que le second ait prononcé à haute voix *levate*. Sa Sainteté s'étant levée, toute l'assistance qui avait prié comme elle se lève aussi. Le Saint-Père entonne l'hymne *Veni Creator Spiritus*, qu'achèvent les chapelains chantres et le peuple, en alternant les strophes.

Lorsque le Saint-Père à récité l'oraison et s'est assis, les postulateurs se présentent pour la troisième fois et l'avocat répète la même formule, en ajoutant *instantissime*. Le prélat secrétaire répond que Sa Sainteté intimement persuadée que la canonisation qu'on implore d'Elle est une chose agréable à Dieu, se sent disposée à prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée se lève et le Saint-Père, la mitre en tête, assis sur sa chaire en qualité de docteur et chef de l'Eglise universelle, s'exprime en ces termes :

« Ad honorem sanctæ et individuæ Trinitatis, ad exaltationem fidei catholicæ, et christianæ religionis augmentum, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, beatorum apostolorum Petri et Pauli ac nostra ; matura deliberatione præhabita, et divina ope sæpius implorata, ac de venerabilium fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum et episcoporum in Urbe existentium consilio, beatos N. N. sanctos esse decernimus et definimus, ac sanctorum catalogo adscribimus : statuentes ab Ecclesia universali eorum memoriam quolibet anno, nempe inter sanctos..... pia devotione recoli debere. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen. »

Au mot *amen* les postulateurs s'avancent vers le trône et l'avocat consistorial remercie Sa Sainteté au nom du cardinal procureur, en ajoutant qu'il la supplie de vouloir bien ordonner l'expédition des lettres apostoliques concernant la canonisation. Le Saint-Père répond *Decernimus* et le bénit ; le cardinal procureur va alors baiser la main et le genou de Sa Sainteté, pendant que l'avocat, adressant la parole aux protonotaires apostoliques, les prie de dresser acte du tout, à quoi le premier de ces prélats répond, en se tournant vers les camériers secrets appelés à rendre témoignage. *Conficiemus*, *vobis testibus*.

Ce grand acte accompli, Sa Sainteté se lève, dépose la mitre et entonne le *Te Deum*, que le peuple alterne avec la chapelle. Les cloches de la basilique et celles de la ville sonnent à toute volée, pendant que le canon tonne au château Saint-Ange.

Après le *Te Deum*, le premier des cardinaux-diacres assistants récite le verset *Orate pro obis, N. N. alleluia*, auquel la chapelle répond : *Ut digni efficiamur promissionibus Christi, alleluia*. Sa Sainteté chante l'oraison propre des nouveaux saints :

« Domine, Jesu Christe..... concede, quæsumus, ut quorum hodie solemnia colimus, eorum excitemur exemplis. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. »

L'*amen*, répondu par le peuple, met fin à l'acte de canonisation ; après quoi le Pape se rend au trône de Tierce pour y assister à cette petite heure.

15. *Tierce*. — Le Pape, étant au trône de Tierce, entonne à haute voix *Deus in adjutorium*, après avoir dit tout bas *Pater noster* et *Ave Maria*.

L'hymne se chante sur la musique de Palestrina, à quatre voix.

Un soprano ayant imposé l'antienne, deux contr'altos entonnent le psaume *Legem pone*, qui se continue à deux chœurs et en chant grégorien, la doxologie étant chantée en faux-bourdon.

Le Pape s'assied, prend la mitre de drap d'or et récite tout bas, alternativement avec les deux cardinaux-diacres qui l'assistent, les prières préparatoires à la messe, qui consistent en psaumes et oraisons. Le canon dont se sert le Pape n'est pas imprimé, mais écrit à la main.

Chaque fois que le Pape lit à voix basse, le livre est tenu à deux mains par un évêque assistant au trône ; si, au contraire, il chante, le cardinal-évêque assistant remplit cette fonction.

La bougie de cire, qui accompagne toujours le livre, est tenue par un évêque assistant au trône. Elle ne repose pas sur un bougeoir, parce que, comme l'a fait observer excellemment un célèbre liturgiste, Guillaume Durand, évêque de Mende, *lumen Papæ non indiget sustentatione*.

Les livres dont on se sert à la chapelle, missel, évangéliaire et épistolier, sont écrits sur vélin et à la main. On les recouvre de housses de soie rouge ou blanche, brochée, galonnée et frangée d'or.

Le sous-diacre apostolique, accompagné de deux massiers qui s'agenouillent au pied du trône, et aidé d'un camérier, enlève au Pape ses mules rouges et lui met des bas et des sandales de soie rouge lamée d'or ou de drap d'argent, avec les broderies d'or, qu'il tient sur un bassin doré et couverts d'un voile rouge ou blanc, selon la fête.

Les sandales, suivant l'abbé Rupert (*De divin. offic.*, lib. 1, cap 24), signifient l'incarnation : *Incarnationis calceamentum, unde Psalmista :* In Idumæam extendam calceamentum meum, *gentibus notam faciam incarnationem meam.*

Quand les trois psaumes sont terminés —

on les abrège si le Pape a achevé avant le chœur — les chantres reprennent l'antienne à l'unisson.

Le capitule est chanté par un soprano. Le Pape se lève et quitte la mitre.

Au répons bref, deux sopranos alternent avec le chœur.

Le Pape chante debout l'oraison, que suit le *Benedicamus*, chanté par deux sopranos et auquel répond le chœur en contrepoint.

(*A suivre.*) X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de S. S.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

AFFICHES SUR LES MURS OU PORTES DES ÉGLISES. — DROITS DU CURÉ ET DU CONSEIL DE FABRIQUE.

Nul ne peut placarder une affiche sur les murs ou portes de l'église, s'il n'en a préalablement obtenu l'autorisation du Conseil de fabrique ou, tout au moins, du curé de la paroisse.

Le curé, et son vicaire qui le représente, ou les fabriciens ont le droit de lacérer toute affiche qui aurait été apposée par les particuliers sur les murs ou portes de l'édifice religieux, contrairement à leur défense.

C'est ce qui résulte du jugement suivant du tribunal de Villefranche (Rhône), en date du 5 janvier 1878, confirmé par arrêt de la Cour de Lyon, le 19 février de la même année.

« Le Tribunal,

« Attendu qu'il résulte des déclarations mêmes de M. l'abbé Troncy qu'il y a eu de sa part, à deux reprises différentes, lacération d'une affiche de M. Perras, le 11 octobre dernier, et de deux affiches du même candidat le lendemain;

« Mais qu'il est constant que lesdites affiches étaient toutes les trois placardées sur les portes ou sur les murs extérieurs de l'église et que les lacérations ne se sont pas étendues à des affiches apposées sur d'autres points de la commune;

« Attendu qu'en agissant ainsi, M. l'abbé Troncy s'est renfermé dans les limites de son droit;

« Que si les particuliers peuvent, dans leur intérêt, placarder des affiches en public, il ne leur appartient pas, par l'exercice de cette faculté, de léser les droits des tiers;

« Que, pour être en droit de placarder une affiche sur les portes ou murs d'un édifice, il faut en être propriétaire ou l'usufruitier;

« Que si le Tribunal avait à examiner pour quel motif l'affiche du candidat rival, M. de Saint-Victor, a été maintenue, il pourrait le trouver dans cette permission préalablement demandée aux autorités compétentes et obtenues d'elles;

« Attendu que, sans rechercher si l'église de Laville se trouve dans des conditions spéciales au point de vue de la propriété, il est incontestable qu'en admettant même que cet édifice appartienne à la commune, la fabrique ne saurait rester étrangère à certains empiétements de jouissance ou aux actes qui seraient de nature à endommager l'édifice sacré (*Décret du* 30 *décembre* 1809);

« Attendu que M. Perras n'avait pas l'autorisation du Conseil de fabrique pour apposer des affiches sur l'église; qu'il résulte même des déclarations des fabriciens qu'ils se sont toujours opposés à cet affichage;

« Attendu que, si, en réalité, il existe sur les murs de l'église un cadre servant à recevoir les affiches administratives, ce fait, de pure tolérance de la part de la fabrique, loin de profiter à la cause de M. Perras, ne peut, au contraire, que lui être nuisible;

« Qu'en effet, d'une part, la tolérance d'un abus n'empêche pas la répression d'un autre;

« D'autre part, la loi du 18-22 mai 1791 interdit toutes affiches particulières, sous peine d'amende, dans les lieux destinés à recevoir les affiches des lois et actes de l'autorité publique;

« Qu'ainsi M. Perras a contrevenu lui-même à cette loi;

« Attendu, à un autre point de vue, que la police des églises appartient aux représentants du culte (*art.* 9 *de la loi du* 18 *germinal an X*);

« Que, par suite, les prêtres sont autorisés à prendre toutes les mesures destinées à assurer le service régulier et paisible des offices divins et des manifestations de la religion;

« Qu'en vertu de ce droit, ils peuvent empêcher tous actes qui, comme les affiches, par les rassemblements ou les attroupements qu'elles attirent, entravent la circulation, donnent lieu à des discussions plus ou moins vives, qui troublent le prêtre et les fidèles dans l'exercice du culte et quelquefois dégénèrent en désordre;

« Attendu que M. l'abbé Troncy n'a agi que d'après les ordres soit du Conseil de fabrique, soit de son curé, ainsi que cela est reconnu par eux; qu'il était donc dans l'exercice de son droit et de celui de ses mandants;

« Que vainement enfin exciperait-on du décret du 25 août 1852 qui vise des faits délictueux autres que ceux relevés dans la cause; qu'en appliquant ce texte de loi, on arriverait à cette anomalie de considérer comme un délit la lacération de l'affiche d'un simple particulier, alors que la lacération d'une affiche apposée par l'administration ne constituerait qu'une contravention;

« Relaxe, etc. »

La Cour de Lyon, adoptant les motifs des premiers juges, a purement et simplement confirmé le précédent jugement, le 19 février 1878.

Sur la demande reconventionnelle formée par l'abbé Troncy, vicaire à Laville, contre le sieur Perras, il a été dit et prononcé par le même jugement rapporté ci-dessus que les dépens de l'instance seraient alloués au sieur Troncy à titre de dommages-intérêts, et qu'à titre de *réparation civile* le jugement serait inséré *in extenso* dans les deux journaux de Lyon, le *Salut public* et le *Petit Lyonnais*. — La Cour de Lyon a ordonné que l'insertion dudit jugement n'eût lieu que par extrait.

La doctrine émise par le Tribunal de Villefranche confirme entièrement tout ce que nous avons déjà dit dans la *Semaine du Clergé* et ce que nous avons enseigné dans le *Traité pratique de la Police du Culte*, 5e édit., p. 217.

ECOLE COMMUNALE. — CONSTRUCTION SUR TERRAIN APPARTENANT A LA FABRIQUE. — PROPRIÉTÉ. — DROITS DE LA FABRIQUE.

Un singulier procès vient d'être intenté par la commune de Nailloux (Haute-Garonne) à la fabrique de cette paroisse. Voici, en peu de mots, les circonstances de l'affaire qui sont de nature à faire ressortir la médiocre intelligence de certains administrateurs du jour, plus soucieux de satisfaire leurs caprices que d'accomplir de belles et bonnes œuvres.

La fabrique de Nailloux, propriétaire d'un terrain d'une contenance de 4 hectares environ, consentit, en 1852, à laisser construire sur ledit terrain une magnifique maison destinée à servir de logement aux institutrices communales, d'école des filles, d'ouvroir et d'asile.

Cet édifice fut élevé par le pasteur de la paroisse, au moyen de secours qu'il obtint de la générosité de ses paroissiens et aussi au moyen d'offrandes personnelles. La commune paya, jusqu'en 1876, à la fabrique la somme de 150 francs, à titre d'indemnité pour la jouissance que les institutrices communales avaient de ladite maison et de ses dépendances.

Tout allait pour le mieux, lorsqu'en 1876, la commune se refusa à acquitter l'indemnité allouée jusqu'alors à la fabrique, prétendant qu'elle ne pouvait être tenue de payer la location d'une maison dont elle était propriétaire, quoique construite sur le sol de la fabrique. En effet, disait-elle, ce bâtiment a été édifié, non avec les deniers de la fabrique, mais avec ceux des habitants de Nailloux, lesquels ont eu la pensée évidente de gratifier la commune et non la fabrique. L'allocation votée annuellement en faveur de cette dernière n'était nullement obligatoire de notre part, pas plus qu'elle n'était elle-même tenue de payer les contributions, etc.

Le Tribunal, ne pouvant accepter de semblables raisons, a sanctionné les droits de la fabrique propriétaire et a condamné la commune à payer à celle-ci, à titre d'indemnité de location, tant pour les locaux occupés que pour le mobilier scolaire y renfermé, une somme annuelle de 200 francs, à partir du 1er janvier 1876.

Ce jugement est ainsi conçu :

Le Tribunal,...

« Attendu que la fabrique de Nailloux justifie que, le 20 avril 1827, elle a été investie de la propriété d'un terrain situé à Nailloux et qui dépend de l'ancien obit de Rouzaud ;

« Attendu qu'en 1834, lors de la confection du cadastre de la commune de Nailloux, ce terrain a été inscrit sur la matrice cadastrale pour une contenance de 4 hectares 77 ares sous le nom de la fabrique ; que depuis, comme avant cette époque, elle en a payé les contributions et qu'elle n'a pas cessé d'en avoir la jouissance jusqu'en 1852 où fut construite sur ce terrain la maison dite *le Couvent ;*

« Attendu que, si cette maison et ses dépendances sont occupées depuis 1854 par les sœurs de la Croix-Saint-André, institutrices communales de Nailloux, le fait même de cette occupation ne prouve pas que la commune soit propriétaire du couvent dont il s'agit, et, s'il est reconnu par la fabrique qu'il a été construit sous la direction et par les soins de l'abbé Viguier, de ses deniers personnels et au moyen des secours qu'il obtint de la générosité de ses paroissiens, cette circonstance n'a pas pu enlever à la fabrique sa qualité de propriétaire du terrain sur lequel cette construction a été érigée ;

« Attendu que la fabrique propriétaire du sol est bien fondée à invoquer la présomption de l'article 553 du Code civil (1) pour se dire propriétaire des constructions dont s'agit ; que c'est elle d'ailleurs qui en paye les contributions et qui pourvoit aux réparations et aux dépenses d'entretien et qu'au surplus la commune a, jusqu'en 1875 inclusivement, reconnu les droits de la fabrique en lui payant annuellement une indemnité de 150 francs à raison de la jouissance que les sœurs institutrices communales ont du couvent et de ses dépendances et de son entier mobilier ;

(1) Cet article est ainsi conçu : « Toutes constructions, plantations et ouvrages sur un terrain ou dans l'intérieur, sont présumés faits par le propriétaire à ses frais et lui appartenir, si le contraire n'est prouvé ; sans préjudice de la propriété qu'un tiers pourrait avoir acquise ou pourrait acquérir par prescription, soit d'un souterrain sous le bâtiment d'autrui, soit de toute autre partie du bâtiment. »

« Attendu, dès lors, que la commune ayant, depuis 1876, dans la personne de ses institutrices communales, continué d'occuper la maison dite *le Couvent*, elle a ainsi joui de biens appartenant à la fabrique, et cette dernière est bien fondée, dès lors, à lui réclamer une indemnité;

« Attendu que la somme annuelle de deux cents francs que demande la fabrique, tant pour le passé, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1876, que pour l'avenir, c'est-à-dire tant que le local sera occupé par les institutrices communales, n'a rien d'exagéré, si l'on tient compte des contributions à payer, des dépenses qu'occasionnent soit les réparations à faire aux bâtiments, soit l'entretien du mobilier, et de la perte de revenus que subit la fabrique, à raison de l'érection des locaux dont s'agit sur un terrain qui auparavant était affermé;

« Attendu que, si la résistance de la commune est inexplicable, elle n'a pourtant pas causé à la fabrique un préjudice aussi considérable qu'elle veut bien le dire;

« Par ces motifs,

« Jugeant en matière ordinaire et en premier ressort et donnant acte à Me Montauriol ès qualités de ce qu'il s'en remet à la sagesse du Tribunal, reconnaît et déclare que la fabrique de Nailloux est bien et dûment propriétaire d'un terrain sis dans cette commune, ainsi que des constructions qui y sont édifiées et de leurs dépendances, le tout occupé actuellement par les sœurs de la Croix-Saint-André, institutrices communales de ladite ville, pour leur logement, l'école des filles qu'elles dirigent, l'ouvroir et l'asile; qu'elle est également propriétaire du mobilier scolaire qui se trouve dans lesdites constructions, l'accessoire suivant le principal;

« En conséquence, condamne la commune de Nailloux à payer à ladite fabrique, à titre d'indemnité de location, tant pour les locaux occupés que pour le mobilier scolaire y renfermé, une somme annuelle de 200 francs, à partir du 1er janvier 1876, et dont le payement se continuera tant que dureront l'occupation de ces locaux et l'usage du mobilier scolaire; ladite somme payable immédiatement pour l'année dernière, l'année courante, et, dans les six premiers mois de chaque année, pour celles à venir, s'il y a lieu; la condamne, en outre, à payer cent francs à la fabrique à titre de dommages-intérêts, et condamne la commune aux dépens qui seront distraits au profit de Me Hugonet qui affirme en avoir fait l'avance. »

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

PHILOSOPHIE DU DROIT

Programme du cours professé a l'université catholique de Toulouse.
(Suite).

ARTICLE SECOND

Rapports de la religion naturelle et de la religion révélée.

141. — D. Du reste, on ne saurait invoquer contre la religion naturelle aucun témoignage plus significatif que celui de l'homme distingué qui a mis toute son éloquence à en défendre les prétentions et à en démontrer la suffisance. Car sous le nom de religion naturelle, il nous donne un extrait du catéchisme catholique; et il ne combat la religion révélée qu'à l'aide des larcins dont il lui est impossible de dissimuler l'origine. Son argumentation n'aurait pu avoir quelque force qu'autant qu'il aurait opposé, au symbole et au décalogue chrétiens, un ensemble de croyances et de devoirs découverts par la raison en-dehors de l'influence de la révélation. Or, il est notoire que la plupart des vérités dogmatiques et morales attribuées par M. Jules Simon à la religion naturelle ont échappé aux philosophes les plus éclairés, ou même ont été ouvertement niées par eux.

Le philosophe rationaliste, oubliant ce fait et les autres également notoires qui renversent sa thèse, se contente d'examiner les objections tirées des lacunes du symbole de la religion naturelle. Ces lacunes sont en effet très-considérables; mais la difficulté qui en résulte, et que notre philosophe est loin de résoudre, est incomparablement moins grave que celles sur lesquelles nous venons d'établir notre démonstration et qu'il n'essaye même pas de réfuter.

142. — Corol. — *Nous avons donc le droit d'affirmer que la religion révélée est la seule religion vraiment naturelle.*

C'est ce qui ressort évidemment de la démonstration précédente; et nous pouvons maintenant écarter l'erreur qui se cache sous l'ambition du mot religion naturelle.

Le rationalisme confond les deux sens de ce mot et ne veut admettre comme *conforme à la nature* que *ce qui se déduit des propriétés essentielles de la nature*. C'est supposer contrairement à l'évidence que le Créateur de notre nature a voulu que, dans son état présent, elle trouvât dans son essence tout ce qui est nécessaire à sa perfection, tandis qu'il lui a plu de la laisser incomplète en elle-même, afin de la compléter surnaturellement.

143. — Prop. 2. — *La Religion révélée, loin d'être opposée à la religion naturelle, l'embrasse et la complète.*

Expl. — Nous ne démontrons pas ici, car ce n'est pas le lieu, la vérité de la religion révélée.

La preuve en ayant été mille fois fournie et se rencontrant dans une foule de livres, nous aurions le droit de la supposer, alors même que nous ne nous adresserions pas à des chrétiens. Du reste, les adversaires que nous combattons en ce moment se dispensent eux-mêmes de traiter cette question ; et pour établir les relations de la religion naturelle avec la religion révélée, ils veulent bien prendre cette dernière pour ce qu'elle est d'après ses propres données. C'est à ce point de vue que nous nous plaçons pour leur démontrer qu'ils se trompent dans l'idée qu'ils se font de la religion révélée, autant que dans le concept qu'ils se forment de la religion naturelle.

1° *Il n'y a et il ne peut y avoir aucune opposition entre la religion révélée et la religion naturelle.* Pour s'en convaincre, il suffit de définir les termes : la religion naturelle est l'ensemble des rapports entre Dieu et l'homme, qui résultent nécessairement de la nature de l'un et de l'autre ; la religion révélée est l'ensemble des rapports qui résultent de la volonté libre de Dieu ; il ne pourrait donc y avoir opposition entre la religion essentielle et la religion révélée qu'autant que la volonté libre de Dieu serait en désaccord avec sa nature ; et comme ce désaccord est impossible, l'accord de la religion révélée avec la religion essentielle est nécessairement parfait.

2° *La religion révélée embrasse la religion naturelle.*

L'une et l'autre, en effet, ne forment qu'une seule et même religion, c'est-à-dire un seul ensemble de rapports nécessaires entre l'homme et Dieu. On peut distinguer l'une de l'autre en ce sens qu'on conçoit la possibilité d'un état de choses où il n'y aurait eu entre l'homme et Dieu d'autres rapports que ceux qui résultent de leur nature ; mais s'il plaît à Dieu d'user de son souverain pouvoir sur l'homme pour lui prescrire librement certaines obligations et pour lui conférer certains privilèges, l'homme ne pourra pas séparer ces nouveaux devoirs de ceux qui lui étaient manifestés par sa nature, et les uns et les autres formeront une même Religion qui ne sera plus seulement naturelle, mais encore positive ; un seul et même édifice dont les devoirs essentiels constitueront la base et les devoirs révélés le couronnement.

144. — 3° *La religion révélée complète la religion naturelle.*

Dieu qui ne fait rien inutilement ne peut avoir que deux motifs pour se révéler directement aux hommes ; il veut leur faire connaître des vérités inaccessibles à leur raison, ou leur faire connaître avec plus de clarté et de certitude celles auxquelles ils étaient absolument capables d'atteindre. Dans l'un et l'autre cas, la religion révélée complète la religion naturelle. Dans le second cas, elle la complète subjectivement, puisqu'elle en éclaircit les obscurités et en fixe les incertitudes ; dans le premier cas elle la complète objectivement : car la vérité étant une, les côtés que Dieu daignera en révéler, ne pourront manquer de se trouver en harmonie avec ceux que la raison perçoit comme appartenant à la nature des choses. Aussi un évêque anglican, Butler, a-t-il pu faire un livre sur les analogies entre la religion naturelle et la religion révélée ; et la Somme de saint Thomas fait encore bien mieux saisir cette parfaite correspondance des institutions de l'ordre surnaturel avec les lois de l'ordre naturel, et des dogmes les plus mystérieux de notre foi avec les principes évidents de la raison.

145. — Corol. 1er. — *Il est donc absolument faux que la Religion révélée soit moins rationnelle que la Religion naturelle.*

A entendre les rationalistes, la religion naturelle aurait par ce côté une supériorité incontestable sur la religion révélée. Or, rien n'est plus faux : d'abord parce que la religion révélée, embrassant dans son ensemble tous les dogmes de la religion naturelle, revendique tout ce qu'il y a de rationnel dans celle-ci ; en second lieu, parce que la vraie religion révélée (nous ne parlons pas évidemment des religions fausses) doit être en état de prouver rationnellement sa céleste origine ; et que dès lors il est souverainement irrationnel de s'en tenir à la religion naturelle ; en troisième lieu, parce que, avant même d'avoir étudié les faits par lesquels est établie la vérité de la révélation, la considération des lacunes de la nature humaine doit incliner tout homme raisonnable à supposer que son auteur ne l'a pas laissée dans un état aussi défectueux, et lui a fait trouver en-dehors d'elle le complément qu'elle ne possède pas en elle-même.

Si donc on entend par religion rationnelle une religion capable de satisfaire à toutes les exigences de la raison, il est indubitable que cette qualification n'appartient qu'à la religion révélée. Le seul sens dans lequel elle soit moins rationnelle est celui par lequel ce mot exprimerait la dépendance exclusive de la démonstration rationnelle. Parfaitement en état de fournir cette démonstration aux esprits capables de la saisir, la religion chrétienne possède, dans l'autorité divine, les moyens d'éclairer ceux qui, incapables d'arriver à la vérité par la démonstration, ne peuvent pourtant se passer de sa lumière. Dieu fait par la révélation, pour l'éducation religieuse du genre humain, ce que tout père est obligé de faire pour l'éducation de ses enfants : il supplée par la lumière de l'enseignement et l'appui de son autorité à l'insuffisance de la raison et à la faiblesse de la

volonté libre. Ce serait étrangement abuser des termes que de confondre avec l'opposition aux exigences de la raison ce pouvoir que possède la religion révélée de suppléer à l'insuffisance de la raison.

Il nous paraît inutile d'examiner les autres prérogatives attribuées par le rationalisme à la religion naturelle et les défauts contraires mis au compte de la religion révélée. Quand M. Jules Simon impute à cette dernière la tendance à absorber la morale dans le culte, il n'est pas moins évidemment en contradiction avec les faits que lorsque supposant à la religion naturelle une existence concrète qu'elle n'eut jamais, il termine l'énumération de ses prorogatives imaginaires en disant « qu'elle se rend intelligible aux esprits médiocres et suffit aux besoins des esprits cultivés. »

ARTICLE TROISIÈME

DEVOIRS ESSENTIELS DE L'HOMME ENVERS DIEU.

146. — L'ordre naturel étant la base nécessaire de l'ordre surnaturel, nous n'aurons pas de peine à trouver dans le premier les rudiments des diverses obligations qui nous sont imposées par le second; et comme ces obligations se rapportent aux vertus soit théologales, soit morales, nous aurons embrassé l'ensemble de nos devoirs essentiels envers Dieu, quand nous aurons découvert dans notre nature les fondements de ces vertus, élevées par le christianisme à une perfection surnaturelle.

147. Prop. 1re. — *L'homme usant de sa raison ne peut manquer de saisir l'obligation de croire en Dieu, aussitôt que l'éducation le lui fait connaître.*

Expl. — Nous supposons un homme placé dans la condition que la divine Providence a faite à notre nature : c'est-à-dire aidé par la société de ses semblables pour le développement de son intelligence, comme pour la conservation de sa vie corporelle. Nous faisons donc abstraction du cas très-anormal d'un infortuné qui serait privé du secours de l'éducation. Comme ce secours paraît moralement nécessaire à l'évolution intellectuelle, il y a lieu de croire que celui auquel il serait refusé n'arriverait jamais à connaître Dieu suffisamment pour devenir un agent moral. Mais il en est tout autrement de l'enfant auquel les hommes chargés de sa première éducation apprennent à connaître Dieu.

Dém. — Pour saisir l'obligation de croire en Dieu, il suffit de voir un motif suffisant d'admettre l'existence d'un Etre créateur et Maître souverain de l'univers. Du moment, en effet, que cette première vérité est suffisamment manifestée à l'être raisonnable, il ne peut lui refuser son adhésion sans la plus grave injustice et sans priver son intelligence de sa plus essentielle perfection. Or, tout homme usant de sa raison voit ce motif aussitôt que son attention est appelée sur ce point par l'enseignement. Il suffit, pour cela de faire par rapport à l'univers un raisonnement implicite, analogue à celui qui, à la vue d'un effet quelconque, fait remonter à la cause.

Or tout homme usant de sa raison fait instinctivement ce raisonnement : puisque l'usage de la raison consiste précisément dans l'appréhension et l'application des premiers principes, au nombre desquels se trouve le principe de causalité : il n'y a pas d'effet sans cause.

148. Corol. 1er. — *Les mystères que renferme l'idée de Dieu ne sont pas pour la raison un motif de ne pas croire en lui.*

Rien de moins raisonnable en effet que de rejeter une vérité évidente à cause des mystères qu'elle implique. Le moindre atome renferme d'impénétrables mystères; et il faudrait douter de tout, à commencer par notre propre existence, si nous voulions n'admettre que ce que nous pouvons parfaitement expliquer. L'infini dépassant infiniment la capacité de notre raison, doit évidemment être pour elle moins compréhensible que le fini; et les mystères que renferme son idée, loin d'être pour elle un signe de fausseté, sont, au contraire, une preuve de sa vérité.

149. Corol. 2e. — *Il y a donc une foi naturelle, contre laquelle pèchent ceux qui refusent d'ouvrir les yeux à la lumière de la foi surnaturelle.*

La vérité énoncée dans ce corollaire montre la connexion nécessaire entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel; et elle renverse le prétexte dont chercheraient à se couvrir les rationalistes pour refuser leur adhésion à la révélation surnaturelle. Nous leur prouvons qu'ils ne peuvent agir de la sorte sans contrevenir à l'obligation essentielle que la raison elle-même leur impose.

1° Nous affirmons d'abord que *la croyance rationnelle en Dieu peut être justement appelée foi naturelle.*

La foi, en effet, est une détermination permanente à soumettre son intelligence à la Vérité divine, à cause de l'autorité suprême du témoignage qu'elle se rend à elle-même. Or, cette disposition d'humble soumission à l'égard de la Vérité suprême est imposée à l'homme par sa raison; et aux époques surtout où l'incrédulité ébranle les bases rationnelles de la Religion, la croyance à ces vérités fondamentales ne peut guère se soutenir qu'à l'aide de cette disposition. Il est vrai que la foi, comme toute vertu, suppose la liberté, et que cette condition paraît faire défaut à la connaissance rationnelle de l'existence de Dieu : car cette vérité étant évidente, et l'évidence imposant à l'intelligence

une irrésistible nécessité, il semble que l'adhésion qu'on lui donne n'a rien de commun avec la foi, et manque de l'un des caractères essentiels de la vertu.

Mais il faut remarquer que l'évidence peut-être de plusieurs genres : il y a, l'évidence immédiate, celle qui appartient aux premiers principes, et l'évidence de déduction qui convient aux conclusions, soit prochaines soit éloignées, de ces principes. La première seule impose à toutes les intelligences une vraie nécessité. La seconde est également irrésistible à l'égard de ceux qui fixent leur attention sur le lien qui unit les conclusions avec leurs principes ; mais comme il dépend de la volonté libre de diriger à son gré l'attention de l'intelligence, celui dont la volonté perverse répugnera à admettre l'existence de Dieu pourra détourner sa réflexion des motifs sur lesquels s'appuie cette vérité, et la fixer au contraire sur les obscurités et les mystères qui l'enveloppent. De la sorte, il arrivera non pas à se démontrer que Dieu n'existe pas, mais à douter de son existence ; ou même à créer en lui cette fausse certitude que nous avons nommée erreur vincible (59. 115). L'adhésion ferme à cette vérité implique donc un certain exercice de la volonté libre ; et par conséquent elle n'est pas complétement dépourvue de cette condition de la vertu et peut être appelée foi naturelle. Essentiellement différente de la foi surnaturelle par son principe, son objet et son motif, elle a pourtant avec cette vertu une étroite analogie et et lui fournit sa base naturelle.

150. — 2° *Ceux qui refusent de suivre les lumières de la révélation surnaturelle manquent gravement aux obligations que leur impose la foi naturelle.*

Nous supposons que le rejet de la révélation n'est pas l'effet de cette erreur invincible qui excuse de tout péché (59), mais du refus de s'enquérir des preuves qui démontrent que Dieu a réellement parlé ou de fixer sur ces preuves une attention suffisante, tandis qu'on la fixe de préférence sur les obscurités qui accompagnent la révélation. Dans ce cas, l'incrédule manque aux obligations que lui impose sa raison et pèche par défaut de foi naturelle. En effet, la foi naturelle lui fait connaître Dieu comme la Vérité suprême, dont la parole mérite toute croyance, et comme le maître souverain, dont les ordres doivent être écoutés et obéis. Du moment donc qu'il y a des motifs sérieux de croire que Dieu a parlé (et assurément l'affirmation de l'Eglise catholique, durant dix-neuf siècles, est un motif suffisamment sérieux), on ne peut refuser d'écouter cette parole et de lui prêter la plus humble attention, sans se mettre en contradiction avec sa raison et sans manquer à l'une des plus évidentes prescriptions de la loi naturelle.

Il suffit, du reste, d'entendre parler les incrédules de nos jours pour se convaincre que leur éloignement de la religion a pour principe le refus de se soumettre à Dieu, et d'admettre les mystères de l'ordre naturel, bien plus que les difficultés de la révélation, et les obscurités spéciales aux mystères de la foi surnaturelle.

151. Prop. 2e. — *L'homme est essentiellement obligé d'espérer de la bonté de son créateur le bonheur de la vie à venir et les secours nécessaires pour le mériter durant la vie présente.*

Expl. — L'espérance est le désir d'un bien qu'on ne possède pas encore, accompagné de la confiance de le posséder un jour. Cette confiance peut-être fondée ou sur nos propres forces, ou sur le secours d'autrui. Nous affirmons ici que l'homme est essentiellement obligé d'avoir cette confiance dans le secours de Dieu, à l'égard du mérite et de l'acquisition de sa fin dernière. Quant au désir de cette fin, il n'est pas nécessaire d'en prouver la nécessité, puisque nous l'avons surabondamment démontrée en établissant que la tendance à la fin dernière est la première et la plus essentielle des obligations de la créature raisonnable. Or, le désir efficace de la fin implique nécessairement le désir des moyens indispensables pour l'atteindre. Il suffit donc de prouver maintenant que l'homme est tenu d'attendre de la bonté divine la réalisation de ce double désir.

Dém. — L'homme est obligé d'attendre de Dieu ce qu'il ne peut obtenir sans l'assistance divine, et ce que la bonté divine s'est engagée à lui donner. Or, il en est ainsi quant au bonheur de la vie à venir et aux bonnes œuvres par lesquelles le bonheur doit être mérité durant la vie présente.

1° *L'homme ne peut obtenir ce bonheur et acquérir ce mérite sans l'aide de Dieu :* puisque l'un et l'autre impliquent la conservation de notre existence, le concours de l'ordre naturel prêté à nos actes, les secours extérieurs qui écartent les causes de chute et de souffrance, les secours intérieurs qui remédient aux infirmités de la nature.

2° *La bonté divine s'est engagée à nous donner ces secours ;* puisque, indépendamment des promesses qui appartiennent à l'ordre surnaturel, il y a dans notre nature elle-même des indices évidents de la volonté de notre Créateur, qui, nous ayant créés pour une fin, ne peut nous refuser ni les moyens de la poursuivre, ni le bonheur de l'atteindre, si nous usons fidèlement de ces moyens. Donc, à moins de faire à Dieu l'injure de le croire en contradiction avec lui-même, nous

devons espérer qu'il nous aidera à acquérir le mérite, et qu'il le récompensera lorsque nous l'aurons acquis.

(*A suivre.*) R. P. RAMIÈRE, S. J.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

IX

Le Symbolisme XIIe au XVe siècle.

On alla plus loin. On se hasarda à déroger un peu, quant à certaines circonstances secondaires, à la donnée exacte et absolue d'un fait historique, soit pour en exposer plus nettement le symbolisme, soit pour en mieux faire comprendre le côté moral. C'est ce qu'un savant archéologue de notre temps (1) a compris sous le nom de sens *superhistorique*, que nous adoptons très-volontiers après lui. Par exemple, dans une des plus belles verrières de Bourges, le peintre de la *Résurrection* représente la pierre du tombeau, comme on l'a souvent fait depuis, déjà renversée au moment où Jésus-Christ en sort, quoiqu'en réalité ce fut l'ange qui l'enleva quelque temps seulement après l'accomplissement du mystère ; car le Sauveur s'en retira sans aucun bruit ni fracture, de la même façon qu'il apparut plus tard à ses disciples, malgré les portes fermées. Nous nous garderons bien de blâmer les artistes des XIIe et XIIIe siècles d'avoir ainsi fait. Ils n'abandonnaient le sens réel que dans une pensée de mysticisme, et pour en tirer une leçon symbolique en rappelant que la folle prudence des ennemis de l'homme-Dieu ne donnait que plus d'éclat à leur défaite.

Mais ce qui prouve bien à quel point les auteurs avaient toujours admis ce genre d'interprétation, c'est qu'au IXe siècle, Walafride Strabon, et sans doute plus d'un autre avant lui, avait vu dans cette ouverture du saint tombeau la suppression de l'ancienne loi *écrite sur la pierre*, et l'abrogation des figures antiques, devenues vides et inutiles après l'accomplissement des prophéties. Nous tirons ce passage de Walafride d'un livre qu'il composa au commencement du règne de Charles le Chauve sous le titre de *Glossa ordinaria*, *Glose élémentaire* sur les évangiles, où il explique dans le sens allégorique et moral, tous les faits de l'histoire de Notre-Seigneur. C'était le point de départ de tant de beaux manuscrits de cette époque et des époques suivantes, où de précieuses et innombrables miniatures reproduisaient avec tout le charme des peintures les plus naïves, les faits bibliques en regard d'autres faits qui en étaient l'explication ou l'accomplissement : tels, d'un côté, le Serpent d'airain et de l'autre la Crucifixion du Sauveur ; — la Piscine de Siloé ou la Guérison du lépreux avec le sacrement de Pénitence ; — la Pêche miraculeuse avec la prédication des apôtres, et mille autres rapprochements semblables. De telles scènes, très-souvent reproduites dans les vitraux, aidaient singulièrement à l'instruction populaire ; c'étaient les images des catéchismes, toujours expliquées par le Prêtre qui en savait le sens, et très-souvent même l'avait fourni à l'imagier; c'est ainsi qu'aujourd'hui encore, quand toutes nos églises aspirent à se donner des verrières (presque toujours si mauvaises de pensée et d'exécution), les curés devraient être les inspirateurs autorisés de ces œuvres susceptibles de devenir si belles, et ne devraient pas manquer, aussitôt que leur sanctuaire s'en est paré, d'en expliquer le sujet à leur peuple, lui faisant aimer d'autant plus la maison de Dieu où tout doit parler à sa conscience en intéressant son intelligence et son cœur.

Telles furent les beautés vraiment théologiques de l'art au XIIIe siècle. Malheureusement, selon les capricieuses inconstances du cœur humain, ces divins éléments de toute beauté mystique eurent le sort de tant d'autres perfections qui ne s'élevèrent si souvent à leur souveraine hauteur que pour retomber rapidement dans les prétentions maladroites des novateurs qui pensent plus à eux-mêmes qu'à la vérité du dogme et à la beauté idéale de l'art. Le XIVe siècle avait commencé en architecture à sortir de la simplicité qui avait fait la gloire des deux siècles précédents. On avait moins apprécié alors ces formes robles et imposantes inspirées aux *maîtres de l'œuvre* que les découpures variées à l'infini d'une ornementation, qui se manifesta par des clochetons sans nombre, des galeries à jours, des couronnes superposées dans la hauteur des flèches et des tours. On vit les grandes portes ogivales surmontées de *choux*, de feuilles diverses empruntées fréquemment à une botanique arbitraire. Les colonnettes se multiplièrent sous une forme grêle pour soutenir dans les embrasures des trois portes principales des arcades nombreuses sous lesquelles se rangeaient des suites de saints personnages munis de leurs attributs symboliques et avoisinés parfois de leurs légendes que le peuple, nous l'avons vu, savait très-bien lire et commenter. Mais ces néologismes de pierre n'offraient plus, il s'en fallait de beaucoup, la dignité si bien sentie des humbles architectes demeurés inconnus avant le XIe siècle, ou de ceux restés justement illustres sous les noms de Pierre de Montreuil, d'Erwin de Steinbach et autres. Dès que le laïcisme se fut introduit dans les constructions ecclésiastiques et que le clergé lui eut abandonné trop facilement la tâche qui ne pouvait convenir qu'à lui seul, on vit les fioritures et les évolutions ambitieuses ne plus tra-

(1) Le R. P. Cahier, *Monographie des vitraux de Bourges*, p. 88.

duire que des projets de lucre et de vanité. On laissa disparaître peu à peu les doctrines spiritualistes, et la franc-maçonnerie trouva sa voie toute prête pour entrer dans les évêchés et les cathédrales et en faire sa chose qui ne fut plus celle de la religion et de Dieu. Sans doute, on ne changea rien aux plans consacrés depuis quinze siècles, on conserva tous les détails auxquels tous les esprits étaient accoutumés à voir leurs formes séculaires assujetties sans retour. Le sentiment chrétien ne permettait pas d'assimiler un édifice sacré à des habitations purement profanes. Mais, en s'y conformant pour l'édifice en lui-même, on oublia l'esthétique, parce qu'elle n'était jamais entrée dans les études des laïques, et ceux-ci, livrés à eux seuls, ne songèrent plus aux vérités mystiques d'où la vie avait si longtemps jailli pour éclairer les regards de la foule et lui répéter les leçons des docteurs. Il s'ensuivit un réel désordre dans l'ornementation sculptée : on jeta mille caricatures aux clefs de voûte, aux stalles, aux chapitaux qui ne furent plus, trop souvent, que des satires mordantes allant jusqu'à l'insulte du clergé, jusqu'à la profanation de son caractère, et au mépris de toutes les convenances. Le moyen âge ne s'était pas fait faute de telles images, sans doute; mais c'était la loi divine qui les inspirait, c'étaient les Docteurs de la sainte Eglise qui en faisaient un langage éloquent, une prédication vivante où les prêtres, les religieuses, les évêques eux-mêmes et les rois couronnés recevaient volontiers de tels maîtres les avertissements de la foi leur rappelant que ce même jugement d'en haut se ferait pour tous : on n'y voyait qu'un mode partout et justement usité d'exciter à l'amour du devoir et à la pureté des mœurs. Que devinrent ces sentiments, quand on vit arriver sur tous les objets témoins du culte divin et jusque sur les sièges des évêques et des chanoines les empreintes de l'hérésie ricanante, les vengeances d'un ouvrier mécontent, et l'exhibition la plus dégoûtante de cette guerre immorale que les doctrines des hussites et des luthériens promenèrent partout et imposèrent aux regards des ecclésiastiques et des mondains? Aujourd'hui qu'on sait fort bien à quoi s'en tenir sur la franc-maçonnerie, et que des aveux éhontés ne laissent plus de prétexte à la justifier de tous les crimes sociaux dont la France est inondée, on voit clairement dans ces détestables hardiesses de la renaissance, l'action de cette société secrète, s'emparant fallacieusement de tous les esprits, mettant à l'œuvre les maçons, les sculpteurs, les peintres qu'elle jetait, aveugles encore et inconscients de leur participation, dans la haine ou le mépris de toutes les institutions jusque-là si justement respectées. C'est ainsi qu'elle accoutuma le peuple, par des dispositions hostiles à l'Eglise, au mépris de l'autorité hiérarchique, du respect de la religion, le disposa aux orgies de nos révolutions sans exemples, et l'achemina ensuite si rapidement à l'athéïsme par la grossièreté des mœurs qui fait de notre régime actuel un nouveau genre de barbarie. Comme un peuple va vite quand il se précipite d'en haut, et que l'abîme est profond où il trouve sa décadence, son abjection... et sa mort !

X

Le symbolisme et l'architecture à la renaissance

La prétendue renaissance, son fatal éclectisme, qui fut le mépris de l'autorité et l'arbitraire individuel, commença son œuvre par la littérature, et quand celle-ci fut devenue, et trop vite, l'expression de la société *régénérée*, elle s'en prit aux arts qui ne purent pas plus s'en défendre, et changea bientôt la face du monde moral. Ce fut une déplorable ingratitude aux artistes de s'ériger ainsi en ennemis déclarés des principes qui, si longtemps, avaient fait leur gloire, et de méconnaître cette mère qu'on appelle la religion et qui avait laissé pendant si longtemps des souvenirs immortels à côté de noms qu'ils protègent encore. C'est que le caractère chrétien était tombé; l'homme ne savait plus voir dans ses œuvres le Dieu pour lequel il lui fallait travailler ; il songeait beaucoup plus à la terre, à s'y faire un bien-être matériel, qu'au ciel où était la fin de ses destinées. C'est à Luther, à Calvin qui le suivit, et aux détestables fauteurs de leur rébellion formant autour d'eux une pléiade diabolique, c'est à ces génies dévergondés traînant après eux partout où ils purent agir, parler ou écrire, les infâmes grossièretés de leur immoralité sans frein, qu'il faut attribuer les malheurs de cette époque si vantée où toute philosophie tomba dans toutes les aberrations possibles à l'âme humaine. Jamais plus de livres impies n'avaient paru à la fois chez les libraires que les progrès de l'imprimerie venaient de multiplier. Jamais plus de poésies érotiques n'avaient sali le papier des libres-penseurs, avec l'agrément coupable des pouvoirs temporels déjà trop indulgents aux cyniques productions de l'hérésie et du libertinage. Ce fut le temps où les fleurs de la littérature se trouvèrent dans les poésies de Villon, dans la prose de la reine de Navarre et dans celle de Rabelais qui s'étaient inspirés de Boccace et de l'Aretin. Ce devint aussi le siècle de la science cabalistique, de la magie, des idées païennes. En attaquant la liturgie catholique, en niant l'efficacité divine de la messe, en niant les miracles et les légendes des saints, on accoutuma le peuple à ne regarder plus que comme une idolâtrie la vénération et l'attachement qu'il avait eus pour ses croyances les plus sacrées, pour

ses plus saintes habitudes ; et comme les passions grossières, que la piété chrétienne peut seule comprimer, s'insurgent dans les âmes aussitôt que celles-ci ne respectent plus le chaste honneur de la famille ni les graves retenues de la pudeur, on perdit bientôt le sentiment du beau artistique avec celui de la beauté morale, et le désordre arriva à son comble, quand il s'empara de tous les arts sans exception, pour s'en faire les plus actifs instruments de propagande au service des nouvelles erreurs.

Cédant sans retenue à l'influence du XVe siècle, le XVIe revint avec une espèce de fureur systématique aux données classiques de l'antiquité païenne. Imbu des mensonges du protestantisme dont le plan arrêté était de favoriser les sens en inspirant le dégoût du spiritualisme, il fit abjurer toutes les traditions chrétiennes, il fallut remonter avec lui à l'archaïsme des Romains et des Grecs : tout ce qui ne venait pas d'eux était répudié, au dommage absolu du moyen âge, de son art, de sa littérature et de sa religion. A voir cette folie qui consacrait de nouveau l'estime exclusive d'Auguste et de Périclès, on aurait dit que le moyen âge n'avait eu ni les poésies de Sédulius et de Fortunat, de Prosper d'Aquitaine et de Théodulphe d'Orléans, de Dante et de Pétrarque, ni les charmantes et naïves miniatures de tant d'inestimables manuscrits, ni les belles pages à jamais regrettables de l'abbesse Herrade de Hohenbürg, ni Fra Angelico, avec son *Couronnement de la Vierge*, tout empreint d'une chaleur divine et d'une adorable pureté !.. Nous savons bien qu'on croira répondre ici à notre pensée en nous objectant Raphaël et Michel-Ange et tant de disciples de leur école dont le réalisme remplace trop souvent la pensée céleste de ceux qui, ne l'oublions pas, leur avaient ouvert la voie du talent et des succès. Mais c'est aussi une étude à faire que la manière de ces grands hommes et nous verrons plus tard si leur génie ne s'est jamais égaré sur la route que nous suivons. Qu'il soit bien entendu, dès à présent, que cette belle *renaissance* ne fut que la décadence de l'art monumental, et prouvons-le par les faits.

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A L'EXPOSITION, SEPTIÈME VISITE : LE PAYS BIBLIQUE DE MADIAN.

Il existe, à notre exposition si vaste de 1878, un exposant qui vous donne, si vous le désirez, des nouvelles d'un pays biblique, dont les livres de Moïse ont à peu près seuls parlé et que les critiques voltairiens auraient pu croire fabuleux, si cet exposant n'était là pour vous en faire admirer les produits et les richesses. Il s'agit du pays de *Madian*, aujourd'hui *Midian* dans la langue des Bédouins. Plusieurs des livres du Pentateuque, l'*Exode* et les *Nombres*, en parlent. C'est dans ce pays que Moïse fit connaissance avec Jéthro, qui était prêtre, et épousa Sephorah, sa fille. C'est là qu'est ce mont Horeb, à la poésie si profondément philosophique, où il fut dit à Moïse, du buisson ardent : JE SUIS CELUI QUI SUIS... *tu diras aux enfants d'Israël* ; CELUI QUI EST M'A ENVOYÉ VERS VOUS (Exod., III, 14). C'est là que furent plus tard exécutés, contre les naturels du pays, les ordres sévères de ce Moïse, qui sacrifiait tout à son grand culte de l'unité du principe des choses, et qui inspirait, au peuple qu'il fondait, la plus grande horreur possible de l'idolâtrie ; les Madianites, après avoir été vaincus par les enfants d'Israël, sous la conduite de Phinées, se virent livrés, d'après ces ordres, au plus horrible carnage et pillés de toutes leurs richesses, qui furent évaluées, à près de 17 mille sicles en joyaux d'or, jarretières, bracelets, anneaux, pendants d'oreilles et colliers.

Mais, on a conclu de ces versets du livre des *Nombres*, que le pays de Madian, aujourd'hui *Midion*, fut toujours très-riche en métaux précieux. Ce témoignage biblique de cette richesse n'est pourtant pas le seul qui existe absolument : il paraît que les Romains exploitèrent les mines de Madian, et plus d'un interprète de nos livres saints a prétendu que la terre d'Ophir qui fut une sorte de Californie de Salomon, n'était autre que ce pays lui-même. Quoi qu'il en soit, M. Sprangen, auteur de la *Géographie ancienne de l'Arabie*, affirme, sur preuves plus ou moins contestables, que le pays de Madian fournit aux anciens Romains presque tout ce qu'ils possédèrent en or et en pierreries.

Le fait positif moderne, c'est qu'un capitaine anglais, nommé Burton, a fait dans cette contrée deux voyages, dont le dernier a été soutenu très-généreusement par le khédive d'Egypte, et qu'aidé de M. Marie, Français au service du vice-roi, de trente ouvriers mineurs, de vingt-cinq soldats, de cinq officiers, de dix mules, et de cent chameaux, il en a rapporté des tas d'or, d'argent, de turquoises et autres produits somptueux, formant une trentaine de tonneaux, et toute la charge d'un petit bâtiment ; il en a rapporté aussi des collections anthropologiques et ethnographiques, des silex taillés, des spécimens de verreries et de poteries, des monnaies, des restes d'ateliers métallurgiques disparus, des inscriptions, des ruines de trente-deux villes qui furent très-riches et très-florissantes, enfin toutes espèces de restes d'une antique civilisation qui dut être merveilleuse. Et ce

qu'il y a de plus clair pour nous, simple visiteur de l'Exposition, c'est que toutes ces collections y figurent.

Le capitaine Burton a mis quatre mois et demi à exécuter sa seconde excursion. Il est entré dans le Madian, la seconde fois comme il l'avait fait la première, par le Moïlah, port arabe de la mer Rouge, situé au-dessous de l'entrée du golfe d'Askabah. M. Burton appelle le Moïlah le Madian du Nord ; il appelle le pays qui l'entoure à l'est, le Madian ou Midian du centre ; et du sud de Moïlah jusqu'à la frontière méridionale de l'Egypte s'étend, d'après lui, le Madian du Sud.

Le Madian du Nord présente, à Ouadi-Shermah, une magnifique ruine, qui annonce à l'explorateur une splendide cité antique et une magnifique exploitation métallurgique. Le même pays offre, au Djebel-Abiad, d'immenses filons de quartz argentifère et cuprifère (produisant du cuivre); à Mahair-Schovaïb, des tombeaux et des monnaies ; à Makna, à deux milles de la mer, des filons de quartz donnant jusqu'à 15 et 20 p. 0/0 d'argent ; ailleurs enfin, des dépôts de soufre et des mines de turquoises.

Le Madian du centre donne des dépôts de soufre ; il présente, à l'ancien Soakoc de Ptolémée, aujourd'hui Sehuwak, les ruines de deux grandes villes, de longs aqueducs, des barrages superposés, des ruines de fours, etc., qui prouvent l'existence antique d'une civilisation très-avancée.

Le Madian du Sud possède des mines d'or qui furent autrefois exploitées avec un art parfait, des filons de quartz sillonnant le sol en tous sens, ce qui a fait donner à tout le pays le nom de *Monvah*, c'est-à-dire *quartz*. Il n'y aura, pour remettre ces ateliers en activité, qu'à suivre les traces des anciens.

Le second voyage de Burton s'est terminé par l'entrée dans une vaste route nommée Wadi-Hamaz, qui relie Médine, la ville sainte de l'islamisme, au rivage de la mer. Les explorateurs eurent, en ce lieu, à admirer un petit monument de 64 mètres carrés, qui, disent-ils, « par la simplicité de la forme, par la sobriété des détails, par l'élégance des lignes, rappelle tout ce que les anciens Grecs ont laissé de plus délicat. »

C'est ainsi que notre Exposition de 1878, quand on en pénètre les détails, n'est pas sans fournir elle-même des preuves nouvelles de la véracité de nos anciennes histoires bibliques, dont la critique voltairienne s'était complue, au siècle dernier, à faire des fables, et que l'ignorance de la seconde moitié de notre propre siècle, fait des efforts désespérés, pour ravaler à ce niveau, vieilli chez nos pères, du ridicule et de la raillerie.

L'Arabie, dans laquelle se rencontre la terre de Madian, est l'Arabie déserte, ainsi nommée sans doute depuis qu'elle est elle-même tombée dans un si profond oubli de son ancienne splendeur.

LE BLANC.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Lettre de N. S. P. le Pape au cardinal-vicaire sur l'enseignement religieux dans les écoles. — Mort de Mgr Vital Gonçalvez de Oliveira, évêque d'Olinda. — Nomination de Mgr Place à l'archevêché de Rouen et de Mgr Robert à l'évêché de Marseille. — Quatrième séance de l'Assemblée des catholiques : Anciennes missions catholiques dans l'intérieur de l'Afrique; — Situation actuelle de l'aumônerie militaire; — Œuvres des patronages; — Rétablissement des tours ; — Union de prières ; — Pèlerinages ; — Sur les missions ; — Sur le devoir d'étudier et de propager les enseignements du Saint-Siège ; — Adresse au Saint-Père ; — Sur le retour des hérétiques ; — Allocution de M. le curé de Saint-Roch.

Rome. — Notre Saint-Père le Pape vient d'adresser au cardinal vicaire, l'Em. Monaco Lavaletta, une lettre d'une très-grande importance, sur l'enseignement religieux dans les écoles. Bien que cette lettre s'applique spécialement à la situation de Rome, elle n'intéresse pas moins les catholiques de la plupart des pays. C'est, en effet, la jeunesse dont la Révolution veut maintenant s'emparer ; et pour arriver à son but, il lui faut exclure de l'école le catéchisme. La parole de Léon XIII rappelle très à propos à tous les catholiques, sur ce point, leur devoir; — voici la lettre de Sa Sainteté :

« Monsieur le cardinal,

« Si, dès le commencement de notre pontificat nous avons eu de nombreux motifs de consolation et de contentement dans les témoignages d'affection et de respect qui Nous arrivaient de tous les côtés du monde, les graves amertumes ne Nous ont pas fait défaut, soit que Nous considérions les conditions générales de l'Eglise en butte presque partout à une cruelle persécution, soit que Nous portions notre regard sur ce qui se passait dans cette ville même de Rome, centre du catholicisme et siège auguste du Vicaire de Jésus-Christ, où l'on voit : ici, une presse sans frein, des journaux poursuivant sans relâche ce seul but de combattre la foi par le sophisme et par l'ironie, et d'anéantir les droits sacrés de l'Eglise et d'en diminuer l'autorité : ici des temples protestants, dus à l'or des sociétés bibliques, s'élevant dans les rues populeuses, comme une insulte à notre foi ; ici des écoles, des asiles, des hospices ouverts à la

jeunesse dans le but en apparence philanthropique de lui être utile aussi bien dans la culture intellectuelle que dans ses besoins matériels, mais dans le dessein véritable d'en former une génération ennemie de la religion et de l'Eglise de Jésus-Christ. Et comme si cela n'était pas assez, un décret a paru récemment de la part de ceux qui par devoir de leur état seraient tenus à veiller sur les intérêts véritables de la population de Rome, et ce décret proscrit le catéchisme catholique des écoles municipales : Mesure très-blâmable, qui vient rompre cette digue à l'hérésie et à l'incrédulité qui font irruption de toute part et laisse la voie ouverte à un nouveau genre d'invasion étrangère, plus funeste et dangereux que l'ancien, en ce qu'il tend plus directement à arracher du cœur des Romains le précieux trésor de la foi et des fruits qui en dérivent. — Ce nouvel attentat à la religion et piété de notre peuple Nous a rempli l'âme d'un vif et cuisant chagrin, et Nous contraint à vous adresser, monsieur le cardinal, qui tenez notre place dans le gouvernement spirituel de Rome, la présente lettre sur ce douloureux sujet pour nous en plaindre hautement à la face de Dieu et des hommes.

Et ici dès le commencement, en vertu de notre ministère pastoral, Nous devons rappeler à tout catholique le devoir très-grave que la loi naturelle et la loi divine lui imposent d'instruire ses enfants dans les vérités surnaturelles de la foi et l'obligation qui pèse sur les hommes, qui ont entre les mains l'administration d'une ville catholique, de faciliter et veiller à l'accomplissement de ce devoir des pères de famille. En même temps qu'au nom de la religion Nous élevons notre voix pour en défendre les droits sacrés, Nous voulons aussi que l'on comprenne combien cette mesure imprévoyante est contraire au vrai bien de la société.

Certainement on ne saurait imaginer le prétexte qui a pu donner lieu à cette mesure, si ce n'est peut-être celui de la déraisonnable et pernicieuse indifférence en fait de religion, dans laquelle on voudrait maintenant élever les peuples. Jusqu'ici la raison, et même le simple bon sens naturel, ont enseigné aux hommes de mettre de côté, et comme hors d'usage, tout ce que l'expérience n'a pas montré utile ou qui a été reconnu inutile en vue de certains changements survenus. Mais qui pourra affirmer que l'enseignement du catéchisme n'ait pas produit un grand bien?

N'est-ce pas l'enseignement religieux qui a elevé le monde, sanctifié et adouci les rapports mutuels des hommes, qui a rendu plus délicat le sens moral et formé cette conscience chrétienne qui réprime moralement les excès, réprouve les injustices et élève les peuples fidèles sur tous les autres? Dira-t-on que les conditions sociales de notre âge ont rendu cet enseignement superflu ou nuisible? Mais le salut et la prospérité des peuples n'ont pas d'abri en-dehors de cette vérité et de cette justice, dont la société actuelle a le plus vif besoin, et auxquelles le catéchisme catholique conserve leurs droits dans leur intégrité. Pour l'amour donc des fruits précieux qu'on a déjà recueillis et qu'on pourra encore recueillir de cet enseignement, non-seulement on ne devrait pas le bannir des écoles, mais on devrait chercher à l'y répandre par tous les moyens.

C'est là d'ailleurs ce que demande aussi la nature de l'enfant et la condition toute spéciale où Nous vivons. On ne peut, cela est hors de doute, renouveler sur l'enfant le jugement de Salomon et le partager d'un coup d'épée déraisonnable et cruel qui sépare son intelligence de sa volonté. Tandis que l'on cultive la première, il est nécessaire d'acheminer la seconde à la conquête des habitudes vertueuses et au but final. Celui qui, dans l'éducation, néglige la volonté et concentre tous les efforts à la culture de l'intelligence, parvient à faire de l'instruction une arme dangereuse dans les mains des méchants, car c'est l'argumentation de l'intelligence qui vient parfois s'ajouter aux mauvais penchants de la volonté et leur donner une force contre laquelle il n'y a plus moyen de résister.

C'est là une chose si évidente qu'elle a été reconnue, même au prix d'une contradiction par ceux-là mêmes qui veulent que l'enseignement religieux soit banni des écoles. En effet, ils ne bornent point leurs efforts à la seule intelligence, mais ils les étendent aussi à la volonté, en faisant enseigner dans ces écoles une éthique qu'ils appellent *civile* et *naturelle* et en acheminant la jeunesse à l'acquisition des vertus sociales et civiques. Mais, outre qu'une morale de cette espèce ne peut mener l'homme au but très-haut que la Divine Bonté lui a destiné, qui est la vision béatifique de Dieu, cette morale n'a pas même la force suffisante sur l'âme de l'enfant pour lui donner le goût de la vertu et le maintenir inébranlable dans le bien. Cette morale ne répond pas aux vrais et profonds besoins de l'homme, qui est en même temps un être animal religieux et un être animal sociable, auquel les progrès de la science ne pourront jamais arracher de l'âme les racines très-profondes de la religion et de la foi. Pourquoi donc ne pas se servir du catéchisme catholique pour élever dans la vertu le cœur des jeunes gens, de ce catéchisme, le moyen le

plus parfait et la semence la plus féconde d'une saine éducation?

L'enseignement du catéchisme ennoblit et élève l'homme dans son propre esprit en lui apprenant à respecter, en tout temps, soi-même et les autres. C'est un grand malheur que la plupart de ceux qui condamnent le catéchisme à sortir des écoles aient oublié ou ne veuillent plus considérer ce qu'ils ont appris eux-mêmes du catéchisme, lorsqu'ils étaient enfants. Autrement il leur serait bien facile de comprendre la valeur d'un enseignement qui apprend à l'enfant qu'il est sorti des mains de Dieu et est le fruit de l'amour que Dieu a mis en lui; que tout ce qu'il voit est soumis à lui, roi et seigneur de toute la création; qu'il est si grand et a une telle valeur que le Fils éternel de Dieu ne dédaigna point de se revêtir de sa chair pour le racheter; que son front est baigné dans le baptême du sang de l'Homme-Dieu; que sa vie spirituelle se nourrit des chairs de l'agneau divin; que le Saint-Esprit demeurant en lui comme en un temple vivant lui communique une vie et une vertu toute divine; ils comprendraient que cet enseignement équivaut à donner à la jeunesse une impulsion très-efficace pour garder soigneusement la qualité glorieuse de fils de Dieu et l'honorer par une conduite vertueuse. Ils comprendraient aussi qu'il est permis d'attendre de grandes choses de la part de l'enfant qui apprend à l'école du catéchisme qu'il est appelé à un but très-haut, tel que la vision et l'amour de Dieu; qui s'instruit à veiller sans relâche sur lui-même et se trouve soutenu par des secours de toute nature, dans la guerre que lui font des ennemis implacables : que l'on exerce à être soumis et docile et qui apprend à vénérer dans ses parents l'image du Père qui est dans les cieux, et dans le prince l'autorité qui vient de Dieu et puise en Dieu la majesté et sa raison d'être; qui est conduit à respecter dans ses frères la divine ressemblance qui resplendit sur son front même et à reconnaître sous les guenilles du pauvre le Rédempeur lui-même; qui est soustrait de bonne heure, aux angoisses du doute et de l'incertitude, par un bienfait de la doctrine catholique, doctrine qui porte l'empreinte de son infaillibilité et authenticité dans son origine divine, dans le fait prodigieux de son établissement sur la terre et dans les fruits très-doux et très-salutaires qu'elle produit. Finalement, ils comprendraient que la morale catholique, escortée de la crainte du châtiment et de l'espérance certaine de très-hautes récompenses, ne court pas le sort de cette éthique civile qu'on voudrait lui substituer, et ils n'auraient jamais pris la funeste résolution de priver la génération présente d'un si grand nombre de précieux avantages, en bannissant des écoles l'enseignement du catéchisme.

Nous disons *bannir*, parce que la transaction à laquelle on est venu de donner l'instruction religieuse aux seuls jeunes gens dont les parents en feront la demande formelle, est un tempérament illusoire. On ne parvient pas à comprendre en effet comment les auteurs de cette disposition malencontreuse ne se sont pas aperçus de l'impression sinistre que devait produire sur l'âme des enfants le fait que l'enseignement religieux allait se trouver dans des conditions si différentes de tous les autres enseignements. La jeunesse, qui a besoin d'apprécier l'importance et la nécessité de ce qu'on lui enseigne, pour se consacrer avec ardeur à l'étude, quelle stimulation, quelle impulsion pourra-t-elle sentir pour un enseignement envers lequel l'autorité scholastique se montre ou froide ou hostile et qu'elle ne semble tolérer qu'à contre-cœur? En outre, s'il y avait (et il n'est pas difficile qu'il y en ait) des parents qui, par perversité d'âme ou bien plus peut-être par ignorance ou par négligence, ne s'avisaient pas de demander pour leurs enfants le bienfait de l'instruction religieuse, une grande partie de la jeunesse demeurerait privée des doctrines les plus salutaires au détriment de la société civile. Les choses étant en cet état, ne serait-il pas du devoir des personnes qui président aux écoles de rendre vaine la malice ou la négligence des parents? Comme on en espérait des avantages, bien moins importants sans doute que ceux que nous venons d'indiquer, on a pensé tout récemment à rendre obligatoire l'instruction élémentaire et à contraindre, même par les amendes, les parents à envoyer leurs enfants à l'école, et maintenant, comment pourrait-on avoir le triste courage de soustraire les jeunes catholiques à l'instruction religieuse, qui est, sans nul doute, la plus solide garantie d'une sage et vertueuse direction de notre existence ici-bas? N'est-ce pas une cruauté de prétendre que les enfants grandissent en-dehors des idées et des sentiments de la religion, jusqu'à ce qu'ils atteignent la bouillante adolescence où ils se trouveront face à face avec la séduction et la violence des passions, sans armes pour les combattre, sans aucun frein, avec la certitude d'être traînés sur le chemin glissant du crime? C'est une grande douleur pour notre cœur paternel de considérer les conséquences lamentables de cette délibération insensée, injustifiable, et notre peine s'accroît encore en réfléchissant qu'aux temps actuels les excitations au vice sont plus fortes et plus nombreuses que jamais. Vous, monsieur le cardinal, que dans l'exercice de la haute charge de notre vicaire, êtes plus à même que tou

autre de suivre pas à pas toutes les phases de la guerre qui se fait, dans notre Rome, contre Dieu et contre son Eglise, vous savez bien, sans que nous ayons besoin de plus longs développements, combien sont nombreux et puissants les dangers de pervertissement pour la jeunesse; on répand des doctrines pernicieuses et subversives de tout ordre constitué, on s'abandonne à des pensées audacieuses et violentes au détriment et à l'abaissement de toute autorité légitime. Enfin, l'immoralité marche sans obstacle et sans voile, et s'ouvre le chemin à ternir les yeux et à corrompre les cœurs.

Lorsque la foi et les mœurs sont aux prises avec ces assauts et d'autres semblables, on peut juger si on a vraiment choisi le moment opportun pour repousser l'éducation religieuse des écoles. Est-ce que l'on voudrait, par aventure, avec de semblables dispositions, changer la nature du peuple romain, qui était vanté par sa foi, même dès les temps apostoliques et a été jusqu'à nos jours admiré pour l'intégrité et la religieuse culture de ses mœurs, pour en faire un peuple sans religion, dissolu, et le conduire ainsi à la condition de barbare et de sauvage? Et au milieu de ce peuple, ainsi perverti avec une inique déloyauté, comment le Vicaire de Jésus-Christ pourrait-il, lui, le Maître de tous les fidèles, tenir avec honneur le siège auguste qu'il occupe et veiller, respecté et tranquille, aux obligations de son ministère pontifical? Voilà, monsieur le cardinal, la condition qui Nous est déjà faite en partie et que l'on Nous prépare dans l'avenir si Dieu, dans sa miséricorde, ne veut point mettre une limite à cette suite d'attentats, plus condamnables l'un que l'autre.

Mais, tant que la Providence, dans ses jugements adorables, voudra permettre la durée de l'épreuve présente, s'il n'est pas dans notre pouvoir de changer l'état des choses, il est de notre devoir de chercher à en amoindrir les maux et à rendre moins sensibles les dommages, qui en sont la conséquence. Il est donc nécessaire que non-seulement les curés redoublent de diligence et de zèle dans l'enseignement du catéchisme, mais qu'on cherche par des moyens nouveaux et efficaces à remplir les vides qui résulteront des fautes d'autrui. Nous sommes persuadé que le clergé de Rome ne faillira pas, dans cette circonstance encore, à l'accomplissement des devoirs sacrés de son ministère sacerdotal, et qu'il s'emploiera, par les soins les plus affectueux, à préserver la jeunesse romaine des périls qui menacent sa foi et sa moralité. Nous sommes certains aussi que les sociétés catholiques, qui fleurissent dans cette ville avec tant de profit pour la religion, voudront apporter le concours de tous les moyens qui sont entre leurs mains à la sainte entreprise qui consiste à empêcher que cette noble ville, en perdant le caractère sacré et auguste de la religion et la gloire enviée de ville sainte, ne devienne une victime de l'erreur et un théâtre d'incrédulité. Et vous, monsieur le cardinal, avec cette sagacité et cette fermeté qui forment l'ornement de votre personne, veuillez prendre souci de la multiplication des oratoires et des écoles, où les jeunes gens se rassemblent pour être instruits sur la très-sainte religion catholique, dans laquelle, par une grâce spéciale du Ciel, ils sont nés.

Tâchez, ainsi que cela se fait déjà avec fruit dans quelques églises, que des laïques vertueux et charitables, sous la surveillance d'un ou de plusieurs ecclésiastiques, donnent leurs soins à enseigner le catéchisme aux enfants; veuillez faire en sorte que tous les pères de famille soient exhortés par leurs curés à envoyer leurs enfants à ces réunions, et qu'il leur soit rappelé qu'ils ont le devoir d'exiger pour leurs enfants, l'instruction religieuse même dans les écoles. Les catéchismes pour les adultes, qu'on pourra tenir dans des endroits adoptés, seront aussi très-utiles, parce qu'ils maintiendront dans les âmes le souvenir des préceptes salutaires reçus dans l'enfance. Ne cessez jamais de ranimer la piété et de réchauffer le zèle des ecclésiastiques et des laïques, en attirant leur attention sur l'importance de leur œuvre, des mérites dont ils s'enrichiront vers Dieu, envers Nous et envers l'entière société. Pour Notre part, Nous saurons tenir dans toute la considération qui leur est due les plus zélés d'entre eux.

Il ne Nous échappe pas, en dernier lieu, que pour mieux atteindre notre but, les subsides matériels sont nécessaires, et que ceux-ci ne sont point proportionnés au besoin. Mais si, contraints que Nous sommes, à vivre de l'obole des fidèles, qui sont eux-mêmes dans de graves dntresses, à cause des temps troublés et de deuil où Nous vivons, Nous ne pourrons pas abonder en secours, ainsi que notre cœur le voudrait, Nous ne laisserons cependant pas de faire tout ce qu'il Nous sera possible pour détourner les affreuses conséquences que peut produire, au détriment de l'enfance et de la société civile, l'absence de l'éducation religieuse.

Au reste, il est nécessaire avant tout d'invoquer l'aide divine, sans laquelle tous nos desseins et toutes nos sollicitudes demeureraient sans aucun espoir de succès. Nous Nous adressons donc à vous, monsieur le cardinal, et vous recommandons chaudement d'exhorter vivement le peuple romain à élever au trône de Dieu Notre-Seigneur des prières ferventes pour qu'il daigne maintenir entière en cette sainte ville, la lumière de la foi catholique, que pré-

tendent obscurcir ou même éteindre les sectes hérétiques qu'on accueille maintenant avec honneur : ces sectes et les autres conspirations de l'impiété qui s'épuisent en efforts pour renverser la pierre très-solide contre laquelle, ainsi qu'il est écrit, les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Dans le cœur des Romains la dévotion envers l'Immaculée Mère du Sauveur est ancienne; mais, en ce moment où les périls sont plus pressants, ils doivent recourir plus souvent et avec plus d'ardeur à celle qui a écrasé le serpent et vaincu toutes les hérésies.

Dans ces jours qui ramènent la mémoire solennelle des glorieux apôtres Pierre et Paul, que les Romains se prosternent dans leurs basiliques et les conjurent d'intercéder auprès de Dieu en faveur de la ville qu'ils ont sanctifiée de leur sang, et à laquelle ils ont laissé le dépôt de leurs cendres presque comme un gage de leur protection incessante. Faisons une douce violence de supplications aux célestes patrons de Rome, lesquels ou par le sang ou par les œuvres du ministère apostolique, ou par les saints exemples, ont rendu plus ferme dans le cœur de nos pères la foi qu'on voudrait arracher du sein de leurs enfants. Et Dieu se laissera attendrir, il aura pitié de nous, il ne permettra pas que sa religion devienne le jouet des méchants.

En attendant, recevez, monsieur le cardinal, la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons du fond de Notre cœur à vous, au clergé et à tout votre peuple bien-aimé.

Du Vatican, 26 juin.

LÉON XIII, PAPE.

France.— Un des plus vaillants défenseurs des droits de l'Eglise, bien connu de nos lecteurs, Mgr Vital Gonçalvez de Oliveira, évêque d'Olinda, est mort le 4 de ce mois, à Paris, dans le couvent des capucins de la rue de la Santé. On sait que le jeune et héroïque évêque était lui-même capucin. Né à Pernambuco, au Brésil, le 27 septembre 1844, il était venu en Europe, et c'est à Versailles, qu'après un an de noviciat chez les RR. PP. Capucins, il fit sa profession le 19 octobre 1864. En 1868, il retourna au Brésil, et ne tarda pas de s'y faire remarquer par son zèle et ses vertus. A l'âge de vingt sept ans, il fut nommé évêque d'Olinda, vaste diocèse comprenant plus de 2 millions de catholiques.

A son élévation à l'épiscopat, il trouva l'Eglise envahie par la franc-maçonnerie, et il dut presque immédiatement se mettre à lutter pour l'affranchir de ce joug. Encouragé à maintes reprises par le Souverain-Pontife, il ne se laissa ni effrayer par les menaces, ni gagner par les promesses. La secte recourut alors à ses moyens ténébreux et deux fois tenta de l'empoisonner. Ayant miraculeusement échappé à ce danger, ses ennemis le conduisirent devant les tribunaux, pour l'obliger à retirer les censures que, conformément au droit, il avait dû fulminer contre certains personnages. Mais il refusa de reconnaître la compétence des juges civils, et se borna à citer, pour toute réponse aux questions qui lui étaient faites, ces paroles de l'Evangile : Jesus *autem tacebat*. Il fut condamné, on s'en souvient, à *quatre ans de travaux forcés*, et enfermé pour subir cette peine dans une infecte prison, située dans l'île pestilentielle des serpents. Cependant le gouvernement brésiliens honteux de sa violence, le mit en liberté après 22 mois d'emprisonnement. L'héroïque confesseur de la foi se rendit aussitôt à Rome pour rendre compte de sa conduite au Pape, qui le félicita chaleureusement. A son retour dans son diocèse, il fut reçu en triomphe par les fidèles; mais le gouvernement refusa tout rapport avec lui, ainsi qu'avec les prêtres qu'il nommait. Il repartit pour Rome, afin de travailler à amener un arrangement. Mais sa santé était profondément altérée, tant par ses fatigues que par son emprisonnement, et surtout par ses deux empoisonnements. Le séjour de Rome lui devint promptement impossible, et il fut envoyé en France par les médecins. Il arriva au mois de mars dernier au couvent des capucins de Paris. Mais, malgré les soins dont il fut entouré, on ne put conserver une existence aussi précieuse. Comme Grégoire VII, il a pu dire en quittant ce monde : « Parce que j'ai aimé la justice et haï l'iniquité, je meurs en exil. »

Par décrets du Président de la République, en date du 5 juillet :

Mgr Place, évêque de Marseille, est nommé à l'archevêché de Rennes, vacant par le décès de Mgr Brossais Saint-Marc ;

Et Mgr Robert, évêque de Constantine, est nommé à l'évêché de Marseille, en remplacement de Mgr Place.

Nous ne pouvons encore donner aujourd'hui la fin du compte rendu de l'assemblée générale des catholiques. Voici seulement celui de l'avant-dernière séance, qui s'est tenue le vendredi 14 juin. Mgr Ordenez; évêque de Rio-Bamba (Equateur), qui devait, pour cette séance, occuper le fauteuil de la présidence d'honneur, s'étant trouvé indisposé, a été remplacé, sur l'invitation de M. Chesnelong, par M. Millot, curé de Saint-Roch.

Le premier orateur de cette quatrième séance a été M. l'abbé Durand, professeur à la faculté des sciences de l'Université catholique de Paris, qui a parlé sur les *anciennes missions catholiques dans l'intérieur de l'Afrique*. Dans son discours,

très-nourri de faits, M. Durand a montré les missionnaires catholiques établis dès le quatorzième siècle dans les endroits les plus reculés de l'Afrique intérieure, si bien qu'ils y avaient dès longtemps précédé les plus hardis et récents explorateurs, ainsi qu'en font foi de nombreuses cartes géographiques dressées au XVIe et XVIIe siècles par des Jésuites, des Franciscains et des Dominicains. En quelques chiffres qui résumaient éloquemment tout ce qu'il venait de développer, l'orateur a donné la mesure du zèle et de l'action de l'Eglise, qui a créé dans ces régions 31 vicariats apostoliques, occupés par 250 missionnaires, autant de frères et de sœurs qui ont fondé et entretiennent 200 écoles pour régénérer les jeunes noirs, et entre autres 10 écoles d'agriculture, de sciences et d'arts et métiers, et 10 séminaires. Cet exposé a été salué par d'unanimes applaudissements.

L'orateur qui a suivi était M. le colonel Emile Carron, ancien membre de l'Assemblée nationale; il a retracé à grands traits la *situation actuelle de l'aumônerie militaire*. On sait que M. le colonel Carron a été le principal promoteur de la loi sur l'aumônerie militaire, qu'il a faite sienne, en quelque sorte, cette indispensable institution, et qu'il la suit avec constance et amour dans toutes les péripéties qu'elle a à traverser. Avec l'accent profondément ému d'un homme pénétré jusqu'au fond de l'âme du sujet qu'il traite, M. Carron s'est élevé aux plus hautes considérations sur la nécessité d'assurer à tout prix le service religieux dans l'armée, puisqu'aujourd'hui l'on peut dire que cette armée contient toute la jeunesse de France.

Loin d'être en avance sur ce point sur les autres pays, le nôtre est plutôt en retard. Veut-on savoir quelle dîme l'aumônerie militaire prélève sur le budget des autres nations? En Prusse, 574,000 fr. sont alloués aux aumôniers; en Angleterre, 954,000 fr. En France, nous ne leur accordons qu'un maigre subside de 60,000 fr.

L'orateur a dit aussi un mot de ce que peuvent faire les curés pour les jeunes gens que leur âge appelle à servir le pays. Les curés peuvent et doivent recommander ces jeunes gens aux aumôniers; de cette façon, les conscrits ne seront plus abandonnés à eux-mêmes, ni livrés aux séductions des villes de garnison. Au lieu des honteuses libations qui accompagnent encore aujourd'hui leur départ, ils auront maintenant la bénédiction du prêtre. Ne sera-ce pas là un grand et salutaire progrès?

L'orateur a fait, en terminant, un émouvant appel aux mères de France, pour qu'elles travaillent autour d'elles à exciter le zèle défaillant de ceux qui ne comprennent pas suffisamment l'intérêt de l'œuvre. Il a insisté, en particulier, sur la nécessité de fournir les ressources pour la fondation des cercles militaires, terrain propice pour l'aumônier. Chez nos voisins d'outre-Manche, les soldats ont des cercles admirablement installés, avec bibliothèques, et où l'on organise chaque semaine des représentations scéniques.

Après quelques paroles émues de M. l'aumônier militaire de Dijon, l'assemblée a voté les deux vœux suivants :

1° Vœu que la loi sur l'aumônerie soit maintenue.

2° Vœu que les familles maintiennent cette institution, fût-ce au prix des plus grands sacrifices.

Le rapport sur l'*Œuvre des patronages* a été ensuite présenté par le comte de Melun. L'éducation populaire, a dit en substance le rapporteur, préoccupe avec raison tous ceux qui veulent exercer quelque influence sur l'avenir. Les incrédules cherchent à séculariser les écoles; luttons intrépidement contre ces tendances. Dieu a suscité des congrégations vouées à l'enseignement des classes populaires; encourageons ces congrégations et ne cessons de favoriser leur essor.

Mais le bien qu'elles font, au premier âge, est-il durable, et n'arrive-t-il pas trop souvent, hélas! que l'enfant, lorsqu'il devient jeune homme, oublie leur enseignement? Depuis longtemps, les hommes les plus expérimentés se sont demandé ce qu'il fallait faire pour prolonger l'action bienfaisante du premier enseignement sur des jeunes gens déjà fiers de leur indépendance.

Sous l'empire de ces idées plusieurs œuvres se sont fondées, notamment l'Œuvre des apprentis et des jeunes ouvriers de la ville de Paris, qui compte aujourd'hui 3,000 jeunes gens et 12,000 jeunes filles. C'est M. le vicomte de Melun, de vénérée mémoire, qui, de concert avec le T.-H. Fr. Philippe, fonda l'Œuvre des jeunes ouvriers. Les assemblées ont lieu tous les dimanches : après avoir assisté à la messe, les associés trouvent, dans une bibliothèque, de saines lectures et, dans un local qui leur est destiné, les jeux et les exercices qui les amusent et les fortifient. Chaque année, on distribue des récompenses aux plus sages et aux plus assidus.

L'orateur a ajouté que, dans un certain nombre de communes rurales, des patronages animés du même esprit ayant été fondés, sont en train d'obtenir d'excellents résultats. Il se-

rait à désirer que cette salutaire institution s'étendît davantage et que tous ceux qui en ont le moyen créassent dans leur milieu des œuvres analogues.

Au nom de la commission d'économie sociale, M. le vicomte de Chaulnes a ensuite présenté et fait adopter le vœu suivant :

« L'assemblée générale des catholiques de France, convaincue que le rétablissement des tours doit contribuer à diminuer considérablement le nombre des infanticides de tout genre qui augmente tous les jours et, par conséquent, enrayer la dépopulation de la France, qui fait d'épouvantables progrès,

« Emet le vœu :

« Que le projet de loi sur le rétablissement des tours présenté aux Chambres françaises soit adopté, et qu'il s'établisse des commissions officieuses à l'effet de protéger les enfants assistés. »

Sans lire non plus de rapport, par défaut de temps, M. le comte de Nicolay s'est ensuite également borné à proposer, au nom de la commission des prières, le vœu suivant que l'assemblée a vivement applaudi :

« Considérant qu'en présence des périls dont la société chrétienne et les institutions catholiques sont de plus en plus menacées, il est urgent de recourir, avec un redoublement d'instance et une persévérance unanime, à la prière sans laquelle toute action est vaine et stérile,

« Emet le vœu :

« Qu'une union de prières soit formée dans toute la France pour recommander aux associations pieuses, aux familles chrétiennes, en un mot, à tous les catholiques, les intérêts de l'Eglise et du pays. »

M. le vicomte de Damas a ensuite simplement proposé à l'assemblée d'émettre ce vœu :

« 1° Que, pour fléchir la divine justice et en esprit de réparation, chaque comité se fasse représenter, au moins par un délégué, au pèlerinage national de la Salette, qui partira de Paris le 16 juillet et arrivera le 19 sur la sainte montagne, où l'on passera trois jours en retraite ;

« 2° Qu'afin de procurer la plus grande gloire de Dieu et de sa très-sainte Mère, des cotisations soient faites pour faciliter aux pauvres le pèlerinage de Lourdes, en vue de leurs besoins spirituels et corporels ;

« 3° Que les catholiques réunissent leurs efforts pour développer et, au besoin, rétablir partout les pèlerinages locaux. »

M. le vicomte de Damas a indiqué, en outre, la liste des prochains pèlerinages qui auront lieu : le 2 juillet, à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer ; les 19, 20 et 21 du même mois, à Notre-Dame-de la Salette ; le 18 août, à Notre-Dame de Lourdes, avec station à Sainte-Radegonde, à Poitiers. Il a recommandé le pèlerinage eucharistique du 8 septembre à Favernay, provoqué par Mgr l'archevêque de Besançon, et, enfin, le pèlerinage de Rome.

Puis M. Chesnelong a donné lui-même lecture des vœux suivants qui forment la conclusion d'un rapport *sur les missions*, lu en séance de commission par le P. Hilarion.

« 1° Vœu de venir en aide aux juvénats qu'entretiennent les ordres religieux dans le but de former des missionnaires ;

« 2° Vœu d'aider les curés dans les dépenses que nécessitent les missions ;

« 3° Vœu que les directeurs des œuvres, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les patronages, les cercles d'ouvriers, etc., utilisent l'élan des missions pour établir les œuvres et maintenir les fruits de la mission. »

La parole a été ensuite donnée au T. R. P. Delaporte. Le vénérable supérieur des Pères de la Miséricorde a prononcé, *sur le devoir, pour les catholiques, d'étudier et de propager les enseignements du Saint-Siège,* un très-éloquent et très-substantiel discours qui a vivement impressionné l'assemblée. En terminant, il a proposé les vœux suivants, que l'assemblée a chaleureusement applaudis :

« 1° Les catholiques sont invités à se procurer les publications dans lesquelles se trouve exposée la pure doctrine du Saint-Siège, à les étudier, à les répandre ;

« 2° Ils sont invités à s'abstenir, sauf motif grave ou autorisation régulière, de la lecture des livres et journaux dans lesquels la doctrine de l'Eglise et du Saint Siège n'est pas suffisamment respectée.

« 3° Ils sont invités à favoriser les publications qui s'inspirent des enseignements du Saint-Siège et qui les défendent.

Après avoir achevé son discours, le R. P. Delaporte a conservé la parole pour donner lecture d'une adresse au Saint-Père. En voici le texte complet :

« Très-Saint-Père,

« Assemblés en congrès pour la septième fois, les catholiques de France ont tout d'abord tourné leurs regards et leurs cœurs vers le Vatican. Accoutumés depuis un tiers de siècle à vénérer et à chérir en Pie IX la radieuse image de Jésus-Christ, roi des âmes, une dernière fois par l'entremise de leurs envoyés, ils

embrassaient, comme une relique sacrée, ses pieds refroidis par la mort, quand tout à coup la nouvelle de l'élection de Votre Sainteté a retenti dans la chrétienté ravie et consolée. Les catholiques de nos comités ont reçu de Pierre, ressuscité une fois de plus en Léon, la très-précieuse bénédiction de la première heure. Au début du congrès, une bénédiction nouvelle est venue réjouir leur cœur et fortifier leur courage, Ils éprouvent le besoin d'offrir à Votre Sainteté l'hommage de leur absolue soumission et de leur dévouement filial.

« Très-Saint-Père,

« Nous sommes les fils et les serviteurs de la France catholique, catholique romaine à tout jamais. Au milieu des angoisses de l'heure présente, nous avons tressailli d'allégresse et d'espérance quand Votre Sainteté, au jour même où l'Esprit-Saint lui mettait en main le gouvernail, a manifesté hautement sa tendre affection pour la France; quand vos lèvres augustes ont applaudi à la piété des Français catholiques acclamant au pied des autels Notre-Seigneur Jésus-Christ, le jour où quelques égarés acclamaient ailleurs un impie trop fameux.

« Très-Saint-Père, daignez nous continuer, pour soutenir nos efforts, les marques de votre bienveillante tendresse. Dans Votre Sainteté nous avons retrouvé Pie IX tous entier; nous ne savons rien dire de plus. Nous saluons avec amour, en votre personne sacrée, avec l'autorité de Dieu, la paternité la plus vénérable et la plus nécessaire qui soit ici-bas. De loin, nous baisons les portes de l'étroite enceinte dans laquelle vous êtes confiné, comme jadis les premiers chrétiens baisaient les chaînes de saint Pierre et de saint Paul.

« Notre soumission, Très-Saint-Père, ne sera ni hésitante, ni partagée. Parlez, nous écouterons; enseignez, nous croirons; commandez, nous obéirons. Si dans votre auguste pauvreté, vous cherchez du regard les mains fidèles qui s'ouvriront pour assister l'Eglise indigente, nous serons là. Si, au millieu de la tempête, vous souhaitez des hérauts sincères pour porter vos enseignements au monde, nous serons là. Si, pour sauver l'humanité en détresse, vous demandez des âmes dévouées jusqu'aux plus pénibles sacrifices, avec l'aide de Dieu, nous serons là.

« Très-Saint-Père,

« Au nom de Celui dont vous êtes le Vicaire, bénissez nos personnes, nos familles, nos travaux, nos œuvres, notre pays. La bénédiction de notre Père captif sera pour nous le présage et le gage de toutes les délivrances. »

Après avoir acclamé cette chaleureuse adresse, l'Assemblée voulut encore entendre le R. P. Tondini, qui a brièvement exposé l'histoire et l'importance de l'*Union de prières*, instituée pour le retour à l'Eglise catholique de ses fils égarés. Elle a émis le vœu, après avoir entendu le zélé religieux, qu'une œuvre aussi digne des cœurs catholiques et français, que cette association pour le retour de tous les chrétiens séparés du Saint-Siège à l'unité catholique, fût représentée d'une manière permanente au sanctuaire national du Sacré-Cœur, à Montmartre.

M. le curé de Saint-Roch, avant de faire la prière, a commenté en quelques mots, d'une façon saisissante qui a soulevé les applaudissements de l'Assemblée, ce texte de l'Ecriture : *Posuit vos ut eatis et fructus vester maneat*, dont il a tiré le programme viril de l'action catholique.

P. d'Hauterive.

Marivaux. — OEuvres complètes. — Paris, 1825. 5 vol. in-8 dem.-rel. 15 fr.
Marmontel. — OEuvres. — Paris, 1820. 7 vol. in-8 rel. 30 fr.
Maury cardinal. — OEuvres choisies. — Paris, 1827. 5 vol. in-8. 12 fr.
Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — 3 vol. in-4 demi-reliure dos veau. 15 fr.
Mémoires et Correspondance du maréchal de Catinat, publiés d'après les manuscrits autographes et inédits. — Paris, 1836. 3 vol. in-8. 15 fr.
Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50
Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.
Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU VIII• DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Marc, VIII, 1-9.)

Jugement particulier

Anciens et modernes, civilisés et barbares, infidèles et baptisés, hérétiques et schismatiques, presque tous admettent qu'il y a, pour l'homme, un jugement à subir immédiatement après le trépas. Cette vérité, que la droite raison nous montre basée sur l'existence d'un Dieu, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, cette vérité, l'Eglise infaillible nous la propose comme un article de foi, qu'elle nous exhorte à méditer bien fréquemment. Suivons les conseils de cette tendre Mère, et nous serons bénis; tâchons, dit l'Apôtre, de nous juger en ce monde, pour éviter d'être condamnés en l'autre.

« Un homme riche avait un intendant, qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Il le fit venir, et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de vous? Rendez-moi compte de votre administration, car je ne veux plus désormais que vous gouverniez mon bien. Alors le fermier dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte la gestion de son bien? Je ne puis cultiver la terre, et j'aurais honte de mendier; je sais ce que je ferai, afin que, lorsqu'on m'aura privé de mon emploi, je trouve des gens qui me recueillent chez eux. »

Les Pères, voyant dans cette parabole une image fréquente du compte que nous aurons à rendre, aussitôt après la mort, les prédicateurs ne voudraient point manquer la salutaire occasion de discourir sur le jugement particulier. S'il y a jugement, il y a époque et local où il se passera, inculpé et accusateurs, témoins et avocats, juge et sentence.

Le moment fixé pour cette opération redoutable infiniment, c'est celui-là même où l'on vient d'exhaler le dernier soupir. Les spectateurs de cette scène lugubre ne croient pas encore l'âme sortie de l'agonisant, qu'elle est déjà présente aux divines assises.

Quel en est le lieu? Cette chambre où l'on a rendu le souffle suprême ; le tribunal est dressé près du lit de douleur, vis-à-vis du cadavre, en face des parents et des voisins, des amis et des connaissances, qui peut-être n'envoient pas au ciel un mot de prière à l'adresse du défunt, et sont probablement très-loin de penser qu'il subit, à cette heure et en leur présence, le plus détaillé des interrogatoires et le plus effroyable des examens.

En effet, l'accusé n'est autre que son âme : la voilà seule avec ses œuvres, seule avec ses iniquités, seule devant l'Eternel! Impossible d'échapper à la terreur de sa majesté, à la foudre de son regard, au tonnerre de sa voix!

Le coupable ne reste pas longtemps seul; il est bien vite cerné par ses accusateurs : *Exurge, Deus, judica causam tuam.* (Ps. LXXIII, 22.) Grand Dieu! dit la conscience, levez-vous dans votre colère, et condamnez ce criminel; il n'est pas une ordonnance de votre Décalogue, ni un commandement de votre Eglise, qu'il n'ait mille fois violés; ses désordres sont incalculables; j'ai tenté souvent de l'en arracher, moyennant l'aiguillon du remords, jamais je n'ai pu réussir. *Exurge, Deus, judica causam tuam.* Grand Dieu! s'écrient les démons, levez-vous dans votre colère, et condamnez ce criminel; ses infamies sont sans nombre et sans nom; c'est en vain que vous avez répandu sur lui jusqu'à la dernière goutte de votre sang; l'ingrat ne s'est point rappelé votre amour, le barbare a méconnu votre tendresse; à tous les titres, il devait être votre serviteur; il a préféré s'attacher à nous, qui, loin de lui procurer le moindre bien, lui avons fait tout le mal possible; il voulut être notre esclave dans le temps, il doit être notre victime dans l'éternité; il est marqué au fer rouge du péché mortel, il faut qu'il soit écroué dans le bagne de l'enfer!

Quelles excuses alléguera l'infortuné, et quels défenseurs rencontrera-t-il? S'il prétexte l'ignorance, ne lui répondra-t-on point qu'il a clos les yeux devant les lumières de la foi, et étouffé les reproches de sa conscience? S'il se rejette sur sa faiblesse, ne lui répliquera-t-on point qu'avec le secours de la grâce, il aurait pu, s'il l'avait réellement désiré, vaincre tous les obstacles? S'il se retranche sur la violence des tentations et la tyrannie des habitudes, ne lui dira-t-on pas qu'on n'est jamais tenté au-dessus de ses forces, et qu'à l'aide de la prière et des sacrements l'on met les ennemis du salut en pleine déroute? S'il prétend que les scandales des mauvais l'ont entraîné dans le bourbier des vices, ne lui fera-t-on pas voir que les exemples des bons l'attiraient sur le chemin des vertus? S'il affirme qu'il était bien résolu de ne pas mourir avant d'avoir purifié son âme de toutes

ses souillures, mais qu'il a été enlevé de ce monde à l'improviste, ne lui rappellera-t-on pas qu'on lui a cité tant de fois ces paroles : Traîner son existence dans l'inimitié de Dieu, c'est risquer de finir sa vie dans la haine de Dieu ; ne point s'approcher des sacrements, dans la santé, c'est s'exposer à ne pas les recevoir dans la maladie ; soyez toujours prêt à comparaître devant le Fils de l'Homme, car il vous appellera au jour et à l'heure où vous y penserez le moins? — Le pécheur, impuissant à se défendre lui-même, cherche alors des avocats, et n'en trouve point. Le saint qui porte son nom, mais dont il n'imita pas les exemples ; l'ange qui veilla sur lui, mais dont il méprisa toujours les avertissements ; la Vierge qui fut son refuge, mais dont il n'écouta jamais les remontrances, tous les assesseurs du divin tribunal ne peuvent que joindre leurs griefs à ceux pesant déjà si lourdement, et ils ont hâte de dire au suprême vengeur : *Exurge, Deus, judica causam tuam.* Grand Dieu ! levez-vous dans votre colère, et condamnez ce criminel.

Et le Juge des vivants et des morts, témoin d'ailleurs de tous les méfaits de l'accusé, se lève dans toute l'impétuosité de sa colère, et prononce l'arrêt de mort éternelle ! Je laisse à votre imagination le soin de vous représenter le désespoir du pécheur lorsqu'il entend cette sentence : « Arrière, maudit, aux flammes préparées pour le diable et ses esclaves, » et qu'il est entraîné, dans les galères infernales, par les exécuteurs des vengeances du Tout-Puissant!...

Résolutions. — Ah ! chrétiens, enfants de lumière, soyons aussi prudents que les fils des ténèbres ; ils n'omettent rien pour assurer la réussite de leurs entreprises ; ne négligeons rien pour opérer la sanctification de notre âme : « Tenons, dès aujourd'hui, nos comptes prêts, nous recommande saint Astère, afin de n'avoir pas à redouter l'œil du rigide examinateur. » Ne nous lassons pas de réfléchir au moment de notre comparution devant le souverain Juge. A cette pensée, David, prévaricateur, rentre en grâce avec Dieu (Ps. cxvii, 120) ; saint Jérôme, effrayé, ramasse une pierre et s'en frappe la poitrine, afin d'obtenir du Seigneur une sentence favorable ; saint Augustin certifie que c'est à la crainte du jugement de Dieu qu'il doit son changement de conduite et sa persévérance dans le bien. « Tout mon être, s'exclame saint Bernard, frémit à la pensée du souverain juge... et des paroles si brèves, mais si décisives, de la dernière sentence. » — « Ah ! s'écrie saint François Xavier, quelles étaient mon illusion et ma folie ! Il y a une éternité dans l'enfer et une éternité dans le ciel, et je n'y songeais pas !... A d'autres maintenant les vanités et les mensonges de la terre, à d'autres les biens périssables du temps ; moi, je veux les biens qui ne périssent pas ; je veux, moi, une heureuse mort, un heureux jugement ; moi, je veux éviter l'éternité de l'enfer, et conquérir, à tout prix, celle du ciel. »

Si nous sommes animés de pareils sentiments, mes chers frères, « quand nous viendrons à manquer dans nos maisons terrestres, nous serons reçus dans les demeures éternelles. » Ainsi soit-il.

L'abbé B.,

Auteur des *Instructions d'un Curé de campagne.*

ALLOCUTION D'UN CURÉ

POUR LE

JOUR DE SON INSTALLATION

DANS UNE PAROISSE.

—

Exorde (1). — Mes frères, je n'ajouterai que quelques mots aux bonnes et éloquentes paroles que M. le doyen vient de vous faire entendre. J'accepte, mais seulement comme une leçon, les paroles qu'il a dites à ma louange ; du reste, pour devenir tel, je n'aurai qu'à marcher sur les traces de celui qui, depuis longtemps, gouverne avec tant de zèle et de succès l'une des plus importantes paroisses de ce diocèse... Que vous dirai-je, mes frères?... Monseigneur, qui doit devant Dieu répondre de son diocèse, a cru devoir appeler à un autre poste le bon et doux pasteur que vous regrettez. Il a daigné me choisir pour le remplacer : j'ai dû lui obéir, et me voici désormais au milieu de vous ; mes jours, mes nuits, ma santé, ma vie, vous appartiennent : vous êtes mes paroissiens...

Proposition et Division. — « Autrefois, dans les siècles chrétiens, lorsqu'un chevalier se présentait pour combattre dans une de ces luttes pacifiques, qu'on appelait des *tournois,* avant d'être admis, il devait lever la visière de son casque, se faire connaître et dire quelle était sa devise.... Mes frères, en arrivant au milieu de vous, je vous dirai que ma devise est celle de mon prédécesseur, celle de tout prêtre auquel son évêque donne une mission légitime... Je suis envoyé parmi vous pour instruire, pour bénir, et aussi afin de prier pour toute cette paroisse, qui déjà m'est chère.

Première partie. — Instruire!.. Oh ! oui, mes frères, je devrai donner à vos chers enfants l'instruction religieuse dont ils ont besoin, leur expliquer au catéchisme les premiers éléments de la foi ; puis, à mesure que leur intelligence

(1) Cet exorde suppose l'installation canonique faite solennellement par l'archiprêtre ou le doyen, ainsi que cela se pratique dans la plupart des diocèses.

grandira, leur exposer les vérités de notre sainte religion, jusqu'à ce qu'ils soient dignes d'être admis à la Table sainte... Mais, pour remplir cette mission, l'une des plus douces et des plus chères au cœur d'un pasteur, j'aurai besoin de votre concours... Vous enverrez vos chers enfants avec exactitude au catéchisme, et je veux que ma première parole parmi vous ne soit que la répétition d'une parole de notre doux Sauveur, le modèle des pasteurs : *Sinite parvulos venire ad me*... Oh ! laissez, laissez venir à moi vos petits enfants !...

Puis, mes frères, comme nous oublions facilement ce que nous avons appris étant jeunes, le curé doit expliquer chaque dimanche, à ses paroissiens, quelques-uns des points de la doctrine chrétienne. La vérité, voyez-vous, c'est la nourriture de nos âmes... Je sais, mes frères, que le bon nombre d'entre vous viennent fidèlement chaque dimanche, dans cette église, assister au saint sacrifice de la Messe, et recueillir les enseignements qui leur sont donnés. J'espère que le changement de pasteur ne diminuera point le nombre des assistants : c'est toujours le même Dieu qui est ici présent dans le tabernacle, et toujours nous avons les mêmes devoirs à remplir envers lui, les mêmes besoins à lui exposer...

Seconde partie. — J'ai ajouté que nous étions envoyés dans nos paroisses pour bénir... Notre mission, mes frères, n'est point de nous mêler à ces luttes intestines, qui parfois divisent un pays. Nos paroissiens sont nos enfants et nous les aimons tous, soyez-en sûrs... Oui, au nom de Dieu, au nom de la sainte Eglise catholique, au nom de notre évêque, nour arrivons parmi vous comme les dispensateurs des grâces et les mains pleines de bénédictions. Nous devons consacrer à Dieu vos enfants par le baptême ; nous devons, je le disais, les instruire et les disposer à la première communion ; nous devons recevoir le serment des époux et cimenter leur union devant Dieu... Enfin, pauvres infirmes, malades et mourants, le pasteur aura pour vous une affection toute particulière ; il devra vous visiter, vous encourager et donner à vos âmes, quand le moment sera venu, ce sacrement consolant, cette bénédiction suprême qu'on appelle l'extrême-onction... Heureux seriez-vous, si, en vous disposant à ce dernier passage par une confession sincère, une foi vive, une douce espérance mêlée de charité, il pouvait tirer Jésus de son tabernacle, le porter dans vos demeures, le déposer sur vos lèvres mourantes comme un viatique, comme une provision pour le grand voyage de l'éternité !... Oui, je le répète, nous sommes envoyés parmi vous pour vous bénir et vous dispenser les grâces que vous a méritées Jésus, le doux Sauveur de nos âmes...

Troisième partie. — Enfin, j'ai dit de plus que le curé devait prier pour ses paroissiens... Frères bien-aimés, le jour où, pour la première fois, nous nous prosternions sur les dalles du sanctuaire, où l'on récite sur nous, comme sur des morts, de longues litanies ; en nous relevant, l'Eglise nous met entre les mains un livre qu'on appelle un *bréviaire ;* et, ce jour-là en nous faisant sous-diacres, elle nous consacre homme de prière, et chaque jour nous devons, au nom de l'Eglise et plus tard au nom de notre chère paroisse, offrir à Dieu chaque jour un tribut d'hommages et de bénédictions... Une troisième fois nous nous sommes couché sur le pavé du temple ; cette fois c'était pour être prêtre ; cette fois nous avons reçu le pouvoir d'offrir le saint sacrifice ; et quand, à notre voix, Jésus-Christ daigne descendre sur l'autel, nous devons aussi le prier pour nos paroissiens... Oui, mes frères, n'importe où vous soyez, au sein de vos campagnes comme au milieu de vos forêts, quand vous entendez sonner la sainte Messe, recueillez-vous un instant et dites-vous bien : « Notre pasteur va monter à l'autel, Jésus-Christ va descendre à sa voix ; on le priera pour moi et pour ma famille... » Et chaque dimanche, quand vous entendrez résonner le son de vos belles cloches, souvenez-vous bien que le prêtre va prier pour vous ; oh ! soyez fidèles à vous unir à lui, et ne manquez pas, ce jour-là, d'assister au saint sacrifice de la Messe, qui est offert pour vous d'une manière toute spéciale... Voilà, mes frères, ce que c'est qu'un curé : un homme consacré à Dieu, que son évêque envoie au milieu de vous pour vous instruire, vous bénir et vous donner la plus large part dans ses prières.

Péroraison. — Encore un mot, mes frères, et j'ai fini. Nous lisons dans les actes des apôtres qu'un jour saint Pierre et saint Jean montèrent au temple pour y prier. A la porte de l'édifice sacré était un pauvre qui leur demanda l'aumône. Saint Pierre lui répondit : « Mon enfant, je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je vous le donne... » En commençant mon ministère dans cette paroisse, je vous en dis autant : « Je n'ai point ces talents brillants, cette éloquence qu'on pourrait comparer à l'or ; je n'ai point ces douces et aimables qualités qui, comme un argent précieux, enrichissaient mon prédécesseur ; mais du moins ce que j'ai je vous le donne : j'ai un cœur pour vous aimer ; j'ai un ardent désir de vous être utile... L'apôtre saint Pierre ajoutait en parlant à cet homme : « Au nom de Jésus-Christ, levez-vous et marchez. » Frères bien-aimés, au nom et par la grâce de

Jésus-Christ, tous ensemble nous nous efforcerons d'aimer Dieu de tout notre cœur, de le servir avec fidélité, et de marcher d'un pas ferme dans cette voie qui conduira le pasteur et son troupeau à la bienheureuse éternité... Ainsi-soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

Actes officiels du Saint-Siège.

PROVISION D'ÉGLISES

Le 15 juillet, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné, au palais apostolique du Vatican, pourvoir de titulaires les Eglises suivantes :

Les Eglises suburbicaires unies d'Ostie et Velletri (demeurées vacantes par la mort du cadinal Amat), pour l'E^me^ et R^me^ cardinal Camillo Di Pietro, doyen du Sacré-Collége, transféré des sièges unis de Porto et Santa-Rufina ;

Les Eglises suburbicaires unies de Porto et Santa Rufina, pour lesquelles a opté l'E^me^ et R^me^ cardinal Carlo Sacconi, trensféré de Palestrina ;

L'Eglise suburbicaire de Palestrina, pour laquelle a opté l'E^me^ et R^me^ cardinal Antonino De Luca, qui (passant de l'Ordre des Prêtres à celui des Evêques) s'est démis du titre des Quatre-Saints-Couronnés. En même temps, S. Em. le cardinal De Luca a été nommé vice-chancelier de la sainte Eglise romaine et *Sommiste* des Lettres apostoliques ;

L'Eglise partriarcale de Constantinople, in partibus infidelium, pour Mgr Giacomo Gregorio des comtes Gallo, de la ville d'Osimo, prélat domestique de Sa Saintété, abréviateur du Parc majeur, chanoine de la basilique patriarcale du Vatican, vice-camerlingue de la sainte Eglise, préfet de la commission des subsides, secrétaire de la Congrégation des Indulgences et membre de celle du Concile pour la révision des rapports sur l'état des diocèses, ponant de la Consulte, votant de la signature et licencié dans l'un et l'autre droit ;

L'Eglise métropolitaine de Rennes, pour Mgr Charles Philippe Place, transféré du siège de Marseille, qu'il retient à titre d'administration provisoire ;

L'Eglise archiépiscopale de Sirace, in partibus infidelium, pour Mgr Rocco Cocchia, des Mineurs Capucins, transféré d'Orope, *in partibus infidelium*, et nommé en même temps délégué apostolique pour Saint-Domingue, Haïti et Venezuela.

L'Eglise archiépiscopale d'Adrianople, in partibus infidelium, pour Mgr Giovanni Battista Paolucci, député comme administrateur apostolique, tant pour le spirituel que pour le temporel, du siège et diocèse de Pérouse (que Sa Sainteté retient elle-même) et transféré des Eglises unies de Sutri et Nepi, laissées à Mgr Paolucci à titre d'administration provisoire ;

L'Eglise métropolitaine de Naples, pour le R. D. Guglielmo Sanfelice, de Naples, doyen de la Congrégation bénédictine du Mont-Cassin, vicaire général et examinateur pro-synodal de l'abbaye *Nullius* de la Très-Sainte Trinité-de-la-Cava-des-Tirreni et docteur en théologie et en droit canon ;

L'Eglise métropolitaine de Munich et Freysingen, pour le R. D. Antoine Steichele, du diocèse d'Augsbourg, prévôt de cette église cathédrale et docteur en théologie ;

Les Eglises cathédrales unies d'Aquino, Pontecorve et Sora, pour Mgr Ignace Persico, des Mineurs-Capucins, évêque de Bolina, *in partibus infidelium*, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Paolo de Niquesa, évêque des susdites églises cathédrales ;

L'Eglise cathédrale de Montévidéo, de nouvelle érection, pour Mgr Hyacinthe Vera, jusqu'ici vicaire apostolique de cette contrée, transféré de Mégare, *in partibus infidelium ;*

L'Eglise cathédrale d'Acquapendente, pour Mgr Concetto Focacetti, actuellement administrateur apostolique de ce siège et transféré de Montefiascone, qu'il retient à titre d'administration provisoire ;

L'Eglise cathédrale de Barcelone, pour Mgr Joseph Marie de Urquinoana y Bidot, transféré du siège des îles Canaries ;

L'Eglise épiscopale de Samo, in partibus infidelium, pour Mgr Nicolas de Martino, qui renonce au siège de Venosa ;

L'Eglise cathédrale de Marseille, pour Mgr Jean-Ludovic Robert, tranféré du siége de Constantine, qu'il retient à titre d'administration provisoire ;

L'Eglise centrale de Montefiascone, pour Mgr Luigi Rotelli, de Pérouse, prélat domestique de Sa Sainteté, archidiacre de cette cathédrale, examinateur pro-synodal, professeur de théologie dogmatique au séminaire diocésain et docteur en théologie ;

Les Eglises cathédrales unies de Nepi et Sutri, pour le R. P. D. Giuseppe-Maria Constantini, d'Acquapendente, pro-vicaire général de ce diocèse, archidiacre de cette basilique cathé-

drale, examinateur pro-synodal, professeur de théologie dogmatique et d'Ecriture-Sainte au séminaire diocésain, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit;

L'Eglise cathédrale d'Ivrée, pour le R. D. David Riccardi, de Biella, vicaire général de ce diocèse, chanoine prévôt de la cathédrale de Biella, professeur de théologie au séminaire de théologie au séminaire diocésain, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit:

L'Eglise centrale de Beauvais, pour le R. D. François-Edouard Hasley, de Coutances, curé de Saint-Audoin, à Rouen;

L'Eglise cathédrale de Bayonne, pour le R. D. Arthur-Xavier Ducellier, de Bayeux, ancien secrétaire de l'évêque de ce diocèse et son vicaire général;

L'Eglise cathédrale de Spire, pour le R. D. Joseph-Georges Ehrler, prédicateur à l'église métropolitaine de Munich;

L'Eglise cathédrale de Zamora, au Mexique, pour le R. D. Joseph-Marie Cazares y Martinez, chanoine de l'église métropolitaine de Mechoacan et docteur en droit canon;

L'Eglise cathédrale de Santa Croce de la Sierra, en Bolivie, pour le R. D. Jean-Joseph Baldivia, chanoine doctoral de la cathédrale de Pace, vicaire général de ce diocèse, examinateur synodal et docteur en thélogie;

L'Eglise épiscopale de Canée, in pratibus infidelium, pour Mgr Charles-Jean Seghers, transféré de Vancouver et député comme coadjuteur avec future succession de Mgr François-Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon-City;

L'Eglise cathédrale de Kerry, pour le R. D. Daniel Mac Carthy, vice-recteur du collège de Maynooth;

L'Eglise cathédrale de Chicoutimi, au Canada, province de Québec, pour le R. D. Dominique Racine;

L'Eglise épiscopale de Mellipotame, in partibus infidelium, pour le R. D. Antoine Butler, de la Compagnie de Jésus, député comme vicaire apostolique de la Guyane anglaise;

L'Eglise épiscopale de Zeta, in partibus infidelium, pour le R. D. Pierre Foucard, de la Société des Missions Etrangères de Paris, député comme préfet apostolique dans le Kouang Si, en Chine;

L'Eglise épiscopale de Trémite, in partibus infidelium, pour le R. D. Ferdinand Hamen, de la Congrégation belge du Cœur immaculé de Marie, député comme vicaire apostolique du Kan Sou, en Chine;

L'Eglise épiscopale de Diana, in partibus infidelium, par le R. D. Félix Biet, de la Société des Missions-Etrangères, de Paris, député comme vicaire apostolique du Thibet.

Après la publication de ces titulaires et de leurs nouveaux sièges, l'E^me^ et R^mo^ cardinal Di Pietro a fait la demande d'usage du sacré *Pallium* pour l'Eglise d'Ostie.

On a fait aussi la même demande pour les églises métropolitaines de Rennes, de Naples, de Munich et Freysingen, ainsi que pour l'église cathédrale de Marseille.

Enfin, le serment d'usage a été prêté par l'E^me^ cardinal *Sommiste* des Lettres apostoliques, ainsi que les cardinaux auquels ont été assignés de nouveaux diocèses suburbicaires.

Par billet de son prélat auditeur, Sa Sainteté a daigné disposer que Mgr Carlo Laurenzi, évêque d'Amatha, *in partibus infidelium*, et jusqu'à présent administrateur du diocèse de Pérouse, conservera cette administration jusqu'à ce quelle soit assumée par son successeur, Mgr Giovanni Battista Paolucci, archevêque d'Adrianople.

L'Eglise épiscopale d'Evaria, in partibus infidelium, pour le R. D. Jean-Pierre Boyer, du diocèse d'Autun, doyen de la faculté théologique et professeur de théologie dogmatique à Aix, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Ludovic-Charles Féron, évêque de Clermont.

L'Eglise épiscopale d'Hermopolis, in partibus infidelium, pour Mgr Charles François-Bonaventure Theuret, de l'archidiocèse de Besançon, prélat domestique de Sa Sainteté, référendaire de la signature de justice, protonotaire apostolique *ad instar*, administrateur de l'abbaye *Nullius* de Monaco, près de Nice, aumônier du prince régnant de Monaco, chapelain de l'Ordre militaire de Jérusalem et du Saint-Sépulcre.

Ont été publiées en outre les Eglises suivantes, précédemment pourvues par Bref:

L'Eglise épiscopale d'Avaro, in partibus infidelium, pour Mgr Guillaume Henri Elder, transféré de Natchez et député comme coadjuteur avec future succession de Joseph Sadoc Alemany, archevêque de San Francisco, en Californie;

L'Eglise cathédrale de Galveston, à la Nouvelle Orléans, pour Mgr Pierre-Dufal, évêque de Delcon, *in partibus infidelium*, député comme coadjuteur avec future succession de Mgr Claude-Dupuis, évêque de ce diocèse;

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

—

ÉCOLES CONGRÉGANISTES.
FONDATIONS. — INSUFFISANCE DE REVENUS.

En principe, si le revenu attaché à une fondation devient insuffisant pour en acquitter les charges, le service imposé peut être réduit, et, s'il est irréductible, les tribunaux doivent ordonner qu'il sera fait du revenu l'emploi qu'ils jugent le plus conforme aux intentions du fondateur.

Spécialement, lorsqu'une rente sur l'Etat de 270 *francs, constituée au profit d'une congrégation enseignante à charge de fournir à une commune une directrice pour son école de filles, est devenue insuffisante à l'entretien de la sœur institutrice, la commune ne peut contraindre la congrégation, soit à maintenir l'institutrice moyennant le traitement de* 270 *fr., soit à verser aux mains du receveur municipal les* 270 *fr. Dans ce cas, les tribunaux doivent ordonner que la commune sera tenue d'assurer à la sœur institutrice, par addition à la rente constituée, un traitement suffisant, sinon que la congrégation sera autorisée à fournir une institutrice à une autre commune disposée à compléter le traitement nécessaire.*

Ainsi jugé par l'important arrêt de la Cour de Nancy, du 24 février 1877, que nous transcrivons intégralement :

« La Cour ; — Attendu qu'au commencement de ce siècle, la paroisse de Saint-Jean, sise dans les Vosges, et composée de trois petits villages ou hameaux, celui du Mont, celui de Belval, celui de Saulcy, manquaient encore d'écoles de filles ; — Que les 23 octobre 1814, 31 décembre de la même année et 25 octobre 1816, afin de remédier à un état de choses qu'il déplorait, un saint prêtre, M. Lombard, ancien abbé de Senones, ayant pour mandataire M. de Metz, alors procureur général de la Cour de Nancy, constitua trois rentes 5 p. 0/0, de 300 fr. chacune, au profit de la congrégation de la Doctrine chrétienne, à la condition que cette congrégation fournirait à chacun des hameaux sus-indiqués une de ses sœurs qui y donnerait aux enfants du sexe féminin le bienfait d'une instruction religieuse et primaire ; — Que les hameaux bénéficiaires de cette fondation devaient y contribuer et y contribuèrent dans une certaine mesure, en fournissant à chaque institutrice un logement convenable, le modeste mobilier à son usage personnel, le chauffage, la salle d'école avec le mobilier scolaire et, autant que possible, un petit jardin ; — Que pendant plus de trente ans les choses allèrent à merveille ; — Que les hameaux devinrent des communes, et que celle du Mont ne se montra ni moins satisfaite ni moins exacte que les communes de Belval et de Saulcy à tenir les engagements par elle contractés ; — Qu'en 1856 et en 1862, elle consentit, comme les deux autres, à ajouter 50 fr. d'abord, puis 30 fr. à la rente originaire dont, à ces deux époques, elle comprenait déjà l'insuffisance ; — Que ce n'est qu'en 1871, qu'au lieu de souscrire à une nouvelle augmentation qui aurait élevé le traitement de son institutrice au chiffre de 500 fr., dont la libérale justice de la loi du 10 avril 1867 venait de gratifier les institutrices communales de deuxième classe, elle refusa, à la différence des communes de Belval et de Saulcy, de payer désormais et les 50 francs et les 30 francs qu'elle s'était, depuis quelques années, volontairement imposés ; — Qu'en présence d'un aussi étrange changement d'attitude et de langage, à la suite d'une longue et pénible correspondance, la congrégation de la Doctrine chrétienne prit le parti de retirer sa sœur d'école à la commune du Mont, et reçut, le 24 décembre 1874, assignation à comparaître devant le tribunal civil de Nancy pour s'y entendre contraindre, soit à maintenir à ses frais la sœur retirée, soit à verser annuellement entre les mains du receveur municipal les 270 fr., montant actuel de la rente réduite en 1862 par la conversion ;

« Attendu que la demande reste aujourd'hui ce qu'elle était en première instance, et qu'on acquiert immédiatement la certitude que, si elle se voyait accueillie, la congrégation de la Doctrine chrétienne et la pluplart des congrégations vouées comme elle à l'enseignement cesseraient d'exister dans un délai plus ou moins éloigné ; — Que la principale ressource de ces congrégations consiste, en effet, personne ne l'ignore, dans des libéralités pieuses et surtout dans des fondations semblables à celle qui fait en ce moment l'objet du litige soumis à la Cour ; — Que ces fondations, suffisantes à l'origine pour atteindre le but que leurs auteurs se proposent, deviennent fatalement, par la dépréciation très-sensible du numéraire et le renchérissement progressif des choses nécessaires à la vie, de beaucoup inférieures aux besoins divers qui attendent d'elles leur quotidienne satisfaction ; — Que cette vérité revêt le caractère de l'évidence, si l'on prend garde que les besoins à satisfaire embrassent le présent et l'avenir, puisque la sœur, jeune au début, marche chaque jour d'un pas plus ou moins rapide, vers la vieillesse, et que vieille ou infirme, il faudra encore l'entretenir ; — Que la prévoyance la plus vulgaire conseille donc de compter d'avance avec ce devoir éventuel et sacré, et qu'on arrive ainsi forcément à conclure qu'il convient de combler, au moyen de secours raisonnables

et opportuns, les déficit qui se produisent dans le capital des fondations, si l'on veut que ces fondations ne menacent pas d'une ruine inévitable les établissements religieux ou autres qui ont bien voulu en accepter la régie ;

« Attendu que cette première considération, étrangère au droit, se fortifie d'arguments empruntés au droit lui-même et notamment aux articles 1162 et 1156 du Code civil ; — Que, d'après le premier de ces articles, dans le doute la convention s'interprète en faveur de celui qui a contracté l'obligation, et qu'au cas particulier, c'est l'intimée qui s'obligeait les 23 octobre, 31 décembre 1814, 22 octobre 1816 ; — Que le second, plus favorable encore à la congrégation de la Doctrine chrétienne, dispose « qu'on doit dans les conventions, rechercher quelle a été la commune intention des parties contractantes, » et que ramenée à ces termes si élémentaires et si simples, la difficulté soulevée par la commune du Mont ne supporte pas un seul instant l'examen ; — Qu'il est manifeste qu'au moment où la congrégation de la Doctrine chrétienne s'engageait à fournir une sœur pour 300 francs par année, elle n'a pas entendu s'interdire la faculté d'exiger plus tard les augmentations successives que les circonstances et le temps rendraient indispensables et qui pouvaient seules prévenir sa perte ; — Que, d'un autre côté, on ne saurait admettre que le fondateur qui avait vu la congrégation de la Doctrine chétienne à l'œuvre, qui connaissait ses statuts et sa discipline, qui appréciait son excellent esprit, qui applaudissait à son zèle et à ses succès, qui l'honorait de ses sympathies et de sa plus haute estime, qui lui souhaitait toute sorte de bien, qui voulait surtout la faire vivre, ait eu, un seul instant, l'idée de lui imposer une obligation si funeste à ses intérêts, qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, devait nécessairement la ruiner ; — Qu'après sa fondation, l'ancien abbé de Senones a bien pu se réjouir d'avoir fait une œuvre bonne et utile, mais qu'il a dû, moins qu'un autre, ressentir l'inquiétude d'avoir engagé de pauvres sœurs dans une entreprise onéreuse, parce que, successeur médiat d'un savant illustre, il semble peu probable qu'en cette matière usuelle il ait plus que lui ignoré le droit ecclésiastique qui projette sur la cause les plus vives lumières et qu'il importe, pour cette raison, de sommairement explorer ;

« Attendu qu'entre les auteurs et les textes qui refusent de voir, dans les fondations, des contrats irrévocables et à forfait, on n'a que l'embarras de choisir ; — Qu'au rapport de Durant de Maillane, *Dictionnaire du droit canonique et de pratique bénéficiale*, t. II, p. 505, en cas d'insuffisance des ressources affectées à une fondation, le concile de Trente, désirant qu'il « fût satisfait le plus pleinement et le plus uti- « lement possible aux pieuses intentions des « fondateurs, donnait pouvoir aux évêques, « après avoir soigneusement examiné la chose « dans le synode de leur diocèse, et aux abbés « et généraux d'ordre, après même examen « dans leurs chapitres généraux, de régler et « ordonner, à cet égard, selon leur conscience, « tout ce qu'ils jugeraient de plus expédient à « l'honneur et au service de Dieu. » — Que Louis de Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*, p. 537, ne professe pas une autre doctrine et l'appuie des termes mêmes dont le concile s'est servi : *Sancta synodus, cupiens hæc ad pios usus relicta, quo plenius et utilius potest, impleri, facultatem dat episcopis ut re diligenter perspecta possint, pro sua conscientia, in prædictis ecclesiis, quas hæc provisione indigere cognoverint, statuere circa hæc quidquid magis ad Dei honorem et cultum atque ecclesiarum utilitatem viderint expedire* (Concil. Trident., sess. 25, *de Reformatione*, cap. V); » — Que Ferrières, *Dictionnaire de droit civil et pratique* (t. I, p. 612), exprime encore une idée analogue en disant que : « Lorsque « ce qui a été donné par les fondateurs n'est pas « suffisant pour acquitter les charges de la « fondation, les héritiers ne sont pas tenus de « fournir le surplus, mais que la fondation « doit être convertie en une autre œuvre pie, « du consentement de l'évêque » ; — Que selon Jousse (*Traité du gouvernement des paroisses*, p. 41), bien loin que les fondations puissent jamais devenir onéreuses, il faut toujours qu'il y ait au moins les deux cinquièmes et quelquefois les deux tiers de bon et de franc pour la fabrique ; — Que la législation et la jurisprudence modernes ont admis les mêmes principes en conférant à l'autorité administrative le droit qui, originairement, appartenait à l'autorité diocésaine ; — Qu'un décret particulier du 2 nivôse an XIV (23 décembre 1805), en offre un remarquable exemple à son article 9, où on lit, « que « dans le cas où les revenus de la fondation vien- « draient à dépérir ou à diminuer de valeur, « elle pourrait être réduite dans la même pro- « portion par le préfet du département, sous « l'approbation du gouvernement » ; — Que Merlin, qui cite ce décret (*Répertoire*, v° *Fondation*, n° 6), l'approuve sans hésiter, et ajoute que « ses dispositions, basées sur les vrais principes, « peuvent être appliquées à toutes les fonda- « tions » ; — Qu'enfin, un auteur plus récent, qui a fait de la matière une étude spéciale et approfondie, M. Gaudry, dans son *Traité de la législation des cultes* (t. III, n° 879, p. 34), affirme à son tour que le service imposé par la fondation est réduit lorsque la chose donnée devient insuffisante, soit par l'augmentation du prix de

service, soit par la diminution de la valeur de la chose donnée ;

« Attendu qu'ici le service étant irréductible de sa nature, il y a lieu de permettre à la congrégation de la Doctrine chétienne, par le rejet de la demande, de le transférer à une autre commune qui comprendra mieux que celle du Mont l'inappréciable avantage d'une instruction primaire, morale et religieuse ; — Que contraindre l'intimée à remettre aux mains du receveur municipal les 270 fr. de la rente réduite, ce serait ouvertement méconnaître la volonté formelle du fondateur, et, dans certaine hypothèse facile à prévoir, très-certainement la contrarier ;

« Par ces motifs,

« Dit qu'il a été bien jugé, mal appelé ; — Ordonne en conséquence, que le jugement sortira son plein et entier effet ; si mieux n'aime l'appelante prendre l'engagement, d'ici au mois de septembre, d'assurer à la sœur chargée de son école de filles, un traitement annuel de 500 fr., etc. »

Bureaux de bienfaisance. — Dons et legs. — Distribution de revenus par le curé. — Reddition de comptes.

Lorsqu'un don ou legs a été fait à une commune ou à un bureau de bienfaisance, à condition que les revenus seront distribués par le curé, celui-ci est tenu de faire connaître l'emploi matériel des fonds, en mentionnant sans production de pièces à l'appui, les noms et prénoms des pauvres secourus, le montant des secours accordés et la nature desdits secours, si le donateur ou testateur a pris soin d'indiquer les classes dans lesquelles seront choisies, sous peine de révocation de la libéralité, les personnes à secourir.

S'il n'a imposé aucune condition, le curé n'est tenu de fournir qu'un compte sommaire de l'emploi des fonds, sans qu'on puisse l'obliger à produire un état NOMINATIF *des pauvres secourus.*

Ces solutions résultent de l'arrêt de la Cour de Douai, du 30 déc. 1874 et de la lettre adressée à M le Préfet de . . . . . par M. le Ministre de l'Intérieur, le 26 décembre 1876.

« Attendu, dit la Cour de Douai, que, par acte authentique du 31 janvier 1853, la demoiselle Leclercq a fait donation entre-vifs au bureau de bienfaisance de Lesars d'une somme de 10,000 francs, qui devait être convertie en une rente sur l'Etat au profit des pauvres de la commune, représentés par le bureau de bienfaisance, lequel doit en toucher les arrérages ; que cette donation est faite aux charges, clauses et conditions suivantes : 1° de faire célébrer, chaque année, dans la semaine de Noël, un service solennel pour le repos des âmes des parents et de la donatrice elle-même ; 2° de distribuer, à la sortie de cette messe, aux pauvres de la commune, 50 francs en pain et objets de première nécessité ; de distribuer, chaque année, le jour de Pâques, auxdits pauvres une somme de 100 francs aussi en pain et objets de première nécessité ; 4° de faire servir le reste des arrérages à donner des secours en cas d'accident ou de maladie, au fur et à mesure des besoins, de préférence aux vieillards des deux sexes, infirmes ou estropiés, et aux plus nécessiteux ;

« Attendu que ledit acte stipule spécialement qu'en cas d'inexécution des conditions ci-dessus, la donation sera révoquée de plein droit, et que la demoiselle Leclercq ou ses ayants cause, auront le droit de répéter le capital donné ; — Attendu que, par un second acte authentique du 26 mai 1853, la demoiselle Leclercq déclare maintenir ladite donation, à la condition expresse que la distribution des arrérages de la somme de 10,000 francs serait faite de la façon indiquée audit acte par le prêtre desservant de Lesars, auquel le bureau de bienfaisance dudit lieu sera tenu de les verser chaque année au fur et à mesure qu'il les recevra;

« Attendu que, d'après le texte comme d'après l'esprit de ces actes, le prêtre desservant de Lesars ne saurait être dispensé, comme il le demande, de tout compte et de toute justification quant à l'emploi des arrérages versés entre ses mains par le bureau de bienfaisance ; — Attendu, en effet, que c'est le bureau de bienfaisance qui est donataire direct, que le curé est simplement chargé de la distribution des fonds qui sont la propriété des pauvres de la commune ; qu'à ce premier point de vue, le bureau de bienfaisance doit être mis à même de constater que les arrérages de la rente ont bien été employés dans l'intérêt des pauvres de Lesars ; que cela est d'autant plus nécessaire, qu'en cas d'inexécution des conditions imposées par l'acte même de donation, le bureau de bienfaisance, donataire, demeure soumis, de la part des héritiers légaux de la demoiselle Leclercq à une action en révocation ; — Attendu, d'ailleurs, que l'acte complémentaire du 26 mai 1853 n'exonère pas le desservant de Lesars de tout compte et de toute justification ; — Qu'une dispense absolue de compte ne paraît même jamais avoir été dans l'intention de la donatrice, puisque, lors d'une rente au profit de la fabrique de l'église de Lesars, à charge de distribution des arrérages aux pauvres par le curé desservant, la donatrice avait exprimé la volonté que le curé tînt registre des distributions, et en rendît compte au conseil de fabrique ; qu'il résulte de ce qui précède, qu'en principe, le curé de la commune de Lesars ne saurait être dispensé de tout compte envers le bureau de bienfaisance ;

« Attendu, néanmoins, qu'il résulte du texte des actes du 31 janvier et du 26 mai 1853, de la donation, de la situation des personnes qui doivent en profiter, du caractère essentiellement respectable du distributeur, et de la haute confiance due à un ecclésiastique, que la donatrice n'a pas voulu et ne pouvait, d'ailleurs, vouloir imposer au desservant l'obligation de rendre aux membres du bureau de bienfaisance un compte détaillé, article par article, avec quittance et pièces justificatives à l'appui de chacun des secours distribués ; qu'il résulte des mêmes éléments, que la demoiselle Leclercq n'a pas entendu donner au bureau de bienfaisance le droit de critiquer soit l'opportunité, soit l'étendue d'une distribution faite par le desservant à un pauvre, à un nécessiteux blessé, malade ou estropié, vieillard, infirme, du moment que le bénéficiaire de la distribution était de la commune de Lesars ; qu'il résulte encore des mêmes éléments d'appréciation que le prêtre doit être déchargé dès qu'il a donné au bureau de bienfaisance des indications et des justifications suffisantes, pour que le bureau puisse reconnaître que les conditions essentielles de la donation ont été exécutées aux époques et de la manière indiquée par la demoiselle Leclercq, et que les distributions ont été bien appliquées aux pauvres et aux nécessiteux de la commune de Lesars

« Attendu que le prêtre remplira la volonté de la donatrice en se conformant à des règles qui paraissent avoir été, en juin 1868, amiablement arrêtées d'accord commun entre l'autorité diocésaine et l'autorité administrative du Pas-de-Calais, et que le desservant de la commune a, d'ailleurs, suivies depuis cette époque ainsi que l'établissent les documents de la cause, et les communications spontanément faites par le desservant sur le bureau de la Cour ; — Qu'en 1868, en effet, il a été reconnu entre les autorités administratives et ecclésiastiques supérieures, qu'il suffisait pour la matérialité de l'emploi des fonds, que le desservant produisît un compte à trois colonnes dans lesquelles figuraient les noms et prénoms des personnes secourues, le montant des secours accordés et la nature des secours ; — Qu'en joignant, à ce document, la justification de l'accomplissement des services religieux fondés par la donatrice, le desservant aura satisfait à toutes les obligations qui lui incombent ;

« Par ces motifs, met l'appellation au néant, quant à la prétention du desservant de Lesars de n'être tenu envers le bureau de bienfaisance d'aucun compte, quant aux arrérages de la donation de Leclerq ; dit, néanmoins, qu'il suffit pour la matérialité de l'emploi des fonds que le desservant produise chaque année, au bureau de bienfaisance, un compte sur trois colonnes, dans lesquelles figureront les noms et prénoms des personnes secourues, le montant des sommes accordées et la nature du secours, en justifiant également de l'accomplissement des services religieux fondés par la demoiselle Leclerq ; met le jugement dont est appel au néant en ce qu'il a ordonné au desservant de rendre compte devant un juge commis de l'emploi des sommes à lui remises de 1863 à 1870, avec pièces justificatives à l'appui ; dit tout compte de 1863 à 1870 rendu et apuré entre les parties, etc. »

La décision ministérielle suivante n'est nullement en opposition avec l'arrêt qui précède. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que, dans un cas, le testateur a imposé des conditions à la distribution des revenus de la somme léguée, tandis que, dans l'autre, le curé est demeuré maître absolu d'agir comme il l'entend. A lui seul appartient le droit et le devoir de se conformer, autant que possible, aux intentions de celui qui l'a choisi pour distribuer aux pauvres tout ou partie de sa fortune.

Elle est, on outre, conforme à diverses décisions du Conseil d'Etat que nous nous proposons de faire connaître plus tard.

« Monsieur le préfet, vous m'avez consulté sur les difficultés qui se sont élevées entre l'administration municipale et le curé de Benon, au sujet de la distribution des revenus d'un legs fait à cette commune par Mme du Cayla.

« Voici, d'après votre rapport et les pièces qui sont annexées, dans quelles circonstances ces difficultés se sont produites.

« Aux termes du testament, le legs est fait « à la commune, le curé devant en *disposer* pour les pauvres. »

« Un décret du 3 août 1859 a autorisé le maire, à défaut de bureau de bienfaisance, à accepter le legs fait à la commune jusqu'à concurrence de la somme de 20,000 francs. Cette somme a été placée en rentes sur l'Etat, et les arrérages, s'élevant à 818 francs, sont remis chaque année, par le receveur municipal, au curé chargé de la distribution. Cet ecclésiastique a produit, jusqu'à 1876, un compte sommaire de l'emploi des fonds avec les factures acquittées par le boulanger et le boucher, sans indiquer les noms des personnes assistées.

« Dans une délibération du 19 mai 1875, confirmée par une seconde délibération du 17 mai 1876, le conseil municipal a déclaré insuffisantes les justifications produites par le curé et a demandé à participer à la confection de la liste des pauvres, qui seuls doivent jouir du droit qui leur est attribué.

« Le curé a repoussé cette prétention, qui n'est appuyée d'aucune allégation pouvant faire mettre en doute l'exécution des volontés de la testatrice.

« Dans des cas identiques, le Conseil d'Etat, appelé à examiner la question de savoir si les curés ou desservants chargés, par les bienfaiteurs, de distribuer les arrérages de rentes léguées aux pauvres étaient tenus de produire au percepteur un état *nominatif* des pauvres secourus, s'est prononcé pour la négative. (Legs en faveur du desservant et des pauvres de Thiais (Seine) par la dame veuve Fijan, — Décret du 13 août 1874).

« En conséquence, il me paraît convenable de maintenir le *statu quo*, d'autant plus que, dans la commune de Benon, il n'existe pas de bureau de bienfaisance, et que, dès lors, l'inconvénient des doubles emplois n'est point à craindre. »

N. B. — Monsieur le Curé de E... (Haute-Saône) nous adresse les trois questions suivantes:

1° Le bureau de bienfaisance d'une commune agit-il légalement en nommant parmi ses membres, un distributeur? — Le maire n'est-il pas distributeur de droit?

2° Sur le refus du maire de la commune de mandater les dépenses du Bureau, celui-ci peut-il nommer un ordonnateur de son choix?

3° Le Préfet peut-il dissoudre le Bureau de bienfaisance, parce que celui-ci n'a pas voulu désigner le Maire pour être distributeur des revenus ?

Voici notre avis.

Le Maire n'est nullement *de droit* distributeur des revenus du Bureau de Bienfaisance. — Celui-ci peut choisir parmi ses membres, pour remplir cet office, celui qu'il juge plus digne de sa confiance. — Rien ne s'oppose à ce que le curé soit nommé distributeur, comme tout autre membre. (*Décis. minist. int.*, 9 *mars* 1875.)

Sur le refus du maire de mandater les dépenses du Bureau, celui-ci peut nommer un ordonnateur de son choix. — Aucune époque précise n'est fixée pour la nomination de cet ordonnateur, qui exerce ses fonctions pendant une période de temps indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Bureau juge à propos de pourvoir à son remplacement. (*Journal des Conseils de fabriques*, 1875, p. 108).

Il n'appartient nullement au Préfet, mais au Ministre de l'Intérieur, de dissoudre les commissions administratives de bienfaisance. (*Loi du* 21 *mai* 1873, *art.* 5).

Nous ne saurions trop exhorter le consultant à relire avec attention l'article publié sur ce sujet dans la *Semaine du Clergé* (VI, 1186).

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse):

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

I. — COUP D'ŒIL SUR CE GENRE DE LITTÉRATURE.

I. — Blaise Pascal disait un jour : « La dernière chose qu'on trouve, en faisant un ouvrage, est de savoir celle qu'il faut mettre la première. » Nous avons déjà plus d'une fois, et, notamment dans l'étude du romantisme ecclésiastique, rencontré l'obstacle dont se plaignait le philosophe de Port-Royal, et nous avons dû, pour tourner cette difficulté, faire d'abord le livre des romans de l'Eglise, puis sa préface. Rien de plus utile que de commencer par la fin, et de finir par le commencement.

Ce n'est qu'après avoir étudié l'ensemble et les détails d'une matière qu'il est possible de définir clairement son sujet. Qu'est le romantisme, en général, et celui de l'Eglise, en particulier? D'où vient-il? Quelles sont ses formes diverses? A-t-il un but sérieux? Quelle sera l'utilité de ce genre? Toutes ces questions, et d'autres analogues, demandent, pour être résolues, des études préalables sur l'article des romans.

II. — Le Créateur, en composant l'homme d'une âme et d'un corps, obligea nos organes de servir notre intelligence : dans ce premier état, l'âme restait souveraine de la matière. Mais, depuis la chute, la chair et le sang tyrannisèrent l'humanité. Il fallut, pour nous réhabiliter, que le Verbe de Dieu s'incarnât dans le sein d'une vierge; et aujourd'hui encore, dans nos saints mystères, c'est le corps même du Seigneur qui garde notre âme pour la vie éternelle. Selon le plan de notre rédemption, l'homme devra être conduit à la possession des choses invisibles par le tableau des choses visibles. Conséquemment, notre langage emploiera les figures, ou ne sera pas compris. Un littérateur célèbre n'a pas craint de poser cet axiome : « L'image est tout; ce qui n'est pas image, n'est pas dit. » La figure de rhétorique, dont nous venons d'établir la nécessité, se voit soumise, comme toutes les choses du monde, à la loi d'un indispensable progrès. Elle ne roule d'abord que sur un mot. L'on dira, par exemple, quatre-vingts chevaux, pour représenter le même nombre de cavaliers : c'est ce que les grammai-

riens nomment trope. Du mot l'on passe à l'objet. En le dépeignant avec tous ses caractères, l'on se propose de faire connaître un autre objet. Nous sommes alors en pleine allégorie. Ce terme générique renferme deux espèces : la parabole, qui est une allégorie des saintes Ecritures; et la fable, qui mène surtout les hommes à l'école des animaux. La représentation des actes de l'homme nécessite l'emploi des nouvelles figures. Si l'on raconte des faits véritables, l'on fait de l'histoire; quand on rapporte des événements fictifs, l'on compose du roman. Ainsi, le romantisme, au point de vue général, n'est pas autre chose qu'une figure de l'histoire. Il comprend, dans son vaste domaine, le conte, la fable historique, l'épopée et le drame. Le conte est une aventure peinte et narrée par un auteur connu : il convient mieux aux événements de la vie privée. Ainsi nous avons le conte de la Matrone d'Ephèse. La fable historique est une aventure fausse, divulguée dans le public, et dont on ignore l'origine; elle s'applique aux événements de la vie extérieure. Telle est la fable de la papesse Jeanne. L'épopée se dit d'un genre de poëme où l'auteur raconte une action héroïque, qu'il embellit de fictions, d'épisodes, d'événements merveilleux. Le poëme épique, raconte; le drame représente, soit une action héroïque, comme dans la tragédie; soit un fait bourgeois ou populaire, comme dans la comédie. Le roman, proprement dit, bien qu'il participe au conte, à la fable et à l'épopée, se rapproche surtout de la dernière; mais c'est une épopée bourgeoise. On le définira donc, si l'on veut : récit de plusieurs aventures supposées, ou description imaginaire d'un personnage de moyenne grandeur.

III. — Les romans s'introduisent en foule dans l'Eglise des premiers siècles. Des chrétiens naïfs et imprudents, des hérétiques perfides et audacieux n'hésitèrent pas de broder des fictions sur les livres saints. Ils publièrent, sans compter leurs rêveries sur l'Ancien Testament, de faux Evangiles, de faux Actes des Apôtres, de fausses Apocalypses, de fausses Epîtres. L'Eglise, justement indignée de toutes ces œuvres naïves ou même sacrilèges, les déclare apocryphes, ou indignes de figurer dans le canon des saintes Ecritures.

D'autres œuvres, également éliminées du cadre de la Bible, mais qui n'avaient point d'autre tort que celui d'imiter la forme romanesque, et dont les auteurs étaient connus; des ouvrages qui, sans avoir la prétention d'être inspirés comme les livres canoniques, ne laissaient pas d'enseigner les dogmes véritables, la saine morale et la discipline de l'Eglise, n'ont jamais encouru l'anathème des premiers : on n'a point permis de les confondre avec la parole de Dieu, mais on les a régardés comme pouvant être de quelque utilité pour l'instruction, ou l'édification des fidèles. Tels sont les livres du Pasteur, écrits avant l'Apocalypse; tels encore les livres des Récognitions de saint Clément, publiés à la fin du second siècle. Depuis cette époque, jusqu'au XIIIe siècle, nos écrivains ecclésiastiques n'ont cessé de cultiver l'une des branches du romantisme chrétien.

IV. — Quelle est l'origine des romanciers de l'Eglise? Il ne faut pas se le dissimuler : la littérature grecque offrit à nos écrivains plus d'un modèle de ce genre. « Il ne paraît pas, dit La Harpe, que la gravité romaine se soit jamais accommodée de ces inventions fabuleuses, qui sont le fond plus ou moins diversifié de tous les romans chez tous les peuples. L'imagination des Grecs se prêtait beaucoup plus à ces compositions frivoles, et c'est d'eux qu'il nous en reste un certain nombre, tels que *Théagène et Clariclée*, *Chéréas et Callirhoé*, qui pour la variété des aventures, ne le cèdent en rien à nos romanciers modernes, mais où l'on chercherait en vain des développements de sentiments passionnés ou délicats, et ces détails de caractère et de mœurs qui relèvent pour nous le prix de ces sortes d'écrits, et en rachètent quelquefois la frivolité. L'auteur de *Daphnis et Chloé*, Longus, a un autre mérite : c'est le seul qui ait eu un objet et qui ait voulu faire un tableau, celui de cette espèce d'innocence des mœurs pastorales, mêlée sans cesse à ce premier instinct qui entraîne un sexe vers l'autre. Ses deux jeunes bergers ont une naïveté qui n'est pas sans intérêt; mais celle des images et des expressions va jusqu'à la licence, et rend la lecture de ce livre assez dangereuse pour être particulièrement interdite à la jeunesse, quand même il ne serait pas reçu en principe qu'une jeune personne, comme a dit Rousseau, ne doit point lire de romans; et l'on peut ajouter, surtout le sien, à coup sûr le plus contagieux de tous. Parmi les Latins, on ne connaît guère qu'Apulée qui nous ait laissé un roman, l'*Ane d'or*, assez étrangement composé de morale et de magie, et dont la latinité, fort mauvaise, est celle du moyen âge. Mais l'épisode de l'*Amour* et de *Psyché* a eu un succès général, et a enrichi notre théâtre lyrique. Si Apulée est l'inventeur de cette charmante fable, qui seule a fait vivre son ouvrage et son nom, cet auteur avait en ce genre une imagination digne de l'ancienne Grèce. »

La double remarque de La Harpe : que le genre romantique souriait à l'imagination des Grecs, et n'était guère en vogue chez les Latins, nous explique pourquoi le Pasteur et les Récognitions furent composés en langue grecque, et fort répandus en Orient, tandis qu'à Rome, où ils avaient sans doute vu le jour, on connaissait à

peine le roman d'Hermas, du temps de saint Jérôme, et que Rufin se vit obligé d'emprunter à la Palestine le texte des Clémentines.

Mais revenons aux sources du romantisme chrétien. Nous avons dit que les Pères de l'Eglise avaient trouvé des modèles dans la littérature païenne de l'Orient et de l'Occident. Ajoutons qu'ils s'inspirèrent aussi de nos divines Ecritures, et qu'enfin ils se copièrent l'un l'autre. Pour en citer quelques-uns, Herman imite visiblement les images du prophète Zacharie, il semble préluder aux visions de l'Apocalypse. Boèce, en sa consolation de la philosophie, suit la méthode du Dialogue de l'Immortalité de l'âme, dans lequel Cicéron cherche à se consoler de la perte de sa fille. Alain de Lille, comme il nous l'apprend lui-même, en expliquant le titre de son roman, se conforme à la marche du poëte Claudien, auteur des Invectives contre Rufin et Eutrope. Nous nous sommes aperçu qu'il avait puisé dans Boèce l'idée des personnifications morales : voyez, par exemple, dans la Consolation, le portrait de la Philosophie.

V. — Examinons maintenant les diverses formes dont s'est revêtu le Romantisme dans l'Eglise. En parcourant la liste des ouvrages patrologiques, nous avons découvert cinq espèces de romans. Donc, à l'exemple de saint Paul, nous avons cinq paroles à dire pour l'édification de nos lecteurs. (I Cor., XIV, 19.)

Hermas, en composant le livre du Pasteur, se proposait d'annoncer à tous la pénitence. Il imitait ainsi le précurseur de Jésus-Christ, et les apôtres eux-mêmes. Son idée-mère est que tout péché sera pardonné en ce monde; mais il enseigne, et en toute vérité, que les fautes de rechute obtiennent plus difficilement leur remise. Ce premier roman de l'Eglise est donc ascétique. L'auteur anonyme des Récognitions de saint Clément, nous raconte les aventures du disciple des apôtres et de sa famille, dont les membres, longtemps séparés par l'infortune, finissent par se rencontrer et se reconnaître. Ces fictions d'histoire permettent à l'écrivain de mettre en scène le chef des apôtres. Saint Pierre ouvre deux sortes de conférences : les unes pour ses disciples et les chrétiens; d'autres pour les catéchumènes ou les idolâtres. Quand il fait une allocution secrète aux initiés, l'orateur développe le sens de nos mystères : la Trinité, l'Incarnation, le Baptême et l'Eucharistie; et l'on voit que son enseignement vise à la destruction des hérésies courantes. S'il parle en public, il établit, contre les idolâtres, tous les principes de la religion naturelle, et montre la folie du culte des idoles. De cette sorte, les Récognitions nous offrent un modèle de roman théologique. La Consolation de la Philosophie, par Boèce, est le vrai chef-d'œuvre du romantisme chrétien. L'auteur de cette œuvre sublime, après avoir joui de la gloire que méritaient sa science et ses vertus, se voit calomnié par des courtisans indignes, abandonné de son roi, condamné à la peine capitale et jeté au fond d'un cachot. Boèce se plaint de la fortune qui paraît injuste à son égard, et va tomber dans le découragement. Une noble dame lui apparaît, au milieu des ténèbres de la prison, le réveille de sa léthargie morale, et lui offre, avec tous les ménagements de la charité, les motifs de patience et de résignation dont il avait besoin, dans son état lamentable. Cette noble dame était la philosophie; et, dans ses raisonnements, elle affecte de se renfermer dans le cercle de la raison humaine: aussi le roman de Boèce est-il exclusivement philosophique. La légende nous désigne une fiction introduite dans la vie des saints. Ici les exemples abondent. Mais, pour nous borner, nous avons dû prendre la seule légende des sept Dormants d'Ephèse. Ces martyrs dorment plusieurs siècles dans la caverne qui leur servait de tombeau. La porte du souterrain est ouverte par un effet du hasard. Nos saints se réveillent, se rendent dans la ville, et attestent, de vive-voix comme par leur exemple, le dogme de la résurrection des morts, qu'un hérétique mettait alors en danger. Cette fable est charmante, et peut produire des effets très-dramatiques. Aussi a-t-elle eu des imitations en France et jusqu'au fond de l'Allemagne : nous l'appellerons roman historique. Le moyen âge produisit une œuvre à la forme bizarre, mais pleine de grâce et de vérité. L'Anti-Claudien, ou l'Encyclopédie du docteur Alain, est un poëme romantique, dont la fable, bien conçue, marche de pair avec une rare élégance de style. Aussi les contemporains rangeaint-ils cet ouvrage parmi les classiques. Maître Alain suppose que les vertus, souffrant avec peine de voir l'homme si corrompu, se réunissent pour délibérer sur la formation d'une race nouvelle et parfaite. L'on convient, dans l'assemblée, que la Prudence sera députée vers le ciel, pour demander à Dieu la création d'une âme pure et sans tache. La nature formera le corps destiné à l'habitation de cet esprit. Les lettres, les sciences, les arts, les vertus, la fortune, travaillent de concert à l'éducation de l'homme parfait. L'enfer, jaloux d'un tel chef-d'œuvre, soulève les vices contre l'ami des vertus; mais celles-ci prennent la défense de leur œuvre privilégiée, et triomphent du mal. On voit que l'Encyclopédie est un véritable roman scientifique. S'il n'a pas la profondeur de Boèce, Alain fait au moins preuve d'une riche imagination.

VI. — Le premier devoir de l'Eglise est d'enseigner les nations. Il faut donc que son école

reste toujours ouverte; il faut aussi que, dans l'intérêt des peuples et de la vérité, nos docteurs cultivent toutes les branches de la littérature. Ne soyons donc point surpris de voir, au commencement du christianisme, apparaître le roman, ou l'histoire embellie de fictions. Ce genre plaît à l'imagination populaire. On l'a fait naître en Asie, pour le transporter en Grèce et dans le reste de l'Europe : c'est une erreur. L'homme a toujours été de feu pour les figures, les fictions et la poésie. Le roman est sorti des entrailles de l'humanité. Les Pères de l'Eglise ont employé ce genre d'écrire afin de populariser les dogmes, la morale et la discipline de l'Evangile. Ici, comme ailleurs, ils ont perfectionné les lettres humaines, en leur assignant un but sublime : la sanctification des âmes.

Les romans modernes se proposent uniquement de plaire à la vile multitude. Pour flatter la plus agréable et la plus abjecte des passions, ils roulent presque tous sur l'amour. Ne leur demandez pas qu'ils vous instruisent : ils habitent sans cesse le pays des chimères. Ils émoussent la sensibilité de vos cœurs, par le spectacle de malheurs imaginaires, et vous endurcissent contre la vue des douleurs véritables. Enfin ne cherchez jamais une vertu dans leur lecture ; après avoir parcouru ces livres, vous serez toujours moins homme de bien.

Ah ! l'Eglise connaît mieux la faiblesse humaine et les dangers de la passion. Ce n'est pas elle qui inventera des intrigues amoureuses, même sous le prétexte d'en combattre les malheureux effets. Elle sait fort bien que la luxure est un ennemi qu'il ne faut jamais regarder en face, et que la fuite seule nous donne la victoire contre ses tentations.

Les romans du monde sont donc très-inférieurs aux romans de la Patrologie. Ceux-ci veulent instruire, et ceux-là visent au plaisir; les uns font aimer la vertu, et les autres justifient le vice; les premiers élèvent les cœurs, et les derniers dégradent le caractère. Jugez, maintenant de l'utilité ou du péril des histoires fabuleuses. Car le plus sublime de nos poëtes l'a dit un jour :

« L'amour est un plaisir, et l'honneur un devoir. »

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

LA PHILOSOPHIE DU DROIT

ARTICLE PREMIER

DEVOIRS ESSENTIELS DE L'HOMME ENVERS DIEU

(*Suite*).

152. COROL. — *La prière est donc un devoir essentiel de la créature raisonnable.*

On n'en saurait douter s'il est certain que dans tout état de choses, dans l'ordre naturel aussi bien que dans l'ordre surnaturel, le secours de Dieu est indispensable à l'homme. Or, nous venons de prouver qu'il en est ainsi. Il est vrai que plusieurs des secours que nous venons d'énumérer ne peuvent nous être refusés, et par conséquent ne paraissent pas devoir être spécialement demandés. Il n'est pas nécessaire de demander à Dieu la conservation de notre existence, puisque sa sagesse ne lui permet pas de nous anéantir. Mais combien d'autres secours, soit intérieurs, soit extérieurs, nous sont grandement utiles ou même moralement nécessaires, et ne nous sont pourtant pas tellement dus par notre Créateur qu'il ne puisse en subordonner la concession à nos prières ! Non-seulement dans l'ordre surnaturel, mais dans l'ordre même naturel, il peut nous accorder plus ou moins de lumière pour connaître la vérité ; nous inspirer plus ou moins d'ardeur pour faire le bien; plus ou moins de force pour résister au mal; écarter les dangers auxquels il prévoit que nous succomberons; nous ménager de la part de nos semblables des influences salutaires et nous soustraire aux entraînements funestes. Or, il est parfaitement conforme aux droits de Dieu et à l'ordre de la Providence de proportionner, sous tous ces rapports, son assistance à l'humilité et à la confiance avec laquelle nous l'implorerons.

Il est de foi que, dans l'état présent, l'homme est trop faible pour éviter longtemps de tomber dans de graves fautes s'il n'est aidé de la grâce surnaturelle. Il est également de foi que Dieu aurait pu créer primitivement la nature humaine dans un état semblable à celui auquel elle a été réduite par la chute originelle. Dans cet état, qu'on nomme l'état de pure nature, la providence divine n'aurait pas évidemment pu laisser l'homme dans l'impuissance morale d'atteindre sa fin; et elle aurait dû, par conséquent, suppléer par des secours naturels aux secours surnaturels qui lui sont offerts maintenant et qui dans cet état lui auraient manqué. Donc les mêmes motifs qui obligent aujourd'hui l'homme à demander les grâces surnaturelles l'auraient obligé, dans l'état de pure nature, à implorer ces secours de l'ordre naturel. Le prière est donc, dans toute hypothèse, un devoir essentiel de l'homme.

153. COROL. 2. — *L'immutabilité de Dieu et celle des lois de la nature ne diminuent en rien ni la nécessité, ni l'efficacité de la prière.*

M. Jules Simon comprenant très-bien qu'il n'y a pas de religion sans prière, fait de louables efforts, dans son livre de la *Religion naturelle* (4e partie, chap. 1) pour établir par des preuves rationnelles la nécessité de ce devoir ;

et il le déduit, en effet, très-éloquemment des misères physiques et morales dont l'homme est accablé sur la terre. Mais, quand il s'agit de rendre raison de l'utilité de la prière, le philosophe se voit arrêté par la difficulté de concilier cette croyance avec l'immobile éternité du Créateur et avec l'immutabilité des lois d'après lesquelles il gouverne ses œuvres. Incapable de résoudre cette objection, M. Jules Simon commence par interdire aux adeptes de la religion naturelle de demander à Dieu les biens du corps, quoique, d'après lui, les douleurs corporelles soient une des principales causes qui poussent instinctivement l'homme à implorer le secours de Dieu. Quant aux biens de l'âme, il réduit la prière à n'être « qu'un ferme propos de faire le bien, et, une aspiration vers Dieu. » Ainsi, d'un côté, nous sentons un besoin irrésistible de recourir à Dieu, parce que nous nous voyons hors d'état de nous suffire à nous-mêmes; et, d'un autre côté, en recourant à Dieu, nous devons comprendre que son immutabilité ne nous permet d'attendre de lui aucun secours, et que nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Il est imposssible de se contredire plus ouvertement et de mieux montrer que la religion naturelle telle qu'on l'entend en-dehors du Christianisme, est dépourvue de l'élément qu'on s'accorde à considérer comme constituant l'essence même du culte religieux.

Mais ce n'est pas ainsi que le philosophe chrétien comprend les rapports essentiels de l'homme avec son Créateur. L'immutabilité divine, telle que la vraie philosophie la conçoit, n'a rien d'inconciliable avec la nécessité et l'efficacité de la prière. Ce qu'elle ne saurait souffrir, c'est que Dieu, prenue dans le temps, par suite de nos prières, une détermination différente de celle qu'il aurait eue dèsl 'éternité. Mais rien n'empêche que Dieu, prévoyant dès l'éternité nos prières, n'ait déterminé de les exaucer soit par des grâces intérieures, soit même par des secours extérieurs. Ces secours pourront être quelquefois de vrais miracles; mais ils pourront souvent consister dans une simple adaptation des lois de la nature aux besoins dont nous demandons à Dieu le soulagement. Dieu, en se déterminant librement à créer, avait à choisir entre une infinité d'ordres possibles; et il en voyait certainement un dans lequel l'action des forces matérielles répondrait à tous les désirs légitimes qui lui seraient exprimés par les agents raisonnables. En choisissant librement cet ordre, il a exaucé d'avance toutes les prières; et il n'a nul besoin, comme M. Jules Simon semble le croire, de revenir sur ses déterminations éternelles pour faire ce qui lui est demandé à tous les instants de la durée.

154. Prop. 3e. — *Il y a pour tout être raisonnable une obligation essentielle d'aimer Dieu par dessus toutes choses à cause de sa bonté infinie.*

Dém. A. — Cette vérité résulte évidemment de la théorie de l'obligation, qui forme la base de tout notre traité. Il a été démontré que l'obligation n'est autre chose que la nécessité morale de diriger vers le souverain Bien, soit absolu, soit relatif, les tendances intéressées et les tendances désintéressées qui sont essentielles à toute volonté raisonnable. Or, rechercher le souverain Bien absolu par une tendance désintéressée n'est pas autre chose qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses, à cause de sa bonté infinie; donc cet amour est obligatoire, ei constitue le fondement de toutes les obligations.

B. — Pour prouver que cet amour est un devoir essentiel de tout être raisonnable, il suffit d'établir que Dieu possède essentiellement le droit d'être aimé souverainement à cause de sa bonté infinie, et que la connaissance de ce droit est essentielle à tout être raisonnable; car il est évident que tout droit imposant à ceux qui le connaissent l'obligation de le respecter (78), l'être raisonnable ne peut connaître essentiellement le droit qui appartient à Dieu d'être aimé pour lui-même sans être essentiellement tenu de lui donner cet amour.

Or, 1° que Dieu ait essentiellement le droit d'être aimé pour lui-même, rien de plus évident, puisqu'il possède essentiellement en lui-même une bonté et une amabilité infinies, d'où émane tout ce qu'il y a de bon et d'aimable hors de lui.

2° Il est également certain que la connaissance de cette amabilité infinie de Dieu tient à l'essence de l'être raisonnable; car le caractère propre de l'intelligence raisonnable est le pouvoir de remonter de l'effet à la cause, du fini à l'infini. La révélation nous a été sans doute d'un grand secours pour connaître l'amabilité infinie de Dieu; mais elle n'était point rigoureusement nécessaire pour nous faire acquérir cette connaissance, comme elle l'était pour nous découvrir la Trinité et les autres mystères de l'ordre surnaturel. Et, comme les tendances naturelles de la volonté s'étendent aussi loin que le pouvoir naturel de l'intelligence, il est indubitable que l'amour de la bonté infinie de Dieu pour elle-même est un besoin et un devoir essentiel de l'homme.

Si quelques théologiens hésitent à admettre une charité de l'ordre naturel, c'est qu'ils ont de la peine à concilier cette vérité avec la nécessité de la charité surnaturelle imposée à tous les hommes dans l'ordre présent. Ils se demandent quelle serait la condition d'un homme qui,

faute de connaître Dieu surnaturellement, ne pourrait point l'aimer d'un amour surnaturel, et qui, fidèle aux lumières de sa raison, s'attacherait à la bonté divine par une charité naturelle. Cet homme ne pourrait pas être sauvé puisqu'il n'y a de salut que dans l'ordre surnaturel; et il ne pourrait pas non plus être damné, puisqu'il est contraire à la bonté divine de damner un homme qui l'aime de tout son cœur. La vraie solution de cette difficulté se trouve dans l'axiome reçu dans l'école : *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam.* Du moment qu'un homme fait un fidèle usage de ses puissances naturelles, Dieu ne saurait lui refuser les secours surnaturels dont il a fait une condition nécessaire du salut. Aussi saint Thomas enseigne-t-il que, pour l'homme arrivé au plein usage de sa raison, il n'y a pas de milieu entre l'amour de Dieu qui le justifie et le refus d'aimer Dieu qui le constitue en état de péché mortel (I. II. q. 89, a. 6).

155. Prop. 4e. — *L'homme est tenu d'honorer Dieu por un culte extérieur.*

Expl. — Nous ne parlons pas encore du culte public qui appartient aux devoirs sociaux; le culte extérieur dont il est question ici, est celui que chaque homme rend à Dieu, quand, par des signes sensibles, il associe son corps aux actes intérieurs par lesquels il honore Dieu.

Dém. — L'homme doit rapporter à sa fin dernière tout ce qu'il tient de ce premier principe, et faire servir à la gloire de Dieu tout ce qu'il a reçu de sa bonté; or, il a reçu de la bonté divine son corps aussi bien que son âme; donc il doit employer l'un comme l'autre à servir son Créateur et à lui rendre gloire.

Il y a, du reste, entre ces deux parties de notre nature une telle connexion, que l'une ne peut agir sans l'autre. En manifestant les sentiments de l'âme, les organes du corps en accroissent l'intensité. Le culte extérieur de la majesté divine est donc inséparable du culte intérieur.

156. Corol. — *La loi naturelle réprouve donc également les paroles et les actes injurieux à la majesté divine, et ceux par lesquels on attribue à une créature l'honneur qui n'est dû qu'au vrai Dieu.*

Ce sont là deux manières également criminelles de ravir à Dieu l'honneur qui lui est essentiellement dû par les êtres raisonnables : employer à l'outrager le pouvoir de parler et d'agir, qu'il n'a pu nous donner que pour le glorifier, c'est détourner les moyens dont il est le principe de la seule fin pour laquelle il ait pu les produire, et, par conséquent, se rendre coupable d'un grave désordre.

D'un autre côté, attribuer, par ses paroles ou par ses actes, à une créature les prérogatives de la divinité, c'est refuser au vrai Dieu l'un de ses attributs essentiels qui est d'être unique; c'est, par conséquent, se rendre coupable d'un vrai blasphème et d'une criminelle impiété.

(*A suivre.*) R. P. Ramière, S. J.

Variétés.

LES CATHOLIQUES D'ITALIE

LEUR PROGRAMME D'ACTION. — BREF APPROBATIF DE PIE IX. — DÉCLARATION DU COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS CATHOLIQUES ITALIENS. — BREF APPROBATIF DE LÉON XIII.

En 1875, à la suite des congrès de Venise et de Florence, qui eurent lieu en 1874 et 1875, les catholiques italiens rédigèrent un programme d'action qu'ils soumirent au jugement de notre Saint-Père le Pape Pie IX et auquel Sa Sainteté donna sa pleine approbation.

Depuis, les révolutionnaires ont répandu au sujet de ce programme tant d'erreurs et de calomnies volontaires, que les catholiques ont jugé a propos de le faire approuver de nouveau par le Souverain-Pontife Léon XIII. Ils l'ont donc présenté à Sa Sainteté, en y annexant le Bref par lequel Pie IX l'avait approuvé et béni, et la déclaration du Comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques italiens par laquelle il l'adoptait.

Notre Saint Père le Pape Léon XIII a répondu à son tour à cette communication par un bref approbatif qui aura un grand retentissement.

Nous reproduisons ci-après, dans leur ordre chronologique, tous ces documents, dont il serait superflu de signaler l'importance. Voici donc d'abord, en premier lieu, le

« **Programme d'action des catholiques d'Italie.** — Au milieu des circonstances très-graves dans lesquelles se trouvent actuellement les catholiques en Italie, il ne suffit pas de donner un plus grand développement aux bonnes institutions qui se rapportent à la vie privée; il est encore nécessaire de s'occuper sérieusement de ce qui concerne la vie publique des catholiques, qui est extrêmement menacée dans son mouvement.

« On dit que nous intriguons pour amener l'invasion et des catastrophes sur notre patrie. C'est là une honteuse calomnie, habilement répandue pour attirer sur nous la haine et le mépris. Nous la rejetons de toute la force de notre âme. Nous subissons les faits accom-

plis, nous ne les acceptons pas ; mais en protestant, comme de vrais catholiques, avec le Saint-Père, contre toutes les iniquités et les injustices commises, nous ne conspirons pas, nous ne prêtons pas la main aux œuvres de sang, réprouvées par les lois, par l'Eglise, et condamnées par conséquent, non-seulement par l'amour de la patrie, mais encore par la conscience.

« Personne n'ignore combien de ruines la Révolution est en voie d'accumuler partout en Italie, surtout dans l'ordre religieux et moral : l'Eglise est spoliée ; les évêques sont chassés de leurs évêchés ; leur juridiction est méconnue, leur autorité avilie ; les ordres religieux sont supprimés, les séminaires fermés ; les jeunes clercs, même les prêtres, et jusqu'aux évêques, sont astreints au service militaire ; le clergé est persécuté et traîné dans la boue par une presse corruptrice de la foi et des mœurs ; les saints jours de fête sont impunément profanés de toute manière ; la liberté de l'enseignement est entravée ou supprimée ; le désordre dans l'administration et dans les finances est arrivé au plus haut degré de l'injustice et de la confusion... Comme catholiques et comme citoyens, nous useronsde tous les moyens légaux qui nous sont laissés pour nous opposer à un tel déluge de maux et pour y porter remède graduellement, avec fermeté et persévérance.

« Parmi les moyens que nous pourrions employer, il y en a quelques-uns qui ont été déclarés par le Chef suprême de l'Eglise ou illicites ou inopportuns ; nous n'en ferons point usage et nous rejetterons, comme offensant gravement la conscience et compromettant la concorde des catholiques, les conseils de ceux qui nous proposent d'agir autrement.

« Par conséquent, les élections politiques étant interdites, dans les circonstances actuelles, nous n'y participerons pas. Par contre, les élections provinciales et municipales étant déclarées licites, nous y prendrons part, sans nous laisser décourager par l'insuccès presque inséparable de tout commencement d'une entreprise humaine.

« L'enseignement et l'éducation de la jeunesse sont à peu près devenus un véritable monopole du Gouvernement. Le dommage qui en résulte pour la foi et les mœurs de la jeunesse, le droit le plus sacré des parents qui se trouve confisqué, la mission d'enseigner, donnée à l'Eglise par le Christ, qui est méconnue ; enfin l'oppression de la conscience catholique, réclament tous nos efforts pour remédier à cet état de choses.

« La spoliation et la fermeture des Séminaires, qui rendent au plus haut degré difficile l'entrée dans l'état ecclésiastique, et la loi sur la conscription, à laquelle sont assujettis les clercs, et qui rend impossible une éducation complète de ceux qui ont embrassé cette vocation, sont causes que la destruction du clergé est devenue inévitable. Cet état de choses est de tous points insupportable pour une population catholique. Contre lui proteste, d'un côté, le droit de l'Eglise de combler les vides qui se produisent dans les rangs de ses serviteurs ; contre lui proteste le droit de la conscience de tous les Italiens, comme du côté des législateurs mêmes, proteste l'article 1er de la Constitution qu'ils ont solennellement juré. Nous aussi, nous protesterons, sous toutes les formes licites et légales, et nous nous appliquerons à alléger ces maux le mieux possible.

« La tutelle bureaucratique et les lourds impôts absorbent une grande partie des revenus des œuvres pies ; maintenant on nous menace de les convertir. Nous voudrions espérer qu'on ne fera pas une pareille loi, dont le sens serait une dépossession dans le présent et un danger dans l'avenir. Les fondateurs trompés dans leurs pieuses intentions, le pauvre et l'infirme privés des secours qui leur sont dus, demandent avec larmes à leurs concitoyens de revendiquer et de défendre leurs propres droits.

« La déprédation des fonds publics, résultat d'une administration désordonnée et de dépenses arbitraires, tant de la part des municipalités que de la part du Gouvernement, et la légèreté avec laquelle tout est approuvé par ceux qui devraient en surveiller l'emploi, ont chargé de dettes énormes la ville et l'Etat.

« Les impôts se sont multipliés et aggravés outre mesure, et quoiqu'on ait dépensé le patrimoine de l'Eglise et celui des ordres religieux, ils ne cessent de se multiplier et d'augmenter d'année en année. Ils sont devenus excessifs, et l'impossibilité de les payer est manifeste chez beaucoup qui n'en ont plus le moyen. De là la misère croissante du peuple, l'augmentation des délits contre la propriété, l'épouvantable plaie du suicide et l'accueil facile aux doctrines socialistes. Aucun catholique italien ne saurait envisager sans une grave inquiétude les conséquences de cet état de choses.

« Ces conséquences se montrent encore plus menaçantes d'un autre côté. Le théâtre, les photographies, la plus grande partie des journaux sont devenus des instruments de destruction, dirigés sans cesse contre la religion et les mœurs. Les plus augustes mystères sont profanés et tournés en dérision ; les personnes les plus respectables sont traînées dans la fange ; le clergé, les religieux et les religieuses sont odieusement calomniés.

« Les principes fondamentaux de la morale sont remplacés par les principes de l'impiété, de l'athéisme et du matérialisme ; le stimulant

à la vertu est remplacé par le stimulant d'excitations obscènes. La génération ainsi élevée sera infailliblement la génération de la débauche, la génération de l'anarchie, la génération des massacres et du sang. A une telle licence du mal il est absolument nécessaire d'opposer une digue. Le Parlement et les municipalités peuvent le faire. Aussi, nous appliquerons-nous, soit par des pétitions adressées au premier, soit par les élections administratives pour les secondes, à excercer dans ce sens toute notre influence sur le terrain de l'action pratique, sans aucun préjudice des droits de personne, mais bien pour le profit incontestable et l'honneur de tous.

« Catholiques italiens, unissons-nous, serrons-nous tous en une seule phalange. Agissons par tous les moyens légaux, venons au secours de notre patrie gravement menacée. Ce n'est pas la religion avec ses principes qui porte le désordre dans les populations, ce sont l'irréligion et l'impiété. Ce n'est pas la morale des catholiques qui conduit les nations vers les catastrophes, c'est la morale du libéralisme moderne et révolutionnaire, la pseudo-morale de l'athéisme et de la corruption, la pseudo-morale de la liberté du mal et de la guerre acharnée contre la liberté du bien.

« Le 1er novembre 1875, fête de la Toussaint, »

Voici, en second lieu, le Bref de N. S. P. le Pape Pie IX, portant approbation du programme qu'on vient de lire :

« *A nos chers Fils le duc Scipion Salviati, le commandeur Jean Acquaderni et aux autres membres des Sociétés catholiques d'Italie.*

« Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous Nous réjouissons, chers Fils, de ce que vos congrès ne sont pas restés stériles; car, en-dehors des avantanges qui ont eu leur origine dans celui de Venise, Nous voyons que le congrès de Florence a aussi confirmé votre noble devise : *Fide et operibus*, inscrite dans ce programme, par lequel vous avez résolu d'exciter vos frères à alléger les calamités de l'Eglise et à défendre ses droits d'une manière légale. En effet, tout ce que vous avez proposé dans ce programme est à un tel point conforme à nos désirs que, fréquemment, dans les discours publics que Nous avons tenus, Nous avons manifesté les mêmes vœux. Aussi Nous sera-t-il très-agréable que tous ceux qui font partie des associations catholiques de l'Italie s'appliquent d'un effort unanime, et avec ce zèle prudent qui convient, à obtenir ces effets par des pétitions, par leurs talents et par leur travail, afin que, Dieu aidant, tant de maux qui menacent de ruine la religion et les mœurs, puissent être détournés ou au moins diminués. C'est pourquoi Nous demandons à Dieu une heureuse réussite de vos projets, et, en attendant, comme présage des faveurs célestes et comme témoignage de notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons de tout notre cœur la bénédiction apostolique, à vous, chers Fils, à tous vos associés et à ceux qui appuieront votre projet.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 novembre 1875, de Notre Pontificat la trentième année. — PIE IX, PAPE. »

Suit maintenant la déclaration du Comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques italiens :

« *Le Comité permanent pour l'Œuvre des congrès catholiques italiens ;*

« Vu le *Programme* d'action pour les catholiques italiens : « *Au milieu des très-graves circonstances*, etc., » en date du 1er novembre 1875;

« Vu la lettre du Saint-Pere : *Gaudemus, Dilecti Filii, steriles non fuisse*, etc., » en date du 8 novembre;

« Considérant que ce *Programme* est un résumé fidèle des résolutions prises au premier congrès de Venise et au second congrès de Florence;

« Considérant que le Saint-Père Pie IX a daigné lui accorder une approbation complète et solennelle par ces paroles :

« *Quidquid in eo proposuistis adeo convenit desiderio nostro, ut haud raro in publicis, quos habuimus sermonibus, eadem vota significaverimus;*

« Considérant que, en dehors du soin de préparer les congrès, il est du devoir du comité permanent de travailler à la mise à exécution des décisions de ces congrès;

« A décidé et décide :

« 1° D'adopter la formule du programme d'action pour les catholiques italiens en date du 1er novembre courant, formule approuvée et bénie par le Pontife suprême Pie IX;

« 2° D'en envoyer copie aux sous-comités de l'Œuvre, aux membres correspondants, aux associations catholiques et aux membres adhérents, les engageant tous et chacun à en favoriser activement l'application dans leurs sphères respectives et de la manière la plus efficace et la plus opportune;

« 3° De rendre un hommage public de reconnaissance à l'union dont le journalisme catholique italien a fait preuve avec unanimité, en publiant le programme susmentionné et en lui donnant son adhésion sans réserve.

« Bologne, 9 novembre 1875. »

Voici enfin le Bref que N. T. S. P. le Pape Léon XIII, après avoir pris connaissance des pièces rapportées ci-dessus, vient d'adresser, à M. le duc Salviati :

« *A Nos chers Fils le duc Scipion Salviati et les*

autres membres du Conseil supérieur des Sociétés catholiques d'Italie.

« LÉON XIII, PAPE. — Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

« C'est avec un grand plaisir, cher Fils, que Nous avons reçu la lettre à laquelle vous aviez joint le programme qui fut présenté en votre nom et au nom de tout le Conseil des Sociétés catholiques d'Italie à notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie IX, et qui obtint la juste approbation de cet illustre Pontife. L'expression des sentiments d'absolu respect pour l'autorité de l'Eglise, répété dans ce programme; la fin de chacune de ces Sociétés qui tendent uniquement à défendre les intérêts et les droits de notre très-sainte religion; l'effort qu'elles se proposent de faire pour remédier aux maux causés à cette malheureuse Italie par le bouleversement de la chose publique, pour déjouer les machinations de l'impiété et mettre un frein à la licence et aux débordements des mauvaises mœurs; enfin cet appel adressé à tous les catholiques pour les inviter à réparer tant d'offenses commises envers Dieu, tant de dommages causés à la bonne et religieuse éducation de la jeunesse, tant de blessures faites à la prospérité spirituelle et temporelle des peuples; cela fait non seulement le plus grand honneur au zèle et à le piété des associations catholiques d'Italie, mais encore réjouit et console beaucoup notre cœur et mérite assurément nos éloges les plus amples et notre pleine approbation.

« Nous ne pouvons donc faire moins que de vous exhorter vivement à marcher avec ardeur dans la voie que vous avez suivie jusqu'ici avec tant d'éclat et au grand profit de notre catholique patrie; que de vous conjurer d'employer tous vos soins à conserver, à fortifier, à procurer l'union de tous les associés, pour qu'ils appliquent leurs forces en commun aux œuvres énumérées. Cette base du parfait accord des volontés, sans lequel le faisceau des forces étant délié, les efforts individuels seraient infructueux, une fois bien établie, on est en droit d'attendre de nombreux avantages pour la cause de la religion, soit par le renouvellement de vos congrès, dont vous avez constaté par l'expérience la très-grande utilité, soit par des écrits sains et opportuns dirigés contre les erreurs qui se glissent au moyen de l'imprimerie, soit par une sollicitude particulière se portant sur chacune des œuvres que mentionne votre programme et spécialement appliquée à garantir, par tous les moyens légitimes et par des efforts constants, l'éducation religieuse des enfants et des jeunes gens dans les écoles, et à restituer dans son entier cette éducation aux écoles de Rome, que tout récemment, à l'extrême affliction de notre cœur et au grand péril des âmes, un décret municipal en a dépouillées.

Jusqu'ici, vous avez bien mérité de l'Eglise et de la patrie; mais souvenez-vous que vous le deviez entièrement à ce que vous avez été toujours unis d'esprit et de volonté, et que vous avez cherché le lien de cette union dans ce centre de l'unité catholique. Persévérez donc de plus en plus à suivre non-seulement les ordres de ce Saint-Siège, mais ses conseils et ses désirs, afin qu'avec l'aide et la bénédiction de Dieu vos travaux continuent d'être féconds à l'avenir et couronnés de succès encore plus abondants. Nous vous souhaitons cette abondance du succès et nous désirons que vous en ayez le présage dans la bénédiction apostolique que Nous accordons affectueusement à chacun de vous, chers Fils, comme témoignage de notre paternelle et spéciale bienveillance.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 3 juin 1878, de notre pontificat l'an Ier. — LÉON XIII, PAPE. »

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION, HUITIÈME VISITE : EMMÉNAGEMENT DES AQUARIUMS. — LA STATUE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PAR CLESSINGER. — LA STATUE COLOSSALE EN BRONZE DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS, PAR BARTHOLDI. — LA MACHINE STÉNOGRAPHIQUE DE L'ITALIEN MICHELA.

Nous avons décrit les aquariums autant que nous le permettait l'avancement des travaux qui devaient les conduire au point où nous les avons vus dans notre dernière visite.

Ces aquariums venaient, alors, d'être terminés et étaient devenus fort intéressants; l'aquarium d'eau douce est le plus beau que nous ayons jamais vu : on s'y promène très-librement sous des voûtes souterraines aussi vastes qu'élevées, en admirant, à droite et à gauche, à travers des vitrines, les poissons voguant et s'ébattant dans leur élément.

Ici, ce sont des truites énormes, en compagnies très-considérables, portant l'étiquette de *truites communes*.

Plus loin, je vois un silure, « grand poisson surnommé *la baleine des rivières et des lacs*, pouvant atteindre jusqu'à 5 mètres de longueur et pesant jusqu'à 200 kilogrammes. Celui qui figure dans le compartiment d'eau douce où nous l'avons vu, peut avoir un mètre au moins de longueur; il est nu et orné d'une seule épine dorsale; le premier rayon qui termine la nageoire pectorale se présente de manière à former un poinçon dangereux, dont on dit que la blessure est venimeuse et produit le tétanos.

Viennent ensuite les nases, les goujons, les gardons, les lottes, petits poissons de moyenne grandeur et au-dessous; puis l'esturgeon, qui est gros et curieux; les anguilles, qui s'amassent en compagnie et forment des bouquets s'échappant d'une retraite commune, poisson très-intéressant dans ses manières; l'armée des *brêmes*, celle des *écrevisses*, celle des petites *ablettes*.

Voici la lamproie sous toutes les grosseurs, poisson étrange dont la bouche est une ventouse qui s'attache fortement aux corps en opérant sur eux une succion. Viennent les *barbeaux*, les *carpes* monstres, dont on dit que les plus belles proviennent de Fontainebleau, les tanches, moins grosses sans doute, mais très-belles aussi; les *ombles chevaliers*, jolis poissons, les *verons*, les *rotengles*, les *orfes*, qui sont rouges et de grosseur moyenne; les *chevannes*.

Voici les *saumons du Danube*, qui respirent sans cesse près du bouillon d'un courant qui arrive; ces beaux poissons sont curieux par la persistance avec laquelle ils font sans cesse la planche à l'endroit du courant qui leur fournit le plus d'air et qui leur convient le mieux. Le saumon est un poisson sauteur d'une grande vivacité; pour faire ses pontes, il remonte les cascades, gagne les petits lacs des régions de montagnes, puis redescend vers la mer.

On peut voir, dans les aquariums, des appareils à éclosion d'œufs de poissons. Il y en a qui conservent, dans une mousse garnie de glace, des œufs de truite fécondés en octobre et qui ne pourront naître qu'au moment où il leur sera facile de s'élever et de grandir en jeunes poissons.

Passons à l'aquarium d'eau de mer, il commençait, lors de cette huitième visite à l'Exposition, à devenir curieux. Le premier compartiment qui nous ait frappé était celui par où commence la série de compartiments dont il est composé, à partir de son extrémité qui donne du côté de la porte *d'Orsay* (1). Ce compartiment, nouvellement rempli, possède maintenant une douzaine de tortues de belles dimensions, qui nagent tranquillement dans l'eau salée, montant et baissant, en manière de navires sous-marins, se servant de leurs membres antérieurs et postérieurs transformés en nageoires pour naviguer à leur aise. Ces tortues ont environ 1^{m} 50 de longueur et 0^{m} 50 de largeur. Ce sont de belles tortues, non pas belles sans doute comme celles dont on voit les lourds manteaux dans nos musées, mais assez grandes déjà pour donner quelque idée de ce que sont ces grosses tortues vivantes dans leur élément, lorsqu'elles sont aquatiques. Viennent à leur suite des poissons de mer de dimensions diverses, quelques homards et crabes, qui ont l'air maladif, et enfin des huîtrières en nombre très-considérable dans toute la série des réservoirs qui suivent, à part deux ou trois qui ne renferment encore que de l'eau salée.

On a promis pour un peu plus tard, dans certains réservoirs, des phoques intéressants.

A propos d'huîtrières, nous aurons l'occasion de consacrer un article à cette étude intéressante; nous ferons connaître les efforts, couronnés de succès, que font, depuis les travaux de M. Coste, les populations maritimes du Morbihan, dans l'ostréiculture, et les méthodes qu'elles exploitent. Pour aujourd'hui, nous n'en dirons pas davantage sur cette matière curieuse.

Nous avons vu, dans notre visite, pour la première fois, la statue de la République française, du célèbre sculpteur Clessinger. C'est une œuvre admirable. Cette statue est placée au milieu de la grande terrasse de traverse qui fait suite à l'Exposition du Champ-de-Mars et regarde le Trocadéro; elle se trouve devant le tapis vert. Elle est assise dans une belle attitude pleine de calme et de majesté. Elle tient d'une main son glaive, mais l'appuie renversé, et la pointe en haut, sur sa garde, qu'elle tient à terre, et, de l'autre bras, elle montre, dans sa draperie, la Constitution. La noblesse incroyable de cette belle statue est étonnante, il faut le reconnaître; mais qu'y a-t-il d'étrange à ce que ce chef-d'œuvre soit réussi, puisque c'est le plus grand, sans contredit, de nos sculpteurs modernes, M. Clessinger, qui l'a conçu et réalisé?

L'autre œuvre d'art que nous avons vue pour la première fois, et à laquelle on travaillait encore, était la tête colossale du monument grandiose qui est exécuté par le sculpteur Bartholdi, et coulé en bronze par notre fondeur Mauduit, pour l'indépendance américaine. Ce monument n'est représenté, dans ses dimensions naturelles, que par la tête. On en voit, à côté, le modèle en petit dans son ensemble. C'est la République des Etats-Unis du nouveau monde éclairant la terre d'un flambeau, qui sera un phare porté au bout de son bras droit. Voici les dimensions de cette résurrection du colosse de Rhodes, qui dépassera sans doute de beaucoup les proportions de l'ancien :

La hauteur du soubassement, sur lequel s'élèvera la statue, sera de 25 mètres. Hauteur de la statue, des pieds au sommet de la tête, 34 mètres; longueur du bras tenant le flambeau, 12 mètres; ce qui donne une hauteur totale de 71 mètres, c'est-à-dire 23 mètres de plus que la

(1) Nous avons nommé, par inadvertance cette porte, la *porte de Chaillot;* le lecteur est prié de corriger cette faute.

colonne Vendôme, dont la hauteur n'est que de 48 mètres.

La tête exposée en ce moment au Champ-de-Mars mesure 4 mètres de haut. On en visite à présent l'intérieur, qui contient plus de trente personnes, quoique, à l'extérieur, elle ne paraisse pas très-énorme à cause des proportions qui sont bien observées.

Ajoutons que le poids du cuivre qui entrera dans l'exécution de la statue sera de 30,000 kilogrammes, et que le fer de l'escalier qui existera à l'intérieur de la statue et de l'armature complète aura un poids total de 70,000 kilogrammes,

Les dimensions du bras droit, qui a déjà figuré à l'Exposition de Philadelphie, sont dans les mêmes proportions. Comme grosseur, il a 2 mètres de diamètre; son avant-bras mesure 6 mètres de longueur, la main 4 mètres 30, l'index 2 mètres de longueur et 50 centimètres de diamètre, l'ongle du pouce 36 centimètres de longueur sur 31 centimètres de largeur.

Enfin la plate-forme qui existe autour du flambeau a 1 mètre 15 centimètres de largeur, et dix personnes pourront y circuler à l'aise.

Il nous reste, pour remplir les promesses que contient notre titre, à dire un mot de la machine sténographique de l'Italien Michela. C'est une espèce de petit bijou qui a l'aspect d'un harmonium et qui fonctionne de 3. h à 5, sous les yeux du public dans l'exposition italienne. Cette machine à sténographier est de forme quadrangulaire et n'a que 50 centimètres de longueur sur 35 de profondeur et 40 de hauteur. Il suffit d'appliquer les doigts sur le clavier, après une quinzaine de jours d'étude du mode de transcription et de lecture des signes, pour que l'on puisse reproduire sans fatigue ni tension d'esprit, de la manière la plus fidèle, un discours débité, une lecture faite, etc. On comprend tout de suite les avantages considérables que présente cette jolie invention, dont tous les visiteurs sont émerveillés.

LE BLANC.

Biographie

—

PIE IX

II

(*Suite*).

Après une longue attente, remplis d'ennuis et d'angoisses, la légation reprit le chemin de l'Europe. Pour éviter les tristesses du voyage à travers les pampas, il fut décidé qu'on reviendrait par mer. L'*Héloïse* avait suivi les voyageurs à Santiago : ils s'y embarquèrent, doublèrent la pointe méridionale de l'Amérique, touchèrent un instant à Montévidéo, passèrent heureusement le détroit de Gibraltar et, le 5 juin 1825, jetèrent l'ancre dans le golfe de Gênes. Un mois plus tard, ils arrivaient dans la ville éternelle. Le retour avait duré neuf mois; l'absence, deux années.

Quel profit le comte Mastaï avait-il retiré de ce long voyage? Les fatigues avaient fortifié sa constitution physique; le commerce avec les hommes lui avait imposé l'obligation d'étudier l'espagnol et de déchiffrer un grimoire plus difficile que la grammaire, le cœur humain. Ce qu'il faut voir surtout, dans cette vie nouvelle, c'est le noviciat continu d'un prédestiné à la suprême puissance, c'est le bilan des progrès qu'il y dut faireavant de franchir les degrés du plein pouvoir. L'abbé Mastaï avait reçu, dans sa jeunesse, deux sortes de leçons très-salutaires et qui manquent souvent aux vertus les plus éprouvées du sacerdoce : avant l'heure de la vocation, la vue du monde; après sa promotion au sacerdoce, la pratique immédiate du gouvernement et de la charité appliquée aux misères de la vie publique. Maintenant Dieu lui donnait la leçon des voyages, qui apprennent, sans effort, une multitude de choses et agrandissent l'âme en dégageant des servitudes secrètes du préjugé local. Lui aussi avait vu beaucoup de villes et les mœurs de beaucoup d'hommes. Cet enseignement s'était adressé à une âme toujours ouverte du côté du ciel et disposée à prendre les scènes de la vie par leurs grands aspects mystiques. Au spectacle de la nature, si variée dans ses splendeurs, aussi étonnante dans les plaines sans fin de l'Océan que dans les forêts vierges du nouveau monde; au contact de tant de peuples, de tant de civilisations dégradées, rajeunies, ou défaillantes, la pensée de Mastaï s'était agrandie, élevée, purifiée. Petit à petit et sans bruit, son âme prenait son élan vers les plus sublimes sphères.

De retour à Rome, en 1825, Jean Mastaï fut nommé chanoine de Sainte-Marie *In via lata*, où jeune prêtre, il avait dit, par dévotion à la Vierge, sa seconde et sa troisième messes; il fut, en outre, admis à la prélature et chargé de la présidence de l'hospice Saint-Michel. Son chef de légation était vers la fin de 1825, nommé évêque de Città-di-Castello, dans les Etats du Pape; et le négociateur du Chili, Cienfuego, nommé prélat domestique, fut plus tard appelé dans sa patrie, à l'évêché de la Conception. Si l'ambassade n'avait pas réussi, on voit que le gouvernement pontifical n'en gardait pas rancunne. Au lieu de disgracier les négociateurs à cause de leur insuccès; il reconnaissait qu'ils avaient su maintenir le droit et porter aussi loin que possible l'esprit de sagesse diplomatique,

de conciliation chrétienne : il les récompensait.

Après deux années, Mastaï revenait à ses fonctions premières, mais agrandies. Ceux qui ont pu apprécier cette belle âme reconnaitraient, dans ce maintien de destination, la sagesse des supérieurs ecclésiastiques ; ceux qui savent combien la pauvre humanité a besoin, pour le soulagement de ses misères, de dévouements surnaturels, admireront la sagesse de l'Eglise, la grâce de Jésus-Christ. A cet égard, on peut dire sans exagération aucune, que Rome a été la mère et la maitresse du monde chrétien. Rome est le pays natal de la charité concrétée dans des institutions.

Le premier hôpital de l'Occident fut élevé à Rome au IVe siècle; le premier asile ouvert aux enfants trouvés fut celui d'Innocent III, en 1198, tandis qu'en France, ils ne datent que du XVIIe siècle; la première maison gratuite d'accouchements a été celle de Saint-Roch, élevée sur la rive du Tibre, en 1500; l'hospice des accouchements a précédé de deux siècles et demi celui de la *Samaritaine* que les Anglais ont cru inventer; le système pénitentiaire était appliqué dans les prisons cellulaires de Rome dès 1707, c'est-à-dire 69 ans avant l'érection de la fameuse maison de Gand, laquelle a servi de modèle à celles de Auburn et de Philadelphie ; l'institution des maisons de travail pour les orphelins et les ouvriers valides a pris naissance à Rome; les conservatoires ou ouvroirs de jeunes filles, partout ailleurs de date très-récente, y sont très-anciens et très-nombreux ; la distribution des dots n'existe nulle part sur une si large échelle ; des asiles de refuge s'y sont ouverts les premiers pour les repenties; le mont-de-piété est une création papale du XVe siècle; les souverains Pontifes donnèrent dès le XVIIe siècle à tous les rois l'exemple d'un *aumônier* attaché à leur personne pour répandre en leur nom des bienfaits : voilà quelques exemples que je choisis entre beaucoup d'autres, parce qu'ils sont relatifs à des objets de charité. Mais pour bien apprécier ces institutions, — et cette remarque s'applique à tous les autres aspects moraux de Rome, — il faut distinguer les deux éléments catholiques et italiens, c'est-à-dire les choses en elles-mêmes, et ces choses traduites en faits par des hommes. *En principe*, on peut dire que tout est bon, souvent même admirable et sublime, parce que l'idée est fille du génie catholique; mais, *en application*, le génie italien se trahit et trop souvent défigure par sa paresse et son laisser-aller les fondations les plus belles. Si toutes les lois et tous les règlements s'y exécutaient, Rome serait un type idéal de gouvernement.

Les vices de la race italienne (qui n'est qu'un résidu de toutes les races fondues par le soleil et conservées par le sel catholique) étant donnés, la religion s'y attempère, par un trait admirable, en s'y attempérant, les corrige. A l'ombre du trône pontifical, la charité s'est enflammée d'amour, et aux sources du christianisme, elle a puisé cet esprit de dévouement qui a débordé comme la précieuse liqueur d'un vase trop plein, en mille créations d'assistance et de salut. « C'est à la fois, dit très-bien Edouard de Bazelaire, une œuvre de solut, de surabondance de secours ; car l'âme enthousiaste du bien s'astreint peu aux calculs de la prudence humaine. » Elle voit la douleur et la guérit avant tout, sans s'inquiéter suffisamment de modérer son zèle et d'en prévoir les suites ; toujours est-il que des êtres souffrants sont soulagés et que la grande obligation de l'homme envers son frère est accomplie. La prudence dans la charité qui aime mieux prévenir la misère que lui porter remède est une idée postérieure au dévouement qui ne raisonne pas, et bien heureusement, car si l'on avait attendu, pour soigner des maux existants, la forme sociale qui nous touche à peine où se réalisera cette idée, d'affreuses misères, moins patientes que la philosophie, fussent restées sans consolation; mais un temps arrive toutefois, où la générosité religieuse admet le calcul, de même que pour la jeunesse viennent aussi les jours de sage modération (1).

Le voyageur, qui voit de haut le panorama de Rome, aperçoit, à la pointe méridionale du Trastevère, près la Porta Portese, une construction colossale qui frappe l'attention, même dans une ville riche en gigantesques établissements. C'est l'hospice de Saint-Michel à Ripa-Grande, où le futur Pape allait faire son apprentissage de prince temporel.

L'origine de Saint-Michel est presque semblable à celle de Tata-Giovanni. Thomas Odescalchi, neveu et aumônier d'Innocent XI, l'avait fondé, en 1686, pour y soustraire les enfants à l'oisiveté et au vagabondage. Innocent XII, qui avait de grandes vues sur cet hospice, porta à trois cents le nombre de ses pensionnaires ; il affecta, à la dotation de cet établissement, le palais de Monte-Citorio, l'hôtel de la Poste et les deux bâtiments des douanes, qu'il fit construire de ses propres deniers pour les orphelins de Saint-Michel, qu'il appelait affectueusement ses neveux. Clément XI ajouta, à l'édifice, un bâtiment destiné à recevoir un nombre considérable de vieillards et d'infirmes. Clément XII fit bâtir, dans la même enceinte, le corps de logis qui sert de prison aux femmes de mauvaise vie. En 1790, Pie VI compléta l'œuvre, en transportant dans cet établissement une école de filles qui

(1) *Introd. à l'ouvrage de Mgr Morichini*, p. XX.

avait occupé jusque-là le palais de Saint-Jean-de-Latran. Léon XII, sans rien changer à ces destinations diverses, pour donner à la maison plus de ressources et offrir aux enfants plus de facilité dans le choix d'un état, bâtit de nouveaux ateliers.

A l'époque où Mastaï en prit la direction, l'hospice de Saint-Michel comprenait donc :

1° Un orphelinat de garçons auxquels on apprenait soit un métier, soit un art;

2° Un orphelinat de filles, auxquelles on donne l'instruction élémentaire et qu'on exerce aux travaux de leur sexe ;

3° Une maison de retraite pour les vieillards des deux sexes ;

4° Un refuge des filles repenties ;

5° Une maison de correction pour les jeunes détenus ;

6° Une prison pour les criminels d'Etat.

Les habitants de ces établissements divers se comptent par milliers : c'est, suivant l'expression populaire, tout un monde. Il faut réellement, à l'homme qui dirige ce grand hospice, de maîtresses qualités : il lui faut un éminent esprit d'organisation, un coup d'œil prompt et droit sur les divers services, un jugement exact sur le caractère et les aptitudes d'un grand nombre de personnes, une sage administration des finances, la clairvoyance pour prévenir les abus, enfin le rare talent de concilier, dans un si grand nombre de coopérateurs, le respect, la confiance et l'affection.

Le prélat Ciccalotti, dernier président de l'hospice, avait surtout manqué de sévérité dans la surveillance. « Les finances, dit l'abbé Gillet, étaient en déficit. Le premier soin du nouveau président fut d'en rétablir l'équilibre. Pour y parvenir, il dut renvoyer plusieurs sous-employés dont le zèle et même la probité laissaient à désirer; il dut supprimer toutes les dépenses inutiles; il fut obligé de veiller à l'emploi consciencieux du produit des fondations et à l'observation très-sévère des divers articles du budget.

« Peu de temps après son installation, le déficit était déjà réduit à la somme d'environ 1,800 francs, et l'année suivante les recettes et les dépenses du budget étaient équilibrées. Puis, lorsque l'état des ressources fut devenu prospère, il songea à améliorer le sort des pensionnaires. Le produit de tous les travaux avait jusqu'alors profité à l'établissement. Les jeunes gens ne touchaient que trente écus romains à leur sortie, tandis que les jeunes filles recevaient cent scudi. Et même lorsqu'elles entraient au couvent, elles touchaient 200 scudi. Le comte Mastaï trouva ce règlement souverainement injuste, et, pour réparer le mal, pour tâcher ainsi de stimuler l'ardeur et l'émulation des jeunes gens, et afin qu'ils pussent amasser un petit capital qui leur permît plus tard de se faire recevoir dans des écoles supérieures ou de s'établir indépendants dans le monde, il convint avec le conseil d'administration que chaque enfant recevrait une part proportionnée à son travail; que cet argent serait placé à intérêts au nom de l'élève et qu'il lui serait remis à la sortie de l'établissement. L'équilibre du budget et cette gratification aux jeunes ouvriers étaient deux succès importants qui avaient été obtenus en peu de temps et qui exercèrent une influence dicisive sur l'établissement (1). »

On ne saurait blâmer l'état antérieur aux réformes de Mastaï, quant à l'association des enfants aux profits de leur travail. Un hospice qui sauve de l'abandon, qui élève, instruit et établit des jeunes gens, auxquels elle donne tout, sauf la vie, et qui profite du travail de ces orphelins, pour affermir ses fondations, ne saurait être accusé de manquer à la justice. D'un autre côté, en associant volontairement ces jeunes gens aux profits de leur travail, on en double le produit et l'on augmente ainsi tout à la fois le bien-être des jeunes gens et la prospérité de l'hospice. C'est le fameux problème de la participation de l'ouvrier aux produits des capitaux, agité par les économistes et les socialistes, qui, placés entre deux égoïsmes dont ils poursuivent également la satisfaction, n'aboutissent qu'à des chimères, à des greves, a des crises également funestes pour la finance et pour le travail. Du reste, afin d'éviter que les sommes, ainsi gagnées, fussent gaspillées en pure perte, pendant le temps de l'apprentissage, Mastaï décida qu'elles seraient déposées dans les banques, où, augmentées par l'accumulation des intérêts, elles formeraient, pour l'élève, un petit capital, dont il serait mis en possession, à son entrée dans le monde.

La restauration de Saint-Michel avait révélé, dans son auteur, le génie du gouvernement. Ses subordonnés lui donnèrent des témoignages de gratitude; ses collègues au conseil d'administration ne lui épargnèrent pas les éloges; ses supérieurs aussi furent bien forcés de lui rendre justice.

Cette justice ne fut pas, cependant, aussi prompte qu'aurait pu le faire supposer la noblesse de sa famille. Il est vrai que le canonicat de Sainte-Marie au Corso lui procurait quelques revenus, à peu près sans charge, puisque, à cause de ses occupations, il était dispensé de l'assistance au chœur. Mais c'était tout, et sauf l'admission, purement honorifique à la prélature, le président de Saint-Michel

(1) *Pie IX d'après les documents étrangers*, p. 49.

était alors sans aucun titre. Cet oubli provenait-il d'une négligence? était-ce une humiliation calculée pour éprouver la vertu du jeune prélat? On doit plutôt voir, dans cet oubli persévérant, un hommage rendu à une vertu qui, uniquement avide de travail et d'action, ne recherchait ni les titres, ni l'éclat. L'ancien sous-directeur de Tata-Giovanni, devenu président de l'hospice Saint-Michel, n'était ni un oublié, ni un méconnu ; bien moins encore un dédaigné. A Rome, où il y a place pour tous les mérites et où l'on sait les reconnaître, l'heure de Jean Mastaï ne devait pas tarder à venir.

Pendant que le diligent prélat remettait l'ordre à Saint-Michel, l'Eglise était gouvernée par Léon XII et le pape Léon avait, pour cardinal-secrétaire d'Etat, Thomas Bernetti. Digne émule de Consalvi, mais plus fait pour les batailles que pour les négociations, Bernetti luttait alors, avec une clairvoyance rare et une bravoure chevaleresque, contre la révolution, incarnée dans les sociétés secrètes et dans les vingt libéralismes de l'Europe; Léon XII, moins fait pour soutenir le combat que pour s'y associer, était surtout un connaisseur d'hommes. Le Pape et son ministre se dirent que celui qui savait diriger, d'une façon si remarquable, un refuge, un pénitentier, une maison de travail et une maison d'éducation, peut faire autre chose encore. Jean Mastaï fut nommé prélat domestique, assistant au trône pontifical, choisi, le 21 mai 1827, pour archevêque de Spolète, patrie de Léon XII, et sacré évêque à Saint-Pierre-aux-Liens, par le cardinal Castiglioni, depuis Pie VIII. On aime à voir, dans la décision de Léon XII, un de ces choix silencieux du cœur, où l'on confie ce que l'on a de plus cher à ceux qu'on estime le plus. Le sacre à San Pietro *In Vincoli* ouvre, sur l'avenir, de tristes pressentiments; mais on ne s'habitue jamais trop tôt aux épreuves, et, pour les supporter avec une fermeté calme, il faut s'être cuirassé de longue date. Le nom d'un autre Pie, intervenant dans la destinée de Jean Mastaï, nous dit, une fois de plus, pourquoi il voudra, élu pape, s'appeler Pie IX et porter un nom qui l'a tant de fois béni. Quant aux antécédents, nous pouvons saluer, dans l'ancien auditeur d'ambassade, dans le directeur de Tata-Giovanni et de Saint-Michel, un homme qui saura faire honneur aux charges de l'épiscopat. C'est la dernière épreuve que Dieu lui réserve avant de poser la tiare sur sa jeune tête.

III

Jean Mastaï, archevêque de Spolète et évêque d'Imola.

En 1827, Jean Mastaï entrait, comme archevêque de Spolète, dans l'assemblée des pontifes. Le prélat atteignait sa trente-cinquième année. Trente-cinq ans, c'est l'âge des passions vaincues, de la raison mûrie, de la vigueur physique, du travail et du courage. Si longue qu'ait pu être la jeunesse, si sérieuse qu'ait été l'éducation, si nécessaire que se soit imposé le noviciat, on entre de plain-pied dans l'âge mûr, dans la plénitude de l'initiative et de la puissance. Même dans les ordres religieux les plus exigeants, les plus sévères, on ne maintient jamais au-delà de cette date les rigueurs fortifiantes de l'épreuve. A trente-cinq ans, l'on est homme, ou l'on ne le sera jamais.

Nous avons, en faveur du jeune archevêque de Spolète, une présomption de bon augure, c'est sa vertu. Pour gouverner sagement les autres, il est nécessaire, mais il suffit de s'être gouverné sagement soi-même. Celui qui, dans la direction de sa vie, n'a point pactisé avec l'humaine faiblesse aura facilement, dans la direction d'autres vies, la force et la sagesse; celui, au contraire, qui, dans son propre gouvernement, aura manqué de prudence ou d'énergie, celui-là, dans un gouvernement plus étendu, manquera, à plus forte raison, de l'énergie nécessaire et de l'indispensable prudence. « Pour commettre un crime, il faut un vice, » disait le comte de Maistre; pour commettre des fautes dans le gouvernement des hommes, il suffit d'en avoir commis dans la direction de soi-même : les unes et les autres procèdent des mêmes faiblesses.

Or, jusqu'à présent, dans la vie de Mastaï, nous n'avons pas découvert de tache. Esprit grave et gai, caractère avenant et ferme, cœur tendre et d'une rare inflexibilité, on dirait qu'il unit heureusement tous les extrêmes. Aumônier de Tata-Giovanni, auditeur d'ambassade, président d'hospice, il a laissé voir, dans sa vie, cette facilité aimable, qui est le trait distinctif du clergé romain, et la plus intègre vertu. Aucune ombre sur sa vie, rien de louche dans sa carrière : tout est uni, sobre, franc et loyal. Aussi, par une rencontre extraordinaire, cet homme qu'épargnera si peu la calomnie, ne verra pourtant jamais incriminer ses mœurs. On lui reprochera l'obstination dans ses idées, l'exagération dans le mysticisme, l'aveuglement; on ne lui reprochera jamais la faiblesse. Il faudra venir jusqu'après sa mort, et descendre aussi bas que possible pour entendre un Rochefort, dans un article ignoble, dire que Pie IX sera devenu pape par un désespoir d'amour. Invention d'une âme lâche, parlant sans titre, n'ayant pour motiver ses accusations, que l'impossibilité, pour son bon sens, d'amnistier

sa propre vie et de se soustraire à un implacable mépris.

La ville dont Mastaï devenait évêque, était l'antique Spoletium des Romains, la ville qui résista si glorieusement à Annibal, vainqueur de Flamminius à Trasimène. Depuis le XIIIe siècle, elle appartenait à l'Etat pontifical; en 1703, ravagée par un tremblement de terre, elle était déchue beaucoup de son ancienne splendeur. Gracieusement assise sur le versant des Apennins, reliée à Rome, même avant l'établissement des chemins de fer, par les diligences qui allaient de Florence à Rome, elle était cependant réduite à neuf mille habitants; ne comptait, dans le diocèse dont elle était ville épiscopale, que cinquante paroisses, et, par suite de son élévation récente au titre d'archevêché, ne formait pas une ville métropolitaine. Ses derniers évêques, animés pourtant du meilleur esprit, avaient manqué de résolution; aux ruines matérielles s'étaient jointes les ruines morales. Soit qu'ils n'eussent pas bien compris l'époque où ils vivaient; soit que, dans leurs relations, ils eussent manqué de ce charme qui exerce une si heureuse influence, ces prélats avaient légué, à leur successeur, une lourde tâche.

Sous le rapport religieux, tout avait été négligé. Le clergé manquait de zèle et de discipline; l'administration des biens ecclésiastiques était dans un extrême désordre; on n'avait songé ni à établir une confrérie, ni à donner une mission, ni à procurer, par quelques exercices religieux, une rénovation spirituelle. Dans certaines sphères, un esprit plutôt de superstition que de foi; dans d'autres sphères, l'indifférence, l'incrédulité ou la haine préparaient la voie aux triomphes de l'impiété et aux fureurs de la révolution.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audiences du Pape : aux anciens employés civils des Etats de l'Eglise; — au Conseil et aux collecteurs de l'archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre; — aux membres de l'Académie des Arcades.— Consistoire du 15 juillet. — Cinquième et dernière séance de l'Assemblée des catholiques français : Repos dominical dans les gares; — patronages agricoles; — vœux sur la presse; — contentieux; — œuvres de la Terre-Sainte; — projet d'école libre des beaux-arts; — culte des morts; — situation des Universités catholiques; — Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus; — allocution de Mgr l'évêque de Calcutta. — Mouvement religieux en Portugal, hostilité du pouvoir. — Premier sanctuaire irlandais à N.-D. de Lourdes.

Paris, 20 juillet 1878.

Rome.— L'abondance des matières ne nous a pas permis de relater, dans notre dernière chronique, une très-intéressante audience que le Saint-Père avait accordée, le 27 juin dernier, aux anciens employés civils des Etats de l'Eglise. On connaît l'admirable fidélité de ces employés et avec quelle abnégation ils ont préféré voir leur carrière brisée plutôt que de servir les usurpateurs. Aussi le Père commun de tous les fidèles n'a-t-il pas hésité, de son côté, à se montrer généreux à leur égard, en ayant soin que leurs appointements leurs fussent payés comme par le passé. A la mort de Pie IX, ces employés avaient pu craindre un changement dans leur situation. Mais Léon XIII était à peine élu, qu'il leur fit donner l'assurance que les munificences de Pie IX leur seraient continuées. Dans l'audience dont nous parlons, ils ont témoigné au Saint-Père leur gratitude, et ont promis à Sa Sainteté d'obéir à ses ordres, quelque partie de l'action catholique qu'Elle daignât leur confier. Léon XIII, profondément touché de leurs sentiments, les a exhortés à se montrer de plus en plus dignes, par tous les actes de leur vie, de la cause qu'ils ont servie et à laquelle ils sont restés dévoués. C'est assurément un exemple unique, que ce dévouement si général au milieu de l'épreuve, et il faut ajouter que ce dévouement est accompagné de toutes les vertus qui font de la famille de ces employés comme autant de foyers où brille la foi chrétienne dans toute sa splendeur. Ils ont cherché d'abord le royaume de Dieu et sa justice; le reste leur a été donné par surcroît.

Dans une autre audience encore plus intéressante, accordée par le Pape, le 4 juillet, au Conseil et aux collecteurs de l'archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre, Sa Sainteté a prononcé un discours qui a fait une profonde impression, mais dont nous ne pouvons malheureusement que donner un imparfait résumé. Le président de l'archiconfrérie, S. Exc. le prince Altieri, venait de lire une adresse dans laquelle il avait rappelé brièvement l'histoire de l'archiconfrérie et les hautes raisons pour lesquelles elle fut établie, peu de temps après la première invasion des Etats-Pontificaux, en 1859. Le Pape a répondu en substance que l'obole de Saint-Pierre était un moyen providentiel, suscité par Dieu, non pour l'indépendance de son Eglise, qui a sa base dans l'intrépidité du martyre, mais pour assurer à cette Eglise même les moyens d'action qui lui ont toujours été nécessaires, et qui lui sont devenus plus indispensables que jamais, en ce temps où l'esprit infernal se déchaîne contre le Christ et sa divine Epouse. Le Saint-Père voyait donc, dans les représentants de cette société, autant de ministres de la volonté divine, bien déterminée à ne pas laisser dans l'abandon son Eglise —

lors même que sa cause est désertée par les puissants de la terre — et les engageait à se bien pénétrer des devoirs de leur haute mission, déjà appréciée à sa juste valeur par son auguste prédécesseur le Pape Pie IX, et à la poursuivre sans relâche, au milieu des difficultés qu'on leur suscitait de toutes parts.

Les Arcadiens, qui avaient célébré peu auparavant la belle fête que l'on sait, ont été reçus à leur tour par le Pape, le 11 juillet. Sa Sainteté leur a fait l'accueil le plus gracieux, et leur a adressé le discours suivant :

« Nous acceptons avec une satisfaction toute particulière l'acte d'hommage des membres de l'Académie des Arcades et les sentiments de soumission filiale qu'il Nous ont exprimés dans les vers élégants que vient de lire le Custode général. Nous recevons aussi avec reconnaissance ces deux photographies qui rappellent la démonstration solennelle que vous avez faite le mois passé, alors que, réunis, en assemblée extraordinaire au Bosco Parrasio, vous Nous avez acclamé Souverain pasteur de l'Académie des Arcades; cette démonstration a vivement touché Notre cœur. Nous avons été non moins sensible aux témoignages de respect et d'affection que Nous ont donnés les autres Académies de cette auguste cité, et d'autres Instituts scientifiques et littéraires, dans les premiers mois de Notre Pontificat.

« Mais, en vous exprimant ces sentiments de satisfaction, Nous avons moins en vue Notre humble personne que la cause de l'Eglise et l'honneur de ce Siège Apostolique, où Nous avons été placé par un conseil de Dieu. La guerre faite aujourd'hui à l'Eglise et au Pontife romain est menée, vous le savez, au nom de la science et du progrès, dont l'Eglise et les Pontifes romains seraient, comme on voudrait le faire croire, les implacables ennemis. Mais la raison et l'histoire de tant de siècles donnent à ces calomnieuses assertions un solennel démenti. Si l'épanouissement des sciences, des lettres et des arts au milieu des nations est un signe et une preuve de culture des peuples, Nous ne saurions vraiment pas qui pourrait, mieux que l'Eglise, prétendre avoir bien mérité de la civilisation et de la culture des peuples. C'est un fait que les Pontifes romains ont toujours pris sous leur protection les sciences et les lettres; à l'ombre de l'Eglise, elles ont pris leur développement puissant et leur vigueur; aux pensées sublimes de la religion et de la foi, dont les grands génies se sont toujours inspirés, elles ont dû cette empreinte noble et divine, que l'on cherche en vain dans les œuvres de l'incrédulité et du naturalisme; cette empreinte qui, unie à l'élégance des formes, perfectionne les esprits, les porte à la vertu, à l'espérance et à l'amour des biens célestes.

« Tous les établissements artistiques et littéraires dont cette cité des Pontifes a toujours été l'asile honoré, et l'Académie même des Arcades, qui existant depuis de si longues années, a fixé son siège entre les deux collines sanctifiées par le martyre et la tombe du premier des Pontifes, saint Pierre, et compte parmi ses pasteurs une longue série de Papes, sont encore une preuve de la faveur accordée par l'Eglise aux sciences et aux lettres, et des bienfaits que la religion a répandus sur elles.

« Poursuivez, vaillants académiciens, vos nobles travaux, et tenez toujours haut l'honneur des lettres humaines, marchant avec sécurité sur les traces des grands maîtres et de l'école classique. Depuis quelques années, sous la direction et par les soins habiles et intelligents du Custode actuel, l'Académie des Arcades a fait de grands pas dans la voie du progrès véritable et augmenté la belle renommée dont elle jouissait déjà à juste titre. Des auspices aussi favorables nous promettent de nouveau de très-heureux résultats qui seront à votre honneur, à l'avantage de la société et à la gloire de l'Eglise.

« A ce propos, Nous Nous souvenons de l'expédient auquel recourut Julien l'Apostat, lorsqu'il voulut humilier les chrétiens et les rendre méprisables aux yeux de la société païenne; il leur interdit l'étude et la culture des lettres. Ne laissez donc pas cette arme aux mains des ennemis; mais par l'étude assidue des sciences et des lettres, exercez-vous à la manier valeureusement et de façon à remporter une victoire complète.

« Trouvez pour cela une nouvelle force dans la bénédiction apostolique que Nous vous accordons avec une particulière affection, à vous et à tous les académiciens. »

Le Pape Léon XIII a tenu son deuxième consistoire le 15 juillet. Il y a prononcé une allocution que nous espérons pouvoir bientôt reproduire, et préconisé plusieurs évêques, entre autres Mgr Place, promu de l'évêché de Marseille à l'archevêché de Rennes, Mgr Robert, transféré de Constantine à Marseille; Mgr Hasley, à l'évêché de Beauvais; Mgr Ducellier, appelé à l'évêché de Bayonne; Mgr Boyer, coadjuteur de Clermont.

France. — La cinquième et dernière séance de l'Assemblée des catholiques s'est tenue le samedi 15 juin. Elle a été plus brillante encore, sans contredit, que les précédentes. Mgr Walter, archevêque de Calcutta, arrivé à Paris du matin seulement, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur.

Les rapports qu'il y avait encore à lire étant trop nombreux pour le temps qui restait, le pré-

sident du congrès a donné la parole aux orateurs seulement pour la lecture de leurs conclusions. En conséquence, l'Assemblée a tout d'abord entendu et approuvé, sur l'*observation du repos dominical dans les gares,* les vœux suivants, qui lui ont été soumis au nom de la commission des Œuvres :

« 1° Que les gares de chemins de fer, pour le service de la petite vitesse, soient fermées le dimanche et les jours fériés;

« 2° Que la même mesure soit appliquée en ce qui concerne les marchandises transportées par grande vitesse, les dimanches et les jours fériés, à partir de dix heures du matin;

« 3° Que, dans toutes les parties du service, des mesures soient prises pour laisser aux employés et ouvriers la liberté de remplir le dimanche et les jours fériés leurs devoirs religieux. »

M. le comte de Caulaincourt, au nom de la commission d'économie sociale, a ensuite donné lecture des vœux suivants, qui résument une note destinée à appeler l'attention des catholiques sur les *patronages agricoles :*

« Considérant qu'il importe de grouper pour une action commune, dans une union fortifiée par le lien religieux, les hommes qui, à la campagne, exercent une influence légitime sur ceux qui les entourent,

« L'Assemblée générale recommande aux catholiques l'œuvre établie sous le patronage de saint Michel et de saint Remi, en vue de fonder, maintenir ou développer les œuvres de préservation et de restauration sociales.

Au nom de la commission de la Presse, M. le comte de Beaucourt a ensuite soumis à la sanction de l'assemblée les vœux importants que voici :

« *Premier vœu.* — Considérant que, dans les circonstances actuelles, il est plus nécessaire que jamais de se servir de tous les moyens de propagande pour réfuter l'erreur et défendre la vérité,

« Le Congrès attire une fois de plus l'attention des catholiques sur l'utilité des *tracts*, et les invite à employer les divers modes de diffusion recommandés par l'expérience, tels que colportage, petits dépôts, vente dans les foires, les villes d'eaux, les lieux de pèlerinages, etc., de façon à les répandre en grand nombre, ainsi que les brochures, pour pouvoir lutter d'une manière pratique et efficace contre la propagande du mal.

« *Deuxième vœu.* — L'assemblée,

« Considérant que certains journaux, soit par des articles, soit par des illustrations, insultent gravement chaque jour des personnes et des choses dont le respect est nécessaire à tout ordre social;

« Considérant, à l'égard des illustrations, et notamment des photographies, que certaines vitrines étalent des productions qui blessent la décence la plus vulgaire et qui constituent, pour toutes les classes de la population, une excitation publique à la débauche;

« Considérant que les mêmes excitations se retrouvent dans le texte (*ordurier*) d'une certaine presse populaire;

« Considérant, d'ailleurs, qu'en ce qui concerne la répression d'attaques impersonnelles, le ministère public a seul qualité pour agir, et que nul particulier ne peut le contraindre à exercer l'action publique, mais qu'en cas d'une attaque contre les personnes, celles-ci ont le droit, suivant les hypothèses, de répondre ou de poursuivre,

« Emet le vœu,

« Que, dans tous les cas où leur personne est directement en cause, les catholiques n'omettent jamais d'exercer les moyens de répression que la loi met à leur disposition;

« Que, dans les cas où la forme de l'attaque ne donne naissance qu'à l'action publique, ils ne se lassent pas de demander au Gouvernement l'application des lois;

« Qu'en ce qui concerne des publications ne pouvant donner lieu à une poursuite judiciaire, mais soumises à l'autorisation administrative, ils ne cessent de réclamer de l'administration un contrôle plus efficace;

« Que, dans tous les cas, avant d'agir, ils prennent conseil de l'un des comités de jurisconsultes organisés conformément aux vœux adoptés par les précédentes assemblées.

Troisième vœu. — Le Congrès,

« Renouvelant ses vœux antérieurs en faveur de la presse catholique, émet le vœu qu'une commission soit nommée pour étudier toutes les questions se rattachant, soit à l'amélioration de cette presse, soit à l'extension de sa publicité.

« La commission s'entendra à cet effet avec les journalistes catholiques de Paris et de province, et se mettra en rapport avec les personnes pouvant lui prêter un utile concours. »

Au nom de la commission du contentieux, M. Lauras a proposé, à son tour :

« Dans l'intérêt des pauvres, dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt de la religion,

« D'émettre le vœu,

« En vertu du maintien de la loi du 21 mai 1873, qui a réglé la composition des commissions administratives des hospices et bureaux de bienfaisance, et fait entrer de droit, dans ces commissions, le curé le plus ancien de la commune.

« Il a proposé, en outre, de convier les catholiques à signaler, et au besoin de protester

contre tous les actes arbitraires et illégaux qui tendraient systématiquement, soit à les exclure, soit à exclure le clergé de l'administration des établissements charitables. »

M. de Beaucourt, au nom de la commission de la Terre-Sainte et d'Orient, a également proposé les vœux suivants :

« La commission de Terre-Sainte et d'Orient renouvelle les vœux des années précédentes :

« 1° Pour la propagation de l'Œuvre de Saint-Louis en faveur des séminaires maronites du Liban ;

« 2° Pour les autres œuvres catholiques et pieuses qui intéressent la Terre-Sainte et l'Afrique ;

« 3° Pour que, dans chaque comité catholique, les intérêts soient représentés, sinon par une commission spéciale, du moins par un membre délégué correspondant de la commission permanente de Paris ;

« 4° Considérant que les pèlerinages au tombeau de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ sont un des plus grands moyens de raviver la piété des fidèles ;

« Considérant que jusqu'à ce jour le prix élevé de ces pèlerinages n'a permis qu'à la classe aisée de l'accomplir, et qu'il importe de le mettre à la portée de la classe populaire,

« Par ces motifs :

« La nouvelle commission a l'honneur de proposer le vœu que, sans tarder davantage, le comité des pèlerinages en Terre-Sainte organise des pèlerinages à prix très-réduits, et que les catholiques de toutes les villes de France s'efforcent d'en faire connaître les conditions et de les favoriser de toute manière.

Au nom de la commission de l'Art chrétien, M. le duc de Brissac, qui en est le président, a émis le vœu que les catholiques, fondent au plus tôt une *école libre de beaux-arts*. Sur la question des *cloches* et sur celle de la *musique religieuse*, il a également formulé des vœux que l'Assemblée a sanctionnés de son approbation unanime. Voici ce que recommande notamment la commission au sujet de la musique religieuse :

« 1° La restitution des offices en plain-chant dans les paroisses, exécutés avec tout le soin et toute la solennité possibles ;

2° L'encouragament donné à l'audition des œuvres de musique sacrée, ancienne et moderne, dans les chapelles, les oratoires et les réunions privées. »

M. Chesnelong, ayant ici lu de nouveau l'Adresse au Saint-Père, pour les personnes qui n'assistaient pas à la séance de la veille, la parole a été ensuite donnée à M. de Laverdo. Dans un langage très-élevé, très-ému et très-ferme, l'éminent magistrat a signalé toutes les entreprises, toutes les tentatives qu'on médite dans certains milieux contre le *culte des morts*, surtout par l'éloignement des cimetières du centre de la population. Il a montré avec une complète évidence que les raisons prétendues scientifiques, sur lesquelles on s'appuie pour cette œuvre, ne sont que de vains prétextes pour masquer une entreprise antireligieuse contre la dignité de l'âme humaine. Il a énuméré tous les attentats commis, à ce point de vue, soit par les libres-penseurs qu'on veut enterrer dans le champ catholique, soit par des ravisseurs de cadavres qui veulent faire enterrer civilement des catholiques. L'indignation de M. de Laverdo s'est ici exprimée en des termes qui ont été vigoureusement applaudis, et ces applaudissements ont encore redoublé lorsqu'il a recommandé à la générosité et au zèle des catholiques une Société constituée à Paris et qui a pour but :

1° D'aider les pauvres gens à acquérir à perpétuité des terrains pour y être enterrés ;

2° De veiller à la stricte exécution des volontés du défunt catholique, que parfois des parents impies veulent arracher, par un abominable caprice, à l'honneur de la sépulture catholique ;

3° De veiller à l'entretien des tombes dont le soin lui serait confié.

Après la lecture de tous ces vœux, l'assemblée a pu entendre un rapport extrêmement intéressant de M. Baudon, sur la *situation des Universités catholiques*. L'éminent président des conférences de Saint-Vincent de Paul est entré dans le détail de l'organisation définitive des Universités ; il en a précisé la valeur et a fourni des renseignements authentiques sur le fonctionnement des jurys mixtes. En ce qui concerne la Faculté catholique de médecine de Lille, en particulier, il a constaté qu'en quatre mois, elle a vu 500 malades dans sa clinique médicale ; 189 dans sa clinique chirurgicale et plus de 2,000 dans ses dispensaires, sans compter les visites dues à l'établissement de ce qu'on nomme la polyclinique, c'est-à-dire les visites à domicile. En dépit des hésitations de ce qu'il a nommé une prudence un peu trop humaine, M. Baudon a réclamé, aux applaudissements de l'auditoire, l'établissement à Paris aussi d'une faculté catholique de médecine, depuis si longtemps nécessaire. Il a poursuivi en citant, à l'éloge des facultés de Paris, d'Angers, de Toulouse et de Lyon, les excellents résultats déjà constatés sur tous les points, et il a terminé en recommandant la patience, parce que rien de ce qui est grand ne se fait à la hâte, et, par un vigoureux et pressant appel aux catholiques, afin que, de toutes leurs forces et, s'il

le faut, par les plus gros sacrifices, ils soutiennent, maintiennent et développent nos institutions essentielles des universités catholiques. Le bien, en effet, ainsi que l'a dit saint Ignace, est d'autant plus divin qu'il est plus général, A ce titre, les Universités catholiques ont droit à la première et à la plus large part dans nos aumônes.

A ces sages conseils, M. Chesnelong a ajouté les accents entraînants de son éloquence. Il a adjuré toutes les dames présentes de favoriser les Universités catholiques, et d'user de leur influence pour puiser dans les bourses, et au besoin pour se les faire ouvrir. Ce genre d'apostolat n'est-il pas d'ailleurs celui que la femme chrétienne exerce avec le plus d'ardeur et presque toujours aussi avec le plus d'efficacité?

Il n'avait pas encore été question de l'œuvre capitale du *Vœu national au Sacré-Cœur de* Jésus. M. de Belcastel en a parlé avec une élévation, une foi, une éloquence qui ont plusieurs fois fait éclater l'assemblée en applaudissements enthousiastes. Jamais peut-être l'éminent orateur n'avait été aussi superbement inspiré. Partant des origines de la nation française, il l'a montrée naissant d'un acte de foi, sur un champ de bataille et accomplissant ses destinées par sa fidélité au Christ. Toutes les fois qu'elle l'a oublié, elle en a été terriblement châtiée. C'est dans les angoisses de son dernier châtiment qu'elle s'est jetée dans le Cœur de Jésus. Cet acte n'a pas été unanime, est vrai, et beaucoup de nos concitoyens n'en comprennent pas la vertu; ils cherchent le salut ailleurs; mais l'âme de la France n'est pas avec eux. L'âme de la France n'est pas la proie de vainqueurs d'un jour, de la terreur qui assassine ou du nombre qui tyrannise. L'âme de la France est avec le Christ qui l'a faite, avec la justice et le droit qui peuvent être momentanément foulés aux pieds, mais qui toujours finissent par triompher. La basilique du Sacré-Cœur, qui s'élèvera sur les ruines de la Révolution, en sera bientôt une preuve nouvelle.

Après quelques paroles chaleureuses de M. Chesnelong, qui a fait aussi appel aux énergies catholiques pour combattre le bon combat, Mgr l'évêque de Calcutta a tiré la leçon du magnifique spectacle auquel il venait d'assister et dont il s'est déclaré profondément ému. Par l'expérience que lui-même en a faite, il a dit que la chose essentielle, c'est l'enseignement catholique ; et, par la façon pleine d'éloquence, de vigueur et d'autorité avec laquelle il en a parlé, il a excité encore plus l'auditoire à se pénétrer de cette pensée, en même temps qu'il donnait aux catholiques, pour règle dernière de leur conduite en toutes choses, une soumission absolue, filiale, joyeuse à tous les enseignements du Saint-Siège, foyer central de la vérité.

Portugal. — Le *Cattolico* trace, du mouvement religieux en Portugal, l'aperçu que voici :

« On remarque dans notre pays, dit ce journal, un mouvement religieux, essentiellement catholique, qui honore beaucoup notre patrie, et qui rappelle qu'elle a jadis rendu des services éminents à l'Eglise, qui qualifiait nos rois du titre de *très-fidèles.* »

Malheureusement, ce mouvement est loin d'être favorisé par le pouvoir. L'indifférence règne dans les régions gouvernementales, quand ce n'est pas le besoin de la persécution. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour empiéter sur les droits de l'Eglise, pour porter atteinte à sa liberté et entraver son action bienfaisante. On s'oppose, d'ailleurs, avec obstination, à la réorganisation des associations religieuses ; on laisse périr le clergé de misère; on fabrique de nouvelles lois qui ruinent les fondations religieuses, on en détourne d'anciennes de leur véritable but.

Le mouvement dont il s'agit se manifeste tout d'abord dans le grand nombre d'ouvrages religieux récemment édités et aussitôt épuisés. Ce mouvement se fait aussi jour dans le grand nombre des pèlerinages religieux qui se succèdent. Il y a quelque temps, plusieurs centaines de Portugais allaient se prosterner aux pieds de Pie IX, toujours regretté ; en ce moment, on prépare une affirmation splendide de la foi dans le pèlerinage qui se rendra à Notre-Dame de Lourdes.

Ce mouvement se manifeste également dans l'essor que la presse catholique a pris depuis quelque temps ; il se laisse voir dans le redoublement de ferveur, dans l'enthousiasme avec lequel les idées d'une grande portée religieuse sont accueillies, témoin les associations catholiques de Porto, Braga et Madeira ; la conférence de Saint-Vincent de Paul ; enfin dans le récent Congrès de Braga, dont nous avons parlé ici.

Irlande. — La pieuse non moins que verte Erin possède maintenant un sanctuaire élevé à Notre-Dame de Lourdes. Le *Freeman's Journal* de Dublin nous apprend que ce sanctuaire, le premier qui doive rappeler aux Irlandais la merveilleuse grotte de Massabielle où ils ont accompli tant de pèlerinages, s'élève à Kibreecle, dans le diocèse de Confert.

P. d'Hauterive.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU IXe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, XIX, 15-21.)

L'Endurcissement du cœur.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, était arrivé aux portes de Jérusalem. En voyant ces tours que les flammes de l'incendie vont dévorer bientôt, ces murs que les béliers vont jeter à terre, toute cette cité dont il ne restera pas pierre sur pierre, il s'abandonne à une violente douleur, et, voyant dans l'avenir toutes les âmes rebelles à sa bonté, sourdes à toutes ses invitations, il laisse échapper de ses yeux un torrent de larmes. Jérusalem est en effet l'image de l'âme chrétienne, et son indifférence à la voix du Rédempteur la figure de l'endurcissement du pécheur. Jérusalem se drapa dans son orgueil ; elle ferma l'oreille à tous les appels de son Dieu... Mais elle fut ruinée de fond en comble... Le pécheur s'endurcit dans le mal, il méprise toutes les avances de la grâce, est-ce une témérité de lui prédire une fin sans remède et une ruine sans espérance? Non, chrétiens. Non... et, pour nous préserver à jamais de ce malheur, voyons ensemble les causes de l'endurcissement, le malheur de cet état et surtout les moyens d'en sortir. Ce sera le sujet et le partage de notre entretien.

I. — Parmi les causes multiples de l'endurcissement du cœur et de l'abandon de Dieu, je veux vous en signaler spécialement deux : la rechute dans le péché et la tranquillité dans le crime.

« Suivant l'opinion d'un grand nombre de Pères, dit saint Liguori, de même que Dieu a déterminé le nombre de jours que doit vivre chaque homme, le degré de santé ou de talent qu'il veut lui accorder, de même il a fixé le nombre de péchés qu'il veut pardonner à chacun ; et ce nombre rempli, plus de pardon. »

De ce principe incontestable, mes frères, nous pouvons conclure que tout pécheur, un peu plus tôt, un peu plus tard, finit par lasser la patience de Dieu. Tout péché, sans doute, attaque directement la majesté divine, excite la colère de Dieu et mérite un châtiment. Cependant mille circonstances peuvent retenir le bras vengeur du Très-Haut, et, au lieu de la colère, faire parler la miséricorde, quand il s'agit d'une première chute. Sa faiblesse, dont il n'avait pas encore fait la triste expérience ; un penchant doux et flatteur en apparence, et dont on n'avait pas encore goûté les fruits amers ;... le monde avec ses plaisirs et ses attraits, dont on avait été ébloui ; ... qui sais-je ? une occasion imprévue, une circonstance à laquelle on ne s'attendait pas et tant d'autres raisons peuvent diminuer aux yeux de Dieu la grandeur d'une première faute. Mais le pécheur qui retombe, qui retombe plusieurs fois, qui retombe souvent, que peut-il arguer pour sa défense ? Sa faiblesse ? Mais il la connaissait.. Les occasions ? Mais il les a recherchées... Du moins, il ne les a point fuies... La perversité du monde ? Mais que de fois il l'avait maudite !... Et Dieu ne peut-il pas lui reprocher d'avoir méprisé toutes ses grâces, foulé aux pieds les plus sages conseils qu'il lui avait fait donner ? Ne peut-il pas alors, ne doit-il pas fermer le ciel et ne plus laisser tomber sur lui les rosées de sa grâce ? Ne doit-il pas commander aux nuées de retenir une partie de leur fécondité ? *Propter multitudinem iræ suæ non quæret* (1). Oui, mes frères, si nous persévérons à abuser de la patience de Dieu, il nous abandonnera.

2° La tranquillité dans le crime... Telle est la seconde cause de l'abandon de Dieu que j'ai signalée à votre attention. La tranquillité dans le crime, cette affreuse tranquillité, ce sommeil de l'âme, est un des crimes les plus atroces, parce qu'il suppose de la part du pécheur une malice affermie et soutenue. L'Ecriture nous apprend que le pécheur ne cesse de trembler et de craindre que lorsqu'il s'est précipité au fond de l'abîme et de l'abîme le plus profond : *Impius, cum in profundum venerit, contemnit* (2). Effectivement, tant que ce pécheur n'a pas abandonné le Seigneur, tant qu'il conserve encore quelques restes de religion et de probité, tant qu'il n'a pas éteint entièrement le flambeau de la foi, il ne saurait vivre tranquille dans le crime : la vue d'un Dieu irrité, la pensée d'un lieu de supplices destiné à punir les infracteurs de sa loi, le troublent, l'agitent, étonnent son audace ; mille remords salutaires en sont la suite. Il faut donc pour vivre tranquille dans le péché qu'il ait entièrement fermé son cœur à la grâce, ses yeux à la lumière de la vérité ; il faut qu'il ait forcé Dieu, par des crimes répétés, à s'éloigner de lui... Aussi, mes frères, tandis que la rechute dans le péché écarte peu à peu le bon Dieu et sa grâce, la tranquillité dans le désordre

(1) Psalm. X, 4. — (2) Prov., XVIII, 3.

est la preuve qu'il a fini par quitter la porte de ce cœur dépravé. La malédiction divine est en voie de s'accomplir sur lui.

II. — Regardez, en effet, et voyez le triste état d'une âme qui a fini par étouffer le remords de sa conscience. On ne sait vraiment comment le peindre et on ne trouve que l'exclamation du prophète : *Væ, cum recessero ab eis !* Malheur... Malheur à eux quand je les aurai abandonnés(1)! Oh! oui, malheur à une âme que le Seigneur a abandonnée ; son sort est le plus effrayant. Loin de Dieu, elle ne trouvera que ténèbres épaisses, qu'illusions, que vanités ; loin de la vie, elle ne trouvera que la mort, et la plus funeste des morts ; loin de la vérité, elle s'égarera dans le domaine du mensonge : *Væ cum recessero ab eis?* Que trouvera-t-elle enfin ? Elle se trouvera elle-même, mais couverte de crimes, mais chargée des anathèmes du ciel, mais pour être éternellement malheureuse !

Car, je vous le demande, mes frères, quel sera, croyez-vous, le sort de cet infortuné pécheur ? Le Seigneur, dit le prophète royal, a en horreur ceux qui commettent l'iniquité ; combien plus doit-il haïr ceux qui non-seulement commettent l'iniquité, mais qui font leurs délices de vivre dans l'iniquité, mais qui repoussent la vérité pour n'être pas troublés dans leurs désordres ! L'impie, dit le Sage, est en abomination auprès de Dieu (2). Or, qui mérita mieux ce nom que celui qui, à force de crimes, est venu à n'en plus connaître ? Aussi, écoutez comment Dieu interpelle ces esprits frondeurs disposés à se rire de tout : *Væ, qui spernis, nonne et ipse sperneris?* Malheur à vous, qui en êtes venus à un mépris si révoltant ! Je vous punirai par votre crime même, je vous mépriserai ! Est-ce à dire cependant, mes frères, qu'il n'y ait aucun remède à ce triste état ?

III.—Hélas! nous ne devons jamais devancer les jugements du Seigneur, et, tant que nous sommes ici-bas, sa grâce peut triompher de notre indifférence ; mais s'il fallait indiquer un remède précis au mal que je viens de décrire, je serais fort embarrassé. Je sais bien que le bon Dieu, même lorsqu'il a été chassé d'une âme, même lorsqu'il l'a abandonnée, regarde encore quelquefois de côté. Mais je sais aussi que ses efforts restent presque toujours sans résultat. De notre temps, raconte le P. Lejeune, dans un village de Bourgogne, entre Dijon et Beaune, un gentilhomme, vieux et libertin, qui avait en sa maison sa femme, un fils et une fille, étant tombé malade, remettait à se confesser. Il vit écrit en grosses lettres sur les courtines de son lit : *Quærite Dominum dum inveniri potest :* Cherchez le Seigneur, quand on peut le trouver. Il pensait que c'était son curé et ses gens qui avaient mis cette inscription; il se met en colère, il crie, il menace de tout rompre si on n'ôte ces lettres. Ses gens, qui ne voyaient rien, lui demandent ce que c'est. Ne voyez-vous pas, dit-il, qu'on a écrit là : *Quærite Domiuum dum inveniri potest.* Pour le contenter on ôte toutes ces courtines et on en remet d'autres : il y voit encore écrit : *Quæretis me et non invenietis :* vous me cherchez et vous ne me trouverez pas. Il maugrée de nouveau et demande à ses gens pourquoi ils ont mis là ces autres lettres : on change derechef ces rideaux et on en met d'autres. Il se plaint encore plus fort qu'on y a écrit : *In peccato vestro moriemini:* Vous mourrez dans votre péché. Puis il meurt là-dessus. Un de nos Pères, ajoute le R. P. Lejeune, prêchant cette histoire à Dijon, le gardien des capucins le vint trouver au sortir de chaire, et, lui montrant son compagnon, lui dit : « Mon Père, prêchez hardiment partout cette histoire ; voici un témoin qui en peut déposer certainement, c'est le fils du personnage défunt. »

Donc, mes frères, si vous entendez la voix de Dieu, n'endurcissez pas votre cœur... Et, pour ne pas mourir dans votre péché, sortez-en aussitôt. C'est peut-être la dernière journée qui vous soit donnée pour faire pénitence. Ne la laissez point finir sans avoir répondu à l'appel de votre Dieu. *Quærite Dominun dum inveniri potest.*

J. DEGUIN,
curé d'Echannay.

INSTRUCTIONS POPULAIRES

sur les Sacrements.

DOUZIÈME INSTRUCTION.

SACREMENT DE CONFIRMATION.

DEUXIÈME INSTRUCTION.

Ministres du sacrement de confirmation ; — Dispositions pour bien recevoir ce sacrement ; — Principales cérémonies qui en accompagnent l'administration.

TEXTE. — *Tunc imponebant eis manus, et accipiebant Spiritum Sanctum.* Alors les apôtres leur imposaient les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit. (Actes des apôtres, ch. VIII, vers. 17.)

EXORDE. — Mes frères, je terminais ma dernière instruction en vous disant qu'il était très-important pour les fidèles, dans notre temps surtout, de faire tous leurs efforts pour recevoir la confirmation ; j'insistais sur l'importance de ce sacrement. Nos aïeux la comprenaient, cette importance.

(1) Osée, IX, 12. — (2) Sap., XIV, 9.

Laissez-moi, en commençant, vous raconter ce qui se passait en France même, au commencement de ce siècle, vers l'année 1803. A la suite d'une révolution funeste (hélas! elles le sont toutes funestes, aux principes comme aux bonnes mœurs, à la patrie comme à la religion). A la suite donc de cette révolution, qui éclata en 1789, les temples avaient été fermés, la religion proscrite, les évêques massacrés ou contraints de gagner la terre d'exil. Pendant douze ans, on n'avait point administré le sacrement de confirmation... Aussi lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, quand les évêques furent rentrés dans leurs diocèses, c'était un spectacle touchant de voir comment étaient accueillis par des populations chrétiennes encore, les successeurs des apôtres, les ministres du sacrement de confirmation... Leurs cathédrales, il est vrai, avaient été pillées, appauvries et profanées... Ils étaient eux-mêmes pauvres, courbés sous le poids des ans, toujours odieux à l'impiété qui cherchait encore à les persécuter, et ne les voyait reparaître qu'avec une sorte de rage... Eh bien, nos pères les ont vus, ces vieux évêques, avec leurs mitres dépouillées de diamants, leurs crosses de bois, parcourir nos campagnes depuis de longues années privées de leur présence, pour administrer le sacrement de confirmation.

Les églises les plus vastes étaient combles; les chapelles, trop petites pour contenir la foule, s'allongeaient d'un pavillon d'étoffe orné de verdure... Grâce à la présence des premiers pasteurs, les paroisses semblaient renaître!... Voyez-vous cette longue colonne de confirmants, qui vont s'agenouiller sous la main bienfaisante de leur évêque, ce ne sont pas seulement ces jeunes enfants qui viennent de faire leur première communion, ces chastes petites vierges vêtues de robes blanches, couvertes d'un long voile et parées d'une couronne de roses... Non, non; ce sont des soldats brunis par le soleil des Pyramides, et qui demain seront les vainqueurs d'Austerlitz... ; ce sont des époux qui, pendant les jours maudits de la Terreur, ont fait bénir leur mariage au fond d'une forêt, au coin d'une grange ou dans une chambre isolée, par quelque prêtre proscrit. Ils viennent de loin peut-être! Enfin, ils sont venus, le cœur joyeux, l'âme remplie d'espérance, recevoir la bénédiction de leur évêque, et réclamer de lui ce sacrement de Confirmation qui doit les rendre parfaits chrétiens et vrais soldats du Sauveur Jésus... Voilà, frères bien-aimés, quelle importance nos aïeux eux-mêmes attachaient à ce sacrement (1).

(1) Conf. : *Les Sacrements ou la Grâce de l'Homme-Dieu*, par Mgr Besson, tome II°.

Proposition et division. — Mon intention, ce matin, est de vous expliquer : *Premièrement*, quel est le ministre de la confirmation; *secondement*, quelles dispositions il faut apporter à ce sacrement; *troisièmement*, les principales cérémonies qui en accompagnent l'administration.

Première partie. — L'évêque seul est le ministre ordinaire du sacrement de confirmation (1)... Un simple prêtre, fût-il doyen, chanoine, prélat de la cour de Rome, n'a ni le droit ni le pouvoir d'administrer d'une manière valide ce sacrement... Saint Thomas se sert, à ce sujet, d'une belle comparaison. Je vais la développer pour vous la faire comprendre le mieux qu'il me sera possible... Dans les vastes ateliers, il y a des ouvriers plus ou moins habiles; les inférieurs sont chargés de donner aux ouvrages qu'on y confectionne leur forme première, mais il appartient aux plus habiles, aux maîtres seulement, de leur donner le fini, la perfection dont ils sont susceptibles... Ainsi, nous simples prêtres, nous rendons vos enfants chrétiens; ils appartiennent à Jésus-Christ quand nous les avons baptisés... Mais la confirmation, qui doit imprimer sur leurs âmes ce fini, ce cachet ineffaçable qui les rendra parfaits chrétiens et soldats de Jésus-Christ, nous ne pouvons la leur donner... C'est à l'évêque seul, qui, comme un ouvrier plus parfait, a reçu la plénitude de la grâce du sacerdoce, c'est à l'évêque seul, dis-je, qu'il appartient de faire descendre sur leurs âmes les dons précieux de ce sacrement... Vous avez sans doute compris!...

Et, frères bien-aimés, l'Ecriture sainte nous apprend qu'il en était ainsi du temps des apôtres, dont les évêques sont les successeurs... Le diacre saint Philippe, disciple immédiat du Sauveur, avait baptisé dans la ville de Samarie, de nombreux fidèles, que ses prédications avaient convertis... Mais que faire?... Il n'a ni le droit ni le pouvoir de leur imposer les mains, de les rendre parfaits chrétiens, c'est-à-dire de leur administrer le sacrement de confirmation... Il prévient donc les apôtres de ce qui s'est passé... Et ceux-ci, comme des évêques qui font la visite de leur diocèse, entreprennent un assez long voyage, se rendent à Samarie et sans doute encore dans d'autres lieux, que l'Ecriture ne nomme pas, afin de donner la confirmation à ceux que Philippe et d'autres disciples avaient baptisés (1)... Faut-il vous citer d'autres faits, tirés de la sainte Ecriture, de la vie des saints ou de l'histoire de l'Eglise? Ils se présentent en foule... Non, me dites-vous, cela serait inutile, nous savons tous que l'évêque est le ministre du sacrement de confirmation; nous savons que, seul, il a le droit de l'administrer...

Seconde partie. — Voyons maintenant quelles

dispositions il faut apporter pour recevoir avec fruit la confirmation.

Mais, auparavant, disons quelques mots sur le sujet de ce sacrement, c'est-à-dire sur les personnes qui sont capables de participer aux grâces qu'il confère. Autrefois, on confirmait les petits enfants presque aussitôt après leur baptême, mais l'usage actuel de l'Eglise est de ne donner la confirmation qu'après la première communion... Jeune enfant, tu dois comprendre combien le Sauveur a été bon pour toi... Non-seulement il a voulu, par le baptême, t'arracher à l'esclavage de Satan, te faire enfant de Dieu et membre de la sainte Eglise catholique... Ecoute-moi donc bien, mon enfant, et vous tous, mes frères, écoutez, car tous nous avons joui de ces faveurs.

Voici donc qu'après notre baptême, nous avons été instruits des vérités de notre sainte religion. Puis un jour, le prêtre qui nous les avait enseignées, nous a dit : « Mes enfants, vous êtes assez âgés, assez éclairés, assez bien disposés pour vous faire approcher de la table sainte. Demain, mes chers petits amis, vous aurez le bonheur de communier pour la première fois ! » Ah ! vous vous en souvenez ! Tous, à cette heureuse nouvelle, nous avons tressailli d'allégresse ! Le lendemain, le Dieu qui réside dans la sainte Eucharistie s'est donné tout entier à nous, ici même, dans cette église, près de cet autel, à cette table sainte !...

« Enfant baptisé et nourri du corps et du sang de Jésus, » nous a dit ensuite la sainte Eglise, « veux-tu l'aimer ? Veux-tu lui être à tout jamais fidèle, t'engager résolûment sous son drapeau, quelles que soient les luttes et les combats qui t'attendent au milieu de ce monde, fallût-il même, comme les martyrs, résister jusqu'à la mort ?... Veux-tu, en un mot, être soldat du Sauveur Jésus ?... » Et, en nous préparant à recevoir le sacrement de confirmation, nous avons dit : — Oui, je suivrai l'étendard de mon Sauveur, et je combattrai pour lui ; je lui serai fidèle jusqu'à mon dernier soupir ! — Alors l'évêque a fait l'onction sainte sur nos fronts, et, pendant qu'il disait ces paroles : « *Je te marque du sceau du Christ*, » un caractère ineffaçable s'imprimait sur notre âme et nous sacrait à toujours les soldats de Jésus !... Vous comprenez donc, frères bien-aimés, avec quelle sagesse l'Eglise a voulu que, dans nos temps bouleversés, le sujet de la confirmation eût atteint l'âge du discernement pour s'engager dans cette milice sacrée...

Mais j'ai parlé des dispositions qu'il fallait apporter à la confirmation. Ne disons pas qu'il faut être instruit de ce sacrement et savoir les principales vérités de notre sainte religion. Cela se comprend de soi-même ; un militaire qui s'engage volontairement doit connaître la patrie qu'il devra défendre, les devoirs qu'il aura à remplir.

La disposition la plus essentielle, c'est d'être en état de grâce... Par la confirmation, nous l'avons déjà dit, le Saint-Esprit descend dans notre âme ; elle devient son temple. Mais dites-moi, un prince qu'on attendrait, je dirai même, pour mieux me faire comprendre, un ami qui viendrait vous visiter, auquel vous auriez promis un lit moelleux, un appartement commode, et qui ne trouverait plus pour gîte, en arrivant chez vous, que de la paille pourrie et une étable peuplée d'animaux immondes... Non, il ne s'arrêterait pas !... Il se hâterait de fuir, mécontent d'une telle réception... Eh bien, cette comparaison doit vous faire comprendre que l'Esprit-Saint ne peut pas accepter pour temple, pour demeure, une âme souillée et flétrie par le péché mortel... En vain l'évêque, par l'imposition des mains, par de saintes prières, par l'onction sacrée, invitera cette troisième personne de l'auguste Trinité à descendre sur vous... Non, votre âme ainsi flétrie lui répugne ; il la contemple avec dégoût ; au lieu d'y descendre, il s'en éloigne !...

Un mot maintenant sur les dispositions du corps. Il faut être à jeûn, lorsqu'on le peut. Ce jeûne n'est pas rigoureux comme pour la réception de la sainte Eucharistie. Un enfant qui aurait, par mégarde, pris quelque chose le jour où il doit confirmer, n'aurait pas à se tourmenter, comme s'il s'agissait de communier... C'est par respect pour le sacrement que l'Eglise désire que l'on soit à jeûn pour le recevoir, lorsqu'il doit être donné le matin, quand notre santé ne s'y oppose pas, et que la distance qui nous sépare du lieu où nous devons être confirmés n'est pas considérable...

C'est également par respect pour la Confirmation, qu'il nous est commandé d'être décemment vêtus, et surtout d'avoir bien purifié nos fronts, sur lesquels le Pontife doit faire l'onction sainte... Voilà pour les dispositions du corps, être à jeun si on le peut, être décemment vêtu, avoir le front propre avant de se présenter à l'Evêque...

Troisième partie. Et maintenant, quelques mots seulement sur les principales cérémonies qui accompagnent le sacrement de Confirmation... Il y a d'abord l'imposition des mains sur les confirmants ; puis une prière magnifique, par laquelle le Pontife appelle sur ceux qui vont recevoir ce sacrement tous les dons du Saint-Esprit. Nous en parlerons plus longuement dans l'instruction suivante, en traitant des effets de la Confirmation...

Cette première cérémonie est suivie d'une seconde ; les confirmants, placés sur deux rangs,

portant chacun dans leur main droite un billet, rappelant le nom du saint sous le patronage duquel ils ont été placés au jour de leur Baptême, se tiennent dans une posture pieuse, recueillie... L'Evêque, la mitre en tête, paré de tous ces ornements qui donnent tant de majesté à nos pontifes, s'avance environné de prêtres vénérables qui lui forment cortège... Confirmants, à genoux! oui, à genoux, vous tous qui allez recevoir cet auguste sacrement... Ils se prosternent; et, les appelant chacun par leur nom, comme un père appelle et connaît ses enfants, l'Evêque, sur le plus riche, comme sur le plus pauvre, prononce la même formule sacrée... Il appelle les mêmes grâces, les mêmes bénédictions sur l'orphelin de l'hospice ou l'enfant du château...Sainte égalité, en vain les hommes vous ont rêvée ! En vain ils vous proclament ; non, ils ne vous connaissent pas !.. La justice humaine, elle-même, a laissé bien souvent pencher sa balance du côté du plus riche ou du plus puissant... Non, en vérité, vous n'existez réellement que devant l'Eglise et devant Dieu!...

Mais continuons : l'Evêque trace de son pouce consacré l'onction du saint chrême sur le front du confirmant. — Pourquoi donc sur le front? je me le demande. C'est que le front est chez l'homme la partie la plus noble, le siège où réside, en quelque sorte, notre intelligence, pendant que, sur cette terre, elle est servie par des organes; c'est que le front sait se dresser chez un homme courageux; c'est qu'il sait rougir chez une jeune fille, chez un jeune homme, quand la pudeur, quand la vertu est attaquée, sans qu'ils puissent la défendre. Le front avec ces yeux placés si près de lui, c'est l'organe muet de la pensée, la bouche peut se taire, que les yeux et le front parleront encore...

Donc, l'évêque trace sur le front du confirmant, avec le chrême bénit, le signe de la croix, en prononçant ces paroles que nous avons déjà citées : *Je te marque du signe de la Croix ; et je te confirme, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Puis, avec trois doigts il touche légèrement la joue du nouveau confirmé, comme pour lui donner un soufflet... Il veut par là lui apprendre qu'il doit savoir souffrir désormais toutes les humiliations, tous les opprobres, toutes les persécutions, plutôt que d'être infidèle au Dieu dont il est aujourd'hui le soldat... Un soldat ! mais ce doit être le type du courage et de la fidélité... Un vieux maréchal de France, fervent chrétien, condamné à mourir sur l'échafaud, à cause surtout de sa piété, de sa fidélité à Dieu, disait, avec le calme d'un prédestiné : « A quinze ans, j'ai monté à l'assaut pour mon roi, à quatre-vingts ans, je monterai à l'échafaud pour mon Dieu ! » Et le lendemain il mourait bravement et en véritable héros, comme sont morts tous les martyrs, véritables soldats du Christ...

Péroraison. — Cette mort du maréchal Mouchy, car ainsi s'appelait le fervent chrétien dont je viens de vous parler, me rappelle l'histoire d'un jeune saint... C'est par là que je termine... Autrefois, c'était encore une cérémonie de la Confirmation de donner à ceux qui devaient recevoir ce sacrement un parrain ou une marraine. Un noble jeune homme, qui depuis est devenu saint Gérufle, était né de parents chrétiens, qui l'avaient, dès son bas âge, formé à la pratique des vertus... Devenu adolescent, il désira recevoir le sacrement qui nous donne le Saint-Esprit, et nous fait soldats de Jésus-Christ... Il ne se trouvait pas, dit son historien, suffisamment armé et préparé pour bien combattre les ennemis du salut... Accompagné d'un parrain de son pays natal, il se rendit au monastère de Sainte-Blandine, pour y recevoir l'onction du saint chrême des mains de l'évêque Elysée, qui se trouvait alors de passage dans ce monastère... Après avoir reçu le sacrement de Confirmation, il s'en retournait tout embaumé de la grâce, son âme était transformée... Ce parrain qui l'avait accompagné, jaloux de la piété de ce jeune homme, et inspiré par Satan, eut la scélératesse de lui donner la mort... Dieu fit un prodige en faveur de son serviteur ; malgré ses blessures, Gérufle vécut encore assez pour recevoir le saint viatique ; et, fortifiée par cette nourriture céleste, son âme s'envola dans les cieux (1)... Sa fête est célébrée au mois d'octobre, dans plusieurs paroisses de Flandre.

Frères bien-aimés, oui, le sacrement de Confirmation que nous avons reçu, devait nous rendre, et les fidèles serviteurs, et les soldats intrépides du Sauveur Jésus... Demandons-lui donc la grâce de réveiller dans nos âmes les dons que ce sacrement y a déposés, et proposons-nous de faire tous nos efforts pour lui être fidèles, aujourd'hui, demain et toujours... Ainsi soit-il !

L'abbé Lobry,
Curé de Lagessé.

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(3e article.)

Il suit de ce que nous avons dit ci-dessus que le droit canonique, tout en recommandant que le choix des fabriciens soit laissé au curé ou à

(1) Confer Molanus, dans Jacques Marchant, *Candélabre mystique, premier volume.*

l'évêque, ne s'oppose pas à ce qu'une communauté ou corporation, pourvoyant par elle-même aux frais du culte, constitue directement une administration laïque pour s'occuper du temporel et du matériel, avec juste subordination au curé et à l'évêque. Or, après les désastres de la Révolution, quand il s'est agi de trouver les ressources nécessaires, il a fallu s'adresser aux habitants, non-seulement aux deniers communaux, mais principalement à la bonne volonté des paroissiens. C'est ainsi qu'ont été établis les divers tarifs de location des places et des chaises, les tarifs de fournitures pour les mariages et les convois, et enfin les quêtes ordinaires et extraordinaires. Il ne suffisait pas de rédiger à cet égard de beaux règlements, il fallait surtout les faire accepter, les faire entrer dans les mœurs. La chose n'était point facile, et, dans les campagnes notamment et les petites villes, un temps considérable s'est écoulé avant qu'on soit parvenu à dilater les cœurs et les bourses.

Avouons-le; sous l'ancien régime, les pompes ecclésiastiques, à l'occasion des baptêmes, mariages et convois, étaient à peu près inconnues. D'une part, les églises étaient dotées, et il n'y avait pas lieu de recourir aux libéralités des paroissiens, si ce n'est dans des cas extraordinaires; d'autre part, on aurait été choqué de voir un conseil de fabrique spéculer sur des chaises, sur la sonnerie des cloches, sur des tentures et des fournitures funèbres. Mais, sous l'empire des faits nouveaux, les idées se sont modifiées. Telle mesure qui, autrefois, n'aurait point paru exempte d'une certaine teinte de simonie semble aujourd'hui la plus légitime du monde; et aucun catholique ne refuse d'acquitter les oblations paroissiales, qui parfois dans les villes atteignent un chiffre très-élevé.

Cela étant, il faut reconnaître que, en résumé, ce sont les paroissiens qui pourvoient aux dépenses du culte; et tel est le titre que ces paroissiens peuvent invoquer pour participer d'une manière ou d'une autre à la gestion ou à l'emploi de leurs deniers. Or, comme la situation dont il s'agit est celle de toutes les paroisses de France, il ressort ici un intérêt public auquel le pouvoir civil ne saurait demeurer étranger. De là les règlements édictés par le pouvoir civil pour assurer la bonne administration des deniers fabriciens. Qu'on saisisse bien notre pensée. Nous ne venons pas nous faire l'apologiste des hommes d'Etat dans tout ce qu'il leur a plu de légiférer au sujet des fabriques d'églises; nous ne voulons pas néanmoins contester à l'Etat, vu les circonstances, qualité suffisante pour s'occuper, de concert avec les évêques, des intérêts fabriciens. Nous confessons que l'Etat, plus d'une fois, dépasse en fait les justes limites; mais, à nos yeux, ce n'est pas une raison pour contester ce qui est une intervention légitime et pour voir partout envahissement du domaine de l'Eglise.

Nous n'ignorons pas que les hommes d'Etat, qui ont légiféré en matière fabricienne, se placent à un autre point de vue; ils soutiennent d'abord que tout ce qui est temporel et matériel est soumis à la juridiction de l'Etat; ensuite, que, si l'Eglise a besoin de choses temporelles et matérielles pour accomplir sa mission, l'objet devient immédiatement *mixte*, c'est-à-dire ne peut être abordé et traité que par le concours des deux puissances; ils ajoutent que, en cas de conflit, le dernier mot reste à l'Etat. Il suffit d'exposer ce système pour que chacun reconnaisse ce qu'il a d'erroné. La conséquence serait que, sous prétexte de distinguer le temporel du spirituel, l'Eglise n'aurait aucun droit direct sur les objets qui sont la matière des sacrements, pas plus que sur les édifices destinés au culte divin et sur le mobilier nécessaire; il dépendrait éventuellement de l'Etat que l'Eglise fût privée du temporel et du matériel requis pour l'exercice de son ministère, ce qui est inadmissible de tous points. Jésus-Christ a fondé son Eglise comme société parfaite, c'est-à-dire comme société indépendante, munie d'institutions propres, et investie de tous les droits voulus pour assurer son maintien au milieu des vicissitudes humaines. Tel est l'enseignement catholique.

« Par *choses spirituelles*, dit Reiffenstuel, on entend non-seulement les choses qui sont d'elles-mêmes et essentiellement spirituelles, comme la grâce, les vertus et les autres dons surnaturels, mais encore tout ce qui trouve sa cause dans les choses spirituelles; par exemple, les sacrements qui confèrent la grâce surnaturelle à ceux qui les reçoivent dignement; et aussi tout ce qui se rattache au culte divin, aux pratiques pieuses, au salut des âmes et à leur préservation du péché. De cette manière, eu égard à leur fin, certaines choses temporelles sont censées spirituelles, et appartiennent proprement au gouvernement spirituel des prélats de l'Eglise. Sous ce titre se rangent la profession religieuse, le vœu, le serment, le bénéfice ecclésiastique et l'élection des sujets, les offrandes, les dîmes et choses du même genre; ainsi que les controverses qui peuvent surgir à l'occasion de ces divers intérêts (1). »

« Par la bulle *Auctorem fidei*, dit le cardinal Gousset, Pie VI condamne comme hérétique une proposition du synode de Pistoie, en tant qu'elle affirme que l'Eglise abuserait de son autorité si l'on en étendait l'exercice aux cho-

(1) *Jus canon. univ.*, liv. II° des *Décrétales*, tit. 1er, n. 65.

ses extérieures. Et si l'on prend cette proposition dans ce sens que l'Eglise n'aurait pas reçu de Dieu le pouvoir d'ordonner par des lois, de réprimer et de forcer les rebelles par un jugement extérieur et des peines salutaires, le même Pape la censure comme conduisant à un système déjà condamné comme hérétique...

« On nous objectera peut-être, poursuit le même auteur, que l'Eglise ne peut exercer sa puissance sur les choses extérieures sans l'exercer, au moins indirectement, sur le temporel. Cette objection, si on la faisait, ne serait pas sérieuse; elle ne serait qu'apparente, et encore ne le serait-elle qu'aux yeux de ceux qui n'ont aucune idée du ministère sacré. Au for intérieur, comme au for extérieur, l'Eglise n'agit-elle pas sur le temporel des fidèles lorsqu'elle leur impose l'obligation d'entendre la messe les jours de dimanche et de fête, et leur interdit de vaquer, en ces saints jours, aux œuvres serviles; lorsqu'elle leur prescrit des jeûnes et des abstinences; lorsque, au tribunal de l'officialité, elle prononce la validité ou la nullité du mariage?... Nous le répétons, vouloir que la discipline de l'Eglise soit purement intérieure, parce que sa puissance est spirituelle, c'est vouloir une chose contre nature, ou bien que la discipline qui règle le culte extérieur dépende, soit du caprice de chaque particulier, soit de l'arbitraire des gouvernements (1). »

Quoi qu'il en soit des notions fausses que les hommes d'Etat ont prises pour base pour légiférer en matière fabricienne, il n'est pas moins constant que les intérêts fabriciens constituent un intérêt public auquel le pouvoir civil ne doit pas rester étranger, sous la condition de marcher d'accord avec l'autorité ecclésiastique et la législation canonique. C'est à tort, selon nous, que les juristes ont créé, de leur chef, une nouvelle branche de la science du droit absolument inconnue à nos pères, savoir : la branche du droit civil ecclésiastique. L'expression *droit civil ecclésiastique* pourrait, à la rigueur, signifier et attester l'union si nécessaire de l'Eglise et de l'Etat; mais il faut reconnaître que le nom et la chose ont été inventés sous l'empire de principes très-différents, sous l'empire notamment du principe faux de la subordination de l'Eglise à l'Etat, et de l'erreur, combattue plus haut, qui n'attribue à l'Eglise l'autorité qu'au for intérieur.

Maintenant, que faut-il penser du décret du 30 décembre 1809, portant règlement des fabriques? Satisfait-il à la condition articulée ci-dessus?

Nous avons dit, en son lieu, que toute communauté catholique, par cela seul qu'elle fournit les ressources matérielles à l'aide desquelles le culte divin est exercé, possède titre et qualité pour veiller à l'emploi des deniers. Or, ici, le pouvoir séculier s'est constitué le mandataire de toutes les paroisses, et, comme tel, il a édicté un règlement général. En prenant le fait en lui-même, sans nous arrêter à tel et tel détail du règlement, l'intervention de l'Etat nous paraît légitime et même salutaire. Quant à la condition, nous verrons qu'elle a été accomplie d'une certaine manière, réserve faite en ce qui touche quelques dispositions.

(*A suivre.*)

VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'église d'Orléans.

(1) *Exposition des principes du droit canonique.* Paris, 1859, Lecoffre.

LES ACTES PUBLICS DE LA VIE DU PAPE

Le Pontifical.

(*Suite*).

15. *Vestition des ornements pontificaux.* — Le Pape s'assied et prend la mitre.

Un des conservateurs de Rome se rend à la crédence pontificale, accompagné de deux massiers, d'un auditeur de Rote et d'un clerc de la chambre. Le crédencier, après lui avoir placé sur les épaules un voile de soie blanche ou rouge frangée d'or, dont les pans retombent par devant, lui donne l'aiguière de vermeil qu'il recouvre de ce voile. L'auditeur de rote reçoit un grémial et le clerc de la chambre un essuie-mains dans un bassin doré.

Ces trois officiers, précédés des massiers, se dirigent vers le trône. L'auditeur de Rote ceint le grémial au Pape; le laïque noble lui verse l'eau sur les doigts et le cardinal-évêque assistant prend la serviette des mains du clerc de la chambre et la présente; cela fait, ils retournent à la crédence.

Le Pape se lève : le cardinal-diacre, qui doit chanter l'évangile, lui ôte successivement la mitre, le manteau, l'étole et la ceinture.

Les prélats votants de la signature et abréviateurs du Parc majeur vont chercher sur l'autel les ornements pontificaux que leur remet Mgr le sacriste, en soutane noire, *cotta* et pluvial blanc ou rouge uni; ils les apportent au cardinal-diacre dans l'ordre suivant, ordre qu'il observe lui-même en les remettant au Pape :

1. La ceinture d'or, à laquelle pend, au côté gauche, une aumônière de soie blanche ou rouge, brodée d'or.

2. La croix pectorale, ornée de pierres précieuses, émeraude et brillants.

3. Le fanon, qui a la forme d'une double pèlerine et est fait avec une étoffe de soie blanche, rayée verticalement or et amarante.

4. L'étole de soie rouge ou blanche, brodée d'or. Avant de s'en revêtir, le Pape baise la croix d'or brodée sur le fanon et l'étole.

5. La tunicelle de soie blanche ou rouge unie.

6. La dalmatique de soie blanche ou rouge unie.

7. Les gants de soie blanche ou rouge brodés d'or.

8. La chasuble de soie blanche ou rouge brodée d'or, qui se trouve recouverte par le fanon dans sa partie supérieure.

9. Le pallium de laine blanche, semé de croix noires et attaché par trois épingles d'or ornées à la tête de pierres précieuses.

10. La mitre de drap d'or uni, galonnée et frangée d'or.

11. L'anneau pontifical, avec pierre précieuse au chaton, que met au doigt annulaire de la main droite le cardinal-évêque assistant.

Sous le pontificat de Pie VI, il y avait, dans la sacristie pontificale, deux anneaux qui servaient au Pape dans les cérémonies sacrées. Jules II, suivant plusieurs historiens, faisait usage dans les pontificaux, d'un anneau dont le brillant fut acheté par lui 22,500 écus d'or (l'écu d'or romain vaut environ 9 francs). Cet anneau avait été fait par le célèbre orfèvre Caradosso Poppa, de Pavie, qui y avait ciselé avec un art admirable les quatre docteurs de l'Eglise latine.

Le Pape étant assis met l'encens dans l'encensoir que tient le prélat doyen des votants de la signature et le bénit par un signe de croix.

16. *Commencement de la messe.* — Le Pape descend du trône de tierce, sur lequel il ne doit plus revenir. Précédé du thuriféraire, de sept prélats portant les cierges, de la croix pontificale, tenue par un sous-diacre auditeur de Rote, des deux sous-diacres latin et grec, des trois cardinaux-diacres, du cardinal-évêque assistant, il est suivi de deux camériers secrets qui soulèvent la *falda*, du doyen de la Rote et des patriarches, archevêques et évêques assistants au trône pontifical. Il s'avance processionnellement et en bénissant jusqu'à l'extrémité des bancs, où l'attendent les trois derniers cardinaux-prêtres, qui sont admis, l'un après l'autre, au double embrassement de la poitrine et de la figure ou à un double baiser.

Ces trois cardinaux représentent les rois mages venant adorer Jésus. Innocent III (*de Myster. mis.*, cap. II) voit, dans le double embrassement, un symbole de la nature divine et de la nature humaine : « *divinam quasi latentem in pectore, humanam quasi patentem in ore.* »

Les trois cardinaux retournent à leur place. Le Pape s'avance jusqu'au bas de l'autel. Le cardinal-diacre lui ôte la mitre; le pontife fait le signe de la croix, et commence le psaume *Introibo.* Il s'incline au *Gloria Patri*, fait le signe de la croix à *Adjutorium nostrum*, récite penché le *Confiteor,* se relève à *Misereatur*, reçoit du sous-diacre apostolique le manipule au bras gauche à *Indulgentiam*, où il se signe de nouveau, se courbe légèrement aux versets qui suivent et se redresse en étendant les bras après *Dominus vobiscum.* Le cardinal évêque assistant à sa droite et le cardinal-diacre de l'évangile à sa gauche lui répondent.

Les cardinaux et les prélats, à leurs bancs, ainsi que les évêques qui font cortège au Pape, récitent deux à deux et à demi-voix le psaume *Introibo* et les autres prières, en même temps que le Pape.

Dès que le Pape est arrivé au pied de l'autel, deux contr'altes entonnent l'Introït, que le chœur continue en contre-point. La moitié du verset du psaume est chantée par deux contr'altes et l'autre moitié par le chœur; de même pour le *Gloria Patri.* Reprise de l'antienne de l'Introït.

Le Pape monte à l'autel en récitant la prière *Aufer a nobis.* Il s'incline à *Oremus te Domine* et baise successivement l'autel et le livre des évangiles que lui présentent le sous-diacre apostolique et le cardinal-évêque assistant. Il met l'encens dans l'encensoir, le bénit et encense la croix, les statues de S. Pierre et de S. Paul, puis l'autel. Quand il est pour la seconde fois au coin de l'épître, il remet l'encensoir au cardinal-diacre d'office, reçoit la mitre, est encensé de trois coups par ce même cardinal-diacre qu'il bénit, et revenant au milieu de l'autel, il y embrasse, à la figure et à la poitrine, le cardinal-diacre d'office et les deux cardinaux-diacres assistants.

Le Pape fait une inclination de tête à la croix; descend les marches de l'autel et se rend au trône majeur, où il quitte la mitre et debout lit à mi-voix l'introït, dans le missel que soutient le premier des évêques assistants au trône, un autre évêque tenant près de lui la bougie allumée.

Il récite avec la chapelle le *Kyrie eleison*, que les chantres exécutent en musique *alla Palestrina.* La messe, c'est-à-dire le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, est de Ciciliani, à huit voix; c'est la plus solennelle de toutes.

Le Pape entonne le *Gloria in excelsis Deo*, en étendant et élevant les mains au ciel. La chapelle le continue à mi-voix avec le Pape qui se signe aux derniers mots. Le chœur l'achève en musique. Pendant le chant du *Gloria*, le Pape reste assis et couvert de la mitre de drap d'or, les mains appuyées sur un grémial de soie blanche ou rouge brodée d'or. Sur un signe fait par le maître des cérémonies qui se tient debout à ses côtés, il s'incline lorsqu'on chante

Adoramus te, Gratias agimus, Suscipe deprecationem nostram et *Jesu Christe.*

Tel est alors l'aspect général du presbytère. Au trône, le Pape siège entre deux cardinaux-diacres assis sur des escabeaux et le cardinal-évêque est en avant sur un faldistoire. A la droite du Pape, le prince assistant au trône et à la gauche le préfet des cérémonies apostoliques, l'un et l'autre toujours debout sur la marche la lus élevée, le sénateur de Rome et deux conservateurs.

Sur la marche inférieure et tournant le dos au Pape, les auditeurs de Rote, le maître du sacré palais, les clercs de la Chambre et le reste de la prélature. Sur un banc, en-dehors du trône, les évêques assistants.

A l'autel, au coin de l'épître, sur la marche supérieure, le cardinal-diacre de l'évangile, assis sur un escabeau et assisté d'un maître des cérémonies debout. Sur une des marches, le sous-diacre apostolique entre le diacre et le sous-diacre grecs.

Le Pape quitte la mitre, se lève, étend les bras, et dit *Pax vobis.* Le chœur répond *Et cum spirito tuo.*

Le Pape chante la collecte du jour et celle des nouveaux saints, aux canonisations, mais sous la même conclusion, s'assied, se coiffe de la mitre et pose ses mains sur le grémial de soie rouge ou blanche brodée d'or, qui avait été confié à un clerc de la chambre.

Le cérémonial subit en cet endroit une triple modification, le jour du couronnement.

Quand le Pape a reçu le manipule et récité les prières qui terminent la confession, il prend la mitre et va s'asseoir au milieu du sanctuaire sur la *sedia.* Les trois premiers cardinaux-évêques récitent sur lui trois oraisons spéciales. Il descend alors de la *sedia*, quitte la mitre et reçoit le pallium des mains des deux cardinaux-diacres assistants, qui le fixent sur la chasuble avec des épingles ornées de pierres précieuses.

Le Pape, ayant reçu le pallium, se dirige sans la mitre vers le maître-autel qu'il baise au milieu. Il baise ensuite le livre des évangiles et fait l'encensement de l'autel à la manière accoutumée.

Après cet encensement, le Pape se rend à son trône pour y recevoir la dernière adoration. Tous les cardinaux, la mitre à la main, viennent successivement baiser le pied et la main du pontife qui, à son tour, les embrasse. Les patriarches, les archevêques, les évêques et les abbés mitrés, après une génuflexion, baisent les pieds et le genou ; enfin les pénitenciers, après trois génuflexions et à genoux, baisent le pied seulement.

L'adoration terminée, le Pape quitte la mitre, récite debout l'introït, puis le *Kyrie*, auquel répondent les cardinaux assistants.

Quand le Pape a chanté la collecte de la messe du couronnement, il s'assied et reprend la mitre et le grémial.

Alors le cardinal premier diacre, la férule à la main, conduit par un maître des cérémonies et suivi par les auditeurs de Rote, les avocats consistoriaux et les autres officiers de la cour pontificale, descend à la confession des saints apôtres, où il chante les litanies de l'intronisation.

17. *Epître, homélie et absolution, évangile.* — Le sous-diacre apostolique, accompagné d'un maître des cérémonies et tourné du côté du midi, chante l'épître en latin et le sous-diacre grec la répète dans sa langue.

Autrefois, l'épître et l'évangile étaient chantés en grec par un moine de l'abbaye de Grotta-Ferrata, près Rome ; Sixte V a assigné cet office à perpétuité à deux élèves du collège grec de Rome.

Tous les deux vont ensuite, le premier à droite, le second à gauche, baiser le pied du Pape, qui lit dans le missel l'épître, le graduel, l'*alleluia* et l'évangile, puis bénit l'encens et le met dans l'encensoir que tient un prélat votant de la signature.

Deux contr'altes entonnent le graduel, que le chœur poursuit en contrepoint, et chantent seuls le verset. L'*alleluia* est entonné par deux sopranos et répété par le chœur ; les deux sopranos chantent le verset et le chœur termine le neume de l'*alleluia.*

Le cardinal-diacre, après avoir lu l'épître à sa place, pose l'évangéliaire au milieu de l'autel et s'avance vers le trône du Pape, où il lui baise la main. Il retourne à l'autel, où il récite à genoux la prière : *Munda cor meum*, prend le livre des évangiles, et accompagné du sous-diacre apostolique et des sept acolytes, revient au trône demander la bénédiction du Pape, qui la lui donne en faisant sur lui un triple signe de croix.

La chapelle se lève. Le cardinal va droit à l'analogie qui lui est destinée. L'analogie, placée au nord, est recouverte d'un doublier en soie blanche ou rouge, lamée et fleurronnée d'or. Il y pose le livre que soutient par-derrière le sous-diacre et qu'il encense, avant de commencer. Il se signe au front, aux lèvres et au cœur, aux mots : *Sequentia sancti Evangelii*, et chante l'évangile sur deux notes, l'une pour le récitatif, l'autre indiquant la fin de chaque période.

Le diacre remonte à l'autel, accompagné de cinq acolytes, les deux autres restant au pupitre pour l'évangile grec.

Le diacre grec pose le livre des évangiles au

milieu de l'autel, va au trône baiser le pied du Pape, revient à l'autel où il prie à genoux, prend le livre, retourne au trône et demande à genoux la bénédiction au Pape qui récite sur lui la même formule que pour le diacre latin et le bénit trois fois. L'évangile grec est ensuite chanté avec les mêmes cérémonies que l'évangile latin.

Le sous-diacre latin et le sous-diacre grec portent les évangéliaires au Pape qui les baise à l'endroit du texte chanté. Le cardinal-évêque assistant descend au bas du trône et y encense debout le Pape qui le bénit.

Aux canonisations, le Pape prononce, assis et couvert, une homélie latine, qui est suivie de la formule ordinaire d'absolution, c'est-à-dire que le cardinal-diacre de l'évangile, incliné au pied du trône, chante le *Confiteor;* après quoi le Pape récite les prières : *Precibus et meritis, Misereatur* et *Indulgentiam*, puis donne la bénédiction solennelle par un triple signe de croix. Cette absolution a la vertu de remettre les fautes vénielles.

(*A suivre.*) X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de S. S.

LA PHILOSOPHIE DU DROIT

Programme du cours professé a l'université catholique de Toulouse.

(Suite).

CHAPITRE SECOND.

DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LUI-MÊME.

157. Nous avons déjà compris (127) dans quel sens nous admettons des devoirs de l'homme envers lui-même. Nous ne prétendons point dire par là que l'homme puisse s'imposer à lui-même une véritable obligation, ce qui est évidemment impossible (24). Mais s'il ne peut pas être vis-à-vis de lui-même le principe d'aucun devoir, il peut être, et il est l'objet immédiat des obligations que Dieu lui impose relativement à son bien général, et à l'usage de ses facultés soit intellectuelles, soit affectives. Tels sont les devoirs que nous devons exposer dans les trois articles du présent chapitre.

ARTICLE PREMIER.

DEVOIRS DE L'HOMME RELATIVEMENT A SON BIEN GÉNÉRAL.

158. Prop. 1re — *L'homme, soumis par sa nature à l'irrésistible nécessité de s'aimer et de vouloir son bonheur, est obligé par l'amour qu'il doit à Dieu à s'aimer comme il faut et à vouloir son vrai bonheur dans la possession de Dieu.*

Expl. — L'énoncé de cette proposition suppose que s'aimer et vouloir son bonheur est une seule et même chose : *Amare est velle bonum.* Mais nous distinguons un amour de nous-mêmes tellement nécessaire que nous ne saurions nous en dépouiller, et un autre qui est simplement obligatoire et par conséquent libre. La première partie de cette thèse n'a pas besoin de preuve; car il est évident que vouloir ou aimer c'est tendre à l'objet voulu ou aimé; or, toute tendance cherche nécessairement à se satisfaire; et comme le bonheur n'est autre chose que la satisfaction des tendances, il est absurde que l'être qui éprouve ces tendances et leur obéit ne recherche pas le bonheur. Mais il peut vouloir, au lieu d'un bonheur réel, un bonheur purement apparent, et chercher à satisfaire ses tendances dans un objet incapable de lui procurer cette satisfaction. Il est donc libre dans le choix de l'objet dans lequel il placera son bonheur; et c'est à l'usage de cette liberté que se rapporte notre proposition.

Dém. — L'obligation d'aimer Dieu comme notre fin dernière implique l'obligation de tendre à cette fin, et de mériter par cette tendance de nous reposer éternellement dans sa possession. Or, le repos éternel dans la possession de la fin dernière est le suprême bonheur; donc l'obligation d'aimer Dieu implique l'obligation de nous vouloir le bonheur véritable et de nous aimer nous-mêmes comme il faut.

159. Corol. 1. — *Loin d'être nécessairement égoïste, l'amour de l'homme pour lui-même doit être un amour de vraie charité.*

Il y a trois manières de s'aimer soi-même : on peut s'aimer pour Dieu; on peut s'aimer pour soi-même, mais sans exclure l'amour de Dieu et du prochain; on peut enfin s'aimer pour soi-même, à l'exclusion de tout autre amour. C'est ce dernier amour (nommé vulgairement, mais très-improprement amour-propre) qui seul mérite la qualification d'égoïste; mais, loin que le caractère exclusif, qui en fait un vice odieux, soit dans l'essence de l'amour de soi-même, il en est, au contraire, la destruction; car s'aimer à l'exclusion de l'amour de Dieu et du prochain, c'est s'aimer de manière à se priver du vrai bien et, par conséquent, s'aimer d'un amour qui produit tous les effets de la haine.

Le véritable amour de soi, au contraire, est celui par lequel on s'aime en Dieu, en aimant pour elle-même l'infinie amabilité de Dieu, et en voulant son propre bonheur comme voulu de Dieu. Or, cet amour est un amour de vraie charité, et il est aussi pur, aussi méritoire que la charité qui a Dieu même pour objet immédiat.

160. Corol. 2. — *La perfection de la charité n'exige donc pas que nous nous dépouillions du désir de notre propre bonheur, comme l'avait supposé Fénelon.*

Nous venons de comprendre que la charité implique, au contraire, ce désir de notre bonheur, lequel ne perd rien de son intensité pour être subordonné au désir de la gloire divine. Ces deux intérêts sont, en effet, inséparables : puisque c'est dans l'amour des êtres raisonnables et dans le bonheur qui est la récompense de cet amour que Dieu trouve sa plus grande gloire. Du moment qu'il les a créés pour le bonheur, ils ne pourraient renoncer au bonheur sans s'opposer à sa volonté, et sans violer, par conséquent, la première obligation qu'impose la charité, qui est de vouloir ce que Dieu veut.

Comment, du reste, cette renonciation au bonheur éternel pourrait-elle se concilier avec la vertu d'espérance, qui consiste dans le désir et dans l'attente de ce bonheur; et comment la perfection d'une vertu pourrait-elle entraîner la destruction d'une autre vertu?

161. Corol. 3e. — *L'amour intéressé par lequel l'homme s'aime pour lui-même n'est pas positivement désordonné, mais il implique un grave désordre dans l'état de l'homme qui n'est pas animé par un amour plus pur.*

Ce corollaire contient la réfutation d'une des plus graves erreurs du jansénisme et la solution d'innombrables controverses agitées dans les écoles, durant les deux derniers siècles, relativement à l'amour intéressé et au repentir qui naît de cet amour.

Luther, le premier, avait soutenu que le repentir inspiré uniquement à l'homme par la crainte des châtiments, loin de contribuer à sa justification, ne faisait que le rendre plus coupable. Les jansénistes ont renchéri sur cette doctrine, en soutenant que tout amour qui n'est pas la vraie charité est un amour criminel. Ces novateurs confondaient deux choses très-différentes : l'acte de l'amour intéressé, et l'état de l'homme qui ne s'aime que de cet amour. Cet état est évidemment coupable, puisque tout homme est tenu d'aimer Dieu (143), et de s'aimer lui-même (149) d'un amour de vraie charité. De là il suit que, dans l'acte par lequel l'homme s'aime uniquement pour lui-même, il y a un désordre négatif : puisque cet amour devrait être rapporté, soit actuellement, soit habituellement, à la bonté divine comme à sa fin dernière; mais le désordre n'est pas dans l'acte lui-même, puisque le bonheur de l'homme étant un vrai bien, a tout ce qu'il faut pour être le motif de l'amour.

162. Prop. 2e. — *L'homme est obligé de conserver sa vie.*

Dém. — A. La vie présente, durant laquelle la volonté est libre de choisir entre le bien et le mal, est un état d'épreuve, durant lequel l'homme doit glorifier Dieu par le bon usage de sa liberté et mériter la possession de l'éternel bonheur. Or, Dieu seul, en tant que premier principe, souverain Seigneur et fin dernière de la créature raisonnable, a le droit de fixer la mesure de la gloire que cette épreuve doit lui donner et du bonheur qui doit en résulter pour la créature elle-même ; seul, par conséquent il a le droit de fixer la mesure de l'épreuve ; et ce serait empiéter sur son souverain domaine que de l'interrompre avant qu'elle n'ait atteint le terme marqué par lui.

B. L'amour que nous nous devons à nous-mêmes nous interdit également d'abréger le temps qui nous est donné pour acquérir l'éternelle félicité ; car chacun des instants dont ce temps se compose pouvant être échangé contre un degré de l'éternel bonheur, a une valeur vraiment infinie ; et par conséquent nous ne pouvons abréger notre existence mortelle sans nous porter un préjudice plusieurs fois infini.

163. Corol. 1er. — *Il n'est donc jamais permis d'attenter directement à sa propre existence.*

Nous condamnons par cette proposition le suicide proprement dit, c'est-à-dire les actes qui ont pour but direct la destruction de sa propre existence, et non pas ceux qui, ayant un autre but, entraînent indirectement ce résultat. Ces derniers actes peuvent être permis dans les conditions précédemment indiquées (70). Mais que le suicide proprement dit soit toujours un crime, c'est ce qui résulte évidemment de la proposition précédente.

Si cette vérité avait besoin d'une confirmation, nous la trouverions dans la faiblesse des raisons par lesquelles on s'efforce de justifier le suicide. On dit d'abord : que l'on ne saurait être obligé à conserver sa vie lorsqu'elle est devenue plus misérable que la mort elle même. C'est oublier que la vie du temps n'est qu'un moyen mis à notre disposition pour acquérir la vie de l'éternité; et que les misères de la première empruntent à la résignation avec laquelle elles sont supportées, une efficacité spéciale pour accroître les joies de la seconde.

On dit, en second lieu, que la vie étant un bienfait gratuit, il doit être permis d'y renoncer ; comme si un bienfait gratuit ne pouvait pas constituer une obligation. L'application de ce raisonnement aux relations d'un fils avec ceux qui lui ont donné le jour suffit à en montrer la fausseté.

Le suicide ne pourrait se justifier que dans l'hypothèse où l'homme se serait donné à lui-même une existence dont il serait l'unique maître ; et comme cette hypothèse est absurde,

la conséquence qu'il implique nécessairement est inadmissible.

164. Corol. 2e. — *Chaque homme est donc obligé de prendre les moyens nécessaires pour conserver son existence, et d'écarter les causes qui tendraient à l'abréger, à moins qu'il n'en soit empêché par de graves raisons.*

Les devoirs positifs, qui obligent à faire des actes bons, ne sont pas généralement aussi rigoureux que les devoirs négatifs qui interdisent de faire des actes mauvais; car il n'est jamais permis de faire le mal, même pour obtenir un bien, tandis qu'il peut-être permis de s'abstenir d'un bien qui serait par lui-même obligatoire, lorsqu'on ne peut pas le faire sans se priver d'un autre bien considérable ou sans encourir un grand inconvénient. En appliquant au cas présent cette règle générale, nous admettons qu'on peut-être dispensé par de graves raisons d'employer certains moyens nécessaires à la conservation de la vie. Mais, en-dehors de ces circonstances exceptionnelles, l'obligation établie dans la proposition précédente s'étend aussi bien à l'emploi des moyens suggérés par la prudence pour conserver la vie qu'à l'interdiction des actes qui tendraient directement à la détruire. La fin ne pouvant être atteinte que par les moyens, l'obligation d'atteindre la première entraîne nécessairement le devoir d'employer les seconds.

165. Prop. 3e. — *L'homme est tenu de conserver son intégrité corporelle, à moins qu'elle ne soit incompatible avec la conservation de sa vie.*

1° Les motifs qui rendent obligatoire la conservation de l'intégrité corporelle, sont les mêmes sur lesquels nous avons fondé le devoir de conserver la vie; car les membres de notre corps, comme les jours de notre existence, sont des moyens que Dieu nous a donnés pour accomplir notre destinée, lui rendre gloire et mériter le bonheur. Nous ne pouvons donc nous en priver sans violer ses droits de souverain Seigneur et de fin dernière, et sans compromettre gravement nos intérêts.

2° Cependant comme le tout vaut mieux que les parties, si la perte d'un membre devenait une condition nécessaire pour la conservation de tout le corps, il serait permis de consentir à en être privé. Du reste, on doit appliquer à la mutilation recherchée soit directement soit indirectement, ce que nous avons dit du suicide direct et indirect; et comme il ne serait pas permis de se donner la mort pour échapper à un péril de l'ordre moral, il n'est pas permis non plus de se mutiler en vue d'éviter un péril de ce genre.

166. Prop. 4e. — *L'homme est surtout obligé à perfectionner son âme.*

Dém. — Cela se prouve: 1° Par la fin même que s'est proposée le Créateur. Il a doté notre nature du pouvoir de se rapprocher indéfiniment de sa souveraine perfection; mais il a voulu que ce pouvoir ne fût réduit en acte que par les efforts libres de chaque homme. Par là il nous a conféré un insigne honneur et imposé en même temps une essentielle obligation: l'honneur d'être avec lui les auteurs de notre élévation et de notre félicité; l'obligation de ne pas laisser inactives les divines énergies dont l'exercice doit lui procurer sa plus grande gloire et nous faire participer à son bonheur.

2° L'amour de nous-mêmes nous fait également une obligation d'employer le temps de l'épreuve à acquérir cette perfection morale qui doit être la mesure de notre éternelle félicité. En effet, à chaque effort de la tendance doit répondre un degré dans la possession de la fin; et par conséquent l'homme qui néglige de rechercher ici-bas sa perfection morale par le bon usage de ses facultés s'enlève à lui même les biens infinis pour l'acquisition desquels ce capital lui avait été confié. Il se fait donc un tort immense, dont l'amour de lui-même l'oblige à se préserver.

167. Prop. 3e. — *Le travail est pour tout homme une obligation indispensable.*

Dem. — Le travail est l'action accompagnée d'effort et par conséquent de fatigue. Or, il est manifeste par l'expérience que le développement des facultés soit spirituelles, soit corporelles, est proportionné à l'effort qui accompagne leur exercice. L'homme est donc obligé au travail par la loi même qui l'oblige à chercher sa perfection.

Il est également démontré par l'expérience que l'oisiveté cause à l'âme humaine des dommages analogues à ceux qui résultent pour les membres corporels de l'absence d'exercice. Leurs énergies s'affaiblissent et finissent par être complètement paralysées; les mauvais instincts se fortifient dans la mesure dans laquelle les instincts supérieurs s'affaiblissent. Se croire exempté du travail, c'est se croire dispensé de devenir un homme.

168. Corol. — *La véritable humilité, loin d'être contraire à la vraie grandeur de l'homme, en est la condition essentielle.*

L'humilité est une de ces vertus qui par leur essence appartiennent à l'ordre naturel, mais qui, de fait, n'ont été pratiquées et même parfaitement connues des hommes que lorsque le Fils de Dieu est venu les leur enseigner. Aujourd'hui encore, en-dehors du christianisme, cette vertu est très-imparfaitement connue; et on se la représente assez généralement comme rétrécissant le cœur de l'homme et l'empêchant de concevoir de grandes ambitions.

Rien de plus faux qu'une pareille idée. L'humilité, vertu éminemment rationnelle, tend uni-

quement à maintenir l'homme dans la vérité ; et en le détournant de la fausse grandeur, elle lui rend possible l'acquisition de la grandeur véritable. Elle produit trois effets principaux : 1° Elle porte l'homme à connaître toutes ses imperfections, condition essentielle pour les corriger. 2° Elle le pousse à attendre sa perfection de Dieu, qui en est le seul principe; enfin, 3° Elle rapporte à Dieu, comme à sa fin dernière, tout ce qu'elle a reçu de lui; moyen assuré d'obtenir de plus grands dons. L'orgueil, au contraire, détourne de la perfection, soit en dissimulant à l'homme les imperfections qui l'en éloignent, soit en l'empêchant de la demander à Celui, qui, seul, pourrait le mettre en état de l'acquérir, soit en lui inspirant une estime exagérée et une complaisance injuste en lui-même, par rapport à la perfection qu'il croit avoir acquise.

(*A suivre.*) R. P. Ramière, S. J.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

X

Le symbolisme et l'architecture à la renaissance

(*Suite.*)

Cette décadence, au reste, était immanquable dès lors qu'on abandonnait le principe surhumain qui avait présidé aux développements et aux progrès de l'art chrétien. C'est l'Eglise qui avait dirigé cette marche. Epouse de l'Homme-Dieu dont elle continue la mission parmi les hommes, c'est elle qui était venue, infaillible interprète, changer en d'immenses cathédrales les pierres brutes de nos collines, parer leurs nefs consacrées des histoires peintes du monde social, sculpter à leurs frontons les scènes terribles ou consolantes du jugement ou du paradis. Quand cette grande maîtresse des choses de la vie est méconnue, on en vient jusqu'à se rire de ses traditions, et tout ce qui s'était fait avec elle passe de son glorieux apogée à un déplorable déclin. C'est ainsi que ce que le XVIe siècle a touché de nos affaires est décidément tronqué dans l'essence même de la pensée religieuse.

Qu'on entre aujourd'hui dans une église dite de la Renaissance, on la reconnaîtra d'abord à son plan, à la coupe de ses ouvertures, à la bizarrerie de ses parures sculptées. On y cherche en vain les moulures gracieuses et normales des époques antérieures ; on voit que l'artiste d'autrefois n'est plus qu'un ouvrier, se faisant une règle à lui qu'il veut varier jusqu'au difforme, selon qu'il aura eu, un jour ou l'autre, des inspirations plus ou moins réfléchies ou hasardées. Ne lui demandez aucune idée de théologie : où l'aurait-il prise?.. Il n'a fréquenté que des tailleurs de pierres, des badigeonneurs et des vitriers. Il s'est bien gardé de songer à l'auguste Trinité des Personnes Divines en nous donnant trois nefs à trois fenêtres chacune. Le plus souvent, il n'y a qu'une nef, et au fond, perçant un énorme chevet plat, une immense baie ogivale coupée par trois ou quatre meneaux on s'étale en broderie flamboyante une sorte de dentelle assez lourde, dernier reste de ce qu'on fabrique avec une certaine légèreté de ciseau dans le cours du XVe siècle. Si un tel local n'est pas une église, il a du moins l'avantage de devenir propre à tout ce qu'on voudra : ôtez-en l'autel, les stalles, les confessionnaux et les bénitiers, il n'y reste plus rien qui fasse supposer un caractère sacré : c'est, à l'arbitraire du premier occupant, une salle de spectacle ou de bal, une halle, un bazar, une grange, un café ou un cabaret, tout ce que vous voudrez... excepté une église, car il n'y a pas trace de symbolisme dans ce grand parallélogramme carré coupé dans sa ligne médiane par une rangée de colonnes cylindriques sans chapiteaux, et dont l'extrémité supérieure se perd dans les voûtes par des plis fantastiques à la manière assez équivoque de branches de palmier. Si parfois, et assez rarement, vous y apercevez quelques têtes de singes ou d'oiseaux grimaçant ou sautant, sans laisser deviner ce qu'ils font là, sans aucune prétention à une idée symbolique, vous n'y voyez qu'une preuve de plus que Dieu n'a été là en aucune façon, et que la pauvre intelligence qui composa ce tout inqualifiable borna tout son génie au maniement de sa truelle et aux efforts de son marteau. Là tout est bien mort : les riches couleurs, les scènes diamantées des verrières ne sont plus que des verres blancs coupés en losange, en une vaste résille de plomb. Encore un peu de temps et l'on arrivera à un plus simple exposé de la chose. Les fenêtres seront garnies de vitres carrés ou oblongues, comme celles des fenêtres d'une cuisine ou d'une porte de corridor. Il n'y a pas jusqu'à l'orientation qui disparaîtra, et si on l'observe encore dans quelques églises construites pendant ce déplorable triomphe de la Renaissance, c'est que, par un hasard né d'une raison économique, on s'était avisé, sans trop savoir que les canons en avaient fait une règle par respect pour la consécration de la première pierre, de reconstruire sur les anciens fondements qui se posaient de l'est à l'ouest.

Voilà ce qu'a fait la Renaissance, et comment, abandonnant toutes les règles de l'architecture sacrée, elle en vint à cette froideur de grands murs de pierres taillées, dénués de toute parure, peinte ou sculptée, sans aucun élément d'émotion religieuse, tuant l'art et son langage sublime, n'étalant plus que dans les

palais, les théâtres ou les boudoirs les ressources capricieuses des imaginations italiennes. Cette marche de l'art devenu extérieur et païen devint la parallèle de toute l'action sociale. Il n'y eut plus que du réalisme et du naturel, et, chose incroyable, les meilleurs génies d'un règne comme celui de Louis XIV purent s'égarer jusqu'à rabaisser les monuments gothiques de notre glorieux moyen âge. Ils ne goutèrent plus que le grec. Suivant eux, c'était le style grec qui faisait la gloire du XVIe siècle et du leur « par son retour à la simplicité, à la beauté des formes et à la justesse des proportions (1). » Apparemment que nos basiliques du moyen âge manquaient de proportions! Et c'était donc là l'unique mérite qu'il fallait à un monument religieux aux yeux de ces grands hommes déjà aveuglés par les préjugés de leur éducation? Parmi tant de choses qu'elles savaient si bien, ces vives intelligences n'avaient jamais songé à rechercher dans une étude attentive l'histoire de l'art monumental, le sens des belles églises qu'avaient admirées leurs pères, que leur foi avait conçues et exécutées avec tant de piété, d'entente de la doctrine chrétienne, et de zèle pour les âmes qui y buvaient comme à la plus pure de toutes les sources, la connaissance de Dieu, l'amour de son Évangile et les saintes joies de la vérité.

Les conséquences les plus fâcheuses ont suivi jusqu'à nous cette fatale décadence. Il fallut que, pour en augmenter les désastres, nos monuments religieux, devenus les victimes des calvinistes, succombassent en grande partie, dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans le premier quart du suivant, sous les fureurs de ces révolutionnaires qui nous dotèrent des guerres de religion. Alors les plus belles églises, et les plus célèbres, de nos villes et de nos campagnes devinrent la proie des barbares novateurs qui ne se battaient pas tant pour des dogmes auxquels ils n'entendaient rien que pour des richesses qu'ils goûtaient beaucoup plus que les haineuses prédications de leurs faux pasteurs. Par suite de leur isolement, les églises rurales furent les plus maltraitées. Renversées souvent de fond en comble, parfois ne gardant plus d'elles-mêmes que des murailles décrépies et enfumées, elles ne purent être rebâties qu'à la hâte et au meilleur marché possible. Nous avons encore des preuves nombreuses que celles surtout qu'on releva sous Louis XIV ne furent rendues au culte que dans les plus tristes conditions d'architecture et d'ornementation. Ce furent presque toujours quatre murs à peine nivelés, dont les moellons furent revêtus d'une ignoble couche de chaux blanche ; et le tout fut surmonté d'une toiture en tuiles et d'un clocher sans exemple avant ces délabrements.

Outre la disparition de toutes les préoccupations artistiques, beaucoup trop de raisons firent demeurer toujours contre les intérêts de l'Église, dans cette ornière fatale. Le clergé seul aurait pu protester : mais les préjugés contre le moyen âge avaient pénétré dans son esprit avec les doctrines publiées sur la matière par Bossuet et Fénelon; par Fleury et Rollin; par Montesquieu, J.-J. Rousseau, Helvétius et Voltaire. Certes, si les quatre premiers pouvaient sembler de quelque poids à des hommes dont ils avaient faussé l'éducation, les quatre derniers, du moins, pouvaient faire suspecter cette identité de diffamations. Mais l'épidémie arriva jusqu'au XIXe siècle sous le patronage d'écrivains dont on semblait ne pas devoir se méfier. Lisez plutôt le président Dupaty admirant la renaissance en Italie et dénigrant l'art national qui avait si longtemps honoré la France; voyez ce que disent dans le même sens l'hagiographe Godescart et le biographe Feller, tous deux catholiques : et vous expliquerez comment et pourquoi nous avions perdu, abdiqué, renié nos plus belles traditions artistiques. Cela a duré jusqu'en 1830, et, à voir beaucoup des travaux actuels de nos églises modernes, et les conditions d'embellissement qu'on leur impose, sommes-nous sûrs d'être arrivés enfin à la résurrection qu'on avait pu espérer ?

Autre question que nous devrons examiner dans les articles suivants.

XI

De l'ornementation picturale des églises

En ébauchant, comme nous venons de le faire, l'histoire du symbolisme, nous sommes loin d'en avoir exposé la théorie dans ses traits les plus attachants; mais c'est une partie de notre plan qui n'échappera pas à nos soins. Nous la reprendrons chaque fois que l'occasion s'en présentera bientôt, en revenant sur ce que nous devons dire encore de l'architecture ecclésiastique considérée dans sa décoration par les arts. C'est là une partie essentielle de l'archéologie chrétienne qui n'est pas moins notre but que la construction même des édifices. Les matériaux ne seraient rien sans le langage de la forme et des autres apparences qu'ils doivent recevoir de la sculpture, de la peinture et des lumières jetées dans le saint lieu par les verrières translucides. Après avoir donc considéré l'église proprement dite, et en elle même nous remonterons à ses premiers jours pour bien comprendre ses procédés de décoration méthodique et juger dans quel esprit elle a revêtu ces belles parures qui la distin-

(1) V. *Revue de l'art chrétien*, III, 68 et suiv.

guent essentiellement de tout ce qui n'est pas elle.

Nous étudierons aussi tour à tour l'art du peintre, du sculpteur et du verrier, dans ses rapports avec le culte extérieur et les nombreux détails de l'ameublement sacré. Rentrons à cette fin dans ces enceintes diverses dont nous n'avons admiré encore que la majestueuse harmonie à chacune des étapes qui formèrent l'ensemble du moyen âge.

Nous parlons d'abord de la peinture parce que, évidemment, le dessin, antérieur à la sculpture qui en est le résultat suréminent, dut essayer le premier à rendre le sentiment religieux au regard et à l'esprit des fidèles. Beaucoup de raisons durent lui conserver cette préférence et le rendre plus populaire, surtout quand on se fut avisé, ce qui dut suivre de près le succès de ses premières invasions, de perfectionner son effet par l'application des couleurs aux lignes et aux contours des images. Le sentiment commun, en effet, se montre naturellement plus favorable au peintre qu'au statuaire. Plus il faut être connaisseur pour bien juger d'un ouvrage d'art et avoir de ce sens exquis, de cette délicatesse du bon goût qui manque à la foule, plus se restreint aussi le cercle des admirateurs véritables. Voyez comme nos musées, ouverts sans distinction à tant de visiteurs qui s'y engouffrent, ont toujours un public si disproportionné à l'égard des statues et des tableaux. Pendant que ceux-ci attirent les regards d'une multitude attentive qui s'y renouvelle à flots pressés, c'est à peine si le local donné à celle-là contient un petit nombre d'observateurs sérieux, parmi lesquels il faut compter encore pour beaucoup les amateurs de profession, artistes rivaux, journalistes et autres, que leur plus ou moins de compétence attire et retient devant les chefs-d'œuvre de l'exposition nouvelle.

Pourquoi cette différence? c'est que, pour juger de l'art plastique, il faut d'abord se poser à un point de vue infiniment élevé dont le vulgaire n'est pas capable. C'est ensuite, et surtout parce qu'il n'est point attiré par ses feux vers un personnage de marbre ou de bronze, aussi froid pour lui que la nature dont le génie l'a fait sortir; pendant qu'au contraire tout le retient devant une toile où la surface et l'étendue se prêtent à tant de mouvements qui lui sont familiers, à tant de personnes dont il apprécie les poses et saisit les actions, et où le charme des couleurs l'enchante et le séduit. Quand il a regardé la plus magnifique statue, c'est tout autre chose: presque jamais il ne la comprend; il est incapable de retenir ce qu'on lui a dit. Mais le tableau est pour lui une histoire parlante: il n'en perdra pas un trait, et, presque toujours, il en gardera longtemps après un agréable souvenir.

C'est pour des raisons de cette nature que les chrétiens, dès leurs premiers séjours aux catacombes, songèrent à ces peintures qu'on y voit encore, qui parlaient aux yeux et aux âmes, et qui, sous le voile peu soupçonné d'allégories païennes offrirent souvent aux chrétiens les objets de leur adoration ou de leur respect. Il est difficile aujourd'hui d'assigner une époque certaine à telle ou telle de ces images, quoiqu'il n'y ait pas à douter que la plus ancienne remonte au IIe et IIIe siècles. Ce qui paraît sûr, c'est que les plus reculées, qui doivent dater de très-peu de temps après Néron, sont précisément celles qui représentent des sujets mythologiques en apparence mais très-chrétiens dans le fond. Nous avons des exemples tres-curieux, de ce fait symbolique. Apollon y est déjà représenté avec les cheveux blonds que les artistes chrétiens donnèrent plus tard à Jésus-Christ, dont il est le type défiguré dans la mythologie antique: toutefois cet Apollon n'est pas autre que le bon Pasteur de l'Évangile, car on le voit entouré de brebis, ce qui paraissait un souvenir de sa servitude chez Admète, mais en réalité c'était bien le Dieu qui s'était représenté lui-même comme connaissant ses brebis et étant connu d'elles (1). Orphée y joue le même rôle, charmant de sa lyre les âmes attirées à lui, comme elles le furent, par Jésus-Christ à la vie de la grâce ou de l'apostolat.

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A L'EXPOSITION, NEUVIÈME VISITE: LE GRAND BALLON CAPTIF DE M. GIFFARD.

Cette neuvième visite ne nous a pas donné beaucoup de peine ni de recherches; il nous a suffi de faire une promenade à la cour des Tuileries, pour voir cette chose très-curieuse par son immensité dans l'ordre auquel elle appartient. Paris n'a jamais vu un ballon de dimensions pareilles, ni aussi bien construit. Faisons-en la description:

On vient de le remplir de gaz hydrogène pur composé tout exprès sur place, ainsi que nous le dirons plus loin: et cette opération a duré quatre ou cinq jours au moins. Il est maintenant tout plein et forme un magnifique globe d'une rondeur parfaite. Voici ses dimensions:

(1) Joan., x, 14.

Il porte en tous sens 36 mètres de diamètre. Il pèsera, avec les soupapes, la nacelle, le filet qui l'enveloppe, le câble qui le retiendra captif, et les 52 voyageurs qui pourront monter à chaque ascension dans la nacelle, 17,000 kilogrammes. Comme il possédera, par suite de la légèreté du gaz qui le remplit, une force ascensionnelle pouvant enlever, dans l'air, 25,000 kilogrammes, après s'être enlevé lui-même, c'est-à-dire les 17,000 kilogrammes qu'il pèsera à lui seul, il gardera encore 8,000 kilogrammes de disponible.

Il est retenu dans une position fixe à 6 mètres au-dessus du sol de la cour des Tuileries, par des anneaux de retention scellés dans des blocs de maçonnerie, par des poulies, par des treuils à poste fixe, et par 15,000 sacs de sable pesant chacun 15 kilogrammes.

Le prix de chaque ascension va être, paraît-il, de 20 francs par personne.

Il pourra s'élever à 600 mètres, car le câble qui le retiendra est de 600 mètres; mais la police, disait-on, n'avait permis l'ascension que jusqu'à 300 mètres, mais cela ne peut être, cette ascension n'étant pas plus dangereuse à 600 mètres qu'à 300.

Ce globe énorme, à peu près sphérique, contient, en capacité, 25,000 mètres cubes. Tel qu'il est suspendu ou plutôt retenu en ce moment au-dessus de sa nacelle qui porte sur le sol, il a en hauteur environ 55 mètres, c'est-à-dire 12 mètres de plus que la colonne Vendôme et 12 de moins que les tours de Notre-Dame de Paris. On pourrait loger, dans son intérieur, un pavillon tout entier du bâtiment des Tuileries.

M Giffard a dû résoudre, pour réaliser son étrange construction, plusieurs problèmes nouveaux de mécanique, de géométrie, de physique et de chimie.

Il a d'abord imaginé pour l'enveloppe un tissu particulier, espèce de coutil très-solide, très-compacte et tellement résistant qu'à notre connaissance deux forts de la halle se sont épuisés à tirer sur une petite bande sans pouvoir la faire s'allonger d'un millimètre. Ce tissu est formé de soie, de mousseline, de caoutchouc et d'une étoffe spéciale : il forme des couches qui alternent à plusieurs reprises, et est recouvert de vernis et de peinture. La couleur est légèrement grise, presque blanche, afin que la surface réfléchisse bien la chaleur du soleil, en laisse, par là même, entrer le moins possible à l'intérieur, et n'y excite pas de ces dilatations du gaz auxquelles ne résisteraient pas les plus solides enveloppes.

On a employé 4,000 mètres de ce tissu, lequel pèse un kilogramme par mètre et coûte 14 fr. Le tout, pour l'enveloppe seulement, en tant que tissu, a donc coûté 56,000 francs.

Le ballon est formé de 104 bandes de ce tissu qui sera, croit-on, imperméable au gaz ; chaque bande est, comme on le comprend, large au milieu et pointue aux extrémités. Ces bandes ont été, pour les parties qui acceptaient ce système, cousues à la mécanique au moyen des nouvelles machines à coudre américaines, dont le point n'est plus celui du crochet qui se décousait si facilement, mais est formé de deux fils qui se croisent et qui constituent une couture indécousable. Les couseuses ont fait le reste avec leurs doigts et y travaillent depuis bien longtemps. Toutes les coutures sont recouvertes en dedans et au dehors de bandes d'étoffes formant des nervures régulières. 50,000 mètres de fil ont été employés pour cette couture prodigieuse.

Pour gonfler ce ballon monstre, on a réussi à produire la quantité suffisante de gaz hydrogène pur ; l'hydrogène carburé, qui sert pour l'éclairage, eût été trop lourd, et eût enlevé, par là même, considérablement à la force ascensionnelle. M. Giffard avait fait construire, pour produire l'hydrogène pur, un appareil qui le dégageait à 2,000 mètres cubes à l'heure, par les procédés des laboratoires de chimie, c'est-à-dire par le mélange d'eau, d'acide sulfurique et de fer en limaille et en morceaux; on a préféré le fer au zinc : par un conduit arrivait l'eau de la ville ; par un autre, l'acide sulfurique, et, dans le bassin qui se trouvait entre les deux, on répandait, selon le besoin, la limaille ou la grenaille de fer.

Un grand filet, fait de cordes solides, est jeté sur le ballon ; on admire la perfection avec laquelle ce filet à très-grosses mailles est exécuté. Les cordes, qui servent à le former sont de la grosseur du doigt et ne sont pas nouées pour former les mailles, elles ne sont que croisées et maintenues par de solides ligatures ; les nœuds eussent été trop gros et eusseut usé l'enveloppe par un frottement. Le filet contient 52,000 mailles et coûte à lui seul 300,000 fr.; il pèse 1,600 kilogrammes.

Le câble qui retiendra le ballon captif a 660 mètres de longueur ; il a $0^{m}05$ de diamètre en bas et $0^{m}08$ en haut. Il va donc en grossissant un peu. Il est enroulé sur un grand treuil, ou gigantesque bobine, en fonte, qui a 1^{m} 70 de diamètre, est longue de 10 mètres, et pèse 40,000 kilogrammes.

Au-dessous du ballon est creusée dans le sol une cuvette profonde en forme de cône renversé ; au fond de cette cuvette est une poulie sur laquelle passe le cable pour être maintenu dans la direction horizontale, et pour aller de cette poulie, le long d'un tunnel de 60 mètres de longueur, trouver le grand treuil où il doit s'enrouler pour faire redescendre le ballon, et

sur lequel il doit se dérouler pour le laisser monter.

Deux machines à vapeur d'une force de 300 chevaux serviront à déterminer la rotation du treuil. Lorsqu'il s'agira de monter, ce sera le ballon lui-même qui tirera en haut le câble enroulé sur le treuil, et alors, en se déroulant, fera jouer les pistons à vide et inutilement. Au contraire, lorsqu'il s'agira de ramener le ballon et de le faire redescendre, la machine à vapeur fera jouer le treuil pour l'enroulement du câble, et la vapeur opérera ainsi par sa force propre. Il y a d'ailleurs des freins à l'aide desquels on peut arrêter le ballon, soit qu'il monte, soit qu'il descende à telle hauteur que l'on voudra, au-dessous du *maximum* qui est mesuré par la longueur du câble, et qui est de 600 mètres. Le tout est calculé de manière que le ballon s'élèvera d'autant plus lentement qu'il sera arrivé plus près du terme de sa course, et, arrivé là, il s'arrêtera de lui-même sans éprouver la moindre secousse. C'est l'air refoulé par la machine, devenue pompe foulante, pendant l'ascension, qui va dans un appareil jouant le rôle de frein, par un tuyau détourné, et modère l'ascension, c'est-à-dire retient le câble d'autant plus qu'il approche davantage de son point d'arrivée.

Ce sera, nous dit-on, M. Godard qui sera chargé quotidiennement par M. Giffard, de présider aux ascensions et aux descentes.

On estime à un million la dépense qu'aura faite M. Giffard pour l'exécution de son entreprise, à l'aide de moyens exclusivement inventés par lui-même. M. Giffard est un inventeur muni d'un brevet qui lui a valu assez de fortune pour faire les avances de sa construction. Il y a, sur ce point, un récit assez curieux à faire ; nous le donnerons à nos lecteurs dans le prochain article. Au moment où celui-ci paraîtra, le gros ballon fonctionnera, et tous les Parisiens le verront tour à tour s'élever et redescendre avec sa nacelle pleine d'une cinquantaine de curieux à 20 francs par personne.

Quel est celui qui, pouvant sacrifier 20 francs, et n'étant pas dominé par une crainte puérile, ne se donnera pas le plaisir de monter de la sorte au-dessus de Paris, pour en voir se former sous ses pieds le panorama dans toutes les grandeurs que suivront ses échelles, selon les hauteurs auxquelles on atteindra? A toutes ces hauteurs, on se croira toujours immobile par suite de la même illusion qui fait que pour la terre c'est le soleil qui tourne.

LE BLANC.

Variétés.

L'ORGUE A TUYAUX

DANS LES ÉGLISES DE CAMPAGNE.

Monsieur le Rédacteur,

En 1870, quelques jours avant la déclaration de la guerre, l'église de Louze augmentait son mobilier liturgique d'un orgue à tuyaux. Les démarches faites pour se procurer cet instrument et les résultats éprouvés que son établissement assure peuvent intéresser le public ; et, bien que la musique ne soit pas aujourd'hui la première de nos préoccupations, veuillez me permettre, à ce propos, quelques détails, qui pourront avoir, dans l'occasion, leur utilité.

Il est admis, en principe, que l'orgue est le complément de la sonnerie et qu'il faut un jeu d'orgue au sanctuaire, comme il faut des cloches au clocher. Un orgue qui déroule ses flots d'harmonie sous les voûtes sonores, autour des vieux piliers du chœur et dans les retraites mystérieuses des autels, c'est une admirable expression de la prière publique ; c'est la voix des anges et des saints qui, de la hauteur des vitraux ou sont représentés leurs combats, descend sur la multitude pour soupirer à son oreille les joies de la patrie.

En fait, il doit être également admis que l'orgue *véritable*, c'est l'orgue à tuyaux. L'harmonium n'a pas la puissance de voix nécessaire pour remplir le vaisseau d'une église, et, dans nos climats, sa facture est trop fragile pour que les anches de cuivre résistent aux variations de l'atmosphère. Bientôt la rouille fausse la note ; fréquemment le bris la supprime ; et même quand la jeunesse de sa facture donne à l'outillage toute sa force, il ne fait parvenir à vos oreilles, que des sons ténus, sans ampleur et sans vie. L'orgue à tuyaux réunit, au contraire, les conditions indispensables de sonorité et de solidité ; il proportionne parfaitement sa voix aux développements d'un édifice, et lorsqu'il est consciencieusement construit, il peut durer cent ans sans exiger de sérieuses réparations. Cela est bon partout ; c'est précieux surtout pour les campagnes.

Le nœud de la difficulté, ici, est de *réunir les fonds nécessaires* à l'acquisition d'un orgue à tuyaux. Communément, les églises rurales sont pauvres, la plupart ne pourvoient qu'à peine à leur entretien ; plusieurs même sont obligées de réclamer aux communes les bénéfices du décret du 30 décembre 1809. Or, dans le prix de la facture parisienne, l'orgue à tuyaux, réduit à sa plus simple expression, ne

coûte pas moins de 3,500 francs et, avec un clavier détaché, 4,000 francs.

Quatre mille francs ! c'est dire que l'orgue à tuyaux est, pour les communes rurales, une pièce inabordable. C'est pourquoi l'on se rabattait ci-devant sur l'harmonium qui peut s'acheter même à 300 francs, et qui, pour une somme double, irait assez bien aux petites églises. De là, ces petites orgues qu'on trouve assez volontiers dans les campagnes.

En présence de cette situation, nous nous sommes posé ce problème : Peut-on, pour une somme de 1,500 à 2,000 francs, trouver telle combinaison de jeu et tel bon marché de facture qui rende l'orgue à tuyaux, un orgue sérieux, facilement accessible aux églises pauvres? — Artistiquement parlant, la chose est fort possible. On peut très-bien concevoir un instrument dans les prix doux et qui serve, comme il convient, soit pour accompagner les chantres, soit pour alterner avec leurs voix, mais il fallait trouver un facteur qui voulût tenter l'entreprise.

Nous avons fait, dans ce but, plusieurs voyages à Paris et en province. Nous nous sommes heurté partout à des habitudes faites. Les facteurs de Paris ne voulaient pas descendre au-dessous de 3,500 francs ; c'est leur chiffre fatal, leur ultimatum ; les facteurs de province consentaient bien à descendre, mais n'offraient plus qu'une marchandise vulgaire, un outil d'une valeur problématique. Plus d'une fois, on nous donna à entendre que la conciliation d'un faible prix avec une facture sérieuse était une pure illusion. De guerre las, nous n'étions pas loin de renoncer à l'expérience et de nous rabattre, comme tant d'autres, malgré l'horreur que nous en avions conçue, sur l'harmonium. Enfin, un beau jour, revenant de Nancy, notre ami l'éditeur Guérin, à qui nous parlions de nos projets, nous fit savoir que Bar possédait bel et bien le facteur introuvable, M. Jacquet.

M. Jacquet est, comme homme, le type de la probité laborieuse et modeste ; comme facteur, c'est l'ouvrier artiste, qui fait tout par ses mains et qui ne capitule jamais avec les exigences du métier. Un trait suffit pour le peindre. En ce siècle de réclames folles et d'audacieuses tromperies, M. Jacquet n'a jamais lancé, dans le public, un prospectus. Depuis trente ans qu'il se dévoue, sans souci de la fortune, à la facture d'un noble instrument, jamais il n'a pu se résoudre à entretenir la multitude, de ses mérites et de son dévouement. Certaine année, sollicité, je crois, par ses fils, il s'était décidé, pour mieux établir la famille, à écrire la valeur d'une carte de visite ; lorsque le petit papier fût prêt, l'artiste décida qu'il ne l'enverrait point ; et voilà comment il existe à Bar-le-Duc, un facteur d'orgues dont je suis très-probablement le premier à prononcer le nom dans un journal.

Nous avons donc traité avec M. Jacquet, ou plutôt nous n'avons pas traité, car, avec un tel homme, il n'est pas besoin des formalités du protocole; nous avons demandé qu'on nous fît un orgue à tuyaux d'une irréprochable solidité, dans les conditions de puissance requise pour occuper une capacité déterminée. L'orgue de Louze à cinq jeux, trois de huit, deux de quatre pieds. Depuis huit ans qu'il fonctionne, il n'a réclamé aucune réparation et il n'en réclamera pas de sitôt. Buffet, soufflerie, tuyaux, clavier, tout se présente en la meilleure qualité et de la meilleure façon. Les sons remplissent parfaitement l'édifice ; plus ou moins serait excès ou défaut. L'orgue coûte un peu plus de 2,000 francs.

Mais le facteur *barrois* peut, *pour deux mille francs*, fournir l'orgue à tuyaux des paroisses rurales ; il le peut dans de bonnes conditions de fourniture, parce qu'il fait tout par ses mains et qu'il se contente du salaire d'un ouvrier. Et bien que les orgues sorties de ses mains soient d'une solidité à l'épreuve, il les visite cependant chaque année, avec une sollicitude quasi maternelle. On peut se fier à sa religion d'artiste et à sa probité d'homme.

On sait combien les populations des campagnes sont privées de joies pures et combien il est souhaitable de leur en offrir. L'orgue est un de ces instruments qui sait le mieux les contenter et qui leur offre les plus durables satisfactions ; même quand il ne serait pas absolument nécessaire pour soulager le chœur et suppléer parfois à son insuffisance, l'orgue offre toujours les avantages d'un plaisir pieux. Avec l'orgue, on vit, on respire, on se soulage, on se repose, on s'épanche, on chante, on passe par tous les états d'âmes qui trouvent, dans les sons inarticulés, leur expression idéale.

Nous croyons donc que la question de prix ne doit plus empêcher personne. Dès là qu'un orgue à tuyaux peut se trouver pour 2,000 francs, l'orgue est accessible à toutes les paroisses. On peut partout, par économies lentes ou par souscriptions immédiates, se procurer la somme nécessaire. Les populations, même les plus pauvres, ne reculeraient pas, pour cela, devant un sacrifice. Et puisque, dans ces conditions, l'harmonium coûte presque aussi cher, j'estime qu'il n'y a *plus que les barbares* qui pourraient acheter des harmoniums. — Je dis ceci : *Illæso jure.*

On fait ici une objection en soulevant la question de l'organiste et l'on dit que si l'orgue est possible, l'organiste, à son tour, est introu-

vable. S'il s'agissait de doter chaque orgue d'un maître du clavier, je comprendrais l'objection ; mais si vous vous bornez à l'accompagnement des chants, rien n'est plus facile que de créer l'organiste. Après trois mois de leçons, l'organiste de Louze se tirait d'affaire ; et depuis huit ans qu'il exerce, il s'est fait, par la pratique et le goût, capable de jouer d'excellentes compositions. L'avenir nous réserve, sans doute, quelques nouveaux bénéfices.

En disant ce que nous avons fait, nous n'avons pas la prétention d'offrir, à qui que ce soit, des leçons et des conseils. Nous avons tenté une chose jusque là négligée ; nous avons réussi. Nous avons la persuasion que d'autres réussiraient mieux : c'est le seul motif qui nous décide à parler.

Je suis, Monsieur le Rédacteur, avec la cordialité que vous savez, votre tout dévoué collaborateur,

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de la visite pastorale, selon la méthode de Benoît XIII, par Mgr X. Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté. 1 vol. in-8. Paris, V. Palmé.

Voici un livre dont le titre est nouveau, bien que la chose ne le soit pas ; il traite de la visite pastorale, c'est-à-dire, des *lieux*, des *personnes* et des *choses* que les évêques doivent examiner en détail, dans toutes et dans chacune des paroisses du diocèse dont l'administration leur est confiée. Ce livre indispensable aux évêques sera encore très-utile aux professeurs de séminaire, qui enseignent aux jeunes gens ce qu'ils auront à faire plus tard ; aux curés et recteurs qui, par état, sont soumis à la visite ; ainsi qu'aux sacristains et aux employés des églises.

Ce traité de la visite pastorale se présente avec un cachet d'autorité qui le place de suite au-dessus d'un livre ordinaire, attendu qu'il ne fait que reproduire, expliquer et commenter la méthode de visite pastorale employée par le cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, élevé plus tard au souverain-pontificat sous le nom de Benoît XIII. Pendant un séjour de plusieurs mois à Bénévent, Mgr Barbier de Montault a étudié de près et en détail l'administration modèle du cardinal Orsini. Cette méthode, publiée en latin, d'abord à Bénévent par l'illustre archevêque, puis à Rome en 1726, la seconde année de son pontificat, a été traduite en italien par ses ordres, afin qu'elle pût être utile non-seulement aux évêques, aux visiteurs délégués et au clergé, mais encore aux simples employés des églises. Une pratique constante a démontré la valeur de cette méthode, et Mgr Martinucci, dans son grand traité de liturgie intitulé : *Manuale Sacrarum cœremoniarum*, n'a pas hésité à la substituer à la méthode du savant Gavantus.

A cette œuvre d'un grand Pape, Mgr Barbier de Montault a ajouté une interprétation puisée aux sources les plus pures. Le texte de Benoît XIII lui a, pour ainsi dire, servi de questionnaire, et à chacune de ses indications, l'auteur a répondu par un commentaire substantiel, clair, précis et pratique de la science canonique et liturgique, confirmé par de nombreuses citations ; de plus, il a corroboré cette étude par l'adjonction d'une série de documents qui se rattachent directement au sujet ; ce livre est donc comme un savant *memorandum* des points divers sur lesquels porte la visite épiscopale.

Tous ceux qui connaissent les nombreux et savants ouvrages de Mgr Barbier de Montault retrouveront dans celui-ci la limpidité de son style éminemment didactique, l'étendue de son érudition, la puissance de sa science et de son zèle pour répandre les doctrines de l'Eglise romaine.

Pendant plus de vingt ans, au pied de la chaire infaillible de Pierre, dans les bibliothèques et les universités romaines, dans cette patrie des hautes pensées et des saintes traditions, puis en visitant les diocèses d'Italie les plus renommés par leur bonne administration, Mgr Barbier de Montault a accumulé des trésors de la science du droit canon, de la liturgie et de l'archéologie ; et ces trésors, il se fait un bonheur de les verser dans le sein du clergé, aujourd'hui si avide de renouer les antiques traditions, et de resserrer, de plus en plus, les liens qui le rattachent à la chaire de Saint-Pierre. Ce traité, nous n'en doutons pas, contribuera puissamment à favoriser et à accélérer ce retour à l'unité liturgique et canonique.

Le même auteur vient encore de nous donner un charmant petit volume intitulé : *Le Guide aux églises de Rome et au Vatican* (1). Ce livre, d'un format très-commode, est appelé à devenir le *vade mecum* de tous ceux qui font le pèlerinage de la ville sainte. En même temps qu'ils satisferont leur piété, ils puiseront, dans ce petit manuel, des renseignements précis, qui leur feront aimer et apprécier ces beaux monuments de l'art chrétien.

FR. D'ÉZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

(1) 1. vol. in-32, Arras, librairie de la Société du Pas-de-Calais.

Biographie.

—

PIE IX

III

Jean Mastaï, archevêque de Spolète et évêque d'Imola.

(*Suite*).

Sous le rapport social, la situation n'était pas meilleure. Les sociétés secrètes avaient, depuis 1820, étendu leurs filets sur l'Italie; les effets de leurs machinations étaient visibles depuis 1830. L'esprit public était divisé en une foule de coteries et de factions rivales qui se livraient journellement bataille dans les salons, dans les sociétés particulières et dans les lieux publics. Les esprits couvaient de secrètes aversions. Les uns maudissaient les abus, d'autres, au contraire, redoutaient les réformes, et s'attachaient avec obstination au passé. Spolète, divisé en deux camps, ressemblait à une de ces cités italiennes du moyen âge, où vivaient armées de toute pièce et toujours en présence, les haines implacables des Guelfes et des Gibelins. La guerre civile bouillonnait dans les esprits, avant de descendre dans les carrefours. Une occasion, et le feu éclatait (1).

La position était délicate pour le nouvel archevêque, elle ne fut pas au-dessus de sa prudence.

Par une réserve d'une habileté insigne, il laissa passer la première année sans s'attaquer à aucun abus. En Italie, comme ailleurs, voir sous la mitre épiscopale un jeune homme de trente-cinq ans, cela étonne un peu; sous cette surprise instinctive, aisément hostile, se forme une disposition à recevoir en mal tout ce qui partira d'une si jeune autorité. Si, comme il arrive, le jeune prélat, pour accréditer son mérite, se lance avec plus d'ardeur, il se coule d'autant plus qu'il essaye davantage de se faire valoir. S'abstenir, sans cesser d'observer, de se présenter, d'agir même dans le cercle des influences communes, cela réussit parfois beaucoup mieux que la fougue. Ce fut le genre de mérite de Gian-Maria. Pendant toute cette année, il ouvrait l'œil, il tendait l'oreille, il offrait sa main, il étudiait ses positions et gagnait les cœurs. Toutes les portes s'ouvraient devant lui, l'atelier de l'ouvrier comme le salon des gens du monde. Ici, il réconciliait les ennemis; là, il laissait un secours ou une consolation. Peu après son installation, il était déjà l'idole des malades et des affligés. Sa maison était le rendez-vous des adversaires les plus irréconciliables qui, volontiers, le prenaient pour arbitre. La guerre civile et les excès entre particuliers n'étaient plus à craindre pour Spolète.

D'abord Jean Mastaï s'occupa de la réforme de son clergé. C'est par là que doit commencer tout évêque intelligent. Tel prêtre, tel peuple, dit un adage patristique : si le prêtre est saint et savant, il élèvera le peuple à son niveau; s'il n'a, de la sainteté que les apparences, et du savoir que la vanité ou l'orgueil, il s'affadira dans sa vaine perfection, et, d'un autre côté, le peuple se laissera corrompre. Pendant cette année de calme qui précéda 1830, au milieu des bruits précurseurs de l'orage et pour en amortir d'avance les coups, l'archevêque de Spolète s'occupa donc de fortifier les études de ses prêtres, de relever leur vertu par la grâce des retraites pastorales et de resserrer, par ses ordonnances, les liens de la discipline. Dans l'intérêt de la justice et des bonnes œuvres, il retira, aux mains négligentes ou déloyales, l'administration des biens de l'Eglise. Très-persuadé, au surplus, que la bonne tenue des maisons religieuses contribue puissamment à la prospérité de l'Eglise et de l'Etat, il ramena les couvents à la stricte observance de leur règle primitive. Enfin, pour gagner les cœurs par la charité, il construisit près de son palais un vaste orphelinat destiné à l'éducation, l'instruction et l'apprentissage des enfants pauvres.

Nous retrouvons, dans cette fondation, l'ancien aumônier de Tata-Giovanni.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour jeter un coup-d'œil sur l'intérieur de l'archevêque. Lorsqu'il s'agit d'un simple particulier, l'état de la maison n'offre pas d'intérêt, et sauf l'édification qu'on y trouve et la question de justice qui peut s'y poser, cela ne mérite aucune attention. Quand il s'agit d'un personnage public, l'attention peut, sans être indiscrète, s'enquérir du bilan scrupuleux de ses affaires domestiques. On y veut de l'ordre, une comptabilité sévère, l'équilibre des finances, et si cet équilibre ne s'établit pas, on veut au moins que le solde des intérêts fasse honneur aux dettes et que la perspective des recouvrements ne laisse point de marge à l'insolvabilité. Je ne parle pas des dépenses prématurées, excessives ou folles, choses prohibées pour tout le monde; je parle encore moins de l'aveuglement, insensé et criminel, qui, dans une grande situation, ignore toujours son état et va de l'avant, les yeux fermés, pour aboutir à la banqueroute. Ces choses ne sont pas reçues dans l'Eglise qui est, par excellence, la maison du bon sens et l'école de la probité. Mais l'Eglise a une faiblesse, c'est son cœur maternel; lorsque ses enfants font appel à son cœur, elle donne sans compter,

(1) Pougeois, *Hist. de Pie IX et de son pontificat*, t. I, p. 54,

sans calculer, sans rien réserver; seulement, de ce chef, on ne trouve point mal qu'elle fasse des dettes, pourvu qu'elle les paye. Nous verrons que l'archevêque de Spolète fut toujours atteint de cet honorable vice.

J'emprunte, sur ce point, à l'abbé Gillet, quelques détails très-explicites; on y trouve le budget d'un futur Pape en l'an de grâce 1830.

« Les propriétés des Mastaï, dit le biographe, n'étaient pas considérables pour une noble maison de comtes. Aujourd'hui encore on les estime à 350,000 francs. Elles consistent presque exclusivement en immeubles qui passent à l'aîné de la famille. Jean Mastaï était le quatrième, par conséquent les revenus que son père pouvait lui envoyer étaient bien peu considérables. Les emplois qu'il avait occupés n'avaient guère été lucratifs. Tata-Giovanni ne lui avait rien rapporté du tout; la place d'auditeur à la légation du Chili, moins que rien; son canonicat et la présidence de Saint-Michel avaient seuls fourni, depuis deux ans, quelques subsides. Mais cet homme, qui administrait d'une manière si admirable les finances des plus grands établissements, était un bien pauvre administrateur quand il s'agissait de ses propres deniers. Il donnait jusqu'au dernier centime aux pauvres et aux malades; souvent même il se dépouillait de ses vêtements les plus indispensables. Aussi l'embarras fut-il bien grand, lorsqu'il fallut faire face aux frais d'installation et qu'il dût fournir aux dépenses de sa maison. Sa signature ne paraissait même pas une garantie suffisante, et il fallut un jour que son frère, le comte Gabriel, l'aîné de la famille, se portât caution pour lui. Il put ainsi se procurer, chez un avocat romain, 13,000 scudi, c'est-à-dire à peu près 7.000 francs.

« On eût pu s'imaginer qu'une fois installé dans son archevêché, il eût liquidé aussitôt cette créance. Il l'eût pu, s'il faut en croire ce qu'on lit dans certains livres, savoir : que l'évêque de Spolète touche un traitement annuel de 6,000 scudi. Mais il n'en est rien et Spolète est un des plus pauvres diocèses de l'Italie. Ajoutez à cela que, dans ces temps de guerre et de révolutions continuelles, l'argent était rare et qu'il était difficile de le faire rentrer.

« Le 26 juillet, deux mois après son installation, Monseigneur Mastaï n'avait pas encore touché une obole, et il dut avoir recours à un nouvel emprunt de 600 scudi. Le 1er septembre il put rembourser les cent premiers scudi. Il s'en réjouit comme un enfant : « Maintenant, disait-il, je vais pouvoir respirer un peu plus librement, quoique j'aie encore un grand chemin à faire avant de m'être tout à fait libéré. » Et, en effet, le remboursement complet se fit encore attendre six années, et l'archevêque avait déjà quitté son siège de Spolète, lorsqu'il finit de liquider sa créance. On comprendra mieux encore la raison de ce retard en lisant les lignes suivantes, que j'extrais d'une de ses lettres : « Je désirerais rembourser 300 scudi à l'avocat. Dites-le lui tout de suite ; car, plus je garde cet argent, plus il court le risque d'être donné à tous ces indigents qui m'entourent... Et en effet, lorsque deux mois plus tard l'échéance de ces300 scudi fut arrivée, il n'en restait plus que 200. »

« Qu'on n'aille pas s'imaginer que les exigences du prélat fussent considérables. Bien au contraire, sa table était d'une frugalité extrême, et son train de maison était à peine en rapport avec l'éminente dignité dont il était revêtu. Chaque achat de quelque importance était sérieusement discuté, et toujours il recommandait à ses employés la plus extrême circonspection et la plus grande économie. Par exemple, si pour l'achat d'un tableau, le prix paraissait trop élevé, il envoyait aux informations chez un autre peintre. Un jour, il voulut se procurer un service d'argent, il coûtait 65 scudi. « Non, » s'écria-t-il, je ne puis dépenser 65 scudi pour un objet de luxe. » Cela ne l'empêchait pas d'acheter de beaux candélabres pour ses églises, de commander des livres nouveaux à l'usage de ses séminaristes, d'envoyer de l'argent à sa sœur qui était dans la gêne, d'assurer une petite rente annuelle à la veuve de Charles, son ancien domestique et de pratiquer mille autres bonnes œuvres tandis que lui-même était criblé de dettes (1). »

Criblé de dettes est trop fort; cependant telle était la situation financière de l'archevêque : il était à l'étroit dans son domestique, mais le cœur et l'esprit n'en étaient pas moins à leur aise. De Spolète, le prélat allait chaque année à Sinigaglia se retremper dans l'esprit de famille. Chaque année aussi, il faisait le pèlerinage de Rome, où il restait trois ou quatre semaines, traitant les affaires de son diocèse, visitant les sanctuaires, serrant la main aux vieux amis, et faisant sa retraite personnelle. Jusqu'à 1830, la vie épiscopale s'écoulait dans le calme habituel de la conscience avec la régularité du devoir ordinaire, sans autre incident que ces petites sorties d'affaires et d'amitiés.

Léon XII, mort en 1829, eut pour successeur Pie VIII, qui n'occupa que vingt mois le siège de saint Pierre. Sur ces entrefaites, la révolution de 1830, qui mettait Louis-Philippe sur le trône de Charles X, séparait la Belgique de la Hollande, soulevait la Pologne contre la Russie, devait soulever aussi les Romagnes, les Marches et l'Ombrie contre le pouvoir pontifical. Dans ces conjonctures difficiles, le Sacré-Collège éli-

(1) Gillet, *Pie IX*, p. 51.

sait Pape le camaldule Maur Capellari. Elu le 2 février 1831, couronné le 6, Grégoire XVI apprit dans la soirée, le soulèvement des Romagnes. Les duchés de Parme et de Modène se donnèrent des gouvernements provisoires. La révolution était à l'ordre du jour : elle visait surtout l'État pontifical, non à cause de sa condition politique, mais parce qu'elle sait que, sur ce petit théâtre, se posent et doivent se résoudre tous les grands problèmes.

Pendant ces insurrections de 1831 et 32, celui qui devait être Pie IX se trouva, pour la première fois, en présence des révolutionnaires ; pour la première fois aussi il rencontra les Bonaparte et spécialement celui qui, sous le nom de Napoléon III, devait être son plus hypocrite persécuteur.

Tout le monde sait avec quelle générosité Pie VII, dépossédé par Napoléon Ier, donna à la famille de celui-ci, dépossédée à son tour, un asile que nul autre souverain en Europe n'avait le courage — ou l'imprudence — de leur offrir. Joseph, l'ex-roi d'Espagne, passa à Rome les trente dernières années de sa vie, en compagnie de son oncle le cardinal Fesch, de son frère Lucien, devenu prince de Canino, et d'une foule de neveux et nièces inféodés à la noblesse romaine. Sans la Rome pontificale, sans la petite souveraineté temporelle des Papes, tous ces Bonaparte auraient dû émigrer en Amérique, ou bien accepter, des anciens souverains, leurs beaux-pères ou beaux-frères par aventure, une hospitalité plus semblable à une prison, comme celle de l'ex-roi de Rome en Autriche.

Deux jeunes gens de ce nom, tous deux fils de la reine Hortense, et enrôlés de bonne heure dans les sociétés secrètes, prirent fantaisie de conquérir une principauté, ou tout au moins un peu de popularité révolutionnnaire, aux dépens du bienfaiteur de leur famille. Ils se jetèrent les armes à la main, dans les Romagnes et y entretinrent, durant plusieurs mois, l'insurrection et la guerre civile. L'aîné périt dans cette entreprise coupable ; le second, plus heureux, s'échappa. C'était Louis-Napoléon, c'est-à-dire Napoléon III.

Plusieurs journaux anglais et allemands ont raconté, en 1860, à une époque où nulle feuille française n'aurait pu traduire impunément ce récit, que Louis-Napoléon fugitif, traqué par l'armée austro-pontificale, vint frapper un soir à la porte de l'archevêque de Spolète, se nomma, et se confia à son honneur ; que Mgr Mastaï commença à le cacher, ensuite se procura un passeport en blanc, y inscrivit le signalement du jeune homme sous un nom supposé et lui fournit ainsi les moyens de gagner paisiblement la frontière; que l'archevêque fit le voyage de Rome pour rendre compte à Grégoire XVI personnellement, de ce qu'il avait osé faire, et cela, expliquait-il, dans un but tout à fait politique, afin d'éviter à son souverain l'embarras soit de punir, soit de garder un captif de cette importance ; enfin, que Grégoire XVI prit fort mal cet excès de hardiesse et que Jean-Marie Mastaï eut quelque peine à rester en grâce auprès de lui. L'anecdote ne manque pas d'intérêt ni tout à fait de vraisemblance ; elle est considérée comme authentique par Hulskamp et Molitor dans leur *Piusbuch;* toutefois, nous n'avons pas entendu dire qu'elle ait été avouée par l'un ou l'autre des personnages principaux ; on dit même que Pie IX, causant un jour en wagon, avec le directeur des chemins de fer romains, démentit cette piquante légende.

La douce et ferme attitude de Mastaï avait maintenu la paix dans le diocèse de Spolète ; dans la ville elle-même, où fermentaient les passions, l'ordre ne fut point troublé. Un jour pourtant l'insurrection parut devant ses murs, mais vaincue et poursuivie par l'armée autrichienne. Les insurgés au nombre de cinq mille, proposaient de rendre les armes et demandaient, en échange, l'indult et du pain. Les troupes victorieuses n'étaient plus qu'à une faible distance de la ville. On touchait à un de ces instants critiques où l'exaltation du triomphe et la résistance désespérée peuvent amener facilement d'inutiles massacres et de plus horribles représailles.

L'archevêque prit, sans hésiter, le rôle du bon pasteur : il va trouver le général autrichien, le requiert de s'arrêter, se faisant fort de désarmer les rebelles et d'éviter un grand malheur. Les Autrichiens, en effet, s'arrêtèrent. Le prélat, revenant à Spolète, harangua les insurgés, leur montrant l'impossibilité de la résistance, les menaces que leur maladroite bravoure tenait suspendue sur la province et sur leur tête, la disgrâce inévitable qui l'atteindrait lui-même, après la démarche que sa sollicitude pour eux venait de lui inspirer. Les insurgés, dit Veuillot, mirent à ses pieds plusieurs milliers de fusils et cinq pièces de canon. Ils lui rendirent un autre hommage. Pour les nourrir plus que pour les acheter, l'archevêque leur avait promis quelques milliers d'écus : il voulut remettre cette somme à un certain Sercoguani, qu'ils appelaient leur général ; mais ils n'y consentirent point et exigèrent que la distribution leur en fût faite par l'archevêque lui-même. Preuve de leur estime pour lui, preuve aussi de leur estime pour le chef qu'ils s'étaient donné. Une autre expérience lui fit voir dès lors le fond du parti unitaire. Il existait à Spolète, ville principale de la province, un gouvernement révolutionnaire complet, mais il y avait un aussi à Pérouse, et un encore dans

chaque ville un peu importante ; et chacun de ces gouvernements voulait être parfaitement indépendant des autres et prétendait ne leur obéir en rien. C'est avec ces éléments qu'il faut faire l'unité de l'Italie (1). »

Ce fut un beau jour pour Spolète que celui où le roulement sinistre du tambour se perdit dans le lointain et ou les couleurs autrichiennes disparurent à l'horizon. La ville entière illumina ; le palais épiscopal fut assiégé par la foule, dont les acclamations attestaient la reconnaissante allégresse.

Dans cette insurrection, les ennemis du gouvernement pontifical donnaient la main à l'insurrection contre l'Autriche. La police pontificale dirigeait, dans les provinces, les plus actives recherches ; les complices de Spolète furent bientôt découverts. L'agent qui en avait dressé la liste s'applaudissait du succès de ses efforts et escomptait déjà en esprit sa récompense. Dans sa joie, il vient présenter à l'archevêque la liste des conjurés. Le prélat parcourt d'un regard avide le fatal parchemin, et, souriant à l'homme de police : « Mon brave, lui dit-il, vous n'entendez rien à votre profession, ni à la mienne ; quand le loup veut croquer les moutons, il se garde bien d'en prévenir le pasteur. « Le feu brûlait au foyer ; soudain la liste accusatrice disparaît dans les flammes sous les yeux de l'agent consterné. « Si c'était une faute, dit l'abbé Pougeois, la charité l'absolvait en la commettant. »

L'affaire fit bruit. L'humilité du prélat souffrait de l'importance que le public y attachait. « L'affaire de Spolète, écrivait-il le 16 juillet, est bien loin d'être aussi extraordinaire qu'on le dit. Ce matin, j'ai fait ouvrir les églises que j'avais fait fermer depuis le 11 de ce mois, et personne n'a osé se permettre d'en fracturer une porte. Puis j'ai adressé la parole à tout ce monde affolé, et tout s'est bien terminé, et tout continuera aussi à bien aller. Aussi n'ayez aucune crainte. Cependant nous devons prier continuellement et avec ferveur, car le besoin de la prière se fait vivement sentir. »

A l'insurrection se joignirent d'autres épreuves. En janvier 1832, l'Ombrie fut agitée par des tremblements de terre ; certaines villes furent à moitié détruites. Pendant la même année, survinrent des maladies contagieuses, des pluies continuelles, la gelée, la grêle, et, par suite, une récolte manquée. Pour comble de détresse, approchait un fléau formidable, le choléra. Cependant, comme il arrive parfois dans les temps douloureux, les mœurs publiques, au lieu de se purifier sous les coups du Ciel, s'abandonnaient, sous l'entraînement du désespoir, à une plus triste dissolution. L'archevêque ne manqua pas aux devoirs que lui imposaient ces catastrophes. Nouveau Jérémie, il s'éleva avec éloquence contre la dépravation de son peuple ; il flétrit l'inconvenance des divertissements publics, quand la colère de Dieu s'apesantissait sur les têtes coupables. Puis, pour s'attempérer aux temps nouveaux et répondre à tous les besoins, il se fit journaliste et mendiant : il écrivit des articles pour apitoyer la charité ; il frappa aux portes pour faire ouvrir les bourses. Pendant tout le printemps et l'été, il parcourut son diocèse, pour aider à la réparation de tous les dommages. Ici, il y avait une maison à rétablir, là, une culture à réinstaller, ailleurs, il fallait venir en aide à la misère et procurer du travail. Au milieu de toutes ces épreuves, le découragement s'empara parfois du cœur de l'archevêque ; mais la confiance en Dieu le soutint toujours.

Les agitations politiques, parfois les mesures répressives de l'administration excitaient son mécontentement. « En attendant, disait-il, le meilleur parti à prendre est de s'abandonner aux mains du Seigneur et de se laisser guider par lui ; car jamais embrouillement universel n'a existé comme de nos jours. » Il était dans la joie quand il disait « qu'il n'y avait pas de localité plus paisible que Spolète. »... « Cependant, ajoutait-il, à quoi sert que Spolète soit tranquille si tout le reste est en flammes ! Je plains Rome et pourtant, et peut-être est-il nécessaire que Rome apprenne à connaître les tigres qu'elle héberge, et il semble vraiment que la Providence veuille avancer le jour de cette épreuve. »

Il y avait à peine six ans que le comte Mastaï remplissait les fonctions d'archevêque de Spolète, quand tout à coup, dans les premiers jours de décembre 1832, il reçut avis que Grégoire XVI le transférait au siège épiscopal d'Imola. Imola était une ville moins importante que Spolète ; mais elle possédait comme diocèse le double de paroisses, et, comme siège, un revenu supérieur. Imola était même considéré, quoique simple siège épiscopal, comme l'un des plus importants des Etats pontificaux, il conduisait souvent au cardinalat et deux fois il avait vu ses titulaires monter sur le siège pontifical. Enfin, il passait pour l'un des évêchés les plus difficiles, car Imola est situé au centre des Romagnes et ce *jardin de l'Italie* était alors, plus qu'aucune autre province, le foyer de l'esprit révolutionnaire. Il fallait donc que l'évêque d'Imola possédât, à un degré éminent, les qualités du cœur et de l'esprit qui permettent de concilier et de pacifier. Depuis près de sept ans, ce siège était confié au cardinal Giustiniani ; mais ses soixante sept ans trouvaient le fardeau trop lourd et les troubles des dernières années l'avaient ébranlé profondément. Grégoire XVI et le cardinal Bernetti jet-

(1) Louis Veuillot, *Pie IX*, p. 6.

tèrent les yeux, pour ce poste difficile et important, sur l'archevêque de Spolète qui s'était montré, dans des conjonctures graves, à la hauteur des événements. Ainsi fut nommé à Imola, à l'âge de quarante-deux ans, le comte Mastaï : il devait, en effet, avec l'énergique Oppizoni, cardinal-archevêque de Bologne et le comte Folicaldi, évêque de Faenza, contribuer efficacement à la pacification des Romagnes.

Spolète ne négligea rien pour retenir son archevêque; les prières et les démarches ne modifièrent point la résolution du Saint-Siège. Le prélat cependant, élu en décembre 1832 resta jusqu'au Carême de 1833, dans son diocèse pour régler toutes les affaires. Dans cette situation où allaient se rompre les nœuds affectueux que le temps et les circonstances avaient serrés, plus d'une fois le charitable évêque sentit son cœur fléchir. Nous citerons ici l'un de ces traits, comme où en rencontre à chaque pas dans sa longue carrière.

Quelques jours avant son départ, une pauvre femme tombe à ses genoux, les yeux pleins de larmes : ses enfants n'ont pas mangé depuis deux jours. Mastaï la console, l'encourage, mais, fouillant ses poches, interrogeant ses tiroirs, il n'y trouve pas une seule baïoque. Tout à coup son œil avise, sur la cheminée, deux chandeliers d'argent. Un peu confus d'en être réduit, devant cette femme, à une telle extrémité, il en prend un : « Tenez, lui dit-il, allez mettre en gage cet objet; je le retirerai... plus tard. Ne manquez pas de m'apporter et à moi seul la reconnaissance. Il pensait à son majordome. Le vieux serviteur quand la caisse était vide, avait pris l'habitude de donner à son maître, au lieu d'écus, des sermons en règle sur sa prodigalité. La bonne femme courut joyeuse chez un orfèvre; sur le gage du chandelier elle reçut une somme d'argent, et s'empressa de porter du pain à sa famille. Mais, soupçonnée de vol, elle fut arrêtée et le billet resta dans sa poche.

Un jour, puis deux se passèrent. Las d'attendre, Mastaï dut tout avouer au majordome qui emballait justement le mobilier pour le départ. Après son arrivée à Imola, Mastaï reçut avis du magistrat de Spolète qu'un chandelier aux armes de l'évêché avait été volé et mis en gage par une mendiante. La surprise et le chagrin du digne prélat furent extrêmes : « Mais c'est moi, répondit-il au magistrat, qui ai mérité la prison! » La mendiante fut aussitôt acquittée et mise en liberté, elle se vit avec joie indemniser de son infortune par de nouveaux bienfaits.

L'installation à Imola devait être une source d'embarras. Régler les affaires locales et pourvoir aux intérêts spirituels, en s'entendant avec Rome, ce n'était qu'un jeu pour un prélat si zélé; mais pourvoir, par les achats nécessaires, à l'ameublement de son nouveau domicile, c'était une nouvelle occasion de contracter des dettes. Soit par goût, soit par nécessité, la plus stricte économie avait réglé, à Spolète, son installation. Mais le siège d'Imola avait toujours été occupé par des prélats riches et bien dotés ; c'était indispensable que le train de maison du nouvel élu ne fût pas trop disproportionné avec celui de ses prédécesseurs. Pour cela il fallait se procurer voiture et chevaux, acheter des services de table et de l'argenterie, des galons et des livrées. Mais où prendre tout cet argent? 500 scudi étaient encore dus à l'avocat romain. Il était, non-seulement impossible de rien lui solder actuellement, mais son pauvre débiteur se vit contraint, bien à regret, de contracter un nouvel emprunt de 4,000 scudi.

L'archevêque-évêque envoya, en avant, les serviteurs et les voitures; pour lui, il prit la route passant par Lorette : il allait solliciter, pour ses nouvelles fonctions, les secours de la Madone. Puis il poussa jusqu'à Sinigaglia pour visiter ses vieux parents. Enfin il fit, à Imola, son entrée solennelle, le mercredi des cendres, 1833. Les habitants l'accueillirent avec tout le respect que réclamait son caractère, avec toute la confiance que faisait naître sa réputation, et aussi avec tout l'amour qu'il savait inspirer à première vue par son aménité. Bientôt il fut à l'aise, comme à Spolète, dans ce nouveau poste.

La situation politique de l'Italie inspirait toujours les mêmes craintes. Les libéraux et les unitaires, vaincus dans leurs séditions, agitaient le pays et s'appliquaient à l'abuser. Le gouvernement, rejeté sur la défensive, s'ingéniait surtout à éclairer les esprits. Par le ton sévère de sa bulle du 12 janvier 1832, Grégoire XVI avait imposé silence aux rebelles, mais ne les avait pas apaisés. L'Encyclique *Mirari nos* du 15 août de la même année, portant condamnation solennelle des théories libérales, fit voir clairement aux novateurs qu'ils n'avaient rien à espérer du Saint-Siège. Les universités étaient toujours fermées ; les Romagnes souffraient encore de la politique presque cruelle du cardinal Albani. La paix n'était possible à Ancône qu'avec les baïonnettes françaises : à Bologne et dans les villes environnantes qu'avec l'appui des Autrichiens. Encore, malgré tous ces secours, l'ordre était parfois troublé. Un jour, la révolution se déclara, dans Imola même. Ce tumulte ne fut pas considérable, mais il y eut de nombreuses arrestations. On dirait que la révolution eût suivi les traces de Mastaï pour découvrir sa vertu à la désarmer.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Résumé de l'allocution consistoriale du 15 juillet. — Cause de béatification du vénérable Pirrotti. — La Propagande et la famine aux Indes et en Abyssinie. — Réorganisation de la *Société générale d'éducation et d'enseignement.* — Premier congrès bibliographique international. — Pèlerinage à Domremy. — Septième centenaire de saint Anthelme. — La liberté catholique en Alsace-Lorraine, à propos des prochaines élections. — Erection d'un nouveau vicariat apostolique à Kan-Sou.

27 juillet 1878.

Rome. — Le texte officiel de l'allocution prononcée par notre Saint-Père le pape Léon XIII dans la réunion consistoriale du 15 juillet n'a pas encore été publié; mais le *Paese* de Pérouse en a donné un résumé que nous reproduisons ci-après :

« Il nous est agréable, nos très-chers fils, a dit en substance Sa Sainteté, de vous voir aujourd'hui en notre présence, pour recevoir la divine mission de l'épiscopat. Notre cœur surabonde de joie dans le Seigneur et nous lui rendons dans l'humilité de notre personne les plus vives actions de grâces pour Nous avoir ainsi consolé par cette nouvelle phalange d'évêques, au milieu des angoisses qui oppressent notre cœur paternel.

« Béni soit le Seigneur qui pourvoit sa sainte Eglise de serviteurs fidèles et prudents. Hélas ! le monde fait une guerre acharnée à l'épouse de Jésus-Christ ! Des doctrines perverses, de mauvais exemples corrompent les esprits et les cœurs d'un nombre incalculable de mauvais chrétiens, qui ne voient plus dans l'Eglise, cette mère de la véritable civilisation, qu'un ennemi à combattre et à poursuivre par tous les moyens possibles.

« Mais quoi ! Faudra-t-il donc vous effrayer, nos très-chers fils ? Non ; allez au nom de Dieu au milieu des peuples que le Vicaire de Jésus-Christ désigne à vos sollicitudes pastorales. Allez au milieu des nations, nouveaux apôtres de l'Evangile : recevez au nom de Dieu la glorieuse charge de continuer parmi les peuples l'enseignement chrétien qui leur fut d'abord donné par les douze apôtres de Jésus-Christ.

« Allez, très-chers fils, au nom de Dieu ! Vous rencontrerez des difficultés, vous aurez à combattre contre les mauvaises volontés. N'importe, ayez courage. Rappelez-vous que vous êtes évêques de cette Eglise *qui ab ipso sumit vires animumque bello.*

« Que les difficultés soient pour vous autant d'occasions précieuses pour montrer à l'Eglise votre ferme volonté d'accomplir la sublime mission de l'apostolat. Le Seigneur, au nom duquel je vous envoie au milieu des peuples, vous donnera toute la force nécessaire pour résister aux ennemis de son Evangile et pour demeurer intrépides jusqu'à la mort dans les glorieux combats des enfants de Dieu.

« Et pour que votre cœur soit dès maintenant réconforté par la grâce divine que j'implore de Dieu abondante et féconde, recevez, très-chers fils, notre bénédiction apostolique que du plus profond de notre cœur paternel nous répandons sur vous et sur les troupeaux confiés à vos soins. » *Benedictio Dei,* etc.

Le 8 de ce mois, le Pape a présidé une séance générale et solennelle de la congrégation des Rites, à laquelle ont assisté onze cardinaux et un grand nombre de prélats et consulteurs de la Sacrée-Congrégation. Le but de la séance était d'examiner si réellement il conste de l'héroïcité des vertus théologales et cardinales, telles que les a pratiquées durant sa vie le vénérable Pompilio Maria Pirrotti, religieux des Ecoles Pies. On sait que dans cette séance générale (qui a été précédée de deux autres sur le même sujet : l'anté-préparatoire et la préparatoire), les Emes Pères de la Congrégation des Rites ne peuvent donner qu'un vote affirmatif ou négatif, motivé, s'il y a lieu. Il appartient ensuite au Souverain-Pontife de prononcer la sentence définitive, qui, d'ailleurs, demeure secrète jusqu'à l'apparition du décret spécial.

Après la séance dont il vient d'être question, le Rme postulateur de la cause, le P. Andrea Leonetti, ainsi que l'avocat défenseur, M. Ilario Alibrandi, ont été admis, selon l'usage, en la présence du Saint-Père, afin de demander que le décret pontifical soit expédié, s'il y a lieu. Sa Sainteté les a accueillis avec une spéciale bienveillance, et elle leur a exprimé les sentiments de sa dévotion spéciale envers le vénérable religieux des Ecoles Pies, dont Elle avait suivi le premier procès ordinaire lorsqu'elle remplissait à Bénévent la charge de délégué apostolique.

On assure d'autre part que, dans les provinces napolitaines, partout où le vénérable serviteur de Dieu a évangélisé, les enfants et les pauvres, on a conservé le plus cher souvenir de ses vertus. Partout on l'y vénère déjà quoique sous forme privée, comme un puissant intercesseur de la miséricorde divine, et l'on signale beaucoup de grâces, des miracles même obtenus par ceux qui l'honorent. Ainsi, tout fait espérer que sa cause de béatification marchera désormais rapidement. Il est certain que les religieux des Ecoles Pies ont déjà trouvé dans la charité des fidèles de ces provinces des ressources au-delà du nécessaire pour pousser activement la cause.

Aussitôt que furent arrivées en Europe les premières nouvelles qu'une horrible famine

sévissait aux Indes-Orientales, la Sacrée-Congrégation de la Propagande s'empressa de faire parvenir aux vicaires apostoliques de ces contrées un secours extraordinaire qui, distribué par les mains des missionnaires, tout en n'étant qu'une goutte d'eau dans un vaste désert, devait pourtant procurer quelque assistance aux victimes de ce mortel fléau. Déjà nous avons parlé des deux premiers envois de la Sacrée-Congrégation, l'un de 25,000 francs, l'autre de 20,000 francs. Grâce à ces secours, les missionnaires ont pu baptiser un grand nombre de païens et recueillir plus de 6,000 orphelins. Pour les aider à faire face à cette charge nouvelle, assumée contre toute prudence humaine mais avec une foi entière en la divine Providence, la Sacrée-Congrégation vient de leur faire un nouvel envoi de 50,000 francs. Elle a également envoyé, récemment, 2,100 francs, à Mgr Touvier, vicaire apostolique de l'Abyssinie, non moins éprouvée que les Indes par la famine. Voilà encore à quoi servent et comment s'emploient les offrandes faites au Saint-Siège.

France. — Les catholiques avaient fondé, en 1877, une *Société générale d'éducation et d'enseignement*, pour achever de conquérir la liberté de l'enseignement. Ce but ayant été atteint en partie en 1873, par la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, la Société dont il s'agit avait cessé de fonctionner. Mais voyant que les positions conquises sont en ce moment attaquées avec fureur par des ennemis aussi astucieux que violents, elle s'est reconstituée, dans une assemblée générale tenue le 20 juin dernier au cercle catholique, sous la présidence de S. Em. le cardinal Guibert. Le bureau de son Conseil se compose de M. Chesnelong, président; MM. Baudan, Connelly, Ernoul et de La Bassetière, vice-présidents; M. Lauras, secrétaire général, MM. Terrat et Larcher, secrétaires adjoints, et MM. Cauchy et Hamel, trésoriers. L'assistance était composée de religieux appartenant à l'enseignement, de représentants de la presse catholique, de catholiques éminents et de femmes chrétiennes. Nous n'entrerons pas dans le détail de la séance. Nous dirons seulement que M. Chesnelong, dans un très-éloquent discours, a nettement marqué le but de la Société reconstituée, qui est de créer une force; et l'on peut espérer, grâce à l'énergie de ses membres et à la protection de NN. SS. les évêques, qu'elle y réussira.

Non contents de restaurer les associations anciennes redevenues nécessaires, les catholiques ne cessent d'en créer de nouvelles toutes les fois que les besoins du temps le leur suggèrent. C'est ainsi qu'ils ont tenu, du 1er au 3 juillet, à Paris, un premier congrès bibliographique international, sous les auspices de la Société bibliographique. Ce congrès avait été annoncé quelque temps à l'avance, et un grand nombre de savants des divers pays de l'Europe ont pu y prendre part. Ses travaux ont été précédés d'une messe célébrée dans la chapelle de l'archevêché, et Mgr le cardinal Guibert a bien voulu adresser à l'assistance une allocution de circonstance. Au début de la première séance, M. le comte de Champagny, de l'Académie française, a été élu président du congrès, puis la bénédiction du Saint-Père a été demandée par télégramme.

Nous voudrions pouvoir entrer dans le détail des travaux particulièrement intéressants de cette assemblée, mais l'espace ne nous le permet pas. Nous nous bornons donc à rapporter les vœux lus dans la séance de clôture par les présidents de section, lesquels forment au reste un résumé fidèle des discussions qui ont occupé le congrès. — Voici ces vœux, adoptés d'acclamation par l'assemblée:

« Le premier Congrès bibliographique international, s'inspirant de la pensée de l'Eglise, qui, loin de craindre le droit usage de la raison, y a toujours vu un puissant auxiliaire de la foi, et répondant à l'appel de Sa Sainteté Léon XIII touchant l'importance de l'étude de la philosophie et de l'accord entre les philosophes catholiques, émet le vœu :

I. Que les auteurs catholiques s'occupent de populariser cette science de façon à fournir des armes à ceux qui se trouvent en face d'objections soulevées au nom de la raison contre la foi.

« II. Que, tout en gardant et en exerçant la liberté de discussion, consentie et recommandée par l'Eglise, ils y apportent cependant ces dispositions d'esprit et de cœur qui écartent les malentendus, favorisent l'accord et ne laissent plus de place que pour des discussions utiles aux progrès de la philosophie elle-même.

« Le Congrès émet ce vœu qu'un manuel des sources du droit français, du ve au xe siècle, mette les principaux textes à la portée de tous les étudiants et facilite ainsi l'étude de l'histoire du Droit;

« Le Congrès, considérant que la diffusion des tracts peut très-heureusement contribuer à la propagande de la vérité et à la réfutation de l'erreur, émet le vœu que les catholiques consacrent une part de leur activité à la rédaction de ces traités populaires, et que les tracts catholiques soient désormais, et en aussi grand nombre que possible, distribués *gratuitement;*

« Considérant que les almanachs populaires sont une forme de propagande consacrée par le succès et vraiment excellente, émet le vœu que

les catholiques mettent tous la main au perfectionnement de ce genre de publication et y fassent plus largement entrer l'élément historique ;

« Considérant que la diffusion des bonnes images peut être considérée comme un véritables apostolat, émet le vœu que les catholiques ne répandent autour d'eux que des images dignes de leur Dieu et où le beau soit la splendeur du vrai.

« Le Congrès émet le vœu que des améliorations soient apportées en France à l'organisation du dépôt légal de la librairie, afin d'obtenir le dépôt certain et rapide des productions des imprimeries françaises.

« Sans entrer dans des détails d'administration qui ne peuvent être de son ressort, le Congrès croit de son devoir de signaler, comme un des moyens les plus certains, l'envoi fait directement par l'imprimeur à l'administrateur de la Bibliothèque nationale *d'un* exemplaire de chacune des publications exécutées dans son établissement. Cet exemplaire serait envoyé par la poste en franchise, et la date de cette expédition serait constatée par un récépissé délivré gratuitement par le receveur des postes du bureau d'expédition. Le second exemplaire continuerait à être, mais dans la même forme, adressé au préfet du département, afin d'être transmis par lui au ministre de l'intérieur.

« Le Congrès émet le vœu qu'une assemblée des bibliothécaires de France soit réunie à Paris, l'année prochaine, pour préparer la solution des trois questions suivantes :

« 1° La rédaction d'un manuel de bibliologie, d'après un système uniforme ;

« 2° L'étude des voies et moyens propres à obtenir la rédaction, d'après ce manuel, des catalogues de toutes les bibliothèques publiques départementales ;

« 3° La création d'une chaire de bibliologie à la Bibliothèque nationale de Paris.

« Le Congrès, considérant qu'en présence des nombreuses publications scientifiques dont l'esprit est trop souvent matérialiste et hostile à la Foi, il importe de mettre au jour des ouvrages irréprochables tant au point de vue de la doctrine qu'au point de vue de la science.

« Emet le vœu qu'il soit publié :

« 1° Une bibliothèque scientifique à l'usage des savants et des professeurs ;

« 2° Une collection d'ouvrages de science vulgarisée sur le plan déjà élaboré par la Société bibliographique ;

« 3° Une revue scientifique hebdomadaire.

« Considérant que la plupart des histoires générales de la Révolution française sont remplies non-seulement d'erreurs d'appréciations, mais encore d'erreurs de faits, exercent ainsi sur l'esprit de lecteurs non prévenus les plus funestes conséquences.

« Emet le vœu qu'il soit publié, soit sous forme de *Revue*, soit sous forme d'*Archives*, un recueil spécialement consacré à la publication de travaux et de documents sur la Révolution française ;

« Considérant la nécessité de mettre les moyens d'étude à la disposition des travailleurs à Paris et en province ;

« Considérant que l'organisation des bibliothèques circulantes a donné en Angleterre pleine satisfaction à ce besoin ;

« Considérant l'utilité qu'une telle organisation offrirait, notamment au clergé des campagnes et aux personnes qui résident en province, loin des centres intellectuels,

« Emet le vœu que la Société bibliographique adjoigne à ces différents services une bibliothèque circulante ;

« Considérant qu'il importe de propager l'esprit de travail,

« Emet le vœu que des sections d'étude sur les différentes branches de connaissances humaines soient organisées par la Société bibliographique ;

« Que la Société bibliographique, à l'instar de l'Institut Smithsonien de Washington, ait dans chaque capitale et dans chaque grande ville de l'Europe des correspondants chargés de faire connaître son caractère, de lui gagner des adhésions, d'amener l'échange de ses publications avec celles de leur pays. »

Ces vœux, nous le répétons, résument le congrès. Ensemble de travaux sérieux, complets, il aura fait faire un pas de plus aux catholiques qui travaillent.

Après la honte du centenaire de Voltaire, la France vient d'avoir la joie de contempler, le 10 de ce mois, un admirable pèlerinage en l'honneur de Jeanne d'Arc. Plus de douze mille pèlerins peut-être se sont rendus, ce jour-là, à Domrémy, poussés par ce double esprit de foi et de patriotisme qui a accompli les merveilles de l'ancienne France, et qui, en se développant, restaurera bientôt, nous en avons l'inébranlable espoir, la France, aujourd'hui abattue. Cette magnifique solennité était présidée par Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, qui a lui-même pris la parole après l'évangile, et développé ce texte : *Je suis la flèche choisie que le Seigneur tenait en réserve et qu'il a lancée contre ses ennemis.* On voit tout de suite les

magnifiques applications auxquelles cette parole de l'Ecriture a pu donner lieu. Le texte choisi par le R. P. Moïse, des capucins de Lyon, qui a parlé le soir, à la procession, n'a pas été moins heureux : *Il n'y a plus de forts en Israël... Lève-toi, Débora, lève-toi!* Le simple énoncé de ces paroles a produit une vive impression, qui n'a fait que grandir jusqu'à la fin du discours. Après cette journée, il n'y eut pas un pèlerin qui ne fût devenu meilleur Français et meilleur chrétien en quittant le sol foulé autrefois par le pas de l'héroïne Lorraine.

Quelques jours auparavant, un non moins magnifique spectacle était donné par la ville de Belley, qui célébrait le septième centenaire de son patron, saint Anthelme, moine du douzième siècle, devenu plus tard son évêque, et mort en 1178, laissant après lui la mémoire d'un père, d'un protecteur, d'un saint, d'un thaumaturge et signalé ainsi par Dieu lui-même à l'éternelle reconnaissance de ses concitoyens. Cette solennité a duré deux jours, les 2 et 3 juillet. Le premier jour a eu lieu la consécration de la nouvelle cathédrale, et le lendemain était la fête du centenaire. Dix évêques, ayant à leur tête Son Em. le cardinal Caverot, rehaussaient de leur présence cette touchante et triomphale fête. La parole a été portée tour à tour par NN. SS. Mermillod, vicaire apostolique de Genève; Richard, coadjuteur de Paris; Paulinier, archevêque de Besançon, et Marchal, évêque de Grenoble. De brillantes illuminations ont couronné chacun des deux jours de fêtes et montré la vive foi des bons habitants de Belley.

Alsace-Lorraine. — On sait sans doute que les Chambres allemandes ont été dissoutes pour n'avoir pas volu voter certaines lois présentées par le gouvernement. Or, en Alsace-Lorraine, pour la réélection des députés, l'administration refuse aux catholiques la liberté de publier un journal, à l'effet de faire connaître leurs candidats et leur programme. C'est une servitude dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple en Europe. Réduits à cette extrémité, les catholiques ont fait imprimer, sur feuilles volantes, ce programme et le nom de leurs candidats. Dans ce programme, les Alsaciens-Lorrains sont suppliés, surtout, de repousser les *autonomistes* qui, pendant la législature précédente, ont voté *contre* la suppression de l'article 10, *contre* la création d'une Chambre des députés d'Alsace-Lorraine, *contre* la liberté de la presse catholique, etc., et ont prouvé par là qu'ils sont aussi ennemis de l'Alsace-Lorraine qu'amis de la dictature prussienne.

Chine. — L'évangélisation de la Chine, lisons-nous dans le *Courrier de Bruxelles*, va devenir plus que jamais une des œuvres d'apostolat les plus sympathiques à la piété des Belges. Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient, par un bref du 21 juin dernier, d'ériger un nouveau vicariat apostolique en Chine, celui de Kan-Sou, et ce sont des missionnaires de Belgique que S. S. Léon XIII appelle à ce poste d'honneur.

Le vicariat de Kan-Sou sera composé de la province de ce nom, du Kou-kou-noor et de toute la partie occidentale de la Tartarie non encore occupée par les missionnaires.

L'administration de ce vaste territoire est confiée aux prêtres de la congrégation de Scheutveld-lez-Bruxelles, et M. Ferdinand Hamer, prêtre de cette même congrégation, en est nommé vicaire apostolique, avec le titre d'évêque de Trémithe *in partibus infidelium*.

M. Hamer réside en Mongolie depuis 1865. Il faisait partie de la première expédition des missionnaires belges, composée de MM. Verbist, fondateur de la Congrégation, Van Segvelt et Vranckx.

M. Van Segvelt est le premier qui ait donné sa vie pour les âmes qu'ils allaient gagner à Jésus-Christ; dès 1867, il périssait à la tâche; le très-regretté M. Verbist succomba l'année suivante, et M. Vranckx, qui lui succéda en qualité de supérieur général, dirige actuellement les travaux de la Congrégation de Scheutveld-lez-Bruxelles.

P. D'Hauterive.

Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.
Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.
Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50
Marivaux. — Œuvres complètes. — Paris, 1825. 5 vol. in-8 dem.-rel. 15 fr.
Marmontel. — Œuvres. — Paris, 1820. 7 vol. in-8 rel. 30 fr.
Maury cardinal. — Œuvres choisies. — Paris, 1827. 5 vol. in-8. 12 fr.
Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — 3 vol. in-4 demi-reliure dos veau. 15 fr.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU X° DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, XVIII, 9-14.)

Sur l'orgueil.

L'orgueuil, mes chers frères, est plus ancien que l'humanité; c'est lui qui chassa le prince des anges hors du paradis céleste, et le refoula dans les gouffres infernaux; c'est lui qui fit le malheur de nos premiers ancêtres; il apparaît en tout temps, chez tout peuple, à tout âge, dans toutes conditions; il hante les chaumières ainsi que les palais, se pavane sous la mise la plus simple comme sous la plus brillante toilette, et va jusqu'à mêler son venin à la vertu. Conférons donc un peu sur ce vice : examinons-en la malignité, le châtiment et le remède.

I. — Si, d'après l'enseignement de la foi, les plus grands de tous les maux, ce sont les péchés; combien l'orgueil, qui les produit, doit être exécrable! « Tout péché, dit l'Ecriture, tire son origine de l'orgueil, par lui commence toute perdition (Eccli., X,15; — Tob., IV-14). » Le premier pécheur, c'est le diable : *Ab initio diabolus peccat* (I Joan., III, 8). Mais ce qui a fait le diable, c'est l'orgueil. Le péché, quel qu'il soit, n'est autre chose qu'une désobéissance à la loi du Seigneur; or, cette désobéissance a pour principe l'orgueil ou l'amour déréglé de nous-mêmes, car nous plaçons notre volonté au-dessus de celle du Très-Haut, nous préférons satisfaire les caprices de notre nature plutôt que de garder les commandements de notre Dieu, nous nous érigeons en supérieurs du Maître suprême. C'est donc vrai que toutes nos transgressions proviennent de l'orgueil. Entre autres vices qu'il engendre, considérons-en sept, qui sont comme les sept têtes du dragon infernal : c'est la vaine gloire, l'ambition, le mépris du prochain, la colère, la haine, la vengeance, l'opiniâtreté.

La vaine gloire consiste à s'enorgueillir des avantages de la naissance, de la fortune, de la réputation, de l'esprit, du corps, du savoir-vivre et du savoir-faire. Le vaniteux rapporte tout à lui-même, n'attribue rien à Dieu, se proclame fils de ses œuvres, fait toutes ses actions, comme les pharisiens, dans le but d'être louangé de la multitude; il soupire après les éloges du public, et se complaît dans les applaudissements du monde.

L'ambition, c'est le désir effréné des hommes : machinations occultes, trafics honteux, bassesses inouïes, injustices criantes, roueries pendables, l'ambitieux se sert de tous les moyens pour se hisser au comble des richesses ou des dignités.

L'orgueilleux se plaît à se croire bien meilleur qu'il ne l'est en réalité, et il affiche, pour autrui, le dédain le plus insolent : « Je ne suis pas, dit-il, comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères, ni même tel que ce publicain; je jeûne deux fois la semaine; je donne la dîme de tout ce que je possède. » Comment alors, ayant si haute opinion de lui-même, l'orgueilleux ne serait-il pas en outre colérique, haineux, vindicatif, opiniâtre? Aussi, pour une parole, un geste, un regard, un rien, le voit-on souvent jeter feu et flammes, et éclater en invectives contre ses semblables; cesser de longs mois tout rapport avec eux, et leur faire sentir, en toute rencontre, le poids de sa vengeance. L'esclave de l'orgueil est encore très-opiniâtre. S'estimant beaucoup plus habile que les autres, se jugeant bien plus perspicace que le commun des mortels, se prenant volontiers pour un puits de science, il ne souffre pas la contradiction la plus timide, se cabre devant l'évidence, n'avoue jamais ses torts, ne convient aucunement de ses erreurs, s'insurge même contre les décisions du Saint-Esprit. C'est cette opiniâtreté funeste qui soulève les serviteurs contre les maîtres, les subordonnés contre les chefs, les enfants contre les parents, les chrétiens contre l'Eglise; c'est cette obstination maudite qui a fait les Arius, les Luther, les Calvin, et mille autres hérésiarques et mécréants. Je le répète : « Le principe de tout péché, c'est l'orgueil, ainsi que le Sage nous l'assure. Il ne dit pas de quelques péchés, mais de tous, observe un saint religieux, pour exprimer... qu'il n'en est pas auquel l'orgueil ne se trouve mêlé. Qu'est-ce, en effet, que le péché, sinon un mépris de Dieu et de sa loi? Or, ce qui pousse à ce mépris, c'est l'orgueil (Jul. Pomera). »

II.— Quel châtiment ne mérite-t-il donc pas? « Quiconque s'attache à l'orgueil, lisons-nous dans l'Ecriture, sera saturé de malédictions, et finira par y trouver sa perte... Dieu a brisé le trône des rois orgueilleux... Il a desséché les racines des nations superbes, il les a exterminées (Eccli., X). » Citons des exemples : l'orgueil! Mais, déclare un judicieux auteur, n'est-ce pas lui qui a perverti l'ange et en a fait un démon, en le précipitant dans une ruine éternelle? Non content d'être la victime de son or-

gueilleuse ambition, ce même sentiment l'a porté à se donner pour complice l'homme, sorti sans tache des mains de Dieu; il savait que, s'il parvenait à insinuer dans son cœur ce péché d'orgueil, il y introduirait à la suite tous les autres, dont celui-ci est la tige féconde. De cette source fatale se répandirent, sur toute la postérité d'Adam, la corruption et la mortalité (Jul. Pomera). » Ah! ceux qui se dressent contre le Tout-Puissant seront broyés comme des vases d'argile, en ce monde ou en l'autre : Nabuchodonosor prétend ceindre la divine couronne et marcher l'égal de l'Eternel : il est métamorphosé en bête. — L'immense Goliath se rit du Dieu des armées : le petit David lui fait mordre la poussière. — Absalon est fou de sa chevelure merveilleuse : elle l'enlace dans les branches d'un chêne, et il meurt.—Aman exige que tous plient le genou devant lui : il est pendu. — Antiochus veut commander à la terre et au ciel : il est dévoré tout vivant par les vers. — Ananie et Saphire, vendant leurs biens en faveur des pauvres, agissent par vaine gloire, affirme saint Basile : ils sont frappés de mort subite. (Orat. 17 de van. glor.) — Hérode-Agrippa, faisant un discours à des ambassadeurs, se laisse dire cette flatterie blasphématoire : c'est la voix d'un Dieu et non celle d'un homme : il est tout à coup saisi de douleurs si violentes qu'il est contraint de s'écrier : voilà votre Dieu qui va périr!

C'est ainsi que le Maître de toutes choses résiste aux orgueilleux; voilà comme il humilie ceux qui sont pétris de fierté. A cette maladie mortelle de l'orgueil, le céleste médecin nous indique le remède.

III. — « Le publicain, dit-il, se tenant éloigné, n'osait pas même lever les yeux au ciel; mais il se frappait la poitrine en disant : mon Dieu, daignez avoir pitié de moi, qui suis un pécheur.— Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, et non pas l'autre; car qui s'élève sera abaissé, et qui s'abaisse sera élevé.» — L'humilité, voilà le contre-poison. Dieu dispense aux humbles sa grâce, qui les introduit dans le divin royaume : David s'humilie : ses crimes sont effacés; —Achab l'imite : il est épargné; — Pierre se reconnaît coupable : il rentre dans l'amitié de Jésus; — Madeleine se déclare pécheresse : ses iniquités lui sont remises. — Tous les saints se sont abaissés pour ainsi dire jusqu'au centre de la terre, et ils ont été élevés jusqu'au plus haut des cieux. A leur exemple, tous les vrais amis du Dieu doux et humble de cœur ont toujours présentes à l'esprit ces salutaires paroles : « Homme de rien, as-tu quelque chose que tu n'aies pas reçu? et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifier, comme si tu n'en étais redevable à personne (I Cor., IV, 7)? » Tu ne sais donc point qu'à l'œil de la foi, tu es aveugle, pauvre, nu et misérable (Apoc., III, 17)? » Aveugle, ne te connaissant pas toi-même; pauvre, n'ayant pas de vertus; nu, étant dépouillé de mérites; misérable, n'étant, de ton propre fonds, que faiblesse et péché. Tu peux dresser la tête, vermisseau! « De quoi peux-tu donc t'enorgueillir, cendre et poussière (Eccli., X, 9)? »

Résolutions. — Puis donc, mes chers frères, que sans l'humilité nous n'irions pas au ciel, mettons en pratique cette leçon du divin Maître : « Apprenez de moi que je suis humble. »

« Quand un Dieu, dit saint Augustin, vous offre l'exemple de l'humilité, rougiriez-vous de lui ressembler? tout ce qu'on vous demande, c'est d'être humble. L'orgueil, ajoute saint Chrysostome, étant la cause de tous nos maux, parce qu'il est la source de tous nos désordres, le père du péché, Jésus-Christ, pour le guérir par son contraire, nous propose l'humilité comme étant le remède et le préservatif... Défions-nous de l'orgueil, soyons humbles, et pensons que nous ne sommes que des hommes, c'est-à-dire un peu de cendre et de poussière, une fumée vaine... Il n'est point de vertu comparable à celle de l'humilité; vous ressusciteriez les morts : sans l'humilité, vous n'êtes rien. »

Non, mes chers frères, nous ne sommes rien sans elle; mais si nous la possédons, nous avons en main la clef du paradis, où notre élévation sera d'autant plus sublime que notre abaissement aura été plus profond. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,
Auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

SERMON POUR LA FÊTE DE L'ASSOMPTION

Assumpta est Maria in cœlum,

Mes frères,

L'Eglise, en ce jour, célèbre un des plus grands mystères du christianisme. Transportons-nous, par la pensée, jusque dans la cour céleste. — Quelle est cette vierge qui s'élève des montagnes de la Judée et qui est portée vers le ciel, par la main des anges? Elle surpasse en éclat l'astre des nuits, elle est brillante comme le soleil le plus radieux; je vois sur sa tête une couronne d'étoiles. Oui, car c'est une reine, non plus de la terre, mais du ciel, dont elle va prendre possession. Vous la reconnaissez tous, c'est Marie. Elle a connu la mort, elle a visité le tombeau, mais sa tombe a été glorieuse comme celle de son Fils, et la corruption du sépulcre n'a point touché le corps virginal qui fut

le sanctuaire du fils de Dieu. Réjouissons-nous tous, enfants de la terre, car notre mère ne nous abandonne pas, bien qu'elle nous quitte aujourd'hui, *Gaudeamus omnes in Domino.* Ce n'est qu'avec regret qu'elle s'élève vers le ciel, du séjour des humains; aux regards de bonté, de miséricorde et de protection qu'elle jette sur la terre, pourrions-nous méconnaître celle qui nous adopta pour ses enfants?

Toute puissante auprès du Père dont elle est la fille bien-aimée, auprès du Fils dont elle est la mère dévouée, auprès du Saint-Esprit, dont elle est l'épouse sans tache, Marie, dans le ciel, entendra mieux nos prières, comprendra mieux nos désirs et pourra plus facilement les exaucer.

Oui, tout cela s'explique, et, puisque nous célébrons aujourd'hui la plus belle fête de la sainte Vierge, disons que premièrement Marie peut nous secourir, secondement que Marie veut nous secourir.

I. — Mes frères, quel a été le but de l'Eglise en instituant des fêtes en l'honneur de Marie? C'est d'augmenter notre amour pour elle, en nous rappelant ses vertus, en nous invitant à les imiter. Mais, qu'est-elle donc pour que tout le monde catholique lui offre à la fois ses hommages, et se mette avec tant de soin sous sa protection? Elle n'est qu'une pauvre fille de la Judée qui, depuis sa naissance, a cherché l'obscurité et le silence, qui ne s'est jamais produite au dehors, et à laquelle, personne de son temps, ne faisait attention. Qu'a-t-elle donc fait, que lui est-il arrivé pour que tout le monde catholique l'appelle bienheureuse et la salue du titre glorieux de reine du Ciel? Parce qu'elle a été la plus humble créature, elle est devenue la mère de Dieu. Elle a été choisie comme la mère de Celui qui devait se faire homme pour nous sauver. Elle l'a porté dans son sein, elle l'a mis au monde, elle a veillé sur son enfance, elle a partagé ses travaux. Pour nous, elle a sacrifié son Fils unique, en nous adoptant pour ses enfants, au pied de la croix, elle est devenue notre mère. Est-ce assez pour nous décider à la prier et à l'honorer? Est-ce assez pour lui consacrer nos cœurs.

Oui, Marie peut nous secourir. Dans le monde, vous le savez bien, on se flatte de posséder les faveurs, l'amitié des grands; on est fier d'une noble origine; on fait sonner bien haut l'illustration de ses ancêtres. Hélas! qu'est-ce que tout cela? *Quid prodest.* Autant de fumée qu'emporte le vent; car toutes ces amitiés ne reposent que sur le caprice. Et nous, plus heureux, nous comptons au ciel des amitiés qui ne passent point comme celles de la terre; nous avons, là-haut, la puissante protection de Marie à laquelle il nous est toujours permis de recourir.

N'est-elle pas la fille bien-aimée du Père, n'est-elle pas la mère chérie du Fils? Un père peut-il refuser quelque chose à son enfant? Quand ce père, c'est Dieu lui-même, et quand cette enfant bénie c'est Marie? Et puis Marie est la mère du Fils, et c'est le plus glorieux de ses privilèges. Or, un fils aussi aimant que Jésus peut-il ne pas écouter une mère aussi dévouée que la sainte Vierge? O Marie, ne refusez pas d'intercéder pour nous, auprès de votre divin Fils : vous êtes toute-puissante sur son cœur. *Audi, namque potes, flectere natum, Virgo mater, amas nos quoque natos.*

Ecoutez ce trait d'histoire. Un jour, une femme prenait le chemin de la solitude, et gagnait le désert, tenant un petit enfant par la main. Sur sa tête, le soleil était ardent, le sable lui brûlait les pieds.

Elle portait, pour toutes provisions, une gourde remplie d'eau et un pain cuit sous la cendre. Mais bientôt l'eau est épuisée, le pain a suffi à peine pour quelques jours. Agar est là toute seule, sans secours, sans espérance. Son fils va mourir sous ses yeux. Elle s'arrête avec anxiété, regarde partout, et comme effrayée d'elle-même, elle met son fils, son cher et unique enfant à l'ombre d'un palmier, et s'éloigne pour ne pas entendre son dernier soupir. Mais non, elle n'y tient plus, et lorsqu'elle remarque les angoisses de son cher Ismaël, lorsqu'elle entend que sa respiration devient plus pénible, désespérée, elle se jette à genoux, et envoie vers le ciel un de ces cris qui percent les nues et arrivent jusqu'au cœur de Dieu. Sa prière est exaucée; une source jaillit à ses pieds. Elle s'y précipite, et, prenant l'eau rafraîchissante dans le creux de sa main, elle va humecter les lèvres desséchées de son enfant; son fils bien-aimé lui est rendu, il est sauvé.

Et ce qu'Agar a fait pour Ismaël, Marie aussi le fera pour nous qui sommes ses enfants privilégiés. Le cri d'une mère a toute puissance sur le cœur de Dieu, et ce Dieu, c'est le fils de Marie. Comment donc pourrait-il ne pas l'écouter, quand elle intercède en notre faveur! Elle est là, dans le ciel, suppliant pour nous. Une simple femme s'écrie, dans l'Evangile : « Heureux le sein qui vous a porté » Oh! à ces touchants souvenirs de l'amour d'une mère, Jésus-Christ brisera ses foudres et laissera dormir ses vengeances.

En Maria throno, celsa refulget, nati supplici ter fulmina sistens.

Oserions-nous encore douter de la toute-puissance de Marie?

II. — Cependant, chrétiens, à quoi nous servirait-il que Marie eût la puissance en mains, si elle ne voulait pas s'en servir? Nous l'avons dit : Marie peut nous protéger, mais le veut-elle?

Est-elle résolue à ne pas laisser inutile l'autorité dont elle a été rendue dépositaire? Oui, mes frères, car non-seulement elle est la mère de Dieu, mais elle est aussi la nôtre, et j'en ai pour garant les paroles elles-mêmes de Jésus-Christ. Le moment est solennel, le sauveur du monde va mourir ; le maître de l'univers va remettre son âme entre les mains de son père. Au pied de la croix, je vois une femme : c'est sa mère. Elle est brisée par la douleur, et cependant elle se tient debout.

Stabat mater dolorosa. Oui, elle est debout, car il lui faut du courage : elle a un grand devoir à remplir, une mission sublime à recevoir. Pauvre mère ! elle si bonne et si éprouvée ! Ah ! si les paroles dernières d'une mère expirant, les dernières recommandations d'un père se gravent si profondément dans le cœur, avec quel respect ne devons-nous pas recevoir celles d'un Dieu qui meurt pour nous ? Ecoutez : les les regards du fils s'arrêtent sur sa mère ; il est touché de compassion en pensant qu'il va la laisser seule sur la terre. Il nous lègue tous à son affection, en nous la donnant pour mère, en nous confiant à son cœur maternel dans la personne de ses disciples : Fils, voilà votre mère ; femme, voilà vos enfants. »

Oui, ô Marie, vous êtes véritablement notre Mère. Souvenez-vous donc que vous êtes le refuge des abandonnés, l'asile des malheureux, le secours des faibles, le soutien de l'opprimé, l'appui dans l'affliction et la consolation dans la tristesse. Rappelez-vous souvent, rappelez-vous toujours que vous êtes notre Mère et que nous sommes vos enfants.

Après cela, mes frères, quoi d'étonnant que la dévotion à Marie soit si populaire? que l'on ait en elle une si tendre et si filiale confiance? mais, elle a pour chaque âge de la vie une bénédiction particulière ; pour chaque condition de l'existence une protection toute spéciale, et pour chacun de ses enfants une attention maternelle qui a forcé l'Eglise à proclamer hautement que jamais, non jamais, il n'a été dit qu'aucun de ceux qui ont eu recours à sa protection, imploré son assistance, et réclamé son intercession, ait été abandonné. *Tua nulli unquam defuit misericordia.*

Est-ce assez, mes frères, pour vous encourager dans votre confiance envers la mère de Dieu ? Est-ce assez pour vous engager à prier Marie, maintenant qu'elle est au ciel? Je le sais, autrefois les souverains célébraient avec plus de faste que de piété l'Assomption de la sainte Vierge. Mais le vain bruit a passé, les empereurs ont passé, et la France reste toujours là avec sa dévotion populaire à Marie. Parcourez nos campagnes, visitez nos hameaux, partout vous rencontrerez le culte de la mère de Dieu. La plus chétive église possède son autel à Marie, et cet autel n'est jamais ni le moins orné, ni le moins fréquenté. A ses pieds, vous voyez une mère qui prie pour son enfant ou une jeune fille vertueuse qui demande à sa Mère du ciel, la santé et un peu de bonheur pour sa mère de la terre. Le petit enfant au berceau porte sur sa poitrine la médaille de Marie, la jeune personne en fait un de ses plus beaux ornements, et la Mère chrétienne veut la presser sur ses lèvres à son dernier moment, et souhaite qu'on l'ensevelisse avec la médaille miraculeuse qui l'a tant consolée sur son lit de souffrance.

Sans doute, les adversaires de la religion, les ennemis de toute croyance et qui se disent amis du peuple, se moquent et demandent avec ironie pourquoi les litanies, les processions, les pèlerinages? Nous pouvons leur répondre qu'une mère ne se lasse jamais des marques d'affection que lui donnent ses enfants; du reste, Marie a toujours béni et exaucé ceux qui l'invoquent avec foi ; et les manifestations publiques ne sont autre chose que l'élan spontané des cœurs vers celle que l'on aime à nommer *Mater misericordiæ.*

Nous faisons des processions et nous chantons des litanies, parce qu'après de grandes souffrances, il faut de grandes consolations ; et quoi de plus consolant pour des enfants bien nés que de se trouver tous réunis au foyer maternel. Nous organisons des pèlerinages, parce que de grands péchés demandent une expiation solennelle. Et quoi de plus propre à apaiser la colère de Dieu, que la prière publique adressée à Marie, pour qu'elle arrête le bras de la justice divine, prêt à nous frapper. Nous faisons des pèlerinages, parce que de grandes ruines demandent de grandes réparations. Or, quoi de plus propre à ranimer notre courage, à nous relever de nos défaillances, à retremper notre énergie que de venir à Marie, modèle de foi, de dévouement et de sacrifice? Voilà pourquoi nous nous donnons rendez-vous aux sanctuaires de Marie, au pied de sa statue bien-aimée, à l'ombre de ses autels, dans les lieux sanctifiés par sa présence.

O Marie, en ce jour de votre glorieuse Assomption qui nous ramène tous au pied de vos autels, qui cause une si vive joie à votre cœur, en ce jour où sont consommées les merveilles que le Tout-Puissant a opérées en vous, du haut du ciel, jetez un regard de miséricorde sur vos enfants de la terre. Souvenez-vous que nous sommes des exilés, ici-bas; nous crions vers vous, comme l'enfant vers sa mère.

Peut-être l'avons-nous perdue, cette bonne mère qui nous apprenait à bégayer votre nom sur ses genoux. Remplacez-la pour nous. Que

désormais nous ne soyons plus malheureux, puisque vous êtes avec nous, ô vous, la vie, la douceur, l'espérance de tous ?

Nous vous en conjurons, une fois encore : jetez sur nous un regard de mansuétude, afin qu'au terme de notre exil, nous ayons le bonheur de contempler Jésus avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

L'abbé Ch. Jeanson,
Curé d'Arsy.

INSTRUCTIONS POPULAIRES
sur les Sacrements.

TREIZIÈME INSTRUCTION

SUR LE SACREMENT DE CONFIRMATION
TROISIÈME INSTRUCTION.

Effets de la confirmation; — Dons de l'Esprit-Saint.

Texte : *Tunc imponebant manus super illos, et recipiebant Spiritum Sanctum.* Alors les apôtres leur imposaient les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit. (Actes des apôtres, VIII, 17).

Exorde. — Frères bien-aimés, en vous parlant du sacrement de Confirmation, j'aime à me reporter au jour où j'eus le bonheur de recevoir ce sacrement... Pas plus que moi, j'en suis sûr, vous n'avez oublié les circonstances solennelles dans lesquelles ce sacrement vous fut administré... Etait-ce dans ce village, était-ce dans un village voisin? Je l'ignore ; mais rappelez bien vos souvenirs : l'église était parée de ses ornements de fête, l'autel scintillait de lumières, la vapeur de l'encens remplissait l'enceinte sacrée... Tout à coup les portes s'ouvrent ; le pontife s'avance, la mitre en tête, la crosse à la main... ; la foule se presse sur ses pas... Nos fronts s'inclinaient sur son passage; il nous bénissait du regard, des lèvres et de la main... Il entonne cette belle hymne : *Veni, Creator Spiritus*, invocation par laquelle il appelle sur nous les grâces de l'Esprit-Saint. Des centaines de voix continuèrent l'hymne sacrée. Je vois ensuite le pontife monter sur les plus hauts degrés de l'autel, se tournant vers nous les mains étendues : « Dieu tout-puissant, disait-il, faites descendre sur eux votre Esprit consolateur avec tous ses dons ; donnez-leur l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété ; remplissez-les de l'esprit de crainte de Dieu, et qu'ils soient marqués du signe de la croix pour la vie éternelle... Et, à chacune de ces invocations, les prêtres qui nous avaient préparés répondaient : *Amen*... Puis suivaient les autres cérémonies de la Confirmation.

Proposition. — Nous allons, mes frères, dire quelques mots sur chacun de ces dons du Saint-Esprit qui nous ont été communiqués au jour de notre confirmation, si nous avons reçu ce sacrement avec de bonnes dispositions.

Division. — Parmi ces dons, les uns s'appliquent à notre *esprit*, pour lui donner la lumière ; les autres semblent s'adresser plus spécialement à notre *volonté*, afin de lui donner le courage nécessaire pour agir. Donc, *premièrement*, dons de Science, d'Intelligence, de Sagesse pour guider notre esprit ; *secondement*, dons de Crainte, de Piété et de Force pour diriger notre volonté (1).

Première partie. — Inutile, frères bien-aimés, en vous parlant des effets du sacrement de Confirmation, de vous redire qu'il imprime dans notre âme un caractère ineffaçable, et qu'il ne peut être reçu qu'une seule fois : je passe donc de suite à l'explication des dons du Saint-Esprit.

Don de Science. — N'allez pas vous imaginer que, sous ce titre, nous entendions cette science humaine qui enorgueillit l'homme et qui souvent est plus funeste qu'utile à ceux qui la possèdent; non, la Science que nous communique l'Esprit-Saint est une connaissance, en quelque sorte, plus nette, plus claire, de ce qui est nécessaire pour notre salut; elle vient confirmer, perfectionner, embellir la foi que nous avons reçue au baptême... Imaginez un arbre au sortir de l'hiver; il est vivant, il a des branches, des bourgeons peut-être ; vienne la douce sève du printemps, vous le verrez se parer de feuilles, s'orner de fleurs, se charger de fruits... Eh bien, le don de Science, c'est cette sève divine qui, s'infiltrant dans nos âmes, fait croître et épanouir notre foi... Frères bien-aimés, mettons-nous en face de notre cercueil, et comparons cette Science divine donnée par l'Esprit-Saint avec toutes les vaines connaissances de ce monde. D'un côté, voici un Docteur, un Académicien si vous le voulez. — Maître, lui dis-je, qui vous a créé? — Je n'en sais rien, répond-il. — Y a-t-il un Dieu, avons-nous une âme immortelle? — C'est douteux, dit-il; les uns disent oui, les autres non. — Jésus-Christ est-il mort pour racheter tous les hommes; y a-t-il un ciel pour récompenser les bons, un enfer pour punir les méchants? Il ne sait, il ne me répond pas... Pauvres savants, qu'ils sont à plaindre s'ils ne sont pas chrétiens!... De l'autre côté, interrogeons cette bonne femme qui sait à peine les prières de la messe. Ah! sur toutes ces questions, d'où dépend notre éternité, comme

(1) Confer : *Les Sacrements ou la Grâce de l'Homme-Dieu*, par Mgr Besson, tome II.

elle répond : C'est Dieu qui m'a créée, c'est Jésus qui m'a rachetée en mourant pour moi sur la croix; oui, j'ai une âme immortelle, et j'espère de la miséricorde de Dieu qu'il me préservera de l'enfer et me donnera une place dans son paradis. Voilà, frères bien-aimés, cette Science si nécessaire et si indispensable que le Saint-Esprit verse dans l'âme.

Le don de Conseil est une lumière intérieure qui nous porte, dans le doute ou dans l'hésitation, à prendre le meilleur parti. Jeune homme, reste au sein de ta famille, tu pourras t'y sanctifier et ajouter encore quelque gloire à la gloire de tes ancêtres! Mais, non; il part, il court évangéliser les Indes et le Japon... Et vous, jeunes filles si chéries de vos parents, ni les larmes ni les caresses n'ont pu vous retenir près de ceux qui vous aimaient tant : il vous a fallu le silence et l'obscurité du cloître; vous avez voulu choisir le plus parfait, et vous donner tout entières à Jésus... Frères bien-aimés, c'est le don de Conseil qui portait ainsi saint François-Xavier, sainte Véronique Giuliani, sainte Marie-Madeleine de Pazzi à choisir la vie la plus parfaite... Ils auraient pu peut-être se sauver dans le monde : là était l'argent; mais alors ils ont entrevu l'or d'une vie retirée, et le don de Conseil leur a fait préférer l'or... Et tous, tant que nous sommes, n'avons-nous pas eu parfois des doutes, des hésitations, et si alors nous avons choisi ce qu'il y avait de mieux, soyez-en sûrs, c'est parce que le Saint-Esprit nous assistait et versait dans notre âme cette lumière que j'appelle le don de Conseil.

Nous lisons, frères bien-aimés, dans la vie de quelques saints, que, sans avoir reçu aucune éducation, ils parlaient de nos divins mystères de la manière la plus sublime; pourquoi?... parce que Dieu leur avait donné le don d'Intelligence... Avec lui l'âme s'élève, l'horizon s'agrandit. Il était juste que le Saint-Esprit versât ce don dans l'âme des nouveaux confirmés; puisqu'ils deviennent soldats de Jésus-Christ, il est juste qu'ils puissent rendre raison de leur foi et la défendre devant les mécréants et les impies qui l'attaquent... Voyez-vous cette jeune patricienne, qui subira le martyre et deviendra sainte Catherine d'Alexandrie, environnée de trente ou quarante docteurs qui viennent disputer avec elle sur les vérités de notre foi : elle a reçu le don d'Intelligence; non-seulement elle triomphera dans cette dispute, mais elle convertira les docteurs qui sont venus discuter avec elle... Eh bien, cette lumière intérieure, qui fait resplendir dans notre esprit la vérité comme un soleil, qui l'éclaire de toutes ses preuves, c'est ce qu'on appelle le don d'Intelligence... Les plus savants Docteurs, tels que saint Augustin, saint Thomas et tant d'autres qui ont jeté de si vives lumières, par leurs explications, sur les dogmes de notre sainte Eglise, possédaient ce don d'Intelligence.

Que vous dire maintenant du don de Sagesse?... Me ferai-je bien comprendre si je vous dis qu'il nous communique le goût et l'amour des choses divines? L'Intelligence nous dit que le Seigneur est bon, qu'il mérite notre adoration, nos respects, notre amour; mais, dites-moi, en est-il beaucoup qui s'efforcent réellement de lui donner leur cœur et de savourer la douceur de son amour?... « Autre chose, dit saint Bonaventure à ce sujet, autre chose est de savoir que le miel est doux, autre chose de le manger et d'en savourer véritablement la douceur... » Nous sommes surpris, frères bien-aimés, quand nous rencontrons dans la vie des saints ces extases, ces mouvements de ferveur; quand nous voyons un saint François d'Assise dire à quelqu'un qui lui offre son service : « Mon ami, si vous voulez me soulager, pleurons ensemble la passion du Sauveur;... » quand nous entendons une admirable sainte (1) tinter la cloche du monastère, réunir ses sœurs, et s'écrier dans les transports du ravissement : « Aimons Jésus, mes sœurs; Amour, ô Amour! non, vous n'êtes pas aimé... » Ah! toutes ces âmes possédaient la Sagesse; elles savouraient dans leur intelligence et dans leur cœur la douceur de Celui qui a dit : « Portez mon joug, car il est aimable... »

Frères bien-aimés, j'ai cité tous ces exemples pour vous faire mieux comprendre ce que sont les dons de l'Esprit-Saint. Sans doute nous n'avons pas la prétention qu'ils produisent en nous les effets que nous avons remarqués dans ces âmes d'élite; mais c'est une vérité pourtant que le Saint-Esprit les répand toujours dans l'âme de ceux qui reçoivent bien le sacrement de Confirmation, et qu'il y apporte infailliblement l'intelligence et la lumière.

Ai-je été bien compris?... Peut-être... Mais voici une comparaison qui résume toute ma pensée : Vous savez tous ce qu'on appelle un myope : c'est un homme qui ne voit distinctement qu'à une faible distance; les objets un peu éloignés lui apparaissent d'une manière confuse; c'est l'image du chrétien qui n'a reçu que le baptême, et les dons du Saint-Esprit, dont je viens de vous parler, nous guérissent de cette myopie spirituelle et jettent dans nos âmes certaines éclaircies sur les vérités surnaturelles qui nous les font mieux connaître et mieux apprécier.

Deuxième partie. — Disons maintenant quelques mots des dons de Crainte, de Piété et de

(1) Sainte Marie-Madeleine de Pazzi.

Force destinés à soutenir notre volonté, à lui donner le ressort et l'énergie dont elle a besoin pour que nous soyons véritablement des soldats de Jésus-Christ... Vous êtes surpris peut-être, que le premier de ces dons soit la *Crainte*... Mais écoutez : il y a deux sortes de crainte : la crainte des hommes, c'est la mollesse, c'est la peur, c'est l'oubli des devoirs... Chrétien, tu n'oses pas assister à la sainte Messe et sanctifier le Dimanche, pourquoi donc?... J'ai peur. — Jeunes filles, vous n'osez plus remplir vos devoirs... — Hélas ! nous avons peur. — Et vous, qui, malgré vos convictions, n'osez faire le signe de la croix, et souriez quand on tient devant vous des propos impies, vous avez peur des hommes, de leurs railleries, de leurs sottes plaisanteries... Pourtant vous le savez bien, Jésus-Christ dans son Evangile a dit : *Ne les craignez pas*. Or, la crainte de Dieu, c'est le commencement du courage, c'est elle qui nous rend libres, braves et généreux pour affirmer nos convictions. Représentez-vous ici, en face de cette chaire, un martyr, un de ces héros chrétiens : Bourreaux, venez, étalez vos instruments de torture, lâchez vos bêtes féroces, il ne pâlira pas ; il n'a qu'une seule crainte, celle de ne pas rester fidèle à son Dieu...

Voici l'admirable saint Jean-Chrysostome; un conseil se tient contre lui dans le palais du prince, qui voudrait lui infliger le supplice le plus cruel... L'empereur interroge ses courtisans. — Dois-je le priver de ses biens, leur dit-il ? — Prince, répondent les conseillers, ce ne sera pas pour lui un châtiment ; ses biens appartiennent aux pauvres. — Faut-il donc le faire mourir dans d'affreux supplices ? — Prince, il ne reculera pas ; il sera heureux d'être martyr ! — Dites-moi donc alors, poursuivit l'empereur indigné, comment je pourrai me venger de l'insolence de ses reproches ? Un courtisan plus avisé répondit : Faites-lui commettre un péché, il ne craint que Dieu sur cette terre... Et c'était vrai ; cet illustre docteur si courageux, si énergique en face des grands de ce monde, aurait pu dire :

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, mes amis, et n'ai pas d'autre crainte.

Oui, mes frères bien-aimés, cette crainte de Dieu est un sentiment tout filial ; c'est l'enfant qui respecte son père, qu'il aime, qui veut se soumettre à toutes ses volontés, aller même au-devant de ses désirs. Ah ! ici nous touchons au don de *Piété*... Sainte et noble vertu qui fait que notre âme se penche sur le cœur de Jésus, comme le disciple bien-aimé s'y reposait le soir du Jeudi-Saint ; c'est l'amour, s'unissant au respect. Que vous dirai-je ? C'est le meilleur fils se jetant dans les bras du meilleur des pères, et s'endormant sur son cœur...

Impies, venez donc insulter celui qui possède cette crainte de Dieu, ce respectueux et confiant amour pour lui, qu'on appelle la Piété... Ah ! je vois le Saint-Esprit accourir à son secours et lui communiquer le don de *Force*...

Autrefois, dans notre vieille France, lorsqu'un homme se dévouait résolûment à soutenir par les armes les intérêts de la patrie, les droits de l'honneur et ceux de la vertu, après certaines épreuves, on l'armait chevalier... On le revêtait solennellement de ses armes, en lui rappelant ses promesses... Et il devenait Gaston de Foix, Boucicaut, Bayard, et tant d'autres pieux héros, dont notre histoire a gardé le glorieux souvenir et qui moururent sans peur et sans reproches...

Ainsi, mes frères, le don de Force nous a armés soldats du Sauveur Jésus ; nous devons, selon la parole de saint Paul, conserver fidèlement notre armure. C'est Dieu qui nous l'a donnée, dit l'apôtre (1), afin que vous puissiez résister aux embûches de Satan... Ce n'est pas, ajoute-t-il, seulement contre des ennemis ordinaires qu'un chrétien doit lutter ; c'est contre les démons ; c'est contre ces passions funestes qu'ils suscitent en nous ; c'est contre ces enseignements pervers, qui règnent dans le monde, et dont ils sont les inspirateurs... Debout donc, chrétiens, nous dit le Saint-Esprit, en nous accordant le don de Force... Debout, la lutte est engagée... Prenez vos armes ; que la piété vous couvre comme une cuirasse ; que la Foi vous protège comme un bouclier, afin de repousser les traits de vos ennemis : prenez le casque du salut, le glaive de la vérité, et marchez sans peur au combat...

Frères bien-aimés, ce don de Force est peut-être celui qui manque le plus de nos jours.... On craint les hommes parce qu'on a cessé de craindre Dieu, on tremble devant les révolutions, devant les hurlements des impies, parce qu'on a laissé la Foi s'amoindrir... Parmi les chrétiens : les uns, redevenus en quelque sorte païens, sont victimes des passions, où se laissent aller à je ne sais quelle stupide indifférence, oubliant le ciel et les destinées que Dieu leur a préparées ; les autres, les meilleurs, ceux qui ont conservé un reste de foi, osent à peine le montrer. Je le répète, non, ce n'est pas Dieu qu'ils craignent, ce sont les hommes, à peine osent-ils faire, comme à la dérobée, quelques actes de religion... Grand Dieu ! Que nous avons besoin des dons du Saint-Esprit ! Comme notre volonté est faible ! et combien il serait à désirer que cet Esprit divin descendît de nouveau sur nous, et ravivât dans nos âmes les effets du sa-

(1) *Armatum Dei*. Voyez l'Epître de saint Paul aux Ephésiens, chap. VI, verset 11 et suivants.

crement de Confirmation, depuis longtemps peut-être oubliés et anéantis!...

PÉRORAISON. — Faut-il toujours, frères bien-aimés, à notre lâcheté, aux défaillances dont nous sommes les témoins, opposer l'exemple de la ferveur, de l'énergie des anciens chrétiens? — C'est une question que je me suis faite plus d'une fois. — Je me disais, à quoi bon feuilleter la vie des Saints, l'histoire de l'Eglise? Pourquoi citer des traits d'héroïsme, qu'un petit nombre comprendront peut-être, mais que nul n'aurait le courage d'imiter?... Et j'hésitais... Une réflexion me vint à l'esprit, ces histoires, me suis-je dit, montreront du moins aux fidèles qui m'écoutent ce que peut produire le Saint-Esprit dans les âmes, lorsqu'elles sont bien préparées... On parle d'exposition universelle, où l'on voit, dit-on, les inventions les plus ingénieuses, les mécanismes les plus compliqués, que sais-je? Eh bien, chrétiens, la vie des Saints me paraît quelque chose de plus intéressant, surtout en considérant l'éternité...

Donc, dans la *Vie des Saints*, où, si vous le préférez, dans cette exposition qui doit nous intéresser plus que toute autre, je choisis un trait... C'est saint Prudence, qui, cette fois, va vous le raconter (1). Julien l'Apostat s'était rendu dans un temple d'idoles pour offrir des victimes et consulter les démons... Lorsque les sacrificateurs eurent immolé les taureaux et les génisses qu'on leur avait présentés, ils plongèrent leurs mains dans les entrailles palpitantes de ces victimes, pour y chercher des présages, pour y découvrir l'avenir... Mais soudain le plus célèbre de ces sacrificateurs idolâtres frémit, il se trouble : Nos dieux, dit-il, ne veulent pas répondre... Il faut qu'il y ait ici quelques disciples du Christ, dont ils ne peuvent supporter la présence!... Puis se tournant vers l'empereur : César, dit-il, interroge ceux qui t'environnent pour savoir s'il n'y aurait point parmi eux un homme, ayant non-seulement reçu le Baptême, mais la Confirmation (2), et commande-lui de s'éloigner... Julien, surpris, se tourne vers ceux qui l'entourent. — Quel est donc, dit-il, parmi vous, celui qui professe la religion chrétienne, dont le front a été marqué de l'Onction, et qui vénère la croix? — Un jeune homme parmi ses gardes, jetant ses armes, répond avec énergie : — C'est moi, j'invoquais Jésus-Christ pendant qu'on offrait ce sacrifice à vos démons ; voilà pourquoi ils ont fui épouvantés... A la bonne heure! encore! chrétiens, voilà de l'énergie ; voilà un soldat du Christ, il n'avait pas peur, celui-là!... A son exemple, nous aussi, sachons nous montrer partout et toujours les disciples du Saint-Esprit, et les soldats du Sauveur Jésus... Ainsi-soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Lagessé.

(1) Comp. Jacques Marchant, *Candélabre mystique*. — (2) Voici le texte : *Baptizatus* et *balsamo unctus*. Et plus bas, Julien dit : *Quis hic... religionis Christi sectator*, frontem chrismate signatum gerens...

Matériel du culte.

DU PLUVIAL, OU DE LA CHAPE.

Ces deux mots, bien que nous les accolions l'un à l'autre, ne sont pas du tout synonymes. Il est vrai qu'au XIIIe siècle, les mots *pluviale* et *cappa* s'employaient indistinctement pour désigner une sorte de manteau dont on se servait comme d'habit de chœur (Durand, *Ration. divin. Offic.*, l. III, c. I). Actuellement, dans le style des livres liturgiques, ces deux mots désignent deux vêtements distincts. Le pluvial, *pluviale* (*R. Miss.*, par. I, tit. 19, n. 3), est le vêtement appelé ordinairement en français la *chape*; cependant cette dénomination est toute moderne, car, en France, il n'y a pas longtemps encore, on disait régulièrement le *pluvial*, comme l'atteste de Molin dans sa pratique des cérémonies de l'Eglise. « C'est bien à tort, dit « aussi Mgr Barbier de Montault, que nous tra- « duisons le mot latin *pluviale* par *chape*, car « cette expression française répond plutôt à « *cappa*. » Or, la *cappa* est un tout autre vêtement; c'est un grand manteau qui sert d'habit de chœur aux évêques (*C. Ep.*, l. I, c. III, n. 3, 6), lorsqu'ils assistent avec quelque solennité aux offices. Il est temps, vu la restauration liturgique qui s'effectue de toutes parts, de rendre aux choses leurs véritables noms; c'est pourquoi, dans le courant de cet article, nous dirons ordinairement le *pluvial* et non pas la *chape*.

Pour traiter de tout ce qui concerne ce vêtement sacré, nous parlerons de son *origine*, de sa *matière*, de sa *forme* et de sa *couleur*, de son *usage* et enfin de sa *conservation*.

1° *Son origine*. — Pour bien comprendre les vêtements et ornements d'église, il faut toujours se reporter à l'époque où ils ont été des vêtements adaptés aux usages et aux relations de la vie, à l'époque, s'il est permis de parler ainsi, où ils étaient, pour ainsi dire, des vêtements vivants.

Chez les peuples anciens de l'Orient et du Midi, nous trouvons l'usage de deux vêtements principaux : l'un qui enveloppe plus prochainement l'homme, c'est la robe ou tunique; l'autre qui se jette par dessus pour compléter le cos-

tume, c'est le manteau. Les Romains, chez qui s'est fait le principal établissement de l'Eglise, portaient la tunique, et comme habit de dessus, ils avaient soit la toge, soit la *pœnula*.

Arrêtons-nous à cette dernière, qu'on employait en voyage, aux jours pluvieux et humides, et dont les avocats se servaient au forum. Elle fut adoptée par les apôtres et leurs successeurs; c'était une espèce de robe ou blouse ample, tombant plus bas que les genoux, percée d'un trou pour la tête, mais n'ayant pas de manches, de sorte que, pour agir, il fallait la relever sur les bras. On y était comme enfermé; et le nom de *casula* (petite maison), d'où nous avons fait *chasuble*, lui a été justement appliqué. Elle était ordinairement munie d'un capuchon. Le plus ancien type du costume ecclésiastique nous est ainsi fourni par la pœnula ou chasuble, portée sur une robe ou tunique de lin. Mais, comme les fonctions ecclésiastiques sont multiples, il s'établit par la suite des variétés dans la forme de la pœnula, selon les différentes circonstances où l'on devait s'en servir. Pour la célébration de la messe, on employa la pœnula sans capuchon, que nous conservons encore rétrécie et échancrée sous le nom de *chasuble*.

Pour les marches ou processions, on eut des *pœnulæ* fendues et ouvertes par devant, connues dans les anciens documents sous le nom de *casula processoria*, auxquelles la rubrique donne le nom de *pluvial*, attendu qu'elles avaient pour but surtout de protéger de la pluie (*pluvia*). De nos jours, le souvenir du capuchon est conservé par une pièce d'étoffe rejetée dans le dos, et qui se raccorde avec l'orfroi décorant les bords de l'ornement. Quelques auteurs assignent une autre origine au pluvial. D'après eux, il n'était autre chose dans le principe que cette *lacerna* à capuchon ouverte par devant et fixée sur la poitrine par une fibule, que les gens du peuple portaient en temps de pluie.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, ce vêtement plus ou moins orné, servait à tous indifféremment, au clergé et aux laïques. Nous voyons qu'en 530, le concile de Valence oblige les prêtres à se servir du pluvial rond tant à l'église qu'au dehors. Mais il est impossible de désigner l'époque précise où ce vêtement a cessé d'être porté par le public, pour devenir spécialement un ornement d'église.

2° Sa *matière*, sa *forme* et sa *couleur*. — Remontons encore à l'origine des choses, afin d'en mieux saisir l'ensemble. Sous les premiers Césars, dit l'abbé Martigny, la *pœnula* était de laine grossière, et même quelquefois de cuir, et c'était dans le principe un vêtement très-lourd. Sous Domitien, la *pœnula* commença à remplacer la toge, en dépit de la désapprobation des hommes graves et ennemis de la nouveauté. Mais alors on employa à la confection des *pœnulæ* des étoffes précieuses, on leur donna plus d'ampleur et de largeur. Dès lors, il y eut deux espèces de *pœnulæ*, celles du peuple, courtes et grossières; celles des sénateurs et des gens de condition, amples et riches, et qui, flottant jusque sur les pieds, furent pour cela appelées *planètes*. Une loi de Gratien, Valentinien et Théodose, publiée en 382, permet l'usage de ces dernières aux chefs militaires, mais en même temps elle dispose qu'à celles des sénateurs seront cousues des bandes de pourpre. Dans les peintures des cimetières chrétiens de Rome, on rencontre souvent des figures vêtues de *pœnulæ* ornées de ces bandes de pourpre. Ces pénules devinrent communes aux deux sexes, et les femmes de condition y ajoutèrent des broderies et autres ornements d'une grande richesse. Dans une mosaïque de Ravenne où est représentée l'impératrice Théodora entrant dans l'*atrium* de l'église avec un vase qu'elle va offrir, les femmes de la suite de cette princesse portent des *pœnalæ* qui peuvent donner une idée de cette magnificence. On comprend que c'est là et non dans les *pœnulæ* de voyage, que se trouve l'origine de la *chasuble* et du *pluvial* ecclésiastiques. Vers la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, nous voyons que ce vêtement était encore commun à tous, même aux femmes. Quelques-uns y ayant ajouté des manches, la mode s'en introduisit tellement qu'elle commençait à se glisser jusque dans l'église; mais Innocent III s'y opposa dans le concile de Latran, chap. XVI, où il défendait aux chanoines et autres clercs de porter des chapes à manches, dans l'église, à l'office divin. Cette défense avait déjà été faite dans le concile d'York (can. 6), en l'an 1195, et elle fut souvent réitérée depuis dans les synodes et dans les ordonnances des évêques durant un siècle entier. C'est ce que nous confirme un canon du concile d'Arles, qui, voulant détourner les prêtres de porter ces chapes à manches, les assignait aux Juifs.

Au moyen âge, les chapes étaient souvent ornées d'orfrois et de chaperons splendidement brodés. On y voyait des images des saints sous des baldaquins ou niches gothiques, ou des emblèmes variés. Parfois on y représentait, en broderies de soie et d'or, des traits de l'histoire évangélique, comme la salutation de l'ange, la sainte Vierge portant l'enfant Jésus, la Résurrection de Notre-Seigneur, la Cène, et autres faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou du saint patron. C'est au XIVe siècle que l'on a commencé à abandonner l'usage du capuchon, lorsque la chape, par ses broderies et ses ornements de tout genre, devint le plus magnifique des vêtements ecclésiastiques. L'orfroi n'avait

alors que 12 à 15 centimètres de largeur. Le trésor de la cathédrale de Reims possède des chapes dont l'orfroi est tout couvert de broderies représentant des sujets pieux. La chape donnée par Charles X à la même cathédrale, est d'une très-grande richesse; elle est en drap d'or et couverte de broderies d'or de haut relief.

Le vêtement qu'on appelle *pluviale*, dit saint Charles, a une forme demi-circulaire; il descend jusqu'aux talons; il a environ 1m 30 de longueur; il est large en proportion, ouvert par devant et orné sur le bord d'orfrois et d'images saintes. Le capuchon est orné d'un orfroi semblable à celui de devant. Il se ferme au moyen d'une agrafe ou fermoir, et est doublé en soie de même couleur. Les évêques seuls ont droit au fermoir ou *pectoral* en orfévrerie, tandis que le pluvial des prêtres est muni d'une simple *patte* en étoffe qui en relie les deux bords sur la poitrine.

Les inventaires du moyen âge parlent souvent des fermoirs des chapes. Ils étaient d'une grande richesse, souvent quadrilobés, quelquefois ronds, rehaussés de pierreries, d'émaux, portant des images saintes, des armoiries et autres ornements. On en refait maintenant sur les anciens modèles, mais il faut bien observer que le fermoir ne doit pas être porté indistinctement par tous; le cérémonial des évêques est formel sur ce point : *Episcopus capiet..... pluviale cum pectorali in conjunctura illius. Presbyter assistens... capiet pluviale tempori congruum, sine tamen formatio ad pectus.* (Cær. ep., lib. II, cap. 1, n. 4; — id. lib. I, cap. 7, n. 1.) Le fermoir des évêques est en orfévrerie, uni pour les temps de pénitence et de deuil, gemmé pour toutes les fêtes. Le fermoir ou pectoral des cardinaux-évêques est en or, garni de trois pommes de pin en perles et posées verticalement. Celui du Pape, aux jours de fêtes, est orné de pierres précieuses et élégamment ciselé.

La plupart des chapes, en France, sont peu gracieuses. Quelle différence entre ces espèces de cabanes d'étoffe, doublées de bougran, dont se pavanent ridiculement nos chantres, et ces amples et nobles manteaux antiques que nous voyons se draper majestueusement sur les personnages des anciennes tapisseries, des tableaux et des gravures! A Rome, la chape est plus souple, et l'étoffe retombe naturellement sans bougran ni apprêt d'aucune sorte; l'orfroi court tout le long, et le capuchon se place par dessous, tandis qu'en France, il empiète sur l'orfroi.

Quand on achète des chapes, on fait bien de se rapprocher le plus possible des antiques traditions, et de les choisir amples, souples, et avec orfroi très-orné, en belle étoffe solide; on laissera de côté les étoffes en soi-disant drap d'or, qui ne sont que du cuivre, et noircissent très-vite. D'ailleurs, comme pour les chasubles, il est toujours mieux de se conformer aux couleurs liturgiques. Il doit y avoir au moins trois chapes, dans chaque église; une chape blanche, une chape violette, une chape noire, attendu que ces trois couleurs sont les plus employées; là où on le pourra facilement, on fera bien d'avoir encore une chape rouge, surtout si le patron de la paroisse est un apôtre ou un martyr; la chape verte semble peu utile. Il n'est pas nécessaire, mais il est convenable que la chape soit bénite.

(*A suivre.*)

F. D'EZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

II. — LE LIVRE DU PASTEUR.

I. — N'allons pas confondre saint Hermas, disciple de saint Paul, avec Hermès, dont il est question dans l'épître aux Romains, ni avec Hermès Pasteur, frère de saint Pie Ier. Ce dernier vivait près d'un siècle après saint Paul. Il était natif d'Aquilée, et composa, sur la Pâque, un livre qui s'est perdu. Le premier Hermès suivit les leçons du grand apôtre; mais, dans le texte de l'épître aux Romains, Patrobas le sépare d'Hermas, son condisciple : « Saluez, dit saint Paul, Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès, et les frères qui sont avec eux. » (Rom., XVI, 14.)

Saint Hermas était peut-être originaire de l'Italie; mais, en tout cas, ses livres nous affirment qu'il fit un long séjour dans cette province : « Celui qui m'avait nourri, dit-il, vendit une jeune fille à Rome. Longtemps après, je la reconnus et l'aimai comme une sœur. » En décrivant ses voyages, il fait mention de Cumes, et de la voie campanienne. Son langage, d'ailleurs, trahit les mœurs romaines : bien qu'il écrivît en grec, il donne aux jours de jeûne le titre de stations, terme inusité chez les écrivains d'Orient. Lui-même nous le raconte : il était marié et avait encore sa femme et des enfants. Les richesses qu'il reçut en partage n'avaient servi qu'à l'éloigner des voies du salut; aussi l'ange des châtiments le dépouilla-t-il, dans la suite, de ces biens dangereux. Sa femme, qui semble avoir été longtemps dans le paganisme, le rendit complice d'une foule de médisances. Mais ce qui attira surtout la colère de Dieu sur Hermas, c'est la trop grande liberté qu'il avait accordée à ses enfants. Ceux-ci s'étaient livrés à des actes de violence, sans pouvoir se défendre de la dé-

bauche et de la corruption. Pour toutes ces fautes, le Seigneur le soumit aux rigueurs d'une pénitence salutaire. La constance qu'il montra toujours dans le service de Dieu, sa simplicité et son abstinence singulière, le firent parvenir à la sainteté : saint Hermas était en effet un homme d'une patience admirable, d'une rare modestie, d'une égalité d'humeur et d'une gaieté qui dénotait la paix de son âme. Il était éloigné de tout mauvais désir, et vivait dans une grande innocence, ayant soin de se purifier continuellement devant Dieu par le jeûne.

Au jugement de Dodwelle, saint Hermas était prêtre de Rome, dans le temps qu'il écrivit son livre du Pasteur. « Effectivement, dit le judicieux critique, Hermas reçoit l'ordre de tirer deux exemplaires de ses Révélations : l'un pour Clément, qui le fera passer chez les nations étrangères ; l'autre pour Grapta, qui en donnera lecture aux veuves et aux orphelins; pour le troisième exemplaire, Hermas était chargé de le lire aux vieillards ou aux prêtres de l'Église romaine. S'il appartenait à Clément, évêque de Rome, d'envoyer ce livre aux pasteurs des églises lointaines ; si c'était le devoir de la veuve Grapta de le communiquer aux autres veuves et aux orphelins dont celles-ci faisaient l'éducation ; Hermas, qui avait la mission de le lire aux prêtres de Rome, devait, par la même raison, être revêtu lui-même du sacerdoce. »

II. — C'est un fait avéré que le Pasteur est une œuvre d'Hermas. L'auteur du poëme faussement attribué à Tertullien, celui du Pontifical supposé au pape Damase, celui d'une Décrétale qui porte le nom de Pie Ier, les Chroniques de Bède et de saint Adon, font honneur de ce livre à Hermès, frère de saint Pie, et prétendent que cet écrivain fixe la célébration de la Pâque au jour de dimanche. Mais ce système repose sur une confusion : il est doublement certain que le frère de Pie Ier composa un livre sur la Pâque, et que saint Hermas garde le plus profond silence sur cette question, dans son livre du Pasteur. Les Pères de l'Eglise, dès les premiers siècles, regardaient saint Hermas comme le véritable propriétaire de cette œuvre. « Je pense, dit Origène, que cet Hermas, dont il est fait mention dans l'épître aux Romains, composa le livre connu sous le nom de Pasteur : cet écrit me semble très-utile, et même, si je ne me trompe, divinement inspiré (Orig. in Epist. ad Rom.). » Eusèbe ajoute : « L'apôtre saint Paul, parmi les salutations qu'on lit à la fin de son épître aux Romains, fait mention d'Hermas, qui passe pour être l'auteur du livre intitulé le *Pasteur* (Hist. eccle., III, 3.) » Saint Jérôme dit enfin, avec plus d'assurance : « Hermas, que rappelle l'apôtre saint Paul, en écrivant aux Romains... On affirme qu'il est l'auteur du livre nommé le *Pasteur*. (De Viris illust.). »

III. — Le livre du Pasteur fut publié en même temps que les écrits de quelques apôtres : il est même antérieur à l'Apocalypse et à l'évangile de saint Jean. Saint Hermas nous apprend qu'il en offrit un exemplaire à saint Clément, évêque de Rome. Or, d'après la chronologie de Blanchini, le pape saint Clément Romain, ordonné évêque en 64, c'est-à-dire du vivant de saint Pierre, succéda à saint Lin, le 24 septembre de l'année 67, et laissa le siège de Rome à saint Clet, le 16 février 77, pour mourir en exil, dans l'île de Chersonnèse, l'année 100 de l'ère chrétienne. Nous ne pouvons donc admettre, d'après Le Nourry, que le *Pasteur* vit la lumière à peu près en 92. Il est plus probable, comme l'avance Galland, qu'il fut publié avant la ruine de Jérusalem. En effet, l'auteur nous y fait la peinture des persécutions de Néron, et parle d'une grande catastrophe imminente, et qui, suivant le texte des Evangiles, regarde spécialement la destruction de la ville déicide. Hermas, en renouvelant les menaces du Sauveur, dont il ne rapporte pas encore l'accomplissement, nous donne bien à croire qu'il avait divulgué ses Révélations avant l'année 70.

IV. — Au premier siècle de l'Eglise, la langue grecque dominait à Rome. Saint Hermas écrivit donc son livre du *Pasteur* avec une plume orientale. Ceci nous explique la vogue dont jouirent ses Révélations, dans les diverses églises du rite grec. Toutefois le *Pasteur* était déjà traduit en latin, quand Tertullien brillait en Afrique. Chose même assez bizarre ! Le texte original de saint Hermas s'est perdu dans les contrées où il avait rencontré le plus d'admirateurs, pour se conserver dans sa traduction latine chez les peuples d'Occident, qui ne l'estimaient point au même degré. Nous tirons de ce fait une conclusion qui nous semble nouvelle : c'est que le livre du *Pasteur*, également répandu dans la Grèce et l'Italie, gagna les bonnes grâces des Orientaux par ses formes romanesques, tandis qu'il plut moins au génie plus positif des églises de l'Occident.

V. — Quoi qu'il en soit, l'œuvre de saint Hermas occupait une grande place dans la bibliothèque des premiers chrétiens. Saint Irénée, Clément d'Alexandrie et Origène n'hésitèrent point à ranger le *Pasteur* au nombre des livres sacrés. Aussi n'était-il pas rare de le voir copié à la suite du Nouveau Testament; et l'on en faisait la lecture dans les églises. D'autres écrivains, par exemple saint Athanase, saint Jérôme et Rufin, tout en lui refusant le droit de paraître au canon de nos divines Ecritures, le mettaient en parallèle avec les livres alors dou-

teux de la Bible, tel que la Sagesse, l'Ecclésiastique, Esther, Judith, Tobie et les Machabées. Mais les deux partis s'accordaient à dire que le *Pasteur* était un livre de note excellente, nécessaire, ou du moins très-utile pour défendre les vérités de la foi et former le peuple à la pratique des vertus chrétiennes. « L'apôtre saint Paul, au milieu des salutations qu'on lit à la fin de l'épître aux Romains, fait mention en particulier d'Hermas, qui est regardé comme le père du livre intitulé le *Pasteur*. Il est bon de savoir qu'un certain nombre d'auteurs ont des doutes sur son inspiration. Aussi ne peut-il être rangé au nombre des livres de l'Ecriture. D'autres le jugent très-nécessaire, surtout à ceux qui doivent être initiés à la vie chrétienne. Voilà pourquoi nous avons découvert qu'on en faisait la lecture publiquement dans les églises, et que certains auteurs des premiers temps lui empruntèrent des témoignages. » Ainsi parle Eusèbe (Hist. Eccl., III, 3.) L'on ne saurait mieux éclaircir, en peu de mots, la question littéraire de saint Hermas et du Pasteur. Saint Jérôme tient à peu près le même langage : « Hermas, dont l'apôtre saint Paul fait ainsi mention, en son épître aux Romains : Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès et les frères qui sont avec eux; Hermas, disons-nous, est, comme on l'assure, l'auteur du livre que l'on nomme *Pasteur*, et que depuis longtemps on lit en public, dans quelques églises de la Grèce. C'est un ouvrage vraiment utile, et plus d'un auteur ancien a invoqué ses témoignages. Mais, chez les Latins, il est resté pour ainsi dire inconnu. (De Viris illust. c. X.) »

VI. — Saint Hermas eut à la fois, pour combattre ses livres, et des critiques et des ennemis : les uns ont relevé quelques inexactitudes dans son œuvre, que d'ailleurs ils savent estimer; les autres ont vilipendé sa personne et ses écrits.

Dans les premiers figurent Origène, saint Jérôme, saint Prosper et le pape Gélase. Malgré l'admiration qu'il professait à l'égard du Pasteur, Origène nous avoue que ce livre était méprisé par un certain nombre de personnes. (Commentar. in epist. ad Romanos, XVI, 14). Saint Jérôme émet un jugement, équitable au fond, mais un peu sévère dans la forme, contre une opinion particulière du Pasteur : « Ce livre apocryphe, dit-il, mérite d'être accusé de folie, dans l'endroit où il suppose qu'un ange, du nom de Tyrol, préside à la classe des reptiles (Commentar. in Habacuc, I). Cassien objectait à saint Prosper un témoignage tiré de saint Hermas. Celui-ci répond : « Après ce texte sans force, qu'il emprunte au livre d'Hermas, pour le besoin de sa cause... (Contra collatorem, lib. 30.) Enfin le décret du pape Gélase rejette le Pasteur parmi les livres apocryphes.

Ce terme d'apocryphe, employé contre le livre de saint Hermas, ne porte aucune atteinte à l'authenticité, à l'orthodoxie et à la moralité de l'ouvrage : car l'épître de l'apôtre Barnabé y reçoit la même qualification. Le Souverain-Pontife, et son concile de Rome, veulent seulement exclure du canon des Ecritures une production qui, malgré tous ses mérites, n'avait pourtant ni en elle-même, ni aux yeux de la tradition générale, les caractères suffisants d'une inspiration divine. Il était bien permis d'invoquer l'autorité d'Hermas, comme témoin de la croyance et de la discipline ecclésiastique; mais il était défendu de citer les passages de son livre, en supposant qu'ils étaient une règle de foi. Ceux qui agissaient de la dernière sorte encoururent légitimement le blâme des personnes dont nous parle Origène; la censure impitoyable du docteur saint Jérôme, fléau des hérétiques; la fin de non-recevoir opposée par le défenseur de la grâce, saint Prosper d'Aquitaine.

Les ennemis du Pasteur ne gardent point la même mesure : il est vrai de dire que ces ennemis avaient tous fait naufrage dans la foi. Voici d'abord l'hérétique Tertullien : « Dieu est bon : il ouvre ses bras aux fidèles, et non aux païens. Une seconde pénitence vous sauvera : d'adultère vous deviendrez chrétien. — C'est là ce que vous me promettez, bienveillant interprète de la Divinité? Je vous croirais si le livre du Pasteur, qui favorise exclusivement les adultères, avait été composé par une plume divine; si, au jugement des églises, et même des vôtres, il n'était compté parmi les élucubrations fausses et apocryphes... Pour moi, je me désaltère dans l'Ecriture de ce Pasteur, qui est immuable. (De Pudicitiâ, cap. X). »

A l'exemple de Tertullien, les novateurs modernes, tels que Blondel et Rivet, supposèrent que le livre du Pasteur donna naissance aux Novatiens et aux Pélagiens; creusa le gouffre où se précipitèrent Montan et Arius; enseigna leurs erreurs du libre arbitre, du purgatoire et de la vie monastique. En conséquence, ils appellent Hermas prophète visionnaire, et ne voient dans son livre que des fables et des hérésies. C'est ainsi que des censeurs impertinents traitent un personnage des temps apostoliques; c'est ainsi qu'ils condamnent un ouvrage tant estimé des anciens Pères de l'Eglise. Avons-nous besoin de réfuter ces hommes que les vérités d'Hermas ont eu l'honneur de mettre en furie? Nous leur dirons seulement avec le prince de nos poëtes dramatiques :

Hélas! que de vertus vous me faites haïr!

VII. — Saint Hermas a-t-il eu réellement les visions qui forment le thème de son livre du Pas-

teur? Baillet ne serait pas loin de le croire, tout Baillet qu'il est : « Comme il était fort ordinaire, en ces premiers temps, que Dieu voulût bien se communiquer aux personnes de piété, d'une façon toute particulière, Hermas, dit-il, reçut de lui de ces sortes de faveurs dans diverses révélations où il fut instruit de plusieurs vérités utiles pour la conduite de sa vie, par l'ange de la pénitence, entre les mains duquel il avait été mis, pour être présenté à Jésus-Christ, lorsque le temps en serait venu. De ces Révélations, fidèlement rapportées, il composa, en un style très-simple, le livre que nous appelons du Pasteur, parce que l'ange, qui devait l'instruire, lui apparaissait sous la figure d'un berger. Il le divisa en trois parties qui contiennent l'une les visions, l'autre les préceptes, et la dernière les similitudes; mais la première et la troisième partie renferment des révélations presque de même nature. L'ouvrage est rempli de choses remarquables, tant pour l'état et la discipline de ces premiers temps de l'Eglise, que pour la doctrine de la foi et la règle des mœurs, sur quoi il s'étend davantage et dit de fort belles choses. Il mérite d'être regardé comme l'une des sources de l'ancienne tradition de l'Eglise (Vies des saints, 9 mai). »

Baillet rend à la mémoire de saint Hermas des hommages d'autant plus méritoires qu'ils sont volontaires de sa part. En effet, si le Pasteur n'a pas le droit de figurer parmi les écritures canoniques, nous ne sommes plus obligés d'admettre la réalité de ses révélations. Il se peut que notre écrivain, tout en se proposant de faire le tableau véridique des croyances, des mœurs et de la discipline de son époque, ait voulu frapper l'imagination du peuple, en recourant aux images des prophètes, et notamment de Zacharie, dont le livre est plein d'admirables visions. Il est également possible qu'Hermas nous ait transmis l'histoire des faveurs surnaturelles dont le Seigneur l'eut honoré pour lui-même ou dans l'intérêt des églises.

VIII. — Le Pasteur se divise en trois livres; c'est ce que l'on vient de voir. Ce partage est-il le fait de l'auteur lui-même, ou celui des copistes postérieurs? Nous l'ignorons. Mais il nous semble que la distribution de l'ouvrage nous révèle déjà les trois genres de vie spirituelle : la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive. Effectivement, le premier livre d'Hermas nous raconte ses propres fautes, renferme des exhortations à la pénitence et rappelle les motifs qui doivent engager l'âme pécheresse à se convertir au Seigneur. Le second livre nous apprend les devoirs qu'il faut remplir envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes; aussi peut-il s'intituler : la connaissance des préceptes. A la première page de son troisième livre, Hermas nous avertit que nous n'avons point ici de demeure permanente et qu'il nous faut chercher ailleurs une patrie. Alors, il examine les œuvres de pénitence, et la pratique des lois, au point de vue des récompenses ou des punitions de l'éternité. Il semblerait, de prime-abord, que notre écrivain tombe dans des redites. Mais, en approfondissant sa méthode, l'on se persuade assez vite que, s'il traite les mêmes matières, il a soin de nous les montrer sous un point de vue différent. Le livre des Psaumes nous fournit l'épigraphe du Pasteur : « Evite le mal, fais le bien, et habite le siècle des siècles (Ps. XXXVI, 87). »

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

LA PHILOSOPHIE DU DROIT

—

PROGRAMME DU COURS PROFESSÉ A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE.

(Suite et fin).

ARTICLE SECOND.

DEVOIRS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DES FACULTÉS INTELLECTUELLES.

169. PROP. 1re. — *L'homme est tenu de se rendre facile la tendance vers sa fin dernière par le perfectionnement, soit objectif, soit subjectif, de son intelligence.*

EXPL. — Par perfectionnement objectif de l'intelligence, nous entendons l'acquisition des connaissances utiles; — par perfectionnement subjectif, l'acquisition des bonnes habitudes intellectuelles.

DÉM. — La fin ne pouvant être poursuivie et atteinte par la volonté que dans la mesure où elle est connue par l'intelligence, l'obligation de donner à cette faculté la double perfection dont il s'agit se déduit immédiatement du principe de la moralité. En effet, pour se rendre capable d'éclairer la volonté, l'intelligence doit acquérir les connaissances dont elle est primitivement dépourvue : et pour faire cette acquisition et ne pas confondre les ténèbres de l'erreur avec la lumière de la vérité, elle doit, par de bonnes habitudes, se mettre à l'abri des influences par lesquelles elle est exposée à se laisser égarer.

170. COROL. 1er. — *Tout homme est obligé de s'instruire des dogmes de la religion et des lois de la moralité. Quant aux autres connaissances, il n'est tenu de les acquérir que dans la mesure où*

elles lui sont nécessaires pour remplir les devoirs que sa condition lui impose.

L'obligation, en général, s'étend à tous les moyens nécessaire pour atteindre des fins nécessaires. Or, il est une fin commune à tous les hommes et également nécessaire pour tous, la fin dernière; et les moyens nécessaires pour atteindre cette fin sont les devoirs imposés à tous les hommes par la religion et la morale : (ces deux choses, nous l'avons vu, n'en font qu'une). Donc c'est là dessus que tous devront avant tout acquérir des connaissances suffisantes.

Mais, outre cette fin commune à tous, il est, pour les diverses conditions, des fins particulières que les hommes placés dans ces conditions sont dans la nécessité de poursuivre, soit dans leur propre intérêt, soit dans l'intérêt de leurs semblables ; de là résulte pour eux l'obligation d'acquérir les connaissances sans lesquelles ils seraient hors d'état d'atteindre eux-mêmes ces fins et d'y conduire ceux qui sont placés sous leur direction.

171. Corol. 2e. — *Il y a pour tous les hommes obligation d'acquérir, par la docilité et par la réflexion, un jugement droit et la vertu de prudence.*

L'obligation d'acquérir les connaissances nécessaires et de discerner les moyens propres à atteindre les fins indispensables, entraîne pour l'homme le devoir de gouverner son intelligence de manière à ce qu'elle ne soit pas exposée au double danger de confondre la vérité avec l'erreur, et de prendre, pour atteindre la fin, des voies qui l'en éloignent. Or, ces deux dangers ne sont que trop communs : Ils résultent de deux habitudes vicieuses qui deviennent presque incurables lorsqu'on a eu le malheur de les contracter dans la jeunesse : celle qu'on nomme jugement faux, et qui se rapporte plus spécialement aux choses spéculatives, et l'imprudence qui a trait aux choses pratiques.

Il ne saurait y avoir de jugement faux par nature, puisque le jugement est un acte de l'intelligence, et que l'intelligence raisonnable, essentiellement faite pour connaître la vérité, ne saurait être condamnée par sa nature à l'erreur. Il est également absurde, en effet, qu'elle se trouve dans la nécessité, soit de voir ce qui n'est pas, soit d'affirmer ce qu'elle ne voit pas. Ce qu'on nomme un jugement faux n'est autre chose qu'une habitude, plus ou moins volontaire dans son origine, d'affirmer ce qu'on ne voit pas comme si on le voyait. Le principe de cette habitude est d'abord l'irréflexion, qui empêche de s'apercevoir qu'on n'a pas la certitude, puis l'orgueil et l'indocilité, qui ne permettent pas de s'aider pour s'acquérir de l'assistance de ceux qui la possèdent.

De semblables causes produisent dans les délibérations pratiques l'habitude de prendre à la légère, pour atteindre une fin, les moyens les moins propres à y conduire.

Il résulte évidemment de là que, pour arriver facilement, dans ces deux ordres de choses, à la vérité, il faut acquérir des habitudes contraires, en luttant par la réflexion et la docilité, contre les influences funestes qui faussent l'esprit du plus grand nombre des hommes.

172. Prop. 2e. — *L'homme doit user de toute la force de sa volonté, pour faire de son imagination un auxiliaire de son intelligence.*

Expl. — L'imagination est cette puissance de l'âme humaine par laquelle elle conserve les images saisies par les sens et les combine ensemble de mille manières. Par suite de l'union de l'âme avec le corps, les facultés raisonnables sont tellement liées aux puissances inférieures qu'elles ne peuvent agir les unes sans les autres, et que l'intelligence ne peut saisir la vérité spirituelle sans la revêtir d'une image sensible. L'imagination est donc destinée par l'auteur de notre nature à être l'auxiliaire de notre intelligence; mais il est de fait que trop souvent elle entrave l'exercice de cette faculté, en voilant la lumière et en parant l'erreur des couleurs de la vérité. Le cardinal Pallaviccini remarque justement (Art de la perfect., liv. I) que si, parmi les hommes qui connaissent également le vrai Bien, les uns sont fortement attirés vers lui, tandis que les autres demeurent insensibles à ses charmes, la cause principale de cette différence est que les premiers emploient leur imagination à rendre ces charmes plus aimables, tandis que les autres mettent cette faculté au service de leurs passions désordonnées.

Dém. — Il y a pour l'homme obligation rigoureuse d'employer ses facultés à la poursuite du vrai Bien, et de lutter contre les tendances qui les en éloigneraient; or, l'imagination ne peut être employée à cet usage qu'autant qu'elle est l'auxiliaire de l'intelligence, en rendant sensible et aimable la vérité spirituelle; elle devient, au contraire, un obstacle insurmontable à l'acquisition du vrai Bien, du moment qu'elle est abandonnée à ses propres caprices; donc, tout homme soucieux de sa perfection devra déployer toute l'énergie de sa volonté pour dompter cette faculté indocile et la soumettre au joug de la raison.

ARTICLE TROISIÈME.

DEVOIRS RELATIFS AUX FACULTÉS AFFECTIVES.

173. Prop. 1re. — *L'obligation commune à tous les hommes de tendre vers leur fin dernière, en-*

traîne pour tous le devoir d'exercer les vertus morales de justice, de tempérance et de force.

Dém. L'homme, en effet, ne peut tendre vers sa fin dernière que par les actes répétés de ces trois vertus, et il ne peut accomplir et répéter ces actes sans acquérir et fortifier de plus en plus dans sa volonté les vertus elles-mêmes. Donc l'obligation de tendre à la fin entraîne le devoir d'exercer ces vertus.

Pour saisir la force de cette preuve, il suffit de se faire une idée exacte des vertus dont nous voulons établir la nécessité.

De même que les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité ordonnent l'homme à l'égard de la fin, les vertus morales de justice de tempérance et de force, l'ordonnent à l'égard des moyens. La justice le dispose plus directement à faire le bien, en respectant tous les droits ; la tempérance et la force le préservent du mal, en le rendant supérieur aux deux penchants qui égarent le cœur humain, l'amour des plaisirs et la crainte des maux sensibles. La première de ces vertus porte à prendre les moyens ; les deux autres aident à surmonter les obstacles. Or, on ne peut acquérir la perfection, qu'en évitant le mal et en faisant le bien ; on ne peut atteindre la fin dernière qu'autant qu'on emploie les moyens et qu'on lutte contre les obstacles ; donc, le devoir d'acquérir et d'exercer les vertus morales se confond avec l'obligation que nous avons établie comme principe de la moralité.

174. Corol. 1er. — *Il y a pour tout homme obligation rigoureuse de travailler à la correction de ses vices et de ses défauts.*

Les défauts, qui prennent le nom de vices orsqu'ils acquièrent plus de gravité, sont les habitudes désordonnées que l'homme contracte lorsqu'il cesse de conformer ses actes à la loi morale. Ce sont de vraies difformités morales, qui nuisent beaucoup plus à la beauté de l'être raisonnable que les difformités physiques ; ce sont aussi de vraies maladies, qui causent à l'âme incomparablement plus de douleurs que les maladies corporelles. Mais ce sont des difformités et des maladies dont il est toujours possible de se guérir, bien que cette guérison devienne plus difficile, à mesure que l'habitude désordonnée s'enracine davantage. Pour s'en défaire, il n'y a, avec la grâce surnaturelle de Dieu, qu'un moyen naturel : l'acquisition d'habitudes contraires, par la production énergique et répétée d'actes opposés à ceux auxquels portent les habitudes vicieuses : *Consuetudo consuetudine vincitur.*

175. Corol. 2e. — *La perfection morale de l'homme ne consiste ni à étouffer ses passions, comme le prétendent les stoïciens, ni à les abandonner à leur penchant naturel, comme le veulent les sensualistes modernes, mais à les soumettre tellement à la volonté raisonnable qu'elles l'aident à poursuivre le vrai Bien.*

Les passions, dans le sens le plus général de ce mot, sont les mouvements spontanés qui portent la volonté vers le bien ; dans un sens plus restreint, ce sont les mouvements de l'appétit sensitif.

Par rapport à ces mouvements, les moralistes étrangers à l'école catholique sont tombés dans deux erreurs opposées : les anciens stoïciens voyant les hommes entraînés par la violence de leurs passions dans toute sorte de crimes, ont cru que la vraie sagesse consistait à les étouffer; les sensualistes modernes, se jetant dans un excès contraire, ont conclu de ce que les passions sont dans la nature, qu'il est permis de suivre toutes leurs inspirations, et de s'abandonner à leurs entraînements.

Les premiers se trompent évidemment : car si l'abus des passions est le principe de tous les crimes, le bon usage de ces mêmes passions est la source de toutes les vertus. Les passions, étant les mouvements spontanés de l'âme vers le bien, se portent vers tout objet qui leur en offre l'image, sans discerner ceux de ces objets qui méritent d'être préférés aux autres. C'est à la raison qu'il appartient de faire ce discernement, et de se servir de la passion pour pousser l'âme vers le bien véritable. Ce serait lui en rendre la poursuite impossible que de paralyser la force qui la porte spontanément vers lui.

Il serait, du reste, aussi impossible d'étouffer complètement les passions, que de détruire l'âme elle-même, à l'essence de laquelle elles appartiennent aussi bien que les facultés appréhensives.

Mais autant l'erreur des stoïciens est peu conforme aux conditions essentielles de notre nature, autant la doctrine des sensualistes est contraire à sa dignité. Des deux sortes de biens qui sollicitent la volonté humaine, l'un, le bien sensible, s'offre de lui-même aux sens, tandis que le bien spirituel ne peut être saisi que par un effort de l'intelligence. Pour être attiré par le premier, il suffit de s'abandonner au mouvement instinctif des passions ; il faut, au contraire, dominer les appétits inférieurs, pour que les nobles instincts de la partie supérieure puissent ressentir l'attraction du vrai bien. D'où il suit que conseiller à l'homme de lâcher les rênes à ses passions, c'est le pousser à se faire l'esclave des penchants qui le dégradent et à se rendre impossible l'acquisition de sa vraie perfection.

La vérité est également éloignée de ces deux extrêmes. Elle commande à l'homme non d'étouffer ses passions, mais de les soumettre au joug de la raison ; non de comprimer l'élan qui

les porte vers le bien, mais, au contraire, de lui donner toute son énergie, en le dirigeant vers le Bien véritable. Il n'est pas une seule de nos passions à laquelle ne corresponde un bien créé dont la poursuite déréglée change la passion en vice ; mais il n'en est pas non plus une seule à laquelle ne corresponde un attribut du Bien souverain, dont l'amour fait de la passion une vertu. Détourner les passions de s'attacher immodérément aux biens périssables, et les pousser à chercher dans l'infini le seul aliment capable de les rassasier, voilà la glorieuse obligation que la morale chrétienne impose à l'homme.

176. — Prop. 2e. — *Les plaisirs sensibles attachés par le Créateur à l'usage des moyens nécessaires pour la conservation de l'individu et la propagation de l'espèce ne doivent être recherchés qu'en vue de ces deux fins.*

Expl. — Le plus grand nombre des hommes n'étant pas capables de se laisser conduire, uniquement par la raison, et aucun homme n'étant toujours en état de voir et de suivre cette lumière, la conservation de la race humaine serait difficile ou même impossible, si les actes d'où elle résulte n'étaient accompagnés d'un attrait sensible, qui, sans détruire la liberté, déterminât les volontés même les moins capables de réfléchir à leur utilité. Telle est la raison providentielle des plaisirs qui accompagnent, soit les actes nécessaires à la conservation de notre vie corporelle, soit ceux d'ou résulte la propagation de notre race. C'est surtout à l'égard de ces plaisirs que le dérèglement de la passion peut être dangereux et que l'empire de la tempérance est indispensable. La proposition que nous venons d'énoncer fixe les limites dans lesquelles doit s'exercer cet empire.

Dém. A. — L'homme ne doit user des moyens qu'en vue de la fin à laquelle Dieu les a destinés; or, les actes dont nous parlons et les plaisirs qui les accompagnent sont évidemment destinés de Dieu aux fins indiquées; il n'est donc pas permis de les en détourner et de les rechercher pour eux-mêmes.

B. — Ces plaisirs sont de telle nature que s'ils sont recherchés pour eux-mêmes, ils absorbent l'activité de l'âme, lui ôtent l'amour et le goût des biens spirituels, affaiblissent les facultés raisonnables, créent des habitudes tyranniques dont il devient tres-difficile de s'affranchir, usent les organes, et contribuent par les excès où ils entraînent, plus que de véritables maladies, à détruire la santé des individus, et la vigueur des races.

Or, les désordres qui entraînent de pareils résultats sont manifestement aussi contraires aux droits de Dieu qu'aux intérêts matériels et moraux de l'homme; il y a donc pour ce dernier obligation de s'en garantir, en renfermant l'usage des plaisirs en question dans les limites fixées par l'auteur de la nature.

177. — Cor. — *La gourmandise et la luxure sont deux vices interdits par la loi naturelle; mais avec cette différence que le désordre de la luxure est beaucoup plus grand et n'admet pas de légèreté de matière.*

La première partie de ce corollaire est la conclusion immédiate de la proposition précédente. Quant à la seconde partie, elle se fonde sur deux raisons :

1° D'abord sur l'importance incomparablement plus grande de la fonction que la luxure détourne de sa fin. Quoi de plus important, en effet, que le pouvoir donné à une créature de coopérer à la plus grande œuvre du Créateur, à la production d'un être immortel? En poussant l'homme à rechercher pour elles-mêmes les voluptés qui accompagnent l'accomplissement de cette haute fonction, la luxure en souille la sainteté et tend à en tarir la fécondité. Un semblable désordre est incomparablement plus grave que celui qui est inhérent à la gourmandise.

2° L'expérience démontre que les désordres indiqués plus haut, comme résultant nécessairement de l'abus des plaisirs sensibles, sont produits avec un degré de gravité incomparablement plus effrayant par la luxure que par la gourmandise. Aussi les moralistes catholiques s'accordent-ils généralement à reconnaître que les fautes dans lesquelles ce vice entraîne sont toujours graves du moment qu'elles sont commises avec pleine délibération. Les autres fautes peuvent perdre leur gravité, soit parce que la matière est légère, soit parce que le consentement de la volonté est incomplet. La recherche des voluptés vénériennes peut, elle aussi, être moins coupable par défaut de consentement; mais si l'advertance est complète et le consentement pleinement délibéré, les actes purement intérieurs sont gravement coupables, aussi bien que les actes extérieurs.

R. P. Ramière, S. J.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON.

ANNÉE SCOLAIRE 1878-1879.

Les cours commenceront le lundi 11 novembre.

FACULTÉ DE DROIT.

PREMIÈRE ANNÉE

Droit romain. — M. J. Rambaud : mardis,

jeudi, samedis, à 8 h. (Grand amphithéâtre.)

Droit civil. — M. Ch. Jacquier : lundis, mercredis, vendredis, à 8 h. (Id.)

Droit criminel. — M. C. de Lajudie : mardis, jeudis, samedis, à 4 h. (Id.)

Exercices complémentaires. — Le Maître de conférences : mardis jeudis, (samedi, *interrogations*), à 9 h. 1/2. (Id.)

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain. — M. A. Roux : lundis, mercredis, vendredis, à 8 h. (Petit amphithéâtre.)

Droit civil. — M. A. Poidebard : mardis, jeudis, samedis, à 8 h. (Id.)

Procédure civile. — M. R. Monterde : lundis, mercredis, vendredis, à 9 h. 1/2. (Id.)

Economie politique. — M. P. Pocquet: mardis, jeudis, à 4 h. (Id.)

Exercices complémentaires. — Le Maître de conférences : mardis, jeudis (samedis, *interrogations*), à 9 h. 1/2. (Id.)

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil. — M. A. Gairal : mardis, jeudis, samedis, à 8 h. (Salle des conférences.)

Droit commercial. — M. G. Boucaud : lundis, mercredis, vendredis, à 8 h. (Id.)

Droit administratif. — M. A. Saint-Girons: mardis, jeudis, samedis, à 4 h, (Id.)

Exercices complémentaires. — Le Maître de conférences : lundis, vendredis (mercredis, *interrogations*), à 9 h. 1/2. (Id.)

DOCTORAT

Cours de pandectes (1er examen). — M. A. Roux : mardis, à 9 h. 1/2. (Salle des conférences.)

Droit approfondi (2e examen). — M. A. Saint-Girons : mercredis, à 4 h. (Id).

Droit approfondi. (2e examen). — M. G. Boucaud: jeudis, à 9 h. 1/2. (Id.)

Exercices complémentaires (conférences). — Le Maître de conférences : lundis, vendredis, à 4 h. (Id.)

Les aspirants au Doctorat devront suivre en outre, pour le 1er examen, deux cours de *Droit romain*, et pour le 2e examen, deux cours de *Droit français.*

CAPACITÉ

Les aspirants au brevet de capacité devront suivre les cours de *Droit civil* de 1re en 2e année, les cours de *Procédure civil* et de *Droit criminel.*

ENSEIGNEMENT ET COURS COMPLÉMENTAIRES

Introduction à l'étude du droit. — M. Lucien Brun : lundis, à 3 h. (Grand amphithéâtre.)

Droit fiscal (enregistrement). — M. A. Roux : jeudis, à h. du soir. (Salle des conférences.)

Conférences de discussion (pour les trois années). — Présidées par M. Brac de la Perrière, doyen : vendredis, à 4 h. (Petit amphithéâtre.)

AVIS ET RENSEIGNEMENTS

Inscriptions. — Les jeunes gens qui veulent faire leur droit ont l'obligation de fournir, en prenant leur première inscription :

1° Une expédition de leur acte de naissance, légalisée par le juge de paix ou le président du tribunal ;

2° Leur diplôme de bachelier ès lettres ou, provisoirement, un certificat régulier d'admission à ce grade;

3° En cas de minorité, le consentement par écrit de leur père, mère ou tuteur, légalisé par le maire ;

4° Un certificat d'*exeat* et d'inscriptions, visé par le doyen s'ils viennent s'inscrire en sortant d'une autre Faculté.

Si leurs parents ne résident pas à Lyon, ils doivent être présentés par un correspondant domicilié dans cette ville.

Les aspirants au brevet de capacité n'ont pas à fournir de diplôme de bachelier.

La première inscription doit être prise à partir du 16 octobre jusqu'au 15 novembre.

Exceptions. — 1° Les jeunes gens rentrant du volontariat ou qui obtiennent le diplôme de bachelier à la session de novembre, peuvent prendre leur première inscription jusqu'à fin novembre ;

2° Le recteur de l'Académie peut, pour des motifs très-graves, et après avis du doyen, autoriser à prendre les deux premières inscriptions au mois de janvier;

3° Les jeunes gens âgés de dix-neuf ans et reçus bacheliers à la session extraordinaire d'avril, peuvent prendre, à ce trimestre, leur première inscription.

Les inscriptions prises dans une Faculté d'Etat ou dans une Faculté libre sont considérées comme valables à la condition qu'un certificat de bonne conduite soit délivré par le doyen de la Faculté d'où vient l'étudiant.

Les étrangers sont admis à prendre des grades en France, à la condition d'être pourvus dans leur pays du grade correspondant à celui de bachelier ès lettres.

Le coût de chaque inscription trimestrielle pour le baccalauréat et la licence est de 40 fr.; il est de 30 fr. pour les capacitaires et pour les aspirants au grade de doctorat, ainsi que pour les élèves reçus licenciés ès lettres.

Le coût de l'inscription annuelle pour les conférences du doctorat est de 60 fr.

Le coût de l'inscription trimestrielle à un cours isolé, pour les personnes qui n'aspirent à aucun grade, est de 10 fr.

Des cartes d'auditeur sont délivrées, au se-

crétariat, aux personnes qui veulent assister à des cours.

Discipline. — A la fin de chaque trimestre de l'année scolaire, un bulletin indiquant les inscriptions prises et l'assiduité de l'étudiant, est adressé, par le doyen, aux parents ou au tuteur.

Le doyen y joint ses observations sur le travail et la conduite.

Bibliothèqne. — La bibliothèque est ouverte aux étudiants les jours non fériés, de midi à quatre heures, et de sept heures à neuf heures du soir.

Secrétariat. — Le secrétariat, rue du Plat, 35, est ouvert tous les jours non fériés de huit heures à onze heures du matin, et de une heure à quatre heures.

Nota. — Les étudiants et leurs parents, en arrivant à Lyon, trouveront au secrétariat des renseignements et des indicatione utiles sur les logements et les pensions.

FACULTÉ DES LETTRES

Philosophie. — Le mardi, à 2 heures : M. Biéchy, professeur, fera l'histoire de la philosophie depuis l'ère chrétienne jusqu'au XVe siècle.

Histoire. — Le samedi, à 2 heures 1/2 : M. Léotard, doyen, étudiera la France du moyen âge.

Littérature française.—Le mercredi, à 2 heures : M. Mellier, professeur, fera l'histoire de la littérature française au XVIIe siècle.

Littérature latine.—Le vendredi, à 2 heures : M. Devaux, chargé de cours, exposera l'histoire de la littérature latine depuis la mort de Sylla jusqu'au règne d'Auguste.

Littérature grecque. — Le lundi, à 2 heures : M. Gonnet, professeur, étudiera la poésie lyrique et dramatique chez les Grecs.

Littérature étrangère. — Le jeudi, à 8 heures du soir : M. Condamin, professeur, continuera l'histoire de la littérature allemande pendant la période classique, et traitera spécialement de Lessing.

Conférences de licence. — Les conférences de licence auront lieu dans l'ordre suivant : Le lundi, à 3 heures, littérature latine. Le mercredi, à 3 heures, littérature grecque. Le vendredi, à 3 heures, littérature française.

Conférences particulières. — De conférences particulières d'histoire et de philosophie seront faites pendant le 1er semestre.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Mathématiques spéciales. — Le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, à 1 heure 1/2 : MM. Magnus de Sparre et de Saint-Laurent continueront leurs cours.

Mathématiques pures. — Le lundi et le vendredi, à 10 heures 1/2 : M. Valson, doyen, exposera le calcul différentiel et intégral.

Mathématiques appliquées. — Le mercredi et le samedi, à 10 heures 1/2 : M. Bergeron, professeur, exposera la mécanique rationnelle et l'astronomie.

Physique.—Le mardi et le vendredi, à 3 heures : M. Amagat, professeur, étudiera les propriétés générales des gaz, la chaleur, l'électricité statique.

Chimie. — Le mardi et le vendredi, à 4 heures 1/2 : M. Maumené, professeur, traitera des métalloïdes.

Zoologie.—Le jeudi et le samedi, à 2 heures : M. Donnadieu, professeur, étudiera l'organisation des animaux.

Géologie. — Le lundi et le samedi, à 3 heures 1/2 : M. Cairol, professeur, étudiera spécialement les minéraux.

Manipulations. — *Exercices pratiques.* — Les manipulations et exercices pratiques ont lieu, sous la direction de MM. les professeurs, dans les laboratoires de la Faculte.

Avis généraux. — Les inscriptions aux différents cours ou conférences sont reçues au secrétariat de l'Université, 25, rue du Plat, dans les quinze premiers jours de chaque trimestre, et exceptionnellement du 15 octobre au 15 novembre.

Des cartes d'auditeurs peuvent être délivrées aux personnes qui en font la demande.

Variétés.

RELATIONS ENTRE MAITRES ET OUVRIERS

Votre ennemi, c'est votre maître, dit à sa manière un de nos moralistes; d'un autre côté, sans trop forcer le sens d'un passage des saintes Lettres, on pourrait dire aussi : *Vos ennemis, ce sont vos domestiques.* S'ensuit-il qu'en son précepte de l'amour des ennemis, Notre-Seigneur ait surtout en vue de commander aux maitres et aux serviteurs de s'aimer les uns les autres? Non, certes; d'autant plus que, même de nos jours, dans tous les rangs de la société, il existe encore, en grand nombre, des serviteurs honnêtes, zélés, consciencieux, et des maîtres équitables, humains, généreux, lesquels, loin d'être ennemis les uns des autres, prouvent, par leur mutuel attachement, que les hommes, si separés soient-ils par le rang et la fortune, peuvent se rapprocher par un noble échange de fidélité et de confiance, et ainsi s'alléger réciproquement le fardeau de la vie. Toutefois il n'en est pas moins vrai que, de nos jours, les relations entre maitres et serviteurs

sont une des principales sources des haines, des antipathies profondes qui fermentent dans les cœurs; d'où un bon moyen de réaliser le *Diligite inimicos vestros*, ce serait de travailler à maintenir ou à rétablir la bonne harmonie entre les classes ouvrières et les classes dirigeantes.

Pour peu qu'on prête l'oreille soit aux plaintes des pauvres contre les riches, soit aux plaintes des riches contre les pauvres, tout d'abord on ne voit guère de chances pour un rapprochement sincère; mais enfin, comme de chaque côté ce qu'on veut ou prétend vouloir, c'est la justice, la conciliation peut n'être pas impossible.

Quand la justice se résout en une question d'argent et de salaire, elle n'en est que plus facile à préciser et à pratiquer; encore faut-il, entre maîtres et ouvriers, commencer par là. Pour l'ouvrier, son travail, sa fatigue, ses sueurs, voilà son trésor; tout autre n'en peut bénéficier qu'en le payant son juste prix, et ce prix doit se régler, non sur les coutumes du passé, mais sur les nécessités du présent. Que le salaire donc soit proportionné au travail, en cela est la justice du côté du maître. Mais aussi, une fois bien posée la convention, l'ouvrier doit la tenir comme un contrat rigoureux, en vertu duquel il s'est obligé à travailler pour le compte du maître aussi activement que si c'était pour son propre compte. Si, après avoir bien travaillé, il n'était payé qu'en fausse monnaie, il crierait à l'injustice, et il aurait raison; or, si, lui étant bien payé, il ne fournissait qu'un travail insuffisant et négligé, l'injustice serait-elle moins criante? En un mot, de chaque côté, tout en voulant son droit, il n'en faut pas moins vouloir celui d'autrui. Mais, pour que le maître fasse suffisamment la part de l'ouvrier, il faut qu'il ne soit pas aveuglé par la cupidité, l'ambition; et, pour que l'ouvrier soigne les intérêts du maître comme les siens propres, il faut qu'il se prémunisse contre la paresse, l'envie, l'inconduite. D'où ce premier équilibre, qui semble si facile à établir entre l'ouvrier et le patron, en réalité ne peut être durable qu'autant que, de part et d'autre, on s'appuie sur la religion, sur Dieu, qui seul, par sa grâce, aide à vaincre les mauvaises passions.

Entre l'ouvrier et le maître, la question n'est pas toujours si simple que lorsqu'elle peut s'évaluer à prix d'argent. Ainsi, il est de toute justice que les supérieurs soient obéis et respectés; et aussi il est de toute justice qu'entre chrétiens, les inférieurs soient traités, non en esclaves, mais en hommes libres; voilà qui est clair. Pourquoi donc de tant de clarté surgit-il parfois tant de confusion, tant de nuages, tant de tempêtes de haines, tempêtes qui, pour le moins, éclatent en récriminations réciproques! Chacun croyant faire pour le mieux, on se renvoie de l'un à l'autre la responsabilité du mal; d'où vient cela? — De cela même, de ce que chacun se donnant raison, ne voit de tort que dans les autres. Oh! que de malentendus, que de dissensions disparaîtraient si, au lieu de vouloir l'amendement des autres, chacun commençait par s'examiner, s'amender lui-même! Essayons ce remède.

Chers ouvriers, mes frères, c'est par vous que je commence. Pour n'être que simples gens du peuple, vous n'en êtes pas moins honorables, pas moins dignes d'égards. C'est à bon droit que vous prétendez qu'on ne vous froisse en aucun sentiment légitime, raisonnable; mais justement, vous dirai-je, êtes-vous bien sûrs que tout en vous soit toujours raisonnable, irréprochable? N'est-il pas certain, au contraire, que, non moins que les autres, vous êtes exposés à toute sorte d'illusions, d'erreurs, d'égarements, d'entraînements regrettables? Faudra-t-il donc que, sous prétexte de ne vous froisser en rien, les supérieurs se fassent les fauteurs de désordres qu'ils sont chargés de redresser? Et supposé même que tout en vous soit dans l'ordre, si, au lieu de chercher à contenter vos supérieurs, vous vous figuriez que c'est à eux à s'efforcer de vous complaire, ne voyez-vous pas que ce serait là le plus complet renversement de l'ordre? Et ce désordre, pour être très-funeste, n'en est, hélas! pas moins commun. Combien n'en est-il pas qui, comme pour se dédommager de l'humilité de leur condition par l'orgueil et l'indépendance de leur esprit, semblent croire que, s'ils en ont au-dessus d'eux, c'est non pour les respecter, mais pour les juger, les critiquer, les mépriser? Ah! que les supérieurs se tiennent bien; autrefois c'était à eux à surveiller, aujourd'hui c'est à eux d'être surveillés; et comme, quelque bonne volonté qu'ils y mettent, il leur est impossible de contenter pleinement qui que ce soit, contre eux il ne saurait jamais manquer de prétextes à la haine, à l'ingratitude, à la révolte... Oui, des haines, des révoltes, des malheurs, voilà où l'on aboutit quand on part de ce qui plaît ou déplaît.

Une bonne fois, revenons aux principes; partons du vrai point de départ, du droit, puisque vous y tenez tant. Ce droit, vous le savez, il est pour tous; s'il est sacré dans les inférieurs, il ne l'est pas moins dans les supérieurs. Il est certain que ceux-ci ont droit à être obéis et respectés : *Obedite præpositis vestris* (Heb., 13); il est certain aussi qu'ils ont droit au respect, à l'honneur : *Servi dominos suos omni honore dignos arbitrentur* (Tim., 6). Vous donc, qui respectez si bien le droit en vous-mêmes, respectez-le aussi dans les autres, en étant à l'égard

de vos supérieurs ce que vous devez être. Et cela, loin de vous rapetisser, ne pourra que vous grandir. L'honneur, ainsi que l'a dit lui-même l'Esprit-Saint, vaut plus que l'or et l'argent; d'où il suit que si, par l'insubordination, vous dérobiez l'honneur à vos supérieurs, vous devriez en être plus honteux et confus que des voleurs pris en flagrant délit; tandis que si, par une conduite respectueuse, vous honorez vos supérieurs, vous pouvez en être fiers, comme étant les sauveteurs de ce qu'il y a de plus précieux en ce monde : la justice, le bon droit. Ainsi donc vous le voyez, mes frères les ouvriers, il suffit d'un petit retour sur vous-mêmes pour que, par amour de la justice, vous apportiez une large part à la concorde entre tous.

Quant à ceux qui ont la difficile mission de commander aux autres, qu'ils veuillent être obéis, respectés, honorés, c'est leur droit; mais, avant de se croire lésés dans ce droit, à eux de voir si, par une fermeté pleine de bonté, ils savent se tenir à égale distance soit d'une familiarité compromettante pour leur autorité, soit d'une hauteur dédaigneuse qui ferait trop sentir aux autres l'infériorité de leur condition. Le supérieur doit faire respecter l'autorité en sa personne, mais il ne s'ensuit pas qu'il puisse bénéficier en sa personne de tout ce qui est dû à l'autorité; et même, bien loin de faire servir l'autorité à ses intérêts personnels, il doit dévouer, sacrifier sa personne aux intérêts de l'autorité. Et, de fait, si le supérieur se recherchait trop lui-même, dès lors, jaloux de ses droits et oublieux de ceux des autres, il serait incapable de cet esprit d'impartialité et de droiture qui veut le bien de tous, il se croirait dû toute sorte d'attentions, de privilèges, d'obséquiosités onéreuses ou serviles; prétentions qui, de nos jours surtout, ne pourraient que rendre l'autorité odieuse. Tandis que si le supérieur s'efface personnellement pour mettre mieux en relief les grands principes de probité, de justice, de bien public, dès lors l'obéissance et le respect sont faciles, ils ne supposent aucun servilisme. Bien plus, en pareil cas, l'inférieur, par sa soumission même, se sent élevé et ennobli, car ce n'est pas devant d'égoïstes et mesquines exigences, c'est devant la volonté divine qu'il se courbe; et l'homme d'autorité, loin de rien perdre de son prestige, devient encore plus grand, grand comme Dieu, dont alors, et seulement alors, il est la véritable image.

Un législateur fameux dans l'antiquité, Lycurgue, voulut, de son petit peuple spartiate, faire un peuple vaillant et fort; il y réussit, et comment? En ce que, disent les historiens, il sut apprendre aux gens du peuple à obéir aux puissants, et aux puissants à commander selon la justice (1). Si donc les Spartiates devinrent un grand peuple, c'est parce qu'ils surent, les uns commander, les autres obéir, et trouver ainsi la force dans l'union. Mais pour que soit durable l'union, et aussi la force qui en résulte, il faut que chacun ne s'aveugle pas sur lui-même, il faut qu'il comprime son amour-propre, ses passions, il faut l'abnégation. Cette grande chose, Lycurgue ne l'avait pas, ne pouvait pas la donner; mais Jésus-Christ, lui, en était la source, et il l'a répandue dans le cœur de ses fidèles. Aussi, tandis que la Sparte païenne, après s'être élevée bien haut par une gloire éphémère, est retombée pour ne plus se relever, les peuples chrétiens, quelles que soient leurs épreuves et leurs chutes, presque toujours se relèvent, et cela parce qu'ils portent comme inoculée dans leurs veines la sève de l'abnégation; cette sève vivifiante, qui fait que le chrétien, en vrai disciple de Jésus-Christ, mettant sa vertu dans la souffrance, la patience, l'esprit de sacrifice, est dur à soi-même et indulgent pour les autres, intransigeant sur ses devoirs, conciliant sur ses droits personnels... — Que nos maîtres et nos ouvriers d'aujourd'hui aient de pareils sentiments, et, loin de se plaindre les uns des autres, ils auront entre eux la vraie fraternité, la charité chrétienne.

L'abbé Poiret.

Biographie.

PIE IX

III

Jean Mastaï, archevêque de Spolète et évêque d'Imola.

(Suite.)

Le ville fut désormais tranquille. Mais nous pouvons assurer que ce résultat fut dû, moins aux mesures d'intimidation qu'à la conduite prudente de l'évêque. A Imola, il n'avait cependant pas, comme à Spolète, action positive sur l'administration civile et sur la justice. A défaut d'autorité directe il avait sa puissance de persuasion. Le palais de l'évêque était le rendez-vous commun des hommes de tous partis. C'était le seul endroit neutre, où il fût permis d'exprimer librement sa manière de voir et d'échanger une conversation loyale, sans devenir suspect. Debout au milieu des partis, ne penchant ni d'un côté, ni de l'autre, le gracieux évêque redressait toutes les erreurs et s'élevait au-dessus de toute les passions. Des avis prudents, distribués à droite et à gauche, lui

(1) *Populum in obsequio principum, principes ad justitiam imperiorum formavit.* (Trog. Pomp.)

concilièrent l'estime au point que, trois mois après son arrivée, l'anniversaire de sa naissance fut célébré comme une fête publique. Le doux prélat s'en réjouit du fond du cœur; une pensée pieuse vint sanctifier sa joie : « La vérité de tout cela, dit-il, est que le temps passe et que quarante et une année de ma vie sont écoulées. Je dois penser à l'éternité. »

Au-dessus de ce rôle politique et civil, nous devons considérer l'action plus importante de l'évêque sur le terrain religieux, son véritable domaine.

Le diocèse d'Imola ne se trouvait pas précisément dans de mauvaises conditions; beaucoup de bonnes semences y avaient été répandues. Mais là, comme partout, il fallait veiller pour que l'homme ennemi ne mêlât pas l'ivraie au bon grain ; il fallait surveiller l'éclosion des germes, la croissance des plantes, défendre les unes et les autres contre les intempéries de l'air et la morsure dévorante des insectes. Heureusement l'évêque était fort laborieux et se servait à lui-même de grand vicaire. Le chanoine Stella, qui avait été déjà son collaborateur à Spolète, l'avait suivi à Imola et le suivra à Rome, où, sous le titre de maître de la garde-robe, il sera le compagnon assidu et l'ami préféré de Pie IX. Avec le concours du chanoine Stella, Mastaï fit face à tous les devoirs de sa charge avec le zèle et la triomphante douceur d'un autre François de Sales.

Ses premiers soins furent, à Imola, comme à Spolète, pour le clergé, dont plusieurs membres avaient besoin d'être rappelés à la perfection de la vie sacerdotale. Il fonda et dota une maison de retraite, où, chaque année, se retrempait l'âme de ses prêtres, dans de touchantes exhortations et de pieux conseils. Son séminaire, pépinière du clergé futur, était l'objet de toutes ses préoccupations. Il se hâta d'élargir le cadre de l'enseignement, et de le compléter par quelques notions pratiques d'agriculture, de médecine et de physique usuelle. Les prêtres de son diocèse manquaient alors d'un centre d'études. Il réalisa cette amélioration, en créant, dans son propre palais, une *Académie biblique* qui tenait séance une fois par mois pour traiter un sujet tiré des livres sacrés. Ces conférences qu'il présidait et dirigeait lui-même, ramenaient le clergé aux fortes études, et remettaient en honneur la haute théologie.

Combien le clergé devait profiter d'un commerce scientifique et pieux avec son évêque ! Combien partout le zèle devait se réveiller et quels progrès ne devait pas faire la science ecclésiastique !

Mais ce n'était là que le point de départ. Après le clergé, les fidèles, les paroisses, les maisons religieuses, les établissements charitables appellent la sollicitude de l'évêque. Dans l'impossibilité d'entrer ici dans les détails, nous rappellerons quelques faits qui mettent en relief l'activité personnelle de Mgr Mastaï.

Dès le premier été, le nouveau pontife commença ses visites pastorales et ses tournées de confirmation. Partout où il arrivait, même dans le plus petit village, il montait en chaire, et le peuple recueillait de sa bouche éloquente des paroles de consolation, de science et d'avertissements salutaires. Souvent il prenait la parole dans sa cathédrale. Et lorsqu'arriva le choléra avec tous ses deuils, ou lorsqu'un malheur survenait, toujours l'évêque était là avec une parole de consolation ; jamais un secours ne se fit attendre. Il ordonnait des prières publiques pour conjurer les calamités ; il publiait des lettres pastorales pleines d'ineffables consolations ; il indiquait, dans des sermons, les voies de la Providence, et cherchait à les faire servir au salut des âmes. Enfin, il était toujours au premier rang lorsqu'il s'agissait de secourir les nécessiteux ; il les aidait souvent plus qu'il ne pouvait par ses paroles et par ses largesses.

Parmi ceux qui attirèrent tout d'abord l'attention du prélat, il faut citer les clercs pauvres, qui, ne pouvant payer leur pension au séminaire, vivaient au dehors comme ils pouvaient. Candidats en théologie, ils suivaient les cours officiels, mais, la classe finie, ils se répandaient en ville, les uns pour travailler, les autres pour flâner, chose agréable à tout le monde et pas plus dédaignée en Italie qu'ailleurs. Dans cette vie sans contrôle, souvent dissipée, les clercs travaillaient peu, s'appliquaient encore moins à la piété, et ne prenaient aucunement l'esprit de discipline ; plusieurs même, par la légèreté de leur conduite, édifiaient moins qu'ils ne donnaient scandale. Ce n'était pas là ce qu'avait voulu le concile de Trente, ni ce qu'avait établi, à Milan, saint Charles Borromée. Pour mettre un terme à ce désordre, l'évêque d'Imola s'industria pour trouver quelque argent, et fit construire, près des bâtiments du séminaire, un nouvel édifice, nommé *convitto*. C'était, suivant l'étymologie du mot, une maison de vie commune, assez semblable au *Domus Ecclesiæ* des temps mérovingiens. Les externes du séminaire y recevaient, moyennant la plus modique pension, et bientôt gratuitement, le logement et la nourriture. Défrayés de toutes choses et nécessairement surveillés, exerçant d'ailleurs entre eux tous les devoirs de la charité fraternelle, ils faisaient, dans les meilleurs conditions de liberté et de régularité, leur noviciat au sacerdoce.

Dans Imola erraient jour et nuit, sur les marches des églises et des monuments publics, une multitude d'enfants abandonnés, tendant

la main aux passants, et perdant, au sein d'une vie trop libre, le sens du bien et parfois la pudeur. Il était tout naturel que l'ancien directeur d'un orphelinat n'eût pas de repos jusqu'à ce qu'il eût fondé, dans sa ville épiscopale, un nouveau *Tata-Giovanni*. Mgr Mastaï chargea sept ecclésiastiques, et un nombre égal de sœurs de charité qu'il fit venir exprès de Naples, de recueillir les petits garçons et les petites filles abandonnés, de les placer en apprentissage chez des artisans honnêtes, et de surveiller leur conduite. Tous les dimanches, on les réunissait dans une église, où ils entendaient la messe et une instruction. L'inépuisable charité du bon pasteur faisant seule les frais de leur nourriture et de leur coucher, il habillait les plus sages d'entre eux, pour donner à tous de l'émulation.

Après la fondation d'un orphelinat pour les enfants abandonnés et d'un convict ecclésiastique pour les clercs pauvres, une chose préoccupait douloureusement Mgr Mastaï : c'était la fondation d'un refuge pour les filles repenties. Il existe toujours, même dans les sociétés les mieux réglées, une certaine quantité de jeunes personnes qui, dépourvues de l'appui d'une famille, sont très-exposées à se laisser entraîner au mal. Il en existe d'autres qui, objet de la sollicitude d'une famille, se laissent pourtant captiver et surprendre ; mais leur chute est moins l'effet du vice que le fruit de l'inexpérience et de la faiblesse. Après la chute, on peut les relever d'autant plus sûrement qu'elles le désirent davantage. Une seule chose est nécessaire : qu'on leur tende la main secourable de la religion. Or, pour préserver les jeunes filles et ouvrir un asile aux filles repenties, l'évêque d'Imola voulait fonder un refuge. La maison fut établie, en grande partie sur la cassette épiscopale. Il fallait, pour la diriger, un personnel. Le prélat s'adressa d'abord à Rome, puis trouva en France, dans le pays du bien, ce qu'il cherchait.

Il existe à Angers, dans Maine-et-Loire, un établissement connu sous le nom du *Bon Pasteur*, comme si la fonction spéciale du Dieu de toute chasteté était, comme bon pasteur, de rechercher les brebis perdues. Les religieuses, qui font partie de cet établissement, sont destinées par leur règle à ouvrir et à diriger des refuges pour les filles repenties. L'évêque d'Imola s'adressa à l'établissement demandant, à la supérieure, quatre sœurs pour son œuvre. Le 2 septembre 1845, quatre religieuses du *Bon-Pasteur*, parties vers la fin d'août de la maison d'Angers, arrivaient à Bologne, et, le lendemain à midi, elles descendaient dans la cour de l'évêché d'Imola. La maison destinée à les recevoir avec leurs jeunes pénitentes n'étant pas encore prête, elles devaient provisoirement habiter l'évêché.

Ces simples et pieuses filles, qui ne connaissaient guère que l'église de leur village et la chapelle de la maison d'Angers, étaient saisies d'admiration en voyant les magnifiques salons de l'évêché d'Imola tout couverts de dorures, de sculptures et de peintures d'une grande richesse ; elles se trouvaient bien petites, disaient-elles ingénûment, au milieu d'une telle magnificence. On prévint aussitôt le prélat, qui, avant de les voir, leur fit offrir à déjeuner, mais elles ne purent rien prendre tant elles étaient confuses. A l'arrivée du prélat, elles se jetèrent toutes à ses pieds ; il leur présenta son anneau à baiser, et leur dit en français : « Oh ! voici donc enfin mes chères filles ! venez, mes enfants, je suis votre père ! » A quatre heures, on servit à dîner dans leur appartement, et l'Evêque y assista, prenant plaisir à les servir lui-même.

Depuis ce jour, le cardinal assistait à tous leurs repas, et son angélique piété leur faisait passer des moments qui leur paraissaient trop courts.

Pendant plus d'un mois que ces bonnes religieuses restèrent à l'évêché d'Imola, le cardinal Mastaï ne voulut pas qu'elles eussent d'autre table que la sienne, où il les servait lui-même de ses propres mains. Et comme un jour, une simple novice, paysanne de la Vendée, n'osait se placer à côté du cardinal : « Si vous ne voulez pas, lui dit-il, je me lèverai, et j'irai vous servir à votre place, » Il pourvoyait à tout. C'est lui qui montait tout le ménage des religieuses et des pénitentes. « Il a grand soin, écrivaient les religieuses à leur supérieure d'Angers, de tenir constamment à ses côtés le *Coutumier*, pour faire selon la règle ; il lit lui-même à l'architecte les articles concernant les grilles, etc. Si nous désirons la moindre petite chose, il la veut aussitôt ; il la commande à ses hommes d'affaires. Il trouve que tout ce dont nous nous servons est trop simple, trop peu de chose. Il admire néanmoins cette simplicité, elle lui plaît souverainement. Ce matin, il prenait plaisir à lire devant nous les pénitences, les coulpes, et il finit par dire : « Allons, allons, vous êtes si bonnes, que cela ne sera pas nécessaire. » Mais il a déclaré à notre mère que si, au mois d'octobre, elle ne parle pas italien, elle aura pour pénitence de manger du pain sec et de boire de l'eau pendant trois jours !... »

Voici comment l'évêque d'Imola faisait part, à la Supérieure générale, de l'ouverture du refuge : « Vos sœurs, écrit-il, vous auront sans doute déjà annoncé, ma révérende Mère, leur heureuse arrivée à Imola. Cependant, il est de mon devoir de vous informer moi-même et en même temps de vous exprimer la grande joie

qui a rempli mon cœur à la vue de ce petit troupeau de vierges consacrées à Dieu, et qui va commencer ces jours-ci l'œuvre du salut à l'égard de malheureuses petites brebis égarées. Je suis convaincu qu'avec l'aide de Dieu, elles en ramèneront beaucoup dans le bercail du bon Pasteur qui est Jésus-Christ. Loué soit éternellement ce Dieu des miséricordes! Je vous prie aussi ma révérende Mère, de vouloir bien accepter pour vous-même l'expression de ma profonde gratitude. C'est pour moi un sujet de joie, d'avoir pu, en attendant mieux, héberger vos sœurs dans ma maison. J'ai bien des raisons de remercier le Seigneur qui tient le cœur des hommes en sa main. Il me semble qu'il ne tient pas seulement dans ses mains le cœur de vos filles, mais qu'il le tient dans son propre cœur. Je ne manquerai pas de leur venir en aide de tout mon pouvoir..... »

Par un autre trait, qui rapproche l'évêque d'Imola des évêques français, Mastaï s'occupait de la création de bibliothèques populaires. En un siècle où la presse à bon marché s'est acquise une si redoutable puissance, il faut opposer livre à livre et combattre le journal par le journal. Jean-Marie comprenait ces choses et, en attendant qu'il remette comme pape, la plume à la main des journalistes, souvent il commandait à Rome des envois de livres; il les payait de ses deniers et les distribuait au peuple. Après deux années, ce moyen ne lui parut plus suffisant : ses amis de Rome avaient assez à faire pour lui expédier des ouvrages scientifiques qui servaient à son usage et à l'usage de ses séminaristes. Pour le peuple, il fit imprimer, à Imola même, une collection d'ouvrages édifiants qu'il répandit ensuite dans tout le diocèse.

Comme à Spolète, Mgr Mastaï introduisit à Imola la pratique des exercices spirituels ou des missions, pour tâcher de conserver à Dieu les âmes égarées. Tantôt, il faisait venir dans ce but, des Pères Jésuites, et parmi eux Odescalchi, son saint ami d'enfance; tantôt c'était des prêtres séculiers qu'il faisait venir de Rome, et, parmi eux l'abbé Facovacci, depuis archevêque. Généralement, il prenait lui-même part aux exercices, assistait aux prédications, remplaçant des orateurs malades, faisait l'ouverture et la clôture de la mission par une grand'messe et un sermon.

Outre les œuvres dont nous avons déjà parlé, on le vit décorer à ses frais les églises, réparer les tombeaux des saints, ajouter de nouvelles constructions au palais épiscopal. Il voulut placer les sœurs de Saint-Vincent de Paul à la tête des hospices et des établissements de charité; il s'occupait lui-même de l'administration et de la comptabilité de ces maisons, réformant au besoin les statuts, et corrigeant d'une main anssi ferme que prudente, les abus du régime intérieur.

A ses grandes dépenses pour les œuvres publiques, sa charité en ajoutait une multitude d'autres. Jamais il ne refusait à personne, même quand sa bourse était vide. Son cœur était ingénieux à trouver toujours quelque chose à donner. Sa vie est inépuisable en traits de générosité, comme son cœur l'était en bons sentiments. Nous avons cité le chandelier de Spolète; citons un fait à peu près semblable arrivé à Imola.

Un jour qu'il ne lui restait plus rien, une pauvre femme se présenta et lui demanda l'aumône. Ne sachant plus que donner, il aperçut sur une table un couvert d'argent : — Prenez, dit-il, mettez-le au mont-de-piété, je le dégagerai un peu plus tard.

Le valet de chambre qui n'était pas dans le secret, chercha longtemps le couvert ; enfin, ne le trouvant pas, il informa son maître qu'on l'avait volé. Le bon cardinal se mit à sourire, et le valet comprit.

Un autre jour, il donne à un homme qui avait besoin de cent cinquante francs, deux candélabres en argent : « Vendez-les, dit-il, et gardez-en le prix. » L'homme porte tout joyeux les flambeaux chez un orfèvre. Celui-ci reconnaît, dans l'objet de vente, la propriété du cardinal ; il fait attendre un instant son homme sous un prétexte quelconque, et écrit à la résidence épiscopale. « N'a-t-on pas tout dernièrement volé dans votre palais ? » — « Non que je le sache, cher monsieur. » — « Mais on m'offre à l'instant d'acheter deux candélabres qui vous appartiennent. » — « Merci, mon ami, pour votre délicatesse ; mais tranquillisez-vous : on ne m'a pas volé, achetez les candélabres si bon vous semble, ils ne m'appartiennent plus. » Le bijoutier soupçonna la chose et se la fit conter par l'homme qui avait apporté les candélabres. L'admiration la plus enthousiaste s'empara de lui ; il escompta au pauvre homme les 150 francs, prit les candélabres, les reporta à l'évêque : « Monseigneur, lui dit-il, je sais toute l'histoire ; voici vos candélabres, votre protégé a été secouru. »

Une autre fois, le maître d'hôtel constate avec chagrin dans la caisse épiscopale un vide d'autant plus effrayant que le matin même elle contenait plus de cinq cents francs. « Eh bien, voilà, dit-il, avec humeur, Votre Eminence a encore tout dépensé en bonnes œuvres, et moi je n'ai pas un centime pour faire face demain aux dépenses de la table. » — « Pourquoi, mon ami, vous tourmenter et vous inquiéter, le bon Dieu qui nourrit les oiseaux des champs, nous a-t-il jamais laissé manquer de pain ? »

— « Très-bien, Eminence ; en attendant, je ne sais pas où aller prendre le nécessaire pour demain. » — « Demain c'est vendredi, par conséquent jour de pénitence. Vous me donnerez à midi un petit morceau de fromage ; il doit bien y en avoir encore un peu à la maison. » — « Rien que du fromage, Eminence ? Eh bien ! ainsi soit-il. Mais le soir que voulez-vous que je vous serve, car il ne reste rien pour le soir. » — « Mais encore du fromage », répondit le cardinal avec son meilleur sourire. Cependant le serviteur n'était pas content ; mais il fallut bien se contenter.

Nous avons prononcé, tout à l'heure, le titre d'Eminence ; nous devons, à ce propos, rapporter la promotion de Mgr Mastaï au cardinalat. Réservé *in petto* le 23 décembre 1839, l'évêque d'Imola fut proclamé cardinal dans le consistoire du 14 décembre 1840. La plupart de ses biographes s'étonnent de cette élévation tardive à la pourpre; nous ne voyons là rien qui doive causer beaucoup de surprise. Dieu veille sur ceux qu'il prédestine; mais, en même temps, il les éprouve, et les éprouve spécialement sur le chef de l'humilité. Quand il a besoin de leur concours, il les appelle ; il doit aimer à laisser dans l'ombre ceux dont le zèle impatient ou l'orgueil avide ne se prête pas à ses tempéraments. L'évêque d'Imola était de ceux qui ne sont pas pressés, qui aiment à attendre et qui attendraient volontiers toujours. Tout aux devoirs de sa charge, il ne voyait rien au-dessus, et il ne souhaitait rien de plus lourd. A la cour pontificale, on rendait justice à sa considération personnelle et on appréciait son influence. Une ombre peut-être s'était levée sur ses sentiments intimes : l'évêque d'Imola passait pour libéral. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, pensait même que chez les Mastaï, tout, jusqu'aux chats, était entaché de libéralisme. Alors c'était ce qu'on appelle une mauvaise note, mais on savait bien qu'elle ne faisait pas tache dans la vie du prélat. Jean-Marie était libéral en cet autre sens, qu'il ne tenait pas les congrès de Westphalie et de Vienne pour des conciles, et qu'il croyait, non-seulement possible, mais désirable, d'y introduire plus d'une amériolation, surtout relativement à l'Italie et au Saint-Siège. Jean-Marie était libéral, en ce sens surtout qu'il était homme de cœur, généreux au-delà de toute expression, cherchant la brebis perdue à travers les épines, au risque de s'y piquer les mains et de s'y déchirer les vêtements. Enfin Jean-Marie était libéral, réclamait pour l'ordre civil, les franchises municipales et provinciales, très-assuré que le meilleur moyen de fortifier les gouvernements, c'est de les décharger. A ce prix, on pouvait être libéral partout, pourvu qu'on ne dérogeât, ni aux encycliques pontificales, ni aux justes exigences de l'Evangile, et tel était évidemment le cas de l'évêque d'Imola.

Au reste, cet évêque n'avait pas attendu la pourpre aussi longtemps qu'on veut bien le dire. En 1840, il atteignit sa quarante-huitième année ; ce n'est pas un âge excessif pour entrer dans le collège des soixante-dix *vieillards* qui forment le Sénat de la Rome catholique. Il y avait, d'ailleurs, parmi ses aînés dans le cardinalat, des hommes illustres par leur position à la cour et par leurs talents administratifs, tels que Brignole, Matéi, Patrizi, Amat et Ferretti; d'autres, également illustres, tels que della Genga de Ferrare, Corsi de Pise et Falconieri de Ravenne ; d'autres, enfin, illustres par la science, tels que le canoniste Soglia, Angelo Nai, le déchiffreur de palimpsestes, et Mezzofanti, l'homme qui parlait soixante langues et qu'on appela justement la Pentecôte vivante. En voyant passer devant lui ces futurs et très-dignes collègues, une pensée attristait l'évêque d'Imola ; la pensée de sa cassette, tout à fait dépourvue des beaux yeux célébrés par Harpagon. Avec quoi couvrira-t-il les frais de l'indispensable solennité ? « Quand je songe à ces lourdes dépenses, je me prends à espérer que je n'aurai jamais besoin de les faire. »

L'évêque d'Imola se trompait : il reçut, le 14 décembre 1840, le titre de cardinal-prêtre. Le soir du même jour, il reçut, à son hôtel, les félicitations du grand monde. Quelques jours plus tard, il prenait possession, avec la pompe accoutumée, de son titre cardinalice, à l'église des saints martyrs Marcellin et Pierre, près la porte San Giovanni. Le comte Mastaï faisait désormais partie du nombre très-restreint de ceux qui, à la vacance du Saint-Siège, ont seuls le droit d'élire le nouveau Pape et qui sont seuls aptes à être élu au Souverain-Pontificat.

Ces deux prérogatives, — la coopération à l'élection du Pape, et la possibilité d'être nommé Pape lui-même, — furent, du reste, la seule chose que l'évêque d'Imola reçut avec son titre de cardinal. S'il avait résidé à Rome, il eût assisté aux réunions du conseil privé du Pontife-Romain ; il eût eu sa place marquée au milieu des splendeurs de la cour pontificale. De plus, il eût pu être appelé aux dignités et aux charges de l'administration ecclésiastique séculière ; il eût pu être secrétaire des brefs ou des archives, prodataire ou grand pénitencier, vicaire général de Rome, ministre ou secrétaire d'Etat. Le comte Mastaï fut simplement désigné membre des congrégations des évêques et des réguliers, de la discipline, des rites et de l'administration de saint Pierre au Vatican. Ces nominations n'étaient qu'honorifiques, le séjour

du nouveau cardinal, dans son diocèse, lui rendant impossible l'assistance aux assemblées régulières de ces diverses congrégations.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Pape aux jeunes filles des écoles. — Sollicitude du Saint-Père pour l'instruction religieuse des fidèles. — Projet de démonstration de la presse catholique. — Nécessité d'étendre la bonne presse. — Mort du cardinal Franchi. — Bref du Pape au T.-H. Fr. Irlide. — Les élèves des Frères vainqueurs au grand festival des Tuileries. — Le kulturkampft battu par N.-D. de Marpingen. — Le traité de Berlin; clause en faveur de la liberté des cultes.

2 août 1878.

Rome. — Le matin du 26 juillet, une audience solennelle a réuni au Vatican, dans la salle du Consistoire, les jeunes filles qui fréquentent les écoles catholiques de Rome, sous la direction des religieuses du Précieux-Sang, des Maîtresses-Pies, des Filles de la charité et d'autres institutrices de différentes congrégations. Ces écoles, pour la plupart gratuites et destinées aux classes pauvres, sont soutenues par la munificence pontificale, et elles ont pour directeur général l'aumônier même de Sa Sainteté, Mgr Sanminiatelli.

A l'arrivée du Pape dans la salle du Consistoire, les élèves de l'Institut de Saint-Louis ont exécuté une gracieuse cantate; puis l'une d'elles a débité avec une grâce parfaite une Adresse qui exprimait les sentiments de gratitude et de dévouement de l'assistance entière ; enfin, des élèves des différentes écoles représentées à l'audience ont offert à Sa Sainteté quelques présents qui avaient le mérite spécial d'être l'ouvrage de leurs mains : une étole richement brodée, un carton également brodé et destiné aux objets de bureau, quatre magnifiques palmes de fleurs artificielles pour autel.

Le Saint-Père a accueilli avec une visible satisfaction ces témoignages d'affection filiale, puis il a prononcé un discours dans lequel s'est manifestée sa vive sollicitude pour la bonne éducation de la jeunesse. Il s'est d'abord adressé aux institutrices, et il les a exhortées à se conformer de plus en plus à leur sainte vocation par l'esprit de patience et de sacrifice. Il leur a dit aussi de puiser un constant motif d'encouragement dans le bien même qu'elles opèrent au profit de tant d'âmes innocentes pour les sauver de la corruption du siècle ; ce motif de consolation, a ajouté le Saint-Père, a son complément dans la pensée du Ciel et de l'abondante récompense réservée à ceux qui élèvent dans les bons principes des âmes chères à JÉSUS-CHRIST.

Sa Sainteté a ensuite adressé la parole aux élèves et leur a recommandé d'apprécier pardessus tout le grand bienfait de l'éducation chrétienne qu'elles reçoivent, tandis que tant d'autres jeunes filles croissent sans instruction ou, ce qui pis est, avec une instruction qui met en péril la religion et la vertu. Le Saint-Père leur a fait observer aussi l'importance de l'étude pour acquérir la connaissance des devoirs propres à chaque état, comme aussi pour fuir l'oisiveté et pour se procurer, au milieu des vicissitudes de la vie, un moyen honnête de soutien. Enfin Sa Sainteté leur a recommandé l amour de la retraite et de la modestie, l'esprit de docilité et d'obéissance, et, tout spécialement, la piété envers Dieu, auteur de tout bien, à qui il faut demander par la prière l'abondance des fruits d'une bonne éducation.

Après avoir béni l'assistance, le Saint-Père a daigné encore en parcourir les rangs et donner sa main à baiser aux élèves et à leurs maîtresses.

A ces témoignages de la sollicitude toute spéciale dont le Souverain-Pontife est animé pour la saine éducation de la jeunesse, il faut ajouter les subsides qu'il fait distribuer par son aumônier secret aux écoles pauvres de Rome, les mesures qu'il a adoptées pour que l'instruction religieuse soit largement donnée, et pour paralyser ainsi les effets des scandales dont la cité pontificale est le théâtre. Tout dernièrement encore, S. Em. le cardinal-vicaire a fait connaître aux curés de Rome l'expresse volonté du Saint-Père de voir les instructions religieuses se multiplier sous toutes les formes, afin que nul ne puisse alléguer l'ignorance à titre d'excuse.

Déjà la presse catholique, si généreusement encouragée et bénie par le Pape Léon XIII, se prépare pour le 20 février de l'année prochaine, premier anniversaire de l'exaltation du Souverain-Pontife, à une solennelle démonstration d'attachement à sa personne sacrée. Elle sera représentée ce jour-là dans une audience générale que Sa Sainteté a déjà daigné promettre à cet effet. L'initiative de cette belle démonstration est due à Mgr Tripepi, directeur de la savante revue mensuelle qui paraît à Rome sous le titre: *Il Papato*. Mgr Tripepi vient d'envoyer aux journaux catholiques une circulaire dans laquelle il expose son projet et l'approbation qu'il a obtenue du Saint-Père.

A propos de la bonne presse, il s'opère en Italie un mouvement salutaire qui tend à donner aux journaux catholiques l'extension et l'importance voulues pour qu'ils puissent lutter avec avantage contre la presse révolutionnaire. A Rome, ce mouvement est dirigé par le R. P. Vases, jésuite, qui a publié à cet effet une im-

portante brochure où il démontre jusqu'à l'évidence que la presse est devenue la principale (*principalissima*) puissance du XIXe siècle, et qu'il faut l'organiser à tout prix pour le service de l'Eglise. Cette brochure a été spécialement remarquée par le Souverain-Pontife et par les membres du Sacré-Collège auxquels l'éminent jésuite a eu l'honneur de la distribuer.

A la suite de trois jours seulement de maladie, l'Em. cardinal Franchi, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, vient de mourir au palais du Vatican, dans la nuit du 31 juillet au 1er août. Cette mort inattendue est un grand deuil pour l'Eglise. Elle a été causée par la fièvre maligne qui règne tous les ans à Rome à cette époque, surtout dans le quartier du Vatican. C'était précisément pour s'y soustraire que les Papes avaient fait bâtir le palais du Quirinal, où ils allaient passer l'été. En s'emparant de ce palais, la révolution italienne s'est en quelque sorte rendue coupable de la mort du cardinal Franchi.

Le cardinal Alexandre Franchi était né à Rome le 23 juin 1819. Après de brillantes études, il prit ses grades en théologie au séminaire Romain, en 1841. Jeune encore, il fut nommé référendaire de l'une et l'autre signature, et rédacteur à la secrétairerie d'Etat. En 1852, il devint camérier d'honneur. En 1856, il fut fait archevêque de Thessalonique *in partibus*, puis envoyé successivement comme internonce à Florence et à Madrid. Revenu à Rome, il fut nommé, en 1860, secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires. En 1868, il retourna à Madrid comme nonce, et en 1871, il fut envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour régler la question arménienne. Les intrigues et les mauvais vouloirs empêchèrent la réussite de cette mission. En 1873, Mgr Franchi fut créé cardinal, et l'année suivante il devint préfet de la Propagande. A l'avénement de Léon XIII, le nouveau Pape l'appela à la secrétairerie d'Etat, en remplacement du cardinal Simeoni, qui lui succéda à la Propagande. Dans le monde politique, on semblait faire grand état des qualités de l'Em. Franchi comme diplomate. Mais sans dédaigner les moyens humains, il mettait en Dieu seul toute sa confiance, à l'exemple de son auguste maître Léon XIII.

France. — Le T.-H. frère Irlide, supérieur général des frères des écoles chrétiennes, a reçu du Saint-Père le bref suivant, en réponse à la lettre de félicitations qu'il avait adressée à Sa Sainteté au nom de l'Institut :

« LÉON XIII, PAPE. — Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

« Les hommages que vous Nous avez offerts, au nom de toute la famille religieuse confiée à votre direction, Nous ont été d'autant plus agréables que, partout où vous travaillez à élever l'enfance et la jeunesse, vous vous montrez les dignes fils de cet homme vénérable qui se plaisait à se nommer publiquement *prêtre romain*, au moment où l'hérésie du jansénisme se propageait, et qui vous a légué et fortement recommandé la filiale vénération et l'amour qu'il avait lui-même pour le Siège apostolique.

« Et comme l'application que vous montrez à pénétrer profondément le jeune âge des principes de notre sainte religion, en même temps que vous lui apprenez les éléments des sciences et des arts, au grand profit de la société, fait souhaiter aux évêques les secours de votre ministère, de même cela excite puissamment Notre bienveillance pour vous.

« Mais, plus vous êtes étroitement unis aux premiers pasteurs de l'Eglise et à ce siège du Pontificat suprême, plus vous travailliez activement et utilement à former les cœurs à l'amour de la religion et des bonnes mœurs, plus aussi vous deviendrez nécessairement odieux à ceux dont tous les efforts tendent à dissoudre l'unité de l'Eglise, à corrompre radicalement les peuples, et à exclure Dieu des affaires humaines; c'est pourquoi vous devez expérimenter la vérité de cet oracle de Jésus-Christ : *Vous serez haïs de tous à cause de mon nom.*

« Aussi, lorsque vous avez à supporter des mépris et des vexations, et que vous apercevez comme imminentes des calamités encore plus grandes, gardez-vous de craindre et de vous décourager, mais, au contraire, réjouissez-vous d'être trouvés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ.

« Marchant donc sur les traces de Celui qui, pour le salut des âmes, a bien voulu être calomnié, outragé, crucifié, et souffrir la mort, employez avec plus de soins vos forces et vos talents à retirer l'enfance et la jeunesse des pièges de la corruption et de l'incrédulité, et à préparer ainsi une nouvelle génération qui restaure l'ordre depuis longtemps détruit.

« Souffrant des persécutions pour la justice, vous serez bienheureux; car, par ce moyen, vous aurez très-bien mérité de l'Eglise et de la société civile, et c'est ainsi que le souvenir de votre zèle et de votre constance restera en bénédiction.

« Tels sont nos vœux pour vous, et c'est pour cela que Nous demandons à Dieu, pour votre congrégation, tous les secours célestes nécessaires et opportuns, pendant que, comme présage de ces biens et gage de Notre paternelle bienveillance, Nous donnons très-affectueusement la bénédiction apostolique à vous, che

fils, et à toute la congrégation que vous gouvernez.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 mars 1878, première année de notre pontificat. — LÉON XIII, PAPE. »

Nous sommes heureux de pouvoir mettre à la suite de ce bref magnifique les résultats du grand festival qui a eu lieu le 14 juillet dans le jardin des Tuileries, et auquel ont pris part 650 sociétés musicales comprenant ensemble 22,000 exécutants, venus de tous les points de la France, de l'Algérie et de l'étranger. Le lendemain du concours, tous se trouvèrent de nouveau réunis au même endroit pour la distribution des récompenses. Au milieu du vaste cercle formé par toutes les bannières, on fit avancer un corps de fanfare qui avait spécialement obtenu les suffrages du jury. Soixante-dix enfants ont alors exécuté, avec un merveilleux ensemble et aux acclamations de l'immense auditoire, un morceau des plus difficiles, la *Conjuration et la bénédiction des poignards*, des *Huguenots*. Or, les artistes de douze à quatorze ans, auxquels ce privilège a été accordé, c'étaient les élèves des frères d'Issy. Par la couronne et les deux grandes médailles qu'ils ont conquises, ces braves enfants ont répondu une fois de plus, de la bonne façon, aux détracteurs de leurs nobles maîtres.

Prusse. — Il y a deux ans que la sainte Vierge apparaissait à trois petites filles de Marpingen, dans la Prusse-Rhénane, et que nous racontions ici ce fait miraculeux. Depuis, Marpingen est devenu le Lourdes allemand, non pas seulement par les merveilles qui s'y sont accomplies, mais encore par les efforts que le pouvoir a faits pour étouffer le surnaturel, déclaré une jonglerie.

Aussitôt que la nouvelle des apparitions de la mère de Dieu se fut répandue, des pèlerins arrivèrent en grand nombre de tous côtés. Mais l'administration n'en eut pas plutôt connaissance, qu'elle envoya des gendarmes et des soldats pour disperser la foule, composée, ce jour-là, d'au moins 4,000 personnes. La troupe fit usage de la crosse et de la baïonnette, et un certain nombre de pèlerins furent blessés, encore qu'il n'y ait eu de leur part aucun refus de se retirer. La troupe resta du 14 au 28 juillet dans le village, qu'elle traita en pays conquis. A partir de cette date, elle fut remplacée par sept gendarmes. La commune fut mise en demeure de payer, malgré la protestation de son conseil, tous les frais occasionnés par cette occupation, d'une légalité plus que douteuse. Il s'agissait de frapper ferme et de grands coups, pour mettre en déroute la superstition.

Dès le lendemain de l'occupation militaire, le président de la régence de Trèves en personne, le procureur du roi et le juge d'instruction de Sarrebruck arrivèrent à Marpingen et firent comparaître devant eux, pour les interroger, les trois jeunes voyantes, leurs parents, le curé et quelques autres personnes. A la suite de cette enquête, le lieu de l'apparition fut entouré d'une haie d'épines, on fit combler et murer une fontaine communale qui se trouvait auprès, et un arrêté du sous-préfet prescrivit d'incarcérer toute personne étrangère qui serait trouvée sur le territoire de la commune, jusqu'à preuve de son identité. En outre toute personne qui prendrait part à une procession serait condamnée à une amende de 3 à 15 marcs. Pour faire exécuter ces ordonnances, quatorze nouveaux gendarmes furent envoyés à Marpingen. En quelques jours, plus de 400 procès-verbaux furent dressés, la plupart contre des personnes qui passaient sur la grand'route. Mais la source se fit un autre chemin, au grand contentement des habitants, qui se seraient trouvés privés d'eau au milieu des plus grandes chaleurs de l'été. D'ailleurs, sans cela, leur intention était d'intenter à l'autorité une action en dommages-intérêts.

Cependant la sainte Vierge continuait d'apparaître aux enfants, tantôt dans la forêt, tantôt dans le village et jusque dans leur école. Plusieurs grandes personnes furent également favorisées de sa vue. Un grand nombre de malades recouvraient la santé, la plupart en buvant de l'eau de la source. La sainte Vierge l'emportait; il fallait que le pouvoir frappât encore plus fort. Il fit, en conséquence, arrêter tout d'abord les trois petites filles, qui furent emmenées à Sarrebruck et enfermées dans la maison protestante dite Marie-Anne. Toutes les autres personnes qui avaient vu la sainte Vierge furent de même emprisonnées, ainsi que le curé de Marpingen et son voisin le curé d'Alsweiler, le garde forestier et un cantonnier de la commune. Les agents du gouvernement, pleins de dédain pour tout miracle, étaient persuadés qu'il n'y avait dans les faits de Marpingen que supercherie, et qu'ils finiraient par la découvrir. Ils se flattaient déjà tout haut de s'en faire une arme dans la lutte engagée par l'Etat contre Rome. Mais toutes les ruses et la brutalité même échouèrent devant la constance des témoins et l'invariabilité de leurs dépositions. Si bien que la police prussienne, honteuse comme un renard qu'une poule aurait pris, fut obligée de les relâcher après avoir constaté leur innocence.

Mais l'affaire ne devait pas en rester là; elle prit bientôt un autre cours. D'accusateur, le pouvoir devint accusé. Les députés catholiques lui demandèrent raison de la conduite

de ses agents envers la commune de Marpingen, dont ils ont terrorisé les habitants, et qui a dû payer des milliers de marcs, entretenir la police, soi-disant pour sauvegarder la forêt qui lui appartient, contre les pèlerins qui emportaient en souvenir quelques brins d'herbe ou quelques feuilles d'arbre. Naturellement, la police a été amnistiée. Mais ce débat, qui a eu un grand retentissement, n'en servira pas moins à faire connaître, de plus en plus, une œuvre qui porte évidemment le cachet divin.

Toutefois, cette œuvre n'a pas encore été l'objet d'une information canonique. Les circonstances ne l'ont pas permis. On sait que Mgr Eberhard, évêque de Trèves, de la juridiction duquel ressort Marpingen, est mort victime d'un long emprisonnement, et qu'il n'a pas encore eu de successeur. Mais la Providence a pourvu à l'avenir, en suscitant, pour faire l'œuvre de l'*avocat du diable*, les agents du gouvernement prussien, qui ont préparé, par une enquête rigoureuse, les investigations que l'Eglise ne manquera pas de reprendre en son temps. On voit de quel poids, l'examen fait par les adversaires, pèsera alors dans la balance.

Turquie. — La guerre de la Russie contre la Turquie a pris fin par le traité de San-Stéfano, comme nous l'avons rapporté. Mais sur l'initiative impérieuse de l'Angleterre, ce traité a dû être soumis à l'examen et à la ratification des grandes puissances de l'Europe. Les plénipotentiaires, réunis à Berlin, y ont apporté d'assez nombreuses et importantes modifications, et y ont substitué le traité de Berlin.

En vertu de ce dernier traité, la Turquie d'Europe est à peu près supprimée, et la Turquie d'Asie assez gravement entamée. Sans en consigner ici les détails, notons-en au moins les points principaux. 1° La Bulgarie est constituée en principauté autonome, quoique sous la suzeraineté du sultan. 2° Une province nouvelle, également autonome sous l'autorité du sultan, a été constituée au sud des Balkans, sous le nom de Roumélie. 3° Les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine sont dévolues à l'Autriche. 4° L'Angleterre a reçu l'île de Chypre. 5° Le Monténégro, la Serbie et la Roumanie sont déclarés indépendants, avec des agrandissements de territoire. 6° La Bessarabie fait retour à la Russie, à qui la Porte cède en plus, en Asie, Ardahan, Kars, Batoum et une partie de l'Arménie.

Par suite de ce premier démembrement, l'empire turc perd, tant en Europe qu'en Asie, près de 400 lieues carrées de territoire, et environ cinq millions d'habitants.

Dès l'ouverture du Congrès, le Saint-Siège, qui n'avait pas reçu l'invitation d'y prendre part, s'empressa néanmoins d'envoyer aux plénipotentiaires de la France et de l'Autriche, un appel en faveur des catholiques d'Orient. Les délibérations du Congrès sur ce point ont eu pour conclusion : la reconnaissance de l'autonomie de l'Eglise catholique en Orient, comme aussi du droit pour les catholiques de s'y constituer et d'être gouvernés librement en communautés ; enfin la liberté de communication pleine et entière de ces communautés avec l'autorité ecclésiastique, partout où elle se trouve. C'est ce qui résulte de la disposition suivante, insérée jusqu'à cinq fois dans le traité, et formant l'art. 5 pour la Bulgarie, l'art. 27 pour le Monténégro, l'art. 35 pour la Serbie, l'art 44 pour la Roumanie, et l'art. 62 pour l'ensemble de la Turquie :

« La liberté et la *pratique extérieure* de tous les cultes sont assurées à tous les ressortissants de la Bulgarie aussi bien qu'aux étrangers, et *aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.* »

Par cette clause, le Congrès de Berlin a reconnu que le pouvoir spirituel du Saint-Siège n'est étranger nulle part, et que les catholiques peuvent s'y soumettre sans être sottement accusés d'obéir à un pouvoir étranger. Si elle est observée, les catholiques auront en Turquie plus de liberté que dans la plupart des autres États de l'Europe.

Ajoutons enfin, que les plénipotentiaires italiens auraient voulu, assure-t-on, faire reconnaître par les puissances l'annexion des Etats de l'Eglise au nouveau royaume italien, mais que, sur l'énergique opposition de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, le congrès a dû repousser leur proposition.

P. D'HAUTERIVE.

Mémoires et Correspondance du maréchal de CATINAT, publiés d'après les manuscrits autographes et inédits. — Paris, 1836. 3 vol. in-8. 15 fr.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Marc, VII, 31-37.)

La Détraction.

Notre-Seigneur Jésus-Christ guérit un pauvre sourd-muet : et l'évangéliste observe qu'une fois ses oreilles ouvertes et sa langue déliée, il parla fort correctement. *Et loquebatur recte...* Qu'il serait à souhaiter, mes frères, que l'on pût dire aussi toujours de chacun de nous : il parle fort bien ; ses discours sont remplis de sagesse, de prudence et de charité. *Et loquebatur recte...* Qu'il serait à souhaiter qu'on ne pût jamais blâmer l'usage que nous faisons de la parole! Bien que personne n'ignore combien le vice de la détraction est odieux au Seigneur, il m'a semblé, mes frères, utile de vous en faire aujourd'hui connaître les tristes et malheureux effets. Expliquons d'abord ce que nous entendons désigner par le mot de détraction.

I. — On peut s'attaquer à la réputation du prochain de deux manières : ouvertement, en face ou par des voies détournées. Jeter à la face de quelqu'un des paroles injurieuses et méprisantes, c'est commettre ce que les théologiens appellent *contumélie*, ce que le peuple désigne sous le nom d'outrage. Nous ne nous en occuperons pas aujourd'hui. Nous parlerons de ce crime qui consiste à frapper le prochain lâchement en secret et par derrière avec des discours diffamants... On l'appelle *détraction*. Elle revêt ordinairement trois formes : la calomnie, la médisance et les rapports.

La calomnie est l'imputation d'un vice, d'une mauvaise action, d'un crime, faite à une personne qui n'en est réellement pas coupable. Elle se fait soit par paroles dans les conversations privées, soit par écrit dans les journaux ou dans un pamphlet. On peut la commettre par méchanceté ou par inadvertance en admettant et répandant trop facilement des accusations qu'on n'a pris aucun soin de vérifier. On peut la commettre en exagérant certains bruits qui, vrais pour le fond, sont faux dans tous les détails... On peut la commettre en censurant la conduite du prochain et en communiquant aux autres, comme autant d'oracles, les jugements injustes que l'on a portés.

La médisance consiste à manifester sans raison et sans nécessité quelque défaut du prochain, vrai sans doute, mais secret. Certaines personnes s'imaginent qu'elles ne font de mal qu'en prêtant au prochain des défauts qu'il n'a point ou des fautes qu'il n'a point commises. C'est une grave erreur. *Audisti verbum adversus proximum tuum?* nous dit l'Esprit-Saint, *commoriatur in te.* Non, mes frères, la vérité d'une chose n'est pas en soi un titre suffisant pour que vous puissiez licitement la publier. Autrement il faudrait rayer la médisance du nombre des péchés. Seriez-vous bien contents du reste si on disait de vous tout ce qu'on en pourrait dire sans mentir?

Enfin, tenant de la médisance et de la calomnie, les rapports vrais ou faux transmis à quelqu'un en secret, pour lui apprendre ce qu'un autre a dit ou fait contre lui, constituent la troisième forme de la détraction. Ce n'est certes pas la moins dangereuse. Car, sous le prétexte d'amitié ou d'intérêt, on peut donner honorablement cours à sa haine et à sa méchanceté. Il faut reconnaître cependant que trop souvent les rapports se font par légèreté, imprudence ou démangeaison de parler. Il est des personnes qui veulent paraître au courant de tout et qui parlent de tout à propos et hors de propos. Mais examinons les conséquences de la détraction soit pour celui qui en est l'objet, soit pour celui qui la commet, soit pour celui qui l'entend.

1° Celui qui est l'objet de la détraction est dépouillé injustement du meilleur de ses biens. Parmi les divers biens extérieurs, la bonne réputation est, sans contredit, l'un des principaux : il est, dit l'Esprit-Saint, plus précieux que les richesses : *Melius est bonum nomen, quam divitiæ multæ.* La bonne renommée est une espèce de vie dans la société : c'est l'âme de la vie civile. Aussi y a-t-il une foule de personnes qui préféreraient perdre leurs richesses et leur vie même plutôt que d'être déshonorées. De plus, nous tenons à notre réputation, non-seulement à cause du plaisir naturel que tout honnête homme éprouve de se voir en possession de l'estime de ses semblables, mais encore et surtout parce que la bonne opinion que les autres ont de nous est le fondement de toute prospérité temporelle, de toute fortune, de tout avancement et de tout succès dans son état ou dans sa profession. *Fama,* dit saint Thomas,

doneum facit ad officia humana. Eh bien, si nous la perdons, que nous reste-t-il à espérer?

Ainsi, récapitulez tous les malheurs arrivés à votre connaissance par le fait des langues médisantes : un jeune homme qui ne trouve plus d'emploi, un domestique qui ne peut se placer, un autre qui perd sa position ; cet ouvrier sans travail, ce marchand sans pratiques ; la désunion et la discorde introduites dans un ménage, des familles divisées et une foule d'autres désordres de ce genre. Ah! que saint Bernard avait raison de dire de ce vice : *Levis sermo leviter transit, sed graviter urit!* Voilà l'œuvre de la langue médisante.

2° La médisance n'est pas moins funeste à celui qui la pratique. Quand sa réputation de mauvaise langue est établie, on le redoute comme la peste, on le fuit comme le serpent. Il s'est servi de l'épée, je veux dire de la langue ; il périra par l'épée, c'est-à-dire par la langue. En enlevant la réputation de son prochain, il a perdu la sienne, il est mort sous les coups dont il voulait accabler son frère. Les voyageurs racontent des carrières de Syracuse une particularité qui revient parfaitement au sujet qui nous occupe. Le guide, avant d'y introduire les voyageurs, saisit un pistolet et, sur le seuil de ces immenses cavernes, il laisse tomber la détente. Le coup part ; le son se promène d'ondulations en ondulations et prend successivement un degré de force plus intense : le bruit semble se décupler et tout à coup il finit par revenir au point de départ avec l'éclat d'un effrayant tonnerre. Ainsi, mes frères, de la pensée humaine. Elle séjourne latente comme la poudre dans les profondeurs de l'âme... Mais si nous y mettons le feu par la parole, elle ira se répercuter dans les alentours, puis elle reviendra presque toujours chargée d'orages et de tempêtes écrasant celui qui les a fait naître.

3° La médisance n'est pas moins funeste à ceux qui l'entendent et à la société en général, par le scandale que l'on donne en publiant les vices et les fautes secrètes du prochain, en le faisant ainsi pécher publiquement, bien qu'il n'ait péché qu'en secret. De la sorte, une faute qui n'était préjudiciable qu'à celui qui l'avait commise devient pernicieuse pour une multitude, à cause de la contagion et de la force du mauvais exemple.

Il semblerait à première vue qu'en disant du mal des coupables c'est le vice que l'on poursuit. Mais réfléchissez un peu, chrétiens, et vous verrez qu'il n'en est pas ainsi. Ce que l'on détruit, c'est la honte qui sert de refrein et de rempart pour préserver d'y tomber. Savez-vous ce que disent une foule de gens en entendant raconter certaines histoires et certaines anecdotes? « Oh! telle chose n'est donc pas un mal si extraordinaire, puisque même un tel et un tel l'ont faite : il n'y a donc rien de bien effrayant à faire telle chose. » Et de la sorte on en vient à regarder comme légers des péchés très-graves... C'est ainsi qu'on en perd l'horreur, que la facilité de les commettre s'introduit et que le nombre des coupables se multiplie par l'imitation et par l'exemple.

Aussi, mes frères, je veux en terminant vous laisser cette recommandation de l'Esprit de sagesse : *Audisti verbum adversus proximum tuum? Commoriatur in te.* Oui, chrétiens, s'il vous arrive d'entendre quelque chose contre votre prochain, que cette parole soit à jamais ensevelie dans votre cœur!

J. Deguin,
curé d'Echannay.

SERMON POUR LA FÊTE DE SAINT LOUIS

(25 août).

En ce siècle de démocratie à outrance, en ces jours où la politique tourne toutes les têtes, vous permettrez, ô mon peuple, à un plébéien, qui chérit passionnément l'humble race d'où il est né, de dire toute sa façon de penser sur les idées du jour et les fausses maximes qui se veulent introduire jusqu'au cœur du christianisme. Nulle vie mieux que celle de saint Louis ne pourrait servir notre dessein et donner à notre parole une incontestable autorité. Vous y verrez, s'il plaît à Dieu, que la religion seule, en pénétrant les esprits et les cœurs, sait renverser les barrières qui séparent les grands des petits, réprimer l'orgueilleuse fierté des uns et l'envieuse convoitise des autres, leur mettre les mains dans les mains et les faire marcher ensemble vers les grandes destinées où la Providence appelle les peuples unis.

L'histoire de saint Louis est l'histoire du roi populaire par excellence. Henri IV si vanté n'en approche guère. Le Béarnais dansait volontiers sur la pelouse verte, aux fêtes de hameaux, et passait sans façon du festin seigneurial à la table du villageois. Il écoutait, sans doute, la plainte de l'homme du peuple et ne dédaignait jamais la requête d'une gracieuse paysanne. Mais qu'il y a loin de ce roi *bon enfant* au grave et doux Louis IX! L'un aimait ses sujets en joyeux camarade, l'autre les chérissait en tendre père. Où trouve-t-on, dans la vie d'Henri IV, une de ces scènes historiques si attendrissantes et si souvent renouvelées chez Louis IX? Où trouver surtout ce pur amour des petits qui faisait respecter à saint Louis et les âmes et les corps de ses sujets? Voilà deux rois éminemment français, tous deux braves,

tous deux populaires, chéris de la tradition l'un et l'autre, et pourtant à notre avis séparés par un *abîme* dans leur gloire terrestre.

La raison de cette différence, mes frères, la voici : c'est que chez Henri de Navarre le *héros* n'est qu'un homme, et l'homme n'est qu'un *héros ;* tandis qu'en Louis de France, le *héros* est un *saint* et le *saint* est un héros; or, quand l'*héroïsme* (au sens humain) et la *sainteté* se couronnent mutuellement, il en résulte des hommes à part qui restent à jamais des *types* de *grandeur* et de *vertu*. Tel est saint Louis, ce roi si bien fait pour le *diadème* que la terre et les cieux l'en ont couronné d'un commun accord.

I. *Le Saint.* — Parler d'un saint devant le monde, c'est lui réveiller à l'esprit l'image de la bizarrerie et de la sévérité. Il ne le conçoit pas sans une certaine froideur de visage, une rigidité de mœurs qui éloignent et repoussent. L'esprit d'un saint ne peut avoir, selon lui, aucune distinction, son âme, aucune grandeur. Le monarque pieux est, à ses yeux, un monarque mélancolique et renfermé, ennemi de toute joie. A sa cour on ne voit que figures austères, courtisans silencieux; les bruits de fêtes en sont bannis, il semble que tout son règne ne soit qu'un long enterrement. — Ainsi pense le monde et il pense mal. La sainteté ne fut jamais fille d'une terre froide et médiocre. Les hommes à grandes passions, les lutteurs intrépides de la foi contre l'esprit propre, de la charité contre l'égoïsme, voilà les élus de la sainteté. — Saint Louis fut l'un de ces élus, j'oserais presque dire l'un des plus méritants. Qu'est-ce qui fait le mérite, en effet? Ne sont-ce pas les obstacles à vaincre, les situations périlleuses, les facilités du crime, la complaisance et les encouragements des complices? Rien de cela ne manque aux souverains. Tout autre que Louis IX en eût fait la triste expérience; mais Dieu, qui en voulait faire son *élu*, lui avait mis au cœur la force du lion et le courage du chrétien; il lui avait donné de plus une mère comme il n'y en a peut-être plus. Vous la connaissez, mes frères, elle s'appelait *Blanche* de Castille, un nom pur comme sa belle âme. — « Vous voyez, mon fils, combien je vous aime! disait-elle à Louis en lui passant sa douce main sous sa chevelure et lui posant au front un baiser maternel, vous voyez combien je vous aime. Eh bien, j'aimerais mieux vous sentir mort ici dans mes bras, que coupable d'un *seul* péché mortel. » Cette parole mille fois répétée, avec le regard et le transport que l'on devine, devint le second ange gardien du jeune roi. Souvent elle revenait à sa mémoire, et nous la trouvons longtemps après animant une des belles et naïves conversations de Louis IX avec son fidèle Joinville. Il s'agit de la lèpre, cette horrible maladie si commune en Orient. Joinville frissonne à ce seul penser et ne trouve rien d'aussi affreux; il aimerait mieux se charger de mille péchés mortels que de souffrir « ce vilain mal.» Que dis-tu? Joinville, reprend le fils de Blanche de Castille : « Il n'est corps si difforme qui approche en laideur d'une âme sous la lèpre du péché. » Et ce disant, il avait un accent tel que le bon écuyer « oncques n'osa parler ainsi légèrement du péché. »

Ne vous étonnez plus, mes frères, si le drapeau de Dieu et de ses droits est tenu haut et ferme par ce grand monarque. Les esprits sérieux de nos jours mettent à la base de tout le respect du travailleur et de l'ouvrier. Saint Louis les avait devancés. Il ne souffrait pas que l'on plaisantât du grand Ouvrier de l'univers, il ne supportait pas les insultes et les blasphèmes à son égard. Les lois civiles et chrétiennes étaient impitoyables à cet endroit. Qui l'en blâmerait? De faux philanthropes, d'hypocrites pleureurs, de faux frères? C'est possible; mais des hommes vrais, vous n'en trouverez point. Homme et fils d'homme, comme un autre je suis sensible à la douleur de l'homme, les larmes de mes semblables m'émeuvent et j'ai horreur du sang humain; mais, avant les pleurs et le sang de l'homme, il y a les pleurs et le sang de Dieu, il ne faut pas les laisser profaner et fouler aux pieds. Le blasphémateur commet ce sacrilège; voilà pourquoi un cri plus fort que celui de l'humanité commande d'être sans pitié contre le blasphémateur. Son crime d'ailleurs est le crime de la raison *froide;* si l'on pardonne au cœur, c'est à cause de ses entraînements. — Saint Louis nous apprend lui-même cette différence : autant il se montra sévère à l'impie, autant il fut indulgent et miséricordieux au faible pécheur. Les turbulents barons de son royaume ne trouvent en lui qu'un père; après leurs défaites, les Sarrazins le mettaient presqu'au-dessus de Mahomet, en le voyant soigner lui-même ses sujets malades et mourants sur la terre étrangère. Oh! qu'il est bien encore, là-bas sur le sol d'Afrique, le même qu'à Vincennes et à Paris! Le noble et le vilain le voient tour à tour se pencher sur eux sans distinction, de même qu'en France il les servait tous, avec la même grâce, de ses mains royales.

Assez parlé du saint, le temps presse et je vous ai promis de dire un mot du héros.

II. *Le Héros.* — A ce point de vue encore, le monde a d'étranges illusions. Allez lui dire que la sainteté suppose l'héroïsme; le monde ne vous croira point. Pour lui, le *saint* est un être étiolé et le *héros* un personnage à grands airs, à fière contenance; deux oppositions. Tant pis pour le monde, mais là, comme toujours, il se

trompe. Est-ce un timide et un peureux, ce jeune homme qui, seul, à pied, à vingt pas devant les siens, son glaive d'une main, son bouclier de l'autre, appuyé aux pieds de Taillebourg, soutient et brise le choc de toute une armée? Est-ce le cœur d'un lâche, celui qui bat dans la poitrine de ce soldat français, bondissant le premier dans les flots et abordant, la lance au poing, une rive inconnue toute bordée d'ennemis implacables? Ce jeune homme, ce soldat, c'est Louis le *saint*. Les esprits forts aiment la bravoure ardente et impétueuse, la voilà. Pour nous, cette bravoure-là n'est pas la plus belle, et nous n'admirons que médiocrement les grands sabreurs; l'élan, l'enthousiasme du moment leur font des exploits aussi passagers qu'éblouissants. Vienne l'adverse fortune, et ces grands cœurs se courbent mornes et abattus comme des âmes vulgaires. Le vrai courage ne plie jamais sous le vent de l'adversité, l'épreuve le trouve debout prêt à lui résister jusqu'à la mort ou à la victoire. Tel fut saint Louis.

Je n'essayerai pas, après tant de tableaux si attendrissants que vous pouvez lire dans toutes les histoires, de vous peindre ce héros au milieu des pestiférés de Tunis : quelle sœur de charité fut jamais plus prodigue de soins et d'amour! La vaillance, l'ardeur ne peuvent rien contre les fléaux. Il faut donc qu'il soit bien intrépide, l'homme qui ne recule pas devant eux. C'est ce que pensèrent les musulmans; aussi n'osèrent-ils toucher à leur ennemi, non-seulement vaincu, mais mourant. Son cercueil leur imposa une paix qu'ils n'eussent acceptée d'aucun conquérant victorieux. — Ce sont là les *vertus* du *soldat* chrétien, celles du *roi* ne sont pas inférieures.—Quelle est la mission des princes? Défendre leurs sujets, les établir dans la gloire et le bien-être, sans doute; mais ce n'est pas là tout. N'ayez pas l'air étonnés, mes très-chers frères. Aujourd'hui, je le sais, la *jouissance* prime tout, l'intérêt personnel prend pas le premier, car nous nous sommes *matérialisés*. Car nous ne voyons que les corps! Les âmes cependant existent aussi; elles ont droit aux préoccupations des souverains! Malheur à eux s'ils l'oublient. Or, ces âmes, ce sont les images de Dieu, les souffles de sa vie, les filles chéries de sa création. Laissées à elles-mêmes, elles se souviennent de leur auteur. Les intérêts de sa gloire les passionnent ici-bas, et elles sacrifient tout à cette passion. — A l'époque de saint Louis, il y avait sous les cieux un coin de terre, cher à Dieu entre tous, puisqu'il l'avait sanctifié de ses pas, arrosé de ses sueurs, inondé de son sang, ce coin de terre faisait partie de son Testament et il avait été arraché à ses héritiers; un saint Louis pouvait-il avoir la *force* et le *droit* en main et ne pas tenter de rendre à Dieu ce qui était à Dieu! Nul n'osera dire non. Les croisades, ces actes de foi *publique* et d'amour *parlant* n'ont pas besoin des justifications qu'on a cru devoir leur faire subir. Les hommes de foi ne comprendraient pas leur absence de l'histoire; les incrédules manquent du sens capable d'apprécier de telles grandeurs. — Saint Louis n'aurait que ce fait dans sa vie, il serait un héros. Il en a d'autres; vous les connaissez, mes frères, je ne m'y attarderai pas davantage. — De ce court entretien, retenez ceci: que la religion *seule* enfante les grands hommes; car elle *seule* sait agrandir l'esprit et élargir le cœur au point qui fait les héros. Tous ceux que, de nos jours, on affuble du titre de *grands* et qui ne sont pas chrétiens, pèchent par quelque endroit et ne se soutiennent plus dans la gloire qu'on leur prête, dès qu'on les regarde de près. — Dieu seul *élève* les hommes et les nations, c'est un mot de l'Ecriture que je prie Dieu de graver à jamais dans nos cœurs.

H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES

sur les Sacrements.

QUATORZIÈME INSTRUCTION.

SACREMENT DE LA SAINTE EUCHARISTIE

PREMIÈRE INSTRUCTION.

SUJET : La sainte Eucharistie figurée dans l'Ancien Testament : Manne, agneau pascal, etc.

Texte : *Amen, amen, dico vobis... Ego sum panis vitæ qui de cœlo descendi.* En vérité, en vérité, je vous le dis : je suis le pain de vie descendu des cieux. (*Saint Jean, chap. VI, passim.*)

Exorde. — Frères bien-aimés, nous allons maintenant parler de la sainte Eucharistie... En abordant cet admirable sujet, volontiers je dirais, dans l'impuissance où je suis d'exprimer l'ineffable amour que notre Sauveur nous y témoigne; oui, volontiers je répéterais avec un juif, qu'avait converti une apparition miraculeuse de Jésus, dans cet adorable sacrement :

Non, je ne puis dire ce que je sens!...

Quel était donc ce juif?... Ecoutez son histoire... Hermann Cohenn, né, je crois, en 1821, avait montré de bonne heure un talent extraordinaire pour la musique... Il était de tous les concerts, de toutes les réunions; on admirait ses talents, on l'aimait, à cause de sa politesse et de son esprit... Pauvre jeune homme, jeté

au milieu des occasions les plus séduisantes, à vingt-cinq ans, il était devenu sectaire, impie et libertin. Un soir du mois de Marie, en 1846, il fut appelé pour tenir l'orgue, pendant un salut du Saint-Sacrement, dans une église de Paris (1)... Il lui répugnait de se mettre à genoux, quand eut lieu la bénédiction... Mais la grâce du bon Dieu qui est toute-puissante, le terrassa, comme elle avait autrefois terrassé saint Paul sur le chemin de Damas... Jésus-Christ, du fond de l'hostie, daigna se manifester à ce pauvre Hermann ; ils se montra à lui glorieux et resplendissant sous les voiles de la sainte Eucharistie, et le jeune artiste tombant à genoux : « Oui, je vous adore, dit-il, ô Dieu que je ne connais pas encore; oui, je vous aime d'avance, et je suis votre serviteur... » Puis il se relevait baigné des larmes que l'amour lui avait fait répandre... Peu de temps après, il recevait le baptême, entrait dans un ordre religieux qu'on appelle les Carmes, et devenait le célèbre père Hermann, dont vous avez peut-être entendu parler... Laissant échapper de son cœur les effusions de son amour pour l'adorable Eucharistie, il s'écriait, dans un des cantiques qu'il a composés :

Peut-on vous voir, ô sainte Eucharistie,
Peut-on vous voir et ne pas vous aimer !...
Présent du ciel, ô charme de la vie,
Je sens mon cœur devant vous s'enflammer !...

Et ce converti de la sainte Eucharistie, mourait, il y a quelques années à peine, comme meurent les élus et les prédestinés...

Proposition. — C'est donc, frères bien-aimés, de cet admirable sacrement, mieux encore de cet adorable mystère de Dieu toujours présent dans le saint Tabernacle, que je vous parlerai dans cette instruction et dans celles qui la suivront.

Division. — Si la circoncision était chez les juifs l'image du Baptême, plusieurs figures aussi dans l'ancienne loi ont représenté l'Eucharistie... Dans la *première partie*, je vous parlerai de la manne et de l'agneau pascal. Dans la *seconde*, je traiterai du pain présenté à Elie et de la colonne de nuée.

Première partie.— Vous savez tous, chrétiens, que la sainte Eucharistie est un sacrement qui contient en vérité et réellement, le corps, le sang, l'âme et la divinité de notre adorable Sauveur. Faut-il vous dire que ce sacrement avait été figuré et prédit ? Voyez le peuple hébreu errant dans le désert, c'est l'image de nous tous, errant sur cette pauvre terre, et attendant que Dieu nous introduise dans cette terre promise qu'on appelle le ciel ou le paradis... Mais la providence du Seigneur ne veut pas que les Hébreux périssent de besoin dans ces plaines stériles; non, il fait tomber du ciel, pour les nourrir, une substance délicieuse, qu'on appelle la manne... Et plus tard, rappelant ce prodige, un prophète pourra dire : « Seigneur, vous avez daigné nourrir nos pères d'un pain descendu du ciel, et dont la saveur surpassait tout ce qu'on peut imaginer de plus doux (1)... » Prophète, si tu as voulu seulement parler de la manne, tu t'es trompé ! Il est une nourriture plus suave, plus excellente ; le ciel nous l'a envoyée de plus haut; la manne n'en était qu'une figure bien imparfaite, c'est la sainte Eucharistie, as-tu bien compris? Ce n'est pas seulement, pour que, froidement isolé, cet aliment divin soit conservé dans l'arche, comme un signe de l'amour du Très-Haut.

Non ; j'ouvre les tabernacles de nos cathédrales, ceux de nos plus humbles chapelles; dans tous j'aperçois un vase d'or ou d'argent... Frères bien-aimés, que gardons-nous donc dans toutes ces arches saintes, mille fois plus précieuses et plus dignes de vénération que ne le fut jamais le tabernacle de Moïse, l'arche avec son bois de Sétim et ses sculptures en or?.. Ah ! ce que nous gardons dans la coupe la plus humble, comme dans le ciboire le plus riche, c'est ce que ne vit jamais le temple de Jérusalem !... C'est une nourriture véritablement divine, dont la manne et toutes les figures antiques n'étaient que de pâles et impuissants symboles !... C'est Jésus lui-même !... Nourriture véritablement divine de nos âmes, vous êtes ici dans ce saint tabernacle, non pas en figure, mais en réalité; vous nous voyez, vous nous connaissez et de là, vous nous bénissez ! O saint roi David, c'est bien ce Dieu que tu chantais quand tu disais (Psaume LXXXIII, vers. 2 et suiv.): Qu'ils sont aimés vos tabernacles, ô Dieu des vertus ! Comme le cerf altéré désire s'abreuver aux sources d'eau vive, ainsi les âmes pieuses aspirent, en attendant les jouissances éternelles, à se nourrir du Dieu de l'Eucharistie. Voilà, frères bien-aimés, la manne, l'aliment vraiment céleste que Jésus-Christ nous a préparé, que la sainte Eglise nous offre pour nous soutenir, pendant les jours que nous avons à passer sur cette terre, ou, pour m'exprimer autrement, pendant les pérégrinations que nous accomplissons à travers le désert de la vie...

Une autre figure dont la sainte Ecriture parle souvent, et qui a bien son mérite et son application, surtout dans ces temps agités, où plus d'une fois nos âmes attristées ont gémi, comme les Hébreux gémissaient sous la dure

(1) L'église de Sainte-Valère, rue de Bourgogne...Voyez *Célèbres conversions contemporaines*, par le R. P. Huguet... La lettre d'Hermann au Père de Ratisbonne est plus explicite.

(1) Sagesse, ch. XVI, vers. 20.

servitude des Egyptiens. Cette figure, ce symbole de la sainte Eucharistie, c'est l'agneau pascal... La veille de leur délivrance, Moïse disait aux enfants de Jacob réunis (Exode, ch. XII, vers. 3): Vous tuerez un agneau par famille, vous le mangerez ensemble; vous marquerez de son sang le portail de vos maisons. L'ange exterminateur passera cette nuit; en voyant ce signe, il respectera vos demeures; malheur à ceux qui oublieraient ma recommandation, car le Tout-Puissant frapperait de mort leurs premiers-nés... Soyez donc fidèles à suivre mes conseils, ce que je vous indique, ce que je vous commande, c'est le signe, c'est le gage de votre délivrance. Il disait vrai, l'ange exterminateur sentit sa colère s'abattre devant ces signes tracés avec le sang de l'agneau pascal; mais, dans toutes les autres demeures, il frappa impitoyablement les premiers-nés, et le lendemain ce fut un grand deuil dans toute l'Egypte.

Or, l'agneau pascal est une des figures les plus frappantes, une des représentations les plus vraies de la sainte Eucharistie. Cette fois, frères bien-aimés, ce n'est pas Moïse, c'est la sainte Eglise qui nous dit : « Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement. » Chrétien, te dit-elle, souviens-toi de manger l'agneau pascal, c'est-à-dire de recevoir la sainte Eucharistie, ce sera pour toi le signe du salut, le sceau de la délivrance...

Et comment cela? Ah! frères bien-aimés, je vais vous le dire, celui qui communie à Pâques conserve dans son âme la Foi, il se délivre ou se préserve de l'esclavage des passions; ceux qui négligent ce devoir, vous savez bien ce qu'ils deviennent... Chez la plupart d'entre eux la Foi s'éteint, et comme ces Hébreux qui auraient voulu rester en Egypte, ils oublient la terre promise, c'est-à-dire le ciel, le paradis, cette fin, ce but, pour lequel Dieu nous a créés et mis au monde.

Prends garde, homme ingrat, tu dédaignes de manger l'Agneau pascal, ton âme n'est point marquée de ce signe divin qui doit écarter l'ange exterminateur. Je le vois... il vient, il accourt. S'il s'appelle les misères de la vie, les épreuves, dont nul n'est exempt... ces chrétiens qui ne communient pas l'accueillent en blasphémant.... Si cet ange exterminateur s'appelle la mort; il nous frappe, et nous recevons ses coups sans préparation, sans foi, sans espérance, avec je ne sais quelle stupide indifférence... Puis c'est fini, nous tombons en enfer... Et il y a là pour nous, comme pour les Egyptiens après le passage de l'ange, une douleur immense, un deuil qui sera éternel... Ah! frères bien-aimés, nous est-il donc si difficile, pour nous préserver d'un pareil malheur, de recevoir ce divin agneau par la sainte communion? Hélas! je vous le disais, c'est lui-même qui nous invite, par la voix de son Eglise, à faire la Pâque avec lui : *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.*

Deuxième partie.— Je pourrais encore, frères bien-aimés, vous citer beaucoup d'autres figures symbolisant le mystère de la sainte Eucharistie; mais, craignant d'être trop long, je m'arrêterai encore à deux seulement dont je ne dirai que quelques mots.

Un jour le prophète Elie, fatigué des crimes et des iniquités de toute sorte que commettaient les rois et les peuples de son temps, s'assit dans le désert à l'ombre d'un genièvre. Là, découragé, comme le sont tant d'honêtes gens de nos jours, il fit cette prière : Seigneur, j'ai assez vécu; faites-moi la grâce de mourir... Je ne vaux pas mieux, que mes pères... et, s'étendant sous l'ombrage, il s'endormit avec ces pensées tristes et découragées... Un ange du ciel lui apporta je ne sais quelle nourriture céleste. Mange, lui dit cet envoyé divin, il te reste encore une longue route à faire... Et l'Ecriture sainte nous apprend que cet aliment mystérieux fortifia tellement le Prophète, qu'il put voyager quarante jours et quarante nuits... C'est encore-là aussi une image de la sainte Eucharistie...

Vous êtes surpris peut-être, en voyant soit dans les journaux, soit ailleurs, certains chrétiens énergiques protester par leur conduite, par leurs paroles, par les œuvres qu'ils entreprennent, contre les lâchetés et les défaillances de nos jours... Peut-être ont-ils, comme Elie, demandé à Dieu qu'il leur fît la grâce de mourir... Mais l'ange du Seigneur, pendant qu'ils voulaient s'endormir à l'ombre, leur est apparu sous les traits d'un prêtre ami, ou d'un directeur éclairé, il leur a montré le tabernacle... Lève-toi et mange, leur a-t-il dit, il te reste encore des luttes à subir. Et cette nourriture divine non-seulement les a fortifiés, mais les a rendus capables d'entreprendre des œuvres plus grandes encore... Or, ce pain miraculeux, qui fortifiait le prophète Elie, n'est-ce pas, dites-moi, frères bien-aimés, le véritable symbole du pain eucharistique (1)?

Enfin, mes frères, un autre signe représentant la sainte Eucharistie, et souvent rappelé par les saints docteurs de l'Eglise, c'est la colonne de nuée, qui dirigeait les Juifs, lorsque Moïse les arracha à l'esclavage des Egyptiens. Cette colonne, dit la sainte Ecriture (Exode, ch. XIII,

(1) III *Livre des Rois chapitre* XIXe *vers.* 4. On pourrait prolonger cette comparaison, en exposant tout le chapitre I, en montrant surtout que ce fut après avoir mangé ce pain qu'Elie obtint d'avoir, dans Elisée, un digne successeur; de même que cette pieuse génération de chrétiens actifs et énergiques méritera d'avoir de dignes successeurs. Mais je n'ai pas voulu être trop long.

vers. 2), leur servait de guide ; elle leur indiquait les lieux où ils devaient s'arrêter. Le jour elle s'interposait entre eux et le soleil, et les sauvegardait contre les rayons brûlants de cet astre... La nuit, elle devenait lumineuse, et éclairait leur nombreuse caravane, au milieu des ténèbres et de l'obscurité.

Eucharistie, adorable mystère, vous restez parmi nous pour nous éclairer et nous diriger... Arrachés à l'esclavage de Satan par le Baptême, mais conservant encore les faiblesses de notre nature, comme nous avons besoin d'un guide, qui nous oriente, au milieu de ce désert que nous traversons !... ô Jésus du Tabernacle, vous êtes ce guide, ce conducteur céleste des âmes ! A la mère chrétienne, vous apprenez comment elle doit élever ses enfants, travailler à sa sanctification, à celle de son époux ; vous montrez à la jeune fille, au jeune homme, à tous ceux qui vous prennent pour guide, le chemin de la sagesse et de la vertu... Vous préservez l'âme des rayons brûlants du soleil, je veux dire que vous amortissez en elle les passions, même les plus furieuses, même celles qui paraissent les plus attrayantes et les plus indomptables...

Voici un puissant du siècle ; il est prince, il est plus qu'un roi ne serait de nos jours ; c'est Guillaume, duc d'Aquitaine... Jusqu'ici il a persécuté l'Eglise, emprisonné les évêques, massacré tout ce qui lui résistait...Orgueil, soif de vengeance, avarice, luxure, ô pauvre homme, quelle fourmillière de passions j'aperçois dans ton âme...Allez donc, grand saint Bernard, vous seul pouvez convertir cette sorte de sauvage... Le saint abbé de Clairvaux paraît ; il dit la sainte messe, se détache de l'autel au moment du *Pater*, il montre au prince agenouillé Jésus-Christ présent dans la sainte hostie. Il obtient de cette nature farouche de solennelles promesses... Grâces au Dieu de l'Eucharistie, ces engagements seront tenus ; la sainte communion se placera comme une nuée bienfaitrice entre l'âme du prince et les passions brûlantes qui voulaient la dévorer. Et celui dont je vous parle, de bandit qu'il était, est devenu par la vertu de l'Eucharistie, saint Guillaume, duc d'Aquitaine, le modèle des pénitents...

Mais imaginons qu'il soit nuit, c'est-à-dire qu'une âme soit plongée dans des doutes, dans des angoisses au sujet de sa vocation... Mon cher enfant, disait un père à son fils aîné, je te laisserai toute ma fortune, tu auras le titre de duc et l'autorité sur tes frères, reste auprès de moi ; je ne veux pas, entends-tu bien, je ne veux pas que tu sois religieux... Et la mère elle-même, quoique pieuse, arrosait son fils de ses larmes, en lui disant : « Tu vois bien que tu ne saurais nous quitter, mon cher enfant, ton père ne le veut pas. « Et le cœur du jeune homme était brisé, son âme bouleversée, il était si jeune encore, il n'avait pas vingt ans. Or, après de tels assauts, c'était le doute, c'était presque la nuit dans son âme ; mais il allait s'agenouiller dans la chapelle du château, près du Dieu de l'Eucharistie, et la colonne présentait son côté lumineux ; une voix secrète lui disait : *En avant, en avant.* Et il marchait, guidé par cette lumière tutélaire, il entrait au noviciat de la Société de Jésus, et, grâce à l'Eucharistie, il devenait cet aimable patron de la jeunesse, que nous appelons saint Louis de Gonzague.

Péroraison. — Frères bien-aimés, voyez par quels symboles énergiques et frappants le mystère de la sainte Eucharistie avait été représenté sous l'ancienne loi ! c'est, comme je vous l'ai dit, la manne aliment miraculeux, nourrissant les Hébreux dans le désert ; c'est l'Agneau pascal, les préservant des coups de l'Ange exterminateur ; c'est ce pain venu du ciel apporté au prophète Elie, qui ranime son courage et lui donne la force d'entreprendre un long et pénible voyage ; c'est cette nuée mystérieuse, guidant le peuple fidèle qui le préserve à la fois des ardeurs du jour et le sauvegarde des ténèbres de la nuit... Eh bien, toutes ces figures ne sont rien comparées à la réalité... L'Eucharistie, si nous la comprenons bien, c'est Jésus, nous aimant, se donnant à nous, c'est Jésus, ce bon Jésus nous disant : « Venez à moi, je vous en prie, je brûle du désir de m'unir à vous. Je vous aime tant, que j'ai voulu rester dans ce tabernacle afin que nous ne fassions, même sur cette terre, qu'un cœur et qu'une âme, en attendant qu'une union plus parfaite s'accomplisse entre nous là-haut, dans le ciel... » O doux Sauveur Jésus... Ainsi soit-il !...

L'abbé Lobry,
curé de Lagessé.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES
DU P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXIIIe CONFÉRENCE

La Prédestination et la Grâce

Quoique j'aie victorieusement débattu devant vous chacun des articles du gouvernement divin, je ne m'attends pas encore à vous les voir adopter sans que vous y opposiez une dernière objection.

— Assurément, dites-vous, Dieu est le maître ;

et nous admettons volontiers que sa bonté tient compte de nos prières; que sa sagesse les ordonne éternellement, comme une loi, aux effets qui se doivent produire dans le monde physique et dans le monde moral; qu'il n'a en aucune manière la responsabilité du mal, mais qu'il en maintient l'équilibre dans l'ordre universel et le fait concourir à la beauté de son œuvre, en manifestant sa miséricorde en le pardonnant et sa justice en le châtiant. Mais ce que nous repoussons, c'est ce qu'ajoute l'enseignement catholique, savoir, que tout ce qui doit arriver est réglé à l'avance, par conséquent, que les uns sont prédestinés à la gloire et les autres aux souffrances éternelles, et cela avant toute détermination réelle et effective de leur volonté. C'est là, en effet, une chose qui outrage la raison.

Non, je l'atteste, les vérités révélées ne sauraient outrager la raison. Aussi, sans vouloir expliquer l'inexplicable, je prétends néanmoins vous prouver que vous avez tort de vous alarmer, et qu'il est de votre devoir de vous confier en la paternelle providence de Dieu.

Pour procéder avec ordre dans cette question que les savants ont appelée le nœud le plus compliqué de toute la théologie, *nodus intricatissimus totius theologiæ*, je vous dirai d'abord ce que c'est que la prédestination, et quels efforts a faits l'esprit humain pour éclaircir ce mystère. Ensuite, après avoir écarté les systèmes, je vous exposerai ce que vous devez croire. Nous arriverons, en terminant, à des conclusions pratiques qui mettront votre vie d'accord avec les desseins providentiels de Dieu.

I. — La prédestination n'est pas un dogme que l'Eglise impose arbitrairement à notre croyance; c'est un dogme qui découle de celui de la Providence. Car il est nécessaire que Dieu, d'une part, connaisse la conclusion de son gouvernement sur les êtres libres, et d'autre part, mette à leur disposition les moyens d'arriver sûrement à leur fin. Or, c'est en cela précisément que consiste la prédestination, que saint Thomas définit : « La raison de l'ordre du salut éternel, pour ceux qui doivent l'obtenir, existant dans l'intelligence divine » (1); et saint Augustin : « La prescience et la préparation des bienfaits divins au moyen desquels sont certainement sauvés ceux qui se sauvent. (2) » Si l'on considère son exécution, elle suppose la vocation du temps et la glorification de l'éternité, selon cette parole de l'Apôtre : *Quos prædestinavit, hos et vocavit, et quos vocavit hos et glorificavit* (3). Dans l'intelligence divine, c'est l'œuvre d'une profonde sagesse; dans la volonté divine, l'œuvre d'une miséricorde infinie et toute gratuite. Mais quel mystère!

(1) *Sum. theol.* 1. p., q. 23, a. 2 et 6. — (2) *De dono Persever*, c. XIV. — (3) Rom., VIII, 30.

L'école qui se glorifie de suivre saint Augustin et saint Thomas en donne l'explication ou plutôt l'exposition que voici :

Dieu sait tout, et il sait tout, parce qu'il voit tout dans son essence. Il n'y a pas d'autre voie par où Dieu sache quelque chose. C'est donc dans son essence que Dieu voit les actes libres de la volonté humaine. Celle-ci, interrogée, ne pourrait répondre avec certitude sur ses propres déterminations futures. Mais, puisqu'il est nécessaire que Dieu en ait une connaissance certaine, c'est donc qu'il puise cette connaissance en lui-même, en tant qu'il est la première cause de tout ce qui est. Ainsi Dieu sait tout parce qu'il est cause de tout. Son décret, prononcé dans l'éternité, s'accomplit infailliblement dans le temps par une motion qui met en acte nos puissances. *C'est Dieu*, dit l'Apôtre, *qui opère en nous le vouloir et le parfaire, selon son bon plaisir.* Entendez-vous, s'écrie saint Augustin, « nous voulons, c'est Dieu qui opère notre vouloir; nous agissons, c'est Dieu qui agit en nous, et selon son bon vouloir. Cela nous est avantageux; il est pieux de le croire, il est vrai de le dire, afin que, par cette confession humble et soumise, nous donnions tout à Dieu (1). » Ainsi, Dieu connaît nos actes libres futurs, non par la prévision de notre consentement, impuissant par lui-même à rien déterminer, mais par l'efficace même de sa propre volonté.

D'où il ne suit nullement que le décret éternel de Dieu pèse sur la volonté humaine comme un destin et étouffe la liberté de nos actes. Dire cela, serait confondre l'infaillible et le nécessaire, et mal entendre la manière dont Dieu agit. Dieu veut nos actes, il est vrai; mais il veut qu'ils soient ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire, des actes libres. Il opère en nous, comme dans tous les êtres, selon notre propriété; et comme son concours avec les forces de la nature ne fait pas qu'une lionne enfante des agneaux, son concours avec une puissance libre ne fait pas qu'elle produise des actes nécessaires.

De même, le péché n'est pas le résultat des éternels décrets de Dieu. Dieu ne décrète et n'opère nos actions qu'en tant qu'elles sont réelles et libres, et non en tant qu'elles sont défectueuses. Ce qu'elles ont de défectueux leur vient de notre liberté, lorsqu'elle ne suit pas le mouvement reçu d'en haut.

Ainsi Dieu, pour les nécessités de sa perfection et de son gouvernement, doit tout savoir. Et il sait en effet tout, par la raison qu'il est la première cause de tout. En appliquant ces principes à la prédestination, nous ne ferons

(1) *De dono Persev.*, c. XIII.

pas disparaître le mystère, mais nous en concevrons aisément l'ordonnance.

Avant toute détermination des événements et des circonstances, Dieu veut le salut de tous les hommes, sans aucune exception, et il leur donne à tous les moyens nécessaires pour l'accomplir. La faute de notre premier père n'a rien changé à ce dessein; et s'il y a des misérables qui se perdent, c'est, non parce que la grâce leur manque, mais parce qu'ils manquent à la grâce. Toutefois Dieu s'est occupé d'une manière spéciale de ses élus; il les a prédestinés et leur a préparé un séjour de bonheur. Mais ce séjour n'a pas été fait pour les mérites, ce sont, au contraire, les mérites qui ont été faits pour ce séjour. Car *la première grâce*, dit expressément l'Apôtre, *c'est la vie éternelle* (1). Ainsi, tout est ordonné à ce terme sublime, dans ceux que Dieu a aimés et choisis gratuitement : il les appelle, il fait tourner au bien de leur âme toutes leurs qualités naturelles, il les relève s'ils tombent, et les confirme par le don final de la persévérance. Et Dieu fait tout cela par un acte de sa toute-puissance qui s'adjoint la libre coopération de la volonté humaine, sans laquelle il n'y aurait pas de mérite.

Fin surnaturelle et moyens infaillibles pour l'atteindre, voilà donc ce que comprend la prédestination, où tout est gratuit de la part de Dieu, suivant cette parole de l'Ecriture : *O homme, as-tu quelque chose que tu n'aies reçu* (2)? et ces autres : *Ce n'est pas aux efforts de ta volonté, ni à la courageuse vigueur de ta course, qu'il faut attribuer la récompense dont tu jouiras un jour, mais à la pure miséricorde de Dieu* (1).

Sans doute les non prédestinés pourraient être un scandale. Pourquoi Dieu ne les a-t-il pas traités à l'égal des autres? — Dieu leur a donné le nécessaire, et ils ne sont point fondés à se plaindre. Quiconque se perd, se perd par sa faute. Après cela, demander compte à Dieu de ses préférences serait folie et impiété; il n'y a plus ici qu'à s'incliner et à dire avec saint Paul : *O profondeur!*

Voilà ce qu'enseigne l'illustre école thomiste. Mais cette doctrine a paru, à une autre école plus récente et non moins illustre, trop dure à la liberté, sous prétexte de rigueur métaphysique.

La métaphysique est certainement une bonne chose, dit cette nouvelle école, mais il n'en faut pas abuser. Au lieu de chercher, avec une audace qui pourrait bien être téméraire, la cause de la science divine, contentons-nous de dire qu'elle est infinie, et étudions-la dans son objet. Dieu se connaît lui-même et connaît toutes choses. Il voit ce qui sera nécessairement et ce qui sera librement, c'est incontestable. Mais comment connaît-il l'avenir? A-t-il besoin pour cela d'un décret qui prédétermine éternellement les actes de la volonté humaine? Nous ne le croyons pas. Mais nous pensons que Dieu, dont l'intelligence suréminente domine en un seul acte et en un seul instant tous les êtres et tous les temps, peut voir dans les causes les effets qu'elles doivent produire, comme il les voit quand ils sont produits. Du reste, s'il doit y avoir quelque obscurité dans cette question, il est plus naturel qu'elle soit du côté de l'infini, que nous ne pouvons pénétrer, que du côté de la liberté, dont nous avons le sens intime et la connaissance expérimentale. Or, rien de plus ténébreux que la liberté, soumise à l'influence des décrets prédéterminants, au sens des thomistes. On ne l'aperçoit qu'à travers des subtilités qui ne dissipent pas le malaise de l'âme, à se sentir maniée autocratiquement par une cause première qui fait en elle son vouloir et ses actions. Nous voulons plus d'aisance dans nos mouvements, et surtout plus de vérité dans ces paroles de l'Ecriture : *Dieu a remis l'homme entre les mains de son conseil.* Or, pour cela, nous n'avons besoin que d'admettre en Dieu cette vue dont il vient d'être question, au moyen de laquelle il explore notre liberté et connaît infailliblement les déterminations qu'elle prendra, si elle est placée dans tel milieu et si elle reçoit d'en haut tel secours.

D'après ces données, en effet, au lieu de dire, avec le thomisme : Dieu prédestine d'abord à la gloire ceux qu'il a choisis, puis il leur donne les moyens de l'obtenir infailliblement; nous disons : Dieu voit dans sa prescience ceux qui doivent bien user de sa grâce, puis il les prédestine à la gloire. Par le bon usage qu'il font de la grâce ils méritent la gloire, et c'est pour cela qu'ils sont prédestinés. Dieu prévoit d'abord, et prédestine ensuite. D'innombrables textes de l'Ecriture appuient ce système, qui est celui d'un nombre immense de Pères.

Sans doute, ce système n'éclaircit pas, non plus que le précédent, le mystère de la préférence de Dieu pour ceux qu'il met dans des circonstances telles, que la grâce doit obtenir son effet. Mais à part cela, tout s'explique : équilibre et harmonie des termes; les mérites sont prévus, Dieu prédestine à la gloire; les démérites sont prévus, Dieu condamne à la peine : responsabilité de la liberté; c'est elle qui se détermine elle-même. On conçoit mieux, ici, que Dieu puisse dire à ses élus : *Personne ne sera couronné que celui qui aura combattu comme il faut.*

L'Eglise n'ayant pas prononcé entre ces deux doctrines, vous pouvez en toute sécurité,

(1) Rom., VI, 23. — (2) Cor., IV, 7. — (3) Rom., IX, 16.

suivre l'une ou l'autre, suivant la trempe d'esprit de chacun; d'un côté comme de l'autre, vous serez en bonne et sainte compagnie.

Pour moi, après vous avoir exposé ces systèmes, où vous avez pu voir que l'esprit catholique ne se prosterne devant l'incompréhensible qu'après l'avoir limité par les plus profondes investigations, je vais vous dire ce que vous devez croire touchant les mystères de la prédestination et de la grâce, et pourquoi vous devez croire lors même que vous ne comprendriez pas.

(*A suivre.*) P. D'HAUTERIVE.

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(4e article.)

Le point de vue qui nous occupe, c'est-à-dire l'intervention de l'État dans les matières fabriciennes, n'a point échappé à quelques canonistes contemporains. Voyons ce qu'ils en ont pensé.

« Ce n'est que depuis le concordat de 1801, dit M. l'abbé Prompsault, que Portalis, après avoir organisé seul, au nom du gouvernement et sans le concours de l'autorité ecclésiastique, le culte catholique, crut, en vertu du droit qu'il s'était ainsi arrogé, pouvoir organiser les fabriques (1). »

L'auteur fait ici allusion aux articles organiques. Sans nous faire le défenseur sur ce point du gouvernement consulaire, nous trouvons le langage de M. Prompsault trop absolu; il n'est pas vrai de dire que « Portalis a organisé seul le culte catholique, sans le concours de l'autorité ecclésiastique, » puisque le gouvernement publiait simultanément le concordat et les lettres apostoliques qui s'y rattachent, en vertu desquels le culte catholique fut réellement et canoniquement organisé.

« Portalis, continue M. Prompsault, se mit à l'œuvre et ne put rien produire. (Lettre du 20 fructidor an XI-7 septembre 1803). Il fit alors décider que chaque évêque ferait pour son diocèse le règlement qui lui paraîtrait le plus convenable, et le soumettrait avant son exécution, à l'approbation du chef de l'Etat...

« A l'aide des matériaux qui lui furent fournis de cette manière, et de quelques arrêts du parlement de Paris, portant règlement pour certaines fabriques, son successeur (Bigot de Préameneu) entreprit de nouveau de donner un règlement général, auquel les évêques n'étaient pas complétement étrangers, puisqu'il était tiré des règlements particuliers qu'ils avaient faits eux-mêmes. Il en forma un projet de décret qui fut communiqué au ministre de l'intérieur, discuté au Conseil d'Etat, et publié le 30 décembre 1809. On le reçut partout, comme on recevait alors tous les actes de despotisme et d'usurpation. Aucun des prélats de France n'éleva la voix pour réclamer contre cette violation des lois et des usages de l'Eglise. Il y eut seulement des diocèses où l'on continua d'exécuter les règlements épiscopaux. On profita d'une difficulté que souleva la fabrique de Château-Thierry pour faire décider au Conseil d'Etat que tous les règlement faits en vertu de la décision du gouvernement en date du 9 floréal an XI, 29 avril 1803, devaient être considérés comme supprimés de droit par le règlement général du 30 décembre 1809, et cette décision fut insérée au Bulletin des lois. (*Avis du Conseil d'Etat,* 22 février 1813.)

« Depuis lors, le décret de 1809 est devenu le code des fabriques. Il y a nécessité de s'y soumettre; mais comme il est contraire aux principes de la religion chrétienne que l'Etat impose lui-même à l'Eglise des règlements d'administration, nous croyons qu'il y a lieu de protester contre l'origine toute civile de celui-ci et de réclamer pour que des actes de ce genre ne se renouvellent plus (1). »

Ce langage est empreint d'exagération. On ne peut pas dire que le règlement de 1809 a une origine *toute civile*, et M. Prompsault moins qu'un autre, puisqu'il écrit plus haut que « les évêques n'y étaient pas complétement étrangers, le règlement général étant tiré des règlements particuliers qu'ils avaient faits eux-mêmes. » D'ailleurs nous avons cru que, dans l'état présent des choses, les dépenses du culte incombant aux paroissiens, ceux-ci ont le droit d'intervenir dans la gestion de leurs deniers, et que l'État, mandataire de tous, a pu, d'accord avec les évêques, statuer sur un point d'intérêt public. Ce n'est certainement pas le cas d'agiter les grands mots de *despotisme* et *d'usurpation*. Nous expliquerons les réserves qu'il y a lieu de faire; ici nous nous contenterons d'apprécier l'ensemble du règlement de 1809; cet acte du pouvoir civil ne mérite pas, selon nous, les critiques que lui décoche M. l'abbé Prompsault. Cet auteur, toutefois, se hâte de mettre un correctif à ses jugements. Poursuivons.

« L'Etat, dit-il, a certainement seul le droit d'accorder à un établissement, ou de lui refuser l'existence civile. Lorsqu'il accorde l'existence civile, il peut en régler l'exercice. De même, lorsqu'il accorde des faveurs ou des privilèges, il a seul le droit d'en régler la jouissance.

(1) *Dictionn. de droit et jurisprud. en matière civile ecclésiast*, Migne, t. III, col. 456.

(1) *Dictionn.*, etc... Tome III, col. 457.

Sous ce rapport, le règlement du 30 décembre est régulièrement fait. Mais il ne faut pas, en usant d'un droit légitime, abuser de sa puissance pour usurper ceux des autres. »

Cette argumentation est plus spécieuse que solide.

Premièrement, l'Etat ne peut sans injustice refuser aux établissements ecclésiastiques nécessaires, la reconnaissance et la personnalité civile; or, les paroisses et leurs fabriques sont dans ce cas. L'article 1er du Concordat, qui stipule le libre exercice de la religion catholique, contient implicitement l'existence civile des paroisses. Secondement, de la reconnaissance civile ne ressort pas pour l'Etat le droit de régler seul l'exercice de l'existence civile, quand il s'agit des établissements ecclésiastiques. La proposition est vraie, s'il s'agit de corporations ou de sociétés littéraires, industrielles et commerciales, ou même de sociétés religieuses dissidentes, si tant est qu'on puisse et qu'on doive leur octroyer cette faveur; mais le principe n'est pas applicable aux institutions de l'Eglise catholique, que le pouvoir civil est tenu de seconder et de développer selon les besoins.

Secondement, ici les mots *privilèges* et *faveur* ne sont pas les mots propres, attendu que l'appui que réclame de l'Etat l'Eglise catholique, n'est pas facultatif mais bien obligatoire pour l'Etat. M. Prompsault continue :

« A l'Eglise seule appartient le droit de régler les rapports des fabriciens avec le culte et ses ministres. Tout ce que l'Etat fait sans elle, relativement à cet objet et aux autres qui sont exclusivement de sa compétence, est nul et de nul effet aux yeux de la religion chrétienne, qui ne permettra jamais, sans se suicider, que les princes la dominent et la dirigent à leur gré. »

Cette doctrine est juste, mais elle n'est point, selon nous, compromise par une intervention de l'Etat calquée sur le droit qu'ont les paroissiens eux-mêmes de veiller à la bonne gestion des revenus fabriciens. D'ailleurs, nous verrons plus loin les dispositions du règlement général en ce qui touche les droits du curé et les dépenses nécessitées par l'exercice du culte; il ne faut pas s'imaginer qu'il soit loisible à un conseil de fabrique de refuser des crédits sans lesquels le service divin ne pourrait s'accomplir. M. Prompsault ajoute ce qui suit :

« Portalis savait bien qu'il n'y avait pas d'exemple d'un règlement de fabrique fait par l'autorité civile elle-même, et que ceux que renfermaient les arrêts du parlement de Paris, venaient directement de l'autorité ecclésiastique, comme il a su le dire dans son rapport sur les articles organiques. On ne peut donc attribuer qu'au besoin qu'il avait de donner le change ce qu'il dit dans une lettre du 4 prairial an XI, 23 avril 1803 : « Les principaux règlements ont « constamment été faits par le magistrat civil « ou politique; c'était ordinairement des cours « souveraines que ces sortes de règlements émanaient. » C'est tout justement le contraire qui est vrai. »

Il suit de ce qui précède que, en fait, les évêques ont fourni la plupart des éléments constitutifs du décret du 30 décembre 1809. Il eût été conforme à la sincérité de reconnaître ce fait par un considérant spécial; mais, pour esquiver la difficulté qui n'en était pas une, le rédacteur n'a énoncé aucun considérant; il a visé seulement l'art. 76 des organiques, les rapports des ministres de l'intérieur et des cultes, et l'avis du Conseil d'Etat. L'omission s'explique par les préjugés régnants contre le pouvoir de l'Eglise dans les choses extérieures; préjugés qui ne sont pas entièrement déracinés. Les actes, les affirmations de Portalis, nonobstant des erreurs et des contradictions évidentes, jouissent toujours, auprès de certains légistes, d'une regrettable autorité.

Recueillons maintenant le sentiment de M. l'abbé Craisson, ancien vicaire général de Valence, auteur du *Manuale totius juris canonici*. Nous traduisons :

« Quoique, en France, dit-il, les administrateurs des fabriques ne soient pas tout à fait indépendants de l'autorité épiscopale, cependant nos fabriques ne sont plus aujourd'hui des administrations ecclésiastiques proprement dites, car elles sont plutôt soumises à la puissance séculière qu'à l'autorité spirituelle; elles sont instituées, organisées, et elles administrent leurs biens d'après les prescriptions de la loi civile; en un mot elles sont entièrement soumises aux décisions du gouvernement, et quant à leur existence et quant à tous les actes de leur administration (1). »

Cette appréciation du régime fabricien ne nous semble pas exacte. Les fabriques, par leur objet, sont essentiellement des administrations ecclésiastiques, et ce caractère ne peut leur être contesté, ni par la raison que l'autorité civile a fait le code des fabriques, étant reconnu d'ailleurs que ce code, dans la plupart de ses dispositions, reproduit les règlements épiscopaux; ni par cette raison qu'il renferme çà et là des dispositions anticanoniques : ceci, sans doute, est un défaut, mais c'est un défaut précisément parce que les fabriques sont des institutions ecclésiastiques; si elles étaient des institutions purement civiles, les dispositions canoniques ne leur seraient point applicables. Le décret de 1809 a tout au plus donné aux fabriques l'existence

(1) Seconde édition, t. III, n. 5311.

civile; leur existence ecclésiastique en droit et en fait est bien antérieure. Les autres affirmations de M. Craisson nous paraissent également trop générales; nous disons la même chose du passage suivant, qui se termine néanmoins par d'excellents conseils.

« Comme l'explication de la législation fabricienne demanderait beaucoup de temps, comme elle n'est pas l'objet propre du droit canonique, puisque toute cette législation est plutôt civile que canonique, bien plus, comme elle est anticanonique en ce sens que le pouvoir séculier usurpe une administration qui n'appartient qu'à l'Eglise, nous renvoyons le lecteur aux auteurs qui traitent la matière *ex professo*, auteurs que les ecclésiastiques doivent soigneusement consulter; car quoique la législation fabricienne statue sur beaucoup de points d'une manière peu canonique et même tout à fait anticanonique, il existe pour nous une triple nécessité de la subir; de là le besoin de la connaître à fond, afin qu'elle ne soit pas plus onéreuse qu'elle l'est véritablement, et que nous puissions y trouver des armes pour nous protéger, s'il est possible contre d'injustes vexations. Quoique cette législation ne soit pas canonique, elle peut cependant être observée, en tant du moins que l'Eglise et les évêques la tolèrent; de plus, elle doit être souvent suivie avec attention, afin que certains actes d'administration ne soient point civilement invalides (1). »

Le canoniste raisonne ici touchant les revenus fabriciens comme il raisonnerait touchant les revenus d'un bénéfice. Il y a entre les uns et les autres une notable différence; au bénéficier sans doute appartient le droit d'administrer les revenus de son titre, mais les revenus afférents à une fabrique ne font aucunement partie des ressources du bénéfice curial ou autre. En principe, rien ne s'oppose à ce que ceux qui fournissent habituellement à la fabrique d'une église les ressources applicables à son entretien et à l'exercice du culte, interviennent dans la gestion des deniers. Or, dans l'état présent, ce sont les paroissiens, et quelquefois la commune et l'Etat qui fournissent ces ressources.

(*A suivre.*) VICTOR PELLETIER,
chanoine de l'Eglise d'Orléans.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

OUTRAGES AUX MINISTRES DES CULTES. — ENTERREMENT CIVIL. — DEMANDE PRÉALABLE D'ENTERREMENT RELIGIEUX AU CURÉ. — INEXÉCUTION. — ENTERREMENT RELIGIEUX DANS UNE PAROISSE ÉTRANGÈRE. — DROITS DE LA FABRIQUE ET DU CURÉ.

L'individu qui, ayant l'intention de faire enterrer civilement un de ses parents, commande néanmoins au curé de la paroisse un enterrement religieux, et fait ensuite procéder à l'enterrement civil, sans prévenir le prêtre que la cérémonie religieuse n'aura pas lieu, peut-il être déclaré coupable du délit d'outrage à un ministre du culte?

L'affirmative ne peut paraître douteuse. Le tribunal correctionnel de Vienne (Isère) l'a jugé ainsi, le 14 septembre 1877. Voici le texte du jugement, qui fera très-bien connaître les circonstances de l'affaire :

« Le tribunal,

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que Girardet a fait connaître à Raymond, dans la soirée du vendredi 8 juin, quelques heures après la mort de son père, qu'il avait l'intention de faire enterrer civilement ce dernier ;

« Qu'il a même ajouté que ces enterrements étaient les plus beaux;

« Que, dès ce moment, son intention formelle était de procéder à un enterrement civil;

« Que, néanmoins, le 9 juin au matin, il se présenta à la cure de M. le desservant Pascal pour lui commander un enterrement religieux pour le lendemain dimanche, à quatre heures du soir; qu'à cet effet, le desservant fit sonner les cloches et annonça publiquement à la messe de paroisse l'heure à laquelle devaient avoir lieu les cérémonies ;

« Qu'il ressort des débats qu'ayant rencontré, le samedi, à neuf heures du matin, le sieur Crollard, il lui dit : « Je vais faire un enterre- « ment civil, y viendrez-vous? »;

« Que, plus tard, ayant trouvé le témoin Cathelin, sacristain, il lui manifesta l'intention de faire enterrer civilement son père; mais qu'il ne lui donna aucune commission formelle et précise de prévenir M. le desservant;

« Que si Cathelin rapporta cette conversation à M. Pascal, ce dernier ne se crut pas suffisamment averti, après ce qui avait été convenu entre lui et Girardet;

« Que l'intention du prévenu persista lorsqu'il chargea le sieur Boucharlat d'aller chercher à Lyon un drap mortuaire;

« Que, le dimanche matin, il convoqua ses parents et amis à assister à l'enterrement civil de son père; et qu'enfin les obsèques civiles furent faites le dimanche 10 juin, entre trois et quatre heures du soir; que le cortège passait sur la place publique au moment où M. le curé revêtait ses ornements et se préparait à se rendre au domicile du défunt pour procéder à la levée du corps, et qu'alors seulement il fut averti que l'enterrement civil s'accomplissait;

« Qu'il ressort de ces agissements calculés et

(1) N° 5315.

prémédités l'intention manifeste du prévenu d'outrager le desservant, en l'exposant ainsi à la risée et à la malignité publiques ;

« Attendu que le législateur a couvert d'une manière toute spéciale les ministres de l'un des cultes qui reçoivent un salaire de l'Etat, lorsqu'ils ont été l'objet d'outrages commis à raison de leurs fonctions ou de leurs qualités ;

« Que l'outrage blesse non-seulement la personne privée du ministre du culte, sur laquelle il appelle la déconsidération, mais qu'il atteint surtout la dignité du caractère sacerdotal dont il est revêtu, et qu'il est de l'intérêt de la société de faire toujours respecter ;

« Attendu, toutefois, qu'il existe en faveur du prévenu des circonstances atténuantes;

« Par ces motifs,

« Déclare Jean-Baptiste Girardet atteint et convaincu d'avoir, dans le courant de juin 1877, à Décines-et-Charpieux, outragé publiquement l'abbé Pascal, ministre de l'un des cultes qui reçoivent un salaire de l'Etat, à raison de ses fonctions et de sa qualité; et, en réparation, lui faisant application de l'article 6 de la loi du 25 mars 1822, modifié par l'article 5 du décret de 11 août 1848,

« Le condamne à 25 francs d'amende et aux frais, etc. »

Nous n'avons rien à ajouter, sinon que le sieur Girardet s'est rendu débiteur d'une certaine somme envers le curé et la fabrique, en raison des soins que ceux-ci se sont donnés pour préparer un service funèbre tel qu'il avait été commandé.

Ceci nous détermine à résoudre une difficulté qui s'est déjà présentée quelquefois et qui peut se présenter encore, surtout dans certaines paroisses. Elle peut être ainsi formulée :

Lorsqu'un enterrement religieux a été commandé par une famille au curé et à la fabrique de la paroisse dans laquelle le défunt avait son domicile et est décédé, quels sont les droits du curé et de la fabrique si, quelques moments avant la cérémonie, la famille fait prévenir le curé qu'il n'a pas besoin de se déranger, parce que la cérémonie religieuse doit avoir lieu dans une paroisse étrangère?

Abstraction faite de toute convention particulière entre le curé ou la fabrique et la famille, il est incontestable que le pasteur de la paroisse peut toujours réclamer son droit curial, alors même qu'il ne serait appelé à faire aucune cérémonie, soit pour la levée du corps, soit pour sa présentation à l'église paroissiale. La législation civile et la législation canonique sont d'accord sur ce point. Nous croyons inutile d'insister, parce que tout le monde sait qu'il doit en être ainsi.

Examinons la difficulté à un autre point de vue. On ne peut nier, dit M. de Champeaux (*Bulletin des lois civiles eccl.*, 1856, p. 293), qu'il ne se soit formé civilement entre les parties un véritable contrat de louage d'ouvrage dans le sens de l'article 1710 du Code civil. Aux termes de cet article, le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles. Or, c'est un point de doctrine hors de toute controverse que cette espèce de louage embrasse tous les engagements dans lesquels on stipule un salaire pour travaux, temps employé, pour soins ou services, quelle qu'en soit la nature. Nous dirons donc, si l'on veut bien nous permettre cette assimilation, que, dans l'espèce, la famille du défunt tient le rôle du maître à qui le service est loué, et le curé et la fabrique celui de l'ouvrier ou de l'artisan qui loue son travail, son temps ou son industrie. Ajoutons que le contrat de louage auquel se réduit l'affaire qui nous occupe est parfait, puisqu'il résulte du concours des deux parties contractantes et que d'ailleurs il a reçu un commencement d'exécution. Or, dans cette situation, la famille est-elle libre de résilier le marché et de laisser là le curé et la fabrique avec tous leurs préparatifs? Oui. L'article 1794 du Code civil lui donne cette faculté. Mais peut-elle le faire sans dédommager le curé et la fabrique de leurs dépenses, de leurs travaux et de ce dont ils auraient pu bénéficier dans cette entreprise? Non. Le même article 1794 le lui interdit formellement. « Le maître, y est-il dit, peut résilier par sa seule volonté le marché à forfait, quoique l'ouvrage soit déjà commencé, en dédommageant l'entrepreneur de toutes ses dépenses, de tous ses travaux, et *de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise.* »

Voilà les obligations de la famille et les droits de la fabrique ou du curé bien déterminés d'après les règles du droit civil.

La famille est donc obligée, en pareille circonstance, de payer au curé, à la fabrique et aux divers serviteurs d'église ou autres, dont le concours aurait été réclamé pour la cérémonie religieuse commandée, le salaire convenu et fixé par le tarif diocésain. « Le mandant, dit l'article 1999 du Code civil, doit rembourser au mandataire les avances et frais que celui-ci a faits pour l'exécution du mandat, et *lui payer ses salaires lorsqu'il en a été promis.* S'il n'y a aucune faute imputable au mandataire, le mandant *ne peut se dispenser* de faire ces remboursements et payements, *lors même que l'affaire n'aurait pas réussi*, ni *faire réduire* les frais et avances, sous le prétexte qu'ils pouvaient être moindres. »

En l'absence d'une stipulation expresse de

payement, les tribunaux ont plein pouvoir pour déterminer le chiffre de la dette. (*Cour de cassation*, 9 juillet 1877.)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES (1).

1° *Cimetières. — Concessions.* — Une famille ne peut contraindre une commune à lui céder une portion du cimetière communal pour y établir un caveau. L'article 10 du décret du 23 prairial an XII dit : « Lorsque l'étendue des lieux consacrés aux inhumations le permettra, il *pourra* y être fait des concessions aux personnes qui désireront y posséder une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents ou successeurs, et y construire des caveaux, monuments ou tombeaux. » Il est à remarquer que cet article ne prescrit rien aux communes. C'est une simple faculté qu'il leur accorde et non une obligation qu'il leur impose. L'autorité supérieure elle-même, dit le ministre de l'intérieur (*Bulletin officiel du minist. de l'int.*, 1861, p. 256), ne saurait les contraindre à en user, si elles croient avoir intérêt à ne pas le faire. (*Consultant*, M. le curé de Saint-A...., Tarn.)

2° *Cimetières. — Etablissement ou agrandissement. — Expropriation.* — Une commune peut recourir à la voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, conformément à la loi du 3 mai 1841. Néanmoins, surtout lorsqu'il s'agit de l'établissement d'un nouveau cimetière, on ne doit recourir à cette mesure extrême qu'avec la plus grande réserve et qu'autant qu'il serait absolument impossible de trouver à acheter amiablement dans la commune aucun autre terrain propre aux inhumations. (*Consultant*, M. le curé de Saint-A...., Tarn.)

3° *Elections triennales ou accidentelles. — Omission. — Droit de l'évêque.* — Si un mois après le dimanche de Quasimodo, pour les élections triennales, ou un mois après la première séance ordinaire du conseil de fabrique, en cas de vacance par mort ou démission, le conseil de fabrique n'a pas, *pour n'importe quelle raison*, procédé aux élections qu'il devait faire, l'évêque diocésain *seul* a le droit de nommer lui-même, sans avoir besoin de mettre le conseil de fabrique en mesure de procéder aux dites élections. C'est ce qui résulte de l'article 4 de l'ordonnance du 12 janvier 1825. (*Consultant*, M. le curé de Saint-J..., Hérault.)

4° *Eaux thermales. — Ecclésiastiques. — Gratuité.* — Les ecclésiastiques desservant une paroisse, soit comme curés ou recteurs, soit comme vicaires, de même que les aumôniers des institutions charitables, les membres des congrégations hospitalières de l'un et de l'autre sexe, et les instituteurs primaires, sont admis à l'usage *gratuit* des eaux dans les établissements thermaux qui appartiennent à l'Etat. Il suffit d'en faire la demande à M. le ministre de l'agriculture et du commerce (1). — (*Consultant*, M. B...., vicaire, Maine-et-Loire.)

5° *Dons et legs pour missions. — Validité.* — Les legs pour missions sont susceptibles d'être autorisés lorsqu'il résulte des déclarations de l'autorité diocésaine, et des circonstances particulières de l'affaire, que le testateur, en employant le mot *missions*, avait eu en vue, non une mission proprement dite, prohibée par la loi française (*Décret du 26 septembre 1809*), mais bien des *prédications extraordinaires* dans le sens des articles 50 de la loi du 18 germinal an X, 32 et 37 du décret du 30 décembre 1809. Cette jurisprudence est celle, du moins aujourd'hui, du conseil d'Etat et des tribunaux. (*Consultant*, M. le curé de T...., Gers.)

6° *Sépultures. — Transport des corps par chemin de fer. — Gare. — Droits du curé de la paroisse.* — Une gare ne peut, à notre avis, être considérée comme un endroit *neutre*, n'appartenant à aucune paroisse, ou, mieux, étant en dehors de toute juridiction religieuse particulière. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait supposer que ceux qui habitent ces lieux n'ont point de pasteur, et que ces territoires ont été distraits des paroisses d'une manière légale. Or, aucune de ces suppositions n'est possible. En conséquence, d'après les dispositions combinées de notre droit civil et du droit canonique, nous estimons qu'aucun curé n'a le droit, malgré le curé de la paroisse sur laquelle est construite la gare, d'aller lever à la dite gare les corps transportés par le chemin de fer, sous prétexte que les offices funèbres doivent être faits pour le défunt dans sa paroisse et non dans celle de la gare. Au contraire, s'il s'agit seulement d'accompagner jusqu'à la gare le corps d'un de ses paroissiens qu'on veut faire inhumer dans une paroisse étrangère, ce même curé peut, disent les règles canoniques, traverser la paroisse de son confrère, sans avoir à lui demander de permission spéciale, ni à lui payer aucun droit. Nous reviendrons sur cette difficulté intéressante à plusieurs points de vue, et plus pratique aujourd'hui que jamais elle n'a pu l'être. (*Consultant*, M. le curé de G..., Isère.)

H. Fédou,
Curé de la Bastidette (diocèse de Toulouse).

(1) Voir *Semaine du Clergé*, tome X, p. 1358 et suiv.

(1) *Encyclopédie des conseils de fabriques*, par Bost, p. 452, et *Journal des conseils de fabriques*, 1875, p. 98.

LES ACTES PUBLICS DE LA VIE DU PAPE

Le Pontifical.

(*Suite.*)

18. *Credo.* — Le Pape entonne, en ouvrant

les bras, le *Credo in unum Deum*. La chapelle continue à mi-voix, s'agenouille à *et incarnatus est*, et se signe au dernier mot. Le Pape s'assied, prend la mitre et pose la main sur le grémial. La chapelle reprend l'aspect qu'elle avait au *Gloria*.

Le chœur chante le *Credo* à quatre voix, sur la musique de Palestrina.

Après ces mots : *Et homo factus est*, le cardinal-diacre d'office et le sous-diacre apostolique se rendent à la seconde crédence, où ils se lavent les mains ; puis ils s'avancent vers l'autel, précédés de deux massiers et d'un maître des cérémonies. Ils y montent et commencent par étendre une nappe en lin damassé, galonnée d'or, sur celles qui y sont déjà. Cela fait, le sous-diacre retourne à la crédence de Mgr sacriste, où on lui met sur les épaules un voile de soie blanche ou rouge ; puis il prend la boîte renfermant les hosties à consacrer, et la bourse contenant un corporal avec deux purificatoires. Il les apporte au diacre, qui est resté devant le crucifix et qui étend le corporal sur l'autel.

Alors Mgr sacriste, qui est allé à la troisième crédence prendre le calice, la patène, deux purificatoires et une petite cuillère d'or, qu'il couvre du voile qu'on lui a mis sur les épaules, revient à la crédence papale, suivi d'un acolyte portant deux burettes vides et une petite coupe. Là, tous ces vases sont lavés et purifiés ; puis le crédencier remplit les burettes avec du vin et de l'eau, qu'il goûte préalablement.

Les vases sont portés à l'autel. Alors le cardinal-diacre prend trois hosties dans la boîte qui lui est présentée ouverte par Mgr sacriste, et il les dispose en ligne droite sur la patène, près de laquelle est posé le ciboire pour la communion des cardinaux-diacres.

19. *Offertoire et oblations.*—Le *Credo* terminé, le Pape quitte la mitre, se lève et dit le *Dominus vobiscum* suivi de l'offertoire, qu'il lit à voix basse et que le chœur exécute en contrepoint.

L'offertoire est suivi d'un motet en musique *alla Palestrina*.

Aux canonisations, on offre solennellement au Pape des cierges peints, des pains dorés et argentés, des barils de même pleins de vin et et des cages dorées où sont renfermés des oiseaux.

Les oblations sont disposées sur des tables, à gauche de l'autel. C'est aux cardinaux de la Congrégation des Rites qu'est réservé l'honneur de les présenter, avec l'assistance de leurs gentilshommes, et de telles autres personnes ayant un titre à cette faveur.

Trois cardinaux, un de l'ordre des évêques, un de l'ordre des prêtres et un de l'ordre des diacres, avec le procureur de la canonisation, se dirigent vers les tables, suivis des personnages désignés pour porter les oblations, et se présentent ensuite devant le trône, conduits par un cérémoniaire et précédés des massiers apostoliques.

Le Cardinal postulateur, qui marche de front avec le cardinal évêque, monte au trône et se place près du Saint-Père. Le cardinal-évêque prend des mains des gentilshommes, deux grands cierges et les offre à Sa Sainteté, qui les remet, après avoir béni le donateur, au préfet des cérémonies. Le cardinal se retire et le postulateur offre alors un petit cierge et une cage où sont des colombes.

Le cardinal prêtre présente avec le même cérémonial deux pains et le cardinal procureur un petit cierge, ainsi que la cage des tourterelles.

Le cardinal diacre offre ensuite les deux barils de vin, l'éminentissime procureur un troisième petit cierge avec la cage des petits oiseaux.

Les oblations terminées, le Pape quitte le grémial qu'on lui avait mis sur les genoux, remet son anneau à un des cardinaux-diacres assistants, ôte ses gants et se lave les mains avec l'eau qui lui est présentée par un des conservateurs. Il reprend l'anneau que lui met au doigt le cardinal-évêque assistant, descend du trône et se dirige vers l'autel, au pied duquel l'un des cardinaux diacres assistants lui ôte la mitre.

Pendant ce temps, se fait l'épreuve des espèces de la manière suivante : Le diacre prend une des trois hosties qu'il a mises en ligne droite sur la patène et la rend à Mgr sacriste. Quand celui-ci l'a reçue, le cardinal diacre prend de nouveau l'une des deux qui reste, et, après l'avoir fait toucher intérieurement et extérieurement au calice et à la patène, il la consigne à Mgr sacriste, qui doit la consommer aussitôt, ainsi que la première, le visage tourné vers le Pape. La troisième et dernière hostie est réservée pour le saint sacrifice. Le cardinal prend les burettes du vin et de l'eau que lui offre le sous-diacre apostolique, en verse un peu dans la coupe que lui présente Mgr sacriste, dont ce dernier doit boire immédiatement le contenu.

Le Pape, étant monté à l'autel et l'ayant baisé au milieu, reçoit du cardinal diacre d'office, qui lui baise la main, l'hostie posée sur la patène ; il fait l'offrande à deux mains en disant : *Suscipe, Pater*, et il la remet sur le corporal.

Le sous-diacre apostolique présente au cardinal diacre la burette du vin, dont il verse dans le calice, puis tendant la cuillère d'or à Mgr Sacriste, en reçoit quelques gouttes d'eau, la montre au Pape en faisant une demi-génuflexion lui demandant de bénir : *Benedicite, Beatissime Pater*.

Le Pape fait le signe de la croix sur l'eau, en disant : *Deus qui humanæ*, et, pendant l'oraison, le sous-diacre la verse dans le calice, dont le cardinal diacre essuie les bords avec le purificatoire. Le cardinal diacre prend ensuite le calice, l'offre au Pape dont il baise la main, et, le soutenant au pied, il récite avec lui la prière : *Offerimus tibi.*

Le Pape fait un signe de croix avec le calice, le pose sur le corporal et, pendant que le cardinal diacre le recouvre de la pale et donne la patène au sous-diacre apostolique, qui l'enveloppe dans son écharpe, récite légèrement incliné : *In spiritu humilitatis.* Il lève et étend les mains, les rejoint et, la gauche appuyée sur l'autel, bénit à la fois le calice et l'hostie, en disant : *Veni sanctificator.*

Le Pape met l'encens dans l'encensoir, le bénit, donne sa main à baiser au cardinal-diacre, encense l'hostie et le calice, salue la croix qu'il encense de trois coups, puis encense les statues de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que l'autel. Au coin de l'épître, il prend la mitre et est encensé par le cardinal diacre, qui encense ensuite successivement le cardinal évêque assistant, les cardinaux diacres assistants au trône pontifical. Un auditeur de Rote encense le cardinal diacre avant les évêques.

Le Pape se lave les mains en récitant le psaume *Lavabo*, salue la croix au *Gloria Patri*, quitte la mitre, revient au milieu de l'autel et, là, les mains jointes, légèrement incliné, récite l'oraison *Suscipe.* Il baise l'autel, et, ouvrant les bras, sans se détourner, puisqu'il regarde l'orient, invite le peuple à prier par ces mots : *Orate fratres.* Les assistants répondent : *suscipiat Dominus,* et le Pape lit la secrète dans le missel, appuyé sur un pupitre de bronze doré, exécuté en 1835, et que tient le cardinal-évêque assistant.

20. *Préface.* — Les mains posées sur l'autel, le Pape commence la Préface, et le chœur lui répond. A *Sursum corda*, il les élève, les joint à *Gratias agamus*, et les garde étendues jusqu'à la fin.

Le Pape récite incliné le *Sanctus.* La chapelle fait de même, se signe comme lui au *Benedictus*, et s'agenouille, tous étant tournés vers leurs bancs. Le chœur chante le *Sanctus* en musique *alla Palestrina.*

21. *Canon.* — On ne sonne pas, à la messe du Pape, ni au *Sanctus* ni à l'élévation, pour rappeler l'usage de l'Eglise primitive, alors que les cloches n'existaient pas encore.

Six prélats, portant des torches allumées, se rangent à genoux en avant de l'autel.

Le Pape lève les yeux au ciel, s'incline profondément, baise l'autel, fait trois signes de croix sur l'hostie et le calice, priant à voix basse.

Au *Memento* des vivants, il se recueille un instant et continue les mains étendues. A *Hanc igitur*, il impose les mains sur les oblations et fait sur elles cinq signes de croix. A ces mots : *Pridie quam pateretur*, il prend l'hostie et, après avoir levé les yeux au ciel, la bénit, et, la tenant entre le pouce et l'index de chaque main, prononce lentement et attentivement les paroles de la consécration. Il l'adore par une génuflexion, la montre au peuple, puis la présente à l'orient, au nord et au midi. Il replace la sainte hostie sur le corporal et l'adore de nouveau par une génuflexion. Alors le diacre découvre le calice, que le pontife soulève un peu, bénit, consacre, repose sur le corporal, adore et donne à voir au peuple, comme il a fait pour l'hostie. Ce rite, propre au Pape, est des plus imposants.

Pendant l'élévation, les trompettes pontificales se font entendre au fond de la basilique, du haut du portique supérieur. Les gardes nobles, les gardes suisses, les grenadiers et la garde palatine mettent genou en terre et présentent les armes.

Les chantres exécutent, après l'élévation, le *Benedictus* à quatre voix, de Ciciliani.

A *Unde et memores*, le Pape fait cinq signes de croix sur l'hostie et le calice, s'incline à *Supplices te rogamus,* baise l'autel, puis signe l'hostie, le calice et lui-même. Au *Memento* des morts, il se recueille un instant et, après une salutation à la croix, se frappe la poitrine, en disant à mi-voix : *Nobis quoque peccatoribus.*

Un peu avant le *Pater*, Mgr Sacriste et un votant de la signature vont chercher à la crédence un calice avec son chalumeau d'or, des burettes et une coupe ; il portent ces vases, après les avoir purifiés, au trône pontifical, sur les degrés supérieurs duquel ils s'arrêtent l'un et l'autre.

Le Pape, ayant fait trois signes de croix sur l'hostie et le calice, s'agenouille, répète les signes de croix sur le calice avec l'hostie, fait une nouvelle génuflexion et commence le *Pater*, que le chœur termine à l'unisson.

Le jour de Pâques, la chapelle se tait quand le Pape chante : *Per omnia sæcula sæculorum,* avant l'oraison dominicale, en souvenir du prodige qui eut lieu, à cette même fête, lorsque saint Grégoire célébrait à Saint-Jean-de-Latran. En effet, on entendit une voix céleste qui répondit : *Amen.*

Le cardinal-diacre offre la patène au Pape, qui s'en signe, la baise et la place sous l'hostie. Après une génuflexion, le Pape partage l'hostie, détache d'une des moitiés une parcelle avec laquelle il signe trois fois le calice, en chantant :

Pax Domini; puis il met cette parcelle dans le calice, fait une génuflexion et récite avec la chapelle l'*Agnus Dei*, incliné, les mains jointes et se frappant trois fois la poitrine. Au *Pax Domini*, les cardinaux, évêques et prélats se signent le front, les lèvres et le cœur.

Le chœur chante l'*Agnus* à quatre voix sur la musique de Ciciliani, puis un *O salutaris*, harmonisé par le soprano Mustapha.

Le Pape, après avoir récité l'oraison *Domine Jesu Christe*, baise l'autel en même temps que le cardinal évêque assistant qui est à sa droite. Le Pape lui donne le baiser de paix, les deux mains sur les épaules, en disant : *Pax tecum;* le cardinal répond : *Et cum spiritu tuo*, et va porter la paix au premier cardinal-prêtre, au premier cardinal-diacre, au premier évêque assistant au trône, et au premier auditeur de Rote, qui lui-même la porte au premier de chaque ordre, comme il suit : évêque non assistant, gouverneur de Rome, prince assistant, sénateur, Rote et prélature. Les deux cardinaux-diacres-assistants reçoivent aussi directement et de la même manière le baiser de paix du Pape.

22. *Communion.* — Après une génuflexion faite au Saint-Sacrement, le Pape retourne au trône, les mains jointes et la tête découverte, sans calotte.

Le diacre reste à l'autel, se place de manière à pouvoir observer le souverain-pontife, qui est debout à son trône, et, quand il le voit installé, fait une génuflexion, prend la patène, sur laquelle est l'hostie, l'élève à la hauteur des yeux et la montre au peuple, comme a fait le Pape à l'élévation.

Puis, ayant fixé dessus une étoile d'or, il remet la patène au sous-diacre, qui la reçoit à genoux sur la plus haute marche et les mains couvertes d'une écharpe de soie blanche brodée d'or.

Pendant le transport de la sainte hostie, les gardes nobles ont le genou en terre et la tête découverte.

Le sous-diacre, arrivé près du Pape, qui s'est mis à genoux, se tient debout à son flanc gauche.

Le diacre, qui est resté debout à l'autel, fait une génuflexion, prend alors le calice consacré, et, après en avoir fait l'ostension au peuple, comme il l'a pratiqué pour l'hostie, le fait couvrir d'une pale, garnie de dentelle d'or, par un maître des cérémonies, et descend l'apporter au Pape, près duquel il se place debout, au côté droit.

Le souverain-pontife adore le Saint-Sacrement, se lève et dit les deux oraisons : *Domine Jesu Christe* et *Perceptio*. L'étoile d'or est enlevée de dessus la patène; le Pape prend une des deux parties de l'hostie qui s'y trouvent de la main gauche, et aussitôt se frappe la poitrine avec la droite, en disant : *Domine, non sum dignus*, ce qu'il répète trois fois. Il se signe avec l'hostie et s'en communie en disant : *Corpus Domini.*

Saint Bonaventure explique ainsi la communion du Pape au trône : « Christus in communi et omnibus videntibus passus est : unde Papa, quando sumit corpus Christi in missa solemni, sumit omnibus videntibus, nam sedens in cathedra convertit se ad populum » (*Oper.* t. I, *in psalm.* XXI.)

Le cardinal-évêque assistant présente au Pape un chalumeau d'or, dont il se signe et avec lequel il prend une partie du précieux sang contenu dans le calice que tient devant lui le cardinal-diacre d'office.

Le cardinal-diacre prend ensuite de la main gauche le chalumeau qu'il ne retire pas du calice et s'éloigne un peu pour laisser approcher le sous-diacre qui tient sur la patène une partie de l'hostie consacrée. Le Pape prend la parcelle, la rompt en deux et donne à communier au diacre debout et au sous-diacre agenouillé, qui, tous les deux, baisent auparavant la main du Pontife et après la communion son visage.

Le diacre et le sous-diacre retournent à l'autel, l'un avec le calice et le chalumeau, l'autre avec la patène. Lorsqu'ils y sont arrivés, le sous-diacre purifie la patène sur le calice, où le diacre puise avec le chalumeau une partie du précieux sang qui y est resté. Le sous-diacre achève de consommer ce qui existe encore de l'espèce du vin et purifie successivement le chalumeau et le calice.

Le cardinal-diacre descend de l'autel et va au pied du trône chanter le *Confiteor*, s'inclinant respectueusement à *Et tibi Pater* et à *Et te Pater.*

Le Pape dit *Misereatur* et à *Indulgentiam* bénit l'assistance.

Après quoi le cardinal-diacre retourne à l'autel, prend le ciboire, le montre aux fidèles et le confie au sous-diacre qui l'apporte au trône.

Les auditeurs de Rote déploient une nappe, dont se servent les cardinaux-diacres, le prince assistant, le sénat et le maître du S. Hospice pour recevoir la communion. Tous baisent la main du Pape.

Les acolytes se retirent avec leurs torches.

Le Pape prend les ablutions de vin, puis d'eau et de vin, dans un calice en style du moyen-âge, ciselé et émaillé, différent de celui qui a servi à la consécration. Il s'assied, reçoit la mitre de drap d'or et se lave les mains, le prince

assistant lui présentant l'eau, puis il descend du trône et se dirige vers l'autel.

(*A suivre.*) X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de S. S.

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

III. — LE LIVRE DU PASTEUR.

IX. — Nous allons, de ce pas, donner l'analyse exacte des extraits remarquables du Pasteur.

Au premier livre, saint Hermas nous rapporte quatre visions. « Celui qui m'avait élevé à Rome, dit-il d'abord, vendit une jeune fille. Au bout de plusieurs années, je la reconnus, et l'aimai comme une sœur. Quelque temps après, je l'aperçus dans le Tibre, ou elle se baignait ; je lui offris la main pour l'aider à sortir du fleuve. A sa vue, je me disais : Je serais heureux d'avoir une épouse douée d'une telle beauté et de pareilles vertus. Mes pensées n'allèrent pas au delà. » Un jour que saint Hermas fut ravi en extase, cette femme lui apparut dans le ciel, et lui dit qu'elle était venue l'accuser devant le Seigneur. « Car, ajouta-t-elle, la mauvaise concupiscence est montée dans ton cœur. Penses-tu que, pour un homme juste, la convoitise ne soit pas un mal? C'est un grand péché... Prie donc le Seigneur, et il te délivrera de tes fautes. » Les cieux se referment; et Hermas tombe dans la tristesse et la peur. Si l'on blâme ce désir, comment pourra-t-il être sauvé? Cependant une femme âgée lui apparaît : elle est richement vêtue, et porte un livre à la main. « Hermas, lui dit-elle, pourquoi cette tristesse? Vous étiez autrefois patient, modeste et toujours gai. » Il lui répond qu'une sainte femme l'accuse d'avoir péché contre elle. « Peut-être, ajoute l'apparition, l'avez-vous convoitée : un pareil désir, chez les serviteurs de Dieu, produit une offense. » Elle l'avertit ensuite qu'il s'est plutôt attiré la colère de Dieu à cause des désordres de sa maison. Idolâtre de ses fils, il a souffert chez eux une vie pleine de violences. Qu'il ne cesse de les avertir et de les reprendre : le Seigneur sait qu'ils feront pénitence, et lui-même sera inscrit au livre de vie. Puis elle ouvre le livre qu'elle tenait. La première partie de sa lecture était remplie de menaces effrayantes; le reste offrait une consolation : les menaces étaient pour les païens et les apostats, et les encouragements pour le juste.

La seconde vision roule encore sur les péchés d'Hermas, de son épouse et de ses fils. L'année suivante, cette femme vénérable lui apparut dans le même lieu. Elle marchait en lisant un livre. Hermas, chargé d'en faire connaître le texte aux fidèles, le transcrivit lettre par lettre : car il ne pouvait en distinguer les mots. Il lui fallut quinze jours de jeûne et de prières, avant de pouvoir déchiffrer ces énigmes. Il y était dit que les fils d'Hermas avaient ajouté a leurs violences de la débauche et de la luxure; que sa femme se livrait à des paroles de médisance. Hermas, à raison de ces fautes, dont il était responsable, avait déjà subi de grandes peines temporelles et de cruels soucis. On l'invite à corriger les désordres de sa maison et à persévérer dans le service du Seigneur. Un jeune homme lui révèle le nom de cette dame âgée : c'est l'Eglise de Dieu, qui a été créée la première et pour qui le monde a été fait. L'Eglise ordonne à saint Hermas de faire trois copies de ses visions, quand elles seront complètes : l'une sera envoyée à Clément et l'autre à Grapta. Clément adressera la sienne aux villes étrangères, comme c'est son droit; Grapta communiquera l'autre aux veuves et aux orphelins; pour Hermas, il fera lecture de la dernière aux vieillards qui gouvernent l'église de Rome.

Dans la vision troisième, il s'agit de la structure de l'Eglise triomphante, et des trois sortes d'hommes réprouvés. Saint Hermas priait le Seigneur, et lui demandait pardon de ses offenses. La vénérable dame lui apparaît dans une campagne solitaire. Il voulait s'asseoir à la droite de l'Eglise ; mais cette dernière lui répond que cette place d'honneur est réservée aux fidèles qui ont souffert, pour Dieu, les bêtes féroces, les fouets, les prisons, les croix. Le reste siège à gauche, en attendant l'arrivée des dons et l'accomplissement des promesses : car les hommes qui ont l'espérance seront tous lavés de leurs souillures par le dernier jour. La dame fait voir ensuite à Hermas une haute tour bâtie sur les eaux avec des pierres taillées. Six jeunes gens travaillaient à sa construction; et les milliers de personnes transportaient les matériaux de l'édifice. Les pierres qui sortaient des profondeurs du sol étaient si bien polies que, placées dans le mur de la tour, elles ne laissaient paraître aucune jointure. D'autres, ramassées sur la terre, étaient travaillées et admises dans le corps de l'œuvre. Le reste, gisant au pied de la tour, ne recevait pas d'emploi. Ces pierres brutes, jetées loin de l'endroit, roulaient dans un désert, et tombaient dans le feu. L'apparition donne à saint Hermas la clef de cette vision. La tour, c'est l'Eglise. Celle-ci est bâtie au milieu des eaux, parce que les fidèles ont été et seront sauvés par cet élément. Les six jeunes hommes qui bâtissaient la tour et ceux qui apportent les pierres, sont des anges de Dieu. Les pierres taillées, jointes par-

faitement entre elles, figurent les apôtres, les évêques, les docteurs et ministres du Seigneur, tous vivants et morts. Les blocs tirés des entrailles de la terre, sont l'emblème des martyrs. Ces morceaux, recueillis sur la terre et façonnés par la main des anges pour être disposés dans la muraille, représentent les néophytes et les fidèles. Les pierres rebutées, mais que l'on garde au pied de la tour, vous rappellent l'idée des pécheurs, qui veulent faire pénitence avant l'achèvement de la tour. Voyez ces pierres jetées au loin : ce sont les fils d'iniquité, qui avaient une foi simulée et conservent leur malice. Les pierres brutes sont l'image des hommes qui crurent d'abord et n'ont pas eu de persévérance; les pierres fendues ressemblent aux esprits de division; les pierres écourtées font allusion à la foi sans les œuvres ; les pierres rondes et blanches s'appliquent aux riches, qui ne seront sauvés que par la perte de leur fortune.

Parmi ces pierres jetées au loin, il en est qui roulent dans le désert : ce sont les hérétiques ; d'autres tombent dans le feu : ce sont les pécheurs réprouvés ; d'autres voudraient s'approcher de l'eau et ne le peuvent : ce sont les pécheurs qui n'osent recevoir le baptême, à cause de la sainteté des obligations qu'il impose. « Je demandai ensuite à cette dame, continue l'auteur, si toutes ces pierres rebutées pour l'édifice auraient moyen de faire pénitence et trouveraient place dans la tour. — Elle feront pénitence, répondit-elle, mais ne pourront entrer dans cette bâtisse. Elles descendront dans un lieu très-bas, et là elles seront tourmentées jusqu'au jour où leurs péchés finiront. Mais elles sortiront du gouffre, parce qu'elles ont entendu la parole de justice. Elles seront délivrées de leurs peines, si les souvenirs des fautes qu'elles ont commises entrent dans leur cœur. Mais si cette pensée ne leur vient pas, elles seront condamnées par suite de la dureté de leur âme. »

Hermas voit ensuite sept femmes dans le voisinage de la tour : c'est la Foi, mère de l'Abstinence ; l'Abstinence, mère de la Simplicité ; la Simplicité, mère de l'Innocence ; l'Innocence, mère de la Modestie ; la Modestie, mère de la Discipline et de la Charité. Ces femmes opèrent des œuvres saintes, pures et droites : quiconque les imite aura sa place dans l'édifice de la tour, qui monte sans être encore achevée. L'Eglise fait alors à saint Hermas un discours pour exhorter les riches à secourir les pauvres, et les dignitaires de la société chrétienne à vivre dans l'esprit de discipline et de paix.

Le saint désire enfin savoir pourquoi la dame vénérable, en l'Eglise, lui apparut sous trois aspects différents. L'un des six jeunes hommes lui explique la raison de ces métamorphoses. Une première fois, l'Eglise lui semble très-âgée et assise dans une chaire, parce que lui-même, livré à ses imperfections et n'ayant qu'une foi chancelante, montrait un esprit faible et vieilli. La seconde fois, l'Eglise portait le visage de la jeunesse, malgré ses cheveux blancs, parce qu'Hermas, après avoir déposé sa faiblesse, se trouvait encouragé par l'attente de son héritage des cieux. La troisième fois, l'Eglise avait emprunté les traits de la jeunesse, de la beauté, de la joie et de la paix, parce que les hommes qui ont fait pénitence seront rajeunis et s'appuieront sur les sièges du bonheur.

A la quatrième vision, saint Hermas est averti de la tentation et des calamités qui doivent fondre sur la terre. Vingt jours après, il marchait sur la voie campanienne, priant le Seigneur d'accorder la grâce de pénitence à tous ses serviteurs coupables. Tout-à-coup s'élève un tourbillon de poussière. Le soleil paraît et lui fait découvrir une énorme bête, qui avait cent pieds de hauteur : la tête de ce monstre reflétait quatre sortes de couleurs : le noir, le rouge, le jaune et le blanc. Suivant l'interprétation de l'ange, la bête était une figure de la persécution prochaine. La couleur noire, c'est le monde ; le rouge indique le sang qui sera versé ; le jaune dit que l'épreuve purifie l'or, ou les justes ; le blanc, c'est la gloire du ciel, où habiteront les âmes pures et sans tache.

Le IIe livre d'Hermas contient des préceptes, au nombre de douze. Priant un jour dans sa maison, il y voit entrer un homme respectable, sous la forme d'un berger qui portait vêtements blancs, sac au dos et houlette à la main. Hermas reconnaît en lui le guide que le ciel lui a donné pour le reste de sa vie et prête une oreille attentive aux ordres qu'il lui communique.

1° « D'abord, dit le pasteur, croyez qu'il est un seul Dieu, créateur et providence, et qui a tout fait de rien. Il remplit tout, et possède seul l'immensité. La parole ne saurait le dépeindre, ni la pensée le comprendre. Croyez en lui, craignez-le ; et que cette crainte vous mène à l'abstinence. Soyez fidèle sur ce point, et chassez loin de vous toute concupiscence, toute iniquité. Revêtez-vous de la justice ; et, en observant ce précepte, vous vivrez de Dieu. »

2° En second lieu, le pasteur recommande à son disciple de ne point médire et de ne point écouter la médisance : car si vous écoutez des paroles malignes, vous en prenez sur vous la responsabilité. Gardez la paix avec vos semblables. Ayez la persévérance qui sauve du péché et remplit de joie votre existence. Distribuez le fruit de votre travail : donnez, sans examiner à qui vous faites l'aumône, puisque Dieu nous commande de donner à tout le

monde. Le pauvre qui vous tromperait sera jugé ; mais vous, vous resterez dans votre innocence.

3° Aimez la vérité, et que chacune de vos paroles soit sincère. Glorifiez Dieu, qui vous a donné son esprit. Or, Dieu est véridique dans son langage, et le mensonge n'habite pas en lui. Ceux qui mentent renient donc le Seigneur.

4° Le pasteur recommande à Hermas l'estime de la chasteté, lui défendant jusqu'aux pensées d'adultère et de fornication. Il lui dit de se souvenir du Seigneur à chaque moment, et qu'alors il ne péchera plus. Puis il l'avertit que l'époux doit quitter son épouse adultère ; autrement il devient complice du péché. Cependant il ne peut se marier avec une autre, sans commettre un autre adultère. Si la femme pécheresse se convertit, le mari doit la reprendre. Quand l'épouse vient à mourir, son conjoint peut convoler à de secondes noces ; mais il vaudrait mieux pour lui vivre dans l'état de viduité. Hermas demande ensuite à son ange conducteur ce qu'il faut penser de ces hommes qui prétendent que le baptême est notre seule pénitence. Le pasteur lui répond qu'il est une seule vraie pénitence complète : celle du baptême. Ceux qui retombent après avoir embrassé la foi, ne tireront pas grand profit de leurs œuvres expiatoires, parce qu'ils vivront difficilement pour Dieu : toutefois il est pour eux une rémission des péchés.

5° Gardez la paix et fuyez la colère : la colère est une folie. En vous livrant à ses accès, vous contrariez l'esprit de Dieu qui est en vous et l'obligez même à partir : c'est ainsi que l'absinthe gâte le miel et en fait disparaître toute la douceur. L'esprit de patience ne saurait donc s'allier avec l'esprit de colère.

6° « Il y a deux génies dans l'homme, ajoute le pasteur : l'un juste et l'autre injuste. L'esprit de la vertu est doux, pudique, patient et paisible. Quand il monte à votre cœur, il vous parle aussitôt de la justice, de la pudeur, de la chasteté, de la bonté, du pardon des injures, de la charité et de la piété. Quand ces pensées pénètrent votre âme, sachez que le génie du bien est avec vous ; croyez à ses paroles et faites ses œuvres. Voyez maintenant les actes du génie mauvais. Il est revêche, colère, insensé. Après l'avoir reconnu à ses fruits, vous repousserez ses avances, et ne croirez point en lui : ses œuvres sont mauvaises et ne conviennent pas au serviteur de Dieu. »

7° Il faut craindre le Seigneur et observer ses préceptes : mais ne craignez pas le démon. La crainte du Seigneur éloigne du mal et détermine à la pratique de tout bien. Ne redoutez pas le démon qui est sans force, si vous le dominez par votre vertu.

8° Abstenez-vous du mal, c'est-à-dire ne le faites pas ; ne vous abstenez pas du bien, c'est-à-dire faites-le, sans quoi vous pécheriez. Voici les œuvres bonnes : la foi, la crainte du Seigneur, la charité, la concorde, l'équité, la vérité, la patience, la chasteté. Voilà les œuvres mauvaises : l'adultère, l'ivrognerie, l'intempérance dans le manger, le luxe, le dévergondage, la contradiction, le mensonge, la calomnie, l'hypocrisie, la vengeance et le blasphème.

9° Le Pasteur dit : « Rejetez toute espèce de défiance. En priant le Seigneur, ne dites pas au dedans de vous-même : comment pourrai-je demander quelque chose à Dieu et l'obtenir de sa main, puisque je suis l'auteur de tant d'offenses envers lui ? Ne gardez jamais une telle pensée, mais jetez-vous avec tout l'amour possible entre les bras du Seigneur. Demandez sans hésitation et vous connaîtrez la miséricorde infinie. Le ciel ne vous abandonnera point, et il comblera les désirs de votre âme. Dieu ne ressemble point aux hommes, qui se souviennent des injures : il oublie les fautes et a pitié de sa créature. Purifiez donc votre cœur des souillures de ce monde, et observez les commandements qu'il vous donne par ma bouche ; vous recevrez alors toutes les grâces que vous aurez demandées, pourvu que votre prière soit accompagnée d'une ferme confiance. Si vous n'êtes pas exaucé sur le champ, croyez bien que c'est une épreuve ou une punition. Persévérez ; tôt ou tard votre demande sera entendue. Si vous abandonnez la prière, vous n'obtiendrez rien. Alors vous en imputerez la faute à vous-même et non pas à Dieu. »

10° « Bannissez la tristesse de votre cœur et n'offensez pas l'Esprit-Saint qui demeure en vous ; il s'adresserait au Seigneur et se retirerait de vous. Car l'Esprit de Dieu, qui nous a été donné dans cette chair, ne souffre pas la tristesse. Revêtez-vous donc de la joie, qui est toujours agréable au Seigneur ; et vous y trouverez le plaisir. Tout homme joyeux opère le bien, désire le bien, et méprise l'iniquité. Pour l'homme triste, il fait le mal, parce qu'il attriste l'Esprit-Saint, qui a été donné pour l'homme joyeux. Il fait encore le mal, en priant Dieu avec tristesse, en n'accusant pas d'abord ses fautes ; et il n'obtient pas ce qu'il a demandé. La prière d'un homme triste n'a pas assez de force pour monter jusqu'à l'autel du Seigneur. »

11° L'ange parle ensuite des deux sortes de prophètes que l'on rencontre dans le monde. Il faut les juger par leurs fruits : « Examinez, dans leur conduite et leurs actions, ces hommes

qui se vantent d'avoir l'esprit de Dieu. Mettez votre confiance dans l'Esprit venu du ciel et qui a la puissance. L'esprit de la terre, qui sort du démon, ne montre ni confiance, ni vertu : c'est le vide, et n'y croyez pas. Prenez une pierre et jetez-la contre le ciel ; armez-vous d'une pompe et faites jaillir l'eau en l'air. Pourriez-vous atteindre le firmament? C'est impossible. De même l'esprit terrestre demeure sans force et sans effet. Voyez maintenant la puissance des choses qui viennent d'en haut : un petit grêlon tombe sur la tête de l'homme et lui cause de la douleur ; une goutte d'eau s'échappe d'un toit, et finit par creuser la pierre. »

12° De même qu'il y a deux esprits dans le monde, il y a aussi deux sortes de plaisirs. La mauvaise concupiscence fait aimer la femme d'autrui, rechercher les richesses, désirer le luxe de la table, l'abondance des vins et la variété des jouissances. La bonne concupiscence nous pousse à la crainte de Dieu, à la confiance en lui, à l'amour du vrai, au respect de la justice et à la pratique du bien.

Après avoir donné ces douze préceptes, le pasteur dit à Hermas : « Vous connaissez maintenant ces ordonnances, observez-les. Ceux qui les apprendront, exhortez-les à faire pénitence tout le reste de leur vie. » — « Mais, répond Hermas, ces lois sont belles et grandes ; je ne sais si l'homme pourra les accomplir. » Le pasteur réplique : « Vous garderez facilement ces préceptes ; et leur joug vous sera léger. Mais si vous vous imaginez que leur pratique est impossible à l'homme, vous les négligerez. Eh bien ! si vous n'obéissez à mes ordres, vous ne serez sauvé, ni vous, ni vos fils, ni votre maison, précisément parce que vous avez cru leur observance impossible aux hommes.

Hermas dit alors : « L'homme désire garder les préceptes du Seigneur ; il n'est personne qui ne demande à Dieu de les exécuter. Mais le démon est tyrannique, et son pouvoir domine les serviteurs de Dieu. » Le pasteur répond : « Il ne saurait dominer sur les serviteurs qui aiment Dieu du fond de leurs entrailles. Le démon a le droit de tenter : il ne peut vaincre. Résistez-lui, et il prendra une fuite honteuse. Ceux qui n'ont pas une foi pleine et entière, craignent le démon, comme s'il avait sur eux de la puissance. Il tente les serviteurs de Dieu et ne perd que les âmes vides. Quand un homme a rempli ses bouteilles d'un bon vin, s'il en a laissé quelques-unes demi-pleines, il ne goûtera pas les vases entiers, parce qu'il sait bien qu'ils sont bons ; mais il goûtera les bouteilles un peu vides, dans la crainte que leur vin n'ait tourné à l'aigre. Il en arrive de même lorsque le démon tente les hommes. Ceux qui sont remplis de foi lui résistent courageusement et il se retire, ne voyant pas comment il ferait son entrée chez eux. Il s'en va donc trouver les personnes de foi incomplète, et, comme il y a du vide dans leur cœur, il s'y installe, les subjugue et les tyrannise. Je vous le répète, moi le messager de la pénitence : ne craignez pas le démon et méprisez ses menaces, qui sont sans vigueur.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

XI

De l'ornementation picturale des églises

(*Suite.*)

Cette allégorie, que les Pères apostoliques savaient très-bien, n'était que la revendication par le christianisme de son domaine primitif ; toutes les idées mythologiques n'avaient été que de véritables dérivés des principes monothéistes des premiers âges renfermant l'annonce prophétique de plusieurs mystères chrétiens. La religion ne reprenait donc ainsi sur les païens que ce qu'ils lui avaient emprunté en la dénaturant. Mais, tout en exerçant ce droit, elle devait se soustraire aux regards profanes des païens à qui les catacombes n'étaient pas inconnues, et qui y pénétraient parfois, même lorsqu'elles furent fréquentées par les chrétiens. Ceux-ci ne durent pas beaucoup les scandaliser en leur montrant des dieux populaires portant les attributs de leur rôle dans la fable. L'iconographie souterraine ne se borna pourtant pas à ces sujets équivoques. A côté des croix souvent répétées et qui ne furent pas d'abord, aux yeux des profanes, un signe évident et bien connu de la nouvelle religion, on voyait une dame romaine soutenant de ses bras un enfant, plus loin un vieillard frappait un rocher d'une verge ; un torrent en jaillissait et tombait à ses pieds en cascade écumante. La Vierge-mère était donc là, et aussi les eaux de la vie éternelle, le symbole du baptême, la source de la grâce théologique et de la sanctification par le Christ. Jonas est encore une des plus anciennes de ces figures. Rejeté sur le rivage par le poisson qui l'avait englouti pendant trois jours, il symbolise la résurrection du Dieu crucifié. Il en était de même de Daniel représenté dans la fosse aux lions qui le respectent, et des trois enfants dans la fournaise dont il sortent sans avoir rien souffert des flammes de Nabuchodonosor. Pendant les trois ou quatre premiers siècles on se plut beaucoup à décorer ainsi ces églises mys-

térieuses, ces tombeaux consacrés par le respect et la dévotion où la présence des martyrs se rehaussait singulièrement chaque jour de la célébration des saints mystères. A l'entour de ces peintures et de beaucoup d'autres fort variées, les peintres se plaisaient à répandre des arbres et des guirlandes, parures toujours mystérieuses de ces lieux de prière et de repos dans la mort. Des arcades des voûtes pratiquées dans le tuf, des compartiments simulés où se dressaient, debout ou assis, les apôtres, les prophètes ou les martyrs, préludaient aux formes que devaient adopter les églises plus visibles qu'allaient bientôt ouvrir l'affranchissement de la religion. Ces tableaux étaient presque toujours exécutés à la fresque c'est-à-dire sur un enduit de mortier de chaux et de sable fin qu'on recouvrait encore frais de couleurs à l'eau, lesquelles pénétraient dans cette couche humide et s'assimilaient en séchant de manière à ne jamais s'altérer qu'avec l'enduit lui-même. Les Romains pratiquaient très-bien ce procédé, le seul à peu près qu'il connussent, c'est à la solidité que nous devons d'avoir retrouvé si souvent des restes de peinture antique fort curieux, soit dans les ruines des anciens monuments, soit dans les nouvelles recherches des catacombes.

Il en fut de l'art du peintre dans ces souterrains mémorables, comme il en est toujours de lui dans ses évolutions à travers les temps. Il s'y développa, s'y perfectionna peu à peu, et, si l'on examine les planches multipliées par Atringhi dans son beau livre de *Roma subterranea* (1), — plus récemment par M. Perret (2), — et en dernier lieu par la savante et magnifique publication du chevalier de Rossi (3). — Si l'on visite soi-même ces espaces vénérés, devenus absolument solitaires, on s'apercevra que souvent d'un objet à l'autre il y a progrès réel dans le dessin, et même dans le travail colorié par des mains plus habiles. Au ve et peut-être encore au vi^e^ siècle, quand on n'y allait plus qu'en des pèlerinages de pieux souvenir et d'affectueuse dévotion, on dut y ajouter quelques peintures plus caractéristiques, telles que celles qui représentent certains supplices des martyrs tourmentés par les bourreaux.

Voilà quels furent le commencement et le berceau de la peinture chrétienne. Avant d'aller plus loin nous devons nous arrêter à un point essentiel du symbolisme qui se rattache à son emploi et qui importe beaucoup à l'intelligence de l'iconographie sacrée. Nous voulons parler du symbolisme des couleurs.

Rien de plus certain que ce principe, même dans la peinture antique. Il y remplaça souvent, surtout quand elle n'avait encore qu'une marche hésitante, les effets qu'elle ne pouvait produire, et si mauvaise que fut une composition, le soin de la traiter par des couleurs significatives et convenues, y suppléa plus d'une fois au talent d'imitation: il fit plus peut-être, ayant dû être longtemps le meilleur, sinon l'unique moyen de distinguer entre eux les personnages d'une peinture compliquée. Nous ne savons si avant Homère, c'est-à-dire vers 950 avant Jésus-Christ, on avait beaucoup manié le pinceau. Ce qui n'est pas douteux, c'est que rien n'était plus admis alors que le choix des couleurs spécialisé à tel ou tel personnage, puisque ce grand poëte fut le premier qui en embellit ses descriptions. Comme la nature, il donne un voile jaune et des doigts de rose à l'Aurore; la chevelure d'Apollon chez lui est blonde ou dorée, et les poëtes et les peintres, des âges suivants n'ont pas manqué de systématiser ce principe étendu, selon la remarque de Plutarque, à toutes les divinités juveniles (1). D'après ce même auteur, il paraît qu'on représentait Jupiter nu, avec une carnation très-foncée et tirant sur le brun. C'était la teinte des lutteurs, frottés de l'huile qui assouplissait et fortifiait leurs membres : on prétendait caractériser par là la force du Père des dieux et des hommes (2). — Addisson remarque, dans ses *Dialogues sur les médailles*, que les anciens habillaient de blanc l'Espérance et la Bonne-Foi; c'était aussi la couleur des ailes de la Victoire d'après Silius Italicus, qui en donne de noires à la calomnie (3). — On citerait de tels exemples à l'infini.

Mais avant tous ces peuples, qui pouvaient bien avoir emprunté ces brillantes théories aux Hébreux, ceux-ci les avaient regardées comme ayant une réelle importance. Nous savons les couleurs prescrites aux draperies du Tabernacle, aux vêtements des prêtres et des lévites. Nous nous hâtons donc d'arriver à notre objet, dont les réflexions précédentes étaient un préliminaire obligé, et nous conseillons à ceux de nos lecteurs qui voudront suivre attentivement le développement de cette question, de recourir à notre *Histoire du symbolisme* (4), et au livre de M. Portal, *Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes* (5). C'est lui qui a signalé (6) un tableau moderne de M. Delaval, sur lequel nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement et qui fut exposé au salon de 1836. Cette toile, par une louable idée de l'artiste, offrait l'application

(1) In-fol, 2 v. 1651. — (2) *Les Catacombes de Rome*, in-fol. — (3) *Inscriptiones christianæ urbis Romæ, septimo seculo antiquiores*. In-fol., Rome, 1857-1861.

(1) *Erotiques*, liv. III; Francof., p. 1363. — (2) *In Alexandrum*, p. 666. — (3) *De Bello Punico*, lib., XV. — (4) Tome. I, ch. XII. — (5) In-8, Paris, Treuttel et Wurst, 1837. — (6) P. 206.

systématisée de ces règles. C'était une *Sapho* entourée de plusieurs divinités antiques dont chacune était, comme la célèbre Lesbienne, distinguée par la couleur qui lui fut vouée autrefois. Ce retour à un moyen si simple et à la fois si ingénieux et si artistique, aurait dû être encouragé : l'histoire de l'art depuis quarante ans ne prouve pas qu'il ait été compris et imité. On aime peu à étudier, dans nos écoles modernes, l'histoire de l'art pour y puiser des ressources qui ont immortalisé les artistes anciens. On ne se doute pas de leur esthétique; on vise à l'effet par le fini de la forme, par la puissance de la couleur, qui ne font ni la vérité ni le coloris; c'est pourquoi nous trouvons si peu de peintres qui arrivent à l'idéal de la beauté chrétienne à la suite d'Ingres, de Scheffer et de Lavergne. Et pourtant que d'avantages n'offrirait pas à leur réputation le surnaturel ainsi compris!

On le voit, désormais en traitant des arts d'ornementation, nous ne pouvons plus nous séparer du symbolisme. C'est pourquoi nous avons voulu exposer tout d'abord ces préliminaires qui éclaireront notre marche, et à la suite desquels notre enseignement aura toutes ses indispensables lucidités.

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

Biographie

—

PIE IX

III

Jean Mastaï, archevêque de Spolète et évêque d'Imola.

(*Suite*).

Voilà donc le futur pape élevé au-dessus de tous les patriarches et de tous les évêques, et cependant, avant comme après sa promotion, il resta le bon et sympathique évêque d'Imola. Après sa promotion et la brillante réception que lui firent les habitants d'Imola à son retour de Rome, et qui fut suivie de plusieurs jours de fêtes et de réjouissances, le nouveau cardinal reprit son ancienne manière de vivre. Il n'y changea absolument rien, sinon qu'il substitua dans ses vêtements, la couleur rouge des cardinaux, à la couleur violette des évêques. Une heureuse circonstance vint s'ajouter à tout cela: les émoluments devinrent un peu meilleurs et furent augmentés annuellement de quelques milliers de scudi.

En-dehors des œuvres, dont nous avons parlé, le cardinal-évêque d'Imola s'était fait un rôle de conciliation et de paix. Le zèle du pasteur, dit l'abbé Pougeois, n'eut garde de laisser de côté les intérêts de la paix, l'union des citoyens, la réconciliation des opinions et des partis entre les différentes classes de la société. Il ménageait avec une délicate attention la susceptibilité des mécontents. Il se faisait tout à tous. On eût dit saint François de Sales ressuscité et placé sur le siège d'Imola. Les fidèles pouvaient faire la comparaison de l'un et l'autre. Jamais peut-être deux natures ne se rapprochèrent par un si grand nombre de côtés. Même douceur et même intrépidité ; même séduction dans la parole, et même pénétration dans l'esprit ; même modestie et même fermeté d'âme ; même noblesse et même candeur; même talent d'arriver par la modération angélique à des réformes difficiles que la violence n'aurait pas obtenues. La ressemblance se produisait jusque dans l'intérieur. Rasez la barbe de saint François de Sales, voilà les traits de Mgr Mastaï, toute sa grâce, toute sa majestueuse et charmante figure. Tous deux il suffit de les voir pour les aimer, et de les aimer pour aimer mieux ses semblables en aimant Dieu. Il y a dans ces deux physionomies un reflet inestimable qui annonce la bonté, l'amitié, la sincérité, la paix, la vivacité de l'âme et son empire illimité sur les sens, une sorte de divinisation de la matière. Avoir une pensée mauvaise devant eux, c'est impossible ; on se croirait ridicule de n'être pas saint comme eux, quand ils sont là. Que l'on ait une couronne sur la tête, ou des guirlandes de diamants autour des mains, peu importe! Ce spectacle de leur indigence volontaire fait oublier les couronnes et pâlir les pierres étincelantes; il faut bien confesser en rougissant que la vertu seule est belle, et s'incliner en voilant, comme de honteux colifichets, des ornements si recherchés. Bref, on lit dans la vie de saint François de Sales celle de l'évêque d'Imola (1). »

On a raconté de cette bonté du prélat plusieurs anecdotes touchantes. Nous en rapporterons ici seulement deux.

C'était pendant un carnaval. Le Saint-Sacrement était exposé pour les prières de Quarante-Heures, dans la cathédrale d'Imola. La nuit approchait. Le pieux évêque, absorbé par la prière, offrait une amende honorable pour ses diocésains et oubliait l'heure avancée. De l'extrémité de l'église, soudain, partent des plaintes, des cris étouffés. Ce prélat accourt. Près d'un pilier, un jeune homme étendu se mourait ; frappé d'un poignard dans une rixe, il venait de se réfugier dans le lieu saint. Mgr Mastaï le

(1) *Histoire de Pie IX et de son pontificat*, t. I, p. 2, 6

prend dans ses bras et se dispose à le porter dans la sacristie ou au palais épiscopal. A ce moment, les meurtriers pénètrent furieux dans l'église; ils veulent en arracher leur victime pour l'achever dehors; mais, dans l'évêque d'Imola, que la prière et le jeûne ont sanctifié, il y a encore le jeune Mastaï de vingt ans. Il fait tête aux assassins, sa dignité les intimide, sa parole éloquente les écrase, ils reculent et se laissent chasser. Seul avec le jeune homme, l'évêque lui prodigue des soins maternels, le console, l'encourage, puis, comprenant que tout est perdu, là, au pied d'un pilier, dans la solitude obscure, il l'absout, le bénit, l'aide à bien mourir.

A cette anecdote, que me fournit Villefranche, s'en joint une autre que j'emprunte à l'abbé Gillet.

On devrait supposer qu'un évêque qui s'employait de tout son pouvoir aux soins corporels et spirituels de ses ouailles, qui leur consacrait son zèle, son expérience et sa fortune matérielle, on devrait supposer, dis-je, qu'un tel évêque recueillait les témoignages de la plus sincère gratitude de la part des autorités civiles. On devrait supposer que celui qui était le fondateur et la providence d'orphelinats, de maisons de refuge, d'établissements académiques, que le bienfaiteur des pauvres et le défenseur des opprimés était regardé par les magistrats de la ville comme un ange envoyé par la Providence. Il n'en était rien. L'évêque, que tout le monde révérait, n'avait pas d'ennemi plus acharné que le maire de sa ville épiscopale. Le gonfalonier d'Imola, l'homme des mesures extrêmes, l'amateur des peines afflictives, éprouvait une répulsion profonde pour le doux prélat qui était toujours enclin à l'indulgence et à la conciliation. Le cardinal avait beaucoup souffert de cette antipathie de son maire : il devait, peu de temps avant son départ, essuyer encore de sa part une nouvelle injure.

La pieuse épouse du gonfalonier tâcha de réconcilier les deux adversaires en unissant le cardinal à sa maison par un lien de parenté spirituelle. Elle le pria de vouloir bien être parrain de l'enfant qu'elle allait bientôt mettre au monde. L'évêque accueillit cette pensée avec joie. « Volontiers, » répondit-il, « et comme je suis heureux de pouvoir me concilier un ami de plus! » Une difficulté restait encore à surmonter. La dame savait fort bien que son mari ne consentirait que très-difficilement à accepter le cardinal comme parrain de son enfant. Elle se décida, avec beaucoup de peine, à confier ses appréhensions au prélat lui-même.

« N'est-ce que cela? » répondit-il en souriant, « eh bien, ma fille, je m'en charge; je lui en ferai moi-même la demande. »

Il la fit le jour suivant. Il se rencontra avec le magistrat au Conseil de la Commission administrative de l'hospice civil. A la fin de la séance, l'évêque s'adressa au gonfalonier et lui dit du ton le plus affectueux : « Mon cher comte, recevez mes félicitations. Hier, la comtesse, votre épouse, m'a communiqué la nouvelle de votre bonheur commun. Dieu vous prépare une grande joie; je m'en réjouis bien sincèrement. Mais, avez-vous déjà choisi un parrain? » — « Pas encore, » répondit froidement l'interlocuteur.—« Tant mieux, » répondit vivement le prélat, « voulez-vous me faire l'honneur de m'accepter pour parrain de votre enfant?» —« Vous? vous? un libéral? Jamais, non, jamais! » répondit le gonfalonier avec violence; et au mépris des plus vulgaires convenances, il tourna le dos au cardinal.

C'était dur. Le noble cœur du comte Mastaï eût facilement oublié l'injure ; mais ce qui l'affecta le plus sensiblement fut la haine implacable qui avait provoqué l'outrage. Il ne désespéra pas cependant de changer ce cœur ulcéré, et un mois plus tard le pontife renouvela sa demande, et le magistrat tout confus et tout rayonnant l'accepta avec reconnaissance. Il est vrai que les circonstances étaient bien changées. Voici les termes dans lesquels le prélat lui présenta cette seconde fois sa requête : « Monsieur le comte, vous avez refusé l'évêque d'Imola comme parrain de votre enfant, voudriez vous accepter à sa place l'évêque de Rome? » C'était au Quirinal que cette demande fut adressée, au vindicatif gonfalonier qui s'y était rendu à la tête d'une députation des notables d'Imola. Son interlocuteur, le cardinal-évêque d'Imola, le comte Jean-Marie Mastaï Feretti, se nommait alors le Pape Pie IX.

IV

Son élection au Souverain-Pontificat.

Le cardinal Mastaï présidait, à Imola, dans les premiers jours de juin, la retraite bis-annuelle de son clergé, lorsqu'on apprit la mort du pape Grégoire XVI. L'évêque était en prière dans son oratoire particulier; son valet de chambre lui remit la dépêche funèbre; mais, autant l'un était tranquille, autant l'autre tremblait de tous ses membres. « Qu'as-tu donc, Baladelli? lui dit le cardinal. — « Eminence, répondit-il, je crains bien qu'Imola ne vous revoie jamais. » Et le cardinal se mit à rire de la prophétie de son valet de chambre. « Eh bien, dit-il, en lui frappant familièrement sur l'épaule, si Dieu veut faire un miracle, nous allons lui demander tout de suite d'en faire deux. Qu'il attendrisse le cœur de notre bon Baladelli, et qu'il le décide lui aussi à quitter sa

chère ville d'Imola, et à venir à Rome avec sa femme et son enfant. » — Pour élever le cardinal au souverain-pontificat, il ne fallait, dans son opinion, rien de moins qu'un miracle.

L'amour de ses devoirs, aussi bien que sa modestie, l'avait tenu jusque là, dans sa ville épiscopale, en quelque sorte captif, comme la sentinelle à son poste. Il ne sortait pas. Rome elle-même ne le voyait que très-rarement pour affaires, en toute simplicité, sans rien faire, je ne dis pas pour se faire valoir, mais même pour se produire. Néanmoins sa réputation de piété, de bonté, d'intégrité parfaite, de talent et de sainteté s'était répandus dans les Etats de l'Eglise. A Rome, le peuple qui l'avait connu, qui l'avait vu à l'œuvre d'abord dans l'établissement du pauvre maçon, ensuite à l'hospice Saint-Michel, le peuple, lorsqu'il voyait passer le cardinal Mastaï, disait : « Voilà le futur Pape, Dieu nous le donnera. » Telle était aussi la pensée des fidèles d'Imola, et, chose singulière, c'avait été aussi la pensée des habitants de Spolète, qui cependant n'avaient garde de s'exprimer à si haute voix. « Si le bon Dieu nous entendait, disait une bonne vieille, il nous prendrait au mot et nous ne l'aurions plus. »

La *vecchietta* ne se doutait guère qu'en de certaines conditions, la voix du peuple est la voix de Dieu. Malgré les constantes prédictions de la ville et de la province, Mgr Mastaï était cependant fort loin de prévoir qu'il dût monter sur le trône de saint Pierre. L'abbé Pougeois, fait, à ce propos, ces justes réflexions : « Les ambitieux, dit-il, désirent les charges sans les mériter, les autres les méritent sans les désirer. Ceux-là y voient des honneurs et des agréments, ceux-ci un fardeau et des peines; les premiers y mettent le pied comme sur des degrés par où l'on monte, les seconds s'en éloignent comme d'un sommet d'où l'on penche vers l'abîme. Quand Dieu se retire, l'ambition réussit et la communauté est en péril; quand Dieu s'en mêle, le mérite est couronné et la société est florissante. Nulle part la main divine n'apparaît aussi manifestement que dans le choix des hommes destinés à tenir le gouvernail de l'Eglise. Plus les temps sont orageux, plus Dieu intervient avec éclat, en déjouant les calculs de l'homme, calculs d'orgueil et de convoitise dans les uns, calculs d'humilité et d'effacement dans les autres. La modestie de l'évêque d'Imola ne l'élevait pas même au calcul des humbles ; il croyait son front si peu fait pour la tiare, que sa pensée n'était pas même préoccupée du souci d'écarter ce redoutable honneur (1). »

Le comte Mastaï acheva tranquillement les exercices de la retraite pastorale ; puis célébra, pour le Pape défunt, le service d'obligation, et prit en toute simplicité, la route de Rome. Il emmenait avec lui le chanoine Stella, son secrétaire, et quelques serviteurs, parmi lesquels Baladelli. Au départ d'Imola, une multitude sympathique entourait la voiture; on entendait, de tous côtés, des soupirs et des craintes. « Surtout revenez-nous ! disait-on. Ils vont vous nommer Pape et nous ne vous reverrons plus ! » Le cardinal prit par Sinigaglia, Lorette et Spolète. Partout où s'arrêtait la voiture, soit, pour changer de chevaux, soit pour les repas, partout, mais surtout dans les localités où il était connu, la foule entourait le cardinal se rendant au conclave. Et lorsqu'on apercevait la douce figure de l'évêque d'Imola, lorsqu'on apprenait que c'était le cardinal, aimé du peuple, tous lui offraient des témoignages non équivoques de leur vénération.

A Fossombrone, dans la Marche d'Urbin et Pésaro, la voiture, arrêtée pendant quelques minutes, était naturellement accostée de la foule. Tout à coup, descendant du haut des airs, une colombe blanche vient se poser sur la voiture. La foule bat des mains et pousse à l'envi l'harmonieuse et expressive acclamation familière au peuple des Etats pontificaux : « Evviva ! Evviva ! » Mais comme les cris n'effrayent pas la colombe, la pensée vient aux spectateurs que cette apparition est un présage. Quelques-uns peut-être se rappellent ce futur roi de Rome, Tarquin l'Ancien, sur lequel un aigle se posa, au moment où, pour la première fois, il se rendait dans la ville éternelle, d'autres songent au pape saint Fabien, qu'une colombe avait de même désigné aux suffrages du peuple et des évêques, et les acclamations redoublent : « Evviva ! Evviva ! Voilà le Pape ! » On prend un grand roseau comme il en pousse au bord des fossés en Italie, et l'on frappe doucement l'oiseau; il s'envole, mais il revient, reprend sa place sur la voiture et y demeure immobile. Alors, l'enthousiasme est au comble : « Oui, voilà le Pape ! le Pape de la colombe ! » On les suivit en courant jusqu'aux portes de la ville. Là seulement l'oiseau reprit son vol et alla se reposer sur la porte même de la prison, où étaient détenus plusieurs condamnés politiques.

Le 12 juin au soir, le cardinal Mastaï arriva dans la Ville Eternelle, et descendit tranquillement, sur la place de l'Ara-Cœli, chez le correspondant ordinaire de son évêché. Le lendemain, il assistait à la clôture des cérémonies funèbres du Pontife défunt : elles commencent le surlendemain de la mort du Pape et durent neuf jours ; de là, leur nom de *novendiales*. Le 14 juin, les cardinaux entrèrent au conclave.

JUSTIN FÉVRE,
protonotaire apostolique.

(1) *Hist. de Pie IX*, t. I, p. 72.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Lettre du cardinal-vicaire aux curés de Rome. — M. l'abbé Dusserre nommé à l'évêché de Constantine. — Les assassins Barré et Lebiez et la libre pensée. — Première procession à Londres depuis trois siècles. — Bref de Léon XIII aux membres du Piusverein suisse. — Le P. Germain nommé directeur de l'Observatoire astronomique de Rio de Janeiro.

9 août 1878.

Rome. — En exécution des ordres de Notre-Saint-Père le Pape, contenus dans la lettre de Sa Sainteté au cardinal Monaco La Valetta, que nous avons récemment reproduite, l'Eme vicaire général vient d'adresser aux curés de Rome l'instruction suivante :

« Notre Très-Saint-Père le Pape Léon XIII, Pasteur suprême de toute l'Eglise, et d'une manière spéciale de sa chère Eglise de Rome, laquelle, en Lui et par Lui, possède, par l'ordination divine, la primauté de la puissance ordinaire sur toutes les Eglises de l'univers, et est la mère et la maîtresse de tous les fidèles (*Conc. Ludg.* II et Vatic.), en même temps qu'il est rempli de douleur pour les persécutions que souffre désormais en tous lieux la sainte Eglise de Jésus-Christ, est profondément affligé par les efforts que l'on fait ici, à Rome, afin de ravir du cœur des Romains le précieux trésor de la foi. Une des choses qui abreuvent le plus d'amertume le cœur paternel du Saint-Père, comme on le voit par la Lettre qu'Il a daigné m'adresser à la date du 26 juin dernier, c'est l'empressement avec lequel des hérétiques de diverses sectes sont venus s'établir ici, à Rome, et y font école d'hérésie pour pervertir ce peuple et pour tendre des embûches en particulier à la jeunesse imprévoyante et facile à se plier à l'erreur aussi bien qu'au vice.

« Il n'est que trop vrai aujourd'hui, le mot que le martyr Cyprien écrivait au saint Pontife Corneille, que la hardiesse des hérétiques était telle qu'ils osaient pousser leur barque jusqu'à la Chaire de Pierre et à l'Eglise principale dont l'unité sacerdotale tire son origne. Mais, d'autre part, il y a toute raison d'espérer qu'on verra se réaliser ce que le saint martyr ajoutait aussitôt, savoir que les hérétiques ne réfléchissent pas qu'il s'agit des Romains, dont la foi a été célébrée dans tout le monde par l'apôtre Paul (*Rom.*, I, 8), de sorte que la perfidie ne trouve pas accès chez eux. (Cypr. *Epis. ad Corn.* — Ed. Balluz, p. 86).

Les efforts que font à Rome, depuis qu'elle a été enlevée au gouvernement temporel du Saint-Siège, les hérétiques et les sectaires, avec l'or qu'ils reçoivent en grande quantité des pays d'outre-mer, sont vraiment grands. Outre plusieurs temples et salle de conférences qu'ils ont érigés dans les rues les plus populeuses comme par insulte, on a ouvert jusqu'à dix écoles de garçons et de filles, ainsi que plusieurs pensionnats et asiles dirigés par des protestants, avec l'intention bien déclarée de répandre le poison de leurs erreurs conjointement avec le pain et les secours matériels, dont ils sont prodigues envers leurs auditeurs et leurs écoliers, abusant de la misère toujours croissante au sein de cette population. Mais, à la gloire de Dieu et à l'honneur des fidèles de Rome, j'ai la consolation de pouvoir proclamer avec saint Cyprien, cité plus haut, que, quelque grands et séduisants à l'excès que soient les efforts des hérétiques, ils ne réussissent guère dans leurs desseins impies ; leurs conquêtes sont bien rares, et bien moindres parmi les Romains que parmi les personnes venues à Rome dans ces dernières années. Néanmoins, et les Romains et ceux qui accourent de toutes parts à Rome, se trouvent en péril de perdre la foi, don très-précieux et fondement de tous les biens célestes, s'ils ne sont pas prémunis contre les fraudes et les séductions de l'hérésie.

« C'est chose vraiment déplorable qu'on ait à prémunir les Romains contre l'hérésie protégée et favorisée dans leur Cité, chef et centre de l'Eglise de Jésus-Christ. Mais puisque nous sommes contraints de voir cette Cité sainte profanée et l'hérésie lever la tête sous les yeux du Maître infaillible de la foi et provoquer le peuple romain à la rebellion contre l'Eglise romaine, qui en est la plus grande gloire, j'ai cru que mon office m'imposait le devoir de rappeler à la mémoire de tous que les apostats, les hérétiques et les schismatiques, de quelque sectes qu'ils soient et de quelque nom qu'on les appelle, encourent l'excommunication majeure réservée spécialement au Souverain-Pontife, et j'ai jugé aussi nécessaire de tracer quelques règles au moyen desquelles, avec l'aide des curés et des confesseurs, les fidèles seraient avertis de leurs devoirs en présence des embûches trompeuses des hérétiques.

Ces règles ont été soumises, comme il est d'obligation, au jugement suprême du Saint-Père, qui, après avoir entendu l'avis d'une congrégation d'éminentissimes cardinaux, mes collègues, les a sanctionnées dans les termes suivants :

1° Encourent l'excommunication majeure réservée le plus spécialement au Pape tous ceux qui, même sans l'intention d'adhérer à l'hérésie et par seul respect humain, donnent leur nom aux sectes des hérétiques, de quelque dénomination qu'elles soient.

« 2° A plus forte raison, encourent la même peine ceux qui prennent part aux fonctions acatholiques ou *services*, comme on dit communément, ou qui écoutent le prédicant avec l'intention de se rendre à lui, dans le cas, selon leur expression impie, qu'il les persuade.

« 3° Encourent aussi la même excommunication ceux qui, s'étant faits les auteurs de la ruine d'autrui, introduisent de quelque manière que ce soit et font aller les autres dans les salles et dans les temples des hérétiques pour entendre les *conférences*.

« 4° Et, enfin, sont également frappés de la même peine tous ceux qui publient par des imprimés les invitations aux dites conférences et leur programme, à cause de l'aide qu'ils prêtent par une telle action à la propagation ou à la confirmation de l'hérésie.

« Il est sévèrement défendu d'entrer par pure curiosité, sciemment, dans les salles et dans les temples des protestants à l'heure des conférences ; et tous ceux-là pèchent aussi gravement qui, par pure curiosité, écoutent les conférences des protestants et assistent, ne fût-ce que matériellement, aux cérémonies acatholiques, ainsi que les artistes qui, même dans le seul but du gain, vont chanter ou faire de la musique dans les temples protestants, et les typographes, même subalternes, qui, pour n'être pas congédiés par leurs chefs, composent les caractères pour l'impression des livres des hérétiques ; avec ceci de plus que, s'il s'agit des livres des hérétiques où l'on enseigne ou soutient l'hérésie, même des typographes secondaires, encourent l'excommunication majeure spécialement réservée au Pape.

« Ne sont point excusés de péché mortel les architectes, les entrepreneurs et chefs ouvriers qui prêtent leur concours et travaillent pour la construction et l'ornement de quelque temple protestant. Quant aux maçons et autres ouvriers subalternes, ils pourront être excusés du péché, pourvu que, dans leur fait, il n'y ait pas de scandale et que le travail ne se fasse pas en mépris de la religion catholique. Mais on remet à tout le soin et à toute la diligence des curés et des confesseurs d'instruire ces pauvres gens, que c'est un devoir de s'abstenir même de cette œuvre matérielle, lorsque le travail est regardé communément comme un signe de manifestation de fausse religion ; et lorsque l'œuvre elle-même renferme une chose quelconque, qui par elle seule et directement signifie soit une réprobation du culte catholique, soit une approbation du culte hérétique réprouvé ; ou lorsqu'il est constaté qu'ils sont astreints ou appelés à travailler par les hérétiques en mépris de la religion catholique ; de plus, en aucun cas, il n'est permis d'avoir intention de coopérer au culte hérétique.

« Bien plus, enfin, se rendent coupables d'un énorme péché les pères et les mères qui, vraiment cruels envers les âmes de leurs fils, les envoient aux écoles des protestants ou, pis encore, les contraignent d'y aller. Ils est évident que de tels parents sont tout à fait condamnables et réprouvables pour un pareil méfait, et que l'on doit travailler à les ramener de toutes les manières possibles ; en attendant, ils doivent être tenus pour manifestement incapables et indignes des sacrements, tant qu'ils n'auront point retiré leurs fils de si coupables écoles.

« Les enfants eux-mêmes, à considérer la chose en soi, se rendent certainement coupables de péché grave en allant à de telles écoles. Mais, dans le cas d'une vraie coaction, le confesseur, après avoir pesé les circonstances de personnes et de fait, appliquera à leur égard les règles indiquées par des auteurs approuvés pour de semblables cas.

« Que les révérends curés aient soin d'entretenir ces perscriptions dans l'esprit des fidèles, et de lire cette instruction à la messe paroissiale ou dans une autre fonction plus fréquentée aux jours de fête.

« Rome, du Vicariat, le 12 juillet 1878.

« R. Card. Vicaire. »

France. — Par décret du Président de la République, en date du 31 juillet 1878, M. l'abbé Dusserre, vicaire général d'Alger, a été nommé à l'évêché de Constantine, en remplacement de Mgr Robert, transféré à l'évêché de Marseille. Mgr Auguste-Prosper Dusserre appartient à une famille de l'Ardèche. Il est né en 1833, venu fort jeune en Algérie, où son père fut nommé à un emploi dans l'administration des douanes, il fit toutes ses études au séminaire d'Alger, fut ordonné prêtre en 1856 et exerça le saint ministère pendant plusieurs années dans le diocèse. Ensuite il fut appelé comme professeur de philosophie à l'institution secondaire ecclésiastique de Saint-Eugène. Nommé chanoine honoraire en 1867, il fut, l'année suivante, supérieur de l'institution Saint-Eugène, qui prit le nom d'institution Saint-Louis, et en même temps vicaire général honoraire. Il devint vicaire général titulaire en 1870 et archidiacre de Notre-Dame des Victoires ; il était protonotaire apostolique depuis un an.

Nous n'avons pas coutume de parler des crimes, ni des châtiments dont la justice humaine les punit. Mais nous devons faire une exception pour l'assassinat de la femme Gillet, à cause du grave enseignement qui s'en dégage. La femme Gillet était une laitière de Paris, qui possédait une douzaine de mille francs d'économies. Pour la voler, deux jeunes gens n'ont pas hésité à l'assassiner, puis à dépecer son cadavre pour s'en débarrasser plus aisément. Jusqu'ici, rien d'inouï, malheureusement. Mais ce qui a surtout frappé la conscience publique, c'est que ces misérables sont devenus assassins en conséquence de leur incrédulité. Tous deux avaient reçu une brillante instruction au lycée d'Angers. L'un était devenu agent d'affaires,

après avoir été clerc de notaire; l'autre était étudiant en médecine. Ce dernier, nommé Lebiez, allait devenir gérant du journal le *Père Duchène*, que M. Buffenoir se disposait à fonder, avec de l'argent à lui fourni par une dame allemande. Il avait été adressé au futur directeur du journal radical par un sieur Armandru, avec cette lettre de recommandation : « Je vous adresse un de mes bons amis... Il est tout à fait des nôtres; il mérite toutes vos sympathies et j'ai en lui toute confiance. » C'est en attendant la fondation du journal que Lebiez a assassiné l'infortunée laitière. Et quelques jours après l'assassinat, il faisait tranquillement une conférence publique sur *le Darwinisme et l'Eglise*, où il professait l'athéisme et le matérialisme, et soutenait « qu'au banquet de la nature il n'y a pas de place pour tout le monde, » et par conséquent « le plus fort tend à étouffer le plus faible. » C'était la justification doctrinale de son crime. L'autre assassin, Barré, devait aussi écrire dans le journal. De sorte que, si la Providence ne les avait pas fait découvrir, tous deux feraient aujourd'hui leur partie dans le concert radical, et prêcheraient chaque matin le mépris de la religion et la haine du prêtre. Besogne tout à fait digne d'eux! La cour d'assises de la Seine les a condamnés à mort.

Angleterre. — Les journaux catholiques anglais nous apportent une nouvelle très-caractéristique que nous sommes heureux de reproduire. Depuis plus de trois siècles et demi, la ville de Londres n'avait pas assisté au spectacle imposant d'une procession. Cette année-ci, une procession solennelle est sortie, le jour de Saint-Louis de Gonzague, de l'église du même nom. La statue de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle du Saint étaient portées par des jeunes gens; des jeunes filles vêtues de blanc jetaient des fleurs; des dames de la plus haute aristocratie précédaient le dais, dont les cordons étaient tenus par des membres éminents de la haute société anglaise. Des corps de musiciens rehaussaient par leurs accords l'éclat de la procession qui avait attiré une foule énorme et respectueuse sur son parcours.

Quelle leçon pour nos radicaux! mais ils se garderont bien d'en profiter.

Suisse. — M. le comte Scherer de Boccard, président du Piusverein suisse, ou Association de Pie IX, en Suisse, vient de recevoir de N. S. P. le Pape Léon XIII le Bref suivant :

« Léon XIII, Pape. — Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Plus l'Association suisse de Pie IX, que vous présidez, se montre active et utile, plus Nous avons eu pour agréables les hommages que vous Nous avez présentés, tant en votre nom propre qu'au sien. La douleur amère que Nous ont fait éprouver la persécution et l'oppression de la religion catholique dans certains cantons, où elle florissait autrefois, a été bien adoucie par la foi et la constance qui vous rendent si dévoué envers cette Chaire de Pierre. Ces choses ne se trouvent pas seulement exprimées dans votre lettre ; elles sont confirmées par l'éloquence des faits, par le nombre chaque jour croissant de vos associés, par les très-nobles sentiments du sexe faible lui-même, une à votre société, lequel, plus affligé des tribulations de l'Eglise que de ses propres tribulations, se déclare prêt à les faire cesser au prix de tous les biens et de la vie elle-même. C'est ce que Nous avons lu, non sans en être profondément touché, dans l'Adresse des dames appartenant à l'Association de Pie IX. Que ne peut-on attendre d'une piété si solide, d'un si grand amour envers l'Eglise, de l'action commune des deux sexes, pour la défense, l'affermissement et le progrès de notre très-sainte religion, alors que le développement quotidien de votre Société, au milieu des embûches, des dangers et des vexations, promettent à vos travaux des fruits toujours plus abondants?

« Puisse Dieu faire tourner à bien cet heureux présage et vous communiquer sa force, afin que par votre zèle, vos efforts et vos soins, la part qui vous est échue dans la vigne du Seigneur, quoi que puisse tenter pour la détruire le sanglier sorti des bois, non-seulement soit remise dans son premier état, mais qu'elle pousse plus vigoureusement, et devienne plus fertile. C'est là l'inestimable couronne que Nous implorons pour votre Société, et en même temps, comme gage de la faveur céleste et de Notre bienveillance paternelle, Nous vous donnons, cher Fils, ainsi qu'au conseil général et à tous les membres, du fond du cœur, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 16 mai 1878, la première année de Notre Pontificat. » LEON P. P. XIII.

Brésil. — L'empereur don Pedro vient de confier à un capucin, le P. Germain d'Annecy, la direction de l'observatoire astronomique de Rio-de-Janeiro. Ce religieux a été appelé du petit séminaire de Saint-Paul (Brésil), où il donnait avec grande renommée le cours de mathémathiques. Ce fait n'a rien d'extraordinaire pour ceux qui connaissent le nom de Copernic, du chanoine de Thiern, et du jésuite Secchi, le plus célèbre météorologiste moderne et l'un des premiers astronomes de ce siècle; mais il est assez important pour ces fanatiques qui, par mauvaise foi et par ignorance, croient qu'il y a incompatibilité entre la science et la soutane du prêtre ou le froc du religieux.

P. d'Hauterive.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, x, 23-37.)

Amour de Dieu et du Prochain.

Quelle gloire et quelle félicité, mes chers frères, pour de pauvres pêcheurs, d'être admis à l'audience, et reçus dans l'intimité de Celui que tant de prophètes et de monarques ont en vain désiré voir et entendre! Mais ne jalousons pas les disciples; car en écoutant, avec une attention respectueuse, et en pratiquant, avec une fidélité persévérante, les vérités de la religion et les préceptes de la morale, prêchés par le Rédempteur et consignés dans l'Evangile; en visitant pieusement Jésus-Christ dans le tabernacle, et en le recevant saintement dans notre cœur, nous avons presqu'autant d'honneur et de consolation que les apôtres, et notre part, comme notre mérite, n'est certes point médiocre, d'après ces paroles : « Heureux ceux qui croient sans avoir vu ! »

Les demandes et les réponses mutuelles de ce docteur de la loi et du Maître du Ciel nous fourniront l'occasion de parler de l'amour de Dieu et du prochain.

I. — « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toute votre force et de tout votre esprit. »

Qu'est-ce donc qu'aimer Dieu de tout son cœur? C'est le lui donner tout entier, depuis le matin de l'existence jusqu'au soir de la vie; c'est en faire un temple, où s'offre, à l'Eternel, un sacrifice d'agréable odeur; où retentit, à la gloire de la Majesté des majestés, un concert de louanges et de bénédictions; où brûle, en présence du Seigneur, l'encens de la prière; où monte, à la face du Très-Haut, le parfum de toutes les vertus. « Celui qui aime Dieu de tout son cœur, lisons-nous dans l'Imitation, ne craint ni la mort, ni les supplices, ni le jugement, ni l'enfer, parce que l'amour parfait nous donne un sûr accès près de Dieu — il veut seul posséder notre cœur, et s'y asseoir, comme un monarque sur son trône. » (L. II. c. I et VII). C'est pourquoi, dit saint Chrysostome, aimons Dieu pour lui-même... aimons-le comme il doit être aimé; aimer Dieu, c'est déjà au centre de la béatitude, déjà transporté dans le ciel : c'est là la source de toutes les délices, le comble de tous les honneurs. » Néanmoins, que de personnes chérissent tout autre chose que le Créateur. Il y a, s'écriait un orateur célèbre, des hommes qui aiment un chien et n'aiment pas Dieu! (Lacord). Ne soyons pas du nombre, afin de ne pas encourir ce châtiment : « Qui n'aime point le Seigneur est maudit. » (I Cor , XVI-22).

Qu'est-ce qu'aimer Dieu de toute son âme? C'est continuellement se rappeler qu'il l'a faite à sa ressemblance, et n'a point reculé devant les tortures les plus affreuses, pour l'arracher à l'esclavage du prince des ténèbres, et lui rouvrir les portes du royaume des cieux; c'est l'orner des attraits de la grâce, et la charger du fruit des bonnes œuvres; c'est la rendre « semblable à l'image du Fils de Dieu, » dit saint Paul (Rom, VIII-29) pour qu'elle soit digne d'embellir le palais de l'immortel Roi des siècles. Oseraient-ils prétendre qu'ils aiment le Seigneur de toute leur âme, ceux qui, loin de travailler à la sanctifier, s'ingénient à la dégrader, la couvrent des souillures de l'iniquité, ne la purifient pas dans les eaux de la pénitence, ne la nourrissent pas du pain de l'Eucharistie, se moquent de ces paroles : « Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il a le malheur de perdre son âme? » Ce sont de tels sujets que vise l'Apôtre, quand il s'écrie : « Malédiction sur quiconque n'aime pas le Seigneur! »

Qu'est-ce qu'aimer Dieu de toute sa force! C'est suivre cette maxime de l'Evangile : « Le royaume des cieux souffre violence, et il faut se violenter, pour le conquérir. » C'est lutter, avec une bravoure infatigable, contre les dérèglements de la nature, les scandales du siècle et les assauts du démon. Mais au lieu de crucifier leur chair avec ses défauts et ses convoitises, loin d'opposer la moindre résistance à l'entraînement des tentations, à la peste des exemples et au choc des passions, quantité de chrétiens recherchent les occasions du mal avec une ardeur fiévreuse, courent au-devant du péril, y succombent misérablement, « car celui qui aime le danger y périra. »

Qu'est-ce enfin qu'aimer Dieu de tout son esprit? C'est se pénétrer de la nécessité du salut, se vouer à l'étude des commandements, s'appliquer à la connaissance des devoirs d'état: c'est songer au Seigneur, dès notre réveil, et lui présenter nos hommages, à notre lever; c'est avoir une intention droite, dans toutes les pensées, paroles et actions de la journée, suivant ces mots apostoliques : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou n'importe quelle autre

chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu »; c'est réfléchir à l'incertitude de la mort, à la sévérité du jugement, à l'horreur de l'enfer, à la félicité du paradis, pour s'exciter à fuir le mal et à pratiquer le bien, et à mériter ainsi la récompense du bon serviteur. Peuvent-ils assurer qu'ils aiment Dieu de tout leur esprit, ceux qui font absolument le contraire de ce que vous venez d'entendre? Non; par conséquent, s'ils ne se corrigent, point de ciel pour eux! Je ne cesserai donc, mes chers frères, de vous redire avec le divin Maître : « Chérissez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toute votre force et de tout votre esprit; faites cela dans ce monde, et vous vivrez éternellement dans l'autre. »

II. — Mais un père ne croit point qu'on l'affectionne, si l'on déteste ses enfants; or, l'Eternel étant le Père de tous les hommes, si nous les haïssons, nous ne saurions prétendre que nous aimons réellement le Seigneur. « Aimer Dieu, c'est, déclare Jésus-Christ, le plus grand et le premier commandement; et voici le second, qui lui ressemble : aimer son prochain comme soi-même; dans ces deux prescriptions se trouvent compris toute la loi et les prophètes. » (Matth. XXII). « Si, nous affirme saint Jean, quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur; comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas? » (I Joan.) « Combien donc, observe saint Clément d'Alexandrie, l'Evangéliste a raison de dire que celui qui n'aime pas son frère est un homicide, enfant de Caïn, esclave du démon; qu'il ne participe pas à la charité de Jésus-Christ; qu'il n'a pas l'espérance des biens éternels; que toutes ses œuvres sont mortes et stériles; qu'il n'est pas un rejeton de la vigne céleste que Jésus-Christ est venu planter; qu'il sera arraché de terre et jeté au feu. »

L'amour de Dieu et celui du prochain sont l'un à l'autre ce qu'est le ruisseau à la source; la racine, à la tige; la fleur, au fruit; le rayon, au soleil. Pour graver profondément ces vérités dans notre mémoire, le Sauveur met en scène un malheureux criblé de blessures, et digne des secours les plus prompts; deux hommes ayant la cruauté de passer outre, bien que leur caractère sacré les oblige doublement à venir en aide à la victime; et un étranger prodiguant à celle-ci des soins tout paternels. Cette parabole émouvante ne nous dit-elle pas, d'un côté, combien c'est barbare et criminel de ne pas soulager les nécessiteux, quand on y est tenu par état, ou qu'on a les moyens de le faire; de l'autre, combien c'est louable et méritoire de pratiquer envers ses semblables des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle? Ainsi, d'après saint Jérôme, faisaient les premiers chrétiens; leur conduite pénétrait d'admiration les idolâtres : « Regardez, s'écriaient-ils, comme les chrétiens s'entr'aiment, comme ils sont empressés à se rendre toute sorte de services, à se pardonner tous les déplaisirs qu'ils peuvent s'être occasionnés, à se relâcher de leurs droits, pour le bien de la paix; voyez comme ils bravent la mort, quand il s'agit de secourir leurs frères; comme ils les visitent dans les prisons, comme ils les assistent dans les chaînes, comme ils les encouragent dans les supplices, comme ils s'exposent à mille dangers pour leur rendre tous les devoirs de la charité! »

Si nous imitions de pareils modèles, mes chers frères, les justices de paix et les cours d'assises n'auraient plus de raison d'être.

Résolutions.—Concluons par ce passage d'un éminent cardinal : « Ce que dit le Sauveur au docteur de la loi, il nous le dit à tous : Allez et faites de même : que votre charité soit universelle comme celle du Samaritain, sans distinction de pays et de culte; il suffit d'être homme pour avoir droit à votre assistance. Allez et faites de même : que votre charité soit compatissante comme celle du Samaritain; songez que les maux qui affligent vos frères, vous pourriez les éprouver; ayez pour eux la commisération que vous désireriez. Allez et faites de même : que votre charité soit généreuse comme celle du Samaritain; vous n'avez reçu les biens de la terre que pour cet usage; en vous les donnant, la Providence vous a établi son ministre et le dispensateur de ses dons. Allez et faites de même : que votre charité soit active comme celle du Samaritain; il est une infinité de malheurs que de simples dons ne peuvent soulager; rendez à vos frères des services aussi multipliés que leurs besoins, aussi variés que leurs maux. Allez et faites de même : que votre charité soit laborieuse comme celle du Samaritain; au mérite de la bienfaisance joignez celui des sacrifices; retranchez-vous d'autres satisfactions, pour vous procurer celle d'obliger; vos bienfaits auront un plus grand prix quand ils seront le fruit de vos privations. Allez et faites de même : que votre charité soit prévoyante comme celle du Samaritain; ne pensez pas seulement aux maux qu'a votre prochain, occupez-vous de ceux qu'il aura; ne vous bornez pas à les soulager, songez à les prévenir... C'est alors, c'est quand votre charité réunira ces précieux caractères qu'elle sera agréable à Dieu, avantageuse à vous, et qu'après avoir fait sur la terre votre mérite, elle fera dans le ciel votre bonheur. » Ainsi soit-il. (De La Luzerne.)

L'abbé B.,
Auteur des *Instr. d'un Curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

QUINZIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE LA SAINTE EUCHARISTIE

SECONDE INSTRUCTION.

SUJET. — Promesse de la sainte Eucharistie, institution de ce sacrement :

TEXTE. — *Amen, amen, dico vobis, Ego sum panis vitæ, qui de cœlo descendi...* En vérité, en vérité, je vous le dis : Je suis le pain de vie descendu des cieux... *Saint Jean, chap.* VI, *passim.*

EXORDE. — Mes frères, une réflexion s'est plus d'une fois présentée à mon esprit, au sujet de la sainte Eucharistie. Oh ! laissez-moi vous la soumettre... je la confie à vos cœurs, comme à votre foi de chrétiens, puisse-t-elle vous consoler comme elle m'a consolé plus d'une fois... Dès qu'un catholique veut devenir mauvais chrétien, il se révolte en quelque sorte contre le mystère de l'Eucharistie, il ne croit plus, ou du moins il prétend ne plus croire que Jésus soit ici présent dans le saint Tabernacle. Mon pauvre ami, ne dis pas que tu ne crois plus au Dieu de ta première communion, dis seulement que tu voudrais ne plus y croire, ce sera à la fois moins impie et plus vrai peut-être...

D'un autre côté, en lisant l'histoire de la conversion des Lieberman, des Ratisbonne, des Hermann et de tant d'autres âmes droites, dont il est inutile de vous citer les noms, je remarque avec bonheur, que presque toujours c'est le mystère de l'Eucharistie qui les ramène à nous... Si j'avais à résumer leurs pensées, leurs aspirations, leurs désirs, je me contenterais de cette seule phrase : O Dieu, vous voyez le fond de nos cœurs, nous aimons la vérité, nous avons soin de vous, nos âmes ont besoin de vous sentir, de vous serrer de près... Ce n'est que dans la sainte Eglise catholique qu'on vous rencontre sous cette forme adorable, qu'on appelle l'Eucharistie ! Eh bien, c'est là que nous irons vous chercher ! C'est la religion qu'il faut à nos âmes, car nos cœurs altérés vous désirent... Et nous avons vu de nos jours les Faber, les Newman, et nous voyions hier encore, aujourd'hui peut-être, des intelligences d'élite se faire catholiques à cause de la sainte Eucharistie...

O bonne, ô douce Vierge Marie, charme des cœurs, Mère à jamais aimée, je sais aussi que votre culte béni et votre intercession puissante ont ramené sous le joug de votre Fils plus d'une âme égarée dans les voies de l'erreur... Oui, vous êtes un apôtre éloquent, ô ma Mère ! Oui, vous êtes une puissante convertisseuse !... Pourtant qu'il me soit permis de dire que votre fils, le Dieu de l'Eucharistie, est plus puissant encore.

PROPOSITION. — Frères bien-aimés, dans l'instruction précédente, je vous ai montré ce mystère de la sainte Eucharistie représenté sous l'ancienne loi, et prophétisé d'avance par des signes et des symboles ; nous allons aujourd'hui voir la réalité succédant aux figures.

DIVISION. — *Premièrement :* Jésus annonce à ses disciples qu'il établira ce sacrement. *Secondement :* Institution de la sainte Eucharistie. O Dieu, qui êtes présent dans ce Tabernacle, daignez me faire la grâce de bien faire comprendre à ces fidèles qui m'écoutent ce mystère de dévouement et d'amour !...

Première partie. — Cette instruction, mes frères, sera en quelque sorte une histoire, un simple récit tiré de l'Evangile. Quelque temps avant sa mort, notre adorable Jésus, dont la renommée, par suite des prodiges, des miracles qu'il opérait, s'étendait dans toute la Judée et plus loin encore, voyait une foule immense rassemblée autour de lui. Les uns, retenus par la curiosité, aimaient à considérer les guérisons merveilleuses, les bienfaits nombreux qui marquaient son passage; les autres ne se lassaient pas d'entendre ces suaves leçons, ces vérités divines, qui coulaient de sa bouche sainte, comme le miel s'épanche d'une ruche trop pleine... Ames bénies, je vous comprends !... Jésus est avec vous, et pour le suivre, vous vous oubliez !... Mais lui, il connaît vos besoins !... Or, pour cette foule d'auditeurs attentifs, qui l'avaient suivi jusque dans le désert, il faisait ce miracle que nous vous avons plus d'une fois raconté, et qu'on appelle la multiplication des pains, c'est-à-dire qu'avec deux poissons et cinq petits pains de farine d'orge, il rassasiait cinq mille personnes. Peu de jours après, cette même multitude émerveillée de sa bonté, enthousiasmée par sa puissance, se pressait de nouveau autour de lui, attendant peut-être encore un prodige du même genre. Peut-être n'est-ce pas seulement l'amour de la vérité qui vous amène, disait-il à quelques-uns d'entre eux, non, c'est pour voir se renouveler sous vos yeux ce prodige de la multiplication des pains. Mais n'y comptez plus; tout ceci n'est qu'une préparation à un miracle plus grand encore... Quoi donc avez-vous fait d'extraordinaire? répondaient les Pharisiens... Moïse a opéré quelque chose de plus surprenant; il a fait tomber la manne du ciel, et pendant plusieurs semaines, nos pères s'en sont rassasiés. Mais vous?

Et Jésus, avec son ineffable douceur, leur di-

(1) Voir : la Vie de ce saint et l'*Histoire de saint Bernard*, par Théodore de Ratisbonne. Tome Ier, p. 390. — (2) Vie des saints, par le P. d'Orléans,

sait : « Ne cherchez donc pas seulement la nourriture temporelle, mais celle qui doit augmenter la grâce en vous, et vous donner la vie éternelle. Moi je suis le pain de vie, la nourriture qui devra vous fortifier. C'est mon corps que je vous donnerai à manger; c'est mon sang que vous devrez boire. Voilà l'aliment divin qui vous disposera à la vie éternelle... Et les Pharisiens se tournant vers la foule disaient : « Ne l'écoutez pas, nous savons comment il se nomme, c'est Jésus, le fils de Joseph; nous avons connu son père; sa mère, qu'on appelle Marie, vit encore au milieu de nous; comment ose-t-il dire qu'il est le pain vivant descendu du ciel!... » Et notre doux Sauveur, remarquant ces germes d'impiété et d'incrédulité jetés dans la foule, ajoutait avec majesté : « Ne murmurez pas ainsi, impies, osez parler en face... En vérité, en vérité, je vous le dis, la vie éternelle sera le partage de ceux-là seulement qui auront cru en moi. Je suis le pain de vie; vos pères, qui, dans le désert, ont mangé la manne, sont morts, mais moi, je serai, pour ceux qui me recevront, un gage d'immortalité. Entendez-le bien, continuait-il, je le répète, je suis le pain vivant descendu du ciel... Celui qui goûtera de ce pain vivra éternellement... C'est pour la vie des âmes, que je resterai constamment parmi vous; mais ce mystère ne sera bien compris que lorsque je serai remonté vers mon Père (1). »

Ainsi parlait, mes frères, notre aimable Sauveur à la foule qui l'environnait, la préparant à l'institution divine de ce doux sacrement, qu'on appelle l'Eucharistie... Et les impies, les incrédules, les âmes faibles s'éloignaient de lui en disant : « Cette parole est dure, comment pourra-t-il donner sa chair à manger et son sang à boire? »

Mon Dieu, cette histoire de l'Evangile était, en quelque sorte, une prophétie, une représentation de ce que nous avons sous les yeux. Que de chrétiens disent, en parlant de cet auguste mystère : — « Comment cela peut-il se faire, comment Jésus-Christ serait-il tout entier dans l'hostie? » Puis ils s'en éloignent! Est-ce incrédulité, est-ce lâcheté? Ah! c'est plutôt, je crois, par manque de courage que par impiété; ils savent que le Saint, qui est là dans le Tabernacle, veut des cœurs saints pour être bien reçu, et ils n'ont pas assez d'énergie pour combattre leurs défauts et triompher de leurs passions...

Beaucoup, dit l'Evangile, s'éloignèrent de notre Sauveur à cause de cette parole. Se tournant alors vers ses disciples, il leur disait avec je ne sais quelle ineffable tristesse : Et vous, mes amis, quand je raconte ces merveilles que mon amour se propose d'opérer, quand je prophétise ma présence à tout jamais dans le saint Tabernacle, parmi les enfants des hommes, auriez-vous aussi le triste courage de m'abandonner?...

Viens, Pierre, viens répondre au nom de tes frères, au nom de toutes les générations chrétiennes, qui goûteront les douceurs de ce sacrement d'amour; viens, je t'en conjure, au nom de tant de saints et de saintes qui, pendant qu'ils vivront sur cette pauvre terre, savoureront le banquet de l'Eucharistie; viens, au nom de tant d'âmes pieuses qui, encore aujourd'hui, trouvent dans cet auguste sacrement leur force et leur consolation, dis bien à Jésus que, loin de les éloigner, cet ineffable mystère nous attache plus intimement à lui... Qu'ils s'en aillent les autres!... Mais nous, ô Jésus de l'Eucharistie, nous ne vous abandonnerons jamais!... Et Pierre répondait avec ce dévouement, avec cette franchise sincère, qui nous le montre si beau dans l'Evangile : « Bon Maître, nous vous abandonner!... Jamais! A qui donc irions-nous?... Vous seul avez les paroles de la vie...» C'est bien, ô saint Pierre, vous avez cru à l'immense bonté de votre Maître; aussi est-ce vous qui avez dû dire la première Messe qui fut célébrée sur cette terre, et consacrer le premier, après votre auguste Maître, le pain et le vin qui sont devenus son corps et son sang... Soyez-en béni!...

Seconde partie. — Hélas! frères bien-aimés, en parlant de cet admirable sujet, l'émotion me gagne, j'ai besoin de regarder l'auguste Tabernacle, de contempler Jésus, et de lui redire avec saint Pierre, avec l'admirable Pie IX, qui mourut hier, avec Léon XIII, ce pieux successeur qui le remplace aujourd'hui : Bon maître, que les autres vous abandonnent s'ils le veulent; quant à nous, jamais!... O Dieu de l'Eucharistie, Dieu de force, vous qui seul pouvez donner à la volonté humaine la constance dont elle a besoin pour vous être à tout jamais fidèle, ne permettez pas, que ni moi, ni ces fidèles qui m'écoutent, puissions jamais oublier que vous seul avez les paroles de vie, mieux encore, que vous êtes le Roi vénéré de nos cœurs, le Dieu de nos âmes, notre amour, notre tout, notre vie... Nous l'avons dit au jour de notre première communion, et nous voulons nous en souvenir...

Mais c'est une autre scène que je veux vous raconter : c'est l'institution, c'est l'établissement de cet adorable sacrement... Ecoutez bien... Dans quelques heures, notre doux Sauveur sera arrêté au jardin des Oliviers, après les angoisses de cette agonie que vous connaissez... Il vient de faire, avec ses disciples, ce

(1) Voir tout le VIe chapitre de l'Evangile selon saint Jean.

dernier repas qu'on appelle la Cène... Il se lève; et comme il avait beaucoup aimé les siens, il voulut jusqu'à la fin leur montrer sa tendresse... Oh! prodige d'humilité! Jésus, le roi des cieux, le Tout-Puissant, le Créateur des hommes, prend une serviette et s'agenouille aux pieds de ces pauvres pêcheurs, devenus ses Apôtres... — Maître, qu'allez-vous faire? lui dit saint Pierre; non, non, vous vous abaissez trop!... Je ne le souffrirai jamais. — Mon ami, répondait Jésus, laisse; il faut qu'il en soit ainsi : tu verras encore bien d'autres prodiges de ma miséricorde et de mon amour pour les pauvres âmes. — Puis, après avoir purifié ses disciples en leur lavant les pieds, signe de cette pureté de l'âme qu'il faut avoir, pour s'approcher de lui dans la sainte Eucharistie, Il instituait cet adorable sacrement...

Ah! frères bien-aimés, avant de vous parler de cet incompréhensible mystère, j'éprouve le besoin de me tourner encore vers le Tabernacle, de dire à mon Jésus qui est là : « Sauveur trop peu connu, loué et béni soyez-vous à jamais dans le très-saint sacrement de l'autel... »

Ses apôtres étant purifiés, à l'exception du traître Judas, — le misérable, tant d'amour n'avait pu le toucher! son cœur couvait la trahison, — Jésus, donc, prit du pain, leva ses yeux vers le ciel; puis, bénissant ce pain, après avoir rendu grâces à son Père, il en changea la substance en celle de son corps vivant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, dit-il, en le distribuant à ses apôtres. Ensuite, saisissant le vase, le calice où se trouvait le vin, ses yeux se tournèrent également vers le ciel comme pour dire : O mon Père, vous consentez sans doute à cet amour immense, que je veux témoigner aux hommes : oui vous y consentez... Une réponse affirmative descendit sans doute de ce sanctuaire auguste, où résident les trois personnes divines, car Jésus distribuant ce calice à ses apôtres leur disait : *Prenez et buvez, ceci est mon sang.* Sang aussi réel, aussi véritable que celui que je verserai demain pour la rédemption des hommes...

Vierge Marie! ô ma douce, ô ma très-chère mère! vous étiez là, lorsque s'accomplit ce mystère d'amour!... Votre Fils vous aimait tant!... Oui, la première, vous avez dû jouir de cette insigne faveur... Tabernacle auguste, dans lequel Jésus avait voulu prendre la vie humaine qu'il devait nous sacrifier sur le Calvaire, vous avez été aussi le premier ciboire dans lequel il a déposé la sainte Eucharistie!... O reine de mon cœur, je m'en réjouis pour vous, je vous en félicite, et je demande pour moi et pour ces fidèles qui m'écoutent, quelques parcelles de ces saintes dispositions avec lesquelles vous l'avez reçue.

Est-ce tout?... Non, frères bien-aimés, il s'agit d'un sacrement, il s'agit d'une institution, qui doit rendre à tout jamais vivant et palpable, dans la sainte Eglise catholique, l'amour de Jésus-Christ pour les siens... Il les a aimés dès le commencement, mais il a voulu, dit saint Jean, les aimer jusqu'à la fin... Amis, semblait-il dire à ses apôtres, en voyant Judas s'éloigner, laissez-le partir!... J'en verrai bien d'autres!... Quant à vous, je vous donne mon pouvoir, vous renouvellerez ce mystère en mémoire de moi... Les apôtres s'inclinaient en face de ce commandement auguste, et une grâce inouïe descendait sur eux, un pouvoir immense leur était donné... Je les vois, après l'Ascension, pendant les dix jours qui les séparent de la Pentecôte, se préparant par la retraite, non-seulement à recevoir l'Esprit-Saint, mais aussi à célébrer leur première messe. Je les vois, dis-je, comme nous jeunes lévites, lorsque nous nous disposons à recevoir le sacrement de l'Ordre, se recueillir dans le silence... Puis après, lorsque je parcours les Actes des Apôtres, je lis que les fidèles se réunissaient pour participer ensemble à la sainte communion. (Actes des Apôtres, ch. II, vers. 42).

Doux Sauveur, vous êtes remonté aux cieux; mais ce dernier commandement est trop honorable, trop important pour le bien de votre Eglise, pour la sanctification des âmes fidèles; non, il ne sera jamais oublié... On accomplira ce sacrement en mémoire de vous... Partout, au nord comme au midi, sur les plages les plus désertes comme au sein des cités, partout, oui, des cierges seront allumés, un autel dressé, et l'on offrira selon la parole du prophète, oui, l'on offrira au Très-Haut une hostie pure et agréable! (Malachie, ch. I, vers. 11). Et les âmes pieuses, se pressant à la table sainte, renouvelleront la cène de vos apôtres recevant la communion de vos mains. Tout cela, ô mon Sauveur, ne périra jamais, ce prodige se renouvellera jusqu'à la fin des siècles en mémoire de vous... *Hoc facite in meam commemorationem.*

Péroraison. — Frères bien-aimés, vous avez bien compris les deux pensées que j'ai essayé de développer dans cette instruction... Jésus, notre bon Sauveur, annonçant qu'il donnerait aux fidèles un pain plus merveilleux que la manne, une nourriture qui serait pour les siens le gage de la vie éternelle... Puis, ce même Rédempteur, toujours adorable, réalisant sa promesse, et, sur le point de mourir, faisant à ses apôtres, à son Eglise, à nous, qui sommes les membres de cette auguste société, un legs divin, accordant un bienfait suprême, celui de l'Eucharistie... Oh! vous qui n'avez pas la foi, s'il s'en rencontre ici, je vous dirai que vous êtes à plaindre; cette lampe qui brûle, ce Ta-

bernacle qu'elle éclaire, ne disent donc rien, ne rappellent donc rien à vos cœurs ! Pour nous, chrétiens, nous savons ce qu'il en est, Jésus est là, il nous voit, il nous connaît ; nous avons de temps en temps le bonheur de le recevoir !... Ah ! qu'à lui soient nos cœurs et notre amour dans le temps et dans l'éternité..... Ainsi soit-il....

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES
DU P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXIIIe CONFÉRENCE

La Prédestination et la Grâce.

(*Suite*).

II. — Il y a, sur la question de la prédestination et de la grâce, un axiome que la prudence de l'Eglise n'a jamais perdu de vue, et c'est qu'il ne faut rien soustraire à Dieu, ni rien soustraire à la liberté. Guidé par cet axiome, je vais vous exposer, non plus des opinions libres, qu'on peut admettre ou rejeter, mais des dogmes de foi, qu'il faut croire.

Dieu a créé l'homme par pure bonté; il ne saurait donc vouloir qu'il périsse; aussi l'Apôtre nous enseigne expressément qu'il veut, d'une volonté sincère et active, le salut de tous les hommes.

Pour sauver les hommes, il faut que Dieu les gouverne, et, par conséquent, qu'il connaisse leurs actions futures. Donc vous devez croire qu'il y a en Dieu une prescience.

Vous devez croire également qu'il y a en Dieu une providence, puisque pour gouverner, il a besoin de voir la fin à laquelle aboutiront ceux qu'il conduit, et d'ordonner à cette fin les moyens propres à l'atteindre.

Et parce que la fin de l'homme est surnaturelle, l'acte par lequel Dieu ordonne et conduit à leur fin ceux qui seront sauvés est un acte de providence spéciale, ou de prédestination. Vous devez donc croire qu'il y en a une en Dieu.

Cette prédestination, ayant pour principe ce qui n'est pas dû à notre nature et ne peut être obtenu par nos mérites, est absolument gratuite. Et, d'un autre côté, étant fondée sur la science infaillible et la toute-puissance de Dieu, nous devons croire qu'elle est certaine et immuable.

Mais parce que Dieu est juste, qu'il ne récompense et ne punit que si on le mérite, il est encore de foi que l'homme se sauve ou se damne, suivant qu'il coopère ou refuse de coopérer à la grâce.

Je parle de coopération de l'homme à la grâce, parce que l'homme ne peut tout seul accomplir l'œuvre de sa sanctification. Mais la grâce, comme son nom l'indique, est un don tout gratuit de la bonté divine.

Lorsque l'homme y coopère, on l'appelle efficace, parce qu'elle obtient son effet. Mais l'homme peut résister à son action. Nous devons donc croire que les œuvres de salut sont imputables en partie à notre liberté, d'où il suit que celui qui nous a créés sans nous ne peut nous sauver sans nous.

Non-seulement l'homme peut résister à la grâce, il est de fait que beaucoup y résistent et se damnent. Il y a donc des grâces qui n'obtiennent pas leur effet. On les appelle suffisantes; car elles auraient suffi si la volonté avait donné sa coopération.

Dieu donne à tous sa grâce: aux justes pour qu'ils continuent de faire le bien ; aux pécheurs pour qu'ils se convertissent ; aux infidèles pour qu'ils viennent à la vérité. Nous devons donc croire que ceux qui s'obstinent dans le mal sont les propres agents de leur réprobation, prévue mais non pas voulue par Dieu.

Voilà, Messieurs, le *Credo* de la prédestination et de la grâce. Quoique plus simple que les systèmes, il n'écarte cependant pas, nous en convenons, toutes les difficultés. Que devient la toute-puissance de Dieu, si nous pouvons lui résister ? Que devient la liberté, si une grâce toute-puissante et infaillible prépare nos déterminations ? Devant ces mystères comme devant tous les autres, il n'est permis que de répéter le cri de saint Paul : *O altitudo!* Les explications qu'on voudrait en donner ressemblent à ces brins de paille qu'un enfant tient dans sa main pour mesurer les profondeurs de l'Océan.

Pour dénouer le nœud de ces difficultés, il faudrait pouvoir dire les rapports précis de la souveraineté de Dieu et de la liberté de l'homme. Mais c'est ce qui dépasse notre intelligence. Nous ne connaissons bien ni Dieu, ni la liberté.

Nous savons que Dieu existe, et une déduction rigoureuse nous oblige d'affirmer qu'il est infiniment parfait en tout. Mais si l'on nous en demande davantage, nous nous embarrassons dans nos paroles, et nous disons mieux ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. Pourquoi cela? Parce que nous ne connaissons Dieu que par les créatures et par nous-mêmes, et que la nature humaine, si belle qu'elle soit, n'est pas une réduction, même infinitésimale, de la nature divine, mais en est seulement une lointaine image.

De là vient que, toujours préoccupés de

nous-mêmes quand nous parlons de Dieu, nous lui prêtons notre manière d'être, de voir et d'agir. Nous le jugenos soumis à des lois, lorsqu'il est la loi suprême de toutes choses ; sujet aux changements du temps, lorsqu'il est éternellement immuable ; susceptible d'apprendre quelque chose, lui qui sait tout.

Voilà pour la connaissance de Dieu. Quant à la liberté, nous avons le sens intime de son existence. Mais nous aurons tout dit d'un mot, en constatant que nous ne pouvons nous rendre compte ni de nos propres déterminations, ni, à plus forte raison, des déterminations de l'humanité dans tous les temps et dans tous les lieux, ce qui cependant serait indispensable pour répondre aux difficultés dont notre esprit se tourmente.

Il est donc vrai que les deux termes dont nous cherchons si anxieusement les rapports ne sont qu'imparfaitemant déterminés, et ne peuvent par conséquent fournir les éléments d'une solution précise.

Faudra-t-il alors croire, sans le comprendre, le redoutable mystère de nos destinées ? Pourquoi non ? Cela ne vaut-il pas mieux que de prendre en face de Dieu une attitude odieuse et rédicule ? Odieuse, parce qu'en cherchant à expliquer à fond les mystères de la prédestination et de la grâce, avec les données imparfaites dont nous disposons, il nous est impossible de ne pas blesser quelqu'une des perfections de Dieu. Ridicule, parce que notre ignorance nous expose à multiplier nos sottises. Y a-t-il rien de plus comique qu'un manœuvre dissertant sur l'astronomie, ou un paysan sur la politique? Eh bien, devant les œuvres du gouvernement divin, nous sommes moins que manœuvres au regard de l'astronomie, et moins que paysans au regard de la politique. En entendant nos *comment* et nos *pourquoi* sur la conduite de Dieu, les anges doivent bien rire.

Nous aurions tort toutefois de considérer comme exagérément humiliée notre situation. Nous avons en présence des vérités absolument certaines. Nous savons, d'un côté, que Dieu existe, qu'il est infiniment parfait, qu'il gouverne tout, et qu'il rend à chacun selon ses mérites. De l'autre côté, il est également certain que nous sommes libres, que le libre arbitre nous donne le domaine de nos actes, que du domaine de nos actes résulte pour nous la responsabilité du bien et du mal. Nous savons encore que ces vérités s'accordent entre elles, parce que la vérité ne peut être en désaccord avec la vérité ; que faut-il de plus pour nous tranquilliser ? Nous ne voyons pas l'accord, il est vrai, mais nous savons qu'il existe. Or, « on ne nie pas ce qui est clair, dit saint Augustin, parce qu'on ne comprend pas ce qui est caché (1). » Si un homme, apercevant de loin le sommet des deux tours de Notre-Dame, faisait ce raisonnement : je vois deux tours d'église, j'ai tout lieu de croire qu'il y a une église entre ces deux tours ; mais je ne vois pas d'église, donc il n'y a pas de tours, assurément vous le taxeriez de folie. Ne m'autorisez pas à vous traiter ainsi. Mais vous tenant fortement attachés aux vérités certaines, ne vous laissez pas troubler, même par les difficultés sérieuses qui peuvent se présenter à votre esprit.

A plus forte raison ne devez-vous pas vous laisser troubler par ces objections futiles qui ne tiennent même pas devant le simple bon sens, comme par exemple celle-ci : Ou je suis prédestiné, ou je ne le suis pas. Si je suis prédestiné, quelque chose que je fasse, je me sauverai ; si non, quelque chose que je fasse, je serai éternellement perdu. — Pour rendre sensible l'absurdité de ce raisonnement, il suffit de l'appliquer à une action quelconque de la providence naturelle. Par exemple, il est certain que Dieu a compté nos jours et qu'il connaît l'instant précis de notre mort. Qui cependant oserait dire : Ou Dieu a décidé que je mourrai bientôt, ou il a décidé que je ne mourrai que dans vingt ans. S'il a décidé que je ne mourrai que dans vingt ans, quelque chose que je fasse, je vivrai jusque là. Je n'ai donc pas besoin de travailler pour gagner de quoi vivre, ni avoir soin de ma santé ; je puis me jeter au feu, à l'eau, ou par les fenêtres, je n'ai rien à craindre. Raisonner ainsi serait tout simplement délirer. Ne délirons donc pas plus au sujet de la prédestination qu'au sujet de la Providence, à laquelle appartient la prédestination. Le salut est la récompense de celui qui a fait le bien, comme la moisson est la récompense de celui qui l'a semée ; ici Dieu ajoute, au labeur de l'homme, son soleil et la pluie, là il ajoute sa grâce. Pour assurer notre salut, nous n'avons donc qu'à faire de bonnes œuvres, suivant cette parole du prince des apôtres : *Quapropter magis satagite ut per bona opera vestra, certam vocationem et electionem faciatis* (1).

Messieurs, occupez-vous moins de ce que Dieu a décidé que de ce que vous décidez vous-mêmes. Vous êtes ici quatre ou cinq mille hommes. Parmi vous il y a des chrétiens qui obéissent à Dieu et à l'Eglise malgré les embûches du démon, malgré les contradictions du monde, malgré les révoltes de leurs sens : signes de prédestination ! Est-ce que ces chrétiens ne veulent pas librement ce qu'ils font ? Qui donc alors osera reprocher à Dieu de les sauver ? Il y en a d'autres peut-être qui sont traîtres à leur

(1) *De dono persever.*, c. 11. — (2) II Petr., I, 10.

foi, contempteurs des lois divines, vides de bonnes œuvres, sourds à la voix de Dieu qui les appelle et les menace. Est-ce que ceux-ci également ne veulent pas librement ce qu'il font? Qui donc alors, répéterons-nous, osera reprocher à Dieu de les damner?

Le poëte Milton, après avoir décrit la chute des anges, nous les montre, les uns fous de rage, d'autres profondément attristés, et d'autres discourant sur les mystères de la Providence, mais se perdant dans le labyrinthe de leurs raisonnements. N'imitons ni ceux-ci ni ceux-là. C'est en nous-mêmes et non en Dieu qu'il faut étudier la prédestination et la grâce. Et pour résoudre pratiquement en notre faveur ces mystères, veillons, prions, faisons le bien. Le voyageur pressé d'arriver ne s'attarde pas, avant de partir, à pénétrer les problèmes de mécanique cachés dans les flancs de la locomotive: il monte en wagon et se laisse conduire. Faites comme lui : laissez-vous conduire par la grâce, sans vous occuper de la manière dont elle fonctionne, et vous arriverez à la gloire, que je vous souhaite.

P. D'HAUTERIVE.

Matériel liturgique.

DU PLUVIAL

(Suite).

Le pluvial est un *insigne* un *vêtement liturgique* pour les fonctions sacrées, ou un *vêtement de solennité* qui se porte à certains offices.

Comme *insigne*, le pluvial appartient aux cardinaux-évêques, au prêtre assistant et aux dignités des chapitres, lorsque l'évêque officie, tandis que les autres chanoines sont en chasuble, en dalmatique ou en tunique. Le Cérémonial admet aussi l'usage que, dans les offices pontificaux célébrés par l'évêque diocésain, le porte-bougeoir, le porte-livre, le porte-mitre et principalement le porte-crosse, soient revêtus de la chape, et cela par honneur pour la dignité épiscopale dont ces ministres portent les insignes.

Comme *vêtement liturgique*; il y a diverses fonctions sacrées pour lesquelles les lois liturgiques prescrivent ou permettent l'usage de la chape au célébrant, ou à certains ministres, bien qu'ils ne soient pas dignitaires. Ce vêtement est prescrit surtout dans les fonctions qui se rapportent à la sainte Eucharistie; ainsi, par exemple, le célébrant doit-être en chape pour toute procession du Saint-Sacrement d'après un décret de la sacrée Congrégation en date du 22 janvier 1701, et conformément aux prescriptions du missel et du rituel romains; cependant, par exeption, le prêtre est en chasuble le vendredi saint pour rapporter l'hostie destinée, à la messe des présanctifiés (R. missal., fer. 6, in Parascivi). De même, pour l'honneur de la sainte Eucharistie, il est très-convenable que le célébrant ait la chape pour les cérémonies de l'exposition du Saint-Sacrement : *Pluviale in expositione adhibendum, sed non coactive*, dit-on à propos du décret déjà cité à l'index de la troisième édition authentique des décrets, p. 370 ; autant que possible, le célébrant se sert de la chape pour les cérémonies de la bénédiction, du moins quand cette bénédiction est donnée avec l'ostensoir (S. C. 17 febr. 1853, Briocen.); enfin il est louable que le prêtre soit revêtu de ce parement sacré pour porter le Saint-Sacrement aux malades, quand les circonstances le permettent et aussi lorsqu'il faut transporter le Saint-Sacrement d'un autel à un autre. (Rituale, *de Communione infirm.* — C. Ep. l. 2, c. 29, n. 7.)

Comme *vêtement de solennité*, le pluvial sert au célébrant pour l'aspersion, pour les processions solennelles, pour certaines bénédictions, pour les funérailles et l'absoute (R. *Missal. Rituale, passim*); néanmoins, à défaut de chape, ces fonctions, sauf les processions du Saint-Sacrement, peuvent être faites par le prêtre en étole. Le célébrant met aussi la chape pour la conclusion des matines solennelles, pour la célébration solennelle des vêpres ou des laudes et les ecclésiastiques qui l'assistent s'en revêtent également.

Il est, en France, un préjugé très-invétéré, qui consiste à croire qu'il est impossible de célébrer une messe tant soit peu solennelle, si le chœur n'est pas orné au moins de deux chantres revêtus de chapes; nous connaissons telles grandes églises, cathédrales même, qui se targuent de suivre exactement le rite Romain, et qui cependant font porter chape à la messe. Or, rien ne justifie cet abus, ni le prétexte de vouloir donner plus de solennité à la célébration des grandes fêtes, ni l'opinion de quelques liturgistes qui tolèrent cette coutume ; il faut observer la rubrique pur et simple du Cérémonial, laquelle s'y oppose formellement. En effet, le Cérémonial, après avoir dit que, pour les vêpres solennelles, le célébrant est assisté d'ecclésiastiques en chape (C. Ep. l, 1, c. 15, n. 12, et l. 2, c. 3, n. 1, 16), dit clairement que, pour la messe, le célébrant, le diacre et le sous-diacre sont seuls revêtus d'ornements, « *nec alii præter ipsos erunt parati.* » (C. Ep. l, 1, c. 15, n. 13). La sacrée Congrégation consultée relativement à l'encensement de deux choristes en chape à la messe, portant un bâton d'argent, et dont l'un annonçait au célébrant le *Gloria*, a répondu : « *Ecclesia choristas non admittit ut*

infra. S. C. declaravit, assistentiam duorum choristarum deambulantium per chorum cum baculo argenteo, et cæremoniam annuntiandi per unum eorum hymnum angelicum calebranti esse contra usum Ecclesiæ Romanæ. (S. C. 31 jul. 1665, ad 10 et 11). — *Utrum in missis festarum solemnium, ultra diaconum et subdiaconum, possint etiam, pro majori decore, adhiberi aliqui sacerdotes pluvialibus induti qui una cum celebrante diacono et subdiacono faciant confessionem, et majus eorum celebranti præintonet* : Gloria in excelsis, *prout hucusque ex antiquissima consuetudine et traditione observatum est, et ut urvari in Gallia indicat Bauldry. Resp. Servandas esse rubricas Missalis et Cæremonialis pro missis solemnibus* (S. C. 24 juin, 1863. *Albiganen. ad* 4). Or, les rubriques du missel (par. 2, tit. 2, n. 5) ne parlent que du diacre et du sous-diacre comme ministre *parati*, et le Cérémonial des évêques (l. c.) en exclut formellement tout autre. Il est vrai qu'à la messe pontificale les chanoines, du moins les plus dignes se revêtent de la chape, mais ce n'est aucunement pour faire la fonction de chantres, laquelle ne leur convient pas; la chape est alors pour eux un habit de chœur très-solennel, substitué à leur habit de chœur ordinaire. (C. des Ev. commenté par un Ev. de la prov. de Québec, l. 2, c. 8, n. 16; de Conny, 3e éd., l. 3, c. 1, act. 1.) Nous n'avons point à parler ici du prêtre assistant ni des autres ministres de l'évêque, dans la messe pontificale, leurs fonctions ne peuvent aucunement se rapporter à celles des chantres. Mais voici un décret plus précieux encore :

Ex generali consuetudine, in diocesi Briocensi, cantores pluvialia assumunt in missis solemnibus et vesperis, licet ne id continuare ? Resp. in missis negative; in vesperis vero posse. (S. C. 17 febr. 1853, *Briocen. Cérem. de S. Brieuc*, p. 99.)

En lisant les livres liturgiques, et surtout le Cérémonial des évêques, il est facile de se convaincre que, dans l'économie de la liturgie, la chape n'est pas le vêtement des chantres; et ici, il n'est question que de chantres ecclésiastiques, nous parlerons plus bas des laïcs. Même pour les vêpres solennelles, le Cérémonial des évêques dit formellement que les chantres sont en surplis. *Duo cantores, cottis induti, intonant psalmos in medio choris.... Canticum* Magnificat *a duobus cantoribus, cottis paratis, intonatur.* (C. Ep. 1, 2, n. 7, 10.)

Aux processions, même les plus solennelles, telles que celle de la Fête-Dieu, le surplis, et non pas la chape est le vêtement des chantres. *Ubi et quomodo incedere debeant cantores in processionibus SS. Corporis Christi, aliisque solemnibus? Em Patres responderunt : Servandum esse Cæremoniale episcoporum, in c. 2 l. 2 et alibi, eosque cottâ indutos tunc incidere debere.* (S. C. 8 oct. 1658 *Vigitim.*) Remarquons que, dans tous ces décrets, il s'agit de chantres ecclésiastiques.

Ceci s'explique très-bien en réfléchissant que, dans l'économie de la liturgie, la fonction de chantre n'est pas une fonction d'ordre sacré, ni de dignité; c'est un office des clercs inférieurs. C'est ce que l'on voit d'après la place que les règles liturgiques assignent aux chantres, dans les processions, les chantres marchent immédiatement après la croix du clergé, c'est-à-dire au rang le moins digne: *Juxta praxim Urbis, cantores superpellicio indutos incedere debere immediate post crucem, et in processionibus longioribus inter medium clerum, sed ita ut ipsi dividant corpus aliquod.* (S. C. 12 aug. 1854, *Lucionen. ad.* 75.) Or, ce n'est pas un parement sacré, un habit de dignité, comme la chape, mais c'est seulement le surplis qui convient à ceux qui remplissent un office de clercs inférieurs; aussi les chantres mêmes de la chapelle papale sont-ils simplement en surplis.

En certains chapitres, il y a un *Præcantor* ou grand-chantre, et cette qualité y est considérée comme un office, ou même comme une dignité: en quelques églises cathédrales, une sorte de verge ou de bâton est l'insigne de cette charge. (S. C. 15 juin 1789 *Melevitana præemin.*, p. 5, 6.) Dans les offices pontificaux, ce dignitaire ou chanoine est revêtu de la chape, comme les autres dignitaires ou chanoines *parati*. Dans les vêpres pontificales, l'usage peut lui attribuer le soin de prééntonner les antiennes et de chanter le capitule, mais ce n'est point à ce dignitaire ou chanoine qu'il convient de faire les fonctions de chantre, par exemple d'entonner les psaumes ; il laisse ce soin à des clercs inférieurs désignés pour cet office.

Jusqu'à présent, il n'a été question, dans cet article, que de chantres ecclésiastiques, mais que dire de l'usage que l'on a encore dans certaines églises de revêtir de chapes des chantres laïques? Certainement à tous les points de vue, cet abus condamné par un décret du 7 mars 1654 est intolérable ; il vaudrait beaucoup mieux célébrer l'office divin sans chapes, que de profaner en quelque sorte un vêtement essentiellement ecclésiastique, en le faisant porter à des hommes qui n'ont pas le droit de s'en revêtir, et dont la conduite et la tenue contrastent trop souvent avec les fonctions saintes qu'on leur fait remplir sous un habit sacré. Au point de vue de l'économie et de la bonne administration des fonds, cette question n'est pas indifférente; « Il n'est pas rare dit Mgr Dupan-« loup, de voir dans certaines paroisses des « chapes toutes en drap d'or pour les chantres, « avec des chasubles plus communes pour le « prêtre et la sainte messe. Le fait est que,

« dans beaucoup de paroisses on a dépensé « l'argent avec prodigalité pour habiller, pour « dorer des chantres, tandis que, pour l'autel, « on ne faisait rien. C'est en France un préjugé « de croire que les offices sont plus majestueux, « parce qu'on s'est procuré des chapes au milieu « du chœur, lesquelles ont ordinairement pour « effet de dérober aux regards des fidèles, le « prêtre, l'autel, le tabernacle et la sainte « eucharistie; toute l'apparence, tout l'éclat de « la religion est dans les chantres ornés de chapes. (Instructions diverses.)

En ce point, comme en plusieurs autres, la réforme des pratiques auxquelles on était habitué peut exciter quelques regrets; mais lorsqu'un curé, dirigé par l'esprit d'obéissance établit l'exacte observation du cérémonial romain dans son église, l'ensemble de la liturgie gagne promptement en dignité de quoi compenser le faux ornement que présentaient quelques usages rejetés et ces réformes ainsi faites n'offrent jamais de danger.

4. — *Conservation des chapes.*

Pour bien conserver les chapes, il faut avoir un chapier à l'abri de l'humidité : or, ce meuble n'est pas le plus facile à construire et à placer dans une sacristie. Inutile de parler pour les campagnes des chapiers à tiroirs, sur lesquels on place la chape à plat, en la développant dans toute son étendue; il y a une autre manière beaucoup plus simple et aussi moins coûteuse d'établir un chapier surtout dans un local restreint. Pour cela, il faut faire construire une armoire de 3 mètres à 3 mètres 50 centimètres de largeur sur environ 2 mètres de haut, dans laquelle sont posées des équerons ou potences pivotantes, sur lesquelles on place les chapes ployées en deux ; c'est pourquoi on leur donne deux mètres de saillie et autant de hauteur. Ces potences sont posées à pivot sur les côtés de l'armoire; elles sont disposées de manière qu'on puisse les ouvrir et fermer indépendamment les unes des autres, et qu'elles puissent même s'ouvrir toutes à la fois si cela est nécessaire. Cette manière de faire un chapier est très-commode; elle tient beaucoup moins de place que celle à tiroirs; les chapes s'y conservent bien, sont peu sujettes à se froisser, surtout quand elles sont en étoffe épaisse ou richement brodées; seulement il faut prendre garde quand on place la chape sur la potence ou qu'on l'en ôte, à ne pas la traîner sur le bois, car le frottement use l'étoffe, et presque toujours une ligne de couleur différente indique la partie qui repose sur la potence ; pour éviter cet inconvénient, beaucoup évitent de retourner les chapes. Il suffit pour les garantir de la poussière, de les couvrir d'une enveloppe, ou de placer un rideau derrière les portes qui se fermeront facilement, toutes deux à la fois et sans crochet, à l'aide d'une crémone. Chaque potence, ne doit soutenir qu'une seule chape; sans cette précaution, les orfévreries, les franges se trouvent froissées, et prennent de faux plis.

L'abbé D'EZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

CONTRIBUTIONS MOBILIÈRE ET DES PORTES ET FENÊTRES. — SÉMINAIRE. — MAISON DE CAMPAGNE.

Une maison de campagne appartenant à un séminaire est-elle imposable à la contribution mobilière et à celle des portes et fenêtres?

Telle est la question qui nous a été soumise par M. l'économe du petit séminaire de X..... Elle doit être résolue, à notre avis, par une distinction. Ou bien les locaux de ladite maison peuvent être considérés comme une véritable dépendance du séminaire, et il doit en être ainsi lorsqu'il y a, par exemple, réfectoire pour les élèves, salles de récréation, salle d'étude ou de punition, etc, etc. ; ou bien cette maison de campagne ne sert pas à l'usage des élèves. Dans le premier cas, la contribution mobilière et des portes et fenêtres n'est pas due. Dans le second, au contraire, il nous paraît difficile d'admettre que le séminaire puisse être déchargé de payer cette imposition.

Notre sentiment est fondé sur l'art. 5 de la loi du 4 frimaire an VII, ainsi conçu : « Ne sont pas soumises à ladite contribution les portes et fenêtres des bâtiments employés à un *service public* civil, militaire ou d'*instruction* », et sur l'art. 8 de la loi du 26 mars 1831.

Il est confirmé par plusieurs arrêts du Conseil d'Etat, notamment par ceux des 28 juin 1869 et 30 avril 1870. Le premier est ainsi conçu :

« Vu la requête présentée par le grand séminaire de la Rochelle, agissant poursuites et diligences du sieur Cazabant, son économe, ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux de notre Conseil d'Etat, le 10 février 1869, et tendant à ce qu'il nous plaise annuler deux arrêtés, en date des 12 août et 18 septembre 1868, par lesquels le Conseil de préfecture de la Charente-Inférieure a rejeté la demande en décharge de la contribution mobilière et des portes et fenêtres auxquelles le grand séminaire a été imposé pour l'année 1868, sur les rôles de la Commune de Périgny,

à raison d'une maison dont cet établissement est propriétaire;

« Ce faisant, attendu que la maison dont il s'agit, étant *exclusivement affectée à l'usage des élèves, constitue une annexe du grand séminaire* et doit dès lors être exemptée des contributions mobilière et des portes et fenêtres, au même titre que cet établissement;

« Qu'il ne saurait en être autrement des appartements des directeurs et de l'évêque, destinés à leur permettre d'accompagner et de surveiller les élèves;

« Accorder la décharge demandée;

« Vu les arrêtés attaqués;

« Vu la réclamation du grand séminaire devant le Conseil de préfecture;

« Vu les avis du maire et des répartiteurs et des agents des contributions directes;

« Vu le rapport du contrôleur des contributions directes, duquel il résulte que la maison dont il s'agit, à raison de laquelle le grand séminaire a été imposé à la contribution mobilière et à celle des portes et fenêtres, renferme 1° des locaux spécialement affectés à l'usage des élèves, tels que salles de conférence, de récréation, de réfectoire, etc. etc.; 2° plusieurs pièces réservées aux directeurs et professeurs, mais dépourvues du mobilier nécessaire à l'habitation; 3° un appartement meublé destiné à l'habitation personnelle de l'évêque de la Rochelle;

« Vu les observations de notre ministre des finances en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 14 mai 1869, et tendant à ce qu'il plaise, réformant les arrêtés attaqués, accorder au grand séminaire de la Rochelle, pour les locaux spécialement affectés à l'usage des élèves dudit séminaire, une réduction de 134 francs, sur la valeur locative qui a servi de base à la contribution mobilière, à laquelle il a été imposé pour l'année 1858, sur le rôle de la commune de Périgny; de lui accorder également décharge de la contribution des portes et fenêtres affectée aux 37 ouvertures ordinaires des locaux ci-dessus indiqués et rejeter, en ce qui touche la contribution mobilière et celle des portes et fenêtres pour l'appartement personnel de l'Evêque et les pièces réservées aux directeurs et professeurs, la demande du séminaire;

« Vu toutes les autres pièces produites et jointes au dossier;

« Vu la loi du 4 frimaire an VII, art. 2 et 5;

« Vu la loi du 26 mars 1831 et celle du 21 avril 1832;

« Ouï M. Didier, auditeur, en son rapport;

« Ouï M. Aucoc, maître des requêtes, commissaire du Gouvernement en ses conclusions;

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que la maison que possède à Périgny le grand séminaire de la Rochelle est *une dépendance de cet établissement;*

« Qu'elle comprend : 1° des locaux *spécialement affectés à l'usage des élèves* et des pièces réservées aux directeurs et professeurs; 2° un appartement destiné à l'habitation *personnelle* de l'évêque;

« Considérant que les pièces qui sont réservées aux directeurs et professeurs dans les bâtiments de la maison de Périgny ne sont point destinées à l'habitation; qu'elles doivent, comme les locaux occupés par les élèves, être considérés comme affectées à un service public d'instruction;

« Que, dès lors, le sieur Cazabaut est fondé à soutenir que ces pièces et ces locaux sont exempts de la contribution des portes et fenêtres et de la contribution mobilière, par application de l'art. 5 de la loi du 4 frimaire an VII et de l'art. 8 de la loi du 26 mars 1831;

« Mais considérant que l'appartement réservé pour l'évêque est garni de tous les meubles nécessaires pour servir à l'habitation et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exemption prévus par les lois sur la contribution mobilière et sur celle des portes et fenêtres;

« La section du contentieux de notre Conseil d'Etat entendue,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. — Il est accordé décharge au grand séminaire de la Rochelle de la contribution mobilière et de celle des portes et fenêtres auxquelles il a été imposé pour l'année 1868, sur les rôles de la commune de Périgny, pour les locaux affectés à l'usage des élèves, des directeurs et des professeurs dudit séminaire;

« Art. 2. — Les arrêtés du Conseil de préfecture de la Charente-Inférieure, en date des 12 août et 18 septembre 1868 sont réformés en ce qu'ils ont de contraire au présent décret;

« Art. 3. — Le surplus des conclusions du grand séminaire de la Rochelle est rejeté. »

La plupart de nos grands et petits séminaires possédant des maisons de campagne, dont les locaux sont spécialement affectés à l'usage des élèves, des directeurs et des professeurs, ont intérêt à connaître la décision qui précède. C'est pour ce motif que nous avons cru devoir l'insérer dans la *Semaine du clergé*, en réponse à la consultation qui nous a été adressée.

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

Patrologie.

—

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

IV. — LE LIVRE DU PASTEUR.

Le troisième livre d'Hermas contient des similitudes au nombre de dix. Ces emblèmes cachent d'autres préceptes de morale chrétienne.

1° La première similitude nous avertit que nous n'avons point, dans ce monde, une cité permanente, et qu'il est nécessaire d'en chercher une autre à venir : « Savez-vous, dit l'ange, que les serviteurs de Dieu sont en pèlerinage? Votre demeure est loin de ce séjour. Si vous pensiez à la cité que vous devez habiter un jour, achèteriez-vous des domaines, bâtiriez-vous des maisons et des édifices inutiles? A préparer ici-bas toutes ces ressources, l'on ne pense guère à s'acheminer vers la patrie. Homme insensé, incertain et misérable! vous ne vous souvenez point que toutes ces richesses sont hors de vous, et sous la dépendance d'un autre maître?... Rachetez vos âmes du malheur en soulageant les veuves et les orphelins : c'est dans ce but que Dieu vous a enrichis. »

2° Dans la seconde similitude, il est dit que le riche profite des prières de l'indigent. Hermas voit une vigne dont les branches se marient aux branches d'un ormeau. La treille, ainsi soutenue, rapporte des fruits abondants. Elle donnerait peu de raisins si elle rampait sur la terre. C'est l'emblème du riche et du pauvre. Quand le riche donne au pauvre, celui-ci prie le ciel pour son bienfaiteur, et Dieu lui accorde toutes ses grâces, parce que le pauvre est riche en prières, et que sa demande est d'un grand poids aux yeux du Seigneur.

3° La troisième porte que, dans la saison d'hiver, tous les arbres paraissent secs et stériles. Les hommes, qui vivent dans le siècle, se ressemblent à l'extérieur, et l'on ne saurait distinguer parmi eux le juste du pécheur. Au sein de l'hiver, tous les arbres sont dépouillés de leurs feuilles et semblent desséchés, de manière que l'on ne peut démêler le bois vert du bois sec. Ainsi, dans ce monde, les saints se confondent avec les pécheurs. Ils ont tous les mêmes apparences.

4° A la quatrième, le pasteur dit que, dans la saison d'été, les arbres verts montrent leurs fruits, tandis que les arbres secs donnent le spectacle de leur aridité complète. Le dernier jour, les pécheurs, qui n'ont pas amassé de mérites, seront livrés au feu en présence de tout le monde; et les justes, chargés de bonnes œuvres, mangeront avec allégresse le fruit de leur travail.

5° Hermas observait un jour de station ou de jeûne. Le pasteur lui fit un reproche : « Ce n'est pas là, dit-il, un bon jeûne que vous faites. » En même temps, il lui apprend ce qu'il faut ajouter à la privation de nourriture : « Voici, lui dit-il, la vraie méthode pour jeûner : Ne faites aucun mal pendant votre vie; servez Dieu avec une intention pure, observez ses commandements, marchez dans les sentiers de la justice, et ne souffrez pas une pensée criminelle dans votre cœur. Si vous agissez de la sorte, et que vous ayez la crainte de Dieu, en vous abstenant ainsi de tout mal, votre jeûne sera d'un grand mérite, et plaira au Seigneur. » Toutefois, le jeûne du péché ne suffit pas encore à rendre la station fructueuse pour l'âme, il faut y ajouter l'aumône : « Le jour que vous jeûnerez, dit l'ange, vous ne prendrez que du pain et de l'eau. Vous examinerez la quantité de nourriture que vous mangez les autres jours; puis vous l'enverrez à la veuve, à l'orphelin, au pauvre. C'est ainsi que vous humilierez votre âme; et celui qui recevra votre aumône fera monter sa prière jusqu'à Dieu. De cette manière, votre jeûne sera parfait et inscrit au livre de vie. » Le pasteur raconte une parabole qui doit faire comprendre à Hermas l'avantage qu'il y a d'aller plus loin que le précepte. Un propriétaire était sur le point d'entreprendre un long voyage. Il confia donc l'administration de son domaine à la foule de ses serviteurs. L'un de ces derniers, qui était le plus fidèle, fut chargé du soin de la vigne. Son maître n'exigea de lui qu'une seule chose : de donner des tuteurs aux ceps. Il lui promit, en retour de son travail, de l'affranchir du joug de l'esclavage. Le serviteur fit d'abord ce qui lui était commandé. Voyant ensuite que la vigne aurait un meilleur aspect si elle était cultivée et nettoyée de ses herbes, il ajouta de lui-même au travail commandé. Le maître, à son retour, satisfait de l'état de sa vigne, ne se contenta pas de mettre son esclave en liberté : il le nomma, de plus, cohéritier de son fils. Quelques jours après, le propriétaire envoya des vivres à son ouvrier laborieux : celui-ci garda pour lui le nécessaire, et distribua le reste aux indigents. Le maître et ses amis éprouvèrent une grande joie à la nouvelle de cette conduite généreuse. Ainsi, Dieu approuve le jeûne quand il est accompagné de l'aumône et de la crainte du péché.

6° Le pasteur conduisit Hermas dans une campagne et lui fit voir certain berger couvert d'habits rouges et menant de nombreux troupeaux. Une partie du bétail, ivre de joie, ne faisait que sauter et courir; l'autre paissait dans le calme. Voilà l'image des voluptueux. Ceux-ci, après s'être abandonnés aux plaisirs du siècle, se sont permis des paroles outrageantes

contre Dieu : leur retour au bien est impossible. Ceux-là, tout en menant une vie sensuelle, n'ont point blasphémé contre le Seigneur : ils ont encore l'espoir de recouvrer la vie par les moyens de la pénitence. Hermas découvre alors un autre berger, à la mine sévère, au ton menaçant : il est vêtu d'une peau de chèvre, et porte à la main un bâton noueux, avec un fouet. Il poussait ses animaux dans les ronces et les épines, ne leur accordait pas la moindre trêve, et les rouait de coups ! C'était l'ange de la pénitence. Dieu lui avait confié les âmes séduites par les désirs et les voluptés du siècle. Le châtiment des coupables était varié, suivant le nombre et la malice des fautes; mais il durait assez longtemps. Le plaisir d'une heure est suivi d'une peine de trente jours; celui d'un jour fait souffrir toute l'année. A côté des joies défendues, il y a des plaisirs permis et favorables au salut de l'homme. Ces derniers sont une conséquence des bonnes œuvres, le fruit d'une conscience vertueuse. Une sainte allégresse mène à Dieu; les voluptés criminelles exposent au châtiment.

7° La similitude suivante prouve qu'il faut faire de dignes fruits de pénitence. Hermas se plaignait au pasteur des souffrances aigües que lui infligeait l'ange du châtiment. Il eut pour réponse que, sans avoir beaucoup péché lui-même, il avait laissé commettre de grandes fautes dans sa maison; qu'il devait faire une sévère pénitence, lui et les siens, pour détourner la colère de Dieu et obtenir la rémission de leurs offenses. Le pasteur lui promet toutefois d'adoucir l'ange de la pénitence et de l'aider à supporter ses épreuves.

8° Voici un arbre qui couvre les montagnes et les plaines. Sous son ombre l'on voit réunis tous les appelés du Seigneur. Un messager du ciel, plein de gloire et de majesté, prend sa faulx et coupe une assez grande quantité de branches, qu'il distribue à chacun ; mais l'arbre reste le même. L'ange réclame ensuite les branches : l'assemblée les lui rend par ordre, mais avec une grande différence de qualité. Les unes étaient vertes et les autres sèches. Hermas demande l'explication du phénomène. L'arbre, c'est la loi de Dieu, que Jésus-Christ a prêchée dans toute la terre. L'assemblée se compose des fidèles qui ont cru à l'Evangile. L'archange saint Michel est le messager divin : il a puissance sur les chrétiens et les gouverne. Les branches, c'est le trésor de la foi. En les redemandant à leur dépositaire, saint Michel trouve que les uns lui apportent un bois verdoyant et chargé de fruits; les autres, des feuilles sans fruits ; les derniers, une branche qui garde sa sève, et n'a point poussé. C'est l'image des martyrs, des confesseurs et des justes. Toutes ces personnes sont envoyées à la tour, sous la garde de Dieu. Pour les branches endommagées, on les plante et on les arrose largement. Saint Michel les réclame ensuite : quelques-unes ont reverdi et perdu leurs taches ; quelques autres, n'ayant point recouvré la vie, tombent en pourriture. Ainsi, parmi les pécheurs, on en voit qui rentrent en grâce avec Dieu, et d'autres qui demeurent dans la mort. Le pasteur profite du moment pour exhorter saint Hermas à prêcher la pénitence, même à ceux qui ne semblent pas mériter leur pardon. Car Dieu est patient, et maintient les promesses faites par son Fils.

9° La neuvième similitude contient les mystères de l'Eglise militante et de l'Eglise triomphante : l'auteur la regarde comme l'une des plus importantes de son livre et lui consacre de longs détails. Hermas est transporté sur le haut d'une montagne d'Arcadie. A ses pieds se déroule une immense plaine. Douze collines, d'aspect bien différent, s'élèvent au milieu de cette campagne. Une pierre fort élevée était sortie de terre et dominait les douze collines : elle paraissait ancienne, mais l'on y avait pratiqué une porte neuve. Et douze vierges se tenaient près de la porte : quatre d'entre elles gardaient les angles de la porte, et paraissaient les plus dignes ; le reste, placé aux quatre endroits, devant cette porte, ne laissait pas d'avoir aussi un air majestueux. Viennent ensuite six hommes nobles, vénérables et semblables de visage; ceux-ci appellent une multitude d'hommes de haute taille et pleins de vigueur. Un grand bruit se fait entendre. D'après l'ordre des six hommes, les dix vierges apportent dix pierres, tirées des profondeurs du sol, et qui forment le fondement de la tour ; elles en fournissent encore vingt-cinq, puis trente-cinq, et enfin quarante, toutes prises au sein de la terre. Il y avait donc quatre assises dans la fondation de l'édifice. Après quelques heures de repos, les six hommes commandèrent à la foule d'aller chercher de nouvelles pierres dans le flanc des douze montagnes. Les blocs, qui passaient par les mains des vierges, changeaient de couleur en entrant dans la construction. D'autres, qui n'étaient pas venus par la porte, restaient avec la même teinte ; aussi ces pierres furent rebutées par les six hommes. L'ouvrage fut terminé le même jour ; cependant la tour attendait encore son achèvement. Les six hommes congédièrent les ouvriers ; mais les vierges demeurèrent auprès de la tour, dont elles eurent la garde. Peu de jours après, saint Hermas vit une multitude innombrable s'approcher de la tour, avec les six hommes et un personnage éminent; celui-ci examina les pierres de la construction et les frappa de sa verge. Quelques cailloux devinrent noirs comme la suie ; d'autres étaient

raboteux; ceux-ci paraissaient fendus; ceux-là n'avaient point assez de longueur; ici, ils ne semblaient ni noirs ni blancs; là, ils ne pouvaient s'accorder avec les autres; enfin, il y en avait qui portaient la trace de différentes altérations. Le maître de la tour veut qu'ils soient retirés du corps de l'édifice et remplacés par des pierres extraites, non point des douze collines, mais de la campagne elle-même. Ensuite il confia les matériaux bannis de la muraille aux mains du pasteur qui doit les rendre propres à la bâtisse. Au bout de trois jours, saint Hermas revint examiner les diverses pierres soumises au marteau du pasteur; une partie d'entre elles, ayant subi des transformations, fut trouvée digne d'entrer dans la tour, tandis que le reste fut rapporté à sa carrière par douze femmes vêtues de noir. Et le voisinage de la tour fut ainsi sacrifié.

Cependant Hermas désirait l'explication de toutes ces choses. Le pasteur eut l'obligeance de la lui donner.

La pierre ancienne, c'est le Fils de Dieu, qui a créé le monde avec son Père. Cette porte, qui semble nouvelle, c'est encore le Fils : seul il nous livre accès près de Dieu; et il viendra à la fin des temps, pour conduire au royaume du ciel l'armée des prédestinés. Les six hommes nous représentent six augustes messagers, qui l'environnent sans cesse. Dans la tour, voyez l'image de l'Eglise; les vierges nous figurent les esprits bienheureux, ou les puissances du Fils de Dieu. Les hommes, qui revêtent l'habit des anges, sont admis dans la tour; pour les autres, qui s'attachent à l'amour sensuel, ils sont emportés par les femmes au vêtement noir, à la chevelure livrée au gré des vents. Toutefois, qu'ils fassent pénitence, et ils seront rappelés à l'édifice. Pourquoi la tour est-elle fondée sur la pierre? Le Fils de Dieu soutient toute créature et notamment son Eglise. Voici le nom des douze vierges : la Foi, l'Abstinence, la Force, la Patience, la Simplicité, l'Innocence, la Chasteté, la Joie, la Vérité, l'Intelligence, la Concorde et la Charité. Les femmes noires sont appelées Perfidie, Intempérance, Incrédulité, Volupté, Tristesse, Malice, Luxure, Colère, Fausseté, Folie, Orgueil et Haine. Les dix pierres de la fondation forment le premier siècle; les vingt-cinq, le second siècle des justes; les trente-cinq font allusion aux prophètes et aux ministres du Seigneur; les quarante sont l'emblème des apôtres et des prédicateurs de l'Evangile. Pourquoi ces pierres ont-elles été extraites des profondeurs de la terre? Il faut être enseveli dans le baptême pour entrer dans le royaume de Dieu. Et les douze collines, que sont-elles? Les douze nations qui composent l'univers. Après avoir reçu la doctrine du Sauveur, elles brillaient toutes d'un même éclat; mais bientôt elles tombèrent dans la déchéance et subirent diverses punitions. La colline noire porte les hommes qui ont cru, renié leur foi, blasphémé contre le Seigneur et trahi leurs frères : la pénitence n'est point pour cette race infâme. La seconde colline, qui est chenue, donne l'hospitalité à ceux qui d'abord avaient embrassé la foi; mais dans la suite ils se sont faits docteurs du mensonge. Qu'ils se hâtent de recourir à la pénitence, s'ils veulent être pardonnés. La troisième colline, hérissée de ronces et d'épines, c'est le séjour des hommes embarrassés par leurs richesses : car il est difficile pour le riche d'entrer au royaume des cieux. Qu'ils s'empressent de faire pénitence, et de reprendre le cours de leurs bonnes actions. La quatrième colline est couverte de plantes, moitié vertes, moitié desséchées. Là se rencontrent des chrétiens douteux qui ont du respect humain et cèdent aux efforts de la persécution. Ces hommes qui ne sont ni morts, ni vivants, peuvent encore se relever par une prompte satisfaction. La cinquième colline est escarpée et semée de verdures. C'est là qu'habitent des hommes difficiles à persuader, croyant tout savoir, et voulant enseigner tout le monde. Comme il y a chez eux plus de sottise que de malice, il leur sera donné de faire pénitence et de vivre pour Dieu. Sur la sixième colline, on aperçoit des gerçures légères, ou profondes : c'est-à-dire des divisions petites, ou graves. « Le Seigneur, notre Dieu, qui domine tout et gouverne chacune de ses créatures, ne veut pas se souvenir des offenses; mais il se laisse facilement apaiser à l'égard de ceux qui lui accusent leurs fautes. Et l'homme, qui est un être malade, mortel, infirme et rempli de péchés, garde des haines perpétuelles, comme s'il avait le droit de préserver ou de perdre son ennemi. Moi, le prédicateur et le chef de la pénitence, je vous le dis : si vous avez de tels sentiments, déposez-les, et le Seigneur vous pardonnera vos fautes passées; autrement, vous serez livrés à la mort. » La septième colline à des herbes fécondes : plus elles sont broutées, plus elles reverdissent. C'est l'ombre de ceux qui ont cru avec simplicité, qui conservent la paix entre eux et qui donnent volontiers l'aumône. Dieu les comble de sa grâce : qu'ils persévèrent, leur crie l'ange de la pénitence. Dans la huitième, plusieurs ruisseaux abreuvent toutes les créatures de Dieu. Ce sont les disciples des apôtres, les docteurs qui ont répandu les flots de la doctrine évangélique : leur conversation est avec les anges. La neuvième colline est déserte, et remplie de serpents. Ces reptiles dénotent les prédicateurs, qui s'approprient le bien des veuves

et des orphelins. Qu'ils fassent pénitence, ou ils seront victimes des femmes noires. La dixième colline a des ombrages sous lesquels reposent les animaux. Elle représente les chefs des Eglises qui ont protégé le pauvre et mené une vie chaste ; et les fidèles qui ont reçu avec joie les serviteurs de Dieu dans leur maison. La onzième avait des arbres chargés de fruits : ce sont les hommes qui ont souffert la mort pour Dieu avec joie, faisant de tout leur cœur le sacrifice de leur vie. La douzième colline, qui était blanche, renferme ceux qui ont cru avec la simplicité de l'enfance. Ceux-là obtiennent la première place auprès du Seigneur. Le Pasteur termine en disant : « Si vous croyez et que vous prêtiez l'oreille à mes paroles, afin de les exécuter; si enfin vous redressez vos sentiers, vous pourrez vivre. Mais si le pécheur garde sa malice, et se souvient des injures, il n'aura jamais la vie en Dieu. »

10° La dixième similitude se rapporte à la pénitence et à l'aumône. Le messager qui avait confié saint Hermas au Pasteur, se présente à lui de nouveau. Il lui recommande de conserver précieusement le souvenir des enseignements de son guide spirituel ; de préparer aux vierges une demeure immaculée, de raconter à tout le monde les merveilles que la miséricorde de Dieu vient d'exercer à son égard. Puis il s'éloigne, emmenant avec lui le Pasteur et les vierges. Mais il promit de renvoyer bientôt les vierges et le Pasteur dans la maison d'Hermas.

PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

XII

De la peinture comme moyen d'instruction populaire.

On pense bien qu'en sortant des catacombes où la foi n'était pas moins arrivée par les yeux que par les oreilles au cœur et à l'intelligence du peuple chrétien, on ne put abandonner les précieuses influences que l'art y avait exercées. L'homme est toujours enfant par sa curiosité naturelle ; il aime ce qui éclaire son esprit en touchant ses sens, et ce que nous avons vu des premiers Pères de l'Eglise, s'efforçant de procéder à leurs catéchismes par des comparaisons prises dans toute la création visible et invisible, devait se perpétuer d'âge en âge dans le même but. La parole, les livres, les images, aussi anciens que le monde sorti de l'enfance, ont continué cette œuvre de propagande qui est le but providentiel ici bas. C'est cette expansion de l'art dans la pensée chrétienne qu'il s'agit d'étudier, de suivre dans sa vie progressive jusqu'à l'heure où nous-même devons l'invoquer avec connaissance de cause et le faire revenir dans nos plus importantes affaires de ce monde. Voyons donc ce que fut la peinture dans nos églises à l'époque où Constantin les ouvrit au grand jour de la liberté.

L'histoire nous a conservé des faits dont un surtout prouve très-bien comment au ve siècle, on s'occupait avec zèle du soin de parer les églises de peintures symboliques d'une grande variété.

C'était vers 420. Saint Nil, qu'on a surnommé *l'Ancien*, pour le distinguer de son homonyme du xe siècle qu'on surnomma *le Jeune*, était préfet à Constantinople et s'y conduisait à la fois en magistrat estimable et en chrétien fervent. Disciple de saint Jean-Chrysostome, de ce grand exégète qui regarde les allégories évangéliques comme autant de figures propres a élucider la vérité (1), il avait fait sous ce grand maître des études complètes, comme le prouvent les œuvres qu'il nous a laissées. Or, s'étant retiré sur la fin de ses jours dans une solitude du mont Sinaï, où il mourut en 450, il écrivit à un de ses amis, qui l'avait remplacé dans sa préfecture, une lettre pleine de détails sur l'ornementation que celui-ci méditait pour une église élevée alors par lui dans la ville impériale. Il lui conseillait de représenter dans le sanctuaire, et *à l'Orient* une simple et unique image et la croix, signe divin qui a sauvé le monde et dans lequel l'âme découragée retrouve les plus saintes espérances. « Puis, ajoutait-il, déroulez sur les murailles par les soins d'un habile peintre les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Par elles, ceux qui n'ont pas fait d'études et qui ne peuvent lire les saintes Ecritures, se fortifient au souvenir des fidèles serviteurs de Dieu, s'animent à imiter leurs immortelles vertus, à préférer comme eux le ciel à la terre, et les biens invisibles à ceux qu'on ne possède qu'ici-bas (2). » Il s'en tient, pour les chapelles disposées autour de la nef, à de simples croix, sans aucun autre ornement qui les accompagne. Quel que fût le motif de cette sobriété, que le saint solitaire croyait apparemment plus convenable dans son esprit de pauvreté, on voit clairement ici qu'on ne supposait pas alors une église sans peintures, et il en donne les meilleures raisons, toutes capables d'en faire comprendre l'utilité.

Mais d'autres intelligences comprenaient moins modestes les embellissements du lieu saint. Olympiodore, cet ami à qui saint Nil écrivait ainsi, avait conçu tout autrement le

(1) *Homil.*, XXVI, *in Joann.* — (2) *S. Nili opp.* éd. du P. Poussines. Paris, 1697. in-4.

plan de ses belles images. Il voulait dans le sanctuaire ou sur les murs, à droite et à gauche de la nef, des courses d'animaux et des chasses diverses; des campagnes où seraient tendus des lacs, où des lièvres et des chevreuils viendraient se prendre; tandis que d'autres bêtes s'enfuiraient au loin, poursuivies ici par des chasseurs, là harcelées par des chiens, Sur la mer on jetterait des filets où se prendraient toutes sortes de poissons que des pêcheurs choisiraient ou rejetteraient dans les eaux. Ailleurs on reproduirait en mosaïques de nombreux objets naturels destinés non-seulement à charmer les regards des fidèles, mais, bien entendu, à reproduire des idées dignes de la maison de Dieu : aux murs de la nef devaient être semées une multitude de croix : là on verrait aussi des oiseaux, des quadrupèdes, des reptiles, avec une foule de plantes et d'arbres variés.

Voilà certes en deux personnages du même temps des moyens bien différents de faire valoir la peinture au profit du culte chrétien. L'un voulait plus de simplicité comme un pauvre volontaire qui a renoncé au luxe du monde et l'excluerait même en pareil cas, de la maison de Dieu. L'autre, riche et puissant, n'épargne rien pour orner le sanctuaire, et rêve les plus grands moyens, toujours dispendieux autant que magnifique, en faveur de la dévotion publique dans un édifice qu'on devra à sa pieuse libéralité. Mais n'hésite-t-on pas ici à tout accepter de cette main généreuse? Et si l'on comprend bien dans une église les croix et les scènes des deux testaments que saint Nil veut y mettre, qu'y pourront faire les chasses, les campagnes, et toute cette zoologie qu'y conçoit Olympiodore et qui ne manquera pas d'y étonner beaucoup d'observateurs?

C'est ici qu'il faut l'entendre. Rien de plus louable sans doute que ces histoires saintes, épisodes bibliques toujours offerts avec fruit, dans toutes leurs circonstances saisissantes, aux réflexions de ceux qui fréquentent le temple du Dieu vivant. Tous ces personnages qui agissent et se croisent sur le théâtre habituel de la vie humaine y concourent, chacun dans sa vocation, à l'œuvre générale de la Providence : c'est la préparation évangélique ou l'accomplissement des promesses, et avec plus ou moins de développements et de frais on y trouve une suite de sujets les plus convenables et les plus touchants. Est-ce à dire que nous condamnerons les scènes, moins sérieuses, en apparence, que le sénateur de Constantinople semblait préférer, et nous étonnerons-nous de leur apparente étrangeté? Non : quand on aura lu *la Clef* de saint Méliton et les autres Pères qui, avant saint Nil et de son temps même, ont traité des secrets de la science symbolistique, on verra clairement les vérités religieuses cachées sous ces formes, et c'est de quoi une leçon donnée à cette occasion pourra nous persuader une fois pour toutes, car de telles représentations ne sont pas aussi frivoles qu'on le croirait. Et d'abord ces vastes campagnes qu'invoque Olympiodore sont-elles donc si déplaisantes sur les vastes murailles du temple de Dieu?.. N'est-ce pas lui qui les a créées avec la majestueuse et inépuisable fécondité de leurs tableaux si variés? Pour être familiers à tous les regards, ces grands spectacles en disent-ils moins dans un tel cadre la toute-puissance de l'intelligence infinie; n'est-ce pas là le lieu de les admirer dans une méditation muette où l'âme parle si éloquemment de sa reconnaissance, de son amour pour toutes ces beautés dont elle jouit et dont chacune lui rappelle comme une preuve palpable les soins qu'à pris de son bonheur sur la terre Celui qui l'aurait préparée avant de l'y mettre, et à qui seul nous devons reporter tous les sentiments que suscite en nous cette magnificence divine? Est-ce que le Psalmiste qui sentait si vivement les œuvres de Dieu, et les décrivait avec une si riche poésie, ne s'est pas fait peintre lui-même de ces grandioses beautés dans les plus fraîches pages de son livre immortel? Eh! quoi, son nom adorable se reflète sur toute la terre. *Les cieux parsemés d'étoiles* y sont l'*ouvrage de ses doigts;* l'astre des jours radieux, celui des nuits calmes et silencieuses, sont créés pour le bonheur et l'avantage de l'homme exalté presque à la hauteur des anges; il a le domaine et l'usage de tous les animaux, soit qu'ils habitent avec lui, soit qu'ils animent les campagnes qu'il féconde de ses travaux. Les airs incommensurables avec leurs oiseaux merveilleux, les immenses plaines des mers avec leurs monstres indomptés et leurs espèces les plus petites qui s'y promènent et viennent tôt ou tard se perdre dans le piège de l'industrie humaine : tout cela n'a-t-il pas fait dire au prophète que Dieu avait tout fait pour l'homme (1)? Et, dans un autre de ces chants inspirés, ne conclut-il pas de tant de prodiges que Celui qui a donné à la nature tant de témoignages de sa bonté, avait le droit d'exiger de lui son obéissance la plus dévouée (2)? Or, comprenez un paysage si répandu sur les parois d'une église. Mêlez-y l'adoration de l'homme, son travail incessamment protégé par les alternatives du soleil et des pluies, les calvaires disposés par la piété villageoise aux carrefours des chemins, les croix surmontant les tours et les clochers des coteaux ou de la plaine; supposez sur un autre plan l'enfance du monde avec la vie pastorale, et le juste Abel, religieusement ému des grands

(1) V. psaume huitième, *Domine Dominum noster.* —
(2) Voir psaume dix-huitième, *Cœli enarrant gloriam Dei.*

spectacles qui l'entourent et immolant une brebis de ses troupeaux sur le simple autel dont la flamme s'élève vers sa source altérée : ne trouverez-vous pas dans cet ensemble la traduction fidèle du cantique de Daniel : « Œuvres du Seigneur, bénissez-le toutes; louez-le à présent et à jamais. (1). »

Mais, admettant que ces grandioses tableaux de la création trouvent leur place dans une basilique, on nous objectera peut-être, comme on l'a déjà redit, qu'on ne voit guère ce que peuvent faire ces lièvres et ces chevreuils, ces chasseurs qui les poursuivent, ces pêcheurs qui sur des nacelles agiles parcourent les lacs et s'y enrichissent d'une pêche fructueuse. Ne sont-ce pas là des objets qui servent plus à distraire qu'à édifier, et qui feraient mieux dans une salle de festin que dans une église?

Pour résoudre cette prétendue difficulté, il faut nécessairement recourir au symbolisme. C'est lui qui va nous donner le mot de l'énigme.

En effet, toute la scène décrite par saint Nil prouve du reste que, de son temps, on connaissait très-bien toutes ces ressources iconographiques, et que le gouverneur de Constantinople, pour vouloir de ces peintures dont saint Jean-Chrysostome lui avait peut-être donné l'idée, ne manquait pas plus de sens qu'il ne s'égarait dans un caprice.

Au ve siècle, on savait parfaitement avec saint Augustin la nécessité de comprendre le rôle mystique des animaux dans la Bible (2). Depuis longtemps, la chasse et la pêche renfermaient la pensée de la persécution du démon contre les âmes justes, ou des méchants contre les bons, et de la vocation du chrétien à la vie évangélique par ceux que Jésus avait nommés des *pêcheurs d'hommes* (3).

Mais dans les premiers siècles, il n'était pas rare de voir l'église chrétienne faire des emprunts au paganisme, et quand ces chasses, alors si communes seraient venues de cette source, on ne les appliquait pas moins aux innombrables tentations dont le démon assiège toujours l'âme fidèle. Vers 360, à Saint-Agricole de Reims, bâti par Jovian, général en chef des armées romaines sous Julien l'Apostat, on voyait le tombeau de ce pieux soldat, dont les bas-reliefs offraient, entre autre images, celle d'une chasse aux lions, et le héros à cheval y perçait de sa lance un de ces animaux (4). C'était là certainement un souvenir symbolique de victoires encore plus importantes que celles

(1) Daniel. c. III. — (2) *De Doctr. Christ*, lib. II, c. XVI. — (3) Math., IV, 19. — *Spicileg. Solesm.*, III, 529. — Les PP. Cahier et Martin, *Mélanges d'archéol.*, I, 120. — (4) Cf. Montfaucon, *Antiq. expliq.*, t. III, p. 329, pl. 182. — Flodoard, *Eccles. Romanæ, histor.*, lib. I, c. VI.

remportées sur les ennemis de l'Empire. On voit au moins par cet exemple et par la persistance des doctes à l'appliquer aux choses sacrées, que de telles représentations avaient leur but dans le lieu saint. Le choix de ces lièvres et de ces chevreuils, animaux timides, est d'ailleurs ici très-significatif. Ils fuient et seront infailliblement bientôt la proie des chiens qui les poursuivent : et ces chiens, et ces chasseurs qui les poussent : ce sont les démons disent les symbolistes : *Retia, deceptio diaboli, venatores, dæmones, canes, scilicet persecutores* (1).

Mais les oiseaux, les reptiles, que le pieux magistrat demande aussi dans les tableaux qu'il médite, ont-ils un sens spirituel qui soit bien venu dans ce milieu vénéré que fréquentent les fidèles? Sans doute, et voici comment; les reptiles, et tous les animaux qui rampent sur la terre ont une telle parenté avec le serpent du paradis terrestre, qu'on les prend presque toujours en mauvaise part dans les études symbolistiques laissées à nos réflexions par l'antiquité chrétienne. Je dis *presque*, parce que le serpent en lui-même, est considéré comme un symbole de prudence, habitant dans des lieux retirés, à l'abri des dangers, et n'en sortant guère qu'en été, quand il peut jouir des feux du soleil qui symbolise Jésus-Christ. On voit donc là une figure de l'action divine de la grâce, qui éclaire et réchauffe, sur l'âme attentive à fuir les périls du monde et les plaisirs qui la séduiraient.

Quant aux oiseaux, ils ont aussi leur double côté moral, étant de leur nature jolis, gracieux et innocents, ou méchants, carnassiers ou destructeurs; ce qui les fait prendre habituellement soit pour les emblèmes de la douceur, de l'amabilité et de l'innocence, soit pour les types de la cruauté, de la rancune, de la rapacité. Mais cette même *opposition* qui les fait servir à exprimer souvent dans une même nature des idées opposées, se devine très-bien par le milieu où on les fait agir, par le rôle qui leur est donné; ainsi l'aigle, redoutable aux oiseaux inférieurs, est aussi le symbole du courage, de la grandeur morale; le peuple-roi, les conquérants l'ont adopté sur leurs étendarts ou leurs écussons. Il en serait ainsi des quadrupèdes. Le lion, est justement regardé pour sa violence et sa férocité comme une figure du démon, cherchant toujours quelque âme à dévorer (2); il est aussi l'image très-fidèle du Sauveur qui a vaincu l'ennemi du peuple sauvé par cette victoire (3).

Nous trouverons ainsi une foule d'autres

(1) S. Hieron., *Contra Vigilant.* — *Spicileg. Solesm.*, II, 172, — III, 77. — (2) Quærens Leo quem devoret (Pet., I, 8). Insidiatur ut leo in spelunca sua (p. IX, 19). — (3) Ecce vicit Leo de tribu Juda. Apoc.

exemples. Mais nous objecterons aussi que certains oiseaux sont toujours des emblèmes de vertus aimables et ne peuvent être pris que dans ce sens. Ce sont ceux qui, dans l'Ecriture ou dans les Pères, s'appliquent à des œuvres essentiellement bonnes : Ainsi le pélican nourrit ses petits de son propre sang, ou bien, dans la solitude il semble méditer avec le Prophète les œuvres de Dieu (1).

La colombe boit souvent, aux chapiteaux du sanctuaire, dans un calice où est le sang de Jésus-Christ (2). Si vous trouvez sous vos yeux dans une peinture sacrée une poule couvant ses poussins et les rassemblant sous ses ailes, ne pensez-vous pas aussitôt au Sauveur employant cette douce image pour attester sa tendresse envers les âmes et sa sollicitude à les sauver des atteintes de l'épervier (3). Ainsi de mille autres qu'un œil attentif saura découvrir et pénétrer.

Voilà donc l'usage que les peintres firent dès le commencement de ces éléments d'instruction, et à cet égard les homélies des Pères, comme celles des apôtres étaient si fréquentes que le peuple, assidu autour des tribunes sacrées, n'ignorait rien du sens mystérieux des tableaux qu'on lui expliquait. Les planches gravées, dans Arringhi et les autres archéologues, d'après les fresques des catacombes démontrent quelle importance on y attachait pour l'enseignement de la religion.

C'est là encore, dans les églises bâties à peu de frais et pour lesquelles on n'employait encore la sculpture que très-rarement et avec trop peu de succès, c'est là que la peinture fut tellement usitée qu'on remplaça par elle assez souvent le travail du ciseau encore assez peu habile. On la vit sur des voûtes arquées feindre des nervures qu'on n'avait pas encore inventées et dont peut être elle donna ainsi plus tard l'idée réalisée avec tant d'élégance; elle put ainsi par des lignes plus régulières réformer pour l'œil les inégalités des surfaces pour les premières voûtes. L'abbé AUBER,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

SUITE A L'ÉTUDE DU GRAND BALLON CAPTIF; LE PASSÉ DE M. GIFFARD; SES ESSAIS DE NAVIGATION AÉROSTATIQUE; SON INVENTION DE L'*Injecteur* A VAPEUR; SA RICHESSE PRÉSENTE; SES PLANS POUR PLUS TARD. A-T-IL TROUVÉ L'ENVELOPPE IMPERMÉABLE AU GAZ?

Nous avons décrit le grand ballon captif de M. Giffard, qui fait, à présent, ses ascensions quotidiennes à 20 fr. par tête. Chaque ascension ne dure qu'un quart d'heure, y compris l'aller, la station à 600 mètres de hauteur et le retour. Ce ballon diffère de tous ses devanciers en ce qu'il est beaucoup plus gros, beaucoup plus solide et plus imperméable comme enveloppe, et se manœuvre beaucoup plus facilement, grâce au câble qui le retient, au treuil sur lequel ce câble s'enroule, et à tous ses accessoires. Le conseil municipal de la ville de Paris a loué à M. Giffard, au prix de 100,000 fr., la cour des Tuileries, qui pourtant ne servait à aucune utilité jusque là, ce qui nous a paru être la preuve d'une grande parcimonie. Qu'importe?

Mais, M. Giffard, le constructeur de ce ballon monstre, n'a-t-il d'autre but, dans l'opération qu'il exécute si bien, que de récréer le public parisien et de rentrer dans ses frais? Non, et c'est ce qui nous conduit à raconter son histoire.

M. Henry Giffard, né à Paris et élève du collège Bourbon, était encore un tout jeune homme dans les années de 1848 à 1852, pendant lesquelles le fameux M. Petin faisait ses conférences et ses essais de navire aérien, d'abord à Paris, puis en Amérique. On sait que M. Petin qui vient de mourir près Paris, à soixante-quatre ans, avait conçu le projet de relier ensemble plusieurs ballons, et d'en faire une sorte de navire allongé dont les moyens de locomotion auraient consisté dans des hélices se vissant dans l'air comme celles qui, en se vissant dans l'eau, font marcher les bâtiments, et surtout dans des plans s'inclinant plus ou moins et transformant, par leur inclinaison même, la force verticale d'ascension du gaz enfermé dans les ballons, en force horizontale glissant sur les couches d'air qu'on aurait déterminées en variant les inclinaisons mêmes des plans. Nous ne craignons pas de dire, en passant, que M. Petin avait, selon nous, conçu le vrai système de navigation aéronautique, que les dépenses considérables auxquelles il ne put suffire, ne lui permirent jamais de réaliser.

Nous avons eu la preuve de ce que nous venons d'avancer, lorsque, dans les premières années de l'Empire, nous avons vu un horloger, dont le nom nous est sorti de la mémoire, construire un joujou qui obéissait à toutes les volontés de celui qui le dirigeait, d'en bas, au moyen de ficelles pendantes qui variaient l'inclinaison des plans, et au moyen de petites hélices que faisait tourner, dans un sens ou dans un autre, une petite machine à vapeur, grande comme un chapeau, qu'emportait le petit ballon, lequel était lui-même, dans son ensemble, gros comme une baleine. Le directeur faisait prendre à son appareil toutes les directions, le

(1) Similis factus sum pelicano solitudinis (p. 63, 7).
—(2) Et calix meus inebrians quam præclarus est (ps. 22).
—(3) Gallina congregat pullos suos sub alas (Math., XXIII, 37).

faisait tourner dans tous les sens, le faisait monter et descendre; c'était le plus charmant joujou qu'on pût voir; mais c'était, en même temps, la démonstration en petit, la plus évidente qui pût être donnée aux yeux, de la possibilité de la navigation aérienne qu'avait rêvée Petin. Il nous semble même que l'horloger qui montrait son bateau aérien au public et que nous avons vu de nos yeux, s'appelait aussi Giffard, et plus d'une fois, nous nous sommes demandé si ce n'était pas le Giffard d'aujourd'hui, mais n'ayant sur ce point que de vagues souvenirs, nous le laissons dans le doute. Ces expériences, si curieuses, avaient lieu dans le jardin du Palais de l'Industrie, des Champs-Elysées, plusieurs fois par semaine, et furent même données un peu devant le Prince impérial, dans la cour même des Tuileries, et par conséquent à découvert, par un temps calme.

Quoi qu'il en soit de ces essais et de leur auteur, voici ce que faisait M. Giffard lui-même en 1852, travaillant à la solution de la navigation aérienne. Il imagina de construire un ballon de forme allongée. Ce ballon, avait 42 mètres de longueur, 12 mètres de diamètre et 2,500 mètres cubes de capacité; il suspendit sous ce ballon, en guise de nacelle, une machine à vapeur pesant, avec son eau et son coke, 500 kilog... Cette machine avait une force de trois chevaux et faisait mouvoir, avec une vitesse de cent dix tours par minute, une hélice à trois palettes de 3 mètres de diamètre. M. Giffard tint à monter seul, ne voulant exposer personne avec lui; il s'enleva le 24 septembre 1852 sous les yeux d'un nombreux public emportant 250 kilog. de coke et d'eau. Réussit-il?

Non pour notre public et pour nos savants, mais pour lui-même, il réussit aussi bien qu'il le pouvait désirer pour une première fois. Il ne put se diriger assez bien pour revenir et descendre à l'Hippodrome d'où il était parti. Mais il remarqua que, quand il donnait la rotation à son hélice, elle s'engouffrait dans l'air avec un grand bruit et faisait virer de bord son ballon; elle en changeait assez la direction, non pas sans doute pour s'en rendre tout à fait maître, mais assez pour lui prouver qu'il y avait là une force dont il ne s'agissait que de se bien servir pour arriver à la direction complète. Cette ascension de 1852 se termina à Troppes où l'obscurité de la nuit le força d'atterrir.

M. Giffard avait fait un contrat avec la Compagnie du gaz pour une dizaine d'expériences semblables; mais cette Compagnie craignit de ne pouvoir mener de front la fourniture du gaz à l'Hippodrome et à ses abonnés; et on fut obligé de s'arrêter là faute d'un peu de gaz.

Cela fut heureux pour M. Giffrard; il s'occupa alors, dans ses loisirs, de la construction des machines à vapeur, et procura à cette branche de l'industrie scientifique la plus belle invention qui ait été faite depuis celles de Stephenson; ce fut l'invention de l'*injecteur* qui remplace la pompe, et cette invention même l'a conduit, en quelques années, à une fortune telle, qu'il vient de pouvoir faire lui-même, avec ses propres ressources, la dépense de près d'un million que lui a coûté son grand ballon captif.

On peut être curieux de savoir en quoi consiste la belle invention de l'*injecteur*. Le voici en quelques mots: les chaudières des machines à vapeur se composent d'une grande chaudière qu'on nomme le générateur, et qui renferme la vapeur; au-dessous de ce générateur sont une ou deux autres chaudières nommées les bouillotes, lesquelles renferment de l'eau et sont au-dessus du foyer. Cette eau, à mesure qu'elle est vaporisée par la chaleur, monte, sous forme de vapeur, dans le générateur. Mais on conçoit que si l'eau n'était sans cesse entretenue dans la brouillotte, il y aurait cessation de production de vapeur et, par conséquent, de force génératrice. Pour amener de nouvelle eau à mesure de la transformation en vapeur, on avait besoin autrefois, avant l'*injecteur* Giffard, d'un appareil particulier qui formait, à lui seul, tout un outillage et qui consistait dans une pompe aspirante et foulante prenant l'eau dans un réservoir et la faisant passer par un tube dans la bouillote. C'est cette pompe que M. Giffard a eu l'idée de remplacer par un simple tube recourbé qui reçoit un jet de vapeur, et qui est placé à l'extrémité du générateur. Le tube est composé d'une tuyère conique, puis d'une partie recourbée, et aussi d'un autre ajustage conique appelé *lance*. La partie recourbée verticalement plonge dans une bâche d'eau qui est en contre-bas. Il y a, en regard de la lance un troisième orifice conique appelé recepteur, lequel est toujours lié à la lance; enfin une tige terminée en pointe, appelée la *tige de mise en train* se trouve dans l'axe de la tuyère, et le tuyau qui raccorde le recepteur avec la chaudière est armé d'une soupape dite *de refoulement* et qui se ferme quand l'injecteur cesse de fonctionner. Il suffit de mettre l'appareil en train par la tige de ce nom comme on amorce un siphon, et dès lors il y a débit d'eau nouvelle appelée de la bâche et versée dans la bouillotte.

Cet *injecteur*, qui épargnait tout l'attirail des pompes et simplifiait de beaucoup la construction des machines à vapeur, mais dont M. Giffard eut soin de prendre le brevet, est devenu aussitôt d'une si grande utilité pour les construc-

teurs, que tous l'ont employé, et qu'il a rapporté à son inventeur millions sur millions.

C'est alors que, devenu riche, M. Giffard a pu reprendre sa primitive idée de la direction aérostatique, et construire d'abord ce gros ballon captif, dont le but immédiat est de répondre au problème posé par l'*Association météorologique internationale* d'un ballon dont l'enveloppe puisse conserver indéfiniment son gaz et sa forme. Jusqu'à présent on ne constate guère de deperdition quoique pourtant il semble se manifester dans le pôle inférieur une petite flaccidité presque insensible. M. Giffard a, d'ailleurs, pour ce ballon, rendu possible, comme nous l'avons dit, l'enlèvement dans les airs d'une machine à vapeur pesant de 10 à 15,000 kilogrammes, en sus du poids du ballon lui-même et de tous ses agrès.

Note importante. — Nous avions composé le précédent article lorsque le ballon Giffard de 1878 n'avait encore rien perdu de sa sphéricité et par conséquent de l'hydrogène pur dont il était rempli. Mais aujourd'hui s'élèvent dans notre esprit des doutes sur ce point important ; il nous semble qu'une flaccidité s'est révélée dans le pôle inférieur et que cette flaccidité est allée en augmentant. Il y aurait donc une déperdition de gaz et le but principal de l'expérience ne serait pas atteint quant à l'imperméabilité réelle de l'enveloppe. On peut la remplir de nouveau sans doute ; mais on espérait précisément avoir trouvé le moyen de parer à ce besoin. En serait-t-il ainsi? l'avenir nous le dira bientôt.

Quant aux chicanes que fait *le Gaulois* à M. Giffard sur les dangers possibles des ascensions qu'il offre au public, nous ne les croyons pas fondées. La possibilité d'un dommage causé au câble par la malveillance rentre dans les hypothèses gratuites sur la possibilité des plus grands crimes dont la crainte paralyserait tout dans la vie. La rupture d'un câble qui, pour se rompre, demanderait une traction, de 25 à 30,000 kilogrammes supérieure à celle que lui impose le ballon, n'est pas supposable. Enfin, un tel accident arrivât-il, dit avec raison M. Tissandier, on en serait quitte pour une ascension en ballon libre, les aéronautes ayant eu soin de garnir la nacelle de tous les appareils nécessaires pour parer à une telle éventualité. Quant aux gros vents, on ne les choisira pas pour les moments des ascensions, et, comme dans toutes les expériences aéronautiques, ces vents ne sauraient offrir de dangers que dans les voisinages les plus rapprochés de la terre.

Oui, la seule crainte sérieuse que nous concevions pour M. Giffard est celle qu'il n'ait point vraiment encore trouvé l'enveloppe mperméable, ce qui, au reste, n'empêcherait pas dans le présent les ascensions de son ballon captif.

Deuxième note. — Nous sommes allés nous-même prendre des renseignements sur l'objet de la note ci-dessus. Nous avons constaté qu'il se fait une déperdition de gaz qu'on a été obligé jusqu'ici de réparer par une insufflation de gaz nouveau ; on fait cette nouvelle insufflation tous les deux ou trois jours. Mais M. Giffard soutient que la déperdition ne se fait pas à travers l'enveloppe qui est, selon lui, absolument imperméable ; elle se fait, dit-il, par la soupape automatique qui est placée à la partie inférieure du ballon ; quand le ballon est à terre et qu'il fait chaud, le gaz se dilate fortement à l'intérieur, et tendrait à rompre l'enveloppe, s'il n'y avait cette soupape que la force de dilatation fait ouvrir et contraint elle-même à laisser échapper du gaz. C'est cette partie, perdue dans ces moments, qu'on est obligé, dit M. Giffard, de remplacer.

Nous n'avons aucune objection à faire à cette raison qui paraît concluante, et qui nous a d'autant mieux satisfait que nous avons vu de nos yeux le soupape automatique, d'une part, et, d'autre part, l'enveloppe, qui nous a paru imperméable comme si elle était métallique. Cependant nous ne sommes pas absolument sans soupçons sur sa véritable imperméabilité : la flaccidité survenue nous avait paru trop forte.

L'agitation de l'air empêche les ascensions pendant les jours où nous écrivons.

Le Blanc.

Variétés.

LA TERRE SEULE EST HABITÉE

DÉCOUVERTES DE L'ASTRONOMIE CONCILIÉES AVEC LE SYSTÈME QUI N'ADMET PAS DES HABITANTS DANS LES ASTRES.

I. — La science astronomique, dont les progrès vont toujours croissant, et qui agrandit l'homme en l'élevant jusqu'au Créateur, n'a rien de contraire au système qui soutient que les astres ne sont pas habités. Si la plupart des astronomes sont portés à croire qu'il y a dans les globes célestes des êtres corporels et intelligents, c'est qu'ils envisagent l'astronomie sous un point de vue physique, et ne s'élèvent pas assez vers l'ordre surnaturel qui, étant plus parfait, règle pour raison d'*unité* dans la création tout ce qui a été fait dans l'ordre de la nature. Voyant dans quelques-uns des astres, (planètes de notre monde solaire) des traits de

ressemblance avec la terre, ils jugent par analogie, et pensent qu'ils sont le séjour d'êtres raisonnables. Mais ce ne sont là que des conjectures auxquelles se porte naturellement l'esprit humain, quand il n'a pour guide que ses propres lumières; ce sont des hypothèses agréables qu'on peut considérer comme des fictions poétiques qui charment en donnant un aliment à la curiosité naturelle, à cet esprit de recherche dont est doué tout être intelligent.

II. — D'ailleurs, les raisons d'analogie qu'on invoque disparaissent à l'égard des plus grandes planètes, savoir: Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Ces quatre globes immenses ne peuvent être habités; d'abord, parce qu'ils sont trop éloignés du soleil pour en recevoir le degré de lumière et de chaleur nécessaire aux conditions de la vitalité, et ensuite pour des raisons particulières à chacun d'eux.

1° Jupiter paraît n'être pas arrivé à l'état d'une fixité complète et conserver encore, en raison de sa masse énorme (1,230 fois plus grosse que la terre) trop de chaleur centrale pour être habité. Il peut y avoir des végétaux, et même des animaux d'un certain genre, mais non des êtres raisonnables, à moins toutefois que l'organisation vitale n'y soit adaptée au degré de température, et alors, ces sortes d'êtres ne seraient pas semblables à ceux de la terre.

2° Dans Saturne, dont le volume est 864 fois plus grand que celui de la terre, ne pesant pourtant que 92 fois en plus par la raison que sa densité moyenne n'est que la 130 millième partie de celle de notre globe, les corps qui se trouvent à sa surface sont si légers qu'ils flottent et voltigent dans son atmosphère, comme les oiseaux chez nous volent dans l'air. Cette légèreté des corps provient aussi de ce que l'atmosphère, en raison de sa densité considérable et des nuages dont elle paraît être chargée, est aussi lourde que les objets de la surface, au point que ceux-ci peuvent s'y mouvoir aussi facilement que sur le sol, et s'y croiser même comme le font les atomes sur notre globe. Avec les meilleurs instruments on ne voit jamais sur cette planète la surface du sol, excepté vers les régions polaires qui sont toujours blanches. On ne peut y découvrir ni continents, ni mers, ni autres figurations variées comme on en distingue sur le sol géographique de Mars.

3° Sur la planète Uranus, qui est 74 fois plus grosse que la terre, les positions physiques sont à l'opposé des nôtres. L'axe de rotation de la planète est presque couché sur le plan de l'orbite qu'elle parcourt, et le soleil tourne en apparence d'occident en orient, et non d'orient en occident, en présentant pendant l'été, un disque dont la surface est 390 fois plus petite que celle qu'il offre sur la terre. Dans la saison de l'hiver, dont la durée est de 21 ans comme celle de l'été, l'astre du jour reste invisible pendant tout cet intervalle de temps pour une grande partie du globe. Il tourne en été autour du pôle, sans se coucher même à minuit, à l'égard d'un des hémisphères; mais il donne 390 fois moins de chaleur et de lumière que sur la terre; les régions équatoriales sur ce globe ne sont pas plus privilégiées que les régions polaires.

Voilà donc un monde qui diffère du nôtre à tous les points de vue, autant et plus que les conditions d'habitabilité du fond de nos océans diffèrent de celles de nos paysages les plus riants! Les astronomes en concluent que, quoique très-grand, plus vaste à lui seul que les quatre planètes intérieures (Mercure, Vénus, la Terre et Mars) réunies ensemble, il ne peut pas être habité par des êtres semblables à nous.

4° Neptune, découverte depuis peu (en 1846), qui est un globe 84 fois plus gros que la Terre, étant à une distance du soleil 30 fois plus grande que celle de notre planète, l'astre du jour y offre un diamètre 30 fois plus petit. Il en résulte que la surface du soleil neptunien est 900 fois plus petite que celle du nôtre, et que la chaleur et la lumière solaires sont, dans ce globe, réduites dans la même proportion.

III. — Il est une autre particularité fort remarquable; elle concerne la durée des jours et de l'année dans ces planètes.

Jupiter ayant un mouvement de rotation plus de 2 fois plus court que celui de la Terre, la durée du jour et de la nuit, au lieu d'être de 24 heures, n'est pas même de dix heures; et comme, d'autre part, l'année jovienne est presque égale à douze des nôtres, la rapidité fait que les années de Jupiter se composent de 10,455 jours.

La rotation de Saturne se faisant en 10 heures 16 minutes, et le mouvement autour du soleil, dans un orbite qui mesure plus de 2 milliards de lieues, étant trois fois moins rapide que celui de la Terre, il résulte de là, que le jour est, dans cette planète comme dans Jupiter, plus de 2 fois plus court que le nôtre; tandis que l'année de ce monde est près de 30 fois supérieure à la nôtre, et compte le chiffre, fabuleux pour nous, de 25,069 jours.

La planète Uranus gravite autour du soleil, en une lente révolution qui demande, pour s'accomplir, 84 de nos années, en sorte que, chaque année d'Uranus, égale 84 des nôtres. Si ce globe était habité, avec une mesure du temps, prise comme chez nous dans la translation périodique de la planète autour du soleil,

un enfant de dix ans compterait 840 années terrestres; un autre de dix-huit ans n'aurait pas moins de 1,700 printemps; et un centenaire y aurait vécu 8,400 de nos années, c'est-à-dire qu'il serait né 4,000 ans avant la construction des pyramides.

Neptune, avec son grand éloignement de l'astre central (1 milliard 100 millions de lieues), qui rend immense l'orbite qu'elle a à parcourir, met un si long intervalle de temps à accomplir sa révolution périodique que chacune de ses années comprend 165 des nôtres.

Quel chiffre étonnant encore ne faudrait-il pas adopter pour déterminer à notre égard l'âge de ses sujets, si cet astre était habité! Une seule de ses années serait plus que suffisante pour fournir une longue vie, et un de ses habitants, qui serait âgé de quarante ans seulement compterait 6,600 années terrestres, c'est-à-dire qu'il aurait commencé à vivre six cents ans avant la création d'Adam sur la terre. — Et notez que cette interminable existence aurait eu lieu et continuerait à se passer sur un globe où, d'après la conviction des astronomes, le degré de chaleur et de lumière solaires, est 900 fois plus faible que celui de la Terre.

IV. — Comment peut-on, après tout ce que nous venons de faire observer, s'appuyer sur les lois de l'analogie pour dire que les astres sont habités, puisqu'on est obligé de convenir que les plus grands, qui auraient plus de droit à cette faculté, ne le sont pas? — On dit : Les petits globes sont habités, parce qu'ils ont plus de similitude avec la terre. — Mais cette similitude, qui laisse encore d'énormes différences, d'après l'aveu de tous les gens versés dans la science astronomique, fournit-elle une raison suffisante pour croire qu'en eux se trouvent des êtres raisonnables? — L'esprit humain, quelque éclairé qu'il soit, ne peut répondre affirmativement; une pareille question dépasse évidemment la portée de son intelligence.

Pour savoir s'il y a dans les astres des êtres corporels et doués de connaissance, il faut nécessairement employer des moyens plus puissants que la science humaine; la vérité dans ces sortes de questions est un trésor caché qu'on ne peut trouver que dans les lumières de la foi. Il faut donc recourir à l'auteur suprême qui a créé les astres et examiner attentivement ce qu'il nous a manifesté lui-même sur ce point dans ses divines révélations. En étudiant ce que Dieu a opéré dans l'ordre de la grâce, on découvre plus sûrement le secret mystérieux qu'offre l'ordre de la nature, par la raison que le monde physique est une copie du monde surnaturel.

Par cette voie, suivie avec docilité à la clarté divine, on parvient à mieux connaître les desseins de Dieu dans l'œuvre de la création; on voit sans peine qu'il a tout fait pour sa gloire et pour le bonheur de ses créatures douées de raison, à qui, par un effet de son amour infini, il veut faire part de sa propre félicité; et, comme le mystère de l'incarnation est l'œuvre la plus grande dans l'ordre de la grâce, on trouvera en lui un guide fidèle qui nous dirige dans les recherches à faire pour résoudre la question. L'enseignement fourni par ce mystère ineffable, joint au principe d'*union* qui découle de l'essence divine, type sacré d'où rayonnent toutes les beautés qui concourent à former l'harmonie de la création, nous mène, par un enchaînement de preuves d'un grand poids, à conclure, avec un degré de probabilité qui approche de la certitude, qu'il n'y a pas dans les astres des êtres corporels et doués d'intelligence, que *la terre seule est habitée* par des êtres de ce genre; je dis : des êtres corporels et intelligents, à cause des anges qui s'y trouvent pour rendre gloire à Dieu des merveilles qu'ils renferment, et parce que, d'autre part, selon toutes les probabilités, ils sont habités par des êtres vivants du genre des animaux.

C'est ainsi que, considérée au double point de vue scientifique et religieux, l'astronomie se concilie avec le système qui présente les astres comme non habités, pour des raisons appréciées.

Privilèges qui reviennent à la terre du mystère de l'incarnation, — et nécessité de l'union dans les êtres adorateurs, — telles sont les bases de ce système dont les preuves ont été développées dans un travail publié par *la Semaine du Clergé*, en octobre et novembre 1875.

FABRY,
curé de Villiers-Heissier.

Bibliographie

Les Erreurs modernes, par l'abbé DESORGES, ancien professeur de philosophie et de théologie, curé de Sainte-Elisabeth, à Versailles.

On fait aujourd'hui bien peu d'ouvrages qui traitent des questions agitées dans les sciences et qui soient, en même temps, appropriés au clergé; beaucoup de traités scientifiques inondent sans doute la société laïque, mais combien sont de nature à être lus avec plaisir par les représentants de l'Eglise catholique romaine!

M. L. Vivès vient d'éditer, en un gros volume in-8 de près 700 pages, un livre de cette espèce si souvent désirée de nos jours : c'est un traité, agréablement écrit, des *Erreurs modernes*, par l'abbé Desorges de Versailles. Commençons par en faire une rapide analyse, le lecteur jugera, au simple énoncé des questions qui y sont traitées, de l'intérêt et de l'importance qu'elles présentent dans un siècle comme le nôtre, ou la tendance vers les sciences positives devient presque universelle. Nous ajouterons ensuite quelques réflexions critiques sur cet ouvrage, non pas au point de vue de l'art, car il est bien fait sous ce rapport et parfaitement de nature à plaire à tous ses lecteurs orthodoxes, mais seulement au point de vue de l'esprit avec lequel il a envisagé quelques détails scientifiques.

Nous avons horreur des articles réclames, et, ne serait-ce que pour éviter l'apparence de tout motif à un tel reproche, nous réserverions, pour cette unique raison, une place à la critique.

L'auteur des *Erreurs modernes* divise son traité en quatre livres : DU RATIONALISME ; DE LA CRÉATION ; DU MIRACLE ; DU POSITIVISME ET DU DARWINISME.

Le premier livre, ayant pour titre le RATIONALISME, s'occupe, dans un premier chapitre, de l'antithèse entre le christianisme et le rationalisme (1) ; dans un second chapitre, des doctrines des anciens philosophes sur Dieu, sur l'âme et ses destinées et sur la morale ; dans un troisième chapitre, des doctrines de la philosophie des XVIIe et XVIIIe siècles sur les mêmes objets ; dans un quatrième, de l'impuissance et de l'irrationabilité du rationalisme ; dans un cinquième, de la morale en tant qu'indépendante de la religion et de la divinité qui est pourtant sa source ; enfin dans un sixième chapitre de l'harmonie entre la raison et la révélation, le rationalisme n'étant arrivé qu'au nihilisme en morale, ainsi qu'en religion, en logique et en métaphysique.

Le second livre traite, dans un premier chapitre, de l'existence de Dieu ; dans un second, de la personnalité divine ; dans un troisième, de la possibilité de la création ; dans un quatrième, de la liberté de la création ; dans un cinquième, des panthéismes ; dans un sixième, de la réfutation du panthéisme ; dans un septième, de la cosmogonie biblique et des systèmes géologiques ; dans un huitième, des six phases de l'hexaméron ou jours de la Genèse ; dans un neuvième, de l'antiquité du genre humain d'après la Bible et d'après la géologie ; dans un dixième, de la même antiquité d'après les diverses chronologies ; dans un onzième, du déluge mosaïque devant la géologie ; dans un douzième, de la paléontologie et de l'astronomie devant la Bible ; dans un treizième, de l'unité de l'espèce humaine et du polygénisme ; dans un quatorzième, des difficultés tirées des races nègres et australiennes, de la multiplicité rapide des peuples, de la multiplicité des langues.

Le troisième livre s'occupe, dans un premier chapitre, de la nature et de la possibilité du miracle physique ; dans un second, de la force démonstrative des miracles évangéliques ; dans un troisième, de la prophétie ; dans un quatrième, de l'orientalisme ou des doctrines indoues et védiques, et de la trinité aux Indes et en Chine ; dans un cinquième, du lamaïsme et du zend-avesta ; dans un sixième, des rapports du christianisme avec les philosophies de Platon et de Zénon ; enfin dans un septième, de l'auteur véritable des dogmes chrétiens, qui est Jésus-Christ.

Le quatrième livre disserte, dans un premier chapitre, du positivisme en tant qu'athée et matérialiste ; dans un second, de la spiritualité de l'âme ; dans un troisième, du matérialisme en particulier, lequel ne peut expliquer la pensée ; dans un quatrième, de l'immortalité de l'âme ; dans un cinquième, du darwinisme ou transformisme des espèces les unes dans les autres, que ce transformisme soit, d'ailleurs, athée ou théiste ; dans un sixième, de l'impossibilité physiologique de l'origine simienne de l'homme, et de l'immutabilité des espèces ; dans un septième, de la même impossibilité psychologique ; dans un huitième, de l'hétérogénisme ou des générations spontanées ; *la vie ne vient que de la vie ;* enfin, dans un neuvième, de l'antisociabilité des doctrines poitivistes, ou de l'athéisme et du matérialisme. Ces négations impliquent un élément de destruction de la société.

Cette liste, à peu près universelle, des questions scientifiques les plus actuelles est épuisée par l'abbé Desorges dans son traité, toujours avec la plus parfaite sujétion à l'orthodoxie romaine, et avec un style animé qui doit plaire à tout lecteur faisant partie du clergé catholique. Nous n'avons à tempérer ces éloges que par quelques réflexions que nous exposerons le plus brièvement possible.

Il nous a semblé d'abord que M. Desorges s'abandonne avec une trop grande facilité à qualifier certains hommes d'athées : ce que nous avons lu de M. Renan, par exemple, ne nous a jamais donné à croire qu'il fût athée, comme cela nous est arrivé pour M. Littré, pour M. Taine, pour Proudhon, qu'il ne cite pas, et pour tant d'autres. Il cite avec avantage M. Renouvier ; eh bien, M. Renouvier par ses attaques à l'infini est pour nous beaucoup plus clairement athée que M. Renan par les petites

(1) L'auteur fait remarquer avec raison qu'il ne s'agit que du rationalisme négatif, le bon rationalisme n'étant que la saine discussion théologique elle-même.

phrases que M. Desorges extrait de cet auteur et par toutes ses rêveries poétiques.

M. Desorges, dans son chapitre sur l'hétérogénie se range, il est vrai, avec M. Pasteur, M. de Quatrefages et les sommités de la science la plus classique, pour soutenir non-seulement le fait de la fixité des espèces contre le transformisme de Darwin, mais encore l'unité constante du mode de génération par les sexes; or, il nous semble qu'il rend trop solidaire de l'orthodoxie ce système de reproduction, qui ne fut pas celui des anciens Pères de l'Eglise, celui des anciens théologiens, celui de Buffon et celui de beaucoup d'autres savants, même parmi les plus croyants et les plus orthodoxes; il nous semble qu'il est bien difficile de se rendre compte, avec la génération sexuelle toute seule, de ces apparitions géologiques d'espèces nouvelles durant les formations du passé, que ces formations soient, d'ailleurs, lentes et progressives ou par révolutions interrompues de lacunes. Que Dieu ait donné aux forces du monde, physiques et chimiques, la vertu de produire des germes d'espèces nouvelles durant les temps indéfinis du développement des créations, ou qu'il soit conçu comme immanent et restant toujours dans ses œuvres, force créante, générante et produisant tous les effets, comme on est obligé de le concevoir, ainsi que M. Desorges en fait la remarque, pour la création des âmes nouvelles, ces deux manières nous paraissent revenir à la même au fond, et sont les seules qui, à notre avis, expliquent raisonnablement les productions géologiques successives; or, ne supposent-elles pas, l'une et l'autre, des générations *spontanées* dans le passé; je dis *spontanées* non pas en ce sens qu'elles se passeraient de la vertu de Dieu, ce qui serait l'athéisme et l'absurde, mais en ce sens seulement que la vertu de Dieu ne s'assujettirait pas, dans ses productions, au seul mode de génération sexuelle.

D'ailleurs, le principe qui dit que *la vie ne sort que de la vie* nous semble assez entamé par la formation de l'alcool de toutes pièces, au moyen des seules forces physiques et chimiques, sans qu'il soit extrait de végétaux ayant eu la vie. Qui nous dit qu'il ne sera pas constaté un jour, ainsi que paraît en avoir eu le soupçon notre grand savant Claude Bernard, que cet alcool, qui ne proviendrait plus de la vie, soit capable de produire des ferments, qui ne seraient qu'une espèce de génération spontanée puisque les ferments ne sont que des animalcules?

Faisons encore une remarque qui n'est pas sans importance :

« Il y a, dit M. Desorges à la page 235, chap. IX, du livre II, une opinion admise par es décrivains très-catholiques, d'après laquelle nous ne sommes tenus par aucune chronologie biblique, puisqu'en réalité, il n'en existe aucune qui mérite réellement ce nom... Toutefois nous ne croyons pas devoir nous en prévaloir. Elle nous semble un peu trop radicale, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de l'admettre : six à sept mille ans que nous donnent les Septante d'Adam à Jésus-Christ nous semblent une durée suffisante à l'explication des phénomènes géologiques et aussi, comme nous le verrons plus tard, à la solution des difficultés prises de l'astronomie et d'ailleurs. »

Eh bien, nous regrettons fort que l'auteur des *Erreurs modernes* n'ait pas eu l'audace d'aller jusqu'à cette opinion qui lève d'un coup toutes les difficultés. La Bible n'implique point de conséquences scientifiques; elle n'est qu'une illumination supérieure projetée sur les régions de la religion et de la morale. Point de chronologie biblique plus que d'astronomie biblique, de géologie biblique et ainsi de toutes les sciences positives. Voici un exemple que nous pouvons donner aujourd'hui des inconvénients de cette sorte de timidité dont l'abbé Desorges a fait preuve par un scrupule d'orthodoxie que nous jugeons excessif.

En 1850, nous avions nous-même placé le déluge à dix mille ans, dans le passé, pour rendre compte de toutes les difficultés, soit historiques, soit géologiques et paléontologiques, que la science pourrait susciter par ses découvertes (1). C'était beaucoup de hardiesse, puisqu'il nous fallait, dès lors, abandonner la chronologie des Septante eux-mêmes, qui est la plus longue et qui ne donne encore au déluge qu'une ancienneté de 5,163 ans.

Or, voici ce qui s'est passé en 1875 et en 1876 : M. Kerviler, en étudiant une alluvion de l'embouchure de la Loire et du Brivet, à Saint-Nazaire, trouva d'abord des couches qui indiquaient par leur composition de sables, feuilles, vases, et ainsi de suite, les années mêmes pendant lesquelles elles avaient été formées par les eaux; au-dessous de ces couches, à une certaine profondeur, fut trouvée une médaille portant l'image de Tétricus, empereur romain ayant régné dans ces pays, et dont la date historique est constatée; cette date est entre l'an 280 et l'an 300, après Jésus-Christ. M. Kerviler compta les couches superposées à partir de la surface jusqu'au lieu où avait été trouvée la médaille, et le nombre des couches, dont chacune indiquait une année, donna au plus juste ce qu'il fallait d'années pour remonter jusqu'au

(1) *Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*, art. cité plus tard dans le *Bergier approprié au mouvement intellectuel de la seconde moitié du* XIXe *siècle*, mot : *Chronologies* (les).

temps de Tétricus, 274 ans après Jésus-Christ.

On venait de trouver de la sorte un chronomètre exact, puisqu'il consistait en couches d'alluvions dont la composition correspondait aux printemps, aux étés, aux automnes et aux hivers, par conséquent aux années. M. Kerviler creusa plus profondément, et il put compter des couches semblables à celles de la surface jusqu'à une profondeur suffisante pour trouver qu'il avait fallu huit mille ans au moins d'atterrissements pour la formation totale de l'alluvion en question, laquelle restait, au plus profond, sur un lit de cailloux roulants.

Il a donc été démontré impossible, par cette découverte géologique, que le déluge universel de Moïse ait eu lieu à une date moindre que celle de 8,000 ans, puisqu'autrement, il aurait raviné l'alluvion du Penhouët et n'aurait pas laissé intactes les couches de vase mêlée de feuilles et de sables dont elle se compose.

Nous aurions donc préféré que M. l'abbé Desorges eût été plus hardi, et nous lui donnerions le conseil d'élargir, dans une autre édition, ses audaces devant ce qu'on pourrait croire être l'orthodoxie catholique sous ce rapport, d'autant plus que ce n'est pas, en réalité, six à sept mille ans que donnent les Septante d'Adam à Jésus-Christ, mais seulement 5,555 ans, ce qui est encore bien loin d'être assez, n'y eût-il d'autre preuve du contraire que celle de l'alluvion du Penhouët, non loin de la ville de Nantes, ce qui n'est pas, attendu qu'il y en a beaucoup d'autres.

On peut conclure de l'analyse par laquelle nous avons commencé cet article et des appréciations critiques elles-mêmes par lesquelles nous venons de le terminer, que l'ouvrage de M. l'abbé Desorges, *les Erreurs modernes*, est à la fois un des plus intéressants qu'on puisse éditer de nos jours, et est rédigé dans un esprit d'orthodoxie romaine tellement scrupuleux qu'il ne peut que faire le plus grand plaisir à tous les pieux catholiques qui le liront.

LE BLANC.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audiences et discours du Pape aux professeurs de l'Université romaine — et au clergé de la basilique Libérienne. — Notice sur le cardinal Nina. — Deux nouvelles guérisons miraculeuses à Lourdes. — Succès des écoles congréganistes aux concours pour le certificat d'études. — Les femmes décorées et les congréganistes. — Œuvre pour l'instruction des dames de la halle, à Madrid. — Redoutable guerre arrêtée par les prêtres en Abyssinie.

17 août 1878.

Rome. — Notre Saint-Père le Pape a daigné recevoir en audience solennelle, le 8 août, les professeurs de l'Université romaine restés fidèles au Saint-Siège. Ils lui ont été présentés par S. Em. le cardinal di Pietro, chancelier de l'Université et camerlingue de la sainte Eglise romaine. Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe, doyen du corps enseignant de l'Université, a donné lecture d'une adresse à laquelle Sa Sainteté a répondu en ces termes :

« Ce fut toujours pour Nous une grande joie de Nous trouver au milieu d'hommes distingués par la vertu et par la doctrine, consacrés à instruire et à former les âmes de la jeunesse studieuse. Aussi votre présence Nous est-elle aujourd'hui très-agréable, éminents professeurs de l'Université romaine ; car, en vous, au grand amour de la science s'unissent un dévouement non moins grand et non moins vif envers l'Eglise, et un attachement filial, fidèle et constant au Siège apostolique, ainsi que l'attestent hautement la conduite que vous avez tenue au milieu de graves épreuves, la belle couronne que vous formez aujourd'hui autour de Nous, et les nobles paroles que vous Nous avez adressées par l'organe de votre digne doyen. Et pendant que Nous vous exprimons Notre joie et notre haute satisfaction, Nous sommes heureux aussi d'entendre rappeler par vous la protection efficace accordée par les Souverains-Pontifes à l'Université romaine, ce qui confirme contre de vieilles et calomnieuses accusations la vérité que le Pontificat romain, loin d'être hostile à la science et d'en empêcher le progrès, la favorise au contraire et s'emploie à la promouvoir.

« Vous, Monseigneur le Doyen, vous avez rappelé les grands bienfaits dont Nos prédécesseurs ont comblé l'Athénée romain, et vous avez bien fait. — Pour Nous, qu'il Nous soit permis de Nous élever plus haut et de jeter aussi un regard rapide sur les autres Universités de l'Italie et de l'Europe, pour l'éclatante confirmation de la vérité que Nous venons d'énoncer. Il nous sera facile de voir que les Universités, tant qu'elles ne devinrent pas un centre d'agitations politiques, tant qu'elles n'entrèrent pas dans la voie fatale de la guerre à la foi catholique, furent constamment, grâce aux soins des Pontifes romains, qui les protégèrent de toutes manières, une noble arène ouverte aux esprits d'élite ; elles furent aussi le splendide asile de la science, le foyer où se maintint vive et ardente parmi les nations la flamme de la sagesse terrestre et céleste. L'histoire a enregistré en lettres d'or les faveurs signalées dont les Pontifes de Rome se montrèrent toujours généreux envers les Universités.

« Qu'il suffise de rappeler, parmi les plus célèbres Universités, la Sorbonne de Paris, hono.

rée d'une manière très-spéciale par l'immortel Innocent III, par Martin IV, par Honorius IV; l'antique Université de Bologne, enrichie d'insignes privilèges par Innocent IV et par beaucoup d'autres Pontifes; celle de Salamanque, confirmée et développée par Alexandre IV; la célèbre Université de Padoue, qui fut érigée canoniquement par Urbain IV, et tout spécialement protégée par Urbain V; celle de Pérouse, rendue fameuse par Bartolo et Baldo, et favorisée, entre autres Pontifes, par Clément V, qui la déclara *Etude générale;* et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

« Il n'en pouvait être d'ailleurs autrement, car l'Eglise, appelée par saint Paul *columna et firmamentum veritatis*, choisie par Jésus-Christ pour annoncer cette vérité et pour la maintenir intacte parmi les peuples, devait couvrir de ses ailes et de sa protection, et surveiller avec sa providence maternelle, ces centres du savoir humain où s'exerce amplement le très-noble office du Magistère.

« Il était donc naturel, éminents professeurs, que, les conditions de cette auguste Cité devenues meilleures, les discordes intestines et les tumultes populaires apaisés (ces tumultes qui, vous l'avez rappelé tout à l'heure, ont obligé si souvent nos prédécesseurs à s'exiler), il était bien naturel que les Pontifes romains appliquassent leurs soins paternels à fonder, à confirmer et à ordonner l'Université romaine, et de telle façon que, par le complet développement des diverses Facultés, par l'excellence et la solidité de la doctrine, elle ne cédât le pas à aucune autre.

« D'une si belle plante, des fruits précieux ont été déjà cueillis; et si les temps étaient moins mauvais pour la sainte Eglise et pour le Pontificat romain, on en recueillerait maintenant encore et en abondance. Pour Nous, assurément, afin de maintenir bien haut le prestige et l'honneur de l'Université romaine, Nous tenterions quelque chose; et vous, Nous en sommes également sûr, vous Nous suivriez d'un esprit docile et prompt dans la voie tracée. Deux noms immortels Nous ont été rappelés naguère : Innocent III et Léon X. En présence de tels noms, notre âme est pénétrée d'un respect profond, et de nos lèvres sort spontanément cette parole :

« *Tu longe sequere, et vestigia pronus adora.*

« Toutefois, autant que Nous le pourrons dans les conditions actuelles si difficiles, Nous Nous efforcerons avec tout le soin possible de ne pas laisser inactifs vos talents distingués, pour lesquels il convient de se montrer en pleine lumière et de resplendir à la gloire et à l'honneur du Pontificat romain.

« Dans ces sentiments, et comme gage de Notre affection paternelle, recevez, éminents professeurs, la bénédiction apostolique que, du fond de Notre cœur, Nous accordons à vous tous : *In nomine*, etc. »

Quelques jours plus tard, le 11 août, le Saint-Père donnait une autre audience solennelle au cardinal Hohenlohe, archiprêtre de la basilique Libérienne, suivi de tous les membres du chapitre et du clergé qui dessert cette église. Son Eminence a donné lecture d'une touchante adresse, à laquelle le Pape a répondu par le pieux discours que voici :

« Nous éprouvons la plus vive satisfaction en recevant aujourd'hui le Chapitre de la basilique Libérienne et en accueillant les sentiments pleins de dévouement et d'attachement filial que vous venez de Nous exprimer, Monsieur le cardinal, en votre nom et au nom de tout le Chapitre. Si des titres nombreux et importants Nous unissent par de doux liens à la basilique Vaticane et à celle de Saint-Jean-de-Latran, Nous sommes heureux de vous dire que votre basilique Libérienne n'est pas moins chère à Notre cœur. Elle doit, en effet, sa première origine à la volonté expresse de Marie, manifestée par un prodige extraordinaire. Edifiée par un de nos glorieux prédécesseurs, saint Libère, consacrée par lui d'une manière spéciale à l'honneur et au culte de la bienheureuse Mère de Dieu, qui se l'était choisie comme le temple de ses gloires, elle a l'heureux sort d'être la dépositaire et la gardienne de la Crèche sacrée de Jésus, trésor inestimable et précieux souvenir qui nous rappelle le mystère de l'infinie charité de Dieu envers les hommes, l'Incarnation du Verbe. Pour tous ces motifs, l'insigne basilique de Saint-Libère Nous est souverainement chère, comme aussi le Chapitre qui veille à sa splendeur. Et Nous avons voulu récemment vous donner un gage de notre très-vif intérêt par la nomination de Monsieur le cardinal à la dignité d'archiprêtre, connaissant bien la dévotion particulière qu'il professe envers la très-sainte Vierge, et persuadé qu'il se dévouera avec le plus grand soin pour accroître la splendeur de son église. « Dans cette œuvre si digne, il sera secondé, Nous en sommes sûr, par tous les membres du Chapitre, lesquels, unis à lui et entre eux dans une sainte société, se montreront animés de zèle pour procurer chaque jour davantage la gloire de Dieu, le culte de la Vierge bénie et le bien des âmes. Ici, il est opportun de rappeler la condition spéciale dans laquelle se trouve cette partie de Rome qui est placée sur le mont Esquilin. Là, la population croissante et le manque d'autres églises voisines réclament tout spécialement de votre part une plus grande assistance et un esprit de sacrifice de plus en plus généreux. C'est un vaste champ qui s'ouvre à votre ministère

sacerdotal, et vous le parcourrez, Nous n'en doutons point, avec allégresse et pleins de bon vouloir. Dieu et la Vierge sainte béniront abondamment vos labeurs et ils vous réjouiront par les fruits précieux et très-abondants que vous en recueillerez.

« C'est avec cette douce espérance que Nous accordons à tout le Chapitre la bénédiction apostolique, en implorant sur chacun de ses membres l'abondance des faveurs célestes. »

La charge de secrétaire d'Etat, laissée vacante par la mort du cardinal Franchi, a été donnée, par le Souverain-Pontife, au cardinal Nina. Voici la notice que le *Monde* consacre au nouveau secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

« Le cardinal Laurent Nina, le premier des cardinaux diacres créés par Pie IX dans la promotion du 12 mars 1877, est né à Recanati, le 12 mai 1812. Il fit ses études jusqu'à la philosophie dans son pays natal, les continua à l'Université Romaine, où il fut reçu docteur en théologie et en droit canonique. Prêtre à 23 ans, il fut choisi pour secrétaire par Mgr Camille di Pietro, auditeur de Rote et avocat distingué, aujourd'hui doyen du Sacré-Collège. Le cardinal-préfet de la Congrégation du Concile se l'attacha ensuite comme sous-secrétaire; il fut aussi auditeur, du cardinal Amat, vice-chancelier de la sainte Eglise romaine.

« Mgr Nina fit partie de la Congrégation des Avocats de Saint-Yves, et se trouva ainsi du nombre des prélats abbréviateurs du Parc-Majeur, dont il devint plus tard le doyen. En outre, le chapitre du Vatican le compta parmi ses membres, et dans ces fonctions il s'intéressa beaucoup à tout ce qui pouvait ajouter au décorum de cette basilique. Le Saint-Siège, connaissant sa science et son habileté, le chargea d'importantes affaires, et il s'en acquitta à la grande satisfaction de Pie IX, qui lui conféra le titre et les fonctions d'assesseur de la Sainte-Inquisition romaine et universelle.

« Enfin, il fut élu préfet des Etudes de l'Apollinaire, établissement auquel sont annexés les séminaires Pie et Romain, et dans ces différentes attributions, le cardinal Nina mérita toujours l'estime et l'affection de tous. Le Souverain-Pontife le nomma membre de la commission préparatoire pour la discipline ecclésiastique du Concile du Vatican, et le fit prélat domestique, référendaire de la Signature, protonotaire apostolique surnuméraire et consulteur de la Sacrée-Congrégation des Rites.

« En lui donnant la pourpre, Pie IX lui conféra le titre de Saint-Ange *in Pescheria*. Cinq congrégations le comptent parmi leurs membres, et, depuis la mort du cardinal Catalpi, il était préfet de la Congrégation des Etudes. »

En prenant possession de la secrétairerie d'Etat, le cardinal Nina a aussitôt adressé aux nonces une circulaire pour les informer que rien n'était changé à la ligne politique du cardinal Franchi.

France. — Il y a longtemps que nous n'avons pas parlé de Lourdes. Cependant les pèlerinages ne cessent de s'y rendre et les miracles de s'y multiplier. La *Semaine religieuse* de Poitiers raconte, sans les qualifier, les deux faits merveilleux qui suivent, arrivés les 17 et 18 juillet, lors du pèlerinage poitevin :

« Une jeune fille de Boussais, du canton d'Airvault, avait été amenée à la grotte bénie. Qui pourra dire l'état dans lequel elle y était arrivée ? Ses membres contournés, leur inertie, la pâleur de son visage donnaient à son corps l'aspect d'un cadavre. Tous ceux qui la virent entrer dans la piscine pouvaient se dire que si la foi n'était pas là pour tout expliquer, il faudrait conclure à la folie des parents qui avaient amené de si loin un être si frêle et quasi-expirant. Mais c'était la foi qui avait présidé à cette entreprise en apparence si téméraire; et cette foi devait être récompensée. Aux chants et aux prières qui s'élevaient vers Marie, pour intercéder en faveur de la pauvre malade, succèdent bien vite des cris de joie et de reconnaissance. La jeune fille, tout à l'heure portée sur les bras de son père, sortait seule de la piscine, et reprenait le chemin de la Grotte pour ne plus guère la quitter qu'au moment du départ de notre pèlerinage. Elle se disait, elle se sentait guérie. De fait, plus de six cents témoins ont pu constater le changement subit et la persévérance du mieux qui s'était opéré chez l'enfant. — Notons, en passant, qu'il y avait, nous a-t-on dit, plus de huit ans que durait cette paralysie si prodigieusement guérie. — Le fait principal de cette grâce obtenue fut la conversion d'un homme qui, vaincu par l'évidence autant que par l'émotion, déclara au premier prêtre se rencontrant sur son passage, qu'il n'était pas venu à Lourdes par piété ; mais qu'en face de ce qu'il avait vu, il confessait d'abord sa misère, et qu'il voulait faire l'aveu des fautes de toute sa vie, afin de pouvoir unir sa communion d'action de grâce aux justes actions de grâces de tout un pèlerinage si miséricordieusement traité par la sainte Vierge...

«... Une autre jeune fille, de Persac, placée depuis quelque temps à l'*Hospice des Incurables*, avait obtenu de l'abbé de Montbron le privilège d'un voyage gratuit à la Grotte. Tout ce que lui avait dit un médecin chrétien de l'état de la malade, sa chaleureuse recommandation autant que ses généreuses propositions unies aux instances du pieux aumônier de l'établissement,

l'avaient facilement amené à faire une concession qu'il avait eu le regret, à cause de l'exiguité des ressources disponibles cette année, de refuser à beaucoup d'autres. La jeune incurable était privée de la voix. Caractériser sa maladie, serait chose difficile à un simple narrateur; mais ce qu'il était facile de constater au départ et pendant tout le voyage, c'est l'impossibilité où était la jeune fille de proférer une seule parole. A son tour elle se plongea dans la piscine; et ce fut merveille de l'entendre parler d'abord, puis chanter comme si jamais elle n'avait eu la moindre infirmité. Inutile de dire que les louanges de Marie étaient encore dans tous les cœurs, de même qu'on recueillait sur bien des lèvres le nom du docteur qui avait eu assez d'humilité pour confesser son impuissance, et assez de foi pour songer qu'un pèlerinage allant partir pour Lourdes, c'était le cas de confier à la sainte Vierge le soin de faire ce que l'art était impuissant à tenter, encore plus à réussir... »

Sous cet en-tête : *Les élèves des frères La Mennais et les concours cantonaux pour le certificat d'études dans l'Ille-et-Vilaine*, le *Courrier de Rennes* publiait, il y a quelques jours, la note suivante :

« Il est de mode aujourd'hui de dresser des statistiques et de faire des comparaisons. Nous sacrifions à la mode, et nous présentons volontiers à nos amis et à nos ennemis les résultats suivants, obtenus par les élèves des Frères de l'Instruction chrétienne, dits de La Mennais, dans les concours publics qui viennent d'avoir lieu entre les écoles laïques et les écoles congréganistes de divers cantons de l'Ille-et-Vilaine :

« *Redon.* — Les vingt-deux élèves présentés par les Frères de Redon ont obtenu sans exception le certificat d'études. Plusieurs ont atteint le total de 77 et 78 points, le maximun étant 80. Après les Frères de Redon, l'école qui a obtenu le plus de certificats dans le canton, est celle du Frère de Bains, de la même communauté.

« L'institution laïque de Redon a présenté deux élèves ; un seul a mérité le certificat.

« *La Guerche.* — Treize élèves ont obtenu le certificat, sur dix-huit présentés. L'instituteur laïque en a obtenu cinq, dont le premier porte seulement le n° 8.

« *Fougères* (Saint-Léonard). — Quatre élèves, quatre certificats, dont le n° 1. Dans le canton nord de Fougères, le n° 1 appartient à l'école du frère Fleurigné.

« *Saint-Méen* et *Gaël.* — Dix élèves entre les deux écoles. Sur les douze certificats délivrés dans le canton de Saint-Méen, deux seulement sont restés aux laïques. Les élèves des frères ont enlevé tous les premiers.

« *Bain.* — Huit élèves présentés et reçus, avec les deux premiers numéros.

« *Pleurtuit.* — Les frères ont également le n° 1.

« *Pipriac.* — Sur quinze certificats délivrés dans le canton de Pipriac, onze appartiennent aux congréganistes, notamment aux frères de Loheac, qui ont mérité les premiers numéros; puis à ceux de Saint-Just, etc. Les trois instituteurs laïques du chef-lieu n'ont présenté aucun élève.

« *Combourg.* — Sur dix élèves ayant mérité le diplôme, huit sont élèves des frères, et les cinq premiers appartiennent à l'école de Combourg.

« *Vitré.* — Neuf certificats, entre autres les nos 1, 2, 3. Les instituteurs laïques ont obtenu quatre certificats, dont un seul avec matières facultatives, tandis que huit élèves des frères ont demandé et obtenu la mention de la plupart des matières facultatives du programme. Dans un autre concours, appelé concours Ducoudray, les frères de Vitré ont présenté six élèves qui ont les six premières places.

« *Montfort-sur-Nieu.* — Quatre certificats, dont les nos 1, 3, 4.

« *Montauban.* — Dans le canton de Montauban, tous les certificats délivrés par la commission appartiennent aux écoles des frères.

« *Janzé.* — Les frères, deux certificats, l'instituteur un. L'un des deux élèves des frères, n'ayant pas l'âge requis, n'a pu entrer en possession de son diplôme, mais il n'en a pas moins subi avec succès son examen.

« MATIÈRES FACULTATIVES. — Les élèves de Redon, La Guerche et Vitré ont obtenu pour 30 de leurs élèves diverses mentions facultatives en-dehors du programme, telles que : agriculture, sciences physiques et naturelles, tenue des livres, arpentage, nivellement, dessin linéaire et d'ornement, arithmétique appliquée, hygiène, gymnastique, etc.

« Bon nombre d'écoles ci-dessus mentionnées ont ajouté également une ou plusieurs matières facultatives. »

A propos du récent décret qui vient de conférer la croix de la Légion d'honneur à Mlle Dodu, pour avoir exposé sa vie, en 1870, au profit d'un corps d'armée menacé par les Prussiens, on a fait le relevé des femmes décorées de la Légion d'honneur existant actuellement. Le voici :

1° Mme Abicot, femme du maire de la commune d'Oison (Cher), pour avoir défendu la mairie contre plusieurs hommes armés ;

2° Mlle Dusouillet, en religion sœur Sainte-

Hélène, supérieure de l'hospice de Jouarre (Seine-et-Marne);

3° Mlle Chagny, en religion sœur Barbe, supérieure de l'hôpital de la Grave, à Toulouse;

4° Mme Massin, en religion sœur Jeanne-Claire, supérieure des Filles de la Charité, à Compiègne;

5° Mlle Rosa Bonheur, peintre;

6° Sœur Perrin, à Toulouse, en récompense de son dévouement pour les inondés (1875);

7° Mme Lefèvre, en religion sœur Onésime, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à la Martinique (1875).

Mlle Juliette Dodu est la huitième.

Sur huit décorées, cinq congréganistes : c'est encore là une statistique éloquente.

Espagne. — Une œuvre éminemment chrétienne, qui n'existe pas encore en France, a été fondée à Madrid une de ces dernières années. Un brave abbé s'avisa de fonder une école gratuite pour les dames de la halle. Les résultats ont surpassé ses espérances, et plusieurs de ces femmes qui passent leurs journées dans les marchés ou en se promenant par les rues ont causé une grande surprise à l'évêque auxiliaire de Madrid, qui, passant des examens de catéchisme, d'histoire sainte et d'écriture, a constaté des résultats très-encourageants aussi bien pour les élèves que pour le courageux fondateur. L'œuvre est présentement en grande prospérité, et, détail piquant, elle a pour local une ancienne chapelle protestante que la secte a été obligée de fermer faute d'adhérents.

Abyssinie. — Un journal arabe de Constantinople, *Al-Jawâïb*, raconte le fait suivant, qui est peut-être unique dans l'histoire des peuples.

Le roi Jean régnait en Abyssinie, et non sans gloire. Digne successeur de l'intrépide Théodoros, mais plus heureux que lui sur les champs de bataille, il avait victorieusement repoussé deux invasions des troupes du Kédive. Il gouvernait avec équité, et, loin de lui opposer de la résistance, ses sujets semblaient heureux de lui obéir. Tout allait donc bien dans l'antique Ethiopie, ce qu'on ne pourrait pas dire de plus d'un Etat d'Europe, quand tout à coup Menelik II, roi de Shoa, en réclame le trône à titre de possesseur légitime, comme descendant direct de la reine de *Saba!* contemporaine de Salomon... Aussitôt, le roi Jean, enflammé de colère, réunit une formidable armée de cavaliers et marche contre le prétendant, afin de s'emparer de sa personne et de subjuguer son territoire. Il arrive sous les murs d'Ankober, capitale du pays de Shoa, et se prépare à livrer assaut, lorsque soudain une porte de la ville s'ouvre, et il en sort une longue rangée de prêtres. Ces ministres du Dieu de paix marchant droit au conquérant, blâment sa conduite en termes sévères, lui déclarent qu'à persévérer dans ses desseins criminels il mettra son âme en état de péché mortel, et l'adjurent au nom de Jésus-Christ de se soumettre à Menelik, à son souverain. Jean s'arrête, les écoute avec respect, se laisse convaincre, exprime une vive douleur de ce qu'il a fait, et sollicite enfin l'honneur de présenter ses hommages à Menelik... En présence de son armée et de toute la population d'Ankober, il se dépouille de la pourpre et de la couronne, puis s'avance vers son roi, dans l'humble attitude d'un suppliant. Menelik le reçoit dans ses bras, le comble de prévenances, lui reconnaît son ancien titre d'émir de Kâsa, et lui accorde de nouvelles dignités d'un caractère encore plus auguste.

L'unité, l'union de l'Abyssinie, attendue depuis 2,873 ans, est de nouveau un fait accompli, et sans qu'il en ait coûté une seule goutte de sang, mais par la seule force du sentiment religieux. Combien de guerres seraient évitées, si les chefs des peuples prenaient le Décalogue pour règle de leurs actes publics, comme ils doivent le prendre pour règle de leurs actes privés! Et combien les triomphes qu'obtiennent les prêtres, lorsqu'on les écoute, sont supérieurs à ceux de la diplomatie pour la paix et le bonheur des peuples!

P. d'Hauterive.

Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50

Marivaux. — Œuvres complètes. — Paris, 1825. 5 vol. in-8 dem.-rel. 15 fr.

Marmontel. — Œuvres. — Paris, 1820. 7 vol. in-8 rel. 30 fr.

Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — 3 vol. in-4 demi-reliure dos veau. 15 fr.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

Beaufort (le comte De). — Histoire des Papes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours, précédée d'une introduction par LAURENTIE. — Paris, 1831. 4 vol. in-8. 6 fr.

Becker. — Historia ecclesiastica practica. — — Mon. Westph., 1786. 5 vol. in-12 rel. pl. 8 fr.

Belouino. — Histoire générale des persécutions de l'Eglise. — Paris, 1856. 10 vol. in-8. 35 fr.

Bérault-Bercastel. — Histoire de l'Eglise jusqu'à la mort de Clément XI, en 1721. — Paris, 1798. 24 vol. in-12 rel. 16 fr.

— La même. — Gauthier, 1823. 16 vol. in-8. 20 fr.

Berruyer S. J. — Histoire du peuple de Dieu. — 23 vol. in-12, rel. veau marbré, filets sur plats, tranche dorée, bel exemplaire. 40 fr.

— Paris, Gauthier, 1829. 10 vol. in-8. 30 fr.

Berti Ord. S. Aug. — Breviarium historiæ ecclesiasticæ. 2 vol. in-12. 3 fr.

Briand. — Histoire de l'Eglise Santonne et Aunisienne. 3 vol. in-8. 8 fr.

Busé. — S. Paulin, évêque de Nole, et son siècle (350-450). trad. par l'abbé Dancoisne. 1 vol. in-8. 5 fr.

Bouix (l'abbé). — Histoire des vingt-six martyrs du Japon, crucifiés le 5 février 1597. — Paris, 1862. 1 vol. in-8. 2 fr. 50

Boulangé. — Rome en 1848, 1849 et 1850. Correspondance d'un officier français de l'armée expéditionnaire d'Italie. — Limoges, 1851. 2 vol in-8, percaline, dorures sur plat, tranche dorée. 6 fr.

Bousquet. — Histoire du Clergé de France. — Paris, 1833. 4 vol. in-8. 12 fr.

Bullet. — Histoire de l'établissement du Christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens. — Paris, 1825. 1 vol. in-8. 3 fr.

Bulliot. — Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun. — Autun, 1849. 2 vol. gr. in-8. 10 fr.

Cappellus. — Historia sacra et exotica ab Adamo usque ad Augustum. — Sedani, 1613. 1 vol. in-4 rel. 4 fr.

Cedreni Georg. — Historiarum compendium ex versione Guillelmi Xylandri cum ejusdem annotationibus (græce et latine) ex Bibliotheca regia. — Paris, 1647. 2 vol. gr. in-fol. rel. veau (bel ex.). 60 fr.

Chantrel. — Une année d'histoire contemporaine (1862). — Paris, 1 vol. in-8 (800 p.) 4 fr.

— Malines, fêtes et congrès. — Paris, 1854. 1 vol. in-12. 2 fr.

Charlevoix S. J. — Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence du Christianisme dans l'empire du Japon. — Louvain, 1829. 2 vol. in-8 rel. 6 fr.

Chatelet. — L'Eglise et la France au moyen âge, ou Pouvoir temporel du clergé français, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au XVe siècle. — Lyon, 1859. 3 vol. in-8. 6 fr.

Christophe. — Histoire de la Papauté, pendant le XIVe siècle. — Paris, 1853. 3 vol. in-8, 12 fr.

Concordat entre Notre Saint-Père le Pape et le Roi très-chrétien, signé à Rome, le 11 juin 1817. — 1 vol. in-8, demi-rel. 5 fr.

Constant. — Histoire de l'infaillibilité des Papes. — Lyon, 1859. 2 vol. in-8. 8 fr.

Correspondance de Rome. — Recueil des allocutions, bulles, encycliques, brefs et autres actes du Saint-Siége apostolique, décrets des Sacrées Congrégations Romaines, etc. — 1 vol. in-8 (années, 1848, 1849, 1850). 6 fr.

Crétineau-Joly. — Histoire de la Compagnie de Jésus. 6 vol. in-8. 24 fr.

— La même. 6 vol. in-12, demi-rel. dos chagrin. 15 fr.

Cucherat. — Le B. Hugues de Poitiers, le prieuré, l'église et les peintures murales d'Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire). — Mâcon, 1862. Brochure in-8. 1 fr. 50

Dœllinger. — Histoire de l'Eglise, jusqu'au pape Léon X; trad. de l'allemand, par Ch. Bernard. — Bruxelles, 1841. 2 vol. in-8. 6 fr.

— Paganisme et Judaïsme, ou introduction à l'Histoire du Christianisme. — Bruxelles, 1858. 4 vol. in-8. 8 fr.

— Origines du Christianisme, trad. de l'allemand par BORÉ. — 2 vol. in-8. 6 fr.

Digby. — Mores catholici, ou Ages de Foi, trad. de l'anglais, par DUFOUR. — Paris, 1842. 1 vol. in-8. 4 fr.

— Le même ouvrage, trad. par J. Daniélo. — Paris, 1841. 2 vol. in-8 rel. 8 fr.

Destombes. — La Persécution religieuse en Angleterre. — Paris, 1864. 1 vol. in-8. 4 fr.

Drioux. — Précis de l'Histoire de l'Eglise, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. — Bar-le-Duc, 1868. 4 vol. in 8. 12 fr.

Dubois. — Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme. — 2 vol. in-8. 6 fr.

Du Fresne. — Chronicon paschale a mundo condito ad Heraclii imperatoris annum vigesimum. — Venet., 1729. 1 vol. in-fol. rel. pl. 15 fr.

Duilhé de Saint-Projet. — Des études religieuses en France depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. — Tours, 1863. 1 vol. in-8. 3 fr.

Eglise (l') catholique en Pologne et en Russie. — Paris, 1843. 2 vol. in-8. 6 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XIIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Marc, xv, 11-19.)

L'Action de grâces.

« Or, Jésus dit : Tous les dix ne sont-ils pas guéris? Où sont donc les neuf autres? Il ne s'est trouvé que cet étranger qui soit revenu et qui ait rendu grâces à Dieu! » Notre-Seigneur pouvait-il indiquer plus clairement que l'homme doit témoigner à Dieu sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en a reçus? Il n'y a pas à en douter, l'indifférence des neuf lépreux d'Israël affecte plus profondément son âme que la reconnaissance du Samaritain... Il félicite celui-ci, mais il ne peut s'empêcher de blâmer ceux-là. Car la reconnaissance est un de ces devoirs dictés par les sentiments les plus intimes de notre nature, un devoir dont on ne saurait s'affranchir sans se déshonorer, et dont l'accomplissement procure les plus grands avantages. Quelques réflexions vont nous en convaincre.

I. L'action de grâces ou la reconnaissance peut être étudiée à un double point de vue : par rapport à Dieu, et par rapport aux hommes. Mais, vous l'avez compris, nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la reconnaissance qui est due à Dieu.

Eh bien, mes frères, faut-il chercher des raisons, est-il besoin de beaucoup de philosophie pour établir l'obligation où nous sommes de rendre grâces à Dieu? L'homme n'est-il pas naturellement porté à aimer ceux qui lui font du bien? Leur nom ne vient-il pas spontanément sur ses lèvres? Quel est celui d'entre nous qui n'a senti dans son cœur, après un bienfait reçu, comme une force irrésistible qui le poussait dans les bras de son bienfaiteur et mettait dans sa bouche le cantique de la reconnaissance? Dieu, pour être invisible, est-il moins notre ami, notre appui, notre bienfaiteur? Oh! mes frères, c'est du fond de notre cœur que nous devons nous écrier, avec saint Augustin : Je n'étais pas encore, et Dieu a pensé à moi pour me donner la vie; arrivé coupable dans ce monde, il m'a racheté au prix de son sang... J'ai péché plus tard, et il m'a pardonné; j'ai essayé de m'attacher à lui, et il est venu à mon secours... Si je persévère, il me couronnera. Oui, chrétiens, prévenu par la miséricorde divine, l'enfant lui-même qui, de ses lèvres à peine entr'ouvertes, balbutie sa première prière, l'enfant doit chanter déjà un cantique de grâces; car il a beaucoup reçu. Au jour de son baptême, il a été sanctifié par Dieu; avec la grâce sanctifiante, le Seigneur a déposé en lui la foi, l'espérance et l'amour; sur le chaos de sa première enfance, l'Esprit-Saint a plané, il a répandu sur lui tous ses dons... Puis à mesure qu'il a grandi, à mesure aussi s'est ouverte plus large et plus généreuse la main du bon Dieu... Comme la mystérieuse toison de Gédéon, notre âme n'a pas cessé un instant d'être inondée des grâces célestes. Et tout à l'heure, mes frères, quand, prosternés devant l'autel, vous vous courberez sous cette main bénie, lorsqu'il vous sera donné de présenter à Dieu son propre Fils, comment, dites-moi, pourrez-vous prier sans le remercier?

Et puis, chrétiens, il y a parmi vous quelques-uns de ces enfants prodigues qui, après de longues années d'oubli, sont revenus enfin goûter le repos et la paix sur le cœur de leur Père... Je leur demande, à qui doivent-ils ces joies du retour? Est-ce eux qu'il faut féliciter? N'est-ce pas encore le bon Dieu qui les a poursuivis jusqu'à ce qu'ils se soient rendus? N'est-ce pas le bon Dieu qui les a attendus, qui les a dominés par sa miséricorde? N'est-ce pas le bon Dieu qui s'est incliné sur ces brebis égarées, qui a fermé leurs blessures, qui les a prises sur ses épaules et les a rapportées au bercail? Ah! oui, chrétiens convertis, priez, mais à votre prière mêlez le cantique de l'action de grâces.

Cependant, mes frères, sortons de l'ordre surnaturel où tout vous parle de l'amitié de Dieu. Je veux aussi vous demander quelle main vous conserve la vie, quelle main vous garde la santé, quel œil vous protège, sur l'ordre de qui le soleil revient chaque matin féconder vos sueurs et multiplier vos richesses? Qu'avez-vous, chrétiens, que vous n'ayez reçu? *Quid habes quod non accepisti?* Santé, fortune, intelligence, tout vous est venu de la main de Dieu. Il vous a tout donné, et en retour il n'exige qu'un souvenir reconnaissant. Oserez-vous le lui refuser? Le pourriez-vous sans violenter votre cœur? Ne serait-ce pas, du reste, un défi porté à toute la nature? Car, dit saint Ambroise, si le bœuf reconnaît la main qui le nourrit, si l'âne aime l'étable où il a vécu, si le chien s'attache à son maître, ne serait-ce pas une mons-

truosité de rencontrer un homme, c'est-à-dire un être intelligent, qui resterait insensible à toutes les bontés dont il est l'objet de la part de son Dieu?... Oh! s'écrie saint Bernard, voyez donc tout ce que son cœur généreux vous a donné pour le soutien de votre vie, pour l'instruction de votre intelligence, pour la consolation de votre cœur, pour la répression de vos défauts et pour la satisfaction de tous vos désirs (1)! Laissez-moi chanter avec le prophète et chantez avec moi le cantique de l'action de grâces: *Benedic, anima mea, Domino, et noli oblivisci omnes retributiones ejus!* Car tous les sentiments de mon cœur me pressent de témoigner à Dieu ma reconnaissance. Du reste, en remplissant ce devoir, je servirai encore mes intérêts.

II. L'ingrat, mes frères, est un avare et le plus horrible des avares; il lui semble qu'en donnant un peu d'amour de son cœur il va se dépouiller de tout. Il est vrai que son cœur est si étroit et si froid, qu'il peut bien croire impossible de prendre quelque chose où il y a si peu. Il ne sait pas qu'en donnant de la sorte on ne s'appauvrit pas, qu'en pratiquant la reconnaissance on s'enrichit. Un bienfait reçu avec reconnaissance n'en a-t-il pas toujours attiré de nouveaux? Ainsi, mes frères, les flots de la mer, en payant au soleil le tribut de l'évaporation, n'y ont jamais rien perdu; car le soleil renvoie à l'Océan tout ce que l'Océan lui a prêté. L'ingratitude, au contraire, en fermant le cœur, tarit la source des bienfaits. Mais écoutez saint Bernard: « L'ingratitude, s'écrie-t-il avec la véhémence ordinaire de sa parole, l'ingratitude est la pire ennemie des âmes; c'est elle qui enlève les mérites acquis, disperse les vertus et écarte, en les froissant, tous ceux qui nous faisaient du bien. Vent brûlant, elle dessèche la source de la piété, arrête la rosée de la miséricorde, et détourne tous les flots de la grâce. » (Serm. LII.) « Oui, dit à son tour saint Ambroise, si nous recevons sans reconnaissance les bienfaits du Très-Haut, nous ne tarderons pas à en être privés. » (Serm. XLII.) Gardons-nous donc du vice odieux de l'ingratitude. Les lois humaines ne l'ont pas inscrit parmi ceux qu'elles peuvent réprimer, parce que, dit Sénèque, il est tel, que la justice divine est seule capable de le châtier comme il faut.

L'ingratitude envers Dieu est l'un des vices de notre temps. Combien d'hommes reçoivent les bienfaits de la Providence sans élever vers le ciel un regard de reconnaissance. Comblés de toutes ses faveurs, ils ne les rapportent point à leur auteur; ils s'isolent dans leur orgueil, comme s'ils tenaient tout ce qu'ils ont de leur propre puissance. Ils vivent comme si Dieu n'existait pas, ou bien comme s'il était aveugle et sourd. Ils l'insultent par l'abus des dons qu'ils en ont reçus. Ils s'exaltent dans les avantages physiques ou moraux qui leur ont été dévolus, comme si ces avantages n'étaient pas un bienfait de sa main divine, comme s'il ne pouvait pas les leur enlever d'un jour à l'autre, et les annihiler eux-mêmes.

Que dire ensuite de ceux qui, indifférents aux avantages qu'ils possèdent, se regardent toujours comme mal partagés, murmurent contre la main qui les bénit et blasphèment le Dieu qui les supporte? Ah! mes frères, gardez-vous de les imiter jamais; car l'Esprit-Saint l'a dit, et sa parole demeure éternellement: *Qui reddit mala pro bonis non recedet malum de domo ejus* (1). Ne vous scandalisez pas non plus... L'apôtre saint Paul nous a annoncé ce phénomène comme un signe avant-coureur de la fin des temps (2), et cela n'empêchera pas la Providence de veiller paternellement sur nous et de nous conduire à la gloire de l'éternité. Ainsi soit-il.

J. DEGUIN,
curé d'Echannay.

(1) D. Bern., Serm. I, sup. *Qui habitat.*

(1) Prov., XVII, 13. — (2) Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa; erunt enim homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, *ingrati*, scelesti. (II Tim., III, 1.)

SERMON

POUR LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE

Purpurea ut viola,
Rosada ut rosa,
Candens ut lilia
Oritur Maria.

Empourprée comme la violette, fraîche comme la rose, brillante comme le lis, Marie apparaît à la terre.

Ces paroles charmantes, mes chers frères, se lisaient autrefois dans nos vieux missels au jour de la Nativité de Marie. Il m'a paru bon de vous les rapporter aujourd'hui, afin de nous nourrir ensemble de trois à quatre des plus gracieuces et des plus chrétiennes pensées de nos pères en la foi. La *violette* est le symbole de *l'humilité;* la *rose*, au cœur de feu, fut toujours le signe de *l'amour*, et le *lis* ne s'épanouit jamais sans que sa blanche robe ne rappelle au souvenir la *pureté* dont il est l'emblème. Rose, violette et lis, unis en un même parterre, sont l'aphabet naturel où chacun peut lire les trois plus belles vertus de Marie.

I. — Pareille à la timide violette qui cache longtemps sous la mousse le secret de sa naissance, la Reine des anges apparut sans bruit sur la terre qu'elle devait embaumer du parfum de

ses grâces. Les étoiles de la nuit et les anges des cieux assistèrent seuls à sa venue, si l'on en croit les légendes. L'heureuse nuit, témoin de son avénement, fut longtemps inconnue des hommes. C'est, dit le pieux historien de *Notre-Dame*, un pauvre solitaire dont la vie s'exhalait sous l'œil de Dieu, comme le parfum des fleurs au désert qui, entendant chaque année, dans la nuit du 8 septembre, d'angéliques harmonies qui descendaient des cieux, pria le Seigneur de lui révéler ce que signifiaient ces concerts. Alors un ange lui apparut et lui dit : « La Vierge immaculée qui fut mère de Dieu est née cette nuit même; les hommes l'ignorent, mais les anges chantent sa nativité dans les cieux. » Depuis que ce secret fut ainsi communiqué au monde, l'Eglise célèbre la nativité de la Vierge au 8 septembre. Mais ni elle, ni son Fils, toujours fidèles à l'humilité n'avaient voulu révéler aux évangélistes, sans doute curieux de le transmettre, ce si joyeux anniversaire. La tradition sera la seule histoire de l'apparition de Marie sur cette terre dont elle est la plus consolante espérance. Elle nous apprend : « Qu'un samedi, a « l'aube du jour, lorsque toute la Judée affluait « à Jérusalem pour célébrer la fête des « Tabernacles, le Temple, les portiques de la « cité sainte, et les jardins qui l'entouraient, « étant tout émaillés de nombreuses tentes de « feuillages où s'abritait le peuple de l'antique « alliance, prêtres, sacrificateurs, lévites, vierges « et musiciens étant occupés à relever l'éclat et la « pompe des cérémonies, l'heureuse épouse de « Joachim enfantait à Nazareth, sans douleur « et sans honte, celle qui devait être le *temple* « véritable où résiderait le Dieu d'Israël. Ce « fut ainsi que la mère de Dieu reçut le jour « en une maison qu'avaient les parents de sainte « Anne, parmi les brebis bêlantes et les chan- « sons des pasteurs, comme l'affirme saint Jean « Damascène. L'heureuse Anna, devenue mère « s'écria : « Mon âme surabonde de joie à la vue « de ces merveilles, » et elle accueillit par un « doux baiser la Vierge apparaissant en ce » monde. »

Bientôt une voix, venue du ciel à son tour, salua Marie, si l'on en croit Herman, le troubadour de la Vierge : « Bénie sois-tu en ce monde, « ô ma bien-aimée, disait-elle ! Une compagnie « céleste assiste à ta naissance; jamais tant de « joie n'avait paru chez les anges. Que le « Saint-Esprit se repose en toi. Le ciel et la « terre seront soumis à ta puissance; les anges « te serviront comme leur meilleure amie; à « toi sera le monde, l'humanité que tu as « guérie. »

Malgré toutes ces louanges et ces flatteuses prédictions que Marie, la créature *pleine de grâces*, entendait peut-être déjà, elle resta toujours la servante de l'humilité. Les promesses de l'ange, la certitude d'être le temple du Saint-Esprit, la mère du Saint des saints, ne l'éblouissent pas; tant d'honneur ne la touche pas; elle ne veut qu'être « la servante du Seigneur, de celui qui a jeté les yeux sur sa bassesse : *Respexit humilitatem ancillæ suæ.*

Sa vie tout entière sera conforme à ces commencements, car elle doit être le miroir des chrétiens, et il n'y a point de chrétiens sans humilité. Qui dit chrétien, en effet, mes frères, dit l'homme du *renoncement* et de l'amour : renoncement non pas seulement aux crimes et aux plaisirs mauvais, non pas seulement à la fortune ou à l'ambition, mais renoncement à son amour-propre renoncement à son *moi*, ce terrible *moi* qui nous suit partout. Avec lui, point de place pour l'humilité. L'homme qui en est possédé veut être le premier partout ; tout ce qui lui est *supérieur*, il le hait ; tout ce qui lui est *égal* il le déteste ; tout ce qui lui est *inférieur*, il le méprise, et ainsi cet orgueilleux va, levant la tête, se briser contre la parole du Christ qui ne fléchit point. « *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum.* »

O mon frère, si tu es orgueilleux, corrige-toi. Nabuchodonosor, le puissant roi de Babylone, comme toi, un jour voulut s'élever au-dessus des hommes, et Dieu le réduisit à la condition des bêtes qui se nourrissent de l'herbe des champs. Et qu'as-tu donc, dont tu puisses t'enorgueillir ? As-tu commandé à ta naissance ? as-tu fait toi-même l'or et les domaines que tu possèdes ? Ton intelligence, te l'es-tu donnée ? Non, tu n'as rien à toi, que les vices et les misères ; y a-t-il donc là de quoi être si fier !

L'élévation vraie vient de la *vertu*, vient du mérite ; et, de qui la vertu est-elle folle, sinon du dévouement, du don de soi à Dieu et à ses frères ? Or, nul ne se peut dévouer s'il ne sort de son *moi*, s'il ne renonce à son égoïsme. La vertu n'est qu'à ce prix. — Qu'est-ce que la *vertu?* Son nom le dit : c'est une *force*, une puissance contre le mal pour le bien. L'*humilité* est donc une vertu, si elle est une force. Qui connaît l'histoire du christianisme et ne sait pas la *force* de l'humilité? « Tu vaincras, dit Moïse à Israël, *sept* nations plus fortes que toi, si tu dis en ton cœur : Ces peuples sont plus nombreux, comment pourrai-je les détruire ? » Israël répéta la parole de Moïse et Israël vainquit. — Depuis, cette défiance de soi, appuyée de la confiance en Dieu, a toujours opéré des prodiges. Puisse-t-elle, frères bien-aimés, venir s'asseoir dans nos âmes.

II. — L'amour, la seconde et la plus active des vertus de Marie, ne manquera pas de l'accom-

pagner, car elle est l'inévitable enfant de l'humilité. Un mot vous en convaincra : l'humilité est la contre-partie de l'orgueil, et l'orgueil, nous l'avons dit tout à l'heure, étant la source de la haine, l'*humilité* est la mère de l'*amour*, d'où nous pouvons conclure que la plus humble des créatures en sera aussi la plus aimante. La vie de la sainte Vierge sera un long acte d'amour.

Avant sa venue, le Créateur n'était presque pas connu de sa créature ; lui seul restait sans culte chez les peuples, où tous les faux dieux avaient des temples sans honneurs dans les familles, où chaque jour l'on servait aux démons un encens prostitué ; les cœurs qui battaient pour tout, pour lui n'avaient pas un battement. Aussi, depuis les jours de l'Eden, à part quelques exceptions, se tenait-il enfermé dans les cieux, et, s'il se montrait, c'était toujours la face voilée, jamais à découvert. Tout changea, dès qu'il vit Marie, son éloignement ne lui fut plus possible ; la terre revit son Dieu si longtemps voilé, et elle le revit pour ne plus le perdre ; car, semblable à ces parfums, dont l'odeur n'abandonne plus les vases qui les ont enfermés, la présence du Dieu de la nature au sein de l'humanité l'a remplie d'un amour qui ne passera pas. Cette vérité est surtout évidente en Marie... Voyez-la dans l'Evangile : son Jésus est tout pour elle ; s'il s'écarte, elle ne vit plus ; s'il parle, elle conserve ses paroles au fond de son cœur et s'en nourrit à tout instant. Au jour de la Passion, elle ne veut pas quitter le pied de la croix, et, lorsque son bien-aimé est parti de la terre, l'amour la consume et elle en meurt. — Tels sont, mes frères, les caractères de l'amour. — Sont-ils en nous ? Si Jésus apparaissait et nous disait comme autrefois à saint Pierre : « Mon fils, m'aimes-tu ? Que répondrions-nous ? L'apôtre lui répondit : « Seigneur, vous savez que je vous aime ; » il répéta même trois fois son affirmation, jura qu'il était prêt à la prison et à la mort plutôt qu'à délaisser son maître, et, bientôt après, il le reniait. Les paroles ne sont rien ; les actes, voilà la preuve de l'amour. Qui aime, pense à son ami, le visite, l'entretient volontiers.

Songez-vous à Dieu, le priez-vous de cœur, le visitez-vous dans son temple ? S'il en est ainsi, confiance, vous l'aimez.

Qui aime, ouvre son cœur à son ami, lui confie ses misères et ses besoins, se plaît à s'asseoir à sa table et à manger du même pain. Confiez-vous vos douleurs à Dieu, lui confessez-vous vos fautes avec simplicité, prenez-vous plaisir à ses banquets ? Goûtez-vous avec délices les mets qu'il vous sert, tressaillez-vous au contact et de son corps et de son sang ? — Oui ? Eh bien, soyez tranquille, vous aimez.

Qui aime, se passe de tout, plutôt que de faire de la peine à son ami.

Votre ami ne veut pas de blasphème, vous en privez-vous ? — Votre ami ne veut pas du travail du dimanche, vous en privez-vous ? — Votre ami ne veut pas le mépris de vos parents, vous en privez-vous ? Votre ami ne veut ni des plaisirs ni des actions déshonnêtes, vous en privez-vous ? Vous avez des frères que votre ami veut que vous aimiez comme lui-même, il a une église et des prêtres qu'il veut que vous écoutiez, le faites-vous ?

Oh ! alors, vous aimez, vous aimez beaucoup. Votre salut se prépare, Marie vous attend. Mais souvenez vous que l'on ne peut servir deux maîtres à la fois.

Si vous pensez sans cesse à la fortune et au travail, si l'argent vous absorbe et si vous négligez l'Eglise pour les marchés et les foires, si la perte d'un procès vous touche plus que la perte de votre innocence, si vous préférez le monde à Dieu, que vous dirai-je ? ô mon frère : votre langue peut dire à Dieu qu'elle l'aime ; votre langue est menteuse ; vous adorez des lèvres, votre cœur est absent... Malheureux, vous n'aimez pas !

Et cependant le Seigneur n'est-il pas votre Dieu, votre Sauveur ? Votre cœur n'a-t-il pas été fait pour aimer le souverain bien ? Où trouve-t-il plus de mansuétude, plus de justice, plus d'intelligence, plus de beauté, qu'en Jésus, le premier des enfants des hommes ? Quoi ! le bœuf connaît son maître et le chérit, et vous, vous méconnaissez votre Créateur, votre roi, votre père, lui qui vous a créés, vous nourrit, vous conserve et fait servir l'univers entier à vos besoins !

La brebis ne chérit-elle pas le berger qui l'a délivrée des buissons ? Le captif n'aime-t-il pas son rédempteur ! Ecoute ton Jésus, ô mon frère. « C'est moi, dit-il, pauvre brebis perdue, qui « t'ai trouvée dans les ronces ; je t'ai prise sur mes « épaules et couverte de mes baisers ; c'est moi « qui t'ai rencontrée dans la servitude et je t'ai « payée de mon sang, je t'ai nourrie de ma subs- « tance, engraissée de mes bienfaits, et tu ne crains « pas de m'affliger ! O fils ingrat, jusqu'à quand « te laisseras-tu tromper par mon ennemi, sé- « duire par le monde ? Lève les yeux, regarde le « soleil, et tu n'oseras plus lui préférer le coton « fumeux de tes lampes ; contemple les cieux et « *Celui* qui les illumine, et tu mépriseras les « ténèbres où tu croupis, ton âme criera vers ce « qu'elle doit aimer, et tu viendras à moi, le seul « objet digne de ton amour. »

III — Quand l'humilité et l'amour règnent en un cœur, il s'y fait un calme pareil à la surface limpide d'un lac en repos, ce cœur est *pur*, et Dieu s'y contemple avec délices.

Avant Marie, de tels cœurs étaient rares, parce que les enfants des hommes avaient profondément troublé les sources de la vie et mêlé leurs vices au sang des générations. La charité se rencontrait bien encore; mais à la pureté angélique, à la couronne de la virginité, personne ne paraissait y prétendre; les femmes la fuyaient comme une tristesse ou un opprobre. Il vous fallut, ô Vierge de Juda, une mère bien-aimée pour redonner à la terre le spectacle des anges qui n'y habitaient plus; vous parûtes si belle, ô reine des lis, que le ciel en tressaillit et ne put retenir plus longtemps le fils de l'Eternel. — La pureté, vous savez ce que c'est, mes frères, c'est la vertu des anges transportée dans nos corps d'argile, vertu fragile entre toutes, sensible surtout en sa radieuse fleur. La virginité, qui se ferme à la première souillure et ne s'ouvre plus jamais, Marie la première en a montré le spectacle à la terre, et depuis, oh! que de riantes phalanges de jeunes filles et de jeunes hommes ont passé touchant à peine du pied cette terre d'exil qu'ils ont cependant embaumée du parfum que l'on respire encore à l'ombre de nos carmels! Elles couraient à « l'odeur des pas parfumés de la Vierge d'Israël; les *promesses* du prophète de Patmos les entraînaient à l'envi. Les connaissez-vous, mes frères, vous surtout, jeunes amis, que le mal n'a pas encore profanés? connaissez-vous les visions du disciple bien-aimé de Jésus. Déjà il était vieux (si les vierges peuvent vieillir), une couronne de cheveux blancs ceignait son front, mais son œil, toujours pur, n'avait pas pu faiblir; plongeant dans les cieux, il vit se dérouler, à travers les rangs respectueusement écartés des saints et des martyrs, une longue cohorte d'êtres merveilleusement vêtus et resplendissants; leur langue chantait à la suite de l'Agneau un cantique qu'eux seuls savaient dans les cieux. « Ce sont, dit-il, ceux que n'ont point effleuré les voluptés de la terre; ils sont vierges et suivent l'Agneau partout où il va. » — *Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati; virgines enim sunt; sequuntur agnum quocumque ierit.*

O vous, qui le pouvez encore, allez avec eux; nos cloîtres sont ouverts; là, vous trouverez le chemin de ces honneurs enviés même des saints et des martyrs; allez, votre reine et votre roi vous attendent couronnés de fleurs. Vous leur parlerez de vos frères auxquels vous ménagerez là-haut une place qui ne saurait être refusée à vos prières. Ainsi soit-il.

L'abbé H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

SEIZIÈME INSTRUCTION
SUR LA SAINTE EUCHARISTIE

TROISIÈME INSTRUCTION.

SUJET : Attaques des hérétiques contre cet auguste sacrement; sa justification par les chrétiens restés fidèles.

Texte. — *Ecce ego vobiscum sum, usque ad consummationem sæculi.* Voici que je suis toujours avec vous, jusqu'à la consommation des siècles. (Matth., chap. XXVIII, vers. 20.)

Exorde. — Mes frères, je voudrais, en commençant cette instruction, faire une réflexion sur un fait qui m'a toujours frappé : c'est que le chrétien, l'homme qui est baptisé, s'il est infidèle aux promesses qu'il a faites, s'il oublie les engagements sacrés qui furent pris pour lui au jour de son baptême, ne saurait pourtant, malgré l'égarement des passions, redevenir complétement idolâtre et païen. Il pourra bien nier les vérités qui lui furent enseignées au catéchisme, méconnaître l'amour que notre divin Sauveur lui a témoigné, mais croire à Jupiter ou à n'importe quel Dieu du paganisme, jamais; il pourra secrètement, dans son cœur, ériger un autel à Satan; mais jamais il n'osera lui rendre un culte public... Chez les Juifs, ceux qui abandonnaient le culte de Dieu offraient de l'encens à Baal ou à d'autres idoles; mais, parmi les chrétiens, ceux qui renient la foi de leur baptême deviennent presque toujours je ne sais quelle sorte de brutes qui ne croient plus à rien. Ils ont vu de trop près, au jour de leur première communion, Dieu, dans sa miséricorde et dans son amour, pour imaginer qu'il puisse y avoir quelque chose de meilleur, de plus doux, de plus suave, quelque chose qui réponde mieux aux besoins de nos âmes... Et, quand l'ignorance voulue, l'orgueil ou les passions leur ont fait perdre la foi, alors, pour eux, c'est fini, c'est le néant, c'est l'homme n'ayant plus d'âme immortelle, mourant désolé et sans espérance, comme l'animal qui expire au râtelier ou sous le couteau de l'équarrisseur.

D'où vient cette différence? Comment le juif qui abjurait sa religion pouvait-il courir aux temples des idoles, tandis que le chrétien qui renie la sienne ne saurait plus croire à rien?... Ah! c'est que Jésus-Christ a dit le dernier mot au sujet de notre âme et de ses destinées immortelles; c'est que celui qui a goûté et savouré, ne fût-ce qu'un moment, la sainte Eucharistie est fatalement obligé à demeurer chrétien ou à devenir impie...

Proposition. — Je me propose, frères bien-aimés, avant de vous expliquer la nature et les

effets de cet adorable sacrement, de vous raconter son histoire; votre piété, j'en suis sûr, écoutera avec intérêt. Tous, même ceux d'entre vous qui n'ont pas le bonheur de pratiquer, vous aimez ce Jésus du tabernacle, et le froid vous prendrait au cœur si, en entrant dans cette église, vous trouviez éteinte la lampe qui brûle en son honneur...

Division. — Donc, *premièrement*, attaques des hérétiques contre cet auguste sacrement; *secondement*, sa justification par les chrétiens restés fidèles : c'est ce que j'appelle l'histoire de la sainte Eucharistie, c'est ce qui fera le sujet de cette instruction.

Première partie. — Pendant mille ans et plus, l'Eglise entière s'était prosternée au pied des autels, croyant à la présence du Sauveur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Partout où l'un des apôtres du Sauveur avait prêché l'Evangile, des autels étaient dressés, le pain et le vin devenaient, dans l'auguste sacrifice, le corps et le sang du Sauveur... Dans les jours de persécution, les lieux où l'on célébrait n'étaient pas splendides comme nos belles cathédrales; oh! non, saint Pierre, à Rome, célébrait la sainte messe dans une humble chambre; saint Thomas, dans les Indes, n'avait pour chapelle qu'une loge composée de branches et de feuillages. Pendant trois siècles, ce furent bien souvent des souterrains appelés catacombes, et même les cachots où se trouvaient des chrétiens qui, demain, allaient devenir la pâture des tigres ou des lions, qui servaient de temples... Qu'importe, qu'importait à l'amour du Sauveur!... Il venait avec joie dans ces lieux où des cœurs humbles et vaillants l'attendaient...

La persécution ayant cessé, les empereurs, devenus chrétiens, mirent leur gloire à construire de vastes basiliques en l'honneur du Dieu trois fois saint, qui, chaque jour, à la voix de l'évêque ou du prêtre, descendait sur l'autel. La présence du divin Sauveur dans la sainte Eucharistie était une vérité tellement reconnue que, pendant douze cents ans, aucun hérétique n'osa contester ce dogme divin. Ce temps écoulé, un certain Bérenger osa formuler des doutes sur cet auguste mystère. Sentinelles vigilantes, les évêques de cette époque le contraignirent, dans plus d'un concile, à rétracter ses erreurs... Mais, paix à sa cendre, pitié pour sa mémoire; ce pauvre Bérenger mourut contrit et repentant, et, sur son lit de mort, une seule chose le tourmentait: c'était le scandale qu'il avait pu donner aux âmes par ses enseignements.

Plus tard vint Luther, ce moine apostat, ce père du protestantisme ; il aurait voulu, disait-il, nier l'Eucharistie ; mais la tradition de l'église, l'enseignement si formel des saints Pères l'en empêchèrent, et, par un reste de pudeur, il parut conserver jusques à la fin je ne sais quelle foi amoindrie à la présence réelle de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'Eucharistie... Calvin, l'infâme Calvin, dont certes les protestants eux-mêmes n'oseraient prononcer le nom sans mépris, et dont cependant ils ont adopté les enseignements et suivent aujourd'hui la doctrine ; Calvin, ce prêtre libertin et infâme, se montra plus hardi : il affirma nettement et carrément que Jésus-Christ n'était point dans la sainte hostie, que le pain et le vin n'étaient que des signes et des symboles... Misérable, lui disaient les catholiques, lisez donc l'Evangile ; Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « Ceci est mon corps ; montrant le calice, après l'avoir consacré, n'a-t-il pas ajouté : ceci est mon sang? » N'avait-il pas promis à l'avance qu'il donnerait sa chair à manger et son sang à boire? — C'est possible, répondait-il, comme répondrait un incrédule de nos jours ; mais pour moi, ces paroles n'ont pas le sens que vous leur donnez, elles signifient simplement : ceci est la figure de mon corps, ceci est la figure de mon sang. — Mais, insensé, aveugle que vous êtes, voyez donc tous les témoignages que la tradition nous fournit comme preuve de ce dogme sacré : ce sont les martyrs communiant dans leur prison; ce sont les papes et les évêques célébrant, au risque de leur vie, le saint sacrifice dans les souterrains ; ce sont les saint Jean-Chrysostome, les saint Basile, les saint Ambroise, les saint Augustin, en un mot, tous les illustres docteurs qui affirment l'existence de cet auguste sacrement. Et, poussé ainsi jusque dans ses derniers retranchements, cet hérétique répondait : « Les docteurs se sont trompés, l'Eglise entière, depuis quinze cents ans, est dans l'erreur à ce sujet; les Apôtres eux-mêmes n'ont pas compris les enseignements de leur Maître; moi, moi seul, j'ai raison. » — Quel orgueil, frères bien-aimés, ou, pour mieux dire, quelle folie !... Et c'est les enseignements de cet insensé que suivent aujourd'hui les protestants, car, pour eux, il n'y a plus d'Eucharistie, et leur prétendue cène n'en est qu'une parodie ridicule et sacrilège... Voilà, frères bien-aimés, comment et par qui cet auguste sacrement a été attaqué...

Seconde Partie. — Si, maintenant, frères bien-aimés, à côté de ces négations stupides du protestantisme et de l'impiété, nous citions les traits de foi, d'amour, et dévouement qui affirment la vérité de cet auguste sacrement, si nous suivions son histoire, mais il nous faudrait faire des volumes entiers... Laissons de côté les témoignages que nous fourniraient les apôtres, les martyrs leurs successeurs, et des milliers de saints dont les noms sont inscrits non-seulement dans le ciel, mais aussi dans les

annales de l'Eglise catholique... Voyons seulement l'histoire de la sainte Eucharistie, au moment où ce dogme auguste fut contesté... Dieu qui est tout-puissant, fait, par son auguste providence, que le mal souvent devient la source d'un bien... Bérenger, je vous l'ai dit, Bérenger qui mourut repentant, avait paru douter de la présence du Sauveur. Son erreur stimulant l'amour de je ne sais quelle âme sainte, qui vivait dans un monastère ignoré, amena cette belle solennité que nous appelons la Fête-Dieu... Père, écrivait une humble religieuse au Souverain-Pontife, Jésus-Christ veut être honoré d'une manière plus solennelle dans le sacrement de l'Eucharistie; il réclame une fête spéciale qui affirme sa présence dans cet auguste mystère, une fête qui soit à la fois un triomphe pour lui et une réjouissance pour le cœur de ses enfants... Le pieux Urbain IV, alors Souverain-Pontife, était digne de comprendre ce langage. Aussi, répondant au désir de tous les cœurs fidèles, de toutes les âmes dévouées au Dieu de l'Eucharistie, il instituait cette fête si populaire que nous appelons la fête du Saint-Sacrement... Pauvre Satan, tu avais poussé l'hérétique à nier ce dogme, et voici que tes efforts avaient tourné contre toi et que le Dieu de l'Eucharistie était honoré d'une manière plus solennelle encore... De là, en effet, vient l'origine de ces belles processions où Jésus-Christ, se promenant en quelque sorte dans nos villages, voit les fleurs éparpillées sous ses pas; en son honneur sont dressés des autels de verdure sur lesquels il se repose un instant, et une foule pieuse agenouillée reçoit avec respect sa bénédiction..

Luther, tu hésites, Calvin tu nies; hérétiques, tous autant que vous êtes, vous outragez la sainte Eucharistie, vous n'y croyez pas?... Tant pis pour vous. Pour répondre à vos outrages et à vos blasphèmes, j'aperçois, dans une humble caverne qu'on appelle Manrèse, un gentilhomme espagnol; son nom, je crois est Ignace de Loyola. Oh! conquérant plus puissant et surtout plus honorable que Luther, il crée une sainte milice, et les soldats de cette armée qu'il a formée porteront le culte de la sainte Eucharistie aux quatre coins du monde... Des hommes qui se dévoraient les uns les autres, s'uniront à la table de Jésus; ensemble ils recevront la sainte communion; que le tabernacle soit une caisse prise dans un navire ou quelque cavité pratiquée dans le tronc d'un vieux chêne, qu'importe; Jésus sera toujours là. Lui, il ne demande ni l'or ni la pourpre, mais des cœurs qui l'aiment, qui le reçoivent, avec ferveur et pendant que vous le blasphémerez, pauvres hérétiques, les sauvages eux-mêmes s'agenouilleront devant lui... O mon Dieu, que vous êtes grand, que vous êtes puissant, qu'ils sont petits devant vous ceux qui osent s'élever contre votre autorité et celle de votre sainte Eglise!...

J'aurais voulu vous parler de sainte Thèrèse, de sainte Jeanne de Chantal et de tant d'autres âmes qui ont réparé par leur dévotion à la sainte Eucharistie, les profanations dont cet adorable sacrement était l'objet de la part des hérétiques; mais je serais trop long, ce sujet serait inépuisable comme l'amour que Jésus nous témoigne dans cet auguste mystère.

Péroraison. — En terminant, frères bien-aimés, je veux vous raconter un fait qui date presque d'hier : la mort de Mgr Bataillon, l'un de nos plus anciens et de nos plus dévoués missionnaires. Il avait converti des provinces entières; abordant dans des îles sauvages, il y avait trouvé des hommes féroces et corrompus; avec la grâce du bon Dieu, il en avait fait des chrétiens doux, chastes et fervents; depuis quarante ans, il leur avait dévoué sa vie; mais sous ces climats, pour les Européens, la vie s'use vite : il avait soixante-sept ans, quand, le 10 avril 1877, il rendit son âme au Seigneur... Frères, dit-il avant de mourir aux missionnaires qui l'entouraient, donnez-moi le saint Viatique, j'aurais bien désiré ne le recevoir que le Jeudi-Saint : c'est l'anniversaire du plus beau jour de ma vie, du jour de ma première communion, jamais ce jour-là n'est passé pour moi inaperçu; mais, comme je crains de ne pouvoir aller jusqu'à cette époque, vous allez m'apporter le saint Viatique... Quelques jours de convalescence permirent au pieux missionnaire de dire encore plus d'une fois la sainte messe; mais enfin, brisé par la fatigue, et sans doute, ô mon Dieu, mûr pour la récompense, il voulut de nouveau recevoir le saint Viatique, manifestant cette tendre dévotion qu'il avait toujours eue pour la sainte Eucharistie, puis il mourut comme meurent les amis de Jésus, les prédestinés (1)...

Frères bien-aimés, c'est là l'histoire de l'Eucharistie, depuis la salle du cénacle où Jésus institua cet adorable sacrement jusqu'à l'humble chaumière où le reçoit, en ce moment peut-être, un pauvre moribond couché sur la paille. Le Dieu du tabernacle fut toujours une force, une consolation, une espérance pour les siens. J'ai dit pour les siens, puissions-nous tous, frères bien-aimés, être des siens et lui appartenir pendant que nous vivons sur cette terre, afin qu'il nous connaisse et nous réclame un jour dans son éternité... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse.

(1) Voir les *Annales de la Propagation de la foi.*

Discours de Circonstance

LES NOCES D'OR (1)

Quinquaginta annos nondum habes (Joan, VIII, 57). Vous n'avez pas encore cinquante ans.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS ET VÉNÉRÉS CONFRÈRES,

Cinquante ans ! c'était, dans la pensée des Juifs, un long terme, puisqu'ils disaient à Jésus-Christ : « Vous n'avez pas encore atteint cet âge, et vous auriez vu Abraham ! »

Mais qu'est-ce que cinquante ans devant Dieu ? Le prophète répond : « Mille ans sont pour lui comme le jour d'hier qui n'est plus. » Immobile au milieu de l'océan des âges, le trône de l'Eternel voit passer devant lui les flots toujours agités des siècles, qui, en se brisant à ses pieds, redisent sans cesse cette louange : *Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient :* Vous êtes ce que vous êtes, et vos années ne défaillent pas (*Ps.* CI, 28).

Cinquante ans ! Qu'est-ce que cinquante ans dans la vie d'un peuple ? Lorsque ses annales ne sont pas écrites avec des larmes et du sang, le lecteur qui en compulse les pages d'un doigt distrait se dit : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Mais tous les peuples ont une histoire, et les feuilles blanches y sont rares.

Cinquante ans ! Qu'est-ce que cinquante ans dans la vie du prêtre ? Si j'avais à parler de la vie du sacerdoce comme institution, je dirais qu'elle participe à la vie même de Dieu, puisque Jésus-Christ, son auteur, est éternel. J'ajouterais que l'histoire du sacerdoce, non moins intéressante que celle des peuples, a cela de particulier, que toujours ses défaites se changent en victoires et ses humiliations en triomphes. Mais je dois me resserrer dans un cadre plus modeste et répondre à cette simple question : Qu'est-ce que cinquante ans de ministère sacré dans la vie d'un prêtre ? Cinquante ans dans la vie d'un prêtre, c'est cinquante années de grâces et de consolations, cinquante années de travaux et de combats, cinquante années d'attente et d'immortelles espérances.

Placé en ce jour si mémorable pour moi en face de cette autre rive de la vie où je vais bientôt aborder, me permettrez-vous, Monseigneur, de laisser échapper de mes lèvres, avant l'heure du départ, l'hymne de la reconnaissance ? Votre présence si bienveillante, si honorable pour moi, en ce pieux sanctuaire (2), asile sacré de vierges prudentes dont les lampes abondamment pourvues sont toujours allumées, et puis cette couronne de frères et d'amis qui fait penser à la gracieuse image du Psalmiste : *Sicut novellæ olivarum*, tout m'encourage et me convie, et au besoin m'absout de ma témérité à convier aussi ceux qui m'entourent, à célébrer dans un concert de louanges les miséricordes du Seigneur. *Magnificate Dominum mecum !*

Je commence par l'exposé des grâces et des consolations qui abondent dans l'exercice du saint ministère.

I. — C'est une vérité élémentaire dans la science sacrée que toute grâce, à quelque ordre qu'elle appartienne, est *divine*, en ce sens qu'elle émane directement et uniquement de la libéralité du Père celeste : *Omne donum optimum descendens a Patre luminum.* Ce n'est donc pas sous le rapport de la provenance ou de l'origine, qu'il faut chercher la supériorité de la grâce du sacerdoce ; cette supériorité vient de l'essence ou de la nature même de ce privilège, qui, en élevant un simple mortel à une si haute dignité, semble avoir épuisé l'inépuisable puissance divine.

Pour mettre cette vérité en lumière, toute comparaison serait insuffisante, tout rapprochement défectueux : essayons pourtant.

Un jour, le chef d'un grand empire, en traversant ses Etats, a daigué jeter un regard de bienveillance sur un homme jusque-là obscur et ignoré. J'affirme que cet homme, même par le temps qui court, sera fier et heureux de cet honneur. Mais voici mieux encore. Ce n'est pas un simple regard que le prince laisse tomber sur cet inconnu ; par un mouvement de générosité inexplicable, invraisemblable, si l'on veut, il lui fait présent de son portrait, enchâssé dans un médaillon d'or enrichi de diamants. Ce don magnifique deviendra comme un titre de noblesse, et sera le legs le plus précieux conservé dans l'héritage de la famille.

Puisque nous sommes dans les suppositions, en voici une qui est devenue une réalité. Un étranger, vendu comme esclave, sort de prison et se trouve signalé à l'attention d'un grand monarque. Devenu tout à coup son favori et son premier ministre, il partage avec lui les honneurs et la puissance du rang suprême. Cet esclave s'appelle Joseph, et son histoire est connue.

Mais pourquoi m'attarder à emprunter des images aux choses de la terre ? C'est au ciel

(1) Ce discours a été prononcé, à l'occasion de ses propres *Noces d'or*, par M. Herbet, chamoine d'Amiens, auteur de publications remarquables sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, le 1er juin 1878.

(2) Chapelle des Dames du Sacré-Cœur.

que je dois m'adresser. C'est sur les lèvres mêmes de Jésus-Christ que je dois recueillir la parole révélatrice qui établit la supériorité de la grâce sacerdotale sur toutes les autres. Remontant donc de nouveau par la pensée le cours des âges, je me trouve en présence du Sauveur, et je l'entends adresser à ses apôtres cette grande parole : Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie: *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* En étudiant le texte évangélique, on ne voit pas de différence entre la mission que le Fils de Dieu reçoit de son Père et la mission que les apôtres reçoivent de lui. L'analogie est parfaite, le rapprochement est saisissant: *sicut, de même.* Ainsi, ce qui s'est dit dans les cieux, pour employer un langage humain, à l'heure où le Verbe qui va s'incarner prend congé de son Père, se redit sur la terre à l'heure où ce même Verbe prend congé des siens. Ah ! lorsqu'il créa les mondes par sa toute-puissance, il n'eut besoin de personne : « Tout a été fait par lui, et sans lui rien de ce qui est n'a été fait. » Mais pour restaurer le monde, il lui faut des ouvriers, et ces ouvriers, ce sont les prêtres qu'il associe à son œuvre. Je me rappelle que l'Apôtre, voulant montrer de quelle hauteur le trône de l'Homme-Dieu dominait toutes les grandeurs créées, s'écriait: « Quel est l'ange auquel le Père a jamais adressé cette parole: *Vous êtes mon fils, et je vous ai engendré au jour de mon éternité?* A mon tour, je demanderai quel est le chrétien, le simple fidèle auquel Jésus-Christ a jamais dit: « *Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie?* Je vous envoie avec le même caractère sacré, la même puissance, la même autorité. Pour moi, ma mission est terminée, la vôtre commence. » Que le pieux laïque ait reçu du Ciel l'attrait, l'inspiration, et si l'on veut le génie des œuvres, le prêtre seul a été fait dépositaire de ces deux grandes choses : l'Eucharistie et l'Evangile. Or, l'Eucharistie, c'est le prêtre qui la consacre; l'Evangile, c'est le prêtre qui l'annonce, et voilà comment la grâce de l'ordination, qui est *divine* dans son origine comme toutes les autres, est en quelque sorte *plus divine* que les autres par son prix et sa fécondité, puisque toutes en découlent.

De plus cette grâce est *gratuite*, mais d'une gratuité spéciale et tout exceptionnelle, qu'on la considère, soit du côté de Dieu qui la donne, soit du côté du sujet qui la reçoit. Du côté de Dieu d'abord. S'il est un attribut dont il se montre jaloux, c'est assurément son indépendance. Or, cette indépendance apparaît avec d'autant plus d'éclat dans la distribution des grâces, des grâces de choix surtout, qu'il est impossible à l'homme de donner d'autre raison de la conduite de Dieu que celle de son bon plaisir. Que les apôtres donc et que leurs successeurs ne se glorifient pas de leur dignité. S'ils étaient tentés de céder à la vaine gloire, qu'ils méditent cette parole : *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos :* Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi.

Mais c'est surtout lorsque l'on considère le don de la grâce sacerdotale par rapport à celui qui la reçoit, que l'on comprend combien elle est gratuite. Je dis gratuite à cause de la disproportion qui se trouve entre le mérite de l'homme et l'excellence de la faveur qui lui est conférée. « Seigneur, dit l'auteur de l'*Imitation*, je reconnais que je suis au-dessous du moindre de vos bienfaits. » Le pieux écrivain parle du moindre, que dirons-nous du plus grand de tous les bienfaits, de l'incomparable privilège qui fait le prêtre ? Pour mieux l'apprécier encore, écoutons ce que saint Paul nous dit touchant la personne de Jésus-Christ : *Christus non se ipsum clarificavit ut Pontifex fieret, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron :* Le Christ n'a pas voulu prendre de lui-même le titre glorieux de Pontife, il a voulu être appelé de Dieu comme le grand-prêtre Aaron. S'agit-il de s'offrir comme victime, il n'hésite pas, il se présente de lui-même : *Corpus aptasti mihi, tunc dixi : Ecce venio :* Vous m'avez donné un corps, je viens pour qu'il soit immolé. Mais s'agit-il de remplir l'office de sacrificateur, il attend. Pour être victime, il réunit toutes les conditions et au delà: il est saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, plus élevé en mérite que tous les anges des cieux; mais pour être sacrificateur, cela ne suffit pas. Que lui manque-t-il donc? Il lui manque d'avoir entendu cette parole: *Juravit Dominus et non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum* : Le Seigneur l'a juré, et il maintiendra son serment : Vous êtes prêtre pour l'éternité.

C'est assez, c'est trop. Dire que la grâce du sacerdoce a été de la part du Père céleste un don gratuit pour Jésus-Christ, cela effraye la pensée ; on sent le besoin de se réfugier dans le souvenir des consolations qui n'abondent pas moins dans la vie du prêtre que les grâces dont il est spécialement favorisé.

Pour révéler au monde ces ineffables consolations, saint Paul a un mot à lui qui paraîtrait renfermer un paradoxe s'il n'était inspiré par l'Esprit-Saint : *Surabundo gaudio.* La joie ne remplit pas seulement son âme; elle monte, elle se répand, elle déborde de son cœur trop étroit pour la contenir. Parlant, dans un autre endroit, des faveurs célestes qu'il a reçues, il éprouve d'abord une gêne bien marquée. Son style est embarrassé ; il parle de lui sous la figure d'un autre; avant d'aborder son sujet, il cherche des excuses : « Vous allez me prendre

pour un insensé; pardonnez mon langage. » Et lorsqu'il est arrivé enfin au récit des merveilles qu'il a entrepris d'exposer, il se trouble, la pensée, les mots lui font défaut; tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il a vu des choses qu'il n'est pas donné à l'homme de raconter. Ceux qui sont initiés aux secrets de l'amour divin soupçonnent ce que renferment les réticences de l'Apôtre : *Norunt initiati.* Oh! quel moment, mon Dieu, que celui où pour la première fois, un jeune homme, j'allais presque dire un enfant, prenant dans ses mains encore embaumées des parfums de l'huile sainte, le pain sacré et la coupe d'or des saints Mystères, laisse tomber une à une ces paroles que redisent les échos de dix-huit siècles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Mais ce qu'il a dit une première fois, il va le redire le lendemain, le surlendemain, pendant des semaines et des mois, qui feront des années et des quarts de siècle. Arrivé à ce premier terme, le prêtre s'arrête inquiet et troublé. Les choses ne peuvent continuer à marcher ainsi, se dit-il. Je ne puis pas toujours recevoir et ne jamais rien rendre. Que ferai-je donc? *Quid retribuam Domino?* Le Psalmiste lui répond : Tu es embarrassé de te trouver insolvable; eh bien, prends de nouveau le calice et continue à glorifier le nom du Seigneur. Ignores-tu donc que le seul moyen de se libérer devant Dieu, c'est de contracter envers lui de nouvelles dettes? C'est sa manière à lui de traiter ses débiteurs. *Calicem salutaris accipiam.* Mais quand le quart de siècle s'est prolongé, et que ces délicieuses effusions de l'âme sacerdotale avec Dieu sont devenues les Noces d'or dont la fête commencée sur la terre s'achèvera dans les cieux, c'est alors que, plus troublé que jamais, le prêtre regarde autour de lui et demande à ses frères de le soulager du poids qui l'accable : « O vous qui êtes mon ami, s'écrie-t-il en s'adressant à chacun d'eux : *tu vero notus meus;* vous qui chaque jour avez gravi avec moi les degrés du sanctuaire : *in domo Dei ambulavimus cum consensu;* eh bien, dites-moi, que ferai-je pour témoigner à Dieu ma reconnaissance? » — « Nous ne savons, nous ne pouvons rien vous répondre. » — « Mais, au moins, vous qui êtes mon chef, *dux meus*, vous qui, ayant reçu la plénitude du sacerdoce, me surpassez en dignité, en science et en vertu, répondez-moi, que ferai-je? » — « Je suis plus impuissant que vous, puisque j'ai reçu plus que vous. » — Ah! je le vois bien, Seigneur, c'est un parti pris, et c'est votre plaisir de m'accabler : vous voulez être vainqueur dans cette lutte. Eh bien, que mon silence soit ma seule louange : *Silentium sit tibi laus!*

Je ne voulais dire que quelques mots, et je sens que je touche à l'indiscrétion et à l'abus. Les pensées fermentent et bouillonnent dans mon esprit. Je ne suis plus maître de ma parole, elle s'échappe malgré moi de mes lèvres : *Eructavit cor meum verbum bonum.* Daignez m'accorder un instant encore; il faut bien que je raconte à celui qui marche devant nous dans la carrière laborieuse du ministère sacré, non mes œuvres, mais celles de mes frères : *Dico ego opera Regi.*

II. — Cinquante ans de grâces et de consolations appellent nécessairement, dans la condition de la vie humaine, cinquante ans de travaux et de combats. Saint Paul, pour en faire le tableau, a trois mots d'une grande profondeur. Voici le premier : « Tout pontife, tout prêtre est tiré du milieu des hommes : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus.* » C'est en vain que saint Jean dans son Apocalypse lui donne le nom d'ange : « Dites à l'ange d'Ephèse, à l'ange de Pergame, » etc. : c'est en vain que les fidèles par une pieuse fiction font du prêtre un être d'une nature à part : il est homme, *ex hominibus.* Fils infortuné d'un père coupable, il a hérité de toutes les misères du chef de sa race; ce qui faisait pousser à saint Paul ce cri lamentable : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Et cependant, placé dans ces conditions si défavorables, il faut que celui que Dieu s'est choisi pour son représentant sur la terre s'élève par son courage, aidé de la grâce, à cette triple perfection : perfection morale par la pratique des vertus naturelles; perfection chrétienne par la pratique des vertus surnaturelles; perfection sacerdotale enfin par la pratique des vertus sublimes de l'apostolat. Et quand on songe que cette triple perfection de l'honnête homme, du chrétien et de l'apôtre est demandée à un enfant d'Adam que rien ne distingue des autres puisqu'il est tiré de la masse commune, *ex hominibus assumptus,* on peut se faire une idée de la vie de travail et de combat qui est la vie de l'initié au sacerdoce.

Mais continuons d'écouter saint Paul. L'élu pris du milieu des hommes est établi pour les hommes : *pro hominibus constituitur.* Qu'est-ce à dire? Ce mot employé dans un sens général qui n'exclut rien, mais embrasse tout, signifie que le prêtre n'est plus à lui : il est aux autres; il ne s'appartient plus, il appartient aux autres. C'est pour leur bien, leur avantage, leur utilité qu'il est prêtre, *pro hominibus.* S'il se refuse à cette noble mission, il n'est plus prêtre, car c'est pour cela qu'il est élevé à cet honneur, *constituitur.*

Le sacerdoce a-t-il jamais failli à cette noble tâche? Que l'on considère l'état du monde avant lui : partout l'oppression du faible, le mépris du pauvre, l'esclavage de tous. Des maî-

tres qui n'avaient souvent d'humain que la figure venaient-ils à disparaître, ceux qui leur succédaient tenaient aux peuples qui n'en pouvaient plus, ce langage de l'un d'eux ; « Mon père vous a frappés avec des verges; je vous frapperai, moi, avec des scorpions et des serpents. » O vous tous, infortunés, qui mangez le pain de la douleur, c'est en vain que vous essayez de vous soulever de la couche où vous gémissez ; il vous faudra, après chaque effort, retomber plus fatigués et plus brisés.

Mais tandis que le bruit des coups étouffait la voix des victimes, une parole s'est fait entendre, et cette parole a dominé les coups et les cris : d'où vient-elle? de la terre, ou des cieux? Des cieux, car celui qui la prononce est Dieu ; de la terre, car ce Dieu est homme. Et que dit-il, cet homme qui est Dieu? *Venite ad me omnes qui laboratis et oneroti estis, et ego reficiam vos :* Venez à moi, vous tous qui succombez sous le poids du travail et de la douleur, et je vous referai. C'en est fait, le grand Médecin a surgi, il va faire école pour combattre tous les maux de l'humanité : les maux du corps comme ceux de l'âme, les maux de l'individu comme ceux des peuples, les maux des familles comme ceux de la patrie. La compassion jusque-là bannie de la terre vient enfin d'y faire son entrée : *Miscreor super turbam*, j'ai pitié de ces multitudes. A l'œuvre, ô mes prêtres ; car ce n'est pas à une impression de sensibilité stérile que je vous convie ; à l'œuvre! *Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite, gratis accepistis, gratis date :* voilà le sacerdoce. Son action s'étend sur tout ce qui languit, sur tout ce qui souffre, sur tout ce qui existe, sur tout ce qui meurt.

On peut dire du sacerdoce ce qui a été dit de son divin Fondateur : les monuments de ses œuvres s'élèvent en arcs-de-triomphe sur un parcours de dix-huit siècles, et il peut porter aujourd'hui plus que jamais ce défi à ses ennemis : « J'ai opéré beaucoup de prodiges parmi vous : quel est celui pour lequel vous voulez me lapider? »

Mais le prêtre, établi pour les hommes, est par-dessus tout l'homme de Dieu : *Constituitur in his quæ sunt ad Deum.* Ainsi c'est pour Dieu, c'est pour son culte, pour son service qu'il est consacré. Or, pour comprendre la tâche immense qui incombe au prêtre devenu par son ordination l'*homme de Dieu*, il n'est besoin que de rappeler ce mot dit à l'oreille d'Ananie au moment où Paul se relevait terrassé sur le chemin de Damas : « Je lui montrerai tout ce qu'il aura à souffrir pour la gloire de mon nom. » « Ce mot, c'est l'histoire abrégée des travaux et des luttes du sacerdoce depuis Jésus-Christ jusqu'à nous. C'est aussi l'histoire du prêtre qui a vieilli dans l'exercice du ministère sacré. Ne pouvant indiquer que les principales idées qui sont comme les têtes de lignes de ce vaste sujet, nous nous contenterons de nommer l'*école*, la *chaire*, le *confessionnal* et le *lit des mourants*. L'école que l'on voudrait fermer au successeur de celui qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants*. La chaire où le zèle pour les âmes s'épuise en avertissements, objurgations, supplications : *Argue, obsecra, increpa...* Le *confessionnal*, tribunal de miséricorde pour les pécheurs et d'angoisses pour le juge qui s'expose à être anathème pour ses frères... Le *lit des malades*, poste périlleux qui rappelle ce mot charmant : *C'est notre manière à nous d'aller au feu.* Voilà pour les temps ordinaires; nommons pour les temps troublés, la *spoliation*, la *prison*, l'*exil*, la *mort* : *pro te mortificamur tota die.*

Mais il est temps de terminer par cette dernière pensée : cinquante années dans la vie du prêtre, c'est cinquante années d'attente et d'immortelles espérances.

III. — Attendre, espérer, ce n'est pas seulement la condition de l'humanité, c'est la loi de la nature entière. Toute créature, en effet, à quelque degré de l'échelle des êtres qu'elle soit placée, souffre les douleurs de l'enfantement et soupire après un repos qu'elle entrevoit dans un avenir meilleur. Si, du monde naturel, nous remontons vers le monde moral et religieux, nous rencontrerons le même phénomène. Que sont les quatre mille ans qui ont précédé la venue du Messie, sinon une longue aspiration des premiers hommes vers celui qui est appelé le Désiré des collines éternelles? C'est après sa venue que les prophètes soupiraient, c'est son jour qu'Abraham salue dans le lointain des âges, et quand les temps marqués par les décrets divins sont arrivés, le premier que je rencontre sur le parvis du temple est le saint vieillard Siméon, qui lui aussi attendait, *expectabat*, l'accomplissement des promesses.

Ainsi est le prêtre de la loi nouvelle. Cinquante années de soupirs et de prières lui mériteront de voir enfin à découvert le bon Dieu qu'il a si longtemps adoré sous les voiles de son Mystère. Ah ! pendant les jours de son épreuve, il allait, il allait répandant avec ses larmes dans le rude sillon de la vie la semence de ses œuvres. Voilà maintenant que cette semence s'élève en gerbes nombreuses d'une riche moisson. Fidèle à cette parole du Maître : *Negotiamini donec venio*, il a fait valoir le talent qu'il a reçu, et voilà que le gain qu'il en a tiré, confié à des mains sûres, va lui être rendu. Voilà qu'une dernière victoire va clore la série des bons combats qu'il a combattus pour étendre l'empire de son Roi et de son Dieu. Et quand je parle ainsi, Messieurs et vénérés Confrères, c'est votre propre

histoire que je trace d'avance devant vous. La mienne est plus modeste ; obscur ouvrier de la journée, j'attends le soir de la paye pour recevoir le modique salaire de mon travail. Je dis : *j'attends*, et par une de ces contradictions si familières au cœur de l'homme, je redoute parfois ce moment. A l'exemple de Job, je me surprends à dire tout bas au fond de mon cœur : Laissez-moi un moment encore, *dimitte ergo me*, avant que j'entre dans cette terre ténébreuse que recouvre l'ombre de la mort.

Mais, si l'horizon de l'avenir se voile quelquefois d'une ombre légère, je n'irai pas, comme la fille de Jephté, regrettant le passé, pleurer sur les montagnes le sacrifice des joies légitimes, mais fugitives, que j'ai de si grand cœur abandonnées pour vous, ô mon Dieu. Non, ce n'est pas au moment où mon calice est plus brillant, où Dieu lui-même va devenir la portion de mon héritage, que je laisserai échapper un soupir de tristesse. Dieu de ma jeunesse, vous serez surtout le Dieu de ma vieillesse, et ma dernière parole sera celle que j'ai répétée avec tant de bonheur pendant cinquante ans : *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lœtificat juventutem meam.*

HERBET,
Chanoine d'Amiens.

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DES INDULGENCES

DUBIORUM

SUPER ACCESSIONE ET ACCUMULATIONE INDULGENTIARUM.

DECRETUM. Romani Pontifices in concedendis indulgentiis moderamen semper consueverunt observare, ne *per indiscretas et superfluas indulgentias et claves Ecclesiæ contemnantur et pœnitentiæ satisfactio enervetur cap. cum ex eo 14 de pœnit. et remiss.* Eodemque consilio ducti haud unquam omisere indulgentias, quas moderaminis fines excessisse perspexerunt intra eosdem cohibere. Sacrosancta item Tridentina Synodus *sess.* 25 *Decret. de indulg.* veteri et probatæ Ecclesiæ consuetudini inhærens, moderationem in indulgentiarum concessione enixe inculcat, *ne nimia facilitate Ecclesiastica disciplina enervetur* (1). Abusus vero qui in indulgentias irrepserint *emendatos et correptos cupiens* Episcopis mandat, ut eos Ecclesiæ suæ diligenter quisque colligat, et ad *Summum Romanum Pontificem* deferat, *cuius auctoritate et prudentia, quod universali Ecclesiæ expediet, statuatur.* Quæ auctoritas a Romanis Pontificibus per Sacram Indulgentiarum Congregationem post ipsius institutionem solet exerceri.

Quare varii abusus, quos in nonnullis regionibus adversus adeo salutarem Ecclesiæ disciplinam inolevisse compertum est, propositi fuerunt in Congregatione generali habita in Palatio Apostolico Vaticano die 14 Decembris 1877 sub forma sequentium dubiorum.

1. Potestne Episcopus vel alius quicumque Prælatus eidem actui pietatis sive eidem pio Sodalitio, cui a Romano Pontifice jam Indulgentiæ sive plenariæ sive partiales concessæ sunt, alias Indulgentias adjungere ? Potestne crucibus, coronis, sacris Imaginibus a Papa vel Sacerdote legimita facultate munito benedictis, novas adnectere Indulgentias?

2. Potestne Episcopus fidelibus Diœcesis non suæ Indulgentias concedere si Ordinarius loci consentit ? (1) potestne tollerari hujusmodi praxis si nihil aliud intenditur nisi ut per majorem numerum Prælatorum Indulgentias concedentium summa dierum Indulgentiarum eidem actui devoto adnexarum multiplicetur ?

3. Potestne Episcopus eidem rei vel eidem actui pietatis, cui jam Antecessor Indulgentias adnexuit novas Indulgentias applicare ?

4. Potestne Episcopus in partibus infidel. quamvis auxiliarius Ordinarii alicujus Diœcesis Indulgentiam quadraginta dierum concedere sicut Diœcesanus ?

5. Potestne Episcopus quin limites sui excedat ad augendas Indulgentias eumdem actum pietatis in partes dividere et ex. gr. pro omni verbo Salutationis Angelicæ quadraginta dies Indulgentiarum concedere ?

6. Potestne Delegatus Apostolicus virtute facultatum quas a Summo Pontifice accepit in concedendis Indulgentiis concurrere cum uno vel altero Episcopis territorii Delegationis suæ ut idem objectum vel eumdem actum pietatis Indulgentiis ditet ?

7. Prælati, quibus privilegio apostolico data est facultas concedendi in quibusdam solemnibus festivitatibus per annum Indulgentias plenarias, debetne hac facultate uti per modum

(1) *In his tamen concedendis moderationem juxta veterem et probatam in Ecclesia consuetudinem adhiberi cupit; nimia facilitate ecclesiastica disciplina enervetur. Trid. Sess,* 25 *Decret. de Indulgentiis.*

Loquens autem de abusibus invectis quoad Indulgentias, prosequitur S. Synodus. « *Ceteros vero qui ex superstitione, ignorantia, aut aliunde quomodocumque provenerunt eum ob multiplices locorum et provinciarum, apud quas hi committuntur, corruptelas commode nequeant specialiter prohiberi, mandat omnibus Episcopis, ut diligenter quisque hujusmodi abusus Ecclesiæ suæ colligat, eosque in prima Synodo provinciali referat, ut aliorum quoque Episcoporum sententia cognita, statim ad summum Pontificem deferantur.* »

(1) *Indulgentias vero, ait Trid. Sess.* 21 *cap.* 9, *aut alias spirituales gratias, quibus non ideo Christifideles decet privari, deinceps per Ordinarios locorum, adhibitis duorum de Capitulo, debitis temporibus, populo publicandas esse decernit.*

actus toties quoties talis solemnitas occurrit, an vero possunt unica concessione eamdem Indulgentiam extendere ad omnes solemnitates periodo annorum aut in perpetuum ?

Sacra Congregatio respondendum duxit ut infra :

Ad primum — Negative nisi novæ conditiones adimplendæ præscribantur.

Ad secundum — Negative ad utrumque.

Ad tertium — Negative.

Ad quartum — Negative.

Ad quintum — Negative.

Ad sextum — Consultius ut se abstineat.

Ad septimum — Affirmative ad primam partem,

Negative ad secundam.

Facta autem per infrascriptum Sac. Congregationis Secretarium Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX relatione in audientia habita die 12 Januarii 1878, Sanctitas Sua prædictas responsiones probavit et plublicari mandavit.

Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis die 12 Ianuarii 1878.

Al. Card. Oreglia a S. Stephano Præf.

A. Panici Secretarius

Consultoris votum. Jam a die 8 Maii 1874 proposita et resoluta fuerant dubia hæc. Quoad primam partem secundi dubii tamen S. Congregatio exquisivit votum Consultoris : qui sic se habuit. Pro certo tenendum est, Episcopum extra suam Diœcesim nullam jurisdictionem tanquam propriam exercere posse. Attamen si Episcopus alienæ Diœcesis consentit, tunc videndum esset quomodo intelligendus sit consensus iste.

Non potest Episcopus consentire ut alienus Episcopus in Diœcesi non sua jurisdictionem, tamquam sibi propriam, exerceat; nam talem jurisdictionem non habet, et esset contra bonum ordinem hierarchiæ. Si vero consentire idem est ac delegare tunc utique dico posse Episcopum in aliena Diœcesi ex delegatione ordinarii, jurisdictionem exercere, Indulgentias concedere. Si exempli gratia Episcopus propter infirmitatem vel aliud impedimentum Ecclesiam non potest consecrare, nec clericos ordinare, nec confirmationis sacramentum conferre vel alias functiones sacras peragere, tunc utique sive Episcopum auxiliarem, sive Ordinarium alterius Diœcesis ad faciendas illas functiones invitare, eique facultatem publicandi Indulgentias competentes et sibi benevisas delegare potest. Igitur in hoc casu delegationis fidelibus Diœcesis non suæ Indulgentias concedere potest intra limites juris, scilicet usque ad 40 dies.

Animadversiones ex officio. Animadversum fuit cum Bened. XIV *de Synod. Diœces. lib.* 13 *cap.* 18 § 2 « Periculosum nonnullis videtur « hoc rerum genus (inquirere nempe an abu- « sus invecti sint quoad alicujus loci, aut rei, « vel acti pii Indulgentias) nimis diligenter « scrutari et excutere, propterea quod si hinc « urget necessitas exposcendi opportuna re- « media ne christifidelibus imponatur, inde « obstat timor ne detecto per ipsos Indulgen- « tiarum insubsistentia, quæ antea eos latuerat, « nec eis denuntiata fuerit ab eis, qui rerum « veritatem ipsis sine fuco demonstrare debe- « bant, turbentur illi, offendantur, indeque « occasionem arripiant obloquendi in eos qui « ecclesiastici regiminis veluti habenas mode- « rantur. »

Exposito periculo ab ablatione abusuum, quoad Indulgentias, derivanti, opportunum Pontifex suggerit remedium, ita prosequendo : « verum haud ita difficile et arduum est viam « adinvenire, per quam ex hoc impedito, ut « isti putant, labyrinto evadatur. Si enim in « Indulgentiarum discussione, quam in sua « Diœcesi instituit Episcopus, aliquas repererit « quæ dubiæ fidei sibi videantur, non negligat « easdem recensere in relatione status suæ « Ecclesiæ ; quod cum præstiterit, opus erit « Congregationis Concilii hujusce rei motio- « nem remittere ad alteram Congregationem « Indulgentiarum. Quoties autem examine « facto hujusmodi indulgentias apocryphas « declarari contigerit, si rogetur Pontifex ut « Indulgentiis apocryphis veras canonicasque « Indulgentias subrogare velit et (uti speran- « dum est) consonum votis rescriptum obti- « neatur ; non solum hac ratione incommodis « omnibus cumulate consultum erit, sed insu- « per fideli populo spiritualis veræque lætitiæ « occasio exhibebitur. »

Remedium hujusmodi ab ipso Benedicto XIV adhibitum fuit die 6 Martii 1856 quoad indulgentias quæ vulgo dicebantur concessæ Coronæ B. Joannæ Valeriæ. Quod cum suggestum fuerit S. Congregationi a Consultore in Mexicana diei 30 Martii 1856, S. Congregatio post declaratas apocryphas Indulgentias et privilegia de quibus agebatur, curavit ut a Summo Pontifice nova concederentur, ceu concessa fuerunt sub die 14 Aprilis 1856.

Relate ad Indulgentias, de quibus pertractatur, relata etiam fuit praxis quæ viget apud Hispanos Episcopos. Etenim Episcopi juxta hanc praxim, quam antiquissimam autumant, vel concedere solent Indulgentias intra Diœcesim suam, et Metropolitani intra provinciam suam, vel concedunt Indulgentias in Diœcesi sua pro non Diœcesanis ad ipsorum petitionem, vel concedunt Indulgentias extra Diœcesim pro non Diœcesanis ad horum petitionem. In primo casu eas concedunt jure suo in forma Ecclesiæ consueta. In altero jure sua quoad concessionem, at vero quoad lucrationem, operumque

præscriptorum approbationem juxta voluntatem proprii Ordinarii his verbis : *habito prius beneplacito Ordinarii pro lucratione et executione.* » In tertio cum duplici beneplacito Ordinarii proprii sub iis verbis « *supposito beneplacito Prælati Dixcesani pro concessione et lucratione.* » Petierunt, ceu relatum est, ut S. Congr. dignetur ne validitate Indulgentiarum concessarum vel concedendarum ab eisdem Episcopis et juxta consuetudinem ejusmodi decerneret. Verumtamen nullum extat vestigium apud S. Congregationis acta tum suppositæ consultationis, quam responsionis.

Quibus aliisque prænotatis S. C. Indulgentiarum septem propositis dubiis præbuit reponsa jam relata.

Ex QUIBUS COLLIGES. I. Apostolicæ Sedi, omni in adjuncto, cordi esse ut præscriptiones Tridentini, quoad Sacras Indulgentias impleantur; ex quo fit ut Ecclesiæ disciplina non enervetur per nimiam easdem concedendi facilitatem.

II. Ea propter haud permitti ut eidem rei, aut acto pietatis eidem, quibus indulgentiæ jam adnexæ fuerint pontificio aut episcopali indulto, aut aliis Indulgentiis jam concessis, addantur etiam aliæ ab eodem Episcopo aut ab Ordinariis et Prælatis diversis.

III. Episcopos nequire Indulgentias concedere nisi in propriis Diœcesibus (infra tamen juris limites) eo quod Tridentinum jam constituerit Indulgentias indici per alios non posse, quam per Episcopos aut Ordinarios locorum.

IV. Proinde neque Episcopum *in partibus infid.* quamvis auxiliarium Ordinarii alicujus, concedere posse Indulgentias quadraginta dierum, eo quod non sit Ordinarius loci.

V. Gravissimunque Episcopis onus incumbere, ut scrutentur diligenter quoad Indulgentias, in sua propria jurisdictione; ita ut quas dubiæ fidei repererint, in relatione status suæ Diœcesis recenseant, ne fidelis populus decipiatur.

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

QUO INOLITA CONSUETUDO REJICITUR ADSCRIBENDI ABSENTES PIIS SODALITIIS

Cum in nonnullis ex piis Sodalitiis hisce potissimum temporibus institutis inter Sodales adscribendi etiam absentes consuetudo inoleverit, quæ reprobata jamdiu fuerat ab hac Sacra Congregatione Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita, præsertin in Americana novi Regni Hispanici die 28 Aprilis 1761, relatione de hoc facta Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII per me infrascriptum Secretarium dictæ Sacræ Congregationis in audientia habita die 13 Aprilis 1878; Sanctissimus prævia sanatione omnium adscriptionum hactenus haud rite factarum, mandavit, ut in posterum serventur, atque ad observantiam revocentur resolutiones præfato anno 1761 editæ, quas ad istiusmodi effectum una cum præsenti decreto evulgari jussit.

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem Sacræ Congregationis die 13 Aprilis 1878.

AL. CARD. OREGLIA A S. STEPHANO PRÆFECTUS.

A. Panici Secretarius.

AMERICANA NOVI REGNI HISPANICI

Fel. recor. Benedictus XIV per suas Literas Apostolicas in forma Brevis sub datum Romæ apud S. Mariam Majorem die vigesima quinta Maii 1754, cujus initium : *Non est equidem,* etc., confirmavit omnes et singulas Indulgentias, ac privilegia in perpetuum concessa Congregationi, seu Confraternitati B. M. V. Guadalupensis Patronæ novi Regni Hispanici in America, nonnullasque alias per dictum Breve Indulgentias concessit cum facultate ut eas Confratres etiam absentes et ubicumque Locorum commorantes lucrari possint. Ampliavitque dictum Privilegium Regibus, Principibusque, et eorum consanguineis usque ad secundum inclusive gradum adscribendi se Confratres, et acquirendi omnes et singulas Indulgentias prædictæ Congregationis etiam absentes. Hinc exortum est dubium, *an Fideles absentes possint admitti, et adscribi in Confratres?*

Ratio dubitandi ea potissimum videtur, quod impedimentum absentiæ non tanti habitum est a Summo Pontifice, ut ex eo absentes Confratres, et Reges ac Principes ab acquisitione Indulgentiarum excluderet; adeoque absentes a numero Confratrum non forent rejiciendi. Attamen cum declaraverit Pontifex defectum absentiæ non obesse Confratribus jam adscriptis et Regibus et Principibus, quibus specialis adscribi in Confratres facultas impertita est, nullo pacto videntur admittendi absentes, qui neque vi admissionis, aut gratiæ dici possunt Confratres.

Additur in precibus, quod si absentes nequeant admitti in Confratres, dignentur EE. VV. rescribere, quod admitti valeant, et ad minus Incolæ novi Regni prædicti, ad quod extenditur Patronatus prædictæ B. Mariæ Virginis, quemadmodum nonnullis similibus Confraternitatibus Europæis clementer indultum est, et signanter Confraternitati Sanctissimæ Conceptionis Liciensis. Dignabuntur itaque EE. VV. declarare.

1. An absentes admitti possint in Confratres?

Et quatenus negative

2. An supplicandum sit SSmo pro eorum admissione, vel ad minus pro admissione Incolarum prædicti novi Regni Hispanici?

Sacra Congregatio die 28 Aprilis 1761 respondit : Negative in omnibus.

N. Card. Antonellus Præf.

J. De Comitibus Secret.

Ex quibus colliges :

I. Inolitam consuetudinem adscribendi piis Sodalitiis etiam absentes omnino a R. Pontifice rejectam fuisse; ideoque nisi præsentes (1) adscribi possunt, ut rite indulgentiis atque privilegiis, eisdem Sodalitiis, pontificio indulto concessis, perfrui valeant.

II. Attamen Sanctissimum Patrem, ex benignitate, sanavisse omnes adscriptiones anteacto tempore factas, dum aboleret consuetudinem, in vim revocando relatum decretum S. C. Indulgentiarum ; ita ut, ex gratia, etiam absentes jam adscripti, frui gratiis prosequantur et privilegiis, quibus Sodalitium præditum est.

III. Proinde ab hujus decreti publicatione frustra adscribi inter Sodales alicujus pii Sodalitii quemlibet absentem; utpote qui neque privilegiis gratiis, aut bonis spiritualibus ejusdem Sodalitii ditari, neque frui valeret.

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

V. — LES CLÉMENTINES.

I. — Nos anciens auteurs donnent à saint Clément-Romain les glorieux surnoms de disciple des apôtres, de coadjuteur de saint Pierre et d'apôtre même. Effectivement, selon le pape Zozime, il fut instruit dans l'école de saint Pierre, et ce fut sous la conduite de ce maître qu'il corrigea les erreurs du judaïsme, où il nous dit lui-même qu'il était né. Saint Jean-Chrysostome nous apprend à son tour que saint Clément devint ensuite l'un des compagnons de saint Paul, comme Tite et Timothée; et c'est de lui que l'épître aux Philippiens fait l'éloge, l'orsqu'elle parle d'un Clément, parmi ceux dont les noms sont inscrits au livre de vie, et qui avaient travaillé avec lui pour la prédication de l'Evangile (Philip., IV, 3). Ordonné par saint Pierre, il aurait, suivant une opinion commune, remplacé à Rome le chef de l'Eglise, alors occupé à faire de longs voyages pour la propagation de l'Evangile. Il succéda au pape saint Clet, vers l'an 91, et mourut en exil, la première année du IIe siècle. Les nombreux rapports qu'il entretint dès le principe avec les apôtres saint Pierre et saint Paul ; le zèle qu'il déploya pour la religion chrétienne, en envoyant dans les Gaules la colonie de saint Denis Aréopagite et de ses compagnons; la beauté de ses ouvrages, qui tiennent le premier rang dans l'Eglise, après nos livres saints; la sainteté de sa vie, qui lui mérita la palme du martyre : tout, en un mot, semble vouloir concourir à lui faire décerner l'auguste titre d'apôtre.

II. — Les œuvres authentiques de saint Clément se composent aujourd'hui de quatre lettres. La première épître est adressée aux Corinthiens, qui étaient alors divisés par un schisme. Elle est écrite avec un mélange admirable de force et d'onction : on y voit éclater tout à la fois la prudence, la douceur, le zèle et la charité de l'écrivain. Le style en est naturel, clair, sans fard, sans ornement étranger; et, comme le dit Photius, très-convenable à la simplicité que la religion demande à des auteurs ecclésiastiques. Elle a beaucoup de ressemblance avec l'épître aux Hébreux. Lue publiquement dans les églises, et citée dans les écrits des premiers Pères, cette lettre, n'a jamais rencontré le moindre doute sur son authenticité. Une deuxième épître, adressée aux fidèles de la même ville, a suscité jadis des critiques, et provoqué des éloges. Mais elle passe maintenant pour être l'œuvre certaine de l'illustre martyr. Nous n'en possédons, plus qu'un fragment, qui renferme une exhortation générale à la vertu. Enfin Mgr Clément Villecourt, évêque de la Rochelle et de Saintes, publia, en 1853, deux lettres de saint Clément, aux vierges. Dans sa préface, il prouve que saint Jérôme fait allusion a cet ouvrage, quand il dit : « Tels sont les eunuques, non pas de nature, mais volontaires, en vue du royaume des cieux. Clément, successeur de l'apôtre saint Pierre, leur écrivit des lettres; son thème roule presque tout entier sur la pureté des vierges. Dans la suite, plusieurs hommes apostoliques, des martyrs, des hommes aussi remarquables par leur science que par leur sainteté, nous laissèrent, sur le même sujet, des textes qu'il est facile de puiser dans leurs écrits. (Lib. I, contra Jovinianum.) » Saint

(1) Ad majorem rei intelligentiam quoad absentes duo notare libet.

1. Quod post hujusmodi decretum, nemo absens adscribi *rite* potest alicui pio Sodalitio, nisi prius adeat locum in quo idem Sodalitium erigitur, ibique per se petat obtineatque in adscriptorum numero cooptari. Neque per litteras, neque per aliam personam id perficere posset, nulliterque ageret.

(2) Quod generaliter non licet adscriptis cuilibet pio Sodalitio, longe morari a loco, ubi idem Sodalitium erigitur, ut lucrari possint bona spiritualia, et privilegiis ditari. Sæpe sæpius enim, ad hunc finem consequendum ipsis imponitur ut omnia aut partem ex operibus injunctis conficiantur in Ecclesia ejusdem Sodalitii. Possent Sodales, post adscriptionem, personaliter factam, longe abesse a loco Sodalitii, quatenus eisdem tantum imponerentur opera, quæ *compossibilia* dicuntur, quæque ubicumque impleri possunt; ceu sunt visitatio infirmorum, eleemosynæ pauperibus erogandæ et alia hujusmodi.

Epiphane s'exprime ainsi, à propos des mêmes épîtres : « Clément les réfute, dans les lettres circulaires qu'on lit dans les églises. Clément recommande la virginité; ceux-ci la blâment. Il fait l'éloge de David, de Samson, et de tous les prophètes; les Ebionites les détestent (Hæres., XXX, n° 15). »

III. — Saint Clément remplit de sa gloire la fin du Ier siècle. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on lui attribue la paternité de plusieurs livres très-importants, du moins au point de vue de leur antiquité : nous les appellerons du nom général de Clémentines. C'est d'abord une série de cinq décrétales, qui se rapprochent des homélies, dont nous aurons bientôt à parler. Ce sont les constitutions apostoliques, commencées par saint Clément, achevées par saint Hippolyte de Porto, et altérées par Paul, de Samosate. Nous avons ensuite le livre des Récognitions de saint Clément, qui semble dater des commencements du IIIe siècle. Viennent après les vingt Homélies, que l'on désigne sous le nom commun de Clémentines. Enfin, l'Epitome des Gestes de saint Pierre semble avoir pris à tâche d'analyser les Clémentines, en retranchant de ces divers ouvrages tout ce qui était superflu, erroné ou dangereux. Nous abandonnons tous ces livres apocryphes, sauf les Récognitions, qui ont été citées par Origène et Clément d'Alexandrie, traduites en latin par Rufin d'Aquilée, et enfin regardées comme plus utiles par un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques.

IV. — Le décret du pape Gélase, tout en déclarant les Recognitions livre apocryphe, c'est-à-dire indigne de figurer dans le canon des saintes Ecritures, nous fait sincèrement l'aveu que cet écrit passait pour être l'œuvre du pape saint Clément. L'avaient ainsi pensé Origène, Clément d'Alexandrie et Rufin. Ce dernier disait à saint Gaudence, évêque de Brescia : « Recevez, cher ami, notre Clément, qui est de retour, notre Clément-Romain. Ne soyez point surpris de ne pas y découvrir les fleurs primitives de la rhétorique. Peu nous importe, pourvu que le sens reste le même. Nous avons transporté, avec beaucoup de peine, ce trésor des contrées étrangères dans notre patrie (Ruf. Præf. in Recognit. » Ainsi parlait Rufin ; mais, depuis Photius, les Récognitions furent considérées comme un travail romanesque, et tombèrent dans le discrédit. Et de fait, l'auteur de ces livres se trahit lui-même, en copiant son assez long passage de Bardesanes contre le Destin : or, ce dernier florissait sous l'empereur Marc-Aurèle, vers l'an 171. Il est vrai que ce plagiat ne serait pas une preuve évidente de la supposition de l'œuvre tout entière, mais bien d'une altération plus ou moins profonde. Rufin nous avertit encore, dans sa préface, qu'il a rencontré deux éditions des Clémentines. Elles suivaient la même ligne assez souvent; mais l'une d'entre elles ne renfermait rien de ce qui regarde le changement de Simon. Le prêtre d'Aquilée suivit l'exemplaire qui lui offrit les plus solides garanties : encore lui fit-il subir de nombreuses retouches. La version de Rufin, par là même qu'elle redresse les erreurs de l'original, s'éloigne souvent de l'authenticité, quand elle se rapproche de l'orthodoxie. Toutefois le traducteur confesse qu'il n'a pas enlevé toutes les taches de son modèle, et le lecteur s'en aperçoit bien.

V. — L'auteur anonyme des Récognitions, telles que Rufin nous les a laissées, ne manque pas d'une certaine habileté dans l'art d'écrire. Il file bien sa fable, et n'est point dépourvu des agréments du style. Sa doctrine est catholique, sauf certains passages que l'on pense altérés par la main frauduleuse des Ebionites, des Eunomiens est des Ariens. Cependant il se montre plutôt philologue que théologien. Ses écrits, dit Cotelier, forment un assemblage de théologie, d'histoire de philosophie et d'astrologie. Leur but final est d'offrir une apologie en faveur de la religion chrétienne. L'on y réfute les erreurs, le culte et le Destin des idolâtres : aussi ne manquent-ils pas d'intérêt aux yeux des personnes qui veulent connaître les opinions des philosophes, les mœurs des nations, les usages et le symbolisme des païens. Il serait même difficile d'entendre le langage de plusieurs écrivains d'Occident, si nous n'avions ces livres des Récognitions. D'ailleurs, comme le remarque Gruter, l'anonyme défend le libre arbitre de l'homme; la vertu, la nécessité, la dignité des sacrements de Baptême et d'Eucharistie. Il établit le dogme de l'unité de nature et des trois personnes en Dieu, ainsi que celui de la Providence. On voit, dans son ouvrage, qu'il ne faut point mépriser les miracles opérés sur le tombeau des martyrs.

VI. — A son retour d'un voyage en Orient, le prêtre Rufin rapportait un exemplaire grec des Récognitions, et le confia à saint Paulin de Nole, avec prière de les traduire en latin. L'humble savant, qui ne savait point assez la grammaire grecque, mit la main à l'œuvre, puis abondonna son projet. Sur les instances de la vierge Sylvia et de l'évêque Gaudence, Rufin continua l'entreprise de saint Paulin ; se félicitant, d'avoir emprunté aux bibliothèques de la Grèce un riche trésor, et de pouvoir instruire le monde avec des livres étrangers, dans le moment de sa vieillesse, où il ne lui était plus permis de l'enseigner par ses prorres livres. Le texte original, que Rufin avait sous les

yeux, se partageait en dix livres ; et le traducteur respecta cette division primitive.

VII. — Il nous reste à donner l'analyse des Récognitions, avec quelques extraits des pages les plus remarquables.

Livre I. — « Moi, Clément, originaire de Rome, ai suivi les règles de l'honnêteté dès le premier âge : mon âme était déjà en butte à l'inquiétude et à la douleur. Une idée me poursuivait ; et je ne sais où elle avait pris naissance. Je méditais souvent sur la condition de notre humanité, et me disais : Y a-t-il une seconde vie après la mort, ou bien devons-nous rentrer dans l'oubli ? Je me demandais souvent aussi quand le monde a été fait, et ce qu'il était avant sa création ; puis, comme je savais que, s'il a commencé, il doit également finir, je voulais connaître ce qu'il deviendrait après sa ruine (Récognit., lib. I, I). » Pour résoudre ces problèmes, qui renferment toute la philosophie naturelle, le faux Clément visita les écoles du monde lettré. Mais les sages ne purent dissiper ses doutes. Comme ils s'appuyaient uniquement sur leur raison individuelle, ils formaient, à leur volonté, les ténèbres et la lumière. Notre auteur anonyme eut alors la tentation de descendre en Egypte, pour y évoquer les ombres, et se trouver en face d'un esprit ; mais il lui sembla que cette magie devait déplaire à Dieu. Enfin, il ouït dire qu'un homme, récemment venu de Judée, instruisait le peuple de Rome, et opérait des miracles en public. Cet homme se nommait Barnabé. Il parlait à la foule, sans recourir à la force des syllogismes, racontait simplement ce qu'il avait vu du Fils de Dieu, invoquant le témoignage de ses compagnons et l'autorité du miracle. Le peuple croyait à ce langage sincère et à ces œuvres merveilleuses : les savants, au contraire, se moquaient de l'apôtre et lui posaient des questions embarrassantes. Ils en vinrent même jusqu'à le menacer. Clément, déjà gagné au christianisme, offrit l'hospitalité au prédicateur de l'Evangile. Or, la Pâque était proche, et Barnabé se proposait d'aller célébrer cette fête dans la Judée. Quinze jours après, Clément réjoignait Barnabé à Césarée de Palestine. Ce dernier présente son néophyte à saint Pierre, qui l'accueille avec bienveillance, et se charge de l'instruire. Le chef de apôtres y met pourtant une condition, c'est que le disciple notera par écrit toutes les conférences de son maître. Clément désire savoir si notre âme est immortelle et doit paraître au jugement du Christ, et si le monde finira. Avant de répondre à cette question, le chef de l'Eglise émet ce principe : « L'on ne saurait voir sans l'œil, entendre sans l'oreille, sentir sans les narines, goûter sans la langue, toucher sans la main ; de même il est impossible, à moins d'un prophète, de savoir ce qui plaît à Dieu (Ib. XLIV).» Or, le grand prophète, la lumière du monde, la vérité, c'est le Fils de Dieu. Saint Pierre le prouve, l'histoire en main. L'Ancien Testament contient les prophéties et les figures du Messie ; le Nouveau nous raconte sa doctrine, ses vertus et ses miracles. Cette magnifique thèse dessille les yeux de Clément, qui embrasse le christianisme, compose aussitôt son livre du véritable Prophète et en fait hommage à saint Jacques de Jérusalem.

Cependant l'on avait fixé un jour pour le colloque entre saint Pierre et Simon le Magicien ; mais l'hérétique demanda un sursis. Dans cet intervalle, l'apôtre fit répéter à Clément ce qu'il avait entendu la veille. Notre auteur exposa fidèlement l'histoire de l'Eglise depuis le commencement du monde jusqu'à la mort du Christ. Pierre, ayant loué la mémoire de son disciple, relève quelques circonstances notables de son premier récit, explique les raisons des deux avénements du Christ, et montre en quel endroit l'âme des hommes sera placée après leur mort. Clément détaille cette longue conférence que les apôtres avaient tenue, pendant huit jours, dans le temple de Jérusalem. Une sédition s'étant alors allumée parmi les juifs, les apôtres se retirèrent à Jéricho. Jacques persuada alors à Pierre de se rendre à Césarée pour y réfuter Simon, qui s'appelait le Christ et la souveraine puissance du Dieu très-haut. Clément, après avoir rendu grâces à saint Pierre pour toutes les lumières qu'il lui avait communiquées, met fin à ce premier livre des Recognitions.

Livre II. — Au jour convenu pour la dispute, Simon-Pierre se lève, dès le premier chant du coq, avec treize autres personnes qui avaient passé la nuit dans le même appartement. Il désire, avant de commencer la discussion, connaître la vie de son antagoniste, afin de régler son enseignement sur les qualités ou sur les défauts du magicien. Nicétas et Aquila, deux anciens adeptes de Simon, maintenant convertis à l'Evangile, lui font le récit des aventures du premier des hérétiques. Nicétas lui apprend que c'est un orateur plein de fougue, très-habile dans la dialectique et profondément versé dans les secrets de la magie. Aquila est plus explicite : il dit que Simon eut pour père Antoine, et pour mère Rachel ; qu'il naquit près de Samarie, dans le bourg de Géthon. C'était un homme imbu de la science des Grecs et gonflé d'orgueil : il se vantait d'être immortel. Dosithée l'admit, sur sa demande, au nombre de ses trente sectaires. Bientôt il succéda au chef de la bande, dont il épousa la femme, appelée Lune. Pour éblouir ses disciples, il se vantait d'évoquer à sa guise l'âme d'un enfant égorgé,

d'avoir été conçu d'une vierge, d'avoir créé un homme d'airain, de commander en maître à la nature, enfin d'être Dieu.

Saint Pierre entre sous le portique d'une maison, où le magicien avait réuni beaucoup de monde. La discussion roule d'abord sur ce double axiome : que tout discours doit partir de principes véritables, pour aboutir à la paix de Jésus-Christ. Le chef des apôtres proclame ensuite le dogme d'un seul Dieu, créateur du monde, juge équitable, rendant à chacun selon ses œuvres. Simon objecte, contre l'existence d'un Dieu unique, le sentiment des païens, l'opinion des philosophes et même quelques passages de nos Livres saints. Pierre avoue que, dans nos Ecritures, le terme de Dieu s'emploie de trois manières : pour représenter l'Etre infini, pour désigner un véritable serviteur du Très-Haut et pour honorer les ministres de la Providence. Mais la loi ancienne reconnaît comme Dieu des dieux et Seigneur des seigneurs (Deut., x, 17) celui qui est au ciel et sur la terre (Ib., iv, 39) ; qui tue et fait vivre, frappe et guérit (Ib., xxxii, 39); que l'on doit adorer à l'exclusion de tout autre (Ib., vi, 14); qui n'a pas de rival parmi les autres dieux (SS., lxxxv, 8). C'est ce Dieu des Juifs qui s'est révélé au monde par le ministère de son Fils. Après avoir démontré l'existence d'un seul Dieu, d'après les Ecritures, saint Pierre l'établit au moyen de la raison naturelle. Nos idées, comme nos rêves, correspondent à des objets réels de la nature. Ainsi, je vois une ville dans mes songes : à mon réveil, je retrouve sur la terre les murailles, les tours, les portes et les édifices qui s'étaient peints dans mon imagination. Les images peuvent se brouiller au fond des esprits; mais cette confusion même ne détruit pas la réalité objective. Or, en élevant notre pensée par-delà les mondes, nous connaissons une lumière pure, immense, infinie; et cette lumière, c'est Dieu. Je pense à Dieu; donc il existe.

Il est assez curieux de voir qu'au premier siècle de l'Eglise, l'on avait déjà essayé de formuler l'argument métaphysique que saint Anselme et Leibnitz développèrent avec tant de force et de bonheur.

Le Magicien eût désiré plus de détails sur la lumière infinie; comme l'heure était avancée, Pierre termina la conférence. Simon lui promit de revenir le lendemain au colloque, si l'on y devait prouver la création du monde et l'immortalité de l'âme. Il se retira ensuite, en laissant les deux tiers de ses adhérents, qui passèrent du côté de l'apôtre.

PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

LES ACTES PUBLICS DE LA VIE DU PAPE

Le Pontifical.

(Suite et fin).

24. *Fin de la messe.* — Le Pape quitte la mitre au pied de l'autel, monte les degrés, baise l'autel au milieu et lit, au coin de l'épître, l'antienne de la communion que chante le chœur en contrepoint.

Revenu au milieu de l'autel, qu'il baise, le Pape dit, les bras ouverts et tourné vers le peuple, *Dominus vobiscum*, le chœur répondant *Et cum spiritu tuo*, puis retourne au coin de l'épître, où il chante l'oraison dite *postcommunion.*

Il baise le milieu de l'autel et répète *Dominus vobiscum.* Le cardinal-diacre d'office chante *Ite missa est;* le chœur répond en harmonie *Deo gratias.*

Le Pape, incliné et les mains jointes récite la prière *Placeat*, après laquelle il entonne, tête nue, la bénédiction solennelle, le sous-diacre auditeur de Rote se tenant devant lui avec la croix pontificale.

Le Pape lit le dernier évangile, après s'être signé le front, la bouche et la poitrine, puis revient au milieu de l'autel, où un des cardinaux-diacres assistants lui ôte le manipule, puis lui met la mitre de drap d'or.

25. *Offrande du presbyterium.* — Le Pape descend de l'autel, s'assied sur la *sedia*, quitte la mitre, prend la tiare et reçoit du cardinal archiprêtre de la basilique, accompagné de deux chanoines, en soutane violette, rochet et *cotta*, une bourse de moire blanche, contenant trente jules d'or d'une valeur de cinq écus. (26 fr.75 c.) Le cardinal-archiprêtre dit en remettant l'offrande : *Beatissime Pater, capitulum et canonici hujus Sacrosanctæ Basilicæ Sanctitati Vestræ consuetum offerunt presbyterium pro missa bene cantata.*

Le Pape donne sa main à baiser au cardinal et son pied aux deux chanoines. Il remet la bourse au cardinal-diacre qui en fait don à son caudataire, lequel à son tour la reporte au chapitre dont il reçoit 25 pauls (13 fr. 45 c.).

26. *Procession.* — A Noël, à saint Pierre et aux canonisations, le cortège se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu. Il s'arrête au bas de la basilique, dans la chapelle de la *Pietà*, où le Pape quitte ses ornements et revêt son costume ordinaire. Il rentre dans ses appartements par l'escalier privé de la chapelle du Saint-Sacrement.

Le jour de Pâques, le cortège stationne au haut de la nef, en avant de la confession. Des bancs, recouverts de tapis, sont préparés pour les cardinaux et un prie-dieu à carreaux blancs pour le Pape.

Quand le Pape est descendu de la *sedia* et s'est agenouillé, un chanoine de la basilique, en soutane violette, rochet, *cotta*, étole et gants rouges, paraît à la *loggia* ou balcon de la Véronique, abritée par un dais de velours et ornée de huit torches allumées : après avoir présenté les reliques de la Passion, la sainte Lance, le bois de la vraie Croix et la sainte Face, il bénit avec chacune, aux deux extrémités de la *loggia*, évitant de bénir au milieu, par respect pour le Pontife qui se trouve vis-à-vis.

Le Pape se lève, monte sur la *sedia* et reçoit la tiare.

Le jour de Pâques et au couronnement, le cortège se rend au portique supérieur de la basilique en passant par la grand'porte, l'escalier royal et la salle royale.

27. *Couronnement.* — Le couronnement du Pape se fait en présence du peuple, réuni sur la place de Saint-Pierre, à la loggia du premier étage du portique. La chapelle entonne, sur la musique de Palestrina, le motet *Corona aurea super caput ejus*. Le cardinal-doyen, évêque d'Ostie, récite le *Pater*, puis les versets, auxquels le chœur répond, et enfin l'oraison sur le Pontife.

Le second cardinal-diacre ôte la mitre au Pape, et le premier, à qui est réservée la faveur de le couronner, lui met la tiare sur la tête en disant :

« Accipe tiaram, tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis in terra, vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria, in sæcula sæculorum. Amen. »

De cette formule résulte clairement le symbolisme de la triple couronne qui orne la tiare. La première signifie que le Pape est le père des princes et des rois, la seconde qu'il régit l'univers et la troisième qu'il est constitué vicaire du Christ en terre.

28. *Bénédiction papale.* — La bénédiction papale suit la cérémonie du couronnement. Elle se répète, chaque année, le jour de Pâques, à l'issue de la fonction. La fenêtre centrale de la *loggia* a ses colonnes décorées de draperies rouges : une tenture de soie blanche, brodée aux armes de Clément XI : *d'azur à une fasce accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une montagne à trois coteaux, le tout d'or*, qui est Albani, et encadrée de velours rouge, pend à la partie antérieure du balcon. Au-dessus est suspendu un dais en velours rouge, galonné et frangé d'or ; une vaste toile, tendue à l'extérieur, protège le Souverain-Pontife contre les rayons du soleil.

Les tribunes princières et diplomatiques sont préparées sur la terrasse de la colonnade du côté du Vatican, et des chaises en location sont placées dans les fenêtres, le long des parois latérales du portique, au pied de l'obélisque, dans les entre-colonnements du pérystile et dans tous les endroits d'où l'on peut apercevoir le Pontife.

Les troupes pontificales forment un triple carré en avant de l'obélisque, la musique au centre.

Les fidèles se groupent sur l'escalier de la basilique et les voitures occupent tout l'espace qui reste, s'étendant jusqu'à la place *Rusticucci*.

Au moment de la bénédiction, tous les regards se tournent vers la loge, entièrement vide. La croix pontificale s'y montre la première avec les acolytes ; viennent ensuite les insignes pontificaux, tiares et mitres, qu'on dépose sur le balcon ; puis les Eminentissimes cardinaux, qui paraissent un instant, deux par deux, jettent un coup d'œil sur la place et se retirent.

Enfin paraît le Pape, assis sur la *sedia*, coiffé de la tiare et accompagné des deux éventails. Il donne une première bénédiction sans rien dire, puis récite les prières de l'absolution, un évêque en pluvial tenant le livre ouvert devant lui.

Le Pape reste assis jusqu'à *et benedictio*, alors il se lève, fait les trois signes de croix aux mots : *Patris, et Filii et Spiritus Sancti*, puis il élève les mains et les ramène sur le peuple à ceux-ci : *Descendat super vos.*

Après la bénédiction, le premier cardinal-diacre assistant lit en latin la formule de l'indulgence plénière accordée aux assistants ; le second cardinal-diacre la lit en italien, et ils en jettent les copies au peuple.

La bénédiction et l'indulgence ne profitent qu'aux personnes présentes sur la place. Rien n'autorise à dire que cette bénédiction est donnée *Urbi et orbi*, puisqu'elle est limitée aux seuls assistants. Pour gagner l'indulgence, il faut s'être confessé dans les huit jours et avoir communié le matin même.

Quand le peuple répond le dernier *Amen*, le château Saint-Ange tire une salve de cinquante coups de canon, les cloches de Saint-Pierre sonnent à toute volée et la musique militaire fait entendre ses fanfares.

Le Pape s'assied, reste un moment en vue du peuple, se lève et donne, sans prononcer une seule parole, une dernière bénédiction, en faisant le signe de la croix.

29. *Nota.* — L'*Univers*, à propos du couronnement de Léon XIII, a réédité une ancienne description du pontifical du Pape, qui aurait eu besoin préalablement d'une révision attentive ; les détails sont *assez complets*, mais ils manquent généralement de précision liturgique. Dans l'intérêt de nos études, je relèverai ici quel-

ques-unes des inexactitudes dont est parsemé ce travail.

« Chantres, votants de signature, élèves de la chambre, auditeurs de Rote, camériers secrets. » Evidemment *élèves* est une coquille, car il faut lire *clercs*. Mais il est vraiment étrange que l'on ait placé les camériers secrets, qui sont des prélats de *mantellone*, après les votants, les clercs et les auditeurs, qui sont des prélats de *mantelletta*, et dont la place d'ailleurs n'est point en cet endroit. Cette confusion est très-grande au point de vue de la hiérarchie prélatice.

« Les camériers secrets, à cape d'hermine, portant les flabelles. » *Flabelle* n'est pas français, et *éventail* est le seul mot autorisé dans notre langue pour traduire le latin *flabellum*. A la cape, le chaperon est seul d'hermine, et encore pendant l'hiver uniquement.

« Le régent de la chancellerie a la cape bordée d'hermine. » L'hermine n'est pas restreinte à une simple bordure, mais forme le chaperon, et il n'y a de bordure de cette sorte qu'autour du capuchon.

« Les cardinaux, en manteau traînant, viennent tour à tour baiser la main droite sous la frange de la chape. » Rectifiez : *en cappa traînante* et *l'orfroi du manteau*, le Pape seul, dans l'Eglise, portant cet insigne, qui lui est propre.

« Les évêques assistants et non-assistants et les abbés mitrés mettent l'ornement le plus riche et le plus éclatant de leurs fonctions. » Les cardinaux seuls, en présence du Pape, peuvent avoir des ornements riches, c'est-à-dire brodés d'or, les évêques et les abbés devant se contenter, en raison de leur infériorité vis-à-vis du Sacré-Collège, d'étoffes unies, sans autre distinction qu'un galon d'or.

« Le séminaire du Vatican est à peu près ce que l'on appelle chez nous une maîtrise. » *A peu près* devrait être remplacé par *nullement*. C'est bien un véritable séminaire, qui ne prend point part, comme nos maîtrises, ni à l'accomplissement des cérémonies, ni à l'exécution de la musique. La preuve, c'est que tous ces jeunes clercs, conformément aux prescriptions canoniques, portent l'habit ecclésiastique, sont tonsurés, et n'assistent aux offices du chapitre que les dimanches et fêtes.

« De grandes tentures de damas, rouge ou blanc, selon le rite du jour, ferment la nef. » Il n'y a de tentures de damas rouge qu'aux piliers de la nef, qui finit à la confession. Au pied de l'autel papal, commence le presbytère, qui est clos à l'occident par des tentures de velours et de satin, constamment rouges, quelle que soit la fête, car le rouge est la couleur propre du Pape.

« Les cierges sont de cire blanche et de grande dimension. » Il n'y a qu'en France où l'on voit des cierges très-hauts et effilés. Ceux de la chapelle papale sont plutôt courts, mais gros, car ils se font en cire pleine. Il va sans dire que cette cire est blanche, la cire jaune étant un signe de grand deuil ; mais ce qui est particulier au cérémonial du Pape et ne peut se reproduire ailleurs, c'est que cette cire est recouverte en partie de rubans de clinquant.

« Huit votants de signature viennent se mettre à genoux sur la dernière marche de l'autel avec des torches allumées. » Les prélats employés à cette fonction ne sont qu'au nombre de six, et ils s'agenouillent en avant des marches, *in plano*.

« Ce rite (de l'épreuve) rappelle les antiques usages des cours de l'Orient, où le prince ne touchait à aucun mets, ne portait à ses lèvres aucune liqueur qu'après que les officiers de sa maison en avaient goûté pour s'assurer que tout était bon. » Ciacconi en donne une autre raison, qui est la seule plausible, à savoir qu'après la tentative d'empoisonnement de Victor II, en 1055, il fut établi qu'à l'avenir, le pain, le vin et l'eau destinés au sacrifice seraient goûtés, en présence même du Pape, avant l'Offertoire, afin de témoigner publiquement qu'ils ne contenaient aucun poison.

« Une seconde couronne fut ajoutée (à la tiare) à la première, sinon par Nicolas II, en 1058, du moins par Boniface VIII, en 1294. » J'ai démontré ailleurs, d'après les monuments, que ni Boniface VIII, ni son successeur, n'avaient porté cette seconde couronne.

« La *cotta* est, à proprement parler, le surplis à larges manches ; le surplis romain se porte sur le rochet. » La *cotta* diffère essentiellement du surplis, dont elle est le diminutif, par conséquent, elle n'a que des manches étroites et raccourcies. Le surplis se prend toujours seul, et, pour porter la *cotta* sur le rochet, un indult spécial est nécessaire ; ce qui appartient en propre à la prélature suppose, pour les chanoines, une autorisation spéciale du Saint-Siège.

« Le grémial d'or. » Le grémial est en étoffe de la couleur du jour, avec broderies d'or. Le drap d'or n'est employé que pour la mitre usuelle du Pape.

« Le grand autel des trois basiliques patriarcales : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre et Sainte-Marie Majeure, dit *autel papal*, est réservé au Souverain-Pontife ; nul autre n'y peut célébrer les saints mystères, à moins d'un bref spécial. » L'autorisation est donnée, non par *bref*, mais par *bulle*, qui est la forme solennelle. Le maître autel est strictement *papal* dans toutes les basiliques majeures : il faut donc ajouter aux trois basiliques indiquées, pour

Rome, le Saint-des-Saints, Saint-Paul-hors-les-murs et Saint-Laurent-hors-les-murs.

« On agite les flabelles. » Les éventails se tiennent droits et ne s'agitent pas, car ils ne sont pas là pour donner de l'air au Pape. Dans la liturgie arménienne, ces flabelles s'agitent parce qu'ils sont munis de grelots et qu'ils remplacent nos clochettes.

« Le pluvial, la chape et le manteau sont une même chose et se prennent l'un pour l'autre. » Je ne vois de synonymie, au moins dans notre langue, que pour le pluvial et la chape.

« Le formal précieux ou pectoral est une large plaque d'argent ou de vermeil. Le formal des cardinaux évêques peut être d'or ou d'argent. » La matière du formal est déterminée rigoureusement par le degré dans la hiérarchie, il ne peut donc être que d'or ou d'argent doré.

« La partie supérieure et convexe (de la tiare) consiste en un fond d'or. » La tiare est entièrement blanche.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de S. S.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION, DIXIÈME VISITE : L'ASCENSION DES TOURS DU PALAIS DU TROCADÉRO ; ENCORE QUELQUES NOUVELLES DES AQUARIUMS ; PHOTOCHROMIE ; LE TÉLÉPHONE ET LE PHONOGRAPHE.

Dans cette dixième visite, nous avons commencé par monter sur la tour de l'aile gauche du palais du Trocadéro, la seule que le public soit encore admis à visiter. On pourrait faire cette ascension par un escalier tournant qui nous semblait avoir été construit à l'intention des visiteurs, mais qui n'était fréquenté que par les employés ; nous nous sommes donc laissé monter, avec les autres, par l'ascenseur qui est établi au centre même de la cage de cet escalier. Les employés interrogés par nous, à ce sujet, nous ont dit que l'escalier était interdit au public, et que quiconque désirait se donner le beau panorama du haut de la tour, devait s'y laisser hisser pour ses vingt sous. Cette interdiction de l'escalier au public, nous a paru susceptible de critique : était-il nécessaire de fermer une entrée pour faire rapporter à l'autre quelque chose ? et fallait-il priver les curieux pauvres du plaisir de visiter la galerie qui forme le haut extérieur de la tour, pour cette raison ? Il eût valu beaucoup mieux que la libre disposition des deux méthodes eût été laissée au choix de chacun ; celle qui devait consister dans l'ascension si facile au moyen de l'ascenseur eût été, ce nous semble, préférée par assez de gens pour rapporter ce qu'elle devait rapporter à ceux qui en ont pris l'entreprise, et la foule simple eût mis l'autre à profit. Il est vrai qu'il eût fallu, dans ce cas, établir une police pour ne laisser monter que ce que la promenade extérieure du haut de la tour aurait pu contenir ; mais qu'y avait-il de plus simple ? Il suffisait d'un gardien apposté à la porte. Quoi qu'il en soit, on ne l'a pas fait, et l'ascenseur contient à chaque ascension et descension, une soixantaine de personnes debout les unes près des autres quand il est plein, ce qui arrive presque toujours, surtout aux descentes.

Voici la construction de cet ascenseur : il est impossible que la personne la moins brave conçoive la plus petite crainte sur sa solidité. C'est une cage en bois de chêne des mieux construites, qui est portée sur un pilier solide de 62 mètres de hauteur ; ce pilier plonge dans un puits de la profondeur suffisante pour le contenir, et par conséquent de 62 mètres de profondeur ; il plonge dans ce puits lorsque la cage est descendue au niveau du rez-de-chaussée du palais, il en sort de toute sa longueur lorsque la cage est montée au niveau de la galerie du haut de la tour, pour y laisser promener les visiteurs. En sus de ce pilier central, sont quatre arbres creux aux quatre angles, lesquels contiennent, d'une part, les chaînes qui supportent les contre-poids, et, d'autre part, font appuis aux angles de la cage. Il y a une manivelle en bas, à laquelle correspond un comble tournant en haut, et une poulie ; la chaîne se déroule sur la poulie, et la cage monte ou baisse selon le côté dans lequel on tourne. Mais ce qui constitue la sûreté, c'est le pilier central qui sert de support permanent.

La cage met environ 3 minutes à vous transporter du bas en haut ; elle met le même temps à vous descendre du haut en bas.

Vous restez à vous promener sur la galerie autant de temps que vous le voulez. De cette galerie, le panorama est magnifique : l'horizon est complet, et c'est l'horizon de Paris. On voit, à ses pieds, les jardins du Trocadéro qui entourent le palais, les établissements des diverses nations qui les décorent, les palais de la Chine, du Maroc, de l'Algérie, etc., etc. On voit le cours de la Seine, l'arc-de-triomphe de l'Etoile, l'étendue immense du grand Paris, de tous les côtés, mais surtout du côté de Montmartre et à la droite de Montmartre ; on voit, au centre de toute cette étendue, le carré long de l'Exposition qui comprend tout le Champ-de-Mars, les masses de feuillage et de fleurs qui en décorent les alentours, les palais, les tours, les flèches, les dômes de la capitale, que le Parisien reconnaît facilement. C'est assurément un des plus

beaux spectacles qu'on puisse imaginer ; quand on l'a bien admiré on ne regrette plus de n'avoir pas vu celui dont on jouit de la nacelle du fameux ballon captif : il est vrai que celui-ci, pendant les quelques minutes qu'il dure, change à vue d'œil de grandeur; il va se rapetissant à mesure qu'on monte, et s'agrandissant à mesure qu'on descend, tandis qu'on se croit immobile; mais, en définitive, la différence n'est pas bien grande, et quand on est sur la tour, on a l'avantage de tout analyser à son loisir.

Après notre ascension, nous avons de nouveau visité les aquariums, qui sont maintenant dans toute leur beauté. Une particularité que nous n'avions pas signalée dans l'aquarium d'eau douce, et qui mérite bien qu'on en fasse mention, c'est la soufflerie hydraulique de MM. H. Sainte-Claire Deville et Damoiseau. C'est une machine par laquelle passe l'eau qui vient des réservoirs et des cascades : cette eau étant par elle-même trop dépourvue d'air pour les poissons, ils y mourraient. On a imaginé d'établir au centre de l'aquarium, cette soufflerie hydraulique. L'eau qui doit alimenter les rivières artificielles où sont les poissons passe par cette soufflerie, y reçoit des quantités d'air qui sont projetées dedans le long de tubes de verres placés verticalement, en sort chargée d'air par des conduits qui la versent par des bouches d'où elle sort en bouillonnements qui se voient au sein des masses d'eau, et qui se composent à demi d'eau et de bulles d'air. C'est par cet artifice que l'on est parvenu à rendre les rivières artificielles propres à conserver les poissons en bonne santé.

Près de l'aquarium, est une exposition de petits aquariums qui renferment de petits poissons fort curieux qu'aiment beaucoup les Chinois et les Japonais. Ce sont les télescopes, les macropodes, les silures-chats, etc., etc., petits poissons à gros ventres rouges, à très-gros yeux proéminents, les uns colorés, d'autres noirs veloutés, très-agiles dans leur élément, et armés d'une multitude de nageoires d'une grande élégance et légèreté. Mais on peut voir ces jolis poissons de la Chine, du Japon et de l'Amérique du Nord chez certains marchands de choses curieuses en histoire naturelle, dans plusieurs quartiers de la capitale.

Nous désirions voir fonctionner le téléphone et le phonographe; en les cherchant nous avons rencontré le pavillon de la photochromie de M. Vidal. Nous lui avons donné un coup d'œil, mais nous n'y avons vu que ce que nous connaissions, à savoir non point une photographie polychromatique, mais seulement des obtentions d'imprimés colorés, par des impressions successives, superposées les unes aux autres, et répétées sur la même image autant de fois qu'il y a une nouvelle couleur à ajouter sur le modèle à colorier. Ce ne sont nullement des couleurs fournies par les rayons lumineux, comme sont fournis, dans la photographie, les clairs et les ombres, mais bien des couleurs composées artificiellement qui sont appliquées aux lieux convenables par l'impression. On conçoit qu'on enlumine bien par ce procédé, et c'est ce qui a lieu; mais on n'arrivera jamais, de cette manière, au véritable art. La grande difficulté était de trouver une manière fixe de mettre à point les impressions, afin que les couleurs fussent appliquées exactement en place ; M. Vidal, paraît-il, a trouvé ce moyen, et son invention est tout entière dans cette ruse de métier.

Enfin, nous avons découvert avec bien de la peine, le téléphone et le phonographe. Ils sont, depuis quelques jours, installés dans l'exposition américaine : on a établi là un téléphone qui a un correspondant à Versailles. On y échange des demandes et des réponses, des entretiens, en parlant et écoutant dans le cornet acoustique.

Quant au phonographe, il y en a un également. On parle dans le cornet, le cylindre grave les vibrations de votre parole. Puis on fait tourner le cylindre dans l'autre sens, et l'instrument répète ce que vous avez dit avec un timbre un peu métallique, mais en articulant très-exactement vos paroles.

LE BLANC.

Biographie.

PIE IX

IV

Son Election au Souverain-Pontificat.

(Suite.)

On appelle conclave toute construction fermée. Dans la langue ecclésiastique, on nomme conclave le bâtiment destiné à recevoir les cardinaux réunis pour l'élection d'un Pape ; la réunion même des cardinaux renfermés dans ce palais pour l'élection du Souverain-Pontife se nomme aussi conclave. Quand le Pape mourait à Rome, cette élection se faisait alors au Quirinal, palais d'été des Pontifes romains. Une grande salle de ce palais était destinée, une fois pour toutes, à l'élection des Papes. Cette salle était soigneusement fermée, ainsi que le palais lui-même; et aussitôt que les cardinaux, accompagnés d'un secrétaire et d'un serviteur, y étaient entrés, on murait toutes les issues de l'édifice. Les cardinaux étaient là, séparés du monde, inaccessibles à toute influence exté-

rieure, seuls avec Dieu. Ils prêtaient l'oreille aux inspirations de l'Esprit-Saint et cherchaient quel était, parmi eux, le plus digne de gouverner l'Eglise.

La solennité funèbre en l'honneur de Grégoire XVI terminée, le grand acte de l'élection commença dès le matin du 14 juin. Une messe pontificale fut célébrée à Saint-Pierre, pour implorer l'assistance de l'Esprit de Dieu. Dans l'après-midi, les brillants carrosses des cardinaux se rendaient à l'église Saint-Sylvestre au Quirinal. Là, le cortège se déploya sur la place du Monte-Cavallo : il était composé des plus hauts fonctionnaires publics, des employés de la cour pontificale, puis des cardinaux marchent en rang, deux à deux, escortés par la force armée, en grande tenue. Autour de ce cortège, une immense foule de peuple.

Le sacré-collège comptait alors soixante-deux membres. Les cardinaux d'Espagne et de Portugal, ceux de France, de Belgique et d'Allemagne n'avaient pu se rendre à temps pour l'ouverture du conclave. Plusieurs cardinaux italiens étaient retenus par leur grand âge et leurs infirmités. Le cortège ne comptait que cinquante et un électeurs. Tous étaient égaux en puissance et en dignité, chacun d'eux était apte à être élu et à être placé au-dessus de ses collègues; mais un seul pouvait être choisi. Quel serait-il? « Qui va être élu? » c'était la question que se posait le peuple assemblé de toutes parts pour voir défiler l'imposant cortège. Et tous considéraient ces visages des princes de l'Eglise et cherchaient à deviner qui l'on pourrait bien choisir.

Le choix paraissait difficile. Depuis le cardinal Micara, doyen du sacré-collège, jusqu'au jeune cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, il y avait une longue série d'hommes capables d'occuper le Saint-Siège. Entre tous brillaient : le sous-doyen Macchi, homme instruit et expérimenté ; Pignatelli, archevêque de Palerme ; Falconieri, docte et modeste archevêque de Ravenne ; Mattei, qui avait dirigé avec prudence le ministère de l'intérieur ; les deux savants Mai et Mezzofanti; Gabriel Ferretti, cousin de l'évêque d'Imola, qui fut, au temps du choléra, le sauveur de Naples, où il était nonce ; Barbérini et Altieri, princes romains ; le vieux Tosti, autrefois président de Saint-Michel; Patrizzi, l'activité incarnée, allié aux plus illustres familles de Rome ; della Genga, digne neveu de Léon XII ; enfin Fransoni, ancien nonce à Paris; Cartracane, Piccolomini, Polidori, Ostini, Orioli, Acton, Simonetti, célèbres à divers titres et jouissant d'une juste considération.

Parmi ces cardinaux si recommandables par leurs dignités, leurs vertus, leurs mérites, deux surtout étaient remarqués du peuple romain : Gizzi et Lambruschini.

Louis Lambruschini, autrefois archevêque de Gênes, avait été, pendant dix ans, le bras droit de Grégoire XVI. Cardinal-secrétaire d'Etat, prêtre robuste de corps et d'esprit, il avait incarné, dans sa personne, le système politique de résistance au libéralisme. On eût pu, dès lors, avec avantage, sans toucher aux prérogatives du pouvoir souverain, développer les libertés municipales et provinciales, désintéresser de toute agitation politique les honnêtes gens et désarmer la Révolution cachée dans les promesses décevantes et impies des libéraux. Lambruschini préféra, pour se battre avec le monstre, garder en sa main toutes les forces vives de la société et toutes les ressources du pouvoir. A l'ennemi qui voulait tout prendre, il opposa la force qui veut tout conserver. Non qu'il niât la légitimité de la décentralisation, ni qu'il voulût établir, en principe, un absolutisme quelconque, ou faire prévaloir l'arbitraire humain; il ajournait seulement les réformes aux temps plus pacifiques et pensait qu'après avoir usé les passions par l'inertion, comprimé leurs mouvements par son bras, il serait temps de reprendre la tradition pontificale d'indépendance et de liberté. Homme d'ailleurs irréprochable dans sa foi et dans sa piété, il était, par l'intégrité de sa vie, au-dessus de tout soupçon. En parfaite entente avec l'Autriche, par l'Autriche avec les principautés italiennes, il s'était fait, ou plutôt ses actes lui avaient fait une grande situation. Le sacré-collège pouvait donc jeter les yeux sur lui d'autant plus volontiers que la plupart des cardinaux lui devaient la pourpre.

Malgré le crédit et les services de Lambruschini, ses collègues ne partageaient cependant pas tous sa manière de voir. Le régime de compression, par son défaut d'initiative, avait un peu fatigué même les bons esprits. Plusieurs croyaient le moment venu de relâcher un peu les freins. Ce qu'il y a de vague dans tous les esprits, de faible dans toutes les volontés, d'obscur dans une situation compliquée, d'incertain dans l'avenir, sans former par soi-même un appoint sérieux, devient cependant, à un moment donné, une force entraînante, bientôt décisive. Dans ces circonstances, un homme se présente presque toujours pour s'attirer les sympathies et symboliser les espérances. L'homme de cette situation éventuelle était le cardinal Gizzi. Légat à Forli, nonce apostolique en Piémont, en Belgique et en Suisse, Pascal Gizzi avait su, au milieu d'innombrables difficultés, défendre avec vigueur, mais avec modération, les droits de l'Eglise. Ce qui lui conciliait surtout les préférences des libéraux, c'est

que tout dernièrement il s'était prononcé, avec une grande énergie, contre l'excessive sévérité des cours martiales de l'armée autrichienne. Agé de soixante ans, de dix ans plus jeune que Lambruschini, également affectueux et digne, il était le cardinal que le peuple romain eût vu avec plus de satisfaction monter sur le trône pontifical.

Au cours des conversations, les esprits avisés proposaient d'autres noms; mais personne, même parmi les plus inventifs, ne prononça le nom de Mastaï.

Enfin, les cardinaux étant réunis au Quirinal, on donna lecture de la bulle apostolique relative à l'élection du Souverain-Pontife; tous, faisant le serment d'usage, jurèrent d'observer fidèlement les prescriptions de cette bulle. Le préfet des palais apostoliques, gouverneur du conclave; le maréchal perpétuel de la sainte Eglise, gardien du conclave; tous les prélats dignitaires et autres personnes devant avoir une fonction quelconque pendant la tenue du conclave, ou préposés à sa garde, furent invités à prêter le même serment.

Toutes les cérémonies et formalités préliminaires une fois remplies, les cardinaux se retirèrent dans leurs cellules respectives, et, vers onze heures du soir, le maréchal, garde du conclave, en fit faire la clôture complète.

Dans la soirée du 14 juin 1846, les cardinaux, au nombre de cinquante, se trouvèrent ainsi renfermés dans le conclave, au Quirinal.

Le lendemain, à neuf heures, après la messe du Saint-Esprit, s'ouvrit le premier scrutin. La veille, le cardinal Macchi avait exhorté les cardinaux à pourvoir, le plus tôt possible, la sainte Eglise d'un nouveau Pape. Un grand nombre de cardinaux avaient jeté les yeux sur le savant archevêque de Ravenne, Falconieri, l'homme le plus modeste, le plus aimable qui se puisse imaginer. Le cardinal représenta à ses collègues qu'il était vieux et souffrant, à peine capable de conduire le petit troupeau de son diocèse, et certainement incapable, par défaut de force, de gouverner l'Eglise universelle. Ces représentations ayant été vaines, le cardinal fut saisi d'une émotion violente, un déluge de pleurs inonda son visage; puis, quand il put parler, il déclara catégoriquement que jamais, en conscience, il ne consentirait à son élection; il ajouta que, si on l'avait trouvé digne d'occuper le rang suprême, on pouvait bien accorder quelque considération à celui qui obtiendrait sa voix. Sur quoi, le cardinal Falconieri désigna le comte Mastaï, homme incomparable par sa modération politique, très-digne, par toutes ses vertus, d'occuper la chaire du B. Pierre. L'archevêque de Palerme, Pignatelli, parla dans les mêmes termes de la foi, de la charité, de l'humilité, de la pureté, de la douceur de l'évêque d'Imola, et déclara qu'il lui donnerait aussi sa voix. La plupart des cardinaux connaissaient avantageusement ce cardinal; le connaître, c'était l'aimer; l'aimer, c'était être enclin à l'honorer. Les uns, qui remplissaient des fonctions à la cour pontificale, avaient été avec lui en relations d'affaires; d'autres, ses voisins et ses collègues dans l'épiscopat, avaient apprécié son savoir-faire dans les affaires diocésaines; d'autres enfin, qui avaient été ses condisciples et ses amis d'enfance, le connaissaient intimement comme le plus pur et le plus consciencieux des hommes. Il n'y avait donc pas, pour ainsi dire, un seul membre du sacré-collège qui, sur les ouvertures et les instances d'un Pignatelli et d'un Falconieri, ne fût amené à choisir le comte Mastaï. Il était dès lors évident que son nom réunirait un certain nombre de suffrages. Mais il y avait un concurrent redoutable, le vieux et solide Lambruschini, le représentant de la vieille politique. Lequel des deux, Lambruschini ou Mastaï, allait l'emporter?

Le premier scrutin avait donc été ouvert dans la matinée du 15.

La majorité canonique devait être de trente-quatre voix, c'est-à-dire des deux tiers des électeurs présents.

Lors du dépouillement de ce premier vote, le nom du cardinal Lambruschini fut proclamé quinze fois, celui du cardinal Mastaï treize, les autres suffrages étaient divisés.

L'étonnement fut général au sein du conclave. Toutes les prévisions humaines étaient évidemment déjouées.

La volonté de Dieu se manifestait et la colombe blanche de Fossombrone, ainsi que celle qui autrefois, au rapport d'Eusèbe, avait désigné saint Fabien pour successeur de saint Anthèse, était bien descendue du ciel pour annoncer l'avénement de l'évêque d'Imola au souverain sacerdoce.

Au nouveau scrutin du soir, le cardinal Mastaï eut quatre voix de plus, tandis que le cardinal Lambruschini en perdait deux.

Le 16, à neuf heures du matin, un troisième tour de scrutin eut lieu. Il donna vingt-sept voix au cardinal Mastaï. Lambruschini n'en obtint plus que onze.

La Providence, qui voulait sans doute que l'humilité de Mgr Mastaï se montrât dans toute sa grandeur devant le sacré-collège, avait permis que le sort le désignât pour être un des trois scrutateurs chargés de dépouiller les votes et de les proclamer.

Rome, pendant ce temps, était dans l'anxiété, le clergé, la noblesse, le peuple surtout avaient hâte de recevoir la bénédiction du nouveau

Pontife. Le corps diplomatique lui-même attendait dans l'inquiétude.

Deux fois déjà la grande procession du clergé romain s'était rendue de l'église des Saints-Apôtres au palais du Quirinal et avait adressé aux auditeurs de Rote cette question.

« *Habemusne pontificem?* Avons-nous un Pontife?... »

Et deux fois cette procession s'en était retournée en chantant le *Veni Creator*, afin que Dieu fît descendre les lumières du Saint-Esprit sur le sacré-collège.

Une foule immense stationnait tout le jour sur le Monte-Cavallo et tenait les yeux fixés sur la chapelle Pauline,où les cardineux se réunissaient pour le vote. Son impatience fut vive lorsqu'en apercevant les colonnes de fumée, provenant des bulletins brûlés, elle reconnut que le troisième vote avait été nul.

Le 16, à trois heures du soir, le quatrième tour de scrutin commença enfin.

En ce moment une émotion profonde s'empara de tous les cardinaux, qui sentaient que l'heure solennelle allait sonner.Chaque membre du sacré-collège écrivit son vote en silence, et le déposa dans le calice placé sur l'autel.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

L'Assomption à Rome et la saint Joachim au Vatican. — Discours du Saint-Père aux Transtévérins. — Achat de l'église Saint-Jacques par les missionnaires d'Issoudun. — Mort de Mgr de Rayneval. — Les distributions de prix et la guerre à l'enseignement religieux. — Quelques faits de persécution. — Succès des élèves des Frères au concours pour l'obtention des bourses aux écoles municipales supérieures de Paris. — Modifications favorables au Catholicisme en Suède. — Décadence du luthéranisme.

23 août 1878.

Rome. — Pendant les soirées du 14 et du 15 août, la Rome pontificale tout entière a illuminé en l'honneur de la très-sainte Vierge. Sans rappeler la splendeur d'autres temps, ces illuminations, écrit-on à l'*Univers*, ont été assez brillantes pour faire pâlir à côté tous les souvenirs des illuminations officielles des fêtes révolutionnaires.

Cette belle fête était à peine terminée que tous les vrais cœurs romains se trouvaient réunis de nouveau dans un même sentiment, pour célébrer la fête de saint Joachim, patron de Léon XIII. Pendant les trois jours qui ont précédé cette autre fête, les pèlerins et les députations n'ont cessé de monter au Vatican, pour porter au Vicaire de JÉSUS-CHRIST leurs félicitations et les nouvelles assurances de leur inviolable attachement. On a remarqué en particulier la députation du quartier du Transtévère, qui ne comptait pas moins de six cents personnes, et qui a offert au Saint-Père de riches présents. Voici en quels termes Léon XIII a répondu à leur touchante adresse :

« En nous trouvant aujourd'hui pour la première fois au milieu d'une si belle assemblée de Romains, qui, spontanément, se pressent autour de Nous pour faire un acte d'hommage à notre personne, pour confirmer l'assurance de leur dévouement, de leur obéissance et de leur soumission à la suprême autorité dont Nous sommes revêtu, notre âme est remplie d'une vraie satisfaction et Nous sommes vivement ému. Les liens d'amour si doux et si étroits qui unissent le peuple de Rome à son Pontife, comme des fils au père le plus tendre, des sujets au prince le plus bienfaisant, ne se sont jamais relâchés, grâce à Dieu, et ne se relâcheront jamais,nonobstant les artifices et les embûches que l'on emploie dans ce but. Nous en avons aujourd'hui une preuve éclatante, un gage assuré en vous voyant en si grand nombre réunis devant Nous, comme aussi en entendant les paroles affectueuses que vous Nous avez adressées et en recevant les nobles offrandes que vous Nous présentez et qui sont le fruit de vos communes oblations.

« En accueillant de bon cœur ces témoignages de respect et d'amour, et en exprimant à vous tous ici présents, comme aussi aux absents, les sentiments de notre âme reconnaissante, Nous sommes heureux de vous assurer, fils très-chers, que si Nous ne pouvons pas, à cause des circonstances actuelles, Nous trouver souvent au milieu du peuple romain, néanmoins Notre cœur est toujours avec vous, et sans cesse il Nous excite à procurer votre véritable bien-être. Et vous, bien chers fils, vous ne pourriez Nous donner une plus grande preuve de dévouement et d'affection qu'en vous montrant les dociles imitateurs de la foi catholique et de la religieuse piété de vos pères, jaloux de conserver intactes ces vertus au sein de vos familles, pour les transmettre ensuite à vos neveux comme un précieux héritage. Aussi Nous a-t-il été très-agréable de vous entendre protester tout à l'heure que, tous, vous consacrez vos soins les plus assidus à ce que vos enfants reçoivent une instruction religieuse telle qu'il la faut de nos jours, et que vous auriez horreur de les envoyer à ces écoles impies où leur foi et leur innocence courraient un péril certain.

« Il est grandement à déplorer que, dans notre Rome, centre du catholicisme, siège auguste

du Vicaire de Jésus-Christ, il soit permis impunément à des sectes hétérodoxes d'ériger des temples, d'ouvrir des écoles et de répandre parmi le peuple des publications corruptrices, et qu'à Nous il ne soit pas permis d'opposer, comme Nous le voudrions, un remède efficace à l'impiété envahissante. Mais c'est à vous, fils très-chers, qu'il appartient de rendre vains de tels efforts en vous faisant une loi inviolable de vous tenir bien loin, vous-mêmes et vos enfants, du contact empesté de l'hérésie. Eh quoi! voudriez-vous donc, vous, Romains, fréquenter les temples des novateurs et abandonner les temples catholiques pleins de sainteté, de majesté et de splendeur, que vous avez fréquentés dès vos plus tendres années? Est-ce qu'il manque à Rome des écoles catholiques où vos fils puissent être instruits sans que la foi soit offensée et les mœurs altérées? Dans tous les quartiers de Rome, grâce à la paternelle sollicitude du Pontife, grâce à la généreuse charité des particuliers, grâce au zèle des prêtres et des laïques dévoués, bon nombre d'écoles ont été ouvertes et d'autres le seront encore à l'avenir, afin de pourvoir à la nécessité.

« Nous savons bien que les ennemis de notre foi, profitant de la très-dure situation matérielle où se trouvent les populations, emploient tous les moyens, toutes les séductions et répandent même l'or pour arriver à peupler leurs écoles et leurs églises. Mais non, Nous ne voulons pas faire affront à votre confiance et à votre religion en vous croyant capables d'assez de bassesse pour sacrifier, en vue d'intérêts matériels, votre salut éternel et celui de vos enfants. Le pain achete à ce prix est un poison qui corrompt et tue les âmes, et qui appelle sur les familles la malédiction de Dieu.

« Souvenez-vous avec un saint orgueil de vos pères, qui, mis en demeure de trahir la foi, préférèrent perdre non-seulement leurs biens, mais la vie même. Inspirez-vous à d'aussi nobles exemples et imitez-les.

« Puisse réconforter votre constance et vos saintes résolutions la bénédiction apostolique que, du fond du cœur, Nous vous accordons, en appelant sur vous tous et sur vos familles, l'abondance des faveurs célestes. » — *Benedictio Dei*, etc.

Indépendamment des nombreuses audiences que le Pape a dû accorder à l'occasion de sa fête, il a reçu, de tous les points du monde, d'innombrables télégrammes de félicitations. On assure qu'il y en a un de l'empereur d'Autriche et un autre de M. de Bismarck.

L'antique et superbe église de Saint-Jacques, abandonnée depuis soixante ans et par suite en fort mauvais état, était mise aux enchères par le gouvernement espagnol, dont elle est la propriété, et allait devenir un temple protestant, ou un cirque, ou quelque chose de pis encore. Le Pape, ayant eu connaissance de cette profanation imminente, et sachant d'autre part que les missionnaires de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun pensaient à fonder à Rome un établissement, leur fit proposer d'acquérir la vieille église délabrée, ajoutant la promesse de les aider à la restaurer. Ce désir et cette promesse du pape furent accueillis avec empressement, et malgré les énormes charges que leur faisait assumer cette entreprise, les missionnaires d'Issoudun ont conclu le marché d'achat. L'église restaurée sera dédiée au Sacré-Cœur. Cet acte est providentiel à tous les points de vue. Il réalise le plan des missionnaires d'Issoudun de s'établir à Rome; il console les Espagnols fidèles qui auraient gémi de voir profanée leur antique église; enfin il réalise également le projet des Romains d'élever, au centre catholique, un sanctuaire au Sacré-Cœur de Jésus, projet qu'ils ne savaient trop comment pouvoir exécuter, vu le malheur des temps.

Notre établissement national de Saint-Louis-des-Français a perdu, le 5 de ce mois, son digne supérieur, Mgr de Rayneval, âgé seulement de 51 ans. Mgr de Reyneval est mort à Neuilly-lez-Dijon, chez son neveu, le vicomte Saint-Seine. Il avait quitté Rome le 28 juillet pour venir se remettre en France d'une indisposition qu'on croyait légère, mais qui s'est tout à coup compliquée d'une attaque d'apoplexie. Mgr de Rayneval était d'une piété très-vive et d'une charité sans bornes. Il n'a rien laissé en mourant, et on a pu lui appliquer à la lettre cette parole: *Dispersit, dedit pauperibus*. Après son ordination, il avait été aussitôt nommé vicaire à Sainte-Madeleine, de Paris, où il s'était spécialement dévoué aux œuvres militaires et aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Pendant le siège, il fut un des aumôniers volontaires qui allèrent secourir les blessés jusque sous le feu de l'ennemi. Il était supérieur de Saint-Louis-des-Français depuis le 25 août 1871.

France. — Les distributions des prix, qui se font partout en ce moment, sont l'occasion, de la part de ceux qui y prennent la parole, d'une véritable campagne contre l'enseignement congréganiste, et qui plus est, contre l'enseignement religieux lui-même, quelques citations, que le manque d'espace nous force à faire très-courtes, prouveront trop éloquemment notre remarque.

Dans son discours pour le grand concours, M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, a dit: « La société contemporaine étant ce qu'elle est, il lui fallait trouver l'éducation qu

lui convient ; ce problème, l'*Université peut seule le résoudre.* »

Si l'éducation universitaire seule convient à la société contemporaine, l'éducation catholique d'après M. Bardoux, ne lui convient donc pas. De Dieu, M. Bardoux n'en dit pas un mot; et il ne fait allusion à la religion que pour dire que l'Université, indifférente, « est ouverte à tous les cultes. »

Au collège communal de Lunel, M. Ménard-Dorian a prononcé ces paroles : « ...Le dogme a fait son temps. On n'impose plus aux intelligences crédules des croyances surannées. C'est le siècle de la lumière, de la raison et de la liberté... »

Au collège de Limoges, M. Codet a dit, entre autres choses : « Autrefois, le travail était maudit, maudite la science, maudite la terre, — on l'appelait *une vallée de larmes*. — L'homme, brisé par sa tâche ingrate, implorait vainement le ciel, sans s'affranchir jamais. Maintenant, tout est changé... Mieux instruits de nos origines et de la véritable histoire de l'humanité, nous avons enfin compris que nous devons tout à nous-mêmes... Nous sommes les enfants de nos œuvres, il nous a suffi de relever fièrement la tête et de les regarder en face pour chasser comme une vaine fantasmagorie, les idoles qui faisaient trembler notre enfance... »

Voici également quelques phrases du discours prononcé au collège de Saint-Hilaire du Harcouët, par le maire de l'endroit : « Le surnaturel, qui énerve, amollit, abrutit les âmes, etc. — L'enseignement hypocrite et avili des jésuites, ces éternels ennemis de la société moderne. Ne croyez qu'à votre raison. *Les hommes noirs, voilà l'ennemi...* »

A la suite de ces paroles, ajoutons quelques faits. La ville de Saint-Quentin, possède une école de Frères fondée en 1851, à l'aide de souscriptions recueillies *exclusivement* pour cette fondation, et qui se sont élevées à 45,000 francs. Or, le conseil municipal vient de décider que les Frères seraient chassés de l'école fondée pour eux par les pères de famille de Saint-Quentin, et remplacés par un instituteur laïque. Il faut espérer que cette iniquité ne se consommera pas, et que les intéressés actionneront les municipaux devant le Conseil d'Etat.

A Perpignan, le budget 1878, régulièrement voté par la commission municipale et approuvé par le préfet, donnait aux écoles communales congréganistes la somme nécessaire pour leur distribution de prix. Le conseil municipal actuel, avec l'autorisation du nouveau, préfet a attribué cette somme aux écoles laïques, en outre de celle qui avait été également votée pour elles.

Les habitants de Prévinquières (Aveyron), avaient fait construire, par souscriptions, une maison d'école pour filles, et trois religieuses y avaient été régulièrement installées. Le 25 juillet dernier, M. le sous-préfet de Villefranche, accompagné de trois brigades de gendarmerie, a expulsé de leur domicile les trois religieuses, malgré les protestations du conseil municipal et de tous les habitants rassemblés. Le conseil de fabrique, administrateur de l'école, a autorisé son trésorier à intenter tel procès qu'il conviendra et devant toutes les juridictions.

A toutes ces haines et toutes ces persécutions, les écoles congréganistes ne cessent de répondre, comme nous l'avons tant de fois constaté, par d'éclatants succès à tous les concours. Nous pouvons mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs le résultat de celui qui vient d'avoir lieu à Paris, pour l'obtention des bourses d'externes aux écoles municipales supérieures. — 788 élèves de toutes les écoles ont pris part à ce concours. Sur les 339 élèves déclarés admissibles, 242 appartiennent à l'école des Frères. Les Frères ont les 14 premiers numéros. Sur les 50 premiers, les Frères en ont 43 ; sur les 100 premiers, 83 ; sur les 150 premiers, 119.

Suède & Norvège. — L'oppression qui pèse sur les sociétés religieuses séparées de l'Eglise et de l'Etat et en particulier sur les catholiques dans le royaume de Norvège, remonte à la réforme et date de la réunion du parlement à Odensée, en 1537. En vertu des lois de 1689, généralement en vigueur, tout converti au catholicisme était exilé et déshérité; il était défendu, sous peine de mort, aux moines, aux jésuites et aux prêtres catholiques de demeurer dans le pays; et ceux qui leur offraient une retraite ou un local pour célébrer les offices divins étaient sévèrement punis. Les ambassadeurs étrangers et leurs familles étaient seuls exceptés de cette loi.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'introduction de la Constitution, après la séparation de la Norvège d'avec le Danemark, en 1814. La défense faite aux jésuites de séjourner dans le pays est restée en vigueur, ainsi que la loi contre les couvents et contre les congrégations; mais, en 1855, la publicité des offices divins et d'autres libertés religieuses furent accordées, par la loi dite des dissidents, aux sociétés religieuses autres que l'Eglise de l'Etat.

La liberté accordée par cette loi est, en fait, fort restreinte, car elle ne reconnaît qu'à ceux qui ont dix-neuf ans accomplis le droit de sortir de l'Eglise de l'Etat pour faire partie d'une autre société religieuse. Tout ministre d'une confession étrangère à l'Eglise de l'Etat, qui

admet à sa confession une personne n'ayant pas l'âge fixé ou la reçoit à la participation des sacrements, est passible d'une peine, comme on l'a vu récemment encore. Quant aux enfants nés de mariages mixtes, la loi permet de les élever en-dehors de l'Eglise de l'Etat, pourvu que leurs parents donnent leur consentement exprès.

Voulant mettre à profit ce minimum de liberté, six missionnaires, fortifiés par la bénédiction de Pie IX, se rendirent aussitôt à Stockholm, à Christiania et dans les contrées glaciales de la Laponie. Inutile de dire les premières difficultés de ces courageux apôtres : les rigueurs d'un climat glacial, la pauvreté d'une terre couverte de neige pendant huit à neuf mois de l'année, les préjugés d'un peuple abusé et l'opposition violente des pasteurs luthériens, tout était obstacle.

Après de longs et durs travaux, peu à peu quelques protestants entrèrent dans le sein de l'Eglise catholique. Le nombre des conversions s'est augmenté chaque année et aussi celui des missionnaires. Aujourd'hui la Suède et la Norvège comptent environ 1,200 catholiques, 18 missionnaires et une dizaine de chapelles. La construction d'une église à Trondjheim, ville de 30,000 âmes, est en projet. Elle sera dédiée au Sacré-Cœur. Pie IX a béni ce projet, et le préfet apostolique de la Norvège, Mgr Bernard, a envoyé en France M. l'abbé Duchène, pour chercher des ressources. On peut envoyer les offrand s aux *Missions catholiques*, rue d'Auvergne, 6, à Lyon.

Ces consolants succès, auxquels toutes les âmes généreuses voudront s'associer chacune selon ses moyens, vont pouvoir prendre un bien plus grand essor, grâce à la modification que la Chambre norvégienne a introduite, le 12 mars dernier, dans la Constitution. D'après un article de cette Constitution, tous les fonctionnaires devaient appartenir à la religion luthérienne. Par 28 voix contre 22, cet article a été en partie supprimé. Seuls, le roi, ses ministres et les juges restent maintenant astreints à professer le luthéranisme ; parce que l'Eglise luthérienne n'ayant point de tribunal ecclésiastique, les juges civils sont chargés des affaires ecclésiastiques, comme aussi de recevoir les serments.

Cette modification a une grande importance, surtout si l'on considère que la plupart des fonctionnaires sont nommés par le roi, et ne peuvent ordinairement être révoqués sans une condamnation judiciaire, et que, eux et leurs veuves, ont droit à une pension.

D'un autre côté, elle va précipiter la ruine du luthéranisme suédois, déjà à l'agonie. Une fois la nécessité reconnue de faire cesser la séculaire répression de l'Etat et de desserrer les durs freins qui liaient les consciences, celles-ci — n'ayant pas pour boussole la sûre doctrine de la sainte Eglise catholique — ont commencé à flotter au hasard de tous les vents. Les innombrables sectes que le protestantisme a fait naître ont envahi la forteresse délabrée de l'Eglise officielle, où la garnison, le clergé d'Etat, n'a que bien peu de forces pour les combattre.

Quant au peuple même, l'indifférence religieuse et le rationalisme ont depuis longtemps miné la place, tandis que, d'autre part, les âmes ayant faim d'une autre nourriture que celle offerte par leurs anciens pasteurs, se sont jetées en foule du côté des novateurs. Bientôt il ne restera rien à l'Eglise officielle de son ancienne domination, rien que le squelette de ce qui fut autrefois un organisme, tous les éléments de ce qui en a constitué la vie s'en séparant. A présent, il n'y a déjà plus de petite ville ni de bourgade où ne se trouvent une demi-douzaine de confessions et de sectes. Après avoir battu inutilement tous les sentiers égarés de l'erreur, au moins les âmes droites finiront, là comme ailleurs, et avec la grâce de Dieu, par rentrer dans la voie royale de la vérité.

P. D'HAUTERIVE.

Mémoires et Correspondance du maréchal de CATINAT, publiés d'après les manuscrits autographes et inédits. — Paris, 1836. 3 vol. in-8. 15 fr.

Maury cardinal. — OEuvres choisies. — Paris, 1827. 5 vol. in-8. 12 fr.

Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris 1857. In-18. 1 fr. 50

Marivaux. — OEuvres complètes. — Paris 1825. 5 vol. in-8 dem.-rel. 15 fr

Marmontel. — OEuvres. — Paris, 1820 7 vol. in-8 rel. 30 fr

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XIVe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

Confiance en la Providence.

(Matth. VI, 24-33.)

Ce langage impie n'est pas rare : il n'y a point de Providence ; il faut compter uniquement sur soi-même; la fortune avant tout ; si votre bourse est vide, ce n'est pas à l'église que vous pourrez la remplir ; travaillez pour ce monde, sans vous soucier de l'autre ; le dieu des écus et des plaisirs mérite seul les hommages et les affections des humains. — Ce sont là, mes chers frères, autant de blasphèmes, auxquels le Rédempteur oppose le magnifique Evangile de ce dimanche : « Personne, déclare Jésus-Christ, ne peut servir deux maîtres ; car s'il aime l'un, il haïra l'autre ; et s'il respecte l'un, il méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. » C'est à peu près comme si le Sauveur avait dit : Vous usez vos forces et vos années à l'acquisition des biens terrestres, pensant que les heures consacrées à mon culte retardent ou empêchent la réalisation de vos ans ; vous croyez que la pratique de la religion fait obstacle à la réussite de vos projets, vous préférez l'esclavage de Satan au service du Seigneur ; ou, si vous priez encore votre Père céleste, vous êtes loin d'avoir en sa Providence paternelle une confiance filiale. — J'essaierai, mes chers frères, de vous l'inspirer. Daignez, grand Dieu, me venir en aide.

I. — La défiance à l'égard du Seigneur est extrêmement déraisonnable. Il prescrit de ne pas nous inquiéter ; or, il ne saurait nous commander une chose nuisible, donc il faut lui obéir. Non-seulement il ne nous ordonne rien de désavantageux, mais il n'a d'autre but, dans tous ses préceptes, que notre utilité la plus précieuse. Infiniment sage et bon, il ne peut ni se tromper, ni nous tromper ; c'est pourquoi nous devons exécuter son ordre que voici : « Ne vous mettez pas en peine où vous trouverez les aliments nécessaires à votre existence, et les habits indispensables à votre corps ; la vie n'est-elle pas plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement ? » Celui qui vous a donné la première et le second, sera-t-il moins généreux et puissant pour les entretenir et les conserver? le passé n'est-il point garant de l'avenir ? Quoi ! vous êtes comme pétris des bienfaits du Seigneur, et vous le payez d'ingratitude et de défiance ! Ignorez-vous donc que, sans lui, vous ne pourriez ni remuer le pied ou la main, ni proférer une parole ou jeter un regard ? « Vous ne vivez, dit l'Apôtre, ne vous mouvez, n'existez que grâce à lui. » Ce Dieu, qui vous a donné le plus, remarque un saint archevêque, ne vous accordera-t-il pas aussi le moins? Puisque vous tenez de lui un corps ayant besoin d'aliment, vous refusera-t-il l'aliment nécessaire au soutien de votre corps ?... Voyez donc les oiseaux du ciel ; ils ne sèment pas, ne moissonnent pas, n'amassent rien dans les greniers ; cependant votre Père céleste les repaît ; ne valez-vous pas bien plus qu'eux ? Si la Providence se montre si libérale envers des êtres d'une moindre importance, que ne fera-t-elle pas pour vous ?... Si Dieu prend un tel soin des créatures qu'il a formées pour nous, combien plus n'en aura-t-il pas de nous-mêmes ? S'il veille tant sur les serviteurs, combien plus veillera-t-il sur le maître ? » (s. Chrys.) Conséquemment pas de défiance à l'égard du Seigneur : ce serait extrêmement déraisonnable, ensuite complétement inutile.

II. — Les inquiétudes, proscrites par le Sauveur, ne peuvent pas plus avancer nos affaires, que les recherches les plus patientes ne peuvent découvrir le moyen d'allonger notre corps : à cette tâche l'esprit le plus inventif succomberait immanquablement ; non, malgré toute la perspicacité de son intelligence, aucun homme ne saurait se grandir d'une coudée. Que cette comparaison fait bien voir l'inanité de ces soucis, auxquels le Très-Haut défend de se laisser aller ! « L'exemple est sensible, observe saint Chrysostôme ; il n'est au pouvoir de personne de rien ajouter à sa taille, pas une ligne ; étendez ce raisonnement aux nécessités de la vie : vous croyez qu'il dépend de vous d'y pourvoir, vous vous abusez ; c'est la seule Providence, qui vous fournit ces moyens, dont vous faites honneur à votre propre génie.,. Qu'elle vînt à vous abandonner, tout s'anéantirait pour vous.» Loin de changer l'ordre de la Providence et la conduite de Dieu sur nous, nos inquiétudes ne servent qu'à nous rendre malheureux et coupables. Au lieu de nous en laisser rouger « mettons, dit saint Augustin, toute notre confiance dans le Seigneur ; abandonnons-nous entièrement à sa Providence, et il ne cessera jamais de nous protéger ; et quoi qui puisse nous arriver tournera à notre plus grand bien, lors même que nous ne nous en apercevrons pas. » (Soliloq. 15.) Nous ne doutons point de la parole d'un homme d'honneur, et nous révoquerions en doute celle du Dieu de gloire ! Suivons

donc assidûment ses leçons, et espérons fermement en ses promesses : « Pour l'habillement, nous dit-il, de quoi vous inquiétez-vous ; voyez les lis des champs, comme ils croissent ; ils ne travaillent pas, ne filent pas ; cependant je vous déclare que Salomon lui-même, dans toute sa magnificence, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si Dieu prend soin de vêtir de la sorte une herbe des champs qui est aujourd'hui, et sera demain jetée au feu, combien plus soignera-t-il pour vos vêtements, hommes de peu de foi? » « Puisqu'il a tant paré de simples fleurs, condamnées à mourir si près de l'instant qui les a vues naître, comment, s'écrie saint Jean-Chysostôme, refuserait-il à la plus noble de ses créatures ce qui lui est nécessaire pour le soutien de sa vie? » Conséquemment pas de défiance à l'égard du Seigneur : ce serait complétement inutile, puis tout à fait païen.

III. — Pour convaincre pleinement ses auditeurs de la nécessité de se confier en la Providence, Jésus-Christ revient à la charge : « Soyez donc sans inquiétudes répète-t-il, et ne dites pas : que mangerons-nous ? que boirons-nous ? de quoi nous vêtirons-nous ? ce sont là les soins qui préoccupent les idolâtres ; plongés dans les ténèbres de l'erreur, ensevelis dans le bourbier de l'iniquité, rongés de la faim des richesses, dévorés de la soif des jouissances, ils poussent force gémissements, versent des torrents de larmes, succombent sous le poids de la tristesse, sont jusqu'à mettre fin à leurs jours, quand ils voient leurs campagnes visitées par la grêle ou quelqu'autre fléau, ne réalisent pas un gain sur lequel ils comptaient, éprouvent une perte à laquelle ils ne s'attendaient aucunement, tombent dans une disgrâce qu'ils n'ont que trop méritée. Mais tout autre doit être la manière de penser et d'agir de ceux qui ont l'avantage d'être illuminés des clartés de l'Evangile, et l'honneur de servir ce Dieu, qui sut rassasier, avec cinq pains et deux poissons, cinq mille hommes sans compter femmes et enfants, et encore quatre mille, avec sept pains et quelques petits poissons; outre qu'on remporta la première fois douze, et la seconde fois, sept corbeilles pleines de restes (Matth., XIV et XV.)

Maintenant, pourraient objecter quelques uns? si, d'après les recommandations du Sauveur, il ne faut s'inquiéter ni de la nourriture, ni du vêtement, ni du lendemain, on peut briser les charrues, vendre les brebis, ne plus semer de blé et de chanvre, ne plus récolter ni tisser. — « Jésus-Christ ne nous ordonne point de ne pas travailler, réplique un docteur célèbre ; mais il ne veut pas qu'on travaille avec défiance et qu'on se rende malheureux par l'excès des précautions: il permet, il commande même que l'on pourvoie à la nourriture de son corps, mais non que l'on se tourmente pour la recherche des aliments. » (Chysost.) Ceux-ci, comme les vêtements, ne nous feront pas défaut, si nous sommes de vrais amis de la religion et de la vertu ; « si nous cherchons avant tout le royaume et la justice de Dieu »: qui nous donne cette assurance formelle ? la Vérité même ; alors point de garantie plus sûre. Conséquemment pas de défiance à l'égard du Seigneur : ce serait tout à fait païen.

IV

Je ne saurais trop le redire ; pas de défiance à l'égard du Seigneur, car il est notre Père. « De même qu'un père a pitié de ses enfants, déclare le prophète royal, ainsi le Seigneur a compassion de ceux qui le craignent. » (c. II) « Quant à vous, nous affirme le Rédempteur, votre Père connaît tous vos besoins. » — « Un père a-t-il jamais délaissé ses enfants, demande saint-Jean-Bouche-d'Or ? Si les hommes ne négligent pas ceux à qui ils ont donné le jour, pouvez-vous supposer que Dieu ne nous accorde pas les mêmes soins, pour ce qui vous est nécessaire ?

« Deux hommes étaient voisins, et chacun d'eux avait une femme et plusieurs enfants, et son travail pour les faire vivre. Et l'un de ces deux homme s'inquiétait en lui-même, disant : Si je meurs ou que je tombe malade, qu'en deviendront ma femme et mes enfants ? Et cette pensée ne le quittait point et elle rongeait son cœur, comme le ver ronge le fruit où il est caché. Or bien que la même pensée fût venue également l'autre père, il ne s'y était point arrêté ; car, disait-il, Dieu qui connaît toutes ses créatures et qui veille sur elles, veillera aussi sur moi, sur ma femme et mes enfants. Et celui-ci vivait tranquille, tandis que le premier ne goûtait pas un instant de repos ni de joie intérieurement. Un jour qu'il travaillait aux champs, triste et abattu, à cause de sa crainte, il vit quelques oiseaux entrer dans un buisson, en sortir, et puis bientôt y revenir encore. Et s'étant approché, il vit deux nids posés côte à côte, et dans chacun plusieurs petits nouvellement éclos, et encore sans plumes. Et quand il fut retourné à son travail, de temps en temps, il levait les yeux et regardait ces oiseaux, qui allaient et venaient portant la nourriture à leurs petits. Or, voilà qu'au moment où l'une des mères rentrait avec sa becquée, un vautour la saisit, l'enlève, et la pauvre mère, se débattant vainement sous sa serre, jetait des cris perçants. A cette vue, l'homme qui travaillait sentit son âme plus troublée qu'auparavant ; car, pensait-ils la mort de la mère, c'est la mort des enfants ; les miens n'ont que moi non plus ; que deviendront-ils, si je leur manque ? Et tout le jour il fut sombre et triste,

et ne dormit point. Le lendemain, de retour aux champs, il se dit: Je veux voir les petits de cette pauvre mère; plusieurs sans doute ont déjà péri. Et il s'achemina vers le buisson; et regardant, il vit les petits bien portants; pas un ne semblait avoir pâti. Et ceci l'ayant étonné, il se cacha pour observer ce qui se passerait; et après un peu de temps, il entendit un léger cri, et il aperçut la seconde mère rapportant en toute hâte la nourriture, qu'elle avait recueillie; et elle la distribua à tous les petits indistinctement, et il y en eut pour tous, et les orphelins ne furent point délaissés dans leur misère. Et le père, qui s'était défié de la Providence, raconta le soir à l'autre père ce qu'il avait vu. Et celui-ci lui dit: Pourquoi s'inquiéter? jamais Dieu n'abandonne les siens; son amour a des secrets que nous ne connaissons point? croyons, espérons? aimons, et poursuivons notre route en paix: si je meurs avant vous, vous serez le père de nos enfants; si vous mourez avant moi, je serai le père des vôtres; et si l'un et l'autre nous mourons, avant qu'ils soient en âge de pourvoir eux-mêmes à leurs nécessités, ils auront pour père le Père, qui est dans les cieux. » (Lamennais, *Paroles d'un Croyant*).

L'abbé B.,
Auteur des *Instr. d'un Curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION

SUR LA SAINTE EUCHARISTIE

QUATRIÈME INSTRUCTION.

SUJET : Matière de l'Eucharistie; pourquoi notre Sauveur a choisi le pain et le vin comme matière de ce Sacrement.

Texte. — *Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita.* — Le pain que je donnerai à manger, c'est ma chair, etc. (S. Jean, chap. VI, vers. 52.)

Exorde. — Mes frères, un pieux missionnaire, aujourd'hui l'un des plus saints évêques de l'Eglise de France, en parlant de la sainte Eucharistie, disait: « C'est un sujet profond, immense, magnifique; un sujet dont on ne peut tracer que les principales lignes et indiquer les plus hauts sommets (1). » Et saint Thomas, ce prince, ce roi des Docteurs de l'Eglise; saint Thomas, auquel Jésus-Christ lui-même disait: « Je te remercie pour avoir si bien développé les vérités qui me concernent, » semblait également écrasé par la majesté de ce mystère... Et, de fait, mes frères, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, le Roi du ciel, se donnant à nous comme nourriture dans la sainte Eucharistie, demeurant dans nos pauvres églises, et le jour et la nuit, quel sujet d'admiration pour les hommes et pour les anges!... Quand les apôtres annonçaient l'Evangile aux païens, quand nos missionnaires expliquent ce sacrement aux peuples qui sont encore plongés dans l'ombre de la mort, ces pauvres sauvages, comme les païens d'autrefois, croient difficilement à tant d'amour. « Ah! qu'il est bon, s'écrient-ils, le Dieu des chrétiens!.. Il se donne à eux, il vit au milieu d'eux... »

Mon Dieu, frères bien-aimés, si nous voulions réfléchir un instant, nous qui avons la foi, nous partagerions l'étonnement et l'admiration de ces pauvres idolâtres auxquels on annonce, pour la première fois, ce mystère aussi étonnant qu'adorable, et nous dirions comme eux: O Jésus! que vous êtes bon! Combien vous méritez notre vénération et notre amour, vous qui daignez rester parmi nous et demeurer, le jour et la nuit, dans cet auguste tabernacle...

Proposition. — Dans les instructions précédentes, je vous ai parlé des figures de la sainte Eucharistie; j'ai dit quelques mots sur l'institution de ce sacrement et sur les attaques dont il avait été l'objet de la part des hérétiques.

Division. — Dans cette instruction et dans les suivantes, je m'efforcerai, selon mon pouvoir, de vous expliquer l'essence de ce sacrement, et les éléments qui les constituent. *Premièrement*, quelle est la matière du sacrement de l'Eucharistie; *secondement*, pourquoi notre divin Sauveur a-t-il choisi le pain et le vin comme matière de ce sacrement: telles sont les deux questions sur lesquelles nous allons nous arrêter dans cette instruction.

Première partie. — Vous vous rappelez, frères bien-aimés, que les sacrements sont des signes sensibles auxquels Notre-Seigneur a attaché une grâce particulière, et qu'il a institués pour la sanctification de nos âmes... Je vous ai déjà dit qu'on appelait matière d'un sacrement les éléments qui le constituent. Ainsi, dans le Baptême, la matière est l'eau naturelle; dans la Confirmation, c'est le baume, c'est le saint-chrême, bénit solennellement par l'évêque, le jeudi-saint... Mais quelle est, dites-moi, la matière de cet adorable sacrement, saint entre tous les autres, et que nous appelons l'Eucharistie?.. Je me transporte au Cénacle, le soir du jeudi-saint... Les apôtres sont graves et recueillis; la figure de leur Maître est empreinte de je ne sais quelle tristesse mélancolique: il vient de se prosterner aux pieds de ses disciples, et leur a lavé les pieds... Ah! Jésus, je comprends votre tristesse!... Si j'osais, ô mon adorable Sauveur, je dirais même que je la partage. Judas est là, l'infâme Judas, et votre bonté n'a pu les faire renoncer à l'infernal pro-

(1) *Les Sacrements*, par M. l'abbé Besson, (Tome Ier, 10e conférence.)

jet qu'il couve dans son cœur!.. Puis, frères bien-aimés, les heures de l'agonie et de la douloureuse passion approchaient... Jésus se recueille; non, l'ingratitude ni la trahison elle-même n'arrêteront pas les effusions de son amour... Comme il avait toujours aimé les siens, dit l'apôtre, il voulut les aimer jusqu'à la fin...

Mais quel témoignage va-t-il leur donner de son amour?... Ne suffit-il pas à la tendresse de son cœur qu'il soit, dans quelques heures, livré aux Juifs, et qu'il verse son sang jusqu'à la dernière goutte pour nous racheter... Non, frères bien-aimés, on ne saurait trop le redire, Jésus a voulu nous aimer jusque par-delà la mort... Ecoutez plutôt... Il prit du pain dans ses mains divines, disent les évangélistes; levant les yeux vers son Père, il lui rendit grâces, puis il consacra ce pain; il en fit la sainte Eucharistie, qu'il distribua à ses apôtres en leur disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps... Le mystère n'était pas encore complet; le sang du Sauveur allait bientôt, comme nous venons de le dire, rougir la colonne de la flagellation et ruisseler le long de cette croix qu'on allait dresser sur le Calvaire... Il fallait dire aussi que ce sang divin, prix de la rédemption des hommes, fût représenté lui-même d'une manière énergique dans ce sacrement immortel, mémorial de l'amour que ce doux Sauveur portait aux siens, et qu'il nous a porté à tous... Ah! dites-moi, regardez ce tabernacle devant lequel brûle cette humble lumière; il est là, et, malgré l'indifférence des mauvais chrétiens et les blasphèmes des impies, je vous affirme qu'il y demeurera jusqu'à la fin des temps, qu'il y demeurera tant qu'il y aura un prêtre pour monter sur ce modeste autel... L'évangéliste a-t-il raison, quand il dit que Jésus a aimé les siens jusqu'à la fin?...

Mais, parlons de la matière de cet adorable sacrement. Tous vous la connaissez, cette double matière : c'est le pain, c'est le vin... Le pain doit être de pur froment; ce vin doit être le produit vrai, et non falsifié, de la vigne. Ni le pain d'orge, ni celui qu'on pétrirait avec de la farine de seigle, ne peuvent être la matière légitime de ce sacrement. Ni la bière, ni toute autre boisson ne sauraient remplacer le vin dans le calice. Ce sont autant de vérités qu'on vous a enseignées au catéchisme... Cependant vous apprendrez peut-être avec intérêt quel soin, quelle piété, quelle religieuse attention présidaient autrefois et président encore, dans les monastères, à la préparation du pain et du vin qui doivent servir de matière à cet adorable sacrement de l'Eucharistie. Nous lisons, dans la vie de sainte Radegonde, ancienne reine de France, qu'elle préparait elle-même de ses mains royales, le pain qu'on devait consacrer à l'autel. Saint Vinceslas, duc et prince de Bohême, comptait lui-même les épis, égrainait les grains du froment qui devait être offert au saint autel... Mais, écoutez ce que raconte à ce sujet un pieux auteur (1). « En aucun lieu, dit-il, on n'apporta pour la préparation eucharistique plus de soin que dans les monastères. Quelque pur que fût le froment, on le démêlait grain à grain; il était ensuite lavé, mis dans un sac blanc uniquement destiné à cet usage, puis confié à un domestique sûr qui le portait au moulin... Les meules étaient lavées; on rapportait ensuite la farine... Un prêtre revêtu de l'aube passait cette farine dans un tamis bien propre; puis les moines, revêtus des ornements sacrés, mêlaient, en chantant des psaumes, cette farine arrosée d'eau dans un vase luisant de propreté. On faisait cuire ensuite les hosties sur un feu de bois sec, préparé à cette intention... Le même respect présidait à la préparation du vin qui devait servir au saint sacrifice... » Aujourd'hui encore, frères bien-aimés, c'est ordinairement dans de pieux monastères que sont préparées les hosties que nous consacrons; et nous mettons tous nos soins pour que le vin qui doit être présenté au saint autel soit pur et exempt de tout mélange étranger... Ce respect si profond, observé dans tous les temps pour le choix de la matière qui doit servir au saint sacrifice, nous montre avec évidence que, de tout temps, la sainte Eglise catholique a cru à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie.

Seconde partie. — Mais pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il choisi le pain et le vin comme matière du sacrement de l'Eucharistie? C'est là, il me semble, frères bien-aimés, la seconde question que je me suis posée et à laquelle je voudrais répondre le plus clairement possible. Si je faisais cette question à vos enfants, ils me répondraient : « Que c'était pour nous montrer que l'auguste sacrement dont je vous parle est la vraie nourriture de nos âmes comme le pain et le vin sont celles de nos corps. »

Mon Dieu, frères bien-aimés, à ce sujet, permettez-moi une réflexion : Qu'elles sont belles, claires et précises ces courtes réponses que nous donne le catéchisme sur les plus hautes questions!.. Mais aussi, mes bons amis, la main là, sur le cœur, disons aussi que, bien vite, nous les oublions, nous cessons de comprendre leur importance. Voyons, Dieu nous a créés pour le servir; dites-moi en conscience, le servons-nous comme il mérite de l'être?... Quand on nous a

(1) Cardinal Bona : *De la liturgie*, première partie, chap. XXIII, *Ad calcem*.

demandé autrefois : le péché mortel est-il un grand mal ? nous avons répondu : Oui, le péché mortel est le plus grand de tous les maux, car il nous mène en enfer ; tandis que toutes les autres épreuves de la vie, si nous savons bien les supporter, pourraient nous conduire au ciel. Nous connaissons cela, on nous l'a répété vingt fois et davantage peut-être. Que dis-je, frères bien-aimés! nous connaissons cela?... Non, non, nous l'avons oublié ; la preuve, mais nous l'avons tous les jours sous les yeux, pour tant de chrétiens qui manquent si facilement à la sainte messe le dimanche ; un voyage retardé, quelques monceaux de foin mouillés, une voiture de froment exposée à recevoir quelques gouttes de pluie, la cueillette des raisins un peu retardée, oh ! c'est un mal beaucoup plus grand qu'un péché mortel !... Vous voyez bien que, pour ces chrétiens ignorants ou avares, le péché mortel n'est plus le plus grand de tous les maux !...

Ainsi, frères bien-aimés, nous en venons à oublier même les vérités les plus élémentaires que nous avons apprises autrefois ; et je me demande, pour revenir au sujet qui nous occupe, s'il en est beaucoup parmi vous, fidèles qui m'écoutez, qui soient convaincus que la sainte Eucharistie est aussi indispensable à la santé de leur âme que le pain et le vin à la conservation de leur corps... Adorable Jésus, ce n'est pourtant pas sans un dessein mystérieux que vous avez voulu voiler votre présence sous ces éléments communs...

Frères bien-aimés, une comparaison vous fera peut-être mieux comprendre encore la pensée, les desseins de notre doux Sauveur, quand il instituait ce sacrement. L'un d'entre vous, le plus fort, si vous le voulez, car, hélas ! nous en avons des preuves, la maladie n'épargne pas toujours les tempéraments les plus robustes ; le plus fort d'entre vous donc, après avoir quelque temps lutté contre certains présages, est obligé de cesser son travail. Le voilà en proie à une fièvre ardente, obligé de garder le lit. — Docteur, dit-on au médecin, accourez vite. — Ce dernier vient. — Qu'avez-vous, mon ami ? — J'éprouve un malaise général. — Avez-vous encore de l'appétit ? — Non, toute nourriture et jusqu'au pain lui-même me répugne. — Et le vin ? — Je le trouve amer, il me donne des nausées et m'inspire une forte répugnance. — Je vois le docteur se retirer à l'écart : il parle à voix basse. — La maladie est sérieuse, dit-il ; elle réclame des soins... Et, en effet, mes frères, vous n'ignorez pas que, toutes les fois que le pain et le vin répugnent à un malade, c'est le signe d'une indisposition grave et bien souvent mortelle.

Anges gardiens de ces chers auditeurs, venez à mon aide ; faites donc bien comprendre à ces fidèles qui m'écoutent que leur âme aussi a besoin de nourriture... Quoi ! frères bien-aimés, ce pain divin de l'Eucharistie vous répugne?... Vous n'éprouvez que de l'éloignement pour la sainte communion !... Pauvres âmes, vous êtes bien malades... ce n'est pas moi seulement qui vous le dis : c'est la sainte Eglise, c'est Jésus-Christ lui-même qui, en choisissant, comme matière de l'Eucharistie, le pain et le vin, a voulu vous montrer que cette nourriture céleste était nécessaire à vos âmes... Voyez donc, en effet, ce que nous devenons quand nous avons brisé avec la sainte Eucharistie ; réfléchissez bien ;... et, si vous avez la foi dans vos cœurs, je vous défie de me dire que votre âme est tranquille et qu'elle jouit d'une santé parfaite... Vos anges gardiens que j'invoquais tout à l'heure pouraient nous dire si c'est l'avarice, l'orgueil, l'impureté, la paresse, l'indifférence ou n'importe quelle infirmité qui vous travaille ; pour moi, je ne sais qu'une chose, c'est que vous, qui n'avez pas de goût pour ce pain divin, nourriture obligée de nos âmes, vous êtes malades, et que cette infirmité va peut-être jusqu'à la mort, c'est-à-dire qu'elle aurait tué la foi dans vos cœurs... Voyez et réfléchissez...

Péroraison. — Frères bien-aimés, résumons en peu de mots le sujet de cette instruction... Je vous ai dit que le pain de pur froment, le vin produit par la vigne, quelle que soit d'ailleurs sa couleur, étaient seuls la matière légitime du sacrement de l'Eucharistie. Notre divin Sauveur, du reste, avait plus d'une fois, dans l'Evangile, désigné ces éléments : Je suis le pain de vie, avait-il dit. Ailleurs : Je suis le pain descendu du ciel... Dans d'autres circonstances, il s'était comparé à la vigne ; et, le soir même de la Cène, en présentant le calice consacré à ses apôtres, il leur disait qu'il ne boirait plus de ce jus du raisin avant d'avoir souffert sa Passion... J'ai ajouté qu'en choisissant ces éléments, notre adorable Rédempteur avait voulu nous montrer que son corps et son sang sont la parfaite nourriture de nos âmes comme le pain et le vin sont l'élément naturel de nos corps. J'ai encore ajouté que malheureusement trop de chrétiens éprouvaient je ne sais quel éloignement pour cette nourriture divine. Heureux, frères bien-aimés, si, par les quelques réflexions que j'ai faites à ce sujet, j'ai pu inspirer à vos esprits une connaissance plus parfaite de ce sacrement, et surtout exciter dans l'âme de quelques-uns d'entre vous le désir de le recevoir bientôt et plus souvent... Oh ! Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

—

CONFÉRENCES
DU P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXIVe CONFÉRENCE

L'Action de la Grâce.

Par ce que nous avons dit dans nos précédentes conférences, vous savez déjà que la grâce est un don gratuit de Dieu, une influence surnaturelle du premier principe de tous les mouvements, avec lequel opère activement et indivisiblement notre volonté libre. Vous savez en outre que, par la grâce, la vie divine elle-même est inoculée à notre nature, et qu'ainsi en nous la nature entière devient une œuvre achevée où brille la plus haute perfection qu'on puisse concevoir. En vous exposant ces choses, nous considérions la grâce comme un don permanent qui modifie l'essence même de l'âme et fait de l'homme un vrai fils de Dieu. Mais ce don permanent n'est pas toute la grâce. Il y a une autre grâce qui passe, comme vous avez pu vous en convaincre en entendant notre dernière conférence. C'est celle que le catéchisme appelle grâce actuelle, et qu'il est indispensable d'expliquer maintenant, pour que notre étude du gouvernement divin soit complète.

Je ne dirai ni quelle est son entité, ni de quelle manière elle est efficace ou suffisante, ni comment elle se divise en antécédente, concomitante et subséquente; ce sont des questions trop difficiles, devant lesquelles saint Augustin lui-même avouait son impuissance. Il nous suffira de considérer ce que la grâce fait en nous. Or, je résume toutes ses opérations à ces deux propositions : 1° La nature prévenue, guérie et secourue par la grâce, se prépare à être sanctifiée par la grâce; 2° La nature sanctifiée se perfectionne sous l'influence de la grâce, jusqu'à ce qu'elle soit définitivement confirmée dans le bien par la dernière grâce. Plus brièvement : Action de la grâce avant la justification; action de la grâce après la justification.

I. — C'est une vérité définie par l'Eglise que la grâce nous prévient, et que Dieu nous la donne sans y être obligé. *Qui a donné le premier à Dieu,* dit saint Paul, *pour que Dieu lui rende* (1). Et encore : *La grâce ne vient pas de nos œuvres, autrement elle ne serait plus la grâce* (2). Mais plus remplis de nos illusions que de la doctrine de saint Paul, nous nous étonnons que Dieu ne vienne pas au-devant de nous, comme si cela nous était dû, et nous oublions la seule perfection divine que nous devrions invoquer, la miséricorde.

1. Rom., XI, 35. — 2. Rom., XI, 6.

Oui, la miséricorde, et non pas le mérite, est l'unique principe de la première grâce qui attire une âme vers Dieu; car, dit saint Thomas, il n'y a aucune proportion entre le don qui nous est fait et la nature qui le reçoit. Ce don contient en effet en germe la possession de l'infini, tandis que la nature, même ornée des plus belles qualités, ne mérite que dans un ordre fini.

L'action de la grâce est donc souverainement libre dans son principe, et l'homme ne peut la mériter. Toutefois, par une miséricordieuse condescendance, Dieu veut bien avoir égard aux mérites d'une âme qui lui demande la conversion d'un pécheur. Ce n'est pas à un droit qu'il cède; la prière n'a de promesses infaillibles qu'en faveur de celui qui demande pour lui-même. Mais Dieu obéit en cela à une haute convenance appelée, par saint Thomas, la proportion de l'amour (1). Il convient, en effet, que Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité par une âme qui fait tout ce qu'elle peut pour lui plaire, mais qu'il lui accorde à son tour tout ce qu'elle lui demande, même pour les autres.

Ne pouvant faire appel à la justice divine lorsqu'il s'agit d'obtenir pour les autres une première grâce, il est donc certain qu'on peut au moins faire appel à sa miséricordieuse condescendance, si l'on a le bonheur d'être dans son amitié. Et dans ce cas, si la grâce obtenue par notre prière n'est pas appliquée à celui pour qui nous l'avons demandée, Dieu la déverse sur une autre âme en qui il ne trouve pas de résistance à ses dons. Et vous, jeunes gens, en multipliant de bonne heure vos mérites, vous pouvez vous préparer ainsi une race bénie, plus forte contre les appétits de la chair et plus docile aux impulsions de la grâce. Ah! du moins, évitez de vous en préparer une toute opposée, par une jeunesse souillée de vices!

Mais reprenons notre principe. Il est de foi, avons-nous dit, que l'homme ne peut se préparer d'une manière positive à la grâce, c'est-à-dire par le droit que crée le mérite. Cependant, il est certain, d'un autre côté, qu'il peut s'y préparer d'une manière négative, c'est-à-dire par l'éloignement des obstacles, qui repoussent l'action de Dieu. Assurément, ces obstacles, quels qu'ils soient, Dieu peut les renverser; il peut briser l'orgueil de Paul et dissoudre la fange où Augustin reste embourbé. Mais c'est là de l'extraordinaire. L'ordinaire, c'est que la grâce s'adresse aux âmes honnêtes, quoique faibles, plutôt qu'aux âmes orgueilleuses et qui cherchent, par des sophismes, à se mettre en règle avec l'iniquité.

Oui, on peut se préparer indirectement à l'action de la grâce en fuyant le mal. « A celui

(1) *Sum. th.*, 1, 2. q. 114, a. 6.

qui fait tout ce qui est en son pouvoir, dit un axiome de l'Ecole, Dieu ne refuse pas sa grâce.» On ne dit pas qu'il la donne, comme si la nature par ses propres mérites avait des droits à sa libéralité ; on dit qu'il ne la refuse pas, pour montrer que, de son plein gré, il suit les règles indiquées par sa sagesse à la libre effusion de ses dons.

Ceci explique la douloureuse situation des peuples infidèles. Pourquoi la grâce semble-t-elle s'arrêter aux frontières des régions qu'ils habitent? Hélas! c'est parce qu'ils ont ajouté et ajoutent chaque jour, par de nouvelles prévarications, de nouveaux obstacles à l'effusion des dons de Dieu. Cependant, ils ne sont pas aussi abandonnés qu'ils paraissent l'être; et Dieu se tient prêt à se révéler à quiconque d'entre eux évite le mal et opère le bien naturel autant qu'il peut, ainsi qu'il fit au centurion Corneille. Ces premiers secours que Dieu accorde aux âmes de bonne volonté ne créent pas encore la vie surnaturelle, dont le principe est la foi, mais ils la préparent de loin; les théologiens les appellent des grâces médicinales.

Pourquoi des grâces médicinales? Parce que la nature est malade d'une blessure reçue près du berceau, et que le temps n'a fait qu'envenimer. La preuve en est dans l'affreux spectacle des misères morales que présente l'humanité, là surtout où n'ont point encore pénétré les enseignements de la foi.

Sur ces maux, l'hérésie a versé des larmes hypocrites, et a condamné la nature humaine à une totale et irrémédiable impuissance. Le rationalisme a prétendu, au contraire, que, par nos propres et seules forces, nous pouvons faire la conquête de la vérité et de notre perfection morale. Contre cette double erreur, l'Eglise a hautement protesté.

Elle a dit : La nature n'est pas morte, puisqu'elle a pu discerner des vérités premières dont l'Apôtre s'est servi pour lui reprocher ses infidélités et ses ingratitudes (1); puisque les Gentils, vivant hors la loi, ont accompli naturellement des œuvres que la loi prescrit (2); puisque Dieu, qui ne récompense que le bien, a béni par la prospérité certaines actions des infidèles (3). Mais elle est malade, puisque notre raison défaille à tout moment dans son vol vers le vrai, et que notre volonté ne peut pratiquer toutes les vertus qui font l'homme de bien. Qui ne connaît les aberrations de la philosophie? Qui ne sait que les vices les plus abominables, le mensonge, le vol, le meurtre, l'impudicité, ont été protégés par les lois et les croyances religieuses? Et tout cela serait le fruit d'une nature saine? Non ; il y a là infirmité et défaillance. Au lieu de se soumettre à l'empire de l'esprit, *la chair l'affaiblit et convoite contre lui,* dit l'Apôtre. *Je vois dans mes membres une loi qui combat la loi de mon âme et m'enchaîne à l'iniquité ; la loi est spirituelle et je suis charnel, vendu au péché par le malheur de ma naissance, je ne comprends pas ce que je fais. Je ne fais pas le bien que je veux, je fais le mal que je hais. Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu.* (1) Oui, la grâce de Dieu et elle seule, car elle seule peut éclairer la raison et fortifier la volonté autant qu'il faut pour faire l'homme de bien.

1. Rom., I, 19-32. — 2. Rom., II, 14. — 3 Exod., I, 20 et 21.

Cette vérité vous étonne, Messieurs, car vous êtes habitués à faire à la raison et à la volonté une plus large part. Mais en cela vous vous trompez, parce que vous ne tenez pas assez compte du milieu dans lequel nous vivons aujourd'hui, et qui est imprégné de la grâce de Dieu depuis dix-huit siècles. Dans ce milieu béni, vous vivez chrétiennement malgré vous, et vous faites bénéficier la nature d'une honnêteté dont la grâce est en réalité le principe. En effet, sans l'Evangile et les biens qui l'accompagnent, que seriez-vous? Des sauvages mangeant leurs semblables, ou des païens civilisés célébrant d'immondes mystères.

Mais il n'est pas besoin de supprimer la prédication de l'Evangile. Même dans ces milieux où se fait sentir l'influence des grâces que nous devons à la pratique publique du christianisme, vous pouvez allumer la lanterne de Diogène et chercher le véritable et complet homme de bien : l'homme intelligent sans orgueil, riche sans ostentation ou pauvre sans envie, patient dans la souffrance, sachant se soumettre sans bassesse ou commander sans hauteur... Où est-il, cet homme? Pardon, Messieurs, je crois que vous êtes tous l'honnête homme que je viens de décrire; toutefois, vous ne me ferez jamais dire que la grâce, qui guérit la nature, n'est pour rien dans votre honnêteté.

Et quand cela serait! L'honnêteté n'est pas tout l'homme. Nous avons vu que Dieu veut de nous une plus grande perfection, à cause de la fin qu'il nous a assignée, et qui est de voir éternellement son essence. Or, il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre cette fin que la communication intime de la vie divine comme don permanent. Et cette communication ne nous est faite qu'après que nous avons été justifiés et d'abord appelés. Car on ne devine pas l'ordre surnaturel; on ne le connaît et on n'y aspire que sur l'appel de Dieu, lequel se compose ordinairement de deux grâces : la grâce extérieure d'enseignement, et la grâce intérieure d'illumination, suivie de l'acquiescement de l'âme. C'est ainsi qu'ont été appelés les premiers chré-

(1) Rom., VIII, 23, 14, 15, 24, 25.

tiens et que sont encore appelés les infidèles. Quant aux incrédules qui vivent au milieu de nous, et qui ne sont privés de la grâce que pour avoir abjuré la foi, comment Dieu les appellera-t-il encore ? Mystère ! Mais si la voix de Dieu ne retentit plus jusqu'à eux, quel reproche pourront-ils adresser à la Providence ?

Il en est d'autres dont l'incrédulité provient moins de la malice que de la négligence ou des circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Ceux-là, Dieu les appelle tantôt par la voix d'une femme aimée, ou par celle d'un ami dévoué, ou par celle d'un apôtre zélé, ou par l'intermédiaire d'un livre, ou par le bruit d'un malheur. A ces appels extérieurs, il ajoute son appel direct, intérieur, lequel leur donne le sens des autres. Sans cet appel intérieur, saint Paul n'aurait pas mieux réussi auprès de Lydie qu'auprès de l'Aréopage. Mais pendant que l'apôtre parlait à son hôtesse, Dieu lui ouvrait le cœur pour qu'elle comprît ce qu'il lui disait (1). L'on doit toutefois prêter une oreille très-docile aux appels extérieurs de la grâce. Lorsqu'on s'y montre indifférent ou hostile, Dieu se retire sans rien dire au cœur. Mais lorsqu'on a répondu à ce premier appel, si l'on se plaint de n'avoir pas encore la foi, il faut en chercher la cause dans un reste d'orgueil ou dans la lâcheté de la volonté en présence des conséquences pratiques de l'adhésion de l'esprit.

La grâce, qui seule peut donner ou rendre la foi si on a eu le malheur de la perdre, est seule aussi à pouvoir faire le repentir que Dieu agrée. Vainement les pécheurs détestent leur état et voudraient rompre leurs liens. Ils ne seront vainqueurs de leur faiblesse qu'en invoquant le secours de Dieu : *Converte nos, Deus, salutaris noster* (2).

Telle est, d'après l'enseignement catholique, l'action de la grâce avant la justification. La grâce prévient la nature, guérit la nature, aide et surnaturalise les opérations préparatoires de la nature, en agissant indivisiblement avec la nature, sans l'absorber, puisque c'est elle-même, dit saint Thomas, qui se prépare, sous l'action de la grâce, à être sanctifiée par la grâce (3). — Comment se fait cette sanctification ? quelle est l'action de la grâce après cette sanctification ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

(*A suivre.*) P. D'HAUTERIVE.

1. Act., XVI, 14. — 2. Ps. LXXXIV, 5. — 3. *Sum. th.*, 12, q. 112, a 2.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

SUSPENSIONIS ET REMOTIONIS A PAROECIA

Die 13 Julii 1877 et 12 Aprilis 1878.

COMPENDIUM FACTI. Quum Fabricæ parochialis moderaretur administrationem Parochus C. frequentes aderant dissensiones et jurgia inter illum aliosque administratores, cum fidelium scandalo. Quamobrem censuit Ordinarius, ad causam litium tollendam, removendum fuisse ab eadem administratione dictum Parochum. Quod confecit decreto diei 11 Augusti 1869 et in ejus locum alium suffecit Parochum ex vicinia, novumque constituit consilium ad id.

Rem ægre ferens Parochus enixius sese opposuit aliis quinque administratoribus, quos uti tales haud recognovit, quique juxta nonnullas relationes, super illis traditas haud singularibus clarerent virtutibus.

Consilium Fabricæ parochialis ex adverso apud Episcopum reclamavit de abnormi agendi ratione Parochi, edisserens illum omni carere zelo. Ita ut, ceu ineptus ad fabricæ regimen habitus est et remotus Episcopi judicio fuit, sic inhabilis ad animas Christifidelium dirigendas censendus est, quas e converso ab Ecclesia alienat. Sæpe enim excipere noluit sacramentales confessiones, et administrare eucharistiæ sacramentum renuit personis ab alio presbytero confessis etiam tempore paschali.

Hisce reclamationibus et frequentibus Parochi pollicitationibus parœciam linquendi fretus Ordinarius, sub die 26 junii 1876 hæc eidem Parocho rescripsit. Tibi indicere constituimus quod si infra 15 dies, computandos a die qua hæc litteræ datæ sunt, parœciam haud dereliqueris uti sæpius adpromisisti ; haud nisi prædecessoris Nostri, absque ullis ambagibus aut restrictionibus decreta recognoveris, quibus Parœcialis Fabricæ administratores constituit, coacti erimus tibi *suspensionem a divinis* infligere ad scandalum removendum parochi, proprio superiori rebellis, præter obedientiam adpromissam atque juramento firmatam.

Die 29 junii alia reclamatio Episcopo directa fuit a 35 parœcianis qui scandala et quotidianas confusiones referentes, enixis precibus petierunt ut parœciam cito visitaret, ut oculis propriis factorum causam prospiceret, et eliminaret.

Hisce ab Episcopo cognitis, sententiam alterius Ordinarii limitrophi expoposcit hac super re gravi, qui respondere putavit. Mediit indirectis animum parochi ad obedientiam revocandum esse ; quæ si frustranea fierens, absque ulla mora pœnam indictam infligendam

esse; obviam eundo, animo in Divina Providentia fidenti, difficultati cuilibet, prosequendo, si opus fiat, per canonicum tramitem usque ad parochialis beneficii privationem.

Die 3 julii Parochus ad Sanctissimum Patrem directe recursum habuit, sese exhibens uti injuste persecutum. Recursus ad Ordinarium remissus fuit qui adjecit : a 14 annis Parochum moderari illam parœciam; in qua religio ejus jurgiis et dissidiis prorsus oblita est, et res omnes ad ruinam properare. Quum etiam frustra eidem parocho exhibuissem pensionem, tunc suspensionem minatus sum, ait Episcopus; sed infra tempus utile ad vitandam pœnam, apud me sistit parochus adpromittens decessoris mei decreta sese impleturum. Inter alios contra Parochum reclamavit quidam C. edisserens omnes advenas illuc accedentes ad balnea valetudinaria scandalum pati; protulit insuper emolumentis funerariis abusum fuisse, occasione funeris filiæ suæ vita functæ, neque unquam se permissurum Parochum baptizare infantem quem paritura erat uxor ejus.

Ex adverso tamen quatuor parœciani, scripto certiorem fecerunt SSmum Patrem: componentes Fabricæ consilium religione omnino carere, eosdem Parochum acriter persequi, Ordinarium *liberalibus* nimium credere, Parochum in nullo alio deliquisse quam sese opponendo temporum iniquitati. Et Parochus ipse ad SSmum Patrem scribens in sui defensionem testimonium adduxit trium Parochorum ejusdem Vicariatus fidem facentium de probitate, prudentia et zelo Parochi C.

Hæc quoque Ordinario transmissa fuere; qui responsionis litteras claudebat: postridie amantissimi mei genitoris obitum scribo, Eme Domine, et Deus scit, me, nisi animarum salutem mihi creditarum, quærere, cum remotionem petierim Parochi illius, causa occasionalis tot perturbationum.

Die 15 Septembris iterum reclamat Parochus in sui defesionem, et S. C. Episcopo rescripsit ut etiam Parochum moneret antequam *suspensione a divinis* eumdem impeteret.

Episcopus mandatis morem gerens parochum monuit, atque eidem pensionem adpromisit dummodo parœciam dimitteret. Parochus iterum tractare cœpit de parœcia dimittenda, sed præter expensas pro damnis passis ascendentes ad lib. 1572, 39, petiit ut pensio hypotheca fulciretur. Provicarius eidem respondit; quod Curia cum Fabrica ageret ut jura P arochi modo quo posset defenderet; quoad hypothecam nil fieri posse, cum id præter Ecclesiæ consuetudines sit. Parochus modis respondit irritatis et duris, ex quibus collegit Ordinarius nihil confici posse.

Disceptatio synoptica

Jura Parochi. Ex officio observatum fuit Parochum percuti nequivisse gravissima pœna suspensionis *a divinis* aliisque canonicis monitionibus, ex ea simplici causa qua regimen Fabricæ non dereliquerat post Decretum latum anno 1869. Neque objici juvat has solemnitates adhiberi oportere cum solemni procedatur formâ judiciali; non autem cum procedatur *extrajudicialiter* et cum *Superior* præceptum imponit *sub censura suspensionis*. Nam S. C. C. in Senogallien. suspensionis et irregul. 21 jan. 1857 habet: *Jura, quæ monitiones jubent, nullum inter unum alterumque, indicialem scilicet, vel extrajudicialem procedendi modum, discrimen faciunt, ut adeo quolibet in casu præscriptionem hanc æquissimam vim exerere suam putandum sit. Quidquid vero sit de contraria nonnullorum sententia doctorum, quoad casum quo feratur præceptum comminata suspensionis pœna transgressoribus ipso facto incurrenda, firmum tamen immotumque manere caput Reprehensibilis* 26 *Decret. de appellat., quo statuitur ut nimirum nec Prælati nisi canonica monitione præmissa suspensionis vel excommunicationis sententiam ferant in subjectos, nisi forte talis sit culpa, quæ ipso suo genere suspensionis, vel excommunicationis pœnam inducat*, etc.

Quod si uti valida retineri pœna hæc possit, uti injusta censenda esset, nisi causa gravis concurreret. Satius perpendendæ erant causæ, quibus innitebatur Parochus ad oppositionem faciendam aliis administratoribus, qui ejusdem jura, ut ipse reclamando exposuit, usurpare satagebant.

Et quatenus rationalis oppositio a Parocho fieret causa infligendi suspensionem haud ita gravis esset.

Ad remotionem quod attinet præmittendum venit Parochum protestare se numquam dimittere adpromisisse parœciam, cujus ab anno 1862 regimen retinuerat. Hoc posito, Parochus, vi sui officii inamovibilis, removeri nequit a Parœcia nisi convictus delicti pro quo a jure remotio constituta sit, *Concil. Trid. Sess.* 21 *cap.* 6, *et cap.* 14 *de ref. Siquidem coactiva hujusmodi remotio* gravissima est pœna, qua ex jure canonum clericus plecti nequit, nisi post æque gravissimum crimen, de quo; præhabitis monitionibus ac formali confecto processu solemni justaque judicis sententia fuerit convictus ad monita per Reiffenst. *in lib.* 1 *de renunc.* post censuram Trident. *in Sess.* 24 *cap.* 4 *et Sess.* 11 *cap.* 6 *de ref.* Cui quidem saluberrimæ juris dispositioni perpetuo adhaesit praxis S. C. C. quæ ubi alicujus Parochi delictum evidenter probatum non foret, aut forma a ss. Canonibus præscripta servata ad unguem non

esset favore parochi jugiter respondit, privationemque Parœciæ seclusit, uti *in Camerinen.* 8 *Maii* 1784, *S. Severini* 4 *Aprilis* 1778; *in Cracovien. parochialis* 16 *Februarii* 1770 *ac in Placentina Reintegr. in integrum.*

In themate nullus adfuit processus; nam ipse Episcopus ait; nisi presbyter ille removeatur, res componi nequire.

Accusationes contra parochum factæ elidi possent a testimonio trium parochorum; qui calumniarum victimam referunt eumdem, ob conditiones politicas adversus quas dimicare præsumpsit.

Etiamsi parochus privari beneficio non deberet, sed removeri ad tempus, ejus existimationi semper esset consulendum. Nam si Ordinarius sua uti potest auctoritate, sacerdos ad famam suam jus habet. Hinc canonistæ omnes respuunt remotionem, quæ justæ causæ non innitatur. Ideoque Cardinalis de Luca *Discept.* 97, *n.* 11. sic limitat removendi facultatem: « *Quorum limitationum prima est ubi amotio fieret odio vel calumnia. Secundo limitatur ubi ex amotione dedecus, vel infamia, seu aliud præjudicium ejecto causaretur juxta decis.* 6. *de restit. spoliat.* » Ex quibus exurgit causam nedum esse debere rationabilem, sed dependentem a facto imputati. Quamobrem inimicitia irrationalis haud attendenda est, cum parochus nullo esset inquinatus crimine sed religionis zelum ostendisset. Dein *odium plebis* utique *voluntarium* exhibet titulum, minime vero *necessarium* ut obstringi possit Rector beneficio nuncium mittere in cujus possessione est, ceu legitur in *cap. Nisi* 10 *de renunciat.* Ex quibus principiis exurgit parochum delicti expertem, non posse ad renunciationem beneficii obstringi.

Jura Episcopi. Memoria imprimis repetendum, agi in themate de simplici censura medicinali, (quam Parochus vitare poterat obedientiam Episcopo præstando, atque a moderatione Fabricæ recedendo) neque monitiones requiri sicuti in judicialibus sententiis. Ita sentit S. C. C. *in Sues sana Reintegrationis et emendationis damnorum* 8 Julii 1854 §. *Perperam vero de monitionis ac sententiæ defectu conqueri adversarium, ac si de pœna proprie dicta ac non potius de censura ageretur. Ac plane suspensionem hanc non ad ulciscendum crimen, sed ad contumacis emendationem, et ad tempus indefinitum latam non pœnæ sed censuræ rationem habere docet Suarez de censur. Disp.* 25 *sept.* 1. *n.* 2. Episcopos facultate pollere suspendendi a divinis nemo negat; quæ suspensio sustinetur quoties probatum fuerit odium defuisse atque vindictam Superioris, et adfuisse causam rationabilem, etsi non ita gravem; Bened. XIV De Synod. Diœces. 1. 10 c. 5, Devoti *Instit. canonicæ.* « *Nulla suspensio sine causa ferenda est, quamquam ea non ita gravem requirat culpam, qualem excommunicatio aut interdictum.* »

Odio aut ira motum non fuisse Episcopum factorum series demonstrat; sed a reclamationibus gravibus et repetitis et a consilio alterius Episcopi. Quæ reclamationes porro suaserunt Ordinario ut animarum saluti prospiceret absque strepitu judicii, sed tramite paterno.

Quoad remotionem a Parœcia notandum esse Parochum socordiæ erga moribundos accusari, ita ut aliquis sine sacramentorum solamine mortuus sit. Relatum etiam fuisse eumdem loqui de rebus ad religionem pertinentibus ironice, ita ut quasi res istas spernat. Ideoque indifferentia quoad religionem ita progressa sit, ut in illa Parœcia ex mille habitantibus conflata, vix 10 infantes instructionem religiosam adeant. Dein haud obliviscendum, quod aliquando omissa stricta judiciali forma, multa a jure Episcoporum prudentiæ remittuntur in viam œconomicam et administrativam; ceu innuit *Cap.* 5 *tit.* 19 *de rerum permutatione.* « *Si autem causam inspexerit necessariam, licite poterit de uno loco ad alium transferre personas; ut quæ uni loco sunt minus utiles, alibi se valeant utilius exercere.* » Et ideo censent Canonistæ Episcopum obstringere posse parochum derelinquere beneficium quatenus publicum bonum id expostulet, Reiffenst. ad *cit. cap. n.* 38. *Quod Episcopus subinde possit etiam cogere clericum ad permutandum cum alio beneficium, si nempe gravis id causa postulet, vel quia minus est idoneus ad præstanda munera beneficii,* Schmalzgrueber cit. tit. idem retinet « *si utilitas vel necessitas Ecclesiæ suadeat v. g. quia minus idoneus est ad administrandum, vel quia causavit scandalum in populo.* »

Hæc obtinuit maxima, nedum pro permutatione et renunciatione obligatoria, sed etiam pro remotione et privatione beneficii post Concilium Trid. *Sess.* 24 *cap.* 1 *de ref.* quum Episcopi procedunt tamquam Delegati Apostolici *ex informata conscientia* aut etiam juxta *cap.* 6 *Sess.* 21 *de ref.* « *Quia illitterati et imperiti Parochialium Ecclesiarum rectores sacris minus apti sunt officiis....* » Et sub hoc imperitorum nomine vident canonistae venire illos qui nedum scientia carent speculativa, sed etiam practica seu ut Trid. ait, illos, « *qui sacris minus apti sunt officiis,* » quique inhabiles sunt ad exploranda ea quæ incumbunt muneri, ac oneri beneficii quod habent, et secundum dignitatem, statum et officium ad quod assumuntur.

Cum autem spirituale et publicum bonum sit omnino sequendum, minus attendendum videtur ad odii injustitiam vel justitiam; seu an odium causam voluntariam aut necessariam suppeditet; qua parochus parœciæ nuncium mittat. Nam juxta Can. Scias 35 caus. q. 1. « *pluri-*

morum utilitas unius utilitati præferenda est, atque pro bono pacis relaxanda sunt juris præcepta. » Ad rem Reiffenstuel. « *Si exurgat gravis aversio et odium populi adversus parochum, ita ut hujus verba nihil amplius fructificent, populus divina contemnet vel scandalum nascatur.* » Quod S. C. C. pluries confirmavit præcipue in *Limburgen. permutationis paræciæ* 27 januarii et 19 Dec. 1857, *Eystetten ; permutationis paræciæ* 25 Septemb. 1742.

Sacra Cong. EE. et RR. semel et iterum respondit *dilata* et ad *mentem;* mens autem fuit ut nil intentatum relinqueretur ad inducendum Parochum ad spontaneam Paræciæ renunciationem; sed omnia in irritum cessere. Tunc ideo resolvenda formaliter proposita fuere

Dubia :

I. An et quomodo suspensio a Divinis sustineatur in casu?

II. An et quomodo removendus sit Parochus C. e Paræcia S. in casu?

III. An et quomodo expensæ et damna compensanda sunt favore ejusdem Parochi in casu?

Resolutio. Sacra E. et R. Congregatio, omnibus ponderatis, sub die 12 Aprilis 1878 censuit respondere : *Ad* 1, 2, *et* 3 *ad mentem : mens est ut Episcopus suspendat Parochum C. ab exercitio paræciali, eidem assignando pensionem ex annuis libellis* 400 *super ipso beneficio, et ut assignet œconomo curato, ab eodem Episcopo nominando, præter residuum paræcialium redituum, compensationem, mediis ab eo indicatis per litteras ad S. Congregationem datas die* 3 *Februarii* 1878. *Pensio Parocho C. constituta asservabitur ei donec idem molestias non afferat Episcopo et œconomo et amplius.*

Ex quibus colliges. I. Ex Tridentino removeri posse, aut suspendi ab officio parochiali parochos *omnes qui sacris minus apti sunt officiis;* id est omnes qui inhabiles sunt ad exploranda ea quæ incumbunt muneri atque oneri beneficii quod habent.

II. Et ideo ex DD. non solum scientia carentes speculativa, sed etiam qui scientiæ practicæ expertes sunt removendos esse; utpote qui nesciant onera adnexa implere juxta dignitatem, statum ac officium ad quod assumuntur et spirituale bonum detrimentum patiatur.

III. Post *Trid. Sess.* 21. *cap.* 6. Episcopos, etiam tanquam Apostolicos Delegatos procedentes, removere posse quomodocumque inhabiles a Paræcia, quando utilitas vel ecclesiæ necessitas id postulet.

IV. Utilitatem et ecclesiæ necessitatem apprime expostulare videntur parochi remotionem, qui scandalum in populo causavit; ita ut ejus verba nihil amplius fructificent, populusque divina contemnet.

V. Namque cum bono populorum spirituali sit imprimis prospiciendum, et quum plurimorum utilitas unius utilitati præferenda sit, dubio locum non esse, quin removeri possit parochus scandala præbens, et quem plebs odit, ne temporalis honor anteponi videatur æternæ saluti (1).

VI. Parochum in themate nedum expertem fuisse scientiæ practicæ, qua implere juxta dignitatem sui officii onera posset ; sed scandala et dissensiones ita multiplicavit, ut plebs eidem credita omnino illum despiceret et odio prosequeretur.

VII. In judicialibus sententiis trinas monitiones requiri, aut saltem unam, quæ loco trium stet, quatenus censura pro crimine irroganda sit ; nullam vero requiri monitionem quum simplex censura medicinalis alicui infligitur, non ad ulciscendum crimen sed ad contumacis emendationem.

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(5e article.)

Sur la question qui nous occupe, c'est-à-dire sur la légitimité au point de vue canonique de la législation fabricienne, il nous faut aussi entendre l'auteur des *Prælectiones juris canonici in Seminario Sancti Sulpitii habitæ*, M. Icard, aujourd'hui supérieur-général de la Société de Saint-Sulpice nous traduisons :

« Nous avons jugé opportun d'exposer la législation civile touchant le régime des biens ecclésiastiques, afin que les clercs apprennent ce qui a été statué sous ce rapport, et afin que ceux qui exercent un ministère public s'abstiennent d'une manière d'agir qui pourrait compromettre les biens temporels de l'Eglise. Mais, en même temps, nous avons dû faire remarquer que cette législation ne s'accorde pas, de divers côtés, avec les saints canons et la liberté de l'Eglise. Le premier concile de Latran, canon quatrième, statue que « les laïques, « quelque religieux qu'ils soient, ne doivent « point avoir la faculté de disposer des choses « ecclésiastiques, mais que c'est à l'évêque de « prendre soin de toutes les affaires ecclésias- « tiques. » Grégoire X, dans le concile de Lyon, rendit une loi d'après laquelle il fut défendu « à tous les prélats et à chacun d'eux de sou- « mettre, subordonner et livrer aux laïques « leurs églises, leurs immeubles, et les droits « leur appartenant, sans le consentement du

(1) Apostolus ait: « Si esca' scandalizaverit fratrem meum non manducabo carnem in æternum. »

« chapitre et la permission du Siège aposto-
« lique (Chap. *Hoc consultissimo;* 2, *De rebus*
« *Eccl. non alien.*, *in* 6°.) »

« A la vérité, nous ne demandons pas que soit changée la méthode générale d'administrer les biens ecclésiastiques au moyen d'un conseil de fabrique. Certainement ce mode de gestion offre de grands avantages; il a le mérite de constituer en conseil des paroissiens choisis; elle délivre le titulaire des sollicitudes temporelles, en même temps elle le préserve de tout soupçon, soit de cupidité, soit de négligence dans l'application des ressources. Les membres du conseil, à cause de leur expérience des affaires de ce monde, donnent une grande sécurité, ce que chacun est à même de constater.

« De plus, nous ne dirons pas que le pouvoir civil doit absolument s'interdire de s'ingérer d'aucune façon dans l'administration des biens temporels de l'Eglise, qu'il ne doit d'aucune manière veiller à cette administration, et n'en prendre nul souci. Comme le gouvernement a pris sur lui la charge de suppléer, à l'aide des fonds du trésor public et de ceux des communes, ce qui est nécessaire pour la construction et la réparation des édifices sacrés, pour les dépenses du culte public, pour l'entretien des clercs attachés au service des paroisses, il n'est pas présumable qu'il se désintéresse entièrement de tout ce qui regarde la conservation et l'aliénation des biens qui font partie des ressources afférentes aux collectivités ecclésiastiques. Mais comme, en vertu de l'incontestable doctrine catholique, les choses sacrées sont soumises à l'administration de l'Eglise et que l'Eglise ne peut être légitimement privée de ses droits par aucune puissance humaine, il fallait, dans la matière présente, s'entendre avec l'Eglise et obtenir son consentement. C'est pourquoi nous disons, à juste titre, que la législation civile est en défaut sur beaucoup de points, notamment sur deux points d'une importance très-grave.

1° La loi qui statue en général sur le régime temporel des biens, même de ceux que l'Eglise ne tient pas du gouvernement, mais qu'elle reçoit d'ailleurs, aurait dû être faite avec l'assentiment de l'Eglise; or, les décrets portés sur la constitution des fabriques, sur le régime des biens appartenant aux sièges épiscopaux, aux titres paroissiaux, aux chapitres et aux séminaires, émanent uniquement du législateur civil, sans aucune intervention de la puissance spirituelle;

2° Il fallait, en outre, tenir compte de la juridiction des premiers pasteurs dans la gestion des biens ecclésiastiques, point sur lequel la législation civile est en défaut. Par exemple, s'il s'élève un conflit entre l'évêque et le chapitre, ou entre le curé et la fabrique, la loi dispose que la difficulté sera portée devant le ministre agent du gouvernement, auquel il appartiendra de prononcer souverainement entre les parties; quand il paraît nécessaire de révoquer un membre du conseil de fabrique, ou de renouveler le conseil intégralement, on n'accorde à l'évêque que le droit d'adresser sa plainte au ministre, qui décide ce qui lui semble opportun...

Ces dispositions et d'autres du même genre, nous ne pouvons les approuver. Car pourquoi la sentence définitive, dans les circonstances qui n'imposent pas au gouvernement la nécessité de pourvoir aux dépenses sur les fonds du trésor public, n'est-elle pas réservée au juge ecclésiastique, avec faculté d'appel au supérieur hiérarchique, savoir : le métropolitain et le Souverain-Pontife? Ce qui est à propos, c'est que, lorsqu'il s'agit d'aliéner des immeubles, ou de faire des dépenses qui excèdent les ressources des églises et sont imposées aux communes, rien ne soit décidé que d'un mutuel accord; ainsi qu'il a été convenu entre le Saint-Siège et l'empereur d'Autriche dans un concordat, sous l'art. 30 : « L'administration des « biens ecclésiastiques appartiendra à ceux que « désignent les saints canons. Attendu les sub- « sides que le très-auguste empereur accorde « et accordera sur les fonds du trésor public à « l'effet de pourvoir aux besoins des églises, ces « mêmes biens ne pourront être ni vendus, ni « grevés d'une charge notable, que si le Saint- « Siège et Sa Majesté impériale, ou ceux qui « auront le mandat voulu, ont donné leur con- « sentement. »

Après avoir lu ce passage, nous pouvons assurément dire que l'auteur des *Prælectiones* est plus complet, plus explicite et moins absolu que M. Craisson. Il donne des raisons qui justifient jusqu'à un certain point l'ingérence du pouvoir civil dans les gestions fabriciennes, mais il ne distingue pas les ressources ordinaires qui proviennent des offrandes des paroissiens et des taxes auxquelles ils sont assujettis, et les biens immeubles ou revenus provenant de libéralités extraordinaires. Il faut joindre à ces ressources, que nous appelons *extraordinaires*, les biens ecclésiastiques non vendus, lesquels furent attribués aux églises paroissiales. Or, en 1809, les fabriques possédant ainsi des ressources extraordinaires étaient en très-petit nombre, et leurs biens peu importants; on doit dire aujourd'hui la même chose. En thèse générale, lesdites ressources ne forment qu'un accessoir, insignifiant qui n'a nullement pour effet de modifier le principe par nous émis, savoir que les frais du culte divin demeurent dans l'état présent des choses à la charge des paroissiens,

que ceux-ci ont titre et qualité pour intervenir dans la gestion de leurs deniers, et que l'Etat, constatant ici l'existence d'un intérêt commun, et investi d'une sorte de mandat, a pu dicter, après avoir pris conseil des évêques, un règlement des fabriques. M. Icard, en écrivant que le décret de 1809 émane uniquement de l'autorité civile, aurait dû faire remarquer, à l'instar de M. Prompsault, que ce règlement est, en somme, calqué sur les règlements épiscopaux.

La réclamation de M. Icard contre l'attribution au ministre de juger souverainement en cas de conflit, au préjudice de l'autorité ecclésiastique, est parfaitement fondée. Nous trouvons même que l'estimable canoniste ne va pas assez loin, puisqu'il borne sa critique au cas où il s'agit des fabriques ayant en propre des biens qui ne proviennent pas des subsides gouvernementaux ou municipaux. Nous ne voyons pas ici de base à l'exception. Du moment qu'une difficulté s'élève en matière fabricienne, il y a cause ecclésiastique, et il n'appartient qu'au juge ecclésiastique d'en connaître. Ajoutons que, sous le rapport de la compétence et de l'idonéité, l'autorité ecclésiastique l'emporte infiniment sur l'autorité civile, ce qui est de la dernière évidence; et enfin que, sous un régime concordataire, les évêques étant choisis par le pouvoir civil, l'Etat peut moins que jamais les mettre en suspicion, et les gêner dans l'exercice de leurs prérogatives.

La vérité est que le législateur a pris pour point de départ la doctrine fausse, ci-dessus exposée, touchant les matières soi-disant mixtes, c'est-à-dire les choses temporelles, étroitement liées aux choses spirituelles, doctrine qui va jusqu'à refuser à l'Eglise juridiction sur toutes les choses extérieures. Telle est l'explication adéquate de l'ingérence du pouvoir séculier dans l'administration du temporel des églises ; le canoniste de Saint-Sulpice aurait bien fait de la donner.

Le même écrivain s'étonne de ce que l'intervention du ministre est exigée, pour prononcer soit la révocation d'un membre, soit le renouvellement d'un conseil de fabrique. En effet, il y a ici cause ecclésiastique, et pour cette raison l'affaire devrait être tranchée par le juge ecclésiastique; cependant il existe une circonstance particulière dont il convient de tenir compte. L'Etat intervient dans l'organisation des conseils de fabrique, et nous avons dit à quel titre, savoir comme mandataire des paroissiens. Or, il est de principe, dans l'ordre civil, que toute révocation procède de l'autorité qui a nommé. Régulièrement donc la révocation devrait être prononcée par l'Etat et par l'évêque, puisque celui-ci nomme une partie des membres du conseil. Or, en fait que se passe-t-il ? C'est que l'acte du ministre n'est au fond que l'homologation d'une mesure reconnue nécessaire, et ordinairement concertée entre l'évêque et le préfet; le droit de l'évêque semble donc sauvegardé.

(*A suivre.*) VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

HISTOIRE APOLOGÉTIQUE DE LA PAPAUTÉ (1)

INTRODUCTION

La publication d'une *Histoire apologétique de la Papauté* éveille dans l'esprit une question préalable : A quoi bon, dit le lecteur pieux, et dans quel but? Le vicaire de Jésus-Christ, le dépositaire et le propagateur de la lumière et de l'amour divins aurait-il besoin d'apologie? Et l'histoire de ses bienfaits séculaires ne porte-t-elle pas en elle-même sa justification? — Pour le croyant, sans doute, pour le lecteur chrétien, la Papauté n'a pas besoin de défense; plus on la défend, plus on doit même craindre de paraître donner raison à l'accusateur et d'ébranler la foi des bons catholiques. Cependant, si vous allez au fond des choses, si vous pénétrez le mystère de l'institution pontificale, vous verrez disparaître ces délicatesses et vous comprendrez non-seulement qu'il n'y a pas péril à défendre les Papes, mais qu'il y a devoir de les défendre s'ils sont attaqués, et que cette apologie, si elle est aussi décisive que nécessaire, doit être, pour les esprits fatigués ou troublés, un rayon de grâce et de salut.

I. — L'Eglise est, ici-bas, suivant la grande doctrine de Mœhler, l'incarnation de Jésus-Christ en permanence, et le Chef de l'Eglise est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le représentant, non pas du Dieu de gloire, mais du Dieu de Bethléem et de Nazareth, de Cédron et du Golgotha, le continuateur mystique de l'Homme-Dieu, humilié, persécuté, crucifié pour racheter l'homme du péché originel et le rétablir, autant que l'exige l'économie du salut, dans l'ordre surnaturel de la grâce.

Ces exigences du péché, d'une part, et, d'autre part, cet objectif sublime et difficile de la Rédemption, nous pronostiquent la destinée du Souverain-Pontificat.

(1) Nous donnons ici l'Introduction à l'*Histoire apologétique de la Papauté*, qui doit paraître, dans le courant de la présente année, à la maison Vivès. Dans cette introduction, l'auteur, Mgr Fèvre, a traité plusieurs questions très-importantes relatives, les unes, à l'économie générale de l'Eglise, les autre, aux devoir de l'apologétique. Nous pensons que nos lecteurs en apprécieront, comme nous, la justesse et en goûteront les conséquences pieuses.

Si je me reporte au berceau du genre humain, je vois d'abord l'homme placé dans un jardin de délices; puis je vois le paradis perdu, l'homme exilé sur la terre, descendant la pente d'une dégradation continue, et enseveli sous les eaux vengeresses du déluge. Aussitôt que le genre humain renaît du sang de Noé, il oublie le châtiment providentiel, revient à sa corruption, tombe dans l'idolâtrie, à ce point que, pour empêcher la dissolution des établissements humains et la destruction de l'espèce, Dieu est obligé de choisir un petit peuple qu'il soumet à la verge de la loi mosaïque, tandis qu'il abandonne le reste au fouet des conquérants, aux fureurs de la guerre, aux duretés de l'esclavage, à toutes les avanies de l'abjection. L'homme est créé pour les splendeurs de la lumière, et il n'aime plus que l'obscurité des ténèbres; il est appelé à l'honneur des vertus, et il se délecte dans les bassesses du vice; il doit vivre en vue des béatitudes éternelles, et, renonçant à l'espérance, il ne veut plus que les joies éphémères et trompeuses du temps. Son péché lui devient comme une seconde nature qui étouffe la première; sa dégradation lui paraît préférable à toutes les grandeurs. Or, le Pape est, sur la terre, le dispensateur souverain des mystères de Dieu; il ne doit pas seulement veiller à l'intégrité et à la pureté des moyens de salut; il doit encore les faire pénétrer jusqu'aux dernières profondeurs de la vie intellectuelle et morale de l'espèce humaine, pour régénérer la nature déchue, la sanctifier dans toutes ses relations et toutes ses œuvres.

Ce ne serait pas connaître la dégradation primitive et ses conséquences formidables que de n'y pas découvrir une source d'opposition permanente à la mission des Souverains-Pontifes. La mission du Pape est d'appliquer, comme chef suprême de l'Eglise, à l'humanité dégradée, le mérite et la lumière de la Rédemption. De son côté, le monde est toujours disposé à la rébellion contre la vérité et la grâce; il se commande d'incessants efforts pour qu'on n'impose pas une limite aux écarts de sa raison et un frein aux faiblesses de sa volonté. Plutôt être souillé que de revivre : voilà le sentiment secret, souvent le cri public du grand nombre. Des passions attaquées dans leurs derniers retranchements et conjurées pour se maintenir en possession, naît la guerre à la sainte Eglise. Telle est la source première de la lutte contre le Pontificat; il n'en faut pas rechercher plus haut l'origine. L'homme est comme un cheval indompté qui rejette le frein; la société est comme un malade qui refuse la guérison; et, dans les faiblesses comme dans les excès de vigueur, il y a toujours un sentiment de haine, un éclat de colère, un projet d'attentat contre le bienfaiteur du genre humain, trop heureux quand l'attentat ne va pas jusqu'au crime.

Ce crime, qui paraît confondre les desseins de Dieu, en assure, au contraire, le miséricordieux accomplissement. Pour le salut du monde, il a fallu une victime; pour garder intacte la lumière de la révélation, pour préserver de la corruption ce pauvre monde, il faut ajouter de nouveaux noms au martyrologe et offrir de nouvelles victimes à l'autel. Le Pontificat est la continuation de Jésus-Christ; or, le Sauveur a racheté l'humanité, et, s'il est élevé en gloire, c'est après s'être constitué le principe et la fin de la Rédemption en mourant sur la croix. Il n'y a pas de rachat ni de triomphe sans crucifiement. La vie, la destinée sublime, l'auguste mission des Papes, sont une vie de luttes, une destinée de sacrifices, une mission de douleurs mortelles et d'angoisses sans fin. Les Pontifes romains ne sont élevés si haut qu'afin de dominer, du faîte de la grandeur, l'horizon immense au milieu duquel ils ont, à chaque pas, une lutte à soutenir contre les ennemis du Christ. S'ils ne se voyaient pas, à toute heure, combattus par l'erreur d'enfants égarés et par les passions de fils corrompus, ils ne seraient pas au même degré reconnaissables comme vrais vicaires de Jésus crucifié, pour accomplir la mission qu'il avait reçue du Père céleste. Un Pape méconnu, persécuté, crucifié, voilà le vrai Pape.

C'est dans ce dessein profond que Jésus-Christ n'a établi l'apôtre saint Pierre son vicaire ici-bas qu'après lui avoir offert en spectacle le grand exemple du Calvaire, et qu'il n'a confié à sa garde les brebis et les agneaux qu'après avoir obtenu trois fois la protestation de son amour. Il y avait réciprocité : Jésus-Christ demandait à Pierre de lui prouver qu'il avait les forces nécessaires pour souffrir; de la part de Pierre, il s'agissait de protester, qu'aimant Jésus-Christ, il saurait épuiser jusqu'à la lie le calice de la tribulation. Le Pontificat est donc vraiment le martyre ou le chemin du martyre; c'est le combat ou un lieu fortifié toujours prêt à soutenir le combat; c'est la mort ou une disposition continuelle de l'âme à braver la mort. Pourquoi tout cet éclat de gloire, toute cette grandeur de respect avec lequel le monde prononce le nom des Souverains-Pontifes? C'est pour que le monde sache bien que le Pape est la seconde victime du Calvaire, toujours prête à souffrir et à mourir, quand il sera utile qu'un homme se dévoue jusqu'à la mort pour le salut du peuple. L'Eglise et le monde catholique veulent entourer de grandeur et de gloire le trône, ou, pour mieux dire, la croix des Souverains-Pontifes. Car ce n'est pas ici un trône de grandeur mondaine qu'érige au successeur

de saint Pierre l'affection des peuples ; c'est un témoignage de vénération et de gratitude pour le sang d'un martyr de l'âme. Le Pontificat, du reste, n'est pas anéanti parce qu'il souffre persécution. La plus grande preuve, au contraire, de son existence nécessaire et reconnue, forte et immortelle, c'est la série non interrompue d'attaques qui, autrefois d'une manière, aujourd'hui d'une autre, s'élèvent contre le Saint-Siège, sans que le Pape s'effraye, dans sa longue et glorieuse carrière, ni des passions, auxiliaires toujours empressées des idées fausses, ni des idées même à demi-vraies qui acceptent le concours des passions.

Assurer, comme on le fait aujourd'hui, que l'homme déchu n'a pas besoin de la direction et de l'enseignement des Papes, et que la société publique peut anéantir le Souverain-Pontificat, sans se faire tort, n'est pas d'une parfaite logique. Je trouve même ces affirmations vulgaires et puériles. En rejetant les Papes, au nom de leurs idées propres et de leurs passions personnelles, les hommes montrent, au contraire, la nécessité d'une direction suprême ; et en déclarant au Pontificat une guerre implacable, la société civile découvre mieux l'insuffisance de ses lois, l'impuissance de ses forces et le besoin d'un centre fixé par Dieu. Au simple point de vue du bons sens, il n'est pas logique de dire, parce qu'un vigoureux coursier rejette son frein, que ce frein est inutile ; ce frein, qu'il rejette avec force, lui est plus nécessaire encore. Ce que l'on nomme, dans la société, besoins pressants, vœux généraux, fatalités de circonstances, peut s'admettre dans une société purement humaine et variable, pourvu qu'il réponde à des intérêts légitimes et soit susceptible d'une formule d'application. Dans les institutions divines, ces raisonnements ne sont pas applicables. Qui a plus besoin de l'autorité d'un père que le fils qui rejette cette autorité ?

Malgré ces illusions puériles et ces luttes incessantes, le Pontificat se maintiendra, et non-seulement il se maintiendra, mais l'éclat de ses triomphes se mesure à la grandeur de ses combats : à chaque victoire, le Pontificat paraît plus catholique et son influence devient plus universelle. Nous n'éprouvons aucune inquiétude sur le sort de la Chaire apostolique, ni de la part des persécuteurs parce qu'ils s'appellent Néron, ni de la part des philosophes parce qu'ils s'appellent Celse, ni de la part des hérésiarques parce qu'ils s'appellent Luther ou Jansénius, ni de la part des poëtes parce qu'ils s'appellent Voltaire ou Béranger, ni de la part des socialistes, parce qu'ils s'appellent Mazzini ou Proudhon, ni de la part des politiques parce qu'ils s'appellent Cavour ou Bismarck. Pauvres créatures, qui ont cru, avec des mains de chair, arrêter le char de feu d'Ezéchiel ! Le char les a écrasés avec le poids de sa force et eclipsés par le rayonnement de sa gloire.

Non-seulement je ne m'inquiète pas des clameurs, je ne m'effraye pas des attentats qui s'élèvent contre le Saint-Siège, mais à ce spectacle, je ressens dans mon cœur je ne sais quelle allégresse. Si le Pontifieat romain n'était pas une grande institution, une institution plus grande que le monde, il ne serait pas décrié par les passions terrestres, attaqué par les ambitions qui conjurent sa ruine.

Pourquoi donc ces cris de rage ne s'élèvent-ils point contre les surintendants du protestantisme, contre les rabbins de la Synagogue, contre les interprètes du Coran, contre les pouvoirs religieux des faux cultes ? Parce que ces mêmes idées, ces mêmes passions qui combattent le Pontificat, le regardent comme une institution puissante, comme le seul ennemi à redouter, elles oublient naturellement tout le reste ; il ne leur inspire aucune crainte. Dailleurs, si vous redoutez le Pontificat, vous qui vous proclamez les maîtres du monde, c'est que le Pontificat vous surpasse en puissance : ainsi le confesse votre cœur, ainsi le proclament vos efforts désespérés. Qu'obtiendrez-vous donc en immolant un ou deux Papes ? Vous ferez que la parole de Jésus-Christ se réalisera à la lettre ; vous ôterez la vie à un homme, mais vous donnerez une force nouvelle à l'institution. Vous ferez du Pape un martyr, mais à la triple couronne vous ajouterez de nouvelles palmes : en d'autres termes, vous fournirez des preuves plus persuasives en faveur de la divinité de l'institution apostolique.

En deux mots, le Pape représente la réaction contre le péché originel et le principe de la Rédemption ; l'individu et la société se montrent, à l'heure présente, ce qu'ils ont toujours été, dégradés et réfractaires. On peut toujours crucifier le Pape ; les Juifs ont bien pu crucifier Jésus-Christ, et si la société européenne veut répandre le sang du juste, elle pourra le faire ; mais ce sang retombera sur elle et sur ses fils : sur ses fils, qui erreront sans loi, sans autel dans le monde des prévarications, puis seront contraints de s'écrier, du fond de leur misère, au milieu d'interminables révolutions : « Le vicaire de Jésus-Christ était vraiment le sauveur et le père de l'Europe ! »

La persécution et le martyre sont donc bien la condition naturelle de la vie du Souverain-Pontificat. La force de l'institution pontificale ne vient pas moins de ce qu'elle a pris naissance sur le Calvaire, et que, de cette montagne arrosée de sang, elle répand la lumière sur le monde prosterné à ses pieds et demandant grâce.

C'est en esprit de foi et de piété que nous abrégeons, dans cette courte formule, l'histoire de la Papauté ; premièrement, pour consoler les âmes qui se laissent troubler par le bruit des tempêtes ; ensuite, pour montrer aux ennemis actuels du Saint-Siège qu'ils n'ont pas, dans la lutte, le mérite de l'originalité. Dans cette lice de la persécution, ils ne sont, au contraire, que des tard-venus ; ils soutiennent une cause perdue d'avance, et cette défaite infaillible, qui assure leur déshonneur dans l'histoire, ne prépare à la Chaire apostolique qu'un surcroît de gloire et de puissance.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

VI. — LES CLÉMENTINES.

Livre III.— Le lendemain dès l'aurore, saint Pierre dit aux fidèles rassemblés, qu'il est difficile d'exposer la doctrine chrétienne en présence de divers auditeurs; car le Maître a défendu de jeter des perles aux animaux immondes. Pour ne point enfreindre la loi du secret, l'apôtre, avant la réunion publique, initiera ses disciples, par une catéchèse particulière, au mystère ineffable de la sainte Trinité. Dieu, dit-il, est inné : existant par lui-même, il ne peut avoir de principe. Mais ce Dieu, qui n'a point eu de commencement, a engendré le premier-né de toute créature, sans que sa nature éprouvât le moindre changement. Le Fils unique de Dieu n'est pas inné; mais il possède toute la vertu de son Père, lui étant égal par la nature divine. Il n'y a qu'une personne innée, une engendrée : le Saint-Esprit n'est ni Fils, ni premier-né. Il procède du Fils unique, et par là même du Père.

Au lever du soleil, une foule nombreuse attendait l'arrivée de Pierre sous le portique. Simon voit avec peine que l'apôtre, malgré son peu de science, entraîne tous les cœurs après lui. Pierre lui dit alors que le peuple finit toujours par se détacher des docteurs du mensonge. L'on devait s'occuper, dans la seconde conférence, de l'immensité de la lumière éternelle; mais Simon, rompant le fil des matières, dit tout à coup : Si Dieu a tout créé, ainsi que vous le dites, d'où vient donc le mal? Saint Pierre fait observer que la question n'est pas bien posée. Il fallait demander d'abord s'il y a du mal, puis quelle est la nature du mal, et enfin où il règne, d'où il vient. Le mal n'est pas partout : ne le cherchez point dans la création primitive, qui était bonne; ni dans les justes, qui désirent d'abord le royaume de Dieu et sa justice. Ce n'est point une substance, mais un accident. Il résulte d'une volonté contraire à la volonté divine. L'on distingue deux empires en ce monde : l'un est régi par des lois absolues, et ne laisse pas d'entrée au mal; l'autre souffre le libre arbitre de la créature, et permet la désobéissance. Simon essaya, mais en vain, de nier la liberté dans l'être raisonnable. Saint Pierre le réfuta au nom du sens moral, qui réprouve certaines œuvres et punit les coupables. Ainsi le mal vient d'une défaillance de la volonté créée. Pourquoi, dit Simon, Dieu n'a-t-il pas empêché le mal? Pierre répond : si Dieu nous avait rendus impeccables par nature, nous ne serions pas bons, puisque nous ne pourrions être autre chose : la bonté ne serait pas notre œuvre, mais le fait de la nécessité.

Battu sur ce point, le père des hérétiques dit à l'apôtre : Si les cieux doivent passer, pourquoi Dieu les a-t-il faits dans le principe ? La terre et les cieux, dit Pierre, sont un lieu d'épreuve, où les créatures libres travaillent à mériter la grâce de voir Dieu dans l'éternité. N'ayant pas été faits pour eux-mêmes, il n'ont pas le droit de compter sur une perpétuelle durée : ils changeront quand leur mission sera terminée. La coque d'un œuf, malgré la perfection de son travail, doit s'ouvrir et se briser pour laisser passage à l'oiseau, qui est la fin dernière de l'œuf. Ainsi des cieux créés pour l'homme et devant suivre notre destinée.

Mais, ajoute Simon, la loi porte que personne ne verra Dieu et vivra (Exod., XXXIII, 40). Pierre réplique : Ici-bas, nous ne pouvons voir Dieu des yeux de la chair, car le Seigneur est esprit. Après la résurrection des morts, lorsque nous serons devenus semblables aux anges, il nous sera permis de contempler Dieu. C'est ce que nous enseigne le Maître, quand il dit : Heureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu (Matt. v, 8).

Maintenant, dit Simon, démontrez-moi l'immortalité de l'âme, et je serai des vôtres. Comme il se fait tard, remettons l'affaire à demain. Et il sort du portique.

Au point du jour, le chef des apôtres éveille ses disciples, et leur fait l'analyse de sa dernière conférence avec Simon. Après le lever du soleil, le Magicien renouvelle sa question d'hier : il veut savoir si l'âme est immortelle ; car il ne saurait s'imposer le fardeau de la justice avant de connaître ce point. Dieu est juste, dit Pierre. « Or, quelques hommes blasphèment contre le ciel, et mènent une vie pleine d'injustices et de

débauches : ils meurent toutefois dans leur lit, entourés de leur famille et reçoivent une honorable sépulture. D'autres, qui servent Dieu, en observant les lois de l'équité, de la sobriété et de la tempérance, meurent en exil, au fond des déserts, et sont privés des derniers honneurs. Où serait donc la justice de Dieu, si l'âme n'est point immortelle ; si l'impie ne reçoit pas son châtiment dans la vie future, et si le juste ne touche pas la récompense de ses vertus ? — Voilà, réplique Simon, ce qui fait des incrédules : plusieurs bons périssent de misère, et des méchants passent une vie longue et heureuse. — Ce qui vous scandalise fortifie ma foi. Comme il est sûr que Dieu est juste, il faut qu'il existe une autre vie où chacun recevra selon ses œuvres.» Le magicien résiste à cette preuve péremptoire. Saint Pierre lui fait voir les conséquences déplorables de son erreur. « Si vous prétendez, lui dit-il, que notre âme meurt, c'est sans doute pour détruire parmi nous le royaume du droit et de la justice. Que deviendra le monde auquel l'on a enlevé l'espérance des biens et des maux de l'avenir ? » Simon nie encore l'évidence. Alors Pierre, voulant le mettre en contradiction avec lui-même, demande pourquoi, s'il ne veut pas admettre le dogme de l'immortalité de l'âme, il interroge l'esprit d'un enfant livré à la mort? Le magicien s'imagine que Pierre a connu, par révélation, le secret de ses pratiques, et lui demande humblement pardon; mais ayant su que Pierre avait appris ce secret de la bouche des hommes, il s'irrite, et dit que la fortune de son adversaire, plutôt que la vérité elle-même, vient de remporter sur lui la victoire. Pierre convainc alors Simon de magie. Celui-ci cherche à ameuter le peuple contre son rival; mais il est chassé lui-même de l'assemblée, et ne conserve qu'un seul disciple. Pierre dit, en peu de mots, que nous devons supporter patiemment les injures et la personne des méchants. Il fait ensuite une prière pour le peuple et recommande à tous d'assister à la conférence du lendemain.

Avant l'aurore, Nicétas demande à saint Pierre quelle différence il y a entre les miracles faux et les miracles véritables. Depuis que l'homme est libre, dit l'apôtre, nous devons être tentés par la puissance divine et par les ruses de l'enfer. Il est facile, pour qui veut réfléchir, de distinguer l'action de Dieu et l'œuvre du démon. Les vrais miracles font d'abord pâlir les artifices de la magie : rappelez-vous l'histoire de Moïse et des mages du Pharaon. Les faux prodiges n'ont aucune utilité; mais les vrais miracles profitent aux hommes. Simon se vante de faire marcher des statues, aboyer des chiens d'airain ou de pierre, tressaillir les montagnes, voler les hommes : dans quel but? Mais les miracles que le Seigneur, et moi, opérons sur les malades, ouvrent aux pécheurs les voies du salut.

Après l'arrivée du jour, l'on apprend, de source certaine, que Simon s'est embarqué pour Rome et a jeté dans la mer tous ses instruments de magie. Pierre annonce cette nouvelle à l'assemblée; il dit en même temps qu'il doit poursuivre le magicien pour l'empêcher de pervertir les intelligences. Toutefois il consent à rester parmi eux, jusqu'à ce qu'ils soient bien affermis dans leur croyance. Dans cet intervalle, il leur adresse chaque jour la parole, afin de les consoler, de les instruire et de les former à la piété. Il crée un évêque, douze prêtres, quatres diacres, et ajoute trois nouveaux aides à ses douze compagnons. Il envoie douze de ces derniers prêcher l'Evangile, et combattre par avance les menées de Simon. Enfin il accorde le bienfait de la régénération baptismale à plus de douze mille hommes. Au bout de trois mois, Clément, sur l'invitation de Pierre, rédige, en douze livres, les conférences de Pierre à Césarée et les adresse à Jacques de Jérusalem. Saint Pierre se dirige vers Tripoli, avec l'intention d'y passer l'hiver.

Livre IV. — Au commencement de ce livre, l'auteur anonyme indique la route que suivit saint Pierre pour gagner la ville de Tripoli ; le nombre de personnes que l'apôtre évangélise et entraîne à sa suite ; les honneurs que le chef de l'Eglise reçoit de la part des Tripolitains. Le lendemain de son arrivée, Pierre raconte aux douze hommes, qu'il avait envoyés d'avance, ce qu'il avait fait depuis leur départ ; et apprend de ces derniers les aventures de Simon à Tripoli. A l'aube du jour, on l'avertit que le Magicien, honteux de sa défaite, vient de s'enfuir sur la route de Syrie. Cependant une foule nombreuse assiégeait la demeure de Pierre, et désirait vivement entendre ses discours.

L'apôtre, qui venait de délivrer des énergumènes, profite de cette occasion pour faire l'histoire des esprits de l'enfer. Quand les hommes, après la chute originelle, le déluge et la loi de Moïse, eurent méconnu le dogme de la Providence, qui régit et gouverne le monde entier, pour s'adonner au double vice de l'indépendance morale et des plaisirs de la chair, il fut permis au démon d'établir sa tyrannie au sein de la génération incrédule et débauchée. Le prince des ténèbres s'insinue dans les cœurs au moyen des vices et de l'hérésie; mais il ne peut s'établir dans ceux qui adorent et servent le vrai Dieu. Tantôt il flatte ses victimes, dont il excuse les erreurs; tantôt il les menace, et les retient par la crainte. Pour donner quelque relief à son culte, il affecte de prédire l'avenir. Le démon, qui est un esprit sans chair, a natu-

rellement plus de connaissance que l'homme : il peut donc faire des prédictions qui nous semblent merveilleuses. Du reste, l'on ne saurait confondre les prophéties divines avec les prophéties infernales. Dieu, quand il parle, reste toujours dans le vrai ; tandis que le démon ne dit pas toujours la vérité. Mais, dira-t-on, pourquoi Dieu permet-il aux anges déchus de tromper le monde par un semblant de prophétie ? Si nous n'avions ces oracles merveilleux et faux, rien ne nous ferait deviner l'existence du démon, l'ennemi qu'il nous faut combattre chaque jour. L'on ajoutera peut-être : comment Dieu tolère-t-il un mal qui égare les esprits ? Le mal n'est point une substance, et l'on n'a pas le droit d'en rendre responsable le Créateur des êtres. Si Dieu prévoyait la chute de l'homme, n'aurait-il pas dû s'abstenir de le créer ? C'est-à-dire que le Tout-Puissant, voulant accomplir la mesure de son ouvrage, n'eût pas osé faire le bien, qui est son œuvre, sous prétexte d'un mal, qui n'est pas son fait ? Dieu eût reculé devant son ennemi ?

Maintenant saint Pierre explique, à l'assemblée, l'origine de l'idolâtrie et de la magie. Le démon, voulant introduire et faire accepter le culte de l'erreur et du vice inventa la magie, pour entraîner les hommes dans les pratiques de la superstition. Cham, Zoroastre et Nemrod furent les propagateurs de ces mystères qui étouffaient dans les hommes l'amour du vrai Dieu. C'est pour donner le change à la vraie religion que les païens bâtirent des temples, sculptèrent des idoles, instituèrent des fêtes, établirent des cérémonies où la chair était honorée avec ses convoitises.

Si vous désirez, ajoute saint Pierre, faire refleurir parmi vous la religion primitive, effacez vos fautes dans l'eau du baptême, prêtez l'oreille au grand Prophète dont nous sommes les ministres, et n'allez pas en croire les docteurs du mensonge. Cela dit, l'apôtre donne rendez-vous au peuple pour le jour suivant.

Livre V. — Pierre prie dans le secret ; ensuite, voyant la foule réunie pour l'entendre, il fait le discours suivant : L'homme, créé à l'image de Dieu, régnait sur le monde, sur le vice et sur le malheur. Depuis qu'il a perdu la justice, il est devenu l'esclave du péché et de la souffrance. Son seul remède aujourd'hui, c'est la foi, la croyance au jugement futur ; comme son unique perte provient de l'ignorance. Il faut donc rechercher la vérité. En vertu de notre libre arbitre, nous pouvons ouvrir ou fermer les yeux à la lumière : nous rendre citoyens du royaume de Dieu ou du royaume de Satan. Seul, le vrai Prophète, qui est descendu parmi nous, éclairera nos âmes par le double flambeau de sa doctrine et de ses œuvres. « Ce Prophète, d'un seul mot, rendait la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds ; mettait les démons en fuite, guérissait les malades et ressuscitait les morts. Comme l'impossible n'était pas fait pour lui, nous le vîmes pénétrer au fond de la pensée des hommes, ce qui est le propre de Dieu. C'est lui qui nous a annoncé le royaume des cieux ; et nous avons cru en lui, comme étant le vrai Prophète, en basant notre foi sur ses paroles et sur ses œuvres. Les textes de la Loi, qui avait prédit depuis longtemps son arrivée, trouvaient en lui leur accomplissement ; les figures de Moïse et de Jacob s'harmonisaient avec leur type. Les prophètes avaient aussi annoncé l'époque de son avénement, comme leurs écrits l'attestent. Enfin, nos saintes lettres portaient qu'il devait être l'espérance des nations. Tout s'est réalisé. » Maintenant que notre grand Prophète a fait luire son soleil sur les Juifs et sur les Gentils, n'adorons plus que le Seigneur. Gardez-vous d'honorer les idoles. Ces statues n'ont pas même autant de vertu que leurs adorateurs : elles ne voient rien, n'entendent rien, ne sentent rien. Il serait ridicule d'avoir peur en face du sépulcre d'un homme qui a vécu : quelle folie de trembler aux pieds d'un simulacre qui n'a jamais eu de vie !

Avant tout, déjouez les ruses du malin esprit, dont l'unique joie est de vous faire pécher. Il nous tente de diverses manières. Il nous empêche d'entendre les paroles de la vérité et nous fait croupir dans l'ignorance, sous prétexte d'une science vaine ; il nous conseille de donner à des créatures le nom incommunicable du Créateur, sous prétexte que l'on honore le Dieu invisible dans ces images visibles.

Fuyez l'idolâtrie. Ne vous laissez point ébranler par ces futiles objections : si Dieu ne voulait pas d'idoles, il n'en existerait point ; si Dieu les déteste, pourquoi ne les réduit-il pas en poudre ? Ce serait une impiété de ne pas suivre la religion de nos ancêtres ; nous ne devons pas ennuyer le ciel de nos gémissements et de nos prières ; les cérémonies du paganisme ont été instituées pour dissiper l'ennui et fortifier les âmes.

« Hâtez-vous de sortir de votre impiété. Si vous persévériez jusqu'à la fin de votre vie, votre âme, qui est immortelle, subirait le châtiment de son impénitence. L'âme des impies est immortelle, quoiqu'ils désirent souvent la voir finir avec le corps. Désir inutile ! ils endureront sans relâche les souffrances du feu éternel ; et, pour surcroît de malheurs, ils n'auront pas même l'espérance de mourir ! »

A ces mots Pierre descend au jardin, se couche à l'ombre des arbres, prend quelque nour-

riture et résout les questions que ses disciples lui posent tour à tour.

Livre VI. — Le lendemain, à l'aurore, saint Pierre ouvre une nouvelle conférence, à laquelle il s'est préparé par l'oraison. Il invite l'assemblée à cultiver son âme, en écoutant la parole de Dieu, comme en faisant la guerre à ses vices, et aux ennemis de la famille. Toutefois, nous devons souffrir la persécution de nos proches, et prier pour la conversion de nos père et mère.

« Vous le voyez, tout naît de l'eau ; l'eau a été créée par le Fils unique, dont Dieu est le principe et qui nous ramène à son Père. Or, si vous parvenez au Père, vous saurez que sa volonté est que toutes les créatures, issues de l'eau, se régénèrent dans le même élément. Celui qui se renouvelle dans l'eau est rempli de bonnes œuvres et devient héritier du Dieu qui le purifie... Ne croyez pas qu'en observant les règles de la piété et les lois de la justice, vous puissiez compter sur les promesses divines, à moins d'avoir reçu le baptême. Dieu a voulu que tous ses adorateurs fussent marqués du sceau de la régénération baptismale ; si vous refusez de le recevoir, et que vous mettiez votre volonté à la place de la sienne, vous contrariez ses desseins, et vous déclarez son ennemi... Juste ou pécheur, le baptême vous est absolument nécessaire, ou pour vous conduire à la perfection, ou pour vous obtenir la rémission des péchés d'ignorance. »

L'homme baptisé devra ressembler au Père, qui l'a engendré une seconde fois. Vous avez reconnu Dieu ; honorez-le comme votre Père. Or, l'honorer, c'est vivre selon sa volonté. Il faut d'abord purifier notre conscience et nous occuper ensuite de purifier nos corps, nous rappelant que la vertu est un bien, même dans ceux qui s'égarent, et que le vice est un mal, même pour ceux qui suivent la vérité.

« Après avoir ainsi parlé, l'apôtre congédia la multitude, prit de la nourriture avec ses disciples et goûta quelque repos. Durant trois mois, il prêcha ainsi la parole de Dieu et convertit beaucoup de monde à la foi. A la fin, il m'ordonna de jeûner, et me procura, dans les fontaines voisines de la mer, le baptême de l'eau éternelle. Mes frères et moi, célébrâmes avec joie la fête de ma renaissance. Pierre chargea ensuite ceux qu'il avait ordonnés précédemment, de partir pour Antioche et de l'y attendre trois mois. Ces derniers s'étant mis en route, Pierre baptisa, dans les mêmes eaux, toutes les personnes qui étaient assez instruites dans la doctrine du Seigneur, et leur rompit l'Eucharistie. Maron, qui lui avait offert l'hospitalité, lui présentait des garanties suffisantes : il le sacra évêque et imposa les mains à douze prêtres ainsi qu'à des diacres. Il établit en même temps l'ordre des veuves, régla toutes fonctions ecclésiastiques et commanda d'obéir toujours à l'évêque Maron. Toutes choses étant réglées et les trois mois écoulés, nous fîmes nos adieux aux fidèles de Tripoli, et prîmes le chemin d'Antioche. »

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

XIII.

Les Arts du dessin dans l'église à l'époque romane.

Le génie de l'homme est tellement fait qu'affaissé durant les guerres et les troubles civils, il ne manque pas de se redresser et de reprendre son activité naturelle vers les arts, aussitôt que la paix lui est rendue et lui rapporte la serénité tranquille de ses méditations. En étudiant l'histoire de l'Europe, on reconnaît qu'il en fut ainsi quand se fût formée la lice où les deux premières races avaient fondé si péniblement la solide monarchie des Capétiens. Un des phénomènes les plus attachants de cette époque se manifesta pareillement avec la fermeté gouvernementale des nouveaux règnes, et contribua puissamment au progrès de l'art. Nous voulons parler du mémorable mouvement imprimé à la vie monastique.

Cette vie avait été bien troublée depuis plusieurs siècles ; le clergé séculier et celui du cloître souffraient également des agitations sociales ; depuis la mort de Louis le Débonnaire surtout en 847, la discipline cédait à l'action du favoritisme exercé par des princes sans vertu et sans génie ; des évêques indignes et souvent simoniaques occupaient les sièges illustrés naguères par des saints, tandis que d'autres, heureusement en plus grand nombre, réclamaient en faveur des peuples opprimés ; et, comme la foi était encore vive, on leur obéissait volontiers en revenant à l'observance de la religion et du droit. Mais surtout saint Grégoire VII, de 1073 à 1085, s'était efforcé, au prix de son repos, de sa liberté et de sa vie, de rendre son action salutaire à l'Eglise : adversaire aussi ferme que vertueux des mœurs corrompues, et des passions effrénées et de l'abus de la puissance chez les grands, il ne s'appliqua pas moins à rétablir les principes et les habitudes de la vie régulière ; les études reprirent dans les monastères rebâtis ou réformés, des écoles nouvelles s'ouvrirent, et, avec la phi-

losophie mieux étudiée, l'amour des arts renaquit encore dans les monastères épris plus que jamais de la lecture des Pères et des grands génies antérieurs au christianisme. De tant d'application aux sciences naturelles surtout, et des idées qui en sortirent, il arriva qu'on prit goût à la botanique et à la zoologie, comme à des études goûtées sans peine dans Aristote aussi bien que dans saint Augustin, et dans les physiologues qui avaient traité, avec une naïveté égale à leur bonne foi, des animaux et des plantes. A ces histoires, à ces descriptions, s'ajouta le côté légendaire fondé par de prétendues propriétés des animanx ou des plantes, côté que l'expérience ne justifiait pas toujours, mais qui suffisait à l'imagination pour embellir des conceptions graves par elles-mêmes, telles qu'en pouvaient concevoir des intelligences d'élite. C'est ainsi que les moines, en se remettant à l'œuvre, conçurent à la fois et ces belles formes de l'architecture nouvelle et les savantes images qui en décorèrent le majestueux ensemble et les détails infinis. C'est ici que nous voyons marcher d'un pas égal les peintres et les sculpteurs. Dans les églises, la sculpture s'empare des tympans de portes, des voussures qui s'y multiplient, du bas des colonnes, des corbeilles des chapiteaux, des corniches par les corbelets qui les supportent, des fenêtres par les archivoltes et leurs moulures. Plus tard, nous les verrons découper le fond des grandes baies, destinées aux chefs-d'œuvre vitrifiés, de compartiments gracieux, renfermant dans autant de flammes élégamment contournées de petits tableaux en miniature couronnant de mille couleurs la grande page légendaire qui brillera au-dessus de l'autel. Ce sera donc l'association du pinceau et du ciseau unis dès le XIIe siècle pour donner un nouveau charme à l'enceinte sacrée. Mais, bien avant de produire ces bijoux transparents, la brosse avait garni de sujets avenants la surface où la sculpture n'avait pas de prise possible L'hagiographie y inspirait l'histoire des saints patrons, des souvenirs locaux, les miracles affichés là comme autant de leçons aux âmes fidèles. Elle invoquait le symbolisme avec toutes ses ressources dans les trois règnes de la nature. Le phénix égyptien y renaissait de ses cendres comme les corps baptisés devaient revenir à Dieu après la résurrection espérée : le griffon garnissait les intrados des arcades, s'élançant avec ses ailes éployées vers le ciel où régnait Jésus-Christ dont il est l'image ; les fleurs se groupaient en bouquets capricieux, ou en étoiles, ou en vases sacrés de la consécration eucharistique dans les pendentifs des coupoles. Les animaux évangéliques d'Ezéchiel y semblaient les gardiens des divines Ecritures devenues leur attribut nécessaire sous la forme du livre d'où s'exhale toute vérité. Quand les hautes murailles n'étaient pas couvertes, de la base à la naissance des baies, par la merveilleuse suite des légendes scripturaires ou patristiques, on y voyait, au moins dans les chapelles absidales ou latérales, de grandes scènes ou de simples images des saints, toutes caractéristiques de la dévotion locale, et revenant sous les yeux du peuple lui rappeler, à chaque jour de pieuses réunions, que la foi était toujours la même, que ses exemples ne s'effaçaient pas, et que le même ciel s'ouvrirait pour qui l'aurait mérité par les mêmes vertus. Souvent aussi on répandait sur les murs, jamais aux piliers, les croix de consécration toutes resplendissantes des couleurs qui s'y mêlaient à l'or dans l'auréole dont on les avaient entourées. Au-dessus de chacune était fixé un flambeau, allumé pendant tous les offices annuels du jour de la dédicace. Ces croix étaient au nombre de *douze*, car elles figuraient les apôtres, comme les piliers eux-mêmes qui dans la longueur des basiliques s'espaçaient de façon à reproduire ce nombre mystérieux. C'est qu'avec la pierre angulaire, qui est le Christ, les apôtres sont les fondements et les supports de l'édifice chrétien (1).

Nous disons que les croix de consécration ne doivent jamais se placer sur les piliers, mais vis-à-vis d'eux, sur les murs latéraux, parce que ceux-ci reçoivent la consécration par le saint-chrême comme étant l'Eglise elle-même, ce que l'on ne peut dire des colonnes qui n'en sont pas un élément essentiel. Ces douze croix, pour exprimer qu'elles représentent vraiment les apôtres, sont tenues par chacun d'eux en maintes églises : ainsi à la Sainte-Chapelle de Paris, et à Saint-Hubert de Warville (Moselle). Dans cette dernière, on débadigeonna, en 1847, toute la série des membres du Collège apostolique. Élevés sur le mur à sept ou huit pieds au-dessus du sol, chacun d'eux, les pieds nus, portait une longue robe et un large manteau, lesquels étaient alternativement blancs ou rouges glorieuses couleurs du martyre et de la royauté éternelle ; une inscription disait leur nom en lettres onciales au-dessus de leur tête. Tous semblaient s'acquitter d'une double fonction, portant d'une main le livre qui est leur attribut spécial, et de l'autre le disque bordé de perles et timbré de teintes variées où brillaient les croix d'or. Il y avait dans ces poses autant de dignité que d'entrain ; elle respiraient la belle époque de l'art sentimentalement chrétien, c'est-à dire le XIIIe siècle, l'ère par excellence des belles compositions hiérachiques (1).

Cette louable décoration se maintint long-

(1) Cf. notre *Histoire du symbolisme*, t. III, p. 176 et suivantes. — (2) V. *Statistique monumentale de la Moselle*, par M. Boulangé, — *Bulletin monum.*, XX, 188 et suivantes.

temps dans le même esprit, et ce serait une heureuse imitation de ces ingénieuses peintures que de parer encore le plat des murs dans nos églises de ces belles personnalités y remplissant le même rôle au lieu et place de ces croix mesquines qu'on y reproduit presque toujours. C'est dans le but d'inspirer cette charmante reprise d'un moyen si éloquent que nous nous sommes arrêté un peu au long sur ce sujet. Quel imposant ensemble de ces douze magnifiques imagés dans l'intérieur d'une église dont les entrecolonnements sembleraient autant de fonds encadrés pour les recevoir. Et en même temps quel sujet d'enseignement pour le peuple aux regards duquel s'offrirait continuellement ce mémorial des illustres fondateurs de la religion!

Les arts d'ornementation ont cet avantage sur l'architecture, que celle-ci ne nous a laissé au moyen âge aucun livre écrit sur l'iconographie ou dessein raisonné des plans hiératiques ni sur la litothomie ou traité de la coupe rationnelle des pierres ; tandis que ceux-là ont légué à l'avenir d'innombrables documents très-propres à nous guider dans la même voie comme ils ont guidé nos ancêtres. La peinture surtout ne nous a privé d'aucune de ses théories ; car, outre le *schœdula diversarum artium* du moine Théophile (1); et le *guide grec de la peinture* dû au moine Denys qui habitait, vers le XIVe siècle, au couvent du Mont-Athos, on a encore ces admirables manuscrits à miniatures, véritable librairie du moyen âge, lesquels n'ont cessé du Ve au XVIe siècle de nous donner, par leurs belles pages peintes, et une sorte d'histoire de la peinture pendant cette longue période, et les principes dont l'application était chaque jour renouvelée en grand sur toutes les parties de nos temples. A bien examiner ces petits chefs-d'œuvre de piété naïve et d'art savant, on prend une haute idée de leur moyen de coloration, de leurs procédés de dorure, de leurs science à nous transmettre ces précieux petits tableaux que nous admirons encore après treize ou quatorze siècles et dont rien n'a altéré la fraîcheur incomparable. Ces œuvres de patience laborieuse, disséminées en tant de lieux et inabordables, pour la plupart, à la curiosité des doctes, se retrouvent heureusement réunies dans un riche et estimable recueil qu'a publié M. le comte Auguste de Bastard sous le titre : *Peinture et ornements des manuscrits du* Ve *au* XVIe *siècle*. C'est l'histoire de l'art particulièrement pour la France où des milliers de *fac-simile* reproduisent les miniatures et les vignettes les plus capables de séduire et d'attacher, et caractérisent chacun des siècles de notre histoire de France par les traits artistiques qui leur sont propres. *L'Hortus Deliciarum* fut encore au XIIe siècle une charmante et à jamais regrettable production due au génie pieusement inventif d'une femme, Herrade, abbesse de Hohenbürg en Alsace. C'était un recueil de légendes, de récits symboliques, de tableaux aux mille couleurs, aux dessins originaux tous tirés de la Bible ou des enseignements de l'école et de la philosophie étudiés dans les anciens aussi bien que dans les Pères de l'Église. Ce fut donc un grand malheur et à jamais regrettable que la perte de cet inappréciable travail, abîmé en 1870 dans l'incendie par les Prussiens de la bibliothèque de Strasbourg. On cherche à le reconstituer par la réunion possible des images et des vignettes du texte conservé, çà et là en divers recueils qui les lui avait empruntés. Ce sera une moindre perte que d'avoir tout perdu ; mais qui nous rendra la suite, la méthode et la doctrine si intéressante de ces pages sans égales par leur nombre et la perfection de leur travail ?...

Nous pouvons croire que les sculpteurs de nos églises s'inspirèrent des figures si abondamment répandues dans les manuscrits pour donner à leurs sujets les tournures et les caractères de leur zoologie mystérieuse et de leur flore murale. Ce qui est certain, c'est l'étonnante analogie qui rapproche ces deux parties de l'art toujours si éloquentes dans leur vivacité et leur entrain. Nous avons signalé quels rapides progrès se firent voir du XIe au XIIe siècle. Plus on observe ces deux époques, plus on s'étonne du perfectionnement qu'apporta le ciseau de la dernière aux rudiments à peine ébauchés qui l'avaient précédée. Et ce fut aussi la crise prochaine et inévitable des progrès de la science symbolistique dont nous avons parlé. C'est alors que la pensée philosophique se traduit sur la pierre avec une fermeté égale à l'élégance de la forme. Les contours deviennent réguliers, les mouvements plus flexibles, les poses plus naturelles, même dans ce qu'elles ont de systématiquement forcé et quelquefois d'arbitraire.

Comme les miniatures se faisaient dans les cloîtres, ce fut là aussi que sut éclore et se developper le talent du sculpteur. Souvent même les deux parties de l'ornementation sortaient à la fois du même cerveau. Car ce n'était plus qu'une affaire de pratique, après avoir su colorier ses idées, que de leur créer des surfaces saillantes rivalisant aux regards avec les objets de tous les ordres de la création. C'est peut-être encore pourquoi nous ne trouvons pas chez nos pères des *guides* de la sculpture, comme on en avait de la peinture et de l'imagerie au crayon. Les plus anciennes traditions nous montrent les fondateurs des églises présidant à leur décoration par les peintres auxquels ils indiquent d'après un livre ouvert sous leurs yeux, les

(1) *Essai sur les divers arts*, traduit par M. Lescalopier

sujets à représenter, les ornements à employer et les couleurs à choisir. C'est ce que Grégoire de Tours nous raconte de Namatius, évêque de Clermont, présidant à l'achèvement de sa cathédrale au VIe siècle (1).

Ainsi dès les premiers temps, les évêques s'étaient appliqués à diriger eux-mêmes la construction et la décoration de leurs églises ; un peu plus tard, ils s'en rapportèrent aux moines, qui se livraient ardemment à cette étude, et enfin ils y revinrent eux-mêmes, quand l'église étant devenue plus riche et les chapitres s'étant définitivement constitués, ces derniers semblèrent devoir les seconder eux-mêmes dans le soin de leurs cathédrales, conçues avec tant d'harmonie et de véritable grandeur artistique.

Observons, comme une partie essentielle de l'art, que la peinture ne se borna pas à l'ornementation des surfaces planes, des murs latéraux, des assises, des voûtes et de leurs pendentifs : elle trouva aussi un moyen d'esthétique dans la coloriation des sujets sculptés, soit en statuaire, soit en légendes de moindre dimensions se déroulant aux chapiteaux des colonnes intérieures, soit aux frises et aux tympans qui, extérieurement, devinrent encore autant de moyens de parler à l'esprit en même temps qu'aux yeux. Nous avons des exemples du XIIIe siècle, et quelques autres même bien antérieurs à ce genre d'embellissement qui exista dans l'hagiographie et nous a laissé des spécimens authentiques des costumes, des couleurs qu'on leur donnait, et par des ombres plus accusées faisaient ressortir d'autant mieux la souplesse des draperies et de leurs agencements. On voit aussi par l'étude de ces morceaux que les couleurs étaient convenues et doivent s'employer encore pour les larges robes et les amples manteaux, donnés au Père céleste, au Sauveur, à Marie, aux Apôtres, aux Prophètes, aux différents personnages des légendes, selon le caractère qu'on leur prête et le rôle qu'ils remplissent dans l'action où ils figurent. Toutes ces notions n'importent pas peu à la vérité de l'histoire, au spiritualisme de l'art, et nous completerons en temps et lieu les renseignements très-précis sans lesquels il ne faut jamais se hasarder dans l'exécution de peintures nouvelles, ni toucher à celle dont les accidents exigent d'habiles restaurations. Contentons-nous ici de parler de l'avénement de la peinture sur verre, qui date du XIIe siècle et dont une mention est nécessaire pour compléter ce que nous venons de dire sur la *peinture en général*.

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

(1) Voy. notre *Hist. du symbol.*, III, 50, 106 et 187, — IV, 51.

Sanctuaires célèbres.

NOTRE-DAME DE BUGLOSE

LES LANDES AU TEMPS DES INVASIONS DES BARBARES, LES VIERGES CACHÉES.

La foi de nos pères multiplia les sanctuaires de la Reine des cieux, comme autant d'asiles ouverts à la faiblesse sur cette terre où les douleurs abondent. Les uns s'élèvent sur les cimes escarpées des montagnes, et attirent vers le ciel les regards et la pensée des hommes. Les autres s'épanouissent, comme un bouquet de fleurs, au sein des fertiles vallées ou des riantes campagnes. Quelques-uns se dressent au haut des promontoires avancés dans la mer, comme pour inviter le nautonier tremblant à se refugier dans les bras de Celle qui calme les orages. Il en est enfin qui semblent chercher la paix et le silence au fond des bois, au milieu des solitudes, où les âmes, désenchantées du monde, aiment à se recueillir et à méditer les années éternelles: tel est le sanctuaire dont nous retraçons l'histoire.

Sur les confins des Landes et la rive droite de l'Adour, au milieu des sables du désert que bordent des forêts de pins, est une chapelle, célèbre dans les traditions du pays, et consacrée par les traditions des âges. Peu de sites sont plus favorables à la méditation et à la prière. Aucun bruit ne vient habituellement troubler cette paisible retraite, si ce n'est le bêlement des troupeaux qui paissent dans la plaine, le murmure lointain de l'Océan, et ces mélancoliques et indéfinissables harmonies qui s'échappent du sein des forêts de pins balancés par la brise. Au nord et à l'est de la chapelle, s'étendent des plaines sablonneuses, couvertes de bruyères, successivement envahies par le pin maritime. A l'ouest, sont groupées les vastes forêts du Marensin ; au midi, l'horizon est encadré au loin par les cimes dentelées des Pyrénées, tandis qu'au premier plan, l'on aperçoit les fertiles coteaux de la Chalosse que baigne le cours sinueux de l'Adour. Ici, les aspects sévères, les sables arides, les steppes solitaires; là, les sites gracieux, les charmantes vallées, les plaines chargées de moissons. Du haut de sa tourelle romane, Notre-Dame de Buglose protège ces paisibles campagnes (1).

Si les commencements de Notre-Dame de Buglose se perdent dans la nuit des âges, on peut affirmer qu'ils ne furent pas sans gloire ; car toutes les dévotions qui ont poussé des racines profondes dans les cœurs des peuples,

(1) Labarrère, *La couronne de Notre-Dame de Buglose*, ch. I. Nous prenons pour guide cet excellent ouvrage où le style se joint à l'érudition. — (2) Cant. des cant., ch. II, v. 12.

remontent à un grand fait, à quelque manifestation extraordinaire du ciel. Dès ce moment, un courant mystérieux entraînait les âmes, et les générations venaient, les unes après les autres, s'agenouiller aux lieux choisis par la Reine de la terre pour y recevoir les hommages de ses sujets. Le démon, nulle part peut-être, n'a suscité contre Marie et son divin Fils tant de persécutions que dans les contrées du Midi. Il soulève tour à tour, disent les historiens, les Suèves au cou épais, les Alains aux larges épaules, les Huns à la voix grêle comme l'oiseau de nuit, les Visigoths, les Vandales. Les chrétiens, voulant dérober à leurs outrages les objets de leur vénération, cachent soigneusement leurs Madones dans les retraites les plus inaccessibles des forêts. Bientôt au flot des Barbares du nord succède le flot des Barbares du Midi. Les Maures chassent pareillement devant eux les populations du Nord de l'Ibérie, et les refoulent au-delà des Pyrénées. Ces peuples fuyant avec le dépôt sacré de leurs Vierges, cherchent un refuge dans les solitudes des Landes, dans les gorges désertes, sur les pics inabordables, où ils cachent leur trésor. Après chacune de ces invasions, on entend, comme après la saison des frimas, *la voix de la tourterelle dans les campagnes* (2). La douce figure de Marie reparaît à tous les regards. Une voix toute céleste retentit ; une lumière brille : une merveille éclate : c'est la divine tourterelle qui sort du rocher et se montre dans la plaine. Alors les populations, revenues sur leur sol natal, rebâtissent une humble chapelle pour y déposer la statue bénie. Ces dévouements de la foi proscrite, la découverte des antiques statues de Marie, et les apparitions dont il lui a plu d'honorer certains lieux, expliquent les fondations, les constructions, les restaurations de beaucoup de sanctuaires de Vierge, dans les contrées méridionales.

« Quelle main à placé sous les pins de Saas la Vierge de Buglose, près de la fontaine qui est devenue une source sacrée ? Est-ce l'un des fils de Saint-Vincent de Xaintes, sur le siège de Dax ? Est-ce une famille chrétienne qui fuyait devant la brutalité des Barbares ? Est-ce simplement une âme qui s'en est allée, avec sa Madone, demander à cette solitude le repos, l'espérance, peut-être le repentir et le pardon dont elle avait besoin ? « A coup sûr, » s'écrie Mgr Epivent, dans son admirable Lettre pastorale pour le couronnement de Notre-Dame de Buglose, « c'est une âme qui avait le secret des prédilections de Marie et des âmes contemplatives. Le site de Buglose serait, à lui seul, un témoignage de la plus haute antiquité ; car il atteste que Marie s'y est assise au temps de la renommée du désert. C'est l'un des fils les plus éloquents des Landes, le R. P. de Ravignan qui l'a dit : La solitude est la patrie des forts, le silence est leur prière. Et ne voyez-vous pas que vos Madones se sont placées de préférence dans les lieux les plus retirés ? Parcourez vos plaines, gravissez, sans frémir, si vous le pouvez, ces pics couronnés d'une chapelle de Vierge ; voyez sur votre tête ces glaciers éternelles, ces *roches inacessibles où l'aigle a établi sa demeure, d'ou il aperçoit de loin sa proie* (1); voyez sous vos pieds le plateau, où le lac s'est creusé un lit pour dormir, plus bas le torrent qui mugit. Ces rochers, ces vallons, ces solitudes, ce sont là pour vos Vierges et pour leurs plus fidèles serviteurs, des lieux de délices ; c'est là qu'elles donnent aux âmes d'élite les sentiments les plus parfaits, les inspirations les plus sublimes (2). »

Des traditions, dit un des historiens du sanctuaire, M. Labarrère, perpétuées dans le pays, font remonter à ces temps d'agitation et de bouleversements les commencements du pèlerinage de Buglose. Quelque signe surnaturel a amené les fidèles au pied d'une de ces Vierges, providentiellement cachée ou apportée ; des miracles ont augmenté leur dévotion et rendu la Madone célèbre. Les documents écrits, conservés dans les archives de la chapelle jusqu'aux guerres de religion, constatent, selon le témoignage du premier historien de ce pèlerinage, qu'il existait en cet endroit, de temps immémorial, un asile ouvert à la prière et rendu cher à la piété des peuples, par une statue vénérable de la Mère de Dieu (3).

Ne cherchons pas à énumérer les demandes apportées et les vœux exaucés à Buglose, depuis que la Vierge s'y est posée. Ce serait vouloir compter les grains de sable foulés sous les pieds des pèlerins. Les âmes de tous ces pèlerins sont allées au Ciel avec le secret de ce qui s'est passé entre la Vierge et elles ; le vent a continué, comme l'homme, de traîner sa plainte dans ce désert, et il effaçait, la nuit, la trace des pas que des vieillards, des femmes, des enfants, avaient laissée la veille dans les sentiers. Le temps a tout emporté, et le registre des anciens concours, dont l'existence est toutefois incontestable, n'est plus qu'une page du grand Livre qui sera produit au dernier des jours.

L'INVASION PROTESTANTE.
HISTORIQUE DE NOTRE-DAME DE BUGLOSE.

Un édit de Jeanne d'Albret, daté du 1569, ordonnait la destruction des oratoires champêtres, servant à *de fôlles superstitions*. C'est

(1) Job, ch. XXXIX, v. 20.
(2) Mgr Epivent, *Lettre pastorale*, 1866.
(3) Mauriol, *Histoire de la sainte Chapelle de Notre-Dame de Buglose*, 1726.

pourquoi les bandes protestantes, après avoir saccagé les sanctuaires de Bétharram et de Sarrance, après avoir promené la terreur et la mort sur toute la Chalosse, franchirent les rives de l'Adour et se répandirent dans les landes, ravageant et pillant. Notre-Dame de Buglose ne pouvait manquer d'attirer les fureurs des hérétiques, elle devint la proie des flammes en 1570, et n'offrit plus aux regards attristés qu'un monceau de ruines que les ouragans du désert balayèrent. La statue eût partagé le même sort si Dieu, qui se rit de la fureur des méchants, n'eût inspiré à quelques catholiques hardis la pensée de la dérober à la destruction, en la jetant précipitamment dans les eaux fangeuses d'un marais voisin. Ainsi disparut la douce figure de Notre-Dame ; avec elle la paix et la sécurité semblèrent s'exiler de ces contrées.

Les fervents catholiques qui, au moment du danger, avaient caché dans les eaux d'un marais la statue vénérée, attendirent en vain des jours plus tranquilles ; ces jours ne vinrent pas, et ils emportèrent leur secret dans la tombe. Un demi-siècle s'écoula sans qu'on sût ce qu'était devenue la statue miraculeuse. Un jour, c'était en 1620, tandis que Louis XIII visitait les provinces du Midi et le Béarn, pour y effacer les traces d'un passé désastreux, un jeune pâtre de la paroisse de Pouy, qui avait coutume de mener paître son troupeau dans la lande, observa à plusieurs reprises qu'un de ses bœufs s'écartant des pâturages accoutumés, s'enfonçait dans les marais où il poussait de longs gémissements. Désireux d'en rechercher la cause, et ne pouvant s'approcher de cet endroit fangeux, il monta sur un chêne et vit que l'animal léchait avec amour une forme humaine dont les pieds baignaient dans les eaux du marais. Aussitôt il descendit, courut en avertir son maître. Le pasteur de la paroisse est prévenu, il se rend sur les lieux avec plusieurs de ses paroissiens.

Entrés dans le marais, ils coupent des broussailles, jettent des fascines sur le limon et se frayent un chemin jusqu'à l'étang. O surprise! une admirable statue de la Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras est là devant eux, à demi-plongée dans les eaux : c'est Notre-Dame, la patronne de ces lieux ! Son regard souriant semble solliciter une main libératrice. On s'agite, on se presse autour de l'Image sainte ; elle sort du marais, portée comme en triomphe par ces mains rustiques. On réunit à la hâte quelques pierres éparses, la statue se dresse sur une sorte de piédestal improvisé, à la place où es aujourd'hui la chapelle de la Fontaine. C'est là qu'elle reçoit les premiers hommages de cette petite troupe de fervents serviteurs, Prosternés à ses genoux, ils la conjurent avec des larmes de joie d'étendre de nouveau sur eux et sur leur pays sa protection maternelle. Le bœuf avait annoncé sa Reine par ses mugissements, dans cet obscur coin du désert; il l'avait léchée, désignée aux regards des habitants et à leur vénération, on l'appela Buglose, c'est-à-dire *Langue de bœuf*.

Le bruit de cet événement providentiel se répandit au loin et causa une émotion générale. Des âmes simples et croyantes étaient accourues, elles avaient obtenu des grâces merveilleuses ; la renommée publiait partout les prodiges du désert. Mgr du Sault, évêque de Dax, se transporta sur les lieux où la Vierge se plaisait à faire éclater sa puissance. Il y tint un lit de justice, entendit les dépositions des témoins oculaires des guérisons instantanées; puis, convaincu, attendri, ne pouvant contenir plus longtemps les élans de sa foi, il tomba à genoux devant Notre-Dame, et déposa à ses pieds le premier tribut de sa vénération et de son amour. Autour de lui la foule tressaillait de joie, ses cris d'admiration ébranlaient le désert.

Ce lieu écarté, ces solitudes silencieuses parurent à l'évêque peu en rapport avec les égard que méritait un dépôt si vénérable; il ordonna que la statue miraculeuse serait transférée dans l'église paroissiale de Pouy. Au jour marqué, les populations des alentours, ébranlées par le récit de tant de merveilles, accoururent en foule, heureuses de rehausser par leur présence le triomphe de la Reine des cieux. La statue fut posée sur un char traîné par des bœufs, qui s'avancèrent d'un pas majestueux et lent, comme s'ils avaient senti le prix du trésor qu'ils portaient. Mais, arrivés à une distance d'un demi-quart de lieue, ils s'arrêtent tout à coup; on les presse, ils résistent ; l'aiguillon les pique, ils demeurent immobiles. On se demande quelle force inconnue peut les retenir, lorsqu'on s'aperçoit qu'ils viennent de s'arrêter sur le terrain sacré qui a porté les fondements de l'oratoire abattu par la main des hérétiques. Un étonnement profond saisit les spectateurs, la procession s'arrête : tous s'écrient que le ciel a parlé, que Notre-Dame veut ressusciter en cet endroit la dévotion qui y fleurissait autrefois, afin de renouer aux bienfaits du passé les faveurs du présent. En conséquence, on déposa la statue sur l'emplacement de son ancien sanctuaire.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

—

Tableau officiel des audiences régulières que donne le Pape chaque semaine. — Pèlerinage national des associés de Notre-Dame du Salut à Notre-Dame de Lourdes. — Soixante dix-neuf procès-verbaux de guérisons. — La violence et la plaisanterie contre le surnaturel.

Paris, 1er septembre 1878.

Rome. — Il ne nous est venu de la ville éternelle, cette semaine, aucune nouvelle saillante. Nous en profiterons pour insérer ici le tableau officiel des audiences qui se succèdent invariablement et à tour de rôle chaque jour de la semaine, au Vatican; ce tableau est affiché dans l'antichambre pontificale, c'est là qu'un correspondant du *Monde* a pu le transcrire. Le voici :

Lundi matin. — L'Eme secrétaire des Mémoriaux; — l'Eme Cardinal-Vicaire; — Monseigneur le secrétaire des Brefs aux princes.

Lundi soir. — Monseigneur le secrétaire du Concile; 1er lundi du mois : Monseigneur le président de l'Académie ecclésiastique.

2e lundi : Monseigneur le promoteur de la Foi.

3e lundi : Monseigneur le secrétaire de l'Immunité ecclésiastique.

Mardi matin. — L'Eme secrétaire des Brefs; — l'Eme prodataire avec Monseigneur le sous-dataire; — Monseigneur l'aumônier secret; — le Rme maître des palais apostoliques.

Mardi soir. — 2e et 4e mardis : — Monseigneur le commandeur du Saint-Esprit; — Monseigneur l'économe de la Révérende fabrique de Saint-Pierre; — Monseigneur le secrétaire de la Propagande pour les affaires du rite oriental.

Mercredi matin. — Monseigneur le secrétaire du Consistoire; — Monseigneur le secrétaire des lettres latines.

Mercredi soir. — Monseigneur l'assesseur du Saint-Office; — Monseigneur le secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Jeudi matin. — Les consulteurs de la Congrégation du Saint-Office; — l'Eme secrétaire des Mémoriaux; — l'Eme préfet de la Propagande.

1er et 3e jeudis : l'Eme préfet des Evêques et Réguliers; — l'Eme préfet du Concile, 2e et 4e jeudis : L'Eme préfet de l'Economie de la Propagande; — Monseigneur le secrétaire des Brefs aux princes.

Jeudi soir. — 1er et 3e jeudis : l'Eme préfet des Etudes; — Monseigneur l'auditeur de sa Sainteté 2e et 4e jeudis : Monseigneur le secrétaire des Rites.

Vendredi matin. — L'Eme secrétaire des Brefs; — l'Eme cardinal grand-pénitencier, 3e vendredi; Le Rme P. secrétaire de l'Index.

Vendredi soir. — Monseigneur le secrétaire des Evêques et Réguliers.

Samedi matin. — L'Eme prodataire avec Monseigneur le sousdataire; — Monseigneur le secrétaire des lettres latines.

Samedi soir. — 1er samedi : Monseigneur le secrétaire de la visite *ad limina*.

3e samedi : Monseigneur le secrétaire des Indulgences et Saintes-Reliques.

Dimanche soir. — Monseigneur l'auditeur de Sa Sainteté; — Monseigneur le secrétaire de la Propagande.

A ces audiences habituelles il faut ajouter celles qui sont accordées tous les jours à l'Eme secrétaire d'Etat ou à son substitut, comme aussi les audiences régulièrement établies à tour de rôle pour les supérieurs ou procureurs généraux des ordres religieux. Il y faut ajouter aussi les séances ou congrégations de cardinaux qui se tiennent devant le Souverain-Pontife pour les affaires d'importance spéciale, les réunions consistoriales, les audiences particulières et publiques, les réceptions des ambassadeurs, etc., etc. On a ainsi une idée générale de l'infatigable sollicitude avec laquelle le Vicaire de Jésus-Christ doit veiller et veille, en effet, à l'expédition des affaires qui se rattachent aux intérêts du Siège apostolique et de l'Eglise entière.

France. — Comme les années précédentes; les associés de Notre-Dame du Salut se sont rendus en pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, dans l'octave de l'Assomption. Partis de différents points, ils sont arrivés à Lourdes le 20 août. De Paris seulement, ils avaient emmené près de quatre cents malades, tous munis de certificats des médecins qui les avaient traités, énonçant leur genre de maladie. Cette précaution est prise contre les dénégations; lorsqu'un malade vient à être guéri, on veut être à même de pouvoir établir, pièces en main, qu'il était malade, de quoi, et à quel degré.

On ne saurait douter que la sainte Vierge veut encourager de plus en plus les malheureux infirmes à aller lui demander leur guérison dans sa grotte bénie. Jamais encore elle n'avait répandu, sur aucun pèlerinage, autant de faveurs que sur celui-ci. Les procès-verbaux qui attestent des guérisons complètes ou au moins largement commencées, sont au nombre de *soixante dix-neuf*. Encore faut-il ajouter que tous n'ont pu être dressés jusqu'à présent, plusieurs pèlerins guéris étant retournés dans leurs départements avant que les constatations aient pu avoir lieu.

Nous allons reproduire le texte même des premiers procès-verbaux; ils ont été rédigés pour la plupart aussitôt après que se sont pro-

duites les guérisons, et publiés d'abord par l'*Univers*, à qui nous les empruntons.

« 20 août. — *Première guérison.* — Mlle Claudine Chedal, de Dijon (rue de Suzon, 6) était atteinte depuis cinq ans et demi d'une péritonite tuberculeuse ; les deux docteurs Desmorey et Misset qui l'ont soignée ont déclaré tous deux la maladie incurable, et comme elle parlait d'aller à Lourdes: *Préparez-vous à la rapporter morte*, a dit le médecin à la belle-sœur de la malade, qui devait l'accompagner. C'était en effet, au point de vue humain, une folie que ce voyage de Dijon à Paris, et de Paris à Lourdes. Quelques personnes qui l'ont vue sur le quai de la gare à Paris, haussaient les épaules de pitié, en se moquant de sa folie, Folle, soit ; mais elle est sur pied, elle marche depuis ce matin, et elle a dû se procurer des souliers, car elle n'en avait pas porté depuis cinq ans. L'enflure des entrailles a disparu instantanément en même temps que la maladie.

« *Seconde partie.* — Au même moment, une autre malade éprouvait quelque chose d'inexplicable, un frisson, un tremblement, suivi d'un bien-être complet: c'est une ouvrière de Paris, Mathilde Franchomme, 33, rue des Missions, atteinte de puis six ans d'un ulcère à l'estomac, compliqué d'un engorgement pulmonaire. Il y a trois mois, elle eut une hémorrhagie foudroyante, à la suite de laquelle elle était restée cinq jours sans connaissance. M. le docteur Courmont, qui la soignait, lui avait déclaré qu'elle s'exposait, en parlant, à mourir en route d'un hémorrhagie. Elle est parfaitement portante. Nous l'avons vu pâle, essoufflée, presque mourante tout le long du voyage, et maintenant elle soigne les autres malades, va et vient sans la moindre oppression.

« *Troisième guérison.* — La troisième est aussi une Parisienne. C'est une enfant de quatorze ans, Marie Salignon, paralysée des jambes depuis le 4 avril de cette année, à la suite de crises nerveuses. Sa maladie a été qualifiée de *paraplégie* par les docteurs Garsaux et Heray, qui l'ont soignée à l'hospice Saint-Louis. Elle dit que pendant la messe elle s'est sentie *toute drôle:* après avoir communié, elle s'est sentie prise d'un violent tremblement nerveux, elle a bondi sur ses pieds et s'est mise à marcher, puis à courir. On avait dû la porter dans le wagon et du wagon à la grotte.

« *Quatrième guérison.* — Encore de Paris. Emilie-Louise Paillard, âgée de 31 ans, dont les parents étaient employés à la Salpétrière. Sa maladie était une myélite chronique compliquée d'une maladie de cœur. Tout son corps était, dit elle, comme un chiffon. Depuis quatre ans et demi elle ne marchait pas ; après la communion ses pieds se sont redressés tout à coup, elle a marché et marche.

« *Cinquième guérison.* — La sœur Maria Tan, religieuse de l'éducation chrétienne, habitant Fournes-en-Weppes (Nord), était atteinte depuis trois ans d'une arthrite sèche à la jambe; par suite le genou était ankilosé ; après un an et demi de traitement sans succès, elle marchait péniblement sur des béquilles. La sœur Deperne, guérie l'année dernière, l'a amenée à Lourdes et elle a retrouvé l'usage de sa jambe. On a porté ses béquilles devant elle en procession.

« *Sixième guérison.* — La sixième guérie, Mme Louise Gimer, habite à Paris, 9, rue de Dantzig. Elle était paralysée du côté droit, atteinte d'une maladie de cœur, et avait au cou un goître gros comme le poing. Elle commençait à se sentir mieux pendant la neuvaine préparatoire que les pèlerins ont faite pour les malades avant le départ. Ce matin, la guérison a été complète. Le goître a disparu subitement. Elle dit qu'elle a senti comme un déchirement de la peau, depuis l'épaule jusqu'au pied, et s'est trouvée immédiatement soulagée. Le fait est qu'après avoir souffert beaucoup en route, et s'être traînée péniblement à la grotte, soutenue par deux personnes, elle s'en retourne seule et bien portante.

« 21 août. — *Septième guérison.* — Mlle Alphonsine Delamain, de Montargis, avait été guérie le 15 août 1877, à la suite d'une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, d'une bronchite spécifique qui mettait sa vie en danger. Le 25 juin de cette année, à la suite d'un refroidissement, elle a été prise d'une laryngite accompagnée d'aphonie; c'est à peine si on pouvait distinguer ses paroles en approchant l'oreille tout près de sa bouche. Hier, après avoir communié, elle s'est mise à chanter le *Magnificat* avec tout le monde, si bien qu'elle en était toute surprise. « Je croyais d'abord que ce n'était pas moi, » nous disait-elle ensuite. Après la messe elle parlait sans aucune gêne, au grand étonnement des personnes qui l'ont accompagnée de Montargis. Elle a été soignée par le docteur Moutier, qui peut certifier de sa maladie.

« *Huitième guérison.* — Une journée si bien commencé ne pouvait pas s'achever sans quelque nouvelle grâce. On a commencé, à la piscine, la longue procession de toutes les infirmités. On voyant passer ces pauvres, portés sur leur grabat, on se reporte à ces temps bénis de l'Evangile, où l'on portait les malades à Jésus, et les yeux se remplissent de larmes.

« Mlle Clémence Chaussier, d'Etampes, malade d'une affection des centres nerveux depuis cinq ans et demi, avait passé deux années en-

tières sans pouvoir se lever. Cependant elle marchait un peu depuis le mois de janvier, à la suite d'une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes. Le matin, elle avait communié assise, à sa place, n'ayant pas la force d'aller à la sainte table. Portée à la piscine dans l'après-midi, elle en est sortie en disant : « Je puis marcher. » Et, en effet, elle est allée à la grotte, et de là à la maison des PP. Missionnaires, puis elle est allée à l'hospice achever une lettre, qu'elle était en train d'écrire quand on est venu la prendre pour la porter à la piscine. Le *post-scriptum* a dû être assez long. Elle a été soignée à Etampes par M. le docteur Daniel Pastureau.

« *Neuvième guérison.* — Nous avons eu, après Mlle Chaussier, une religieuse de l'Assomption, sœur Marie-Vincent Alvarez, née à Malaga, actuellement novice au couvent d'Auteuil. Elle avait à l'œil gauche un abcès de la cornée. Cette affreuse maladie était accompagnée d'une inflammation violente qui amenait des crises horribles. Dans ces moments de souffrance, elle éprouvait un peu de soulagement en invoquant Notre-Dame de Lourdes. Son œil malade ne pouvait pas supporter la lumière, et depuis deux mois elle ne pouvait plus lire. Elle a été soignée par M. le docteur Malhéné. Hier, après midi, elle a plongé la tête dans la piscine : il lui a semblé alors que son œil sortait de l'orbite, et elle y a porté la main comme pour le retenir; puis elle a vu et n'a plus souffert. Le médecin qui est là avec nous, nous dit que c'est un cas absolument extraordinaire. On ne voit plus dans la cornée de l'œil qu'une légère cicatrice qui parait très-ancienne, quoiqu'elle ne date que d'une heure!

« Plusieurs autres nos malades ont éprouvé un mieux considérable, mais nous ne voulons inscrire que les guérisons complètes, et nous attendons confirmation.

« *Dixième guérison.* — Ce matin, nous avons eu encore une Parisienne guérie de plusieurs maux. Elle se nomme Marie Louis; alitée depuis cinq ans, et malade depuis huit ; les médecins qui l'ont soignée ont tous renoncé à la guérir. Sa maladie a été caractérisée ainsi : affection des centres nerveux qui va s'aggravant toujours. Elle a en effet beaucoup souffert pendant le voyage, et à Poitiers on lui a donné une absolution *in extremis*. Hier, elle a éprouvé un mieux après avoir reçu la communion. Depuis un an elle ne pouvait plus lire et était presque sourde. Ce matin, à la grotte, elle a commencé à lire l'inscription qui entoure la tête de l'image de Marie : « Je suis l'Immaculée-Conception » puis elle s'est mise à genoux pendant tout un chapelet. Enfin elle voit, entend, marche, c'est une résurrection.

« 22 août. *Onzième guérison.* — Jusqu'à présent je ne vous ai cité que des femmes parmi les personnes guéries ; il est vrai que les hommes malades sont moins nombreux que les femmes dans le groupe de nos infirmes, mais il y en a cependant un bon nombre, seulement il y a chez beaucoup un obstacle à la guérison, ils ne savent pas aussi bien prier; ils n'ont pas au même degré cette foi vive et sans respect humain qui fait violence à la miséricorde. Néanmoins nous avons la joie d'en inscrire plusieurs dans nos enquêtes de guérison.

« C'est un enfant qui a commencé. Charles Leroy, de Saint-Germain-en-Laye, a onze ans et demi. Il avait, depuis huit ans, un raccourcissement de la jambe droite. Pendant cinq ans, il est allé aux eaux de Bourbonne-les-Bains sans résultat. Hier, on l'a plongé dans la piscine, et il a senti que ses deux pieds portaient également. « Je crois que je suis guéri, » a-t-il dit en sortant, et il a appelé sa mère pour qu'elle s'en assurât. Ses chaussures inégales ne pouvaient plus lui aller, on a couru acheter des pantoufles, et il est allé aussitôt se mettre à genoux à la grotte pour remercier la sainte Vierge. Ses deux jambes sont parfaitement égales. Ses chaussures à talons très-inégaux restent à la grotte comme témoins.

« *Douzième guérison.* — Après lui, M. Tombrige, anglais habitant Paris, est venu déposer ses béquilles au pied de l'autel. Ce brave homme est domestique à l'avenue de la Reine-Hortense, 22. Il était atteint depuis 1871 du *mal de Pott*. Converti du protestantisme depuis un an, il avait été confirmé dans son lit, par Mgr Langénieux, le 3 février de cette année. Les médecins savent que le mal de Pott ne laisse pas d'espoir de guérison, au moins dans l'ordre naturel des choses. Mais il avait une telle confiance dans la sainte Vierge qu'elle l'a exaucé.

« *Treizième guérison.* — Nous avons encore inscrit une guérison tout à fait extraordinaire. On peut toujours contester les améliorations éprouvées dans les états nerveux, mais les maladies organiques guéries sont des faits incontestables. Tel est le cas de Mlle Arqueman, demeurant à Paris, chez les carmélites, 36, avenue de Saxe. Elle était atteinte d'une affection organique du cœur, accompagnée d'un gonflement hémateux des jambes. Sept médecins, parmi lesquels les docteurs Alorge, Renou, Mac Carty, Fodéré et Menne, ont tous déclaré sa maladie incurable, et même, depuis quinze jours, tout soulagement était déclaré impossible. Elle avait été administrée le 15 janvier, et depuis lors elle communiait tous les huit jours en viatique. Hier elle s'est jetée sur la poitrine un verre d'eau de la source et après une sensation

violente, elle est montée seule à la basilique par le chemin des Lacets, elle a pu monter l'escalier en courant. Ses jambes sont désenflées, son visage, qui était étiré par la souffrance, s'est détendu. Elle se sent tout à fait guérie.

« 23 août. *Quatorzième guérison.* — Mlle Marie Guyonnet, trente-sept ans, demeurant rue de la Chaise, 14, à Paris, était malade, depuis huit ans, d'une tumeur qui l'empêchait de se coucher sur le côté gauche ; elle ne pouvait même pas supporter de ce côté le poids d'une montre. La tumeur a été opérée il y a huit ans, sans résultat. L'état douloureux résultant de cette tumeur était compliqué de migraines, difficultés de digestion ; elle ne marchait qu'avec une grande peine, et la vue du grand jour lui occasionnait de violentes douleurs de tête. Mercredi, elle s'est plongée dans la piscine, s'est mise à genoux dans l'eau, et en sortant elle s'est sentie délivrée. C'était, dit-elle, comme un feu qui sortait de moi. Le soir, elle suivait la procession, passait toute la nuit à prier à la grotte. Au départ du train, je l'ai vue courir sur les quais de la gare, chargée de chapelets et de paquets. Ajoutons qu'elle n'a demandé la santé que pour la consacrer au service des malades et des pauvres.

« *Quinzième guérison.* — Une autre personne de Paris, Amélie Descaves, rue Notre-Dame-des-Champs, 115, a retrouvé l'usage d'un œil, presque perdu depuis quatorze ans; elle n'avait jamais pu lire que de l'œil droit, et depuis hier elle lit très-bien des deux yeux. Elle a, de plus, laissé dans la piscine une tumeur et l'enflure de ses jambes dont elle souffrait depuis trois ans. »

C'est en ce dernier jour, le 23 août, que le pèlerinage national de Notre-Dame-du-Salut a quitté la Grotte bénie de Lourdes. Le 25, les pèlerins de Paris étaient de retour, et l'historiographe du pèlerinage, transmettant à l'*Univers* des informations édifiantes que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire ici, faute de place, racontait encore le fait que voici :

« Il y a, parmi nos constatations nouvelles, un cas des plus intéressants à tout point de vue. Les médecins admettent volontiers la guérison des maladies nerveuses à Lourdes, non pas comme des faits surnaturels, mais comme résultant de l'exaltation religieuse. Ils prétendent par contre que certaines maladies n'y sont jamais guéries, les maladies de poitrine, par exemple. Voici cependant un cas de *pulmonie tuberculeuse* guéri à Lourdes.

« Chorel, demeurant rue Neuve-Saint-Merri, 36, à Paris, a été soigné à l'Hôtel-Dieu, par le Dr Fréiny. Revenu à Dieu pendant sa maladie, il a eu la pensée de demander à Notre-Dame de Lourdes sa guérison, pour convertir un de ses amis, rédacteur d'un journal très-anti-chrétien. Sa maladie de poitrine était si avancée que lorsqu'il était sorti de l'hôpital, le médecin disait à l'infirmier : « Il veut donc aller mourir dehors? » La veille du départ pour Lourdes, il est venu prier aux pieds de Notre-Dame de Salut, et s'est senti plus fort. Le lendemain il a communié à Notre-Dame-des-Victoires, et, à partir de ce moment il n'a plus craché de sang. Cependant, il se sentait encore faible pendant le voyage.

« Il revient si bien guéri, il a si bonne mine qu'à l'hôpital où il est allé en arrivant, infirmiers, internes et médecins sont stupéfaits : ils ne veulent pas croire que c'est lui. Son ami le journaliste n'y a pas mis tant de façon, et ce matin il est allé à la messe avec lui à Notre-Dame-des-Victoires. »

Suivant la coutume, le pèlerinage a été clôturé dans l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, où tous les pèlerins qui l'ont pu sont allés chanter l'action de grâces. Un incident typique a marqué cette cérémonie. La bannière du Salut était accompagnée d'un groupe de miraculés, et déjà des convertis se pressaient à leur suite. Ce spectacle inaccoutumé excitait l'admiration des uns, et, paraît-il, la rage d'un autre. Ce forcené, au sortir de l'église, s'approchant d'une des miraculées, lui dit : « C'est toi qui t'es levée, qui as été guérie? — Oui. — Tiens ! » et il lui donna un coup de poing. Ainsi, les Juifs voulaient faire mourir Lazare ressuscité, pour qu'il ne fût pas un témoin de la puissance de Jésus. Depuis bientôt dix-neuf siècles, les impies n'ont encore rien trouvé de mieux que la violence contre le surnaturel... Ce n'est pas à dire que ce mieux vaille grand'chose. Les journaux de la libre-pensée ont aussi réédité leurs idiotes plaisanteries. Mais qu'est-ce que cela prouve contre les faits? Rien, sinon que les plaisanteries n'ont à faire valoir contre ces faits absolument aucune bonne raison.

P. D'Hauterive.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — 3 vol. in-4 demi-reliure dos veau. 15 fr.

Mémoires et Correspondance du maréchal de Catinat, publiés d'après les manuscrits autographes et inédits. — Paris, 1836. 3 vol in-8. 15 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XVe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, XII, 11-17.)

La pensée de la mort.

L'Evangile de ce jour nous apprend que Jésus-Christ se rendant à la ville de Naïm, rencontra le convoi d'un jeune homme que l'on portait en terre : *Ecce defunctus efferebatur*. Arrêtons-nous, mes frères, à ces premières paroles, et souvenons-nous qu'un jour on remplira aussi envers nous ce devoir suprême. *Ecce defunctus*. Nous mourrons, ou pour parler plus exactement, nous mourons chaque jour. Portant la mort dans notre sein, il semble que nous avons sucé dans les entrailles de nos mères un poison lent, qui nous fait languir ici-bas les uns plus, les autres moins. Mais chaque instant nous avance d'un pas vers le tombeau et bientôt ce sera fini. Car notre corps dépérit, notre sang s'épuise, tout ce qui nous environne nous détruit, les aliments nous corrompent, les remèdes nous affaiblissent... *Ecce defunctus*... Le terme n'est pas éloigné, soyez-en sûrs.

Mais ce n'est point tout de mourir. Après la mort le jugement et après le jugement l'éternité... L'éternité, mes frères, dans la situation que nous aura méritée notre conduite avant la mort. Voilà des réalités terribles... Ai-je besoin d'ajouter qu'il faut en conséquence se préparer à la mort? Hélas! pourquoi faut-il donc être obligé de rappeler sans cesse cette vérité? Pourquoi vais-je venir encore aujourd'hui vous dire, comme le prophète à Ézéchias : Mettez ordre à vos affaires ; car vous allez mourir ?... Pourquoi suis-je obligé de vous crier à tous, comme la sentinelle chargée d'annoncer l'heure : Chrétiens, la mort arrive... Pensez à la mort?... Triste mission, mais mission nécessaire, puisque le premier moyen de s'assurer une bonne mort est d'y penser constamment.

Dissipons d'abord quelques illusions. Des personnes s'imaginent retarder l'heure de la mort en évitant d'y penser... Sottise, mes frères! Que nous pensions à la mort ou que nous n'y pensions pas, la mort avance toujours : chaque effort que vous faites pour en éloigner le souvenir, vous rapproche d'elle; et, à l'heure marquée par la Providence, elle arrivera; ni plus tôt, ni plus tard. L'homme ici-bas est un voyageur qui a pris passage à bord d'un navire; une fois qu'il s'est confié au pilote, il arrivera, qu'il y pense, qu'il n'y pense pas : qu'il travaille ou qu'il dorme, qu'il chante ou qu'il pleure, il arrivera comme tout le monde, il arrivera nécessairement. Oui, mes frères, nous mourrons tous et, comme dit le Prophète, nous nous écoulons vers l'éternité comme l'eau s'écoule vers l'Océan.

Du reste, mes frères, bon gré, malgré nous, le souvenir de la mort nous poursuivra et l'insistance que nous mettrons à l'écarter sera précisément la mesure de l'insistance qu'il mettra à nous assaillir. Car tout nous rappelle la nécessité de mourir : un ami qui s'en va, les infirmités qui s'accumulent, nos cheveux qui blanchissent, les feuilles qui jaunissent et qui tombent, tout, jusqu'au soleil qui, chaque soir, disparaît derrière nos montagnes, tout nous dit que cette vie va finir et que la mort est proche. Eh bien, mes frères, j'en appelle à votre bon sens, n'est-il pas mille fois plus raisonnable de faire volontairement ce qu'il faudra faire par force? Pensez donc à la mort. Pensez qu'il vous reste peu de temps à vivre et vous n'oserez plus vous plaindre des épreuves au milieu desquelles vous gémissez. « Mes frères, » disait l'Apôtre aux premiers fidèles, « le temps est court : le jour approche, le Seigneur est à la porte et il ne tardera pas : Réjouissez-vous donc... Pensez surtout que votre éternité dépend de la manière dont vous aurez employé les quelques heures qu'il vous reste à passer ici-bas. »

Ne vous y trompez pas, chrétiens, il ne sera plus guère temps de penser à la mort quand vous serez entre ses mains. Ah! combien il est à craindre qu'après avoir négligé, durant la santé, de prendre les précautions propres à assurer votre avenir, vous ne mourriez comme vous aurez vécu, c'est-à-dire, sans un retour véritable à votre Dieu! Je ne vous dirai pas, avec saint Ambroise, qu'il y a peu d'apparence qu'on veuille sérieusement ce que l'on diffère toujours... Je ne veux pas ajouter, avec Tertullien, qu'un homme qui compte tant sur l'avenir, en vient d'ordinaire à ne prendre aucune précaution et à rendre, par sa présomption, sa perte inévitable : *Qui præsumit minus veretur, minus præcavet, plus periclitatur*... Mais j'ai l'oracle de la parole divine qui est formelle sur ce sujet; j'ai l'expérience de chaque jour qui m'atteste que la justice de Dieu veille et que la

mort est faite à l'image et à la ressemblance de la vie.

Car, mes frères, il n'est pas si aisé qu'on se l'imagine dans le monde, de mourir de la mort des justes, et une bonne mort n'est pas l'ouvrage de quelques instants. Non, chrétiens, non, ne vous abusez point. Bien mourir! croyez-vous que ce soit rendre l'esprit après une confession quelconque, après avoir reçu les sacrements? Si ce n'était que cela, combien de chrétiens pourraient se flatter de mourir saintement! Mais, hélas! combien de chrétiens brûlent déjà et brûleront éternellement dans les enfers, à qui il n'a rien manqué de tout cela! Qu'est-ce donc que bien mourir? Bien mourir, mes frères, c'est mourir sans péché et sans affection au péché; c'est mourir après avoir effacé par une énergique pénitence toutes les ignorances de sa jeunesse et tous les désordres de sa vie. Bien mourir! c'est mourir dans la disposition de souffrir plutôt mille morts que d'acheter cent ans de vie par un seul péché mortel; c'est mourir plein d'une foi vive, plein d'une espérance ferme et d'une charité parfaite... Eh bien, je vous le demande, tout cela est-il l'affaire de quelques instants soustraits aux tortures de la maladie? Non, mes frères, pour bien mourir, il faut avoir fait comme saint Paul : être mort tous les jours de sa vie, *quotidie morior*. Or, mes frères, mourir tous les jours, c'est penser tous les jours à ses derniers moments, c'est se détacher chaque jour davantage des biens et des plaisirs de ce monde, c'est étouffer sans cesse les soulèvements de la concupiscence, c'est mortifier sa chair, la crucifier avec Jésus-Christ, la réduire en servitude. Et saint Grégoire nous assure que ce travail héroïqne est facile à ceux qui pensent à la mort. *Facile contemnit omnia qui semper se cogitat moriturum.*

Pensons donc à la mort, mes frères; nourrissons notre esprit de cette pensée salutaire, et notre cœur vivra alors dans cette indifférence toute chrétienne que Dieu nous commande et qui, je ne crains pas de le dire, indépendamment des douceurs dont elle est le principe pour nous à notre heure dernière, est aussi le principe du bonheur et de la paix que nous goûtons dans ce monde.

Pensez à la mort; pécheurs, et cette pensée triomphera de vos passions; elle vous apprendra ce que valent la gloire du monde, les richesses de la terre et les plaisirs de cette vie.

Pensez à la mort, justes, et cette pensée adoucira toutes les amertumes, toutes les épreuves qui ne sont pas épargnées à la vie chrétienne. Elle vous apprendra que la souffrance est un avantage et la mort un bonheur...

Riches, pensez à la mort, et vous apprendrez à faire servir les biens de ce monde à l'acquisition des richesses éternelles.

Pauvres, pensez à la mort, et votre pauvreté, avec ses haillons et sa misère, vous semblera un privilége.

O mort! ô mort! que tes enseignements sont justes! *Bonum est judicium tuum!* Qu'il fait bon agir sous tes inspirations! Je veux donc vivre en pensant constamment à toi; je veux prendre ton avis sur toutes mes entreprises; peser toutes mes actions à ta balance, et ne faire désormais que ce que je voudrais avoir fait lorsque tu viendras me dire de me mettre en route pour l'éternité. Ainsi soit-il!

NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS

— RÉFLEXIONS —

Il est ici-bas une puissance sous laquelle tout le monde s'incline. Leur élévation n'en défend pas les grands, l'or des riches ne peut rien contre elle; l'enfant, l'adulte, le vieillard lui sont soumis, tous nous lui payons un large tribut de larmes; les méchants la subissent en blasphémant, les justes l'accueillent comme une amie; mystérieuse aux incrédules, elle n'est comprise que des chrétiens; cette puissance, tous, vous la connaissez trop, pour ne lui pas devinée, elle a nom la douleur.

Dieu, le bon Dieu, ne lui avait point donné cet empire dès les premiers jours de la création; il l'avait enfermée au cœur d'un fruit, que la main de l'homme ne devait pas cueillir. L'attente du Créateur fut trompée. Eve porta les doigts sur l'arbre défendu, elle lui arracha son fruit, l'ouvrit, et, en le mangeant, s'incorpora la douleur à elle et à toute l'humanité. La douleur est donc fille du premier péché. Adam et Eve n'ont pu l'ensevelir avec eux dans la tombe, il leur a fallu la transmettre avec le sang à toute leur descendance. Depuis ce jour maudit, elle, et la mort sa compagne, n'ont cessé de faire gémir les générations. La colère de Dieu a tout livré à leur impétueux courant que ne peut arrêter aucune force autre que la *miséricorde* divine. Pauvre homme, condamné au travail, qui pourra dire tes labeurs? qui pourra compter les gouttes de sueur tombées de ton front? Père sans enfants, mère chargée d'orphelins, qui saurait dire vos angoisses et compter vos pleurs?

Mais pourquoi multiplier les interrogations, puisque ce n'est que multiplier les sanglots? La douleur existe: où est la chair qui ne l'a sentie? l'angoisse surabonde: où est l'esprit qui ne la connut jamais?

Faut-il donc la maudire, ou se faire contre elle un cœur de bronze ? Non ; ni l'un ni l'autre ne serait chrétien. Depuis que la douleur a pesé sur des épaules innocentes, depuis qu'une Vierge et un Dieu l'ont endurée, elle ne peut plus être maudite, elle ne peut plus être indifférente. Notre-Seigneur Jésus Christ l'a laissée *attachée* à sa croix, et sa croix il nous la faut porter si nous voulons le suivre au ciel. Acceptons donc la douleur. Frères coupables, elle vous purifiera. Vous le savez bien, deux voies seules mènent au salut : l'*innocence* conservée et la *pénitence*. Mais où sont les âmes pures de la pureté de leur baptême ? où sont les esprits vierges de toute erreur, les cœurs exempts de toute souillure ? où sont les volontés qui n'ont pas fléchi vers le mal ? La *pénitence*, voilà donc la route ouverte au commun des hommes ; aussi les saints y sont entrés sans hésiter en prenant toujours les côtés les plus pénibles. Mais tous nous n'avons pas le courage des saints. Les jeûnes, les longues prières, les privations nous font peur, nous n'osons pas aller au devant de la souffrance. La *douleur* supplée, ici, à notre lâcheté. Elle vient sans que nous la demandions, entre sans frapper, nous saisit et nous presse sans relâche. Si nous la fuyons, elle nous suit et multiplie ses coups ; à son tourment se mêle le tourment de l'amour-propre impuissant et vaincu ; le cœur saigne, mais le sang qu'il verse ne lui sert à rien, car il le verse avec rage et l'*amour seul rend la douleur méritoire*. Mieux que cela, l'amour adoucit la souffrance ; peut-être même la transforme-t-il chez certaines âmes ! Comment comprendre autrement l'étonnante prière d'une des plus belles créatures du christianisme : « *non mori, red pati* : Mon Dieu, mon Dieu, donnez-moi des jours pour souffrir ? » *Souffrir* c'est la vie de la terre ; *souffrir avec amour* c'est la vie du chrétien. Voilà pourquoi l'Eglise, cette fille de la souffrance, née du sang du Calvaire et grandie par les persécutions, ne nous montre jamais que la croix. Elle la place sur nos chemins, à l'entrée de nos hameaux, au fronton de ses temples, tout le long des murs de ses sanctuaires ; la croix, toujours la croix. Toutes les grandes figures qu'elle fait passer devant nous, portent cet étendard ; presque toutes ses fêtes sont des anniversaires de deuil et de sang ; aujourd'hui c'est la fête de la *douleur* personnifiée qu'elle nous invite à célébrer.

Voyez-vous sur cet autel ce tableau si connu des femmes souffrantes, des mères en deuil ? Il représente une femme au front triste, aux yeux pleins de larmes ; *sept* glaives percent son cœur. Le premier, c'est le vieillard Siméon qui l'enfonça. Et, dans quel moment ! Marie, la jeune vierge mère, encore toute inondée des joies de sa chaste maternité, venait d'apporter triomphante son Jésus au temple de Jérusalem, lorsqu'un homme le lui prit des bras, puis l'élevant, entonna le magnifique cantique des gloires de Jésus. A ces accents, Marie tressaillait, ivre d'espérance et d'amour. Quelle mère n'en eût fait autant ? Mais, tout à coup, le prophète s'arrête, sa voix a changé, du regard et d'un mot il vient bouleverser l'âme de la mère : maintenant elle pleure. Que lui a-t-il dit ? Ne vous réjouissez pas, pauvre femme : « Cet enfant vous sera un glaive de douleur qui percera profondément votre cœur. — *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* » — Marie, la *Mère de douleur*, ne doit pas goûter de joie sans mélange ; dès qu'un breuvage plaît à ses lèvres, la Providence aussitôt y verse du fiel ; les premiers sourires de la vierge-mère s'achèvent dans les larmes.

La blessure ouverte par le vieillard Siméon n'est pas fermée, qu'un nouveau glaive vient en creuser une seconde... Le petit enfant Jésus est encore tout frêle, tout sensible aux inclémences de l'air. Or, voilà qu'au milieu de la nuit une voix se fait entendre et dit à Joseph : « Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, fuyez en Egypte. » Le temps presse, il faut obéir. Marie couvre à la hâte son enfant et part, le cœur serré, l'esprit plein d'angoisses et de sombres prévisions. Ce n'est point une vaine terreur. Des cris et des gémissements éclatent de toutes parts sur la route des exilés, ce sont les mères de Rama, c'est Rachel pleurant ses enfants massacrés dans ses bras par les soldats d'Hérode, mis à la recherche de Jésus fugitif. Marie voit le danger et n'a point d'autre abri que son sein de mère. Elle y presse son enfant avec quel anxieux amour ! Vous seules le savez, ô mères qui avez vu la mort vous disputer vos enfants.

Le troisième glaive pénétra le cœur de Marie le jour où elle perdit Jésus à Jérusalem. Perdre son enfant, et le perdre par négligence, quel affreux coup pour une mère ! qui saura jamais les reproches que s'adressa Marie durant trois longs jours ! Oh ! pourquoi, se disait-elle, pourquoi ai-je perdu de l'œil mon enfant chéri, pourquoi l'ai-je confié un seul instant à d'autres qu'à moi, une mère seule veille bien sur son enfant. Ces pensées la poursuivaient jour et nuit et ne lui permettaient de goûter ni repos ni sommeil. Enfin, elle allait peut-être succomber à sa douleur, lorsque, cherchant toujours, elle passa près du temple ; la foule y était grande et de son sein s'échappaient des exclamations de surprise et d'enthousiasme. « Qui est cet enfant, disait-on, qui, depuis trois jours, discute contre nos docteurs, les confond et les rend muets ? » Marie a entendu. Pour elle, plus de doutes : celui-là est son fils bien-aimé. Elle s'élance, fend la foule, arrive, reconnaît son Jésus, se

précipite sur lui et l'étreint comme étreignent les mères. Et l'embrassant. Mon fils, lui dit-elle, pourquoi en avoir agi de la sorte avec nous? Votre père et moi, nous vous cherchions, tout affligés. » Sans doute, elle s'attendait à une douce parole, à une larme, à un regret de son enfant. Sa joie eût été trop grande! Jésus lui répondit en rappelant la triste prédication du vieillard Siméon. « Pourquoi me cherchiez-vous? Ne savez-vous donc pas que je me dois aux ordres de mon père? » Marie reçut au cœur cette nouvelle blessure et la conserva toujours.

La Passion ouvrit les quatre autres : La première, ce fut sur la route du Calvaire, lorsque cette pauvre mère, qui, depuis le prétoire, suivait en vain son fils, put, dans un mouvement de la foule l'apercevoir, des épines enfoncées au front, le visage plein de sang, les épaules meurtries d'une lourde croix, honni, bousculé, couvert d'insultes et de crachats par une plèbe en fureur. Jésus, dit la tradition, la vit aussi à travers son sang et la salua du nom de mère. « Ave, mater. » Marie ne peut se contenir à ce salut: elle s'élance vers son Jésus, mais le bras d'un tigre à face humaine la repousse, et elle tombe succombant à sa douleur.

Bientôt, par le soin des saintes femmes, elle se ranime pour souffrir encore et assiste à la mise en croix au sommet du Calvaire. Elle est là, lorsque l'on arrache la tunique dont elle avait revêtu son enfant, elle est là lorsqu'on étend ce cher fils sur la croix; elle est là, lorsqu'on plante les clous dans sa chair à coups de marteau, elle voit dresser la croix et l'homme qui y est suspendu, elle en entend tomber lourdement le pied au fond du trou qui doit le recevoir. A ce contre-coup, son cœur se déchire, en même temps que les pieds et les mains de son enfant.

Cependant le calice d'amertume n'est pas épuisé; il faut que la Mère assiste jusqu'au bout à l'agonie de son Fils. Elle le voit abreuver de fiel, percer d'une lance, descendre de la croix. C'est elle qui reçoit et baise la *première* cette tête autrefois si belle et maintenant pâle, souillée, meurtrie, elle ne la peut assez toucher, presser sur son sein, couvrir de ses baisers, laver de ses larmes. En vain, Joseph d'Arimathie, la réclame pour la couvrir du suaire. Elle ne la veut pas abandonner. Saint Jean doit presque lui faire violence. Elle cède alors, détache son voile, mais fait elle-même la toilette funèbre de la tête de son Jésus, puis l'embrasse, l'embrasse encore jusqu'à ce qu'il soit au fond du sépulcre. Là, ses larmes recommencent à couler sur la pierre d'où il faut l'enlever mourante.

Elle part enfin, emportant au cœur les sept glaives qui en ont fait *Notre-Dame des Sept Douleurs*

Après un spectacle aussi navrant, qui oserait encore se plaindre d'avoir pleuré? Marie la pure, l'innocente Marie a souffert d'indicibles douleurs; c'est par les larmes qu'elle est allée au Ciel. Il n'y a point d'autre chemin. Heureux, heureux donc ceux qui souffrent beaucoup ici-bas. Là-haut ils se réjouiront. Ainsi soit-il.

L'abbé H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

DIX-HUITIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

CINQUIÈME INSTRUCTION.

Exorde. — Mes frères, en parlant de la matière des sacrements, des éléments qui les constituent, saint Thomas fait, à ce sujet, une réflexion très-juste. — Dieu, dit-il, l'auteur de la nature humaine, savait que l'homme est composé d'un corps et d'une âme; en établissant les sacrements, il a voulu que les effets spirituels de chacun d'eux fussent signifiés et représentés par les effets naturels de l'élément qu'il choisissait..... Expliquons encore plus clairement cette pensée..... L'eau naturelle efface les taches; sous la forme de pluie, elle féconde nos sillons; elle entre même jusque à un certain point dans notre nourriture, puisque c'est avec elle que la farine de froment est pétrie. Du reste, tous vous savez que la disette d'eau est une des plus terribles privations qu'un village ou qu'une ville puissent subir.

Dites-moi, chrétiens, ces effets ne sont-ils pas une image — et encore une image affaiblie — des effets spirituels que l'eau du baptême produit sur nos âmes?... L'âme d'un païen, l'âme de celui qui n'est pas baptisé...; mais c'est un désert avide...; nulle fleur de vertu surnaturelle ne s'y épanouit, elle ne saurait produire aucun acte méritoire, aucun fruit qui ait une saveur pour le ciel. L'eau du baptême seule développe la vie et la fécondité... Vous savez aussi de quelle tache naïve et profonde cette âme est souillée... Eh bien, l'eau du baptême la purifié, comme l'eau naturelle nettoye votre linge, vos vêtements souillés par la sueur ou par quelque autre accident... Donc, conclut saint Thomas, l'eau était la matière convenable du baptême (1). Puis, plus loin, parlant de l'Eucharistie, il montre avec la même évidence que c'est par une attention délicate et avec la plus haute convenance que Jésus-Christ a choisi

1. Somme Théolog. troisième partie. Quest. LXVII, art. 3.

le pain et le vin pour matière de cet adorable sacrement qui devait être, ainsi que nous le disions dimanche dernier, l'aliment de nos âmes comme le pain et le vin sont la nourriture nos corps.

Proposition. — Nous allons aujourd'hui parler de la forme de la sainte Eucharistie. Vous n'avez pas oublié qu'on appelle *forme* d'un sacrement soit les paroles, soit le signe extérieur qui, unis à la matière, constituent l'essence de ce sacrement et lui donne sa force et son efficacité. Ces paroles, pour le baptême, sont cette formule que vous connaissez tous : *Je te baptise*, etc. Pour la sainte Eucharistie, ce sont les mots que Jésus-Christ prononça lui-même sur le pain et le vin quand il dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang...*

Division. — Frères bien-aimés, dans cette instruction nouvelle, *premièrement*, montrez la force et l'efficacité de ces paroles du Sauveur; *en second lieu*, pour encourager et fortifier votre foi, je vous raconterai quelques faits miraculeux par lesquels Notre-Seigneur a manifesté d'une manière éclatante sa présence dans cet auguste mystère.

Première partie. — Frères bien-aimés, je ne vous redirai pas que c'est, il y a un peu plus de trois cents ans, en 1532, que les protestants s'avisèrent de nier la présence de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie. A ce sujet-même, l'histoire raconte une scène assez curieuse, j'ose à peine vous la redire, cependant, il est bon que vous connaissiez ce qu'étaient les premiers apôtres du protestantisme... C'était dans la ville d'Iéna. Luther, après avoir prêché, buvait de la bière et ripaillait, selon ses habitudes, à l'auberge de l'Ours noir. Un homme déjà sur l'âge demande à lui parler : c'était Carlostad, son ancien professeur, qui venait disputer avec lui. — Maître, dit-il à Luther, votre doctrine sur l'Eucharistie ne me plaît pas: vous croyez à la présence réelle. — Ignorant, répondit le docteur, je voudrais bien aussi n'y pas croire pour contrarier le pape; mais ces paroles : ceci est mon corps, ceci est mon sang, sont tellement formelles que le diable lui-même ne pourrait me faire croire le contraire. — Docteur, continua Carlostad, vous n'y entendez rien, en parlant à ses apôtres, Jésus-Christ mettait sa main sur sa poitrine, et, parlait de son propre corps ; voilà comment il faut interpréter ces paroles. — Insensé et ignorant, poursuivit Luther en ricanant... Et Carlostad contrarié, ajoutait : — J'écrirai contre votre opinion. — Fais-le, disait Luther, et je te donne une pièce d'or... Et les deux hérétiques se quittaient en se faisant ces touchants adieux : Puisses-je te voir bientôt sur la roue, disait Carlostad à Luther. — Et ce dernier répondait : Puisse-tu te rompre le cou avant d'avoir quitté cette ville (1). Voilà, frères bien-aimés, deux saints du protestantisme; et un exemple de leurs entretiens fraternels. Et vous voyez dans le vieux Carlostad le premier qui, parmi eux, se soit élevé contre la présence de notre divin sauveur, dans l'Eucharistie... Plustard tous les protestants à peu près ont nié ou dénaturé ce dogme de notre foi. Et la cène qu'ils prétendent encore parfois célébrer dans leurs temples n'est qu'une vaine et inutile grimace...

Mais, voyons la force et l'efficacité des paroles, du Sauveur... Vous avouerez tout d'abord, mes frères, que ces paroles, quoiqu'étant très-courtes, sont singulièrement claires et énergiques... Jésus prend du pain, il le consacre, il le distribue à ses apôtres en disant : *Ceci est mon corps ;* de même, en leur présentant le calice consacré, il dit : *Ceci est mon sang...* Quoi de plus énergique! quoi de plus clair! Maintenant, frères bien-aimés, quel était celui qui prononçait ces paroles, je vous le demande?... Avait-il la puissance de lui donner l'énergie et l'efficacité?...

Celui qui prononçait ces paroles, mais c'était le Fils de Dieu, la seconde personne de l'adorable Trinité, celui par qui tout a été créé !... A l'origine des choses, il a dit l'une de ses puissantes paroles, et la terre s'est séparée des eaux; des plantes et des animaux de mille sortes ont peuplé sa surface (2). il a dit une parole, et ces milliers d'astres qui peuplent le firmament ont bondi joyeux à travers l'espace immense... Ce fut sur un son de cette voix toute-puissante, brillant soleil, que, quittant le néant, comme un époux quitterait sa couche nuptiale, tu vins radieux éclairer cet univers... Ah! vous comprenez que sa parole est puissante!...

Voyez-le donc même dans le cours de sa vie mortelle, même alors que, anéanti pour nous, il vivait en quelque sorte cette vie que nous vivons sur la terre... Adorable Jésus, je laisse de côté la pauvreté de la crèche, l'obscurité de Nazareth et ces humiliations plus grandes encore que vous allez bientôt subir sur le Calvaire... Je parle de votre puissance, et je dis que même, lorsque vous étiez revêtu des faiblesses de notre nature, dans plus d'une circonstance elle apparut merveilleuse et incontestable... Epoux de Cana, il a changé en vin l'eau dont vous aviez rempli des urnes... Dites-moi donc, ô saints apôtres, n'est-il pas aussi puissant pour changer en son corps et en son sang le pain et le vin que vous avez préparés? Un jour, on lui présente, dit l'Evangile, un paralytique malade depuis longtemps. Souriant avec

1. Bossuet. *Histoire des variations*. Livre II et Au lin *Histoire de Luther*. — 2. *Psaume* XXXII, *vers*. 9.

douceur à ce pauvre infirme, il lui disait : « Mon ami, ayez confiance, vos péchés vous sont pardonnés. » Or, des Pharisiens, des Juifs jaloux, murmuraient en eux-mêmes contre cette parole qui révélait sa miséricorde... Se tournant vers eux avec un geste de majesté, Jésus leur dit : « Vous paraissez douter de ma puissance; est-il donc plus difficile de dire à cet homme : Vos péchés vous sont pardonnés, que de lui dire : Levez-vous, prenez votre lit, et marchez (1)?... » Et, vous le savez, le pauvre paralytique se levait guéri...

Impies, incrédules, hérétiques de toute sorte, dites-moi donc, s'il est plus difficile à ce Dieu tout-puissant de dire : *Ceci est mon corps,* ou de dire Lazare, mort depuis trois jours : *Quitte ton sépulcre*?... Frères bien-aimés, dans l'un et l'autre cas, la parole de notre divin Sauveur produisait son effet quand il disait à Lazare : *Ressuscite,* Lazare ressuscitait (2)... Et quand, montrant le pain et le calice, il disait : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le pain et le vin, changeant de substance, tout en conservant leurs accidents extérieurs, devenaient réellement et véritablement son corps et son sang. Arrière donc les hérétiques et les impies; nous qui sommes chrétiens, nous qui savons que Jésus-Christ, notre sauveur, est véritablement le Fils de Dieu, nous savons bien que sa parole est puissante et efficace et que le pain et le vin, dans la Sainte Eucharistie, sont réellement changés en son corps et en son sang.

Seconde partie. — Frères bien-aimés, pour nous qui avons la foi, nous qui croyons à l'efficacité toute-puissante des paroles de notre divin Sauveur répétées par le prêtre au saint sacrifice de l'autel, est-il nécessaire de citer quelques-uns des nombreux miracles qu'affirment la présence réelle du corps et du sang de cet adorable Sauveur sous les espèces consacrées du pain et du vin?... Nous lisons dans la vie de saint Antoine de Padoue que, pendant qu'il prêchait, une mission dans la ville de Rimini, un hérétique osa le provoquer. — Le saint, parlant de la divine Eucharistie, avait sans doute cité quelques traits assez fréquents dans l'histoire de l'Eglise, et qui montrent que les animaux eux-mêmes ont parfois donné des marques de respect à cet auguste mystère... Hélas! un mot prononcé par Job et toujours vrai de nos jours. « Interrogez vos animaux, disait ce saint homme, et ils pourront vous instruire (Job. chap. XII, vers. 17)... » Et de fait, comme le disait un pieux chrétien, « quand, chaque dimanche matin, je donne la nourriture à ces pauvres animaux, il me semble les voir me regarder d'un œil suppliant; je crois les entendre me dire : nous avons travaillé six jours, souffre que nous nous reposions le septième (Mémoires sur le Décadi)... » Or dites-moi, combien parmi nos cultivateurs auraient besoin de comprendre ce muet langage. Mais revenons à notre histoire. L'hérétique dont je vous parlais va trouver saint Antoine. — Demain, lui dit-il, j'amènerai mon cheval sur la place publique au moment où vous donnerez la bénédiction de votre sacrement. J'aurai un sac d'avoine à lui présenter; et si, laissant de côté sa pâture, il se tourne vers ce que vous appelez la sainte Eucharistie, je m'avoue vaincu et je me fais catholique, moi et les miens... Comme il s'agissait du chef des hérétiques dont la conversion pouvait amener celle de plusieurs, le saint accepta ce défi. Il passa la nuit en prières, suppliant le Seigneur d'avoir pitié de ces endurcis. Et le lendemain, au milieu d'une foule immense, vous eussiez vu l'animal, dédaignant le grain qu'on lui présentait, s'avancer humblement et fléchir les genoux devant l'adorable sacrement... Benifligio (c'est le nom de l'hérétique en question), se convertit et devint l'un des plus fervents disciples du saint missionnaire.

Mais un prodige plus célèbre encore, c'est celui qui eut lieu à Paris, l'an 1250. Peut-être vous en ai-je déjà parlé, mais voici l'occasion de vous le raconter plus longuement... Une pauvre femme qui avait besoin d'argent, avait emprunté d'un juif usurier une somme modique et lui avait donné pour gage tout ce qu'elle avait de meilleur en vêtement et en linge... A l'approche de la fête de Pâques, elle supplie cet homme de lui remettre au moins une robe dont elle avait besoin. « Je vous remettrai non-seulement cette robe, mais encore la somme que je vous ai prêtée, répondit ce descendant de Caïphe, si vous voulez me rapporter l'hostie que vous recevrez demain... » Était-ce ignorance, était-ce avarice, cette malheureuse consentit à l'infâme marché. Et le lendemain, au lieu d'avaler la sainte hostie, elle se hâta de la tirer de sa bouche, de la déposer dans un mouchoir et de la remettre à ce juif infâme... Ce dernier s'en empara avec une sorte de rage; il étend le pain sacré sur une table, le frappe à coups de canif... O prodige!... Un sang vermeil jaillit à chaque blessure; la femme et les enfants de ce misérable, témoins de ce prodige, s'enfuient épouvantés... Lui, au contraire, s'endurcissant davantage, cloue la sainte hostie à un mur, la frappe avec frénésie et la perce d'une lance... De nouveau s'écoule un sang abondant et miraculeux, comme pour montrer à ce misérable la vérité de la présence réelle.

Mais, comme l'Evangile nous l'apprend, les plus grands miracles eux-mêmes ne sauraient avertir des impies. Fou de colère, il essaye de

1. St-Jean, *chap.* II, *vers.* 7.— 2. St-Marc, *chap.* II, *vers.* 9.

brûler l'hostie sainte ; impossible!... Il la plonge dans un chaudière d'eau bouillante; cette eau se teint de sang, et Jésus-Christ apparait comme cloué sur la croix. Cette vue remplit tellement d'épouvante ce juif décide qu'il va se cacher dans le réduit le plus obscur de sa maison. Mais son crime ne tarda pas à être dévoilé... L'un de ses petits-enfants, voyant les fidèles se rendre à l'église, leur disait: « N'allez plus y chercher votre Dieu, car mon père vient de le faire mourir... » On voulut savoir ce que signifiaient ces paroles. En pénétrant dans la maison, on trouva la sainte hostie encore rouge de sang; elle fut recueillie et portée avec respect dans l'église de Saint-Jean en Grèce... La femme et les enfants de ce malheureux se convertirent ; quant à lui, malgré le miracle dont il avait été témoin, il mourut dans l'impénitence. Sa maison fut rasée ; on y construit une église où, jusque en 1790, la sainte Eucharistie était adorée et le jour et la nuit...

C'était à l'occasion d'un miracle presque semblable qui eut lieu sous son règne, que saint Louis, roi de France, prononça une parole qui témoignait de sa foi vive pour le mystère de nos autels. — Venez voir, lui disait-on, une hostie sanglante et miraculeuse. — Et le pieux roi répondit : « Qu'ils y aillent ceux qui doutent de la vérité de ce mystère, pour moi je n'ai pas besoin de ce témoignage pour y croire. »

Péroraison, — Frères bien-aimés, ce saint roi avait raison. Si nous sommes des chrétiens sérieux et éclairés, nous devons croire aussi fermement à la présence de Jésus sous les voiles de la sainte hostie que nous croyons à notre propre existence. Non, les paroles de notre adorable Sauveur, prononcées par le prêtre à l'autel, ne sont point des paroles stériles et sans vertu... Et tout ici, frères bien-aimés ; tout, dans notre sainte religion, roule sur ce mystère sacré ; tout, surtout dans cette enceinte, nous rappelle cette auguste vérité... Pourquoi nos pères ont-ils élevé, et ces cathédrales qui ornent nos villes, et ces églises plus humble et plus modestes sans lesquelles nos pauvres villages sembleraient tristes et dépeuplés... L'église, mais elle est construite pour abriter cet autel devant lequel brille, et le jour et la nuit, cette lampe solitaire... Et pourquoi cet autel? Pour que chaque jour on puisse y offrir le sacrifice eucharistique, y répéter sur le pain et le vin ces paroles toujours efficaces : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang...* Pourquoi encore? Afin de conserver au milieu de ce tabernacle, là, dans une coupe précieuse, Jésus-Christ toujours vivant parmi nous... Etes-vous jamais entrés dans un temple protestant?... Oh! comme le froid vous saisit!... Point d'eau bénite, point d'autel, point de lampe, point de tabernacle, point de Jésus dans l'Eucharistie!... Qu'ils sont à plaindre!... Pour nous, mes frères, qui avons le bonheur d'être catholiques, je le disais, tout ici nous rappelle son auguste présence, adorons-le donc avec respect et que par nous il soit véritablement lavé et béni dans l'auguste sacrement de nos autels. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES

DU P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXIVe CONFÉRENCE

L'Action de la grâce.

(*Suite*).

II. — Nous venons de voir qu'il y a, dans la préparation de l'homme à la justification, plusieurs opérations de la grâce. Mais, après cette préparation par degrés d'un seul acte, Dieu consomme l'œuvre de notre justification.

Dans cette pentecôte intime, l'Esprit-Saint, survenant en nous d'une manière invisible, répand la vie divine dans nos âmes, qui du même coup s'arrachent au péché et se tournent vers Dieu. Ce n'est pas un miracle qui s'opère, puisque notre âme appète naturellement la communication de la vie divine. Cependant c'est une chose qui, au jugement de saint Augustin, l'emporte sur la création du ciel et de la terre : *Majus opus est ut ex impio justus fiat ; quam creare cœlum et terram.*

L'œuvre est accomplie, la nature est sanctifiée par la grâce. Rappelez-vous ce que nous avons dit, l'an dernier, de ce mystère et de ses sublimes conséquences. Enrichie de la vie de Dieu, la nature a droit à l'éternelle vision et possession de l'essence divine. Mais en attendant qu'elle arrive à ce terme, elle peut mériter divinement par chacune de ses œuvres, et, au moyen de grâces transitoires, qui ne sont pas exclues, bien loin de là, par la grâce permanente, croître sans cesse en vie et en amour. Quand Dieu fit éclore les germes des espèces qui peuplent maintenant l'univers, tout n'était pas fini; ils devaient obéir à ce commandement : Croissez et multipliez, en prêtant à l'action constante de la Providence, le concours de leur propre énergie. De même tout n'est pas fini dans l'âme du juste, quand les ombres qui

la couvraient naguère se dissipent au souffle de la grâce, et quand les germes de la vertu s'implantent dans la nature apaisée. Après le *fiat* qui a créé ce nouveau monde, Dieu redit son commandement : *Crescite et multiplicamini.* Et, parce que nous ne pouvons l'accomplir sans son aide, il fait jaillir du foyer où il a concentré sa propre vie des effluves fécondes, dont la force s'accroît à mesure qu'elles se répètent. La grâce engendre la grâce comme la vitesse engendre la vitesse, comme la semence engendre des moissons de moissons.

La seule vue de la vie du juste suffit pour rendre manifeste à nos yeux la fécondité de la grâce. L'Ecriture nous le montre en effet fleurissant comme le palmier, croissant comme le cèdre du Liban, brillant de plus en plus comme un astre jusqu'au jour parfait, s'avançant enfin, de clarté en clarté, vers Dieu qui l'attend, et qui lui a donné pour loi d'être parfait comme il est parfait lui-même, de se justifier et de se sanctifier toujours davantage : *Qui justus est justificetur adhuc, qui sanctus est sanctificetur adhuc* (1).

Du commencement à la consommation de sa justification, le juste parcourt trois phases.

Dans la première, il se purifie. Quoique vainqueur du péché par sa volonté, aidée de la grâce, il en subit encore dans sa chair les pernicieuses influences. Cependant, excité et dirigé par la grâce, il veille et travaille à détruire en lui les restes du péché. Il s'humilie, parce qu'il sait que Dieu s'abaisse volontiers vers les humbles ; il s'humilie, pour éviter de tomber dans les pièges que prépare l'orgueil, et pour se disposer aux victoires qu'on remporte par l'obéissance. Il efface de sa mémoire les souvenirs capables d'entraîner son cœur au mal. Il s'applique à discipliner sa langue, à fuir le monde, à mépriser les biens d'ici-bas, à museler toutes ses convoitises. Et après avoir triomphé dans ce combat, il passe de la phase de purification à la phase d'illumination.

Alors la grâce toujours croissante dissipe les dernières ombres du péché dans l'âme du juste. Il croit ; non plus d'une foi timide et hésitante, qui redoute les mystères, mais d'une foi fortement appuyée sur la parole de Dieu. Eclairé par l'Esprit-Saint, il voit qu'aucune vérité de la nature ne peut contredire aux dogmes sacrés qu'il adore. Il fait de sa foi la règle de toute connaissance et de toute science, ainsi que la loi de sa vie.

Alors le juste espère, mais moins la félicit égoïste que procure la possession du bien, que le bien pour lui-même. D'où il suit qu'il a moins peur de perdre son propre bonheur, que d'offenser celui qui doit le lui procurer.

(1) Apoc., XXII, 11.

Alors le juste aime, mais non plus de cet amour initial dont l'acte principal consiste à éviter le mal ; il aime désormais de cet amour qui croît en s'appliquant à son éternel et parfait objet, amour sublime, qui goûte les choses divines et s'écrie avec enthousiasme : *Qui me séparera de celui que j'aime? La tribulation? l'angoisse? la faim? la nudité? le péril? la persécution? le glaive? Non, non, j'en suis certain, ni la crainte de la mort, ni l'amour de la vie, ni anges, ns principautés, ni vertus, ni choses présentes, ni choses futures, ni force, ni hauteurs, ni profondeurs, ni quelque créature que ce soit ne pourront me séparer de l'amour de mon Dieu* (1).

Aimé par-dessus toutes choses, Dieu communique au juste tout ce qu'une créature peut recevoir de bonté, et le juste répand à son tour ce qu'il a reçu d'en haut sur ceux qui l'entourent, principalement sur les malheureux, dont la vue émeut spécialement son cœur.

Non content d'accomplir toute justice et de servir les causes privées et publiques selon la stricte rigueur du devoir, le juste se dévoue jusqu'à l'immolation. Dieu lui parle ; c'est trop peu pour lui d'obéir à ses commandements, il embrasse la voie parfaite des conssils, et suit comme autant d'ordres les secrètes inspirations de la grâce.

S'il se présente quelque entreprise ardue à accomplir pour la gloire de Dieu, et qui fasse trembler tous les courages, le juste s'y dévoue simplement, se confiant dans le bras du Tout-Puissant. Et quand surviennent les contradictions, les calomnies, la prison, les supplices, la mort, il supporte tout avec héroïsme, baise avec amour la main qui le frappe, et ne veut d'autre consolation que celle qui vient du ciel.

Quel progrès! messieurs. Ainsi jamais le juste ne s'arrête, mais toujours il marche en avant, jusqu'à ce qu'ayant tout à fait soumis en lui la nature, il sent s'échapper de son cœur ce cri : *Mihi adhærere Deo bonum est.* A ce moment, il entre dans la phase d'union, il est tout à Dieu, il pense en Dieu, il aime en Dieu, il vit en Dieu, il est tout pénétré de Dieu. Sa charité parfaite sanctifie ses moindres actions, jusqu'aux soupirs de sa poitrine, et il n'a plus qu'un désir, voir se dissoudre l'enveloppe mortelle qui l'empêche de se fondre en son unique bien : *Cupio dissolvi et esse cum Christo* (2).

Ne me reprochez pas, messieurs, de vous conduire en pleine mystique. Pouvais-je, en vous parlant de l'action de la grâce, taire ses plus merveilleux effets? Le saint est l'œuvre de la grâce. Ce héros de toutes les vertus n'est pas un être imaginaire, les siècles chrétiens l'ont vu apparaître maintes fois. Et en formant les saints, la grâce n'a pas seulement travaillé à

(1) Rom., VIII, 35, 38, 39. — (2) Philip., I, 2, 3.

leur gloire, elle a travaillé aussi au bien de l'humanité. Comptez, si vous le pouvez, les œuvres de bienfaisance et de miséricorde que nous devons à l'active charité des saints! Mais le plus grand bienfait des saints, c'est leur vie même, vie typique qui exerce sur la nature une sublime attraction, et entretient dans l'humanité la glorieuse émulation des vertus.

Les saints opèrent, dans les sociétés, par rapport aux âmes, ce que les artistes opèrent par rapport à toutes les professions : ils les élèvent vers leur perfection. Le saint est l'honnête homme par excellence, et même le seul vrai honnête homme. Ce qui fait que certains hommes s'acharnent à dénigrer les saints, c'est parce qu'ils tiennent trop haut le niveau de l'honnêteté, et qu'eux voudraient l'abaisser pour le mettre à leur portée.

Il y a d'autres hommes, plus justes, qui rendent hommage aux saints, mais qui se découragent précisément à cause de la hauteur où les saints se sont élevés et où ils n'espèrent pas pouvoir atteindre. En conséquence, au lieu de combattre toute leur vie pour approcher de ces modèles, ils bornent leur ambition à l'espérance de se convertir à la mort. Imprudence suprême! Ne savent-ils pas qu'il leur faudra alors la grâce de la persévérance finale, la plus gratuite de toutes? Même par toutes leurs bonnes œuvres, les saints ne peuvent mériter cette grâce; au moins font-ils tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas l'éloigner. Et vous ne craignez pas qu'elle vous soit refusée, à vous, après une vie d'indifférence coupable et de lâchetés! Ah! non, n'attendez pas, mais de suite ouvrez à la grâce, qui maintenant est à vos portes.

O Dieu très-puissant et très-miséricordieux, ouvrez vous-même ces portes, si elles résistent encore. Convertissez tous les pécheurs qui m'entendent, et qu'en venant bientôt me demander le pain de vie, je puisse contempler, sur leurs visages transfigurés par la grâce, les signes de la prédestination.

P. D'HAUTERIVE.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

—

CONGRÉGATIONS ET ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — RÉTROCESSIONS. — ACTES DÉCLARATIFS DE PROPRIÉTÉ. — EFFET A PARTIR DE LA SIGNATURE DES ACTES.

—

Si les donations entre-vifs, consenties en faveur d'établissements ecclésiastiques ou religieux ne lient leurs auteurs que du moment où elles ont été acceptées par acte authentique en vertu d'une autorisation régulière, il n'en est pas de même des rétrocessions qui engagent ceux de qui elles émanent à partir du moment où elles ont été constatées.

Les établissements religieux ne peuvent, il est vrai, revendiquer le bénéfice de ces rétrocessions qu'après avoir été autorisés par le gouvernement; mais cette autorisation peut intervenir utilement après le décès comme du vivant des rétrocédants.

En conséquence, les déclarations contenues dans un acte de rétrocession sont acquises, à partir de la date de cet acte, à l'établissement appelé à en profiter, et, dès ce jour, si le rétrocédant venait à décéder, les biens auxquels elle s'applique ne font plus partie de son héritage.

Les actes de rétrocessions peuvent être dressés indistinctement devant notaires ou seulement sous signatures privées.

Ces importantes solutions résultent de la lettre adressée à Mgr l'Archevêque de Paris, le 29 septembre 1877, par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Tout commentaire nous paraît inutile.

« Paris, le 29 septembre 1877.

« Monseigneur,

« D'après une note que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, le 12 septembre courant, il arrive souvent que les congrégations et communautés religieuses, et même les autres établissements ecclésiastiques ou religieux, se voient obligés de recourir à des personnes interposées pour réaliser, sans délai, les acquisitions d'immeubles dont ils ont besoin. Il est ensuite procédé à la régularisation de ces biens par voie de rétrocessions, au moyen d'actes dans lesquels les propriétaires apparents déclarent avoir acquis ces immeubles pour le compte et avec les deniers de l'établissement intéressé; des décrets autorisent le représentant de l'établissement à accepter le bénéfice de cette déclaration;

« Mais il arrive quelquefois que les rétrocédants décèdent pendant l'instruction qui doit précéder cette autorisation, et que les décrets ainsi que l'acceptation n'interviennent qu'après ce décès. Votre Eminence exprime le désir de savoir si cette circonstance est de nature à porter atteinte à la validité de la rétrocession et doit la faire considérer comme nulle et non avenue, ainsi qu'il arriverait s'il s'agissait d'une donation.

« Je n'hésite pas, Monseigneur, à répondre négativement.

« Il existe, en fait et en droit, des différences profondes entre les *donations* et les *rétrocessions*.

« Les premières sont soumises à un régime

spécial et à des conditions que le législateur n'a pas prescrits pour les autres contrats.

« Les articles 931 et 932 du Code civil ont déterminé, d'une manière expresse et sous peine de nullité, la forme des donations et ont disposé qu'elles n'engageront les donateurs et ne produiront aucun effet que du jour qu'elles auront été acceptées en termes exprès. Les établissements publics ne peuvent, en exécution de l'art. 937 du même Code, procéder à cette acceptation *qu'après y avoir été dûment autorisés.* Le bénéfice de l'acceptation provisoire, accordé aux établissements communaux, hospitaliers ou charitables, ne saurait être invoqué utilement par les établissements ecclésiastiques ou religieux. Il en résulte que les donations faites à ces derniers établissements deviennent caduques si elles n'ont pas été *autorisées et acceptées* du vivant de leurs auteurs.

« Il en est autrement à l'égard des rétrocessions. A titre de simples actes *déclaratifs* de propriété, elles peuvent indistinctement être dressées devant notaires ou seulement sous signatures privées, et engagent ceux de qui elles émanent à partir du moment où elles ont été régulièrement constatées. Les congrégations, communautés ou autres établissements religieux qu'elles concernent, ne peuvent, il est vrai, en revendiquer le bénéfice qu'après avoir été habilités à cet effet par une autorisation du gouvernement. Mais cette autorisation est susceptible d'intervenir utilement après le décès comme du vivant des rétrocédants.

« Aussi le Conseil d'Etat et l'administration qui, non-seulement refuseraient de sanctionner une donation dont l'auteur serait décédé, mais encore ne statuent sur son approbation que sur le vu du certificat de vie du donateur, ne se préoccupent nullement du point de savoir si les rétrocédants sont encore vivants lorsqu'il s'agit d'autoriser l'acceptation du bénéfice de leurs déclarations.

« Il résulte de ces principes, basés sur la législation et la jurisprudence, et dont l'application constante n'a soulevé jusqu'à ce jour aucune réclamation, que les déclarations consignées dans les actes de rétrocessions sont acquises, à partir de la date de ces actes, aux établissements appelés à en profiter, et que, dès ce jour, si le rétrocédant venait à décéder, les biens qu'elles ont pour objet ne font plus partie de son héritage. »

—

DONS ET LEGS. — AUTORISATION. — COMPÉTENCE.

—

Quelles sont les autorités compétentes pour autoriser les dons et legs en faveur des personnes morales ?

Nous trouvons la réponse à cette question dans un excellent article publié, il y a quelques mois à peine, par le *Journal de droit administratif* (1878, p. 158). Les renseignements qu'il contient étant de nature à intéresser nos lecteurs, nous les reproduisons intégralement :

« En général, est-il dit, les autorisations émanent des préfets ou du Chef de l'Etat. Les projets de décrets sont soumis à l'assemblée générale du Conseil d'Etat quand il s'agit de dons et legs dont la valeur excède 50,000 fr. faits au profit des départements, des communes, des congrégations religieuses, d'établissements d'utilité publique (Décret du 21 août 1872 portant règlement intérieur du Conseil d'Etat, art. 5, n° 5). — Les autres décrets sont rendus sur l'avis de la section de l'intérieur, de la justice, de l'instructiion publique, des cultes et des beaux-arts, ou bien de la section appelée à connaître des affaires du ministère, dans les attributions duquel rentre l'instruction du don ou du legs.

» Cela posé, voici la nomenclature des compétences :

» 1° *Etat.* — Décret du président de la République sur la proposition du ministère des finances.

» 2° *Départements.* — Le Conseil général, quand les dons et legs ne donnent pas lieu à réclamation (Loi du 10 août 1871, art. 46, n° 5).

» Un décret, s'il y a réclamation.

» En vertu de la décision du Conseil général ou du Gouvernement, suivant la distinction qui précède, le préfet accepte ou refuse les libéralités faites au département (Loi de 1871, art. 53).

» Mêmes compétences pour les dons et legs faits au profit des tribunaux ou des Cours d'assises (*Décision Min. int.* 10 avril 1874. — *Bull. int.* 1874, p. 158).

» 3° *Communes et Sections de communes.* — Le Conseil municipal, lorsque les dons et legs sont faits sans charges, conditions ni affectation immobilière et qu'ils ne donnent pas lieu à réclamation (Loi du 24 juillet 1867, art. 1er, n° 9).

» Si, en pareil cas, il y a dissentiment entre le maire et le Conseil municipal, c'est le préfet qui statue. (*Ibid*).

» Le préfet, pour toute sorte de biens, lorsqu'il n'y a pas réclamation des familles (Décret du 25 mars 1852, tableau A, n° 42).

» Un décret, s'il y a réclamation.

» 4° *Hospices.* — Le préfet ou un décret, suivant la distinction concernant les communes (Décret du 25 mars 1852, *ibid*)

» 5° *Bureaux de bienfaisance.* — Le sous-préfet, quand il s'agit de l'acceptation d'objets mobiliers ou de sommes d'argent, lorsque leur valeur n'excède pas 3,000 fr. et qu'il n'y a pas réclamation des héritiers (Décret du 13 avril 1861, art. 6, n° 19).

» Les refus d'acceptation restent dans la compétence préfectorale (Circulaire int. 18 mai 1861. — *Bull. int.* 1861, p. 180).

» Dans tous les autres cas, c'est le préfet ou un décret qui statue suivant la distinction applicable aux communes et aux hospices.

» 6° *Diocèses.*— Le préfet ou un décret d'après la distinction établie par l'art. 1er de l'ordonnance du 2 avril 1817, dont les dispositions restées en vigueur sont ainsi conçues :

« Conformément à l'art. 910 du Code civil et « à la loi du 2 janvier 1817, les dispositions « entre vifs ou par testament de biens meubles « et immeubles au profit des.... archevêchés et « évêchés, des chapitres, des grands et petits « séminaires, des cures et succursales..... et en « général de tout établissement d'utilité publi- « que et de toute association religieuse recon- « nue par la loi ne pourront être acceptées « qu'après avoir été autorisées par nous, le « conseil d'Etat entendu, et sur l'avis préalable « de nos préfets et de nos évêques, suivant les « divers cas. — L'acceptation des dons et legs « en argent ou objets mobiliers n'excédant pas « 300 francs sera autorisée par les préfets. »

» L'article 2 ajoute : « L'autorisation ne sera « accordée qu'après l'approbation provisoire de « l'évêque diocésain, s'il y a charge de service « religieux. »

» Ces textes régissent encore toutes les personnes morales pour lesquelles il n'existe pas de dispositions qui y aient dérogé.

7° *Menses archiépiscopales et épiscopales.*— Le préfet ou un décret comme au § 6.

8° *Chapitres.*— Le préfet ou un décret, comme au § 6.

9° *Séminaires diocésains.* — Le préfet ou un décret, comme au § 6.

10° *Curés et Desservants.* — Le préfet ou un décret, comme au § 6.

11° *Fabriques d'églises et paroisses.* — L'ordonnance de 1817 (Voy. § 6) leur était applicable, mais un décret du 15 février 1862 a décidé :

« Art 1er. — L'acceptation des dons et legs « faits aux fabriques des églises sera désormais « autorisée par les préfets, sur l'avis préalable « des évêques, lorsque ces libéralités n'excéde- « ront pas la valeur de 1,000 fr., ne donneront « lieu à aucune réclamation et ne seront gre- « vés d'autres charges que l'acquit de fonda- « tions pieuses dans les églises paroissiales, et « de dispositions au profit des communes, des « hospices, des pauvres ou des bureaux de « bienfaisance.

« Art. 2. — L'autorisation ne sera accordée « qu'après l'approbation provisoire de l'évêque « diocésain, s'il y a charge de services reli- « gieux. »

Hors des cas régis par ce texte, il faut un décret (Décret du 30 novembre 1809, art 59).

12° *Congrégations religieuses.* — Le préfet ou un décret, comme au § 6.

13° *Consistoires protestants.* — Le préfet ou un décret, comme au § 11 (Décis. min. Cultes du 7 septembre 1872, legs *Pélisseir* ou consistoire protestant de Revel).

14° *Consistoires israélites.* — Nous inclinons à penser qu'on doit leur appliquer la compétence du § 11 et 13. Toutefois il y a dissidence à ce sujet. Des auteurs prétendent qu'il faut toujours un décret, mais l'ordonnance du 25 mai 1844, art. 64, ne nous semble pas s'opposer à l'application du décret du 15 février 1862.

15° *Associations syndicales.* — Les associations libres n'ont besoin d'aucune autorisation ; les associations autorisées ou forcées ne devraient y recourir qu'autant qu'elles seraient exigées par l'acte constitutif de leur organisation. (Loi du 21 juin 1865, art. 3.) — La plupart des règlements intervenus depuis la loi de 1865 contiennent une disposition ainsi conçue :

« Dans tous les cas où les délibérations du « syndicat comporteraient des engagements « financiers, les délibérations ne peuvent être « exécutées qu'après l'approbation du préfet. »

Cette approbation nous paraîtrait requise pour tous les dons et legs avec charges entraînant des engagements financiers.

16° *Sociétés de secours mutuels.* — Il ne peut être question ici des Sociétés libres ou simplement autorisées qui ne sont pas des personnes morales.

Pour les sociétés déclarées établissements d'utilité publique, le préfet est compétent lorsqu'il s'agit de sommes d'argent ou d'objets mobiliers dont la valeur ne dépasse pas 1,000 fr. (Loi du 15 juillet 1850, art. 7). En toute autre circonstance, il faut un décret.

Pour les sociétés approuvées, le préfet autorise les dons et legs mobiliers dont la valeur n'excède pas 5,000 fr. (Décret du 26 mars 1852, art. 8). Au-delà de cette valeur, un décret est nécessaire. (Avis du conseil d'Etat du 12 juillet 1864). — Il convient de remarquer que ces sociétés ne peuvent recevoir des dons ou legs immobiliers.

17° *Monts de piété.* — Le préfet ou un décret, comme au § 4. — Les Monts de piété sont des établissements d'utilité publique dont la dotation se compose des biens meubles et immeubles affectés à leur fondation et de ceux dont ils deviennent propriétaires notamment par dons et legs. (Loi du 24 juin 1851, art. 1 et 3). La jurisprudence les classe dans les établissements de bienfaisance et assimile la compétence à celle qui est déterminée pour les hospices. (Voy.

les modèles 30 et 31 annexés à la circulaire du 5 mai 1852.)

« Les Caisses d'épargne peuvent, dans les « formes et selon les règles prescrites par les « établissements d'utilité publique, recevoir « les dons et legs qui seront faits en leur « faveur. »

19° *Etablissements publics et établissements d'utilité publique; associations littéraires, agricoles, scientifiques, artistiques, etc.* — Le préfet ou un décret, comme au § 6. — C'est la règle générale, le principe, sauf le cas de dérogation spéciale dans le décret spécial qui régit l'établissement.

20° *Chambres consultatives d'agriculture.* — Le préfet ou un décret, comme aux §§ 6 et 19. — L'art. 10 du décret du 25 mars 1852 porte :

« Les Chambres consultatives d'agriculture « sont reconnues comme établissements d'utilité « publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, « recevoir, posséder et aliéner, après y avoir « été dûment autorisées. »

Nous croyons inutile de poursuivre plus loin cette nomenclature. Il nous suffira de faire remarquer que si la personnalité civile de certains établissements : asiles d'aliénés, Écoles normales primaires, salles d'asile, institutions n'ayant pas d'existence légale est contestée, la jurisprudence admet ces établissements à bénéficier des dons et legs qui les concernent en autorisant les départements, communes, bureaux de bienfaisance auxquels ils se rattachent et qui leur servent d'intermédiaires pour les libéralités qui doivent leur profiter.

Nous devons, en terminant, rappeler une règle qui exerce une influence marquée sur la compétence. Lorsque l'acte (donation ou testament) contient plusieurs dispositions concernant les unes des communes ou des établissements charitables pour l'autorisation desquelles le préfet serait compétent, les autres des établissements religieux ou d'utilité publique pour lesquels il faut un décret, c'est l'autorité la plus élevée qui doit statuer sur le tout ; en pareil cas la décision émane d'un décret. — C'est ce qui résulte d'un Avis du conseil d'Etat notifié par la circulation du 25 janvier 1856 (*Bull. int.* 1856, p. 35).

Aussi les préfets s'abstiennent-ils quand il y a plusieurs libéralités, les unes de leur compétence, les autres de la compétence du chef de l'Etat, même quand ces libéralités ne sont pas *connexes* et qu'elles sont simplement *collectives, mixtes ou complexes.*

H. Fédou,
curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

VII. — LES CLÉMENTINES.

Livre VII. — Au sortir de Tripoli, saint Pierre se vît accompagné d'un grand nombre de fidèles. Dans la crainte de donner l'éveil aux païens, il proposa de partager cette multitude en deux groupes : l'un sera conduit par Nicélas, et l'autre par Aquila. Clément reste avec son maître ; et tous deux doivent rejoindre les deux sections qui les précèdent à Laodicée.

Pierre interroge Clément sur sa famille. Celui-ci répond que son père, de la maison des Césars, se nomme Faustinien, et sa mère, Matthidia. Il avait deux frères, Faustin et Faustus. A la suite d'un songe, dit-il, ma mère se crut obligée de quitter Rome pendant dix années : autrement elle était menacée de la mort avec ses enfants. Du consentement de son époux, elle s'embarqua pour Athènes, où mes deux frères devaient être instruits dans les belles-lettres : pour moi, je restai à Rome dans la compagnie de mon père. Au bout d'un an, nous envoyâmes des courriers en Grèce, afin d'y prendre des nouvelles de nos exilés volontaires: mais ces hommes ne revinrent plus. La troisième année, mon père, accablé de chagrin, députa d'autres serviteurs avec de l'argent. Ces derniers étaient de retour l'année suivante. Ils nous dirent que ma mère et mes frères n'étaient point à Athènes, et qu'ils n'avaient jamais paru dans la ville. Mon père demanda aux gens de mer s'ils n'auraient point aperçu, dans leurs voyages, le corps d'une dame et de deux jeunes enfants ; et, comme il n'obtint aucune réponse satisfaisante, il m'abandonna à la surveillance d'un tuteur et monta dans un vaisseau pour aller à la recherche des siens. J'avais alors douze ans. C'est aujourd'hui la vingtième année que je n'ai reçu des lettres de mon père, et je ne sais s'il est vivant ou mort.

L'un des assistants invite saint Pierre à visiter l'île d'Antarados, qui était dans le voisinage. Après avoir examiné des colonnes magnifiques et des œuvres de Phidias, l'Apôtre rencontre une femme qui demandait l'aumône. Il la questionne sur son origine et sur la cause de ses malheurs. Elle répond que sa race est des plus nobles ; qu'obsédée par les tentatives criminelles des frères de son époux, elle feignit d'avoir eu un songe qui l'obligeait à quitter sa patrie ; qu'elle fit naufrage dans ce pays, et se vit jetée seule sur un rocher ; que ses deux fils disparurent dans la tempête, sans qu'elle ait pu en découvrir la moindre trace ; qu'elle reçut l'hospitalité chez la veuve d'un marin ; qu'aujourd'hui elle mendie pour trou-

ver la nourriture de sa bienfaitrice et la sienne.

Pierre s'arrête plein de surprise. Clément interroge lui-même l'étrangère, qui lui donne le change : elle hésitait à livrer au public les mystères de son existence et de ses malheurs. Cependant elle avoue à saint Pierre que son jeune fils se nomme Clément. La reconnaissance est faite au milieu des larmes de la joie. L'Apôtre guérit la veuve du marin, à laquelle on donna les moyens de subsistance ; Matthidia accompagne son fils à Laodicée. Nicétas et Aquila demandent à Pierre quelle est cette femme ; et celui-ci leur en fait l'histoire. Mais, s'écrient-ils ensemble, nous sommes nous-mêmes Faustin et Faustus ! Ils brûlent de voir et de baiser leur mère. L'Apôtre prépare cette seconde reconnaissance.

Nicétas raconte alors ce qui leur survint après le naufrage. Les deux frères, qui s'étaient attachés aux débris du vaisseau, tombèrent entre les mains des pirates. Ces hommes sauvages vendirent leurs captifs, dans Césarée, à une honnête veuve du nom de Justa. Elle nous adopta pour ses enfants, et nous fit élever dans l'étude de la philosophie. Simon, notre condisciple, faillit nous entraîner dans ses erreurs ; Zachée, élève de Pierre, nous signala le péril, et nous enrola parmi les fidèles de l'Apôtre.

Matthidia demande le baptême. Saint Pierre lui impose un jour de jeûne, et lui donne la régénération. Cette heureuse mère put alors s'asseoir à la table de ses enfants : car, dans ces temps là, il n'était point permis aux chrétiens de manger avec les idolâtres.

Livre VIII. — Le lendemain, Pierre et ses disciples descendirent au port afin de s'y baigner, puis il se retira dans un endroit écarté, où il fit sa prière. Un vieillard sauvage et qui avait la mise de l'ouvrier, s'approcha de Pierre et lui demanda un entretien, car, disait-il, je ne comprends pas l'utilité de vos prières, puisqu'il n'est ni Dieu, ni Providence, et que ce monde est gouverné par le hasard ou le destin, ainsi que je me le suis démontré par la science de l'astrologie. En jetant les yeux sur cet homme, Clément était agité par de mystérieux pressentiments ; mais l'étranger ne voulait pas encore se faire connaître. Nicétas se charge de répondre aux objections du vieillard. Il y a deux sortes d'êtres, le simple et le composé. L'être simple existe nécessairement par lui-même, et l'être composé, qui doit finir, a commencé. Il a reçu l'existence d'un Dieu bon, qui le conserve par sa Providence. Les païens supposent que le destin régit fatalement toutes choses. Pourquoi donc honorent-ils leurs dieux qui ne peuvent rien leur accorder ? Quelques sages de l'antiquité supposèrent la création de l'univers ; d'autres lui attribuent pour origine les nombres, les qualités, les idées, l'eau, le feu, les atomes. Après une réfutation savante et même subtile de ces divers systèmes, Nicétas conclut avec le philosophe Platon, que le monde a été fait ; car, dit celui-ci, dans le Timée, l'univers est visible, palpable et corporel, et il est certain que tous les êtres de cette nature ont été faits. Or, ce qui est fait doit avoir un auteur, qui lui a communiqué l'existence. Ce créateur et père de toutes choses, on le découvre difficilement, et il est impossible de le faire connaître au peuple. Tel était le langage de Platon. Nicétas tire un autre argument en faveur de l'existence de Dieu, de l'ordre magnifique que l'on aperçoit parmi les globes du ciel, dans la configuration et les produits de la terre, et jusque dans les révolutions de l'Océan. Ce spectacle harmonieux prouve à la fois la puissance du Créateur et la sagesse de sa Providence. Mais est-il besoin d'interroger des phénomènes lointains ? Regardez l'homme. Les merveilles de notre corps et de notre âme n'accusent-elles pas l'adresse infinie et la bonté souveraine de son auteur ? On dira peut-être pourquoi Dieu a créé le monde si tard. Question oiseuse, et dont il faut abandonner la solution à la libre puissance de l'éternel.

Le vieillard applaudit au discours de Nicétas ; et, comme il se faisait tard, il demanda la permission de renvoyer au lendemain certaines difficultés qui restaient à résoudre.

La nuit passée, l'apôtre fait sa prière, se présente devant la multitude, récapitule les matières traitées la veille, et confie à son disciple Aquila le soin de répondre aux objections du vieillard. Celui-ci trouve qu'il y a dans le monde des choses désordonnées, contradictoires et même injustes : son histoire le prouvera. D'abord à quoi servent la vermine, les souris et les reptiles ? Aquila réplique : Il faudrait admettre que l'ordre est un effet de l'intelligence suprême, si l'on prétend que le désordre résulte du hasard ou de la fatalité. L'harmonie des êtres vient de Dieu ; le mal sort de notre libre arbitre. Avec le même soleil, le juste juge fait germer ou mourir les plantes. Pourquoi, ajoute le vieillard, la coupe du malheur dessèche-t-elle les lèvres saintes aussi bien que les lèvres coupables ? Cette épreuve, dit Aquila, conduit les uns à la gloire du ciel, et fait goûter aux autres les prémices de l'enfer. Dans le principe, l'homme innocent vivait au sein de la joie ; les fléaux de la terre se sont augmentés en proportion des crimes. Voyez le déluge. Tout arrive dans ce monde, suivant les desseins de la Providence : sa bonté maintient l'ordre d'une part, et, d'un autre côté, sa justice permet que le démon et l'homme le troublent. — Pourquoi donc Dieu a-t-il voulu que le démon

eût de la puissance sur nous? — Le Seigneur donne à chacun le gouvernement dont il est digne. — D'où vient la substance du mal? — Le mal n'est pas une substance, puisque toutes les créatures de Dieu avaient la bonté en partage. — Mais est-il bien sûr que nous ne sommes pas sous l'empire de l'étoile qui présida à notre naissance? Aquila répond : Clément, qui possède à fond la science des mathématiques, lèvera lui-même vos scrupules. Clément accepte la discussion astrologique, et la renvoie au jour suivant.

Pierre, avant de terminer la conférence, fait observer que la philosophie s'embrouille au milieu de questions inutiles ou insolubles. L'homme arriverait plus vite à la science par le chemin de la foi. « Si l'on veut tout apprendre, dit-il, il ne faut pas ergoter sur tous les détails. Etant mortels, nous ne pouvons le faire ; nous ne pouvons pénétrer les conseils de la Providence, ni mesurer l'immensité. Désirez-vous tout connaître? allez au grand Prophète. »

Livre IX. — Au jour suivant, fidèle à sa promesse, Clément démontre que l'homme n'est point soumis à une destinée fatale, à la tyrannie du destin. Effectivement, Dieu créa, par son Fils, le ciel et la terre : le ciel, séjour d'un bonheur inaltérable ; la terre, véritable champ de bataille. Pour arriver à l'éternelle récompense, l'homme, doué du libre arbitre, et soumis à l'inégalité des conditions, devra observer les lois de sa justice, et sera par là même l'auteur de sa propre félicité. Mais, s'il obéit aux suggestions du prince de ce monde, il éprouvera, dès aujourd'hui, et surtout dans l'autre vie, les effets de la justice divine. Nous jouissons donc de la liberté, et notre destin dépend de l'usage que nous en faisons. C'est donc en vain que les astrologues attribuent nos vertus et nos vices à l'influence des astres du ciel, Une expérience journalière le constate : en dépit de l'étoile qui accompagna sa naissance, le juste tombe parfois, et le pécheur se relève souvent.

Cependant, ajoute le vieillard, certaines conjonctions des astres produisent des hommes homicides, adultères ou efféminés. Non, dit Clément. La crainte de Dieu paralyse l'effet des concupiscences. Que dis-je? La crainte des hommes arrête les malfaiteurs, et le respect des lois, comme on le voit chez diverses nations, l'emporte sur les influences de la destinée.

Le vieillard, tout en reconnaissant la valeur des raisonnements de son antagoniste, trouve dans son horoscope une preuve à l'appui de l'astrologie. Mon étoile, dit-il, a été la cause de mes malheurs. Mon épouse, écoutant sa passion pour un esclave, m'a quitté un jour avec deux de ses fils, en me laissant le plus jeune. La malheureuse périt ensuite dans la mer : c'était sa destinée. Ces paroles font deviner à Clément qu'il est en présence de son père : il allait se jeter au cou de l'étranger, quand Pierre modéra les transports de son disciple. L'Apôtre questionna le vieillard, et lui demanda, entre autres choses, quel était le nom de son plus jeune fils. Il s'appelait Clément, répondit le vieillard. Il ne restait plus aucun doute sur l'identité du vieillard : c'était Faustinien, époux de Matthidia, père de Faustin, de Faustus et de Clément. Cette reconnaissance des membres de toute la famille est ce qui donna lieu au titre du livre des Récognitions.

Saint Pierre raconta au peuple, avant de le congédier, les aventures de Faustinien, et de sa famille entière; puis il guérit une jeune fille possédée du démon.

Livre X. Le lendemain, Faustinien et Matthidia goûtaient encore les douceurs du sommeil. Nicetas, Aquila et Clément conviennent ensemble que le vieillard ne recevra le baptême qu'après une année d'épreuves. Durant cet intervalle, il suivra les instructions de l'apôtre, qu'il interrogera au besoin.

A son lever, Faustinien dit : Dans votre école, imitez-vous le silence des disciples de Pythagore? Non, répondit Pierre : si vous avez une plaie au cœur, vous avez toujours le droit de vous plaindre. Je voudrais savoir, ajoute le vieillard, s'il y a du bien et du mal dans la vie de l'homme. Un philosophe grec soutient que le bien et le mal sont une affaire de préjugés. L'homicide est-il un crime, puisque les juges condamnent eux-mêmes l'homme à la mort. Pourquoi blâmer l'adultère, si l'époux y consent? Où est le vol, puisque tout doit être commun sur la terre? Clément répond que le vice et la vertu dérivent, non pas des constellations, mais du libre arbitre, qui permet de choisir entre la vie et la mort.

Il fait ensuite, sur l'invitation de Pierre, l'historique de l'idolâtrie, dont il rapporte assez au long les fables ineptes et licencieuses. Aquila fait alors observer que les philosophes expliquent d'une façon rationnelle toutes ces extravagances de la mythologie. Vicétas, répond que les crimes des dieux sont pris à la lettre chez les peintres, les sculpteurs et les poëtes ; et, sur la demande de Clément, il ne laisse pas d'énumérer quelques-unes de ces interprétations allégoriques. Saint Pierre profite de l'occasion pour dire que la sainte Ecriture ne peut être commentée de cette manière. Il faut l'expliquer, non pas arbitrairement, mais par elle-même et d'après la tradition des anciens, qui l'ont reçue en dépôt. Se tournant alors vers Faustinien, Pierre l'exhorte à s'occuper sans re-

tard du salut de son âme. La vie est incertaine pour la jeunesse; mais pour le vieillard il est certain qu'il lui reste peu de jours. Délivré des passions du jeune âge, il pourra se livrer plus librement à la pratique des œuvres de la pénitence et de la charité, Qu'il cherche avant tout à bien connaître le Prophète et son enseignement. Les sages de ce monde ont pu raisonner sur les choses visibles et présentes; mais le Prophète seul a le secret des biens invisibles et futurs.

Tandis que saint Pierre parlait de la sorte, l'on annonce l'arrivée d'Appion et d'Anubion, disciples de Simon-le-Magicien. Faustinien désire les voir, avec la permission de Pierre. Mais, à son retour, celui-ci a le visage métamorphosé; il garde sa voix naturelle, et porte la physionomie de Simon. Sur ces entrefaites, le centurion Corneille nous avertit que César lui a donné le mandat d'arrêter le Magicien. Pour sauver sa personne et se venger des disciples qui l'avaient quitté, il imagina, au moyen de ses enchantements, de prêter sa figure au père de Nicétas et d'Aquila. Toute la famille de Faustinien déplore ce changement. Pierre la console, en lui promettant que le vieillard reprendra ses traits primitifs. Seulement il exige, et c'est la condition du miracle, que le faux Simon descende à Antioche, avec son épouse et ses deux fils, et rétracte dans la ville toutes les calomnies que le véritable magicien avait répandues contre Pierre et sa mission. Faustinien joue son rôle, assez bien pour apaiser les esprits et leur faire désirer la vue de l'apôtre. Faustinien recouvre sa forme native. Simon est expulsé d'Antioche.

Pierre fait une ordination, guérit une infinité de malades, confère le baptême à dix-mille personnes, établit sa chaire dans la maison de Théophile, qu'il a convertie en église, et fait reconnaître partout le nom de Jésus-Christ. Clément et ses frères supplient alors le chef de l'Eglise de vouloir bien accorder à leur père la grâce du baptême. Pierre indique un jour de jeûne pour tout le peuple; et le lendemain, qui était un dimanche, il baptise le vieillard. Pendant la cérémonie, il raconta aux fidèles les diverses infortunes du néophyte. L'assemblée, en écoutant ce récit, regardait Faustinien comme un ange et le respectait comme l'Apôtre.

PIOT,

Curé-doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

—

XIV

De la peinture sur verre, du XIIe siècle à la renaissance.

Les découvertes faites dans les ruines de Pompéi et d'Herculanum ne laissent aucun doute sur l'usage quoique assez modéré qu'avaient fait les anciens des fermetures vitrées pour leurs maisons. L'art de réduire le verre en lames minces destinées à garder des divers inconvénients de l'atmosphère n'était encore cependant qu'un objet de luxe, et l'emploi du verre affectait beaucoup plus alors certaines masses épaisses et solides, coulées pour servir de pavé dans les temples et les habitations des riches. On en faisait aussi de petits cubes de dimensions diverses pour les ouvrages de mosaïque dont ils constituaient le fond : alors ils étaient coloriés de teintes accommodées aux parties des sujets qu'on voulait rendre. Il n'y avait pas lieu de procéder à l'application qu'on en fit pendant l'époque mérovingienne à la construction des églises et des demeures féodales. Mais ce fut bien autre chose quand arriva la renaissance architecturale du XIe siècle. Ces verres, qu'on avait d'abord coloriés dans la pâte en y mêlant des matières métalliques pendant la cuisson, ne suffirent plus au désir d'un embellissement digne des nouveaux édifices. On songea alors à enchâsser dans une résille de plomb de petits compartiments en verre blanc ou de couleur. Ils formèrent dans toute l'étendue des fenêtres un ensemble de figures nombreuses et variées qui déjà reposaient l'œil d'une manière agréable. Mais ce n'étaient là que des essais rudimentaires. Comme l'architecture s'honorait de progrès réels avec les développements de l'ogive, les arts complémentaires eurent naturellement les leurs, et l'on vit paraître vers la fin du XIIIe siècle la peinture en apprêt, c'est-à-dire les grands vitraux dont les verres, au lieu d'être colorés dans la pâte, furent presque tous des fonds blancs sur lesquels on appliqua avec le pinceau des peintures formées d'oxydes métalliques; ils furent ensuite exposés à un certain degré de cuisson dans des fours ou *mufles* où chaque lame, superposée en une multitude d'étagères séparées, s'incorporait les couleurs et les rendait ainsi tout à fait inaltérables. Ce secret, une fois découvert, devint le seul procédé dont on voulût user. On s'en servit bientôt exclusivement, et l'on put aussi perfectionner ces *grisailles* qui, antérieurement composées de verres blancs, légèrement teintés de gris sur une de leurs surfaces dépolies, avaient été d'abord l'ornementation la plus habituelle des fenêtres. Ces

grisailles devinrent un moyen très-économique, et aussi fort gracieux, pour les églises dont les ressources étaient restreintes; elles servirent aussi quelquefois à alterner l'effet des verrières colorées, en s'imposant entre elles, ce qui produisait dans les intérieurs des demi-jours favorables au recueillement et à la prière. Mais surtout rien n'égala, au XIIIe siècle, l'alliance si heureuse de sa grandiose architecture avec les majestueuses proportions de sa fénestration générale, dont l'effet imprima un éclat incomparable aux roses placées au-dessus des portes, aux baies des absides ou du triforium, et où purent se ranger, au milieu des médaillons à légendes, les portraits en pied des prophètes, des rois et des patriarches de l'Ancien Testament. Tels sont les chefs-d'œuvre du XIVe siècle encore possédés, après tant d'années, par les basiliques de Poitiers, du Mans, de Bourges, de Tours et de Paris. On remarque avec admiration, pour peu qu'on analyse ces travaux gigantesques, de quelles précautions on les avait entourés contre les ravages du temps et les intempéries des saisons. Dans toute l'étendue de chaque fenêtre les scènes si intéressantes et si coûteuses qu'y avait introduites le génie de l'architecte (car il était l'inspirateur, le conducteur et l'exécuteur de ces magnifiques détails), une vigoureuse armature en fer protégeait par autant de barres solides qu'il y avait de panneaux toute l'étendue de la verrière, qui souvent n'avait pas moins de trente pieds de hauteur. Souvent aussi ces barres de fer se contournaient autour des personnages, s'arrondissant au-dessus de leur tête ou des autres formes du corps, pour n'interrompre en rien l'ensemble du tableau, aux teintes duquel elles ajoutaient d'ailleurs une fermeté remarquable en fortifiant les ombres et en fortifiant le ton vigoureux des hachures au pinceau qui, pratiquées sur les fonds bleus du verre dépoli, donnaient à ces ravissantes pages d'histoire et de théologie, dégagées pourtant de toute perspective aérienne ou linéaire, une charmante harmonie. Et ce bel ensemble est toujours encadré de bordures qui s'y marient merveilleusement par une suite de guirlandes à fleurs capricieuses dont le fond blanc fait ressortir le coloris toujours vif et accentué.

Ces beautés réellement inspirées se liaient merveilleusement aux formes simples et graves de l'architecture. Dans celle-ci, on ne trouvait pas plus de prétention que dans celle-là. C'était comme un de ces beaux types de la figure humaine, auxquels il ne faut jamais qu'un costume plein de dignité. L'église en avait fait alors sa plus convenable parure, et, à défaut de toute autre peinture, dont on savait pourtant la doter richement, on se fût contenté de ces magnifiques tableaux qui ajoutaient à sa grandeur artistique un accessoire qui n'altérait en rien l'harmonie de ses lignes, ni l'unité de ses détails.

Cette harmonie, cette unité qui représentent parfaitement dans l'architecture ce qu'opèrent dans la musique les sons merveilleusement calculés qui font ses accords les plus séduisants, suivit pourtant, hélas ! la marche commune à toutes choses. Quand le XIVe siècle amena dans le travail des grandes constructions une modification très-sensible, et que nous avons déjà signalée, on vit déchoir la simplicité du vitrail avec celle du monument : ce fut pour l'un et l'autre un commencement de décadence qui devait avoir ses progrès presque journaliers et qui trouva son principal caractère dans les étranges innovations des procédés de fabrique. Ce ne furent plus les résilles de plomb divisant en mille morceaux un personnage de grandeur naturelle ou des chapitres d'histoire sainte répartis en autant de médaillons élégants. On composa une œuvre de grande dimension avec de grandes plaques de verre qui ressemblèrent à des toiles peintes, aux surfaces unies, aux effets destinés à plaire plus qu'à orner gravement les hautes pensées de la foi. On commença à tracer la fénestration en compartiments tourmentés qui flamboyaient en garnissant le tiers supérieur de la baie, et ces vides nombreux sont remplis par le verrier d'enjolivements peints qui restent souvent étrangers au sujet de la verrière principale. Celle-ci n'est plus d'un décorateur qui songe à l'effet général de son travail, plié aux exigences du monument par un style qui s'y accouple sans effort : c'est le fait d'un peintre, d'un artiste qui pense plus à sa réputation et à son amour-propre qu'à la gloire de Dieu dans la beauté de sa maison. On tend à donner un tableau de maître ; le plomb qui consolidait l'œuvre matérielle en affermissant les teintes de ses contours, devient plus rare, n'est plus employé qu'autour de verres coupés en vastes morceaux, amincis encore par économie, et dont la transparence n'oppose plus une opacité suffisante au soleil qui les pénètre et qui offusque les regards de l'observateur. Alors on voit naître les prétentions à la perspective, les personnages se posent sur des plans divers ; si les fonds coloriés sont encore en quelques pages inspirés par les traditions antérieures et laissent leur antique fermeté et leur magique éclat aux draperies et aux costumes, les tons pâlissent cependant, leurs fonds clairs commencent à se multiplier, les bordures deviennent des grisailles qui fatiguent le regard et détruisent avec tant d'autres défauts, le charme qu'avait toujours donné à ces belles décorations le génie des siècles précédents.

Au XVe siècle, nouvelles aberrations dans l'architecture, et nouveaux égarements dans la peinture. Tout y devient théâtral. La science de la perspective s'est développée; on imite dans les tableaux sur verre le maniéré de la construction en calcaire ou en granit. Les pinacles où le vert et le jaune s'unissent mal à un bleu trop clair, à un rouge pâle; les rideaux qu'on suspend derrière les personnages ou au-dessus de leur tête, enfin la confusion qui résulte de toutes ces maladresses inintelligentes, ont fait descendre à un niveau très-inférieur ce bel art qui n'avait été fait que pour instruire, qui abandonne sa vocation divine en voulant plaire, et qui marche rapidement à sa perte pour avoir voulu n'être plus qu'une chose humaine. Le signe le plus sensible de cette décadence réelle fut l'abandon des légendes. Quand elles disparaissent de nos verrières, à cette époque regrettable, on peut constater que la foi s'affaiblit, que le laïcisme s'est déjà établi dans le logement du bon Dieu. Encore un peu de temps et les saints eux-mêmes, avec leurs dimensions colossales et leurs entourages de dais et d'étoffes, de jardins et de palais, et d'autres accessoires sans valeur morale, disparaîtront bientôt, et la peinture sur verre s'en ira avec eux.

L'abbé AUBER,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION : DOUZIÈME VISITE : *El Mihrab* OU LE SANCTUAIRE DE LA MOSQUÉE DE CORDOUE : ARCHITECTURE MAURESQUE.

Une compagnie spéciale d'architectes, aidée d'artistes espagnols, dont les plus célèbres sont MM. Francisco Contreras, José Botana et Guillermo Zuloaga, avaient entrepris d'enrichir notre magnifique Exposition de 1878 d'une imitation fort curieuse qui devait nous représenter exactement le sanctuaire, en arabe *mihrab*, de la fameuse mosquée de Cordoue. Cette mosquée, avec son sanctuaire lui-même, presque tout entier, a été approprié au culte catholique depuis que les Maures ont été chassés de l'Espagne. Les travaux pour l'exécution de la reproduction ou plutôt de l'imitation qu'on en avait entreprise, ne purent être prêts à temps pour qu'on pût placer cet objet d'art dans l'Exposition elle-même; on se trouva avoir besoin, lors de l'ouverture, au mois de mai, d'environ trois mois encore de travail pour terminer, en sorte qu'on renonça au projet primitif, et qu'on a placé le *mihrab*, au commencement d'août, dans un lieu à part qui se trouve au n° 11 *bis* de l'avenue de Montaigne.

La mosquée de Cordoue passe à juste titre pour un des chefs-d'œuvre qu'a laissés en Espagne le passage des Arabes; le vrai nom de ce monument est la *Mosquee d'Harna;* la conservation en est parfaite, et il existe, au centre méridional de cette mosquée, aujourd'hui consacrée au culte catholique et appropriée aux cérémonies de ce culte, une chapelle fameuse qui passe pour le plus grand chef-d'œuvre de toute l'architecture arabe; c'est le lieu sacré de la mosquée, c'en est le *mihrab* ou sanctuaire. C'est cette chapelle même dont on nous donne à voir, avenue Montaigne, une imitation parfaitement exacte.

Nous avons visité cette curiosité célèbre, et nous n'avons regretté qu'une chose, mais qu'il eut été impossible de reproduire à cause de son immense étendue, nous voulons dire une reproduction fidèle de toute la mosquée elle-même dont cette petite chapelle forme le point central au sud.

La mosquée de Cordoue fut commencée en l'an 686, sous Abderraman, un peu avant sa mort; fut continuée par son fils Hescham, qui y employa presque tout le produit de ses conquêtes, et fut terminée vers la fin du VIIIe siècle. Les sultans Abderraman III et Elhaken II y firent beaucoup travailler, et ce fut ce dernier qui fit exécuter les dessins les plus délicats du *mihrab*, c'est-à-dire qui, dans tout le monument, représentent le mieux la finesse, l'espèce de dentelle architecturale qui a rendu si célèbre l'alhambra de Grenade dans son style byzantin.

Depuis Elaken II, la mosquée de Cordoue couvre une étendue superficielle de plus de cinq hectares.

On lit sur l'imposte de l'arcade qui donne entrée au *mihrab* une inscription gravée en caractères coufiques sur marbre blanc recouvert d'or; laquelle inscription porte ce qui suit : — *Le pontife Elmostensar-Billah-Abdallah-Elhaken, empereur des fidèles (que Dieu le favorise), Guiafar-den-Abderraman (que Dieu ait pitié de lui), étant président et gouverneur de la cour, ordonne d'ajouter ces deux colonnes, après qu'il en eut posé les bases dans la seule crainte de Dieu et son bon plaisir. Cette œuvre fut achevée dans le mois de dhilogia de l'année* 354. Cette date correspond à l'année 995 de notre ère.

Sur une autre grande arcade d'entrée, on lit cet autre inscription : *Au nom du Dieu clément et miséricordieux; au-delà duquel un autre Dieu n'existe; qui est le roi saint, pieux, fidèle, vigi-*

lant, glorieux, tout-puissant et fort ; qui n'admet ni compagnons ni associés.

La mosquée est formée de dix-neuf grandes galeries sur lesquelles se croisent trente-cinq autres galeries plus étroites, lesquelles sont toutes réunies par des colonnes de marbre sur lesquelles s'appuient des arcades doubles en forme de fer à cheval. Tous les toits sont de bois capricieusement travaillé, les colonnes sont toutes de marbres de différentes couleurs dont les nuances sont distribuées avec une grande harmonie. Elles sont rondes, grosses comme un corps d'homme et n'ont rien, comme les hauteurs, de la majesté de celles de nos monuments dits gothiques. Ce qui distingue le genre arabe, c'est l'harmonie des couleurs et l'étendue horizontale ; ce n'est point la hauteur.

C'est à la partie sud de la mosquée qu'est située le *mihrab*. Cette chapelle possède soixante colonnes de marbre, dont trente rouges et trente vertes. Voici la description qu'en donne la société qui expose cette reproduction :

« Elle se compose de deux parties très-distinctes ; le corps antérieur établi sur un espace de 58 mètres carrés affecte la forme cubique jusqu'à moitié de sa hauteur, découvrant de magnifiques arcades entrelacées et couvertes de douelles rehaussées de sculptures byzantines enrichies par les Arabes. Sur cette base est assis un prisme octogonal, décoré de mosaïques formées par des cristallisations de couleur excessivement petites, et qui soutient seize arcades auxquelles une admirable coupole gazonnée envoie ses poussées.

« Le corps postérieur, aussi de forme octogonale, uni au premier par une audacieuse arcade, également en fer à cheval, et qui sert d'entrée, est le sanctuaire authentique. Il est appelé : *Kiblah*, pour indiquer qu'il était la véritable *Zaaba* d'Occident. Etabli sur un rocher de marbre blanc artistement fouillé, couvert d'une coupole en manière de coquille, faite d'une seule pièce, le sanctuaire mesure 11 mètres de circonférence.

« Au-dessus de la coupole dont nous venons de parler, il existe encore une double moulure avec inscription en caractères coufiques reproduisant des versets du Koran. Six arcades lobulées la soutiennent, s'appuyant à leur tour sur de petites colonnes de marbre de différentes nuances, entre l'espace desquelles on aperçoit de très-jolies mosaïques, présent d'un empereur d'Occident. »

Les arabesques qui décorent les arcades, les murailles, les petits dômes et tous les détails de la chapelle furent composés, en manière de mosaïques très fines, avec des verrotteries de Venise, et sont imitées, sur la reproduction qu'on nous montre, avec des compositions qui, sans avoir grande valeur, imitent très-bien, dit-on, l'effet de l'original.

Le culte catholique s'exerce aujourd'hui jusqu'à une hauteur marquée par l'entrée du petit sanctuaire octogonal, ou dôme en coquille blanche d'une seule pièce, dont on a parlé ; ce petit sanctuaire, appelé *Kiblah*, a été laissé vide et intact ; on n'y voit absolument rien que les décorations des murailles et du dôme ; c'est le vide seul qui, pour les musulmans représente bien la grandeur de Dieu. C'est dans ce vide qu'ils aiment à livrer leur âme à la rêverie. Les fidèles du Koran ont fait, en si grand nombre, le pèlerinage de ce kiblah, que le pavé et les murs à hauteur d'appui de l'homme, en sont usés, malgré la dureté des marbres qui en forment la matière.

Si nous voulons résumer nos impressions sur ce type curieux d'architecture mauresque dont l'exposition nous a permis de voir et d'admirer une imitation fidèle dans notre capitale, nous dirons, en général, que cette architecture nous paraît bien loin d'atteindre, non-seulement en grandiose, mais encore en vraie beauté, celle des cathédrales que nous ont laissées nos pères du moyen âge. Dans ces cathédrales, c'est l'élan vers l'infini qui vous étonne ; l'homme paraît s'élever au-dessus de lui-même, faire effort pour s'agrandir jusqu'à Dieu. C'est la petitesse qui réussit à se faire immense. Dans le monument arabe, c'est le détail seul qui brille ; c'est de la dentelle qu'on apprécie de loin avec peine ; et qui ne peut décorer que l'intérieur. Aussi toutes les mosquées arabes sont-elles extérieurement faites de murailles unies avec de petites ouvertures laissant pénétrer peu de lumière, et ne donnent-elles à admirer que leurs intérieurs, où les combinaisons étudiées des couleurs et des reflets ont tout ce qu'il faut pour vous étonner. Assurément, les galeries infinies de nos grandes nefs nous surprennent, par les reflets de leurs vitraux, beaucoup plus encore ; mais ce n'est jamais que par un effet de lointain ; le sombre des monuments arabes n'est pas aussi mystérieux, parce qu'il est plus rapproché, mais on ne peut lui refuser un mérite, celui de devenir beau par son analyse même, tandis que le nôtre disparaît en s'analysant, image plus grande de la majesté de Dieu qui devient d'autant plus incompréhensible qu'on le comprend davantage.

LE BLANC.

Sanctuaires célèbres.

—

NOTRE-DAME DE BUGLOSE

L'INVASION PROTESTANTE.
LÉGENDE HISTORIQUE DE NOTRE-DAME DE BUGLOSE.

(*Suite.*)

Des personnages illustres pressent l'érection d'un monument à la gloire de Celle qui semble, par ces prodiges réitérés, solliciter la dévotion des peuples. Cédant au vœu général, l'évêque donne ordre de bâtir une nouvelle chapelle sur les ruines de l'ancienne. Le pays tout entier veut s'associer par ses libéralités à une œuvre qui lui est chère. Entrepris dans un pieux élan de ferveur, le travail est poussé avec activité; en moins de deux ans, le monument est achevé. Voulant réparer l'outrage commis par les hérétiques, le lundi de la Pentecôte 1622, Mgr du Sault, revêtu de ses insignes, part de la cathédrale de Dax, précédé d'un immense et splendide cortège, entouré de son chapitre, et suivi des magistrats de la cité, à la tête desquels marche le marquis de Poyanne, célèbre par ses victoires et gouverneur des châteaux de Dax, de Mont-de-Marsan et de Navarreins. Les membres du Présidial l'accompagnent en robes rouges. Une multitude immense s'avance avec ordre. Les chants des cantiques font couler de douces larmes; tous les cœurs sont émus; le désert tressaille de joie sous les pas des pèlerins; jamais les Landes n'ont vu leurs solitudes réjouies par des pompes si imposantes. Le chemin est long, tous le font à pied sur le sable; la ferveur de la dévotion fait oublier les fatigues de la marche. Après la consécration du sanctuaire et le célébration des saints mystères, l'évêque place sa ville épiscopale et son diocèse sous la protection de la Vierge de Buglose. Le peuple, agenouillé en silence, priait avec ferveur, s'unissant à la voix du pontife. Le pays tout entier se consacrait, par cet acte solennel, à Notre-Dame, et la prenait pour sa patronne souveraine (1).

Les récits des événements merveilleux qui avaient précédé et accompagné le rétablissement du pèlerinage étaient racontés dans les chaumières et dans les châteaux; on vit des flots de pèlerins accourir au nouveau sanctuaire, non-seulement du diocèse de Dax, mais encore des diocèses d'Aire, d'Oloron, de Lescar, de Tarbes, de Bayonne, d'Auch et de Bordeaux. La Mère de la divine grâce récompensait leur foi courageuse par des faveurs signalées; chaque jour en amenait de nouvelles : Buglose devint une terre de miracles. Une commission de six membres, dont un nommé par le tribunal du Présidial, fut instituée pour les constater juridiquement, recevoir les dépositions des personnes guéries et des témoins, les relater dans des procès-verbaux. « Parmi ces nombreux témoins, » dit M. Mauriol, gardien des « registres de la commission, « figurent des « têtes couronnées. Si à cela on ajoute qu'une « statue très-belle, peinte de couleurs si natu- « relles, et si vives qu'elles font l'admiration « des peintres les plus habiles, se conserve « plus de cinquante ans dans un marais, sans « rien perdre de sa beauté ni de son éclat; « qu'un bœuf par ses mugissements réitérés « avertit les chrétiens de venir tirer du bour- « bier ce précieux trésor; que l'évêque est con- « traint de reconnaître que *le doigt de Dieu est* « *là;* on trouvera dans l'assemblage de toutes « ces circonstances une preuve convaincante « de la vérité des faits, et on reconnaîtra que « Dieu veut que son auguste Mère soit honorée « et invoquée dans la sainte chapelle de Bu- « glose (1). »

SAINT VINCENT DE PAUL A BUGLOSE.

LES PÈLERINAGES.

Au moment où la chapelle, relevée de ses ruines, attirait une foule innombrable, un visiteur illustre se mêla aux rangs des pèlerins, c'était un conseiller des rois. Né dans la paroisse de Pouy, quelques années seulement après la destruction du sanctuaire, il avait entendu raconter par sa mère les merveilles de Notre-Dame, dont le pays gardait un précieux souvenir. Jeune pâtre, il avait erré avec le petit troupeau de son père sur le terrain encore couvert des débris de l'antique oratoire, il en avait contemplé d'un œil morne les pierres dispersées. « Cette naissance, » dit Mgr Abelly, « non loin du sanctuaire de la Vierge, fut un « des motifs qui porta Vincent de Paul à con- « cevoir, dès ses jeunes années, et à nourrir « toute sa vie, une dévotion particulière pour « cette Reine des cieux, se voyant né dans un « lieu qui lui était dédié et qui était sous sa « protection spéciale (2). » Visitant ses parents, à la suite d'une mission prêchée à Bordeaux, Vincent de Paul fut ému de tout ce qu'il entendit raconter de Notre-Dame de Buglose. Cédant au mouvement de sa tendre vénération pour l'auguste Mère de Dieu, il voulut, le jour de son départ, aller nu-pieds, depuis l'église de Pouy jusqu'à la sainte chapelle, distante d'une lieue et demie. Ses frères, ses sœurs, ses autres parents riches et pauvres, presque tous les habitants de la paroisse assistaient à ce

(1) Labarrère, *La Couronne de Notre-Dame de Buglose*, ch. IV à VIII. — Mauriol, Histoire *de Notre-Dame de Buglose.*

(1) Mauriol, *Histoire de la sainte chapelle de Buglose*, ch. X. — (2) Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul.*

pèlerinage. Vincent chanta une messe solennelle dans le sanctuaire de Marie, devenu plus célèbre que jamais, attendu qu'on venait d'y rapporter la statue de la Vierge découverte dans les eaux du marais. Après la cérémonie, le serviteur de Dieu reçut à dîner tous ses parents, leur donna sa bénédiction, leur dit adieu pour toujours, et s'éloigna pour reprendre, sous la protection de Notre-Dame, le cours de ses travaux héroïques (1).

Le XVIIe siècle est la gloire de Buglose. Peu de jours s'écoulent sans amener de fervents visiteurs : les uns viennent demander à Notre-Dame de retenir sur des lèvres mourantes le dernier souffle d'une vie prête à s'en échapper; les autres la supplient de raviver en eux les sources de l'existence. C'est être deux fois mère que de nourrir de son lait le fruit de son sein. Mme de Laroque, née Catherine de Lau, avait donné naissance à une fille; mais la pauvre petite créature se suspendait en vain à ses mamelles closes. La mère inconsolable pria la Vierge-Mère qui avait allaité l'Enfant-Jésus, de venir en aide à sa tendresse impuissante. Elle fit vœu d'aller la remercier à Buglose, si elle obtenait la faveur désirée. Aussitôt les deux sources de la vie s'ouvrirent, et l'enfant put savourer à longs traits le lait et les baisers de sa mère (2).

L'herbe qui avait crû, pendant un demi-siècle dans les chemins qui mènent à Buglose, n'a jamais reverdi depuis qu'elle a été foulée sous les pieds de tous ces pèlerins. Les routes sont devenues trop étroites pour les nombreux visiteurs du sanctuaire. Voici, à leur tête, les marins des rivages de cette terre, les bateliers de ses rivières, les résiniers des grandes landes, les vignerons de la Chalosse, les laboureurs des bords de l'Adour et de tout le pays. Ils viennent demander, tour à tour, une mer calme, des eaux tranquilles, de tièdes ondées, de douces chaleurs, un beau soleil et un ciel bleu. Voici des veuves, des orphelins, des affligés; voici toutes les misères de l'âme et du corps, qui viennent vers leur Mère avec confiance. Tous ces malheureux arrosaient, en venant, le chemin de leurs pleurs; à leur retour, plusieurs ont la joie de l'exaucé, et tous une grâce souvent plus précieuse que la guérison : la patience, la résignation, l'espérance d'une vie meilleure.

Les navigateurs des côtes voisines du Marensin sollicitaient une navigation heureuse vers des plages lointaines, ou se hâtaient, au retour d'un périlleux voyage, de remercier la Reine des mers de les avoir sauvés du naufrage. Du plus loin qu'ils apercevaient la chapelle, ils tombaient à genoux, et se traînaient dans cette posture humiliée jusqu'aux dalles du sanctuaire. Là, leurs mains robustes suspendaient aux voûtes de la nef l'image en miniature du superbe vaisseau arraché à l'abîme par la puissance de Marie. En 1723, un navire, monté par des marins français, fait voile vers la station de la Bero, sur les côtes d'Afrique, lorsqu'il est poussé par la tempête au milieu des brigantins de pirates turcs. Les canons des corsaires, battant les flancs du navire, menacent de l'entr'ouvrir et de le couler à fond. Les marins n'ont devant eux que la perspective d'être ensevelis vivants dans les flots, ou de tomber dans un dur esclavage. En cette extrémité, ils implorent le secours de Notre-Dame de Buglose, et font vœu d'aller à sa chapelle en habits de pénitence. Cependant leur vaisseau, percé par les boulets, fait eau de toutes parts; ils s'élancent dans une chaloupe. Le canon ne cesse de tonner contre leur frêle embarcation. Mais le ciel a entendu leur cri de détresse; au moment où leur vaisseau s'abîme dans les flots, un coup de vent inattendu disperse les corsaires; pour eux, une brise favorable les amène aux rivages de France. Étonnés, ravis de joie, ils bénissent Celle qui est le Secours des chrétiens, et vont déposer dans son sanctuaire de Buglose le tribut de leur reconnaissance (1).

Le culte de la Reine de Buglose se propageait dans toute la région. Dans les temps de calamité, quand un ciel d'airain s'étendait sur les plaines arides, que les grandes eaux ravageaient les vallées, que l'épidémie entassait les victimes; quand, en un mot, Dieu se levait pour rappeler à l'homme son néant, humilier son orgueil, châtier ses prévarications, les populations accouraient à Buglose prier la Mère de désarmer son Fils irrité. Au jour marqué, les cloches des villages convoquaient les habitants; le vigneron descendait de la colline, le laboureur arrivait de la plaine, le bûcheron de la forêt; les mères, fermant leurs cabanes, se hâtaient avec leurs enfants; les jeunes filles laissaient leurs fuseaux, leurs brebis, pour assister à la fête. Le pieux cortége, réuni sous la houlette du pasteur, s'avançait, précédé de la croix et des bannières, dans l'appareil d'une pompe rustique. Les pèlerins charmaient les ennuis d'une longue marche par le chant des cantiques et des hymnes sacrées. Leurs voix mâles jetaient aux échos de la solitude les douces invocations de Notre-Dame de Lorette. Arrivés au terme de leur course, ils se pressaient autour de la piscine du repentir, s'asseyaient à la table du banquet eucharistique, écoutaient une voix paternelle qui savait trouver le chemin du cœur, en redisant à la foule atten-

(1) Collet, *Vie de saint Vincent de Paul.* — (2) Procès-verbal signé par M. de Laroque, directeur du bureau de contrôle à Dax, le 16 mars 1720.

(1) Extrait du procès-verbal signé par les marins.

dric les gloires de sa Mère. Et Marie toujours portée à se communiquer aux petits et aux humbles qui la cherchent dans la simplicité de leur cœur, répondait par des faveurs abondantes à ces élans de dévotion populaire (1). L'auteur de la *Triple couronne de la Mère de Dieu* lui écrivait cet ouvrage à la louange de Marie en 1630, dix ans après la découverte de la statue dans la fange du marais, mentionne et cette découverte, et « les merveilles que la Reine des anges a « opérées, pour faire ressentir ses faveurs « à ceux d'alentour qui s'étaient affectionnés à « l'honorer. » L'illustre géographe Fournier, dans sa *Description du globe*, constate, en 1649, la célébrité des miracles qui s'opéraient à Buglose, au temps où il s'y rendit (2).

Le concours des peuples de France, de Navarre et d'Espagne, à Buglose, nécessitait la présence de plusieurs prêtres, afin d'assurer le service de la chapelle. La visite de saint Vincent de Paul avait préparé les voies à une congrégation que le Seigneur tenait en réserve pour ces temps de prospérité du pèlerinage. Le saint était venu resserrer, aux pieds de la Patronne de son enfance, les liens qui l'attachaient à sa terre natale. Lorsqu'on voulut asseoir sur une base solide et durable le service du pèlerinage, on se tourna naturellement vers les enfants spirituels de Vincent : les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare. Mgr d'Abbadie d'Arboucave, évêque de Dax, leur confia la direction de de la paroisse de Pouy et de la chapelle de Buglose, en 1706. Le premier directeur fut M. de la Ville. En 1715, les prêtres de la Mission acquirent la terre et baronnie de Pouy et Buglose, moyennant 21,550 livres. Ainsi les enfants de saint Vincent Paul devinrent les seigneurs du village, où leur fondateur n'avait été, un siècle auparavant, qu'un humble pâtre. Dès lors, de nombreuses donations furent faites à la chapelle, pour distributions aux indigents, assistances aux infirmes, missions aux paroisses. Les Lazaristes se répandirent dans les campagnes pour évangéliser les pauvres, et les amener au pied de l'autel de Notre-Dame (3).

La présence des Lazaristes jetait un nouveau lustre sur le pèlerinage. Chaque année était marquée par quelque prodige nouveau que la renommée publiait au loin. La reine douairière d'Espagne, Marie de Newbourg, tourmentée d'insupportables douleurs, fit vœu d'aller en pèlerinage à Buglose, si, par l'intercession de Notre-Dame, elle obtenait sa guérison. Elle l'obtint soudainement. Fidèle à sa promesse, elle partit, en 1709, de Bayonne, avec toute sa Cour, et arriva à la chapelle, où le premier historien de la Vierge de Buglose, M. Mauriol, supérieur des prêtres de la Mission, la reçut avec les honneurs dus à son rang. La reine entra dans le sanctuaire, au chant du *Te Deum*, assista à une messe solennelle, s'approcha de la Sainte-Table, et édifia tous les assistants par la ferveur de sa piété. Cette princesse était une de ces saintes femmes que la Providence fait naître sur les marches du trône, pour donner à tout un peuple le spectacle des vertus chrétiennes.

Ces faveurs extraordinaires allaient consoler, sur la chaire de Pierre, le Père commun des fidèles. Benoît XIII, voulant encourager de plus en plus une dévotion marquée du sceau divin, ouvrit en sa faveur le trésor de l'Eglise. Une indulgence plénière fut accordée, une fois l'an, à ceux qui visiteraient la chapelle. Les évêques de Dax la regardaient avec raison comme la perle de leur diocèse, l'un des boulevards de la foi. Mgr du Sault, neveu du précédent, se plaisait à y célébrer les saints mystères. Mgr Desclaux, chargé du service de la chapelle, quand le cardinal de Richelieu l'appela à l'évêché de Dax, aimait à y retourner et à y séjourner à l'époque des pèlerinages. A peine installé, son successeur, Mgr Le Boux, se hâtait d'aller à Buglose, placer sa personne et son peuple sous la protection de Notre-Dame. Mgr d'Abbadie d'Arboucave la prenait pour l'âme de ses conseils, invoquait ses lumières dans les affaires importantes de l'administration diocésaine. Mgr d'Aulan se distinguait par sa tendre dévotion envers cette protectrice de ses ouailles bien-aimées (1).

LES SPOLIATEURS ET LES VOIX MYSTÉRIEUSES. LE CALME AU MILIEU DE L'ORAGE. LES JOIES NOUVELLES.

Les germes de révolte et de dissolution, déposés par la Réforme protestante dans les veines du corps social, s'étaient développés peu à peu ; ils avaient produit la philosophie sceptique et athée du XVIIIe siècle, ils allaient porter leurs derniers fruits de mort. La France avait trempé ses lèvres à la coupe empoisonnée; l'esprit révolutionnaire détruisit ses institutions, proscrivit son culte. Des spoliateurs sacrilèges se transportent à la chapelle de Buglose, le feu et le fer à la main. Ils pénètrent dans l'intérieur, ils appliquent des échelles contre le rétable et s'apprêtent à faire voler l'autel en éclats, lorsqu'aux premiers coups de marteau, répond un bruit mystérieux, formidable, qui monte des entrailles du sol et se prolonge sourdement sous les voûtes du temple, comme un roulement lointain du tonnerre. A ce bruit

(1) Delux, *Manuel du pèlerin de* Buglose.
(2) Poiré, *Triple couronne*, t. I, ch. XII, *Buglose*.— Fournier, *Geographica orbis notitia. Parisiis*, 1649.
(3) Mauriol, *Histoire de N.-D de Buglose.*

(1) Delux, *Manuel du Pèlerin.*

étrange, les démolisseurs éperdus pâlissent, chancellent, jettent les instruments de leur crime et s'enfuient précipitamment. Pendant que le pays tout entier est courbé sous la terreur, il est beau de voir des chrétiens courageux s'acheminer par les sentiers du désert, et venir, dans cet asile, resté miraculeusement aux libres épanchements de la prière, demander à la Reine des martyrs la fin de tant de maux. Quatre années de paix relative contrastent, à Buglose, avec les scènes sauvages qui ensanglantent le reste de la France (1). (*A suivre.*)

PIE IX

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE.

Son Election au Souverain-Pontificat.

(Suite.)

Le scrutin terminé, le dépouillement eut lieu : Mgr Mastaï ayant à ses côtés les deux autres scrutateurs, était debout près de la table sur laquelle devaient se déposer les bulletins.

Son âme était dans une espèce d'effroi. Il semblait redouter le résultat de cette dernière épreuve, que celle du matin ne lui faisait que trop pressentir. Tout le jour, entre le troisième et le quatrième tour de scrutin, il était resté en prière, demandant sans doute à Dieu de ne pas lui imposer une mission dont il ne se croyait pas digne. Ce fut d'une main tremblante que l'archevêque-évêque d'Imola reçut les bulletins qu'on lui présentait; il lut son nom dix-sept fois de suite. Au dix-huitième billet, apercevant encore son nom, un torrent de larmes jaillit de ses yeux, sa voix s'éteignit :

« *Mes frères*, murmura-t-il en sanglottant, *ayez pitié de ma faiblesse; je ne suis pas digne....*

Invité à continuer, il répondit :

« *Je ne puis; remettez à un autre le soin de lire le reste des votes.* »

La prière ne pouvait être exaucée, sous peine de frapper de nullité l'élection. Les membres du sacré-collège le supplièrent de calmer son émotion et le firent asseoir, en disant qu'on attendrait.

Semblable à son divin Maître qui, au jardin de Gethsémani, fut pris d'une tristesse mortelle et arrosa la terre avec la sueur de son sang, Mgr Mastai, au moment de consommer son sacrifice, fut en proie à la faiblesse de la chair. Peut-être avait-il entrevu, au milieu d'une nuée céleste le calice que l'avenir lui réservait! Peut-être Dieu lui avait-il révélé la noire ingratitude d'une partie de son peuple bien-aimé, et il ne put s'empêcher de s'écrier, comme Jésus-Christ : « Seigneur, s'il est possible, éloignez de moi ce calice. » Mais soumis à la volonté divine, il ajouta : « Néanmoins, Seigneur, que votre volonté s'accomplisse. »

Et bientôt, en effet, raffermi par la prière, soutenu par la grâce venue d'en haut, Mgr Mastaï se releva, retourna au bureau et lut sur les bulletins trente-six fois son nom.

Le cardinal archevêque-évêque d'Imola avait obtenu deux suffrages de plus que ne l'exigeaient les règles canoniques.

Aussitôt tous les cardinaux se levèrent de leurs sièges et proclamèrent le nouveau pape. La sonnette du cardinal-doyen annonça aux prélats assemblés aux portes de la chapelle que le pontife était nommé.

Mgr Mastaï, qui s'était prosterné au pied de l'autel et demandait à Dieu la force de porter les redoutables honneurs du Pontificat, était encore anéanti dans sa prière, lorsque le cardinal Macchi, sous-doyen, s'avança vers lui, escorté des maîtres de cérémonie et des cardinaux et lui adressa cette question :

« *Acceptez-vous la dignité de souverain Pontife à laquelle l'élection vous appelle?...*

A cette interpellation, Mgr Mastaï se releva, le visage illuminé d'un rayon divin, et répondit d'une voix ferme :

« *J'accepte.* »

« *Quel nom voulez-vous prendre?* demanda, selon l'antique cérémonial, le cardinal Macchi.

« *Celui de Pie, en mémoire de Pie VII, mon prédécesseur au siège d'Imola,* » répondit le Pontife.

Immédiatement Mgr de Ligne, notaire du Saint-Siège apostolique, dressa les deux actes de la nomination et de l'acceptation.

Pie IX, revêtu des insignes de sa dignité nouvelle, fut conduit en grande pompe à la chapelle du Quirinal où, après avoir reçu les premiers hommages des cardinaux, le camerlingue de la sainte Eglise romaine, le cardinal Riario-Sforza, lui mit au doigt l'anneau du pêcheur.

Il était neuf heures et demie du soir, quand toutes les cérémonies furent terminées. La proclamation publique fut remise au lendemain.

Le conclave dans lequel Pie IX venait d'être élu n'avait duré que trente-six heures. Jamais, depuis plusieurs siècles, il ne s'en était rencontré de plus court.

Le 17 juin, à la pointe du jour, une foule immense couvrait la place de Monte-Cavallo, car, dès la veille dans la soirée, la nouvelle s'était répandue dans Rome que l'élection était accomplie. On attendait avec une impatience fébrile la proclamation du nouveau Pontife.

Lorsque neuf heures sonnèrent, les murailles

(1) Labarrière, *Couronne de N.-D. de Buglose.*

du conclave tombèrent, et le cardinal camerlingue Riario-Sforza, s'avançant sur le balcon du Quirinal, proclama l'exaltation de Pie IX au Siège apostolique.

A cette grande et heureuse nouvelle, un frisson électrique courut dans toutes les veines, des applaudissements éclatèrent comme une tempête. Mais quand on vit paraître au balcon le Souverain-Pontife lui-même, les yeux tout baignés de larmes, quand on lui eut vu lever les mains au ciel comme pour s'offrir en holocauste à Dieu, pour le bonheur et le salut de son peuple et du monde, puis abaisser ses mains pour bénir la ville et l'univers, toutes les voix de la foule assemblée s'unirent dans un seul cri : *Vive Pie IX!* et ces cris, cent fois répétés, retentirent jusqu'aux extrémités de la cité des Papes.

Le 16 juin donc, après quinze jours de vacance et deux jours seulement de conclave, était élu Souverain-Pontife le cardinal Jean-Marie Mastaï Ferretti, proclamé pape sous le nom de Pie IX.

Au moment d'expirer, Grégoire XVI avait dit : Je veux mourir en moine, et non en souverain : *Voglio morir da frate, non da sovrano.*

De son côté, Pie IX écrivait à ses trois frères, le soir même de son élection, un quart d'heure avant minuit :

« Il a plu à Dieu, qui exalte et qui humilie, de m'élever de mon insignifiance à la dignité la plus sublime de la terre. Que sa volonté soit faite ; je sens toute l'immensité de ce fardeau et toute la faiblesse de mes moyens. Faites faire des prières et priez, vous aussi, pour moi.

« Si la ville voulait faire quelques démonstrations publiques à cette occasion, je vous prie, car je le désire, de faire en sorte que la totalité de la somme destinée à cet objet soit appliquée à des objets utiles à la ville par le *gonfalonier* (maire) et par les *anziani* (adjoints).

« Quant à vous-mêmes, mes chers frères, je vous embrasse de tout mon cœur en Jésus-Christ. Ne vous enorgueillissez-pas, mais prenez plutôt en pitié votre frère, qui vous donne sa bénédiction apostolique. »

Telles sont les véritables grandeurs du Vatican : elles projettent sur le monde l'ombre de la croix ; le roseau du Christ est le sceptre de la papauté, sa couronne d'épines se fait sentir sous l'éclat de la tiare.

Cette élection de Pie IX, l'une des plus extraordinaires dont l'histoire des Papes fasse mention, manifeste visiblement l'assistance de l'Esprit-Saint. En proclamant Pie IX d'un accord presque unanime, les membres du sacré-collège avaient prouvé au monde combien les intérêts de l'ambition que la politique se plaît toujours à mettre en jeu, demeurent étrangers à leur choix. A peine si les puissances temporelles avaient eu le temps d'ourdir leurs intrigues accoutumées ; à peine avaient-elles pu dicter leurs instructions à leurs ambassadeurs et envoyer à Rome les cardinaux des couronnes. — Les cardinaux auraient pu, d'ailleurs, dire au nouveau Pape, comme à Innocent II : « Ce n'est pas à l'honneur que nous vous convions, c'est plutôt au péril. »

Deux fois seulement, depuis trois cents ans, le conclave avait duré moins qu'aujourd'hui : en 1621, Grégoire XV avait été élu en sept heures, et, en 1572, Grégoire XIII en une heure. La plus courte des quatre dernières élections avait duré vingt-cinq jours ; la plus longue près de trois mois ; pour Grégoire XVI, le dernier pape, elle avait duré cinquante jours.

Dans un nouveau Pape, la première circonstance qui le révèle, c'est le nom qu'il se donne. Ce nom, ordinairement inspiré par un souvenir de gratitude, se rattache, ordinairement aussi, par quelques liens, aux nécessités des temps. Le successeur de Grégoire XVI se nomme Pie, *Pius*, par reconnaissance d'abord pour le Pape qui a favorisé sa guérison et décidé sa vocation, et ensuite pour affirmer que la piété est le premier devoir de la sollicitude pontificale, que le dévouement pieux est le premier besoin des âmes, le premier remède aux maux dont souffre la pauvre humanité.

Il y avait, pour l'adoption du nom de Pie, une raison plus profonde, prise, en un certain sens, dans son étymologie. Le verbe *piare* en latin veut dire aimer tendrement, apaiser par des sacrifices, expier, et l'on ne peut nier qu'en ce sens aussi le nouveau Pape n'ait vu raison d'être à son nouveau nom. Il savait, sans doute, que, depuis des siècles, le futur Pape était désigné dans la prophétie de saint Malachie, par ces trois mots : *Crux de cruce*, croix de la croix, ou par la croix, ou croix sur croix. Et, en effet, les temps étaient tels que le chef de l'Eglise pouvait s'attendre aux plus lourdes croix. Dans sa cellule du Quirinal, à l'exemple de l'Homme-Dieu, dont il devenait le vicaire, il put redire cette parole : « Mon Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi ; » et, sans doute, qu'à l'exemple de son divin Modèle, après avoir demandé l'éloignement du calice, il conclut par des paroles de soumission et d'obéissance.

Pie IX était âgé de cinquante-quatre ans, lorsqu'il fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Depuis longtemps, on n'avait vu un si jeune Pontife gravir les marches du trône pontifical. Pie VII avait été élu à cinquante-huit ans ; Léon XII à soixante-trois ; Pie VIII à soixante-sept et Grégoire XVI à soixante-cinq. Léon XIII sera élu à soixante-huit ans. Quarante des électeurs de Pie IX étaient, par l'âge, ses aînés, et, sous

beaucoup d'autres rapports, pour le moins, ses égaux. Ce qui caractérisait encore leur choix, c'est que l'élu paraissait beaucoup plus jeune qu'il n'était réellement. Sa haute et vigoureuse stature, son port noble et droit, sa démarche ample et majestueuse, la vivacité de ses mouvements, son teint frais, sa santé florissante, son œil bleu et limpide, sa physionomie mobile et expressive, sa chevelure abondante, tout cet ensemble n'accusait guère qu'un homme de quarante ans. Aussi les Romains, qui s'entendent en beauté, répéteront-ils souvent pendant son pontificat : Eccolo! *Quanto e bello!* Le voilà! Qu'il est beau! »

La proclamation du Pape au balcon du Quirinal s'était accomplie suivant le cérémonial ordinaire. Les trompettes, les tambours, les canons, les cloches s'étaient mêlés à la tempête des voix de la multitude. Mais, ce moment passé, il y eut un instant de surprise. On avait acclamé l'élection c'était tout. On avait tant redouté l'élection du cardinal Lambruschini; on avait tant désiré et espéré le cardinal Gizzi, l'ami du peuple romain? Et puis le nom du cardinal Mastaï-Ferretti était tout à fait neuf; il n'éveillait ni crainte, ni espérance. Il fallait voir d'abord et apprendre à connaître celui qui portait ce nom. A peine, dans un coin de la place, part, d'un groupe d'ouvriers, le cri de vive Pie IX, *le père des pauvres :* c'étaient des anciens orphelins de Tata-Giovanni, qui, d'abord muets et étonnés, acclamaient le bienfaiteur de leur jeunesse. L'allégresse de ces ouvriers ne gagna la foule, et cette fois, à l'adresse du nouveau Pape, que quand, après le défilé des cardinaux, on vit Pie IX dans la beauté entraînante de la majesté pontificale. Alors se passa une de ces scènes imprévues, qui font vibrer toutes les forces de la nature et les élèvent à ce degré d'enthousiasme ou l'on sent l'inspiration, le génie, j'allais dire le souffle de Dieu. Pie IX leva les mains pour donner sa première bénédiction et les laissa retomber : l'aspect de cette immense multitude, dont il était maintenant le pasteur et le père, le subjugea : un torrent de larmes inonda son visage. Pie IX éleva de nouveau les mains, et, vaincu par l'émotion, les laissa retomber encore. L'émotion qui le dominait s'était communiquée aux masses populaires ; tous les yeux étaient pleins de larmes. Enfin, pour la troisième fois, il étendit les bras, il les étendit si grands et si larges qu'on eût dit qu'il voulait bénir tous les hommes et presser le monde entier sur son cœur. Et, de sa voix douce, claire, pénétrante, il prononça les paroles liturgiques : « Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit descende sur vous et reste à toujours. » Le Pontife prononça ces courtes paroles, d'une façon si singulière, si solennelle, qu'il se concilia à l'instant tous les cœurs, et, de quatre mille poitrines, éclata à la fois le cri de joyeuse allégresse : Evviva Pio nono! »

Aussitôt chacun se prit à s'enquérir du nouveau Pape. « Mastaï, dit l'abbé Pougeois, était moins un nom inconnu, qu'un nom oublié. La surprise fit bientôt place aux réminiscences. On se rappela Tata-Giovanni et l'hospice Saint-Michel. Les innombrables ouvriers qui avaient vu l'abbé Mastaï à l'œuvre racontaient au peuple mille traits qui le faisaient connaître; et le connaître, c'était l'aimer. On répétait qu'il était bon, qu'il était sensible, que la souffrance trouvait accès près de lui, que chaque douleur épanchée dans son sein se retirait consolée, qu'il avait été le père de toute une génération d'orphelins. Ainsi, les bonnes œuvres des premières années du nouveau Pontife, sur les ailes de la gratitude, et la jeunesse sanctifiée du pieux lévite entouraient d'une première auréole son naissant pontificat. Aussitôt la bonne nouvelle connue, les habitants de Spolète et d'Imola qui se trouvaient à Rome racontaient à l'envi cette sainte légende du prélat arrêtant d'un mot deux régiments autrichiens, désarmant d'un regard cinq mille rebelles, et sauvant du supplice la personne des coupables en livrant leurs noms au feu : véritable ministre de paix. Tous ces récits multipliés par l'amour, mais non exagérés, faisaient battre les cœurs, enivraient les imaginations (1). »

Des formalités sans nombre et des solennités fatigantes occupèrent les premières journées du nouveau Pape. Le soir même de son élection, il fit son entrée au Vatican. Une foule innombrable occupait les rues et les places que devait parcourir le cortège, et, partout, sur son passage, le *Evviva* se mêlaient à la voix du canon et au son joyeux des cloches. A la chapelle Sixtine, Pie IX, qui avait reçu, au Conclave, le premier hommage des cardinaux, reçut de nouveau cet hommage. Puis, la mitre en tête, il fut conduit à la cathédrale de Saint-Pierre. Lorsqu'il franchit le seuil de la basilique, le cœur chanta l'Antienne *: Ecce sacerdos magnus;* les acclamations du peuple couvrirent la voix des chantres. La procession défila ensuite à travers l'église. Après un acte d'adoration devant le Saint-Sacrement, le vicaire de Jésus-Christ fut porté au maître-autel qui s'élève au-dessus du Prince des Apôtres, sous la gigantesque coupole de Michel-Ange. Le Pape monta sur le marche-pied de l'autel, et, tandis que le *Te Deum* retentissait dans l'enceinte sacrée, il reçut le troisième hommage du Sacré-Collège. Cette première solennité se termina par la bénédiction apostolique, que reçut une foule immense de peuple,

(1) *Histoire du Pontificat,* t. I, p. 132.

accourue de toutes parts, pour voir le Souverain-Pontife.

Le retour au Quirinal fut un vrai triomphe. A chaque instant, Pie IX saluait, remerciait, bénissait. Et cependant cette gloire ne l'éblouit point : il pressentait les labeurs et les peines qui l'attendaient. Alors, d'un ton grave, mais résigné, il dit à son entourage : « Aujourd'hui commence la persécution. » On a dit que Pie IX avait pu se faire illusion sur l'avenir, en se voyant acclamé avec enthousiasme, partout où il paraissait, durant les premières années de son pontificat. Des défectionnaires, un Panaglia, un Livérani, lui ont même reproché de se complaire, d'une manière puérile, à ces enivrements des triomphes populaires. Nous tenons d'un témoin auriculaire, alors auditeur de Rote pour la France, cette parole du Pontife : « Toutes ces acclamations ne m'enivrent pas; elles ne me font point oublier que, dans la Passion du Sauveur, le *Tolle* est bien près de l'*Hosanna.* » Le Pape ne se trompaient point : ceux qui crient le plus volontiers *Evviva* sont les mêmes qui crient, tout aussi volontiers, le *Crucifigatur.* Le bruit des girouettes est le signe précurseur des orages.

Le soir, il y eut réception officielle des autorités pontificales et des ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège par les puissances catholiques. Parmi ces derniers se trouvait le commandant de la garde-noble, le prince Barberini le même qui, trente ans auparavant, avait rayé le nom du jeune comte Mastaï des rangs de la garde-noble. D'après l'usage reçu, il sollicita du nouveau Pape la confirmation de son grade. « Cela ne peut pas faire question, répondit Pie IX, réprimant à grand' peine un malin sourire; si vous ne m'aviez empêché d'entrer dans la garde-noble, j'y serais peut-être capitaine, ajouta-t-il. » Le prince Barberini ne se déconcerta pas : « Saint-Père, répondit-il avec une heureuse présence d'esprit, je me félicite de la conduite que j'ai tenue à votre égard; sans mon refus, je ne contemplerais pas aujourd'hui dans Votre Sainteté le grand capitaine du monde catholique. »

Une notification, émanée, le lendemain, du vicariat de Rome, annonça que la cérémonie du couronnement aurait lieu le dimanche suivant, 21 juin, avec la solennité accoutumée, dans la basilique de Saint-Pierre. Le cardinal-vicaire publia une indulgence plénière accordée, avec les conditions ordinaires, à tous ceux qui recevraient la bénédiction solennelle du Souverain-Pontife. La veille de ce grand jour, l'aumônier de Sa Sainteté distribua, dans la cour du Belvédère, au Vatican, un paul par tête à chacun des pauvres de Rome. Le Pape accorda, en outre, cinquante-trois dots, de cinquante écus chacune, à chacune des cinquante-trois paroisses de Rome et des environs, et mille dots de dix écus pour les provinces des Etats-Pontificaux; il fit retirer les objets déposés au mont-de-piété par la population pauvre, et acquitta, de ses deniers, les dettes de tous les prisonniers détenus au Capitole.

En 1829, Châteaubriand, alors ambassadeur de France à Rome, disait au Sacré-Collège : « Par un caractère universel, qui n'a jamais eu de modèle ou d'exemple dans l'histoire, un conclave n'est pas le conseil d'un Etat particulier, mais celui d'une nation composée des nations les plus diverses et répandues sur la surface du globe. Vous êtes, éminentissimes seigneurs, les mandataires augustes de l'immense famille chrétienne, pour un moment orpheline. Des hommes qui ne vous ont jamais vus, qui ne vous verront jamais, qui ne savent pas vos noms, qui ne parlent pas votre langue, qui habitent loin de vous, sous un autre soleil, par-delà les mers, aux extrémités de la terre, se soumettront à votre décision, que rien en apparence ne les oblige de suivre; ils obéiront à votre loi qu'aucune force matérielle n'impose; ils accepteront de vous un père spirituel avec respect et gratitude. Tels sont les prodiges de la conviction religieuse. »

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Bénédiction pontificale accordée à la *Société des pêcheurs de la Manche du Nord.* — Collation des grades canoniques à l'Université grégorienne. — Fêtes en l'honneur du doctorat de saint François de Sales. — Pèlerinage à Taverney. — M. Fiat élu supérieur de la Congrégation de la Mission. — Guerre aux congréganistes; les Frères de Nogent-le-Rotrou, de Chartres, de Lambezellec, de Saint-Pierre-Quibignon; les religieuses de Poullaouen. — Jugement définitif en faveur des Frères de Saint-Denis, contre la municipalité. — Découragement des *Kulturkampfistes.* — Initiative de Léon XIII auprès de l'empereur Guillaume pour amener un arrangement. — Pourparlers de Kissingen. — Dissolution du protestantisme officiel. — Agonie des *vieux.*

Paris, 7 septembre 1878.

Rome. — L'*Osservatore romano* nous apprend que la *Société des Pêcheurs de la Manche du Nord,* dont l'objet est de développer l'esprit religieux et l'amour du travail parmi les populations du littoral de la Manche du Nord, en même temps que d'alimenter les marchés de poissons pendant les jours d'abstinence, a fait

récemment prier le Saint-Père de daigner accorder une bénédiction particulière à sa double entreprise. Sa Sainteté, accueillant cette prière avec bienveillance, a apposé de sa propre main, au bas de la supplique, ces paroles : *Benedicat te Deus*, qu'Elle a daigné signer de son nom : *Leo PP. XIII.*

Le 17 août ont eu lieu à l'Université grégorienne (ancien collége romain), la collation des grades et la distribution des médailles remportées par les élèves qui avaient suivi les cours pendant l'année scolaire. Trente-six d'entre eux furent proclamés docteurs en théologie, et vingt-trois docteurs en philosophie. Les grades de la licence et du baccalauréat, dans ces mêmes facultés, furent distribués entre soixante-dix autres candidats.

Tous ces élèves, comme on sait, appartiennent aux diverses nations qui ont des collèges ou séminaires à Rome. Mais nous devons constater, à l'honneur de la France, que notre séminaire de Santa-Chiara a formé à lui seul près de la moitié des gradués. Vingt de ses élèves ont été en effet créés docteurs en théologie ; huit en droit canonique ; quatre en philosophie. Ils ont de plus remporté trois médailles.

La cérémonie de l'Université grégorienne était présidée par S. Em. le cardinal Franzelin, toujours heureux de reparaître au milieu d'une jeunesse studieuse, à laquelle, pendant près de vingt ans, il prodigua les trésors de sa profonde science et les entraînements de son ardente parole. L'éminent théologien, après avoir conféré aux nouveaux docteurs les insignes de leur dignité, leur fit prononcer la formule de la profession de foi de Pie IV, et leur adressa ensuite quelques mots de félicitation. Son Eminence a déclaré louer d'autant plus volontiers ses auditeurs, qu'il connaît mieux la difficulté des examens. Pour en avoir heureusement triomphé, ils ne doivent point cependant se croire arrivés au terme de leurs études. La science sacrée a un objet trop vaste pour être jamais épuisée ; elle exige une connaissance à la fois profonde et étendue, car une étude superficielle serait insuffisante pour démasquer et réduire à néant les erreurs de la fausse science, qui nous envahit chaque jour davantage. Son Eminence a particulièrement insisté sur la nécessité de la philosophie, comme préparation à la théologie, dont elle est comme la *gnose*; sans en être le fondement, elle en est pourtant le rempart et comme le mur de défense. En terminant, le savant cardinal leur a renouvelé ses félicitations pour les succès obtenus, et les a encouragés dans leurs travaux futurs, en leur montrant dans la vision béatitifique le couronnement de leurs efforts d'ici-bas.

France. — Des fêtes magnifiques ont eu lieu à Annecy, du 19 au 22 août, en l'honneur du doctorat de saint François de Sales. Les cardinaux, archevêques et évêques qui s'y sont rendus des différents diocèses de France, d'Italie et de Suisse, étaient au nombre de quinze. La ville était parée comme elle ne l'avait jamais été. En faisant l'ouverture de ces fêtes, Son Em. le cardinal-archevêque de Rouen a indiqué quel en était le but. Il ne s'agit pas ici, a dit l'éminent orateur, de rendre hommage aux vertus intérieures et à la sainteté de l'apôtre du Chablais, mais d'honorer le nouveau Docteur de l'Eglise, de célébrer son génie, sa science immense et les grandes œuvres qui ont immortalisé son nom. A la messe pontificale du lendemain, 20 août, on a entendu Mgr Pichenot, archevêque de Chambéry, et le soir, aux vêpres, Mgr Turinaz. La journée du 21 a été consacrée aux cérémonies de la bénédiction d'une superbe cloche nouvelle, appelée la Saléslenne. Les orateurs qui se sont fait entendre ce jour-là sont Mgr l'archevêque de Turin, Mgr l'évêque de Maurienne et Mgr l'évêque de Montpellier. Le 22 a été la grande journée. Toute la nuit précédente, les pèlerins n'avaient cessé d'arriver, et au lever du jour les rues se trouvèrent littéralement encombrées. A sept heures, les processions commencèrent à s'ébranler pour se rendre au lieu où un autel avait été dressé en plein air, et où S. Em. le cardinal-archevêque de Lyon, célébra la sainte messe. Après l'évangile, Mgr Mermillod a prononcé un très-éloquent discours, et à l'issue de la messe, le R. P. Tissot, supérieur des missionnaires de saint François de Sales, a lu à haute voix l'acte de consécration au nouveau docteur de l'Eglise. Tous les évêques ont ensuite donné ensemble la bénédiction solennelle, puis le cortége est retourné à l'église de la Visitation, d'où il était parti. Le soir, toute la ville était illuminée, un feu d'artifice a été tiré sur le lac, et des feux de joie ont longtemps brillé sur les montagnes d'alentour.

Répondant à l'appel pieux de Mgr l'archevêque de Besançon, quarante mille pèlerins, ayant à leur tête sept évêques, se trouvaient réunis, le 3 septembre, à Taverney, pour célébrer le souvenir du célèbre miracle eucharistique qui s'y est autrefois opéré. L'enthousiasme était indescriptible. La procession a été magnifique. Huit cents prêtres escortaient le Très-Saint-Sacrement. Mgr l'archevêque de Besançon a prononcé un très-beau discours, qui a été suivi du chant du *Miserere* par la foule. Au dernier moment, une dépêche télégraphique a apporté aux pèlerins la bénédiction de Léon XIII.

Par suite de la perte douloureuse qu'a faite la Congrégation des Prêtres de la Mission en la personne de feu M. Boré, supérieur général,

tous les supérieurs des maisons de la Mission ont procédé, le 4 septembre, en chapitre, à l'élection de son successeur. Les votants étaient au nombre de quatre-vingt-trois. Leur choix s'est porté sur M. Fiat, vicaire général pendant la vacance du titre, auparavant supérieur de la maison de Paris. M. Fiat se trouve, par suite, établi supérieur général des deux congrégations de la Mission et des Filles de la Charité.

La guerre à l'enseignement congréganiste s'accentue, et nombre de faits qui se produisent ne seraient nullement déplacés en Suisse ou en Prusse. A Nogent-le-Rotrou, les Frères des Ecoles chrétiennes, établis dans cette ville peu après la fondation de leur institut, étaient chargés, depuis trois quarts de siècles, des écoles communales. Ils y avaient constamment joui de l'estime et de la considération générales. La nouvelle municipalité, alléguant que l'instruction donnée par les Frères n'atteint pas le niveau requis, vient de décider qu'ils seraient remplacés par une institution laïque. On sait ce que vaut cette raison, et combien l'enseignement laïque est inférieur à l'enseignement congréganiste.

A Chartres, le conseil municipal, considérant que les écoles des Frères sont beaucoup plus fréquentées que les écoles laïques, a émis le vœu de transformer une des écoles congréganistes en une école laïque. Ainsi, les écoles laïques ont moins la confiance des familles que les écoles congréganistes ; conclusion du conseil municipal chartrain : il faut réduire les écoles congréganistes et augmenter les écoles laïques. O logique !

A Lambezellec, les Frères dirigeaient, depuis de longues années, l'école communale. Leurs succès ont été tels que, par la force des choses, devant les demandes d'admission qui se multipliaient tous les jours, et la commune n'ayant pas les ressources nécessaires, les Frères ont été amenés à construire divers édifices supplémentaires, chapelle, ateliers, etc., tout ceci du consentement tacite de l'administration. Les choses allaient très-bien ainsi, en paix et accord. L'école était devenue une pépinière pour les ateliers de la marine, pour l'école d'Angers, etc., et, chaque année, les succès dans les examens allaient grandissant de plus en plus, si bien que cet établissement était devenu une cause de prospérité pour le quartier. Mais voilà que depuis l'élection de la nouvelle municipalité, les Frères ont été d'abord sourdement calomniés, et en dernier lieu expulsés de leur maison en vertu d'un arrêté du préfet du Finistère. Les Frères s'étant pourvus en référé près le tribunal de Brest, une ordonnance du président les avait autorisés à rentrer dans leur domicile. Mais ils en avaient à peine repris possession, qu'ils en ont été de nouveau chassés, comme la première fois, par les agents de police qu'avait amenés et que commandait M. le sous-préfet de Brest. L'affaire en est là, mais ne saurait y rester, la loi ayant été outrageusement violée par l'autorité administrative.

Des faits en partie semblables se sont également passés à Poullaouen. Les religieuses du Saint-Esprit, qui tenaient l'école communale, en ont été aussi chassées par le sous-préfet de Châteaulin, accompagné du commissaire de police de Carhaix et soutenu par la brigade de gendarmerie de cette ville.

Enfin, à Saint-Pierre-Quibignon, toujours dans le Finistère, les Frères ont été aussi renvoyés de l'école où ils instruisaient plus de deux cents enfants, et remplacés par un instituteur laïque. Mais quelques élèves seulement ont consenti à fréquenter l'école du nouveau maître. Pour les autres, ils ont refusé, malgré les invitations pressantes du sous-préfet de Brest, présent, d'en franchir le seuil, lorsqu'ils ont vu que les Frères n'y étaient plus, et sont retournés chez leurs parents.

C'est tout pour aujourd'hui ; on trouvera que cela ne commence pas mal.

Mais ce n'est pas tout que de chasser les congréganistes des écoles où ils ont été légalement établis. Les congréganistes en appellent aux tribunaux de l'injustice qui leur est faite, et finalement les communes où ces excès ont été commis sont condamnées à payer d'assez lourds dommages. C'est ce qui vient d'arriver à la commune de Saint-Denis, près Paris. La municipalité de cette ville avait, en 1870, remplacé indûment les Frères par un instituteur laïque, dans une des écoles communales. Après sept ans de procédure, la commune vient d'être définitivement condamnée à payer à chaque Frère renvoyé : 1° une indemnité annuelle de logement de 300 francs depuis 1870 jusqu'en 1873, date de leur réintégration ; et 2° le traitement fixé par la loi.

La leçon est bonne. Il faut espérer qu'elle sera encore donnée à plusieurs, qui ne l'ont pas méritée à demi.

Allemagne. — Les promoteurs du kulturkampf battent visiblement en retraite. Ils sont poussés à cette reculade par la force des chosse, puisque le résultat de leur entreprise tourne expressément contre le but qu'ils poursuivaient. Ils voulaient la ruine de l'Eglise, et l'Eglise, sous leurs coups, est devenue plus unie et plus forte en Allemagne qu'elle n'a peut-être jamais été.

Le découragement des kulturkampfistes s'est en quelque sorte officiellement manifesté lors des débats parlementaires relatifs au kulturkampf, dont nous avons parlé il y a quelque

temps. Un des kulturkampfistes, M. von Meyer, a dit tout haut alors ce que l'orgueil des autres les empêchait d'avouer, savoir, que lui et son parti « étaient fatigués de la lutte. » Cette parole, prononcée en plein parlement, a été depuis répétée et commentée par la plupart des organes de la presse. « C'est sur la route du kulturkampf, a dit la première la *Gazette de la Croix*, organe des protestants conservateurs, que nous avons rencontré toute notre misère morale et matérielle, la misère qui se manifeste dans tous les coins de l'empire allemand. Ce n'est qu'en renonçant au kulturkampf et en abandonnant le courant qui l'a produit, que nous sortirons de nos embarras. Telle est notre opinion. Elle devient de plus en plus générale, et là où il y a la volonté, il y a les moyens. » — L'organe des progressistes, la *Volkszeitung* de Berlin, a dit à son tour : « L'idée d'affranchir le peuple du joug spirituel du clergé avec des présidents de gouvernement, des conseillers de police, des gendarmes, des huissiers, des saisies, des bannissements, des tribunaux d'exception, des emprisonnements, cette idée était tellement chimérique qu'elle ne pouvait éclore que dans la tête d'un homme tout-puissant, mais absolument étranger à ce qu'il y a de plus intime dans la vie du peuple. On ne peut que regretter que le parti libéral se soit laissé entraîner à prêter son concours à cette politique malheureuse. »

Tel était le revirement de l'opinion publique lorsque Léon XIII, devenu pape, et notifiant à l'empereur Guillaume son avénement au trône pontifical, prenait l'initiative d'exprimer le désir que la paix et la liberté religieuses fussent rendues aux catholiques d'Allemagne. La réponse de l'empereur, bien que courtoise, ne renfermait rien qui pût donner l'espoir de la possibilité d'un arrangement. Léon XIII écrivit une nouvelle lettre, et cette fois il lui fut répondu que, bien qui une entente sur le terrain des principes parût impossible, toutefois les dispositions conciliatrices des deux parties permettaient d'espérer un accommodement pacifique sur le terrain des faits.

Ces dispositions nouvelles du gouvernement allemand s'affermirent considérablement à la suite des deux attentats d'Hœdel et de Nobiling, attribués aux doctrines socialistes, que le kulturkampf a surtout contribué à développer. En conséquence, des pourparlers ont pu s'ouvrir à Kissingen, entre le nonce apostolique de Bavière et M. de Bismarck, à l'effet de trouver un *modus vivendi*, ou plutôt de rétablir les choses comme elles étaient avant l'inauguration du kulturkampf.

Telles sont en effet les légitimes exigences du Saint-Siége. Les catholiques allemands ne veulent pas non plus se contenter de moins. Vainqueurs aux dernières élections, où les libéraux kulturkampfistes ont été battus, les catholiques sont devenus, par un coup inattendu de la divine Providence, les arbitres de la politique allemande. Le gouvernement paraît ne pas pouvoir se passer de leur concours, s'il veut triompher des mortelles étreintes du socialisme. On connaîtra bientôt à quelle décision il se sera arrêté.

Tandis que l'Eglise s'est raffermie sous les coups de la persécution, le protestantisme officiel a continué de se dissoudre de plus en plus dans le naturalisme rationaliste, qui exclut toute révélation et nie la divinité du Christ. Les choses en sont au point qu'à un récent synode tenu à Berlin, on s'occupa sérieusement de la suppression du symbole des Apôtres, laquelle toutefois n'a pas été prononcée.

— Quant aux vieux-catholiques, ils agonisent. Au synode qu'ils viennent de tenir à Bonn, ils ont décidé, par 75 voix contre 22, que la prohibition du droit canonique interdisant le mariage aux ecclésiastiques à partir des sous-diacres ne constitue, chez eux, ni un obstacle au mariage des ecclésiastiques, ni un obstacle à l'administration et au soin des âmes par les ecclésiastiques mariés. On se demande pourquoi cette décision, quand la plupart des pasteurs du troupeau Reinkensien ont déjà franchi cet obstacle depuis longtemps. Un certain nombre d'entre eux, tels que les Watterich, Suczynski, etc., se sont mariés civilement, d'autres se sont mis en ménage sans s'assujettir à aucune formalité même civile. Ah ! ils sont loin, les jours de la lune de miel, où l'on s'imaginait pouvoir réunir en une seule religion l'anglicanisme, le moscovitisme et le janisme !

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

Maury cardinal. — Œuvres choisies. — Paris, 1827. 5 vol. in-8. 12 fr.

Gérardin. Fondements du Culte de Marie. — Paris, 1865. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

Laharpe. — Cours de littérature. — Paris, Didot, 1840. 3 vol. in-4 rel. 20 fr.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XVIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, XIV, 1-11.)

Le Jour du Seigneur.

Le Sauveur, dont les discours et les actes étaient constamment épiés par les pharisiens, ne dédaignait cependant pas de s'asseoir à la même table que ces êtres bouffis d'orgueil et rongés d'envie ; c'était pour avoir l'occasion de les éclairer et de les convertir. « Comme donc un hydropique était devant lui, Jésus, s'adressant aux docteurs de la loi et aux pharisiens, leur dit : Le jour du sabbat, est-il permis d'opérer des guérisons ? Mais ils gardèrent le silence ; et lui, prenant ce malade par la main, le guérit et le renvoya. Il leur dit ensuite : Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne se hâte de l'en retirer, même le jour du sabbat ? Et ils ne pouvaient rien lui répondre. » En effet, volé au secours de l'animal, et l'on ne viendrait pas en aide à l'homme. L'Evangile d'aujourd'hui m'engage à vous entretenir de la sanctification du dimanche. Je vous montrerai ce qui est ordonné, ce qui est défendu, ce qui est licite, ce que font des hérétiques.

I. — « En six jours, dit l'Ecriture, Dieu créa le ciel et la terre ; et il se reposa le septième jour, de tout le travail qu'il avait fait. Il bénit ce jour, et il le sanctifia (Gen.). » Elle est donc aussi vieille que le monde, la loi du sabbat ou dimanche, et elle eut pour premier observateur le Très-Haut lui-même, qui veut le plus d'imitateurs possible. « Souvenez-vous, dit-il, de sanctifier le jour du sabbat. Six jours vous travaillerez et ferez tous vos ouvrages ; mais le septième jour est le repos du Seigneur votre Dieu (Gen., XX). » Conformément à cette ordonnance, l'Eglise prescrit, sous peine de péché grave, d'assister à la messe le dimanche. Le très-auguste sacrifice est le centre du culte, la suréminente prière de la religion, l'action de grâces par excellence, la parfaite adoration de la divinité. Résumant la doctrine catholique sur cette matière, un auteur fort apprécié dit : « On est obligé d'entendre la messe, depuis le commencement jusqu'à la fin... Il faut se tenir convenablement durant le saint sacrifice, prier le bon Dieu, en un mot, faire un acte sérieux de religion... Les vêpres, le salut du saint-sacrement, le sermon et les autres exercices publics de piété ne sont pas d'obligation rigoureuse. On fait très-bien de n'y pas manquer, et c'est le meilleur moyen de sanctifier les dimanches. » (Mgr de Ségur.)

Les absences aux offices ne sont point coupables, quand il y a des empêchements légitimes.

II. — La sanctification du dimanche n'exige pas seulement l'assistance au sacrifice adorable, mais encore la cessation des œuvres serviles, d'après ce texte de l'Exode : « Ce jour-là, vous ne ferez aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bétail (XX) ; » si ce n'est en cas de nécessité. « Par œuvres serviles, déclare un théologien non moins judicieux que modéré, on entend surtout les travaux auxquels s'appliquent les ouvriers, les journaliers et les marchands, et qui sont incompatibles avec le repos religieux du dimanche. Les ouvrages qui n'occupent que l'esprit, tels que la lecture, etc... ne sont pas des œuvres serviles, et on peut s'y livrer le dimanche. Dans les travaux défendus le dimanche, il ne faut pas comprendre ceux qui sont nécessaires à l'entretien de la vie... Hormis les choses nécessaires de la vie, il est également défendu d'acheter et de vendre, les dimanches et fêtes d'obligation. Toutes les boutiques doivent être fermées, excepté les pharmacies, les auberges, les boucheries, les épiceries, les boulangeries, et, en général, les magasins de comestibles ; et encore serait-il à désirer que ces boutiques ne fussent point ouvertes pendant le temps des offices divins, et que les fidèles eussent soin d'acheter à l'avance tout ce qui leur sera nécessaire le dimanche. (Mgr de Ség.) « Pourquoi, ce jour-là, les œuvres serviles vous sont-elles défendues, demande saint Ambroise ? est-ce pour entretenir une indolente oisiveté, pour occuper votre esprit d'un ensorcellement de bagatelles, pour ouvrir votre cœur à mille engagements profanes, pour donner au plaisir ce qu'on ôte au travail ? Déplorable illusion, si on le croyait de la sorte ! Elles vous sont interdites, afin que, par leur interruption, rentrant en vous-mêmes, vous vous rendiez dignes du titre de chrétiens, et que vous aspiriez à la perfection de votre état. »

III. — N'allez pourtant pas vous imaginer qu'en vue de bien célébrer le dimanche il faille rester à l'église toute la journée. Après avoir fait la part de l'âme, c'est équitable de faire celle

du corps ; « quand on a cherché premièrement le royaume et la justice de Dieu, l'on peut s'octroyer ensuite quelques divertissements et douceurs. La religion n'est pas une marâtre ; elle permet à ses enfants les récréations innocentes : « Réjouissez-vous, leur dit-elle avec l'Apôtre, réjouissez-vous dans le Seigneur (Philip., IV, 4).» Mais qu'elle est mal comprise, cette invitation maternelle ! Le dimanche est un jour de grâce et de salut, on le transforme en un jour de crapule et de perdition ! Le dimanche est un jour de recueillement, de prières et de bénédictions, il devient un jour de dissipation, de scandales et blasphèmes ! Le dimanche est le jour du Seigneur, on en fait un jour de Satan ! Aussi je ne m'étonne pas de ce mot du saint curé d'Ars : « Deux choses conduisent promptement et inévitablement à la ruine : le vol et le travail du dimanche. » Non je ne suis pas surpris de cette révélation de la Vierge aux deux jeunes bergers de la Salette : « Ce qui appesantit le bras de mon Fils sur la France, c'est le blasphème et la profanation du dimanche. » Je m'explique assez que, dans la guerre franco-prussienne, les mauvaises nouvelles sont tombées sur nous comme des coups de foudre presque toujours le dimanche. N'est-ce pas le dimanche 29 janvier 1871, que le sinistre drapeau de la Prusse fut arboré à Paris sur le Mont-Valérien? Nous avons, passons moi le terme, des lois bra-quées sur les violateurs du troisième commandement, mais elles ne font pas feu. Qu'il m'est pénible de constater ici notre infériorité !

Veuillez me permettre d'accumuler les témoignagnes.

IV. — En 1872, le Sénat et les Chambres de la République protestante des Etats-Unis signèrent cette pièce :

« 1. La sanctification du dimanche est une chose d'intérêt public. 2. Un utile soulagement des fatigues corporelles. 3. Une occasion de vaquer à ses devoirs personnels et de rappeler les erreurs qui affligent l'humanité. 4. Un motif particulier d'honorer, dans sa maison et à l'église, Dieu, le Créateur et la Providence de l'univers. 5. Un stimulant à se consacrer aux œuvres de charité qui font l'ornement et la consolation de la société.

« Considérant : *a*) Qu'il y a des incrédules et des gens inconsidérés qui, méprisant leurs devoirs et les avantages que procure à l'humanité la sanctification du dimanche, outragent la sainteté de ce jour, en s'abandonnant à toutes sortes de plaisirs et en se livrant à leurs travaux. — *b*) Qu'une telle conduite est contraire à leurs intérêts comme chrétiens, et trouble l'esprit de ceux qui ne suivent point ce mauvais exemple, que ces sortes de personnes font tort à la société tout entière, en introduisant dans son sein, des tendances de dissipation et d'habitudes immorales : le Sénat et les Chambres décrètent : 1. Il est défendu, le dimanche, d'ouvrir les magasins et les boutiques, de s'occuper à un travail quelconque, d'assister à aucun concert, bal ou théâtre, sous peine d'une amende de 10 à 20 shellings (12 fr. 50 à 25 fr.) pour chaque contravention. 2. Aucun voiturier ou voyageur ne pourra, sous la même peine, entreprendre un voyage le jour du dimanche, excepté le cas de nécessité, dont la police sera juge. 3. Aucun hôtel ou cabaret ne pourra s'ouvrir le dimanche aux personnes qui habitent la commune, sous peine d'une amende ou de la fermeture de l'établissement. 4. Ceux qui, sans cause de maladie ou sans motif suffisant, se tiendront éloignés de l'église, pendant trois mois, seront condamnés à une amende de 10 shellings. 5. Quiconque commettra des actions inconvenantes, à proximité ou dans l'intérieur de l'église, payera de 5 à 40 shellings d'amende. L'exécution de ce décret est confiée aux employés de police, choisis tous les ans pour les communes. »

En 1874, voici ce que dit, en plein parlement anglais, lord Macaulay : « Pendant que l'industrie est suspendue, que la charrue gît dans le sillon, que la Bourse est muette, que la cheminée des fabriques est sans fumée, un autre travail s'accomplit non moins utile à la richesse de la nation. L'homme, la machine par excellence, se répare et se remonte, de sorte que le lendemain il retourne à son labeur, avec une intelligence plus ouverte, un esprit plus vif et une vigueur corporelle plus énergique. » — M. Gladstone : « Une longue expérience d'une vie de travail m'a profondément pénétré de cette conviction, que les alternatives de repos et de labeur, consacrés par l'institution du dimanche, sont une nécessité pour l'esprit et le corps de l'homme, et je crois qu'il est indispensable de donner au peuple la jouissance d'un jour de repos. » — M. John Bright : « La stabilité et la force de notre pays, et les progrès de notre race dépendent, en grande partie, du jour du repos qui me semble indispensable aux besoins de l'humanité. » — Les éminents personnages sus-désignés sont des cléricaux sans doute? Non. Des hérétiques.

En 1877, le Président de la République française envoya, au général Grant, une carte pour la tribune présidentielle, afin d'assister aux courses d'Auteuil. M. Grant, protestant, n'y est pas allé, à cause de la solennité du dimanche.

En 1878, un gouverneur de New York faisait au peuple la déclaration suivante : « En tant que nation, nous avons toute sorte de motifs d'être reconnaissants envers le suprême Dispensateur de tout bien, et de le louer pour les

faveurs que sa Providence ne cesse de répandre sur nous.... Nous présenterons donc au monde le spectacle imposant d'une population entière qui, à un jour marqué, s'abstient de tout travail, pour se vouer entièrement au service du Très-Haut; nous nous rappellerons sans cesse que la justice élève les nations. »

Sous cet en-tête — Edification et scandale — nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Besançon, 8 juin 1878 : « La protestante Angleterre donne à la France un éclatant exemple de respect pour le repos dominical. L'autre dimanche, à l'Exposition, les machines anglaises ne fonctionnaient pas, tandis que celles de la section française étaient toutes sans exception mises en mouvement. Le lendemain, lundi, le contraire est arrivé. Pendant que la section anglaise était en pleine activité, la plupart des machines françaises étaient en repos, en l'honneur sans doute de saint Lundi. C'est honteux pour nous. » — Le 13 juillet suivant, la même feuille rapporte le fait que voici : « Le plus jeune fils de la reine d'Angleterre, le prince Léopold, se trouvant à Nice, il y a quelque temps, a donné une leçon aux impies de France. Son séjour dans cette ville a été l'occasion de plusieurs fêtes. Il les a gracieusement acceptées, sauf le dimanche... Ce jour-là, le prince, après avoir assisté au service divin, dans un temple de la secte anglicane, a mené une vie quasi-retirée. Il a seulement répondu le soir à une invitation qui lui avait été faite par le vaisseau-amiral. Après le repas, quelques danseurs ont témoigné le désir de danser. L'amiral leur a répondu : Par déférence pour les opinions et usages du prince Léopold, je ne puis acquiescer à votre demande.— Le jeune prince, informé du fait, dit à l'amiral : Je ne veux pas être un obstacle aux plaisirs de la société; je ne m'oppose pas à ce que l'on danse; mais c'est à condition que, avant que l'on commence, on abaissera le drapeau anglais. — Quelques instants après, il regagna son hôtel. »

Résolutions. — O catholiques, ne souffrons plus que les sectateurs de l'hérésie l'emportent sur les enfants de l'Eglise, en respect pour le dimanche : « Qui le profanera, dit l'Ecriture, sera puni de mort (Exod., xx). » Rien de plus juste, car s'élever contre les droits du Tout-Puissant, c'est mériter d'être abaissé sous les pieds du démon. Ah! sanctifions de notre mieux le jour du Seigneur, et le Père céleste nous dira : Mes amis, vous m'avez honoré sur la terre, je vous honorerai dans le ciel; montez bien haut dans le palais de ma gloire, et prenez place au festin des noces de l'Agneau sans souillure. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,
Auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

DIX-NEUVIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

SIXIÈME INSTRUCTION.

Sujet : Pouvoir de consacrer transmis au prêtre ; ministre et sujet de l'Eucharistie.

Texte : *Hoc facite in meam commemorationem.* Faites ceci en mémoire de moi. (*St. Luc, chap.* xxii, *vers.* 19.)

Exorde.—Mes frères, en vous parlant, dimanche dernier, de la présence réelle de notre divin Sauveur dans le sacrement de l'Eucharistie, j'ai oublié de vous dire certaines circonstances qui accompagnent cette présence et doivent rendre pour nous ce mystère encore plus adorable...

Supposons que, lorsque notre amoureux Rédempteur voulait établir ce mystère, il ait consulté saint Pierre et saint Jean, et leur ait révélé ce dessein de miséricorde qui devait le porter à demeurer toujours parmi les hommes, et cela voilé sous les espèces d'un pain et d'un vin qui conservent tous leurs accidents. — Mes bons amis, leur dit-il, je suis venu pour sauver les hommes ; bientôt cette mort cruelle que je vous ai prédite vous fera comprendre jusqu'à quel point je les aime. Mais cela ne suffit pas à la tendresse que j'éprouve pour ces pauvres âmes : je veux être présent à toujours au milieu d'elles. — Sans doute, répondait saint Pierre, ce sera comme dans le temple de Jérusalem, une ombre, un reflet de votre majesté, qui inondera le sanctuaire dans le temple unique que vous aurez choisi.—Amis, continuait notre bon Sauveur, non, il n'en sera pas ainsi. La loi des Juifs que vous me rappelez était une loi de crainte : la mienne sera une loi d'amour. — Et il leur expliquait alors le mystère de l'Eucharistie : sa présence permanente et réelle sous les espèces du pain et du vin; sa présence permanente et réelle, non-seulement dans un temple unique, comme à Jérusalem, mais dans tous les lieux où l'on devait offrir le saint sacrifice, sous la hutte de feuillage qu'éléveraient en son honneur les pauvres sauvages comme sous les voûtes splendides de nos belles cathédrales...—Ce n'est pas tout encore, ajoutait le Sauveur, écoutez une autre merveille. Je me donnerai en nourriture à quiconque voudra me recevoir;... s'il n'y a qu'une seule hostie de consacrée et que plusieurs fidèles se présentent à la table sainte, le prêtre qui devra les communier brisera les apparences du pain, et, dans chaque fragment, je serai tout entier comme dans l'hostie la plus grande et la plus complète... Et les deux apô-

tres contemplaient leur Maître avec admiration.—Rabbi, lui disaient-ils, nous vous croyons; nous savons que votre amour pour les hommes égale votre toute-puissance; nous savons aussi que seul vous avez des paroles de vie!...

Proposition. — Vint, mes frères, le moment solennel où Jésus-Christ institua cet adorable sacrement; oh! comme il aima les siens jusqu'à la fin!... Et nous tous qui sommes baptisés, nous étions dès lors du nombre des siens : il pensait à nous en instituant la sainte Eucharistie; de même qu'il nous recommandait à son Père en expirant sur le Calvaire...

Division. — Je voudrais, ce matin, frères bien-aimés, *premièrement*, vous expliquer, selon mon pouvoir, ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi; secondement*, vous dire quels sont les ministres légitimes et le sujet du sacrement de l'Eucharistie.

Première partie. — Notre divin Sauveur, en instituant ce sacrement, qui devait être, comme nous le dirons plus tard, à la fois, un sacrifice, une représentation énergique et vraie de l'immolation du Calvaire, après avoir dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ajouta ces autres paroles, que le prêtre redit chaque jour, au saint autel, après les paroles sacramentelles : *Faites ceci en mémoire de moi.*

Nous demandons à vos enfants : Que signifient ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi.* Et ils nous répondent, avec le catéchisme : « Par ces mots, Jésus-Christ donnait à ses apôtres, aux évêques et aux prêtres leurs successeurs, le pouvoir de consacrer la sainte Eucharistie et d'offrir l'auguste sacrifice de l'autel jusqu'à la fin des siècles... Adorable Sauveur, ce n'était pas assez pour votre cœur de vous être donné à vos apôtres et, sans doute aussi, à votre douce Mère, dans ce festin mystique; vous avez voulu que cette merveille de tendresse se prolongeât jusqu'à nous! que dis-je! jusques à nous!... jusqu'à la consommation des siècles...

Frères bien-aimés, on admire parfois certains donateurs intelligents et généreux qui ont voulu que les bienfaits consignés dans leur testament se prolongeassent de siècle en siècle, et que chaque génération pût bénir leur mémoire... Qu'il est plus intelligent, plus généreux encore le testament de Jésus, notre Rédempteur! — Mes amis, dit-il à ses apôtres, je me remets entre vos mains; moi-même je viens de me donner tout entier à vous dans la sainte Eucharistie : vous avez reçu ce corps qui bientôt sera suspendu à la croix; vous avez reçu ce sang de la nouvelle alliance qui, tout à l'heure, va s'échapper de mes veines pour le salut des pécheurs. Eh bien, cette faveur, vous la communiquerez aux autres : vous renouvellerez ce prodige; et, de siècle en siècle, dans les cachots des martyrs, comme dans les souterrains des catacombes, dans la plus modeste chapelle comme dans la plus riche basilique, vous ou vos successeurs, vous ferez ceci en mémoire de moi.

Et fidèles à la recommandation de leur Maître, les apôtres et leurs disciples renouvelaient ces mystères en souvenir de Jésus; saint Thomas, dans les Indes, sur une simple pierre qui lui servait d'autel, et que bientôt il devait arroser de son sang; saint Pierre, à Rome, dans la maison d'un sénateur qu'il avait converti; saint Paul, à Corinthe, dans une église déjà construite pour la réunion des fidèles... Confiées à la sainte Eglise catholique, ces paroles du testament du Sauveur : *Faites ceci en mémoire de moi*, ne devaient jamais être rayées de ce testament divin, ni par les persécuteurs, ni par les bourreaux, ni par les hérétiques. Partout où se rencontrait une âme fidèle, le prêtre qui la visitait renouvelait ce mystère en mémoire du Sauveur...

Un évêque illustre, appelé Théodoret, visite un saint reclus. — Père, lui dit ce dernier, je voudrais bien voir se réaliser devant moi ces paroles du Sauveur : *Faites ceci en mémoire de moi;* consacrez donc la sainte hostie en souvenir de lui et pour mon plus grand avantage. Théodoret se rendit au désir de saint Marin; il consacra, dit-il, à défaut d'autel, sur les mains de ses diacres; et, en mémoire de ce qu'avait fait Jésus-Christ, il communia le pieux reclus...

Faut-il, à ce sujet, vous raconter une histoire plus connue et plus célèbre encore?... Voici le prêtre saint Lucien, emprisonné pour la foi, avec plusieurs fidèles. Ces derniers supplient le prêtre de renouveler le mystère de l'Eucharistie en souvenir de ce Jésus pour lequel, bientôt, ils livreront leur vie. Mais comment se procurer un autel : les gardiens sont là, épiant chaque démarche des futurs martyrs. Le saint prêtre se couche alors : Ma poitrine, dit-il, en servira, et cet autel ne sera pas moins agréable à Dieu que celui qui serait composé d'une matière inanimée; vous-mêmes, m'environnant de tous côtés, vous serez le temple... L'assemblée se réunit autour de lui, et lui sert à la fois d'église et de rempart; il offre le saint sacrifice, se communie d'abord, puis donne la sainte communion à ces héros chrétiens qui, demain, vont lutter contre les bêtes fauves de l'amphithéâtre...

Je pourrais vous raconter, mes frères, des faits presque semblables se passant aujourd'hui même dans les contrées où notre sainte religion est persécutée... Mais qu'est-il besoin de ces faits? Chaque jour, chaque dimanche, ne voyez-vous pas un prêtre prononcer à l'autel les paroles sacrées, et accomplir ce mystère de l'Eucharistie en mémoire de Jésus?... Adorable

Sauveur, le pouvoir que vous avez donné à vos apôtres et à leurs successeurs en disant : *Faites ceci en mémoire de moi*, oui, la sainte Eglise reconnaissante l'a pieusement conservé et le conservera jusqu'à la consommation des siècles.

Seconde partie. — Disons maintenant quelques mots sur le ministre qui peut validement consacrer la sainte Eucharistie ; nous parlerons ensuite du sujet de ce sacrement, c'est-à-dire de ceux qui peuvent le recevoir.

Dans l'origine de son hérésie, le fameux Luther, nous l'avons dit, frappé de la clarté de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, n'avait pas osé nier la présence de notre adorable Sauveur sous l'hostie consacrée. Mais, comme Satan, chassé du ciel, conservait encore peut-être quelque rayon de son ancienne gloire, tout en descendant vers l'abîme ; ainsi, ô Luther, tout en gardant quelque débris de vérité, tu les fausses, tu les dénatures, tu les transformes en erreur ; pauvre moine apostat, comme l'ange déchu, toi aussi tu roules, tu descends vers l'abîme... Ainsi, frères bien-aimés, parmi les erreurs qu'enseignait ce misérable, il prétendait que tout fidèle, pourvu qu'il eût reçu le baptême, était ministre du sacrement de l'Eucharistie et pouvait légitimement consacrer. Certains de ses disciples allèrent même plus loin, et étendirent ce pouvoir jusqu'aux femmes !... Frères bien-aimés, s'il était permis de sourire dans un sujet aussi sérieux, je vous dirais : représentez-vous une femme à l'autel ou simplement dans cette chaire, embarrassée de son long châle et des autres frivolités qui forment ordinairement la toilette des dames. Voyez jusqu'où la folie a pu pousser les hérétiques...

Le ministre légitime du sacrement d'Eucharistie, c'est l'évêque, et, après lui, le prêtre qui a reçu la consécration sacerdotale. Seuls ils peuvent consacrer ; ni les saints qui sont au ciel, ni les anges, ni la sainte Vierge elle-même, ne sauraient donner aux paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, l'efficacité nécessaire pour changer le pain et le vin dans la sainte Eucharistie. Et le plus humble prêtre, et moi-même, frères bien-aimés, tout à l'heure, quand, au nom du Sauveur Jésus, je prononcerai à l'autel les paroles sacrées, Jésus-Christ descendra à ma voix : il sera là tout entier sous les saintes espèces, pourquoi ?... parce que, en me conférant la prêtrise, mon évêque et la sainte Eglise m'ont donné cet incompréhensible pouvoir !... Anges de Dieu, esprits bienheureux, qui environnez l'autel pendant que ce mystère d'amour s'opère, que nous serions heureux si nous pouvions partager les sentiments de foi, de respect, d'adoration, d'amour dont vous êtes pénétrés en ce moment si solennel.

Ministre de la consécration, le prêtre est encore le ministre de la distribution de ce sacrement, c'est-à-dire que c'est lui et lui seul qui, légitimement, donne la sainte Communion aux fidèles. Inutile de vous dire qu'autrefois, dans les temps de persécution, on confiait la sainte Eucharistie à des laïques pieux ou des clercs d'un ordre inférieur pour la porter aux prisonniers du Christ... Tous vous connaissez l'histoire de saint Tharsile, jeune acolyte de quinze ans, martyrisé par les païens au moment où il était chargé par le Souverain-Pontife de porter la sainte Communion aux confesseurs de la foi. Nous lisons aussi dans la vie des saints que, parfois, les anges donnèrent la sainte Communion. Ce fut, en effet, de la main d'un ange, que saint Stanislas Kostka, mourant dans une maison habitée par des hérétiques, eut le bonheur de recevoir le saint Viatique. Mais, je le répète, aujourd'hui et dans les temps ordinaires, le prêtre seul est le ministre qui puisse légitimement distribuer la sainte Eucharistie...

Un mot maintenant du sujet de ce sacrement. Toute personne baptisée peut recevoir la sainte Eucharistie. Dans les premiers siècles de l'Eglise, il était d'usage de la donner aux tout petits enfants ; l'innocence dont leur âme avait été revêtue au baptême semblait une disposition suffisante. N'étaient-ils pas, en effet, purifiés ; l'eau du sacrement, en coulant sur leur front, ne les avait-elle pas rendus les amis de Jésus et de dignes sanctuaires dans lesquels il pouvait reposer ?... Saint Cyprien nous a conservé une histoire qui montre que, de son temps, cet usage était en vigueur. « Une toute petite fille, dit-il, avait été confiée à une nourrice par ses parents ; en l'absence de ces derniers, cette femme fit prendre à l'enfant du pain et du riz qu'on avait offerts aux idoles. Au moment même où j'offrais l'auguste sacrifice, dit saint Cyprien, la mère de cette enfant l'apporta à l'église. Après les saints mystères, le diacre distribuait le calice aux enfants qui se trouvaient présents ; quand ce fut le tour de cette petite fille, on la vit, continue le saint évêque, comme par un mouvement instinctif de la Majesté divine, détourner la tête, serrer les lèvres et repousser le calice. Le diacre insista ; mais aussitôt qu'elle eût goûté les saintes espèces, elle fut saisie de vomissements, et le sang du Sauveur ne put rester dans une bouche qu'avaient profanée les dons offerts aux idoles... Aujourd'hui, mes frères, pour de sages raisons, l'Eglise a interdit cet usage (1).

Cependant, je voudrais, à ce sujet, faire une petite réflexion qui pourrait avoir son utilité et, parfois, son application. C'est que les parents qui ont des enfants malades, ayant atteint

(1) *Confer* Bona : *de la Liturgie* IIe volume. Il résume admirablement les anciens rites de la communion.

l'âge de raison, doivent les disposer à recevoir la sainte communion. Quand le danger de mort menace, il n'est pas nécessaire qu'un enfant ait douze ou treize ans pour communier : qu'il sache les principaux mystères de la foi et ce que contient la sainte Eucharistie, cela est suffisant pour le cas dont nous parlons...

Péroraison. — Il est peu de mystères, mes frères, contre lesquels l'hérésie et l'impiété aient accumulé plus d'objections que contre la sainte Eucharistie... Grâces à Dieu, ces difficultés ont toujours été éclaircies d'une manière triomphante. Un jour, dit-on, un ministre protestant plaisantait, à ce sujet, un paysan catholique, homme de bon sens et assez instruit dans sa religion. — Brave homme, lui disait-il d'un ton quelque peu railleur, savez-vous que vous donnez beaucoup d'occupation au Christ : vous voulez qu'il soit à la fois dans votre église, dans celle des villages voisins et dans celles d'ailleurs encore; vous prétendez même qu'il est autant de fois sur vos autels qu'il y a de petits pains dans ce que vous appelez vos tabernacles. — Monsieur, lui répondit le paysan, si vous croyez encore que Jésus-Christ est Dieu, vous devez, comme nous, croire qu'il est tout-puissant... Cette réponse devrait vous suffire; mais j'en ai une autre... Imaginez ce village environné de cent miroirs, de mille, si vous le voulez, qui tous soient tournés vers le soleil : l'image de cet astre se reproduira dans chacun d'eux... Etalez de même des miroirs dans les bourgs qui nous avoisinent et dans l'univers entier; ne reproduiront-ils pas tous le disque étincelant de ce même soleil?... Cette comparaison me suffit, et je me dis : Si Dieu a donné à l'une de ses créatures la faculté de reproduire tant de fois et dans tous les lieux son image, à combien plus forte raison lui, qui est tout-puissant, peut-il se reproduire tout entier et réellement dans chaque hostie. — La comparaison était juste, et l'hérétique n'avait rien à répondre... Pour nous, mes frères, croyons en toute simplicité ce que la sainte Eglise nous enseigne touchant cet adorable mystère. Aimons et adorons notre auguste Sauveur présent dans nos tabernacles de la terre, afin de mériter la grâce de l'aimer et de l'adorer un jour dans les tabernacles éternels. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

—

CONFÉRENCES
DU P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXVe CONFÉRENCE

Le Plan de l'Incarnation.

En expliquant le premier article du symbole, nous avons développé tout un plan de vérités et d'actions divines qui s'imposent à notre croyance et commandent notre admiration. Nous avons vu qu'avant toutes choses Dieu est. Un et trine, éternellement il se contemple et est heureux par lui-même. Cependant sa bonté le presse d'appeler d'autres êtres au partage de sa félicité, et il crée l'univers, ensemble harmonieux d'existences, au milieu desquelles se tient l'homme, dont la nature mixte relie le monde supérieur des intelligences au monde inférieur de la matière. Créateur du monde, Dieu le gouverne par sa volonté toute-puissante, et fait tout concourir, même le mal, à sa gloire et au salut de ses élus.

Tel est, en quelques mots, le résumé des vingt-quatre conférences dans lesquelles j'ai traité de l'existence, de l'être, des perfections, de la vie, de l'œuvre et du gouvernement de Dieu. Assurément, le dessein qu'on voit ici est complet, et Dieu aurait pu se borner à le réaliser. Toutefois ce dessein n'est qu'une portion du plan grandiose conçu par l'éternelle sagesse et exécuté par la toute-puissance de notre Créateur. Et c'est ce plan que nous allons maintenant étudier. Préparez-vous, messieurs, à de nouveaux actes de foi, nous entrons dans le mystère chrétien par excellence; mais ces actes de foi, bien loin d'humilier votre raison, ne feront que grandir ses vues et l'éclairer de lumières inespérées.

Le mystère chrétien dont il s'agit est l'incarnation du Fils de Dieu; nous allons commencer aujourd'hui par en exposer le plan.

I. — Le plan d'une œuvre est toujours en rapport avec la fin que se propose celui qui le dresse. Que se proposait donc Dieu en créant le monde? Il voulait tout d'abord contenter son inclination à faire le bien, et manifester sa gloire par la beauté de son ouvrage; et ce premier but, il l'a atteint par la partie de ses œuvres que nous avons déjà étudiées. Mais il voulait, en plus, pousser à l'extrême la tendance à se communiquer qu'il tient de sa bonté suprême; il voulait manifester au dehors ses infinies perfections dans toute leur splendeur; il voulait donner à son ouvrage le plus haut degré de gloire et de beauté qu'il fût capable de recevoir. Voilà ce que Dieu voulait, et ce

qu'il a accompli par le mystère de l'incarnation, c'est-à-dire par l'union intime de la nature divine et de la nature humaine en l'unique personne de Jésus-Christ, Verbe de Dieu, Fils éternel du Père et homme comme nous.

C'est ce que saint Jean nous apprend par cette page sublime de son évangile : *Au commencement le Verbe était, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Tout a été fait par lui, rien n'a été fait sans lui, et tout ce qui a été fait était vie en lui... et ce Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, gloire du Fils unique du Père, et il nous est apparu plein de grâce et de vérité* (1).

L'incarnation du Verbe, accomplie dans le temps, mais décrétée de toute éternité, est tout à la fois le fondement et la clef de voûte de l'œuvre divine. Tout vient de là, tout va là, tout se tient par là.

En effet, le Verbe se faisant chair, l'action communicative de Dieu, au lieu de s'arrêter en-deçà de sa tendance, comble ses vœux et va jusqu'au bout de son naturel mouvement. Quand Dieu a communiqué l'être, il peut communiquer encore une foule de biens, dont les plus élevés sont l'intelligence et la grâce. Mais quand il s'est donné lui-même, c'est le comble, et il ne peut se communiquer davantage.

En second lieu, l'incarnation du Verbe manifeste, avec une splendeur infinie, les perfections divines. Toute œuvre sortie des mains de Dieu manifeste sa puissance, sa sagesse, son amour; mais combien plus cette œuvre par laquelle l'infini est intimement et personnellement uni au fini!

Si excellente et si sublime qu'elle soit, la créature reste toujours à une distance infinie de l'incréé. Il n'y a pas de nombre qui puisse mesurer cet abîme. Cependant, ô merveille de puissance! le Verbe se fait chair, et l'abîme est comblé, c'est-à-dire que le fini, tout à coup appelé par la force d'en haut, franchit l'espace qui le sépare de l'infini, s'unit à lui et partage sa grandeur, sa perfection, sa propre vie.

Dans cet acte, la sagesse de Dieu ne se manifeste pas moins que sa puissance. En étudiant l'harmonie du monde, nous avons reconnu que le signe caractéristique de la sagesse, c'est le rappel de la diversité à l'unité. Si multiples et si diverses qu'elles soient, toutes les créatures se rapprochent successivement les unes des autres, se pénètrent mutuellement et finalement se concentrent et se résument dans l'homme qui est matière et esprit. Tel est, dans la création, le résultat de l'action de la sagesse divine dirigeant l'opération de la toute-puissance. Pourtant, toute merveilleuse qu'elle est, l'unité des êtres créés ne leur donne qu'une perfection limitée. Il reste en présence le fini et l'infini, dualité persistante que les accroissements éternels du fini ne résoudront jamais en unité. Mais le Verbe se fait chair, et dans ce moment l'unité de tout ce qui est dans le ciel et dans les espaces est consommée. Tous les nombres sont absorbés dans le simple, tous les progrès sont couronnés par la suprême perfection, toutes les pénétrations sont achevées par la pénétration divine; le Créateur et la créature, le fini et l'infini, sans perdre ni mêler leur nature, n'ont plus qu'une seule et même subsistance dans la personne du Verbe incarné. *Le Verbe, image de Dieu invisible*, dit l'Apôtre, *est donc, selon les desseins éternels, le premier-né de toute créature parce qu'en son incarnation la sagesse divine voit l'unité de tout. A ce titre, il lui appartient d'être le fondement même de l'univers. Dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles, les principautés et les puissances, tout est établi sur lui. Tout est créé par lui et en lui, parce qu'il a plu à Dieu de lui donner toute plénitude* (1).

Toute plénitude! Admirez la vérité de ce mot. Dieu n'aurait pas donné à son Fils toute plénitude, s'il l'eût uni à la nature angélique. Car l'ange ne représente pas tout l'univers, mais c'est l'homme, esprit par son âme, matière par son corps. Le Verbe se fait donc chair pour mieux réaliser ce conseil de la sagesse divine : *Faire de toutes choses une seule chose* (2).

A cet effet il s'humilie, et par l'humiliation il se donne, suprême manifestation de l'amour. Non content de donner tout ce qu'il possède, celui qui aime n'est satisfait que lorsqu'il s'est donné lui-même. Ainsi Dieu, l'amour souverain, après nous avoir comblés de ses dons, s'est finalement donné lui-même en la personne de son Verbe, qui s'est expressivement appelé *Emmanuel*, Dieu avec nous.

Combien le monde, messieurs, est beau et glorieux, depuis qu'il est en possession du Verbe divin! De même que tout ce qui porte en ses veines le sang d'un roi devient famille royale, de même tout ce qui est dans le monde, par l'incarnation, est devenu famille divine. Et comme on regarde la physionomie d'un homme pour connaître la noblesse de sa race et la grandeur de son esprit, ainsi Dieu regarde à la tête du monde pour juger de sa valeur! O merveille! le monde a une physionomie vraiment divine. La face qu'il présente à l'infini est le miroir vivant de sa substance, la splendeur de sa gloire, l'image substantielle de ses perfections. Dieu s'y reconnaissant s'incline vers lui et lui dit : *Tu es mon fils, je t'ai engendré dans*

(1) Joan., I, 1 et seqq.

(1) Coloss., I, 15, 16, 17, 19. — (2) Ephes., II, 14.

l'aujourd'hui qui n'a ni commencement ni fin (1).

Le monde, divinisé dans son fond par le mystère de l'incarnation, doit nécessairement l'être aussi dans son action, suivant ce principe que l'opération suit l'être. Or, il est bien vrai qu'au moyen de la grâce nous accomplissons des œuvres divines. C'est déjà là une grande chose, par laquelle le monde, considéré en la personne de l'homme, est vraiment un ouvrage divin. Mais l'incarnation du Verbe en produit une bien plus grande. Par elle, un homme-Dieu opère directement des actes infinis, et ces actes passent au compte de la création, dont il est le représentant en sa qualité de chef. Par elle, le cantique que Dieu se chante dans l'éternité lui est renvoyé du sein de la création avec les mêmes notes et le même rhytme. Astres du ciel, mer immense, montagnes et forêts, chants de la nature, voix de l'humanité, chœurs des anges, taisez-vous et laissez parler le Verbe incarné, laissez-le bénir Dieu comme Dieu se bénit lui-même, aimer Dieu comme Dieu s'aime lui-même : en lui la religion du temps égale celle de l'éternité.

L'incarnation étant l'unique moyen par lequel Dieu pouvait pousser à l'extrême la tendance à se communiquer qu'il tient de sa suprême bonté, manifester au dehors ses infinies perfections dans toute leur splendeur, donner enfin à son ouvrage le plus haut degré de beauté et de gloire qu'il soit capable de concevoir, il semble qu'elle devait couronner immédiatement l'œuvre des six jours, et que le Verbe fait chair, recevant les hommages de toute la création, en allait devenir aussitôt le pontife, pour diviniser le cantique de la terre et des cieux. Mais non ; ce n'est point ainsi que Dieu conçoit son Verbe incarné, ni qu'il l'introduit dans la trame de son ouvrage. Pour l'apprendre, continuons à étudier le plan divin dans toute son entière et ingénieuse magnificence.

(*A suivre.*) P. D'HAUTERIVE.

Actes officiels du Saint-Siège.

LITTERÆ APOSTOLICÆ

QUIBUS MUNUS SUPREMI MODERATORIS ROSARII VIVENTIS MAGISTRO GENERALI ORDINIS FF. PRÆDICATORUM COMMITTITUR.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Quod jure hæreditario pluries quoque ab Apostolica Sede confirmato ad inclytum Fratrum Prædicatorum Ordinem in Galliis etiam pertinuerat, propagare nempe pium exercitium cui a Rosario nomen in honorem Bmæ Mariæ Virginis, et sodalitates a sancto Rosario erigere, postliminii jure (1) enixis precibus repetunt trium Provinciarum prædicti Ordinis in Galliis consistentium Præsides.

Pietate et industria bonæ memoriæ Mariæ Jaricot, Lugduni ortum habuit Sodalitas a Rosario vivente nuncupata, cujus sodales, in quindenas dispertiti, singulis per mensem diebus, mysterium ad meditandum decademque recitandam sibi unoquoque mense sortiuntur; et sic reliquis deinceps mensibus. Hanc Sodalitatem adscriptorum numero auctam, laudibus prosecutus est, indulgentiisque ditavit, fel. rec. Gregorius XVI, Decessor Noster, qui eidem Sodalitati patronum dedit eminentissimum virum Aloysium Lambruschini tunc temporis in Galliis Nuntium Apostolicum, fecitque dilectum filium Bethemps Metropolitanæ Ecclesiæ Lugdunensis Canonicum ejusdem Sodalitatis Moderatorem supremum, cujus erat Sodalitatum hujusmodi in reliquis Diœcesibus Præsides deligere, ac Zelatores singulis earumdem Sodalitatum sectionibus præficere. Jamvero, uno et altero, quibus sancta Sedes hujusce Sodalitatis patronatum et regimen ut supra, demandaverat, vita functis et restituta in Galliis Fratrum Prædicatorum familia, cujus tres ibidem Provinciæ constitutæ sunt, quum præfata Sodalitas non sine periculo jacturæ Indulgentiarum, primæva constitutione et ordinatione sua destituta videatur, dilecti filii hodierni trium Dominicani Ordinis Provinciarum in Galliis existentium Præsides, enixe a Nobis postulant, ut supremam Rosarii viventis moderationem Magistro Generali Ordinis supradicti, singularum autem sodalitatum seu societatum hujusmodi regimen et curam Moderatoribus Confraternitatum a S. Rosario quæ in locis singulis erectæ sunt, de auctoritate Nostra committamus.

Nos igitur, hisce votis obsecundare, omnesque et singulos, quibus Nostræ hæ litteræ favent, peculiari beneficentia prosequi volentes, et a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris ac pœnis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes absolutos fore censentes. Auctoritate Nostra Apostolica, perpetuis futurisque temporibus, munus supremi Moderatoris Rosarii viventis dilecto filio Magistro Generali Ordinis Fratrum Prædicatorum demandamus, regimen vero et curam Sodalitatem seu Societatem

(1) Ps. 11, 7.

(1) Juxta Ferraris, *post liminium* est « jus amissæ rei recuperandæ ab extraneo, et in statum pristinum restaurandæ. »

a Rosario vivente Præsidibus seu Moderatoribus Confraternitatem a S. Rosario, quæ in singulis locis institutæ sunt, Auctoritate item Nostra, et perpetuam in modum, committimus.

Decernentes has litteras Nostras firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, dictisque in omnibus et per omnia plenissime suffragari, sicque in præmissis per quoscumque Judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, Sedis Apostolicæ Nuntios, et S. R. E. Cardinales etiam de latere legatos, et alios quoslibet, quacumque præeminentia et potestate fungentes et functuros, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et definiri debere; ac irritum et inane, si secus super his a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari.

Non obstantibus Nostræ Cancellariæ Apostolicæ regula de jure quæsito non tollendo cæterisque, quamvis speciali atque individua mentione ac derogatione dignis, in contrarium facientibus quibuscumque.

Volumus autem ut præsentium litterarum transumptis seu exemplis, etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris die XVII Augusti MDCCCLXXVII, Pontificatus Nostri anno trigesimo secundo.

Loco † Sigilli

F. Card. Asquinius.

NOS FR. JOSEPHUS MARIA SANVITO

Sacræ Theologiæ Professor ac Vicarius Generalis totius Ordinis Prædicatorum, omnibus patribus, fratribus et sororibus ejusdem ordinis, Salutem et Sanctæ Exultationis Spiritum.

Cum SS. D. N. Pius PP. IX, per breve *Quod jure hæreditario* datum die 17 Aug. 1877, nobis supremam Rosarii viventis moderationem commiserit, virtute facultatum ita nobis attributarum, sequentia declarando ordinamus.

Omnes et singuli Directores Rosarii viventis hodie existentes in officio suo ad vitam confirmantur, cum facultate eligendi novos Zelatores etiam novis quindenis præficiendos. Similiter, omnes zelatores hodie existentes ad vitam in officio suo confirmantur. Omnes denique sodales a prædictis zelatoribus hucusque recepti, aut ab iisdem in posterum recipiendi, pro legitime admissis habendi sunt, ita ut omnibus indulgentiis et gratiis Rosario viventi concessis aut concedendis libere perfruantur.

In posterum autem, ut quis in Sodalitatem Rosarii viventis legitime cooptetur et lucretur indulgentias huic Sodalitati concessas, necessarium erit illum eligi aut approbari ab aliqua zelatrice seu zelatore, qui ipse approbatus seu institutus fuerit ab aliquo legitimo Rosarii viventis Directore. Pro legitimis vero Directoribus habendi erunt : 1. Juxta Breve supra citatum, omnes Directores Confraternitatum SS. Rosarii quæ in singulis locis per Magistrum Generalem FF. Prædicatorum de consensu Ordinarii canonice erectæ sunt aut in posterum erigentur; 2. In locis ubi Confraternitas SS. Rosarii non existit, Sacerdotes qui vel a nobis immediate, vel ab AA. RR. PP. Provincialibus (virtute delegationis quam singulis in sua Provincia concedimus) instituti fuerint.

Nuper quidem in manus nostras pervenerunt nonnulla documenta authentica ad Rosarium vivens pertinentia, quæ nunquam adhuc prælo commissa sunt: alia vero, quæ nobis desunt, reperire satagemus. Quibus omnibus examinatis et perpensis, necnon consulta (si opus fuerit, ut omnis dubitandi occasio auferatur) S. Congregatione Indulgentiarum, brevem libellum conficiendum curabimus, in quo accurate explicabuntur ea quæ ad prædictum Rosarii viventis devotionem referuntur.

Quamobrem Breve Pontificium his nostris litteris adjungimus, simulque jubemus ut omnes ad ea quæ sunt præscripta se conforment. Deum igitur enixis precibus pro Pontifice Nostro Pio Papa IX, qui novum beneficentiæ suæ argumentum Ordini Nostro contulit, exorent. Dum vero benedictionem Nostram omnibus Vobis ex corde impertimus, vestris quoque precibus Nos ipsos, Sociosque commendamus. Valete.

Datum Romæ, in Conv. N. S. M. supra Min. 15 Novembris, D. Alberto Magno O. N. sacro, anno 1877.

Loco † Sigilli

Fr. Josephus M. Sanvito
Vic. generalis ord. præd.

Reg. Pag. 226.

Fr. Hyac. Marchi prov. et socius.

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

VIII. — LA CONSOLATION PHILOSOPHIQUE DE BOÈCE.

A mesure que nous avançons dans l'immense royaume de la Patrologie, nous éprou-

vons de nouvelles surprises et goûtons des joies nouvelles. L'histoire littéraire, quand elle fait le tableau des écrivains du siècle, regrette souvent, même à l'occasion des chefs-d'œuvre les plus populaires, ou les négligences du style, ou les bassesses du cœur. Chez les Pères de l'Eglise, au contraire, nous frappons ordinairement de grandes âmes; et ces âmes rendent presque toujours de sublimes sons.

Voyez, par exemple, Anicius-Manlius-Sévérinus Boèce: toutes les gloires du ciel et de la terre couronnent à l'envi son front majestueux.

Il a l'honneur de naître à Rome, vers l'année 475. Le pape Jean gouvernait alors l'Eglise, et Justin tenait les rênes de l'empire. En ce temps-là florissaient les docteurs Fulgence, Ennode et Cassiodore. Le père de Boèce était de race consulaire, et descendait de ce grand homme que Valentinien mit à mort avec le patrice Aétius. Orphelin, dès l'âge de douze ans le jeune Boèce, sur l'avis de sa famille et de ses amis, fit ses premières études à Rome, et les acheva dans la ville d'Athènes. Dans l'espace de dix-huit ans entiers, il s'appropria les découvertes des plus grands savants de la Grèce: la musique de Pythagore, l'astronomie de Ptolémée, l'arithmétique de Nicomaque, la géométrie d'Euclide, la théologie de Platon, la logique d'Aristote, et la mécanique d'Archimède. A ces connaissances naturelles, il joignit une entente parfaite de la doctrine catholique, ainsi que le témoignent ses livres sur la Trinité et sur l'Incarnation. Merveille assez rare dans les annales du génie! Boèce, avec de telles lumières, possédait une vertu que l'on ne vit jamais se démentir. Animé de la foi la plus pure, entièrement soumis aux volontés de la Providence, toujours dévoué aux intérêts de l'Eglise, il nous offre le plus bel exemple de la charité envers Dieu. Quel ne fut pas aussi son amour du prochain! Dans un siècle de désordre, il défendait, même au péril de sa vie, les prérogatives du sénat romain; l'intérêt des provinces, que l'on voulait accabler d'impôts; la fortune des riches, entamée par de vils courtisans; la liberté de hauts personnages, menacée par d'ignobles délateurs; la dignité des pauvres, qu'il soulageait par d'abondantes aumônes. Ces qualités brillantes lui valurent la main d'Elpis, fille de Festus, qui était prince du sénat. La jeune épouse, plus riche encore des biens de l'âme que des biens de la fortune, aimait et cultivait la poésie: elle inspirait son mari, et composa elle-même, dit-on, la belle hymne des apôtres saint Pierre et saint Paul: *Aurea luce*. Mais cet ange se hâta de retourner au ciel, et ne laissa à Boèce d'autre souvenir que celui de ses vertus. Symmaque, autre chef du sénat, lui donna donc, pour nouvelle épouse, sa fille Rusticienne, qui était sœur de sainte Galle. Celle-ci mit au monde deux fils, qui furent tous deux honorés de la dignité consulaire. Boèce était entré lui-même, dès le temps de sa jeunesse, dans le chemin si glissant des suprêmes honneurs: sénateur et patrice, il se vit nommer consul, à l'âge de trente-cinq ans. Un peu plus tard, il était maître des offices. Son administration irréprochable lui attira des ennemis. Gaudence, Opilion et Basile, chefs des hommes condamnés pour fraude et accablés de dettes, dressèrent un acte d'accusation contre lui. On lui fit un crime de ses propres vertus. Sa science, qui était extraordinaire pour le temps, le fit soupçonner de magie et de sortilège. Le dévouement dont il avait fait preuve à l'égard du peuple, des dignitaires et du sénat, fut représenté comme un acte d'opposition à l'empereur, ou comme un crime de lèse-majesté. Les adversaires de Boèce n'eussent pas eu beaucoup d'esprit, s'ils n'avaient trouvé moyen de mêler un peu la religion dans leur affaire. Ils firent croire à Théodoric, prince arien, que le philosophe clérical entretenait des correspondances secrètes avec Justin, empereur très-orthodoxe, et que son but était d'expulser tous les évêques hérétiques de leurs sièges. Le roi des Goths, qui d'ailleurs jalousait la puissance de son ministre, exila celui-ci dans les environs de Milan, ou de Pavie, le fit condamner à mort par un juge trop complaisant, et ordonna de lui trancher la tête dans la prison. Le pape Jean et Symmaque partagèrent bientôt le sort de Boèce, et, trois mois après, Théodoric mourait d'épouvante, à la pensée de ses crimes. Le corps de Boèce fut déposé à Pavie, où Luitprand, roi des Lombards, lui éleva un riche mausolée. Rome considéra Boèce comme martyr, et permit que l'on célébrât sa mémoire au lieu de sa sépulture.

Tandis que Boèce se préparait à la mort, c'est-à-dire vers l'année 525, il écrivit, au fond de sa tour, les impressions de sa dure captivité. Son œuvre toutefois ne ressemble pas à *Mes Prisons* de Silvio Pellico. L'auteur italien semble avoir pris à tâche de se consoler, en épiant les bonnes qualités de ses gardiens, de ses compagnons, et même de ses juges: c'est une consolation morale. Pour Boèce, il demande tous ses encouragements à la philosophie, naturelle dans la forme, et surnaturelle dans le fond.

La *Consolation de la philosophie*, bien que revêtue des fleurs de la poésie et de la rhétorique, renferme une série logique d'arguments naturels qui, s'adressant à l'homme tombé dans l'infortune, le rappellent à la cause première

et à sa dernière fin, de façon à le délivrer de ses inquiétudes, pour le conduire à la découverte de la vérité, comme à la pratique de la vertu. Cette œuvre se divise en trois parties. La première nous dépeint les afflictions de Boèce; la seconde rapporte les motifs de consolation que lui suggère la philosophie; la troisième résout les objections qui pourraient atténuer l'effet des paroles de la vierge.

Ire Partie. — Boèce déplorait, dans des vers élégiaques, les tristesses de sa muse, les revers de sa fortune, les infirmités de sa vieillesse, les délais de la mort, et l'inconstance de ses amis. « Soudain lui apparaît une dame à l'air majestueux, à l'œil vif et perçant, aux couleurs brillantes, aux bras robustes, sa taille variait selon les circonstances: tantôt elle s'abaissait au niveau du commun des hommes; tantôt levant la tête jusqu'au ciel, dont elle pénétrait les mystères, elle disparaissait aux regards du spectateur. Sa robe, composée de fils très-déliés, et tissée adroitement, formait un tout indissoluble; j'ai su depuis qu'elle l'avait travaillée de ses propres mains. Une teinte noire, comme on la voit sur des tableaux antiques, donnait à ce vêtement des apparences de vieillesse. Sur le bord de la robe, l'on apercevait la lettre P, ou la pratique; dans le haut, paraissait le T, ou la théorie. Entre les deux caractères, se dressait une échelle, partagée en degrés saillants, au moyen desquels on pouvait monter de l'élément infime jusqu'à l'élément supérieur. Quelques mains violentes avaient déchiré cet habit, dont elles emportèrent de petits fragments. La noble dame portait des livres de sa droite, et un sceptre de sa gauche. »

Elle jette un regard menaçant sur les muses que j'avais appelées pour soulager ma douleur, et les congédie brusquement, par la raison que ces filles légères entretiennent la maladie, loin de la guérir. L'apparition inconnue reproche à Boèce d'avoir abandonné ses études sur le monde, pour fixer tristement ses yeux à la terre. Et elle ajoute: « C'est le moment de soulager, et non de se plaindre. Puis, me considérant avec attention: Etes-vous, dit-elle, cet homme qui, nourri de notre lait et fortifié par les aliments de notre table, montriez une âme pleine de vigueur? Si vous n'aviez abandonné les armes que je vous ai prêtées, elles vous défendraient aujourd'hui contre la faiblesse. Me reconnaissez-vous? Pourquoi garder le silence? Est-ce honte? Est-ce léthargie? Je préférerais la honte; mais, à ce que je vois, c'est le sommeil qui vous oppresse. — Voyant que je restais sans parole, elle me touche légèrement la poitrine, et dit: Il n'y a pas de danger: c'est un assoupissement, mal ordinaire des esprits illusionnés. Il s'est un peu oublié lui-même; il retrouvera bientôt ses souvenirs, s'il parvient à nous reconnaître. Pour lui en fournir les moyens, essuyons ses yeux obscurcis par la fumée des choses périssables. — En même temps, elle fait un pli de sa robe, pour dessécher mes larmes. »

Boèce se réveille: un rayon de lumière dissipe les ténèbres de son esprit. Bientôt il reconnaît la philosophie, sa nourrice. « Maîtresse des vertus, lui dit-il, pourquoi êtes-vous descendue des cieux pour entrer sous les voûtes de notre prison? Seriez-vous aussi en butte à de fausses accusations? — Mon fils, répondit-elle, vous abandonnerais-je? Ne porterais-je pas avec vous un fardeau que l'on vous a imposé à cause de moi? Il n'est pas permis à la philosophie de laisser l'innocence voyager sans escorte. Je craindrais les embûches et les regarderais comme une nouveauté? Croyez-vous que la sagesse est exposée, pour la première fois, à la persécution des méchants? » La philosophie rappelle à Boèce, la ciguë de Socrate, la fuite d'Anaxagore, les tourments de Zénon, et la fin tragique de Sénèque. Il n'est donc pas étonnant, ajoute-t-elle, que l'homme de bien déplaise encore à la foule des hommes pervers. Le vrai sage s'enferme dans la citadelle de son cœur: sans crainte et sans espérance, il se rit des dangers de la mer, des révolutions de la terre, des catastrophes du ciel, et de la faveur des tyrans.

« Si vous désirez un remède à votre douleur, découvrez-moi la plaie de votre âme, dit alors la philosophie. — Ai-je besoin, répondis-je, de vous en faire le tableau; et les rigueurs de la forture à mon égard ne parlent-elles pas d'elles-mêmes? L'aspect de ces lieux ne vous touche point? Est-ce là cette bibliothèque que vous aviez choisie dans ma demeure? Ce sont là les livres, que vous parcouriez avec moi, en m'enseignant la science des choses divines et humaines? Est-ce avec ces habits, avec cette physionomie, que j'étudiais de concert avec vous les secrets de la nature, que nous décrivions ensemble le cours des astres et que je formais ma conduite sur le modèle des cieux? Voilà donc le prix de l'obéissance que je vous ai témoignée! Vous approuviez cette maxime de Platon: Que les républiques seraient heureuses, quand elles seraient gouvernées par des amis de la sagesse. C'est pour ce motif que vous donniez aux philosophes le conseil de se mêler aux affaires publiques, de peur que l'administration des hommes méchants ou débauchés ne tournât au malheur des bons et à la ruine des cités. Docile à ces principes, que j'avais appris au milieu de la paix de mes études, j'eus l'ambiton de rechercher l'honneur

d'un ministère public. Vous en êtes témoin, aussi bien que Dieu, l'inspirateur des sages : je n'eus, en acceptant la magistrature, que l'intention de travailler au bien de tous. Aussi, la franchise de mes convictions m'a-t-elle valu l'opposition de tous les citoyens injustes : mais, pour défendre la vertu, je ne craignis jamais la colère des grands. Que de fois n'ai-je pas résisté à Conigarte, lorsqu'il ouvrait un œil de convoitise sur la fortune des faibles? Que de fois n'ai-je pas arrêté, ou fait réparer les injustices de Tréguilla, préposé à la maison royale? Que de fois n'ai-je pas défendu, de ma propre autorité et au péril de ma vie, des malheureuses victimes d'une rapacité barbare et sans contrôle? Personne ne m'a fait sacrifier le droit pour une injustice. Je déplorais, comme si je les avais senties moi-même, les rapines particulières et les exactions publiques que l'on faisait peser lourdement sur les provinces. Dans une horrible famine, l'on voulut acheter des grains pour les revendre à la Campanie. Je luttai, à la connaissance du roi, contre le projet de notre préfet du prétoire, et j'obtins que l'accaparement des blés n'aurait pas lieu. J'ai arraché de la gueule des chiens du palais un homme consulaire, Paulin, dont la fortune était déjà dévorée en perspective. Je n'ai point hésité à encourir les haines du délateur Cyprien, en sauvant Albin, également consulaire, des suites d'une fausse accusation. N'ai-je pas soulevé contre moi assez de tempêtes? Mais je devais trouver de l'appui dans les autres, d'autant mieux que l'amour de la justice ne m'avait pas permis de mettre une seule espérance dans les courtisans. Qui donc a machiné notre perte? Basile, ministre du roi, que ses dettes portent à noircir notre mémoire. C'est ensuite Opilion et Gaudence, qu'une sentence royale venait de condamner à l'exil pour une grande quantité de fraudes : ces coupables, pour échapper à leur châtiment, s'étaient réfugiés dans une église ; mais le prince l'ayant su leur intima l'ordre de quitter Ravenne avant tel jour, avec menace, s'ils étaient réfractaires, de les marquer au front et de les traîner en exil. Les mêmes, à pareil jour, nous intentent une action criminelle. Quoi donc? notre conduite a-t-elle mérité un pareil traitement? La punition de nos accusateurs les rendrait-elle donc justes? La renommée n'a-t-elle pas dû rougir et de l'accusation portée contre l'innocence, et de l'indignité des délateurs? »

Boèce ajoute qu'on lui fait un crime d'avoir protégé le Sénat, et de soupirer après le retour de la liberté romaine. Il nie le dernier grief, et se glorifie de l'autre. Pouvait-il ourdir une trame criminelle, dans le foyer de Symmaque, son beau-père, cet homme vraiment saint ?

« Maintenant, s'écrie-t-il, relégué à cinq cent mille pas de Rome, nous sommes proscrit et condamné à la mort, sans avoir pu nous défendre, et à cause d'un trop grand zèle pour la justice. Le comble de l'infortune pour nous, c'est que le châtiment, infligé à la suite d'un procès hypocrite, passera pour légitime aux yeux de la multitude : et pourtant, dépouillé de tous mes biens, privé de mes charges, souillé dans ma réputation, je subis la peine de mes bienfaits. Il me semble déjà voir les tavernes de scélérats se livrer aux transports de la joie ; les méchants se disposer à de nouvelles délations; les hommes de bien effrayés par le spectacle de mes malheurs; les libertins s'encourager au crime, à la vue de l'impunité et même de la récompense ; les gens de bien privés à la fois de sécurité pour leur vie et de liberté pour leur défense. »

Ce qui fait dire à Boèce : Dieu régla, d'une manière inaltérable, les évolutions de la lune, la marche de Vénus, le retour des nuits et l'alternative des saisons. Pourquoi l'homme se déroba-t-il seul à l'influence des lois divines? Pourquoi, par un renversement étrange, les impies goûtent-ils le bonheur, pendant que les justes souffrent? « O vous, qui maintenez l'harmonie entre les mondes, abaissez les yeux sur notre misérable globe! Les hommes, portion glorieuse de votre création, se voient ballottés par les vagues de la fortune. Souverain ! arrêtez ces flots rapides; et donnez à la terre cette paix que vous faites régner dans les cieux ! » Ici finissent les plaintes de Boèce et la première partie des livres de la Consolation (Lib.I, Prosa I-IV, Metro I-V).

PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

XIV

De la peinture sur verre, du XIIe siècle à la renaissance.

(*Suite.*)

En effet, dès le commencement du XVIe siècle on a la manie de remplacer l'élément religieux par le goût des formes grecques ; le sentiment de la piété catholique s'évanouit parmi les peintres comme parmi les maçons. Tout en conservant le beau coloris des temps antérieurs, on vise beaucoup à l'effet et très-peu à l'esthétique entièrement dédaignée. C'est le réalisme entassant toutes les richesses empruntées à l'art

mauresque; on fait sur de grandes verrières de l'architecture à la façon des mosquées et de l'Allhambra; les arabesques surgissent de partout, et, ce qui n'avait jamais été tenté quand le vitrail ne convenait qu'à l'église, il devient un embellissement des châteaux et des hôtels de ville, et plus il y pénètre, moins il s'accommode des idées sévères qui font la condition essentielle de l'art religieux. Par une suite naturelle de la sécularisation des idées, on fait de l'église un appartement. Comme dans les musées, les cabinets et les boudoirs, les tableaux à l'huile s'en emparent en dépassant quelquefois les plus vastes dimensions hasardées jusques-là. C'est une conséquence nécessaire de ce mauvais goût d'y vouloir du jour: de là, un grand nombre de grisailles qui, en ôtant sa plus belle parure au chœur, aux chapelles et aux nefs, enlève leur mystère à la prière isolée et aux cérémonies du culte. Sous le règne des Valois, des mœurs devenues italiennes se traduisent enfin dans les mollesses de l'art qui introduisent les plus délicates finesses du pinceau dans ce qui reste encore de l'emploi des verrières peintes. Les plus habiles artistes de l'époque, adonnés au vitrail domestique, et y produisant des chefs-d'œuvres, cherchent à se conquérir une réputation ou à l'entretenir dans la plus habile confection destinée aux églises, mais toujours le soin du modèle, l'ambition du beau dessin, la nudité même l'emportent sur les considérations de la foi : tout se décolore, en un mot, et ainsi, à travers le XVIe siècle où les églises ne reçurent presque plus aucuns spécimens de ce genre de décoration qu'elles avaient fait naître et entretenu si longtemps dans une perfection que rien ne devait surpasser, on arrive à un oubli total de ce magnifique moyen : on n'a plus que des verres blancs dans toutes les fenêtres, et quand on y trouve encore quelque trace de ces paysages dont les avait dotés le XVe, ce n'est presque plus que pour les voir plus ou moins privés des traits et des couleurs que l'art en décadence n'avait su ni tracer assez nettement, ni cuire assez solidement pour leur assurer une existence de quelques années (1). On en vient encore à cet excès de folie incompréhensible que, sous prétexte de se donner du jour on remplace les parties inférieures des grandes verrières de certaines cathédrales, par des panneaux de verre blanc, mutilant ainsi des légendes du beau XIVe siècle, à qui manqua depuis cent ans et peut-être pour jamais la fin ou le commencement d'une histoire complète du Nouveau ou de l'Ancien Testament. Ceci a été fait en 1778, à la cathédrale de Poitiers.

Pour qui réfléchit aux causes de la dégradation nouvelle qui atteint tôt ou tard les sociétés les mieux constituées, il y a, dans ce que nous venons d'esquisser, une leçon dont ne peut se désintéresser la philosophie de l'histoire. N'en ressort-il pas effectivement que la dignité de l'art marche parallèlement, chez un peuple, avec la maintien ou l'affaissement de ses croyances religieuses? Ne voyons-nous pas s'éteindre, en même temps que sa foi, le jet lumineux que l'art chrétien avait répandu sur le monde? N'est-ce pas avec le XVe siècle, imprégné déjà des éléments révolutionnaires de la libre pensée, que commence cette décroissance très-sensible de l'art, traité dès lors par l'idée laïque, aujourd'hui si vantée par les derniers représentants des hussites et des luthériens? Et quand, au XVIe, la pensée humaine subit les cruelles influences du calvinisme et du dévergondage qu'il favorise, ne voyons-nous pas ce que l'art avait de plus beau et de plus intime au cœur chrétien s'atténuer rapidement et disparaître dans le plus profond oubli? C'est une des plus grandes punitions de la Providence pour les peuples qui s'éloignent du christianisme, que les grandes pensées, *qui viennent du cœur*, y fléchissent à l'égal de ce profond sentiment du devoir, unique appui de l'homme sur la terre. Notre époque doit savoir qu'en dire : où voyons-nous aujourd'hui l'art chrétien briller, comme au moyen âge, dans tous les détails qui le constituent? Votre génie consiste à copier, et encore toujours assez mal, la belle architecture des siècles de foi; la sculpture, pour prendre un caractère sérieux et significatif, va nécessairement lui emprunter les modèles, qui restent presque toujours, pour nos modernes ouvriers, sans force et sans vie; nos peintres n'atteignent qu'en très-petit nombre le sentiment qui devrait élever l'âme dans leurs toiles prétentieusement gigantesques; et tout ce peu de bien, qui renaît si lentement et s'accompagne de tant d'imperfections, ne nous revient que peu à peu, grâce aux études archéologiques dont l'ère nouvelle s'est ouverte naguère, et auxquelles encore on n'a pas fini de vouloir mêler le romantique et la fantaisie. Tant de tergiversations et d'incertitudes dans la marche de l'art chrétien, qui s'efforce de revivre, n'enflammeront aucun génie, ne créeront nul progrès, n'éclaireront personne au milieu de cette pénombre où l'absence de la foi menace de nous maintenir. Nous allons voir comment ce qu'on appelle la *grande* peinture, qui a produit des chefs-d'œuvre à certain point de vue, est toujours restée bien au-dessous de ce que réclament les véritables intérêts du catholicisme.

(1) V. Leviel, *Hist. de la peint. sur verre.*— Albert Lenoir, *Inst. du comité des arts et monuments*, — Batissier, *Essai sur la peinture sur verre.*

XV.

De la convenance des peintures sacrées dans les églises.

Les tableaux translucides des verrières, les fresques apposées aux murs du saint édifice, sont en réalité les seules peintures qui leur conviennent. L'enceinte sacrée, parée ainsi, préoccupe toujours la pensée et le regard d'images saintement traduites, par des pinceaux religieux, des pages écrites par l'Esprit-Saint sur l'Eglise primitive, où s'énonce le sacerdoce de Melchisédech, sur celle de Jésus-Christ, dont elle n'avait été que la figure, et qui vit, depuis dix-neuf siècles, des traditions de ses saints et des exemples que tous les jours encore ils donnent à la terre. Voilà le véritable fond de l'art dont nous avons besoin : en-dehors de ces précieuses idées nous n'avons rien, car l'art se trouve dépourvu d'un élément essentiel. Nous pouvons donc affirmer que, depuis qu'on s'est avisé de méconnaître ces deux moyens, nous n'avons eu, quant à la peinture de nos églises, que du charlatanisme et des excentricités, inutiles au but que nous devons atteindre. Ces paroles vont faire jeter peut-être les hauts cris à de nombreux amateurs; on va nous accuser de blasphème, de singularité, voire de barbarie... Qu'importe ! ce n'est pas la première fois que nous avons dit ces vérités austères dont pas mal de gens se sont scandalisés... Nous en dirons bien d'autres, vraiment, et nous croyons travailler à la gloire de Dieu, en dépit des dénégations ou des colères. Il faut donc que nous disions encore ce que nous avons sur le cœur contre les intelligences fourvoyées qui prêchent le désordre pour la maison de Dieu et croient lui rendre service en attaquant, sous prétexte de progrès (mot stupide au point où l'on en est venu avec lui), tout ce que nos sérieux et doctes ancêtres nous ont laissé de principes incontestables et sacrés.

Il y a deux sortes d'art devant le christianisme : celui qui s'empreint de son esprit et celui qui le méprise. Lequel des deux choisir quant à notre objet? Est-ce celui qui, admirable partout ailleurs que chez nous, sauf quelques restrictions que se fera toujours la morale chaste et pure de la foi chrétienne, sert merveilleusement à donner une haute idée de la pensée humaine en parant les palais, les salons et les musées, ou bien est-ce cet autre qui, toujours respectant la vertu, élevant l'homme à Dieu, reportant son cœur à sa patrie future, le dégage des sens qui le trompent et ne lui laisse que le bon usage des yeux et de l'esprit qu'il gardera dans l'Eternité ? Le chrétien n'est pas fait pour la terre qu'il n'habite qu'un jour et où rien ne doit lui faire perdre de vue ses destinées supérieures. C'est la raison de ce noble dédain, qu'inspire la foi, de tout ce qui n'est que terrestre, sensuel, et par conséquent périssable. C'est aussi de ce principe qu'est né l'art chrétien, spiritualisant tout et ne saisissant le cœur par les sens qu'afin de le surnaturaliser. Quelle distance énorme sépare donc ces deux extrêmes ! Une salle de bal, un salon à manger, un boudoir de petite maîtresse, un hôtel municipal, un théâtre, ont des sujets puisés dans toutes les sources de distractions plus ou moins scrupuleuses sur l'article assez oublié de l'honnêteté publique et des mœurs. Mais en face du Dieu vivant, du Juge souverain qui ne perd rien de sa puissance et de son autorité au fond de ce tabernacle dont le fidèle ne s'approche que pour l'adorer; sur ces murailles que les prières sacerdotales ont bénites et consacrées ; sous ces voûtes dont les échos ne répètent que des cantiques, la peinture n'a pas à jeter des scènes bachiques, des équivoques scabreuses, ou des orgies payennes renouvelées du triclinium de Caligula et de Néron. Les déesses ne peuvent pas plus être des saintes que les anges ne sont des amours.

Et cependant, sans aucun respect de ces convenances religieuses, ce sont souvent les mêmes artistes qu'on tire de leurs ateliers mondains et qu'on place en face du sanctuaire pour y planter leur tente indéfiniment et *faire de l'art pour l'art*, comme ils disent sans trop se comprendre; et cela, quand il ne nous faut que de l'art *pour Dieu* par des inspirations vraiment chrétiennes. Aussi que donnent ces prétendus maîtres?... Des souvenirs de leurs compositions profanes, des expressions de tête qui feraient honte à des femmes honnêtes, une absence totale de sentiment religieux dans ce qui est de l'exactitude des costumes, des détails de la liturgie et des accessoires du culte.

Comment en serait-il autrement? Où est la vocation de ces artistes pour ces grandes choses? Il sont réalistes, romantiques, viennent de telle école, et la religion impose, avec la foi qui doit nous inspirer, toute vérité, toute simplicité, tout respect de la sainte modestie. Elle est de l'école de Jésus-Christ et de ses saints. Elle veut donc que tout ce qui sort de la tête et de la main d'un peintre soit de Lui et d'Eux, sans participer à rien de commun, de bas, et d'indigne d'Elle. Que de prêtres s'y sont trompés ! Que de sommes ils ont dépensées pour n'avoir que de tels chefs-d'œuvre ! C'est là qu'on est peu excusable de s'être livré à des bourreaux qui ne savaient même plus leur catéchisme et qui, obligés de prendre leurs épisodes dans la Bible ont traité Abraham, Eliézer ou Rachel comme

ils eussent fait ailleurs Priam, Hector ou Nausica.

Pour arriver là, on est parti de bien haut; il a fallu traverser bien des régions pures pour tomber par degrés jusqu'à la température où nous souffrons du froid et de l'insensibilité. Comprenons-le en remontant à l'origine de l'art, en le suivant dans sa marche, en observant ses procédés, qu'il faut connaître pour mieux les estimer et les reprendre.

D'abord consacrée aux sujets religieux comme la sculpture, la peinture s'ouvrit, dès les premiers jours de sa marche encore timide, le vaste champ de l'idéalisme. Les œuvres des Egyptiens, monstrueuses au commencement, celle des Etrusques, à peu près aussi grossières de forme et d'ornementation, en disent bien plus sur ce point que la science moderne n'en pourrait deviner. Athènes, si florissante lorsque Rome n'était encore qu'aux premières palpitations de sa vie sociale, encouragait depuis longtemps les arts, les sciences et la philosophie ; elle avait des dieux sculptés avec leurs attributs sur les autels de ses temples ; elle avait sur les murailles sacrées leurs histoires peintes d'une ou plusieurs couleurs par Cléophante de Corinthe, avant lequel on ne faisait que des grisailles, ou par Cimon de Cléone, qui varia les attitudes de tête ou par quelques autres, que Pline mentionne sans rien dire du temps où ils vécurent. On voit bien néanmoins à la pauvreté de leurs ressources qu'ils devaient exercer leurs pinceaux à une époque fort rapprochée de la naissance de l'art. C'est une raison de plus pour croire que l'idolâtrie fut pour beaucoup dans ces premières inspirations.

Plutarque attribue à Pythagore la loi imposée à ses disciples d'adorer Dieu en esprit, et de rejeter pour ce culte purement intérieur toute image faite de la main des hommes (1). Hermès, Orphée, Zoroastre ont bien pu, comme le pense M. de Gérando, lui communiquer ce principe, base de leur enseignement. Mais longtemps avant, Moïse avait publié ce décalogue et imposé la même défense à son peuple pour le soustraire aussi à sa tendence vers l'idolâtrie. La même pensée avait d'ailleurs été promulguée à Rome par Numa, interdisant d'attribuer aux dieux aucune forme d'homme ni de bête, et d'avoir aucune image quelconque de la divinité. Ceci dura autant que cette première monarchie. Mais quand fut venue la République, la pire des formes gouvernementales, parce qu'il est dans sa nature de manquer d'unité dans les idées comme dans les institutions, cette règle fut méprisée comme tant d'autres, et l'on vit revenir, comme dans la Grèce dont les artistes s'étaient répandus au sud de l'Italie et en Sicile, les faux dieux de pierre et de bois. La sculpture plus ou moins grossière se chargea de cette manifestation. Quant aux peintures sur toile ou à la fresque il faut leur attribuer, si l'on en fit aussitôt, bien peu de mérite, car aucune mention ne nous en est venue; et à l'époque si reculée où l'empire succéda, comme toujours, au gouvernement démocratique, il ne paraît pas qu'on se soit beaucoup occupé non plus des arts du dessin. On sait comment Virgile sous l'influence même de la plus grande gloire d'Auguste, dédaignait l'art plastique et les toiles peintes en exhortant les Romains, à ne s'occuper que de la conquête du monde (1).

Arrêtons-nous ici à une considération importante, laquelle ne doit jamais être oubliée, et nous donnera une preuve du principe idéaliste dans tout ce qui regarde la religion, même chez les peuples imbus des absurdités du polythéisme. Il s'agit encore des règles symbolistiques appliquées à la peinture et à la sculpture par les grands artistes de la Grèce. Ainsi la dignité morale devait briller dans les proportions de la taille, basée sur la position hiératique donnée à chaque membre de la cour céleste. Leur majesté originelle, leur liberté inviolable, la force et la puissance de leur volonté devaient se rendre par la perfection du torse et de la tête, la légèreté de leur allure, l'expression du visage, la noblesse de la pose et des mouvements, la grâce, en un mot, de tout ce qui pouvait donner au style le sublime que la religion demandait pour les images de ses principales natures idéales. Au contraire, les dieux d'un ordre inférieur descendaient à des proportions moindres, comme l'indiquent suffisamment, dans les restes antiques de nos musées, les statues de toutes dimensions des dieux terrestres, aquatiques ou infernaux. Le calme, la tranquillité de l'âme, qui siègent dans la limpidité des traits comme dans l'impassibilité du corps sur le trône donné à Jupiter ou à Junon : c'est d'après ces idées que Zeuxis avait représenté le maître de l'Olympe assis au milieu des autres dieux, qui l'écoutaient debout (2). Les vêtements durent entrer aussi pour beaucoup dans la sainte gravité dont il fallait entourer ces divinités prétendues. Quoi de plus éloquent d'ailleurs que ces amples draperies du costume grec et romain, noblement jetées, et dont la parfaite imitation fit surtout la réputation de Cimon et de Polignote? Les plus sublimes poètes ne négligèrent point ces descriptions, et les prophètes dont la poésie atteint toujours ce caractère n'ont pas négligé, quand ils voulurent donner une haute idée du Dieu qui les envoyait, tantôt de le revêtir d'une

(1) Vie de Numa, c. XI.

(1) Æneid. VIII, 848.— (2) Pline, lib. XXXV, c. X.

robe éclatante de blancheur, tantôt de laisser flotter sur ses pas un ample et magnifique vêtement qui couvrait le vaste pavé du temple (1).

Voilà donc des païens qui trouvaient dans leur sentiment de la divinité de quoi en faire valoir l'idée par les mêmes moyens que les esprits supérieurs que Dieu inspirait lui-même. Et de notre temps, après dix-neuf siècles de christianisme on voit des entrepreneurs de peinture ignorer les plus élémentaires exigences de l'esthétique, et barbouiller nos églises d'images sans verve ni raison qu'ils appellent pourtant des tableaux *de sainteté* : langage digne de leurs œuvres !

Il en fut bien autrement de la véritable peinture religieuse. Nous avons fait observer que dans les catacombes elle apparut d'abord avec la simplicité de la foi, imprimant aux murailles, aux voûtes et aux arcades des demeures funéraires les saintes pages des deux Testaments : reproductions curieuses pour les siècles à venir des costumes, des poses, des habitudes des chrétiens, des apôtres, des pontifes, surpris en quelque sorte dans l'attitude de leurs fonctions, dans l'adoration et la prière, et toujours dignes de leur caractère et de leur Dieu. Là les plans étaient simples, les épisodes remarquables d'unité ; on ne tendait pas à l'effet mais au sentiment intime ; on ne prétendait pas exciter l'admiration, mais la foi ; la terre, si bien qu'on voulût la parer, n'était ainsi faite que pour élever au ciel les âmes qui en gardaient l'espérance. On s'était ouvert la source la plus pure et la plus profonde des grandes pensées dans les Livres inspirés des prophètes, des apôtres et des confesseurs. Le pieux dessein du peintre avait été d'exciter à l'amour de la religion par ce qu'elle nous apprenait déjà des générations élevées dans l'attente du Messie. Et quelle autre intention aurait-il pu concevoir quand il travaillait si près de la tombe des martyrs, et en présence du Dieu immolé qui venait de se donner à lui dans ces refuges de la vie et de la mort ?

Notons avec soin que dès lors un symbolisme des couleurs était si strictement établi qu'il n'était pas possible de s'en distraire ; c'est de quoi témoignent merveilleusement les fresques des catacombes quant à la personnalité du Sauveur et à celle de Marie qui y reviennent si souvent, car en dépit des détériorations considérables que le temps et l'humidité ont fait subir à ces images vénérables, on voit constamment, comme l'attestent les écrivains spéciaux, que Jésus, considéré en lui-même, dans son humanité et en dehors de toute fonction spéciale, est revêtu soit du manteau rouge et de la robe bleue, soit du manteau bleu et de la robe rouge. Se drapant l'un sur l'autre et le faisant reconnaissable entre tous. C'est que le rouge est l'amour, le bleu est la vérité : or ne semble-t-il pas d'en attribuer la réunion à ce Verbe Incarné qui nous aima comme Dieu, et, comme homme, nous instruisit avec autant d'amour que de vérité ? N'y eut-il que ce fait pour établir la réalité du symbolisme des couleurs dans l'art chrétien, on devrait le reconnaître à cette persistance universellement sentie qui partout et toujours revêtit le Christ de ces couleurs systématiquement déterminées. Il y a plus : on lui a consacré d'autres couleurs, demeurées indispensables pendant toute la durée des temps hiératiques, selon les différentes époques et les rôles divers de sa vie mortelle. Enfant, il est drapé sur les bras de sa mère d'une simple robe verte, symbole des espérances nouvelles du monde restauré en Jésus-Christ (1) ; tout le reste de sa personne est d'une carnation naturelle, indice de son humanité. Quand vient le temps des souffrances, au Jardin des Oliviers, au prétoire, sur la croix, le Sauveur a la robe violette, signe de deuil autrefois, et encore aujourd'hui pour les évêques et pour les rois, mélange aussi du rouge et du bleu, image sensible de cette opération théandrique par laquelle le fils de Dieu agit comme Dieu en union avec la nature humaine La résurrection accomplie, c'est la glorification attendue. Il prend, sans y mêler aucun indice de son humanité mortelle, le rouge et le blanc spécialement donnés à Dieu le Père.

La parfaite ressemblance entre Marie et son divin Fils lui a fait donner comme à Lui le rouge et le bleu, auxquels se mêle quelquefois une seconde robe d'or que portaient les grandes dames du moyen âge. Souvent aussi on lui donne une robe violette qui indique la sympathie de ses douleurs morales avec les souffrances physiques du Dieu martyrisé. Par cette raison on revêt de violet les martyrs, qui eurent leur passion comme leur Maître. Cette couleur ne leur est cependant pas aussi généralement assignée que le rouge, leur sang versé pour le Christ ayant été la plus indubitable marque de leur amour.

L'abbé Auber,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

(1) Isaïe, VII. — Daniel, VII.

(1) Ephes., I, 10.

Histoire

—

HISTOIRE APOLOGÉTIQUE DE LA PAPAUTÉ

—

INTRODUCTION

(Suite.)

II. Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, est le Sauveur du genre humain, et le Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre, est, pour le salut des hommes, le vicaire de Jésus-Christ. L'œuvre historique des Pontifes romains est donc, à travers les siècles, le mystérieux prolongement de l'Incarnation du Fils de Dieu et de notre Rédemption par la croix : c'est un phare élevé sur la montagne pour éclairer les peuples; c'est une institution de grâce pour les régénérer, partant un signe d'éternel contradiction. La guerre à toutes les passions de l'humanité est la consigne que les Papes ont reçue d'en-haut; la résistance souvent offensive et gratuitement aggressive de toutes les passions contre le Saint-Siège, est la réponse ordinaire de l'humanité. Des bienfaits célestes, des bienfaits méconnus : voilà, en deux mots, l'histoire de la monarchie pontificale.

Dans son évolution vingt fois séculaire, cette guerre des passions contre le Saint-Siège a parcouru trois phases : phase des persécutions sanglantes, phase des hérésies et des schismes, phase des hypocrites oppressions de la tyrannie. Nous traversons, depuis trois siècles, cette dernière phase.

Le but que se proposent les ennemis de la papauté est son anéantissement. Il est écrit qu'il ne prévaudront pas; ils veulent non-seulement prévaloir, mais tout dominer, et, bien qu'ils n'y réussissent jamais, ils essayent toujours. Leurs attaques embrassent et embarrassent toute l'histoire depuis l'ère de grâce, dit Rohrbacher, mais l'embarrassent seulement en ce sens qu'elles ajournent l'octroi et l'épanouissement de grandes bénédictions. Or, dans cette longue guerre contre le Saint-Siège, ses ennemis forcenés ont suivi quatre plans distincts; ils ont voulu: 1° le renverser par la violence; 2° l'avilir par les humiliations; 3° le priver de tout appui extérieur pour le laisser seul en face de la révolte; 4° l'asservir à Rome ou l'en éloigner, pour le confiner à Avignon ou à Jérusalem.

Le projet de destruction par la violence date de Néron, qui fit crucifier le premier Pape. Les chrétiens, voués à l'extermination, ne purent trouver un abri, dans les catacombes. Les successeurs de saint Pierre, même pourchassés jusque dans ces souterrains, se virent arrachés de l'autel où ils consacraient le pain de vie et de la chaire d'où ils épanchaient des paroles d'immortelle espérance. L'anéantissement de leur œuvre et de leur pouvoir fut poursuivi avec le même acharnement par les Trajan et les Domitien, les Dioclétien et les Marc-Aurèle. La haine de la Chaire apostolique n'exaspérait pas moins les hommes d'Etat du Palatin et les jurisconsultes du Forum que la vile multitude des amphithéâtres et les bourreaux du cirque. Il était même passé en axiome qu'il valait mieux tolérer un rival sous la pourpre qu'un Pape à Rome. Dioclétien alla même jusqu'à négliger la défense de l'empire pour exterminer plus sûrement les chrétiens. Malgré l'énergie de l'attaque, l'étendue de ses ressources et les emportements progressifs de sa fureur, que firent les Césars après deux siècles et demi d'une guerre à outrance? Une amende honorable, un acte éclatant d'hommage et de soumission à la Papauté, dans la personne de Constantin. Le temple du Vatican et la ville du Bosphore sont encore là comme deux trophées témoins de cette victoire.

Le projet d'avilissement par les humiliations succède au projet de destruction par la violence : c'est le système des successeurs dégénérés de Constantin, des rois barbares et des tristes Césars de Byzance. Durant toute cette époque, le caprice des empereurs prolonge ces vacances du Siège apostolique. La Papauté est tellement esclave, que les Pontifes élus ne peuvent prendre possession sans un *placet* des gouvernements. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne rencontrent partout qu'entraves. On connaît les exploits de Constance et de Valens. Odoacre, après la mort de Simplice, déclare nulle toute élection faite sans son avis. Théodoric fait mourir Jean Ier, repousse une élection légitime et choisit de son propre mouvement Félix. Son petit-fils, Athalaric, est cause du schisme entre Boniface et Dioscore. Théodat fait accepter sous peine de mort son élu, le pape Silvère; Bélisaire et Théodorat nommaient, en même temps, Vigile à Constantinople. Personne n'ignore aujourd'hui les attentats de Luitprand, de Rachis, d'Astolfe, de Didier, de Léon l'Isaurien et de Constantin Copronyme. On épuisa donc, pendant trois siècles, toutes les ressources de la brutalité et de la perfidie; pendant trois siècles on tracasse les Papes, on les dépouille, on les outrage, on les assassine. Certes, si ce projet n'a pas réussi, ce n'est ni manque de zèle, ni défaut de persévérance. Et le résultat? — Charlemagne mettant la dernière main à la constitution de la puissance temporelle des Papes.

Si le projet d'humilier la Papauté ne réussit pas mieux que le projet de l'anéantir, il faut l'isoler, la séculariser et laisser agir contre elle la révolution; c'est le système en vigueur

à la chute de l'empire carlovingien. L'histoire de la Papauté n'a pas d'époque plus désastreuse. L'Italie est attaquée de toutes parts, par les Madgyares, les Normands et les Sarrasins. La ville éternelle n'est plus qu'une agglomération de places fortes garnies de tours. Les Stéfaneschi dominent le Janicule, les Frangipane le Palatin; ici les Conti, là les Massimi; partout des retraites redoutables munies de bastions. Le môle d'Adrien, dominant le seul pont qui réunisse les deux rives du Tibre, est la forteresse des Cenci, pillards qui rançonnent sans pitié tous les passants. Autour de Rome, on ne voit que châteaux habités par des brigands et campagnes ravagées par des légions de bandits. Que devient la Papauté? En 965, Rodfred enlève le Pape et le jette dans un fort de la Campanie. Huit ans après, Benoît VI est étranglé. Un antipape pille le tombeau des apôtres. Donus II est assassiné. Jean XIV meurt de faim dans un obscur donjon. Jean XV est enfermé au Vatican. Un peu plus tard, les élections pontificales passent aux mains des empereurs allemands. Certes, jamais la barque de Pierre n'avait été assaillie d'une plus violente tempête; jamais elle ne s'était vue si près d'être engloutie dans ce sombre océan, couvert des débris des institutions humaines. « Age néfaste, s'écrie Baronius, où l'Epouse du Christ, défigurée par une affreuse lèpre, devint la risée de ses ennemis! » Age doublement néfaste, pouvons-nous ajouter, parce que la société voyait également tomber ses principes et s'évanouir ses espérances. Et le résultat? La Papauté relevée par Hildebrand, exerçant sur les nations chrétiennes et dans toutes les sphères de l'activité sociale, un pouvoir incontesté, depuis Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII.

Enfin, il reste un dernier projet, plus modéré que les autres, qui ne veut ni détruire, ni humilier, ni séculariser la Papauté, mais la porter hors de l'Italie : c'est le système choisi pendant le séjour des Papes à Avignon. Ce séjour, nommé par les Italiens eux-mêmes *captivité de Babylone*, n'a rien ajouté au prestige de la Papauté et a été un élément de durée pour le grand schisme d'Occident; Rome et l'Italie y ont-elles trouvé du moins la prospérité? Ughelli répond que « les malheurs des Italiens pendant l'absence des Papes surpassèrent de bien loin ceux qu'ils avaient endurés des hordes barbares. » En feuilletant Muratori, on voit, en effet, se renouveler et s'aggraver les malheurs des époques passées. De puissantes familles dominent ou se disputent dans les principales villes; des bandes de maraudeurs dévastent les campagnes: c'est le dixième siècle avec des éléments additionnels d'impiété et de libertinage. Rome cependant est partagée entre les Orsini et les Colonna. La population diminue. La partie habitée de la cité présente un spectacle révoltant de négligence et de désolation; les rues sont encombrées de débris; les basiliques sont sans ornements, les autels dépouillés, les offices sans majesté; plus de voyageurs, plus de pèlerins; partout des scélérats qui commettent des vols, des rapts, des meurtres et toute sorte de crimes. « Rome, dit Pétrarque, étend vers le Pape ses bras amaigris, et le sein de l'Italie, implorant son retour, est gonflé par les sanglots de la douleur. » Etes-vous contents, Romains? Des ronces là où vos pères couronnaient les héros; des vignes sur le champ de la victoire; un jardin potager au Forum et les bancs des sénateurs cachés par du fumier : tels sont les monuments qui rappellent les triomphes des Colonna, des Arnaud de Bresce, des Brancaleone et des Rienzo.

Admirable attention de la Providence et loi mystérieuse de l'histoire ! A chaque épreuve de la Papauté, Dieu tire de ses trésors un grand homme, et le grand homme n'est tel que par son dévouement à la Chaire apostolique. Après les persécutions, Constantin; après les humiliations, Charlemagne; après les déchirements, Grégoire VII, Innocent III, Grégoire IX et Boniface VIII; après la translation, Nicolas V, Pie II, Jules II, Léon X, saint Pie V et Sixte-Quint. Au contraire, ceux qui se heurtent contre la pierre fondamentale de l'Eglise se brisent dans leur puissance, et s'avilissent infailliblement aux yeux de la postérité.

III. L'histoire de la Papauté s'offre à nous sous deux aspects différents, l'un terrestre, l'autre céleste; d'un côté les épreuves, de l'autre les triomphes. Le Pape est toujours persécuté, il est toujours vainqueur de la persécution. Deux forces, les seules dont les succès soient durables, l'aident à remporter cette perpétuelle victoire : la force de Dieu et de l'homme, l'assistance d'en haut et la fidèle correspondance aux grâces qui fortifient la nature. Entre les qualités éminentes qui ont été pour le Saint-Siège le résultat de sa fidélité aux secours du ciel, il en est deux principales qui expliquent presque toute son histoire : une prudence consommée et un courage passif à toute épreuve.

Le monde va lentement et dans le développement de sa destinée il est soumis à une double loi : d'une part, la matière doit servir à la sanctification de l'esprit; d'autre part, les événements de la terre doivent cultiver les germes de la création et de la grâce, de manière à glorifier Dieu. L'erreur et la faute des hommes qui sont à la tête des choses humaines est de méconnaître cette double loi et de vouloir précipiter le mouvement des siècles. Dans l'impatience de leur génie ou dans l'infirmité de leurs

passions, ils veulent plier les faits au gré de leurs vues personnelles, concentrer sur le bien-être l'activité des peuples et créer, les uns la société, les autres la religion, ceux-là un parti, ceux-ci l'avenir. Travaillant au rebours de Dieu, tous ces hommes usent leur vie dans ce pénible labeur, et presque toujours, avant de mourir, voient les choses mêmes qu'ils ont arbitrairement régentées, se rire de leurs desseins. Lisez l'histoire : vous y verrez clairement cette perpétuelle contradiction entre la volonté de l'homme et le succès de ses efforts. Alexandre, César, Napoléon, les grands hommes et les grands peuples subissent tous les mêmes vicissitudes. La force peut leur assurer le succès d'un jour, mais la force n'est qu'une grande faiblesse quand elle n'est pas le bras de la vérité. Le conquérant disparaît, avec lui son œuvre.

Celui-là seul sait ce qu'il fait qui sert Dieu dans son Eglise et qui, tournant les choses passagères au triomphe des principes permanents, prend conseil non des intérêts qui passent, mais des lois qui demeurent: ç'a été là une vertu des Souverains-Pontifes et le principe de leur prudence. Durant les trois premiers siècles de l'Eglise, contents de leur pain et de leurs devoirs de chaque jour, ils vivent pauvres et meurent martyrs. Tirés des catacombes par Constantin, enrichis par la piété des fidèles et des empereurs, ils restent simples dans leurs désirs, l'âme humble et forte, les mains ouvertes. A la chute de l'empire, souvent menacés, emprisonnés, exilés, meurtris, ils soutiennent de leur majesté la confusion du Bas-Empire et amortissent le choc des invasions. Au neuvième siècle, l'affaiblissement de l'empire d'Orient, la protection des rois francs contre les attaques des rois lombards, et l'amour des Romains, élèvent le trône temporel des Papes. Enfin, toujours tranquilles sur les desseins de Dieu, toujours occupés à répandre la vie, la lumière et l'amour dont ils ont le dépôt, les Souverains-Pontifes ne font pas violence aux événements ; ils les reçoivent de la main de Dieu, qui les produit ou les permet, se bornant, lorsqu'ils sont accomplis, à se conduire envers eux selon les règles de la sagesse chrétienne. Ce n'est pas là le rôle qui plaît à l'orgueil, l'action qui frappe les regards distraits; mais comme cette action et ce rôle sont conformes aux desseins de la Providence et à la nature des choses, ils assurent à la Chaire apostolique la situation qui est la sienne, incomparable en durée, en légitimité et en succès avec aucune autre situation.

Cette patience si méritoire envers le temps, cette sagesse si perspicace en présence des principes, sagesse et patience qui élèvent si haut la prudence pontificale, deviennent plus dignes d'attention, si l'on considère qu'elles n'exigent pas seulement une foi imperturbable dans l'avenir, mais réclament encore un courage héroïque pour tenir tête à la rapidité et à la violence des événements. Le courage qu'ont à déployer les Pontifes romains n'est pas celui du soldat qui brave la mort en la donnant, courage estimable quand il est juste, commun du reste parmi les hommes. C'est un courage plus difficile et plus rare, qui supporte froidement les ressentiments ou les caresses des princes et des peuples, qui, étranger à toute exaltation, sans espérance humaine, sacrifie le repos à la conscience et affronte ces tristes morts de la prison, du besoin et de l'oubli. Surgit-il une difficulté ? Les Papes négocient et, dans leurs négociations, ils poussent la condescendance jusqu'à ses dernières limites. Après avoir attendu, profité des conjonctures, joint la prière à la revendication du droit, si le persécuteur s'obstine, les Papes présentent leurs mains aux chaînes et leur tête au bourreau, offrant dans toute sa pureté le spectacle de la justice humble et dénuée aux prises avec l'orgueil de la force. De Néron à Dioclétien, ils tiennent dans la capitale de l'empire, avertis du genre de leur mort par celle de leurs prédécesseurs, et sauf un seul qui fut soustrait par la vieillesse à l'épée, tous eurent la gloire d'être frappés sur leur siège. De Dioclétien à Michel Cérulaire, en passant par Constance, Valens, Constantin Copronyme, Léon l'Isaurien et toute cette cohue de princes lâches, de femmes viles et d'eunuques ambitieux dont les ineptes bassesses ont donné leur nom à l'histoire de Constantinople, nous voyons les Papes repousser sans relâche les subtilités grecques, subir les avanies d'un préfet impérial, prendre le chemin de l'exil plutôt que de céder, et résister, s'il le faut, jusqu'à l'effusion de leur sang. Au moyen âge, les guerres des seigneurs, les liens de la féodalité qui tendent à embarrasser l'Eglise des charges du vasselage, l'ambition des Césars allemands, nous montrent dans Grégoire VII, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Boniface VIII, et bien d'autres, le courage des Papes toujours égal à lui-même. Enfin, de nos jours, les attentats de la révolution fournissent à Pie VI, à Pie VII, à Pie IX, l'occasion de s'élever à la hauteur des Léon, des Grégoire et des Innocent.

En résumé, depuis l'ère de grâce, la vérité n'a eu de perpétuel défenseur que l'Evêque de Rome. Les évêques grecs ont livré l'Eglise d'Orient aux théologastres couronnés de Byzance ; les évêques anglais ont vendu à Henri VIII les églises de la Grande-Bretagne ; une partie des évêques du Nord a remis à Gustave Wasa et à Christian les églises des

royaumes scandinaves; les évêques slaves ont abandonné les églises de Russie au czar Pierre: jamais un Pontife romain n'a rien cédé de semblable. Dans cette longue généalogie de la Papauté, il ne s'est trouvé personne pour laisser la puissance séculière empiéter sur l'intégrité du dogme, la pureté de la morale et l'indépendance du ministère apostolique. Il y a, dans le courage à subir le sort que l'on s'est attiré par son inexpérience, une noblesse qui touche les cœurs et les dispose au pardon ; mais quand une prudence consommée a précédé un courage d'airain et que ces deux vertus viennent se réunir sur le même front avec l'auréole de l'innocence, la gravité des années et la majesté du malheur, cela produit un sentiment qui émeut les entrailles et dont nulle gloire ne peut contrebalancer sur les hommes l'infaillible effet.

IV. Malgré ses bienfaits, malgré ses triomphes, malgré ses vertus, la Papauté n'a pas eu seulement à souffrir une persécution toujours prête à modifier sa stratégie; elle a dû souffrir encore les injures du pamphlet et les mensonges de l'histoire. Depuis l'attaque des *Philosophumena* contre le pape saint Calixte jusqu'à la dernière brochure de sir Gladstone, depuis les écrits malpropres de Luther jusqu'à l'*Histoire des crimes de la Papauté* par Maurice Lachâtre, il y a contre les Papes une fidèle transmission d'ordures et une exécrable tradition de calomnie. La plupart de ces compositions n'ont eu, il est vrai, pas grand crédit, même de leur temps; elles sont tombées, pour la plupart, dans un oubli où elles ne reçoivent guère que les indiscrètes visites de l'érudition. Il s'est élevé cependant, de ces fondrières, je ne sais quel nuage, qui cherche à obscurcir le soleil de la vérité et dont l'épaisseur empêche toujours les rayons de lumière d'éclairer plusieurs pays. Il est curieux d'observer comment s'est formé ce nuage, et utile de rechercher si nos apologistes ont su en dissiper les ombres ou en conjurer les foudres.

Il y a toujours eu, il y aura toujours une grande et compacte coalition de toutes les erreurs, de toutes les discordes, de toutes les haines contre le siège de Pierre, parce que là, et là seulement, est l'éternel fondement de toute vérité et de toute charité, de tout ordre et de toute justice. Quelle que soit la distance qui les sépare, *tous les ennemis de Rome sont amis*, a dit le comte de Maistre. Pendant quinze siècles toutefois le Pape régit l'univers orthodoxe, sans qu'il s'élevât, contre son autorité souveraine, un parti ayant chance de durée. On vit sans doute se fourbir toutes armes de la lâcheté littéraire, les pamphlets anonymes, les satires piquantes, les bavardages historiques, les plaisanteries aiguisées de l'épigramme, mais ces traits ne firent point de blessures : la foi et la piété unanimes envers le Saint-Siège ne permettaient pas de l'atteindre. C'est seulement à partir du grand schisme, et surtout depuis le seizième siècle, que des démons en chair et en os ont paru dans le monde pour aboyer, rugir, hurler contre le chef de l'Eglise. Jamais l'infernale cohorte des apostats n'avait pu se produire en grand nombre; alors elle forma un parti qui alla toujours en s'augmentant et qui constitue aujourd'hui une armée.

Le premier qui aborda l'étendard du mensonge outrageux, est Luther. Ses œuvres sont un océan d'injures et d'invectives contre les Papes. Son imagination puissante, exaltée par la haine jusqu'au délire, créa des monstres jusque-là inconnus. Le burin et le pinceau des Callot, des Cranach, des Holbein de la réforme leur donnèrent un corps; la plume des folliculaires sut donner à ces caricatures immondes une voix analogue. Les images impures remplacèrent, au chevet du jeune homme et de la jeune fille, les images du Christ, de sa divine Mère, de l'Ange gardien et du Pape régnant ; les livres chargés de mensonges remplacèrent, dans les mains intelligentes, les livres de doctrine catholique et de dévotion envers le Saint-Siège. Ainsi procéda la réforme : les échelles que l'imagination et la raison chrétiennes offraient aux âmes pour s'élever dans les régions de l'amour; elle les tourna vers le noir abîme où bouillonnent toutes les haines. La haine du Pape fut le premier dogme du protestantisme ; il en est resté à peu près l'unique. Le protestantisme vit encore de cette haine, là où il conserve une ombre de vie. Les dogmes absurdes imputés à l'Evangile par les anciennes confessions de foi n'existent plus ; mais les visions mal comprises de l'Apocalypse contre l'Antechrist de Rome, contre la grande prostituée vêtue d'écarlate, paraissent devoir s'éterniser. Ces créations haineuses de la plume et du pinceau luthériens décorent toujours les boutiques et les salons des pays protestants. Ce sont des pays acquis à la haine de la Chaire apostolique.

(*A suivre.*)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION : ONZIÈME VISITE : LES HUÎTRIÈRES D'ARCACHON ET DES CÔTES DU MORBIHAN ; LES HUÎTRES PORTUGAISES.

Décidément l'aquarium marin, est une entreprise manquée qu'on est obligé de réduire à une vaste exposition d'huîtrières. Cet aquarium a été beau un instant, avec ses tortues et ses

poissons ; mais cet instant a passé comme une ombre ; les tortues ont disparu et la seule richesse qu'il conserve en ce moment est celle d'un phoque qui vient d'y arriver après trois mois d'attente : tout est mort, et continue de mourir à mesure qu'on l'apporte, soit durant le voyage, soit quelques jours après l'arrivée. Comment se fait-il qu'il en soit ainsi ? Si on en avait pénétré la raison, il est plus que probable qu'on y aurait remédié; enfin le fait est qu'on paraît en avoir pris son parti puisqu'on a tout transformé en huîtrières. On ne voit plus que ce beau mollusque dans tous les compartiments qui sont au nombre d'une vingtaine; on y voit aussi quelques bouchots de moules, en chapelets, ou grappes enchevêtrées les unes sur les autres, et quelques tas de *coques*, ou *soudons*, dont le nom scientifique est *bucarde* (cardium) ; cet ostracé a la forme d'un cœur, sa coquille est garnie, comme on le sait, de côtes qui rayonnent du sommet à la circonférence. Ajoutez à cela quelques rares homards ; et voilà ce qu'est devenu cet immense aquarium marin, qui promettait de devenir si curieux et si beau. Au bébut, il fuyait ; on y a travaillé assez pour empêcher l'eau de se perdre; mais les habitants s'en sont tous vengés en mourant.

La chose intéressante est l'élevage des huîtres, et leur parcage pour les obtenir plus belles, plus grasses et meilleures au goût. On les laisse dans ces parcs où la mer, au moyen de vannes, va renouveler les eaux aux marais, durant un temps plus ou moins long qui varie de quelques jours à un mois. On dit que ce fut un grand-père de Catilina, nommé Sergius Orata, qui inventa les parcs aux huîtres; il eut, dit-on, l'idée d'en déposer dans le lac Lucrin, près de la ville de Cannes, constata qu'elles s'y engraissaient, et, appliquant ensuite son heureuse idée en grand, en fit un immense commerce. Le lac Lucrin a été rempli de cendres en une nuit par un volcan qui surgit de terre tout à coup, et est devenu une vilaine montagne qu'on appelle aujourd'hui le *Monte nuovo*. Mais l'industrie huîtrière du Lucrin ne fut pas abandonnée pour cette raison ; d'autres industriels du temps passé la reprirent dans un autre lac voisin du précédent, lequel n'était autre que l'ancien Achéron, célèbre dans la mythologie, et qui s'appelle aujourd'hui le lac Fusaro. C'est là que M. Coste alla étudier l'ostréiculture pour l'étendre ensuite sur nos côtes, en la perfectionnant.

On dépose dans les eaux riches en huîtres des corps sur lesquels le frai, jeté par les vieilles huîtres, qui sont, comme on le sait, hermaphrodites, puisse se coller facilement ; des tuiles à couvrir les maisons et à surfaces courbes, afin qu'elles puissent se poser les unes sur les autres sans que leurs surfaces adhèrent, sont très-propres à cet usage : les petites huîtres s'attachent dans les intervalles, puis se développent et grandissent; aussitôt qu'elles sont assez grandes, ce qui a lieu au bout d'une année environ, elles forment un naissain qu'on détache et qu'on range dans les parcs ; là, elles grandissent, et, au bout de deux ans, ce qui leur en donne trois d'âge, elles deviennent superbes. C'est ainsi qu'on les traite en les soignant toujours et en les maintenant propres et belles. On les prend dans ces viviers pour les livrer à la consommation à mesure qu'elles sont assez grandes.

Voilà, de la manière le plus générale, comment on traite les huîtres avant de les mettre dans les parcs, et après qu'on les y a mises. Il y a de ces huîtres, bien rangées sur leur sable, qui se couvrent de bulles d'air, qu'on prend parfois pour des perles et qui brillent agréablement au sein de la teinte verte qu'elles affectent sur leur coquille.

On peut remarquer deux expositions principales d'huîtrières, celles d'Arcachon et celles des côtes du Morbihan, aux embouchures des rivières de Vannes, d'Auray, de la Trinité-sur-Mer et dans la baie de Quiberon. Les industriels, en fait d'huîtrières, de ces deux dernières côtes se sont associés pour établir une montre collection de leurs produits, et pour en faire valoir, autant que possible, aux yeux des visiteurs, l'excellence et même la supériorité, disent-ils, sur ceux des autres localités, sans en excepter celles d'Arcachon : ils célèbrent beaucoup la richesse, la beauté et la qualité des naissains qu'on peut remarquer sur leurs collecteurs (les tuiles dont nous parlons plus haut) ; ils vantent aussi leurs procédés de reproduction, d'élevage et d'engraissement.

A cette occasion, ils célèbrent surtout la pureté de leurs espèces, qui, disent-ils, ne renferment aucun mélange d'*huîtres du Portugal*, mauvais mollusque, prétendent-ils, dont la fécondité est monstrueuse, et qui tend à se développer prodigieusement sur les côtes d'Arcachon, où il remplace déjà et remplacera absolument, tôt ou tard, l'huître naturelle de ces rivages, dite la *Gravette*. Tous les ostréiculteurs du Morbihan se sont entendus pour produire cette espèce, qui, d'après eux, n'a de l'huître véritable que le nom, et ne devrait jamais remplacer, sur nos tables, les vraies huîtres françaises, qui sont le *Marenne* et l'*Armoricaine*. Les côtes du Morbihan n'en présentent déjà plus les moindres traces dans leurs naissains.

Ici, nous nous élevons sans crainte contre de telles prétentions, nous ne sommes pas éleveur

d'huîtres, ni possesseur de parcs à huîtres, mais nous sommes Parisien et, par conséquent, bon juge à titre de consommateur de ce mollusque, dont nous avons toujours fait une assez grande dépense, quand les prix, avant de devenir si élevés, nous l'ont permis. Après de grandes préventions contre les *huîtres de Portugal*, dont la forme et la coque diffèrent beaucoup de celles de nos huîtres françaises, nous avons fini par nous y mettre, en considération de la modicité de leur prix; et nous les trouvons à présent non-seulement aussi bonnes que les nôtres, mais meilleures. Ces huîtres ont une coquille très-fine et très-mince, qui laisse une place considérable au poisson; elles sont, en général, très-joliment faites, ce sont de petits puits profonds, remplis d'un poisson frais excellent qui est plongé dans une eau de mer pure, au goût le plus délicat; une huître ordinaire de cette espèce vaut, comme quantité, la plus belle de nos huîtres françaises, de celles qu'on appelle *pied de cheval*, et est plus succulente. Toutes les dépréciations de ces huîtres de Portugal, surtout quand elles ne sont pas trop tortillés dans leur forme, ce qui arrive assez souvent maintenant, et ce qui était rare autrefois, ne nous paraissent donc que des précautions prises en vue d'une spéculation qui tremble de se voir dépassée par une concurrence redoutable et pour le prix et pour la quantité, puisque la fécondité de ces *huîtres du Portugal* dépasse de beaucoup celle de toutes les autres espèces.

Voilà notre jugement là-dessus, après avoir beaucoup mangé des unes et des autres. Il est vrai que ce n'est que de cette année que ce jugement est bien formulé en notre esprit, attendu qu'auparavant, le préjugé contre ces sortes d'huîtres existait chez nous comme chez tant d'autres. Mais il est complétement détruit maintenant, et nous oserons recommander désormais les huîtres de Portugal comme méritant d'être mises au premier rang lorsqu'elles sont bien faites, et quand on est en pleine saison; plus tôt, elles sont maigres et très-médiocres.

Les grands ennemis de l'huître jeune sont les crabes, les crevettes et en général, les poissons; pour les soustraire à leur chasse meurtrière, les éleveurs font, au mois de mars, le *détroquage* des naissains, de deux manières: les uns décollent la jeune huître au couteau et la déposent dans des caisses en toiles mécaniques galvanisées; les autres brisent les tuiles de manière que la jeune huître reste adhérente à un morceau de tesson, qui la protège; tout naissain à tesson peut être jeté dans le parc sans courir de danger; le tesson adhérent lui sert de bouclier.

On emploie aussi comme collecteurs des voliges de pin maritime enduites de chaux et reliées entre elles par des traverses. On récolte chaque année, sur ces plateaux et sur les tuiles, des huîtres par centaines de millions.

Qu'on emploie les voliges ou les tuiles, on a soin de plonger les unes et les autres dans un lait de chaux, puis de les faire sécher au soleil. Il ne reste plus ensuite qu'à les planter dans les parcs aux marées basses de vives eaux pour que le frai s'y attache.

C'est ainsi qu'on doit espérer multiplier l'huître sur nos côtes. Cet excellent mollusque, que les chemins de fer ont tant vulgarisé dans tous les pays, et dont le prix est devenu si rapidement exorbitant, deviendra peut-être un jour assez abondant pour qu'il soit permis aux petites bourses d'y prendre part, aussi bien que les grandes.

LE BLANC.

Sanctuaires célèbres.

NOTRE-DAME DE BUGLOSE

LES SPOLIATEURS ET LES VOIX MYSTÉRIEUSES. LE CALME AU MILIEU DE L'ORAGE. LES JOIES NOUVELLES.

(*Suite.*)

L'Eglise, retrempée dans le sang des martyrs, reprend le cours de ces glorieuses destinées; sa main s'applique à relever les ruines, à effacer les traces des dévastations, à rétablir les institutions religieuses. Le monastère des Lazaristes est fermé; l'herbe croît sous les portiques du sanctuaire; son autel est sans sacrifice, ses nefs presque abandonnés. Les chemins de cette Sion de la solitude pleurent au souvenir de ses solennités perdues. Mais Dieu va consoler son peuple; il lui rend ses pasteurs: un ancien Lazariste revient offrir dans la chapelle la victime du salut; les pèlerinages reprennent leur cours. En 1844, une société de missionnaires diocésains est installée dans l'ancienne résidence des prêtres de la Mission, rachetée avec ses dépendances. Le courant qui ramène les populations à Buglose s'élargit chaque année. L'évêque d'Aire, Mgr Lanneluc, dont la juridiction s'étend sur la chapelle, depuis la suppression de l'évêché de Dax, y vient présider une cérémonie religieuse. Les missionnaires, après une fructueuse moisson dans les campagnes des Landes, reviennent déposer aux pieds de Notre-Dame des palmes pacifiques et diriger les pèlerinages.

Rien ne peut ralentir l'élan des pèlerins: ni les frimas de l'hiver, ni les ardeurs de l'été; la belle saison attire naturellement un concours plus nombreux. Les villes d'Aire, de Dax, de

Mont-de-Marsan, de Bayonne, arrivent tour à tour déposer leurs vœux devant l'autel de Marie. Grégoire XVI multiplie les indulgences en faveur de ce pèlerinage célèbre. Avant leur départ, les pèlerins vont visiter, à Pouy, la maison où est né saint Vincent de Paul, et le vieux chêne qui lui servait d'abri et d'oratoire, et qui produit encore de vigoureux rameaux.

La chapelle de Buglose ne répondait plus aux besoins : son architecture sans caractère, son état de délabrement laissaient désirer un monument plus digne de la grandeur de ses souvenirs. Une souscription s'ouvrit, elle réunit d'abondantes offrandes. Le fonds marécageux obligea d'avoir recours à un vaste système de pilotis, reliés entre eux par un ingénieux assemblage à claire-voie de pièces de charpentes croisées. Cette forêt souterraine donne la solidité du roc aux fondations du nouvel édifice, partagé en trois nefs, long de cinquante mètres, large de vingt, haut de dix-huit. Deux tours octogones encadrent le portail décoré d'une riche ornementation. Une flèche portera à une grande hauteur la statue colossale de la Vierge couronnée. Le style est le roman fleuri ; de superbes vitraux projettent dans l'enceinte un jour mystérieux. Ils représentent les scènes principales de la vie de Marie, et l'histoire de Notre-Dame de Buglose, déjà sculptée sur les chapiteaux des colonnes.

Un nouveau trône venait de s'élever au désert, il n'attendait plus que sa souveraine. Le 9 mai 1855, jour fixé pour l'installation triomphale de Notre-Dame, les paroisses du pays s'ébranlent, elles arrivent de toutes parts. Les nefs se remplissent de fidèles qui contemplent avec ravissement les voûtes hardiés, suspendues au-dessus d'un étage élancé, les faisceaux de colonnettes aux chapiteaux historiés, les belles verrières aux vives couleurs, et le trône de la Reine des cieux, tout éblouissant d'or, d'azur et de pourpre. La messe solennelle commence : les chœurs d'une musique mélodieuse alternent avec la majestueuse gravité du chant grégorien. La statue, apportée sur un brancard par les ouvriers qui ont travaillé à la construction de l'église, est hissée lentement dans sa niche, car son poids est énorme ; un joyeux *alleluia* la salue. Du haut de son trône, Marie sourit doucement à ses enfants. Elle est assise dans un fauteuil, taillé dans le même bloc de pierre d'un grain très-fin. Elle tient l'Enfant Jésus, dont la main se lève pour bénir l'assistance. Des traits purs, une bouche délicate, un regard plein de suavité, une pose gracieuse lui donnent la dignité d'une reine. Un manteau bleu de ciel, semé d'étoiles d'or, est jeté sur ses épaules. Sur sa frange, on lit des fragments du *Salve Regina*. Sur la frange de sa robe sont écrites en lettres d'or les premières paroles du *Magnificat*.

Un mois après cette première cérémonie, Mgr Lannelue vient consacrer l'église. Quand le sacrifice est fini, que les chants ont cessé, le prélat à genoux prononce l'acte de consécration ; d'une voix affaiblie par l'âge, il remet pour toujours à Notre-Dame son diocèse et son peuple, dont la mort va le séparer. Quelque temps se passe, un autre prélat arrive de Bordeaux à la tête de cinq cents membres de la conférence de saint Vincent de Paul, c'est Mgr Dupuch, le successeur des Cyprien et des Augustin sur la terre d'Afrique. Cette voix puissante qui avait ébranlé les échos de deux mondes, réveillé l'Afrique de son long sommeil et captivé l'Arabe indocile, fait entendre, à Buglose, ses derniers accents ; c'est là qu'il célèbre pour la dernière fois le saint sacrifice. Mgr Hiraboure, sacré évêque d'Aire en 1856, choisit pour ses armoiries Notre-Dame de Buglose. Il part de son sanctuaire pour aller prendre possession de son titre d'évêque de Dax.

Le 30 mai 1858, le premier pasteur, à la tête d'un pèlerinage de sa ville épiscopale, va rencontrer, à Buglose, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et Mgr de Vesins, évêque d'Agen, qui amènent six cents pèlerins. Les trois prélats, précédés d'un pompeux cortège, font leur entrée dans l'église au chant de l'*Ave maris Stella*. Après une messe solennelle, célébrée par le cardinal, mille pèlerins vont s'asseoir à une table commune, dressée sous une vaste tente. Les évêques président cette fraternelle agape. Puis, le cardinal de Bordeaux, du haut d'une estrade, adresse cette allocution à l'assistance : « Qu'êtes-vous venus voir dans le « désert (1) ? La Vierge de Buglose ! Le désert « exerce sur le cœur de l'homme une irrésistible « influence. Quand le cœur est pur et la cons- « cience tranquille, on peut prêter l'oreille à la « voix de Dieu dans les harmonies de la création. « Il y a dans la solitude comme une atmosphère « plus vive, qui purifie l'âme et la fait rêver à « cet infini des plaines éternelles, dont le Sei- « gneur inonde ses élus. Aussi, les saints ont- « ils toujours eu pour la solitude une prédilection « marquée, et saint Bernard s'écriait-il : « O « bienheureuse solitude ! vous êtes le Sinaï, le « Carmel et le Liban ; vous êtes Bethléem, Na- « zareth, le Thabor ; vous êtes le théâtre des « merveilles du Seigneur ! » Inclinez-vous avec « amour devant la Vierge de Buglose ; elle mé- « rite particulièrement vos hommages, car c'est « elle qui a fait saint Vincent de Paul. C'est elle « qui, au temps où son culte proscrit n'avait « plus où s'abriter, fit d'un regard fleurir le dé- « sert, et lui fit produire cet enfant de bénédic-

(1) Matth. ch. II, v. 7.

« tion. C'est elle qui adopta ce pauvre pâtre, « seul gardien des ruines de son sanctuaire, « orna son âme et la trempa aux sources de la « bonté infinie. Oui, Vincent est le miracle de « Notre-Dame de Buglose. Faites donc retentir « le cri de votre reconnaissance; soyez la voix « des siècles écoulés, la voix de l'avenir pour « remercier la Reine du ciel d'un si grand bien- « fait accordé à la terre. » La procession s'achemina ensuite vers la fontaine des Miracles, à l'endroit où fut retrouvée la statue. Le jour s'inclinait vers sa fin, les pèlerins font leurs adieux à la Reine de la solitude, et la vapeur les emporte loin de ces délicieux parages (1).

De temps en temps une guérison miraculeuse vient raviver la foi des pèlerins. Un colonel espagnol, luttant un des derniers sur le champ de bataille, en faveur de Don Carlos, reçoit à la jambe une blessure grave. Ses compagnons d'armes l'emportent en France où il est admis à l'hôpital de Bayonne. Le plomb meurtrier est extrait; mais le membre, profondément labouré par le projectile, ne peut reprendre ses fonctions normales. Attiré par la réputation des eaux thermales de Dax, le colonel y passe plusieurs mois, sans amélioration notable. Un officier français, malade comme lui, s'y trouvait; Garcia lui communique son projet d'aller demander sa guérison à Notre-Dame de Buglose, dont on lui a raconté les merveilles. L'officier, après avoir raillé sa foi avec une incrédulité peu sûre d'elle-même, promet de se convertir, si la sainte Vierge lui accorde la grâce demandée. Garcia part, accompagné de trois Espagnols et du colonel Jauréguy. Arrivé à la chapelle, il conjure Notre-Dame d'étendre sur lui sa main puissante qui a guéri tant de douleurs; puis il se dirige avec ses béquilles vers la fontaine, descend dans le bassin et y lave sa jambe souffrante. Tout-à-coup il tressaille, lève les mains vers le ciel et s'élance hors de la piscine : il est guéri. Le colonel Garcia marche d'un pas assuré vers la chapelle, où il dépose ses béquilles comme témoignage de sa guérison. Lorsqu'il rentre à Dax, entouré de ses amis, tous les yeux admirent sa démarche facile. L'officier français, profondément touché, sent se réveiller en son âme les sentiments de foi. Quelques jours après, on le voit au sanctuaire de Buglose, confondu dans les rangs des pèlerins, il demande à Notre-Dame le courage des grandes résolutions qui ramènent à Dieu (1).

Mlle de Poyuzan achevait, à Bordeaux, une éducation qui promettait les plus heureux fruits, lorsque ses doux rêves d'avenir furent interrompus par des douleurs cruelles. Une maladie grave la conduisit en peu de temps aux portes du tombeau. Après trois mois d'alarmes, une légère amélioration ne sembla lui rendre la vie que pour prolonger ses souffrances. Son épuisement était profond, sa maigreur extrême; ses membres contractés se refusaient à la porter. Les ressources de l'art, les eaux thermales de Dax, si souvent efficaces, restèrent sans vertu. La science découragée cessa de lutter contre les progrès d'un mal incurable. Caroline de Poyuzan eut recours au Salut des infirmes, elle se rendit à Buglose, communia à la chapelle, et se fit descendre dans la piscine, nouvelle Siloé, dont l'ange du Seigneur avait plus d'une fois agité les eaux salutaires. Tout à coup elle sentit comme deux mains qui la soulevaient, et entendit une voix intérieure qui lui criait : Marche! Marche! Elle sortit de la piscine, marcha seule et sans appui jusqu'à la chapelle, où elle tomba à genoux devant l'Image de sa Libératrice. Sa guérison était complète. En l'apprenant, un célèbre médecin de Bordeaux, le docteur Grateloup, qui avait suivi les phases de la maladie, écrivit à M. de Poyuzan : « L'excellente malade, par suite des secours religieux, « a vu ses jambes paralysées revenir à leur « état normal. Le ciel dirige toutes choses en « ce monde, et malheur à celui qui ne croit pas « au succès de la prière (1). »

(*A suivre.*)

(1) Labarrère. *La couronne de N.-D. de Buglose*, ch. XI à XVIII. — (2) Attestations des témoins oculaires.

(1) Extrait des archives de Buglose, année 1852.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Le Pape Léon XIII et l'Œuvre des congrès catholiques — Léon XIII et l'académie pontificale d'archéologie. — Audience du Pape aux élèves de plusieurs collèges. — Tracasseries suscitées par les maires de Blois et d'Autun à NN. SS. Laborde et Perraud. — Démission de Mgr l'évêque de Tulle. — Congrès eucharistique à Faverney. — Les nombreux pèlerinages de Lourdes. — Nouveaux projets de loi italiens hostiles à l'Eglise : *mariage* civil avant mariage religieux; spoliation des œuvres pies. — Règlement des comptes du feu roi Victor-Emmanuel. — Ses enfants adultérins. — Statistique des naissances légitimes en Italie de 1863 à 1873. — Fermeture de l'Institut florentin.

Paris, 14 septembre 1878.

Rome. — Sous ce titre : *Le Pape Léon XIII et l'œuvre des congrès catholiques*, on lisait, dans l'*Osservatore romano* du 10 septembre, le récit suivant :

« Le 3 du courant, une délégation du Comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques, ayant à sa tête M. le commandeur Acquaderni, était reçue par le Saint-Père, aux pieds de qui elle déposait, avec les hommages

du Comité et ses protestations de filial dévouement et de soumission sans réserve, les volumes des Actes et Documents des quatre Congrès catholiques tenus jusqu'ici en Italie. Sa Sainteté, après avoir témoigné sa haute satisfaction pour l'offrande qui venait de lui être faite et pour les hommages qui lui étaient présentés au nom d'une Œuvre à l'égard de laquelle elle avait déjà manifesté sa bienveillance, en daignant envoyer un représentant tant au Congrès de Florence qu'à celui de Bologne, a bien voulu adresser aux membres présents de magnifiques paroles d'encouragement, dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un court résumé.

« Le Saint-Père a exprimé d'abord toute la consolation qu'il ressentait en voyant aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ les représentants d'une Œuvre si importante pour le mouvement catholique en Italie.

« Il a ajouté que, à l'exemple de son glorieux prédécesseur Pie IX, qui bénissait et encourageait les Associations catholiques, il les bénissait, lui aussi, et les encourageait de toute son âme, et que, avec Pie IX encore, il répétait aux catholiques que l'action était un grand besoin, même le plus grand des besoins, et que les catholiques devaient appliquer à l'action tous leurs efforts.

« A l'action du mal il est nécessaire d'opposer l'action du bien : à l'association des méchants, celle des bons. Sans leur union, les méchants n'auraient pas mené si loin l'œuvre de destruction ; sans l'union des bons, on espérerait vainement pouvoir poser une barrière efficace à la furie toujours croissante du mal. Ceux-là donc sont dignes d'éloge qui s'appliquent à s'entendre et à s'unir pour agir plus puissamment en faveur de l'Eglise et de la société. Il ne déplaît pas au Saint-Père, et c'est même pour lui une véritable consolation que, dans des temps si difficiles et si périlleux, les laïques aussi apportent leur concours à la défense de la religion catholique et s'unissent au clergé, et que, sous la pleine dépendance du Souverain-Pontife et sous la conduite de leurs propres pasteurs, ils travaillent au bien, ils défendent la vérité. Ils ne doivent pas se décourager pour les difficultés qu'ils rencontrent, mais se ceindre les reins pour les affronter et pour les vaincre par la force de la patience et de la persévérance. L'exemple d'autres nations, exercées depuis longtemps déjà à la lutte, est un motif d'espérance, espérance bien mieux fondée encore sur la certitude que l'aide du Ciel ne peut manquer à qui combat pour une si digne cause. Afin que cette assistance leur soit accordée toujours plus abondamment, le Saint-Père leur donne à eux, à tous les membres du Comité et à leurs Œuvres, la bénédiction apostolique. »

Le lendemain, 11 septembre, le même journal racontait, sous cet autre titre : *Notre Saint-Père le Pape Léon XIII et l'Académie pontificale d'archéologie*, l'audience que Sa Sainteté avait daigné accorder la veille à une députation de l'illustre Académie. Composée de principaux dignitaires, la députation avait offert au Pape un exemplaire des œuvres de l'Académie, formant seize volumes, qui contiennent les nombreux et doctes travaux archéologiques des anciens et des nouveaux associés, imprimés et richement illustrés par la munificence du gouvernement pontifical.

« Le Saint-Père a daigné accueillir cet hommage, dit *l'Osservatore romano*, avec les expressions les plus bienveillantes de remercîment et de félicitation, et, après avoir rapidement examiné les volumes, il a excité les représentants de l'Académie à continuer une œuvre si digne, si honorable pour eux et si profitable à la science qu'ils cultivent. Ayant appris du secrétaire perpétuel que depuis plusieurs années l'impression des travaux était suspendue, parce que l'Académie avait perdu l'allocation gouvernementale qui la soutenait et qui permettait ses publications, Sa Sainteté a daigné les encourager, en les assurant qu'elle aurait volontiers subvenu de ses propres deniers tant aux dépenses courantes nécessaires à la marche ordinaire de l'Académie qu'aux dépenses extraordinaires nécessitées par le recueil et l'impression des volumes.

« Le Saint-Père a ajouté que, sachant que l'illustre Académie se trouvait un peu affaiblie par la perte de plusieurs associés, il désirait que ces vides fussent comblés au plus tôt par la nomination de nouveaux membres qui joignissent, autant que possible, à l'aptitude et au mérite, l'avantage de la jeunesse, afin que le corps académique, armé de nouvelles forces, pût, avec une vigueur plus grande, reprendre les publications interrompues.

« La députation a remercié comme il convenait pour cet accueil si plein de souveraine bienveillance, qui prouve combien le Saint-Père prend à cœur l'accroissement et la gloire des études romaines, et elle a déclaré qu'elle conserverait comme un trésor les paroles recueillies de la bouche de Sa Sainteté. Elle s'est ensuite retirée, toute animée de reconnaissance et de courage, après avoir pieusement reçu la bénédiction apostolique. »

Outre ces deux importantes audiences, le Saint-Père en a accordé ces jours derniers un certain nombre d'autres principalement aux jeunes étudiants qui s'en vont en ce moment en vacances, et parmi lesquels nous nous bornerons à citer les élèves du séminaire Pie

et ceux du collège Ghislieri. Les élèves du séminaire Pie avaient voulu donner un témoignage particulier de leur affectueux dévouement au Souverain-Pontife qui, dans diverses circonstances, s'était intéressé à leurs progrès dans la science et la piété, et avait déclaré plusieurs fois qu'il avait hérité de l'affection très-vive que son glorieux prédécesseur Pie IX portait au séminaire Pie. Ces braves jeunes gens ont donc présenté au Souverain-Pontife les médailles obtenues par eux dans les concours, et un des étudiants s'est fait, dans une élégante poésie latine, l'interprète des sentiments de tous. Le Saint-Père, ayant loué leur pensée, accueillit avec joie leur affectueux témoignage de dévouement et leur recommanda d'aimer toujours le vicaire de Jésus-Christ et de poursuivre leurs études avec une ardeur sans cesse renaissante.

Au moment où le Saint-Père a reçu les élèves du collège Ghislieri, la nouvelle de la suppression des écoles Pies de Florence venait d'arriver au Vatican. Il sera question plus loin, sous la rubrique de l'*Italie*, de cette scandaleuse et affligeante affaire. Le discours que le Pape a adressé à ses jeunes visiteurs ne pouvait pas manquer de se ressentir de la triste impression produite par ces événements innatendu. C'est presque les larmes aux yeux que la Pape a remercié ces pieux élèves de leurs protestations de dévouement au Saint-Siège et à sa personne, et qu'il les a félicités du bonheur si grand et si peu apprécié de nos jours de recevoir une instruction solide et parfaite dans toutes les branches du savoir humain, sans jamais perdre de vue la science de Dieu, source de la loi morale. Il les a exhortés à remercier la Providence du beau gage de miséricorde qu'elle leur octroyait au début de la vie, et à se montrer reconnaissants aussi envers leurs professeurs, qui n'épargnaient, ni peines, ni fatigues pour les tenir dans le chemin où Dieu avait eu la bonté de les mettre. Il faut s'avancer courageusement sur ce chemin, a ajouté Sa Sainteté, en ayant toujours pour escorte l'amour et la crainte de Dieu, qui sont la base et le principe de la science véritable. Cette science s'acquiert en avançant toujours dans l'étude et dans l'exercice des vertus chrétiennes jusqu'à devenir la gloire et la défense de la foi catholique. Ce discours, assure-t-on, a fait une profonde impression dans l'auditoire, composé non-seulement des jeunes élèves, mais de tout le corps enseignant du collège Ghislieri et de plusieurs prélats.

France. — Ce n'est pas seulement aux congréganistes qu'en veut l'esprit irréligieux qui fait en ce moment explosion, il commence à s'attaquer aussi à nos évêques. Nos Seigneurs de Blois, d'Autun viennent d'être en butte à mille tracasseries, de la part des municipalités de ces deux villes, sous prétexte que ces deux prélats auraient refusé de mettre les établissements religieux dont ils ont l'usage à la disposition de l'autorité militaire, pour le cantonnement des réservistes pendant la durée des exercices auxquels ils sont tous les ans appelés à prendre part. NN. SS. Laborde et Perraud, par des lettres rendues publiques, n'ont pas eu de peine à se justifier d'aussi injustes accusations.

Une lettre pastorale de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, en date du 3 septembre, nous apprend que le Saint-Père a accepté sa démission. Mgr Berteaud est évêque de Tulle depuis trente-six ans. « En s'accumulant, les années, dit-il, ont diminué nos forces, nous sentons encore plus le besoin de nous recueillir devant Dieu, de revoir à la divine lumière les années de notre long ministère, de prévoir mieux que jamais les années éternelles. » Jusqu'à l'arrivée du nouvel évêque que la Providence enverra pour le remplacer, Mgr Berteaud continuera d'administrer le diocèse.

Le lendemain des fêtes de Faverney, dont nous avons dit un mot dans notre dernière chronique, une réunion des Œuvres eucharistiques s'est tenue dans l'église paroissiale, après la messe de Mgr l'archevêque de Besançon. N'était-il pas opportun de traduire dans des résolutions pratiques ce renouvellement de foi et de zèle envers l'Eucharistie que venait de produire la grande solennité eucharistique de la veille? Mgr l'archevêque daigna présider la séance avec Mgr l'évêque de Nîmes. Plus de cent prêtres y assistaient, entourés d'un grand nombre de pèlerins. Le bureau se composait de M. de Damas, président du conseil des pèlerinages, de M. Louis Cartier, représentant des Œuvres eucharistiques d'Avignon, de M. Champeaux, au nom des Œuvres de Lille, de M. de Montalvo, au nom des Œuvres d'Espagne, et de MM. de Befford et van Lier.

Nous ne reproduirons pas ici tous les discours qui furent lus et les touchants résultats qui furent constatés. Notons seulement que le P. Tesnière, du Très-Saint-Sacrement, directeur des travaux du Congrès, exprima les sentiments de tous en acclamant le Christ présent au sacrement comme le Roi immortel des siècles, en adressant à travers l'espace au représentant visible du Dieu invisible les hommages de vénération des fidèles autour de la Sainte-Hostie et en remerciant l'archevêque de Besançon, qui avait lui-même pris l'initiative et du pèlerinage et du congrès eucharistique.

Sa Grandeur a ensuite pris la parole et a affirmé, en termes énergiques, la grandeur et la

puissance de la dévotion envers l'Eucharistie, bénissant et encourageant à se développer et à s'étendre partout toutes les Œuvres qui ont pour objet l'honneur du Très-Saint-Sacrement, parce que c'est dans la reconnaissance des droits de Jésus-Christ que se fera la paix sociale et le salut des peuples.

C'est à la suite de ces deux discours qu'on a entendu la lecture des divers rapports : d'abord de M. Boilloz, sur l'adoration dans le diocèse de Besançon ; du P. Drevon, S. J., sur la communion réparatrice, qui offre chaque jour au Cœur de Jésus, dans l'Eucharistie, la consolation de 50,000 communions réparatrices ; de M. de Bentque, sur l'adoration nocturne à Paris, qui montre à Notre-Seigneur, dans ces nuits où la grande ville l'offense tant, 3,000 hommes venus pour l'adorer à toutes les heures de chacune des nuits de l'année ; puis M. van Lier, vice-consul de Hollande, à Paris, lut un rapport sur l'adoration diurne faite par les hommes, à Paris ; M. l'abbé Portier fit connaître l'œuvre du Saint-Viatique, et M. de Montalvo les œuvres eucharistiques d'Espagne, dont il est l'ardent propagateur ; M. de Beffort avait un rapport sur l'adoration réparatrice établie à Paris, dans la chapelle des PP. maristes ; nous aurons fait connaître la part importante que cette œuvre prend dans la croisade de prières de nos jours, en disant qu'elle offre à Notre-Seigneur plus de 13,000 heures d'adoration par an. Toutes ces lectures, tous ces chiffres électrisaient les âmes. On se sentait, dit un témoin, plein d'espérance, en voyant combien Jésus-Christ est encore aimé, comment il est encore servi, prié et adoré sur cette terre de France, si coupable par ailleurs.

Ce fut un discours de Mgr l'évêque de Nîmes qui clôtura la séance. L'ardente parole de l'éloquent prélat acheva d'enflammer les cœurs. Après avoir béni les Œuvres eucharistiques et encouragé tous ceux qui s'en occupent, Sa Grandeur les convia, les invita avec instance à se réunir dans trois ans à Nîmes, quand il rouvrira sa cathédrale, que les attaques barbares des calvinistes et l'injure du temps l'ont obligé de fermer pour la reconstruire. Tous les membres du congrès accueillirent ces paroles avec grande joie, et, après s'être promis de se retrouver l'an prochain auprès d'un sanctuaire honoré d'un miracle de la sainte Eucharistie, ils s'inclinèrent sous la bénédiction du Maître adorable pour l'amour duquel ils étaient venus à Faverney.

En terminant, insérons ici les lignes suivantes empruntées à la *Revue catholique* du diocèse de Tarbes, du 7 septembre :

« Les pèlerinages à Lourdes, loin de diminuer, semblent au contraire se multiplier. Durant cette semaine, on a vu arriver : lundi, Gaillac (Tarn) et Auterive (Haute-Garonne) ; mardi, Angoulême (Charente) ; mercredi, Millau (Aveyron), Saint-Girons (Ariège) et Libourne (Gironde) ; jeudi, Orthez (Basses-Pyrénées) et Riscle (Gers) ; samedi, Marseille. — Pour la semaine prochaine, on annonce les suivants : lundi 9, Toulouse ; mardi 10, Tours et Saint-Flour ; mercredi 12, Liège (Belgique) ; vendredi 14, Rodez. »

Italie. — Le gouvernement italien fait annoncer deux nouveaux projets de loi ; l'un d'oppression, l'autre de spoliation au détriment de l'Eglise. Le premier projet de loi a pour but de rendre le *mariage civil* obligatoire avant le mariage religieux, et, à ce titre, menace des peines les plus rigoureuses, les ecclésiastiques qui s'obstineraient à maintenir les choses dans leur ordre logique et à célébrer avant tout le mariage religieux.

L'autre projet de loi date de 1870. C'est le financier Sella qui en conçut l'idée, mais il a pour objet une spoliation si abominable, dit un correspondant du *Monde*, que nul n'a osé encore en essayer la réalisation. Depuis Sella, tous les ministres des finances ont caressé le même projet, sans doute afin de préparer, comme ils disent, l'opinion publique. Maintenant tout porte à en craindre l'exécution. Il s'agit de la spoliation des biens des paroisses, des confréries, des économats, premier pas vers la spoliation plus complète des œuvres pies laïques, c'est-à-dire du patrimoine des pauvres. L'étude du projet de spoliation, autrement appelée *conversion*, est annoncée et promise pour la réouverture des Chambres, en novembre, par le ministre actuel des finances, M. Seismit-Doda. Ce ministre se flatte de retirer de l'opération, à titre de pur bénéfice, une somme de 250 millions, moyennant quoi il pourvoirait à l'extinction du cours forcé. Or, la dette que représente le cours forcé du papier monnaie s'élève à 940 millions. Il est donc évident que les 250 millions dont M. Seismit-Doda se prépare à dépouiller les paroisses et les confréries ne peuvent lui suffire. Mais on pourra toujours peut-être en tirer de quoi payer les dettes personnelles du feu roi Victor-Emmanuel !

— Au sujet de ces dettes, un correspondant du *Nouvelliste de Rouen* écrit à ce journal : « Une lettre d'Italie adressée à un haut fonctionnaire, et qui m'est communiquée, contient de curieux détails sur le règlement des comptes du feu roi Victor-Emmanuel. Ses dettes personnelles s'élèvent à la bagatelle de 75 millions ! Savez-vous combien il dépensait par mois pour ses galanteries ! 600,000 lires, soit 600,000 fr. On compte un peu plus de 200 garçons ou filles pensionnés, comme devant le jour à un roi qui

prenait à la lettre le titre de père de ses sujets. Quant aux pensions faites aux dames et demoiselles, elles forment un catalogue. Le roi Humbert, qui veut mettre de l'ordre dans les affaires de son père, a chargé M. Urbano Rattazzi, fils de Giacomo et neveu de l'ancien ministre, d'examiner et de liquider les pensions octroyées à cette population. Il taille et coupe sans pitié, ne maintenant à la liste civile que les dames, demoiselles et enfants pouvant montrer un engagement écrit, car Humbert ne veut pas saisir les tribunaux de procès par trop scandaleux. Le général Medici, premier aide-de-camp du feu roi et du roi nouveau, a de quoi remplir des corbeilles à l'aide des lettres et des réclamations qui arrivent de tous les points de la Péninsule. »

— Après cela, on parcourra sans étonnement la statistique suivante, récemment publiée par l'*Unità cattolica*. La vie d'un roi si moral devait être imitée par son peuple :

	Naissances illégitimes			sur 100 naissances.
En 1863	ou en compte	46,618	soit	4,83
1864	—	46,992	—	5,02
1865	—	47,745	—	4,97
1866	—	50,298	—	5,13
1867	—	51,812	—	5,50
1868	—	54,425	—	5,98
1869	—	56,993	—	6,04
1870	—	61,038	—	6,41
1871	—	63,580	—	6,62
1872	—	70,307	—	6,94
1873	—	71,076	—	7,11

— Voici maintenant le triste événement de Florence auquel il a été fait allusion plus haut. Nous en emprunterons le récit à la *Nazione*, feuille juive de Florence, qu'on ne soupçonnera pas, par conséquent, d'être favorable aux religieux frappés :

« Une décision du délégué royal de la commune de Florence vient de tomber sur notre ville, avec l'imprévu de la foudre qui éclaterait dans un ciel serein. L'Institut florentin est fermé, avec suspension immédiate de toute subvention aux *Scolopi* (Religieux des Ecoles Pies) qui le dirigeaient, et avec ordre à ceux-ci de laisser libres, dans le plus bref délai possible, les locaux de *San Giovannino* et les autres qu'ils occupaient. Le motif allégué à l'appui de cette décision inattendue, c'est la situation financière de la commune...

« ... Nous ne pouvons approuver, nous le déclarons franchement, une décision qui enlève à notre ville un important institut d'enseignement public.

« Nous ne voulons pas prononcer de jugement sur l'Institut florentin et sur l'enseignement qu'on y donne. Les 1.700 pères de famille qui, sans distinction de classe et de partis politiques, y envoient leurs fils, peuvent en parler avec plus de compétence. Quant à nous, nous n'avons jamais ouï dire que ces écoles fussent un foyer de réaction ; nous savons, au contraire, qu'on y enseignait et qu'on y enseignait bien. Justice pour tous !

« La raison financière pourrait-elle suffire d'ailleurs à expliquer une décision de cette nature? Il s'agit, après tout, de quelques milliers de lires, si l'on tient compte des rétributions que payaient les élèves, et des dépenses plus fortes que devra subir le municipe pour ne pas laisser sans instruction une aussi nombreuse jeunesse.

« ... De quel droit ferait-on violence aux parents qui, en considération de récents événements très-déplorables, éprouveraient de la répugnance, — fut-ce même à tort — à envoyer leurs enfants à d'autres instituts? Comment les contraindre à cela, lorsqu'il y va évidemment de l'intérêt économique et de la splendeur de notre ville ? Florence est-elle donc aujourd'hui si florissante pour sacrifier des institutions antiques et vues de bon œil par le public ? »

Si même les libéraux sont forcés de juger avec cette sévérité l'*ukase* du délégué royal de Florence, on peut se faire une idée de l'indignation du public conservateur. Des pétitions pour demander le maintien des religieux *Scolopi* à la tête de l'Institut florentin ont aussitôt été couvertes de milliers de signatures; le collège des avocats a décidé de formuler une protestation contre l'acte du délégué royal ; le conseil provincial, après deux jours de discussion, a émis un vote favorable aux directeurs de l'Institut; enfin ces derniers, ayant égard au triste état financier de la ville, ont offert de continuer leurs cours gratuitement, et même de payer à la commune le loyer du local.

Les choses en sont là. On croit que le gouvernement voudra faire justice, et ne maintiendra pas l'arrêté de son délégué. Mais il ne faut jurer de rien.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — 3 vol. in-4 demi-reliure, dos veau. 15 fr.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XVIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Matth., XXII, 34-46.)

L'Amour de Dieu.

« Maître, quel est le plus grand commandement de la loi, disait à Jésus un pharisien docteur de la loi? Jésus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces. C'est là le plus grand et le premier commandement. » Ce pharisien ne l'ignorait pas, mes frères, et sa question, selon l'observation de l'Evangéliste, n'avait pour but que d'embarrasser le divin Maître : elle voilait la plus odieuse hypocrisie. Pas plus que le docteur d'Israël nous n'ignorons ce commandement fondamental ; et si parfois, réveillés du sommeil de l'indifférence où nous a plongés la préoccupation exagérée des affaires de ce monde, nous demandons aussi ce qu'il faut faire pour arriver à la vie éternelle, notre question n'a pour but que de justifier notre inaction. Je vais plus loin, mes frères... Quel est celui d'entre nous qui ne fasse profession d'aimer Dieu? Et combien y en a-t-il cependant qui l'aiment réellement? Je voudrais donc, mes frères, essayer de dissiper quelques illusions et vous montrer comment Dieu veut que nous l'aimions.

Je m'en tiendrai aux paroles mêmes du précepte que vous venez d'entendre : *Diliges Dominum Deum tuum.* Vous aimerez le Seigneur votre Dieu.. Eh ! comment? De tout votre cœur: *ex toto corde tuo ;* de toute votre âme : *ex tota anima tua ;* et de toutes vos forces : *in omnibus viribus tuis.*

I. — Remarquez d'abord, mes frères, que ce n'est pas votre cœur que Dieu demande, mais tout votre cœur : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo :* il veut que notre amour soit absolu et notre cœur sans partage. Aimer Dieu de tout son cœur, c'est donc le regarder comme l'unique objet auquel se doivent rapporter tous les objets que l'on aime : c'est ne les aimer que pour Dieu seul. C'est ne rien penser, ne rien dire, ne rien vouloir qui puisse contredire ce principe fondamental. Jadis Dieu se plaignait des Juifs et leur reprochait de ne l'honorer que du bout des lèvres et de lui refuser leurs cœurs : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me.* Une partie de votre cœur, mes frères, Dieu n'en voudrait pas : il le veut tout entier. Ecoutez plutôt : il consent à pardonner à Israël ses mille et mille révoltes, mais c'est à la condition qu'il retournera vers lui de tout son cœur : *Si in toto corde vestro revertimini ad Dominum* (1). Josias est chéri de Dieu : il en reçoit des faveurs extraordinaires. Pourquoi? Parce qu'il s'est attaché à lui de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces : *In omni corde suo, in omni anima sua et in omni virtute sua.* Ezéchias fut l'ami du Seigneur, protégé contre tous ses ennemis, pourquoi? Parce qu'il l'avait recherché toujours de tout son cœur : *In toto corde suo.*

Aimer Dieu de tout son cœur, c'est n'estimer rien plus que Dieu, ne lui comparer rien et lui offrir un cœur qui ne soit pas divisé. Leur cœur est divisé, dit le Prophète, ils périront: *Divisum est cor eorum, nunc interibunt* (2). Oui, mes frères, il faut que l'amour de Dieu triomphe en nous des amours les plus innocents et les plus légitimes : il faut qu'il les transforme et que, dans nos parents, dans nos amis, dans nos biens, ce soit toujours Dieu que notre cœur chérisse. « Mon Dieu ! mon tout! s'écriait saint François d'Assise ! Mon Dieu ! Mon tout ! devons-nous dire sans cesse... Ah ! pourquoi ne m'avez-vous donné qu'un seul cœur et encore un si petit ?... Aussi, mon Dieu, le voici tout entier, le voici sans retour.... A la vie, à la mort, il est à vous... Enflammez-le tout entier et qu'il soit consumé à vous aimer. *Accendar totus a te, ut totus diligam te* (3).

II. — Aimant Dieu de tout notre cœur, nous devons l'aimer de toute notre âme. Qu'est-ce à dire, mes frères? Aimer Dieu de toute notre âme, c'est consacrer à Dieu seul toute notre estime, c'est l'embrasser de toute la puissance de notre intelligence.

Autre, dit saint Jean-Chrysostome, est l'amour du cœur, autre l'amour de l'âme : *Amor cordis quodam modo carnalis est...* C'est l'amour sensible qui se manifeste par le détachement de toutes les choses de ce monde... *Cordis amor sentitur in corde...* Mais l'amour de l'âme ne se sent pas, il se comprend *quia in judicio animæ consistit.* Donc, ajoute ce grand docteur, *qui credit apud Deum esse omne bonum et nihil boni esse extra ipsum, hic diligit Deum in tota anima* (4).

(1) I Reg., VII, 3. — (2) Osée, X, 2. — (3) S. Aug. *Soliloq.*, c. VIII. — (4) Homil. XXII. Operis imperf...

Eh bien, alors, vous dirai-je avec saint Augustin, écoutez, et que votre cœur me réponde : Vous avez vos biens, chacun selon sa condition, et la plupart vous en désirez encore davantage. Faisons une supposition. Si Dieu vous disait : Tous ces biens que vous avez, je vous les conserverai ; tous ces biens que vous désirez, je vous les accorderai. Vous les posséderez sans alarmes : on ne vous y troublera point dans leur jouissance : ni l'envie, ni la jalousie, ni même la maladie, bien plus, la mort elle-même ne viendra jamais vous les enlever : vous les posséderez éternellement : ils seront toujours à vous : *Æterna tecum erunt ista.* Mais à cette unique condition : c'est qu'au milieu de tous ces biens inséparables d'avec vous, contents de ce bonheur naturel, vous consentirez à ne me point voir, à ne voir jamais votre Dieu. Si Dieu, mes frères, vous faisait une proposition semblable, dites-moi, que penseriez-vous ? Quel choix ferait votre cœur? Choisiriez-vous de demeurer tranquilles au milieu de vos biens, au prix de ne jamais voir votre Dieu ? Choisiriez-vous plutôt de renoncer à tous les biens de la terre, dans l'espérance de voir et de posséder votre Dieu ? Que votre cœur parle.... Le choix qu'il va faire vous dira si vous aimez Dieu de toute votre âme... Car celui-là seul qui regarde Dieu comme le bien suprême, l'unique bien, aime Dieu de toute son âme... S'il hésite, s'il balance, je vous dis avec saint Augustin : *Nondum cœpisti esse amator Dei...*

III. — Enfin, mes frères, nous devons aimer Dieu de toutes nos forces : *Ex omnibus viribus tuis...* De toutes vos forces.... Ah! mes frères, c'est ici que je me sens impuissant à traduire toute la pensée divine.... Mais cet amour qui doit épuiser toutes nos forces, n'est-ce pas un amour immense, éternel, un amour toujours actif, qui tende constamment à se développer, à s'accroître? N'est-ce pas un amour persévérant, un amour consumant comme Dieu lui-même. *Deus ignis consumens est.*

Aimer Dieu de toutes nos forces ! Mais n'est-ce pas l'aimer dans l'accomplissement parfait de toutes ses volontés ? N'est-ce pas, selon la belle parole de saint Louis, être résolu à plaire en tout à Dieu et à ne lui déplaire en rien?

Aimer Dieu de toutes ses forces !... Mais n'est-ce pas l'aimer comme il veut lui-même que nous l'aimions, dans les peines comme dans les joies, dans la maladie comme dans la santé, dans les revers comme dans la prospérité, en un mot n'est-ce pas l'aimer dans tous les détails d sa Providence à notre égard?

Et maintenant, mes frères, me sera-t-il permis de vous demander où sont ceux qui aiment Dieu de la sorte? « Vous aimez Dieu, disait autrefois saint Augustin aux fidèles d'Hippone, vous aimez Dieu? vous le dites, je n'ose vous démentir; mais si vous l'aimez véritablement, pourquoi donc les moindres coups de la fortune vous sont-ils si sensibles? Pourquoi donc une misérable calomnie, une parole désobligeante, la moindre disgrâce de l'opinion vous plongent-elles dans un si profand abattement? *Respondeat cor vestrum...* Vous aimez Dieu? Mais la plus légère difficulté vous épouvante, la moindre lutte à soutenir pour le bien, pour la cause de Dieu vous alarme...J'en appelle à votre cœur... Sont-ce là les caractères d'un amour bien généreux ? *Respondeat cor vestrum.* » Vous aimez Dieu? Mais l'aimez-vous comme il vous a aimés? L'aimez-vous comme il mérite d'être aimé? *Respondeat cor vestrum.* Allons plus loin.

Vous aimez Dieu? Mais si, à l'heure où je vous parle, vous pouviez en l'offensant doubler votre fortune, venger une injure dont le souvenir fait bondir votre cœur, si vous aviez à choisir en un mot le bonheur en l'offensant ou le malheur en l'aimant, quel parti choisiriez-vous, et vous sentez-vous prêts à l'aimer toujours et à ne jamais l'offenser? Répondez. *Respondeat cor vestrum...* Ah ! mes frères.... l'examen de votre conduite dans les circonstances ordinaires me jette dans la plus grande perplexité... Et je ne saurais m'empêcher de penser avec Notre-Seigneur que celui qui faiblit dans une escarmouche ne soutiendra pas le choc de l'ennemi dans une bataille rangée...

O mon Dieu, Dieu de bonté et d'amour, je vous offre les cœurs de tous mes paroissiens et sans crainte d'être démenti par aucun, je vous les consacre et vous prie de les faire échapper aux séductions du monde et du démon, de les attacher de plus en plus à votre loi sainte et de les pénétrer de votre amour, en attendant le jour où vous les enivrerez du torrent de vos éternelles voluptés. Ainsi soit-il !

J. Deguin,
curé d'Echannay.

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

VINGTIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

SEPTIÈME INSTRUCTION.

SUJET : La sainte communion est l'invention la plus amoureuse du Cœur de Jésus; c'est aussi la plus méconnue.

Texte.— *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.*

Celui qu mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui. (*St. Jean, chap. VII*, vers. 57.)

Exorde. — Mes frères, en terminant l'une de ces belles hymnes qu'il a composées en l'honneur de la sainte Eucharistie, saint Thomas, s'adressant à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit ces paroles : « Pieux Pélican, daignez me purifier par votre sang dont une seule goutte pourrait racheter l'univers. » Qu'est-ce donc que cet oiseau auquel notre divin Sauveur est ainsi comparé dans la sainte Eucharistie ?... Je vais, en commençant, vous en dire quelques mots, et vous verrez combien est juste la comparaison employée par le saint Docteur.

Le pélican, disent les anciens auteurs, a une telle affection pour ses petits que, lorsqu'il les voit faibles et défaillants, il se blesse lui-même, les nourit de sa chair et les désaltère de son sang. Un poète (1) nous représente toute la petite couvée se pressant avec joie près de la mère et savourant, pour ainsi dire, la nourriture que leur offre cette plaie béante que l'amour a creusée pour eux... Frères bien-aimés, l'application de cette comparaison est facile. Le dévouement de l'oiseau dont je viens de vous parler est peut-être une fable plus ou moins ingénieuse; mais ce qui n'est pas une fable, c'est Jésus-Christ, ce pieux pélican, comme l'appelle saint Thomas, nous offrant à tous, dans la sainte Eucharistie, sa chair sacrée, nourrissant nos âmes de son corps et les abreuvant de son sang... Ah! pourquoi, comme les petits de l'oiseau dont je vous parlais, ne nous pressons-nous pas avec délices autour du cœur de Jésus entr'ouvert, pour savourer cette nourriture sacrée qui donnerait la joie, la force, la santé à nos pauvres âmes ?...

Proposition. — Plus tard nous parlerons de l'Eucharistie comme sacrifice; je me propose, dans cette instruction et la suivante, de vous l'expliquer encore comme sacrement; aujourd'hui nous allons parler de la sainte communion.

Division. — Laissant pour dimanche prochain les dispositions nécessaires pour bien communier ainsi que les suites malheureuses d'une mauvaise communion, je vous parlerai de la sainte Communion en elle-même. Je vous dirai donc : *Premièrement*, que la sainte Communion — j'entends par là l'invitation que Jésus-Christ nous fait de nous unir à lui, la permission qu'il nous donne de le recevoir dans la sainte Eucharistie — est l'une des inventions les plus amoureuses de sa miséricorde. J'ajouterai, *en second lieu*, que, de nos jours surtout, cette invention de son amour est l'une des plus méconnues.

(1) Conf. Vida.

Première partie. — J'ai dit que la sainte Communion était l'une des inventions les plus amoureuses du cœur de Jésus. Jésus-Christ se donnant à nous, voulant devenir notre nourriture... quel incompréhensible prodige, s'écrient les saints Docteurs. Et tous, saisis d'admiration, tombaient à genoux devant cet adorable mystère... Et de fait, frères bien-aimés, quel homme aurait osé rêver un pareil honneur pour notre pauvre nature et une telle condescendance du côté de la majesté divine ?... Un jour, disent les Livres saints, un prince puissant, Assuérus, demandait à l'un de ses courtisans ce qu'il devait faire pour combler d'honneurs dignes de sa puissance royale un homme qu'il voulait récompenser... Le courtisan, appelé Aman, pensant que c'était lui qu'il s'agissait d'honorer, chercha dans son imagination tout ce qu'il put trouver de plus grand, de plus désirable. — Prince, dit-il, je voudrais que cet homme, revêtu d'habits somptueux, monté sur un de vos superbes coursiers, fût ceint d'un bandeau royal; le premier de vos sujets, tenant le cheval par la bride, le promènerait au milieu de la cité en disant : Vous voyez de quels honneurs le prince comble ceux qu'il veut honorer.

Voilà donc tout ce qu'avait pu rêver l'imagination d'un homme avide de gloire et de distinctions... Et si Dieu, mes frères, avant l'institution de cet adorable mystère, se fût également adressé, soit à Abraham, soit à David ou à quelque autre des saints patriarches de la loi ancienne, qu'il eût daigné les consulter et leur dire : De quels honneurs pensez-vous que le Très-Haut doive combler sur la terre celui qu'il aime et qu'il veut glorifier ? Non, je l'affirme sans crainte de me tromper, non, grand patriarche Abraham, non, illustre David, ni vous ni d'autres, bien que vous connussiez l'immense bonté du Seigneur, ni vous ni d'autres n'eussiez imaginé l'honneur réservé à notre pauvre nature...

C'était déjà beaucoup, frères bien-aimés, que le Fils de Dieu eût pris un corps et une âme semblables aux nôtres; la crèche de Bethléem, l'humble atelier de Nazareth, le travail, la pauvreté, les humiliations, tout cela souffert par le Verbe éternel, devenu notre frère et le fils de Marie, ce devait être un spectacle incompréhensible même aux anges du ciel. Et que durent penser ces esprits bienheureux quand ils virent celui qu'ils adorent comme leur roi, criblé de coups, traîner sur ses épaules saignantes la lourde croix sur laquelle il allait mourir ? Peut-être se voilèrent-ils la face pendant ces heures douloureuses, comme un fils qui se couvrirait de son manteau pour ne pas être témoin des supplices d'un père qu'il ne

pourrait secourir... Mais, le mystère consommé, ils durent s'écrier avec admiration : Combien Dieu a aimé les hommes... Pourtant ce n'était pas tout encore. On dit que, pour parvenir à la cime la plus élevée des Alpes, il faut gravir de sommet en sommet; ainsi, frères bien-aimés, quand nous parlons de l'amour de Jésus-Christ pour nos âmes, quand nous cherchons à en comprendre la hauteur, la largeur et la profondeur, nous marchons de mystères en mystères... L'Eucharistie était instituée, le Rédempteur avait dit : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles; et, dans quelques semaines, sa présence à tout jamais dans cet adorable mystère allait réaliser sa promesse.

N'était-ce pas assez, dites-moi, frères bien-aimés; n'était-ce pas en quelque sorte déjà trop d'amour pour nous, pauvres et chétives créatures, qu'après nous avoir rachetés au prix de son sang, il consentît encore à demeurer constamment dans nos tabernacles et le jour et la nuit?... Quel prodige déjà, quel honneur pour nous chrétiens dans cette seule présence!... On parle des villes honorées par la demeure des rois; misère et vanité!... Le plus humble de nos villages est une cité plus honorée, puisque le Créateur du ciel y réside d'une manière permanente... Est-ce tout enfin?... Mais non, vous le savez bien. — S'il reste ici, dans ce tabernacle, pour nous bénir et protéger nos familles et nos champs, il a encore un but plus honorable pour nous : il veut que nos cœurs deviennent ses temples, il veut devenir notre nourriture, mêler son corps à notre corps, son sang à notre sang, sa vie à notre vie, son âme avec notre âme... Dites, mes frères, quel amour de sa part, quel immense honneur pour nous!... Il y a plus encore : il nous presse, il nous invite, et si ce n'était pas notre liberté qu'il veut respecter, il semble qu'il nous ferait violence pour nous unir à lui, comme l'on prend parfois par la main un enfant indocile afin de le conduire à un splendide festin...

Voilà, mes bien chers frères, voilà la sainte Communion... Jésus-Christ se donnant à nous tout entier, Jésus-Christ nous disant : Je suis le pain de vie, venez tous vous unir à moi; si vous mangez ma chair et si vous buvez mon sang, vous aurez la vie en vous... Dites-moi s'il pouvait faire davantage? et voyez combien j'avais raison de dire que la sainte Communion est l'une des invitations du cœur de Jésus les plus amoureuses et les plus honorables pour nous...

Seconde partie. — J'ai ajouté, mes frères, que, de nos jours surtout, cette belle, cette sublime invention de son amour était l'une des plus méconnues. C'est peut-être celle que la plupart des chrétiens comprennent le moins... Dites-moi, en effet, qui, dans cette paroisse et dans beaucoup d'autres encore, comprend bien ce que c'est que la sainte Communion, et l'honneur que Jésus-Christ nous fait en se donnant à nous dans la sainte Eucharistie?... Qui?... Quelques rares fidèles, quelques femmes pieuses, lesquels, aux fêtes de Pâques et de Noël, s'approcheront de la table sainte... Ah! je le sais, on rencontre encore dans nos villes, et même parfois dans nos villages, certains chrétiens énergiques qui aiment la sainte Communion et qui, dans des jours de persécution, serreraient, au besoin, le tabernacle contre leur cœur... Pieuses communautés d'hommes et de femmes, non, je ne veux pas vous oublier; ah! comme les saints qui furent vos fondateurs et vos ancêtres, vous appréciez l'honneur et le bonheur que nous apporte une communion bien faite!... Là, frères bien-aimés, c'est-à-dire à la table sainte, le frère des écoles chrétiennes trouve le courage d'accomplir une tâche souvent ingrate. C'est dans ce foyer qu'il retrempe comme un acier qu'on ne saurait ébrécher ce dévouement inébranlable si souvent calomnié... C'est là aussi, dans la sainte Communion, que tant de religieuses puisent les vertus de dévouement, de piété, de charité, qui, aux yeux des anges, les ceignent comme une couronne brillante...

Mais, comparé à l'immense multitude de ceux qui sont baptisés et qui ne communient pas, que le nombre de ces âmes fidèles est petit, et comme il est vrai de dire que le mystère amoureux de la sainte Communion est l'un des plus méconnus!... Vous honorez encore le mystère de l'Incarnation, et, le jour de Noël, vous venez en grand nombre, dans cette enceinte sacrée, célébrer la naissance de l'Enfant divin... Vous honorez encore le mystère de notre Rédemption; malgré la défaillance des temps, le Vendredi-Saint, je l'affirme sur la foi que vous ont inculquée vos mères, n'est point pour vous un jour comme un autre, et plusieurs qui ne communient pas sont venus vénérer ici l'image de Jésus crucifié... J'irai même plus loin. La sainte Eucharistie, comme présence permanente de Jésus dans la sainte hostie, ne répugne point à votre foi. Vous aimez cette belle solennité de la Fête-Dieu, vous prêtez volontiers pour nos reposoirs, et vos plus belles fleurs et ce que vous avez de plus riche dans vos demeures; vous suivez la procession avec piété et en grand nombre. Par tous ces actes, frères bien-aimés, vous affirmez que vous avez la foi; vous reconnaissez, vous honorez nos principaux mystères.

Mais, dites-moi, en agissez-vous ainsi au sujet de cette incompréhensible effusion d'a-

mour qu'on appelle la sainte Communion?... Voyons, chrétiens, ici pas d'illusion, ce n'est plus moi qui vais vous parler : c'est Jésus-Christ, du fond de ce tabernacle; écoutez-le, je vous prie. « Mes bons amis, nous dit-il, c'est pour vous que je suis dans la coupe sacrée... Vos âmes comme vos corps ont besoin de nourriture; eh bien, je suis ici pour leur servir d'aliment : ma chair est véritablement un pain, mon sang est vraiment un breuvage; venez donc que je m'unisse à vous, afin d'être votre force, votre soutien, votre lumière au milieu des obscurités de cette vie... En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, c'est-à-dire si vous ne communiez pas, la vie de la grâce n'est point en vous, et vous n'aurez point de part au royaume éternel... » Vous avez bien entendu, mes frères? Toutes ces paroles sont extraites de l'Evangile... Comment répondons-nous à cette tendre invitation? Ce mystère d'amour par lequel Jésus-Christ veut s'unir à nous dans la sainte Communion n'est-il pas de tous les mystères le plus délaissé, le moins compris et le plus méconnu?.. Ingrats que nous sommes! oui, ingrats!.. Et cette ingratitude, oh! je veux pour ainsi dire vous la faire toucher du doigt, car je n'ai pas tout dit encore...

Vous n'avez peut-être pas entendu cette voix de Jésus vous parlant du fond de ce tabernacle? Non, doux Sauveur, votre langage est muet; vous ne parlez qu'au cœur, et encore faut-il que ce cœur soit digne de vous comprendre... Eh bien, mes frères, sa miséricorde, son amour, son ardent désir de s'unir à nous ira plus loin encore... Ah! vous n'entendez pas cette voix bénie qui, du sein de cet autel, vous dit : Venez à moi?... Voici qu'une autre voix forte, retentissante et pleine d'autorité : la voix de la sainte Eglise catholique, vous redira en son nom : Ton Créateur tu recevras; cette voix, vous pourrez ne pas lui obéir, mais du moins, bon gré, malgré, il faudra l'entendre; bon gré malgré, il faudra que nous sachions bien que si nous sommes assez lâches et assez indifférents, j'allais presque dire assez impies, pour ne pas répondre aux vœux du Dieu de l'Eucharistie en vous unissant à lui par la sainte Communion, nous sommes non-seulement des ingrats mais encore des rebelles qui méconnaissent à la fois et l'amour de leur Dieu et l'autorité de la sainte Eglise leur mère...

Cependant, vous le savez, frères bien-aimés, combien peu répondent à cette obligation étroite de communier. Et vous-mêmes qui m'écoutez, voyons, où en êtes-vous? Je n'ai pas besoin de le dire; répondez-vous à vous-mêmes, et voyez si vous n'êtes pas du nombre de ceux qui méconnaissent ce mystère d'amour. Petit à petit on s'éloigne de la sainte Communion, on grandit dans cet éloignement, la foi diminue dans le cœur, l'âme s'habitue à vivre dans un état de mort, elle ne sent plus, elle ne comprend plus le besoin qu'elle aurait de réparer ses forces par cet aliment sacré; c'est une sorte de cadavre spirituel qui demeure des années et des années dans un état d'assoupissement, jusqu'à ce qu'un réveil sinistre et imprévu, comme il arrive trop souvent, la jette étourdie et tremblante devant le tribunal du Souverain-Juge...

Péroraison. — Frères bien-aimés, voici les deux pensées de cette importante instruction : c'est que la permission que Jésus-Christ nous donne, l'invitation qu'il nous fait de nous unir à lui par la sainte Communion, de recevoir son corps, son sang, son âme et sa divinité, est l'une des marques les plus incompréhensibles de son amour. La seconde pensée, c'est que l'indifférence des hommes à cet égard, la négligence de tant de chrétiens à jouir de cette faveur, sont à peine concevables. Un juif converti, le pieux Herman, dont je vous ai parlé, en voyant cette insouciance de tant de chrétiens à l'égard de la sainte Communion, se tournait vers le tabernacle, en s'écriant :

> Mystère, hélas! plus qu'incompréhensible!
> Un Dieu pour nous d'amour s'est consumé...
> Et pour ce Dieu le monde est insensible!
> Amour, amour, vous n'êtes pas aimé...

Et moi aussi, me tournant vers cet autel, je redis comme lui : Dieu de la sainte Eucharistie, Jésus de la sainte Communion, non, vous n'êtes pas compris; faites descendre sur ces fidèles qui m'écoutent un rayon de lumière qui leur fasse bien connaître combien vous les aimez dans la sainte hostie; qu'ils comprennent que vous êtes aussi nécessaire à leur âme que le pain et le vin le sont à leur corps; inspirez-leur à tous la pensée, le désir efficace de se disposer le plus tôt possible à vous recevoir dignement dans ce sacrement d'amour... Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse.

FÊTE DU SAINT-ROSAIRE

— RÉFLEXIONS —

Le samedi 7 octobre 1571, à une heure et demie de l'après-midi, tout ce que la chrétienté avait de vaillants soldats était en ordre de bataille au golfe de Lépante, sous le commandement de don Juan d'Autriche, prêt à se mesurer avec la flotte des Turcs de Constantinople jusqu'alors

réputée invincible. Les Turcs montent trois cents vaisseaux de guerre, les chrétiens n'en ont que deux cents. A l'heure que nous venons de marquer, Juan d'Autriche, un crucifix à la main, — car il croit au Dieu des batailles, — donne ses derniers ordres, les trompettes sonnent, les vaisseaux s'ébranlent, la mêlée va commencer. Cependant la chrétienté tout entière est dans les transes. La flotte de Lépante est la dernière qu'elle puisse opposer à la barbare invasion des musulmans. Le pape Pie V a mis tout le monde en prières; nuit et jour, par son ordre, des chapelets s'égrènent devant les images de Marie. Le saint pontife attend la victoire de ces *Ave Maria* mille et mille fois répétés. Son espérance n'est point déçue. Un jour que, dans son palais de Rome, son trésorier l'entretient des affaires du gouvernement, le Pape se lève tout à coup, lui impose silence, se dirige vers une fenêtre, l'ouvre et y demeure en contemplation d'un spectacle qui paraît l'impressionner profondément. Il se retourne et son visage rayonne : « A demain les affaires, dit-il, d'autres soins nous appellent; courons, courons rendre grâces à Dieu. Les Turcs sont battus, la victoire est à nous. » Les témoins de cette scène notèrent l'heure et le jour de ces deux miracles ; c'était le *sept* octobre à cinq heures de l'après-midi. La bataille avait duré trois heures, trente mille Turcs étaient écrasés sur les vaisseaux ou noyés dans la mer, un Espagnol portait au bout d'une pique la tête de leur amiral.

En mémoire de ce triomphe dû à la protection de Marie et à la récitation du *Rosaire*, le Pape voulut qu'on en célébrât la fête le *premier* dimanche d'octobre, et fit ajouter aux litanies de la sainte Vierge le nouveau titre qu'elle venait de mériter d'une si éclatante façon : « Secours des chrétiens, priez pour nous. »

Qu'est donc ce *rosaire* qui accomplit ainsi des prodiges? Son nom, espagnol ou italien, *rosario*, veut dire : *couronne de roses;* son sens et sa vertu ont été admirablement expliqués par le plus éloquent des fils de saint Dominique. — Lorsque l'archange Gabriel fut envoyé à la vierge Marie pour lui annoncer l'incarnation du fils de Dieu dans son sein, il la salua en ces termes : « Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. » — Ces paroles, les plus heureuses qu'aucune créature ait entendues, se sont répétées d'âge en âge sur les lèvres des chrétiens, et, du fond de cette vallée de larmes, ils ne cessent de redire à la mère du Sauveur : « Je vous salue, Marie. » Les hiérarchies du ciel avaient député un de leurs chefs à l'humble fille de David, pour lui adresser cette glorieuse salutation ; et maintenant qu'elle est assise au-dessus des anges, le genre humain qui l'eut pour fille et pour sœur, lui renvoie d'ici-bas la salutation angélique : « Je vous salue, Marie. » Quand elle l'entendit pour la première fois de la bouche de Gabriel, elle conçut aussitôt dans ses flancs très-purs le Verbe de Dieu ; et, maintenant, chaque fois qu'une bouche humaine lui répète ces mots qui furent le signal de sa maternité, ses entrailles s'émeuvent au souvenir d'un moment qui n'eut point de semblable au ciel et sur la terre, et toute l'éternité se remplit du bonheur qu'elle en ressent. — Or, quoique les chrétiens eussent coutume de tourner ainsi leurs cœurs vers Marie, cependant l'usage immémorial de cette salutation n'avait rien de réglé et de solennel. Les fidèles ne se réunissaient pas pour l'adresser à leur bien-aimée protectrice ; chacun suivait l'élan privé de son amour. Saint Dominique, qui n'ignorait pas la puissance de l'association dans la prière, crut qu'il serait utile de l'appliquer pour la salutation angélique et que cette clameur commune de tout un peuple assemblé monterait jusqu'au ciel avec un grand empire. La brièveté même des paroles de l'ange exigeait qu'elles fussent répétées un certain nombre de fois, comme les acclamations uniformes que la reconnaissance des nations jette sur le passage des souverains. Mais la répétition pouvait engendrer la distraction de l'esprit : saint Dominique y pourvut en distribuant les salutations orales en plusieurs séries ; à chacune, il attacha la pensée d'un des mystères de notre Rédemption, qui furent tour à tour, pour la bienheureuse Vierge, un sujet de *joie*, de *douleur* et de *triomphe*. De cette manière, la méditation intime s'unissait à la prière publique, et le peuple, en saluant sa mère et sa reine, la suivait du fond du cœur en chacun des événements principaux de sa vie. Dominique forma une confrérie pour mieux assurer la durée et la solennité de ce mode de supplication.

La pieuse pensée fut bénie par le plus grand de tous les succès, par un succès populaire. Le peuple chrétien s'y est attaché de siècle en siècle avec une incroyable fidélité. Les confréries du *Rosaire* se sont multipliées à l'infini. Il n'est presque pas de chrétien au monde, qui ne possède sous le nom de chapelet, une fraction du rosaire.... Le rationaliste sourit, en entendant redire toujours une même parole ; mais celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais.

Telle est l'origine, et tel est l'esprit de cette dévotion du rosaire, dont trop de catholiques sont encore à comprendre la naïve grandeur et la simplicité profonde. (Lacordaire.)

Attachons-nous donc, chrétiens, à cette formule de la piété filiale de nos pères. Plus notre prière

est simple, mieux, nous semble-t-il, le ciel doit l'exaucer. Laissons sourire les ignorants et les impies; la foi sincère, la demande enfantine doivent singulièrement plaire au ciel, en ce siècle d'orgueil et de paroles superbes. Aujourd'hui encore, et plus sérieusement peut-être qu'aux jours de Pie V, la religion chrétienne, la foi de nos pères, est menacée; l'ennemi, ce n'est plus le Turc, ce sont les faux frères, les apostats si nombreux, ces écrivains et ces phraseurs haineux qui voudraient arracher le Christ, ses lois et ses prêtres du milieu de la société. Contre eux il faut une croisade, non plus de l'épée, mais du *chapelet*. Pressons donc nos rangs, formons sous la bannière de Marie une phalange de suppliants, renouvelons les vieilles cohortes de saint Dominique, que pas un de nous ne passe un jour sans effeuiller pieusement aux pieds de Marie sa couronne d'*Ave Maria;* que notre cœur parle avec nos lèvres quand nous prierons. Alors, comme au temps de saint Dominique, de saint Pie V, nous verrons cesser l'impiété qui souille notre belle patrie, et, comme autrefois, sous l'égide de la Reine des cieux, elle reprendra son beau rôle de fille aînée de l'Eglise et de *chevalière* de Jésus-Christ et du Saint-Siège.

L'abbé H. Pouillat.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES

DU R. P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXVe CONFÉRENCE

Le Plan de l'Incarnation.

(*Suite.*)

II. —L'analyse à laquelle nous venons de soumettre le plan divin de l'Incarnation ne nous en a pas totalement rendu compte. Il nous reste à étudier une circonstance qui, sans rien changer à l'essence du mystère, en modifie pourtant l'aspect d'une manière très-considérable; cette circonstance, c'est le péché.

La venue du péché dans le monde n'a pas surpris Dieu; il n'y est même venu que parce que Dieu l'a permis. Mais en même temps Dieu a résolu de le réparer, et il a décrété que le réparateur serait son fils unique, revêtu d'une chair mortelle. C'est en cette qualité qu'il l'a fait entrer dans son plan; c'est par l'incarnation rédemptrice que seront accomplis tous ses desseins.

Bien loin de rapetisser le plan divin, l'apparition du mal dont l'opprobre rejaillit sur le Verbe incarné, ne fait que l'élargir, en rendant plus glorieuse et plus complète la manifestation des perfections divines. Sans doute, comme je le disais tout à l'heure, la seule union du Verbe avec la nature humaine manifeste avec éclat les perfections divines. Jusque là cependant, ces perfections ne donnent pas toute leur voix, et de plus il y en a qui gardent tout à fait le silence. Mais dans le plan de l'incarnation rédemptrice, au contraire, rien ne se tait, tout l'être divin chante à pleine voix au sein de la création.

Ecoutez! est-ce que sa puissance n'est pas plus merveilleuse, sa sagesse plus profonde, son amour plus magnifique?

Oui, certes, elle est merveilleuse, la puissance qui, par l'union hypostatique, comble la distance qui sépare le fini de l'infini, la créature du créateur. Mais n'est-elle pas plus merveilleuse encore lorsqu'elle va chercher l'homme aux frontières du néant, où il s'est enfui par le péché, pour le déifier? Ici cette puissance est aux prises avec toutes sortes d'impossibilités, dont cependant elle triomphe: l'éternel naît; l'immuable croît en âge; l'impassible souffre; l'immortel meurt; la mort détruit la mort et engendre la vie. A ce spectacle, saint Hilaire s'écrie: « Dites-moi, je vous prie, si cette accumulation de tant de choses contre nature, en la même personne, ne nous révèle pas toute l'étendue de la puissance divine (1)? ».

Oui, elle est profonde, la sagesse qui, sans mêler la nature créée à la nature incréée, fait l'unité de toutes choses en une seule subsistance. Toutefois c'est seulement un bien qu'elle rapproche du bien suprême. Mais combien plus profonde n'est-elle pas dans l'incarnation réparatrice, lorsqu'elle s'ingénie à rapprocher deux choses ennemies et à tirer des entrailles mêmes du mal le salut et la régénération du monde! Le Rédempteur est, en effet, tout à la fois Dieu et victime de propitiation pour les péchés du monde. Et c'est de sa mort qu'il tire la vie pour revivifier le cadavre du genre humain. Et cette mort, qui est le plus grand des crimes, absout tout crime.

Oui, enfin, il est magnifique, l'amour qui pousse le souverain bien à se donner en personne après avoir inondé le monde de ses largesses. Mais combien plus magnifique encore est-il, lorsqu'il va jusqu'à sacrifier sa gloire et sa vie! Et cela, non pas seulement pour ses amis, mais même pour ses ennemis. Or, tel est l'amour de Dieu dans l'incarnation réparatrice.

L'introduction du Verbe réparateur dans le plan de l'incarnation nous donne donc, si je ne

(1) *De Trinit.*, lib. V, no 18.

me trompe pas, un accroissement de la manifestation des perfections divines. Cependant ce n'est pas tout, et il est deux de ces perfections, qu'une création immaculée, présidée par le Verbe incarné, nous aurait à peine fait connaître, et qui dans le plan de l'incarnation réparatrice ne resplendissent pas avec moins d'éclat que la puissance, la sagesse et l'amour. Je veux parler de la miséricorde et de la justice.

Déjà les magnificences de l'amour divin ont dû vous faire pressentir cette touchante perfection qui met Dieu en rapport avec la misère, et qu'on nomme la miséricorde. Mais Dieu ne peut qu'avoir pitié de la misère, et non l'éprouver à cause de son inaltérable nature; voilà pourquoi il a pris la nôtre, et a cru devoir se faire semblable, en toutes choses, à ses frères, pour devenir miséricordieux : *Unde debuit per omnia fratribus similari ut misericors fieret* (1). Il a dit à son cœur, attendri par la compassion, qu'il pourrait mieux nous secourir dans nos maux, s'il les supportait lui-même, ne serait-ce que par l'exemple de sa patience. Et s'étant fait homme en la personne du Verbe, toutes nos douleurs ont retenti dans son âme et dans sa chair avec tant de force, qu'il a gémi, pleuré, souffert plus que tous les hommes ensemble, en sorte qu'on a pu l'appeler l'homme de douleurs et le roi des miséricordieux.

Pourquoi donc Dieu a-t-il jugé nécessaire de manifester sa miséricorde par ce luxe d'humiliations et de souffrances ? C'est qu'il a voulu faire éclater aussi, en même temps, sa justice. Sans doute, la justice divine se fait admirablement voir dans la distribution des biens qui conviennent à chaque nature ; mais, outre qu'ici nous la confondons aisément avec la bonté qui donne et la sagesse qui organise, elle ne paraît vraiment avec tout son éclat que dans le châtiment du péché. Vous l'avez souvent vue passer, Messieurs, cette perfection redoutable, avec son cortège de maux de tout genre, dont elle accable les coupables dans leur corps et dans leur âme. Cependant vous ne la connaîtrez bien qu'en contemplant le Christ rédempteur. Des hommes elle ne peut exiger qu'une réparation limitée, puisqu'ils sont finis. Pourtant il lui faut une réparation infinie, l'outrage du péché étant infini. C'est donc du Christ qu'elle réclamera inexorablement cette réparation, c'est le Christ qu'elle frappera, c'est le Christ qu'elle immolera. Il est vrai qu'un mot, une prière, un soupir de sa part eussent suffi pour te satisfaire, ô sainte justice ; mais à de si petits signes nos esprits gossiers ne verraient pas tes infinies profondeurs. Tu frappes, tu charges d'opprobres, tu fais couler le sang jusqu'à la mort épouvantable de la croix, afin qu'éclairés par tes vengeances, nous confessions ton immensité.

(1) Hebr., II, 17.

Ainsi la puissance, la sagesse, l'amour, la miséricorde et la justice de Dieu paraissent évidemment avec plus d'éclat dans le plan de l'incarnation réparatrice que dans tout autre plan. J'ajoute que son Verbe incarné y est plus beau. Si glorieux qu'eût été ce Verbe divin dans un monde sans péché, deux couronnes auraient cependant manqué à son front, celle du vainqueur et celle du sauveur. Il est beau, sans doute, pour un roi de donner à son peuple l'exemple de toutes les vertus et de régner sur lui par ses bienfaits. Mais délivrer son peuple d'un brutal ennemi qui l'opprime, et cela au prix de mille fatigues et de mille blessures, c'est la plus grande gloire qu'un roi puisse ambitionner. Or, Dieu ne devait pas priver son Fils de cette gloire. Il l'a, en effet, envoyé dans un monde déjà envahi par le mortel ennemi de sa majesté, c'est-à-dire par le péché. Et le Verbe incarné a lutté contre cet ennemi jusqu'à expirer lui-même en même temps qu'il en triomphait. Mais il est bientôt sorti du tombeau en criant à ses fidèles : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (1). C'est lui qu'un jour le prophète avait vu couvert du sang de la bataille (2). O Verbe, salut ! vous êtes beau dans votre gloire native ; mais combien je vous trouve plus beau encore, quand je vous vois revenir triomphant du combat de la mort !

Le mystère de l'incarnation réparatrice, où Dieu paraît plus grand et le Verbe plus beau, est en outre plein de bienfaits pour nous. Avide de l'infini, notre nature le cherche dans ses aspirations religieuses, dans ses rêves philosophiques et dans les félicités trompeuses qu'elle poursuit. Mais infidèle à la lumière et trompée par ses passions, elle s'égare en de monstrueux systèmes ou se fabrique de vains simulacres devant lesquels elle contente son désir natif de voir ce qu'elle adore. Pauvre nature, cesse de te tourmenter et reviens de tes erreurs. Le Verbe s'est fait chair, Dieu est avec nous. Regarde-le, vois-le, en attendant les suprêmes révélations de l'éternité. Notre raison était plongée dans les ténèbres : le Verbe incarné a fait luire à son regard la lumière d'en-haut. Nous avions perdu de vue l'éternelle félicité : en se faisant voir, le Verbe divin nous a rendu le goût des choses invisibles. Les sacrifices qu'impose la vertu épouvantaient notre faiblesse, la douleur nous abattait, la mort consternait notre nature : l'Homme-Dieu paraît, il marche le premier dans le chemin du devoir, offre son bras à ceux qu'accablent les misères de la vie pour les soulager, et, pour nous faire mépriser

(1) Joan., XVI, 33. — (2) Is., LXIII, 1-4.

les terreurs de la mort, se montre à nos regards couronné de gloire au-delà du tombeau. Nous avions perdu le souvenir de la dignité de notre nature : l'union du Verbe à l'humanité nous rappelle de quel prix nous sommes. Enfin nous gémissions sous l'esclavage du péché, et le Verbe réparateur, en brisant nos chaînes par sa mort, nous a rendus à la sainte liberté des enfants de Dieu.

Enfants de Dieu, nous le sommes, car ce n'est pas à un ange, mais c'est à un homme que le Père éternel a dit : Mon Fils ! Frères d'un Dieu, nous voyons se réaliser nos rêves de grandeur, et ces rares apothéoses, par lesquelles notre imagination s'efforçait jadis de rapprocher les héros de la divinité, deviennent, en réalité, le partage du plus humble des mortels.

Voilà quel est, dans toute son ampleur, le plan réel et actuel de l'incarnation. Sans doute on peut croire que le Verbe se serait incarné, quand même l'homme n'aurait pas péché. Mais c'est une hypothèse. Le Verbe que Dieu a vu et qu'il a décidé de nous envoyer, dès l'éternité, c'est le Verbe réparateur, et pas un autre ; c'est de lui que découlent les vérités qui nous restent à étudier, comme c'est à lui que se rattachent celles que nous avons étudiées jusqu'ici.

Sondé par les plus fortes intelligences, le mystère de l'incarnation peut être encore indéfiniment approfondi. Mais qu'on prenne garde de ne s'enfoncer dans ces arcanes sacrés qu'avec une religieuse prudence. Quant à ceux qui le repoussent à cause des impossibilités qu'ils croient y découvrir, je me contenterai de leur dire, pour le moment, qu'où Dieu agit l'impossible cesse, et je propose à leurs méditations ces paroles d'un pieux théologien : « Ceux qui repoussent l'incarnation sont, à mon avis, plutôt ingrats qu'incrédules. Ils ont moins peur de croire que de tant devoir à Dieu, et le poids du bienfait les effraye plus que la grandeur de l'œuvre (1). »

P. D'HAUTERIVE.

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(6e article.)

Nous n'avons plus maintenant qu'à parcourir le décret de 1809 pour relever les points susceptibles de faire difficulté au point de vue canonique. Le décret comprend cent treize articles répartis entre cinq chapitres, et ces chapitres divisés en sections et sous-divisés en paragraphes. L'article 1er est ainsi conçu :

« Les fabriques dont l'article 76 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) a ordonné l'établissement sont chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisés par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par les communes, et généralement tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte ; enfin, d'assurer cet exercice et le maintien de la dignité dans les églises où elles sont attachées (*lisez :* dans les églises auxquelles elles (les fabriques) sont attachées), soit en réglant les dépenses qui y sont nécessaires, soit en assurant les moyens d'y pourvoir. »

Sans nous arrêter aux fautes de langage, nous trouvons la définition bonne, juste, claire, complète. L'art. 76 sur lequel le législateur se fonde est tiré des fameux organiques. En résulte-t-il, au point de vue canonique, une défectuosité ? Non. On peut et l'on doit dire ici que les conseils de fabriques ont été institués par l'Eglise bien avant 1809 et 1802, qu'ils demeurent en tout état de cause prescrits par l'Eglise, et que le pouvoir civil, en édictant un règlement commun, est venu tout particulièrement en aide à la sollicitude épiscopale, et qu'il contribue à maintenir le bon ordre, la sage gestion recommandée par les saints canons.

Nous lisons encore : « Administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisés par les lois et règlements ; » y a-t-il ici une difficulté ? Il pourrait y en avoir une, si l'on prenait ce passage dans un sens restrictif ou limitatif ; nous estimons qu'il faut l'entendre dans le sens simplement énonciatif, c'est-à-dire que le décret, tout en confiant aux fabriques le soin d'administrer les biens autorisés par acte du pouvoir civil, ne leur interdit point d'administrer les biens qui viennent aux fabriques sans être accompagnés de l'autorisation gouvernementale, qui d'ailleurs n'est pas toujours requise. Le mot *perception* a trait aux tarifs usités dans les églises, rédigés par les évêques et sanctionnés par l'Etat, spécialement aux tarifs dits des obligations, concernant certains offices et services que demandent les familles à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures. Or, l'intervention de l'Etat, à propos de tarifs, se justifie-t-elle ? Oui, car c'est dans les oblations que les fabriques trouvent leurs principales ressources, ressources qui ont le caractère de véritables taxes, quoique subies volontairement. Or, dans la fixation de ces taxes, les paroissiens ont le droit natif d'intervenir, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, et c'est

(1) Thomas. *De Incarn. Verbi*, lib, I, c. II, n. 14.

ce droit que l'Etat exerce, en vertu d'un mandat tacite, et encore au nom de l'intérêt public. De plus, cette approbation ou homologation des tarifs épiscopaux peut être envisagée comme une simple formalité ayant pour objet de les rendre exécutoires au for civil.

Touchant la composition du conseil, le droit d'en faire partie attribué au maire s'explique par la nécessité de garder avec le conseil communal de bons rapports, et par l'éventualité de subsides puisés dans la caisse municipale, quand la caisse fabricienne n'a pas les ressources suffisantes. Dans la première organisation, le préfet nomme une partie des fabriciens, les autres restent à la nomination de l'évêque; nous avons également justifié cette intervention de l'Etat représenté par le préfet. Selon nous les paroissiens ont le droit d'intervenir dans la gestion des affaires de la fabrique, et ce droit est exercé par l'Etat. Ensuite, le conseil pourvoie lui-même à son renouvellement. Si rien d'extraordinaire ne se produit dans l'existence du conseil, si les élections se font à l'époque fixée, il arrivera que l'évêque n'aura presque jamais l'occasion de nommer les fabriciens; ceux-ci se perpétueront dans leurs charges et choisiront les collègues qui leur conviendront. Cet état de choses est-il canonique? Nous ne voyons pas d'après quels principes on soutiendrait la négative. Sans doute, il peut y avoir des inconvénients dans le système d'une sorte d'inamovibilité acquise en fait à certains fabriciens, mais ces inconvénients éventuels ne constituent pas un obstacle canonique. En droit, tout ce qui n'est pas défendu est laissé à la liberté, la loi divine restant d'ailleurs la règle des actes humains.

Les paragraphes qui traitent des séances et des fonctions du conseil, du bureau des marguilliers, ne soulèvent aucune observation, si ce n'est en ce qui touche la nomination des prédicateurs et le choix des employés et serviteurs. Le décret attribue aux curés un simple droit de présentation, et laisse la décision au bureau des marguilliers. En fait et dans la pratique, c'est le curé qui seul désigne les prédicateurs, et, pour le choix des serviteurs, il en est à peu près le maître; mais il convient d'examiner la question de plus près.

La nomination des prédicateurs se réduit à une présentation, puisque le décret réserve l'autorisation canonique qui peut être donnée ou refusée. Or, en principe, il ne répugne pas qu'une collectivité, et même une personnalité laïque soit investie d'un droit de présentation. Il appartient à l'Eglise de conférer ce droit, et, dans l'espèce, c'est le pouvoir séculier qui prétend le donner. Certainement, les règlements diocésains antérieurs au décret de 1809 ne contenaient pas de disposition pareille. Il y a donc ici une irrégularité originelle. Toutefois cette irrégularité est de la nature de celles qui peuvent être couvertes par l'accession et le consentement du supérieur intéressé. D'où il suit que les évêques peuvent tolérer et même légitimer l'intervention du bureau des marguilliers dans la nomination des prédicateurs.

Quant aux employés et serviteurs de l'église, nous croyons qu'il faut distinguer: il y a des serviteurs qui sont exclusivement appliqués au maintien de l'ordre, à l'exécution des cérémonies; d'autres sont plus spécialement chargés de la perception du droit sur les chaises, des taxes diverses, de l'encaissement des revenus, etc..., toutes attributions se rattachant exclusivement au temporel de l'église. Le choix de cette classe d'employés ne peut être contesté au bureau des marguilliers, en vertu de la règle que l'accessoire suit le principal; car si le bureau a le droit de régir les biens, il a également le droit de se donner les auxiliaires dont il a besoin. Le plus souvent les mêmes employés cumulent les diverses fonctions: c'est pourquoi le décret veut que ceux-ci soient présentés par le curé. Plus tard, les droits des curés, dans les communes rurales, ont été étendus; la nomination et la révocation des chantres, sonneurs et sacristains leur ont été attribuées, à l'exclusion du bureau. (Ordonn. du 12 janvier 1825, art. 7.)

Le chapitre second du décret de 1809 s'occupe des revenus, charges et budget de la fabrique. A propos des biens que les fabriques sont autorisées à accepter, comme il s'agit ici d'une autorisation par l'Etat, nous répéterons ce qui a été dit plus haut, savoir que ce texte peut être accepté comme énonciatif, nullement comme limitatif. Il n'appartient pas à la puissance séculière de se jeter entre les pieux bienfaiteurs et l'autorité ecclésiastique pour contrôler les dons et legs. Nous ne nions pas que, éventuellement, des abus par suite de captation ou autrement puissent surgir; mais alors, si le pouvoir civil veut intervenir, il ne le peut faire canoniquement que pardevant le tribunal de l'évêque, parfaitement compétent pour juger de toutes réclamations, et y faire droit, s'il y a lieu. Il n'est pas permis de supposer, en thèse générale, que l'évêque doive obéir à des sentiments contraires à l'équité; dans tous les cas, appel au supérieur hiérarchique reste ouvert. Pourquoi, dans la circonstance, le jugement du conseil d'Etat serait-il plus impartial que celui de l'évêque? Evidemment, l'Eglise est ici victime des préjugés.

Dans le budget de la fabrique, doit figurer en bloc l'état des dépenses nécessaires à la célébration du culte, et il est dit que cet état est soumis, article par article, à l'approbation du

bureau. Cette approbation, selon nous, n'implique pas le droit de rejeter une dépense justifiée et présentée comme telle par le curé. Tout ce que le bureau peut faire, en cas de dissentiment, c'est de s'en référer à la décision de l'évêque.

(*A suivre.*) VICT. PELLETIER,
chanoine de l'Église d'Orléans.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

ABUS ECCLÉSIASTIQUES. — DIFFAMATION EN CHAIRE. — POURSUITES DEVANT LES TRIBUNAUX. — RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT (1).

Les ecclésiastiques ne peuvent être poursuivis devant les tribunaux pour faits rentrant dans un des cas d'abus prévus par l'art. 6 de la loi du 18 germinal an X et constituant en même temps des délits de droit commun (dans l'espèce, diffamation en chaire), sans autorisation préalable du Conseil d'Etat.

De nos jours, les ennemis du clergé recherchent avec empressement toutes les occasions qui peuvent leur être offertes de traîner les ecclésiastiques ou les religieux sur les bancs de la police correctionnelle. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir de temps en temps ces innombrables feuilles périodiques qui se plaisent à répandre le scandale et à glorifier les vices les plus honteux, ne craignant pas même, s'il en est besoin, de recourir à la calomnie, alors surtout que la religion peut être mise en cause.

Notre devoir est de ne fournir à ces ennemis aucun prétexte sérieux dont ils puissent se prévaloir pour nous attaquer devant les tribunaux. Pour cela, soyons toujours dignes de nos paroles comme de nos actes, principalement dans l'exercice des fonctions que nous pouvons être appelés à remplir. Si nous voulons qu'on nous respecte, respectons ceux qui nous entourent. Notre ministère n'en sera que plus fructueux.

Attaqués à tort ou à raison, sachons nous défendre devant nos juges en invoquant les diverses dispositions de lois qui peuvent nous être favorables. Il importe que le clergé ne se laisse pas enlever des garanties qui protègent son repos et sa dignité et concourent en même temps au maintien du bon ordre.

Ces considérations nous déterminent à citer intégralement un jugement bien motivé du tribunal correctionnel de Nevers, en vertu duquel un ecclésiastique ne peut être poursuivi pour un délit de diffamation en chaire que sur l'autorisation du conseil d'Etat. La doctrine de ce jugement, rendu le 15 juin 1875, confirme tout ce que nous avons dit dans la *Semaine du Clergé*, tome IX, p. 460 et 594, et dans le *Traité pratique de la police du culte*, p. 291. En voici le texte :

« Le Tribunal ;

« Considérant que l'opposition de l'abbé Pochon au jugement par défaut du 9 mars 1876, est régulière en la forme ; — Que, pour motiver son opposition, il prétend que les consorts Maréchal se plaignent de ce qu'alors qu'il était curé de Poiseux, il les aurait diffamés en chaire en les traitant de « faussaires; » qu'il s'agit d'un abus qu'il aurait commis dans l'exercice de ses fonctions ; qu'aux termes des articles 6 et 8 de loi du 18 germinal an X, leur action aurait dû être déférée au Conseil d'Etat, et que leur demande est non recevable ; — que cette opposition soulève la question de savoir si le fait constitutif d'un délit du droit commun, accompli par un ecclésiastique dans l'exercice de ses fonctions, peut être poursuivi directement par la partie lésée, sans recours préalable au Conseil d'Etat;

« Considérant qu'aux termes de l'art. 6 de la loi de l'an X, il doit y avoir recours au Conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques ; — Qu'au nombre des cas d'abus énumérés dans cet article, le législateur a compris l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, et toute entreprise ou procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injures, ou scandale public ; — Qu'il est dit dans l'art. 8 de la même loi que le recours au Conseil d'Etat compétera à toute personne intéressée; qu'à défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets ; que le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu, dans le plus court délai, de prendre tous les renseignements convenables, et que, sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes; — Qu'il résulte de ces articles que, dans l'exercice de ses fontions, l'ecclésiastique est revêtu d'un caractère sacré, que la loi a voulu le protéger, et *que toutes les fois que le fait qui lui est imputé rentre dans l'un de ces cas d'abus, l'autorité judiciaire ne peut être saisie que par renvoi du Conseil d'Etat ;*

(1) Voir : *Semaine du Clergé*, XI, 460 et 594 ; — Bost, *Encyclopédie des Conseils de fabriques*, p. 11 et 408.

« Considérant que la diffamation en chaire est évidemment un abus sous plusieurs rapports, car, en diffamant en chaire le ministre du culte abuse du pouvoir qui lui est accordé de parler en public pour mal parler du prochain ; c'est, en outre, un abus par contravention aux lois et règlements, car il contrevient non-seulement aux lois pénales, mais encore à l'art. 5 de la loi de germinal an X, qui dit que les curés ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'Etat; c'est enfin une entreprise ou un procédé qui peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience et dégénérer contre eux en oppression ou injure, ou en scandale public ; que, par conséquent, les consorts Maréchal auraient dû former un recours devant le Conseil d'Etat;

« Considérant que, pour repousser la fin de non-recevoir, on cherche en vain à établir une distinction entre le cas où il s'agit d'un simple abus, et le cas où les abus contiennent un délit, on peut soutenir qu'il n'y aura recours au Conseil d'Etat que lorsque l'abus ne renferme pas de délit ; — Qu'en effet la loi ne distingue pas ; qu'elle dit seulement qu'il y a lieu au recours au Conseil d'Etat dans tous les cas d'abus, et que le Conseil d'Etat devra terminer définitivement l'affaire dans la forme administrative, ou renvoyer, selon l'origine, le cas aux autorités compétentes; qu'on doit en induire que, même lorsque l'abus est en même temps un délit de droit commun, c'est au Conseil d'Etat qu'il appartient d'apprécier si l'affaire doit oui ou non être renvoyée devant les juges compétents ;

« Considérant que cette interprétation de la loi a été confirmée par ce qui a été dit au Conseil d'Etat dans une décision relative aux art. 201 et suiv. du Code pénal ; qu'il résulte, en effet, des explications données dans cette décision par le prince archichancelier de l'Empire, que les délits ecclésiastiques forment une classe à part, et que leur répression ne peut être poursuivie qu'après l'autorisation préalable du Conseil d'Etat; — Que d'ailleurs cette interprétation a été consacrée par une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation ;

« Considérant que la demande en dommages-intérêts de Pochon est prématurée; qu'elle pourra se produire ultérieurement, si la demande des consorts Maréchal est renvoyée devant les juges compétents; mais que, quant à présent, elle est non recevable ;

« Par ces motifs, recevant l'opposition de l'abbé Pochon, déclare ladite opposition bien fondée, et statuant par jugement nouveau, déclare la demande des consorts Maréchal quant à présent non recevable ; déclare également non recevable quant à présent la demande en dommages-intérêts de l'abbé Pochon, et condamne les consorts Maréchal solidairement aux dépens. »

Il importe de faire remarquer que les tribunaux n'hésitent nullement à se prononcer contre la doctrine émise, le 10 août 1861, par la Cour de cassation. Cette dernière établissait une distinction entre le cas où un ecclésiastique était poursuivi par le ministère public et celui où il l'était par de simples particuliers. Dans le premier cas, disait-elle, l'autorisation du Conseil d'Etat n'est nullement indispensable; elle l'est, au contraire, dans le second. Les motifs de son arrêt nous paraissent d'autant plus importants à connaître que, depuis cette époque, elle n'a plus été appelée à résoudre la difficulté qui nous occupe. Elle s'exprimait ainsi :

« Sur le moyen présenté par les conclusions du demandeur et pris de la fausse application des art. 1 et 22 du Code d'instruction criminelle et de la violation des art. 6, 7 et 8 de la loi du 18 germinal an X, en ce que la Cour de Poitiers s'est reconnue compétente en l'état et a ordonné qu'il serait plaidé au fond ;

« Attendu que la loi organique du 18 germinal an X a eu pour objet, dans ses articles 6, 7 et 8, de créer une juridiction chargée de connaître des cas d'abus imputés aux supérieurs et autres personnes ecclésiastiques ;

« Qu'il appartient, sans doute, à l'autorité publique de déférer au Conseil d'Etat les faits qui constituent tout à la fois des abus et des délits caractérisés par les lois pénales ; que, dans ces cas, il entre dans le pouvoir du Conseil d'Etat de se borner à déclarer qu'il y a abus ; qu'il entre aussi dans son pouvoir de renvoyer, suivant l'exigence des cas, devant les autorités compétentes ;

« Attendu que cet ensemble de dispositions constitue tout le système répressif ou disciplinaire des art. 6, 7 et 8 du décret organique ; qu'il satisfait à toutes les nécessités d'une bonne police, puisqu'il permet à l'autorité de déférer, dans tous les cas possibles, la connaissance des abus ou des délits ecclésiastiques à la juridiction du Conseil d'Etat ; qu'il permet de plus au Conseil d'Etat de renvoyer, selon le cas, devant l'autorité répressive ;

« Mais attendu qu'aucune disposition des articles sus-énoncés ne porte que les ecclésiastiques ne pourront jamais être traduits, pour des crimes ou délits relatifs à leurs fonctions, devant les tribunaux ordinaires de répression sans avoir été préalablement déférés au Conseil d'Etat ;

« Qu'on objecterait vainement qu'il suffit que l'abus soit contenu dans le délit, pour que

le fait doive être soumis à la juridiction chargée de déclarer les abus; qu'il est contraire à tous les principes que lorsqu'un fait constitue à la fois un manquement disciplinaire et un délit, le tribunal disciplinaire doive connaître du fait préalablement et préférablement au tribunal chargé de réprimer le délit;

« Qu'il faudrait une disposition spéciale et formelle qui, par dérogation au droit commun, imposât ce recours préalable, même au cas de délit ou de crime; que cette disposition n'existe pas;

« Attendu que rien ne peut le suppléer; que dans le silence de la loi, la règle générale écrite dans les art. 1 et 22 Code instruct. crimin., sur l'indépendance et la liberté entière de l'action publique conserve son empire;

« Qu'il est même à remarquer que, dans le cas où la juridiction du Conseil d'Etat constituerait un préalable nécessaire dans les poursuites du ministère public, ce préalable créerait en faveur des ecclésiastiques une immunité plus considérable que celle de l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII, puisqu'au cas où le Conseil d'Etat se serait borné à déclarer l'abus, l'ecclésiastique ne pourrait plus être déféré aux tribunaux ordinaires, même en cas de crime;

« Que de telles conséquences n'étaient pas dans la pensée du Législateur de l'an X; qu'ainsi aucune disposition analogue à celle de l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII n'a été écrite dans la loi organique;

« Attendu, il est vrai, qu'énumérant, dans l'art. 6, tous les cas d'abus, le législateur y a expressément rangé « toute entreprise ou procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public; » qu'une telle disposition, protectrice de l'honneur et de la considération de la vie privée, a pour effet d'atteindre même le délit de diffamation lorsque, se confondant avec l'acte de la fonction ecclésiastique, la diffamation vient à se produire en chaire et demeure inséparable de l'abus proprement dit; que, dans les cas de cette nature, il appartient à la sagesse du législateur de mettre une barrière au-devant de l'action privée et de la soumettre, préalablement à la poursuite devant les tribunaux répressifs, à l'examen et à l'appréciation du Conseil d'Etat;

« Attendu que cette restriction est la seule qui ressorte des art. 6 et 8 de la loi; qu'elle ne concerne que la plainte des particuliers; que le ministère public en demeure affranchi; que, pour tous les délits de droit commun, pour ceux qui, comme dans l'espèce, s'attaquent soit à la personne du souverain, soit à la paix publique, et qui sont prévus par le Code pénal ordinaire ou par les art. 4 et 7 de la loi du 11 août 1848, l'action publique reste pleine et entière; que la circonstance que ces délits auraient été commis par l'ecclésiastique dans l'exercice même du culte, et par un abus évident de son ministère et de ses fonctions, n'enlève rien à l'indépendance de cette action;

« Attendu que la Cour de Poitiers, en le jugeant ainsi, et en se déclarant compétente pour connaître de la poursuite, n'a ni faussement appliqué les art. 1 et 22, Code instr. crim., ni violé les art. 6, 7 et 8 de la loi de germinal an X;

« Rejette, etc. »

Vainement nous avons cherché les bases de la distinction faite par la Cour suprême dans les termes de la loi organique, où il n'est fait aucune mention quelconque ni des actions publiques ou privées, ni des magistrats de l'ordre judiciaire, ni des parties civiles. Que la Cour de cassation ait bien fait de mettre une barrière au-devant de l'action privée, c'est ce que nous ne voulons point contester ici. Nous nous bornons seulement à dire que là où le législateur ne distingue pas, nous ne devons point distinguer nous-mêmes.

C'est ce que reconnaissent la plupart des tribunaux et ce qu'a reconnu implicitement le tribunal des conflits dans sa séance du 1er mai 1875, comme nous l'avons démontré dans notre *Traité pratique de la police du culte.*

Que les ecclésiastiques le sachent bien. Ils ne peuvent être poursuivis devant les tribunaux pour faits constituant des cas d'abus et constituant en même temps des délits de droit commun, qu'après autorisation préalable du Conseil d'Etat, sans qu'il y ait lieu, selon nous, de distinguer entre le cas où la poursuite serait exercée par les particuliers et celui où elle le serait par le ministère public.

H. Fédou,

Auteur du *Traité de la police du culte.*

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

IX. — LA CONSOLATION PHILOSOPHIQUE DE BOÈCE.

Deuxième partie. — La Sagesse n'admet point les termes d'exil et de misère, que Boèce venait d'employer pour dépeindre sa situation: le philosophe n'a d'autre patrie que son âme et d'autre bien que la vertu. C'est donc la maladie qui lui a suggéré des expressions inexactes.

Elle veut bien essayer de guérir le mal de son disciple; mais il faut qu'elle procède avec ordre. Et d'abord, lui dit-elle, je vous demanderai si le monde marche au hasard, ou s'il est gouverné par une puissance raisonnable? — Je crois, répond Boèce, que le Créateur dirige lui-même son ouvrage; et rien n'est capable de me faire renier ce principe. — Maintenant, ajoute la Philosophie, pourriez-vous me dire ce qu'est l'homme? — Assurément: c'est un être raisonnable et mortel. — Je suis surprise qu'avec deux flambeaux si éclatants, vous vous soyez égaré sur la route. Mais, je le vois: les nuages éclipsent le soleil, la boue trouble l'eau, un rocher arrête le cour des fleuves; c'est ainsi que la tribulation aveugle les yeux de votre âme. Avec la seule définition de Dieu et de l'homme, je ferai tomber le voile qui vous dérobe la vérité. Seulement, pour vous convaincre, je vous apporterai trois différentes raisons : les unes, de peu d'importance; les autres, de force moyenne; les dernières, d'un énorme poids. (Consol., lib. I.; Pros., v et vi; Metr., vi et vii.)

1° Voici le premier argument de la Philosophie : Celui qui s'est abandonné aux caprices d'une souveraine qu'il savait flatteuse et inconstante, et qui produit également les maux et les biens, n'a pas le droit de se plaindre d'elle, au sujet d'un dommage qu'elle lui aurait causé, et particulièrement s'il en a reçu plus de bienfaits que d'offenses; car le maître et la maîtresse peuvent user de leurs prérogatives, sans égard pour l'esclave; et l'esclave, qui pouvait être bien traité, ne saurait regimber s'il est mal accueilli.

« Quelle est donc, ô homme, la cause de votre tristesse et de votre deuil? Vous avez trouvé, je l'imagine, du nouveau et de l'extraordinaire. Vous supposez que la fortune a changé? C'est une erreur. Telles sont ses mœurs et sa nature. Elle a conservé, vis-à-vis de vous, sa versatilité constante. Ainsi en agissait-elle, quand elle vous souriait et vous jetait dans les illusions d'une félicité mensongère. Vous avez découvert le visage fuyant de cette divinité aveugle. Elle se cache encore aux autres, et se montre à vous tout entière. Si vous l'aimez, souffrez sa conduite, loin de la blâmer. Si vous détestez la perfide, méprisez ses promesses pernicieuses. Au lieu d'être pour vous une occasion de chagrin, elle aurait dû vous procurer le calme. Elle vous a quitté, celle que personne ne peut regarder comme fidèle. Pensez-vous que le vrai bonheur s'envole? Et la fortune vous est chère quand elle est présente, sans vous offrir la moindre garantie? Et, quand elle s'en va, elle vous apporte de l'inquiétude? Si vous n'êtes pas à même de la retenir, et qu'elle vous rende malheureux par sa fuite, cette ombre fugitive n'est-elle pas un présage de son malheur futur? Après tout, il ne suffit pas d'envisager le présent. La prudence examine la fin des choses; et, en face d'une telle mobilité, nous empêche de craindre les menaces de la fortune et d'aspirer à ses faveurs. Il faut bien d'ailleurs que vous enduriez les révolutions de l'empire de la fortune, puisque vous avez courbé la tête sous son joug. Essayerez-vous de prescrire à cette maîtresse, qui est de votre choix, l'heure de rester ou de partir? Vous lui faites injure, et votre impatience aggrave le fardeau que vous n'êtes pas libre d'écarter. Si vous mettiez voile au vent, vous iriez, non pas à votre gré, mais selon le caprice des tempêtes. Si vous ensemenciez la terre, vous verriez des années d'abondance et de disette. Vous vous êtes livré à la garde de la fortune : faites alors ses volontés. Voudriez-vous arrêter sa roue? C'est la dernière folie du monde : si elle ne tournait, il n'y aurait plus de sort. »

Après avoir montré que la fortune est capricieuse comme la mer, et, qu'à la même heure, elle élève et abaisse les mortels, la Philosophie rappelle à son disciple Boèce que les honneurs et les richesses dépendent de la fortune; que celle-ci peut en disposer sans contrôle; qu'elle l'a fait dans tous les temps, et surtout à l'endroit de Crésus, roi de Lydie.

Boèce répond que les douceurs de la rhétorique et de la poésie charment un peu ses souffrances : mais le trait de la douleur ne laisse pas de se faire sentir au fond de son âme.... Alors, poursuit la Philosophie, souvenez-vous de tous les avantages que la fortune vous a départis. Lorsque vous avez perdu votre père, une foule de hauts personnages ont pris soin de votre éducation. N'étiez-vous pas heureux de la gloire de vos beaux-pères, de la modestie de votre épouse, et du bonheur de vos enfants? L'on vous a promu, dans la jeunesse, à des dignités refusées aux vieillards; et vous avez pu marcher entre vos deux fils consuls. C'est à vous que fut réservé l'honneur de haranguer le prince, et de faire briller votre éloquence au Sénat. Le souvenir de ces jours prospères ne saurait-il adoucir l'amertume du présent? Il est vrai: le comble de l'infortune, c'est d'avoir été heureux. Mais le sort vous a-t-il donc dépouillé de tous vos avantages? Ne vous reste-t-il pas Symmaque, votre beau-père, un homme formé par la sagesse et les vertus; votre épouse, modèle d'honneur, et, pour tout dire, l'image de son père; des fils, aujourd'hui consuls, et continuant la gloire de leurs ancêtres? Ces trésors, ne les préférez-vous pas à la vie? Séchez donc vos larmes. Sachez vous posséder : le bonheur est au-dedans de vous-même. Jouissez

de ce trésor, que la fortune ne pourra jamais ravir. (Ib., lib. II. Pros., I-III. Met. I-IV.)

2° Ces léniments paraissaient déjà soulager les souffrances de l'illustre prisonnier. La Philosophie recourt alors à des arguments d'une plus grande force. Il ne convient pas, dit-elle, de regretter l'absence de choses qui, loin d'être un bien, seraient plutôt la perte de l'âme des hommes ; c'est un bonheur dont il faut se louer plutôt que se plaindre, que d'être délivré de ces maux.

Effectivement, que produit la richesse en général ? L'or, les pierres précieuses, les champs, les habits de luxe, une longue suite d'esclaves, mènent-ils leur possesseur à la vraie béatitude ? « Tout est renversé. L'homme, que l'on appelle justement l'animal divin, s'imagine manquer de relief s'il ne se couvre du manteau des êtres sans vie. Les autres créatures se contentent de leur bien propre ; et vous, les images spirituelles de Dieu, vous cherchez, dans une vile matière, les ornements de votre nature ? Ne voyez-vous pas que vous faites injure à votre auteur ? Il a voulu que le genre humain l'emportât sur tous les êtres de ce monde : vous recherchez votre honneur dans les choses les plus basses... La condition de la nature humaine est telle que nous devons nous connaître pour devenir rois de la création ; mais, si nous venons à nous ignorer, nous tombons au-dessous de la bête. Que les animaux s'ignorent, c'est leur droit ; pour l'homme, c'est un vice. Quelle est profonde cette erreur de penser que l'on peut se glorifier d'avantages extérieurs ! » La Philosophie n'appellera jamais bien ce qui nuit à son propriétaire. L'avarice trouble l'esprit, et empêche l'homme d'avoir la connaissance de soi-même. Aussi les siècles antérieurs jouissaient-ils d'un bonheur proportionné à leur détachement des richesses.

Le pouvoir n'est-il pas à son tour une arme dangereuse ? S'il est confié à des mains vicieuses, il causera autant de dommages que l'Etna ou le déluge. Que, par hasard, il soit communiqué aux hommes de bien, c'est la vertu que l'on admire en eux, et non la puissance. D'ailleurs, la souveraineté ne s'exerce que sur le corps ou sur la fortune, qui est inférieure au corps lui-même. Enfin les dignités n'ont rien de bon en soi, puisque d'ordinaire on les voit sur la tête des méchants. La rhétorique a fait des orateurs ; mais le pouvoir, loin de rendre dignes ses détenteurs, n'a jamais fait que mettre leur indignité en évidence. Voyez Néron : ce prince, qui commandait à l'univers, descendit si bas qu'il incendia Rome, et fit périr des sénateurs, son frère et sa mère ; tant il est dangereux, pour un méchant, d'arriver au faîte de la puissance !

Boèce avoue qu'il ne se laissa jamais captiver par l'ambition des richesses et des honneurs ; il désirait seulement un peu de gloire, satisfaction des grandes âmes encore imparfaites. La Philosophie lui répond qu'il n'est point permis à l'homme sage d'attendre de l'opinion la récompense de ses vertus. Aussi bien, qu'est-ce que la renommée ? La terre n'est qu'un point dans l'univers. Que de peines vous faudra-t-il pour vous ménager une petite place sur cette planète divisée par la mer et les montagnes, par la diversité des langues et des mœurs ! Cicéron nous avertit qu'à son époque, le nom de la République romaine n'était pas arrivé au Caucase. Au surplus, vos œuvres, admirées ici, seront ailleurs jugées dignes de la peine capitale : et, au lieu d'éloges, vous moissonnerez des malédictions. Enfin, votre réputation sera bientôt ensevelie dans la nuit des temps. Où sont aujourd'hui les ossements de l'incorruptible Fabricius ? Vous croyez à l'immortalité de l'âme ou non. Si vous devez mourir tout entier, que vous importe la gloire ? Si vous devez jouir, avec Dieu, de l'éternelle splendeur, vous méprisserez la terre avec ses louanges futiles.

De tout ce qui précède, la Philosophie tire cette conclusion : « La fortune ennemie rend plus de services à l'homme que la prospérité. Le bonheur, en nous flattant, nous trompe ; le malheur dit vrai, en nous parlant de l'instabilité des choses humaines. L'un nous jette dans l'illusion, et l'autre nous instruit. Celui-ci, avec ses impostures, asservit nos âmes, sous prétexte de jouissance ; celui-là nous délivre, en nous faisant reconnaître la fragilité du plaisir. Le premier genre de fortune, nous la montre orgueilleuse, dissolue et aveugle ; l'autre, nous la représente tempérante, chaste et prémunie contre les tentations. En un mot, la bonne fortune éloigne, par ses caresses, du véritable bien ; la mauvaise ramène assez souvent à la pratique des vertus.... Hommes, vous serez heureux, si l'amour qui commande au ciel, parvient à régner sur vos âmes. » (Ib., lib. II ; Pros., IV-VIII ; Metr., V-VIII.)

3° Dans sa troisième série d'arguments, la Philosophie démontre à Boèce qu'il est injuste de se plaindre d'avoir perdu des choses auxquelles on attribuait faussement le bonheur, et dont la privation nous aide à acquérir la vraie félicité.

« L'humanité, tiraillée en divers sens, marche dans des routes différentes ; mais chacun de nous s'efforce d'atteindre la béatitude, comme sa fin. Or, cette béatitude est un bien qui ne laisse plus à espérer. C'est le souverain bien renfermant tous les autres : s'il manquait d'un seul, il ne serait plus souverain, puisqu'en dehors de lui, resterait quelque chose à désirer.

La béatitude sera donc l'assemblage complet de tous les biens. Comme nous l'avons dit : tous les hommes la cherchent sur des voies opposées. La soif du vrai bien est un effet de la nature ; mais c'est l'erreur qui les égare. Les uns travaillent à s'enrichir, s'imaginant que le vrai bien réside dans la fortune. D'autres, voulant s'attirer la vénération de leurs concitoyens, briguent les honneurs qui doivent les rendre heureux. Il en est qui placent le souverain bien dans la souveraine puissance : ils veulent régner ou participer à l'administration. Ceux qui préfèrent la gloire, s'empressent de se faire un nom dans la guerre ou pendant la paix. Le plus grand nombre mesure le vrai bien sur l'étendue de ses réjouissances : le plaisir est à leurs yeux le comble de la félicité. » (Lib. III ; Pros., I, II ; Metr., I, II.)

Ces hommes, malgré leurs oublis, n'ont pas perdu de vue la béatitude ; semblables au voyageur pris d'ivresse, ils ne savent plus quel chemin suivre pour retourner à la maison. Et d'abord, il est visible que la richesse ne nous rend pas entièrement heureux. L'avare a des désirs : il lui manque quelque chose. L'or est difficile à gagner, facile à perdre. Le riche n'est point exempt de la faim, de la soif, des maladies. Bref, les trésors de la terre engendrent des soucis, et ne servent à rien dans l'autre vie. Les dignités ne sont pas nécessairement accompagnées d'estime. L'opinion abaisse ou élève à son gré les diverses fonctions publiques. C'est le mérite et non pas la charge qui fait le magistrat. La souveraineté donne la puissance : donne-t-elle aussi le bonheur ? Non. L'histoire est pleine des infortunes royales. L'épée de Damoclès est toujours suspendue sur les têtes couronnées. Le tyran marche entouré de sa garde, et vous le croyez puissant : il craint lui-même plus que ceux qu'il cherche à effrayer, et, pour commander, il obéit aux caprices de tous ses esclaves. La gloire ne conduit pas non plus au bonheur : elle trompe, et s'avilit. Souvent elle s'attache à des êtres sans mérite, et laisse un grand homme dans l'oubli. Du reste, l'on ne peut compter sur sa persévérance. « Que dirai-je maintenant des plaisirs du corps ? Leur recherche produit mille inquiétudes, et leur jouissance amène le repentir. Combien de maladies, quelles intolérables douleurs, ne deviennent-elles pas comme une récompense de la débauche ? Le plaisir est une abeille : il nourrit de miel et pique de son aiguillon. »

Ainsi la richesse ne donne pas le contentement, la royauté n'établit pas la puissance, les dignités n'attirent pas l'estime, la gloire ne rend pas célèbre, et les voluptés ne procurent pas de la joie. Ces diverses choses, prises à part, ne nous offrent qu'un faux semblant de béatitude. La vraie félicité, si je ne me trompe, devrait réunir ces avantages divers : elle devrait créer, en même temps, dans la même personne, la satisfaction des richesses, la puissance de l'empire, le respect des dignités, la célébrité de la gloire, et la joie des plaisirs.

Après avoir parlé de la fausse béatitude, il nous reste à démontrer quelle sera la véritable félicité. Mais, comme le dit Platon dans le Timée, nous devons implorer l'assistance divine pour les moindres choses ; que ne faut-il donc faire pour découvrir le siège du souverain bien ?

Le souverain bien existe, car il y a des biens imparfaits. L'on ne saurait connaître l'imperfection qu'en lui retirant quelque chose de la perfection même. Où habite le souverain bien ? La raison humaine devine que le bien infini réside en Dieu, principe de toute créature. Autrement il ne serait plus la première origine des choses. Mais, en Dieu, le bonheur n'est point un trésor extérieur ; car il l'aurait reçu d'une main étrangère. Il se confond alors avec sa propre substance. De ces principes nous tirons les corollaires suivants : La Divinité est une ; donc il ne peut exister plusieurs sortes de bonheur. Dieu seul a la vraie béatitude ; donc toute félicité résulte d'une participation à la Divinité même. Donc l'homme, en cherchant sa félicité dans les richesses, la puissance, les charges, la renommée et les plaisirs, ne vise réellement qu'à la jouissance du souverain bien, qui est Dieu. Mais il s'égare en chemin. Il s'imagine que le bonheur se divise. Erreur ! Le bien divisé meurt. Séparez l'âme du corps : il ne vous reste plus d'homme. Ainsi de la béatitude : elle est une ou rien. Puisque l'humanité aspire après la félicité, il s'ensuit fatalement que Dieu est notre fin dernière.

Boèce, répondant à la Philosophie, résume ainsi la théorie du souverain bien : « En commençant à parler de la béatitude, vous l'appeliez souverain bien et la faisiez résider en Dieu très-bon ; vous avez ensuite démontré que Dieu est le souverain bien, la béatitude complète ; vous en avez conclu que personne ne sera heureux, à moins de devenir Dieu en quelque sorte ; vous avez dit de plus que la forme du bien s'identifie avec la substance divine, avec la béatitude ; que ce bien est l'objet des désirs de toute créature ; vous prouviez que Dieu gouverne le monde par les rênes de sa bonté, que tout obéit volontairement à sa voix, et que le mal n'est pas une substance ; vous avez assis votre démonstration, non pas sur des raisonnements extérieurs, mais sur une suite d'arguments tirés les uns des autres et qui paraissent nés de la même famille. »

Telle est, continue la Philosophie, la connaissance du vrai bien. On la perd malheureu-

sement, si l'on abaisse ses regards sur ce monde, si l'on s'attache aux biens périssables : c'est ainsi que le poète Orphée, après avoir racheté Eurydice au prix de ses chants, la perdit une seconde fois pour avoir retourné ses yeux du côté des Enfers.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

Histoire

HISTOIRE APOLOGÉTIQUE DE LA PAPAUTÉ

INTRODUCTION

(Suite.)

Au XVIe siècle, les pays protestants étaient seuls ennemis de Rome ; en compensation, les pays catholiques offraient leur amour. Alors parut un second empoisonneur du genre humain, Jansénius. L'évêque d'Ypres avait composé de son vivant un gros livre, dont il avait lentement et insidieusement agencé le texte ; l'auteur mitré, comme le chimiste qui manie des substances dangereuses, avait édulcoré ses formules pour mieux distiller son venin et tempéré ses mixtures pour dissimuler le poison. Sous le couvert du grand Augustin, cette âme tendre et haute, toute d'amour et de lumière, Jansénius devait offrir aux âmes la manne de la vraie piété. Dans la réalité, il ne voulait mettre dans les cœurs que la haine ; il voulait, sous couleur de réforme pieuse, introduire dans l'Eglise l'anthropologie malsaine de Luther, irriter les cœurs catholiques contre Rome et tout empoisonner jusqu'à l'hostie. Mais l'apparence de ferveur trompa tout le monde ; les premiers disciples de Jansénius brillèrent d'un soudain et vif éclat. On les voyait aux postes les plus avancés parmi les défenseurs de la sainte Eglise. Dans leurs écrits, ils citaient avec respect les œuvres des Pères ; ils déclaraient s'en tenir aux décrets des conciles, aux constitutions des Papes, aux traditions catholiques ; et, dans la défense des dogmes sacrés, ils affichaient un grand appareil de doctrine. L'Eglise crut qu'ils la consoleraient des pertes que lui avait fait éprouver le protestantisme. Mais, tandis qu'elle serrait contre son cœur ces fils de prédilection, elle remarqua, chez quelques-uns, le maintien le plus dissimulé à travers une conduite et un langage ambigus ; il ne lui fut pas difficile de comprendre qu'ils méditaient de lui porter un coup mortel. D'ailleurs, ils mettaient une prétention singulière à s'intituler *catholiques*, quelque démenti qu'ils donnassent à ce nom par leurs paroles et par leurs œuvres. Enfin le Souverain-Pontife les déclara hérétiques ; toute la catholicité s'inclina devant la décision du vicaire de Jésus-Christ. Tandis que de tous les coins du monde s'élevait l'anathème contre quiconque n'écouterait pas le successeurs de Pierre, ils niaient avec un entêtement merveilleux l'existence même de leur secte. Par là ils présentaient aux esprits irréfléchis — et c'est le grand nombre — le scandale d'une dissension dogmatique qui apparaissait au sein même de l'Eglise. Jusqu'à la fin, s'acharnant à tout nier, éludant tout, tergiversant sur tout, ils se présentèrent comme des catholiques opprimés pour leur vertu et ne réussirent qu'à inspirer, dans les pays catholiques, la haine du Saint-Siège. Le bataillon de Jansénius vint renforcer le bataillon de Luther.

Ce scandale égara promptement les esprits ; la gangrène, qui gagnait la société européenne, se développa avec une terrible rapidité. Du fiel amorti de Jansénius et de la haine enragée de Luther, naquit le césarisme de Louis XIV. L'esprit parlementaire, espèce de protestantisme appliqué à la politique, s'était glissé dans les corps judiciaires, par les livres de droit partis d'Allemagne, comme le vrai prostestantisme, suivant l'expression de Mézerai, en était venu *parmi quelques mots de grec et d'hébreu;* il ralluma partout les vieilles guerres du sacerdoce et de l'empire. Peu satisfaite de tenir la main de justice, la magistrature se donna la mission de défendre la royauté contre les envahissements de la Chaire apostolique, traduite en rivale dangereuse et en usurpatrice des droits de César. La royauté, trompée, flattée, laissa faire, quand elle n'aida pas. En 1682, le clergé lui-même eut la coupable faiblesse de river à ses mains, en dépit des avertissements des Papes, la chaîne qu'on lui jetait. Dans tout ce qui touchait à la discipline, on peut dire que le roi s'était fait chef de l'Eglise ; le parlement s'érigea en tribunal ecclésiastique. Les deux bataillons du gallicanisme épiscopal et parlementaire vinrent se joindre aux deux bataillons de Luther et de Jansénius ; ils avaient comme eux sur leurs drapeaux : *Haine aux Papes*.

De la magistrature nationale le mal gagna la magistrature internationale et se fit admettre dans le droit public. Les Papes avaient été les génies constituants du moyen âge ; des rois, qui disaient ne tenir leur couronne que de Dieu et de leur épée, excluront, à la paix de Westphalie, les Papes de l'ordre politique. Dès lors la paix devait dépendre de l'équilibre matériel des puissances ; la statique et la dynamique nous révéleraient les oracles du progrès. La plume de Luther, de Jansénius, de Pithou et de Fleury

passa aux mains de la diplomatie. Nous ne rappelons que pour mémoire l'iniquité, la duplicité révoltante, l'insolence, la violence extrême des dépêches que les courriers partis de Versailles, de Vienne, de Florence, de Naples, de Madrid, de Lisbonne, allaient jeter chaque semaine à la face du Pape. Le vicaire de Jésus-Christ, environné des ministres de Pombal, de d'Aranda, de Choiseul, de Tanucci, de Léopold, de Joseph II, nous représente l'Homme-Dieu à la cour de Caïphe ou au prétoire; Pie VI à Vienne, c'est le Christ chez Hérode, avec cette différence que la Passion du Christ ne dura qu'un jour et une nuit, tandis que la passion de son vicaire compte près de trois siècles, L'armée des ennemis du Saint-Siège s'augmentait d'escadrons d'artillerie et de cavalerie.

Les disputes de la controverse et les outrages de la diplomatie ne pouvaient que dégoûter de la religion quiconque ne s'appuyait pas sur l'ancre de l'autorité. Bayle parut, Voltaire le suivit : ce fut l'ère du pyrrhonisme universel. Bientôt les limes des philosophes devenaient aux mains révolutionnaires des poignards. Une révolution satanique se précipita sur le monde : elle dure depuis près d'un siècle ; son mot d'ordre est toujours : Guerre à la Papauté !

Désormais qui n'est pas enfant pieux du Saint-Siège est son ennemi : tel est l'état présent du monde.

V. Il ne faudrait pas croire que la conspiration antipontificale ait suivi son cours sans opposition et recruté sans contradiction aucune les légions de l'apostasie. Les premières escarmouches s'engagèrent sur le terrain de la controverse théologique; les sectaires, battus en détail sur ce terrain compromettant, se jetèrent sur le terrain de l'histoire. D'abord ils contestèrent l'authenticité des pièces et l'intégrité des textes. Nos érudits se virent obligés de parcourir des dépôts d'archives, de collationner les manuscrits, de vérifier phrase par phrase les passages douteux, de tirer enfin des variantes constatées une version définitive. De cette pénible enquête naquirent de victorieux ouvrages, Henri de Valois revit les historiens grecs, Papebrock dressa le Catalogue des Pontifes romains, Bianchini donna sa splendide édition du *Liber pontificalis*, Bolland recueillit les Actes des saints, Baronius composa les Annales ecclésiastiques, Mabillon créa la Diplomatique. La négation hostile enfantait des chefs-d'œuvre.

Lorsque les textes authentiques furent reconnus, s'engagea la grande bataille de l'érudition. Les actes et les droits du Saint-Siège furent vengés et, aux yeux du public instruit, obtinrent réparation. Même à l'époque funeste où l'esprit de complaisance et d'aveuglement portait notre clergé aux plus fâcheuses concessions, Dieu ne permettait les égarements des novateurs que pour leur opprobre éternel et pour la gloire de son Eglise. Les plus grands docteurs faisaient justice des fanatiques qui voulaient attribuer à la France les sentiments de quelques particuliers ; ils vengeaient nos doctrines, que la malignité voulait obscurcir ou rendre suspecte ; ils nous restituaient la pureté de foi et de piété que nous semblions avoir perdue. Le ciel devait bénir leurs travaux; l'heure devait sonner où serait confondue l'œuvre de la fraude et de la perfidie. Honneur et gloire à ces savants hommes qui ont préparé par d'admirables travaux l'effacement définitif de cette époque fatale. Honneur aux Polus, aux Stapleton, aux Sfondrate, aux Roccaberti, aux Gonzalez, aux Bellarmin, aux Duval, aux Charlas, aux Serri, aux Soardi, aux Orsi, aux Bianchi, aux Muzzarelli, aux Marchetti, aux Cavalcanti, aux Zaccaria, aux Litta, aux Lamennais. La plupart ont vraiment compris l'esprit des Français, qui est d'être souverainement respectueux à l'égard des Pontifes romains et de défendre les prérogatives du Saint-Siège par tous les moyens que la Providence peut offrir. On a pu reconnaître enfin que la France avait vengé, en toute occasion, l'autorité pontificale, soit par la plume, soit par l'épée; qu'elle avait défendu ses décrets contre les attaques des faux frères; qu'elle avait voulu s'attacher à la tradition la plus pure et la plus universelle ; qu'elle avait toujours partagé les sentiments des Papes, des anciens conciles et des plus saints docteurs. Gloire à Dieu et paix à la France !

En présence des glorieux monuments de l'érudition, il ne serait plus possible de ternir, par des commentaires ridicules ou de vains sophismes, la renommée religieuse de la France. Il ne faut pourtant pas le dissimuler, le triomphe n'a été enlevé guère que sur le terrain de la métaphysique, et si, dans la pratique, nous avons obtenu de précieuses réformes, il reste encore je ne sais quels ferments, quels vieux levains qui pourraient corrompre aisément toute la masse. Une révolte laisse toujours, au cœur d'un peuple, des traces redoutables. Les réfutations, même les plus décisives, n'ont pu d'ailleurs atteindre la France à cet endroit sensible que l'Ecriture appelle la *division de l'âme et de l'esprit*. Roccaberti, archevêque de Valence, qui écrivit contre les quatre articles trois volumes infolio, fut arrêté à la frontière; bien qu'il s'agisse d'un grand inquisiteur d'Espagne, d'un vice-roi de sa province, d'un théologien de premier ordre, la police traita son livre comme un factum d'écolier. Le livre de Soardi fut

mis au pilon, après condamnation par le parlement. L'ordre fut exécuté avec tant de rigueur que l'ouvrage n'était connu en France que par la sentence de condamnation; il fut réimprimé à Halle, en 1793, mais alors il tombait trop de têtes pour qu'il restât des yeux réservés à cette lecture. A supposer qu'ils eussent pu franchir les lignes de la douane, les écrits des théologiens étaient, au surplus, rédigés dans un style et une forme inacessibles à la foule. Quant aux réfutations historiques des Espagnols, des Italiens et des Allemands, excellentes pour leurs pays, elles ne devaient se faire connaître par la traduction qu'au moment où l'on n'en pourrait plus obtenir de précieux redressements. Bref, l'immense travail dirigé contre l'erreur antipontificale resta longtemps, pour la France, lettre close. Les désaveux de la royauté et les condamnations des Papes n'étaient même guère que soupçonnés du public. Une muraille de Chine défendait les têtes gallicanes contre l'irradiation de la vérité et aussi contre ses foudres. Cependant notre parlement, tour à tour protestant, janséniste, frondeur, gallican et républicain, envoyait aux réfractaires le saint Viatique entre quatre baïonnettes, saisissait le temporel des évêques, et, sous prétexte de défendre les rois contre les papes, livrait la France à Robespierre, Louis XVI à la guillotine.

La victoire était donc gagnée et le préjugé persistait. Au commencement de ce siècle, Lamennais le premier rompit en visière avec la tradition gallicane, mais il ne fit guère qu'agiter les esprits et se soutint d'ailleurs si mal qu'il trahit bientôt cette cause de Rome qu'il voulait faire triompher. Des disciples plus éclairés et plus pieux allaient descendre dans la tranchée. Il y avait, dans les esprits, ce moment d'incertitude où l'on ignore si l'on veut reculer ou avancer. Chose singulière, à cette heure d'indécision, une impulsion victorieuse nous vint du protestantisme. Les protestants avaient, les premiers, diffamé les papes; les premiers, que ceci soit à leur louange, ils les réhabilitèrent. Sans autre lumière que celle de l'honnêteté, sans autre motif que leur savoir, Jean de Muller, Herder, Schœll avaient déjà rendu aux souverains-pontifes d'intelligents témoignages; mais ces témoignages portaient encore beaucoup la marque de leur origine et le caractère de leur date. D'autres vinrent à leur suite, plus explicites dans leurs aveux, parce qu'ils avaient su se dégager plus entièrement des préjugés de secte et brillaient par une plus haute intelligence de l'histoire : je cite Raumer, Léo, Hock, Voigt, Hurter, Ranke. Le travail de Hurter fut même tellement accompli, qu'il ramena son auteur au giron de l'Eglise. Spectacle étrange! Des papes vilipendés par des catholiques et admirés par des protestants érudits d'Allemagne! Le contraste frappa les esprits et changea la direction des pensées. Fleury cessa d'être un oracle, Tillemont ne garda pas entière son auréole de savant, Bossuet et La Luzerne purent être contredits sans que le contradicteur fût obligé de demander grâce. Puis de vaillants paladins, avec l'ardeur la plus résolue, battirent en brèche le gallicanisme et son frère jumeau, le jansénisme. Le cardinal Gousset les poursuivit sur le terrain de la science théologique; dom Guéranger, sur le terrain de la liturgie. Cependant Montalembert, Veuillot, Parisis, Monnyer de Prilly, Clausel de Montals, portèrent la guerre sur le sol mouvant de la politique; Affre et Sibour défendaient l'indépendance temporelle des églises; Donnet et Giraud agrandissaient le cercle des influences épiscopales; Lacordaire, Ravignan, Combalot illustraient, dans la chaire, les traditions de l'éloquence apostolique; Pitra, Migne, Bonnetty, Glaire, Lehir ramenaient les esprits aux sources pures de l'érudition; Rohrbacher, Villecourt, Doney, Gerbet, Salinis Gaume, Ozanam, Blanc, Chavin, Jager, Darras, Christophe et vingt autres, reprenaient en sous-œuvre les questions obscures ou controversées d'histoire, Désormais, il n'y a plus, en France, au nom du gallicanisme, du jansénisme, du libéralisme et du rationalisme (quatre mots pour dire la même chose), conspiration contre la vérité du droit pontifical. La trame d'erreur et d'iniquité est dogmatiquement rompue; la chaîne des traditions du plus pur catholicisme est reformée avec de solides anneaux. C'est là une de ces restaurations où l'on admire ce que nos écritures appellent si justement les coups d'Etat du Seigneur : *Mirabilia Dei*.

Toutefois, si nous avons triomphé par la science, nous avons à achever nos réformes pratiques par la restauration diocésaine du droit pontifical et par la restauration des études canoniques nécessaires à l'application de ce droit. De plus, nous devons toujours combattre, les trames de l'ambition politique et les ignares préjugés de la multitude: préjugés et ambition, servis chaque jour par une presse à gage, dont il faut démasquer les batteries. Enfin, malgré les réparations de la science, malgré les hommages rendus à la vérité, nous avons sous les yeux tous les attentats de la persécution, nous voyons sortir du sépulcre le spectre de Hohenstauffen. Nécessité donc de prendre en main la cause du Saint-Siège et de conserver exclusivement nos efforts à la défense historique des prérogatives, des droits et des actes de la Chaire de Pierre.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

(*A suivre.*)

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A LA GRANDE EXPOSITION, TREIZIÈME VISITE : LA GALERIE DE L'ÉGYPTE ANCIENNE A L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU TROCADÉRO.

Voici, à coup sûr, le compartiment le plus intéressant de toute l'Exposition. Ce sont ici les savants, les historiens de l'humanité antique qui peuvent passer des heures, et ce n'est pas seulement leur curiosité qu'ils peuvent satisfaire, c'est leur passion scientifique pour les études des origines de l'humanité.

Le palais du Trocadéro a des galeries ornées de curiosités de toute espèce, à commencer par la salle qui vous montre une très-riche collection des haches en silex des âges de la pierre, et des instruments en os des âges du renne; mais cette salle appartient à la préhistoire, et peut fournir matière aux hypothèses. Celle de l'ancienne Egypte n'est plus de la préhistoire, c'est de l'histoire véritable écrite en peintures, en sculptures, et en écritures hiéroglyphiques de l'époque même à laquelle appartiennent les monuments, et exécutés par des artistes égyptiens de cette époque. C'est ce qui en constitue le caractère si curieux : des légendes, des peintures et des statues produites par l'art humain, il y a environ six mille ans, c'est-à-dire avant Abraham et découvertes depuis quinze à vingt années seulement dans les tombeaux que recouvraient les grandes pyramides des environs de Memphis, et à Saqqarah, nécropole des plus riches de ce pays, le plus ancien du monde en civilisation.

Il faut d'abord distinguer entre les collections de peintures et les collections de sculptures. Les peintures, avec leurs légendes en hiéroglyphes, lesquelles se lisent parfaitement aujourd'hui, ne sont pas les originaux eux-mêmes, apportés de l'Egypte, elles ne sont que des copies fidèles; ces originaux sont des peintures exécutées par les artistes égyptiens de ce qu'on appelle, dans l'histoire de l'Egypte, l'*ancien empire*, c'est-à-dire les siècles qui se sont écoulés depuis Menès, fondateur de la première dynastie jusqu'à la dixième dynastie inclusivement : c'est l'époque des pyramides, des Pharaons et des magnifiques tombeaux de Saqqarah. Viennent ensuite le *moyen-empire*, époque brillante qui fut interrompue par l'invasion des Hycsos ou rois pasteurs et qui se termina avec l'Amosis de la dix-huitième dynastie; puis le *nouvel-empire* qui ne se termina que sous Alexandre le Grand; et enfin, la série des *basses-époques* où les Macédoniens, les Grecs, les Romains régnèrent successivement sur l'Egypte, et qui se ferma à Théodose.

Nous avons dit que les tableaux en peintures ne sont que des copies fidèles de ceux des artistes égyptiens qui se voient encore sur les murailles des tombeaux de Saqqarah et de ceux dont les pyramides ne sont que les couvercles. On n'aurait pu, en effet, apporter ces murailles peintes à Paris, et l'on n'aurait garde d'y toucher; on conserve précieusement les scènes, si anciennement peintes, qu'on admire sur ces murailles, et l'on se contente d'en prendre des copies; ces copies sont rigoureusement exactes, du moins pour la fidélité des lignes et des dessins; mais le copiste a pourtant fait une faute dans la reproduction, une faute qui n'est pas sans importance et qui mérite d'être signalée; ceux qui verront ces tableaux auront l'idée la plus exacte de l'original quand ils répareront, en esprit, l'inexactitude qui est née de cette faute. Or, voici cette inexactitude : les personnages de ces tableaux sont très-pudiques, mais ils n'en ont pas moins beaucoup de nu, l'Egypte étant un pays chaud, et les types étant en général des ouvriers en travail; ils ont seulement une pagne pour cacher leur nudité; l'artiste-copiste a fait la faute de représenter les parties nues, qui sont à peu près tout le corps, en rouge, lorsque, sur l'original, elles sont en couleur jaune se rapprochant beaucoup plus de la couleur de la chair des originaires de ces pays qui appartiennent, en définitive, à la race blanche. L'œil du visiteur, qui en est averti, rétablit facilement la complète vérité en supposant du jaune à la place du rouge.

Quant aux statues avec leurs légendes hiéroglyphiques, ce ne sont plus des copies; ce sont les originaux eux-mêmes apportés d'Egypte; il y en a même qui sont très-bien faites et qui révèlent un grand développement de l'art chez les antiques Egyptiens de cet *ancien empire*, qui se déroulait il y a plus de six mille ans, et bien avant les Pharaons de Moïse et de Joseph, puisque c'était bien avant Abraham, le père de la race judaïque.

Il y a, dans la salle de l'antique Egypte, douze tableaux de copies comme celles dont nous venons de parler; on aurait pu en rapporter de Memphis des multitudes d'autres, car ces sortes de tableaux sont en nombre incalculable sur les murs des anciens tombeaux renfermant les momies des personnages célèbres de cette époque de l'Egypte qui fut d'autant plus brillante qu'elle était plus antique. On s'est contenté de ce choix.

Une chose très-remarquable, c'est que ces tableaux ne représentent pas un seul guerrier durant toute cette antique histoire du peuple le plus civilisé du vieux monde, pas une trace de guerre ni de carnage : tout est pacifique; toutes les scènes sont des scènes d'agriculture, d'arts

industriels, de tous les sentiments doux que présente l'intérieur de la maison et de la famille. Pas un seul combat ni combattant. La paix et l'industrie siègent à l'origine du genre humain et non point la guerre hideuse. L'âge d'or des anciens poètes est donc mille fois plus appuyé comme ayant existé dans le passé, à l'origine du genre humain, que cet âge d'or des nouvelles écoles qui ne serait qu'en espérance et dans l'avenir. Lorsque nous faisons nos congrès de la paix, lorsque nous protestons par de beaux discours contre les guerres sanglantes, nos efforts sont plutôt dans le sens d'un retour au plus vieux passé que dans le sens d'une aspiration idéale, vers un avenir qui n'aurait pas encore eu de modèle dans l'antiquité.

Ce que regrette le savant, lorsqu'il étudie ce musée si curieux, ce sont les dates précises. Depuis le christianisme, et quelques siècles auparavant, nous avons des dates générales qui se rattachent au genre humain tout entier, et qui rendent l'histoire facile à comprendre et à relier à la marche du genre humain, mais en ces temps antiques, rien de positif sous ce rapport. Les dates ne se rapportent qu'aux règnes de tel ou tel roi; ce qui ne dit rien par rapport à l'histoire universelle. Si l'on rapporte ces fragments de chronologie aux indications que nous donne la Bible, on arrive à quelques probabilités. C'est ainsi qu'on a découvert, à n'en pouvoir douter, que les peintures et les sculptures de ce musée égyptien ne peuvent pas dater de moins haut que des temps antiabrahamiques; mais on n'arrive pas à plus de certitude, et il faut se contenter, jusqu'à présent du moins, de ces indications vagues. Par exemple, dit sur ce point M. Mariette-Bey, « quand on nous dit que tel livre a été trouvé dans le socle d'une statue en l'an 21 du roi Ouénéphès, cela ne nous apprend rien sur le roi Ouénéphès et ne nous apprend pas davantage sur l'année qui correspond à l'an 21 de ce roi. Il semblerait, au premier abord, que nous devrions trouver dans les points où l'histoire de l'Egypte est en contact avec un livre aussi connu et aussi étudié que la Bible, le secours qui nous manque. En l'an 969 ou 970 avant Jésus-Christ, Sesac, qui est le Scheschonk Ier de la vingt-deuxième dynastie égyptienne a pris Jérusalem, enlevé les boucliers d'or du temple, etc.; donc Scheschonk régnait en Egypte vers 969 ou 970 avant notre ère. Mais au-delà, les synchronismes bibliques eux-mêmes sont sujets à caution. Nous savons bien que Moïse a vécu sous Ramsès II et que l'Exode eut lieu sous Menephtah; nous savons, par un passage de Jules-Africain que Joseph fut ministre d'un roi nommé Agappus, lequel occupe la dernière place dans le canon des rois de la dix-septième dynastie. Mais, comme la date de Ramsès et la date de Moïse, la date d'Agappus et la date de Joseph ne nous sont pas précisément connues, on doit conclure qu'en définitive ce double synchronisme ne nous apprend rien, quant à la chronologie des rois égyptiens. Lorsqu'on s'adresse à un monument égyptien, rien n'est donc plus difficile à préciser que la date exacte à laquelle il remonte. Aidé de Manéthon, de quelques chiffres de règne fournis par les monuments, on peut toujours assigner une date, mais en avertissant que, même au-delà de Scheschonk, cette date n'est et ne peut être qu'approximative. »

Nous continuerons cette étude de l'antique Egypte et des monuments contemporains de ses plus anciennes années, dans un prochain article dans lequel nous donnerons quelques descriptions des scènes pacifiques d'agriculture, de chasse, de pêche, etc., qui furent exprimées, jadis, c'est-à-dire il y a six mille ans, par les artistes égyptiens qui illustrèrent les dix premières dynasties de Manéthon, ou l'*ancien empire*. Nous verrons dans nos descriptions combien était enracinée chez les peuples de l'ancienne Egypte la croyance à l'immortalité des âmes. On n'y faisait pas l'apothéose d'un mort en représentant simplement un cadavre comme on l'a fait cette année pour l'apothéose de M. Thiers; on avait soin de représenter toujours le personnage mort, dont la momie était conservée dans le tombeau, non plus mort mais ressuscité, rendu à la vie et présidant encore, dans la vie d'outre-tombe, à des actions analogues à celles qui avaient distingué sa vie passée.

(*A suivre.*) LE BLANC.

Biographie.

PIE IX

IV

Son Election au Souverain-Pontificat.

(*Suite.*)

Ce caractère œcuménique de la papauté s'accuse à la cérémonie du couronnement. Au balcon du Quirinal, les Romains saluent leur roi; à la prise de possession de Saint-Jean de Latran et de Saint-Pierre, Rome intronise son évêque; au couronnement dans la basilique vaticane, l'Eglise catholique acclame son chef.

« Non, s'écrie Ozanam, il n'est pas vrai que Saint-Pierre ne soit qu'un palais de cardinaux,

une erreur des artistes demi-païens du XVIe siècle, sans caractère religieux, en-dehors des traditions antiques. D'abord, ceux qui bâtirent Saint-Pierre se sont attachés à reproduire en beaucoup de points les dispositions de l'antique basilique qu'il s'agissait de remplacer; cette église est faite non pour la prière solitaire, mais pour les triomphes du christianisme, pour les fêtes royales du pontificat; il n'y fallait ni le demi-jour, ni le mystère de vos cathédrales gothiques, mais la splendeur, la lumière, l'espace. Sans doute, quand Saint-Pierre est vide, on n'en voit pas toute la grandeur; mais il ne faut pas voir le vide; il grandit à mesure que le peuple y entre : des milliers d'hommes arrivent par toutes les portes, il semble que Rome entière s'y précipite, et cependant il n'y a jamais de foule; le flot de la multitude vient mourir contre ses murailles, comme la mer contre les rochers, mais sans violence et sans bruit (1). »

Le 21 juin, de grand matin, le nouveau Pape revêtit donc, au Quirinal, ses ornements pontificaux, puis se rendit, en cortège très-solennel, au Vatican. Là attendait tout le Sacré-Collège; un grand nombre d'évêques assistants au trône pontifical et de prélats domestiques; le sénateur et les conservateurs, c'est-à-dire le maire et les magistrats de Rome; le gouverneur de la ville; l'état-major avec une députation de chaque corps de l'armée; les délégués des monastères, des couvents et des paroisses; les députations des autorités judiciaires, etc. Il va sans dire qu'une multitude immense était répandue sur la place Saint-Pierre et dans les immenses nefs de cette cathédrale, la plus grande du monde.

La procession traversa la salle ducale en descendant par le grand escalier de Constantin, et s'achemina vers la basilique de Saint-Pierre. En tête du majestueux cortége s'avançaient les *bussolanti*, gardiens des portes intérieures des appartements du Pape, les procureurs de collége, le confesseur de la maison pontificale, le prédicateur apostolique, les procureurs généraux des ordres religieux, les avocats consistoriaux, les camériers secrets d'honneur, la nombreuse prélature ornée de la *cappa*, le maître du sacré palais et le maître du saint hospice, prince Pouspoli. Venait ensuite la croix papale, que portait Mgr Antinari, auditeur de Rote, suivi des sept acolytes, membres du tribunal de la signature. Derrière eux marchaient les abbés mitrés, les évêques, archevêques et patriarches, les cardinaux avec la cape rouge, les conservateurs et le prieur du peuple romain, Mgr Marini, gouverneur de Rome et directeur général de la police, le prince Orsini, assistant au trône, et les deux cardinaux diacres. Ce magnifique cortége était fermé par le Souverain-Pontife, porté sur la *sedia* et entouré des gardes nobles, des camériers secrets laïques, et de la garde suisse.

Sous le portique de Saint-Pierre, en face de la porte Sixtine, s'élevait un trône pour le Pape, et, vis-à-vis de ce trône, des siéges étaient rangés pour le Sacré Collège. Il y eut là une première station. Le Saint-Père descendu de la *sedia*, monta les degrés et s'assit sur ce trône. Le cardinal Matteï, archiprêtre de la basilique, s'avança jusqu'aux pieds de Sa Sainteté, et, debout, la tête découverte, lui adressa une harangue en latin; puis, ayant baisé le pied et la main du Pape, et reçu le double embrassement du Pontife, Son Eminence, avant de retourner à sa place, supplia Sa Sainteté d'admettre au baisement du pied le chapitre, le clergé et les chantres de Saint-Pierre. Alors la procession entra dans la basilique, où les chantres entonnèrent l'antienne : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.*

Le Pape s'arrêta une seconde fois à la chapelle du Saint-Sacrement, il déposa la mitre, se mit à genoux et resta quelques moments en prière. De là, il fut porté processionnellement à la chapelle de Saint-Grégoire, s'assit sur le trône qui avait été préparé, et reçut l'hommage des cardinaux qui allaient successivement baiser sa main, et celui des patriarches, archevêques et évêques, qui furent admis au baisement du pied; ensuite il donna la bénédiction apostolique.

Les cardinaux se revêtirent de leurs habits sacrés, selon leur ordre, les patriarches, archevêques et évêques, prirent la chape et la mitre de toile blanche; les auditeurs de Rote la petite tunique; les avocats consistoriaux, la chape mise en travers et ouverte sur l'épaule droite, les autres prélats, le double rochet seulement.

Après le *Te Deum*, Pie IX, de sa voix claire et pénétrante, entonna l'heure de tierce. Après le chant de cette heure canonique, le Saint-Père quitta la chape, et, assisté du cardinal-diacre, Fieschi, revêtit, pour la messe, les ornements pontificaux, présentés par les référendaires de la signature. Le cardinal Lambruschini, faisant les fonctions d'évêque assistant, lui mit, au doigt, l'anneau pontifical. Alors le Pape monta de nouveau sur le trône portatif. Le cardinal Riario-Sforza, juge de la procession, tenant à la main un petit bâton recouvert de velours rouge et garni d'argent, marque distinctive de sa dignité, se plaça à l'entrée de l'enceinte où le Sacré-Collège et toute l'assistance étaient rangés, et le cortège s'avança vers l'autel de la confession, sur lequel le Pape seul peut offrir le Saint-Sacrifice. Avant d'y arriver, on fit trois haltes encore. Un homme mortel, élevé au Souverain-Pontificat, atteint à la plus haute dignité de ce monde : il est élevé au-desssus de tous ses

(1) *Correspondance de Frédéric Ozanam*, 67, lettre à M. P. Dugas.

semblables : il est bien à propos de lui rappeler dans cette circonstance, que, malgré toutes ses grandeurs, il est néanmoins cendre et poussière. L'Eglise, qui a une si haute intelligence de la condition, des devoirs, des grandeurs de l'homme, ne pouvait pas manquer de donner ici un avertissement. C'est pourquoi, par trois fois, un maître des cérémonies s'approche du Pontife, allume devant lui un paquet d'étoupes, qu'il élève avec un bâton d'argent et lui dit à haute voix, en latin : « Saint-Père, c'est ainsi que passe la gloire du monde. »

Autrefois, c'est ici que se plaçait la cérémonie de la *Sedes stercoraria*. Après avoir reçu des hommages universels, le Souverain-Pontife s'asseyait par terre dans le vestibule de la basilique et, pour lui rappeler qu'il n'était qu'un homme, on lui chantait ces paroles de la mère de Samuel, au premier livre des Rois : *Le Seigneur suscite de la poussière l'indigent, et tire le pauvre de son fumier pour le faire asseoir parmi les princes.* Ces paroles ne manquaient pas d'à-propos quand le front qu'on chargeait de la triple couronne était, par la naissance, un duc ou un prince, un Colonna ou un Médicis; mais quelle signification magnifique elles avaient quand l'élu était fils d'un charpentier, d'un meunier, d'un pêcheur, d'une servante, comme saint Grégoire VII, Benoît XII, Sixte IV, Urbain IV; l'enfant d'un pauvre, et mendiant lui même, comme l'Anglais Adrien IV; un vagabond recueilli sur une route, comme saint Pie V; un berger, comme Benoît XI; un gardeur de pourceaux, comme Sixte-Quint ! L'Eglise, « ce suppôt d'aristocratie et de priviléges, » comme tant de niais aiment à le répéter, parle moins que d'autres des principes démocratiques d'égalité, mais elle la pratique davantage.

Lorsque le Pontife approche de l'autel, les trois plus jeunes cardinaux-diacres, Simonetti, Piccolomini, Riario-Sforza, vont à sa rencontre et le reçoivent au nom du prince des apôtres; ils le conduisent jusqu'à l'autel, puis l'embrassent sur la poitrine et sur la joue.

Alors s'étant avancé jusqu'au pied de l'autel papal, entre les cardinaux Lambruschini et Fieschi, le Pape se prosterne quelques instants, commence les *Introïbo* et reçoit le manipule des mains de l'auditeur de Rote. Après le *Confiteor,* il reprenait sa place sur le trône, et trois cardinaux, le cardinal Ostini, évêque d'Albano, le cardinal Lambruschini, évêque de Sabine, et le cardinal Macchi, évêque de Porto, furent successivement sur le nouveau Pontife l'oraison marquée dans le cérémonial. Le Saint-Père revint au pied de l'autel ou le cardinal Riario-Sforza, prenant le pallium des mains du sous-diacre latin, le lui remit. Il monta à l'autel, et les cardinaux allèrent l'un après l'autre lui baiser le pied et la main; les patriarches, les archevêques et les évêques baisèrent le genoux; les abbés mitrés et les pénitentiers de Saint-Pierre, le pied seulement. La sainte messe continua. Le Saint-Père lut l'*Introït*, récita le *Kyrie* et entonna le *Gloria in excelsis.* Quand l'oraison eut été chantée, le cardinal Riario, escorté de quatre massiers et suivi des auditeurs de Rote et des avocats consistoriaux, descendit dans la chapelle souterraine de la confession, et là, devant les reliques de saint Pierre et de saint Paul, furent chantées les touchantes prières que l'Eglise adresse à Dieu pour le Pontife suprême nouvellement élu (1). Les chantres qui étaient restés dans le chœur répondaient, à chaque invocation, non pas *Ora pro eo,* mais *In illum adjuva*, soyez propice au Pontife suprême.

L'épître et l'évangile furent chantés ensuite, par les diacres et sous-diacres, en grec et en latin. Puis le Pape entonne le *Credo,* dit l'Offertoire, célèbre la consécration et continue la sainte messe jusqu'à la communion. Mais, avant la communion, le Pape, entouré de tous les cardinaux, revient de l'autel au trône, les sous-diacres y portent la sainte hostie sur la patène et le sang divin dans le calice. Le Saint-Père communie alors pour célébrer sous les yeux de tous son union sacramentelle avec Jésus-Christ. Après la communion, le Pape retourne à l'autel pour achever la sainte messe. Alors commence la procession qui se rend au grand balcon de l'église de Saint-Pierre, dont la place est couverte de la foule pressée des habitants de Rome. Sa Sainteté est portée sur le balcon, entourée des cardinaux, des prélats, des dignitaires ecclésiastiques et civils. Au moment où le Saint-Père paraît sur le balcon, il se fait un religieux silence parmi la foule. Le Pape se place sur le trône; le clergé chante des cantiques; le doyen des cardinaux et le premier cardinal-diacre élève la triple couronne et la posent sur la tête du nouveau Pape en disant : « Recevez la tiare ornée de trois couronnes, et sachez que vous êtes le père des rois et des princes, le gouverneur spirituel du monde, le représentant de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui soit loué et glorifié éternellement. Amen ! » Ensuite le Saint-Père, se levant du trône, donne la triple bénédiction apostolique à la foule innombrable des fidèles qui a chanté le *Kyrie eleison* pendant le couronnement. En ce moment éclatent les salves de

(1) Le *pallium* est une écharpe en laine blanche parsemée de croix, qui entoure les épaules et d'où descendent trois autres bandes semblables. Le Pape seul a le droit de porter le *pallium* toujours et partout; les archevêques ne peuvent le porter que dans leurs provinces et aux jours désignés par le Pape.

l'artillerie du château Saint-Ange et les feux de mousqueterie des troupes réunies sur la place d'armes; les tambours et les musiques des régiments unissent leurs roulements et leurs fanfares au son de toutes les cloches de la capitale, qui retentit partout de longues et joyeuses acclamations. Après avoir reçu encore une fois les félicitations du Sacré-Collège, le Pape quitte les ornements de sa dignité et retourne à son palais du Quirinal.

L'écrivain allemand Schmid fait les réflexions suivantes, qui nous paraissent fort judicieuses, sur l'esprit et la signification du couronnement du Pape. Le nouvel élu est *porté*, pour indiquer la haute vénération qui est due au représentant de Jésus-Christ; on le porte à l'église de Saint-Pierre, puisque le Pape est le successeur du saint apôtre Pierre; on brûle devant lui des étoupes, afin qu'au milieu des hommages qui lui sont rendus il n'oublie pas que toutes les pompes de la terre sont vaines, frivoles, semblables à une bulle de savon, qu'elles ne sont donc pas faites pour éblouir un homme de sens et pour le détourner de sa voie. On *implore* la bénédiction du ciel pour obtenir de la divine Providence un pasteur qui fortifie ses frères, selon la mission qu'il en a reçue du Seigneur, comme aussi pour montrer au nouvel élu qu'en espérant que son gouvernement soit prospère, on fonde cet espoir, non pas sur ses qualités intellectuelles et morales, mais uniquement sur Celui qui donne la volonté et le succès. On décore le nouvel élu du pallium, pour qu'à l'habillement même la chrétienté reconnaisse son Père; on descend dans la chapelle souterraine, auprès des ossements de saint Pierre et de saint Paul, et l'on célèbre le saint sacrifice; cela signifie que le nouveau pasteur reconnaît comme son premier devoir de demender lumière et miséricorde au pied de l'autel de saint Pierre, comme dans l'accomplissement même du saint sacrifice il offre en sacrifice vivant toutes les forces de son esprit. Enfin, on impose au Saint-Père une triple couronne pendant que le peuple crie : *Kyrie, eleison; Dieu, ayez pitié!* Coutume extrêmement touchante : l'évêque de Rome est le rocher sur lequel le Seigneur a bâti son Eglise; un faible mortel, pris au milieu d'un peuple enclin au péché, est revêtu de cette dignité. *Dieu, ayez pitié :* ce cri est poussé par la foule des fidèles en voyant l'être faible dont la tête reçoit la pesante couronne du représentant de Jésus-Christ.

Le retour au Quirinal, bien qu'il dût s'effectuer sans cortège et sans suite, fut un vrai triomphe : les maisons étaient pavoisées, les rues sablées. Le soir du couronnement, sans qu'il y eut ordre, l'illumination était générale dans Rome : les maisons, les palais, les églises étincelaient de mille feux; la coupole de Saint-Pierre semblait porter les feux de joie jusqu'au ciel. Les quartiers les plus éloignés et les plus pauvres n'étaient pas les moins empressés à la joie commune. Des milliers de promeneurs passaient et repassaient sur la place du Quirinal. Au Quirinal, il y avait grande réception diplomatique. C'était partout comme un courant de sympathie, d'allégresse et d'espérance. On croyait assister à la renaissance d'un peuple et déjà l'on entrevoyait des jours heureux. L'avenir cachait ses perfidies; la providence réservait ses épreuves; en attendant, toutes les âmes étaient à la confiance, au bonheur, à l'enthousiasme.

Pie IX était considéré comme un ange, envoyé de Dieu, pour accomplir de grandes choses. Nous verrons s'il saura les accomplir, si les hommes sauront les comprendre et si les nations seront dignes de les recevoir.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Echec du protestantisme à Rome. — Pèlerinage d'ouvriers à Chartres. — Congrès de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques : principaux travaux et vœux. — Lois anglaises sur l'enseignement secondaire et sur la fermeture des cabarets le dimanche en Irlande. — Affreux traitements infligés par les Russes aux Polonais exilés en Sibérie. — Dégradation du clergé russe.

Paris, 21 septembre 1878.

Rome. — Nous avons plusieurs fois parlé des efforts tentés par le protestantisme, depuis la fatale date du 20 septembre 1870, pour s'établir dans la capitale de la catholicité. Ces efforts, paraît-il, n'ont pas obtenu jusqu'ici de grands résultats. Nous en trouvons l'aveu dans un article de l'*Italie* du 8 septembre. On sait que ce journal représente les idées nouvelles ; ce n'est donc que forcé par l'évidence qu'il constate l'échec des protestants. Voici ce qu'il en dit :

« Lorsque Rome fut annexée à l'Italie, les sectes protestantes entreprirent d'élever dans la Ville-Eternelle autel contre autel. Rome, c'était la forteresse du catholicisme; elle était ouverte; on allait donc enfin pouvoir prendre le taureau par les cornes et le terrasser.

« Aussi les sectes anglaises et américaines se lancèrent-elles dans la lutte avec enthousiasme. On dépêcha à Rome des ministres jeunes, intelligents, pleins de foi et d'ardeur. L'argent abonda. On construisit des églises presque somptueuses; l'une d'elles a coûté 700,000 fr., produit de souscriptions publiques. On prêcha,

on distribua des bibles, on fonda des crèches ; bref, on mit tout en œuvre pour obtenir une victoire.

« Or, à l'heure qu'il est, telle secte compte 40 adhérents, telle autre en a 80 ; à elles toutes, elles possèdent 700 fidèles.

« Voilà le résultat d'un travail de huit années entrepris par des hommes éclairés, intelligents, zélés, pouvant compter sur des ressources inépuisables.

« Et qu'on note bien que, parmi ces adhérents, sont comptés les protestants qui existaient à Rome avant 1870 et les indifférents — pour nous servir d'un mot honnête — qu'attirent au prêche l'appui et les secours matériels des ministres et des sectes. »

Ces faits sont tout à l'honneur des Romains, dont la foi, surtout parmi les pauvres, est mise aux plus rudes épreuves. Mais on voit qu'ils savent estimer leur âme bien au-dessus de tous les avantages matériels qui leur sont offerts pour en payer l'achat.

France. — La ville de Chartres a été témoin, pendant la seconde semaine de ce mois, de deux superbes manifestations de la vie catholique. Le dimanche, 8 septembre, huit cents ouvriers de Paris, de l'Œuvre des cercles catholiques, s'y sont rendus en pèlerinage pour vénérer la très-sainte Vierge dans le plus ancien sanctuaire qui lui ait été élevé. De nombreux ouvriers, venus des pays environnants, se sont joints à eux. Dès le matin leur foule remplissait la magnifique cathédrale, et la plupart se sont approchés de la Sainte-Table, donnant ainsi le touchant spectacle de leur foi. Dans l'après-midi, ils se sont réunis dans les jardins de l'évêché, où M. le comte Albert de Mun leur a adressé un discours souvent interrompu par d'enthousiastes applaudissements. Jamais peut-être le brillant orateur catholique n'avait encore été aussi bien inspiré. Avec une verve magnifique, il a montré que non-seulement la Révolution n'a rien fait pour le travailleur, mais qu'elle l'a odieusement asservi. Aussi la presse sectaire l'a-t-elle attaqué avec rage, mais sans même essayer de le réfuter.

L'Union des Œuvres ouvrières catholiques ouvrait, le lendemain, son congrès annuel, sous la présidence de Mgr l'évêque de Chartres, assisté de Mgr de Ségur, directeur des travaux du Congrès. Les jours suivants, Mgr Goux, évêque de Versailles, est aussi allé encourager par sa présence et éclairer de ses lumières et de son expérience les travaux du Congrès, auxquels assistaient 7 à 800 personnes. Malgré l'importance de ces travaux, nous ne jugeons pas à propos d'en faire ici un compte rendu complet, mais nous nous bornerons à signaler les principaux rapports et les principales résolutions.

Pour que personne ne se fît une fausse idée de l'Union des Œuvres ouvrières et du Congrès, Mgr de Ségur en a tout d'abord expliqué le but et a insisté sur ce fait que les congressistes ne forment pas une association centralisée, que l'initiative des œuvres appartient à tous, que ces œuvres n'ont dans chaque diocèse, d'autre contrôle supérieur que celui de l'évêque du lieu. Une œuvre dont les propagateurs refuseraient l'obéissance à l'Eglise dont les évêques, unis au Souverain-Pontife, sont les organes légitimes, ne serait point une œuvre catholique et ne saurait trouver place dans les préoccupations du Congrès. Notre seul but, a dit en terminant le zélé président, est donc de nous édifier, de nous éclairer et de nous aider les uns les autres.

M. Charles Perrin, professeur à la faculté de Louvain, a prononcé, sur les obstacles qui l'opposent présentement au grand travail de restauration de la foi chrétienne dans le peuple ouvrier, un grave discours qui a été fort apprécié. Mais après avoir signalé ces obstacles, l'éminent professeur a montré qu'ils peuvent être surmontés par la charité, lorsqu'elle travaille docilement dans l'esprit de l'Eglise.

Dans un tel congrès, on ne pouvait pas ne pas entendre M. Léon Harmel. L'illustre fondateur de l'usine chrétienne du Val-des-Bois a pris pour sujet de son discours le devoir de la paternité sociale imposé par la loi divine à tout homme qui a autorité sur d'autres hommes. Après avoir rappelé ce devoir chez le patron vis-à-vis de ses ouvriers, chez l'officier vis-à-vis de ses soldats, etc., M. Harmel a vivement émotionné l'auditoire en rappelant la douleur et l'indignation d'Auguste réclamant à Varus les légions romaines, victimes de sa négligence et de son impéritie. Ces hommes égoïstes, a-t-il ajouté, qui se croient quittes envers leurs ouvriers en leur payant le salaire de leur travail et qui ne se sont jamais inquiétés des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ dont ils avaient la charge, que répondront-ils au Seigneur-Juge, leur criant dans son indignation : Patron ! patron ! qu'as-tu fait de mes âmes ?

Voici maintenant quelques-uns des vœux adoptés par le congrès :

Vœu pour le repos du dimanche. « Le congrès, considérant que les lois inscrites dans nos codes, et non abrogées, garantissent le repos du dimanche et la protection des enfants employés dans l'industrie ;

« Considérant que ces lois ne sauraient rester à l'état de lettre morte ;

« Considérant que les catholiques ne sau-

raient se prêter au travail d'étouffement auquel se livre contre elles un libéralisme dont ils ne consentiront jamais à se faire les fauteurs.

« Emet le vœu.

« Que partout, toujours, et dans toutes circonstances, les catholiques réclament, et par toutes les voies légales, l'exécution des lois inscrites dans nos codes, et que l'autorité a le devoir d'appliquer, et n'a pas le droit de laisser de côté. »

Vœu pour l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine. « Le Congrès de Chartres, reconnaissant que Marie est toute-puissante, qu'elle est comme une armée rangée en bataille, et qu'il n'est point d'obstacle qu'elle ne puisse vaincre, émet le vœu que tous ceux qui s'occupent de la conversion des patrons ou des ouvriers se placent sous le patronage de Notre-Dame de l'Usine, dont le nom seul sera pour eux un gage de victoire. »

Vœu pour la réparation des blasphèmes. « Le Congrès émet le vœu de voir partout s'établir l'Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche, dont le siège est à Saint-Dizier, diocèse de Langres ; œuvre bénie et encouragée par Pie IX de sainte mémoire, et par N. S.-P. le Pape Léon XIII heureusement régnant ; favorisée et recommandée par NN. SS. les archevêques et évêques de France et de l'étranger. »

Vœu pour l'extension du patronage chrétien aux ouvriers nomades. « Le Congrès, considérant que le développement de grands travaux publics a créé en France une classe très-nombreuse d'ouvriers essentiellement nomades ;

« Que ces malheureux ouvriers, à l'égard de qui personne, jusqu'à présent, n'exerce le patronage chrétien, échappent complétement aux œuvres aujourd'hui existantes ;

« Emet le vœu que les moyens de les ramener aux pratiques du christianisme soient mis à l'étude par le bureau central et inscrits à l'ordre du jour du prochain Congrès. »

« *Vœu sur l'imagerie religieuse.* « Le Congrès, considérant que l'œuvre entreprise par le R. P. Vasseur, sous le nom d'*Œuvre* des images destinées aux Missions et à la Propagande dans les conditions que nous avons exposées, répond aux besoins de nos œuvres catholiques, en ramenant au foyer des familles, et généralement dans les classes populaires, l'instruction et la piété chrétienne, la commission émet le vœu :

« 1° Que les Œuvres catholiques s'approvisionnent à cette source ;

« 2° Que, dans chaque diocèse, autant que possible, un de nos membres s'inscrive comme associé de l'auteur ;

« 3° Que ces mêmes associés coopèrent par les moyens qu'ils jugeront convenables à l'édition d'un tableau en oléographie du Sacré-Cœur de Paris, qui, moyennant de très-bas prix de vente, puisse être acquis même par les paroisses les plus pauvres de France. »

« *Vœu pour le recrutement des religieuses de Sainte-Philomène.* « Le Congrès, considérant que la Société des religieuses de Sainte-Philomène répond à un besoin urgent signalé déjà au Congrès de Bordeaux et indiqué aussi au Congrès du Puy, savoir : la préservation des femmes et des jeunes filles travaillant dans les manufactures officielles et privées, émet le vœu : 1° Qu'un ou plusieurs des correspondants du bureau de l'Union soient délégués pour visiter l'établissement de Saint-Marcellin, afin de préparer les éléments d'un rapport qui serait lu au Congrès de 1879 ; 2° Que les ecclésiastiques veuillent bien favoriser le recrutement des religieuses de Sainte-Philomène, en faisant connaître cette congrégation aux jeunes filles qui veulent se consacrer au salut des ouvrières. »

Vœux en faveur de la presse catholique.

« I. La commission de la presse choisit MM. les chanoines du Fougerais et Schorderet, le R. P. Bailly, MM. de Lafarge et de Beaucourt, afin de représenter l'Union des Œuvres ouvrières auprès du Comité catholique de Paris, qui est chargé de s'occuper de toutes les questions relatives à la presse.

« II. Les délégués ci-dessus désignés étudieront les voies et moyens à prendre pour arriver à une fédération des journaux catholiques. Ils s'entendront à cet effet avec le Comité de Paris, et rendront compte de leurs travaux au Congrès de l'Union en 1879.

« III. La fondation d'une agence de publicité catholique au service de la vérité dans toutes les sphères de l'activité humaine est une œuvre d'une utilité souveraine, et tous les membres de l'Union doivent y travailler par la prière, par les sacrifices pécuniaires et par le dévouement personnel.

« IV. A la suite du rapport fait par le chanoine Schorderet, directeur central de l'Œuvre de Saint-Paul, dont le but est d'assurer à la presse catholique, la sécurité, le bon marché et la sanctification, et d'en faire ainsi une des formes nouvelles de l'apostolat, le Congrès de l'Union des Œuvres ouvrières recommande aux catholiques de France de ne rien négliger pour assurer et développer en France l'Œuvre de Saint-Paul, que Pie IX et Léon XIII, plus de cinquante évêques et plusieurs congrès de l'Europe ont encouragée et bénie. »

Angleterre. — Dans sa dernière session, le Parlement a donné au pays deux lois qui constituent, au point de vue de la politique intérieure, un pas considérable dans la voie des

réformes, si nécessaires au vieux pays de la réforme.

C'est d'abord la loi sur l'enseignement secondaire, qui a été présentée par le gouvernement lui-même. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette loi; mais nous dirons que le principe du droit des catholiques à l'éducation aux frais du Trésor est reconnu dans une certaine mesure, puisqu'on appellera leurs écoles à concourir avec les autres écoles d'Irlande à des bourses et à des récompenses prises sur les fonds restés disponibles de l'ancien *Irish Church Fund*. La somme appliquée par le gouvernement à cet usage est fort belle (1 million). Il est juste de faire remarquer que le ministère, qui s'était réservé le droit de nommer lui-même les membres de la « Commission royale, » qui sera chargée de régler les matières et les conditions du concours, y a fait représenter l'élément catholique.

Après l'*Intermediate Education Bill*, la loi la plus considérable au point de vue des affaires intérieures est, sans contredit, l'*Ireland Sunday closing Bill*, qui a été une des dernières victoires du parti irlandais à la Chambre. Cette loi a pour but d'obtenir la fermeture des cabarets le dimanche, et comme il n'y a là aucune matière à entente politique, on a vu des députés d'Irlande abandonner leurs collègues et se rallier à l'importante minorité qui combattait le projet sous prétexte de défendre les prérogatives de la liberté individuelle et les intérêts des pauvres gens qui vivent au jour le jour et surtout au dimanche le dimanche. Toutefois, l'impression générale produite dans le pays a été bonne. On assure que S. Em. le cardinal Manning a été très-satisfait de cette victoire parlementaire de la tempérance. Toutes les sociétés qui se sont formées depuis quelque temps en Angleterre pour organiser une ligue de résistance contre le fléau grandissant de l'ivrognerie vont dès maintenant recommencer leur campagne de meetings avec un redoublement d'activité. Il ne serait pas juste, il faut l'avouer, que la loi s'occupât uniquement de remédier à « l'ivrognerie des dimanches » en Irlande, quand l'Ecosse et l'Angleterre appellent impérieusement des mesures au moins aussi radicales.

Russie. — Nous avons eu plusieurs fois occasion de raconter ici que les autorités russes, après avoir infligé les traitements les plus barbares aux catholiques de la Pologne pour les faire renoncer à leur religion, exilaient en grand nombre en Sibérie ceux qu'ils supposaient les plus influents sur leurs compatriotes et les plus énergiques pour soutenir les courages, qu'ils fussent prêtres ou laïques. On connaît moins communément ce que ces héros ont à souffrir loin de leur patrie, au milieu de populations non moins cruelles pour eux que les rigueurs du climat et de l'indigence. L'un d'eux, l'abbé Niéléchowicz, qui est parvenu à arriver à Lemberg, où il a trouvé un asile temporaire au couvent des Dominicains, a récemment soulevé un coin du rideau dont le bourreau couvre sa conduite. Par son récit, que nous reproduisons ci-après, où il raconte ce qu'il a lui-même souffert et ce qu'il a vu souffrir par ses compagnons, on pourra se faire quelque idée de la réalité des choses, en étendant à des milliers et des milliers d'exilés ce qui est dit ici de quelques-uns :

« En 1862, raconte donc l'abbé Miéléchowicz, remplissant à Lublin, les fonctions de prédicateur, je fus arrêté et jeté en prison au milieu des malfaiteurs pour avoir prêché contre le schisme sous une forme modérée. Transporté à Brzesc-Litewski, je fus placé pendant 40 jours dans un affreux souterrain, d'où on m'expédia à Tobolsk, en Sibérie. Après six semaines de résidence dans cette ville, on me déporta à Omsk, éloigné de 97 lieues, d'où, après 11 mois de séjour forcé, on me renvoya à Tobolsk, où je fus témoin de la misère et de l'affreuse persécution subie par les malheureux déportés, privés de tout secours religieux, traités avec la plus grande dureté pendant une épidémie de typhus et de dyssenterie, expédiés au nombre de 300 à 400 par semaine, chargés de chaînes, mourant au nombre de 10 à 20 par jour dans les hôpitaux. Les gémissements de leurs mères, de leurs femmes et de leurs enfants exténués, traités sans pitié, agonisant et mourant dans les horribles prisons sibériennes, m'ont ému au-delà de toute expression jusqu'au fond de mon âme.

« Je m'adressais en cachette aux personnes charitables, je mendiais pour adoucir un peu le sort de ces malheureux déportés, je les consolais, je faisais de mon mieux, jusqu'à ce que j'aie été moi-même atteint pendant quatre mois par l'affreuse épidémie.

« Dénoncé pour avoir compati et secouru, je fus de nouveau déporté, encore malade, comme un grand malfaiteur, à 200 lieues de Tobolsk, dans le gouvernement de Jeniseisk. Mais, après un très-court séjour, on me fit transporter à Aczyusk, éloigné d'environ 70 lieues, où, à peine arrivé, on me donna l'ordre d'aller habiter Minusinsk, à 50 lieues plus loin.

« Après deux ans et demi de résidence, je fus forcé, ainsi que tous les prêtres polonais déportés dans la Sibérie orientale, d'aller habiter dans le gouvernement d'Irkoutsk, sur la frontière de Mongolie, le village de Tunka, afin que tout secours religieux devint impossible aux déportés laïques, au nombre de 80,000 au moins. Cette localité se trouve à 37 verstes de

la Mongolie, dans d'immenses gorges de montagnes, dans une contrée boueuse, habitée par les Buriates, peuple demi sauvage. C'est là que furent déportés environ 200 prêtres, placés sous les ordres d'un officier cosaque, le lieutenant Potnihow, investi du pouvoir d'enchaîner, d'emprisonner, de faire des visites domiciliaires le jour ou la nuit, de nous traiter comme il lui conviendrait, et même de nous assigner une résidence encore pire.

« Chacun de nous reçut par jour, pour son entretien, 20 *kopecks* payés à la fin du mois. L'usage du vêtement ecclésiastique et le saint sacrifice de la messe furent interdits sous les peines les plus sévères; aucun de nous n'osait se servir du nom de prêtre : presque toutes les vexations des habitants hostiles dont nous fûmes les victimes furent tolérées; on nous considérait comme étant hors la loi.

« Des crimes affreux sont restés impunis, comme l'assassinat, par l'un des habitants, de l'abbé Parotowski, en 1871, et en 1873, celui de l'abbé Wasilewski, dont l'habitation fut incendiée. La tentative de meurtre faite par le nommé *Bardaszka* sur la personne de l'abbé Kordowski, qui fut grièvement blessé par un coup de hache, resta également suivie d'une complète impunité. Pendant *sept ans*, nous fûmes exposés à ces attentats et à toutes sortes de sévices, livrés à l'arbitraire le plus complet; pendant sept ans, nous luttâmes contre la misère et la mort, faisant des efforts inouïs pour gagner un peu de pain par le travail. La grâce de Dieu nous préserva dans ces cruelles épreuves ; elle nous donna le courage de remplir en cachette les devoirs de notre ministère.

« En 1872 survinrent de nouveaux malheurs; la soi-disant amnistie impériale en fut l'occasion ; les prêtres *moins compromis* pouvaient quitter la Sibérie et établir leur résidence dans l'intérieur de la Russie. Trente prêtres, à Tunka, devaient jouir de cet avantage. Mais il devint la source de notre plus grande infortune. On cessa de nous payer les 20 *kopecks* par jour qui nous permettaient d'avoir un peu de nourriture. Après dix-huit mois de cette détresse, pour nous placer dans une situation encore plus désespérée, on nous fit transporter à Irkoutsk pendant l'hiver, et de là, après huit jours de halte, on nous expédia *à pied* dans l'intérieur de la Russie, en compagnie de malfaiteurs, escortés par des soldats, sans le moindre égard à nos supplications. Pour nous humilier davantage, on nous fit endosser les vêtements des prisonniers.

« Cela se passa le 19 janvier 1873 ; le froid atteignit 35 degrés Réaumur. Nous arrivâmes à la première étape à deux heures et demie de la nuit; nous tombâmes comme inanimés sur le plancher de la prison infecte et horriblement sale. Le Père Capucin Slatwinski, *âgé de 71 ans*, rendit bientôt le dernier soupir ; plusieurs d'entre nous eurent les membres gelés; d'autres tombèrent gravement malades ou furent estropiés. Beaucoup de nos compagnons faisant partie d'autres convois eurent le même sort. C'est ainsi, qu'abreuvés d'humiliations et de brutalités, hués, exposés à une affreuse misère et aux souffrances sans nom, nous fîmes pendant *huit mois* d'hiver, ce voyage d'étape en étape. Aujourd'hui je suis, grâce à Dieu, arrivé au port après 15 années d'exil. »

En regard de cet héroïsme des prêtres catholiques, il ne sera pas sans intérêt de placer le fait suivant, qui caractérise d'une manière frappante la dégradation du clergé russe. Il s'agit d'une pétition adressée au synode, que reproduit le *Messager de l'Eglise* (*Cerkiewny Wiestnik*), et dans laquelle on demande :

« 1° Que le nouvel évêque sacre plus rarement comme diacre des domestiques et des anciens soldats, et que ceux qui ne savent ni lire ni écrire ne puissent devenir popes ;

« 2° Que le nouvel évêque n'insulte pas les ecclésiastiques pendant le service religieux à l'église ;

« 3° Que, pendant sa visite pastorale, il ne donne pas de *coups de bâton* aux maîtres de poste et aux postillons, à cause de la marche lente des voitures dans les contrées montagneuses ;

« 4° Qu'il s'occupe plus des affaires religieuses que des repas, qui sont une grande charge pour les habitants du diocèse ;

« 5° Que les personnes de la suite de l'évêque se conduisent convenablement et ne s'adonnent pas à l'ivrognerie. »

Le journal russe fait des vœux pour que ces modestes demandes puissent être accueillies.

Si le clergé catholique ressemblait au clergé russe, nulle part on ne le persécuterait; car les tyrans, césars ou sectaires, ne le verraient pas se dresser devant eux pour sauvegarder la dignité de l'homme, la liberté du citoyen, les droits de la conscience.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. —Imprimerie Jules Moureau.

Lallemant, S.J. Entretiens sur la vie cachée de Jésus-Christ en l'Eucharistie. — Paris, 1857. In-18. 1 fr. 50

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XVIIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Matth., IX, 1-8.)

Si le Sauveur, mes très-chers frères, traverse en nacelle le lac de Génézareth, et se rend à sa ville de Capharnaum, c'est dans l'intention de secourir un malheureux qu'on dépose à ses pieds. A la vue de la foi des porteurs et de celle du malade, Jésus-Christ s'apprête à le guérir; mais, voulant faire voir aux scribes, ses adversaires, qu'il est Fils de l'Eternel, attendu qu'il peut ôter les souillures de l'âme, il dit au paralytique : Confiance, mon enfant, je vous remets vos péchés. Là dessus, les docteurs de la loi de crier au blasphème ! Et le Maître de la nature, pour leur montrer qu'il a réellement le pouvoir d'effacer les taches de la conscience, rectifie les membres de l'estropié, qui se lève à la minute, charge son lit sur les épaules, et regagne prestement sa demeure. — Que nous apprend l'Evangile de ce jour ? Deux choses très-importantes : les maladies sont la juste pénitence de notre infidélité et la cause heureuse de notre conversion.

I. — Pourquoi l'Arbitre de la vie et de la mort commence-t-il par dire à cet infortuné : Je vous délivre, non pas de la paralysie, mais avant tout de vos péchés ? Pour insinuer que ceux-ci sont cause de celle-là. Remontons, en effet, jusqu'à notre origine, et nous verrons que la désobéissance d'Adam fit pleuvoir un déluge de maux sur l'humanité. Et nous, déjà des enfants de colère et de malédiction, nous poussons encore la sottise et l'audace au point d'ajouter un poids immense d'iniquités à l'énorme fardeau de notre premier père. Or, tout manquement doit être châtié tôt ou tard, en ce monde ou dans l'autre; mais lorsqu'on jouit d'une santé robuste, on ne réfléchit guère à la nécessité d'expier ses fautes ici-bas, pour ne point les expier d'une manière infiniment plus douloureuse, dans la prison du purgatoire, d'où l'on ne s'échappera, dit l'Ecriture, qu'après avoir payé le dernier centime. (Matth., v, 26.) Comment alors agit le Seigneur dans sa bonté ? Voyant qu'on oublie ce précepte de l'Evangile : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous, » il a soin de nous rafraîchir la mémoire, il appesantit son bras sur notre corps, il commande aux maladies de le cerner de toute part; « il use, pour nous punir, des mêmes choses dont nous avions abusé pour l'offenser, dit un saint moine; la chair a été l'instrument de nos désordres, elle doit le devenir de nos souffrances; ses voluptés nous ont rendus coupables, ses douleurs seront notre juste peine... C'est au lieu même où le crime a été commis que les criminels endurent leur supplice; et la chair, dans laquelle s'est prostituée la conscience d'un pécheur, doit être pareillement le théâtre de sa punition; c'est à la racine du mal qu'il convient de porter le feu, et la chair doit être châtiée la première... Ah ! ne nous plaignons jamais de la justice de Dieu, ni des corrections qu'il nous inflige; le poids de nos péchés est incomparablement plus lourd que celui de nos peines, et nous ne recevons pas de coups de sa main qui ne soient des marques de sa clémence. » (Arw. de Boé.) — « Non, déclare saint Augustin, sous le Maître équitable dont nous sommes les serviteurs, il n'y a pas d'affliction qui n'ait son principe ou dans sa justice, qui nous punit de nos péchés, même les plus secrets, ou dans sa miséricorde, qui prévient les fautes où nous aurions pu tomber; pas d'affliction, qui ne soit ou un juste châtiment ou une épreuve salutaire. »

Et c'est pour cela que, pendant les longues heures du jour et les heures plus longues de la nuit, le malade, s'il n'a point complétement perdu la foi, peut se dire en lui-même : Il faut bien que ce corps, qui n'a pas été réduit en servitude, soit cloué sur un lit de douleur; il est bon que cette tête, qui a machiné tant de pensées d'orgueil et de projets de vengeance, ne trouve de repos ni à gauche ni à droite; il est juste que ces yeux soient troubles; ces lèvres, tremblantes; cette langue, amère; ce palais, desséché; ces membres débiles; ces reins, brisés; cette poitrine, oppressée; ce cœur, palpitant : ce n'est là qu'une faible expiation de tant de mauvais regards et de sataniques blasphèmes, de tant de propos médisants ou calomniateurs, de tant d'excès dans le boire et le manger, de tant de bavardages obscènes et de baisers lascifs, de tant de désirs fangeux et d'actes immondes. — Ainsi parle le chrétien malade; non-seulement il accepte ses douleurs, mais encore ses remèdes, sans murmure et en esprit de pénitence : diètes prolongées, potions amères, attaques

fiévreuses, opérations effrayantes, tout cela devient une source de mérites pour lui : Seigneur, gémit-il, vous, l'innocence même, vous avez souffert infiniment plus que moi, pécheur misérable ; daignez, ô mon Père, accorder à votre enfant courage et résignation dans ses tristesses et ses défaillances.

Vous en êtes convaincus, mes chers frères, les maladies font expier les péchés et revenir à Dieu.

II. — La hideuse image de la mort, quand on est forcé de la voir dans les cadavres qu'on accompagne au cimetière, fait très-rarement une impression profonde ; et si l'on pense qu'on sera bientôt soi-même étendu sur un brancard lugubre et déposé dans sa dernière demeure, on ne règle néanmoins pas ses affaires de conscience, et l'on persévère dans l'oubli des pratiques religieuses. Ce train dure aussi longtemps que la santé ; mais qu'une maladie saisisse le transgresseur des suprêmes ordonnances, généralement alors il crie vers le ciel : Au secours, mon Dieu ! Quelle qu'ait été sa conduite, volage, libertine, blasphémante, dès qu'il est serré dans l'étau de la douleur, il se façonne bien vite aux idées d'un autre monde, ne tarde point à se réconcilier avec le Maître des mortels et des immortels, reconnaît humblement que notre vie ressemble à une fleur qui se fane aussitôt éclose, et à une nuée qui se dissipe sans laisser la moindre trace ; que nos jours s'évanouissent comme des ombres, et que notre corps sèche de même que le brin d'herbe du vallon ; que tout est vanité sur la terre, hormis aimer le Seigneur et le servir seul, et qu'il faut préférer le salut de notre âme à la possession de tous les trésors.

Vous le voyez, chrétiens, le feu des souffrances détermine la conversion des malades, comme la chaleur du soleil opère la maturité des fruits. Laissez-moi vous citer un long passage d'une lettre d'un aumônier de marine, écrivant du lazaret de Toulon, le 30 septembre 1877 : « C'est un de mes grands étonnements, dit ce prêtre zélé, que la jeunesse française, si souvent mal élevée, si mal conseillée, si tristement travaillée par la presse irréligieuse et les conversations impies, soit cependant si chrétienne, et donne, à l'occasion, de si touchants exemples de religion et de foi. Ah ! sans doute, elle cède trop souvent à l'entraînement des passions et à la contagion de l'exemple ; mais, en face de la mort... les préjugés disparaissent, le respect humain s'évanouit ; seuls les enseignements religieux de la première enfance restent debout avec le souvenir des parents et la volonté de bien finir. Alors le Français apparaît tel qu'il est, c'est-à-dire essentiellement religieux ; il peut vivre avec le péché, mais il veut mourir avec la religion : je n'en veux pour preuve que ces soixante-quatre hommes qui ont reçu la mort avec le calme et la pieuse résignation qui conviennent si bien au soldat et au matelot chrétiens... Loin de repousser les sacrements, nos malades les appelaient... Plusieurs de ces hommes sont morts comme je voudrais mourir. Beaucoup me demandaient de prier pour eux, de dire la sainte messe à leur intention, de leur apporter des médailles... Un jeune matelot, ayant reçu très-probablement une éducation religieuse, et sachant à peu près répondre aux prières des derniers sacrements, très-malade lui-même, mais pas assez cependant pour ne pas se lever, s'était volontairement constitué mon servant, et remplaçait l'infirmier dans cet office, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion... Hélas ! le jour vint où cet enfant fut lui-même à la dernière extrémité ; il répondit lui-même aux prières ; puis, entre ses mains déjà glacées par les sueurs de l'agonie, il prit ma main, la baisa, me remercia de ce que je venais de faire pour lui et mourut comme meurent les saints. Un autre, originaire du Berri, consacre à sa famille sa dernière pensée ; il me recommande d'écrire à sa vieille mère qu'il est mort, comme elle lui avait fait promettre de mourir, c'est-à-dire en chrétien, puis, les mains jointes, les yeux au ciel, il expire en répétant deux fois, avec un de ces accents qui ne s'oublient pas, quand on a eu la douleur de les entendre : Oh ! mes pauvres parents ! Un médecin auxiliaire de la marine, voyant qu'il n'y a plus à espérer dans le secours des hommes, fait vœu de réparer les erreurs de la première moitié de son existence, en consacrant à Dieu la seconde, dans la vie sacerdotale, s'il recouvre la santé. Un jour, il me demande les conditions requises pour entrer dans le sacerdoce ; puis, avec un sentiment admirable d'humilité : Croyez-vous, me dit-il, qu'on veuille de moi dans un séminaire ? Dieu fit mieux, il l'appela à lui ; il l'aura reçu, j'espère, dans son paradis, car il mourut peu de jours après m'avoir confié son désir, et son âme, purifiée par la souffrance si noblement supportée, doit être aujourd'hui au lieu du repos et de la paix. » (*Monde*, 19 oct. 1877.)

Résolutions. — La maladie, c'est l'expiation nécessaire de nos péchés innombrables, elle nous amène comme le paralytique aux pieds de Jésus ; donc recevons-la, si ce n'est avec plaisir du moins avec patience. « Les infirmités du corps, dit un saint religieux, sont des présages du salut éternel de l'âme... Ceux qui ne se servent pas des maladies corporelles comme de remèdes à leurs iniquités, commencent leur enfer dès ce monde, pour le continuer dans l'éternité. (Quant à nous, chrétiens), regardons comme de justes châtiments tous les maux que

nous endurons; que nos maladies soient une nouvelle occasion pour nous de bénir le nom sacré de notre Dieu ; nous y trouverons le salut de notre âme ; il frappe pour guérir, non pour tuer, s'il nous épargnait, c'est alors que nous serions perdus... Comparées aux peines de l'enfer, toutes les maladies imaginables ne méritent pas même le nom de maux. » (Arw. de Boé.) Si nous avons soin de les subir en esprit de pénitence sur la terre, nous mériterons de rendre éternellement gloire à Dieu dans le ciel. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,

Auteur des *Instructions d'un curé de campagne.*

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

VINGT ET UNIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

HUITIÈME INSTRUCTION.

SUJET : Dispositions nécessaires pour bien communier; suites terribles d'une mauvaise communion.

TEXTE : *Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit.*

Celui qui communie mal, mange et boit sa propre condamnation. (I Cor., chap. XI, vers. 29.)

EXORDE. — Mes frères, je m'aperçois d'un oubli que je veux réparer; du reste, votre piété, j'en suis sûr, a suppléé à cette omission. Après avoir dit que Jésus-Christ est réellement présent dans la sainte Eucharistie, le catéchisme ajoute cette question : Doit-on adorer Jésus-Christ dans ce sacrement?... Et voici la réponse : — Oui, l'on doit adorer Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, et l'on pécherait si on ne l'y adorait pas. — De tout temps, en effet, mes frères, notre divin Sauveur a reçu, dans cet auguste sacrement, le culte suprême de l'adoration... Saint Jean-Chrysostome nous apprend que les fidèles de son temps adoraient la sainte hostie avant de communier (1)... Le culte public qu'on a toujours rendu à l'Eucharistie, les processions solennelles instituées en son honneur, mille et mille exemples, consignés dans la vie des saints et dans l'histoire de l'Eglise, sont un témoignage de ces honneurs, de ce culte divin que les fidèles ont toujours rendus à notre Sauveur caché dans l'adorable sacrement.

Citons un trait entre tous. Voici deux chevaliers qui cheminent à travers les plaines presque désertes de l'Alsace : c'est Rodolphe, le chef de cette contrée, accompagné d'un de ses parents. Ils vont au loin visiter par piété une sainte recluse qui habite la Suisse.

Tout à coup, ils aperçoivent un prêtre à pied portant le saint viatique à un pauvre malade ; un sacristain seul le suivait tenant un cierge et la sonnette. A cette vue, Rodolphe descend de cheval et contraint le ministre de Dieu d'y monter à sa place ; puis, prenant la bride, il sert d'écuyer au prêtre, le conduit jusque chez le moribond et le ramène ensuite dans son église... Après l'adoration du Saint-Sacrement, le prêtre remercie le noble comte et lui souhaite toutes sortes de prospérités... Les deux pèlerins continuent leur voyage. Mais, à peine eurent-ils salué la pieuse solitaire qu'ils allaient visiter, que celle-ci, éclairée sans doute par une révélation divine, se tournant vers Rodolphe, lui dit : Comme récompense du service et du culte que tu as rendu récemment à Dieu et à son serviteur, le Tout-Puissant te comblera de biens toi et tes descendants... En effet, peu de temps après, le comte était nommé empereur et devenait le fondateur d'une dynastie. Ce sont encore ses descendants qui gouvernent aujourd'hui l'empire d'Autriche (2).

Vous voyez, frères bien-aimés, que, toujours et surtout dans les siècles de foi, les princes, comme leurs sujets, rendaient à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la sainte Eucharistie, un culte d'adoration...

PROPOSITION. — Mais, après vous avoir parlé, dimanche dernier, de la sainte communion, je me propose, ce matin, de traiter ce même sujet d'une manière plus pratique.

DIVISION. — *Premièrement :* dispositions nécessaires pour bien communier; *secondement,* suites terribles d'une mauvaise communion...

Première partie. — Frères bien-aimés, empruntons encore une comparaison à la nourriture ordinaire. Vous savez qu'il est nécessaire, pour qu'elle produise son effet, qu'elle trouve notre estomac bien disposé... Interrogez les médecins, et ils vous diront que, dans certaines conditions, l'usage du pain et du vin causerait promptement la mort à quelques malades. Pourquoi?... Parce qu'il y a en eux je ne sais quel mal, inflammation ou autre, qui changerait pour eux en une sorte de poison ce qui donne la force et la santé à l'homme

(1) Confer Bona, *de la Liturgie. Second volume.*

(1) Jacques Marchant. *Candélabre mystique, troisième traité, leçon* 6e.— Rorhbacher raconte ce trait d'une manière un peu différente dans le 75e livre de son *Histoire.*

qui se porte bien... Ainsi en est-il, mes frères, de l'aliment divin que nous recevons à la table sainte. Ecoutez plutôt saint Thomas. « Les bons, dit-il, le reçoivent, les méchants le reçoivent; mais quelle différence!... Pour les uns, c'est la vie; pour les autres, c'est la mort...

Sumunt boni, sumunt mali,
Sorte tamen inæquali :
Vitæ vel interitus.

Il y a donc une bonne et une mauvaise communion.

Maintenant, quelles sont les dispositions pour communier dignement. Rigoureusement parlant, une seule disposition est réclamée de celui qui doit s'approcher de la table sainte. Il faut qu'il soit en état de grâce, purifié au moins de tout péché mortel; mais cette disposition est nécessaire et indispensable... Aussi, autrefois, avant de distribuer la sainte communion, le ministre prononçait à haute voix ces paroles : « *Les choses saintes aux saints*, » c'est-à-dire que ceux-là seulement osent s'approcher de cet auguste sacrement auxquels la conscience ne reproche rien et dont l'âme est pure de toute souillure... Cependant, frères biens-aimés, pour communier avec fruit, il est bon que nos âmes soient pénétrées de sentiments de désir, d'amour, de respect et surtout d'humilité.

Avez-vous réfléchi sur les cérémonies qui accompagnent l'administration de ce sacrement?... Non, peut-être, car, de même que l'œil ne voit pas ce qui le touche, ainsi ces belles cérémonies qui se produisent si souvent sous nos yeux passent pour nous inaperçues... Représentez-vous donc, chrétiens, que vous assistez pour la première fois à l'administration solennelle de la sainte communion... C'est un évêque, c'est saint François de Sales, si vous le voulez, qui va la distribuer... Trois fois, frappant leur poitrine, les fidèles ont répété avec lui : « Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous... » L'instant solennel approche. Ceux qui vont communier se recueillent plus profondément; ils sentent le besoin de confesser de nouveau leurs péchés et de se recommander aux prières des saints, afin de se disposer mieux encore à recevoir ce Dieu de sainteté qui trouve des taches même au soleil... Voyez-les à genoux, s'unissant du fond du cœur à celui qui récite en leur nom cet acte d'humilité qu'on appelle le *Confiteor*... Je me confesse à Dieu, à l'auguste vierge Marie, à tous les saints, de tant de péchés que j'ai commis... par ma faute et par ma très-grande faute; c'est pourquoi je conjure la vierge Marie et tous les saints de prier pour moi... Le ciboire sacré est tiré du tabernacle, et le prêtre qui officie, se retournant vers les communiants agenouillés... Que le Seigneur ait pitié de vous, dit-il... Puis, étendant vers eux sa main bénissante, il ajoute : Qu'il vous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de toutes vos fautes...

Approchez donc avec confiance, ô pieux fidèles, venez vous prosterner à la table sainte... et pourtant, avant de vous donner Jésus, on va réclamer de vous des actes de foi et d'humilité... Le prêtre prend une hostie dans la coupe sacrée, il se retourne avec majesté vers les fidèles qui vont communier... Voici l'Agneau de Dieu, leur dit-il; voici celui qui efface les péchés du monde... Au fond de son cœur, chaque communiant a dit : Je le crois; j'adore ce divin Agneau; je m'humilie devant lui... Puis le célébrant continue; et, suggérant à ceux qui vont communier des sentiments d'humilité et de confiance, qui doivent prédominer en eux dans ce moment solennel, il redit jusqu'à trois fois ces paroles : Seigneur, je ne suis pas digne que vous veniez en moi; mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie... Pieux fidèles, ayez confiance; le Dieu que vous allez recevoir, touché de votre humilité, prononcera sur vos âmes cette parole puissante qui les rendra de plus en plus dignes de le recevoir... O Jésus, quittez la coupe sacrée; voici qu'ils vous ont préparé dans leurs cœurs des ciboires dignes de vous... Et le prêtre descend de l'autel tenant l'Eucharistie dans ses mains tremblantes de respect. Il dépose la sainte hostie dans la bouche de chacun des communiants, en prononçant cette formule sacrée... Que le corps de Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle... Le fidèle s'incline; le mystère est consommé; le Fils de Dieu s'est uni à lui cœur à cœur. Maintenant qu'il l'adore, qu'il le remercie, et surtout, pendant qu'il le possède, qu'il n'oublie pas de lui demander les grâces dont il a besoin (1)...

Frères bien-aimés, ces belles cérémonies qui accompagnent la réception de la sainte Eucharistie nous montrent que, pour bien communier, outre la pureté de conscience, nous devons encore être pénétrés de sentiments de foi, d'amour et d'humilité.

Seconde partie. — Disons maintenant quelques mots de la communion indigne et de ses effets... Nous lisons dans la *Vie de Voltaire*, l'un des hommes les plus impies, les plus profondément pervers qui aient existé sous le soleil, que, lorsqu'il voulait détruire la foi et étouffer les remords dans l'âme de ceux qu'il cherchait à corrompre, il leur conseillait d'aller communier

(1) Le P. Lebrun enseigne que la récitation du *Confiteor* et certains rites observés actuellement dans l'administration de la sainte communion étaient en usage au XIIe siècle. *Explication des cérémonies de la Messe*, 1er volume. Quelques-uns de ces rites remontent aux temps apostoliques, *Bona, saint Cyrille et saint Jean-Chrysostome.*

sans s'être confessés; et cette recette infernale était presque toujours suivie de succès. Ce satan incarné avait lui-même usé de ce moyen; aussi, inspiré par l'enfer, il en était venu à se déclarer l'ennemi personnel du Dieu suprême... Inutile de vous dire qu'il est mort comme il avait vécu, et qu'il expira d'une manière hideuse dans des accès de rage et de désespoir... Mais, et de son histoire, et des conseils qu'il donnait à ceux qu'il voulait séduire, il résulte qu'un des effets fréquents d'une communion indigne, c'est d'éteindre la foi...

Un second effet, c'est le désespoir. Voyez Judas, — car il faut toujours en revenir à ce misérable lorsqu'on parle d'une communion indigne, — à peine a-t-il ouvert sa bouche sacrilège pour recevoir la parcelle sacrée que Jésus lui présente, voici que Satan s'empare de son cœur... Va, Judas, lui dit son bon Maître, et fais le plus tôt possible ce que tu médites... Le traître sort, il court, il vole consommer sa trahison et recevoir le prix qu'on lui a promis. Il s'endurcit dans le crime; il avance suivi des soldats, il donne à son divin Maître le baiser que vous connaissez... Rien ne saurait toucher ce misérable, pas même les douces paroles de Jésus : « Mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici? quoi, Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser!... » Malheureux apôtre, tombe donc aux pieds de ton auguste Maître, confesse ton crime et pleure désormais toute ta vie comme saint Pierre pleurera bientôt un renoncement moins coupable... Mais, non, Satan le tient dans ses griffes, il s'éloigne l'œil sec, en faisant sonner peut-être dans ses poches le prix de sa trahison... Demain, Satan lui inspirera un repentir stérile, et des remords que le désespoir rendra plus criminels encore que sa trahison... Puis à l'heure où Jésus mourra sur le Calvaire pour le salut de tous, vous pourrez voir, à l'extrémité opposée de Jérusalem, le corps hideux d'un pendu se balançant dans l'espace et Satan conduisant en enfer cette âme d'apôtre dont il s'est emparé après une communion indigne...

Il y a, mes frères, si nous voulions bien réfléchir, une imitation du crime de Judas dans toute communion mauvaise... C'est Jésus, le bon Jésus, trahi par un baiser dans le sanctuaire de son amour... C'est Jésus, le bon Jésus, ne disant au misérable qui l'outrage que ces paroles : Mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici?... Quoi, vous vous agenouillez à cette table sainte pour me donner le baiser du traître!... Et Satan reconduit, comme Judas, le communiant indigne à sa place!... Que se passe-t-il donc dans ce cœur?... Mystère!... Mais enfin, l'iniquité est consommée, le crime est accompli, et le communiant indigne pourrait dire à Judas : Viens, mon frère, que je t'embrasse; désormais nous sommes unis... Parfois aussi, frères bien-aimés, on a vu des misérables imiter Judas jusque dans ses remords stériles et son désespoir infernal...

Mais si ce désespoir brutal qui porte au suicide n'accompagne pas toujours comme un effet certain la communion indigne, voici du moins d'autres résultats qui l'accompagnent presque infailliblement. Amoindrissement de la foi, dégoût des choses spirituelles, perte de la protection de la sainte Vierge...

Plus d'une fois, mes frères, je me suis demandé comment et pourquoi une jeune fille qui faisait son devoir jusqu'à tel âge cessait de les remplir un peu plus tard; comment certaines personnes, pieuses en apparence étant filles, devenaient indifférentes et presque impies lorsqu'elles étaient mariées et mères de famille; comment et pourquoi d'autres cessaient brusquement, sans motif apparent, de faire leurs Pâques et même de fréquenter l'Eglise?... — Eh bien, je vous le dis, en vérité, l'expérience m'a appris que, plus d'une fois, il y avait à l'origine de ce changement de conduite une communion indigne, ou du moins faite avec tiédeur et indifférence..... C'est vrai... oui, oui c'est vrai; à vous d'y réfléchir... Comme punition, Dieu se retire, la foi s'amoindrit, à peine en conserve-t-on quelque léger vestige... S'il s'en trouve parmi vous, frères bien-aimés, qui se trouvent dans ces conditions, qui, ayant été d'abord pieux et bons chrétiens, sont depuis tombés dans cet état déplorable d'indifférence; qu'ils réfléchissent à la manière dont ils ont fait leur dernière communion....

Cet amoindrissement de la foi, cette profanation du corps de Jésus dans la sainte Eucharistie amènent dans l'âme le dégoût des choses spirituelles... On ne dit plus ses prières du matin et du soir; si un reste d'habitude fait qu'on les récite encore quelquefois, c'est sans attention, sans ferveur. La sainte Messe! On y assistera peut-être encore quelquefois; mais, comme on trouve les offices longs! et comme on écoute avec ennui les paroles du prédicateur! — et surtout des paroles comme celles que je vous adresse en ce moment. — Tout ce qui touche à la piété glisse sur ces âmes qu'a pétrifiées une communion sacrilège...

Péroraison. — Mais j'entends certaines personnes qui portent ce chancre dans leur cœur me dire... Quoi? Voyons, que je vous écoute... Du moins, je prie la sainte Vierge; or, vous savez qu'il est écrit qu'elle ne refuse jamais sa protection à ceux qui l'invoquent et qui la prient... Mon Dieu, chères âmes, je ne veux pas vous détourner de vous recommander à cette Mère de miséricorde, ni vous dire qu'il ne faut pas la prier chaque jour avec instance afin

qu'elle vous obtienne la grâce de réparer l'outrage que vous avez fait à son Fils en le recevant avec de mauvaises dispositions... Toutefois, ne vous faites pas illusion, elle a prié pour saint Pierre, mais elle n'a pas prié pour Judas; le sacrilège est un des crimes qui répugnent le plus à son cœur...

Ecoutez plutôt ce que sainte Brigitte raconte dans ses révélations : « Satan, dit-elle, réclamait l'âme d'un mourant; la bienheureuse Vierge, envers laquelle cet homme s'était montré dévoué, intercédait fortement en sa faveur auprès de son Fils. Vous croyez peut-être, continue la sainte, que celle qu'on appelle le Refuge et l'Asile des pécheurs obtint la grâce de ce mourant? Détrompez-vous... Jésus-Christ répondit à la sainte Vierge : « Ma douce Mère, vous connaissez tout; encore que cette âme ait été fidèle à vous prier, vous savez avec quelles tristes dispositions elle recevait mon corps dans la sainte Eucharistie! Vous n'ignorez pas au milieu de quelles souillures j'ai dû descendre! Non, non, point de pardon pour elle...» Et la douce Marie s'inclinait devant la volonté de son Fils (1). »

Frères bien-aimés, disposons-nous à communier au moins une fois chaque année puisque Jésus-Christ nous y invite, mais faisons tous nos efforts pour le recevoir avec de saintes dispositions. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse.

(1) Sainte Brigitte. *Révélat.*, liv. II, c. II. Apud Lohner, Verb. *Communio.*

Actes officiels du Saint-Siège.

CONGRÉGATION DU CONCILE

DISPENSATIONIS AB IRREGULARITATE.

Per summaria precum.

Die 26 januarii 1878.

Compendium facti. Paschalis R. e diœcesi I. in ætate annorum viginti supra novem constitutus SSmum Patrem his supplicibus verbis adivit : sese clericales jam induisse vestes eo consilio ut Deo inserviret; quum quotidie presbyterorum numerus legum civilium malitia decrescat. Verumtamem tresdecim abhinc annis, noctu, quum gravissimo detineatur somno, epileptico, aliquando sese ait, affici morbo.

Episcopus retulit clericum optima præditum esse morali, sufficientique doctrinâ ; sibique pergratum fore quatenus alium acquireret sacerdotem pro sua Diœcesi, quæ jam penuriam sentit. Iterum Episcopus, loquutus de presbyterorum deficientia, instantius ab Apostolica Sede gratiam dispensationis expoposcit pro dicto Clerico, propter eminentes ejusdem animi qualitates et alacre studium, quo ad Dei militiam fertur.

Disceptatio synoptica.

Ea quæ promotioni obstant. Opponitur præ primis promotioni Paschalis *Cap. Communiter* 3 *dist.* 33 ubi præcipitur epileptico seu caduco morbo laborantes a sacrorum ordinum susceptione vel exercitio arcendos esse *Gloss. in dic. cap. v. Communiter*, *et de iis*, Ferraris v. irregularitas, art. I, num. 12. *Sicuti enim lex mosaica non permittebat ægros tangere sacra; multo ergo minus in novo testamento, dæmoniacis, caducis et furiosis debet hoc permitti.* » *Gloss. in cap. v. dict. distinct. v. Usque adeo.*

Insuper ut clericus promoveri tuto posset oporteret ut a pluribus annis signa ulla non dedisset dicti morbi juxta S. C. C. in *Tudertina* 9 *julii* 1704 *apud Monacell. tom.* 2 *tit.* 13 *formul.* 3 *n.* 36 « ibi » « *Clericus .... qui levi epilepsia semel affectus fuit, et deinde per plures annos amplius dicti morbi signa non dedit, promoveri poterit.* » In facto tamen habemus quod clericus a tresdecim annis comitiali afflictatur morbo, absque ullo remissionis signo; et quod agitur non de promoto, sed de promovendo. Quo in casu SS. canonum rigores magis attenduntur. Insuper ex experientia constat quod morbus progressu temporis augetur; et quod nunc noctu accidit in silentio, evenire posset in die. Ergo Paschalis a SS. ordinibus rejiciendus esse videturr.

Ea quæ promotioni favent. Favore tamen hujus clerici præmonere libet, hoc in casu agi de morbo absque culpa contracto, ex quo absoluta non oritur irregularitas; sed tandiu facit ut quis irregularis habeatur, quandiu ex medicorum judicio ad altare morbum passus tuto posset admitti Schmalgrueb. in *Jus can.*, *tom.* 1. *part.* 3, *tit.* 20, *n.* 11. Si vero perpendatur quod orator per tresdecim annos raro ac solummodo nocturno tempore epileptico morbo abripitur, et numquam in die, perfacile deprehenditur, quod ipse ad altare tuto possit accedere, et ejus vota impleri possent. Id suadent Medicorum attestationes; ex quibus colligitur hujusmodi morbum non esse essentialiter epilepticum, sed tantummodo extrinsecam quandam dicti morbi formam præseferre. Hisce omnibus addendum est quod clericus, ut autumavit Episcopus, optimis præstet moribus, sufficienti scientia, sincera vocatione ad ecclesiasticam militiam sequendam; quodque ejus opera,

nedum sit utilis, sed necessaria ob sacerdotum defectum. Ex quibus facile suaderetur preces Paschalis haud respuendas esse.

Ex officio hujusmodi confectis animadversionibus, prudentiæ EE. CC. remissum fuit respondere quomodo preces dicti clerici essent dimittendæ.

Resolutio. Sacra C. Concilii rebus probe perpensis, sub die 26 januarii 1878 sic se habuit : *Pro gratia dispensationis et habilitationis, facto verbo cum SSmo.*

Ex quibus colliges :

I. Difficilius concedi dispensationem ab irregularitate si agatur de promovendo ad Sacros Ordines, quam si ageretur de promoto.

II. In themate videntur suasisse gratiæ concessionem tum morbi levitas atque raritas ; tum quia clericus morbo afficeretur noctu, quando nempe periculum absit exturbandi præcipuam ordinis Sacerdotalis functionem, idest celebrationem Missæ.

—

VICARII GENERALIS

Die 15 *junii* 1878.

Per summaria precum

Compendium facti. II. Supplici oblato libello diei 21 februarii effluxi mox anni Reverendissimus Episcopus C. petiit a s. Sede ut sibi facultas indulgeretur retinendi in suum Vicarium Generalem quemdam Nicolaum S. qui et laurea doctorali destitutus manet, simulque Canonicus Parochus Ecclesiæ Cathedralis extat.

Bina vice ad sex menses tantum Episcopi preces benigno favore exceptæ fuerunt, imposito eidem onero ut interim alium idoneum ecclesiasticum virum in Vicarium Generalem eligere curaret. Quo tamen effluxo tempore iterum preces renovavit laudatus Antistes ut ad tempus indeterminatum, propter nonnulla rationum momenta, inferius enucleanda, hæc facultas eidem tribuenda foret.

Disceptatio synoptica.

Ea quæ gratiæ concedendæ opponuntur. Ad hanc denegandam gratiam maxima oriri videtur difficultas tam ex eo quod Nicolaus S. laureâ doctorali caret, quam ex eo quia et Diœcesanus est, et Parochi officio fungitur. Neminem enim latet Vicarium Generalem Doctoratus vel saltem licentiatus gradu insignitum esse debere, quemadmodum sæpius a S. Congregatione Episcop. et Regul. decisum fuisse refert Nicolius in *Flosculis verb. Vicarius Generalis*, nec non *Monocell.* in suo *formul. leg. pract. part.* 2. *tit.* 16 *formul.* 5 *num.* 3, qui insuper docet quod si ad prædictam Congregationem habeatur recursus contra Episcopum non retinentem Vicarium juris peritum, eadem solet Episcopo demandare ut retineat Vicarium Generalem Doctorem. Et jure meritoque : Vicarius enim Generalis ad causas Ecclesiasticas pertractandas idoneus non foret nisi esset in jure peritus. Præsumptio autem nos edocet juris scientiam in Doctore reperiri non autem in alia quacumque persona ut perbelle docet *Benedictus XIV in. Constit. Quam ex sublimi* 8 *Augusti* 1755 §. 4, *Azor. tom.* 2 *lib.* 3 *cap.* 43, *Schmalz. part.* 4 *tit.* 28 *n.* 7, *Ferraris verb. Vic. Gener.* 38.

Ulterius, uti innui, perpendendum quod ipse Diœcesanus sit et Parochus. Scitum enim in jure est Diœcesanum eligi non posse in Vicarium Generalem, nam propter consanguinitates, affinitates, et alias attinentias posset deviare a recto tramite justitiæ vel certe se reddere partibus suspectum quemadmodum pluribus relatis decisionibus S. C. EE. et RR. præsertim in *Ostunen. diei* 28 *julii* 1687, *Spalaten.* 9 *Martii* 1693. *Sutrina* 16 *Novembris* 1640, tenet *Nicolius loc. cit.* Maxime vero quia Parochi officio fungitur, et explorati juris est Parochum ad hoc munus assumendum non esse : S. C. EE. et RR. in *Senen.* 20 *Martii* 1576, *Oxomen.* 4 *Augusti* 1578, *Castellana Jurisdictionis*, etc. 22 *junii* 1708 *ad* 2 *Dub.* Quibus concinunt S. C. C. resolutiones in *Nullius* 12 *Maii* 1629, *Arianen.* 20 *Aprilis* 1633 *ad* 3 *Dub.*

Ea quæ gratiæ concedendæ favent. Contra sed vero perpendendum est, aliquando concessum fuisse a prædicta Congr. EE. et RR. Episcopis retinendi vicarium non doctorem, alias tamen idoneum, præsertim si Episcopus Jurista sit ceu docent resolutiones in *Trahu.* 25 *Junii* 1594, et in *Oria.* 29 *Martii* 1593. Hoc autem in casu actuali contingere testatur Antistes edicens : plurimi in tota Diœcesi estimari Vicarium generalem scientia, indolis suavitate, morum integritate ; ita ut unicus inter capitulares extet, qui ad tantum opus eligi possit,

Minime obstante quod ipse sit Diœcesanus. Extante enim rationabili causa, solet a præfata Congregatione EE. et RR. super hac qualitate dispensatio elargiri dummodo absit occasio querelarum. Rationabiles autem inter causas ad hoc recenseri fructuum tenuitatem probant resolutiones mox dictæ Congregationis in *Sutrina* 7 *Decembris* 1640, et in *Fundana* 29 *Septembris* 1645. Hanc autem concurrere in themate prosequitur Antistes, qui fatetur bona mensæ Episcopalis a rapaci fisco adhuc detineri, et ideo sese nequire suis sumptibus alium extra Diœcesim doctorem arcessere.

Nec obstare videtur qualitas parochialis. Etenim ait Antistes : Parœcia hæc, in civitate posita, non ultra quingentum numerat habitantes ; neque servitio caret spirituali ; dum Capellanus variique Canonici ultro excipiant

sacramentales confessiones aliisque adsint sacris Ecclesiæ functionibus. Age ex resolutione S. C. C. in *Asten.* 11 *Julii* 1626 docemur Sacram Congregationem haud improbare electionem parochi in Vicarium Generalem quando concurrat paucitas numeri parochiæ incolarum, et vicinitas ecclesiæ parochialis cum ædibus Episcopalibus.

Quibus omnibus perspectis, nec non attento quod alias consimilis facultas data fuit a S. Sede, videant EE. CC. quonam responso dimittendæ sint preces Episcopi C.

Resolutio. S. C. Concilii sub die 15 Junii 1878 causa perpensa, responsum dedit :

Pro gratia a die expirati indulti donec aliter Episcopus providere possit, facto verbo cum SSmo.

Ex quibus colliges : I. In Vicarium generalem ex Trid. *Sess.* 24 *cap* 16 *de ref.* eligi debere illum *qui saltem in jure canonico sit Doctor vel licentiatus, vel alias quantum fieri poterit idoneus.*

II. Parochum curam animarum habentem haud eligi posse in Vicarium generalem ; quia Vicarii generalis et Parochi officia generaliter incompatibilia sunt in eadem persona collecta.

III. Neque Originarium ejusdem civitatis aut Diœcesis constitui posse in Vicarium generalem propter consanguinitates, affinitates, et familiaritates, quibus a recta justitia deviare posset, seseque partibus suspectum reddere.

IV. Proinde etsi in themate multa adessent adjuncta, et personæ qualitates in Vicarium electæ, opus tamen fuisse gratia dispensationis; quæ verum haud in perpetuum concessa fuit, sed ad tempus ; donec nempe Episcopus aliter providere queat.

—

CONGRÉGATION DES RITES

DECRETUM

Lingonen. seu Parisien. Beatificationis et canonizationis ven. servi dei Fr. Honorati a Parisiis sacerdotis professi ordinis minorum S. Francisci capuccinorum.

Quum die 17 Aprilis superioris anni sa. me. Pius Papa IX benigne indulserit ut de Fama Sanctitatis vitæ, Virtutum et Miraculorum in genere Ven. Servi Dei Fr. Honorati a Parisiis præfati ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum Ordinaria absque interventu et voto Consultorum, ad instantiam Rmi Patris Fr. Amadei ab Urbeveteri Sacerdotis Professi ac Postulatoris Generalis Causarum Beatificationis et Canonizationis Servorum Dei Ordinis Minorum Sancti Francisci Capuccinorum Emus et Rmus Dominus Cardinalis Joannes Baptista Pitra, loco et vice Emi et Rmi Domini Cardinalis Caroli Sacconi Causæ Ponentis, sequens Dubium discutiendum proposuit in Ordinariis Sacrorum Rituum Comitiis hodierna die ad Vaticanum habitis nimirum : « *An constet de* « *validitate et relevantia Processus Apostolica* « *Auctoritate constructi super Fama Sanctitatis* « *vitæ, Virtutum et Miraculorum in genere* « *prædicti Ven. Servi Dei in casu et ad effectum* « *de quo agitur ?* » Emi et Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præpositi, omnibus mature perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuerunt : *Affirmative.* Die 13 Aprilis 1878.

Quibus per subscriptum Secretarium fideliter relatis, Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII, Sanctitas Sua rescriptum Sacræ Congregationis ratum habuit et confirmavit. Die 2 Maii ejusdem annis.

Fr. TH. Mª. CARD. MARTINELLI
S. R. C. Præfectus

Plac. Ralli,
S. R. C. Secretarius.

L. † S.

Patrologie.

—

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

X. — LA CONSOLATION PHILOSOPHIQUE DE BOÈCE.

(Suite.)

IIIe Partie. — Quand les préjugés sont de vieille date, on les déracine malaisément. Aussi, Boèce, bien que touché des raisons de la Philosophie, fait des objections contre l'enseignement qu'elle vient de lui donner; mais celle-ci ne laisse pas une seule question sans réponse.

1° Ce qui nous afflige le plus, dit Boèce, c'est de voir que, sous l'empire d'une bonne Providence, le mal est possible, et même impuni. Ajoutons à cela que l'injustice est florissante et lève orgueilleusement la tête, tandis que la vertu est privée de récompense, et se voit foulée aux pieds des hommes criminels. — Il y aurait lieu de s'étonner, répond la Philosophie, si, dans la maison bien réglée du père de famille, l'on honorait les vases d'ignominie, pour bafouer les vases précieux. Mais il n'en est pas ainsi.

D'abord, l'homme de bien, en s'attachant à Dieu par la pensée, trouve en lui sa demeure, une patrie; le tyran, qui effraye les peuples, est comme un exilé sur la terre. Le juste a la puissance; le méchant tombe de faiblesse. En effet, bons et mauvais s'efforcent diversement de par-

venir au bonheur. Les uns l'atteignent et en deviennent meilleurs; si les autres pouvaient acquérir le bien, ils seraient bons. Mais leur volonté est asservie sous le joug des passions. Ils n'ont plus de ressort pour vouloir et faire le bien. Leur seule puissance est de commettre le mal: et ce triste privilège repose sur une insigne faiblesse du cœur. Ainsi les bons montrent de la force, en régnant sur eux-mêmes, et les mauvais ont autant de maîtres que d'appétits. En outre, la vertu porte avec elle sa récompense, et le crime est toujours accompagné de son châtiment. « Puisque le bien se confond avec la béatitude, il est certain que les bons, par là même qu'ils font le bien, deviennent heureux. Or, ceux-ci ressemblent à des dieux du ciel. Il y a donc, pour le juste, une récompense que le temps n'affaiblit pas, qu'aucune puissance ne peut ravir, que la méchanceté ne fera jamais disparaître. Puisqu'il en est ainsi, le sage ne saurait révoquer en doute la punition habituelle du vice. Le bien et le mal forment un contraste de louanges et d'anathèmes; en sorte que le bonheur du juste correspond à la peine du criminel. De même que l'homme de bien trouve une satisfaction dans sa vertu, ainsi le coupable est châtié par ses propres passions. Le premier ressemble à Dieu, tandis que l'autre se change en bête. Et, pour comble de malheur, cette métamorphose s'opère, non point sur le corps, mais dans l'âme.

Grande est la misère des êtres vicieux. Cependant elle monte par degrés. Le premier, c'est de vouloir le mal, de le pouvoir, de le faire. Il vaudrait mieux, pour ces misérables, qu'ils désirassent ce mal sans pouvoir l'opérer. Le second, c'est de vieillir sous la tyrannie du vice. Si le péché rend malheureux, une longue vie n'est autre chose qu'une longue infortune. L'éternité dans l'offense produirait ainsi une éternité de malheur. Le troisième degré de la misère, c'est qu'une faute demeure impunie. Les méchants sont plus heureux en subissant une peine qu'en restant à l'abri des atteintes de la justice. Outre que la punition fait réfléchir, corrige les mœurs et détourne du crime, il faut avouer que le châtiment est par lui-même un bien provenant de la justice, tandis que l'impunité est un mal attaché à l'injustice même. Le quatrième degré de malheur, c'est que les méchants deviennent leurs propres bourreaux : ils commettent l'injure et en sont la victime. Aussi, quand nous jetons les yeux sur leur déplorable état, nous imposons silence à la haine et ne laissons parler que la compassion. Nous aimons les gens de bien, et plaignons les méchants.

2° Admettons, dit Boèce, que la vertu ait sa récompense, et le crime son châtiment. Mais, je le demande, comment se fait-il, sous le gouvernement de la Providence, que les bons souffrent, et que les mauvais jouissent du bonheur?

Vous ignorez, dit la Philosophie, l'une des lois qui régissent l'univers, et vous croyez au désordre. Vous ressemblez au peuple qui admire les phénomènes du ciel, et ne donne aucune attention aux prodiges de la terre, parce qu'il ignore les uns et connaît les autres. Maintenant je vais répondre. Mais, pour ne pas marcher à l'aventure, je passerai en revue la simplicité de la Providence, la série du destin, les coups du hasard, la science et la prédestination divine, et le libre-arbitre de l'homme.

« La naissance des choses, le progrès des natures mobiles et tout ce qui est soumis à quelque mouvement, trouve sa cause, son ordre et sa forme dans la pensée immuable de Dieu. Celle-ci, résidant au centre de sa simplicité, donne une marche diverse aux événements. Considérée dans la pureté de l'intelligence divine, elle se nomme Providence; si on l'examine dans les choses qu'elle agite et modère, c'est le destin dont parle l'antiquité. On saisira facilement la différence des deux termes, pour peu qu'on veuille y réfléchir. En effet la Providence est cette raison divine qui, planant au sommet des principes, gouverne le monde entier; le Destin, s'appliquant aux êtres mobiles, est une disposition au moyen de laquelle la Providence enchaîne tout dans sa place. La Providence renferme tout, même le multiple et l'infini; le Destin arrange chaque chose, dans son lieu, sa forme et son temps. De telle sorte que l'ensemble de l'ordre temporel, préconçu dans l'idée divine, soit la Providence; et que ce plan, réalisé dans le temps, se nomme Destin. Bien que distincts en soi, la Providence et le Destin dépendent l'un de l'autre. Car le domaine de la nécessité appartient à la simplicité de la Providence. Quand un artiste a formé, dans son imagination, le plan de son ouvrage, il en vient à l'exécution matérielle; et ce qu'il avait entrevu, dans la simplicité de l'idéal, il lui fait subir des modifications extérieures. Ainsi la Providence règle tout en particulier et d'une façon définitive; le Destin réalise en détail et dans le temps ce que la Providence a disposé. »

La Providence et le Destin peuvent distribuer les maux aux bons comme aux méchants. Avant de se plaindre des remèdes qu'emploie le médecin des âmes, il faudrait déjà distinguer l'innocent du coupable. Supposons la séparation faite. Est-ce que l'homme criminel ne mérite pas de subir le châtiment de ses mauvaises œuvres? Que dire de l'épreuve du juste, si elle est destinée à le préserver des chutes de l'avenir, à fortifier sa vertu, et même à convertir les méchants? L'on voit que le Créateur de tous les êtres nous conduit au bien par des voies incom-

prises souvent, mais toujours admirables (Ib., lib. IV).

3° Ainsi toute fortune est bonne. Souriante ou sévère, elle récompense ou exerce les gens de bien, punit ou corrige les coupables. Oui, répond Boèce. Mais, si tout arrive ici-bas sur l'ordre, et par la permission de la Providence, ou placerons-nous le hasard? La philosophie dit : le hasard n'est qu'un mot. Il représente l'effet imprévu d'une cause seconde. En cultivant mon domaine, j'y découvre un trésor. Voilà un effet que je n'avais point en vue; et toutefois il n'est point sans cause. Si je n'avais labouré la terre, il est évident que je n'aurais point trouvé mon trésor. L'on peut donc définir le hasard un événement inattendu, produit par l'enchaînement des causes secondes, au milieu des actes qui ont un autre but. Or, l'enchaînement des causes résulte d'une volonté de la Providence qui assigne à tout son temps et son lieu (Ib., lib. V; Pros., I, et Metr., I).

4° Au milieu de cette série de causes, je ne vois plus, dit Boèce, comment l'homme peut encore jouir de sa liberté. La Philosophie dit : « Toute créature raisonnable doit être libre. Par là-même qu'elle est douée de raison, elle a le jugement et discerne chaque chose. Elle reconnaît ce qu'il faut faire ou rechercher. Ce que l'on juge digne d'envie, on l'attire à soi; ce qui paraît misérable, on s'en éloigne. Là donc où se trouve la raison, il faut que l'on ait la liberté de vouloir, ou de ne vouloir pas. Mais, je l'avoue : cette liberté n'est point la même dans tout le monde. Les intelligences supérieures et divines ont le jugement éclairé, la volonté saine, et le pouvoir assuré de faire ce qu'elles désirent. L'âme de l'homme est d'autant plus libre qu'elle se maintient dans la contemplation de l'Esprit divin; elle a d'autant moins de liberté quand elle descend vers la matière et reste emprisonnée dans le corps. Mais l'esclavage est à son comble, lorsque l'homme se livre à ses vices, et tombe par le fait même de sa propre raison. Quand l'on ferme les yeux à la souveraine lumière, pour s'enfoncer dans l'abîme des ténèbres, l'on devient bientôt la proie de l'ignorance et le jouet des passions; et l'on aggrave, de son plein gré, la servitude que l'on a recherchée, à tel point qu'on se fait l'esclave, pour ainsi dire, de sa propre liberté. L'œil de la Providence voit tout cela, du fond de son éternité, et garde à chacun le prix de ses mérites : car, suivant la parole d'Homère, elle voit et entend tout (Ib., Pros., II, et Metr. II). »

5° Mais, réplique Boèce, quelle est donc cette liberté? Il est impossible que Dieu prévoie tout, et que notre libre-arbitre soit conservé. Car, si Dieu prévoit tout, sans pouvoir jamais se tromper, ces prévisions de la Providence imposent la nécessité aux événements. Donc, si les œuvres de l'homme, ses volontés et ses désirs ont été prévus de toute éternité, nous ne voyons plus de libre arbitre. Il ne peut y avoir d'autre action et d'autre désir que l'action et le désir connus d'avance par le Seigneur. A supposer que les choses prennent une tournure contraire à la prescience de Dieu, la Providence n'aurait plus une science certaine de l'avenir, mais plutôt une sorte de soupçon : ce qu'il est impossible d'admettre dans la nature infinie. Il n'est donc plus de liberté. Ce principe bouleverse l'ordre établi parmi les hommes. Sans liberté, pourquoi décerner des récompenses aux bons, et infliger des supplices aux méchants? Sans liberté, comment établir une différence entre le vice et la vertu? Sans liberté, il nous faut dire adieu à l'espérance et à la prière.

La Philosophie répond : Cette querelle sur la Providence ne date pas d'hier. Les anciens et les modernes n'ont pu concilier la prescience divine et la liberté humaine, parce que notre raison ne comprend pas la simplicité de l'essence infinie. »

« Toute connaissance dérive, non pas de son objet, mais de la nature de son sujet même. Il nous faut donc examiner maintenant selon la mesure de nos forces, quel est l'état de la substance divine, afin de pouvoir connaître quelle est la science de Dieu. Or, Dieu est éternel; c'est l'avis de tous les êtres qui vivent sous l'empire de la raison. Voyons donc ce qu'est l'éternité : elle nous enseignera à la fois, ce que peut être la nature et la science divine. Or, l'éternité, c'est la possession totale et parfaite d'une vie sans fin. Nous comprendrons mieux cette définition par un exemple tiré des choses temporelles. Ce qui vit dans le temps jouit d'un présent qui naît du passé, et s'allonge vers l'avenir; car, dans le temps, rien ne peut concentrer dans un seul point tout l'espace de sa vie. Personne n'est maître du lendemain; et hier n'est déjà plus. Aujourd'hui même, vous ne vivez qu'un instant mobile et fugitif. Ce qui est soumis à l'empire du temps, ne devrait-il ni commencer, ni finir, comme Aristote le pensait à propos de ce monde, n'aurait pas pour cela le caractère de l'éternité, par là même qu'il se complète de jour en jour. Il ne renferme pas dans un seul point l'espace infini de son existence. Ce qui possède, en même temps, la plénitude d'une vie sans terme : c'est-à-dire celui qui jouit de tout son avenir et n'a rien laissé perdre de son passé passe, à juste titre, pour éternel; et, de toute nécessité, il se possède actuellement, de manière à se rendre présente toute la suite des siècles... Donc, si tout jugement dérive de la nature de celui qui le porte, puisque Dieu est éternel et que son état répond à un présent perpétuel, sa science

domine le mouvement des êtres, comprend les intervalles immenses du passé et de l'avenir, et considère, dans le simple miroir du présent, tous les événements qui se passent dans le monde. A examiner les choses de près, Dieu n'a pas la prescience de l'avenir, mais la science d'un interminable présent. Aussi nous ne l'appelons pas Prévidence, mais Providence : en effet, s'élevant au-dessus des choses communes, Dieu regarde tout du haut de son trône. Pourquoi donc voulez-vous que ce regard divin engendre la nécessité des événements? Est-ce que les hommes rendent fatales les choses qu'ils voient? Votre simple regard entraînerait-il la nécessité pour des choses que vous voyez dans le présent? Non. Or, s'il est permis de comparer le présent de Dieu à celui de l'homme, de même que vous voyez dans un présent temporel, ainsi lui voit tout dans un présent éternel. C'est pourquoi la prescience divine ne change rien à la nature, ni à la propriété des êtres; et elle découvre présentement les choses telles qu'elles doivent arriver un jour... Dieu contemple, dans le présent, les futurs qui dépendent du libre arbitre de l'homme. Au point de vue de la notion divine, ces futurs sont nécessaires; considérés en eux-mêmes, ils ne cessent d'appartenir à la liberté... Ce qui est présent pour Dieu existe sans aucun doute. Mais certains effets proviennent des causes nécessaires; et les autres, de la liberté des agents.

« Puisqu'il en est ainsi, la liberté demeure entière chez les hommes. Ce n'est donc plus une injustice que de décréter des récompenses aux bons, et des châtiments aux coupables. La prescience de Dieu regarde toutes nos œuvres du haut de sa grandeur; son éternelle raison du présent s'accommode avec la future qualité de nos actes, distribuant des couronnes à la vertu, des châtiments au crime. Ce n'est plus en vain que Dieu nous offre des espérances et nous ordonne des prières : quand notre demande est juste, elle ne souffre point de refus. Fuyez donc le vice, pratiquez les vertus, ouvrez vos cœurs à une confiance méritée, et répandez devant Dieu d'humbles prières. C'est un grand bonheur, si vous savez l'apprécier, d'être poussé au bien par la présence d'un juge qui voit tout (Ib., Pros., III-VI; Metr., III-V). »

PIOT,

Curé-doyen de Juzennecourt.

Histoire

—

LE PAPE SAINT ZACHARIE ET LA CONSULTATION DE PÉPIN LE BREF (1)

(1er article.)

—

Tout le monde connaît le changement de dynastie qui fit passer la couronne de France des Mérovingiens aux Carlovingiens : cette révolution politique est un des événements les plus importants du VIIIe siècle. L'ancienne race de Clovis, après avoir occupé le trône près de trois siècles, disparaît alors; le dernier descendant du conquérant des Gaules termine sa vie dans un cloître, et une nouvelle famille monte sur le trône. Eh bien, c'est là le point d'histoire que je me suis proposé d'étudier. Le pape Zacharie a-t-il pris, à la déposition de Childéric III et à l'avénement de Pépin le Bref, la part que lui attribuent la plupart des chroniqueurs du moyen âge?

Rappelons d'abord en peu de mots le récit de ces chroniqueurs :

« Pépin, nous disent-ils, députa à Rome, au pape Zacharie, deux ambassadeurs : Burchard, évêque de Wurtzbourg, disciple et ami de saint Boniface, et Fulrad, abbé de Saint-Denis et chapelain du palais — nous dirions aujourd'hui *grand aumônier*. Ils avaient pour mission de demander au pontife, au sujet des rois francs qui, dans ces temps-là, n'avaient pas de pouvoir royal, si c'était bien ou non. Le pape, en vertu de l'autorité apostolique, répondit aux ambassadeurs qu'il lui semblait juste et utile que celui-là fût appelé roi qui exerçait la souveraine puissance. En conséquence, le dit pontife *manda* au peuple des Francs, pour que l'ordre ne fût pas troublé, que Pépin devînt roi. Pépin fut donc élu selon l'usage des Francs et sacré l'année suivante à Soissons par l'archevêque saint Boniface. Quant à Childéric, qui portait faussement le nom de roi, on lui coupa les cheveux et on l'envoya dans un monastère. »

Tel est, avec plus ou moins de développements et des variantes plus ou moins considérables, le récit des vieilles chroniques.

Chose remarquable, ce n'est que plus de trois

(1) Nous avons consulté, pour traiter ce point d'histoire : Ch. Lecointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, 1868. Tome IV, ad ann. 752, n° 62. — Noël-Alexandre, *Historia ecclesiastica vet. novique Testamenti*, tom. XI, p. 164 seqq. — Eckhart, *Commentarius de rebus Franciæ orientalis*, etc. Tome Ier, p. 511-514. — Uhrig, *Bedenken gegen die Aechheit der mittelalt. Sage von der Entthronung des merowing. Hauses durch den Papst Zacharias*. Leipz., 1875. — Abbé Mury, *Revue des questions historiques*, tome II, p. 464, suiv. — *Analecta juris pontificii*, juin 1877. — Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, tome I, II, etc.

siècles après l'événement que le fait, vrai ou prétendu, de la déposition de Childéric III en vertu de la décision de Zacharie, est invoqué par les souverains-pontifes dans un document public. Le premier pape qui le mit en avant fut — on devait presque s'y attendre — saint Grégoire VII, le grand réformateur de l'Eglise au moyen âge, l'intrépide adversaire de l'empereur d'Allemagne Henri IV. Il s'exprime ainsi dans une lettre adressée à Hermann, évêque de Metz :

Alius item romanus Pontifex, Zacharias scilicet, regem Francorum, non tam pro suis iniquitatibus, quam pro eo quod tantæ potestati erat inutilis, a regno deposuit; et Pipinum, Caroli magni imperatoris patrem, in ejus locum substituit, omnesque a juramento fidelitatis, quod illi fecerant, absolvit (1).

Dès lors le fait prend en peu de temps une importance nouvelle, à laquelle du moins on semble n'avoir pas songé jusque là : il devient la preuve ou la constatation d'un droit. Yve de Chartres († 1115) insère le document pontifical dans son recueil de canons connu sous le nom de Pannormia (V, 109), et Gratien lui donne entrée dans son célèbre *Decretum*, le manuel consacré à cette époque pour l'enseignement du droit ecclésiastique (Can. 3. *Caus.* XV, Q. 6).

A la même origine se rattache l'explication doctrinale qui se forma de bonne heure au moyen âge sur la translation de l'Empire romain des mains des Grecs en celles des Francs dans la personne de Charlemagne. « On voit ici, dit l'annaliste Rolewinck (2), dans son *Fasciculus temporum* (I, 6), quelle était à cette époque la puissance de l'Eglise, laquelle fit passer une royauté si célèbre (la couronne des Mérovingiens) de ses héritiers naturels à la famille de Pépin pour une cause légitime, comme porte le canon 3 de la *Cause* XV, Q. 6. Le pape transféra de la même manière l'empire des Grecs aux Francs, comme il est dit dans le décret de Grégoire. (Cap. 33, VI, *de Electione et electi potestate.*)

Cette doctrine, même au moyen âge, rencontra des adversaires. Mais les champions de l'indépendance des rois se bornèrent, à cette époque, à combattre la consultation de Zacharie au point de vue du droit, sans en nier la réalité historique. Ainsi Marsile de Padoue († 1328), dans un traité spécial *de Translatione imperii*, soutient que la décision du pape était injuste, mais il ne dit pas un mot pour la faire révoquer en doute. Il en est de même du célèbre chancelier Jean Gerson († 1429).

Saint Antonin, archevêque de Florence († 1459), répondant sans doute à ce dernier, exprima une opinion très-modérée. Au lieu d'entendre dans toute leur rigueur les expressions du Can. 3 : *Zacharias papa regem Francorum a regno deposuit*, il y voit, non une déposition juridique, mais un simple assentiment donné à la déposition, qui restait ainsi l'œuvre des seigneurs francs (1).

D'autres essayent de justifier la sentence de Zacharie par une autre voie : en chargeant comme à plaisir des crimes les plus horribles la mémoire des derniers Mérovingiens. « Depuis le roi Mérovée jusqu'aux dernières années de la vie de saint Boniface, dit le jésuite Nicolas Sérarius (2), les roi des Francs en Germanie et en Gaule s'appelaient Mérovingiens. Mais la mollesse, le luxe et l'indolence les dégradèrent au point qu'ils n'avaient plus de la royauté qu'un vain nom. C'étaient les maires du palais qui traitaient avec un plein pouvoir toutes les affaires de l'Etat. Le dernier de ces princes, Childéric, surpassa encore tous ses prédécesseurs par sa *corruption* et son imbécillité, etc. » Le cardinal Bellarmin nous paraît être tombé dans une exagération plus grande encore quand il dit : « La Gaule à cette époque était couverte d'infamie aux yeux de toutes les nations à cause de ces monstres (*propter illa monstra*), et le royaume déchiré par toutes sortes de dissensions. Non-seulement les rois ne prenaient aucun soin des affaires, mais leur indolence causait mille dommages à la religion et faillit l'éteindre, comme on le voit par la lettre de saint Boniface au pontife romain Zacharie. Le pieux archevêque de Mayence nous y apprend que, durant les quatre-vingts ans environ que ces *Sardanapales* régnèrent sur la France, aucun concile ne fut assemblé, les évêchés étaient entre les mains des laïques et des publicains, et les clercs avaient plusieurs concubines, la religion enfin était foulée aux pieds et presque anéantie. Le pape Zacharie comprenant donc... jugea qu'il était permis aux Francs (*judicavit licere Francis*) de transférer le pouvoir de Childéric à Pépin, et les délia du serment de fidélité (3), etc.

La différence est frappante entre cette sombre peinture et les récits des vieilles chroniques. Mais Bellarmin ne se contente pas d'exagérer, il est tout à fait injuste en faisant dire à saint Boniface ce qu'il ne dit pas. Nous avons relu la lettre de ce dernier à Zacharie (4), et nous n'y avons pas trouvé un seul mot qui impute à Childéric III ou à ses prédécesseurs les misères de l'Eglise à cette époque. L'histoire démontre que, si quelqu'un en est directement respon-

(1) *Regest. Gregorii VII*, lib. VIII, epist. 21 *ad Herimannum Metensem episcopum.*— (2) Chartreux, mort à Cologne, l'an 1502.

(1) *Summa Theologiæ*, tome II, p. 126. — (2) *Moguntiacarum rerum libri quinque. Mogunt.*, 1654, p. 522 suiv. — (3) *De romano Pontifice*, II, 17.— (4) Mansi, *Collect. Conciliorum*, Tome XII, p. 313, n. 2.

sable, c'est précisément le père de Pépin, Charles Martel, qui récompensait ses compagnons d'armes en leur conférant des domaines et même des dignités ecclésiastiques. La plupart de ces guerriers, improvisés évêques ou abbés, affligèrent l'Eglise par leurs violences et le scandale de leurs mœurs.

Dans des temps plus rapprochés de nous, des savants français de l'école gallicane et parlementaire, Pierre Pithou, Jean de Launoi, David Blondell, Ellies Dupin, et tout récemment le célèbre membre du parlement anglais, M. Gladstone, dans un ouvrage intitulé : *Les décrets du Vatican et leurs conséquences sur le serment d'allégeance* (1), ont repris la thèse de Gerson, c'est-à-dire qu'ils ont combattu la déposition de Childéric III par des raisons tirées du droit et de la morale, mais sans toucher au fait même de cette déposition.

Un prêtre de la congrégation de l'Oratoire ouvrit, au XVIIe siècle, la série des historiens qui regardent la consultation du pape Zacharie comme une pure légende. Tous ceux qui ont étudié les origines de notre histoire nationale connaissent le savant ouvrage du P. Lecointe († 1681), intitulé : *Annales ecclesiastici Francorum*, 1665-1683, et dont les huit volumes in-folio n'embrassent que la période de l'an 417 à l'an 845 (2).

La thèse soutenue par le P. Lecointe peut se résumer dans ces trois points :

1. Les annalistes les plus anciens et les plus sérieux, et qui étaient en quelque sorte obligés de dire que Pépin devait sa couronne au Saint-Siège, n'en parlent point.

2. Les annalistes qui affirment la consultation et la déposition sont remplis de contradictions.

3. L'ordre de déposer Childéric aurait été injuste, et ne peut, par conséquent, être attribué à l'excellent pontife Zacharie.

A partir de Lecointe, ce sentiment ne cesse plus de trouver des défenseurs. Qu'il nous suffise de nommer Gérard Dubois, de la même congrégation, auteur d'une Histoire de l'Eglise de Paris (3), où une érudition profonde, disent les juges les plus compétents, s'allie à une merveilleuse sagacité pour discerner le vrai du faux. Après Dubois, François Feu, docteur de Sorbonne († 1699); Noël-Alexandre, dominicain et professeur à Paris; au siècle dernier, Bérault-Bercastel, chanoine de Noyon († 1794), et le savant Eckhart († 1730), ami de Leibnitz, dont les travaux historiques jouissent d'une grande autorité au-delà du Rhin.

(1) *The Vatican decrees in their bearing on civil allegiance.* 1874. — (2) Le huitième volume a été publié par le P. Dubois, de la même congrégation. — (3) *Historia Ecclesiæ Parisiensis.* 1690-1710. 2 vol. in-fol.

Je me hâte d'arriver aux grands historiens de notre temps.

Sismondi reconnaît de bonne foi « qu'un récit circonstancié de l'élection de Pépin ne nous a été transmis par aucun écrivain contemporain, ni même par aucun de ceux qui, venus depuis, auraient pu avoir des informations authentiques. » Cet écrivain se contente donc de rapporter le passage obscur, contradictoire, d'un des continuateurs de Frédégaire, et dont nous démontrerons plus tard la visible interpolation.

Michelet ne parle pas expressément de la consultation adressée au pape Zacharie, mais il accepte comme un fait démontré que saint Boniface sacra Pépin le Bref.

Pour M. Guizot, « la négociation avec Zacharie soulève des questions assez embarrassantes, offre des difficultés de chronologie ; » mais « il n'en est pas moins certain qu'elle eut lieu, » et l'illustre historien, sur la foi des Annales d'Eginhard, répète dans tous ses détails le récit que nous avons donné plus haut, c'est-à-dire l'ambassade de Burchard, évêque de Wurtzbourg, et de Fulrad, abbé de Saint-Denis; il ajoute même que « le grand missionnaire de la Germanie, saint Boniface, avait dû préparer le pape Zacharie à la question » qui lui fut posée par les ambassadeurs (1).

M. Henri Martin adopte simplement, sans la discuter, la relation des Annales de Lorsch, d'Eginhard et du continuateur de Frédégaire (2).

Quelques historiens d'Allemagne se montrent moins faciles. Ainsi le Dr Rettberg, professeur à l'université de Marbourg, après une étude approfondie de la question, conclut que saint Boniface ni son disciple Burchard n'eurent aucune part à la déposition de Childéric III; Fulrad seul aurait conduit toute l'affaire auprès de Zacharie (3). Tel est aussi le sentiment de Léo.

Enfin le Dr Uhrig publiait à Leipzig, en 1875, un opuscule où il expose ses *Doutes sur l'authenticité de la légende du moyen âge relative à la déposition du dernier roi mérovingien par le pape Zacharie;* et les raisons de douter lui paraissent si péremptoires, qu'il rejette absolument la réalité historique de la consultation.

Ce coup d'œil historique sur la question que je me propose d'étudier montre que, s'il y a quelque témérité de ma part à venir jeter des doutes sur un point d'histoire généralement accepté, ces doutes ont préoccupé avant moi des esprits sérieux et d'incontestables savants.

Avant d'aborder la discussion elle-même, je dois avertir que je me tiendrai strictement sur

(1) *Histoire de France.* Tome I, p. 186. — (2) *Histoire de France.* Tome II, p. 227. — (3) *Kirchengeschichte Deutschlands*, Gotting., 1846, Bd. I, S. 380, sv.

le terrain historique. Que le fait, vrai ou faux, de la déposition de Childéric par une sentence du pape Zacharie touche à de graves questions politico-religieuses, que des écrivains catholiques y aient cherché un point d'appui en faveur de la souveraineté pontificale dans l'ordre temporel, c'est ce que je n'avais pas à dissimuler. Mais, à partir de ce moment, je laisse entièrement à l'écart ce côté théologique de la question pour ne plus envisager que le fait : la consultation du pape Zacharie repose-t-elle sur une base historique solide, ou bien faut-il n'y voir qu'une légende inventée après coup ?

Tous les éléments de la discussion, et, si je puis ainsi dire, toutes les pièces du procès sont réunies dans deux vastes collections : l'une est le *Recueil des Historiens de France*, par M. Guizot; l'autre le *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz, à quoi il faut ajouter quelques volumes de la *Collection des Conciles*, de Mansi : cela soit dit, d'une part, pour qu'on ne m'attribue pas un mérite auquel je n'ai pas droit ; d'autre part, pour qu'on sache que j'ai puisé aux véritables sources.

J'exposerai d'abord les raisons de douter ; ensuite j'examinerai la valeur historique des trois ou quatre documents auxquels se réfèrent les historiens favorables à la consultation ; je montrerai enfin que la formation d'une légende sur ce point n'est, dans les circonstances du temps, ni impossible ni même invraisemblable.

A. Crampon,
chanoine.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

—

De la convenance des peintures sacrées dans les églises.

(*Suite.*)

Nous devons dire, à propos de ces données picturales, si utiles à savoir et à observer, que ce n'était pas seulement chez les nations latines qu'elles avaient cours et formaient comme un code obligatoire pour les artistes. Le symbolisme était une science fort bien comprise de ses adeptes, et ceux-ci, c'était tout ce qu'il y avait d'évêques, de prêtres et de moines dans les monastères et les évêchés. Une preuve de cette vérité s'élucide à tous les regards quand on reconnaît que tous les mêmes types servaient invariablement la même pensée dans les peintres et les sculpteurs de l'Orient et de l'Occident. Dans ce *Guide de la Peinture* que nous avons déjà cité, et qu'avait écrit au xe siècle un religieux inconnu du Mont-Athos, ces types sont recommandés *ex professo* par l'auteur à l'élève auquel il est censé s'adresser. C'est la doctrine de l'école Bysantine, bien antérieure à cette époque dans la pratique de l'art. Elle a laissé en Orient des influences qui s'y remarquent encore, et en Russie, où l'art est resté immobile depuis si longtemps, on la trouve dans des compositions toutes modernes. Donc il y a eu un dogme iconologique qui a fait peindre ou sculpter partout les mêmes sujets d'après un seul et même formulaire.

Le malheur de notre temps, en cette matière, c'est de ne pas vouloir comprendre que, pour rendre les mêmes idées, imposer les mêmes impressions et produire le même bien dans les consciences par les procédés chrétiens, il faut agir d'après les principes toujours maintenus, mais trop ignorés, de cette grande et savante école qui fit la grandeur de nos siècles de foi. Quel peintre aujourd'hui s'occupe du symbolisme des couleurs, si capables pourtant d'ajouter un langage expressif à tous les détails de leurs pages d'histoire ou d'allégories! Il n'y a pas longtemps qu'on est convenu de chercher ce qu'on appelle la *couleur locale*, c'est-à-dire de certaines apparences presque toujours amoindries ou exagérées selon le caprice du peintre ou sa façon de sentir : avouons que les *couleurs symboliques* valent beaucoup mieux, puisque, une fois convenues, elles ne trompent ni l'artiste qui s'en fait une règle, ni le spectateur qui ne peut les critiquer; elles ne viennent pas de l'arbitraire, mais d'une obéissance raisonnée ; elles procèdent dans une voie sûre et ne risquent jamais de s'égarer en avançant.

Nous le savons, il est très-important aussi dans une peinture de ne choquer en rien l'harmonie des tons, de ne laisser devant le regard rien de discordant au milieu des nuances qui se mêlent dans un tableau de certaine étendue, et à plus forte raison de proportions restreintes. On pourra se faire une objection de ce principe pour contredire l'emploi de telle couleur préférée à une autre sous prétexte d'une nécessité symbolistique, et contrairement aux convenances générales de l'harmonie et des tons. Mais c'est ici qu'une difficulté apparaîtra, et très-facile à réfuter si, en fait, l'œil se blesse des antipathies naturelles qu'il trouve entre le noir et le blanc, le gris et le violet, le jaune et le brun, prenant des rapprochements criards et saccadés aux dépens de la limpide unité de l'ensemble, il est clair qu'un peintre habile n'ira pas accoler ces éléments disparates pour le plaisir de garder à ses personnages le symbolisme qui leur convient. Il se gardera bien de les grouper sans discernement, au risque de perdre un des principaux mérites de son travail : il les distribuera, au contraire, sans confusion aucune,

sur le plan qu'il leur a réservé, mais en les séparant de façon que les costumes s'y agencent en des conditions favorables de symétrie et de rapports. La connaissance de la perspective et des plans, sans lesquels la peinture moderne n'opère plus, facilite beaucoup ce procédé, et cependant quand fut-il plus savamment employé qu'au moyen âge, qui négligea méthodiquement cette grande ressource, et jeta pourtant une si magnifique harmonie dans les grandes légendes de ses vitraux peints! Regardez-les ; tous ses personnages y agissent sur la même ligne, afin que, de toutes parts, on puisse les voir et les prier : mais chacun y tient une place déterminée par la couleur de ses vêtements; et s'il arrivait quelquefois que deux d'entre eux dussent se rapprocher avec des costumes dont les teintes affectâssent mal le regard, alors le peintre recourait pour l'un d'eux à une couleur moins usitée peut-être, mais qui n'en avait pas moins la même signification. Car chaque couleur, comme l'apprendra une étude plus approfondie de la matière, avait souvent plusieurs significations qu'on lui donnait au besoin, et toujours sans rien compromettre de la clarté de l'exposition, quant au sujet et à ses circonstances.

Ces principes posés sur la peinture en général, il est bon d'apprécier cette haute intelligence de nos ancêtres, qui virent, dans la peinture murale, le moyen exclusif d'ornementation pour les églises. Cette méthode avait été suivie depuis le berceau de l'art, et permettait seule de vaquer à de grandes compositions, seules admissibles dans un grand édifice. Les artistes grecs, ceux de Rome n'opéraient pas autrement, et si les premiers, plus anciens, ne nous ont guère laissé que de très-rares débris de leur talent, débris encore assez douteux pourqu'on n'ose pas toujours les leur attribuer, les autres du moins nous font juger de leurs procédés et de leur manière par de nombreux spécimens arrachés aux ruines de leurs temples, de leurs villas ou de leurs palais. Nous savons donc très-bien qu'ils employaient la fresque pour les peintures à l'intérieur, quelquefois la mosaïque dont les petits cubes étaient assez solidement liés par un ciment inattaquable pour résister à plusieurs siècles d'intempéries atmosphériques. Ce genre de travail, la fresque surtout, fut usité dans les catacombes, passa au grand jour dans les basiliques latines et grecques. Les pères l'approuvaient beaucoup pour l'exécution des grandes scènes bibliques et nous allons voir comme elle y était plus convenable que les toiles qu'on leur préfère à tort depuis si longtemps.

—

XVI

Utilité des grandes peintures ; Inconvénients des tableaux sur toile.

La première condition d'une œuvre d'art est d'être bonne; la seconde est de durer, et celle-ci ne semble pas moins indispensable que la première. Nous ne voyons donc que peu de moyens comparables, le talent du peintre une fois acquis, à celui des fresques dont le temps lui-même n'a pu altérer ni la solidité, ni le coloris. La fresque, en effet, est une identification de l'objet représenté, de ses teintes et de ses moindres linéaments avec le mur qui la supporte. Imbibée dans le mortier frais, confiée à cette surface humide à mesure qu'on l'applique aux parois, elle nécessite, il est vrai, une main habile à tracer d'un premier jet du pinceau le sujet voulu avec ses contours et ses formes irrévocables, car les traits et les couleurs une fois confiés à la masse qui les boit, ne peuvent s'en effacer par une correction quelconque. Mais aussi, qu'elle inattaquable fixité! C'est presque le mot d'Apelles : *Æternitati pingo*, et ici le mot est plus juste, car les œuvres d'Apelles ont toutes disparu, dispersées sous l'influence de mille événements divers. Au contraire, pour priver le monde artistique de ces belles surfaces qui revêtirent si souvent les murailles illustrées par elles, il a fallu la ruine même des monuments qu'elles embellissaient. Et encore, après cette destruction de l'édifice, voit-on subsister sous ses décombres des restes plus ou moins considérables de scènes toujours précieusement recueillies, car leur analyse peut nous donner des idées, de grande importance pour l'art moderne, de la nature du mortier et des matières colorantes qui le couvraient. Est-il douteux que ce même procédé soit préférable à tout autre dans l'ornementation de nos églises? Quant un si grand nombre d'artistes habiles, sûrs de leur main et dont le dessin s'exécute avec autant de promptitude que de vérité, sont tous les jours à notre disposition, n'est-ce pas à un travail de ce mérite qu'il faut les appliquer, également assurés que nous sommes d'atteindre le triple but de convenance, de solidité et d'économie. N'oublions pas d'ailleurs que les couleurs actuellement en usage, les procédés d'application et leur manipulation préalable leur donnent sur celles des anciens un mérite de ton et même de fermeté que les leurs n'avaient pas. Surtout on évite, avec l'usage de la fresque, l'éclat chatoyant du vernis qui fatigue dans les tableaux sur toile et les rend intolérables dans une église, comme nous allons bientôt le prouver.

Un autre genre de peinture que nous con-

seillerons après la fresque, et à défaut de celle-ci, est celle connue sous le nom d'encaustique. Elle consiste à se servir de peintures dissoutes dans un lait de cire qui leur donne une consistance capable de résister à l'humidité des intérieurs. Elle a cet avantage de ne donner aussi que des tons mats et de laisser visibles à l'observateur, où qu'il se place, toutes les parties de l'ensemble du travail. Les surfaces ornées par ce procédé prennent mieux les dorures et les retiennent plus fortement, les mixtions qui servent de bases à celles-ci adhérant plus naturellement à la cire qu'on a fait entrer dans la composition des matières colorantes.

Cette méthode n'était pas inconnue des anciens ; elle était même très-usitée par eux. Pline et Cicéron parlent d'un certain Thimomacus de Byzance qui ne pratiquait que ce genre. Mais il y fallait vaincre plus de difficultés qu'à présent, car elle consistait à étendre sur le sujet déjà peint une couche de cire fondue par la présence du feu qu'on en approchait, laquelle formait sur l'ensemble une sorte de vernis qui lui donnait plus ou moins d'éclat. Un procédé plus simple, inventé de nos jours, a fait reprendre ce genre de peinture qui convient également aux murailles et à la statuaire. Il consiste à se faire le lait de cire dont nous parlions tout à l'heure, par la dissolution de la cire vierge dans l'alcool, et à y démêler les couleurs par le moyen de la molette. L'emploi de cette peinture convient d'autant mieux aux églises qu'elle adhère fort bien à la pierre et au bois ; elle n'a pas le brillant de celles qu'on fait avec des vernis, et offre à l'œil de tous un champ uni où rien n'interrompt l'action des rayons visuels et qui laisse à la plus vaste composition le mérite de se dérouler à loisir sous un jour égal et une lumière qui ne se déplace jamais.

Ce même avantage peut s'obtenir par la détrempe, c'est-à-dire par la dissolution des matières colorantes dans une eau saturée de colle forte ou de gomme. Sur des murs bien préparés cette peinture a l'avantage d'une résistance énergique. Elle sert donc très-utilement à établir les fonds et ne réussit pas moins dans la composition des sujets. Un procédé aussi simple est certainement le plus ancien qu'on ait vu essayer, ses éléments s'étant trouvés partout dans la nature et n'offrant aucune difficulté de confection. Le peu de frais qu'elle exige plaide d'ailleurs en sa faveur, et pour la décoration des églises pauvres des campagnes elle offre des ressources réelles qu'il ne faut pas dédaigner.

Enfin, pour broyer et détremper les couleurs, on peut employer aussi l'huile de lin qui donne des résultats solides, se conservant longtemps sans détérioration et adhérant plus fortement aux parois sur lesquelles on l'applique. Les peintres y mêlent souvent une certaine quantité de vernis à la gomme afin de lui donner du brillant qu'ils aiment parce qu'ils conservent leurs toiles et en font ressortir les traits.

Nous nous passerons de ce moyen par la raison qui nous fait éviter cet éclat plus qu'inutile. Ces réflexions nous amènent à parler des tableaux sur toile, le plus mauvais genre, sans contredit, qu'on puisse imaginer pour nos églises.

La toile, matière essentiellement soumise à des accidents de toutes sortes par sa fragilité même, n'était pas connue des anciens. Le bois, la pierre, les plaques de métal, le marbre scié en tablettes, le verre enfin, étaient le fond ordinaire de leurs tableaux, ce qui suppose des dimensions assez restreintes. Ces moyens furent exclusifs, au rapport de Pline, jusqu'à l'heure où poussant la folie à un excès qu'on n'eut jamais attendu, même de la tête d'un Néron, le stupide tyran s'avisa de se faire peindre de la hauteur de cent vingt pieds romains. On ne put réaliser cette belle extravagance qu'en rattachant les unes aux autres des lices qui pussent atteindre à ces énormes dimensions : c'est donc à l'an 64 de notre ère qu'il faut attribuer le premier essai de peinture sur toile.

On peignait très-bien sur des toiles préparées, c'est-à-dire enduites d'une ou plusieurs couches d'un mastic délié sur lequel on travaillait à la détrempe. Mais un tel procédé ne devait être que d'une durée relative, et il ne nous est pas resté de spécimens de telles œuvres venant du moyen âge, et la meilleure raison est qu'on s'en servait très-peu. On préférait la fresque si gracieusement employée par Cimabué, à Florence, vers le milieu du XIIIe siècle, par son disciple Giotto au commencement du XIVe, et surtout par le Bienheureux Ange de Fiezole, dont la piété se reflète sur toutes les figures de ses presque divines compositions. Il est vrai qu'à cette époque déjà la peinture avait beaucoup gagné et s'avançait vers la perfection dont elle était susceptible. La perspective commençait à être appréciée, et c'est à Cimabué, mort en 1310, lequel signala dans ses ouvrages plus de force et de correction, qu'on doit d'avoir compris le premier, dans des fresques et des tableaux sur bois, la valeur de la perspective et du clair obscur qui passèrent bientôt dans les vitraux et en modifièrent toute l'économie. Ces innovations naquirent évidemment de celles qu'on apportait en même temps à l'architecture. On n'en continua pas moins la peinture plate qui ira toujours mieux aux édifices romains dont les formes rigides admettent moins la souplesse d'une ornementation plus étudiée. Mais, sans abandonner ce principe fondamental,

il y eut des progrès véritables, et qui marquèrent une phase très-remarquable de l'histoire de l'art chrétien, dans le dessin et la peinture des trois grands génies que nous signalons ici. Leurs figures prirent plus de naturel, exprimèrent des affections plus variées, des aspirations chrétiennes, et offrirent d'autant plus parfaitement ce genre de symbolisme des couleurs qu'on avait jusque là très-peu connu chez les modernes.

L'abbé AUBER,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS.

La Situation matérielle et scolaire à la fin de la troisième année.

Les 19, 20, et 21 août, a eu lieu la réunion annuelle des archevêques et évêques fondateurs de l'Université catholique d'Angers. Etaient présents, outre Mgr Freppel, évêque d'Angers, NN. SS. Colet, archevêque de Tours ; Chaulet d'Outremont, évêque du Mans ; Sébaux, évêque d'Angoulême ; Le Coq, évêque de Nantes ; Le Hardy du Marais, évêque de Laval ; MM. Guillois et Simon, délégués de Mgr Place, archevêque de Rennes, et de Mgr Catteau, évêque de Luçon.

Dans la matinée du 20, M. Loriol de Barny, notaire à Angers et trésorier de l'Université catholique, a rendu compte de l'état financier de l'établissement. La situation a été trouvée très-satisfaisante, et le haut conseil n'a eu que des éloges pour l'intelligence et le dévouement avec lesquels sont gérés les intérêts matériels de l'Université. Toutefois, l'acquisition définitive des terrains et le solde entier des constructions ne laissent pas d'imposer encore d'assez grands sacrifices aux catholiques de l'Ouest ; les résultats obtenus en si peu de temps sont la meilleure garantie des succès à venir.

Dans l'après-midi, NN. SS. les évêques, accompagnés de M. le recteur et des doyens des Facultés, ont visité en détail le palais académique, dont l'aspect à la fois élégant et grandiose fait depuis un an l'admiration des habitants de la ville et des étrangers. Peut-être n'existe-t-il pas en France, à l'heure présente, un établissement universitaire qui le surpasse pour la beauté de l'ensemble et le fini des détails ; on voit que les souvenirs d'Oxford et de Cambridge n'ont pas été étrangers à la pensée de ceux qui ont conçu le plan et dirigé l'exécution. Jusqu'ici, trois internats, Saint-Maurice, Saint-Martin et Saint-Clair (1), encadrent fort heureusement le palais central, qui, précédé d'une superbe avenue de magnolias, formant bordure au jardin botanique, se détache du tableau avec son corps de bâtiment aux robustes proportions, et ses pavillons de droite et de gauche, dont les vives saillies viennent rompre les lignes de l'édifice qu'ils terminent avec autant de hardiesse que de correction.

Les éminents visiteurs ont parcouru successivement, avec le plus vif intérêt, la bibliothèque centrale, déjà composée de 14,000 volumes; les bibliothèques particulières aux sections de physique, de chimie, de botanique et de géologie ; l'Ecole de droit avec ses trois amphithéâtres ; les salles destinées aux cours et aux conférences des lettres ; les cabinets de physique, dont les instruments de choix répondent aux plus hautes exigences de l'enseignement actuel, tant pour la recherche que pour la préparation à la licence et au doctorat ès sciences ; les laboratoires de chimie, dont l'organisation, empruntée aux meilleurs procédés de la France et de l'étranger, peut rivaliser avec celle des premiers établissements de ce genre ; les collections géologiques et zoologiques, les herbiers, déjà si riches et si variés après une seule année de travail ; les soubassements de dépôt, qui permettent à la Faculté des sciences d'étendre indéfiniment son matériel et ses opérations ; enfin, les bâtiments annexes, pour les dissections et les expériences de chimie qui, dans l'intérieur des Facultés, pourraient offrir quelque dangers ; toute cette économie, conçue d'un seul jet, et réalisée sur une si vaste échelle dans l'espace de quelques mois, était de nature à satisfaire pleinement les généreux bienfaiteurs de l'Université catholique d'Angers.

Nous ne saurions oublier, dans cette courte revue, l'Ecole des hautes études de Saint-Aubin, qui, à quelque distance du palais académique, forme le quatrième internat de l'Université, plus spécialement affecté aux ecclésiastiques qui se préparent à la licence et au doctorat dans l'ordre des lettres et dans celui des sciences. Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Ecole Saint-Aubin, fondée par Mgr l'evêque d'Angers, a reçu au milieu d'elle une élite de vingt jeunes prêtres appartenant aux diocèses d'Angers, de Rennes, du Mans, de Laval, de Quimper, de Périgueux, de Bordeaux, etc. Les demandes d'admission affluent déjà pour l'année qui va s'ouvrir.

Les succès de l'Université d'Angers dans les examens ont répondu aux efforts des maîtres et

(1) Saint Maurice, saint Martin et saint Clair sont les patrons des diocèses d'Angers, de Tours et de Nantes.

à l'application des élèves. Dans le cours des deux dernières années, la Faculté de droit a fait recevoir aux examens du baccalauréat, de la licence et du doctorat, 163 candidats ; 11 licenciés et 3 docteurs ont été les prémices de la Faculté naissante des lettres.

Quant à la Faculté des sciences, la date toute récente de son ouverture n'a pas encore permis à ses étudiants d'affronter les épreuves si difficiles de la licence et du doctorat ès sciences. Les écoles pratiques d'économie rurale, de chimie agricole et industrielle ont été suivies par un groupe d'étudiants qui, nous l'espérons, ira grossissant d'année en année. Nous ne parlons pas des auditeurs libres, dont le chiffre a varié, suivant les cours, de 10 à 150.

Tout le monde sait que la grande innovation de l'Université d'Angers, en matière d'enseignement supérieur, consiste dans l'établissement d'internats destinés à ménager avec autant de sagesse que de fermeté la transition entre la vie de collège et la liberté pleine et entière. Problème délicat, nous l'avouons sans peine, mais dont la solution heureuse importe extrêmement aux familles chrétiennes, à celles-là surtout qui ne sauraient s'imposer de trop lourds sacrifices pour l'éducation de leurs enfants (1).

L'Université d'Angers a reçu cette année dans ses internats plus de soixante étudiants, et c'est un devoir pour nous de leur rendre cette justice, sauf de très-rares exceptions, ils ont constamment édifié leurs directeurs par leur bonne conduite et leur application à l'étude. Accoutumer les jeunes gens à faire un bon usage de leur liberté, les préparer peu à peu à la vie du monde dont ils devront vivre au sortir de leurs études universitaires, leur offrir tous les moyens de parfaire leur éducation religieuse et morale, tel est le but principal de ces institutions nouvelles. Qui ne voit que, dans de telles conditions, les études elles-mêmes ne peuvent que profiter d'un milieu où l'isolement fait place à la mise en commun des efforts et des bonnes volontés ? Les directeurs des internats ne sauraient oublier d'ailleurs qu'ils ont à surveiller non pas des enfants du collège, mais des candidats à la licence et au doctorat, qu'il s'agit de traiter en amis plutôt qu'en maîtres : un pareil régime exige, à côté d'une juste sévérité, beaucoup de mesure et de discrétion. Les sages conseils de NN. SS. les évêques protecteurs de l'Université d'Angers auront puissamment contribué à imprimer une bonne direction à des établissements si utiles aux familles chrétiennes.

(1) Le prix de la pension est de 1,000 fr. pour les trois internats.

FACULTÉ DE DROIT.

Année-scolaire 1878-79. — 1er semestre.

Le registre des inscriptions sera ouvert du 16 octobre au 15 novembre inclusivement.

Par exception, les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre seront admis à s'inscrire jusqu'à la fin de ladite session.

Les cours ouvriront le mardi 5 novembre.

Voici l'indication des cours.

Droit naturel. — Mgr Sauvé.

Droit canonique. — M. l'abbé Pouan, docteur en théologie et en droit canonique.

PREMIÈRE ANNÉE.

Code civil. — M. Henri, docteur en droit.

Droit romain. — M. Aubry, docteur en droit.

Droit criminel. — M. du Rieu de Marsaguet, docteur en droit.

DEUXIÈME ANNÉE.

Code civil. — M. de la Bigne Villeneuve, docteur en droit.

Droit romain. — M. Gavouyère, docteur en droit, doyen.

Procédure civile. — M. Bazin, docteur en droit.

Economie politique. — M. Hervé-Bazin, docteur en droit.

TROISIÈME ANNÉE.

Code civil. — M. Perrin, docteur en droit.

Droit commercial. — M. Buston, docteur en droit.

Droit administratif. — M. de Richecour, docteur en droit.

DOCTORAT.

Pandectes. — M. Gavouyère, doyen.

Droit des gens. — M. Lucas, docteur en droit.

Histoire du droit. — M. de la Bigne Villeneuve.

Droit coutumier. — M. Henri.

Le cours de droit naturel est obligatoire pour les étudiants de 1re année ; celui de droit canonique pour les étudiants de seconde année.

Les jeunes gens qui aspirent au degré de capacité doivent suivre les cours de Code civil (1re et 2e années), ainsi que les cours de procédure civile et de législation criminelle.

Il sera fait chaque semaine des conférences et autres exercices préparatoires aux examens pour les étudiants de chaque année.

Le jury mixte fonctionnera à Paris (salle Gerson), les 11 novembre, 22 janvier et 1er avril (arrêté ministériel du 3 juillet 1878). Le lieu et la date de la session, pour les examens de fin d'année, seront ultérieurement indiqués.

FACULTÉ DES LETTRES.

Année scolaire 1878-1879. — 1er semestre.

L'ouverture des cours est fixée au mardi 5 novembre.

Cours de philosophie : M. l'abbé Bourquart, docteur ès lettres. — Mardi, à 5 heures : La Cosmologie, d'après saint Thomas.

— Samedi, à 8 h. du matin : Explication des auteurs de philosophie exigés pour la licence.

Cours d'histoire : M. l'abbé Bellanger, docteur ès lettres. — Mercredi, à 5 heures du soir : Institutions de la France au moyen âge.

Mgr de Kernaeret. — Lundi, à 8 heures du soir : Les premiers monuments de l'histoire.

Cours de littérature grecque : M. l'abbé Pasquier, docteur ès lettres. — Lundi, à 9 heures et demie du matin : La tragédie chez les Grecs.

— Vendredi, à 9 h. du matin : Explication des auteurs grecs exigés pour la licence.

Cours de littérature latine : M. l'abbé Martin, docteur ès lettres. — Mercredi, à 2 heures et demie : La poésie latine : Virgile.

— Mardi, à 8 heures du matin : Explication des auteurs latins exigés pour la licence.

Cours de littérature française : M. Talbert, docteur ès lettres. — Samedi, à 8 heures du soir : Epopées françaises.

Cours de littérature étrangère : M. Léon Boré, docteur ès lettres. — Vendredi, à 5 heures : Le mouvement littéraire dans l'Allemagne au dix-neuvième siècle ; Léopold de Stolberg.

Cours de littérature orientale : M. Théodore Pavie. — Mercredi, à 1 heure et demie : La Chine ; son histoire, ses religions, sa littérature.

Cours de grammaire comparée : M. Bennchet. — Jeudi, à 5 heures du soir : Etude comparative des principaux idiomes de la famille indo-européenne ; la déclinaison et la conjugaison latines.

Cours d'esthétique et d'histoire de l'art : M. Loir-Mongazon, licencié ès lettres. — Mercredi, à 8 heures du soir : Histoire de la peinture ; peinture antique.

Les cours du matin auront plus spécialement pour objet la préparation à la licence ès lettres. A l'explication des auteurs, MM. les professeurs joindront le compte rendu des compositions.

Les étudiants en droit et les candidats inscrits pour la licence ès lettres et ès sciences seront admis aux cours sur la présentation de leurs cartes.

En outre, il pourra être délivré au secrétariat de la faculté des lettres des cartes d'admission qui donneront le droit d'assister à tous les cours.

—

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE

Faculté des lettres et maison de hautes études

Nous apprenons avec plaisir que NN. SS. les évêques du Sud-Ouest, fondateurs de l'université catholique de Toulouse, ont décidé, pour la prochaine année scolaire 1878-1879, non-seulement la création d'une faculté des lettres, mais encore celle d'une maison de hautes études destinée à lui fournir des disciples assurés et sérieux. La même institution réunira plus tard ceux qui suivront les cours de la faculté des sciences et de la faculté de théologie.

Cette création réalise une idée féconde : elle entretiendra la vie des diverses facultés en leur garantissant des auditeurs d'élite : elle multipliera au sein du clergé les licenciés et les docteurs, condition indispensable pour soutenir la concurrence, soit dans l'enseignement supérieur, soit dans l'enseignement secondaire ; elle enverra aux petits séminaires et aux collèges catholiques de la région des professeurs gradués capables de maintenir ou de relever le niveau des études ; enfin, elle associera, de cœur et d'intérêt, tous les diocèses agrégés aux avantages de leur université commune.

Les prêtres ou les ecclésiastiques déjà dans les ordres sacrés et ayant terminé leurs cours de théologie seront seuls admis, comme internes, dans la maison de hautes études. Ils y vivront sous un régime de communauté approprié à leur genre d'études. Ils ne seront reçus qu'avec l'autorisation de leur évêque, et ils pourront l'être gratuitement sur sa recommandation.

Pour obtenir une place, on doit s'adresser au R. P. Caussette, délégué de NN. SS. les évêques fondateurs.

Quelle belle occasion pour les jeunes ecclésiastiques qui sont doués d'aptitudes spéciales et désirent servir l'Eglise par le grand apostolat de l'enseignement, de l'apologétique, et, en général, de la haute culture intellectuelle appliquée à la défense de la religion !

P. D'HAUTERIVE.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

—

A LA GRANDE EXPOSITION, SUITE DE L'ÉGYPTE ANCIENNE AU MUSÉE RÉTROSPECTIF DU TROCADÉRO.

Donnons, comme nous l'avons promis, quelques descriptions des tableaux des anciens Egyptiens, qui se retrouvent aujourd'hui sur les murailles de la nécropole de Saqqarah et des plus anciennes pyramides, et dont on peut voir, à l'exposition du Trocadéro, des copies exactes.

Voici, par exemple, le tableau n° 1 : L'ori-

ginal de cette copie figure, dans la nécropole de Saqqarah, sur les murailles du tombeau de Ti, découvert il y a seulement une quinzaine d'années. Ti, fut un personnage célèbre, habitant de Memphis, ayant vécu sous la Ve dynastie et dont la momie fut ensevelie à Saqqarah, quarante siècles au moins avant J.-C. Déjà, à cette époque si ancienne, l'architecture avait fait assez de progrès pour que le pilier carré, massif et lourd ne fût plus le seul en usage ; la svelte colonne de bois à chapiteau de lotus fermé avait paru ; les peintures de ce tableau le montrent aux yeux de l'homme moderne, et prouvent avec évidence à cet homme de nos jours qu'alors apparaissait déjà une civilisation qui était bien éloignée de son enfance.

Le tableau n° 1 représente l'intérieur d'une ferme : on y engraisse des volailles de toute espèce, des oies, des canards, des tourterelles, des demoiselles de Numidie ; on y prépare, dans des vases de terre, une pâte pour l'engraissement ; des serviteurs de la ferme roulent cette pâte dans leurs mains, en forment des boulettes oblongues, et d'autres serviteurs prennent ces boulettes, les introduisent dans le bec des volatiles, puis les oies et canards se dispersent de côté et d'autre, et le peintre a représenté, au-dessus de la scène, une promenade de ces volatiles, oies, pigeons, etc., après qu'ils ont été gavés.

On employait donc, à cette époque, des procédés analogues à ceux qu'on emploie encore aujourd'hui dans nos campagnes, pour engraisser les volailles des basses-cours ; et tirez déjà cette conclusion évidente : que l'homme aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, loin de ressembler au brutal simien, duquel notre science moderne, si souvent avachie, prétend le faire descendre aujourd'hui, prouvait bien déjà qu'il était le maître de la nature, et réalisait à la lettre les paroles de notre antique histoire des créations : « *Replete terram et subjicite eam et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus quæ moventur super terram* : remplissez la terre et vous l'assujettissez : dominez sur les poissons des mers, sur les volatiles des cieux et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. »

Le tableau n° 2 porte pour titre : *Jeux, danse, musique*, ces mots sont écrits en hiéroglyphes dans un coin du tableau, le défunt est debout, vivant, ce qui signifie ressuscité, et assistant avec intelligence aux scènes qui sont représentées devant lui.

Ce sont des montreurs de bêtes, des saltinbanques qu'on vient d'introduire dans la maison, et qui se livrent à des exercices variés ; quelques-uns amènent un lion et une panthère enfermés dans une cage aux barreaux solides, des chiens sauvages, des hyènes, des gazelles avec leurs petits. On voit que les dompteurs des grands fauves, des tigres et des lions existaient alors comme aujourd'hui, que nos Bidel et nos Peson n'ont guère progressé sur leurs modèles de l'Égypte d'il y a au moins six mille ans ; et que l'homme s'amusait aussi bien alors qu'il le fait aujourd'hui, à prouver la supériorité de son intelligence sur la férocité des monstres de la création. Tel est le sujet du premier des registres du tableau n° 2.

Le registre qui suit reproduit une grande joûte sur l'eau : des mariniers se rencontrent sur un canal faisant partie de la propriété du défunt, ils sont montés sur des barques et tous armés de longs bâtons ; ils se livrent à des jeux divers.

Dans un autre registre, est un nain conduisant un singe, qui n'était pas moins singe alors qu'aujourd'hui, puis un bossu qui, tout bossu qu'il est, ne prouve pas moins qu'il est un homme par son autorité sur des chiens lévriers qu'il amène en les tenant en laisse.

Un cinquième registre donne encore des joûtes sur l'eau sous des formes un peu différentes.

C'est dans l'étage inférieur du tableau n° 2 que sont exposées la musique et la danse. Des femmes vêtues de costumes de danseuses battent la mesure en cadence devant un orchestre de musiciens assis par terre ; les uns chantent, on le reconnaît au geste de leur main qui s'étend sur leur tempe, geste encore familier aujourd'hui aux chanteurs de l'Orient ; les autres sont des joueurs de harpe et de flûte simple ou double.

C'est ici qu'il faut appliquer surtout la remarque que nous avons faite de l'erreur du copiste qui a peint en rouge, au lieu de jaune clair, les parties nues de ces saltimbanques. On sait, en effet, que ces anciens montreurs de curiosités qui amusaient nos vieux Egyptiens, et qui sont nommés, dans les inscriptions, les *Tahennou*, étaient de race blanche et venaient de l'Orient. Plus tard, ces *Tahennou* joueront un grand rôle : sous la XIXe et la XXe dynastie, ils paraîtront tantôt comme amis, tantôt comme ennemis ; mais ils n'en sont pas moins toujours de race blanche, ainsi que l'indiquent les originaux du tableau 2, par leur nu peint en jaune clair.

Il est, dans le même tableau, un autre type d'homme représentant évidemment des serviteurs de la ferme ; ceux-là ne paraissent pas, non plus que les précédents, être d'origine égyptienne ; ils sont souvent rouges comme les Egyptiens, mais souvent aussi bruns ou tout à fait noirs ; les cheveux sont parfois roux, la barbe est touffue et rousse également, contrai-

rement à l'habitude des véritables Egyptiens qui n'en portent pas dans les anciens types; enfin, la tête de ces serviteurs antiques des fermes égyptiennes est très-dolycocéphale, c'est-à-dire allongée du crâne. On ne sait quelle peut être cette race ? Seraient-ce des habitants des contrées du Sinaï, de l'Arabie ou de l'Ethiopie? jusqu'à présent, le problème est resté sans réponse.

Le tableau n° 3 représente des scènes de pêche et de chasse dans le désert. Ces scènes sont copiées sur les peintures d'un tombeau de la nécropole de Saqqarah comme les précédentes, mais non plus du tombeau de Ti; elles appartiennent au tombeau d'un nommé *Phtah-Hotep*, autre habitant célèbre de Memphis, à peu près contemporain de Ti. Il faut pourtant en excepter une scène qui représente un arbre recouvert d'un filet pour prendre les oiseaux; cette scène appartient au tombeau d'un fonctionnaire de Memphis du même temps, qui s'appelait *Khou-Hotep-Her*, d'après les hiéroglyphes qu'il porte en inscription.

La moitié supérieure du tableau représente des scènes de chasse : les chasseurs sont armés de flèches et d'arcs; ils sont aidés par de grands lévriers à oreilles pointues, à queue tantôt pendante et longue, tantôt recourbée en spirale. Les gibiers qui tombent sous leurs coups sont le bœuf sauvage, l'antilope, la gazelle, le lièvre, le renard, même le lion et le léopard. Il y a de grands bœufs mouchetés qui sont pris au lasso; il y a un lion qui attaque un bœuf sauvage; il y a aussi un hérisson qui sort de son trou pour saisir un lézard. On voit quelques hautes herbes telles qu'il s'en trouve encore aujourd'hui dans le désert sur la lisière de l'Egypte, et qui croissent sous l'influence des rosées du matin.

Sur le registre suivant, se voit d'abord une chasse aux oiseaux. Une scène est habilement disposée pour saisir ceux qui s'aventurent dans le filet. A côté, on recueille des poissons qu'on vient de prendre et on les met dans des couffes pour être portés à la ferme. On voit aussi des serviteurs de la maison montés sur des barques de roseaux avec des nasses à prendre le poisson. Il y a de ces nasses encore pleines du gibier aquatique, et c'est à l'angle droit de ce tableau qu'est l'arbre dont nous venons de parler, aux branches couvertes d'oiseaux et d'un immense filet jeté par-dessus, lequel retient prisonnière toute la population des volatiles.

Autre chasse aux oiseaux dans les marais; chasseurs assis par terre et tenant le filet, prêts à le fermer brusquement; ils se laissent choir sur le dos, et le filet se ferme. La scène est complétée par la mise en cage des oiseaux pris. Un intendant de la maison, dont le nom est *Seneb*, préside à la chasse et la surveille.

Le tableau n° 4 est tiré des décorations du tombeau de ce Ti, que nous avons nommé le premier. C'est encore de la chasse et de la pêche, car, ainsi que nous en avons fait la remarque, on ne trouve jamais dans ces dessins peints, aucune représentation de combattants indiquant la moindre trace de guerre humaine.

Le mort ressuscité dans une simple apothéose, le célèbre Ti, est là, debout sur une barque, son bâton de commandement dans la main. Il préside à la chasse et à la pêche : ici le gibier est redoutable, c'est le crocodile et l'hippopotame. Ti fut probablement un grand chasseur, car on l'a représenté avec une taille colossale, comme on représentera plus tard, dans les temples de la haute Egypte, les pharaons vainqueurs au milieu des cadavres, sur des chevaux au galop. C'est alors que commenceront les grandes guerres héroïques; jusqu'à présent, ce sont encore les temps pacifiques de l'âge d'or.

Dans cette chasse de Ti on voit une rencontre d'hippopotame et de crocodile; c'est le crocodile qui est vaincu; il périt entre les solides mâchoires de l'hippopotame. Mais voici le monstre vainqueur qui, un peu plus loin, se trouve en face de l'homme. L'homme lui a jeté dans l'eau un appât; la bête le saisit; un crochet ou un ressort s'est ouvert : à son tour le monstre est pris au piège et vaincu. Cela rappelle ces deux vers de Job : « Attires-tu le Léviathan avec un hameçon? et avec une corde lui lèves-tu la langue? lui mets-tu un roseau dans la narine, et avec un crochet, lui brises-tu la mâchoire?... » et tendrait à faire penser que le Béhemoth, le léviathan, du plus beau et du plus ancien des poèmes sémitiques n'est autre que l'hippopotame, autrefois si abondant sur les bords du Nil.

Ti s'avance, monté sur son léger esquif de roseaux, à travers les gigantesques papyrus : on voit, représentés sous ses pieds, les poissons, mais toujours sans perspective, ainsi que le veulent encore aujourd'hui les Chinois dans leurs peintures; les crocodiles et les hippopotames y sont aussi; sur sa tête voltigent les oiseaux en grande multitude; qui donc a fait prendre la fuite à tout ce peuple ailé? ce sont deux ou trois mangoustes qui grimpent le long des papyrus et qui cherchent les nids des oiseaux pour les dévaliser de leurs œufs : le martin-pêcheur plonge comme un trait; les ibis, les flamants, les cigognes s'envolent de toutes parts. Quant aux mangoustes, elles sont imperturbables sur les roseaux pliant sous leur poids, et continuent d'accomplir leur maraude.

Le paysage de l'Egypte durant la cinquième dynastie était bien différent de ce qu'il est au-

jourd'hui. Il a perdu les déserts peuplés de lions, de léopards, de gazelles, de bœufs sauvages, d'antilopes; la végétation, le climat, la flore et la faune ont changé en majeure partie, et sont devenus moins tropicales. On dirait que l'Egypte s'est avancée vers les zones tempérées, elle n'a pas changé de position géographique, mais elle s'est modifiée dans ses productions végétales et animales.

Déjà, au temps de Moïse, elle s'était assez modifiée sous ces divers rapports, pour qu'il faille conclure des récits bibliques qui nous montrent Moïse, enfant, exposé dans une petite nacelle sur le Nil et s'arrêtant entre les roseaux dans un lieu où la fille du roi venait prendre des bains, qu'il ne s'agit pas, dans le récit, du Nil lui-même, puisque, dans cette époque déjà, le fleuve de l'Egypte n'avait plus de roseaux en aucun lieu de son cours, et prenait partout l'allure la plus rapide; mais qu'il s'agit seulement d'un canal ou d'un lac ou marais dépendant de la vallée du Nil, ce qui ne souffrirait aucune difficulté : on peut très-bien comprendre que Moïse fut exposé dans un esquif en roseaux de papyrus, sur une eau tranquille de la vallée du Nil, ainsi que plusieurs tableaux nous en offrent encore aux yeux des modèles, comme nous allons le dire.

Il nous semble que nos lecteurs doivent juger, avec celui qui compose à leur intention dans cette revue, que l'intérêt s'accroît à mesure qu'on entre mieux dans l'étude des détails : nous supposons qu'ils en pensent ainsi; c'est pourquoi nous continuerons ces articles jusqu'au point où la science moderne nous paraîtra s'épuiser sur cette matière.

LE BLANC.

(*A suivre.*)

Biographie.

PIE IX

(*Suite.*)

V

Le Don de joyeux avénement.

L'Eglise est militante sur la terre : elle combat les penchants dépravés de l'homme et lutte contre les vices de l'humanité. L'homme déchu résiste au bienfait de sa guérison; les nations pécheresses, non-seulement résistent à l'action de l'Eglise, mais permettent aux vices de se coaliser pour dévoyer, corrompre ou détruire cette bienfaisante action. Même aux époques les plus ferventes des âges de foi, l'Eglise a toujours été environnée d'ennemis et aucun des successeurs de saint Pierre, en montant sur le trône, n'a trouvé des affaires faciles à règler. A son avénement, Pie IX vit partout les signes d'un prochain et terrible orage. Il pouvait pressentir que la tempête apportait des miasmes de destructions, sinon inconnus, du moins encore inexpérimentés, et qu'elle ne rencontrerait plus ces obstacles, ces institutions anciennes, qui, en excitant sa furie, en avaient amorti les effets destructeurs. Depuis 1789, la Révolution satanique, moins combattue que disciplinée, n'a perdu que l'apparence de sa fougue et de son impiété; elle est devenue plus savante et plus radicale, mais non moins hostile au christianisme. En 1846, les gouvernements, même catholiques ou soi-disant tels, la craignaient et pactisaient avec elle, ou la servaient ouvertement. Dans le peuple, elle avait fait son progrès naturel, détruit ou énervé les habitudes chrétiennes, éveillé, d'une part, le socialisme, de l'autre, affermi l'impiété. Daignant à peine menacer les trônes, prenant plutôt soin de leur laisser quelque vaine espérance, elle visait à l'autel. Non pas qu'elle poussât son vieux cri : Plus d'Evangile ! plus de Dieu ! Au contraire, elle honorait Dieu, comme une idée nécessaire et tenait le Christ pour un sage. Elle ne disait pas même : Plus de culte ! plus de prêtres ! Elle se contentait de dire : Plus d'Eglise indépendante ! C'était assez, avec cette tactique, elle endormait beauconp d'alarmes et parvenait à obscurcir même le bon sens chrétien.

Cependant, d'un autre côté, particulièrement en France, on comprenait mieux le rôle social de l'Eglise et de la Chaire apostolique. Lorsque, en 1819, J. de Maistre avait publié son immortel livre *du Pape*, il avait à peine trouvé quelques lecteurs, nous n'en étions plus là. Une grande lumière avait lui dans les ouvrages du philosophe savoyard; les disciples avaient déterminé un grand mouvement d'amour et de soumission : devant ce mouvement, il n'existait plus d'obstacle invincible.

Toutefois ce seul point lumineux, au centre d'une horizon si effroyablement chargée, n'était pas lui-même exempt de nuages. Jusque dans le groupe catholique, on reconnaissait la plaie du temps, cette infatuation de la sagesse moderne, toujours disposée à rompre en quelque chose avec la vérité pour tâcher de s'accommoder avec l'erreur. Les catholiques libéraux commençaient d'élever leurs thèses insaisissables, ou sonnent tous les mots qui plaisent à l'impiété. En présence des clameurs odieuses que la Révolution poussait sur la tombe encore ouverte de Grégoire XVI, ils gardaient le silence; ils faisaient de ridicules vœux pour que l'habileté

de Rossi, alors ambassadeur de France à Rome, aidât le conclave à élire un pape qui eût l'*intelligence des temps nouveaux*. La presse révolutionnaire s'emparait de ces banalités imprudentes; elle déclarait que les plus *fervents* et les plus *intelligents* catholiques en étaient réduits à désirer l'impossible ; car si les temps nouveaux sont ceux où l'on vit, quel pape, depuis Luther, fut jamais de son temps ?

Un grand écrivain espagnol, Balmès, comprit mieux Pie IX. Dans un bref et éloquent écrit, il crut pouvoir pronostiquer de grandes choses, parce que le nouveau pape était pieux : « Pie IX, disait-il, est un homme de prière et de méditation : il sera un grand Pontife (1). » Pronostic juste, car enfin, le Pape est le vicaire de Jésus-Christ : plus il imite les inénarrables abaissements de l'Homme-Dieu, plus il se crucifie à sa croix, plus il est vrai Pape.

Pie IX s'affirma comme Balmès l'avait compris. Pontife pieux et même mystique, comme un Pape des temps anciens, il voyait, en sa personne, avant tout et par-dessus tout, le ministre de Dieu pour la rénovation spirituelle du genre humain, et c'est pourquoi il voulut s'appliquer à produire un réveil immédiat et profond de vie chrétienne.

Le 17 juillet, parlant pour la première fois devant le Sacré-Collège, Pie IX ne voit, dans son élection, que la miséricorde de la Providence et se confie à Dieu pour l'accomplissement des devoirs de sa charge. Par le fait seul de la piété fervente, l'allocution consistoriale est pleine de délicatesse et de hauts enseignements :

« Vénérables frères, en considérant de ce lieu, aujourd'hui pour la première fois, votre noble assemblée, et au moment de vous adresser la parole, nous sentons se renouveler en notre âme l'émotion dont vous nous avez vu si fortement agité, lorsque, par les suffrages très-bienveillants de votre ministère, nous avons été élevé à la place du Pontife Grégoire XVI, de très-glorieuse mémoire. Cette pensée se représente à nous, qu'un grand nombre de cardinaux connus, et dans la patrie et au dehors, par l'éminence de leur esprit et de leur sagesse, par l'habitude des affaires et par toutes sortes de vertus, pouvaient adoucir les regrets causés par la perte du Pontife que Dieu vient d'appeler à lui, et mériter l'honneur de lui succéder. Et vous, cependant, *laissant de côté toutes les raisons de la sagesse humaine*, et considérant uniquement, dans l'ardeur de votre zèle, l'Eglise catholique gémissante en sa viduité, vous n'avez pensé qu'à la consoler et à la secourir, de telle sorte que par l'union de vos volontés, et non sans une secrète inspiration de la Providence divine, après deux jours à peine de conclave, vous nous avez élu au souverain pontificat, bien qu'indigne, sans doute, surtout dans ces temps si pleins de calamités et pour la république chrétienne et pour la république civile. Mais nous savons que Dieu *manifeste* de temps en temps *sa puissance dans les choses les plus faibles du monde*, afin que les hommes ne s'attribuent rien et ne rendent qu'à lui seul la gloire et l'honneur qui lui sont dus; c'est pourquoi, vénérant ses insondables desseins sur nous, nous nous sommes reposé sur l'appui de son secours céleste. Mais, tandis que nous rendons et rendrons toujours grâces, d'abord, et comme il est juste, au Dieu tout-puissant qui nous a élevé, quoique indigne, au faîte d'une si grande dignité, nous vous témoignons aussi notre gratitude à vous qui, interprètes et ministres de la volonté divine, avez apporté un jugement si honorable, bien qu'immérité, de notre humilité. Aussi n'aurons-nous jamais rien de plus à cœur que de vous montrer d'une manière effective l'ardeur particulière de notre bienveillance à votre égard, ne laissant échapper aucune occasion de maintenir et de protéger les droits et la dignité de votre ordre, et de vous être agréable autant qu'il sera en nous. Quant à vous, nous attendons avec confiance de votre affection, que vous assisterez assidûment notre faiblesse de vos conseils, de votre appui, de votre zèle, afin qu'aucune affaire sacrée ou profane ne souffre aucun détriment par suite de notre élévation. Nous devons travailler dans une intime union à procurer le bien et la gloire de l'Eglise, notre commune mère, à maintenir, d'un courage ferme et persévérant, la dignité du Siège apostolique, enfin, à assurer de tous nos soins la tranquillité et la concorde mutuelle du Troupeau chrétien, afin qu'avec la bénédiction de Dieu il s'augmente et croisse de jour en jour en mérite et en nombre. Continuez donc, comme vous avez commencé, à bien mériter de nous, et demandons ensemble à Dieu, par des prières continuelles, que, choisis par lui, *nous marchions sur ses traces*, et qu'après avoir imploré le secours de la bienheureuse Vierge Marie, avec l'aide des saints apôtres Pierre et Paul, nous obtenions, *par les plus ferventes prières*, de Jésus, suprême auteur de la religion et de notre apostolat, la grâce d'un regard favorable jeté sur nous dans la montagne sainte de Sion, et qu'il ait pour agréables ces transports d'allégresse d'un peuple dévoué à sa gloire, afin de rendre salutaires et heureux tous nos actes et tous nos efforts pour l'Eglise universelle confiée à nos soins, et pour les peuples soumis à notre puissance. »

(1) *Pie IX pontife et souverain*, par Balmès, 1847.

L'allocution du Pape fut accueillie par les applaudissements unanimes des cardinaux présents. Les cardinaux sont prêtres; il peut se trouver parmi eux des hommes politiques, mais même parmi ces politiques, on sait qu'une raison droite, un cœur pur, un sentiment de parfaite piété surpassent et remplacent avantageusement l'habileté diplomatique. Le sous-doyen du Sacré-Collège répondit en termes pleins d'affection et adhéra, au nom des cardinaux, à ce programme pieux du Pontife. Pendant tout le Pontificat, nous verrons le Sacré-Collège fidèle à cette adhésion et aux devoirs sacrés dont elle implique l'accomplissement.

Au-dessous des cardinaux et du clergé, se trouve la multitude du peuple. A cette date, elle était, à Rome, généralement fidèle aux principes de la foi et au devoir du salut. Mais partout où il y a des hommes il y a des imperfections, et, même dans la ville sainte, existaient de mauvaises habitudes. Le Saint-Père, qui avait recommandé la piété aux cardinaux, jugea qu'il pouvait la recommander aussi à son peuple.

Six mois environ après son exaltation au trône pontifical, Pie IX confiait au P. Ventura, général des théatins, son chagrin de voir que les ouvriers avaient la coupable habitude de profaner le saint nom de Dieu et n'observaient point le précepte du jeûne. Il reprochait amicalement au Père de ne pas s'élever assez fortement, du haut de la chaire, contre ces péchés : « Je le fais souvent, répondit le P. Ventura, mais ma parole reste sans fruit. — J'avoue, répliqua le Saint-Père, que j'essayerais volontiers, mais je crains de ne pas réussir : je suis si peu éloquent ! Et puis ce n'est plus l'usage que les Papes montent en chaire. — Votre Sainteté se trompe, reprit le P. Ventura, l'amour du peuple pour sa personne sacrée est un gage certain de l'attention que tous prêteraient à ses paroles. — Eh bien, dit alors le Pape, soit ! je parlerai moi-même.

Ainsi fut-il fait. Le jour dit, à trois heures et demie, l'auditoire, qui attendait le P. Ventura, vit paraître le Pape, qui se dirigeait vers la chaire. Des exclamations traduisirent la surprise que causait ce spectacle inaccoutumé. Mais bientôt un profond silence s'établit, et on n'entendit plus que la voix du Pasteur des pasteurs. Il commença en ces termes :

« Je ne puis, mes bien-aimés fils, me rappeler sans une vive émotion les témoignages d'amour que vous êtes venus m'offrir le premier jour de l'an. Mon cœur vous remerciait de vos bons souhaits, et, rapportant, comme je le devais, tout ce que vous faisiez pour moi à la gloire de Dieu, dont je suis l'indigne Vicaire, je vous invitai à bénir le nom de Jésus-Christ en vous disant : « *Sit nomen Domini benedictum ;* que le nom du Seigneur soit béni ! » — Vous m'avez répondu avec l'accent de la foi : « *Ex hoc nunc et usque in sæculum ;* maintenant et pendant toute l'éternité ! »

« Aujourd'hui, je viens vous rappeler ces promesses solennelles, parce que je vois que, dans cette cité, centre du catholicisme, il y a des hommes, — en petit nombre, il est vrai, — qui profanent le saint nom de Dieu en le blasphémant. Vous tous qui êtes ici présents, recevez de moi cette mission : publiez partout que je n'espère rien de ces hommes. Ils lancent contre le ciel la pierre qui les écrase en retombant. C'est combler la mesure de l'ingratitude que de blasphémer le nom du Père commun qui nous donne la vie, et avec elle tous les biens dont nous jouissons. Dites à ceux qui offensent Dieu par de pareils outrages de ne plus donner scandale à la cité sainte.....

« Je veux encore vous parler du précepte du jeûne. Plusieurs pères et plusieurs mères de famille m'ont manifesté leur chagrin de voir le désordre que cause parmi la jeunesse le démon de l'impureté. Le Seigneur lui-même nous a dit, dans son saint Evangile, que ce démon dévastateur, qui s'en va désolant la terre, qui tarit les sources de la vie des individus, des familles et de la société tout entière, qui consomme surtout la ruine des âmes immortelles, ne peut être chassé que par la prière et le jeûne, *cum oratione et jejuniis*.....

« Après ces deux avis, il ne me reste plus qu'à prier Dieu de vous bénir tous. Seigneur, *respice de cœlo*, regardez-nous du haut du ciel ; jetez sur nous un regard miséricordieux. Visitez la vigne que votre droite a plantée : *Visita vineam istam quam plantavit dextera tua.* Elle est à vous, Seigneur. Vous l'avez arrosée de votre sang, vous l'avez gardée. Visitez-la, non pas pour punir les pécheurs, mais pour leur faire ressentir les effets de votre miséricorde. Visitez-la pour guérir la plaie de l'incrédulité qui dévore le monde. Visitez-la, et, en la visitant, écartez la main de fer qui pèse sur elle. Versez dans le cœur des jeunes générations qui s'élèvent les plus belles prérogatives de la jeunesse : la modestie et la docilité. Extirpez les haines funestes qui divisent les habitants et les arment les uns contre les autres. Visitez-la, Seigneur, et, en la visitant, avertissez les sentinelles d'Israël de donner le bon exemple, de s'armer d'une force et d'une prudence célestes pour veiller au bien des peuples confiés à leur garde. »

Comme il le disait, peut-être trop modestement, de lui-même, Pie IX n'était pas un orateur à grandes guides; mais, chez lui, la parole claire, facile, toujours juste dans le choix des expressions, servie par un organe étendu et

sonore, tenait lieu de mouvements oratoires. Il avait surtout un air de bonté paternelle, une autorité persuasive, une sincérité d'accent si pénétrante, que ceux mêmes qui ne faisaient que le voir, sans pouvoir l'entendre, étaient remués jusqu'au fond de l'âme. Un homme qui parle du faîte d'une si haute dignité trouve, du reste, dans sa dignité,un grand appoint pour sa parole. Le discours du Pape fut entendu jusqu'aux extrémités du monde.

Le 11 février 1847, recevant les prédicateurs du carême, Pie IX leur disait avec un énergique laconisme : « Souvenez-vous de chercher le secret de votre éloquence dans l'amour. Si vous n'aimez pas les hommes, si votre cœur n'est pas tout affection et tout amour, vous n'aurez sur eux aucune influence. Veillez sur votre conduite, soyez sévères envers vous-mêmes, afin que les fidèles ne disent pas de vous ce que les sujets disent des despotes : Nos prédicateurs se réservent le bénéfice de tous les droits, ils ne nous laissent que celui de l'obéissance. »

L'objet principal de la Rédemption, c'est la sanctification du peuple chrétien. Il y a, sur la terre, une foule d'hommes qui n'ont, ici-bas, aucune fonction publique à remplir, et, une seule chose nécessaire, leur salut. Le Pape est le curé de cette multitude, en ce sens qu'à lui premièrement incombe le devoir de diriger l'œuvre du salut et de procurer la sanctification des âmes. Aux yeux de Dieu, le meilleur Pape est celui qui facilite le plus cette œuvre de sanctification, qui ouvre, au peuple baptisé, les voies royales de la croix, et, par la communion des saints, met, dans les balances de la justice éternelle, le plus grand poids de mérites. Pie IX, pour qui toute la diplomatie consistait à se mettre à genoux devant le crucifix, n'eut garde de l'oublier. Peu de Papes ont, aussi largement et aussi fréquemment, ouvert le trésor de l'Eglise. A son avénement, pour les motifs indiqués dans son Encyclique, il indiqua un jubilé. Cinq ans plus tard, en 1851, il accordait une nouvelle indulgence plénière, pour conjurer « les calamités si graves qui affligent la société chrétienne et la société civile. » En 1854, après les ravages du choléra, nouveau jubilé. « Nous pouvons à peine exprimer; dit le Pontife dans la bulle d'indiction, de quel chagrin notre âme est pénétrée, en voyant la société chrétienne et civile, troublée, déchirée, accablée de tous côtés d'une manière lamentable par les calamités les plus désolantes. Vous ne l'ignorez pas, les nations chrétiennes sont en ce moment affligées et tourmentées par des guerres cruelles, par des dissensions intestines, par des maladies pestilentielles, par d'effroyables tremblements de terre et d'autres fléaux non moins alarmants. Ce qui est le plus à déplorer, c'est que, parmi tant de maux et de catastrophes bien dignes de larmes, les enfants des ténèbres qui, dans les choses de la vie, sont plus prudents que les enfants de la lumière, poursuivent de plus en plus, par toute sorte d'artifices diaboliques, de machinations et de complots, une guerre acharnée contre l'Eglise catholique et sa doctrine salutaire; s'efforcent de renverser et ruiner l'autorité de toute puissance légitime, de pervertir et de corrompre partout les esprits et les cœurs, de propager en tous lieux le poison mortel de *l'indifférence* et de *l'incrédulité*, de confondre tous les droits divins et humains, de susciter et d'alimenter les querelles, les discordes, les révoltes et les soulèvements impies, ne répugnant à aucun crime, à aucun forfait, et ne reculant devant aucune tentative pour anéantir, s'il était possible, notre sainte Religion, et même pour détruire de fond en comble toute société humaine.

« C'est pourquoi, au milieu de conjectures si critiques, nous souvenant que, par la miséricorde particulière de Dieu, nous possédons la ressource de la prière pour obtenir tous les biens dont nous avons besoin, et pour conjurer tous les malheurs que nous redoutons, Nous n'avons pas négligé d'élever nos yeux vers la haute et sainte montagne d'où nous attendons avec confiance tout notre secours. Et nous ne cessons, dans l'humilité de notre cœur, d'invoquer et de supplier le Dieu riche en miséricorde, par des prières instantes et pleines de ferveur, afin que, faisant disparaître la guerre d'un bout de la terre à l'autre et apaisant toutes les dissensions, il rende aux princes chrétiens et à leurs peuples la paix, la concorde et la tranquillité; qu'il inspire à ces princes un zèle croissant et de plus en plus dévoué pour la défense et la propagation de la foi et de la doctrine catholique, sources principales du bonheur des Etats; qu'il délivre enfin et les souverains et les nations de tous les fléaux qui les affligent, et qu'il les réjouisse en les comblant de toutes les vraies prospérités; qu'il donne à ceux qui sont égarés le don de sa grâce céleste, pour les ramener de la voie de perdition au sentier de la vérité et de la justice, et les convertir sincèrement à leur Dieu. Déjà, dans notre ville bien-aimée, nous avons prescrit des prières pour implorer la divine miséricorde; cependant, à l'exemple de nos illustres prédécesseurs, nous avons résolu de recourir à vos prières et à celles de toute l'Eglise. »

En 1857, nouveau jubilé, à l'occasion du voyage de Pie IX dans les provinces menacées par le Piémont. En 1860 et 1867, prières publiques ordonnées par le Saint-Siège à propos des événements politiques et brigandages militaires dont l'Italie fut le théâtre. En dernier lieu,

jubilé du concile. Peu de Papes, disons-nous, ont plus fréquemment appelé le peuple chrétien à bénéficier des mérites surabondants de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints.

Il est trop facile de comprendre pourquoi. C'est parce que, de nos jours, la foi est défaillante et qu'il se commet, non-seulement par faiblesse humaine, mais par défaillance de foi, beaucoup de péchés. Parce que la foi n'est point morte, et qu'il y a d'ailleurs, parmi nous, beaucoup d'âmes ferventes, ces jubilés sont, pour les saints, de belles occasions de mérite supérieur ; pour les pécheurs, des temps de résipiscence. Pour ce double motif, il a été bon de multiplier les indulgences plénières.

Il est vrai que des protestants contestent ces indulgences. Mais pourquoi acceptent-ils la Rédemption, qui n'est que la grande et capitale indulgence de Dieu irrité envers l'humanité coupable, et apaisé par le sang de Jésus-Christ ?

Les impies de notre temps contestent encore plus. Par là même qu'ils ne reconnaissent pas le péché, ils ne doivent pas accepter l'expiation. Mais ils sont tellement en-dehors des faits de la conscience, des faits de l'histoire et des faits de la révélation, qu'il n'y a pas à se préoccuper de leurs contestations ridicules.

Pour la bonne foi qui raisonne, Pie IX n'a pas besoin de justification. Par son péché, l'homme contracte, devant Dieu, une double *réité :* la réité de la *faute*, la réité de la *peine :* il est coupable et il mérite d'être puni. Dans le sacrement de Pénitence, il obtient, par la grâce de l'absolution, la remise du péché commis, et, en conséquence, la remise de la peine éternelle attachée à ce péché. Si, après la réception du sacrement, il accomplit une œuvre satisfactoire, il obtient, par cette satisfaction sacramentelle, la remise même de la peine temporelle dont Dieu poursuivait sa culpabilité morale. Or, dans le jubilé, par l'indulgence plénière, l'Eglise remet non-seulement le péché commis et la peine éternelle, mais encore la peine temporelle due à ce péché. Toutefois, en remettant cette peine, elle en exige l'*équivalent;* elle exige confession, communion, visites d'églises, prières, jeûnes, aumônes. En sorte que, par ces jubilés, l'Eglise constate deux choses : la grande culpabilité du peuple chrétien, et la grande grâce de Jésus-Christ. Nous ne prouvons pas ces choses en théologien, nous les constatons comme faits prouvés par la pratique du Saint-Siège, pratique entièrement conforme à la tradition chrétienne et à la doctrine de l'Evangile.

Ce que le Pape avait dit aux curés et aux fidèles de Rome, il voulait le faire entendre, avec plus de piété encore, aux ordres religieux. Les ordres religieux forment l'état-major de la papauté, le corps de grenadiers et de voltigeurs au service de l'épiscopat. De plus, les religieux et religieuses, confinés dans leurs cloîtres, s'appliquent avec plus de fidélité que les simples chrétiens, en tout cas, par des moyens plus héroïques, à leur perfection personnelle; ils offrent, sous la discipline de la règle et la verge de la mortification, l'hostie vivante et sainte, dont l'immolation pure, suivant les circonstances, attire les bénédictions ou conjure les châtiments. Quelques bons religieux de plus ou de moins dans la balance des justices divines, c'est un grand événement sur la terre. C'est donc, pour la Chaire Apostolique, une grande sollicitude que de ramener l'ordre religieux à la sainteté de sa vocation ; c'est un devoir plus pressant encore dans les temps troublés où des prêtres même, comme Gioberti, sollicitent, au nom du progrès, la suppression des instituts monastiques, ou voient, avec Rosmini, dans leur affaiblissement, une des *cinq plaies* de l'Eglise. Devoir plus pressant à Rome que partout ailleurs, parce que les ordres religieux fournissent des recrues aux congrégations et qu'étant donnés là en spectacle aux anges et aux hommes, ils attireraient, par la moindre défaillance, les anciennes versions de l'ennemi. Aussi Pie IX, à peine monté sur le siège pontifical, adresse-t-il, le 7 juin 1847, à tous les généraux, abbés et autres supérieurs, une Encyclique.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

BIBLIOGRAPHIE

Vestiges des principaux dogmes chrétiens *tirés des anciens livres chinois, par le P. Prémare, jésuite, traduits du latin et accompagnés de différents compléments et remarques par MM. Paul Perny, ancien provicaire apostolique, et A. Bonnetty, directeur des* Annales de philosophie chrétienne. 1 vol. in-8.

La question des rites chinois, longtemps agitée dans l'Eglise, a été tranchée par la Chaire apostolique. En laissant de côté cette question, il y a une question plus générale, savoir : Si, comment et dans quelle mesure les Chinois ont conservé les vestiges des traditions primitives. Les traditions de l'ère patriarcale, les traditions de la synogogue et les traditions de l'Eglise catholique ont, par des voies diverses, pénétré jusqu'en Chine. Le P. Prémare avait essayé d'en recueillir tous les témoignages. Son livre, longtemps enseveli dans les bibliothèques, vient d'être rendu à l'histoire. Nous n'avons pas ici la prétention de le juger ; l'intégrité de l'Y-King et les controverses des savants sur le sens de tel signe idéographique ne sont pas

notre fait, nous nous bornons à signaler le livre et à citer ici le bref adressé par le Souverain-Pontife aux deux traducteurs ; il nous semble que c'est une suffisante recommandation.

A nos Chers Fils le Chevalier BONNETTY, *directeur des* Annales de philosophie chrétienne, *et Paul* PERNY, *prêtre, ancien missionnaire en Chine.*

LÉON XIII, PAPE

Chers Fils, salut et Bénédiction apostolique.

I. On ne doit point s'étonner, Chers Fils, que le Peuple, fier jusqu'à l'excès de son antiquité et très-grand conservateur de cette gloire dans ses doctrines et ses mœurs, ait en mépris les nations modernes et leur sagesse.

II. Et, comme il ignore que la vraie Religion a été révélée par Dieu au premier Père même des hommes, qu'il ait en dédain la Religion catholique qu'il n'estime pas être une explication plus grande de la Religion antique, mais une invention de la sagesse moderne.

III. Celui donc qui s'attache, par des preuves convaincantes, à dissiper cette erreur, dont les esprits sont imbus, accomplit certainement une œuvre excellente, en faisant disparaître un grand obstacle à la propagation de l'Evangile.

IV. C'est pourquoi Nous vous félicitons, Chers Fils, vous qui, vous aidant des doctes recherches faites au siècle passé par un des Pères de la société de Jésus remplissant les fonctions de missionnaires dans ces régions, vous êtes attachés avec une nouvelle diligence à étudier les Livres Sacrés des Chinois et les ouvrages des sages antiques.

V. Vous en avez extrait les *Vestiges* très-clairs des dogmes et des traditions de notre très-sainte Religion, lesquels Vestiges prouvent qu'elle a été depuis longtemps annoncée dans ces régions, et que, par son antiquité, elle précède de beaucoup les écrits des sages, d'où les Chinois tirent la règle de l'enseignement de leur Religion.

VI. Que Dieu favorise votre but et vos études, lesquels si, par le secours de la lumière céleste, ils pénétraient dans les esprits des sages, ouvriraient certainement une voie royale à la vérité et procureraient le salut d'âmes innombrables.

VII. C'est ce que nous vous souhaitons de tout notre cœur, et en même temps, comme augure de la Faveur divine, et gage de notre Bienveillance paternelle, Nous vous donnons avec amour, Chers Fils, notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 12 du mois d'août 1878, an 1er de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

—

Deux pèlerinages italiens au Vatican; discours du Pape. — Attaques de M. Gambetta contre les catholiques français et réponse de Mgr Freppel. — Nouveaux faits de persécution contre les congréganistes.

Paris, 28 septembre 1878.

Rome. — Deux pèlerinages, venus l'un du nord et l'autre du midi de l'Italie, se sont rencontrés cette semaine au Vatican. Celui du nord, formé à Turin sur l'initiative de la jeunesse catholique, comprenait une centaine de personnes. Celui du midi était composé d'ecclésiastiques et de patriciens du diocèse de Naples, qui s'étaient rendus à Rome expressément pour remercier le Saint-Père de la nomination si heureusement inspirée de Mgr San-Felice d'Acquavella au siège de leur ville métropolitaine.

Le Saint-Père a donné à ces pèlerins réunis, auxquels s'étaient joints de nombreux fidèles de divers pays d'Europe et d'Amérique, notamment du Brésil, une audience solennelle. Suivant la coutume, les pèlerins ont commencé par donner lecture d'une adresse, puis ils ont déposé aux pieds du Pape de généreuses offrandes pour le Denier de Saint-Pierre. Debout sur les marches du trône et entouré de sa cour, le Saint-Père a ensuite adressé à l'assistance le discours que voici :

« Notre âme est remplie de sainte consolation toutes les fois qu'il Nous est donné de voir nos fils rendre un témoignage solennel et public de leur foi. Et cette douce consolation Nous est procurée aujourd'hui par vous, Fils bien-aimés, qui êtes venus de votre patrie en pèlerinage à Rome, afin de fortifier votre foi près du tombeau des glorieux Princes des Apôtres, et pour offrir un tribut de respect et de filiale piété, en notre humble personne, au Chef suprême de la religion catholique, au Vicaire de Jésus-Christ.

« Cet esprit et ce sentiment de foi qui, dès les premiers siècles de l'Eglise, animaient les croyants et les conduisaient à la Ville-Eternelle, centre du monde catholique, pour y puiser avec plus d'abondance, à leur source même, les eaux de la vie éternelle — ce même esprit, par un conseil miséricordieux du Seigneur, se manifeste de nouveau et d'une façon merveilleuse en ces temps très-malheureux, en amenant aux pieds du suprême Pasteur de l'Eglise de nombreuses phalanges de pèlerins.

« Grâces soient rendues à la divine Providence de ce que, au milieu des soins difficiles et des amertumes du ministère apostolique, elle daigne, à Nous aussi, accorder cette consola-

tion. Et vraiment notre âme se réjouit de ce que, dans ce mouvement nouveau, que l'on Nous annonce, des peuples fidèles vers l'auguste cité de Rome, la première députation Nous arrive de l'Italie, de cette terre destinée, par une prédilection du Ciel, à garder dans son sein le siège du Vicaire de Jésus-Christ, de cette terre qui, mieux que toute autre, a expérimenté la divine puissance de l'Eglise catholique et du Pontificat romain.

« Nous connaissons bien, très-chers Fils, les artifices pleins de perfidie que l'on emploie, Nous savons parfaitement les efforts que l'on fait pour ravir aux peuples d'Italie le trésor le plus précieux, la foi, et pour les détourner de l'obéissance et de l'amour envers le Siège apostolique. Mais, d'autre part, Nous savons aussi très-bien (et c'est pour Nous un motif de consolation) que vous n'êtes pas disposés à vous laisser ravir ce don inestimable. C'est, en effet, pour le conserver que vous combattez depuis longtemps, à visière levée, sans crainte, les fureurs et les sarcasmes de ceux qui luttent contre vous. En ce jour même, par votre présence, par vos paroles, vous avez voulu Nous offrir des preuves éclatantes de ce dévouement à l'Eglise, de ce fidèle attachement au Pontife.

« Nous vous en témoignons toute notre gratitude et notre satisfaction. Nous avons aussi la confiance que, en signe de votre foi et comme témoignage de votre amour, vous continuerez à l'avenir à Nous en donner d'autres preuves ; d'autant plus, Fils très-chers, que la condition difficile qui, dans ces derniers temps, a été faite au Pontife, ne menace que trop de devenir plus pénible, et, partant, elle excite les fils dévoués, anxieux du sort de leur Père, à mettre en œuvre, pour l'améliorer, les moyens les plus justes et les plus légitimes.

« Afin que ce but de très-haute importance pour la société et pour l'Eglise soit atteint, que Dieu vous fortifie. Puisse vous fortifier aussi la bénédiction apostolique que, à vous tous ici présents ainsi qu'aux absents que vous avez rappelés, Nous accordons avec effusion de cœur. » *Benedictio Dei*, etc.

France. — M. Gambetta a prononcé le 18 septembre, dans le cirque de Romans, un discours où il traite successivement de la constitution, de la démission du maréchal, de la deuxième étape du parti républicain, de l'administration, de l'armée, de la conversion des rentes, de l'amnistie. De toutes ces questions nous n'avons pas à entretenir nos lecteurs. Mais, dans ce même discours, M. Gambetta s'est aussi et surtout occupé de la « question cléricale », et il a tracé le programme des lois d'oppression qu'il se propose de faire fabriquer contre les catholiques de France. La réponse à ces violentes attaques ne s'est pas fait attendre. A peine Mgr Freppel, évêque d'Angers, en eut-il pris connaissance, qu'il y répondit par une lettre portant la date du 20 septembre, adressée *à M. Léon Gambetta, député*, et dans laquelle Sa Grandeur réfute tous les arguments du fougueux tribun.

Les faits qui forment comme l'aurore d'une persécution nouvelle vont se multipliant sur tous les points du territoire. Voici les plus récents.

A Collobrières (Var), les frères de la doctrine chrétienne et les institutrices religieuses ont été violemment expulsés, la semaine dernière, des écoles communales, à la suite d'une décision du conseil municipal. La même chose est arrivée à Chaponost (Rhône). Les catholiques de ces deux localités ont admirablement compris les devoirs que les circonstances leur imposent, en attendant que justice puisse être faite. Au moyen de souscriptions privées, ils ont aussitôt réuni les sommes nécessaires pour que les maîtres et maîtresses dépossédés pussent continuer l'exercice de leur apostolat.

A Marseille, le premier adjoint, remplissant les fonctions de maire, a fait apposer les scellés sur la porte du cimetière particulier dans lequel les sœurs grises de Saint-Barnabé avaient l'habitude d'inhumer les religieuses décédées dans la communauté. Préalablement, par ordre de M. l'adjoint, le commissaire de police avait dressé procès-verbal pour les inhumations déjà faites. M. l'adjoint s'appuie sur l'article 16 de la loi du 23 prairial an XII, ainsi conçu : « Les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, *soit qu'ils appartiennent aux particuliers,* seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales. » Fort bien ; mais *surveiller* n'est pas *supprimer*.

A Lambézellec, les frères ayant été de nouveau réintégrés dans leur domicile, en vertu de l'ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal de Brest, M. le préfet du Finistère ne s'est pas déclaré vaincu. Il a fait signifier aux habitants défense d'envoyer, jusqu'à nouvel avis, leurs enfants à l'école des frères. Ainsi ce scandale n'a pas encore pris fin.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

—

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XIXe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Joan, IV, 46-53.)

Éducation

Représentez-vous, mes chers frères, un homme au visage sombre, à l'œil humide, à la démarche humble, à la voix suppliante : c'est celui qui vient implorer la guérison d'un être chéri. Malgré le reproche que lui attire tout d'abord sa foi défectueuse, il ne perd point courage. Jésus, le voyant grandir en confiance et persévérer en prière, exauce sa demande et dissipe sa tristesse; il accorde davantage : au bienfait de la santé du fils, il joint la grâce de la conversion de toute sa famille. — Je le crois sans peine, à l'exemple de ce père affligé, vous n'omettriez rien, parents, pour délivrer des souffrances physiques vos chers enfants; combien plus devez-vous agir de même, pour éloigner d'eux les maux spirituels? La maladie de l'esprit, c'est l'ignorance; son remède est l'instruction. La maladie du cœur, c'est la malignité; son spécifique est le châtiment. La maladie de la volonté, c'est la faiblesse; son antidote est l'exemple.

I. — Vous redirai-je, chrétiens, la cause de ces diverses infirmités? non ; je vous rappellerai seulement votre obligation de les guérir. « Avez-vous des enfants, demande le Sage? instruisez-les, accoutumez-les au joug du devoir, dès l'âge le plus tendre. Comme le coursier, qu'on n'a pas habitué au mors devient indomptable, ainsi l'enfant abandonné à lui-même ne connaît plus de frein. » (Eccli., VII et XXX.) « En devenant mère, observe saint Paul, la femme réalisera son salut. » (I. Tim. II.) « Mais comprenez la pensée de l'Apôtre, il n'entend pas déclarer qu'il suffit d'avoir des enfants, c'est surtout de leur bonne éducation qu'il parle, et du soin qu'une mère chrétienne prend de les former à la piété, car il ajoute aussitôt : pourvu que ses enfants soient fidèles à la religion (Cat. conc. Trid.). » « Commencez, dit un grand archevêque, par façonner à la vertu ces âmes délicates; le reste n'est que secondaire... Ce n'est pas une qualité médiocre que de bien élever ses enfants, de savoir les attacher au service de Dieu, de qui on les tient; et, dès leur entrée dans la vie, de les fixer dans la voie de ses commandements... Non pas que je réprouve les sciences du monde, mais je ne veux point qu'on en fasse la plus importante affaire. Plus (votre fils) y excellera, plus il aura besoin de la science de la religion. » (S. Chrysost.) Suivant saint Jérôme, ce maître consommé dans l'art de l'éducation, « les premières idées et paroles de l'enfant doivent être consacrées par la piété. La joie d'une mère chrétienne sera d'entendre son fils, sa fille, prononcer d'une voix faible, d'une langue bégayante, le suave nom de Jésus (le doux nom de Marie). Dès qu'il devient possible d'exercer la mémoire de l'enfant, l'on doit s'empresser de diriger vers la connaissance de la loi chrétienne les premières lueurs de son intelligence. » — « Toute l'étude d'une femme chrétienne, lisons-nous dans le catéchisme du concile de Trente, doit être d'élever ses enfants dans la piété... Les pères et mères doivent les élever dans les bons principes et les bonnes mœurs, leur inculquer les plus sages maximes, leur enseigner la religion, leur apprendre à craindre et à servir fidèlement le Seigneur. » — Ceux qui seraient tentés de repousser les leçons de l'Ecriture et des Pères voudront bien accepter celles de deux hommes non suspects de cléricalisme : « J'avais cru, dit l'un, qu'on pouvait être vertueux sans religion, mais je suis bien détrompé de cette erreur (Rousseau). » « Pas d'éducation possible, affirme l'autre, sans idée religieuse; pour moi, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir pour un enfant, entre savoir prier et savoir lire, je dirais qu'il sache prier! car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de Celui d'où émanent toute justice, toute lumière et toute bonté (Legouvé). » « Une dame anglaise, rapporte la *Semaine religieuse* de Besançon, vient d'être dépouillée de la tutelle de sa fille âgée de huit ans, pour cause d'athéisme. Son mari, duquel elle vit séparée, a demandé à la justice de déclarer qu'une personne athée, fût-elle d'ailleurs la plus honorable du monde, est indigne de garder la tutelle de ses enfants. On lui a donné raison, et l'athée a été exclue de la tutelle. Le fait n'est pas sans précédent en Angleterre. » (Août 1878.) N'est-ce pas un soufflet rudement appliqué sur la joue

de nos hurleurs d'instruction laïque, c'est-à-dire sans Dieu? Ah! nous en avons l'espoir, la religion tiendra toujours la place d'honneur dans l'éducation, et l'enfant, sur les bans du catéchisme, de l'école et du collège, ne fera que grossir la somme des vérités apprises sur les genoux de son père et de sa mère.

II. — Nous savons quel remède opposer à l'ignorance, cette infirmité de l'esprit; cherchons celui qu'il faut employer contre la maladie du cœur, j'entends la malignité. — D'après les Livres saints, l'enfant vient au monde avec le germe de tous les vices. Prétendre qu'il est bon de naissance et pratique naturellement la vertu, c'est une erreur cruellement réfutée par l'expérience journalière. Non, ce n'est pas sans peine et de plein gré qu'il fait le bien; pour l'y décider, l'on est obligé maintes fois d'user de rigueur; et cette méthode salutaire, le Saint-Esprit nous la trace lui-même en ces termes : « Qui ménage la verge déteste son fils, mais qui l'affectionne s'applique à le corriger... La folie est liée au cœur de l'enfant, et la verge de la discipline l'en chassera. » (Prov., XIII et XXII.) « Une faute a-t-elle été commise? le catéchisme du concile de Trente veut que les pères et mères se gardent d'une indulgence indiscrète, alors qu'une punition ou une réprimande est nécessaire. Que d'enfants se corrompent à cause de l'indulgence et de l'excessive bonté des parents! » « témoin, remarque saint Chrysostome, Héli, dont la molle condescendance à l'égard de ses fils et sa faiblesse à corriger leurs défauts entraînèrent leur ruine et la sienne. Effrayante leçon pour les pères et mères!... Tenez fortement la bride en main, de peur que cet impétueux coursier, sauvage encore, ne vous échappe; vous n'en viendrez à bout qu'après l'avoir entièrement dompté. » — Mais nous le constatons avec une pénible surprise, quelques parents laissent à leurs enfants la licence de tout voir, de tout dire, de tout faire; ils exigent qu'on admire ces bijoux, qu'on dorlote ces chéris, qu'on satisfasse ces capricieux. Malheur à la bonne qui oserait fouetter ces agnelets, même avec une plume, ou qui s'aviserait de contrecarrer l'humeur fantasque de ces tyranneaux! Pleurant à chaudes larmes, un de ces petits volontaires vient dire un soir : Maman, la fille ne me donne pas ce que je veux; et la mère de crier tout de suite : Accordez-lui sa demande. — Madame, répond la domestique, vous voyez la lune se refléter dans cette cuve d'eau : c'est ce qu'il désire! — Il y a d'autres parents qui tombent dans l'excès contraire; ils sont, à l'égard de leurs enfants d'une exigence désespérante et d'une brutalité sans pareille. La foi, mes chers frères, ainsi que la raison, vous proscrit de tenir le milieu. Votre sévérité doit s'aider de la prudence et de la douceur : l'une vous dira que c'est indispensable de châtier; l'autre, mais pas trop fort; la première vous avertira lorsqu'il faut frapper; la seconde, quand il faut s'arrêter.

Enfin, pour guérir la maladie de la volonté, savoir la faiblesse ou la lâcheté, les parents, que sont-ils tenus à donner aux enfants? le bon exemple. Ce proverbe est bien divulgué : la parole fuit, l'écriture demeure; l'exemple entraîne. Effectivement, les remontrances entrent par une oreille et sortent par l'autre; elles sont vite oubliées; les conseils, quoique tracés sur le papier, risquent beaucoup de rester à l'état de lettre morte; mais il en est autrement des exemples; ils excitent à les suivre ceux qui en sont les témoins; c'est la bravoure du général qui chasse la peur et enflamme le courage du soldat. L'enfant, de sa nature, est imitateur; il vise à marcher sur les traces de ses parents ou de ses chefs. N'étant qu'au matin de son existence, il faut qu'il apprenne un art, le plus noble de tous, celui de vivre sagement; or, on n'arrive à posséder un art qu'en imitant celui qui l'enseigne, tout en réussissant d'abord moins bien que lui; mais les premiers maîtres du savoir-vivre chrétien, quels sont-ils? vous, pères et mères; donc les élèves formés à votre école, si elle est mauvaise, se conduiront encore plus mal que vous; c'est d'ailleurs ce que Dieu nous dit lui-même par l'organe du prophète Jérémie : « Vos pères m'ont abandonné, vous avez fait pis que vos pères. » (XVI-11.) « Il n'y a guère de méchants enfants, déclare saint Chrysostome, que parce qu'il y a des pères insoucieux de les former à la piété; s'ils trouvaient, dans les leçons et les exemples de leurs pères, de quoi les diriger et les soutenir sur le chemin de l'honneur et de la vertu... nul doute que les uns et les autres n'en recueillissent les fruits les plus salutaires et les plus abondants. » Je vous en supplie donc, ô parents! n'oubliez jamais ces paroles d'un orateur, plus célèbre encore par les prodiges de sa sainteté que par les merveilles de son éloquence : « On connaît l'histoire, dit-il, de ce fameux scélérat qui, avant de monter à l'échelle, demanda à voir sa mère, pour lui glisser un mot à l'oreille. Quand elle fut près de lui, il se lança sur elle comme un chien sur un morceau de chair, et lui arracha l'oreille avec les dents : Misérable mère! s'écrie-t-il, si tu m'avais réprimandé et même battu lorsque je t'apportais les petits objets que je commençais à dérober, je ne serais pas devenu un brigand, et je ne me trouverais pas maintenant ici avec la corde au cou. — Imaginez-vous ce que fera votre fils en enfer, quand il s'y verra jeté par suite de votre mauvaise éducation; il se précipitera sur vous... il vous mettra les chairs en lambeaux : Ah! père maudit! vous criera-t-il,

c'est par toi que je suis en enfer! Mère traîtresse tu es cause de ma damnation.

Quel enfer, hélas! pour un pauvre père que de voir brûler, sous ses yeux, un fils devenu pour lui un impitoyable démon! Quel enfer, hélas! pour une pauvre mère que de voir brûler, sous ses yeux, une fille devenue pour elle une furie plus barbare que les démons eux-mêmes! Ah! parents, vos péchés ne suffisent donc pas? faut-il en plus vous damner pour les prévarications de vos enfants? Malheureux! si vous tombez dans les flammes, comme les démons triompheront! Ils auront, en effet, de grands remercîments à vous faire, attendu que, grâce à cet unique péché de l'éducation mauvaise, ils voient confondus, dans une damnation commune, et le père, et la mère, et les petits-enfants, et des familles entières; en un mot, grâce à cet immense désordre de la mauvaise éducation, ils voient le monde entier tomber en ruines. (S. Léonard.) O parents! tâchez de prévenir un tel malheur. Les principes religieux, les corrections sages, les exemples édifiants : voilà les moyens de salut adoptés par les Job, les Tobie, les Monique, les Blanche de Castille, les Jeanne de Chantal et bien d'autres; efforcez-vous d'user des mêmes moyens, pour vous sanctifier avec vos fils et vos filles et aller au ciel tous ensemble. Ainsi soit-il.

L'abbé B.,

Auteur des *Instr. d'un curé de campagne.*

MATERNITÉ DE MARIE

(Dimanche 13 Octobre).

— RÉFLEXIONS —

Entre toutes les fêtes de Marie, il en est une inaperçue de la masse des chrétiens, mais placée par l'Église comme une symbole d'espérance en cette saison de l'année où la terre, se dépouillant de sa dernière verdure, présente de toutes parts l'image de la désolation. Cette fête presque inconnue est cependant le foyer du culte chrétien, le principe des grandeurs de Marie au ciel et sur la terre. Le nom qu'elle porte sonne plein d'amour et de confiance à nos oreilles. C'est la fête de la *Maternité* de Marie, la fête de la plus glorieuse de ses prérogatives.

Toutes les autres, en effet, lui sont venues de celle-là; c'est la réflexion d'un des plus profonds panégyristes de Marie, lorsque se demandant pourquoi les évangélistes sont si peu prodigues de titres élogieux à la Vierge, il trouve qu'ils n'avaient plus rien à ajouter dès qu'ils l'eurent saluée du nom de *Mère de Dieu.* Qui, jamais, en effet, pourra pénétrer tout ce que ce privilège contient de gloire et de puissance? Les saints Pères avec toutes les hardiesses de leur génie et de leur amour, n'osent l'entreprendre. « De quel nom vous nommer, s'écrient-ils dans leur embarras, jeune fille immaculée, vierge sans tache, splendeur de votre sexe, ornement de toutes les filles d'Eve? Salut, délicieuse épouse du Verbe, demeure ineffable du Fils, sanctuaire de l'Esprit-Saint, salut. » Dieu, ayant vu le premier chef-d'œuvre de sa grâce et de son amour, Eve, la mère du genre humain, dégradée par le démon, l'éternel ennemi du beau et du bien, voulut prendre sur Marie une revanche éclatante. C'est pourquoi il mit en cette créature toutes les perfections qui devaient en faire une épouse digne de lui, une mère digne de son Fils; plus belle que Rachel, plus féconde que Lia, plus tendre que Rebecca, plus courageuse que Judith, plus prophétesse que Débora, plus forte que la mère des Machabées, elle résume toutes les beautés, toutes les grandeurs, tous les amours de la femme. Elle sera vierge, mère, veuve, afin d'être le type de tous les états que la femme peut parcourir. Dans ces trois états, elle sera chaste jusqu'à la virginité, parce que la chasteté est le secret de l'influence de la femme, son grand moyen d'action sur l'homme, sur le foyer domestique, sur la société qu'elle élève ou abaisse selon qu'elle-même monte ou baisse en cette vertu. Les vierges, il est vrai, ne peuvent rester à leur place d'honneur que par le sacrifice de la fécondité. Par un nécessaire privilège Marie deviendra féconde sans cesser d'être vierge; seule, de toutes ses compagnes, elle portera au front la double auréole des Vierges et des Mères. Vierge en raison de sa maternité, mère en raison de sa virginité. Modèle et type universel pris par Dieu dans notre nature, elle est la mère par excellence; car nulle créature n'en remplit comme elle la mission.

Une mère donne la vie, unit les cœurs, rapproche les extrêmes, le père et l'enfant. Marie fait tout cela.

Nous n'étions pas encore; déjà une femme nous avait fermé le ciel où nous devions monter et ouvert la tombe où nous ne devions point descendre. L'homme allait naître doué d'une intelligence avide de savoir, d'un cœur altéré d'amour, et devant lui n'étaient que l'erreur et la déception. Eve l'avait ainsi préparé par sa funeste prévarication. Alors vint Marie. Tout changea de perspective, le ciel se rouvrit, le front de l'homme se redressa, son œil vit la lumière, son cœur connut l'amour, Dieu se montra comme notre fin à l'extrémité de la

terre désolée. C'était une résurrection, c'était la vie après la mort, et Marie qui nous la donnait. Elle nous la donnait en accomplissant le second office de la mère, qui est d'unir les deux extrêmes. Quoi de plus extrême, de plus opposé l'un à l'autre que le pécheur et Dieu ? Où trouver quelqu'un qui abaisse la sainteté vers le crime, la grandeur vers la misère ; où prendre un médiateur qui unisse l'homme à Dieu, le père offensé au fils coupable ? Une mère seule était capable de ce prodige ; mais cette mère assez pure d'un côté, et de l'autre assez aimante, où la rencontrer ? Marie résolut ce problème en plaisant à Jésus-Christ, et le ciel et la terre, l'homme et Dieu se réconcilièrent et s'unirent entre ses bras, dans son sein.

Du même coup, par le fait de Marie, l'homme ressuscita, retrouva son Dieu et sur sa destinée. A quelle aberration ne s'était-il pas laissé aller avant elle ! Il suivait ses jouissances jusqu'à se faire l'égal des pourceaux, ne voyait au ciel qu'un tyran, dans la mort que le néant et la fin de ses maux. Mais lorsque se leva l'étoile d'Israël, elle fit honte aux sens de l'homme, le releva vers un plus noble but, réveilla le sentiment du divin et enflamma les cœurs de célestes amours.

Marie en était là de son rôle de mère, lorsque la parole d'un mourant, à ce moment suprême où elle ne s'oublie pas, vint encore le raviver et le confirmer. « Femme, lui dit Jésus près d'expirer, femme, voilà Jean, mon disciple, il représente ici l'humanité ; femme, faites-en désormais votre fils. » — O mon Jésus ! que vous êtes bon. Au moment où les hommes vous faisaient mourir, vous, vous leur laissiez votre mère par testament ! — De ce jour Marie nous aima comme savent aimer les mères, et il faut qu'elles aiment bien, puisque les plus dénaturées elles-mêmes n'estiment rien leur vie dès qu'il s'agit de leurs enfants. Un trait de l'impératrice romaine Agrippine prouvera notre assertion. Lorsqu'elle portait dans son sein celui qui devait être le cruel Néron, elle alla consulter l'oracle sur le sort à venir de son fils. Et il lui fut répondu : « Ou cet enfant mourra obscur ou il deviendra empereur ; mais, si ce dernier cas se réalise, il percera du poignard le flanc qui l'a porté. » — « Eh bien, que je meure et que mon fils règne ! » répliqua la mère, tout entière à son amour.

Agrippine donnait sa vie ; Marie nous a donné bien plus. Pour nous, pour notre salut, elle a livré son Fils unique au bourreau. Que n'a-t-elle pas souffert au pied de cette croix baignée de son sang où elle nous enfanta dans la plus amère des douleurs ! La tendresse des mères pour leur enfant se mesure, dit-on, aux douleurs qu'il leur a causées. S'il en est ainsi, qui comprendra jamais la tendresse de notre mère !

Allons donc vers elle pleins de confiance. Elle veut nous sauver, elle est mère exprès. Elle le peut, car son Jésus ne l'aime pas moins qu'elle ne nous aime. Qui en douterait en le voyant se décorer avec tant de complaisance du titre de fils de Marie ? Il ne semble venu sur la terre que pour le porter. Jamais en son évangile il ne se nomme que du nom de *fils*. C'était le nom sous lequel le Messie était connu des anciens Hébreux, aussi, comme on l'a remarqué, les juges, au tribunal de sa condamnation, ne lui disputent-ils que le droit de le porter. « Etes-vous, lui disent-ils, le fils de Dieu ? » — « Vous le dites » répond Jésus, et il ajoute aussitôt : « En vérité, en vérité, je vous le dis : « Vous verrez le *fils de l'homme* venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. » Il s'avoue fils de Dieu, mais il se reconnaît, il se proclame *le fils de l'homme*, tant il tient à ce qu'il est *le fils* partout, au ciel et sur la terre ; tant il veut être le fils de Marie, tant il désire se soumettre à cette mère. — Pourquoi cette passion ? ce n'est pas pour lui, mais il connaît le cœur de l'homme, il sait que la plus grande puissance pour l'attirer, c'est de lui donner une mère. Il a donc placé Marie dans les cieux avec le droit de lui commander. Ne vous scandalisez pas, chrétiens, Jésus n'abdique pas sa puissance entre les mains d'une créature, il ne fait que confier sa miséricorde à une mère bien-aimée. Voilà, selon la pensée des maîtres, l'ordre de notre pardon : Jésus montre ses plaies au Père ; la mère, ses entrailles et ses mamelles à son Fils ; le pécheur ses besoins à Marie et la grâce coule ainsi sur la terre. Dieu ne fait que suivre toujours le plan de sa rédemption. Il pardonne par les mérites de son Fils, le Fils accorde surtout par l'entremise de Marie, qui, ne refuse jamais miséricorde parce qu'elle est mère. Levez-vous donc, pauvres pécheurs, allez à Marie, mesurez votre courage à vos fautes, plus elle devra vous pardonner plus elle sera heureuse. Elle est si riche ! ne craignez pas de l'appauvrir. Elle a des grâces, dit saint Thomas, de quoi inonder tous les hommes. Approchons-nous donc de ce fleuve, trempons-y nos âmes et qu'elles y restent toujours.

L'abbé H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

VINGT-DEUXIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

NEUVIÈME INSTRUCTION.

SUJET : Procession du Saint-Sacrement ; Communion en viatique.

Texte. — *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.* Voici l'Agneau de Dieu, voici

celui qui efface les péchés du monde. (*S. Jean, chap. I, vers* 29.)

Exorde. — Mes frères, je terminais ma dernière instruction en vous parlant des tristes effets que produit dans l'âme une communion sacrilège. Amoindrissement et perte de la foi, dégoûts de la prière, privation de la protection de l'auguste Marie, telles sont, vous disais-je, et vous n'avez pas dû l'oublier, les déplorables suites d'une communion sacrilège... Parfois même le Dieu de l'Eucharistie s'est montré plus sévère encore, et il a châtié d'une manière plus soudaine et plus terrible les profanateurs de son corps sacré...

Ecoutez un exemple célèbre dans l'histoire de l'Eglise. Un roi, appelé Lothaire, arrière-petit-fils du grand empereur Charlemagne, avait répudié son épouse légitime pour vivre avec une adultère. Le pape saint Nicolas, gardien vigilant des mœurs et de la sainteté du mariage, priva ce roi de la communion chrétienne. Mais Lothaire eut recours à l'artifice et à l'hypocrisie; il crut pouvoir tromper Adrien II, successeur de saint Nicolas sur le siège de saint Pierre... Il se rend donc à Rome ; il demande avec instance à recevoir la sainte communion comme les autres fidèles. Le pape célèbre le saint sacrifice ; à la fin de la messe, le Pontife s'avance pour communier le roi et ses courtisans agenouillés. Prenant en main le corps du Sauveur, il s'adresse à Lothaire : « Prince, lui dit-il, si vous n'êtes pas coupable du crime d'adultère, si vous avez pris la sincère résolution de briser des liens coupables, approchez avec confiance et recevez le sacrement de la vie éternelle ; mais si votre pénitence n'est pas sincère, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps et le sang du Seigneur, et de vous incorperer, en les profanant, votre propre condamnation... »

Le prince coupable frémit sans doute en entendant ces paroles; mais le forfait était résolu; il le consomma, et, ajoutant la parjure au sacrilège, il osa recevoir l'hostie sainte !... Oui, mais écoutez la suite. Un mois plus tard, ce prince, dans la vigueur de l'âge, était attaqué d'une maladie inconnue, qui parut un châtiment du ciel ; les cheveux, les ongles, la peau même se détachaient du corps et tombèrent, comme par une mort anticipée et renouvelée mille fois... Ce prince sacrilège mourut ainsi, au milieu d'atroces douleurs, sans avoir donné aucune marque de repentir (1). Ainsi, mes frères, Dieu châtie quelquefois d'une manière terrible les profanateurs de son corps sacré...

Proposition. — Oui, mais ce matin, mon intention est d'envisager la sainte Eucharistie sous un aspect plus consolant et moins terrible.

Division. — *Premièrement*, institution de la fête du Saint-Sacrement et de la procession solennelle qui l'accompagne ; *secondement*, quelques mots sur la communion en viatique. Telles sont les deux pensées sur lesquelles nous allons nous arrêter quelques instants.

Première partie. — Frères bien-aimés, vous avez sans doute entendu parler de l'institution de la fête du Sacré-Cœur, et comment s'est propagé dans toute l'Eglise la dévotion la plus tendre envers ce cœur adorable... Une pauvre religieuse, faible, maladive, associée par Jésus-Christ lui-même aux souffrances de sa Passion, fut l'instrument dont notre doux Sauveur se servit pour faire mieux connaître les merveilles de son cœur sacré. Plusieurs fois il daigna lui apparaître, et, lui montrant son cœur enflammé : « Voilà, lui disait-il, ce cœur qui a tant aimé les hommes; fais tous tes efforts, ma fille, pour qu'il soit mieux connu et plus honoré dans l'Eglise entière... » La bienheureuse Marguerite-Marie répondait fidèlement aux désirs de son Sauveur, et, malgré les efforts de l'enfer, la dévotion au Sacré-Cœur devenait populaire. Et bientôt, nous l'espérons, l'un des plus beaux édifices du monde, dominant toutes les autres constructions de Paris, l'orgueilleuse capitale, montrera combien ce cœur divin et cher à tous les catholiques qui ont conservé la foi...

Ce fut presque dans des circonstances semblables qu'eut lieu l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Une sainte religieuse, appelée Julienne, fut aussi l'instrument que Dieu choisit pour rendre plus solennel le culte de la sainte Eucharistie. Vainement, comme le prophète Jérémie, elle regimbait contre les désirs du Seigneur en disant comme ce prophète : Seigneur, ils ne me croiront pas, je ne suis qu'un enfant (1). Sois sans crainte, lui répondait Notre-Seigneur, j'aime à choisir ce qu'il y a de plus faible pour accomplir mes desseins... Pendant près de vingt ans, l'humble religieuse garda le silence ; mais enfin, pressée par les instances de notre doux Sauveur, elle triompha de son humilité, déclara à ses supérieurs ecclésiastiques que Jésus-Christ voulait être honoré dans le sacrement de l'Eucharistie, par une fête spéciale. Et peu d'années après, le Pape Urbain IV érigeait cette belle solennité qu'on appelle avec tant de raison la Fête-Dieu... Saint Thomas lui-même, saint Thomas, le prince des docteurs, composa l'office de cette fête et les belles hymnes que nous chantons à la procession.

Le zèle des évêques et la piété des fidèles se

(1) Voir Darras. *Histoire générale de l'Eglise.* Tome XVIII, page 537.

(1) Jérémie, chap. Ier, vers 6.

plurent à environner de magnificence cette touchante solennité. Ce n'était pas assez pour l'amour qu'on devait au Dieu de l'Eucharistie, de l'honneur dans ses temples. Les chrétiens, pour affirmer leur foi, pour rendre au Dieu du Saint-Sacrement les honneurs qu'il mérite, afin de témoigner leur reconnaissance pour un si grand bienfait, peut-être aussi afin de réparer les outrages que Jésus subit de la part des Juifs, des hérétiques et des mauvais chrétiens dans cet adorable mystère, les chrétiens, dis-je, accueillirent avec bonheur une procession solennelle, que la piété des Pontifes institua selon leurs désirs... Alors ce fut un enthousiasme universel dans la sainte Eglise du Christ ; des autels de verdure ornés de fleurs et décorés avec la piété la plus tendre furent dressés sur les places publiques de nos cités et dans les rues du plus humble hameau. La sainte hostie fut tirée du tabernacle, déposée rayonnante dans un soleil d'or ou d'argent; sur son passage, les maisons étaient pavoisées et ornées des plusriches tentures. Dans nos villages trop pauvres pour lui donner ces marques d'honneur, on couvrait du mojns les chemins de verdure et l'on effeuillait partout les fleurs sur son passage. Les fidèles joyeux accompagnaient pieusement le Roi du ciel et lui faisaient cortège. Les jeunes filles vêtues de blanc, précédées de l'image de Marie, ouvraient la marche, et les chants les plus solennels accompagnaient ce triomphe du Dieu de l'Eucharistie. Il daignait s'arrêter quelques instants sur ces reposoirs que des mains pieuses avaient élevés ; de là il bénissait la paroisse entière... Belle et douce fête ; quelle joie, quel doux enthousiasme, elle répandait dans tous les cœurs !...

Frères bien-aimés, cet enthousiasme n'a point vieilli; la fête du Saint-Sacrement et la procession qui l'accompagne sont restées populaires parmi nous. Nous qui avons la foi, nous qui croyons au Dieu de l'Eucharistie, nous aimons à l'accompagner dans cette marche triomphale... Ah ! viennent les hérétiques, les impies et les mécréants dire que Jésus n'est pas là !... Insensés, pourrions-nous leur répondre, vous ne voyez donc pas, vous ne sentez donc pas sa présence? Contemplez tous ces cœurs qui palpitent de joie en l'accompagnant; écoutez ces mille voix qui redisent les hymnes à sa louange ! Ah ? misérables, vous avez beau faire ; malgré votre ignorance et vos blasphèmes, le Christ est vainqueur, il règne, il triomphe, et nous chantons son triomphe : *christus vincit, Christus regnat, Christus imperat...*

En effet, mes frères, outre tant d'autres preuves, ce culte solennel, rendu à la sainte Eucharistie, n'est-il pas une preuve évidente de la croyance de la sainte Eglise catholique à la présence réelle de Jésus dans la sainte Eucharistie ?...

Seconde partie. — Mais, je voudrais aussi, frères bien-aimés, vous parler d'une procession plus fréquente et moins solennelle, pour laquelle Jésus-Christ quitte aussi son tabernacle : c'est lorsqu'il daigne aller visiter un malade ou fortifier un mourant. Vous deviez, autant que vos occupations peuvent vous le permettre, lui faire aussi cortège dans cette circonstance où souvent nous avons la douleur de le voir presque seul... Chose à peine compréhensible, mes frères ! Nous avons vu parfois des chrétiens se retirer à l'écart, chercher je ne sais quel recoin pour s'y cacher, lorsque nous portions le saint viatique... se cacher de Jésus lorsqu'il passe !... Fuir devant lui comme on fuirait devant... je n'ose achever !... Allons donc, c'est de l'ignorance, c'est de la lâcheté, c'est un manque de respect !... Si vous pouvez l'accompagner, joignez-vous aux fidèles qui le suivent; si vous ne le ne pouvez pas, agenouillez-vous du moins lorsqu'il passe, faites pieusement le signe de la croix et recevez sa bénédiction...

Il me semble que, lorsque Jésus quitte ainsi son tabernacle pour aller s'offrir à une âme qui le désire, il témoigne en quelque sorte davantage, par l'abnégation qu'il fait de lui-même, l'amour qu'il porte à vos âmes... Oh! vous allez le comprendre. Voyez donc ce Fils de Dieu, ce Roi du ciel; il est bien anéanti, bien humilié dans ce tabernacle ! Eh bien, écoutez... Voilà un pauvre vieillard couché dans une étable, un mendiant, si vous le voulez, grelottant la mort sur une botte de paille dans une grange; mais il est chrétien, il veut faire une bonne mort ; il désire recevoir son Dieu avant d'aller dans la demeure de son éternité... Je reviens dans cette enceinte sacrée. O Jésus de l'Eucharistie, voulez-vous quitter votre tabernacle pour venir là-bas, dans cette étable ou dans cette grange, consoler un pauvre mourant ?... Et je vois en quelque sorte l'hostie sainte tressaillir et s'animer; mon Sauveur étend ses bras... Oui, oui, de suite, me dit-il; hâte-toi; il me tarde d'aller visiter et fortifier cette chère âme qui me désire... Et c'est quand il s'oublie ainsi lui-même, c'est quand son amour le porte à faire une telle abnégation de sa dignité que nous hésitons à le reconnaître, à lui donner des marques de respect. Allons donc, chrétiens, qu'il n'en soit plus ainsi !...

Un jour, une pieuse princesse, fille d'un roi de France, Isabelle, duchesse de Mantoue, parcourait cette dernière ville, montée sur un char élégant. Tout à coup, elle aperçoit un prêtre, suivi de quelques personnes pieuses, qui portait le saint viatique à un malade. Elle ordonne au

cocher de s'arrêter, quitte sa voiture et se joint humblement à la suite du prêtre. Vous eussiez vu cette pieuse princesse accompagner le Saint-Sacrement jusqu'à la demeure du moribond, et, malgré la longueur du trajet, revenir jusqu'à l'église recevoir la bénédiction de Jésus... Que d'exemples encore, mes frères; que d'exemples j'aurais à vous citer, montrant, même de la part des grands de ce monde, une grande piété à accompagner ce divin Sauveur lorsqu'on le porte aux malades !...

Mais, en terminant ces instructions sur l'Eucharistie considérée comme sacrement, je veux réparer une omission. Je ne vous ai point parlé de la sainte communion en viatique, et cependant, mes frères, ce sujet est bien important.

Pour que notre mort soit véritablement chrétienne, pour qu'elle laisse a ceux qui nous pleurent sur cette terre une assurance presque certaine de notre salut éternel, il faut que nous ayons reçu trois sacrements : la Pénitence, qui nous remet nos péchés; l'Extrême-Onction, qui purifie de plus en plus notre âme, et le saint viatique qui doit la fortifier dans ce terrible passage du temps à l'éternité... Laissez-moi vous dire, le cœur pénétré de la plus vive douleur, qu'il est bien regrettable que, dans cette paroisse comme dans beaucoup d'autres, on n'attache pas plus d'importance à la réception du saint viatique. Nous pouvons encore confesser les malades; mais plus d'une fois nous avons rencontré de la part des familles certaines difficultés quand il s'agissait d'apporter au mourant le saint viatique, ou de lui administrer l'Extrême-Onction... Parents trop faibles, gens de peu de foi, votre prétendue tendresse à l'égard de ce père, de cette mère qui vont mourir est une abominable cruauté... Quoi! vous les aimez, dites-vous, et vous ne voulez pas leur procurer ces précieux secours qui doivent les conduire au ciel!... Quoi! vous les aimez? Et vous les exposez, par votre tendresse aveugle, à tomber en enfer!... Ah! vous les aimez? Et que feriez-vous donc de plus funeste pour ces chers parents si vous les haïssiez... Ah! frères bien-aimés, ayons pour nos parents une tendresse plus chrétienne et plus éclairée; disposons-les nous-mêmes à faire une mort chrétienne, et si pénible que soit ce devoir à la nature, sachons le remplir avec fidélité.

Je parcours la vie des saints. Ici, frères bien-aimés, comme en toute autre chose, ils se montrent nos modèles. Et, depuis la sainte Vierge, qui, si nous en croyons une pieuse tradition, communia en viatique de la main même de son divin Fils, jusques à l'auguste Pie IX qui expirait il y a quelques mois à peine, tous ont désiré recevoir la sainte Eucharistie comme une provision salutaire pour le grand voyage de l'éternité... Ici, c'est saint Jérôme, couvert d'un sac et couché dans la poussière, recevant, avec la ferveur d'un séraphin, le Dieu qui bientôt sera sa récompense... Là, c'est saint Jean-Chrysostome, mourant dans l'exil, mais consolé par la réception de l'hostie sainte. Après le saint viatique il ne veut plus d'autre nourriture. — Frères, dit-il, aux prêtres qui l'entourent, le corps de Jésus, a laissé dans mon âme une saveur embaumée; je veux emporter ce goût délicieux dans l'éternité. — Pourrais-je vous oublier, ô grand saint Augustin?... Cet illustre pontife, couché sur un lit de douleur où le retient une cruelle maladie, est là, attendant la mort, et, comme saint Paul, sans doute, espérant la récompense de tant de travaux entrepris pour la gloire de la sainte Eglise... On lui apporte le saint viatique. Dès qu'il l'aperçoit, son âme tressaille de bonheur. — Salut, dit-il, ô principe de notre création et de notre rédemption; salut, adorable sacrifice par lequel nous avons été réconciliés; salut, remède divin qui guérit nos blessures; salut, viatique qui nous soutient dans notre exil; salut, consolation dans nos travaux, notre refuge au milieu des peines; salut, récompense après laquelle mon âme soupire... Et, peu après avoir reçu la sainte Eucharistie, l'illustre docteur s'endormait dans la paix du Seigneur...

Péroraison. — Frères bien-aimés, tirons une conclusion pratique de ce que nous venons d'entendre. Demandons souvent à Dieu dans nos prières la grâce de ne point être privés du saint viatique à notre dernier moment, et lorsque nous serons malades, n'attendons pas à la dernière extrémité pour recevoir cette nourriture céleste. Puis, quand nous verrons nos parents et ceux qui nous sont chers atteints d'un mal qui met leur vie en danger, gardons-nous, oh! gardons-nous bien de n'avoir pour eux qu'une affection païenne; montrons alors que nous avons la foi, et, dussions-nous verser des larmes, ayons le courage de disposer, autant qu'il est en nous, ceux qui nous sont chers à faire une mort chrétienne, c'est-à-dire à recevoir le saint viatique et les autres sacrements. Dieu permettra que notre foi soit récompensée en nous accordant la grâce de faire nous-mêmes un jour une mort chrétienne. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

—

CONFÉRENCES

DU R. P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME DE PARIS

XXVIe CONFÉRENCE

L'Humanité dans Adam.

Dieu, ayant prévu l'invasion du péché dans le monde, a dressé le plan de son œuvre sur l'incarnation réparatrice. Nécessairement l'efficacité de ce mystère s'étend à toute faute commise par l'homme : *Le sang de* JÉSUS-CHRIST, dit l'apôtre saint Jean, *possède une vertu qui peut nous purifier de tout peché* (1). Cependant il est une faute à laquelle s'adresse plus spécialement l'efficacité de la rédemption, non parce qu'elle est plus grave que les autres, mais parce qu'elle atteint toute la nature et qu'elle est la racine de toute iniquité. Vous avez compris que c'est du péché originel que je veux parler. Ce péché, dont l'hérésie a altéré la notion, et que le rationalisme range parmi les fables, il faut, avant de pénétrer dans les profondeurs du mystère de la rédemption, dont il a provoqué le décret, le définir et prouver son existence.

Toutefois l'on ne peut bien procéder à l'étude du péché originel sans avoir préalablement répondu à ces deux questions : si l'humanité n'est qu'une seule famille, et quel était l'état de cette famille à son origine. Si le genre humain a plusieurs souches, et si la constitution native de l'homme a toujours été la même qu'aujourd'hui, il est évident que tout ce qu'on dit du péché originel et de ses suites n'a pas de sens. Ce péché ne peut être un fait qu'à la double condition : 1° que toute l'humanité soit contenue dans Adam, son premier et unique ancêtre; 2° que cet ancêtre ait possédé, avant de déchoir, une perfection dont il ne reste plus que le souvenir. Je vais vous exposer les preuves de ces deux propositions.

I. — L'unité de l'espèce humaine est une des premières vérités que nous enseigne la sainte Ecriture. Simple et grandiose tout à la fois est le récit qu'elle nous fait de l'origine de nos premiers parents. Quand Dieu eut créé le monde, il se recueillit pour lui donner son roi et dit : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (2). Et l'homme parut. Mais tandis que la vie fermentait et se multipliait à ses pieds, l'homme allait-il rester seul et stérile au sommet de la création? Non, mais Dieu le regardant, dit encore : *Non est bonum hominem esse solum, faciamus ei adjutorium simile sibi.* Pourquoi cet aide ? Ce n'était pas pour partager avec lui le fardeau de la royauté, l'homme le portait allègrement seul par son intelligence; mais c'était pour qu'à l'exemple de son principe, dont la tendance est de se communiquer, il pût multiplier sa race par des germes de vie tirés de ses flancs et fécondés par son aide.

Voilà le mystère. Vainement l'incrédulité s'efforce de le tourner en dérision, jamais elle ne parviendra à en faire mépriser la sublime poésie et les profondes significations.

Dieu aurait pu créer la compagne qu'il destinait à l'homme comme il avait crée l'homme lui-même. Mais, jugeant que l'homme ne serait plus autant son image s'il lui refusait d'être l'unique principe de toute vie humaine, il voulut tirer de ses propres flancs celle qui devait être son aide. Pendant qu'Adam dormait, Dieu prit donc une de ses côtes et en forma la femme. Dieu tira Eve, non de la tête d'Adam, car la tête est le siège de l'intelligence qui commande, et Eve devait lui être soumise ; non plus de ses pieds qui foulent la terre, car Eve ne devait pas être son esclave; mais il la tira de son côté, près du cœur, à l'endroit mystérieux où les affections émeuvent le fleuve de la vie et en précipitent le cours, car ce qu'elle devait être, c'est son amie.

En s'éveillant, Adam vit la femme que Dieu lui présentait, il se reconnut en elle, il tressaillit, et dans un élan de chaste amour il chanta ce célèbre épithalame qui est devenu la loi fondamentale de la famille : *Voici l'os de mes os et la chair de ma chair; on lui donnera un nom qui rappelle celui de l'homme parce qu'elle a été tirée de lui : c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse ; et ils seront deux dans une seule chair* (1). Alors Dieu adressa à Adam et à Eve ce commandement qui a fait jaillir l'humanité de ses sources : *Crescite et multiplicamini.*

Tel est, sur l'origine de la famille humaine, le récit de la sainte Ecriture, qui nous montre ensuite les hommes se dispersant par toute la terre. Longtemps on a admis la véracité de cette histoire, dont on retrouve de nombreux traits dans les plus vieilles traditions des différents peuples. Mais des esprits superficiels sont venus qui l'on rejetée, en s'appuyant sur la physionomie aujourd'hui si variée du genre humain. A leurs yeux, le monagénisme est inconciliable avec ce que nous connaissons des habitants des différentes parties du globe terrestre. Comment croire, en effet, que le noir est issu du même sang que le blanc ? Ce n'est pas seulement la

(1) I. Joan, 1, 7. — (2) Gen. 1. 26.

(1) Gen, 11, 18.

couleur qui les sépare, c'est plus encore la conformation du corps et surtout du visage et la différence de l'intelligence, qui est si bornée chez le sauvage et si développée chez l'Européen. De plus, les langues des uns et des autres sont tellement différentes qu'elles n'ont évidemment pas pu jaillir de la même source. Enfin, les difficultés qu'une marine perfectionnée a dû vaincre pour découvrir le monde nouveau déjà envahi par le genre humain, sont une preuve de l'impossibilité où étaient les peuples anciens de passer d'un hémisphère à l'autre, sur des embarcations primitives et grossières. Ainsi tout proteste contre l'unité de l'espèce humaine. Cessons donc de nous en rapporter aux légendes mosaïques, et ne voyons plus dans l'humanité qu'un genre divisé en un certain nombre d'espèces dont l'origine se rattache à plusieurs centres de production ou de création.

Avant de répondre à ce raisonnement des polygénistes par une preuve décisive que nous fournit la science physiologique, examinons l'un après l'autre les fondements de leur argumentation.

Il est certainement impossible de nier la diversité des types; mais sous cette diversité, la nature humaine reste partout semblable à elle-même dans sa conformation générale, ses aptitudes et ses tendances. Partout l'homme se tient debout pendant que les animaux rampent. Partout il domine les règnes inférieurs de la création, partout il se livre à des ouvrages variés, partout il exprime, par un langage articulé, non pas seulement des instincts et des passions, comme la brute, mais des idées. Partout il reconnaît les mêmes grands principes de morale, partout il adore un être supérieur, partout, quoique condamné à la mort, il aspire à l'immortalité. Or, à côté de ces ressemblances fondamentales, qui indiquent si clairement une seule et même nature dans l'humanité, que sont les différences superficielles de conformation et de taille qu'on oppose au monogénisme? Dans un même pays, n'observe-t-on pas à tout moment de ces sortes de différences, sans qu'on en prétende rien conclure? Et pour ce qui est de la coloration, les savants n'établissent-ils pas, d'une manière péremptoire, qu'elle est un phénomène local purement accidentel et à peu près insignifiant pour la détermination de l'espèce (1)?

La diversité des langues ne prouve pas plus contre l'unité de l'espèce humaine que la variété des types. En étudiant à fond les nombreux idiomes dont l'existence fut révélée par les investigations des derniers siècles, on n'a pas été longtemps sans découvrir que tous peuvent se rattacher à trois groupes primitifs : les langues sans grammaire, les langues sémitiques et les langues indo-européennes. Mais ce n'était encore là qu'un résultat imparfait. Poussant plus loin ses recherches, la science a pu finalement démontrer que tous les idiomes ont été originairement réunis en un seul, et que ce n'est pas une séparation graduelle ni un développement individuel qui ont créé entre eux des différences, mais une force active, violente, extraordinaire, suffisant pour concilier les apparences de conflits et pour expliquer du même coup les ressemblances et les différences (1).

Mais quand même les idiomes primitifs seraient irréductibles, pourrait-on conclure de là à la multiplicité des espèces dans l'humanité? Nullement. Dans cette hypothèse, les idiomes il est vrai sont différents; mais l'identité des idées primordiales et la communauté des traditions fondamentales nous autorisent à croire que la multiplicité des idiomes n'est point un fait originel, mais un accident dans la vie de l'espèce humaine; et cette conjecture devient une certitude quand nous lisons dans l'Ecriture que le langage humain qui était le même par toute la terre, a été confondu par Dieu en punition de l'orgueil des hommes, lesquels, ne pouvant plus s'entendre, se dispersèrent ensuite sur la face du monde (2).

Les polygénistes prétendent que cette dispersion n'a pu se faire. Il suffit de considérer une carte générale du globe pour se convaincre du contraire. En ce qui concerne l'Europe, l'Asie et l'Afrique, on ne saurait concevoir aucune difficulté pour cette dispersion, puisqu'on peut les parcourir sans quitter la terre ferme. Quant à l'Amérique, qui paraît faire un monde à part, on a pu aisément s'y rendre d'Europe par l'Islande et le Groënland, et surtout d'Asie en traversant simplement le détroit de Behring. Des navigateurs même novices n'ont pas dû non plus avoir beaucoup de peine à passer de l'Indo-Chine en Australie, par le moyen des îles semées sur la route. Ajoutons que les courants marins ont aussi pu jouer un grand rôle dans l'émigration humaine de l'ancien monde vers le nouveau. Ainsi la géographie nous montre comme possible la dispersion du genre humain par toute la terre et l'histoire nous apprend qu'elle s'est réellement faite. Dès le IXe siècle, une bulle du pape Grégoire IV fait mention des missions d'Islande et du Groënland. Et Montézuma, parlant à Fernand Cortez, lui apprit que ses ancêtres étaient venus des pays lointains d'outre-mer. Enfin, les traditions, les cosmagonies, les édifices religieux, les

(1) Voy. Quatrefages, *Histoire naturelle de l'homme.*

(1) Cf. Wiseman, *Discours sur les rapports entre science et la religion révélée.* Deuxième discours. — (2) Gen. XI, 1 et seqq.

palais, les hiéroglyphes, les institutions des peuples de l'Amérique à l'époque de la conquête espagnole offrent de telles ressemblances avec ceux de l'Asie, qu'au témoignage du savant Humboldt, il est impossible de nier leur parenté.

Vous le voyez, les bases de la thèse des polygénistes contre l'unité de l'espèce humaine n'offrent aucune solidité; aussi cette thèse s'écroule-t-elle sous le premier choc de la science physiologique.

L'homme est soumis, dans son corps, aux lois qui régissent le règne animal. Or, c'est une loi que les animaux subissent, par l'action des milieux où ils se trouvent, certains changements accidentels, qu'ils communiquent à leurs descendants. Mais c'est aussi une loi que la fécondité continue ne se trouve que dans l'accouplement d'animaux de même espèce; et que l'accouplement d'animaux d'espèces différentes est promptement suivi de stérilité (1).

Cela étant, la première loi donne la clef des variétés qu'on observe dans la race humaine; et la seconde démontre d'une manière indiscutable l'unité de cette race, puisque l'union de l'homme et de la femme, quelle que soit la différence des types, reçoit de la bénédiction divine une vertu qui traverse indéfiniment les familles.

Contrairement à ce que prétendent les polygénistes, c'est donc la science elle-même qui nous somme d'accepter ce grand principe auquel est suspendu le dogme de l'Incarnation réparatrice: nous sommes tous frères d'une même famille, car l'humanité tout entière était en Adam.

En quel état l'humanité était-elle en Adam? C'est la seconde question que nous avons à examiner.

(*A suivre.*) P. D'HAUTERIVE.

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(7e article.)

Notre dernier article traitait de certaines dispositions renfermées dans le chapitre 1er du décret de 1809. Le chapitre II ne soulève, selon nous, aucune observation. Nous abordons le chapitre III. La section première traite de la régie des biens de la fabrique. Nous y trouvons les formalités prescrites dans le cas des dons et legs faits à la fabrique. Voici notamment ce que porte l'art. 59:

« Tout acte contenant des dons ou legs à une fabrique sera remise au trésorier, qui en fera son rapport à la prochaine séance du bureau. Les actes seront ensuite adressés par le trésorier, avec les observations du bureau, à l'archevêque ou évêque diocésain, pour que celui-ci donne sa délibération s'il convient ou non d'accepter. Le tout sera envoyé au ministre des cultes, sur le rapport duquel la fabrique sera, s'il y a lieu, autorisée à accepter; l'acte d'acceptation, dans lequel il sera fait mention de l'autorisation, sera signé par le trésorier au nom de la fabrique. »

Cette marche est-elle canonique? Reportons-nous aux principes, et aux actes de l'autorité ecclésiastique concernant les fabriques. Nous admettons que les fabriques, c'est-à-dire les auxiliaires laïques dont les curés doivent être pourvus, aient titre et qualité pour seconder les bénéficiers dans leur administration temporelle, dans la question des biens et revenus existant, mais nous ne voyons pas pourquoi ils interviendraient dans l'acceptation des libéralités provenant éventuellement de la piété des fidèles. Lorsque ces libéralités, acceptées par qui de droit, feront partie des ressources fabriciennes, les fabriciens les régiront comme tous autres biens à eux confiés; mais il est évident qu'ils ne sont nullement appelés, par la nature des choses, à prendre au sujet de l'acceptation une délibération quelconque. On nous objectera qu'il ne s'agit que d'un simple avis. Soit; mais nous estimons qu'il fallait à cet égard laisser à l'autorité ecclésiastique compétente le soin de solliciter cet avis, le cas échéant et selon les circonstances, sans en faire une condition.

Ensuite l'article précité requiert la délibération de l'archevêque ou évêque diocésain; on ne dit absolument rien de celle du titulaire, c'est-à-dire du curé. Celui-ci disparaît dans le bureau des marguilliers, confondu avec les autres. C'est un oubli grave des droits du curé. Il appartient, en effet, au curé de juger en première instance du mérite d'une libéralité faite à la fabrique, de sa convenance, des conditions, etc. Que le curé consulte le bureau et même le conseil s'il le croit opportun, pas de difficulté; mais il a, par la nature de son titre, caractère pour apprécier ce qu'il convient de faire, et même pour accepter toute libéralité. Si l'acceptation froisse quelqu'un, recours est ouvert pardevant le prélat diocésain. En l'absence d'appel, nous ne voyons pas ce qui pourrait infirmer la décision du curé.

Faut-il, en tout état de cause, indépendamment de l'acceptation du curé, l'approbation de l'évêque? Nous ne le pensons pas. S'il s'agissait d'accroître les charges de la fabrique sans compensation, l'acceptation seule du curé, celle même de l'évêque ne suffirait pas, attendu que nul ne peut grever arbitrairement un établis-

(1) Voy. Quatrefages, *op. cit.*

sement ecclésiastique. Mais si nous supposons que la libéralité est faite, soit sans charges soit avec des charges proportionnées aux avantages, l'intervention de l'ordinaire ne nous semble pas requise; nous ne connaissons pas de texte qui la prescrive. Il pourrait se faire néanmoins qu'il y eût sur ce point une législation locale, soit écrite, soit fondée sur la coutume, à laquelle on devrait se conformer; quant au droit commun, il ne contient aucune disposition générale interdisant à un curé d'accepter pour son église une libéralité sans l'approbation de l'évêque. Est-ce que, tous les jours, les curés ne reçoivent pas de la main à la main des dons plus ou moins considérables, avec ou sans conditions? Est-ce qu'un évêque a jamais prétendu intervenir en pareille occurrence? La faculté naturelle d'accepter a-t-elle été jamais liée par un empêchement, par une prohibition quelconque? S'il en est ainsi des dons faits de la main à la main, pourquoi imaginerait-on des formalités et des difficultés, quand il s'agit de dons entre vifs consacrés par écrit ou par disposition testamentaire? Le lecteur voudra bien ne pas oublier que nous discutons ici au point de vue du droit canonique, et que l'objet de notre étude est de rechercher ce qui, dans la législation fabricienne, est ou n'est pas en harmonie avec les saints canons. Or, ici, en fait d'acceptation des dons et legs, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le droit personnel du curé n'est pas respecté, que ce droit est absorbé par celui qui, par disposition civile, est attribué à son supérieur. Sans doute, l'évêque n'est pas moins compétent pour juger des avantages d'une libéralité quelconque que le curé lui-même; ce n'est pas une raison pour méconnaître le droit natif du curé. Tel est notre sentiment; nous le soumettons volontiers à l'appréciation des canonistes.

On lit ensuite dans le décret: « Art. 60. Les maisons et les biens ruraux appartenant à la fabrique seront affermés, régis et administrés par le bureau des marguilliers, dans la forme déterminée pour les biens communaux... Art. 62. Ne pourront les biens immeubles de l'église être vendus, aliénés, échangés, ni même loués pour un terme plus long que neuf ans, sans une délibération du conseil, l'avis de l'évêque diocésain et notre autorisation. Art. 63. Les deniers provenant de donations ou legs dont l'emploi ne serait pas déterminé par la fondation, les remboursements de rentes, les prix de ventes ou soultes d'échanges, les revenus excédant l'acquit des charges ordinaires seront employés dans les formes déterminées par l'avis du Conseil d'Etat approuvé par nous le 21 décembre 1808.... »

Assurément les formalités, auxquelles sont assujetties les communes, en ce qui regarde l'administration de leurs biens, sont excellentes. Elles ont pour point de départ ce principe savoir que les communes, envisagées comme établissements publics, sont des mineurs dont l'Etat a la tutelle. Or, les établissements publics ecclésiastiques ne peuvent pas leur être entièrement assimilés. Les fabriques, comme toutes collectivités ecclésiastiques, peuvent, en droit canon, librement accepter, librement acquérir, mais elles ne peuvent rien aliéner d'important non-seulement en immeubles, mais encore en meubles précieux, sans la licence du siège apostolique, ni consentir des baux de plus de trois années. Chacun peut donc constater les lacunes qui existent dans les textes ci-dessus. Il va sans dire qu'aucune administration, soit fabricienne soit diocésaine ne peut s'autoriser de ces lacunes pour méconnaître les règles canoniques. D'autant plus que l'observation des prescriptions canoniques ne contrarie d'aucune manière, dans l'espèce, l'accomplissement des formalités civiles; en d'autres termes, aux garanties civiles viennent ici s'ajouter nécessairement les garanties que les intéressés trouvent dans les lois canoniques.

Quant aux dispositions édictées, touchant l'emploi des deniers, ayant l'origine indiquée sous l'art. 63, nous croyons qu'elles portent atteinte à la liberté de l'administration fabricienne, laquelle doit être juge, sauf appel au supérieur hiérarchique, de ce qu'il convient de faire au mieux des intérêts de la fabrique. On sent toujours l'assimilation des fabriques aux communes, assimilation qui, nous le répétons, n'est pas fondée en droit. Cet art. 63 tend évidemment à empêcher les fabriques d'acquérir des immeubles, et à mettre les établissements ecclésiastiques sous la dépendance de l'Etat, qui se constitue le gardien, et le gardien tenace, de leurs épargnes converties en rentes.

Arrivons à l'article 77 : « Ne pourront les marguilliers entreprendre aucun procès, ni y défendre, sans autorisation du Conseil de préfecture, auquel sera adressée la délibération qui devra être prise à ce sujet, par le conseil et le bureau réunis. »

C'est une conséquence de l'état de minorité imposé aux fabriques. Il eût été plus dans l'ordre de demander l'autorisation de l'évêque, puisqu'il s'agit d'intérêts au sujet desquels l'évêque est évidemment plus compétent qu'un Conseil de préfecture. Aussi, dans la pratique, cette autorisation est devenue une formalité pure et simple. Mais, en droit canonique, une autorisation quelconque, émanée du supérieur hiérarchique, est-elle requise, quand un établissement ecclésiastique se trouve dans le cas d'entreprendre un procès ou d'y défendre?

Nullement. Nous ne voyons rien de semblable dans les temps passés. Les contestations n'ont pas manqué, soit entre ecclésiastiques, soit entre ecclésiastiques et laïques, et l'on n'aperçoit nulle part que l'autorisation d'un supérieur ait été exigée, soit pour demander, soit pour défendre.

En ce qui touche les procès, une question beaucoup plus grave se présente. Une fabrique peut-elle ester en justice, pour demander ou défendre, pardevant les tribunaux laïques? A cause de l'immunité, soit personnelle soit réelle, les contestations intéressant les fabriques ne sont-elles pas du ressort des tribunaux ecclésiastiques? Et pour cette raison, ne serait-il pas nécessaire de solliciter un indult apostolique, permettant à la fabrique d'intenter ou de soutenir un procès pardevant la justice séculière? Nous opinons pour l'affirmative en vertu des principes généraux, concernant l'immunité.

L'auteur des *Prælectiones juris canonici in seminario S. Sulpitii habitæ*, sans néanmoins viser les fabriques d'une manière spéciale, s'exprime ainsi ; nous traduisons :

« Les causes bénéficiales proprement dites, c'est-à-dire celles qui ont trait directement à l'institution, l'union, la division, la collation d'un office spirituel, et au droit d'obtenir les biens temporels ecclésiastiques, annexés à l'office spirituel, d'administrer ces biens, et d'en jouir selon les prescriptions canoniques, appartiennent par elles-mêmes au for ecclésiastique, attendu qu'elles sont de leur nature purement spirituelles, l'accessoire et la conséquence d'une chose spirituelle, devant par conséquent ressortir au même for. Il faut néanmoins garder les règles stipulées entre les deux puissances dans les concordats. Les causes qui ont trait aux biens temporels comme tels, abstraction faite du caractère tiré de l'office du bénéfice ecclésiastique, celles par exemple qui peuvent rouler sur les servitudes des hypothèques, les charges réelles, les ordonnances de la police rurale et urbaine, appartiennent au for civil, dans les contrées où n'existent pas les immunités réelles (1). »

La distinction avancée par le canoniste nous semble dépourvue de base. Dès qu'un bien temporel est régulièrement affecté à une institution ecclésiastique, il devient aussitôt *bien ecclésiastique;* l'administration et la jouissance dudit bien est une annexe inséparable du titre spirituel, comme le dit M. Icard ; dès lors, les contestations relatives à cette administration et jouissance reviennent au for ecclésiastique de droit commun. Or, il est aisé de reconnaître que nos fabriques, malgré certaine immixtion du pouvoir civil, sont pourtant des établissements religieux, que les biens dont ils jouissent ont une destination religieuse, officiellement acceptée par l'autorité religieuse, et que toute action judiciaire ayant pour objet la conservation de leurs biens et droits, ne saurait être soustraite au jugement de l'autorité religieuse. Tout cela est logique.

Maintenant, si effectivement quelque part les immunités réelles, du consentement de l'Eglise, ne subsistent pas, la solution ne sera plus la même. M. Icard, quelques lignes plus haut, enseigne que les immunités personnelles des clercs ne subsistent plus dans certains pays, *ex assensu saltem tacito Ecclesiæ;* et ce prétendu assentiment tacite, il est indubitable qu'il le donne aussi pour fondement à l'opinion, qui considère comme abolies les immunités réelles. Quoique l'auteur ait l'air de ne désigner aucune contrée, il est visible que c'est la France et les sociétés dites modernes qu'il a en vue. Nous lui laissons la responsabilité de ces affirmations, sans vouloir aucunement la partager. C'est pourquoi, nous disons que, le cas échéant, il est sage de solliciter du Saint-Siège, au profit d'une fabrique ayant un procès, un indult l'autorisant à ester en justice laïque.

(*A suivre.*) VICT. PELLETIER,
chanoine de l'Église d'Orléans.

(1) T. III, p. 18; 4e édition.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE AUTORISÉE. — PERSONNE ÉTRANGÈRE A LA COMMUNAUTÉ. — PORT ILLÉGAL DU COSTUME.

Le fait de porter publiquement le costume d'une communauté religieuse autorisée constitue, de la part tant de celui qui n'a jamais été membre de ladite communauté que de celui qui en a fait partie, le délit prévu et puni par l'art. 259 *du code pénal* (1), *alors même que ce costume serait aussi celui de communautés non autorisées* (2).

Ainsi jugé par arrêts de la Cour de cassation, en date du 9 décembre 1876 et du 3 août 1877, dont les textes sont ainsi conçus :

Arrêté du 9 *décembre* 1876.

« La Cour,

« Sur le moyen tiré de la fausse application

(1) Art. 259 du code pénal : « Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartiendrait pas, sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans.... »

(2) Voir ce qui est dit au sujet du port illégal du costume ecclésiastique dans la *Semaine du Clergé*, t. I, p. 131 et II, p. 152.

de l'art. 259 du code pénal, en ce qu'il ne serait pas établi que le costume dont le port illicite était reproché à la demanderesse appartenant à une corporation religieuse légalement établie en France ;

« Attendu qu'il est constaté par le jugement dont l'arrêt attaqué s'est approprié les motifs que la demanderesse, bien qu'ayant cessé de faire partie de l'ordre des dames Augustines auquel elle appartenait, a continué à porter le costume de cet ordre ;

« Attendu que cette constatation de fait est souveraine et échappe à tout contrôle de la Cour de Cassation ;

« Attendu qu'il résulte, en outre, de la décision attaquée que, d'après les renseignements versés au procès, la Congrégation des Dames Augustines est un ordre religieux reconnu en France ;

« Attendu que, par un décret du 30 novembre 1858, la communauté des Dames Augustines du Saint-Cœur de Marie, à Paris, a été, en effet, régulièrement autorisée et que, ni en première instance, ni devant les juges du second degré, il n'a été allégué par la demanderesse que le costume qu'elle portait n'était pas celui des Dames Augustines auquel s'applique le décret précité ;

« Attendu, dès lors, que la décision attaquée relève à la charge de la demanderesse tous les éléments du délit réprimé par l'art. 259 du Code pénal, dont les prévisions s'étendent au port illicite de tout costume appartenant à une communauté religieuse légalement établie ;

« Rejette, etc.

Arrêt du 3 Aout 1877.

« La Cour ;

« Sur le moyen unique du pourvoi pris de la violation de l'art. 259 du Code pénal, en ce que le costume porté par la demanderesse appartiendrait au domaine public, étant le costume de communautés religieuses de femmes qui sont légalement autorisées et d'autres qui ne le sont pas ;

« Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué que la demoiselle Chevassus, qui n'appartient à aucune congrégation religieuse, a porté publiquement le costume des Dames Augustines du Saint-Cœur de Marie, établies rue de la Santé à Paris et autorisées par decret impérial du 30 novembre 1858 ;

« Que le fait ainsi caractérisé présente les caractères légaux du délit prévu et puni par l'art. 255 du Code pénal ;

« Rejette, etc. »

Des deux arrêts que nous venons de rapporter, il résulte que le délit prévu et puni par l'art. 259 du Code pénal n'existerait pas, si l'ordre religieux dont on usurperait le costume n'était pas autorisé en France. C'est, du reste, ce qui a été jugé par arrêt de la Cour d'Aix, le 29 juin 1830 et par arrêt de la Cour d'Orléans, le 24 février 1841.

—

TRAVAUX PUBLICS. — CONSTRUCTION OU RÉPARATION D'ÉGLISE. — OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN APPARTENANT A UN PARTICULIER. — FORMALITÉ. — CONTESTATION. — COMPÉTENCE.

Un abonné à la *Semaine du Clergé* nous prie de vouloir bien lui donner la solution des deux difficultés suivantes :

1° Lorsqu'une commune ou une fabrique veut faire construire ou seulement réparer son église paroissiale et qu'il devient indispensable d'occuper, pendant quelque temps, un terrain appartenant à un particulier, pour y déposer les matériaux, charpente, etc., y a-t-il obligation de remplir préalablement quelques formalités ? Le propriétaire voisin de l'église n'est-il pas obligé de céder, dans un but d'intérêt général, la partie du terrain reconnue nécessaire pour l'exécution des travaux ?

2° Le propriétaire qui veut intenter une action soit contre l'entrepreneur soit contre la commune ou la fabrique, parce qu'il n'a été rempli aucune formalité avant l'occupation de son terrain, peut-il recourir aux tribunaux ordinaires ou au Conseil de préfecture ?

La réponse à la première question se trouve, croyons-nous, dans le décret réglementaire du 8 février 1868 et dans la circulaire du ministre des travaux publics qui l'accompagne (voir *Bulletin officiel du Ministère de l'Int.*, 1868, p. 161). Il y est dit que lorsqu'il y a lieu « d'occuper temporairement un terrain soit « pour y extraire des terres ou des matériaux, « soit *pour tout autre objet relatif à l'exécution* « *des travaux publics*, cette occupation est autorisée par un arrêté du préfet, indiquant le « nom de la commune où le terrain est situé, « les numéros que les parcelles dont il se compose portent sur le plan cadastral, et le nom « du propriétaire. Cet arrêté vise le devis qui « désigne le terrain à occuper ou le rapport « par lequel l'ingénieur en chef, chargé de la « direction des travaux, propose l'occupation. « (art. 1er.)

« Le préfet envoie ampliation de son arrêté à « l'ingénieur en chef et au maire de la commune. L'ingénieur en chef en remet une « copie certifiée à l'entrepreneur; le maire notifie l'arrêté au propriétaire du terrain ou à « son représentant (art. 2), etc., etc...

En vertu de ce décret, le propriétaire auquel appartient le terrain, dont l'occupation temporaire devient indispensable pour l'exécution de

tout travail public (dans l'espèce, la construction ou réparation d'une église paroissiale), a le droit d'exiger que les formalités prescrites soient préalablement remplies. Il est juste que ledit propriétaire soit averti plusieurs jours à l'avance, de manière à pouvoir prendre, avant l'occupation, les dispositions qui peuvent lui paraître utiles.

La seconde difficulté nous paraît résolue par le jugement suivant du tribunal des conflits, du 12 mai 1877. Les circonstances de l'affaire y sont suffisamment indiquées.

« Le Tribunal des conflits : — Vu la loi des 16-24 août 1790, tit. 2, art. 13 et la loi du 16 fruc. an III ; — Vu la loi du 28 pluv. an VIII ; — Vu les ordonnances des 1er juin 1828 et 12 mars 1831, et la loi du 24 mai 1872.

« Considérant que la demande principale formée devant le Tribunal civil du Puy, par Gagne contre Joubert et Veysseyre, avait pour objet de faire condamner lesdits Joubert et Veysseyre à restituer à Gagne des pierres qu'ils avaient prises sur son terrain, ou à lui en payer la valeur, soit une somme de 400 fr., et en outre une somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts; — Considérant que Joubert et Veysseyr ont appelé en garantie, devant le Tribunal du Puy, le Préfet de la Haute-Loire, comme représentant le département, par le motif que s'ils avaient enlevé les pierres dont il s'agit, c'était l'un comme cantonnier, l'autre comme voiturier, en exécutant les ordres formels des agents supérieurs de l'Administration des ponts et chaussées, ordres d'après lesquels ces pierres étaient employées à la réparation de la route départementale n° 15, du Puy à Saint-Agrève ; — Considérant qu'il n'est contesté ni par les défendeurs au principal, ni par l'Administration départementale appelée en garantie, que la prise sur le terrain de Gagne et l'enlèvement des pierres dont il s'agit ont eu lieu *sans qu'au préalable il y ait eu accomplissement d'aucune des formalités prescrites par le décret réglementaire du 8 février 1868 ;* Considérant que, *dans ces circonstances, l'autorité administrative ne saurait revendiquer, en vertu de l'art. 4 de la loi du 28 pluv. an VIII, la connaissance de la demande principale du sieur Gagne* ; — Considérant qu'il importe peu que l'enlèvement des pierres, qui sert de base à la demande, soit le fait, non d'un entrepreneur, mais d'agents subalternes exécutant les ordres verbaux qu'ils avaient reçus de l'Administration des ponts et chaussées ; qu'en effet, aux termes da l'article 9 du décret du 8 février 1868, les formalités prescrites par le décret sont applicables au cas où les travaux sont exécutés directement par l'Administration, sans l'intermédiaire d'un entrepreneur; — Considérant, à l'égard de la demande en garantie qu'en règle générale l'appelé en garantie doit procéder devant le Juge saisi de l'action principale ; qu'à la vérité, il en devrait être autrement si l'appréciation de la demande en garantie ne pouvait être faite sans porter atteinte au principe de la séparation des pouvoirs ; mais que, dans l'espèce, la demande récursoire de Joubert et de Veysseyre contre l'Administration départementale ne peut avoir pour effet d'engager le Juge civil dans la connaissance ou dans l'interprétation préjudicielle d'aucun acte ou d'aucun réglement administratif ;

Art. 1er. — L'arrêt de conflits pris... est annulé. »

C'est donc à l'autorité judiciaire qu'il appartient de connaître des contestations qui peuvent s'élever entre un propriétaire et un entrepreneur ou une commune ou une fabrique, lorsque le terrain a été occupé sans autorisation préalable. — La loi du 28 pluviose an VIII n'attribue au Conseil de préfecture la connaissance des torts et dommages procédant du fait *personnel* des entrepreneurs de travaux publics, que dans le cas où ces entrepreneurs ont agi soit en vertu du contrat existant entre eux et l'Administration soit conformément à l'autorisation qu'ils en auront reçue.

C'est en ce sens qu'ont été rendus plusieurs arrêts, notamment ceux de la Cour de cassation le 16 avril 1831; de la Cour de Nancy, le 21 février 1844; de la Cour de Bordeaux, le 20 juin 1850; de la Cour de Besançon, le 25 août 1856, etc, et du Conseil d'Etat, le 4 septembre 1841, 30 août 1842 et 15 juin 1847.

H. Fédou,

Auteur du *Traité de la police du culte.*

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

IX. — Roman historique des sept dormants

A moins d'être paradoxal, l'on conviendra sans peine que la légende des sept Dormants repose sur un fait de l'histoire. Il est certain, par exemple, que, sous l'empire de Dèce, la ville d'Ephèse eut sept martyrs, que le persécuteur enferma dans une caverne, après en avoir fait murer l'entrée. Saint Grégoire de Tours, qui d'abord publia les Actes de ces bienheureux, leur impose les noms de Maximien, Maleh, Martinien, Constantin, Denys, Jean et Sérapion. Mais Photius les désigne autrement et les appelle : Maximilien, Jamblique, Martim, Denys, Exacustudien, Antonius et Jean. L'église romaine, en célébrant la mémoire des confes-

seurs d'Ephèse, suit les données de saint Grégoire de Tours, et dit, en son martyrologe, au 27 juillet : « A Ephèse, la naissance au ciel des sept Dormants, les saints Maximien, Malch, Martinien, Denys, Jean, Séraphin et Constantin. »

Sur ce fond historique, l'imagination chrétienne a brodé trois sortes de romans : nous avons en effet les Dormants d'Ephèse, les Dormants de Tours et les Dormants de la Germanie.

§ 1. — LES SEPT DORMANTS D'ÉPHÈSE.

Leur histoire romanesque fut recueillie dans la *Gloire des Martyrs*, ouvrage de saint Grégoire de Tours; dans la Bibliothèque de Photius, patriarche de Constantinople ; dans les Vies des Saints, mises en ordre par Siméon Métaphraste.

I. — Ecoutons d'abord l'évêque de Tours : « Voici, en deux mots, l'histoire des sept cousins qui reposent près de la ville d'Ephèse. Sous l'empire de Dèce, pendant la persécution ouverte contre les chrétiens, l'on arrêta sept hommes, que l'on conduisit devant le prince. Tels étaient leurs noms : Maximien, Melchus, Martinien, Constantin, Denys, Jean et Sérapion. On employa diverses menœuvres pour les faire tomber, mais ils résistèrent. L'empereur, en considération de leur beauté, ne voulut pas les condamner sur l'heure, et leur donna le temps de réfléchir. Ces derniers se retirèrent dans une caverne, où ils firent un long séjour. Cependant, l'un d'entre eux quittait le souterrain, pour acheter des vivres et ce qui était nécessaire à leur subsistance. L'empereur étant de retour à Ephèse, ceux-ci demandèrent au Seigneur la grâce d'être délivrés de ce péril, se jetèrent la face contre terre, firent une oraison et s'endormirent. L'empereur, ayant su que les bienheureux s'étaient cachés dans une caverne, ordonna, suivant une inspiration divine, que l'ouverture de la grotte fut fermée avec de grandes pierres, et dit : Qu'ils périssent là, ces hommes qui refusent de sacrifier aux dieux ! Tandis que l'on travaillait à cet ouvrage, un chrétien grava, sur une lame de plomb, le nom et le genre du martyre des confesseurs de la foi, et la déposa secrètement à l'entrée de la caverne, avant que celle-ci ne fut tout-à-fait murée. Après un long espace d'années, la paix régna dans l'Eglise, et Théodore-le-Jeune gouvernait l'empire : alors se leva l'hérésie immonde des Sadducéens, qui niaient la résurrection future. Sur ces entrefaites, un citoyen d'Ephèse voulut construire, au pied de la montagne, une bergerie pour ses brebis ; il prit donc, comme matériaux de ses murailles, les pierres qui obstruaient l'entrée du souterrain, sans découvrir toutefois le mystère qu'il cachait sous ses voûtes. Mais le Seigneur envoya sur les sept hommes un souffle de vie ; et ils ressuscitèrent avec la pensée qu'il venaient de dormir une seule nuit. Et ils envoyèrent le plus jeune de leur compagnie acheter des vivres. Quand l'enfant, arrivé aux portes d'Ephèse, aperçut la croix du Sauveur attachée aux édifices publics, et qu'il entendit le peuple invoquer le nom du Christ, il fut saisi d'étonnement. Cependant, il offre ses pièces de monnaie, frappées à l'effigie de Dèce ; le marchand l'arrête et lui dit : Vous avez trouvé un ancien trésor. L'enfant se récrie ; mais on le traîne devant l'évêque et le juge de la cité. On l'interroge ; il finit par avouer le mystère de la caverne, et y conduit les deux personnages. L'évêque entrait à peine qu'il découvrit la lame de plomb où étaient relatées les souffrances des martyrs. Il leur adresse la parole, et fait parvenir en toute hâte cette nouvelle à l'empereur. Théodore tombe à genoux en présence des Dormants, qui lui tiennent ce langage : « Célèbre Auguste ! il vient de surgir une hérésie qui cherche à frustrer le peuple chrétien des promesses divines, en disant qu'il n'y a point de résurrection des morts. Afin que vous sachiez bien que, selon l'enseignement de l'Apôtre, nous devons tous comparaître devant le tribunal du Christ, le Seigneur nous a rendu la vie, et nous charge de vous le dire. Gardez-vous de l'illusion qui vous exclurait du royaume des cieux ! » A ces mots, Théodore rendit grâces au Seigneur, qui n'avait pas voulu que son peuple périt. Pour les sept hommes, ils se couchèrent et se rendormirent. L'empereur Théodore s'apprêtait à leur faire des cercueils en or; mais une vision le détourna de son entreprise. Les saints reposent dans leur première demeure, vêtus de manteaux en soie ou de lin : leur passion, que nous avons fait passer dans la langue latine, d'après la traduction d'un Syrien, nous fournit des détails plus amples (S. Gregor. Turon. De Gloria Martyrum, cap. 95). »

II. — Cette traduction, faite par un Syrien, et dont saint Grégoire de Tours fit usage, différait sans aucun doute du martyrologe que Photius analyse dans sa bibliothèque : on en juge par la variété des noms que les deux exemplaires donnent aux sept Dormants. D'ailleurs saint Grégoire de Tours suppose que les martyrs avaient rendu leur âme à Dieu avant que l'empereur Dèce n'eût fait murer l'entrée de leur caverne ; et Photius dit, au contraire, que le tyran fit fermer l'ouverture du souterrain, pour les exposer aux tourments de la famine. Voici le texte de Photius :

« J'ai lu, au martyrologe, les récits, que je vais abréger, des souffrances de sept jeunes hommes : Maximilien, Jamblique, Martin,

Denys, Exacustudien, Antonin et Jean. Ces patriciens étaient connus pour leur zèle à pratiquer la vie chrétienne, ainsi qu'à en multiplier les prosélytes. On les mena devant l'empereur Dèce, qui remplissait l'empire romain de ses blasphèmes contre Dieu; et les prisonniers firent une admirable profession de foi. Comme l'empereur promenait ailleurs ses loisirs, les jeunes gens, pour mettre à profit leur liberté, se retirèrent dans la caverne d'une montagne qui est proche d'Ephèse ; et le plus jeune d'entre eux, Jamblique, nous dit-on, leur rendait les services que réclamait la nature. Peu de temps après, l'empereur connut leur fuite, le lieu de leur retraite et leur genre de vie; transporté de fureur, il donna l'ordre de fermer l'entrée de la caverne, pour les y faire mourir de faim. Au bout de trois cent soixante-douze ans, sous le règne de Théodore, qui était monté sur le trône de son aïeul, et du temps de Maron, évêque d'Ephèse, ces illustres martyrs, ô prodige inouï ! retournèrent à la vie et parurent en vainqueurs. Le prince et l'évêque, attirés par la nouveauté du spectacle, et suivis d'un grand nombre de personnes, se jettent aux pieds des bienheureux, qui prient pour la foule et la bénissent. L'empereur et l'archevêque prennent place à leurs côtés ; un échange mutuel de paroles met en lumière le martyre des confesseurs et en certifie la réalité. Ce fut en présence de César et de sa suite, que les saints s'endormirent, dans le lieu même où ils étaient déjà morts : en sorte que leur fin et leur passage de ce monde, furent dévoilés aux yeux de tous les spectateurs. Théodore était dans la trente-huitième année de son règne, quand Dieu voulut faire éclater dans le monde cet insigne miracle. Les circonstances exigeaient, au reste, un prodige de ce genre. Théodore était, ce qu'il ne devait pas être, évêque d'Egée. Entraîné, je ne sais comment, dans le bourbier de l'hérésie, il émit des propositions malsaines et prétendit qu'il n'y avait pas de résurrection des morts : il avait même enrôlé un bon nombre de partisans sous la bannière de cette impiété. Mais le miracle éclatant qui venait d'arriver, confirma, dans l'univers entier, le dogme de la résurrection future : si bien que les hérétiques et le reste des payens gardèrent un silence plein de confusion, ou conçurent la ferme espérance que notre chair doit revivre un jour. »

« Voici d'ailleurs en quelles circonstances la grotte fut ouverte. Adole, propriétaire de la montagne et de la caverne, donna l'ordre à ses serviteurs d'y construire une étable. Le travail fut achevé dans deux jours, avec les pierres qui obstruaient l'ouverture du souterrain : c'est ainsi que la demeure des martyrs fut ouverte. Ceux-ci, qui étaient morts depuis longtemps, résuscitent à la voix toute-puissante de Dieu, et envoient Jamblique, leur fournisseur ordinaire, acheter de la nourriture dans la ville. Etant entré dans Ephèse, le jeune homme offre la monnaie de Dèce et se fait arrêter sous le prétexte qu'il avait découvert un trésor antique : c'est ainsi que le miracle opéré en faveur des martyrs vint à l'oreille du public et fut proposé à l'admiration de tout le monde. (Photius. Bibliot. Codex CCLIII). »

III. — Photius est un auteur grave, et l'on voit qu'il raconte sérieusement l'épisode des sept Dormants d'Ephèse. Cette assurance du patriarche de Constantinople nous donne à réfléchir, d'antant mieux que saint Grégoire de Tours, sauf quelques variantes, avait déjà publié sur les martyrs, une notice absolument identique; et le témoignage de ces deux historiens a d'autant plus de force qu'il s'appuie, comme nous l'avons vu, sur des Actes d'origine différente. Ainsi, la vie des sept jeunes hommes pourrait bien, dans les extraits de Photius et de saint Grégoire de Tours, se renfermer, du moins en grande partie, dans le cercle de la vérité historique.

Mais la vie des Dormants d'Ephèse, telle que nous la voyons dans Métaphraste et ses imitateurs, nous offre certainement des détails romanesques. Siméon a-t-il copié les peintures de ces Actes dont saint Grégoire et Photius nous ont laissé la curieuse analyse; ou bien, pour obéir à sa méthode habituelle, a-t-il enchâssé un événement véritable dans les arabesques de son imagination poétique? C'est ce que nous ignorons. Toutefois nous estimons les œuvres de Métaphraste autant que Baillet les méprise. Cet hagiographe, quoiqu'on en veuille dire, est un modèle de loyauté et d'éloquence. Lisez, par exemple, dans les Bollandistes, les deux vies du martyr saint Polyeucte : l'une, qui paraît originale, et l'autre embellie par Métaphraste. Comparez, en outre, le précis de l'histoire des sept Dormants d'Ephèse, soit dans Photius, soit dans Grégoire de Tours, avec l'amplification du grand-logothète sur le même sujet ; votre lecture terminée, vous serez forcé d'avouer que Métaphraste parle mieux, et ne dit rien autre chose.

§ 2. — LES SEPT DORMANTS DE TOURS.

Les Dormants d'Ephèse ont une histoire et une légende. La grotte, qui renfermait leur dépouille mortelle, existe encore ; mais la montagne voisine d'Ephèse fut un jour le théâtre d'une transfiguration littéraire. Il faudrait donc savoir ici démêler la vérité de la fable.

Les septs Dormants de Tours, au contraire, n'appartiennent guère qu'à l'empire des fictions poétiques; et leur légende paraît un

simple mirage, c'est-à-dire un reflet vaporeux du miracle d'Orient. Aussi les héros de la Touraine ne figurent pas sur les dyptiques sacrés, et leur vie n'a point trouvé d'historien authentique. L'on a bien attribué à saint Grégoire de Tours le conte des religieux de Marmoutiers, mais sans aucune vraisemblance. Pouvons-nous supposer que l'historien des Francs, si respectueux pour la mémoire de saint Martin, eût gardé le silence sur les sept neveux du thaumaturge, dans son *histoire de France*, dans les *Miracles de saint Martin*, dans la *Gloire des Confesseurs*, et dans ses autres ouvrages? Conçoit-on que l'évêque, ayant à parler des dormants d'Ephèse, n'ait pas fait la moindre allusion aux Dormants de Tours même?

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, voici la légende apocryphe de ces derniers. Sous le règne de Dioclétien et de Maximien, les Huns avaient un roi plein de vaillance, du nom de Florus. Il épousa Brichilde, fille de Chut, roi des saxons, et en eut trois fils : Florus, père de saint Martin, évêque de Tours; Hilgrin, père de Clément; Primus, Laetus et Théodore; Amnare, père de Gaudence, Quiriace et Innocent. Les deux frères Hilgrin et Amnare reçurent le baptême avec toute leur famille, et, peu de temps après, entrèrent dans la voie de toute chair. Les septs frères et cousins vendirent alors leurs biens, en distribuèrent le prix aux pauvres et mirent leurs esclaves en liberté. Ils se retirèrent ensuite dans une solitude, pour se livrer à la lecture, à la prière et à la psalmodie, ayant conservé seulement deux serviteurs, qui devaient les soulager dans leurs besoins. Témoins de leur vie exemplaire et de leurs miracles étonnants, les peuples du voisinage et même de tout le pays, venaient leur rendre visite, et les regardaient comme des prophètes. Les serviteurs de Dieu, craignant les effets de la vaine gloire et de l'ambition du siècle, songèrent à quitter leur retraite et même leur patrie. La réputation de saint Martin les attire dans la ville de Tours. Ils y trouvent le bienheureux qui célébrait un dimanche, suivant l'usage des évêques, l'office solennel de la messe, et lui demandent la bénédiction réservée aux étrangers. Après le saint sacrifice, le bienheureux Martin reconnaît ces hommes comme étant membres de sa famille : il verse des larmes sur chacun d'eux, et leur donne un baiser. Il les conduit ensuite au-delà du fleuve, dans l'endroit où demeurait la multitude de ses frères, et les fait manger à leur table. Le lendemain, ces sept neveux lui racontèrent les détails de leur vie, et lui communiquèrent le dessein qu'ils avaient formé d'aller en pèlerinage à Rome, à Jérusalem, et au tombeau de saint Jacques. A leur retour, les voyageurs promirent de ne plus quitter les religieux de saint Martin. L'évêque leur imposa donc l'habit monastique, et les plaça dans une grotte, où il consacra un autel. Il donna la prêtrise à Clément et à Primus; le diaconat à Laetus et à Théodore; le sous-diaconat à Gaudence, Quiriace et Innocent. Les sept frères et cousins demeurèrent dans leur caverne jusqu'à la mort du bienheureux thaumaturge. Ce dernier, avant de partir pour son dernier voyage, savait qu'il ne reviendrait plus : il désigna Gualbert comme abbé, et lui recommanda les septs religieux. Le bienheureux évêque apparut fréquemment à ces moines après sa mort, et les exhortait à la persévérance. Un dimanche qui suivait sa fête, il leur apparut de nouveau, les pria de confesser toutes leurs fautes à l'abbé Aicard, et de communier à la messe. Ils obéirent, se mirent à genoux après avoir reçu le saint viatique, firent une prière et rendirent leur âme à Dieu, comme Martin leur en avait fait la promesse. L'abbé Aicard ne les croyait pas morts, mais seulement endormis : car leur visage était rose, et leur chair blanche comme la neige. Il les plaça donc sur des sièges, comme s'ils avaient été dans leur cellule, et permit à tout le monde de les voir, après avoir établi une défense entre la foule et les bienheureux. Les visiteurs, en examinant la physionomie des sept religieux, les supposaient plus volontiers entre les bras du sommeil qu'au sein de la mort ; et, de fait, bien qu'ils eussent perdu la vie aux yeux des hommes, ils n'étaient qu'endormis devant Dieu qui fait vivre tout le monde. Durant sept jours qu'ils demeurèrent exposés à la vue du peuple, leurs membres exhalaient le plus agréable parfum. L'abbé Aicard et saint Brice, évêque de Tours, après conseil, les ensevelirent dans leur grotte, en face de l'autel consacré par saint Martin, leur oncle : on leur laissa tous les vêtements qu'ils portaient alors. Le passage de ces hommes eut lieu le 4 novembre. (S. Greg. Tur. Appendix. col. 1105.)

§ 3. — LES SEPT DORMANTS DE GERMANIE.

Le cardinal Baronius pense que le roman germanique prit naissance à la grotte de Tours. Nous sommes loin de vouloir contredire cette supposition; toutefois il nous semble que la légende partit d'Ephèse, et traversa la Gaule pour se rendre au fond de la Germanie.

Nous devons à Paul-Diacre la connaissance des sept Dormants du nord : « Il ne sera point hors de propos, nous dit-il, d'intervertir un peu l'ordre de notre histoire ; et, comme nous parlons de la Germanie, nous croyons devoir fournir quelques détails sur un miracle très-célèbre dans le pays. A l'extrémité de *Circium*, sur les frontières de Germanie, le long du rivage de

l'Océan, l'on voit, dans les flancs d'une roche élevée, une grotte où sept hommes reposent, on ne sait depuis quel temps, dans la paix d'un long sommeil. Leur corps demeure sans altération ; et les vêtements qui les couvrent n'ont subi, à travers les siècles, aucune marque de vétusté. Aussi les peuples indociles et barbares de la contrée leur témoignent de la vénération. Un habitant du pays, sollicité par l'avarice, essaya, dit-on, de dépouiller l'un des sept Dormants ; mais ses bras paralysés effrayèrent tout le monde, ôtèrent aux autres l'envie de faire une tentative semblable. Demandez-nous dans quel but la Providence a conservé ces morts durant tant de siècles? Si nous en jugeons par leur costume, les sept hommes étaient Romains. Peut-être le Seigneur veut-il faire entendre, par l'exemple de ces nobles chrétiens, que le pays ne sera sauvé que par la prédication de l'Evangile (Paul. Diac. De Gestis Longobardorum, lib. I, cap. IV.) »

En résumé, la triple légende des Dormants d'Ephèse, de Tours et de Germanie, bien que rapportée par des historiens sérieux, ne saurait nous révéler le nom de son père; mais, en revanche, elle nous signale ouvertement les tendances dogmatiques et morales de ses récits. La caverne d'Ephèse et de Tours, proclame la foi du monde catholique à la résurrection des morts, que le grand apôtre appelle lui-même Dormants; et les sept Romains de la grotte de Germanie annonçaient la résurrection spirituelle des peuples du Nord.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

Histoire

—

HISTOIRE APOLOGÉTIQUE DE LA PAPAUTÉ

—

(Suite et fin.)

VI. Il y a quelque vingt ans, un homme s'est rencontré, humble curé d'une humble paroisse, pour écrire, contre les coryphées du rationalisme, une défense historique de l'Eglise. A la chute de l'Empire, une école s'était formée parmi nous, qui, niant l'intervention divine dans l'établissement du christianisme, refusant de croire au miracle, partant au surnaturel, avait par là même refusé de voir dans l'histoire de l'Eglise surtout ce qui doit s'y remarquer. L'un avait touché aux questions littéraires, plusieurs aux questions proprement dites de l'histoire, expliquant, tantôt par l'éclectisme, tantôt par la théorie des races ou l'antagonisme des classes, les grands événements, mais, dès qu'il s'agissait de la religion, ne cédant plus qu'aux emportements de la haine ou aux aveuglements du préjugé. Ce qui était sorti de là, tout le monde le sait. On avait, en apparence, rendu à l'Eglise une scrupuleuse justice ; dans la réalité, on avait méconnu ses héros et défiguré ses annales. L'apparence de justice avait séduit l'opinion ; des iniquités trop réelles menaçaient de passer à l'état de chose jugée. Pourtant l'Eglise protestait, malheureusement sans trouver le David qui devait, avec sa petite fronde, frapper les nouveaux Goliaths. Or, un pauvre prêtre du diocèse de Belley, criblé d'ailleurs des railleries de plusieurs confrères, poursuivi même par la disgrâce de son évêque, s'inscrivait en faux contre les sentences des maîtres, et en attendant que l'opinion, mieux éclairée, ratifiât ses jugements, fournissait la preuve matérielle du mal jugé. L'abbé Gorini — c'est de lui seul que je veux parler — donnait, en recourant aux sources, un irréfragable témoignage contre les mille erreurs historiques des Guizot, des Cousin, des Villemain, des Thierry, des Barante, des Michelet, des Ampère, des Martin, et d'une foule d'autres, qui s'étaient appelés jusque-là, modestement, les maîtres de la science.

Ce que l'abbé Gorini a fait contre les rationalistes, pour la défense générale de l'Eglise ; ce que Bossuet, avec son grand génie, avait élevé, contre les protestants, à l'immortalité d'un chef-d'œuvre, nous avons tenté de le faire, pour la défense exclusive de la Papauté, contre tous les ennemis et les adversaires qui l'attaquent depuis quatre siècles. Nous voudrions prendre, l'un après l'autre, tous les faits d'histoire, où protestants, jansénistes, parlementaires, épiscopaux et pseudo-philosophes se flattent de convaincre la Papauté d'erreur dans ses jugements ou d'excès dans ses entreprises et montrer que ce sont eux qui s'abusent. Nous voudrions ensuite, conformément aux bons usages de l'apologétique chrétienne, passer de la défensive à l'offensive, prendre un à un les actes doctrinaux, ou soi-disant tels, et les empiétements spéculatifs ou législatifs des adversaires, pour les convaincre qu'il y a excès dans leurs entreprises parce qu'il y a défaut dans leurs jugements. Nous voudrions enfin présenter une défense historique du Saint-Siège contre les protestants, tels que Flaccius Illyricus, Mosheim, Duplessy-Mornay, Malan, Bost et Puaux ; contre les jansénistes, tels que Duvergier de Hauranne, Quesnel, Ellies Dupin, Fébronius et Scipion Ricci ; contre les parlementaires, tels que Richer, Pithou, Dupuy, Camus, Portalis, le procureur Dupin, Isambert, Baroche et Cavour; contre les épiscopaux, tels que Pierre de Marca, Maimbourg, Bossuet, Fleury, Tillemont, La Luzerne,

Maret, Dupanloup, Gratry ; contre les rationalistes, libéraux ou césariens, tels que Guizot, les Thierry, Michelet, John Russel, Gladstone, Minghetti et Bismarck. — En inscrivant sur notre blason la croix pontificale, nous n'oublions pas qu'il ne suffit point d'inscrire la croix sur son écu pour porter des coups de lance enchantée.

S'il y a similitude entre l'ouvrage de Gorini et le nôtre, il y a différence dans le choix de la méthode. Gorini cite les textes par le détail et met, à côté des textes contemporains, les textes anciens qui les détruisent. Par le fait, il coule joliment l'auteur qu'il refute, mais il édifie beaucoup moins qu'il ne démolit, et, par défaut habituel de science organique, son ouvrage tombe avec les ouvrages qu'il abat. Nous n'entendons certainement rien ôter au mérite personnel de Gorini : par sa modestie, sa science, son courage et sa persévérance dans la disgrâce, Gorini est le type de l'honneur sacerdotal. Mais son livre a été beaucoup plus loué que lu : il a inspiré plus d'estime qu'il n'a formé de convictions ; il a dicté moins de résolutions qu'il n'a excité de sympathies. Pour nous, sans nous attribuer aucun mérite de clairvoyance, sur chaque point controversé, après avoir fait connaître les griefs ou les titres de l'adversaire, non par des citations, mais par l'exposé philosophique de l'erreur et son classement méthotique, nous discutons ensuite ou nous réfutons, par la production des textes, l'autorité des faits, ou le témoignagne des maîtres. Nous ne saurions avoir la prétention d'écrire l'histoire positive de la Papauté ; nous ne nous bornons pas, non plus, à renverser ; nous voudrions, en écartant d'une main les faux titres ou les vains griefs, élever de l'autre l'histoire critique de la monarchie pontificale.

Dans la solitude, on ne cause guère qu'avec ses idées, et si l'on est exposé à trop abonder dans son propre sens, on ne court point risque d'être incompris faute d'explications. Nous hasardons encore quelques mots, en demandant grâce.

Cet ouvrage a été composé d'après une double méthode : méthode de *réfutation* et méthode d'*exposition*. La réfutation directe et personnelle fait d'une question érudite un petit drame qui éveille aisément l'intérêt. Vous produisez l'adversaire sous les yeux du lecteur, vous présentez ses moyens d'attaque, puis, entrant en lutte avec lui, vous montrez que ses armes sont mal trempées ou que ses coups portent à faux. Le cœur humain se plaît à ces luttes pacifiques, et c'est toujours avec joie qu'il en voit sortir le triomphe de la vérité. Cependant, un livre dont les chapitres formeraient une invariable succession de pugilats littéraires pourrait amener, par l'uniformité de ses batailles, une certaine monotonie. L'emploi alternatif de la méthode d'exposition, éveille dans l'esprit d'autres goûts et procure d'autres plaisirs. Quand la question prête moins à controverse, nous nous bornons donc à en faire connaître les termes, à en déterminer les limites, les développements et la solution traditionnelle. Alors le lecteur, sorti, de la lice des combats, se repose sur les sommets paisibles de l'histoire. L'attention passant d'une controverse belliqueuse à une exposition pacifique, il peut en résulter, si l'ouvrier n'est pas trop au-dessous de sa tâche, un agréable intérêt.

La matière de cet ouvrage devait être prise, pour la majeure partie, dans les faits et dans les autorités. Dans le champ clos de l'histoire, il n'y a guère place pour un auteur qui argumente contre un auteur, pour une intelligence qui se heurte à une autre intelligence ; ce sont les événements qui montent sur la scène et disent aux parties contendantes : « Vous prétendez que les faits motivent telle accusation ou autorisent tel titre, voici ces faits dont vous réclamez les oracles, jugez vous-mêmes s'ils impliquent telles visées ou comportent telles réclames. » Il nous a paru cependant que, sans déroger à l'ordre historique, nous pouvions placer les faits suivant certaines catégories, dont la connexité apporte quelque lumière, et nous avons cru pouvoir, pour mieux remplir notre programme, invoquer, de temps à autre, l'autorité des principes, les enseignements des théories orthodoxes et la déduction de légitimes conséquences. Ces questions très-difficiles à expliquer se résoudront mieux par l'application.

Au surplus, voici le plan de notre ouvrage :

Dans le premier volume, nous expliquons les *origines* de la Papauté depuis saint Pierre jusqu'à Constantin ; dans le second, nous présentons les *prérogatives* de la Souveraineté-Pontificale, pour le commandement et le gouvernement, pour le pouvoir législatif et judiciaire, pour le prosélytisme de l'apostolat et l'indépendance d'exercice par la constitution du pouvoir temporel ; dans le troisième, nous étudions les rapports des Papes avec les Eglises d'Orient, depuis le pape Libère jusqu'à Photius et au concile de Florence ; dans le quatrième, nous défendons la *constitution pontificale* du moyen âge prise dans son ensemble ; dans le cinquième, nous reprenons en particulier les faits imputés aux Papes du moyen âge, depuis le pape Zozime jusqu'au grand schisme ; dans le sixième, nous étudions avec un soin particulier, de Philippe le Bel à Napoléon, les rapports des Papes avec la France ; enfin, dans le septième et dernier volume, nous parlons des Papes de l'ère moderne, depuis l'envahissement du protestantisme jusqu'à Pie IX. — Autant que notre travail l'exige et

que les circonstances le permettent, nous donnons en appendice quelques discussions incidentes qui eussent pu entraver notre marche, quelques pièces justificatives qui permettront au lecteur de juger par lui-même et quelques études où nous déterminerons mieux certaines questions de spéculation théologique ou de pratique pieuse.

Parfois, très-rarement, pour mieux faire toucher du doigt l'irrévérence de l'accusation, nous avons cité côte à côte les témoignages concordants des faux frères et des ennemis déclarés. Voltaire à côté de Bossuet, Petrucelli della Gattina à côté de Gratry, Janus et Mgr *** : tout ce monde, sauf le ton, parlant la même langue, n'est-ce pas un instructif rapprochement? Les impies nous offrent cet avantage, de ruiner par leur présence tout ce qu'ils honorent de leurs sympathies.

En répondant aux ecclésiastiques aventurés dans ces bagarres, surtout aux adversaires honorés de la prélature, nous n'avons point oublié ce qui se doit au caractère sacré et au génie. Le génie ne donne pas un bill d'indemnité; mais, en cas de dissentiment, il commande, envers un écrivain de mérite exceptionnel, un profond respect. L'huile sainte doit adoucir les coups portés sur les têtes qui en ont reçu l'onction. Même dans une défense légitime, on doit abonder en ménagements et entourer les sévérités nécessaires d'une sorte de séduction de forme où la franchise des regrets et la sincérité de la vénération servent de passeport à tout ce qu'on est obligé de faire entendre. Nous nous sommes donc fait une loi de modération; si, contre notre gré, nous en avons transgressé les rigueurs salutaires, nous rétractons d'avance tout excès de parole.

En répondant aux ennemis déclarés, nous n'étions point obligé aux mêmes ménagements. Avec eux, nous ne pouvons avoir que la guerre et nous leur appliquons les lois des Douze Tables : *Adversus hostem, æterna auctoritas esto.* Nous n'oublions certainement pas la sage maxime de saint François de Sales : « On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre; » nous nous rappelons aussi que, quand le loup est dans la bergerie, c'est charité de crier : Au loup! Nos catholiques libéraux ont discrédité la modération depuis qu'ils réservent tout leur miel aux ennemis de l'Eglise et abreuvent de vinaigre les défenseurs de la Chaire apostolique. « Le plus grand des fléaux du dix-neuvième siècle, dit le *Catholique* de Mayence, c'est la politesse. »

Ces trop longues explications ne cachent aucune arrière-pensée. Nous n'écrivons pas pour l'Académie. Nous n'avons pas le bonheur d'appartenir à cette savante école, qui peut appuyer chaque affirmation d'un texte, et motiver ses jugements par cent témoignages. Nous écrivons ce livre dans une cure de frontière, dans un pays perdu au milieu des marais, loin des savants, loin des bibliothèques, sans conseil, sans encouragement, sans rien de ce qui pouvait diminuer les difficultés de notre tâche. Les cruels obstacles qu'il a fallu vaincre pour réunir quelques livres, pour écrire quelques ouvrages, pour les publier, nous ont fait connaître toutes les disgrâces de l'isolement et toutes les duretés de la misère. Nous devons, à cette expérience, de mieux connaître les ennuis des laïques pieux et de braves curés disséminés, comme nous, sur tous les points de la France, avec le désir et dans l'imposibilité relative d'approfondir les questions de temps. C'est pour eux que nous avons composé cet ouvrage : Dieu veuille qu'il leur donne une juste notion des choses et le courage qu'inspire une exacte science! Que si cet écrit tombe, par aventure, aux mains des doctes, nous ne doutons point que nous n'ayons tout à gagner à leur critique : nous ne sommes pas un maître, mais un mendiant; nous ne vivons que de miettes tombées des tables de l'opulence ou de quelques débris enlevés à de splendides festins.

. . . . . .

Il est temps de conclure.

Naguère les frivoles docteurs du catholicisme libéral se pâmaient d'aise sur les progrès de la théorie qui promet de faire vivre côte à côte, dans une douce fraternité, le milan et la tourterelle, le loup et l'agneau, la chèvre et le lion. En vain nous répondions à ces docteurs, aveuglés par les illusions du libéralisme, que toutes les concessions n'auraient pour résultat que de museler les chiens et d'enchaîner les pasteurs; que tout libéral était gros d'un révolutionnaire et d'un despote; et que les libéraux, une fois les plus forts, mettraient de côté le libéralisme, pour asservir leurs libérateurs et dévorer le troupeau du Christ. Aujourd'hui le cri de guerre retentit dans toute l'Europe.

Tout s'agite, tout roule autour de la Chaire apostolique. Il s'agit de savoir si elle sera ou si elle ne sera pas. Pour ou contre : il n'y a pas de moyen terme; il faut se prononcer. Toutes les chances de succès sont acquises à l'ennemi : c'est l'heure de la bravoure ou de la trahison.

Dans cette guerre au Pape, le philosophe donne la main au politique; le républicain suisse et le constitutionnel italien conspirent avec les chefs des vieilles monarchies. Guerre aux doctrines définies et aux pratiques chrétiennes, crie Renan, l'acolyte apostat comme Julien; guerre au vaticanisme, hurlent, du haut des hustings, lord John Russell et sir Gladstone, fanatiques engraissés des biens de l'Eglise; guerre aux

légats du Saint-Siège, braillent les lâches radicaux de la triste Helvétie; guerre à la mitre et à la tiare, exclame Othon de Bismarck.

Et avec ces violences ingrates, quelle hypocrisie! Empêcher les catholiques de pratiquer librement leur culte, ils disent que c'est respecter la conscience, remplir le devoir moral de l'autorité et défendre les prérogatives du pouvoir! Mettre les évêques en prison, vendre leur mobilier à l'encan, ils disent que c'est assurer le bien-être et la liberté des peuples. On crochète les églises et les presbytères, on vole le patrimoine ecclésiastique, on ouvre les portes de l'exil, on rouvre les bagnes pour les forçats de la croyance catholique : tout cela, bienfait de la réforme, grâce de la monarchie parlementaire, triomphe des idées libérales, circonspection évangélique des Hohenzollern! Le rossignol, voilà le sceptre de l'avenir; les confiscations, la prison, l'exil, l'échafaud, voilà maintenant les formes du progrès.

Sous le couvert de ces hypocrisies, à la faveur des préjugés anciens, toutes les passions se coalisent, toutes les erreurs se donnent la main, et, à l'heure présente, bien que Pie IX, prisonnier, comme Pape, au Vatican, n'ait plus d'autre liberté que la plainte, d'autre arme que la prière, tous les errants estiment qu'ils ont de lui tout à craindre, tant qu'ils ne l'auront pas réduit à une entière inaction. Pendant que les anciens apologistes se taisent, que les politiques se croisent les bras, que les catholiques libéraux intriguent, une bouche folle devient à Genève occasion de l'exil du doux Mermillod; de misérables prêtres entrent par intrusion dans les paroisses du Jura catholique; Bismarck monte à l'assaut de tous les établissements ecclésiastiques de l'Allemagne, et conspire avec Minghetti pour supprimer pratiquement la Papauté, attendant la mort de Pie IX, occasion, espèrent-ils, de mettre la main sur l'Eglise de Jésus-Christ, de consommer, par suite, la dégradation et l'asservissement du genre humain.

Tous ces politiques professent une doctrine pour orienter leur conduite et, en apparence, motiver leurs attentats. Autrefois, les persécuteurs se disaient gallicans; le gallicanisme n'était pas seulement une atteinte à la suprématie des Papes; par ses tenants et ses aboutissants, par ses idées particulières sur le dogme, la morale, la discipline, la liturgie, il présentait d'une part, une conception religieuse très-différente de celle que représentent l'Eglise et la tradition chrétienne; d'autre part, en admettant la légitimité du prêt usuraire et l'indépendance absolue des rois, il tendait à créer un ordre tout différent de l'ordre catholique. De part et d'autre, par la corruption commencée de la société civile et de l'ordre ecclésiastique il revenait aux traditions païennes, nous précipitait vers la révolution.

Aujourd'hui, nos politiques se disent radicaux, libéraux, républicains, parlementaires, constitutionnels ou monarchistes : c'est là, si l'on nous passe l'expression, le titre pour décorer la devanture de la boutique. Sous des dénominations en apparence inoffensives et même soi-disant généreuses, ils ont tous, contre l'Eglise et le Saint-Siège, une doctrine commune. Gambetta et Thiers pensent là-dessus comme Glastone, comme Minghetti, comme Bismarck : sous l'apparence des formes trompeuses, c'est toujours l'hypocrisie violente et l'oppression brutale. On revendique pour l'individu les franchises qui aident à la corruption, on refuse les franchises de la vertu; on veut pour la société certains droits qui tournent tous à la consécration de la tyrannie et aux latitudes de la persécution, mais rien qui tourne à l'avantage de la vérité et de la justice chrétiennes. Ce qu'ils préconisent tous sous des noms divers, en se parant des couleurs du bien-être et de la liberté, en défendant, comme ils disent, les immunités du pouvoir et les prérogatives de l'Etat, c'est l'exclusion sociale de la grâce de Jésus-Christ, l'oppression de la conscience catholique, l'esclavage de l'Eglise, la confusion de tous les pouvoirs dans la main du prince, et, pour tout dire d'un mot, le césaro-papisme.

Le césaro-papisme est l'aboutissement forcé, l'égout collecteur de toutes les erreurs contemporaines, leur formulation doctrinale et leur application sociale; le principe historique du césarisme, c'est le libre examen de Luther et le libre penser de Descartes; son premier essai d'organisation, le gallicanisme de Louis XIV et de Napoléon; son promoteur actuel, la franc-maçonnerie; son exécuteur des hautes œuvres, la révolution démagogique ou couronnée; son dernier terme, c'est César souverain-pontife, c'est le pouvoir dieu et bête, c'est la loi devenue l'instrument d'extermination du catholicisme, c'est le cri de guerre : « Les chrétiens aux lions! »

Après avoir parcouru le cercle de l'évolution catholique, la civilisation est revenue à son point de départ : à la guerre contre l'Eglise et les Pontifes romains, aux persécutions des Césars.

Ce qui peut sortir de là, pour l'ordre public, un passé récent peut nous l'apprendre. Il y a cent ans, Louis XIV pouvait voir, du fond de la tombe, ses enfants sur la plupart des trônes de l'Europe; le gallicanisme florissait partout à l'ombre des trônes des Bourbons. Où sont aujourd'hui les Bourbons du pacte de famille? Le dernier descendant de Louis XIV vient de tomber du trône : c'était une femme, une reine constitutionnelle, réconciliée avec les ennemis

de sa famille, et, dans tous les cas, d'après la théorie parlementaire, on ne pouvait lui imputer aucun tort. Le trône n'en est pas moins tombé; malgré ce gallicanisme, soi-disant protecteur du pouvoir, la France, l'Espagne, le Portugal, Naples et la Toscane ont chassé les Bourbons; l'erreur qui devait couvrir ces princes contre les empiétements du Saint-Siège, n'a servi qu'à leur créer des ennemis; la civilisation a même suivi une direction contraire aux intérêts de ces Etats, et la révolution, qui menace tous les établissements humains, menace encore plus d'éviction les races latines.

Le monde traverse, à l'heure présente, une de ces terribles crises d'où peut sortir, pour la propriété et la souveraineté, un changement d'état. Mais cet enfantement est laborieux ; les factions peuvent tout détruire, les fausses doctrines peuvent gâter entièrement ce *fastique* ouvrage. Suivant les directions, ce mouvement peut tout relever ou tout abattre. Ce qui lui manque, c'est la lumière des enseignements catholiques, ce sont les bienfaits de la sainte Eglise, la sûre direction du Saint-Siège. L'Eglise libre s'approcherait de ce pauvre monde le cœur plein de miséricorde et les mains pleines de grâces, pour cicatriser ses plaies, diriger ses efforts, régler ses aspirations. La révolution d'en haut donne la main à la révolution d'en bas pour tout compromettre; c'est à l'égaré qu'elle demande la science des solutions justes et le secret des œuvres progressives. Des catholiques même, je le dis avec douleur, des catholiques, parés des livrées du libéralisme, acceptent, en principe, les doctrines de la révolution, ce qu'ils appellent son bon esprit et ses heureuses conquêtes, la juxtaposition de l'Eglise et de l'Etat, le pouvoir constituant et souverain de la société civile. Contre ce catholicisme libéral, il est grand temps que la Chaire apostolique s'arme de la foudre.

En attendant, il faut faire face à la persécution. La persécution ne peut ni surprendre, ni affliger des chrétiens. Le disciple n'est pas au-dessus du maître; le martyre aussi est une grâce, et quand Dieu permet que se déchaînent contre nous les hypocrisies et les violences de la persécution, il nous traite en enfants gâtés de sa Providence.

Mais la grâce attachée à la persécution, pour l'obtenir il faut combattre. Au milieu des luttes nouvelles, il faut remémorer la longue série des anciennes victoires; il faut rappeler les souvenirs qui nous soutiennent et les droits qui nous protègent; il faut être saintement avide des rigueurs hostiles, des prisons et des chaînes; il faut se tenir debout au pied de la croix, en attendant d'y monter. Nous aussi, quand nous serons crucifiés, nous attirerons tout à nous par l'attrait du sacrifice et la puissance invincible des immolations.

Aux ennemis aveugles qui se coalisent pour nous écraser, opposons donc nos souvenirs et nos droits. Que cette proclamation arrête, s'il en est temps, la trahison d'aujourd'hui et prépare, en tout cas, le bénéfice des luttes de demain. Ce n'est pas nous qui nous écarterons jamais de la lice qui s'offre au courage. Nous avons du Ciel une consigne qui anime la bravoure et embellit tout, même la mort : *Confidite, ego vici mundum.*

(*Fin.*)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

XVI

Utilité des grandes peintures ; inconvénients des tableaux sur toile.

(*Suite.*)

Mais tout cela fut encore dépassé par le pieux dominicain de Fiezole. Qui dira sa sainte naïveté, la grâce de ses poses encore si rares de son temps, la beauté surnaturelle de ses anges et de ses saints, la suavité du coloris dans ses fresques et dans ses tableaux de chevalet? Voyez au Louvre ce beau *Couronnement de la Vierge*, dont tous les personnages ont un sentiment si profond et si pur : comme toutes ces pieuses et touchantes physionomies reflètent bien l'émotion religieuse dont le peintre vivait toujours! Pourquoi les peintres chrétiens n'étudient-ils pas sans relâche ces vives et attachantes allures de la sainteté? N'est-ce pas parce qu'avant de les mettre sur la toile, il faudrait les sentir soi-même, et comme Fra Angelico, les imiter dans son cœur? C'est donc une pure calomnie jetée par un encyclopédiste du dernier siècle contre l'art saintement passionné du moyen âge, que de prétendre qu'avant Raphaël et ses contemporains de la Renaissance, les personnages de surcroît que l'artiste plaçait autour de son sujet principal, n'étaient qu'un inutile remplissage incapable d'émouvoir les spectateurs (1). Il est évident qu'un pareil langage dénonçait un homme qui n'avait recherché que les tableaux des grands génies de la Renaissance, et n'avait même pas soupçonné les pages immortelles dont nous venons de parler. Il ne s'arrêtait qu'à ce qui avait précédé le temps de

(1) Le chevalier de Jaucourt, *Encyclop.*, tom. XXV, in-4, p. 135.

Léon X et de François Ier ; il ne rêvait en méconnaissant toute l'antiquité antérieure, que de la peinture à l'huile qui précéda de très-peu l'époque dont nous nous occupons ici.

C'est, en effet, vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, que ce genre fut mis en œuvre par Jean Van Eyck, plus connu sous le nom de Jean de Bruges, qui commença à s'en servir exclusivement. Sans doute on connaissait avant lui l'art de broyer les couleurs avec l'huile de lin : le moine Théophile l'indique dès le XIIe siècle, et bien d'autres ont dû le pratiquer après lui. Mais avant Jean de Bruges, personne ne s'était avisé de combiner des huiles plus ou moins siccatives et d'y mêler des ingrédients propres à marier et à fixer des couleurs : c'est donc à lui qu'il faut faire honneur de cette découverte qui eut une si grande influence sur les destinées de la peinture moderne (1). Il paraîtrait, au reste, que son invention ne nous aurait pas été transmise tout entière; on croit distinguer dans les tableaux assez nombreux qu'il a laissés des traces de procédés propres à sa manière personnelle, et qui ne nous seraient point parvenus, soit pour l'invariabilité du coloris, soit pour le vernis qui semble dans ses œuvres n'avoir reçu aucune altération. C'est d'ailleurs un des grands inconvénients de la peinture à l'huile de voir tôt ou tard certaines de ses couleurs changer de tons, *pousser au noir*, et causer au tableau de véritables dégradations qui les privent d'un de leurs plus remarquables mérites.

Quoi qu'il en soit et pour arriver à la conclusion qu'amène tout ce qui précède, disons que la peinture à l'huile peut très-convenablement s'employer sur la pierre, et ne doit pas être expulsée de nos églises. La fresque y est à un prix élevé, la détrempe peut ne pas résister longtemps à l'humidité d'un espace qui manque souvent d'aération : l'emploi de l'huile, au contraire, n'est ni plus dispendieux, ni moins solide que les deux autres. On en obtient des effets mats qui permettent de voir du même coup-d'œil l'ensemble de la scène, car le vernis ne s'y mêle que très-modérément, pour opérer une plus prompte siccité, entrant dans la composition même des couleurs, et permettant de laver au besoin les surfaces pour les débarrasser de la poussière qui s'y attache à la longue.

Ce nouveau genre de peinture pouvait donc devenir d'un grand secours pour les peintres chrétiens et se prêter avantageusement aux grandes compositions d'intérieur. Malheureusement, l'époque où l'on commença à en profiter fut celle de la décadence de l'architecture, et par cela même de la philosophie artistique.

(1) V. Emeree David, article *Eyck*, dans la *Biographie* de Michaud, XIII, 570 et suiv.

Nous ne prétendons pas impliquer par ces termes la négation de tout génie religieux dans la peinture qui commença alors à marcher à grands pas vers la perfection qu'elle atteignit bientôt : nous affirmons seulement que l'influence des mœurs désordonnées, dont nous avons parlé dans un de nos précédents articles, se fit trop sentir dans la main des artistes, et que les mêmes pinceaux qui s'appliquaient encore à la reproduction des idées chrétiennes furent trop inspirés alors par les vanités mondaines, la gloire terrestre, la soif de la réputation, toutes choses si différentes de ces dispositions généreuses de désintéressement et de foi qui constituent essentiellement la vocation d'un artiste chrétien. Aussi parmi les peintres célèbres, disons immortels, qui surgirent alors et qui firent école, nous dirons qu'un seul parut résumer en soi les grandes qualités du génie avec les défauts que l'esprit chrétien peut justement lui reprocher. Ce fut Raphaël. Nous nous garderons bien ici d'entrer dans les détails toujours attachants de sa vie, de ses divers et nombreux travaux, et des jugements qu'a portés à l'avantage de son génie la postérité qui l'admire encore et ne se lassera jamais de le louer. Notre point de vue ici est uniquement celui de l'art chrétien, et sans oublier ni son imagination féconde, ni la simplicité de sa composition, ni le fini de son dessin, ni l'expression fine et naturelle de ses attitudes, ni enfin la qualité noble et gracieuse de ses figures, que nous reconnaîtrons toujours; sans méconnaître le charme de son coloris, la magie savante de ses clairs-obscurs, et la perfection des détails, et mille autres inimitables caractères de son magnifique talent de peintre, nous dirons pourtant qu'il manqua trop souvent du sens chrétien, dussions-nous être taxé d'idiotisme par une foule de juges qui ne l'ont pas plus que lui. En effet, que l'on s'extasie, en ne considérant que le succès de l'art porté à sa plus haute expression, sur ce goût du beau que Raphaël exalta en lui jusqu'à l'idéal, nous venons de prouver que ces splendides magnificences nous séduisent comme tant d'autres et nous n'hésitons pas à l'avouer. Mais quand le grand homme a composé tant de chefs-d'œuvre où figurent tant de madones et d'Enfants-Jésus, il faudra nous permettre d'en dire notre avis et de n'être pas celui de tout le monde. En vain me dirait-on que beaucoup de ces petites toiles n'étaient pas faites autant pour des églises que pour des cabinets et des salons ; quelles furent destinées à des princes et des souverains dont il fallait écouter le goût pour les manières de l'art moderne : je n'en trouverai pas moins qu'il est des types vénérables entre tous, qu'on ne doit jamais profa-

ner en les faisant descendre de leur dignité surnaturelle, et que Raphaël, sacrifiant trop le sentiment religieux aux exigences trop humaines de sa gloire, a subi les impressions mondaines de son temps ; ce sont des écarts de jeunesse qu'on reconnaît trop en beaucoup de ses pages, et qui, probablement, se ressentent des premières licences d'une vie où de grands excès devaient laisser une empreinte toujours funeste au talent. Et ses *Vierges*, par exemple, qu'il a tant reproduites et variées, sont-elles toujours exemptes de recherche dans les poses? Ces têtes si vantées, resplendissantes de fraîcheur et *peut-être* d'innocence, n'ont-elles jamais rien de commun et de maniéré? Si l'on aime ses paysages avec leurs lointains corrects et leurs inimitables perspectives aériennes, ou leurs ciels sereins et lumineux, n'a-t-il jamais cédé au désir de montrer l'art dans ses saints, dans ses saintes surtout? Et ces nudités vraiment déplorables que le moyen âge n'eut jamais admises, que la Renaissance regarda comme un des triomphes de l'art, et qui n'en furent pas moins de grands scandales et de déplorables immoralités !... A la suite de toutes ces découvertes de statues antiques favorisées dès la fin du XVe siècle par Laurent de Médicis, on ne trouva rien de mieux que de reproduire le nu des athlètes et des déesses et il fallut aux artistes une audace jusqu'alors inouïe pour s'emparer de tels moyens de susciter par eux toutes les mauvaises passions de l'esprit et des sens. Certes, ce ne sont pas là ces inspirations sublimes que Raphaël aima souvent à emprunter du dominicain de Fiezole. Ses plus heureuses pensées furent bien de contempler les fresques de celui-ci et de s'en emparer. Mais nous osons affirmer que rien sous le pinceau du grand peintre de la Renaissance n'a égalé le rayonnement de sainteté qui s'échappe de la madone de Florence, dans ce *Couronnement* où sa figure aimable, surnaturelle et pénétrante se recueille si pieusement en souriant d'un bonheur qu'on croit goûter avec elle !

Hélas ! une autre différence exprime trop bien celle que l'artiste chrétien trouvera toujours entre ces deux génies dont l'un rendit si bien la nature, et l'autre aima tant ce qui la dépassait de si haut. Le religieux qui choisit ses sujets dans les sphères élevées au-dessus de notre vie mortelle, se reconnaît à une virginité de touche que féconde la merveilleuse délicatesse de son pinceau. Il cherche moins, en traçant ses figures éthérées, à représenter les formes palpables d'un corps qu'à faire sentir une âme qui s'y enveloppe, et son dessin et son coloris se prêtent à ce mystère d'esthétique jusqu'à spiritualiser la matière même par la légèreté de ses formes et de ses contours. C'est pour tant de raisons que d'habiles critiques ont trouvé l'art de Giovani plus digne et plus pénétrant que celui de Sanzio. Car celui-ci, au contraire, tout à lui-même, tout adonné à des passions qui déshonorèrent sa vie morale, et au dire du plus grand nombre, l'abrégèrent, ne put s'élever que bien rarement au-dessus de ces beautés qui se voient des yeux du corps. » C'étaient elles qu'interrogeait trop souvent son génie; à elles il demandait ses inspirations. Qui n'a vu, au musée du Louvre, au bas d'un tableau fait par le peintre d'Urbino pour l'un des plus frivoles monarques de son temps, que « Raphaël, avant de peindre *la Très-Sainte Famille*, prenait modèle de son amie ! — C'est de cette page célèbre qu'un critique a pu dire naguère : « On reconnaît, en effet, ce beau visage de la Fornarina à qui l'amour donna l'immortalité (1). » — Cette immortalité, malheureusement, gâte un peu celle de l'amoureux.... A côté de ces madones suspectes, on ramasse toujours trop le souvenir d'une femme perdue. Pouvons-nous trop le désapprouver d'avoir mis en vogue ce genre de profanation, dont il n'avait pas été, il est vrai, le premier fauteur, mais qu'on a trop imité après lui, et auquel aujourd'hui encore manque rarement le moindre barbouilleur présomptueux qui reçoit la commande d'une *Vierge ?*

Nous irions plus loin, en fait de critique sur le grand disciple de Perugin, si nous voulions regarder de près comment il a manqué à l'histoire et aux premières règles du symbolisme pour suivre ses caprices d'imagination au détriment de la science et de la vérité. N'est-ce pas lui qui fait jouer le petit saint Jean avec le petit Jésus, lesquels ne s'étaient jamais vus avant le baptême du Jourdain, quand l'un et l'autre étaient dans leur trentième année ? N'a-t-il pas fait du Précurseur, dans cette rencontre célèbre, un athlète nerveux, quand ce n'était qu'un austère anachorète vivant de sauterelles et de miel sauvage peu favorables à cette vie exubérante et à cette pose trop savamment étudiée? Sans doute, des enfants qui jouent sous l'œil de leurs mères font un gracieux tableau dont le charme se relève encore d'un délicieux paysage; il y a du mérite dans une académie où des membres fortement dessinés laissent ressortir le jeu des muscles et prouvent avec celui des veines saillantes une fidélité d'observation toute à l'avantage du peintre. En est-il moins vrai que par là l'histoire sainte est faussée, sous prétexte de paysage et d'anatomie?

Ces excès sont d'autant plus déplorables dans un chef d'école. Raphaël, mort très jeune,

(1) Voir *Annales archéolog.*, XIII, 106.

mais qui avait signé son premier tableau à dix-sept ans, a beaucoup peint, a laissé un grand nombre de toiles, est devenu pour ses contemporains un maître qu'on a suivi, mais que, malheureusement aussi, on a trop imité dans ses défauts.

Nous parlions tout à l'heure du nu qu'on lui reproche avec raison. C'est bien lui qui l'a popularisé, intronisé dans la peinture moderne et jusqu'à l'indécence même la plus insupportable dans une église. Répétons, comme une excuse en faveur du grand peintre que, jusqu'à une certaine époque, la moins brillante pour sa vie morale, il se garda assez bien de ce défaut capital. Les importants chefs-d'œuvre dont il orna la salle *della Seynatura*, au Vatican, se recommandèrent, entre autres mérites, par l'observance d'une chasteté exemplaire, et cela au moment même où Michel-Ange brossait, à la chapelle Sixtine, des parois et des voûtes où *le Jugement dernier* prouvait combien il en avait peu... Quoi de plus chaste aussi que son *Parnasse* et sa *Danse des Muses ?* A plus forte raison aurait-il pu se dispenser de ces soixante *vierges* plus ou moins coquettes dont se compose sa collection et qui rivalisent entre elles de ce fini humain et de cette beauté terrestre qui attisent les passions de la chair sans aucun profit pour la dévotion véritable. Aussi eut-il pu nous priver de ses Enfants-Jésus nus comme des vers, et de ses *filles de Loth* qui sentent le mauvais lieu. Non, ce genre scabreux, qui passera sans obstacle dans le cabinet d'un financier de joyeuse humeur, ou chez un amateur qui regarde plus à la forme qu'à la pensée, ne charmera jamais les âmes qui prient, qui méditent l'Evangile, et qui veulent en adorer l'esprit dans toutes les expansions de l'art chrétien. Elles remarqueront bien que Raphaël n'abandonna pas entièrement le symbolisme chrétien qui était encore pour lui quelque chose de traditionnel; mais elles n'en regretteront pas moins l'impression devenue trop rare chez lui du spiritualisme théologique, lequel naguère encore remplissait toute peinture d'un souffle céleste et la faisait parler au cœur. Raphaël, en travaillant beaucoup et en s'occupant de moins en moins de cette vie intime de l'art qu'il sacrifia à la forme, contribua trop puissamment à dévoyer les artistes venus à sa suite de la route mystiquement chrétienne qu'il n'aurait jamais fallu délaisser. La peinture, comme la poésie, vit d'allégories. Ce fut par elles qu'on remplaça bientôt le langage intime de la raison théologique et de la foi. Pendant quelque temps, de rares traités, épars dans les grands maîtres, rappelleront à peine çà et là de vagues souvenirs du moyen âge sur quelques toiles dont les musées se parent plus que les églises ne s'en édifient. Et celles-ci, par une gradation descendante qui est le côté fatal de toutes les mauvaises choses, en sont venues à n'avoir plus pour ressources d'ornementation mobilière que ces grands morceaux de toile imbibés de maladroites copies des grandes réputations. On n'y voit plus arriver que des compositions imaginées dans les ateliers de bas étage, où tout est brassé à la hâte, où l'esprit marche au hasard à la conquête des plus folles idées, et où des artistes d'occasion s'empressent à des sujets dont le plus grand mérite est de les faire vivre... quelques jours.

Voilà à quoi nous en sommes venus à la suite de ces victoires tant célébrées de la Renaissance sur les temps hiératiques du christianisme. Les grandes conceptions artistiques ne font plus rien dans la maison de Dieu. On lui mesure économiquement les toiles que le caprice, ou l'enthousiasme, ou la mode élèvent à des prix inabordables dont un gouvernement seul peut nous faire la coûteuse faveur. Et encore, quand ces brillantes générosités nous arrivent de quelques *salon* où les distingua le ministère des cultes et de beaux-arts, elles sont envoyées au hasard à un évêque, à un curé qui les accepte avec gratitude pour sa cathédrale ou sa pauvre église. On y verra donc un ornement de plus et l'on sourira à ces couleurs, à ces faits plus ou moins historiques auxquels trop souvent le peuple n'entendra rien. Mais ce qu'il y a de pire, c'est que ces tableaux, faits sans aucune intention arrêtée de figurer dans telle ou telle enceinte où l'on eût pu les mesurer selon la place qui leur eût été destinée, devront se placer du mieux que possible, mais presque toujours aux dépens des lignes architecturales et de l'effet général de l'édifice aux regards du fidèle et du simple admirateur. Ainsi, pour loger le nouveau chef-d'œuvre, on dénature le logement, on coupe les piliers par le milieu de leur hauteur, on attaque, à de certaines distances, l'harmonieuse perspective des baies et des voûtes; et si les tableaux sont petits et restreints, on les isole dans les grandes nefs latérales où ils restent sans effet; ou bien, non moins maladroitement, on les suspend dans quelque chapelle où leurs cadres dorés scintillent désagréablement sur le fond des murs ou entre des piliers et des sculptures qu'on regrette de leur voir accolées.

L'abbé Auber,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Lettre du Pape au cardinal Nina : les négociations du Saint-Siège avec l'Allemagne ; les intérêts chrétiens en Orient ; protestation contre les agissements du gouvernement italien.

Paris, 5 octobre 1878.

Rome. — Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a envoyé à son nouveau secrétaire d'Etat, l'Eme cardinal Nina, à la fin d'août, la lettre suivante, qui vient d'être publiée seulement ces jours derniers, d'abord par la *Voce della verità*, puis par l'*Osservatore romano*. Voici la traduction qu'en a donnée le *Monde :*

« Monsieur le Cardinal,

« Nous fûmes frappé d'un grand malheur et notre âme fut remplie d'une vive affliction à la mort inopinée du cardinal Alessandro Franchi, notre secrétaire d'Etat. Appelé à une aussi haute charge par la confiance que Nous avaient inspirée les qualités peu communes de son esprit et de son cœur, ainsi que les longs services qu'il avait rendus à l'Eglise, il sut correspondre si pleinement à notre attente, durant le court espace de temps qu'il resta à nos côtés, que sa mémoire ne s'effacera jamais de notre esprit et que son nom restera cher et béni dans la postérité, comme il l'est déjà dans la génération présente.

« Mais puisqu'il a plu au Seigneur de Nous soumettre à cette épreuve, après avoir adoré d'un cœur soumis les desseins d'En-Haut, Nous avons tourné toutes nos pensées au choix du successeur, et, aussitôt, Nous avons fixé les yeux sur vous, Monsieur le Cardinal, dont Nous connaissions la grande habileté dans le maniement des affaires, la fermeté des résolutions et l'esprit de généreux sacrifice en faveur de l'Eglise.

« Or, il Nous a semblé opportun, à l'heure où vous assumiez l'exercice de la nouvelle charge, de vous adresser la présente lettre, pour vous manifester nos intentions relatives à quelques points de la plus haute importance, sur lesquels devront porter d'une manière spéciale vos soins incessants.

« Dès les premiers jours de notre pontificat, Nous jetâmes nos regards, du haut du Siège Apostolique, sur la société présente, pour en connaître les conditions, pour en étudier les besoins et pour aviser aux remèdes. Et à ce moment, dans les Lettres Encycliques adressées à tous nos vénérables Frères dans l'épiscopat, Nous déplorâmes l'abandon des vérités, non-seulement surnaturelles connue par la foi, mais aussi des vérités naturelles, tant spéculatives que pratiques, la prédominance des plus funestes erreurs et le très-grave péril que font courir à la société les désordres toujours croissants qui la bouleversent.

« Nous signalâmes, comme cause principale d'une telle ruine, la séparation déjà proclamée et les tentatives d'apostasie de la société présente, relativement au Christ et à son Eglise, alors que dans cette Eglise seule est la puissance qui peut remédier à d'aussi grands ravages. Nous montrâmes alors, à la lumière éclatante des faits, que l'Eglise fondée par Jésus-Christ pour renouveler le monde commença, dès sa première apparition, à assister puissamment le monde des influences de sa vertu surhumaine, et que, aux époques les plus ténébreuses et les plus funestes, elle fut le seul phare qui éclairât la voie sûre, le seul refuge qui promit la tranquilité et le salut. Il était facile de conclure que si, dans les temps passés, l'Eglise put répandre sur la terre des bienfaits aussi remarquables, elle le peut de même aujourd'hui, sans aucun doute ; car l'Eglise, ainsi que tout catholique le professe de par sa foi, animée toujours de l'esprit de Jésus-Christ, qui lui a promis son indéfectible assistance, a été constituée maîtresse de vérité et gardienne d'une loi sainte et immaculée, et comme telle, elle possède, aujourd'hui encore, toute la force voulue pour s'opposer à la corruption intellectuelle et morale qui rend la société malade, et pour rendre la santé à cette société. Et puisque d'astucieux ennemis, dans le but de représenter l'Eglise sous un faux jour et de lualiéner le monde, vont répandant contre elle de graves calomnies, Nous nous efforçames, dès le principe, de dissiper les préjugés et de démasquer les accusations, persuadé que les peuples, venant à connaître l'Eglise et sa nature bienfaisante, retourneraient de bon gré et de toutes parts à son sein maternel.

« Guidé par ces intentions, Nous voulûmes aussi faire entendre notre voix à ceux qui régissent le sort des nations, les invitant chaleureusement à ne pas refuser, en ces temps où le besoin en est si pressant, le très-ferme appui que leur offre l'Eglise. Excité par la charité apostolique, Nous nous adressâmes à ceux-là mêmes qui ne sont pas unis à Nous par le lien de la religion catholique, désirant que leurs sujets aussi puissent éprouver l'influence bienfaisante de cette divine institution.

« Vous savez, Monsieur le Cardinal, que, pour répondre à cette impulsion de notre cœur, Nous avons adressé notre parole au puissant empereur de l'illustre nation allemande, laquelle appelait d'une façon spéciale notre sollicitude par les conditions difficiles créées aux catholiques. Cette parole, uniquement inspirée par le

désir de voir la paix religieuse rendue à l'Allemagne, a été accueillie favorablement par l'auguste Empereur, et elle a obtenu le bon effet d'amener des négociations amicales, dans lesquelles notre intention n'a pas été d'en venir à une simple trève qui laisserait la voie ouverte à de nouveaux conflits, mais de conclure, une fois les obstacles écartés, une paix vraie, solide et durable. L'importance de ce but, justement appréciée par ceux qui conduisent les destinées de cet empire, les amènera, Nous en avons la confiance, à Nous tendre une main amie pour que Nous puissions atteindre ce même but. L'Eglise se réjouirait sans doute de voir la paix rétablie dans cette noble nation ; mais l'empire n'aurait pas moins lieu de se réjouir, car les consciences étant pacifiées, il trouverait, comme autrefois, dans les fils de l'Eglise catholique, les sujets les plus fidèles et les plus généreux.

« Elles ne pouvaient échapper non plus à notre paternelle vigilance, ces contrées de l'Orient, où les événements très-graves qui se déroulent préparent, peut-être, un meilleur avenir aux intérêts de la religion. Rien ne sera omis du côté du Saint-Siège pour favoriser ces intérêts, et Nous aimons à espérer que les illustres Eglises de ces régions renaîtront enfin à une vie féconde et à l'éclat de leur antique splendeur.

« Ces courtes indications vous révèlent assez, Monsieur le Cardinal, notre dessein d'étendre largement sur la société actuelle tout entière l'action bienfaisante de l'Eglise et de la Papauté. Il est donc nécessaire que vous consacriez, vous aussi, toutes vos lumières et toute votre activité à l'accomplissement de ce dessein que Dieu a mis dans notre cœur.

« Outre cela, vous devrez diriger votre attention la plus sérieuse sur un autre point de la plus haute importance, c'est-à-dire sur la condition très-difficile créée au Chef de l'Eglise en Italie et à Rome, du moment qu'il a été dépouillé du domaine temporel que la Providence lui avait accordé depuis tant de siècles pour sauvegarder la liberté de son pouvoir spirituel. — Nous ne voulons pas Nous arrêter ici à faire remarquer que la violation des droits les plus sacrés du Siège Apostolique et du Pontife Romain est fatale aussi au bien-être et à la tranquillité des peuples, parmi lesquels il se produit, à la vue des droits les plus sacrés, violés impunément dans la personne même du Vicaire de Jésus-Christ, un ébranlement profond de l'idée du devoir et de la justice, une défaillance générale du respect pour les lois, et une impulsion à renverser les bases mêmes de la société civile. — Nous n'avons pas non plus le dessein de nous appesantir sur cette considération que les catholiques des divers Etats ne pourront jamais être tranquilles tant que leur Pontife suprême, le Maître de leur foi, le Guide de leurs consciences ne sera pas entouré de vraie liberté et de réelle indépendance. — Mais Nous ne pouvons nous dispenser de faire observer que, tandis qu'il est nécessaire que notre pouvoir spirituel, de par sa divine origine et sa destination surnaturelle, jouisse de la plus entière liberté pour exercer son influence bienfaisante en faveur de la société humaine, ce pouvoir est au contraire, par suite des conditions présentes, tellement entravé, que le gouvernement de l'Eglise universelle Nous devient très-difficile.

« C'est là une chose notoire, et elle est confirmée par des faits quotidiens. Les plaintes solennelles qu'a exprimées à ce sujet notre prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, dans sa mémorable Allocution consistoriale du 12 mars 1877, peuvent être répétées au même titre par Nous, en y ajoutant d'autres plaintes graves pour les nouveaux obstacles opposés à l'exercice de notre pouvoir suprême. Nous devons non-seulement déplorer, comme notre illustre prédécesseur, la suppression des religieux, qui ravit au Pontife une aide puissante dans les Congrégations où se traitent les plus importantes affaires de l'Eglise ; Nous devons non-seulement Nous plaindre de ce que l'on enlève au culte divin ses ministres par la loi sur le recrutement militaire, laquelle oblige tout le monde indistinctement au service des armes ; de ce que l'on soustrait à Nous et au clergé les institutions de charité et de bienfaisance érigées à Rome par les Pontifes romains ou par les nations catholiques qui les ont placées sous la surveillance de l'Eglise ; Nous sommes non-seulement contraint de voir, avec une immense amertume pour notre cœur de Père et de Pasteur, les progrès de l'hérésie s'accomplissant sous nos yeux dans cette cité même de Rome, centre de la religion catholique, où les temples et les écoles hétérodoxes s'élèvent impunément et en grand nombre, et d'être témoin de la perversion qui en est la conséquence, surtout pour cette nombreuse jeunesse, à laquelle on donne une instruction impie ; mais comme si tout cela était peu de chose, on s'efforce de rendre vains les actes mêmes de Notre juridiction spirituelle.

« Il vous est bien connu, Monsieur le Cardinal, qu'après l'occupation de Rome, et pour tranquiliser en partie la conscience des catholiques, hautement préoccupés du sort de leur Chef, on protesta, par de publiques et solennelles déclarations, vouloir laisser à la pleine liberté du Pontife la nomination des évêques aux divers

sièges d'Italie. Mais ensuite, sous prétexte que les actes de leur institution canonique n'étaient pas soumis au *placet* gouvernemental, non-seulement on refusa aux nouveaux titulaires les revenus de leur mense, occasionnant ainsi des frais très-graves au Siège apostolique, contraint de pourvoir à leur soutien, mais au grand détriment des âmes confiées aux soins de ces évêques, on ne voulut par même reconnaître les actes de juridiction épiscopale qui émanaient d'eux, tels que les nominations aux paroisses et autres bénéfices ecclésiastiques. Et lorsque, pour obvier à ces maux très-graves, le Siège apostolique eût toléré que les évêques d'Italie, nouvellement élus, présentassent les Bulles de leur nomination et de leur institution accomplie conformément aux Canons, la condition de l'Eglise n'en devint pas pour cela plus supportable, car, nonobstant la présentation exigée, on continua, pour de vains motifs, à refuser à beaucoup d'évêques leurs revenus et à méconnaître leur juridiction.

« Ceux d'ailleurs qui peuvent atteindre le but de leurs démarches, voient d'abord leurs demandes renvoyées d'un bureau à l'autre et assujetties à de très-longs délais ; et des hommes respectables, distingués par leurs vertus et leur doctrine, jugés dignes en un mot par le Pontife d'occuper les premiers degrés de la hiérarchie ecclésiastique, sont contraints de subir cette humiliation de se voir assujettis à de secrètes et minutieuses inquisitions, à la façon de gens suspects et vulgaires. Notre Vénérable Frère, destiné par Nous à administrer en notre nom l'Eglise de Pérouse, et bien que déjà préposé au gouvernement d'un autre diocèse où il est légalement reconnu, attend lui-même en vain, et depuis longtemps, une réponse. Ainsi, par une misérable astuce, on enlève à l'Eglise, de la main gauche, ce que, pour des raisons politiques, on a feint d'abord de lui donner de la main droite.

« Pour rendre plus grave encore l'état des choses, on a voulu récemment mettre en avant, pour bon nombre de diocèses d'Italie, les droits de patronage royal, et cela avec des prétentions si exagérées et des mesures si odieuses que par un acte judiciaire, non-seulement on conteste à notre Vénérable Frère l'archevêque de Chieti, sa juridiction, mais on déclare nulle sa nomination, et l'on méconnaît son propre caractère épiscopal.

« Ce n'est pas notre intention de Nous arrêter à montrer le mal-fondé de ces droits, ce qui, d'ailleurs, est reconnu, même par beaucoup de gens du parti contraire. Il Nous suffit de rappeler que le Siège Apostolique, auquel est réservée la provision aux évêchés, est dans l'usage de n'accorder le droit de patronage qu'à ceux d'entre les princes qui ont bien mérité de l'Eglise en soutenant ses droits, en favorisant son extension, en accroissant son patrimoine; et que ceux, au contraire, qui la combattent en attaquant ses droits, en s'appropriant ses biens, deviennent par le fait même, et en vertu des sacrés Canons, incapables d'exercer le droit de patronage.

« Les faits que Nous avons indiqués jusqu'ici dénotent suffisamment l'intention où l'on est de continuer en Italie un système d'hostilité toujours croissante contre l'Eglise, et ils montrent d'une façon manifeste quelle sorte de liberté lui est réservée et de quel respect on veut entourer le Chef de la religion catholique.

« En cet état de choses si déplorable, Nous n'ignorons pas, Monsieur le Cardinal, les devoirs sacrés que Nous impose le ministère apostolique; et les yeux élevés au ciel, l'âme soutenue par l'espérance certaine du secours divin, Nous nous efforcerons de ne jamais faillir à ces devoirs. Et vous, que notre confiance a appelé à partager notre sollicitude suprême, apportez comme votre illustre prédécesseur, à l'accomplissement de nos desseins, le concours de votre ferme et intelligente activité, assuré que notre assistance ne vous fera jamais défaut.

« En attendant, recevez, comme gage de notre particulière affection, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons du fond du cœur.

« Du palais du Vatican, le 27 août 1878.

« LÉON XIII, PAPE. »

Les révolutionnaires d'Italie se sont sentis si fortement touchés par cette lettre aussi calme qu'énergique, qu'ils ont fait tout leur possible pour en dénaturer le sens. Mais leurs efforts n'ont rien pu contre la vérité, et leurs critiques se réduisent à des calomnies. Selon eux, le Pape serait l'implacable ennemi de l'Italie, qu'il voudrait isoler des autres nations. Ce n'est pas neuf, comme on voit. Le Pape n'est pas l'ennemi de l'Italie, bien au contraire; mais il est nécessairement l'adversaire décidé de ceux qui la tyrannisent et la ruinent. Et quant à isoler ces hommes au milieu de l'Europe, ce sont eux-mêmes qui s'isolent par leur conduite barbare et par des mœurs politiques que la loyauté, la justice, le droit et la conscience humaine réprouvent et flétrissent.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication

HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU XIXe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE (1).

(Matth., XXI, 1-14.)

La Parabole des Invités aux Noces.

Les noces dont il est question dans notre Evangile ne sont autre chose que l'union des âmes avec Dieu par la grâce. Cette alliance nuptiale doit se contracter dans ce monde. Elle se commence par la foi, se continue par la charité, se perfectionne par les bonnes œuvres. Le péché peut la briser. Dans l'autre vie seulement elle sera indissoluble. *Nunc enim*, dit saint Jean-Chrysostome, *quasi arrhas futuri conjugii Spiritum Sanctum accipimus : Tunc autem* (*cum resurrectio fuerit facta*) *ipsum Christum plenius in nobis habebimus.*

Le festin par lequel ces noces mystiques se célèbrent sont le festin de la foi d'abord, le festin de l'Eucharistie sur la terre, et la vision béatifique dans le ciel. *Prandium paratum*, dit saint Jérôme, *certe dogmatum magnitudo et doctrina Dei... sentiri potest.*

Dieu a fait ses invitations dès le commencement du monde en se révélant au père du genre humain. Les premiers serviteurs qu'il envoie sont les patriarches, chargés tour à tour, depuis Noé jusqu'à Moïse, d'appeler les hommes à l'amour divin et au respect des traditions primitives. L'histoire nous atteste que les hommes refusèrent de se rendre à l'invitation de Dieu.

Alors il envoya de nouveaux serviteurs presser ses invités : ce sont les prophètes qui, depuis Moïse jusqu'à Jean-Baptiste, firent entendre les plus touchants appels. Dieu leur faisait dire : « Mon festin est tout prêt; j'ai fait tuer les bœufs et tout ce qui avait été engraissé; tout est prêt, venez... » Sans nous arrêter à l'explication de ces symboles, dont il n'était pas question dans la première invitation, nous observerons que Dieu veut surtout montrer que le moment de s'asseoir à la table du festin est plus rapproché que lors de son premier appel.

(1) Encore une fois notre imprimeur a fait ici un bien fâcheux déplacement. La présente homélie est bien pour le XIXe dimanche après la Pentecôte, mais celle parue dans notre dernier numéro est pour le XXe dimanche, et par conséquent a paru avant son tour.

Mais voyons un peu quelle conduite vont tenir les invités? Les uns se drapèrent dans une indifférence superbe, allant qui à sa maison de campagne, c'est-à-dire à ses plaisirs ordinaires, qui à ses affaires. Mais un certain nombre se trouvèrent importunés de l'insistance que Dieu mettait à vouloir les honorer; et, se saisissant de ses serviteurs, ils les outragèrent et les mirent à mort. Quel prophète, pourrai-je dire après Notre Seigneur Jésus-Christ, quel prophète les Juifs ont-ils laissé sans outrages, depuis Moïse, qui si souvent émut le désert du cri de ses douleurs, jusqu'à Jean-Baptiste, qui paya de sa tête la noble hardiesse avec laquelle il rappelait au tyran Hérode les lois imprescriptibles de la nature? *Alii*, dirai-je avec saint Paul, *alii distenti sunt... Alii ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres : lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt : circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti... In solitudinibus errantes, in montibus et speluncis et in cavernis terræ* (1). Voilà le tableau complet de la réception faite aux envoyés du Seigneur. Cependant ils apportaient une nouvelle qui devait réjouir tous les cœurs. Le festin de la vérité était tout préparé. Toutes les richesses de la révélation s'accumulaient sur la table du Roi des rois, et bientôt saint Jean allait montrer du doigt le Révélateur lui-même, perdu au milieu des hommes. *Ecce Agnus Dei!*

Mais que va faire le grand roi en apprenant cette odieuse conduite de ses invités? Il entre en colère, nous dit Notre-Seigneur Jésus-Christ; et, ayant rassemblé son armée, il extermine les meurtriers et renverse les murs de leur cité. « L'application est facile, dit saint Jérôme : ces armées sont les armées romaines, qui, sous la conduite de Vespasien et de Titus, exterminent le peuple déicide et renversent Jérusalem. » Saint Matthieu, du reste, nous complète la pensée de Notre-Seigneur dans les chapitres suivants, et, dès les lignes qui suivent notre Evangile, nous voyons, par l'irritation croissante des Pharisiens, que le sens de la parabole ne leur avait pas échappé.

Cette mission de juste vengeance accomplie, le Prince appelle de nouveau ses serviteurs. « Le festin des noces est préparé, leur dit-il; mais ceux que j'y avais invités n'en étaient pas dignes. Allez donc dans les carrefours et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez. Ses

(1) Hebr., XI, 35-38.

serviteurs, étant allés par les rues, rassemblèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, bons et mauvais, et la salle des noces fut remplie de personnes qui se mirent à table. » Ce serait le lieu de se demander, mes frères, par quel mystère Dieu rejette ceux qu'il avait invités les premiers, pour appeler à lui une multitude qui n'a rien fait pour mériter une semblable distinction. Hélas! chrétiens, à quoi nous serviraient de semblables recherches? Qu'il nous suffise de savoir que Dieu veut remplir la salle du festin, c'est-à-dire le ciel, et que si une âme a le malheur d'y perdre sa place, le nombre des élus n'en sera pas moins parfait : car Dieu appellera une âme plus fidèle et plus docile. Craignons seulement d'être de ceux que le roi se voit dans l'obligation de remplacer.

Quoi qu'il en soit, les serviteurs exécutent les ordres de leur Maître, et, à la voix des apôtres, toute condition, tout âge et tout sexe est introduit dans l'Eglise. Mais qu'arrive-t-il? Bien que doués d'un esprit de prophétie qui n'a point passé à leurs successeurs, les hérauts de la bonne nouvelle, ne jugeant personne, admirent des méchants avec les bons. Au milieu de cette multitude de saints dont l'histoire des premiers jours de l'Eglise nous présente le tableau touchant, nous voyons que déjà il existait des pécheurs.... Nous entendons les apôtres reprocher l'avarice, l'intempérance, les dissensions, l'inceste même. Ainsi des siècles qui ont suivi; ainsi de nos jours, mes frères. Pas plus que les apôtres, nous ne nous sommes chargés du triage. Nous appelons... nous forçons presque d'entrer dans la grande salle du festin... Ah! sans doute, nous n'avons garde d'oublier de dire qu'il s'agit d'un festin nuptial, qu'il y a une tenue obligatoire, nous nous mettons même à la disposition de tout le monde pour aider aux transformations exigées..... Mais là s'arrête notre mission.

Car c'est par lui-même et de ses propres yeux que le roi veut se rendre compte. « Il entra, dit notre Evangile, pour voir ceux qui étaient à table, et ayant vu un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant pas la robe nuptiale? Et l'autre demeura muet. Alors le roi dit à ses officiers : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures... » Le festin éternel commence, et, dans des noces sans fin, l'Agneau va célébrer son union définitive avec les âmes. Car il s'agit ici de l'Eglise dans son dernier état, de l'Eglise du ciel. Mais, avant de commencer, le Roi entre dans la salle pour examiner ceux qui se présentent à son festin. C'est le symbole du jugement que nous devons tous subir avant d'être admis à faire partie de l'Eglise triomphante.

La robe dont il faut être revêtu pour assister aux noces de l'Agneau est la grâce sanctifiante... cette robe que saint Paul avait en vue lorsqu'il disait aux fidèles de Colosse : « Revêtez-vous, comme des élus saints et chéris de Dieu, des entrailles de la miséricorde, de la bonté, de l'humilité, de la modestie, de la patience, et, par-dessus tout cela, de la charité, qui est le lien de la perfection (1). » Ou bien à ceux de Rome : « Revêtez-vous de Jésus-Christ. » Telle est la robe absolument indispensable pour être admis au céleste banquet; car le roi ajoute : Mon ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant pas la robe nuptiale? Remarquez ce nom qu'il lui donne : mon ami... « C'est un ami, dit saint Jérôme; car c'est un invité. Il a la foi... mais cela ne suffit pas. Il le comprend si bien, qu'il reste muet : *At ille obmutuit.* Triste image de la confusion dont sera couvert le pécheur, quand, du tribunal devant lequel il aura été amené, il entendra sortir une interrogation semblable! Sur la terre, ah! il n'était jamais sans réponse.... Tantôt il prétendait sans pudeur ériger ses vices en vertus, et ses péchés en bonnes œuvres; tantôt il s'excusait par la pureté de ses intentions; d'autres fois il se contentait de pallier ses péchés : ici, il s'autorisait de l'exemple de la multitude; là, il rejetait ses fautes sur ses frères. Devant Dieu, il gardera le silence : *At ille obmutuit.* »

Mais la fin est plus triste, mes frères, et je ne fais que l'indiquer. Condamné sans pitié, il a les mains et les pieds enchaînés... puis il est précipité au séjour des pleurs éternels.... Dieu nous préserve de cette fin lamentable! Mais n'oublions pas, mes frères, qu'il n'y a plus de pitié, plus de miséricorde après cette vie... La justice seule doit triompher. Pensons donc à l'enfer, et la pratique des vertus qui nous le feront éviter perdra tout ce qu'elle a de pénible.... Pensons à l'enfer, et les péchés qui nous y conduisent, au lieu de nous séduire, ne nous inspireront que de l'horreur. Pensons à l'enfer, et toutes les peines de la vie nous paraîtront légères. Pensons à l'enfer, et l'exercice de la mortification aura pour nous des charmes. Et alors nous serons tout à la fois du nombre des invités et du nombre des élus. Ainsi soit-il!

J. Deguin,
curé d'Echannay.

FÊTE DE LA PURETÉ DE MARIE

(Dimanche 20 octobre.)

— RÉFLEXIONS. —

« Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, la

(1) Coloss. II, 12-14.

tache originelle elle-même ne vous a jamais souillée ! » Après ce salut de l'Ecriture à la Vierge-Mère, il nous semblerait naïf d'entreprendre une dissertation sur la *pureté* de Marie. Elle est bien la reine de cette belle vertu ! Elle en est aussi la *Mère*. Mais à une *reine*, il faut une cour digne de sa beauté, et à une *mère*, des enfants qui soient son image. La cour de Marie, son cortège d'honneur, ses enfants, ce sont les chrétiens. Elle est fière, elle est heureuse, lorsque, promenant les yeux sur sa chère famille, elle voit partout son image et sa ressemblance, se reconnaît elle-même à la pureté des cœurs de ceux qui l'entourent.

De même, en effet, que l'*intelligence*, l'*amour* et la *volonté* sont des empreintes laissées en nos âmes par la très-sainte Trinité ; le vestige, la marque de Marie, le signe de sa souveraineté sur nous paraît être la *pureté*.

Qu'est-ce donc que cette vertu ?

Souvent on a parlé devant nous des forces qui soulèvent et remuent les êtres pour faire ici-bas les grands hommes et les grands peuples. Nous avons entendu nommer la vigueur de l'esprit, l'audace de la volonté, les circonstances heureuses, la patience dans le travail. Personne n'a songé à mettre sur cette liste la plus grande de toutes les forces, *la pureté ;* tant il est vrai que les hommes d'aujourd'hui ne savent plus remonter jusqu'à la source des choses, à ce grand Dieu créateur universel, parce qu'il est l'*être* très-pur; la raison l'atteste, les faits le prouvent. Si nous descendons à la nature morte, le grand agent de la puissance créatrice, n'est-ce pas le feu, le pur, comme l'appellent si bien les Grecs? C'est lui qui secoue les montagnes, les déchire et en sème les débris dans les plaines; c'est lui qui fermente aux entrailles du sol, bouillonne avec la sève au sein des plantes, et en sort en flots de verdure ; c'est lui qui, passant sous forme d'éclairs, débarrasse l'air et les nuages des miasmes impurs qu'ils charriaient sur nos têtes.

A un degré plus haut, chez l'être moral, chez l'homme, la pureté, ce reflet de Dieu, de force physique devenue force morale, opère les mêmes prodiges et de plus étonnants encore. L'huile bouillante ne peut brûler saint Jean le disciple *pur;* les lions et les tigres de l'amphithéâtre se couchent aux pieds des *vierges* chrétiennes. La pureté triomphe de la nature entière ; l'homme seul peut lutter contre elle, mais n'en triomphe pas toujours: un fait de la vie des saints, pris au hasard entre mille, nous en convaincra.

Au temps des persécutions païennes contre le christianisme, Antioche avait dans ses murs une vierge d'une beauté qui n'avait d'égal que sa pureté. Plus on la voulait voir, plus elle se dérobait à tous les yeux. En vain de nobles prétendants briguèrent l'honneur de son alliance, elle avait choisi son époux : c'était Jésus, elle assura qu'elle ne serait qu'à lui. Alors l'amour méprisé devint de la haine. Thècle est conduite au tribunal et dénoncée comme chrétienne. Le juge s'approche, il tient de l'encens à la main : « Sacrifie, dit-il à la chrétienne. » Et, comme elle résiste et qu'il sait son horreur de l'impureté, il ajoute aussitôt : « Choisis ou cet encens, ou le déshonneur. » Cet encens, la vierge du Christ ne peut le brûler, ce serait renier son époux ; elle sera donc déshonorée. — « Voilez-vous, vierges du Christ, s'écrie saint Ambroise, votre compagne est conduite au lupanar ! » Ne craignez rien, enfants, partout où est la vierge du Christ, là est le temple de Dieu. Les éperviers se précipitent vers la timide colombe. « Dieu des enfants de la fournaise, Dieu de la fosse aux lions, Dieu de Suzanne, vous ne souffrirez pas que votre temple soit profané ! » Un soldat cependant a devancé ses compagnons de débauche, il est auprès de Thècle. A ses genoux, quel singulier langage est le sien ! « Sœur, tu vois un infâme à tes pieds, bientôt, si tu le veux, ce sera un martyr. Prends ce casque, il couvrira ton front, revêts cette chlamyde, elle voilera ton corps, j'offrirai un holocauste à ton Dieu et toi tu présenteras un soldat à ton Christ. » La vierge accepte et sort de ce mauvais lieu, toujours pure et digne de son époux. Cependant le soldat, reconnu, honni, conspué, est conduit au supplice. La vierge l'apprend, elle ne veut pas qu'il y aille seul et le suit à la mort. Tous les deux vont au ciel : la pureté le leur avait ouvert.

En Dieu, la force de la pureté vient d'elle-même; en nous, elle est forte, parce qu'elle est l'instrument divin de notre perfection.

Or, plus sont grandes les merveilles que Dieu veut accomplir, plus ce qu'il emploie est faible et fragile. Ne vous étonnez donc pas que la pureté est la plus délicate et la plus fragile d'entre nos vertus. Semblable à la sensitive, dès qu'un atome étranger la touche, elle s'émeut. Comme les fleurs qui la symbolisent, elle ne se développe dans tout son éclat qu'au fond des vallées solitaires. Sa corolle se flétrit au contact des corps, son parfum se corrompt dès qu'on le respire.

Ames chrétiennes qui avez encore au cœur ce baume virginal de la pureté, veillez sur ce trésor avec un soin jaloux. Voyez la fleur des champs lorsqu'elle cherche autour d'elle un appui et le trouve, elle est bien près de se faner. Tant que, libre, elle a balancé sa tête aux seules caresses de l'air et du soleil, la fraîcheur et l'éclat l'ont embellie ; à peine a-t-elle incliné son calice, voici que la rosée qui la

nourrissait l'empoisonne, ses couleurs se corrompent, elle meurt le front tout souillé.

Vierges du Christ, redoutez un sort pareil. Défiez-vous surtout du démon du midi et de ces ombres si dangereuses au moissonneur fatigué. Le serpent dort au sein des oasis où vous croirez trouver le plaisir et la fraîcheur, d'autres en ont fait la triste expérience, ne la renouvelez pas.

Est-ce à dire que sous les ardeurs de la jeunesse, à l'aurore ou au fort des combats, nous devions regretter l'enfance et sa paisible candeur? Non, — l'oiseau dont l'aile brise le choc des tempêtes et le fleuve qui porte sur son front le commerce des mondes, sont bien plus grands ainsi que dans le repos charmant, mais stérile et vain, de leurs commencements. — La longue heure qui sonne entre la jeunesse et l'âge mûr, est une heure de lutte, il est vrai, mais c'est l'heure où les passions acceptent un frein de la volonté; l'heure où Dieu, laissant son absolue puissance de création, permet à chacun de se former à l'image de son choix; c'est l'heure des transformations de l'âme, l'heure où l'*innocence* devient *vertu*, l'heure où nous ceignons de *droit* la couronne virginale que nous tenions de la *miséricorde* de Dieu.

Telle est la pureté forte, frêle et glorieuse à la fois. Nous cesserions ces quelques lignes si le tableau pouvait être complet sans son ombre.

Cette ombre, quelle est-elle donc? Pourquoi la nommerions-nous? Elle est connue. Nous ne dirons que quelques-uns des ravages et des regrets qui la suivent. Elle se reconnaît chez le jeune homme, à un teint livide et prématurément fatigué, à un œil inquiet et qui redoute de se laisser voir, à une parole ordinairement licencieuse, à une recherche extraordinaire de la solitude, à des compagnies mauvaises. C'est l'hiver à la place du printemps, le désert au lieu de la moisson, un foyer où brûle un bois corrompu, tandis que devraient en sortir des flammes généreuses, c'est l'intelligence qui s'étiole, le cœur qui se dessèche, la santé qui s'en va.

Encore si le voluptueux pouvait, au prix de ces désastres, se donner un peu de plaisir! Mais non, l'homme de plaisir comme le fiévreux, a toujours soif, le breuvage l'altère. Tantale, plongé dans l'eau jusqu'aux lèvres, il s'abaisse et les eaux baissent aussi; il est descendu à la boue, pas une goutte d'eau n'a rafraîchi sa langue. Voyageur infortuné, il poursuit sur un sol aride des mirages qui s'évanouissent l'un après l'autre, et lui tombe épuisé, appelant la mort. Il veut mourir! les dégoûts sont donc bien profonds! Quoi! l'âme chargée de crimes, il paraîtra devant le Christ son juge! « Comment, ô mon Dieu, en cet être dégradé, pourrez-vous reconnaître votre image? »

Que voulez-vous que le ciel fasse de ce cœur desséché? « Va, lui dira Jésus, sois réprouvé, il n'est point de place à mon festin pour qui ne sut manger que le gland des pourceaux. » Oui, le plaisir, c'est bien le gland des pourceaux. Un poète qui s'y connaissait le peint comme tel dans un épisode que nous citerons. « Un des paladins de Charlemagne, séduit par une magicienne, s'oubliait au sein de la mollesse, — lui pourtant, héritier d'un grand nom et guerrier de vaillance, — pendant que ses frères d'armes soutenaient à grand peine le fardeau de l'hiver et des combats. « Où donc est Roger? se demandait-on, que n'est-il à porter avec nous le poids des batailles! » Le précepteur du guerrier entendait ces reproches et en souffrait fort. Une nuit, il part à la recherche de son enfant et le trouve honteusement esclave de la débauche. « Quoi, lui dit-il, Roger, est-ce donc pour cette vie là que j'ai nourri ton enfance de la moelle des lions? Est-ce pour le repos que je t'ai forgé une cuirasse et un casque d'airain? Je me suis donc trompé : c'était une quenouille et non pas une épée qu'il fallait mettre en tes mains! Et sais-tu ce qui te fait ainsi trahir ton honneur et ton maître, ta gloire et ton nom? Prends ce miroir et regarde l'objet de ces embrassements. » Le héros, honteux obéit. Que voit-il, une créature livide et décharnée, un cadavre que les vers rongent déjà de tous côtés sous son fard.

Est-ce, pouvons-nous nous dire avec ce sage mentor, est-ce pour nous donner à ce qui sera demain la proie de la corruption, que Dieu nous a faits hommes, qu'il nous a consacrés ses temples à l'heure de notre baptême et nourris, non de la moelle des lions, mais de sa propre chair aux jours de nos nombreuses communions? Non, cela ne peut être, cela ne sera pas.

Marie, reine de la pureté, nous préservera de ce malheur.

L'abbé H. Pouillat.

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS

VINGT-TROISIÈME INSTRUCTION

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

DIXIÈME INSTRUCTION.

SUJET : Excellence et nécessité du saint sacrifice de la Messe.

Texte. — *Salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum : semper vivent*

ad interpellandum pro nobis.—Notre pontife peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu en s'appuyant sur lui. Il est toujours vivant pour intercéder pour nous. (*Héb.*, *chap.* VII, *vers.* 25.)

EXORDE. — Mes frères, je vous l'ai déjà dit, et le catéchisme vous l'avait appris avant moi, la sainte Eucharistie est à la fois un sacrement et un sacrifice. Comme sacrement, Jésus-Christ vient sur l'autel; il y demeure afin de se donner à nous par la sainte Communion, pour être la nourriture de nos âmes, pour nous fortifier contre les tentations et déposer, même en nos corps, un germe d'immortalité... Comme sacrifice, la sainte Eucharistie est la suite, la prolongation, pour ainsi dire, du sacrifice du Calvaire...

Une comparaison peut-être vous fera comprendre cette pensée... Qu'est-ce que l'Eglise? C'est Jésus-Christ continuant à nous enseigner d'une manière infaillible. Ce doux Sauveur ne vécut que quelques années sur cette terre; mais il nous laissa dans son Eglise un Docteur infaillible chargé de conserver et de nous rappeler ses divins enseignements... L'Eglise? mais c'est le mystère de l'Incarnation continué jusqu'à la consommation des siècles... Ainsi, frères bien-aimés, le sacrifice de la croix ne dura que quelques heures; mais notre adorable Rédempteur avait établi le saint sacrifice de la Messe pour représenter et renouveler chaque jour et jusqu'à la fin des temps l'immolation du Calvaire; et l'auguste sacrifice de nos autels, c'est le mystère de la Rédemption continué jusqu'à nous et reproduit à chaque heure de la manière la plus énergique et la plus vraie...

La descente de Jésus-Christ sur la terre avait un double but : sauver les hommes coupables, et procurer à l'auguste Trinité l'honneur et les hommages qui lui sont dus. Eh bien, la sainte Eucharistie continue parmi nous de la manière la plus admirable cette double mission du Sauveur... A nous, à tous les chrétiens de bonne volonté, la sainte Communion qui nourrit leurs âmes et les teind du sang de Jésus; au Père éternel, à l'auguste Trinité, le sacrifice de nos autels, qui continue les hommages et les adorations qui lui furent rendus autrefois par le sacrifice du Calvaire.

PROPOSITION. — Frères bien-aimés, c'est du saint sacrifice de la Messe que je vous parlerai dans cette instruction et dans celles qui doivent la suivre : « sujet difficile, disait un saint pontife ; quand nous voulons parler de cet auguste mystère, la langue est impuissante, la parole manque, l'esprit est insuffisant, l'intelligence est accablée par la majesté du sujet (1). »

DIVISION. — *Premièrement* : excellence du saint sacrifice de la Messe, qui est le même que celui de la croix; *secondement*, nécessité de ce sacrifice pour apaiser la colère de Dieu : deux pensées sur lesquelles nous allons nous arrêter.

Première partie. — Excellence du saint sacrifice de la Messe qui est le renouvellement du sacrifice de la croix. Frères bien-aimés, qu'est-ce que le sacrifice? C'est l'acte de religion par excellence. Inutile de vous dire qu'il a existé chez tous les peuples et que, chez les païens comme chez les Juifs, il était le signe principal des honneurs rendus à la Divinité. Mais, enfin, qu'est-ce donc que le sacrifice?... Question difficile ! Chers fidèles qui m'écoutez : dix fois, peut-être, on vous aura donné à cette question une réponse que vous n'avez pas comprise... Le sacrifice, disait-on, c'est l'offrande d'une chose bonne qu'on immole et qu'on détruit en l'honneur du Dieu Très-Haut, pour reconnaître son souverain domaine... Vous n'avez peut-être pas bien saisi cette définition si vraie du sacrifice... Eh bien, essayons d'une explication plus simple, et vous allez comprendre. Hier c'était la fête de ma mère, — mais non, je suis déjà vieux, ma pauvre mère est morte, et chaque jour je dois prier pour elle. — Donc, à ma place, supposez un jeune homme, une jeune fille : Une fleur unique, belle entre toutes les autres, s'épanouit dans le jardin; ils l'aiment beaucoup, mais la tendresse qu'ils portent à leur bonne mère est plus vive encore : ils coupent cette fleur si précieuse, ils l'offrent à cette mère chérie comme un témoignage de leur vénération et de leur amour... Frères bien-aimés, voilà le sacrifice : offrir au bon Dieu ce qu'on a de meilleur et de plus précieux, afin de lui témoigner sa reconnaissance, son amour et sa vénération.

Or, par le saint sacrifice de la Messe, nous offrons à Jésus-Christ tout ce que nous avons de plus précieux : la sainte Eucharistie... Mon Dieu, les pensées intérieures de quelques-uns d'entre vous me fatiguent, je les connais, elles me font pitié!... Pour eux qui possèdent des terres, des rentes, de l'or, de l'argent à foison, qu'est-ce que l'Eucharistie?... Eh bien, je suppose la mort opérant dans ce village l'œuvre qu'elle y exécutera ici à soixante ans, et je me représente dans chaque maison tous les cercueils accumulés. Ils sont là deux dans une maison, trois, quatre dans une autre : comptez-les bien je vous prie, voici celui de votre père, de votre mère, ceux de vos enfants... Surtout n'oubliez pas le vôtre!... Car, que vous le vouliez, que vous ne le vouliez pas, vous serez du

(1) Deficit lingua, sermo disparet, imperatur ingenium, opprimitur intellectum. (*Patro.*, T. CCXVII); Innoc. III, *de Altar. myst.*, lib. IV, cap. I, p. 851).

nombre; et, à l'époque que je fixe, plusieurs d'entre nous seront déjà pourris et oubliés... Ah! frères bien-aimés, un saint disait : que la terre est pauvre quand on regarde le ciel. Le saint sacrifice de la Messe, non, vous ne le comprenez pas. Oui, c'est bien ce que nous avons de plus précieux; à côté, vos biens et vos trésors ne sont que de la boue... Le sacrifice de la Messe? C'est Jésus-Christ s'immolant chaque jour sur l'autel pour obtenir notre pardon, attirer sur nous et sur nos familles les grâces dont nous avons besoin... Le sacrifice de la Messe? c'est le renouvellement perpétuel de l'auguste sacrifice du Calvaire. Dans tout sacrifice, il faut un prêtre, une victime, un Dieu auquel est adressée l'offrande... Là-bas, sur le Calvaire, vous le savez, Jésus-Christ fut le prêtre, il fut la victime, et c'est à l'auguste Trinité tout entière que fut offert ce sacrifice sublime entre tous...

Certes, il n'est pas besoin de chercher parmi les Pères et la tradition catholique des milliers de témoignages pour vous dire que le saint sacrifice de la Messe est le même que celui de la croix... Dans quelques minutes je vais quitter cette chaire, je remonterai à l'autel, vous étudierez avec attention les cérémonies qui suivent la Préface. A la consécration, ce n'est plus le prêtre qui parle, c'est Jésus-Christ qui le remplace et qui prononce par sa bouche ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* Jésus-Christ est donc là, couché sur l'autel, sous la forme de la sainte hostie, comme il fut autrefois couché sur la croix du Calvaire. Prêtres, nous dit la sainte Eglise, soyez saints comme il est saint et ne devenez pas pour lui des bourreaux. Nos mains tremblantes le présentent à vos adorations. Dans les belles prières qui suivent, nous disons à Dieu qu'il accueille cette sainte victime, qu'il accepte son immolation, pour notre sanctification et pour la délivrance des âmes du Purgatoire... Son corps est là, sur l'autel, séparé en quelque sorte de son sang contenu dans le calice... Au moment de la sainte communion, le prêtre complète l'auguste sacrifice; et, au nom du Sauveur Jésus, il peut dire : *Consummatum est,* c'est fini; le sacrifice du Calvaire vient d'être renouvelé; ici, sur cet autel, Jésus-Christ vient de s'immoler pour le salut du monde entier et particulièrement pour celui de cette paroisse. Frères bien-aimés, voilà le saint sacrifice de la Messe : même prêtre, puisque nous tenons la place de Jésus-Christ, même victime que sur la croix; la seule différence, c'est que notre divin Sauveur ne meurt pas réellement, et que son sang ne coule pas comme il a coulé sur le Calvaire. Mais, je le répète, comme prêtre, comme victime, comme efficacité dans ses effets, le saint sacrifice de la Messe est la rénovation véritable du sacrifice de la Croix.

Seconde partie. — Vous comprenez sans doute, frères bien-aimés, la noblesse et l'excellence du saint sacrifice de la Messe?.. Je voudrais maintenant vous en montrer l'utilité, la nécessité...

Lorsqu'on étudie l'histoire du peuple juif, on est frappé de la sévérité terrible avec laquelle la justice de Dieu punissait non-seulement les coupables, mais le peuple tout entier... Un adultère est commis par un homme de la tribu de Benjamin; et soudain Dieu ordonne que vingt-cinq mille hommes de cette tribu soient passés au fil de l'épée... David, ce roi pénitent, si cher au cœur du Très-Haut, se laisse aller à une pensée d'orgueil. Il veut connaître le nombre de ses sujets; il ordonne que l'on en fasse le recensement. Voici que, pour châtier cette pensée de vaine complaisance, un fléau terrible : la peste, envahit le royaume de Juda et couche en quelques jours soixante-dix mille cadavres... Faut-il encore vous citer un autre exemple de cette sévérité de la justice de Dieu?... Les Philistins s'étaient emparés de l'Arche d'alliance. Contraints de la ramener sur la terre d'Israël, ils traversent une ville appelée Bethsames. Les habitants de cette cité accueillent l'Arche du Seigneur avec plus de curiosité que de respect : Dieu punit leur irrévérence en frappant de mort plusieurs milliers d'entre eux... Ces exemples sont terribles, et je pourrais facilement vous en citer encore beaucoup d'autres...

Voulez-vous savoir pourquoi, sous la loi nouvelle, la justice de Dieu est remplacée par la miséricorde? C'est parce que Jésus-Christ est là, s'immolant sur l'autel, et son sang a le privilège de calmer la colère du Très-Haut... Jetez donc les yeux autour de vous; ce n'est pas seulement des regards peu respectueux jetés sur l'Arche du Seigneur; ce n'est pas une simple pensée d'amour-propre ni un seul adultère qu'il s'agirait de punir... Voyez donc ces crimes qui inondent la terre : adultères, impiétés, blasphèmes de toutes sortes!... Car, enfin, dites-moi, dans ces temps malheureux que nous traversons, regardez à droite et à gauche, visitez nos cités, revenez au sein de nos campagnes, qu'avez-vous vu?... Que verrez-vous sous le soleil?... Le nom de Dieu méconnu et insulté; la prière oubliée; le dimanche profané; des livres pervers ou des journaux impies, répandant un esprit de révolte et d'incrédulité jusqu'au fond des plus humbles chaumières... Aurais-je exagéré, frères bien aimés?... N'est-ce pas là le désolant spectacle qui fatigue tous les cœurs honnêtes, toutes les âmes généreuses qui veulent rester fidèles aux promesses de leur baptême?...

Sodome et Gomorrhe, villes autrefois détruites par le feu du ciel, étaient sans doute moins coupables que plusieurs de nos cités modernes !...

Et je me demande si, quand Dieu détruisit le monde par le déluge, la terre était plus souillée, le blasphème plus commun, l'iniquité plus répandue... Pourquoi donc, ô Dieu si sévère autrefois, suspendez-vous maintenant les coups de votre justice ?... Et, de son doigt tout-puissant, le Très-Haut me montre l'autel. — Voilà, dit-il, ce qui explique ma douceur et ma miséricorde. Chaque jour, à chaque heure, dans tous les coins du monde, une victime pure et d'un mérite infini s'immole sur les autels... Chaque jour, un pontife dont l'intercession est toute-puissante se place entre moi et les coupables, il arrête mon bras, il le désarme... Ah ! sans ce doux Sauveur, sans cet adorable sacrifice dans lequel il s'immole pour nous, il y a longtemps, frères bien-aimés, que nos pauvres sociétés, que le genre humain tout entier serait châtié comme il le mérite...

Une comparaison encore. Le génie de l'homme a inventé un moyen plus ou moins efficace pour se préserver du tonnerre et désarmer la foudre. Une longue barre de fer surmontée d'une aiguille de platine plonge d'un bout dans le sol et de l'autre domine la cime la plus élevée des édifices. Sous la protection de cet instrument, quelle que soit la fureur de l'orage, on s'endort, dit-on, dans la plus grande sécurité... Frères bien-aimés, Jésus-Christ touche à nous par cette humanité sainte qu'il a prise dans le sein de sa chaste Mère. Par sa nature divine, il touche l'adorable Trinité dont il est l'une des personnes. Au saint sacrifice de la Messe, il apaise la colère de Dieu, et désarme, pour ainsi dire, sa justice. Pauvres pécheurs, même lorsque gronde l'orage, nous nous endormons avec confiance sous sa puissante protection ; c'est le paratonnerre qui arrête les foudres que Dieu se disposait à lancer sur nos têtes...

Vous ai-je bien fait comprendre, mes frères, non-seulement l'utilité, mais la nécessité du saint sacrifice de la Messe ?... Faut-il encore, pour rendre cette vérité plus évidente, me servir d'une histoire, d'une parabole ?... Eh bien, écoutez... J'ai lu, je ne sais plus où, qu'un prince puissant voulait détruire une ville qui s'était révoltée contre lui. Il l'assiégeait avec une nombreuse armée ; déjà il était sur le point de s'en emparer quand, sur la brèche entr'ouverte, les assiégés présentèrent le fils de ce roi, qui était en leur possession. — Vous percerez, dirent-ils, le cœur de votre fils unique avant d'arriver jusqu'à nous. A la vue de ce jeune homme placé sur le rempart et attendant leurs coups, les soldats sentirent leurs armes tomber de leurs mains ; le prince lui-même n'osa commander de percer son propre fils et, en sa faveur, il fit grâce à la cité rebelle des horreurs d'un assaut... Mais, sans le fils du prince, hélas ! cette pauvre ville eût été infailliblement détruite... Eh bien, chrétiens, c'est encore notre histoire ; c'est l'histoire aussi de l'adorable sacrifice de nos autels... Vous et moi, qui sommes-nous donc ?... Après tant de grâces reçues, tant de faveurs dont nous avons abusé, ne sommes-nous pas des pécheurs ingrats et rebelles, dignes des plus terribles châtiments ?... Anges du Seigneur, quel que soit le zèle qui vous transporte, n'avancez pas pour nous frapper : voici Jésus que nous vous présentons. Adorez-le avec nous ; et, fussiez-vous chargés de nous exterminer, il vous commande, lui, de remettre vos épées dans le fourreau... Et, en voyant son divin Fils se présenter à lui, victime innocente, pure et chaque jour immolée, le cœur du Père éternel tressaille d'amour ; non-seulement il nous pardonne, mais il nous bénit... Où voulez-vous donc qu'il jette son tonnerre ? La terre tout entière est couverte du sang de son Fils !...

Péroraison. — Oui, oui, frères bien-aimés, ne l'oublions pas, la Messe est le sacrifice indispensable qui nous sauve, qui, je le répète encore, amortit et bien souvent arrête les coups de la justice divine... Si l'on cessait parmi nous d'offrir cet auguste sacrifice, bien vite nous retomberions dans l'état sauvage, et notre barbarie serait d'autant plus redoutable qu'elle serait méditée et voulue... Ah ! je vous le redirai encore plus d'une fois, estimez et sachez apprécier l'adorable sacrifice de nos autels. Là, voyez-vous, sous ces frêles espèces, qui, tout à l'heure, au moment de la consécration, deviendront le corps et le sang de Jésus... Là, sera la véritable victime qui s'est livrée pour nous sur le Calvaire... Là, le Dieu trois fois saint recevra des hommages, des respects et des adorations dignes de lui... Là, notre auguste Rédempteur demandera pour nous pardon à son Père... Là, il réclamera pour vous, pour vos familles, pour la paroisse entière, les grâces dont vous avez besoin... Frères bien-aimés, adorons-le lorsqu'il sera présent sur l'autel ; unissons-nous pieusement à lui, et méritons ainsi d'obtenir les faveurs qu'il réclamera pour nous de la miséricorde du Très-Haut. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
curé de Lagesse

Droit canonique.

DES ADMINISTRATIONS FABRICIENNES

(8e et dernier article.)

L'article 80 du décret du 30 décembre 1809 édicte ce qui suit : « Toutes contestations relatives à la propriété des biens et toutes poursuites à fin de recouvrement des revenus seront portées devant les juges ordinaires. »

A première vue, on pourrait croire que l'auteur du décret a voulu, de sa propre autorité, trancher la grave question abordée dans notre article précédent, savoir la question de compétence, envisagée au point de vue canonique, et interdire aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance des affaires et contestations fabriciennes. Cette interprétation n'est pas fondée, attendu que, eu égard aux idées régnantes, la difficulté dont il s'agit ne s'est pas même présentée à l'esprit de ceux qui ont rédigé le célèbre décret, persuadés qu'ils étaient que l'Eglise n'avait ni titre ni qualité pour rendre justice. En parlant des *juges ordinaires*, le législateur a voulu désigner les tribunaux civils, à l'exclusion des tribunaux administratifs, qui sont les conseils de préfecture et le conseil d'Etat. Tel est le sens naturel du passage. Dans tous les cas, si l'on a voulu formellement exclure toute justice rendue au nom de l'Eglise, il est évident que la prétention demeure prétention sans faire aucunement droit; il y a excès de pouvoir, et voilà tout.

Il existe encore dans la section première du chapitre III, diverses dispositions qui doivent être notées. Il est dit notamment que « tout donateur ou bienfaiteur d'une église pourra obtenir la concession d'un banc ou d'une chapelle, sur l'avis du conseil de fabrique, approuvé par l'évêque et par le ministre des cultes. » Et que « nul cénotaphe, nulles inscriptions, nuls monuments funèbres ou autres, de quelque genre que ce soit, ne pourront être placés dans les églises que sur la proposition de l'évêque diocésain et la permission de notre ministre des cultes (art. 72 et 73). » L'intervention ici du ministre est non-seulement superflue, mais encore elle est incompatible avec le droit, soit du curé, soit de l'évêque, qui, l'un et l'autre, par la nature même des choses, ont pleinement qualité pour décider en ces sortes d'affaires. Nous ajoutons que les termes de l'article 73 sont tellement généraux que l'autorité laïque pourrait s'en prévaloir pour attenter à la juste liberté des catholiques. En fait, il est venu à notre connaissance qu'un curé ayant placé dans son église le groupe dit de l'apparition de la Salette, des difficultés administratives lui ont été suscitées. Il peut en advenir autant pour le groupe de Notre-Dame de Lourdes, pour tout objet d'art commémoratif d'un fait ancien ou moderne, par exemple, de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, de l'infaillibilité pontificale, etc. Sans doute, dans la pratique, l'autorité civile abandonne volontiers aux évêques toute sollicitude à cet égard; mais, dans des temps troublés, et lorsque certaines tendances hostiles viennent à se manifester, on aime à ressusciter des articles de lois et de règlement depuis longtemps voués à l'oubli. C'est alors qu'on sent toute la force de l'adage *Scripta manent*, et toute l'étendue de la faute commise par des gouvernements équitables, qui néanmoins ont laissé subsister dans l'arsenal législatif des armes dont il n'est que trop facile d'abuser.

Mais, indépendamment des dispositions dont il s'agit, que faut-il penser, au point de vue canonique, de l'autorisation gouvernementale exigée pour que les dons et legs faits à une fabrique sortent leur effet? Cette autorisation est plusieurs fois mentionnée dans le texte du décret. Peut-on canoniquement admettre ici l'ingérence de l'Etat?

L'article 1er du concordat du 15 juillet 1801 stipule que la religion catholique sera librement exercée en France. La liberté ainsi reconnue, ainsi garantie, renferme incontestablement, pour tous les catholiques et pour chacun d'eux, la liberté de faire tous actes prescrits, conseillés ou inspirés par la religion, principalement toutes libéralités ayant pour objet la conservation et le développement des établissements religieux, la décence et la splendeur du culte, l'entretien du personnel, etc...Cependant il a semblé opportun au Saint-Siège de faire proclamer en termes exprès le droit des catholiques et en même temps le droit des établissements et des personnes appelés à recevoir. En conséquence l'article 15 du concordat a été ainsi rédigé : *Gubernium curabit ut catholicis in Gallia liberum sit, si libuerit. Ecclesiæ consulere novis fundationibus.*

Le lecteur voudra bien remarquer les mots *curabit ut*, que le texte officiel français traduit par *prendra des mesures.*

On ne dit pas purement et simplement ceci : les catholiques pourront à leur volonté faire des fondations nouvelles ; mais on dit : le gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques puissent, s'ils le veulent, faire de nouvelles fondations. L'Etat est donc autorisé à prendre des mesures. Que faut-il entendre par *mesures?* Serait-ce trop s'avancer que de discerner, dans la teneur même du texte concordataire, le principe d'une certaine intervention de l'Etat en matière de dons et legs faits au profit de l'Eglise?

On objectera que cette ingérence n'est nullement nécessaire ; car, ou les dons et les legs sont contestés, ou ils ne le sont pas. S'ils sont contestés, l'autorité ecclésiastique est parfaitement et même seule compétente canoniquement pour prononcer sur les réclamations des familles, et pour, au besoin, renoncer à la libéralité ou la réduire à des proportions convenables ; s'ils ne le sont pas, ni l'Eglise ni l'Etat n'ont à s'en préoccuper. Nous n'y contredisons point. La question n'est pas là, elle est tout entière dans le fait d'une concession du Saint-Siège en matière de dons et legs. Oui ou non, l'Eglise a-t-elle consenti à ce que l'Etat prît des mesures? Les mesures consistaient-elles simplement pour l'Etat à rester passif et silencieux, témoin informé ou non informé des libéralités dont il s'agit, laissant faire, laissant passer? ou à déclarer une fois pour toutes que les catholiques pouvaient donner un libre cours à leur générosité? C'est possible, à la rigueur. Cependant, si telle était la pensée des hautes parties contractantes, il eût été plus simple d'inférer sur-le-champ ladite déclaration, sans faire appel à la sollicitude de l'Etat, *curabit ut*.

Certainement le point est trop délicat pour que nous assumions la responsabilité d'une solution. Nous nous contentons d'exprimer un doute, ou mieux de mettre en face de l'interprétation qui conteste à l'Etat le droit d'autoriser les dons et legs, une autre interprétation moins absolue.

Il faudrait encore s'entendre sur la signification du mot *autoriser*. Ce mot, si fréquemment employé, offre à l'esprit deux nuances. Autoriser dans le sens étroit, c'est suppléer à l'incapacité légale de quelqu'un; dans le sens large, c'est de la part de l'Etat, simple reconnaissance d'un fait, d'un acte, une constatation officielle. Ces deux choses sont très-différentes. Ainsi, dans la matière qui nous occupe, il est évident que l'Etat contredirait l'esprit et la lettre de l'art. 15, s'il prétendait s'en servir comme d'une arme pour gêner la liberté des catholiques. Cette liberté est garantie deux fois par le concordat, d'abord sous l'article 1er, ensuite sous l'article 15. Maintenant y a-t-il utilité à ce que les libéralités faites aux établissements religieux soient portées à la connaissance du gouvernement, et que celui-ci témoigne de son bon vouloir en donnant publiquement son cachet officiel, publicité qui a pour effet de susciter des imitateurs, d'inspirer à plusieurs la bonne pensée de se montrer généreux envers l'Eglise et envers les pauvres? Réponse affirmative n'est pas douteuse. Cela ne veut pas dire que nous venons ratifier toute la procédure administrative, la déclarer irréprochable au point de vue canonique. En étudiant près les lois, règlements et circulaires touchant les dons et legs, il est aisé de discerner que, dans cette multitude de documents, dans les jugements et les arrêts, passent divers courants d'opinion, des tendances très-opposées, selon la condition politique des temps. On s'éloigne ou l'on se rapproche de l'esprit du concordat. Il est notoire, par exemple, que l'Etat et, si l'on veut, les bureaux des ministères sont plus accommodants, dès qu'il s'agit de libéralités faites aux communes, que lorsqu'il s'agit de libéralités faites à l'Eglise. Pourquoi ces deux poids, ces deux mesures? Nous nous croyons néanmoins fondé à soutenir que le mot *autorisation*, à l'endroit des libéralités catholiques, doit être pris dans le sens large, et que, entendu ainsi, il ne doit offusquer personne.

Pourtant il ne nous paraît pas possible de concilier avec le droit canonique les modifications et les réductions que parfois l'Etat, soit de sa propre initiative, soit sur les instances des familles, fait subir aux legs pieux. Il n'appartient pas même à l'évêque de décider en ce sens, de porter atteinte à des dispositions testamentaires. Le souverain-pontife seul a le droit de juger, modifier et réduire, en vertu du plein pouvoir qu'il a de lier et de délier. Nous allons plus loin et nous demandons d'après quels principes du droit civil français le pouvoir civil, entouré si l'on veut d'un conseil d'Etat, s'attribue la faculté de modifier des dispositions testamentaires. Qu'on attaque un testament pour cause de nullité, par suite d'erreur, captation, nous le comprenons. Mais, en-dehors de toute plainte, de toute instance de ce genre, que, par des considérations ou influences quelconques, l'Etat s'arroge le droit de modifier un testament, nous ne le comprenons pas. Il nous semble que l'Etat, si tant est que son autorisation soit nécessaire, n'a qu'à choisir entre ces deux partis, autoriser ou ne pas autoriser, mais porter la main sur l'acte du testateur, le déchirer en partie, encore une fois de quel droit, afin

Nous n'ignorons pas que plus d'un préférer le de ne pas tout perdre et pousser une partie ministère des cultes à laisser le conseil de fabrique des ressources léguées, la transaction, émet lui-même, sous couleur de transaction, émet une délibération favorable à la réduction d'un legs. Mais en vertu de quel droit le conseil de fabrique opère-t-il ainsi? Comme mineur en droit civil, il peut transiger; il le peut encore droit canonique. Une fabrique, qui moins des raisons graves pour transiger, a besoin d'un indult apostolique, s'il s'agit d'un objet de valeur; car cette transaction couvre une véritable aliénation. Quoi qu'il en soit, l'Etat n'hésite pas, en semblable occurrence, à profiter de l'issue que lui ouvre un conseil de

fabrique, pour accorder à l'Eglise le moins possible.

Nous terminons cette présente étude en faisant remarquer au bienveillant lecteur, que c'est peut-être pour la première fois, depuis 1809, que le célèbre décret du 30 décembre est mis en regard du droit canonique, de manière à subir une sorte de contrôle. Nous avons vu ce qu'il y a de légitime dans la plupart des dispositions de ce décret, vu aussi ce qu'il y a d'illégitime ; nous ne prétendons pas toutefois donner nos idées et nos solutions pour irréformables. Outre l'autorité suprême de l'Eglise à laquelle nous demeurons constamment soumis, nous déclarons être prêt à souscrire aux idées et solutions contraires qui seraient proposées et justifieés par tout homme compétent.

(*A suivre.*) VICT. PELLETIER,
chanoine de l'Église d'Orléans.

Patrologie.

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE

XII. L'ENCYCLOPÉDIE DE MAITRE ALAIN DE LILLE.

I. — Maître Alain, de Lille, surnommé le docteur universel, avait étudié la théologie, la philosophie, l'histoire naturelle, la poésie et l'histoire. Il nous a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart ont vu la lumière et les autres sont restés manuscrits. Mais la part la plus brillante de son héritage se compose de poésies romanesques qui étaient devenues classiques au XIIe siècle. Chose assez surprenante ! la vie de cet écrivain, dont les œuvres jouirent d'une grande réputation, ne nous offre guère qu'un problème très-difficile à résoudre. En effet, maître Alain nous apprend lui-même dans son explication des prophéties de Merlin qu'il naquit à Lille ; mais est-ce Lille en Flandre, l'Ile du comtat Venaissin, ou l'Ile de Médoc, a-t-il Bordelais? Dans quelle année, d'ailleurs, uns, que le jour? Faut-il admettre, avec les confier l'université de Paris s'empressa de lui bien, d'après d ses chaires de théologie; ou la règle de saint res auteurs, qu'il embrassa prieur du monastère dit en Angleterre, et fut en France, ce qui paraît torbéry? S'il mourut aller vénérer sa tombe à tain, devons-nous vaux. A-t-il rendu son âme à Dux ou à Clair- 1182 ; ou bien aurait-il prolongé vers l'année jusqu'en 1202? Enfin, Alain de Lille existence confondre avec Alain, évêque d'Auxerre, t-il se diverses questions attendent encore une Ces ponse. Toutefois la critique semble reconnaître aujourd'hui deux Alain de Lille : l'un, qui monta sur le siège épiscopal d'Auxerre, rédigea une vie de saint Bernard, et reçut la sépulture à l'abbaye de Clairvaux; l'autre qui habita longtemps l'Angleterre et s'en vint chercher, à Cîteaux, un lieu de refuge pour sa vieillesse persécutée.

II. — C'est en France peut-être que ce dernier composa le roman de son Encyclopédie, où l'Anti-Claudien. On désigne cet ouvrage par le nom d'Encyclopédie, parce qu'il traite des connaissances nécessaires pour former l'homme vertueux, et qu'il entre dans un grand détail sur les procédés et les avantages des sciences et des arts. On l'a appelé Anti-Claudien, en souvenir de la satire de Claudien contre Rufin, ministre de Théodose le Grand, et dont Alain de Lille prend le contre-pied : Claudien, pour noircir la mémoire de Rufin, suppose que les vices formèrent un jour le complot de détrôner la vertu, et choisirent le ministre de Théodose comme devant être le meilleur instrument de leur entreprise. Alain, au contraire, imagine un concert parmi les vertus pour chasser les vices de la terre, et faire cesser la dépravation des hommes. C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'*Anti-Claudianus.*

III. — Le poème, ou roman, se divise en neuf livres. Voici, d'après Raoul de Long-Champ, commentateur anglais, quelle est la raison de ce partage : « Il s'agit, dit-il, en cette œuvre poétique, de quatre artistes, qui sont Dieu, la Nature, la Fortune et le Vice. Le premier agent, c'est-à-dire Dieu, opère quatre ouvrages ; l'un dans l'esprit et l'autre sur la matière, celui-ci dans la forme et celui-là dans le gouvernement. La nature a fait deux choses : l'état de pure nature, exempt de toute corruption, tel qu'on ne le vit pas même avant le péché ; l'autre altéré par des imperfections diverses. La fortune produit le bonheur et l'adversité. Le vice n'enfante qu'une seule œuvre : la dégénérescence. Le volume qui traite de ces différents travaux se distingue donc naturellement en neuf livres. Néanmoins l'auteur s'occupe d'abord des ouvrages de la nature, parce que les opérations invisibles de Dieu se connaissent par les phénomènes de la création. En second lieu, il traite des œuvres divines. En troisième et dernier lieu, il parle des effets de la fortune et du vice. » (*Anticlaudiani summar. Patrol.* CCX, 483.)

IV. — Exposons maintenant la fable du poème en vers héroïques.

Ier Livre. — La nature se propose de créer un homme parfait. Elle réunit sur une seule tête les dons qu'elle a répandus sur tous les êtres raisonnables. Travail infructueux ! Elle se reconnaît impuissante à opérer ce prodige, et prie ses sœurs du ciel de venir sur la terre lui prêter le concours de leurs lumières et de leur puissance. Les vertus, qui sont l'hon-

neur de la milice céleste, descendent des hauteurs, éclairent le monde de leurs rayons et se réunissent en assemblée. L'on voit tout d'abord, dans ce concile, la Concorde, fille de la Paix; l'Abondance, répandant à pleines mains ses trésors; la Faveur et la Jeunesse enrichie d'une foule de charmes; le Rire, qui dissipe les nuages de notre esprit; la Pudeur et la Modestie contente de son sort; la Raison, qui assigne les limites du bien; l'Honnêteté, suivante heureuse de la Raison; la Gloire, et la Prudence qui pèse tout; la Piété et la Franchise qui ne se cache point à l'ombre pour nous faire des offres trompeuses d'amitié; cette vertu qui répand les biens de la fortune, ne laisse point dormir son or dans des coffres et fait que les biens changent de maître à chaque instant. En dernier lieu vient la Noblesse; malgré ses insignes remarquables, elle ne saurait égaler la beauté des autres sœurs. Et pourtant elle est meilleure que la Fortune.

Cette famille des cieux se rend à la hâte dans le palais de la Nature. Il est un bocage où règne les bienfaits d'un printemps éternel. Ce séjour, éloigné du nôtre, réunit les avantages de tous les autres lieux. Des ruisseaux limpides désaltèrent les oiseaux, rajeunissent les fleurs et fécondent les arbres. Au milieu de la forêt enchantée, s'élève une haute montagne dont la cime se cache dans les nuages. C'est là que l'on trouve la maison, ou, pour mieux dire, le palais de la Nature. L'édifice se distingue par l'élévation des colonnes, l'éclat des pierres précieuses, les reflets de l'or et de l'argent. La peinture fidèle y retrace les mœurs des hommes. Voyez ces tableaux : Voici Aristote, le prince de la logique, qui prépare ses instruments d'argumentation; Platon approfondit les mystères et cherche à deviner la pensée de Dieu; Sénèque dicte les préceptes de la morale; Ptolémée compte le nombre, le lieu, l'orbite et le cours des astres; Tullius couvre les pauvretés de la langue sous les fleurs de rhétorique; la muse de Virgile donne à plusieurs vérités la couleur du mensonge; Alcide s'appuie sur la force et Ulysse sur la prudence; Turnus a de l'audace, Hippolyte de la pudeur, et Vénus des regrets. La Nature, dans ses réflexions profondes, exerce les droits de sa couronne, prépare des lois qu'elle promulguera dans l'univers, explore l'origine des choses et démêle les divers éléments.

Elle adresse un discours à l'assemblée des vertus. Les hommes lui font un reproche de leurs défauts. Au lieu de chercher à guérir l'humanité d'une maladie ancienne, et qui paraît incurable, il vaut mieux, à son avis, créer un seul homme dont les perfections doivent racheter les vices de tous les autres : « Je ne drais, dit-elle, un être qui ne sentît p limon de la terre et de la matière : un homme divin qui, grâce à notre ouvrage, pût habiter la terre et nous consoler au milieu des ruines. Je voudrais que son esprit demeurât au ciel, pendant que son corps végète ici-bas; qu'il fût homme dans le siècle et divin au-dessus des étoiles. Il tiendra à la fois du Dieu et de l'homme, et marchera en sûreté entre ces deux lignes. Nos bienfaits parleront en lui. Il sera notre image et notre miroir. » La Nature ajoute que cette œuvre, impossible à elle seule, sera menée à bonne fin par la puissance réunie de toutes les vertus.

Toutes les sœurs applaudissent, néanmoins la Prudence, après avoir fait ressortir les difficultés de l'entreprise, demande que la Raison soit consultée. Celle-ci se présente. Elle a beaucoup de traits de ressemblance avec sa sœur, mais pourtant elle en diffère par l'âge et les attributs. Au lieu d'une balance, la Raison porte entre ses mains trois sortes de miroirs. Dans le premier elle examine la série des causes, l'abîme des êtres, l'alliance de la forme avec son sujet. Le second lui montre les formes détachées de la matière, retournant dans le chaos antique pour y reposer au sein de leur mère, où elles mènent une jeunesse éternelle. Sur le troisième, elle voit la source des choses, l'espèce du monde, l'idéal de l'univers, l'exemplaire, le genre, la cause, le commencement et la fin des êtres. Elle y découvre pourquoi, avec quels moyens, dans quelles vues, comment, quand ce monde passager, créé, mobile, reçut un jour l'être, son état, sa forme, la vie et la naissance, des mains du Créateur sans principe, immuable et constant. La Raison cherche donc dans ses miroirs une réponse digne de l'auguste assemblée.

IIe Livre. — Dans un exorde insinuant, la Raison se plaint de la tâche qui lui est imposée, déclare qu'elle prend la parole pour obéir à l' volonté de ses sœurs, et demande qu'on veu lui pardonner d'avance ses inexactitude: langage : car, dit-elle, l'erreur est la ascris à inséparable de l'esprit humain il se lève à « Je loue le conseil de la Nat que cet astre ses désirs, j'aime ses efforts du mal. Qu'un l'horizon une étoile ne terre, et que sa naisne connaisse plus en l'occasion de pleurer autre soleil paraît possède à lui seul toutes sance fournis Mais il faut que la main divine son infortu er à ce qui nous manque : ce que nos rich fait, c'est Dieu qui le perfectionne. vienne tout de rien; elle produit l'imparfait la quelque chose. Dieu commande; la Nature obéit. La Raison juge donc qu'il est nécessaire d'envoyer une ambassade au Créateur, pour le prier humblement de vouloir bien tirer du néant

l'âme de cet homme parfait. A son avis, personne ne convient mieux à cette mission que leur sœur la Prudence. Aucun obstacle ne peut arrêter sa marche ; le Ciel l'initie à tous ses conseils sur le monde ; les astres lui font entendre leur langage mystérieux.

La Prudence ne donne à ces paroles qu'un demi-consentement : elle se croit au-dessous d'une pareille entreprise. On la voit hésiter : elle n'ose dire : non, et tremble d'accepter. Tandis qu'elle balance entre les deux partis, la Concorde vient au milieu de l'assemblée. Cette vierge, à la physionomie toute divine, porte un rameau d'olivier. Sur ses vêtements l'art a dépeint les figures de David et de Jonathan, de Nisus et d'Euryale.

« Si le monde, dit-elle, avait respecté mes droits, mes préceptes et mes alliances ; s'il ne brisait pas encore aujourd'hui les liens de l'amitié, nous ne verrions point la terre accablée par un si grand nombre de fléaux. » La concorde fait ensuite le tableau des guerres civiles à Thèbes, à Troie, à Rome et déplore les malheurs qu'entraînèrent après elles ces sanglantes divisions. Elle profite de ces tristes souvenirs pour engager ses sœurs à garder entre elles l'harmonie et la paix. Si les vertus elles-mêmes se divisent, que deviendra l'homme? La lune brillera-t-elle au firmament, si la lumière du soleil vient à s'éteindre? « Donc, ajoute-t-elle, concertons-nous pour la même entreprise. Ce que la Nature demande, la Raison le loue, l'Honnêteté l'approuve et le désire, la Piété l'appelle de tous ses vœux. La Prudence serait seule à combattre nos vues et à troubler notre union? »

Ce discours fait tomber les incertitudes de la Prudence ; et l'on délibère aussitôt sur la [illegible]nière de lui construire son char de voyage. [illegible] vierges sont invitées à faire ce travail : [illegible]naissances habiles, prudentes, semblables en [illegible] les mêmes ont le même visage, la même [illegible] s'offrent à la même âge, la même puissance, [illegible] comme c'est leur [illegible]e et la même volonté. Elles [illegible]dements. [illegible] et se montrent prêtes,

La première des sœ[illegible] à suivre ses commandements. Les veilles lui ont [illegible] sans détruire parfois les ros[illegible] c'est la Gram[illegible] de son visage. Elle joue à la fois [illegible] de la pâleur, en punissant les abus de l'enfance, [illegible] blancheur en la nourissant de son lait. C'est elle [illegible] de père, la langue du jeune âge, et lui révèle les [illegible] mère, d'articuler les mots. La Prudence lui imp[illegible] lie la tâche de fabriquer le timon, ou, comme l'o[illegible] pourrait dire, la préface de son char. Celle-ci [illegible] ébauche, à grande peine, un arbre sauvage, hérissé de nœuds, difficile à dresser ; elle emploie comme auxiliaires ses disciples Donat, Aristarque et Priscien.

IIIe Livre.— La seconde vierge se nomme Logique. Le bel ordre qui règne entre ses membres devrait faire éclater les grâces de sa personne ; mais l'activité de son esprit, les veilles de son intelligence et des études incessantes l'ont réduite à la dernière maigreur. Sa main droite porte un bouquet de fleurs ; sa gauche est menacée de la morsure d'un scorpion. D'un côté la douceur du miel, et de l'autre l'amertume du fiel et du vinaigre. Celle-ci procure les joies, et celle-là fait couler les larmes. La première appelle, la seconde repousse. Elle a pour but de distinguer le vrai du faux, de découvrir le sophisme d'un raisonnement, de diviser ou de réunir les idées, de préciser le genre et les espèces, de défendre enfin la cause de ses autres sœurs. La Logique forgera donc l'essieu du char de la Prudence. Sur le fer, que la flamme vient d'assouplir, elle grave le nom des antiques logiciens : Porphyre, qui nous a donné la clef des œuvres d'Aristote ; le philosophe de Stagyre lui-même nous offre ses énigmes à déchiffrer et se cache derrière la toile ; Zénon, l'athlète de la sagesse, soupire après les disputes, et nous dévoile les profondeurs de la science ; Boèce fait passer les règles du raisonnement dans les trésors de la langue latine.

Voici une troisième vierge, la Rhétorique. Elle appelle l'intention, remue les cœurs, et dirige les hommes comme par la main. Son devoir est de polir les travaux de ses compagnes, et de leur donner la dernière perfection : car elle aime avant tout la grâce des formes. Quelquefois elle baigne son visage de pleurs, et d'autres fois elle montre un air sévère, majestueux ; tantôt elle lève les yeux au ciel, et tantôt elle abaisse ou détourne ses regards. Sa robe est émaillée de mille couleurs. Elle sait captiver une assemblée, faire la démonstration d'une vérité, toucher un juge, commenter les textes et résoudre une difficulté. Elle parle sur le fait et ses circonstances ; sur le lieu, le temps, l'occasion, la cause et les conséquences de cet événement. Ses plus célèbres disciples sont Tullius, Quintilien, Symmaque, Sidonius. La Rhétorique orne l'essieu façonné par les soins de la Logique, le rehaussant de pierres précieuses et de fleurs diverses, qui semblent éclater au souffle du printemps.

Vient la quatrième sœur, l'Arithmétique : la première roue du char est son ouvrage. L'on devine, à sa physionomie, toutes les richesses de son esprit ; car le visage est le livre de notre [illegible]onscience, la peinture de notre cœur, l'interprète de nos sentiments, et le miroir de notre [illegible] Pyth[illegible] d'une main elle est armée de la table de [illegible]re ; de l'autre elle donne le signal des

combats. Ayant rangé l'armée des nombres, elle simule une bataille, note les attaques diverses, signale les rebelles parmi les chiffres, et finit par emporter une habile victoire. L'Arithmétique nous rappelle les noms fameux de Nicomaque, de Gilbert, de Pythagore et de Chrysippe.

La cinquième vierge ressemble à la précédente. Inclinée sur une harpe, dont elle touche les cordes, elle produit des sons harmonieux qui jadis amollissaient les rochers, faisaient accourir les arbres, arrêtaient le cours des fleuves, adoucissaient les bêtes sauvages, apaisaient les différents, désarmaient les furies et obtenaient grâce devant l'inflexible Pluton. La Musique dépose son instrument, allume sa fournaise, et coule une roue d'airain pour le char de la Prudence.

Près d'elle, l'on voit sa sœur, la Géométrie. Celle-ci tient une baguette à la main, pour mesurer la terre, déterminer les limites de l'Océan, et calculer les espaces du ciel. A son tour, elle fabrique une roue du char, avec du plomb martelé. Son ouvrage, bien que de matière différente, imite cependant la forme des deux autres. Euclide invoque les ressources de son art, et donne à cette roue les proportions les plus rationnelles.

La dernière sœur, qui est la première en âge et en beauté, tient sans cesse ses regards élevés vers le ciel. Elle porte une sphère à la main. C'est elle qui nous enseigne les lois des astres, les régions du ciel, le temps des phénomènes, le mouvement des corps célestes, l'arrivée des prodiges, la puissance de l'attraction, le cours des globes, le nom des étoiles, et les causes des révolutions du monde supérieur. L'Astronomie prend une masse d'or, et forme, avec ce riche métal, la quatrième roue du char qui doit enlever la Prudence au séjour de la Divinité. Elle grave sur cette roue les noms d'Albumasar, d'Atlas, et de tous les savants qui ont cherché à pénétrer les mystères de la voûte étoilée.

La roue fournie par l'Arithmétique est en marbre, celle de la Musique en airain, celle de la Géométrie en plomb, et celle de l'Astronomie en or.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES ARTS

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE : SUITE DE L'ÉGYPTE ANCIENNE AU MUSÉE RÉTROSPECTIF DU TROCADÉRO.

Continuons notre revue des tableaux de l'Egypte ancienne exposés par M. Mariette-B[illegible] au Trocadéro. Nous en sommes au tableau des

Ce sont ici des menuisiers qui fabriqu[illegible] lances, des lits, des chevets de bois ; ils scient des planches et y pratique des mortaises avec des ciseaux ; ils y percent des trous avec des vilbrequins à archet, qu'on appelle en Orient des *violons*. Ce sont aussi des charpentiers qui construisent des barques : les uns abattent un arbres, d'autres l'équarrissent, et on en assemble les planches pour en faire de ces barques grossières qu'on voit encore aujourd'hui voguer sur le Nil aux environs de la première cataracte. Quelques barques plus soignées sont mises sur des chantiers et destinées sans doute aux transports des denrées qui proviennent de la ferme de la momie.

Sur les tableaux originaux, sont ajoutées des scènes épisodiques : par exemple, des peaussiers portent des *girbech*, à contenir l'eau ; des tapissiers apportent des éventails, des couvercles de plats, des sandales ; des ouvriers vident les produits de la pêche et les salent pour les amener à l'état de *fessikh*, etc.

Les formes des outils indiquent très-bien leurs espèces, c'est ainsi que le tranchant des haches est rond, que le ciseau a la forme commune employée aujourd'hui chez tous les peuples ; l'outil proprement dit est fixé au manche par un enchevêtrement compliqué de courroies et de cordes ; des demoiselles pesantes servent, comme à présent, à faire entrer l'une dans l'autre les parties diverses d'une barque. Mais, on se trouve embarrassé dès qu'on cherche à découvrir, à la *couleur*, la matière dont l'outil est formé ; au tombeau de Ti, les haches sont peintes en noir, ce qui sembleraient indiquer qu'elles étaient en silex, diorite ou matière analogue ; mais, au tombeau de *Phtalhotep*, elles sont peintes en rouge, comme si elles eussent été en cuivre, et ailleurs en bleu, ce qui paraît indiquer le fer. Il en est de même des ciseaux, des herminettes et de tous les outils.

Les archéologues concluent de là qu'[illegible] anciens Egyptiens faisaient plutôt ces [illegible] au hasard que pour indiquer les [illegible] turelles. Ils se trompent peut-être que indice logues ; nous allons en voi[illegible] voit avec évi- dans le tableau suivant [illegible] aux cérémonies dence que le bœuf [illegible] ue la même robe que sacrées n'est jamais [illegible] croyons facilement que le bœuf ordinaire. [illegible] ous venons de parler pour les couleurs [illegible] diquaient les matières mêmes les instru[illegible] rappellent : le rouge, le cuivre, le qu'elles [illegible] ex, le bleu, le fer, etc. Il suffirait de noir. [illegible] pour cela qu'à l'époque dont il s'agit [illegible] ployaient encore des outils en silex, et [illegible] mençaient de s'employer des outils en bronze et même aussi des outils en fer.

Le tableau n° 6 représente des vaches traversant à gué un cour d'eau, des serviteurs

qui font des bottes de roseaux de papyrus, des vaches et des ânes qui font le dépiquage des blés; l'âne est fringant et rétif comme l'âne de nos jours; on le prend par les jambes et par la tête; on trait une vache; des bœufs sont attelés à une charrue qui ressemble en tout aux nôtres. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que les bœufs et les vaches qui sont destinés aux usages vulgaires sont tous mouchetés comme ceux de ce tableau, tandis que les animaux à cornes destinés aux cérémonies sacrées, aux sacrifices, portent toujours des marques spéciales qui proclament leur destination et les vouent au couteau du sacrificateur.

Le tableau n° 7 nous montre des sculpteurs qui préparent les statues qui doivent figurer dans le tombeau. Ici on taille un personnage debout, mais on le polit. On reconnaît la double hache, le marteau, le ciseau, le burin, l'herminette. Viennent ensuite les scènes du transport : un prêtre couvre de bandelettes la la statue du défunt; un autre prêtre fait brûler à l'entour une cassolette à encens : on voit même le plumeau qui doit paraître dans le cortège, en guise d'éventail, au-dessus de la tête du roi, comme dans les grandes processions de Thèbes. Près de là sont les offrandes en fleurs, fruits, liquides, viandes qui doivent suivre le défunt dans sa dernière demeure qui sera la chambre funéraire.

L'édicule qui contient la statue est monté sur un traîneau plat; un homme verse de l'eau sur le sable pour le rendre solide, et un grand nombre tirent sur les cordes attachées au traîneau.

On appelle, en arabe, *serdab* une petite chambre ménagée dans l'épaisseur des murailles; n plaçait dans ce réduit, sous l'ancien empire, statues représentant le mort, mais on murait ab à jamais, il ne restait que le conduit, à mort large pour y passer le bras, qui raires. la chambre où les parents du la chambre ient pour les cérémonies funé- fums, qui jouai servait à laisser passer de des morts, et qu'on, dans le *serdab*, les par- son âme. Les statues rand rôle dans le culte renfermaient les momies ait devoir réjouir

Tout cela temoigne encore des boîtes qui de la foi des anciens Egyptiens rofondeur des âmes.

Le tableau n° 8 nous donne des ortalité toutes les espèces de barques, dont on de représentations sur les murs des tombeau l'ancien empire : ce sont les *Uau*, les *Là*, le *Sat*, les *Usekh*, les *Mensch*.

Les barques en roseaux de papyrus dont parle Pline, que les habitants transportent au-delà des cataractes sur leurs épaules pour remonter ensuite le Nil avec elles au-delà des rapides, étaient, sans aucun doute, celles-ci mêmes que nous montre ce tableau. Il nous en montre aussi de plus solides pour les denrées et les bestiaux; celles-ci sont mises en mouvement par un ou deux rameurs debout à l'avant; au centre est la charge; à l'arrière est une cabine dans laquelle est accroupi l'homme chargé du gouvernail. Il y a aussi les barques pour voyageurs, dont les unes vont à la voile et les autres à la rame. On ne trouve plus aujourd'hui, en Egypte, que la voile latine triangulaire, et, à cette date, on n'y trouvait que la voile carrée. On compte, en général, dix à douze rameurs sur chaque rang, ce qui ferait, sur chaque barque, vingt ou vingt-quatre avirons. C'est l'aviron, placé à l'arrière, qui sert de gouvernail. On peut remarquer sur ce tableau des bâtiments naviguant sur le Nil à deux, à trois et à cinq rangs de rames.

Voici encore une barque à transporter la momie, dans son édicule, jusqu'à la nécropole. Elle est entourée de personnages dans la posture de la prière, et remorquée à la fois par des hommes de la rive et par une autre barque plus petite.

On remarque, dans ce tableau, que les Egyptiens de l'ancien empire se servaient également de la rame et de la pagaie. On le voit à la position du rameur qui a le dos tourné vers l'avant, et à celle du pagayeur qui est tourné vers l'arrière.

Le tableau n° 9 rappelle les mœurs religieuses des anciens Egyptiens : tout personnage de quelque importance entrait à peine dans l'âge viril, qu'il commençait de se construire son tombeau; et, une fois mort, il y avait certains anniversaires, prévus par la religion, où l'on devait apporter dans ce même tombeau les offrandes funéraires, fruits, légumes, pain, fleurs, certains legs du défunt avaient pour but de subvenir aux frais de ces offrandes : un domaine fournissait les fleurs, les fruits; un autre, les animaux; un troisième, les pains et les gâteaux, etc. Le tableau que nous décrivons montre, dans une scène, des serviteurs de la maison façonnant les vases à offrandes pour le maître quand il ne sera plus, et, dans d'autres scènes, d'autres serviteurs introduisant les offrandes dans la chambre funéraire; d'autres conduisant des animaux à immoler, etc. Enfin, un quatrième registre expose, aux yeux du visiteur, des symboles des domaines que le personnage opulent a affectés pour après sa mort service de telles et telles offrandes; ces symd s sont des statues de femmes, chacune femm marque une propriété, et devant chaque nt des hiéroglyphes qui sont tous for-

més avec le nom du personnage. Par exemple, il y a le *sycomore de* Ti, le *champ de* Ti, le *caveau de* Ti, la *campagne de* Ti. On compte, dans le tombeau original de Saqqarah, plus de quarante de ces femmes symboliques, et toute cette file porte la légende commune : « Dons funéraires envoyés du Nord et du Sud pour la maison éternelle. »

Ces usages des anciens Egyptiens ne font-ils pas penser, tout naturellement, à ceux du christianisme, lesquels consistent en ce que les personnes pieuses laissent des fondations pour faire célébrer des messes à leur intention, et ne sont-ils pas des preuves éloquentes de l'antique croyance du plus mince des peuples civilisés en une vie d'outre-tombe? Si l'on n'avait pas cru à cette vie des âmes, pourquoi aurait-on pris tant de soin à conserver, pour après sa mort, des domaines entiers, à l'intention d'offrandes autour de sa momie et dans son tombeau?

Dans le tableau n° 10, Ti est présent, un sceptre à la main, et appuyé sur un bâton de commandement; Ti était un grand prêtre, car il est vêtu de la peau de la panthère, et il porte à son épaule l'écritoire marquant qu'il fut initié aux choses de la science. Son fils est debout devant lui, et il voit défiler quelques-uns des animaux qui forment sa richesse : des antilopes et des gazelles, puis des oiseaux : demoiselles de Numidie, oies de diverses espèces, canards, tourterelles avec leurs petits, puis un cygne, un seul, mais qui porte un hiéroglyphe disant que Ti a possédé dans ses domaines jusqu'à douze cent vingt-cinq cygnes; enfin chèvres à très-longues cornes horizontales, conduites par leurs gardiens. Le quatrième registre porte des veaux broutant des touffes de hautes herbes, une vache que l'on trait pendant qu'on l'immobilise par une courroie qui lui lie les jambes de derrière. Le cinquième registre montre des vaches passant un cours d'eau sur lequel flotte une barque de papyrus, montée par trois hommes; et, plus loin, des vaches sans cornes et un troupeau de de bœufs; un veau, trop petit pour suivre la mère à gué, est porté par l'un des gardiens : ici beaucoup de naturel dans les poses.

L'Egypte moderne ne ressemble plus que très-imparfaitement à l'ancienne. Visitez la ferme d'un fellah, vous n'y trouvez plus que des chevaux, des buffles, des chameaux, des ânes, des moutons, des chèvres, des oies, des canards, des poulets, des pigeons, tandis que celle d'un habitant de l'antique Memphis ne connut ni chevaux, ni buffles, ni chameaux, ni poulets, ni moutons, mais éleva, en revanche, en domesticité, l'antilope, la gazelle, le bœuf de toute espèce, qu'on ne rencontre plus qu'au Soudan. L'Egypte ancienne était plus féconde et plus riche que ne l'est l'Egypte de nos jours.

Nous n'avons plus que deux tableaux à étudier.

Le n° 11 établit une particularité fort curieuse : c'est qu'il date lui-même d'une ancienneté assez grande pour qu'il s'agisse d'un siècle où la monnaie n'était pas encore passée en usage comme signe d'échange. On y voit des scènes de bazar, des transactions de vente et d'achat. Nous sommes devant un marché. Les vendeurs sont assis par terre, proposent leur marchandise, et des acheteurs qui passent font échange contre cette marchandise d'un autre produit qui lui sert de prix. Le marchand dit : « Voici de la liqueur douce. » L'acheteur dit : « Voici des sandales excellentes, donnez-moi votre liqueur douce en échange. » Et les objets sont échangés; plus loin, une femme achète des concombres et les paye en poissons; ailleurs un tas de blé et des oignons sont achetés pour un collier, pour un chasse-mouche, pour un éventail : cet autre tableau nous montre l'échange de grands hameçons contre des colliers rouges et bleus.

Il est donc évident qu'à l'époque des scènes de ce tableau, n° 11, on ignorait encore l'usage de la monnaie, et qu'on faisait les échanges en nature.

Voici des nains qui fabriquent de riches colliers. Voici qu'on pèse des objets dans une balance : « C'est selon le poids, » est-il écrit. Voici qu'on malaxe de l'or : « On souffle, est-il dit, pour faire fondre l'or dans le creuset. »

Voici qu'on fabrique du verre; l'invention en est donc très-ancienne; quatre hommes activent le feu en soufflant dans des chalumeaux.

Voici qu'un singe se jette sur un marchand et essaye de lui prendre sa marchandise.

Voici qu'on fait la moisson : l'un boit, l'autre mange un oignon.

Voici une autre scène : deux hommes qui ont fait une faute sont couchés par terre et l'on s'apprête à leur donner la bastonnade.

Voici des forgerons qui entretiennent un feu vif en pressant des outres et les relèvent avec des courroies, espèce de soufflet de l'époque.

Enfin voici des scribes assis par terre, qui écrivent au milieu d'un attirail d'ustensiles; il est écrit, en légende hiéroglyphique : « Evaluation par les scribes des richesses de la maison de l'éternité. »

Enfin le tableau n° 12 suffit pour prouver que, sous l'ancien empire, on connaissait le raisin et qu'on en tirait du vin. Il y avait le *vin du nord* et le *vin du midi*, il y avait le *vin blanc* et le *vin noir*. Ce tableau nous montre, en effet, des vendangeurs cueillant le raisin, et le tordant pour en faire couler le jus. Le deuxième

registre montre une table dont les convives se font des politesses, où l'on mange de l'oie, des courges, des fruits, des gâteaux, et où l'on boit du vin. Le troisième nous présente des cordiers, des cuisiniers, des saleurs de poisson. Le quatrième porte encore un poisson, et l'un des personnages dit : « Donne le poisson pour voir. » A côté, on fabrique du pain : une femme secoue l'épi, une autre achève de concasser le grain ; d'autres font le levain. On pétrit la pâte. La cinquième scène présente encore des cuisiniers dans l'exercice de leur profession : l'un découpe une cuisse de bœuf ; un autre fait rôtir une oie ; il y a un grand chaudron posé sur le feu dans lequel on fait du bouillon.

Le dernier registre nous montre des boutiques égyptiennes d'il y a six mille ans ; on y vend de la volaille, du poisson, de la viande de boucherie, des huiles, des onguents, des outils divers ; on voit aussi voler dans la boutique des oiseaux vivants.

Tels sont les douze tableaux de l'Egypte ancienne exposés au Trocadéro, principalement par les soins de M. Mariette-Bey. « Pendant que l'Egypte, dit-il, cultivait déjà les arts, pendant que ses navires flottaient sur le Nil, pendant qu'elle possédait déjà une agriculture perfectionnée, pendant que ses artisans travaillaient le bois, le cuivre, la pierre, où en étaient alors les autres parties du monde? Nous ne prétendons certainement pas que l'Egypte, à ce moment, possédait à elle seule, le monde connu, et qu'il n'y ait pas eu, il y a six mille ans, d'autre civilisation que la civilisation égyptienne. Ce que nous avons voulu prouver, c'est que l'homme civilisé est plus ancien sur notre planète qu'on ne le croit généralement, et que notre humanité, pour tout dire, n'est pas née d'hier. Maintenant ce programme a-t-il été rempli complétement? Il serait téméraire de l'affirmer. En douze tableaux nous ne pourrions épuiser un sujet qui en exigerait dix fois autant..... L'Egypte d'il y a six mille ans avait sa religion établie. Elle possédait sa langue et son écriture. L'art, sous la quatrième et la cinquième dynasties, avait atteint à une hauteur que les dynasties suivantes n'atteindront jamais. Elle avait surtout une administration compliquée, fruit d'efforts poursuivis pendant de longues années. Il y avait des circonscriptions civiles, comme il y avait des circonscriptions religieuses, des évêques comme des préfets, le cadastre existait; le roi avait sa cour, et toute une hiérarchie de fonctionnaires, puissamment et savamment organisée, gravitait autour de lui. La littérature était en honneur, et l'on comptait des livres de morale, dont quelques-uns sont venus jusqu'à nous. N'est-ce pas sous l'ancien empire qu'on bâtissait les pyramides ! »

(*A suivre.*) LE BLANC.

Sanctuaires célèbres.

NOTRE-DAME DE BUGLOSE

(*Suite et fin.*)

LE COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DE BUGLOSE.

Le moment était venu de couronner tant de gloire. Dès la veille, 8 septembre 1866, des troupes sans cesse grossissantes de pèlerins arrivaient à Buglose, comme un flot toujours montant ; elles passaient sous des arcs de triomphe, au sommet desquels flottaient le drapeau national et le drapeau pontifical. En face d'une superbe allée, s'élevait, sur une estrade gigantesque, une élégante chapelle de verdure, abritant, sous sa voûte de feuillage et de fleurs, un autel rustique pour la messe cardinalice. Au-dessus, en arrière, étincelait de grâce et de richesse le trône sur lequel on déposait solennellement, le soir, la statue miraculeuse, à la clarté des torches. Quel contraste! En 1570, une poignée de catholiques, subitement éveillés par le bruit des armes, avaient, à la lueur de l'incendie qui dévorait Divielle, furtivement emporté, au milieu des angoisses, pour un long exil, dans les retraites inaccessibles d'un marais, cette même statue, qui s'avançait maintenant, au milieu des acclamations populaires, par des chemins jonchés de fleurs, vers les pompes du couronnement. L'aurore trouva le peuple debout ; des salves d'artillerie réveillèrent tous les échos du matin. Le soleil se leva sur un ciel sans nuages, comme pour rehausser l'éclat de la fête. Depuis trois heures, sur douze autels coulait le sang de l'Agneau divin, et neuf mille fidèles se nourrissaient de sa chair adorable. De toutes les routes, de tous les sentiers, des Landes, du Béarn, de la Navarre, des bords de l'Océan, arrivaient de nouvelles phalanges de pèlerins. Alors se réalisaient pour Buglose ces paroles du prophète : « Lève-toi, « Jérusalem, regarde tous ces peuples qui s'a- « vancent vers toi. Tes fils viendront de loin ; « ton cœur sera inondé de délices, quand la « multitude accourra des contrées de la mer « dans ton enceinte (1). »

L'heure de la cérémonie impatiemment attendue arrive. Les cloches sonnent, le canon retentit, tout s'ébranle ; la procession, formée

(1) Isaïe, ch. LX.

d'un immense et pompeux cortège, se met en marche; aux hymnes, aux cantiques, succèdent les accords d'une musique entraînante. Des essaims de vierges, vêtues de blanc, chantent de mélodieux cantiques. Le trophée de Notre-Dame, composé de béquilles, de bras, de jambes en argent, d'*ex voto* déposés dans la chapelle, est porté majestueusement. Il semble que toutes les misères, toutes les infirmités, toutes les angoisses humaines, sont attachées, comme des ennemis vaincus, à son char glorieux, en témoignage de ses victoires. Ces instruments de douleur sont changés en dépouilles opimes, pour orner son triomphe. Des groupes splendides et symboliques entourent les deux couronnes d'or, enrichies de pierreries, que le pape Pie IX a décernées à la Vierge de Buglose et à l'Enfant-Dieu. Mlle de Poyuzan, miraculeusement guérie, se trouve dans l'un de ces groupes. Les évêques d'Aire, du Puy, de Soissons, de Tarbes, et l'archevêque de Bordeaux s'avancent, suivis de l'escorte d'honneur de l'auguste Souveraine, qui se compose des hautes autorités civiles, judiciaires et militaires du département. Les ondulations d'une multitude immense dilatent tour à tour et resserrent les rangs sur le passage du cortège. Pendant les saints mystères, célébrés par le cardinal, sur l'estrade de la chapelle de verdure, la scène prend un nouveau caractère de majesté. Après l'Evangile, le cardinal Donnet, debout sur l'estrade, ayant à sa droite et à sa gauche les deux demi-cercles en amphithéâtre d'un vaste colysée, devant lui un auditoire de cinquante mille âmes, laisse tomber au milieu du silence ces paroles : « Ce n'est pas un discours, c'est un « hymne qui doit monter vers le ciel en ce « moment. Il faut ici une acclamation immense, « harmonieuse, solennelle, comme la grande « voix de l'Océan ou le bruit des vents au mi- « lieu des vastes forêts qui nous entourent. « L'acte qui va s'accomplir n'est pas un fait « isolé, destiné à éveiller un instant les « échos du désert; c'est la suite des manifesta- « tions éclatantes dont Rome a donné le signal, « et qui proclament, à la face du monde entier, « la royauté de Marie. Le couronnement de « Notre-Dame de Buglose est un des anneaux « d'or de cette chaîne merveilleuse qui suspend « au trône de la Reine du monde les généra- « tions humaines, à mesure qu'elles passent sur « la terre. C'est la glorification renouvelée de « la Vierge qui fut couronnée par son Fils, au « jour de sa triomphante Assomption. »

L'attention redouble à la lecture de l'acte qui autorise le couronnement: « Le doyen du Sacré- « Collège, archiprêtre de la Basilique du « Prince des Apôtres, a soumis au Chapitre de « Saint-Pierre du Vatican les lettres testimo- « niales et les documents produits par l'évêque « d'Aire et de Dax. L'illustre assemblée a re- « connu que ces pièces constatent surabon- « damment l'antiquité du culte, la renommée « des miracles, la dévotion, et le concours des « habitants et des étrangers à cette statue véné- « rée. En conséquence, voulant exciter de plus « en plus les fidèles à implorer le patronage « de la Vierge de Buglose, le vénérable Cha- « pitre a décrété d'une voix unanime qu'elle « serait décorée d'une couronne d'or, ainsi que « l'Enfant-Dieu qu'elle tient dans ses bras. « Donné à Rome, le 20 avril 1866, en la ving- « tième année du pontificat de Pie IX. »

Alors Mgr Epivent, évêque d'Aire, prend les couronnes bénites par Pie IX, et, tandis que les orphéons chantent de *Regina cœli*, qu'ils jettent aux vents les notes brûlantes d'un *alleluia* plein d'allégresse, le pontife dépose sur la tête de la Mère et du Fils les deux couronnes d'or, en disant: « Comme vous êtes couronnés « par nos mains sur la terre, puissions-nous « mériter d'être couronnés d'honneur et de « gloire dans les cieux ! » Les applaudissements éclatent, l'émotion est à son comble; cinquante mille voix ébranlent les échos de la solitude: *Vive Notre-Dame de Buglose!* A ces acclamations enthousiastes, succède l'hymne de la reconnaissance, le *Te Deum*, que chante avec le même élan cette immense multitude. Puis, la Vierge de Buglose descend des hauteurs de son trône et va prendre place sur le char de triomphe que traînent quatre bœufs aux cornes dorées et que suivent les pontifes. Elle s'avance majestueusement : c'est une reine couronnée qui reçoit sur son passage les hommages de son peuple. Vous voyez passer devant vous comme une révélation de la vie : le tableau animé de ses joies et de ses misères; tout ce qui souffre, tout ce qui tressaille d'allégresse, tout ce qui espère, tout ce qui lutte, est là dans cette foule, et se presse sur les pas de la divine triomphatrice (1).

Biographie.

PIE IX

V

Le Don de joyeux avénement.

(*Suite.*)

Dans cette encyclique, le Saint-Père célébrait la gloire des ordres religieux, les vertus de leurs fondateurs, les œuvres magnifiques des

(1) Labarrère, *La couronne de N.-D. de Buglose. Fêtes du couronnement.*

moines, les privilèges qu'ils avaient reçus en retour. « C'est pour cette cause, sans doute, continuait-il, qu'entre tous nos prédécesseurs, Clément VIII, Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, Innocent XI, Innocent XII, Clément XI, Pie VII, Léon XII, de glorieuse mémoire, n'ont pas cessé, soit par les conseils les plus salutaires, soit par les décrets et les constitutions les plus sages, d'employer tous les efforts de la providence et de la vigilance pontificales pour détourner entièrement les maux qui, dans les tristes circonstances des choses et des temps, s'étaient glissés dans les communautés religieuses, et de maintenir ou restaurer au milieu d'elles la discipline régulière.

« C'est pourquoi nous-mêmes, *pressé par l'ardente charité* que nous portons aux ordres religieux, nous avons résolu, marchant sur les illustres traces de nos prédécesseurs et nous appuyant sur les très-sages décrets du concile de Trente (*Sess.* XXV, *Des réguliers et des religieuses*), de tourner, selon le devoir de notre apostolat suprême, et avec toute l'affection de notre cœur, nos pensées et nos soins sur vos familles religieuses, afin de raffermir ce qu'il pourrait y avoir de malade, de réduire ce qu'il pourrait y avoir de brisé, de remettre dans la voie ce qui pourrait s'être égaré, de relever ce qui pourrait être tombé, de manière à faire revivre partout, à faire fleurir et prospérer de jour en jour l'intégrité des mœurs, la sainteté de la vie, l'observance de la discipline régulière, les lettres, les sciences sacrées surtout, et les lois propres de chaque ordre.

« Car, quoique nous nous réjouissions bien souvent dans le Seigneur de voir le grand nombre des enfants des familles sacrées s'appliquer de toutes leurs forces, pleins du souvenir de leur vocation sainte, à donner d'éclatants exemples de toutes les vertus et de tous les genres de connaissance, à marcher sur les illustres traces de leurs pères, à travailler dans le ministère du salut, à répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ; cependant nous nous affligeons d'en rencontrer quelques-uns qui, ayant oublié leur profession et leur dignité, ont tellement déchu de l'institut qu'ils avaient embrassé, au grand détriment et de leurs ordres mêmes et des fidèles; qu'ils n'ont plus que l'assurance et les dehors de la piété et contredisent par leur vie et leurs mœurs la sainteté, le nom et l'habit même de l'institut dont ils font profession.

« C'est donc à vous, Fils bien-aimés, qui êtes les supérieurs de ces ordres, que nous adressons cette lettre, témoin sincère de notre ardente volonté pour vous et vos ordres religieux; afin de vous faire connaître le dessein que nous avons formé de restaurer la discipline religieuse. Tout notre but, dans cette entreprise, est de prendre, avec le secours de Dieu, et de mener à heureuse fin toutes les mesures les plus propres à rétablir une vie forte et prospère, à procurer l'utilité des peuples, à étendre le culte divin et à avancer de plus en plus la gloire de Dieu.

« Notre désir, le but de notre zèle, est surtout de *pouvoir tirer des ordres religieux des ouvriers habiles et expérimentés, aussi éminents par leur piété que par leur prudence, des hommes de Dieu parfaits et formés à tous les genres de bonnes œuvres,* et que nous puissions appliquer à la culture de la vigne du Seigneur, à la propagation de la foi catholique, surtout chez les peuples infidèles, *aux affaires enfin les plus graves* de l'Eglise et du Siège apostolique.

« A cet effet, et pour atteindre selon toute son étendue ce but de nos vœux les plus ardents, ce but d'une si grande importance et pour la religion et pour les ordres religieux eux-mêmes; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, nous avons établi une congrégation spéciale de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, que nous avons nommée *Congrégation de l'Etat religieux* (*De statu regularium ordinum*), afin que, dans une si grande œuvre, nous soyons aidés par la rare sagesse, la prudence consommée, l'habileté et l'expérience dans les affaires de nos vénérables frères.

« Mais vous aussi, bien-aimés Fils, nous vous appelons à prendre part à cette grande œuvre; nous vous avertissons dans le Seigneur, nous vous exhortons, nous vous prions avec instance de vouloir bien mêler avec joie vos travaux aux sollicitudes de notre zèle, afin que votre ordre reprenne son antique dignité et l'éclat de sa première splendeur. C'est pourquoi, en vertu de la place que vous occupez, de la charge dont vous êtes revêtus, mettez tout en œuvre pour que les hommes religieux qui vous sont soumis, méditant sérieusement la vocation qu'ils ont reçue, marchent dignes d'elle et s'appliquent toujours à rendre fidèlement à Dieu les vœux qu'ils lui ont une fois consacrés. »

Dans le gouvernement de toute société, il ne suffit pas de commander, il faut assurer, par l'exercice régulier du pouvoir, l'exécution de ses commandements. Dans l'Eglise, puissance pratique et dévouée par excellence, on songe, moins qu'ailleurs, à rêver de belles choses et à se croiser les bras. Le Pape avait nommé une commission pour restaurer la discipline ecclésiastique; le 23 janvier 1848, la Congrégation nommée publiait son ordonnance pour l'admission aux ordres religieux et pour la profession monastique. C'est, dans l'espèce, une pièce capitale. On y rappelle, dans la belle langue de

l'Eglise et avec l'autorité du Saint-Siège, les constitutions antérieures des plus saints Papes et les lois dont la prudence impose la stricte exécution. Suit un décret en deux parties et vingt-huit articles : 1° Sur les règles du noviciat religieux ; 2° sur l'admission des novices à la profession : règle où éclate, avec une parfaite piété, toute la sagesse des réformateurs. Le nouveau Pontife, d'un coup d'œil profond, portait, de prime abord, l'effort de son zèle, là où la Révolution voudra plus tard porter ses plus rudes coups.

Afin que ses recommandations ne restassent point lettre morte, Pie IX veillait lui-même à ce qu'elles fussent observées dans Rome. Un soir, à une heure assez avancée, il se présente, suivi d'un seul camérier, à la porte d'un couvent et demande le prieur. Le frère portier ne voit pas, à travers la grille, la soutane blanche du Pape, et répond à ce visiteur indiscret : « Est-ce l'heure de frapper à la porte d'un couvent? allez-vous-en ; le prieur est au lit et la communauté dort. Vous reviendrez demain. » Mais le visiteur insiste : « Allez dire à votre prieur que frère Mastaï désire lui parler . » Frère Mastaï ? Quel est ce frère Mastaï ? se demande le portier. Un frisson lui vient avec la pensée que ce nom est celui du Pape ; il ouvre, reconnaît Pie IX et se confond en excuses. Pie IX inspecte le couvent et veut qu'on fasse l'appel. Deux religieux n'y repondent pas. On dit, pour expliquer cette irrégularité, que la chaleur les a forcés à aller chercher de la fraîcheur dehors. « La règle est faite pour être gardée en été comme en hiver, » observe sévèrement le Pape. Il adresse de justes reproches au prieur et lui enseigne, par son exemple, comment on resserre les liens de la discipline qui se relâchent. Le lendemain, les deux religieux trouvés en défaut reçurent l'ordre de se rendre à une maison de correction ecclésiastique.

Déjà le 9 novembre 1846, Pie IX adressait, à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, son encyclique d'avénement. Cette encyclique n'est pas le simple couronnement, l'achèvement dogmatique des diverses leçons déjà adressées, par le pontife, aux fidèles, au clergé et aux ordres religieux ; c'est le premier coup d'œil de Pie IX sur le monde, l'indication des buts divers qu'il se propose d'atteindre, la dénonciation des maux dont la terre est affligée, l'énoncé des remèdes pieux qui doivent guérir ces maux, assurer le salut des âmes, procurer la paix des nations et la gloire de Dieu. L'encyclique est aussi la charte surnaturelle de l'humanité, pour le siècle dix-neuvième de la rédemption : c'est le bienfait souverain du Pontife, la consigne de la Providence notifiée par le Vicaire de Jésus-Christ. Il faut en recueillir, avec attention, les enseignements et en méditer les célestes doctrines. La grâce de l'ordination pontificale s'y fait plus particulièrement sentir.

« Les principes essentiels et constitutifs du christianisme sont ceux-ci : l'élévation primitive de l'homme à une destinée surnaturelle ; sa chute, et, par suite, le vice de notre origine ; la nécessité d'une réparation et d'une réhabilitation ; l'Incarnation du Fils de Dieu, et la Rédemption par sa mort ; la croyance à tout un ensemble de moyens divinement institués pour communiquer aux âmes les fruits de la doctrine et les mérites du sang de Jésus-Christ; l'existence d'une société gardienne de ces trésors ; la nécessité d'appartenir à cette société pour se sauver. Nier ces grandes vérités, et particulièrement nier l'Incarnation, qui est le mystère central de toute l'économie religieuse, c'est nier le christianisme tout entier (1). » Or, non-seulement les écoles du philosophisme contemporain n'admettent pas ces diverses points de la croyance catholique ; mais elles les nient parfois formellement, et, à l'ordinaire, implicitement, en posant, comme principe, la toute suffisance de la raison.

Entre un être fini tel que l'homme, et Dieu, substance absolue et infinie, il y a le double intermédiaire et de ce magnifique univers déroulé à nos regards, et de ces vérités merveilleuses que la raison conçoit, mais qu'elle n'a pas faites, pas plus que l'œil ne fait les beautés qu'il aperçoit. Cela est vrai pour le chrétien comme pour le philosophe. Mais, pour le chrétien, il y a, au-dessus de la révélation naturelle que Dieu nous fait dans l'univers et dans la raison, il y a dans une sphère plus élevée, le médiateur surnaturel, le Christ-Jésus. Ce médiateur entre Dieu et les hommes, le chrétien l'accepte, le philosophe le renie. Pour le pseudo-philosophe, se rapprocher de Dieu par l'étude de la nature, soit dans l'univers, soit dans l'homme, c'est le *seul* moyen qui nous soit donné de nous élever jusqu'à l'être des êtres sans éprouver ni éblouissement, ni vertige. Peut-on combattre plus formellement la doctrine de l'Incarnation divine, et substituer plus clairement la médiation du Verbe humain à celle du Verbe fait chair? Ces négations étaient professées dans les écrits des docteurs en vogue; des ouvrages entiers et nombreux prêchaient perpétuellement le plus odieux naturalisme.

Voyons comment parle, de ces tristes philosophes, le pasteur infaillible de l'humanité régénérée : « Nul d'entre vous n'ignore, dit-il, que, dans ce siècle déplorable, une guerre fu-

(1) Mgr Pie, *Discours et instructions pastorales*, t. II. p. 399.

rieuse et redoutable est déclarée au catholicisme. Unis entre eux par un pacte criminel, les ennemis de notre religion repoussent les saines doctrines, ils ferment l'oreille à la voix de la vérité, ils produisent au grand jour les opinions les plus funestes et font tous leurs efforts pour les répandre et les faire triompher dans le public. Nous sommes saisi d'horreur et pénétré de la douleur la plus vive, quand nous réfléchissons à tant de monstrueuses erreurs, à tant de moyens de nuire, tant d'artifices et de coupables manœuvres, dont se servent ces ennemis de la vérité et de la lumière ; habiles dans l'art de triompher, ils veulent étouffer dans les esprits tout sentiment de piété, de justice et d'honnêteté, corrompre les mœurs, fouler aux pieds tous les droits divins et humains, ébranler la religion catholique et la société civile, les détruire même de fond en comble, s'il était possible.

« Vous le savez, en effet, vénérables Frères, ces implacables ennemis du nom chrétien, emportés par une aveugle fureur d'impiété, en sont venus à un degré inouï d'audace : « ouvrant leur bouche aux blasphèmes contre « Dieu, » ils ne rougissent pas d'enseigner hautement et publiquement que les augustes mystères de notre religion sont des erreurs et des inventions humaines, que la doctrine de l'Eglise catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société ; ils ne craignent même pas de renier le Christ et de renier Dieu. Pour mieux tromper les peuples, pour entraîner avec eux dans l'erreur les esprits inexpérimentés et sans science, ils feignent de connaître seuls les voies du bonheur ; ils s'arrogent le titre de philosophes, comme si la philosophie, dont le propre est la recherche des vérités naturelles, devait rejeter ce que Dieu lui-même, auteur suprême de la nature, a daigné, par un insigne bienfait de sa miséricorde, révéler aux hommes pour les conduire dans le chemin du bonheur et du salut. En violant ainsi toutes les règles du raisonnement, ils ne cessent d'en appeler à la puissance, à la supériorité de la raison humaine, et ils l'élèvent contre la foi sainte du Christ, qu'ils représentent audacieusement comme l'ennemie de cette raison. On ne saurait certainement rien imaginer de plus insensé, de plus impie, de plus contraire à la raison elle-même ; car, quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister entre elles aucune opposition, aucune contradiction réelle, parce que toutes deux émanent de Dieu même, source unique de l'immuable et éternelle vérité ; et qu'ainsi elles doivent s'entr'aider, la droite raison démontrant, soutenant et défendant la vérité de la foi, et la foi affranchissant la raison de toutes les erreurs, l'éclairant, l'affermissant et la complétant par la connaissance des choses divines.

Les faux philosophes, appuyés sur les théories de Hégel, le célèbre sophiste prussien, avaient appliqué, à la vérité religieuse, le principe de l'éternel devenir. La vérité n'existe pas en soi ; elle se fait sans cesse ; de manière que ce qui est cru, comme vérité, aujourd'hui, sera rejeté demain comme erreur, sans cesser d'être vérité présentement recevable. D'autres, répudiant cette absurde prétention, et, croyant à la vérité, ne la disaient manifestée aux hommes que progressivement, ce qui est vrai en un certain sens, puisque Dieu a parlé d'abord aux patriarches, puis aux prophètes, et, en dernier lieu, par son Fils. Mais, au lieu d'admettre cette évolution providentielle, ces philosophes prétendaient que la raison continuait et augmentait la révélation divine ; que la philosophie se superposait à l'Evangile, pour élever plus haut les esprits étouffés par le mysticisme chrétien. Et lorsqu'on montrait, à ces philosophes, trop infatués d'eux-mêmes, que la raison est subordonnée à la foi et ne lui est point contraire, alors ils criaient que les catholiques voulaient égorger la raison. Qu'on entende l'oracle du Vatican : Pie IX s'élève contre ces erreurs avec l'éclat d'un docteur et l'autorité du souverain pasteur des âmes :

« Vous n'ignorez pas non plus, dit-il, que ces ennemis de la révélation divine vantent sans mesure le progrès humain et voudraient, par un attentat téméraire et sacrilège, l'introduire dans la religion catholique, comme si cette religion était l'œuvre, non de Dieu, mais des hommes, ou une invention philosophique susceptible de perfectionnements humains. Sur ces malheureux en délire tombent directement le reproche adressé par Tertullien aux philosophes de son temps : « Ils ont inventé, disait-il, un christianisme « stoïcien, platonicien et dialecticien (1). » En effet, notre très-sainte religion n'a pas été inventée par la raison humaine, mais Dieu même l'a fait connaître aux hommes dans son infinie clémence; chacun comprend donc sans peine qu'elle emprunte toute sa force à l'autorité de la parole de Dieu, et qu'elle ne peut être *ni diminuée ni perfectionnée* par la raison de l'homme. La raison humaine, il est vrai, pour n'être pas trompée dans une affaire de telle importance, *doit examiner avec soin le fait de la révélation divine*, afin d'être assurée que Dieu a parlé, et afin que sa soumission à sa parole divine soit raisonnable, comme l'enseigne l'Apôtre avec une grande sagesse (2). Qui ignore, en effet, qui peut ignorer que la parole de Dieu mérite

(1) Tertul. *De Præscript.*, cap. VIII. — (2) Ad Rom., XIII, 1.

une foi entière, et que *rien n'est plus conforme à la raison que d'acquiescer* et de s'attacher avec force à ce qu'a sûrement enseigné ce Dieu qui ne peut ni être trompé, ni tromper?

« Mais qu'elles sont nombreuses, qu'elles sont admirables, qu'elles sont éclatantes, les preuves qui doivent convaincre clairement la raison humaine que la religion du Christ est divine, que « toutes nos croyances ont leur principe et « leur origine dans le Seigneur du ciel (1), » et qu'il n'y a rien de plus certain, rien de plus sûr, rien de plus saint, rien de mieux affermi que notre foi? Vraie maîtresse de la vie, guide sûr dans les voies du salut, victorieuse de tous les vices, mère et nourrice féconde des vertus, cette foi confirmée par la naissance, la vie, la mort, la résurrection, la sagesse, les prodiges, les prédictions de son divin auteur et consommateur Jésus-Christ, brille partout de la lumière d'une doctrine supérieure, elle est enrichie des trésors célestes, illustrée par les oracles de tant de prophètes, par l'éclat de tant de prodiges, par la constance de tant de martyrs, par la gloire de tant de saints; de plus, portant de toutes parts les lois salutaires du Christ, et acquérant toujours de nouvelles forces au sein des plus cruelles persécutions, elle s'est répandue dans tout l'univers, du levant au couchant, armée du seul étendard de la croix; et foulant aux pieds les idoles, dissipant les ténèbres des erreurs, triomphant des ennemis de tout genre, elle a éclairé des lumières de la connaissance divine tous les peuples, les nations les plus barbares, les plus différentes de caractère, de mœurs, de lois et de coutumes; et leur annonçant à toutes la paix et le bonheur, elle les a soumises au joug si doux du Christ. Ces événements portent tellement l'empreinte de la sagesse et de la puissance divines, qu'il n'est pas d'esprit qui ne puisse aisément comprendre que la foi chrétienne est l'œuvre de Dieu. Aussi, convaincue par tant de preuves évidentes que Dieu est l'auteur de cette foi, la raison humaine *ne doit pas s'élever plus haut;* et, méprisant les difficultés, repoussant tous les doutes, persuadée d'ailleurs que la foi ne propose rien à la croyance et à la pratique des hommes qu'elle ne l'ait reçu de Dieu, elle est obligée de s'y soumettre sans réserve.

« On voit aussi par là combien est grande l'erreur de ceux qui, abusant de la raison, et traitant les oracles divins comme une œuvre de l'homme, osent les expliquer à leur gré et les interpréter témérairement. Dieu lui-même n'a-t-il pas établi *une autorité vivante* pour enseigner et maintenir le vrai et légitime sens de sa céleste révélation, et pour terminer *par un jugement infaillible* toutes les controverses en matière de foi et de mœurs, afin que les fidèles ne tournent pas à tout vent de doctrine, entraînés dans les pièges de l'erreur par la perversité des hommes? Or, cette autorité vivante et infaillible n'existe que dans cette Eglise que le Christ Notre-Seigneur a bâtie sur Pierre, chef, prince, pasteur de toute l'Eglise, et à la foi de qui il a promis de ne jamais défaillir. Aussi cette Eglise a-t-elle toujours eu depuis Pierre des Pontifes légitimes qui se sont succédé sans interruption sur sa chaire, héritiers et défenseurs de sa doctrine, de sa dignité, de son honneur et de sa puissance. Mais là où est Pierre, là est l'Eglise (1); Pierre parle toujours par le Pontife romain (2), toujours il vit dans ses successeurs; par eux il juge (3), et offre la vérité de la foi à ceux qui la cherchent (4); *il est donc nécessaire d'entendre les divers oracles dans le même sens qu'a retenu et retient cette chaire romaine* du bienheureux Pierre. Mère et maîtresse de toutes les Eglises (5), elle a toujours conservé entière et inviolable, elle a enseigné aux fidèles la foi reçue du Christ Notre-Seigneur, montrant à tous le chemin du salut et la vérité sans corruption. Elle est cette Eglise principale d'où sort l'unité du sacerdoce (6), cette métropole de la piété, où se trouve la pleine et parfaite solidité de la religion chrétienne (7), où a toujours subsisté dans sa force la primauté de la chaire apostolique (8); où toute l'Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils se trouvent, doivent recourir à cause de son incomparable autorité (9), et avec laquelle enfin quiconque refuse de recueillir ne fait que dissiper (10). »

L'humanité vit de la vérité chrétienne. Les pseudo-philosophes ayant altéré cette vérité, les conspirateurs sont venus; ils ont formé des sociétés secrètes; ils ont essayé d'énerver les prêtres par l'appât du mariage, d'endormir les fidèles par l'indifférentisme et de pousser, par le communisme, à l'assaut de l'ordre social, les masses démoralisées. Celui qui n'était hier qu'un petit évêque, gouvernant de son mieux un petit diocèse d'Italie, parle de ces choses avec la gravité d'un maître prudent, parfois avec l'accent d'un prophète.

« Vous connaissez bien aussi, dit-il, vénérables Frères, les autres monstrueuses erreurs et les artifices qu'emploient les enfants de ce siècle pour faire une guerre si acharnée à la religion catholique, à la divine autorité de l'Eglise, à ses lois, et pour fouler aux pieds les droits de

(1) S. Joan. Chrysost., homil. 1 in Isai.

(1) S. Ambros., in Psal. XL. — (2) Concil. Chalced. Act. II. — (3) Synod. Ephes. Act. III. — (4) S. Petr. Chrysot. Epist. ad Eutich. — (5) Concil. Trid. Sess. VII, de Baptis. — (6) S. Cyprian. Epist. LIII., ad Cornel., Pontif. — (7) Litter. Synod. Joan. Constantinop. ad Hormisd., Pontif., et Sozom. Histor. lib. III, cap. VIII. — (8) S. August., Epist. CLXII. — (9) S. Irenæus, lib. III, contra hæreses, cap. III. — (10) S. Hieronym., Epist. ad Damas,. Pontif.

la puissance soit ecclésiastique, soit civile. Tel est le but des coupables manœuvres contre cette chaire romaine du bienheureux Pierre, sur laquelle le Christ a établi le fondement inexpugnable de son Eglise. Tel est le but de *ces sociétés secrètes*, sorties des ténèbres pour la ruine de la religion, des Etats, et déjà plusieurs fois frappées d'anathèmes par les Pontifes romains nos prédécesseurs, dans leurs Lettres apostoliques (1); or, dans la plénitude de notre puissance apostolique, nous confirmons ces lettres et nous voulons qu'elles soient observées avec un grand soin. Tel est le but de ces perfides sociétés bibliques qui renouvellent les anciens artifices des hérétiques et ne cessent de répandre, à un nombre immense d'exemplaires et à très-grands frais, les livres des divines Ecritures traduits, contre les très-saintes règles de l'Eglise, dans toutes les langues vulgaires, et souvent expliqués dans un sens pervers. Ces livres sont offerts gratuitement à toute sorte de personnes, même aux plus ignorantes, afin que chacun rejetant la divine tradition, la doctrine des Pères et l'autorité de l'Eglise catholique, entende les oracles divins selon son jugement propre, en pervertisse le sens et tombe ainsi dans les plus grandes erreurs. Le Pontife de glorieuse mémoire à qui nous succédons, bien qu'inférieur en mérites, Grégoire XVI, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, a réprouvé ces sociétés par ses Lettres apostoliques (2) ; nous voulons aussi qu'elles soient condamnées.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Pape à la Congrégation de la jeunesse romaine. — Léon XIII et l'Œuvre des Congrès. — Guerre aux congréganistes, et comment ils se défendent. — L'abbé Roussel et les enfants abandonnés. — Situation religieuse de l'île d'Haïti.

Paris, 12 octobre 1878.

Rome. — Grâce à une assistance où Dieu se manisfeste visiblement, Léon XIII, qui dans le premier temps de son pontificat semblait devoir succomber sous le poids de son ministère universel, a acquis plus de force, plus d'aptitude à son travail incessant. Aussi les audiences du Vatican ne subissent-elles aucune suspension. C'est par centaines que, chaque jour, les fidèles ont la consolation d'être admis en présence du Saint-Père et de recevoir sa bénédiction.

L'audience sur laquelle nous voulons aujourd'hui donner quelques détails est celle qui a été accordée à la nouvelle Congrégation de la jeunesse romaine fondée dans l'Oratoire de Sainte-Marie-in-Campitelli, sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus. Cette congrégation, instituée par le R. P. Luigi Pasquali, clerc régulier de l'Institut de la Mère de Dieu, a pour but d'amener la jeunesse à la fréquentation des sacrements et l'assistance régulière aux instructions religieuses. Aussi la Saint-Père a-t-il témoigné la plus vive satisfaction pour les premiers résultats obtenus, et, tout en louant les jeunes gens déjà inscrits dans la nouvelle Congrégation, il les a exhortés à devenir eux-mêmes des apôtres pour recruter parmi leurs amis de nombreux associés. A la fin de l'audience, le P. Luigi Pasquali a présenté à Sa Sainteté, au nom des congréganistes, une généreuse offrande pour le Denier de Saint-Pierre.

Il n'y a pas d'œuvre catholique qui ne reçoive, à l'occasion, les encouragements de Léon XIII. L'Œuvre des Congrès catholiques ne pouvait manquer d'attirer sa sollicitude. Voici le bref qu'il vient en effet d'adresser au président et aux conseillers du comité permanent de cette œuvre en Italie :

« LÉON XIII, PAPE. — Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Puisque les événements publics, graves et inopinés, qui viennent à se produire, ont coutume d'introduire l'hésitation dans les esprits et d'interrompre le cours des affaires, il n'est pas étonnant, Chers Fils, que les malheureux commencements de la présente année aient comme rompu le fil et arrêté les préparatifs de votre nouveau Congrès général. Seulement, plus ces Congrès ont servi efficacement jusqu'ici la cause catholique et les intérêts religieux du peuple, plus il faut mettre d'empressement à empêcher que par inertie ils ne tombent en désuétude. C'est pourquoi Nous jugeons très-sage que l'on convoque, en attendant, les Congrès régionaux, dans lesquels les Comités diocésains, mis au courant par les Comités paroissiaux, sont dans l'usage de s'entretenir de l'état et des besoins des diverses localités, ainsi que des remèdes et des secours qu'il paraît bon de leur appliquer. Il est certain que pendant que ces Congrès aplaniront la voie et prépareront la matière au Congrès général, ils exciteront les esprits à agir, et les retireront de cette inertie produite par les événements, par suite de laquelle ont germé des écrits, remplis de l'esprit du siècle, qui ont avancé qu'il ne fallait pas tenir en compte, mais repousser comme un vain et puéril effort, l'action catholique de votre association, qui s'oppose avec tant d'avantage aux maux toujours croissants de l'Eglise.

« Pour Nous, non-seulement Nous approuvons la proposition de convoquer les congrès régionaux mais Nous la recommandons hautement, tant aux membres de ces Congrès qu'à ceux des Comités diocésains et paroissiaux, pour que ces Comités s'empressent de fournir des rapports soigneux et exacts sur tout ce qui est relatif à l'état des affaires religieuses dans chaque endroit. De cette façon, ces Congrès régionaux pourront suggérer au Congrès général, qui devra les suivre, des résolutions opportunes, adaptées aux circonstances et aux besoins des diverses localités. Que Dieu assiste de sa lumière et de sa grâce tous ceux qui, pour son Nom, pour l'Eglise et pour le salut des âmes, se dévouent généreusement à ces œuvres très-pieuses et très-utiles, et qu'il les comble de ses dons ! Puisse être un présage de la faveur céleste pour eux tous, et nommément pour vous, Chers Fils, la Bénédiction apostolique que, comme gage de notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons à tous et à chacun, en toute effusion.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 septembre de l'année 1878, de notre Pontificat la première. — LÉON XIII, PAPE. »

Encouragés par ce bref, les catholiques d'Italie ont aussitôt résolu de tenir, pendant les derniers mois de l'année courante, de nombreux congrès régionaux, dans la Vénétie, la Lombardie, le Piémont, la Ligurie et l'Emilie, et probablement aussi dans la Toscane et dans les Romagnes. Déjà ils en ont tenu un à Venise les 8 et 9 de ce mois, et un autre est annoncé comme devant avoir lieu à Bergame les 29 et 30 courant.

France. — La guerre contre les congréganistes est poussée avec une telle animosité que, depuis un mois seulement, au témoignage du *Rappel* lui-même, plus de trois cents écoles dirigées par des frères et des religieuses ont été retirées de leurs mains pour être confiées à des maîtres et des maîtresses laïques. Dans beaucoup d'endroits, les frères et les sœurs expulsés des locaux municipaux ont ouvert des écoles libres, que les enfants ont vite remplies, en laissant vides celles des instituteurs et institutrices laïques. Ces faits font le plus grand honneur aux populations où ils se produisent ; ils montrent que l'enseignement congréganiste ne cesse pas d'être apprécié comme il le mérite, malgré la haine et les calomnies dont il est poursuivi par les affamés d'impiété.

Les congréganistes continuent à se défendre eux-mêmes toujours de la bonne manière. Ainsi l'école des frères de Lambézallec, interdite et fermée par l'autorité préfectorale, a présenté aux examens pour l'école des arts et métiers d'Angers cinq élèves ; ces cinq candidats ont été admis tous les cinq. Et à Paris, le collège des Jésuites de la rue Lhomond vient de faire recevoir, au concours d'admission à l'école polytechnique, 32 candidats, parmi lesquels le premier.

Bien que nous soyons un peu en retard pour le faire, il ne sera cependant pas hors de propos de reproduire également quelques lignes du rapport récemment lu par M. J.-B. Dumas, lors de la distribution des prix Montyon et autres. Les prêtres, comme les congréganistes, sont trop calomniés pour qu'on néglige de publier leurs véritables actes. Voici donc ce que le directeur de l'Académie française raconte de l'un d'eux :

« Un humble prêtre, aumônier militaire, entraîné par sa charité vers les patronages ouvriers, se demandait avec tristesse si, malgré les soins éclairés et la large prévoyance de l'assistance publique, dont on ne proclamera jamais assez haut les bienfaits, la destinée de ces enfants orphelins ou abondonnés qu'on ramasse quelquesfois errants au milieu de Paris n'était pas digne de la plus grande pitié. Jetés par une fortune ennemie sur le chemin du vagabondage, ces infortunés, après avoir vécu de hasard et de ruse, l'âme fermée à toutes les lumières, n'en viennent-ils pas, se disait-il, à s'engager dans la voie de la révolte pour aboutir à celle du crime ? N'y a-t-il pas là de grands devoirs à remplir ? La politique, la charité, la religion n'ont-elles pas un intérêt égal à recueillir ces jeunes sauvages, à leur ouvrir un asile, à leur rendre une famille, à les doter d'un état, à réveiller leur conscience engourdie et à la diriger vers le bien ? Mais où trouver une maison pour un tel asile, des ateliers pour de tels apprentis, des fonds pour une telle entreprise ?

« C'est en vain que le pauvre abbé agitait ce problème, il n'en voyait pas la solution. Un soir, cependant, vers la fin de l'hiver, il y a douze ans, il aperçut comme une silhouette humaine, à genoux, courbée, fouillant le ruisseau et cherchant parmi les immondices. C'était un enfant ! « Que fais-tu là ? — Je cherche à manger ! « L'abbé Roussel, à cette réponse émouvante, comprit que la Providence venait de lui marquer sa voie et son devoir.

« L'enfant fut recueilli ; le lendemain, un second vagabond l'avait rejoint, et bien d'autres à la suite. Aujourd'hui, l'abbé Roussel se voit entouré de 250 pupilles ; la dépense annuelle de son refuge ne s'élève pas à moins de 150,000 fr., et le nombre des enfants qui se sont initiés dans la maison aux habitudes de la règle et du travail s'élève à 3,000 environ.

« En leur ouvrant un asile, l'abbé Roussel se

propose d'abord d'arracher à la misère, à la dégradation, au vice, au crime peut-être des infortunés demeurés sans protection par la mort de leurs proches ou par leur abandon. Grand politique, de ces vagabonds qui n'ont ni jour ni lendemain, il veut faire des ouvriers laborieux et rangés. Chrétien, à ces âmes que l'envie et la haine ont déjà visitées, il veut apprendre la résignation en leur montrant que la destinée de l'homme ne s'accomplit pas tout entière en ce monde.

« Un asile honnête, un apprentissage efficace, une instruction religieuse attendrie, voilà ce que, parmi les ouvriers, le père de famille le plus prévoyant, la mère la plus respectable souhaiteraient pour leur fils. Voilà ce que l'abbé Roussel prétend assurer aux enfants qu'il adopte... »

Les prêtres comme M. l'abbé Roussel ne sont pas rares. Mais on peut mettre les libres-penseurs au défi de citer un seul des leurs ayant un actif de bonnes œuvres qui puisse soutenir la comparaison.

Haïti. — Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, récemment arrivé en France, a communiqué au *Monde*, sur la situation religieuse de son archidiocèse et des deux diocèses des Cayes et des Gonaïves, dont il a l'administration, une note très-intéressante, que nous allons résumer.

Haïti, le Saint-Domingue français d'autrefois, fut principalement évangélisé par les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites, à partir de la découverte de l'Amérique jusqu'à la fin du dernier siècle. Depuis cette époque de troubles, il se produisit, dans le recrutement et l'organisation du clergé, une lacune déplorable dont la religion eut beaucoup à souffrir. Le regard vigilant du Saint-Siège ne perdait pas de vue cette portion intéressante du monde catholique. Il envoya plusieurs délégats au gouvernement du pays, et, le 28 mars 1860, fut enfin conclu, entre SS. le Pape Pie IX et le président Geffrard, un concordat qui régla définitivement la situation religieuse. Un archevêché fut établi à Port-au-Prince, avec quatre évêchés suffragants : le Cap-Haïtien; les Cayes, Port-de-Paix et les Gonaïves. L'archevêché et le diocèse du Cap ont été seuls pourvus jusqu'ici de titulaires. L'évêque du Cap est Mgr Hillion, qui a aussi sous sa juridiction l'évêché de Port-de-Paix.

Les trois diocèses soumis à l'autorité de Mgr Guilloux ont ensemble une étendue de 2,725 lieues carrées de 4 kilomètres; leur population est de 747,000 habitants, et le nombre des paroisses est de 44.

Le clergé paroissial compte 72 prêtres, dont 2 religieux, et le clergé enseignant 12. En y ajoutant le vicaire général de l'archevêché le secrétaire et son adjoint, le total général est de 87.

Dans ces trois diocèses, le nombre des chapelles publiques ouvertes au culte, non compris les 3 cathédrales, est aujourd'hui de 132. Presque toutes ces chapelles ont été bâties depuis quelques années.

Le séminaire provincial, fondé en 1872, près du Calvaire érigé au commencement du XVIIIe siècle par le vénérable Père Louis Grignon de Montfort, à 4 kilomètres environ de Pontchâteau (diocèse de Nantes), compte quarante élèves, en y comprenant seize jeunes gens qui se disposent aux études théologiques en achevant leurs humanités.

Les écoles, au nombre de 7 pour les garçons et de 6 pour les filles, et tenues toutes par des prêtres, des frères et des religieuses, sont fréquentées, les premières par 1,620 élèves, les secondes par 1,260.

Des asiles charitables sont en formation en diverses localités, mais leur développement sera l'œuvre du temps, avec l'aide de Dieu.

Les confréries du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur de Jésus, du Cœur immaculé de Marie, du Saint-Rosaire, du Saint-Scapulaire du Carmel, de la Merci, de Sainte-Anne, et la Congrégation de la B. V. M. (pour les jeunes filles) comptent ensemble 90 associés, pour les trois diocèses de Mgr Guilloux. Il faut ajouter le Tiers Ordre de Saint-François, qui comprend 44 sœurs professes et 3 novices, ainsi que deux ou trois jeunes gens profès.

La population est en très-grande majorité catholique, et bien disposée. Mais par les chiffres qui précèdent, on comprend que les ouvriers manquent à la moisson. Sur 747,000 âmes, quatre-vingts et quelques mille fidèles seulement fréquentent les églises, et 52,000 pratiquent sérieusement, ce qui donne à chaque prêtre du ministère la direction d'environ 800 âmes, éparpillées à des distances de 40, de 80 kilomètres et plus du chef-lieu paroissial.

La situation des deux diocèses du Cap-Haïtien et de Port-de-Paix est tout à fait semblable : leurs besoins sont les mêmes et dignes d'un égal intérêt.

P. D'HAUTERIVE.

Le Gérant : LOUIS VIVÈS.

Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XII

DE LA SEMAINE DU CLERGE

ACTES OFFICIELS DU SAINT-SIÈGE.

Première lettre encyclique de S. S. Léon XIII.
Texte latin..... 79
Traduction française..... 58
Provision d'églises..... 432
Lettres apostoliques qui confèrent la direction du Rosaire vivant au Rme P. général des Dominicains..... 682
Congrégation des indulgences. — De l'indulgence accordée à ceux qui prient devant une image du très-saint Cœur de Jésus..... 49
Sur la manière d'accomplir certaines œuvres prescrites..... 171
Sur la translation des indulgences..... 360
Sur l'accumulation des indulgences..... 590
Rejet de la coutume d'inscrire les absents dans les confréries..... 592
Congrégation des Rites. — Sur l'usage du calendrier franciscain..... 112
Cause de canonisation du vén. serviteur de Dieu Sulprizius..... 113
Cause du vén. serviteur de Dieu Fr. Honoré.. 746
Congrégation de l'Index..... 144
Congrégation du Concile. — Changement de diocèse d'un clerc..... 334
Doutes sur le mariage..... 390
Dispense d'irrégularité..... 744
Vicaire général non docteur..... 745
Congrégation des évêques et réguliers. — Suspense et éloignement d'une paroisse..... 618

ARCHÉOLOGIE PRATIQUE (ÉTUDES D').

Les églises du xie siècle à la Renaissance (Suite)..... 24
De l'architecture ogivale, dite gothique, du xiie au xvie siècle..... 24 86
Le symbolisme dans son origine..... 89 177
Le symbolisme jusqu'au xiie siècle..... 178 243
Le symbolisme du xiie au xve siècle..... 244 404
Le symbolisme et l'architecture à la Renaissance..... 405 463
De l'ornementation picturale des églises... 464 535
De la peinture comme moyen d'instruction populaire..... 561
Les arts du dessin dans l'Église à l'époque romane..... 629
De la peinture sur verre, du xiie siècle à la Renaissance..... 657 686
De la convenance des peintures sacrées dans les églises..... 683 752
Uutilité des grandes peintures; inconvénients des tableaux sur toile..... 753 792

BIBLIOGRAPHIE.

La Vierge Marie d'après la théologie, par le R. P. Petitalot..... 152
Les Catholiques libéraux, par S. E. le cardinal Dechamps..... 122
Instruction pastorale sur la franc-maçonnerie, par Mgr Besson..... 123
Le Cléricalisme et l'esprit moderne, par M. l'abbé E. Chapot..... 123
Guide pratique de l'administration temporelle des paroisses, par M. l'abbé Téphany..... 186
Le Pénitent breton Pierre de Kériolet, par M. Le Gouvello..... 187
Les Trois Couronnes, par M. Kunc..... 250
Traité de la visite pastorale, par Mgr Barbier de Montaut..... 469
Les Erreurs modernes, par M. Desorges..... 568
Vestiges des principaux dogmes chrétiens, tirés des anciens livres chinois, par le P. Prémare..... 764

BIOGRAPHIE.

Pie IX..... 154, 184, 249, 375, 438, 470, 502, 537, 600, 664. 727, 760, 819

CHRONIQUES HEBDOMADAIRES.

Abyssinie. — Redoutable guerre arrêtée par l'influence de la religion catholique..... 575
Allemagne. — Deux attentats contre la vie de l'empereur Guillaume. La cause du mal et son remède..... 254
Découragement des kulturkampfistes. — Initiative de Léon XIII auprès de l'empereur Guillaume pour amener un arrangement.— Pourparlers de Kissengen. — Dissolution du protestantisme officiel. — Agonie des vieux.. 669
Alsace-Lorraine. — Préliminaires d'une restauration du petit séminaire de Strasbourg..... 124
La liberté catholique, à propos d'élections. ... 478
Angleterre.—Première procession publique à Londres depuis trois siècles..... 542
Lois sur l'enseignement secondaire et sur la fermeture des cabarets le dimanche en Irlande..... 732
Belgique. — Défaite des catholiques belges aux élections partielles pour le Parlement... 319
Brésil. — Le P. Germain nommé directeur de l'Observatoire astronomique de Rio de Janeiro..... 542
Chine.—Érection d'un nouveau vicariat apostolique à Kan-Sou..... 478
Ecosse. — Désordres à l'occasion du rétablissement de la hiérarchie catholique..... 29
Espagne.—Comment on y célèbre la semaine sainte..... 29
Congrès de la jeunesse catholique de Madrid.. 319
Le gouvernement propose aux Chambres la création d'un séminaire pour la formation des aumôniers de l'armée..... 382
Œuvre pour l'instruction des dames de la Halle, à Madrid..... 575
Etats-Unis. — Décret du gouvernement de Connecticut prescrivant de célébrer le vendredi-saint par le deuil et la pénitence..... 158
France. — Le siège archiépiscopal de Rennes et l'ambition de nos évêques.—La France dispensée de concourir à la construction de l'église romaine au Sacré-Cœur.— Les *pierres du sanctuaire*..... 28
Ouverture de l'Exposition universelle de Paris. — Recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi en 1877. — Découverte des reliques de sainte Alpaix..... 93
Mort de M. Eugène Boré, supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité..... 124
Le centenaire de Voltaire à Paris et à Leipsick..... 158
Le millénaire de sainte Solange. — Le centenaire de Voltaire au Sénat..... 189
Célébration du centenaire de Voltaire. — Les couronnes offertes à Jeanne d'Arc..... 215
Retour sur le centenaire de Voltaire. — Appels pour l'érection de deux monuments à Jeanne d'Arc..... 253
Assemblée générale annuelle de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers; compte rendu sommaire. — Chemin de la Croix pour les malades..... 285
Nomination de M. l'abbé Hasley à l'évêché de Beauvais; de M. l'abbé Ducellier, à l'évêché de Bayonne; de M. l'abbé Boyer, comme coadjuteur de Mgr l'évêque de Clermont-Ferrand.— Les deux affaires de Champoly et de Planfoy.—Sentiment de la science médicale sur les opérations césariennes..... 318
Compte rendu sommaire de l'Assemblée générale des catholiques de France : discours d'ouverture de M. Chesnelong; œuvre du denier de Saint-Pierre par cotisation; projet de congrès des représentants de la science catholique; allocution de Mgr Richard; œuvres ayant pour objet le culte du Très-Saint-Sacrement; œuvre de l'hospitalité; les livres de raison; allocution de Mgr Grandin..... 347
Troisième séance de l'Assemblée des catholiques : œuvre de Notre-Dame de Sion en Terre-Sainte; *les Convulsions de Paris*; introduction de l'enseiguement agricole dans les écoles; enseignement professionnel pour le commerce; allocution de Mgr l'évêque de Versailles..... 380
Mort de Mgr Vital Conçalvez de Oliveira, évêque d'Olinda. — Nomination de Mgr Place à l'archevêché de Rouen, et de Mgr Robert à l'évêché de Marseille.— Quatrième séance de l'Assemblée des catholiques : anciennes missions catholiques dans l'intérieur de l'Afrique; situation actuelle de l'aumônerie militaire; œuvre des patronages; rétablissement des tours; union de prières; pèlerinages; sur les missions; sur le devoir d'étudier et de propager les enseignements du Saint-Siège; adresse au Saint-Père; sur le retour des hérétiques; allocution de M. le curé de Saint-Roch..... 411
Cinquième et dernière séance de l'Assemblée des catholiques : repos dominical dans les gares; patronages agricoles; vœux sur la presse; contentieux; œuvres de la Terre-Sainte; projet d'école libre des beaux-arts; culte des morts; situation des Universités catholiques; vœu national au Sacré-Cœur; allocution de Mgr l'évêque de Calcutta..... 443
Réorganisation de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*. Premier congrès bibliographique international. Pèlerinage à Domrémy. Septième centenaire de saint Anthelme..... 476
Bref du Pape au T.-H. Fr. Irlide. Les élèves des Frères vainqueurs au grand festival des Tuileries..... 508
M. l'abbé Dusserre nommé à l'évêché de Constantine. Les assassins Barré et Lebiez et la libre-pensée..... 541
Deux nouvelles guérisons miraculeuses à Lourdes. Succès des écoles congréganistes aux concours pour le certificat d'études. Les femmes décorées et les congréganistes..... 573
Les distributions de prix et la guerre à l'enseignement religieux. Quelques faits de persécution. Succès des écoles des Frères au concours pour l'obtention des bourses aux écoles municipales supérieures de Paris..... 604
Pèlerinage des associés de Notre-Dame du Salut à Notre-Dame de Lourdes. Soixante-dix-neuf procès-verbaux de guérisons. La violence et la plaisanterie contre le surnaturel..... 635
Fêtes en l'honneur du doctorat de saint François de Sales. Pèlerinage eucharistique à Faverney. M. Fiat élu supérieur de la Congrégation de la mission. Guerre aux congréganistes : les Frères de Nogent-le-Rotrou, de Chartres, de Lambezellec, de Saint-Pierre-Quibignon. Les religieuses de Poullaoüen.

Jugement définitif en faveur des Frères de Saint-Denis contre la municipalité..... 668
Tracasseries suscitées par les maires de Blois et d'Autun à NN. SS. Laborde et Perraud. Démission de Mgr l'évêque de Tulle. Congrès eucharistique de Faverney. Les nombreux pèlerinages de Lourdes..... 700
Pèlerinage d'ouvriers à Chartres. Congrès de l'Union des œuvres ouvrières catholiques; principaux travaux et vœux..... 731
Attaques de M. Gambetta contre les catholiques, et réponse de Mgr Freppel. Nouveaux faits de persécution contre les congréganistes. 766
Guerre aux congréganistes et comment ils se défendent. L'abbé Roussel et les enfants abandonnés..... 825
Haïti — Histoire et exposé de sa situation religieuse..... 826
Irlande. — Premier sanctuaire irlandais à Notre-Dame de Lourdes..... 446
Italie. — Le centenaire de Voltaire. Sectaires et catholiques..... 254
Nouveaux projets de lois hostiles à l'Eglise : *mariage* civil avant mariage religieux; spoliation des œuvres pies. Règlement des comptes du feu roi Victor-Emmanuel. Ses enfants adultérins. Statistique de naissances illégitimes en Italie de 1863 à 1873. Fermeture de l'Institut florentin..... 701
Minorque. — Pénible situation religieuse de cette île..... 287
Pologne. — Couronnement de la Vierge de Starawies. Lettre du Pape félicitant le clergé et les populations de la Galicie..... 124
Portugal. — Le deuxième congrès des catholiques portugais..... 190
Mouvement religieux; hostilité du pouvoir.... 446
Prusse. — Le kulturkampft battu par Notre-Dame de Marpingen..... 509
Rome. — La semaine sainte au Vatican. — Léon XIII et l'Œuvre du Dimanche. — Lettre et présents du roi de Shoa au Pape. — Enregistrement des faits relatifs aux actes et aux vertus de Pie IX, en vue d'un procès futur.. 27
Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Léon XIII à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Siège apostolique.... 57
L'encyclique et les sectaires. — Tableau synoptique de l'encyclique. — Discours du Pape au Sacré-Collège sur les mystères de Pâques et de la Papauté. — Audiences.— Léon XIII et les gouvernements persécuteurs..... 92
Don de joyeux avènement offert à Léon XIII par les catholiques français — Maintien de l'interdit sur le Quirinal. — Rétractation de l'ex-P. Curci..... 123
Audience du Pape à l'administrateur apostolique de la Valachie. et détails satisfaisants sur cette mission. — Etat des rapports entre le Saint-Siège et l'Allemagne. Conférence au séminaire français sur l'importance de l'archéologie au point de vue de l'histoire ecclésiastique..... 156
Consécration épiscopale du cardinal Borromeo par le Saint-Père. Audience solennelle à M. de Gabriac, nouvel embassadeur près le Saint-Siège. Autres audiences : à un envoyé extraordinaire du sultan; à une députation de catholiques anglais. Création d'une commission cardinalice concernant les ecclésiastiques italiens pouvant être éventuellement appelés à la dignité épiscopale. Envoi de 45,000 francs par le Saint-Siège, aux victimes de la famine dans l'Inde..... 188
Audience du Pape à une députation de la Société romaine pontificale d'archéologie..... 215
Deux discours du Pape : aux pèlerins allemands; sur le centenaire de Voltaire. Léon XIII préside la séance de la Société d'archéologie chrétienne..... 251
Audience du Pape aux pèlerins espagnols. Léon XIII et la Société de Saint-François-Régis à Rome. L'audience du Pape à l'ex P. Curci. Réformes dans la prélature romaine. La quatrième conférence de M. de Rossi sur l'archéologie. Jubilé du séminaire de Santa-Chiara. 284
Discours du Saint-Père aux officiers de l'ancienne armée pontificale. Autres discours du Saint-Père aux élèves réunis du séminaire Romain et du séminaire Pie. Les électeurs municipaux catholiques à Rome..... 315
Supplique au Saint-Père pour le prier d'ordonner l'examen canonique des vertus de Pie IX 345
Séance solennelle de l'Académie des Arcades en l'honneur de S. S. Léon XIII. Mgr Spaccapietra au Vatican; les catholiques et les schismatiques de l'Orient..... 378
Lettre de N. S. P. le Pape au cardinal-vicaire sur l'enseignement religieux dans les écoles. 407
Audiences du Pape: aux anciens employés civils des Etats de l'Eglise; au Conseil et aux collecteurs de l'archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre; aux membres de l'Académie des Arcades. Consistoire du 15 juillet..... 442
Résumé de l'allocution consistoriale du 15 juillet. Cause de béatification du Ven. Pirrotti. La Propagande et la famine aux Indes et en Abyssinie..... 475
Audience du Pape aux jeunes filles des écoles. Sollicitude du Saint-Père pour l'instruction religieuse des fidèles. Projet de démonstration de la presse catholique. Nécessité d'étendre la bonne presse. Mort du cardinal Franchi... 507
Lettre du cardinal-vicaire aux curés de Rome. 540
Audiences et discours du Pape aux professeurs de l'Université romaine et au clergé de la basilique Libérienne. Notice sur le cardinal Nina 571
L'Assomption à Rome et la saint Joachim au Vatican. Discours du Saint-Père aux Transtévérins. Achat de l'église Saint-Jacques par les missionnaires d'Issoudun. Mort de Mgr de Raineval..... 603
Tableau officiel des audiences régulières que donne le Pape chaque semaine..... 635
Bénédiction pontificale accordée à la Société des Pêcheurs de la Manche du Nord. Collation des grades canoniques à l'Université grégorienne..... 667
Le Pape Léon XIII et l'Œuvre des congrès catholiques. Léon XIII et l'académie pontificale d'archéologie. Audience du Pape aux élèves de plusieurs collèges..... 698
Echec du protestantisme à Rome..... 730
Deux pèlerinages italiens au Vatican; discours du Pape..... 765
Lettre du Pape au cardinal Nina : les négociations du Saint-Siège avec l'Allemagne; les intérêts chrétiens en Orient; protestation contre les agissements du gouvernement italien..... 796
Audience du Pape à la Congrégation de la jeunesse romaine. Léon XIII et l'œuvre des congrès..... 824
Russie. — Documents diplomatiques concernant les rapports du gouvernement russe avec le Saint-Siège..... 217
Affreux traitements infligés aux polonais exilés en Sibérie. Dégradation du clergé russe..... 733

Suède et Norwége. — Modifications constitutionnelles et légales favorables au catholicisme. Décadence du luthéranisme..... 605
Suisse. — Condamnation des tyrannaux de Genève par le tribunal fédéral, dans l'affaire des immeubles confisqués à des propriétaires catholiques. Horrible sacrilège à Chêne-Bourg, commis par les ordres du gouvernement génevois. Profanation de l'église de Meinier. Eclatante victoire électorale des jurassiens sur leurs bourreaux..... 216
Lettre de Léon XIII aux membres du Piusverein 542
Turquie. — Mort de Mgr Audou, patriarche de Babylone..... 94
Le traité de Berlin; clause en faveur de la liberté des cultes..... 510

DÉVOTIONS CATHOLIQUES.

MOIS DU SACRÉ-COEUR. — I. Objet de la dévotion au Sacré-Cœur..... 169
II. Nature du culte rendu au Sacré-Cœur..... 202
III. Pratique de la dévotion au Sacré-Cœur 238, 272
IV. Avantages que procure une véritable dévotion au Sacré-Cœur..... 296

DROIT CANONIQUE.

Des administrations fabriciennes, 275, 368, 455, 524, 621, 715, 780, 810

DROIT (PHILOSOPHIE DU)

Chap. III. — De l'obligation imposée par la conscience dans les divers états..... 21
2e TRAITÉ. — *Chap. I.* — Devoirs de l'homme envers Dieu, ou religion naturelle..... 337
Art. 1. — Fondements de la religion essentielle. 337
Art. 2. — Rapports de la religion essentielle et de la religion révélée..... 372
Art. 3. — Devoirs essentiels de l'homme envers Dieu..... 402
Chap. II. Devoirs de l'homme envers lui-même.. 460
Art. 1. — Devoirs de l'homme relativement à son bien général..... 460
Art. 2. — Devoirs relatifs au développement des facultés intellectuelles..... 495
Art. 3. — Devoirs relatifs aux facultés affectives 496

ECHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE.

MGR MERMILLOD. Discours pour la fête du millinaire de sainte Solange..... 270
R. P. MONSABRÉ. *Conférences à Notre-Dame de Paris.*
XXIIIe conf. La Prédestination et la Grâce, 521. 552
XXIVe Conf. : L'action de la Grâce..... 616, 649
XXVe Conf. : Le Plan de l'Incarnation,... 680, 713
XXVIe Conf. : L'humanité dans Adam..... 778

ÉTUDES BIBLIQUES.

L'Apocalypse (suite). VIe Trompette. 2e cri de malheur..... 50

HISTOIRE

Histoire apologétique de la Papauté. Introduction..... 623, 691, 723, 788
Le Pape saint Zacharie et la consultation de Pépin le Bref..... 749

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Eglises. Affiches apposées sur les murs. Lacération. Droits respectifs du curé, du maire et du conseil de Fabrique. Affiches sur les murs ou portes du presbytère..... 175, 398
Eglises. Chemin de ronde. Clôture. Droits du maire..... 204
Inhumations ou exhumations. Salaire du fossoyeur. Contestation. Compétence..... 205
Subventions communales. Indemnité pour célébration d'une seconde messe. Insuffisance des revenus de la Fabrique. Concours obligatoire de la commune. Taux de l'indemnité à accorder. Droits de la Fabrique..... 306
Ecole communale. Construction sur terrain appartenant à la Fabrique. Propriété. Droits de la Fabrique..... 399
Ecoles congréganistes. Fondations. Insuffisance de revenus..... 424
Bureaux de bienfaisance. Dons et legs. Distribution de revenus par le curé. Reddition de comptes..... 426
Outrages aux ministres du culte. Enterrement civil. Demande préalable d'enterrement religieux au curé. Inexécution. Enterrement religieux dans une paroisse étrangère. Droits de la Fabrique et du curé..... 526
Réponses à diverses consultations..... 528
Contributions mobilières et des portes et fenêtres. Séminaire. Maison de campagne..... 556
Congrégations et établissements religieux. Rétrocessions. Actes déclaratifs de propriété. Effet à partir de la signature des actes..... 651
Dons et legs. Autorisation. Compétence..... 652
Abus ecclésiastiques. Diffamation en chaire. Poursuite devant les tribunaux. Recours au conseil d'Etat..... 717
Communauté religieuse autorisée. Personne étrangère à la communauté. Port illégal du costume..... 782
Travaux publics. Construction ou réparation d'église. Occupation temporaire d'un terrain appartenant à un particulier. Formalités. Contestation. Compétence..... 783

MATÉRIEL LITURGIQUE

A PROPOS DES PREMIÈRES COMMUNIONS.

I. Costume des enfants..... 16
II. Pain bénit..... 113
III. Placement des enfants..... 113
IV. Cérémonies..... 115
V. Ornementations..... 145
Du Tabernacle..... 298, 362
Du Pluvial ou de la Chappe..... 490, 554

PATROLOGIE.

HISTORIENS DE L'ÉGLISE (suite).

X. Paul-Orose..... 83
XI. Cassiodore..... 206
XII. Hugues de Sainte-Marie..... 241
XIII. Ordéric-Vital..... 277

ROMANTISME DANS L'ÉGLISE.

I. Coup-d'œil sur ce genre de littérature.. 428
II. Le livre du Pasteur..... 492, 532, 558
III. Les clémentines..... 593, 626, 654
IV. La consolation philosophique de Boëce, 683, 719, 746
V. Roman historique des Sept Dormants.. 784
VI. L'encyclopédie de maître Alain de Lille. 812

PRÉDICATION.

HOMÉLIES SUR LES ÉVANGILES DES DIMANCHES (suite).

Deuxième dimanche après Pâques..... 3
Troisième — 35

Quatrième dimanche après Pâques..... 67
Cinquième — 131
Dimanche dans l'octave de l'Ascension..... 99
Dimanche de la Pentecôte..... 163
Premier dimanche après la Pentecôte..... 195
Deuxième — 227
Troisième — 259
Quatrième — 291
Cinquième — 323
Sixième — 355
Septième — 387
Huitième — 419
Neuvième — 451
Dixième — 483
Onzième — 515
Douzième — 547
Treizième — 579
Quatorzième — 611
Quinzième — 613
Seizième — 675
Dix-septième — 707
Dix-huitième — 730
Dix-neuvième — 799
Vingtième — 771

INSTRUCTIONS POUR LES FÊTES ET CIRCONSTANCES DIVERSES.

Instruction sur les Rogations..... 110
Instruction pour l'Ascension..... 142
Instruction sur les devoirs des fidèles au temps des ordinations..... 164
Fête de saint Jean-Baptiste..... 236
Fête de la Visitation..... 260
Fête de Notre-Dame du Carmel..... 324
Fête de saint Pierre-ès-Liens..... 388
Allocution d'un curé pour le jour de son installation dans une paroisse..... 420
Fête de l'Assomption..... 484
Fête de saint Louis..... 516
Fête de la Nativité de la sainte Vierge..... 580
Les Noces d'or..... 586
Fête de Notre-Dame des Sept Douleurs..... 644
Fête du Saint-Rosaire..... 711
Fête de la Maternité de la très-sainte Vierge. 773
Fête de la pureté de Marie..... 804

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE (suite).

Cinquième jour : Des significations du nom béni de la bienheureuse vierge Marie..... 4
Sixième jour : Des significations différentes du nom béni de la bienheureuse Vierge (suite). 6
Septième jour : Ce que signifie encore le nom de Marie..... 8
Huitième jour : Le nom de Marie convient à la bienheureuse Vierge..... 10
Neuvième jour : Le nom de Marie convient à la bienheureuse Vierge (suite)..... 12
Dixième jour : Que la grâce de la bienheureuse Marie est vraie, immense, multiple et vraiment utile..... 13
Onzième jour : Utilité de la plénitude de grâce que nous admirons en Marie..... 36
Douzième jour : Autres merveilles de la grâce de Marie : grâce des dons et grâce des paroles..... 38
Treizième jour : Privilèges de Marie..... 40
Quatorzième jour : Récompenses de Marie..... 42
Quinzième jour : Qu'il y a en Marie neuf plénitudes qui représentent les plénitudes des neuf chœurs des anges de la gloire..... 44
Seizième jour : Trois autres plénitudes de la grâce de Marie..... 46
Dix-septième jour : Quatre dernières plénitudes de grâce en la bienheureuse Vierge.. 47
Dix-huitième jour : Que le Seigneur dont il a été dit à Marie : *le Seigneur est avec vous,* est le Seigneur universel de toutes choses ; qu'il est très-puissant, très-sage, très-opulent, très-immuable, et que c'est à tous ces titres qu'il est avec elle..... 68
Dix-neuvième jour : Que le Seigneur dont il a été dit à Marie : *le Seigneur est avec vous,* est d'une manière spéciale le Seigneur très-bon, très-juste, très-fidèle, très-illustre de la créature raisonnable, et que c'est à ces titres aussi qu'il est avec Marie..... 70
Vingtième jour : Que le Seigneur dont il a été dit à Marie : *le Seigneur est avec vous,* est avec elle d'une manière si particulière qu'elle est sa très-noble Fille, sa très-digne Mère, sa très-chaste Epouse, et sa servante toute dévouée..... 72
Vingt et unième jour : Comment la bienheureuse Vierge Marie, après la salutation de l'ange, a visité sa cousine Elisabeth, son retour à Nazareth..... 74
Vingt-deuxième jour : De la naissance de Jésus-Christ..... 77
Vingt-troisième jour : De la circoncision et de l'adoration des mages..... 100
Vingt-quatrième jour : Du séjour de Marie auprès de la crèche ; de sa purification au temple..... 102
Vingt-cinquième jour : De la fuite du Seigneur en Egypte..... 104
Vingt-sixième jour : Du retour du Seigneur de l'Egypte..... 106
Vingt-septième jour : Comment l'enfant Jésus demeura à Jérusalem..... 108
Vingt-huitième jour : Du changement de l'eau en vin aux noces de Cana..... 133
Vingt-neuvième jour : Des douleurs de Marie pendant la passion de son divin fils..... 135
Trentième jour : Marie après la mort de Jésus. 137
Trente et unième jour . Marie aux jours de la résurrection et de l'Ascension du Seigneur. 139

RETRAITE POUR LES PREMIÈRES COMMUNIONS.

I. Les parents doivent attacher une grande importance à la première communion de leurs enfants ; manière dont les enfants doivent se préparer à ce grand acte..... 167
II. Amour avec lequel Notre-Seigneur attendait la Samaritaine, modèle de l'amour avec lequel il attend les enfants..... 196
III. Histoire du mauvais riche, etc..... 198
IV. Obligation de visiter le Saint-Sacrement 200
V. Explication de l'*Ave Maria*..... 229
VI. Suite de l'histoire du mauvais riche. De l'enfer..... 230
VII. Le péché mortel est un acte de révolte et d'ingratitude..... 232
VIII. Dispositions pour la visite au Saint-Sacrement..... 235
IX. Explication des paroles de sainte Elisabeth à la sainte Vierge..... 263
X. Retour de l'enfant prodigue..... 264
XI. Nous devons avoir un ardent désir de recevoir Notre-Seigneur..... 266
XII. Dévouement de Notre-Seigneur pour nous..... 268
XIII. Nous sommes sous la protection de la sainte Vierge..... 292
XIV. Nécessité et manière de prier..... 294
XV. Effets que produit la sainte communion dans les âmes bien disposées.. 326
XVI. Les plus beaux jours de notre vie sont

ceux que la religion sanctifie..... 328
XVII. Ce que les enfants ont été, ce qu'ils seront..... 330
XVIII. Ce que les enfants devront promettre à la sainte Vierge; ce qu'ils peuvent attendre de sa protection..... 357
XIX. Comment des enfants doivent témoigner leur reconnaissance pour le bienfait de leur première communion 359

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SACREMENTS (suite).

Confirmation (suite). II. Ministres de ce sacrement. Dispositions pour le bien recevoir. Cérémonies..... 452
III. Effets de la Confirmation. Dons de l'Esprit saint..... 487
Eucharistie. I. Figures de ce sacrement dans l'ancienne loi..... 518
II. Promesse et institution de l'Eucharistie. 549
III. Attaques des hérétiques contre ce sacrement; sa justification par les chrétiens restés fidèles..... 583
IV. Matière de l'Eucharistie; pourquoi N.-S. a choisi le pain et le vin..... 613
V. Sa forme, et faits à l'appui de son efficacité..... 646
VI. Pouvoir de consacrer transmis au prêtre; ministre et sujet de l'Eucharistie..... 677
VII. La sainte communion est l'invention la plus amoureuse du Cœur de Jésus; c'est aussi la plus méconnue..... 708
VIII. Dispositions nécessaires pour bien communier; suites terribles d'une mauvaise communion..... 741
IX. Procession du Saint-Sacrement. Communion en viatique..... 774
X. Excellence et nécessité du saint sacrifice de la messe..... 808

SANCTUAIRES CÉLÈBRES.

Notre-Dame de Buglose..... 632, 661, 696 818

SCIENCES & ARTS (LE MONDE DES).

La première exhibition du phonographe en France. L'invention du chronomètre..... 55
Claude Bernard et les positivistes..... 89
Vue générale de l'Exposition et avis à la province à ce sujet..... 120
A LA GRANDE EXPOSITION : La graphologie..... 152
Le prince de Galles; les tabacs; l'art rétrospectifs; les aquariums..... 210
Le microphone..... 247
Encore la graphologie. Est-elle une vraie science 280
La fabrique de glace de M. Raoul Pictet; l'exposition chinoise et japonaise; la salle des fêtes du Trocadéro et son orgue monstre... 313
Les deux musées de l'industrie primitive ou des antiquités anthropologiques..... 340
Le musée d'anthropologie et celui de l'aile droite du Trocadéro. L'aquarium marin.... 373
Le pays biblique de Madian..... 406
Emménagement des aquariums; la statue de la République française, etc..... 436
Le grand ballon captif de M. Giffard..... 465
Encore le ballon de M. Giffard..... 564
L'ascension des tours du Palais du Trocadéro. Encore les aquariums. Photochromie, le téléphone et le phonographe..... 599
El Mihrab ou le sanctuaire de la mosquée de Cordoue..... 659
Les huitrières..... 694
La galerie de l'Egypte ancienne..... 726
Encore l'Egypte ancienne..... 757
Suite de l'Egypte ancienne..... 815

THÉOLOGIE MORALE.

DU PROBABILISME A PROPOS D'UN NOUVEAU SYSTÈME (suite). VIII. Examen des douze propositions composant le système de probabilisme à compensation (suite)..... 18 146
IX. Résumé et appréciation générale du probabilisme à compensation..... 302, 365 392
X. Conclusion..... 393
XI. Appendice..... 393

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES (COURRIER DES).

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE TOULOUSE. Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques de la région, annonçant sa fondation (suite et fin)..... 53
Adresse de la Commission au Saint-Père et réponse de Sa Sainteté..... 118
Faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège aux membres et bienfaiteurs de l'Université de Toulouse..... 119
Son inauguration..... 209
Faculté de Droit. Concours pour l'admission des professeurs. Programme de l'année scolaire 1877-78..... 151
Faculté des Lettres et maison de hautes études.. 757
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON. Programme des Facultés de *Droit*, des *Lettres* et des *Sciences* pour l'année 1878-79..... 498
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS. Sa situation matérielle et scolaire à la fin de la troisième année..... 755
Programme de la *Faculté de Droit* et de la *Faculté des Lettres* pour l'année 1878-79..... 756

VARIÉTÉS.

Les reliques du dôme d'Aix-la-Chapelle..... 25
Les actes publics de la vie du Pape : le Pontifical..... 181, 212, 395, 457, 528 596
Faut-il dire Clément d'Alexandrie ou saint Clément d'Alexandrie..... 310, 342
Les catholiques d'Italie. Leur programme d'action, etc..... 433
L'orgue à tuyaux dans les églises de campagnes..... 467
Relations entre maîtres et ouvriers..... 50
La terre seule est habitée..... 56

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau.

BV 4000 .S4
v.12 SMC

Does Not Circulate

La Semaine du clerg .

AIP-1882 (arab)